



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

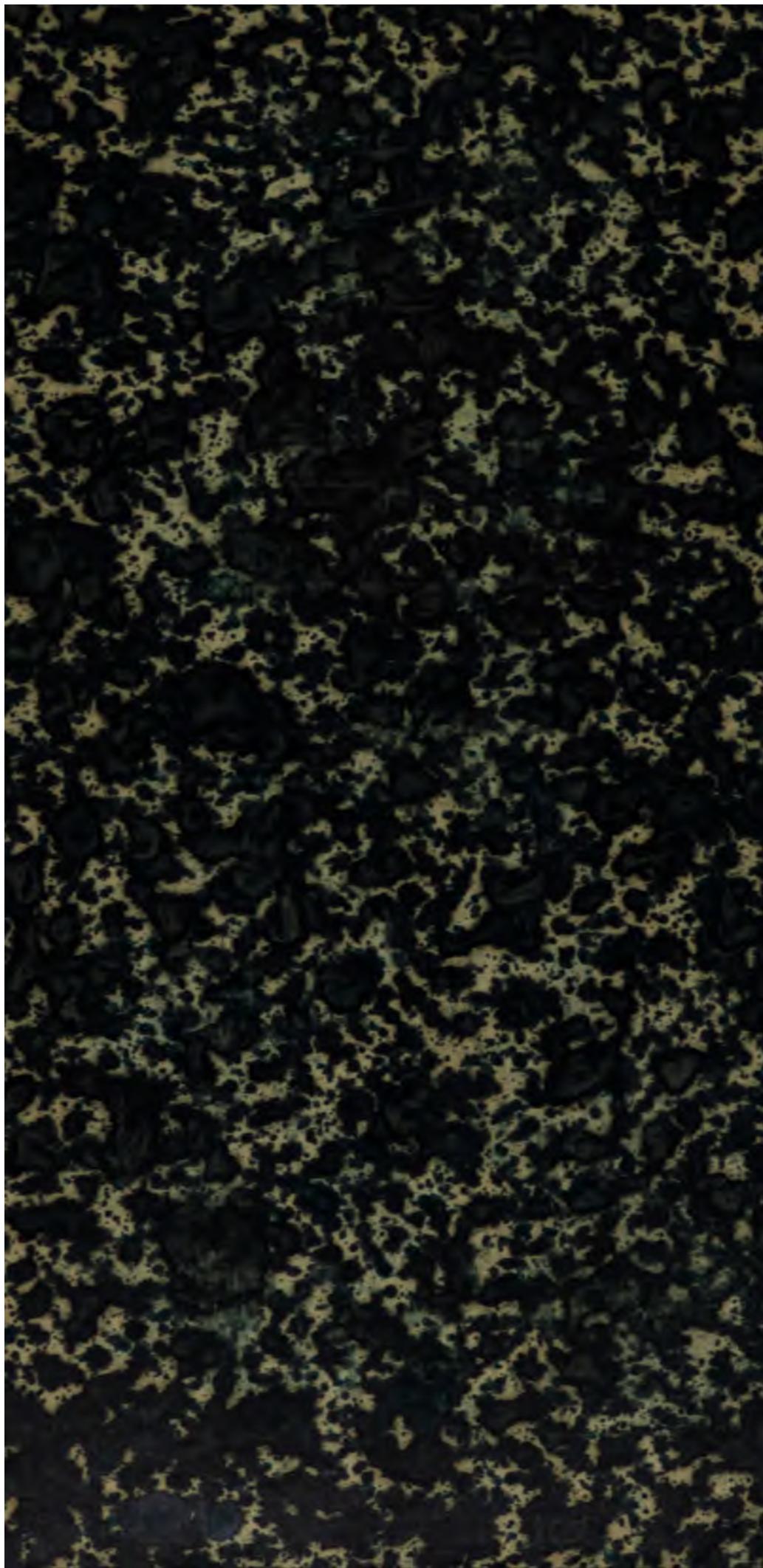
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

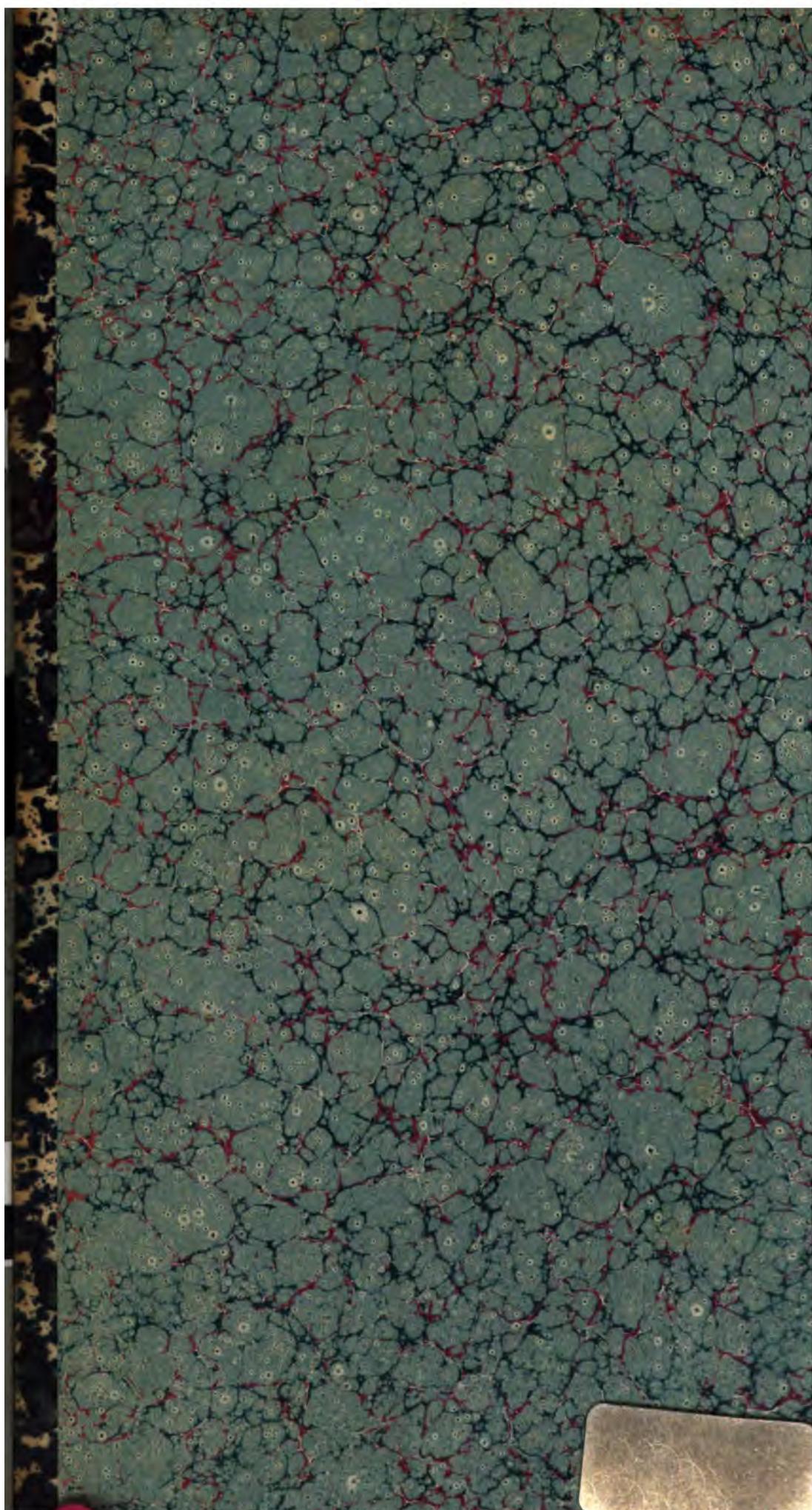
Nous vous demandons également de:

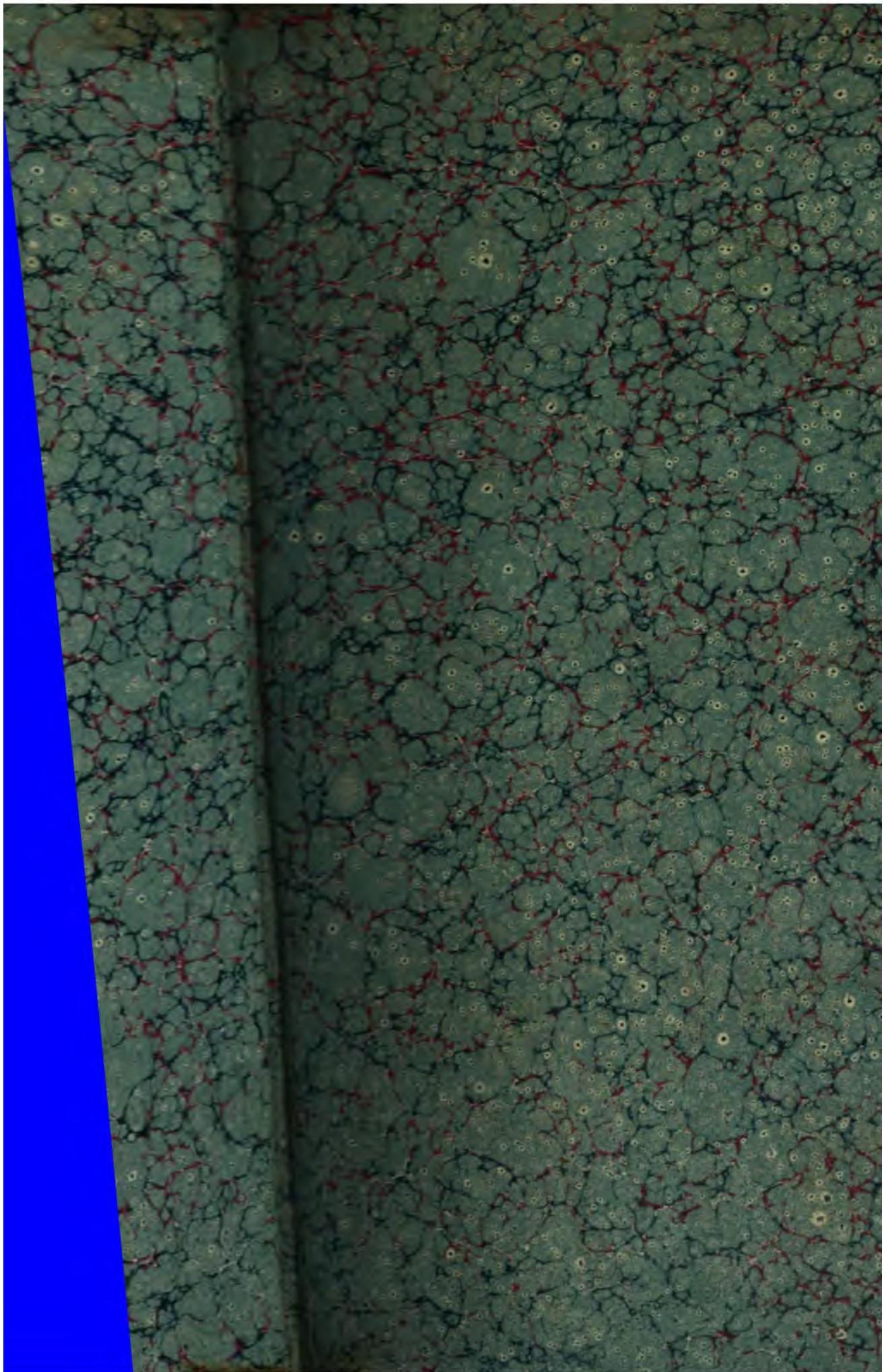
- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

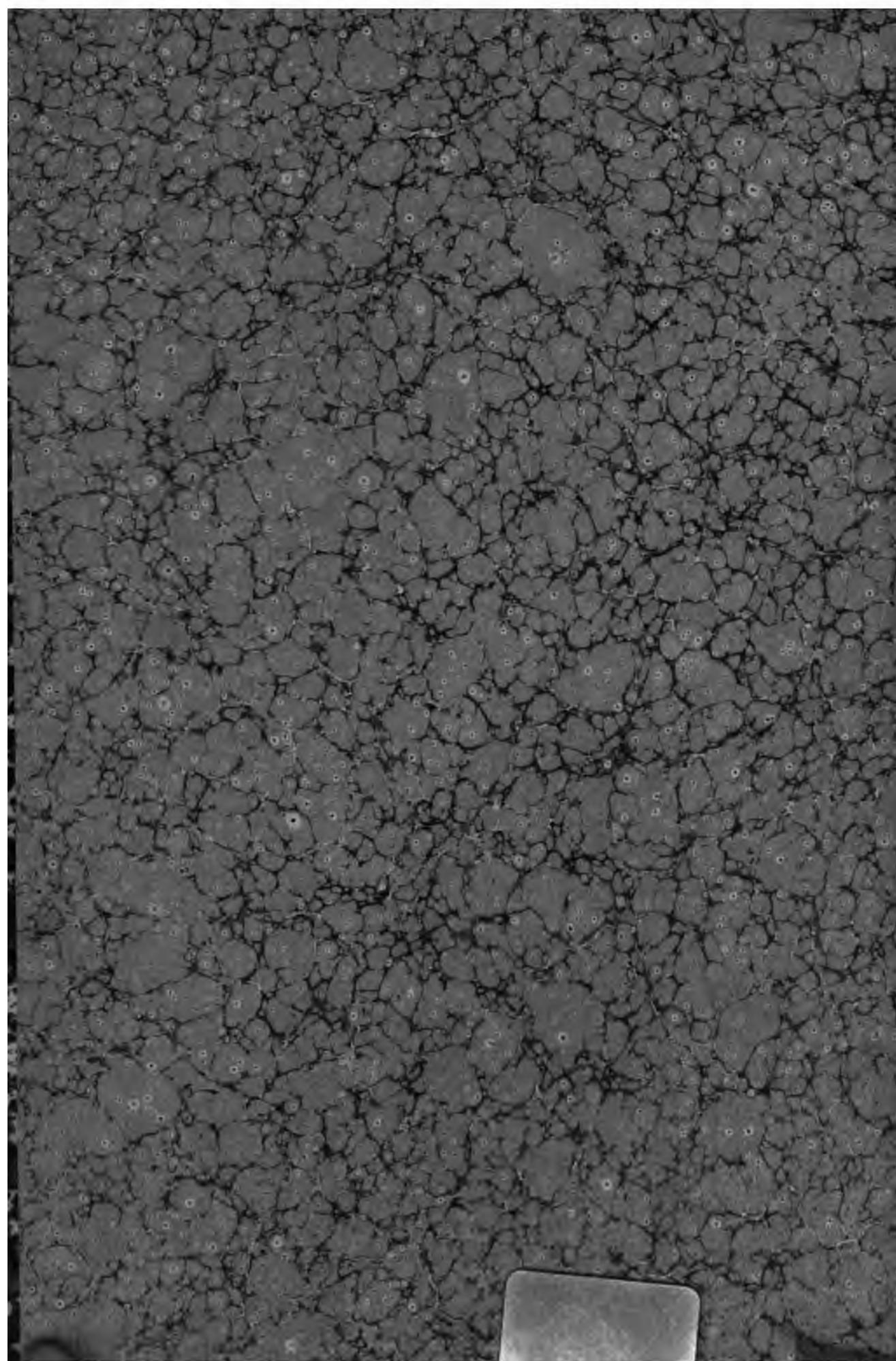
À propos du service Google Recherche de Livres

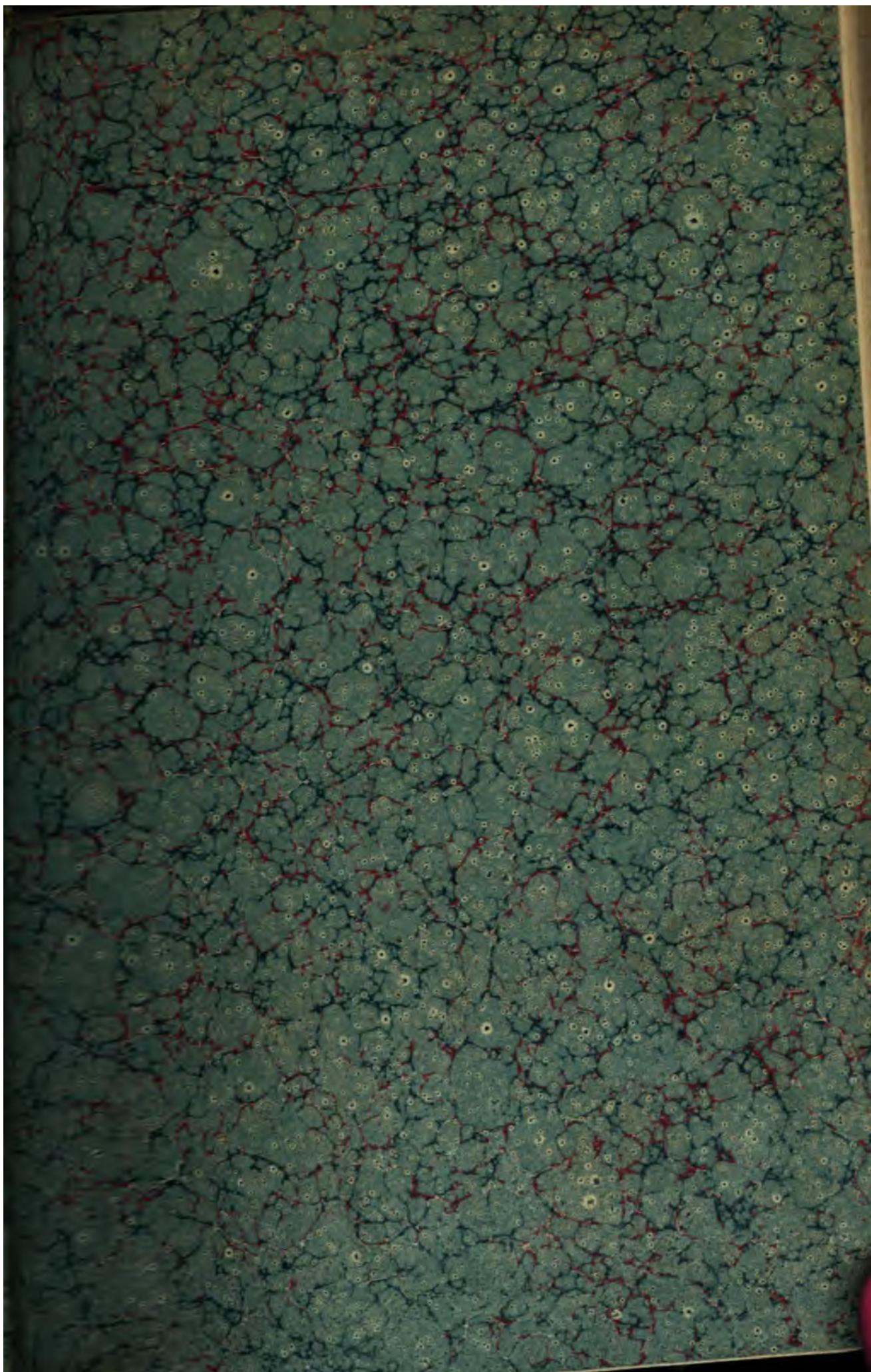
En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>













600038413P

~~R. 57~~

NOUVELLE
ENCYCLOPÉDIE
THÉOLOGIQUE,

OU DEUXIÈME

UNE DE DICTIONNAIRES SUR TOUTES LES PARTIES DE LA SCIENCE RELIGIEUSE,

**OFFRANT, EN FRANÇAIS ET PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE,
LA PLUS CLAIRE, LA PLUS FACILE, LA PLUS COMMODE, LA PLUS VARIÉE
ET LA PLUS COMPLETE DES THÉOLOGIES.**

CES DICTIONNAIRES SONT, POUR LA DEUXIÈME SÉRIE, CEUX :

DE BIOGRAPHIE CHRÉTIENNE ET ANTI-CHRÉTIENNE, — DES PERSÉCUTIONS, —
D'ÉLOQUENCE CHRÉTIENNE, — DE LITTÉRATURE *id.*, — DE BOTANIQUE *id.*, — DE STATISTIQUE *id.*, —
D'ANECDOTES *id.*, — D'ARCHÉOLOGIE *id.*, — D'HÉRALDIQUE *id.*, — DE ZOOLOGIE, — DE MÉDECINE PRATIQUE,
— DES CROISADES, — DES ERREURS SOCIALES, — DE PATROLOGIE, — DES PROPÉTIES ET DES MIRACLES, —
DES DÉCRETS DES CONGRÉGATIONS ROMAINES, — DES INDULGENCES, — D'AGRI-SILVI-VITI-HORTICULTURE,
— DE MUSIQUE *id.*, — D'ÉPIGRAPHIE *id.*, — DE NUMISMATIQUE *id.*, — DES CONVERSIONS
AU CATHOLICISME, — D'ÉDUCATION, — DES INVENTIONS ET DÉCOUVERTES, — D'ETHNOGRAPHIE, —
DES APOLOGISTES INVOLONTAIRES, — DES MANUSCRITS, — D'ANTHROPOLOGIE, — DES MYSTÈRES, — DES MERVEILLES,
— D'ASCÉTISME, — DE PALÉOGRAPHIE, DE CRYPTOGRAPHIE, DE DACTYLOGIE,
D'ÉPIGRAPHIE, DE STÉNOGRAPHIE ET DE TÉLÉGRAPHIE, — DE COSMOGONIE ET DE PALÉONTOLOGIE, —
DE L'ART DE VÉRIFIER LES DATES, — DES CONFRÉRIES ET CORPORATIONS, —
ET D'APOLOGÉTIQUE CATHOLIQUE.

Publication sans laquelle on ne saurait parler, lire et écrire utilement, n'importe dans quelle situation de la vie.

PUBLIÉE

PAR M. L'ABBÉ MIGNE,

ÉDITEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE DU CLERGÉ,

OU

DES COURS COMPLETS SUR CHAQUE BRANCHE DE LA SCIENCE ECCLÉSIASTIQUE.

PREMIER : 6 FR. LE VOL., POUR LE SOUSCRIPTEUR A LA COLLECTION ENTIÈRE, OU A 50 VOLUMES CHOISIS DANS LES TROIS
Encyclopédies, 7 FR., ET MÊME 8 FR. POUR LE SOUSCRIPTEUR A TEL OU TEL DICTIONNAIRE PARTICULIER.

DEUXIÈME SÉRIE.

53 VOLUMES, PRIX : 318 FRANCS.

TOME TRENTE-SIXIÈME.

DICTIONNAIRE DES INVENTIONS.

2 VOL., PRIX : 14 FRANCS.

TOME SECOND.



S'IMPRIME ET SE VEND CHEZ J.-P. MIGNE, ÉDITEUR,
AUX ATELIERS CATHOLIQUES, RUE D'AMBOISE, 20, AU PETIT-MONTROUGE,
AUTREFOIS BARRIÈRE D'ENFER DE PARIS, MAINTENANT DANS PARIS

1860

97. d 27^k



DICTIONNAIRE DES INVENTIONS

ET DÉCOUVERTES ANCIENNES ET MODERNES,

DANS LES SCIENCES, LES ARTS ET L'INDUSTRIE,

AVEC LES PRINCIPALES APPLICATIONS AUX BESOINS DE LA SOCIÉTÉ,
ET L'EXPOSITION TANT DE LEURS PROCÉDÉS QUE DES PERFECTIONNEMENTS OU ILS SONT
PARVENUS A L'ÉPOQUE ACTUELLE;

D'APRÈS LES TRAVAUX PUBLIÉS PAR DES SOCIÉTÉS SAVANTES ET PAR LES AUTEURS LES PLUS ESTIMÉS DANS
CETTE INTÉRESSANTE PARTIE DES CONNAISSANCES HUMAINES;

Révisé et mis en ordre

PAR M. DE MARQUES DE JOUFFROY;

PUBLIÉ

PAR M. L'ABBÉ MIGNE,
ÉDITEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE DU CLERGÉ,

OU

DES COURS COMPLETS SUR CHAQUE BRANCHE DE LA SCIENCE ECCLÉSIASTIQUE.

TOME SECOND.

2 VOL., PRIX : 14 FRANCS.



S'IMPRIME ET SE VEND CHEZ J.-P. MIGNE. ÉDITEUR,
AUX ATELIERS CATHOLIQUES, RUE D'AMBOISE, 20, AU PETIT-MONTROUGE,
AUTREFOIS BARRIÈRE D'ENFER DE PARIS MAINTENANT DANS PARIS.

1860

~~R. 3 27~~³

DICTIONNAIRE

DES

INVENTIONS ET DECOUVERTES.

H

HALOS. *Voy.* OPTIQUE.

HARPE. — Instrument de musique monté avec des cordes de boyau que l'on fait résonner en les pinçant, ou plutôt en les accrochant avec le bout du doigt et les lâchant immédiatement.

Nous empruntons l'article que l'on va lire à M. Anders ; l'historique de ce bel instrument, les progrès, les perfectionnements que là, comme dans les pianos (*Voy. ce mot*), ont apportés les Errard, y sont on ne peut mieux exposés.

« L'origine de la harpe se perd dans l'obscurité des temps ; mais il est certain que, parmi les instruments à cordes en usage aujourd'hui, c'est un des plus anciens. On la voit figurer sur plusieurs monuments de l'Égypte, qui remontent à une haute antiquité ; et sa construction, de même que ses ornements, prouve qu'elle a dû être inventée longtemps avant l'époque où ces peintures et ces bas-reliefs ont été faits (1). Le corps de l'instrument, sa base et sa partie supérieure ou *console*, ont une grande ressemblance avec ces mêmes parties de nos harpes ; mais une singularité s'y fait remarquer, c'est l'absence du montant qui lie la tête à la base. On a peine à comprendre comment un instrument ainsi construit pouvait résister à la traction des cordes et tenir l'accord.

« La harpe a-t-elle été transmise de l'Égypte à la Grèce ? de là a-t-elle passé chez les Romains, pour s'introduire chez les peuples du Nord, où elle était très-répondue plus tard ? Ces peuples au contraire l'auraient-ils eux-mêmes inventée et propagée dans leurs invasions en pays étrangers ? Voilà des questions importantes, sans doute, mais qui, pour être traitées à fond, nous entraîneraient hors des limites imposées à cet article. Il suffira de dire que les Grecs n'ont pas de mot particulier pour désigner la harpe, et que cet instrument, tel qu'on le

voit chez les Égyptiens, ne se trouve sur aucun des monuments qui nous restent de la Grèce. Chez les Romains, le mot *harpa* ne se rencontre que chez un auteur du vi^e siècle, *Venantius Fortunatus* (lib. vii, c. 87), et qui, en nommant cet instrument, l'attribue aux nations barbares.

Romanesque *lyra*, plaudet tibi Barbarus harpa.

« En effet, chez les peuples septentrionaux la harpe existait à une époque fort reculée ; plusieurs auteurs ont avancé qu'elle était indigène de ces pays, assertion plus probable que celle de Papias, qui en attribue l'invention à un ancien peuple d'Italie, nommé *Arpas*, pour expliquer l'étymologie du mot *harpe*. — Quoi qu'il en soit de l'origine douteuse de l'instrument, son usage se répandit peu à peu dans toute l'Europe, et au moyen âge il était devenu général. Depuis le x^e siècle jusqu'au xv^e, la harpe fut l'instrument le plus estimé. Les rois, les princes et les personnages les plus distingués se faisaient un honneur d'apprendre à jouer de cet instrument. Les ménestrels, les troubadours en accompagnaient leurs chants ; il était entre les mains des dames, qui-le faisaient retentir aux accents de leurs voix. Un grand nombre de passages des poètes de l'époque indiquée font mention de la harpe, et les miniatures des manuscrits nous en retracent la forme. Elle était de dimension plus petite que les nôtres ; le nombre des cordes variait suivant la grandeur de l'instrument. Il paraît qu'au xiii^e siècle les cordes se montaient au nombre de dix-sept, comme on le voit dans une pièce de vers de Guillaume de Mackom ou Mackaut, intitulée *le Dictionnaire de la harpe*, où il compare sa maîtresse à cet instrument, et fait une allusion galante des vertus et des qualités de sa dame aux cordes de la harpe. Le même poète nous apprend la préférence qu'on donnait à la harpe sur tous les autres instruments, en disant :

Mais la harpe, qui tout instrument passe,
Quand sagement bien enjoue et compasse ;

(1) Au musée de Ninive, au Louvre, on retrouve encore la harpe.

A la harpe partout telle renommée
Qu'autre douceur à li n'est comparée.

« L'Irlande, l'Ecosse et le pays de Galles ont toujours joui d'une grande célébrité pour les joueurs de harpe; l'institution des bardes favorisait beaucoup la culture de cet instrument, en usage dans ces pays d'un temps immémorial. Chez eux aussi la harpe tenait le premier rang; les Irlandais en avaient de quatre espèces de construction et de grandeur différentes. Celle qu'on nomme communément *harpe irlandaise* est le *clarsecte*, qui remonte à une antiquité si reculée qu'on la croit née dans le pays (1). D'autres, au contraire, prétendent qu'elle leur fut apportée, vers le IV^e siècle, par les Saxons venus des bords de la Baltique et qui ravagèrent les côtes des Iles Britanniques et de la Gaule. On possède encore aujourd'hui un monument curieux et authentique de sa forme : c'est la harpe d'O'Brien, roi d'Irlande, mort en 1014. Après avoir passé par un grand nombre de mains, elle tomba dans celles d'un patriote irlandais, nommé William Conyngham, qui la déposa, en 1782, au musée de la Trinité, à Dublin. Une description en a été donnée par Vallancey dans ses *Collectanea de rebus Hibernicis*.

« La harpe irlandaise, restée dans le même état pendant plusieurs siècles, reçut, au XV^e siècle, des améliorations notables d'un jésuite, nommé Nugent, qui résida longtemps en Irlande.

« On sait que la pièce principale dans les armoiries de l'Irlande est une harpe. Ce fut Henri VIII qui, proclamé roi de ce pays, adopta ces armoiries.

« La harpe, telle qu'elle était aux époques que nous venons de voir, pouvait suffire aux besoins de ceux qui s'en servaient. Mais lorsque, dans les siècles suivants, la musique fit d'immenses progrès, cet instrument devenait nul pour l'exécution, et il serait peut-être tombé dans l'oubli s'il n'avait subi une réforme complète. C'est en Allemagne qu'elle entra dans la voie des progrès qu'elle a poursuivie jusqu'à nos jours. En 1720, un harpiste allemand, nommé Hochbrucker, à Donawert, inventa la pédale et donna ainsi à la harpe un avantage dont elle avait complètement manqué jusque-là, nous voulons dire la faculté de pouvoir moduler convenablement. Avant la précieuse invention de cet artiste, la harpe était très-bornée dans ses ressources. Accordée diatoniquement dans le ton du morceau que l'on voulait jouer, elle se refusait aux dièses et aux bémols, qui ne pouvaient être produits qu'au moyen du pouce, que l'on pressait contre l'extrémité supérieure de la corde pour la raccourcir, au moyen de petits crochets correspondant aux cordes, et que l'on tournait vers celles-ci avec la main, ce qui était fort gênant dans l'exécution d'un morceau. L'invention de Hochbrucker remédia à cet inconvénient. Sa pédale consistait en cinq

leviers placés derrière le corps de l'instrument et que l'exécutant comprimait à l'aide de ses pieds. Ces leviers, par un certain mécanisme, faisaient tourner les crochets, dont nous avons parlé, vers les cordes correspondantes. Ce premier essai, bien qu'imparfait encore, était un pas immense vers le perfectionnement de la harpe; on y apporta ensuite des améliorations, et la harpe ainsi construite prit le nom de *harpe à pédale*, pour se distinguer de la *harpe simple*, ou sans mécanique. En 1730, un artiste de Nuremberg, nommé Vetter, porta le nombre des leviers à sept.

« Cette nouvelle harpe eut du succès en Allemagne. Elle fut introduite en France vers 1740; mais les harpistes français, reculant devant la difficulté de l'usage des pédales, continuèrent à se servir de la harpe simple. Ce ne fut que trente ans plus tard que le neveu de Hochbrucker, étant venu pour se fixer à Paris, en 1770, comme maître de harpe, fit valoir l'avantage du nouveau mécanisme, et opéra une réforme complète dans le jeu de cet instrument. Hochbrucker eut de nombreux élèves, et le goût de la harpe s'étant répandu dans toute la capitale, les artistes français se mirent à leur tour à la recherche d'améliorations nouvelles. Cousineau et Naderman surtout y vouèrent des soins particuliers. Ce dernier donna au mécanisme des crochets toute la perfection dont il était susceptible. Mais le système était défectueux : d'abord il avait l'inconvénient de tirer les cordes hors de la position perpendiculaire, lorsque les crochets agissaient sur elles pour les élever d'un demi-ton, ce qui devait être nuisible à l'accord. Puis, comme les crochets n'opéraient que l'élévation d'un demi-ton, la harpe ne pouvait se prêter à toutes les modulations et restait toujours bornée sous ce rapport. Pour arriver à un résultat plus satisfaisant, il fallait abandonner ce mécanisme, et y substituer un autre principe de construction; c'est ce qu'entreprit Cousineau : il inventa le mécanisme à *béquilles*.

« La harpe de Cousineau, fabriquée en 1782, avait un double rang de pédales. Les deux pédales qui correspondaient à une même corde, étaient posées l'une sur l'autre, et l'on obtenait d'une corde le ton naturel, le bémol et le dièse. Mais ces pédales, outre l'inconvénient d'exiger des forces inégales pour la pression, présentaient un système trop compliqué et devenaient embarrassantes pour l'exécutant. Après trois années de recherches, Cousineau construisit une harpe avec une mécanique plus simple, qui, au moyen de sept pédales, produisait le même effet. Nous ne pouvons entrer ici dans tous les détails de ce mécanisme; il suffira de dire que ce qu'on appelait *béquilles* était deux chevalets mobiles, dont les montants se présentaient dans la situation verticale, l'un tourné vers le haut, l'autre vers le bas, lorsque la pédale était levée, et dont les traverses, qui devaient appuyer sur la corde par le mouvement de la pédale, étaient à angle droit à la fois, par rapport à la console et

(1) Les druides *dravidas*, ne l'auraient-ils pas apportée de l'Inde ?

par rapport à leurs montants. Quand on baisait la pédale, on faisait faire à chaque béquille environ un quart de tour; alors les traverses rencontraient toutes deux la corde et la pressaient, l'une par-dessus, l'autre par-dessous, d'avant en arrière, sans l'écartier sensiblement de la verticale.

« On conçoit que la harpe ainsi construite devait avoir des avantages sur la harpe à crochets. Malheureusement elle avait le défaut de manquer de solidité. Cousineau tenta plus tard d'autres essais; il adopta l'idée singulière d'un amateur, M. Ruelle, qui avait imaginé d'opérer le changement de notes par des chevilles mobiles, dont le mouvement se réglait par le jeu des pédales. Cette harpe à chevilles mécaniques tournantes figura à l'exposition de 1806, où Cousineau obtint la médaille d'argent. Elle fut encore exposée en 1819; mais, bien que la même récompense fût décernée à l'auteur, l'instrument trouva peu de partisans.

« Tandis qu'en France on s'occupait à perfectionner le mécanisme des pédales, on essayait en Allemagne de construire des harpes qui pussent s'en passer entièrement, sans le céder en rien aux autres pour les ressources des modulations. Déjà en 1787, un luthier de Berlin, nommé Bothe, inventa une harpe chromatique; elle était de plus grande dimension que les harpes ordinaires, et les cordes procédaient par demi-ton comme dans le piano, se distinguant par la couleur comme les touches du clavier. La multiplicité des cordes, d'ailleurs trop serrées, et la nécessité d'adopter un autre doigté, empêchèrent le succès de cette invention. Elle fut reproduite, en 1804, par un docteur allemand, nommé Piranger, qui ne fut pas plus heureux. La harpe à pédale conserva la préférence, et c'est vers elle que se tournaient les nouvelles tentatives de perfectionnement. Toutes furent éclipsées par l'invention d'un homme dont le génie brille d'un vif éclat dans l'histoire des instruments.

« Sébastien Errard s'était depuis longtemps occupé de la harpe. En 1787, il avait déjà substitué au mécanisme défectueux des crochets, celui que l'on appelle mécanisme à fourchettes, fonctionnant au moyen d'un disque armé de deux boutons qui, par un mouvement de rotation, saisit la corde dans la position naturelle et la raccourcit de la quantité nécessaire pour l'élever d'un demi-ton. Mais ce ne fut qu'en 1794 que sa première harpe ainsi construite parut à Londres, où il avait établi une maison. En 1798, il l'introduisit en France et y obtint un brevet de quinze ans. Après l'expiration de ce brevet, le mécanisme à fourchettes fut imité par tous les facteurs de harpes, dont plusieurs l'avaient combattu dans l'origine. Errard augmenta le mérite de ses harpes, en perfectionnant la courbe de la console de manière à donner une meilleure proportion au diapason, et il améliora une foule de détails que nous passerons ici sous silence. Tous ces travaux ne furent que l'avant-coureur de la harpe à double mouve-

ment, découverte ingénieuse qui fit arriver l'instrument à sa perfection.

« Dans cette harpe, chaque pédale fait une double fonction pour élever à volonté chaque corde d'un demi-ton ou d'un ton. Il y a deux fourchettes semblables à celles qu'Errard avait employées dans ses harpes précédentes. Au premier mouvement de la pédale, la première fourchette saisit la corde et l'éleve d'un demi-ton; au second mouvement, la seconde fourchette agit et porte l'élévation à un ton. Le relâchement de la corde peut s'opérer successivement, ou d'un seul coup.

« La première harpe de ce genre fut vendue à Londres en 1811; elle eut un succès prodigieux. Importée en France par l'inventeur, elle y obtint le même accueil. En 1815, elle fut soumise à l'examen de l'Académie des sciences et de l'Académie des beaux-arts réunies, qui firent sur elle un rapport très-étendu.

« Après la mort de Sébastien Errard, en 1831, Pierre Errard a continué à fabriquer des harpes sur le même principe: il y a apporté plusieurs perfectionnements.

« La harpe se trouve aujourd'hui dans un état de perfection qu'il serait difficile de dépasser. Cependant les amateurs de ce bel instrument diminuent sensiblement, et il semble être menacé d'un abandon complet. Avant que le piano fût porté au degré de perfection qu'il a atteint de nos jours, la harpe luttait avantageusement contre un rival qu'elle surpassait pour la richesse de la sonorité; mais peu à peu le piano a envahi le terrain et a fini par occuper presque seul la place que la harpe devrait partager avec lui; car la harpe, qui, par ses nuances insensibles, peut passer du son le plus éclatant au plus léger murmure, produit des effets magiques que les touches du piano ne sauraient rendre; et, si jamais elle devait disparaître du nombre de nos instruments, il y aurait une lacune que rien ne pourrait remplir. Chose étrange! un instrument qui, dans un état déplorable d'imperfection, a joui de la vogue, tomberait en désuétude au moment même où son mécanisme, rendu le plus parfait possible, ne laisse rien à désirer! Espérons que cet abandon est passager, et que la harpe, remise en faveur, reprendra le rang qu'elle est appelée à occuper dans nos concerts. »

HARPE EOLIENNE, OU HARPE D'EOLE. — On donne ce nom à un instrument ou plutôt appareil musical destiné à produire des sons harmonieux, sans le concours d'un artiste, par la seule action du vent. — C'est Eole qui est le virtuose: de là l'épithète jointe au nom de l'instrument dont la forme, du reste, ne ressemble nullement à celle de la harpe. C'est tout simplement une boîte de bois de sapin, longue d'environ trois pieds, large et haute de six à huit pouces, munie, dans la partie inférieure, d'une table d'harmonie, sur laquelle passent huit ou dix cordes de boyau fixées aux extrémités de la boîte et reposant sur deux chevalets. Après avoir

accordé toutes les cordes à l'unisson, on fixe l'instrument contre une fenêtre entr'ouverte ou ailleurs, de manière qu'un courant d'air assez intense vienne frapper les cordes. Alors se produit un phénomène des plus curieux. D'abord, les cordes commencent à résonner à l'unisson; mais à mesure que le vent augmente, elles font entendre un charmant mélange de tous les sons de la gamme diatonique, ascendants et descendants, de même que les accords harmonieux, et des *crescendo* et *decrescendo* inimitables.

L'invention de la harpe éolienne a été attribuée au P. Kircher, qui en traite dans sa *Phonurgia*. Mais, longtemps avant ce savant jésuite, on avait remarqué l'effet du vent sur les cordes sonores. Sans parler des talmodistes, qui prétendent que la harpe de David, frappée à minuit par le vent du nord, résonna d'elle-même, on peut citer Eustathe, qui, dans son commentaire sur Homère, fait mention du phénomène dont il s'agit. C'est en lisant ce passage que le poète anglais Pope fit revivre l'idée de Kircher, depuis longtemps tombée dans l'oubli. Il la communiqua à un musicien nommé Oswald : celui-ci, après beaucoup d'essais infructueux, la réalisa avec bonheur. On apporta ensuite quelques modifications à l'instrument, et Koch, auteur d'un dictionnaire allemand de musique, imagina une harpe éolienne double, dont il donna la description dans cet ouvrage.

Nous devons ajouter que la harpe éolienne a fourni à l'acoustique des expériences curieuses et importantes sur les vibrations des cordes. On a vu avec étonnement qu'une même corde rend non-seulement plusieurs sons successivement, mais qu'elle produit à elle seule des accords composés ordinairement de la tierce majeure, de la quinte juste et de l'octave, auxquelles vient se joindre quelquefois la septième mineure. C'est pour cette raison que toutes les cordes doivent être accordées à l'unisson, parce que sans cela le mélange des accords de chaque corde produirait des dissonances et une confusion très-désagréables.

L'idée toute naturelle d'appliquer le principe de la harpe éolienne à de nouveaux instruments et d'en construire où le vent ferait résonner des cordes au gré d'un artiste, est venue à plusieurs facteurs. L'essai le plus remarquable de ce genre fut celui de J.-J. Schnell, qui fabriqua, en 1789, un grand piano dans lequel les cordes étaient mises en vibration au moyen d'un soufflet artificiel. Cet instrument, qu'il nomma *anémocorde* (ἀνεμος, le vent), eut du succès pendant plusieurs années, mais on ignore ce qu'il est devenu. Tout récemment, un luthier de Paris, M. Isoard, s'est livré à des recherches analogues sur lesquelles il présenta, en 1836, un mémoire à l'Académie, annonçant en même temps la construction d'un *violon éolique*, c'est-à-dire dans lequel l'action de l'archet serait remplacée par celle du vent. Ce violon n'a pas encore été achevé; mais, en attendant, M. Isoard nous a donné un

autre instrument basé sur le même principe, qu'il appelle *éolicoorde*. On en a même publié une méthode qui, du reste, ne semble pas avoir servi à répandre cette nouveauté (1).

HELICE. — (PROPULSEUR A). — Appareil destiné et employé à remplacer les roues dans la navigation à vapeur.

L'hélice, dépouillée de tout attirail scientifique, n'est en réalité que la vis ordinaire, celle que nous voyons employer chaque jour, qui attire ou repousse sous nos yeux l'érou selon le sens de rotation qu'on lui donne : tout comme cette tige de fer ou d'acier sur laquelle la coutellerie a ménagé et tourné une lame de même métal en forme de spirale, et que l'on nomme tire-bouchon; car c'est encore la même chose. De telle sorte que l'eau dans laquelle une machine à vapeur fait tourner ce tire-bouchon ou cette vis de grande dimension, avec une excessive rapidité, 4 *révolutions par seconde* : — soit 240 *par minute*; l'eau, dis-je, remplace le bouchon ou l'érou dont nous venons de parler.

On me pardonnera cette comparaison familière; je l'ai crue nécessaire pour bien faire comprendre à ceux de nos lecteurs qui n'auraient point vu d'hélice ce que peut valoir cet appareil mû dans un fluide et destiné à mettre en mouvement, en lui procurant une grande vitesse, une masse telle qu'un grand vaisseau, dont le poids, lorsqu'il prend la mer, s'évalue à plus de quatre millions de kilogrammes.

Le *Journal des Débats* du 15 août 1843 n'a pas osé annoncer en termes pompeux le succès de cette imparfaite application :

« Il restait, dit-il, à résoudre le dernier point du problème, par l'emploi d'un appareil qui permit au navire de porter une voilure considérable qui ne le laissât jamais abandonné sur les flots à la merci d'une machine détraquée. La question est résolue par la substitution aux roues à aubes, de l'hélice dite improprement vis d'Archimède. »

Cette grande question que l'on dit résolue ne l'est en réalité que dans l'imagination du rédacteur.

Montrons d'abord que l'application de la vis comme moyen de propulsion n'a rien de nouveau. Quelques preuves que nous allons fournir à cet égard suffiront pour l'établir jusqu'à l'évidence, et probablement des recherches plus étendues pourraient multiplier ces preuves.

Système Duquet. — Vers 1731, la vis fut essayée à Marseille par Duquet, qui ne l'avait pas plus inventée que les Tartares, pour faire remonter les bateaux contre les courants. Voici l'explication de ce système :

Un double bateau est amarré à un pieu solidement enfoncé. Il est muni d'une vis portant sur les paliers, et sur l'axe de laquelle est fixée une poulie à gorge. Cette poulie communique à d'autres poulies autour desquelles passe le cordage de touée. Un bateau contre-poids (qui n'est pas indi-

(1) Extrait de l'*Encyclopédie des gens du monde*.

qué) est près du double bateau lorsque le chaland qu'on doit hâler est à l'extrémité inférieure du courant. Le courant agissant sur la vis la fait tourner et lui fait mettre en mouvement les poulies qui font descendre le contre-poids et remonter le chaland.

Essais divers. — En 1768, Pauton proposa, pour remplacer les rames ou avirons, d'appliquer deux vis qu'il appelle stérophores, placées horizontalement et parallèlement à la longueur du bâtiment, une de chaque côté à l'arrière, immergées entièrement ou seulement jusqu'à l'axe. Mais cet ingénieur n'indique pas le moyen qu'il voulait employer pour mettre son appareil en mouvement. Il appelait stérophore une révolution des filets d'une vis autour d'un cylindre.

En 1795, une expérience faite sur une grande échelle à Groenland-Dock, par Littleton, ne produisit rien de satisfaisant. Celui-ci avait établi à l'arrière d'un bateau-pilote de *Virginie*, un châssis contenant une grande spirale ou hélice en cuivre, qui recevait un mouvement de rotation au moyen d'une manivelle tournée par plusieurs hommes.

De 1798 à 1800, Liwington a réitéré des essais à l'infini sur l'hélice, sans aucun succès (Tridigold).

En 1800, John Shorter appliqua l'hélice au vaisseau de transport le *Duncaster*, de la marine royale, pour essayer de faire manœuvrer les bâtiments de guerre pendant le calme. Les expériences furent faites à Gibraltar. La vis était mise en mouvement au moyen de huit hommes au cabestan, et procurait au navire une vitesse d'un demi-mille à l'heure. Dans d'autres essais on parvint à un sillage de 1 nœud $1\frac{1}{2}$ et même à une vitesse suffisante pour gouverner. Ces faits sont attestés par sir Richard Bickerton, amiral, et MM. R. Keatz et S. Aylmen, capitaines, sans toutefois qu'ils aient indiqué la nature et l'intensité de la force employée pour obtenir les résultats des deux dernières expériences.

M. Napier, qui avait fait, plusieurs années après cette époque, quelques expériences avec une vis dont il pensait avoir eu la première idée, en fit part à diverses personnes, et eut ainsi connaissance des essais précédemment tentés par M. Shorter. Ayant appris que celui-ci habitait South-Worck, il se rendit chez lui, et il vit une collection nombreuse de vis de propulsion établies dans le massif arrière, dans les façons, sur l'avant, sur les côtés, en un mot dans toutes les positions possibles. Les formes des vis étaient également variées : elles se composaient soit d'un seul filet continu, soit de deux, trois ou quatre filets, soit d'ailes semblables à celles des moulins à vent, soit de deux et d'un simple bras. M. Napier suppose qu'il a vu tous les systèmes possibles, et que ces modèles comprenaient la plupart des modifications actuellement présentées au public. M. Shorter rendit M. Napier témoin de plusieurs expériences qu'il lit dans

un réservoir établi à cet effet dans son atelier, et il en ressortit que le meilleur système semblait consister en une simple lame ou bras partant de l'axe ; et il parait que c'est celui qui avait été adapté au bâtiment le *Duncaster*.

Depuis cette époque, beaucoup de personnes en Amérique comme en Angleterre ont essayé, mais en vain, de rendre définitive l'application de la vis à la navigation par la vapeur ; maints ingénieurs américains ont encore tenté vainement, de 1803 à 1815, l'emploi des hélices, sous diverses formes, à la navigation en eau morte. Fulton aussi l'essaya à Rouen en 1802, pour mettre en mouvement son bateau sous-marin, qu'il appelait *Torpédo*, et fut forcé d'y renoncer.

Une vis ressemblant à la vis hydraulique, agissant dans un cylindre entièrement immergé, fut proposée par Scott-Dormiston.

Deux vis fonctionnant en sens opposé furent pareillement essayées par M. Whytock et sont citées par le colonel Beaufoy, qui prétend que cette invention a été importée de la Chine. (*Journal philosophique.*)

M. Macestier, un de nos ingénieurs de marine les plus distingués, a décrit et fait graver, dans son voyage sur l'Amérique, qui a paru en 1821, trois systèmes différents d'hélices, sans pourtant attacher à cet appareil la moindre importance pour la navigation houturière. Dans un de ces projets, les fonds du bâtiment sont creusés en dessous en forme de canal ; une surface hélicoïde presque aussi longue que le bateau y est enfermée, de sorte qu'il est évident qu'en faisant tourner cette surface, le navire doit avancer. Dans une autre, au lieu de creuser en canal les fonds du bateau et d'y adapter une surface hélicoïde, on se sert de deux bâtiments entre lesquels sont établies deux hélices tournant en sens opposés : deux moyens impraticables à la mer.

Système Delisle. — En 1821, M. Delisle, capitaine du génie, proposait d'adapter soit deux vis sous les façons arrières, soit quatre vis pour les vaisseaux, dont deux à l'avant et deux à l'arrière. Voici quel était son système.

Ces vis consistaient en un arbre pénétrant dans le navire, sur lequel seraient fixées à angles égaux trois branches en tôle très-épaisse et tordues comme le serait cette partie de la vis elle-même si elle était placée jusqu'à l'axe. Un cercle boulonné sur ces branches recevrait six segments hélicoïdes, qui formeraient ensemble à peu près le tour entier de la vis ; l'angle du milieu serait 45 degrés.

Système Brown. — En 1825, une compagnie qui s'était formée pour faire l'application du *Gus vacuum engine* à la navigation des canaux, offrit une prime de cent guinées pour le meilleur système de propulsion des bâtiments sans le secours des roues à aubes. M. Samuel Brown, inventeur du *Gus vacuum engine*, soumit un modèle mû par une vis se rapportant au système Carpentier, dont nous parlerons ci-après, placée à l'a-

vant. Le propulseur se composait de deux lames se croisant en angle droit et formant, avec l'axe, un angle de 45 degrés. Il était rattaché à l'arbre par un joint universel, et, eu soulevant le support vertical, le propulseur pouvait être retiré de l'eau ; l'axe restait parallèle à l'étrave ; l'arbre traversait une boîte à étoupe placée dans l'étrave.

La compagnie s'étant décidée à donner suite à l'invention, on construisit à Rochester un bâtiment qui reçut une de ces machines, de 12 chevaux, destinée à faire mouvoir le propulseur ; la communication de mouvements se faisait au moyen de roues à angles. Le bâtiment fut essayé plusieurs fois, mais il fut abandonné par suite de la dissolution de la compagnie. Cependant les résultats furent si satisfaisants que M. Brown fit construire un autre bâtiment plus convenable, sur lequel il établit la même machine et le même système. Ce bâtiment fit plusieurs trajets, notamment entre le pont de Londres et Battersen avec une vitesse de 6 à 7 milles à l'heure.

En 1827, dans l'*Histoire de la marine à vapeur*, 2^e édition, on trouve le passage suivant : « On a fait en Amérique l'essai d'une espèce de vis qui était placée à l'avant ou à l'arrière du bâtiment, complètement immergé, et dont l'axe était parallèle à la quille. On l'abandonna après une expérience très-approfondie et très-soigneusement faite, sans dire les raisons de son insuccès.

En 1836, M. Smith prend une patente pour l'application de l'hélice aux navires. (*Voy. ci-après Col. 21, 4^e.*)

En 1839, l'ingénieur anglais Rennie, spécialement occupé de la navigation des canaux, a proposé de substituer à la surface nélicoïde une surface dont la direction est une spirale tracée sur la nappe d'un cône à base circulaire. (*Voy. ci-après la description de ce système, à l'article de ce mécanicien, (ol. 23, 9^e.)*)

Système Sauvage. — M. Sauvage, constructeur et mécanicien français, avait fait, même à cette époque (1839), beaucoup d'essais sur l'hélice. Il l'a d'abord appliquée, il y a environ neuf années, à un bateau qu'il a fait manœuvrer à bras dans les bassins du Havre. Un petit steamer fut construit à Honfleur pour recevoir cet appareil. Il a stationné pendant longtemps dans le bassin d'Ingouville, en attendant que M. Sauvage eût le temps d'y appliquer son propulseur, qu'il avait fait fonctionner dans une chaloupe sur la Seine, au-dessus du pont de Neuilly. Tout récemment encore, il a présenté à l'examen de l'Académie des sciences un petit brick de guerre armé de deux hélices perfectionnées par lui. Elles agissaient par l'effet d'un mouvement rotatoire continu, communiqué au moyen d'un mécanisme d'horlogerie et capable de faire équilibre à un poids de 200 grammes (6 onces) dans un fluide, ce qui équivaldrait à quelques grains, si cette force s'appuyait sur un terrain ferme. Un rapport à ce sujet a été fait par M. le baron

Ségurier, et inséré dans les comptes-rendus de l'Académie.

La vis Sauvage est composée de deux segments hélicoïdes formant ensemble un tour entier dont l'angle milieu d'inclinaison est d'environ 65 degrés. Ces hélices reposent sur l'arbre lui-même, et par conséquent la vis est entièrement pleine.

En 1839 encore, M. Erison prend en Angleterre une patente pour l'application de l'hélice à la navigation. Le genre de son propulseur est en tout semblable et disposé d'une manière identique avec celui proposé par M. le capitaine Delisle en 1823. Les vis, au nombre de deux, sont placées dans chaque côté de l'étambot. Elles se composent, comme nous l'avons expliqué plus haut, de six lames fixées à distance égale autour d'un cylindre concentrique à l'axe : les lames et les bras sont des segments de vis. Un bâtiment, appelé le *Robert Stokton*, fut essayé sur la Tamise avec un propulseur de cette espèce ; il était muni d'une paire de machines sans condensation, de la force de 60 chevaux, placées à angle droit et agissant sur une manivelle de manière que les deux vis étaient mises en mouvement directement par la machine. Ce système fut appliqué en Amérique sur le *Clarion*, de 70 chevaux, puis enfin sur la frégate le *Princeton*.

Enfin, une foule d'ingénieurs et de mécaniciens américains et anglais sont descendus successivement dans l'arène, proposant des formes différentes d'hélices et de propulseurs sous-marins, que l'on qualifie de systèmes. Nous nous bornerons à citer les plus remarquables.

1^o *Système de Hunt.* — Dans le système de Hunt, le propulseur est composé de quatre lames presque triangulaires dont les sommets sont fixés à l'axe. L'angle extrême est de 59 degrés environ. Le but que s'est plus particulièrement proposé M. Hunt est de gouverner au moyen de la vis elle-même. A cet effet l'arbre principal communique à un arbre vertical au moyen d'un engrenage à angles. Le mouvement imprimé par la machine au deuxième engrenage à angles fait tourner l'arbre horizontal qui porte la vis.

Ce système a été appliqué à un petit bateau, appelé *Infant-Prince*, de 30 tonneaux, armé de deux machines oscillantes sans condensation, de la force de 10 chevaux, par MM. Penset fils, de Greenwich, sans résultats positifs. Outre les inconvénients d'un mécanisme des plus compliqués, placé sous l'eau et hors de portée, il faut remarquer que, lorsqu'il est nécessaire de porter la vis du côté opposé à son mouvement, on est obligé de lui communiquer, au moyen de la barre, un excès de vitesse qui exigerait une force trop considérable dans un grand bâtiment, quels que fussent d'ailleurs les moyens mécaniques employés. En effet, on gouverne le navire au moyen d'une vis sans fin qui engrène avec un secteur fixé à l'axe creux, de sorte qu'en faisant mouvoir la vis on fait tourner tout le système, et par conséquent le gouvernail, sans exercer d'influence sur le

mouvement des roues, ce qui paraît évidemment impraticable à bord d'un bâtiment de grande dimension.

Ce système est une copie exacte du système de M. le marquis de Jouffroy (Achille), M. Hunt ayant substitué une vis aux palmes articulées de l'ingénieur français.

2° *Système de Fife.* — Le système de M. Fife se compose d'un long segment pris sur le bord extérieur de l'hélice et formant un tour entier. Ce propulseur n'est autre que la vis de M. Delisle moins la solidité. Il exigerait une ouverture immense dans le massif arrière du bâtiment pour l'y installer, ce qui en affaiblirait considérablement la solidité.

3° *Système du capitaine Carpentier.* — Le propulseur de M. le capitaine Carpentier est composé de deux losanges à surface plane formant avec l'axe des angles de 45 degrés et se coupant à angle droit. Il est évident que les différents points de ces losanges sont doués d'une vitesse d'autant plus grande, qu'ils sont plus éloignés de l'axe, puisqu'ils doivent tous accomplir une révolution entière dans le même temps; et, comme les lignes parallèles à l'axe, situées dans le plan des losanges et passant par ces points, forment toutes avec l'axe le même angle, il s'ensuit que, tandis que les points extrêmes peuvent acquérir une vitesse plus grande que celle du navire, ceux du milieu peuvent avoir la même vitesse que lui et ceux de l'axe une vitesse moindre. Ces derniers deviennent donc dans ce cas nuisibles à la vitesse du navire. Mais, comme une partie de l'effort produit sur eux par l'eau tend à faire tourner le propulseur, la perte de force est moindre. Elle est cependant assez grande pour rendre ce système très-inférieur à celui de la vis.

Le capitaine Carpentier a en outre l'idée de rattacher l'arbre à la vis au moyen d'un joint universel, ce qui permettrait au besoin, en repoussant l'arbre en dehors, de soustraire le système à l'action de la mer; mais c'est toujours un grand inconvénient d'avoir un mécanisme quelconque au-dessous de l'eau, qu'on ne peut visiter à volonté. Ce système a été adopté par ordre de l'amiral à la pinasse du bateau à vapeur de Sa Majesté le *Geysier*, dont M. Carpentier est commandant.

4° *Système du capitaine Smith.* — Le système de M. le capitaine Smith est un propulseur qui ne diffère du précédent que par la forme des surfaces planes, qui sont trapézoïdales; il renferme les mêmes inconvénients.

5° *Système Beys.* — M. Beys, ingénieur prussien, a fait construire à Londres un bateau de 40 tonneaux en fer, muni d'une machine à basse pression, de la force de quarante chevaux, soit une tonne par cheval, avec lequel il se propose de faire l'essai d'un système de deux secteurs en tôle qu'il appelle boîtes flottantes. Ces secteurs forment en effet deux boîtes à air, hermétiquement fermées. Leur effet est le même que

produisent les palettes. En outre, le système complètement imaginé présente à la marche du bâtiment la résistance de sa surface de section. M. Beys doit essayer encore divers propulseurs construits d'après les principes du capitaine Carpentier, qui ne diffèrent de celui de ce dernier que par le nombre et la forme des surfaces de propulsion.

6° *Système Blaxland.* — Le propulseur de M. Blaxland a été appliqué à un vapeur de rivière auparavant muni de roues à aubes, en conservant les mêmes machines. Ce bateau se nomme le *Swifoure*, jaugeant 140 tonneaux. Ces deux machines sont de Waltz et Bollon, dont la force totale est estimée à 40 chevaux. Ce propulseur se compose d'un moyeu fixé sur l'arbre du propulseur, reposant sur un pallier dans le faux étambot, qui est muni d'une boîte à étoupes. Il y a dans le massif arrière une ouverture dans laquelle agit le propulseur; du moyeu partent quatre bras, sur lesquels sont rivés ou vissés cinq segments; et c'est la manière de fixer ces segments suivant des angles particuliers, qui constitue les avantages spécifiés par M. Blaxland dans sa patente.

La manière de communiquer à l'arbre propulseur est un grand tambour fixé sur l'arbre de la machine. Ce tambour se compose d'un certain nombre de planches épaisses placées sur les cercles extérieurs des roues, parallèlement à l'axe, comme les donnes d'une barrique. On a pratiqué une série de rainures sur la circonférence du tambour ainsi formé. Un autre tambour plus petit est fixé à l'arbre du propulseur, lequel a des rainures en même nombre et de même forme que celles du grand tambour. Le mouvement est communiqué de l'arbre de la machine à celui du propulseur au moyen de cordes sans fin semblables entre elles, placées dans les rainures, et auxquelles on peut donner la tension voulue au moyen de poulies de serrage.

Ce système ne paraît pas pouvoir être appliqué utilement à un navire de mer, dans lequel on ne peut installer un mécanisme aussi compliqué. Dans une expérience faite entre le *Swifoure* et le *Novelty*, bâtiments de 320 tonneaux, et propulsés au moyen de machines d'environ 80 chevaux par une vis ordinaire, le *Novelty* gagna le *Swifoure* de près d'un mille par heure; or, comme on sait que le premier n'a jamais dépassé 7 milles en eau morte, on doit conclure que le système Blaxland est inférieur au système appliqué au *Novelty*.

7° M. Smith a adopté de préférence le propulseur *Sawage*, sans rien y changer. Il est composé, comme nous l'avons dit plus haut, de deux segments hélicoïdes, formant ensemble un tour entier dont l'angle milieu d'inclinaison est d'environ 45 degrés. Ces hélices reposent sur l'arbre lui-même, et, par conséquent, la vis est entièrement pleine. Ce système a été appliqué à un petit navire, l'*Archimède*, puis à bord de la *Princesse-Royale*.

8° *Système David Napier.* — Le système de M. David Napier consiste en ce que son propulseur n'est qu'en partie immergé, ce qui permet de réduire la vitesse de son axe et d'éviter la perte angulaire produite par le mouvement rotatif des parties rapprochées du centre.

La disposition consiste à placer à l'arrière, dans un encadrement, deux roues d'égal diamètre; l'une est un peu de l'avant de l'autre, de manière que les extrémités des lames viennent raser les axes respectifs. Un bateau à vapeur en fer, construit par M. Napier pour essayer ce système, a atteint une assez bonne vitesse; l'arrière se terminait presque carrément, de sorte que les propulseurs consomment une grande partie de leur force à agir dans une eau morte, conséquence de cette construction.

9° *Système Rennie* (Spirale Rennie). — La vis dite vis d'Archimède est simplement, comme il a été dit, une hélice, c'est-à-dire qu'elle se compose d'un plan incliné enroulé autour d'une tige ou d'un cylindre.

M. Rennie propose, lui, de remplacer l'hélice par une vis spirale; alors son propulseur sera engendré en enroulant un plan incliné autour d'un cône logarithmique ou spire. Son but est d'augmenter graduellement le pas du filet, de sorte que, lorsque l'eau aura acquis toute la vitesse que la partie antérieure de la vis peut lui donner, elle continue à lui imprimer une nouvelle impulsion, et ainsi le filet peut être continué jusqu'à ce qu'il devienne presque droit.

Il y a dans cette modification ingénieuse quelque chose d'intéressant, la disposition remarquable de ce système étant fondée sur une étude attentive des formes données par la nature aux poissons qui nagent très-vite, tels que les saumons, les maquereaux et les harengs, qui sont propulsés par leur queue. Mais nous ferons observer que l'impulsion ne provient point d'un mouvement rotatif continu, mais bien de chocs successifs. Ici, comme ailleurs, la question est loin d'être résolue.

M. Rennie doit, en vertu des ordres de l'amirauté, installer ce propulseur sur un bâtiment dont l'efficacité définitive sera démontrée pratiquement : avant un essai bien conduit, il serait difficile de formuler sur ce système, comme sur tant d'autres, un jugement concluant.

10° L'institution des ingénieurs civils de Londres a repris, dans la séance du 20 février 1844, la discussion qui avait eu lieu à la séance précédente au sujet des propulseurs à hélice; M. Grontham a expliqué la construction du propulseur placé à bord du *Liverpool screw*. Ce propulseur est formé de quatre bras avec de larges extrémités en écopes fixées à un angle de 45 degrés.

11° *Vis à échelons.* — Elle a été imaginée dans le cas où on se trouverait obligé de diminuer le recul d'un bâtiment ayant un faible tirant d'eau et une seule vis. Cette modification consiste à allonger l'arbre de la vis de manière à placer les segments ou

échelons, en doublant la longueur de l'arbre d'une vis composée de quatre segments : on peut ainsi augmenter sa surface d'un tiers, sans rien changer au diamètre ni à l'action des segments, en les disposant de telle sorte qu'au lieu de se trouver à même hauteur comme auparavant, on les fasse avancer chacun d'un tiers de la longueur de l'arbre primitif.

Conclusion. — D'après ce court aperçu, à qui donnerons-nous le titre glorieux d'inventeur de l'hélice ou vis d'Archimède, que tant d'ingénieurs et mécaniciens se disputent?

Américains, Anglais et Français, soyons de bonne foi : chacun de vous avez apporté à sa perfection votre part de génie, de talents et de veilles.

A chacun donc sa part dans notre admiration et notre reconnaissance, pour tant d'études, malgré si peu de succès. Dans votre amour de la science et de l'humanité, votre but était de rendre définitive l'application de ce propulseur transformé de tant de manières à la navigation par la vapeur, l'une des plus belles découvertes dont puisse s'honorer l'esprit humain.

HIÉROGLYPHES. — C'est le nom que les Grecs, et, par suite, les peuples modernes, ont donné aux figures inscrites sur les monuments religieux de l'Égypte, et dont l'assemblage formait un langage pour les yeux, une écriture symbolique par laquelle on sut, longtemps avant Cadmus, donner de la couleur et du corps aux pensées. Nous avons déjà parlé des hiéroglyphes à l'article *ÉCRITURE* (voy. ce mot) : nous compléterons ce qui en a été dit par la notice suivante, publiée par M. Arago dans l'*Annuaire du bureau des longitudes* (année 1835).

« *Histoire de la première interprétation exacte qui ait été donnée des hiéroglyphes.* — En corrigeant ces jours derniers, pour les *Mémoires de l'Académie des Sciences*, les épreuves d'un éloge historique du docteur Thomas Young, qui remonte déjà à trois années, il me vint à l'esprit que le chapitre dans lequel j'ai discuté les titres des deux célèbres prétendants à la première interprétation exacte qu'on ait donnée des hiéroglyphes égyptiens, était de nature à entrer dans l'*Annuaire*. Cette découverte, me disais-je, figurera certainement au premier rang parmi les plus belles de notre siècle. D'ailleurs, après les débats animés qu'elle a fait naître, chacun doit désirer savoir si la France peut, consciencieusement, prétendre à ce nouveau titre de gloire. Ainsi, l'importance de la question et l'amour-propre national bien entendu se sont réunis pour m'encourager à publier ici le résultat de l'examen minutieux auquel je m'étais livré. Puissé-je ne m'être pas trop aveuglé sur le danger qu'il y a toujours à aborder des sujets difficiles, dans des matières dont on ne fait pas le sujet spécial de ses études.

« Les hommes ont imaginé deux systèmes d'écriture entièrement distincts. L'un est employé chez les Chinois : c'est le système

hiéroglyphique ; le second, en usage actuellement chez tous les autres peuples, porte le nom de système alphabétique ou phonétique.

« Les Chinois n'ont pas de lettres proprement dites. Les caractères dont ils se servent pour écrire sont de véritables hiéroglyphes : ils représentent non des sons, non des articulations, mais des idées. Ainsi *maison* s'exprime à l'aide d'un caractère unique et spécial, qui ne changerait pas, quand même tous les Chinois arriveraient à désigner une maison, dans la langue parlée, par un mot totalement différent de celui qu'ils pronoucent aujourd'hui. Ce résultat vous surprend-il ? Songez à nos chiffres, qui sont aussi des hiéroglyphes. L'idée de l'unité ajoutée sept fois à elle-même, ou le nombre huit, s'exprime partout, en France, en Angleterre, en Espagne, etc., à l'aide de deux ronds superposés verticalement et se touchant par un seul point ; mais en voyant ce signe idéographique 8, le Français prononce *huit*, l'Anglais *eight*, l'Espagnol *ocho*. Personne n'ignore qu'il en est de même des nombres composés. Ainsi, pour le dire en passant, si les signes idéographiques chinois étaient généralement adoptés, comme le sont les chiffres arabes, chacun lirait dans sa propre langue les ouvrages qu'on lui présenterait, de même qu'il lit tous les nombres, sans avoir besoin de connaître un seul mot de la langue parlée par les auteurs qui les auraient écrits.

« Il n'en est pas ainsi des écritures alphabétiques :

*Celui de qui nous vient cet art ingénieux
De peindre la parole et de parler aux yeux,*

ayant fait la remarque capitale, que tous les mots de la langue parlée la plus riche se composent d'un nombre très-borné de sons ou articulations élémentaires, inventa des signes ou lettres, au nombre de 24 ou 30, pour les représenter. A l'aide de ces signes, diversement combinés, il pouvait écrire toute parole qui venait frapper son oreille, même sans en connaître la signification.

« L'écriture chinoise ou hiéroglyphique semble l'enfance de l'art. Ce n'est pas, toutefois, ainsi qu'on le disait jadis, que, pour apprendre à la lire, il faille, en Chine même, la longue vie d'un mandarin studieux. Rémusat, dont je ne puis prononcer le nom sans rappeler l'une des pertes les plus cruelles que les lettres aient faites depuis longtemps, n'avait-il pas établi, soit par sa propre expérience, soit par les excellents élèves qu'il formait tous les ans dans ses cours, qu'on apprend le chinois comme toute autre langue ? Ce n'est pas non plus, ainsi qu'on l'imagine au premier abord, que les caractères hiéroglyphiques se prêtent seulement à l'expression des idées communes : quelques pages du roman *Yu-kiao-li*, ou les *Deux Cousins*, suffiraient pour montrer que les abstractions les plus subtiles, les plus quintessenciées n'échappent pas à l'écriture chinoise. Le principal défaut de cette écriture serait de ne donner aucun moyen d'exprimer des

noms nouveaux. Un mandarin de Canton aurait pu mander par écrit à Pékin que, le 14 juin 1800, la plus mémorable bataille sauva la France d'un grand péril ; mais il n'aurait su, en caractères purement hiéroglyphiques, comment apprendre à son correspondant que la plaine où se passa ce glorieux événement était près du village de *Marengo*, et que le général victorieux s'appelait *Bonaparte*. Un peuple chez lequel la communication de noms propres, de ville à ville, ne pourrait avoir lieu que par l'envoi de messagers, en serait, comme on voit, aux premiers rudiments de la civilisation ; aussi, tel n'est pas le cas du peuple chinois. Les caractères hiéroglyphiques constituent bien la masse de leur écriture ; mais quelquefois, et surtout quand il faut écrire un nom propre, on les dépouille de leur signification idéographique, pour les réduire à n'exprimer que des sons et des articulations, pour en faire de véritables lettres.

« Ces prémisses ne sont pas un hors-d'œuvre. Les questions de priorité que les méthodes graphiques de l'Égypte ont soulevées vont être maintenant faciles à expliquer et à comprendre. Nous allons, en effet, trouver dans les hiéroglyphes de l'antique peuple des Pharaons tous les artifices dont les Chinois font usage aujourd'hui.

« Plusieurs passages d'Hérodote, de Diodore de Sicile, de Clément d'Alexandrie, ont fait connaître que les Égyptiens se servaient de deux ou trois sortes d'écritures, et que dans l'une d'elles, au moins, les caractères symboliques ou représentatifs d'idées jouaient un grand rôle. Horapollon nous a même conservé la signification d'un certain nombre de ces caractères ; ainsi, l'on sait que l'épervier désignait l'*âme* ; l'*ibis*, le *cœur* ; la *colombe* (ce qui pourra paraître assez étrange), un *homme violent* ; la *flûte*, l'*homme aliéné* ; le nombre *seize*, la *volupté* ; une *grenouille*, l'*homme imprudent* ; la *fourmi*, le *savoir* ; un *nœud coulant*, l'*amour*, etc., etc.

« Les signes ainsi conservés par Horapollon ne formaient qu'une très-petite partie des huit à neuf cents caractères qu'on avait remarqués dans les inscriptions monumentales. Les modernes, Kircher entre autres, essayèrent d'en accroître le nombre. Leurs efforts ne donnèrent aucun résultat utile, si ce n'est de montrer à quels écarts s'exposent les hommes les plus instruits, lorsque dans la recherche des faits ils s'abandonnent sans frein à leur imagination. Faute de données, l'interprétation des écritures égyptiennes paraissait depuis longtemps à tous les bons esprits un problème complètement insoluble, lorsqu'en 1799, M. Boussard, officier du génie, découvrit dans les fouilles qu'il faisait opérer près de Rosette une large pierre couverte de trois séries de caractères parfaitement distincts. Une de ces séries était du grec. Celle-là, malgré quelques mutilations, fit clairement connaître que les auteurs du monument avaient ordonné que la *même inscription* s'y trouvât tracée

en trois sortes de caractères, savoir : en caractères sacrés ou hiéroglyphiques égyptiens, en caractères locaux ou usuels, et en lettres grecques; ainsi, par un bonheur inespéré, les philologues se trouvaient en possession d'un texte grec ayant en regard sa *traduction* en langue égyptienne, ou, tout au moins, une transcription avec les deux sortes de caractères anciennement en usage sur les bords du Nil.

« Cette pierre de Rosette, devenue depuis si célèbre, et dont M. Boussard avait fait hommage à l'Institut du Caire, fut enlevée à ce corps savant à l'époque où l'armée française évacua l'Égypte. On la voit maintenant au musée à Londres, où elle figure, dit Thomas Young, comme un monument de la valeur britannique. Toute valeur à part, le célèbre physicien eût pu ajouter, sans trop de partialité, que cet inappréciable monument bilingue témoignait aussi quelque peu des vues avancées qui avaient présidé à tous les détails de la mémorable expédition d'Égypte, comme aussi du zèle infatigable des savants illustres dont les travaux, exécutés souvent sous le feu de la mitraille, ont tant ajouté à la gloire de leur patrie. L'importance de l'inscription de Rosette les frappa, en effet, si vivement que, pour ne pas abandonner ce précieux trésor aux chances aventureuses d'un voyage maritime, ils s'attachèrent à l'envisager dès l'origine, à le reproduire par de simples dessins, par des contre-épreuves obtenues à l'aide des procédés de l'imprimerie en taille-douce, enfin par des moulages en plâtre ou en soufre. Il faut même ajouter que les antiquaires de tous les pays ont connu pour la première fois la pierre de Rosette à l'aide des dessins des savants français.

« Un des plus illustres membres de l'Institut, M. Silvestre de Sacy, entra le premier, dès l'année 1802, dans la carrière que l'inscription bilingue ouvrait aux investigations des philologues. Il ne s'occupait toutefois que du texte égyptien en caractères usuels. Il y découvrit les groupes qui représentent différents noms propres et leur nature phonétique. Ainsi, dans l'une des deux écritures, au moins, les Égyptiens avaient des signes, de sons, de véritables lettres. Cet important résultat ne trouva plus de contradicteurs, lorsqu'un savant suédois, M. Akerblad, perfectionnant le travail de notre compatriote, eut assigné, avec une probabilité voisine de la certitude, la valeur phonétique individuelle des divers caractères employés dans la transcription des noms propres que faisait connaître le texte grec.

« Restait toujours la partie de l'inscription purement hiéroglyphique ou supposée telle. Celle-là était demeurée intacte; personne n'avait osé entreprendre de la déchiffrer.

« C'est ici que nous verrons Thomas Young déclarer d'abord, comme par une sorte d'inspiration, que dans la multitude des signes sculptés sur la pierre et représentant soit

des animaux entiers, soit des êtres fantastiques, soit encore des instruments, des produits des arts ou des formes géométriques, ceux de ces signes qui se trouvent renfermés dans des encadrements elliptiques correspondent aux noms propres de l'inscription grecque, en particulier au nom de Ptolémée, le seul qui, dans la transcription hiéroglyphique, soit resté intact. Immédiatement après, Young dira que dans le lieu spécial de l'encadrement ou cartouche les signes ne représentent plus des idées, mais des sons; enfin il cherchera, par une analyse minutieuse et très-délicate, à assigner un hiéroglyphe individuel à chacun des sons que l'oreille entend dans le nom de Ptolémée de la pierre de Rosette, et dans celui de Bérénice d'un autre monument.

« Voilà, si je ne me trompe, dans les recherches d'Young sur les systèmes graphiques des Égyptiens, les trois points culminants. Personne, a-t-on dit, ne les avait aperçus, ou du moins ne les avait signalés avant le physicien anglais. Cette opinion, quoique généralement admise, me paraît contestable. Il est en effet certain que, dès l'année 1766, M. de Guignes, dans un mémoire imprimé, avait indiqué les cartouches des inscriptions égyptiennes comme renfermant tous des noms propres. Chacun peut voir aussi, dans le même travail, les arguments dont s'étaye le savant orientaliste pour établir l'opinion qu'il avait embrassée sur la nature constamment phonétique des hiéroglyphes égyptiens. Young a donc la priorité sur un seul point : c'est à lui que remonte la première tentative qui a été faite pour décomposer en lettres les groupes des cartouches, pour donner une valeur phonétique aux hiéroglyphes composant, dans la pierre de Rosette, le nom de Ptolémée.

« Dans cette recherche, comme on peut s'y attendre, Young fournira de nouvelles preuves de son immense pénétration; mais, égaré par un faux système, ses efforts n'auront pas un plein succès. Ainsi, quelquefois, il attribuera aux caractères hiéroglyphiques une valeur simplement alphabétique; plus loin, il leur donnera une valeur syllabique ou même dissyllabique, sans s'inquiéter de ce qu'il y aurait d'étrange dans ce mélange de caractères de natures différentes. Le fragment d'alphabet publié par le docteur Young renferme donc du vrai et du faux; mais le faux y abonde tellement, qu'il serait impossible d'appliquer la valeur des lettres dont il se compose à toute autre lecture qu'à celle des deux noms propres dont on les a tirées. Le mot *impossible* s'est si rarement rencontré dans la carrière scientifique de Young, qu'il faut se hâter de le justifier. Je dirai donc que, depuis la composition de son alphabet, Young lui-même croyait voir dans un cartouche, sur un monument égyptien, le nom d'*Arsinoé*, là où son célèbre compétiteur a montré depuis, avec une entière évidence, le mot *autocrator*; qu'il crut reconnaître *Evergète* dans un groupe où il faut lire *César*.

« Le travail de Champollion, quant à la découverte de la valeur phonétique des hiéroglyphes, est simple, homogène, et ne semble donner prise à aucune incertitude. Chaque signe équivalant à une simple voyelle ou à une simple consonne. Sa valeur n'est pas arbitraire : tout hiéroglyphe phonétique est l'image d'un objet physique dont le nom, en langue égyptienne, commence par la voyelle ou par la consonne qu'il s'agit de représenter (1).

« L'alphabet de Champollion, une fois modelé sur la pierre de Rosette et sur deux ou trois autres monuments, sert à lire des inscriptions entièrement différentes : par exemple, le nom de *Cléopâtre*, sur l'obélisque de *Phile*, transporté depuis longtemps en Angleterre, et où le docteur Young, armé de son alphabet, n'avait rien aperçu. Sur les temples de *Karnac*, Champollion lira deux fois le nom d'*Alexandre* ; sur le zodiaque de Denderah, un titre impérial romain ; sur le grand édifice au-dessus duquel le zodiaque était placé, les noms et surnoms des empereurs Auguste, Tibère, Claude, Néron, Domitien, etc. Ainsi, pour le dire en passant, se trouvera tranchée la vive et éternelle discussion que l'âge de ces monuments avait fait naître ; ainsi sera constaté sans retour que, sous la domination romaine, les hiéroglyphes étaient encore en plein usage sur les bords du Nil.

« L'alphabet, qui a déjà donné tant de résultats inespérés, appliqué, soit aux grands obélisques de *Karnac*, soit à d'autres monuments qui sont aussi reconnus pour être du temps des Pharaons, nous présentera les noms de plusieurs rois de cette antique race ; les noms de divinités égyptiennes : disons

(1) Ceci deviendra clair pour tout le monde, si nous cherchons, en suivant le système égyptien, à composer les hiéroglyphes de la langue française.

L'A pourra être indistinctement représenté par un *Agneau*, par un *Aigle*, par un *Ane*, par une *Anémone*, par un *Artichaut*, etc.

Le B se figurerait par une *Balance*, par une *Baleine*, par un *Bateau*, par un *Blairreau*, etc.

Au C, on substituerait une *Cabane*, un *Cheval*, un *Chat*, un *Cèdre*, etc.

A l'E, un *Éléphant*, un *Épave*, un *Eolipyle*, une *Epée*, etc.

Abbé s'écrirait donc, à l'aide des hiéroglyphes français, en mettant à la suite les uns des autres, les figures d'un *Agneau*, d'une *Balance*, d'une *Baleine* et d'un *Éléphant* ;

ou bien, celles d'un *Aigle*, d'un *Bateau*, d'un *Blairreau*, d'une *Épée* ;
etc. etc.

Ce genre d'écriture a quelque analogie, comme on le voit, avec les rébus dont les confiseurs enveloppent aujourd'hui leurs bonbons. Voilà où en étaient ces prêtres égyptiens que l'antiquité nous a tant vantés, mais qui, on doit le dire, ne nous ont à peu près rien appris.

M. Champollion appelle *homophones* tous les signes qui, représentant un même son ou une même articulation, pouvaient se substituer indistinctement les uns aux autres. Dans l'état actuel de l'alphabet égyptien, je vois six ou sept signes homophones pour l'A, et plus d'une douzaine pour l'S ou plutôt pour le signe grec.

plus, des mots *substantifs*, *adjectifs* et *verbes* de la langue copte. Young se trompait donc quand il regardait les hiéroglyphes phonétiques comme une invention moderne ; quand il avançait qu'ils avaient seulement servi à la transcription des noms propres, et même des noms propres étrangers à l'Égypte. M. de Guignes, et surtout M. Etienne Quatremère, établissaient, au contraire, un fait réel d'une grande importance, que la lecture des inscriptions des Pharaons est venue fortifier par des preuves irrésistibles, lorsqu'ils signalaient la langue copte actuelle comme celle des anciens sujets de Sésostris.

« On connaît maintenant les faits. Je pourrai donc me borner à fortifier de quelques courtes observations la conséquence qui me paraît en résulter inévitablement.

« Les discussions de priorité, même sous l'empire des préjugés nationaux, ne deviendraient jamais acerbes, si elles pouvaient se résoudre par des règles fixes ; mais, dans certains cas, la première idée est tout ; dans d'autres, les détails offrent les principales difficultés ; ailleurs, le mérite semble avoir dû consister moins dans la conception d'une théorie que dans sa démonstration. On devine déjà combien le choix du point de vue doit prêter à l'arbitraire, et combien cependant il aura d'influence sur la conclusion définitive. Pour échapper à cet embarras, j'ai cherché un exemple dans lequel les rôles des deux prétendants à l'invention pussent être assimilés à ceux de Champollion et de Young, et qui, d'autre part, eût concilié toutes les opinions. Cet exemple, j'ai cru le trouver dans les *interférences* (1), même en laissant entièrement de côté, pour la question hiéroglyphique, les citations empruntées au mémoire de M. de Guignes.

« Hooke, en effet, avait dit, avant Thomas Young, que les rayons lumineux interfèrent, comme ce dernier avait supposé, avant Champollion, que les hiéroglyphes égyptiens sont quelquefois phonétiques. Hooke ne prouvait pas directement son hypothèse ; la preuve des valeurs phonétiques assignées par Young à divers hiéroglyphes n'aurait pu reposer que sur des lectures qui n'ont pas été faites, qui n'ont pas pu l'être.

« Faute de connaître la composition de la lumière blanche, Hooke n'avait pas une idée exacte de la nature des interférences, comme Young, de son côté, se trompait sur une prétendue valeur syllabique ou dissyllabique des hiéroglyphes.

« Young, d'un consentement unanime, est considéré comme l'auteur de la théorie des interférences ; dès lors, par une conséquence qui me paraît inévitable, Champollion doit être regardé comme l'auteur de la découverte des hiéroglyphes.

(1) Cette dernière partie de la discussion ne pourra guère être comprise de ceux qui sont étrangers aux phénomènes des interférences. Au reste, elle ne me semble pas assez importante dans la question pour que je doive reproduire ici l'article de l'*Annuaire* de 1831, où la théorie des interférences a été expliquée avec tous les développements nécessaires.

« Je regrette de n'avoir pas songé plus tôt à ce rapprochement. Si, de son vivant, Young eût été placé dans l'alternative d'être le créateur de la doctrine des interférences, en laissant les hiéroglyphes à Champollion, ou de garder les hiéroglyphes en abandonnant à Hooke l'ingénieuse théorie optique, je ne doute pas qu'il se fût empressé de reconnaître les titres de notre illustre compatriote. Au surplus, il lui serait resté, ce que personne ne pourra lui contester, le droit de figurer dans l'histoire de la mémorable découverte des hiéroglyphes, comme Kepler, Borelli, Hooke et Wrenn figurent dans l'histoire de la gravitation universelle. »

HORLOGE. — L'horloge est une machine qui, par un mouvement uniforme quelconque dont les parties se peuvent mesurer, indique les parties du temps qui sont écoulées. Ainsi tout l'art de l'horlogerie n'est autre chose que l'application du temps à l'espace.

Les horloges à rouages, à ressorts, à contre-poids, à sonnerie, sont autant de machines automates inventées pour mesurer le temps. « Songer à le fixer, serait un dessein extravagant; mais, dit l'abbé Sallier, marquer les moments de sa fuite, compter les parties par lesquelles il nous échappe, c'est un fruit de la sagacité de l'homme, et une découverte qui, ayant eu la grâce de la nouveauté, conserve encore la beauté de l'invention, jointe à son utilité reconnue: cette découverte est celle des horloges en général. »

Après que Ctésibius, qui florissait vers l'an 613 de Rome, eut imaginé la machine hydraulique des horloges à eau (voy. *Clepsydre*, à l'art. **HORLOGERIE**), on trouva le secret d'en faire à rouages sur le même modèle, et ces nouvelles horloges prirent une grande faveur; Timalcion en avait une dans sa salle à manger. Cette invention néanmoins ne se perfectionna point; car, pendant plus de sept siècles, il n'est parlé d'aucune horloge remarquable. Nous ne connaissons de nom que celle de Boèce et de Cassiodore. On sait que Cassiodore avait lui-même du goût pour la mécanique; l'histoire rapporte que, s'étant retiré, sur ses vieux jours, dans un monastère de la Calabre, il s'y amusait à faire des horloges à rouages, des cadrans et des lampes perpétuelles.

Mais la barbarie enveloppa si bien tous les arts dans l'oubli, que, lorsque deux cents ans après le pape Paul I^{er} envoya, vers l'an 760, une horloge à rouages à Pépin le Bref, cette machine passa pour une chose unique dans le monde.

Vers l'an 807, le calife Aaron Ralchild, si connu par son amour pour les sciences et les arts, ayant contracté une étroite amitié avec Charlemagne, lui fit, entre autres présents, celui d'une horloge, dont nos historiens parlent avec admiration, et qui était vraisemblablement dans le goût de celle du pape Paul I^{er}. Ce n'était pas du moins une horloge sonnante, car il n'y en avait point de telle du temps de Charlemagne et dans

toutes les villes de son empire; il n'y en eut même que vers le milieu du xiv^e siècle. De là vient l'ancienne coutume qui se conserve en Allemagne, en Suisse, en Hollande, en Flandre et en Angleterre, d'entretenir des hommes qui avertissent de l'heure pendant la nuit (1).

Les Italiens, à qui l'on doit la renaissance de toutes les sciences et de tous les arts, imitèrent aussi les premiers les horloges du pape Paul et du calife Abasside. Cette gloire appartient à Pacificus, archidiacre de Verroue, excellent mécanicien, mort en 846. Il n'est donc pas vrai que Gerbert, qui mourut sur le siège pontifical en 1033, soit l'inventeur des horloges à roues, comme quelques-uns l'ont avancé. En effet, outre que la prétendue horloge de Gerbert n'était qu'un cadran solaire, les roues étaient employées dans les horloges dont nous venons de parler.

Dans le xiv^e siècle, parut à Londres l'horloge de Walingford, bénédictin anglais, mort en 1325, et elle fit beaucoup de bruit dans son pays; mais bientôt après l'on vit à Padoue celle de Jacques de Dondi, la merveille de son temps. Il nous sera facile de faire connaître au lecteur cette merveille en transcrivant ici ce qu'en dit un témoin oculaire, le sieur de Mézières, dans son *Songe du vieux pèlerin*. D'ailleurs, c'est un morceau assez curieux pour l'ancienne histoire de l'horlogerie. Le voici mot pour mot :

« Il est à savoir qu'en Italie, il y a aujourd'hui un homme en philosophie, en médecine et en astronomie, en son degré singulier et solennel par commune renommée sur tous les autres excellents es dessus trois sciences, de la cité de Bade. Son surnom est perdu et est appelé maître Jean des Horloges, lequel demeure à présent avec le comte de Vertus, duquel il a de gages et de bienfaits, deux mille florins, ou environ. Ce maître Jean des Horloges a fait dans son temps des grandes œuvres solennelles, es trois sciences dessus touchées, qui par les grands clercs d'Italie, d'Allemagne et de Hongrie, sont autorisées et sont en grande réputation, entre lesquelles œuvres il a fait un grand instrument appelé (sphère) ou horloge du mouvement du ciel, auquel instrument où sont tous les mouvements des signes et des planètes, avec leurs cercles et episticules (apparemment épicycles) et différences par la multiplication des roues sans nombre avec toutes leurs parties, et à chacune particulièrement son mouvement.

« Par telle on peut voir clairement en quel signe et degré les planètes sont et les étoiles solennelles du ciel. Et est faite si subtilement cette espèce, que nobnostant la multitude des roues qui ne pourraient pas se nombrer bonnement, sans défaire l'ins-

(1) Dans la Flandre Française, l'Artois et le Cambrésis, ceci est encore en usage : on appelle cela *corner l'heure*. En effet, le veilleur au *beffroi*, a soin de faire résonner une trompe ou *corne* autant de fois que l'heure a frappé à l'horloge, et cela aux quatre coins de la tour du beffroi.

trument, tout le mouvement est gouverné par un seul contre-poids, qui est de si grande merveille, que les astronomes des régions lointaines viennent visiter à grandes révérences le maître Jean et l'œuvre de ses mains; et tous les clercs d'astronomie, de médecine et de philosophie qu'il n'est de mémoire d'homme, par écrit ni autrement, qu'en ce monde est fait si bien un instrument du mouvement du ciel comme l'horloge desusdit; l'entendement du maître Jean il est de ses mains propres et forgea l'horloge toute en laiton et en cuivre sans avoir l'aide de personne, et ne fit autre chose en seize ans, comme a été informé l'écrivain de ce livre, qui a eu une grande amitié avec le maître Jean. »

Ce récit, simplifié en deux mots, nous apprend que l'horloge de Jacques de Dondi, né à Padoue, marquait outre les heures, le cours annuel du soleil suivant les douze figures du zodiaque, avec le cours des planètes. Cette horloge merveilleuse qui fut placée sur la tour du palais de Padoue, en 1344, valut à son auteur et à tous ses descendants, le surnom d'*Horologius*, qui dans la suite prit la place du nom de famille. Cette famille subsiste encore avec honneur en deux branches, l'une agrégée au corps des patriciens, l'autre décorée du titre de marquis.

L'horloge de Dondi excita l'émulation des ouvriers dans toute l'Europe; on ne vit plus que des horloges à roues, à contre-poids, à sonnerie, en Allemagne, en France et ailleurs. L'horloge de Courtray fut une de celles qui furent le plus célébrées; Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, la fit démontrer en 1363, et emporter par charrois à Dijon, où il la fit remonter. « C'est l'ouvrage le plus beau, dit Froissard, qu'on pût trouver deçà ni delà de la mer. » Entre les pièces singulières de cette horloge, décrite par le même auteur, il y avait vingt-quatre brochettes, qui devaient apparemment servir à faire sonner les heures, ou du moins les indiquer (1).

La France ne fut pas moins curieuse que les autres pays à se procurer des horloges à la nouvelle mode. Paris montra l'exemple par celle du Palais, qui est la première horloge que la capitale du royaume ait possédée. Elle fut faite par Henri de Vic, que Charles V fit venir d'Allemagne. Il assigna six sous parisis à cet ouvrier, et lui donna son logement dans la tour, sur laquelle l'horloge fut placée, en 1370. (C'est cette même horloge qui vient d'être restaurée à neuf.) L'horloge du château de Montargis fut faite vers l'an 1380, par Jean Jouvens.

Mais Nuremberg, ville où les ouvriers se sont toujours signalés par une adresse industrielle, se distingua singulièrement par la variété de mécaniques qu'elle mit dans les horloges de sa façon. Ponthus de Thajard, mort évêque de Châlons, rapporte en avoir vu où les heures de chaque jour et de cha-

que nuit, de quelque durée que fussent l'un et l'autre, étaient séparément divisées en douze parties égales.

M. Hardait a renouvelé cette invention: il a fait une horloge où le cadran marque deux fois douze heures, séparément, sur deux espèces d'éventails dont les branches de l'un s'écartent à proportion que celles de l'autre se rapprochent, l'une et l'autre alternativement, selon la durée des heures, qui suit celles des jours et des nuits. Cette horloge était dans le cabinet de M. d'Onsembray, mort en 1754.

On juge bien que l'horlogerie ne tomba pas en Italie. L'horloge de Dondi, qui y avait été tant admirée, excita l'émulation d'un habile ouvrier qui, en 1402, en fit une à Pavie presque toute semblable et fort promptement, sous la protection de Jean Galéas Visconti.

Dans le temps de Louis XI, c'est-à-dire sur le déclin du xv^e siècle, il fallait qu'il y eût des horloges portatives à sonnerie. Un gentilhomme ruiné par le jeu, étant entré dans la chambre de ce prince, prit son horloge et la mit dans sa manche, où elle sonna. Louis XI, dit Duverdièr, non-seulement lui pardonna le vol, mais lui donna généreusement l'horloge. Carovagius, sur la fin du même siècle, fit un réveil pour André Alcias, lequel réveil sonnait l'heure marquée, et, du même coup, battait le fusil et allumait une bougie.

Vers le milieu du xvi^e siècle, la mécanique des grosses horloges s'étendit et se perfectionna partout. Henri II fit faire celle d'Anet, qui fut admirée. Celle de Strasbourg, achevée en 1573, soutient encore aujourd'hui sa première réputation, et passe pour une des plus merveilleuses de l'Europe, comme celle de Lyon passe pour la plus belle de France. L'horloge de Lyon fut construite par Nicolas Lippius, de Bâle, en 1596, rétablie et augmentée, en 1660, par Guillaume Nourrisson, habile horloger lyonnais.

Derham fait une mention très-honorable de l'horloge de la cathédrale de Lunden, en Suède, laquelle, selon la description qu'en donne le docteur Heylin, n'est point inférieure à celle de Strasbourg. En un mot, on ne peut douter qu'il n'y ait dans diverses villes de l'Europe beaucoup d'horloges de ces derniers siècles, d'une structure très-curieuse.

Il paraît même qu'on n'a pas tardé d'exécuter en petit des horloges merveilleuses. Pancirolle assure que, de son temps, c'est-à-dire sur la fin du xv^e siècle, l'on exécutait de telles horloges de la grosseur d'une amande, que l'on pouvait porter au cou. Un nommé Myrmécide se distingua dans ce genre de travail. Ces derniers siècles ont eu leurs Myrmécides; mais toutes ces petites machines, qui prouvent l'adresse et l'industrie de l'ouvrier, ne sont ni de durée, ni d'un goût éclairé.

Quoique l'on nomme en général horloge toute machine qui, par l'engrenage de ses roues, sert à mesurer ou à indiquer les différentes parties du temps, ce terme se dit

(1) Cette horloge se voit encore aujourd'hui à Dijon, au-dessus de l'église de Notre-Dame.

cependant plus particulièrement de celles que l'on place dans les clochers des églises, dans les châteaux, dans les salles et sur les escaliers, et qu'on appelle *horloges à pied* ou *de chambre*.

Dans les commencements on les appela cadrans nocturnes, pour les distinguer des cadrans solaires.

Quoique ces mesures du temps aient toujours été en se perfectionnant depuis le temps de leur invention, elles étaient encore fort imparfaites vers le milieu du siècle passé. Mais dès que Huyghens eut imaginé ou perfectionné la manière de substituer le pendule au balancier, on les vit en peu de temps parvenir à un degré de justesse qu'on n'aurait pas osé espérer dans cette heureuse découverte. (*Voy. PENDULE.*)

Une horloge étant une machine qui doit avoir un mouvement égal et d'une assez grande durée pour mesurer le temps, on voit qu'il faut d'abord produire du mouvement et le déterminer ensuite à être égal. Il doit donc y avoir, 1° une force motrice; 2° un enchaînement de parties qui détermine l'égalité du mouvement. D'où il suit qu'une horloge a toujours un poids ou un ressort pour produire du mouvement, et des roues et un échappement pour le modifier; c'est cette partie d'une horloge que l'artiste appelle le mouvement. Il donne aux autres qui servent à sonner ou à répéter les heures, les noms de sonnerie, répétition.

Depuis le temps de leur invention, la construction générale a été toujours la même jusqu'aux environs de 1732, époque où M. le Roy père inventa les horloges horizontales, qui sont incontestablement préférables aux autres.

HORLOGE ELECTRIQUE. — Depuis quelques années, les applications de l'électricité aux arts se multiplient à mesure que l'on étudie avec plus de soin le mode d'action de ce mystérieux agent; mais celles qui sont relatives à la mécanique reposent principalement sur l'aimantation d'une barre de fer doux sous l'influence d'un courant électrique circulant dans un fil conducteur enroulé autour de cette barre. L'aimantation momentanée et répétée d'un électro-aimant produit, en effet, une série d'attractions sur une armature en fer doux, et peut donner lieu à un mouvement de va-et-vient qu'il est très-facile de transformer en un mouvement circulaire au moyen de plusieurs combinaisons mécaniques. Tel est le principe qu'on a invoqué pour la construction de la plupart des télégraphes et des horloges électriques imaginés jusqu'ici. Mais, si tous les instruments de ce genre sont fondés sur l'aimantation répétée d'une tige en fer doux, il s'en faut de beaucoup que tous ces appareils soient semblables, et c'est dans l'agencement des diverses parties de chaque machine et dans la manière dont s'opère la transmission de la force, que l'on peut reconnaître le talent du constructeur.

M. Paul Garner a résolu la question suivante à l'aide des instruments soumis à

l'examen du comité des arts économiques : L'heure étant donnée par une pendule ou une horloge type, établir un certain nombre d'horloges secondaires ou d'appareils chronométriques qui marchent d'accord avec la pendule type, quelles que soient les variations de température qui pourraient survenir.

L'appareil type est une pendule ou une horloge ordinaire, dont le but est d'interrompre un circuit électrique un certain nombre de fois par minute. Cette pendule porte sur l'axe de sa roue d'échappement une étoile en acier composée de plus ou moins de rayons suivant le nombre d'interruptions que l'on veut obtenir : à peu de distance se trouve un pignon sur l'axe duquel sont fixées de petites ailettes mues par un rouage auxiliaire. Plus elles sont nombreuses, plus le rouage peut marcher de temps sans être monté. Si l'on emploie une pendule ordinaire pour pendule type, le rouage de la sonnerie peut servir à cet usage. Le pivot du pignon traverse la platine de derrière de la pendule et porte à frottement sur son prolongement un petit moulinet ayant un nombre de branches correspondant à celui des ailettes. Or, comme les ailettes viennent rencontrer les dents de l'étoile, le mouvement de l'axe de la roue d'échappement permet le mouvement rotatif du petit moulinet. Un levier à ressort, qui appuie sur le moulinet, est écarté de sa position chaque fois qu'une branche de ce moulinet passe perpendiculairement devant le levier. Cet écart alternatif du levier produit une interruption de communication entre une petite sphérule d'or pur et une surface d'acier trempé et poli. Le courant électrique étant établi par suite du contact de ces deux métaux, toute interruption dans leur communication donne lieu à la rupture du circuit électrique. Ainsi, en définitive, la fonction de la pendule ou de l'horloge type est d'interrompre le courant électrique à des intervalles réguliers.

Chaque appareil chronométrique ou pendule électrique porte à sa base un électro-aimant dans le fil duquel circule le courant électrique. Une armature en fer doux est attirée chaque fois que le courant passe, et reprend sa position primitive quand le circuit est ouvert. Afin d'éviter l'adhérence entre l'électro-aimant et l'armature, on place, comme d'habitude, entre eux deux, une feuille de papier très-mince. Le fer doux communique à un bras de levier qui porte un ressort et un butoir s'engageant dans une roue à rochet; chaque mouvement d'attraction de l'aimant détermine un mouvement dans le levier qui fait avancer la roue à rochet d'un cran, le butoir empêchant le passage de deux crans.

Il est impossible d'entrer ici dans de plus grands détails touchant cet appareil, car l'on ne pourrait pas suivre sa description complète sans le secours d'une figure; je dirai seulement que M. Garnier a pensé que la partie la plus essentielle de la régulation de l'horloge ou le pendule, ne devait pas être

troublée dans sa marche par le courant électrique; c'est pourquoi, au lieu d'agir directement sur le pendule, comme plusieurs physiciens l'ont proposé, il s'est servi d'un rouage auxiliaire pour modifier la marche du courant, et, de plus, il n'a produit qu'une interruption du circuit toutes les cinq ou six secondes, de façon à atténuer l'influence de la cause perturbatrice due à l'organe qui établit les contacts sur la marche de l'horloge. Ainsi, ce qui est essentiellement nouveau dans les appareils de M. Garnier, c'est la disposition de la roue à rochet dans l'appareil chronométrique, qui ne peut avancer que d'une seule dent à chaque aimantation, et le mode d'interruption du circuit électrique dans l'horloge type. On pourrait peut-être craindre que l'adhérence entre l'or et l'acier vint entraver la marche de l'horloge type; mais il paraît, d'après la manière dont les appareils ont marché depuis plusieurs mois, que ces deux métaux, au contact, n'ont subi aucune altération, et n'ont donné lieu à aucune perturbation dans l'indication de l'heure.

Après avoir parlé des appareils chronométriques, il est nécessaire d'entrer dans quelques détails au sujet de la production de la force électrique capable de faire marcher ceux-ci sans interruption pendant des mois et même des années. La faible force électrique nécessaire pour l'aimantation des petits électro-aimants employés, a permis à M. Paul Garnier de se servir de couples formés de lames de zinc et de cuivre entourés de sable légèrement humecté par une dissolution de sel ammoniac. On peut voir, d'après la note annexée à ce rapport, qu'un des appareils a marché pendant deux mois et demi à l'aide d'un couple disposé dans un tonneau plein de sable, et a consommé seulement 4 grammes 6 de zinc, et 6 grammes 6 d'hydrochlorate d'ammoniac, par jour, une dépense de 2 centimes et demi par jour ou 75 centimes par mois (en prenant pour prix du zinc 70 centimes le kilog., et pour celui du sel ammoniac 3 fr. le kilog. [1]). M. Garnier a con-

(1) Cette pile, placée dans un tonneau, a fonctionné du 17 septembre au 1^{er} décembre 1847; elle était composée de deux feuilles de cuivre jaune, liées entre elles par une attache soudée à l'étain, et de deux feuilles de zinc interposées entre les feuilles de cuivre, également réunies par une attache. Les intervalles des feuilles métalliques étaient remplis par du sable fin humecté avec une dissolution d'hydrochlorate d'ammoniac. Le cuivre avait un millimètre et demi d'épaisseur, pesait 16 kil. 50 décag., et présentait une surface de 15,377 millimètres carrés. Le zinc avait un demi-millimètre d'épaisseur, pesait 4 kil. 35 décag., et avait pour surface 13,130 millimètres carrés. Une des horloges s'étant arrêtée par suite de l'affaiblissement du courant, la pile fut démontée.

La surface des feuilles de cuivre était légèrement oxydée jusqu'aux deux tiers de leur largeur, à partir d'en bas; le tiers supérieur l'était d'une manière un peu plus prononcée: néanmoins, vérification faite du poids de ce métal, il se trouva être le même qu'avant d'entrer en fonction.

La feuille de zinc placée entre celles de cuivre, était rongée dans la partie supérieure jusqu'au tiers

truit, depuis cette époque, des couples pouvant fonctionner plus longtemps, et dans lesquels se trouvent plusieurs lames de zinc et de cuivre; de sorte que l'on peut, en enlevant successivement chaque lame, renouveler le couple sans interrompre le courant. M. Garnier a trouvé que les couples dont il vient d'être question sont ceux qui réussissent le mieux dans ce genre d'application, vu le peu d'affaiblissement du courant pendant un temps assez long. Afin d'éviter toute interruption dans la marche des instruments, on pourrait s'arranger pour changer les couples tous les trois mois, ou tous les six mois. Quant aux dimensions et au nombre des couples nécessaires pour faire marcher un système d'horloges, on ne peut les déterminer d'après les lois de la conductibilité électrique que lorsque l'on connaît le nombre des appareils chronométriques, c'est-à-dire la résistance du circuit parcouru par l'électricité, et la force nécessaire pour faire fonctionner chaque électro-aimant. On ne peut donc pas considérer comme un inconvénient la production de l'électricité d'une manière continue pour faire marcher les horloges électriques. On peut objecter à ce système de chronométrie d'être soumis aux irrégularités d'une seule pendule, de la pendule type, et que, si vingt ou trente horloges marchent sous l'action d'une seule pendule, elles s'arrêtent lorsque la pendule type cesse de fonctionner. Mais il n'y a pas de raison pour que la pendule type s'arrête, et, si par hasard cela avait lieu, comme les communications du circuit électrique s'enlèvent avec la plus grande facilité, on pourrait remédier à cet accident en remplaçant aussitôt la pendule type par une autre que l'on aurait soin de tenir en réserve.

Nous avons vu marcher les horloges de M. Garnier, et la simplicité de ce système ne nous permet pas de douter de son emploi dans les établissements publics où il est nécessaire d'avoir un grand nombre d'horloges marquant au même instant la même heure. Nous ajouterons que déjà ce système est en usage à l'administration provisoire du chemin de fer de Lyon. Quant au prix d'établissement de ces appareils chronométriques, il est de beaucoup inférieur à celui des horloges qui marchent par suite de

environ de sa largeur, et un peu plus vers les extrémités. Cette décomposition avait produit une espèce de dentelure à jour dans une grande partie, notamment aux environs de la communication avec le fil conducteur, où il existait plusieurs solutions de continuité auxquelles doit être attribué l'affaiblissement de l'action magnétique des électro-aimants. La feuille du centre était attaquée d'une manière plus uniforme et percée à jour sur plusieurs points. Vérification faite du poids du zinc, sa diminution était de 350 grammes pour un travail constant de soixante-seize jours, soit 4 grammes 6 par jour.

Environ 500 grammes d'hydrochlorate d'ammoniac, dissous dans de l'eau, ont été employés dans le même espace de temps, pour humecter tous les huit jours le sable qui remplit l'intervalle des feuilles de métal.

transmission de mouvement à l'aide de simples combinaisons mécaniques. — Voir les *Bulletins de la société d'encouragement*. 1848.

HORLOGE POLAIRE. — L'horloge polaire est un instrument d'optique destiné à indiquer l'heure par l'observation du plan de polarisation de la lumière du ciel dans la direction du pôle.

Sa construction est fondée sur ce principe découvert par M. Arago, que la lumière en un point quelconque du ciel bleu, est polarisée dans le plan, qui passe par l'œil de l'observateur et le soleil; d'où il résulte que, si l'observateur vise toujours au pôle nord, le plan de polarisation coïncidera à chaque instant avec le cercle horaire du lieu de l'observation.

Dans l'instrument de M. Soleil, la plaque de cristal de roche perpendiculaire à l'axe est remplacée par une plaque à deux rotations donnant le plan de polarisation par l'égalité de teinte. Il est muni d'un cadran perpendiculaire sur lequel on lit l'heure donnée par la trace même du plan de polarisation.

Le polariscope est porté par une colonne verticale montée sur un pied muni de vis collantes d'un niveau et d'un cercle divisé mobile; on peut donc le placer tour à tour dans les divers azimuts; on peut, en outre, à l'aide d'un cercle de latitude fixé à l'axe de rotation, lui faire un angle quelconque avec l'horizon.

Quand on veut en faire une horloge polaire fixe, on oriente l'appareil en amenant le polariscope dans le plan du méridien. L'orientation se fait d'ailleurs par les mêmes procédés, qui servent à orienter un cadran solaire à l'aide d'une boussole de déclinaison, par exemple, d'un chronomètre ou d'une bonne montre. On commence par faire indiquer au cercle de latitude la latitude du lieu; on l'amène approximativement dans le plan du méridien, puis, après avoir fait indiquer au vernier l'heure à laquelle va se faire l'orientation, on tourne doucement à droite ou à gauche, pour obtenir que l'égalité de teintes ait lieu au moment précis où la montre marquera l'heure dont il s'agit.

Le cadran perpendiculaire à l'axe du polariscope est divisé, sur sa moitié supérieure, en douze parties égales représentant douze heures, de six heures du matin à midi, et de midi à six heures du soir. Chacun de ces douze intervalles est divisé en douze parties correspondant à cinq minutes; le vernier, les minutes, ce qui est plus que suffisant pour ce genre d'observations, ne comportent pas une précision plus grande.

L'élévation du pôle rendrait l'observation très-incommode; il faudrait, en effet, percher l'instrument sur un pied très-élevé, ou se mettre dans une position gênante. M. Soleil a fait disparaître cet inconvénient en plaçant à l'extrémité du tube un prisme à hypoténuse qui, par la réflexion totale, renvoie dans une direction perpendiculaire les images des deux disques colorés. Une petite lunette que chacun amène au foyer peut voir les images avec toute la netteté possible.

Pour faire l'observation ou connaître l'heure à un instant quelconque, on tourne à droite ou à gauche le bout fixé au cercle des heures jusqu'à ce que les teintes des deux demi-disques violets soient parfaitement égales; on lit avec le vernier l'heure et la minute cherchées.

Il sera bon d'exécuter, sur l'autre bord du cercle des heures, une autre division en degrés et en minutes, qui servira à déterminer simplement le plan de polarisation d'un point quelconque du ciel. M. Arago fait observer que la construction de l'horloge polaire revient exclusivement à M. Wisentstone. La méthode, indépendamment de l'incertitude inhérente à l'observation des couleurs, est sujette à des difficultés très-grandes, provenant de la manière dont les réflexions multiples modifient les lois simples de la polarisation atmosphérique quand le ciel est partiellement couvert.

A cette occasion, M. Arago rappelle un cas de changement de couleur très-étrange, en ce sens qu'il s'observe sur certains corps par un ciel serein à l'œil nu, sans l'intermédiaire d'aucun cristal. Disposer un de ces corps de manière qu'au coucher du soleil, par exemple, il soit placé entre l'œil et le couchant, ce corps sera vert; il paraît également vert si, sans rien changer aux positions relatives de l'œil et du corps, on se tourne vers le levant; si, au même moment tout restant dans le même état quant à la position et à l'inclinaison du rayon visuel, on regarde ce corps dans la direction du sud et dans celle du nord, il paraîtra d'un rouge vif dans les directions intermédiaires des couleurs du corps, soit des mélanges de rouge et de vert dans lesquels ces deux espèces de rayons prédominent chacun son tour.

HORLOGERIE. — L'Horlogerie est l'art de faire des machines qui mesurent le temps.

L'art de mesurer le temps a dû faire l'objet des recherches des hommes dans les siècles les plus reculés, puisque cette connaissance est nécessaire pour disposer de moments de la vie; cependant il ne paraît pas que les anciens aient eu aucune connaissance de l'horlogerie, à moins que l'on appelle de ce nom l'art de tracer les cadrans solaires, de faire des clepsydres ou sabliers, des horloges d'eau, etc.

Il est vraisemblable que les premiers moyens que l'on a mis en usage pour mesurer le temps, ont été les révolutions journalières du soleil: ainsi le temps, qui s'écoule depuis le lever jusqu'au coucher du soleil, fit une mesure qui fut appelée un jour; et le temps compris depuis le coucher du soleil jusqu'à son lever, fit la nuit; mais on dut bientôt s'apercevoir qu'une telle mesure était défectueuse, puisque ces sortes de jours étaient plus longs en été qu'en hiver.

Il paraît que l'on se servit ensuite du temps qui s'écoule depuis le point de la plus grande élévation du soleil au-dessus de l'horizon (lequel on nomme midi), jusqu'à son retour

au même point; mais comme les besoins des hommes augmentèrent à mesure qu'ils devinrent plus instruits, cela les obligea à avoir des divisions du temps qui fussent plus petites. Ils divisèrent donc le temps qui s'écoule entre deux midi, c'est-à-dire, une révolution du soleil, en vingt-quatre parties ou heures : de là l'origine des cadrans solaires, dont les heures sont marquées par des lignes.

Voilà en abrégé l'origine de la mesure du temps, par le mouvement du soleil ; or, on voit que cette manière de calculer était sujette à bien des difficultés, car on ne pouvait savoir l'heure pendant la nuit, ni lorsque le soleil était caché par les nuages ; c'est ce qui donna lieu à l'invention des clepsydres ou horloges d'eau. Ces horloges, tout imparfaites qu'elles étaient, ont servi jusqu'à la fin du x^e siècle, qui est l'époque de l'invention des horloges dont le mouvement est communiqué par des roues dentées, la vitesse réglée par un balancier, l'impulsion donnée aux roues par un poids, et le temps divisé sur un cadran divisé lui-même en douze parties égales au moyen d'une aiguille portée par l'axe d'une roue ; cette aiguille fait un tour en douze heures, c'est-à-dire, deux tours depuis le midi d'un jour jusqu'au midi suivant.

Lorsque l'on fut ainsi parvenu à avoir de ces horloges, dont les premières furent placées aux clochers des églises, des ouvriers adroits et intelligents enchérent sur ces découvertes, en ajoutant à côté de ces horloges un rouage destiné à faire frapper par un marteau sur une cloche les heures indiquées sur le cadran. Grâce à cette addition, on pouvait savoir les heures pendant la nuit sans le secours de la lumière, ce qui devint d'une très-grande utilité pour les monastères ; car il fallait, avant cette invention, que les religieux observassent les étoiles pendant la nuit, pour ne pas manquer l'heure du service, sorte de sujétion, fort incommode.

Il y a quelques auteurs qui, sur un passage de Dittmar, mal interprété, attribuent la première invention des horloges (*voyez ce mot*) à Gerbert, né en Auvergne, d'abord religieux dans l'abbaye de Saint-Gérard d'Aurillac, depuis archevêque de Reims, ensuite archevêque de Ravenne, et enfin Pape, sous le nom de Sylvestre II. Ils prétendent qu'en 996, il fit à Magdebourg, une horloge fameuse, regardée comme un prodige ; mais il n'en reste pas le moindre vestige dans cette ville du nord, ni même aucune tradition reconnue authentique par les historiens de ce pays. On trouve ce fait très-savamment discuté à la fin du tome XVI de l'*Histoire littéraire de France*, mise au jour par les PP. Bénédictins, qui concluent que cette prétendue horloge n'était qu'un cadran solaire.

Quoi qu'il en soit, quand on fut parvenu à avoir de ces horloges, on en fit de plus petites pour placer dans les chambres ; enfin d'habiles ouvriers firent des horloges por-

tatives, auxquelles on a donné le nom de montres.

C'est à ce temps que remonte l'origine du ressort spiral, dont l'action entretient le mouvement de la machine, et tient lieu du poids dont on se sert pour les horloges, lequel ne peut-être appliqué à une machine portative continuellement exposée à des mouvements, inclinaisons, etc., qui empêcheraient l'action du poids. On fit aussi des montres à sonnerie

C'est proprement à ces découvertes que commence l'horlogerie. La justesse à laquelle on parvint pour mesurer le temps en se servant des horloges et des montres, était infiniment au-dessus de la justesse des sabliers et horloges d'eau ; aussi faut-il avouer que c'est une des belles découvertes de ces temps-là ; mais elle n'était rien en comparaison de la perfection que l'horlogerie acquit en 1647. Huyghens, grand mathématicien, créa de nouveau cet art par les belles découvertes dont il l'enrichit ; je veux parler de l'application qu'il fit du pendule aux horloges, pour en régler le mouvement ; et quelques années après, il adapta aux balanciers des montres un ressort spiral, qui produisit sur le balancier le même effet que la pesanteur sur le pendule.

La justesse de ces machines devint si grande par ces deux additions qu'elle surpassa autant celle des anciennes horloges, que celles-ci étaient au-dessus des clepsydres et horloges d'eau.

Huyghens, ayant appliqué le pendule aux horloges, s'aperçut que les vibrations par les grands arcs du pendule étaient d'une plus grande durée que les vibrations par les petits arcs, et que par conséquent l'action du poids sur le pendule venant à diminuer lorsque les frottements des roues seraient augmentés et les huiles épaissies, il arriverait nécessairement que l'horloge avancerait.

Pour parer à cette difficulté, il chercha les moyens de rendre les oscillations du pendule isochrones ou égales en durée, quels que fussent les arcs ; pour cet effet, il découvrit par ses recherches la propriété d'une courbe, qu'on appelle la cycloïde ; laquelle est telle que, si on laisse tomber un corps de différentes hauteurs de cette courbe, la descente du corps se fait dans le même temps : il appliqua donc à l'endroit où le fil qui suspend le pendule est attaché, deux lames pliées en cycloïde entre lesquelles le fil passait ; en sorte qu'à mesure que le pendule décrivait de plus grands arcs, et qu'il devait par conséquent faire l'oscillation en plus de temps, à mesure aussi le pendule s'accourcissait, et son mouvement devenait plus accéléré, tellement que soit que le pendule décrivit de plus grands ou de plus petits arcs, le temps des oscillations était toujours le même.

Quoique le succès n'ait pas répondu à cette théorie, elle n'en est pas moins admirable, et c'est à elle que nous devons la

perfection actuelle de nos pendules; car bien que l'on ne fasse plus usage de la cycloïde, c'est de cette théorie que nous avons appris que les petits arcs de cercle ne diffèrent pas sensiblement des petits arcs cycloïdes; et qu'ainsi, en faisant parcourir de petits arcs au pendule, les temps des vibrations ne changeront qu'infiniment peu, quoique la force motrice change au point d'en doubler l'étendue.

Le pendule circulaire, que l'on appelle *pirouette*, est encore de l'invention de Huyghens. Ce pendule, au lieu de faire ses oscillations dans un même plan, décrit au contraire un cône, et tourne toujours du même côté, y étant obligé par l'action des roues. Ce pendule est tellement composé qu'il peut parcourir de plus grands ou de plus petits arcs, selon que la force motrice agit plus ou moins l'air, ou des bases plus ou moins grandes ou plus petites, selon l'inégalité de la force motrice; mais quoique le pendule décrive ainsi des cônes inégaux, cela ne change point les temps des révolutions du pendule; car, soit que la force motrice soit faible et que la force centrifuge du pendule lui fasse décrire un petit cône, ou soit que la force motrice venant à augmenter, la force centrifuge du pendule lui fasse alors parcourir un plus grand cercle, le temps des révolutions est toujours le même; ce qui dépend de la propriété d'une certaine courbe, sur laquelle s'applique le fil qui porte le pendule.

Cet isochronisme des révolutions du pendule est fondé sur une théorie admirable, ainsi que celle de la cycloïde; et, quoique l'on ne fasse usage de l'une ni de l'autre méthode, on ne doit pas moins essayer d'en suivre l'esprit dans les machines qui mesurent le temps, toute leur justesse ne pouvant être fondée que sur l'isochronisme des vibrations du régulateur quel qu'il soit. Ces inventions furent contestées à Huyghens, comme il le dit lui-même au commencement de son livre intitulé *De horologio oscillatorio*. Voici ses propres paroles: « Personne ne peut nier qu'il y a seize ans, on n'avait, soit par écrit, soit par tradition, aucune connaissance de l'application du pendule aux horloges, encore moins de la cycloïde, dont je ne sache pas que personne me conteste l'addition. Or, il y a seize ans actuellement (en 1658) que j'ai publié un ouvrage sur cette matière, dont la date de l'impression diffère de sept années de celle des écrits où cette invention est attribuée à d'autres. Quant à ceux qui cherchent à en attribuer l'honneur à Galilée, les uns disent qu'il paraît que ce grand homme avait tourné ses recherches de ce côté; mais ils font plus, ce me semble, pour moi que pour lui, en avouant tacitement qu'il a été moins heureux que moi dans ses recherches. D'autres vont plus loin, et prétendent que Galilée, ou son fils, a effectivement appliqué le pendule aux horloges; mais quelle vraisemblance qu'une découverte aussi utile, non-seulement n'ait point été publiée

dans le temps même où elle a été faite, mais qu'on ait attendu, pour la revendiquer, huit ans après la publication de mon ouvrage? Dira-t-on que Galilée pouvait avoir quelque raison particulière pour garder le silence pendant quelque temps? Dans ce cas, il n'est point de découverte qu'on ne puisse contester à son auteur. »

L'application de la cycloïde aux horloges, tout admirable qu'elle est dans la théorie, n'a pas eu le succès que Huyghens s'en était promis; on peut en accuser sans doute la difficulté de tracer exactement une telle courbe; mais la principale cause dépend de ce qu'elle exigeait que le pendule fût suspendu par un fil flexible; or ce fil était soumis aux effets de l'humidité et de la sécheresse; et d'ailleurs il ne pouvait supporter qu'une lentille légère, qui, parcourant de grands arcs, éprouvait une forte résistance de la part de l'air, ses surfaces étant d'autant plus grandes que les corps sont plus petits. Or, cette lentille, par cela même, faisait varier l'horloge, et d'autant plus que la force motrice, ou le poids qui entretient le mouvement de la machine, devenait plus grand, ce qui produisait des frottements.

D'ailleurs, toute la théorie de la cycloïde reposait sur les oscillations du pendule libre, c'est-à-dire, qui fait ses oscillations indépendamment de l'action répétée d'un rouage. Or, tel pendule ne peut servir que pendant quelques heures à mesurer le temps; et lorsqu'il est appliqué à l'horloge, ses oscillations sont troublées par la pression de l'échappement qui en entretient le mouvement; en sorte que, selon la nature de l'échappement, c'est-à-dire, selon que l'échappement est à repos ou à recul, les oscillations se font plus vite ou plus lentement, comme nous le ferons voir. Aussi a-t-on renoncé à la cycloïde, qui a cependant contribué au grand perfectionnement des horloges à pendule, en nous apprenant, comme on l'a déjà observé ci-dessus, que les petits arcs de cercle ne diffèrent pas sensiblement des petites portions de la cycloïde; en sorte qu'en faisant décrire au pendule des petits arcs les oscillations isochrones, quoique les arcs décrits par le pendule vinsent à augmenter ou à diminuer par le changement de la force motrice.

Le docteur Hook fut le premier en Angleterre qui fit usage des petits arcs; ce qui donna la facilité d'employer en même temps les lentilles pesantes.

A la même époque, Clément, horloger de Londres, fabriqua des pendules qui décrivaient de petits arcs avec des lentilles pesantes. Ce principe a été suivi depuis lors par tous les horlogers qui aiment à faire de bonnes machines. M. Le Bon, à Paris, a été un des premiers à l'appliquer; il fit même des lentilles pesant environ 50 à 60 livres; c'est ce système qu'a suivi de nos jours M. Rivaz.

On peut juger de la perfection où l'on a porté la construction et l'exécution des

pendules astronomiques parce qu'elles étaient lorsque Huyghens les imagina. Les premières horloges à pendule qui furent faites sur ces principes allaient à 30 heures avec un poids de six livres, dont la descente était de cinq pieds; et « je viens d'en terminer une, dit M. F. Berthoud, qui va un an avec un poids qui pèse deux livres, et dont la descente est de cinq pieds. » Au reste cette perfection, que l'horlogerie a acquise, n'a rien changé aux principes, même depuis cent ans; ainsi le pendule est encore le meilleur régulateur des horloges, qu'on nomme aussi pendules, et le balancier gouverne par le spiral est le meilleur régulateur des montres.

Jusqu'à Huyghens, l'horlogerie pouvait être considérée comme un art mécanique qui n'exigeait que la main-d'œuvre; mais l'application qu'il fit de la géométrie et de la mécanique à ses découvertes, ont fait de cet art une science où la main-d'œuvre n'est plus que l'accessoire, et dont la partie principale est la théorie du mouvement des corps, qui comprend ce que la géométrie, le calcul, la mécanique et la physique ont de plus sublime. La grande précision avec laquelle le pendule divise le temps facilita et donna lieu à de bonnes observations, ce qui fit appliquer de nouvelles divisions aux machines qui mesurent le temps. On divisa donc la 24^e partie du jour, c'est-à-dire, l'heure, en 60 parties qu'on appelle minutes; la minute, en 60 parties, que l'on nomme secondes; et la seconde en 60 parties que l'on nomme tierces, etc. Ainsi la révolution journalière du soleil, d'abord divisée en vingt-quatre parties, l'est maintenant en 86,400 secondes qu'on peut compter. On commença de faire, d'après ces divisions, des horloges ou pendules qui marquèrent les minutes et les secondes; pour cet effet, on disposa ces machines de manière que, tandis que la roue qui porte l'aiguille des heures fait un tour par heure, celle-ci porte une aiguille qui marque les minutes sur un cercle du cadran qui est divisé en 60 parties, dont chacune répond à une minute, et les 60 divisions à une heure. Enfin, pour faire marquer les secondes on disposa la machine de manière qu'une de ses roues fit un tour en une minute: l'axe de cette roue porte une aiguille qui marque les secondes sur un cercle divisé en 60 parties, dont chacune répond à une seconde, et les 60 à une minute; on ajouta de même ces sortes de divisions aux montres.

Dès que l'on fut ainsi parvenu à avoir des machines propres à diviser et à marquer exactement les parties du temps, les artistes horlogers imaginèrent à l'envi différents mécanismes, comme les pendules à réveil, celles qui marquent les quantités du mois, les jours de la semaine, les années, les quatuorzièmes et phases de la lune, le lever et le coucher du soleil, les années bissextiles.

Parmi toutes les additions que l'on a faites aux PENDULES et aux MONTRES (*Voy. ces mots*), il y en a entre autres deux qui sont

très-ingénieuses et utiles: la première est la *répétition*, cette machine, soit montre ou pendule, au moyen de laquelle on sait les heures et les quarts à tous les moments du jour et de la nuit; la seconde est la *pendule ou montre à équation*. Pour connaître le mérite de ces sortes d'ouvrages, il faut savoir que les astronomes ont découvert, après bien des observations, que les révolutions journalières du soleil ne se font pas tous les jours dans le même temps, c'est-à-dire, que le temps compris du midi actuel au midi suivant, n'est pas toujours le même, mais qu'il est plus grand dans certains jours de l'année, et plus court dans d'autres. Le temps mesuré par les pendules étant uniforme de sa nature, il arrive que ces machines ne peuvent suivre naturellement les écarts du soleil. On a donc imaginé un mécanisme qui est tel, que, tandis que l'aiguille des minutes tourne d'un mouvement uniforme, une seconde aiguille, celle des minutes, suit les variations du soleil. Enfin, les plus belles machines que l'horlogerie ait produites jusqu'ici sont les *sphères mouvantes* et les *planisphères*.

On appelle *sphère mouvante*, une machine disposée de telle sorte, qu'elle indique à chaque moment la situation des planètes dans le ciel, le lieu du soleil, le mouvement de la lune, les éclipses; en un mot, elle représente en petit le système de notre monde. Ainsi, d'après le dernier système reçu par les astronomes, on place le soleil au centre de cette machine qui représente la sphère du monde. Autour du soleil tourne Mercure; ensuite sur un plus grand cercle on voit Vénus, puis la Terre avec la Lune; après elle Mars; ensuite Jupiter avec ses quatre satellites; et enfin Saturne avec ses cinq satellites ou petites lunes: chaque planète est portée par un cercle concentrique au soleil: ces différents cercles sont mis en mouvement par des roues de l'horloge, lesquelles sont cachées dans l'intérieur de la machine. Chaque planète emploie parfaitement dans la machine le temps de la révolution que les astronomes ont déterminé; ainsi Mercure tourne autour du soleil en 88 jours; Vénus, en 224 jours, 7 heures; la Terre, en 365 jours, 5 heures, 49 minutes, 12 secondes; Mars, en 1 an, 321 jours, 18 heures; Jupiter, en 11 ans, 316 jours; et Saturne, en 29 ans, 155 jours, 18 heures.

La sphère mouvante n'est pas d'invention moderne, puisque Archimède, qui vivait il y a deux mille ans, en avait fait une qui figurait les mouvements des astres. On a fait, dans ces derniers temps, plusieurs sphères mouvantes; mais la plus parfaite dont on ait connaissance est celle qui est placée à Versailles, laquelle a été calculée par M. Passement, et exécutée par d'Authiau. On a aussi composé des pendules qui marquent et indiquent le mouvement des planètes, comme le fait la sphère; mais avec cette différence que, dans les machines nommées *planisphères*, les révolutions des planètes sont marquées sur un même plan, par

des ouvertures faites au cadran sous lequel tournent les roues qui représentent les mouvements célestes. On a ainsi enrichi l'horlogerie d'un grand nombre d'inventions, qu'il serait trop long de rapporter ici. On peut consulter les ouvrages d'horlogerie, comme le traité de M. Thiout, du P. Alexandre, et de M. Lepaute; on trouvera, surtout dans le livre de M. Thiout, un grand nombre de machines très-ingénièrement imaginées pour parvenir à exécuter aisément toutes les parties de main-d'œuvre; il y a d'ailleurs toutes sortes de pièces: cet ouvrage est proprement un recueil des machines d'horlogerie.

On voit, par ce qui précède, une partie des objets que l'horlogerie embrasse; on peut juger par leur étendue combien il faut réunir de connaissances pour posséder cette science. L'horlogerie étant la science du mouvement, cet art exige que ceux qui le professent connaissent les lois du mouvement des corps; qu'ils soient bons géomètres, mécaniciens, physiciens; qu'ils possèdent le calcul, et soient nés non-seulement avec le génie propre à saisir l'esprit des principes, mais encore avec le talent de les appliquer. Nous n'entendons pas ici par horlogerie ces montres et ces pendules faites par des hommes routiniers qui ignorent les premiers principes de leur art; mais nous appelons horlogerie celle qui repose sur les principes, et les lois du mouvement, celle pour laquelle on emploie les moyens les plus simples et les plus solides; c'est l'ouvrage de l'homme de génie.

Lors donc que l'on voudra former un artiste horloger qui puisse devenir célèbre, il faut d'abord étudier ses dispositions naturelles, et lui apprendre ensuite la mécanique, etc. Nous allons donner un aperçu de ce qui nous paraît devoir lui servir de guide.

On lui fera voir quelques machines dont on lui expliquera les effets: comment, par exemple, on mesure le temps; comment les roues agissent les unes sur les autres; comment on multiplie les nombres de leurs révolutions; d'après ces premières notions, on lui fera sentir la nécessité de savoir le calcul pour trouver les révolutions de chaque roue; d'être géomètre, pour déterminer les courbures des dents; mécanicien, pour trouver les forces nécessaires à la machine pour la faire mouvoir; et artiste, pour appliquer les principes et les règles que ces sciences prescrivent: on lui fera étudier en même temps les machines et les sciences qu'il devra connaître, en se rappelant que dans ces connaissances la main-d'œuvre n'entre que comme accessoire. Quand il sera question des régulateurs des pendules et des montres, il faudra lui en expliquer en gros les propriétés générales; lui dire comment on peut parvenir à les construire tels, qu'ils donnent la plus grande justesse, de quoi cela dépend; on insistera sur la nécessité de savoir le moyen d'arriver à la plus grande justesse possible; sur l'étude

des frottements de l'air. On lui apprendra aussi comment on peut réduire cette résistance à sa plus simple expression; on lui fera connaître le frottement qui résulte du mouvement des corps qui se meuvent les uns sur les autres; quels effets en résultent pour les machines; la manière de réduire ces frottements à la moindre quantité possible; on lui fera remarquer les différentes propriétés des métaux; les effets de la chaleur; comment elle tend à les dilater, et le froid à les condenser; l'obstacle qui en résulte pour la justesse des machines qui mesurent le temps; les moyens de prévenir les écarts qu'ils occasionnent; l'utilité de la physique pour ces différentes connaissances. Après l'avoir ainsi amené par gradations, on lui donnera une notion des machines qui imitent les effets des planètes. En lui faisant remarquer la beauté de ces machines, on lui parlera de la nécessité d'avoir quelques notions d'astronomie. C'est ainsi que les machines mêmes serviront à lui faire aimer cet art, que les sciences qu'il apprendra lui paraîtront d'autant moins pénibles, qu'il en sentira le besoin pour pouvoir exécuter ses machines, d'après les règles prescrites par la théorie.

Quant à l'exécution, il paraît convenable qu'il commence par les pendules, qui sont plus faciles à cause de la grandeur des pièces, qui offrent en outre l'avantage de toutes sortes d'effets et de compositions. La grande variété accoutume aussi l'esprit à voir les machines en grand; d'ailleurs, quant à la pratique même, il y a certaines précisions que l'on n'observe que dans la pendule, et qui pourraient cependant s'appliquer aux montres. Pour lui donner, par exemple, une idée générale de la mécanique des pendules à poids, et de celles à ressort, on lui dira que pour concevoir les divers effets d'une horloge qui mesure le temps, il n'y a qu'à supposer, comme l'observe M. Berthoud, que n'ayant aucune notion d'une machine propre à mesurer le temps, on cherche à en composer une.

On prend alors un poids que l'on attache à une verge; on suspend ce pendule par un fil; les vibrations qu'il fait lorsqu'on l'a écarté de la verticale servent à mesurer le temps. Mais comme il faudrait compter tous les battements ou vibrations, on imagine un compteur placé auprès de ce pendule; au moyen d'une roue dentée portant une aiguille, on opère l'effet, en entourant l'axe de cette roue d'une corde, à laquelle on suspend un poids. Cette roue entraînée par le poids communique avec une pièce à deux bras assujettie à ce pendule, de sorte qu'à chaque vibration du pendule, la roue, entraînée par le poids, avance d'une dent, et la roue restitue en même temps au pendule la force que la résistance de l'air et la suspension lui font perdre à chaque vibration; c'est ce qui forme l'échappement de la machine dont le pendule est le régulateur, le poids le moteur ou agent, et la roue le compteur, parce que son axe porte une aiguille

qui marque les parties du temps sur un cercle gradué.

Ces premiers effets bien conçus, on aura une idée générale de toutes les machines qui mesurent le temps, car quelle que soit leur construction, elles se rapportent toutes aux mêmes principes.

L'art parvenu jusque-là, ne procure encore qu'une pendule qui demande à être parfaitement fixe, et qui n'est point portable. Que de difficultés n'a-t-on pas eu à surmonter pour parvenir à faire des montres? Pour construire une horloge portable, il a fallu substituer un autre moteur que le poids et un autre régulateur que le pendule. Pour moteur on y a mis un ressort d'acier plié en spirale, et pour régulateur un balancier. Ce ressort spiral, qu'on a ajouté aux montres portatives, et qui assure la régularité du mouvement par des vibrations toujours égales, est de l'invention de l'ingénieur abbé d'Hautefeuille, d'Orléans. Afin de se former une idée bien nette de ces ingénieuses machines, il n'y a qu'à supposer, ainsi que nous l'avons fait pour les horloges à pendule, continue M. Berthoud, que l'on n'a jamais vu de montre, et qu'on cherche les moyens d'en construire une qui ne soit pas susceptible de dérangement par les agitations qu'elle éprouve lorsqu'on la porte sur soi. A cet effet, il n'y a qu'à s'imaginer que, sur un axe terminé par deux pivots, est attaché un anneau circulaire, également pesant dans toutes les parties de sa circonférence; cet anneau, que l'on nomme *balancier* (supposé placé dans une cage, dans les trous de laquelle roulent les pivots de son axe), a la propriété de continuer le mouvement qu'on lui a imprimé, sans que les cahots le troublent sensiblement. Ce balancier devient le régulateur qui sert à modérer la vitesse des roues de la machine portable; car, en attachant sur l'axe du balancier deux bras qui communiquent à une roue entraînée par un agent qui a la propriété d'agir, quelle que soit la position de la machine (cet agent est le ressort plié en spirale); ces bras de l'axe du balancier formeront avec cette roue un échappement qui fera faire des vibrations au balancier. Cette roue marquera les parties du temps divisé par le balancier.

Il est à propos de faire observer que, dans les horloges à poids, la force motrice ne doit être que suffisante pour restituer au pendule (d'abord mis en mouvement) celle que le frottement de l'air et la suspension lui font perdre; mais dans les montres, la force motrice doit être capable de donner le mouvement au régulateur, sans quoi la montre pourrait être arrêtée par certaines secousses. Tels sont les éléments de la mécanique des pendules à poids et de celles à ressorts.

Ainsi, parvenu à l'intelligence des machines, le jeune artiste aura des idées nettes de leurs principes; et, possédant l'exécution, il passera aisément à la pratique des montres, et d'autant mieux que le même esprit qui sert à composer et exécuter les pendules

est également applicable aux montres, qui ne sont en petit que ce que les pendules sont en grand. Au reste, comme on ne parvient que par gradations à acquérir des lumières pour la théorie, de même la main ne se forme que par l'usage; mais cela se fait d'autant plus vite, que l'on a mieux dans la tête ce que l'on veut exécuter; c'est pour cette raison que je conseille de commencer par l'étude de la science avant d'en venir à la main-d'œuvre, ou tout au moins de les faire marcher de pair.

Il est essentiel d'étudier les principes de l'art et de s'accoutumer à exécuter avec précision; mais cela ne suffit pas encore. On ne possède pas l'horlogerie pour en avoir les connaissances générales. Ces règles que l'on apprend sont applicables dans une machine actuellement existante ou dans d'autres qui seraient pareilles; mais imaginer des moyens qui n'ont pas été mis en usage, et composer de nouvelles machines, c'est à quoi ne parviendront jamais ceux qui ne possèdent que les règles, et qui ne sont pas doués de cet heureux génie que la nature seule donne; ce talent ne s'acquiert pas par l'étude, elle ne fait que le perfectionner et l'aider à se développer. Lorsqu'on joint ce don de la nature à celui des sciences, on ne peut composer que de très-bonnes choses.

On voit, d'après ce tableau, que, pour posséder l'horlogerie, il faut avoir la théorie de cette science, l'art d'exécuter et le talent de composer : trois choses qui ne sont pas faciles à réunir dans la même personne, et d'autant moins que jusqu'ici on a regardé l'exécution des pièces d'horlogerie comme la partie principale, tandis qu'elle n'est que la dernière. Cela est si vrai, que la montre ou la pendule la mieux exécutée fera de très-grands écarts si elle n'est pas construite sur de bons principes, tandis qu'étant médiocrement exécutée, elle ira fort bien si les principes sont bons.

Je ne prétends pas qu'on doive négliger la main-d'œuvre : au contraire; mais, persuadé qu'elle ne doit être qu'en sous-ordre, et que l'homme qui exécute ne doit marcher qu'après l'homme qui imagine, je souhaite qu'on apprécie le mérite de la main et celui du génie chacun à sa valeur, et je crois être d'autant plus en droit de le dire, que je ne crains pas que l'on me soupçonne de dépriser ce que je ne possède pas. J'ai fait mes preuves en montres et en pendules, et en des parties difficiles. En tout cas, je puis convaincre les plus incrédules par les faits.

Je crois devoir d'autant plus insister sur cela, que, la plupart des personnes qui se mêlent de l'horlogerie, sont fort éloignées de penser qu'il faille savoir autre chose que tourner et limer. Ce n'est pas de leur faute; leur préjugé naît uniquement de la manière dont on forme les élèves. On place un enfant chez un horloger pour y demeurer huit ans et s'occuper à faire des commissions et à ébaucher quelques pièces d'horlogerie. S'il parvient au bout de ce temps à faire un mouvement, il est supposé fort ha-

bile. Il ignore cependant fort souvent l'ouvrage qu'il a fait ; il se présente avec son savoir à la maîtrise ; il fait lui-même ou fait exécuter par un autre le chef-d'œuvre qui lui est prescrit, est reçu maître, prend boutique, vend des montres et des pendules, et se dit horloger. On peut donc regarder comme un miracle si un homme ainsi conduit devient jamais habile.

On appelle communément horlogers ceux qui professent l'horlogerie. Mais il est à propos de distinguer l'horloger, comme on l'entend ici, de l'artiste qui possède les principes de l'art : ce sont deux personnes absolument différentes.

Le premier pratique en général l'horlogerie sans en savoir les premières notions, et se dit horloger parce qu'il travaille une partie de cet art.

Le second embrasse au contraire cette science dans toute son étendue : on pourrait l'appeler l'architecte mécanique ; un tel artiste ne s'occupe pas d'une seule partie : il fait les plans des montres et des pendules ou autres machines qu'il veut construire ; il détermine la position de chaque pièce, leurs directions, les forces qu'il faut employer, toutes les dimensions : en un mot, il construit l'édifice ; et quant à l'exécution, il fait choix des ouvriers qui sont capables d'en exécuter chaque partie.

L'horlogerie ne se borne pas uniquement aux machines qui mesurent le temps ; cet art étant la science du mouvement, on voit que tout ce qui concerne une machine quelconque peut être de son ressort. Ainsi, de la perfection de cet art dépend celle des différentes machines et instruments, comme, par exemple, les instruments propres à l'astronomie et à la navigation, les instruments de mathématiques, les machines propres à faire des expériences de physique, etc.

Le célèbre Graham, horloger de Londres, membre de la Société royale de cette ville, n'a pas peu contribué à la perfection des instruments d'astronomie, et les connaissances qu'il possédait dans les différents genres dont nous avons parlé prouvent bien que la science de l'horlogerie les exige toutes. Il est vrai qu'il faut pour cela des génies supérieurs ; mais pour les faire naître, il ne faut qu'exciter l'émulation et mettre en honneur les artistes.

Nous distinguerons trois sortes de personnes qui travaillent et se mêlent de travailler à l'horlogerie : les premiers, dont le nombre est le plus considérable, sont ceux qui ont pris cet état sans goût, sans disposition ni talent, et qui le professent sans application et sans chercher à sortir de leur ignorance ; ils travaillent simplement pour gagner de l'argent, le hasard ayant décidé du choix de leur état. Les seconds sont ceux qui, par une envie de s'élever fort louable, cherchent à acquérir quelques connaissances des principes de l'art, mais aux efforts desquels la nature ingrate se refuse. Enfin le petit nombre renferme ces artistes intelligents qui, nés avec des dispositions particu-

lières, ont l'amour du travail de l'art, et s'appliquent à découvrir de nouveaux principes et à approfondir ceux qui ont été déjà trouvés.

Pour être un artiste de ce genre, il ne suffit pas d'avoir un peu de théorie et quelques principes généraux des mécaniques, et d'y joindre l'habitude de travailler : il faut de plus une disposition particulière donnée par la nature. Cette disposition seule tient lieu de tout. Lorsqu'on est né avec elle, on ne tarde pas à acquérir les autres parties : si l'on veut faire usage de ce don précieux, on acquiert bientôt la pratique ; et un tel artiste n'exécute rien dont il ne sente les effets ou qu'il ne cherche à analyser : enfin, rien n'échappe à ses observations. Et quel chemin ne fait-il pas dans son art, s'il joint aux dispositions l'étude de ce que l'on a découvert jusqu'à lui ?

Il est sans doute rare de trouver des génies heureux qui réunissent toutes ces parties nécessaires ; mais on en trouve qui ont toutes les dispositions naturelles ; il ne leur manque que d'en faire l'application, qu'ils feraient sans doute, s'ils avaient plus de motifs pour les porter à se livrer tout entiers à leur art. Il faudrait, pour rendre un service essentiel à l'horlogerie et à la société, que ceux qui sont horlogers évincent ceux qui ne sont que des ouvriers ou des charlatans. Il faudrait enfin confier l'administration du corps de l'horlogerie aux plus intelligents, en faciliter l'entrée à ceux qui ont du talent, et la fermer à ces misérables ouvriers qui ne peuvent que retarder les progrès de l'art qu'ils tendent même à détruire.

S'il est nécessaire de partir d'après des principes de mécanique pour composer des pièces d'horlogerie, il est à propos de les vérifier par des expériences ; car, quoique ces principes soient fort invariables, comme ils sont compliqués et appliqués à de très-petites machines, il en résulte des effets différents et assez difficiles à analyser. Nous ferons observer que, par rapport aux expériences, il y a deux manières de les faire. Les premières sont faites par des gens sans intelligence, qui ne font des essais que pour s'éviter la peine de rechercher par une étude, une analyse pénibles, que souvent ils ne soupçonnent pas, l'effet qui résultera d'un mécanisme composé sans règle, sans principes et sans vue ; ce sont des aveugles qui se conduisent par le tâtonnement à l'aide d'un bâton.

La seconde classe des personnes qui font des expériences est composée des artistes instruits des principes des machines, des lois du mouvement, des diverses actions des corps les uns sur les autres, et qui, doués d'un génie qui sait décomposer les effets les plus délicats d'une machine, voit par l'esprit tout ce qui doit résulter de telle ou telle combinaison, peuvent la calculer d'avance, la construire de la manière la plus avantageuse, en sorte que, s'ils font des expériences, c'est moins pour apprendre ce qui doit arriver, que pour confirmer les principes

qu'ils ont établis, et les effets qu'ils avaient analysés. J'avoue qu'une telle manière de voir est très-pénible, et qu'il faut être doué d'un génie particulier; aussi appartient-il à peu de personnes de faire des expériences utiles et qui aient un but marqué.

L'horlogerie livrée à elle-même, sans encouragement, sans distinction, sans récompense, s'est élevée, par sa propre force, au point où nous la voyons aujourd'hui. Cela ne peut être attribué qu'à l'heureuse disposition de quelques artistes qui, aimant assez leur art pour en rechercher la perfection, ont excité entre eux une émulation qui a produit des effets aussi profitables que si on les eût encouragés par des récompenses.

Le germe de cet esprit d'émulation est dû aux artistes anglais que l'on fit venir en France du temps de la Régence, entre autres, à Sully, le plus habile de ceux qui s'établirent ici, principalement connu par un excellent *Traité d'Horlogerie* intitulé : *La règle artificielle du temps*.

Julien Leroy, élève de Le Bon, habile horloger, était fort lié avec Sully : il profita de ses lumières. Cela joint à son mérite personnel, lui valut la réputation dont il a joui. Celui-ci eut des émules, entre autres Enderlin, qui était doué d'un grand génie pour les mécaniques, ce que l'on peut voir par ce qui nous reste de lui dans le *Traité d'horlogerie* de M. Thiout. On ne doit pas oublier feu Jean-Baptiste Dutertre, fort habile horloger, Gaudron, Pierre Leroy, Thiout l'aîné, dont le *traité d'horlogerie* fait l'éloge.

Nous ne devons pas oublier M. de Romilly; connu par des ouvrages du plus grand mérite, à qui l'on doit plusieurs bons articles du *traité d'horlogerie* dans l'*Encyclopédie*; M. Ferdinand Berthoud, savant et ingénieux horloger, dont les écrits et les inventions dans son art sont également recommandables, et qui a aussi fourni d'excellents articles dans cet ouvrage; M. le Paut, dont on a un beau *Traité d'Horlogerie* et grand nombre de superbes et d'excellents ouvrages; M. Gaslonde, M. de l'Épine, et tant d'autres célèbres artistes qui font honneur à la France par leurs découvertes et par leurs productions.

Nous devons à ces premiers artistes grand nombre de recherches, et surtout la perfection de la main-d'œuvre; car, par rapport à la théorie et aux principes de l'art de la mesure du temps, ils n'en ont aucunement traité. Il n'est pas étonnant que l'on ait encore écrit de nos jours beaucoup d'absurdités; le seul ouvrage où il y ait des principes est le mémoire de M. Rivaz, en réponse à un assez mauvais écrit anonyme contre ses découvertes. Nous devons à ce mémoire et à ces disputes l'esprit d'émulation qui a animé nos artistes modernes. Il serait à souhaiter que M. Rivaz eût suivi lui-même l'horlogerie. Ses connaissances en mécanique auraient beaucoup servi à perfectionner cet art.

Il faut convenir que ces artistes, qui ont enrichi l'horlogerie, méritent tous nos éloges,

puisque leurs travaux pénibles n'ont eu pour objet que la perfection de l'art, pour laquelle ils ont sacrifié leur fortune; car il est bon d'observer qu'il n'en est pas de l'horlogerie comme des autres arts, tels que la peinture. Dans ceux-ci, l'artiste qui excelle est non-seulement encouragé et récompensé; mais, comme beaucoup de personnes sont en état de juger de ses productions, la réputation et la fortune suivent ordinairement le mérite. Un excellent artiste horloger peut au contraire passer sa vie dans l'obscurité, tandis que des plagiaires, des charlatans et des marchands ouvriers, jouiront de la fortune et des encouragements dus au mérite: car le nom qu'on se fait dans le monde porte moins sur le mérite réel de l'ouvrage que sur la manière dont il est annoncé.

C'est à l'esprit d'émulation dont nous venons de parler que la Société des arts, formée sous la protection de M. le comte de Clermont, dut son origine. On ne peut que regretter qu'un établissement qui aurait pu être fort utile au public ait été de si courte durée; on a cependant vu sortir de cette société de très-bons sujets qui ont illustré l'Académie des sciences, et différents mémoires sur l'horlogerie. De concert avec plusieurs habiles horlogers, nous avons formé le projet de cette espèce d'académie et l'avions proposé à feu M. Julien Leroy, Thiout, Romilly et quelques autres horlogers célèbres. Tous auraient fort désiré qu'il réussît; mais un d'eux me dit formellement qu'il ne voulait pas en être si un tel en était. Cette petitesse me fit concevoir la cause de la chute de la Société des arts, et désespérer de la rétablir, à moins que le ministère ne favorisât cet établissement par des récompenses qui serviraient à dissiper ces basses jalousies.

On me permettra de parler ici de quelques-uns des avantages d'une société ou académie d'horlogerie.

Quoique l'horlogerie soit maintenant portée à un très-grand point de perfection, sa position est cependant critique; car, si d'un côté elle est parvenue à un degré de perfection fort au-dessus de l'horlogerie anglaise, par le seul amour de quelques artistes, de l'autre, elle est près de retomber dans l'oubli.

Le peu d'ordre que l'on peut observer pour ceux que l'on reçoit; et, plus que tout cela, le commerce qu'en font des marchands, des ouvriers sans droits ni talents, des domestiques et autres gens intrigants qui trompent le public par de faux noms, ce qui avilit cet art: toutes ces choses ôtent sensiblement la confiance que l'on avait aux artistes célèbres, lesquels, enfin, découragés et entraînés par le torrent, seront obligés de faire comme les autres: cesser d'être artistes pour devenir marchands.

L'horlogerie, dans son origine en France, paraissait un objet trop faible pour mériter l'attention du gouvernement; on ne prévoyait pas encore que cela pût former dans

la suite une branche de commerce aussi considérable qu'elle l'est devenue de nos jours; de sorte qu'il n'est pas étonnant qu'elle ait été abandonnée à elle-même: mais aujourd'hui elle est absolument différente; elle a acquis un très-grand degré de perfection; nous possédons au plus haut degré l'art d'orner avec goût nos boîtes de pendules et de montres, dont la décoration est fort au-dessus de celle des étrangers qui veulent nous imiter: il ne faut donc plus envisager l'horlogerie comme un art seulement utile pour nous-mêmes; il faut de plus le considérer relativement au commerce qu'on en peut faire avec l'étranger.

Nous joindrons ici la description d'un des instruments les plus anciennement employés pour mesurer le temps: la *clepsydre*.

La *clepsydre* est une espèce d'horloge d'eau, ou vase de verre qui sert à mesurer le temps par la chute d'une certaine quantité d'eau.

Il y a aussi des *clepsydras* de mercure.

Les Egyptiens se servaient des *clepsydras* pour mesurer le cours du soleil.

Ticho-Brahé en a fait usage de nos jours pour mesurer le mouvement des étoiles, et Dudley dans les observations qu'il a faites à la mer.

Les *clepsydras* ont été, dit-on, inventées en Egypte sous le règne des Ptolémées; elles étaient fort utiles en hiver, les cadrans solaires étant plus d'usage en été.

Ces machines ont deux grands défauts: l'un, que l'eau coule avec plus ou moins de facilité, selon que l'air est plus ou moins dense; l'autre, que l'eau s'écoule plus promptement au commencement qu'à la fin.

M. Amentons a proposé une *clepsydre* qui n'est sujette, selon lui, à aucun de ces deux inconvénients, et qui a l'avantage de servir d'horloge comme les *clepsydras* ordinaires, de servir en mer à la découverte des longitudes, et de mesurer le mouvement des astres; mais cette *clepsydre* n'a point été adoptée.

Construction d'une clepsydre. — Il faut diviser un vaisseau cylindrique en parties qui puissent se vider dans les divisions de temps marquées; les temps dans lesquels le vaisseau total et chaque partie doivent se vider étant donnés.

Supposons, par exemple, un vaisseau cylindrique tel, que toute l'eau qu'il contient doive se vider en douze heures, et qu'il faille diviser en parties dont chacune mette une heure à se vider.

1° Dites: comme la partie du temps 1 est au temps 12, ainsi le même 12 est à une $\frac{1}{144}$ proportion 144.

2° Divisez la hauteur du vaisseau en 144 parties égales, et la partie supérieure tombera dans la dernière heure, les trois suivantes dans l'avant-dernière, les cinq voisines dans la dixième, etc.; enfin les vingt-trois d'en bas dans la première heure. Car, puisque les temps croissent suivant la série des nombres naturels 1, 2, 3, 4, 5, etc., et que les hauteurs sont en raison des carrés

des nombres impairs 1, 3, 5, 7, 9, etc., pris dans un ordre rétrograde depuis la douzième heure, les hauteurs comptées depuis la douzième seront comme les carrés des temps 1, 4, 9, 16, 25, etc.: d'où il suit que le carré 144 du nombre de divisions du temps doit être égal au nombre de parties de la hauteur du vaisseau qui doit se vider. Or la liqueur descend d'un mouvement retardé, et l'expérience prouve qu'un fluide qui s'échappe d'un vase cylindrique a une vitesse qui est à peu près comme la racine carrée de la hauteur du fluide; de sorte que les espaces qu'il parcourt en temps égaux décroissent comme les nombres impairs.

M. Varignon a généralisé ce problème suivant sa coutume, et a donné la méthode de diviser ou graduer une *clepsydre* de figure quelconque, en sorte que les parties du fluide contenu entre les divisions s'écoulent dans des temps donnés.

L'Académie des sciences de Paris proposa les lois du mouvement des *clepsydras* pour le sujet de l'année 1725. Le prix fut remporté par M. Daniel Bernouilli, et sa pièce est imprimée dans le Recueil des prix de l'Académie. Quoiqu'elle soit fort ingénieuse, l'Académie avertit, dans une espèce de programme qui est à la tête, qu'il lui a paru que la question proposée n'avait pas encore été suffisamment approfondie.

Une des grandes difficultés qu'on rencontre dans la théorie des *clepsydras*, c'est de déterminer avec exactitude la vitesse du fluide qui sort par le trou de la *clepsydre*.

Lorsque le fluide est en mouvement et qu'il est encore à une certaine hauteur, cette vitesse est à peu près égale à celle que ce même fluide aurait acquise en tombant, par sa pesanteur, d'une hauteur égale à celle du fluide. Mais, lorsque le fluide commence à se mouvoir, ou lorsqu'il est fort peu élevé au-dessus du trou, cette loi n'a pas lieu, et devient extrêmement fautive.

D'ailleurs, il ne suffit pas, comme on le pourrait penser d'abord, de connaître à chaque instant la vitesse du fluide, et le frottement contre les parois du verre; les particules du fluide ne sortent point du vase suivant des directions parallèles.

Newton a observé que ces particules ont des directions convergentes, et que la veine du fluide qui sort va en diminuant de grosseur jusqu'à une certaine distance de l'ouverture, distance qui est d'autant plus grande que la vitesse elle-même l'est davantage.

De là il suit que, pour trouver la quantité de fluide qui sort à chaque instant, il ne faut pas prendre le produit de la grandeur de l'ouverture par la vitesse du fluide, mais le produit de la vitesse du fluide dans l'endroit où sa veine est le plus contractée par la largeur de la veine en cet endroit.

Voici la description d'une petite *clepsydre* assez simple et qu'il est très-aisé de se procurer:

Ayez un bocal de verre, ou seulement un vase cylindrique de faïence, d'environ un pied de hauteur sur quatre pouces de diamètre; percez ce verre par le bas, et mastiquez-y un petit tuyau de verre de 4 à 5 lignes de diamètre, et dont le bout ait été diminué de grosseur à la lampe d'un émailleur, de manière qu'il ne laisse échapper l'eau contenue dans le vase que goutte à goutte et très-lentement.

Ce vase ainsi préparé sera couvert d'un cercle de bois, au centre duquel on ménagera une ouverture circulaire de cinq à six lignes de diamètre.

Procurez-vous ensuite un tube de verre d'un pied de hauteur et de trois lignes de diamètre, ayant à une de ses extrémités un petit globe de même matière, au-dessous duquel vous mettrez un petit poids qui le tiendra en équilibre sur l'eau, ou bien insérez-y, par l'ouverture supérieure du tube, un peu de vif-argent. On colle un papier le long de ce tube afin de le graduer.

Cet appareil étant fait, on remplit le vase d'eau, on y met le tube, et on y place le cercle de bois. L'eau doit s'écouler invisiblement du vase par le petit tuyau dans un autre vase, au-dessus duquel il est posé.

On tient une montre bien réglée sur l'heure de midi: on marque un trait sur le papier du tube à l'endroit où il touche le bord supérieur du couvercle; à chaque heure on fait une pareille marque, jusqu'à ce qu'on ait indiqué sur ce papier douze ou vingt-quatre heures selon la grosseur qu'on aura donnée au vase, ou eu égard à la petitesse de l'ouverture par laquelle l'eau s'échappe; ce qui forme une horloge à eau assez exacte, et qui sera d'un usage continu, en ayant soin tous les jours de la remplir d'eau jusqu'à la hauteur nécessaire.

On ne doit pas, ayant réglé la distance d'une heure sur le tube, se servir de cette mesure pour tracer les autres, attendu que l'eau ne s'écoule pas en même quantité dans le même intervalle de temps, et que d'ailleurs le vase peut bien n'être pas parfaitement cylindrique; on peut seulement diviser chaque heure en quatre parties égales, pour en avoir les demies et les quarts, sans qu'il se trouve de différence fort sensible.

Cette pièce peut aussi se construire en fer-blanc; mais il faut que le tuyau par où l'eau s'échappe soit de verre, afin que l'ouverture ne soit pas sujette à s'agrandir. Mais, de quelque matière qu'elle soit construite, il faut avoir l'attention de n'employer que de l'eau bien nette et bien filtrée, afin qu'elle ne dépose pas de limon, qui, venant à embarrasser et obstruer le petit trou par où l'eau s'écoule, la ferait arrêter ou tout au moins couler irrégulièrement, et ferait descendre par conséquent le tube de verre gradué. (Dictionnaire de l'industrie.)

Horloge, poudrier, ampoulette, sablier, sont encore des noms que l'on donne sur mer à ces petits vaisseaux composés de deux espè-

res de bouteilles de verre jointes ensemble, dont l'une est remplie de sable, ou plutôt d'une poudre fort déliée, qui emploie une demi-heure à s'écouler ou passer d'une bouteille dans l'autre. C'est de là que les matelots appellent une demi-heure, ou horloge, et divisent les vingt-quatre heures en quarante-huit horloges. Ainsi le quart, qui est la faction que chaque homme fait pour le service du vaisseau, est composé de six horloges qui valent trois heures. Il y a cependant des vaisseaux où le quart est de huit horloges ou quatre heures. La construction de cette petite machine est si simple et si connue, qu'elle ne mérite pas une description particulière.

Il y a des horloges ou sabliers d'une demi-minute, qui servent à estimer le chemin que fait le vaisseau. Il y en a aussi d'une heure pour l'usage commun.

On dit: « L'horloge dort, » lorsque le sable s'arrête; c'est à quoi le timonier doit prendre garde; et: « L'horloge moude, » lorsque le sable coule bien.

M. de Lahire a imaginé de faire usage d'horloges de sable comme celles qui sont en usage; mais à la place d'une des fioles qui composent ces horloges, il conseille d'y appliquer un tuyau de verre de vingt pouces environ de longueur, et d'une ligne et demie à peu près d'ouverture. Ce tuyau sert de seconde fiole.

Par cet arrangement, lorsque le sable descend de la fiole dans le tuyau, on le voit monter peu à peu, et si distinctement, que l'on peut observer à quelle hauteur il se trouve au moins de cinq en cinq secondes, et par conséquent les minutes sont très-sensibles.

Si cette horloge n'est que pour une demi-heure, il faut, quand le sable est descendu dans le tuyau, retourner la machine; et ce sable, en se vidant du tuyau dans la fiole, marque de même par sa descente dans le tuyau les hauteurs qui conviennent aux minutes et à leurs parties.

Pour se servir commodément de cette machine, il est nécessaire de l'appliquer sur un morceau de bois, en sorte que la moitié de la fiole et la moitié du tuyau soient enchâssés dans l'épaisseur du bois. On attache deux cordons aux deux extrémités du morceau de bois pour la pouvoir retourner aisément, étant toujours suspendue en l'air ou contre quelque chose. On marque les divisions des minutes d'un côté du tuyau pour la descente du sable lorsqu'il se remplit, et de même on en marque d'autres de l'autre côté pour la descente du sable lorsqu'il se vide.

La méthode pour faire ces divisions doit être l'expérience d'un pendule, de cette sorte:

On prendra un fil délié; au bout on attachera une balle de plomb pour servir de pendule simple.

Si la longueur de ce pendule, depuis l'endroit où le fil est attaché jusqu'au centre de

la balle, est de trois pieds huit lignes et domie de la mesure de Paris, ce pendule marquera dans ses vibrations une seconde de temps; et, quand il aura fait soixante vibrations, on marquera une des divisions des minutes, et ainsi de suite.

Toute la division se doit faire avec le pendule, à mesure que le sable montera ou descendra dans le tuyau; car les divisions ne sont pas toujours égales, à cause de l'inégalité du tuyau, qui, étant plus étroit en quelques endroits, force le sable à y monter plus vite qu'aux autres qui sont plus larges.

On remarquera que le sable se vidant du tuyau dans la fiole, parcourt d'abord des distances plus grandes que celles qui se font vers la fin: ce qui est causé par la descente du sable par secousses, qui le fait un peu tasser dans le commencement; mais cela ne conserve pas d'irrégularité, les divisions étant faites par l'expérience du pendule.

Au surplus, M. de Lahire conseillait que l'on eût plusieurs de ces horloges, afin qu'elles se rectifiassent entre elles (*Voy. Encyclopédie méthodique.*)

HORLOGERIE dite DE FABRIQUE. — La branche d'industrie qui est désignée sous le nom d'*horlogerie de fabrique* fournit des ébauches de mouvements pour montres et pendules, ou simplement des matériaux préparés pour le service des horloges, comme ressorts, fils d'acier pour piqures. Elle produit aussi des ouvrages finis, mais dans le genre commun, et les verse dans le commerce par assortiments plus ou moins nombreux. Les fabriques d'horlogerie qui ont envoyé leurs produits aux expositions, sont situées dans les départements du Doubs, du Haut-Rhin et de la Seine-Inférieure. La plus étendue de toutes est celle de MM. Jappy, à Raucourt (Haut-Rhin). Elle fut fondée, il y a plus de quarante ans, par le père des propriétaires actuels. On y fabrique des ébauches de mouvements de montre par machines, avec une telle économie de main-d'œuvre, que les mouvements bruts, qui coûtaient autrefois 6 à 7 francs pièce, sont livrés aujourd'hui au commerce à un prix qui varie depuis 1 franc 40 cent. jusqu'à 2 francs. C'est une réduction de plus de 71 p. 0/0 sur les prix qui résultaient des anciens procédés. Cette intéressante manufacture fut détruite de fond en comble le 1^{er} décembre 1815, par un incendie qu'y allumèrent les troupes étrangères; mais elle a été relevée de ses ruines dans son état actuel, et emploie de 900 à 1,000 ouvriers qui fabriquent par mois 1,400 à 1,600 douzaines d'ébauches de mouvements de montres. La dixième partie de ces produits est employée en France; le surplus est vendu à l'étranger. Le département du Doubs possède un autre établissement où l'on fabrique, par mécaniques, des ébauches de mouvements de montres; il a été formé, à Seloncourt, près Montbéliard, par MM. Beurrier frères; il est moins étendu que celui de Raucourt. Il produit environ trois cent quarante douzaines par mois. Les prix varient depuis 19

francs 50 cent. la douzaine jusqu'à 20 francs 50 cent.; ou depuis 1 franc 63 cent. jusqu'à 1 franc 71 cent. la pièce. La vingtième partie de ces produits seulement est vendue en France. En 1793, une colonie d'horlogers suisses, attirée par les encouragements du gouvernement, s'établit à Besançon, et y fonda une fabrique de montres, qui compte actuellement 800 ouvriers des deux sexes; cette population industrielle subsistant encore après un laps de temps de 59 ans, prouve que cette fabrication a pris racine et qu'elle est définitivement établie. Les horlogers n'y sont pas réunis en corps unique de fabrique; les ouvrières des divers genres travaillent dans leur habitation particulière, pour des établissements et pour des comptoirs qui reçoivent les produits et les versent dans le commerce. Les ébauches sont tirées de Raucourt ou de Seloncourt; les montres sont finies à Besançon. On en fabrique annuellement environ 30,000 avec leur boîte en or, en argent, en cuivre ou en similor; le finissage est la partie du travail de l'horlogerie qui suppose l'industrie la plus distinguée et qui est la plus lucrative. On voit avec peine que les fabriques de finissage soient si peu étendues, qu'elles sont à peine suffisantes pour employer la dixième partie des mouvements bruts qui se fabriquent en France. Il est à désirer que nos horlogers n'abandonnent pas plus longtemps une aussi grande masse de travail aux étrangers. Nous avons aussi des fabriques pour ébauches de mouvements de pendules à la mécanique. MM. Jappy frères en ont établi une dans le département du Doubs, à Badevèl, près Montbéliard. On y fait annuellement 4,800 mouvements de pendules, dont les trois quarts sont vendus aux horlogers de Paris. Il y a environ un siècle qu'une fabrique de mouvements bruts de pendules fut fondée à Saint-Nicolas-d'Aliermont, dans le département de la Seine-Inférieure; elle occupait à peu près 300 ouvriers; leur industrie n'avait point participé au progrès commun, elle était demeurée au même état où elle se trouvait au moment de sa fondation. Les moyens de travail étaient si imparfaits et les résultats si peu estimés, qu'ils ne pouvaient soutenir la concurrence étrangère, et leur vente ne produisait plus aux ouvriers un salaire suffisant pour leur subsistance. La fabrique était, en 1807, au moment de s'éteindre, lorsqu'un administrateur éclairé, M. Savage de Rollin, appela et fixa à Saint-Nicolas-d'Aliermont M. Honoré Pons, habile horloger de Paris, qui avait mérité une médaille d'argent en 1806. M. Pons a établi dans cette fabrique un autre système de travail. Des machines de son invention, au nombre de huit, sont employées pour les différentes opérations qui, avant lui, s'exécutaient péniblement à la main, avec des instruments imparfaits. La dextérité des ouvriers, aidée par ces nouveaux moyens, a donné des produits de meilleure qualité, et dans le plus grand nombre des ateliers ils ont été décuplés. Cette fabrique est aujourd'hui entière-

ment relevée; les mouvements qu'elle fait sont vendus aux premiers horlogers de Paris pour être finis. L'horlogerie de fabrique est importante; elle entretient une grande masse de travail, et particulièrement dans les campagnes, où ses ateliers sont presque toujours situés; une branche assez considérable de commerce lui doit son existence. Le jury a décerné pour cette partie diverses distinctions.

On ne comprend pas, sous la dénomination d'*horlogerie astronomique* les machines par lesquelles on se propose de représenter les mouvements des corps qui composent le système solaire. Des artistes ont souvent consumé leur temps à produire des machines de ce genre qui supposaient une force de tête rare, un esprit fécond en ressources et une grande habileté de main. L'opinion la plus répandue est qu'on ne doit pas encourager ceux qui marchent dans cette route. Les plus parfaites de ces machines, dit le jury dans son rapport, ne donnent qu'une idée incomplète et souvent fautive de la marche des corps célestes; elles sont toujours plus compliquées que le grand mécanisme que l'on prétend leur faire représenter. Elles ne sont pas comprises par ceux qui ignorent l'astronomie, et n'attirent pas même les regards de ceux qui la savent. Enfin, il n'est point d'*éphémérides* qui ne contiennent des notions plus précises et plus complètes sur la position des astres à un instant donné. De plus, ces machines ne sont pas l'objet d'un commerce suivi. Le véritable objet de l'horlogerie est de donner exactement la

mesure du temps par les moyens les plus simples, les plus solides et les moins sujets à réparation, et tels, que la marche de la machine ne soit pas troublée par la variation de température, par les changements de position et par le transport. M. Breguet et feu M. Louis Berthoud présentèrent aux expositions de l'an X et en 1806 des horloges marines et des garde-temps d'une exactitude qui égalait celle des instruments les plus parfaits connus. Cet art important et difficile a fait des progrès depuis 1806, et ces progrès, constatés par le jury, placent M. Breguet en tête des artistes les plus distingués de l'Europe en ce genre. M. Breguet père, membre de l'Académie des sciences, et M. Breguet fils, ont leurs ateliers à Paris. Le public, qui s'est toujours porté en foule auprès des brillants produits de leurs fabriques, a pu juger par lui-même combien est méritée la haute réputation dont jouissent ces horlogers célèbres. Les personnes qui s'intéressent aux progrès de la navigation et des arts, nous ajouterons même à la gloire de la France, liront avec satisfaction des détails qui prouvent que ces mêmes ateliers où se fabriquent les montres et les pendules de luxe destinées aux souverains, et celles que se disputent à l'envi les plus riches particuliers de l'Europe, fournissent aux marins et aux voyageurs instruits des chronomètres supérieurs en exactitude à tout ce qui a été exécuté de plus parfait à l'étranger. (*Annales de chimie et de physique*, 1820, tome XIII.) — Voir le *Dict. des découvertes*. — Voy. MONTRE, PENDULE.

I

IMPRESSION SUR ÉTOFFES. — Les étoffes s'impriment de plusieurs manières : à main d'homme, sur une table; on emploie autant de planches qu'il y a de couleurs dans le dessin, et l'application successive de ces diverses planches sur le même fond reproduit l'original par des machines à planches plates, au moyen de rouleaux de cuivre gravés; et enfin par la *perrotine* (du nom de Perrot, son inventeur) qui offre sur les moyens ordinaires des avantages analogues à ceux que les presses mécaniques à la vapeur offrent, dans la typographie, sur les presses à bras.

Les dessins de la plupart des tissus, et surtout des calicots imprimés, ne sont autre chose que des copies obtenues au moyen de cylindres de cuivre de quatre à cinq pouces de diamètre, sur lesquels les dessins sont gravés en creux. Une portion du cylindre plonge dans la couleur, tandis qu'une espèce de racloir élastique en cuir enlève la couleur superflue aux endroits non gravés dans une autre partie du cylindre, avant que celle-ci porte sur le tissu. Une pièce de calicot de 30 aunes de long est imprimée par ce moyen en quatre ou cinq minutes.

Pour l'impression des tissus avec des planches à jour, on teint le tissu en pièce, et d'une seule couleur. Supposons qu'il s'agisse de mouchoirs ou de cravates. la pièce est repliée sur elle-même autant de fois qu'elle doit contenir de mouchoirs, et placée entre deux plaques de métal épais, percées toutes deux à jour des mêmes dessins, chaque ouverture d'une plaque correspondant parfaitement avec l'ouverture semblable de l'autre plaque. On place le tout dans une presse sous laquelle on peut faire le vide ou retirer l'air; un réservoir de chlore liquide est mis en communication avec les ouvertures de la plaque supérieure, et la pression atmosphérique, agissant alors par-dessus, force le liquide à traverser la pile de mouchoirs, qu'il décolore en passant, mais seulement dans les endroits correspondants aux ouvertures des deux plaques, qui, pressant fortement les autres portions du tissu, empêchent le liquide de s'étendre horizontalement (1).

IMPRIMERIE. — L'imprimerie est l'art de

(1) Extrait de l'*Encyclopédie des gens du monde*. — Voyez TOILES PRINTES.

multiplier l'écriture au moyen d'empreintes provenant de caractères assemblés. « Si l'on considère, dit un écrivain moderne, tout ce que l'art de l'imprimerie a déjà produit de révolutions sur le globe, les progrès qu'il a fait faire à l'humanité, et peut-être aussi les erreurs qu'il contribue à répandre, on ne peut s'empêcher de reconnaître qu'il est, sinon le premier, au moins le plus puissant des arts. » — L'imprimerie doit être comme la lance d'Achille, elle doit guérir les blessures qu'elle fait.

L'imprimerie, a dit, il y a déjà longtemps, l'*Encyclopédie méthodique*, à laquelle nous empruntons une grande partie de ce que l'on va lire, est l'art moderne de tirer, sur papier ou sur vélin, l'empreinte des lettres, par le moyen d'une certaine encre épaisse et gluante, dont on touche des formes ou plaques de caractères mobiles jetés en fonte.

On appelle autrement l'imprimerie, *art typographique* ou *typographie*.

Nous tracerons son histoire en ce qui concerne son origine, ses tentatives, ses progrès, ses productions, avec la notice de la vie et des travaux de quelques-uns des premiers imprimeurs étrangers et français.

Nous développerons, d'après la doctrine et les instructions consignées dans les ouvrages les plus accrédités, la théorie, la pratique et les principes de cet art.

Histoire de l'origine et des progrès de l'imprimerie. — On a voulu enlever aux modernes et aux Européens la découverte de l'imprimerie, de cet art conservateur des productions de l'esprit humain, des connaissances en tous genres, et des faits mémorables de l'histoire.

Des critiques, en quelque sorte envieux de notre gloire, ont cherché à établir que cette merveilleuse invention était connue des Chinois et des Japonais, plus de trois cents ans avant Jésus-Christ. Mais ce qu'ils citent de cette ancienne imprimerie tient aux procédés d'une gravure grossière faite sur des planches de bois ou de métal; ce n'est nullement l'imprimerie, qui consiste dans l'emploi de caractères mobiles qu'on peut rassembler, combiner, séparer et remanier à volonté et à l'infini.

L'avantage inappréciable de notre imprimerie est de pouvoir multiplier les bons écrits, en tirer, en renouveler sans cesse le nombre d'exemplaires qu'on désire, sans que les copies le cèdent en valeur aux originaux.

Que ne payerait-on pas un Virgile, un Horace, un Homère, un Cicéron, un Platon, un Aristote, un Pline, si leurs ouvrages étaient confinés dans un seul lieu, ou entre les mains d'une personne, comme peut l'être une statue, un édifice, un tableau?

C'est donc à la faveur du bel art de l'imprimerie que les hommes expriment leurs pensées dans des ouvrages, qui peuvent durer autant que le soleil, et ne se perdre que dans le bouleversement de la nature. Alors seulement, les œuvres inimitables de Vir-

gile et d'Homère périront, avec tous ces mondes qui roulent sur nos têtes.

Puisqu'il est vrai que les livres passent d'un siècle à l'autre, quel soin ne doivent pas avoir les auteurs d'employer leurs talents à des ouvrages qui tendent à perfectionner la nature humaine! Si, par notre condition de particuliers, nous ne pouvons pas faire des choses dignes d'être écrites, disait Pline le Jeune, tâchons du moins d'en écrire qui soient dignes d'être lues.

Quelque utile et quelque récente que soit cette invention, on ne convient guère mieux de son origine que de celle des arts les plus anciens et les moins nécessaires.

Cependant après une lecture attentive et réfléchie des principaux auteurs qui ont traité de cette découverte, et particulièrement d'après ce que l'on lit dans la Chronique anonyme de Cologne, dans Jean Arnaud de Bergelles, dans Junius, dans Salmuth, dans Naudé; d'après ce que disent Mallinkrot, Boahorn, Mentel, Chevillier, Struve, Oudin, Maittaire; d'après tous ceux qui ont examiné cette question avec plus de soin et qui l'ont traitée avec plus de lumières, voici ce qu'on trouve de plus vraisemblable et de plus authentique à cet égard, suivant l'opinion de Prosper Marchand, et d'après le sentiment du savant bibliothécaire de Sainte-Geneviève, Barthélemy Mercier, abbé de Saint-Léger:

Vers l'an 1440, Jean Guttemberg ou Jean Gensfleisch, surnommé Guttemberg ou Jean-Zumjungen de Guttemberg, natif de Strasbourg et bourgeois de Mayence selon les uns, ou natif de Mayence, et bourgeois de Strasbourg, selon les autres; simple domestique, selon quelques-uns seulement; orfèvre, selon quelques autres, gentilhomme selon plusieurs, et véritablement de l'ancienne famille de Zumjungen, qui avait un hôtel de ce nom dans Mayence, qui est une espèce de palais nommé Guttemberg, dans le voisinage de cette ville: cet homme enfin, très-industrieux, imagina l'imprimerie à Strasbourg, et la perfectionna, dit-on, à Mayence.

La première idée de Guttemberg fut d'abord un essai très-imparfait, qui consistait uniquement en certaines planches de bois, sur lesquelles il se proposait de graver à rebours et en relief les lettres, les mots et les périodes d'un discours suivi.

Après beaucoup de tentatives inutiles, ayant déjà dépensé presque tout son bien sans avoir pu réduire cette théorie en pratique, désespérant enfin de pouvoir y réussir, Guttemberg découvrit son secret ou plutôt son projet à quelques riches bourgeois de Mayence, qui l'aiderent et s'associèrent avec lui. Les seuls qu'on connaisse sont Jean Medenbach, ou Meydenbach, dont on n'a conservé que le nom, et Jean Fust, homme de très-bonne famille de cette ville, originaire d'Aschaffembourg, et orfèvre de profession, qui contribua beaucoup à l'avancement de cette entreprise. Un de ses domestiques, nommé Pierre Schœffer, natif de Gern-

stein, dans l'électorat de Mayence, ayant pénétré quelque chose de leur secret, y fut admis et s'appliqua aussi avec eux à le perfectionner.

Ces divers associés, à force de travailler, rendirent à la fin l'art de l'imprimerie praticable, en imaginant, vers 1450, des planches de bois où les caractères et les mots étaient disposés de droite à gauche, comme ceux des langues orientales, et taillés en relief comme sur la monnaie et les médailles, et colorés d'une encre épaisse et gluante. Ils imposèrent dessus ces planches des feuilles de papier ou de parchemin trempées pour en recevoir l'empreinte, qu'ils glissèrent ensuite sous une presse. C'est ainsi qu'ils parvinrent à faire l'impression, non-seulement de quelques simples livrets tels qu'un *Alphabet* pour les petites écoles, et un *Donat*, espèce de grammaire latine à l'usage des basses classes, mais même qu'ils imprimèrent un ouvrage assez considérable qui était une compilation de grammaire, de rhétorique et de poétique, suivi d'un ample dictionnaire, et intitulé *Catholicon Johannis Januensis*.

C'est encore de cette sorte d'imprimerie grossière de caractères taillés en relief, que sont sortis le *Donatus*, le *Confessionalia*, livres in-4 à l'usage des confesseurs et des pénitents; le *Breviaire*, le *Psautier*, le *Manuel ou Horologium beatæ Virginis Mariæ*, de la grand'mère de Joseph Scaliger; l'*Ars memorandi notabilis per figuras Evangelistarum*, un autre livre latin de la figure de la Bible, le *Canticum* ou l'*Historia beatæ Mariæ Virginis in figuris*, conservé à Harlem; l'*Historia S. Johannis Evangelistæ in figuris*, l'*Ars moriendi*, et le fameux *Speculum humanæ salutis*, et le *Spiegel Menschlicher Behendnisse*, conservé de même à Harlem; enfin les livres allemands avec figures, cités par Sæbent, et quelques autres ouvrages dont les temps, les lieux et les fabricateurs sont douteux, et qu'on ne saurait attribuer à une nation plutôt qu'à une autre. Il faut en excepter l'*Alphabet* et le *Donat* dont nous venons de parler, et surtout le *Catholicon Johannis Januensis*, que Trithème assure très-positivement avoir été imprimé à Mayence, par Guttemberg, Fust et Schœffer, peu avant 1450.

Cependant ces premières tentatives ne peuvent être regardées que comme très-imparfaites. En effet, ces livres n'étant fabriqués qu'à l'aide de planches de bois telles qu'on vient de les décrire, étaient bien moins de véritables impressions que de simples gravures assez semblables aux images taillées en bois. Aussi étaient-elles sujettes à de grands inconvénients; car ces planches ne pouvant servir qu'à une seule impression du même livre, et remplissaient inutilement des magasins entiers, devenaient bientôt à charge par leur grand nombre. Elles ne s'imprimaient que d'un côté du papier, dont on était obligé de coller les deux faces blanches l'une contre l'autre, afin de cacher ce défaut. Elles cau-

saient nécessairement double peine et double dépense, pour ne produire après tout qu'un ouvrage grossier.

Dégoûtés de ces impressions, nos trois associés portèrent plus loin leurs recherches. À force de réfléchir sur leur nouvelle invention, ils s'avisèrent de séparer les unes des autres les lettres de leurs tables ou planches, et d'en façonner séparément de semblables, en bois, en plomb, en étain, en cuivre. Mais elles demandaient trop de temps, de soins et de travail, et ne pouvaient que très-difficilement se former de proportion égale et convenable. Aussi n'en fit-on que très-peu d'usage.

Heureusement, Schœffer, homme adroit et inventif, imagina de tailler des poinçons, de frapper des matrices, de fabriquer et de justifier des moules, enfin de fondre des lettres mobiles séparées, dont il put à son gré composer des mots, des lignes, et des pages entières: en un mot, de dresser tout l'attirail nécessaire pour former des caractères tels que ceux qui ont été imités ou perfectionnés depuis. Il se rendit ainsi le véritable inventeur et le père de l'imprimerie.

Schœffer découvrit à ses maîtres et associés sa nouvelle et ingénieuse manière de tailler, frapper, fondre, arranger, et imprimer des caractères; Fust surtout, enchanté et reconnaissant d'un alphabet de cette sorte que Schœffer lui présenta, résolut dès lors de s'attacher plus intimement cet homme de génie en lui donnant sa fille en mariage; ce qui eut lieu pour l'honneur du maître et du serviteur, vers 1462 à 1465.

On veut que ce soit encore Schœffer qui ait donné la composition de l'encre d'imprimerie, que d'autres attribuent aussi à Fust; mais il est bien plus naturel de l'accorder à Guttemberg, qui a dû nécessairement en faire usage dans ses premiers essais, parce que l'invention des lettres, sans celle d'une liqueur convenable pour les imprimer, ne servait absolument de rien.

Quoi qu'il en soit, après l'invention des caractères de fonte, les trois associés firent des paquets de leurs premiers instruments de bois, qu'ils ne gardèrent que par curiosité, et que l'on conserve encore, dit-on, à Mayence.

Le premier livre imprimé à l'aide de cette dernière et merveilleuse invention, qu'on peut regarder comme le premier fruit de la véritable imprimerie est, selon l'auteur de la Chronique anonyme de Cologne, une *Bible latine* qui coûta des sommes immenses. Cette première de toutes les éditions était en gros caractères, tels que ceux dont s'imprimaient ordinairement les missels, et fut commencée peu de temps après 1450.

Après cette édition vint une autre édition en caractères mobiles et sans date, du *Catholicon Johannis Januensis*.

Ce sont là les deux premières de toutes les impressions du monde.

On ne voit, dans ces deux ouvrages, ni le nom de la ville où ils ont été imprimés, ni le nom des imprimeurs, ni aucune autre

marque qui puisse désigner leur demeure, qui était vraisemblablement la maison ou l'hôtel de Zumjungen, appartenant à Guttemberg, qui fut appelée depuis *l'Imprimerie*.

On voit, d'après la filiation bien constatée de ces faits, que quelques auteurs ont prétendu à tort attribuer l'invention de l'imprimerie, en 1440, à Jean Mentel, gentilhomme allemand, de Strasbourg. Ils disent qu'il fit des lettres de buis ou de poirier, puis d'étain fondu, et ensuite d'une matière composée de plomb, d'étain, de cuivre et d'antimoine mêlés ensemble. Ils ajoutent que Mentel employa Guttemberg pour faire des matrices et des moules, et qu'ensuite Guttemberg se rendit à Mayence, où il s'associa Fust. Mais, outre que tous ces faits ne sont point appuyés de preuves, on ne produisit aucun livre imprimé dans les premiers temps à Strasbourg. Enfin, il est certain que Guttemberg et ses associés ont passé, pendant 50 ans, pour les inventeurs de l'imprimerie, et s'en sont glorifiés hautement, sans que personne se soit alors avisé de les démentir ni de leur opposer Mentel.

C'est avec aussi peu de fondement que les habitants de Harlem avancent que Laurent Coster, leur compatriote, inventa l'imprimerie en 1440. Ils prétendent qu'avant même cette année cet artiste forma les premiers caractères de bois de hêtre, qu'ensuite il en fit d'autres de plomb et d'étain, et qu'enfin il trouva l'encre dont l'imprimerie se sert encore. En conséquence de cette opinion, on grava sur la porte de la maison de cet homme ingénieux l'inscription suivante :

MEMORIE SACRUM,
 TYPOGRAPHIA,
 ARS ARTIUM OMNIUM CONSERVATRIX,
 NUNC PRIMUM INVENTA,
 CIRCA ANNUM 1440.

On conserve, dit-on, soigneusement, dans la ville de Harlem, le premier livre fait par cet artiste, et qui porte pour titre : *Speculum humanæ salvationis*; mais ni l'inscription, gravée longtemps après la mort de Coster, ni son premier livre, qui est sans date et sans authenticité, ne sont point des titres capables de faire regarder le citoyen de Harlem comme le premier imprimeur. Revenons aux vrais inventeurs de l'imprimerie.

Les frais des impressions de la *Bible* et du *Catholicon* furent si considérables, qu'ils gênèrent et divisèrent les associés. Guttemberg rompit et abandonna dès lors la société. La séparation eut lieu vers la fin de l'année 1455.

Quelques années après, la ville de Mayence, exposée aux feux de la guerre, ne trouva point dans Adolphe de Nassau un vainqueur aussi généreux que Démétrius, qui épargna l'ancienne Rhodes dans la crainte d'endommager l'atelier de Protogène. Mayence, malgré l'art déjà célèbre de Fust et de Schœffer, fut livrée au pillage en 1462.

Ces imprimeurs et leurs ouvriers se dispersèrent alors dans différents cantons de l'Europe, et y portèrent le secret de l'im-

merie. C'est à cette époque et à cette occasion sans doute que plusieurs villes, telles que Strasbourg, Harlem, Dordrecht, Rome, Bologne, Venise, Feltri, Augsbourg, Nuremberg, Russembourg, Bâle, Lubeck, prétendirent enlever et disputer à Mayence l'honneur de l'invention de l'imprimerie. Mais cette dernière ville a des titres trop authentiques, comme on vient de le prouver, pour qu'on puisse lui disputer l'avantage d'avoir vu ce bel art prendre naissance et s'élever dans son sein.

On dit que Fust, entre autres, profitant du mystère qui enveloppait encore la nouvelle invention, apporta vers 1466, à Paris, quantité d'exemplaires de la Bible imprimée à Mayence en 1462. Il en vendit plusieurs à haut prix et d'autres à meilleur marché, ce qui le fit accuser de mauvaise foi par les acquéreurs, qui croyaient tous avoir acheté un manuscrit. Ces acquéreurs se rapprochèrent, bien étonnés de voir tant de conformité dans leurs exemplaires; ils obtinrent un ordre de la cour pour exercer des poursuites contre Fust, qui fut obligé de se sauver, ou qui mourut, selon l'opinion la plus commune, de la peste qui enleva quarante mille personnes dans cette capitale, aux mois d'août et septembre de l'année 1466.

Guttemberg revint à Mayence, où il décéda vers le mois de février 1468. On voyait encore, en 1640, son épitaphe dans l'église des Franciscains.

Quant à Schœffer, qui inventa les poinçons et qui assura par là les progrès de l'imprimerie, on ne sait point sûrement où il termina ses jours. Il est probable qu'il demeura à Mayence, où il concourut à l'impression de divers ouvrages importants jusqu'à sa mort, que l'abbé de Saint-Léger croit être arrivée au plus tôt vers l'année 1495 : du moins le nom de Pierre Schœffer de Gernsheim se trouve à la fin du *Missale Moguntinum* de 1493, in-fol., et à la fin d'un autre livre allemand imprimé à Mayence en 1495.

M. Murman et l'abbé de Saint-Léger disent qu'on a découvert deux exemplaires des lettres d'indult du Pape Nicolas V, pour ceux qui voudraient secourir le roi de Chypre contre les Turcs, datées de 1454, et imprimées en même temps sur vélin avec un caractère gothique, mais inconnu, et très-visiblement fondu.

Au reste, une des premières éditions où le secret de l'imprimerie se trouve dévoilé est le *Psalmorum Codex*, publié en août 1457, où il y a en latin ces mots remarquables, dont voici la traduction :

Ce livre a été imprimé en caractères d'une invention industrielle sans aucun secours de la plume, par Jean Fust, citoyen de Mayence et Pierre Schœffer de Gernsheim, l'an de grâce 1457.

Ce Psautier est un petit in-folio dont les exemplaires sont très-rares; on n'en connaît que six jusqu'à présent.

Parmi ces premières éditions de Fust et de Schœffer, précieuses par leur ancienneté,

et leur rareté, on doit encore citer un Psautier latin du 29 août 1459, dont parle M. de Boze dans le tome XIV de l'*Histoire de l'Académie des inscriptions*.

Le Durandi Rationale divinarum officiorum, in-fol., du 6 octobre 1459;

Les Clementis V P. M. constitutiones, in-fol., du 25 juin 1460;

Le Catholicon Joannis Januensis, in-fol., 1460. *Dietheri electoris et archiepiscopi Moguntini scriptum publicum in causa sua adversus Adolphum comitem Nassorium*.

(Christophe Leeman parle de ce dernier écrit comme imprimé en 1462; c'était vraisemblablement un simple mémoire dont on ne connaît point d'exemplaires.)

La Biblia latina, seconde édition en 2 vol. in-fol., 1462;

Bibliorum Germanicorum editio Moguntina, in-fol., 1463.

Cette prétendue édition de la Bible allemande par Jean Fust en 1462, suivant Prosper Marchand, ne doit vraisemblablement son existence, selon l'opinion de l'abbé de Saint-Léger, qu'à une souscription écrite après coup dans l'exemplaire de Bengelius, qui en a parlé le premier. Au reste, cette édition peut être de l'année 1466, comme une autre qui se trouve dans l'abbaye de Palingen en Bavière.

Bonifacii VIII, Sextus Decretalium liber, in-fol., par Fust et Schœffer, le 17 décembre 1465;

Ciceronis Officia et Paradoxa, in-fol., 1465. Prosper Marchand associe à ces éditions, datées et accompagnées des noms de Fust et Schœffer, quatre autres éditions destituées de ces noms et sans date, mais reconnues, dit-il, pour être indubitablement de leur impression, tant par la ressemblance de leurs caractères avec ceux des précédentes que par les marques du papier sur lequel elles se trouvent imprimées.

Ces quatre éditions sont :

1° *Liber Regule pastoralis sancti Gregorii pape, ad Johannem archiepiscopum Ravennensem*, in-4°.

2° *Magistri Matthæi de Cracovia Dialogus rationis et conscientie an expedit vel debeat quis raro vel frequenter celebrare, vel communicare : Item Magistri Henrici de Hassia Expositio super orationem dominicam, super Ave Maria, et Speculum anime*.

3° *Vincentii Belvacensis, fratris ordinis Prædicatorum, speculum historiale*, in-fol.

4° *Liber Sermonum sancti Leonis primi, pape, doctoris floridissimi ac eloquentissimi incipit feliciter*, in-fol.

Mais l'abbé de Saint-Léger observe très-judicieusement que la marque du papier ou estampille est la marque du fabricant de papier, et non celle de l'imprimeur. Aussi existe-t-il plusieurs livres imprimés chez d'autres imprimeurs sur du papier qui porte la même marque que celui des éditions de Fust et de Schœffer, témoin le saint Augustin de *Singularitate Clericorum*, in-4°, imprimé en 1467, par Ulric Zell.

La ressemblance des caractères des quatre

éditions dont il est ici question avec ceux de Fust et de Schœffer est encore une chimère, puisque les uns ne ressemblent point aux autres, comme le prouve très-bien Fournier.

A l'égard du premier de ces quatre ouvrages, qui est le *Liber regule pastoralis sancti Gregorii*, le même Fournier déclare que c'est un in-8° et non pas un in-4°, imprimé avec des caractères mobiles de bois, qu'on ne peut attribuer à Fust, dont on n'a d'ailleurs aucun livre in-8°.

5° *Augustini de vera vite cognitione Libellus*, in-4°, avec les armes de Fust et Schœffer.

Ces impressions sont d'un caractère si semblable à l'écriture de ce temps-là qu'il était fort aisé de s'y tromper. C'est une espèce de demi-gothique, que les premiers élèves de Fust et de Schœffer portèrent dans la plupart des endroits où ils établirent l'imprimerie, mais auquel on substitua bientôt le romain et le gothique, deux autres espèces de caractères, savoir : en 1469, le beau romain, ainsi nommé parce qu'il fut d'abord employé à Rome, quoique ces caractères romains ne soient pas d'un si bel œil que ceux des artistes vénitiens. C'est aussi la raison qui a fait nommer vénitiens les caractères romains dont la forme plus agréable se rapproche davantage de ceux de Jean et Vendelin, de Spire, de ceux surtout de Jenson.

En 1471, le gothique introduit par les premiers imprimeurs de Strasbourg, se répandit avec leurs ouvrages, et n'a que trop longtemps déshonoré les plus belles imprimeries.

Trente ans après, Alde Manuce inventa l'italique ou le cursif, qui a été assez en vogue dans le xvi^e siècle, mais qu'on abandonna bientôt, parce que sa maigreur fatiguait la vue, et dont on ne se sert encore aujourd'hui que pour des citations de médiocre étendue; car, lorsqu'elles sont longues, on préfère le romain précédé à chaque ligne de guillemets (ou doubles virgules), ainsi nommés du nom de celui qui s'en est le premier servi.

Après la mort de Fust, qui décéda à Paris, selon l'opinion la plus probable, dans l'année 1466, Schœffer continua d'imprimer à Mayence jusqu'en 1493, ainsi qu'il a été dit ci-dessus.

On a de ce dernier imprimeur seul : *Clementis quinti Opus constitutionum clarissimum*, in-folio, 8 octobre 1467.

Psalmorum Codex cum prophetarum Canticis notis illustratus, in-folio, 1490.

C'est la plus ancienne impression qui soit notée.

Jean Meydenbach, associé de Jean Gutenberg, ne mit son nom à aucun livre; mais on trouve celui de Jacques Meydenbach, son fils ou son parent, à un ouvrage considérable imprimé sous ce titre : *Hortus sanitatis, id est Liber de herbis, animalibus, aribus, piscibus, et cum eorum figuris in ligno incisus*. A Mayence, 23 juin 1481.

C'est un grand in-folio de caractères gothiques et rempli de figures enluminées.

On lit aussi le nom de cet imprimeur à l'*Explicatio Gregorii pape in Psalmos penitentiales*, in-4°, à Mayence, 1495.

Les inventeurs de l'imprimerie ne firent point d'éditions grecques; ils imprimèrent seulement à cet égard quelques mots ou quelques lignes, comme on voit par les *Offices* de Cicéron, de Mayence, 1465. Ce fut en Italie que se firent les premières impressions des auteurs grecs, et la ville de Venise, ou plutôt son illustre imprimeur Alde-Pie Manuce, eut l'honneur de publier, sinon les premières, du moins les plus belles et les plus considérables éditions en cette langue, ayant inventé et gravé lui-même les caractères dont il se servit. Il commença par Aristote, tout grec, en 4 volumes in-folio, d'une grosse lettre.

Quant aux impressions en langue et caractères hébraïques, les premières ont été faites vers l'an 1480, par les juifs d'Italie, à Soncino, petite ville du duché de Milan; et les premiers imprimeurs furent le rabbin Josué, et le rabbin Moïse, fils du rabbin Israël Nathan, de Soncino, qui descendait d'un juif allemand de la ville de Spire. Cette famille se multiplia, et porta l'imprimerie dans quelques villes d'Italie, comme à Brescia, à Bologne, à Rimini, à Pesaro, où ont été faites des impressions hébraïques, avec l'inscription que c'étaient des imprimeurs de Soncino ou de la famille de Soncino qui les avaient faites.

Après ce premier temps, les juifs et les chrétiens firent des impressions en hébreu dans plusieurs villes de l'Europe.

Nous ne pousserons pas plus loin la recherche de ces premières impressions; elles se multiplièrent tellement, lorsque cet art se fut répandu, que, dès l'année 1474, la plupart des bons livres avaient été imprimés déjà plus d'une fois; et cette quantité augmenta bien autrement encore dans les années qui suivirent jusqu'à la fin du siècle; en sorte que c'est avec beaucoup de fondement qu'on a remarqué qu'un homme seul pourrait à peine suffire pour dresser la notice de ces anciennes éditions.

Au reste, le principal mérite de ces premières impressions est de faire connaître les commencements et les progrès de l'art; mais il ne faut pas admettre le préjugé de ceux qui disent qu'elles sont toutes précieuses, comme étant plus conformes aux manuscrits, et qu'elles peuvent en tenir lieu, d'autant qu'il a été démontré par de savants critiques que beaucoup d'entre elles ont été faites sur de mauvaises copies, par des imprimeurs incapables d'en juger.

Imprimeurs français. — L'art de l'imprimerie passa de l'Allemagne à Paris par les soins de la société de la Sorbonne, en 1470.

Ulrich Gering, de la ville de Constance, et ses deux associés, Martin Crantz et Michel Friburger de la ville de Colmar, se rendirent aux sollicitations de Guillaume Fichet

et de Jean de la Pierre, docteurs et savants qui les reçurent dans la maison de Sorbonne.

Les premiers livres qui sortirent des presses de ces imprimeurs, en 1470, 1471 et 1472, et que l'on garde dans la bibliothèque de la Sorbonne, sont :

1° *Gasparini Pergamensis epistolarum Liber*; in-1°;

2° *Lucii Annæi Flori, de tota Historia Titi Livii Epitome in quatuor libros divisa*; in-4°;

3° *Caii Crispi Sallustii de Lucii Catilinæ conjuratione Liber. — Ejusdem Sallustii Liber de bello Jurgurtha contra populum Romanum*; in-4°, sur vélin;

4° *Guillelmi Ficheti Alnetani Rhetoricorum libri tres*; in-4°, sur vélin.

Tous ces livres sont imprimés de mêmes lettres fondues dans les mêmes matrices. C'est un caractère rond de gros-romain.

Comme l'impression ne faisait que de naître à Paris, et que ces premiers livres sont comme des essais de l'art, il se trouve en quelques-uns des lettres à demi formées, et des mots à moitié imprimés qu'on a achevés avec la main. Il y a même quelques épîtres imprimées dont l'inscription n'est que manuscrite. Il n'y a point de lettres capitales. Les premières lettres sont omises; on y a laissé de la place pour y peindre une première lettre en or ou en argent. Il y a plusieurs mots abrégés; toutes les anciennes impressions ont ce défaut.

Le papier n'est pas bien blanc; mais il est fort et bien collé. L'encre est d'un beau noir.

Ces premières éditions offrent quelques lignes en lettres rouges et sur vélin. Il y a de ces ouvrages qui commencent par le folio verso, comme le *Florus*.

Ils sont tous sans titre, sans chiffre et sans signature. Ces anciens imprimeurs ne commencèrent à mettre des signatures, c'est-à-dire des lettres alphabétiques au bas des feuillets, qu'en l'année 1476.

Antoine Zarot, imprimeur à Milan, avait commencé à bien placer les signatures au-dessous de la dernière ligne; mais il voulut ensuite changer cette bonne manière, en les mettant mal à propos au bout de cette même ligne, pour les faire servir de dernier mot, comme il paraît par son édition du *JEAN SIMONETA de gestis Francisci Sfortia ducis Mediol.* de l'année 1486.

On mit des titres et des chiffres, en 1477, aux sermons de Léonard de Udine. Ces chiffres furent alors placés au haut des pages, non point au bas, comme s'avisait de faire Thomas Anselme, libraire d'Haguenau, dans l'édition qu'il donna in-folio, année 1514, du *Dictionnaire grec* d'Hésychius.

Il n'y a point de réclames dans ces premières éditions. Les imprimeurs de Paris ne les ont employées que fort tard, vers l'an-

née 1520. L'Italie avait commencé avant ce temps à les mettre en usage dans ses anciens livres. Le *registrum* fut employé d'abord en Italie. Gering l'a employé ensuite en France dans quelques éditions, comme dans les *Sermons de saint Augustin*, dans le *Béda sur saint Paul*, de 1499, et dans les volumes de droit.

Voici comment, à cet égard, on s'y prenait autrefois. On rassemblait à la fin du volume les lettres alphabétiques qui servent de signature, et les premiers mots des quatre premiers feuillets compris sous chaque lettre.

Cependant, comme cela remplissait une page d'impression, on l'abrégea, comme fit Gering, qui le mit en deux ou trois lignes, marquant seulement toutes les signatures ou lettres alphabétiques, et combien chacune était multipliée de fois, en cette façon : *Omnes sunt terniones ou quaterniones*.

Le *registrum* est présentement supprimé dans les imprimeries ; et on a assez pourvu à la facilité de la relier par l'assemblage de trois choses, de la signature au bas des pages, des chiffres en haut de chaque feuillet, et des réclames, auxquelles les relieurs doivent avoir recours, et particulièrement ceux qui collationnent les livres, s'ils veulent ne point les avoir défectueux.

Ce fut dans le même endroit du collège de Sorbonne où nos trois premiers imprimeurs avaient travaillé, que Gérard Morrhy, Allemand, établit son imprimerie et dressa des presses. Soixante ans après il imprima parfaitement bien un *Lexicon*, grec-latin, in-folio. Il en date la préface au lecteur en ces termes : *Vale. Parisiis, apud Sorbonam, 1530, mense Februario* ; et met ces autres mots à la fin du volume : *Imprimi curabat Gerardus Morrhius Campensis, apud collegium Sorbonæ, anno 1530*.

Il imprima encore l'année suivante, le commentaire d'Agathius Guidacérius sur le *Cantique des Cantiques*, in-4°, et un autre volume encore in-4° ; c'est le commentaire de Galien sur le traité d'Hippocrate *De salubri dieta* ; on lit sur ces deux volumes : *Parisiis, in officina Gerardi Morrhi Campensis, apud collegium Sorbonæ, 1531*. On garde toutes ces éditions à la bibliothèque de la Sorbonne.

Les plus anciens imprimeurs qui se sont établis à Paris après Ulrich Gering et ses associés, sont Pierre Cæsaris et Jean Stol. Ils étaient tous deux Allemands, étudiants dans l'université, et Cæsaris y avait pris le grade de maître ès arts. Ils furent instruits par Gering dans l'art de l'imprimerie.

Cependant les deux docteurs, amis de ces premiers imprimeurs, quittèrent Paris, après avoir procuré à cette capitale l'établissement de l'imprimerie.

Fichtel se rendit à Rome, appelé par Sixte IV ; et là, Pierre méditait son retour en Allemagne, lorsque Ulrich Gering et ses associés retirèrent leurs presses du collège de Sorbonne, et allèrent les placer dans une maison de la rue Saint-Jacques, en 1473 ; ils prirent pour enseigne le *Soleil-d'Or*.

Des impressions sortirent de ces presses,

établies dans la rue Saint-Jacques, par Martin Crantz, Ulrich Gering et Michel Friburger.

Les livres de cette seconde liste ne sont pas du même caractère que ceux de la première. Ces éditions faites dans la rue Saint-Jacques sont de nouvelles lettres fondues dans de nouvelles matrices. On ne retrouve plus dans ces impressions les caractères de Sorbonne, qui ont été les premiers essais de l'imprimerie de Paris. Il semble que ces premiers imprimeurs, en retirant leurs presses de cette maison, rompirent tous les instruments qui n'avaient servi qu'à faire voir leur nouvel art dans son enfance.

On remarque dans ces imprimés trois ou quatre sortes de caractères : le *Guy de Mont-Rocher* de 1473, le *Barthélemy de Pise*, le *Durand*, le *Platea*, l'*Angelus de Aretio*, la *Légende*, le *Léonard de Udine*, sont d'une lettre qui n'a pas la même beauté que celle qu'ils employèrent en Sorbonne. Elle revient assez à l'écriture de ce temps-là. Elle n'est pas néanmoins gothique, mais semblable aux impressions de Mayence faites par Pierre Schœffer.

Le *Zamora*, le *Saint Grégoire* de 1475, in-folio ; le *Saphologium* et la *Bible* sont à peu près du même caractère, mais un peu plus gros.

Le *Summa de virtutibus*, le *Nider præceptorium*, les *Homélies de saint Grégoire sur Ezéchiel*, le *Nicolas de Lyra*, sont d'un bon caractère romain, c'est-à-dire, d'une autre lettre plus ronde et mieux formée. Mais *Eyb*, le *Guy de Mont-Rocher* de l'année 1478, l'*Aristote*, le *Nider consolatorium*, le *Hugues Cardinal*, avec les opuscules qui y sont joints, sont d'une grosse lettre romaine bien nette et bien formée. Les belles éditions de Venise, faites par les célèbres imprimeurs Jean et Vendelin de Spire, Nicolas Jenson, Jean de Cologne, Jacques de Rubeis, Octavien Scoti, Jean et Grégoire de Forlivio et autres, n'ont rien au-dessus de celles-ci. Les caractères en sont presque aussi beaux que ceux qui ont paru en France. De sorte que l'on peut dire avec justice et vérité qu'Ulrich Gering est non-seulement le premier imprimeur de Paris et de France, mais qu'il est encore le plus habile de son temps.

Il faut remarquer qu'Ulrich Gering était seul quand il imprima ces volumes. Il est probable qu'après l'impression des *Sermons du carême* de Léonard de Udine, en 1477, ses deux associés, Martin Crantz et Michel Friburger, retournèrent en Allemagne. En effet, depuis cette année-là, il n'est parlé d'eux nulle part, au lieu qu'on voit Gering passer le reste de ses jours à Paris, et se faire de nouveaux associés, entre autres Barthold Rembold, avec qui il entreprit beaucoup d'éditions. C'est pour cela qu'Ulrich Gering doit être regardé comme le premier imprimeur, quoiqu'il n'ait sur quelques livres que le second rang et sur d'autres que le troisième.

Après l'impression des livres de cette seconde liste, Ulrich Gering quitta la rue Saint-Jacques, vint établir son imprimerie

et faire sa dernière demeure dans la rue de Sorbonne. Ce fut sur la fin de l'année 1483 qu'il loua des docteurs, ses anciens amis, une maison dans cette rue, où pendait l'enseigne du *Buis*, et où il transporta son enseigne du *Soleil-d'Or*. Cette maison lui fut donnée par un bail à vie, à la charge de payer neuf livres chaque année.

Ulrich Gering fut de son vivant le bienfaiteur du collège de Sorbonne et de celui de Montaigu, et leur fit des legs considérables à sa mort, qui arriva le 23 août 1510. Il exerça l'imprimerie à Paris pendant quarante années où il eut la satisfaction de voir ce bel art, qu'il avait apporté d'Allemagne, parfaitement établi et pratiqué par un grand nombre de ses élèves.

Trois ans après la mort de Gering, son associé Rembold, qui s'était marié avec Charlotte Guillard, loua des docteurs de la société de Sorbonne une maison dans la rue Saint-Jacques, où pendait pour enseigne le *Coq* et la *Pie*. Le bail lui en fut fait l'année 1507, pour sa vie et celle de sa femme, à la charge de payer tous les ans douze livres et d'y faire un bâtiment de six cents livres, ce qui fut exécuté. Il porta avec lui l'enseigne du *Soleil*, qu'il avait eue en commun, dans la rue de Sorbonne avec Ulrich Gering, et commença l'année 1509 à imprimer en son nom seul sous cette enseigne, le *Saint Bruno sur les épîtres de saint Paul*, et y fit plusieurs autres impressions jusqu'en l'année 1518, en laquelle il mourut.

Quand Gering commença l'imprimerie à Paris, il employa de bons caractères, et tint ferme longtemps contre l'usage des autres imprimeurs, qui introduisirent la lettre gothique; mais enfin il se laissa entraîner lui-même. Il est le premier qui ait donné les plus belles lettres; mais il n'est pas le premier qui se soit relâché et qui se soit servi des lettres gothiques.

Cependant ce ne sont point les imprimeurs de France qui sont les auteurs de ces lettres gothiques. Dès l'année 1471, on s'en est servi en Allemagne; dès lors Henri Eggestein avait imprimé de ce caractère un gros volume du *Décret* de Gratien qu'on voit dans la bibliothèque de Sorbonne.

Ce fut surtout Venise qui, après avoir eu la gloire, comme on l'a dit plus haut, d'avoir employé les plus belles lettres, l'a beaucoup diminuée par une foule d'impressions gothiques qu'elle fit dans ces premiers temps, et qui donnèrent partout le mauvais exemple.

Il s'est même trouvé des imprimeurs à qui le mélange bizarre des deux caractères a plu, et qui ont employé la belle lettre et le gothique dans un même livre.

Robert Etienne, dans la seconde édition, en 1543, de son *Dictionnaire* en latin en deux gros volumes, n'ayant rien mis de gothique dans le premier tome, commence le second par la lettre L, et imprime en gothique tous les premiers mots alphabétiques de ce tome, et ceux auxquels il renvoie, en bonnes lettres. Sans doute qu'il voulut sui-

vre en cela l'exemple de son beau-père, Simon de Colines, qui avait fait la même chose l'an 1520 dans l'impression du gros *Dictionnaire de droit* en deux volumes in-fol. de Jean de Montholon, intitulé *Promptuarium divini et humani juris*.

Le grand nombre d'abréviations souvent énigmatiques qui fut introduit dans quelques-unes de ces premières impressions, eut un autre défaut d'autant plus insupportable, qu'il fit rejeter la plupart de ces éditions. On fut même obligé, pour enseigner à lire ces abréviations dans les volumes de droit, de faire un livre intitulé : *Modus legendi abbreviaturas in utroque jure*, imprimé in-8°, à Paris par Jean Petit, l'an 1498.

Ulrich Gering, instruit vraisemblablement à Mayence, avait imprimé en rouge dès l'année 1470, le titre de la lettre de Fichet au cardinal Rolin. Mais il a employé cette couleur dans toute sa beauté et tout son éclat dans les impressions qu'il fit depuis en rouge et en noir du *Psautier*, du *Diurnal*, du *Bréviaire*, du *Missel*, des *Heures*, à l'usage du diocèse de Paris, et de quelques volumes de droit.

Ce mélange des deux couleurs donne de l'agrément à l'impression et réjouit la vue, qui se plaît dans cette diversité. Les meilleurs imprimeurs ont suivi l'exemple de Gering; dans l'impression des livres d'église, ils ont distingué ce qu'on appelle rubriques par le rouge. On a blâmé ceux qui avaient fait au contraire imprimer les rubriques en lettres noires.

On commença à graver des poinçons, à frapper des matrices et à fondre des lettres grecques à Paris, autant qu'il en fallait pour avoir des éditions entières en cette langue, l'année 1507. Ce fut François Tissard qui en prit le soin, et qui sollicita Gilles Gourmont d'établir son imprimerie. Des livres grecs parurent cette année-là pour l'étude de cette langue dans l'université. Le premier livre grec qui sortit des presses françaises fut un in-4° contenant les sentences des sept sages de la Grèce, les vers dorés de Pythagore, le poème moral de Phocylide, les vers de la Sibylle d'Erythrée, avec l'alphabet grec, et quelques autres opuscules.

Gilles Gourmont fut encore le premier imprimeur de Paris qui eut des caractères hébreux, en 1508, et qui en fit les premiers essais, de même sous les yeux de François Tissard. Le premier ouvrage en hébreu qui sortit de ses presses fut une *Grammaire hébraïque* in-4°. Elle est dans la bibliothèque de Sorbonne.

Après Gilles Gourmont, les imprimeurs se pourvurent de caractères grecs, et firent de belles éditions en cette langue.

Josse Badius, né à Ascha, petite ville dans le Brabant autrichien, en 1462, fut un des hommes les plus savants de son temps. Il commença par faire l'office de correcteur des manuscrits et des imprimés, à Lyon, chez Jean Treschel. Après la mort de cet imprimeur, dont il épousa la fille, Badius vint

c'établir à Paris Il fut reçu professeur en grec dans cette ville, et ne tarda point à élever une imprimerie sous le nom de *Præalum ascensianum*. Il fit grand nombre d'éditions très-estimées par leur correction et par les préfaces savantes dont il les enrichit. On a de lui plusieurs auteurs classiques imprimés en lettres rondes. Il mourut à Paris, en 1535. Robert Estienne, Michel Vascosan, Jean de Foigny, étaient ses gendres.

Il faut compter parmi les premiers et les plus célèbres imprimeurs qui vinrent s'établir à Paris, vers 1480, Antoine Vérard, dont on a un grand nombre de belles éditions. Il a publié plus de cent volumes de romans en vélin, et ornés de très-belles miniatures, qui imitent parfaitement les beaux manuscrits d'après lesquels ils sont imprimés.

On a aussi de cet habile imprimeur les *Politiques* et les *Ethiques* d'Aristote, traduites et commentées par Oresme, in-fol., 1486 et 1488. Il a imprimé l'*Horloge de Sapience*, in-fol., 1493; les *Grandes chroniques de France*, 3 volumes in-fol. 1493; le *Boccace des nobles et célèbres femmes*; le *Roman de la Rose*, in-fol.; *Psalterium Davidicum*, en lettres gothiques rouges et noires; l'*Ordinaire des Français*, in-fol., 1494; la *Bible historiée*, 2 vol. in-fol., 1496; les *Prophéties de Merlin*, in-fol., 1496; le *Rational des divins offices*, de Guillaume Durand, in-fol., 1504, traduit, de l'ordre de Charles V, par Jean Holain, provincial des Carmes; l'*Histoire de Joseph*, traduite en français et dédiée à Charles VIII, etc.

Michel Lenoir, Parisien, imprima le *Cherrier dédité et la mort du duc de Bourgogne*, in-4°, 1489; *Le triomphe des neuf preux*, ou *Histoire de Bertrand Duguesclin*, in-folio, 1507; le *Roman de la Rose*, in-4°, 1515, etc. Ses impressions sont estimées. Il mourut le 29 septembre 1520.

Les Estienne, imprimeurs, sont renommés tant pour l'érudition que pour les éditions grecques et hébraïques. On nomme huit Estienne qui se sont illustrés dans leur carrière; mais Robert Estienne et Henri II, son fils, se sont immortalisés par leur goût pour leur art et par leur savoir. Ils tiennent l'un et l'autre un rang supérieur dans la république des lettres.

Le célèbre Robert Estienne, instruit dans l'art de l'imprimerie par Simon de Colines, son beau-père, avait aussi une connaissance éminente des langues et des humanités. Il s'appliqua particulièrement à mettre au jour de magnifiques éditions des Bibles hébraïque et latine. Il est le premier qui les ait distinguées par versets et par des chiffres arabes, ce qui a été observé depuis par les autres imprimeurs.

François I^{er} prenait un plaisir singulier à le voir travailler à l'imprimerie. Un jour que ce roi vint comme Robert Estienne corrigait une épreuve, il ne voulut pas l'interrompre, et attendit qu'il eût achevé. Ce roi lui donna son imprimerie. Claude Garamond et Guillaume Lebès en fondirent les caractères; mais les traverses injurieuses de Robert Estienne essuya dans la suite

l'obligèrent de quitter sa patrie vers l'an 1551 et de se retirer à Genève, pour y professer sa religion en liberté. Là il continua d'enrichir le monde des plus beaux ouvrages littéraires.

Les éditions données par cet homme célèbre sont celles de toute l'Europe où l'on voit le moins de fautes d'impression. Mill assure que, dans son Nouveau Testament grec, des éditions de 1546, 1549 et 1551, ainsi que dans l'édition de 1549 in-seize, appelée *O mirificam*, il ne se trouve pas une seule faute typographique, et qu'il n'y en a qu'une dans la latine, savoir: *pultres* pour *plures*. On sait par quel moyen il parvint à cette exactitude: il exposait à sa boutique et affichait ses dernières épreuves à la porte des collèges, en promettant un sou aux écoliers pour chaque faute qu'ils découvriraient; et il leur tenait exactement parole.

Il mourut à Genève le 7 septembre 1559, âgé de 56 ans, après s'être comblé de gloire, parce que nous devons peut-être autant à son industrie seule qu'à tous les autres savants et artistes qui ont paru depuis François I^{er} jusqu'à nos jours.

Son beau *Trésor de la langue latine* a immortalisé son nom, quoiqu'il ait été secouru dans ce travail par Budé, Tusan, Baif, Jean-Thierry de Beauvoisis, et autres. La première édition est de Paris, 1536, la seconde de 1542, la troisième de Lyon en 1573, et la dernière de Londres en 1734, en quatre volumes in-folio.

Son désintéressement et son zèle pour le bien public peignent le caractère d'un digne citoyen. On ne lui doit point d'éloges à cet égard; mais du moins ne fallait-il pas le calomnier jusqu'à l'accuser d'avoir volé les caractères de l'imprimerie du roi en se retirant, et d'avoir été brûlé en effigie pour ce sujet.

Il entretenait chez lui dix à douze savants de diverses nations; et, comme ils ne pouvaient s'entendre les uns les autres qu'en parlant latin, cette langue devint si familière dans cette maison, que ses correcteurs, sa femme, ses enfants et les anciens domestiques, vinrent à la parler avec facilité. Il laissa un frère et deux fils, dont il convient de parler.

Charles Estienne, frère de Robert I^{er}, après s'être fait recevoir docteur en médecine dans la Faculté de Paris, eut l'imprimerie du roi et la soutint honorablement. Les anatomistes lui doivent trois livres *De Dissectione partium corporis humani*, qui ne sont point tombés dans l'oubli. Cet ouvrage parut en 1545. in-folio, avec figures, et l'année suivante en français chez Colines. Charles Estienne mourut en 1568, ne laissant qu'une fille nommée Nicole, auteur de quelques ouvrages en prose et en vers. Elle fut recherchée par Jacques Grévin, médecin et poète; et c'est pour elle qu'il composa ses *Amours d'Olympe*; mais elle épousa Jean Liébaud, médecin. Estienne (Robert II) ne voulut pas suivre son père à Genève, et fut conservé, conjointement avec so-

Charles, dans la direction de l'Imprimerie royale, où il fit imprimer, depuis l'année 1560, divers ouvrages utiles, mais dont les éditions n'égalent pas celles de son père.

Estienne (Henri II), fils de Robert I^{er} et frère de Robert II, eut la réputation d'un des plus savants hommes de son siècle, et des plus érudits dans les langues grecque et latine. Il publia le premier, tout jeune encore, les poésies d'Anacréon, qu'il traduisit en latin. Il composa l'*Apologie pour Hérodote*, espèce de satire contre les moines, qui lui en firent un procès criminel, auquel il échappa par la fuite; mais il s'est immortalisé par son *Trésor de la langue grecque*, en quatre tomes in-folio, qui parurent en 1572. Il mourut à Lyon en 1598, âgé de 70 ans, laissant des fils, et une fille qu'Isaac Casaubon ne dédaigna pas d'épouser.

Michel Vascosan s'est distingué par ses éditions, recommandables par le choix et la beauté des caractères, par la bonté du papier, l'exactitude des corrections, et l'ampleur de la marge. Henri II, reconnaissant le mérite de cet imprimeur, lui donna un privilège général pour dix ans. Vascosan était d'Amiens; il avait son imprimerie dans la rue Saint-Jacques, à l'enseigne de la *Fontaine*; il imprimait en 1572. Le docteur imprimeur et interprète du roi, Frédéric Morel, son gendre, est enterré avec lui sous le charnier de la paroisse de Saint-Benoît, dans le tombeau de Josse Bade, son beau-père.

L'imprimerie de Claude Chevalon fut l'une des premières et des plus estimées de Paris; c'est une louange qu'on lui doit d'avoir fait avec soin, intelligence et exactitude, les plus forts ouvrages de l'art, qui ont coûté le plus de travail et le plus de dépense. Les livres de droit civil imprimés rouge et noir, avec les commentaires en quatre ou cinq volumes in-folio; le *Saint Jérôme* en cinq, le *Saint Chrysostome* en cinq, le *Saint Augustin* en huit, sont des entreprises supérieures à ce qui avait été fait jusqu'à ce courageux imprimeur. Il avait épousé la veuve de Remhold, l'associé d'Ulrich Gering, et demeura dans sa maison au *Soleil d'Or*, rue Saint-Jacques, depuis l'année 1520.

Simon de Colines, en latin *Colinæus*, né au village de Gentilly, près Paris, dans le xvi^e siècle, commença à se distinguer dans l'imprimerie en 1519. Ayant épousé la veuve de Henri Estienne, l'aîné, il employa d'abord les caractères d'Estienne, mais dans la suite il en fonda lui-même de beaucoup plus beaux. Il introduisit en France l'usage du caractère italique, avec lequel il imprima des ouvrages entiers; et son italique est préférable à celui d'Alde Manuce, qui en fut l'inventeur. Les éditions des livres grecs données par de Colines sont d'une beauté et d'une correction admirables. Il y a de lui une édition du Testament grec où le fameux passage de l'épître de saint Jean des trois témoins manque. Colines mourut, à ce qu'on

croit, vers l'an 1550; c'est du moins ce qu'on peut augurer de la lettre LXXVI de Jean-Ginez Sepulveda à Vascosan.

Il faut donner place parmi les imprimeurs renommés par la correction de leurs éditions à Charlotte Guillard, qui s'est signalée par un nombre considérable d'impressions estimées et recherchées dans les bibliothèques. Elle avait été instruite par l'associé de Gering, Berthold Rembold, son premier mari, avec qui elle demeura 16 ans jusqu'en 1518. Chevalon l'épousa en 1520, et la laissa veuve en 1542. Elle écrivit en 1552 qu'elle soutenait les fatigues et les grandes dépenses de l'imprimerie depuis cinquante ans. Ses beaux ouvrages sont ceux qu'elle fit seule étant veuve pour la seconde fois: telle est la *Sainte Bible* en latin, avec les notes du docteur Jean Benedicti. Elle commença l'impression des ouvrages des saints Pères par le *Saint Grégoire* en deux volumes, si correct, que l'errata n'est que de trois fautes.

Sébastien Gryphius, né à Reutlingen, ville de Souabe, sur la fin du xv^e siècle, *vir insignis ac litteratus*, dit Majoragius, s'établit à Lyon, où il s'acquit un honneur singulier par la beauté et l'exactitude de ses impressions. On estime beaucoup ses éditions de la Bible en hébreu, et même tout ce qu'il a donné dans cette langue. On ne fait pas moins de cas de la Bible latine qu'il publia en 1550, en deux volumes in-fol. Il se servit pour cette édition latine du plus gros caractère qu'on eût vu jusqu'alors. Elle ne cède pour la beauté qu'à la seule Bible imprimée au Louvre en 1642, en neuf volumes in-folio.

Son *Trésor de la langue sainte*, de Pagnini, qu'il mit au jour en 1529, est un chef-d'œuvre. Il avait de très-habiles correcteurs; l'errata des *Commentaires sur la langue latine* d'Etienne Dolet n'est que de huit fautes, quoique cet ouvrage forme deux volumes in-folio. Gryphius mourut en 1556, à l'âge de 63 ans; mais son fils Antoine Gryphius continua de soutenir la réputation de l'imprimerie de son père.

Geoffroy Thori ou Torry, né à Bourges dans le xv^e siècle, libraire juré à Paris, contribua beaucoup à perfectionner les caractères d'imprimerie, et composa un livre qui parut après sa mort, intitulé *le Champ-fleur*, contenant l'art et science de la proportion des lettres appelées vulgairement romaines; à Paris, en l'an 1592; in-4^o. Il mourut en 1550.

Nous devons aux Morel bien des éloges pour leur savoir et les beaux livres qu'ils ont publiés.

Guillaume Morel, né en Normandie, selon Lacroix du Maine, et célèbre imprimeur de Paris, était savant dans l'intelligence des langues. Il devint correcteur de l'Imprimerie royale, après que Turnèbe se fut démis de cet emploi en 1555. Ses éditions grecques sont fort estimées. Il commença lui-même quelques ouvrages, entre autres un *Dictionnaire grec-latin-français*. Il mourut en 1564.

Frédéric Morel, probablement parent éloi-

gné de Guillaume, versé dans les langues savantes, fut gendre et héritier de Vascon, dont il fit valoir l'imprimerie; et mourut à Paris, en 1583, âgé d'environ 60 ans, laissant un fils d'un mérite supérieur, nommé semblablement Frédéric.

Celui-ci, après avoir été professeur et interprète du roi, fut pourvu de la charge d'imprimeur ordinaire de Sa Majesté pour l'hébreu, le grec, le latin et le français. Le grand nombre d'ouvrages qu'il a publiés et traduits du grec sur les manuscrits de la Bibliothèque du roi, avec des notes, sont des preuves authentiques de son érudition. Il mourut en 1630, âgé de 78 ans, et laissa deux fils, Claude et Gilles.

Claude Morel donna les éditions de plusieurs Pères grecs, entre autres de saint Athanase. Gilles Morel, son frère, lui succéda, et publia les Œuvres d'Aristote, en 4 volumes in-folio, outre la grande *Bibliothèque des Pères*, qu'il mit au jour en 1643, en dix-sept volumes in-folio. Gilles Morel est devenu conseiller au grand conseil.

Dolet, né à Orléans dans le xvi^e siècle, imprimeur et libraire à Lyon, a mis au jour quelques-uns des ouvrages recherchés d'Estienne Dolet, bon humaniste, brûlé à Paris le 3 août 1546, pour ses sentiments sur la religion. Il aurait encore imprimé la version française de la plupart des œuvres de Platon, du malheureux Estienne Dolet, s'il n'eût été prévenu par son supplice.

Simon Millanges, né dans le Limousin en 1540, après avoir fait ses études, se rendit à Bordeaux, en 1572, pour y dresser une belle imprimerie. Les jurats de cette ville soutinrent cette entreprise de leur argent et de leur crédit. Millanges se distingua par la correction de ses éditions, et mourut en 1621, âgé de 82 ans, ayant été un des bons imprimeurs du royaume, près d'un demi-siècle.

Sébastien Nivelles, libraire et imprimeur de Paris, florissait au milieu du xvi^e siècle. Entre les ouvrages qu'il mit au jour à ses dépens, on ne doit jamais oublier le *Corps du droit civil*, avec les Commentaires d'Accurse. C'est un livre précieux, un chef-d'œuvre, que Nivelles fit paraître en 1576, en cinq volumes in-folio; mais Olivier de Harzy et Henri Thierry, imprimeurs, en partagent aussi la gloire.

Mamert-Patisson, natif d'Orléans, était très-habile dans les langues savantes et dans la sienne propre. Il épousa la veuve de Robert Estienne, en 1580, et se servit de son imprimerie et de sa marque. Ses éditions sont correctes, ses caractères beaux, et son papier très-bon. En un mot, il n'a omis aucun des agréments qu'on recherche dans ces livres; aussi ses impressions vont presque de pair avec celles de Robert Estienne. Mamert mourut en 1600.

Pierre Paillet, imprimeur et généalogiste, né à Paris en 1608, de bonne famille, se maria à 25 ans, à Dijon, avec la fille d'un imprimeur; alliance qui le détermina à embrasser la profession de son beau-père, qu'il

a exercée longtemps et toujours honorablement. Il a imprimé tous les livres, qui sont en très-grand nombre, mais qui n'intéressent que les curieux, de la *Généalogie des maisons de Bourgogne*. Paillet grava lui-même le nombre prodigieux de planches de blasons dont ils sont remplis. C'était un homme exact et infatigable au travail. Il mourut à Dijon en 1698, à l'âge de 89 ans, laissant sur les familles de Bourgogne, 13 vol. in-fol. de Mémoires manuscrits qui étaient dans la bibliothèque de M. Joly de Blezé, maître des requêtes. On ignore où ils ont passé depuis.

Antoine Estienne, fils de Paul, natif de Genève, vint à Lyon, où il commença ses études; et ensuite à Paris, où il les acheva. Il obtint des lettres de naturalité, en date du 20 septembre 1612; et pour avoir fait abjuration de l'hérésie de Calvin entre les mains du cardinal Duperron, il eut du clergé une pension de 500 livres, et la charge d'huissier de l'assemblée. Cet Estienne fut reçu imprimeur et libraire à Paris le 26 octobre 1618, et fut honoré de la charge d'imprimeur du roi, au mois de décembre 1623, avec 600 liv. d'appointements assignés sur l'épargne. Il fut aussi pourvu de celle d'imprimeur et libraire du roi à La Rochelle, vacante par la mort de son frère Joseph, le 13 février 1630.

Cet imprimeur publia en 1614 *S. Joannis Chrysostomi Homiliae in Genesis*, in-fol. Les *Œuvres du cardinal Duperron*, 4 vol. in-fol., 1620; *Testamentum Vetus et Novum secundum LXX*, *Sixti Pontif.* etc., 3 vol. in-fol., grec-latin, 1628; Les *Triumphes de Louis le Juste* avec les *Eloges* par Henri Estienne, et les *Figures de Valdor*, in-fol., 1645. Il a encore imprimé le *Plutarque* grec et latin, 4 vol. in-fol., 1624; les *Œuvres de Xénophon*, grec et latin, in-fol., 1625; les *Œuvres d'Aristote*, 1629; les *Œuvres de Strabon* et autres ouvrages considérables. Cet imprimeur était savant, grand orateur et bon poète. Nous avons entre autres livres de sa composition et de son impression le *Supplément au nouveau théâtre du monde* de Davity, in-fol. Il mourut en 1674. Son fils Henri Estienne lui succéda dans son imprimerie, dans ses charges, et l'on peut dire dans son savoir et sa réputation.

Pierre Rocollet, natif de Paris, fut reçu imprimeur et libraire en 1618, et pourvu de la charge d'imprimeur ordinaire du roi par lettres du 14 avril 1635, et bientôt après de celle d'imprimeur de la ville de Paris. Il imprima les *Résolutions de l'assemblée des princes, ducs, seigneurs et officiers de la couronne, tenue à Fontainebleau*, in-8°, 1621; les *Œuvres de Bacon*, 1626; *Instruction pour apprendre à monter à cheval*, par Antoine de Pluvinet, in-fol., 1627, avec des figures très-bien faites, qui font rechercher cette édition, etc. Cet imprimeur avait donné, pendant les guerres de Paris, des témoignages si publics de sa fidélité envers le roi Henri IV, étant pour lors capitaine de son quartier, que Sa Majesté l'honora d'une

médaille où était son portrait, avec une chaîne d'or qui lui furent mises au cou par le maître des cérémonies, et qui furent accompagnées d'un brevet très-flatteur pour lui et sa famille. Il eut le bonheur de rendre aussi des services au chancelier Séguier et de recevoir des témoignages de sa bienveillance.

Sébastien Cramoisi, né à Paris, dont il fut échevin, obtint par son mérite la direction de l'imprimerie du Louvre, établie par Louis XIII. Il mourut en 1669, et eut pour successeur son petit-fils. Mais, quoique plusieurs de leurs éditions méritent fort d'être recherchées, elles n'ont ni l'exactitude ni la beauté de celles qui sont sorties des imprimeries des Estienne, des Manuce, des Plantin, etc. Les Martin, Coignard et Muguet ont succédé aux Cramoisi et, à leur tour, ont enrichi la république des lettres d'éditions très-belles et très-estimées.

Antoine Vitré, Parisien, s'est rendu fameux dans le xvii^e siècle, par le succès avec lequel il porta l'imprimerie presque au période de la perfection. Quoique de son temps les Hollandais semblassent être les maîtres de cet art, on croit que Vitré était capable de les surpasser, s'il se fût avisé d'observer, comme on a fait depuis, la distinction de la consonne *j* de la voyelle *i*, l'*u* du *v*.

Quoi qu'il en soit, la *Polyglotte de Guy-Michel Lejay*, qu'il a imprimée, est un nouveau chef-d'œuvre de l'art, tant par la nouveauté et la beauté des caractères que par l'industrie et l'exactitude de la correction. Sa Bible in-fol. et in-4 va de pair avec tout ce qu'on connaît de mieux. En un mot, il a égalé Robert Estienne pour la beauté de l'imprimerie; mais il a terni sa gloire en faisant fondre les caractères précieux des langues orientales qui avaient servi à imprimer la Bible de Lejay, pour n'avoir aucun rival après sa mort.

M. de Flavigny s'étant avisé de censurer dans une brochure, non l'action de Vitré, mais quelques endroits de la Bible magnifique qu'il avait mise au jour, et qu'il était bien permis de critiquer, celui-ci éprouva des chagrins incroyables pour une seule faute d'impression qui n'était point dans son manuscrit. Il avait cité le passage de saint Matthieu : *Ejice primum trabem de oculo tuo*. Gabriel Sionite, prenant un vif intérêt à la défense de la Bible à laquelle il avait travaillé, ayant lu la critique de M. de Flavigny, l'accusa, dans sa réponse, de mœurs corrompues, de sacrilèges et d'une impiété sans égale d'avoir osé corriger le texte sacré en substituant un mot infâme à la place du terme honnête de l'Évangile.

Qui croirait que tous ces sanglants reproches n'avaient d'autre fondement qu'une inadvertance d'imprimerie? La première lettre du mot *oculo* s'était échappée fortuitement de la forme, après la revue de la dernière épreuve, lorsque le compositeur toucha une ligne mal dressée pour la remettre droite.

Jean Camusat se distingua dans le xvii^e

siècle, à Paris, en recherchant par préférence à n'imprimer les livres bons qu'en eux-mêmes, sans en envisager le profit; de sorte qu'on regardait comme recommandable tout ouvrage qui sortait de son imprimerie. Il fut choisi, en 1634, pour être imprimeur et libraire de l'Académie française qui, dans les commencements, tenait ses assemblées chez lui. Cette illustre compagnie l'honora de sa confiance, et le chargea, dans plusieurs occasions, de faire en son nom des remerciements et compliments à des hommes de lettres.

Il faut nous borner à ces anciens maîtres; nous aurions un champ trop vaste à parcourir si nous voulions appeler en témoignage de la célébrité soutenue des imprimeurs français les belles éditions qui sont sorties en foule des presses des Rigault, des Anisson, des Barbou, des Coignard, des Imbert, des de la Tour, des Lambert, des Pierres, des deux Didot et de quelques autres.

Nous ne devons pourtant pas dissimuler que M. Didot l'aîné, surtout, vient de frayer de nouvelles routes vers la perfection de l'art. Cet habile artiste a reconnu que l'ancienne presse pouvait être rectifiée, et il en a imaginé une nouvelle qui donne la facilité de tirer la forme entière en un seul temps; il a conçu que la beauté de l'impression dépendait des caractères, et il en a fait graver et fondre de nouveaux qui joignent plus d'élégance et une proportion plus régulière; il a senti que le papier d'impression était susceptible d'être amélioré, et il en a fait fabriquer à Annonay qui surpasse tout ce que la Hollande a jamais produit de mieux à cet égard; il a enfin compris que le mérite principal d'une impression était la correction, et c'est encore ce qui rend si précieuses ses éditions des auteurs classiques latins et français. Du reste, son zèle infatigable a excité celui des autres maîtres ses confrères, et bientôt l'imprimerie française sera reconnue comme la plus célèbre et la plus parfaite de l'univers.

Nous venons de donner l'historique le plus complet de ce grand art de l'imprimerie; si l'on avait à détailler toutes ses phases, tous les procédés qu'elle emploie, des volumes suffiraient à peine. Nous nous contenterons d'emprunter à l'*Encyclopédie des gens du monde* quelques détails sur la partie mécanique de cet art, renvoyant aux articles STÉRÉOTYPIE, PRESSES D'IMPRIMERIE, l'exposé des progrès qu'a faits cette magnifique invention.

Comme art, l'imprimerie demande instruction, intelligence, soins de toute espèce; comme industrie, elle a besoin de grands capitaux et d'une prodigieuse activité; comme fabrication, elle exige un grand concours de bras et d'instruments. Aussi, pour rendre compte avec quelque clarté des procédés, avons-nous besoin de présenter un tableau sommaire des industries qui s'y rattachent.

Gravure et fonte des caractères. — Un artiste spécialement adonné à ce genre de travail, qui demande une grande précision et

beaucoup de pratique, grave en relief, dans des proportions une fois données, et parfaitement uniformes, toute la série des lettres de l'alphabet, sur autant de tiges d'acier, qui prennent le nom de *poinçons*, auxquelles on donne par la trempe la dureté nécessaire. Ce ne sont pas seulement les vingt-quatre lettres ordinaires ou minuscules qu'il faut graver ainsi, mais encore la série des majuscules ou grandes capitales, celle des petites capitales, puis les lettres doubles et celles qui sont surmontées d'accents, les chiffres, les punctuations, les signes divers, comme parenthèses, traits d'union, guillemets, etc. Et quand cet ensemble de poinçons est terminé dans la forme droite dite *romaine*, il faut recommencer la même série sur les mêmes proportions dans la forme penchée dite *italique*; et comme il y a des caractères de toutes les *forces*, depuis la grosseur de 1 millimètre jusqu'à celle de 12 centimètres et plus, échelonnés entre eux par cinquième de millimètre à peine; comme il y a, sur toutes ces grosseurs, des caractères *gras*, des *maigres*, des *allongés*, des *ovés*, des *ombrés*, d'autres à formes brisées, *abattus*, *tordus*, *contournés*, et que la mode se charge encore de les faire varier chaque année; comme il y a en outre les caractères des langues mortes et étrangères et toutes les variétés imaginables d'ornemens, de vignettes, de filets et fleurons typographiques, on comprend que l'art du graveur en lettres a fait d'immenses progrès, et que, malgré la dureté presque inaltérable des poinçons, il sait toujours se créer des occupations nouvelles.

Lorsque les poinçons ont été minutieusement éprouvés et corrigés, on les *frappe*, c'est-à-dire qu'on enfonce à coups de marteau l'extrémité gravée en relief dans un morceau de cuivre tendre, qui reçoit ainsi l'impression en creux et devient une *matrice*. Il est à remarquer que la lettre, gravée en sens inverse au bout du poinçon, prend dans le fond de la matrice sa figure naturelle, et qu'elle reprend, au sortir du moule du fondeur, son sens renversé, pour retrouver définitivement à l'impression sa véritable physionomie. Par l'usage que l'imprimeur fera des caractères, il ne tardera pas à reconnaître s'ils sont bien de *hauteur* et d'*approche*. L'approche est bonne quand les lettres ne laissent pas entre elles de vides désagréables à l'œil, et si la matière est de bonne qualité (1).

Composition. — On appelle composition le travail que fait l'ouvrier chargé de représenter en caractères mobiles une copie donnée, et de livrer ces caractères, formant alors des pages uniformes, à l'ouvrier imprimeur qui doit en tirer le nombre d'exemplaires convenu.

À mesure que les caractères assemblés chez le fondeur en grandes pages bien enveloppées, et livrées en nombre suffisant

d'après une *police* précédemment arrêtée, arrivent à l'imprimerie, on les distribue, par sortes de lettres, dans des casiers ou boîtes plates à compartiments nommés *casses*, qu'on met entre les mains des ouvriers *composeurs*.

Suivons maintenant le composeur dans son atelier, supposons-le debout devant sa *casse*, garnie de caractères neufs, distribués dans leurs cassetins respectifs. Il prend sa copie et l'assujettit au moyen de petites pinces en bois appelées *mordant*, sur un autre petit morceau de bois plat, terminé par une pointe en fer qu'il fixe vers le milieu de sa casse à la hauteur de ses yeux : c'est le *visorium*. Ensuite il prend de la main gauche son principal instrument de travail, le *composeur*. Cet outil, ordinairement en fer, est formé de deux lames soudées à angle droit dans toute leur longueur et fermées d'un bout par une pièce assez forte et bien soudée qu'on nomme *talon*; une autre pièce appelée *languette*, parallèle à celle-là, mais mobile et munie d'une vis avec son écrou, sert à fixer d'une manière invariable pour toute la durée d'un ouvrage, quel que soit son format, l'étendue des lignes qui doivent en former les pages. Ce préliminaire indispensable est ce qu'on appelle la *justification*. La longueur des composeurs ordinaires est de 6 à 12 pouces; ceux qui servent aux affiches ont jusqu'à deux pieds et sont faits en bois; quant à la largeur, elle est uniforme pour la lame inférieure qui reçoit la lettre, laquelle, haute de près d'un pouce, doit toujours un peu ressortir, pour que les doigts la placent et la retirent avec plus de facilité; la hauteur de la lame supérieure, ou la profondeur de l'instrument varie au gré de l'ouvrier, sans toutefois pouvoir dépasser la longueur de son pouce; quelques outils contiennent jusqu'à 30 lignes superposées de petits caractères.

Lorsque le composeur a pris sa justification, il commence à assembler, d'après la copie qu'il a sous les yeux, les mots et les phrases qu'elle lui présente. Il lui faut, dans ce travail, réunir une grande agilité de doigts, un peu de mémoire et un coup d'œil exercé. Tandis que sa tête retient une petite partie du manuscrit pour n'avoir pas à le regarder à chaque instant, la main droite lève chaque lettre dans son cassetin et la porte dans le composeur; la main gauche approche cet instrument le plus possible pour abréger le trajet et retient du pouce les lettres à mesure qu'elles arrivent, pour que la position inclinée qu'on est forcé de donner à l'outil ne les fasse pas tomber; les yeux, pendant ce temps, se portent vers la casse pour guetter la lettre que la main droite va reprendre, afin que celle-ci la saisisse de suite dans le sens le plus convenable, c'est-à-dire par la tête ou l'*œil*, et ne soit pas obligée de la retourner en la plaçant dans le composeur. Un ouvrier ordinaire lève ainsi un mille de lettres à l'heure, en y comprenant le temps assez considérable qu'il passe à *justifier* chaque ligne, c'est-à-dire à l'arrête

(1) La matière destinée à la fonte des caractères se compose de 15 parties de plomb et de 5 parties de régule d'antimoine.

gueur fixée par son composeur, et à *espacer* également les mots d'après la latitude que lui laisse cette longueur, ce qui l'entraîne souvent à changer les espaces de tous les mots et à retoucher aux lignes précédentes. Malgré tous ces retards, on voit quelques ouvriers lever à l'heure jusqu'à 2,000 lettres.

Un bon compositeur doit avoir soin, tout en travaillant, de rectifier les fautes d'orthographe et de ponctuation (1) qu'il rencontre sur sa copie, d'éviter à la fin des lignes de couper les mots d'une façon ridicule, d'observer les différences de caractères indiquées par l'auteur pour attirer l'attention sur une phrase ou partie de phrase. Chaque ligne faite, il la relit rapidement des yeux, afin de corriger de suite les fautes qu'il peut apercevoir; puis il la recouvre ordinairement d'une lame de plomb très-mince, appelée pour cela *interligne*. Quel que soit le nombre de lignes que contient son composeur, il les retire de cet instrument aussitôt qu'il est plein et les dépose sur une galée. La *galée* est une planche bien unie, de forme rectangulaire, garnie en dessus, pour retenir les lignes, d'un tasseau qui règne sur toute la longueur des deux côtés formant l'angle inférieur de la droite, et en dessous de deux chevilles qui la maintiennent dans un sens diagonal sur le haut de la casse, à droite, au-dessus des lettres capitales de petite dimension dont l'usage est le moins fréquent. L'étendue de la galée est proportionnée à la grandeur des pages qu'elle est destinée à contenir; celles qu'on emploie pour l'in-4° et l'in-folio sont munies de doubles fonds glissant dans des coulisses qui permettent de retirer les pages avec plus de facilité.

Quand le compositeur a réuni sur la galée un nombre de lignes suffisant pour former une page, il la lie avec une ficelle et la place sous son rang, c'est-à-dire sur les planches posées à cet effet au-dessous de sa casse; puis il continue comme ci-dessus, jusqu'à ce que sa copie soit terminée ou que le caractère lui manque. Il lui faut alors remplir sa casse: mais pour cela, quand la première fonte neuve est épuisée, il est obligé de reprendre les pages sur lesquelles on a déjà tiré le nombre d'exemplaires voulu, et de les distribuer lettre à lettre dans le même ordre qu'il les a levées. Ce travail, qui n'est payé que par le prix de la composition, demande beaucoup de soin et d'habileté pour ne pas être onéreux. Un bon ouvrier doit à peu près distribuer quatre pages dans le temps qu'il mettrait à en composer une; il faut surtout qu'il évite de jeter une lettre dans un cassetin qui ne serait pas le sien, car il s'occasionnerait, pour réparer cette erreur, la perte d'un temps précieux (2).

(1) *Rectifier les fautes de ponctuation*; c'est une erreur: telle phrase ponctuée d'une manière exprime toute autre pensée que si elle était ponctuée autrement. A l'auteur sa pensée; à lui à ponctuer.

(2) Une mécanique a été inventée pour répartir les différentes lettres dans les cassetins qui leur appartiennent.

Tandis que ce compositeur continue, après sa *distribution*, à produire de nouvelles pages, un autre ouvrier, ordinairement choisi parmi les plus habiles, et auquel est confiée la direction d'un ou de plusieurs ouvrages, rassemble les parties de la copie et les pages déjà composées afin d'y intercaler les folios, les titres ou les notes que le premier compositeur a négligés à dessein, parce qu'ils sont d'un caractère différent de celui du texte. Quand cet ouvrier, nommé *metteur en pages*, à cause de la spécialité de ses fonctions, a réduit toutes les pages à une dimension donnée et qu'il les a réunies au nombre de 4, 8, 16, 24, ou 36, selon le format qu'on lui a désigné, il en fait l'*imposition*. Cette opération est une des plus compliquées et des plus ingénieuses que présente la typographie. Si, par exemple, il s'agit d'un in-18, format ainsi nommé parce qu'on imprime 18 pages de chaque côté d'une feuille de papier, il faut disposer dans un certain ordre et en deux châssis les 36 pages qui entreront dans la feuille, et calculer les distances qui formeront les marges, de telle sorte qu'à l'impression chaque page puisse tomber parfaitement sous la page impaire qui la précède, et que le brocheur puisse ensuite plier et couper la feuille imprimée en petits cahiers d'au moins quatre pages, qui se réunissent tous sans laisser un seul feuillet de deux pages isolé. Il a fallu bien des années pour inventer les divers modes d'imposition usités maintenant, et l'on fait, pour ainsi dire, chaque jour des découvertes dans ce genre. Les châssis qui servent à l'imposition sont formés de quatre barres de fer bien soudées et parfaitement d'équerre à tous leurs angles, et traversées sur leur longueur ou leur largeur par une autre barre pour plus de solidité. Les distances réservées entre les pages pour les marges sont remplies par des bois ou des lingots de plomb plus bas que les caractères; et des coins enfoncés à coup de maillet ou de marteau entre les barres extérieures des châssis et les biseaux placés le long des pages, maintiennent celles-ci assez fortement pour qu'on puisse les transporter sans danger à de grandes distances.

Le *metteur en pages*, avant de serrer chaque *forme* (nom donné à l'ensemble des pages contenues dans un seul châssis), a soin de frapper modérément sur chaque page avec un *taquoir*, morceau de bois tendre recouvert en chêne, afin que tous les caractères présentent une surface bien unie; puis il achève de serrer ses formes et en fait tirer une épreuve par l'imprimeur chargé de ce service. Nous laisserons l'épreuve passer entre les mains du *prote* et du *correcteur*, dont nous parlerons plus loin, pour revenir au travail du compositeur. Le *metteur en pages*, lorsqu'il a reçu des mains du correcteur l'épreuve collationnée avec la copie, desserre les formes, à l'aide d'un *décognoir* en bois dur, sur le *marbre* ou grande dalle de pierre qui lui a servi à les imposer; puis il remet cette épreuve aux ou-

riers qui ont contribué à la confection de la feuille, pour que chacun corrige à son tour les fautes qui lui sont échappées. Cette opération s'exécute ainsi : le compositeur commence par lever dans sa casse les lettres et les mots qui doivent remplacer ceux qu'il a changés ou qu'il a oubliés ; il les range dans un composteur en bois destiné à cet usage, se munit d'une petite pointe en fer à manche de bois, qui facilitera son travail, et se rend au marbre sur lequel les formes sont desserrées. Là il presse entre ses doigts, par les deux extrémités, la ligne dans laquelle il a une correction à faire, de manière à l'élever un peu au-dessus du reste de la page : il saisit alors aisément la lettre ou le mot qu'il veut changer, et les remplace par d'autres lettres ou par des espaces qu'il jette en plus dans la ligne pour la conserver sa longueur ; quelquefois il reprend dans les lignes au-dessus ou au-dessous pour les resserrer ou les élaguer, selon qu'il a besoin d'enlever ou d'ajouter un nombre plus ou moins grand de mots, et même il remanie des alinéas ou des pages entières, s'il y a lieu. C'est à la correction que le bon ouvrier trouve la récompense de son assiduité et de son savoir, tandis que le compositeur ignorant ou inattentif passe des heures entières, dont on ne lui tient aucun compte, à réparer ses fautes et ses oublis. Lorsque cette première correction, dite *typographique*, est terminée, le metteur en pages serre les formes et en demande une nouvelle épreuve, destinée à l'auteur. Celui-ci exécute alors autant de changements, et revoit autant d'épreuves qu'il le croit nécessaire jusqu'à ce qu'il donne son *bon à tirer*. C'est le metteur en pages, qui est chargé d'exécuter ou de faire exécuter ces corrections, et de livrer au pressier les feuilles en état d'être imprimées.

Passons maintenant aux importantes fonctions du *correcteur*.

De toutes les opérations par lesquelles doit passer un livre avant d'arriver à ses lecteurs, la plus importante et la plus difficile à exécuter parfaitement est sans contredit la *correction*, non la correction manuelle dont nous venons de parler, mais la correction intelligente d'hommes instruits, patients et exercés dans leur art, qui sont chargés dans toutes les imprimeries de ce travail ingrat et monotone. Cette assertion paraîtra singulière à la plupart des personnes étrangères à la typographie, qui se figurent généralement qu'à la première lecture elles vont saisir toutes les fautes que l'ouvrier aura laissé échapper par ignorance ou par étourderie, et qui resteraient stupéfaites si elles voyaient les mêmes pages qu'elles ont parcourues, épluchées par un correcteur habile. Nous allons montrer comment il faut, pour exceller dans sa profession, réunir un assez vaste savoir à la connaissance de tous les procédés de l'art dont on doit contrôler les résultats, et à une disposition d'esprit toute particulière.

Le correcteur, après s'être assuré que l'imposition est bonne, plie sa feuille et collationne, soit seul, soit avec un collègue, le travail des compositeurs, soit avec l'original manuscrit ou autre qui leur a été confié, et relève à mesure les fautes d'orthographe et de ponctuation, les omissions et les inexactitudes qu'ils ont commises. Cette lecture faite, les ouvriers corrigent sur plomb ; c'est-à-dire dans les caractères qu'ils ont assemblés, toutes les fautes découvertes par le correcteur. Mais, quelle que soit l'attention portée dans l'exécution de cette double besogne, il est impossible que la nouvelle épreuve que l'on tire soit sans faute ; on l'envoie néanmoins à l'auteur ou à l'éditeur pour qu'il revoie son travail.

L'auteur renvoie son épreuve corrigée à l'imprimerie, mais, soit qu'il donne de suite le bon à tirer, soit qu'il demande plusieurs fois de nouvelles épreuves, elle passe, avant d'aller sous presse, sous les yeux d'un correcteur ordinairement plus ancien et plus expérimenté que le premier, qui, n'ayant plus à collationner, porte une attention sévère sur le sens, l'orthographe, la ponctuation, l'arrangement typographique et même sur les lettres gâtées de chaque ligne ; il vérifie si les folios, les notes, les premiers et les derniers mots, les numéros de livres ou de chapitres sont bien en rapport avec ceux des feuilles précédentes et suivantes ; enfin il ne laisse échapper, s'il est possible, aucune imperfection autre que celles qui tombent naturellement sous la responsabilité de l'auteur. Presque toujours ces corrections sont nombreuses, et presque toujours aussi on pourrait retrouver des fautes après lui et après dix autres lectures ; tant l'esprit humain atteint difficilement la perfection dans ses œuvres !

On comprend bien, d'après un semblable travail, que la personne qui veut s'y livrer doit posséder à fond les langues des ouvrages dont elle lira les épreuves, et une notion plus ou moins étendue de toutes les connaissances humaines ; car dans le même jour, elle aura tour à tour à examiner des feuilles légères de romans et les pages les plus abstraites des sciences les moins répandues.

Maintenant disons quelques mots des procédés de correction... Nous laisserons aux manuels typographiques le soin de donner aux gens du métier des tableaux détaillés avec tous les signes usités pour le redressement de chaque imperfection ; nous nous contenterons d'indiquer les points les plus importants. D'abord il est nécessaire que toutes les corrections soient portées sur les marges des pages et jamais dans l'intérieur des lignes, afin que l'ouvrier saisisse au premier coup d'œil les diverses indications sans avoir besoin de lire attentivement le texte, ce qui lui prendrait un temps précieux. On tire sur la lettre le mot ou la phrase à changer, un simple trait perpendiculaire ou horizontal ; on rapporte ce signe à la marge à côté de la correction que l'on indique, en ayant soin, si l'on en fait plusieurs dans la

même ligne, de placer la première le plus près possible de l'impression et de se réserver le reste de la place pour les suivantes. On a encore soin, pour éviter toute confusion, de n'employer que la marge extérieure, c'est-à-dire celle qui est du côté du folio, et qui est ordinairement plus grande que celle du fond, de telle sorte que les corrections s'indiquent toujours de gauche à droite sur le recto, et de droite à gauche sur le verso.

Il y a, pour certaines corrections, des signes de convention qu'il est bon de connaître, parce qu'ils abrègent bien des explications : ainsi, pour indiquer la suppression d'une longue phrase comme d'une simple lettre, il suffit de tirer une barre sur toutes les lignes, ou sur la lettre, et de figurer sur la marge, à côté du petit trait perpendiculaire correspondant à cette correction, un d à tête allongée, qu'on nomme *deletatur*, parce qu'il est l'abrégé de ce mot latin qui signifie : *que cela soit effacé*. Pour une transposition, il suffit de tracer autour de la ligne, des lignes, ou du mot transposé, ce signe $\{ \lfloor \rfloor$, qui, rapporté à la marge, indique à l'ouvrier ce qu'il doit faire. Souvent il arrive qu'une ou plusieurs lettres sont retournées : il y a encore pour cela un signe convenu, bien connu des typographes. Veut-on faire disparaître une espace, une interligne qui lève mal à propos la tête, on met en marge ce signe \times , usité en algèbre sous le nom de *multiplié*; demande-t-on plus d'espace entre deux mots ou deux lignes, un dièse $\#$ fait l'affaire; veut-on, au contraire, un rapprochement, des parenthèses, ou droites $()$ ou couchées \frown , évitent toute autre explication. Il est encore d'usage, quand on veut attirer l'attention sur quelque passage, de le souligner une fois $—$, si l'on désire qu'il soit seulement en caractères dits *italiques*; deux fois $==$ si on l'aime mieux en PETITES CAPITALES; trois fois \equiv si l'on tient à ce qu'il saute aux yeux par l'effet des GRANDES CAPITALES; de même qu'il y a des signes, il y a aussi quelques termes usités pour désigner les principales fautes : ainsi on nomme *bourdon* tout oubli de mot ou de phrase; *doublon*, le défaut contraire; *coquille*, une lettre pour une autre. Enfin, comme nous l'avons déjà dit, s'il est bon que les correcteurs d'imprimerie soient parfaitement au courant des moindres détails de leur art, il suffit aux auteurs d'exprimer d'une manière bien précise les changements qu'ils désirent, en figurant sur les mots à changer et sur les marges correspondantes des signes semblables qu'ils peuvent varier à l'infini, quand ils ont à faire plusieurs rectifications rapprochées les unes des autres, par des crochets tournés à gauche, à droite, en bas, en haut, de petites croix doubles, simples, triples, etc., suivant le nombre des renvois.

Revenons à la *composition* : Tout ce que nous venons de dire ne suffit pas encore pour faire comprendre le travail infini d'organisation et de surveillance, le perpétuel

mouvement de va-et-vient de tous les caractères d'imprimerie, dont les variétés : composent par centaines, et les pièces par millions, et dont la confection s'opère si aisément, grâce à leur petitesse et à leur similitude, dont le gaspillage est tellement inévitable par suite du nombre d'agents qui les emploient, dont le renouvellement est si fréquent à cause de leur prompt usure, que le déficit occasionné par ce concours de circonstances n'a pu être exactement calculé et devient moins appréciable de jour en jour. Aussi, le maître imprimeur est-il forcé d'avoir un certain nombre d'ouvriers à la journée, dits *hommes de conscience* (le mot est significatif), dont une des principales fonctions est d'empêcher et de réparer le perpétuel mélange de tous ces caractères. Il ne saurait apporter trop de soins au choix de ces ouvriers spéciaux, qui sont les gardiens de ses intérêts et même de sa réputation, car ce sont eux qui sont ordinairement chargés de composer les objets qui demandent le plus de goût, comme les prospectus, les encadrements, les fantaisies typographiques; de faire les *garnitures*, c'est-à-dire d'encadrer les pages d'une espèce de châssis mobile en plomb ou en bois qui les maintiennent à leur place, de telle sorte qu'elles aient tout autour la marge la plus convenable et la plus élégante; souvent de corriger les *tierces* et *révisions* (dernières épreuves au moment du tirage); et quelquefois c'est à leur étourderie dans l'exécution de ce travail que des éditions très-soignées du reste ont dû des fautes grossières dont, la plupart du temps, on ne s'aperçoit qu'après la vente, ou qu'on ne peut réparer qu'à grands frais quand le tirage est terminé.

Le *prote* ($\pi\rho\tau\omicron\varsigma$, le premier), dans une imprimerie un peu considérable, est seul chargé de la direction des travaux, de la surveillance intérieure et des rapports avec les clients : quelles garanties d'ordre, de savoir, d'intelligence, de probité, ne doit-il pas offrir! Il lui faut, autant que possible, avoir passé par tous les grades, savoir un peu de tout, être en état d'en remonter au compositeur, au pressier, au correcteur. L'imprimeur a beau lui-même être actif, entendu, sévère avec les ouvriers, patient avec les auteurs, il ne peut veiller à la fois au dehors et au dedans, être présent partout, suivre d'heure en heure, de minute en minute, le fil de travaux si compliqués; et si son *prote* ne le seconde dans cette ingrate besogne, non-seulement avec zèle, mais avec une complète abnégation personnelle, l'établissement ne résistera pas longtemps aux abus de toutes sortes qui viendront l'assaillir.

Tirage. — La composition est très-importante sans doute, ainsi que la beauté et la variété des caractères; la correction l'est encore d'avantage; mais, le croirait-on, c'est le tirage, quoiqu'il semble au premier abord la partie la plus simple, la moins intelligente de l'imprimerie, qui réclame le

plus de soins de la part du maître imprimeur, car c'est le tirage qui fait la gloire ou le déshonneur de sa maison. En vain les caractères seront-ils neufs et bien alignés, en vain les presses seront-elles en bon état, bien munies d'étoffes (voy. plus bas); en vain l'encre sera-t-elle de première qualité: si le pressier n'a pas bien lavé, avec une lessive faite exprès, les pages encrassées par l'usage des épreuves, s'il ne s'est pas pourvu de rouleaux ni trop fermes, ni trop mous, s'il n'a pas bien préparé son papier, si enfin il ne fait pas une bonne mise en train, tous les soins apportés par les précédents ouvriers seront complètement dépréciés par la physionomie grise, pâteuse, inégale, des lettres qui sortiront des mains du tireur.

Les inégalités résultent, soit de la mauvaise fonte et de l'usure des caractères, soit des diverses parties de la presse qui sont rarement d'une justesse irréprochable, soit du papier, souvent de médiocre qualité, soit des étoffes de drap, de toile et de soie destinées à adoucir la pression; ce sont autant d'obstacles que doit lever l'ouvrier.

Pour y arriver, il tire avec précaution un premier exemplaire, et, s'il y reconnaît des défauts, il y remédie en ajoutant à ses étoffes des feuilles de papier qu'il découpe là où l'effet de la pression est trop saillant, qu'il surcharge, au contraire, d'autres feuilles, là où il se montre trop faible. C'est ainsi qu'on voit souvent des ouvriers intelligents passer des heures et même des journées à faire la mise en train d'une forme contenant plusieurs de ces vignettes délicates gravées sur bois qui ornent les éditions illustrées, avant d'obtenir un seul exemplaire convenable. Quand ce ne sont pas les vignettes, ce sont les filets, les ornements, les lignes de titres, et surtout les clichés qui réclament le plus de temps, selon le degré de perfection que l'on veut atteindre. On comprend que les clichés, qui sont des pages de métal mince fondues d'une seule pièce dans des matrices prises sur les caractères mobiles, offrent plus d'inégalité que ces mêmes caractères, qui sont fondus un à un avec une régularité parfaite dans un même moule, et qui offrent, réunis, une surface bien plus résistante en même temps qu'elle est plus unie. — Voy. PRESSES D'IMPRIMERIE.

Papier. — Le choix du papier entre pour beaucoup dans la perfection du tirage et dans l'usure des caractères, qui ne résisteraient pas longtemps aux nombreux graviers et aux déféctuosités des pâtes inférieures. C'est surtout dans la trempe ou mouillure des papiers que le pressier doit montrer son expérience; selon que ce papier est collé ou sans colle, de bonne ou de mauvaise qualité, fort ou faible; selon que le format auquel il est destiné est grand ou petit, composé de pages très-élaguées ou de pages compactes, il doit tremper par immersion ou par aspersion, en modérant selon les besoins l'un ou l'autre mode. Ce trempage ne se fait pas par feuilles de papier, ce qui serait beaucoup trop long et donnerait

trop d'eau, mais par poignée de 25 ou 50 feuilles. Quand le nombre de 500, de 1,000 ou de 2,000 feuilles nécessaires pour un tirage est ainsi mouillé, l'ouvrier les met en presse ou les charge assez longtemps pour que l'eau ait le temps de pénétrer toutes les feuilles d'une manière égale; quelque temps avant le tirage il les remanie, c'est-à-dire qu'il les prend par petites poignées et retourne les parties les plus humides sur les parties les plus sèches, et vice versa, puis il les recharge pour les reprendre au moment du besoin. S'il néglige toutes ces précautions, il éprouve beaucoup plus de difficultés pour son tirage et ne peut même jamais obtenir d'excellents résultats.

Encre et rouleaux. — L'encre d'imprimerie est une matière visqueuse, mélange d'huile de lin bouillie jusqu'à la flamme et de noir de fumée, ou de chrome, de carmin ou de bleu, selon la couleur que l'on veut obtenir. Cette matière ne ressemble en rien aux encres d'écriture.

Les rouleaux, mélange de colle forte et de mélasse, fondues et prises ensemble, qui forme une composition douce et élastique très-propre à étendre également l'encre sur les caractères, sont malheureusement sensibles aux variations de la température, et ont souvent besoin d'être changés, tantôt parce que le froid les durcit, tantôt parce que la chaleur les ramollit à l'excès, ou même les fait couler comme de la cire.

Séchage, assemblage, satinage, brochure. — La manutention des papiers imprimés est presque toujours indépendante du travail de l'imprimerie proprement dite, car elle forme à elle seule une branche fort importante qui demande aussi beaucoup de bras et de surveillance. Cependant l'imprimeur en est souvent responsable, soit parce qu'on l'en charge directement, soit parce qu'il veut assurer jusqu'au bout la perfection de son œuvre, qui peut être compromise par un étendage retardé ou trop prolongé (1), par un satinage peu soigné, par une pliure et une brochure négligées, par une couverture placée sans goût, par une rognure faite de travers.

Etoffes. — Les étoffes dont nous avons parlé au sujet du tirage s'entendent, dans ce cas, des morceaux de soie et de toile qui, bien tendus sur un châssis de fer inhérent à la presse, forment le tympan, et reçoivent la feuille de papier avant qu'elle touche le caractère, et d'autres morceaux de soie et de drap fin nommés blanchets, qui, placés dans le tympan, servent à amortir le foulage de la presse, ménagent ainsi les caractères, et facilitent l'empreinte qu'ils laissent sur le papier. Mais on entend surtout en imprimerie, par étoffes, la somme réclamée par le maître imprimeur en sus du salaire régulièrement payé aux ouvriers, pour le couvrir de ses frais et constituer son bénéfice.

(1) Le papier se gâte si l'on ne le fait pas sécher promptement, et se noircit si on le laisse trop longtemps sur les cordes.

Invention de MM. F. Reinhard et E.-B. Mertian de Strasbourg. — Le but des auteurs est d'obtenir des formes solides semblables à celles qui se composent de caractères mobiles, et d'appliquer ces formes spécialement à la musique. Les procédés pour lesquels ils ont obtenu un brevet de quinze ans sont renfermés dans le renversement entier du système typographique actuel, qui offre des caractères en relief, résultant de matrices en creux, tandis que les auteurs emploient des caractères creux, obtenus de matrices en relief. Pour obtenir ces matrices on grave les poinçons, tant ceux des caractères de l'alphabet que ceux de musique, à la manière ordinaire sans aucun changement et sans les justifier. On prend des platines préparées et de même dimension que pour les platines creuses. On frappe les poinçons dans ces platines, mais au lieu d'arrêter à une certaine profondeur, on les enfonce jusqu'à ce que le refoulement du cuivre se fasse voir à la surface opposée. Alors on retire le poinçon, et on lime la surface qui présente le refoulement jusqu'à ce que l'excavation formée par le poinçon paraisse; on aplanit cette surface, et on remet le poinçon dans cette excavation. L'œil du poinçon dépasse alors la surface aplanie de la platine. Pour déterminer la hauteur à laquelle il doit la dépasser, ou, en d'autres termes, pour justifier cette matrice saillante, on se sert d'un jeton, qui dans le milieu de sa partie inférieure présente une entaille égale à la hauteur que doit avoir l'œil de la lettre. Pour fixer le poinçon à cette hauteur, on pique le revers de la platine, on force le poinçon à la partie qui répond à la surface piquée, on remet le poinçon dans la platine à la hauteur convenable. On renverse ensuite la platine sur une surface qui présente un creux dans lequel l'œil du poinçon puisse entrer. On entoure la platine de quatre pièces planes de métal de deux centimètres de haut: et on verse de la matière de fonderie liquide dans le bassin carré formé par les quatre pièces réunies. De cette manière, le poinçon est parfaitement fixé dans la platine et à la hauteur dont on a besoin. Quant à la justification pour la ligne, on se sert des procédés connus. Les poinçons doivent avoir une forte trempe. La fonte des caractères creux s'opère de la même manière et avec la même célérité que lorsqu'on emploie des matrices en creux. Elle a le double avantage: 1° de ne produire presque jamais de caractères fautifs, puisque la matière prend plus facilement l'empreinte d'une saillie que celle d'une rentrée; 2° de pouvoir, de même que dans la fonderie ordinaire, employer les mêmes matrices saillantes, pour fondre des caractères de telle force de corps ou approche qu'on désire. La matière que les auteurs emploient est connue dans toutes les fonderies, c'est un composé de plomb et d'antimoine. On fond les caractères de musique suivant les mêmes procédés, excepté que l'on applique la matrice au moule de ma-

nière que l'œil du caractère, au lieu de s'enlever à la hauteur des plans, s'étend sur la longueur des pièces. Quant à la combinaison du système de MM. Reinhard et Mertian il faut que les queues des notes et les ligatures des croches décroissent dans des proportions déterminées. L'extrême justesse que leur système suppose dans la réunion des différents corps exige que toutes les queues et toutes les ligatures, quelque grandeur qu'elles aient, soient fondues sur la même matrice saillante qui représente ou une queue ou une ligature. Pour obtenir cette fonte on n'a besoin que d'une matrice pour les queues et d'une autre pour les ligatures du même genre; mais l'une et l'autre doivent présenter la plus grande des dimensions exigées de ces caractères. Une entaille pratiquée dans le plan inférieur du moule, et qui s'adapte parfaitement à l'œil de la matrice, reçoit successivement les parties de l'œil qui doivent être absorbées par la diminution des approches.

C'est ainsi qu'on obtient des caractères dont les dimensions sont diminuées, et ces matrices, quoique saillantes, offrent les mêmes avantages que celles en creux. L'œil et les bords supérieurs de ces caractères étant parfaits au sortir du moule, les opérations subséquentes pour leur achèvement sont les mêmes que celles qu'on fait pour les caractères ordinaires; les formes se composent comme à l'ordinaire, avec cette seule différence qu'on procède de gauche à droite. Les espaces étant de même hauteur que les caractères, les formes présentent une surface parfaitement plane, sans autres vides que les creux des caractères. On compose la musique sans les portées. Les corps des caractères sont combinés de manière qu'on peut les rapprocher ou les écarter à volonté; la place des caractères se calcule, tant par rapport aux portées auxquelles ils doivent correspondre, que par rapport à leurs distances respectives, en sorte que chaque portée peut être terminée par une barre de mesure, et chaque page par un repos. Lorsque la forme est achevée, on la corrige avec d'autant plus de facilité, que les caractères allant de gauche à droite, on peut les lire aussi facilement qu'une page imprimée. La forme étant corrigée, on la serre dans un châssis, et, au moyen d'une vis à cliquer, on obtient une forme solide, qui, étant le renversement de la forme mobile, est identique, quant à l'œil, avec une forme qui aurait été composée en caractères saillants. Il faut que la matière des formes soit un peu plus faible que celle des caractères. Les soufflures étant un des inconvénients attachés au clichage, voici la manière d'y remédier: avec une alène, on sonde les différentes parties de la forme; si on éprouve de la résistance, il n'y a pas de soufflure, mais là où elle s'enfonce, il y en a une. Dans ce cas, on introduit, par le trou de la sonde, de la cire fondue, au moyen d'une petite seringue chauffée. La cire contenue dans la soufflure oppose une résistance suffisante à la presse,

vu la surface de la forme. Quand, dans la composition des formes, on veut ajouter les portées, on peut se servir de deux procédés différents, qui conduisent au même but. Pour le premier de ces procédés, on lave la forme solide de musique avec une légère eau forte, chargée d'ocre; on fond sur cette forme un mélange de plomb, d'étain et de bismuth : cette composition est regardée, en chimie, comme la plus fusible. Cette fonte donne une forme solide en creux, parfaitement semblable à celle qui était composée en caractères mobiles. C'est dans cette forme qu'on trace les cinq portées à l'aide d'un rabot à cinq dents, dressé à cet usage. Un second clichage donne la forme définitive de musique. Pour le second procédé, on se borne à la première forme de musique, qui n'offre que les notes sans les portées. Avec des filets et des espaces on compose une forme qui ne présente que les portées en relief. On place les deux formes de notes et les deux formes de portées qui y correspondent sur le marbre de la presse, lequel tourne sur un pivot. Au moyen d'un demi-tour que l'on fait faire au marbre, la presse reçoit alternativement les formes à notes et les formes à portées. Par le dernier de ces procédés, on peut mettre des couleurs différentes sur les formes à notes et sur celles à portées. Ainsi, en mettant une couleur d'un noir très-vif sur les formes à notes et d'un bleu bleu, ou de toute autre nuance, sur celles à portées, les notes et tous les autres signes ressortent parfaitement; et imitant en cela la musique copiée à la main, elles présentent un avantage que la gravure n'a jamais pu atteindre. Cette manière d'imprimer en deux couleurs exclut l'usage des formes solides de musique avec portées. Pour imprimer en deux couleurs, d'après ces dernières formes, les auteurs ont imaginé le procédé suivant, qui n'exige qu'un seul coup de barreau, et qui laisse la feuille dans sa peinture : on adapte vis-à-vis le tympan une frisquette sur laquelle on tend un parchemin; on imprime d'abord ce parchemin sur les caractères, pour qu'il en prenne l'empreinte, ensuite on enlève avec un emporte-pièce les têtes des notes et les ligatures des croches. On porte avec des balles ordinaires la couleur pâle sur toute la forme, et on en enduit le revers de la frisquette; on applique celle-ci sur la forme. Les têtes des notes et les ligatures paraissent à nu à travers les découpures du parchemin, sur lequel on porte avec des balles veloutées la couleur noire, qui n'est reçue que par les caractères, ou partie des caractères découverts, ensuite on relève la frisquette, et on imprime. Cette manière d'imprimer en deux couleurs, en portant la couleur du fond seulement sur le revers de la frisquette, et non sur la forme, est applicable à toute sorte d'impression, lors même que les deux couleurs sont très-tranchantes, comme le rouge et le noir. Une autre manière d'imprimer en deux couleurs, mais qui n'est pas applicable à la musique, con-

siste à se servir d'une deuxième frisquette latérale, sur laquelle est également tendu un parchemin. On couvre avec la première frisquette les caractères qui doivent être d'une autre couleur; on applique la première frisquette sur la forme, et on y met la couleur qu'on désire, on la relève, et on imprime. Ensuite on applique la deuxième frisquette sur la forme, on y met l'autre couleur, on relève la frisquette et on imprime de nouveau. Ce procédé exige, à la vérité, deux tirages, mais il laisse la feuille dans sa peinture. Les auteurs ont voulu rendre tous les effets de la plume et du burin, écarter ou resserrer entre elles les notes à volonté, placer les ligatures des croches à telle inclinaison qu'exigent les convenances, et rendre les rapports de leurs caractères mobiles si justes que, dans les formes solides, chaque portée avec ses notes paraisse avoir été produite par une seule matrice.

En conséquence, ils ont, 1° isolé les notes des portées, ce qui est une marque caractéristique de leur système : l'expérience a fait voir combien les portées liées aux notes embarrassent la composition. D'ailleurs les portées liées aux notes ne s'unissent jamais avec une justesse qui équivaut à la continuité, et quelle que soit la justesse des corps, on aperçoit toujours les points de contact des différentes parties. Les portées des auteurs, soit celles composées avec des filets, soit celles tracées avec le rabot, sont toujours continues; 2° ils ont exécuté la fonte des caractères de musique avec la plus grande justesse, tant pour les forces de corps que pour les approches; les différentes parties, telles que l'œil de la forme solide, ne présentent aucune trace de réunion; cette exactitude n'est possible que dans ce nouveau système; 3° ils ont divisé les notes et autres signes musicaux de manière que les points de contact des différentes parties coïncident toujours avec les portées, afin que si, malgré la perfection de ce système et la justesse de la fonte, quelques-uns de ces points de contact étaient visibles, ils soient couverts par les portées; 4° ils ont donné à tous les corps de leurs caractères la forme d'un solide quadrangulaire rectangle, pour l'aisance et la justesse de la composition; 5° enfin ils ont observé dans la division des corps de leurs caractères une progression descendante telle que les corps plus petits soient toujours parties aliquotes des plus grands, tant par rapport à la force des corps que par rapport à l'approche, afin que pour les espaces et les caractères qui en sont susceptibles, l'approche puisse servir de force de corps, et réciproquement, pour que la place de chaque note ou signe puisse être déterminée d'avance par le calcul, et qu'on puisse s'assurer de la parfaite coïncidence des portées et des notes. Dans le système de MM. Reinhard et Mertian, ils ont pour les notes les cinq forces de corps suivantes : 1° le corps mi-mineur; 2° le mineur; 3° le moyen; 4° le majeur; 5° le maxi-

me. Le corps littéraire est pour les caractères de l'alphabet; les corps moléaire et ultimaire ne sont que pour les ligatures quadruples et quintuples moyennes. Toutes les forces de corps sont déduites de la force de corps moyenne, qui est celle de la note noire, et que les auteurs considèrent comme leur unité. Cette combinaison ayant été faite depuis plusieurs années, les dimensions y sont calculées sur les anciennes mesures. Les corps croissent ou décroissent par lignes. L'étendue adoptée pour la ligne est la même que la hauteur de la tête du sol noir. Le corps moyen est d'une ligne et demie; le mi-mineur d'une demi-ligne. Les autres corps augmentent de demi-ligne jusqu'au corps littéraire inclusivement. Le moléaire est de quatre lignes, et l'ultimaire de quatre lignes et demie. Les approches sont aussi calculées par ligne. Tous les caractères dont la superficie a une étendue indéfinie doivent être clos par un bord qui ait la plus petite épaisseur possible, pour parvenir à une mesure de portée exacte. Les accords doivent être posés de manière que les deux notes se réunissent du côté de la queue; ensuite, avec un rabot, on enlève les angles du côté de la réunion. Pour composer la musique de clavecin, il faut un double composeur, à cause des accolades et de la correspondance des parties du dessus et de la basse. On fait la correction en appliquant sur les portées de la matrice composée cinq fils noirs tendus sur un manche plat et mince, formant aux deux extrémités une double équerre vers le même côté, comme un manche de scie; cette pièce se nomme portée-tendue. Des mots abrégés sont placés dans chaque casse aux deux côtés des numéros et indiquent la force de corps. Le signe $\overline{\quad}$ signifie clôture de demi-ligne, c'est-à-dire que le caractère creux est clos par un bord de demi-ligne. O signifie ouvert et rasé, c'est-à-dire que du côté où ce signe est placé, le caractère n'a aucun bord. + signifie clôture jusqu'à une portée de mesure exacte, et annonce que le côté auquel il répond doit correspondre à une partie déterminée de la portée. Ce signe * signifie la même chose que le précédent, et il affranchit de l'exacte correspondance. Ces deux signes placés sous chaque caractère indiquent toujours la longueur du caractère prise dans le sens dans lequel il s'étend le long des grandes pièces. Le premier signe indique aussi la longueur du caractère prise séparément, et le second la longueur de tout le corps. Quand l'une ou l'autre de ces dimensions est omise et remplacée par », cela signifie que la dimension omise est indifférente. Lorsque les deux nombres inférieurs sont suivis des mots de dessous, ils changent l'indication des deux nombres. Ces deux mots ne sont placés à la suite des nombres inférieurs que lorsque la surface du caractère n'a point d'exacte mesure, et que le point de son application sur la portée n'est point à l'une des deux extrémités de sa surface, comme aux clefs,

dièzes, etc. La mesure de la surface du caractère étant donc alors indéfinie, on n'a besoin de connaître que la mesure de tout le corps, et la mesure depuis le point de l'application jusqu'à une extrémité du corps. Ainsi, le premier nombre indique alors l'étendue de tout le corps, et le second nombre indique l'étendue depuis une extrémité du corps jusqu'au point de l'application.

Les auteurs entendent par ligatures les traits qui réunissent diverses notes et qui en font des croches, doubles croches, etc., selon qu'il y a un, deux, ou plusieurs traits qui réunissent les notes. Il y a cinq épaisseurs de ligatures : les simples, les doubles, les triples, les quadruples, les quintuples. Les ligatures ont trois directions : la droite, l'ascendante et la descendante. L'inclinaison, soit descendante, soit ascendante, est d'un quart de ligne par note ou force de corps moyenne, la plus belle proportion étant la moitié de l'inclinaison des notes dans leur suite de gamme. Les plus longues ligatures sont de six corps moyens ou de six notes noires. Elles décroissent jusqu'à un corps moyen; et, comme ces six longueurs sont fondues sur la même matrice saillante, les réunions des ligatures, quelque longues qu'elles soient, sont parfaites. Les corps des ligatures sont carrés et traversés sur leur force de corps par les bouts de queue des notes, afin de pouvoir adapter d'en haut et d'en bas telles notes qu'il écherra. Il y a, en outre, des bouts de queue de demi-ligne en demi-ligne pour pouvoir intercaler tels corps qu'on veut, les forces de corps pour la musique allant toutes de demi-ligne en demi-ligne. Lorsque la planche solide est clichée, on retranche les bouts de queues inutiles. Les ligatures moyennes et les mineures sont toutes de même épaisseur. Toutes les ligatures s'étendent d'une extrémité de corps à l'autre, cette étendue est nécessaire pour la parfaite réunion des ligatures. On retranche le superflu des formes clichées. Il y a autant d'espaces que de forces de corps. Le mot primordial, employé par les auteurs, énonce un caractère d'après lequel on peut, avec le rabot ou le burin, produire d'autres caractères. Dans le système creux, on peut facilement faire une ligne droite avec le rabot ou le burin. Un rabot et un coupoir suffisent pour la droiture et l'égalité de profondeur des excavations. Un burin, porté sur deux aisselles bien dressées, remplit le même but pour de très-courtes lignes. (*Brevets non publiés.*)

IMPRESSION DES DISCOURS. — *Invention de M. Guiraut.* — L'auteur a obtenu un brevet de quinze ans pour des procédés au moyen desquels on peut obtenir de suite l'impression des discours de la manière la plus prompte et la plus exacte. Ce procédé fut d'abord appelé, par l'auteur, logographique, puis logotachygraphique. Ce mot est composé de trois mots grecs, *λογος*, *sermo*, parole, *ταχος*, *celer*, prompt, habile, et *γραφον*, *scribo*, j'écris; lesquels réunis et francisés expriment parfaitement l'art d'écrire mot

mot, en toutes lettres, et aussi vite que la parole. Voici les moyens qu'emploie M. Guiraut. Au milieu d'une table, et autour de l'hexagone où est l'écriture, est placé un cercle mobile divisé en six parties par des boulons et une petite barre carrée perpendiculaire, afin d'y fixer à volonté un feuillet de fer-blanc, garni haut et bas de petites feuilles parallèles aussi de fer-blanc, numérotées de un à six deux fois répété. On ne doit employer que des morceaux de papier d'environ quatre pouces de long sur deux de large, ou mieux des tablettes de peau d'âne, coupées et numérotées de la même manière. Aussitôt que le premier écrivain a écrit ce qu'il a retenu, et qu'ainsi il a mis en activité le second écrivain, il pousse le papier ou la tablette à la première feuille du feuillet de fer-blanc, et il fait marcher le cercle de manière que le second écrivain en puisse faire autant et ainsi de suite. Lorsque le cercle mobile a fait deux tours, le feuillet de fer-blanc se trouve entièrement garni; il est enlevé et remplacé de suite par un autre. Tous ces feuillets sont numérotés au bas, afin de maintenir l'ordre de ce qui a été écrit. Les feuillets relevés passent successivement sous les yeux du rédacteur, et de là entre les mains du prote, qui, faisant imprimer au fur et à mesure, peut donner un discours peu après qu'il a été prononcé. La table dont on se sert est ronde, elle a environ quatre pieds de diamètre. Le pied de la table est fait en étoile hexagone, ses rayons forment six coffres triangulaires. L'ouverture du coffre de l'écrivain, pratiquée dans le rayon, se trouve sur la surface de la table. Le coffre de l'écrivain, qui contient les plumes et l'encre, est placé au centre de l'étoile. Le cahier de l'écrivain est composé de demi-feuilles, et il porte son numéro et son folio sur les pages et revers, qui sont tous rayés de la même quantité de lignes du commencement à la fin. Six écrivains sont assis au sommet des angles de l'étoile, de manière que leurs jambes étant placées dans l'intervalle des rayons, leurs genoux sont forcés de se toucher. C'est toujours l'écrivain qui a le n° 1 qui commence à écrire, et comme les lignes des cahiers ne donnent pas la facilité d'écrire plus d'une demi-phrase, il doit avoir soin de n'en pas retenir davantage à mesure qu'il entend lire ou parler, et il avertit son voisin, celui qui a le n° 2, par un coup de genou, de prendre le restant de la phrase; le n° 2 en fait autant au numéro suivant, et ainsi de suite jusqu'au n° 6, qui remet en activité le n° 1, par la même communication. Lorsque les écrivains sont à la dernière ligne de la page, ils sont forcés de tourner le feuillet ensemble. Il peut arriver très-souvent, et c'est pour l'ordinaire, que le n° 6 ne soit pas celui qui écrive la dernière phrase du discours; alors, comme tout se rapporte au n° 1 qui commence toujours, ceux qui n'ont pas rempli la ligne d'ordre doivent la laisser en blanc pour prendre celle où le n° 1 se trouve en activité. Le

discours fini, on rassemble les cahiers par ordre, numéros 1, 2, 3, 4, 5 et 6; six écritures différentes se trouvent réunies dans une seule ligne, et on lit sans interruption tout ce qu'on a entendu prononcer dans l'assemblée. (*Dict. des découvertes*, t. XVI, p. 298, 299.)

Nouvelles machines à imprimer et à composer. — M. Eugène Ronjat est parvenu, au moyen d'une machine typographique construite d'après le principe d'un système de forces cylindriques, à produire un tirage beaucoup plus rapide et bien plus économique que ceux obtenus jusqu'à ce jour. En effet, jusqu'à présent le tirage s'est opéré au prix de 5 francs la rame ou 10 francs le mille, de sorte qu'un journal qui a vingt mille abonnés dépense 200 francs par jour uniquement en frais de tirage. En quatre heures, cent mille exemplaires peuvent sortir des presses de M. Ronjat, à raison de vingt, vingt-cinq mille à l'heure et presque sans frais.

Un ingénieur français est parvenu, à l'aide d'une nouvelle machine, à composer activement et à peu de frais les caractères mobiles d'imprimerie. Cette machine qui a dû figurer à l'exposition de Londres, et qui n'a recours ni au clavier, ni à la ligne continue, ni à aucun autre système déjà employé, réunit dans son ensemble un distributeur et un compositeur, ayant chacun, casiers compris, 74 centimètres de large sur 1 mètre de hauteur et 20 centimètres de profondeur. Dans cet espace restreint sont contenues les soixante-quatorze mille lettres nécessaires à la journée du compositeur. Les mêmes casiers s'adaptent alternativement au distributeur et au compositeur.

La disposition des nouvelles casses permet à un homme de composer de quatre caractères différents, *romain* ou *italique*, sans démonter les casses et sans quitter sa place. La machine distribue, compose, justifie et interligne à une vitesse de dix mille lettres à l'heure; elle ne nécessite, pour le compositeur, aucun nouvel apprentissage (1).

INCENDIE (MACHINES CONTRE L'). — On nomme incendie toute destruction entière ou partielle d'édifices, de navires, de matières combustibles, de récoltes, produite par le feu. Partout où la civilisation s'est développée, l'autorité a prescrit des mesures destinées à prévenir les incendies; des secours ont été organisés successivement avec sollicitude et intelligence. Les communes ont été pourvues de pompes; dans les plus considérables, des compagnies de sapeurs-pompiers ont été instituées; enfin, dans les villes, on a multiplié et perfectionné progressivement les moyens de secours, et l'on y a ajouté des machines et des ustensiles propres au sauvetage des hommes et des effets. Nous ne nous occuperons pas ici des pompes à incendie; cet appareil, qui n'est autre qu'une pompe aspirante et foulante avec réservoir d'air, est connu de tout le monde :

(1) *Belgique industrielle* du 9 janvier 1851.

nous nous contenterons de mentionner, avec le *Dictionnaire des découvertes*, quelques appareils de sauvetage.

Inventions de M. Désaudray. — An VI. — On a fait l'essai au lycée des Arts, séance du 9 pluviôse, d'une échelle contre l'incendie présentée par M. Désaudray. Le développement s'en est fait avec le plus grand succès, et cette invention ingénieuse a été vivement applaudie. Le lycée a arrêté qu'une députation irait faire l'hommage de cet appareil au gouvernement. Nous n'avons pu nous procurer aucun renseignement sur l'échelle dont M. Désaudray est l'inventeur, et dont celles inventées depuis paraissent avoir fait perdre de vue les avantages.

M. Audibert. — An VIII. — L'appareil de l'auteur est composé d'une tige de fer creuse d'un mètre de longueur à peu près ; au haut de cette tige est une croix formée de deux plans parallèles qui servent de joues à cinq poulies dont les axes creux sont très-gros, ce qui est très-nécessaire pour augmenter leur force et leur frottement. Au bas de la tige de fer est une courbe, formée également de deux plans et qui sert en même temps de joues à une poulie inférieure et à selle pour placer le pompier qui doit manœuvrer. Le long de la tige, et vers le milieu, sont deux crochets presque horizontaux avec une boule, et une courroie est placée entre les deux crochets ; l'appareil est accompagné de deux harnais pour les personnes que l'on veut sauver. Ces harnais sont composés d'une selle à coulisse, pour que dans les différents mouvements la personne se trouve commodément placée ; cette selle est attachée devant et derrière à une ceinture retenue elle-même par deux courroies qui passent sur les épaules de la personne secourue. Au milieu de la ceinture est attachée par un mouvement à pivot la courroie, qui à son autre extrémité porte un anneau qui doit s'accrocher au haut de la tige de fer et y suspendre dans une attitude commode et verticale la personne en danger. Le pompier chargé de cet appareil cherche dans les maisons voisines une issue pour parvenir sur la toiture de la maison incendiée. Arrivé à peu près au-dessus des fenêtres, il attache les extrémités d'une corde à quelques parties de la toiture ; cette corde passe en zigzag remontant et descendant entre quatre poulies ; la partie supérieure de la tige descend ensuite, enveloppe la poulie inférieure, et remonte sur la cinquième poulie supérieure, d'où elle retombe dans la rue. Le pompier se place ensuite sur la selle, et, s'attachant à la tige au moyen d'une courroie qui soutient le milieu de son corps, il fait passer la corde sur un des crochets qui tient à la tige, ce qui lui sert de retenue ; il laisse filer la corde et descend jusqu'à la fenêtre où sont les personnes qu'il veut sauver. S'il s'en trouve trop éloigné, il jette un bout de corde dont l'autre extrémité tient à la cage, et le moindre effort l'y amène. Il replie ensuite sa corde autour de deux crochets de la tige et s'y fixe au moyen de la courroie à boucle

qui tient à cette tige. La machine étant arrêtée, il quitte son appareil et entre dans les chambres. Au moyen des harnais il suspend à différents crochets fixés à la partie supérieure de la tige les personnes secourues, et, se plaçant sur la sellette, il descend avec cette charge jusque dans la rue. La machine ainsi chargée et la corde passant sous un seul crochet après avoir enveloppé toutes les poulies, et seulement retenue par la main en contre-bas, peut aisément être arrêtée à l'aide d'une force de trois ou quatre kilogrammes, et accélérer ou ralentir à volonté la descente. Cet appareil ingénieux très-simple et d'une faible dépense, et qui peut être transporté par un seul homme sur tous les points d'un bâtiment incendié, a mérité l'approbation de l'Institut et du Gouvernement. Les expériences faites en présence du préfet de la Seine et de plusieurs savants ont prouvé que la machine de M. Audibert présentait les avantages suivants : célérité et sûreté pour le pompier, facilité à hisser et diriger les pompes sur le foyer de l'incendie, secours infailibles pour les personnes qui, habitant au-dessus du foyer du feu, n'ont pas eu de moyens de salut. Cette machine, du poids de quinze livres, au plus, peut être facilement portée en tous lieux ; on peut descendre six personnes en même temps de la plus grande hauteur.

M. Regnier, de Paris. — An XI. — Les conditions générales à remplir dans la construction des machines contre l'incendie sont : 1° que leur transport et leur manœuvre soient aisés et simples, afin que dans les cas toujours imprévus où elles devront être utiles, elles arrivent promptement au lieu de leur destination et puissent être mises en œuvre par des hommes peu exercés ; 2° qu'elles s'adaptent aux diverses configurations locales dépendant des largeurs et pentes de rues, des distributions et des hauteurs de maisons ; 3° que leur construction les rende propres à être, pendant la manœuvre, le plus possible à l'abri de l'action des flammes ; 4° qu'on puisse, par leur moyen, sauver les femmes, les enfants, les vieillards, les malades et les autres individus à qui l'épouvante ôterait toute présence d'esprit ; 5° enfin, que les changements de forme qu'éprouvent les bois employés ne puissent pas les mettre hors de service et n'apportent pas d'obstacles sensibles à la facilité de leur manœuvre. Or, les expériences suivantes ont été faites en présence des membres de la Société d'encouragement sur l'échelle imaginée par M. Regnier : quatre hommes plaçant la machine au milieu d'une cour, deux d'entre eux montent sur les échelons de la caisse, et, par une manivelle, en font sortir successivement, en trois minutes, quatre autres échelles à cric prolongées au bout l'une de l'autre à cinquante-deux pieds de hauteur. En même temps, un autre ouvrier, en dévidant un rouleau attaché à une seconde manivelle, fait descendre perpendiculairement et avec la plus grande vitesse une chape à poulie destinée à recevoir un

sac ou un panier pour sauver les personnes malades ou infirmes par les fenêtres, sans descendre par les échelons. Cette expérience, faite dans tout le développement de l'échelle isolée, prouve sa solidité, puisque la partie supérieure, quoique non appuyée, n'a fléchi en aucune manière. Ensuite on a fait avancer la machine au pied du mur du bâtiment, et on a fait appuyer la partie supérieure de l'échelle sur un tuyau de cheminée assez élevé pour permettre de la développer en son entier. Aussitôt deux hommes sont montés l'un après l'autre jusqu'au sommet de l'échelle et ont fait voir qu'ils auraient pu verser de l'eau par le tuyau, s'il eût été nécessaire. Un contre-mur saillant semblait d'abord former obstacle au passage de l'échelle ; mais, au moyen d'une vis de rappel, elle s'est redressée et a passé sans toucher à la saillie : après quoi, reprenant son inclination au moyen de cette même vis, elle s'est appuyée sur l'extrémité supérieure du tuyau de la cheminée. Cette machine est composée ainsi qu'il suit : un chariot à roues basses dans la voie ordinaire, comme ceux du commerce pour le transport des marchandises dans les villes, supporte tout l'appareil; quatre vis d'empâtement sont fixées à écrou au châssis du chariot pour l'arrêter solidement sur le pavé et pour le maintenir horizontalement quand les rues ont de la pente. Un bâti en pied-de-grue est mobile sur son axe pour tourner l'échelle sur son pivot sans déranger le chariot de sa place. Une caisse adaptée sur le même chariot renferme quatre échelles à coulisse les unes dans les autres. Cette caisse forme elle-même une échelle d'environ quatre mètres de long; elle est montée sur deux tourillons comme un fléau de balance, afin de pouvoir lui donner une situation horizontale pour passer sous les portes cochères les moins élevées et pour remiser la machine commodément ; une vis de rappel en forme de vis de pointage sert à incliner ou à redresser l'échelle plus ou moins quand elle est dans la position verticale. Un engrenage à cric double fait sortir successivement les échelles renfermées dans la boîte, en tournant la manivelle du pignon. Les cliquets du pignon retiennent les échelles à tous les degrés de hauteur que l'on désire. Un crampon d'arrêt fixe ces échelles au point convenable pour cheviller sans assemblage au sortir de la caisse. Les échelles à coulisse sont garnies de crémaillères doubles; il y a deux marche-pieds sur lesquels se placent deux hommes à chaque côté de la caisse pour faire sortir ou rentrer les échelles en tournant les manivelles du pignon. Des grilles de fer garnies de roulettes d'acier, taillées en dents de scie, servent à former l'appui de l'échelle sur le mur de la maison. Un sac ou un panier suspendu sur des poulies mouflées à la partie supérieure de l'échelle sert à sauver les personnes malades qui ne peuvent pas descendre par les échelons : les cordes du sac se divisent sur un rouleau à manivelle. Lorsque le chariot est en face de la maison à

laquelle on veut apporter du secours, les deux hommes placés sur les marche-pieds de la pièce peuvent, en moins de trois minutes, donner tous les développements de l'échelle, qui s'élève à dix-sept mètres de hauteur, et pendant que les personnes les plus courageuses se sauvent à la file par les échelons, celles qui sont infirmes ou les enfants peuvent être descendus sans danger par le sac. Si ensuite l'incendie augmente et que l'on craigne l'inflammation de l'échelle, elle peut être retirée à l'instant en la réduisant à sept mètres de hauteur. Alors un pompier peut se tenir au-dessus isolément, à une distance convenable pour n'être point atteint par les flammes et pour diriger directement le jet de la pompe au centre du foyer. Par cette seule disposition, on voit combien cette échelle peut faciliter le service des pompiers et arrêter promptement les progrès de l'incendie. Dans les arts, on peut également se servir de cet appareil soit pour faire de légères réparations à des parties élevées des bâtiments, soit pour établir des décorations dans des fêtes publiques, soit enfin pour prendre des mesures et des dimensions pour des ouvrages de construction. A la guerre, une semblable machine pourrait être utile, moyennant quelques modifications, pour servir à des escalades et pour établir des signaux ambulants. D'après ce qui vient d'être dit, il ne peut rester aucun doute sur la perfection de cette intéressante machine, qui réunit, à toute la simplicité qu'elle comportait, une extrême facilité dans la manœuvre et la plus grande solidité.

M. TRICHARD, de Paris, an XII. — L'auteur a trouvé le moyen d'introduire un ou plusieurs hommes dans une maison où est le feu, et à tel étage que ce soit ; il a de plus donné la facilité de sauver les individus logés dans une maison incendiée et d'enlever les papiers, bijoux et effets précieux. Pour le premier moyen, on scelle sur la corniche au haut du mur une forte tige en fer, saillante de 70 millimètres, portant à son extrémité une poulie semblable à celle des réverbères ; à 12 centimètres au-dessous de cette partie, on place un fort piton dont l'ouverture est ovale, et se présente verticalement dans la ligne d'aplomb de la poulie. Dans le bas de la maison, on scelle dans la même ligne d'aplomb, à 4 ou 5 mètres du pavé, une boîte en fer portant en dedans un crochet et fermant à clef, et près du pavé on scelle un piton. Cet appareil doit toujours être placé à 33 centimètres (1 pied) de distance de la ligne des croisées. Au crochet de la boîte en fer, on fixe par un bout une corde de laiton dont l'autre extrémité est passée dans la poulie du haut, et reste suspendue en l'air par une boule en fonte du poids de 1 kilogramme. Cette boule sert de contre-poids quand l'appareil est en repos, et de bascule quand il agit. Si l'on se sert de cet appareil, on parvient à la boîte en fer avec l'échelle dont on va parler; on décroche la corde de laiton, on y attache une corde de 15 à 18 ceu-

timètres de circonférence, on la file à la main. Le contre-poids fait bascule, entraîne le fil de laiton, puis la corde qui va passer dans la gorge de la poulie, et l'on amène ainsi la corde jusqu'à terre. Quand on la tient par les deux bouts, on attache à l'un d'eux une échelle en corde qui est composée, 1^o de deux montants en corde, 2^o de rouleaux en bois de frêne formant échelons, à l'extrémité desquels sont des rondelles de bois, afin de lui donner un écart suffisant du mur pour poser les pieds et les mains avec facilité, 3^o d'un crochet en fer qui porte à son sommet un anneau où s'attache la corde servant à monter l'échelle. Lorsqu'elle est rendue en haut et que le crochet touche la poulie, on lâche la corde; le crochet tombe dans l'anneau inférieur, l'échelle est suspendue; une forte courroie l'attache par le bas au piton placé près le pavé, l'échelle est fixée contre les murailles. Si l'on veut la décrocher, on l'enlève en tirant la corde, on l'écarte du mur, on lâche la corde, le crochet évite l'anneau fixé dans le mur, et l'échelle descend. Cet appareil à demeure ne coûte que 30 francs. Voici l'appareil qu'exige le deuxième moyen : 1^o une nacelle en osier en forme de caisse de berline sans impériale et sans autre ouverture latérale qu'une seule du côté de la croisée de la maison; 2^o une perche montée sur un chevalet en fer arrive à l'autre bout d'un sergent qui sert à la fixer à toutes croisées; 3^o une barre de bois de frêne avec une chaîne et une vis de rappel; on la place en travers de toute ouverture. La chaîne et la vis fixent plus solidement la perche et le sergent; 4^o enfin les cordes ordinaires. Le tout est porté sur un petit chariot à deux roues, quatre traverses de bois forment le train qui porte la nacelle. La traverse de derrière se place et s'enlève à volonté pour poser la nacelle; à la traverse de devant tient un petit train pour conduire le chariot. Dans la nacelle se placent le sergent, la barre, les cordes, les deux redelles, de 2 mètres chacune, détachés et aboutis; l'un et l'autre forme l'échelle pour atteindre la boîte du premier appareil. La nacelle à 7 décimètres (27 pouces) de large. Tel est le deuxième appareil. Les hommes qui, au moyen de l'échelle, sont parvenus dans la maison où est le feu, ont avec eux un paquet de cordes roulées et attachées derrière eux à une ceinture de cuir; parvenus à la croisée, ils jettent la pelote de cordes en bas et en gardent un des bouts; ceux qui sont en bas attachent à cette corde la poulie, le sergent, le câble qui doivent enlever la nacelle. Les hommes placés en haut retiennent la corde, et ceux d'en bas la dirigent comme un hauban, pour empêcher la poulie de s'arrêter. Le tout parvenu à la croisée est mis en place, la corde passée dans la poulie et le tout jeté en bas; pendant ce temps on a passé l'autre bout de corde dans la poulie du renvoi placée dans le milieu de la nacelle, afin qu'elle soit toujours horizontale malgré la direction de la corde tirante. On enlève la nacelle en se tenant du côté opposé, pour

que la corde forme la diagonale d'un parallélogramme dont les maisons seraient les côtés, afin d'éviter que la flamme ne puisse atteindre la nacelle ou les cordes. La nacelle va s'appliquer contre la croisée où est le sergent, on y présente son ouverture latérale, en sorte qu'on peut s'y placer sans voir la flamme ni la profondeur où l'on descend, et même sans éprouver le moindre saisissement. Cette expérience a eu lieu dans la rue de Turenne en onze minutes; et il faut observer que si cette même expérience avait été faite par des pompiers, ils auraient gagné quatre à cinq minutes sur les onze minutes employées par les hommes qui n'en avaient pas l'habitude.

Sur plusieurs objections faites à M. Trichard, il a répondu que la direction en diagonale des cordes et de la nacelle les éloignait de la flamme, que la rapidité du mouvement ne laisserait pas à la flamme le temps d'agir, qu'entin on pouvait revêtir d'un enduit de chaux et sable le fond de la nacelle et le surplus avec une décoction d'alun. Dans le cas où la nacelle et la corde seraient exposées aux flammes, on peut en prévenir l'incendie par le moyen déjà indiqué ci-dessus, par la direction en diagonale, ou en dirigeant le jeu d'une pompe contre la nacelle. Cette machine de M. Trichard paraît remplir le but que s'est proposé l'auteur, excepté dans le cas où les fenêtres donneraient sur une cour trop étroite ou sur un canal; mais l'échelle de cordes peut y suppléer et donnerait la facilité d'établir un pont volant d'une croisée à l'autre. Le prix d'une machine complète pour le secours contre les incendies est de 1200 francs chez l'auteur, M. Richard, rue Fréron numéro 23, et l'échelle séparée coûte 2 francs 50 centimes le pied. En 1807, l'établissement de l'appareil de M. Trichard a été autorisé au Théâtre de l'Académie de musique, par le conseiller d'Etat, préfet du département de la Seine, qui a arrêté qu'un semblable appareil, composé de ses équipages, serait acheté par la ville de Paris, et placé au chef-lieu des pompiers pour servir à l'enseignement que l'auteur offre de donner des manœuvres propres à l'application de ce même appareil.

Importation, M. Danjou, de Paris, 1808. — Motard a fait un rapport sur l'appareil à incendie de M. Danjou. Cet appareil est une espèce de couloir en toile, nommé *sac de Genève*, au moyen duquel des personnes placées à des étages élevés peuvent en descendre promptement, lors même que l'incendie ne laisserait aucun autre moyen de salut. Ce sac est composé : d'une pièce de forte toile de 22 mètres de long sur 2 mètres de large, dont on a réuni les deux lisières avec un petit cordage passé dans les œillets. La gueule du sac est terminée par un châssis qui s'applique contre la fenêtre par laquelle les personnes que l'on veut sauver peuvent passer, et que l'on y fixe au moyen d'une barre de bois placée en travers, et par de fortes courroies à une distance de

1 mètre et demi de la gueule du sac. Il y a un nœud coulant formé par une corde qui passe dans des anneaux de fer, et qu'on peut manœuvrer étant à terre. Ce nœud coulant est destiné à mettre des intervalles entre les objets ou les personnes qu'on descend dans le couloir. Le sac est fermé par un cercle de fer qui tient un des bouts de la toile, qui en forme le rond, et contre lequel les objets s'arrêtent. L'échelle d'escalade dont se sert M. Danjou pour enlever le sac est composée de trois parties montées sur un chariot avec un hissoir, de manière qu'on peut les diriger à volonté, et qu'on tournant une manivelle l'échelle se développe et s'élève à environ 16 mètres.

C'est avec cette échelle qu'on s'élève jusqu'à la croisée, et qu'entré dans l'appartement, on fait les manœuvres nécessaires pour monter le sac et le fixer solidement avant de s'en servir. Il ne faut pas plus de trois minutes pour élever l'échelle, monter et fixer le sac, et faire descendre une personne. Les commissaires de la société ont proposé de mentionner honorablement les efforts de M. Danjou, et cette proposition a été adoptée en séance, le 13 juillet 1808. (Société d'encouragement, 1808, tome VII, page 167; *Annales des Arts et Manufactures*, tome XXXI, page 213).

Invention de M. Zoondeau, sous-directeur des travaux de l'école des Arts et Métiers de Châlons, 1810. — L'échelle dont cet artiste est l'inventeur se compose principalement de deux systèmes de parallélogrammes combinés ensemble de manière qu'ils se développent en même temps par un seul et même moteur, et se maintiennent en se consolidant mutuellement à mesure que l'échelle s'élève. Le mécanisme est porté sur un chariot qui maintient l'échelle d'aplomb quelle que soit l'inégalité du terrain. L'échelle est terminée par une galerie, qui monte avec elle un tuyau de pompe à incendie, et qu'on peut approcher de la partie du bâtiment où est le danger, sans changer le chariot de position. Deux autres manivelles servent à monter et à descendre ces parallélogrammes ainsi qu'à les maintenir fixes à la hauteur que l'on désire. Cette machine se fait remarquer par la combinaison ingénieuse des deux systèmes de parallélogrammes, et par les moyens mécaniques particuliers dont l'auteur s'est servi pour niveler et fixer le chariot, ainsi que pour incliner l'échelle vers le bâtiment qui a besoin du secours des pompiers.

M. Begnier, 1811. — Une nouvelle échelle à incendie, imaginée par cet habile mécanicien, est faite en bois de sapin et de chêne, et composée de trois petites échelles de 6 mètres de longueur (12 pieds), qui se meuvent à coulisse l'une dans l'autre. Elles peuvent se prolonger d'échelon en échelon par une espèce de déclin fort simple, jusqu'à la hauteur de 11 mètres (33 pieds), sans avoir besoin de cordes ni de chevilles pour les fixer au degré d'allongement qu'on veut donner à l'appareil. Ces échelles, qui n'en forment qu'une ordinairement, se séparent

les unes des autres quand on veut avoir trois échelles différentes; et, quoique leurs assemblages soient consolidés par des liens de fer, le poids total n'excède pas 60 kilogrammes (120 livres). M. Begnier a eu en vue, en composant ce nouvel appareil, de simplifier celui dont nous avons parlé en l'an XI, afin de le rendre propre à l'usage des petites villes et bourgs. L'appareil dont il s'agit ici et qu'on doit au même auteur, se compose seulement de deux cordes fixées sous la tablette supérieure de la croisée la plus élevée de la maison où le feu commence à se manifester, et d'un panier en forme de niche. On passe les cordes dans deux poulies attachées au haut du panier; des hommes placés au bas de la maison, en tenant l'autre extrémité des cordes, et s'éloignant l'un de l'autre, font monter le panier qui va chercher les personnes en danger, et redescend par son poids, pendant que les hommes se rapprochent. Indépendamment du moyen de secours que ce procédé peut offrir, il serait susceptible de plusieurs applications dans les arts, le panier pouvant élever 80 livres jusqu'au quatrième étage, et recevoir plus du double en pesanteur en descendant.

M. de Custer, de Paris, 1819. — La machine inventée par l'auteur est destinée à suppléer celle de M. Begnier (*Voy. l'article précédent*) dans les circonstances où cette dernière ne peut être employée, c'est-à-dire où l'on ne peut donner aux cordes un développement assez considérable pour déterminer l'élévation du panier. Alors M. Custer place à la partie supérieure de son panier de secours un double treuil ou deux lanternes de diamètres différents, sur un seul axe horizontal, à chacun desquels est attachée une corde d'une longueur proportionnée à la hauteur de l'édifice auquel le moyen de secours est appliqué. La corde du petit tambour est fixée par son autre extrémité à un crochet mobile, disposé d'une manière fort ingénieuse, et placé au-dessous de la croisée la plus élevée; celle du grand tambour, roulée sur elle-même, reste dans le panier, et au moment du besoin on la laisse descendre dans la rue. Un seul homme suffit à la manœuvre, soit pour élever à la hauteur de la croisée un pompier, un tuyau de pompe, soit pour en descendre un individu ou des effets précieux; il ne lui faut d'espace que celui qu'il occupe; et, comme l'on peut varier à volonté le rapport de diamètre des deux tambours, qui, dans le modèle, sont comme 1 est à 2, il est facile de rendre l'opération plus prompte, ou de diminuer la force employée suivant le besoin.

M. Rivey, 1818. — Sans donner à l'échelle dont la description suit la préférence sur les moyens analogues présentés par d'autres mécaniciens, on peut dire qu'il y a dans la machine de M. Rivey une idée nouvelle qui pourra être utile dans quelques cas. Pour rendre moins flexible la longue échelle que sa machine nécessite, et lui conserver néanmoins de la légèreté, l'auteur a imaginé de la former de deux paires de limons, gar-

nies chacune de leurs échelons, et qui forment deux échelles placées l'une au-dessus de l'autre, séparées par un intervalle équivalent à la longueur d'une marche d'escalier, et liées ensemble par des traverses; en sorte que les échelons de l'une sont vis-à-vis le milieu des intervalles qui séparent les échelons de l'autre. Au moyen de cette disposition, l'auteur est parvenu à donner à la double échelle la forme d'un escalier à deux faces, en passant sur les échelons une corde qui les embrasse tous alternativement et occupe toute la largeur de l'échelle, ce qui forme autant de marches qu'il y a d'échelons. Par là, le pied trouve un appui plus commode que sur un simple échelon, et les cordes dérobent à la vue la profondeur à laquelle il s'agit de descendre.

*M^{***} de Vesoul (Haute-Saône). 1820.* — L'auteur, officier du génie, a inventé une machine destinée à faire connaître pendant la nuit le point précis d'où partent les lueurs annonçant un incendie. Des expériences faites au moyen de feux allumés à une grande distance ont servi à constater l'exactitude des indications de cet appareil.

Nous terminerons en disant un mot des moyens de sauvetage employés à Paris : ce sont d'abord des échelles en frêne de 4 mètres de long, à douze échelons, se repliant par moitié pour le transport, et portant à leur partie supérieure un demi-cercle en fer, qui puisse embrasser la tablette des fenêtres et s'y fixer solidement. Quand il s'agit de porter secours à des individus placés à la partie supérieure d'un édifice, ou d'en enlever des objets quelconques, le sapeur-pompier fixe son échelle sur la pierre d'appui de la fenêtre du premier étage en brisant la vitre au moyen de l'arc en fer, si la croisée n'est pas ouverte; il s'en sert pour s'élever à cette hauteur. Il arrive incessamment de la même manière aux étages supérieurs. Arrivé au point où doit avoir lieu le sauvetage, il y élève l'appareil de sauvetage proprement dit, qui se compose d'un sac en forte toile de 16 mètres de longueur sur 0,50 de diamètre, qui porte à sa partie supérieure un châssis formé de quatre fortes barres de bois servant à en tenir l'entrée ouverte; deux de ces barres sont plus longues que les autres et peuvent se rapprocher pour le transport. La partie inférieure du sac est fermée par une coulisse. Un petit cordage est fixé au châssis. Quand le pompier est arrivé à la fenêtre où le sauvetage doit avoir lieu, il attire à lui le châssis, pose les deux grandes barres en travers de l'embrasure, et les fixe en arrêtant la courroie qui y est attachée. Il introduit alors dans le sac les individus qu'il s'agit de sauver, et que l'on fait sortir en desserrant la coulisse inférieure; le frottement qui s'exerce par le passage dans l'intérieur du sac, pourvu qu'on écarte un peu les coudes, suffit pour modérer la descente. On descend de même les objets dont le volume permet de les introduire dans le sac. Enfin, deux hommes placés sur le sol soulèvent

l'extrémité inférieure du sac pour prévenir le choc auquel pourraient sans cela être exposés les individus ou les objets qui y parviennent.

Pour compléter cet article, nous nous empressons de citer le rapport fait par M. Chevallier à la société d'encouragement sur un mémoire de M. Gaudin, intitulé : *Moyens à mettre en pratique pour arrêter les grands incendies; et sur une note de M. Milonas sur le même sujet.*

On a beaucoup disserté sur les propriétés du feu, sur les moyens de le développer, et très-peu sur ceux de l'éteindre. Il est constant que la terre délayée, la boue, le fumier y concourent beaucoup mieux que l'eau; la terre lui résiste par sa propre inertie, elle conserve l'eau, empêche sa prompte évaporation. Souvent l'eau projetée sur le feu en trop petite quantité l'anime et se vaporise; il faut l'employer en fortes masses, et avec une certaine continuité pour éteindre de grands foyers.

Th. Riboud. *Vues et projet de résolution sur les moyens de rendre les incendies plus rares et moins funestes.* Brochure in-8°, an VIII.

MESSIEURS,

Vous avez renvoyé au comité des arts chimiques : 1° une note de M. Gaudin sur un moyen à mettre en pratique pour arrêter les grands incendies, moyen qui consiste à mêler à l'eau un sel déliquescent, le muriate de chaux du commerce, sel qui, d'après M. Gaudin, est tellement efficace, que l'emploi d'une seule pompe alimentée par la solution de ce sel aurait, dans un cas d'incendie, l'action de dix pompes alimentées par l'eau; 2° une note de M. Milonas, ancien consul, qui établit qu'en jetant au milieu des flammes, au moyen de tubes à air comprimé, différentes substances, au nombre desquelles il place le soufre, on pourrait déterminer l'extinction des feux.

Les membres du comité à qui ces travaux ont été soumis ont pris connaissance des pièces déposées par MM. Gaudin et Milonas; ils viennent vous rendre compte de leurs observations.

La note adressée par M. Gaudin à la Société établit comment ce savant a été conduit à reconnaître les propriétés du muriate de chaux contre l'incendie, les démarches qu'il a faites ensuite pour que l'emploi de ce sel fût essayé, les refus qu'il eut à essuyer.

M. Gaudin dit aussi : 1° qu'il a fait à Châlons-sur-Saône un essai de son procédé, essai qui fut des plus favorables par les résultats obtenus; 2° qu'un rapport de M. Combes fut fait à M. le ministre des travaux publics, et que ce rapport est terminé par la conclusion suivante : « Il serait très-utile de faire un essai en grand sur le procédé de M. Gaudin, au point de vue des théâtres et des usines; » 3° qu'il n'a pu obtenir du chef des sapeurs-pompiers de faire un essai sur les théâtres, ce dernier alléguant que

le procédé de M. Gaudin ne pouvait être mis en pratique, parce qu'il faut, chaque jour, faire jouer les robinets; ce qui consommait en pure perte l'approvisionnement de l'eau chargée de muriate de chaux.

M. Gaudin établit ensuite quels sont, selon lui, les avantages du sel qu'il signale sur d'autres sels, l'alun, le sulfate de fer, qui déjà ont été proposés; il dit que c'est à tort qu'on a considéré les bois et les cordes enduits de muriate de chaux comme étant susceptibles d'attirer l'humidité de l'air, d'attaquer les métaux, etc.

M. Gaudin ayant demandé que des expériences fussent faites, la commission prise dans le sein du comité des arts chimiques, considérant que l'incendie est un fléau déplorable qui chaque année détruit non-seulement des valeurs considérables, mais encore donne lieu à des malheurs irréparables, demande à la Société de mettre à la disposition de M. Gaudin la somme qu'il avait jugée nécessaire pour procéder à une expérience.

Cette expérience a eu lieu, le 6 novembre 1848, dans un local appartenant à M. Perrot, ingénieur civil et membre de la Société. A cette expérience assistaient plusieurs membres de la Société, des délégués de divers ministères et de la préfecture de police.

Avant de rendre compte des résultats de l'expérience, nous devons dire que divers moyens, que diverses substances ont été proposés, soit pour prévenir les incendies, soit pour les combattre avec plus d'efficacité. Nous allons, aussi brièvement que possible, indiquer ici quels sont les modes proposés jusqu'ici, divisant ces modes en deux classes, les moyens préservatifs, les moyens d'extinction.

Moyens préservatifs. — Les moyens préservatifs indiqués jusqu'ici sont peu nombreux; voici quels sont ces moyens.

En 1775, le 20 juin, M. Hartley fit, à Buklesbury (Angleterre), une expérience à l'aide d'un procédé de son invention, et qui avait pour but d'empêcher l'incendie; ce procédé consistait à garnir la partie intérieure des murs de plaques de tôle aussi minces que des feuilles de papier. Ces plaques de tôle étaient enduites d'un vernis qui jouissait de la propriété d'arrêter la flamme; les épreuves faites à l'aide d'un feu très-violent démontrèrent les avantages de cette méthode; mais M. Hartley ne fit pas connaître son secret, et ce procédé ne put être mis à exécution. (*Dictionnaire de l'industrie ou Collection de procédés utiles*, 1776, p. 378.)

On trouve dans le *Dictionnaire de l'industrie*, publié en 1786, la description d'un moyen de rendre les bois incombustibles; ce moyen consiste à faire bouillir ces bois dans de l'eau chargée de sels, tels que le sel marin, le vitriol, l'alun, mêlés ensemble. Ces sels, dit l'auteur de l'article, communiquent au bois la vertu de résister à l'action des flammes.

M. J.-H. Hassenfratz, dans son ouvrage

de *l'Art du charpentier*, publié en l'an XI, traite des moyens employés pour rendre les bois incombustibles. Le plus efficace, dit-il, pour empêcher l'incendie, consiste à empêcher le bois de se trouver en contact avec l'oxygène.

Ces moyens sont : 1° l'imbibition du bois à l'aide d'une solution saline; 2° le recouvrement des bois de matières incombustibles.

Pour la première de ces opérations, il propose le sulfate d'alumine (1), celui de soude et les muriates de ces deux dernières bases.

Pour la deuxième, il indique l'emploi, sous la forme d'enduit, de deux sortes de mortiers : l'un composé d'une partie de chaux vive, de deux parties de sable et de trois parties de foin haché, dont il attribue l'invention à milord Mahon; l'autre est composé d'argile délayée dans de l'eau dans laquelle on a mêlé de la colle.

On trouve, dans un mémoire publié en 1821, par M. Hemptine (2), que Brugnatelli a fait un grand nombre d'expériences pour rendre le papier incombustible; il a reconnu que l'oxyde de potassium et de silicium, le muriate de potasse, le sulfate d'alumine, de soude et de potasse, employés seuls, garantissent le papier des atteintes du feu; que le papier se charbonnait par le contact du feu, sans tomber en poussière comme le papier ordinaire, ce qui le fit comparer à du papier pétrifié;

Que M. Hermbstaedt ayant observé que le papier trempé dans la liqueur siliceuse attirait l'humidité de l'air, il suffisait de le tremper dans une dissolution de sulfate de fer pour le rendre incombustible;

Qu'un M. Delisle avait trouvé une préparation pour rendre le papier à gargousse incombustible, dont il faisait mystère;

Que les sulfates de fer, de potasse, de soude, et les muriates de ces deux dernières bases, de même que l'alun, qui ont été proposés pour rendre les substances végétales incombustibles, n'empêchent pas la formation de la flamme, mais garantissent plus ou moins le charbon de la combustion, par la couche de sel ou d'alcali qu'ils laissent sur ce dernier; cependant le papier et la toile qui ont été préparés avec ces substances salines ou avec d'autres sels, à l'exception des

(1) L'action préservative du sulfate d'alumine et de potasse fut constatée dans une mine d'alun; là, les douves d'un tonneau qui avait servi à mettre de ce sel ayant été jetées au feu, on vit qu'elles ne brûlèrent pas, et que, malgré la violence du feu, on ne put, pendant leur destruction, observer la moindre flamme.

La découverte de rendre les bois incombustibles n'est pas aussi nouvelle qu'elle pourrait le paraître. Rabelais, dans le n° livre de son *Pantagruel*, chap. 50, parle d'une tour de bois, laquelle Sylla ne peut oncques faire brûler pour ce que Archelaüs, gouverneur de la ville (Pyrée dans l'Attique) pour le roi Mithridate, l'avait toute enduite d'alun.

(2) *Annales de l'Industrie nationale et étrangère*, p. 61.

des nitrates et des chlorates, s'enflamment moins vite que dans leur état ordinaire ;

Que M. Gay-Lussac a reconnu que le linge trempé dans du phosphate d'ammoniaque, et séché, devient incombustible ; le sel se fond au feu, l'ammoniaque se dégage, il reste autour de chaque fil une sorte de vernis d'acide phosphorique, qui le garantit très-bien.

Enfin, M. de Hemptine signale les avantages qui peuvent résulter de l'emploi du sulfate d'ammoniaque, du borate d'ammoniaque, du muriate d'ammoniaque et du muriate de chaux, qu'il désigne sous le nom d'antiflamme, à cause de son affinité pour l'eau ; du carbonate de potasse neutre, du sulfate de zinc, qui, mélangé, pourrait peut-être servir avantageusement à la confection des cartouches.

Le phosphate d'ammoniaque ne peut empêcher le bois de donner de la flamme. M. de Hemptine propose, pour remédier à cet inconvénient, de charbonner le bois quelques millimètres, et de le bien imbiber ensuite de solution de phosphate ou de borate d'ammoniaque.

Il propose également de recouvrir le bois d'une enveloppe de toile préparée avec les sels décrits plus haut.

En 1825, M. Fuchs, membre de l'Académie des sciences de Munich, fit connaître qu'il avait trouvé un enduit qui rend incombustibles le bois, les toiles, etc., et qui n'est autre chose qu'une combinaison saturée de silice et d'alcali, qu'on obtient en faisant dissoudre jusqu'à saturation, dans une lessive d'alcali caustique, de la terre siliceuse convenablement préparée (1) ; en arrosant avec ce mélange les matières qu'on veut garantir du feu et de l'humidité, elles se couvrent d'un enduit vitreux qui les conserve parfaitement. Les épreuves faites sur un modèle de salle de spectacle garnie de ses agrès, décorations, coulisses, etc., ont eu tout le succès désirable ; aussi le gouvernement bavarois a-t-il chargé l'auteur de ce procédé de l'appliquer à la salle de spectacle de Munich : en conséquence, tous les bois de cette salle furent préparés par le procédé indiqué. La dépense est, selon M. Fuchs, peu considérable, eu égard à l'importance et à l'utilité du procédé ; car 100 pieds carrés de surface de bois ne coûtèrent, pour préparation, que 2 fr. 50 c (2).

On sait qu'en 1836 M. Durios prit un brevet pour des procédés propres à rendre in-

(1) La préparation du verre soluble se fait par la voie sèche en fondant dans un creuset de terre un mélange de 45 parties de quartz pulvérisé et de 50 parties de potasse purifiée et de 5 parties de charbon en poudre.

(2) Le procédé de M. Fuchs a dû être employé pour préparer le bois de construction du théâtre de Munich ; mais on a reculé devant la dépense, et ce projet n'a pas été mis à exécution. M. Gaultier de Claubry rappelle que le procédé de Fuchs, pour obtenir par voie sèche le verre soluble, a été indiqué depuis longtemps dans les ouvrages allemands. (Voy. *Archives des inventions et découvertes* t. XX, p. 295.)

combustibles les bois, toiles, papiers et au substances végétales. Des expériences et procédés furent faites dans une commission nommée à cet effet : mais différentes causes indépendantes de la bonté du procédé se posèrent à son adoption.

Depuis, d'autres essais ont été faits à Paris et M. le colonel Paulin fut appelé à examiner les procédés présentés par M. Lisbonne, aujourd'hui capitaine dans la garde républicaine : mais M. Paulin crut remarquer que des toiles qui lui avaient été présentées qui brûlèrent sans s'enflammer lorsqu'il son essai, brûlèrent plus tard avec flamme lorsqu'elles eurent été abandonnées pendant quelque temps au contact de l'air.

Quoi qu'il en soit, nous pensons que les faits signalés jusqu'ici présentent assez d'importance, et qu'il eût été intéressant de s'occuper de la question de savoir s'il est possible de rendre incombustibles les matières de construction, et quels seraient les moyens à mettre en pratique.

Moyens relatifs à l'extinction. — On trouve dans l'*Histoire de l'Académie des sciences pour 1722*, que M. Geoffroy fit de nombreuses recherches à l'occasion d'un prêt du secret pour éteindre le feu dans les incendies ; ce secret consistait à avoir un baril plein d'eau, recevant dans son intérieur une boîte de fer-blanc remplie de poudre à canon. Lorsqu'on voulait éteindre l'incendie, on roulait le baril près du foyer, on mettait le feu à la boîte de poudre par une fusée ; aussitôt, la boîte et le baril, en éclatant, éteignaient l'incendie par le vide causé par la raréfaction de l'air, et par la projection de l'eau en petits jets sur toutes les parties embrasées.

Une expérience, à l'aide de ce moyen, fut faite, le jeudi 10 décembre 1722, par M. de Réaumur, en présence du cardinal Fleury, alors premier ministre, dans l'avant-cour de l'hôtel des Invalides. Là on avait construit une espèce de baraque en bois sur un plan carré ; quelques-unes des planches qui composaient avaient été enduites de poudre ; l'intérieur de cette baraque contenait quelques morceaux de cordages goudronnés, roulés, et qui étaient placés auprès des ouvertures qui avaient été pratiquées pour faciliter l'incendie.

On conduisit deux tonneaux ou boîtes de poudre dans l'intérieur de la baraque ; le feu fut mis ensuite. Au bout de deux minutes l'explosion se fit entendre, et sur-le-champ toute flamme parut éteinte, excepté celle d'une corde goudronnée qui se trouvait placée près d'une des ouvertures.

La même expérience fut répétée dans une cave où on avait amoncelé des tonneaux de cordages goudronnés ; elle fut couronnée de succès.

Cependant ce moyen n'est pas suffisant car le feu ne tarda pas à se rallumer, une fois la raréfaction de l'air terminée. Il fut reconnu qu'il était nécessaire de se servir

de pompes pour se rendre complètement maître de l'incendie (1).

D'après M. Geoffroy (2), les sels peuvent être employés pour arrêter les progrès des incendies; il a eu recours à un mélange de deux parties de sel alcali avec une de salpêtre, une de sel marin et demi-partie de soufre. En jetant ce mélange sur du bois enflammé, il se fait, par le moyen du salpêtre et du soufre, une espèce de fulmination qui, mettant en fusion le sel marin et le sel alcali, les fait pénétrer dans le bois allumé. Le bois noircit alors et s'éteint.

Le *Journal des Savants*, pour 1725, p. 478, fait connaître que des épreuves publiques ont été faites, par un sieur Moitrel, avec une liqueur propre à éteindre les incendies; mais il ne fait pas connaître la composition de la liqueur mise en usage.

On lit, dans les *Mémoires de l'Académie de Stockholm*, année 1740, que, des divers moyens proposés pour éteindre le feu dans les incendies, un de ceux qui ont paru les plus faciles et les plus sûrs est celui indiqué par M. Jean Fagot, qui consiste à lancer, avec les pompes ordinaires, de l'eau imprégnée de sels fixes, comme l'alun, le vitriol, le sel de lessive, les craies ou la chaux.

L'auteur de l'article dit : Cette méthode a été employée avec le plus heureux succès dans le siège de Stettin.

En 1757 (3), M. Nystrom, pharmacien à Norköping (Suède), présenta un mémoire dans lequel il établit que l'eau qui tient en dissolution diverses substances salines, le sulfate de fer, la potasse, l'alun, l'argile, la chaux, fournit une liqueur propre à éteindre les incendies.

Le liquide préparé par M. Nystrom se composait dans la proportion de 100 livres d'eau, de 6 kilog. de très-forte lessive de cendre, ou de 4 kilog. de potasse, ou bien encore de 5 kilog. de sel marin, de 6 kilog. de coupe-rose séchée en poudre fine, ou 7 kilog. 50 grammes de saumure de harengs, ou 10 kilog. d'argile bien séchée.

En 1759, M. Soubeyran, de Monteforges, proposa l'emploi d'un liquide pour l'extinction des incendies; mais nous n'avons trouvé aucun renseignement sur la composition de ce liquide, qu'il désignait sous le nom de liqueur pour les incendies; on dit seulement qu'il fallait peu de ce liquide, et qu'on l'employait au moyen d'un linge ou d'un balai de crin. (*Dictionnaire de l'Industrie*, 1776.)

On a fait connaître, en 1771, l'emploi de boules de verre ou d'argile du volume

d'un boulet de canon, remplies d'alun avec un peu de poudre dans le centre. Ces boules s'enflamment par le moyen d'une mèche fortement adaptée à la lumière au moyen de la poix-résine. Ces boules, jetées dans le foyer de l'incendie, éclatent; alors elles l'éteignent complètement. A défaut d'alun, le sable mouillé produirait le même effet.

Baumé, modifiant l'idée de faire usage de ces boules, indiqua l'emploi de vases de fer-blanc d'un volume convenable pour être lancés à la main.

Ces vases devaient être divisés en deux parties, l'une centrale et munie d'une mèche; elle était employée à contenir une charge de poudre destinée à déterminer la rupture de la partie extérieure qui devait renfermer de l'eau tenant en dissolution du sel marin.

On conçoit que, lors de l'explosion de la poudre, le liquide salé était lancé sur les matières en combustion.

Baumé dit que les bois touchés par l'eau salée ne peuvent plus se rallumer, parce qu'ils sont pénétrés par le sel marin.

En 1781, M. Didelot fit avec succès, chez M. de la Blancherie, plusieurs expériences contre l'incendie, se servant d'un liquide de sa composition. La composition de la liqueur employée par M. Didelot ne fut pas communiquée au public; mais l'une des personnes présentes crut reconnaître que cette liqueur avait une forte odeur d'ail; c'est le seul renseignement que l'on ait sur ce liquide.

On trouve décrit dans la *Bibliothèque physico-économique pour 1786*, un moyen d'éteindre le feu dans une cheminée par la projection, sur le brasier ardent, de soufre pulvérisé.

Ce procédé fut indiqué de nouveau, en 1816, par notre collègue feu d'Arcet, et il fut publié dans le *Bulletin de la Société* t. XV, p. 147.

Pointraux, auteur de plusieurs ouvrages sur les constructions rurales, a, dans une brochure publiée en 1791, indiqué un moyen qu'il avait employé, en 1788, avec succès, et qui consistait à jeter de la terre sur les parties embrasées (1).

En 1803, la *Bibliothèque physico-économique* fit mention d'un procédé indiqué par M. Palmer, d'une poudre pour éteindre les incendies, poudre composée de parties égales de soufre et d'ocre mêlées avec six fois leur poids de vitriol. On répand cette poudre sur les matériaux enflammés, dans la proportion de 64 grammes pour une surface de 32 centimètres carrés. Si l'on ne peut approcher du feu, on fait des cartouches

(1) On pourrait consulter avec fruit une brochure du même auteur publiée en 1802, sous le titre de : *Mémoire qui a remporté le prix à l'Académie d'Amiens le vingt-cinq août 1787, pour garantir les bourgs et villages d'incendie*. Ce mémoire contient principalement l'art de construire des toits et planchers incombustibles propres à tout cultivateur.

(1) On trouve dans le même volume l'annonce de la composition d'un liquide dit *salamandre artificielle*, composé de deux seaux d'eau infecte de 7 kil. 500 gr. de vitriol sans désignation, de 7 kilog. 500 gr. de minium, enfin de carbonate de chaux, de cendres de bois et de sel de nitre, pilant le tout dans un mortier, faisant fondre dans l'eau chaude, versant dans une cuve ou dans un tonneau et ajoutant de l'eau.

(2) *Mémoires de l'Académie royale des sciences*, année 1722.

(3) *Dictionnaire de l'Industrie*, t. III, p. 453.

qu'on lance avec des arbalètes sur les endroits les plus embrasés (1).

Les *Annales de Chimie* du 30 germinal an XI contiennent une lettre adressée par M. Van Marum à M. Berthollet, sur un précis des expériences qui démontrent qu'on peut éteindre des incendies violents par des quantités d'eau très-peu considérables moyennant des pompes portatives. Cette lettre relate le procédé employé à cet effet par M. Van Aken, qui lui a été communiqué par M. Klaproth; il consistait dans une solution de 20 kilog. de sulfate de fer, 15 kilog. de sulfate d'alumine mêlés de 10 kilog. d'oxyde de fer rouge (colcotar) et 100 kilog. d'argile.

M. Van Marum commença alors à faire des expériences comparatives en allumant deux masses de combustible égales sous tous les rapports, et en éteignant l'une par la liqueur de Van Aken et l'autre par l'eau commune. Il fut surpris de voir, à plusieurs reprises, que, en employant les deux liquides de la même manière, le feu fut toujours éteint plus promptement par l'eau que par la liqueur anti-incendiaire; mais il observa en même temps qu'une quantité d'eau très-peu considérable, quand elle était bien dirigée, éteignait un feu violent. Ses premières expériences, à cet égard, l'ont conduit à en faire d'autres plus en grand; nous rappellerons seulement ces dernières.

Il prit deux tonneaux qui avaient été remplis de goudron et dont les parois intérieures étaient encore bien chargées de cette substance inflammable, il en fit ôter les deux fonds, et, pour mettre l'intérieur plus fortement en flamme, il leur fit donner une forme conique, mettant la plus grande ouverture, qui avait 50 centimètres de diamètre en haut, et l'autre, de 40 centimètres, sur un trépied, à quelques centimètres de terre, afin qu'un courant libre d'air, montant par le tonneau, animât, autant que possible, le feu. Il enduisit d'une nouvelle couche de goudron l'intérieur de chaque tonneau, et ayant mis alors des copeaux de bois, il les fit allumer l'un après l'autre. Il commença d'éteindre ce feu lorsqu'il était le plus violent, au moyen d'une cuiller de fer contenant 64 grammes d'eau, et pourvue d'un manche assez long pour être éloignée du foyer; il versa l'eau de la cuiller soigneusement en petits filets sur l'intérieur du tonneau, tenant la cuiller sur le bord de ce vase, et la mouvant le long de ce bord à mesure que la flamme cessait. De cette manière, la première cuillerée d'eau éteignait à peu près la moitié du feu, et ce qui en restait fut éteint par la seconde cuillerée appliquée de la même manière.

Des expériences d'une prétendue liqueur anti-incendiaire furent faites à Rouen, en

(1) Pour garantir du feu la boiserie, on l'enduit de colle ordinaire de menuisier, et l'on y répand la poudre à trois ou quatre reprises, après que chaque couche est sèche. On se sert d'eau au lieu de colle, s'il s'agit de préserver du feu la toile, le papier, les cordes, etc. La livre de cette poudre revient à peu près de 2 fr. à 2 fr. 50.

1788, mais elles échouèrent complètement. M. Descroizilles, qui assistait à cette expérience, publia quelques observations critiques contre les moyens indiqués par M. Van Marum; il établissait qu'il fallait peu d'eau pour éteindre la flamme des corps résineux gommeux répandus à la surface des corps ligneux: ceux-ci, dans le commencement, ne font que prêter un théâtre à l'action du feu; mais, lorsque le bois lui-même vient à brûler, alors beaucoup d'eau devient indispensable.

Ces observations donnèrent lieu, par M. Van Marum, à une réfutation insérée dans les *Annales de la Chimie* du 30 pluviôse an XIII.

Le 25 germinal an XIII, MM. Chaptal et Monge firent un rapport sur un moyen proposé par M. R. Six, ingénieur en chef des gardes pompiers de la ville de Paris, tendant à remplacer l'eau ordinaire par de l'eau saturée de sel marin, pour le service des pompes destinées aux incendies. Il résulte de ce rapport que cette innovation offre, entre autres avantages, 1° de présenter un liquide qui ne gèle jamais à la température de nos climats; 2° d'employer une liqueur plus propre que l'eau pure à éteindre le feu; 3° de conserver plus longtemps les tonneaux qu'avec l'eau ordinaire, ceux-ci, par la gelée, éprouvant souvent des ruptures; 4° de garantir l'eau de toute décomposition; 5° de préserver les tonneaux d'une destruction prompte qui est le résultat du séjour de l'eau douce.

On trouve, dans la *Bibliothèque physico-économique* de 1809, l'indication de l'emploi de 2 à 4 kilog. de potasse en poudre jetés dans la bêche de la pompe remplie d'eau projetée sur les boiseries enflammées, qui s'éteignent sur-le-champ.

En 1817, le sous-secrétaire d'Etat au département de l'intérieur adressa à la Société d'encouragement la description d'un moyen proposé par le capitaine anglais Manby pour arrêter les progrès des incendies, en dirigeant sur le feu une dissolution de potasse à l'aide d'une fontaine de compression.

Nous rappellerons que ce moyen était déjà connu bien antérieurement avant la présentation faite par le capitaine Manby, puisqu'il avait été indiqué, en 1809, dans la *Bibliothèque physico-économique*.

Plus tard, en 1818, M. John Moore fit connaître par la voie du *Philosophical magazine* (cahier d'avril) un moyen qui lui paraît plus simple que celui du capitaine Manby, et qui consiste à approvisionner chaque pompe de quelques sacs d'argile pulvérisée et tamisée, laquelle, mêlée avec l'eau et projetée sur les objets embrasés, les éteindrait sur-le-champ, parce qu'elle formerait autour d'eux un enduit incombustible qui interdirait tout accès à l'air.

Une substance qui lui paraît préférable à l'argile est la chaux éteinte et tombée en efflorescence par son exposition à l'air. Si, après l'avoir tamisée et mêlée à une certaine

quantité d'eau, on la dirige sur des matières enflammées, elle les éteint spontanément sans qu'elles soient susceptibles de se rallumer.

Les *Annales de l'industrie nationale et étrangère* pour 1825 font mention d'un incendie éteint par la vapeur d'eau projetée sur l'endroit embrasé au moyen d'un tuyau muni d'un robinet fixé à une chaudière à vapeur.

M. de Fahnenberg, dans diverses communications adressées, en 1826, à la Société d'encouragement, sous le titre d'*Aperçu des principales inventions et découvertes récemment faites en Allemagne*, signale, entre autres, un procédé recommandé par le gouvernement de Wurtemberg pour éteindre les incendies : il consiste à mêler dans l'eau, dont la pompe est alimentée de cendres bien tamisées, principalement celles de hêtre et de charme, et à les projeter sur les matières enflammées (1).

Tout récemment, M. Reid a proposé, comme moyen d'éteindre les incendies des navires, de répandre dans leur intérieur une grande quantité d'acide carbonique, en se servant d'un seau en gutta-percha dans lequel on jetterait de la chaux et de l'acide sulfurique, et en faisant communiquer le mélange dans les soutes à l'aide de longs tuyaux de fer.

Maintenant que nous avons indiqué les moyens signalés jusqu'ici, soit pour prévenir les incendies, soit pour les combattre, nous allons faire connaître les résultats de l'expérience entreprise par M. Gaudin, aux frais de la Société.

L'expérience fut faite sur un tas de bois ayant un mètre de largeur sur trois de hauteur; cette espèce de bûcher était formée de bois de charpente dans l'intérieur et de bois à brûler sur les faces; à la partie inférieure on avait amoncelé des fagotins pour déterminer l'embrasement.

Dès que le bûcher fut parfaitement embrasé, les pompiers de Vaugirard firent agir une petite pompe d'usine, et on vit que, lorsque l'on cessait de lancer de l'eau sur l'une des faces du bûcher, le feu se rallumait et brûlait avec intensité; en employant une plus grande quantité, on parvint à l'éteindre en grande partie, mais, ayant interrompu le jeu de la pompe, le feu se ralluma et devint très-vif.

On procéda alors de la même manière en se servant de la même pompe et employant alors de l'eau contenant du chlorure, de l'alun; on observa que, lorsqu'on avait cessé de lancer l'eau contenant du chlorure, le feu ne se rallumait pas de la même manière que lorsqu'on avait fait usage d'eau ordinaire; ce fait s'explique : le chlorure de calcium recouvrait le charbon et interceptait la communication avec lui.

Lorsqu'on fit agir la pompe sur les quatre

faces du bûcher, on remarqua, le liquide n'ayant point pénétré au centre, que le bois placé dans cette partie centrale brûlait, tandis que les parties extérieures ne brûlaient plus; elles faisaient l'office d'une cheminée au milieu de laquelle s'opérait la combustion.

Si nous eussions dirigé l'expérience, nous eussions voulu qu'elle fût faite d'une autre manière. Nous aurions demandé que deux bûchers parfaitement semblables eussent été établis, et que, allumés au même instant, on fit agir sur ces bûchers deux pompes de même force, en mesurant l'eau simple employée pour éteindre un bûcher, et l'eau chargée de chlorure de calcium employée pour éteindre l'autre. Si nous n'eussions pas obtenu des données exactes, nous aurions, du moins, jugé par comparaison.

Dans l'expérience faite à Vaugirard, nous n'avons pu constater 1° quelle a été la quantité d'eau simple employée pour combattre l'incendie; 2° quelle a été la quantité d'eau chargée de chlorure mise en usage pour déterminer l'extinction.

Nous avons essayé d'établir quelles étaient ces quantités; mais le lieu de l'incendie ayant été envahi par la population de Vaugirard, il a été impossible de suivre l'expérience comme cela eût été nécessaire; de plus, nous avons remarqué que l'eau chargée de chlorure de calcium était trop chargée de ce sel. En effet, cette eau, qui marque 39°, ne se répandait pas aussi bien sur le bois qu'elle aurait pu le faire si elle n'eût pas été aussi concentrée; aussi formait-elle des espèces de stalactites sur quelques parties du bois, au lieu de retomber de la première sur la seconde bûche, et ainsi de suite.

Quoi qu'il en soit, l'opinion de beaucoup de personnes présentes, et nous partageons cette opinion, c'est que l'expérience faite par M. Gaudin paraît présenter un résultat avantageux.

Il serait à désirer que M. le ministre de la marine, qui a sous sa direction les ports, les arsenaux, qui pourraient être préservés d'incendies par l'emploi immédiat du chlorure de calcium proposé par M. Gaudin, chargeât M. Gaudin, qui s'est beaucoup occupé d'applications utiles, de faire de nouvelles expériences, afin de bien établir : 1° la valeur de son procédé; 2° le prix auquel reviendrait l'eau chargée de chlorure de calcium; 3° à quel degré ce chlorure doit être employé pour obtenir les meilleurs résultats; 4° enfin si la solution de ce chlorure peut être employée avec les pompes ordinaires, si ces pompes ou leurs tuyaux ne subiraient pas d'altération par l'effet du contact de l'eau chargée de chlorure. Nous dirons cependant ici que nous ne conseillerions pas d'employer, pour l'extinction du feu dans les maisons particulières, les eaux chargées de sels délignescents; ces sels, s'imprégnant dans les murs, rendraient les matériaux humides, de telle sorte que ces maisons deviendraient inhabitables.

Une question qui, selon nous, n'a pas moins

(1) M. Gaultier de Claubry fut chargé par le conseil de salubrité de l'examen d'une proposition faite par M. Gannal.

d'importance, est celle qui se rapporte aux moyens de préservation; elle mérite d'être étudiée, et son étude pourrait amener à de grands résultats, puisqu'on pourrait prescrire, pour certaines constructions qui par leur destination courent le danger d'être incendiées, l'emploi de matériaux rendus inflammables par certaines préparations. La facilité avec laquelle on fait pénétrer actuellement dans les bois des substances de nature diverses, fait espérer qu'on pourra réaliser une idée qui déjà a été le sujet d'études qui n'ont pas été assez suivies ni faites sur une assez large échelle.

Relativement à la demande qui a été adressée à la Société par M. Nicolo Milonas, on a vu que les idées qu'il avait soumises à la Société ont été mises en pratique. Ainsi on voit : 1° qu'en 1722 Geoffroy et Réaumur se sont occupés d'essais semblables à ceux indiqués par M. Milonas, en se servant de la poudre, de l'eau, de la potasse, du salpêtre, du sel marin, du soufre; 2° qu'en 1777 on proposa l'emploi des boules d'argile ou de verre emplies de poudre et d'alun; qu'à la même époque Baumé, modifiant cette idée, proposait de jeter au milieu des incendies des vases renfermant une solution de sel marin, vases qui, dans leur centre, devaient contenir une charge de poudre destinée à faire éclater le vase et à produire la dispersion du liquide sur les matériaux enflammés; 3° qu'en 1788 on proposa l'emploi du soufre projeté sur les objets en combustion.

Organe du comité des arts chimiques, j'ai l'honneur de vous proposer : 1° d'adresser des remerciements à MM. Gaudin et Milonas pour les communications qu'ils ont faites à la Société; 2° de faire imprimer le présent rapport dans le Bulletin de la Société; 3° d'en faire adresser une copie à M. le ministre de la marine (1).

INDIGO. — Cette matière colorante se tire des feuilles de plusieurs plantes que l'on fait fermenter dans une cuve en les recouvrant de quelques centimètres d'eau. Après la fermentation l'on trouve au fond de la cuve une substance épaisse que l'on fait sécher; exposée à l'air, elle s'oxyde et prend une teinte bleue; c'est l'indigo. La forme et la grosseur des morceaux d'indigo sont très-variables et très-irrégulières, très-faciles à rompre et sans saveur. Leur nuance n'est pas toujours la même; elle varie du bleu-violet au bleu-foncé et approchant le noir. Si après avoir rompu un morceau on l'expose au feu, ou si on le frotte contre un corps dur, la cassure devient brillante et elle prend une teinte d'un rouge-cuivré. C'est à ces signes qu'on reconnaît la qualité de l'indigo.

INDIGO (Machines à broyer l'). — *Invention de M. Le Fèvre, de Paris.* — L'auteur, serrurier-mécanicien, après avoir essayé plusieurs moyens pour broyer l'indigo avec

(1) Voir les *Bulletins de la Société d'encouragement*, année 1848.

plus d'avantage, a imaginé d'appliquer à cette opération un cylindre analogue à celui employé pour pulvériser le charbon destiné à la fabrication de la poudre à canon. Le cylindre est de fer fondu et poli intérieurement, ayant 1 mètre 56 millimètres de long, sur 474 millimètres de diamètre intérieur, son épaisseur étant de 27 millimètres; il est terminé à chacune de ses extrémités par un rebord large de 54 millimètres et d'autant d'épaisseur; ils ferment hermétiquement le cylindre et ne permettent pas à la couleur de s'échapper. Dans ces fonds en cuivre, sont fixés solidement des axes en fer de 81 millimètres de diamètre auxquels s'adapte le moteur, mais qui ne traversent pas le cylindre. L'un des fonds de cuivre est percé d'une ouverture de 95 millimètres de diamètre, par où l'on introduit dans le cylindre la couleur et des boulets polis de fer forgé de 81 millimètres de diamètre, au nombre de 20 à 24. L'ouverture se ferme hermétiquement par un bouchon de cuivre de 108 millimètres de diamètre, solidement maintenu par deux vis passant par une pièce de fer. Au-dessus de l'ouverture, et sur la douille du fond de cuivre, sont percés deux petits trous de 20 millimètres de diamètre, destinés à faire écouler la liqueur lorsqu'elle est broyée. Ce cylindre opère son mouvement de rotation dans un châssis de fer de 1 mètre 401 millimètres de long sur 772 millimètres de large et 54 millimètres d'épaisseur, par le moyen d'axes qui tournent dans des collets de 217 millimètres de diamètre et garnis intérieurement de bolles de cuivre. Le châssis lui-même repose par des axes de 68 millimètres sur le collet et sur les traverses du bâti. On lui fait faire un mouvement de bascule à l'aide d'un bras de levier, long de 758 millimètres, ajusté sur l'axe, et on le maintient, ainsi que le cylindre qu'il porte, dans une direction horizontale, en arrêtant, par une cheville, le bras du levier sur la petite traverse placée à 542 millimètres au-dessus de la grande traverse. Le mouvement de bascule du châssis est destiné à bien remuer la couleur enfermée dans le cylindre, et à faire prendre aux boulets une direction contraire. On introduit dans le cylindre 25 kilogrammes d'indigo, auxquels on ajoute une quantité suffisante d'eau; il est inutile de concasser la couleur, ou de lui faire subir toute autre préparation préalable. On introduit, par la même ouverture, vingt à vingt-quatre boulets de fer forgé; on ferme hermétiquement toutes les issues et l'on fait tourner le cylindre. (*Société d'encouragement*, tome VII, page 170.)

Préparation de l'indigo pour obtenir des couleurs bleues dans l'impression des indiennes. — M. Haussmann fait simplement une dissolution alcaline caustique d'arsenic rouge, à laquelle il ajoute, lorsqu'elle est encore bouillante, une quantité suffisante d'indigo broyé, pour obtenir une nuance très-foncée, qu'il est encore facile de rendre plus ou moins claire, selon que les objets

du dessin l'exigent, en étendant la dissolution d'indigo avec une lessive de potasse caustique affaiblie, préférable à l'eau pure, parce qu'elle retarde un peu l'absorption de l'oxygène de l'atmosphère, et par conséquent la régénération de l'indigo. La beauté du bleu dans les étoffes exige que cette régénération ne soit ni trop prompte, ni trop tardive. L'absorption trop tardive, provenant d'un trop grand excès d'alcali caustique, doit être évitée dans le bleu à pinceauteur, ainsi que dans les bleus de camaïeu, que l'on se procure en passant les toiles imprimées en indigo broyé, mêlé avec une solution de sulfate de fer gommé, alternativement par les caves de potasse caustique, d'eau, de sulfate de fer oxydé en minimum, et à la fin par une cuve acidulée, par l'acide sulfureux ou muriatique. (*Annales des arts et manufactures*, tome XXVI, page 184.)

INDUSTRIE MINÉRALE EN FRANCE. — Nous croyons qu'il n'est pas hors de propos dans un dictionnaire qui traite de découvertes scientifiques et industrielles, de mettre sous les yeux du lecteur l'exposé des ressources de notre pays en des matières qui touchent de si près aux développements de notre industrie. Nous emprunterons le travail consciencieux que l'on va lire à M. Le Châtelier.

I. GÉNÉRALITÉS SUR L'EXPLOITATION. — Les substances minérales sont arrachées du sein de la terre par différents procédés : par l'emploi du feu, par l'emploi des outils et par l'emploi de la poudre. Le premier moyen, employé dans les mines métalliques avant la découverte de la poudre, n'est plus en usage depuis longtemps en France; il avait pour objet de désagréger les roches et de faciliter l'action des outils. Le mineur se sert, pour attaquer les terrains tendres, de la pioche et de la pelle; pour détacher les blocs de rochers divisés par des fissures naturelles, du pic, du levier, des coins en bois ou en fer, du marteau ou mail, et dans quelques cas très-rares, pour entamer les roches très-dures, de la pointerolle, petit marteau court à pointe aiguë, sur la tête duquel il frappe avec un autre marteau. — La poudre est employée pour faire sauter en éclats les roches trop dures ou trop compactes, qui résistent aux outils ordinaires; elle est introduite dans un trou de mine percé au fleuret et recouverte d'une bourre fortement tassée, dans laquelle on ménage une lumière au moyen de l'épinglette. — La poudre de mine française, fabriquée par l'Etat, se compose de : salpêtre, 650; charbon, 150, et soufre, 200; — La consommation totale de la France s'est élevée, en 1841, à 1,132,941 k. 936.

L'exploitation se fait à ciel couvert, par tranchées plus ou moins étendues en surface et en profondeur, suivant la nature du gîte; ou souterrainement, par puits et galeries, lorsque les frais de terrassement sont trop considérables. — L'extraction au jour se fait à dos d'homme, d'âne, de mulet ou de cheval, au moyen de treuils à bras d'homme.

de manège à chevaux, de machines hydrauliques ou de machines à vapeur. — Les eaux qui se rassemblent au fond des excavations sont extraites, comme le minerai, dans des tonneaux au moyen de pompes mises en mouvement par les mêmes moteurs.

Certains minerais qui n'ont pu être complètement séparés, dans la mine, des matières stériles qui les accompagnent, sont soumis, à la surface, à une préparation mécanique qui les amène au degré de pureté nécessaire pour leur traitement dans les usines; cette préparation comprend le tirage et le cassage, pour séparer à la main les fragments riches des fragments pauvres ou stériles; le bocardage, qui a pour objet de réduire en sable ou en poussière les résidus de la première opération; le lavage sur des tables ou dans des caisses de formes diverses dans lesquelles la différence de pesanteur spécifique détermine la séparation des parties métalliques; le débouillage qui sert, par un lavage à l'eau, à séparer certains minerais de matières argileuses qui les accompagnent.

Les excavations dans lesquelles on exploite les substances minérales sont partagées par l'usage et la législation française en trois classes : mines, minières et carrières, ainsi définies par les articles 2, 3 et 4 de la loi du 21 avril 1810, sur les mines.

Art. 2. « Seront considérées comme mines celles connues pour contenir en filon, en couches ou en amas, de l'or, de l'argent, du platine, du mercure, du plomb, du fer en filons ou couches, du cuivre, de l'étain, du zinc, de la calamine, du bismuth, du cobalt, de l'arsenic, du manganèse, de l'antimoine, du molybdène, de la plombagine, ou autres matières métalliques, du soufre, du charbon de terre ou de pierre, du bois fossile, des bitumes, de l'alun, et des sulfates à bases métalliques. »

Art. 3. « Les minières comprennent les minerais de fer dits d'alluvion, les terres pyriteuses propres à être converties en sulfate de fer, les terres alumineuses et les tourbes. »

Art. 4. « Les carrières renferment les ardoises, les grès, pierres à bâtir et autres, les marbres, granits, pierres à chaux, pierres à plâtre, les pouzzolanes, le strass, les basaltes, les laves, les marnes, craies, sables, pierres à fusil, argile, kaolin, terres à foulon, terres à poterie, les substances terreuses et les cailloux de toute nature, les terres pyriteuses regardées comme engrais, le tout exploité à ciel ouvert ou avec des galeries souterraines. »

On peut baser sur les analogies de composition chimique et d'usage une classification plus pratique en partageant les matières d'origine minérale en métaux, pierres, sels et combustibles.

II. MÉTAUX. — *Fer.* — Il est répandu en abondance sur un grand nombre de points du sol de la France. Les minerais présen-

tant de très-nombreuses variétés résultant des différences de composition chimique et minéralogique, et de disposition géologique dans le sein de la terre. Au point de vue chimique, ils comprennent quatre espèces principales : l'oxyde de fer magnétique, le pyroxyde anhydre, le pyroxyde hydraté et le carbonate de fer. — Au point de vue industriel, on partage les minerais de fer en trois grandes classes : 1° les minerais d'alluvion. Ce sont ordinairement les hydroxydes de fer volitiques, c'est-à-dire en grains sphéroïdaux de toutes grosseurs, en rognons, en fragments irréguliers, etc., disséminés en proportions fort variables dans une masse dominante de sable et d'argile. Les minerais de cette classe appartiennent souvent à des terrains stratifiés dans lesquels ils forment des couches superficielles; mais l'usage et leur analogie avec les minerais réellement diluviens leur ont fait conserver dans la pratique le nom générique de minerais d'alluvion. Ils sont généralement de qualité supérieure. 2° Les minerais en couches réglées dans divers étages des terrains secondaires. Cette classe comprend principalement les minerais volitiques en roche, les hydroxydes et les oxydes rouges à structure compacte qui forment souvent des couches puissantes dans les terrains jurassiques; le fer carbonaté lithoïde, qui se trouve principalement dans les terrains houillers, en couches continues ou en rognons disséminés dans les couches de schiste. 3° Les minerais en filons, en amas, etc., dans des terrains non stratifiés ou à classification très-tourmentée. Ces minerais présentent une grande variété : les fers carbonatés spathiques, les oxydes concrétionnés, et surtout

les hématites brunes manganésilères, le fer oligiste compacte, cristallin et micacé, le fer oxydulé, etc. — Ce sont les minerais de montagne proprement dits; ils se rapprochent par les circonstances de leur gisement, la nature de leurs gangues, des autres minerais métalliques. — Les minerais de fer de la première classe sont répandus avec profusion dans les départements des Ardennes, de la Moselle, de la Haute-Marne, de la Haute-Saône, de la Nièvre, du Cher, de la Dordogne, des Landes, etc. Ceux de la seconde classe abondent surtout dans la Côte-d'Or, la Haute-Marne et sur le versant occidental du Jura; et ceux de la troisième dans la chaîne des Pyrénées, celle des Alpes, celles des Vosges, et dans les terrains anciens de l'ouest. — En 1842, on comptait 2,263 mines et minières de fer, dont 1,919 exploitées; elles ont occupé 12,103 ouvriers et produit 25,658,966 quintaux de minerai brut. Le lavage ou débouillage des minerais est exécuté dans 1,454 ateliers, où il a employé 4,321 ouvriers; une partie de minerai brut non lavé ou de minerai lavé a été soumise au grillage, ce qui a exigé l'emploi de 146 fours de grillage, et 370 ouvriers. — Les frais de transport des minerais bons à fondre et rendus aux fourneaux sont un élément très-important du prix de revient, dont ils forment les $\frac{45}{100}$; ils font monter de 0 fr. 73 à 1 fr. 32, le prix de revient moyen du quintal métrique, et grèvent annuellement l'industrie du fer d'une dépense totale de 6 à 7 millions de francs. — L'industrie de l'exploitation des minerais de fer est d'autant plus utile, que les ouvriers ne s'y livrent, pour la plupart, que dans l'intervalles des travaux agricoles.

TABLEAU

DE L'EXTRACTION ET DE LA PRÉPARATION DES MINERAIS DE FER PENDANT SIX ANNÉES.

ANNÉES.	OUVRIERS pour l'extraction et la préparation.	PRODUITS.		
		Minerai brut	Minerai prêt à fondre.	Valeur totale créée.
		quintaux.	quintaux.	francs.
1837	47,366	23,887,838	9,733,334	13,637,757
1838	15,878	23,050,081	10,132,109	14,293,185
1839	18,314	22,900,301	10,315,391	13,693,619
1840	16,598	22,486,299	9,946,741	13,375,613
1841	15,783	23,228,390	10,439,215	13,905,275
1842	16,794	25,658,966	10,983,982	15,208,970
Moy.	16,788	23,535 327	10,258 462	13,701 369

Plomb et argent. — Ils se trouvent presque toujours associés dans les mêmes minerais. Les minerais d'argent proprement dits sont très-rares en France, où l'on ne compte qu'une exploitation de ce genre. Les minerais de plomb et d'argent sont en filons et très-rarement en amas. Le principal est la galène argentifère ou sulfure de plomb renfermant quelques millièmes d'argent. Il existe en France un très-grand nombre de mines qui ont été abandonnées après avoir

donné lieu à des extractions importantes; mais on n'en compte plus que trois en activité : Poullaouen et Huelgoat dans le Finistère, Vialas dans la Lozère, et Pontgibaud dans le Puy-de-Dôme, dans lesquelles on exploite la galène argentifère en filons. A Huelgoat on exploite en outre un minerai particulier, formé principalement de chlorure d'argent disséminé dans une gangue d'oxyde de fer hydraté et de quartz, et connu sous le nom de terres rouges. Une partie de ce minerai

est traitée par amalgamation. Ces trois établissements ont produit, en 1842, 238,517 quintaux de minerais bruts. Nous donnerons plus loin le tableau de la production de ces mines pendant six années consécutives jusqu'à l'année 1842.

Cuivre. — Soit seul, soit associé aux minerais de plomb et d'argent, il ne présente qu'un petit nombre de gisements dans les Pyrénées, les Alpes, les Vosges et quelques départements du midi de la France; la plupart sont abandonnés depuis longtemps, ou seulement à l'état d'exploration. Une seule mine était en activité en 1842; celle de Sainbel et Chessy, qui a produit 10,200 quintaux de minerai trié; on a exploité longtemps dans cette mine du carbonate de cuivre bleu, mais on n'y trouve plus maintenant que du cuivre pyriteux ou sulfure de fer et de cuivre. Les minerais pauvres chargés d'une grande quantité de pyrite de fer, extraits de la mine ou d'anciennes baldes (amas de déblais) abandonnées, sont expédiés à Lyon, où ils sont employés comme minerai de soufre pour la préparation de l'acide sulfurique; ils produisent comme accessoire une quantité de cuivre assez notable.

Manganèse. — L'oxyde employé pour la préparation du chlore et pour la coloration des verres blancs existe en amas et en filons dans quelques localités peu nombreuses; il se trouve à différents degrés d'oxydation. La principale mine est celle de la Romanchette dans le département de Saône-et-Loire. Le nombre des mines de manganèse est égal à 18, dont 12 seulement sont exploitées. Le manganèse du commerce est extrait du minerai brut par une préparation mécanique.

TABLEAU

DE LA PRODUCTION DES MINES DE MANGANÈSE.

Années.	Ouvriers employés	PRODUITS.		
	à l'extract. et à la préparation.	Minerai brut.	Minerai préparé.	Valeur créée.
		quint.	quint.	francs.
1837	281	61,878	29,443	245,778
1838	569	55,177	27,100	239,271
1839	306	65,757	47,141	304,541
1840	307	56,401	35,938	258,010
1841	225	34,365	19,783	147,483
1842	265	23,640	15,361	116,150
Moy.	300	48,202	28,128	218,538

Antimoine. — Il est très-répandu en France, et forme, à l'état de sulfure, de nombreux filons dans les départements du Midi et dans la Vendée. Ses usages restreints jusqu'ici pour les préparations pharmaceutiques et la confection des caractères d'imprimerie, ont été les seuls obstacles à l'accroissement des exploitations. Les mines d'antimoine n'ont occupé que 92 ouvriers, et n'ont produit que 12,000 quintaux de minerai brut ou trié pendant l'année 1841. Mais, si la découverte récente de M. de Ruolz, consistant dans la

substitution de l'oxyde d'antimoine au carbonate de plomb comme céruse, a le succès qu'on est en droit jusqu'à présent d'en attendre, les exploitations de sulfure d'antimoine deviendront importantes et pourront sans doute donner lieu à un commerce d'exportation. Le nombre des mines déjà concédées et exploitées est de 23.

Zinc. — Il n'a pas été rencontré jusqu'ici en France à l'état de calamine ou de carbonate de zinc, minerai qui fait l'objet des exploitations productives de la Belgique et de la Prusse; mais il existe sur plusieurs points des filons de blende ou zinc sulfuré qui pourront tôt ou tard fournir des produits importants. Dans le courant de l'année 1842, une usine à zinc pour le traitement de la blende a été installée à Poul-laouen, et les essais de réduction ne manqueraient pas, avec de la persévérance, de donner de bons résultats.

Or. — Il se rencontre dans le sable de la plupart des rivières qui coulent à travers les terrains primitifs, mais en quantité trop petite pour que le lavage des sables puisse encore donner des bénéfices, à une époque où la dépréciation des métaux précieux fait de rapides progrès. Il se trouve encore en filons, intercalé dans le quartz, à la Gardette, département de l'Isère, où il a donné lieu, à plusieurs reprises, à des tentatives d'exploitation infructueuses.

Étain. — Il a été rencontré sur quelques points dans le Morbihan et la Loire-Inférieure à l'état d'oxyde, mais jusqu'ici les recherches exécutées n'ont pas fait connaître de gisement exploitable.

Mercure. — Il a été rencontré à l'état natif disséminé dans des terrains appartenant à différentes formations, à Montpellier, à Peyrat dans la Haute-Vienne, et récemment au Larzac dans l'Aveyron, mais sans avoir donné lieu à des travaux d'exploitation suivis. La seule mine qui ait été exploitée en France est celle de Ménil-Dot près Saint-Lô, qui a donné des produits notables de 1730 à 1742, mais qui est depuis longtemps abandonnée.

Nickel et cobalt. — Ils ont été exploités en petite quantité dans les Pyrénées et les Alpes, mais les gisements connus jusqu'ici ne présentent pas d'importance.

Arsenic et soufre. — Ils se rencontrent dans un grand nombre de minerais métalliques à l'état d'arsénio-sulfures et de sulfures. L'arsénio-sulfure de fer ou mispickel est très-répandu en France, mais il n'a été traité que sur un seul point dans le Puy-de-Dôme, où l'arsenic était préparé à l'état d'oxyde. Le soufre s'extrait des pyrites de cuivre et de fer, soit à l'état natif, soit à l'état d'acide sulfureux, pour la préparation de l'acide sulfurique.

III. PIERRES. — Les substances pierreuses s'exploitent soit à ciel ouvert, soit souterrainement dans des ateliers qui prennent le nom de carrières. Leur nature et leurs usages sont très-variés; quelques-uns forment

l'objet d'un important commerce et se transportent au loin.

Pierre à plâtre ou gypse (sulfate de chaux hydraté). — Elle existe en masses considérables dans l'étage moyen du bassin de Paris; on en rencontre encore des gisements très-importants dans la formation des marnes irisées, principalement dans le département de Saône-et-Loire. La pierre à plâtre des environs de Paris, renommée par sa qualité, est expédiée dans une grande partie de la France et en Amérique; elle est extraite de trois couches superposées, dont la puissance totale s'élève jusqu'à 30 mètres. En 1835 on exploitait la pierre à plâtre dans 38 départements, et on estimait que 4,000 ouvriers étaient employés à ce travail.

Pierre à chaux. — Formée essentiellement de carbonat de chaux, elle est souvent mélangée d'argile dans un état de division très-grand qui lui donne des propriétés hydrauliques plus ou moins énergiques, suivant la proportion du mélange. Les calcaires à chaux grasse sont répandus en masses considérables sur une partie du sol de la France; les calcaires à chaux hydraulique se rencontrent sur un très-grand nombre de points, principalement dans les terrains jurassiques; plusieurs couches de ces terrains donnent des ciments naturels d'excellente qualité, ceux de Pouilly (Côte-d'Or) et de Vassy (Yonne), par exemple.

Argiles. — Elles reçoivent de nombreuses applications dans les arts, suivant leur nature et leur degré de pureté. On distingue le kaolin, résultant de la décomposition de certaines roches primitives, et servant de base à la pâte de porcelaine. Les principaux gisements sont à Saint-Yrieix dans la Haute-Vienne, où les travaux d'exploitation occupent plus de 600 ouvriers; aux Pelins (Ardèche), dont les carrières alimentent les fabriques de Bayeux. Les argiles fines sont employées pour la fabrication de la faïence fine et de la porcelaine opaque; les argiles réfractaires servent à la confection des creusets de verrerie, des briques réfractaires, etc.; les argiles communes exploitées en masses considérables, surtout dans les départements du nord, pour la fabrication des briques, des tuiles, carreaux, etc.

Ardoises. — Elles sont l'objet d'exploitations très-rares dans les Ardennes, dans les environs d'Angers (Maine-et-Loire), de Châteaulin (Finistère); elles se répandent dans différents points sur toute la surface de la France, et paraissent en outre destinées à devenir l'objet d'exportations très-importantes; les carrières d'Angers à elles seules produisent 130,000 d'ardoises et occupent environ 3,000 ouvriers. Les ardoises sont fournies par des schistes de transition très-

fissiles et peu fissurées, ce qui permet de les diviser en lames minces et d'une assez grande étendue en surface. On donne souvent le nom d'ardoises à des dalles minces employées pour les constructions régulières. Indépendamment des schistes ardoisiers qui fournissent des dalles d'une grande dimension dont on a fait jusqu'à des tables de billard, on rencontre en France des roches disposées en couches minces qui sont exploitées pour dalles, et parmi lesquelles on peut citer au premier rang la pierre de lais des environs de Paris et les laves de Volvic.

Pierres de construction. — Elles sont empruntées aux formations géologiques variées qui constituent le sol de la France; on peut citer parmi les matériaux les plus connus les granits du Finistère, d'Ille-et-Vilaine, des Côtes-du-Nord, de la Manche, du Calvados, de la Corse, etc.; les laves du Puy-de-Dôme, les grès des Vosges, les calcaires jurassiques qui recouvrent une grande partie du territoire autour du bassin de Paris et du massif primitif du centre de la France; la craie dure des bords de la Loire et de la basse Seine, les calcaires grossiers, les grès et les meuliers des environs de Paris.

Les pierres polies et taillées, pour les arts et l'ornement, comprennent, parmi les plus remarquables, les granits de Corse et du Finistère, les marbres des Pyrénées, de la Mayenne et des Ardennes, les calcaires lithographiques de Châteauroux, les pierres à meules de la Forté-sous-Jouarre et de Bergerac, les pierres à fusil de Loir-et-Cher, etc.

Les marnes, argiles et sables, exploités sur une foule de points pour l'amendement des terres, la fabrication du verre, la confection des mortiers, etc., viennent compléter la série des substances pierreuses dont l'exploitation forme une des richesses du pays.

Le tableau suivant, quelque grossière que soit l'approximation des nombres qu'il renferme, donnera cependant une idée satisfaisante de l'importance de cette branche de l'industrie minière; il se rapporte aux produits de l'année 1835. Ce tableau ne donne que la valeur des produits sur les lieux d'extraction, et ne comprend pas les frais de transport aux lieux de consommation, qu'on peut évaluer, sans crainte d'exagération, à 25 ou 30 p. 0/0 de la valeur des matériaux; l'exploitation des matériaux de toute espèce a pris, depuis l'époque à laquelle se rapporte ce tableau, un accroissement très-rapide, en rapport avec l'accroissement du bien-être général des populations qui se manifeste surtout par la multitude des constructions nouvelles qu'on voit s'élever sur tous les points du territoire.

TABLEAU

DE LA PRODUCTION DES SUBSTANCES PIERREUSES.

Nature des Matériaux.	Nombre des carrières exploitées.	Nombre total des Ouvriers.	Valeur des produits.
Pierres polies et taillées	876	4,979	4,704,772

153	IND	DES INVENTIONS.	IND	154
Matériaux de construction		9,768	33,010	19,636,258
Dalles et ardoises		535	5,788	4,401,656
Kaolin et argiles fines		343	4,646	867,264
Argiles communes		4,448	8,502	2,201,743
Pierre à chaux		2,612	8,367	2,837,250
Pierre à plâtre		885	4,055	4,271,905
Marnes, Argiles, Sables, etc.		544	2,109	1,207,495
	Totaux	20,011	70,595	40,118,321

IV. MATIÈRES SALINES. — Les terres pyriteuses et alumineuses, ou argiles bitumineuses chargées de pyrite de fer, sont exploitées dans sept départements seulement, et principalement dans ceux de l'Aisne, de l'Oise et du Bas-Rhin, où elles sont employées à la fabrication de l'alun et de la couperose ou sulfate de fer; elles appartiennent à la partie inférieure des terrains tertiaires. Les cendres qui restent comme résidu de leur traitement sont très-recherchées pour l'amendement des terres.

Le sel (chlorure de sodium) extrait du sein de la terre, où il forme des couches très-puissantes, sous le nom de sel gemme; des sources salées qui sortent des terrains salifères et des eaux de la mer. — Le sel gemme

se rencontre en très-grande abondance dans le territoire des marnes irisées et du Muschelkalk, du nord-est de la France, et dans la chaîne des Pyrénées, en relation avec des roches ignées. — Le sel marin est extrait des eaux de la mer, par évaporation artificielle ou spontanée.

Les principaux marais salants sont dans les départements des Bouches-du-Rhône, de la Charente-Inférieure, de l'Hérault, de la Loire-Inférieure, de la Manche, du Var et de la Vendée. Le tableau ci-joint indiquera la production totale des mines, sources salines, marais salants, pendant les six années consécutives dont nous avons déjà plusieurs fois comparé les produits.

TABLEAU
DE LA PRODUCTION DU SEL.

Années.	Nombre des ouvriers employés.	Production		Total.	Valeur totale.
		des mines et sources salées.	des marais salants.		
		quint.	quint.	quint.	francs.
1837	16,087	398,917	3,900,808	3,299,725	8,308,901
1838	17,750	400,725	3,130,524	3,531,249	8,863,732
1839	21,425	432,770	3,135,296	3,568,066	10,171,431
1840	25,490	486,872	3,467,136	3,954,008	11,210,288
1841	23,753	418,397	2,554,677	2,973,074	7,382,002
1842	10,894	478,235	3,599,056	4,077,291	14,883,451
Moyenne.	19,231	436,151	3,131,081	3,567,234	10,187,634

Eaux minérales. — Elles sont également un produit très-important du règne minéral; les Pyrénées, l'Auvergne et les Vosges sont célèbres par leurs eaux minérales et thermales, qui attirent chaque année un nombre considérable de malades. En 1840, un relevé fait par l'administration des mines portait à 750 le nombre des sources; et à 75,000 le nombre des personnes qui fréquentaient cet établissement, sans y comprendre les habitants des localités voisines. Les travaux d'aménagement commencés ou projetés pour les sources principales auront pour résultat

d'augmenter leur produit et de permettre à un plus grand nombre de malades de les fréquenter.

Les sources minérales abondent particulièrement dans les régions montagneuses dont le sol est composé de roches anciennes ou volcaniques; on n'en rencontre qu'un petit nombre dans les pays de plaine, et encore n'y jouissent-elles que d'une faible vertu minéralisante. On peut s'en convaincre par l'inspection du tableau suivant, dans lequel on a réparti les 750 sources connues entre nos divers systèmes de montagnes.

1. Système des Pyrénées.	290	} 685
2. — des montagnes centrales.	200	
3. — des Vosges.	80	
4. — des montagnes du nord-ouest.	66	
5. — des Alpes.	28	
6. — de la Corse.	12	
7. — des Ardennes.	7	
8. Pays de plaine :		} 67
Bassin géologique de Paris.	62	
Autres bassins.	5	
Total. . . .	750	

Puits artésiens. — Leur forage a pour objet d'amener à la surface les eaux qui circulent dans le sein de la terre. Cette branche d'industrie a pris un grand développement depuis une vingtaine d'années. Les eaux jaillissantes se rencontrent plus particulièrement dans le nord-ouest de la France, où les alternances des couches argileuses et sablonneuses des terrains tertiaires et secondaires présentent un ensemble de circonstances favorables au succès des forages. — Le puits des abattoirs de Grenelle, qui va chercher à la profondeur de 547^m des eaux qui s'élèvent à 34^m au-dessus de la surface du sol, est le plus beau résultat de ce genre.

Le nombre total des puits artésiens creusés pour la recherche des eaux jaillissantes, par MM. Degoussé et Mulo, s'est élevé à près de 400, sans y comprendre les nombreux puits forés pour recherches de houilles, de sel, et reconnaissance de terrains.

V. COMBUSTIBLES. — Préliminaires. — L'exploitation des combustibles minéraux est la branche la plus importante de l'industrie minérale ; ils fournissent à la plupart des grandes villes leur éclairage, aux industries de toutes sortes le chauffage de leurs machines à vapeur et de leurs fourneaux ; ils forment maintenant un élément indispensable pour la fabrication du fer, et sur beaucoup de points ils servent exclusivement au chauffage domestique. — Le combustible minéral entre pour plus d'un tiers dans la consommation totale de combustible en France, et les mines indigènes y participent pour les sept dixièmes environ. — C'est à l'accroissement rapide de la production et de la consommation de la houille que notre industrie a dû son rapide développement depuis quarante années.

Graphite. — Exclusivement formé de carbone, il appartient aux formations anciennes et n'est employé qu'à des usages assez restreints, pour la fabrication des crayons, des creusets réfractaires, etc. Il ne présente en France que des gîtes accidentels et inexploités.

Anthracite. — Elle appartient au terrain de transition ou à la partie inférieure de terrain carbonifère, et, par exception, aux terrains secondaires ; elle se distingue de la houille par la proportion de carbone qu'elle renferme, et qui varie de 93 à 97 p. 0/0, abstraction faite des cendres. Elle est sèche et brûle presque sans flamme. Elle est principalement employée pour la cuisson de la chaux ; les anthracites françaises, décrépitant avec une grande facilité, n'ont pas pu jusqu'ici être employées pour la fabrication du fer. — Les principaux gisements sont

ceux de la Sarthe et de la Mayenne, dans le terrain de transition, et ceux de l'Isère, dans le terrain jurassique.

Houille. — Elle ne se distingue de l'anthracite que par une plus forte portion de matières volatiles, et s'y rattache d'une manière insensible par l'intermédiaire des houilles sèches. Elle appartient au terrain houiller proprement dit, et se trouve encore, par exception, dans le terrain de transition et les terrains secondaires ; elle se partage en plusieurs classes correspondant à la fois à ses usages industriels et à sa composition chimique : houille grasse et dure à courte flamme, recherchée plus particulièrement pour la fabrication du coke ; houille grasse maréchale, la plus estimée pour la forge ; houille grasse à longue flamme, très-recherchée pour la grille, la fabrication du gaz d'éclairage, et pouvant être encore employée avec succès pour la carbonisation et la forge ; houille sèche à longue flamme, d'un bon usage pour la grille. Dans ces diverses espèces de houille, la quantité d'hydrogène restant à peu près constante, la quantité d'oxygène va en augmentant en même temps que la proportion de carbone diminue, dans l'ordre qui vient d'être indiqué. Indépendamment du carbone, de l'hydrogène et de l'oxygène, qui sont ses éléments essentiels, la houille renferme une proportion très-variable de cendres, qui diminuent sa qualité ; elle dégage fréquemment de l'hydrogène carboné, ou grison, qui forme avec l'air des mélanges détonnants, et donne lieu, dans l'intérieur des mines, à des explosions terribles. — La houille est disséminée sur un très-grand nombre de points en France ; les principaux bassins houillers sont ceux de la Loire (Saint-Etienne et Rive-de-Gier), de Valenciennes, d'Alais, du Creuzot et de Blanzay d'Aubin (Aveyron), et d'Epinaç.

Lignite en bois fossile. — C'est un combustible arrivé à un état de décomposition moins avancé que la houille et se rapprochant plus du bois, dont il présente souvent encore la texture. On le rencontre en couches dans les terrains tertiaires. Ses usages sont restreints au chauffage des chaudières. Les principales exploitations sont concentrées dans les Bouches-du-Rhône et le Bas-Rhin.

On compte maintenant en France 71 bassins carbonifères (anthracite, houille et lignite), qui s'étendent dans 49 départements et sont divisés entre 397 mines concédées ou à concéder. Leur production s'est élevée en 1848 à 35,920,843 quintaux, et elles ont employé 28,788 ouvriers.

TABLEAU

DE LA PRODUCTION DES COMBUSTIBLES MINÉRAUX.

Années	Ouvriers employés		Production		Valeur totale sur le lieu d'extraction. francs.
	dans les mines de houille anthracite, etc.	dans les tourbières	Houille anthracite et lignite. quintaux.	Tourbe. quintaux.	
1837	28,857	36,614	29,080,542	4,522,791	33,521,113

IND	DES INVENTIONS.			IND	158
1858	96,216	36,958	51,132,523	3,958,520	34,416,570
1859	26,966	41,703	29,948,813	4,184,585	32,823,055
1860	27,754	45,870	30,035,820	4,472,691	32,935,967
1861	29,320	53,443	34,101,996	5,243,357	37,732,445
1862	28,788	59,000	35,920,843	5,326,184	38,823,963
Moyenne.	26,969	45,597	31,703,023	4,584,174	35,008,851

Tourbe. — C'est un combustible de formation récente, résultant de l'accumulation de plantes marécageuses plus ou moins décomposées. Elle présente, pour sa composition, un état intermédiaire entre les végétaux actuels et les lignites. Elle est employée pour le chauffage domestique, le chauffage des chaudières, la cuisson de la pierre et du plâtre, la fabrication du fer, etc. Les principales vallées tourbeuses se rencontrent dans les départements de l'Aisne, de l'Alsace, de la Loire-Inférieure, de la Marne, du Nord, de l'Oise, du Pas-de-Calais, de Seine-et-Oise et de la Somme. — On compte maintenant en France, 2,527 tourbières, employant pendant six mois de l'année environ 59,000 ouvriers.

Nous réunissons dans un même tableau les produits des exploitations de combustibles minéraux et de tourbes pendant six années consécutives, pour montrer la tendance à l'accroissement d'importance qu'offre cette branche de l'industrie minérale.

Pour rendre ce fait plus sensible, nous donnerons pour différentes époques à partir de 1787, le chiffre de la production des mines indigènes de houille, anthracite et lignite, en y joignant pour chaque année le chiffre qui indique la différence entre l'importation et l'exportation, et le total de ces deux nombres, qui fera connaître la consommation propre du royaume.

TABLEAU

DE LA PRODUCTION ET DE LA CONSOMMATION DES COMBUSTIBLES MINÉRAUX DEPUIS 1787.

Années.	Production indigène.	Différence entre l'importation et l'exportation	
		quintaux.	quintaux.
1787	2,150,000	1,885,919	4,035,919
1802	8,441,800	910,000	9,351,800
1811	7,736,941	900,000	8,636,941
1816	9,416,389	2,903,200	12,319,589
1821	11,347,111	2,471,286	13,818,397
1826	15,410,007	5,012,619	20,422,626
1831	17,603,857	5,378,261	22,982,118
1836	22,419,406	9,730,092	32,149,498
1841	34,101,996	15,696,925	49,798,921
1842	35,920,813	16,113,313	52,034,126

Mines minérales. — Employés pour la fabrication des mastics et des enduits, ils exploitent à l'état de sables bitumineux, desquels on extrait le bitume, et de calcaires bitumineux ou asphaltiques, qui, par l'incorporation d'une certaine quantité de bitume pur, forment les mastics. Les gisements de bitume appartiennent aux terrains tertiaires, ou sont en relation avec des phénomènes volcaniques. Certains schistes bitumineux du terrain houiller de Saône-et-Loire sont exploités pour être soumis à la distillation et fournissent une huile minérale employée pour la fabrication du gaz aux Batignolles, près Paris; à Dijon, à Strasbourg, etc. — Les mines où l'on exploite les substances bitumineuses ont, en 1842, employé 423 ouvriers et fourni 36,371 quintaux de produits divers.

grand nombre de substances minérales, telles que les combustibles, les pierres, sont livrées à la consommation à l'état brut; il en est d'autres qui ne sont susceptibles d'être utilisées qu'après avoir été soumises à une élaboration plus ou moins compliquée, qui les amène à l'état de produit marchand, et les rend susceptibles d'être appliquées aux besoins de la consommation ou d'être livrées aux diverses branches d'industrie qui les façonnent, sous mille formes diverses, pour les jeter ensuite dans le commerce. Les ateliers où s'exécute cette première transformation indispensable appartiennent encore à l'industrie minérale. L'agent presque exclusif de cette élaboration est le combustible végétal ou minéral employé à divers états ou sous diverses formes; les appareils dans lesquels on le fait réagir sur les substances minérales prennent le nom de foyer, four

MINÉRALURGIE. — I. Préliminaires. — Un

DICTIONN. DES INVENTIONS. II.

ou fourneaux. Lorsqu'il est nécessaire d'employer d'autres réactifs, ils sont presque toujours empruntés directement au règne minéral. — Le combustible est employé : 1° pour séparer un ou plusieurs éléments de la substance par simple décomposition et volatilisation; 2° pour réduire les oxydes par sa combinaison avec l'oxygène, ou déterminer une réaction chimique entre les agents en présence; 3° pour séparer par voie de fusion, en vertu de la différence de pesanteur spécifique, le produit marchand, ou déterminer l'incorporation des substances qui lui donnent sa composition définitive.

La minéralurgie se subdivise en deux parties distinctes : la métallurgie, ou élaboration des substances métalliques, et la minéralurgie proprement dite, ou élaboration des substances minérales non métalliques.

II MÉTALLURGIE. — Industrie du fer. — Le fer est livré au commerce sous trois états distincts : la fonte, l'acier et le fer proprement dit. Sous chacun de ces états il présente des propriétés essentiellement distinctes, et est employé à des usages différents. Ces propriétés résultent de la présence d'une petite quantité de carbone combiné avec le fer, qui s'élève à 4 ou 5 p. 0/10 au plus pour la fonte, et à 15 ou 20 dix-millièmes pour l'acier. — La fonte de fer ne paraît pas avoir été connue des anciens; ils tiraient immédiatement le fer des minerais, et obtenaient l'acier comme produit accidentel. Les méthodes corse et catalane, employées encore en Corse et dans les Pyrénées, différentes seulement par le degré de perfection du travail, nous offrent encore la trace de la méthode primitive arrivée à un grand degré de perfection.

Dans le traitement direct des minerais de fer, le minerai, mélangé avec du charbon de bois, est soumis, dans un foyer peu profond ouvert à la surface, à l'action d'un courant d'air forcé; l'oxyde de fer est réduit par l'oxyde de carbone; la gangue, amenée à l'état liquide, ou plutôt visqueux, se sépare en grande partie par liquation et permet aux particules de métal de se souder, de se rassembler en loupe ou masse poreuse imprégnée de scories; lorsque la réduction est complète et la loupe agglomérée, celle-ci est cinglée sous un marteau pesant qui achève de souder le métal, auquel on donne ensuite des chaudes successives pour l'amener, sous l'action répétée du marteau, à l'état de fer en barres. — En maintenant la loupe à l'abri du courant d'air, on peut arriver à déterminer ou plutôt à maintenir un état de carburation tel, que le fer réduit en barres ait la nature et les propriétés de l'acier.

Le procédé le plus généralement employé maintenant en France pour la préparation du fer est la méthode indirecte, dans laquelle on obtient d'abord de la fonte, qui est ensuite affinée et ramenée à l'état d'acier et de fer. — La fonte est fabriquée au moyen du charbon de bois, du bois desséché ou torréfié, ou du coke, dans des fourneaux à cuve, auxquels on donne spécialement le nom de

hauts-fourneaux. On y dispose par lits ternatifs le combustible, le minerai et la castine (pierre calcaire destinée à vitrifier la gangue). Un courant d'air forcé, produit des soufflets ou des machines à piston, lancé dans le fourneau à sa partie inférieure, l'oxyde de fer se réduit, et le métal, en carburant, passe à l'état de fonte, qui tombe en gouttelettes et s'accumule dans le creuset au fond du fourneau. La fonte est coulée lorsqu'elle remplit le creuset, et façonnée en prismes ou gueuses dans des moules de sable; certaines fontes sont moulées immédiatement en tuyaux, poteries, objets de menuiserie; d'autres sont réservées pour le moulage ou seconde fusion qui s'opère dans des usines à part; enfin la plus grande partie est employée pour la fabrication du fer.

L'affinage s'exécute, soit au moyen du combustible végétal dans les feux de forge où la liquéfaction et la décarburation de la fonte s'exécute au moyen d'un courant d'air forcé, sous la double influence de l'oxygène de l'air et de l'oxygène des crasses ou scories chargées d'oxyde de fer; soit au moyen de fours à réverbère ou à flamme renversée dans lesquels la fonte, sous l'action de la flamme seulement, est mise en fusion et carburée par l'oxygène de l'air et des scories qui la baignent. — Dans ces deux procédés le fer, ramené à l'état métallique, se rassemble en loupes qui sont ensuite cinglées sous un marteau ou bien entre des pilons minoires; par des réchauffages successifs sous l'action du marteau ou des cylindres du laminoir, on achève de le façonner en barres de tous les échantillons.

L'acier est fabriqué, soit par un affinage incomplet de la fonte, soit par une opération spéciale nommée cémentation, dans laquelle le fer en barres est maintenu pendant longtemps en contact, à une très-haute température, avec du charbon en poudre.

En 1841, la France comptait 572 hauts-fourneaux, dont 518 consomment exclusivement du bois ou du charbon de bois, 11 consomment un mélange de coke et de charbon de bois, 43 de coke seul; 127 forges catalanes consomment du coke pour la conversion directe des minerais en fer; 1934 foyers ou fours pour l'affinage de la fonte, soit au moyen de charbon de bois, soit au moyen de houille; 154 foyers ou fours pour la fabrication de l'acier. — Ces établissements avaient employé 16,407 ouvriers, exigé l'emploi de 131 machines à vapeur et 2,540 machines hydrauliques représentant une force de 22,000 chevaux-vapeur; consommé 10,944,308 q. de minerai, 3,508,512 q. de fonte, 5,944,184 q. de charbon de bois, 176,659 q. de coke, 1,759,242 q. de coke, 3,492,757 q. de houille, 4,627 q. de tourbe, et produit 3,771,419 q. de fonte, 2,637,470 q. de fer et 68,860 q. d'acier.

Le tableau suivant indiquera les résultats de la fabrication, non compris l'extraction, pendant les six années consécutives que nous avons déjà prises plusieurs fois pour exemple.

TABLEAU
DE LA PRODUCTION DU FER.

Années.	Ouvriers employés dans les usines.	Produits bruts.			Valeur totale créée par la fabrication seulement. francs.
		Fontes.	Gros fer.	Acier.	
1857	16,312	3,316,780	2,346,150	68,860	95,545,197
1858	16,677	3,501,718	2,317,609	74,048	84,796,545
1859	17,445	3,477,766	2,241,957	65,055	90,742,320
1860	14,095	3,477,736	2,375,789	66,074	90,034,901
1861	16,407	3,771,419	2,630,470	68,860	89,583,523
1862	16,191	3,994,557	2,848,238	71,102	98,425,856
Moyenne.	16,187	3,589,996	2,444,197	69,000	91,154,686

Les mines à fer de la France se partagent en quatre classes et douze groupes, correspondant à la nature des procédés en usage et à la situation des usines. La 1^{re} classe comprend les usines dans lesquelles la fabrication de la fonte et du fer a lieu par l'emploi à peu près exclusif du charbon; elle se subdivise en cinq groupes.

1^{er} groupe, de l'Est, comprenant les départements de la Haute-Saône, la Côte-d'Or (S.-E. du dép.), Doubs, Jura, Vosges (S. du dép.), Haut-Rhin, Haute-Marne (2 usines au S.-E. du dép.), Meurthe.

2^e groupe, du Nord-Ouest, comprenant les départements de l'Eure, Orne, Mayenne, Morbihan, Sarthe, Loire-Inférieure, Côtes-du-Nord, Eure-et-Loire, Ille-et-Vilaine, Manche, Loir-et-Cher, Maine-et-Loire, Finistère.

3^e groupe, de l'Indre, comprenant l'Indre, Vienne, Indre-et-Loire, Haute-Vienne (N.-O. du dép.), Deux-Sèvres.

4^e groupe, du Périgord, comprenant Dordogne, Haute-Vienne (N. du dép.), Charente, Lot-et-Garonne (N.-E. du dép.), Tarn-et-Garonne, Corrèze, Lot, Puy-de-Dôme.

5^e groupe, du S.-E., comprenant Isère (passin de l'Isère), Vaucluse, Drôme.

La 2^e classe, qui comprend les usines, fabrication de la fonte et le fer en tout ou en partie, par l'emploi simultané ou alternatif du charbon de bois et des autres combustibles (scorie, coke, tourbe et bois); elle se subdivise en 4 groupes :

6^e groupe, du Nord-Est, comprenant Ardennes, Moselle, Meuse (N. du dép.), Nord (N. du dép.), Bas-Rhin, Aisne.

7^e groupe, de Champagne, comprenant Haute-Marne (2 usines exceptées), Côte-d'Or (N.-O. du dép.), Meuse (S. du dép.), Vosges (O. du dép.), Yonne, Marne, Aube.

8^e groupe, du Centre, comprenant Nièvre, Saône-et-Loire, Cher, Allier, Loiret.

9^e groupe, du Sud-Ouest, comprenant Landes, Gironde, Basses-Pyrénées (Sud-O. du dép.), Lot-et-Garonne (O. du dép.).

La 3^e classe renferme les usines qui fabriquent par l'emploi exclusif des combustibles minéraux (houille et coke); elle se subdivise en 2 groupes, dont le premier a un appendice pour quelques usines isolées.

10^e groupe, des houillères du Nord, comprenant Nord et Pas-de-Calais.

Appendice au 10^e groupe, comprenant Oise, Seine, et Seine-et-Oise.

11^e groupe, des houillères du Sud, comprenant Loire, Aveyron, Ardèche, Gard, Isère, (N.-O. du départ.), Rhône.

La 4^e classe ne renferme que les usines dans lesquelles on opère la conversion directe du minerai de fer en fer malléable, par l'emploi exclusif du charbon de bois; elle ne présente qu'un groupe.

12^e groupe, des Pyrénées et de la Corse, comprenant Ariège, Pyrénées-Orientales, Aude, Haute-Garonne, Tarn, Basses-Pyrénées (E. du dép.), Hautes-Pyrénées et Corse.

Plomb. — Il sort des usines où l'on traite les minerais à l'état de plomb pauvre et de litharge.

Argent. — Il est raffiné avant d'être livré au commerce. Le traitement des minerais de plomb argentifère, les seuls qu'on exploite en France, comprend deux opérations distinctes, la désulfuration et la réduction du minerai qui donne du plomb argentifère, et la séparation de l'argent et du plomb.

On emploie en France deux méthodes principales pour la réduction des minerais de plomb. La première consiste en principe à griller partiellement la galène, et, lorsqu'elle est arrivée à un degré d'oxydation convenable, à déterminer la réaction des parties oxydées sur le sulfure resté intact; il en résulte de l'acide sulfureux, qui se dégage, et du plomb métallique. La seconde consiste dans la désulfuration de la galène au moyen du fer métallique.

Dans la coupellation, le plomb riche mis en fusion est soumis à l'action d'un courant d'air forcé qui l'oxyde et le transforme en litharge ou protoxyde de plomb, que l'on fait écouler par une rigole ménagée à cet effet, ou qui s'imbibe dans la coupelle; il reste un gâteau d'argent qui est ensuite raffiné. — Les litharges les plus pures sont livrées directement au commerce, les autres sont revivifiées à l'état de plomb de marchand.

Le tableau suivant fera connaître les variations éprouvées par la production des mines et usines où l'on exploite et prépare l'argent et les matières plombeuses.

TABLEAU
DE LA PRODUCTION DU PLOMB ET DE L'ARGENT.

Années.	Ouvriers dans les minerais et usines.	Produits marchands.				Valeur totale créée.
		Plomb.	Litharge.	Aliquifoux.	Argent.	
		quintaux.		quin.	kilog.	francs.
1837	1,289	3,449	3,824	658	1,857	874,560
1838	756	3,756	2,295	825	1,515	713,351
1839	904	3,490	2,307	708	1,694	699,474
1840	1,363	1,927	2,213	818	1,915	703,675
1841	1,436	1,478	4,910	59	2,093	774,033
1842	1,223	1,632	4,836	53	2,374	844,583
Moyenn.	1,163	2,628	3,397	516	1,908	768,279

Cuivre. — Il s'extrait de ses minerais par des grillages répétés qui chassent le soufre et ramènent le métal à l'état d'oxyde, et par une fonte de réduction dans des fourneaux à réverbère. — Le quart environ du cuivre préparé en France est le produit accessoire de la fabrication de l'acide sulfurique au moyen des pyrites dans l'usine de Perrache, près Lyon; la production totale s'est élevée, en 1841, à 1,008 quintaux.

TABLEAU
DE LA PRODUCTION DU CUIVRE.

Années.	Nombre d'ouvriers dans les mines et dans les usines.	Cuivre rosette.	Pyrites pauvres.	Valeur totale créée.
1837	196	1,104	3,400	198,552
1838	195	700	10,000	184,000
1839	173	905	11,000	215,905
1840	181	800	515	335,690
1841	199	1,008	2,052	278,676
1842	153	885	2,610	257,560
Moyenn.	183	900	,	248,608

Antimoine. — Il s'obtient à l'état de sulfure par une simple liquation, et est en partie livré au commerce, à cet état, pour les préparations pharmaceutiques. L'antimoine métallique ou régule s'extrait du sulfure par un grillage suivi d'une fonte de réduction. Les mines où l'on prépare les produits antimoniaux ont occupé, en 1842, 45 ouvriers et livré 973 quintaux de sulfure fondu, 617 quintaux d'antimoine, et 28 quintaux de crocus ou oxysulfure.

Soufre. — Celui qui est produit en France s'extrait des pyrites de fer et de cuivre à l'état de soufre et plus particulièrement à l'état d'acide sulfureux, qui est immédiatement converti en acide sulfurique. La production de 1842 équivalait à 2,610 quintaux de soufre.

III. MINÉRALURGIE proprement dite. —

Plâtre. — Il est extrait du gypse par une simple cuisson à une basse température; qui a pour objet de chasser l'eau de combinaison, dans des fours chauffés par la flamme du bois ou de la houille.

Chaux. — Elle est préparée par un procédé semblable, dans des fours de formes diver-

ses, où elle éprouve une calcination à une température élevée qui a pour objet de chasser l'acide carbonique du carbonate de chaux, et, dans le cas particulier où la chaux est hydraulique, de déterminer la combinaison de la silice et de la chaux.

On distingue les chaux, en chaux grasses, chaux maigres, chaux hydrauliques et ciments. Les chaux grasses sont celles qui résultent de la calcination des pierres calcaires exemptes de matières étrangères. Par l'extinction elles s'échauffent fortement et foisonnent d'un volume égal à leur volume primitif. Les chaux maigres sont des chaux grasses mélangées de matières inertes qui contribuent seulement à diminuer leur qualité.

Les chaux hydrauliques ont la propriété de prendre plus ou moins rapidement et de durcir sur l'eau; elles ne donnent à l'extinction qu'un foisonnement très-faible, variable avec leur degré d'hydraulicité; elles doivent cette propriété à la présence dans la pierre calcaire d'une certaine quantité d'argile intimement disséminée, qui forme sur la cuisson des silicates de chaux et d'alumine présentant des propriétés essentiellement distinctes de celles de la chaux grasse. Les chaux hydrauliques, lorsqu'on les éteint, absorbent une certaine quantité d'eau, et se solidifient par suite même de cette combinaison, tandis que la solidification des chaux grasses n'a lieu que par l'absorption de l'acide carbonique de l'air. Ces silicates étant insolubles, il en résulte qu'ils peuvent être immergés sous l'eau et s'y solidifier sans être délayés et entraînés. — L'expérience a démontré qu'une proportion de 15 p. 100 d'argile intimement disséminée dans les pierres calcaires, donne des chaux hydrauliques de très-bonne qualité, durcissant sous l'eau dans l'espace de quelques jours. Lorsque la proportion d'argile est de 30 pour 100, le durcissement est presque instantané, et se fait en quelques minutes. Les pierres ainsi composées prennent alors le nom de ciments naturels, et deviennent propres à plusieurs usages spéciaux; tels sont ceux de Pouilly (Côte-d'Or), de Vassy (Yonne). Certains calcaires magnésiens et les calcaires à chaux grasse, imparfaitement cuits, donnent aussi des chaux jouissant de propriétés hydrauliques, mais d'un emploi beaucoup moins sûr que les chaux hydrauliques proprement dites. La connaissance exacte des causes de

l'hydraulicité de certaines chaux a conduit naturellement à fabriquer des chaux hydrauliques artificielles au moyen de la craie et de l'argile mélangées intimement en proportions convenables. Cette fabrication a pris un développement très-remarquable dans les environs de Paris. — On peut encore remarquer dans beaucoup de cas les chaux hydrauliques par un mélange de chaux grasse et de pouzzolane ou d'argile cuite à un degré assez faible, tel, qu'ayant perdu son eau de combinaison, elle conserve encore assez d'activité pour former avec la chaux un silicate hydraté durcissant sous l'eau. Le ciment de briques et de tuileaux n'est qu'une pouzzolane imparfaite.

Poteries. — Ce nom s'applique à une foule de produits différents par leur forme et leurs usages, mais qui, par les principes essentiels de leur fabrication, n'appartiennent qu'à une seule et même branche de l'industrie minérale. Les poteries sont toutes fabriquées au moyen d'argiles façonnées sous forme de formes diverses et soumises à l'action de la chaleur, qui leur donne la solidité et les propriétés nécessaires. Les briques, les carreaux, les tuiles, les pots-à-fleur, et autres vases qui ne sont pas enduits d'un vernis à la surface, portent plus particulièrement le nom de terres cuites. Ils sont fabriqués par les argiles les plus communes. — On distingue ensuite, suivant la finesse et la nature de la pâte, le degré de cuisson, etc., les poteries communes, la faïence commune, la faïence fine et anglaise, que l'on recouvre d'un vernis plombé; le grès céramique, ou poteries de grès, très-fortement cuit et vitrifié à la surface par du sel marin qu'on projette dans les fours; la porcelaine, qui se divise en porcelaine dure ou chinoise à pâte fine, translucide, recouverte d'un vernis terreux sans addition de matières combustibles, et la porcelaine tendre ou française, recouverte d'un vernis plombifère transparent et tendre. La porcelaine dure est fabriquée avec un mélange de kaolin et de silice blanc, et recouverte d'un enduit de spath vitrifié.

Verres. — Ce sont des silicates multiples dans lesquels la silice entre toujours comme élément essentiel, et dont les bases varient en nature et en proportion suivant les usages auxquels on les destine. Les matières qui entrent dans la composition du verre sont fondues à une température très-élevée dans des pots en creusets réfractaires

et amenées à l'état liquide pour être façonnées soit par insufflation, soit par moulage et coulage. — Les verres à bouteille, les verres à vitres, les vases en cristal, sont soufflés; les minces objets, tels que salières, bobèches, etc., en cristal, sont moulés; enfin les glaces sont coulées. Les propriétés des diverses espèces de verre dépendent principalement de la nature des matières employées pour les fabriquer, et par conséquent de leur composition chimique. Dans le verre blanc la soude est la base dominante; dans le verre à bouteille, la chaux et l'alumine; dans le cristal, l'oxyde de plomb.

En 1835, on évaluait à 150,000,000 fr. environ la valeur créée par l'élaboration des différentes substances minérales non métalliques, tels que la chaux, le plâtre, les poteries et les verres de toute espèce; cette branche de l'industrie minérale a certainement pris, depuis cette époque, un développement considérable.

Alun et couperose. — Ce sont des produits du traitement des terres pyriteuses et alumineuses. Pour obtenir la couperose ou sulfate de fer, on détermine par une exposition à l'air la décomposition des pyrites et l'oxydation des deux éléments du sulfure de fer; il en résulte immédiatement du sulfate de fer, qu'on sépare au moyen d'un simple lessivage: en grillant ces mêmes terres pyriteuses soit directement, soit après l'extraction de la plus grande partie du sulfate de fer, on détermine, par la réaction de l'acide sulfurique sur l'alumine, de l'argile, la formation du sulfate d'alumine; on en sépare le sulfate de fer qui se forme en même temps par plusieurs cristallisations successives, et, en ajoutant dans les eaux-mères du sulfate de potasse ou d'ammoniaque, on obtient un précipité d'alun. On fabrique en outre des quantités assez considérables de couperose, en traitant directement le fer par l'acide sulfurique. On désigne sous le nom de magmas des résidus de la séparation de la couperose, qui sont traités à part dans de petites usines pour la préparation de l'alun.

La production de la France, en 1841, s'est élevée à 40,469 quintaux d'alun et 44,592 quintaux de couperose. Le tableau ci-joint fera voir quelles ont été les variations dans les produits de cette fabrication pendant six des dernières années; il ne comprend pas les produits du traitement direct de la ferraille par l'acide sulfurique.

TABLEAU

DE LA PRODUCTION DE L'ALUN ET DE LA COUPEROSE.

Années.	Ouvriers dans les mines et usines.	Alun. quintaux.	Couperose. quintaux.	Magmas. quintaux.	Valeur totale créée. francs.
1837		27,867	23,450	33,587	1,440,257
1838	1,226	25,833	28,000	30,526	1,350,041
1839	419	28,963	36,095	35,450	1,612,510
1840	927	35,654	32,232	49,400	1,781,197

147	IND	DICTIONNAIRE		IND	148
1841	895	40,469	44,592	15,325	2,052,045
1842	867	26,642	27,692	30,100	1,413,245
Moyenne.	818	30,909	32,010	52,716	1,608,209

HISTOIRE ET BIBLIOGRAPHIE DE L'INDUSTRIE MINÉRALE EN FRANCE.—1. Esquisse historique. — Les premiers travaux d'exploitation des mines remontent à une époque très-reculée; ils étaient déjà en activité dans le midi des Gaules à l'époque de l'invasion de Jules César; plusieurs passages de ses *Commentaires* témoignent de l'habileté des mineurs gaulois, qui mirent à profit leur expérience des travaux souterrains pour la défense de leurs villes. Nous citerons ici deux de ces passages qui mettent complètement ce fait en évidence.

Lotiates (les habitants des environs de Lectoure et d'Aire) *obsessi cuniculis ad aggerem actis (cujus rei sunt longe peritissimi Aquitani, propterea quod multis locis apud eos araria secturae sunt, legatos ad Crassum mittunt, etc..... Bituriges* (les habitants de Bourges, alors assiégés), *aggerem cuniculis subtrahebant, eo scientius, quod apud eos magna sunt ferrariae, atque omne genus cuniculorum notum atque usitatum est.*

Les Gaulois s'adonnaient principalement à l'exploitation des mines de cuivre et de fer. Il est probable que chez les peuples auxquels les Romains donnaient le nom de Barbares, et qu'ils réunirent successivement à l'empire, la profession de mineur n'avait rien de servile; les Romains, au contraire, faisaient exploiter les mines par les esclaves. Ce n'est que sous le règne de Tibère, que les ouvriers cessèrent d'être exclusivement des condamnés. On vit même, sous le règne de Claude, un général romain faire exploiter des mines par ses soldats.

Les empereurs romains rendirent de nombreux décrets relatifs aux mines; mais l'invasion des Barbares et la dissolution de l'empire amenèrent la décadence rapide de cette industrie. Charlemagne est un des premiers souverains qui aient cherché à rendre de l'activité aux mines; il comptait, parmi les revenus de la couronne, la recette qui provenait des forges et des mines de fer et de plomb. — Plusieurs rois, Charles VI, Charles VII, Louis XI, etc., accordèrent des privilèges aux mineurs, et rendirent des ordonnances pour encourager leurs entreprises; mais les modifications continuellement apportées à la constitution de la propriété des mines furent pour elles une cause de ruine, et, pendant longtemps, un obstacle à leur développement. — La découverte de l'Amérique vint jeter dans les entreprises de mines métalliques une perturbation funeste, en produisant une dépréciation rapide des métaux précieux. Pour beaucoup de mines, par suite de cette dépréciation et de l'enchérissement de la main-d'œuvre et des matières premières, les produits sont devenus insuffisants pour payer les dépenses de l'exploitation. Certaines mines de cuivre,

par exemple, dont le métal était monnayé, ont fini par ne plus fournir un nombre de pièces de monnaies suffisant pour payer les dépenses de toute espèce, et ont dû être abandonnées. Les mines, qui ont survécu à ces causes de ruine, n'ont dû leur salut qu'à la richesse de leurs minerais, au perfectionnement des procédés d'exploitation et de traitement métallurgique, et particulièrement à la découverte de la poudre et à son introduction dans les travaux de mines, en 1615. Avant cette époque, les mineurs employaient les outils et le feu pour entamer les roches. C'est au moyen du feu qu'Annibal, imitant le procédé qu'il avait vu en usage dans les mines de l'Espagne, surmonta les difficultés que lui présentait le passage des Alpes.

Les exploitations de combustible et de fer, qui ne se trouvaient pas affectées par les mêmes causes de ruine, ont pris au contraire un développement remarquable, surtout depuis la fin du siècle dernier, et se sont maintenues au niveau des rapides progrès de l'industrie française. — La nécessité où la France s'est trouvée, pendant les guerres de la République et de l'Empire, de tirer toutes ses ressources de son propre sol, a puissamment contribué au développement de la richesse minérale. — C'est à cette époque que le gouvernement a commencé à prendre des mesures efficaces pour favoriser ce mouvement: une chaire de minéralogie et de métallurgie avait été fondée, en 1778, à Paris, et une école des mines en 1783. La création de l'école Polytechnique et d'une école d'application pour les ingénieurs des mines, et la fondation, en 1816, de l'école des mineurs de Saint-Etienne, destinée à former des directeurs de mines et d'usines, ont fourni à l'industrie minérale l'élément scientifique qui lui manquait et sans lequel ses progrès ne pouvaient être que restreints. La loi du 21 avril 1810 a donné enfin à la propriété des mines la stabilité qui lui manquait, en définissant nettement sa nature et ses droits, et en consacrant en sa faveur le principe de l'expropriation forcée pour cause d'utilité publique.

L'exploitation des mines métalliques est bien antérieure à la conquête des Gaules par les Romains; mais les combustibles minéraux sont restés longtemps sans être exploités, l'abondance du combustible végétal ayant rendu longtemps leur usage inutile. Il est probable cependant que les habitants des contrées carbonifères ont commencé à une époque reculée à consommer la houille, qu'ils arrachaient à la surface pour leur usage personnel et local; elle n'est devenue l'objet d'une exploitation et d'un commerce un peu importants que deux siècles après l'ouverture des mines de Liège et de New-

castle, qui a eu lieu dans le xiii^e siècle. L'édit de Charles VI sur les mines, du 30 mai 1313, ne mentionne pas le combustible minéral, ce qui fait supposer qu'à cette époque il n'y avait pas d'exploitations suivies. On voit la houille arriver pour la première fois en 1520 à Paris, où la faculté de médecine eut à décider si l'emploi de cette nouvelle substance ne serait pas nuisible à la salubrité publique. Enfin, c'est en 1548 que les mines de houille commencent à être citées dans un document historique. Les premières exploitations dignes de ce nom ont été, selon toutes les apparences, établies sur les affleurements des couches puissantes de Saint-Etienne et de Brassac (Haute-Loire).

En 1787, la production des mines de houille françaises était de 10,033,803 quintaux; en 1837, de 29,887,351; et enfin en 1861, de 34,101,969 q. Elle est donc maintenant 16 à 17 fois plus considérable qu'en 1787.

La fabrication du fer a eu lieu longtemps par la méthode directe, dont nous retrouvons la trace dans les forges corses et catalanes. Les forges où le fer s'obtenait immédiatement à l'état de fer malléable, avec une consommation considérable de minerai et de charbon, n'ont fait place que successivement aux usines actuelles, où les minerais sont fondus dans de hauts fourneaux et donnent comme premier produit de la fonte, qui doit être ensuite affinée dans des foyers spéciaux pour être transformée en fer malléable. À de simples creusets succédèrent des petits fourneaux de 1 mètre de hauteur pour les minerais ordinaires, et de 2 mètres seulement pour les minerais réfractaires. Dans ces fourneaux, on obtenait une masse de fer brut qui pouvait être immédiatement cinglée sous le marteau; dans quelques cas seulement on obtenait accidentellement du fer trop carburé, qui devait être repassé dans un autre foyer sous l'action d'un courant d'air forcé; en élevant les fourneaux à 2 mètres et au-dessus, et en adoptant par suite, comme conséquence de la carburation plus complète du fer, qui restait plus longtemps à une température plus élevée en contact avec le combustible, l'affinage de la fonte dans un foyer spécial, on est arrivé naturellement au procédé actuel. Il existait déjà des hauts-fourneaux, produisant de la fonte livrée en première fusion, au commencement du xvi^e siècle, et il est probable que l'origine du procédé actuel remonte en France au commencement du xv^e siècle. — L'emploi du coke dans les hauts-fourneaux a été importé d'Angleterre et remonte à l'année 1763; la fonderie du Creuzot (Saône-et-Loire) a été longtemps la seule où le combustible minéral ait été utilisé pour la fusion du minerai; ce n'est que depuis 1821 que la fabrication de la fonte au coke a pris un grand développement. — L'emploi de la houille pour l'affinage de la fonte obtenue du charbon de bois ne remonte qu'à l'année 1825. Dans ces dernières années, l'industrie sidérurgique a reçu de grands perfectionnements, parmi lesquels on doit compter au

premier rang l'emploi de l'air chauffé dans les hauts-fourneaux et les foyers d'affinerie, l'emploi des flammes perdues, pour le chauffage de l'air, des chaudières; le grillage des minerais, la cuisson des briques et de la chaux, et enfin, l'emploi des gaz combustibles des hauts-fourneaux pour l'affinage de la fonte et l'élaboration du gros fer dans des fours à réverbère. L'emploi de l'air chaud n'a été introduit en France, où il a été importé d'Angleterre, qu'en 1832. En 1814, M. Berthier, maintenant inspecteur général des mines, signalait l'emploi des flammes perdues des hauts-fourneaux et des foyers d'affinerie comme l'un des perfectionnements les plus importants qu'on pût apporter à l'industrie du fer, et cette innovation, réalisée dès cette époque en France, bien qu'elle n'y soit devenue générale que depuis une dizaine d'années, a facilité tous les autres progrès obtenus depuis dans l'art des forges. — En 1836, M. Sire, employé dans les forges de la Haute-Saône, prenait un brevet pour un système complet de fabrication du fer au moyen des gaz des hauts-fourneaux, un an avant les premiers essais de ce genre tentés en Allemagne.

L'invention du verre est très-ancienne et est attribuée aux Phéniciens. Quelques vases de verre commun, trouvés dans des tombeaux antiques, pourraient faire présumer que cette fabrication a été connue des Gaulois; mais il faut remonter jusqu'au temps des croisades pour trouver la date de l'établissement des premières verreries. Après la seconde croisade, plusieurs fabriques de verre s'établirent en France. Jusqu'à Colbert, les produits de cette fabrication restèrent très-grossiers, et c'est en accordant à cette industrie une protection toute spéciale que ce grand ministre lui a fait faire de rapides progrès. Des artistes français, qui avaient appris à Venise à connaître les principes de la fabrication des glaces, furent appelés par lui, et fondèrent la première fabrique de glace, en 1665, à Tourlaville, près de Cherbourg. Le coulage des glaces fut inventé en 1685, par l'un d'eux, qui fonda son premier établissement à Paris, et le transporta, en 1691, à Saint-Gobain (Aisne).

C'est à un savant ingénieur français, M. Vicat, que l'on doit la connaissance exacte de la nature et des propriétés des chaux hydrauliques. Ses travaux, qui remontent à l'année 1812, ont fait faire un immense progrès à l'art des constructions en ce qui concerne la fabrication des mortiers. — La chaux était la base des constructions que les Romains ont laissées sur le sol de la Gaule; l'emploi du plâtre est plus récent, et il serait difficile d'assigner une date à son introduction dans les constructions.

2. *Etat actuel de l'industrie minérale par département.* — Les produits inorganiques qui forment l'objet des différentes branches de l'industrie minérale sont fournis, en proportions très-variables, par chacun des 86 départements qui composent le territoire. La valeur totale créée par cette industrie de-

puis plusieurs années est répartie ainsi que l'indique le tableau suivant. Les trois départements dans lesquels cette branche d'industrie a pris le plus grand développement,

en 1842, sont ceux du Nord, de la Loire et de la Seine, dont le premier a créé une valeur de 22,116,345 francs.

TABLEAU

DES VALEURS CRÉÉES DANS CHAQUE DÉPARTEMENT POUR LES DIVERSES BRANCHES DE L'INDUSTRIE MINÉRALE.

Indication des départements.			Indication des départements.			Indication des départements.		
N ^{os} d'ordre.	Noms des départements.	Valeur totale créée. francs.	N ^{os} d'ordre.	Noms des départements.	Valeur totale créée. francs.	N ^{os} d'ordre.	Noms des départements.	Valeur totale créée. francs.
1	Nord	22,116,345	31	Loiret	4,902,064	61	Garonne (Hte-)	1,690,572
2	Loire	20,802,453	32	Hérault	4,890,844	62	Ain	1,625,208
3	Seine	20,587,293	33	Charente-Inf.	4,854,344	63	Tarn	1,572,829
4	Meurthe	14,625,862	34	Seine-et-Oise	4,804,535	64	Pyrénées-Or.	1,552,160
5	Moselle	13,032,847	35	Loire-Inf.	4,628,778	65	Finistère	1,470,603
6	Marne (Hte-)	12,526,336	36	Calvados	4,606,281	66	Drôme	1,359,965
7	Aisne	11,983,905	37	Mayenne	4,539,163	67	Sèvres (Deux-)	1,100,886
8	Nièvre	11,592,298	38	Var	4,154,433	68	Eure-et-Loir	1,091,411
9	Bo.-du-Rhône	11,404,647	39	Dordogne	4,064,851	69	Vendée	1,089,617
10	Saône-et-Loire	10,627,406	40	Ariège	4,019,368	70	Vienne	935,954
11	Gard	10,310,727	41	Aveyron	3,719,127	71	Vaucluse	994,296
12	Ardennes	9,793,517	42	Jura	3,637,929	72	Loir-et-Cher	900,769
13	Saône (Hte)	9,596,825	43	Pyrénées (B-)	3,566,276	73	Loire (Hte-)	809,693
14	Cher	9,287,605	44	Orne	3,203,320	74	Morbihan	737,313
15	Seine-et-Marne	8,807,077	45	Aude	3,194,773	75	Côtes-du-Nord	735,697
16	Côte-d'Or	8,301,155	46	Allier	3,124,304	76	Corrèze	511,859
17	Seine-Inf.	7,735,543	47	Rhin (Haut-)	2,952,074	77	Creuse	432,768
18	Oise	6,987,100	48	Indre	2,943,114	78	Lot	419,985
19	Meuse	6,641,015	49	Sarthe	2,900,704	79	Cantal	277,768
20	Eure	6,267,879	50	Charente	2,566,127	80	Lozère	209,554
21	Isère	6,114,624	51	Yonne	3,548,377	81	Lot-et-Gar.	206,542
22	Somme	5,486,645	52	Lot-et-Gar.	2,491,160	82	Alpes (Basses-)	195,737
23	Maine-et-Loire	5,379,812	53	Landes	2,489,376	83	Corse	161,374
24	Pas-de-Calais	5,323,681	54	Ardèche	2,464,801	84	Alpes (Htes-)	83,741
25	Rhin (Bas-)	5,215,825	55	Puy-de-Dôme	2,371,680	85	Pyrénées (Htes-)	81,316
26	Gironde	5,210,038	56	Manche	2,056,669	86	Gers	
27	Vosges	5,163,674	57	Marne	1,953,805			
28	Vienne (Hte-)	5,062,058	58	Indre-et-Loire	1,835,050			
29	Doubs	4,993,756	59	Aube	1,753,274			
30	Rhône	4,964,120	60	Ille-et-Vilaine	1,713,253			
							Totaux	404,496,704

Le tableau suivant montre les départements rangés suivant l'ordre d'importance des produits qu'ils ont donnés, pendant 1842, en réunissant toutes les branches de l'industrie minérale.

La légende suivante, où les départements sont rangés par ordre alphabétique et où ils portent les mêmes numéros d'ordre que dans le tableau précédent, servira à faciliter les recherches dans ce tableau.

Ain	62	Dordogne	39	Lot	78	Rhin (Bas-)	25
Aisne	7	Doubs	29	Lot-et-Garonne	52	Rhin (Haut-)	47
Allier	46	Drôme	66	Lozère	80	Rhône	30
Alpes (Basses-)	82	Eure	20	Maine-et-Loire	23	Saône (Haute-)	13
Alpes (Hautes-)	48	Eure-et-Loire	68	Manche	56	Saône-et-Loire	10
Ardèche	54	Finistère	65	Marne	57	Sarthe	49
Ardennes	12	Gard	11	Marne (Haute-)	6	Seine	3
Ariège	40	Garonne (Haute-)	61	Mayenne	37	Seine-et-Marne	15
Aube	59	Gers	86	Meurthe	4	Seine-et-Oise	34
Aude	55	Gironde	26	Meuse	19	Seine-Inférieure	17
Aveyron	41	Hérault	52	Morbihan	74	Sèvres (Deux-)	67
Bouches-du-Rhône	9	Ille-et-Vilaine	60	Moselle	5	Somme	22
Calvados	36	Indre	43	Nièvre	8	Tarn	63
Cantal	79	Indre-et-Loire	58	Nord	1	Tarn-et-Garonne	81
Charente	50	Isère	21	Oise	18	Var	38
Charente-Inférieure	33	Jura	42	Orne	44	Vaucluse	71
Cher	14	Landes	53	Pas-de-Calais	24	Vendée	69
Corrèze	85	Loir-et-Cher	72	Puy-de-Dôme	55	Vienne	70
Corse	76	Loire	2	Pyrénées (Basses-)	43	Vienne (Haute-)	28
Côte-d'Or	16	Loire (Haute-)	73	Pyrénées (Hautes-)	85	Vosges	27
Côtes-du-Nord	75	Loire-Inférieure	35	Pyrénées-Orientales	64	Yonne	51
Creuse	77	Loiret	31				

INOCULATION. Voy. VACCINE.

J

JACQUART. Voy. MÉTIER A LA JACQUART.
JAUGE LOGARITHMIQUE. — *Invention de M. Galley, de Paris.* — Cet instrument consiste en un bâton carré de 10 à 12 millimètres d'équarrissage, et 14 à 16 décimètres de longueur; une des quatre faces est unie, et sur chacune des autres est tracée une échelle. La première représente les divisions en parties égales, qui sont telles, qu'après avoir mesuré le diamètre au moyen d'un tonneau, et sa longueur intérieure, on obtient la capacité, en multipliant le carré du diamètre par la longueur intérieure. Cette échelle porte le nom d'échelle des nombres naturels. La seconde est formée de divisions logarithmiques, allant sans cesse en augmentant, et au moyen desquelles, si l'on substitue aux nombres des parties égales qui expriment le diamètre moyen et la longueur du tonneau, le double logarithme du diamètre et le logarithme de la longueur, l'opération se réduit à la simple addition de ces logarithmes, dont la somme est un nouveau logarithme qui a pour nombre naturel correspondant celui qui exprime la capacité du tonneau en litres, décalitres, hectolitres, décilitres, centilitres, etc., suivant que le tonneau est plus ou moins grand. La troisième échelle, appelée mètre, est formée des divisions du mètre en centimètres, elle n'a d'autre objet que d'offrir un moyen de vérification des résultats obtenus avec la jauge logarithmique. On peut aussi s'en servir pour mesurer les dimensions des objets dont on veut connaître la superficie, la solidité ou la capacité en mètres et parties du mètre carré ou cubique, en se servant, si l'on veut pour en faire le calcul, des deux autres échelles comme d'une table de logarithmes. La correspondance des nombres d'une de ces échelles avec ceux des deux autres est indiquée par une boîte dont les bords sont taillés en biseau, et que l'on fait couler sur le bâton. Les côtés de cette boîte qui se rapportent à l'échelle des parties égales et à l'échelle métrique, portent un curseur de la longueur d'une des parties de l'échelle, et divisé en dix parties égales, au moyen desquelles chaque centième de l'échelle peut être divisé en dix, ce qui peut donner des millièmes. Le côté de la boîte qui correspond à l'échelle logarithmique ne porte point de curseur, parce que les divisions de cette échelle étant inégales, ne peuvent être sous-divisées par une même quantité; mais les sous-divisions ont été marquées dès que l'espace a été assez grand pour le permettre. La boîte est échan-

crée en cette partie pour qu'on puisse évaluer à l'œil les fractions indiquées par l'index. Les divisions des première et troisième échelles sont numérotées de 10 en 10 par les nombres 1, 2, 3, etc., dans leur ordre naturel, à partir du commencement de la jauge; celles de la seconde échelle sont aussi numérotées de 10 en 10 par les chiffres 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9; après quoi le numérotage recommence dans le même ordre, de manière que le 0 répond aux points marqués 1 et 10, sur la première échelle. Pour diviser l'échelle des parties égales n° 1, l'on cherche par quel nombre, en millimètres, on devrait exprimer le diamètre et la hauteur d'un cylindre, dont la solidité ou la capacité serait d'un mètre cube: ces deux dimensions étant supposées égales, c'est-à-dire le diamètre égal à la hauteur, et ayant trouvé que ce nombre était 1083, 9, on a marqué sur l'échelle n° 1 une pareille quantité de millimètres, et on a divisé l'espace ainsi marqué en dix parties, et chacune de ces dernières parties en dix autres. Pour diviser l'échelle logarithmique n° 2 on a formé des tables inverses des tables ordinaires de logarithmes, car les nombres naturels sont fractionnaires. Quant à l'échelle métrique n° 3, elle contient simplement les divisions du mètre en décimètres et centimètres. Le bâton est prolongé au delà du point où commence la jauge d'une quantité de trois à quatre décimètres divisés en millimètres, et reçoit à coulisse, une boîte portant un crochet que l'on fixe au moyen d'une vis de pression, à une telle distance du commencement des échelles qu'elle soit égale à la double saillie des jables, et à la double épaisseur des fonds; il ne reste plus alors qu'à mesurer avec l'instrument la longueur extérieure du tonneau, à partir du crochet, pour avoir la longueur extérieure. (*Brevets publiés*, tome IV, page 33, planche 3.)

JAUNE DE NAPLES. — Belle couleur, très-solide, employée non-seulement dans la peinture à l'huile, mais encore dans la peinture sur porcelaine et sur émail. Sa préparation a été longtemps tenue secrète, et, encore actuellement, peu des recettes publiées donnent de bons résultats.

L'une des meilleures, dit-on, consiste à mélanger intimement trois parties d'antimoine métallique avec deux parties de minium et une partie d'oxyde de zinc, à fondre le tout ensemble, puis à réduire la masse fondue en poudre très-fine.

JENNER. Voy. VACCINE.

JENNY-MULL-JENNY. Voy. CORON.

K

KALEIDOSCOPE. Ce petit instrument d'optique fut inventé en 1817 par M. Brewster, et fit, pendant quelque temps, fureur à

Paris. On n'en a point tiré tout le parti qu'il pouvait offrir aux dessinateurs, aux brodeurs, aux architectes et à diverses autres

industries. Il fut importé en France en 1818 par M. Windsor fils, sous le titre de *transfigurateur*. Voici comment le *Dictionnaire des découvertes* en rend compte :

« Le transfigurateur est une espèce de lunette, armée, à l'extrémité qui touche l'œil, d'un verre lenticulaire, et à l'extrémité opposée, d'un verre dépoli. On introduit dans l'espace ménagé entre ce dernier verre et un troisième verre placé à un pouce environ du précédent, des objets d'un petit volume, comme morceaux d'étoffes de différentes couleurs, coquillages, pierres fausses, pétales de fleurs, etc. Ces objets, en se mêlant, se combinent à l'œil de mille manières piquantes, toujours régulières et jamais semblables; effet produit par la réunion de trois verres en forme de triangle, et régnant dans toute la longueur du tube. Ces verres sont revêtus, à leur face extérieure, d'un morceau d'étoffe ou de papier de couleur foncée, de manière à produire intérieurement l'effet d'une glace. C'est en venant à se réfléchir dans cette triple surface, que les objets réunis à l'extrémité du tube, présentent, à l'aide du mouvement de rotation imprimé à l'instrument, les combinaisons agréables et variées qui ont fait un moment la vogue du transfigurateur. Ce jouet est une invention anglaise, dont M. Robertson a fait depuis longtemps l'application dans son cabinet, et dont M. Chevalier, ingénieur, a retrouvé la description. »

KAOLIN. Voy. FELDSPATH, PORCELAINE.

KERMES. — On a donné le nom de *kermès*, qui vient peut-être de l'arabe, à deux productions fort différentes, l'une animale, l'autre minérale. La seule analogie qui existe entre elles est leur couleur rouge, et le nom qu'elles portent rappelle cette couleur (cramoisie). Nous ne nous occuperons que de la première de ces deux substances.

Le *kermès animal* des pharmacies, nommé aussi *graine d'écarlate* ou *vermillon*, est connu des naturalistes sous le nom de *cochenille* du *kermès*. C'est en effet le corps de la femelle d'une cochenille fécondée et pleine d'œufs, le *coccus ilicis* de Linnée, insecte hémiptère qui vit sur les feuilles du *quercus coccifera*, arbre commun dans les régions méridionales de l'Europe. Le mâle est fort petit : il a deux ailes, tandis que la femelle, dont le corps est plus gros, en est dépourvue. Celle-ci, au commencement du printemps, est d'un rouge vif; elle a la forme d'un bateau renversé, et vit entourée d'une sorte de coton qui lui sert de nid. Quand elle a été fécondée, elle grossit

considérablement, devient sphérique, meurt vers la fin du printemps suivant, et paraît transformée en une sorte d'ovaire, renfermant une quantité considérable de petits œufs entourés d'une pulpe rougeâtre : c'est alors qu'on la récolte.

Le kermès animal, tel qu'on nous le présente dans le commerce, a la forme d'une baie arrondie, lisse, luisante et d'un très-beau rouge. L'enveloppe qui constitue ce *coccus* est brisée vers le point qui adhérerait à la feuille de l'arbre sur lequel il vit. A l'état de complète dessiccation, il est fragile, mince et si léger, qu'il en faut environ 56,000 pour peser un kilogramme. Il a une odeur légèrement aromatique, une saveur amère, légèrement acidulée; il colore la salive en rouge de sang. L'analyse chimique l'a montré composé d'une matière colorante analogue à la carmine (Voy. CARMIN), de divers sels et de coccine, matière animale particulière, qui demande à être mieux étudiée.

On tire le kermès animal du midi de la France, et c'est le plus estimé. Il n'est pas rare en Murcie, et nous l'avons observé abondamment sur les pentes méridionales de la Sierra-Morena. La récolte de ces insectes a lieu deux fois par an; ce sont des femmes qui, pour l'ordinaire, les arrachent avec leurs ongles. Après en avoir enlevé la pulpe intérieure, qui est rouge, on les lave dans du vin, puis ils sont séchés au soleil et renfermés dans des sacs avec une certaine quantité de la pulpe, qui a séché à part. La récolte varie en quantité et en qualité, suivant que le temps a été plus ou moins favorable. Si le printemps a été doux, les produits sont abondants et estimés.

Le rôle médical du kermès animal est aujourd'hui à peu près nul. Montpellier nous expédiait autrefois un sirop qui est tombé dans un juste oubli. La confection alkermès, tant prônée, n'a pas eu un meilleur sort. Depuis la découverte de la cochenille des cactus, la cochenille-kermès n'est que bien rarement employée en teinture; on dit pourtant qu'elle sert dans le Levant à la teinture des soies.

Le kermès animal était connu des anciens. Dioscoride (IV, 48) et Théophraste (III, 16) lui donnent le nom de *κόκκος βαρβαρικός*; Pline (XXVI, 8) celui de *coccum* et de *granum insectorium* (1).

(1) Cet article est emprunté à l'*Encyclopédie des gens du monde*.

L

LAINE (*Machine à préparer et à filer la*). — *Invention de M. J. M. Sarrazin, de Lyon*. — La machine, inventée par l'auteur, qui est également propre au cardage et au mélange des laines et des poils pour la fabrication des chapeaux, et pour laquelle il a obtenu un brevet de cinq ans, réunit plu-

sieurs avantages : 1° celui de fondre et d'amalgamer ces matières les unes avec les autres, avec autant et même plus de perfection que la cardage à main, surtout pour les feutres; c'est ce qu'ont prouvé l'expérience et un travail soutenu depuis plus de huit ans; 2° celui de simplification dans l'exécution :

celui de la modicité dans le prix; celui d'accélérer singulièrement l'ouvrage. La mécanique à coton, importée d'Angleterre, connue depuis longtemps, est composée de onze cylindres cardants; elle coûtait 4 à 5000 francs de construction, et elle ne cardait pas trente à quarante livres de coton par jour. Celle de M. Sarrazin n'est composée que de trois cylindres cardants; elle ne coûte que 8 à 900 francs, et elle cardait quarante-cinq livres de mélange par jour, conduite par un seul homme; elle remplace la main-d'œuvre de huit femmes au moins. Cette machine est composée, 1° d'un bâti en chêne, de six pouces d'équarrissage; 2° d'un petit bât pour soutenir les grenouilles d'engrenage; 3° d'un autre petit bâti portant la nappe; 4° d'un cylindre garni d'épingles qui cardent; 5° d'une roue d'engrenage; 6° d'une antenne pour les roues d'engrenage; 7° d'un petit cylindre servant à prendre les laines sur la nappe, et à la fournir aux gros cylindres qui cardent; 8° d'une grande roue qui reçoit la chaîne de fer et qui conduit la nappe; 9° d'un autre petit cylindre qui guide la nappe; 10° d'une nappe mouvante; 11° d'une chaîne de fer plate; 12° de grenouilles en cuivre; 13° et enfin d'un crible en fer-blanc pour recevoir le lainage qui tombe, et pour tamiser la poussière. (*Brevets publiés*, tom. I^{er}, pag. 186, planche 3.)

M. Douglas. — Lorsque la laine a été amenée à l'état de boudin uniformément gros, on passe à une première machine à filer en gros. Dans les fabriques où l'on ne fait pas des étoffes fines, on se borne à la première opération, ce qui s'appelle filer en droiture. Cette machine a la forme d'un mull-jenny, mais la filature s'y opère comme dans les petites mécaniques connues sous le nom de jennettes. Elle est composée de deux parties distinctes : de la machine proprement dite, qui est immobile, et d'un chariot, dont le mouvement d'allée et de venue opère la filature. Le bâti est en bois de chêne, assemblé avec des boulons; le côté droit porte une roue motrice dont le plan est vertical. Une gorge angulaire, propre à recevoir une corde, est pratiquée à sa circonférence; une manivelle, fixée sur son axe en fer, sert à lui imprimer le mouvement de rotation. On remarque une poulie verticale à plusieurs gorges angulaires de différents diamètres; on lui donne le nom de poulie d'entre-jambes. Elle est maintenue dans le plan vertical de la roue motrice par deux collets à coulisse qui permettent de lui faire changer de place dans le sens horizontal; elle reçoit, par le moyen d'une corde croisée, le mouvement de la roue motrice, et le transmet à son tour, et également par une corde non croisée, à une poulie montée sur l'axe du tambour qui fait tourner les broches; une autre poulie de renvoi est située dans le même plan vertical et reçoit la corde qui a enveloppé la précédente. Une quatrième poulie à courroie est montée sur l'axe et auprès du moyen de la roue motrice, qui l'entraîne dans son mouvement lorsqu'elle est jointe et qui la laisse en

repos lorsqu'elle en est éloignée. Enfin on aperçoit plusieurs poulies intermédiaires, montées sur un axe particulier, qui reçoivent et transmettent le mouvement aux poulies de plusieurs diamètres, fixées sur l'axe du cylindre inférieur distributeur. Un cylindre de pression, d'un très-petit diamètre en fer-blanc, est placé par dessus. Les boudins de la laine, contenus dans des paniers ou des pots de fer-blanc, placés derrière la machine, sont fournis à la filature par deux cylindres entre lesquels ils passent. Le mouvement de ces boudins le long d'un plan incliné est favorisé par une toile sans fin, qui embrasse et qui fait mouvoir le cylindre inférieur, de là passant dans une serre dont la partie supérieure seule est mobile dans le sens vertical, ils sont retenus ou lâchés à propos par l'effet du mouvement du chariot. La partie supérieure de la serre appuyant de tout son poids sur l'inférieure, et étant toutes deux à rainure et à languettes qui se pénètrent réciproquement, les boudins se trouvent pressés et maintenus comme dans un étai. Le chariot qui constitue la seconde partie de la machine est monté sur quatre roues égales et en cuivre, ayant des gorges à leurs circonférences, comme des poulies. Elles roulent sur deux barres de fer, posées de champ, et parallèlement entre elles, contre deux patins en bois, faisant partie du bâti de la machine. Pour que le chariot, quand il se meut, conserve son parallélisme, les roues placées en regard sous l'un et l'autre bout, sont montées sur le même axe. Chaque broche posée sur le devant du chariot dans un plan incliné vers la machine, tourne sur une crapaudine et dans un collet de cuivre au moyen d'une corde faite en coton, qui embrasse à la fois le tambour et la poulie de cette même broche. La gorge angulaire de cette dernière poulie doit être un peu plus ouverte que l'angle sous lequel se présente la corde, après avoir embrassé le tambour, afin de ne pas être exposé à tomber lorsque la machine est en mouvement. Une barre de bois tourne sur elle-même autour de deux tourillons plantés dans ses deux bouts. Un support à collet la soutient vers son milieu. Les deux extrémités de la barre portent chacune un levier arc-bouté, et qui sert à tendre de l'un à l'autre un fil de laiton au moyen duquel le fileur fait enlever sur les broches à la fois et à la même hauteur tous les fils de laine. Un contre-poids la ramène toujours à une position où, ne gênant pas le service des broches, elle se trouve prête à agir de nouveau. Un autre fil de laiton est également tendu de l'un à l'autre bout du chariot; passant par dessous les fils de laine, il les soutient, en cédant toutefois lorsqu'on vient à les presser avec le fil de la barre. La machine étant complètement garnie, c'est-à-dire chaque broche ayant son boudin passé vis-à-vis d'elle dans la serre, et les fils étant attachés à chaque broche, le fileur passe le chariot jusqu'au heurtoir. Dans ce mouvement, le chariot soulève, à

l'aide des plans inclinés qu'il porte et des roulettes, la partie supérieure de la serre.

- Il fait, en même temps, par le moyen de renvois de mouvement et de tringles, approcher du moyeu de la roue motrice la poulie à courroie qui alors lui est adhérente et se meut nécessairement avec elle. Dans cet état de choses, le fileur tournant la roue motrice en sens inverse, et tirant à lui le chariot avec une vitesse proportionnée à celle qu'il donne à la roue motrice, les boudins sont amenés en avant de la serre d'une certaine quantité qu'on règle à volonté, par la pose d'une détente que le chariot, en passant, fait partir, et qui remet le tout dans la première situation : ensuite le fileur continue à tirer à lui le chariot, jusqu'à ce qu'il soit arrivé au bout de sa course. Les boudins passés en avant de la serre se trouveront, par cette opération, transformés en mèches ou en fils plus ou moins fins, auxquels on donne le degré de tors convenable par le moyen de la roue motrice. L'aiguillée ainsi formée, le fileur la renvide sur les broches, en repoussant le chariot vers sa première position, et en dirigeant en même temps les fils à l'aide de la barre. L'auteur a obtenu un brevet de quinze ans pour la construction de cette machine. (*Brevets publiés*, tom. III, pag. 7, planches 6 et 7.)

Le métier à filer en fin de M. Douglas ne diffère que très-peu de celui à filer en gros. Le chariot est absolument le même, à l'exception d'un nombre double de broches plus fines. La laine filée en gros sur la première machine, se met sur des fuseaux maintenus verticalement dans un châssis que porte le derrière du bât. Ces fuseaux fournissent, en tournant librement sur eux-mêmes, la laine dont chaque broche a besoin, et tiennent lieu de cylindres distributeurs. Lorsqu'on file la laine en deux fois, il n'est pas extrêmement important de donner à chaque aiguillée de mèche qui résulte de la première opération le même degré de tors. Pour que le métier torde régulièrement, il porte un compteur, qui marque le nombre de tours que doit faire la roue motrice pour chaque aiguillée. On remarque une roue taillée en rochet qu'une came placée vis-à-vis sur l'axe de la roue motrice fait à chaque tour avancer d'une dent; à cette roue est accolée une poulie conique à plusieurs gorges angulaires, qui transmet au moyen d'une corde, le mouvement à une autre poulie semblable, qui fait à chaque tour battre un marteau sur un timbre. Les diverses gorges des poulies fournissent au fileur le moyen de trouver juste le degré de torsion qui convient à chaque espèce de numéro. Le métier une fois réglé, on n'y touche plus. Le son du timbre avertit le fileur qu'il doit renvider son aiguillée. (*Brevets publiés*, tome III, page 12, planche 8.)

MM. Colas, de Brouville, Vandebergue et Gajou, père et fils, d'Orléans, ont inventé des machines à carder la laine, qui ne diffèrent pas, de leur aveu, des machines à

carder le coton; il n'y a donc que des changements et des additions. S'étant convaincus par l'expérience, qu'il était impossible de carder les laines avec des cardes fixes ou chapeaux tels que ceux dont on se sert pour le coton, ils ont remplacé ces chapeaux par des cylindres; ils ont aussi changé les peignes pour le cardage en gros. Ayant reconnu que le peigne à aiguilles était impraticable, que la laine s'attache à la racine des aiguilles et ne se dégage que très-difficilement, les auteurs, pour parer à cet inconvénient, ont substitué à la place des aiguilles une lame de scie dont les dents sont très-obstruées; ce moyen leur a parfaitement réussi. La laine se détache facilement de la carde et ne s'arrête jamais au peigne. Cette machine peut, selon les auteurs, se changer à volonté, soit comme carde à ruban continu pour la filature mécanique, soit à loquette pour la filature à la main; il ne faut que mettre à la place du cylindre à ruban, un autre cylindre garni de plaques de cardes, exposées de manière à ce que les loquettes ne se mêlent pas ensemble. Sur le devant de ce cylindre on en place un autre parallèlement et très-près du peigne; ce cylindre est cannelé ainsi que son bassin, et s'arrête aussitôt que la laine est détachée de la plaque de carde; il reprend son mouvement de rotation lorsqu'il se présente une autre plaque chargée de laine sous le peigne.

Le mouvement de repos du cylindre à rouler a pour but d'attendre que la laine soit parfaitement détachée de la plaque de carde, et de donner le temps au peigne de ranger la matière cardée parallèlement audit cylindre. Sans cette précaution, la matière qui doit être roulée se présente mal à la loquette. Comme elle se trouve coupée pour les grosses laines cardées en gros, les auteurs ont été obligés d'ajouter sur le devant du cylindre cannelé un petit ventilateur pour détacher promptement la loquette de ce cylindre, les grandes laines huilées formant une crasse à laquelle la laine s'attache. Les auteurs ayant ajouté de nouveaux perfectionnements à leurs machines, sollicitèrent et obtinrent en l'an XII, un nouveau brevet de perfectionnement. Nous nous empressons de donner ici la description de leurs machines d'après les divers changements qu'ils y ont faits : 1° La machine à carder les laines communes, soit pour former les loquettes, soit pour former les rubans, se compose d'un tambour de trente-six pouces de diamètre, et de deux cylindres délivrants d'un pied, couverts chacun de six plaques de cardes espacées dans leur largeur. Ils sont disposés pour recevoir l'un après l'autre la laine du gros tambour; c'est-à-dire que lorsqu'il se présente une carde du cylindre supérieur au gros tambour, celui inférieur présente un vide. Ces deux cylindres font donc l'effet d'un seul, garni dans toute sa circonférence, cette disposition permet de présenter à la machine plus de matière qu'à celle d'un seul cylindre délivrant, attendu l'espace vide qui est indispensable pour bien séparer les loquettes.

surtout pour les grandes laines. Cette augmentation d'un cylindre produit l'effet d'une machine continue, l'avantage qui en résulte est de carder moitié plus sans augmenter la vitesse du gros tambour, et de former deux loquettes pour une. On sait que plus il y a de loquettes dans une livre de laine, mieux elle se file, soit aux *jennys*, soit à la main. On peut former plusieurs rubans en posant sur les cylindres des cardes à manchons, espacées dans leur largeur; chaque ruban passe dans un tube de torsion pour rassembler tous les filaments. Les deux cylindres sont munis chacun d'une roue dentée de 1½ pouces de diamètre, montées sur l'extrémité de leur axe et reçoivent leur mouvement de rotation par une roue intermédiaire de moitié plus petite, qui est placée entre deux grandes roues. Cette roue est montée sur un arbre qui traverse le bâti et pose sur des paliers mobiles pour ajuster l'engrenage. A l'extrémité de cet arbre est une poulie qui reçoit son mouvement de rotation d'une autre poulie fixée sur la roue dentée, laquelle est mue par le pignon monté sur l'extrémité de l'arbre du gros tambour. Le rapport des vitesses des cylindres délivrants aux gros tambours est comme 25 est à 1. Les peignes sont montés sur des règles en bois de cormier et reçoivent leur mouvement d'un arbre coudé placé exactement à moitié de la distance des deux axes des cylindres délivrants. Les petits montants perpendiculaires qui reçoivent les bras des peignes sont mobiles et peuvent décrire une courbe qui a pour centre les boulons qui les arrêtent, et ne sont retenus que par la pression de leur écrou; par ce moyen, il suffit de les desserrer pour ajuster le peigne.

Le système de cardage est aussi composé de rouleaux garnis de cardes dans toute leur circonférence, faisant alternativement les fonctions de carder et de décharger. La machine à carder la laine fine se compose de deux tambours de 36 pouces de diamètre; l'un d'eux fait les fonctions de brisoir, l'autre celles de carde en fin. Un cylindre d'un pied de diamètre, recouvert de cardes dans toute sa circonférence et placé entre les deux tambours, sert de cylindre délivrant au tambour brisoir et de nourricier au tambour en fin. L'avantage qui, selon les auteurs, résulte de ne faire qu'une seule machine pour les deux opérations, est de pouvoir faire à volonté plus ou moins de loquettes dans une livre de laine, suivant sa qualité, ou de former un ruban plus ou moins fourni, sauf le secours d'étirage, et sans diminuer ni augmenter la finesse de la toile ni son poids. On obtient ces différences en combinant les vitesses des gros tambours. Si on donne une rotation de cinquante tours par minute au tambour brisoir, et la même vitesse à celui en fin, on aura une quantité donnée de loquettes par livre de laine, de même qu'une longueur donnée. Si la laine exige que les loquettes soient plus ou moins multipliées, ou le

ruban allongé, on donnera la vitesse nécessaire au cylindre en fin sans augmenter ni diminuer celle du cylindre brisoir. Si on veut obtenir le double de loquettes, ou le double de longueur de ruban, on donnera le double de vitesse au gros tambour en fin; supposant le tambour brisoir faisant cinquante tours par minute, et celui en fin cent tours, celui-ci fera donc deux révolutions pour prendre au cylindre nourricier la même quantité de laine qu'il en prendrait en ne faisant que cinquante tours. On peut varier à l'infini le nombre des loquettes et la longueur du ruban, sans diminuer ni augmenter le produit de la machine. Cette disposition est très-avantageuse pour le fabricant qui emploie plusieurs espèces de laine devant supporter un filage plus ou moins fin. Pour obtenir ces différences, il ne faut que changer les poulies montées sur les axes des grands tambours; il vaut mieux les changer entièrement que de les faire à plusieurs gorges; par ce moyen on est sûr de n'être pas trompé par les ouvriers. (*Brevets non publiés.*)

MM. Faux et Georges de Verrier ont inventé une machine propre à ouvrir et à mélanger la laine, qui se compose : 1° D'un bâti en bois de chêne solidement construit, de cinq pieds de longueur sur deux pieds et demi de largeur; 2° d'un tambour de trois pieds de diamètre et de vingt pouces de long, mobile sur son axe. Sa surface convexe formée de douves en bois, fixées par des boulons sur des cercles en fer, est garnie de pointes recourbées comme des dents de loups et dirigées dans le sens du mouvement du tambour; 3° d'un chapeau qui recouvre le quart du tambour, avec la même courbure, et dont la surface concave est également garnie de pointes recourbées en sens contraire. Aux quatre coins de ce chapeau il y a des échancrures garnies de galets correspondant à quatre poteaux faisant partie du bâti, qui maintiennent ce chapeau immédiatement sur le tambour, et dans lesquels il peut se mouvoir dans le sens vertical. Quatre cordes se réduisant à deux, et pesant sur des poulies, soutiennent avec des contre-poids le chapeau à la hauteur convenable. Les fonds du tambour portent chacun huit cames dirigées du centre à la circonférence, et qui se correspondent. Ces cames ont pour objet de soulever et de laisser successivement retomber le chapeau lorsque le tambour est en mouvement; 4° d'une roue d'engrenage montée sur l'axe du tambour; 5° d'un pignon qui conduit la roue précédente, et qui est avec elle dans le rapport de 1 à 3 et demi. L'axe de ce dernier pignon porte une grande roue à l'aide de laquelle un homme met la machine en mouvement; 6° de cylindres nourrisseurs recevant le mouvement du tambour par le moyen de poulies et de cordes; 7° d'une toile sans fin sur laquelle on étend la laine le plus régulièrement possible et qui circule par le même moyen et avec la même vitesse que les cylindres nourrisseurs; 8° d'une claie d'osier

placée sous le tambour pour recevoir les déchets. Pour faire manœuvrer cette machine, un homme saisit la circonférence de la roue et la fait tourner en la tournant successivement à lui avec les deux mains. Une femme ou un enfant étend en même temps sur la toile la laine qu'on veut ouvrir ou mélanger. Lorsque le tambour est suffisamment chargé de laine, on rompt, dans un endroit quelconque, le manchon qu'elle forme tout autour, et à l'aide d'un peigne on le retire en détournant le tambour. (*Brevets publiés*, tome II, p. 179, pl. 41.)

Invention de M. Déroché-Biémont, de Reims.

— Cette machine à filer se compose : 1° D'une manivelle qui donne le mouvement à toutes les parties du métier. 2° D'une poulie ou spirale placée sur l'axe de la manivelle. A la fin de sa course, cette poulie recule sur son axe au moyen d'une fourchette ; alors, de fixe qu'elle était sur l'arbre, elle devient mobile, et laisse au chariot la facilité de pouvoir retourner à sa première position. 3° De deux poulies de renvoi recevant une corde sans fin, qui imprime le mouvement. L'une de ces poulies porte deux gorges, et est mise en mouvement par la manivelle, au moyen d'une grande roue et d'une corde. La poulie qui a le même mouvement que le chariot, est montée à l'extrémité d'un arbre porteur d'un nombre de roues dentées égal au nombre de broches auxquelles elle donne le mouvement. 4° De broches recevant chacune à sa partie inférieure un pignon dans lequel engrène une des roues dentées précédentes. 5° D'un chariot qui reçoit son mouvement des poulies lorsqu'on tourne la manivelle. Quand il est parvenu à la fin de sa course, ce qui arrive lorsque la roue est repoussée sur son axe jusqu'à ce qu'elle y puisse subir un mouvement de rotation, on continue de tourner la manivelle ; trois poulies continuent aussi leur mouvement de rotation, et c'est alors que le fil reçoit le tors qu'il doit avoir. Ce tors étant donné, on repousse le chariot jusqu'à son point de départ. 6° D'une tablette sur laquelle on place les boîtes qui contiennent les boudins destinés à former le fil. 7° D'une toile sans fin conduisant les boudins entre les cylindres en bois laminés. 8° D'un double segment de roue d'entrée, destiné à fournir la quantité de laine qui doit être transformée en fil à chaque course de chariot. 9° D'un second rouage pour une machine plus simple et pour filer la grosse laine. 10° D'un troisième rouage pour une machine à filer la laine fine. 11° Enfin d'un arbre particulier, porteur d'une poulie qui peut recevoir et transmettre à la machine le mouvement provenant d'un moteur quelconque autre qu'une manivelle. (*Brevets publiés*, t. III, p. 236, pl. 45.)

Mme veuve Garnett a obtenu un brevet de dix ans pour une mécanique qui consiste en une première machine à laquelle on soumet la laine peignée. Cette machine de cinq cylindres cannelés, deux en haut, trois au-dessous qui sont plus en avant que

ceux d'en haut. Au-dessus de ces trois cylindres est une colonne percée en haut et en bas, ayant sur le côté une échancrure qui communique du trou d'en haut à celui d'en bas. Deux cylindres faisant fonction de laminoir ou pression pour tire, sont placés au-dessous de cette colonne. Cette machine à étirage opère en amenant la laine peignée à un premier état de ruban ; elle est portée ensuite à une première machine à étirage qui est mue par un arbre montant ayant en bas une lanterne engrenant dans une roue placée horizontalement ; laquelle roue reçoit son mouvement de l'agent général. En haut de cet arbre montant est un pignon correspondant et s'engrenant à un autre pignon vertical, placé sur l'axe du cylindre de derrière en réunion avec deux et formant le nombre de trois cylindres désignés, réunis à ce nombre trois. Les deux cylindres d'en haut sont mus par une grande poulie mise en rapport avec une plus petite, laquelle est placée à l'autre extrémité du même axe de cylindre dont il vient d'être question. La colonne ainsi que les deux cylindres d'en bas ou laminoirs sont mus par leurs rapports combinés et tiennent à des poulies de rapport au mouvement des trois cylindres. Au moyen de coulisses et de vis de pression, on peut à volonté écarter ou rapprocher les cylindres d'en haut de ceux d'en bas ; et quand ils sont placés au point désiré, leur pression entre eux s'obtient aussi à volonté au moyen de bascules chargées de poids. — La deuxième machine est composée de cinq cylindres, d'une colonne déjà décrite dans la première machine et de deux cylindres ou laminoirs servant de tire. Elle ne diffère de la première que dans les rapports des cylindres entre eux, tant par la dimension que par la forme, ou l'absence même des cannelures. Elle opère sur le premier ruban fourni par le premier étirage, en le forçant à s'allonger de nouveau, et à acquérir par là le degré nécessaire pour être porté à la machine qui doit amener et produire le fil en gros. Ce deuxième étirage ne diffère en rien du premier dans ses moyens de mouvement. La machine à produire le fil en gros est composée aussi de cinq cylindres, disposés comme dans la première machine. Au bas de ces deux cylindres est placée la bobine qui reçoit le produit du fil gros ; elle est montée sur une broche garnie de son ailette ou conducteur de ce fil en gros sur la bobine ; cette machine est mue au moyen d'un arbre montant recevant son mouvement de l'agent général, de la même manière que l'arbre du premier étirage. Cet arbre montant porte de même en haut un pignon qui engrène avec un autre pignon vertical placé sur l'axe du cylindre qui se trouve placé derrière. Dans sa réunion avec les deux autres cylindres, derrière ce pignon, accolée à lui et sur le même axe, est une petite roue engrenant avec une grande ; sur l'axe de cette roue en est une moyenne qui engrène avec une autre grande, laquelle correspond aux deux

cylindres d'en haut, et est placée sur l'axe de celui de ces deux cylindres qui se trouve au-dessous de l'autre; une moufle ou poulie placée sur ce même axe et en dehors de cette roue, correspond avec d'autres poulies, qui donnent le mouvement aux bobines placées pour recevoir le fil en gros. Au moyen de coulisses et de vis de pression, on peut à volonté écarter ou rapprocher les deux cylindres d'en haut des trois d'en bas, et quand ils sont au point désiré, leur pression entre eux s'obtient à volonté par le moyen d'une bascule qu'on charge à poids. La machine à filer en fin est composée de six cylindres, trois en haut et trois en bas et en dessous : les trois d'en haut placés perpendiculairement les uns sur les autres, et les trois d'en bas formant à peu près un triangle; plus bas sont placées les bobines garnies de leurs ailettes et destinées à recevoir le produit en fin. La pression entre eux s'obtient par les mêmes moyens que ceux employés dans l'autre machine; elle est mue par un arbre montant portant au bas une lanterne engrenée avec une grande roue dentée placée horizontalement, dont l'axe est au-dessus de cette grande roue, qui est armée d'une seconde roue horizontale également dentée, sur laquelle court une lanterne qui a pour axe le grand axe placé horizontalement et premier agent principal du mouvement général. L'arbre montant à son extrémité, c'est-à-dire en haut, un pignon engrenant avec un second pignon vertical; l'axe de ce dernier présente à son extrémité droite, un pignon engrenant dans une grande roue dont l'axe traverse le cylindre qui, dans sa réunion avec les deux autres, formant les trois cylindres d'en bas, se trouve celui de derrière. Cet axe, passant au travers de ce cylindre d'en bas, offre à son extrémité droite, un pignon qui en porte un autre à l'extrémité opposée, lequel pignon engrène encore dans un autre pignon, et celui-ci dans un troisième placé sur l'axe du cylindre d'en bas et en face. Le premier pignon a un autre engrenage au-dessous, dans une grande roue sur l'axe de laquelle est placée une plus petite roue, qui engrène avec une autre grande roue, dont l'axe traverse le cylindre placé au bas de son accolade avec les deux autres cylindres formant les trois cylindres d'en haut. (*Brevets non publiés.*)

M. Guérault, de Dijon, inventa un mécanisme destiné à faire mouvoir le chariot des machines à filer. Il se compose de deux planches fixées avec des boulons contre le haut des montants du bout du bâti; elles portent deux coussinets en cuivre qui reçoivent un axe horizontal en fer. Une poulie conique ayant trois gorges angulaires est fixée sur un des bouts de l'axe par deux écrous; de sorte que l'on peut à volonté la faire changer de position, et amener la gorge dont on veut se servir dans le plan vertical de la gorge correspondante de la poulie destinée à lui transmettre le mouvement. Un cône, taillé en limaçon comme une fusée,

est placé sur l'autre bout de l'axe, en dehors du coussinet. Le centre de ce cône est garni d'une douille ou boîte métallique qui tourne librement sur l'axe; cette douille porte d'un côté une gorge qui sert, à l'aide d'un levier angulaire et à fourchette, à faire glisser la fusée le long de l'axe pour la rendre indépendante ou l'assujettir à tourner avec lui, suivant que le petit mentonnet ne remonte pas ou rencontre une goupille qui fait corps avec l'axe; un ressort tient habituellement le mentonnet échappé de la goupille. Cette même douille, prolongée au delà du limaçon, sert de bobine sur laquelle s'enveloppe la corde d'un poids dont la fonction est de tenir une corde tendue au moment où la fusée devient libre. Un compas à demi-cercle porte à son centre d'articulation et à l'extrémité d'une de ses branches des cylindres qui remplissent les fonctions de poulies de renvoi, et qui sont par conséquent libres sur leurs axes. L'autre branche est arrêtée par une coche pratiquée sur une pièce de fer, qu'un ressort appuie contre, de manière qu'on a deux moyens de tendre la corde qui se roule dans la gorge de la fusée, soit en ouvrant les branches du compas, soit en changeant de coche la branche qui ne porte pas de cylindre. Le reste du mécanisme n'est autre chose que la détente employée dans les mull-jenny pour opérer le mouvement alternatif du chariot. En supposant le métier monté, et le chariot très-mobile sur ses roues, prêt à partir pour former une aiguillée de laine filée, la grande roue venant à tourner, communique son mouvement par le moyen des poulies, et de la corde sans fin à l'axe, et par conséquent à la fusée, puisque le mentonnet se trouve engagé dans le tourne-à-gauche ou goupille; et comme la corde est arrêtée par un de ses bouts dans la gorge du plus grand diamètre de la fusée, et par l'autre, à un levier de fer fixé sur le côté du chariot, il en résulte que celui-ci est tiré avec une vitesse uniformément retardée par cette corde, qui s'enveloppe successivement sur la fusée en allant du plus gros au plus petit bout. Ce mouvement rétrograde a lieu jusqu'à ce que le chariot vienne pousser le levier qui, par des fils de fer et des renvois de sonnettes ou leviers angulaires, va faire échapper la détente; alors le ressort qui se trouvait comprimé par le fil de fer, reprend son élasticité et oblige le levier angulaire à fourchette à repousser la fusée en dehors, et à la soustraire à l'action du tourne-à-gauche de l'axe. Les tors étant terminés, le fileur repousse le chariot à sa première position, et dans ce mouvement l'équerre fixée sur son côté fait rentrer la détente à sa place, ainsi que les autres encliquetages; puis il recommence la même manœuvre. (*Brevets non publiés.*)

M. Weber a importé et perfectionné une machine à filer: elle diffère de celles destinées au même usage, 1° par des cylindres cannelés qui donnent la laine aux fuseaux; 2° par le moyen de mettre les cylindres en mouvement, la manivelle étant placée au

chariot; 3° par la manière de déterminer la vitesse du chariot, au moyen d'une vis placée directement à l'axe de la manivelle; 4° enfin, par la manière dont le chariot s'arrête à la fin de sa course. L'auteur, en expliquant le jeu de cette machine, dit : La laine de première préparation étant mise au porte-filature, on la passe par le rang des cylindres de fer cannelés, comprimés par ceux de cuivre, à la manière des machines à filer le coton. On approche ensuite le chariot jusqu'à ce que le crochet de la pièce tombe dans l'encoche; en même temps la pièce appelée obstacle force le levier à entrer dans la coche de la pièce; par ce mouvement, la fourchette qui a son axe commun avec celui du levier, pousse la pièce coulante, dont les deux tapettes viennent engrèner à la roue à rochet fixée à la vis qui, dans cet état, se trouve forcée de tourner en même temps que l'axe à l'extrémité duquel est placée la manivelle moteur de la machine. Lorsque le chariot est ainsi placé, on soude, une fois pour toutes, les fils des fuseaux aux fils de la filature en gros qui sortent des cylindres, et l'ouvrier commence à tourner la manivelle. Comme la vis tourne en même temps que celle-ci, elle enveloppe la corde; le chariot est forcé de marcher et d'entraîner la pièce coulante qui est fixée au bout d'une chaîne à la Vaucanson, laquelle, enveloppée sur le tambour, l'oblige à tourner, ainsi que la roue dentée portée par le même axe, et comme cette roue engrène au pignon fixé à l'extrémité des cylindres, ceux-ci fournissent de la laine à mesure que le chariot s'éloigne. Une grande poulie fixée à l'axe fait tourner une poulie fixée à l'extrémité du tambour qui donne le mouvement aux fuseaux. Pendant que le chariot poursuit ainsi sa course, la partie élevée de la pièce arrive à l'obstacle fixe qui la lève, et lui fait abandonner la pièce coulante, qui est forcée par un poids de rétrograder immédiatement au point où elle était auparavant, parce que la corde du poids qui s'était enveloppée sur le tambour par l'effet de la chaîne qui s'en développait, se trouve libre au moment où celle-ci est abandonnée, et elle obéit au poids qui la rappelle à lui, et enveloppe une autre fois la chaîne sur le tambour qui, dans ce cas, tourne libre sur son axe par la disposition de la roue à rochet, fixée à l'axe de la roue dentée et du cliquet fixé au tambour. On obtient ainsi par le développement de la chaîne, une roue tournant avec le tambour et les cylindres qui fournissent alors la laine; et quand la chaîne s'enveloppe, le cliquet glisse sur la roue à rochet qui reste sans mouvement avec tout ce qui en dépend, comme le rang des cylindres. Comme l'ouvrier ne cesse pas de tourner sa manivelle, le chariot continue sa course avec une vitesse nécessaire à l'allongement de la laine, et variant à mesure que le chariot s'éloigne; le tors étant toujours le même pour chaque tour de manivelle, l'on conçoit que la vitesse, au lieu de dépendre de la volonté de l'ouvrier, se

trouve déterminée par la forme de la vis jusqu'à ce que le chariot arrive à l'extrémité de sa course, et que la laine fournie au commencement par les cylindres cannelés, soit amenée à cinq pieds, longueur du chariot. Pour arrêter ce dernier, il y a un obstacle qui dégage la pièce et laisse libre le levier; obligé encore de se séparer par la tige qui vient battre contre lui, et par le poids qui tire à lui la fourchette et fait glisser la pièce coulante qui abandonne la roue à rochet en laissant la vis libre sur son axe. Cet axe étant toujours entretenu en mouvement par la manivelle, ne peut que donner du tors au fil, mais il cesse de faire marcher le chariot. Le fil ayant ainsi reçu le tors nécessaire, l'ouvrier enveloppe le fil sur les fuseaux, et le chariot, en arrivant à l'autre extrémité, se trouve engagé et tout prêt pour recommencer la même opération. L'on voit, d'après ce qui est dit ci-dessus, que la vis, en enveloppant la corde, fait marcher le chariot; mais que pour mettre le fil sur le fuseau, elle ne fait que développer la quantité de corde qui y avait été enveloppée auparavant; car la vis est alors libre sur son axe, et parfaitement indépendante du reste de la machine. (*Brevets non publiés.*)

M. John Collier obtint un brevet de cinq ans pour une machine propre à ouvrir et à séparer en même temps les gros brins de laine des fins. Elle se compose d'une poulie motrice qui fait tourner un cylindre en bois. La poulie et le cylindre sont traversés par un arbre en fer qui repose des deux bouts sur des supports en cuivre servant de coussinets au cylindre. Au bout opposé de la poulie est une vis sans fin dans laquelle engrène un pignon. Le cylindre est garni de pointes en fer d'une ligne de long; son mouvement accéléré sépare les gros fils d'avec les fins, qui s'attachent sur une brosse circulaire ayant, de distance en distance, des pointes sur lesquelles celles du cylindre appuient. Ces pointes la font tourner en sens contraire. Cette brosse est supportée par deux tiges en fer où se trouvent ajustés des coussinets en cuivre sur lesquels reposent les deux bouts de l'arbre qui traverse la brosse; ces coussinets, qui jouent dans la tige en fer, servent, au moyen d'une vis, à élever plus ou moins cette brosse au-dessus du cylindre. A la droite de la poulie se trouve un cylindre en fer cannelé, qui sert à retenir la laine et à la mener sur le cylindre à pointes. Ce cylindre en fer, qui repose sur des coussinets en cuivre, a d'un bout une poulie en rapport avec la poulie d'un rouleau en bois qui se trouve à l'extrémité de la machine, et de l'autre un pignon dont l'usage sera décrit plus bas. Au-dessus du même cylindre sont deux leviers servant à lui donner la pression que l'on désire; ensuite est un rouleau en bois sur lequel roule une toile sans fin; un pareil rouleau se trouve à l'extrémité de la machine et sert au même usage; à gauche et à droite de ces rouleaux sont deux tringles de bois qui servent à guider la toile sans fin. La brosse circulaire,

le cylindre à pointes, le cylindre cannelé en fer et le premier rouleau de la toile sans fin reposent sur des supports à coulisse en fer. A l'opposé de la poulie motrice est un arbre de couche qui transmet le mouvement du cylindre à pointes au cylindre cannelé en fer, par le moyen de deux vis sans fin et d'un pignon ; le pignon est mis en mouvement par la vis sans fin du cylindre à pointes, et le communique par une vis sans fin au pignon du cylindre en fer. Toute cette machine est portée par de forts boulons en fer écroués sur un châssis en bois. Sur ce châssis est une pièce de bois qui enveloppe un tiers de la circonférence du cylindre à pointes. (*Brevets non publiés.*)

Cardes à laine.—Invention de M. Douglas.

—La première de ces cardes consiste : 1° En un bâti en bois de chêne, fortement assemblé avec des boulons. 2° En un gros tambour de 36 pouces de long sur 33 de diamètre, garni de plaques de carde. Il est formé de fortes douelles en bois de chêne bien sec, fixées avec des boulons par leurs extrémités et leur milieu, sur trois cercles de fontes de fer, qui composent le noyau du tambour. Son axe en fer forgé, ayant 18 lignes carrées, tourne dans deux collets de cuivre fixés vers le milieu des brancards du bâti, et se prolonge de côté et d'autre pour recevoir des poulies en fer et un pignon d'engrenage. Une de ces poulies, celle intérieure, est fixée d'une manière invariable sur l'axe du tambour, tandis que l'autre est absolument libre. La première sert à communiquer le mouvement à la machine, et l'autre à le suspendre, en faisant passer la courroie qui les conduit de l'un à l'autre, au moyen d'un levier disposé à cet effet. 3° En trois cylindres pleins, en bois, ayant la même grosseur que le gros tambour, mais dont le diamètre n'est que de 6 pouces. Ils sont garnis de cadres et sont soutenus, au-dessous et à la distance convenable du gros tambour, par des supports en fer, dont on règle la position à l'aide d'écrous et de contre-écrous contre deux demi-cercles en bois que porte le bâti. Sur le bout de chacun des cylindres et dans le même plan vertical, est un plateau en fonte de fer garni de dents au moyen desquelles une chaîne d'engrenage les conduit tous. 4° De trois autres petits cylindres, n'ayant que 3 pouces de diamètre, placés et garnis de la même manière que les précédents ; leur fonction est d'enlever la laine au gros tambour pour la transmettre aux cylindres, qui, à leur tour, la rendent au premier. Une courroie passant sur des roues en fer fondu fixées sur ces petits rouleaux leur donne le mouvement. 5° D'un septième cylindre de 8 pouces de diamètre, soutenu par deux potences en fer, et dont on règle la position par des collets mobiles à vis de rappel. Il reçoit son mouvement de la même manière et par la même courroie que les rouleaux. 6° D'un tambour d'un pied de diamètre qui enlève la laine aux rouleaux distributeurs et la transmet au gros tambour. Ce tambour, ainsi que les deux rouleaux

distributeurs, est garni de rubans de cardes et reçoit le mouvement par des courroies. 7° D'un tambour égal au précédent, qu'on appelle de décharge. Il est garni de cardes en rubans, et il est mû par une courroie particulière. 8° D'un peigne qui, agissant à l'aide d'un axe coudé, détache continuellement la laine de dessus le tambour de décharge. 9° D'un tambour uni de 18 pouces de diamètre, autour duquel la laine s'enroule pour former des nappes à mesuro qu'elle est fournie par la carde. 10° D'un petit cylindre en bois, agissant par son poids sur le tambour à nappes, où il est maintenu par deux fourchettes. Le pignon, monté sur l'axe du gros tambour ayant onze dents donne le mouvement à la roue d'engrenage de soixante dents. L'axe de celle-ci porte, à la suite l'une de l'autre, deux poulies à courroies de quatre pouces, dont une communique le mouvement au tambour de décharge par le moyen d'une poulie de dix-huit pouces. Le rapport de vitesse du tambour n° 2 à celui n° 9, est donc égal à un 24^e environ ; c'est-à-dire que le grand tambour faisant vingt-quatre tours, le tambour de décharge n'en fait qu'un. L'autre poulie de quatre pouces, portée par l'axe d'une roue, transmet le mouvement à un hérisson inférieur par l'intermédiaire d'une poulie de douze pouces, d'un pignon de onze dents, d'une roue de soixante et de deux pignons égaux ; d'où il résulte que le rapport de vitesse du gros tambour aux hérissons distributeurs est égal à un 16^e ; c'est-à-dire que le gros tambour faisant seize tours les hérissons distributeurs n'en font qu'un. Les plaques de cardes peuvent remplacer sans inconvénient les rubans. La laine ayant subi le travail du diable, étant ensuite épluchée et huilée, est étendue le plus régulièrement possible sur une toile sans fin, qui la conduit successivement aux hérissons. Le mouvement est donné à cette toile par une corde et deux poulies, dont une, celle qui conduit, est montée sur l'axe du hérisson inférieur, et l'autre sur le rouleau extrême. Pour avoir des manchons, ou pour mieux dire, des nappes d'un poids égal, on a soin de charger toujours les cardes d'une même quantité de laine. Le mécanisme de la deuxième carde diffère fort peu de celui de la précédente : 1° Les tambours et cylindres de cette carde ont six pouces de moins en longueur que ceux de la première et le bâti est conséquemment moins large. 2° Le tambour de décharge est nécessairement garni de plaques de cardes, laissant entre elles des intervalles égaux et assez considérables pour donner le temps à chaque loquette de disparaître avant que la suivante soit entièrement détachée du tambour de décharge. L'action non interrompue du peigne ayant détaché cette loquette, ou pour mieux dire, cette nappe de laine, celle-ci tombe par son propre poids, entre le cylindre en bois cannelé, toujours en mouvement, et une portion de surface concave cylindrique immobile dont l'extrémité est

presque tangente au cylindre. L'effet de cette disposition est de rouler chaque nappe que détache le peigne et d'en former autant de loquettes qui, tombant successivement sur un petit banc garni d'une toile sans fin toujours en mouvement, donnent, étant réunies bout à bout, un boudin continu qu'on reçoit dans un panier ou dans un pot de fer-blanc. Les nappes de laine, telles que les fournit la première cardé, servent à alimenter la deuxième; elles sont, comme dans le premier cas, placées sur la toile sans fin, dont le mouvement, proportionné à celui de la machine, les livre successivement aux hérissons distributeurs, d'où, passant par toute la cardé, elles vont former un ruban. (*Brevets publiés*, tom. III, page 3 et suivantes, planches 2, 3, 4 et 5.)

Machine à ouvrir et à nettoyer la laine et à mélanger les couleurs. — *Invention de M. Douglas.* — Cette machine connue sous le nom de *diable* ou de *loup*, est composée, 1° d'un bâti en bois de chêne, semblable à celui d'une cardé à coton; 2° d'un tambour armé de fortes pointes en fer et formé de douves en bois de chêne, fixées sur des cercles de fonte par des boulons en fer: son diamètre est de deux pieds trois pouces, et sa longueur de deux pieds et demi; son axe en fer porte dix-huit lignes carrées; 3° d'un cylindre extérieur ou enveloppe du tambour également garni de pointes; son diamètre est de trente-deux pouces; l'espace circulaire compris entre le tambour et le cylindre extérieur est de deux pouces et demi; la longueur des pointes est un peu moindre; 4° de deux poulies de mouvement et de repos, montées sur l'axe du tambour, l'une y est fixé d'une manière invariable, et l'autre tourne librement; la courroie du moteur se met sur la première quand on veut faire travailler la machine et sur la seconde quand on veut l'arrêter; 5° de deux autres poulies qui transmettent le mouvement du tambour, par le moyen de courroies, d'un cylindre nourrisseur inférieur. Leurs diamètres sont tels, que le rapport du tambour au cylindre est comme 10 à 1; 6° de deux cylindres nourrisseurs; l'inférieur est uni et le supérieur est cannelé; leur diamètre est de seize lignes; la toile sans fin, sur laquelle on étend la laine, enveloppe le cylindre inférieur et est menée par lui; 7° des poids qui pressent le cylindre supérieur contre l'inférieur; ils sont suspendus par des ressorts à boudins, qui modèrent la pression et la rendent à peu près constante; 8° d'un treillage en fils de fer, à travers lequel tombent la poussière et les ordures de la laine pendant cette opération; ces déchets sont recueillis dans un tiroir placé au-dessous et qui forme le fond d'un bâti; 9° enfin d'une ouverture pratiquée dans l'enveloppe extérieure du tambour, à l'opposé des cylindres nourrisseurs, par où s'échappe la laine après avoir été ouverte et travaillée par l'action des dents du diable. La laine à ouvrir, étant projetée le plus régulièrement possible sur la toile sans fin, ou tablier de

la machine en mouvement, entraînée et les cylindres nourrisseurs, qui à leur tour la présentent et l'abandonnent successivement à toute l'action des dents du tambour, auquel on imprime une vitesse d'environ deux cents tours par minute. (*Brevets publiés*, 1820, tome III, page 2, planche 1.)

Dynamomètre destiné à comparer les degrés de force des laines. — *Invention de M. Regnier.* — L'auteur a imaginé un dynamomètre pour apprécier les différents degrés de force des laines en fil, sur lesquelles l'art n'a encore rien fait. Les laines présentent de telles différences entre elles que les brins de quelques-unes sont si délicats qu'on ne les aperçoit presque qu'à la loupe: ces brins, plus fins qu'un cheveu, se tortillent entre les doigts. Il fallait, pour en apprécier la force, un instrument particulier; les dynamomètres précédemment appliqués à d'autres usages ne pouvaient être utilisés dans la circonstance. Celui-ci, il s'agit ici se compose d'une petite poulie en bois noir, ayant deux centimètres de large sur quinze de long, et sur laquelle est tracée une échelle divisée en cinquante degrés déterminés en grammes. Cette poulie porte un mécanisme formé de deux leviers en fil de laiton, dont l'un, terminé en aiguille, fait les fonctions d'une romaine; l'autre, levier à pivot, sert à tenir le brin de laine que l'on veut éprouver: deux bras de levier, parallèles entre eux et éloignés de cinq centimètres, sont terminés par une pince à vis, pour maintenir les brins de laine à leurs extrémités; par cette disposition, la laine la plus délicate ne peut être altérée dans ses attaches. En desserrant un peu la vis on place une des extrémités du brin de laine dans la pince du levier à ressort, ensuite on serre la vis. On fixe l'autre extrémité à la pince du deuxième levier et ainsi la laine se trouve tendue horizontalement sur huit centimètres de longueur. Alors on fait agir doucement le levier à pivot, en observant avec attention l'aiguille du ressort marchant graduellement jusqu'au point où se fait la rupture; on tient note du degré où l'aiguille est parvenue. (*Soit d'encouragement*, 1812, bulletin 101.)

Savon pour dégraisser les laines. — *Invention de M. Chaptal.* — La consommation de savon ordinaire que font les fabricants de draps est considérable, et l'huile qui se perd dans le savon emploie le rend très-cher dans beaucoup de coup d'occasions; on a essayé de se passer de savon huileux et d'employer la potasse pure; mais les draps, presque entièrement dissous par ces matières alcalines, tombent en lambeaux. M. Chaptal a paré à cet inconvénient, en saturant cette liqueur alcaline de laine avant de l'employer. Sur le drap lessivé les cendres, il sature l'eau et la fait évaporer jusqu'à un certain point. Lorsque qu'elle est suffisamment rapprochée, il la verse dans cette lessive des rognures de drap de laine, et ayant soin d'agiter ce mélange on voit ces rognures s'y dissoudre cou-

ment : il ajoute ainsi de la laine jusqu'à ce que la liqueur refuse d'en dissoudre ; puis elle peut être employée sans danger au dégraissage des laines ; elle nettoie les draps très-bien ; elle fentre en partie les pelles, et donne à l'étoffe la souplesse que l'on y cherche. Elle remplit ainsi parfaitement les conditions du savon huileux. Il y a deux observations à faire : 1° Le drap acquiert d'abord une odeur assez forte et désagréable d'huile animale, mais il la perd bientôt par le lavage dans l'eau et à l'exposition de l'air. 2° Cette lessive faite avec des rognures de toutes sortes de draps, communique au drap dégraissé ainsi une teinte grise qui est indifférente lorsque ce drap doit recevoir une couleur foncée, mais qui nuit à l'éclat des draps blancs. On obvie à cet inconvénient en n'employant pour la lessive des draps blancs que des rognures de ce même drap. M. Chaptal, employant la soude au lieu de la potasse dans la confection de son savon, est parvenu à lui donner assez de solidité ; alors il peut être employé dans cet état aux usages domestiques, et surtout au blanchiment du coton, qu'il sert à recevoir la teinture. (*Société pharmaceutique*, an IV, page 105.)

LAIT. (Instrument propre à reconnaître sa pesanteur spécifique.) — *Invention de M. Chevallier* — Cet instrument consiste en un tube léger de verre ou d'argent. Il offre une graduation depuis zéro jusqu'à quatorze ou quinze degrés. Pour s'en servir, on fait entrer du lait de la nourrice que l'on aura choisie, à peu près aux trois quarts du tube de verre servant de mesure propre à la confection ; on agite le tube afin que le lait soit bien mélangé avec sa matière caséuse ; on plonge l'instrument dans le tube de verre, vers la marque dans ces proportions : 4°, 4°, 5°, 5°, 5°, 5°, 6°, 6°, 6°, 6°, 7°, 7°, 7°, 7°, 8°, 8°, le maximum de la pesanteur spécifique du lait de femme serait donc de 8°, cependant il est des circonstances, telles que les différences d'âge, de climat, de nourriture, ou celle du lait, qui pourraient porter ce maximum à des degrés plus élevés. D'après cela on concevra facilement que plus la pesanteur spécifique, les qualités et la bonté du lait d'une nourrice augmentent de force, plus l'instrument indiquera un plus grand nombre de degrés ; mais comme les divers températures des enfants nouveau-nés méritent les plus grands ménagements, on doit nécessairement prendre, pour les différentes gradations du lait d'une nourrice, l'avis de l'accoucheur ou de la sage-femme aux soins de qui l'on s'est confié. (*Art de l'instrument de physique expérimentale en verre*, par M. Chevallier, p. 253. — *Annuaire des découvertes*, tome X, page 24.)

LAIT. Action de diverses substances sur le lait. — *Observations nouvelles de MM. Lagrange et Vogel*, 1811. — Le sucre de lait, disent les auteurs, paraît être une substance particulière qui a tout à la fois

quelque analogie avec le sucre de canne et avec la gomme, mais qui diffère de l'un et de l'autre par des caractères si tranchants, qu'il est impossible de les confondre. Il se dissout dans cinq parties d'eau froide, et ne donne jamais à l'eau la consistance sirupomucilagineuse. L'eau bouillante peut en dissoudre le double de son poids, dont une grande partie se précipite par le refroidissement. Le sucre et la gomme exigent des proportions d'eau bien différentes. L'acide nitrique en petite quantité rend le sucre de lait soluble dans l'alcool, et lui donne tous les caractères physiques du sucre de canne en tablettes. Le gaz acide muriatique simple, laissé longtemps en contact avec le sucre de lait, se combine avec lui et forme une poudre grise, sèche, dont on peut séparer l'acide muriatique par l'acide sulfurique. Le sucre de canne et la gomme arabique forment des combinaisons semblables. Le gaz muriatique oxigéné décompose le sucre de lait ; il se forme de l'eau et de l'acide carbonique. L'acide acétique dissout le sucre de lait, mais il ne lui ôte pas la faculté de cristalliser, comme cela a lieu avec le sucre de canne. La potasse, à l'aide d'un peu d'eau, décompose le sucre de lait en totalité, sans le secours de chaleur extérieure.

Il se forme de l'eau, de l'acide carbonique, et de l'acide acétique une matière colorante particulière. L'action de la potasse sur le sucre de canne et sur la gomme est bien moins énergique. L'éther et l'alcool ne dissolvent pas le sucre de lait. Une solution concentrée de sucre de lait est précipitée par l'alcool au bout de quelque temps, tandis que la solution de gomme est précipitée sur-le-champ. Le sucre de lait est impropre à subir la fermentation alcoolique, ce qui le distingue du sucre et de toute autre substance fermentescible, malgré sa saveur sucrée. Le sucre de lait doit être regardé comme un principe particulier que l'on ne peut confondre ni avec la gomme ni avec le sucre. (*Bull. de pharmacie*, tom. III, pag. 272.)

LAIT (CONSERVES DE). — La conservation du lait, pour les voyages au long cours surtout, est devenue un problème important des temps modernes.

L'un des procédés employés pour condenser le lait et en faire des conserves est indiqué par M. Braconnot. On amène trois à quatre litres de lait sur un feu doux, à la température de 40° centigrades ; on y verse à plusieurs reprises de l'acide chlorhydrique étendu de 30 parties d'eau. La coagulation s'opère. On retire le caillé ; on le remet sur le feu avec addition de 5 à 7 grammes de sous-carbonate de soude cristallisé réduit en poudre. On obtient ainsi une crème épaisse et condensée qu'on peut aromatiser, puis sucrer avec un poids égal de sucre. Cette conserve mêlée avec huit fois son volume d'eau donne un lait passable.

D'autres prennent le caillé frais de lait

écrémé, le mettent sur le feu, le pressent et le délaient avec addition de 3 grammes de bi-carbonate de soude par kilog. de caseum, et font évaporer l'eau par la chaleur. Le résidu forme une pâte gluante que l'on retire, que l'on étend et que l'on fait sécher un peu, que l'on coupe en lamelles et que l'on achève de sécher. Dissoute dans l'eau bouillante, cette pâte donne un liquide assez semblable au lait.

En 1826, M. Malbec prit un brevet d'invention pour un procédé de préparation et de conservation de lait. Son procédé consiste à faire évaporer le lait légèrement écrémé, en y mêlant le 16^e de son poids de sucre blanc. On procède à l'évaporation dans une bassine et au bain-marie, on agite sans cesse avec une spatule de bois; on s'aperçoit que l'opération est terminée quand, en faisant refroidir une quantité du liquide, il acquiert une consistance dure et cassante. On le laisse refroidir et on le met dans des sacs entourés de feuilles de plomb ou dans des flacons convenables. L'auteur assure que l'extrait de lait ainsi préparé se conserve des années entières, et donne, étant dissous dans l'eau, un lait excellent. Pour en faire usage, on le dissout dans de l'eau chaude et sur le feu, dans la proportion de 6 cuillerées dans 13 onces d'eau.

L'emploi du sucre pour la conservation du lait a été indiqué par M. W. Newton dans son journal de mai 1836. — Après avoir mêlé au lait une quantité de sucre en poudre, il le faisait évaporer au bain-marie jusqu'à consistance de pâte molle ou crème épaisse, et le mettait ensuite dans des bouteilles ou dans des pots. En dissolvant ainsi le lait préparé dans de l'eau chaude, il lui rendait sa saveur naturelle et toutes ses propriétés. M. Martin de Lignac, propriétaire dans le département de la Creuse, remplit cette condition. Habitant un pays où le fourrage est abondant et d'excellente qualité, il y a formé un établissement où il prépare des conserves de lait à l'usage de la marine. Voici le procédé qu'il emploie, tel qu'il est spécifié dans la patente qui lui a été délivrée en Angleterre le 7 octobre 1847.

L'appareil servant à l'opération se compose d'une bassine plate, en cuivre, de grande dimension, plongeant dans une autre bassine contenant de l'eau et dont le fond est occupé par un tuyau percé d'un grand nombre de petits trous. Ce tuyau est en communication avec une chaudière dont la vapeur, en traversant les petits trous, chauffe l'eau du bain-marie. La grande bassine étant chauffée à une température qui n'excède pas 100°, on y verse le lait dans toute sa pureté et sans être écrémé; il ne doit y occuper qu'une profondeur d'un centimètre. On ajoute ensuite par chaque litre 75 grammes de sucre en poudre; on a soin de remuer constamment avec une spatule de bois pour hâter l'évaporation, laquelle dure environ 2 heures. Lorsque le lait est réduit au sixième de son volume primitif, et arrivé à

la consistance du miel, on intercepte le passage de la vapeur et on remue encore vivement pendant quatre à cinq minutes, puis on verse dans un vase de cuivre chauffé à l'eau bouillante, et l'on introduit finalement le lait ainsi concentré dans des boîtes cylindriques en fer-blanc, dont le couvercle est assujéti par une lame de plomb qui l'entoure. Les boîtes ainsi closes sont laissées au repos pendant 24 heures; ensuite on soude la lame de plomb autour du couvercle afin d'obtenir une fermeture hermétique; on les chauffe au bain-marie dans un appareil particulier composé d'un gros tuyau percé de trous qu'on plonge dans l'eau bouillante, après y avoir introduit les boîtes. On fait tourner le tuyau pendant 10 minutes, au bout desquelles les boîtes sont retirées. Pour reproduire le lait primitif, on ajoute à la conserve cinq fois son volume d'eau, et l'on fait chauffer comme s'il s'agissait de lait ordinaire.

Les conserves de M. de Lignac ont été adoptées par l'amirauté anglaise pour le service de l'Etat. Des expériences faites à Toulon et à Brest ont constaté la bonne qualité de ces conserves pour les approvisionnements de la marine.

Il est à observer que le mode d'alimentation des vaches et la nature du lait ont une influence très-grande sur les qualités de ces conserves. Aussi M. de Lignac s'est-il imposé l'obligation de ne préparer ces conserves qu'au printemps et en été, alors que les fourrages verts et frais, et le pacage, donnent un lait de qualité supérieure.

Il résulte de ces expériences faites par les commissaires de l'Académie des sciences, à laquelle M. de Lignac avait soumis des échantillons de ses conserves embarquées et non embarquées, 1° qu'elles se délaient facilement dans l'eau tiède et deviennent alors plus opaques ou laiteuses. Lorsque, par l'addition de quatre volumes d'eau de rivière, on a quintuplé leur volume, le liquide obtenu offre la composition moyenne du lait normal; on peut le chauffer à 100° et faire bouillir ce lait sans qu'aucune altération s'y manifeste; 2° qu'employées dans les préparations usuelles de thé, de café, de chocolat, il serait difficile de distinguer ces aliments de ceux que l'on confectionne avec le lait ordinaire sucré et bouilli; 3° que, si on laisse pendant huit ou dix jours la boîte ouverte sans y rien prendre, la superficie de la substance pâteuse devient jaunâtre et peut contracter une très-légère odeur de rance; mais il suffit d'en enlever une couche de quelques millimètres pour éliminer le peu de substance modifiée (1).

Nous joindrons ici l'extrait d'un mémoire de M. Martin de Lignac sur ses nouvelles conserves de lait.

Après avoir parlé de l'importance des prix proposés par la Société pour l'encouragement de l'agriculture, et principalement

(1) Voy. *Bulletins de la Société d'encouragement*, 1850.

de ceux pour une meilleure méthode de consommation des pâturages relativement à l'alimentation des bêtes à lait, des moyens d'obtenir des *maximum* de lait, d'une consommation donnée de lait, enfin de la conservation du lait, l'auteur annonce s'être attaché spécialement à la solution de ce dernier problème.

Il fait observer que, dans les régions où les voies de communication ont pris un grand développement, où il existe beaucoup de lieux de consommation, le lait a une grande valeur et peut être immédiatement vendu en nature ou sous ses deux formes principales de beurre et de fromage avec d'immenses bénéfices. Un litre de lait vaut alors quinze et même vingt-cinq centimes.

Mais dans les régions moins privilégiées, à une distance plus grande des villes peuplées, le lait ne vaut guère plus de dix centimes le litre; il sert principalement à la nourriture des populations rurales. Il est enfin des contrées plus ingrates où le lait est employé en grande partie à la nourriture des veaux; son prix alors dépasse à peine cinq centimes.

La contrée qu'habite l'auteur se trouve principalement dans ces dernières conditions: le lait n'y vaut pas dix centimes le litre, et la confection des fromages y rencontre de grandes difficultés. Dès lors M. Martin de Lignac a dû chercher à tirer parti d'un lait abondant et d'excellente qualité, et il a pensé que sa transformation en conserve pour les besoins de la marine et des voyages de longs cours pourrait lui offrir un débouché avantageux. Le but que s'est promis l'auteur a été de produire sur une grande échelle des conserves de lait qui, sans mélange de substances étrangères et par la simple addition de l'eau primitivement enlevé par la vaporisation, rendent, après un certain temps et sous l'influence des climats les plus chauds, un lait agréable et sain; des conserves qui, par leur prix élevé sans être excessif, compensent les frais de manipulation et de transport, de manière à offrir les bénéfices du lait rendu en nature ou sous la forme de beurre et de fromage, et placent par là les fermes des contrées les moins favorisées au niveau des fermes voisines des grandes villes quant à la vente de leur lait. Après avoir rappelé ces tentatives infructueuses faites à différentes époques pour concentrer et conserver le lait nécessaire au service de la marine sans changer ses principes constituants ni altérer sa saveur, l'auteur cite les procédés de Braconnot et celui de M. Ville-neuve, qui n'a manqué que parce qu'on évaporait le lait préalablement sucré à diverses doses dans des bassines profondes, tantôt à feu nu, tantôt au bain-marie, en enlevant la crème, qui montait en couche épaisse à la surface et se durcissait au contact de l'air. Mais alors le lait paraît en goût peu agréable pour réussir complètement; il faut empêcher la crème de se séparer du lait, lui conserver la propriété qu'elle a de se dissoudre dans l'eau, la préserver de toutes saveurs désagréables et du contact de l'air, en fermant la conserve dans des boîtes

hermétiquement fermées. Voici comment opère M. Martin de Lignac: On chauffe d'abord le bain-marie par l'introduction de la vapeur, puis on verse le lait sucré à raison de 75 grammes par litre dans des bassines très-plates, où il n'occupe qu'une profondeur d'un à deux centimètres. Pour que la crème ne monte pas à la surface, et afin de hâter l'évaporation, on remue constamment avec une spatule. L'évaporation, qui se fait à une température ne dépassant jamais 100° centigrades, dure environ deux heures. Le lait se trouve alors réduit à la consistance de miel. On enferme la pâte ainsi obtenue dans des boîtes de fer-blanc hermétiquement closes, qu'on soumet à un bain de vapeur comme les conserves de fruit, de légumes et autres. Pour se servir de cette conserve, on y ajoute quatre fois son poids d'eau, et en faisant bouillir ensuite ce mélange, on reproduit le lait primitif avec toute sa saveur et ses qualités, excepté qu'il est sucré et plus agréable. L'auteur annonce que ses conserves de lait ont été analysées par M. Brande, célèbre chimiste anglais, qui les a proclamées parfaites, sans odeur ni saveur étrangères. Des boîtes de conserves ont été confiées à de nombreux capitaines de navire anglais, dont les rapports ont été tellement satisfaisants, que les lords-commissaires de l'amirauté n'ont pas hésité à adopter ces préparations pour le service de la marine. M. Martin de Lignac a expédié aux navires de commerce des ports de Nantes, Bordeaux, Marseille, Toulon, le Havre, etc., un nombre considérable de boîtes. Une commission nommée par l'administration de la marine a procédé, dans le port de Toulon, à des expériences comparatives, et dans son rapport elle émet l'opinion que les conserves de M. de Lignac sont bien supérieures à celles préparées jusqu'à ce jour par la méthode d'Appert et toute autre; que le lait qu'elle donne, se dissolvant dans l'eau, a toujours été blanc, consistant, d'un goût agréable tout à fait identique à celui du lait frais dont on fait usage à terre. Il résulte aussi des essais faits à l'hôpital du Dey à Alger, que le lait a fourni des aliments de bonne qualité et d'une saveur agréable.

Il importe de faire remarquer que le mode d'alimentation et l'entretien des vaches, en modifiant la nature et la propriété du lait, exerce une grande influence sur la qualité des conserves. On ne doit préparer celles-ci qu'au printemps et en été, d'avril en novembre, tout au plus, alors que les vaches, nourries avec des fourrages frais, et mises au pacage, donnent un lait de qualité supérieure. Le lait des vaches nourries à l'étable ne donne que de mauvais produits.

Nous ferons suivre ce mémoire du *Rapport fait par M. Herpin, au nom du Comité des arts économiques, sur les conserves de lait, présentées par M. Martin de Lignac, propriétaire à Monlevade, près Guéret, département de la Creuse.*

M. Martin de Lignac, dit M. Herpin,

propriétaire-cultivateur, dans le département de la Creuse, a présenté à la Société un *Mémoire sur de nouvelles conserves de lait*, et il a joint à ce Mémoire quelques échantillons de ses produits.

Le procédé qu'emploie M. de Lignac consiste à faire évaporer rapidement, quoiqu'à une chaleur au-dessous de 100° centigrades, dans des vases très-larges et peu profonds, du lait récemment trait, auquel on ajoute du sucre dans la proportion de 75 grammes par litre.

Ce lait, réduit d'environ un cinquième de son volume, est ensuite renfermé dans des boîtes en fer-blanc, et traité suivant les procédés d'Appert. Le couvercle de ces boîtes est muni d'un cercle en plomb mince, que l'on coupe très-facilement lorsque l'on veut ouvrir la boîte.

Lorsque l'on veut faire usage de cette conserve de lait, qui a pris une consistance pâteuse, on la délaye dans quatre fois son volume d'eau de rivière, et le liquide que l'on obtient de cette manière ressemble en tous points au lait sucré ordinaire de seconde qualité; il bout et monte comme celui-ci.

Le lait préparé par M. de Lignac se vend 6 fr. 50 c. le kilogramme, représentant 9 litres de bon lait.

L'échantillon qui a été remis à votre rapporteur est resté pendant dix mois dans une pièce chauffée ou exposée au soleil. A l'ouverture de la boîte, le lait a été trouvé dans un bon état de conservation, sans aucune odeur désagréable; le lait n'a subi aucune altération pendant les premiers jours qui suivirent l'ouverture de la boîte, bien que celle-ci fût entamée et vidée en partie; mais après le huitième jour, une légère odeur aigre annonçait un commencement de décomposition qui n'avait lieu toutefois qu'à la surface de la pâte, le dessous était encore parfaitement sain.

Les conserves de lait préparé par M. de Lignac ont été déjà l'objet de divers rapports favorables, dont l'un, entre autres, a été fait à l'Académie des sciences par MM. Balard et Payen, mes collègues.

Une commission, instituée par M. le préfet maritime de Toulon, a émis l'avis « qu'il y a lieu de substituer la conserve de M. de Lignac au produit de cette nature dont la marine a fait usage jusqu'à ce jour. »

M. le ministre de la marine, l'amirauté anglaise, plusieurs capitaines de vaisseaux destinés à des expéditions de long cours, font en ce moment l'essai, en divers points du globe, des conserves de lait de M. de Lignac. Si des expériences faites en grand sous de différentes latitudes, continuées pendant un temps suffisamment prolongé, viennent confirmer, ce que nous espérons, les avantages du procédé si simple et si utile de M. de Lignac, cet honorable industriel aura rendu à l'humanité, à la marine, à l'agriculture, un service des plus importants, et il aura des droits incontestables aux récompenses que vous avez offertes, Messieurs, dans vos con-

cours, pour la conservation des substances alimentaires.

En attendant, j'ai l'honneur de vous proposer, au nom du Comité des arts économiques :

1° De remercier M. Martin de Lignac de sa communication;

2° De faire insérer le présent rapport dans le *Bulletin*, ainsi que le Mémoire qui vous a été adressé par M. de Lignac, sur les conserves de lait et le mode de fermeture de ces boîtes.

Signé HERRIN, rapporteur.

Approuvé en séance, le 26 février 1851.

Il n'est peut-être pas hors de propos de terminer cet article par l'exposé d'un procédé ayant pour but d'obtenir à la fois et l'augmentation de la crème dans une quantité de lait donnée, et l'amélioration du beurre.

Un journal italien, la *Gazette de Nice*, rapporte un fait qui n'est pas nouveau dans la science, mais que nous croyons devoir reproduire cependant, parce que, mieux défini aujourd'hui qu'autrefois, il nous semble devoir tôt ou tard amener d'importantes innovations dans la fabrication du beurre.

« Si l'on faisait des expériences, dit ce journal, pour connaître s'il n'y aurait pas un moyen d'obtenir quelque avantage à substituer des vases de zinc à ceux d'étain ou d'autre matière, dans lesquels on conserve le lait, les tentatives répétées donneraient probablement les résultats les plus satisfaisants. Le lait conservé dans le zinc se coagule quatre ou cinq heures plus tard que celui conservé dans des vases d'une autre matière, ce qui permet à toute la crème de se séparer. Dans une expérience, trois vases de zinc contenant chacun dix litres de lait ont été comparés à trois autres vases d'étain qui contenaient une égale quantité de lait. Les six vases ont été remplis de lait nouvellement trait le lundi, à trois heures de l'après-midi; le mercredi à neuf heures du matin, quand on a voulu enlever la crème, on a trouvé que presque tout le lait était caillé dans les vases d'étain, tandis que le caillage était à peine commencé dans les vases de zinc; on ne put enlever la crème de ces derniers vases qu'à deux heures de l'après-midi : c'est pourquoi on a battu à part la crème enlevée du lait contenu dans les vases d'étain, et celle enlevée du lait contenu dans les vases de zinc. La crème du lait des vases d'étain a rendu 1 kil. 165 de beurre, et la crème du lait des vases de zinc en a rendu 1 kil. 650. L'expérience a été faite avec les soins les plus scrupuleux, et les personnes qui ont goûté ces deux beurres ont trouvé que celui qui provenait de la crème des vases de zinc était d'un goût plus agréable que celui provenant de la crème des vases d'étain. A quoi attribuer cette différence dans le produit en beurre d'une même quantité de lait? serait-elle due à un effet galvanique du zinc? On

ne peut l'assurer; mais l'augmentation de la quantité de beurre dans les vases de zinc est un effet réel, et ce qui rend cette expérience digne de considération, c'est que le zinc ne s'oxyde ni ne se rouille, et que son poids est presque égal à celui de l'étain. »

Il n'en faut pas douter, la différence de production en crème est ici due à la force électro-chimique des vases de zinc, facilitant le dégagement de la crème du caillé et du sérum; aussi croyons-nous que l'on pourra tirer un grand profit de cette expérience, et arriver à des moyens encore plus puissants que ceux indiqués dans la *Gazette de Nice*.

On le sait, les vases de zinc ne sont pas d'un aspect agréable, ils ont toujours quelque chose de repoussant, et on parvient difficilement à les nettoyer; mais, nous n'en doutons pas, on peut avoir tous les avantages des vases de zinc sans zinc : pour cela, il suffira de déposer dans les vases ordinaires un morceau de ce métal bien décapé et facile à nettoyer. Dans les grandes exploitations agricoles, on pourra mieux faire encore, rechercher et adopter les moyens de développer, le plus facilement et le plus économiquement possible, la force électro-chimique, capable de faciliter le dégagement de la crème du caillé et du sérum. C'est dans la pensée d'attirer sur ce point l'attention des expérimentateurs que nous avons cru devoir publier les faits et les observations qui précèdent.

LAMINOIR. — On désigne sous ce nom des machines composées de cylindres destinés à réduire en lames les métaux qu'on fait passer entre eux, et aussi les cylindres qui, dans les forges anglaises, sont employés à la fabrication des fers en barres.

Un laminoir, quelle que soit la nature du métal sur lequel il doit opérer, se compose essentiellement de cylindres de révolution, tournés avec le plus grand soin, placés parallèlement et sur un plan horizontal, assujettis à se mouvoir en sens inverse, et susceptibles de s'éloigner ou de se rapprocher l'un de l'autre, afin qu'on puisse régler à volonté l'épaisseur de la lame qu'on veut produire. Les cylindres sont portés par un bâti en fer nommé *cage*, dont la force est proportionnée à la grandeur du laminoir et à l'effort qu'il doit supporter. Des roues à engrenage réciproques, fixées sur les tourillons des cylindres, prolongés en dehors de la cage, font mouvoir les deux cylindres en sens contraire, bien qu'il n'y en ait qu'un qui soit mis en communication avec le moteur. Le cylindre supérieur s'éloigne ou se rapproche du cylindre inférieur au moyen de vis de pression que l'on fait mouvoir, au-dessus du bâti, par un mécanisme qui doit tendre à conserver un parallélisme parfait entre les deux cylindres. Il y a des laminoirs qu'on fait mouvoir à bras, au moyen d'une manivelle; ceux d'une plus grande dimension sont mis en mouvement par des chevaux; dans les usines considérables on emploie pour moteur une chute d'eau ou une machine à vapeur.

Il est facile de comprendre comment opère un laminoir : le rouleau supérieur tournant de gauche à droite, et le cylindre inférieur de droite à gauche, si l'on y engage le bout d'une lame métallique, cette lame est entravée par l'effet du frottement des rouleaux sur ses faces à passer tout entière entre eux. Dans ce mouvement, la lame sera nécessairement amincie, si son épaisseur surpasse la distance qui sépare les deux cylindres. Par cette diminution d'épaisseur, les autres dimensions de la lame devraient augmenter dans un rapport inverse, et, comme la largeur varie ordinairement peu, une lame amincie de moitié devrait doubler de longueur. — Cela est loin d'avoir lieu; le volume de cette lame ne reste pas le même, parce que les métaux soumis à l'action du laminoir augmentant de densité, diminuent de volume, leurs pores se trouvant plus serrés. Ainsi le poids d'un pied carré de plomb laminé sur une ligne d'épaisseur est de 3 kilogrammes, tandis que, d'après la pesanteur spécifique de ce métal, il ne devrait peser que 2 kilog. 722. Les autres métaux sont loin de subir au même degré cette altération de densité.

Les métaux que l'on soumet à l'action du laminoir peuvent se diviser en deux classes : ceux qui sont assez malléables pour être traités à froid, comme le plomb; et ceux qui ont besoin d'être élevés à une certaine température pour être laminés, comme le fer.

Le plomb se lamine très-bien et à froid quand il est pur. On le coule d'abord sur une table garnie de sable fin bien nivelé et uni, puis, lorsque le métal est refroidi, on le passe au laminoir (*Voy. PLOMB LAMINÉ*).

Le cuivre rouge et le laiton se laminent à froid; mais, comme l'action du laminoir écrouit le métal et le rend aigre (cassant), pour lui restituer sa malléabilité, on fait rougir les feuilles de métal et on les plonge dans l'eau froide, puis on les fait repasser sous le laminoir jusqu'à ce qu'on ait obtenu l'épaisseur désirée.

C'est surtout dans la fabrication de la tôle que le laminoir a une plus grande importance (*Voy. TÔLE*).

On a souvent besoin dans les arts d'obtenir des lames de métaux précieux d'une épaisseur si petite, que la pression de deux rouleaux ne suffirait pas à la produire. On fait alors passer sous le laminoir plusieurs feuilles à la fois, de manière que la compression agissant sur elles en raison de leurs épaisseurs réciproques, on en obtient d'aussi minces que cela est nécessaire. La fabrication du *Plaqué* (*Voy. ce mot*) arrive ainsi à des résultats inouïs, en soudant préalablement les métaux précieux sur une plaque métallique intermédiaire.

Le but des laminoirs à fer n'étant plus de produire des lames, mais des barres, les cylindres, au lieu d'être unis, sont creusés dans le sens de leur circonférence, c'est-à-dire que, pendant qu'ils sont sur le tour, loin de leur donner une surface unie, on les sillonne de cannelures, qui, par le rap-

prochement de deux cylindres assortis, offrent la forme qu'ils doivent donner à la barre. Les cylindres à fer sont fixés l'un par rapport à l'autre, et chaque cannelure présente toujours les mêmes dimensions, de sorte que, pour faire subir au fer toutes les manipulations que nécessite l'échantillon à obtenir, il faut présenter le fer successivement à des cannelures différentes et progressivement plus petites. Ces cannelures sont donc des espèces de filières d'une grande dimension, sur lesquelles on agit par un moyen plus puissant. On fabrique ainsi des fers carrés, plats ou ronds. Dans le premier cas, les cannelures sont angulaires; dans le second, elles sont rectangulaires, et dans le troisième, elles sont creusées en gorge présentant une demi-circumference. On distingue deux espèces de cylindres : ceux qui servent à étirer la *loupe*, *pudding-rolls* ou *roughing-rolls*, qu'on appelle cylindres dégrossisseurs ou ébaucheurs; et ceux qui traitent le fer devenu malléable par le recuit sont nommés *rollers*, cylindres étireurs.

Suivant quelques auteurs, ce serait Antoine Brucher ou Bruckner qui aurait eu l'idée de substituer l'action des cylindres tournants à celle du marteau dans la production des lames métalliques. Sa machine aurait été employée pour la première fois à la monnaie de Paris en 1553. Ce serait donc à tort qu'on attribuerait l'invention du laminoir à Aubry Olivier, qui n'était que le gardien de cette machine. C'est en 1663 seulement qu'un Hollandais établit à Shew, près de Richmond, le premier laminoir qu'on ait vu en Angleterre, et le laminage du fer par le moyen des rouleaux y fut substitué au travail à main d'hommes par Henri Cert de Gosport. Chaselden fut le principal auteur de ce changement d'opération que Cert et Parnell perfectionnèrent en 1787. L'usine, qui, avec un marteau, fabriquait autrefois 10,000 kilogrammes de fer par semaine, en fournit maintenant 150,000, dans le même temps, avec les cylindres mus par une machine à vapeur de trente chevaux (1).

LAMPES. — « L'éclairage, qui ne consistait autrefois que dans l'emploi d'appareils extrêmement grossiers, a pris, depuis la fin du dernier siècle, un développement extraordinaire, dit un chimiste distingué, M. Mallet. Après la découverte des becs à double courant d'air d'Argant, les lampes employées antérieurement par la classe pauvre devinrent un objet de luxe. Bientôt on construisit la *lampe hydrostatique* et celle à *mouvement d'horlogerie*. Enfin le gaz, découvert en France, en 1788, et appliqué en Angleterre par Mardock, en 1792, vient donner une nouvelle importance à l'art de l'éclairage, qui devint alors une branche d'industrie très-importante, et qui excita au plus haut point l'intérêt de tous. »

(1) Cet article est extrait de l'*Encyclopédie des gens du monde*.

Nous emprunterons à l'*Encyclopédie des gens du monde* le résumé historique des différentes phases qu'a parcourues l'industrie *lampadaire*.

Les lampes se composent de plusieurs parties principales : le réservoir, où l'on met l'huile; le conduit, qui la dirige vers la mèche, laquelle est maintenue par le bec et le porte-mèche; la cheminée en verre, qui sert à alimenter la flamme de l'air nécessaire; le garde-vue ou réflecteur, et les globes, demi-globes, etc.; puis le pied qui soutient la lampe, ou les chaînes qui servent à la suspendre; un godet destiné à recueillir l'huile qui s'échappe goutte à goutte, etc.

On sait que l'huile monte naturellement dans la mèche par l'effet de la capillarité. Pendant un grand laps de temps la mèche ne fut qu'un long fil de lin, et plus tard de coton, plongé dans un vase rempli d'huile et sortant seulement par le bout. Cette mèche pleine était ou cylindrique ou aplatie, et toujours formée de fils parallèles en plus ou moins grande quantité; plus tard on imagina une sorte de mèche plate formée d'un tissu lâche en coton, semblable à un ruban étroit. On cire ordinairement ces mèches pour leur donner plus de raideur et les rendre moins promptes à se charbonner. Une troisième sorte de mèche, inventée par Argant, est de forme cylindrique, mais vide intérieurement, c'est-à-dire qu'elle ressemble à un tube ou tuyau. Elle est tissée au métier, en coton lâche, mais jamais écriu. Les lampes Locatelli emploient des mèches carrées et compactes d'une façon particulière. Il est généralement avantageux d'élever beaucoup la mèche, et, dans certaines lampes bien construites, on peut le faire sans produire de fumée : c'est ce qu'on appelle brûler à blanc. Dans toutes les lampes on monte et on descend la mèche à volonté. L'appareil inventé par Argant, qui consistait dans une longue crémaillère, était peu commode, et on l'a successivement remplacé par plusieurs autres. La forme des becs a varié autant que celle des mèches. On distingue les becs plats et les becs d'Argant ou cylindriques. Les becs plats sont de deux sortes : les becs à mèches plates sans cheminée ou becs nus, et les becs ayant une cheminée en verre. Cette disposition des becs est la plus mauvaise, principalement celle des becs nus. C'est encore ce dernier genre de becs qu'on emploie dans les reverbères pour l'éclairage des rues, des corridors, etc. Ils ont subi une grande amélioration quand lord Cochrane eut, le premier, l'idée de disposer le plan de la mèche dans une situation telle, que le bec présente en avant sa paroi la plus mince.

En substituant aux becs plats et à leurs mèches pleines à fibres parallèles un bec et une mèche en forme de cylindre creux, Argant trouva le moyen d'augmenter la lumière des lampes en faisant éclairer la partie intérieure de la flamme. Depuis cette époque (1786), toutes les lampes à peu près sont

disposées d'après ce système. Les premiers béc construits par cet inventeur avaient leur mèche pincée par en bas entre deux anneaux de cuivre : elle pouvait monter et descendre entre ces deux anneaux à l'aide d'une tige de fer deux fois coudée, dont une branche glissait dans un conduit ménagé le long du grand cylindre. Dans l'origine, la mèche employée par Argant était en terre, sa partie inférieure était placée au-dessus de la flamme, où elle était maintenue par un collier fixé à une tige. Cette mèche a été remplacée par un cylindre de terre dont le diamètre est plus grand que celui de l'enveloppe extérieure de la mèche, et qui descend verticalement juste au-dessous de la flamme. Ainsi, comme il y a non-seulement accès à l'extérieur de la mèche cylindrique, mais encore qu'il existe dans l'intérieur pour alimenter la flamme, la combustion s'opère plus rapidement, et l'on obtient une plus belle lumière avec la même quantité d'huile brûlée, parce qu'il s'en vaporise très-peu, et l'on n'a ni odeur ni fumée.

Sous le rapport de leur appareil, on peut diviser les lampes en trois classes principales : les lampes à réservoir de niveau avec le bec, les lampes à réservoir supérieur au bec, et les lampes à réservoir inférieur au bec, dans lesquelles se rangent les lampes hydrostatiques et les lampes mécaniques. Les lampes à réservoir de niveau avec le bec sont les plus simples. Une condition nécessaire, c'est que la partie de la mèche dans laquelle s'opère la combustion soit à une très-petite distance du bain d'huile. Cette condition est toujours remplie dans les veilleuses, parce que la mèche ayant peu de longueur, et se trouvant placée sur un flotteur qui reste toujours à la surface de l'huile, il y a constamment la même distance entre le sommet de la mèche et le réservoir. On classe encore dans cette catégorie une foule de lampes, et entre autres la *lampe astrale*, inventée par M. Bordier-Marat, et la *lampe sinombre*, inventée par M. Philipps, avec sa couronne servant de réservoir, et dont le bec ou porte-bec est maintenant adopté pour toutes les lampes.

Les lampes à réservoir supérieur au bec sont presque toutes connues sous le nom de *parapquets*, nom qui leur vient d'un pharmacien de Paris qui avait eu l'idée des chemises. Elles étaient autrefois très-employées ; le réservoir était porté sur une tige verticale sortant de pied ; mais, comme elles ont l'inconvénient de projeter une ombre derrière le réservoir, on ne les emploie plus guère qu'en les attachant sur les murailles des lieux où on veut éclairer.

Dans les lampes à réservoir inférieur au bec, il faut que l'huile soit maintenue dans le bec à la hauteur convenable par une certaine force ; et, comme l'huile doit arriver continuellement à mesure qu'elle est consommée, ce mouvement ne peut être produit que par une action motrice équivalente : dans ces sortes de lampes, il est né-

cessaire d'employer un mouvement constant. Ce mouvement est tantôt produit par une application de la théorie de l'équilibre des liquides, tantôt par un mécanisme plus ou moins ingénieux ou compliqué. C'est ce qui fait diviser les appareils à réservoir au-dessous du bec en *lampes hydrostatiques* et en *lampes mécaniques*.

Dans les lampes hydrostatiques, l'huile est élevée du pied, où on l'a versée, jusqu'à la mèche qu'elle baigne, par une force de pression, à l'aide d'un liquide, précisément comme dans la *fontaine de Héron*. Mais, outre cette espèce de lampes hydrostatiques, qui ne contiennent que de l'huile et de l'air, il y en a encore d'une autre sorte qui renferment de l'huile et une liqueur d'une plus grande densité. Ces dernières sont plus modernes et plus répandues que les premières.

Les lampes mécaniques sont sans contredit les plus belles. L'idée de prendre le pied même de la lampe pour réservoir, et de faire monter l'huile à l'aide d'une pompe mise en action par un mouvement d'horlogerie, est due à Carcel et Carreau, et c'est pour cela qu'on les a nommées *lampes Carcel*. Depuis eux, MM. Gagneau, Gotten et autres ont seulement perfectionné ou changé le mécanisme.

Lampes à couronne. — Invention de M. Chopin. — Ce lampiste a imaginé des lampes dites à couronne, qui ne projettent aucune ombre, le réservoir d'huile étant placé au-dessus d'un réflecteur parabolique, auquel on peut donner différents degrés d'inclinaison, suivant les objets qu'on veut éclairer. Ces lampes, susceptibles de recevoir un ballon de gaz, sont remarquables par leur forme agréable, leur exécution soignée et la lumière qu'elles répandent. (*Moniteur*, 1813, p. 478.)

Lampes économiques. — Invention de M. Paul Nicolas, de Genève. — L'auteur a pris un brevet d'invention de cinq ans pour des lampes qui ont l'avantage de pouvoir brûler à volonté des huiles ou des graisses ; d'éviter le coulage ordinaire aux lampes percées de plusieurs trous, effet pour lequel on ne leur donne qu'une seule mèche ; d'opérer une combustion complète, de manière à ce que l'appareil, étant exposé à tous les mouvements de l'air, on n'a point la fumée qui salit et détruit promptement les réverbères et occasionne en outre une perte assez considérable de combustible ; de pouvoir adapter à une seule mèche depuis un jusqu'à cinq réverbères, et de pouvoir réunir et projeter les rayons lumineux le plus uniformément et le plus abondamment qu'il est possible vers tous les endroits qu'on veut éclairer ; enfin de pouvoir réunir ces divers moyens dans un appareil de construction facile et applicable surtout à l'éclairage des rues d'une manière plus parfaite et plus économique qu'on ne l'a fait jusqu'à présent.

Cette lampe est composée d'une boîte en fer-blanc qui la reçoit ; d'un tuyau en fer-blanc servant de conducteur à l'air qui doit

alimenter la combustion : il fait corps avec la boîte ; d'un petit cylindre creux percé de trous, ajusté à frottement dans le tuyau et pouvant s'allonger et se raccourcir à volonté, ce qui permet de n'introduire que la quantité d'air suffisante pour alimenter la combustion ; d'un couvercle dont le corps est enfermé dans la boîte et descend jusqu'à 4 et 5 millimètres du fond : il est percé dans son milieu d'un trou circulaire avec rebord, portant quatre petits montants pour recevoir la cheminée en forme de bouteille sans fond, laquelle peut être en verre blanc ou coloré ; de deux conduits traversant verticalement la lampe et servant de conducteur à l'air introduit par le cylindre ; de deux conducteurs de chaleur, en cuivre étamé, descendant jusqu'au fond de la lampe et destinés à entretenir la graisse dans un état suffisamment liquide pour la combustion ; de deux poignées en gros fils de fer, fixés au tube qui reçoit la cheminée : elles supportent la boîte et sont disposées de manière qu'en leur faisant faire un quart de tour on puisse sortir la lampe de la boîte et la remettre par le même moyen ; de deux réflecteurs en laiton argenté formant des segments de paraboloïdes : ils sont suspendus chacun au moyen d'un crochet à un anneau à pitons servant à suspendre la lampe ou réverbère dans la lanterne : on les dispose de manière à pouvoir éclairer les rues dans toutes dispositions où elles se trouvent ; enfin de deux broches de fer servant à fixer la cheminée au tube. (*Brev. pub.*, t. IV, p. 26.)

MM. Bordier et Malpas ont obtenu un brevet de cinq ans pour une lampe à double courant d'air et à cheminée de verre, qu'ils ont nommée *lampe économique*, et qui a l'avantage d'éclairer autant que quatre bougies et de ne consommer que douze décagrammes d'huile en huit heures. Sa forme est celle d'une bougie ; elle se démonte en deux parties pour en faciliter le nettoyage. Elle est montée sur un flambeau métallique à tirage, de manière qu'on peut hausser et baisser la bougie à volonté. L'air s'introduit dans la lampe par le moyen de quelques découpures qui sont ménagées dans le corps de la bougie. La forme du réservoir et sa disposition horizontale font que cette lampe ne porte que le quart de l'ombre que portent les lampes ordinaires. On peut aussi doubler la lumière de cette lampe sans relever la mèche, en resserrant le courant d'air à volonté par le refoulement de la bougie dans le flambeau qui lui sert de pied, de manière à ce que les découpures pratiquées dans le corps de la bougie soient fermées en partie. (*Brev. pub.*, tome IV, p. 224.)

Pour tout ce qui a trait aux diverses et nombreuses inventions relatives aux lampes, on peut consulter avec fruit le *Bulletin de la Société d'encouragement* ; on y trouvera la description et le dessin de la majeure partie du grand nombre de lampes nouvelles, construites dans ces dernières années, et qui sont presque toutes des modifications plus ou moins heureuses du système Carcel.

LETTRES DE CHANGE. Voy. PAPIER-MONNAIE.

LIME. — Outil d'acier trempé, dont les faces sont hérissées d'une multitude de dents que l'on forme en relevant la matière, avant qu'elle soit trempée, au moyen d'un ciseau. On forge d'abord l'acier pour lui donner à peu près la forme que doit avoir la lime, puis on *la dresse*, c'est-à-dire qu'on enlève la superficie qui s'est oxydée sous le marteau, en la faisant passer sous la meule ou sous la lime. Elle est alors bonne à tailler. Pour cette opération, la lime est maintenue sur un *tas* recouvert de plomb par deux courroies, et le tailleur, armé d'un ciseau et d'un marteau, frappe à coups précipités sur *la verge*, de manière à former une foule d'entailles à égales distances et égales profondeurs, et dans une direction oblique à l'axe de la lime ; puis, par de nouvelles entailles croisant les premières, il en résulte des dents plus ou moins fines, suivant que les entailles ont été plus ou moins éloignées.

On sent que l'habileté nécessaire ne peut s'acquérir qu'à force d'habitude, et jusqu'ici les machines n'ont pu remplacer avantageusement ce travail manuel, qui demande tant de tact pour coordonner le coup de marteau avec la dureté de la matière frappée ou la coupe du ciseau. Après avoir été taillée, on trempe la lime, opération non moins difficile et d'où la bonté et la durée de l'outil dépendent, puisque trop molle elle ne mord pas, trop dure elle s'égrène.

Ces instruments, si utiles dans tous les arts mécaniques et auxquels les métaux doivent l'uni de leur surface, sont d'une variété de formes infinie. Les grosses limes, qui servent à dégrossir, ont quatre faces égales, deux à deux ; renflées au milieu, elles s'amincissent par le bout et sont taillées à fortes dents sur les quatre faces. Les limes moyennes ou *bâtardes* sont ordinairement plates, taillées à dents plus ou moins serrées sur trois faces seulement ; elles sont dites *douces* ou *demi-douces*, lorsque leurs dents sont taillées encore plus finement. Suivant leur forme et indépendamment de la taille, elles sont nommées *tiers-points* lorsqu'elles n'ont que trois faces et présentent trois angles ou arrêtes ; *queue de rat* lorsqu'elles sont toutes rondes ; *demi-rondes* lorsqu'elles présentent une surface plane et une surface convexe ; *feuilles de sauge* quand ses deux surfaces sont convexes ; *couteaux* ou *scandantes* quand elles ont la forme d'un couteau ; *carrelottes* si les quatre faces égales forment un carré parfait. Il y a encore d'autres outils taillés comme les limes, mais qui, au lieu de s'emmancher ainsi qu'elles, se recourbent de mille façons et ne se taillent qu'aux extrémités. On les tient par le milieu et l'on atteint ainsi dans les angles où les limes ordinaires ne sauraient arriver ; on les nomme *rifloirs*. Les râpes ou limes à bois ne sont pas taillées à l'aide de ciseau, mais on se sert pour cette opération d'un burin qui relève un petit ergot formant la dent ; plus

fin, cet ergot fait donner à la râpe le nom d'*écouenne*.

Ce n'est pas chose facile que de bien limer, de donner au métal sur lequel on agit une surface parfaitement unie et horizontale. Pour achever de le polir, après s'être successivement servi de limes de plus en plus douces, on interpose entre la lime et le métal un papier sur lequel on a répandu et fixé par une couche de colle forte de l'émeri; si la surface n'est pas encore suffisamment polie, on peut employer le brunissoir.

A cet article, extrait de l'*Encyclopédie des gens du monde*, nous joignons quelques considérations pratiques tirées du *Dictionnaire des Découvertes*.

La bonté d'une lime dépend de la nature de l'acier avec lequel elle est formée, de sa trempe, de sa forme et de sa taille. En général, les aciers les plus fins forment les meilleures limes, par la raison surtout que la trempe qu'ils peuvent recevoir est plus parfaite que la trempe dont sont susceptibles les aciers d'une qualité inférieure. Le choix de l'acier est essentiel; car l'imperfection d'un instrument dépend souvent de ce qu'il n'a point été fabriqué avec l'acier qui lui convenait, ce qui a empêché de lui donner la trempe qui lui était nécessaire. Il est difficile de fixer d'une manière précise et de soumettre à des lois exactes l'art de la trempe, et cette difficulté augmente encore avec les différentes qualités d'aciers qui exigent pour chacun d'eux une trempe différente. Il est à présumer que cette opération dépend entièrement du degré de chaleur et du refroidissement qu'on fait éprouver à l'acier. Aussi, jusqu'à présent, c'est à l'usage et à la pratique seule qu'on a laissé le soin de juger de la qualité de ce métal et du degré de chaleur auquel il est nécessaire de le soumettre pour le tremper et lui donner la tenacité; la dureté et l'élasticité dont on a besoin. Ces considérations doivent faire sentir l'importance de toujours employer un acier de même nature pour fabriquer les mêmes objets: comme il en résulte nécessairement une plus grande expérience, il doit en résulter aussi une plus grande perfection. Considérées dans les limes, les deux qualités précédentes sont surtout relatives à leur durée. Les deux qualités suivantes ont une influence plus particulière sur les résultats des opérations qui s'exécutent à l'aide de ces instruments. Sans une forme convenable dans ses limes, l'artiste ne peut souvent parvenir à la perfection qu'il cherche; mais cette vérité est peu connue de la plupart des fabricants, car cette partie est extrêmement négligée. L'inconvénient se fait surtout sentir dans les limes plates, qui servent à former les surfaces planes, et dont la forme semble être le plus arbitraire. Ce sont cependant ces sortes de limes qui exigeraient le plus de soins; leurs faces doivent toujours avoir une certaine convexité qu'il serait essentiel de déterminer exactement et de maintenir avec soin; mais la trempe les déforme souvent.

La taille d'une lime est sans contredit de toutes les qualités, celle qui influe le plus sur sa perfection. En vain une lime serait-elle fabriquée avec le meilleur acier, trempé au plus juste degré, et formé de la manière la plus convenable, si la taille n'est pas uniforme et si ses dents ne sont pas dans de justes proportions, la lime s'usera facilement, et l'on ne parviendra pas à exécuter les choses délicates avec la précision et l'exactitude nécessaires. Ces différents inconvénients se font d'autant mieux sentir, que ces limes ont besoin d'une taille plus fine; mais cette qualité si essentielle, quoique la plus facile peut-être à donner à une lime, puisqu'on pourrait employer à cela des moyens purement mécaniques, est celle qui semble avoir été le moins perfectionnée. En effet, excepté quelques machines à tailler les limes plus ou moins imparfaites et dont on ne se sert pas, et les grossières mécaniques employées en Allemagne pour tailler les grosses limes ou les râpes, on ne connaît point de machines à tailler les limes qui puissent avec avantage remplacer les bras dans cette opération, ni de fabriques qui par leurs produits puissent en faire soupçonner l'emploi; du moins le commerce n'offre-t-il aucune lime qui, par l'uniformité et l'exactitude de sa denture, fasse présumer qu'elle a été taillée mécaniquement. Cette opération paraît être tout entière abandonnée à la routine des ouvriers.

Jusqu'à ces dernières années, la France tirait toujours ses limes de l'Angleterre et de l'Allemagne, et aujourd'hui elle est encore obligée d'en tirer la plus grande partie. Plusieurs fabriques de limes ont essayé de s'établir, mais la plupart n'ont pu soutenir la concurrence de l'étranger, soit à cause de l'imperfection de leurs produits, soit à cause du haut prix de leur fabrication.

LIME (MACHINES À TAILLER LES). — *Invention.* — *M. Perseval, horloger à Reims en VIII.* — Avec la machine dont *M. Perseval* est l'inventeur, une seule personne peut tailler par jour depuis cinq jusqu'à douze douzaines de limes, selon leur grandeur et la finesse de leur taille; elle possède le précieux avantage d'espacer les tailles également et à volonté, de les croiser de manière que les limes ne dévient point de la ligne dans laquelle on les fait agir, de former des dents sans rebarbes, enfin de donner toujours le coup de marteau dans un plan perpendiculaire à l'axe du ciseau, et de graduer la force de ces coups suivant l'augmentation ou la diminution de surface de la lime. (*Rapport historique sur les progrès des sciences, fait en 1808, page 256.*)

M. Petit-Pierre. 1814. — La machine de *M. Petit-Pierre* est disposée pour tailler douze limes à la fois; elle est principalement composée: 1° d'un gros tas en fer fondu, pesant environ 150 kilos, porté sur un billot de bois comme une enclume; 2° d'une forte plaque de fer forgé, de la même forme que le tas et ajustée dans deux coulisses qui lui permettent d'aller et venir

comme un chariot ; sur cette plaque, les douze limes sont posées et maintenues par deux règles d'acier portant chacune douze entailles dans lesquelles sont logés les bouts des limes ; 3° d'une vis de rappel qui fait aller et venir le chariot, lorsqu'on tourne, dans un sens ou dans l'autre, une grande roue de tour, dont la corde embrasse une poulie de 85 centimètres de diamètre, fixée sur une vis sans fin qui fait tourner la vis de rappel ; 4° de douze bras en fer armés chacun d'un ciseau et articulés à une même traverse, soutenue vers ses extrémités par deux colonnes fixées sur le tas ; les ciseaux peuvent prendre les inclinaisons nécessaires pour le croisé des tailles ; 5° de douze marteaux placés au-dessus des bras de ciseaux, et dont les manches sont fixés à une même traverse montée sur pivots entre deux poupées également assujetties sur le tas de fonte. Cette traverse est armée, vers le milieu de sa longueur, d'un fort bras ou levier de fer qui se prolonge du côté opposé aux manches des marteaux, jusqu'à une roue montée sur la vis de rappel et portant à sa circonférence des cames en forme de rouleaux qui abaissent par reprise l'extrémité du levier au moyen d'un plan incliné fixé à son extrémité ; de sorte qu'en même temps qu'on fait tourner la vis sans fin qui conduit le chariot de limes, on fait frapper les douze marteaux sur les ciseaux autant de coups par chaque tour de vis qu'on a mis de cames sur la roue ; et pour augmenter et diminuer la force des coups de marteau, suivant la profondeur des tailles qu'on veut obtenir, il suffit d'incliner plus ou moins le plan qui termine le levier que chaque came fait baisser en passant. Lorsque la première taille est faite, on incline les ciseaux dans le sens opposé, ainsi que le plan qui termine le bras du levier des marteaux ; puis on fait tourner la vis de rappel en sens contraire, et la seconde taille s'opère à mesure que le chariot rétrograde. M. Petit-Pierre a composé sa machine pour tailler les limes depuis huit jusqu'à dix-neuf centimètres de longueur, et pour obtenir les variétés de tailles, demi-rude, demi-douce, fine et super-fine, à volonté. Lorsque cette machine sera disposée pour travailler en manufacture, l'auteur présume qu'un bon ouvrier pourra tailler, par son moyen et à l'aide d'un moteur, cent à cent cinquante limes par jour. (*Société d'encouragement*, t. XIII, p. 51 ; *Annales des Arts et Manufactures*, t. I^{er}, p. 62. Deuxième collection [1].)

LIMES (*Fabrication des*). — Ces outils sont de forme, de dimension et de taille différentes. On s'en sert pour dresser, ajuster et polir à froid la surface des métaux durs, tels que le fer, la fonte, l'acier et le cuivre. Les limes, pour être bonnes, doivent être faites du meilleur acier possible, qu'on trempe à toute sa force, et qu'on ne fait point revenir. Les grosses se font avec de l'acier naturel ou de cémentation. Les petites sont

(1) Cet article est tiré du *Dictionnaire des découvertes*.

ordinairement d'acier fondu. Chaque lime a une *queue* en soie, proportionnée à la grandeur de l'outil destiné à recevoir un manche au moyen duquel l'ouvrier l'applique et la promène en l'appuyant sur le métal qu'il veut travailler. Il a soin, avant de l'emmancher, d'en faire recuire ou revenir la queue, afin de ne pas s'exposer à la voir se rompre. Ce recuit se donne au moyen d'une forte tenaille de forge, qu'on fait chauffer au rouge, avec laquelle on presse la queue de la lime jusqu'à ce qu'on voie paraître une teinte bleue.

C'est par leurs formes qu'on désigne les diverses sortes de limes. On dit un *carrelet*, un *tiers-point*, une *demi-ronde*, une *queue de rat*, une *plâte à main*, *pointue* ou *large*, une *feuille de sauge*, une lime en *paille* ou façon d'Allemagne, etc., pour dire qu'elles sont carrées, à trois angles, plates d'un côté et rondes à l'autre, rondes, mi-plates à côté, convergentes ou parallèles, à faces convexes, à section rectangulaire et grosse taille.

Les grosses limes sont moins variées de forme et de taille ; on ne fait que des rectangulaires, des demi-rondes, des triangulaires, des queues de rat, façon dite *anglaise*, avec forte, moyenne et fine taille, qu'on désigne ordinairement par *bâtarde*, *demi-bâtarde* et *douce taille*. Les limes façon d'Allemagne à grosse et moyenne taille se vendent en paquets enveloppés de paille, ce qui leur a fait donner le nom de *limes en pailles*. Il y a des paquets d'une, de deux et de trois, actuellement 1 fr. 80 à 2 fr.

Le manque en France d'acier propre à la fabrication des unes et des autres de ces limes nous a rendus jusqu'à présent tributaires de l'industrie étrangère, surtout pour celles de première qualité de façon anglaise et même d'Allemagne. Nous devons cependant en excepter les petites limes à usage des horlogers, que Raoul fabrique à Paris, et qui sont, au dire de tout le monde, supérieures à tout ce qui existe. Celles des premiers fabricants de Sheffield, Marshall et Mariott, blanchissent presque aussitôt sur des scies d'acier fondu, tandis que les limes de Raoul résistent très-bien et long-temps. Malheureusement il n'a point étendu sa fabrique comme on aurait pu le souhaiter.

On a vu, aux expositions de l'industrie nationale de 1819 et 1823, et l'on vit encore à celle de 1827, de très-beaux échantillons de limes provenant de diverses fabriques anciennes et nouvelles qui se sont élevées à Paris, à Versailles, à Orléans, à Amboise, à Toulouse, à Pamiers, à Molsheim, etc. ; presque toutes sont d'une bonne forme et offrent une taille régulière, leur couleur annonce une trempe dure qui doit fournir et fournit en effet un bon travail. Il semblerait, d'après cela, que toute importation de ces outils indispensables devrait cesser ; il n'en est rien. Le préjugé en faveur des limes étrangères n'est pas détruit, et ne le sera que quand on aura acquis la certitude que non-seulement les limes de fabriques françaises sont aussi bonnes que celles qui nous

vement de l'étranger, mais encore que l'acier dont elles sont faites est de la meilleure qualité : car, lorsqu'une lime est usée, on peut encore, quoiqu'il y ait très-peu de produit, la faire retailler une ou deux fois ; mais, en définitive, il faut que, forgée comme ce l'acier, sa matière en tienne lieu, et puisse servir à faire des burins, des crochets, des mèches, ou être employée à acérer des marteaux, des outils tranchants. Il y aurait trop de perte pour un atelier ou pour un ouvrier travaillant à ses pièces, qui se fournit ordinairement de limes, et qui en use à peu près deux par jour, une grosse et une petite, si elles ne pouvaient servir qu'à limer et ensuite comme ferraille.

Les difficultés de la fabrication paraissent surmontées, et en cela nos fabricants ont existant plus de droits à nos éloges qu'ils n'ont pas eu à leur disposition des aciers d'une qualité aussi convenable et égale à ceux qu'on fabrique depuis longtemps et tout exprès à Sheffield, centre de la fabrication des limes en Angleterre. Là le vieux Huntsman, mort en 1809, et ensuite son fils, qui lui a succédé, ont naturalisé et fixé pour toujours la fabrication des meilleurs aciers qu'on connaisse. Beaucoup d'autres fabrications à l'instar de celle de Huntsman se sont élevées au même endroit. Nous y avons, en 1814, compté trente-six grands fourneaux de réverbération, convertissant chacun par jour 20,000 livres de fer de Suède en acier fondu, dont la moitié environ sert à la fabrication des limes de toutes sortes. Voilà donc 360,000 livres d'acier transformées en limes par mois, ou 12,000 livres par jour, qui, à raison de 6 à la livre, donnent 72,000 limes, qui sortent par jour de cette fabrique.

Les fabriques de limes de Sheffield sont divisées par petits ateliers de quatre, cinq ou six ouvriers, plus ou moins, occupés à la même division de travail. Ces ateliers sont contigus les uns aux autres, mais sans communication directe; ils se transmettent leurs ouvrages en passant par la cour ou par des corridors établis à cet effet.

La division du travail des limes est établie de la manière suivante :

- 1° Les ateliers des forges ;
- 2° L'émoulerie ;
- 3° Les ateliers des tailleurs ;
- 4° Un laboratoire pour la composition et l'application de l'enduit sur les limes avant de les tremper ;
- 5° L'atelier des trempesurs ;
- 6° Celui du nettoyage ;
- 7° Idem de l'huilage et de la mise en papier ;
- 8° Emmagasiner.

Nous allons indiquer, le plus brièvement possible, la manière dont s'exécute chaque division de ce travail.

1° *Les ateliers des forges.* — Chaque atelier de cette espèce se ferme ordinairement de quatre petites forges isolées les unes des autres, de manière à ne pas se gêner réciproquement. Les enclumes sont du poids

d'environ cent cinquante livres ; leurs tables, de forme rectangulaire, portent un pied de long sur six pouces de large, les petits côtés arrondis. Ces enclumes sont incrustées et fixées sur de gros blocs de pierre, à la hauteur la plus convenable au travail de l'homme, et à une médiocre distance du foyer. Celui-ci est alimenté par la houille réduite en coke et en petits morceaux, et par un soufflet ordinaire qu'un des deux apprentis attachés au forgeron fait agir. Les marteaux à main et à frapper n'ont qu'une tête ronde. Les autres outils dont la forge est pourvue sont des tranches, des étampes demi-rondes, triangulaires, ovales, des tenailles, le poinçon ou la marque du fabricant. Le même forgeron ne fait que les mêmes espèces de limes ; on lui donne les aciers de qualités convenables, dont l'échantillon se rapproche le plus des limes qu'il forge. Les aciers naturels ou cimentés, corroyés au martinet, sont employés à faire les grosses limes à grosse taille. L'acier fondu sert à faire de petites limes dites de façon anglaise, dont la taille doit être *bâtarde*, *demi-bâtarde* et *douce*. On ne regarde pas l'acier fondu affiné au *laminoir-forgeur* comme ayant les qualités requises pour fabriquer de bonnes limes.

Chaque lime, excepté les gros carreaux qu'on façonne sous le gros marteau de l'affinage, est faite en deux chaudes ; à la première, le forgeron, aidé de son frappeur de devant, étire d'abord la pointe et le corps de la lime qu'il bat ensuite seul tant qu'elle paraît rouge, sans jamais mouiller. Cet ouvrier a tellement l'habitude de son travail et le coup d'œil si juste, que rarement il présente sa lime au calibre placé auprès de l'enclume pour savoir si la longueur, la largeur et l'épaisseur s'y trouvent. La lime étant amenée à cet état, l'ouvrier forgeron la place sur un tranchet que porte le bord extérieur de l'enclume sur lequel, d'un coup de marteau, le frappeur la fait couper. Il continue à donner ainsi la première chaude pendant la demi-journée, laissant au feu plusieurs barres toujours prêtes à être forgées ; de sorte que l'ouvrier ne cesse pas un instant de travailler.

À la deuxième chaude le forgeron fait la queue, applique le poinçon et dresse la lime. L'apprenti souffleur, comme pour la première chaude, a soin d'en avoir toujours plusieurs au feu qu'il saisit avec des tenailles à boucle ; le forgeron les prend et donne de côté et d'autre deux petits coups de tranche qui déterminent les épaulements de la queue. Il étire celle-ci en se faisant aider par son frappeur, quand ce sont de grosses limes ; autrement il fait ce travail seul. Il applique ensuite la marque et dresse. Le produit de la journée est mis dans un four à recuire avec un mélange de copeaux, de bois et de fraïsil de coke, qu'on allume et qu'on laisse brûler et s'éteindre jusqu'au lendemain. Ce four n'est autre chose qu'une grande marmite de fonte, dont le fond est percé de beaucoup de trous, et dont le cou-

vercle porte à son milieu une cheminée en tôle qui va aboutir sous le manteau de la forge. Un forgeron, avec ses deux apprentis, dont un frappe devant et l'autre tire le soufflet, en fait 18, 20 et 25 douzaines par jour, suivant la forme et la dimension des limes.

2^e Emoulerie ou blanchissage. — Ce travail se fait sur des meules mises en mouvement par un moteur qui se trouve rarement dans la fabrique même. Les meules employées à cet objet ont 3 ou 4 pieds de diamètre sur 6 à 8 pouces d'épaisseur. Leurs surfaces sont parfaitement unies; elles tournent parfaitement rond, avec une vitesse d'environ cent tours par minute; leurs axes en fer, prolongés en dehors de la boîte qui les couvre, portent des poulies de mouvement et de repos sur lesquelles passent de fortes courroies sans fin que le moteur fait circuler à l'aide d'une roue correspondante.

Pour se préserver des accidents que les éclats des meules pourraient occasionner lorsque, par l'effet de la grande vitesse qu'on leur imprime, elles viennent à se fendre, on les entoure d'une charpente solidement maintenue par des cordages, en ne laissant de visible qu'environ un pied à la partie supérieure où s'opère le travail de l'emoulage. Ces meules tournent dans l'eau; la lime leur est d'abord présentée en travers jusqu'à ce qu'elle soit blanche partout, et ensuite dans le sens de la longueur, jusqu'à ce que les premiers traits soient emportés. On les plonge dans de l'eau de chaux, d'où on les retire aussitôt couvertes d'une mince couche de blanc qui les préserve de la rouille. C'est dans cet état qu'on les rapporte à la fabrique pour les tailler.

Nous croyons que les limes pourraient être blanchies plus promptement et plus économiquement au moyen d'une machine à raboter le fer, construite de manière à suivre et à rectifier même leurs contours. Nous émettons cette opinion d'après des données que nous avons sur le travail d'une semblable machine, employée dans divers ateliers de Paris à dresser toutes sortes de pièces de fer, de fonte, d'acier, de cuivre.

3^e Taille des limes. — Il existe cinq sortes de tailles bien distinctes : la très-forte, pour les carreaux et les limes dites d'Allemagne, d'une au paquet; la *bâtarde*, la *demi-bâtarde*, la *demi-douce*. Pour être bonne, chacune de ces tailles doit être extrêmement régulière, c'est-à-dire faite d'entailles parallèles et également espacées par rapport à la direction de la surface sur laquelle elles sont faites.

La taille des limes, précisément à cause de la grande régularité avec laquelle elle doit être faite, avait paru et paraît même encore aux yeux de beaucoup de personnes susceptible d'être exécutée par machines mieux que par la main des ouvriers. On en cite plusieurs sur lesquelles on a fait de beaux rapports, soit à l'Académie des sciences, soit à d'autres sociétés savantes, qui, d'après ces rapports, taillaient 4, 8 et

jusqu'à 12 limes à la fois. On en trouva l'énumération dans un Mémoire de M. Montigny, lu en 1778 au Comité du commerce, sur une machine de cette espèce inventée par un nommé Vaucher. La première machine à tailler les limes par avoir été inventée, en 1699, par un nom Duverger; elle taillait à la fois quatre limes plates au moyen d'une roue à eau, où le porte-lime était tiré par une corde qui roulait autour d'un cylindre mené par un crochet dont les dents étaient poussées successivement par les ailes d'un moulin enarbré à roue hydraulique. Ce cylindre réglait par sa grosseur le mouvement progressif du porte-lime, qui glissait dans des coulisses, et qui était retenu par un contrepoids. On était obligé de changer les cylindres pour faire des tailles différentes.

Le jeu des marteaux était successivement produit par des cames dont l'arbre de roue hydraulique était armé en pressant les queues des manches desdits marteaux, ce qui soulevait leurs têtes qui, en retombant de tout leur poids sur les ciseaux, formaient les tailles.

Les ciseaux étaient tenus dans une même boîte fixe, et étaient mobiles dans des coulisses d'où sortait un talon ou cheville fixé au ciseau, lequel talon, à chaque coup de marteau, venait appuyer sur un ressort qui en réagissant, le dégagait de la taille et ramenait à son point de départ.

J'ai cru devoir donner ici l'idée de cette première machine, parce qu'elle a servi de base à toutes celles qui ont été inventées depuis soit pour en corriger les défauts, soit pour en étendre l'usage.

En 1725, un sieur Fardonnet présenta à l'Académie deux machines pour tailler les grosses et les petites limes, construites à peu près sur les mêmes principes que celles de Duverger; seulement, il avait remplacé le cylindre et la corde qui donnaient le mouvement progressif aux limes, par une crémaillère dont la denture recevait les ailes d'un pignon enarbré avec une roue dentée, menée à son tour par un autre pignon fixé à une alidade mobile, autour d'une plate convenablement divisée. Un homme, avec une de ses mains, faisait jouer le marteau en tournant une manivelle, et de l'autre conduisait l'alidade de division en division autour de la plate-forme, pour faire avancer à chaque coup de marteau le porte-lime d'une quantité déterminée, et toujours la même après chaque taille. La tête du ciseau s'appuyant sur deux ressorts qui fléchissaient au coup de marteau, se relevaient quand la taille était faite. Cette machine devait donner une taille plus régulière que la précédente; mais il n'y avait pas et il ne pouvait y avoir, entre les coups de marteaux et le mouvement progressif du porte-lime, cette simultanéité de mouvement que rien ne peut empêcher, et d'où résulte une régularité imperturbable dans toute l'étendue de la taille.

En 1756, cette machine fut perfectionnée

par Brochet et Gamain, qui rendirent la boîte de ciseaux mobile, de manière à pouvoir l'incliner à volonté, soit par rapport aux côtes de la lime, pour former une taille plus ou moins oblique, soit pour faire une taille plus ou moins penchée. Dans l'intérieur de cette boîte, ils avaient mis un ressort qui obligeait les tranchants des ciseaux à s'appliquer exactement sur toute la largeur de la lime, au moment où ils reçoivent le coup de marteau, de sorte que les inégalités d'épaisseur que pouvait avoir la lime suivant la direction du tranchant des ciseaux ne causaient pas d'irrégularité dans la taille. Le porte-limes était pris par une chaîne disposée de façon à ramener cette pièce en arrière, à l'effet de pouvoir croiser les tailles en changeant seulement la position des ciseaux dans les boîtes. La chaîne était conduite par un rouet dont les dents étaient rencontrées successivement par deux chevilles diamétralement opposées, que portait une plaque de fer fixée sur l'axe de la manivelle. Le marteau, dont le manche était un ressort d'acier, frappait deux coups à chaque révolution de la manivelle, et le tout était disposé de manière à ménager au porte-limes les repos et le mouvement nécessaires.

Vauche, profitant des combinaisons mécaniques de ses devanciers, composa la machine sur laquelle M. de Montigny fit en 1778, le rapport dont nous avons parlé; elle taillait deux limes à la fois dont une recevait la première taille et l'autre la deuxième, c'est-à-dire la taille croisée. Les deux limes fixées solidement sur un établi immobile, étaient les ciseaux et les marteaux qui cheminaient au moyen d'un chariot que faisait mouvoir une vis horizontale tournant sur elle-même. Cette vis portait une roue dentée, qu'un pignon plus ou moins grand, pour varier les tailles, faisait tourner; sur l'axe du pignon étaient deux cames qui faisaient battre les marteaux qui n'agissaient que par leur poids, et deux petits limaçons qui servaient à soulever des leviers dont l'objet était de dégager les ciseaux des tailles aussitôt qu'elles étaient faites. Les ciseaux étaient disposés comme dans la machine de Brachet: le tout marchait au moyen d'une manivelle qu'un homme faisait tourner. Nous pourrions parler encore de beaucoup d'autres machines qui ont été construites pour ce même objet: il en existe plusieurs dans la collection du Conservatoire des arts et métiers; mais comme en définitive leur usage n'a pas prévalu sur la taille à la main, ce serait peine perdue que de nous y arrêter davantage. Nous avons voulu seulement faire connaître les essais faits à différentes époques, pour épargner aux rêveurs de machines, à ceux qui croient que tout peut se faire par leur moyen, la peine d'en composer de nouvelles, qui auraient probablement le sort des anciennes; car en réfléchissant à combien de conditions est soumise une machine à tailler les limes, on devrait s'arrêter tout court devant des difficultés in-

surmontables, du moins d'une manière économique.

Il est facile, sans doute, de produire les mouvements réguliers indispensables à cette façon des limes, de tenir les ciseaux dans une direction constante avec la surface de l'outil, de faire frapper des coups de marteaux proportionnés à l'espèce de taille qu'on veut obtenir, et proportionnés aussi aux largeurs variables de la lime. Pour que tout cela ait lieu simultanément et sans perturbation, la machine sera déjà fort compliquée et devra être exécutée avec une grande précision. Mais en supposant que toutes ces conditions soient obtenues, quel moyen emploierait-on pour rendre la matière de la lime parfaitement homogène partout? Comment en retirerait-on les pailles qui s'y trouvent fréquemment, et que la taille soulève? Aura-t-on facilement des ciseaux qui ne s'ébrèchent point et qui puissent tailler un côté de la lime sans un nouvel affutage? Et ce nouvel affutage ne déplacera-t-il pas le tranchant? N'y aura-t-il pas ce qu'on appelle une reprise? Je pourrais signaler d'autres difficultés: celles dont je viens de parler suffisent bien, ce me semble, pour justifier l'abandon qu'on a fait, chez nous et en Angleterre, des machines à tailler les limes. Cependant les limes mises à l'exposition de 1827 par M. Reinet de Paris sont taillées à la machine.

Ayant fait en 1819 un voyage à Sheffield, je demandais à Marriott, un des premiers fabricants de limes de cet endroit, qui se montra extrêmement communicatif envers moi, qu'il me fit voir ses machines à tailler les limes; il me répondit: « Je le veux bien. Alors il m'introduisit dans ses ateliers, où je ne vis que des hommes, des enfants et quelques femmes, assis devant des tas, sur lesquels chacun taillait des limes avec une vitesse incroyable que l'habitude seule peut donner, en tenant la lime sur le tas à l'aide d'une courroie et des pieds, le ciseau d'une main et le marteau de l'autre. Voilà, me dit-il, mes machines à tailler, les seules en activité, à présent à Sheffield. J'ai voulu, il y a quelque temps, faire usage des machines matérielles; mais elles sont à présent dans mon grenier, couvertes de poussière. Je vous les vendrai si vous voulez. » Je le remerciai et je restai convaincu qu'on ne taille point en Angleterre les limes autrement qu'à la main.

Les différentes sortes de taille se font dans autant d'ateliers particuliers, et les mêmes ouvriers ne font que la même. Les tas et les marteaux dont ils se servent sont plus ou moins pesants, suivant les tailles à faire.

Le blanc de chaux dont les limes sont couvertes quand on les rapporte de l'émaillerie étant ôté, le tailleur y met un manche et graisse avec du saindoux la face qu'il va tailler. Le tas est garni d'une plaque de métal mou (plomb et étain), sur laquelle il appuie la lime avec une courroie double et les pieds, afin de la faire porter exactement et toujours vis-à-vis l'endroit où il forme la taille, en commençant par le bout. Il conti-

nué ainsi pour chaque face, et ensuite. il croise la taille.

L'arête des limes triangulaires ou tiers-points est d'abord taillée légèrement, et ensuite on en taille les faces comme à l'ordinaire. Les tiers-points destinés à affûter les scies ne sont pas croisés; on ne leur applique que la première taille.

La taille étant terminée, on plonge de nouveau les limes dans de l'eau chargée de chaux, afin de les garantir de la rouille jusqu'au moment de la trempe.

C'est en faisant la première taille que l'ouvrier en détermine la direction par rapport à l'axe de la lime. Le relief que le premier coup de ciseau forme sert de guide au suivant, ainsi de suite, en appuyant le tranchant du ciseau contre le relief au moment où l'on frappe le coup de marteau. Le croisement se fait de la même manière.

4° *Enduit mis sur les limes.* — Immédiatement avant la trempe des limes, on les recouvre d'un enduit ayant la consistance d'une pâte, dont la composition est comme il suit: de la corne ou du cuir carbonisé, de la suie de feu de cuisine, une légère quantité de crottin de cheval, du sel marin, un peu de terre glaise, le tout bien pulvérisé et délayé dans de la lie de bière. On en applique une couche mince et égale sur toute la surface de la lime avec un pinceau, et puis on fait sécher lentement au feu de forge. Cette couche a pour objet de garantir les dents des coups de feu, et de restituer à l'acier le carbone qu'il peut avoir perdu dans l'opération du forgeage.

5° *Trempe.* — La forme et la taille des limes sont très-importantes; mais c'est la qualité de l'acier et celle de la trempe qui font la lime; la trempe a lieu dans les ateliers à part où il y a des feux de forge alimentés par du coke ou du charbon de bois, et par des soufflets ordinaires. Au-dessus du foyer et dans le mur qui forme le contre-feu, sont plantées horizontalement plusieurs broches en fer, sur lesquelles on pose d'abord les limes enduites pour en achever la dissiccation; ensuite le trempeur soufflant lui-même d'une main, prend de l'autre, à l'aide d'une tenaille, les limes une à une, dans le même ordre qu'elles ont été mises sur le séchoir, et les plonge à plusieurs reprises alternativement dans le foyer, et dès qu'elles commencent à rougir, dans un tas de sel marin placé auprès, jusqu'à ce qu'elles soient suffisamment et également chaudes partout au degré convenable, suivant l'espèce d'acier; alors le trempeur la dresse au moyen de deux morceaux de plomb fixés parallèlement entre eux, sur un établi près de la boîte à sel et d'un petit marteau de plomb. Il la remet encore dans le feu, l'en retire presque aussitôt, la dresse de nouveau, s'il voit que cela est nécessaire, et enfin il la plonge lentement dans une cuve d'eau dont la profondeur est de 3 à 4 pieds. Quand, à force de tremper, cette eau devient trop chaude, on la renouvelle en la laissant couler par un robinet de fond, et en la rempla-

çant par de l'eau de pluie tenue dans un réservoir supérieur. L'eau de la cuve à tremper, indépendamment du degré de chaleur qu'elle acquiert se trouve aussi au bout d'un certain temps, chargée des sels que contient d'une part l'enduit, et de l'autre celui que chaque lime prend dans le tas, et qui ne se trouve pas vitrifié. Il paraît que la présence de ce sel contribue à donner aux limes une trempe dure.

La manière d'immerger les limes n'est pas indifférente; le trempeur les tient verticalement, et les enfonce; le premier tiers très-lentement, le milieu plus vite, et le dernier tiers comme le premier; il a soin de ne point tremper la queue. Quelques trempeurs, après cela, les abandonnent et les laissent couler dans le fond de la cuve; d'autres les retirent aussitôt et les jettent dans un bain d'eau acidulée, qui en favorise le nettoyage.

La lenteur avec laquelle le trempeur opère a pour objet de donner le temps à la chaleur de se répandre également dans toutes les parties de la lime. Quelques personnes ont essayé de les chauffer dans un bain de plomb chauffé au rouge. Ce procédé peut avoir du succès, mais il ne nous semble pas praticable en grand.

6° *Nettoyage des limes.* Cette opération très-malpropre, s'exécute dans une pièce à part, par le moyen d'un tambour garni de cordes, tournant sur son axe dans une cuve pleine d'eau, qu'on renouvelle fréquemment. La lime lui est présentée tantôt en travers et tantôt en long, jusqu'à ce qu'elle soit blanche partout. Après cela, on les met sur une large plaque de tôle sous laquelle on entretient du feu, afin de les sécher promptement. C'est là que le chef d'atelier vient les examiner définitivement.

7° *Huilage.* — Les limes, à leur sortie du séchoir et pendant qu'elles sont encore un peu chaudes, sont plongées dans un bain d'huile douce, d'où étant retirées aussitôt, on les fait égoutter sur un gril incliné placé au-dessus; elles sont mises immédiatement dans un papier gris, par paquets de six ou de douze suivant leur dimension, et puis enfin elles sont livrées au magasin.

On voit que ces divers procédés de fabrication n'ont rien de difficile, ni même de mystérieux. La qualité des limes dépend essentiellement de la qualité des aciers employés et de l'habitude que chaque ouvrier contracte dans l'exécution de la division qui lui est confiée, et dont il ne change jamais. C'est à cette réunion des moyens que la fabrique de Sheffield doit ses immenses avantages, que nous ne pourrions égaler que quand nous aurons formé des établissements analogues. (*Dictionnaire technologique, art. Limes.*)

M. Raoul, dit le *Dictionnaire des découvertes*, paraît avoir vaincu tous les obstacles que présentait en France jusqu'à lui la fabrication des limes. La fabrique qu'il a établie prospère, et les ouvrages qui en sortent soutiennent très-avantageusement la compa-

raison avec tous les autres ouvrages de ce genre; et, pour peu que sa fabrication s'étende, il aura la gloire d'avoir rendu la France indépendante, sous ce rapport, des étrangers dont elle dépendait autrefois. Les préjugés et le bas intérêt se sont longtemps opposés au succès de M. Raoul. Malgré plusieurs essais comparatifs, entre les limes de l'artiste et les meilleures du commerce, mais qui ont toujours été à l'avantage des françaises, la plupart des esprits étaient revenus contre les limes françaises. Le maître des arts pensa qu'un moyen assuré de se convaincre plus facilement, était de faire une comparaison publique entre les limes françaises et les meilleures qu'on pourrait se procurer. Pour cet effet, il fit inviter tous les artistes, les amateurs et les chefs des grands ateliers à se réunir pour cet objet, et à apprécier les limes anglaises les plus parfaites qu'ils pourraient posséder. Cette réunion eut lieu à l'Oratoire, le quatrième jour complémentaire de l'an IX; elle fut présidée par M. Pochot, et M. Gillet Lhomond s'y trouvant en qualité de commissaire du gouvernement. Les expériences comparatives furent faites avec le plus grand scrupule; tous les essais furent en faveur de M. Raoul. Il fut dressé un procès-verbal détaillé de toutes les épreuves qui furent faites, lequel fut signé par tous les artistes présents; il prononça de la manière la plus évidente, non seulement que les limes de M. Raoul sont aussi bonnes que les limes anglaises, mais qu'elles leur sont même supérieures. Or, ce peut être que par préjugé, par jalousie, ou par mauvaise foi, si l'on préfère encore en ce genre les produits étrangers aux produits nationaux. (*Société d'encouragement*, an XI, page 29.)

M. Saint-Bris, directeur de la fabrique de limes d'Amboise, reçut de la société d'encouragement une médaille d'or pour la bonté de ses limes, fabriquées avec de l'acier de démentation qu'il préparait lui-même dans son établissement. (*Bulletin de la société d'encouragement*, 1818, page 90.)

On doit à la manufacture d'Amboise d'avoir créé, en France, l'industrie de la fabrication des limes, il y a environ soixante et dix ans; les limes et les râpes envoyées à l'exposition de 1819, par M. Saint-Bris, sont de bonne qualité et lui ont valu une médaille d'or. Ces limes se distinguent surtout par une belle taille. Cet établissement qui, en 1806, fut jugé digne de la médaille d'argent, a, depuis cette époque, presque rempli ses produits annuels, circonstance qui prouve que leurs qualités conviennent de plus en plus aux consommateurs. Par ordonnance du 17 novembre 1819, S. M. a nommé M. Saint-Bris, membre de la légion d'honneur, en récompense des services qu'il a rendus à l'industrie française. (*Livres d'honneur*, page 381.)

La fabrication des limes n'est pas ancienne en France, il y a soixante-dix ans elle y était à peine connue, et nos produits dans ce genre étaient très-imparfaits. Des tenta-

tives furent d'abord faites pour en établir des fabriques à Amboise (Indre-et-Loire), et à Soupes, près Nemours; mais ces entreprises n'eurent que des succès incertains. Les limes qu'elles produisirent ne furent pas très-recherchées. M. Raoul est le premier qui ait établi en France une fabrication suivie de limes dont les produits aient joui d'une véritable estime. Il en présenta à l'exposition de l'an VI qui furent trouvées d'une excellente qualité; il exposa en l'an IX et en l'an X des produits d'une perfection toujours croissante. A l'exposition de 1806, des limes furent envoyées par les départements d'Indre-et-Loire, du Calvados, de la Meurthe, et par l'école des arts et métiers, alors établie à Compiègne; elles étaient bien taillées et de bonne qualité. Cependant le jury se borna à les distinguer par une médaille d'argent et par trois mentions honorables. En agissant avec cette réserve, il indiquait assez qu'il attendait de nouveaux progrès. Son attente n'a point été trompée; l'exposition de 1819 a prouvé que cette fabrication a pris de grands accroissements, et qu'elle s'est perfectionnée. La qualité des limes s'est améliorée en proportion des progrès que l'on a faits dans l'art de préparer l'acier, et la taille est devenue plus correcte. Les limes et les râpes présentées à l'exposition de 1819 ont été envoyées par les départements de l'Isère, de la Haute-Saône, de l'Aube, du Loiret, de l'Arriège, de la Haute-Garonne, de la Côte-d'Or, d'Indre-et-Loire, de la Loire, de la Marne et de la Seine. Le jury a fait soumettre ces limes à des épreuves multipliées, et s'est assuré qu'il n'y en avait aucune qui ne fût de très-bonne qualité. (*Annales de chimie et de physique*, 1820, tome XIII, page 137.) Nous avons exposé au commencement de cet article, les immenses progrès accomplis depuis, et l'état actuel de cette industrie tant en France qu'en Angleterre.

LIN.—L'usage du lin remonte à la plus haute antiquité. Nous voyons que chez les Egyptiens on enveloppait les momies de bandelettes de lin; qu'on ouvre les livres saints, l'on verra que les habits du grand prêtre étaient faits d'un tissu de lin. Dans des temps moins reculés, Plin nous apprend que sous le règne des premiers empereurs romains, le lin servait déjà à des emplois très-variés; l'on en tissait des toiles pour les voiles des vaisseaux et d'autres plus fines pour le linge de tables et de corps, comme nous le faisons maintenant. Le même auteur avait observé que la culture du lin appauvrit la terre où il croît. Laissons-le parler lui-même; il est curieux de voir comment Plin s'exprimait sur l'usage du lin il y a bientôt deux mille ans.

« Il est merveilleux, dit-il, que le lin dont la graine est si menue, la tige si basse et si mince, soit l'instrument qui rapproche les différentes parties de l'univers et qui les mette en communication; encore ne l'emploie-t-on que lorsque le travail préparatoire lui a fait perdre une partie de sa force; car on l'affaiblit en le battant, en le brisant,

en en séparant par le peigne toutes les fibres les unes des autres et en le rendant aussi doux que la laine. C'est après avoir détérioré ainsi cette plante que l'homme ose encore se confier à elle pour d'audacieuses entreprises sur le gouffre des mers.

« Rien, dit-il encore, ne croît plus aisément que le lin ; mais aussi il n'est aucune plante qui brûle et amaigrit le sol comme celle-là. Il semblerait que c'est contre l'intention de la nature que les hommes la cultivent. »

Dans les passages que nous venons de citer, Pline ne considérait le lin que comme la matière première des voiles de vaisseaux ; il déplorait la navigation, parce que par elle on portait au loin des armées et la guerre. Mais qu'eût dit l'historien romain s'il eût été témoin de la navigation actuelle par la vapeur !

Pline attribue à Pamphile de Céas, fille de Latoüs, l'art de filer le lin et d'en faire des toiles légères qui servent à la confection des vêtements. Cesserait une injustice, dit-il, de passer sous silence le nom de l'inventrice d'un si bel art.

Le lin est une des plantes dont la culture doit être comptée parmi les plus grandes richesses d'un pays.

Sa graine donne une huile employée aujourd'hui à un grand nombre d'usages : les tourteaux, résidus de l'extraction de cette huile, sont employés avec grand avantage pour la nourriture des bestiaux, ou font un excellent engrais.

Les tiges donnent de longs fils forts et résistants, avec lesquels se tissent les plus belles toiles.

Jusqu'à présent, cependant, cette culture était peu profitable, car ses produits étaient mal employés : ceux qui exploitaient les graines perdaient les tiges, et ceux qui exploitaient les tiges perdaient les graines. De plus, elle avait de terribles inconvénients pour la salubrité publique, grâce au désastreux procédé de rouissage employé encore aujourd'hui.

Des travaux récents d'une puissante compagnie anglaise, secourue par un gouvernement intelligent, qui sait, lorsqu'il le faut, prodiguer les millions, viennent de réaliser presque complètement l'exploitation salubre, économique et rationnelle du lin. — En voici l'exposé succinct.

Récolte du lin. — Pour arracher les tiges on attend le moment où les deux tiers inférieurs sont jaunés, le tiers supérieur étant encore verdâtre : on fait cette opération en deux fois, afin d'égaliser les produits, et l'on néglige les tiges trop courtes, qui précéderaient la valeur des autres.

On place ces tiges debout, en ligne, sur deux rangées inclinées, appuyées l'une sur l'autre, en forme de toit aigu. En quelques jours, elles se dessèchent, et, pendant ce temps, les sucs de la partie verte montent dans les graines et les mûrissent ; on lie ensuite en bottelettes et on laisse sécher.

On les porte alors à l'usine de rouissage,

située au centre des fermes où l'on a cultivé le lin.

Egrenage et rognage. — Là on l'égrène au moyen de deux rouleaux cannelés, tournant en sens inverse, et on coupe les racines avec un coupe-racines ordinaire.

Rouissage. — Tout le monde connaît cette opération, qui consiste à faire macérer les tiges dans les eaux le plus souvent stagnantes, afin de déterminer par la fermentation, la dissolution d'une espèce de germe qui unit entre elles les fibres textiles. Sans compter les fièvres et les exhalaisons putrides que répandent dans toute la contrée ces cloaques appelés routoirs, on n'ignore pas que cette manière d'opérer cause souvent la perte d'une partie de la récolte par l'inégalité de la fermentation, qui va souvent jusqu'à la putréfaction complète des tiges, surtout lorsqu'un orage est venu l'accélérer.

Depuis longtemps on cherchait à remplacer ce système par la macération des tiges dans des liquides acides ou alcalins, mais cela avait aussi de grands inconvénients ; voici ce que font les Anglais :

Ils ont de grandes cuves de 4 pieds de haut sur 14 de long et 10 de large ; ils tassent le lin dans ces cuves qu'ils remplissent d'eau, puis, au moyen d'un tuyau qui amène de la vapeur, ils maintiennent cette eau à 32 degré pendant soixante heures, et le rouissage est terminé d'une façon parfaitement uniforme, sans odeur et sans miasmes pestilentiels.

Brayage et teillage. — Au lieu de l'incommodité et fatigante machine à teiller dont on se sert dans nos campagnes, et qui donne, avec beaucoup de fatigue, de très-petites quantités d'un lin inégalement cassé, on a disposé cinq cylindres à cannelures, de plus en plus serrées, qui brisent bien également les chènevottes : puis on fait battre les touffes de filasse par des tringles en fer ; et l'on peut ainsi, sans autre travail qu'un peu de surveillance teiller 3.000 kil. de lin, qui donnent 500 kil. de filasse, propre, égale et parfaitement conservée.

Avantages de ce nouveau procédé. — Ainsi, au lieu :

D'un rouissage long, inégal et souvent ruineux ;

De liquides infects et pestilentiels ;

D'un teillage fatigant qui altérerait la solidité des fibres ;

On a :

1° Un rouissage rapide, égal et sûr ;

2° Des eaux bienfaisantes, que l'on répand sur les terres au moyen de rigoles, et qui forment un puissant engrais ;

3° Un teillage économique conservant toute la souplesse et la résistance des fibres.

De plus : 1° avec les graines on fait d'abord de l'huile, puis des tourteaux ; avec les tourteaux cuits et de la paille hachée, etc., on fait des soupes chaudes qui engraisent les porcs et autres animaux ;

2° Ces animaux fournissent du fumier qu'on rejette sur les terres ;

3 Avec les chènevottes, on chauffe les bûches où se fait le rouissage ;

4 On prend les cendres de ces chènevottes et on les rejette aussi sur la terre qui a produit le lin.

Rien n'est donc perdu, et la terre, au lieu de s'épuiser, s'améliore.

Ainsi, au lieu d'une culture qui fournissait une vilaine filasse, qui infectait le pays et le remplissait de fièvres, qui rapportait peu et épuisait la terre, on a une production qui donne filasse parfaite, huile, bestiaux, chanvre, et il n'y a pas jusqu'à cette eau, qui autrefois de tant de maux, qui ne devienne une source de richesse.

L'établissement des cuves et cylindres n'est pas d'un prix tellement élevé que les grandes propriétés linières n'y trouvent un avantage marqué.

Quant aux petits fermiers, ils font bien vendre leur grain au moulin, pourquoi ne feraient-ils pas rouir leur lin à une usine centrale qu'ils établiraient à frais communs, au profit d'une industrie particulière éléverait ?

Nous espérons voir encourager et répandre ce système fécond, auquel la malheureuse Irlande doit déjà des ressources inespérées, son salut maintenant, sa richesse à jamais.

C'est à Philippe de Girard qu'est due la première idée de l'application de l'eau chaude pour pouvoir arriver au filage en eau. Les causes qui ont motivé l'emploi de l'eau chaude se trouvent clairement indiquées dans la description du brevet d'invention pris par de Girard le 28 juillet 1810. Nous ne saurions mieux faire que de laisser parler l'inventeur lui-même, en donnant l'extrait suivant de la description de son brevet :

« Les brins de lin ne sont qu'un assemblage de petites fibres collées l'une contre l'autre, se recouvrant mutuellement, et dont les plus longues n'ont guère que 9 à 10 centimètres de longueur, et la plupart beaucoup moins. La substance qui unit ces fibres peut être facilement enlevée par divers agents. L'eau pure la ramollit et la dissout avec le temps, surtout si l'air se joint à son action. Les lessives alcalines chaudes l'enlèvent presque constamment, il suffit même de plonger un brin de lin dans une parcelle de lessive pour le rendre divisible presque à l'infini. Si après cette opération on le tire par ses deux extrémités, on le sépare sans effort sensible en deux parties qui glissent l'une sur l'autre avant de se séparer, et qui se terminent en pointes très-effilées. En saisissant l'extrémité d'une de ces pointes, et en tenant le reste du brin à 0^m10 ou 0^m12 de distance, on retire une fibre extrêmement fine, qui quelquefois peut se diviser encore de la même manière que le brin primitif. En continuant ces divisions, on obtient enfin des fils presque imperceptibles, qu'on ne peut plus diviser qu'en les cassant et qui opposent une résistance beaucoup plus grande qu'on ne l'avait attendu de leur ténuité. On s'aperçoit alors qu'on

est arrivé aux fibres que l'on pourrait appeler élémentaires, et qui n'ont que 0^m04 à 0^m06 de longueur

« La facilité avec laquelle les parties d'un même brin glissent les unes sur les autres avant de se séparer, leur ténuité extrême, et par conséquent leur multiplicité, offrent le moyen d'étirer, d'allonger presque indéfiniment un brin sans le casser, et à plus forte raison un assemblage de brins. La forme des fibres élémentaires paraît faciliter le succès de cette opération. Leurs extrémités effilées sont propres à rendre leur jonction convenable, et à être retenues dans le fil tant par l'effet de l'entrelassement que par celui de la torsion.

« Si l'on prend un fil quelconque, pourvu qu'il ait été lessivé, qu'on en détourne un bout de 0^m10 à 0^m12, qu'on essaye de le casser, il n'oppose qu'une très-petite résistance ; si on le mouille, en répétant l'expérience, la résistance devient absolument nulle, ce qui prouve que celle qu'on éprouvait d'abord n'était qu'un frottement des fibres entrelacées et tortillées : l'humidité, en les rassemblant, les redresse, et fait cesser cette résistance.

Telle est la base sur laquelle repose le procédé dans lequel une seule machine et une seule opération suffisent pour transformer du lin peigné en fil d'une finesse quelconque.

Préparation du lin que l'on veut convertir en fil. — On peut arriver à ce résultat par divers moyens. Le plus simple consiste à diviser les paquets de lin, tels qu'on les trouve dans le commerce, en portions à peu près uniformes de six à sept millimètres d'épaisseur, plus ou moins, selon la qualité des fils que l'on veut obtenir ; une jauge peut servir aux personnes chargées de cette division, pour établir l'uniformité de ces petits faisceaux de lin : on peut employer des enfants à cette préparation.

Les faisceaux ainsi formés par un enfant sont livrés à un second enfant qui les trempe dans l'eau, et qui a soin de les lisser avec ses doigts mouillés ; un troisième enfant plonge ces faisceaux dans la lessive chaude où ils restent quelques minutes ; après ce temps un quatrième enfant les retire de la lessive, les met égoutter et les livre à un cinquième et dernier enfant qui les lave à l'eau claire.

Les faisceaux de lin ainsi préparés sont prêts à être filés ; leur forme se trouve naturellement telle que si l'on en place deux bout à bout et un troisième au milieu et ainsi de suite, il en résulte un cordon uniforme. Il est tout à fait inutile de chercher à entrelacer les brins, la seule position des faisceaux suffit pour les réunir et pour qu'ils se confondent dans l'étirage.

Étirage et filage du lin. — Sur un métier ordinaire à filer, on place isolément les faisceaux de lin préparés comme on vient de le dire : à mesure qu'un faisceau est employé à moitié, on en met un autre, en appliquant la pointe sur le milieu du premier, et ainsi

de suite. Un enfant peut aisément alimenter de cette manière un métier de dix broches. On peut aussi filer en gros, le passer ensuite dans la lessive et l'étirer, mais cette opération exige qu'il soit très-peu tordu.

L'étirage et la torsion se font comme dans les métiers ordinaires à filer le coton. Les cylindres doivent être d'une matière peu susceptible de s'altérer par l'humidité, tel que l'étain durci par le zinc. On fait le noyau du cylindre en fer pour lui donner plus de solidité, les coussinets sont en cuir préparé avec de l'huile cuite ou avec le vernis élastique dont on couvre les taffetas.

Perfectionnement. — Deuxième manière d'étirer le lin après qu'il a subi la préparation chimique. — Au lieu de joindre l'un à l'autre, comme on l'a dit précédemment, plusieurs paquets de lin pour les étirer en un seul ruban, il est préférable de les traiter séparément. Dans ce cas, le ruban est plus égal et plus uni; mais comme les paquets de lin peigné sont beaucoup plus gros au milieu qu'à leurs extrémités, il faut que l'étirage soit plus considérable dans cette partie, c'est-à-dire que la vitesse des cylindres de devant restant la même pendant toute l'opération, celle des cylindres de derrière doit diminuer graduellement jusqu'à son milieu, après quoi elle augmente de nouveau graduellement jusqu'à la fin.

Troisième manière de travailler le lin. — On commence, comme dans les filatures ordinaires, par étendre à la main le plus également possible, le lin dans une longue caisse pour en former un gros boudin, ou bien on réduit le lin en nappes au moyen d'un hérisson ou peigne circulaire dans le genre d'une carde à coton ou à laine : le lin fourni par deux cylindres de pression, se roule peu à peu sous le hérisson, d'où on l'enlève facilement en nappe lorsque le hérisson est suffisamment chargé.

Quatrième méthode de travailler le lin. — Après avoir fabriqué le boudin comme on vient de le dire, on continue à opérer comme dans les filatures ordinaires; on étire le boudin plusieurs fois à sec en le doublant et même en le triplant à chaque fois; et enfin on le réduit, par des moyens connus, en fil de dix à quarante mille mètres au kilogramme. Ce fil est ensuite lessivé et tiré par la machine qui le convertit en fil fin.

Cette méthode peut aussi s'appliquer à du fil filé au rouet.

Pour que le fil puisse s'étirer après la lixiviation, il faut qu'il ne soit point tordu; il faut donc que la machine qui le forme le fournisse sans torsion, ou qu'on le détorde dans une opération subséquente.

LIN. — Filage en gros, procédé mécanique. — Perfectionnement. — Ce procédé a pour objet de détruire les étoupes et les nœuds produits par les méthodes ordinairement en usage. Il consiste à exécuter entre les peignes, toutes les opérations que l'on a pratiquées jusqu'à présent entre les cylindres de pression intermédiaire et à la main.

Les opérations sont : l'étirage, qui se fait

ordinairement à la main, deux étirages ou boudinages, et la filature dite en fin, qui sert ici de filature en gros.

Dans le nouveau procédé, on supprime l'étalage que l'on remplace par le hérisson. On se sert, en outre, de ce hérisson pour diviser le lin en même temps qu'on le distribue avec égalité sur la circonférence du tambour. A cet effet, on fait les dents du hérisson très-aiguës et très-serrées, et on lui donne un mouvement de rotation très-rapide relativement à la vitesse des cylindres de derrière.

On conçoit alors que les brins du lin étant, pendant un temps assez long exposés à l'action des pointes du hérisson, avant d'être lâchés par les cylindres de derrière sont par cela même extrêmement divisés. Cette division est plus ou moins parfaite, selon que les dents sont plus ou moins aiguës, plus ou moins multipliées, et le mouvement du tambour plus rapide. On peut, quand on a enlevé la nappe de dessus le hérisson, la repasser une seconde et une troisième fois, si l'on veut porter la division plus loin.

La nappe une fois formée, il s'agit de l'étirer pour en composer un ruban ou un boudin; pour cela on la soumet à un premier étirage qui, comme on l'a dit, s'opère dans des peignes qui reçoivent la nappe de deux cylindres fournisseurs, et qui se meuvent avec la même vitesse que la nappe qu'ils portent, par conséquent, toujours tendue jusqu'au cylindre preneur ou étireur, ceux-ci se saisissent des brins à mesure qu'ils ne peuvent les tirer qu'en ligne droite, et qu'ils ne peuvent de cette manière se former aucune boucle ni aucun nœud. (*Recueil des brevets expirés*, tome XII, p. 114.)

Rouissage du lin et du chanvre. — Invention de M. d'Hondt d'Arcy, de Louvain. — L'auteur ayant acheté une partie de lin sur pied, qui avait été semé un mois avant la saison, et qui, par conséquent, était plus précoce que tout autre du même pays, mais d'une qualité médiocre, le lit cueillir en juin, exposer et étendre au soleil pendant deux jours, et, après en avoir fait deux parts égales (qu'il nomme roui), il les plaça : l'une pour être rouie d'après l'ancienne méthode, comme le font les cultivateurs, l'autre, d'après son procédé. Le premier rendit les eaux putrides dès le troisième jour, l'autre n'a donné aucune odeur désagréable. L'opération s'exécute de la manière suivante : le routoir doit être établi près d'une chute d'eau de la hauteur d'environ un mètre et demi à deux mètres. Le fond du routoir est composé d'une grille en bois, maintenue au-dessus des basses eaux, de manière que celles qui sont dans le routoir peuvent s'écouler. Quand toute la masse du lin ou du chanvre est placée sur la grille, en bottes, légèrement liées et disposées par couches de l'épaisseur environ de trois décimètres, ou plus, selon la capacité de la chute, des perches transversales sont placées horizontalement à un pied au-

cessus de la masse, et sont attachées à celles qui se trouvent plantées debout entre les différents lots de chaque cultivateur. Ces perches transversales servent à maintenir le roui au milieu des eaux entre les deux grilles, sans qu'il soit nécessaire de le charger d'aucun poids. Par ces procédés différents, l'auteur est parvenu à rouir le lin et le chanvre également et au degré convenable, en leur conservant leur force, leur blancheur et leur souplesse naturelles. Le grillage du roui procure la facilité de laisser écouler de suite toutes les eaux colorées, par le moyen d'une vanne de décharge, placée dans la digue au niveau du fond du routoir. Tout étant ainsi disposé, et la vanne de décharge fermée, on introduit, par la vanne supérieure, des eaux nouvelles jusqu'à trois centimètres au-dessus des perches transversales. La prise d'eau, ainsi que son écoulement, doivent se faire avec précaution, parce que des eaux fort agitées enlèveraient la sève de la plante. Ces deux opérations se répètent à peu près de vingt-quatre heures et vingt-quatre heures, c'est-à-dire au fur et à mesure que les eaux se colorent, ce qui arrive pendant les trois ou quatre premiers jours. Les perches transversales qui arrêtent le lin dans les eaux sans aucun poids, donnent le moyen de rouir également parce que, du moment où la sève et les parties colorantes sont suffisamment extraites ou dissoutes, toute la masse se pose naturellement au milieu des eaux sur la grille du fond. Il est nécessaire que le lin ait été séché d'avance au point d'être débarrassé de toutes ses feuilles, sans quoi il surmoulerait trop longtemps. La force de la sève se trouve déjà attaquée lorsqu'il descend au fond des eaux. D'ailleurs le procédé de sécher la sève dans le lin nourrit la force et facilite le rouissage. Le renouvellement absolu de toutes les eaux rend la couleur égale, distribue et conserve dans toute la masse du roui le même degré de chaleur, et par conséquent fait rouir avec égalité, en conservant à la plante toutes ses bonnes qualités. Il est bon que le roui soit à l'abri du soleil. M. d'Hondt d'Arcy est porté à croire que le lin et le chanvre avec les précautions indiquées ci-dessus, donneront une masse plus souple et plus soyeuse que si on les a rouis suivant les pratiques généralement usitées, et qu'au lieu de trois à quatre semaines, dix à douze jours d'exposition sur le pré au sortir du routoir, suffiront pour les aérer et les blanchir. L'herbe n'aura pas le temps de s'élever au point de les couvrir et d'y entretenir assez d'humidité pour altérer la force d'une partie de la filasse et même pour la tacher. Par ce moyen toute la matière soyeuse sera conservée; on pourra la séparer facilement de la chènevotte, la peigner et la blanchir. Dans un rapport fait à la société d'encouragement, M. Molard, rapporteur, s'exprime ainsi, relativement au procédé de M. d'Hondt : « Ce procédé de rouissage paraît réunir, à l'avantage très-précieux de garantir les habitants des cam-

pagnes des effets funestes des miasmes putrides que dégagent les eaux stagnantes, celui d'une plus grande promptitude et de l'économie dans l'opération en conservant au lin sa beauté et sa souplesse. Il remplit toutes les conditions désirables, et on ne peut qu'engager les cultivateurs à l'adopter. Il est vrai qu'on ne trouve pas dans toutes les localités des chutes d'eau de un mètre et demi de hauteur; mais on peut y suppléer par des chutes artificielles. » (*Société d'encouragement*, 1812, tome I, page 45.)

Préparation du lin sans rouissage. — Importation de M. Molard. — On sait que pour obtenir le lin et le chanvre, on est assez généralement dans l'usage de tremper les plantes dans l'eau jusqu'à ce qu'elles commencent à passer à l'état de putréfaction; elles sont ensuite exposées pendant quelques jours sur le pré à l'action du soleil, après quoi on les porte au moulin pour en séparer la partie ligneuse, qui s'en détache alors facilement. Cette opération non-seulement affaiblit les fibres de la plante et en détruit une grande partie, ce qui occasionne beaucoup de déchet, mais elle leur communique encore une couleur verdâtre qu'on ne peut enlever que par des blanchissages répétés. M. James Lee, manufacturier à Old-Bow, près de Londres, ne fait ni tremper ni rouir le chanvre ou le lin. Lorsque la plante a atteint le degré de maturité convenable, on l'arrache à la manière ordinaire, ensuite on la bat en la plaçant entre deux mâchoires où fléaux de bois garnis de fer, dont l'un est fixe et l'autre mobile; ces fléaux sont cannelés et s'emboîtent l'un dans l'autre. Par un moyen mécanique très-simple, la partie ligneuse de la plante est détachée, et laisse les fibres à nu. En passant le lin à travers des peignes, dont la finesse varie progressivement, il se trouve promptement préparé, et propre à l'usage auquel on le destine. Les avantages de ce procédé sont évidents; on évite l'opération du rouissage, le lin ou le chanvre est de meilleure qualité, et susceptible de se diviser en brins assez déliés pour pouvoir servir à la fabrication des dentelles; il suffit de le laver à l'eau pure pour qu'il devienne parfaitement blanc, la matière colorante n'étant pas assez adhérente à la fibre pour ne pas être enlevée sur-le-champ. Or, n'obtiendrait-on que ce dernier avantage, il est assez important pour qu'il soit facile de reconnaître la bonté de la méthode importée par M. Molard. Ainsi, par le procédé de M. Lee, on peut obtenir la matière en plus grande quantité, de meilleure qualité, et plus fine que par les moyens usités, en même temps qu'on évite l'opération du blanchissage. M. Molard a communiqué ce procédé au maire de Méné-Saint-Denis, qui l'a répété, et lui a présenté des échantillons d'une filasse extrêmement forte et qui a donné peu de déchet; elle était en écreu. M. Molard l'a lavée à l'eau tiède sans savon, et elle est devenue parfaitement blanche. Cette opération doit se faire aussitôt que le peignage;

il faut arracher les plantes avant qu'elles aient atteint leur maturité complète. Le fil et la toile provenant des matières ainsi préparées, non-seulement sont d'une qualité bien supérieure, mais sont beaucoup plus faciles à blanchir. En effet, après le procédé du rouissage, les fibres de la plante sont imprégnées d'une matière colorante dont on les dégage difficilement, et les préparations chimiques, employées le plus communément pour opérer ce dégageant, ôtent aux filaments une partie de leur force, tandis que par la nouvelle méthode, il suffit de l'eau pure pour obtenir le même résultat. Les cultivateurs trouveront encore, dans cette méthode, un bénéfice qui ne doit pas être négligé, c'est celui de ménager à leurs bestiaux de nouveaux moyens de nourriture. Il paraît prouvé par l'expérience que le résidu des plantes ainsi traitées, peut être employé avec succès à nourrir des chevaux et d'autres animaux, l'enveloppe extérieure du lin contenant, dans la proportion d'un sixième, le même gluten que renferme l'avoine. (*Bulletin de la société d'encouragement*, septembre 1815 et août 1816.)

Machines à préparer et filer le lin et le chanvre. — Invention de MM. Munier et John Madden de Versailles. — Les auteurs ont obtenu un brevet de cinq ans, pour des machines dont la première, qu'ils appellent préparatoire, consiste en un bâti, en un cylindre en fer cannelé, de deux pouces de diamètre portant d'un bout une manivelle et une poulie, et de l'autre un pignon qui communique le mouvement à une roue d'engrenage; en six cylindres en fer cannelés, dont le plus près du premier cylindre, est de dix-huit lignes de diamètre, et les cinq autres chacun de quinze; en une toile sans fin sur laquelle on étale le lin ou le chanvre, qui est conduit dans des entonnoirs de fer-blanc d'où ils passent entre les cylindres cannelés et des rouleaux de pression placés sur les cylindres. Au sortir de ces laminoirs, la matière filamenteuse est introduite dans les entonnoirs de devant pour passer entre deux rouleaux de bois, où elle subit un dernier laminage, après quoi elle est revidée sur des bobines destinées à passer à la filature; des leviers, au moyen de crochets et de poids, pressent les rouleaux sur les cylindres cannelés. On y voit aussi des supports, des cylindres cannelés et des rouleaux de pression. Des équerres à coulisses servent de supports aux roues d'engrenage. Le mouvement est donné à cette machine par une manivelle qui entraîne avec elle le pignon placé sur un axe; celui-ci donne le mouvement à une roue qui le rend à un autre pignon qui le communique à une seconde roue, et ainsi de suite; de sorte que plusieurs roues et pignons reçoivent leur mouvement de la manivelle, et le communiquent en dernier lieu à la toile sans fin, au moyen d'un pignon. La poulie placée à l'extrémité de l'axe du cylindre cannelé donne, au moyen d'une corde, le mouvement aux rouleaux;

la poulie placée sur l'axe de la manivelle fait mouvoir une poulie ajustée sur l'axe du cylindre, sur lequel passent les cordes, qui mettent en mouvement les ailettes fixées aux tuyaux qui portent les petites poulies; ce qui donne le tors convenable au fil préparé pour la filature. Une planche monte et descend le long de la broche, pour faciliter le renvidage égal du fil sur la bobine. Cette préparation se fait sans l'emploi d'aucune chose qui puisse altérer les matières filamenteuses. Cette machine peut préparer trente à quarante livres de lin dans l'espace de douze heures. Le métier à filer se compose d'une manivelle, portée par un arbre, qui sert d'axe à des cylindres en fer cannelés de deux pouces et demi de diamètre. Un second arbre porte, près de la manivelle, une grande roue en forme de poulie, et à l'autre extrémité un pignon, qui au moyen de la manivelle, donne le mouvement à une roue dentée qui la transmet à un autre pignon, lequel le communique à une seconde roue, qui à son tour met en mouvement une troisième roue. L'axe du pignon, celui de cette dernière roue et celui de la manivelle portant chacun dans leur longueur, un nombre de cylindres en fer cannelés, égal au nombre des broches; les premiers sont donc de deux pouces et demi, et les autres de quinze lignes seulement de diamètre. Des rouleaux de pression placés sur les cylindres cannelés forment laminoirs. Des leviers au moyen de crochets et de poids, pressent ces rouleaux sur les cylindres cannelés. Des bobines portent le fil préparé sur la machine précédente. Des entonnoirs en fer-blanc conduisent le fil de lin ou de chanvre dans les deux premières rangées de laminoirs. D'autres entonnoirs pareils aux précédents conduisent le fil aux derniers laminoirs, d'où il est conduit par des queues de cochon dans les branches de l'ailette, qui le revident sur une bobine fixée à une broche immobile. L'ailette, fixée à sa partie inférieure à un tuyau de cuivre qui est mobile sur la broche, est mise en mouvement par la poulie fixée sur le même tuyau. Une autre partie est mise en mouvement par une corde qui embrasse un cylindre qui obtient son mouvement de la grande roue, au moyen de la corde et de la poulie fixée sur l'axe du tambour. (*Brevets publiés*, tome IV, page 143, planche 14.)

Statistique des filatures de lin en France. —

D'après un travail de M. Charles Schlumberger, publié dans le rapport du jury sur la dernière exposition, le nombre des broches mécaniques en France a plus que doublé depuis 1839; on en compte aujourd'hui 120,000, réparties ainsi qu'il suit :

44 filatures dans les départements du nord réunissant	96,650 broch.
3 filatures dans les départements de l'est.	4,500 —
3 filatures dans les départements du midi.	1,000 —
5 filatures dans les départements de l'ouest.	9,250 —

5 filatures dans les départements
de centre 5,600 broch.

Les statistiques indiquent d'un autre côté
que nous cultivons annuellement :

138,500 hectaresensemencés en
chanvre, qui donnent 65,315,000 kil.

98,300 hectaresensemencés en
lin, qui donnent 34,820,000 —

Sous avons importé { chanvre. 8,600,000 —
lin. 3,840,000 —

Out il faut déduire pour expor-
tation. 1,000,000 —

Reste 11,440,000 —

Ensemble 111,575,000 —

On admet que la marine, la na-
vigation intérieure et différents
autres usages emploient à peu
près 40,000,000 —

Ils se à mettre en œuvre 71,575,000 —

On en peut déduire environ 2

p. % pour déchet de peignage
et autres.

Resterait donc à transformer en
fil de long brin et d'étope. 57,260,000 kil.

Nos filatures mécaniques, avec
leurs 120,000 broches, produi-
sent au minimum, en chanvre,
lin et étope, environ. 6,000,000 —
Le surplus doit être filé à la main. 51,260,000 —

Et nous importions en 1843 :

En fils divers. 7,629,900 }
En toile 2,766,000 } 10,395,900 —

Consommation. 67,655,900

Ainsi nos filatures mécaniques ne pro-
duisent encore que la onzième partie de no-
tre consommation. Voici comment ont varié
les importations des fils et toiles depuis
1840, et quelles sont les sources de leur
provenance :

FILS DIVERS.

Importations avec distinction des principaux pays de provenance.

COMMERCE SPÉCIAL.

Année	1840.	1841.	1842.	1843.
Provenance.	kil.	kil.	kil.	kil.
Angleterre.	164,068	9,149,344	10,696,236	6,490,060
Belgique.	587,505	646,004	545,774	1,079,550
Autres pays.	94,850	122,460	68,708	60,380
Totaux.	6,846,423	9,917,802	11,310,718	7,629,990

TOILES.

Toiles écruës, blanches, mi-blanches, teintes et imprimées.

Années.	Angleterre.	Belgique.	Association allemande.	Autres pays.	Totaux.
	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.
1840.	913,095	2,313,934	119,315	187,610	3,763,354
1841.	1,630,682	5,184,126	118,945	145,952	4,679,705
1842.	1,822,257	2,343,696	100,382	129,977	4,496,212
1843.	349,131	2,083,365	53,583	48,338	2,766,000

Nous ne saurions terminer cet article sans
consacrer quelques lignes à l'homme de
génie auquel l'industrie doit tant, et auquel
France, qui accepte sa gloire, devrait da-
vantage encore, s'il n'était pas écrit qu'en
notre beau pays le lot des inventeurs devait
être généralement l'ingratitude et l'oubli.

C'est à la plume amie de M. Emile Des-
champs, que nous empruntons ce qui va
suivre :

« Au mois de novembre 1849, le jour de la
distribution des croix et médailles aux ex-
posants, on voyait, dans un des encadre-
ments qui décoraient la salle du Palais-de-
Justice, le nom de PHILIPPE DE GIRARD, avec
cette inscription : « 1810, INVENTION DE LA
« FILATURE MÉCANIQUE DU LIN. » Et M. Charles
Dupin, président du jury, rappelait, dans
un éloquent discours au président de la

république, le million promis par l'Empe-
reur Napoléon à l'inventeur d'une machine
à filer le lin : l'admirable découverte de
M. Philippe de Girard, dans les derniers
temps de l'Empire; et sa mort survenue,
en 1843, plus de trente ans après l'inven-
tion, mais avant qu'aucune récompense na-
tionale lui eût été décernée !... M. Philippe
de Girard n'a laissé à sa famille d'autre hé-
ritage que son nom. — « C'est le vœu sacré
du jury, ajouta M. Charles Dupin, que
la patrie paye à cette famille sa dette
d'honneur et de reconnaissance. » — Un
vif mouvement d'approbation se manifesta
dans l'auditoire; et l'orateur termina en
constatant que la seule industrie des fils et
tissus exportés compte, tous les ans, pour
plus de soixante millions de francs dans la
balance de notre commerce...

« Une grande mémoire invoque donc la justice reconnaissante de la France; un grand acte de réparation, hélas ! tardif, est demandé au gouvernement et à l'Assemblée législative.

« Il est du devoir de la presse d'apostiller avec chaleur une réclamation qui intéresse à la fois, les droits du génie, les sentiments et l'avenir d'une famille respectable, et l'honneur du pays. Il n'y a point de faible voix dans une cause si noble et si sainte; c'est pourquoi je parle aujourd'hui :

« Ce fut, en 1810, comme on l'a vu, que l'Empereur décréta un prix d'un million de francs à l'inventeur de la filature mécanique du lin. M. Philippe de Girard était alors à Lourmarin, sur les bords de la Durance, au milieu de sa famille, qui depuis près d'un siècle était l'objet d'un culte de vénération dans tout le pays. Il se mit à l'œuvre; âgé de trente-cinq ans, il avait déjà doté l'industrie française de diverses découvertes et innovations importantes... Sa pensée conçut d'un trait la machine demandée par Napoléon, et regardée jusqu'alors comme introuvable; puis, à force de tentatives laborieuses et dispendieuses, il parvint à l'exécuter... Elle était à peine debout que le trône impérial s'écroula. Le gouvernement de la Restauration, préoccupé, au début, d'autres pensées et d'autres embarras, ne pouvait guère songer aux dettes de l'Empire : l'invention et l'inventeur furent comme s'ils n'étaient pas, et M. Philippe de Girard, le cœur navré et sa fortune engloutie, alla s'expatrier, au fond de l'Autriche, qui l'appela, sa découverte et sa science dédaignées. Quelque temps après, ses associés avaient, à son insu, porté ses inventions chez les Anglais, à qui l'honneur en fut bientôt attribué : *sic vos non vobis*. M. Philippe de Girard protesta pour la France et pour lui-même. La gloire de l'invention, comme la récompense, tout lui serait donc enlevé!... c'était trop : il revendiqua sa découverte; et il eut pour témoins et pour cautions, alors et depuis, les plus beaux noms de la science contemporaine, MM. Chaptal, Arago, Dumas, Pouillet, Charles Dupin, Michel Chevalier, etc. Plus tard, en 1826, l'empereur de Russie appela M. Philippe de Girard à Varsovie comme ingénieur en chef des mines de Pologne, et dans le serment qu'il reçut, il lui réserva honorablement sa qualité de Français, que jamais le patriotique exilé n'aurait sacrifiée. Là, autour d'une grande filature mécanique du lin, une petite ville se fonda, qui porte le nom de *Girardow*. Durant les dix-huit années qu'il eut à remplir ses lointaines fonctions, M. Philippe de Girard ne cessa d'inventer et de faire hommage à la France de toutes ses inventions aussi utiles que variées. (On peut en voir la liste, avec d'intéressants détails biographiques, dans un article excellent, — puisqu'il est de M. Ampère, — que les *Débats* ont publié le 15 octobre 1848, et auquel j'emprunte la nomenclature des principaux faits.)

« Cependant la vieillesse était arrivée. Un grand désir de sa patrie oubliée et de sa famille toujours si tendrement dévouée, saisit le cœur de M. Philippe de Girard. Une nièce et une petite-nièce entreprirent le voyage de Varsovie, et le ramenèrent en France dans le courant de l'année 1844..... L'exposition des produits de l'industrie s'ouvrait... Les grandes salles étaient pleines des nombreuses inventions de Philippe de Girard... ses machines à filer le lin fonctionnaient dans toute la France... son nom et ses louanges circulaient dans toutes les bouches des savants et des industriels. Il adressa un Mémoire aux Chambres pour demander, non pas le million promis par l'Empereur, mais une récompense nationale qui réhabiliterait officiellement l'honneur de l'industrie française, et vint noblement en aide à sa vieillesse et à sa famille. Il avait pour lui le concours des hommes d'élite et le vœu de la foule... D'inqualifiables résistances administratives firent tout échouer... et M. Philippe de Girard, dans sa 71^e année, mourut au mois d'octobre 1845, non seulement sans récompense nationale, mais sans la moindre indemnité, mais sans être d'aucune commission spéciale, que dis-je ? sans même avoir la croix d'honneur qu'il avait beaucoup désirée... Il poussa la clémence de son agonie jusqu'à ne pas prononcer le nom de ses puissants détracteurs. — Imitons-le. — Ces déplorables oppositions auraient fini sans doute par céder à l'évidence et à l'opinion; mais la mort n'attend pas, et, pour rendre justice comme pour pardonner, il n'y a jamais un moment à perdre...

« Eternel et redoutable hymen de la gloire et du malheur ! — Il y a quelques siècles, c'était encore l'usage de proscrire, de persécuter les hommes de génie. L'histoire est pleine des prisons, des exils, des supplices qui récompensaient les grands inventeurs, poètes ou savants. Aujourd'hui, grâce au progrès social, nous ne les tuons plus, nous les laissons seulement, de temps en temps, mourir de faim ou de chagrin; nous ne les proscrivons plus, — ce serait nous occuper d'eux, — mais nous les dédaignons, nous les oublions complètement. Cela suffit bien !

« Ah ! du moins, si Philippe de Girard n'a reçu que l'indifférence et l'oubli de tous les pouvoirs qui avaient gouverné en France depuis trente ans, Dieu ne lui a pas ménagé les douces et glorieuses consolations : l'exil fut une vraie patrie pour son génie. Le gouvernement autrichien, et surtout l'empereur de Russie, lui donnèrent pendant près de trente ans, de continuels témoignages de haute estime et de délicate générosité. — Puis il avait rencontré, au bout de l'Europe, une partie de la famille de Napoléon, qui l'attira aussitôt dans son intimité; il y trouva cette affection improvisée, et qui sera durable, que les naufragés lient entre eux sur un rivage inconnu. Sa correspondance avec la reine Caroline et le roi Louis en offre de précieux

témoignages. D'un autre côté, tout ce qui chez nous n'était pas la France officielle avait conservé à Philippe de Girard la sympathie de l'admiration. — J'ai nommé plus haut les illustres savants et publicistes dont le généreux concours ne l'abandonna jamais. — En 1842, la Société d'encouragement de Paris lui décerna, à titre d'inventeur de la future mécanique du lin, la grande médaille d'or; et pareille médaille lui fut encore décernée par le jury d'exposition de 1844. — A cette époque, un grand nombre de députés de toutes nuances et toute l'industrie se réunirent pour faire une démarche personnelle auprès du ministre du commerce. M. Guizot, ministre des affaires étrangères, fut très-favorable. — Les grands esprits sont toujours prévenus pour les grands talents... Enfin, quand tout cela eut abouti à rien, les industriels, de leur propre mouvement, votèrent à Philippe de Girard une dotation annuelle de six mille francs, qui les honora autant que lui. Voilà certes de belles compensations ! — Les habitants de son village de Lourmarin, lorsqu'il revint en France, avaient planté un laurier dans son jardin. Le nouveau désintéressé de M. Henri Scheffer avait fait un nouveau chef-d'œuvre en représentant ses traits. Tous les hommages indépendants l'environnaient de mille douces et par dessus tout, les soins pieux et dévoués de la famille qu'il avait retrouvée. Grâce à tant de dévouements et d'affections, rien ne manquait enfin au bien-être de Philippe de Girard.... C'est alors que la vie lui manqua.

« Sa mort n'arrêta pas les dévouements et les hommages. Rien ne surpasse en tristesse et en piété les honneurs funèbres qui furent rendus à ses restes mortels lors de leur translation à Lourmarin dans la sépulture héréditaire de la famille de Girard.... Le corps arriva, le soir, à la lueur des torches et des illuminations; toutes les populations des environs étaient là; trois jours et trois nuits il resta exposé à leurs saintes larmes.... (1) La tombe à peine refermée, une souscription s'ouvrit pour élever un monument à la mémoire de celui dont la vie avait illustré son pays natal, et dont le nom européen ne mourra pas.

« Et l'homme, — a dit M. Ampère, qu'il faut copier textuellement, si l'on ne tient pas à beaucoup moins bien dire, — « et l'homme, tous ceux qui l'ont approché peuvent le certifier, était aussi distingué par l'âme que par l'intelligence; il avait la simplicité des natures supérieures, oubliant toujours ses intérêts pour ses idées, quand ce n'était pas pour les intérêts d'autrui; plein de sympathie et d'aban-

« don; allant, sans regarder, où le poussaient le mouvement de sa pensée et l'entraînement de son cœur; un peu distrait, sincèrement modeste, imagination vive, cœur tendre, d'une infatigable confiance dans les hommes et dans le sort, qui le trompèrent tant de fois. Ouvrier avec les ouvriers, qu'il aimait, dans un salon il redevenait homme du monde.... »

« Ailleurs, après avoir parlé de la vocation précoce de Philippe de Girard pour la mécanique, M. Ampère ajoute :

« D'autres goûts encore, la botanique, la sculpture, la peinture et la poésie, se disputaient cette intelligence qui se cherchait. « Raynal, ami de la famille, prédit que le jeune Philippe serait un grand poète. « Mieux encore que le don des vers, qui lui est toujours resté, ses inventions mécaniques ont réalisé la prophétie du philosophe. Chez les Grecs, *créateur*, au moyen âge, *trouveur*, était le nom du poète. »

« J'ai vu de M. Philippe de Girard des tableaux, des miniatures, des bustes, des poésies, qui lui auraient fait trois renommées si les circonstances ne l'eussent porté vers une autre gloire. C'était une organisation multiple, une intelligence qui s'attachait, comme une flamme, à tout ce qu'on lui présentait. — Comment, avec tant d'aptitude, avec de si magnifiques travaux largement rétribués à l'étranger, n'a-t-il rien capitalisé?... Eh! mon Dieu! *c'est qu'il n'était qu'un homme de génie*. Il l'a dit lui-même avec une bonhomie ingénue. Le gain de ses inventions passait à d'autres inventions ou à des spéculateurs qui savaient les exploiter.

« Nous venons de voir la mauvaise fortune et l'iniquité coudoyer pas à pas Philippe de Girard dans la carrière où il aurait dû triompher solennellement; c'est la conduite assez habituelle des nations et du destin envers le génie inventif. Mais, par bonheur, ils ont encore une autre habitude : c'est d'honorer mort ce qu'ils dédaignent vivant. La terre des tombeaux est bonne pour la palme du génie comme pour celle de la vertu. Les épreuves ordinaires n'ont pas fait défaut à la vie de Philippe de Girard; espérons que les réparations posthumes ne lui seront point épargnées. — Avec sa nièce et sa petite nièce, il a laissé sur la terre son frère aîné, ancien député de Vaucluse. Son âme serait consolée en voyant descendre sur sa famille, si digne de lui, la récompense nationale qu'il avait si bien méritée...

« C'est M. Dumas, de tout temps si dévoué à la science, dont il est une des plus belles gloires, qui, en 1842, comme président de la Société d'encouragement, transmit à M. Philippe de Girard la grande médaille d'or; et lui-même, comme vice-président du jury de l'exposition de 1849, a connu et approuvé la nouvelle pétition qu'il reçut plus tard en qualité de ministre.

(1) Il n'était pas seul sur le catafalque : sa belle-sœur, madame Frédéric de Girard, morte après lui, partageait ses honneurs suprêmes. Et madame de Cornéillan avait puisé dans le sentiment religieux la force d'accompagner, depuis Paris, les restes de sa mère et de son oncle.

« Par une autre coïncidence bien remarquable, au bout de tant d'années et de révolutions, la filature mécanique du lin, née d'une parole de l'Empereur, serait récompensée par son neveu, et après que l'inventeur se fut attiré dans l'exil l'intérêt et les sympathies de la famille de Napoléon. Ce sont des circonstances qui n'échapperont point à la pensée et au cœur du président de la république, qui a voulu que les services rendus sous l'Empire, et oubliés depuis, fussent rappelés à la lumière pour recevoir enfin aux yeux de tous leur juste part de gloire et de rémunération. »

LIN INCOMBUSTIBLE. — Sa nature est très-compacte et très-cotonneuse. Toutes ses parties sont disposées en fibres luisantes, et d'un cendré argentin, très-déliées, arrangées en lignes perpendiculaires, unies par une matière terreuse, capables d'en être séparées dans l'eau et de résister à l'action du feu.

Cette matière minérale est d'un genre fossile très-abondant. Du temps de Pline, on ne l'avait encore découverte qu'en Egypte, dans les déserts de Judée, dans l'Eubée près de la ville de Corinthe, et dans l'île de Candie, pays dont le lin portait les noms. Nos modernes en ont aujourd'hui trouvé dans toutes les îles de l'Archipel, en divers endroits de l'Italie, surtout aux montagnes de Volterre; en Espagne, dans les Pyrénées, dans l'Etat de Gênes, dans l'île de Corse, en France dans le comté de Foix, à Namur dans les Pays-Bas, en Bavière, en Angleterre, en Irlande, en Ecosse, etc. Il faut avouer aussi que toutes ces nouvelles découvertes ne nous fournissent guère que des espèces d'amiante de rebut, dont on ne saurait tirer parti dans les arts.

La manière de filer cette matière minérale, est la seule chose qui touche la curiosité. Quoiqu'elle ait été pratiquée par les anciens orientaux, le secret n'en était pas connu des romains, puisque, au rapport de Pline, la valeur de l'asbeste filé égalait le prix des perles les plus chères; et que, du temps de Néron, on regardait avec admiration, et comme un trésor, une serviette de cette toile que cet empereur possédait.

Les Grecs n'ont pas été plus éclairés sur l'art de filer l'asbeste; car à l'exception de Strabon, qui n'en dit que deux mots, aucun de leurs auteurs ne l'a décrite. Cependant puisque Pline a vu de ses propres yeux des nappes de lin vif que l'on jetait au feu pour les nettoyer lorsqu'elles étaient sales, il en résulte qu'on avait quelque part le secret d'en faire des toiles, et les ouvrages tissus de ce fil, qui ont paru de siècle en siècle, prouvent que ce secret ne s'est pas perdu et qu'il se trouve du lin incombustible propre à cette manufacture.

En effet, l'histoire moderne nous apprend que Charles-Quint avait plusieurs serviettes de ce lin, avec lesquelles il donnait le divertissement aux princes de sa cour, lorsqu'il les régalaient, d'engraisser et de salir ces sortes de serviettes, de les jeter au feu, et

de les en retirer nettes et entières. L'on a vu depuis à Rome, à Venise, à Londres et en d'autres villes, divers particuliers prendre ce plaisir à moins de frais que cet empereur. On a présenté à la société royale un mouchoir de lin vif, qui avait un demi-pied de long sur un demi-pied de large; mais on n'indique point l'art du procédé, ni d'où l'on avait tiré le fossile.

Enfin Crampini Jean-Justin, né à Rome, en 1633, et mort dans la même ville en 1698, a la gloire de nous avoir appris le premier, en 1691, le secret de filer le lin incombustible, et d'en faire de la toile. Mais il faut ici transcrire la manière dont M. Mahudel l'a perfectionné :

Choisissez bien, dit ce savant (*Mémoire littér.*, tome VI, édit. in-12) l'espèce de lin incombustible, dont les fils soient longs et soyeux, fendez votre minéral délicatement en plusieurs morceaux, avec un marteau tranchant. Jetez ces morceaux dans de l'eau chaude. Amman veut qu'on les fasse infuser dans une lessive préparée avec des cendres de chêne pourri, et des cendres gravelées, et qu'on les laisse ensuite macérer environ un mois dans l'eau douce, M. Mahudel prétend que l'eau chaude suffit en y laissant les morceaux d'asbeste pendant un temps proportionné à la durée de leurs parties terreuses: remuez-les ensuite, dit-il, plusieurs fois dans l'eau et divisez-les avec les doigts, en plus de parcelles fibreuses que vous pourrez, en sorte qu'elles se trouvent insensiblement dépouillées de l'espèce de chaux qui les tenait unies: cette chaux se détrempe dans l'eau, blanchit l'amiante et l'épaissit. Changez l'eau cinq à six fois, et jusqu'à ce que vous connaissiez par sa clarté que les fils seront suffisamment rouis.

Après cette lotion, étendez-les sur une claie de jonc pour en faire égoutter l'eau: exposez-les au soleil, et lorsqu'ils seront bien secs, arrangez-les sur deux cardes à dents fort fines, semblables à celles des cardes de laine. Séparez-les tous en les cardant doucement et ramassez la filasse qui est ainsi préparée; alors ajoutez-la entre les deux cardes que vous coucherez sur une table où elles vous tiendront lieu de quenouille, parce que c'est des extrémités de ces cardes que vous tirerez les fils qui se présenteront. Ayez sur cette table une bobine pleine de lin ordinaire filé très-fin, dont vous tirerez un fil, en même temps que vous en tirez deux ou trois d'amiante; et avec un fuseau assujéti par un peson, vous unirez tous ces fils ensemble, en sorte que ce fil de lin commun soit couvert de ceux d'asbeste qui, par ce moyen, ne seront qu'un même corps.

Pour faciliter la filure, on aura de l'huile d'olive dans un mouilloir, où l'on puisse de temps en temps tremper le doigt, autant pour le garantir de la corrosion de l'asbeste que pour donner plus de souplesse à ces fils.

Dès qu'on est ainsi parvenu à la manière d'en allonger le contenu, il est aisé en les

multipliant ou en les entrelaçant, d'en former les tissus plus ou moins fins, dont on tirera, en les jetant au feu, l'huile et les fils de lin étrangers qui y sont entrés.

On fait actuellement aux Pyrénées des cordons, des jarrettières et des ceintures avec ce fil, qui sont les preuves de la possibilité de les mettre en œuvre. Il est certain qu'avec un peu plus de soins que n'y donnent les habitants de ces montagnes, et avec de l'asbeste choisie il s'en ferait des ouvrages très-déliçats.

Cependant, quand on pourrait en façonner de ces toiles si vantées par les anciens, de plus belles mêmes que les leurs et en plus grande quantité, il sera toujours vrai de dire que par la friabilité du minéral dont elles tirent leur origine, elles ne pourront être de durée au service, et n'auront jamais qu'un usage de pure curiosité.

Les engraisser et les salir pour avoir le plaisir de les retirer du feu nettes et entières, c'est à quoi se rapporte presque tout ce qu'en ont vu les auteurs qui ont écrit avant et après Pline.

L'usage des cheuises, ou des sacs de toile écumante, employés au brûlement des morts, pour séparer les cendres de celles des autres matières combustibles, serait un point plus intéressant pour l'histoire romaine, s'il était bien prouvé. Mais Pline (liv. xii, chap. 1) dit que cette coutume funéraire ne s'observait qu'à l'égard des rois.

Un autre usage du lin d'asbeste était d'en former des mèches perpétuelles, qui avaient la propriété d'éclairer toujours sans aucune déperdition de leurs substances et sans qu'il fût besoin de les moucher, quelque grande que pût être la quantité d'huile qu'on voulait qu'elles consumassent. On s'en servait dans les temples pour les lampes consacrées aux dieux. Louis Vivez, Espagnol, qui vivait au commencement du x^e siècle, dit avoir vu employer de ces mèches à Paris. Il est singulier que cet usage commode et fondé sur une expérience certaine, ne subsiste plus.

Mahudel assure avoir observé que les filaments de lin incombustible, sans avoir été même dépouillés par la lotion des parties terreuses qui les unissent, étant mis dans un vase plein de quelque huile ou graisse que l'on voudra, éclairent tant que dure la substance oléagineuse.

LIQUIDES (Décoloration de divers). — **CAIRIZ.** — *Découverte.* — M. FIGUIER, pharmacien à Montpellier. — 1810. — Dans le commerce, on connaît deux espèces de vinaigre, le rouge et le blanc. On avait jusqu'ici employé divers procédés pour décolorer le vinaigre, mais aucun n'atteignait entièrement le but, et des manipulations coûteuses et longues ne donnaient qu'un vinaigre un peu coloré. Le nouveau procédé est d'une exécution facile et économique, il peut être pratiqué en petit comme en grand; avec la même facilité, on obtient le vinaigre aussi incolore que l'eau la plus pure. Par suite de ces expériences, l'auteur avait reconnu que

le charbon animal jouissait de la propriété de décolorer plusieurs liqueurs végétales dans un plus grand degré que le charbon végétal. Pour le vinaigre, on prend un litre de cet acide rouge, qu'on mêle avec quarante-cinq grammes de charbon d'os; ce mélange est opéré à froid dans un vase de verre, et on a soin de l'agiter de temps en temps. Après vingt-quatre heures, on s'aperçoit que le vinaigre commence à blanchir; en deux ou trois jours, la décoloration est entièrement opérée, on filtre à travers le papier joseph, le vinaigre passe parfaitement transparent et semblable à l'eau par sa couleur; il n'a perdu ni de sa saveur, ni de son odeur, ni de son degré d'acidité. Lorsqu'on veut opérer cette décoloration en grand, on jette le charbon animal dans un tonneau qui contient du vinaigre; on a soin de remuer le mélange, pour renouveler les points de contact; il n'est pas même nécessaire d'employer une si grande quantité de charbon que celle indiquée ci-dessus, on peut la réduire de moitié; la décoloration est moins instantanée, mais elle s'opère également. Le vinaigre ainsi décoloré est très-agréable à la vue; on peut l'aromatiser en y faisant infuser des plantes avant d'opérer sa décoloration, ou en y mêlant, après l'avoir opérée, une petite quantité d'alcool chargée du principe aromatique végétal qu'on veut lui communiquer; il est alors préférable à tous les vinaigres connus jusqu'à présent. Le vin rouge le plus chargé en couleur, traité de la même manière, devient également incolore et conserve son odeur et sa saveur. M. Figuier, à l'aide du charbon animal, est parvenu à purifier le résidu de l'opération de l'éther sulfurique, contenant la plus grande partie de l'acide employé dans sa préparation, et il a obtenu cet acide aussi pur qu'il l'était avant d'avoir servi à l'éthérification de l'alcool; et, pour cet effet, il a mêlé au résidu de l'éther une quantité d'eau égale à son propre poids, a filtré, et sur un litre a mêlé 50 grammes de noir d'os. Le noir d'ivoire, comme le noir d'os, jouit de la vertu de décolorer le vinaigre. (*Dict. des découvertes*, tom. X, p. 357.)

LITHOGRAPHIE — Ainsi que l'indique son nom, composé de deux mots grecs (λίθος, pierre, γραφή, écrire), la lithographie est l'art de dessiner sur la pierre, à la plume ou au crayon, des représentations de toute nature, qui peuvent ensuite être reproduites sur le papier, les étoffes et même sur bois, par la voie de l'impression. Cette ingénieuse découverte est due à Aloys Senefelder, qui en a lui-même écrit l'histoire (1) ainsi que nous allons le rapporter.

Né à Prague, en 1771, d'un artiste drama-

(1) Voir l'*Art de la Lithographie*, ou instruction pratique contenant la description claire et succincte des différents procédés à suivre pour dessiner, graver et imprimer sur pierre; précédée d'une histoire de la lithographie et de ses divers progrès; par Aloys Senefelder, avec un portrait de l'auteur et 20 pl., Paris, chez Treuttel et Würtz, 1819, in-4.

tique qui le destinait au barreau, Senefelder eut le malheur de perdre l'auteur de ses jours lorsqu'il achevait ses études. Il songea d'abord à embrasser la carrière de son père; mais son début au théâtre de Munich eut peu de succès, et on ne voulut l'engager que comme comparse. Senefelder se mit alors à composer quelques ouvrages. « Une pièce que je faisais imprimer, dit-il lui-même, me fournissait si souvent l'occasion d'observer le travail des ouvriers de l'imprimerie, que je finis par acquérir une connaissance parfaite de tous les procédés de cet art; ce qui me fit naître par la suite le désir de vouloir imprimer moi-même les ouvrages que je composais. » La modicité de sa fortune et la difficulté d'obtenir l'autorisation nécessaire auraient dû l'arrêter dans un pareil projet; mais, doué d'un esprit inventif peu commun et persévérant par caractère, Senefelder s'y livra obstinément. Il conçut l'idée de chercher une manière d'imprimer moins coûteuse ou de s'associer à un ami qui possédait une imprimerie en taille-douce, pour graver ses œuvres à l'eau-forte sur le cuivre, et les imprimer de la manière ordinaire.

Un premier essai lui procura une sorte de stéréotypage sur la cire à cacheter et sur le bois; mais l'exécution en grand exigeait des capitaux, Senefelder abandonna cette entreprise. Il se mit donc à écrire à rebours sur une planche de cuivre polie, enduite du vernis ordinaire à l'usage des graveurs à l'eau-forte. C'est pourtant ce projet extravagant de remplacer la typographie par la gravure à l'eau-forte qui le mit sur la voie de son importante découverte! Lorsqu'il eut acquis assez d'habileté pour copier à la main la forme approchée des caractères d'imprimerie, il s'aperçut qu'il était bien difficile d'écrire une page entière sans faire de fautes. Pour les corriger, avant de répandre le mordant, il imagina, à force d'essais, un vernis composé de cire et de savon mêlés avec du noir de fumée, et délayé dans de l'eau, dont il recouvrait les passages à corriger pour écrire de nouveau par-dessus. Il obtint enfin des épreuves qui lui donnèrent quelque espoir. Mais les planches de cuivre étaient trop chères pour les accumuler: Senefelder voulut se servir de la même pour un second essai. Il eut beaucoup de peine pour effacer les empreintes de l'eau-forte, et encore plus à lui rendre le poli convenable: la pierre dont il se servait était trop rude. En en cherchant une autre, il tomba sur une sorte de pierre calcaire. Quoiqu'elle ne pût servir à l'usage qu'il en voulait faire, il résolut néanmoins d'en tirer parti.

Senefelder avait entendu dire qu'on pouvait graver à l'eau-forte sur ces pierres aussi bien que sur le cuivre et le fer. Elles étaient plus faciles à polir, beaucoup moins coûteuses: il se décida donc à exécuter ses premiers essais sur une pierre qu'on nomme, à Munich, pierre de Solenhofen, et dont on se sert pour carreler les appartements.

Senefelder ne pensait point alors qu'on pourrait jamais imprimer avec ces pierres: son seul but était d'exercer sa main. Cependant, s'étant aperçu qu'il était plus facile d'écrire sur la pierre que sur le cuivre, et qu'on y formait beaucoup mieux les caractères, il chercha s'il était possible d'en obtenir des empreintes. S'en étant procuré d'assez fortes pour n'avoir pas à craindre de les voir éclater, il ne lui restait plus qu'à trouver le moyen de leur donner un poli plus parfait, et de composer un noir qu'on pût enlever plus aisément que celui qu'on emploie pour la taille-douce. Tous ses essais de gravure en creux sur la pierre, à la manière de la taille-douce, ne donnaient pourtant que de faibles résultats; et Senefelder avoue qu'il serait revenu aux planches de cuivre dès que ses moyens le lui auraient permis, lorsque le hasard lui procura la plus étonnante découverte. Voici comment il la raconte:

« Je venais de dégrossir une planche de pierre pour y passer ensuite le mastic et continuer mes essais d'écriture à rebours; alors ma mère vint me dire de lui écrire le mémoire de linge qu'elle allait faire laver; la blanchisseuse attendait impatiemment, tandis que nous cherchions inutilement un morceau de papier blanc. Ma provision se trouvait épuisée par mes épreuves, et mon encre ordinaire desséchée... Je pris mon parti, et j'écrivis le mémoire sur la pierre que je venais de débrutir, en me servant à cet effet de mon encre, composée de cire, de savon et de noir de fumée, dans l'intention de le copier lorsqu'on m'aurait apporté du papier. Quand je voulus essuyer ce que je venais d'écrire, il me vint tout d'un coup l'idée de voir ce que deviendraient les lettres que j'avais tracées avec mon encre à la cire en enduisant la planche d'eau-forte, et aussi d'essayer si je ne pourrais pas les noircir comme on noircit les caractères de l'imprimerie ou de la taille de bois pour ensuite les imprimer. Les essais que j'avais déjà faits pour graver à l'eau-forte m'avaient fait connaître l'action de ce mordant relativement à la profondeur et à l'épaisseur des traits, ce qui me fit présumer que je ne pouvais pas donner beaucoup de relief à ces lettres. Cependant, comme j'avais écrit assez gros pour que l'eau-forte ne rongeat pas à l'instant les caractères, je me mis vite à l'essai. Je mêlai une partie d'eau-forte avec dix parties d'eau, et je versai ce mélange sur la planche écrite; il y resta cinq minutes à la hauteur de deux pouces. J'avais eu la précaution d'entourer la planche de cire, comme le font les graveurs en taille-douce, afin qu'il ne se répandît point. J'examinai alors l'effet opéré par l'eau-forte, et je trouvai que les lettres avaient acquis un relief à peu près d'un quart de ligne, de manière qu'elles avaient l'épaisseur d'une carte, » etc.

Ainsi, la lithographie était inventée. Senefelder fit un tampon pour encre sa planche, et s'aperçut qu'il fallait une force bien

moindre pour imprimer sur cette gravure en relief que sur l'ancienne gravure en creux. Pensant que sa méthode pouvait servir utilement à la reproduction de la musique, il en fit voir quelques épreuves au musicien de la cour, Gleissner, avec lequel il fonda la première lithographie, en 1796, pour l'impression musicale. Il inventa plusieurs sortes de presses, qui diffèrent peu de celles dont on se sert actuellement. Vers le même temps, un M. Schmit réclama la propriété d'invention, qu'il devait, dit-il à l'examen d'une pierre tumulaire, sur laquelle les lettres étaient gravées en relief. Mais ses essais consistaient plutôt en pierres fortement gravées à la pointe pour être imprimées à la façon des gravures sur bois. Les résultats en étaient si imparfaits, que Steiner, directeur du dépôt des livres destinés aux écoles, ami intime de Schmit, résolut enfin de s'adresser à Senefelder; et ce fut grâce à ce protecteur que celui-ci put donner une certaine extension à sa découverte. L'invention des crayons y mit le sceau, et un avenir allait s'ouvrir devant cet art in-

En 1799, le roi de Bavière accorda un privilège exclusif pour 15 ans à Senefelder et à son associé Gleissner. André d'Offenbach, grand éditeur de musique, ayant eu connaissance de cette impression, pria Senefelder de lui enseigner la lithographie dans toute sa étendue, moyennant une somme proportionnée à son importance. L'artiste ne se fit pas prier. Une imprimerie lithographique fut bien vite en activité à Offenbach. En 1800, Senefelder se rendit à Londres, afin de demander pour André un brevet d'invention. En 1802, un frère d'André vint à Paris pour le même objet. Les deux brevets furent obtenus; mais les produits de ces deux établissements ne furent pas satisfaisants. Cependant l'imprimerie d'Offenbach prospérait, et devint très-renommée. A Vienne, Senefelder reçut un nouveau brevet, qu'il céda en 1806 à une personne avec laquelle il avait fait un contrat désavantageux. Il revint avec son associé Gleissner à Munich, où, en société avec le baron d'Arélin, ils formèrent une grande imprimerie lithographique, des presses de laquelle on vit sortir des dessins de tout, qui semblaient fraîchement produits par le crayon de l'artiste. Avec l'autorisation de l'inventeur, les imprimeries lithographiques se multiplièrent dans la capitale de la Bavière : le professeur Mitterer enseignait l'art de dessiner au crayon sur la pierre; le baron d'Arélin et M. Manlich faisaient copier par d'habiles mains les principaux chefs-d'œuvre des maîtres de peinture; en même temps l'invention nouvelle se répandait dans le reste de l'Allemagne. Bientôt elle fut connue du monde entier.

Le comte de Lasteyrie fut le premier en France qui comprit l'importance d'une découverte que des essais imparfaits avaient d'abord empêché d'apprécier à sa valeur. Vers 1810, il fit plusieurs voyages en Allemagne, dans le but de recueillir les renseignements

nécessaires pour arriver à pouvoir naturaliser l'invention de Senefelder. A la même époque, M. Manlich offrait à la classe des beaux-arts de l'Institut un choix d'estampes lithographiées d'après Albert Durer et Raphaël. En 1814, M. Thiersch faisait hommage au même corps d'une collection remarquable de portraits des plus célèbres artistes allemands, ce qui n'empêchait pas le ministre de refuser au même instant à M. Manlich l'autorisation et les encouragements nécessaires pour fonder un établissement lithographique à Paris. C'était pourtant dans le cours de cette même année que, grâce aux efforts persévérants de M. de Lasteyrie, la lithographie devait s'introduire en France, M. de Lasteyrie poussa le zèle jusqu'à s'astreindre aux travaux d'un simple ouvrier, et, après avoir sacrifié des mois entiers et des sommes considérables à l'étude et au perfectionnement de l'art, il établit à Paris une imprimerie. Les talents les plus distingués lui prêtèrent leur appui, et le public eut à leurs travaux combinés l'avantage de pouvoir obtenir à très-bas prix des dessins originaux des artistes en faveur. Une nouvelle application de l'art força enfin l'autorité à lui accorder l'attention qu'il méritait. M. Lasteyrie mit en usage l'*autographie*. (*Voy. ce mot.*) Un recueil des lettres inédites et autographes de Henri IV, précédé d'un portrait de ce roi, dessiné sur pierre par Gérard, et dont le premier exemplaire fut présenté au ministre de l'intérieur, valut à M. de Lasteyrie deux brevets d'honneur et l'offre d'un privilège exclusif pour toute la France, pendant quinze ans. M. de Lasteyrie refusa noblement le privilège qui lui assurait d'immenses bénéfices.

Sur ces entrefaites, Engelmann, natif de Mulhouse, avait eu connaissance, en 1814, des procédés de Senefelder par quelques épreuves que M. Ed. Kœchlin avait rapportées d'un voyage en Allemagne, et la même année il fonda un établissement lithographique dans sa ville natale. Le 20 octobre 1815, il avait adressé à la Société d'encouragement un rapport sur cet art accompagné du produit des presses. En 1816, il transporta ses ateliers à Paris, et contribua puissamment aux progrès de la lithographie par la publication d'ouvrages nombreux et pleins de goût. Voulant enfin joindre ses efforts à ceux des particuliers, le gouvernement donna à M. Marcel de Serres la mission de parcourir l'Allemagne pour s'y initier dans tous les secrets de la lithographie; et les mémoires de ce savant, insérés dans les *Annales des Arts et des Manufactures* répandirent dans tout le royaume la théorie et la pratique de l'art nouveau; les dessinateurs, écrivains et imprimeurs formés dans les établissements de M. de Lasteyrie et d'Engelmann (mort en 1839), trouvèrent en province des élèves et des émules. A partir de 1818, l'autorité délivra beaucoup de brevets d'imprimeurs, dont le nombre limité jusqu'en 1830, s'est considérablement accru depuis cette époque, et il n'est pour ainsi dire pas une ville un peu

importante en France qui n'ait aujourd'hui un établissement lithographique. Senefelder put doucement de la gloire de sa découverte; qu'il vit apprécier à sa juste valeur. Depuis 1810, il était directeur d'un atelier lithographique fondé par le gouvernement bavarois. Il mourut le 26 février 1834.

L'art de la lithographie se compose, comme on le voit, de parties très-distinctes : le dessin et l'écriture confiés à l'artiste ; l'impression, qui regarde l'ouvrier. L'artiste exécute son travail sur une pierre *grenée*, c'est-à-dire frottée contre une autre pierre seublable avec un sablon très-fin, jusqu'à ce que sa surface soit bien unie. A l'aide d'une encre savonneuse ou de crayons gras spéciaux, préparés à cet effet, il dessine à rebours sur cette pierre comme il le ferait sur du papier, en la préservant soigneusement de tout frottement et en évitant d'y laisser tomber aucune matière étrangère. Son œuvre achevée, il livre sa pierre à l'imprimeur. Celui-ci commence par fixer le dessin sur la pierre en l'arrosant d'un mélange d'eau et d'acide nitrique qui, à dose convenable, décompose le corps savonneux et le rend insoluble à l'eau. On l'enduit ensuite d'une solution gommeuse ; et l'ouvrier peut alors en tirer des épreuves, en mouillant sa pierre à chacune d'elles ; l'eau humecte la pierre aux parties blanches et se retire des parties dessinées ; le rouleau, par la raison inverse, profitant de l'affinité qui existe entre le crayon de la pierre et l'encre qui le couvre, en décharge sur le dessin, qu'il fait pour ainsi dire ressortir, tandis qu'éprouvant une sorte de répulsion pour l'eau qui humecte le reste de la pierre, il n'y reste aucune trace. Le papier pressé sur cette pierre ne peut donc prendre du noir que sur les parties dessinées qui seules ont retenu de l'encre. Telles sont les lois sur lesquelles se fondent les procédés d'impression lithographique.

Les pierres lithographiques viennent pour la plupart d'Allemagne : celles qui sont connues sous le nom de *pierres de Munich*, passent pour les meilleures, quoiqu'on en ait trouvé de bonnes en France, aux environs de Châteauroux et dans d'autres endroits.

Nous avons vu qu'à ses débuts en France, la lithographie ne fut reçue qu'avec beaucoup de difficultés. Le mystère qui entourait la nature de l'encre et du crayon, l'ignorance du principe sur lequel reposait l'invention, l'inquiétude qu'inspirait aux artistes la disparition complète de leurs œuvres sous une préparation chimique dont ils s'expliquaient mal les effets, la défectuosité des premiers résultats, les tâtonnements qui fatiguent, les accidents qui découragent, furent les causes de ces retards. Mais lorsque, répondant à la voix de M. de Lasteyrie, les Vernet, les Isabey, les Michalon, les Bonington se furent aventurés dans la carrière, ce fut bientôt un engouement parmi les artistes et parmi les amateurs. Les premiers, ravis de pouvoir, comme par enchantement, multiplier leurs

compositions les plus fantasques sans le secours d'une main étrangère; les seconds, non moins enchantés de pouvoir acheter pour le prix d'une détestable gravure un ouvrage sorti de la main même d'un maître. Car la lithographie a cet avantage d'être le jet immédiat de l'artiste. La pensée que sa tête a conçue, sa main l'a exécutée et la presse l'a reproduite aussi fidèlement que le miroir fait d'une image. Que de noms justement célèbres n'auraient été connus que bien tard et bien incomplètement sans la lithographie ! Quel burin assez hardi, assez vif, assez spirituel, assez tendre, eût pu nous rendre ces admirables grognards, ces *Jean-Jean* si drôles, ces enfants si jolis de Charlet et de Bellanger, ces femmes si gracieuses de Devéria, ces singes si gravement risibles de Decamps, ces paysages, ces sujets si variés de Villeneuve, de Léopold Robert et de tant d'autres qu'on pourrait citer ! La lithographie a créé pour ainsi dire la caricature. Pour l'impression de la musique, elle a l'avantage de ne pas tacher les doigts lorsqu'on les passe dessus. Elle restera aussi comme modèle de dessins pour la figure, l'ornement, le paysage ; car l'élève y retrouve exactement le crayon du maître et n'a qu'à copier scrupuleusement ce qu'il voit, chose impossible sur un modèle gravé. Mais il faut avouer que la lithographie manque de sévérité dans les grandes choses et de finesse dans les petites. Si par son apparence elle séduit le vulgaire, elle choque souvent le connaisseur ; et c'est à tort, comme sans succès, qu'on a voulu lui faire remplacer la gravure d'encadrement et la vignette destinée à l'illustration des livres. Cependant de nombreux perfectionnements ont été tentés, et plusieurs ont réussi. Par l'application d'un fond légèrement teinté en bistre, on a imité à peu de frais le papier de Chine. Elle sert encore à imprimer des papiers de couleurs les plus variées avec les dessins les plus riches et les plus délicats. M. Girardet, en 1831, et plus tard, M. Philippon, ont cherché le polytypage des lithographies, c'est-à-dire qu'ils ont voulu mouler en plomb des empreintes prises sur le relief des pierres afin de les faire imprimer sur la presse typographique.

Les essais de ce dernier, qui avaient semblé satisfaisants, n'ont cependant pu réussir à l'épreuve du temps. M. Philippon a été plus heureux dans l'imitation du crayon blanc avec toutes ses dégradations, procédé dans lequel il s'est montré supérieur aux Anglais. Enfin, un sieur Ulmandel vient, à ce qu'on assure, d'inventer un procédé qui reproduirait un lavis original aussi facilement que la lithographie primitive reproduit le crayon.

Bien que l'engouement pour la lithographie soit un peu passé, on ne peut révoquer en doute l'influence exercée sur le goût du dessin en France par les brillantes reproductions dues au talent souple et facile de MM. Grevedon, Aubry-Lecomte, Léon Noël, Maurin, etc., etc.

La lithographie fait une concurrence assez

active à la typographie et à la taille-douce pour l'impression des écritures. Quoique plus lente et plus chère que la première, elle est cependant préférée pour les petits tirages, pour les têtes de registres, et notamment pour les lettres d'invitation, les billets de faire-part, les circulaires. Mais, pour les tirages nombreux, pour les prospectus, et pour tout ce qui demande netteté, célérité et grande économie, la typographie conserve la supériorité. Dans les travaux communs, elle est plus expéditive et moins coûteuse que la taille-douce, mais elle perd ces deux avantages si elle veut lutter de beauté dans l'exécution.

Comme le typographe et l'imprimeur en taille-douce, l'imprimeur lithographe est soumis aux lois qui régissent la presse, et obtient, depuis 1815, au dépôt préalable et à la demande d'autorisation des estampes qu'il veut publier.

À l'étranger, la lithographie est cultivée avec succès dans la capitale de l'Angleterre, à Bruxelles et surtout à Berlin, qui possède, au point de vue de l'art, une incontestable supériorité. Munich est l'atelier central des lithographes de tout ce qui se publie en France et en Angleterre. Le bon marché des impressions lithographiques a donné naissance à un grand nombre de journaux en France et à leurs abonnés des dessins de toute nature. Des exportations considérables de lithographies en noir ou colorées ont lieu vers la Belgique, la Hollande, la Russie et sur les différents Etats des deux Amériques. Mais ces envois étant confondus dans les tableaux de douanes avec ceux des gravures, nous regrettons de n'en pouvoir indiquer ici le chiffre (1).

LITHOTRITIE, ou mieux **LITHOTRIPSIE** car ce mot se compose de *λίθος*, pierre, et de *τριβω*, [broyer], et non pas de *tritulus* [terroir]. — Opération par laquelle les calculs urinaires sont saisis et pulvérisés, dans la vessie, au moyen d'instruments introduits par les voies naturelles, sans incision ni effusion de sang comme dans la *lithotomie* ou *taille*, et aussi sans aucune des chances de mort immédiate, presque inséparables de cette dernière opération. Une sonde d'un moyen calibre est introduite dans la vessie; c'est la partie la plus douloureuse de l'opération; puis, par un mécanisme intérieur, et sans que le malade en ait la conscience, la pierre est saisie et divisée. Hâtons-nous de le dire cependant, la lithotritie ne saurait dans tous les cas remplacer la taille, bien que celle-ci dût devenir probablement de plus en plus rare, si l'affection calculuse, connue à une époque voisine de son début, n'était lors attaquée par l'action combinée du traitement intérieur et du broiement. À en croire les détracteurs ou les plagiaires d'une importante découverte, on aurait songé dès la plus haute antiquité, à détruire mécaniquement les calculs vésicaux. Les Arabes

auraient inventé et appliqué avec succès des appareils instrumentaux pour cet objet. Fabrice de Hildan, chirurgien du XII^e siècle, aurait proposé une sonde s'ouvrant en trois branches pour aller saisir la pierre dans la cavité vésicale. Eh bien! l'examen des textes a démontré que ces inventions si lumineuses se réduisent à l'extraction des petites pierres engagées dans le canal de l'urètre. On rapporte encore quelques histoires incomplètes et obscures de malades qui auraient eux-mêmes détruit la pierre dans leur propre vessie, au moyen de sondes terminées par une lime, par un ciseau tranchant; mais rien n'établit d'une manière satisfaisante qu'avant le premier quart de ce siècle on ait vu aucune tentative sérieuse pour arriver à un pareil résultat. En 1812, M. Gruithuisen, médecin bavarois, imagina un appareil destiné à perforer la pierre en différents sens, afin de favoriser l'action de liquides dissolvants que l'on devait injecter dans la vessie. C'était une sonde droite, avec une anse de fil métallique, propre à embrasser et à fixer le calcul. Un foret qui faisait saillie à l'extrémité de la sonde avait pour objet de perforer la pierre, et devait être mu par un archet. On doit à M. Gruithuisen, et plus tard à M. Amussat, la démonstration de ce fait qu'on peut introduire dans la vessie et y faire manœuvrer des instruments rectilignes. Mais l'appareil du savant allemand n'était pas de nature à pouvoir être appliqué, et lui-même n'a pas donné suite à ses travaux. Quatre ans plus tard, M. Elgerton, chirurgien écossais, publia un dessin représentant un instrument destiné à user les calculs au moyen d'une râpe. En 1822, enfin, M. Leroy d'Etiolles présenta à l'Académie de médecine un appareil pour le broiement de la pierre, en même temps que M. Amussat faisait connaître à la même compagnie son *brise-pierre* à encliquetage. Alors M. Civiale, qui le premier, il est vrai, pratiqua le broiement de la pierre sur l'homme vivant, éleva des réclamations de priorité, que l'Académie des sciences a jugées définitivement en faveur de M. Leroy d'Etiolles en 1825. M. Heurte-loup et plusieurs autres chirurgiens français, parmi lesquels il faut mentionner M. le docteur Ségalas, firent successivement des perfectionnements aux appareils et aux procédés de cette opération toute française, et l'inventeur lui-même a marché plus activement que personne dans cette voie d'amélioration.

Laissant aux traités spéciaux et aux rapports de l'Académie des sciences les descriptions minutieuses et l'histoire polémique de cette belle découverte, nous allons l'exposer telle qu'elle est au moment où nous écrivons, après que depuis plus de vingt ans elle a déjà rendu de grands services à l'humanité, et qu'elle a pénétré à peu près partout où il y a des chirurgiens.

D'abord, une pince à trois branches renfermée dans une sonde, s'ouvrait lorsqu'elle était introduite dans la vessie, saisissait le calcul et le fixait solidement: alors un trépan mu par une manivelle, puis par un ar-

(1) Cet article est tiré de l'*Encyclopédie des gens du monde*.

chet, le perçait d'oultre en oultre. On l'abandonnait ensuite pour le saisir et le perforer de nouveau, jusqu'à ce que, criblé en tous sens, il se rompt en fragments, qu'on reprenait chacun à son tour, au point de les réduire en une poudre grossière, que les urines entraînaient avec elles. Plus tard, après une première percée cylindrique, on faisait agir des limes qui, usant le calcul de dedans en dehors, le convertissaient en une coque facile à réduire en petits fragments. C'est ainsi que furent pratiquées les premières opérations. Beaucoup d'appareils accessoires furent inventés pour faciliter l'opération, tels que des lits et des fauteuils pour placer et maintenir les malades, des étaux pour fixer l'instrument lithotriteur et prévenir les secousses et les ébranlements, etc. Des succès brillants furent obtenus, et les échecs ne purent guère être attribués qu'à ceux qui compromirent la lithotritie dans des cas auxquels elle ne convenait point. Dans beaucoup de circonstances, les résultats ont été véritablement merveilleux, et l'on a vu des malades débarrassés de leur calcul en une seule séance, lorsqu'ils croyaient n'avoir subi qu'une simple exploration; d'autres guéris par un petit nombre de tentatives qui ne les empêchaient pas de se rendre à pied chez l'opérateur et de se livrer à leurs occupations ordinaires. L'opération de la taille, dans les conditions les plus favorables, tient le malade alité au moins pendant quinze ou vingt jours.

Le but était atteint. On voulut obtenir toujours la même rapidité : alors on passa du principe du broiement et de l'usure à celui de l'écrasement, le seul qu'on emploie à présent. Il est curieux de suivre le travail de l'invention et de voir l'idée la plus simple ne se montrer, comme toujours, qu'après de longs tâtonnements. Dans cette seconde époque de la lithotritie se présentent deux périodes distinctes : celle de l'écrasement opéré par deux pièces mobiles rapprochées l'une de l'autre par une vis de rappel, et celle de la percussion, dans laquelle la pierre, engagée entre les mors d'un instrument qui la prend d'avant en arrière, se trouve brisée par des coups frappés sur la portion extérieure. On a même construit des appareils qui réunissent les deux systèmes, et qui permettent de les employer suivant le degré de dureté du calcul sur lequel on est appelé à opérer.

La lithotritie, si simple dans quelques circonstances, présente aussi ses difficultés : le volume et la dureté extrême de la pierre, l'état malade de la vessie ou de la prostate, l'étroitesse du canal de l'urètre, etc. Pendant l'opération elle-même, les instruments peuvent être gênés dans leur jeu par le détritus du calcul ou par des fragments qui s'introduisent entre les pièces mobiles. Mais ces obstacles n'arrêtent pas une main bien exercée. Nous ajouterons que la lithotritie peut être et a été utilement appliquée aux calculs engagés dans l'urètre, lesquels exigeaient autrefois l'incision de ce canal; et

que cette opération a pu être pratiquée sur des enfants extrêmement jeunes, qui ne sont pas, comme on le sait, exempts de l'affection calculuse.

Les précautions générales sont celles qu'on doit prendre avant, pendant et après toutes les opérations chirurgicales.

Nous ne croyons pas mieux terminer ces notions, extraites de l'*Histoire de la lithotritie* par M. le docteur Leroy d'Etiolles, ouvrage remarquable par la clarté et la bonne foi, qu'en donnant l'appréciation judicieuse qu'il fait lui-même de cette opération, dont il précise les limites : « La lithotritie, pour une pierre petite, dans une vessie saine, est, dit-il, une opération simple, facile, point dangereuse quand elle est bien faite, et en général peu douloureuse. Plus tard, la pierre étant plus grosse, la douleur et le danger augmentent; plus tard encore, la vessie devenue malade rend le succès douteux, et oblige parfois de pratiquer la taille; enfin, lorsque le mal s'étend jusqu'aux reins, la médecine est impuissante (1). »

LIVRE. — Ecrit composé par quelque personne intelligente, sur quelques points de science, pour l'instruction et l'amusement du lecteur.

Isidore met cette distinction entre *liber* et *codex*, que le premier marque particulièrement un ouvrage séparé, faisant seul un tout à part, et que le second signifie une collection de livres ou d'écrits. (ISM., *Orig.*, lib. VI, cap. 13.) M. Scipion Maffei prétend que *codex* signifie un livre de forme carrée, et *liber* un livre en forme de registre. (VOY. MAFFEI, *Histoire diplom.*, lib. II. — *Biblioth. italiq.*, tome II, p. 244. — SAALBACH, *De bib. vet.*, § 4. — REIMM., *Idea system. ant. liter.*, p. 230.)

Selon les anciens, un livre différait d'une lettre, non-seulement par sa grosseur, mais encore parce que la lettre était pliée, et le livre seulement roulé. (VOY. PRITSCH, *L. ant.*, tom. II, p. 84, voce *Libri*.) Il y a cependant divers livres anciens qui existent encore sous le nom de lettres : tel est l'*Art poétique* d'Horace.

On attribue aux Allemands l'invention des histoires littéraires, comme les journaux, les catalogues, et autres ouvrages où l'on rend compte des livres nouveaux. Et un auteur de cette nation (Jean-Albert Fabricius) dit modestement que ses compatriotes sont en ce genre supérieurs à toutes les autres nations. Cet auteur a donné l'histoire des livres grecs et latins; Wolfius, celle des livres hébreux; Boëler, celle des principaux livres de chaque science; Struvius, celle des livres d'histoire, de lois et de philosophie; l'abbé Fabricius, celle des livres de sa propre bibliothèque; Lambecius, celle des livres de la bibliothèque de Vienne; Lelong, celle des livres de l'écriture; Martène, celle des livres imprimés avant 1550. (VOY. REIMM., *Bibl. acroat. in præfat.*, § 1.

(1) Cet article, emprunté à M. F. Rautier, est extrait de l'*Encyclopédie des gens du monde*.

page 3.—Bo, *Ad not. script. eccles.*, cap. 4, § 13, pag. 124 et seq.) Mais à cette foule d'auteurs, sans parler de la Croix du Maine, de Duverdier, de Fanchet, de Colomiez et de nos anciens bibliothécaires, ne pouvons-nous pas opposer MM. Baillet, Dupin, dom Cellier, les auteurs du *Journal des sçavants*, les journalistes de Trévoux, l'abbé Desfontaines et tant d'autres que nous pourrions revendiquer, comme Bayle, Bernard, Basnage? etc.

A l'égard de la matière des livres, on croit que d'abord on grava les caractères sur de la pierre : témoin les tables de la loi, données à Moïse, qu'on regarde comme le plus ancien livre dont il soit fait mention; ensuite on les traça sur des feuilles de palmier, sur l'écorce intérieure du tilleul, sur celle de la plante d'Egypte nommée *papyrus*. On se servait encore de tablettes minces enduites de cire, sur lesquelles on traçait les caractères avec un stylet ou poinçon; ou de peaux, surtout de celles des boucs et des moutons, dont on fit ensuite le parchemin. Le plomb, la toile, la soie, la corne, et enfin le papier, furent successivement les matières sur lesquelles on écrivit. (Voy. CALMET, *Dis. sur la Gen.*; *Comment.*, tom. I; *Diction. de la Bible*, tom. I, pag. 316.—DUPIN, *Lib. dis. iv*, pag. 70. *Hist. de l'Acad. des inscrip.*; *Biblioth. eccles.*, tom. XIX, p. 381.—BARTHOLE, *De legend.*, tom. III, pag. 103.—SCHWARTZ, *De ornam. lib.*, dissert. 1.—REIMM, *Ideasq. antiq. litter.*, pag. 235, 286 et suiv.—MONTFAUCON, *Palaogr.*, liv. II, chap. 8, pag. 180 et suiv.—GUILAND, *Papyr. memb.*, 3.)

Les parties des végétaux furent longtemps la matière dont on faisait les livres, et c'est même de ces végétaux que sont pris la plupart des noms et des termes qui concernent les livres, comme le nom grec *βιβλος*; les noms latins *folium*, *tabula*, *liber*, d'où nous avons tiré feuillet, tablettes, livre, et le mot anglais *book*. On peut ajouter que cette coutume est encore suivie par quelques peuples du Nord, tels que les Tartares kalmouks, chez lesquels les Russes trouvèrent, en 1721, une bibliothèque dont les livres étaient d'une forme extraordinaire. Ils étaient extrêmement longs, et n'avaient presque point de largeur; les feuillets étaient fort épais, composés d'une espèce de coton ou d'écorces d'arbres, enduits d'un double vernis, et dont l'écriture était blanche sur un fond noir. (*Mém. de l'Acad. des belles-lettres*, tom. V, pag. 5 et 6.)

Les premiers livres étaient en forme de blocs et de tables, dont il est fait mention dans l'histoire sous le nom de *sepher*, qui a été traduit par les Septantes *ἐξων*, *tables carrées*. Il semble que le livre de l'Alliance, celui de la Loi, le livre des *Maledictions*, et celui du *Divorce*, aient eu cette forme. (Voy. les *Commentaires* de CALMET sur la Bible.)

Quand les anciens avaient des matières un peu longues à traiter, ils se servaient plus communément de feuilles ou de peaux cousues les unes au bout des autres, qu'on nommait rouleaux, appelés pour cela par les

Latins *volumina*, et par les Grecs *ρομια*, coutume que les anciens Juifs, les Grecs, les Romains, les Perses, et même les Indiens, ont suivie, et qui a continué quelques siècles après la naissance de Jésus-Christ.

La forme des livres est présentement carrée, composée de feuillets séparés. Les anciens faisaient peu usage de cette forme; ils ne l'ignoraient pourtant pas. Elle avait été inventée par Attale, roi de Pergame, à qui l'on attribue aussi l'invention du parchemin. Les plus anciens manuscrits que nous connaissons sont tous de cette forme carrée, et le P. Montfaucon assure que de tous les manuscrits grecs qu'il a vus, il n'en a trouvé que deux qui fussent en forme de rouleau. (*Palaograp. græc.*, lib. I, cap. 4, p. 26.—REIMM, *Idea system. antiq. litter.*, p. 227; *Item*, p. 242.—SCHWARTZ, *De ornam. lib.*, dissert. 2.)

Ces rouleaux ou volumes étaient composés de plusieurs feuilles attachées les unes aux autres, et roulées autour d'un bâton qu'on nommait *umbilicus*, qui servait comme de centre à la colonne ou cylindre que formait le rouleau. Le côté extérieur des feuilles s'appelait *frons*; les extrémités du bâton se nommaient *cornua*, et étaient ordinairement décorées de petits morceaux d'argent, d'ivoire, même d'or et de pierres précieuses, le mot *κόλαρος* était écrit sur le côté extérieur. Quand le volume était déployé, il pouvait avoir une verge et demie de large, sur quatre ou cinq de long. (Voy. SALSMOTH, *Ad Pancirol*, part. I, tit. XLII, p. 143 et suiv.—WALK, *Parerg. acad.*, p. 72;—PITTSCH, l. I, *Ant.*, tom. II, p. 48.—BARTH., *Advers.*, tom. XXII, c. 28 et suiv.; *Idem*, p. 251.) Auxquels on peut ajouter plusieurs autres auteurs qui ont écrit sur la forme et les ornements des anciens livres, rapportés dans Fabricius. (*Bibl. antiq.*, chap. 19, § 7, pag. 607.)

A la forme des livres appartient aussi l'arrangement de leur partie intérieure, ou l'ordre et la disposition des points ou matières, et des lettres en lignes et en pages, avec des marges et d'autres dépendances. Cet ordre a varié; d'abord les lettres étaient seulement séparées en lignes; elles le furent ensuite en mots séparés, qui furent distribués par points et alinéas, en périodes, sections, paragraphes, chapitres et autres divisions. En quelques pays, comme parmi les Orientaux, ces lignes vont de droite à gauche; parmi les peuples de l'Occident et du Nord, elles vont de gauche à droite. D'autres, comme les Grecs, du moins en certaines occasions, écrivaient la première ligne de gauche à droite, la seconde de droite à gauche, et ainsi alternativement. Dans d'autres pays les lignes sont couchées de haut en bas à côté les unes des autres, comme chez les Chinois. Dans certains livres les pages sont entières et uniformes, dans d'autres elles sont divisées par colonnes, dans quelques-unes elles sont divisées en texte et en notes, soit marginales, soit rejetées au bas de la page, ordinairement elles portent au bas quelques

lettres alphabétiques qui servent à marquer le nombre des feuilles, pour connaître si le livre est entier. On charge quelquefois les pages de sommaires ou de notes, on y ajoute aussi des ornements, des lettres initiales, rouges, dorées ou figurées; des frontispices, des vignettes, des cartes, des estampes, etc. A la fin de chaque livre, on met fin ou *fnis*; anciennement on y mettait un V appelé *coronis*, et toutes les feuilles du livre étaient lavées d'huile de cèdre, ou parfumées d'écorce de citron, pour préserver les livres de la corruption. On trouve aussi certaines formules au commencement ou à la fin des livres, comme parmi les Juifs *esto fortis*, que l'on trouve à la fin de l'*Exode* du *Lévitique*, des *Nombres*, d'*Ézéchiel*, par lesquels on exhorte le lecteur (disent quelques-uns) à lire les livres suivants. Quelquefois on trouvait à la fin des malédictions contre ceux qui falsifieraient le contenu du livre, et celle de l'*Apocalypse* en fournit un exemple. Les mahométans placent le nom de Dieu au commencement de tous leurs livres, afin d'attirer sur eux la protection de l'Être suprême, dont ils croient qu'il suffit d'écrire ou prononcer le nom pour s'attirer du succès dans ses entreprises. Par la même raison, plusieurs livres des anciens empereurs commençaient par cette formule: *In nomine Dei*. (Voy. BARTH, *Libro legend.*, dissert. 5, page 106 et suiv. — MONTFAUCON, *Paléogr.*, lib. I, c. 21. — REIMM, *Idea system. antiq. litter.*, p. 227, 251. — SCHWARTZ, *De Ornat. libr.*, diss. 2. — FABRICIUS, *Bibl. græc.*, lib. X, c. 5, p. 74. — REEVEL, c. 22, *Alkoran*, sect. III, p. 59. — BARTHOLE, *lib. cit.*, p. 117.)

A la fin de chaque livre, les Juifs ajoutaient le nombre des versets qui y étaient contenus, et à la fin du *Pentateuque* le nombre des sections, afin qu'il pût être transmis dans son entier à la postérité. Les massorètes et les mahométans ont encore fait plus. Les premiers ont marqué le nombre des mots, des lettres, des versets et des chapitres de l'Ancien Testament, et les autres en ont usé de même à l'égard du *Coran*.

Les dénominations des livres sont différentes, selon leur usage et leur autorité. On peut les distinguer en livres *humains*, c'est-à-dire qui sont composés par des hommes, et livres *divins*, qui ont été dictés par la Divinité même. On appelle aussi cette dernière sorte de livres, livres *sacrés* ou *inspirés*.

Les mahométans comptent cent quatre livres divins, dictés ou donnés par Dieu lui-même à ses prophètes : savoir, dix à Adam, cinquante à Seth, trente à Enoch, dix à Abraham, un à Moïse : savoir, le *Pentateuque* tel qu'il était avant que les Juifs et les Chrétiens ne l'eussent corrompu : un à Jésus-Christ, et c'est l'*Évangile*, à David un, qui comprend les *Psaumes*; et un à Mahomet : savoir, le *Coran*. Quiconque parmi eux rejette ces livres, soit en tout, soit en partie, même un verset ou un mot, est re-

gardé comme infidèle. Ils comptent pour marque de la divinité d'un livre, quand Dieu parle lui-même, et non quand d'autres parlent de Dieu à la troisième personne, comme cela se rencontre dans nos livres de l'ancien et nouveau Testament, qu'ils rejettent comme des compositions purement humaines, ou du moins fort altérées. (Voy. RRLAND, *De relig. Mahomet*, l. IV, p. 21 et s.; l. XI, p. 26 et 231.)

Livres sibyllins; c'étaient des livres composés par les prétendues prophétesses du paganisme, appelées sibylles, lesquels étaient déposés à Rome, dans le Capitole, sous la garde des duumvirs. (Voy. LOMBER, *De bibl.*, chap. 13, p. 371.)

Livres canoniques; ce sont ceux qui sont reçus par l'Eglise, comme faisant partie de l'Écriture sainte. Tels sont les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament.

Livres apocryphes; ce sont ceux qui sont exclus du rang des canoniques, ou faussement attribués à certains auteurs.

Livres authentiques; on appelle ainsi ceux qui sont véritablement des auteurs auxquels on les attribue, ou qui sont décisifs et d'autorité, tels sont parmi les livres de droit, le Code, le Digeste. (Voy. BACON, *De Aug. scient.*, lib. VIII, chap. 3. — WORKS, tome I, page 257.)

Livres auxiliaires; ce sont ceux qui, quoique moins essentiels en eux-mêmes, servent à en composer ou à en expliquer d'autres, comme dans l'étude des lois, les livres des Institutes, les formules, les maximes, etc.

Livres élémentaires; on appelle ainsi ceux qui contiennent les premiers et les plus simples principes des sciences, tels sont les rudiments, les méthodes, les grammaires, etc., par où on les distingue des livres d'un ordre supérieur, qui tendent à aider ou à éclairer ceux qui ont des sciences une teinture plus forte. (Voyez les *Mémoires de Trévoux*, année 1734, p. 804.)

Livres de bibliothèque; on nomme ainsi des livres qu'on ne lit point de suite, mais qu'on consulte au besoin, comme les dictionnaires, les commentaires, etc.

Livres exotériques; nom que les savants donnent à quelques ouvrages destinés à l'usage des lecteurs ordinaires ou du peuple.

Livres acroatiques; ce sont ceux qui traitent de matières sublimes ou cachées, qui sont seulement à la portée des savants, ou de ceux qui veulent approfondir les sciences (Voyez REIMM, *Idea system. ant. litter.*, page 136.)

Livres défendus; on appelle ainsi ceux qui sont prohibés et condamnés par les évêques, comme contenant des hérésies ou des maximes contraires aux bonnes mœurs (Voyez BINGHAM, *Orig. eccles.*, lib. XVI, chap. 11, part. II. — PAAS, *De var. mod. mor. trad.*, c. 3, page 250 et 298. — *Diction. univers. de Trév.*, tom. III, p. 1509. — PFAF, *Inst. histor. théolog.*, tome II, page 65. — HERMAN, *Via ad hist. litt.*, chap. 4, § 63, p. 163.)

Livres publics, libri publici; ce sont les actes des temps passés et des transactions

ardées par autorité publique (*Voyez le Dictionnaire de Trév., t. I, p. 1509.*)

Livres d'église; ce sont ceux dont on se sert dans les offices publics de la religion, comme sont le pontifical, l'antiphonier, le ritual, le lectionnaire, le psautier, le livre d'évangile, le missel, l'ordinal, le rituel, le processional, le cérémonial, le bréviaire; et dans l'église grecque, le ménologe, l'eulogiole, le trophologue, etc. Il y a aussi un livre de paix qu'on porte à baiser au sergent pendant la messe; c'est ordinairement le livre des évangiles.

Livres de plain-chant; ce sont ceux qui contiennent les psaumes, les antiennes, les réponses, et autres prières que l'on chante et qui sont notées.

Livres de liturgie; ce sont ceux qui contiennent, non toutes les liturgies de l'église grecque, mais seulement les quatre qui sont présentement en usage, savoir les liturgies de saint Basile, de saint Chrysostome, de saint Jean Chrysostome, et celle de saint Jacques, qui n'a lieu que dans l'église de Jérusalem, et seulement une fois l'année (*Voyez Hist. littér. hist. theolog., lib. I, v, § 8, tome III, page 287. — Dictionn. univers. de Trév., tome III, page 1507.*)

Les livres d'église en Angleterre, qui étaient en usage dès le milieu du x^e siècle, étaient, selon qu'ils sont nommés dans les livres d'Elric, la Bible, le psautier, les livres, l'évangile, le livre de messe, le livre de plain-chant, autrement antiphonier, le manuel, le calendrier, le martyrologe, le psautier, et le livre des leçons. (*Voyez Louis, Lois ecclés., ann. 957, § 21.*)

Les livres d'église chez les juifs, sont le livre de la Loi, l'Hagiographe, les prophètes, etc. Le premier de ces livres s'appelle aussi le livre de Moïse, parce que ce législateur l'a composé, et le livre de l'Alliance, parce qu'il contient l'alliance de Dieu avec les Juifs; mais dans un sens plus absolu, le livre de la loi signifie l'original où l'autographe qui fut trouvé dans le trésor du temple sous le règne de Josias.

On peut distinguer les livres selon leur objet où le sujet qu'ils traitent, en *historiques*, qui racontent les faits ou de la nature de l'humanité, et en *dogmatiques*, qui exposent une doctrine où des vérités générales. D'autres sont mêlés de dogmes et de faits, on peut les nommer *historico-dogmatiques*. D'autres recherchent simplement des vérités, ou tout au plus indiquent les raisons par lesquelles ces vérités peuvent être prouvées comme la géométrie de Mallet. On peut les ranger sous la même classe, mais on donnera le titre de *scientifico-dogmatiques*, aux ouvrages qui non-seulement enseignent une science, mais encore qui la démontrent comme les éléments d'Euclide. (*Voyez Wolff, Philos. prat., sect. 3, chap. 1, § 7.*)

Livres pontificaux, libri pontificales; c'étaient parmi les Romains les livres de Numa qui étaient gardés par le grand prêtre, et dans lesquels étaient décrites les cérémonies des sacrifices, des prières, et tout ce

qui avait rapport à la religion. On les appelait aussi *indigitamenta*, parce qu'ils servaient, pour ainsi dire, à désigner les dieux dont ils contenaient les noms, aussi bien que les formules et les invocations usitées en diverses occasions (*Voyez LOMEIER, De bibl., chap. 5, page 107. — PITISCH, Ant., t. II, p. 85, voce Libri.*)

On peut encore donner une division des livres d'après la matière dont ils sont composés, et les distinguer en :

Livres en papier qui sont écrits sur du papier fait de toile ou de coton, ou sur le papyrus des Egyptiens; mais il en reste peu d'écrits de cette dernière manière. (*Voyez MONTFAUCON, Paléographie grecq., lib. I, ch. 2, page 14.*)

Livres en parchemin, *libri in membrana*, ou *membrana*, qui sont écrits sur des peaux d'animaux, et principalement de moutons. Livres en toile, *libri lintei*, qui chez les Romains étaient écrits sur des blocs ou des tables couvertes d'une toile. Tels étaient les livres des sibylles et plusieurs lois, les lettres des princes, les traités, les annales. (*Voyez PLIN., Histor. nat., lib. XIII, c. 12. — DEMPSTER, ad Rom., lib. III, c. 24. — LOMEIER, De bibl. c. 6, p. 166.*)

Livres en cuir, *libri in corio*, dont fait mention Ulpien. (Lit. 52, ff. *De leg. 3.*) Guilandus prétend que ce sont les mêmes que ceux qui étaient écrits sur l'écorce différente de celle dont on se servait ordinairement, et qui était de tilleul. Scaliger pense plus probablement que ces livres étaient composés de feuilles faites d'une certaine peau, ou de certaines parties de peaux de bêtes, différentes de celles dont on se servait ordinairement, et qui étaient les peaux ou les parties de la peau du dos des moutons. (GUILAND, *Papyr. membr.* III n. 5. — SALMUTH, *ad Pancirol.* part. II, tit. 13, p. 252. — SCALIGER, *ad Guiland.* p. 17. — PITISCH, *Lib. ant., t. II, page 84, voce Libri.*)

Livres en bois, tablettes, *libri in schedis*: ces livres étaient écrits sur des planches de bois ou des tablettes polies avec le rabot, et ils étaient en usage chez les Romains. (*Voyez PITISCH, loco citato.*)

Livres en cire, *libri in ceris*, dont parle Pline: les auteurs ne sont pas d'accord sur la matière dont étaient faits ces livres. Hermol Barbaro, croit que ces mots *in ceris*, sont corrompus, et qu'il faut lire *in schedis*, et il se fonde sur l'autorité d'un ancien manuscrit. D'autres rejettent cette correction, et se fondent sur ce qu'on sait que les Romains couvraient quelquefois leurs planches ou *schedæ* d'une légère couche de cire, afin de faire plus aisément des ratures ou des corrections, avantage que n'avaient point les livres *in schedis*, et conséquemment ceux-ci étaient moins propres aux ouvrages qui demandaient de l'élégance et du soin, que les livres en cire, qui sont aussi appelés *libri ceræ* ou *cerei*. (*Voyez PITISCH, ubi supra.*)

Livres en ivoire, *libri elephantini*; ces livres, selon Turnèbe, étaient écrits sur

bandes ou des feuilles d'ivoire. (Voy. SALMUTH, *ad Pancirol*, part. II, tit. 13, p. 255. — GUILAND, *Papyr. membr.*, II, n. 48.) Selon Scaliger (*ad Guiland*, p. 16), ces livres étaient faits d'intestins d'éléphants. Selon d'autres, c'étaient les livres dans lesquels étaient inscrits les actes du sénat, que les empereurs faisaient conserver. Selon d'autres, c'étaient certaines collections volumineuses en trente-cinq volumes qui contenaient les noms de tous les citoyens des trente-cinq tribus romaines. (FABRICIUS, *Descript. urb.*, c. 6. — DONAT, *De urb. rom.*, lib. II, chap. 23. — PITISCH, *Ant.*)

Outre les livres innombrables qui composent les bibliothèques de Paris et du département de la Seine, et dont la statistique est connue de tout le monde, voici le tableau des bibliothèques publiques des départements, d'après des documents officiels recueillis en 1853 et 1854 :

NOMS des DÉPARTEMENTS.	NOMS des BIBLIOTHÈQUES.	NOMBRE DES VOLUMES	
		manusc.	impr.
AIN.	Belley	2	4,806
	Bourg	39	18,000
	Nantua	2	2,800
	Pont-de-Vaux	2	2,644
	Trevoux	5	567
AISNE.	Laon	522	16,176
	St.-Quentin	150	15,090
	Soissons	293	50,000
ALLIER.	Montluçon	1	1,353
	Moulins	51	18,441
ALPES (Basses-).	Curban	1	200
	Digne	22	4,007
	Forcalquier	1	60
	Gréoux	1	194
	Manosque	1	323
ALPES (Hautes-).	Sisteron	1	1,300
	Gap	16	8,476
ARDÈCHE.	Annonay	1	11,587
	Aubenas	1	2,000
	Privas	1	2,000
ARDENNES.	Charleville	399	22,000
	Mézières	1	2,000
ARIÈGE.	Sedan	4	5,631
	Vouziers	1	100
	Foix	8	10,000
AUBE.	Pamiers	1	3,588
	Arcis	1	750
AUDE.	Nogent	1	3,000
	Troyes	3,000	100,000
	Carcassonne	47	11,420
AUBE.	Limoux	1	100
	Narbonne	12	4,958
AVEYRON.	Rodez	50	48,000
	St-Geniez	1	1,600
BOUCHES-DU-RHÔNE.	Aix	1,062	95,000
	Aries	91	11,855
	Marseille	1,355	51,219
	Tarascon	1	3,250
CALVADOS.	Bayeux	10	15,000
	Caen	226	40,107
	Condé	1	280
	Falaise	3	8,000
	Lisieux	1	7,000
CALVADOS.	Pont-l'Évêq.	1	500
	Vire	4	7,800

NOMS des DÉPARTEMENTS.	NOMS des BIBLIOTHÈQUES.	NOMBRE DES VOLUMES	
		manusc.	impr.
CANTAL.	Aurillac	150	7
	Mavriac	3	1
CHARENTE.	Angoulême	38	16
	Jonzac	1	1
CHARENTE-IMPÉRIEURE.	La Rochelle	324	22
	Rochefort	2	9
	Saintes	30	22
CHER.	Bourges	310	20
	St-Amand	3	1
CORRÈZE.	Brives	12	3
	Seilbac	90	1
	Tulle	1	5
	Ussel	1	1
	Uzerches	1	1
CORSE.	Ajaccio	1	15
	Bastia	12	20
	Corte	8	1
	Arnay-le-Duc	1	2
CÔTE-D'OR.	Auxonne	1	4
	Beaune	160	30
	Châtill.-s.-Seine.	10	10
	Dijon	500	50
	Montbar	9,007	801
	Saulieu	1	1
	Semur	98	10
CÔTES-DU-NORD.	Dinan	1	3
	Guingamp (1)	1	1
	Lamballe	15	1
CREUSE.	Lannion	1	1
	St.-Brieuc	128	16,7
DORDOGNE.	Guéret	6	5,5
	Bergerac	1	1,5
DOUBS.	Perigueux	14	14,0
	Beaume-les-D.	2	2,0
	Besançon	4,500	80,0
	Montbéliard	90	10,0
DRÔME.	Ornans (2)	1	1
	Pontarlier	20	3,5
	Quingey	7	1,1
EURE.	Valence	26	18,0
	Andelys	1	1
	Bernay	1	9
	Conches	8	1,8
EURE-ET-LOIR.	Evreux	145	7,0
	Louviers	28	6,0
	Verneuil	1	3,4
FINISTÈRE.	Chartres	936	51,8
	Chateaudun	10	7,0
	Dreux	1	1,4
	Janville	1	2,0
GARD.	Nogent-le-Roi	1	2,8
	Brest	1	24,0
	Quimper	32	12,8
GARONNE (Haute-).	Alais	1	4,6
	Gallargues	1	1,0
	Nîmes	207	50,0
	Sommières	1	3,4
	Uzès	2	7,0
GERS.	Villeneuve	135	7,0
	St.-Gaudens	1	80
	Toulouse	700	50,0
GERS.	Auch	86	8,85
	Condom	1	4,30
	Lectoure	1	21
	Mirande	25	2,00

(1-2) Non encore organisée.

N ^{OS}	DES INVENTIONS				N ^{OS}	243	
	LIV		LIV				
	NOMS	NOMS	NOMS	NOMS			
des	des	DES VOLUMES		des	des		
DÉPARTEMENTS.	BIBLIOTHÈQUES.	manusc.	impr.	DÉPARTEMENTS.	BIBLIOTHÈQUES.	manusc. impr.	
GIRONDE.	Bazas		472	MARNE (HAUTE).	Bourbonne	865	
	Blaye		276		Bourmont	720	
	Bordeaux	320	123,000		Chaumont	160	35,000
	Lespère		64		Fays-Billot		150
	Libourne	2	7,500		Ferté s.-Am.		961
	La Réole		300		Joinville		450
HÉRAULT.	St.-André		180	Langres	40	8,000	
	Sainte-Foy		1,245	Melay		308	
	Béziers	10	6,815	Saint-Dizier		1,500	
	Cette	2	600	Wassy		1,629	
HUILE-ET-VILAINE.	Clermont		852	MAYENNE.	Château-Gon.	2,577	
	Montpellier	66	30,000		Laval.	19	8,773
	Fougères	1	3,025	Château-Sal.		438	
	Rennes	220	40,000	Dieuze		1,000	
ISÈRE.	Saint-Malo	3	5,085	MEURTHE.	Lunéville	1	996
	Vitré		4,500		Nancy	265	30,013
	Blanc		225		Pont-à-Mous.	8	8,200
LOIRE.	Châteauroux	2	5,800	Toul		4,028	
	La Châtre		900	MEUSE.	Bar-le-Duc		6,000
	Issoudun	5	1,634		Saint-Mihiel	80	8,548
Chinon		1,226	Verdun		150	18,000	
INDRE-ET-LOIRE.	Loches	20	2,600	MORBIHAN.	Gacilly		78
	Tours	1,200	37,500		Lorient		2,282
	Grenoble	1,500	80,000		Vannes	4	9,000
INDRE.	Vienne	7	7,309	Briey	2	406	
	Vizi le		800	Lessy		180	
	Arbois		1,200	MOSELLE.	Metz	1,050	27,000
Dôle	617	35,830	Sarreguemines			520	
Lons-le-Saulnier.	3	4,200	Thionville			724	
JURA.	Saint-Claude	3	2,729	NIÈVRE.	Château-Chi.		1,271
	Salins	35	6,400		Clamecy	3	4,128
	Mont-de-Marsan		4,000		Nevers	18	13,000
LOIRET.	Blois	10	20,000	Varzy		900	
	Romorantin		257	Armentières		179	
	Vendôme	279	7,828	Avesnes		1,492	
LOIRE.	Montbrison.	41	1,076	Baillou (1)			
	Roanne.	75	8,000	Bergues	56	5,257	
	St-Camond		8,000	Bourbourg	10	2,026	
LOIRE (HAUTE).	Saint-Étienne	25	5,535	Cambrai	1,254	33,133	
	Brioude	15	4,058	Cateau		2,086	
	Le Puy	4	7,339	Douai	970	36,500	
LOIRE-INFÉRIEURE.	Nantes	187	45,000	Dunkerque	34	6,000	
	Gien	4	1,888	Lille	515	28,954	
	Montargis		3,116	Maubeuge		773	
LOIRET.	Orléans	486	35,000	Quesnoy		609	
	Pithiviers	5	560	Saint-Amand	10	640	
	Cahors	12	10,736	Valenciennes	858	15,300	
LOT.	Figeac		2,000	Beauvais	19	13,351	
	Saint-Céré		66	Clermont	100	8,000	
	Agen	9	15,000	Compiègne	12	9,526	
LOT-ET-GARONNE.	Laverdac		64	Nôyon		4,000	
	Marmande	4	3,400	Senlis	28	10,792	
	Nérac		48	Alençon	480	12,343	
LOZÈRE.	Villen.-s.-Lot		1,200	Argentan	1	485	
	Mende	90	8,000	Domfront	10	3,200	
	Angers	900	27,000	Vimoutiers		367	
MAINE-ET-LOIRE.	Saumur	13	8,000	Aire	10	3,671	
	Avranches	201	11,000	Arras	1,137	36,772	
	Cherbourg	34	6,448	Béthune		1,479	
MANCE.	Contances	26	7,000	Boulogne	281	28,351	
	Mortain	5	700	Calais	43	7,825	
	Saint-Lô	2	600	Hesdin		4,256	
	Torigay		920	Montreuil		760	
	Valognes	108	12,000	Saint-Omer	934	14,000	
MARE.	Châlons	80	26,000	Saint-Pol	20	3,290	
	Epernay	192	12,964	Clermont	374	26,377	
	Reims	1,500	29,000	Riom		1,600	
	S.-Ménéhould		2,000				
	Vitry-le-Franc	107	11,844				

(1) Non encore organisée.

NOMS	NOMS	NOMBRE		NOMS	NOMS	NOMBRE	
des	des	DES VOLUMES.		des	des	DES VOLUMES.	
DÉPARTEMENTS.	BIBLIOTHÈQUES.	MANUSC.	impr.	DÉPARTEMENTS.	BIBLIOTHÈQUES.	MANUSC.	impr.
PYRÉNÉES (BAS.)	Oloron		2,188	VAUCLUSE.	Avignon	1,200	60,000
	Orthez		399		Carpentras	800	25,000
	Pau		10,000		Orange		3,184
PYRÉNÉES (ORIENT.)	Perpignan.	86	15,500	VENDÉE.	Fontenay	3	3,000
PYRÉNÉES (HAUTES.)	Bagnères		2,978		Napoléon-Ve.	6	10,000
	Tarbes	75	7,402	Sables d'Olon.	1	1,726	
RHIN (BAS.)	Haguenau	1	5,435	VIENNE (HAUTE-).	Limoges	15	1,400
	Saverne		558		Châtelleraut (1)		
	Schlestadt	153	4,362	VIENNE.	Loudun		57
	Strasbourg	1,589	180,000		Poitiers	419	22,670
Wissembourg	87	249	Epinal		216	18,547	
RHIN (HAUT.)	Belfort (1)			VOSGES.	Mirecourt		3,171
	Colmar	451	34,489		Neufchâteau	2	9,000
RHÔNE.	Mulhouse		5,000	Remiremont		8	8,000
	Lyon	1,560	120,000		Saint Dié	33	10,000
	Villefranche		7,000	YONNE.	Auxerre	172	29,548
	Autun	1	9,700		Avallon	99	3,800
Châlon	102	15,000	Joigny		81	3,835	
SAÔNE-ET-LOIRE.	Charolles	8	2,408	Tonnerre		45	4,120
	Cluny	152	4,200		Villeneuve		
	Louhans		2,285	ALGÈRE.	Alger	1,002	2,444
	Mâcon	7	6,000		<i>(Journal général de l'instruction publique.)</i>		
SAÔNE (HAUTE-).	Gray	6	8,000	LOCK PERPÉTUEL. — Importation de			
	Lure	1	2,244	<i>M. Odierne, de Paris. — Ce lock sert, comme</i>			
SARTHE.	Vesoul	199	23,242	<i>l'instrument déjà connu sous ce nom, à mes-</i>			
	La Flèche		500	<i>urer l'espace que parcourt un vaisseau dans</i>			
	Mamers	1	3,149	<i>un temps donné, c'est-à-dire sa vitesse. Le</i>			
SEINE-INFÉRIEURE	Le Mans	700	40,000	<i>lock perpétuel, fixé à une corde ou à une</i>			
	Saint-Calais	1	1,632	<i>chaîne d'une longueur déterminée, suit le</i>			
	Bolbec		2,388	<i>vaisseau à une distance invariable, et marque</i>			
	Dieppe	8	6,555	<i>la vitesse par le mouvement de rotation plus</i>			
	Eibeuf		330	<i>ou moins rapide qu'il éprouve dans l'eau;</i>			
	Eu (2)			<i>mouvement que la corde ou la chaîne trans-</i>			
	Fécamp	29	7,775	<i>met à un registre composé d'engrenages</i>			
SEINE-ET-MARNE.	Gournay		1,165	<i>placés dans le vaisseau, et qu'on peut con-</i>			
	Havre	18	23,587	<i>sulter à chaque instant. Les pièces princi-</i>			
	Montivilliers	6	1,200	<i>ales qui composent le lock perpétuel sont</i>			
	Neufchâtel	6	3,500	<i>donc : un rotateur, un registre à engrenage,</i>			
	Rouen	2,355	110,000	<i>et une corde ou chaîne qui unit le rotateur</i>			
	Yvetot		520	<i>au registre. Le rotateur est composé de quatre</i>			
	Coulommiers		2,117	<i>plans ou ailes triangulaires, auxquelles on</i>			
SEINE-ET-OISE.	Fontainebleau	3	5,751	<i>donne une position à la fois pyramidale et</i>			
	Meaux	73	4,971	<i>angulaire. C'est à cette disposition que le</i>			
	Melun	30	14,000	<i>rotateur, se mouvant dans l'eau suivant une</i>			
	Nemours		4,600	<i>ligne parallèle à son axe, doit son mouve-</i>			
	Provins	100	8,000	<i>ment de rotation autour de ce même axe</i>			
	Rozoy		1,500	<i>avec une vitesse qu'on accélère ou qu'on ra-</i>			
SÈVRES (DEUX.)	Corbeil		4,287	<i>lentit à l'aide d'un régulateur décrit ci-après.</i>			
	Etampes (3)		2,225	<i>Par la position pyramidale des ailes, on en-</i>			
	Mantes	2	4,500	<i>tend celle qu'on leur donne en éloignant de</i>			
	Meulan	2	433	<i>l'axe, et par conséquent l'une de l'autre,</i>			
	Pontoise	8	2,196	<i>leurs extrémités les plus larges, tandis que</i>			
SOMME.	Rambouillet		1,100	<i>leurs extrémités étroites, fixées par des vis</i>			
	Saint-Germain	11	5,500	<i>sur un petit dé carré, à travers lequel passe</i>			
	Versailles	115	55,924	<i>l'axe, restent immobiles. Par position angu-</i>			
	Niort	21	21,000	<i>laire, on entend celle qu'on donne aux ailes,</i>			
TARN.	Abbeville	32	16,000	<i>en écartant du centre leurs extrémités larges</i>			
	Amiens	600	53,000	<i>dans la direction de leur plan, tandis que</i>			
	Albi	105	13,000	<i>leurs extrémités étroites restent immobiles.</i>			
TARN-ET-GARONNE	Castres	2	3,026	<i>En faisant varier l'angle solide du sommet</i>			
	Gaillac		1,034	<i>de la pyramide quadrangulaire que forment</i>			
	Lavaur	1	3,468	<i>les quatre ailes, on augmente ou l'on dimi-</i>			
VAR.	Montauban	3	14,546	<i>nuë la résistance que le rotateur éprouve à</i>			
	Brignoles		642				
	Draguignan	22	11,700				
	Fréjus	9	4,286				
TARN-ET-GARONNE	Hières		788				
	Grasse	30	9,000				
	Toulon	22	15,923				

(1-3) Non encore organisée.

(1) Non encore organisée.

voir dans l'eau, suivant une ligne perpendiculaire à son axe. En faisant varier la position des ailes, on augmente ou l'on diminue leur force de rotation, car elle est proportionnellement à l'angle pyramidal du rotateur, à sa vitesse dans l'eau, et à la distance du centre de gravité des ailes par rapport à l'axe. La forme et la proportion des ailes peuvent être variées et appropriées à différentes sortes de registres, et quelle que soit la méthode de calcul que l'on adopte. La figure des ailes est indifférente, pourvu qu'on observe des dispositions respectivement semblables entre elles; car, en général, il faut faire varier tous les points du rotateur, en parlant toutefois d'une dimension sans s'écarter des principes essentiels qu'on doit suivre dans la construction. D'après des expériences rigoureuses, on est parvenu à mesurer bien exactement la vitesse d'un vaisseau, on peut même souder ensemble toutes les pièces qui composent le rotateur. Le régulateur est une pièce carrée placée dans la boîte, elle laisse entre elles les ailes, et elle celles-ci sont maintenues avec des vis qui passent dans des mortaises allongées, de conserver à cette pièce la faculté de changer de position. Une vis sert à régler le rotateur, traverse le régulateur; l'aide de cette vis de rappel qu'on le rapproche ou qu'on l'éloigne du sommet du rotateur, c'est-à-dire qu'on fait varier l'angle de la pyramide suivant qu'il est nécessaire. Le bord d'une des coulisses pratiquées sur les ailes, vis-à-vis le régulateur, porte un passage des vis, porte une division de chiffres 2, 4 et 6. Lorsque le rotateur est monté comme il faut, le bord du régulateur doit correspondre au chiffre 4 placé au milieu de la division de chiffres. Mais si l'expérience avait fait voir qu'on fût resté au-dessous de la distance parcourue par le vaisseau, alors on rapprocherait le régulateur au chiffre 6, et le mouvement se trouverait retardé. On le retarderait en faisant rétrograder le régulateur vers le chiffre 2. Un tour de l'axe, d'un côté ou de l'autre, agit dans le mouvement du rotateur une distance de 3 milles sur 100 milles qu'on parcourt. Le registre est un assemblage de roues dentées comprises entre deux plaques circulaires, à peu près comme les mouvements d'une pendule. Le tout est renfermé dans une boîte ronde, garnie d'un couvercle ayant la faculté de prendre les diverses positions qu'exige la direction de la corde du rotateur. Les rouages se composent, savoir : 3 roues divisées en 60 dents, de 5 pignons, de 6 ailes, de 2 roues de 40 dents, d'une roue de champ de 48 dents, enfin d'un pignon de 8 ailes : ce dernier est monté sur la queue à laquelle est attachée la corde du rotateur. Sur le dessus de la boîte sont tracés trois cadrans gradués, auxquels répondent trois aiguilles qui marquent les espaces parcourus par le vaisseau. La première, dont le cadran porte la division des nombres na-

turels jusqu'à 10, fait un tour pendant que le vaisseau parcourt 1 mille; la grande aiguille, correspondant au cadran divisé en 10 dizaines, achève également le sien tous les 100 milles; la troisième n'effectue sa révolution qu'à chaque 1,000 milles que fait le vaisseau. La forme et les proportions du registre peuvent être changées et variées suivant l'espèce des mesures maritimes dont on voudrait se servir pour exprimer la distance, quoique le mode ci-dessus soit préférable. La corde, qui est préférable à la chaîne, doit être du calibre de la corde d'un lock ordinaire et de la meilleure qualité. Sa longueur sera de 20 à 30 brasses, afin que le rotateur puisse être assez loin en arrière pour ne pas être affecté par le mouvement que la passe du vaisseau occasionne dans l'eau. On se sert de cet instrument en le fixant dans la chambre du vaisseau, ou dans quelque autre endroit convenable vers la poupe; ou attache à la queue le bout de la corde dont le rotateur est muni. Celui-ci étant alors jeté à la mer et tiré à la suite du vaisseau, exécute son mouvement de rotation autour de son axe, dans une exacte proportion avec la vitesse du bâtiment. Ce mouvement du rotateur est communiqué aux roues d'engrenage du registre par le moyen de la corde qui unit celui-ci au rotateur. Les aiguilles font ensuite connaître l'espace parcouru pendant un temps donné. Le rotateur peut être tenu continuellement dans l'eau, ou seulement y être mis par intervalle, au choix des navigateurs, qui feront leurs calculs en conséquence. Au moyen d'une légère différence dans la position des roues du registre, on peut les arranger de manière à pouvoir être renfermées dans une boîte carrée, oblongue ou cylindrique, de neuf pouces de longueur environ et de deux pouces de diamètre, terminée en cône à son extrémité supérieure, avec un anneau ou autre pièce semblable à laquelle on puisse l'attacher pour la tirer dans l'eau avec le rotateur. Dans ce dernier cas, la corde ou chaîne qui unit le registre ou rotateur, peut avoir environ 18 pouces de longueur. Un rotateur, construit d'après l'idée et les dimensions que nous en avons, et ayant les extrémités les plus larges de ses ailes éloignées l'une de l'autre d'un pouce, donnera la mesure de la distance parcourue. Il est bon de remarquer que, dans cet instrument, toutes les pièces qui le composent doivent être en cuivre. (*Brevets publiés*, t. II, p. 163, pl. 38 et 39. *Dictionnaire des découvertes*, t. X, p. 410 à 414.)

LOGARITHMES. — Cette admirable invention, qui a tant contribué aux progrès des sciences mathématiques et astronomiques, est due au baron John Neper qui, vers l'année 1614, en fit connaître les remarquables propriétés. Nous en donnons la théorie complète d'après M. J.-B. Biet; nous ne pensons pas pouvoir trouver sur ce sujet quelque chose de plus clair et de plus complet à la fois.

On appelle progression arithmétique une suite indéfinie de nombres tels que chacun d'eux diffère autant de celui qui le précède que de celui qui le suit. Ainsi dans la suite 7, 10, 13, 16, 19, etc., le nombre 13, par exemple, dépasse 10 de trois unités : on appelle progression géométrique une suite indéfinie de nombres tels que chacun d'eux contient celui qui le précède autant de fois qu'il est lui-même contenu dans celui qui le suit. Ainsi dans la suite 12, 24, 48, 96, 192, etc., le nombre 48, par exemple, contient 24 deux fois, comme il est contenu deux fois dans 96. Maintenant supposons que deux progressions de l'une et de l'autre espèce soient mises en regard l'une de l'autre, la progression géométrique commençant par l'unité, la progression arithmétique commençant par 0, ainsi que cela existe dans les deux suites ci-après, choisies d'ailleurs arbitrairement :

Géométrique : 1, 3, 9, 27, 81, 243, etc.

Arithmétique : 0, 2, 4, 6, 8, 10, etc.

Deux progressions ainsi composées et placées de cette manière jouissent de la propriété suivante, savoir : Si dans la première on forme le produit de deux termes quelconques, 3 et 27, par exemple, ce qui donne 81 ; si en même temps, dans la seconde, on fait la somme des deux termes correspondants 2 et 6, ce qui donne 8, les deux nombres 81 et 8 seront deux termes correspondants des deux suites. Réciproquement, si dans la première on forme le quotient de deux termes quelconques, 243 et 27, par exemple, ce qui donne 9 ; si en même temps, dans la seconde, on prend la différence des deux termes correspondants 10 et 6, ce qui donne 4, les deux nombres 9 et 4 seront deux termes correspondants des deux suites. De cette propriété résulte cette autre, savoir : Si l'on élève un des deux termes quelconques de la première suite, 3, par exemple, au carré, au cube ou à toute autre puissance, ce qui donnerait respectivement 9, 27, etc., ces nombres auront pour correspondants, dans la seconde suite, respectivement 4, 6, qui résultent du produit de 2 correspondant de 3, par 2, 3, ou autre indice de la puissance. Réciproquement, si on tirait la racine cubique de 27, ou la racine carrée de 9, on retomberait sur le nombre 3 auquel correspond le nombre 2, résultant de la division de 6 par 3 ou de 4 par 2.

Il ne s'agit point ici de nous appesantir sur la démonstration de ces principes ; elle dériverait facilement de la composition générale des progressions : nous nous bornerons à faire remarquer que ces déductions se vérifiant presque d'évidence, dans le cas où la progression arithmétique se compose des nombres naturels 0, 1, 2, 3, 4, 5, 6, etc., elles devront exister pour toute autre progression arithmétique, puisqu'une progression de cette espèce, quelle qu'elle soit, est toujours le produit de la suite des nombres naturels par un facteur déterminé, qui n'est autre que la raison de cette progression, c'est-à-dire le rapport constant entre deux

termes successifs. Ainsi il peut exister un nombre infini de systèmes de deux progressions analogues aux précédentes, qui jouiront des propriétés énoncées ci-dessus. Dans tout système de ce genre, chaque terme de la progression arithmétique est dit le *logarithme* du terme qui lui correspond dans la progression géométrique. D'après cela on doit conclure que, pour un système quelconque de deux progressions, 1° le logarithme du *produit* ou du *quotient* de deux termes quelconques de la progression géométrique sera égal respectivement à la *somme* ou à la *différence* des logarithmes de ces deux termes ; 2° la *puissance* ou *racine* quelconque d'un des termes quel qu'il soit de la progression géométrique aura pour logarithme respectivement le *produit* ou le *quotient* du logarithme de ce terme, par le nombre qui marque le degré de cette puissance. D'où il résulte que, pour un même système de progressions, le calcul des termes de la progression géométrique, par voie de produits, quotients, puissance et extraction de puissances, peut être ramené respectivement à un simple calcul d'additions, soustractions, multiplications et divisions, en n'opérant que sur les logarithmes de ces termes ; avantage inappréciable lorsqu'il s'agit d'effectuer des combinaisons arithmétiques sur des nombres élevés. Considérés sous le point de vue de la simplification qu'ils apportent dans les calculs, les logarithmes font en quelque sorte une langue nouvelle dans la science des nombres : cette propriété leur a peut-être valu leur dénomination, si l'on n'aime mieux s'en tenir à l'étymologie grecque *λόγος* dans le sens de proportion, et *αριθμῶν*, je compte. D'après ce qui précède, la faculté de pratiquer des simplifications de calculs semblerait ne s'appliquer qu'à des nombres faisant partie d'une suite de termes en progression géométrique. On a dû chercher à l'étendre à tous les nombres possibles : voici comment on y est parvenu.

On est parti du système particulier de deux progressions spéciales, dont l'une, géométrique, a pour raison 10, et conséquemment a pour termes les unités d'ordres différents qui entrent dans la numération décimale ; l'autre, arithmétique, qui se compose de la suite naturelle des nombres. Ces deux séries sont :

Géom. : 1, 10, 100, 1000, 10000, 100000, etc.

Arithm. : 0, 1, 2, 3, 4, 5, etc.

Selon ce que nous avons expliqué précédemment, 0 est le logarithme de 1 ; 1 est le logarithme de 10 ; 2 est le logarithme de 100 ; 3 est le logarithme de 1000 ; etc. Il s'agissait d'obtenir les logarithmes des nombres compris entre 1 et 10 ; entre 10 et 100, 100 et 1000, etc. A cet effet, on a inséré, entre les deux termes 1 et 10 de la première série, un grand nombre de *moyens* géométriques, c'est-à-dire une suite de termes observant entre eux une même gradation, autrement dit, le même rapport de quantité d'un terme à un autre. Parmi ces termes ont dû se trouver nécessairement les nombres 2, 3, 4, 5, ..., intermédiaires entre

1 et 10, ou du moins des nombres fractionnaires qui en différaient d'autant moins que le nombre de moyens insérés était plus grand. D'autre part on a inséré entre les deux termes 0 et 1 de la seconde série, un même nombre de moyens arithmétiques, c'est-à-dire une suite de termes équidifférents, dont chacun est devenu le logarithme du terme occupant le même rang dans la suite géométrique. Pareille opération a été effectuée sur les deux termes consécutifs 10 et 100 de la première série, ainsi que sur les termes 1 et 2 de la seconde. On a agi d'une manière semblable de 100 à 1000 et de 2 à 3; puis de 1000 à 10000 et de 3 à 4, etc. Ce laborieux travail exécuté, il n'est plus resté qu'à extraire de la série géométrique tous les nombres successifs de la suite naturelle ou leurs plus approchants, représentés par ces nombres mêmes, en négligeant les différences d'ailleurs inappréciables, puis de noter en même temps les termes correspondants dans la série arithmétique. Le recueil de ces deux suites, établi en colonnes verticales, forme ce que l'on appelle une *table de logarithmes*. C'est à l'aide de cette sorte de vocabulaire numérique que l'on peut transformer, dans toutes les opérations arithmétiques, la multiplication en addition, la division en soustraction et les calculs les plus compliqués de puissances en simples multiplications et divisions. On doit remarquer, en se portant aux deux progressions fondamentales qui ont servi de point de départ, que les logarithmes des nombres compris entre 1 et 10 sont plus grands que 0 et plus petits que 1; ceux des nombres compris entre 10 et 100 sont plus grands que 1 et plus petits que 2, et ainsi de suite. Généralement, un logarithme est un nombre fractionnaire exprimé en chiffres décimaux; le chiffre désignant la partie entière se nomme la *caractéristique* du logarithme: il n'est jamais indiqué dans les tables, qui ne donnent que la partie décimale, parce qu'on suppose que le calculateur connaît toujours sa caractéristique, laquelle d'ailleurs est égale à autant d'unités, moins une, qu'il y a de figures en chiffres dans le nombre auquel appartient le logarithme.

Le moyen que nous venons d'indiquer pour construire une table de logarithmes n'est pas précisément celui qui a été employé; mais on doit concevoir que c'est à ce calcul qu'il revient: toute autre méthode ne serait pas susceptible d'une explication élémentaire. On pourrait cependant se rattacher encore au principe suivant: En comparant les deux progressions génériques ci-dessus, on remarque que la première est formée de toutes les puissances de 10, puisque 10 étant la 1^{re} puissance, 100 est son carré, 1000 est son cube, 10000 sa 4^{me} puissance, etc. Il est à observer que le degré de la puissance, à chaque terme, est marqué par le nombre de zéros qu'il renferme, lequel est en même temps égal au terme de la seconde progression qui exprime le logarithme. On peut donc dire que pour chacun de nombres tels que 10, 100, 1000, etc., leur logarithme est l'in-

dice de la puissance à laquelle il faut élever 10 pour former ce nombre. Mais parce que, pour tous les nombres intermédiaires insérés entre les précédents, il y a gradation uniforme, tant entre les nombres qu'entre leurs logarithmes, on pourra dire plus généralement que le logarithme d'un nombre quelconque est le degré de la puissance à laquelle il faut élever 10, pour former ce nombre. Une propriété analogue s'étendrait à toute progression géométrique autre que la progression décimale, qu'on mettrait en regard de la suite naturelle des nombres; exemple, les deux progressions:

Géométrique : 1, 3, 9, 27, 81, 243, etc.

Arithmétique : 0, 1, 2, 3, 4, 5, etc.

La première se compose des puissances successives de 3; la deuxième se compose des nombres qui indiquent à quel degré il faut élever 3, pour former chacun des termes de la série supérieure. On pourra donc énoncer en toute généralité que le *logarithme d'un nombre donné est l'indice ou exposant de la puissance à laquelle il faut élever un nombre déterminé, pris comme base, pour former le nombre donné*. Enfin cette définition conviendrait encore, lors même que la progression arithmétique ne serait pas formée des nombres naturels, mais par leurs multiples, comme dans les deux progressions posées au commencement de cet article; avec cette variante toutefois, que le logarithme serait égal à l'exposant de la puissance, multipliée par un facteur constant, qui n'est autre que la raison de la progression arithmétique. C'est à ce mode de génération que l'on rapporte le plus fréquemment les logarithmes, dans les calculs mathématiques.

On doit l'invention des logarithmes à John Neper, baron écossais, qui, à bon droit, la qualifia lui-même d'*admirable*. L'ouvrage qui annonçait et expliquait sa découverte portait le titre de *Canon mirificus logarithmorum*; les exemplaires en sont maintenant très-rare; leur date remonte à 1614. Si on doit en croire les biographies, quoique titré, Neper n'était point aisé; il vécut à la suite d'un prince allemand qui l'avait pris auprès de lui en qualité de *maître mathématicien*. Ses émoluments étaient inscrits, sur le rôle des dépenses de la maison, à côté de ceux des gens de services et même après le traitement du fou, charge qui, à cette époque encore, avait le pas sur celle du savant. Les conséquences de la belle invention de Neper ont été immenses pour la science; elles ont changé complètement la marche des calculs de mathématiques; elles ont plus que doublé pour ainsi dire l'existence des astronomes et des marins, puisqu'elles ont ramené à quelques heures de travail des calculs compliqués qui auparavant exigeaient des mois entiers. L'emploi des tables de logarithmes s'est répandu jusque dans les usages de la banque et du commerce; il deviendra de plus en plus indispensable à mesure que la pratique du système métrique se propagera.

Les logarithmes inventés par Neper ne

sont pas ceux qui sont aujourd'hui employés ; il avait adopté pour base une certaine progression géométrique qui s'accordait spécialement avec l'application qu'il voulait en faire aux lignes trigonométriques dites *sinus*, *cosinus*, *tangentes*, etc., principalement usitées dans la marine et l'astronomie. Cependant ce fut de son temps et avec son approbation, que Henri Briggs, géomètre anglais, proposa de partir de la progression décimale qui devait mettre les logarithmes à la portée des usages vulgaires. Les premières tables imprimées de cette sorte de logarithmes ont paru en 1624, et furent promptement réimprimées avec augmentation par Vlacq, en 1628. Depuis on a dressé des tables plus complètes, entre lesquelles on distingue particulièrement celles de Gardiner et celles de notre compatriote Borda ; mais leurs formats volumineux sont peu propres à l'usage habituel. En 1795, on manquait encore d'une table de logarithmes portative : François Callet, savant laborieux, dont Lalande a fait un juste éloge dans son *Histoire de l'astronomie*, combla alors cette lacune par la publication des tables qui portent son nom : il est parvenu, par des méthodes ingénieuses, à resserrer dans un seul volume toutes les tables nécessaires aux besoins vulgaires et à ceux de l'astronomie. Il serait injuste de ne pas tenir compte à l'habile typographe de la part de mérite qui lui revient dans cette entreprise. Ce fut à l'occasion de ce grand travail, que Firmin Didot a fait la première application du procédé de *stéréotypage* (*Voy. ΣΤΕΡΕΟΤΥΠΙΕ*), qui, en conservant toujours pour ainsi dire la même composition, permettait de corriger à chaque tirage les fautes qu'on avait découvertes, sans jamais s'exposer à en faire de nouvelles. Cet intéressant ouvrage est devenu d'un usage général, même à l'étranger ; de longtemps il ne sera besoin de le remplacer.

Certaines relations qui existent entre les *abscisses* et les *ordonnées* d'une *hyperbole* rapportée à ses *asymptotes*, et d'où il résulte que les espaces compris entre l'*asymptote*, la courbe et deux de ses ordonnées sont en progression arithmétique, lorsque les abscisses sont en progression géométrique, propriété qu'on énonce en disant que les *aires hyperboliques* sont les *logarithmes des abscisses correspondantes*, ont fait donner par allusion la dénomination de *logarithmes hyperboliques* aux logarithmes primitifs de Neper. Mais il est facile de prouver qu'il n'y a point de système de logarithmes à base décimale, qui ne puisse avoir sa représentation graphique à l'aide d'une hyperbole. L'expression de logarithmes hyperboliques est donc impropre pour particulariser le système spécial dont Neper a fait usage ; c'est avec raison qu'aujourd'hui on l'a à peu près abandonnée, pour lui substituer celle des *logarithmes népériens*, beaucoup plus convenable sous tous les rapports, en même temps qu'on a adopté la dénomination de *logarithmes vulgaires* pour les logarithmes à base décimale, publiés en premier par Briggs.

LUMIÈRE ÉLECTRIQUE. — Vers le commencement de 1851, entre sept et dix heures du soir, les personnes qui passaient la Seine depuis le pont des Arts jusqu'à celui de la Concorde, apercevaient, avec surprise, une longue traînée de lumière qui traversait la nuit, et allait se perdre, en s'élargissant, dans la direction des Tuileries. En regardant attentivement, on découvrait, entre les arbres qui forment l'extrémité de l'île de la Cité, un point brillant d'où partait cette lumière. C'était la lumière électrique.

C'est tout simplement l'éclair et le tonnerre confisqués par l'homme et utilisés par lui. Cette lumière si vive, si brillante, c'est un éclair continu fixé entre deux pointes de charbon.

Et comment produit-on cet éclair ? Avec d'énormes et puissantes machines, sans doute ? Pas du tout. Ecoutez M. Archereau qui parle, ayant devant lui un pot en faïence, ressemblant entièrement à un simple pot à confiture de trois livres.

— Dans le pot, je met de l'acide sulfurique (huile de vitriol) ; dans cet acide sulfurique je trempe ce cylindre en zinc creux ; dans ce cylindre en zinc, je place un autre pot en terre poreuse, j'y verse de l'acide nitrique (esprit de salpêtre, eau-forte), dans lequel je trempe un morceau de charbon de terre. Si maintenant je prends ce fil de fer, et si je l'appuie par un de ses bouts sur le zinc et par l'autre sur le charbon, à l'instant même il se fond et brûle avec une flamme vive.

Et il le fait au grand ébahissement de l'assemblée.

— Maintenant, Messieurs, continue l'orateur, j'ai là, dans la pièce à côté, trente-cinq pots comme celui-ci, et voici à ma droite une baguette qui communique par un fil avec tous les morceaux de charbon de terre ; à ma gauche, une autre baguette qui communique avec tous les morceaux de zinc contenus dans ces trente-cinq pots. Si je mets un fil de fer sur ces deux baguettes, à l'instant même il flammera et se fondra.

Et le fer flambe comme une corde enduite de résine ; après lui, de grosses aiguilles à tricoter et des morceaux de divers métaux, etc. Et l'assemblée de s'étonner de plus en plus.

— Prenons maintenant ces deux pointes en charbon emmanchées sur les deux baguettes de cuivre ; mettons-les bout à bout — une étincelle se produit ; éloignons-les peu à peu l'une de l'autre.

L'étincelle grandit, grandit et devient une lame de flamme exactement semblable à celle qui se trouve au-dessus de la porte de la boutique.

La petite salle est alors éclairée d'une lumière si vive, que la flamme de la bougie fait ombre sur le plafond.

En mettant les deux cônes de charbon dans une boule pleine d'eau, la flamme brille de même. Ce sont alors des étonnements,

des applaudissements, des questions sans fin.

Voici d'abord cette lumière qui va jusqu'aux Tuileries. Eh bien ! placée dans une lanterne de phare, espèce de tour placée sur les côtes de la mer, elle peut servir de signal à plus d'une lieue en mer ! elle peut éclairer les rues, les places publiques, faire le jour dans la nuit la plus obscure, au fond même de l'eau, comme vous venez de le voir.

— Maintenant, Messieurs, disait M. Arrièreau, je vais vous montrer une autre application de cette force nouvelle. — Née hier, l'électricité a la puissance de décomposer tous les corps de la nature, tandis que le feu, cette force si anciennement connue, n'en décomposait que quelques-uns ; l'industrie a mis cette propriété à profit. — Voyez, j'ai là-dedans (et il montrait encore un pot à confiture), j'ai là-dedans de l'acide sulfurique, de l'eau et une lame de cuivre. Si maintenant je prends un moule creux quelconque ; si je l'attache au fil de cuivre qui est accroché au zinc de mon appareil, après avoir toutefois verni ce moule avec un peu de mine de plomb ; si, d'un autre côté, je fais communiquer la lame de cuivre avec le fil qui vient du charbon, voici ce qui va se passer : — L'acide sulfurique va dissoudre la lame de cuivre, comme de l'eau dissoudrait un morceau de sucre, et l'électricité va prendre toutes ces petites parties de cuivre pour les porter dans le moule, et dans vingt-quatre heures nous aurons une petite lame de cuivre qui nous représentera exactement la figure gravée en creux dans le moule. — On peut faire ainsi des statues tout entières ; j'en ai vu cent quatre-vingts à Saint-Petersbourg dans une seule cathédrale. — Comment les a-t-on faites ? — En fondant d'abord dans des moules en plâtre des statues en stéarine.

— En les faisant communiquer avec une forte batterie électrique de même nature que celle que j'ai là, et en les trempant dans des cuves de trente pieds de haut ; une fois le métal déposé à la surface, on fondait doucement la stéarine et on avait une statue fort belle.

Si l'on avait des bassins assez grands, on pourrait fondre la colonne Vendôme d'une seule pièce ; on pourrait, comme l'ont proposé les Anglais, couvrir d'une couche de cuivre toute la quille d'un vaisseau, au lieu de l'appliquer lame par lame.

— Monsieur, dit un questionneur, vous nous avez dit, en commençant la séance, que vous aviez éclairé à Saint-Petersbourg des places publiques avec cette lumière qui est au-dessus de votre porte ; combien cela coûterait-il ?

— Un semblable éclairage, au taux peu élevé où sont les produits chimiques à Paris, coûterait environ 25 francs par heure pour une flamme électrique constante, qui remplacerait mille becs de gaz ordinaires.

— Et combien coûtent ces mille becs de gaz actuellement ?

— 50 francs environ.

LUNETTES. — *Optique.* — Nom que l'on donne à différents instruments dont l'effet est de renforcer l'action de la vue. Les lunettes sont simples ou composées, suivant qu'elles interposent un ou plusieurs verres entre l'œil et les objets qu'on veut regarder.

On sait que les verres sphériques, convexes ou concaves, corrigent l'aplatissement de l'œil *presbyte*, ou la convexité de l'œil *myope*, en donnant aux rayons lumineux une réfraction convenable. C'est cette propriété qu'on a mise à profit pour la construction des lunettes. De ce que nous avons dit de la réfraction de la lumière (*Voy. OPTIQUE*), il est aisé de déduire l'importance qu'il y a de bien choisir pour cet usage les verres destinés à réfracter les rayons ; puisque, si au lieu d'avoir à traverser une masse de verre bien égale dans toutes ses parties, ils rencontrent des filaments plus ou moins vitrifiés ou des bulles d'air restées dans le verre, ce qu'on appelle *points* ou *bouillons*, il est évident que les rayons lumineux subiront différents dérangements dans leur route à chaque variation de la substance, et ne produiront qu'une image indécise. C'est là ce qui fait préférer les glaces coulées aux glaces soufflées. Les verres qu'on emploie sont rarement d'un blanc parfait, et conservent généralement une teinte colorée. Mais cette légère teinte, pourvu qu'elle soit égale, ne nuit pas à la régularité de la réfraction. On peut même en tirer parti, en choisissant pour les vues faibles et longues les verres légèrement bleuâtres, qui tempèrent ce que la trop grande quantité de rayons réunis au foyer pourrait avoir de trop brillant à l'œil ; de même que les teintes tirant sur le jaune réparent, dans les verres concaves, le défaut de la lumière qui provient de la divergence des rayons.

Pour donner aux verres le degré de courbure convenable, on commence par tailler les morceaux de glace le plus circulairement qu'il est possible (*Voy. VERRES D'OPTIQUE, machine à tailler les*). Puis on les passe sur la meule, et on les cimente ensuite au bout d'une molette qui forme une espèce de manche pour la facilité du travail. Alors on les dégrossit dans un bassin de fer de la même courbure que le foyer qu'on veut obtenir, et seulement en les frottant avec du grès ; mais, pour achever de les adoucir, on prend un bassin semblable, en cuivre, dans lequel on donne trois doucins successifs, c'est-à-dire qu'on met dans le bassin un émeri de plus en plus fin. Il ne reste après cela qu'à les polir. Cette opération se fait à sec, dans un bassin toujours de la courbure donnée et garni d'un papier très-légèrement saupoudré de pierre ponce et de tripoli de Venise. Tous ces bassins sont donc creux, pour les verres convexes ; pour les verres concaves, on emploie des espèces de calottes qui n'exigent pas moins de régularité. Enfin, on obtient des surfaces planes sur des plaques bien dressées. Ces verres sont ensuite diversement montés. On

donne les noms de monocles et de binocles à ces lunettes à un ou deux verres, dont on ne fait pas usage continuellement. Ces lorgnons se montent en écaille, en nacre, en argent, en or, etc., soit à simple pivot, soit à ressort, soit à repoussoir. Les lunettes dites lunettes à nez, ou besicles, étaient montées en cuivre, en écaille, en acier, en argent, en or, etc. Comme elles pincent désagréablement le nez, on les a complètement abandonnées pour les montures à branches. Ces branches étaient d'abord simples, et c'est ce qu'on nommait lunettes à tempe : elles pressent les tempes comme les besicles serrent le nez ; on imagina d'en faire en écaille à branches fourchues, garnies de velours, d'une grande légèreté et d'une flexibilité parfaite. Néanmoins, les montures le plus en usage sont à doubles branches, soit à charnières, soit à pivot, soit à coulisse. On les fait également en acier, en écaille, en argent, en or, etc. C'est à ces lunettes à branches qu'on adapte des doubles verres de couleur ou du taffetas vert, au moyen de charnières, pour éviter les effets du grand jour ou pour guérir le strabisme. Il importe beaucoup, lorsqu'on veut faire usage de lunettes, de choisir des verres parfaitement appropriés aux yeux dont ils doivent corriger les défauts. Les moins convexes qu'on emploie comme lunettes ont 72 pouces de foyer : on les nomme premières conserves ; viennent ensuite les verres de 60, 48, 36, et 30 pouces, qui portent encore le nom de conserves, parce que leur effet grossissant est peu sensible et qu'on les emploie plutôt comme moyen conservateur. Après les verres de 24 pouces, on les dispose à peu près de 2 en 2 pouces jusqu'à 12 pouces ; ensuite de pouce en pouce jusqu'à 6 ; enfin de $\frac{1}{2}$ pouce en $\frac{1}{4}$ pouce jusqu'à $\frac{1}{4}$ et même 3 pouces $\frac{1}{4}$. Mais, devenant ainsi de véritables loupes, ils ne sont plus employés que par des personnes dont les travaux délicats exigent un fort grossissement. Il y a donc en tout 21 à 22 forces de verres usuelles auxquelles on donne des numéros. Les verres concaves sont gradués de la même manière. Les foyers se proportionnent à l'état de l'œil, en sorte qu'on est obligé petit à petit de changer les verres de ses lunettes en observant que, pour les vues longues, les foyers ont besoin d'être diminués à mesure que l'on avance en âge, tandis que, dans les vues courtes, l'âge demande des foyers de plus en plus longs, ce qui dépend de l'aplatissement progressif de l'œil dans le cours de la vie. Il faut encore avoir égard à la distance à laquelle on a l'habitude de se tenir, les objets qu'on étudie, et de celle qui existe par suite de la conformation du nez, entre l'œil et les verres.

Les lunettes à la Franklin ont, devant chaque œil, deux segments de verre de différents foyers, placés l'un au-dessus de l'autre et occupant l'un la partie supérieure, l'autre la partie inférieure ; en sorte que la vue peut trouver deux secours divers, suivant que les yeux regardent par l'une ou l'autre

de ces deux parties. On fait généralement honneur de l'invention des besicles à Roger Bacon ; mais elle paraît plus ancienne et doit remonter au milieu du XII^e siècle. La moins compliquée des lunettes composées ou lunettes d'approche est celle dont on se sert journallement aux spectacles et qu'on nomme lorgnette. Lorsqu'elles sont accouplées de manière à pouvoir s'appliquer à la fois aux deux yeux, elles prennent le nom de jumelles. Les lunettes achromatiques qui s'allongent et se développent davantage sont vulgairement appelées longue-vue. Ces lunettes sont composées seulement de deux verres adaptés aux deux extrémités d'un tuyau ou plutôt de tubes entrant les uns dans les autres et permettant ainsi de rapprocher au moyen d'un tirage les verres l'un de l'autre, de manière à s'approprier à toutes les vues. L'un de ces verres, convexe et large, se nomme objectif, parce qu'il reçoit les rayons envoyés par les objets vers lesquels il est tourné ; l'autre concave et plus petit, se nomme oculaire, parce qu'il est placé près de l'œil, auquel il transmet les rayons reçus par l'objectif. Dans les grandes lunettes astronomiques, où il y a plusieurs oculaires, on les compte à partir de l'objectif : le premier oculaire en est le plus près, le second oculaire vient après, et ainsi de suite, en se rapprochant de l'œil. On nomme champ de la lunette l'espace que l'on embrasse à la fois en regardant à travers, espace qui est nécessairement circulaire ; on mesure ce champ par l'angle sous lequel l'œil simple l'apercevrait. Une lunette grossit le diamètre apparent des objets autant de fois que la distance focale de l'objectif contient la distance focale de l'oculaire. La quantité plus ou moins grande de surface que présentent les verres de lunettes aux rayons de lumière se nomme ouverture plus l'objectif a d'ouverture, plus l'instrument a de clarté ; et, plus l'oculaire a d'ouverture, plus l'instrument a de champ.

On attribue au hasard l'invention de ces lunettes. Vers 1609, un opticien, Jacques Metius ou Metru, de la ville d'Alkmaer en Hollande, suivant les uns, et, suivant d'autres, Zacharie Janssen, ou bien Jean Lippersheim, tous deux de Middelbourg, s'occupait à fabriquer des miroirs et des verres ardents. Les verres imparfaits étaient jetés de côté ; ses enfants s'en amusaient, et l'un d'eux aurait eu la fantaisie d'en prendre un de chaque main et de les mettre l'un devant l'autre, en les approchant et les éloignant. Surpris du résultat, il poussa des cris d'admiration qui attirèrent l'attention de l'opticien : celui-ci répéta l'observation et se mit à étudier cette combinaison des verres, en les adaptant à des tuyaux qui lui permettaient de les éloigner et de les rapprocher à volonté. Quoi qu'il en soit, Galilée raconte, dans le *Nuncius sydericus*, publié au mois de mars 1610, que le bruit s'étant répandu qu'un Hollandais avait construit une lunette par le moyen de laquelle les objets éloignés paraissaient très-proches, il chercha à en composer

une semblable. Il plaça aux deux extrémités d'un tube de plomb deux verres plans d'un côté et sphériques de l'autre, mais dont l'un avait un côté concave et l'autre un côté convexe, et il put voir les objets trois fois plus près qu'à la vue simple. Galilée s'occupa dès lors à perfectionner cette invention, à laquelle il dut plus tard ses plus curieuses découvertes astronomiques. Ces sortes de lunettes ont reçu le nom de *Galilée* ou de *Hollande*, à cause de leur origine.

Dans la lunette de Galilée, les verres doivent être disposés de manière que l'image renversée des objets, produite par l'objectif, n'atteigne pas tout à fait le foyer postérieur de l'oculaire, ce qui en produit le redressement; mais le champ de cette lunette est trop petit pour qu'on puisse obtenir avec elle de très-grands grossissements. Kepler employa pour oculaire de ces lunettes des verres de convergence d'un foyer très-rapproché. Comme produite par l'objectif, il s'ensuit qu'avec ces instruments on voit les objets renversés, ce qui, du reste, est indifférent pour les observations astronomiques. Cependant, on n'obtient encore un grossissement très-considérable qu'en donnant à la lunette une longueur incommode. Pour redresser les objets de la lunette de Kepler, il suffit de placer entre l'objectif et l'oculaire d'autres verres convexes; la lunette prend alors le nom de *lunette terrestre*. Elle fut inventée au commencement du XVII^e siècle, par le P. Theita. Le verre convexe de l'objectif est ordinairement très-large, parce qu'on cherche surtout à rassembler le plus possible de lumière et à embrasser beaucoup d'objets; mais, comme les rayons qui frappent sur les bords d'un verre d'une certaine dimension éprouvent des réfractions prismatiques, le défaut des lunettes ordinaires est de former des *iris*, c'est-à-dire de donner aux bords des objets les couleurs de l'arc-en-ciel. On diminue cet inconvénient en plaçant dans l'intérieur un diaphragme,

cerle opaque percé à son centre, ou espèce d'anneaux qui ne laisse parvenir à l'oculaire que les rayons le plus régulièrement réfractés. La lunette perd un peu de son brillant, mais les objets en sont plus nets. Newton crut ce défaut incorrigible, et pour y parer il imagina un télescope dans lequel l'image des objets est reçue sur un miroir. Depuis ce temps, on divise les lunettes en lunettes *dioptriques* lorsqu'elles sont composées de lentilles seulement, et en lunettes *catoptriques* lorsque des miroirs y sont adaptés. Nous traiterons de ces dernières au mot *TÉLESCOPE*, nom sous lequel elles sont particulièrement connues en France, bien, qu'en général, on puisse l'appliquer à toutes les lunettes astronomiques.

Cependant la découverte des lentilles achromatiques a rendu l'usage des lunettes plus commode. Pouvant donner plus d'ouverture aux lentilles sans craindre les iris, on obtient de forts grossissements sans faire prendre aux instruments des formes trop gigantesques. Les lunettes astronomiques sont très-puissantes; il en est qui grossissent jusqu'à un millier de fois.

Pour mesurer la hauteur des astres et pour une foule d'autres opérations, les lunettes portent dans leur *champ* des fils métalliques diversement disposés, qui semblent diviser l'espace en petits carreaux, et dont la ténuité est extrême, puisqu'ils sont beaucoup plus fins que des fils d'araignée. On obtient ces fils de platine par un procédé très-ingénieux qui consiste à les recouvrir d'argent de manière à former des fils dont ceux de platine forment le centre; on les passe encore à la filière, le fil de platine s'étire proportionnellement, et enfin on plonge le tout dans l'acide nitrique, qui dissout l'argent sans agir sur le platine (1).

(1) Cet article est tiré de l'*Encyclopédie des gens du monde*.

M

MACHINE A COLONNE D'EAU. — Ce genre de machine consiste en un cylindre ou gros corps de pompe, dans lequel se meut un piston poussé par le poids d'une haute colonne d'eau contenue dans un tuyau montant. On adapte à la tige de ce piston un tirant ou un balancier, qui met ordinairement des pompes en mouvement; rarement on transforme le mouvement de va-et-vient en un mouvement de rotation au moyen d'un mécanisme convenable. Les machines hydrauliques sont à simple ou à double effet; les premières sont le plus fréquemment employées. La machine règle elle-même son alimentation au moyen de régulateurs à pistons, ou de robinets qui sont mis en mouvement par la tige du gros piston de la machine. Nous entrerons dans les détails

circonstanciés qu'exige cette intéressante machine, dans un article particulier.

Machine à couper les bois de teinture. — **Importation de MM. Ternaux, frères.** — Cette machine coupe le bois périsphériquement, ce qui forme des copeaux en rouleaux, semblables à ceux de la canelle, ouvre et sépare par conséquent tous les filaments du bois en largeur, et dispose ainsi à l'extraction la plus pure, la plus facile et la plus abondante de ses parties colorantes; cette coupe n'a pas besoin qu'on donne l'humidité au bois, ce qui fait qu'il reste dans sa perfection et ne peut se noircir ou se brûler en aucune manière. On peut donner aux copeaux le degré de finesse que l'on désire, sans difficulté, par la position des couteaux. Cette machine, qui n'occasionne aucun dé-

chet, peut être dirigée par un seul homme. Un fort cheval suffit pour la faire mouvoir. Mais on doit préférer l'appliquer à un cours d'eau, pour donner à son mouvement l'égalité essentielle et une rotation soutenue. Comme il y a quelquefois des morceaux de bois trop gros pour les appliquer à la machine et qu'il faut les couper dans leur longueur, ouvrage très-pénible à cause de la dureté de ces bois, MM. Ternaux appliquent au même moteur une petite scie en long que le même homme peut diriger, sans interrompre la coupe. On applique aussi au même moteur une meule pour aiguiser les couteaux, lorsqu'ils en ont besoin. La roue motrice fait douze révolutions dans une minute. Le premier hérisson ayant soixante dents, le premier pignon vingt-quatre rayons; le second hérisson soixante dents et le second pignon douze rayons, ils produisent une rotation de cent cinquante révolutions dans une minute pour le cylindre où les couteaux sont appliqués. (*Brevets non publiés.*)

MACHINE À TRANSPLANTER LES ARBRES. — Une nouvelle machine à transplanter les arbres a été vue de tout Paris, à la fin de 1834, et a servi entre autres à transplanter les arbres du bois de Boulogne. Cette machine inventée par M. Stewart Mac Glashen, d'Edimbourg, a fait sa première expérience, au bois de Boulogne, en présence de l'Empereur et de l'Impératrice, qui ont exprimé le désir de la voir fonctionner à Saint-Cloud.

M. Mathieu, régisseur des jardins de Saint-Cloud, dirigeait ces expériences, qui ont été couronnées d'un plein succès, comme la précédente, et qui ont d'abord porté sur un arbre de près de 10 mètres de hauteur, de plus de 50 centimètres de circonférence, et qu'une force de vingt chevaux aurait à peine suffi à enlever de terre, en supposant accomplies les opérations préliminaires de déchaussement, par lesquelles on facilite l'extraction de tout puissant végétal destiné à être transplanté. Il s'agissait en effet d'un acacia, arbre par sa nature profondément fixé au sol, et dont les racines pivotantes, d'une force de résistance extraordinaire, devaient soumettre la machine à la plus rude épreuve. Vingt minutes suffirent pour déplanter et replacer dans la fosse primitive l'acacia, dont le tronc avait été préalablement dégarni d'une couche de terre rapportée dans laquelle il se trouvait encaissé. Le principe de la machine de M. Stewart Mac Glashen est tellement puissant, qu'avec un appareil de dimensions convenables, il ne serait pas impossible, dit-on, de transplanter les arbres les plus élevés, tels par exemple que les ormes ou les marronniers séculaires de nos promenades publiques.

Une troisième expérience a encore été faite sous la direction de M. Mathieu, à Villeneuve-l'Étang, près de Saint-Cloud, sur un pommier qui offrait aussi de grandes difficultés d'extraction, et elle a pleinement réussi.

Nous allons essayer maintenant de donner une idée sommaire de l'ensemble de l'appareil. Il se compose d'un châssis en fer, carré ou peu s'en faut, et qui, placé sur le sol, encadre à une certaine distance le tronc de l'arbre sur lequel on veut opérer. Chaque face de ce châssis est armée intérieurement de deux bêches en fer de qualité supérieure, de 50 centimètres de longueur, et d'une largeur un peu moindre, aciérées à leur extrémité et bien tranchantes, et qui, enfoncées dans la terre à coups de masse jusqu'au niveau du châssis qui les maintient, coupent sans difficultés toutes les racines qu'elles rencontrent sur leur passage. Une armature en fer, agissant dans un mouvement doublement parallèle sur le manche des bêches, éloigne alors celles-ci à leur extrémité supérieure et les rapproche à leur extrémité inférieure, de manière à former tout autour du pied de l'arbre et de ses principales racines un entourage où la terre se trouve comprimée et maintenue comme dans une caisse. Le cas où l'action d'une bêche serait paralysée par la présence d'une pierre enfoncée dans le sol a été prévu, et des tenailles d'une grande force, mises en jeu par le principe même de la machine, sont destinées à faire disparaître les obstacles de ce genre. Cela terminé, on a recours au chariot, dont la partie postérieure mobile permet de le reculer jusqu'à ce que le premier appareil, avec l'arbre au milieu, y soit complètement enchâssé. Au moyen de chaînes correspondant à des vis puissantes placées sur la partie la plus élevée du chariot, on soulève alors graduellement, sans secousse, l'espèce de caisse formée par les bêches dont nous venons de parler, jusqu'à ce que son extrémité inférieure, arrivant un peu au-dessus du sol, permette de faire avancer le véhicule, dont les chariots destinés au transport des caisses d'orangers peuvent donner une idée fort exacte.

MACHINES HYDRAULIQUES. Invention de M. Trouville (1791). La machine imaginée par l'auteur n'a ni rouages ni pompes; l'air est le seul intermédiaire par lequel l'eau qui sert de moteur agit sur celle qu'on élève. Un bâtiment voûté, appelé le grand aspirateur, est disposé de manière à recevoir alternativement les eaux d'une source qui sert de moteur, et à les laisser écouler par sa partie inférieure. Plusieurs réservoirs sont établis les uns au-dessus des autres depuis le niveau de la source jusqu'au point le plus élevé où on veut porter l'eau, et au-dessus de chacun d'eux est un petit bâtiment également fermé, appelé petit aspirateur, lequel communique par un tuyau vertical avec le réservoir immédiatement inférieur, et par un tuyau horizontal avec le réservoir voisin dans lequel elle doit verser. Supposons que ces aspirateurs soient presque entièrement remplis d'eau, à l'exception d'une petite hauteur dans leur partie supérieure qui contient de l'air, et soit un long tuyau d'un petit diamètre qui parte de la voûte du grand aspirateur, et qui, se

prolongeant jusqu'aux petits aspirateurs les plus élevés, communique par des embranchements avec les têtes de toutes les autres, et serve à mettre l'air en équilibre dans toutes les capacités. Enfin, supposons que la voûte du grand aspirateur soit au niveau de la source, que le niveau de chaque réservoir supérieur soit un peu au-dessous de la voûte du petit aspirateur qui y correspond, et que la hauteur de chaque petit aspirateur soit un peu moindre que celle de l'eau contenue dans le grand. Il résulte de cette disposition, que lorsqu'on donne à l'eau du grand aspirateur la liberté de s'écouler par sa partie inférieure, l'air se dégage d'abord dans le long du tuyau dont nous avons parlé, et de suite dans les têtes de tous les petits aspirateurs avec lesquels le tuyau communique, et qu'alors chacun de ces derniers aspire l'eau du réservoir inférieur; qu'après cela, lorsqu'on fait entrer l'eau de la source dans le grand aspirateur, l'air se rétablit d'abord dans son premier état, et alors l'eau aspirée par chacun des petits aspirateurs se dégorge dans le réservoir voisin. De sorte qu'après ces deux mouvements, l'eau d'un réservoir quelconque se trouve avoir été portée dans celui qui lui est immédiatement supérieur, et que l'eau de la source parvient ainsi successivement jusqu'au réservoir le plus élevé. Telle est l'idée générale de cette machine, qui a valu à l'auteur un encouragement de 15,000 francs de la part du gouvernement. Ce qui lui donne une grande prépondérance et qui la distingue d'une manière particulière, c'est la suppression des rouages, balanciers, pompes et pistons qui embarrassent et compliquent les machines ordinaires, et qui, usées par le temps, obligent à des réparations souvent répétées, et enfin à des reconstructions totales; au lieu que la machine à air ne peut avoir besoin que de réparations médiocres, et que ses parties principales, telles que les aspirateurs, sont pour ainsi dire indestructibles; enfin la simplicité de cette machine en augmente aussi le mérite. On peut l'employer dans différentes circonstances, soit pour lui faire produire son effet à de grandes distances du lieu où le grand aspirateur est établi, soit pour élever les eaux du fond des mines, lorsqu'on a une chute d'eau dont on peut disposer. (*Ann. des arts et man.*, t. XV, p. 3.)

Entre toutes les inventions qui illustrent notre siècle et la nation française, la machine hydraulique de M. Lacaze mérite incontestablement de tenir le premier rang. Cette machine merveilleuse, considérée comme impossible par quelques personnes, n'est point, suivant ce que dit son auteur, un produit du hasard, mais l'heureux résultat de grandes dépenses, de beaucoup de peines et de son obstination à poursuivre une découverte dont il croyait entrevoir la possibilité, mais enveloppée de nombreuses difficultés qu'il fallait vaincre. MM. Brall et Dumas ont, d'après les ordres du ministre de l'intérieur, examiné cette machine

avec la plus scrupuleuse attention : le rapport de ces savants mécaniciens atteste le mérite et l'avantage incalculable qu'elle présente. Elle a été mise pendant quinze jours sous les scellés, et, suivant l'assertion de quelqu'un qui doit avoir vu le rapport, il porte qu'elle a marché sans interruption pendant trois jours; quelle a éprouvé une suspension d'action par une cause accidentelle, sans doute, mais qu'elle a repris d'elle-même son mouvement, et qu'ensuite elle a marché pendant douze jours sans interruption, avec une augmentation considérable de vitesse, qui est probablement la cause de la rupture du moteur auxiliaire, lequel se trouva fracturé lorsqu'on leva les scellés. Le rapport ajoute que la machine n'a aucune communication extérieure, et que c'est dans le corps de la pompe que l'auteur a placé son moyen; enfin, qu'elle a donné constamment, pendant les quinze jours qu'on l'a duré les expériences, un seau d'eau superflu ou d'excédant par minute, et que ce produit a dû augmenter proportionnellement à l'augmentation de vitesse que la roue avait acquise. M. Lacaze a offert aux commissaires de faire d'autres expériences, pour constater l'excédant de force que donnerait la machine, mais ils ont pensé que cela serait inutile, et ils se sont bornés à celle de l'excédant de l'eau. Si après des démonstrations aussi incontestables, il s'était trouvé encore des contradicteurs parmi les savants et les artistes, dit M. Bernard, en rendant compte de cette découverte dans le *Moniteur*, l'auteur les aurait engagés à venir se convaincre par eux-mêmes, et à ne pas juger sans examen et par prévention. Voici le jugement qu'en porte M. Brall dans un premier rapport : « Quelque incroyable que paraisse cette découverte, je resterai dans le doute, parce que tous les jours l'esprit humain fait des découvertes dont les limites sont incalculables. » On voit, ajoute M. Bernard, que M. Brall n'admet ni ne rejette l'existence de cette machine, et qu'il attend les preuves que l'auteur promet de lui donner, pour prononcer sur son mérite et son utilité. Il a acquis ces preuves par l'examen et l'expérience.

Le ministre de l'intérieur a pris cette machine en considération, et a chargé son auteur d'en construire une en grand, capable de faire mouvoir deux meules de moulin à moudre le grain; ce à quoi l'auteur s'est soumis. On ne détaillera pas les avantages que la société pourra retirer de cette invention, continue le rapporteur, ils sont incalculables. Un savant étranger disait qu'il la préférerait au Pérou, et qu'un gouvernement qui la posséderait exclusivement, aurait un très-grand avantage sur ses voisins. Cependant, qui croirait que cette machine miraculeuse, suivant l'expression de M. Brall, et d'une utilité aussi générale, ait été sur le point d'être perdue pour la France, parce que l'envie taxait son auteur d'imposture, et voulait le forcer par ce moyen à porter cette

précieuse découverte à l'étranger! (*Moniteur*, 1799, page 634.)

MM. Goin et Marperger, de Paris, ont obtenu un brevet de cinq ans pour une machine propre à élever les fardeaux, dans laquelle on distingue deux parties. Dans la première, que MM. Goin et Marperger nomment canon hydraulique, on remarque une cuve hydromatique ou réservoir, remplie de gaz inflammable obtenu par l'ébullition de l'eau, et dans laquelle on a mélangé un quart d'essence de térébenthine et quelques gouttes d'acide nitrique. Un tube ou canon beaucoup plus gros qui, en formant un angle droit, descend sur le fond supérieur d'un tonneau placé debout et sur lequel fond son extrémité est scellée. La communication du premier tube avec le second est interceptée ou établie à volonté, au moyen d'un robinet. Le second tube, qui est terminé à angle droit à sa partie supérieure, et au-dessous de la plus petite partie duquel se joint l'extrémité du premier, est percé dans le bout d'un petit trou auquel les auteurs ont donné le nom de lumière. Le tonneau sur le fond duquel est scellée l'autre extrémité du second tube, est plongé dans un grand réservoir d'eau. Un troisième tube ascendant, qui est à peu près de la même grosseur que le second, et où se fait la projection de l'eau, prend du fond inférieur du tonneau et s'élève en col de cygne, en passant par le fond supérieur, au-dessus d'un réservoir destiné à recevoir le liquide élevé. Une soupape est placée intérieurement vers le milieu de la partie de ce troisième tube qui plonge dans le tonneau. Une autre soupape, pratiquée au fond inférieur de ce tonneau, laisse entrer dans celui-ci l'eau destinée à remplacer celle qui s'est élevée dans le réservoir supérieur, pour s'écouler sur une roue par un tuyau adapté au fond de ce réservoir. Il résulte de cet arrangement qu'en ouvrant le robinet, le gaz, pressé dans le réservoir ou cuve hydromatique, s'introduit dans le second tube ou canon, et s'y mélange avec l'air atmosphérique. Lorsque ce tube est chargé, il s'échappe du gaz par l'ouverture ou lumière. En présentant alors la flamme d'une mèche à cette ouverture, il s'ensuit une forte détonation : l'air contenu dans le canon ainsi que dans la partie supérieure du tonneau se dilate et repousse, avec une vitesse extrême, une masse d'eau dans le tube ascendant, d'où elle se rend, comme on vient de le dire, dans le réservoir supérieur, pour s'échapper ensuite par un tuyau et tomber sur une roue. Dans la seconde partie de la machine, appelée par les auteurs l'Aries-Hercule, on voit un plateau qui forme balancier. Ce plateau est suspendu en trois points, d'abord par deux chaînes (n. 1 et 2), attachées aux bras d'une bascule, ensuite par une tringle jouant à son point de suspension, ce qui donne à cette partie de la machine deux centres de gravitation qui sont : 1° l'axe de la bascule; 2° l'axe ou point de suspension de la tringle. Le plateau devant varier, quant à ses

dimensions et quant aux poids dont il faut qu'il soit chargé, selon le fardeau que l'on veut élever, il s'ensuit que la longueur des chaînes doit varier en conséquence, et que les auteurs n'ont pas cru nécessaire de la déterminer. Le mouvement oscillatoire du plateau ou balancier amène deux crémaillères, qui sont mobiles sur la tringle, sur une petite avec laquelle elles engrènent tantôt dessus, tantôt dessous, suivant que le balancier doit être attiré ou repoussé. Lorsque, dans le mouvement d'oscillation de celui-ci, les deux extrémités de la chaîne n° 1 seront rapprochées du premier bras de la bascule auquel cette chaîne est attachée, les deux extrémités de la chaîne opposée, n° 2, seront éloignées du second bras, où elle est également fixée. Alors nécessairement, disent les auteurs, quand le bras de la bascule auquel tient la chaîne n° 1 sera levé, le bras auquel tient la chaîne n° 2 sera forcé de s'abaisser pour obéir au mouvement du balancier. Mais lorsque le plateau reviendra ou oscillera dans le sens opposé, le bras de la bascule auquel est attachée la chaîne n° 1 s'abaissera par le mouvement contraire avec une force égale, à peu de choses près, à la totalité de la charge du plateau; et la bascule, décrivant un quart de cercle à son extrémité, qui est au delà du point où est attachée la chaîne n° 2, enlèvera un fardeau quelconque selon l'usage auquel on destina cette machine, qui pourra aussi fournir un mouvement de rotation.

MACHINE A VAPEUR. — L'eau réduite à l'état de vapeur par sa combinaison avec le calorique occupe 1,700 fois son volume dans l'état liquide, si la chaleur se pousse à cent degrés de thermomètre. Si on élève ce degré de chaleur en l'enfermant dans des vases clos, la vapeur tend à occuper successivement des espaces de plus en plus grands, et l'effort qu'elle produit en se dilatant arrive jusqu'à briser avec explosion les enveloppes les plus solides. Voilà donc une force pour ainsi dire irrésistible, que l'homme peut faire naître par la seule combinaison physique de l'eau et du feu en disposant des charbons allumés sous un vase contenant de l'eau, ou de toute autre manière.

L'application de cette force à divers usages utiles par des moyens mécaniques a donné lieu à l'invention de divers appareils connus sous le nom de machines à vapeur. Le problème dont la solution est confiée à ces machines est celui-ci : 1° combiner le calorique avec le liquide, pour produire la vapeur; 2° recueillir la force expansive qui résulte de ce changement d'état; 3° appliquer cette force à des intermédiaires pour produire les mouvements demandés.

La première et la plus ancienne machine à vapeur connue est évidemment l'éolipyle tournante, décrite par Héron d'Alexandrie, dans le fameux livre *Spiritalia*. A la simple inspection de cet appareil il est aisé de se convaincre que son principe est identiquement le même que celui de nos ma-

chines modernes à haute pression. Nous avons même vu dans ces derniers temps les machines rotatives dites à réaction, empruntées par l'Américain Every et par d'autres ingénieurs, nous ramener simplement à l'éolipyle tournante des anciens, et présentées, non sans raison, comme un perfectionnement réel des machines à vapeur des anciens, Newcomen, et Waat.

En effet, les inventeurs de ces machines, par la science s'est plu à exalter outre mesure, n'ont fait que retarder les progrès de la machine en la renfermant dans des limites que les anciens n'avaient pas même aperçues. En imitant la force expansive de la vapeur d'eau dans les limites du poids d'une atmosphère, en réduisant son effet à produire le vide par sa condensation, Papius, Newcomen, Waat n'ont fait que reculer l'époque où la force expansive de l'eau combinée au calorique a repris toute sa puissance, presque rejetant les condensateurs et tous les appareils pneumatiques qui en dépendent, et dont la complication fut la base de son renommée, on en revint, il y a trente ans, à l'appareil simple de la machine à haute pression. Cette machine, comme l'éolipyle de Héron, repose sur le principe de l'expansion, poussé à 10, 20, et 100 fois la pression atmosphérique et n'a d'autres limites que celles de la résistance des pièces employées dans sa construction. Ainsi, les anciens inventeurs du siècle dernier n'ont fait dans leurs machines dites atmosphériques à simple et même à double effet, que préparer l'art et les procédés pratiques au moyen desquels on est parvenu plus tard à populariser le principe de l'éolipyle des anciens dont l'auteur est inconnu.

Ces réflexions étaient nécessaires pour prévenir le lecteur contre quelques aperçus de l'article suivant, emprunté de l'ouvrage de M. Figier, et d'ailleurs si remarquable de M.

La plupart des écrivains qui se sont occupés de l'histoire de la machine à vapeur ont placé dans l'antiquité le berceau de cette invention. Cette opinion nous semble inadmissible. La machine à vapeur est d'origine moderne, et c'est vainement que l'on essaierait de chercher dans les vagues traditions mythologiques de la Grèce et de Rome la trace des idées qui présidèrent à sa création. La science que nous désignons aujourd'hui sous le nom de *physique* n'existait pas chez les anciens. Quelques connaissances dues au hasard, ou introduites par la pratique des arts vulgaires, résumées pour nous toute la physique des Grecs. C'est que l'art d'observer, le secret d'étudier un fait en l'isolant par une opération de l'esprit de tout ce qui l'entoure, fut à peu près ignoré des anciens. La vague et poétique imagination des philosophes de la Grèce avait entraîné la science dans une voie diamétralement opposée à celle de ses progrès. Au lieu d'étudier la marche naturelle des faits qui tombent sous les sens, on voulait pénétrer la nature intime des phénomènes et remonter

jusqu'à la secrète essence de leurs causes. L'importance et la grandeur des faits attireraient surtout l'attention; on s'attachait obstinément à poursuivre des problèmes destinés à rester à jamais insolubles; on construisait l'univers avant de l'avoir entrevu. Cette philosophie, qui arrêta dès le début la marche des sciences physiques, retarda de vingt siècles leur création. Placer au sein d'une pareille époque l'origine de la découverte la plus importante des temps modernes, c'est donc fausser ouvertement les traditions de l'histoire, et le rapide examen des faits montrera sur quelles bases futiles cette opinion s'était fondée.

C'est à un écrivain grec d'Alexandrie, Héron, qui vivait cent vingt ans avant l'ère chrétienne, que la plupart des auteurs modernes rapportent avec Robert Stuart et M. Arago : « l'honneur d'avoir inventé et construit la première machine à vapeur connue (1). »

Le petit traité de Héron, intitulé *Spiritalia*, renferme les passages qui ont mérité au philosophe grec d'être proclamé le premier inventeur d'une machine construite dix-huit siècles après lui. Ce livre était loin de prétendre à une destinée si brillante; ce n'est autre chose, en effet, que ce que nous nommerions aujourd'hui un recueil de physique amusante. Il renferme la description d'une série d'appareils destinés à manifester certains effets curieux de l'air et de l'eau; les matières y sont exposées sans ordre et sans liaison logique; aucune explication, aucune théorie ne s'y trouvent jamais invoquées. Pour que nos lecteurs puissent en juger par eux-mêmes, nous rapporterons les divers passages sur lesquels on s'appuie pour accorder à Héron la première idée de la machine à feu.

Le quarante-cinquième appareil décrit par le philosophe grec se compose d'une marmite contenant de l'eau et fermée de toutes parts, à l'exception d'une ouverture donnant accès à un tube vertical ouvert. Dans l'intérieur de ce tube on place une petite boule; par l'action de la chaleur, cette boule est projetée au dehors. Dans un travail rempli d'érudition, publié dernièrement dans l'*Encyclopédie moderne*, M. Lalanne donne à cet appareil de Héron le nom de *marmite à vapeur chassant un projectile*. Nous l'appellerions plus simplement *marmite soulevant son couvercle*, et nous n'avons pas besoin d'ajouter que la découverte d'un tel fait n'appartient pas à Héron, mais bien au premier homme qui, assis au coin de son feu, vit le couvercle de la marmite où cuisaient ses aliments se soulever par l'effort de la vapeur. Si les titres du philosophe grec à la découverte de la machine à vapeur ne reposaient pas sur des fondements plus sérieux, il aurait à soutenir avec quelque petit-fils d'Adam une discussion de priorité.

Héron décrit divers mécanismes qui per-

(1) Robert Stuart, *Histoire descriptive de la machine à vapeur*, p. 32.

mettent, au moyen de l'air comprimé ou dilaté par l'action du feu, de faire sonner la trompette d'un automate, siffler un dragon de bois, ou tourner en rond de petits bonshommes. Nous ne dirons rien de tous ces appareils, qui ne sont que des variations sans fin du célèbre instrument connu et expérimenté dans nos cours publics sous le nom de *fontaine de Héron*. Nous arriverons tout de suite au petit appareil que l'on considère aujourd'hui comme le premier modèle de la machine à vapeur que M. Arago signale comme « le premier exemple de l'emploi de la vapeur comme force motrice (1). » Est-il nécessaire de dire qu'en décrivant ce joujou qui tourne *comme des automates qui dansent en rond*, le philosophe d'Alexandrie ne le présente nullement comme pouvant devenir l'origine d'une force motrice? Toutes les expériences exposées dans son traité ne sont que des tours de physique amusante, et l'auteur ne perd pas son temps à étudier les causes des phénomènes qu'il décrit. Si l'on voulait d'ailleurs rechercher par quelle interprétation théorique Héron expliquait le fait qu'il nous présente, on ne pourrait, d'après son texte, la rapporter qu'à la seule action de la chaleur. Il dit en effet, dans l'énoncé de son problème, « faire tourner une petite sphère au moyen d'une marmite chauffée, » et non, « au moyen de la vapeur d'eau. » Héron ne pouvait faire jouer ici aucun rôle à la vapeur, par cette raison fort simple que l'existence même de la vapeur d'eau était inconnue de son temps. Avec tous les philosophes de son époque, il ne voyait dans la vaporisation d'un liquide que sa transformation en air, et dans son livre il ne fait jamais allusion qu'aux effets mécaniques produits par l'air comprimé ou dilaté par le feu. Ainsi, les physiciens qui sont venus après lui n'ont pu expliquer le phénomène de la rotation de sa petite sphère que par l'écoulement et la réaction de l'air chaud qui provenait lui-même de la transformation de l'eau en air. On trouve, dans une autre partie de son traité, la description d'un petit appareil en tout semblable au précédent, et dans lequel seulement un courant d'air chaud remplace le courant de vapeur.

Le jouet décrit par Héron d'Alexandrie ne nous semble donc mériter à aucun titre l'honneur de figurer dans l'histoire de la machine à vapeur. L'existence même de la vapeur d'eau étant ignorée des anciens, il est difficile d'admettre que l'on ait pu à cette époque imaginer une machine fondée sur la connaissance des propriétés de cet agent (2).

(1) *Notice sur la machine à vapeur.* (Annuaire du Bureau des longitudes, 1837, p. 226.)

(2) Cette erreur de l'ancienne physique sur la transformation de l'eau en air par l'action de la chaleur se prolonge d'ailleurs bien longtemps après le philosophe d'Alexandrie. Le célèbre architecte romain Vitruve, contemporain d'Auguste, dit, en parlant de l'*éolipyle*, appareil très-anciennement connu : « Les éolipyles sont des boules d'airain qui sont creuses et qui n'ont qu'un très-petit trou par lequel on les remplit d'eau. Ces boules ne poussent aucun air

On ne sera pas surpris, d'après les idées inexactes qui ont régné si longtemps sur le phénomène de la vaporisation des liquides, de voir des siècles entiers s'écouler sans apporter la moindre notion sur les effets mécaniques de la vapeur. Cette circonstance explique la pénurie d'arguments et de faits dans laquelle se sont trouvés les écrivains qui ont voulu placer à une époque reculée l'origine de l'invention qui nous occupe. Pour montrer à quelles pauvres ressources on en est réduit sous ce rapport, il nous suffira de rappeler l'anecdote de l'historien byzantin Agathias, que l'on a coutume d'invoquer à cette occasion. M. Lalanne, dans le travail cité plus haut, donne, d'après M. Léon Renier, la traduction suivante de ce passage de l'ouvrage d'Agathias :

« Il y avait à Byzance un homme appelé Zénon, inscrit sur la liste des avocats, distingué d'ailleurs, et très-bien avec l'empereur. Il était voisin d'Anthémus, au point que leurs deux maisons paraissaient n'en faire qu'une et être comprises dans les mêmes limites. A la longue, une mésintelligence éclata entre eux, soit pour une fenêtre ouverte contrairement à l'usage, soit pour un bâtiment dont la hauteur excessive interceptait le jour, soit enfin pour quelque une de ces nombreuses causes qui ne manquent jamais d'amener des dissensions entre très-proches voisins.

« Anthémus, ayant eu le dessous devant les tribunaux, ainsi qu'il devait s'y attendre, ayant pour adversaire un avocat, et n'étant pas capable de lutter d'éloquence avec lui, imagina pour se venger le tour suivant, que lui fournit l'art qu'il cultivait :

« Zénon possédait un appartement très-élevé, très large, très orné, où il avait l'habitude de recevoir ses amis et de traiter ceux qui lui étaient les plus chers. Le rez-de-chaussée de cet appartement appartenait à Anthémus, de sorte que le plancher intermédiaire servait de toit à l'un et de sol à l'autre. Anthémus fit placer dans ce rez-de-chaussée de grandes chaudières pleines d'eau, qu'il entourait extérieurement de tuyaux de cuir assez larges à leur base pour embrasser entièrement le bord des chaudières, mais diminuant ensuite de diamètre comme une trompette, et se terminant dans des proportions convenables. Il fixa les bouts de ces

avant d'être échauffées ; mais étant mises devant le feu, aussitôt qu'elles sentent la chaleur, elles envoient un vent impétueux vers le feu, et ainsi enseignent par cette petite expérience des vérités importantes sur la nature de l'air et des vents. Ces vues erronées étaient encore professées au xvi^e siècle. Cardan, par exemple, s'exprimait ainsi : « Vitruve apprend à faire des vases qui produisent du vent : ils sont ronds et fermés de toutes parts, à la réserve d'un seul trou qui est muni d'un tuyau très-étroit ; on les remplit d'eau et on les présente au feu ; le liquide se transforme en air, s'échappe par le tuyau, et augmente l'ardeur du brasier. » Au xvii^e siècle, Claude Perrault, dans sa traduction de Vitruve, reproduit cette théorie. A la même époque, l'illustre physicien Boyle continuait à admettre la transformation de l'eau en air par le fait de la chaleur.

aux poutres et aux planches du plafond, et les y attacha avec soin; de sorte que lorsqu'il y était introduit avait le passage pour s'élever dans l'intérieur vide des poutres et aller frapper le plafond à nu, dans un endroit où il lui était permis d'arriver, et qui n'était entouré par le cuir, mais ne pouvait s'écouler ni s'échapper au dehors. Ayant fait secrètement ces préparatifs, Antémus alluma un grand feu sous les chaudières et y produisit une grande flamme, et l'eau s'échauffant bientôt et entrant en ébullition, il s'en éleva beaucoup de vapeur blanche et fumeuse qui, ne pouvant s'échapper, monta dans les tuyaux et s'y élança avec d'autant plus de violence qu'elle était renfermée dans un plus étroit espace, jusqu'à ce qu'elle frappant continuellement le plafond, et l'ébranla tout entier, au point de faire violemment trembler et crier les bois. Or, l'empereur et ses amis furent troublés et étonnés, et ils s'élançèrent dans la rue en criant et poussant des exclamations, et Zénon, s'étant rendu au palais de l'empereur, demanda à ces personnes de sa connaissance ce qu'elles savaient du tremblement de terre, et si cela leur avait pas causé quelque dommage.

D'après nos connaissances actuelles sur les propriétés de la vapeur d'eau, cette expérience telle qu'elle est rapportée par Agathias ne pouvait en aucune manière produire les résultats qu'il annonce. Aussi M. de Montgéry, qui a publié en 1823, dans les *Annales de l'industrie*, une série d'articles en vue de rechercher l'origine de la machine à vapeur dans l'antiquité, n'admet-il point que le mécanisme décrit par Agathias soit le même que celui qu'employa Anthémus : « L'extrémité évasée des tuyaux, dit M. de Montgéry, devait être placée sous les poutres, et non au delà; elle devait s'ouvrir à l'air à coup au moyen d'une soupape ou d'un robinet; alors seulement il y aurait eu une vive secousse (1). » Par malheur, l'histoire de Byzance ne fait mention ni de poutres ni de soupape; il est donc plus simple de regarder comme apocryphe l'aventure racontée d'Agathias.

C'est avec un sentiment semblable qu'il faut accueillir l'assertion émise par Robert Stuart en ces termes laconiques : « En 1563, dans un certain *Mathésius*, dans un volume de sermons intitulé *Sarepta*, parle de la possibilité de construire un appareil dont l'action et les propriétés paraissent semblables à celles de la machine à vapeur moderne (2). »

Ce *Mathésius*, d'après M. Lalanne, était maître d'école à Joachimstall, ville de Bohême autrefois célèbre par ses mines d'argent, de cuivre et d'étain. Son ouvrage, imprimé à Nuremberg en 1562, n'est qu'un livre de prières; c'est le *Sermonnaire des*

mines. Le passage auquel l'écrivain anglais fait allusion est ainsi conçu : « Au moyen de l'eau, du vent et du feu, et moyennant de beaux mécanismes, que l'eau et le minerai s'élèvent et soient mis en mouvement de plus grandes profondeurs, afin que la dépense soit diminuée et que ces trésors cachés puissent être d'autant plus tôt percés et mis au jour.... Vous, mineurs, glorifiez dans les chants des mines l'excellent homme qui fait monter aujourd'hui le minerai et l'eau sur le Platten au moyen du vent, et comment maintenant on élève l'eau au jour avec le feu. »

Il faut une bonne volonté bien prononcée pour trouver dans le texte de cette exhortation évangélique l'indication d'un appareil « dont l'action et les propriétés paraissent semblables à celles de la machine à vapeur moderne. » Il pouvait exister dans les mines diverses machines mues par le vent ou par l'air échauffé; mais rien n'indique, dans la pieuse invocation de Mathésius, l'allusion même la plus voilée à une machine agissant au moyen de l'eau réduite en vapeur.

Robert Stuart ajoute : « Trente ans après, dans un livre imprimé à Leipsick en 1597, on trouve la description de ce qu'on appelle un éolipyle, que l'on peut, dit-on, utiliser en l'adaptant à un tourne-broche. » L'éolipyle, appareil connu depuis une époque très-reculée, a beaucoup attiré l'attention des physiciens du moyen âge, qui ignoraient cependant la cause des effets curieux qu'il produit, et s'imaginaient que l'eau s'y transformait en air. Il n'est donc pas impossible que l'insignifiante et pauvre application dont parle Robert Stuart ait pu être réalisée, bien qu'il ne nous donne aucune indication positive sur l'ouvrage qui la mentionne.

M. Arago et tous les écrivains français qui, s'occupant après lui de l'histoire de la machine à vapeur, se sont bornés à reproduire ses opinions, admettent que la première expérience qui ait permis de reconnaître la puissance mécanique de la vapeur d'eau a été faite au commencement du XVII^e siècle par un gentilhomme de la chambre de Henri IV, nommé David Rivault, seigneur de Flurance, précepteur de Louis XIII. « Pour rencontrer, dit M. Arago, après les premiers aperçus des philosophes grecs, quelques notions utiles sur les propriétés de la vapeur d'eau, on se voit obligé de franchir un intervalle de près de vingt siècles. Il est vrai qu'alors des expériences précises, concluantes, irrésistibles, succèdent à des conjectures dénuées de preuves.

« En 1605, Flurance Rivault, gentilhomme de la chambre de Henri IV et précepteur de Louis XIII, découvre, par exemple, qu'une bombe à parois épaisses et contenant de l'eau fait tôt ou tard explosion quand on la place sur le feu après l'avoir bouchée, c'est-à-dire lorsqu'on empêche la vapeur d'eau de se répandre librement dans l'air à mesure qu'elle s'engendre. La puissance de la vapeur d'eau se trouve ici caractérisée par une épreuve nette et suscep-

1) *Annales de l'industrie nationale et étrangère*, t. IX, p. 70.

2) Robert Stuart, *Histoire descriptive de la machine à vapeur*, p. 32.

tible jusqu'à un certain point d'appréciations numériques : mais elle se présente encore à nous comme un terrible moyen de destruction (1). » M. Arago nous dit encore, à propos de l'expérience du marquis de Worcester, qui fit, dit-on, éclater un canon par l'action de la vapeur : « Cette expérience était déjà connue en 1605, car Flurance Rivault dit expressément que les éolipyles crévent avec fracas quand on empêche la vapeur de s'échapper. Il ajoute même : « L'effet de la raréfaction de l'eau a de quoi épouvanter les plus assurés des hommes (2). »

La meilleure manière de reconnaître si M. Arago a exactement traduit la pensée de l'auteur des *Éléments d'artillerie*, c'est évidemment de recourir à l'ouvrage lui-même. Le passage auquel M. Arago fait allusion se trouve au livre III, dans lequel Flurance Rivault cherche à établir la nature des substances qui peuvent entrer dans la composition de la poudre. Voici textuellement ce passage :

« Conjecturer les ingrédients de la bonne poudre à canon. — Il est certain que cherchant une prompte raréfaction, il faut l'avancer par la chaleur : car il n'y a point en la nature de plus agissante qualité. Le froid agit : mais il resserre. Les deux autres, sécheresse et humidité, n'ont que fort peu d'action et plutôt nous doivent servir de matière et de patient en ce dessein que d'agent. Voyons du froid s'il nous est propre. *L'eau humide qui se convertit en air se raréfie*, et en est la raréfaction suivie de violence. Voyez-vous ces instruments d'airain globeux et creux, qui ont un trou par lequel on verse l'eau. Les Grecs les ont nommés *portes d'Eole*, parce que si vous les approchés du feu, le métal en est eschauffé, et l'eau quand et quand, *laquelle peu à peu se convertit en air par l'action de la chaleur, et estant faicte rare et vent*, elle sort par le trou avec force, et après ravive le feu par son souffle, qui le premier luy avoit donné estre. Il y a quelque apparence que si ce nouvel air ne trouvoit lors issue libre par la petite porte, qu'il briserait le vaisseau pour se donner jour : ainsi que *l'humidité de la chataigne aéréfiée par le feu, la faict esclater rudement, pour se donner libre estendue. Que si la furie de cet esclat n'a d'estonnement que pour les enfants, l'effect de la raréfaction de l'eau a de quoy espouvanter les plus assurés hommes a en l'accident des tremblements de terre*. L'eau coulée ez cavernes de la terre au printemps principalement et en automne, y est eschauffée soit par les feux qu'elle y rencontre souvent, soit par les chaudes exhalaisons qui sortent des soupiraux terrestres : tant que raréfiée et

convertie en air, le lieu qui la contenoit auparavant n'est plus capable d'embrasser si longues et si larges dimensions : tellement que pressée de s'étendre, et violente par cet hoste devenu puissant, la terre s'entr'ouvre pour luy faire jour avec un desbriz espouvanable. Il y a un million d'autres effects de cette raréfaction d'humidité, qui nous pourroyent guider à l'exécution de quelque violence. Mais nous devons y considérer qu'elle ne se fait à coup : ains avec temps, et que la matière humide ne s'exhale pas toute à la fois, mais peu à peu. Or, nous cherchons de la promptitude et un effect momentané, principalement pour ce qui est de l'action du canon. Car ce n'est pas qu'ez autres artifices du feu nous ne nous servions quelquefois d'humides, quand nous en voulons faire durer la violence. Mais cela n'est pas de ce lieu. Il faut donc nous attacher à la sécheresse, et à un subject sec qui ait peu de résistance contre la chaleur, et soit amy du feu. Car l'humide luy résiste : au contraire le sec est de sa nature mesme. Or, n'y l'air qui est humide et chaud, ny l'eau qui est froide et humide, ne nous peuvent donner ce corps sec que nous cherchons. L'eau en est la plus incapable, tellement que toutes choses humides et froides doivent être banies de nostre poudre, etc. (1). »

Quand on a lu ce morceau confus, empreint des idées surannées de l'ancienne physique et tout rempli des lieux communs et des divagations qu'elle affectionne, on se demande comment M. Arago a pu l'honorer d'une interprétation aussi large. Rivault ne parle jamais de vapeur d'eau, comme on le lui fait dire ; il parle seulement, d'après les opinions scientifiques de son époque, de la conversion de l'eau en air. Il ne fait aucune allusion à une expérience qu'il aurait exécutée, et il ne nous dit rien de cette « bombe à parois épaisses, et contenant de l'eau qui fait tôt ou tard explosion quand on la place sur le feu après l'avoir bouchée. » Il parle tout simplement de châtaignes « dont l'esclat n'a d'estonnement que pour les enfants » et s'il nous dit que « l'effect de la raréfaction de l'eau a de quoy espouvanter les plus assurés des hommes », il a soin d'ajouter « en l'accident des tremblements de terre », complément explicatif qui ramène le fait à sa véritable expression. Et convenez que cet *accident des tremblements de terre* et cette *furie des châtagnes*, sont bien faits pour ramener à sa juste valeur la prétendue découverte du précepteur de Louis XIII et pour affaiblir ses droits à la reconnaissance de la postérité.

Ainsi, jusqu'à la fin du xvi^e siècle, on ne trouve aucune notion positive concernant l'application des effets mécaniques de la va-

(1) *Eloge historique de James Watt* (Annuaire du Bureau des longitudes, 1839, p. 281.)

(2) *Notice sur la machine à vapeur* (Annuaire du Bureau des longitudes, 1837, p. 240.)

(1) *Les Éléments de l'artillerie, concernant tant la théorie que la pratique du canon*, par le sieur de Flurance Rivault, 1608, p. 150.

deur d'eau. Ce fait ne surprend point, quand on se rappelle que toutes les connaissances que nous résumons aujourd'hui sous le nom de physique étaient enveloppées à cette époque de l'obscurité la plus profonde. La méthode des sciences positives pouvait seule apporter des notions précises qui devaient servir de point de départ à la découverte des effets mécaniques de la vapeur d'eau et son emploi comme force motrice.

C'est de la fin du xvi^e siècle que date la régénération scientifique de l'Europe. Jusqu'à les sciences physiques n'avaient été que de nom. Depuis la chute de l'empire des Arabes, l'école d'Aristote courait sous son joug l'intelligence humaine. Le syllogisme pour tout instrument de recherches, de prétendues causes absolues pour point de départ et pour but, et pour règle suprême la parole du maître; le témoignage des sens recusé, les arrières de l'alchimie liés aux faits scientifiques, et tout ce bizarre assemblage de conceptions stériles qui méritaient à peine l'honneur d'être rapportées, arrêtaient depuis six siècles la marche de l'esprit humain. C'est en vain que par intervalles quelques hommes de génie avaient essayé de lutter contre le despotisme de l'autorité traditionnelle et fait briller aux yeux du monde les premiers principes de la philosophie naturelle. Roger Bacon, Jordano Bruno, Cartesius et plusieurs autres courageux réformateurs, avaient inutilement combattu les obstacles du *grand-œuvre*.

C'est alors qu'apparaissent à la fois sur la scène du monde trois hommes destinés à poser dans l'Europe régénérée les bases de l'édifice nouveau des connaissances humaines : Bacon en Angleterre (1), Descartes en France, et Galilée en Italie, sont les auteurs de cette révolution mémorable. Divers de génie, d'esprit et de caractère, ils attaquent à la fois, selon les formes et les aptitudes particulières de leur génie, l'échafaudage antique des doctrines qui asservissaient l'esprit humain; leurs hardis et salutaires efforts le renversent à jamais, et élèvent sur ses débris une philosophie nouvelle. Donnant à la fois le précepte et l'exemple, ils enseignent au monde la véritable méthode à suivre dans les recherches scientifiques, et marquent par leurs découvertes les premiers pas de la science naissante. -

1. Bacon était, en fait de sciences physiques, un des hommes les plus ignorants de son temps. L'influence qu'il a exercée réellement sur ses contemporains se réduit à avoir soustrait l'étude des sciences naturelles aux préjugés de la scholastique du moyen âge; à avoir substitué une sorte de scepticisme universel au respect des traditions consacrées; à avoir renfermé les vérités dans le témoignage seul de nos sens. Bacon est le véritable père de la philosophie matérialiste, à laquelle, il est vrai, on doit rapporter la plupart des découvertes survenues dans les sciences naturelles. Voyez l'ouvrage de M. Joseph de Maistre, sur la *Philosophie de Bacon*.

La révolution scientifique accomplie par les préceptes de Bacon, les découvertes de Galilée et les écrits de Descartes, embrasse une période bien tranchée. Commencée dans les dernières années du xvi^e siècle, à l'époque des premiers travaux de Galilée, elle se termine vers le milieu du siècle suivant, en 1642, à la mort de ce savant. C'est seulement alors que le triomphe de la philosophie nouvelle est définitivement établi, et que la science, fondée désormais sur une base inébranlable, peut marcher sans entraves dans les voies de la vérité. Mais pendant l'intervalle d'un demi-siècle que cette période mesure, la science a péniblement à lutter contre les restes de l'esprit philosophique du passé, et elle n'est pas toujours victorieuse. Pendant longtemps encore l'ombre des vieilles erreurs enveloppe les conceptions des savants. Une métaphysique obscure embarrasse les théories de la science; on raisonne sur le plein et le vide, sur les qualités essentielles et sur les qualités accidentelles des corps; on disserte sur le sec et l'humide, sur le nombre et les propriétés des éléments; on s'obstine à discuter stérilement l'essence intime des phénomènes; on élève des hypothèses sans fin sur la nature du feu, sur la mixtion des éléments; on prête à la nature des affections morales; on se perd, en un mot, dans la vaine subtilité des théories de la scholastique. Aussi l'expérience est-elle à peine invoquée, et, quand on essaye d'y recourir, c'est toujours sur des sujets puérils ou ridicules que va s'exercer l'imagination des physiciens. On entreprend des recherches mécaniques pour expliquer les sons de la statue de Memnon, le jeu mystérieux de l'orgue du Pape Sylvestre, ou le vol de la colonne d'Architas.

C'est au milieu de cette période à demi barbare de l'histoire des sciences, lorsque rien de ce qui ressemble à la physique n'existait et ne pouvait exister encore, que tous les écrivains se sont accordés jusqu'ici à placer la découverte de la machine à vapeur moderne. En France, c'est à Salomon de Caus, architecte et ingénieur obscur qui a écrit en 1615 son livre : *Les raisons des forces mouvantes*, que l'on décerne l'honneur de cette invention. Il n'y a qu'une voix en Angleterre pour l'attribuer au marquis de Worcester, politique brouillon et mécanicien contestable qui vivait sous les derniers Stuarts. Enfin les écrivains italiens revendiquent pour leur pays la première invention des machines à feu, en invoquant à ce sujet les titres du physicien Porta, qui écrivait en 1605, ou ceux de l'architecte Giovanni Branca, qui a publié à Rome, en 1629, un ouvrage sur les machines.

Dans une histoire sérieuse de la machine à vapeur, tous ces noms devraient être écartés. On ne peut avoir songé à construire une machine ayant pour principe la force élastique de la vapeur d'eau, à une époque où

l'on confondait avec l'air atmosphérique les fluides qui se dégagent des liquides en ébullition; quand on ne possédait sur les effets mécaniques de la vapeur que ces notions confuses, acquises depuis des siècles par l'observation vulgaire, et ne se liant à aucune vue théorique; lorsque les principales lois de l'hydrostatique étaient encore un mystère, lorsque les premiers linéaments de la physique générale étaient à peine tracés. Cependant, comme l'opinion contraire, établie sur l'autorité des noms les plus considérables de la science, jouit aujourd'hui d'un crédit universel, nous sommes tenu de l'examiner.

Les raisons des forces mouvantes avec diverses machines tant utiles que plaisantes ausquelles sont adjoints plusieurs desseings de grottes et fontaines, par Salomon de Caus, ingénieur et architecte de Son Altesse palatine électorale, tel est le titre de l'ouvrage qui renferme, dit-on, la description de la première machine à vapeur connue.

M. Baillet, inspecteur des mines, est le premier qui ait signalé, dans le livre profondément inconnu jusque-là de Salomon de Caus, un théorème relatif à l'action mécanique de l'eau échauffée, et qui ait prétendu trouver dans les dix lignes de ce théorème la première idée de la machine à vapeur (1). L'étrange procédé historique qui consiste à décerner à quelque écrivain obscur l'honneur de l'une des grandes inventions modernes, sans tenir aucun compte de l'état de la science à son époque, n'avait jamais été couronné d'un plus entier succès. Dans sa célèbre Notice sur la machine à vapeur, publiée pour la première fois en 1828 dans l'*Annuaire du Bureau des longitudes*, M. Arago a adopté et développé l'opinion émise par M. Baillet. Appuyée sur l'autorité de l'illustre secrétaire de l'Académie des sciences, elle est aujourd'hui unanimement admise, et le pauvre ingénieur normand, qui ne s'attendait guère à tant d'honneur, est proclamé d'un accord unanime le premier créateur de la machine à feu. Laubarde mont disait, au xvii^e siècle, qu'avec dix lignes de l'écriture d'un homme il se chargeait de le faire pendre; notre siècle, plus généreux, avec dix lignes ramassées dans le livre inconnu d'un écrivain obscur, voue sa mémoire à l'immortalité. Cependant de tels arrêts sont susceptibles de révision, et en ce qui concerne Salomon de Caus, c'est une tâche que nous essayerons de remplir.

Il est difficile de juger les écrits d'un savant sans connaître les principaux événements de sa vie. Donnons, en conséquence, quelques détails sur Salomon de Caus, autant qu'il est permis de fournir des renseignements positifs sur un modeste artiste du xvi^e siècle, à peu près ignoré de ses con-

temporains, et dont la gloire posthume ne devait briller que deux siècles après sa mort.

Le nom de Salomon de Caus n'est cité dans aucun des ouvrages biographiques de son temps; c'est à ses propres écrits qu'il faut emprunter les particularités qui le concernent. Salomon de Caus naquit en 1576. Il était sans doute originaire de Normandie, car un de ses parents, Isaac de Caus, qui publia quelque temps après lui, un ouvrage d'hydraulique, prend le titre de *Dieppois*. Dans la préface de l'un de ses écrits, Salomon de Caus nous apprend lui-même que les sciences et les arts l'occupèrent dès sa jeunesse; il étudiait la peinture et la musique, les langues anciennes et les mathématiques. Porté vers la mécanique par un goût particulier, il se consacra de bonne heure à l'étude de cette science. Ensuite, comme tous les artistes de son époque, il voyagea pour perfectionner ses connaissances. Il se rendit d'abord en Italie, où il séjourna quelque temps. Il passa de là en Angleterre, et réussit à entrer dans la maison du prince de Galles; il fut attaché comme maître de dessin à la princesse Elisabeth. Le prince de Galles ayant confié à l'artiste français le soin de décorer les jardins de son palais, Salomon de Caus peupla de groupes mythologiques les jardins de Richmond. Tout le personnel de l'Olympe figurait dans les décorations de cette résidence célèbre; des machines hydrauliques faisaient jaillir les eaux au milieu de ces statues allégoriques. Cependant la princesse Elisabeth, ayant épousé, en 1613, le duc de Bavière, Frédéric V, se disposait à partir pour l'Allemagne; elle consentit à emmener avec elle son maître de dessin en qualité d'ingénieur et d'architecte. A peine arrivé en Allemagne, Salomon de Caus fut chargé de diriger la construction de bâtiments nouveaux que le duc de Bavière se proposait d'ajouter à son palais de Heidelberg. Il fallait entourer de jardins le nouveau palais; on livra donc à l'architecte une sorte de fourré sauvage, le Friesenberg, montagne inculte hérissée de rochers nus et creusée de profonds ravins. L'art changea promptement la face de ces lieux abandonnés. La montagne fut remuée de fond en comble, et bientôt, sur l'emplacement de ce site désert, on vit s'élever de beaux jardins, tout remplis d'ombre et de fraîcheur, ornés de maisons de plaisance, décorés d'arcs de triomphe et de portiques, égayés, suivant l'heureux style de cette époque, de fontaines jaillissantes et de grottes rocailleuses. Les délicieux jardins du palais de Heidelberg, qui ont été décrits dans un volume in-folio publié à Francfort en 1620, sous le titre de *Hortus palatinus*, ont fait l'admiration de l'Allemagne jusqu'à l'époque où ils furent détruits, pendant l'un des sièges suivis de pillage qui désolèrent Heidelberg de 1622 à 1688.

C'est pendant le cours de ces derniers travaux, lorsqu'il dirigeait la construction des jardins de Heidelberg, que Salomon de Caus publia, dans la boutique de Jean Norton, libraire anglais établi à Francfort, son

(1) *Notice historique sur les machines à vapeur, machines dont les Français peuvent être regardés comme les premiers inventeurs*, par M. Baillet, inspecteur divisionnaire au corps impérial des mines. (*Journ. des mines*, mai 1813, p. 221.)

ouvrage sur les *Forces mouvantes*. Après la dédicace, adressée au roi très-chrétien (Louis XIII), vient une poésie laudative due à la plume d'un certain Jean Le Maire, peintre et bel esprit du temps. Un acrostiche du verset sur le nom de Salomon de Caus nous apprend que l'auteur de cet ouvrage n'était encore qu'en son printemps.

Salomon de Caus fit paraître, la même année, un traité sur la musique, intitulé : *Institution harmonique divisée en deux parties : en la première sont montrées les proportions des intervalles harmoniques, et en la deuxième les compositions d'icelles*. Dans la préface de cet ouvrage, dédié à la très-illustre et certueuse dame Anne, roynede la Grande-Bretagne, l'auteur entreprend une dissertation historique pour prouver l'excellence de la musique, et il invoque l'histoire sacrée et l'histoire profane pour établir l'utilité de cet art, qui, selon lui, « doit être colloqué au-dessus de toutes les sciences humaines. » Entre autres exemples des bons effets de la musique, il nous apprend que « la pudicité de Clitemnestre, femme d'Agamemnon, fut conservée aussi longtemps qu'un certain musicien dorien demeura avec elle. »

Pendant l'architecte normand en était arrivé à son automne. Il avait quarante-sept ans, et depuis dix ans il résidait chez le duc de Bavière. Le désir de revoir son pays abandonné depuis sa jeunesse, ou la lassitude de son humeur, le décidèrent à se rendre au prince. Il revint en France en 1623. De retour en Normandie, Salomon de Caus continua à vivre de son double métier d'ingénieur et d'architecte. Rien n'indique cependant qu'il possédât comme ingénieur des talents particuliers, car il resta étranger à tous les grands travaux de construction qui s'exécutèrent sous le règne de Louis XIII, et son nom n'a point laissé de traces dans l'histoire de l'art. Le seul témoignage qui nous reste de ses études à cette époque est un dernier ouvrage qu'il publia à Paris en 1626 : *La pratique et démonstration des horloges solaires, avec un discours sur les proportions*. Ce dernier livre est dédié au cardinal de Richelieu.

A cela se bornent tous les renseignements que l'histoire a pu recueillir sur Salomon de Caus. La galerie d'antiquités de la ville de Heidelberg conserve son portrait peint sur bois, à la date de 1619. Sa vie est racontée succinctement à l'envers du panneau ; on y fixe à l'année 1630 la date de sa mort. Au milieu des simples événements de cette vie paisible, partagée entre la culture des beaux-arts et les devoirs d'une profession libérale, il est difficile de reconnaître ce qui, devant son époque et devant, deux siècles avant nous, les applications mécaniques de la vapeur. L'obscur architecte normand, qui passa ignoré de ses contemporains et de ses successeurs, est loin de répondre à ce personnage de génie dont le type convenu semble déjà être acquis à l'histoire. Examinons maintenant les passa-

ges de ses écrits que l'on a coutume d'invoquer pour lui attribuer la découverte de la machine à feu.

L'ouvrage de Salomon de Caus, *Les raisons des forces mouvantes*, se compose de trois livres, qui ont pour titre, le premier : *Les raisons des forces mouvantes*; le second : *Desseins de grottes et fontaines propres pour l'ornement des palais, maisons de plaisance et jardins*; et le troisième : *Fabrique des orgues*. C'est dans le premier livre, *Les raisons des forces mouvantes*, que se trouve l'article concernant la vapeur d'eau.

Le titre de cet ouvrage pourrait faire croire qu'il est consacré tout entier à l'étude des forces qui mettent en jeu les machines. Cependant il ne renferme que six pages relatives à l'équilibre de la balance, du levier, de la poulie, des roues à pignons dentelés et de la vis; le reste est consacré à la description de diverses machines hydrauliques propres à l'élévation des eaux. Vient ensuite l'exposition des moyens à employer pour construire des grottes artificielles, des fontaines rustiques et des cabinets de verdure pour l'ornement des jardins. Le troisième livre est un traité pratique assez complet de la fabrication des orgues d'église.

Donnons en quelques mots une idée des matières contenues dans le premier livre.

Dans un court préambule, l'auteur, suivant les principes de la physique de son époque, annonce qu'il se propose de définir les quatre éléments des corps, parce que tous les effets des machines se rapportent, selon lui, à ces éléments. Comme la définition du feu contient une ligne que l'on invoque quelquefois en faveur de Salomon de Caus, nous citerons textuellement le passage qui la renferme.

« *Définition première.* — Le feu, dit Salomon de Caus, est un élément lumineux, chaud, très-sec, et très-léger, lequel par sa chaleur fait grande violence.

« Il y a deux espèces de feu, l'un élémentaire, lequel n'est sujet à corruption, lequel je crois être la chaleur du soleil, car tout autre feu ou chaleur est sujet à pourriture; la seconde espèce de feu est le matériel, lequel est dit ainsi, à cause qu'il est nourri et maintenu de matière corporelle, laquelle matière venant à faillir, faut aussi la chaleur; quant à ce qu'il est dit lumineux, c'est à cause du soleil qui est la vraie lumière naturelle, et mesmement la lumière artificielle procède du feu matériel....; et quant à la violence du feu, la plus grande procède du feu matériel, chacun sait le dommage qu'il fait où il se met, soit par accident ou entreprise délibérée. En Sicile, le feu s'est mis dedans la cavité du mont Gibella, autrement dit Ætna, lequel brusle il y a fort longtemps; toutefois, il y a apparence que ce feu prendra fin, quand toute la matière sulfurée qui l'entretient finira; la violence aussi de plusieurs inventions de machines de guerre est admirable, lesquelles se font avec la poudre à canon; ainsi le feu matériel nous sert aussi bien à faire du mal comme à faire du bien, et quant au feu élémentaire, il y a

aucunes machines en ce livre, lesquelles ont mouvement par le moyen d'iceluy, comme l'élevation des eaux dormantes et autres machines suivantes icelles non démontrées par cy-devant. »

Après cette singulière définition du feu, qui peut donner une juste idée de la force de ses raisonnements et de ses vues, Salomon de Caus passe à la définition de l'air.

« L'air, dit-il, est un élément froid, sec et léger, lequel se peut presser et se rendre fort violent.... L'air est aussi dit léger, car quelque quantité qu'il y ait d'air dans un vaisseau, il n'en sera plus pesant; et quant à ce qui est dit ici qu'il se peut presser, j'en donnerai ici un exemple: Soit un vaisseau de plomb ou cuivre bien clos et soudé tout à l'entour, marqué A, auquel il y aura un tuyau marqué BC, duquel le bout C approchera près du fond dudit vaisseau d'environ un pouce, et au bout B il y a un petit récipient (entonnoir) pour recevoir l'eau, laquelle verserez dans ledit récipient, et de là descendra au vaisseau, et d'autant que l'air qui est au dedans ledit vaisseau ne peut sortir, et qu'il faut qu'il y ait quelque place, on ne pourra emplir ledit vaisseau, et si le tuyau BC est haut de dix ou douze pieds, il y entrera environ jusques au tiers d'eau, tellement que l'air se pressant, causera une compression, et fera même enfler le vaisseau, s'il n'est pas fort épais, ce qui démontre que l'air se presse, et que cette compression fait violence, comme il se pourra voir en diverses machines en ce livre; mais la violence sera grande quand l'eau s'exhale en air par le moyen du feu et que ledit air est enclos, comme, par exemple, soit une balle (ballon) de cuivre d'un pied ou deux de diamètre, et épaisse d'un pouce, laquelle sera remplie d'eau par un petit trou, lequel sera bouché bien fort après avec un clou, en sorte que l'eau ni l'air n'en puissent sortir; il est certain que si l'on met ladite balle sur un grand feu, en sorte qu'elle devienne fort chaude, qu'il se fera une *compression si violente* que la balle crèvera en pièces, avec bruit semblable à un pétart. »

La lecture du texte original de Salomon de Caus suffit pour rectifier l'interprétation inexacte que l'on a faite de ce passage. On voit que la première expérience qu'il rapporte n'a d'autre but que de démontrer la compressibilité de l'air et de manifester l'un des effets auxquels donne naissance l'air comprimé. L'air condensé par l'afflux de l'eau, dans l'espace AC, s'oppose par sa pression à ce que l'eau vienne occuper la capacité entière du vase. La seconde expérience n'est destinée qu'à montrer les effets de la compression de l'air *échauffé* et non de la vapeur, comme on l'a si souvent avancé. Salomon de Caus nous apprend que, par l'effet de la pression de l'eau *exhalée en air*, un ballon de cuivre peut éclater en mille pièces. Cette phrase: *La violence sera grande quand l'eau s'exhale en air par le moyen du feu*, si souvent invoquée en faveur de Salomon de Caus, prouve seulement qu'il connaissait le fait

vulgaire d'un vase métallique rempli d'eau, hermétiquement bouché, et qui éclate par l'action de la chaleur. Mais ce fait était depuis longtemps connu; on le trouve cité dans plusieurs écrits des alchimistes, et Salomon de Caus se borne à le reproduire, sans se douter de la véritable cause de ce phénomène; il n'y voit autre chose que l'effet de l'air engendré par la chaleur et agissant sur l'eau dans un espace fermé.

Après ces définitions, Salomon de Caus passe à l'exposition de divers théorèmes. Le premier est ainsi formulé: *Les parties des éléments se meslent ensemble pour un temps, puis chacun retourne à son lieu.* L'auteur rappelle d'abord que tous les corps de la nature sont « composés et mixtionnés d'éléments... », comme, par exemple, le bois et toute autre chose que la terre procure sont mixtionnés de sec et de l'humide. » Dans le développement de ce théorème, qui est loin d'être toujours intelligible, l'auteur se propose de montrer qu'après la décomposition des corps par l'action de la chaleur, chacun de ses éléments *retourne en son lieu*, « comme, par exemple, le bois se détruit par le moyen de la chaleur, l'humidité s'évapore en haut par extraction que fait la chaleur. Laquelle vapeur, venant à monter avec la chaleur jusqu'à la moyenne région, se quitte l'un l'autre, puis chacun retourne en son lieu, l'humidité retombant sur la terre, qui est ce que nous appelons pluie. » Il donne à l'appui de ce fait une expérience *confusément* exposée, qui ne saurait réussir telle qu'il l'indique, et qui prouve qu'une certaine quantité d'eau évaporée par la chaleur *retourne en eau*, en produisant la même quantité de liquide (1).

Le théorème II des *Raisons des forces mouvantes* est consacré à discuter le principe du plein universel, thème favori de la physique du moyen âge. Il est ainsi conçu: *Il n'y a rien à nous coigneu de vide.*

Dans les théorèmes suivants, l'auteur arrive aux divers moyens pour *élever l'eau plus haut que son niveau*. Les quatre moyens que Salomon de Caus indique comme propres à élever l'eau sont: 1° le siphon, dans lequel l'eau monte d'abord au-dessus de son niveau dans la branche ascendante, pour

(1) Il ne faudrait pas conclure de l'emploi du mot *vapeur* par l'auteur des *Raisons des forces mouvantes*, qu'il possédât des notions exactes sur la vaporisation des liquides. Le terme de vapeur existait dans le langage, parce qu'il représentait une forme de la matière depuis longtemps observée, mais la nature du phénomène qui donne naissance aux vapeurs était inconnue à cette époque. La théorie de la vaporisation, entièrement ignorée au temps de Salomon de Caus, fut encore un mystère plus d'un siècle après lui. Pendant tout le XVII^e siècle on continua de confondre avec l'air atmosphérique les vapeurs qui se dégagent pendant l'ébullition des liquides. Salomon de Caus avait des idées si inexactes à cet égard que, dans le théorème dont nous parlons, il prétend que la vapeur d'eau est plus légère que la vapeur de mercure, parce que cette dernière se condense sur la vaiselle dorée, tandis que la vapeur d'eau continue de s'élever dans l'air.

écouler plus bas que son niveau dans la marche descendante; 2° la capillarité des veaux de laine ou de coton; 3° la compression de l'air, comme dans la fontaine de Berni, laquelle, dit-il, est une invention fort gentille et subtile; 4° la vis d'Archimède, de quoi parle Diodore, Sicilien, et dit qu'Égypte en fit mention, comme aussi fait Carlini, et dit qu'un de Rubens, Milanais, pensa être le premier inventeur de cette machine, et devint fou de joie.

Voici enfin le dernier moyen d'élever l'eau, sur lequel on fait reposer la gloire de Salomon de Caus :

L'eau montera, par aide du feu, plus haut que son niveau.

Le troisième moyen de faire monter l'eau est par l'aide du feu, dont il se peut faire diverses machines; j'en donnerai ici la démonstration d'une. Soit une balle de cuivre marquée A, bien soudée tout à l'entour, à laquelle il y aura un soupirail marqué C, par où l'on mettra l'eau, et aussi un tuyau marqué AB, qui sera soudé en haut de la balle, et dont le bout approchera près du feu sans y toucher, après, faut remplir ladite balle d'eau par le soupirail, puis le bien reboucher et le mettre sur le feu; alors la chaleur donnant contre ladite balle, fera monter toute l'eau par le tuyau AB (1). »

C'est l'appareil qui, selon M. Arago, est une véritable machine à vapeur propre à éprouver des épuisements (2). » Malgré notre juste déférence pour les décisions de l'illustre secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, il nous est impossible de partager son opinion. L'appareil décrit par Salomon de Caus ne peut servir qu'à l'épuisement de l'eau contenue dans le ballon A. Pour en élever davantage, il faudrait qu'il existât un moyen d'introduire dans ce ballon une nouvelle quantité d'eau après la sortie de la première. L'auteur ne donne aucune indication sous ce rapport; il dit formellement, au contraire, qu'il faut « remplir ladite balle par le soupirail C, puis le bien reboucher. » Sans doute si l'on ajoutait, au robinet d'un tube plongeant dans un réservoir d'eau froide, le vide se faisant dans l'intérieur du ballon par l'effet de la sortie du liquide, appellerait, par aspiration, une quantité d'eau un peu près égale à celle qui a disparu, et celle-ci s'élèverait à son tour après s'être échauffée. On obtiendrait de cette manière une sorte d'appareil intermittent qui pourrait servir à opérer l'épuisement d'une certaine masse d'eau, à la condition toutefois d'élever l'eau chaude et d'en vaporiser une quantité considérable. Mais Salomon de Caus ne propose rien de semblable, et la raison en est bien simple : c'est qu'il ne songeait nullement à construire une machine. Le dit appareil qu'il décrit est un objet de pure démonstration, une simple expérience

de physique; c'est dans l'article consacré aux théorèmes et non dans le chapitre des machines, que se trouve sa description. Aussi, lorsque M. Arago nous parle plus loin d'un ouvrier qui, dans la machine de Salomon de Caus, est chargé de remplacer l'eau expulsée, en ouvrant un orifice qui s'ouvre et se ferme à volonté (1), il est permis de dire que l'illustre écrivain prête à Salomon de Caus une pensée qui n'entra jamais dans son esprit. Si Salomon de Caus avait voulu présenter cet appareil comme une machine de son invention, il n'eût pas manqué de donner à sa description tous les développements nécessaires. Il nous fait connaître en effet, dans la suite de son ouvrage, diverses petites machines qu'il a inventées, entre autres, une machine fort subtile par laquelle on pourra faire élever une eau dormante au moyen des rayons solaires; il ne manque pas alors de décrire minutieusement le mécanisme de son appareil, la situation des soupapes, la disposition des tubes, le nombre des bassins et des citernes : en un mot, tout ce qui intéresse le jeu de sa machine.

M. Arago, revenant dans son *Eloge de Watt* sur l'ouvrage de Salomon de Caus, a dit : « Je ne saurais accorder que celui-là n'ait rien fait d'utile, qui, réfléchissant sur l'énorme ressort de la vapeur d'eau fortement échauffée, vit le premier qu'elle pourrait servir à élever de grandes masses de ce liquide à toutes les hauteurs imaginables. Je ne puis admettre qu'il ne soit dû aucun souvenir à l'ingénieur qui, le premier aussi, découvrit une machine propre à réaliser de pareils effets... L'appareil de Salomon de Caus, cette enveloppe métallique où l'on crée une force motrice presque indéfinie à l'aide d'un fagot et d'une allumette, figurera toujours noblement dans l'histoire de la machine à vapeur (2). » Nous avons fait connaître les idées inexactes professées par Salomon de Caus et par tous les physiciens de son temps sur le phénomène de la vaporisation des liquides; il nous semble donc difficile qu'il ait jamais pu réfléchir « sur l'énorme ressort de la vapeur d'eau fortement échauffée. » Entre la phrase si simple de Salomon de Caus : « la chaleur donnant contre ladite balle fait monter l'eau par le tuyau AB, » et cet « énorme ressort de la vapeur d'eau, » il y a un intervalle assez difficile à comprendre. Quant « à élever de grandes masses de liquide à toutes les hauteurs imaginables », il nous semble que c'est encore ajouter beaucoup à la pensée de l'auteur, qui ne parle que de faire monter l'eau au-dessus de son niveau, hauteur que l'on peut s'imaginer sans trop de peine.

(1) « Dans la machine de Salomon de Caus, dès que la pression de la vapeur a produit son effet, un ouvrier remplace l'eau expulsée à l'aide d'un orifice situé à la partie supérieure de la sphère métallique et qui s'ouvre ou se ferme à volonté. » (*Notice sur la machine à vapeur, Annuaire du Bureau des longitudes, 1837, p. 256.*)

(2) *Annuaire du Bureau des longitudes, 1839, p. 285.*

(1) *Les raisons des forces mouvantes, 1615, p. 4.*

(2) *Notice sur la machine à vapeur, (Annuaire du Bureau des longitudes, 1837, p. 256.)*

Il ne sera pas inutile de faire remarquer, en passant, que la découverte de ce nouveau moyen d'élever l'eau était loin d'appartenir à Salomon de Caus. Dans une traduction italienne de l'ouvrage latin du physicien napolitain Porta, *Pneumaticorum libri tres*, publiée à Naples en 1601, on trouve la description d'un petit appareil qui a pour but de déterminer en combien de parties d'air peut se transformer une partie d'eau (*Per sapere una parte di acqua in quanto di aria si risolve*). Porta détermine en combien de parties d'air se transforme une partie d'eau, en se servant de la pression qu'exerce de la vapeur d'eau sur de l'eau liquide contenue dans un petit réservoir. Or, ce moyen d'élever l'eau en exerçant sur elle une pression par l'effet de la chaleur, Porta est loin de le décrire comme une invention qui lui appartient. Il était, en effet, connu bien longtemps avant lui, et dans l'ouvrage de Héron on trouve plus de vingt appareils fondés sur ce principe, dont la cause seulement échappait aux physiciens de cette époque. Aussi Porta est-il loin de s'attribuer la première observation de ce fait; il le prend dans le courant des opinions communes, et le présente avec simplicité, comme un moyen d'établir par l'expérience une vérité qu'il recherche. On ne peut donc admettre, avec M. Arago, que Salomon de Caus ait fait le premier une observation de ce genre.

Nous ne pouvons davantage admettre que l'architecte normand ait eu la pensée de présenter son appareil comme créant « une force motrice presque indéfinie. » Salomon de Caus est bien loin d'élever des prétentions aussi hautes. Le petit appareil qu'il fait connaître, il le met sur la ligne du siphon, de la fontaine de Héron et même des tissus humectés. Que pensez-vous des effets mécaniques d'une machine destinée à rivaliser avec la capillarité des tissus! Certes, si Salomon de Caus avait eu le projet qu'on lui prête, s'il avait voulu présenter son appareil comme susceptible de créer une force applicable aux travaux de l'industrie, le lieu était bien choisi de le déclarer nettement dans un livre sur les forces mouvantes. S'il avait eu quelque pensée de ce genre, il n'eût pas manqué de s'en exprimer clairement et formellement: il eût ainsi évité aux historiens les épineux commentaires où il les a contraint de s'engager.

Ainsi Salomon de Caus trouva dans la science de son temps la notion vague, imparfaite et confuse, des effets mécaniques de la vapeur d'eau, effets que l'on n'avait pas encore réussi à distinguer de ceux de l'air échauffé. Il signala ce fait dans l'un de ses écrits sans y ajouter plus d'importance qu'on ne le faisait à son époque, et sans songer un instant à l'appliquer à la construction d'une machine motrice utile à l'industrie. Ce qui prouve qu'il n'ajoutait rien aux idées scientifiques de son temps, c'est que son ouvrage ne produisit aucune impression sur l'esprit de ses contemporains. Consulté seulement par quelques personnes

de sa profession, le livre de l'architecte normand, qui traite au même titre des forces mouvantes, du dessin des grottes et fontaines et de la fabrication des orgues, occupa fort peu les physiciens. Le jésuite Gaspard Schott est le seul qui, dans un ouvrage imprimé en 1657, sous le titre *Mechanica hydraulico-pneumatica*, fasse mention du nom et de l'ouvrage de Salomon de Caus. Aucun autre auteur de son siècle n'a parlé de cet appareil, et son parent, Isaac de Caus, qui écrivit, quelques années après lui, un traité sur les moyens d'élever les eaux, ne cite pas même l'ouvrage de son homonyme. Nous sommes donc contraint de rejeter l'opinion universellement répandue qui fait de Salomon de Caus un savant du premier ordre qui, par la force de son génie, sut deviner et construire, il y a deux siècles, la machine à vapeur. Nous sera-t-il permis d'ajouter, par forme de conclusion, qu'il serait bon, dans l'histoire des sciences, de se montrer sobre de ces types romanesques d'hommes de génie qui devançant leur époque, et qui tout d'un coup font briller la lumière aux yeux de leurs contemporains, plongés dans la nuit de l'ignorance et des préjugés? Rarement un savant devance son époque. Appliquer les notions acquises de son temps, en déduire toutes les conséquences qu'elles renferment, cette tâche suffit à occuper son génie. Raisonner autrement, c'est introduire la fantaisie dans le domaine de l'histoire; c'est donner une idée fautive de la marche ordinaire de l'esprit humain et des lois qui président à l'évolution de nos découvertes; c'est enfin placer les esprits sur une pente dangereuse. En effet, quand un savant, raisonnant de bonne foi, a contribué à répandre dans le public un de ces préjugés scientifiques, ce faux germe jeté dans la foule ignorante ne tarde pas à porter ses fruits. On ne se fait pas scrupule de renchérir sur la donnée primitive, et sur la trame de cet épisode enjolivé de l'histoire scientifique, on se met à broder sans façon un chapitre de roman. En ce qui touche Salomon de Caus, cette conséquence ne s'est pas fait attendre. En 1834, quelques années après la publication de la notice de M. Arago, le *Musée des familles* publia une prétendue lettre datée du 3 février 1641, adressée par Marion Delorme à Cinq-Mars. Cette femme trop célèbre raconte dans cette épître les détails d'une visite qu'elle a faite à Bicêtre, en compagnie du marquis de Worcester. Pendant leur visite aux aliénés de Bicêtre, Marion Delorme et le marquis aperçoivent, à travers les barreaux de son cabanon, un homme réduit à l'état de folie furieuse, qui ne cesse de crier à tous les visiteurs qu'il a fait une découverte admirable consistant à faire marcher les voitures et les manèges par la seule force de l'eau bouillante. Le marquis de Worcester s'extasie sur l'infortune et sur le génie de cet homme, et Marion écrit le tout à Cinq-Mars en style badin:

« Suivant le désir que vous m'en avez

exprimé, dit Marion, je fais les honneurs de Paris à votre lord anglais, le marquis de Worcester, et je le promène, ou plutôt il me promène de curiosités en curiosités, témoin la visite que nous sommes allés faire à Bicêtre, et où il prétend avoir découvert dans un fou un homme de génie. Comme nous traversions la cour des fous, un homme se montre derrière de gros barreaux, et se met à crier : — Je ne suis pas fou ; j'ai fait une découverte qui enrichira le pays qui voudra la mettre à exécution. — Et qu'est-ce que sa découverte ? dis-je à celui qui nous montrait la maison. — Ah ! dit-il, en haussant les épaules, quelque chose de bien simple et que vous ne devineriez jamais : c'est l'emploi de l'eau bouillante. Je me mis à rire. — Cet homme, reprit le gardien, s'appelle Salomon de Caus. Il est venu de Normandie, il y a quatre ans, pour présenter au roi un mémoire sur les effets merveilleux de la vapeur. Le cardinal renvoya ce fou sans l'écouter. Salomon de Caus, au lieu de se décourager, se mit à suivre partout monseigneur le cardinal, qui, las de le trouver sans cesse sur ses pas, et importuné de ses folies, ordonna de l'enfermer à Bicêtre, où il est depuis trois ans et demi. Il crie à chaque étranger qu'il n'est point un fou, et qu'il a fait une découverte admirable. — Menez-moi près de lui, dit Worcester ; je veux l'interroger. On l'y conduisit, mais il revint triste et pensif. — Maintenant il est bien fou, dit-il ; le malheur et la captivité ont altéré à jamais sa raison. Vous l'avez rendu fou ; mais quand vous l'avez jeté dans ce cachot, vous y avez jeté le plus grand génie de votre époque ; et dans mon pays, au lieu de l'enfermer, on l'aurait comblé d'honneurs et de richesses. »

Cette pièce fabriquée par un mystificateur hardi, eut un succès prodigieux, et l'on ne manqua pas de dire que le marquis de Worcester, à qui ses compatriotes attribuent la découverte de la machine à vapeur, en avait puisé l'idée dans sa conversation avec le fou de Bicêtre. On pouvait cependant élever objections l'authenticité de cet écrit quelques objections qui ne manquent pas de solidité. On pouvait faire remarquer, entre autres choses, que Salomon de Caus, mort en 1630, aurait pu difficilement être renfermé en 1641 dans un hôpital de fous ; — que Bicêtre était alors une commanderie de saint-Louis, où l'on donnait asile à d'anciens militaires, et non un hôpital ; — que Salomon de Caus n'avait jamais pensé à construire une machine utilisant les effets mécaniques de la vapeur ; — enfin qu'il n'avait jamais reçu que de bons offices de la part de Richelieu, puisque dans la dédicace de son livre : *La pratique et démonstration des horloges*, il exprime sa reconnaissance pour les bontés du cardinal. Mais le public n'y regarde pas de si près, et bien des gens ne renoncent pas sans douleur à la bonne fortune historique d'un homme de génie mourant à l'hôpital. Un sujet si bien trouvé revenait de droit aux œuvres de l'imagination et de l'art. Tout Paris a vu à

l'une des expositions du Louvre un tableau de l'un de nos peintres, M. Lecurieux, dans lequel Salomon de Caus, enfermé à Bicêtre, est représenté les yeux caves et la barbe hérissée, tendant les mains, à travers les barreaux de sa prison, au couple brillant de Marion Delorme et du marquis ; la lithographie et la gravure ont consacré à l'envi ce préjugé historique, le roman l'a exploité (1), de telle sorte que l'architecte normand tient aujourd'hui sa place à côté de Galilée et de Christophe Colomb sur la liste des hommes de génie persécutés et méconnus.

Pendant la période qui nous occupe, les physiciens ne possédaient sur la vaporisation des liquides que quelques notions confuses, viciées par une interprétation théorique des plus inexactes, consistant à rapporter à l'air échauffé la plupart des phénomènes qui proviennent du ressort de la vapeur. Les faibles effets mécaniques que l'observation vulgaire avait révélés concernant la force élastique de la vapeur d'eau n'étaient alors l'objet que d'applications insignifiantes ou ridicules. Si quelques doutes pouvaient subsister sur ce point, les faits qu'il nous reste à présenter seraient de nature à les dissiper.

Le P. Leurechon, jésuite lorrain, a publié en 1626, sous le titre de *Récréations mathématiques*, un ouvrage souvent réimprimé depuis, et qui donne un reflet fidèle de l'état des connaissances physiques et mécaniques au XVII^e siècle. Le petit appareil connu sous le nom d'*éolipyle* fixait beaucoup l'attention des physiciens de l'époque. Le P. Leurechon va nous montrer quelles applications on imaginait alors d'en tirer.

« Les éolipyles, dit le P. Leurechon (problème 75), sont des vases d'airain, ou autre semblable matière qui puisse endurer le feu ; ils ont un petit trou fort étroit par lequel on les emplit d'eau, puis on les met devant le feu, et jusque à ce qu'ils s'échauffent on n'en voit aucun effet ; mais aussitôt que le chaud les pénètre, l'eau, venant à se raréfier, sort avec un sifflement impétueux et puissant à merveille... Quelques-uns font mettre dans ces soufflets un tuyau courbé à divers plis et replis, afin que le vent qui roule avec impétuosité par dedans, imite le bruit d'un tonnerre. D'autres se contentent d'un simple tuyau dressé à plomb, un peu évasé par le haut, pour y mettre une petite boule qui sautille par-dessus, fait à fait que les vapeurs sont poussées dehors. Finalement, quelques-uns appliquent auprès du trou des moulinets ou choses semblables, qui tournent par le mouvement des vapeurs, ou bien, par le moyen de deux ou trois tuyaux recourbés en dehors, font tourner une boule. »

Ces moulinets, ou choses semblables qui tournent par le mouvement des vapeurs, nous allons les retrouver chez d'autres phy-

(1) M. François Fertault a publié sous le titre de : *Un martyr de l'intelligence*, un poème inspiré par l'idée de réhabilitation combattue par l'auteur de cet article. (Note de l'éditeur.)

siciens du XVII^e siècle : les applications puérides que l'on fait alors des propriétés de la vapeur d'eau montreront suffisamment quel rôle jouaient, dans la science de cette époque, les notions relatives à la vapeur.

Giovanni Branca, architecte de l'église de Lorette, savant très-peu connu et qui n'a laissé que quelques ouvrages sur l'architecture et la mécanique, a publié à Rome, en 1629, sous le titre de *Le Machine*, un recueil des principales machines connues de son temps. Branca n'est point l'inventeur des machines qu'il décrit ; c'est seulement à la prière de ses amis qu'il fait, dit-il, cette publication, car il ne connaît point les noms des auteurs des différents appareils dessinés dans son ouvrage. L'une des machines décrites par Giovanni Branca est un éolipyle ainsi composé : le buste d'une statue métallique creuse est placé sur un brasier ; un trou qui se ferme à vis sert à introduire de l'eau dans ce buste ; un tube adapté à sa bouche lance la vapeur contre les augets d'une roue horizontale. Celle-ci, au moyen d'une roue dentée, met en action deux pilons ; « ces pilons, dit Branca, broieront de la poudre ou toute autre matière que l'on voudra (1). »

J'imagine que cet appareil était destiné à broyer toute autre matière, car l'existence d'un foyer à quelques pas de la poudre n'aurait pas été marquée au coin d'une prudence excessive. « Je n'ai pas encore deviné, dit M. Arago en parlant de l'appareil Branca, d'après quelques analogies on a pu voir dans cet éolipyle le premier germe de la machine à vapeur employée de nos jours. » La liaison serait en effet difficile à saisir. Le principe de la machine à vapeur moderne repose sur la force élastique de la vapeur d'eau contenue dans un espace fermé ; ici il s'agit, au contraire, du simple effet d'impulsion que produit un courant de vapeur. Un courant d'air chassé par un soufflet et dirigé contre les augets de la roue aurait produit un effet tout semblable. Cette assimilation est tellement fondée, que Branca décrit, dans une autre partie de son livre, une machine analogue à la précédente, dans laquelle seulement l'action de la vapeur est remplacée par celle de l'air chaud. Une roue à augets, placée au sommet du tuyau d'une cheminée en activité, tourne par l'effet du courant d'air échauffé qui s'élève du foyer ; divers engrenages communiquent le mouvement de cette roue à un laminoir qui transforme des lames de métal en médailles ou en pièces de monnaie (2).

Cette insignifiante application de l'éolipyle,

(1) *Le Machine*, del signor G. Branca, p. 24.

(2) Au XVI^e siècle, Cardan avait décrit une machine à peu près semblable sous le nom de *machine à fumée*. Elle était formée de feuilles de tôle taillées à peu près comme des ailes de moulin et disposées de la même manière autour d'un axe mobile ; on la plaçait horizontalement dans le tuyau d'une cheminée. On attribuait à la fumée le principe d'action de cette machine, mais Cardan remarque avec raison que la flamme semble plutôt contribuer à ses effets.

fait par l'architecte romain, est cependant revendiquée par Robert Stuart en faveur de l'un de ses compatriotes. « L'ingénieur et savant évêque Wilkins est le premier auteur anglais, dit Robert Stuart, qui parle de la possibilité de faire mouvoir des machines par la force élastique de la vapeur (1). » Jean Wilkins, beau-frère de Cromwel et évêque de Chester, qui, malgré ses travaux de théologie, s'était rendu habile dans les sciences physiques et mathématiques, a publié sous le titre de *Mathematical magick* un ouvrage où il dit quelques mots de l'éolipyle. « On peut, dit l'évêque de Chester, employer les éolipyles de diverses manières, soit comme amusement, soit pour enfler et pousser des voiles attachées à une roue placée dans le coin d'une cheminée, au moyen de laquelle on peut faire tourner un tournebroche. »

Robert Stuart nous a déjà parlé d'un éolipyle appliqué au XVI^e siècle à faire marcher un tournebroche. Il paraît qu'à cette époque l'emploi mécanique de la vapeur d'eau ne pouvait s'élever au-dessus de cet engin de cuisine.

Ainsi, jusqu'à la période à laquelle nous sommes parvenus, on connaît vaguement quelques-uns des effets mécaniques que peut exercer la vapeur d'eau. Mais là s'arrêtent toutes les notions. Les applications de ce fait sont à peu près nulles, car on ne s'en sert que pour la démonstration de principes erronés ou pour faire manœuvrer des jouets d'enfant. Quant à la théorie du phénomène, on continue d'admettre à cet égard l'erreur de l'ancienne physique, c'est-à-dire la transformation de l'eau en air par le fait de la chaleur. Nous avons vu Porta, Salomon de Caus et le P. Leurechon professer cette théorie ; le P. Kircher va la formuler pour nous d'une manière encore plus explicite.

Le P. Kircher, dont l'esprit fécond et l'imagination active s'exerçaient sur toutes les branches de la science de son époque, a publié à Rome, en 1641, un ouvrage intitulé : *Magnes, sive de magnetica arte*, dans lequel il décrit plusieurs de ces appareils curieux qu'il aime tant à faire connaître. L'un de ces appareils est un vase métallique allongé contenant de l'eau à sa partie inférieure. Cette eau étant portée à l'ébullition, la vapeur s'introduit, à l'aide d'un tube, dans un vase supérieur, et par le fait de la pression qu'elle exerce sur de l'eau contenue dans ce vase, elle fait jaillir celle-ci par un ajutage. Rien de plus simple, on le voit, que le mécanisme de cet appareil. Or, voici comment le P. Kircher nous rend compte de ses effets :

« L'appareil étant ainsi préparé, si vous voulez qu'il chasse le liquide à une grande hauteur par la force du feu, placez le vase sur le feu après l'avoir rempli d'eau. L'air de ce vase, comprimé par la raréfaction et ne trouvant d'issue que par le tube, y passera avec violence et tentera de s'échapper dans

(1) *Histoire descriptive de la machine à vapeur*, p. 35.

le vase supérieur. Mais comme une autre vapeur occupe ce vase supérieur, maintenu dans un espace qu'il ne peut franchir, il en prend une lutte terrible avec l'eau : il faut que l'eau cède, ou que le vase soit rompu, ou que l'eau cède. Et comme cela est plus facile, l'eau, cédant enfin à l'effort violent de l'air raréfié, s'élançera dans l'air avec une grande vélocité par le tube, et fournira un coup d'air agréable aux spectateurs. »

Ainsi le jeu de ce petit appareil, qui ne fonctionne que par la pression de la vapeur d'eau, était rapporté par Kircher à la seule action de l'air dilaté par la chaleur. On peut juger par là de la nature des idées théoriques qui régnaient chez les physiciens du xvii^e siècle touchant le phénomène de la vaporisation des liquides.

Nous ne nous sommes guère attaché depuis le commencement de cette étude qu'à combattre les opinions communément admises sur l'origine de la machine à vapeur. Cependant nous n'en avons pas fini sur ce point, car nous n'avons rien dit encore de l'opinion qui rapporte cette découverte au marquis de Worcester.

C'est pas un fait médiocrement curieux la obstination avec laquelle l'Angleterre persiste depuis plus d'un siècle à attribuer au marquis de Worcester la première idée des applications mécaniques de la vapeur. Le marquis au hasard un citoyen de la Grande-Bretagne, dans l'atelier, dans la chaumière, dans le club, partout on vous dira que la machine à feu a été inventée par le marquis de Worcester qui vivait au temps de Cromwell. Aucun auteur anglais ne saurait écrire dix lignes sur ce sujet sans adresser en passant son hommage au noble inventeur. Les nombreux écrivains qui, dans des ouvrages de dictionnaires ou les encyclopédies, se sont occupés de ce sujet, tels que le docteur Robison, le docteur Rees, MM. Millington, Nicholson, Lardner, Alderson, Tredgold et Thomas Young, sont unanimes sur ce point; presque tous prennent comme point de départ de l'histoire de la machine à vapeur les travaux du marquis de Worcester. M. Pardington, de l'Institut de Londres, dans une édition qu'il a donnée en 1825 de l'ouvrage du marquis, écrit que « Worcester est le premier qui ait découvert un moyen d'appliquer la vapeur comme agent mécanique; invention qui suffrait seule pour immortaliser le siècle dans lequel il vivait. » C'est en vain que M. Arago, donnant un corps à l'évidence, a fait justice, dans sa célèbre notice, des prétendus droits de Worcester; les ouvrages anglais écrits postérieurement au travail de l'illustre académicien reproduisent imperceptiblement la même assertion, et les auteurs d'un ouvrage important récemment publié par une société de mécaniciens anglais (*Artisan club*), répètent avec assurance : « C'est sans aucun doute à la conception du marquis de Worcester qu'il faut rapporter l'origine des machines à vapeur susceptibles d'application. »

Pour justifier tant de ténacité dans la dé-

fense d'une opinion historique, il faut que les témoignages qui l'appuient soient d'une force peu commune. Voyons sur quels documents on la fonde.

Le marquis de Worcester publia à Londres, en 1663, un ouvrage intitulé : *Century of inventions, etc. (Catalogue descriptif des noms de toutes les inventions que je puis me rappeler avoir faites ou perfectionnées, ayant perdu mes premières notes)*. Ce livre, d'un style des plus obscurs, contient de très-courtes descriptions et quelquefois la simple annonce de cent machines, inventions ou découvertes que l'auteur s'attribue. Il s'exprime ainsi dans sa soixante-huitième invention :

« J'ai inventé un moyen aussi admirable que puissant pour élever l'eau par le moyen du feu, non pas avec le secours de la pompe, parce que celle-ci n'agit, selon l'expression des philosophes, que *intra spheram activitatis*, qui a très-peu d'étendue; au contraire, cette nouvelle puissance n'a pas de bornes, si le vase est assez fort. J'ai pris, par exemple, une pièce de canon dont le bout était brisé. J'en ai rempli les trois quarts d'eau, j'ai bouché ensuite, et fermé à l'aide de vis le bout cassé ainsi que la lumière, et fait continuellement du feu sous le canon : au bout de vingt-quatre heures il éclata avec un grand bruit. De sorte qu'ayant trouvé une manière de construire mes vases au moyen de laquelle ils se fortifient les uns les autres (1), et de les remplir l'un après l'autre, j'ai vu l'eau jaillir comme un jet continué à quarante pieds de haut. Un vase d'eau raréfié par le feu en fait monter quarante d'eau froide. L'homme qui surveille le jeu de la machine n'a qu'à tourner deux robinets, afin qu'un vase d'eau étant épuisé, l'autre commence à forcer et à se remplir d'eau froide, et ainsi de suite, le feu étant constamment alimenté et soutenu, ce qu'une même personne peut faire aisément dans l'intervalle de temps où elle n'est pas occupée à tourner les robinets. »

Le lecteur attend sans doute la suite de cet imbroglie; mais cet imbroglie n'a pas de suite, et les lignes précédentes renferment tout ce que le marquis de Worcester a jamais écrit sur les applications mécaniques de la vapeur. Maintenant, que l'on veuille bien peser avec soin tous les termes de cette description et que l'on décide si l'on peut y trouver, nous ne disons pas l'idée de la machine à vapeur, mais seulement un sens raisonnable. Tout ce qu'il est permis de comprendre à ce logogriphe, c'est que l'auteur a reconnu par expérience qu'une pièce de canon remplie d'eau et hermétiquement bouchée peut éclater par l'action prolongée de la chaleur. Ce fait, sans portée

(1) M. Arago traduit autrement ce passage; voici sa version : « Ayant alors trouvé le moyen de former des vases de telle manière qu'ils sont consolidés par la force intérieure. » Au reste, le texte original est ainsi conçu : « Having a way to make my vessels so that they are strengthened by the force within them. »

scientifique, était depuis longtemps connu (1). Quant à la description de la machine, elle est de tout point inintelligible. Les savants et les mécaniciens anglais ont mis leur esprit à la torture pour représenter par le dessin un appareil réunissant les conditions indiquées dans l'ouvrage de Worcester; mais ils n'ont pu le faire qu'en y introduisant des éléments d'origine moderne, et toutes les machines que l'on a ainsi péniblement reconstruites pour donner quelque vraisemblance aux assertions du marquis, ont cela de fort curieux, que pas une d'elles ne ressemble à l'autre. Comment en effet tirer quelque chose de raisonnable d'une description fait en quatre lignes, et où tout se réduit à dire : « un des vases étant épuisé, l'autre commence à *forcer et à se remplir d'eau froide.* » De tels documents ne se discutent pas; il suffit de les citer.

Malgré le parti pris des écrivains anglais en ce qui touche les droits de leur compatriote, il s'est rencontré parmi eux un savant assez ami de la vérité et du bon sens pour rendre à l'évidence un hommage d'autant plus louable qu'il n'a rencontré jusqu'ici que peu d'imitateurs. Robert Stuart, dans son *Histoire descriptive de la machine à vapeur*, s'exprime ainsi au sujet du marquis de Worcester :

« Le plus célèbre de tous ceux qui ont associé leurs noms à l'histoire de la machine à vapeur dans son enfance, est un marquis de Worcester, qui vivait sous le règne de Charles II. Cette célébrité paraîtra fort extraordinaire, si l'on se rappelle d'un côté le dédain avec lequel on accueillit de son vivant ses prétentions extravagantes à l'honneur de plusieurs découvertes, la brièveté étudiée, le vague et l'obscurité qu'il a mis dans les descriptions des machines sur lesquelles il fondait ses titres de gloire et ses demandes d'encouragement; et de l'autre, en voyant cet hommage éclatant que notre siècle a décerné à son génie mécanique, hommage qui paraît être autant au-dessus de son mérite réel que l'injuste indifférence de ces contemporains était au-dessous de son talent.

« Ses droits comme inventeur ne reposent au reste que sur le compte qu'il rend lui-même de l'utilité et des *merveilleuses propriétés* de ses inventions; c'est donc sur la

(1) M. Delécluze a fait connaître, en 1841, dans le journal *l'Artiste*, un croquis assez informe retrouvé dans les manuscrits de Léonard de Vinci, représentant un instrument que l'illustre peintre de la Renaissance désigne sous le nom d'*architonnerre*. Cet appareil était fondé sur les propriétés explosives de la vapeur d'eau comprimée. On reconnaît, en effet, en examinant avec soin ses dispositions, que la vapeur n'y pouvait agir qu'en le faisant éclater en mille pièces. M. Delécluze a vu dans cet instrument un véritable *canon à vapeur* et l'a décrit comme tel. L'habile critique des *Débats* nous permettra de ne pas accepter son interprétation; l'architonnerre ne pouvait servir à chasser un boulet, mais simplement à tuer, par suite de son explosion inévitable, l'imprudent qui aurait essayé de l'employer.

réputation de loyauté et de sincérité du marquis que nous devons mesurer la confiance que méritent ses propres assertions. Mais cette réputation, si l'esquisse qu'un contemporain a tracée du marquis ressemble à l'original, ne nous permet pas de croire un seul mot des explications mensongères consignées dans l'ouvrage intitulé : *Century of inventions*. « Le marquis de Worcester, dit Walpole, s'est montré sous deux caractères bien différents, savoir : comme homme public et comme auteur. Comme homme public, c'était un homme de parti ardent, et comme auteur, c'était un mécanicien original et fertile en projets chimériques; mais il était de bonne foi dans ses erreurs. Ayant été envoyé par le roi en Irlande, pour négocier avec les catholiques révoltés, il dépassa ses instructions et leur en substitua de son fait, que le roi désavoua, mais toutefois en le mettant à l'abri des conséquences fâcheuses que pouvait avoir son infidélité. Le roi, avec toute son affection pour le comte (il était alors comte de Glamorgan), rappelle dans deux de ses lettres son défaut de jugement. Peut-être Sa Majesté aimait-elle à se confier à son indécision, car le comte en avait une forte dose. Nous le voyons prêter serment sur serment au nonce du pape, avec promesse d'une obéissance illimitée à Sa Sainteté et à son légat; nous le voyons ensuite demander cinq cents livres sterling au clergé d'Irlande, pour qu'il puisse s'embarquer et aller chercher une somme de cinquante mille livres sterling, comme ferait un alchimiste qui demande une petite somme pour procurer le secret de faire de l'or. Dans une autre lettre, il promet deux cent mille couronnes, dix mille armements de fantassins, deux mille caisses de pistolets, huit cents barils de poudre, et trente ou quarante bâtiments bien équipés, et tout cela, au dire d'un contemporain, lorsqu'il n'avait pas un sou dans sa bourse, ni assez de poudre pour tirer un coup de fusil (1). »

Tel est le personnage auquel on veut faire jouer le rôle d'inventeur de la machine à feu. Il est difficile qu'au milieu des évé-

(1) Robert Stuart va jusqu'à mettre en doute la réalité des inventions du marquis. « S'il est vrai, dit cet historien, que le marquis ait jamais fait des expériences sur l'élasticité de la vapeur (car il est permis de mettre en doute l'explication du canon), ou ait tenté de mettre à exécution son projet en construisant une machine, il est vrai de dire qu'il ne reste aucune trace ni de ses expériences, ni de son appareil : aussi il est plus raisonnable de révoquer en doute les travaux dont il se glorifie. La clause de l'acte du parlement par laquelle on lui accorde le privilège de son monopole fortifie singulièrement notre soupçon, et lui donne presque un caractère de certitude : car il y est expressément dit (et cette clause prouve que le procédé était tout nouveau) que le brevet a été délivré au marquis sur sa simple affirmation qu'il était l'auteur de la découverte. Il n'est pas vraisemblable qu'on eût motivé ainsi son brevet, s'il eût eu une machine à mou- trer ou une expérience à rapporter. »

ments de sa carrière agitée il ait trouvé des loisirs à consacrer à l'étude des sciences. Ses écrits concernant la mécanique se bornent à son petit livre *Century of inventions*. Nous n'avons rien à dire en effet d'un autre ouvrage qu'il publia sous le titre de *An exact and true definitio*, etc. (*Définition vraie et exacte de la plus étonnante machine hydraulique inventée par le très-honorable Edouard Sarrset, lord-marquis de Worcester, digne d'être loué et admirée, présentée par Sa Seigneurie à Sa Majesté Charles II, notre très-gracieux souverain*). Cette définition vraie et exacte n'est consacrée qu'à l'énumération des usages extraordinaires de son admirable méthode d'élever l'eau par le moyen du feu. L'ouvrage ne contient pas une ligne relative à la description de l'appareil; tout se réduit à une exposition emphatique des services qu'il peut rendre. On y trouve ensuite un arrêt du parlement qui accorde au marquis le privilège de sa machine, quatre mauvais vers de sa façon en l'honneur de sa découverte, puis le *exegi monumentum* d'Horace, le tout glorieusement terminé par quelques vers latins et anglais à la louange du noble inventeur, dus à la plume de James Rollock, vrai admirateur de sa seigneurie.

Il est assez curieux de connaître la circonstance qui a donné aux savants anglais l'étrange idée d'attribuer l'invention de la machine à feu au nébuleux auteur du *Century of inventions*. Voici, si nous ne nous trompons, quelle en fut l'origine. Au commencement du XVIII^e siècle, lorsque furent construites les premières machines à vapeur qui aient fonctionné en Europe, des discussions assez vives s'élevèrent entre plusieurs mécaniciens qui réclamaient la priorité de l'invention. Le capitaine Savery, qui, comme nous le verrons, a construit la première machine à vapeur qu'ait employée l'industrie, voulait s'attribuer l'honneur tout entier de cette découverte. Denis Papin, informé de ses prétentions, écrivit aussitôt pour établir ses droits de priorité : l'illustre physicien vivait alors en Allemagne; son refus d'abjurer la religion réformée lui interdisait l'entrée de la France. Il y avait alors à Orléans un savant abbé nommé Jean de Hautefeuille, grand amateur de mécanique. Le pieux abbé ne put supporter la pensée de voir décerner à un hérétique l'honneur d'une si importante découverte, et dans sa *Lettre à M. Bourdelot* il contesta les droits de Papin (1). Ce fut alors que les Anglais, entrant dans la querelle, produisirent l'ouvrage, jusque-là inaperçu ou méprisé, du marquis de Worcester. Cette intervention, qui semblait mettre les parties d'accord, termina le débat, et la victoire resta acquise au génie britannique. Mais on le voit, le zèle de l'abbé de Hautefeuille avait été bien mal inspiré, car le marquis de Worcester, en sa qualité

d'Anglais, était tout aussi hérétique que Papin; ainsi, l'abbé de Hautefeuille n'avait rien fait gagner à la religion, et du même coup il avait dépossédé sa patrie de la gloire légitime qui lui revenait. Cependant le moment approchait où les vagues et confuses notions de la physique du moyen âge allaient faire place à une science positive. L'institution de la physique moderne date, avons-nous vu, de la mort de Galilée. On aurait dit que les sciences n'attendaient que la mort de l'illustre philosophe pour prendre l'essor qu'elles devaient à son génie. La découverte du baromètre par Torricelli et Pascal marqua le premier pas de la physique naissante. Comme cette grande découverte se lie de la manière la plus étroite à celle de la machine à vapeur, ou plutôt comme la machine à feu proposée par Denis Papin en 1690 n'est que la conséquence de l'application des faits mis en lumière par suite de l'invention du baromètre, nous devons rappeler la série de circonstances qui amenèrent les physiciens du XVII^e siècle à découvrir les effets de la pression atmosphérique.

En 1630, le doux et modeste Torricelli, qui, comme Pascal, devait mourir à trente-neuf ans, étudiait les mathématiques à Rome, et manifestait les dispositions brillantes qui devaient le placer bientôt au rang des premiers géomètres de son époque. Il se lia intimement avec Castelli, le disciple chéri de Galilée. Castelli retira le plus grand profit, pour ses travaux, des conseils du jeune mathématicien romain, et en retour il communiqua à son ami les découvertes et les vues scientifiques de Galilée. C'est ainsi que Torricelli fut amené à connaître le fait qui devait donner naissance entre ses mains à la découverte du baromètre.

Les fontainiers du grand-duc de Florence avaient construit, pour amener l'eau dans le palais ducal, des pompes aspirantes dont le tuyau dépassait quarante pieds de hauteur: quand on voulut les mettre en jeu, l'eau refusa de s'élever jusqu'à l'extrémité du tuyau. Galilée, consulté sur ce fait, mesura la hauteur à laquelle s'arrêtait la colonne d'eau, et il la trouva d'environ trente-deux pieds. Il apprit alors des ouvriers employés à ce travail que ce phénomène était constant, et que l'eau ne pouvait jamais s'élever, dans les pompes aspirantes, à une hauteur supérieure à trente-deux pieds. L'ascension de l'eau dans les pompes s'expliquait alors par le principe de l'*horreur du vide*, axiome célèbre de la scolastique : la nature, disait-on, n'admettait que le plein, et, comme elle ne pouvait souffrir le vide qui se serait trouvé entre le piston soulevé et le niveau de l'eau, celle-ci était forcée de le suivre dans son ascension. Sans rejeter entièrement l'opinion des physiciens de son temps, Galilée crut pouvoir expliquer le fait en disant que la longueur d'une colonne d'eau de trente-deux pieds produisait un poids trop considérable pour que la base de la colonne

(1) Lettre de M. de Hautefeuille à M. Bourdelot, premier médecin de madame la duchesse de Bouillon sur le moyen de perfectionner l'ouïe, 1702, p. 14.

liquide pût le supporter. Il comparait ce phénomène à celui que présente une corde horizontale tendue à ses deux extrémités, et qui à une certaine longueur finit par se rompre, parce qu'elle ne peut plus supporter son propre poids (1).

Torricelli, méditant sur ce fait, soupçonna que la pression de l'atmosphère agissant sur la surface du liquide pouvait être la cause de l'ascension de l'eau dans le tuyau des pompes. Pour vérifier cette conjecture par l'expérience, il essaya de reproduire le même phénomène en employant un liquide plus pesant que l'eau. Comme le mercure présente une densité environ quatorze fois supérieure à celle de l'eau, la théorie indiquait que la pression de l'air pourrait seulement tenir en équilibre une colonne de mercure à une hauteur quatorze fois moindre, c'est-à-dire à vingt-huit pouces. Il remplit donc de mercure un tube de verre de trois pieds de long, fermé à l'une des extrémités, boucha avec le doigt son extrémité inférieure, et plongea le tube, ainsi préparé, dans une cuvette pleine de mercure; retirant alors le doigt, il vit le mercure descendre en partie dans l'intérieur du tube, et après quelques oscillations rester suspendu en équilibre à la hauteur de vingt-huit pouces au-dessus du niveau du mercure de la cuvette, c'est-à-dire précisément à la hauteur indiquée par la théorie. Telle fut la célèbre expérience qui fut désignée depuis ce moment sous le nom d'*expérience du vide*.

Aux yeux de Torricelli, elle établissait clairement le phénomène de la pesanteur de l'air. Cependant la démonstration était trop indirecte pour convaincre des esprits trop peu familiarisés encore avec les lois et les conséquences de l'observation. Les physiiciens s'occupèrent avec beaucoup de curiosité et d'intérêt de cet espace vide existant entre le sommet du tube et l'extrémité de la colonne de mercure; on désigna cet espace sous le nom de *vide de Torricelli*. Mais l'explication du fait de l'équilibre du mercure par la pesanteur de l'air rencontra des résistances opiniâtres; les esprits les plus éclairés de l'époque éprouvaient la plus vive répugnance à abandonner l'ancienne opinion des écoles touchant le plein universel.

En 1646, le P. Mersenne, religieux de l'ordre des Minimes, le condisciple et l'ami de Descartes, parcourait l'Europe pour rassembler sur les sciences de son époque des renseignements précis qu'il se hâta de communiquer au reste des savants. Il eut connaissance, à Rome, de l'expérience de Torricelli, et il en apporta la nouvelle en France. M. Petit, intendant des fortifications de Rouen, avait appris du P. Mersenne lui-même les détails de l'expérience de Torricelli; il se hâta d'en informer Blaise Pascal, qui se trouvait alors auprès de son père, intendant des finances de la ville de Rouen.

(1) *Dialogi di Galileo (Opere di Galileo Galilei t. II, p. 489).*

M. Petit et Blaise Pascal répétèrent ensemble l'expérience du physicien romain, et c'est ainsi que Pascal fut amené à entreprendre les recherches dont il publia les résultats sous le titre de *Nouvelles expériences touchant le vuide*. La plus célèbre et la plus curieuse de ces expériences est celle dans laquelle Pascal, remplissant de vin rouge un tuyau de verre de quarante-six pieds de longueur, fermé à l'un de ses bouts, le renverse dans un baquet plein d'eau, et voit le liquide coloré se maintenir en équilibre à une hauteur de trente-deux pieds, variant ainsi l'expérience de Torricelli, et rendant en même temps plus manifeste le fait observé par les fontainiers de Florence. Mais, si l'on veut connaître exactement l'état de la physique au milieu du xvii^e siècle, et apprécier sous son vrai jour cette période de l'histoire des sciences, sur laquelle on n'a guère écrit jusqu'à ce moment que pour la dénaturer, il faut savoir comment Pascal lui-même interprétait ce phénomène. Pascal, alors, dans toute la force et dans tout l'éclat de son génie, n'hésite pas à expliquer par le vieil axiome de l'horreur du vide tous les faits que l'expérience lui révèle. Il admet et il croit démontrer que la nature a horreur du vide; il ajoute seulement que cette horreur est limitée, et qu'elle se mesure par le poids d'une colonne d'eau d'environ trente-deux pieds de hauteur (1).

L'agression de Pascal contre les principes de l'école était, comme on le voit, bien timide; cependant elle souleva des tempêtes dans le monde philosophique. Un jésuite, le P. Etienne Noël, crut devoir prendre en main la défense des saines doctrines. Il écrivit à ce sujet une longue lettre que l'on trouve dans le recueil des œuvres de Pascal et dont nous recommandons la lecture aux personnes qui désirent se faire une juste idée de la nature des obstacles que la physique eut à combattre à ses débuts.

Pascal repoussa, par une *Réponse* accablante, les arguments de son antagoniste. Mais le jésuite ne se tint pas pour battu et il répliqua par un traité en forme, sous ce singulier titre : *Le plein du vuide*. Dans la dédicace de ce lourd factum, adressée au prince de Conti, le P. Noël représente la nature comme injustement accusée d'un tort qui ne lui appartient pas; il se constitue son défenseur et porte la parole en son nom : « La nature, dit-il, est aujourd'hui accusée de vuide et j'entreprends de l'en justifier en présence de Votre Altesse : elle en avoit bien été auparavant soupçonnée; mais personne n'avoit encore eu la hardiesse de mettre ses soupçons en fait, et de lui confronter les sens et l'expérience. Je fais voir ici son intégrité, et montre la fausseté des faits dont elle est chargée, et les impostures des témoins qu'on lui oppose. Si elle étoit connue

(1) « La force de cette inclination est limitée et toujours égale à celle avec laquelle l'eau d'une certaine hauteur, qui est environ de trente-un pieds, tend à couler en bas. » (*Œuvres de Blaise Pascal, 1770, t. IV, p. 67.*)

le chacun comme elle l'est de Votre Altesse, qui elle a découvert tous ses secrets, elle n'aurait été accusée de personne, et on se serait bien gardé de lui faire un procès sur les fausses dépositions, et sur des expériences mal reconnues et encore plus mal entendues. Elle espère, Monseigneur, que vous ferez justice de toutes ces calomnies. »

Après cette figure délicate, le P. Noël entre dans son sujet, où nous n'aurons garde de le suivre. Contentons-nous de dire qu'il attribue la suspension du mercure dans le tube de Torricelli à une qualité qu'il prête à son chef au mercure, et qu'il nomme la *lignité mouvante* (1).

Par suite de ses discussions avec le P. Noël Perier avait été conduit à réfléchir plus profondément sur la cause de l'ascension et de l'équilibre du mercure dans les tubes fermés. Sur ces entrefaites, il fut informé de l'opinion de Torricelli, qui n'hésitait pas à attribuer ce phénomène à la pression de l'air. Une expérience qu'il désigne sous le nom du *vide dans le vuide*, et dans laquelle il vit le mercure suspendu dans l'intérieur d'un tube s'élever ou s'abaisser selon qu'il faisait varier la pression de l'air extérieur, donna à Perier une force nouvelle aux vues du physicien romain. Enfin un trait de son génie lui révéla le moyen de résoudre ce grand problème. Pascal pensa que pour trancher sans retour la difficulté qui divisait les savants, il suffirait d'observer la hauteur du mercure dans le tube de Torricelli au pied et sur le sommet d'une montagne : si la hauteur de la colonne de mercure était moindre au sommet qu'au bas de la montagne, la pression de l'air serait positivement démontrée, car l'air diminue de masse dans les hautes régions, tandis que l'on ne peut admettre que la nature ait de l'horreur pour le vide au pied d'une montagne et le souffre à son sommet. Le Puy-de-Dôme, élevé de 500 toises, et placé aux portes d'une grande ville, parut merveilleusement propre à cet important essai ; mais retenu à Paris par une suite d'autres soins, il ne pouvait songer à l'exécuter lui-même ; heureusement son beau-frère Périer, conseiller à la cour des aides d'Auvergne, se trouvait alors à Moulins ; il avait assisté aux expériences faites à Rouen, et il possédait assez de connaissances scientifiques pour que l'on pût se reposer sur lui du soin de procéder à cette vérification avec toute la précision nécessaire. Le 15 novembre 1647, Pascal écrivit donc à Périer pour le charger de lui ce service.

Périer reçut à Moulins la lettre de son beau-frère. Ses occupations de conseiller à la cour des aides le retinrent longtemps dans cette ville, il ne put se rendre à Clermont que dans l'hiver de l'année suivante. Mais pendant toute la durée du printemps et de l'été, le sommet du Puy-de-Dôme resta enveloppé de brouillards ou couvert de neiges qui en empêchaient l'accès ; il ne se dé-

gagea entièrement que dans les premiers jours de septembre.

Le 20 septembre, à cinq heures du matin, le temps paraissait beau et la cime du Puy-de-Dôme se montrait à découvert : Périer résolut d'exécuter ce jour-là l'expérience depuis si longtemps méditée. Il fit avertir aussitôt les personnes qui devaient l'accompagner, et à huit heures du matin tout le monde se trouvait réuni dans le jardin du couvent des Minimes : le P. Bannier, ancien supérieur de l'ordre, le P. Mosnier, chanoine de l'église cathédrale de Clermont, La Ville et Begon conseillers à la cour des aides, et Laporte médecin de Clermont, furent les témoins et les acteurs de cette expédition mémorable.

Périer prit deux tubes de verre, longs de quatre pieds et fermés par un bout ; il les remplit de mercure et fit l'*expérience du vide*, c'est-à-dire les renversa sur un bain de mercure. Il marqua avec la pointe d'un diamant la hauteur occupée dans le tube par la colonne métallique au-dessus du niveau du réservoir ; cette hauteur, plusieurs fois vérifiée, était, dans les deux tubes de vingt-six pouces trois lignes et demie. L'un de ces tubes fut fixé à demeure et laissé en expérience ; le P. Chastin, un des religieux de la maison, fut chargé de le surveiller et d'y observer la hauteur du mercure pendant toute la journée. La compagnie quitta alors le couvent, emportant le second tube, et l'on commença à dix heures à gravir la montagne. On atteignit au milieu de la journée son sommet le plus élevé. Arrivé là, Périer répéta l'*expérience du vide* telle qu'il l'avait exécutée le matin dans le jardin des Minimes, et il s'empressa de mesurer l'élévation du mercure au-dessus du réservoir : le liquide, qui, au pied de la montagne, s'élevait à vingt-six pouces trois lignes et demie, ne s'élevait plus qu'à vingt-trois pouces deux lignes ; il y avait donc trois pouces une ligne et demie de différence entre les deux mesures prises à la base et au sommet du Puy-de-Dôme.

Quand ils furent revenus de la surprise et de la joie que leur faisait éprouver une aussi éclatante confirmation des prévisions de la théorie, les expérimentateurs s'empressèrent de répéter l'observation, en variant les circonstances extérieures. On mesura cinq fois la hauteur du mercure : tantôt à découvert dans un lieu exposé au vent, tantôt à l'abri, sous le toit de la petite chapelle qui se trouve au plus haut de la montagne, une fois par le beau temps, une autre fois pendant la pluie, ou au milieu des brouillards qui venaient de temps en temps visiter ces sommets déserts ; le mercure marquait partout vingt-trois pouces deux lignes.

On se mit alors à redescendre. Arrivé vers le milieu de la montagne, Périer jugea utile de répéter l'observation, afin de reconnaître si la colonne de mercure décroissait proportionnellement avec la hauteur des lieux. L'expérience donna le résultat prévu : le mercure s'élevait à vingt-cinq pouces, mesure supérieure d'un pouce dix lignes à celle qu'on

(1) Voyez, à ce sujet, la réponse de Pascal dans sa lettre à M. Lepailleur, (*Œuvres de Pascal*, t. IV, p. 158.)

avait prise sur le haut du Puy-de-Dôme, et inférieure d'un pouce trois lignes à l'observation prise à Clermont-Ferrand. Périer fit deux fois la même épreuve, qui fut répétée une troisième fois par le P. Mosnier : ainsi le niveau du mercure s'abaissait selon les hauteurs.

Les heureux expérimentateurs étaient de retour au couvent avant la fin de la journée. Ils trouvèrent le P. Chastin continuant d'observer son appareil. Le patient religieux leur apprit que la colonne de mercure n'avait pas varié une seule fois depuis le matin. Comme dernière confirmation, Périer remit en expérience l'appareil même qu'il rapportait du Puy-de-Dôme : le mercure s'y élevait comme le matin à la hauteur de vingt-six pouces trois lignes et demie.

Le lendemain, le P. de La Mare, théologal de l'église cathédrale, qui avait assisté la veille à tout ce qui s'était passé dans le couvent des Minimes, proposa à Périer de répéter l'expérience au pied et sur le faite de la plus haute des tours de l'église Notre-Dame, à Clermont. On trouva une différence de deux lignes entre les deux mesures prises à la base et au sommet de la tour. Enfin, en déterminant comparativement la hauteur du mercure dans le jardin des Minimes, situé dans une des positions les plus basses de la ville, et sur le point le plus élevé de la même tour, on constata une différence de deux lignes et demie.

Périer s'empressa d'informer son beau-frère du grand résultat que l'expérience venait de lui fournir; Pascal en reçut la nouvelle avec une joie facile à comprendre. D'après la relation de Périer, une différence de vingt toises d'élévation dans l'air suffisait pour produire, dans la colonne de mercure, un abaissement de deux lignes. Pascal pensa, d'après cela, qu'il serait facile de répéter l'expérience à Paris. Il l'exécuta en effet sur la tour Saint-Jacques la Boucherie, haute de vingt-cinq toises. Il trouva entre la hauteur du mercure, au bas et au sommet de cette tour, une différence de plus de deux lignes. Dans une maison particulière dont l'escalier avait quatre-vingt-dix marches, il prit la même mesure dans la cave et sur les toits; il put reconnaître ainsi un abaissement de demi-ligne.

Ainsi, les prévisions de Pascal étaient confirmées dans toute leur étendue; la maxime de l'horreur du vide n'était plus qu'une chimère condamnée par l'expérience, et un horizon nouveau s'offrait à l'avenir des sciences physiques. La découverte de la pesanteur de l'air et la mesure de ses variations, à l'aide du tube de Torricelli, devinrent en effet le point de départ et l'origine des grands travaux qui devaient élever la physique sur les bases positives où elle repose aujourd'hui. Le tube de Torricelli, dont Pascal venait de faire un admirable moyen de mesurer la pression atmosphérique, apporta aux observateurs un secours de la plus haute importance, en ce qu'il permit de soumettre au calcul et de ramener à des

conditions comparables un grand nombre de phénomènes naturels qu'il importait d'étudier. Pascal ne manqua pas de saisir tout la portée du principe fondamental qu'il venait de mettre en lumière, et le fait de la pression que l'air atmosphérique exerce sur tous les corps qui nous environnent permit d'expliquer plusieurs phénomènes physiques dont la cause s'était dérobée jusque-là à toute interprétation. L'ascension de l'eau dans les pompes, le jeu du siphon et divers autres faits particuliers du même ordre, reçurent de lui l'explication la plus nette et la mieux fondée.

La découverte de la pesanteur de l'air produisit parmi les savants l'impression plus vive; les partisans de l'opinion du plein universel furent réduits au silence. Cependant il manquait encore quelque chose à la démonstration complète de l'existence du vide et de la pesanteur de l'air. En montrant qu'une colonne de mercure est tenue en équilibre dans un tube vide par le poids de l'atmosphère, on ne prouvait la pesanteur de l'air que d'une manière indirecte, et ce moyen ne pouvait servir d'ailleurs à peser un volume d'air déterminé. Il fallait pour achever la démonstration, donner aux physiciens les moyens de peser un volume tantôt plein, tantôt vide d'air. Aussi les savants s'occupèrent-ils dès ce moment avec beaucoup d'ardeur à combiner quelque instrument susceptible de produire le vide dans un espace clos.

C'est à un physicien de Magdebourg, Otto de Guericke, conseiller de l'électeur Frédéric-Guillaume et bourgmestre de la ville de Magdebourg, qu'était réservée la gloire de découvrir l'important appareil que nous connaissons aujourd'hui sous le nom de *machine pneumatique*.

La machine pneumatique n'a été imaginée et construite par Otto de Guericke qu'après une série de tâtonnements et d'essais à peu près ignorés de nos jours, et qu'il n'est possible de connaître. Pour obtenir un espace entièrement vide d'air, le physicien de Magdebourg essaya d'abord de se servir d'un tonneau rempli d'eau et fermé de toutes parts. Après avoir appliqué à la partie inférieure le tuyau d'une pompe à incendie, il commença à faire jouer la pompe; mais avant que l'eau fût entièrement évacuée, les cercles de fer qui reliaient les douves du tonneau s'étaient rompus sous l'effort de la pression atmosphérique. Otto de Guericke arma alors le tonneau de cercles beaucoup plus forts, et trois hommes vigoureux furent employés à faire agir la pompe. Mais à mesure que l'eau était expulsée, un léger sifflement se faisait entendre : l'air s'introduisait à travers les joints du bois. Force fut de chercher un nouveau moyen. Otto de Guericke eut alors l'idée d'enfermer un tonneau rempli d'eau et de petite dimension, dans un autre plus grand et également plein d'eau; le tuyau de la pompe aspirante venait s'appliquer à l'orifice du petit tonneau intérieur en traversant

le tonneau extérieur. On fit alors jouer la pompe. Aucun accident ne vint contrarier l'expérience; mais à la fin de la journée et lorsque l'eau se trouvait évacuée presque tout entière, on entendit un gargouillement qui annonçait le passage de l'air à travers la substance des deux tonneaux. Ce bruit persista trois jours, et lorsque, au bout de ce temps, on retira le tonneau intérieur pour l'examiner, on le trouva à moitié rempli du liquide qui s'était fait jour à travers ses parois.

L'insuffisance des vases de bois pour obtenir un espace vide d'air étant ainsi reconnue, Otto de Guericke eut recours à des vases métalliques. Il fit préparer une sphère de cuivre d'une assez grande capacité, armée d'un robinet à sa partie supérieure et portant à sa partie inférieure un orifice destiné à recevoir le tuyau de la pompe. Il se dispensa pour cette fois de remplir d'eau le vase, espérant que la pompe aspirerait l'air comme elle avait fait l'eau. Dans les premiers moments la pompe jouait avec facilité; mais à mesure que l'air était chassé, il fallut, pour soulever le piston, des efforts de plus en plus considérables, et c'est à peine si deux hommes vigoureux pouvaient suffire à ce travail. L'opération était assez avancée et la plus grande partie de l'air se trouvait chassée du globe métallique, lorsque tout à coup, et au grand effroi des assistants, le vase éclata avec grand bruit et se brisa comme si on l'eût jeté avec violence du haut d'une tour (1). » Otto de Guericke saisit avec beaucoup de sagacité la cause de cet accident: l'ouvrier avait négligé de donner au vase de cuivre une forme parfaitement sphérique dans toutes ses parties; or la forme sphérique est la seule qui puisse garantir un récipient vide d'air des effets de la pression considérable que le poids de l'air extérieur exerce sur lui dans tous les sens. Un nouvel appareil ayant été construit avec les soins nécessaires, l'expérience reprise eut un succès complet, et l'air fut en totalité expulsé sans autre accident du récipient métallique. Mais l'opacité du métal eût dérobé aux yeux les expériences auxquelles on destinait la machine; Otto remplaça donc la sphère de cuivre par un ballon de verre qui s'ajustait à la pompe aspirante par une garniture de cuivre. En définitive, la machine à laquelle il s'arrêta, et que l'on trouve encore dans les anciens cabinets de physique, présentait la forme suivante: un ballon de verre muni d'une tubulure et d'un robinet de cuivre est vissé sur le tuyau d'une petite pompe aspirante, placée verticalement au-dessous de lui; une manivelle à bras horizontal sert à faire jouer la pompe; tout l'appareil est supporté par un montant formé de trois pieds de fer.

Cette machine était imparfaite à bien des égards; son inconvénient principal tenait à la

forme du récipient, qui ne permettait point d'y introduire des corps d'un certain volume. Elle suffit néanmoins à l'ingénieur physicien de Magdebourg pour démontrer une série de vérités qui jetèrent sur les faits physiques les plus utiles lumières. Otto de Guericke démontra matériellement le poids de l'air atmosphérique, en pesant un vase dans lequel le vide avait été fait au moyen de sa machine, et en le pesant de nouveau après la rentrée de l'air. Poursuivant la voie ouverte par Pascal, il expliqua, par le fait de la pression atmosphérique et par l'élasticité de l'air, un grand nombre de faits qui jusque-là avaient paru inexplicables. Il mit hors de doute, par exemple, l'influence de l'air sur la propagation du son, son rôle dans la translation de la lumière, dans les phénomènes de la combustion, de la respiration et de la vie des animaux.

Mais de tous les faits remarquables dont le bourgmestre de Magdebourg enrichissait la physique naissante, aucun n'excita d'étonnement plus vif ni d'admiration plus méritée que la série d'effets mécaniques véritablement extraordinaires auxquels il donna naissance, en mettant adroitement en jeu la pression atmosphérique. L'expérience connue sous le nom des *hémisphères de Magdebourg* attira l'attention de tout le monde savant, autant par l'originalité et la beauté du fait en lui-même, que par l'importance des résultats mécaniques qu'elle laissait entrevoir. Cette expérience est si généralement connue, que c'est à peine s'il est nécessaire de la rappeler. On sait qu'Otto de Guericke, ayant préparé deux demi-sphères de cuivre réunies l'une à l'autre par l'interposition d'un cuir mouillé, opéra le vide dans l'intérieur de cette sphère à l'aide de sa machine pneumatique. L'air une fois chassé de l'intérieur du globe, les deux demi-sphères se trouvaient pressées l'une contre l'autre par tout le poids de la colonne atmosphérique qu'elles supportaient, et cette pression était si considérable, qu'elles résistaient à toutes les forces employées pour les désunir. Le premier appareil de ce genre, construit par Otto de Guericke, avait un diamètre de trois quarts d'aune de Magdebourg. Il fit atteler à deux anneaux fixés à chacun des hémisphères seize chevaux qui, tirant horizontalement en sens contraire, ne purent vaincre la résistance que l'air opposait à leur séparation. Le même appareil, suspendu au plafond d'une chambre, supportait un poids de 2,686 livres. On construisit ensuite une autre sphère d'une aune de diamètre; l'effort de vingt-quatre chevaux ne put rompre l'adhérence de ses deux parties: les hémisphères supportaient, sans se séparer, un poids de 5,400 livres.

Otto de Guericke varia de cent manières cette curieuse démonstration de la pesanteur de l'air et de ses effets mécaniques. En 1654, pendant son séjour à Ratisbonne, où l'appelaient son emploi de conseiller de l'électeur de Brandebourg, il exécuta devant le prince

(1) Vel ac si globus ab altissima turre lapsus graviter projectus fuisset. (Ottonis de Guericke experientia Magdeburgica de vacuo spatio, p. 75.)

d'Auerberg, envoyé de l'empereur, une expérience des plus remarquables sous ce rapport. Il vissa à un cylindre métallique le récipient de verre de sa machine pneumatique, dans lequel on avait fait préalablement le vide. Dans l'intérieur du cylindre jouait un piston auquel était attachée par un anneau une corde s'enroulant sur une poulie : vingt personnes étaient employées à retenir la corde. Tout ainsi disposé, Otto de Guericke ouvrit subitement le robinet du ballon ; l'air contenu dans le cylindre se précipita aussitôt dans l'intérieur du ballon vide pour en remplir la capacité, et dès lors la pression atmosphérique qui s'exerçait sur la tête du piston, n'étant plus contrebalancée sur sa face inférieure, précipita aussitôt le piston jusqu'au fond du cylindre avec tant de violence que les vingt personnes qui retenaient la corde se trouvèrent soulevées en l'air à plusieurs pieds de hauteur.

Ce n'était pas sans raison que tous les savants de l'Europe suivaient avec un intérêt et une curiosité extraordinaires les expériences qui s'exécutaient en Allemagne sur les étonnants effets de la pression atmosphérique ; ce n'est pas sans motifs non plus que nous les avons rappelées avec quelques détails. Par l'effet de la transformation sociale qui, depuis un siècle, était en train de s'accomplir, l'industrie commençait chez tous les peuples à prendre son essor. Cependant l'âme manquait au grand corps qui s'organisait : l'industrie n'avait point de moteur ou n'avait que des moteurs insuffisants. La force des hommes et des chevaux, la puissance des vents, l'action des torrents et des cours d'eau, insuffisantes dans bien des cas sous le rapport de l'intensité motrice, faisaient défaut dans beaucoup de localités, ou ne pouvaient s'appliquer commodément et avec économie aux besoins de l'industrie. Or, quand on se rappelait que, d'après les découvertes de Pascal, chaque centimètre carré (pour employer les mesures de nos jours) de la surface de tous les corps placés sur la terre, supporte par l'effet de la pression atmosphérique, un poids équivalent à 1 kilogramme, et quand on voyait Otto de Guericke apporter le moyen pratique d'anéantir, à un moment donné, la résistance qui s'oppose à la manifestation de cette force, on ne pouvait s'empêcher d'espérer une application prochaine de ce remarquable fait. Presque tous les physiciens de l'époque étaient frappés de la grandeur et de l'avenir de cette idée, et tout annonçait qu'il y avait dans les expériences du bourgmestre de Magdebourg l'origine d'une révolution capitale dans les moyens de l'industrie.

Lorsque, par le progrès des temps, les sciences ont amassé un certain nombre de faits théoriques susceptibles de s'appliquer utilement aux besoins des hommes, il est rare que quelque grand esprit n'apparaisse pas au moment nécessaire pour tirer de ces notions générales les conséquences qu'elles

renferment, et pour hâter l'instant où l'humanité doit être mise en possession de ces biens nouveaux. L'homme de génie qui devait féconder pour l'avenir l'ensemble des belles découvertes dont le récit vient de nous occuper ne se fit pas attendre : il était Français, et s'appelait Denis Papin.

Papin naquit à Blois, le 22 août 1647, d'une famille considérée dans le pays, et qui appartenait à la religion réformée. Il était fils d'un médecin et avait pour parent Nicolas Papin, autre médecin connu par quelques ouvrages scientifiques. On ne sait rien sur son enfance ni sur les événements de sa jeunesse ; il paraît seulement qu'il avait ressenti de bonne heure un goût très-vif pour les sciences mathématiques. L'éducation publique était alors, dans la ville de Blois, entre les mains des Jésuites, qui, comme on le sait, donnaient à cette époque une assez grande part à l'étude des sciences. Les protestants fréquentaient quelquefois les écoles des Jésuites ; Papin dut recevoir chez eux ses premières leçons de mathématiques. Il fit à Paris ses études médicales ; cependant ce n'est pas dans cette université qu'il reçut son grade de docteur, car son nom ne figure pas sur la liste des gradués de la Faculté de Paris, publiée en 1752, et qui comprend les noms de tous les docteurs à partir de l'année 1539. Orléans possédait une université ; il est donc probable que ce fut dans la capitale de sa province que Denis Papin alla recevoir son grade. Quoi qu'il en soit, on le trouve à l'âge de vingt-quatre ans établi à Paris, pour y exercer sa profession. Mais son inclination naturelle pour les sciences physiques lui rendait sans doute plus aride le pénible sentier de la carrière médicale ; il ne tarda pas à tourner exclusivement son esprit vers les travaux de physique expérimentale et de mécanique appliquée. Il avait rencontré quelques protecteurs puissants qui favorisaient son goût pour ce genre de recherches. « J'avois alors, nous dit-il lui-même, l'honneur de vivre à la bibliothèque du roi et d'aider M. Huygens dans un grand nombre de ses expériences. J'avois beaucoup à faire touchant la machine pour appliquer la poudre à canon à lever des poids considérables, et j'en fis l'essai moi-même, quand on la présenta à M. de Colbert (1). » Le célèbre Huygens, l'inventeur des horloges à pendule, habitait alors notre capitale, pendant que son père, Constantin Huygens, gentilhomme hollandais, s'y occupait de diplomatie. Il avait consenti à se fixer en France, sur les instances de Colbert qui, en fondant l'Académie des sciences, l'avait inscrit l'un des premiers sur la liste de ses membres. Pour décider le savant hollandais à résider en France, Colbert lui faisait une forte pension, et lui avait accordé un logement à la bibliothèque royale. Papin prêtait son aide à Huygens pour ses expériences de mécanique, et partageait son logement. Il avait dû cette position avantageuse à la pro-

(1) *Acta eruditorum Lipsiæ*, septemb. 1688.

tion de madame Colbert, femme d'un grand mérite, originaire de Blois, et à laquelle, selon Bernier, « une infinité de gens de ce pays devoient leur fortune (1). »

Papin publia son premier ouvrage à Paris, en 1674, sous ce titre : *Nouvelles expériences de vuide, avec la description des machines qui servent à les faire*. Ce petit écrit, qui n'existe plus de nos jours, contenait la description de certaines modifications de faible importance apportées à la machine du bourgeois de Magdebourg (2). Les *Nouvelles expériences de vuide* furent accueillies avec faveur. M. Hublin, célèbre émailleur du roi et ami particulier de Papin, présenta l'ouvrage à l'Académie des sciences, et le *Journal des sçavants* le signala avec éloges.

La carrière s'ouvrait donc pour le jeune physicien sous les plus heureux auspices. Le petit nombre d'hommes instruits qui se trouvaient alors dans la capitale tenaient plus de nos jours, contenait la description de certaines modifications de faible importance apportées à la machine du bourgeois de Magdebourg (2). Les *Nouvelles expériences de vuide* furent accueillies avec faveur. M. Hublin, célèbre émailleur du roi et ami particulier de Papin, présenta l'ouvrage à l'Académie des sciences, et le *Journal des sçavants* le signala avec éloges.

La carrière s'ouvrait donc pour le jeune physicien sous les plus heureux auspices. Le petit nombre d'hommes instruits qui se trouvaient alors dans la capitale tenaient plus de nos jours, contenait la description de certaines modifications de faible importance apportées à la machine du bourgeois de Magdebourg (2). Les *Nouvelles expériences de vuide* furent accueillies avec faveur. M. Hublin, célèbre émailleur du roi et ami particulier de Papin, présenta l'ouvrage à l'Académie des sciences, et le *Journal des sçavants* le signala avec éloges.

Les talents, et le *Journal des sçavants*, dispensateur de la considération et de la fortune mondaines, l'accueillait avec faveur. Cependant, une année après, nous voyons Papin quitter subitement la France pour passer en Angleterre. Quel motif pouvait le porter à abandonner sa patrie? Avait-il encouru la disgrâce de Colbert? Obéissait-il simplement à cette humeur un peu vagabonde qui le fit désigner par un de ses contemporains sous le nom de *philosophe cosmopolite*? On l'ignore. Les historiens et les auteurs de mémoires de la fin du xvii^e siècle, tout entiers au récit des intrigues de cour ou des sanglants épisodes de nos guerres, n'ont pas une ligne à consacrer à ces esprits d'élite qui employaient tous les moments de leur laborieuse existence à préparer à l'humanité des destinées meilleures, et qui souvent ne recevaient en retour que l'oubli ou la misère. Le nom d'Amontons, l'un des physiciens français les plus remarquables du xvii^e siècle, est à peine prononcé dans les écrits de l'époque, et le génie de Mariotte s'éteignit au milieu de l'indifférence de son temps. Papin n'a pas attiré davantage l'attention des historiens. C'est dans ses propres ouvrages, dans un petit nombre de recueils scientifiques, ou dans les lettres éparées de quelques savants dont la correspondance s'est conservée, qu'il faut aller puiser les rares documents qui nous restent sur les événements de sa vie. Tous ces documents sont muets sur la cause de son départ pour Londres; le *Journal des sçavants* nous apprend seulement que c'est à la fin de l'année 1675 qu'il quitta Paris (3).

Peu de temps après son arrivé en Angle-

(1) *Histoire de Blois*, 1682. Eptre-dédicace.

(2) Les modifications apportées par Denis Papin à la machine pneumatique d'Otto de Guericke se trouvent reproduites dans un article de lui, imprimé dans les *Actes de Leipsik*, au mois de juin 1687, sous ce titre : *Augmentata quædam et experimenta nova circa ælium pneumaticam, facta partim in Anglia, partim in Italia*.

(3) *Journal des sçavants* du 17 février 1676.

terre, Papin eut l'heureuse inspiration de se présenter à Robert Boyle, l'illustre fondateur de la Société royale de Londres. C'est ce que nous apprend Boyle lui-même : « Il arriva heureusement, dit-il, qu'un certain traité françois, petit de volume, mais très-ingénieur, contenant plusieurs expériences sur la conservation des fruits, et quelques autres points de différentes matières, me fut remis par M. Papin, qui avait joint ses efforts à ceux de l'éminent Christian Huygens pour faire lesdites expériences (1). » Dans la suite de l'entretien qu'il eut avec lui, apprenant « que le docteur Papin n'étoit arrivé de France en Angleterre que depuis peu de temps, dans l'espoir d'y trouver un lieu qui fût convenable à l'exercice de son talent, » Boyle résolut de l'associer à ses travaux.

Aucune position ne pouvait mieux convenir aux goûts et aux désirs de Papin. Issu de l'une des plus grandes familles de l'Irlande, Robert Boyle avait renoncé, pour se vouer tout entier à l'étude des sciences, aux avantages que lui assuraient sa fortune et son rang. Il avait consacré six années de sa jeunesse à voyager sur le continent, pour perfectionner ses connaissances et pour fuir le spectacle des troubles civils qui déchiraient sa patrie. A son retour en Angleterre, la lutte durait encore entre le parlement et la royauté; Boyle se retira dans sa terre de Stulbridge pour se livrer tout entier aux recherches scientifiques, et c'est là qu'au sein de la retraite et de la paix, loin du tumulte des villes et de l'agitation des partis, il poursuivait les beaux travaux qui devaient le placer à un rang si élevé dans la reconnaissance et l'admiration de son pays. Il réunissait autour de lui un certain nombre d'hommes distingués, qui cherchaient dans la culture des sciences et des arts un asile contre les dissensions du dehors. Cette réunion, qui portait le nom de *Collège philosophique*, se rassemblait sous sa direction, tantôt à Oxford, tantôt à Londres. Lorsqu'en 1660, Charles II monta sur le trône d'Angleterre, il fonda, des débris de cette réunion nomade, la *Société royale de Londres*, que Boyle fut chargé d'organiser. L'illustre savant refusa de présider cette société, il rejeta même les honneurs de la pairie pour reprendre le cours de ses recherches scientifiques.

Boyle s'était occupé avec succès de continuer les recherches d'Otto de Guericke sur le vide et sur la pression atmosphérique; il avait publié ses expériences, abandonnant à d'autres le soin de les poursuivre. Lorsque Papin arriva en Angleterre, il pensait à les reprendre, mais il ne trouvait personne pour le seconder. L'habileté de Papin et ses études spéciales sur la machine pneumatique lui rendaient son secours utile de toute manière; il l'admit donc dans son laboratoire. Commencées le 11 juillet 1676, les expériences qu'ils exécutèrent ensemble fu-

(1) Roberti Boyle *Opera varia*. Genève, 1682. Tome II.

rent continuées jusqu'au 17 février 1679. Parmi ces expériences, il faut citer leurs recherches relatives à la vapeur de l'eau bouillante, qui plus tard devaient porter leurs fruits entre les mains du savant français. Boyle reconnaît, avec beaucoup de loyauté, que les services de Papin lui furent d'une grande utilité, et qu'il était d'une habileté rare dans la construction et le maniement des appareils de physique; « plusieurs des machines dont nous faisons usage, dit-il, particulièrement la machine pneumatique à deux corps de pompe et le fusil à vent, étoient de son invention, et en partie fabriqués de sa main. »

L'amitié de Robert Boyle et le mérite de ses travaux ouvrirent à Papin les portes de la Société royale de Londres. Il y fut admis le 16 décembre 1680, et ne tarda pas à se placer à un rang distingué parmi les membres de cette compagnie célèbre. C'est peu de temps après, en 1681, qu'il fit connaître pour la première fois, dans un ouvrage écrit en anglais, sous le titre de *New digester*, l'appareil qui a reçu en France le nom de *Digesteur* ou de *Marmite de Papin* (1). Le digesteur, selon Papin, permettait de cuire les viandes en très-peu de temps et à très-peu de frais, tout en améliorant leur goût. Il donnait en même temps le moyen de ramollir les os, c'est-à-dire de les transformer en une substance qui a reçu de nos jours le nom de *gélatine*, ce qui ajoutait à la quantité de matière nutritive contenue dans les diverses parties du corps des animaux. Cet appareil, qui a été renouvelé de nos jours sous le nom d'*autoclave*, est loin cependant d'avoir réalisé les promesses de l'inventeur; les viandes cuites par ce procédé contractent une saveur ammoniacale. Aussi, quoique Leibnitz ait dit dans une de ses lettres: « Un de mes amis me manda avoir mangé un pâté de pigeonneaux préparé de la sorte par le digesteur, et qui s'est trouvé excellent (2), » il est permis de contester la valeur de ce procédé de cuisine économique.

La marmite de Papin était munie d'un appareil connu de nos jours sous le nom de *soupape de sûreté*, et qui constitue l'un des organes les plus importants des machines à vapeur modernes. Tout le monde s'accorde à ajouter la plus haute importance à la découverte de cet appareil, que l'on regarde comme le prélude des travaux de Papin sur la vapeur. Au risque de paraître soutenir un paradoxe, nous oserons nous séparer encore sur ce point de l'opinion commune. Comme nous nous sommes proposé d'appuyer sur des textes authentiques les princi-

paux faits exposés dans ce récit, nous citerons le passage original du livre de Papin sur le digesteur. On verra que la soupape de sûreté a une origine beaucoup plus humble qu'on ne le croit.

Papin commence par donner la description de son digesteur. L'appareil se compose de deux cylindres creux rentrant l'un dans l'autre: le premier, à parois métalliques très-épaisses, renferme l'eau que l'on doit convertir en vapeur; le second, plus petit, sert à contenir les viandes. Tout l'appareil est fermé par un épais couvercle métallique s'adaptant parfaitement aux contours du cylindre, auquel il est fixé par des écrous très-solides: quand on veut s'en servir, on le place sur un fourneau allumé. La marmite de Papin n'est donc qu'une sorte de bain-marie, dans lequel seulement la vapeur renfermée dans un espace clos, ne peut se dégager au dehors. Après avoir donné la description de sa marmite, Papin ajoute:

« Cette machine est sans doute fort simple et peu sujette à se gâter, mais elle est incommode en ce qu'on ne regarde pas dedans aussi aisément que dans le pot ordinaire, et, comme elle fait plus ou moins d'effet, selon que l'eau qui y est se trouve plus ou moins pressée, et aussi que la chaleur est plus ou moins grande, il pourroit arriver quelquefois que vous tireriez vos viandes avant qu'elles fussent cuites, et d'autres fois que vous les laisseriez brûler; ainsi il a fallu chercher des moyens pour connaître et la quantité de pression qui est dans la machine, et le degré de chaleur.

« Il n'y a qu'à faire un petit tuyau ouvert des deux bouts, et, l'ayant soudé sur un trou fait au couvercle, il faut appliquer sur l'ouverture d'en haut de ce tuyau une petite soupape bien exacte et garnie de papier. »

Pour connaître le degré de la pression de la vapeur, Papin fermait cette soupape au moyen d'une petite verge de fer qui, fixée par une de ses extrémités à une charnière, portait à l'autre bout un poids mobile, à la manière des romaines. Il avait déterminé la pression nécessaire pour soulever ce poids.

« De sorte, ajoute-t-il, que lorsque la soupape laisse échapper quelque chose, je conclus que la pression dans le bain-marie est environ huit fois plus forte que la pression de l'air, puisqu'elle peut soulever, non-seulement le poids qui résiste à six pressions, mais aussi la verge que j'ai éprouvée, qui résiste à deux, et ainsi, en augmentant ou diminuant le poids, ou en le changeant de place, je connois toujours à peu près combien la pression est forte dans la machine (1). »

Ainsi Papin n'avait imaginé son levier et sa soupape que pour savoir ce qui se passait dans le pot, et pour veiller à l'exacte cuisson des viandes. En faisant varier la position occupée par le poids sur le bras de la romaine, il reconnaissait approximativement le degré de pression auquel se trou-

(1) La traduction française du *New digester* fut publiée à Paris, en 1682, par Comiers, sous ce titre: *La manière d'amollir les os et de faire cuire toutes sortes de viandes en fort peu de temps et à peu de frais, avec une description de la machine dont il se faut servir pour cet effet, ses propriétés et ses usages confirmés par plusieurs expériences, nouvellement inventée par M. Papin, docteur en médecine.*

(2) *Opera*, in-4°, 1768, t. I, p. 165.

(1) *La manière d'amollir les os*, p. 10.

ment soumises les viandes placées dans le
marie. A cette époque en effet, il était
loin de songer à construire une ma-
fondée sur la force élastique de la va-
d'eau; et bien plus, lorsqu'il proposa
de machine, il ne pensa nullement à la
de sa soupape. L'idée d'appliquer cet
à prévenir l'explosion de la chau-
d'une machine à vapeur ne lui vint que
cinq ans plus tard, en 1705, c'est-à-
quinze années après la publication du
mémoire de 1690, dans lequel il
la description de la première des
machines de ce genre. C'est le physicien De-
qui transporta le premier dans la
cette idée de Papin; en 1717, il ap-
qua, en Angleterre, à une machine de
Sarroty, la soupape du digesteur de Papin,
ce dernier avait proposée comme un
de se mettre à l'abri des explosions
quelles cette machine donnait lieu. La
construction du digesteur n'exerça donc
une influence sur la découverte de la
machine à feu; si elle y contribua en quel-
que chose, ce ne fut guère qu'en familiari-
sant l'inventeur avec l'usage pratique de la
vapeur d'eau.

Depuis la publication de son *New digester*,
Papin se trouvait à Londres dans une posi-
tion plus avantageuse peut-être que celle
qu'il avait occupée à Paris. Il appartenait à
la Société royale, la première des académies
de l'Europe; en outre, la protection de Ro-
bert Boyle lui permettait d'espérer beaucoup,
car ce savant illustre, successivement honoré
de l'estime de Charles II, de Jacques II et
de Guillaume, savait user en faveur de ses
amis d'un crédit qu'il dédaignait pour lui-
même. D'un autre côté, il continuait à entre-
tenir avec son pays de bonnes relations;
son nom était régulièrement dans le *Journal*
des savants les communications qu'il adres-
sait. Aussi ne peut-on se défendre d'un cer-
tain sentiment de dépit contre son humeur
vagabonde, lorsqu'on le voit désertier tout
d'un coup le sol hospitalier qui l'a reçu, et,
de même qu'il avait abandonné la France
pour l'Angleterre, abandonner l'Angleterre
pour l'Italie. Le chevalier Sarroty, secrétaire
du sénat de Venise, venait de fonder dans
cette ville, par l'ordre du sénat, une nouvelle
académie, en vue du perfectionnement des
sciences et des lettres, « avec une dépense
et générosité tout à fait extraordinaires, »
dit Papin (1). Sarroty offrit au physicien
français une position dans cette société, et
Papin accepta un peu à l'étourdie. Il résulte
d'une lettre de lui, datée d'Anvers le 1^{er} mars
1681, et adressée au docteur Croune, que
peu de jours il avait quitté l'Angle-
terre. Dans cette lettre, il priait son ami de
mettre sa machine à la Société, à laquelle
il offrait en même temps ses services, en
quelque lieu qu'il se trouvât. La Société
royale, qui le vit partir avec regret, tint note
de la promesse et inscrivit son nom sur la
liste de ses membres honoraires.

Papin séjourna plus de deux ans à Venise,
occupé presque sans relâche à des expé-
riences de physique. Ses travaux lui acquirent
chez les Italiens une grande réputation. La
mention seule de son opposition aux idées
du respectable Guglielmini, sur une question
d'hydraulique, « faisait peur à ce savant, » et
plusieurs années après sa mort, un physi-
cien florentin parle de « la célèbre machine,
le digesteur, inventée par Papin, pour expli-
quer la cause des volcans et des tremble-
ments de terre, débattue depuis des milliers
d'années par les Babyloniens, les Grecs, les
Romains, et tous les philosophes anciens et
modernes. » Cependant il finit par s'apercevoir
qu'il fallait beaucoup rabattre de la « généro-
sité tout à fait extraordinaire » du chevalier
Sarroty. En même temps que sa renommée
grandissait, il voyait chaque jour s'amoin-
drir ses ressources, et il vint un moment où,
désespérant de trouver en Italie la position
avantageuse sur laquelle il avait compté, il
dut prendre le parti de laisser à leurs tra-
vaux le chevalier Sarroty et ses académi-
ciens.

En quittant Venise, Papin revint directe-
ment en Angleterre : il espérait y ramasser
les lambeaux de son crédit et de sa fortune.
Mais ses longues pérégrinations avaient re-
froidi le zèle de ses amis, et tout ce qu'il
put obtenir, ce fut d'entrer, en qualité
de pensionnaire, à la Société royale. Il fut
chargé d'exécuter les expériences ordonnées
par l'Académie, et de copier sa correspon-
dance; il recevait pour toute rétribution la
somme de 62 francs par mois.

C'est pendant ce second séjour en Angle-
terre qu'il conçut et exécuta la première
machine qui devait le mettre sur la trace
de sa découverte des applications de la va-
peur.

Nous avons insisté sur l'importance que
l'on attachait, à la fin du XVII^e siècle, à l'em-
ploi mécanique de la pression de l'air; on y
voyait le moyen de doter l'industrie du mo-
teur qu'elle cherchait. Depuis les recherches
qu'il avait effectuées avec Boyle sur la ma-
chine pneumatique, Papin nourrissait plus
particulièrement cette grande pensée. Il
crut avoir découvert le moyen de la réaliser
en employant, comme moteur direct, la ma-
chine pneumatique exécutée en grand. Tel
était son dessein lorsqu'il présenta en 1687,
à la Société royale, le modèle d'une machine
destinée à transporter au loin la force des
rivières. Cette machine se composait de deux
vastes corps de pompe, dont les pistons étaient
mis en jeu par une chute d'eau, et qui ser-
vaient à faire le vide dans l'intérieur d'un
long tuyau métallique. Une corde attachée
à l'extrémité de la tige du piston devait
transmettre une force motrice considérable,
lorsque, par l'effet de la pression atmosphé-
rique, le piston, violemment chassé dans
l'intérieur du tuyau, entraînerait avec lui les
poids qui le retenaient (1). C'était, comme

(1) La description de cette machine a été publiée
par Papin dans les *Actes de Leipsick* (*Acta erudito-
rum Lipsiæ*), décemb. 1688, p. 644, sous ce titre :

1) *Journal des savants*, 1681, p. 82.

on le voit, le principe de nos chemins de fer atmosphériques. Cependant les essais auxquels on soumit cette machine, en 1687, devant la Société royale, ne donnèrent que de mauvais résultats, soit en raison de la difficulté de maintenir le vide dans un long tuyau métallique, soit par suite de la lenteur extrême avec laquelle le mouvement se communiquait du piston aux fardeaux qu'il devait entraîner.

Papin avait fondé beaucoup d'espérances sur le succès de son appareil ; cet échec les détruisait sans retour. De tristes lueurs commençaient à assombrir l'horizon du philosophe. Son séjour en Italie avait absorbé les faibles ressources de son patrimoine, et la rémunération de 62 francs par mois qu'il recevait de la Société royale était par trop insuffisante pour ses besoins. Il reporta alors sa pensée vers la France ; mais les portes de sa patrie lui étaient fermées. La révocation de l'édit de Nantes, portée en 1685, frappait dans leur fortune, et dans leurs droits les protestants français. Aux termes de cet arrêt, l'exercice de la médecine, de la chirurgie et de la pharmacie, était interdit aux membres de la religion réformée. Papin aurait pu faire tomber d'un seul mot les barrières qui le séparaient de son pays, entrer à l'Académie des sciences, où sa place était depuis longtemps marquée, et recevoir les traitements flatteurs que l'on prodiguait trois ans après à son cousin Isaac Papin, dont l'exil fit fléchir le courage, et qui abjura en 1690, entre les mains de Bossuet. Il préféra un exil éternel à la honte d'une abjuration. En 1687, le landgrave Charles, électeur de Hesse, lui offrit une chaire de mathématiques à Marbourg. Malgré les préoccupations de la politique et de la guerre, ce prince éclairé s'était toujours plu à suivre et à encourager ses travaux. Papin s'empressa d'accepter l'offre de l'électeur. Il écrivit au secrétaire de la Société royale pour l'informer de la résolution qu'il avait prise et le prier de lui faire compter l'arriéré de son traitement. Le trésorier reçut l'ordre de faire droit à cette demande ; la Société décida en même temps, dans sa séance du 14 décembre 1687, que le docteur Papin recevrait en présent quatre exemplaires de l'*Histoire des poissons*, comme un témoignage des bons services qu'elle avait reçus de lui. Papin emporta ses quatre exemplaires de l'*Histoire des poissons* ; mais c'était la perle de la fable : il est à croire que le grain de mil eût mieux convenu à l'état de ses affaires.

Arrivé à Marbourg, Papin commença ses leçons publiques de mathématiques. Ce nouveau métier, auquel il était peu fait, ne fut pas sans lui causer quelques ennuis et quelques difficultés au début. Néanmoins, il reprit bientôt la suite de ses travaux accoutumés.

D'usu tuborum prægrandium ad propagandam in longinquum vim motricem fluviorum. Elle a été reproduite dans un autre ouvrage de Papin : *Recueil de diverses pièces*, imprimé à Cassel, en 1695.

L'emploi du vide et de la pression atmosphérique, utilisés directement comme force motrice, avait mal réussi dans son appareil à double pompe pneumatique. Il espéra mieux remplir le grand dessein qu'il se proposait en construisant une autre machine, également fondée sur l'emploi de la pression de l'air, mais dans laquelle le vide, au lieu d'être déterminé par le jeu d'une pompe pneumatique, serait obtenu en faisant détoner de la poudre à canon sous le piston de cette pompe. La poudre, brûlée dans un cylindre fermé par une soupape et parcouru par un piston, dilatait l'air, par l'effet de la chaleur dégagée pendant la combustion ; cet air, s'échappant par la soupape, provoquait un vide dans le cylindre, et dès lors la pression atmosphérique, pesant sur la tête du piston, chassait celui-ci dans l'intérieur du corps de pompe. C'était, comme on le voit, le principe de la machine précédente ; seulement le vide était produit par un artifice d'une autre nature.

La machine à poudre que Papin fit connaître en 1688 (1) n'était pas, à proprement parler, une invention de ce physicien. La première idée en avait été émise par l'abbé de Hautefeuille, dans un mémoire imprimé à Paris en 1678 (2). A cette époque, le projet d'appliquer la pression atmosphérique à la création d'un nouveau moteur occupait tous les savants. L'abbé de Hautefeuille avait parlé le premier d'obtenir une force motrice empruntée à la pression atmosphérique, en faisant le vide dans un tuyau par suite de la combustion de la poudre. Le principe de cette machine avait été conçu par l'abbé de Hautefeuille à l'époque où Louis XIV voulait élever les eaux de la Seine pour les consacrer à l'embellissement des jardins de Versailles ; les difficultés extraordinaires et l'importance de ce projet tenaient alors en haleine l'esprit de tous les mécaniciens français. « Un si grand nombre d'inventions qui ont été proposées pour élever des eaux à Versailles m'engagea, dit Jean de Hautefeuille, à méditer sur les moyens de le faire avec facilité.... Repassant ainsi dans mon imagination toutes les forces qui pouvaient être dans la nature, il s'en présenta une qui est infiniment plus grande que celle du vent, du courant des rivières et des torrents, et la plus violente qui ait jamais été : cette force est la poudre à canon que l'on n'a point encore employée à l'élevation des eaux (3). »

Le principe était bon en lui-même, mais la machine proposée par l'abbé pour le mettre à exécution était des plus grossières. Elle se composait simplement d'une grande caisse disposée trente pieds au-dessus de la masse d'eau qu'il s'agissait d'élever ; cette

(1) *De novo pulveris pyrii usu* (*Acta eruditorum Lipsiæ*, septemb. 1688, p. 497.)

(2) *Pendule perpétuelle avec un nouveau balancier et la manière d'élever l'eau par le moyen de la poudre à canon, et autres nouvelles inventions contenues dans une lettre adressée par M. de Hautefeuille à un de ses amis*, 1678, p. 16.

(3) *Pendule perpétuelle*, etc., p. 9.

caisse était munie de quatre soupapes s'ouvrant de dedans en dehors, et se terminait par un tube plongeant dans l'eau. Quand on euffamait dans cette caisse une certaine quantité de poudre à canon, on dilatait l'air, qui, s'échappant par les soupapes, provoquait dans l'intérieur de cet espace un vide partiel; par suite de ce vide, l'eau, pressée par l'atmosphère extérieure, s'élançait dans l'intérieur du tube.

L'abbé de Hautefeuille, doué d'un certain esprit d'invention et de recherches, avait des habitudes scientifiques assez fâcheuses. Il abordait tous les sujets sans en approfondir un seul; il émettait en termes laconiques beaucoup d'idées vagues et mal formulées, et, lorsque plus tard d'autres savants venaient à traiter sérieusement les questions qu'il n'avait fait qu'effleurer, il fatiguait le public du bruit de ses réclamations. C'est ainsi qu'il écrivait en 1682: « Il y a trois ou quatre ans que je proposai une force qui me semblait devoir être de quelque utilité: c'est la poudre à canon, qui produit l'effet de la pompe aspirante par la raréfaction de l'air et celui de la pompe foulante par son effort. J'ai appris depuis ce temps-là que l'on avait fait une expérience à l'Académie royale des sciences qui en approchait, et que l'on avait essayé ce principe pour l'élévation des corps solides... On m'a assuré qu'un gros de poudre à canon avait enlevé en l'air sept ou huit laquais qui retenaient le bout de la corde, et qu'ayant attaché des poids à son extrémité, ce gros de poudre avait enlevé 1,000 ou 1,200 livres pesant. »

Papin connaissait depuis longtemps cette machine, car il avait secondé Huygens dans sa construction pendant qu'il logeait avec lui à la Bibliothèque du roi. Mais il avait reconnu dans ses dispositions divers inconvénients, et il voulait seulement, dans la construction nouvelle qu'il proposait, en perfectionner le mécanisme. Les changements qu'il apportait à l'appareil de Huygens ont trop peu d'importance pour les signaler ici.

Cependant il était facile de reconnaître que les effets mécaniques provoqués par ce moyen ne pouvaient présenter qu'une puissance médiocre, parce qu'il était impossible, par la détonation de la poudre, de chasser entièrement l'air contenu dans le cylindre. En outre, comme le démontra le physicien anglais Hooke, l'air, en raison de sa compressibilité, pouvait rester en partie dans le tube; par suite de cette circonstance, si le tube présentait une certaine longueur, le mouvement du piston devenait presque insensible. C'est en vain que Papin essaya, pour parer à cet inconvénient capital, de faire également le vide dans le tube; l'expérience démontra qu'il restait toujours dans l'appareil assez d'air pour annuler la plus grande partie des effets de la pression atmosphérique.

C'est alors que Papin, réfléchissant sur les agents qu'il serait permis d'employer pour remplacer la poudre à canon comme

moyen de faire le vide dans un corps de pompe, eut l'idée hardie et profondément nouvelle d'employer la vapeur d'eau à cet usage. Dans l'histoire de la machine à vapeur, Papin ne peut revendiquer autre chose que l'idée d'employer la vapeur d'eau comme moyen de faire le vide; mais cette pensée, véritable inspiration du génie, suffit à l'immortaliser; elle honorera à jamais son nom, son siècle et sa patrie (1).

Le mémoire dans lequel Papin propose pour la première fois l'emploi d'une machine ayant pour principe moteur la force élastique de la vapeur d'eau fut publié en latin dans les *Actes de Leipsick*, au mois d'août 1690, sous ce titre: *Nova methodus ad vires motrices validissimas levi pretio comparandas: (Nouvelle méthode pour obtenir à bas prix des forces motrices considérables)*. Papin commence par rappeler les essais infructueux qu'il a faits antérieurement pour perfectionner la machine à poudre.

« Jusqu'à ce moment, dit-il, toutes ces tentatives ont été inutiles, et après l'extinction de la poudre enflammée, il est toujours resté dans le cylindre environ la cinquième partie de l'air. J'ai donc essayé de parvenir, par une autre route, au même résultat; et comme, par une propriété qui est naturelle à l'eau, une petite quantité de ce liquide, réduite en vapeurs par l'action de la chaleur, acquiert une force élastique semblable à celle de l'air et revient ensuite à l'état liquide par le refroidissement, sans conserver la moindre apparence de sa force élastique, j'ai cru qu'il serait facile de construire des machines où l'air, par le moyen d'une chaleur modérée, et sans frais considérables, produirait le vide parfait que l'on ne pouvait pas obtenir à l'aide de la poudre à canon. »

Papin propose, en conséquence, un appareil composé d'un cylindre, ouvert par le haut et contenant un peu d'eau à sa partie inférieure. Ce cylindre est parcouru par un piston mobile. Un orifice traverse ce piston et a pour effet de permettre de l'abaisser

(1) Bien qu'il soit difficile de remonter par la pensée la pente d'idées qui amènent un homme de génie à la réalisation d'une grande découverte, il ne nous semble pas impossible de déterminer comment Papin fut conduit à reconnaître ce fait fondamental, que la condensation de la vapeur d'eau donne le moyen d'opérer le vide dans un espace fermé. Si nous ne nous trompons, il puisa cette idée dans une expérience faite en 1660 par Robert Boyle. Le physicien irlandais avait reconnu qu'en plongeant dans l'eau froide un éolipyle ou un tube de verre rempli de vapeurs, l'eau s'y élevait aussitôt et remplissait l'éolipyle comme par succion. Boyle, qui conservait encore les anciennes idées sur la transformation de l'eau en air par la chaleur, et qui parle ailleurs des moyens d'engendrer l'air artificiellement, ne put se rendre un compte exact de ce phénomène. Mais trente ans après, Papin, plus familiarisé avec l'usage et les propriétés de la vapeur, en reconnut la véritable nature et y trouva le moyen de faire le vide à volonté dans un espace clos. (Voyez le passage original dans l'ouvrage de Boyle: *New experiments physico-mechanica, touching the spring of the air and its effects*, p. 31-36 Oxford, 1660.)

jusqu'à ce que sa face inférieure touche l'eau, en donnant issue à l'air qui existe au-dessous de lui. Quand on a ainsi chassé l'air du cylindre, on bouche cet orifice avec une tige ; on chauffe ensuite le bas du cylindre à l'aide d'un brasier. L'eau arrive à l'ébullition et la vapeur acquiert assez de puissance pour soulever un piston et le pousser jusqu'au haut de sa course. Cet effet obtenu, on pousse un cliquet qui, s'enfonçant dans une rainure de la tige, arrête et maintient le piston dans cette position. On éloigne alors le brasier, le cylindre se refroidit, la vapeur se condense, le vide se fait par conséquent au-dessous du piston. Si alors on retire le cliquet, le piston, pressé par tout le poids de l'atmosphère extérieure, se précipite aussitôt au fond du cylindre et peut ainsi servir à élever des poids que l'on aurait attachés à l'extrémité d'une corde fixée à la tige du piston et s'enroulant sur deux poulies.

Papin présentait ce petit appareil comme susceptible de recevoir dans l'industrie une application immédiate. En cela, il tombait dans l'erreur commune des inventeurs, qui n'hésitent pas à considérer la première suggestion de leur esprit comme le dernier mot de la science et de l'art. On ne peut en effet voir, dans la machine du physicien de Blois, qu'un moyen de démontrer par l'expérience le principe de la force élastique de la vapeur et du parti que l'on peut en tirer comme force motrice. Quant à l'appliquer telle qu'elle était conçue aux usages de l'industrie, il était impossible d'y songer sérieusement. Cette disposition grossière qui consistait à placer une légère couche d'eau dans le cylindre lui-même et à produire la vapeur à l'aide d'un brasier placé par-dessous, de telle sorte que l'appareil n'était alimenté que par cette petite quantité d'eau qui ne se renouvelait jamais ; le moyen, plus vicieux encore, qui faisait dépendre la chute du piston du refroidissement spontané de la vapeur, par suite de l'éloignement du brasier ; ces tubes de métal mince, que l'action du feu aurait rapidement détruits et incapables de résister efficacement à la pression intérieure exercée sur leurs parois ; l'absence d'un moyen propre à prévenir les explosions : tout nous montre que cet appareil ne présentait aucune des conditions que l'on voit communément réalisées dans la plus imparfaite des machines industrielles.

Cette erreur devait durement peser sur la destinée de Papin. Les défauts de sa machine étaient d'une évidence à frapper tous les yeux ; aussi fut-elle accueillie avec une désapprobation marquée et placée d'un accord unanime au rang des appareils imparfaits qu'il avait antérieurement fait connaître. Sa grande conception concernant l'emploi de la vapeur fut enveloppée dans la même défaveur qui avait accueilli sa machine à double pompe pneumatique et sa machine à poudre. Aucun recueil scientifique ne reproduisit le mémoire publié dans les *Actes de Leipsick* ; le physicien Hooke se borna à faire ressortir, dans quelques notes lues à la

Société royale de Londres, les inconvénients de la nouvelle machine motrice proposée par le docteur Papin, et tout fut dit.

L'indifférence que rencontra sa découverte eut pour lui une conséquence funeste. En présence du peu de succès de ses idées, il se prit à douter de lui-même ; il crut avoir fait fausse route et abandonna entièrement le projet de sa machine à vapeur. Il y avait cependant bien peu de modifications à apporter à sa construction primitive pour la rendre immédiatement applicable à l'industrie. L'emploi d'une chaudière servant à amener la vapeur dans l'intérieur du cylindre, et le refroidissement de la vapeur provoqué par une aspersion d'eau froide, suffisaient pour en faire le moteur le plus puissant que l'industrie eût possédé jusqu'à cette époque. Par malheur, les critiques qu'il rencontra découragèrent Papin, qui cessa entièrement de s'occuper de ce sujet, et lorsque, quinze ans après, il essaya d'y revenir, il fut conduit à proposer un appareil tout différent du premier, et dans lequel, abandonnant la grande idée dont l'honneur lui revient, il avait recours à des dispositions presque de tout point vicieuses.

Dans un voyage qu'il fit en Angleterre en 1705, Leibnitz eut occasion de voir fonctionner la machine à vapeur de Savery, première application pratique de la puissance motrice de la vapeur d'eau. Il envoya à Papin le dessin de cette machine, afin de connaître son opinion sur la découverte du mécanicien anglais, et celui-ci montra la lettre et le dessin à l'électeur de Hesse. C'est à l'instigation de ce prince que Papin reprit l'examen de ce sujet abandonné depuis quinze ans. Le résultat de son travail fut la publication d'un petit livre imprimé à Francfort en 1707, sous le titre de *Nouvelle manière pour élever l'eau par la force du feu*. La nouvelle machine à vapeur que Papin décrit dans ce mémoire n'est autre chose, bien qu'il essaie de s'en défendre, qu'une imitation de la machine de Savery, inférieure sous tous les rapports à celle de son rival. Il propose d'employer la force élastique de la vapeur à élever de l'eau dans l'intérieur d'un tube ; cette eau est ainsi amenée dans un réservoir, d'où on la fait tomber sur les augets d'une roue hydraulique à laquelle elle imprime un mouvement de rotation.

Ainsi Papin abandonnait son idée capitale d'employer la vapeur comme moyen d'opérer le vide dans un cylindre, pour adopter le procédé bien moins avantageux qui consiste à se servir de la pression de la vapeur pour élever une colonne d'eau. Il ne faisait en cela que copier, avec quelques modifications, la machine de Savery. C'est que cette machine, déjà en usage en Angleterre, avait obtenu un succès notable ; Papin, égaré par l'apparence des résultats utiles qu'elle avait fournis, perdait ainsi de vue la grande conception qui perpétuera le souvenir de son génie.

On avait pensé jusqu'ici que les idées de Papin sur cette seconde machine à vapeur

étaient jamais sorties du domaine de la mer. Une correspondance de Papin avec Leibnitz, retrouvée récemment par M. Kuhlmann, professeur à l'université de Hanovre, a été communiquée à l'Académie des sciences de Paris, vient de jeter un jour tout nouveau sur cette question. Il résulte de ces lettres, qu'après avoir fait construire le modèle de la machine précédente, Papin l'avait fait exécuter en grand pour l'appliquer à un bateau qui fut lancé sur la Fulda. Des dissentiments ayant existé sur ces entre faites entre lui et quelques personnages puissants de Marbourg, Papin prit la résolution de quitter l'Allemagne et de faire transporter son bateau en Angleterre, pour y continuer ses expériences. C'est ce que démontre suffisamment la seconde lettre de Papin à Leibnitz, que nous présentons sous les yeux de nos lecteurs.

« Cassel, ce 7 juillet 1707.

« Monsieur,

Vous savez qu'il y a longtemps que je me plains d'avoir ici beaucoup d'ennemis et de puissants. Je prenais pourtant patience ; mais depuis peu j'ai éprouvé leur animosité de telle manière, qu'il y aurait eu trop de témérité à moi à oser vouloir demeurer plus longtemps exposé à de tels dangers. Je suis personnellement pourtant que j'aurais obtenu justice si j'avais voulu faire un procès ; mais je ne l'ai déjà fait perdre que trop de temps à S. A. pour mes petites affaires, et il vaut bien mieux céder et quitter la place que d'être toujours obligé d'importuner un si grand prince. Je lui ai donc présenté une requête pour le supplier très-humblement de m'accorder la permission de me retirer en Angleterre, et S. A. y a consenti avec des circonstances qui font voir qu'elle a encore, comme elle a toujours eu, beaucoup plus de bonté pour moi que je ne mérite.

Ces des raisons que j'ai alléguées dans ma requête, c'est qu'il est important que ma nouvelle construction de bateau soit mise à l'épreuve dans un port de mer, comme Londres, où on pourra lui donner assez de profondeur pour y appliquer la nouvelle invention qui, par le moyen du feu, rendra un ou deux hommes capables de faire plus d'effet que plusieurs centaines de rameurs. En effet, mon dessein est de faire le voyage dans ce même bateau, dont j'ai déjà eu l'honneur de vous parler autrefois, et l'on verra d'abord que, sur ce modèle, il sera facile d'en faire d'autres où la machine à feu s'appliquera fort commodément. Mais il se trouve une difficulté, c'est que ce ne sont point les bateaux de Cassel qui vont à Brême, et quand les marchandises de Cassel sont arrivées à Münden, il faut les décharger pour les transporter dans les bateaux qui descendent à Brême. J'en ai été assuré par un batelier de Münden, qui m'a dit qu'il faut une permission expresse pour faire passer un bateau de la Fulda dans le Weser. Cela m'a fait résoudre, Monsieur, à prendre la liberté d'avoir recours à vous pour cela. Comme ceci est une affaire particulière et sans con-

séquence pour le négoce, je suis persuadé que vous aurez la bonté de me procurer ce qu'il faut pour faire passer mon bateau à Münden, vu surtout que vous m'avez déjà fait connaître combien vous espérez de la machine à feu pour les voitures par eau. On m'a aussi averti qu'à Hamel, il y a un courant extrêmement rapide, et qu'il s'y perd des bateaux. Cela me ferait souhaiter de savoir à peu près à combien de degrés ce canal est incliné sur l'horizon. Ainsi, Monsieur, si vous avez eu la curiosité de faire cette observation, je vous supplie d'avoir aussi la bonté de me dire ce qu'il en est. En tout cas, il vaudra toujours mieux prendre trop que pas assez de précautions pour garantir mon bateau de tout accident. Si j'étais assez heureux pour que vos affaires vous appelassent dans l'une ou l'autre des deux villes dans le temps que j'y passerai, je m'y ferais une extrême satisfaction d'y entendre et d'y profiter de vos bons avis en voyant notre bateau, et de vous supplier de bouche de me continuer la même bienveillance dont vous m'honorez depuis si longtemps, et de me permettre toujours de me dire avec respect, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

« D. PAPIN. »

Dès la réception de cette lettre, Leibnitz écrivit au conseiller intime de l'électeur de Hanovre pour obtenir l'autorisation de faire passer le bateau de Papin des eaux de la Fulda dans celles du Weser. Mais cette autorisation se fit attendre ; car, dans une seconde lettre, datée du 1^{er} août 1707, Papin se plaint des retards qu'éprouve sa demande. Pour mettre le temps à profit, il continua les essais de son bateau. La lettre suivante, adressée à Leibnitz, et datée du 15 septembre, montre que les résultats étaient de nature à l'encourager.

« L'expérience de mon bateau a été faite et elle a réussi de la manière que je l'espérais ; la force du courant de la rivière était si peu de chose en comparaison de la force de mes rames, qu'on avait de la peine à reconnaître qu'il allât plus vite en descendant qu'en montant. Monseigneur eut la bonté de me témoigner de la satisfaction d'avoir vu un si bon effet, et je suis persuadé que, si Dieu me fait la grâce d'arriver heureusement à Londres, et d'y faire des vaisseaux de cette construction qui aient assez de profondeur pour appliquer la machine à feu à donner le mouvement aux rames, je suis persuadé, dis-je, que nous pourrions produire des effets qui paraîtront incroyables à ceux qui ne les auront pas vus. »

Mais il n'était pas dans sa destinée de voir ce projet s'accomplir. La lettre que nous venons de citer contient le *post-scriptum* suivant, indice précurseur du mécompte qui l'attendait.

« Je viens de recevoir une lettre de Münden, d'une personne qui a parlé au bailli pour la permission de passer mon bateau dans le Weser. Elle a eu pour réponse que c'est une chose impossible ; que les bateliers

ne le veulent plus, parce qu'ils ont payé une amende de cent écus, et que la permission de Son Altesse Electorale est nécessaire pour cela. Il est vrai que quelques bateliers m'ont dit le contraire, mais d'autres aussi ont dit qu'il fallait une permission de Son Altesse. Je ne puis croire que ceux qui m'ont dit le contraire aient voulu me tromper. Enfin, je me vois en grand danger qu'après tant de peines et de dépenses qui m'ont été causées par ce bateau, il faudra que je l'abandonne, et que le public soit privé des avantages que j'aurais pu, Dieu aidant, lui procurer par ce moyen. Je m'en consolerais pourtant, voyant, qu'il n'y a point de ma faute, car je ne pourrais jamais imaginer qu'un dessein comme celui-là dût échouer faute de permission. »

Il était en effet trop pénible de penser qu'un projet qui avait coûté toute une vie de travaux pût échouer devant un si misérable obstacle. C'est là cependant le triste dénouement que sa mauvaise étoile réservait aux efforts de Papin.

Ne recevant pas la permission qu'il avait demandée à l'électeur de Hanovre pour entrer dans les eaux du Weser. Papin crut pouvoir passer outre. Le 25 septembre 1707, il s'embarqua à Cassel sur la Fulda, et arriva à Münden le même jour. Münden, ville du Hanovre, est située au confluent de la Fulda et de la Wera, qui se réunissent en ce point pour former le Weser. Papin comptait continuer sa route sur ce fleuve, et arriver ainsi en Brême, près de l'embouchure du Weser dans la mer du Nord, où il se serait embarqué sur un vaisseau qui l'aurait conduit à Londres, en remorquant son petit bateau. Mais les mariniers lui refusèrent l'entrée du Weser, et, comme il insistait, sans doute, et réclamait avec force contre un procédé si rigoureux, ils mirent sa machine en pièces. Quelque étonnant qu'il nous paraisse, ce fait est prouvé par le curieux document que l'on va lire. C'est une lettre adressée à Leibnitz par le bailli de Münden. Le bailli honteux sans doute de la fâcheuse aventure arrivée au protégé du puissant Leibnitz, essaie de s'en excuser et de se prévaloir d'avance contre les plaintes du vieillard qu'il a laissé si inhumainement traiter. Cette lettre rapportée par M. Kuhlmann, est écrite en français ; nous la citons textuellement :

« Münden, ce 27 septembre 1707.

« Monsieur,

« Ayant appris par le médecin Papin, qui, venant de Cassel, passa avant-hier par cette ville, que vous vous trouvez présentement en cette cour-là, je me donne l'honneur de vous avertir, Monsieur, que ce pauvre homme de médecin, qui m'a montré votre lettre de recommandation pour Londres, a eu le malheur de perdre sa petite machine d'un vaisseau à rames que vous avez vue. Les bateliers de cette ville-ci ayant eu l'insolence de l'arrêter et de le priver du fruit de ses peines, par lesquels il pensait à s'introduire auprès de la reine d'Angleterre. Comme l'on ne m'avertit de cette violence qu'après que le bonhomme fut parti, et qu'il ne s'était point adressé à

nous, mais au magistrat de la ville pour s'en plaindre, quoique cette affaire fût de ma juridiction, vous voyez, Monsieur, qu'il n'était pas en mon pouvoir d'y remédier. C'est pourquoi je prends la liberté de vous informer de ce fait, en cas que si cet homme ne voulût faire des plaintes à Hanovre et à Cassel, vous soyez persuadé de la vérité et de la brutalité de ces gens-ci. Si, en repassant à Hanovre, je puis avoir l'honneur de vous voir, Monsieur, je me donnerai celui de vous assurer moi-même de la passion constante avec laquelle je suis, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

« ZEUNER. »

Le même fait est confirmé par une lettre, datée 20 octobre 1707, adressée à Leibnitz par un certain Hattenbach, et qui contient ces deux lignes : « Le pauvre Papin a été obligé de laisser son bateau à Münden n'ayant jamais pu obtenir de l'amener. »

On est saisi d'un profond sentiment de compassion quand on se représente l'infortuné vieillard, privé des moyens sur lesquels il avait fondé toutes ses espérances, sans ressource et presque sans asile, et ne sachant plus en quel coin de l'Europe il irait cacher ses derniers jours. Il n'osait revenir sur ses pas et rentrer à Marbourg, dans cette université qu'il avait volontairement abandonnée. L'Angleterre avait été pour lui une autre patrie ; c'est là que la fortune avait souri un moment aux efforts de sa jeunesse. Les encouragements et l'appui qu'il avait rencontrés auprès de l'illustre Robert Boyle, les relations qu'il avait formées avec les membres de la Société royale, vivaient au nombre des plus doux souvenirs de son cœur, il prit la résolution de continuer sa route vers l'Angleterre, il voulut mourir sur le sol hospitalier où avaient fleuri les quelques jours heureux de son existence. Faible et malade il s'achemina tristement vers ce dernier asile de sa vieillesse. Mais dans le long intervalle de son absence, ses amis avaient eu le temps de l'oublier ; Robert Boyle était mort, et le nom de Papin était presque inconnu des nouveaux membres de la compagnie. Pour subvenir à ses besoins, il fut contraint de se remettre à la solde de la Société royale. Le grand inventeur dont notre siècle glorifie la mémoire se trouva dès ce moment, et jusqu'aux derniers jours de sa vie, réduit à un état voisin de la misère. Il fut contraint, faute de ressources suffisantes, de renoncer à poursuivre les expériences de sa seconde machine à vapeur commencées en Allemagne. « Je suis maintenant obligé, dit-il dans une de ses lettres, de mettre mes machines dans le coin de ma pauvre cheminée. » En effet, cette ardeur d'invention et de recherches, qui avait été comme l'aliment de son existence, persistait encore dans l'âme du noble vieillard ; c'était le dernier lien qui le rattachait à la vie. Il était sans cesse occupé à combiner de nouvelles machines, pour l'exécution desquelles il réclamait, trop souvent en vain, les secours de la Société royale. Le secrétaire de la société, M. Sloane, lui

me demandé compte d'une petite somme qu'il lui avait remise, et Papin lui écrivait pour indiquer l'emploi que cet argent avait reçu. « Puisque vous désirez, très-honoré Monsieur, un compte rendu de ce que j'ai fait pour la Société royale depuis que j'ai reçu quelque argent, afin que vous puissiez mieux voir ce qu'il est convenable de me donner maintenant, j'ai déposé sur ce papier ce que me le plus important. Mais, avant tout, je dois vous prier de vous souvenir que vous devez vous mettre à ma place sans respect, afin que-je sois payé selon ce que j'ai mérité, et ayant déjà dans la tête plus de travail de cette nature que je n'en pourrais faire dans le reste de ma vie, j'ai voulu de négliger tous les autres moyens pour arriver à ma subsistance, étant persuadé qu'il ne peut y avoir de meilleure occupation que de travailler pour la Société royale, puisque c'est la même chose que de travailler pour le bien public. Je vous en prie, Monsieur, permettez-moi d'ajouter ici que, dans l'Académie royale de Paris, il y a trois pensionnaires pour la mécanique, qui ont chacun un très-bon salaire annuel, et, en outre, qu'il y a de très-humbles ouvriers de toutes sortes, payés par le roi, qui sont prêts en tout temps à exécuter tout ce que ces pensionnaires commanderont. Prenez, s'il vous plaît, les Mémoires de l'Académie royale des sciences, et voyez ce que ces trois pensionnaires font chaque année, et comparez-le avec ce que j'ai fait depuis sept mois; j'espère que vous conviendrez que j'ai raison de dire que j'ai fait autant qu'on peut attendre du plus humble homme, avec ma petite capacité et ma pénurie d'argent (1). »

Il est triste de voir le pauvre proscrit contraint d'invoquer des secours étrangers pour perfectionner les inventions utiles qui ne peuvent d'occuper les loisirs de ses derniers jours.

« Je propose humblement à la Société royale, écrivait-il le 16 mai 1709, de faire un nouveau fourneau qui épargnera plus de la moitié des combustibles. Je ne puis en dire précisément combien; mais il est certain que l'économie sera si considérable, qu'elle fera plus que compenser la dépense nécessaire pour l'acquiescer... Je désire humblement que la Société royale me donne un secours, et après cela il sera facile d'essayer une chose qui peut être utile à la respiration, la végétation, la cuisine, » etc.

On lit encore dans une lettre adressée à M. Sloane.

« Certainement, Monsieur, je suis dans une triste position, puisque, même en faisant bien, je soulève des ennemis contre moi; cependant, malgré tout cela, je ne crains rien, parce que je me confie au Dieu tout-puissant. »

La pauvreté et l'abandon dans lesquels le malheureux philosophe traîna le poids de ses derniers jours devaient lui être d'autant

plus douloureux, qu'il était chargé de famille. C'est ce qui semble résulter d'une réponse qu'il adressa au comte de Sintzendorff lorsque ce gentilhomme l'invitait à aller visiter en Bohême une de ses mines, abandonnée à cause de l'envahissement des eaux.

« Je souhaiterais extrêmement, dit-il, de témoigner à Votre Excellence l'ardeur de mon zèle à lui rendre mes très-humbles services, n'était que les pays que nous voyons ruinés dans notre voisinage, et l'incertitude des événements de la guerre, m'avertissent que je ne dois pas abandonner ma famille de si loin, dans un temps comme celui-ci (1). »

C'est par erreur que l'on fixe ordinairement à l'année 1710 l'époque de la mort de Papin. Il vivait encore en 1714. C'est ce qui résulte d'une dernière lettre de Leibnitz, où il est question de lui. Cette lettre est sans date, mais la mention qui s'y trouve faite du récent avènement de Georges I^{er} au trône d'Angleterre et de la loi anglaise intitulée l'Acte de succession, en fixe l'époque vers l'année 1714.

« Il y avait dans votre cour, écrit Leibnitz, un savant mathématicien et machiniste français nommé Papin, avec lequel j'échangeais des lettres de temps en temps. Mais il alla en Hollande, et peut-être plus loin, l'année passée. Je souhaite d'apprendre s'il est revenu ou s'il a quitté le service, et s'est transporté en Angleterre, comme il en avait le dessein... » « Y a-t-il donc longtemps que M. Papin est de retour chez vous? J'avais pensé qu'il eût tout à fait quitté, car je le trouvais un peu chancelant; et encore à présent sa lettre me paraît être de ce caractère, quoiqu'elle soit extrêmement générale. Il a un mérite qui certainement n'est pas ordinaire, vous le trouverez, Monsieur, en le pratiquant; et ce ne serait peut-être pas mal de le faire, pour voir un peu à quoi il s'occupe, car il ne m'en dit mot. »

C'est là d'ailleurs le seul document qui permette d'éclaircir les derniers temps de la vie de Papin. On ne peut préciser l'époque où il acheva de mourir. Il languit sans doute quelques années encore dans l'isolement et la pauvreté, et il est douloureux de penser que le besoin a pu abrégier le terme de sa triste existence. Quelques personnes ont voulu expliquer le mystère qui couvre les derniers temps de sa vie, par son secret retour aux bords de la Loire, où il voulut mourir. Ainsi il ne nous est pas même donné de connaître le coin de terre où reposent les cendres de ce grand homme infortuné.

Quand on jette un regard d'ensemble sur les travaux de Papin, on ne peut s'empêcher de reconnaître qu'ils sont marqués au coin du génie. Cependant le mérite de notre compatriote a été contesté, et dans une notice sur la machine à vapeur, le docteur Robison n'a pas craint de dire: « Papin n'était ni physicien ni mécanicien (2). » La physique

(1) *Recueil de diverses pièces, etc.*, p. 49.

(2) *He was neither philosopher nor mechanic.* (*Philosophical magazine*, 1822, t. II, p. 49.)

(1) *Lettres inédites de Papin*, publiées par M. Bunn, professeur de physique à Marbourg.

du xvii^e siècle se composait d'un trop petit nombre de principes pour qu'il soit permis de refuser à aucun savant de cette époque la connaissance des faits si simples qu'elle embrassait. De plus, quand on a eu la pensée de créer une force motrice par la seule action de l'eau bouillante, on n'est pas seulement mécanicien, on est mécanicien de génie. Il est juste néanmoins de reconnaître que, dans ses travaux, Papin a souvent manqué de suite. Son esprit procédait par sauts et comme par boutades ; il découvrait des faits épars d'une haute importance, et ne savait pas trouver le lien propre à les rattacher en faisceau ; il établissait de grands principes et se montrait inhabile à en déduire les conséquences, même les plus rapprochées. C'est dans les premiers temps de sa vie scientifique, en s'occupant de l'insignifiant objet de la cuisson des viandes, qu'il inventa la soupape de sûreté, et ce n'est qu'à la fin de sa carrière qu'il songe à l'appliquer à une machine dont les dispositions sont presque de tout point défectueuses. Pendant la construction d'un autre appareil imparfait, le moteur à double pompe pneumatique, il invente le robinet à quatre ouvertures, organe dont Léopold et James Watt ont tiré un si grand parti dans les machines à vapeur. Enfin il découvre le principe fondamental de l'emploi de la vapeur pour faire le vide et soulever un piston, et bientôt, détourné par la critique, il perd de vue sa découverte, et meurt sans soupçonner l'importance extraordinaire qu'elle doit acquérir un jour. Il y a là un vice d'esprit que l'on essaierait en vain de dissimuler.

Cependant les circonstances de la vie de Papin expliquent suffisamment ce défaut. Si son existence se fût écoulée calme et honorée dans sa patrie, s'il eût vécu entouré d'aides intelligents, de constructeurs et d'ouvriers, s'il eût goûté quelque temps les loisirs et la liberté d'esprit, qui sont nécessaires à l'exécution des longs travaux scientifiques, il est probable que l'on n'aurait pas à défendre sa mémoire contre de tels reproches ; la postérité, qui ne connaît qu'un coin de son génie, aurait alors possédé Papin tout entier. Mais éloigné dès sa jeunesse du ciel de sa patrie, obligé de promener à travers l'Europe le poids de ses ennuis et de sa pauvreté, contraint de frapper de son bâton de voyage à la porte des académies étrangères, le malheureux philosophe pouvait-il nous léguer autre chose que les ébauches de son génie ? Si imparfaites qu'elles soient, elles suffisent à faire comprendre ce que l'on pouvait attendre de lui dans des conditions plus favorables.

Pendant qu'il végétait oublié en Allemagne, un simple serrurier du Devonshire, dépourvu de toutes connaissances scientifiques, exécutait sans peine la première machine à vapeur atmosphérique, en se bornant à rapprocher les découvertes éparses du mécanicien français. Papin n'eût-il pu suffire à la tâche accomplie par le serrurier Newcomen ? Si donc la machine à vapeur n'est pas une

invention exclusivement française, il ne faut l'attribuer qu'aux tristes circonstances qui, pendant quarante ans, fermèrent à Papin l'accès de sa patrie. Il y avait dans toutes les grandes villes de la France, et surtout dans celles des bords de la Loire, une nombreuse population de huguenots industriels, qui possédaient des capitaux immenses et concentraient dans leurs mains l'exploitation des principaux arts mécaniques. Ces hommes, qui devaient transporter l'industrie française au delà du Rhin et à l'autre bord de l'Océan, étaient tous ses amis ; nul doute qu'ils ne lui eussent offert les ressources nécessaires pour perfectionner sa découverte, et qu'il n'eût trouvé dans le concours de ses compatriotes le moyen de doter son pays de l'honneur entier de cette invention impérissable.

Papin vivait en Allemagne lorsqu'il publia la description de sa machine à vapeur atmosphérique ; mais l'Allemagne accordait alors une trop faible place à l'industrie pour offrir un théâtre favorable au développement de ses idées. Ses projets ne pouvaient, à la même époque, trouver en France un accueil plus avantageux. Épuisée d'hommes et d'argent par trente années de guerre, la France voyait chaque jour dépérir son commerce ; la révocation de l'édit de Nantes lui avait porté un coup irréparable, en la privant, suivant les termes du mémoire de d'Aguesseau, « dans toutes sortes d'arts, des plus habiles ouvriers, ainsi que des plus riches négociants, qui étaient de la religion réformée. » Mais l'Angleterre se trouvait dans des conditions toutes différentes. Depuis la restauration de la maison des Stuarts, le commerce et l'industrie y recevaient un développement chaque jour plus rapide ; à l'ombre de la paix et d'une administration intelligente, cette grande nation commençait à tirer parti des richesses accumulées sous son sol. Les mines de houille, répandues en Angleterre avec une profusion extraordinaire, forment comme on le sait, l'une des sources les plus importantes des revenus du pays ; depuis plusieurs années, leur exploitation se poursuivait avec ardeur. Mais, en raison des dispositions géologiques de la plupart des terrains houillers de la Grande-Bretagne, d'immenses courants d'eau viennent à chaque instant alterner avec les couches du minéral. Ces nappes d'eau souterraines apportaient les obstacles les plus graves à l'extraction du combustible, et la profondeur croissante des mines ajoutait de jour en jour à ces inconvénients et à ces dangers. Les moyens souvent insuffisants mis en usage pour l'épuisement des eaux occasionnaient partout des dépenses énormes, et ces difficultés commençaient à éveiller les inquiétudes de la nation tout entière. L'annonce d'un moteur nouveau, puissant et économique, ne pouvait donc être accueillie avec indifférence au milieu d'un peuple qui voyait sa prospérité ou sa ruine suspendues à cette question.

Thomas Savery, ancien ouvrier des mines,

venu capitaine de marine et très-habile ingénieur, s'occupait depuis longtemps de la recherche des moyens mécaniques applicables au dessèchement des houillères, lorsqu'il eut la connaissance des travaux de Papin. Mais les idées de ce dernier étaient devenues en Angleterre l'objet de vives critiques; Robert Hooke avait fait ressortir les défauts de sa machine atmosphérique. Les attaques de Hooke étaient parfaitement justifiées par les grossières dispositions de l'appareil de Papin, considéré comme machine motrice : la nécessité d'approcher et de retirer le tube à chaque instant, l'action nuisible que le chaleur aurait exercée sur les parois extérieures du cylindre, la lenteur presque nulle des mouvements du piston, qui ne pouvait fournir plus d'une oscillation par minute, étaient autant d'obstacles évidents à son application à l'industrie. Mais le critique anglais, égaré par ses objections de détail, méconnaissait la grande pensée de Papin, qui, en imaginant de faire le vide dans un cylindre par la condensation de la vapeur d'eau, dotait la mécanique de l'idée la plus grande et la plus neuve que l'histoire de cette science eût jamais enregistrée. L'argumentation et les reproches de Robert Hooke donnèrent le change à Thomas Savery. Au lieu de se borner à faire subir à la machine de Papin quelques modifications très-simples, qui auraient permis de la transporter immédiatement dans la pratique, il se proposait de construire une machine à vapeur sur des principes tout différents. Laisant de côté le cylindre et le piston, il chercha un modèle de machine dans laquelle la vapeur agirait directement par sa pression pour élever l'eau dans l'intérieur d'un tube et la faire jaillir au dehors : Papin avait proposé un moteur universel, Savery proposait une machine applicable au seul objet de l'élevation des eaux.

C'est en 1698 que le capitaine Savery demanda un brevet lui assurant le privilège de la construction de sa machine à vapeur. Il se fit fonctionner la même année à Hampton-court, en présence du roi Guillaume, qui s'y intéressa vivement, et le 14 juin 1699, on en fit l'essai devant la Société royale. La machine de Savery reçut, à différentes époques, plusieurs perfectionnements de la part de l'inventeur; les dernières modifications qu'il apporta à son appareil, et qui lui permirent de marcher avec régularité, furent consignées dans une brochure qui parut en 1702, sous le titre de *l'Ami du mineur* (*The miner's friend*).

D'après Switzer, cette machine pouvait élever par minute 52 gallons d'eau, c'est-à-dire quatre fois le contenu du récipient à la hauteur de 55 pieds.

La machine de Savery présentait un défaut capital. Le récipient devait satisfaire à deux conditions incompatibles : il fallait que les parois de ce vase fussent à la fois très-épaisses pour supporter à l'intérieur la pression considérable exercée par la vapeur d'eau, et très-minces pour se refroidir ra-

pidement. En outre, elle n'élevait l'eau qu'à la condition de l'échauffer en partie, car la vapeur arrivant à l'intérieur du récipient s'y condensait en grande quantité; de telle manière que, lorsque l'eau montait dans le tube, elle avait déjà acquis une température assez élevée, par suite de la chaleur abandonnée par la vapeur revenue à l'état liquide. Cet appareil reposait donc sur un principe vicieux. Il y aurait cependant une injustice profonde à contester à Thomas Savery l'honneur qui lui revient pour avoir imaginé et construit la première machine à vapeur qui ait fonctionné en Europe. Si la postérité doit une haute reconnaissance au savant qui découvre de grandes vérités théoriques, elle doit le même tribut d'hommages à celui qui, transportant cette idée dans la pratique, lui fait porter ses premiers fruits.

Lorsque Savery eut terminé la construction de sa machine, il se hâta de la présenter aux propriétaires des mines. Mais elle arrivait dans un moment fâcheux. Depuis plusieurs années, les propriétaires des mines de houille étaient assiégés par les faiseurs de projets qui les avaient entraînés, sans résultat, dans toute sorte de dispendieux essais. Les échecs nombreux que l'on avait éprouvés en expérimentant des machines imparfaites ou de prétendus perfectionnements d'anciens mécanismes, devaient naturellement jeter de la défaveur sur les conceptions nouvelles. La machine de Savery porta la peine de toutes les tentatives infructueuses exécutées jusque-là. Elle arrivait à la suite d'une foule de projets qui avaient trompé l'attente générale, et l'on ne prêta aucune attention aux promesses de son inventeur. Savery essaya inutilement de lutter contre ces préventions regrettables; les propriétaires des mines persistèrent à rejeter sa machine, qui ne servit guère que pour élever l'eau dans l'intérieur des palais ou des maisons de plaisance.

Savery n'assignait d'autres limites à la puissance de sa pompe à feu que l'impossibilité où l'on était de fabriquer des récipients et des tubes assez forts pour résister à la pression de la vapeur. « Je ferai monter, disait-il, de l'eau à 500 ou 1000 pieds de hauteur, si vous pouvez m'indiquer le moyen d'avoir des vaisseaux d'une matière assez solide pour résister à un poids aussi énorme que celui d'une colonne d'eau de cette hauteur; mais, du moins, ma machine élève aisément un plein tuyau d'eau à 60, 70 et 80 pieds (1). » Comme la plupart des inventeurs, Savery s'exagérait ici la puissance de son appareil; il oubliait le danger de l'explosion. La pensée ne lui était pas venue d'appliquer à sa chaudière la soupape de sûreté que Papin avait imaginée pour son digesteur. Aussi ne pouvait-on élever l'eau avec sécurité au-dessus de 40 pieds, et si l'on dépassait cette limite, on courait le risque de voir la chaudière éclater. Lorsque Savery établit une de ses pompes pour élever

(1) *The miner's friend*.

l'eau dans les bâtiments d'York, il produisait de la vapeur dont la pression atteignait huit ou dix atmosphères, et alors, selon Desaguliers, « la chaleur était si grande, qu'elle fondait la soudure, et sa force telle, qu'elle ouvrait la machine dans différentes jointures. » Aussi les dangers que l'on redoutait, par suite du défaut de résistance des chaudières, furent-ils la considération la plus grave qui s'opposa à l'emploi de la pompe à feu de Savery pour l'épuisement de l'eau dans les mines.

Cependant l'introduction de ces premières machines à vapeur dans certains comtés de l'Angleterre eut pour résultat d'attirer l'attention sur l'emploi mécanique de la vapeur d'eau; en même temps elle familiarisa avec son usage les populations des grands centres manufacturiers et les ouvriers des différentes professions. En ce temps-là vivaient dans la ville de Dartmouth deux honnêtes et industrieux artisans, unis dès leur enfance par une étroite amitié : c'étaient le serrurier Thomas Newcomen et le vitrier Jean Cawley. Une machine de Savery vint à être établie dans le voisinage de Dartmouth; à leurs jours de loisir, Newcomen et Cawley aimaient à aller ensemble en considérer le mécanisme, et ils devisaient au retour sur les effets de cette machine nouvelle qui les frappait de l'admiration la plus vive. Les deux amis échangeaient entre eux les différentes pensées que cette vue faisait naître dans leur esprit. Newcomen avait quelque instruction, il n'était pas sans lecture. Compatriote de Robert Hooke, il avait coutume de lui écrire pour lui soumettre divers projets relatifs à sa profession. Jean Cawley engagea donc son ami à communiquer au docteur les réflexions que leur avait suggérées l'examen de la pompe à feu de Savery. A la suite de la correspondance qui s'établit entre eux à cette occasion, Robert Hooke fit connaître à Newcomen la machine atmosphérique que Papin avait proposée en 1690. Il ne parut pas impossible aux deux artisans de mettre à exécution le plan du mécanicien français, et la correspondance continua sur ce nouveau sujet entre le docteur et l'intelligent ouvrier. Robert Hooke renouvelait auprès de Newcomen les critiques qu'il avait dirigées, devant la Société royale, contre la machine de Papin; cependant ces objections ne produisaient qu'une impression assez faible sur l'esprit de l'artisan; ses connaissances incomplètes en mécanique l'empêchaient sans doute d'apprécier toute la portée des critiques du savant. On a trouvé, dans les papiers de Robert Hooke, le brouillon d'une lettre dans laquelle il essaie de dissuader Newcomen du projet de construire une machine d'après les idées du physicien français. Cette lettre renfermait ce passage significatif : « Si Papin pouvait faire le vide *subitement* dans son cylindre, votre affaire serait faite. » Robert Hooke faisait allusion par là à l'excessive lenteur que présentaient les mouvements du piston dans la machine de Papin, par suite de l'absence de tout expédient

propre à condenser rapidement la vapeur. C'est certainement en réfléchissant sur les moyens de produire plus promptement le vide dans le cylindre de Papin, que Newcomen et Cawley eurent l'idée, parfaitement simple d'ailleurs et d'avance tout indiquée, de condenser la vapeur par des affusions d'eau froide. Quoi qu'il en soit, aidé de son ami le vitrier, Newcomen se mit à construire au coin de sa forge un modèle de machine qu'il destinait à des expériences. Une chaudière servait à diriger un courant de vapeur dans l'intérieur d'un cylindre de cuivre muni d'un piston; quand le piston était parvenu au haut de sa course, on condensait subitement la vapeur en faisant couler de l'eau froide sur la partie extérieure du cylindre; dès lors, le poids de l'atmosphère, ne rencontrant plus de résistance au-dessous du piston, le faisait aussitôt redescendre. Les deux artisans de Dartmouth, transportant dans la pratique les idées théoriques de Papin, venaient d'exécuter la première machine à vapeur atmosphérique, c'est-à-dire la machine la plus simple et la plus puissante qui eût été construite jusqu'à cette époque.

Newcomen et Cawley se mirent alors en campagne pour obtenir du roi la délivrance d'un brevet qui leur assurât le privilège de leur machine. Mais le crédit d'un serrurier du Devonshire est chose assez mince, et il s'écoula un temps assez long avant que l'on songeât à examiner la demande des deux artisans. Sur ces entrefaites, le capitaine Savery fut instruit de leurs démarches. Le procédé de condensation de la vapeur par des aspersion d'eau froide était mis en usage dans sa machine, et la propriété de ce moyen spécifié dans son brevet lui était exclusivement acquise, aux termes de la loi anglaise. Savery s'opposa donc à l'autorisation sollicitée par Newcomen. Un procès semblait inévitable pour vider la question soulevée entre les deux parties. Mais Newcomen et Cawley étaient quakers; en vertu des principes de leur secte, ils répugnaient à toute contestation, et surtout à un débat judiciaire. Ils proposèrent donc à Savery de le comprendre dans leur association, et, au lieu de courir les chances d'un procès pénible, de partager avec eux les bénéfices de l'exploitation future. L'offre fut acceptée, et, comme Savery était à la cour sur le meilleur pied, il obtint aisément du roi George la délivrance du brevet. C'est pour cela qu'en 1705 une *patente royale* fut délivrée aux trois associés, Newcomen, Cawley et Savery, pour la construction et l'exploitation d'une machine à vapeur atmosphérique.

En proposant au capitaine Savery de le comprendre dans leur association, Newcomen et Cawley avaient peut-être aussi quelque arrière pensée d'intérêt. Ils étaient tous deux à peu près dépourvus de connaissances théoriques, et comme leur machine n'avait jamais été construite que sur de petits modèles, le concours d'un ingénieur aussi habile et aussi instruit que Savery ne pouvait

par être indifférent. Il paraît cependant qu'ils furent trompés dans ce calcul, car peu de temps après nous voyons les deux rivaux livrés à leurs propres ressources. Vers la fin de l'année 1711, Newcomen et Cawley firent des propositions aux propriétaires de l'une des mines de houille de Griff, dans le comté de Warwick, pour en épuiser les eaux à l'aide de leur machine ; cinquante chevaux étaient employés dans cette mine aux travaux de dessèchement, ce qui nécessitait pour ce seul objet une dépense annuelle de plus de 22,000 fr. Cette proposition ne fut point agréée ; mais les associés furent plus heureux six mois après, car ils réussirent à passer un marché avec M. Back de Wolverhampton pour un arrangement analogue. Il ne s'agissait donc pas que de construire la machine. Mais Newcomen et Cawley n'étaient ni assez physiciens pour se laisser guider par la théorie, ni assez mathématiciens pour calculer l'action des diverses pièces et les proportions à donner à chacune d'elles. Ils étaient donc très embarrassés pour l'exécution de leur marché. Heureusement ils se trouvaient près de Birmingham, à la portée d'un grand nombre d'ouvriers ingénieurs et adroits. Grâce à leur concours, ils parvinrent à fabriquer convenablement les cliquets, les pistons et les soupapes dont la construction ne leur était jusque-là que très-imparfaitement connue. La machine, définitivement construite, fut installée à l'entrée de la mine, et commença à fonctionner.

Elle marchait depuis quelques jours à peine, lorsque le hasard donna aux deux associés l'occasion d'y apporter une amélioration capitale, qui en augmenta la puissance dans une proportion inattendue. Un jour, la machine fonctionnant comme à l'ordinaire, on la vit soudain accélérer ses mouvements et ses coups de piston se succéder avec une vitesse tout à fait inusitée. Après bien des recherches, on découvrit la cause de ce heureux phénomène. Dans les premiers temps de la fabrication des machines à vapeur, on n'avait pas encore les moyens de construire des pistons et des cylindres assez bien ajustés pour qu'il n'existât aucun intervalle entre les parois intérieures du cylindre et celles du piston. Aussi, pour empêcher la vapeur de s'échapper par les interstices entre le piston et le cylindre, Newcomen avait dû recouvrir la tête du piston d'une légère couche d'eau qui pénétrait dans tous les vides, et les remplissait de manière à prévenir les fuites de vapeur. Or, en tamisant le piston, un ouvrier reconnut qu'il se trouvait accidentellement percé d'un trou ; c'était en tombant goutte à goutte, par ce trou, dans l'intérieur du cylindre, que l'eau froide, condensant plus rapidement la vapeur, accélérât, comme on l'avait observé, les mouvements du piston. Cette remarque porta ses fruits. La condensation de la vapeur s'opérait jusque-là en dirigeant un courant d'eau froide dans une enveloppe métallique qui entourait extérieurement le

cylindre ; cette enveloppe fut supprimée, et l'on condensa la vapeur en injectant une pluie d'eau froide dans l'intérieur même du cylindre à l'aide d'un tube se terminant en pomme d'arrosoir. Grâce à ce perfectionnement, la machine put donner huit à dix coups de piston par minute.

Amenée à cet état, la machine de Savery, Newcomen et Cawley, qui fut désignée généralement sous le nom de *machine de Newcomen*, se répandit rapidement en Angleterre, et fut adoptée dans presque toutes les exploitations de mines ; elle y remplaça l'ancienne pompe de Savery, et de nos jours encore dans certaines parties de l'Angleterre où le combustible n'a que peu de valeur on la voit fonctionner avec un certain succès. Ainsi l'admirable conception de Papin était entrée d'une manière définitive dans le domaine de l'industrie.

Nous allons voir une période de plus de soixante années s'écouler sans apporter aucune amélioration aux principes mécaniques concernant l'emploi de la vapeur d'eau. L'explication de ce fait, qui a beaucoup étonné jusqu'ici, paraîtra fort simple, si l'on considère que, dans ce long intervalle, la théorie de la chaleur resta complètement stationnaire. Les physiciens, tout entiers à l'étude nouvelle et si remplie d'attraits des phénomènes électriques, n'avaient pas encore abordé l'examen des faits qui se rapportent à la chaleur ; ce n'est que vers l'année 1760 que les théories de la vaporisation, de la condensation et du changement d'état des corps, furent établies par Joseph Black. Aussi, durant cette longue suite d'années qui s'étend depuis la construction de la première machine atmosphérique par Newcomen jusqu'aux travaux de Black, en 1760, l'histoire de la machine à vapeur n'offre à signaler que des perfectionnements apportés à la partie exclusivement mécanique des appareils. Tout ce qui concerne le principe d'action de la machine reste entièrement en dehors de ces modifications secondaires qu'il nous suffira dès lors de mentionner en quelques mots.

Le premier perfectionnement apporté au mécanisme de la pompe à feu est dû à une circonstance qu'il est assez curieux de connaître. Dans la machine telle que Newcomen l'avait construite, les deux robinets destinés à donner accès à la vapeur et à introduire l'eau de condensation dans l'intérieur du cylindre s'ouvraient et se fermaient à la main. Un ouvrier et souvent un enfant étaient chargés d'exécuter cette opération, et quelles que fussent leur habitude ou leur adresse, on ne pouvait obtenir ainsi plus de dix à douze coups de piston par minute ; en outre, la moindre distraction de la part de l'apprenti, non-seulement retardait le jeu de la machine, mais pouvait compromettre son existence. En 1713, un enfant chargé de ce soin, contrarié, dit-on, de ne pouvoir aller jouer avec ses camarades, imagina un moyen de se soustraire à cette sujétion forcée. Il avait remarqué que l'un des

robinets devait être ouvert au moment où le balancier a terminé sa course descendante, pour se fermer au commencement de l'oscillation opposée: la manœuvre du second robinet était précisément l'inverse. Les positions du balancier et du robinet se trouvant dans une dépendance nécessaire, l'enfant reconnaît que le balancier lui-même pourrait servir à ouvrir et à fermer les robinets. Son plan est aussitôt conçu et mis à exécution. Il attache à chacun des robinets deux ficelles de longueur inégale, et, après de longs tâtonnements, il fixe leur extrémité libre à des points convenablement choisis sur le balancier; de telle sorte qu'en s'élevant ou s'abaissant par l'action de la vapeur, le balancier ouvrait ou fermait lui-même les robinets au moment nécessaire. La machine put ainsi marcher sans surveillant, et l'apprenti s'en alla triomphalement rejoindre ses camarades. La tradition nous a conservé le nom de cet utile paresseux: il s'appelait Humphry Potter.

Le mécanicien Beighton substitua aux ficelles du jeune Potter des tringles de fer verticales. C'est en 1718 que Beighton établit à Newcastle une machine de Newcomen dans laquelle, pour la première fois, l'ouvrier chargé de faire manœuvrer les robinets fut remplacé par une tige métallique suspendue au balancier et faisant mouvoir un mécanisme très-simple qui exécutait cette opération. La machine put alors donner quinze coups par minute; mais l'idée première de charger le balancier lui-même d'exécuter ces mouvements revient à l'apprenti dont le nom est acquis à la postérité.

En 1758, le mécanicien Fitz-Gérald fit connaître, dans les *Transactions philosophiques*, le moyen de transformer le mouvement vertical de la machine atmosphérique en un mouvement rotatoire, par un système particulier de roues dentées et par l'addition d'un volant destiné à régulariser le mouvement. Mais la machine de Newcomen était uniquement consacrée à faire manœuvrer des pompes dans l'intérieur des mines; cette transformation du mouvement était donc superflue pour le seul objet auquel ce moteur était alors consacré: aussi la proposition de Fitz-Gérald n'eut-elle aucune suite.

L'emploi d'un flotteur imaginé par Brindley, vers 1760, pour régulariser l'entrée de l'eau d'alimentation dans les chaudières est un autre perfectionnement à signaler ici. Nous aurons terminé la revue des principales modifications apportées aux différentes pièces de la pompe à feu, si nous ajoutons que, dans plusieurs machines qu'il fut chargé de construire, l'ingénieur Smeaton parvint à perfectionner beaucoup la fabrication des pistons et des cylindres, et qu'il réussit de cette manière à éviter les pertes considérables de vapeur qu'occasionnaient les machines antérieures. D'utiles modifications apportées à la construction des chaudières et à la disposition du foyer permirent enfin d'économiser une certaine partie du com-

bustible. Nous ne dirons rien des perfectionnements introduits par Smeaton dans la pompe de Savery, car cette dernière avait déjà presque partout cessé d'être en usage.

On le voit cependant, de toutes ces utiles modifications apportées à la machine atmosphérique, aucune ne touchait au principe même de son action, c'est-à-dire à la manière de mettre en jeu la force élastique de la vapeur. La machine de Newcomen, avec son énorme balancier et l'excessive consommation de combustible qu'elle exigeait, continuait de fonctionner en conservant l'ensemble des dispositions imaginées soixante ans auparavant par le serrurier de Darmouth. C'est que la théorie générale de la chaleur, et les théories particulières de la vaporisation et de la condensation, qui en sont la conséquence, étaient encore à créer tout entières. Ce n'est que vers l'année 1694 que les premiers linéaments de la théorie du calorique furent tracés en France par la main de Guillaume Amontons. Ce physicien ingénieux et modeste, qui eut le mérite de découvrir le principe de la télégraphie aérienne, est en effet l'auteur des premières vues raisonnables que l'on ait conçues sur la nature et les effets de la chaleur; c'est à lui que revient l'honneur d'avoir substitué une opinion sérieuse, fondée sur l'observation et l'expérience, aux divagations de l'ancienne physique concernant ces phénomènes. Amontons émit le premier l'idée vraie et profonde que les divers états de la matière, solide, liquide et gazeux, sont dus à l'existence, dans les corps, d'un fluide impondérable, qu'il désigna sous le nom de *calorique*. Par diverses expériences exécutées avec la précision que pouvaient comporter les moyens d'observation de son époque, il constata les effets de dilatation que provoque dans les corps l'accumulation du calorique; il reconnut que l'air échauffé augmente de force élastique, et découvrit ce fait important, que l'eau se maintient à une température invariable quand elle a atteint le germe de son ébullition; en un mot, il procéda le premier par la voie de l'expérience à l'examen des phénomènes calorifiques.

Cependant un obstacle capital empêchait la théorie de la chaleur de s'établir sur des bases solides. Pour qu'une branche quelconque des sciences physiques puisse se constituer, se perfectionner ou s'étendre, il ne suffit pas qu'elle possède un certain nombre de faits, il faut encore qu'ils puissent être rapprochés et comparés entre eux; il faut que les effets, une fois produits, puissent être soumis à la mesure. Or, les phénomènes relatifs au calorique n'étaient alors, susceptibles d'aucune comparaison, car aucun instrument de mesure n'était encore créé. A la vérité, les physiciens possédaient depuis un siècle un petit appareil désigné sous le nom de *thermomètre*; mais c'est à tort qu'il portait ce nom, car il ne pouvait servir en aucune manière à mesurer et à comparer entre elles les différentes tempé-

tures des corps; il permettait seulement d'apprécier une différence de température entre deux corps inégalement échauffés.

Les instruments qui nous servent à rechercher les lois de la nature étaient entachés, à leur origine, d'imperfections que l'on vit successivement disparaître devant les résultats de l'expérience. A l'exception du thermomètre, qui conserve encore les dispositions et la forme que lui assigna Torricelli, tous les instruments d'observation ou de mesure physique, tels que le télescope, le microscope, la machine pneumatique, la machine électrique, la pile de Volta, etc., ont dû subir un très-grand nombre de transformations avant de recevoir la forme qu'ils présentent de nos jours. Le thermomètre offre particulièrement un exemple de ce fait; pendant deux siècles de travaux pour porter cet instrument au degré de perfection qui le distingue aujourd'hui.

On a revendiqué en faveur d'un grand nombre de savants la découverte du thermomètre: François Bacon, Fludd, Drebbel, Saccorius, Galilée et Van Helmont même, ont été successivement honorés du titre d'inventeurs de cet instrument. Les idées incertaines et vagues qui présidèrent à sa construction, au XVII^e siècle, ne méritaient guère cependant d'être disputées entre des savants d'un tel ordre. Rien ne ressemble plus à un appareil de mesure que le thermomètre que les anciens physiciens ont employé. Le premier de ces instruments, qui paraît avoir été construit par le Hollandais Cornelius Drebbel, se composait d'un simple tube de verre rempli d'air, fermé à son extrémité supérieure et plongeant par son extrémité ouverte dans un petit flacon qui contenait de l'acide azotique étendu d'eau. La température extérieure, et par l'effet de la dilatation de l'air enfermé dans le tube, le liquide montait ou s'abaissait dans le tube. L'instrument était muni d'une échelle divisée en parties égales; mais sa graduation, qui n'était fondée sur aucun principe déterminé, ne fournissait aucune indication comparable.

Un membre de l'Académie del Cimento de Florence perfectionna, vers le milieu du XVII^e siècle, cet instrument grossier, sans réussir cependant à rendre ses degrés comparables. Le thermomètre de l'Académie del Cimento consistait simplement en un tube de verre purgé d'air et rempli d'alcool coloré; on le portait dans une cave et l'on marquait d'un trait le point où s'arrêtait le liquide; les portions du tube situées au-dessus et au-dessous de ce trait étaient ensuite divisées en cent parties égales. Avec une division aussi arbitraire, ces instruments ne pouvaient s'accorder entre eux; ces thermomètres construits suivant cette même méthode parlaient chacun une langue différente. Cependant la physique se continua durant un demi-siècle de cet instrument grossier (1).

(1) Dans ses expériences sur le digesteur, Papin ne

C'est un physicien de Pise, Renaldini, professeur à Padoue, qui reconnut le premier la nécessité de bannir du thermomètre toutes les mesures vagues et arbitraires adoptées jusque-là, et qui proposa de choisir, pour établir la graduation de l'instrument, des points fixes que l'on pût retrouver en toute occasion. Peu de temps après, Newton mit à exécution l'idée que le professeur de Padoue n'avait réalisée que d'une manière incomplète. L'illustre physicien donna, en 1701, dans les *Transactions philosophiques*, la description du premier thermomètre à indications comparables. Le liquide employé par Newton pour la mesure de la chaleur était l'huile de lin; les points fixes adoptés pour sa graduation étaient la température du corps humain pour le terme supérieur, et pour le terme inférieur, le point où s'arrêtait l'huile au moment de sa congélation que l'on provoquait en plongeant l'instrument dans la neige. L'intervalle entre ces deux points fixes était divisé en douze parties, et la division prolongée au-delà de ces deux limites. Le point d'ébullition de l'eau correspondait ainsi au degré 34, celui de la fusion de l'étain à 72, etc. Newton détermina, à l'aide de cet instrument, plusieurs termes de température dont la connaissance importait à la physique.

Cependant la faible dilatation de l'huile par l'action de la chaleur et sa congélation à une température modérée rendaient incertain et délicat l'emploi du thermomètre de Newton. C'est ce qui détermina Amon-ton à chercher un agent thermométrique plus sensible aux influences du calorique, et, dans cette vue, le physicien français construisit un thermomètre à air. Le point fixe de cet instrument fut déterminé par la température de l'eau bouillante, qu'Amon-ton avait reconnue le premier comme un terme constant. Mais cet instrument présentait, dans la pratique, toutes les difficultés qui se rattachent à l'emploi du thermomètre à gaz, et qui dépendent surtout de la dilatation trop considérable que les fluides élastiques éprouvent par l'action de la chaleur. Il exigeait naturellement la correction de la hauteur barométrique, et de plus, comme il avait au moins quatre pieds de long, il était assez difficile à manier à cause de son poids et de sa fragilité.

Le problème de la construction d'un thermomètre comparable, exact, sensible et commode, présentait, on le voit, des difficultés de plus d'un genre, et ce ne fut qu'en 1714, qu'il fut à peu près résolu par un fabricant d'instruments de Dantzick, nommé

se servit jamais du thermomètre. Pour évaluer la température de la vapeur qui remplissait l'appareil, il se contentait de laisser tomber une goutte d'eau sur le couvercle du digesteur; le nombre de secondes que cette goutte d'eau employait à s'évaporer lui servait d'indice comparatif et de moyen de mesure pour déterminer approximativement la température de la vapeur. (Voyez *La manière d'amollir les os*, p. 12.)

Gabriel Fahrenheit. Dans ses premiers thermomètres, l'artiste allemand s'était servi d'alcool pour liquide thermométrique, mais il eut plus tard l'heureuse idée de choisir le mercure. Ce métal, employé comme agent de mesure pour la chaleur, réunit en effet toutes les conditions désirables : il n'entre en ébullition qu'à une température très-élevée, et peut servir, par conséquent, à mesurer la chaleur dans des termes fort étendus ; il ne se congèle qu'à une température qui ne se réalise jamais dans nos régions ; enfin, et c'est là le point capital pour son application comme agent thermométrique, il se dilate uniformément, c'est-à-dire que son augmentation de volume est exactement proportionnelle, au moins dans une échelle très-étendue, à la quantité de calorique qu'il reçoit. Les points fixes choisis par Fahrenheit étaient l'ébullition de l'eau pour le terme supérieur, et, pour le terme inférieur, le point auquel l'instrument s'arrêtait quand il le plongeait dans un mélange de sel ammoniac et de neige, dont il n'a jamais fait connaître, d'ailleurs, les proportions relatives. L'intervalle qui séparait ces deux points était divisé en deux cent douze parties, de telle sorte que le point de la congélation de l'eau correspondait à 32 degrés, celui de la température du corps humain à 96 degrés, et celui de l'ébullition de l'eau à 212 degrés. La plupart de ses thermomètres n'étaient pas gradués au delà de 96 degrés (1).

Le thermomètre de Fahrenheit fut immédiatement adopté en Angleterre et en Allemagne, où il est encore en usage aujourd'hui. En France, on se servit de préférence du thermomètre construit, vers 1730, par Réaumur, qui choisit pour les deux points fixes le terme de la glace fondante et celui de l'ébullition de l'eau et qui divisa l'entre-deux en quatre-vingts parties égales. Enfin Celsius, professeur à Upsal, construisit, en 1741, le thermomètre que nous connaissons aujourd'hui sous le nom de *thermomètre centigrade* ou de *Celsius* ; il partagea en cent parties égales l'intervalle entre les deux points fixes de la glace fondante et de l'ébullition de l'eau (2).

(1) Cette division en 212 parties, en apparence assez arbitraire, avait été adoptée par Fahrenheit parce qu'il avait trouvé par expérience, que 11,124 parties de mercure, en volume, chauffées depuis le terme 0 jusqu'à l'eau bouillante, se dilataient au point d'en constituer alors 11,336, c'est-à-dire de présenter une dilatation de 212 parties en volume.

(2) C'est le physicien Celsius qui détermina les physiciens à abandonner, pour la graduation du thermomètre, la considération du volume de la liqueur enfermée dans l'instrument et à s'en tenir aux points fixes sans avoir égard à la dilatation du liquide qu'il contient. Fahrenheit et Réaumur avaient, au contraire, établi la division de leur instrument en comparant la grandeur de chaque degré à la masse totale du liquide renfermé dans le réservoir. Ainsi, chaque degré de l'échelle du thermomètre à alcool de Réaumur indiquait que la liqueur s'était dilatée de un millième de son volume à zéro, et chaque de-

La physique possédait enfin un instrument qui permettait de mesurer les phénomènes calorifiques. On pouvait donc aborder l'étude des lois de la chaleur avec des moyens rigoureux d'observation, et, grâce à leur emploi, la théorie du calorique ne tarda pas à se constituer.

C'est au physicien écossais Joseph Black, professeur à l'université de Glasgow, que revient l'honneur d'avoir fondé la théorie générale de la chaleur. Après avoir confirmé par l'expérience la vérité de l'opinion d'Amontons touchant la cause de l'état physique des corps, Joseph Black créa, par une suite d'observations et de mesures précises, la théorie du *calorique latent* et du *calorique spécifique*. La première de ces théories était appelée à jeter la plus vive lumière sur les phénomènes qui accompagnent la vaporisation des liquides et la condensation des vapeurs. Elle se résume presque tout entière dans l'expérience suivante exécutée par Black en 1762.

Si l'on prend 1 kilogramme d'eau à la température de 79 degrés et 1 kilogramme d'eau à la température de 0 degrés, et qu'on les mêle, le thermomètre, plongé dans ce mélange, indique 39° 5, c'est-à-dire la moyenne entre les températures des deux liquides mélangés à poids égaux. Mais le résultat sera tout autre si, au lieu d'employer de l'eau liquide à 0 degrés, on emploie de la glace, c'est-à-dire de l'eau présentant toujours la température de 0 degrés, mais offrant la forme solide. Si l'on mêle, en effet, 1 kilogramme de glace à 0 degrés et 1 kilogramme d'eau chauffée à 79 degrés, on observe que la glace se fond et que le mélange tout entier devient liquide. Mais, si l'on prend la température du mélange, on reconnaît qu'au lieu de représenter, comme dans l'expérience précédente, la moyenne entre les deux températures, elle est seulement de 0 degrés. Les 79 degrés de chaleur que renfermait le kilogramme d'eau ont ainsi disparu sans laisser de traces ; seulement la glace s'est fondue et le mélange a pris la forme liquide. Que conclure de ce fait remarquable ? C'est que le kilogramme de glace a dû absorber, pour se fondre, les 79 degrés de chaleur qui ont disparu, et que cette quantité de calorique a été employée à déterminer sa fusion, puisque la température n'a pas varié. Ainsi 1 kilogramme d'eau solide a besoin, pour se liquéfier, d'absorber 79 degrés de chaleur ;

gré du thermomètre de Fahrenheit représentait une dilatation de 1,212. Un Genevois nommé Ducrest avait émis cette idée une année avant Celsius ; mais le point fixe qu'il avait choisi était fautif, puisqu'il l'avait déterminé en plaçant simplement l'instrument dans les caves de l'Observatoire de Paris. En choisissant pour le terme 0 le point de la glace fondante, Celsius donnait à son thermomètre un point fixe qui réunissait tous les avantages possibles pour la certitude de ce terme, par sa constance et par la facilité de le reproduire en toute occasion. C'est donc au physicien suédois qu'il convient de faire honneur de la perfection que le thermomètre présente de nos jours.

en d'autres termes, 1 kilogramme d'eau liquide diffère d'un même poids d'eau solidifiée, en ce qu'elle contient 79 degrés de chaleur de plus que cette dernière. Mais cette chaleur n'est pas appréciable à nos organes, elle n'est pas accusée par le thermomètre; elle est latente, et c'est pour cela que Black, et avec lui tous les physiciens modernes, donnent le nom de *chaleur latente* à cette quantité de calorique que n'affecte pas le thermomètre, et qui est nécessaire pour provoquer le changement d'état des corps (1).

Les phénomènes qui s'observent pendant le passage d'un corps de l'état solide à l'état liquide se reproduisent quand un liquide passe à l'état de vapeur. Pour se vaporiser, tous les liquides ont besoin d'absorber une quantité déterminée de calorique. Aussi la vapeur d'eau à 100 degrés diffère-t-elle de l'eau liquide à la même température en ce qu'elle renferme une quantité considérable de calorique dissimulé ou latent, qui la maintient à l'état de fluide élastique. En effet, lorsque la vapeur d'eau se condense, elle rend subitement libre tout le calorique latent qu'elle contenait, et cette quantité est très-considérable, puisque l'on a reconnu que 1 kilogramme de vapeur d'eau à la température de 100 degrés met en liberté, en revenant à l'état liquide, une quantité de calorique suffisante pour porter à l'ébullition 5,35 kilogrammes d'eau à zéro.

Telles sont les simples et grandes vérités mises en évidence par les expériences de Joseph Black, et entièrement ignorées avant lui. On comprend sans peine de quelle utilité était la connaissance de ces faits pour le perfectionnement des machines mises en jeu par la force élastique de la vapeur. C'est avec leur secours qu'il fut permis, dès ce moment, de calculer la quantité de chaleur mise en liberté par la condensation d'un volume donné de vapeur dans le cylindre de la machine de Newcomen, d'expliquer les phénomènes qui accompagnent cette condensation, d'apprécier la force élastique de la vapeur à différentes températures; en un mot, d'étudier par la voie de l'expérience un grand nombre d'éléments pratiques qui jouent un rôle dans les effets de cette machine. Les découvertes de Black concernant le *calorique spécifique*, c'est-à-dire la quantité de chaleur nécessaire pour élever d'un même nombre de degrés un poids donné des différents corps, apportèrent à l'étude théorique de la machine à vapeur des éléments de la même importance.

Joseph Black, l'un des savants les plus remarquables du siècle dernier, n'a presque rien imprimé. Si l'on en excepte deux mémoires insérés dans les *Transactions philosophiques*, le seul témoignage écrit que l'illustre physicien nous ait laissé de ses travaux se réduit à son traité intitulé : *Expériences*

sur la magnésie, la chaux vive et les substances alcalines. Professeur depuis l'année 1754 à l'université de Glasgow, et l'un des professeurs les plus habiles de cette université, alors si riche en hommes distingués, Joseph Black se contentait d'exposer dans ses cours le résultat de ses recherches. C'est ainsi que sa théorie du calorique latent fut développée chaque année, à partir de 1763, devant les nombreux élèves qui se pressaient à ses cours.

Parmi les personnes qui suivaient à cette époque les leçons de Joseph Black, se trouvait un jeune ouvrier mécanicien que la protection de l'université venait de tirer d'une position embarrassante. Appartenant à une famille honorable d'Ecosse, ruinée par de mauvaises spéculations commerciales, il avait été forcé de renoncer à la carrière des sciences pour laquelle il avait manifesté dès son enfance des dispositions extraordinaires. A l'âge de seize ans, il avait été mis par ses parents en apprentissage à Greenock, sa ville natale, dans un petit atelier où l'ou exécutait des compas, des balances, des cadrans solaires, et quelques appareils de physique. A l'âge de vingt ans, on l'avait envoyé à Londres chez un constructeur d'instruments de navigation. Mais la faiblesse de sa santé et une grave maladie qu'il avait contractée en travaillant pendant toute une journée d'hiver près de la porte de l'atelier, l'avaient obligé de quitter Londres. Pour essayer les effets de l'air natal, il était revenu en Ecosse, et s'était rendu à Glasgow avec l'intention d'y exercer sa profession de constructeur d'appareils de mathématiques. Mais la corporation d'arts et métiers de la ville, s'appuyant sur d'antiques privilèges, s'était obstinément opposée à ce qu'il ouvrît à Glasgow le plus humble atelier. Le jeune artiste se trouvait donc dans une situation assez pénible, lorsque l'université intervint en sa faveur, et, pour terminer la difficulté, lui accorda le titre de son constructeur d'appareils de physique. Elle lui permit en même temps d'ouvrir une petite boutique dans un local de ses bâtiments. Il fut convenu que, tout en s'occupant de réparer ou de construire les appareils de l'université, il pourrait travailler pour le public aux divers objets de sa profession. Le nom qui fut inscrit sur l'humble enseigne de sa pauvre boutique était alors profondément inconnu, mais il était destiné à traverser les siècles : c'était le nom de James Watt.

En arrachant le jeune Watt aux tracasseries de ses confrères, les professeurs de Glasgow croyaient seulement s'être attaché un ouvrier adroit et d'un commerce agréable; mais ils ne tardèrent pas à reconnaître qu'ils avaient mis la main sur un homme supérieur. Les brillantes qualités intellectuelles du fabricant de l'université furent promptement appréciées, et bientôt son étroite boutique devint le lieu préféré où se rencontrait chaque jour tout ce que Glasgow pouvait réunir d'hommes instruits et d'élèves studieux. L'un de ses contemporains, le

(1) Quand l'eau se congèle, elle met en liberté sa chaleur latente. On peut, en effet, constater, par l'expérience, qu'en se solidifiant, 1 kilogramme d'eau à 0 degrés abandonne 79 degrés de chaleur.

docteur Robison, va nous faire connaître le rôle que jouait le jeune ouvrier mécanicien dans ce cercle de talents distingués : « Quoi-que élève encore, dit l'auteur du *Philosophical magazine*, j'avais la vanité de me croire assez avancé dans mes études favorites de mécanique et de physique, lorsqu'on me présenta à Watt. Aussi, je l'avoue, je ne fus pas médiocrement mortifié en voyant à quel point le jeune ouvrier m'était supérieur. Dès-que, dans l'université, une difficulté nous arrêtait, et cela quelle qu'en fût la nature, nous courions chez notre artiste. Une fois provoqué, chaque sujet devenait pour lui un texte d'études sérieuses et de découvertes. Jamais il ne lâchait prise qu'après avoir entièrement éclairci la question proposée, soit qu'il la réduisit à rien, soit qu'il en tirât quelque résultat net et substantiel. Un jour, la solution désirée sembla exiger la lecture de l'ouvrage de Leupold sur les machines : Watt apprit aussitôt l'allemand. Dans une autre circonstance et pour un motif semblable, il se rendit maître de la langue italienne... La simplicité naïve du jeune ingénieur lui conciliait sur-le-champ la bienveillance de tous ceux qui l'approchaient. Quoique j'aie assez vécu dans le monde, je suis obligé de déclarer qu'il me serait impossible de citer un second exemple d'un attachement aussi sincère et aussi général, accordé à quelque personne d'une supériorité incontestée. Il est vrai que cette supériorité était voilée par la plus aimable candeur, et qu'elle s'alliait à la ferme volonté de reconnaître libéralement le mérite de chacun. Watt se complaisait même à doter l'esprit inventif de ses amis de choses qui n'étaient souvent que ses propres idées présentés sous une autre forme (1). »

Les choses en étaient là, lorsque dans l'hiver de l'année 1763, le professeur de physique de la classe de philosophie naturelle du collège de Glasgow envoya à James Watt un modèle de la machine de Newcomen, avec prière de le réparer. A cette époque, le développement considérable que l'industrie commençait à prendre en Angleterre avait répandu dans tous les esprits le goût des connaissances scientifiques, et, dans la plupart des universités, on avait eu la bonne pensée de seconder ces dispositions en adjoignant aux études littéraires l'exposition des éléments de la mécanique appliquée. Le collège de Glasgow possédait à cet effet la collection de toutes les machines en usage dans l'industrie, et l'on voyait figurer dans ses galeries un très-beau modèle de la machine de Newcomen. Mais, en raison de certains défauts de construction, ce modèle n'avait jamais pu bien fonctionner, et le professeur Anderson chargea le jeune constructeur de l'université de le mettre en état de servir aux démonstrations de son cours. Telle fut la circonstance qui amena James Watt à s'occuper pour la première fois de la

machine à vapeur, dans laquelle, nouveau Christophe Colomb, il devait découvrir tout un monde.

James Watt se mit à réparer la machine du collège de Glasgow; mais, quand tout fut terminé et qu'il essaya de la faire fonctionner, il reconnut qu'elle pouvait à peine soulever le piston. En augmentant l'activité du feu on obtenait quelques oscillations, mais alors il fallait employer, pour condenser la vapeur, une énorme quantité d'eau froide. Ce défaut tenait à un vice de proportion entre les dimensions du cylindre et celles de la chaudière : celle-ci était trop petite relativement à la capacité du corps de pompe, et elle ne pouvait fournir qu'une quantité de vapeur insuffisante pour mettre le piston en jeu. Watt diminua la longueur du cylindre et dès lors la machine put marcher avec une certaine régularité.

Mais il y avait dans cette machine d'autres défauts beaucoup plus sérieux et qu'il était impossible de faire disparaître, parce qu'ils tenaient au principe même sur lequel reposait tout le mécanisme. La pompe à feu de Newcomen présente un vice de la dernière gravité. Lorsque l'eau d'injection afflue dans le corps de pompe, elle condense immédiatement la vapeur qui le remplit, ce qui permet à l'atmosphère, qui pèse sur la tête du piston, de le précipiter jusqu'au bas de sa course; mais l'eau froide, une fois en contact avec les parois du cylindre échauffées par la vapeur, les refroidit aussitôt, et lorsqu'ensuite une nouvelle quantité de vapeur arrive sous le piston, pour le soulever, cette vapeur est nécessairement ramenée en partie à l'état liquide en touchant les parois froides du cylindre. Une grande partie de la vapeur envoyée par la chaudière est donc perdue, puisqu'elle est uniquement employée à réchauffer le corps de pompe. James Watt constata que le modèle de Glasgow usait à chaque oscillation du piston un volume de vapeur plusieurs fois supérieur au volume du cylindre, ce qui amenait la perte de plus de la moitié du combustible employé. Un second défaut qui était inhérent à la machine de Newcomen, c'est que l'eau injectée dans le corps de pompe pour y condenser la vapeur, s'échauffait elle-même en s'emparant du calorique latent de la vapeur condensée; dès lors cette eau échauffée fournissait des vapeurs, ce qui rendait le vide imparfait. La résistance que le piston rencontrait dans la machine de Glasgow par suite de cette dernière circonstance, était équivalente, selon James Watt, au quart de la pression atmosphérique.

Après avoir reconnu les vices de la machine de Newcomen, Watt pensa qu'il ne serait pas impossible de parer à ses défauts. Mais, pour réaliser les perfectionnements dont cet appareil lui semblait susceptible, il fallait commencer par fixer sa théorie avec exactitude. C'est dans ce but que le jeune artiste se décida à entreprendre une série d'expériences relatives à la théorie des divers phénomènes sur lesquels reposent

(1) Arago, *Eloge historique de James Watt*, page 266.

l'emploi de la vapeur dans la pompe à feu de Newcomen. Il détermina donc par expérience la quantité de vapeur que fournit un poids donné de charbon dans une machine de ce genre. Il rechercha ensuite d'une manière générale le volume de vapeur que produit un certain volume d'eau porté à l'ébullition, et il reconnut ainsi qu'un volume d'eau liquide fournit environ 1,700 volumes de vapeur. Ce fut en se servant de simples fioles à l'usage des pharmaciens que Watt parvint à fixer ce chiffre important, que les expériences des physiciens modernes, exécutées avec toute la précision et la rigueur de nos méthodes actuelles, n'ont pu que légèrement modifier. Watt détermina également la quantité de chaleur mise en liberté par la condensation d'un certain volume d'eau, et c'est ici que la théorie de Black sur la chaleur latente lui devint d'une haute utilité. Étonné de la grande quantité d'eau froide qu'il fallait injecter dans le cylindre de Newcomen pour y condenser la vapeur, et frappé de la chaleur considérable que cette eau empruntait au faible volume de vapeur contenu dans le cylindre, il cherchait inutilement à s'expliquer la cause de ce phénomène : « J'en parlai alors, dit-il, à mon ami le docteur Black, qui me développa à cette occasion sa doctrine du *calorique latent*, dont il avait conçu l'idée quelques années auparavant.

Absorbé moi-même par mes travaux et mes propres recherches, j'avais pu entendre parler de cette nouvelle doctrine sans y donner toute l'attention qu'elle méritait, jusqu'au moment où je me vis ainsi arrêté devant l'un des principaux faits sur lesquels repose cette admirable théorie (1). » Guidé par les vues de Joseph Black, Watt put déterminer la quantité d'eau froide qu'il fallait injecter dans le cylindre d'une pompe de Newcomen de dimensions connues pour obtenir une condensation parfaite, et le volume de vapeur qu'une pareille machine dépense à chaque oscillation du piston. Enfin, comme la force élastique de la vapeur s'accroît avec la température, il essaya, sans prétendre cependant résoudre en entier une question si difficile, de déterminer la force élastique de la vapeur correspondant à chaque degré de chaleur.

Ainsi le pauvre fabricant d'instruments de l'université de Glasgow se trouvait sérieusement lancé à la poursuite du grand problème du perfectionnement de la machine de Newcomen, question qui commençait alors à occuper un grand nombre d'ingénieurs distingués. En effet, malgré tous ses défauts et la dépense énorme de combustible qu'elle entraînait, la pompe de Newcomen était déjà très-répandue en Angleterre. Employée dans un grand nombre de mines de houille à l'épuisement des eaux, elle y remplaçait les moteurs anciennement en usage, et elle avait contribué à faire sortir

cette branche importante de l'industrie britannique de l'état précaire où elle avait longtemps languie. Il était donc facile de prévoir de quelle importance serait pour l'avenir du pays une modification de cette machine qui, tout en ajoutant à la puissance de ses effets, permettrait d'économiser une grande partie du combustible. Watt embrassa d'un coup d'œil toute la portée de la tâche qu'il allait entreprendre; mais les travaux de sa profession absorbaient la plus grande partie de ses moments et l'empêchaient de suivre ses expériences avec l'attention et les soins nécessaires; il prit donc la résolution de s'y consacrer tout entier.

Une circonstance nouvelle le décida à hâter l'exécution de ce projet. Il s'occupait avec ardeur à des travaux de son atelier, pour venir en aide à sa famille que de nouveaux revers venaient de réduire à un état voisin de la misère. La seule distraction qu'il se permettait, c'était de se rendre le dimanche dans une maison de campagne située aux environs de Glasgow, et habitée pendant la belle saison par un de ses oncles, M. Miller. Or, M. Miller avait une fille de dix-huit ans. Le cœur d'un mécanicien n'est pas plus qu'un autre fermé aux séductions de l'amour. James Watt s'éprit de la jeunesse, des charmes et des qualités aimables de sa cousine, et sa demande ayant été agréée, il épousa miss Miller en 1764.

Cette union, en lui assurant une certaine aisance, le détermina à fermer le petit atelier qu'il occupait dans les bâtiments de l'université de Glasgow. Il s'établit dans l'intérieur de la ville avec l'intention d'y exercer la profession d'ingénieur civil, et de s'occuper en même temps de ses recherches sur le perfectionnement de la machine de Newcomen. Les heureuses qualités de miss Miller exercèrent sur les travaux de James Watt la plus heureuse influence. Quoique doué au suprême degré du génie de la mécanique, le célèbre constructeur avait dans le caractère une indolence assez marquée. Celui qui, sur la fin de sa carrière, disait : « Je n'ai connu que deux plaisirs, la paresse et le sommeil, » avait besoin de ce doux et secret empire qu'exerce le cœur d'une femme aimée pour réveiller et tenir en haleine son insoucieux génie. Cette influence ne tarda pas à se manifester, car ce fut en 1765, un an après son mariage que Watt, donnant enfin un corps aux idées qui depuis longtemps flottaient dans son esprit, réalisa la première et peut-être la plus importante de ses découvertes, celle du *condenseur isolé*.

On a vu que le vice capital de la machine de Newcomen consistait dans la nécessité de refroidir et de réchauffer alternativement le cylindre pour y opérer la condensation de la vapeur : le refroidissement du corps de pompe, par suite de l'injection de l'eau froide, faisait perdre l'effet utile des trois quarts du combustible employé. Le problème regardé jusque-là comme insoluble par tous les ingénieurs, de condenser la vapeur sans refroidir le corps de pompe, fut complète-

(1) Addition de Watt à l'article *Steam engine* du *Philosophical magazine* de Robison, t. II, p. 117.

ment résolu, grâce à l'idée admirable qui vint à l'esprit de James Watt de condenser la vapeur dans un vase isolé, séparé du cylindre et ne communiquant avec lui que par un tube. On conçoit en effet que, si, au moment où le corps de pompe est rempli de vapeur, on donne tout d'un coup issue à cette vapeur, en ouvrant un robinet qui lui donne accès dans un vase continuellement entre-tenu à une basse température par un courant d'eau froide, toute la vapeur se précipitera dans l'intérieur de ce vase en raison de son expansibilité; le vide sera même obtenu de cette manière avec beaucoup plus de rapidité, car la condensation de la vapeur appellera presque instantanément dans le second vase toute la vapeur qui remplissait le corps de la pompe. Ainsi la condensation pourra s'opérer sans que jamais le cylindre soit refroidi; une économie considérable de vapeur, et par conséquent de combustible, sera du même coup réalisée. Le vase isolé qui remplit cet important objet porte le nom de *condenseur*.

Mais il restait une autre difficulté, c'était de se débarrasser de la grande quantité d'eau employée pour refroidir le condenseur. Watt la surmonta en établissant dans l'intérieur de ce vase une pompe à eau mue par le balancier de la machine elle-même, et qui épuisait l'eau contenue dans ce réservoir à mesure qu'elle avait servi à opérer la condensation. On perdait ainsi une partie de la force de la machine qui était employée à faire jouer cette pompe; mais la perte était peu de chose relativement à celle que déterminait auparavant la condensation d'une grande partie de la vapeur sur les parois refroidis du cylindre.

Par l'addition du condenseur isolé, Watt apportait à la machine de Newcomen une modification capitale; il y diminuait de plus de moitié la dépense du combustible. Mais la machine ainsi modifiée reposait encore sur le même principe: c'était toujours la *machine atmosphérique*; dans laquelle la force motrice était fournie par le seul poids de l'air s'exerçant sur la tête du piston. Par une invention postérieure il changea complètement le principe moteur de cette machine. Bannissant toute intervention de la pression atmosphérique, il fit dépendre uniquement ses effets de la force élastique de la vapeur.

Par un nouvel et ingénieux emploi de la force élastique de la vapeur d'eau, Watt créa, on peut le dire, la véritable machine à vapeur. La machine de Newcomen ne méritait, à proprement parler, que le nom de *machine atmosphérique*: car la pesanteur de l'air était le seul élément auquel sa force fût empruntée. Pour la première fois on tira la puissance motrice de l'unique action de la vapeur; il serait donc, jusqu'à un certain point, permis d'attribuer à l'ingénieur de Glasgow l'invention de la machine à vapeur moderne.

Les expériences multipliées auxquelles il devait se livrer pour arriver à de si importants résultats, Watt les exécutait dans un

modeste atelier installé au rez-de-chaussée de sa maison, avec le secours d'un petit nombre d'ouvriers, confidents discrets de ses espérances et de ses travaux. Le modèle dont il se servit pour essayer le jeu des divers organes de sa machine consistait en un cylindre de cuivre de moins de deux pouces de diamètre, auquel une chaudière fournissait de la vapeur, qui s'introduisait, à l'aide d'un tube bifurqué, au-dessus et au-dessous de la tête du piston. Les robinets se tournaient à la main. Le condenseur était simplement formé de deux tuyaux d'étain de dix pouces de longueur, disposés verticalement, et venant aboutir à un tuyau d'un diamètre plus grand qui plongeait dans un bassin d'eau froide. Pour juger définitivement le jeu des divers organes de sa machine, Watt la fit exécuter en grand avec tous les éléments nouveaux qu'il avait imaginés. C'est à cette occasion qu'il fit pour la première fois usage de l'enveloppe de bois entourant le cylindre, communément appelée *chemise du corps de pompe*, et qui a pour effet de prévenir les pertes de chaleur, et par conséquent de vapeur, que le cylindre éprouve par suite de son rayonnement dans l'air. Par cet artifice, il parvint à diminuer encore très-sensiblement la dépense du combustible.

Ainsi la machine à vapeur était désormais complète. A la machine atmosphérique, dont les découvertes de Torricelli, de Pascal et d'Otto de Guericke avaient fait naître l'idée, que le génie de Papin et la sagacité de Newcomen avaient transportée dans la pratique, Watt substituait une machine infiniment supérieure par l'intensité de ses effets, et qui devait son principe à la seule force de la vapeur d'eau (1). Sous le rapport de la puissance et de l'économie, les avantages de ce nouveau moteur étaient de nature à dépasser toutes les espérances. Il ne restait donc plus qu'à le transporter dans la pratique industrielle. Mais l'auteur de tant de découvertes admirables n'avait aucune des

(1) C'est ici le cas de nous reporter aux réflexions qui précèdent le travail, d'ailleurs si intéressant, de M. Figuiet. M. Figuiet se trompe en attribuant à Papin la transformation de la machine atmosphérique en machine à vapeur proprement dite, telle que nous la connaissons aujourd'hui. La machine à *double effet*, dont il s'agit ici, n'est véritablement qu'une modification de la machine atmosphérique, puisqu'elle emploie le condenseur; c'est la pesanteur de l'air extérieur qui est l'unique source de la force motrice. Ce n'est que lorsqu'on a supprimé le condenseur, la pompe à air et toutes les complications qui s'y rattachent, ce n'est que lorsqu'on a abandonné l'issue de la vapeur à l'air libre, pour profiter seulement de la puissance d'expansion, supérieure à la résistance de l'atmosphère, que la machine dite à *haute pression*, cette machine, si simple, a mérité véritablement le nom de machine à vapeur, et l'invention de Watt, où la production préalable du vide fut toujours indispensable, a fait place à une invention toute différente et basée sur un principe tout opposé. On en est revenu au principe de l'éolipyle des anciens, et les travaux de Watt, tout précieux qu'ils furent sous le rapport des moyens de constructions des appareils, sont aujourd'hui remplacés presque partout.

qualités nécessaires pour faire comprendre à des capitalistes, obligés par état, à beaucoup de défiance, toute la portée d'une invention nouvelle. Watt, assez insouciant par caractère, détestait l'exagération des promesses qui sont familières aux inventeurs de tous les rangs ; il ne prenait aucune peine pour faire apprécier son mérite. D'ailleurs il n'était pas encore entièrement satisfait des résultats qu'il avait obtenus ; il rêvait des perfectionnements nouveaux, et répugnait à faire connaître ses idées avant d'avoir produit tout ce qu'il en espérait. Enfin les périls des entreprises industrielles avaient de quoi effrayer la timidité de son esprit, il hésitait à risquer ses faibles ressources sur cette mer trop fertile en naufrages. Une circonstance fortuite put seule le décider à céder aux instances de ses amis.

Quoique voué tout entier aux travaux de son art, Watt était cependant assez répandu dans le monde, où le faisaient rechercher ses qualités agréables et la gaieté de son humeur. Nourri de bonne heure de toute espèce de lectures, doué d'une mémoire prodigieuse, d'une parole facile et d'une imagination intarissable, il n'avait pas tardé à acquérir à Glasgow la réputation d'un causeur accompli. Aussi sa maison était-elle le rendez-vous de tous les personnages distingués de la cité. Outre son ami le docteur Black, on trouvait chez lui Adam Smith, le célèbre auteur des *Recherches sur la cause des richesses des nations* ; Robert Simson, le patient restaurateur des ouvrages mathématiques des anciens, et divers littérateurs ou artistes qui aimaient à jouir des charmes et des profits de sa conversation. C'est par là que le docteur Roebuck fut amené à lier quelques relations avec James Watt. Roebuck, riche gentilhomme anglais, fondateur de la célèbre usine de Carron, se distinguait du reste des capitalistes par son esprit et sa bonne humeur. Il fut présenté à Watt et fréquenta sa maison. Le hasard d'un entretien amena ce dernier à lui communiquer les modifications qu'il avait apportées à la machine de Newcomen. Le capitaliste anglais était lancé à cette époque dans des spéculations assez difficiles pour l'exploitation des mines de houille et des salines de Borrowstones, dans le comté de Linlithgow. Comprenant toute la portée des inventions de Watt, il lui offrit immédiatement les capitaux nécessaires pour les exploiter : il proposait de se charger de toutes les dépenses, à la condition d'obtenir les deux tiers des bénéfices de l'entreprise. Le marché accepté, James Watt commença à construire à Kinneil, aux environs de Borrowstones, une pompe à feu qui fut placée à l'entrée d'un puits de mine pour y servir à l'épuisement des eaux. Comme cette machine n'était qu'une sorte de dernier essai, Watt lui fit subir différentes modifications, jusqu'à ce qu'elle eût atteint un haut degré de perfectionnement. Pour s'assurer alors la propriété exclusive de ses inventions, il s'occupait d'obtenir un brevet qui lui assurât le

privilege de la construction des machines à vapeur modifiées. Ce brevet lui fut accordé en 1769.

James Watt faisait ses dispositions pour créer un vaste établissement consacré à la construction des machines à vapeur, lorsque, à la suite de spéculations manquées, la fortune du docteur Roebuck vint à recevoir de graves atteintes qui l'obligèrent d'abandonner son entreprise. Watt, envers qui il se trouvait débiteur d'une somme assez importante, eut la générosité de rompre l'association et de le libérer de tout engagement. Ensuite, avec une modestie, une sérénité admirables, il reprit paisiblement le cours de ses occupations d'ingénieur. Pendant quatre ans il se consacra exclusivement aux travaux de cette profession. Il traça les plans et dirigea la construction d'un canal destiné à porter à Glasgow le charbon des mines de Monkland. Il dressa les projets de divers autres canaux et se livra à des études relatives à certaines améliorations des ports d'Ayr, de Glasgow et de Greenock. Il construisit les ponts d'Hamilton et de Rutherglen, et s'occupa enfin de l'exploration des terrains à travers lesquels devait passer le canal calédonien. L'homme de génie à qui le monde allait devoir, dans un délai prochain, les plus brillantes créations de la mécanique moderne, ne dédaignait pas de s'employer aux plus médiocres travaux d'un conducteur des ponts et chaussées. Un coup terrible, qui vint le frapper à cette époque, contribua encore à écarter de son esprit les grands projets qui l'avaient un instant séduit. Pendant qu'il se trouvait retenu par ses travaux dans le nord de l'Ecosse, il eut la douleur de perdre sa douce et tendre compagne. Tout entier à ses regrets, Watt n'accordait plus une pensée à ses anciens travaux ; il semblait avoir oublié qu'il tenait dans ses mains la richesse future et presque les destinées de son pays. Heureusement ses amis ne l'oubliaient pas.

En 1774, on réussit enfin à triompher de ses répugnances et on le décida à se mettre en rapport avec le célèbre industriel Matthieu Boulton, de Birmingham. Boulton possédait le génie de l'industrie autant peut-être que Watt celui de la mécanique ; il avait la réputation du plus riche, du plus habile et du plus entreprenant manufacturier de l'Angleterre. L'établissement qu'il avait fondé peu d'années auparavant à Soho, près de Birmingham, pour la fabrication de toutes sortes d'ouvrages de fer, d'acier, d'argenterie et de plaqué, était un des plus importants et des mieux tenus du royaume. A peine eut-il connaissance des modifications apportées à la machine à vapeur par l'ingénieur de Glasgow, qu'il en devina tout l'avenir et n'hésita pas à mettre sa fortune entière à la disposition de l'inventeur. Il passa avec James Watt une acte d'association et fit aussitôt construire une machine de proportions considérables qui fut établie dans son usine de Soho, afin que le public pût être témoin de ses effets. Mais le brevet d'exploitation, pris

en 1769 par James Watt, n'avait plus que quelques années à courir ; on s'adressa donc au parlement pour en obtenir la prolongation. Grâce au crédit et à l'activité de Boulton, le parlement consentit, non cependant sans de longues difficultés, à prolonger le privilège. En 1775, contrairement aux dispositions qui régissent les brevets, on accorda à Boulton et à Watt un nouveau privilège de vingt-cinq ans de durée, en considération du mérite éminent des inventions de l'auteur, attesté par les savants les plus recommandables de Londres. Boulton et Watt purent alors se lancer hardiment dans la carrière brillante qui s'ouvrait devant eux.

Par le genre particulier et surtout par la diversité de leur esprit, Boulton et Watt semblaient avoir été, chacun de son côté, créés tout exprès pour mener à bien une entreprise de cette nature. « M. Watt, dit Playfair, était réservé, studieux, et fuyait le monde ; au lieu que M. Boulton était un homme remuant, actif, intelligent, très-répandu dans la haute société, et cependant ennemi des façons et sachant se mettre à l'aise avec les hommes de toutes les classes. Quand M. Watt aurait cherché par toute l'Europe, il n'aurait pu trouver personne aussi propre à produire ses inventions d'une manière aussi digne de leur mérite et de leur importance. Quoique tous deux fussent de mœurs tout à fait différentes, il semblait que le ciel les eût faits l'un pour l'autre, car on ne vit jamais, dans le commerce ordinaire de la vie, plus d'harmonie qu'il n'en régnait entre ces deux hommes (1). »

Le brevet obtenu, Boulton convertit une partie de son établissement de Soho en ateliers consacrés à la fabrication des machines à vapeur. On fit constater par des expériences authentiques, exécutées sous les yeux des propriétaires et des actionnaires des mines, l'économie réalisée par la nouvelle pompe à feu installée à Soho ; il fut reconnu qu'à égalité d'effet, elle réduisait des trois quarts la dépense du combustible consommé par la machine de Newcomen. Bientôt, grâce au système établi par Boulton pour l'exécution des différentes pièces mécaniques, plusieurs machines à feu destinées à l'épuisement des mines se trouvèrent construites et prêtes à fonctionner. C'est alors que l'on fut témoin, en Angleterre, d'un phénomène industriel qui probablement ne se reproduira jamais, et qui faisait également honneur à l'audace du spéculateur et au génie du mécanicien. Boulton et Watt ne vendaient pas leurs machines, ils les donnaient à qui voulait les prendre ; ils se chargeaient même de les monter et de les entretenir à leurs frais ; quant aux anciennes machines de Newcomen, on les prenait à un prix bien au-dessus de leur valeur. Boulton avança de cette manière jusqu'à 47,000 livres sterling (1,175,000 fr.) avant de songer à effectuer une seule rentrée. Toute la redevance

qu'il réclamait des propriétaires des mines, c'était le tiers de la somme annuellement économisée sur le combustible.

Devant de telles offres, les propriétaires des mines ne pouvaient hésiter longtemps. Les machines de Watt commencèrent à être adoptées dans le Cornouailles, où le prix élevé du charbon les rendait doublement précieuses. Elles se répandirent de là dans la plupart des comtés houillers de l'Angleterre, et les associés commencèrent à réaliser d'importants bénéfices. En effet, la combinaison imaginée par Boulton, avec toutes les apparences d'une générosité exemplaire, avait cependant pour résultat de porter le prix des machines à un prix exorbitant. On en jugera par un exemple. Dans les mines de Chacewater, où l'on employait trois pompes à feu, les propriétaires payaient annuellement à Boulton et Watt, pour le tiers du combustible économisé, la somme de 60,000 fr. (1).

Les propriétaires des mines, qui d'abord avaient accepté cette combinaison avec reconnaissance, ne purent se résigner longtemps à voir les associés toucher des droits si élevés. Ils ne considéraient pas que le tribut qu'ils payaient annuellement n'était que la moitié de la somme qu'ils consacraient autrefois à l'achat du combustible. Ils mettaient de jour en jour plus de répugnance à s'acquitter, et bientôt des procès nombreux vinrent menacer sérieusement le sort de l'entreprise de Boulton. On s'appuyait sur de prétendus perfectionnements apportés aux appareils de Watt, pour se déclarer affranchis de toute redevance ; on allait fouiller les bibliothèques pour y découvrir des titres d'antériorité contre lui et demander la déchéance de ses brevets. Le grand argument consistait à prétendre que

(1) « Afin d'obtenir, dit Robert Stuart, des données positives pour l'évaluation de cette espèce de tribut, une série d'expériences fut entreprise par des hommes d'une habileté et d'une probité reconnues. Étant donné la profondeur de la mine, le diamètre des corps de pompe, et le nombre des coups de piston avec une machine quelconque, ordinaire ou perfectionnée, il ne leur restait plus qu'à apprécier l'économie de combustible pendant un certain nombre de coups de piston, et ce prix devenait la base sur laquelle ils établissaient leurs calculs. Pour compter le nombre des coups de piston, on adapta au balancier un petit appareil consistant en un système de roues renfermées dans une boîte disposée de façon que chacun des mouvements ascendants ou descendants du balancier faisait avancer d'un pas les petites roues, ainsi qu'un petit index qui indiquait cette progression. Ce petit appareil s'appelait le *compteur*. Deux clefs seulement pouvaient l'ouvrir, dont l'une restait entre les mains des propriétaires de la machine, l'autre dans celles de MM. Watt et Boulton, qui avaient un commis-voyageur chargé de reconnaître de temps à autre la situation des choses. On ouvrait en présence des deux parties les *compteurs*, et le tribut à prélever se trouvait déterminé par le nombre des coups de piston donnés. Ce prélèvement annuel, toutefois, pouvait être racheté par le paiement d'une somme une fois donnée, égale au produit de dix années. Il y avait différentes manières de disposer le compteur et de le faire marcher. » (*Histoire descriptive de la machine à vapeur*, p. 190.)

(1) *Memoirs by Playfair (Monthly Magazine, 1819.*

Watt avait été bien suffisamment rétribué de ses peines, pour un homme qui, en fin de compte, n'avait inventé que des idées. C'est ce qui amena devant le tribunal cette apostrophe d'un avocat : « Allez, Messieurs, allez vous frotter à ces prétendues idées abstraites, à ces combinaisons intangibles, ainsi qu'il vous plaît d'appeler nos machines ; elles vous écraseront comme des mouches, elles vous lanceront dans les airs à perte de vue ! »

Cependant l'imperfection que présentait à cette époque la loi anglaise concernant les brevets laissait une large prise à la mauvaise foi et à la fraude. Il régnait, en outre, dans l'esprit des juges, beaucoup de préventions et de défiance contre les brevetés ; leurs seigneuries déployaient un zèle et une ardeur infatigables pour découvrir des vices de forme dans les brevets de James Watt, et pour chercher dans le texte d'anciennes lois des dispositions opposées à son privilège. Aussi, en dépit de l'évidence de leurs droits, James Watt et Boulton furent-ils battus en cour de justice.

Cet échec était grave ; il redoublait l'audace et les prétentions des plagiaires. Des capitalistes qui n'auraient pas osé enfreindre ouvertement les brevets de James Watt, encouragés par ce premier succès, s'employaient activement à faire délivrer à des hommes sans crédit des brevets nouveaux spécifiant quelque modification insignifiante ; puis, armés de ces pièces suspectes, ils venaient battre en brèche, devant le tribunal, les réclamations des associés. Ces difficultés chaque jour renaissantes, et qui devenaient de plus en plus compliquées, auraient été de nature à déconcerter un autre homme que James Watt. Mais il était sorti vainqueur, durant sa vie, de combats plus difficiles, il ne recula pas devant ces luttes nouvelles. Il se décida à abandonner pour quelque temps la surveillance de ses ateliers, et alla à Londres mener, au milieu des gens d'affaires et des hommes de justice, l'existence agitée du plaideur. Pendant huit années consécutives, le génie du grand mécanicien fut détourné de ses voies naturelles, et dans ce long intervalle il eut, malheureusement pour nous tous, le temps de devenir un légiste accompli. Le succès vint enfin couronner ses efforts, mais l'heure de la justice avait été longue à sonner. Ce ne fut qu'en 1799, trente-cinq ans après ses premières découvertes, que, libéré définitivement par une décision de la cour du roi, il fut remis en possession entière de son privilège. Seulement, comme le terme de son brevet expirait l'année suivante, cette satisfaction était presque dérisoire. C'est ce qui faisait dire gaiement à James Watt qu'il se félicitait d'habiter un pays dans lequel il ne faut que trente-cinq ans de discussion et une douzaine de procès pour assurer à un citoyen la récompense de son travail.

Vers l'année 1776, à peu près déchargé du trop long ennui des contestations judiciaires, James Watt put revenir à ses travaux accou-

tumés, et dès lors il se vena sans réserve à la solution du problème capital qui depuis plusieurs années ne cessait de se poser dans son esprit. La machine à vapeur n'avait été jusque-là consacrée qu'à l'épuisement de l'eau dans les mines ; il voulait transformer la puissance dont il s'était rendu maître en un moteur susceptible de recevoir toutes les applications que peut exiger l'industrie : il avait créé la *pompe à feu*, il fallait créer un moteur universel. Ce grand problème, son génie devait le résoudre de la manière la plus absolue dans son principe général et dans ses détails les plus délicats, grâce à une série de découvertes nouvelles dont il nous reste à exposer les éléments.

On a vu que dans la machine à simple effet (col. 343) dans laquelle James Watt substituait à la pression atmosphérique la seule puissance de la vapeur, l'action motrice ne s'exerce réellement que pendant l'élévation du piston ; l'oscillation descendante est simplement déterminée par le contre-poids attaché au balancier qui fait retomber le piston, lorsque la pression de la vapeur est rendue égale sur ses deux faces. Il y avait donc dans le jeu de cette machine une interruption d'action très-manifeste. Cet inconvénient n'avait qu'une faible importance quand il ne s'agissait que d'élever les eaux ; l'exploitation des mines pouvait parfaitement se contenter de ces dispositions. Mais, pour l'application de la machine à vapeur à tous les usages de l'industrie, ce défaut n'était aucunement tolérable. Le travail égal et continu des manufactures exigeait que la force motrice pût s'exercer aussi bien pendant l'ascension que pendant la chute du piston ; il fallait obtenir de la machine une continuité d'effet. Watt parvint à atteindre ce résultat important par un moyen des plus simples. Au lieu de se borner à faire agir la vapeur sur la tête du piston, il la dirigea alternativement au-dessus et au-dessous de celui-ci, de manière à provoquer par la seule action de la vapeur son élévation et sa chute. Il établit les communications entre le cylindre et le condenseur, de telle sorte que la vapeur contenue dans la capacité située au-dessus du piston, s'écoulaît dans le condenseur au moment même où le piston était arrivé au bas de sa course ; dès lors la vapeur arrivant au-dessous du piston pour le soulever ne rencontrait aucune résistance capable de contrarier son effet, puisque, par suite de la condensation de la vapeur qui remplissait naguère la partie supérieure du cylindre, un vide parfait existait dans cette capacité. Cette nouvelle disposition de la machine à vapeur rendait son mécanisme parfait ; les contre-poids énormes que l'on avait employés jusque-là pour équilibrer le piston devenaient ainsi inutiles, et, pour la première fois, on put débarrasser la machine de ces lourdes masses qui formaient le balancier de Newcomen. On put également faire disparaître les quantités considérables de fer ou de bois que l'on employait dans la construction de certaines pièces de la machine

pour adoucir ses mouvements. La machine à double effet exécute dans le même temps le double d'ouvrage que la machine à simple effet ; mais elle dépense deux fois plus de vapeur. L'avantage réside donc uniquement dans la succession plus rapide de ses effets, circonstance de la plus haute utilité, lorsque la machine est destinée à servir de moteur d'une application universelle.

Pour tirer parti de la force motrice développée par la machine à vapeur ainsi modifiée, il fallait de toute nécessité adopter une manière particulière de communiquer au balancier le mouvement du piston. Il est facile de comprendre, en effet, que le moyen employé dans la machine de Newcomen, dans laquelle la vapeur n'imprime qu'une impulsion de haut en bas, ne pouvait s'appliquer à la machine à double effet, qui fournit une impulsion de haut en bas et de bas en haut. Dans la machine de Newcomen, deux chaînes de fer, fixées à ses deux extrémités, suffisaient pour mettre le balancier en jeu. Dans l'oscillation descendante, le piston tirait le balancier par le secours de la chaîne ; dans l'oscillation ascendante, c'était le balancier ou son contre-poids qui, au moyen de la seconde chaîne, faisait remonter le piston. Mais, dans la machine à double effet, la pesanteur n'entre pour rien, c'est la vapeur seule qui fait monter et descendre le piston. Il fallait donc imaginer un autre procédé pour communiquer au balancier les deux mouvements ascendant et descendant ; il fallait, pour cela, faire coïncider le mouvement de l'extrémité du balancier qui décrit un arc de cercle avec le mouvement rectiligne de la tige du piston.

Dans ses premières machines, Watt s'était contenté de garnir la partie de la tige du piston qui s'élève au dehors du corps de pompe d'une série de dents qui engrenaient dans une roue dentée. Cette sorte de crémaillère constituait le procédé le plus simple pour transmettre le mouvement ; mais, indépendamment de son peu d'élégance, elle ne manœuvrait qu'avec grand bruit et était sujette à se déranger, surtout quand on voulait imprimer au mouvement une seconde direction. Watt remplaça ce mécanisme élémentaire par un appareil plus compliqué et qui porte le nom de *parallélogramme articulé*.

La force une fois commodément transmise au balancier, il fallait s'occuper de transformer le mouvement de *va-et-vient* de ce balancier en un mouvement de rotation propre à faire marcher une roue et à s'adapter, par conséquent, à tous les usages auxquels un moteur peut être consacré. Le mécanicien Stewart avait tenté, sans y réussir, d'employer dans cette vue des roues à rochet. Watt résolut le problème d'une manière beaucoup plus heureuse, par une simple application de la manivelle du rémouleur. « Des nombreux projets, dit James Watt, qui me passèrent par la tête, aucun ne me parut si propre à me conduire au but que je me proposais d'atteindre, que l'application d'une simple manivelle dans le genre de celle dont se sert le rémouleur, et qu'il fait mouvoir avec le

pied : invention de grand mérite, et dont on ne connaît ni la date ni le modeste inventeur. »

L'appareil imaginé par Watt pour appliquer la manivelle du rémouleur à la transformation du mouvement rectiligne de la tige du piston en un mouvement rotatoire, donna les meilleurs résultats. Mais il arriva que l'un de ses concurrents, M. Wasbrough, en eut connaissance par suite de l'infidélité d'un ouvrier, et qu'il s'empressa de prendre un brevet spécifiant l'application de la manivelle au mécanisme de la machine à vapeur. Watt avait jugé inutile de prendre un brevet pour un moyen connu depuis un temps immémorial et qui se trouve employé dans tous les rouets des fileuses et dans toutes les roues des rémouleurs. Il aurait sans peine prouvé judiciairement que l'on ne pouvait interdire à personne l'usage d'un artifice aussi banal. Il trouva plus simple d'arriver au même but par une autre voie, et il inventa l'appareil connu en Angleterre sous le nom de *soleil et des planètes*, assemblage de roues dentées qui réalise un mouvement rotatoire. Mais cet appareil, délicat à construire, coûteux et sujet à se déranger, fut abandonné par Watt dès que l'expiration du brevet de Wasbrough lui permit de revenir à l'emploi de la manivelle.

Une force considérable et une continuité d'effet ne sont pas les seules conditions que doit réunir une machine destinée à devenir d'un usage général comme moteur. Pour la plupart des industries auxquelles elle doit s'appliquer, la régularité, l'égalité d'action sont tout aussi importantes que l'intensité de la force. Or, tout le monde voit que l'effet mécanique produit par la machine à vapeur présente une irrégularité excessive. Le degré de sa puissance dynamique dépend en effet du nombre de coups de piston qu'elle frappe dans un temps donné ; or, ceux-ci varient nécessairement selon que le feu est activé ou ralenti dans le foyer. Une force qui s'engendre par des pelletées de charbon jetées sous une chaudière doit naturellement présenter dans son intensité les plus grandes variations. C'est à ce défaut si grave qu'il importait de parer. Rien de plus aisé à comprendre que les simples et admirables dispositions que le génie de Watt imagina pour y porter remède.

Admettons que, dans l'intérieur du tuyau destiné à introduire dans le cylindre la vapeur fournie par la chaudière, on dispose une sorte de soupape ou plaque métallique mobile, susceptible de fermer ce tuyau ou de le laisser ouvert, de manière à suspendre ou à rétablir à volonté la communication entre la chaudière et le cylindre ; selon que cette plaque mobile sera plus ou moins ouverte, une quantité de vapeur plus ou moins grande sera admise dans le corps de pompe : cette soupape donnera donc le moyen de modérer et de régler le jeu de la machine, puisque, en augmentant ou en diminuant la quantité de vapeur qui arrive dans le cylindre, elle aura pour effet d'augmenter ou de

diminuer le nombre des coups de piston. Cette soupape, Watt est parvenu, par un succès des plus ingénieux, à la faire fonctionner par la machine elle-même; de telle sorte que, lorsque les mouvements du piston sont trop précipités, la machine ferme en partie cette soupape et réduit ainsi la quantité de vapeur introduite; si, au contraire, les coups de piston se ralentissent, elle dilate la soupape, et, admettant ainsi dans le cylindre une plus grande quantité de vapeur, elle augmente, dans la proportion nécessaire, l'intensité des effets mécaniques. L'appareil qui sert à obtenir ce curieux et remarquable effet était désigné par James Watt sous le nom de *gouverneur*. Il en trouva l'idée dans un petit mécanisme employé depuis longtemps dans les moulins à farine pour écarter ou rapprocher les meules et régulariser ainsi leur mouvement.

Telle est l'efficacité de ce curieux mécanisme, que, selon M. Arago « on voyait, il y a peu d'années, à Manchester, dans la filature de coton d'un mécanicien de grand talent, M. Lee, une pendule mise en action par la machine à vapeur, et qui marchait, sans trop de désavantages, à côté d'une pendule ordinaire à ressort. »

La dernière des découvertes de Watt est relative à l'emploi de la détente de la vapeur, une invention des plus remarquables, dont l'auteur revient tout entier au célèbre mécanicien, bien qu'il n'en ait jamais tiré lui-même un parti étendu. Quelques explications sont nécessaires pour bien comprendre en quoi consiste le phénomène de la détente de la vapeur, qui fournit dans les machines modernes les résultats les plus remarquables sous le rapport de l'économie.

Si le robinet qui sert à introduire la vapeur dans le cylindre reste ouvert pendant toute la durée du mouvement ascendant ou descendant du piston, celui-ci arrivera à l'extrémité de sa course avec une vitesse toujours croissante, et qui aura pour résultat d'imprimer à toutes les pièces de la machine un choc et un ébranlement fâcheux. Mais si, au lieu de laisser le robinet d'admission ouvert pendant toute la durée de l'oscillation du piston, on le ferme lorsque celui-ci est parvenu seulement au tiers ou à la moitié de sa course, la quantité de vapeur ainsi introduite suffira pour produire le refoulement du piston, car la vapeur, se dilatant dans le vide à la manière d'un gaz, continuera de presser le piston, qui, en raison d'ailleurs de sa vitesse acquise, arrivera aisément à l'extrémité de sa course. Ainsi une moindre quantité de vapeur sera employée pour faire marcher la machine. En agissant de cette manière, la vapeur ne pourra pas évidemment produire un effet dynamique aussi puissant que si elle agissait à pleine pression pendant toute la durée de la course du piston, mais aussi la quantité de vapeur dépensée ne sera que la moitié ou le tiers de celle qu'on aurait employée en opérant à pleine pression. Pour

reconnaître si cette disposition présente des avantages, il suffit donc de savoir si, par ce moyen, la dépense du combustible est réduite dans un plus grand rapport que l'effet produit. Or, c'est ce que l'expérience a parfaitement établi.

L'emploi de la vapeur avec détente, introduit depuis quelques années dans la plupart de nos machines, a permis de réaliser une économie considérable de combustible, et, selon M. Arago: « de très-bons juges placent la détente, quant à la dépense économique, sur la ligne du condenseur. » Cependant Watt ne l'a utilisée que vers 1782, dans un petit nombre de machines, et son objet principal, dans l'emploi de ce moyen, était seulement de modérer la vitesse de la chute du piston, et de rendre uniforme le mouvement accéléré qui lui est propre lorsque la vapeur agit à pleine pression.

Par cette belle série de découvertes, dont aucune n'avait été le produit du hasard, mais qui résultaient toutes de persévérantes recherches, Watt avait donc définitivement résolu ce grand problème du moteur universel tant cherché depuis un siècle. Un simple ouvrier mécanicien, sans fortune et sans études, s'emparant d'une machine imparfaite, et qui depuis cinquante ans fonctionnait sans progrès notable, l'avait transformée en un agent moteur d'une force presque sans mesure et d'une application illimitée. En raison du principe sur lequel elle repose, sa puissance motrice était incalculable; grâce aux artifices employés pour en modérer et en régulariser l'action, elle pouvait servir aux usages les plus variés et les plus délicats. Aussi quelques années suffirent pour couvrir de ces précieux appareils le sol de l'Angleterre. Dans les grands centres manufacturiers, tels que Birmingham, Manchester, Liverpool, etc., la machine à vapeur fut appliquée au cardage de la laine et du coton, à la fabrication des draps et de tous les tissus de fil, de coton ou de soie. Par son secours, l'importante industrie des mines de houille ne tarda pas à étendre ses bénéfices dans une proportion extraordinaire. Elle fut ensuite employée dans les usines métallurgiques, à marteler, laminier le fer, le cuivre et le plomb, à étirer en fil le fer et l'acier; on l'appliqua à tous les travaux hydrauliques, au sciage mécanique du bois, à la fabrication du papier, de la porcelaine et de la faïence, à l'impression des livres, à la préparation et au broiement des couleurs destinées à la teinture; en un mot, à presque toutes les branches de l'industrie britannique.

Un chiffre suffira pour faire connaître l'économie prodigieuse que l'emploi de la machine à vapeur permet de réaliser dans les opérations industrielles. Selon M. Arago, un boisseau de charbon, brûlé dans les machines à vapeur du Cornouailles qui fonctionnent avec la détente, produit l'ouvrage de vingt hommes travaillant dix heures. Or, dans les comtés houillers de l'Angleterre,

un boisseau de charbon coûte environ 90 centimes. La machine de Watt permettait donc, en Angleterre, de réduire le prix d'une journée d'homme, de la durée de dix heures, à moins d'un sou de notre monnaie. Après un tel résultat, on est moins surpris d'apprendre que, suivant des relevés authentiques, les machines à vapeur qui existent aujourd'hui en Angleterre remplacent à elles seules le travail de trente millions d'hommes.

MACHINE PNEUMATIQUE. Voy. MACHINES A VAPEUR.

MAGNÉTISME. — On appelle ainsi la propriété que possède l'aimant (Voy. ce mot) d'attirer le fer, ainsi que l'ensemble des phénomènes qui en résultent. D'après ce que nous avons dit des différentes formes qu'affecte le fluide électrique (Voy. AIMANT, BOUSSOLE, ÉLECTRICITÉ, GALVANISME. — Voy. aussi PILES ÉLECTRIQUES), il ne nous reste plus qu'à donner quelques notions sur le fluide particulièrement appelé magnétique. Nous ne saurions être plus clairs et plus concis qu'en empruntant les lignes qui vont suivre à l'*Encyclopédie des gens du monde*.

Les causes du magnétisme nous sont encore inconnues. Descartes, Euler, Bernouilli, etc., supposaient une matière se mouvant en tourbillons dans l'aimant. Æpimius reconnaît une seule matière magnétique, dont les parties se repoussent entre elles, et sont attirées par le fer et par l'acier. Elle est partout uniformément répandue, et se trouve accumulée dans le fer. Dans l'aimant, elle est en excès d'un côté, ce qui donne un magnétisme positif; et elle manque de l'autre, ce qui produit un magnétisme négatif. Wilke et Brugmann admettent deux matières magnétiques, qui s'attirent entre elles, tandis que les particules de chacune d'elles se repoussent mutuellement: ces deux matières se trouvent combinées dans le fer. Dans l'aimant, elles sont séparées, et chacune d'elles est accumulée vers un des côtés. Cette dernière hypothèse, qui explique le mieux certaines analogies du magnétisme avec l'électricité, semble corroborée par quelques expériences de Coulomb, et permet d'en réunir tous les principes. Ampère a démontré que tous les phénomènes du magnétisme s'expliquent par la théorie de l'électricité.

On considère la terre comme un grand aimant qui a ses pôles opposés, de sorte que l'extrémité d'une aiguille aimantée qui se dirige vers le pôle nord ou pôle boréal en est le pôle dissemblable ou son pôle austral, tandis que le pôle boréal de l'aiguille est attiré par le pôle sud ou austral de la terre. En admettant cette puissance propre au globe terrestre, soit qu'on la considère comme inhérente aux conditions de son existence, soit qu'on prétende qu'elle résulte d'immenses courants électriques qui auraient lieu dans son sein et qui seraient dirigés de l'est à l'ouest perpendiculairement au méridien magnétique; en admettant, disons-nous, l'existence du *magnétisme terrestre*, on comprend sans peine la marche des

deux aiguilles aimantées connues sous les noms d'*aiguille de déclinaison* et d'*aiguille d'inclinaison*. La première, en effet, se maintient sans cesse dans la position qu'on lui connaît et qui indique la direction du *méridien magnétique* du lieu où l'on se trouve, parce que ses pôles sont attirés par les pôles de noms contraires de la terre, tandis que la seconde, horizontale dans une série de points qui sont à peu près parallèles à l'équateur, et qu'on nomme l'*équateur magnétique*, va sans cesse en s'inclinant au fur et à mesure qu'on se rapproche des pôles de la terre. De même que la série des points où l'aiguille d'inclinaison reste horizontale constitue l'équateur magnétique, de même aussi les points au nord et au sud, où cette aiguille serait perpendiculaire, devraient être considérés comme les pôles magnétiques de la terre. Mais, il faut le dire, malgré les explorations de hardis voyageurs français et étrangers, parmi lesquels nous devons nommer les capitaines Parry, Philips, Freycinct, Duperrey, Bollaville, Dumont-d'Urville; malgré les nombreuses recherches de savants les plus distingués, les de Humboldt, Arago, Gay-Lussac, Wilke, Morlet, tous ces points sont encore mal déterminés.

L'action magnétique du globe paraît s'étendre à de grandes distances sans perdre de son énergie. M. Gay-Lussac, à 7,000^m de hauteur, l'a trouvée la même qu'à la surface du globe. Mais on a depuis fait remarquer que dans cette expérience il n'avait pas été tenu compte des différences de température, et il est prouvé aujourd'hui qu'une aiguille oscille d'autant plus vite que la température est moindre. M. de Humboldt a parfaitement établi que l'intensité magnétique va en croissant quand on s'avance de l'équateur magnétique vers les pôles, et ses observations ont été confirmées par celles des savants que nous avons déjà nommés, auxquels il faut ajouter les noms du capitaine Sabine et de MM. Ad. Erman et Kupffer.

L'intensité magnétique du globe est sujette à d'autres variations que celles qui résultent de la situation géographique des lieux; les unes sont annuelles, d'autres diurnes, et enfin il en existe d'instantanées qui s'observent dans le même moment en un grand nombre de lieux à la fois: telles sont, pour ces dernières, celles que produisent l'apparition d'une aurore boréale, un tremblement de terre. L'action magnétique du globe se manifeste encore dans bien d'autres circonstances, soit naturelles, soit expérimentales. Ainsi, c'est elle qui fait prendre une direction perpendiculaire à celle de l'aiguille aimantée à un conducteur rectangle dans lequel on établit un courant électrique. C'est cette même influence qui communique les propriétés de l'aimant à tous les objets en fer ou en acier dont nous servons. Nos pelles, nos pincettes sont dans ce cas, ainsi que les limes, les ciseaux, etc.; et, si l'on présente à ces objets une petite aiguille aimantée, on les verra attirer une de ses extrémités et repousser l'autre. Un barreau d'a-

cer placé dans la position qu'affecte l'aiguille d'inclinaison dans nos latitudes s'aimante assez rapidement, et ses pôles sont disposés comme ceux de cette aiguille. Le phénomène se produit plus promptement, avec plus d'énergie et d'une manière plus durable, si l'on frappe à petits coups l'une des extrémités du barreau. On renverse les pôles de ce nouvel aimant en faisant prendre au barreau nouvellement aimanté une position inverse de la première, et en répétant la même manœuvre sur l'autre extrémité.

MAGNÉTISME ANIMAL. — Cette découverte, vraie ou prétendue, mais, en tout cas, fort exagérée et qui semble aujourd'hui trop abandonnée au charlatanisme, remonte à Mesmer. Il s'agit d'une action puissante que la volonté d'un homme exercerait sur celle d'un autre sans le secours d'aucun intermédiaire physique perceptible aux sens. C'est une sorte de science occulte dans laquelle se passent beaucoup de phénomènes non encore expliqués ou même imparfaitement prouvés, tels que la fascination exercée par certains serpents sur des oiseaux, etc. Des hommes instruits, des savants recommandables dont la bonne foi ne saurait être mise en doute, se sont efforcés, depuis plus d'un demi-siècle, à amener le mesmérisme à l'état de science, sans avoir pu y parvenir. En Prusse, l'administration, après avoir ouvert des chaires publiques de magnétisme animal et favorisé de tout son pouvoir l'étude de ce système, a vu ses partisans et ses professeurs mêmes renoncer, après dix ans d'efforts, à retirer le moindre fruit de leurs observations, de leurs recherches, de leurs innombrables expériences.

Malgré ce peu de succès, le magnétisme animal a encore parmi nous de nombreux sectateurs, qui, s'appuyant, il est vrai, sur quelques phénomènes difficiles à mettre en doute, plus difficiles encore à expliquer, persistent à tenter d'introduire dans le cadre des sciences naturelles une théorie où l'imagination semble régner en dehors de la science des faits et de la raison éclairée.

Cette théorie mystérieuse, qu'il ne nous est pas nécessaire de développer ici, l'art de guérir surtout s'en est emparé. Nous allons laisser parler un de ses plus zélés propagateurs, M. le baron du Potet. On trouvera dans son travail à peu près tout ce qui concerne la théorie et l'application du magnétisme animal, exposé par un homme convaincu autant qu'il est permis de l'être dans cet art conjectural qu'on nomme la médecine.

« On donne le nom de magnétisme animal à l'influence occulte que les corps organisés exercent à distance l'un sur l'autre. Le moyen ou véhicule de cette action n'est point une substance qui puisse être pesée, mesurée, condensée : c'est une force vitale, vite fluide ou agent magnétique, que chaque organisation recèle, et que tout être peut émettre.

« Douée de propriétés éminemment curatives, elle est susceptible d'une ap-

plication raisonnée au traitement des maladies.

« Sans rechercher à qui la découverte en est due, sans nous préoccuper, avec quelques auteurs, de la question de savoir si, sous d'autres noms, l'Inde, l'Égypte, la Grèce, le monde romain, les Arabes et le moyen âge en ont possédé la connaissance, voici les faits physiques qui prouvent manifestement son existence. Ils sont indépendants de toutes causes étrangères ou forces connues jusqu'à ce jour.

« *Action sur des enfants.* — Il n'est aucun enfant endormi, qui, magnétisé cinq ou dix minutes au plus, ne manifeste suffisamment le changement qui s'opère dans l'état habituel de son existence.

« Pour obtenir cette modification dans sa manière d'être, voici comment je procède :

« Me plaçant à un pied de distance de l'être que je veux impressionner, je promène mes mains successivement sur toute la surface du corps, sans déranger les couvertures ; puis, cessant ces mouvements ou passes au bout d'un certain temps, j'approche un doigt d'une surface nue ou couverte, et, sans contact aucun, j'y détermine de légères contractions musculaires. De petits mouvements convulsifs se manifestent dans les doigts, si c'est la main que j'actionne, et souvent même tout le corps participe à ce commencement de magnétisation.

« Si je dirige sur la tête la force que je suppose en moi, le sommeil devient plus intense. Si j'ai choisi la poitrine comme point d'expérience, la respiration devient laborieuse, et la gêne commence sans que les contractions que je viens de signaler cessent de se manifester par instants.

« En insistant davantage sur la surface totale du corps, de légères secousses, simulant de faibles décharges électriques, ne tardent pas à se produire visiblement, ostensiblement, et l'enfant est éveillé indubitablement par l'agitation qu'il éprouve.

« Si, ceci fait, je le laisse retomber dans son état primitif, à cinq ou dix pas de distance, je reproduis la même chose en me servant des mêmes procédés. Enfin, si pour détruire toute incertitude, lever tout doute, je placé un corps quelconque entre moi et l'enfant, l'effet n'est en rien modifié.

« Cette force, ainsi mise à jour, ne peut plus être contestée. Néanmoins, voyons d'autres preuves.

« *Action sur des hommes endormis.* — Le système nerveux d'un enfant pouvant être impressionné par des agents d'une faible puissance, essayons sur des hommes faits placés dans les mêmes circonstances, c'est-à-dire en état de sommeil naturel.

« Je trouve qu'il n'en est encore aucun qui n'éprouve, presque dans le même laps de temps, des effets absolument identiques, c'est-à-dire frémissement des muscles, secousses, gêne dans la respiration, sommeil plus profond ou réveil subit, selon l'organe actionné. J'ai rarement rencontré quelque

être humain endormi sans essayer sur lui l'action du magnétisme, et, dans plus de mille expériences de ce genre que j'ai faites en ma vie, les phénomènes nerveux ont toujours apparu de la même manière.

« Dans l'ivresse, la syncope, où tout se passe à l'insu du patient, comme dans le sommeil, les phénomènes se manifestent aussi de la même manière et avec le même caractère. Cela ne suffit pas encore, suivons.

« *Action sur des animaux.* — Le chien, le chat, le singe et quelques autres animaux ont été magnétisés, soit endormis soit éveillés : on observe sur eux les mêmes effets que sur les hommes dans les cas qui précèdent. Le cheval même, qu'on pourrait supposer difficile à émouvoir à cause de sa masse relative, est sensible, et son système nerveux s'émeut au bout d'un instant.

« *Action sur des êtres éveillés.* — Enfin, si je prends un individu sain bien éveillé, et que je le soumette à l'influence des mêmes procédés, quelle que soit sa force ou sa faiblesse physique, voici les modifications physiologiques que subira son être.

« D'abord, le pouls augmente de force et de fréquence, ou diminue dans les mêmes rapports, malgré le repos du corps ; car je suppose le patient assis. Les pulsations ne restent pas au même degré, la chaleur varie ; les yeux deviennent brillants, vitreux ; la sensibilité s'exalte ; souvent il survient une transpiration abondante, comme aussi une grande prostration de forces, et le corps obéit aux lois de la pesanteur. A ces phénomènes se joignent souvent ceux que nous avons observés sur des êtres endormis ; quelquefois même ils acquièrent un développement extraordinaire. L'incrédulité empêche-t-elle la manifestation de ces phénomènes ? Dans ces cas, les effets varient un peu en intensité et en temps, parce que l'individu est éveillé, que son imagination travaille, qu'il est dans des conditions où le corps ne peut obéir avec régularité à l'action d'un agent contrarié par une volonté souvent puissante, parce qu'enfin il n'y a pas passivité, et que le magnétisme doit subir la loi de la plupart des agents de la nature, dont l'homme a, jusqu'à un certain point, la possibilité de contrarier, et souvent même de paralyser les effets.

« *Effets profonds et tardifs.* — Est-il des êtres qui n'éprouvent absolument rien ? Je ne le pense pas ; car, ayant fait des expériences extrêmement nombreuses sur des gens de tous les pays et de tous les tempéraments, autant que j'ai pu le constater, quand le magnétisé assurait n'avoir rien senti, il se trouvait dans le cas d'un homme qui, ayant bu une dose de vin qui ne lui a pas troublé la raison, soutient que ce liquide ne grise pas.

« Le magnétisme n'est jamais vainement introduit dans l'organisme : il y produit toujours un effet. Si vous avez affaire à un magnétisé de bonne foi et capable de bien observer, disant n'avoir rien senti ou accu-

sant seulement quelques effets obscurs, vagues, ne le démagnétisez pas. Il arrivera en dehors de vous de l'insomnie ou un sommeil plus prononcé qu'habituellement, quelquefois aussi une exaltation de la sensibilité.

« Des sécrétions abondantes et inaccoutumées viennent, d'ailleurs, attester l'action du magnétisme, et même sans cela le physiologiste pourrait constater un grand nombre d'effets résultant d'une cause légère en apparence. Le magnétiseur, de son côté, peut y constater l'augmentation du travail médicateur. J'ai vu ainsi apparaître presque subitement, à la suite de mes expériences, des affections de la peau qui n'attendaient, sans doute, pour se manifester, qu'un surcroît de ton, un excitant de la sensibilité.

« Mais ce n'est pas tout, nous avons bien d'autres faits à révéler en poursuivant cette étude.

« *Expérimentation sur des malades.* — Prenant un malade au hasard, car il n'est pas encore question du traitement des maladies, mais du rôle que le magnétisme joue comme agent physique sur les malades, nous allons mettre sous les yeux du lecteur l'ensemble des phénomènes observés, comme si nous les voyions sur un seul ; plus tard nous essaierons de dire ce qui est propre à chacun d'eux.

« Disons d'abord qu'il n'est pas facile de constater l'action magnétique lorsqu'elle est douce et tempérée, lorsqu'elle est exercée par un être faible, lorsqu'enfin on s'adresse à une maladie chronique très-ancienne ou à une affection aiguë très-grave.

« *1° Dans les affections chroniques.* — Légère chaleur, respiration plus marquée, yeux plus animés, sentiment de bien-être inaccoutumé, pandiculations, bâillements, réveil de douleurs anciennes, calme de celles présentes, qui quelquefois s'exaltent, mais c'est le plus rarement ; besoin d'expectorer s'il y a quelque altération de la poitrine ; disposition au sommeil ; envie d'uriner ; s'il y a un émonctoire, le malade y sent des picotements, de la démangeaison ; s'il y a eu fracture des membres ou quelque solution de continuité, il peut constater en cet endroit un travail singulier, quelque chose qui lui rappelle le dérangement dont ces parties ont été le siège, et les douleurs qu'il y a endurées.

« Quelquefois la peau devient moite, les extrémités brûlantes, la salive abondante ; dans d'autres cas, c'est le besoin de boire que le malade éprouve. Quelquefois la magnétisation augmente le mal et replace l'individu dans l'état aigu ; c'est le plus favorable des symptômes. Tout cesse bientôt, et le patient qui, avant l'opération, ne ressentait aucun des symptômes que nous décrivons, retombe dans son état habituel, jusqu'à ce qu'une nouvelle magnétisation soit pratiquée.

« *2° Dans les affections aiguës.* — Ici l'analyse est difficile à faire ; les effets varient à l'infini, selon le genre de maladie, la gravité des symptômes, les remèdes déjà pris et le moment que vous avez choisi pour agir. Mais

il en est un général, c'est la cessation presque subite des affections secondaires ou sympathiques.

« Si la circulation est accélérée, le pouls est irrégulier, la circulation se modère, le pouls devient plus plein, moins fréquent, ne l'ait-ce que pour un instant. La peau sèche cesse de l'être, mais pour un instant aussi. S'il y a des vomissements, ils peuvent s'arrêter; le sommeil peut venir également lorsque le malade n'en éprouvait pas le moindre symptôme; mais s'il n'est pas seulement somnambulique, il cesse aussitôt que les forces du magnétiseur diminuent.

« Disons maintenant quels sont les principes qui nous dirigent, nos procédés, notre manière d'expérimenter, notre méthode entière.

Méthode. — Lorsque le patient peut s'asseoir, nous le mettons sur un siège, et nous nous plaçons en face de lui, sans le toucher; d'abord on saura pourquoi nous restons debout, ou si nous nous asseyons, nous tâchons toujours d'être sur un siège un peu plus élevé que le sien, de manière que les mouvements du bras que nous avons à faire ne deviennent pas trop fatigants.

« Lorsque le malade est couché, nous nous tenons debout près de son lit, et l'engageons à s'approcher de nous le plus possible. Ces croyances remplies, nous nous recueillons un instant et nous considérons le malade.

Lorsque nous jugeons que nous avons la tranquillité, le calme d'esprit désirable, nous tenons une de nos mains, les doigts légèrement écartés et sans être tendus ni roides, vers la tête du malade; puis, suivant à peu près une ligne droite, nous la descendons ainsi jusqu'au bassin et répétons ces mouvements (passes) d'une manière identique pendant un quart d'heure environ, en expectant avec soin les phénomènes qui se développent.

« Notre pensée est active, mais n'a encore qu'un but : celui de pénétrer les parties sur lesquelles nous promenons nos extrémités quand un bras est fatigué, il est essentiel de se servir de l'autre) de l'émission d'un fluide que nous supposons partir des centres nerveux, et suivre le trajet des conducteurs naturels, les bras, et par suite les doigts. Je dis supposons, quoique pour nous ce ne soit point une hypothèse : notre volonté met bien évidemment en mouvement un fluide. Il se dirige et descend en suivant la direction des cordons nerveux jusqu'à l'extrémité des mains, franchit cette limite, et va frapper les corps sur lesquels on le dirige.

« Nous considérant donc comme une machine physique et agissant en vertu des propriétés que nous possédons, nous promenons sur les trois cavités splanchniques, crâne, poitrine et abdomen, nos membres supérieurs, comme conducteurs de l'agent dont le cerveau paraît être le réservoir, en ayant soin que des actes de volonté accompagnent nos mouvements.

« Nous avons toujours l'intention que les

émissions du principe soient régulières, et jamais nos bras, nos mains, ne sont en état de contraction; ils doivent avoir toute leur souplesse pour accomplir sans fatigue leur fonction de conducteurs de l'agent.

« Si les effets qui résultent ordinairement de cette pratique n'ont pas eu lieu promptement, nous nous reposons un peu; car nous avons remarqué que la machine magnétique humaine ne fournit pas d'une manière continue et selon notre volonté la force que nous exigeons d'elle. Après cinq ou dix minutes de repos, nous recommençons les mouvements de nos mains (passes), comme précédemment, pendant un nouveau quart d'heure, et nous cessons tout à fait, pendant que le corps du patient est saturé du fluide que nous supposons avoir émis.

« Cette pratique si simple, si facile à suivre, si inoffensive en apparence, fournit pourtant la matière des plus grands résultats.

Règles générales. — Dans toutes les maladies accompagnées de paroxysme ou de redoublement, et elles sont nombreuses, l'application du magnétisme doit précéder l'accès.

« Dans les fièvres intermittentes, par exemple, il faut que la magnétisation précède de deux heures au moins l'accès fébrile, et dans les cas où vous n'avez que de courts instants, il faut profiter du peu de temps qui vous est laissé.

« Soyez assuré que, dans ces cas, vous ne ferez que peu de chose si vous attendez que le trouble ait pris tout son développement. Dans cet état, il n'est laissé que peu de prise au magnétisme; car l'activité qui existe dans la circulation est un obstacle à vos efforts. Au lieu que si cette effervescence ne fait que se préparer, ou bien que les matériaux de la fièvre soient en repos, vous en dérangez à coup sûr les dispositions, les combinaisons, si je puis dire. Vous avancez ou retardez l'invasion. Ce premier pas fait, vous êtes bientôt maître du mal.

« Dans la plupart des affections nerveuses, et surtout dans l'épilepsie, l'hystérie, la catalepsie, etc., où vous n'êtes pas prévenu de l'arrivée des accès, il faut les faire apparaître, et vous le pouvez dans beaucoup de circonstances, comme je l'indiquerai tout à l'heure.

« Dans toutes les affections où, par des causes naturelles ou malades, la sensibilité est vivement excitée par le magnétisme, c'est par doses infiniment petites que vous devez procéder; je n'excepte qu'un cas, celui où le malade lui-même, en somnambulisme, vous engage à poursuivre. J'ai vu quelques malades se plaindre avec raison de l'inhabileté de leurs magnétiseurs, qui, de bonne foi, croyaient bien faire, mais agissaient trop.

« Dans les cas désespérés, ne craignez rien, marchez; la vie s'en va, donnez des forces; cinq, six heures de magnétisation, si vous le pouvez. Reposez-vous, recommencez ensuite; de cette manière, des crises salutaires bien au-dessus des ressources de la nature

seule se produiront sous vos efforts, et la vie que vous aurez versée rattachera au corps du moribond celle qui, effrayée des désordres qu'elle s'était en vain efforcée de détruire, abandonnait la lutte et quittait le domicile qu'un feu intérieur minait sourdement et qui menaçait ruine.

« Dans toutes les maladies passées à l'état chronique, une heure de magnétisation suffit pour un laps de temps d'au moins dix heures. Ordinairement on laisse vingt-quatre heures, et l'observation prouve que cela suffit; mais en laissant moins d'intervalle, le travail médicateur est plus sensible et la guérison plus prompte.

« Dans les affections scrofuleuses et lymphatiques, vous ne pouvez craindre de trop magnétiser; c'est un terrain froid qu'il faut échauffer, et, lorsqu'il y a des désordres tels que tumeurs blanches, engorgements des glandes, etc., etc., vous ne ferez rien avec quelques minutes de magnétisation; c'est par mois qu'il faut compter, et avoir une constance à toute épreuve.

« Dans tous les cas de maladie que vous aurez à traiter chez les femmes, le flux menstruel ne doit pas empêcher la continuation du traitement. Ceux qui ont écrit le contraire étaient dans l'erreur; souvent même la nature attend cette époque et profite de ce véhicule pour rejeter des matériaux vicieux, que, sans les efforts que vous avez ajoutés aux siens, elle n'aurait pu expulser par cette voie.

« Les hémorrhagies doivent seules vous effrayer; vous ne devez agir qu'en tâtonnant.

« La vacuité prolongée de l'estomac, comme sa trop grande plénitude, sans empêcher l'action, est défavorable à la manifestation ostensible des effets.

« *Comment magnétiser dans les maladies aiguës?* — Vos efforts de volonté doivent être puissants, prolongés, pour être efficaces. Il faut diriger votre action sur l'abdomen, ne magnétiser le cerveau et la poitrine que secondairement; tenir votre main sur ou en face de l'estomac le plus que vous pourrez. Cherchez, si vous avez des connaissances en médecine, l'organe principalement affecté, et dirigez vos doigts en pointe sur sa surface lorsque vous l'aurez découvert.

« Une magnétisation fait ordinairement peu de chose dans les cas extrêmes: ce n'est que dans le commencement qu'on peut les enrayer, en changeant les symptômes par quelques heures de magnétisation. Mais maintenant que vous voulez voir plus que des effets curieux, il vous faut prolonger, répéter même, à de courts intervalles, l'emploi du magnétisme. Soyez certain que, quelle que soit la gravité du mal, si une crise est possible, elle aura lieu, et si la nature a cherché à la produire et n'y est point parvenue, aidée de vous, elle cherchera de nouveau à se débarrasser de ce qui l'opprime.

« N'attendez pas qu'il y ait gangrène des intestins, que des organes soient détruits ou altérés profondément dans les tissus

qui les constituent: le mal ainsi fait est irréparable.

« Les exemples qui suivent sont destinés à vous servir de guides dans les cas analogues. Dans l'impossibilité d'énumérer toutes les infirmités humaines dans un aussi petit espace, j'ai choisi des maladies dont le traitement peut, jusqu'à un certain point, être pris pour type d'affections analogues

« 1° Rougeole, scarlatine, variole. — Dans ces affections si nombreuses, et qui ont quelquefois une terminaison si funeste, ne craignez ni la fièvre, ni la chaleur qui pourront se manifester; elles ne sont que le résultat du travail qui se fait par vos efforts et de l'augmentation du mouvement nécessaire. Que votre magnétisation soit simple, générale et de courte durée; quinze ou vingt minutes pour chaque fois; cette application ne dérange en rien le traitement judicieux qu'un médecin aura indiqué ou suivi dans pareil cas. Même marche à suivre dans les maladies dites éruptives, fièvre miliaire, etc.

« 2° Inflammation du cerveau. — Ce que vous pouvez faire dans ces cas graves est immense. Votre action diminue, si elle ne la neutralise complètement, l'arrivée des fluides que l'irritation appelle de toutes parts.

« Passe à grands courants jusqu'aux pieds, en suivant la ligne médiane.

« Placez une main à plat sur le front, frictionnez légèrement les arcades sourcilières, puis terminez votre magnétisation par des passes sur les jambes.

« La paralysie, l'absence de la parole, la rigidité des membres, et même, dans certains cas, les convulsions, ne doivent point vous empêcher de tenter la guérison. Ne sauveriez-vous qu'un malade sur six, vous le pouvez; n'est-ce pas un résultat qui doit vous encourager?

« Dans ce groupe sont comprises: la méningite, l'encéphalite, l'apoplexie, les différents degrés de congestion cérébrale ou coup de saug.

« 3° Phlegmasies du tube digestif. — Cette dénomination comprend: la gastrite, la duodénite, l'entérite, la gastro-entérite, la diarrhée aiguë et la dysenterie.

« Des frictions magnétiques. c'est-à-dire votre main promenée légèrement de place en place et lentement sur le ventre, diminueront les ténesmes et les coliques, et pourront empêcher le développement d'une maladie qui mène souvent et rapidement à la mort.

« Revenez souvent à ces procédés, ne quittez pas le malade qu'il ne soit mieux. Vous verrez peut-être survenir le sommeil magnétique dans une intermittence des douleurs. Appliquez votre main parfois sur la région de la vessie; mais que les pressions soient légères. Touchez aussi les reins, en descendant jusqu'au sacrum.

« 4° Fièvres essentielles. — Cette partie compliquée de la pathologie embrasse les fièvres continues, intermittentes et rémittentes, désignées sous les noms aussi nombreux qu'incompréhensibles de: graves,

essentielles, inflammatoires, bilieuses, muqueuses, adynamiques, ataxiques, typhoïdes, putrides, malignes, pernicieuses, hectiques, etc., etc. J'abrège cette nomenclature énumérative.

« Les indications varient selon l'intensité et le siège du mal. La marche du magnétisme est obscure ; le trouble général ne permet pas de distinguer clairement les effets résultant de votre action. Ce n'est que par une saturation, que l'on pourrait appeler expérimentale, que l'on doit procéder. Il faut chercher l'organe qui répond le plus vite à l'appel que vous lui faites.

« La force médicatrice est presque anéantie. Espérez pourtant, car il suffit que l'action d'un seul organe se régularise pour que bientôt, de proche en proche, vous apaisez la tumulte des forces qui se combattent. Rappelez-vous surtout que la force vitale que vous donnez n'est point viciée, qu'elle court celle du patient, en chassant devant elle les matériaux putrides. Établissez des courants de la tête aux pieds ; mais aussitôt que vous vous sentez affaibli, prenez du repos à l'air ; car, lorsque vous n'avez plus la force, vous absorbez à votre tour les miasmes délétères dont votre action a augmenté considérablement l'expansion.

« Rhumatisme. — La fièvre ne doit jamais, pas plus que dans la rougeole, empêcher ou retarder l'emploi du magnétisme. L'inspiration de la douleur est souvent apaisée subitement ; mais il est certains cas où le magnétisme la fait naître ; alors elle n'est que critique et annonce que les matériaux, cause de la maladie, vont changer de lieu, ce qui est un symptôme favorable.

« Quand ces affections sont héréditaires, elles reparaissent. Mais si vous avez eu le bonheur de les atteindre par votre action, les crises sont alors moins fréquentes, comme aussi moins douloureuses, et cèdent plus promptement à l'emploi du magnétisme.

« Le rapport magnétique établi par une magnétisation de cinq à dix minutes, vous dirigez vos doigts en pointe dans la direction des nerfs qui sont affectés ou sur l'articulation qui est le siège de la maladie, et vous descendez vos mains lentement, comme si vous vouliez attirer quelque chose vers les extrémités. Vous reprenez ensuite une magnétisation générale pour revenir encore au siège de la maladie. Et surtout ne craignez rien, je vous le répète, les douleurs que vous aurez ainsi fait naître.

« Tout ceci est applicable aux rhumatismes musculaire et articulaire, quelle qu'en soit l'acuité.

« On peut, dans ces maladies, constater les phénomènes physiques les plus curieux. De loin, on peut, en dirigeant un doigt sur une partie douloureuse, y développer une sensibilité si prodigieuse, qu'un corps quelconque placé entre vous et le malade ne pourra l'empêcher de vous sentir.

« Hernies. — L'observation suivante est due au docteur Baudot ; c'est son début magnétique :

« Chez une femme de trente-quatre ans, on pouvait reconnaître deux hernies, l'une crurale, de la grosseur d'un œuf de poule, et qui me parut étranglée ; l'autre ombilicale, du volume du poing, et à laquelle j'attribuai les symptômes suivants, présentés en outre par la malade : pouls à peine sensible, pâleur de la face, froid aux extrémités, efforts pour vomir et vomissement jusqu'à défaillance. La veille de ma visite, cette dame avait eu déjà plusieurs vomissements, dont la matière offrait quelques stries de sang. Dans cet état déplorable, cette dame fut magnétisée environ trois quarts d'heure : un doux sommeil se déclara pendant ce temps ; réveillée, les vomissements ne reparurent plus, les hernies étaient rentrées. La malade accusait seulement de la pesanteur dans les bras ; du reste, tout présentait l'équilibre le plus satisfaisant. Le lendemain, son bien-être se confirma ; elle m'assura qu'elle ne ressentait plus rien de sa cruelle maladie.

« Comment procéder dans les affections chroniques ? — Chercher à augmenter la vitalité ; ceci obtenu, produire des crises ; je ne veux pas parler de convulsions, mais de mouvements dans les fluides. Il faut que le malade soit replacé dans l'état aigu, c'est-à-dire dans la disposition où la maladie, montrant toute sa gravité, appelait les secours puissants de la médecine.

« En conséquence, pendant huit ou dix jours appliquez la méthode pure et simple, ne cherchez le développement d'aucun effet, abandonnez même ceux qui surgissent, sans en chercher l'augmentation ou la diminution. Lorsque vous pensez que tout le corps a été parcouru par le magnétisme, vous changez de procédé ; vous dirigez de préférence la magnétisation sur le siège du mal, s'il est bien connu ; dans le cas contraire, sur la région où vous le supposez. Il faut y développer de la chaleur, de la douleur même, et ne rien craindre des nouveaux symptômes qui apparaîtront. Rappelez-vous qu'ils ont existé anciennement ; le malade vous dira qu'il les a déjà sentis. Continuez. Vous ne devez vous arrêter que dans un seul cas, celui où le travail médicateur est trop considérable, où la fièvre se développe, lorsqu'enfin il y a trop de souffrance ; ces cas sont rares. Il faut alors doser votre magnétisme de manière à entretenir le mouvement imprimé ; bien voir ensuite où se dirigent les matériaux détachés ainsi, les suivre ; s'ils se portent sur un organe dont le jeu est essentiel, donner de la force, de la vie à cet organe, en même temps que vous soutiendrez les efforts qui sont faits au siège même du mal.

« Soyez assuré que l'émonctoire qui doit servir de voie d'expulsion se découvrira à vos yeux ; la peau par des transpirations ; les reins par des sécrétions ; la poitrine même peut, dans certains cas, par des expulsions glaireuses, des crachats visqueux, jouer le même rôle ; il survient aussi des garde-robes plus fréquentes et plus abondantes.

« C'est ainsi que j'ai vu, après plusieurs années d'existence, disparaître des douleurs dans les os qui étaient la suite de l'inoculation du virus vénérien et de l'administration de préparations mercurielles. Le travail était évident : des plaques cuivreuses survenaient à la peau ; la vessie, tranquille jusqu'alors, devenait douloureuse, les reins également, mais le sommeil avait reparu ; la chaleur du lit, si insupportable avant la magnétisation, n'incommodait plus le malade. Un travail singulier avait lieu dans les os, qui avaient augmenté de volume ; les urines se chargeaient et servaient de véhicule à l'expulsion de ce que les forces médicales avaient détaché. Le malade enfin guérissait.

« J'ai vu aussi des tumeurs blanches, des engorgements des glandes se résoudre après avoir été le siège de douleurs critiques causées par le magnétisme. Il survenait un dévoiement, une diarrhée séreuse, qui amenait une diminution sensible dans le volume, et enfin la résolution complète de ces engorgements avait lieu après deux ou trois réapparitions de ces heureux symptômes.

« Des paralysies des membres et même des nerfs optiques avaient cessé après des crises ; des surdités aussi, mais en petit nombre. On pouvait toujours suivre la marche et se rendre compte du travail critique qui avait lieu. La nature, renforcée, aidée, ne cachait point ses opérations : l'œil le moins exercé pouvait les apercevoir.

« Quelquefois une ou quelques magnétisations ayant eu pour résultat de replacer la maladie dans son état aigu, les effets diminuent, et la réaction que vous aviez cherché à opérer et que vous aviez commencée ne se continue pas ; vous ne pouvez plus même reproduire le sentiment des premiers effets.

« Si la nature refuse de vous suivre et de vous seconder, le malade est incurable par vos procédés. Mais, avant de déclarer qu'il en est ainsi, vous devez répéter vos tentatives, car la nature est souvent paresseuse et a besoin d'être stimulée.

« *Des affections nerveuses.* — Rien n'est plus facile, pour le magnétiseur, que de faire cesser les spasmes, les attaques de nerfs, d'épilepsie même. Eh bien ! comment s'y prend-il ? Il magnétise de la tête aux extrémités inférieures ; rien de plus. Que sentent alors les malades ? un dégagement quelquefois subit dans l'organe qui était opprimé. Ils éprouvent la sensation d'une véritable circulation nerveuse vers les extrémités, et il est même facile d'y constater des mouvements qui n'y avaient point lieu avant cette simple opération.

« La chaleur revient bientôt dans les membres froids, souvent même il survient de légers mouvements convulsifs sur le trajet que parcourt le fluide qui avait été retenu, comprimé, emprisonné par les spasmes ou contractions des conducteurs où il aurait dû passer pour redescendre. Ces spas-

mes cessant tout à coup, la route est verte, les fluides s'y précipitent à flots, et partie congestionnée d'une manière si singulière, mais pourtant si incompréhensible se trouve débarrassée.

« La plupart des affections nerveuses peuvent donc trouver un remède ? Oui, même celles qui, dans le jeune âge, tuent une grande partie des enfants. J'ai essayé tant de fois avec succès qu'il ne me reste plus un doute.

« 1° Paralysies. — Ici vous avez affaire des parties d'où la vie s'est retirée ; les vaisseaux qui lui donnaient passage se sont rétrécis, et les tissus, ne recevant plus leur part de suc nourricier, ont été flétris, altérés. La circulation nerveuse n'a plus lieu, ou du moins d'une manière très-imparfaite ; la nature a été forcée de changer la direction de ses forces ; mais tout est à sa place, et vous pouvez espérer encore.

« Si vous magnétisez d'abord généralement puis passez à une action locale, qu'arrivera-t-il ? D'abord de la chaleur dans le membre froid, ensuite des picotements. Si vous persistez, vous obtiendrez des contractions et souvent aussi une sorte de commotion qui ressemble à de légères décharges électriques.

« En continuant, les secousses augmentent d'intensité, et le malade ne tardera pas à recouvrer la souplesse et l'usage de ses membres paralysés.

« La vieillesse ne s'oppose pas toujours à un changement heureux ; mais, en général dans ces cas, on ne doit se promettre qu'un demi-succès.

« 2° Chorée ou danse de Saint-Guy. — Lors de mes expériences de Reims, un homme affecté de chorée depuis quarante ans se vit débarrassé en moins de deux mois par un de mes élèves. C'est en excitant les nerfs en produisant des mouvements plus forts que ceux qui avaient lieu presque constamment, que ce malheureux vit cesser en si peu de temps un mal qui avait fait le tourment de sa vie.

« Cette marche est également applicable au tic nerveux et au *delirium tremens*.

« 3° Hydropisies. — C'est l'abdomen qu'il faut surtout magnétiser, lors même que l'infiltration n'existe que dans les jambes. C'est à pénétrer cette cavité dans toutes ses parties, c'est à la chauffer par l'influence excitante, que l'on doit tendre.

« Bientôt une toux d'un caractère particulier vous avertit qu'une portion du liquide épanché est entrée dans la circulation générale, et des battements de cœur inaccoutumés, dus à la même cause, vous confirment que votre travail a un résultat. Ne vous étonnez point des garde-robes séreuses, elles peuvent venir en grand nombre, l'eau s'écoule par cette voie. Rarement la vessie se prête d'abord à vous servir ; les urines restent quelque temps rares et rouges ; mais enfin vous voyez un changement. Lorsque la chaleur interne a diminué (car le froid n'est qu'à l'extérieur), l'ardeur trop grande, fébrile, des

rganes sécréteurs cesse, et les urines courent souvent avec abondance.

1° *Vésicatoires, cautères, sétons.* — Il est en fait précieux que n'ignore aucun de ceux qui magnétisent : c'est que les malades chez qui on a établi un ou des émonctoires, les voient, durant le traitement magnétique, sécher ou suppurer beaucoup plus abondamment. On acquiert ainsi une donnée certaine sur leur opportunité. Dans le premier cas, on peut les supprimer sans danger, car ils sont inutiles ; dans le second, il faut bien se garder d'y toucher, ils sont nécessaires, et celui qui les avait ordonnés avait bien jugé. La nature dirige sur ce point des humeurs vicieuses ou superflues ; il faut laisser la source s'en tarir.

2° *Phthisies.* — Elles peuvent être influencées à leur origine d'une manière favorable ; mais, passé le second degré, le magnétisme est tout à fait contraire si on ne sait le doser. Animé d'une foi vive, j'ai essayé à diverses reprises d'arrêter ce cruel mal ; mais plus je faisais d'efforts violents, plus mon énergie était grande, moins je faisais de bien. C'est que l'action d'un remède, quel qu'il soit, doit être calculée en raison de la puissance des organes. Ici cette puissance n'existait que fort peu, et la circulation augmentée, trouvant un organe à peu près détruit, ne faisait plus que fatiguer en pure perte ce qui en restait. Souvent même des étouffements, des crachements de sang étaient la suite forcée de mes tentatives. Il est donc une limite où vous devez vous arrêter ; ici elle est toute tracée. Vous ne pouvez guérir. — Contentez-vous de soulager, et vous y parviendrez par un magnétisme doux et de quelques instants.

Tentatives inutiles. — Parmi les maladies que l'on ne doit pas chercher à guérir, signalons :

1° Les tumeurs enkystées d'un gros volume. Le magnétisme peut bien, dans certains cas, agir sur leur masse ; mais cette dissolution est dangereuse, et ne fait qu'aggraver l'état du malade en portant dans la circulation des matériaux d'irritation trop abondants :

2° Les calculs de la vessie ne peuvent être en rien diminués ni expulsés par l'action magnétique. Il en est de même des corps étrangers introduits dans les organes. Il faut alors chercher le sommeil lucide, car il a des ressources inconnues. Sans lui, il n'y a nul espoir pour le magnétisme simple ;

3° Les taches de la cornée, la cataracte, ne peuvent non plus être détruites par le magnétisme. Mieux vaut pour lui la paralysie des nerfs optiques, car plusieurs ont cédé assez promptement ;

4° Les membres atrophiés dès le jeune âge, et qui sont restés en arrière du développement des autres parties de l'individu ;

5° Le rétrécissement du diamètre du canal rachidien, comme la paralysie qui en est la suite : maux totalement incurables ;

6° L'idiotisme de naissance, lorsque sur-

tout la tête présente un défaut de proportion ;

7° Enfin toutes les infirmités ayant pour cause un vice de conformation, lorsque le temps et la constitution ne les ont point déjà modifiés en bien.

Somnambulisme. — L'agent magnétique, outre les propriétés que nous en avons fait connaître, possède une vertu sédative, et, par suite, exerce une action soporeuse ou dormitive sur un grand nombre de magnétisés. Aussi n'est-il pas rare de voir tomber lentement ou tout à coup un être bien éveillé dans un sommeil profond sans administration d'une dose d'opium ou de tout autre somnifère. Vous n'avez fait que promener vos doigts, avec art, devant la face, et tous les sens se sont assoupis, et toutes les impressions venant du dehors n'arrivent plus jusqu'à lui ; il est dominé, anéanti, comme mort, il ne sent plus rien, excepté vous ; un rapport mystérieux s'est établi entre vos deux systèmes nerveux.

« Voici la description, à peu près exacte, de cet incommensurable phénomène. Ce sont des autorités scientifiques qui vont nous la donner. M. le docteur Husson, parlant à l'Académie de médecine, s'exprime ainsi :

« Lorsque le magnétisme produit le somnambulisme, l'être qui se trouve dans cet état acquiert une extension prodigieuse dans la faculté de sentir. Plusieurs de ses organes extérieurs, ordinairement ceux de la vue et de l'ouïe, sont assoupis, et toutes les opérations qui en dépendent s'opèrent intérieurement.

« Le somnambule a les yeux fermés ; il ne voit point par les yeux, il n'entend pas par les oreilles ; mais il voit et entend mieux que l'homme éveillé. — Il ne voit et n'entend que ceux avec lesquels il est en rapport. Il ne voit que ceux qu'il regarde ; et ordinairement il ne regarde que les objets sur lesquels on dirige son attention. Il est soumis à la volonté de son magnétiseur pour tout ce qui ne peut lui nuire, et pour tout ce qui ne contrarie point en lui les idées de justice et de vérité. — Il sent la volonté de son magnétiseur. — Il voit ou plutôt il sent l'intérieur de son corps et celui des autres, mais il n'y remarque ordinairement que les parties qui ne sont pas dans l'état naturel et qui en troublent l'harmonie. Il retrouve dans sa mémoire le souvenir des choses qu'il avait oubliées dans l'état de veille. Il a des prévisions et des présentations qui peuvent être erronées dans plusieurs circonstances et qui sont limitées dans leur étendue. Il s'énonce avec une facilité surprenante. Il n'est point exempt de vanité. Il se perfectionne de lui-même pendant un certain temps, s'il est conduit avec sagesse ; il s'égaré, s'il est mal dirigé. Lorsqu'il rentre dans l'état naturel, il perd absolument le souvenir de toutes les sensations et de toutes les idées qu'il a eues dans l'état de somnambulisme ; tellement que ces deux états sont aussi étrangers l'un à l'autre que si le somnam-

« bule et l'homme éveillé étaient deux hommes différents.

« Dans cet état de somnambulisme, les personnes magnétisées ont une lucidité qui leur donne des idées positives sur la nature de leurs maladies, sur la nature des affections des personnes avec lesquelles on les met en rapport, et sur le genre de traitement à opposer dans les deux cas. »

« Certes, ce n'est pas moi qui nierai chacune de ces facultés dans tel ou tel somnambule ; mais je ne puis demeurer insouciant à la vue de cet étalage de facultés somnambuliques, toujours prêtes à se montrer à la demande des consultants, qui se renouvellent chaque jour, et souvent chaque heure, pour la satisfaction du caissier.

« La lucidité à l'aide de laquelle un somnambule peut indiquer à des malades la nature de leur mal et les remèdes convenables est assez rare ; elle est peu durable, si elle est fatiguée par un trop fréquent usage ; celle qui permet de voir quelque chose de l'avenir, ou de suivre par rétrospection un événement quelconque, est encore plus rare et ne se commande pas à volonté. Comment donc alors ces nombreuses sibylles et ces nouveaux oracles sont-ils toujours prêts à répondre aux désirs d'un consultant ?

« Même lorsque le somnambulisme indique parfaitement les parties malades, qu'il signale les causes physiologiques de la maladie, ce n'est pas une raison pour que cette lucidité soit la preuve que celle qui fait trouver les remèdes existe, et c'est là l'écueil de la médecine somnambulique. On est en effet naturellement porté à recevoir avec confiance les remèdes conseillés par un somnambule qui vient de donner les renseignements les plus exacts sur une maladie, et pourtant, il faut qu'on le sache, il n'y a point de solidarité forcée entre ces deux genres et ces deux degrés de lucidité.

« Très-souvent les somnambules, assez lucides pour sentir et voir le mal dans sa nature et dans ses effets, ne sont plus que des individus à facultés de l'état de veille quand ils abordent le traitement. Ainsi les uns ne coordonnent leur médication qu'à l'aide des moyens divers dont la connaissance leur est acquise par le commerce habituel de la vie ; les autres, à l'aide de certaines études de médecine et de botanique, se sont fait une sorte de méthode de traitement qu'ils appliquent dans tous les cas. Bienheureux quand leur pharmacopée est inoffensive !

« Je crois donc, avec Deleuze, avec les médecins magnétistes d'Allemagne et bien d'autres, que les ressources offertes par le somnambulisme aux malades consultants sont très-restreintes, et qu'elles sont inférieures à celles que le magnétisme, agent dynamique, renferme par suite de sa nature et de son mode d'action. »

Voilà tout ce que nous avons pu recueillir de quelque portée sur l'existence du magnétisme animal et sur ses applications à l'art de guérir, encore serons-nous forcé d'avouer que les expériences dont nous venons de

parler rentrent dans la catégorie de toutes les observations recueillies par les médecins ; elles ne sont que des matériaux proposés à l'autorité de la science elle-même, laquelle, à propos du magnétisme, se tient encore dans une réserve plutôt hostile qu'encourageante. Quant aux merveilles du somnambulisme, à la seconde vue, à l'art de lire sans le secours des yeux, de prédire le futur etc., nous ne pouvons que renvoyer nos lecteurs aux réclames de journaux et aux théâtres d'escamoteurs.

MAINS ARTIFICIELLES. — (*Invention de M. Thévenin.*) Cet artiste a obtenu une médaille d'or du Lycée des arts, pour l'invention d'une main artificielle qui imitait parfaitement les mouvements d'une main naturelle, et dont l'extrémité des doigts était garnie de boutons mobiles, qui, légèrement pressés, faisaient agir des ressorts qui font connaître au moignon le degré de pression que les doigts opèrent sur l'objet saisi, et mettent, par conséquent, l'homme dans le cas de régler à volonté cette pression. (*Lycée des arts, séance du 30 vendémiaire, an VII.*)

La faculté de médecine de Paris ayant à prononcer, d'après la demande du ministre de l'intérieur, sur une main mécanique présentée par M. Provost, a entendu un rapport à ce sujet, en séance du 30 avril (1812). Ce moyen mécanique est composé de trois parties, savoir : du point d'appui, qui est fixé à la partie inférieure du bras, à la faveur d'un lacet ; c'est sur cette partie qu'est fixée la tige mobile qui fait mouvoir les doigts à la faveur du moignon. La partie moyenne présente l'avant-bras qui reçoit le moignon et est le point actif du moyen mécanique, dans le but de flexion ou d'extension de l'articulation cubito-humérale ; c'est aussi le point de la résistance qui est l'extrémité du levier, présentée par la main dont les doigts sont susceptibles de se rapprocher lorsqu'on fléchit l'avant-bras, et s'écartent lorsqu'on étend cette partie afin de pouvoir prendre les corps que l'on veut saisir. Cette main, construite d'après celle de M. Thévenin, qui est déposée dans les collections, a l'avantage de saisir les objets avec plus de sûreté, vu que le pouce, et les doigts index et médium jouissent de tous leurs mouvements. M. Provost a représenté avec du fil de laiton contourné les doigts annulaire et auriculaire, qui offraient trop de rigidité dans la main de M. Thévenin. La commission fait observer que le pouce n'est pas assez écarté et que la main n'a pas de flexion comme dans celle de M. Thévenin. Elle pense toutefois que ce moyen mécanique peut remplacer avantageusement la main perdue par l'amputation d'une partie de l'avant-bras, en la confectionnant sur la longueur du membre sain, et en faisant les corrections indiquées ; la commission est généralement d'avis que l'auteur mérite un encouragement de la part du gouvernement, non-seulement pour ce moyen mécanique, mais encore pour ceux qu'il emploie, afin

de suppléer aux autres membres qui ont été amputés. (*Moniteur*, 1812, p. 675.)

MANÈGES (*et mécanique s'y adaptant et tenant lieu*). — *Invention de M. Pocard-Château, de Paris*. — Pour établir le manège de campagne, dont M. Pocard est l'inventeur, il suffit de creuser un espace circulaire ayant la profondeur nécessaire pour dégager les engrenages. Avec les terres provenant de cette excavation, on forme le remblai circulaire soutenu des deux côtés par des talus, et servant de trottoir aux chevaux. Au fond de cet espace, et vers le milieu, on creuse une fosse allongée et suffisamment profonde pour pouvoir y placer le bâti de charpente sur lequel tout le mécanisme du manège est monté. Les axes des roues d'engrenage et des lanternes sont renfermés dans les caisses carrées de bois de chêne, et tournent dans le fond sur des crapaudins d'acier trempé, tandis que le haut est maintenu par des collets de cuivre serrés entre les deux parties de la moise supérieure. Lorsque la machine est d'aplomb, on rejette la terre dans la fosse pour la fixer solidement. Les bras de levier, au nombre de huit, ont 18 centimètres de long, tous implantés dans un moyeu et réunis entre eux près de leurs extrémités, par des moises en bois : ils sont maintenus dans le sens vertical, par des tirans de fer attachés au sommet de l'axe moteur. Les chevaux tirent par des palonniers. Il est important qu'il y ait toujours un nombre pair de chevaux, et que ceux qui sont d'égal force soient attelés vis-à-vis les uns des autres, la machine se fatigue moins. La transmission se fait au moyen d'une bielle. L'ouverture dans laquelle elle passe dans le terre-plain est formé de madriers solides, pour que le poids des chevaux, qui passent dessus ne la détruise pas. L'auteur a obtenu un brevet de cinq ans. (*Brevets publiés*, t. II, p. 49.)

MANIVELLE A RESSORT. — *Invention de M. Régnier*. — Cette manivelle peut être considérée comme une espèce de romaine qui pèse continuellement l'action de la main appliquée au mouvement des machines, et qui fait apercevoir en même temps à l'œil attentif les variations de forces qui se succèdent, suivant la vitesse que la main imprime, ou selon les différents degrés de résistance que la machine oppose. Cette manivelle est en fer et de forme carrée. A l'une de ses extrémités est un œil pour recevoir l'arbre de la machine que l'on veut éprouver; cet œil, qui porte une plaque de pression, est fixé sur la tige de l'arbre au moyen d'une vis de rappel. Une lame de ressort en acier, formant le rayon de cette manivelle, à sa partie inférieure fixée à fourchette, dans l'œil, où elle est solidement maintenue par deux groupillons d'acier. A l'extrémité de la partie supérieure de la lame, est adaptée la tige du manche de la manivelle. Cette lame d'acier trempé doit être soumise à une épreuve plus forte que ne pourraient le supporter ses graduations, afin que, dans l'usage, elle ne perde pas de son élasticité.

Elle a 27 centimètres (10 pouces) de long, 3 centimètres (14 lignes) de large, et 4 millimètres d'épaisseur à sa naissance; elle diminue un peu vers le manche de la manivelle. Sur les côtés de l'œil est fixée à vis une bande de laiton écroué, qui porte à sa partie supérieure une portion de cercle divisée en 25 degrés, qui valent chacun 1 kilogramme. Cette division est comparative, parce qu'elle a été faite avec des poids connus, suspendus au manche de la manivelle. L'extrémité de l'arc de division est relevée pour former un point d'arrêt au ressort, afin qu'on ne puisse pas le forcer dans l'usage, et cette partie mobile du ressort est encore soutenue par une bride qui l'empêche de s'écarter de l'arc de division, sans occasionner de frottement sensible. Sur cet arc de division sont disposées 4 petites chevilles en fil de laiton, à la distance de 5 degrés les unes des autres. Ces quatre chevilles correspondent à un index d'acier attaché au ressort près du manche de la manivelle, en sorte qu'en appuyant la main sur le manche on peut juger, par aperçu, de toutes les variations qui s'opèrent dans les mouvements de rotation. M. Régnier a encore ajouté à cet arc de division un accord index en basane huilée. Il coule, comme celui de son éprouvette à ressort, sur un fil de laiton ajusté sur l'arc de division; il est poussé par un premier index d'acier, qui lui laisse un maximum de l'action que l'on a donné pour mettre la machine en mouvement. Par cette disposition, on voit qu'on peut non-seulement connaître la force d'inertie d'une machine que l'on fait mouvoir, mais encore le minimum des degrés de force qui entretiennent son mouvement. On doit employer cette manivelle avec précaution; car si on la tournait brusquement, elle donnerait non-seulement la valeur de la résistance opposée par la machine soumise à l'épreuve, mais encore la valeur des vives impulsions du poignet. Cette invention de M. Régnier est importante pour les arts, et surtout pour les manufacturiers qui veulent connaître et comparer les différents moyens qu'ils emploient pour améliorer leurs filatures ou leurs machines à carder; des expériences déjà répétées prouvent la vérité de cette assertion. (*Société d'encouragement*, t. VII, p. 115.)

MARAI (*Dessèchement des*). — La société royale de médecine a prouvé, d'après les principes et les faits rapportés par M. Boncerf (1790), que la quantité prodigieuse de marais qui se trouvent dans quelques provinces, non-seulement nuit à la végétation et à la reproduction des arbres, mais encore qu'elle influe sur la santé des habitants; qu'elle donne aux humeurs un caractère gangréneux; qu'elle abâtardit les races, et détruit la fécondité dans les hommes et dans les animaux. Ceux qui ont lu les écrits de M. Boncerf, ou suivi quelque opération de cette nature, ont pu voir qu'une prudence et des fonds ordinaires suffisent pour effectuer les plus utiles entreprises, et

donner de l'ouvrage au peuple dans les moments de détresse. Mais il est une règle infiniment importante, c'est que jamais on ne doit commencer un dessèchement à l'approche des chaleurs; c'est dans l'automne qu'il faut s'en occuper, et continuer les travaux tout l'hiver, afin d'avoir le temps d'épuiser les substances alcalines, qui, par leurs émanations, peuvent produire de grands maux pendant l'été. Enfin, ce qui paraît devoir donner aux dessèchements des marais un grand caractère d'utilité publique, c'est qu'indépendamment des avantages excellents pâturages, et par conséquent un des plus grands encouragements de la culture des terres et de la nourriture du bétail. (*Moniteur*, 1790, page 1195.)

La société d'agriculture de la Seine a décerné à M. Charbon de Fontaine une médaille pour le zèle qu'il a apporté dans le dessèchement des marais du département de l'Ain. (*Moniteur*, an VIII, page 1359.)

M. de Perthuis, membre de la société d'agriculture de Paris, dans un travail général sur cet objet, divise ses observations en quatre parties, qui comprennent, 1° les travaux à faire pour effectuer de grands dessèchements; 2° les travaux nécessaires pour conserver les dessèchements faits; 3° la culture des dessèchements; 4° l'administration intérieure déterminée par l'acte d'association. Ces sortes d'entreprises excédant les facultés d'un seul propriétaire, se font presque toujours par des compagnies, des sociétés d'entrepreneurs ou de cultivateurs. Il faut que ces sociétés se prescrivent des règles pour leur administration intérieure : sans cela on ne peut espérer de succès. Dans la première partie, travaux à faire pour opérer les dessèchements, l'auteur dit : Avant tout il faut parfaitement étudier le terrain, consulter ses intérêts, calculer la mise des fonds à faire, prévoir les produits présumés, et surtout bien connaître les besoins du commerce et des consommateurs. Là, des prairies sont plus avantageuses; ici, ce sont des bois; ailleurs, de vastes plaines de blé offrent une meilleure spéculation. Ces faits constatés, il faut résoudre les questions suivantes : Est-il avantageux de faire un dessèchement complet, afin de cultiver les plantes céréales, oléagineuses ou des racines nourricières? est-il plus avantageux de n'opérer qu'un demi-dessèchement qui, à bien moindres frais, offrira de bonnes prairies, qui redouteront peu le séjour momentané des eaux? faut-il dessécher la totalité du terrain, ou convient-il mieux de conserver un réservoir d'eau ou étang dans la partie la plus élevée, afin d'avoir toujours à volonté des moyens d'irrigation? Si l'on n'a pas à sa disposition des eaux extérieures provenant de lacs, étangs, rivières ou sources abondantes, il n'y a aucun doute qu'il faut réserver un étang supérieur en contenant les eaux par les digues. Toutes les données précédentes résolues, le dessèchement étant jugé utile, il

faut apprendre à connaître parfaitement les pentes par des opérations multipliées, mais simples et que l'eau qui couvre le terrain rend toujours faciles; surtout s'assurer de parties les plus basses. Lorsque la surface du terrain est bien étudiée, il faut le sonder pour connaître la nature des couches de terre inférieure; car il est nécessaire de trouver des terres argileuses pour en former des digues. Tous les terrains inondés offrent de l'argile, mais il faut s'assurer de leur profondeur pour y appuyer les digues ou levées. Souvent les bords des marais inondés qui touchent aux terrains non mouillés, n'offrent point d'argile; il ne faut pas y poser de digues, il vaut beaucoup mieux les descendre dans les marais et laisser des terrains en dehors, dût-on les abandonner. Ensuite on doit s'assurer si on peut conduire les eaux dans des bassins naturels, tels que la mer, une rivière, un lac, un étang; enfin, si l'on possède ou si l'on peut acquérir le terrain nécessaire pour creuser les canaux qui doivent y conduire les eaux. Ces connaissances préliminaires étant acquises, il faut contenir les eaux extérieures et vider les eaux intérieures. L'auteur traite très-différemment ces deux objets très-distincts. Dans le premier chapitre il dit : On ne peut contenir les eaux extérieures que par des digues faites soit avec des terres, soit en maçonnerie. A cet effet on élève des digues ou levées en terre; on se rappellera qu'il faut que leur pied ou base porte ou sur l'argile, ou sur un banc calcaire impénétrable à l'eau. Les levées étant sondées et bien sondées, il faut examiner attentivement les matériaux qu'offre la nature pour les élever, car, si le sol n'offre qu'un sable cru, un fond calcaire, il serait impossible d'en former des levées qui contiennent les eaux. Heureusement ce cas est très-rare dans les marais inondés, et même il n'arrive jamais quand on veut descendre dans les marais et sacrifier quelques terres hors des levées. Cependant si l'on ne rencontre que des sables ou des terrains calcaires mêlés de quelques parties de terre végétale, il faut élever les chaussees, y planter des arbres, des arbrisseaux, des tamarins, semer des gazons, bientôt les racines entrelacées consolident le terrain; les feuilles pourries, les débris des plantes, des insectes qui y habitaient, les pluies fécondes, les influences de l'atmosphère, couvrent ces digues de terres végétales et de gazon qui arrêtent les eaux; mais il faut tenter quelques essais avant de travailler en grand : car ici la seule expérience peut prononcer définitivement. Ces sortes de digues, faites avec des terres végétales, sont peu solides les premières années, l'eau les attaque facilement jusqu'à ce qu'elles soient bien gazonnées. Pour les défendre on les couvre de longs roseaux choins ou massettes, et autres plantes aquatiques que les marais mouillés produisent en abondance; on les contient par des perches saisies elles-mêmes par des crochets en bois enfoncés dans la

terre. L'eau glisse sur ces roseaux, monte, descend sans endommager les levées. On laisse ainsi ces digues sous enveloppe pendant tout l'hiver. Les roseaux, les plantes pourrissent, forment du terreau, et, au printemps, on voit succéder à ces lits de roseaux, des et jaunâtres, de très-beaux gazons. Il est bon de répéter cette opération pendant plusieurs années. Souvent les eaux intérieures qui menacent les digues tombent par torrents des montagnes : alors plusieurs coupes transversales ou fossés parallèles arrêtent, brisent l'impétuosité du torrent. Pour construire les digues ou chaussées qui, comme un mur de circonvallation, doivent contenir ses eaux extérieures, il faut en connaître la force, calculer leur volume, la rapidité de leurs cours, la direction des vents qui peuvent ajouter à leur force, afin de leur opposer les moyens suffisants de défense par la hauteur et la force des digues. Une digue, chaussée ou levée, a toujours la forme d'un trapèze ; sa base s'appelle *le pied*, *empâtement* ; son sommet est le *couronne* ; ses côtés sont les *flancs*, le vers extérieur d'où l'on a tiré la terre se nomme la *ceinture* ; s'il y a un second vers au dedans, c'est la *contre-ceinture* ; la partie du terrain qui borde les canaux, les levées, et contre-ceintures, est appelée *franc-bord*. Quand on élève une digue, il faut examiner la nature du terrain qu'on veut employer. Si la terre est *forte*, *argileuse*, il faut donner moins d'*empâtement*, de *basse*, aux digues ou levées, moins de largeur à la couronne, moins de talus à ses *flancs*. Si la terre est légère, calcaire, mélangée de débris de végétaux, il faut alors tracer de larges *chaussées*, donner peu de pente aux talus des flancs, afin de prévenir les éboulements. En général on ne peut donner trop de largeur aux *levées* ou *digues*. Il vaut mieux que les *ceintures* et *contre-ceintures* soient larges que profondes. Il faut se méfier au moins trente pieds de *flancs-bords* le long des *ceintures* et *contre-ceintures*, afin de trouver toujours la terre nécessaire pour *charger* et *rehausser* les *levées*. La dépense est plus forte, mais les produits sont assurés. Si l'on plante en bois les digues et les *franc-bords*, tous les bois blancs y viennent très-rapidement. Cependant il ne faut pas laisser les arbres s'élever en hautes butées. Agité par le vent, cet immense levier soulève, ébranle les levées. Il faut couper, éêter les arbres à six ou huit pieds du sol, les planter par rangs ; et on en retire tous les quatre à cinq ans d'excellents fagots. Dans le second chapitre qui donne la manière de vider les eaux intérieures, M. de Perthuis dit qu'en tracant un canal intérieur de dessèchement, il y a trois choses à considérer : 1° le niveau des parties les plus basses du terrain ; 2° la nature du sol ; 3° le volume des eaux à écouler.

On sait qu'il faut que le canal destiné à écouler les eaux puisse les contenir, et recevoir toutes celles que lui portent les canaux ou conduits subsidiaires qui dessèchent

le terrain ; mais comme on ne peut pas diminuer à volonté le volume des eaux, il faut y proportionner les canaux destinés à les recevoir, et comme il y a quelquefois impossibilité de connaître le volume d'eau dans un dessèchement, la prudence demande qu'en creusant les canaux on se réserve toujours les moyens de l'élargir ; et pour ce, il faut laisser une espace ou *franc-bord* entre les bords mêmes du canal et les *débais* ou terre qu'on en tire pour les creuser. Quand cette opération se fait au moment même où l'on creuse le canal, il est facile ; deux travailleurs placés sur le bord reçoivent les terres, et avec la pelle ils les jettent à dix pas du canal, où d'autres les terrassent ; mais lorsqu'on a négligé cette mesure, lorsqu'une fausse économie de terrain l'a repoussée, et qu'il faut élargir un canal, alors les dépenses deviennent immenses, quelquefois les travaux impossibles, et l'on éprouve une vérité certaine en agriculture, c'est que rien n'est plus ruineux que les demi-moyens et les fausses économies. Qu'on ajoute encore que lorsqu'on a négligé de laisser des *francs-bords* et qu'il faut curer les canaux, il faut porter les *débais* à une grande hauteur pour atteindre la *tête des jets*, ce qui ne se fait que par des moyens très-dispendieux. Le dessèchement des parties basses est de toutes les opérations la plus difficile et la plus compliquée ; avant de l'entreprendre, il faut bien connaître : 1° Le niveau comparatif des parties les plus basses et les plus élevées du sol ; 2° la pente que l'on peut donner au canal général pour rendre les eaux du bassin naturel destiné à les recevoir. De l'examen de ces données dépend la solution des questions suivantes : Peut-on opérer le dessèchement complet sans employer des ouvrages d'art ? Faut-il avoir recours à des machines ou à des écluses ? En effet, si dans un terrain à dessécher il se trouve des parties fort au-dessous du niveau général, il est évident que pour en recueillir les eaux, il faudrait donner une pente telle aux canaux qu'ils ne pourraient plus conduire les eaux dans le bassin naturel, étang, mer, fleuve ou rivière. Il n'y a pour cela que deux partis à prendre : ou de resserrer par des chaussées les parties inondées et d'en faire des étangs, ou de les mettre en prairies. Si l'on en fait des étangs, l'art n'est plus nécessaire que pour en contenir les eaux par des digues ; si on les change en prairies, il faut alors employer les polders hollandais, ou le simple chapelet, ou le bélier hydraulique pour élever les eaux dans un canal, dans un aqueduc qui les porte au canal général. La pente du terrain que parcourt le canal doit être la première donnée du problème. Ces pentes sont ou trop lentes ou trop rapides, ou nulles ou inégales. Les pentes sont-elles trop rapides, il suffit quelquefois de contourner le canal, de le faire circuler dans ce cas la pente se prolonge sur un grand développement et devient peu sensible. Ce moyen supplée souvent aux écluses, aux

déversoirs, aux chaussées mobiles; il est encore très-utile pour aller chercher les eaux des parties les plus basses. Un simple chapelet suffit pour les déverser dans un canal général, et le chapelet lui-même est mis en action par le cours des eaux. Il ne faut pas croire qu'il soit nécessaire que les canaux généraux d'un dessèchement soient toujours droits. Voici une troisième hypothèse qu'il ne faut pas omettre. Il arrive assez souvent qu'après un dessèchement fait, le fond de terre se trouve ardent, sablonneux ou trop compacte. Alors le sol livré aux chaleurs de l'été se fend en longues crevasses; tout se dessèche, tout jaunit, tout brûle à sa surface. Si dans un tel terrain on eût adopté les canaux sinueux, ralenti le cours des eaux, multiplié leurs surfaces, augmenté les rosées que portent les brouillards du matin, on eût porté partout la fraîcheur et la vie. Si les pentes sont trop lentes, il suffit souvent de ralentir momentanément le cours même de l'eau par des batardeaux ou des écluses à poutrelles; dans ce cas les eaux s'élèvent, deviennent plus rapides, et font sur les parties inférieures l'effet d'une écluse de chasse. Les canaux les plus directs sont toujours à préférer. Les pentes nulles ou irrégulières n'existent presque jamais dans les terrains à dessécher. Ce sont presque toujours de grands bassins que les eaux mêmes ont nivelés, et la nature a placé auprès d'eux des bassins inférieurs et naturels. Il n'y a donc d'obstacle à vaincre que pour le canal qui doit communiquer d'un bassin à l'autre. La majeure partie des terrains inondés en France le sont par des lacs ou des rivières qui s'extravasent et se répandent sur des terrains qui sont au-dessous de leurs eaux, enflées par les pluies ou par les torrents. Il suffit d'élever le long des bords du fleuve une chaussée parallèle pour contenir ses eaux, et de creuser un canal intérieur également parallèle au fleuve, et qui va à un ou deux myriamètres lui porter ces mêmes eaux qu'il refusait de contenir dans la partie supérieure de son cours. Il suffit quelquefois de creuser des puisards dans un terrain que l'on veut dessécher, de percer le lit de terre qui contenait les eaux supérieures. Elles se perdent dans un banc de pierre ou de sable; elles disparaissent et vont enfler ces sources fécondes, qui portent ailleurs la fertilité et la vie. L'auteur termine ce chapitre en parlant des canaux secondaires qui, comme autant de ramifications, vont porter les eaux aux canaux généraux de dessèchement. Comme on peut augmenter et réduire le nombre, ou changer le cours des canaux secondaires, leur construction est bien moins importante que celle des canaux principaux. On peut les essayer avant de les adopter définitivement : 1° Il importe de construire à l'embouchure de chacun de ces canaux des clapets très-peu dispendieux, qui servent à retenir les eaux dans telle ou telle partie, tandis qu'il faut les faire écouler dans une autre;

2° l'usage connu en Angleterre, et recommandé par Rozier, est de combler les fossés secondaires ou rigoles avec de grosses pierres (quand la nature en offre) et de les recouvrir de 15 à 16 pouces de terre franche; il n'y a pas alors de perte de terrain, et les eaux s'écoulent par des conduits secrets. Cette règle cependant souffre beaucoup d'exceptions, parce que, 1° en comblant les fossés secondaires on perd l'avantage de pouvoir contenir les bestiaux, et les empêcher de vaguer et de fouler avec leurs pieds plus d'herbes qu'ils n'en mangent; on éloigne d'eux les moyens de se désaltérer; 2° dans les terrains brûlants, on renonce par là à l'avantage de ces vapeurs qui s'élèvent de la surface des eaux, et qui se répandent en fertiles rosées sur un terrain trop aride. Cet effet, naturel dans le pays des montagnes, n'existe pas dans les plaines, et l'on doit y suppléer; 3° enfin, en suivant cet usage, on renonce à ces plants d'arbres aquatiques qui bordent les canaux, en contiennent les terres, attirent la rosée et la fraîcheur, et décomposent l'air méphitique et pestilentiel. Dans tous les dessèchements qu'on opère en élevant des digues, en creusant des canaux, il est rare qu'on ne soit pas obligé de construire à l'embouchure de chaque cours général une écluse, vanne, ou porte battante, ou à coulisses; cette construction est indispensable pour tous les dessèchements qui portent leurs eaux à l'Océan, afin d'arrêter l'action du flux, qui ferait refouler les eaux. Elle sert encore dans tous les lacs, étangs, rivières où l'on peut craindre des crues d'eaux. Ces sortes de constructions consistent ordinairement dans deux culées ou bajoyers qui soutiennent les portes battantes, busquées du côté où elles doivent soutenir les eaux. Quelquefois les culées soutiennent quatre portes ou vanteaux, deux busquées et deux autres contre-busquées. Presque toujours près des premières culées on en construit des secondes, dans l'épaisseur desquelles on pratique une coulisse ou rainure, dans laquelle une vanne monte et descend, conduite par une vis qui marche par le moyen d'un écrou fixé. C'est ce qu'on appelle ordinairement *porte-coulisses* ou vanne. Mais s'il importe de vider les eaux surabondantes, il n'importe pas moins de pouvoir les retenir à volonté pour arroser les terres et abreuver les bestiaux; et sans les secondes portes ou vannes dont il vient d'être parlé, on ne saurait empêcher que les portes battantes, poussées par les eaux extérieures ou intérieures, ne se ferment parfaitement ou ne restent entièrement ouvertes; ce moyen est, d'ailleurs, dangereux, parce que la vanne peut se rompre ou bien seulement se voiler, ce qui l'empêcherait de jouer dans ses coulisses. Pour éviter ces inconvénients, il est prudent, lorsqu'on construit les culées ou bajoyers, de leur donner assez de force et d'épaisseur pour y construire des canons ou écrous latéraux, que l'on ferme avec une simple

vanne; alors on peut ouvrir une seule de ces vannes, ou les deux ensemble, et au besoin les vannes et la porte principale, ce qui procure une plus grande chasse d'eau. (Nouveau cours complet d'agriculture, t. IV, p. 497.)

MM. Herwin frères. — Mention très-honorable du jury des prix décennaux. Depuis l'époque de la réunion temporaire de la Belgique à la France, MM. Herwin ont rendu une seconde fois à la culture un terrain de 8 à 9,000 hectares dans la Moère, lac situé entre Dunkerque et Furnes. Ce terrain avait jadis été desséché; mais il était redevenu à diverses reprises marais improductive et insalubre. (*Livre d'honneur*, p. 27.)

Boire (Les propriétaires de la) (Charente-inférieure). Mention honorable du jury des prix décennaux pour le dessèchement de ce marais, qui contient 1,100 hectares. Des Hollandais avaient déjà entrepris le dessèchement de ce marais vers le milieu du dix-huitième siècle, mais sans succès. A force de travaux les plus opiniâtres, d'activité, de sacrifices pécuniaires et d'intelligence, les propriétaires actuels sont parvenus à vaincre les difficultés qui avaient paru jusqu'alors insurmontables, et à rendre, d'une manière durable, à la culture ces terres maintenant couvertes de troupeaux et de productions végétales. (*Liv. d'hon.*, p. 43, et *Soc. d'encourag.*, t. VIII, p. 187.)

MARBRE (Machines à scier le). — Invention de M. Barbier, menuisier à Grenoble. — Cette machine est mise en mouvement par un seul ouvrier, qui selon l'auteur, fait plus d'ouvrage en un jour que n'en pourraient faire trois, qui emploieraient la scie ordinaire. Elle contient deux châssis qui portent chacun deux lames, dont l'équilibre est maintenu par des contre-poids attachés à une corde passant dans une poulie comme dans les scies ordinaires; avec ces lames on peut faire quatre traits en même temps sur deux blocs, sans que l'ouvrier en soit plus fatigué. On peut aussi, en serrant ou desserrant l'écrou qui est derrière chaque lame, les espacer de manière à pouvoir couper sur chacun des deux blocs des tablettes d'une épaisseur de six lignes à six pouces. Il n'est pas même nécessaire, pour introduire le grès dans le trait, que l'ouvrier cesse de baisser ou de lever le balancier qui fait mouvoir la mécanique. Le mouvement est assez doux pour qu'il puisse jeter l'eau d'une main, tandis que de l'autre il continue l'abaissement et l'élevation du balancier. Cette machine se compose d'une manivelle, que l'on baisse ou qu'on lève pour faire mouvoir un balancier, qui met en mouvement une pièce en fer ayant la forme d'un T, avec son bras de force qu'il porte sur le côté gauche d'une demoiselle, laquelle est mue par cette pièce et donne elle-même le mouvement à chacun de ses côtés, à deux barres de fer qui tournent dans la mortaise des bras de force donnant le mouvement aux scies. Des

cordes faisant l'office de balancier, tiennent les scies d'aplomb; elles sont attachées d'un bout à un clou; de l'autre où se trouve un plomb, elles passent par des poulies qui servent à maintenir l'équilibre des scies. Un cadre est enfoncé dans la terre de manière à pouvoir contenir tout le choc de la machine. Un autre petit cadre attaché par des vis à celui-ci tient la pièce appelée T. Une traverse est attachée au montant du cadre fixé à terre; à cette traverse tient le pivot de la demoiselle. (*Brevets non publiés.*)

M. Contan, de Paris, a obtenu un brevet de cinq ans pour une machine dont il indique trois manières de se servir. Dans la première, dit-il, le châssis qui porte les lames des scies, est d'une construction connue, et l'on s'en sert dans tous les ateliers: l'invention consiste ici dans le bout du montant n° 1; ceux n° 2 et 3 sont pour donner à la scie le mouvement et la force nécessaire pour suppléer à celle de six à huit hommes. Au montant de droite est une fourche en fer vissée dans le bois avec écrou. Cette pièce porte dans la fourche une roulette en cuivre. Les agrafes adaptées aux bouts des montants sous les n° 2 et 3 sont propres à recevoir jusqu'à 7 lames de scie pour scier 7 dalles de marbre d'un pouce d'épaisseur. La force pour mouvoir et vaincre les frottements est désignée aux deuxième et troisième moyens ci-dessous indiqués; savoir: par un levier au deuxième et par une manivelle au troisième. D'après cette première manière, dit l'auteur, tout l'équipage marche et travaille perpendiculairement. La deuxième manière diffère de la première, en ce que le châssis travaille horizontalement et supporte les feuilles des scies dans le milieu, et tendues à leurs extrémités par des tenons et des clavettes. La force du mouvement est la même que celle de la première manière; elle est donnée par un levier rompu, armé d'une mâchoire qui embrasse la roulette de la fourche mouvant sur son axe entre deux jumelles. Plus le levier est long, plus les mouvements du travail sont doux et légers. La troisième manière consiste à remplacer le levier qui, dans le deuxième moyen, opère le mouvement des scies par une manivelle. Il résulte de l'invention de cette machine, que, par le premier moyen on s'est rapproché de la scie usitée jusqu'alors; mais le procédé a l'avantage de donner plus de débit, pouvant recevoir jusqu'à sept lames de scies. Le deuxième moyen établit le mouvement qui donne la force nécessaire pour vaincre le frottement des scies sur la pierre, par le secours d'un levier tournant dans son coude sur l'axe qui traverse les jumelles, et qui embrasse dans la fourche ou mâchoire la roulette montée sur la pile qui communique au châssis des scies. Le troisième moyen est bien plus commode que les deux précédents, tant pour la légèreté du châssis des scies et pour la facilité qu'on a à le faire mouvoir, que

pour la grande facilité qu'il offre à l'ouvrier, qui agit sans fatigue et sans peine. (*Brevets non expirés. Dictionnaire des découvertes*, tome XI, page 129 à 131.)

MARBRES PRÉCIEUX. (*Machine propre à débiter en rond les*). — *Inventions de M. Valin, de Paris.* — Cette machine, au moyen de laquelle on peut tirer d'une colonne antique ou de tout autre morceau de marbre précieux deux ou trois colonnes, qui, à l'exception de la dernière, se trouvent creuses, se compose de quatre lames de tôles, placées perpendiculairement, et percées, de distance en distance de trous destinés à les fixer à des cercles en fer, à l'aide d'écrous. Ces lames sont mises dans un sens de rotation par une grande poulie fixée horizontalement à un arbre, et qui reçoit son mouvement d'une roue à volant, qu'un seul homme fait tourner. En tournant sur le marbre qu'on veut débiter, les lames font l'effet d'une scie circulaire et n'ont besoin que d'être arrosées de temps en temps avec un mélange de grés pilé et d'eau, ou avec de l'émeri, si la matière l'exige. Lorsque les scies sont assez descendues et que les cercles qui les portent sont à peu de distance du bloc, on remonte ceux-ci, on les fixe de nouveau, et l'on continue l'opération.

La société d'encouragement a décerné à M. Valin une médaille d'argent, pour le mécanisme dont nous avons donné ci-dessus la description. (*Dictionnaire des découvertes*, tome XI, p. 132.)

MARC DE RAISIN (*Distillation du*). — *Invention de M. Bontoux, de Marseille.* — L'auteur a obtenu un brevet de dix années pour l'invention de procédés relatifs à l'exploitation des marcs de raisin, à l'effet d'en retirer successivement l'eau-de-vie, l'huile, le vinaigre qu'ils contiennent et autres avantages procédant tous du même marc. 1° Il sépare de la masse des marcs cette portion qui, pendant le cours de la fermentation, est restée en contact avec l'air atmosphérique, il la triture ensemble avec les rafles, les feuilles et rejetons de vigne et les fleurs du sumac. Il arrose de temps en temps cet amalgame pendant la trituration avec une partie du vin qu'il a retirée du pressoir et celui des baissières, lies de vin et vinaigres déjà exprimés; il soumet ensuite le tout à la fermentation acéteuse, puis il introduit au centre de la masse du moult bouillant composé de grappes tardives, après avoir fait fondre de la crème de tartre dans le dit moult. Par ce procédé l'auteur obtient : 1° Un premier vinaigre excellent, qui, blanchissant le gaz, devient un vinaigre distillé; 2° des résidus de cette première opération, on obtient un vinaigre qui, quoique moins fort, sert à la fabrication du blanc de plomb : à cet effet, on joint les pellicules du marc de raisin, les acides des amidonniers, les houblons rejetés, la vinasse des distillateurs, et on soumet le tout à une seconde fermentation; 3° pour obtenir de l'esprit ardent, l'auteur, au moyen de la séparation des rafles

et des marcs, et après les avoir fait déchi par deux roues à cardes, les mélange à divers végétaux sucrés, du miel et du m bouillant dans lequel il fait dissoudre tartre blanc pilé : ces marcs sont saup drés avec de la fiente de pigeons, dans cuve remplie aux deux tiers; il suspend panier rempli de craie, il ferme hermétiquement, ménage par une soupape un passage au gaz, et prolonge la fermentation pendant trois jours; 4° il retire des pepins séparés du marc, une huile propre à l'éclairage triturant les pepins, en formant une pâte en la chauffant à la vapeur ou dans un chaudron à trois fonds et la soumettant à l'action du pressoir. La graine de l'abdelasis de sette sert à l'auteur à améliorer son huile de pepin, qui peut servir à fabriquer des savons et un suif inodore. La feuille de graine d'abdelasis sert encore à améliorer les eaux de vie. L'auteur annonce, en outre que les pellicules et rafles, reste de la fabrication du vinaigre, peuvent être employées à celles des cartons et papiers de pliage que ces mêmes résidus distillés donnent de onces et demie par livre d'huile empyreumatique, et qu'enfin ces mêmes résidus, après tant de métamorphoses et mêlés avec les substances les plus communes peuvent encore servir d'aliment au feu; à cet effet il en compose des pains, les saupoudre avec de la cendre de boulanger, et lorsqu'il veut s'en servir, il les trempe dans l'urine et l'en retire aussitôt. (*Brevets expirés, 1806.*)

MARMORILIO. — *Découverte de M. Sage.* — Ce que M. Sage appelle marmorilio est de la chaux vive durcie par l'eau, c'est dans la proportion de l'eau employée et la manière de la combiner que consiste tout le mystère. Si l'on prend 6 kilog. de chaux vive que l'on arrose avec 2 kilog. d'eau, cette quantité suffira pour faire fuser, mais non pour satisfaire son affinité par l'eau. Elle se divise et tombe en poussière blanche comme de la chaux éteinte à l'air; l'auteur appelle cette manière méthode à la romaine. Si l'on prend donc quatre litres de chaux éteinte à la romaine et un litre d'eau, on forme une pâte qui, coulée dans des moules, prend corps au bout de quatre à cinq heures. Elle se durcit progressivement, et au bout de cinq ou six jours, elle est susceptible de recevoir le poli du marbre. M. Sage fait un autre mélange analogue au stuc, et qu'il nomme marmorilio crétacé. Il le compose en mêlant trois mesures de craie pulvérisée, avec deux mesures de chaux éteinte à la romaine, qu'il réduit en pâte à l'aide d'une cinquième mesure d'eau. Enfin, l'auteur dit que trois mesures de craie et trois de chaux fusée à la romaine, délayées dans de l'eau et étendues sur les pierres à l'aide d'un pinceau, s'introduisent dans leurs pores et laissent à leur surface un enduit blanc inaltérable par l'eau, et qui offre aux architectes le badigeon le plus solide et le moins coûteux. (*Journal de pharm.*, t. IV, p. 428. — *Dictionnaire des découvertes*, tome XI, p. 138.)

MAROQUINS (*Préparation des*). — Dans la

manière de préparer les maroquins à Fez et à Tétuan, que M. Broussonnet a importée, ces peaux sont entières et recouvertes de leurs poils; elles sont plongées dans l'eau et y séjournent trois jours. On les expose ensuite à l'air, et quand elles sont séchées, on les débouresse grossièrement; après quoi on les plonge dans la chaux éteinte. Pour les débouresser avec plus de soin, on les saupoudre de chaux vive, afin de détacher les petits poils; enfin on les lave dans une eau courante, et on les rince avec beaucoup de soin. On les laisse une nuit dans cette eau, on les fait égoutter à l'air. On place ensuite 30 parties de peaux dans 2 quintaux de son. (Chaque partie est de six peaux et un quintal est de 150.) On les y laisse, en les tournant de dedans en dehors chaque jour jusqu'à ce qu'elles aient acquis beaucoup de souplesse; on les relave de nouveau dans une eau courante, en les y foulant avec les pieds. Elles sont alors jetées dans un second bain fait avec des figes blanches, dont on emploie environ un quintal et un quart pour 30 parties de peaux. Les figes rendent une savonneuse. Les peaux y séjournent quatre ou cinq jours, et y sont souvent remuées; et tandis qu'elles plongent dans cette eau, on les saupoudre pendant trois jours de sel gemme très-fin; on laisse ensuite égoutter l'eau, on les saupoudre encore de sel, et on les met en tas dans un vaisseau où elles achèvent de s'imbiber de sel. On exprime l'eau qu'elles contiennent et les tordant. Elles sont alors très-souples et propres à recevoir la couleur. Si c'est la couleur rouge qu'on doit leur donner, on emploie une demi-livre de cochenille et trois onces d'alun pour 10 parties de peaux. Enfin on les tanne en les plaçant dans des basses où l'on fait des lits de tan d'environ 50 litres pour chaque peau qui est retournée de manière que la fleur soit en dedans et remplie de l'eau tannante. Au bout de huit jours on la retourne et on la remplit encore de l'eau tannante que l'on y laisse six jours, ayant soin de bien remuer ces peaux; elles sont ensuite rincées dans une eau courante, trempées avec un instrument de fer, ouvertes au long par le centre et assouplies avec un peu d'huile. On les fait sécher au soleil, puis rafraîchir à l'ombre; on les imbibent légèrement d'eau, et on achève de les amincir avec trois différents instruments en fer. Quand le rouge est trop foncé, on emploie pour l'affaiblir la décoction d'une plante appelée *razoul al achbi*, qui est une espèce de *meembrianthemum* annuel. Cette liqueur est employée chaude; on en verse une cuillerée sur chaque peau. Si c'est en jaune qu'on veut teindre le maroquin, on le prépare comme pour le rouge; cependant on ne sale les peaux que lorsqu'elles sont dans l'eau de figes. On ne met aussi que 25 livres de tan pour cinq douzaines de peaux. La teinture est faite d'écorce de grenade pulvérisée et d'alun. Le rouge faux teint se donne aux peaux avec le bois de Brésil et d'alun. On emploie souvent, au lieu de bois

de Brésil, le *fouah*, qui est une espèce de *galium* ou de *rubia* qu'on apporte en grande quantité de Maroc. (*Société philomatique*, an VII, bulletin 23, p. 183.—*Mémoires des sciences physiques et mathématiques de l'Institut*, t. V, p. 81.)

MM. Pauler, Kempff et Muntzer.—Médaille d'or à l'exposition de l'an IX pour des maroquins en toutes couleurs, qui ont été jugés supérieurs à celui d'un portefeuille fabriqué au Caire, l'année précédente, avec le plus beau maroquin du Levant. Ils ont soutenu avec le même avantage le parallèle des maroquins fabriqués en Europe. Ce genre d'industrie manquait à la France, et ces fabricants l'y ont établi. Des maroquins jaunes et bleus, qui sont les nuances les plus difficiles à faire, ont été par les mêmes fabricants exposés en l'an X. Ces objets écartent la concurrence des maroquins étrangers, et les marchands ont le soin d'avertir qu'ils sont de la fabrique de Choisy (Seine). *MM. Pauler et compagnie* (1806) ont exposé des assortiments que le jury juge capables de soutenir la réputation que cette fabrique s'est acquise. (*Livre d'honneur*, p. 169.)

M. Malter, de Paris, a obtenu une médaille d'argent pour des maroquins de couleurs différentes dignes de grands éloges, les peaux sont bien apprêtées, les couleurs belles et solides. (*Livre d'honneur*, p. 300.)

M. Malter, 1819, médaille d'or pour avoir présenté ce qu'on a vu de plus parfait dans ces produits sous le rapport des couleurs et de l'apprêt; les artistes et les ouvriers qui les emploient les préfèrent à ce que l'étranger fournit de plus beau; cependant ils sont vendus à des prix inférieurs. (*Livre d'honneur*, p. 407.)

La fabrication des maroquins s'est établie en France vers la fin du xviii^e siècle. *MM. Pauler Kempff et compagnie* avaient formé à Choisy-le-Roi une manufacture dont ils présentèrent les produits à l'exposition de l'an IX. Ces produits, comparés aux plus beaux maroquins du Levant et à ceux des fabriques d'Europe les plus estimées, furent trouvés supérieurs; depuis l'an IX, la fabrication des maroquins s'est propagée; il est facile de voir, à leur beauté et à leur prix, que cet art a fait des progrès véritables, et l'on est autorisé à penser que notre industrie a dans ce genre une supériorité décidée. *M. Malter, de Paris*, a produit, pour la première fois, à l'exposition de 1806 de très-beaux maroquins. Ceux qu'il a exposés en 1809 étaient ce que l'on a vu de plus parfait en ce genre, sous le rapport des couleurs et sous celui de l'apprêt. La beauté de ces produits est due aux excellents procédés de teinture employés par *M. Malter*, et à la perfection des machines dont il se sert pour donner la régularité au grain de ses peaux. Les maroquins de ce fabricant sont préférés par les artistes et les ouvriers qui les emploient, à ce que le commerce étranger fournit de plus beau, cependant ils étaient vendus à des prix in-

serieux. (*Annales de chimie et de physique*, 1820, t. XIII, p. 377.)

Procédés relatifs à la teinture et à l'impression des peaux de maroquin. — Invention de M. Dolfus de Ronnelle (Seine-et-Oise.) — La peau sur laquelle on veut imprimer un dessin quelconque étant retirée de l'eau, on l'étend exactement sur une table de bois blanc bien unie, pour que cette peau puisse, au moyen d'un racloir en bois, être tirée en tous sens, afin d'en faire disparaître les plis et toutes les inégalités, et la dégrader en même temps de l'eau superflue. On la place ensuite, et avec les mêmes précautions, sur la table à impression où on la racle de nouveau pour achever de l'unir et la disposer à recevoir également l'impression. La planche à imprimer étant chargée des couleurs convenables, on l'applique sur la peau, et pour éviter le coulage, on donne un coup de maillet pour incruster le dessin sur la peau. Alors, sans donner le temps à la couleur de sécher, on porte les peaux dans un bain de teinture, où l'on agite vivement jusqu'à ce qu'on s'aperçoive d'un changement de couleur. On les retire alors pour les mettre dans un second bain, où l'on peut ralentir le mouvement et même laisser séjourner quelque temps. Le premier moyen pour obtenir des couleurs nuancées, est d'ajouter de l'eau gommée au mordant, quand on veut avoir une nuance claire; pour l'avoir plus intense, on diminue au contraire l'eau de gomme prescrite pour la couleur mère. Le deuxième moyen consiste à délayer les ingrédients qui forment la teinture, dans une plus ou moins grande quantité d'eau pure. Dans tous les cas, il faut teindre dans des bains tièdes, et même plutôt froids que chauds. Pour le mordant du rouge mère, on prend un kilogramme d'acide nitrique concentré à 38 degrés et 0,5 d'acide muriatique, on y fait dissoudre lentement 25 décagram. du meilleur étain d'Angleterre; cette dissolution étant encore chaude, on ajoute un kilogram. 5 hectog. d'eau pure, dans laquelle on aura fait dissoudre 1 hectog. d'alun de Rome, et plus ou moins de gomme arabique, suivant le degré de consistance qu'on veut donner à la couleur. Pour la composition d'un bain de couleur rouge, on prend 45 litres d'eau de fontaine, 2 kilog. de bois de Fernambouc moulu, 1 kilog. d'écorce de bouleau séchée au four ou au soleil; on fait cuire le tout ensemble pendant une heure au moins; on soutire la liqueur dans un vase de bois; puis on laisse refroidir. On se sert de ce bain pour y teindre les peaux imprimées, à la manière des maroquins, et on obtient un rouge vif, d'une solidité à toute épreuve. Pour la couleur jaune, on fait usage du mordant du rouge mère, on y ajoute 3 kilog. au lieu d'un kilog. et demi d'eau de gomme et on supprime entièrement l'alun de Rome. Dans quarante-quatre litres d'eau de fontaine, on fait cuire pendant deux heures sept kilogrammes de brindilles de peuplier d'Italie séchées au four ou au

soleil; on obtient ainsi un bain qui donne aux peaux, imprimées avec le mordant ci-dessus, un jaune doré superbe et très-solide. Pour la teinture violette, qui est une couleur mixte, composée du rouge et du bleu, on se sert du même mordant employé pour le rouge mère et on teint ensuite les peaux dans un bain composé de quarante-cinq litres d'eau pure de fontaine, deux kilogr. et demi de bois d'Inde ou de campêche moulu, et un kilogr. d'écorce de bouleau, bien desséchées: on fait cuire le tout ensemble et à petit feu, pendant deux heures. Lorsque le bain est tiré au clair et refroidi, on y passe les peaux, qui prennent une couleur violette très-belle et très-solide. En second lieu, si on a à marier le violet avec le rouge, en imprimant sur une même peau un dessin qui exige la réunion de ces deux couleurs, on imprimera séparément chacune d'elles avec leur mordant particulier. Celui du vert sera composé de 25 décagr. de dissolution d'étain dans de l'acide nitrique ou muriatique; on ajoute six décagr. de sulfate de fer, ou couperose calcinée; on y ajoute la quantité d'eau gommée chargée d'alun de Rome, suivant l'intensité de couleur que l'on veut avoir. On imprime et on tient ensuite dans un bain préparé avec le bois de Fernambouc et l'écorce de bouleau, et l'on obtient distinctement les deux nuances. Si l'on cherche du mordoré pur, c'est-à-dire des brunitures pour imprimer rouge sur rouge, on les obtient en mêlant plus ou moins de couperose calcinée avec le mordant du rouge mère. Si l'on veut faire les différentes variétés de jaune depuis le clair jusqu'au foncé, on étend le mordant d'eau de gomme en conséquence. Le *bleu* est une couleur mère très-difficile à imprimer sur étoffe, et à plus forte raison sur des peaux. Mais on obtient facilement un fond mat et uni, sans mélange d'autres couleurs. On fait dissoudre 25 décagrammes d'indigo dans 5 hectogrammes d'acide sulfurique concentré, en favorisant cette dissolution par un léger degré de chaleur; on laisse refroidir, puis on ajoute la quantité d'eau nécessaire pour l'amener au degré de nuance cherché. Si l'on veut des mouches ou autres dessins rouge et violet sur un fond bleu, on commence par imprimer ces mouches ou ces dessins, et on passe la peau dans le bouillon bleu. Pour avoir un *fond vert* avec des dessins particuliers imprimés en jaune, on emploie un mordant composé de deux parties d'acide nitrique, une partie d'acide muriatique, une partie d'étain que l'on fait dissoudre, on gomme cette dissolution sans y ajouter d'eau, et on s'en sert pour imprimer les peaux; on les passe ensuite dans un bain de bleu étendu d'eau: on ajoute à ce bain une décoction faite avec des brindilles de peuplier d'Italie, dans la proportion des nuances que l'on désire. Bien que les maroquins noirs sont très-communs, cette couleur offre pourtant des difficultés insurmontables quand on veut l'imprimer en dessins sur les peaux de

chêne et de mouton, et l'auteur n'a pu obtenir que du gris uni de toutes les nuances. Il donne facilement à des dessins imprimés et teints en rouge, jaune, bleu, violet, des tons gris très-beaux. Pour cela dans vingt-cinq litres d'eau pure il fait fondre un kilogramme de couperose, et y passe les peaux imprimées qui prennent un gris cendré : en ajoutant un peu de bouillon jaune fait avec des brindilles de peuplier d'Italie, le gris sera foncé ; si on force la proportion de couperose, on aura un gris de fer, etc. Les mêmes procédés s'emploient pour l'impression des peaux tannées en chamoiserie de toute espèce. Si les dessins à imprimer sur une peau chamoisée devaient être façonnés, on ne mouillerait point la peau, on l'imprimerait à sec avec les mordants appropriés, et on la plongerait dans les mêmes bains que les maroquins. (*Brevets publiés, tom. II, page 259.*)

MARQUETERIE DE MÉTAL DANS LE BOIS (*Machine à faire la*), et propre à la décoration de meubles, appartements, etc. — *Invention de M. Jouvet, de Paris.* — Le mécanisme de cette machine est disposé de manière que le moins habile peut en diriger la manœuvre. Le balancier ou découpoir est à vis, et la tête de cette vis a deux filets pour faciliter la manœuvre ; un des bouts du balancier est recourbé en contre-bas, tandis que l'autre bout porte une masse de plomb pour servir de volant ; un fort établi en bois soutient toute la machine ; un bras de levier en fer, de 2 pieds 6 pouces de long, est placé parallèlement et à la distance d'environ 1 pouce en avant des jumelles ou balancier ; ce levier est mobile dans le sens vertical, à l'un des bouts et un peu en avant d'un pivot autour duquel il tourne dans le sens horizontal, et ce pivot lui-même s'élève plus ou moins dans une douille, où il est arrêté par une vis de pression à une hauteur voulue, mais convenable selon le cas. La tige de cette douille, étant placée dans une mortaise alésée, donne la facilité d'approcher ou d'éloigner à volonté le bras du levier des jumelles du découpoir ; par conséquent, ce levier a la faculté d'approcher ou de reculer, et de se mouvoir en tout sens autour du pivot. Le bras du levier repose librement sur un support placé dans une espèce d'enclume qui lui permet de s'approcher ou de s'éloigner du découpoir. Ce support est fixé sur l'établi au moyen d'une vis, et est surmonté d'une tige verticale longue de six pouces, dont le bout supérieur est recourbé en forme de potence, et sert à recevoir le bras du levier pendant qu'on dispose la machine pour le travail ; un autre montant, disposé comme ce support, mais moins élevé, concourt à régler le mouvement horizontal du bras du levier qui est lesté par une boule de plomb. Une poupée fixée sur la moise du balancier sert de point d'appui à une ascule dont le plus petit bout est engagé dans le carré du marteau du découpoir, tandis que l'autre, percé de plusieurs trous, reçoit une petite chappe à laquelle est atta-

chée une chaîne dont l'autre bout tient au bras du levier. La petite chappe est également percée de plusieurs trous, afin de pouvoir faire varier la longueur de la chaîne suivant le besoin. Une pointe à vis à contre-écrou, qui a la faculté de se mouvoir longitudinalement dans une fente de trois pouces pratiquée dans le levier, est au point correspondant au milieu du balancier, entre les divers repères de la feuille à découper. Pour ne point affaiblir le levier, on a soin de pratiquer un renflement vis-à-vis la fente. Un rouleau horizontal de quatre pouces de long est placé un peu en avant du levier. Son arête supérieure est au niveau du dessus du contre-poinçon, en sorte qu'un plan horizontal passant par celui-ci est tangent au rouleau. Au-dessus de ce cylindre est une bride en fer laissant un intervalle un peu plus grand que l'épaisseur des feuilles à découper. Le bout de la feuille par lequel on commence doit être engagé entre le rouleau et sa bride ; elle est maintenue latéralement par deux rouleaux verticaux qui s'approchent et s'éloignent à volonté ; un de ces rouleaux est pressé par un ressort. Deux poulies sont fixées dans le mur vis-à-vis le milieu du découpoir et dans le même plan vertical : l'une d'elles est à la hauteur du rouleau et amène à l'un des trous de la plaque à découper le crochet qui tient à une corde qui, passant sur une poulie, monte le long du mur, va joindre l'autre poulie plus élevée, et est ensuite tirée constamment par un poids qui lui est attaché. Un piton vissé sur le devant de l'établi est destiné à recevoir le crochet de la corde lorsque le travail est interrompu. Lorsque l'on veut opérer, et que le balancier est armé de ses poinçons et contre-poinçons, après avoir placé sous la machine la feuille à découper divisée dans sa longueur en autant de parties qu'elle peut contenir de fois le dessin, et après avoir pratiqué des trous ou repères à ces points de division tels que la pointe et le crochet puissent s'y engager, on introduit la pointe dans le premier trou en faisant avancer la feuille jusqu'à ce que le deuxième repère se trouve hors du poinçon. On donne un coup de balancier, et, avant de retirer l'emporte-pièce, on fait approcher le grand support contre le bras du levier et on l'arrête dans cette position sur l'établi à l'aide de la vis destinée à cet objet ; on retire la pointe du premier repère et on la place dans le second ; on fait glisser le petit support jusqu'à ce qu'il touche le levier, et on l'arrête de la même manière que le premier, et l'intervalle ménagé entre eux permet à la pointe d'aller d'un repère à l'autre. On engage ensuite le crochet dans un trou pratiqué au bout de la feuille qui est tirée horizontalement au moyen du poids adapté au bout de la corde. On règle en même temps la longueur de la chaîne qui réunit l'extrémité de la plus grande partie de la bascule avec le bras du levier, de manière que la pointe soit dégagée du repère de la feuille au moment où le poinçon est arrivé au bas

de sa course. Le levier, tiré obliquement par la chaîne, vient s'appliquer contre le montant dont la tige est recourbée. Alors la pointe est toute prête à retomber dans le repère qui se trouve vis-à-vis. Le tout étant dans cet état, l'ouvrier, debout derrière la machine, relève la vis du balancier; ce mouvement fait baisser le bout de la plus grande partie de la bascule, et la pointe s'engage de nouveau dans le repère qui se trouve vis-à-vis. La feuille, dégagée de l'emporte-pièce, obéit à l'action du poids qui, au moyen des poulies, la tire horizontalement et la fait mouvoir jusqu'à ce que le levier vienne heurter le petit support. Lorsqu'on abaisse de nouveau la vis du balancier, le jeu de la machine a lieu de la même manière et autant de fois qu'il y a de repères dans la feuille. Il est bien entendu que le découpoir ne doit point détruire les points de repère. Pour sentir la précision du jeu de la bascule, il faut remarquer que la partie opposée à celle qui est engagée sous le carré d'un marteau étant double et même triple de cette dernière, son extrémité parcourra un espace double ou triple de celui de la vis. Cette faculté, combinée avec l'allongement de la chaîne, permet de savoir l'instant précis de la sortie et de l'entrée de la pointe et du poinçon. On se sert de la même machine pour incruster le bois dans du métal, ou même du métal tendre dans du métal. On découpe à cet effet une lame de cuivre, en en conservant les repères; on met dessus une feuille de bois ou d'étain de même dimension; on remplace le contre-poinçon ou découpoir inférieur par une plaque qui n'a que les trous de repères; on laisse le même emporte-pièce au balancier, et l'on recommence l'opération avec les deux lames superposées: celle de cuivre est en dessous. Les découpures faites dans celle-ci, se représentant exactement vis-à-vis du poinçon du découpoir, sont remplies par des figures égales qu'on aura enlevées dans la lame supérieure de bois ou d'étain; elles pourront même y être fixées d'une manière solide, si la lame supérieure est en étain, en appuyant un peu fortement sur le balancier qui, la refoulant, en augmente la surface. Dans cette opération, on voit que les découpures à jour faites préalablement dans la lame de cuivre servent à leur tour de lunettes ou de découpoirs pour la lame supérieure; il faut donc que la première présente quelque résistance. (*Brevets publiés*, n° 90, p. 94, pl. 22.)

MASTIC DE BITUME MINÉRAL. — *Invention de M. Garroz, directeur de la manufacture des apprentis pauvres et orphelins, 1820.* — Ce mastic est préférable à celui dont se servent les fontainiers, qu'il peut remplacer très-avantageusement dans tous les cas. Il est assez dur pour sceller solidement le fer dans la pierre; il adhère avec force sur la pierre et la poterie; il est excellent pour les joints des dalles des terrasses, pour boucher les fuites des fontaines de grès, pour poser les robinets, les tuyaux des pierres à laver. Il n'éprouve aucune altération

dans l'eau, et, appliqué sur le bois il le rend inattaquable à l'eau. Les tabletiers, les graveurs et les orfèvres peuvent l'employer avec avantage. (*Moniteur*, 1820, p. 1472.)

MASTIC ET ORNEMENTS. — *Invention de M. Smith, 1811.* — L'auteur a présenté à la société d'encouragement des ornements à l'imitation du bois ciselé, d'une exécution très-soignée, composés d'un mastic d'huile de graine de lin, de résine noire, de craie pulvérisée, de farine et de colle forte. Ces ornements qui acquièrent une grande dureté, se jettent dans des moules de cuivre ou de bois, qu'on soumet à l'action de la presse; ils sont propres à recevoir la dorure, et sont à dix et même vingt pour cent au-dessous du prix des ornements ciselés en bois. (*Archives des découvertes et inventions*, tome III, p. 328.)

MASTIC INALTÉRABLE. — Ce mastic est formé de quatre-vingt-treize parties de brique ou d'argile bien cuite, de sept parties de litharge et d'huile de lin. On pulvérise la brique et la litharge; celle-ci doit toujours être réduite en poudre très-fine; on les mêle ensemble et on y ajoute assez d'huile de lin pure pour donner au mélange la consistance du plâtre gâché; alors on l'applique à la manière du plâtre, après avoir toutefois mouillé avec une éponge le corps que l'on veut en recouvrir. Cette précaution est indispensable; sans cela l'huile s'infiltrerait à travers ce corps, et empêcherait que le mastic ne prit toute la dureté désirable. Lorsqu'on l'étend sur une grande surface, il s'y fait quelquefois des gerçures; on les bouche avec une nouvelle quantité de mastic. Ce n'est qu'au bout de trois ou quatre jours qu'il devient solide. Ce mastic peut être employé avec succès pour couvrir les terrasses, revêtir les bassins, souder les pierres, et s'opposer partant à l'infiltration des eaux; il est si dur qu'il raie le fer. (*Traité de chimie élémentaire*, de M. Thenard., t. II, p. 220. — *Société d'encouragement*, t. XIII, p. 123. — *Annales des arts et manufactures*, t. LV.)

MASTIC LITHOCOLLE. — (*Invention de MM. Péron et Lesueur, 1811.* — Ce mastic dont les auteurs se sont servis avec avantage pour fermer les vases destinés à conserver des objets d'histoire naturelle, se compose :

Résine ordinaire, ou baie sec des marais et ocre rouge.

Oxide rouge de fer, cire jaune, huile de térébenthine.

Suivant qu'on veut rendre ce lut plus ou moins gras, on ajoute plus ou moins de résine et d'oxide de fer, ou d'huile de térébenthine et de cire. On commence par faire fondre la cire et la résine, et on ajoute l'ocre rouge, en remuant le tout avec une spatule de bois; lorsque le mélange a bien bouilli pendant un quart d'heure, on y verse l'huile de térébenthine, on mêle et on laisse continuer l'ébullition pendant huit à dix minutes. Pour prévenir l'inflammation de tant de substances combustibles, on se conduit ainsi : 1° on prend un vase dont la capacité soit au moins triple ou quadruple de celle

qui serait suffisante pour la quantité de lut que l'on veut préparer ; 2° ce vase doit être pourvu d'un manche, afin que l'on puisse le retirer facilement de dessus le feu, toutes les fois que la matière en ébullition se soulève et menace de franchir les bords ; 3° il faut éviter d'exposer le vase à l'action immédiate de la flamme, parce que l'huile de térébenthine en évaporation prendrait feu ; et enfin, si malgré toutes ces précautions, le mélange venait à s'enflammer, on couvrirait le vase avec un plateau de cuivre ou de tôle. Pour s'assurer de la qualité de ce lut, on en prend de temps à autre quelques parties avec une spatule, on les laisse sécher et refroidir sur une assiette et on mesure son véritable degré de force. (*Archives des découvertes et inventions*, tome III, page 323.)

MASTIC POUR LES CONDUITS D'EAU. — *Inventé en 1811.* — On fait fondre du suif, auquel on ajoute de la chaux vive en poudre ; on chauffe jusqu'à ce que la consistance du mélange soit un peu plus liquide qu'épaisse ; on y trempe des étoupes, et on les applique en les arrêtant par une ligature, sur le conduit ou tuyau du métal qui suinte, et sur lequel la soudure ne peut prendre à cause de l'humidité. L'expérience a prouvé que ce mastic dure depuis dix ans, appliqué sur des ouvertures à des tuyaux de zinc. (*Archives des découvertes et inventions*, tome III, page 325.)

MASTIC POUR LES DÉCORS EN RELIEF. — *Invention de M. Beunat, de Sarrebourg (Meurthe), 1806.* — Ce mastic, avec lequel on exécute toutes sortes de riches sculptures du goût le plus moderne, est supérieur à celui qu'on employait alors en Angleterre. L'artefacteur peut former avec cette matière les décors en bas relief, tels que frises, chapiteaux, doucines, quarts de rond, trochets, talons, tores, etc., et autres ornements qui s'exécutent dans l'architecture. Il peut aussi former avec le même mastic des baguettes pour cadres, bordures, etc., et remplacer enfin tout ce qui se sculpte. Tous ces décors, exécutés d'après les dessins fournis par les premiers architectes de Paris, sont susceptibles d'être peints en détrempe à l'huile et au vernis, et la composition est si belle et si dure, qu'on peut la faire tant en mat qu'en bruni, sans avoir besoin de blanchir ni de réparer ; elle supporte même une dorure qui représente celle du cuivre doré au feu. On donnera les moyens pour rendre ces ornements flexibles et susceptibles d'être placés sur toutes sortes de variétés et de contours. Ce mastic se compose de marbre ou granit réduit en poudre, de fleur de farine, de terre de Cologne, ou autre propre à le remplacer, de colle forte, et d'une suffisante quantité pour réunir les ingrédients ; le tout cuit et réduit en consistance convenable pour être mis dans des formes gravées en cuivre ou acier, est ensuite frappé au balancier. (*Brevets publiés.*)

Il a été fait par M. Mérimée, au nom d'une commission spéciale, à la société d'encoura-

gement, un rapport duquel il résulte : que les doreurs et décorateurs avaient jusqu'alors employé des procédés qui demandaient une grande perte de temps en raison des diverses façons qu'il devait donner à la matière. M. Beunat a fait disparaître toutes ces difficultés, et son mastic, qui a la dureté et la solidité du bois, n'est pas susceptible de se fendre par l'extrême sécheresse, et peut cependant être ramolli au point de se prêter à toutes les formes sur lesquelles on veut l'appliquer. Les ornements composés avec ce mastic, sortent du moule avec tant de netteté et tellement lisses qu'ils peuvent être dorés sans aucune opération préparatoire ; une fois fixés avec des clous et de la colle, ils ne craignent plus aucune secousse. Le prix de la dorure sera conséquemment réduit considérablement, parce que les frais de la sculpture étaient les plus forts. Enfin, M. Beunat a porté l'art de mouler à un tel degré, que si le mastic qu'il emploie pouvait présenter quelque défectuosité, il lui serait infiniment facile d'en créer un autre. Il livrait aux prix de son tarif tous les ornements dont on lui traçait les dessins. (*Société d'encouragement 1812*, page 150.)

MASTIC QUI RÉSISTE À L'ACTION DU FEU ET DE L'EAU. — *Inventé en 1811.* — On prend une demi-pinte de lait, que l'on mêle avec pareille quantité de vinaigre, de manière à faire coaguler le lait, on ajoute à ce dernier les blancs de quatre à cinq œufs, après les avoir bien battus. Ces deux substances étant parfaitement mêlées, on ajoute de la chaux vive passée au tamis, et on forme une pâte qui acquiert la consistance de la pâte. Ce mastic, employé avec soin pour réunir des corps brisés, ou remplis de fente et de gerçures de quelque espèce qu'elles soient, résiste au feu et à l'eau si on a le soin de le laisser parfaitement sécher après l'avoir employé. (*Archives des découvertes et inventions*, tome III, page 325.)

MASTICS DE DIHL. — *Inventé par M. Dihl, en 1809.* — Le premier mastic de M. Dihl peut remplacer le plomb, les dalles, la tuile, l'ardoise et la pierre, tant pour les couvertures que pour les terrasses. On l'emploie pour les joints des pierres, avec lesquelles il se lie et forme un corps plus dur que les pierres elles-mêmes. On en forme une espèce d'enduit, qui, appliqué sur les murs salpêtrés, en arrête la dégradation et préserve de l'humidité les pierres tendres et le plâtre. Il se lie parfaitement avec le fer, le bois, le plomb et le verre ; il est préférable au mastic des vitriers pour le scellement du verre. Quand on a des réparations à faire dans des constructions en pierre, on peut l'employer avec le plus grand succès pour les écornures des corniches, de la sculpture, des moulures, des marches et des saillies quelconques. Avec ce mastic on fait des aires de la plus grande solidité pour les granges, hangards ; on en forme des compartiments qui, mêlés avec des marbres, remplacent la pierre de liais, pour les antichambres, les salles à manger, etc. (*Archives*

ces des découvertes et inventions, tome II, p. 351.) En 1817, l'auteur a obtenu un brevet de quinze ans pour un autre mastic propre à faire divers objets d'art. En 1820, un certificat de perfectionnement a été délivré à M. Dihl. (*Dictionnaire des découvertes*, tome XI, page 167-170.)

MATIERE PLASTIQUE. — *Invention de M. Souillard de Paris, 1820.* — Cet artiste a eu d'abord pour but, dans ses recherches, la restauration des vases en porphyre, agate, porcelaine, et des émaux. Sa pâte rapproche très-bien les morceaux brisés; et comme elle est susceptible de recevoir toutes les couleurs, les restaurations laissent peu de traces sensibles. La matière plastique de M. Souillard lui sert à prendre des empreintes, à mouler des bas-reliefs, des camées et des médailles. Il lui donne à volonté l'apparence métallique. Cette composition n'éprouve point de retrait; les traits les plus délicats sont reproduits avec la plus grande précision, et prennent les empreintes les plus fines, mieux encore que le cliché. (*Société d'encouragement*, 1820, p. 179.)

MATIERE SAVONNEUSE, pour faciliter la fabrique des mousselines, siamoises, etc. — *Inventée par M. Bourlier, de Laval, en 1816.* — L'inventeur, fabricant de savon, a découvert et composé une matière en pain, gommée et très-savonneuse, dont l'usage doit faciliter et perfectionner la fabrication des mousselines siamoises, toiles et baptistes. Elle dispense de l'emploi du suif pour parer les chaînes, et rend celle en coton ou en fil constamment douce, fraîche, unie, très-lisse et très-forte. On peut, par son moyen, éviter l'établissement des matières dans les caves, et ne plus craindre l'action de l'air. Les qualités des tissus sont meilleures, l'ouvrier économisera le temps et la peine, et le blanc qu'on obtiendra, sera beaucoup plus beau. (*Archives des découvertes et inventions*, tome IX, page 414, 1816.)

MATIÈRES FILAMENTEUSES (Système de machine propre à mélanger, à ouvrir, carder et filer les). — *Invention de MM. Po-beheim et James White de Paris.* — Les auteurs dans leur mémoire descriptif, après avoir établi qu'une nappe de laine bien égale de largeur et d'épaisseur, et composée de parties homogènes, est la base de toute bonne filature, et après avoir décrit les moyens qu'ils ont crus propres à préparer la laine pour que cette nappe devienne la plus parfaite possible, disent : Rien de plus facile que de réduire cette nappe en ruban et de tordre ce ruban pour en faire un gros fil; opération indispensable dans le système des auteurs. Ensuite ils passent à la description de leur machine : elle se compose d'une bobine qui tient le fil que l'on veut affiner et d'une suite de cylindres formant un des moyens imaginés par les auteurs pour tirer sans laminoirs; système qu'ils regardent comme étant d'une grande importance, tant par rapport au prix et à l'usure des machines qu'à l'économie de la force. Peu importe la manière dont les cylindres soient placés pourvu que le fil

soit obligé d'embrasser une bonne partie de leur circonférence, c'est tout ce qu'il y a d'indispensable; car le changement de position, de longueur ou de diamètre des cylindres est la même pour tous; mais on a ménagé une petite augmentation dans les diamètres de ceux qui se succèdent, pour qu'une petite accélération de mouvement, dans les derniers, fasse serrer d'avantage ce fil contre la paroi de chacun. De plus, ces cylindres sont taraudés ou mis au mat pour mieux saisir le fil de fer qui les embrasse et dont le frottement tient lieu de la pression énorme des laminoirs ordinaires. Il y a une autre suite de cylindres qui ont les mêmes propriétés et dont l'excès du mouvement sur ceux-ci fixe la quantité d'étirage. Il existe deux roues qui, enfilées dans les axes de deux cylindres servent à leur donner à tous le mouvement. Ces roues peuvent comme à l'ordinaire, être dentelées et avoir un diamètre fixé, selon les grosseurs principales des fils qui doivent passer dans une machine donnée, mais les auteurs ont choisi des plateaux garnis de plomb qui, glissant sur les axes, appuient par leur poids sur les roues et en reçoivent plus ou moins de mouvement, selon que celles-ci sont rapprochées des axes ou en sont éloignées. Les roues sont placées à vis sur l'axe principal afin de pouvoir les fixer partout moyennant des écrous. C'est sur l'axe principal qu'est fixée la grande roue qui donne le mouvement au détordeur; de même que la seconde roue, qui, par le croisement de la corde donne à la bobine un mouvement contraire à celui du tordeur; ce mouvement est contraire; car, comme le détordeur et la bobine agissent sur les deux bouts du fil qui les soutiennent, il faut que leurs mouvements soient opposés pour ne pas détruire par l'un ce que l'autre aurait fait.

Cette propriété de saisir et d'opérer sur le même fil en plusieurs endroits, disent les auteurs, est une marque distinctive de cette nouvelle invention. D'ailleurs, comme l'allongement du fil par la machine exige une augmentation proportionnelle de tors, la dernière roue est là pour la donner, et l'on conçoit que rien n'est plus aisé que d'y fixer la quantité selon le besoin. Il ne reste plus qu'à écrire le détordeur pour avoir une idée parfaite de cette invention. Ce détordeur consiste en un châssis qui est circulaire à son extérieur et percé intérieurement d'une ouverture carrée; dans cette ouverture sont placés deux fouets portant sur deux vis, sur la pointe desquelles tourne très-lestement un léger cylindre. Les fourches ont une partie solide qui, placée par rapport aux cylindres de l'autre côté de l'axe du mouvement des fourches, sert de contrepoids aux cylindres. Ain que ceux-ci ne soient pas exposés à s'ouvrir par la force centrifuge du système, il part de la tête d'une des branches des fourches une petite barre, qui va rejoindre à l'extrémité de la masse solide de l'autre fourche, afin qu'en écartant les cylindres l'un de

front, le mouvement soit communiqué également à tous deux, et que leur pression ait nécessairement lieu dans leur centre de gravitation. Cette pression est occasionnée par un ressort de fil d'acier, qui écarte les masses et fait passer ces cylindres l'un contre l'autre. Des cylindres servent de support au détendeur, et aux poids tournants dont la pesanteur fend les cardes, et donne le mouvement au tordeur et à la bobine recueillie. On a sans doute déjà conçu, disent les auteurs, l'opération entière; mais ils ne croient pas inutile de répéter que, par le mouvement de l'axe principal, les deux roues sont mises en mouvement dans un rapport qui est maître de fixer, et que, dans ce rapport, les deux suites de cylindres tirent et allongent le fil sur lequel on opère, tandis que le détendeur reçoit d'une roue le mouvement qui détord le fil dans son passage, et qu'il fait pour le rendre étirable, et que la bobine en reçoit un autre en sens contraire pour retordre le fil allongé, ce qui termine l'opération qu'il s'agissait de décrire. Ils disent les auteurs, le système dans sa application la plus simple; mais rien ne les empêche de se borner à un étirage par chaque roue. Rien n'empêche, ajoutent-ils, de proposer plusieurs systèmes semblables les uns à la suite des autres en donnant à leurs mouvements respectifs les proportions convenables de manière à terminer l'étirage du fil avant de le mettre définitivement sur la bobine. Depuis, les auteurs ont obtenu le brevet n° XIII, en 1806, 1807, 1808 et 1809 des brevets de perfectionnement, des certificats d'addition pour divers changements apportés à leur invention primitive. (*Brevets non publiés.*)

M. Pelletier a obtenu un brevet de quinze ans pour un nouveau système d'étirage applicable à toutes espèces de matière filamenteuse. (*Dictionnaire des découvertes*, tome XI, page 185-188.)

MECANISME pour apprécier la résistance qu'éprouvent les bateaux. — *Invention de M. Recicourt.* — Cette machine est composée de cette manière: du côté de la poupe du bateau et au milieu est attaché un dynamomètre ou romaine des anciens. C'est un cylindre creux dans lequel se meut un ressort à boudin. Ce ressort est attaché à une tige qui est graduée, et sur laquelle on voit l'expression de la force appliquée à l'autre extrémité du cylindre, qui est aussi garnie d'un crochet. Il résulte de l'emploi de cet instrument les effets suivants: si l'on y applique une force constante et parallèle à la quille du bateau, le ressort se trouvera comprimé, et la tige à laquelle il est attaché sortira d'une certaine quantité du cylindre. On verra sur cette tige graduée la somme de force employée à vaincre la résistance de l'eau. On verra la différence qui existe entre celle nécessaire à mettre le bateau en mouvement, c'est-à-dire à vaincre la force d'inertie, et celle dont on a besoin pour lui entretenir une vitesse constante. Mais autant la théorie offre de facilité dans les calculs, autant la

pratique présente de difficultés pour les expériences. Il est extrêmement difficile d'avoir, dans ces cas, une force toujours constante. Les chevaux, les hommes mêmes les plus exercés, surtout lorsqu'il faut en employer plusieurs seraient bien loin de donner des résultats exacts. L'auteur à senti ces inconvénients, et la partie de son mécanisme dont voici ci-dessous la description a été imaginée pour y remédier. Elle consiste dans un châssis se mouvant horizontalement parallèlement à la quille du bateau. Ce châssis porte deux crémaillères qui s'engrènent dans les dents de deux roues, portées chacune par un axe placé verticalement, et passant, au moyen d'un tuyau, jusqu'au dessous du bateau. Ces axes sont garnis, à la partie qui est sous le bateau, chacun d'une pale placée perpendiculairement sur cet axe, et qui peut se mouvoir horizontalement. Cette machine agit ainsi qu'il suit: une extrémité du dynamomètre est attachée par la poupe du bateau; à son autre extrémité, est fixé le crochet du châssis à crémaillère; au bout de ce châssis, du côté de la roue, est attaché la corde qui doit tirer le bateau. A quelque distance de la proue, cette corde se divise en deux parties, et chacune de ces parties est tirée par des forces égales de chaque côté. Comme les hommes ou les chevaux ne tirent pas également dans tous les moments, soit par ce qu'ils prennent plus ou moins pied sur le terrain, soit parce qu'il est incliné, ce qui leur donne de l'avantage, soit enfin par d'autres considérations qu'on ne peut prévoir ni déterminer, la tige graduée serait dans un mouvement continu, ce qui empêcherait de connaître la véritable force qu'il faudrait employer pour faire avancer le bateau. Les pales dont M. Recicourt se sert pour éviter ces oscillations produisent cet effet. Le bateau, ayant, avec une force donnée, acquis un mouvement uniforme, les pales sont, dans ce cas, parallèles à la quille du bateau et au fil de l'eau; mais si par quelqu'une des causes indiquées ci-dessus, la force augmente, alors elles tendent à se tourner dans le sens perpendiculaire à la quille; et comme, dans cette situation elles offrent une grande résistance, le surplus de la force nécessaire pour entretenir la marche uniforme est consommé par cette résistance, c'est-à-dire, que la marche du dynamomètre est à peu près régulière, ce qui donne la facilité de voir sur la graduation la véritable force employée pour la vitesse constante. On sent que ces pales ne peuvent se mouvoir avec précipitation dans un liquide aussi dense que l'eau. Il en résulte que le mouvement autour de cet axe ne pouvant être rapide, le pale dirigeant, par leur mouvement, celui du châssis, et par conséquent celui du dynamomètre, ce dernier ne peut en avoir qu'un très-léger; d'où l'on conclut que le mécanisme de M. Recicourt peut offrir de très-grands avantages, et peut influer sur les déterminations à prendre à l'égard des canaux, ainsi que sur

les formes et les dimensions qu'il est préférable de donner aux bateaux de transport qui doivent naviguer sur les canaux. (*Société d'encouragement*, an X, p. 91.)

MÉGASCOPE.—*Invention de M. Charles, de l'Institut.*—Le mégascope est un instrument d'optique par le moyen duquel un objet opaque, un tableau, une figure humaine sont représentés en grand, comme les objets transparents le sont dans la lanterne magique; mais avec une précision, une correction qu'elle ne saurait atteindre. M. Charles emploie un verre acromatique de quarante pouces de foyer, et un objectif ordinaire de dix à quinze pieds; en les éloignant l'un de l'autre, on change la grandeur et la distance de l'image, et une échelle de division marque la distance à laquelle on doit mettre l'objet, et celle à laquelle il sera représenté. Des peintres s'en sont servis pour copier des miniatures en grand; c'est une invention précieuse pour les arts. (*Moniteur*, an XIII, p. 992.)

MÉLODION.—*Invention de M. Dietz.*—(*Art du facteur d'instruments à cordes.*)—Cet instrument, sur lequel il a été fait un rapport à l'Institut de France possède à un très-haut degré deux qualités bien précieuses : la pureté du timbre et la sensibilité des accents. En cela seul, semblable à l'harmonica qu'il rappelle, il sait en reproduire les effets touchants. Cet instrument offre au premier aspect, la forme d'un piano forcé de la plus petite dimension. Le clavier contient cinq octaves et demie. *Fa* grave et *ut* aigu du piano a grand ravalement. Ses cordes sont des tiges cylindriques de métal, placées horizontalement par leur extrémité postérieure sur un sommier de bois. L'extrémité antérieure de ces tiges est ajustée de manière à former une ligne droite, parallèle à un cylindre de métal dont la longueur égale l'étendue de tout ce clavier. A l'extrémité de chaque tige est vissée une petite lame de cuivre, étroite et longue d'environ quatre centimètres. Cette lame descend à angle droit, et est couverte par le bas d'une bande de feutre imprégnée de colophane. Le cylindre est mis en rotation par une pédale à peu près comme l'axe de l'harmonica. Tandis qu'il tourne ainsi au gré de l'artiste qui en modifie la vitesse, le doigt appuyé sur la touche met en contact, par un mouvement de renvoi, la petite lame avec le cylindre. La vibration de la lame communiquée à la tige sonore la fait parler à l'instant. Le cylindre est un archet continu, et, par les articulations de la touche, le son est prolongé ou détaché à volonté. Des étouffoirs fort bien combinés éteignent le son avec la prestesse nécessaire à la netteté de la prononciation, et les sons n'anticipent ou ne surabondent que suivant l'intention de celui qui les emploie. (*Moniteur* 1811, p. 154.)

MÉTAL dit **ARTIMOMANTICO.**—*Découverte de M. Chardin, de Paris.*—Le procédé de l'auteur tend à purifier, préparer et dulcifier le cuivre rouge rosette, pour le rendre à deux couleurs différentes, dont la pre-

mière imite la dorure, la deuxième le plaqué d'or. Ce métal qu'il appelle *métal artimomantico*, est propre à la fabrication des boutons et à divers objets de bijouterie et de quincaillerie. Pour la première opération, il prend une partie de *sel commun* préparé, une partie de *tartre blanc de bon vin*, et une partie d'*alun y a meno*, le tout pilé, réduit en poudre et bien mêlé; il le fait dissoudre dans douze parties de vinaigre. Il fait ensuite bien chauffer seize parties de cuivre rouge sur le charbon ardent, et les fait refroidir dans le vinaigre ainsi préparé. Cette opération se renouvelle sept fois, c'est-à-dire qu'on fait rougir le cuivre sept fois et qu'on le fait chaque fois éteindre de la même manière. La deuxième opération qui tend à resserrer les pores du cuivre, à le rendre plus malléable et à chasser la partie sulfurique qu'il contient, consiste à prendre une partie de *sel persicaria* ou persicaire et un quart de *borax*. Il fait fondre les seize parties de cuivre qui a subi la première opération, et jette, lorsqu'il est fondu, le borax et le sel dans le creuset, qu'il ferme avec une plaque de fonte ou de fer; il maintient la fusion pendant une heure au même degré. Il prend ensuite le cuivre et son double en poids de *clinquant blanc*, auquel il joint aussi en poids la trois cent vingt-quatrième partie du tout, des cendres de l'herbe dite *flammula Jovis* ou *aillet de Dieu*. Le tout est remis au creuset et mis en fusion pendant deux ou trois minutes, après quoi l'on verse en lingot. Pour donner au métal la couleur du doré, l'auteur prend, pour la quatrième opération une vingt-quatrième partie de la matière provenant de la troisième, et un quarante-huitième de cuivre préparé d'après les procédés des première et deuxième opérations, fait fondre le tout dans un creuset, puis le coule en lingot. Pour donner la couleur du plaqué d'or, M. Chardin prend la quarante-huitième partie de la matière provenant de la troisième opération et un vingt-quatrième de cuivre préparé d'après les première et deuxième opérations. Il fond de même dans le creuset et obtient la couleur du plaqué d'or. Il est à observer qu'on obtient les mêmes résultats pour une plus grande quantité, dans l'un et l'autre cas, on prend un poids relativement plus fort des mêmes matières. On donne diverses couleurs à la dernière matière en augmentant ou diminuant la quantité de cuivre purifié par le moyen indiqué dans les première et deuxième opérations. (*Brevets non publiés.*)

MM. Grilli et Bardot, ont obtenu un brevet de cinq ans pour un procédé qui consiste à mettre quatre onces de cuivre filé de première qualité et deux onces de clinquant blanc sur des charbons ardents jusqu'à ce qu'ils deviennent rouges; à peine sont-ils retirés du feu qu'on les met dans un vase de terre, puis on les poudre avec trois parties de pierre-ponce mêlée avec une de salpêtre, de manière à ce qu'ils soient couverts; ensuite on les laisse ainsi quarante-

mit heures. Quand les quarante-huit heures ont écoulées, il faut mettre dans un creuset l'or et le clinquant ; on les fait fondre ; quand ils sont bien fondus il faut y ajouter les matières suivantes en trois fois et à trois parties égales : une once de potasse, demi-gros de sel ammoniac et demi-gros de cendre de l'herbe dite *saponaria*, que l'on mêle avec un bâton. Chaque fois que l'on met une dose il faut observer que la précédente doit être consommée. Quand cette opération est terminée, il faut couvrir le creuset jusqu'à ce que ce qu'il contient est bien chaud, et enfin jeter la matière dans une lingotière mouillée avec de l'eau commune. (*Brevets non publiés.*)

METIER A LA JACQUART. — On donne le nom de *métier* à des machines qui servent à la confection d'étoffes diverses. Le métier que nous allons décrire, en ajoutant les perfectionnements qu'il a dus au génie de *Jacquart*, s'emploie dans la fabrication des étoffes de prix. Nous empruntons cette description à M. L. Louvet.

Dans le métier ordinaire, un certain nombre de fils parallèles, tendus également entre deux rouleaux ou *ensouples*, composent ce qu'on nomme la *chaîne*. Chacun de ces fils passe isolément entre les dents d'un peigne ou *rot*, formé d'un nombre égal de petites lames minces et régulières qui séparent les deux fils voisins. Ce peigne est fixé dans une châsse ou battant mobile qui tourne autour d'un axe, un mouvement oscillatoire déterminé par la main du tisseur ou par un agent mécanique, de sorte que le peigne parcourt un arc de cercle assez grand. Au delà du peigne, chaque fil de la chaîne passe en outre dans un anneau, soit en fil, soit en verre, suspendu de manière que si, par un moyen mécanique quelconque, on fait monter ou descendre l'anneau, le fil qui le traverse s'élève ou s'abaisse avec lui, son élasticité lui permettant de céder à l'attraction. Dans le tissage ordinaire, ces anneaux sont en fil et disposés entre deux tringles de bois. Deux séries de ces anneaux sont nécessaires pour un tissu uni. Dans l'une passent tous les fils pairs de la chaîne ; l'autre reçoit tous les fils impairs. Ce sont ces anneaux ou fils qu'on appelle *lisse* ; les séries portent aussi ce nom, ou prennent quelquefois celui de *lames*. On comprendra facilement en effet que, les choses étant disposées de la sorte, en appuyant sur une pédale d'une des lisses ou série d'anneaux s'élève tandis que l'autre s'abaisse, il en résulte que les fils de la chaîne se séparent un à un ; qu'une moitié, celle des fils pairs, par exemple, s'élève ; que l'autre moitié, c'est-à-dire tous les fils impairs, s'abaisse, et qu'ainsi interviennent les uns par rapport aux autres les croisements entre eux un angle plus ou moins grand, selon que l'attraction de la pédale et la lisse est plus ou moins forte. Les fils étant séparés de la sorte, on fait passer, on croise entre eux, et en avant du peigne, la navette, morceau de bois sur lequel est enroulé un fil qui, dans sa marche rapide, se

déroule horizontalement en une direction perpendiculaire aux fils de la chaîne, qu'il traverse, ceux qui sont abaissés, en dessus, ceux qui sont levés, en dessous. Ce fil prend le nom de *trame* ; et une longueur égale à la largeur du tissu, c'est-à-dire ce qui s'en déroule à chaque passage de la navette, s'appelle une *duite*.

« Lorsqu'une duite est jetée, on amène en avant le peigne, qui régularise sa position et la serre plus ou moins entre les duites précédentes, en sorte que le tissu est d'autant plus serré que le peigne agit avec plus de force contre la trame. Dès que la duite a été ainsi serrée par le peigne, le tisseur appuie le pied sur une autre pédale qui renverse la disposition précédente des fils de la chaîne, c'est-à-dire que les fils impairs sont élevés par leurs lisses, tandis que les fils pairs sont abaissés par les leurs, mais de manière à former entre eux le même angle d'inclinaison qu'auparavant. La duite précédemment jetée se trouve alors enveloppée par les fils de la chaîne, qui se sont croisés sur elle. On fait passer une nouvelle duite en retour, et ainsi de suite de droite à gauche, puis de gauche à droite. C'est ainsi qu'on produit les tissus les plus simples ; les tissus unis qui, comme on le voit, se composent de fils longitudinaux parallèles, s'entre-croisent alternativement autour de fils transversaux également parallèles, de manière que les fils qui recouvrent le dessus d'une duite recouvrent le dessous de la duite suivante, et réciproquement ; ce dont on peut s'assurer par la seule inspection d'un morceau de toile ou de tout autre tissu uni, taffetas, etc.

« Mais si, au lieu de deux lisses, on en emploie un plus grand nombre, par exemple quatre, et que les anneaux consécutifs de la même lisse reçoivent les fils de la chaîne de quatre en quatre ; si enfin la disposition des lisses est telle que, lorsqu'une d'elles est élevée, elle reste dans cette position pendant le passage de deux duites pour s'abaisser ensuite, en sorte qu'il y en ait toujours deux d'élévées, quoiqu'il n'y en ait qu'une de changée à chaque passage de la navette, il en résultera un croisement des fils qui donnera au tissu un aspect chevronné. L'espèce de tissu ainsi produit prend le nom de *croisé* : tels sont les coutils, les mérinos, etc.

« En multipliant le nombre des lisses, on peut faire varier beaucoup l'apparence du tissu, chaque fil de la chaîne pouvant passer sur une plus ou moins grande quantité de fils de trames avant de traverser d'une face à l'autre du tissu, c'est-à-dire de l'endroit à l'envers. Si l'on organise le mouvement de ces lisses de manière que deux ou plusieurs fils consécutifs de la chaîne traversent le tissu entre les deux mêmes duites avant de retraverser le tissu, on obtient alors un dessin régulier formant des côtes obliques allant d'une lisière à l'autre ; ces côtes pourront être plus ou moins chevronnées et représenter des carreaux, des losanges, etc.

« Supposons maintenant que certains fils de

la chaîne soient élevés ou abaissés pendant le passage d'un nombre de duites plus ou moins grand que celui qui détermine le croisement régulier des autres fils de la chaîne, il en résultera, pour les points du tissu où ces fils auront été placés dans des conditions différentes des autres fils, une apparence particulière. Si ces fils ont été abaissés, la trame sera plus à découvert en ce point à la surface supérieure et plus recouverte de l'autre côté; le contraire aura lieu si les fils ont été élevés. Enfin, la différence sera encore plus sensible si la trame est d'une autre matière ou d'une autre couleur que la chaîne. Si donc, par un moyen quelconque, on peut choisir tels ou tels fils de la chaîne pour les soustraire à l'entrecroisement régulier des autres fils, ce choix produira un dessin ou un ornement plus ou moins parfait, suivant le goût de la personne qui fera agir les fils. On parvient à ce résultat en rendant les anneaux indépendants les uns des autres, et en tirant en temps utile les cordes auxquelles les lisses sont attachées par groupes séparés. Mais, comme il serait impossible à l'ouvrier de savoir quel groupe de lisses il doit tirer à chaque instant pour les besoins du dessin qu'il exécute, si sa mémoire ou son intelligence devait seule les lui indiquer, on a recours à un autre ouvrier, nommé *liseur*, qui suit le dessin sur une feuille de papier où il est tracé au moyen d'un nombre considérable de petits carreaux formés par des lignes perpendiculaires entre elles. Chacun de ces carreaux figure le point de croisement d'un fil de la chaîne et d'un fil de la trame, et leur coloration différente sur le dessin indique si en ce point le fil de la chaîne doit être levé ou abaissé. Des lignes plus grosses, disposées de dix en dix ou de cinq en cinq, permettent au liseur de reconnaître rapidement les cordes à tirer pour lever les fils de la chaîne indiqués par le dessin. A sa voix, un autre ouvrier, nommé *tireur de lacs*, tire les cordes convenables, et le tisseur lance la navette. Plusieurs navettes chargées de trames de diverses couleurs sont à sa disposition; s'il lance celle que demande le dessin, qu'elle lui soit indiquée par le tisseur ou par un fil semblable adapté au groupe de lisses levé par le tireur de lacs, il produira non seulement des dessins très-variés de formes, mais aussi de couleurs. Seulement, la lenteur d'un pareil procédé devait arrêter la production des étoffes brochées, que l'on fabriquait ainsi, et l'on comprend toute l'importance de l'invention de Jacquart, dont le résultat fut de supprimer le travail du tisseur et du tireur de lacs, en sorte que le tisseur peut à lui seul et plus facilement produire le dessin désiré.

« Dans le métier Jacquart, chaque lisse (ou groupe de lisses) est adaptée, au moyen d'une ficelle, à une tige verticale en fil de fer terminée en haut par un crochet. Ces tiges sont disposées sur plusieurs rangs; un poids ou un petit plomb suspendu au-dessous de chaque lisse les ramène à l'état libre lorsque rien n'agit sur elle. Chaque tige verticale

traverse un œil pratiqué dans une autre tige horizontale, ce qui forme deux systèmes d'aiguilles en nombre égal. Les aiguilles horizontales sont aussi disposées sur plusieurs rangs, et guidées par des trous percés à cet effet dans deux pièces de l'appareil, où elles ont un mouvement de va-et-vient horizontal; l'une de ces pièces porte le nom d'*étui*, et chacun des trous qui y sont pratiqués renferme un petit ressort à boudin buttant contre l'extrémité de l'aiguille. Entre les rangs des aiguilles verticales et au-dessous des crochets sont disposées des lames métalliques retenues à leurs extrémités par un châssis qui, au moyen d'un levier mu par une pédale, peut s'élever verticalement et retombe de lui-même lorsqu'on cesse d'agir sur la pédale. Ce châssis, avec les lames qui le traversent, se nomme *griffe*; il est convenablement guidé dans son mouvement vertical pour ne dévier ni dans un sens ni dans l'autre. Lorsqu'on appuie sur la pédale, les lames de la griffe, en s'élevant, déterminent le soulèvement des fils de la chaîne par leur rencontre avec les crochets des aiguilles verticales, mais il ne faut généralement soumettre à l'action de la griffe qu'un certain nombre d'aiguilles; pour cela il suffit de repousser les aiguilles horizontales correspondantes sur leur ressort à boudin: dans ce mouvement elles entraînent les aiguilles verticales qui traversent l'œil, et, par une légère déviation, elles amènent au-dessus des lames de la griffe les crochets des aiguilles qui doivent être soulevées pour élever les fils de la chaîne avec lesquels elles sont en communication par les lisses. La disposition contraire est possible, c'est-à-dire que les aiguilles repoussées peuvent dégager les crochets en prise. Maintenant, si, pour chaque duite à jeter, on a un moyen certain et indépendant de l'intelligence de l'ouvrier de repousser celles des aiguilles horizontales qu'il convient de faire rentrer pour l'exécution de la partie du dessin ou du fond du tissu qui correspond à cette duite, la fabrication du tissu ouvré deviendra aussi facile que celle du tissu uni. Voici comment Jacquart a résolu ce problème. Nous empruntons la description de son procédé à M. Bosquillon :

« Un prisme à base carrée, improprement appelé cylindre, et pouvant tourner sur deux tourillons, est adapté à un châssis mobile sur un axe horizontal, de manière que, lorsque le châssis est dans la position verticale, une des faces du cylindre butte contre une des extrémités des aiguilles horizontales. Chaque face du cylindre est percée d'un certain nombre de trous, dont chacun reçoit l'extrémité de l'aiguille horizontale qui y correspond; de sorte qu'en cet état, quelle que soit la face du cylindre en contact avec les aiguilles horizontales, aucune n'étant repoussée, aucune des aiguilles verticales ne sera déviée, et par conséquent, suivant la disposition adoptée, tous les fils de la chaîne seront soulevés, ou tous resteront en repos, si l'on élève la griffe. Mais si, sur la face du cylindre en

• contact avec les aiguilles horizontales, on a
 • placé un carton percé de trous dont le nom-
 • bre et la position auront été déterminés par
 • la partie du dessin que doit produire la
 • duite à jeter, les trous de ce carton laisse-
 • ront en place les aiguilles horizontales qui
 • les traverseront et pénétreront dans les trous
 • du cylindre placé derrière, tandis que les
 • autres aiguilles horizontales qui ne pour-
 • ront pas entrer dans les trous du cylindre,
 • bloché par le carton, seront repoussées par
 • celui-ci, dévieront les aiguilles verticales
 • correspondantes, et il en résultera, au
 • moment de l'ascension de la griffe, l'éleva-
 • tion des aiguilles verticales dont les crochets
 • seront en prise, et par conséquent le sou-
 • lèvement des fils de la chaîne en communi-
 • cation avec ces aiguilles.

• Si maintenant nous concevons un nom-
 • bre plus ou moins grand de cartons sembla-
 • bles percés chacun de trous, dont le nombre
 • et la position soient en rapport avec la par-
 • tie du dessin que doit produire la duite
 • correspondante à chaque carton; si nous
 • concevons, en outre, tous ces cartons adaptés
 • les uns aux autres sous forme de chaîne
 • sans fin, et obligés d'arriver, dans leur
 • ordre successif, sur la face du cylindre en
 • contact avec les aiguilles horizontales, nous
 • comprendrons comment, sans aucune préoc-
 • cupation du tisseur, les fils de la chaîne
 • convenables au dessin se trouveront levés à
 • chaque duite, et comment un dessin régulier
 • peut pourra se trouver produit sans l'inter-
 • vention du liseur de dessins et du tireur de
 • lames. Si enfin les choses sont disposées de
 • manière que, lorsque la duite doit être d'une
 • couleur différente, un fil de cette couleur
 • se montre après une des lisses soulevées, le
 • tisseur reconnaîtra par là la navette qu'il
 • doit lancer, et il ne lui faudra qu'un faible
 • degré d'intelligence et d'attention pour pro-
 • duire ces magnifiques tissus si variés de
 • dessin et de couleur qui étonnent l'imagi-
 • nation par leur régularité et leur éclat. »

• Tels sont les principes sur lesquels Jac-
 • quart a fondé son ingénieuse machine, et
 • qui, quelles qu'aient été d'ailleurs les mo-
 • difications qu'on a tenté d'introduire dans la
 • construction de l'appareil, ont toujours été
 • respectées par ceux qui ont cherché et réussi
 • à le perfectionner. Cette mécanique, depuis
 • quarante ans, a été considérablement per-
 • fectionnée, et toujours elle appelle des mo-
 • difications nécessaires pour obtenir de beaux
 • et grands effets. C'est en voulant reproduire
 • ces beaux dessins de châles qui nous arrivent
 • de l'Inde que M. Bosquillon, ancien
 • fabricant de châles, s'est occupé des moyens
 • de les exécuter à moins de frais. »

• Complétons ces données par l'exposé des
 • perfectionnements introduits dans la méca-
 • nique de Jacquart par M. Bosquillon (1).

• La combinaison nouvelle qu'il a adoptée,
 • la précision dans l'exécution, lui donnaient
 • la certitude de se récupérer des avances

qu'il aurait faites, sur le prix de la lecture
 antérieure à la mise en activité de ses mé-
 caniques. Le produit de ce travail était dans
 une telle proportion, que la différence du
 montant d'une lecture couvrait le prix de la
 mécanique Jacquart nouvelle. Ainsi, en
 mars 1842, époque où ces mécaniques com-
 mencèrent l'exécution des châles longs,
 M. Bosquillon établit la différence du prix
 des deux lectures d'un patron de 330 dizai-
 nes, 10 en 10, à 9 couleurs en 1640.

La carte lue à Paris donne deux
 cartons de 30,000, 60,000 à 30 fr.
 le mille. 1,800 fr.

La même carte lue par le nou-
 veau piquage donne 1 carton,
 30,000, à 40 fr. 1,200 fr.

Différence. 600 fr.

C'était donc 600 francs d'économie qui
 compensaient le prix coûtant de la méca-
 nique : les premières sont revenues à 400 fr. ;
 elles font 1,640 par un seul carton.

Un patron de châle carré, de moitié de 1640,
 en 164 dizaines de 10 en 11 à 9 couleurs.

La carte lue à Paris donne deux
 cartons de 17,400 34,800 à 30 fr. 1,044 fr.

La même carte lue par le nou-
 veau piquage donne un carton,
 de 17,400 à 40 fr. 696 fr.

Différence. 348 fr.

Ainsi dans le dessin du châle carré la dif-
 férence est de 348 francs.

Ces calculs, et ceux des dessins que M. Bos-
 quillon a exécutés jusqu'à la fin de l'année
 1847, constatent l'avantage des mécaniques
 Jacquart nouvelles, qu'il désigne sous le
 nom de *mécaniques Jacquart parisiennes*.

Il est facile d'établir les avantages que
 ces mécaniques procureront aux fabricants
 d'étoffes pour meubles, de damas, de linge
 damassé de table, de rubans et de toutes les
 industries textiles.

On sait que les mécaniques Jacquart sont
 construites à simple griffe ou à double griffe.
 Les mécaniques Jacquart parisiennes sont à
 simple griffe pour les tissages à un fil au
 mailon ou à la lisse, et à double griffe pour
 la fabrication des châles façon cachemire.

Une mécanique Jacquart en bois à simple
 griffe, en 200, en 400, en 300, en 600, a un
 cylindre percé du nombre de trous
 correspondants, et une griffe de 8 lames ou
 de 12 lames, suivant le nombre de rangées
 de trous dans la hauteur de l'une des faces du
 cylindre. Dans les mécaniques Jacquart pa-
 risiennes à simple griffe, la combinaison
 étend les divisions à 800, 900 et 1000.

La griffe est une pièce de la mécanique à
 lames en fer bien également espacées, qui
 est placée horizontalement au-dessus du
 corps ou de la garniture des aiguilles; sa
 fonction est d'élever, au moyen d'un tirage
 mécanique qui agit par le pied de l'ouvrier,
 les crochets, dont la tête dépasse les lames
 après avoir traversé l'anneau de l'aiguille.
 Les lames sont au nombre de 16 pour les
 cylindres de 800 des mécaniques en fonte;

(1) Extrait des *Bulletins de la Société d'encoura-
 gement*.

au nombre de 18 pour un cylindre de 900, et au nombre de 20 pour les cylindres de 1000. Les cylindres sont en cuivre, de la dimension d'un cylindre en bois, savoir : d'un 400 pour le cylindre de 800, d'un 500 pour le cylindre de 1000; celui de 900 est d'une dimension entre les deux 400 et 500 : cette combinaison n'existe pas dans la Jacquart en bois ordinaire.

Les mécaniques à double griffe n'ont également qu'un cylindre, mais elles ont deux griffes l'une au bout de l'autre, disposées dans une position horizontale; elles fonctionnent l'une après l'autre; le nombre des aiguilles est égal aux trous de l'une des faces du cylindre, comme dans toutes les mécaniques Jacquart lorsqu'elles travaillent en plein compte; mais elles sont plus longues, et ont chacune deux anneaux, suivant la division des lames des griffes, non compris la chasse. C'est dans ces anneaux que passent les crochets, qui sont d'une longueur proportionnée à la hauteur de la lisse des chaînes; d'un bout, ils ont la tête recourbée uniformément en un bec ou coupée en biseau, qui passe au-dessus de la lame de la griffe, par l'extrémité inférieure; ces crochets sont recourbés en deux branches, et c'est dans l'enfourchement que passe un collet auquel sont attachées les fourches ou arcades qui tiennent les lissettes des maillons et des plombs.

Dans les mécaniques à double griffe, le nombre des crochets est double; la moitié fonctionne par une griffe, l'autre moitié par l'autre griffe. Les aiguilles et les crochets sont faits sur des mandrins; ils sont en fil de fer de bonne qualité.

Le cylindre ordinaire est une pièce en bois à quatre faces régulières, portant à l'une de ses extrémités une lanterne en fer, et au centre du quadrilatère de chaque bout un tourillon ou axe en fer. Il est percé symétriquement de trous dont les centres sont espacés de 6 millimètres, par 26 sur la longueur et 8 en hauteur; ces 26 trous multipliés par 8, en deux tableaux séparés par la dimension d'un trou non percé, donnent 416 trous pour un cylindre dit de 400; ces 26 rangées de trous multipliées par 12 trous de hauteur donnent, pour chaque tableau, 312 et 624 pour les deux.

Le cylindre est placé entre les bras du battant; il est ajusté devant la planchette des aiguilles, pour que les têtes de ces dernières puissent entrer dans les trous du cylindre et en sortir sans le moindre frottement; l'ouvrier, qui avec son pied foule la marche du métier, oblige par ce mouvement l'arbre à bascule et la griffe de s'élever; celle-ci porte sur le devant de la mécanique un longécrou taraudé muni à son extrémité d'un galet qui entre dans un excentrique adapté au battant; à l'état de repos, le galet presse le battant et le cylindre contre la planchette des aiguilles. Lorsque la griffe s'élève, le galet, dans le parcours de l'excentrique, éloigne le battant du cylindre; ce dernier, arrivé au terme de son écartement, est forcé de

tourner et de présenter une autre face par un crochet adapté à la jumelle de la mécanique; ce crochet, appelé *loquet*, a saisi des coins de la lanterne, tandis que celle tournant avec le cylindre, comprime le ressort qui appuie, par son mouvement de rotation, sur le côté de la lanterne; ce mécanisme force le cylindre de présenter également une face à la planchette.

Les mécaniques doubles Jacquart en bois sont dans les divisions de 400, 800, 700, 1,400, de 800, 1,600, de 900, 1,800 : ces dernières sont énormes. Les mécaniques Jacquart parisiennes à double griffe sont de 800, 1,600 et en 900, 1,800; le cylindre a 800 ou 900 trous dans la dimension correspondant à un 400, 800; il ne faut qu'un seul carton pour exécuter le même dessin, qui se fait ordinairement par deux montures de cartons, deux mécaniques et deux cylindres en bois.

La division des trous des cylindres et des trous de matrice est à peu près la même que l'ancienne division Jacquart lyonnaise; elle est, du centre d'un trou à un autre, de 0^m 006 $\frac{1}{16}$, soit 0^m 006812 : cette différence en plus est si minime, qu'elle ne présente aucune difficulté pour dégarnir la mécanique de la moitié de ses aiguilles et de ses crochets, et la faire travailler avec un cylindre à grands trous; on peut ainsi exécuter avec un nouveau les anciennes lectures commissionnées.

Le cylindre de la mécanique Jacquart est la pièce qui a réuni dans sa forme et dans son perçage tout ce que l'on pouvait obtenir du simple dans l'ancien usage de la tire; la complication des dessins même de perçage d'effet rendait cet ancien système impossible, outre qu'il était très-dispendieux.

La griffe, les aiguilles, les crochets ont été remplacés avec de grands avantages les casiers, les poulies et la queue de rame. La lecture des cartons, assemblés en chapelet, a supprimé en grande partie la lecture au lac de fil avec les gavassines. Ainsi les mécaniques Jacquart ont remplacé généralement toutes les tires. A ces mécaniques on a attaché le corps de fourches ou arcades comme si celles-ci étaient attachées aux cardes de rame. Avec ces mécaniques, les fabricants ont exécuté de plus grands dessins; c'est en recherchant l'exécution avec économie qu'ils ont apporté de l'amélioration dans les constructions des mécaniques, et qu'ils ont fait faire des progrès à toutes les industries de tissage.

La mécanique Jacquart parisienne contribuera à rendre de nouveaux services par l'économie qu'elle procure pour l'exécution d'un grand dessin par un seul carton contenant le double de trous dans la même dimension; à cette économie, qui est d'un tiers, il faut ajouter l'ordre qui résulte du montage d'une seule mécanique en fonte, au lieu de deux mécaniques Jacquart en bois.

Du carton et de la lecture Jacquart. — Le carton est jusqu'à ce jour la meilleure ma-

ere employée pour exécuter avec une grande célérité les dessins destinés à être reproduits par le tissage au moyen de la mécanique Jacquart. Le prix de ce carton varie suivant sa qualité; les feuilles ont 73 à 0-74 de longueur sur 0-46 de largeur. On tire 1,100 cartons de 400 dans 100 feuilles, et un plus grand nombre en 200 et en 300; mais on en tire un nombre variable en 500, 600, 700, etc., etc.

La lecture des dessins aux cartons de Jacquart est d'un prix élevé: depuis l'emploi des mécaniques, beaucoup de fabricants et de constructeurs ont cherché à économiser ces frais; M. Bosquillon, par l'application du piquage du carton, les a réduits de moitié. La mécanique Jacquart parisienne est qu'une lecture de cartons, qui font fonctionner d'une seule course 1,600 ou 1,800 cartes de dessin; la dimension de son carton est celle d'un carton de 400 à 450. Dans les mécaniques en bois, il faut deux cartons pour exécuter le même travail. La lecture des cartons de dessin est confiée à des hommes ou à des femmes munis d'une boîte dite d'*accrochage*. Le maître liseur remet à chacun de ses liseurs un morceau de carte des embarbes, un simple de cordes passées chacune dans des trous de deux lignes, d'un gril formant une lissette nouée à la longueur de 0-15 à 0-16; ces cordes, qui se prolongent d'environ 2 mètres, sont rangées les unes à côté des autres contre une traverse de bois ou une tringle de fer.

Le simple, ainsi disposé, s'accroche à la boîte d'accrochage; l'ouvrier le dispose d'après l'ordre qu'il a reçu et s'occupe de lire le morceau de carte de dessin. Les cartes de dessin sont des papiers imprimés par des planches gravées en carreaux, dont les lignes en longueur représentent la chaîne et celles en travers les trames. Le dessinateur trace sur ces papiers les objets qu'il veut produire, puis il les peint ou les fait peindre à la corde, c'est-à-dire qu'il fait bien arrêter les contours des objets, pour que le liseur ne puisse pas être induit en erreur en prenant des cordes qui changeraient leur effet.

Quand le liseur ne s'occupe que de sa lecture, il passe une embarbe, après avoir tenu dans sa main gauche toutes les cordes de la course, qu'il a parcourues avec les cordes longues, quelquefois de 2 mètres de long, attachées une à une le long d'une cordelette forte appelée *arbre*. Le liseur en passe une dans le simple à chaque lac qu'il a fini de lire, et, lorsque toutes les prises d'une course sont terminées, il fait un nœud de ces embarbes; à chaque course il en fait autant, puis, quand le nombre de courses est arrivé à la dizaine du papier, il indique sur un papier le chiffre de la dizaine qu'il a terminée, et l'assujettit à la dernière embarbe. C'est dans l'attention du liseur, c'est dans l'ordre qu'il apporte à la lecture, que consiste une bonne exécution du dessin.

Les maîtres liseurs coupent et divisent les cartes de dessins en autant de parties qu'ils croient convenable pour mettre les parties en lecture entre plusieurs liseurs; ils ont l'attention de bien numéroter chaque partie, et la reçoivent avec la même désignation, pour ne pas faire d'erreurs lors de la rentrée des simples. Les lectures par les simples à accrochage permettent à des maîtres actifs de pouvoir livrer une lecture complète de plusieurs milliers de cartons dans des délais très-rapprochés. Dans les mécaniques Jacquart parisiennes la lecture et le piquage sont établis pour travailler avec la plus grande célérité.

Du piquage des cartons de Jacquart. — Le piquage des cartons s'exécute en grande partie, jusqu'à ce jour, au moyen de deux machines: 1° Un métier disposé avec des cordes, pour transmettre les prises des lectures des embarbes à des poinçons qui sont poussés dans une matrice placée au devant du bâti; 2° Une presse à balancier fixée solidement sur une table, recevant la matrice des poinçons. Cette matrice, détachée de la première machine, est placée sur d'autres matrices entre lesquelles on a passé un carton; alors, le tout étant poussé sous le plat de la presse, l'ouvrier fait agir le balancier, et le carton est piqué.

Ce mécanisme est ancien, il est peu expéditif; les plaques des matrices exigent souvent des réparations. M. Bosquillon a adopté le piquage accéléré pour compléter son nouveau système d'économie; il a remplacé la presse à bascule par une forte vis qui agit de bas en haut et permet de percer d'un seul coup un carton de 1,000 trous.

Les piquages accélérés réunissent, dans le même bâti, le tirage des embarbes, dont le simple a été remplacé à la boîte d'accrochage, et le piquage des cartons, sans déplacement d'aucune matrice. Les matrices correspondent avec tant de régularité, qu'il n'existe pas le moindre frottement entre elles; elles durent longtemps avant d'avoir besoin de réparations.

Quand le liseur a terminé la lecture de la carte qui lui a été remise, il la rapporte, avec le simple garni de ses embarbes, au maître liseur; celui-ci lui rend un autre morceau de carte, un simple vide avec le gril, et de plus un paquet d'embarbes en quantité suffisante pour la lecture de la carte.

Le maître liseur est le propriétaire du piquage accéléré, pièce d'une haute valeur par sa construction et par le travail d'une très-grande complication de cordes, qui d'un côté sont fixées à la boîte d'accrochage, et de l'autre font descendre des poinçons dans les matrices. Ces cordes sont longues et en nombre double des trous des matrices du piquage; les trous des matrices sont en rapport exact avec les trous des cylindres des mécaniques Jacquart. Les cordes d'un côté, qui aboutissent à la boîte d'accrochage, sont attachées chacune à l'autre bout, à un plomb qui tient cette corde fortement tendue; de ces plombs partent d'autres cordes, dont chacune est accrochée à l'un des poin-

reçoit dans sa partie supérieure, qui a la forme d'une fourchette, la douille de la roue mobile, de sorte que le mouvement de ce levier, qui a lieu tantôt à droite et tantôt à gauche, fait engager les broches dans le croisillon ou les en fait sortir; ce qui rétablit ou interrompt le mouvement du métier. L'extrémité inférieure du même levier est retenue par la corde qui tient au martinet de la navette; cette corde suit ses mouvements et retombe sur la roue, lorsque lui-même retombe et lâche la corde. Le levier est alors rencontré par un crochet qui le pousse; c'est ce qui interrompt le mouvement. Un second crochet, diamétralement opposé au premier, remplit les mêmes fonctions que celui-ci; il est nécessaire, parce que la navette passe deux fois pendant que la roue fait une seule révolution.

1808. — Le second perfectionnement apporté par M. Biard à sa machine à tisser a pour but l'amélioration dans le tissage des toiles de fil, de lin et de chanvre. Pour obtenir une toile forte d'une bonne qualité, il est nécessaire que la chasse frappe deux fois : la première fois immédiatement après le passage de la navette et pendant que l'ouverture de la chaîne existe; la seconde fois lorsque l'ouvrier a croisé la chaîne sur le fil de la trame. M. Biard obtient ces effets en remplaçant dans sa machine : 1° les deux roues circulaires excentriques qui exercent la pression sur les pédales par deux pièces particulières; 2° la pièce qui détermine la chute du battant et qui sert à le relever, par une autre pièce qui donne deux chutes au battant pendant une demi-révolution. La première chute doit avoir lieu pendant l'ouverture de la chaîne, et la seconde lorsque la chaîne est croisée. Lors du départ de la navette, le battant est levé par un point situé sur la perpendiculaire à un des côtés du carré de l'axe; un autre point presse aussi perpendiculairement sur la pédale; un arc soutient le battant également levé, et un second arc pareil au premier sert à maintenir la chaîne également ouverte pendant le passage de la navette. Le premier coup de battant s'opère, et la pression sur la pédale s'exerce vers les points que l'on vient de désigner. Une dent soulève le battant et le laisse retomber une seconde fois; au second coup du même battant, la pédale est arrivée au point le plus près de l'axe; mais en même temps que cette première pédale s'est rapprochée de l'axe en parcourant 90 degrés, le croisement de la chaîne s'est opéré en passant sur l'autre pédale à l'instant même où le second coup du battant se fait. Le battant est ensuite relevé, et la seconde révolution a lieu et opère comme la première. Pour obtenir un tissu bien fait, il faut que le fil de la trame soit bien tendu. Il faut pour cela empêcher la réaction de la navette. C'est ce qu'on obtient au moyen d'un levier qui a quatre lignes d'épaisseur, et dont la surface est placée horizontalement et parallèlement à la navette. Le levier est fendu pour qu'on puisse introduire un petit

coin en bois, au moyen duquel on règle à volonté la pression sur la navette. (*Brevets non publiés*, 1810.)

M. X. Buchet a obtenu un brevet de cinq ans pour un métier de tisserand au moyen duquel on peut faire plusieurs pièces à la fois. Le corps de ce métier est à peu de chose près le même que celui d'un métier à calicot; la différence entre ces deux métiers consiste principalement dans le battant, qui est différemment disposé, suivant la largeur des pièces. Pour les pièces étroites, telles que le nankin, le battant porte dans sa partie inférieure une coulisse dans laquelle se meut un conducteur portant trois taquets ou petits morceaux de bois, qui chassent les deux navettes volantes, qui n'ont pas de roulettes et qui sont plus petites que celles ordinairement en usage, ce qui leur permet de se mouvoir plus facilement. Ce conducteur est retenu par deux vis, et peut, à l'aide de deux rainures allongées, avoir tout le mouvement nécessaire. C'est au moyen d'une poignée placée au milieu de ce conducteur que le tisserand, par un mouvement de va-et-vient à droite et à gauche, opère la chasse des deux navettes. Pour les pièces plus larges, les navettes sont mises en mouvement par l'impulsion de taquets glissant le long de tringles en fer rond. A ces taquets sont attachées des cordes qui passent sur des poulies, et qui se réunissent et se fixent à une poignée en bois, avec laquelle le tisserand fait agir les navettes. (*Brevets publiés*, tome IV, page 281.)

M. Lecoq, menuisier à Rouen, 1813. — La Société d'émulation de Rouen a décerné une médaille d'argent à M. Lecoq pour un perfectionnement dans les métiers à tisser au moyen duquel plusieurs navettes chargées de fils de plusieurs couleurs, se trouvent placées suivant le besoin de l'ouvrier, sans que le travail du tissage se trouve ralenti. (*Moniteur* de 1813, page 652.)

MÈTRE, SYSTÈME MÉTRIQUE. — En voyant le nombre prodigieux de mesures en usage non-seulement chez les peuples, mais dans la même nation, leurs divisions bizarres et incommodes pour les calculs, la difficulté de les connaître et de les comparer, enfin l'embarras et les fraudes qui en résultent dans le commerce, l'Assemblée constituante sentit qu'elle rendrait le plus grand service à la société en imposant à la France et en proposant à tous les peuples l'adoption d'un système de mesures dont les divisions uniformes se prêtassent plus facilement au calcul, et qui dérivassent de la manière la moins arbitraire d'une mesure fondamentale indiquée par la nature.

Le 8 mai 1790, cette célèbre assemblée rendit un décret d'après lequel le roi des Français devait engager le roi de la Grande-Bretagne à réunir aux savants français, choisis par l'Académie des sciences, un nombre égal de savants de la Société royale de Londres, pour déterminer en commun la longueur du pendule simple qui bat la seconde à la latitude moyenne de 45° et au niveau de la mer.

Cette longueur devait former l'unité des mesures que les deux nations auraient ensuite propagées parmi tous les peuples civilisés. Les événements politiques ne permirent pas cette réunion et la commission des académiciens français dut agir seule. Elle avait trois points principaux à fixer : la division du système, le choix de l'unité, et le rapport des diverses mesures à cette unité fondamentale.

L'avantage de la division en nombre égal à celui des chiffres de la numération est trop incontestable pour qu'il n'ait pas dû être admis dès l'abord. Mais il fallait se décider entre le système décimal en usage et le système duodécimal, dont l'introduction eût exigé un changement complet dans nos moyens de numération et d'arithmétique. Les difficultés que présentait une pareille innovation arrêtaient les savants commissaires, et l'habitude prévalut.

L'identité du calcul décimal, a dit Laplace, et de celui des nombres entiers ne laisse aucun doute sur les avantages de la division de toutes les espèces de mesures en parties décimales; il suffit, pour s'en convaincre, de comparer les difficultés des multiplications et des divisions complètes, avec la facilité des mêmes opérations sur les nombres entiers; facilité qui devient plus grande encore au moyen des logarithmes, dont on peut rendre, par des instruments simples et peu coûteux, l'usage extrêmement populaire. A la vérité, notre échelle arithmétique n'est point divisible par 3 et par 4, deux diviseurs que leur simplicité rend très-usuels. L'addition de deux nouveaux caractères eût suffi pour lui procurer cet avantage; mais un changement aussi considérable aurait été infailliblement rejeté avec le système de mesures qu'on lui aurait substitué. D'ailleurs, l'échelle duodécimale a l'inconvénient d'exiger que l'on retienne le produit de douze premiers nombres, ce qui surpasse l'ordinaire étendue de la mémoire, à laquelle l'échelle décimale est bien proportionnée. Enfin, on aurait perdu l'avantage qui probablement donna naissance à notre arithmétique, celui de faire servir à la numération les doigts de la main. On ne balançoit donc point à adopter la division décimale, et pour mettre de l'uniformité dans le système entier des mesures, on résolut de les dériver toutes d'une même mesure linéaire et de ses divisions décimales. La question fut ainsi réduite au choix de cette mesure universelle, à laquelle on donne le nom de mètre (1). »

La longueur du pendule et celle d'un cercle terrestre sont les deux principaux moyens qu'offre la nature pour fixer d'une manière invariable l'unité des mesures linéaires. Indépendants l'un et l'autre des révolutions morales, ils ne peuvent éprouver d'altération sensible que par de très-grands changements dans la constitution physique de la terre.

(1) du grec *μετρον*, mesure, parce que, en effet, c'est la mesure par excellence.

« Le premier moyen, d'un usage facile, a l'inconvénient, dit Laplace, de faire dépendre la mesure de la distance de deux éléments qui lui sont hétérogènes, la pesanteur et le temps dont la division est d'ailleurs arbitraire, et dont on ne pouvait pas admettre la division sexagésimale pour fondement d'un système décimal de mesures. » La commission, craignant d'ailleurs que le choix du pendule à 45°, quoique ce fût bien réellement la latitude moyenne, ne fût réprouvé par les peuples qui n'avaient pas cette latitude, voulut choisir une base plus large et véritablement universelle, en la prenant sur la terre elle-même. Ce moyen paraît avoir été employé de toute antiquité, tant il est naturel à l'homme de rapporter les mesures itinéraires aux dimensions mêmes du globe qu'il habite. « En sorte, dit Laplace, qu'en se transportant sur ce globe, il connoisse par la seule dénomination de l'espace parcouru, le rapport de cet espace au circuit entier de la terre. On trouve encore à cela l'avantage de faire correspondre les mesures nautiques avec les mesures célestes. Souvent le navigateur a besoin de déterminer l'un par l'autre le chemin qu'il a décrit et l'arc céleste compris entre les zéniths des lieux de son départ et de son arrivée; il est donc intéressant que l'une de ces mesures soit l'expression de l'autre, à la différence près de leurs unités. Mais, pour cela, l'unité fondamentale des mesures linéaires doit être une partie aliquote du méridien terrestre qui corresponde à l'une des divisions de la circonférence. Ainsi le choix du mètre fut réduit à celui de l'unité des angles.

« L'angle droit est la limite des inclinaisons d'une ligne sur un plan, et de la hauteur des objets sur l'horizon; d'ailleurs, c'est dans le premier quart de la circonférence que se forment les sinus et généralement toutes les lignes que la trigonométrie emploie, et dont les rapports avec le rayon ont été réduits en tables. Il était donc naturel de prendre l'angle droit pour l'unité et le quart de la circonférence pour l'unité de leur mesure. On le divisa en parties décimales, et, pour avoir des mesures correspondantes sur la terre, on divisa dans les mêmes parties le quart du méridien terrestre. Ce qui a été fait dans l'antiquité, car la mesure de la terre citée par Aristote, et dont l'origine est inconnue, donne 100,000 stades au quart du méridien. Il ne s'agissait plus que d'avoir exactement sa longueur. Mais d'abord quel est le rapport d'un arc du méridien mesuré à une latitude donnée au méridien entier? Dans les hypothèses les plus naturelles sur la constitution du sphéroïde terrestre, la différence des méridiens est insensible, et le degré décimal dont le milieu répond à la latitude moyenne est la centième partie du quart du méridien. L'erreur de ces hypothèses ne pourrait influer que sur les distances géographiques, où elle n'est d'aucune importance. On pouvait donc conclure la grandeur du quart du méridien de celle de l'arc qui traverse la France de-

OBSERVATIONS ET RÈGLES À SUIVRE.

Les multiplicateurs qui composent ce travail contiennent un nombre variable de décimales. Tels qu'ils sont, ils conduisent à un degré d'approximation satisfaisant. Néanmoins, pour ne pas s'embarrasser de calculs dans les opérations peu importantes ou qui ne nécessitent pas une grande exactitude, on pourra réduire le nombre des décimales.

Alors, prenez trois décimales dans les mesures linéaires et celles de pesanteur, quatre dans les mesures de surface, six dans les mesures de volume, en ayant soin toutefois d'augmenter ce nombre, si les premiers ordres d'unités ne sont pas exprimés par des chiffres significatifs.

Toutes les opérations indiquées conduisent au produit de deux facteurs, dont un au moins est pourvu de décimales; on se rappellera donc cette règle très-simple :

Effectuer la multiplication comme celle des nombres entiers, c'est-à-dire abstraction faite de la virgule, et séparer à la droite du produit autant de décimales qu'il y en a dans les deux facteurs.

Dans les résultats, si la partie entière fournit des mètres linéaires, la 1^{re} décimale exprime des décimètres; la 2^e, des centimètres; la 3^e des millimètres.

Si l'on s'agit de mètres carrés, les 2 premières décimales expriment des décimètres c.; les 2 suivantes, des centimètres c.; les deux suivantes, des millimètres c.

D'où les quatre premières expriment des centimètres et les six ensemble des millimètres c.

D'après cela, si le nombre des décimales est impair, rendez-le pair par l'addition d'un zéro.

Dans les fractions de mètre cb., les 3 premières décimales expriment des décim. cb., les 3 suivantes, des centimètres cb.; les 3 suivantes des millim. cb.

Chaque ordre devant être exprimé par 3 chiffres, complétez le dernier; pour cela, ajoutez autant de zéros qu'il en faut pour le rendre ternaire.

LONGUEUR.

NOMENCLATURE NOUVELLE.

Mètre, unité principale.

		MULTIPLIES.
Déca—	= 10	mètres.
Hecto—	= 100	„
Kilo—	= 1000	„
Myria—	= 10000	„
		SOUS-MULTIPLIES.
Déci—	= 6,1	de mètre.
Centi—	= 0,01	„
Milli—	= 0.0001	„
Ainsi 10 metres	= 1 déca—	
10 déca—	= 1 hecto—	
10 hecto—	= 1 kilo—	
10 kilo—	= 1 myria—	
Et 10 décim—	= 1 mètre—	
10 centi—	= 1 déci—	
10 milli—	= 1 centi—	

Les mots déca (10), hecto (100), kilo (1000), myria (10000), déci (10^e), centi (100^e),

milli (1000^e), appliqués à chaque unité principale, expriment les multiples et sous-multiples de cette unité.

LONGUEUR.

NOMENCLATURE ANCIENNE.

- Toise, unité principale = 6 pi. de roi.
- Le pied = 12 pouces.
- Le pouce = 12 lignes.
- La ligne = 12 points.
- L'aune de Paris = 3 pi. 7 po. 10 li. 5,6.
- L'aune communément employée = 3 pi. 8 po.
- L'aune usuelle (décret du 12 fév. 1812) était 12 décimètres.
- La lieue de poste = 2,000 t. (28 1/2 au deg)
- „ ordinaire = 2,280 t. 33 (25 au deg)
- „ moyenne ou ancienne = 2,565 t. 3
- „ marine = 2,850 t. 41 (20 au degré).
- Le mille marin = 950 t. 13 (1/60 de degré une minute).
- Brasse = 5 pi. (division des lignes de sonde)
- Terme de marine.
- Encablure = 120 brasses = 100 t. (largeur de passage). Terme de marine.
- Nœuds. = 47 pi. 1/2 (division de la ligne de Loe)
- Terme de marine.
- Pas géométrique = 5 pieds.
- Pas ordinaire = 2 p. 1/2.

RAPPORTS DES MESURES NOUVELLES AUX ANCIENNES

Multipliez les	par	pour les convertir
Mètres.	0,513074	toises.
„	3,078444	pieds.
„	36,941528	pouces.
„	443,296	lignes.
Décimètres.	0,051307	toises.
„	0,307844	pieds.
„	3,694152	pouces.
„	44,3296	lignes.
Centimètres.	0,0051307	toises.
„	0,0307844	pieds.
„	0,3694152	pouces.
„	4,43296	lignes.
Millimètres.	0,00051307	toises.
„	0,00307844	pieds.
„	0,03694152	pouces.
„	0,443296	lignes.
Mètres.	0,84144	aunes de Paris.
„	0,83957	aunes communes
1 décim.	0,083957	„
2 „	0,167914	„
3 „	0,251871	„
4 „	0,335828	„
5 „	0,419785	„
6 „	0,503742	„
7 „	0,587699	„
8 „	0,671656	„
9 „	0,755613	„

RAPPORTS DES MESURES ANCIENNES AUX NOUVELLES

Multipliez les	par	pour les convertir
Toises.	1,949036	mètres.
Pieds.	0,324839	„
Pouces.	0,027069	„
Lignes.	0,002253	„
Toises.	19,490363	décimètres.
Pieds.	3,248393	„
Pouces.	0,270699	„
Lignes.	0,022558	„
Toises.	194,903630	centim.
Pieds.	32,483938	„
Pouces.	2,706994	„
Lignes.	0,225582	„
Toises.	1949,036309	millim.
Pieds.	324,839384	„

Multiples les	par	pour les convertir en
lignes	27,069918	millim.
lignes	2,255829),
lignes de Paris.	1,188446	mètres.
lignes communes.	1,191077),
2	0,594),
3	0,396),
4	0,297),
5	0,198),
6	0,148),
12	0,099),
16	0,074),
24	0,049),
32	0,037),
Mètres.	0,84357	aunes de Normandie.
),	1,56365	aunes de Lorraine.
Liniètres.	0,25653	lieues de poste.
),	0,225	lieues ordinaires.
),	0,2	lieues moyennes.
),	0,18	lieues marines.
),	0,54	milles marins.
Myriam.	2,5653	lieues de poste.
),	2,25	lieues ordinaires.
),	2	lieues moyennes.
),	1,8	lieues marines.
),	5,4	milles marins.
Grades.	0,9	degrés.

Etant donné le prix d'une mesure nouvelle, trouver le prix de la mesure ancienne correspondante.

Multipiez le prix de la mesure nouvelle par le rapport de la mesure ancienne correspondante.

Premier exemple : Le mètre vaut 6 fr. 20, quel est le prix de la toise ?

Le rapport de la toise au mètre = 1 m. 59 millim.

Le prix de la toise = $1,949 \times 6,20 = 12$ fr. 08.

Second exemple : Le mètre vaut 2 fr. 50, combien 4 aunes communes ?

Le rapport de l'aune com. au mètre = 1 m. 191 millim.

Le prix de 4 aunes = $(1,191 \times 2,50) \times 4 = 11$ fr. 91.

Multipiez les	par	pour les convertir en
lignes de Normandie.	1,185438	mètres.
lignes de Lorraine.	0,639527),
lignes de poste.	3,893072	kilomètres.
lignes ordinaires.	4,44444),
lignes moyennes.	5),
lignes marines.	5,55555),
milles marins.	1,851837),
lieues de poste.	0,589307	myriam.
lieues ordinaires.	0,444444),
lieues moyennes.	0,5),
lieues marines.	0,555555),
milles marins.	0,185183),
degrés.	1,111111	grades.

Etant donné le prix d'une mesure ancienne, trouver le prix de la mesure nouvelle correspondante.

Multipiez le prix de la mesure ancienne par le rapport de la mesure nouvelle correspondante.

Premier exemple : Le pied vaut 1 fr. 20, combien le mètre ?

Le rapport du mètre au pied étant de 3 pi. 078.

Le prix du mètre = $3,078 \times 1,20 = 3$ fr. 69.

Second exemple : On donne 2 fr. 40, par

lieue ordinaire, combien par myriamètre. Le rapport du myriam. à la lieue ord. = 2 li. 25.

Le prix du myriam. = $2,25 \times 2,40 \times 5$ fr. 40.

SURFACE.

NOMENCLATURE NOUVELLE.

Mètre carré, surface d'un mètre de côté. Appliqué aux mesures agraires, il prend le nom de centiare.

MULTIPLES.

Déca — c. = 10	m. de côté = 100 m. c. (are).
Hecto — c. = 100	m. de côté = 10000 m. c. (h ²)
Kilo — c. = 1000	m. de côté = 100000 m. c.
Myria — c. = 10000	m. de côté = 10000000 m. c.

SOUS-MULTIPLES.

Deci — c. = 100 centim. c. = 0,01 de m. c.
Centi — c. = 100 millim. c. = 0,01 de décim. c.
Milli — c. = 100 dix milli. c. = 0,01 de centim. c.

Ainsi 100 décam. c. = 1 hectom. c.
 100 hectom. c. = 1 kilom. c.
 100 kilom. c. = 1 myriam. c.
 Et 100 décim. c. = 1 mètre c.
 100 centim. c. = 1 décim. c.
 100 millim. c. = 1 centim. c.

SURFACE.

NOMENCLATURE ANCIENNE.

Toise carrée, unité principale, surface de 6 pieds de côté.

Le pied c.	= 144 po. c.
Le pouce. c.	= 144 lig. c.
La ligne c.	= 144 points c.
La perche de Bourgogne	= 9 pi. 6 po.
du comté	= 9 pi. 8 po. 1/5 du pied de roi.
Le journal de Bourgogne	= 360 perches c. (1).
La fauchée (prairies)	= 360 "
L'ouvrée (vignes)	= 45 "
Le journal au comté	= 360 " (2)
La perche des eaux et forêts	= 22 pieds.
L'arpent	= 100 perches c. de 22 pi.
La perche de Paris	= 18 pi.
L'arpent	= 100 perches c. de 18 pi.
L'arpent de 100 perches c. de 20 pi.	
L'arpent de 100 " c. de 24 pi.	

RAPPORTS DES MESURES NOUVELLES AUX ANCIENNES.

Multipiez les	par	pour les convertir en
Mètres c.	0,263244	toises carrées.
),	9,476817	pieds carrés.
),	1364,661714	pouces carrés.
),	196511,286874	lignes carrées.
Décim. c.	0,004768	pieds carrés.
),	13,646617	pouces carrés.
),	1965,112868	lignes carrées.
Centim. c.	0,000947	pieds carrés.
),	0,136466	pouces carrés.
),	19,651128	lignes carrées.
Mètres c.	0,105006	perches de Bourgogne.
),	0,029249	perches de 18 pieds.
),	0,019580	perches des eaux et forêts.
),	0,023692	perches de 20 pieds.
),	0,016452	perches de 24 pieds.
),	0,101376	perches du comté.

(1) 34 ares 28,28.

(2) 35 ares 51,04. On appelle aussi ce dernier journal de Bourgogne calculé avec la perche du comté.

<i>Multipliez les</i>	<i>par</i>	<i>pour les convertir en</i>
Arcs.	0,029168	journaux de Bourgogne.
,	0,028160	journaux du comté.
,	0,029249	arpents (p. de 18 pieds).
,	0,019580	arp. des eaux et forêts.
,	0,023692	arp. (p. de 20 pieds).
,	0,016452	arp. (p. de 24 pieds).
Hectares.	2,916833	journaux de Bourgogne.
,	2,816076	journaux du comté.
,	2,924943	arp. (p. de 18 pieds).

RAPPORTS DES MESURES ANCIENNES AUX NOUVELLES.

<i>Multipliez les</i>	<i>par</i>	<i>pour les convertir en</i>
Toises carrées.	3,798742	mètres c.
Pieds carrés.	0,105520	,
Pouces carrés.	0,000732782	,
Lignes carrées.	0,0000508876	,
Pieds carrés.	10,552000	décim. c.
,	1055,200000	centim. c.
,	105520,000000	millim. c.
Pouces carrés.	0,073278	décim. c.
,	7,327821	centim. c.
,	732,782122	millim. c.
Perches de Bourgogne.	9,523236	mètres c.
— de 18 pieds.	34,18868	,
— de 22 pieds.	51,071980	,
— de 20 pieds.	42,208248	,
— de 24 pieds.	60,779877	,
— du comté (9 pi. 8 po. 3 points $\frac{1}{3}$ du pied de roi).	9,863996	,
Journaux de Bourgogne calculés avec la perche du comté.	0,355104	hectares.
Ouvrées.	4,438800	ares.
Journaux de Bourgogne (perche 9 pi. $\frac{1}{2}$).	0,342828	hectares.
Ouvrées.	4,283350	ares.
Arp. de 100 p. de 18 pi.	0,341886	hectares.
Hectares.	1,958021	arp. des eaux et forêts.
,	2,3692	arp. (perch. de 20 pieds).
,	1,6452	arp. (perch. de 24 pieds).
Kilom. c.	0,050625	lieues ordinaires carrées.
,	0,065807	lieues de poste carrées.
Myriam. c.	5,0625	lieues ordinaires carrées.
,	6,580764	lieues de poste carrées.

Etant donné le prix d'une mesure nouvelle, trouver le prix de la mesure ancienne correspondante.

Multipliez le prix donné par le rapport de la mesure ancienne correspondante.

Premier exemple : Le mètre c. vaut 4 fr. 50, comb. la toise carrée ?

Le rapport de la toise c. au mètre c. = 3 m. c. 798742.

Le prix de la toise = $3,798742 \times 4,50 = 17$ f. 09.

Second exemple : L'hectare vaut 2000 fr., combien le journal.

Le rapport du journal à l'hectare = 0 hect. 355104.

Le prix du journal = $0,355104 \times 2000 = 710$ fr. 21.

<i>Multipliez les</i>	<i>par</i>	<i>pour les convertir en</i>
Arp. des eaux et forêts.	0,510719	hectares.
Arp. de 100 p. de 20 pi.	8,422082	,
Arp. de 100 p. de 24 pi.	0,607798	,
Lieues ordinaires c.	19,753046	kilom. c.
— de poste c.	15,194949	,
— ordinaires c.	0,197530	myriam. c.
— de poste c.	0,151949	,

Etant donné le prix d'une mesure ancienne, trouver le prix de la mesure nouvelle correspondante.

Multipliez le prix donné par le rapport de la mesure nouvelle correspondante.

Premier exemple : La toise carrée vaut 2 f. 50, comb. le mètre ?

Le rapport du mètre à la toise = 0 t. 263244.

Le prix du mètre = $0,263244 \times 2,50 = 0$ f. 65.

Second exemple : Le pied carré vaut 1 fr. 50, combien 3 mètres ?

Le rapport du mètre au pied = 9 pi. c. 476817.

Le prix de 3 mètres = $(9,476817 \times 1,50) \times 3 = 42$ fr. 64.

VOLUME.

NOMENCLATURE NOUVELLE.

Mètre cube, unité principale, volume compris sous 6 faces carrées et égales, et dont chaque arête = 1 mètre.

MULTIPLIES.

Déca	— cb. = 1000 m. cb.
Hecto	— cb. = 1000 décamètres cb.
Kilo	— cb. = 1000 hecto. cb.
Myria	— cb. = 1000 kilo. cb.

SOUS-MULTIPLIES.

Le déci	— cb. = 1000 centi. cb.
Le centi	— cb. = 1000 milli. cb.
Le milli	— cb. = 1000 dix milli. de m. cb.

Dans les multiples et sous-multiples du mètre cube chaque unité en vaut mille de l'ordre immédiatement inférieur.

Le stère = 1 m. cb. ; sous cette dénomination, il s'applique seulement au volume des bois

MULTIPLIES.

Déca — = 10 stères.

Les autres multiples inusités.

SOUS-MULTIPLIES.

Déci — = $\frac{1}{10}$ de stère.

Centi — = $\frac{1}{100}$ de stère.

Les autres sous-multiples inusités.

Dans les multiples et sous-multiples du stère chaque unité en vaut dix de l'ordre immédiatement inférieur.

VOLUME.

NOMENCLATURE ANCIENNE.

Toise cube, volume compris sous 6 faces carrées et égales, ayant une toise sur chaque arête, = 216 pieds cb.

Le pied cb. = 1728 po. cb.

Le pouce cb. = 1728 lignes cb.

La solive = 12 pi. de long sur 36 po. c. ou 6 pi. de long sur 72 po. c. ou 3 pi. de long sur 1 pi. c.

La solive = 432 chevilles.

La marque = 300 chevilles.

La corde de bois ordinaire = 8 pi. de couche sur 4 de hauteur, la bûche ayant 4 pi. de longueur, = 128 p. cb.

Ses subdivisions sont :

Le grand moule = $\frac{1}{4}$ corde = 64 pi. cb.

Le petit moule = $\frac{1}{8}$ de corde = 5 pi. cb. 33.

La corde des eaux et forêts = 8 pi. de couche, 4 de hauteur, la bûche ayant 3 pi. $\frac{1}{2}$ de longueur.

La corde dite de port ou petite corde = 8 pieds de couche, 5 de hauteur, la bûche ayant 3 pi. $\frac{1}{2}$ de longueur.

La voie de Paris = 4 pi. de couche, 4 p. de hauteur, la bûche ayant 5 p. 1/2 de longueur.

RAPPORTS DES MESURES NOUVELLES AUX ANCIENNES.

Multipliez les	par	pour les convertir en
Mètres cb.	0,135064128	toises cb.
"	29,173851852	pieds cb.
"	50412,416000825	pouces cb.
"	87112654,849425808	lignes cb.
Decim. cb.	0,029173851	pieds cb.
"	50,412116000	pouces cb.
"	87112,654849425	lignes cb.
Centim. cb.	0,000029173	pieds cb.
"	0,050412416	pouces cb.
"	87,112654849	lignes cb.
Millim. cb.	0,000000029	pieds cb.
"	0,000050412	pouces cb.
"	0,087112654	lignes cb.
Stères.	9,724617284	solives.
"	0,227920717	cordes de 128 pi. cb.
"	0,455841434	grands moules.
"	5,470097408	petits moules.
"	0,260480820	cordes de 112 pi. cb.
"	0,208384656	cordes de 140 pi. cb.
"	0,520961640	voies de Paris.

Etant donné le prix d'une mesure nouvelle, trouver le prix de la mesure ancienne correspondante.

Multipliez le prix de la mesure nouvelle par le rapport de la mesure ancienne correspondante.

Exemple : Le mètre cb. vaut 20 fr., comb. la toise cb.

Le rapport de la toise cb. au mètre cb. = 7 m. cb. 403887.

Le prix de la toise cb. = 7,403887 × 20 = 148 fr. 07.

RAPPORTS DES MESURES ANCIENNES AUX NOUVELLES.

Multipliez les	par	pour les convertir en
Toises cb.	7,403887136	mètres cb.
Pieds cb.	0,034277255	"
Pouces cb.	0,0000198363	"
Lignes cb.	0,0000000114	"
Decim. cb.	34,277255259	decim. cb.
"	0,019836374	"
"	0,000011479	"
Centim. cb.	34277,255259428	centim. cb.
"	19,8363745	"
"	0,011479383	"
Millim. cb.	34277255,259428	millim. cb.
"	19836,375	"
"	11,479383	"
Stères.	0,102852	Stères.
"	4,387490	"
Cordes de 128 pi. cb.	2,193745	"
Grands moules	0,182812	"
Petits moules.	3,839053	"
Cordes de 112 pi. cb.	4,798815	"
Cordes de 140 pi. cb.	1,919526	"
Voies de Paris.		"

Etant donné le prix d'une mesure ancienne, trouver le prix de la mesure nouvelle correspondante.

Multipliez le prix de la mesure ancienne par le rapport de la mesure nouvelle correspondante.

Exemple : La corde de 128 pi. cb. vaut 70 f., comb. le st.

Le rapport du stère à la corde étant de 0 corde 227920.

Le prix du stère = 0,227920 × 70 = 15 fr. 95.

CAPACITÉ.

NOMENCLATURE NOUVELLE.

Litre, unité principale = 1 décim. cb. = 0,001 de m. cb.

MULTIPLIES.

Le déca	=	10 lit.	=	10 déci. cb.	=	0,01 de m. cb.
L'hecto	=	100	=	100	=	0,1
Le kilo	=	1000	=		=	inusité.
Le myria	=	10000	=		=	

SOUS-MULTIPLIES.

Le deci	=	0,1	de litre =	100 centim. cb.
Le centi	=	0,01	, =	10
Le milli	=	0,000	, =	1

Rapport de la capacité au poids, quand il s'agit de l'eau.

1 milli	=	1 gramme.
1 centi	=	1 déca
1 déci	=	1 hecto
1 litre.	=	1 kilo
1 déca	=	1 myria
1 hecto	=	100 kilo

CAPACITÉ.

NOMENCLATURE ANCIENNE.

Liquides.

Pinte	=	$\frac{1}{16}$ du muid.
Setier	=	8 pintes.
Muid	=	288 pintes.
Pinte de roi	=	2 chapeaux (1).
Channe	=	2 pintes de roi.
Setier	=	8 channes.
Muid	=	16 setiers = 256 pintes de roi.
Pinte de Bourgogne	=	$\frac{1}{12}$ du muid de Bourgogne.
Setier	=	19 pintes de Bourgogne.
Muid	=	256 pintes de Bourgogne
Le quarri	=	$\frac{1}{4}$ du muid.

Grains.

Comme celles des liquides, les mesures des grains étaient très-considérables; mais les marchés publics en ont ralenti l'usage.

Dans le Jura, le commerce des liquides se traitait principalement au muid de 120 channes = 240 pintes (1 litre 25) = 300 litres.

A Gy, les affaires se traitaient à la pièce de 200 litres.

RAPPORTS DES MESURES ANCIENNES AUX NOUVELLES.

Multipliez les	par	pour les convertir en
Pintes.	0,9313	litres
"	0,09313	décalitres.
Muids.	2,6822	hectolitres.
Pintes de roi.	1,0625	litres.
Channes.	2,1250	"
Pintes de roi.	0,1062	décalitres.
Channes	0,2125	"
Setiers.	1,7	"
"	0,17	hectolitres.
Muids.	2,72	"
Pintes de Bourgogne.	1,25	litres.
"	0,125	décalitres.
Setiers.	2	"
"	0,20	hectolitres.
Muids.	3,20	"

(1) Cette mesure = 1 lit. 0,625. — On lui donne en quelques lieux 1 lit. 11. Dans ce cas, le muid au lieu de 272 lit. vaut 284 lit. 67. — On lui donne encore pour valeur 1 lit. 25. alors le muid = 218 pintes ou 109 channes = 272 lit.

Etant donné le prix d'une mesure ancienne, trouver le prix de la mesure nouvelle correspondante.

Multipliez le prix de la mesure ancienne par le rapport de la mesure nouvelle correspondante.

Exemple : Le muid de Bourgogne vaut 80 fr. combien l'hectolitre ?

Le rapport de l'hectolitre au muid de Bourgogne étant de 0,3125

Le prix de l'hectolitre $0,3125 \times 80 = 25$ fr.

RAPPORTS DES MESURES NOUVELLES AUX ANCIENNES.

Multipliez les	par	pour les convertir en
Litres.	1,0757	pintes.
Décilitres.	10,7575	"
Hectolitres.	0,5728	muids.
Litres.	0,9412	pintes de roi
"	0,4706	channes.
Décilitres.	9,4121	pintes de roi
"	4,7060	channes.
"	0,5882	setiers.
Hectolitres.	5,8825	"
"	0,5676	muids.
Litres.	0,80	pintes de Bourgogne.
Décilitres.	8,00	"
"	0,50	setiers.
Hectolitres.	5,00	"
"	0,3125	muids.

Etant donné le prix d'une mesure nouvelle, trouver le prix de la mesure ancienne correspondante.

Multipliez le prix de la mesure nouvelle par le rapport de la mesure ancienne correspondante.

Exemple : Le litre vaut 0,75, combien la pinte ?

Le rapport de la pinte au litre étant de 1,0625,

Le prix de la pinte $= 1,0625 \times 0,75 = 0$ fr. 796.

POIDS.

NOMENCLATURE NOUVELLE.

Gramme, unité principale.

Le gr. = en volume 1 centimètre cb.

" = en poids 1 millilitre d'eau distillée(1).

MULTIPLES.

Déca —	= 10	grammes.
"	=	en volume, 10 centimètres cb.
"	=	en poids, 1 centilit. d'eau distill.
Hecto —	= 100	grammes.
"	=	en volume, 100 centimètres cb.
"	=	en poids, 1 décil. d'eau dist.
Kilo —	= 1000	grammes.
"	=	en volume, 1 décim. cb.
"	=	en poids, 1 litre d'eau distillée.
Myria —	= 10000	grammes.
"	=	en volume, 10 décimètres cb.
"	=	en poids, 10 litres d'eau dist.

SOUS-MULTIPLES.

Déci —	= 1/10	de gramme.
"	=	en vol., 100 millim. cb.
"	=	en poids, 1/10 de mill. d'eau distil.
Centi —	= 1/100	de gramme.
"	=	en vol., 10 millimètres cb.
"	=	en poids, 1/100 de mill. d'eau dist.
Milli —	= 1/1000	de gramme.
"	=	en vol., 1 millim. cb.
"	=	en poids, 1/1000 de mill. d'eau distillée.

(1) A son maximum de densité.

POIDS.

NOMENCLATURE ANCIENNE.

La livre,	unité principale = 2 marcs.
Le marc	= 8 onces.
L'once	= 8 gros.
Le gros	= 3 scrupules.
Le scrupule	= 2 oboles.
L'obole	= 3 carats
Le carat	= 4 grains.
Le grain	= 1/9216 de la livre.
Le quintal	= 100 livres.
Le millier	= 1000 livres
Le tonneau	= 2000 livres.

Poids des cantons limitrophes de la Suisse, trad en kilo.

Bâle.	Livre forte = 0,489.
"	" poids marchand 0,4789.
Berne	" = 16 onces = 32 loth 128 drac = 0,520.
Genève	" poids fort = 18 onces = 432 denier
"	" 0,550 poids faible = 15 onces = 360 = 0,448.
Lausanne.	Livre, = 16 onces = 126 gros =
<i>Pour les cantons plus éloignés.</i>	
Lucerne.	Livre = 0,499.
St.-Gall.	" poids fort = 0,585.
"	" poids faible = 0,468.
Schaffhouse	" à 40 loth = 0,574.
"	" 32 loth = 0,460.
Soleure	" = 0,528.
Zurich.	" poids fort = 0,528.
"	" poids faible = 0,469.

RAPPORTS DES MESURES NOUVELLES AUX ANCIENNES

Multipliez les	par	pour les convertir
Kilogrammes.	2,042876	livres.
Hectogrammes.	0,204287	"
Décagrammes.	0,020428	"
Grammes.	0,002042	"
Hectogrammes.	3,268691	onces.
"	26,148812	gros.
"	188,2715	grains.
Décagrammes.	0,326869,	onces.
"	2,614881	gros
"	188,2715	grains.
Grammes	0,052686	onces.
"	0,261488	gros.
"	18,82715	grains.
Kilogrammes.	0,020428	quintaux.
Myriagrammes.	0,204287	"
Kilogrammes.	0,002042	milliers.
Myriagrammes.	0,020428	"

Etant donné le prix d'une mesure nouvelle trouver le prix de la mesure ancienne correspondante.

Multipliez le prix de la mesure nouvelle par le rapport de la mesure ancienne correspondante.

Exemple : L'hectogramme vaut 2 fr. combien l'once ?

Le rapport de l'once à l'hectogramme = 0,305941.

Le prix de l'once $= 0,305941 \times 2,40 = 0$ fr.

RAPPORTS DES MESURES ANCIENNES AUX NOUVELLES

Multipliez les	par	pour les convertir
Livres.	0,489505	kilogrammes
"	4,895058	hectogrammes
"	48,95058	décagrammes
"	489,5058	grammes.

<i>Multipliez les</i>	<i>par</i>	<i>pour les convertir en</i>
Onces	0,505941	hectogrammes.
Grains	0,038242	, ,
Grains	0,000531	, ,
Onces.	3,059411	décagrammes.
Grains	0,382426	, ,
Grains	0,005311	, ,
Onces.	30,594112	grammes.
Grains	3,824264	, ,
Grains	0,053114	, ,
Quintaux.	48,95058	kilogrammes.
, ,	4,895058	myriagrammes.
Mièrs.	489,5058	kilogrammes.
, ,	48,95058	myriagrammes.

Etant donné le prix d'une mesure ancienne, trouver le prix de la mesure nouvelle correspondante.

Multipliez le prix de la mesure ancienne par le rapport de la mesure nouvelle correspondante.

Exemple : Le litre vaut 4 fr., comb. le décagramme ?

Le rapport du décagramme à la livre = 0,00228.

Le prix du décagramme = 0 fr. 08.

MONNAIES.

NOMENCLATURE.

Le franc, unité principale, valeur de 5 grammes écart à 1,10 d'alliage.

MULTIPLES.

	10 fr.
Or. Pièce de	{ 20
	{ 40
	{ 100
Argent. Pièce de	{ 2 fr
	{ 5

SOUS-MULTIPLES.

Argent. Pièce de	{ 0,25 cent.
	{ 0,50
Billon. Pièce de	{ 0,10 cent.
	{ 0,01 cent.
Cuivre. Pièce de	{ 0,10
	{ 0,05

Toutes les monnaies d'or ou d'argent sont au litre de 900/1000, c'est-à-dire qu'elles contiennent 900/1000 de matière pure et 1/1000 de cuivre, ou 9/10 de fin et 1/10 d'alliage.

Le franc est la valeur de 84 grains 722.

La livre tournois valait 83 grains 678.

Il existe plusieurs moyens mécaniques pour établir la longueur du mètre avec le diamètre des monnaies. Le plus simple consiste à prendre 27 fois celui de la pièce de 5 fr. Ce procédé conduit à 0 m. 999 milli. = 1 m. à 0,001 près.

TABEAU SYNOPTIQUE DES MONNAIES.

	Valeur.	Poids.	Dimension.
	fr. c.	gr.	m.
Or.	10	3,23	0,018
	20	6,45	0,021
	40	12,90	0,026
	100	32,25	0,034
Argent.	1	5	0,023
	2	10	0,027
	5	25	0,037
Billon.	0,25	1,25	0,010
	0,50	2,50	0,018
	0,10	2	
Cuivre.	0,01	2	
	0,05	10	
	0,10	20	

Etant donné le poids et le titre d'une monnaie étrangère, déterminer sa valeur en monnaie française.

Il faut d'abord découvrir la quantité de métal fin de la monnaie proposée : pour cela, multipliez son poids par son titre.

Ensuite divisez son poids de fin par le poids de fin de la monnaie française à laquelle on veut ramener la pièce proposée.

Premier exemple : — Or. — Le ducat de Prusse = en poids 3 gr. 491. — Son titre est de 0,979.

Son poids de fin = 3,491 × 0,979 = 3,417689.

Le poids de fin de la pièce de 10 francs étant de 2 fr. 907, on a pour valeur du ducat en pièces de 10 fr. $\frac{3,417689}{2,907} = 1,175$.

C'est-à-dire 1 pièce de 10 fr. et 1 dixième de pièce de 10 fr. + 75 cent., d'où 11 fr. 75.

Second exemple — Argent. — L'écu de Bâle = en poids 23 gr. 386. — Son titre est de 0,878.

Son poids de fin = 23,386 × 0,878 = 20,532908.

Le poids de fin du franc étant de 4 gr. 5, on a donc pour valeur de l'écu de Bâle en francs $\frac{20,532908}{4,5} = 4$ fr. 56.

Ce que nous venons de dire, ce que nous avons à dire encore sur les poids et mesures serait incomplet, si nous ne donnions à nos lecteurs un exposé comparatif des diverses mesures des peuples étrangers avec les mesures françaises. C'est ce que nous allons faire dans une série de tableaux.

MESURES ANGLAISES

Comparées aux mesures françaises.

MESURES DE LONGUEUR.

Anglaises.	Françaises.
Inch, Pouce ($\frac{1}{36}$ du yard)	2,539954 centim.
Foot, Pied ($\frac{1}{3}$ du yard)	3,0479449 décim.
Yard impérial	0,91438348 mètr.
Fathom (2 yards)	1,82876696 mètr.
Pole ou perch ($5 \frac{1}{4}$ yards)	5,02914 mètres.
Furlong (220 yards)	201,16437 mètres.
Mile (1760 yards)	1609,3149 mètres.

Françaises.

Millimètre	0,03937 pouces.
Centimètre	0,393708 pouces.
Décimètre	3,937079 pouces.
	39,37079 pouces.
Mètre	3,2808992 pieds.
	1,093633 yard.
Myriamètre	6,2138 milles.

MESURES DE SUPERFICIE.

Anglaises.	Françaises.
Yard carré	0,836097 m. car.
Rod (perche carrée)	25,291939 m. car.
Rood (1210 yards car.)	10,116775 ares.
Acre (4840 yards car.)	0,404671 hectare.
	Françaises.
Mètre carré	1,196053 yard c.
Are	0,098845 rood.
Hectare	2,471143 acres.

MESURES DE CAPACITÉ.

Anglaises.	Françaises.
Pint ($\frac{1}{4}$ de gallon)	0,567952 litre.
Quart ($\frac{1}{2}$ de gallon)	1,135864 litre.
Gallon impérial	4,54345797 litres
Peck (2 gallons)	9,0869159 litres.

Anglaises.	Françaises.
Bushel (8 gallons)	36,347664 litres.
Sack (3 bushels)	1,09043 hectolit.
Quarter (8 bushels)	2,907813 hectolit.
Chaldron (12 sacks)	13,08516 hectolit.
Françaises.	Anglaises.
Litre	1,760773 pint.
Décalitre	0,2200967 gallon.
Hectolitre	2,2009668 gallons.
	22,009668 gallons.

POIDS.

Anglais. Troy.	Français.
Grain (24° de pennyweight)	0,061798 gram.
Pennyweight (20° d'once)	1,556160 gram.
Once (12° de livre troy)	31,103191 gram.
Livre troy imp. (5760 grains)	373,238296 gram.
Anglais. Avoirdupois.	Français.
Dram (16° d'once)	1,773 grammes.
Once (16° de la livre)	28,349 grammes.
Livre avoirdupois impériale	453,358 grammes.
Quintal (112 livres)	50,80 kilogram.
Ton (20 quintaux)	1016,04 kilogram.
Français.	Anglais.
Gramme	15,4325 grai. troy.
	0,6430 pennywe.
	15432,5 grains troy.
Kilogramme	2,6793 livres troy,
	2,2046 liv. avoird.

RÉDUCTION.

En millimètres des baromètres anglais et français exprimés en pouces.

BAROMÈT. ANGLAIS. BAROMÈT. ANGLAIS. BAROM. FRANÇAIS.

	pouc. dix. millim.	pouc. dix. millim.	pouc. lign. millim.
24	0 609,59	27 4 695,95	26 0 703,82
	1 612,13	5 698,49	1 706,07
	2 614,67	6 701,03	2 708,33
	3 617,21	7 703,57	3 710,59
	4 619,75	8 706,11	4 712,84
	5 622,29	9 708,65	5 715,10
	6 624,83	28 0 711,19	6 717,36
	7 627,37	1 713,73	7 719,61
	8 629,91	2 716,27	8 721,86
	9 632,45	3 718,81	9 724,12
25	0 634,99	4 721,35	10 726,38
	1 637,53	5 723,89	11 728,63
	2 640,07	6 726,43	27 0 730,89
	3 642,61	7 728,97	1 733,15
	4 645,15	8 731,51	2 735,40
	5 647,69	9 734,05	3 737,66
	6 650,23	29 0 736,59	4 739,91
	7 652,77	1 739,13	5 742,17
	8 655,31	2 741,67	6 744,42
	9 657,85	3 744,21	7 746,68
26	0 660,39	4 746,75	8 748,94
	1 662,93	5 749,29	9 751,19
	2 665,47	6 751,83	10 753,45
	3 668,01	7 754,37	11 755,70
	4 670,55	8 756,91	28 0 757,96
	5 673,09	9 759,45	1 760,22
	6 675,63	30 0 761,99	2 762,47
	7 678,17	1 764,53	3 764,73
	8 680,71	2 767,07	4 766,98
	9 683,25	3 769,61	5 769,24
27	0 685,79	4 772,15	6 771,49
	1 688,33	5 774,69	7 773,75
	2 690,87	6 777,23	8 776,01
	3 693,41	7 779,77	9 778,26

COMPARAISON

Des thermomètres Fahrenheit et centigrade.

Fahrenh.	Centigr.	Fahrenh.	Centigr.	Fahrenh.	Centigr.
—4°	—20,00	33°	0,56	70°	21,11
—3	—19,44	34	1,11	71	21,67
—2	—18,89	35	1,67	72	22,22
—1	—18,33	36	2,22	73	22,78
0	—17,78	37	2,78	74	23,33
1	—17,22	38	3,33	75	23,89
2	—16,67	39	3,89	76	24,44
3	—16,11	40	4,44	77	25,00
4	—15,56	41	5,00	78	25,56
5	—15,00	42	5,56	79	26,11
6	—14,44	43	6,11	80	26,67
7	—13,89	44	6,67	81	27,22
8	—13,33	45	7,22	82	27,78
9	—12,78	46	7,78	83	28,33
10	—12,22	47	8,33	84	28,89
11	—11,67	48	8,89	85	29,44
12	—11,11	49	9,44	86	30,00
13	—10,56	50	10,00	87	30,56
14	—10,00	51	10,56	88	31,11
15	—9,44	52	11,11	89	31,67
16	—8,89	53	11,67	90	32,22
17	—8,33	54	12,22	91	32,78
18	—7,78	55	12,78	92	33,33
19	—7,22	56	13,33	93	33,89
20	—6,67	57	13,89	94	34,44
21	—6,11	58	14,44	95	35,00
22	—5,56	59	15,00	96	35,56
23	—5,00	60	15,56	97	36,11
24	—4,44	61	16,11	98	36,67
25	—3,89	62	16,67	99	37,22
26	—3,33	63	17,22	100	37,78
27	—2,78	64	17,78	101	38,33
28	—2,22	65	18,33	102	38,89
29	—1,67	66	18,89	103	39,44
30	—1,11	67	19,44	104	40,00
31	—0,56	68	20,00	105	40,56
32	—0,00	69	20,56	106	41,11

VALEUR,

en poids et mesures métriques, des poids et mesures de pays étrangers (1)

MESURES DE LONGUEUR.

VILLES.	NOM.	Valeur en centimèt. c
Aix-la-Chapelle	pied	26,96
Amsterdam	—	28,31
	— du Rhin	31,385
Anspach	—	29,78
Anvers	—	28,55
Augsbourg	—	29,59
Bâle	—	29,83
Bergame	—	43,60
Berne	—	29,52
Bologne	—	38,05
Brème	—	28,92
Breslau	—	28,42
Bruxelles	—	27,575
Cagliari	palme	26,25
Carrare	—	24,36
Clèves	pied	29,55
Cracovie	—	35,64
Crémone	—	39,70
Dantzick	—	28,69
Erfurt	—	28,22
Ferrare	—	40,11
Francfort-sur-Mein	—	28,65

(1) Ces évaluations sont tirées en très-grande partie du Cambiste universel de Kelly et de l'ouvrage de M. Kupffer.

VILLES.	NOM.	Valeur en centimét.	PAYS.	NOM.	Valeur en centimét.
Gènes	palme	24,70		pied anglais	30,479
Genève	pied	48,79	Russie	sagène, 7 pieds (toise)	213,356
Gotha	—	28,74		archine, $\frac{1}{4}$ de sagène	71,119
Hambourg	—	28,65		verchoc, $\frac{1}{16}$ d'archine	4,445
Harlem	—	28,58	Sardaigne	palme	24,85
Hedelberg	—	27,85	Saxe	pied	28,33
Inspruck	—	31,76	Sicile	palme	25,86
Königsberg	—	30,76	Suède	pied	29,69
Leipsick	—	28,22	Suisse	—	30,00
Leyde	—	31,35	Wurtemberg	—	28,64
Liège	—	28,74			
Lindau	— ordinaire	28,94	MESURES DE LONGUEUR A L'USAGE DU COMMERCE.		
	— long	31,48			
Lisbonne	—	32,85			
Lubeck	—	28,77			
Maestricht	—	28,06			
Magdebourg	—	28,56			
Manheim	—	28,96			
Middlebourg	—	30,90			
Nîmes	— d'architecte	39,65			
Nicosia	—	33,43			
Nisich	—	28,91			
Naples	palme	26,55			
Nenfchâtel	pied linéaire	29,326			
Nice	pan	26,15			
Nuremberg	pied	30,29			
Palme	—	35,36			
Paris	—	46,46			
Pise	palme	29,84			
Prague	pied	30,02			
Ratisbonne	—	28,99			
Rerd	—	26,77			
Rip	—	27,59			
Rome	—	29,78			
Rostock	—	28,91			
Seine	—	37,74			
Stettin	pied ancien	28,26			
Stralsund	—	29,98			
Torin	—	32,30			
Ulm	—	28,92			
Valence	palme	23,25			
Venise	pied	34,73			
Verone	—	34,26			
Vicence	—	34,61			
Zante	—	34,75			
Zurich	—	30,00			
		Valeur en centim.			
		c.			
Allemagne	pied du Rhin	31,385	Constantinople	grande mesure	66,91
Angleterre	—	30,479		petite mesure	64,79
Autriche	—	31,602	Cracovie	aune	61,70
Bavière	—	29,10	Crémone	brasse (tavole di rag- guaglio)	59,49
Belgique	mètre	100,00		brasse pour la soie	63,44
Brunswick	pied	28,51	Ferrare	brasse pour le linge	67,36
	— mathématique	33,31	Francfort-sur-Mein	aune	54,73
Chine	— d'architecte	32,28	Gènes	palme	24,83
	— du commerce	33,83	Genève	aune	14,57
	— d'arpenteur	31,96		—	57,30
Danemark	— du Rhin	31,385	Hambourg	— de Brabant	70,00
Espagne	— $\frac{1}{2}$ de vara	27,85		— ordinaire	68,35
	— de roi, ou de Paris	32,484	Harlem	— de linge	74,26
France	mètre	100,000	Leipsick	—	56,53
Hanovre	pied	29,21	Leyde	—	68,31
Hollande	— d'Amsterdam	28,51	Lubeck	— 2 pieds de Lubeck.	57,54
	— du Rhin	31,385	Lucques	brasses	59,51
Italie	—	28,36	Madrid	vara (aune de Castille)	83,55
Mecklembourg	—	29,08	Maestricht	aune	68,35
Oldenbourg	—	28,33	Manheim	—	55,58
Piémont	— liprando	51,36	Mantoue	brasse	64,38
Pologne	—	28,80	Mayence	aune	54,86
Prusse	—	31,386	Milan	brasse	59,40
Rhin	pied	31,385	Modène	—	64,81

BRASSES DES CARTES MARINES.

PAYS.	NOM.	Valeur en Kilomèt. m.	VILLES.	NOM.	Valeur en litres.
Angleterre	Brasse (fathom)	1,829	Bâle	ohm	50,026
Danemark	— (faun)	1,883	Barcelone	carga	25,756
Espagne	— (braza)	1,696	Bergame	brenta	72,761
France	— 5 pieds	1,624	Berlin	anker	37,450
Hollande	— (waam)	1,883	Berne	maass	1,671
Russie	— (sagène)	2,134	Bologne	corba	73,782
Suède	— (saunar)	1,783	Brème	stubchen	5,187

MESURES AGRAIRES.

PAYS.	NOM.	Valeur en ares.	VILLES.	NOM.	Valeur en litres.
			Cologne	cimer	55,532
			Constantinople	quartlin	8,175
			Copenhague	viertel	5,930
			Dantzick	almud	5,227
Amsterdam	morgen	81,286	Copenhague	viertel	7,726
Bâle	juchart	31,905		anker	37,655
Berlin	grand morgen	56,756		ohm	149,756
Berne	petit morgen	25,534		cimer	67,659
Breslau	juchart de bois	38,727		mastello	55,378
Ceete	morgen	55,642		ferrado	17,074
Hambourg	arpent	51,661		orna	53,303
Naples	schefel de terre arable	41,984		baril de vin	45,584
Nuremberg	morgen	96,525		— d'huile	33,428
Rome	moggia	33,426		viertel	7,373
Vienne	morgen, terre arable	47,272		baril de vin	74,225
Zurich	— de pré	21,270		— d'huile	64,657
	pezza	26,406		actier	45,224
	joch	57,598		ahm	144,786
	acre commun	32,404		maass	2,500
	— de bois	36,004		stof	1,435
	— de pré	28,804		eimer	76,099
				oxhoft	236,548

PAYS.

NOM.

Valeur en ares.

PAYS.	NOM.	Valeur en ares.	VILLES.	NOM.	Valeur en litres.
			Lubeck	viertel	7,241
Angleterre	rood, 1210 yards carrés	40,117	Lucques	coppo d'huile	99,859
	acre, 4 roods	40,467	Malaga	arroba	15,850
Belgique	are	1,000	Mantoue	moggio d'huile	111,489
Canaries (Iles)	hectare	100,000	Mayence	maass	1,868
Ecosse	fanegada	20,226	Messine	salma de vin	87,360
Espagne	acre	51,419	Milan	caffiso d'huile	11,699
	fanegada	45,984	Munich	brenta	71,405
	arranzada	38,652	Naples	eimer de vin	37,020
France	are, 100 m. carrés	1,000		baril de vin	41,685
Hanovre	hectare, 100 ares	100,000	Nuremberg	— d'huile	161,959
Ionianes (Iles)	morgen	25,918		eimer visiermass	67,984
Irlande	moggio	97,119		— schenkmass	63,459
Portugal	acre	65,549	Oporto	almude	25,480
Prusse	geira	58,275	Oviédo	cantara	19,286
Rhin	morgen	25,528	Prague	eimer	64,167
Russie	—	85,158	Raguse	baril	77,075
	déciatine, 2400 sagènes carrées	109,250	Ratisbonne	grand eimer	113,620
Saxe	acre	55,098		berg eimer	87,819
Suède	taneland	49,329	Revel	anker	42,278
Suisse	faux	65,674	Riga	—	39,097
Toscane	quadrato	34,062	Rio-Janciro	médida	2,651

MESURES DE CAPACITÉ POUR LES LIQUIDES.

VILLES.	NOM.	Valeur en litres.	VILLES.	NOM.	Valeur en litres.
			Tunis	mettar d'huile	19,397
Alicante	cantara	11,554	Valence	arroba	11,786
	stekan de vin	19,405	Venise	secchio	10,800
Amsterdam	— d'eau-de-vie	18,759		miro d'huile	15,238
	— de bière	19,656	Vérone	brenta	72,377
Andone	soma	85,917		bassa d'huile	4,522
Avers	sloop	2,748	Zurich	maass rural	1,823
Angsbourg	maass	1,479		maass de ville	1,642
				maass d'huile	1,576

PAYS.

NOM.

Valeur en litres.

PAYS.	NOM.	Valeur en litres.	VILLES.	NOM.	Val en litre
Angleterre	gallon impérial	4,543	Hambourg	scheffel	105,5
Aragon	cantaro de vin	10,313	Hanau	malter	112,2
	cantaro d'eau-de-vie	13,970	Harlem	sack	79,1
Autriche	eimer	56,564	Heidelberg	malter	102,2
	litre	1,000	Kœnisberg	scheffel	51,1
Belgique	hectolitre	100,000	Leipsick	—	138,1
Canaries (Iles)	arroba	16,073	Leyde	sack	68,5
Candie	mistate d'huile	11,164	Libau	loof	68,1
Chypre	cass	4,731	Lisbonne	alqueire	13,5
Corfou	baril	68,133	Livourne	sacco	72,1
Ecosse	pinte	1,694	Lubeck	scheffel de froment	33,4
	arroba de vin	16,137	—	d'avoine	39,3
Espagne	arroba d'huile	12,564	Lucques	stajo	21,1
	litre, décimètre cube	1,000	Lunebourg	scheffel	62,2
France	hectolitre	100,000	Magdebourg	—	51,1
Galice	moyo	161,991	Malaga	fanega	56,3
Hanovre	ahm	155,552	Manheim	malter	102,2
Hongrie (basse)	eimer	56,892	Mantoue	stajo	35,1
	tokay anthal	50,534	Mayence	rialter	91,0
Hongrie (haute)	eimer	73,316	Middlebourg	sack	72,3
	gallon	3,565	Milan	stajo	18,2
Irlande	quartin	27,131	Modène	—	70,1
Majorque	caffiso d'huile	20,810	Munich	scheffel	362,6
Mecklembourg	anker	36,199	Naples	tomolo	51,1
Minorque	gerra	12,063	Nice	charge	60,0
Pologne	garniec	1,590	Nuremberg	malter	167,1
Prusse	eimer	68,690	Oviédo	fanega	72,1
	védro	12,299	Parme	stajo	51,3
Russie	stof $\frac{1}{4}$ de védro	1,537	Prague	striek	106,7
	crouchka $\frac{1}{10}$ de védro	1,230	Raguse	striek	148,6
Suède	kann	2,615	Ratisbonne	maass	262,1
Zante	baril	66,707	Revel	tonne	118,2
	—		Riga	loof	68,2
	—		Rome	rubbio	294,4
	—		Rostock	scheffel	38,8
	—		Rotterdam	sack	105,5
	—		Salonique	killow	194,0
	—		Smyrne	—	51,3
	—		Stettin	scheffel	52,1
	—		Stralsund	—	38,9
	—		Trieste	stajo	82,6
	—			metzen	60,7
	—			polonick	30,5

MESURES DE CAPACITÉ POUR LES GRAINS.

VILLES.	NOM.	Valeur en litres. lit.	PAYS.	NOM.	Val en litre
Aix-la-Chapelle	fass	23,959	Açores	alqueire	11,97
Alexandrie	rebebe	157,092	Angleterre	bushel, 8 gallons.	36,5
Alger	tarrie	19,974	Aragon	cahiz	180,48
Alicante	cahiz	246,412	Autriche	metze	61,50
Amsterdam	mudde	111,256		litre	1,00
Ancône	rubbio	286,100	Belgique	hectolitre	100,00
Arnheim	malder	136,541		tomolo	51,16
Augsbourg	schaf	439,341	Calabre	minot	38,32
Barcelone	quartera	68,419	Canada	fanega	62,61
Bâle	sack	128,957	Canaries (Iles)	carga	152,19
Bergame	soma	164,187	Candie	medimno	75,09
Bergen	toende	139,084	Chypre	ferrado	16,74
Berlin	scheffel	52,107	Corogne	frirot de froment	36,00
Berne	mult	168,120	Ecosse	frirot d'orge	52,32
Bilhao	fanega	60,104	Espagne	fanega	54,89
Bologne	corba	73,786		litre	1,00
Botzen	scheffel	109,081	France	hectolitre	100,00
Breda	viertel	85,826	Hanovre	himten	31,1
Brême	scheffel	71,098	Holstein	toende	139,0
Breslau	scheffel	69,903	Majorque	quartera	70,6
Cadix	fanega	56,351	Malte	salma	89,6
Cassel	viertel	142,722	Mecklembourg	scheffel	42,4
Clèves	malter	179,492	Minorque	quartera	70,4
Coblentz	malter	159,632	Perse	artaba	65,7
Cologne	malter	162,073	Pologne	korzec	51,1
Constantinople	killow	33,148	Prusse	scheffel	54,98
Copenhague	toende	139,084		tchetvert, 8 tchetvérics	209,8
Dantzick	scheffel	54,680	Russie	osmine, 4 tchetvérics	104,9
Dresde	scheffel	105,788		tchetvéric	26,2
Ferrare	stajo	31,281		garnitz, de tchetvéric	3,2
Fiume	metze	62,470			
Florence	stajo	24,369			
Francfort-sur-Mein	malter	107,984			
Gènes	mina	120,716			
Genève	coupe	77,653			
Groningue	mudde	91,028			

MET

DES INVENTIONS.

MET

PAYS.	NOM.	Valeur en litres.	PAYS.	NOM.	Valeur en gramm.
Sardaigne	starello	48,961	Belgique	gramme	1,000
Sicile	salma grossa	344, 33	Bengale	kilogramme	1000,000
Seide	— generale	276, 69	Chine	sicca	11,636
Wurtemberg	tonna de 52 kappar	146,490	Chypre	tale	37,566
Zante	kann	2,615	Danemark	occa	126,797
Zelande	scheffel	178,440	Espagne	marc	235,589
	corfu misura	21,062	France	—	230,250
	sack	74,660	Hanovre	gramme	1,000
	—		Hollande	kilogramme	1000,000

POIDS POUR L'OR ET L'ARGENT.

VILLES.	NOM.	Valeur en gramm.	VILLES.	NOM.	Valeur en gramm.
Alp	métical	gr. 4,729	Madère	marc	229,250
Alger	—	4,729	Malte	libbra	316,617
Augsbourg	marc	236,037	Perse	derham	9,790
Bassora	miscal	4,665	Prusse	marc	233,855
Berne	marc	246,877	Russie	livre, 9216 doli	409,512
Belgique	libbra	361,957	Saxe	solotnic, 96 doli	4,266
Bombay	tola	11,597	Wurtemberg	doli	0,044
Breslan	marc	205,615		marc	233,452
Caire	rottolo	431,425		—	233,904
Calcut	miscal	4,470		—	
Cologne	marc	233,769		—	
Constantinople	cheques	321,173		—	
Cracovie	marc	198,846		—	
Damas	once	29,804		—	
Florence	libbra	539,510		—	
Gènes	—	316,963		—	
Genève	marc	245,231		—	
Genève	poids pour l'or	444,084		—	
Genève	— pour l'argent	424,743		—	
Hambourg	marc de Cologne	233,769		—	
Koenigsberg	—	195,898		—	
Liège	—	246,028		—	
Lisbonne	— 64 oitavas	229,460		—	
Livourne	libbra	339,510		—	
Madras	pagode étoilée poids	3,401		—	
Milan	marc	235,033		—	
Moza	vakia	30,970		—	
Munich	marc	233,891		—	
Naples	libbra	320,692		—	
Newchâtel	livre, poids de marc	489,503		—	
Nuremberg	marc	237,786		—	
Prague	—	253,725		—	
Ratisbonne	poids couronne	429,592		—	
	— ducat	225,507		—	
	— d'argent	246,028		—	
Revel	marc	215,498		—	
Riga	—	209,018		—	
Rome	libbra	339,154		—	
Smyrne	chequee	321,206		—	
Stockholm	marc	210,574		—	
Tripoli	métical	4,768		—	
Tunis	—	3,932		—	
Turin	marc	245,935		—	
Valence	—	250,504		—	
Varsovie	—	201,697		—	
Venise	—	238,531		—	
Vienne (Autriche)	—	280,743		—	
Wien	—	194,764		—	
Zurich	—	234,346		—	

POIDS A L'USAGE DU COMMERCE.

VILLES.	NOM.	Valeur en gramm.	VILLES.	NOM.	Valeur en gramm.
Aix-la-Chapelle	livre	gr. 311,001	Alexandrie	rotolo forfori	423,869
Alp	oke de 400 drams	1266,683	Alger	rotolo zaydini	605,481
Amsterdam	rotolo	539,717	Alicante	rotolo	517,292
Antône	livre pesante	517,292	Amsterdam	— légère	344,881
Augsbourg	— légère	494,050	Antône	— vieux poids	494,050
Barcelone	libbra	530,043	Augsbourg	libbra	530,043
Bâle	livre pesante	491,112	Barcelone	livre pesante	491,112
Bassora	— légère	472,657	Bâle	— légère	472,657
Bergame	libbra	400,025	Bassora	libbra	400,025
Bergen	livre, poids de marc	489,503	Bergame	livre, poids de marc	489,503
Berne	vakia tary	538,583	Berne	vakia tary	538,583
Bilbao	libbra, peso grosso	815,653	Bilbao	libbra, peso grosso	815,653
Bologne	— peso sottile	326,227	Bologne	— peso sottile	326,227
Brême	livre	499,955	Brême	livre	499,955
Breslau	—	522,223	Breslau	—	522,223
Bruxelles	— pesante	715,109	Bruxelles	— pesante	715,109
Caire	— légère	489,827	Caire	— légère	489,827
Cassel	libbra	361,957	Cassel	libbra	361,957
Cologne	livre	498,578	Cologne	livre	498,578
Constantine	—	405,273	Constantine	—	405,273
Constantinople	— ancienne	467,700	Constantinople	— ancienne	467,700
Copenhague	kilogramme	1000,000	Copenhague	kilogramme	1000,000
Cracovie	rotolo	430,866	Cracovie	rotolo	430,866
Crémone	livre	486,004	Crémone	livre	486,004
Damas	—	467,539	Damas	—	467,539
Dantzick	—	472,009	Dantzick	—	472,009
Ferrare	oke	1284,825	Ferrare	oke	1284,825
Fiume	livre	500,194	Fiume	livre	500,194
Florence	—	404,950	Florence	—	404,950
Francfort-sur-Mein	libbra	327,847	Francfort-sur-Mein	libbra	327,847
Gènes	rotolo	1785,829	Gènes	rotolo	1785,829
	livre.	468,510		livre.	468,510
	libbra.	345,859		libbra.	345,859
	poids funti.	558,701		poids funti.	558,701
	libbra.	339,510		libbra.	339,510
	livre.	467,150		livre.	467,150
	libbra, peso grosso.	318,645		libbra, peso grosso.	318,645
	libbra, peso sottile.	316,902		libbra, peso sottile.	316,902

VILLES	NOM	Valeur en gramm.
Genève	livre forte	550,602
	— légère	458,831
Hambourg	—	484,384
Koenigsberg	—	468,510
Leipsick	—	466,891
Liège	—	474,925
Livourne	libbra	339,510
Lubeck	livre	484,709
Lucques	libbra, peso grosso	375,448
	libbra, peso sottile	337,770
Lunebourg	livre	488,531
Manheim	—	494,881
Mantoue	libbra	315,602
	— peso grosso	765,123
	— peso sottile	327,012
Milan	—	319,521
Modène	—	890,632
Naples	rottolo	520,215
Neufchâtel	livre, poids de fer	510,226
Nuremberg	—	503,758
Oran	rottolo	699,100
Oviédo	libbra	478,715
	— peso grosso	340,158
	— peso sottile	326,422
Parme	—	399,637
Patras	livre	416,612
Pernau	—	514,448
Prague	—	374,064
Raguse	—	568,679
Ratisbonne	—	430,996
Revel	—	418,058
Riga	—	359,121
Rome	libbra	494,039
	livre	469,288
Rotterdam	— légère	560,012
Salzbourg	—	1284,825
Smyrne	oke	483,348
Stralsund	vieille livre	560,012
Trieste	livre	211,127
Tripoli (Syrie)	oke	507,969
Tripoli (Afrique)	rottolo	505,660
Tunis	rotul	368,796
Turin	libbra	468,705
Ulm	livre	532,978
	— forte	355,350
	— légère	377,866
Varsovie	—	477,109
Venise	libbra, peso grosso	301,282
	— peso sottile	497,343
	— peso grosso	332,642
	— peso sottile	476,998
Vérone	livre	527,277
Wurtzbourg	— forte	468,640
Zurich	— légère	—

PAYS.	NOM	Valeur en gramm.
Madère	libbra	458,921
Majorque	rottolo	400,028
Malte	—	791,499
Maroc	livre	559,717
Mecklembourg	—	485,218
Perse	batman de Cherray	5751,692
	batman de Tauris	2875,846
Piémont	libbra	368,875
Portugal	arratel	458,921
Prusse	livre	467,702
Russie	—	409,512
Sardaigne	libbra	396,851
Saxe	livre	467,141
	rottolo, grosso	877,392
	— sottile	797,629
Sicile	libbra	319,052
	livre	428,082
Suède	—	530,581
Toscane	—	467,738
Wurtzbourg	—	—

POIDS POUR LES DIAMANTS ET LES PERLES FINES.

Le poids qui sert à peser les diamants, les perles fines et les pierres précieuses, se nomme généralement *karat* ou *carat*. Il se divise en 1/2, 1/4, 1/8, 1/16, 1/32, 1/64.

D'après Jacques Bruce, le mot *karat* viendrait d'une érythrine nommée *kouara* en Afrique, dont les semences, petites fèves rouges avec un point noir, sont employées dans les Indes orientales pour peser les diamants et les perles.

Dans la Métrologie de Paucton, le karat est évalué 5 grains 876 millièmes, poids de marc; ce qui représente 205 milligr. 872 millièmes.

Le karat varie si peu d'un pays à un autre, que l'on peut le considérer comme universel.

FRANCE.

Les diamants se pèsent à l'once de 29 grammes 592 milligrammes. Cette once vaut 144 karats et chaque karat 4 grains.

Karat.	Valeur en milligr.
1/2.	205,5000
1/4.	102,7500
1/4 ou 1 grain.	51,3750
1/8.	25,6875
1/16.	12,8438
1/32.	6,4219
1/64.	3,2109

ANGLETERRE.

Les diamants se pèsent à l'once troy de 20 deniers, le denier se divise en 24 grains.

151 2/5 karats diamants valent 1 once troy, ou 480 grains troy.

Grain troy.
karat diamant ou 3 grains troy 17 centièmes.

1/2, 1/4, 1/16, 1/32, 1/64 de karat en proportion.

Les perles fines se pèsent à l'once troy de 20 deniers, mais le denier se divise en 30 grains.

L'once troy vaut 600 grains perles.
5 grains perles valent 4 grains troy.
Grain perle.

ALLEMAGNE.

Les diamants, les perles et les pierres précieuses se pèsent au karat

PAYS.	NOM.	Valeur en gramm.
Abyssinie	rottolo	311,001
Angleterre	livre avoir du poids	453,558
Aragon	libbra	349,799
Autriche	livre	560,012
Bavière	—	560,000
Belgique	kilogramme	1000,000
Canaries (Iles)	libbra	460,500
Candie	rottolo	527,601
Chine	catty	604,705
Chypre	rottolo	2378,584
Ecosse	livre, poids holland	492,419
Espagne	libbra	460,500
France	kilogramme	1000,000
Galice	libbra	576,122
Hanovre	livre	486,652
Japon	catty	589,607

Valeur en milligr.
64,7980
205,4090
259,1920
51,8580
203,4000

AMSTERDAM.

Les diamants se pèsent au marc de 120 karats.

Marc vaut 160 engels, ou 246 grammes 44 milligr.

1 engel vaut 7 $\frac{1}{2}$ karats, ou 1 gram. 53 milligr.

Karat.

205,0440

BERLIN.

Karat.

205,4400

ESPAGNE.

Les diamants se pèsent à l'once de Castille de 140 quilatès ou karats; elle est de 28 gr. 755 milligr.

Karat, ou 3 $\frac{1}{6}$ grains troy.

205,3930

FLORENCE.

Karat.

197,2000

FRANCFORT-SUR-LE-MEIN.

Le marc de Cologne ou 233 grammes. 79 milligr. comprend 4136 karats.

Karat.

205,7700

HANNOUVER.

Karat.

205,4400

HOLLANDE.

Karat, ou 3 grains troy 186 millièm.

206,4460

INDES-ORIENTALES.

Malabar, le karat 3 grains troy 38 cen-

timètres. Les perles sont évaluées comme les diamants, par le carré de leur poids

Karat.

219,0000

Le poids réel pour les perles est le mil.

Le link se divise en 24 ruttees, il vaut 3 grains troy ou 4 grammes 605 milli-

grammes.

Ruttee contenant 13 $\frac{3}{4}$ tucka.

194,3750

Tucka.

14,1360

Madras. Les diamants taillés sont évalués suivant le carré du double de leur poids karat.

Karat, ou 3 $\frac{1}{6}$ grains troy.

207,3553

Le poids réel pour les perles est le mangelin, qui se divise en 16 parties.

Mangelin.

300,0000

$\frac{1}{16}$ de mangelin.

24,3750

Scindy, côte du Malabar, les diamants et les perles se pèsent au ruttee de 8 hu-

les, qui vaut 1 gramme 40 milligramm.

Buba ou 2 grains troy.

130,0000

LISBONNE.

Les diamants et les pierres précieuses se pèsent au quilas, ou karat de 4 graos.

151 $\frac{1}{6}$ karats valent 1 once troy ou 31 gram. 103 milligr.

Karat diamant, ou 4,13 graos, ou 2,175 grains troy.

205,7500

LIVOURNE.

Le karat vaut 4 grains toscans, ou 3 $\frac{1}{2}$ grains troy.

215,9900

La valeur approximative des diamants bruts s'obtient en élevant au carré leur poids karat et en multipliant ce nombre par 50 fr. ou 2 livres sterling.

Pour un diamant brut de 3 karats, on multiplie 9, carré de 3, par 50, ce qui donne 450 francs.

Quant aux diamants travaillés, ils sont supposés avoir perdu la moitié de leur poids primitif pour arriver à l'état de per-

fection où ils se trouvent lorsqu'ils sortent des mains du lapidaire; pour en connaître la valeur, on est dans l'usage de doubler leur poids karat, de l'élever au carré et de multiplier par 50 francs.

Ainsi, pour un diamant travaillé pesant 3 karats, on multiplierait par 50 le carré 36 de 6 ou de 2 fois 3, et l'on trouverait 1800 francs.

Mais la valeur réelle ne pourra s'obtenir que par le cours commercial. Si le prix courant d'un diamant de 1 karat était de 125 fr., la valeur d'un diamant de même eau pesant 3 karats s'obtiendrait en multipliant par 125 le carré 9 du poids karat 3, et l'on trouverait 1125 francs.

MICROSCOPE. — (de $\mu\epsilon\pi\sigma\kappa\omicron\varsigma$, et $\sigma\kappa\omicron\pi\iota\omega$, je regarde), appareil de dioptrique qui sert à grossir les objets. On en distingue de deux sortes : les simples et les composés. Les microscopes simples ne sont formés que d'une seule lentille bi-convexe ou plano-convexe, ou bien de plusieurs lentilles superposées n'agissant que comme une seule lentille : les premiers portent généralement le nom de loupes; on donne le nom de doublet à un assemblage de deux lentilles plano-convexes séparées par un diaphragme qui, interceptant les rayons des bords, permet de recevoir une image plus exempte d'aberration.

Le microscope composé consiste en une lentille d'un court foyer, tout près de laquelle on place l'objet à examiner, qui doit être vivement éclairé, et dont elle donne en arrière une image très-grossie; une seconde lentille, plus faible, nommée l'oculaire, placée contre l'œil, sert encore à grossir 8 ou 10 fois l'image. Mais, comme le microscope aurait ainsi peu de champ et de clarté, on remédie à ces inconvénients par l'interposition d'une troisième lentille d'un foyer deux fois plus long que l'oculaire, et placée à une distance de cet oculaire un peu moindre que la somme de leurs longueurs focales. Le grossissement de l'image devient alors deux ou trois fois moins considérable, mais le champ se trouve beaucoup agrandi et la clarté est augmentée. On ne sait à qui il faut attribuer l'invention du microscope composé : les uns l'accordent à Drebbel; mais Montucla réfute cette opinion. Fontana la revendique pour lui. On ne peut dire jusqu'à quel point toutes ces prétentions sont fondées.

Selligue le premier imagina d'adapter au microscope des lentilles achromatiques de flint-glass, et de crown-glass, qui permirent de superposer un plus grand nombre de lentilles et d'augmenter ainsi le grossissement. Seulement il est fort difficile de travailler ces verres, dont les courbures doivent coïncider parfaitement entre elles; aussi faut-il souvent essayer un grand nombre de combinaisons de lentilles achromatiques avant d'être satisfait.

On obtient des différences de grossissement, soit en changeant l'oculaire monté dans un tube avec un verre de champ correspondant, soit en faisant varier le jeu des

lentilles, soit en allongeant ou raccourcissant le corps de l'instrument. L'intérieur du tube doit être enduit d'une couleur noire veloutée, ou même de velours, pour éviter la réflexion intérieure de la lumière. On place, en outre, un diaphragme au foyer de l'oculaire pour arrêter les rayons transmis par le bord des lentilles. On tend sur ce diaphragme deux fils de soie en croix pour se guider dans l'observation des objets.

L'instrument doit être posé d'une manière complètement immobile. Dans les microscopes de Charles Chevallier, cette stabilité est obtenue en fixant le tube par une charnière au sommet d'une colonne carrée vissée sur la cassette destinée à le serrer; le long de la colonne et sous l'instrument, on fait glisser, au moyen d'une crémaillère, la platine qui doit supporter l'objet, qu'on peut ainsi élever ou abaisser pour le rapprocher de la lentille. En remplaçant sur ce pied le microscope composé par un bras horizontal supportant une lentille simple ou des doubles, on a le microscope dit de Raspail, le plus commode des microscopes simples.

Quand le microscope composé doit être horizontal, on remplace la pièce qui contient les lentilles par une autre pièce fermée à l'extrémité, et renfermant un prisme rectangulaire de verre sur l'hypothénuse duquel viennent se réfléchir, à angle droit, les rayons reçus par le bout du tube fixé en dessous et destiné à recevoir les mêmes lentilles que celles de l'instrument vertical.

Dans le microscope de Georges Oberhauser et Trécourt, dit à platine tournante ou à tourbillon, la platine reste toujours à la même hauteur, le corps de microscope s'élève ou s'abaisse, avance ou recule au-dessus de la platine, pour arriver devant l'objet. Tous les microscopes, ont du reste des moyens de faire parvenir la platine au point nécessaire.

Le célèbre opticien Fraunhofer, qui adapta le premier des chariots aux microscopes pour faire marcher la platine, les faisait mouvoir par des vis micrométriques munies de cadrans divisés, de sorte qu'on pouvait calculer le chemin parcouru par un objet et conséquemment mesurer son diamètre, en se donnant pour point de départ la ligne formée dans le champ de l'instrument par un fil de cocon fixé au foyer de l'oculaire.

L'éclairage du microscope diffère suivant qu'on veut observer les objets par transparence ou par réflexion. Dans le premier cas, ou l'on reçoit directement une lumière quelconque, ou bien on concentre cette lumière en la faisant réfléchir par un miroir concave; dans le second cas, on doit distinguer si la distance focale est assez grande pour permettre d'éclairer directement, et alors on dirige sur l'objet un rayon de lumière solaire ou autre, qu'on peut même concentrer au moyen d'une large lentille, surtout si c'est de la lumière des nuées ou d'une lampe qu'on se sert; ou bien, si la distance focale est trop petite, on adapte à l'objectif, ou à la lentille, si c'est un microscope simple, un

miroir concave d'un très-court foyer, sur lequel on fait arriver la lumière, soit directe, soit réfléchie, qu'il concentre sur l'objet. On doit à M. Dujardin un nouveau mode d'éclairage qui permet d'employer une plus grande quantité de lumière et conserve aux objets la netteté de leurs contours, même à des grossissements considérables. Son appareil se compose d'un miroir à faces parallèles ou d'un prisme réflecteur parfaitement isocèle, qui réfléchit la lumière dans l'axe du microscope, puis d'un appareil de concentration au moyen duquel la lumière réfléchie vient illuminer le champ de l'instrument sans aberration de sphéricité ni de réfrangibilité.

Pour modérer à son gré l'intensité de la lumière, on a imaginé différents systèmes d'écrans ou diaphragmes qui interceptent plus ou moins la lumière et promènent des ombres aux endroits nécessaires. Dans les observations microscopiques, il est indispensable de se mettre à l'abri de toute lumière étrangère, comme d'une lumière incidente trop considérable ou de la lumière réfléchie par différents objets; pour cela il convient de ne recevoir la lumière que par une partie seulement d'un volet. Spallanzani travaillait dans une chambre obscure où pénétrait le seul rayon de soleil reçu sur les objets. D'autres précautions sont indiquées par l'expérience. Certaines substances sont plus faciles à étudier dans quelques liquides et exigent l'emploi de lames de verre très-minces. Pour l'étude des insectes, on a de petites pinces à ressort qui tiennent l'objet immobile et permettent d'en écarter les parties avec des aiguilles emmanchées.

Les usages du microscope nécessitent l'emploi de deux instruments accessoires; l'un, le micromètre, sert à trouver le pouvoir amplifiant du microscope: c'est tout simplement une plaque de verre sur laquelle on a tracé les divisions les plus délicates du millimètre, 10^e, 100^e, etc., et qui, mise à la place des objets, indique le grossissement de l'instrument par la comparaison de ces petites divisions reçues sur une autre plaque divisée en millimètres; l'autre accessoire est une camera lucida, qui se compose d'un petit miroir d'acier poli réfléchissant l'image grossie de l'objet soumis au microscope sur un papier, où la main de l'observateur peut facilement la dessiner en suivant simplement ses contours.

Comme, dans le microscope, l'objet doit être presque au foyer, il est facile d'en estimer le grossissement; car on trouve que la distance focale est à 8 pouces, distance ordinaire de la vue distincte, comme l'unité est au nombre qui exprime l'amplification. Le nombre de grossissements que donne cette règle indique seulement l'amplification du diamètre d'un objet. Si l'on veut connaître l'amplification de sa surface, on doit prendre le carré de chaque nombre; pour avoir le grossissement du corps entier dans les trois dimensions, il faut élever le même

nombre à la troisième puissance. Ainsi, un microscope dont la distance focale est de 0,1 pouce grossit le diamètre 80 fois, la surface 6,400 fois, le corps 512,000 fois. Ce dernier nombre étant le plus fort, c'est celui dont on se sert souvent pour indiquer le grossissement d'un microscope ; mais, au moyen de cette exagération, on est étonné qu'avec un instrument qui grossit un demi-million de fois, le diamètre ne paraisse que 80 fois plus grand. Dans les lunettes, on se sert de cette dénomination plus juste que donne l'amplification du diamètre.

Le principe du microscope solaire, inventé vers 1740 par Lieberkühn, de l'Académie de Berlin, comme du microscope à gaz, est tout différent de celui du microscope composé : c'est, pour ainsi dire, une lanterne magique destinée à peindre sur une muraille blanche ou sur un écran une image très-éclatée d'un objet vivement éclairé. Pour obtenir une telle image, il suffit de placer une lentille entre l'objet et l'écran, de telle sorte que les distances soient exactement égales des foyers conjugués. Mais pour que les images soient bien distinctes, il faut que l'objet ne reçoive pas d'autre lumière que celle qui a traversé la lentille, et que l'objet soit très-fortement éclairé ; or, comme la même quantité de lumière est employée à l'éclairer une image de plus en plus grande, il en résulte que son intensité ou sa clarté décroît en raison de l'agrandissement. On y remédie à cet inconvénient en plaçant l'objet dans une chambre obscure, sous un faisceau de rayons de lumière fortement concentré par des lentilles contenues dans un tube. Dans ces derniers temps, on a imaginé de substituer à la lumière du soleil, pour cet instrument, la lumière produite par la haute vive tenue en incandescence à l'aide d'un jet de gaz hydrogène avec le concours d'un jet de gaz oxygène. Cette lumière a en effet un éclat des plus vifs, et, comme elle est immobile, on n'a pas besoin de la recevoir sur un miroir réflecteur. Son intensité est encore être augmentée par un miroir concave, placé en arrière comme dans les lanternes. La lumière solaire, au contraire, a l'inconvénient de changer de direction à chaque instant ; il faut donc que le miroir face en dehors du volet et sur lequel se concentre la lumière ait un mouvement qui fasse continuellement tourner vers le soleil suivant le mouvement céleste, comme, par exemple, à l'aide d'un héliostat. Un autre inconvénient du microscope solaire, c'est la concentration du calorique sur l'objet par le miroir. On a tâché d'y remédier par un jet d'eau que l'on fait couler entre deux lames de verre. Jusqu'ici cet instrument n'a été qu'un objet de curiosité, sans aucune application vraiment utile.

Le mégascope (de μέγας, grand, et σκοπέω) est une sorte de microscope solaire qui se réduit à une simple lentille appliquée au volet d'une chambre obscure, de manière à former dans son intérieur une image dis-

tincte des objets placés en dehors dans le prolongement de l'axe du verre (1).

MIROIR. — Le miroir est un corps dont la surface représente par réflexion les images des objets qu'on met au devant. Miroir, dans un sens moins étendu, signifie une glace de verre fort unie, et étamée par derrière, représentant les objets qui y sont offerts. Miroir, en catoptrique, signifie un corps poli, qui ne donne point passage aux rayons de lumière et qui par conséquent les réfléchit.

La science des miroirs est fondée sur les principes généraux suivants : 1° la lumière se réfléchit sur un miroir de façon que l'angle d'incidence est égal à l'angle de réflexion. 2° Il tombe sur un même point du miroir des rayons qui partent de chaque point de l'objet radieux et qui se réfléchissent ; et, par conséquent, puisque les rayons qui partent de différents points d'un même objet et qui tombent sur un même point du miroir ne peuvent se réfléchir en arrière vers un même point, il suit de là que les rayons envoyés par différents points de l'objet se sépareront de nouveau après la réflexion, de façon que la situation de chacun des points où il parviendra pourra indiquer ceux d'où ils sont partis. De là vient que les rayons réfléchis par les miroirs représentent les objets à la vue. Il s'ensuit encore que les corps dont la surface est raboteuse et inégale doivent réfléchir la lumière de façon que les rayons qui partent de différents points se mêlent confusément les uns avec les autres.

Les miroirs peuvent être distingués en miroirs plans, concaves, convexes, cylindriques, coniques, paraboliques, elliptiques, etc. Les miroirs plans sont ceux dont la surface est plane. On les appelle ordinairement miroir tout court. Nous allons principalement nous en occuper, ayant parlé des autres dans l'article LUNETTE.

Les premiers miroirs artificiels furent de métal ; Cicéron en attribue l'invention au premier Esculape. Une preuve plus incontestable de leur antiquité, c'est l'endroit de l'Exode où il est dit qu'on fondit les miroirs des femmes qui servaient à l'entrée du tabernacle, et qu'on en fit un bassin d'airain avec sa base. Outre l'airain, on employa l'étain et le fer bruni ; on en fit depuis qui étaient mêlés d'étain et d'airain. Ceux qui se fabriquaient à Briude passèrent longtemps pour les meilleurs de cette dernière espèce ; mais on donna ensuite la préférence à ceux qui étaient faits d'argent, et ce fut Praxitèle, différent du sculpteur de ce nom, qui les inventa ; il était contemporain de Pompée. On ornait de miroirs les appartements et on en incrustait les plats ou les bassins dans lesquels on servait les viandes, on en revêtait les tasses et les gobelets, qui multipliaient ainsi les visages des convives.

Il paraît que la forme des anciens miroirs était ronde ou ovale. Vitruve dit que les murs des chambres étaient ornés de miroirs et d'abaque, qui faisaient un mélange de

(1) Extrait de l'Encyclopédie des gens du monde.

figures rondes et carrées. Ce qui nous reste des miroirs des anciens prouve la même chose.

En 1647, on découvrit à Nimègue un tombeau où se trouva entre autres meubles un miroir d'acier ou de fer pur, de forme orbiculaire, dont le diamètre était de 5 pouces romains: le revers en était concave et recouvert de feuilles d'argent avec quelques ornements.

Quoique le métal fût longtemps la seule matière employée pour les miroirs, il est cependant incontestable que le verre a été connu dans les temps les plus reculés: le hasard fit découvrir cette matière environ mille ans avant l'ère chrétienne. Pline dit que des marchands de nitre qui traversaient la Phénicie, s'étant arrêtés sur le bord du fleuve Bélus, et ayant voulu faire cuire leur viande, mirent, au défaut de pierre, des morceaux de nitre pour soutenir leur vase, et que ce nitre mêlé avec le sable, ayant été embrasé par le feu, se fondit et forma une liqueur claire et transparente, qui se figea, et donna la première idée de la façon du verre.

Il est d'autant plus étonnant que les anciens n'aient pas connu l'art de rendre le verre propre à conserver la représentation des objets, en appliquant l'étain derrière les glaces, que les progrès de la découverte du verre furent poussés chez eux fort loin. Quels beaux ouvrages ne fit-on pas avec cette matière! quelle magnificence que celle du théâtre de M. Scarus, dont le second étage était entièrement incrusté de verre! Quoi de plus superbe, suivant le récit de Clément d'Alexandrie, que ces colonnes de verre, d'une grandeur extraordinaire, qui ornaient le temple d'Aratus!

Nous ignorons le temps où les anciens commencèrent à faire des miroirs de verre. Nous savons seulement que ce fut des verriers de Sidon qui sortirent les premiers miroirs de cette matière: on y travaillait très-bien le verre, et l'on y faisait de très-beaux ouvrages, qu'on polissait au tour, avec des ornements de plat et de relief comme sur des instruments d'or et d'argent.

Il ne faut pas confondre les miroirs des anciens avec la pierre spéculaire; cette pierre était d'une nature toute différente, et employée à un tout autre usage; on ne lui donnait le nom de *specularis* qu'à cause de sa transparence; c'était une sorte de pierre blanche et transparente qui se coupait par feuilles; mais qui ne résistait point au feu. Ceci doit la faire distinguer du talc, qui en a bien la transparence et la blancheur, mais qui résiste à la violence des flammes.

On doit rapporter au temps de Sénèque l'origine des pierres spéculaires; les Romains s'en servaient à garnir leurs fenêtres comme nous nous servons du verre, surtout dans les salles à manger, pendant l'hiver, pour se garantir des pluies: ils s'en servaient aussi pour la litière des dames, comme nous mettons des glaces à nos carrosses; ils les employaient également pour les ruches, afin d'y pouvoir considérer l'ingé-

nieux travail des abeilles. L'usage des pierres spéculaires était si général, qu'il y avait des ouvriers qui ne faisaient autre chose que de les travailler et de les mettre en place.

Outre la pierre appelée spéculaire, les anciens en connaissaient une autre appelée *pheugites*, qui ne cédaient pas à la première en transparence: on la tirait de la Cappadoce; elle était blanche et avait la dureté du marbre. L'usage en commença du temps de Néron; il s'en servit pour construire le temple de la Fortune, renfermé dans ce riche palais, qu'il appela la Maison Dorée. Ces pierres répandaient une lumière éclatante dans l'intérieur du temple: il semblait, selon l'expression de Pline, que le jour y était plutôt renfermé qu'introduit, *tangam inclusa luce, non transmissa*. Nous n'avons pas de preuves que la pierre spéculaire ait été employée pour les miroirs, mais l'histoire nous apprend que Domitien avait fait garnir de carreaux de pierres pheugites les murs de ses portiques, pour apercevoir, lorsqu'il s'y promenait, tout ce qui se faisait derrière lui, et se prémunir contre les dangers qui menaçaient sa vie.

Tel est le peu que l'histoire nous a transmis sur les miroirs des anciens, j'entends les miroirs en métal. Quant à ceux en verre, l'origine en est ignorée. On sait seulement qu'ils sont bien postérieurs aux autres.

Les Indiens de Caravaro et de Catiba dans le Nouveau-Monde portaient au cou des miroirs d'or; leur pays n'était point avare de cette matière. Au commencement du xvi^e siècle les Espagnols en rapportèrent en Europe. L'industrie des anciens Péruviens employait, au lieu de métaux, certaines pierres tirées des environs de Quito. Ces pierres étaient le *gallinace* et l'*inca*. Toutes deux, sous leurs mains adroites, se façonnaient en miroirs plans ou courbes. Dom d'Ulloa dit en avoir vu un d'*inca* dont le diamètre était de dix-huit pouces. Le cabinet du roi en renferme un autre de *gallinace*, trouvé dans une gouaque ou tombeau, sur la montagne de Pichencha; ses deux côtes sont convexes, mais le poli se ressent du long séjour qu'il a fait dans la terre.

Mémoire sur la construction des miroirs à réflexion, qui n'offrent qu'une seule image bien nette et parfaitement terminée. — Newton, après avoir découvert au moyen de prisme que les rayons de lumière dans leur transmission au travers du verre ne suivent pas la même route après en être sortis, crut qu'on ne pourrait point espérer de perfectionner les télescopes dioptriques; car, pour avoir une image bien distincte et bien terminée, il faudrait que tous les rayons qui partent d'un même point de l'objet pussent, après leur traversée dans le verre, se réunir bien exactement au même point qu'on appelle foyer; or c'est ce qui n'arrive point, car les rayons qui tombent le plus près de la lentille se réunissent plus loin que ceux qui tombent plus loin de cet axe. D'un autre côté, ces rayons se décom-

posent dans la traversée du verre, les rayons violets se réunissent plus tôt que les autres : c'est-à-dire que leur foyer est plus près de la lentille et que le foyer des rayons rouges en est plus éloigné. Les rayons des autres couleurs ayant leur foyer entre ces deux premiers, suivant le degré de leur réfraction, ce même auteur a trouvé par le calcul que l'erreur causée par la réfraction est infiniment plus grande que celle qui provient de la sphéricité, en sorte que, quand on emploierait des lentilles paraboliques ou de toute autre courbure, et qu'on parviendrait enfin à détruire, ou totalement corriger l'erreur de sphéricité, on n'en serait pas plus avancé, tant qu'on ne pourrait espérer de corriger l'erreur provenant de la réfraction. Ces réflexions le portèrent à retourner au miroir de reflet, où il n'y a que l'erreur de sphéricité, qui est incomparablement moindre que celle de la réfraction.

Si, d'après les observations d'Euler et les travaux de Dollong, on est parvenu à faire des télescopes dioptriques connus sous le nom de lunettes achromatiques, on a d'abord trop espéré, et le désir de voir la dioptrique perfectionnée a fait illusion à nos meilleurs auteurs ; les travaux opiniâtres des mêmes artistes, et les formules de Smith, de Klember, d'Euler, de Boscovich, etc., ont fait voir à la longue que le succès n'est pas celui qu'on attendait. Boscovich a démontré, d'après une foule d'expériences faites avec le vitromètre, instrument de son invention, auquel il a appliqué un héliostat, pour ne rien précipiter dans ces opérations et en bien examiner l'effet à loisir, que les rayons solaires ne peuvent s'unir après la traversée du vitromètre, ou prisme composé de deux différentes substances diaphanes, que deux à deux. Un excellent objectif, que j'appelle achromatique pour me conformer à l'usage, composé de trois matières différentes, fait un effet supérieur.

Quoi qu'il en soit, les objectifs achromatiques, tels qu'ils ont paru jusqu'ici, sont rarement bons, et sont très-chers, soit à raison de la difficulté qu'on trouve à les construire, soit à raison de l'extrême rareté du bon flint-glass. — D'un autre côté, les télescopes catoptriques, que l'on a substitués aux dioptriques pour éviter le grand inconvénient des réfractions, ont aussi un désavantage marqué, outre qu'ils sont difficiles à construire, et par là très-dépendieux ; les miroirs métalliques, composés ordinairement de roselle ou cuivre rouge, avec une certaine quantité d'étain, de zinc et de bismuth, sont très-sujets à se ternir ; l'air, l'humidité et la brume de la mer en amènent la surface au point qu'ils ne peuvent servir que pour la fonte. De tous ces points de fait, il paraît résulter qu'on tentera en vain de faire des miroirs de télescope avec du métal quelconque seul ou combiné avec d'autres, sans avoir à craindre les mêmes inconvénients que ceux que nous remarquons dans les miroirs en usage. Les tentatives qu'ont faites les grands génies du dernier siècle et de ce-

lui-ci sont décourageantes : Newton, rebuté de toutes ces difficultés, fit des miroirs de verre d'une concavité et d'une convexité égales. Les deux surfaces étant par ce moyen parallèles, la partie concave exposée aux rayons incidents sensiblement parallèles devait les rassembler en un point que l'on savait devoir être au quart du diamètre de courbure, tant que le segment sphérique est d'un petit nombre de degrés ; la partie opposée, étant convexe d'un même rayon de courbure et bien étamée, devait renvoyer les rayons au quart du diamètre de courbure. Ces deux foyers ne devaient pas coïncider au même point, à cause de l'épaisseur du miroir. Après les expériences faites, on s'aperçut qu'effectivement ces deux foyers étaient différents ; que celui de la surface concave était plus éloigné, et celui de la surface étamée plus proche du miroir, ce qui devait causer une confusion dans l'image. On aurait pu réparer cette méprise en donnant plus de longueur au diamètre de sphéricité de la partie convexe du miroir, et cette idée se présenta peut-être d'abord ; mais ce qui fit poursuivre le projet, c'est qu'on méprisa la réflexion des rayons par la surface antérieure ; on comptait que cette réflexion n'était presque rien en comparaison de celle produite par la surface étamée : il arriva pourtant que l'effet de cette réflexion méprisée troubla considérablement l'effet de l'autre, et que Newton lui-même n'en fut pas satisfait.

Le P. Boscovich, dans sa quatrième dissertation imprimée à Vienne en Autriche, en 1767, donne une méthode de correction au moyen de laquelle il croit qu'on pourrait employer le verre commun comme on emploie le métal. Cet auteur, après avoir déduit de la théorie des formules compliquées dans lesquelles il néglige plusieurs petites quantités, tire, au moyen du calcul différentiel, le théorème suivant : *In speculis vitreis ad corrigendum errorem diversæ refrangibilitatis pro radiis axi proximis, debet altera superficies esse cava, altera convexa, et secundæ superficiæ radius esse longior radio primæ $\frac{1}{2}$ crassitudinis vitri.*

L'expérience a cependant démontré qu'on ne peut parvenir à corriger les erreurs causées par la double réfraction de la lumière : savoir, la première, dans la traversée de la lumière jusqu'à l'étamage ; la seconde, pour sortir du verre après la réflexion faite par la surface étamée ; ce qui peut venir en partie des défauts qui se trouvent dans le verre. C'est ce qu'éprouva Newton et qui l'obligea de recourir au miroir de métal.

Les miroirs de métal réfléchissent une lumière à peu près égale à celle que réfléchirait un miroir de verre étamé. Or, celle-ci est à peu près triple de celle que réfléchirait la surface antérieure de ce même verre. Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à présenter une bougie allumée devant une glace à la distance de 18 à 20 pouces, et se placer de l'autre côté de la glace, à une distance de la glace un peu moindre, on apercevra deux lumières très-distinctes qui paraissent être

derrière la glace. La plus faible des deux lumières, et la plus proche de la glace, est celle causée par la réflexion de la surface antérieure de cette même glace ; la lumière la plus éloignée, dont l'éclat paraît sensiblement triple, est causée par la réflexion de la surface étamée. Or M. Bouguer a fait voir par expérience que la lumière réfléchie par la surface d'une lentille de verre n'est que la soixantième partie de celle qui traverse le verre de la lentille ; heureusement les miroirs métalliques n'étant affectés que de l'erreur de sphéricité, qui est incomparablement plus petite que celle de la réfraction, supportent une ouverture quarante fois plus grande, puisque, comme nous l'apprend la géométrie, les surfaces sont entre elles comme le carré des diamètres, qui sont ici les lignes homologues. Or un objectif ordinaire de trois pieds supporte à peine une ouverture d'un pouce, tandis qu'un télescope à réflexion de même foyer peut supporter une ouverture de six pouces et trois lignes ; leurs surfaces sont donc entre elles comme 1 est à 40. D'où il est facile de conclure qu'un miroir de verre dont on n'emploierait que la surface concave seule, en supprimant la surface étamée, ne fournirait à son foyer que le tiers de la lumière que fournit un miroir métallique de même dimension ; par conséquent on ne pourrait y employer qu'un oculaire d'un plus long foyer, et sous la même longueur son effet serait triple ; mais aussi sur mer on n'a pas besoin d'un télescope qui grossisse considérablement : les plus grands vaisseaux disparaissent aux yeux du spectateur avant d'être à quatre lieues du rivage. 1° Il ne faut pas qu'un télescope soit d'une grande longueur pour apercevoir les satellites de Jupiter, dont les éclipses peuvent déterminer les longitudes. 2° Sur terre, les astronomes peuvent en avoir à peu de frais, de telle longueur qu'il leur plaira, suivant la nature des observations qu'ils auront à faire. Il suffirait pour la terre d'en avoir de six pieds. 3° Ces miroirs auraient un avantage qui compenserait d'une part ce qu'ils perdent de l'autre ; car on peut donner au verre qu'on travaille une sphéricité beaucoup plus exacte que celle des miroirs de métal.

Les plus habiles fondeurs conviennent qu'un métal fondu jeté dans le moule se retire en refroidissant, et ne se retire pas également. Or, les miroirs métalliques, ayant une fois pris la forme du moule, ne peuvent plus qu'être polis. On ne saurait remédier à ce défaut qu'en les remettant à la fonte. De là vient que l'erreur inévitable de la sphéricité devient par cet inconvénient double et quelquefois triple de celle d'un miroir concave de verre.

D'après cette considération et de cette théorie pratique, j'ai construit deux miroirs concaves de verre, l'un de 19 pouces de foyer, l'autre de 46, et, au lieu d'étamer la surface postérieure, je n'ai fait que lui ôter son poli pour rendre sa réflexion nulle, c'est-à-dire qu'en lui donnant une courbure convexe arbitraire ; je l'ai simplement mise en

état d'être polie, ou, comme parlent les ouvriers, je lui ai donné le dernier doucis. Plaçant ensuite ce miroir perpendiculairement sur le bout d'une longue règle, et dans l'axe de ce miroir, à une distance convenable, un petit miroir plan étamé, incliné à cet axe de 45 degrés suivant Newton, je vis avec plaisir que cet effet est le même que celui des télescopes à miroir de métal. Il m'a semblé que la distinction était plus marquée ; mais, comme le jugement dépend d'un coup d'œil, je crains de me faire illusion ; et l'expérience avec la confrontation apprendra mieux ce qu'il en faut croire.

Il est facile de voir que ce miroir peut également servir à la chambre d'ombre et pour réfléchir la lumière du soleil dans les microscopes solaires, en lui donnant la forme qu'on désire, plane ou sphérique, pourvu qu'on ait le soin de rendre nulle la réflexion de la surface postérieure en lui donnant un fin poli. Comme je ne propose point une nouvelle combinaison de matière à faire des miroirs, ni un procédé nouveau pour les polir, il serait inutile d'en parler. On verra sans peine qu'en faisant faire au verre la fonction de métal, c'est-à-dire en n'employant qu'une seule surface, toute sorte de verre, même de rebut, pour tout autre usage, est également bon pour les miroirs, les verres filandreux, gélatineux, etc. ; car ces défauts, très-grands quand il est besoin de réfraction, deviennent nuls, quand il n'y a qu'une simple réflexion. Ainsi, ces miroirs auront l'avantage des miroirs métalliques sans en avoir l'inconvénient.

L'avantage dont on vient de parler n'empêche pas qu'on ne continue à faire des recherches sur la composition du flint-glass. Cette seconde découverte serait toujours très-précieuse, parce qu'avec les meilleurs télescopes de métal ou de verre, on est longtemps à pointer, principalement sur mer ; au lieu qu'avec les télescopes dioptriques achromatiques, on découvre l'objet avec plus d'aisance et de promptitude. Ceux qui ont voyagé sur mer nous diraient que le mouvement du vaisseau augmente la première difficulté, et se fait moins sentir dans les télescopes dioptriques achromatiques.

MONGOLFIÈRES. Voy. AÉROSTATION.

MONNAIES. Voy. BALANCIER POUR LES MONNAIES.

MONTRE. — (Démonstration, indication.) Ce nom fut d'abord celui du cadran des horloges, qu'on appelait la montre de l'horloge ; appliqué ensuite aux petites horloges de poche, le nom de la partie qui seule indiquait l'heure est devenu celui de la machine entière. On a donné la description de cet ingénieux instrument au mot **HORLOGERIE** (Voy. ce mot) ; mais nous nous sommes réservé d'ajouter ici quelques mots sur les montres plus compliquées, et sur l'histoire de leur mécanisme.

Le premier pas de leur invention fut la substitution d'un ressort comme moteur à l'action des poids des horloges. Mais on s'aperçut bientôt que la force du ressort va-

rait suivant son degré de tension, en sorte que la marche de la montre s'accélérait d'avant et se ralentissait ensuite ; pour obvier à cet inconvénient, après plusieurs tentatives, on imagina la fusée, dont la forme conique sert à rétablir l'équilibre nécessaire entre la force motrice et la résistance. On voit en effet que lorsque le ressort a toute son énergie, c'est-à-dire quand la montre vient d'être montée, la traction de la chaîne agit sur le plus petit diamètre de la fusée pour agir successivement sur un diamètre qui s'accroît à mesure que la puissance du ressort diminue, et l'on comprend que chaque diamètre successif de la fusée sur lequel agit la chaîne est un bras de levier qui devient de plus en plus grand, offre une résistance moindre à l'action décroissante du ressort. Pour communiquer à cette force le mouvement produit par le ressort, on se servit longtemps d'une corde de boyau, qui était une autre source d'inégalités ; car cette corde, soumise à l'action hygrométrique de l'air, se raccourcissant ou s'allongeant suivant la sécheresse ou l'humidité, faisait continuellement retarder ou avancer la montre dans le plus petit espace de temps. Enfin on parvint à faire de très-petites chaînes d'acier, qu'on substitua aux cordes de boyau, et le ressort spiral ayant été inventé à peu près vers la même époque, les montres acquièrent une justesse à laquelle de nouvelles découvertes n'ont fait qu'ajouter.

Le plus usité des échappements est celui du cylindre, d'où les montres qui en sont pourvues ont pris le même nom. On l'appelle ainsi de la forme de la pièce essentielle qui entre dans sa composition. Cette pièce est un cylindre creusé et entaillé, qui oscille sur son axe, et présente alternativement sa courbure intérieure et sa courbure extérieure aux dents de la roue d'échappement, contre laquelle il frotte, et qu'il arrête momentanément. Le balancier ayant le même axe que le cylindre, on sent qu'ils dépendent tous deux de la roue de rencontre, qui, par le frottement, influe sur leur oscillation. Les échappements à cylindre ont subi bien des modifications depuis leur invention par Raham. On fit d'abord la roue en cuivre et le cylindre en acier ; mais ce mécanisme cassait promptement, et on l'abandonna ; cependant un horloger ayant imaginé de faire le cylindre aussi en acier trempé, le système eut faveur. Enfin, F. Berthoud eut l'heureuse idée de substituer à l'acier, pour les cylindres, les pierres fines d'une grande dureté, telles que le rubis, ce qui assure à ces montres une très-longue durée. Ordinairement, pour faire tourner les cylindres autour d'un axe, on emmanche dans leurs extrémités deux tampons d'acier, dont l'un est terminé par un pivot, et l'autre porte le balancier avec son ressort spiral.

Les pierres fines n'entrent pas seulement dans la composition des échappements à cylindre ; on peut s'en servir dans toutes les montres, quel que soit leur mécanisme, pour diminuer l'usure produite par les frot-

tements des pivots des diverses roues, en les faisant porter sur des pierres dures. Malheureusement on emploie encore peu ce moyen, et dans beaucoup de montres que l'on vend comme montées sur pierres, les pierres ne sont que des objets de luxe et de parade, n'ayant réellement aucune utilité.

Les montres à répétition sont des montres sonnantes, munies d'un mécanisme particulier, et qui, au moyen d'un bouton sur lequel on appuie, sonnent l'heure dans laquelle on se trouve. Elles furent inventées en Angleterre, en 1676 ; les horlogers Barlow, Quare et Tompion s'en disputèrent la découverte. Louis XIV reçut de Charles II les premières montres à répétition que l'on ait vues en France. L'horloger Lépine est celui qui a le premier introduit dans notre pays les montres très-plates, en supprimant l'une des deux platines entre lesquelles sont ordinairement enfermées toutes les pièces de la machine, et qu'il a remplacée par des ponts destinés à recevoir les pivots. Il n'employait en même temps que des échappements occupant peu de hauteur. Depuis lors, les montres plates ont été nommées montres à la Lépine. Les montres dites perpétuelles, perfectionnées par Breguet, se remontent d'elles-mêmes à l'aide d'un ingénieux mécanisme, par le mouvement qu'on leur imprime en les portant sur soi.

On savait fabriquer les pendules et les montres en Allemagne dès le milieu du xiv^e siècle. Les chroniques disent qu'il en fut présenté une à Charles V, roi de France, en 1380, qui n'était pas plus grosse qu'une amande. L'ancienne communauté des horlogers de Paris tenait du roi Louis XI ses premiers règlements, datés de 1483, et confirmés par François I^{er}, en 1544. L'Allemand Peters Hele fabriquait des montres à Nuremberg dès l'an 1500. On cite une montre sonnante présentée, en 1542, à un duc d'Urbino, par un orfèvre italien, qui était assez petite pour être enchâssée dans une bague au lieu de pierre précieuse. On cite encore celle que l'archevêque de Cantorbéry, Parker, légua à son frère Richard, évêque d'Éli, le 5 avril 1575, et qui était montée à la poignée d'une canne en bois des Indes. L'art de l'horlogerie fut introduit à Genève, en 1587, par un Français, Charles Cusin, de la ville d'Autun. On estime la fabrication annuelle de cette ville à plus de 70,000 montres, dont les onze douzièmes sont en or. Ce fut, dit-on, Daniel-Jean Richard, habitant de la Lagne village du canton de Neuchâtel, qui introduisit la fabrication de l'horlogerie dans cette contrée, où elle a pris un grand développement, notamment au Locle et à La Chaux-de-Fonds. — Voy. à l'article HORLOGERIE, *Horlogerie dite de fabrique*.

Successivement on a imaginé les pendules à réveil, qui ont au cadran une troisième aiguille que l'on place sur l'heure à laquelle on veut être réveillé : à cet instant donné, un échappement permet au marteau de frapper sur la sonnerie un plus ou moins grand nombre de coups redoublés ; et puis les

montres qui marquent sur des cadrans particuliers les quantités du mois, les jours de la semaine, les phases de la lune, le lever et le coucher du soleil. Les pendules à équation indiquent les différences du temps vrai au temps moyen : le roi Charles II d'Espagne avait déjà une de ces pendules dans son cabinet. La pendule à compensation est celle dont le balancier, composé de deux lames de métaux différents, donne des oscillations isochrones dans tous les temps, malgré la chaleur, dont l'effet est détruit ou compensé par la différence de dilatation des deux métaux.

Depuis le commencement de ce siècle, on a inventé des machines pour fabriquer rapidement les différentes pièces des montres, en sorte que l'art de l'horlogerie ne consiste plus qu'à les rectifier et à les disposer convenablement. C'est surtout dans le Jura que ce genre d'industrie est cultivé. Il existe là une foule de petits fabricants qui, chacun, font une pièce à part de la montre. La famille Japy a établi à Beaucourt, près de Montbéliard, une manufacture où se fabriquent toutes les pièces des montres. D'autres, et particulièrement des paysans suisses, achètent les pièces qui doivent composer le mécanisme, l'échappement et le ressort exceptés; ils les montent et ajustent grossièrement, de manière à former ce qu'on nomme un rouage roulant, et ils le revendent au commerce en gros, qui fait compléter le système et ajouter une boîte. Ces rouages sont terminés à Genève et ailleurs. Paris a une renommée méritée pour la supériorité de ses montres. L'Angleterre, si riche en ressources mécaniques, lutte avec nous pour l'horlogerie; mais ses montres sont lourdes et sans grâce. On estime à 30 millions de francs la valeur des montres et des pendules fabriquées annuellement en France, les bronzes non compris. L'horlogerie ne s'occupe pas seulement des mouvements d'horloge, elle fabrique aussi des mouvements de lampes dites Carcel, de musiques pour pendules, tabatières, boîtes ou nécessaires, billards, etc., les métronomes et autres petites machines dont le moteur et le mécanisme se rapprochent plus ou moins de ceux des horloges (1).

MONTRES MARINES. — Nous avons parlé des montres marines au mot **CHRONOMÈTRE**; nous nous contenterons de citer quelques-uns des artistes qui ont cherché à faire de cette montre un véritable instrument de précision.

M. Berthoud, an VI. — Cette découverte était le sujet d'un prix proposé par la classe des sciences physiques et mathématiques de l'Institut. Dans la séance du 13 messidor, le prix a été décerné à *M. Berthoud*. L'une des deux montres de poche qu'il a produites détermine les longitudes en mer, en marquant la division décimale des parties du jour, savoir : les dixièmes, centièmes, millièmes et cent millièmes. La seconde montre remplit la deuxième partie du pro-

gramme, en déterminant les longitudes en mer; en divisant le jour en dix heures, l'heure en cent minutes, et la minute en cent secondes. (*Mémoires de l'Institut*, an VI.)

An X. — *M. Berthoud* a obtenu une médaille d'or pour s'être rendu justement célèbre par la perfection de ses montres à longitudes ou garde-temps, dont la justesse, constatée par des expériences répétées et précises, lui a valu le prix de l'Institut national. Il a présenté pour la première fois au public la connaissance de leur mécanisme, qu'il s'était toujours réservée. (*Livre d'honneur*, page 36.)

Perfectionnement. — *M. Breguet*. — 1819. — La montre de *M. Breguet* marche huit jours : la chaîne, le ressort auxiliaire, le double encliquetage, en un mot tout le mécanisme de la fusée est remplacé par deux barillets dentés, et agissant en sens inverse. Ce moyen, qui prévient une foule de causes d'arrêts et d'inégalités, rend la force motrice tout à fait élastique. (*De l'Industrie française*, par *M. de Jouy*). — *Voy. CHRONOMÈTRE*.

MORTIER. — La solidité des constructions en maçonnerie dépend, en grande partie, de la qualité des mortiers employés à leur construction. Les monuments romains et ceux du moyen âge, qui existent encore aujourd'hui, nous montrent l'efficacité des procédés usités dans ces époques reculées pour la fabrication des mortiers, qui réunissent d'une manière si durable les matériaux qui entrent dans la construction de ces édifices. Des études théoriques habilement dirigées ont éclairé, depuis quelques années, la pratique de la fabrication des mortiers, et tout nous porte à croire que cette industrie est aujourd'hui plus avancée qu'elle ne l'a jamais été.

MORTIER. Mortiers naturels. — En Angleterre on nomme improprement, *ciment romain*, un mortier naturel résultant de la calcination ménagée d'un calcaire renfermant 30 p. 100 d'argile, que l'on broie en poudre et qui se gâche comme le plâtre. On en fait une très-grande consommation à Londres dans les revêtements de murs et de colonnes en briques : il sert aussi à lier toute la maçonnerie du pont sous la Tamise.

M. Lacordaire, ingénieur des ponts et chaussées, en réduisant à trois jours la durée de la cuisson du calcaire argileux de l'Auxois, qui auparavant était de six jours, n'a calciné à l'état de chaux hydraulique que les deux tiers environ du volume total; le reste, non susceptible d'extinction, et facile à séparer par cette propriété, lui fournit un mortier naturel qu'il suffit d'écraser pour le rendre susceptible d'être conservé ou transporté. On le gâche comme du plâtre au moment de s'en servir, et on peut en quelques minutes en obtenir des corps solides et même des moulages de différentes formes.

Dès les premières expériences on a pu se promettre un mortier naturel d'une qualité au moins égale à celle du *ciment anglais*.

(1) Extrait de l'*Encyclopédie des gens du monde*.

D'après les recherches de MM. Berthier, Vicat et Minard, on explique les propriétés des chaux hydrauliques par l'action à une haute température, de la chaux sur la silice et l'alumine, et l'on considère le mortier naturel comme un sous-carbonate avec excès de base; toutefois, les résultats fort analogues obtenus par M. Bruyère, avec des chaux grasses et des pouzzolanes factices, l'impossibilité d'obtenir par des mélanges de craie et d'argile les mêmes effets que produisent les chaux et mortiers hydrauliques de calcaires naturels, rendent incomplète la théorie; c'est ce qui nous détermine à n'y pas insister davantage.

Ciments. — Nous avons traité dans des articles spéciaux, de la préparation et des emplois de ces matériaux; nous pourrions donc nous borner ici à décrire leurs propriétés relatives à la composition des mortiers; nous en dirons autant des sables, sous le rapport de la même application.

Les corps solides incorporés dans les mortiers de chaux, sont : les sables, les arènes, les psammites, les argiles, les produits volcaniques, et les substances modifiées par une calcination artificielle.

Sables. — Les roches granitiques, schisteuses, calcaires, les grès, etc., divisés en grains durs, soit par le mouvement des eaux, soit par une désagrégation spontanée, donnent naissance aux divers sables. Les terrains granitiques fournissent le quartz, le feldspath et le mica; les terrains volcaniques donnent les diverses variétés de laves; les roches calcaires sont en général trop tendres pour être désagrégées autrement qu'en poudre, ou trop compactes pour se rompre autrement qu'en éclats. Les sables fossiles présentent des grains plus anguleux que les sables des rivières, mais sont composés de même, et quelquefois colorés par des ocres.

L'arène est un sable fossile généralement quartzeux, à grains inégaux très-irréguliers, mêlés d'argile, rouge, jaune, brune ou blanche, en proportions qui varient entre un quart ou trois quarts du volume total. L'arène occupe presque toujours les sommités des colines peu élevées; elle appartient aux terrains d'alluvion.

Psammites. — Le nom désigne des mélanges de granits de quartz, de schiste, de feldspath et de mica, agglomérés par une substance variable. Les psammites schistoïdes rouges, jaunâtres ou bruns, en poudre douce au toucher faisant pâte avec l'eau, constituent une sorte particulière, remarquable sous le rapport qui nous occupe : on les trouve par bancs et veines parmi le schiste dont ils sont une altération; ils abondent aux environs de Brest et de Carhoix.

Argiles. — Nous nous bornerons à rappeler que ces matières, susceptibles de se délayer en bouillie plastique onctueuse, perdent cette propriété lorsqu'on les chauffe à une certaine température; elles deviennent d'abord absorbantes, et forment une pouzzolane artificielle; chauffées davantage

par être fondues, elles diminuent de volume de plus en plus : les unes se frisent, puis finissent par être fondues, d'autres résistent à la température de 140° de Wedwood, sans se fondre.

Pouzzolane. — C'est à proprement parler un produit volcanique, employé pour la première fois par les Romains, qui le découvrirent près du Vésuve, aux environs de Pouzzol. La plupart des terrains volcanisés renferment cette matière; mais elle se présente sous différents aspects en gros grains, pulvérulente; en scories, tuf, ponces, etc., colorée en jaune, noir, mais le plus généralement brune. Les substances pseudo-volcaniques résultant des houillères embrasées, telles que les argiles cuites et les tripolis, peuvent être rangées parmi les pouzzolanes; enfin les argiles, arènes, psammites, et les schistes calcinés à la température utile; les débris de tuiles, briques, carreaux, poteries de grès et d'argile, et même les scories de houille et de tourbe, seront considérées comme des pouzzolanes artificielles. Ces matériaux formés la plupart des mêmes principes, mais de lecture variable, ont des influences différentes dans la composition des mortiers à chaux grasses ou hydrauliques, et suivant qu'ils sont exposés à l'air ou immergés par l'eau.

Qualités spéciales des sables et ciments. — Ces parties constituantes des mortiers sont classées par M. Vicat, en matériaux *très-énergiques*, *énergiques*, *peu énergiques*, *inertes*.

Une substance est *très-énergique*, lorsqu'on mélange, en consistance argileuse, avec la chaux très-grasse, éteinte par le procédé ordinaire, produit un mortier capable, 1° de faire prise d'un à trois jours environ après l'immersion; 2° d'acquies la dureté de la bonne brique après un an; 3° de donner une poussière sèche sous la scie à ressort.

Une substance dite *énergique* doit produire, dans les conditions ci-dessus, un mortier qui fait prise du quatrième au huitième jour, acquies la dureté d'une pierre très-tendre au bout d'un an d'immersion et donne une poudre humide sous la scie à ressort.

Toute substance *peu énergique* dans les mêmes circonstances, produit un mortier capable de faire prise du seizième au vingtième jour, d'acquies par un an d'immersion, la dureté du savon sec, et d'empâter la scie.

Toute substance, enfin, est dénommée *inerte* lorsque son mélange avec la chaux grasse en pâte ne change rien à la manière dont se compose cette chaux immergée seule.

La dureté acquies à l'époque indiquée est ce qui caractérise rigoureusement chaque substance.

D'après ces définitions, les sables proprement dits sont en général *inertes*; les arènes, psammites, argiles, sont ordinairement des matières *peu énergiques* et rarement *énergiques*, sans que leurs caractères physiques

puissent les faire apprécier exactement entre ces limites. Les pouzzolanes naturelles ou artificielles peuvent être *très-énergiques* ou *peu énergiques*, leurs caractères extérieurs ne donnent pas à cet égard des indices certains; c'est encore à l'expérience que l'on peut s'en rapporter. Toutefois, celles qui réunissent la porosité à une consistance forte, qui happent à la langue, sont les meilleures; et réciproquement, une grande densité, l'aspect vitreux, les grains durs et lisses, indiquent une mauvaise qualité relativement à la solidité des mortiers.

Les propriétés chimiques donnent des notions plus précises sur l'influence des sables et ciments; nous devons donc les exposer ici.

Action des acides. — Les sables quartzeux ne sont pas attaqués par les acides sulfurique, nitrique, hydrochlorique; l'action de ces acides est même fort lente et bornée, lorsque des parcelles de roches volcaniques y sont mêlées.

Les arènes laissent au lavage une argile à laquelle l'acide hydrochlorique enlève un peu de fer et du dixième au trois cinquièmes de son alumine. Les psammites schistoïdes sont dans le même cas.

Les argiles sont dépouillées, par le même acide, de presque tout leur oxyde de fer et chaux carbonatée, mais ne laissent pas attaquer plus du dixième au cinquième de leur poids total, après trois ou quatre jours de digestion.

Les pouzzolanes naturelles, en contact avec les acides, présentent des résultats variés: quelques-unes paraissent inattaquables; d'autres perdent une assez grande quantité d'oxyde de fer et plus de la moitié de leur alumine; les unes, traitées par l'acide sulfurique, se couvrent en peu de temps d'efflorescences de sulfate d'alumine; les autres ne manifestent aucun signe d'altération après un mois et plus de contact.

Les pouzzolanes artificielles peuvent présenter exactement les mêmes phénomènes; ce qui démontre que les principes de ces matières sont plus ou moins intimement combinés entre eux; d'où il résulte qu'ils résistent plus ou moins aux autres agents chimiques et qu'un état vitreux les rend presque inattaquables ou inertes.

Action de l'eau de chaux. — La chaux est sans action sur les sables quartzeux et calcaires, tandis que sa solution aqueuse agitée avec les arènes, les psammites, argiles et pouzzolanes naturelles ou artificielles en proportion suffisante, est dépouillée de toute la chaux qu'elle contient.

En rapprochant les réactions chimiques des qualités des ciments ou sables, on voit, 1° que toutes les substances inertes sont sans action sur l'eau de chaux et résistent aux acides (les sables calcaires exceptés); 2° que la plupart des substances *peu énergiques* sont faiblement attaquées par les acides, et ramènent à l'état de pureté une assez grande quantité d'eau de chaux. Nous répétons que pour acquérir une entière certitude, il

faut en revenir toujours à l'essai pratique.

Préparation de la pouzzolane artificielle.

— Parmi les composés de silice et d'alumine on choisit, comme plus facile à transformer, les argiles, les psammites schistoïdes bruns ou jaunes, faisant pâte ductile avec l'eau, les arènes argileuses et quelques schistes. Les conditions à remplir sont une calcination tellement ménagée que la matière acquiert assez de cohésion pour cesser de faire pâte avec l'eau: le minimum de densité et le maximum de facultés absorbantes, en sorte qu'elle soit facile à attaquer par les agents chimiques.

Il peut convenir quelquefois, et surtout pour les argiles compactes et fusibles, de les diviser préalablement par un mélange de sciure de bois, de coke en poudre, etc., afin de les obtenir plus poreuses.

Mélanges réciproquement convenables entre les diverses chaux et les ciments ou sables qui composent les mortiers. — Pour obtenir des mortiers capables d'acquiesir une grande dureté sous l'eau, il faut mélanger:

1° Avec les chaux grasses. — Les pouzzolanes (naturelles ou artificielles) très-inertes.

2° Avec les chaux moyennement hydrauliques. — Soit les pouzzolanes simplement énergiques, soit les pouzzolanes très-énergiques mêlées avec la moitié de leur volume de substances inertes, telles que les sables, soit les arènes et psammites énergiques.

3° Avec les chaux hydrauliques. — Les pouzzolanes peu énergiques, les pouzzolanes énergiques mêlées de moitié de sable environ; les arènes et psammites peu énergiques.

4° Avec les chaux éminemment hydrauliques. — Les matières inertes, telles que les sables quartzeux ou calcaires; les ciments vitreux, les laitiers, les scories.

— Pour les mortiers destinés aux joints et enduits extérieurs, qui doivent résister à toutes intempéries de saisons, on doit allier:

1° A la chaux éminemment hydraulique.

2° A la chaux hydraulique. — Les sables bien purs, les poudres quartzieuses. Les pierres calcaires ou autres substances dures inertes, en poudre.

3° A la chaux moyennement hydraulique. — Aucun ingrédient ne peut atteindre complètement le but.

4° A la chaux grasse. — Aucune substance n'atteint le but.

On conçoit qu'il convient de prendre encore des termes moyens lorsqu'on rencontre des substances offrant des qualités moyennes entre celles des catégories ci-dessus. (*Dictionnaire technologique*, art. MORTIER.)

Après ces détails sur les propriétés relatives à la composition des mortiers, nous nous bornerons à parler des mortiers suivants:

MORTIER DE POUZZOLANE ARTIFICIELLE. — Découverte de M. Dumény, de la Rochelle. — La pouzzolane dont ce mortier est composé est faite avec une terre qui se trouve dans un fond appartenant à M. Dumény, près la Rochelle. Cette terre ressemble assez aux

bonnes argiles à poterie; quand elle est cuite, elle a une couleur rouge assez foncée; pulvérisée, elle prend le vrai caractère de la pouzzolane. En y promenant le barreau aimanté, on en enlève des parties ferrugineuses comme de celle d'Italie; employée avec de la chaux maigre ou même avec de la bonne chaux vive, dans les mêmes proportions qu'on emploie la pouzzolane des volcans, elle donne un mortier qui soutient la comparaison. (*Archives des découvertes et inventions*, t. II, p. 334.)

MORTIER HYDROFUGE. — *Importation de MM. Ekermans et compagnie.* — Ce mortier importé en Hollande est impénétrable à l'eau; appliqué sur les sols ou sur les murs de quelque nature qu'ils soient, il en écarte l'humidité et résiste également aux envahissements du salpêtre et autres matières salines. Ce mortier est également inattaquable à l'humidité extérieure; en sorte que son application dans les réservoirs d'eau est devenue d'un usage général en Hollande. Il est compacte, dur, sonore, et reçoit le plus beau poli. Il est susceptible de recevoir toutes les peintures. (*Archives des découvertes et inventions*, t. II, p. 333.)

MORTIER ORDINAIRE. — *M. Vicat*, de Souillat (Lot), en faisant diverses expériences sur les chaux de construction et sur les bétons, a remarqué qu'on ne peut attribuer exclusivement la solidification des mortiers ordinaires à aucune des causes indiquées jusqu'en 1817; mais toutes y contribuent plus ou moins selon les circonstances. Les mortiers que l'on mouille perdent de $1\frac{1}{5}$ à $2\frac{1}{5}$ de leur force. Les corps pierreux et spongieux sont dans le même cas; réciproquement, les corps de cette nature qui sont mouillés et qui sèchent à l'air acquièrent $1\frac{1}{5}$ à $2\frac{1}{5}$ de résistance de plus. Les chaux qui forment, par le seul concours de l'eau, les corps les plus solides, sont celles d'où résultent, au contraire, les mortiers ordinaires les plus faibles et réciproquement. Le sable quartzéux ne contribue pas à augmenter la force de cohésion dont toute espèce de chaux, indistinctement, est susceptible; mais il est utile à quelques-uns, nuisible à d'autres, et il en existe parmi les espèces intermédiaires à la solidité desquelles sa présence n'ajoute ni n'ôte rien. Les sables fins homogènes conviennent aux chaux très-maigres; les sables à grains inégaux aux chaux moyennes, et les gros sables aux chaux grasses. Une dessiccation rapide est contraire à toute espèce de chaux, une dessiccation ordinaire aux chaux maigres seulement; elles exigent une dessiccation lente. La résistance des mortiers à chaux grasses aux effets de la gelée dépend des proportions; les mortiers très-maigres sont ceux qui résistent le mieux. Le degré de cuisson de la brique ordinaire convient aux terres ocreuses et aux grès ferrugineux; considérées comme pouzzolanes, l'énergie de ces matières s'affaiblit rapidement à mesure qu'elles approchent du terme où elles commencent à subir une espèce de vitrifica-

tion. La houille, réduite en cendres à un feu lent, l'emporte sur celle qui est parvenue à l'état de scories à un feu actif. Le schiste bleu n'a toutes ses qualités que lorsqu'il s'est boursoufflé en masses cellulaires verdâtres; le basalte doit couler. (*Annales de chimie et de physique*, 1817, t. V, p. 387.)

MORTIERS DE FONTE TOURNÉS. — *Invention de M. H. d'Obson fils, d'Anet, près Dreux (Eure-et-Loire.)* — Depuis longtemps on désirait qu'il y eût un établissement pour fabriquer à des prix modérés, des mortiers en fonte de fer, tournés et polis, à l'usage de la pharmacie et de la chimie, et pour l'exécution d'autres objets en fonte de fer, utiles aux laboratoires. D'après une invitation de la part de plusieurs chefs de ces arts, M. d'Obson établit une fabrique à Anet, qui réunit ces avantages. Ces mortiers ont été vus et approuvés par MM. Parmentier, Henry, Descroisilles et d'Arcey; et par plusieurs autres personnes distinguées dans les arts. (*Bulletin de pharmacie*, 1811, tome III, page 335.)

Un tourneur en métaux a trouvé l'art de donner en fer fondu la souplesse de l'étain et le poli de l'acier. L'application de ce procédé à tous les vases dont la solidité est la condition la plus essentielle, met en évidence l'utilité de cette découverte, rendue plus sensible par le bas prix des objets. Un assortiment de six mortiers d'une belle forme et d'un poli remarquable, ne coûte que 200 fr. (*De l'industrie française*, par M. de Jouy, p. XI.)

MOSAÏQUE. (*Moyen de la conserver.*) — Un grand nombre de mosaïques ont été trouvées dans différents lieux, et la plupart ont été détruites, ou enfouies et perdues. Le moyen de les conserver est facile; il consiste à les scier par compartiments de deux ou quatre pieds carrés, d'encadrer chaque morceau en cerclant bien les cadres, de scier en bras et transversalement le ciment sur lequel sont appliquées les mosaïques. Le cadre devra être plus élevé que la mosaïque, afin que l'on puisse en couvrir le dessus d'une couche de plâtre pour prévenir tout accident, et pour que les cubes ne puissent se disjoindre; on numérote les cadres; on peut les placer sur un lien qu'on aura d'abord enduit de ciment pour les recevoir; on ramollit ensuite le plâtre qui couvre la partie supérieure, on la nettoie et on la polit. Par ce moyen on aura, à peu de frais, un très-beau pavé. (*Moniteur*, 1806, p. 892.)

MOSAÏQUES EN TERRE CUITE. — *M. Perrès*, de Paris, a trouvé le moyen d'établir des mosaïques en terre cuite. Il emploie pour base des terres liquides ou pulvérisées. Au moyen de moules en fer ou en fonte, l'on trace les dessins que l'on veut obtenir, et les incrustations sont remplies par des terres de diverses couleurs.

MOSAÏQUE. — Le mot mosaïque (*mosaicum*, *masaicum*) paraît être venu, par corruption, de *musivum*, nom sous lequel les Ro-

mais désignaient ce genre d'ouvrage. Scalliger le fait dériver de *μοσαϊκ*, et croit qu'on le donna aux mosaïques à cause de leur agréable aspect.

« La mosaïque, selon l'acception la plus générale de ce mot, est un ouvrage dans lequel, à l'aide de matières solides et colorées, soit naturelles, soit artificielles, on parvient à rendre par les formes et les couleurs l'image de tous les objets de la nature. » (Séroux d'Agincourt.) — Pour particulariser davantage, c'est un assemblage de fragments plus ou moins réguliers de marbre, de pierres, de matières vitrifiées, qui, réunies à l'aide de mortier, de stuc, ou de mastic composé de chaux et de poudre de marbre, ou de résine et de plâtre, forment des compartiments, des ornements et des figures.

La mosaïque paraît n'avoir été employée chez les Grecs que pour décorer les pavés des monuments, et n'avoir jamais atteint la perfection à laquelle elle parvint chez les Romains. Les pavés des plus grands temples de la Grèce et de la Sicile sont formés de pierres de quatre lignes environ, d'une seule couleur et d'un travail fort irrégulier. L'empereur Claude fit servir la mosaïque à l'ornement des voûtes, et elle prit un très-grand développement, comme on peut le voir par les ruines d'Herculanum et de Pompéi, où elle forme un des principaux ornements des édifices publics et des maisons particulières. Commodus fit exécuter en mosaïque le portrait de Pescennius Niger.

On peut diviser en trois classes les mosaïques des anciens :

Opus tessellatum, mosaïque servant de pavés et composée de petits cubes ordinairement de deux couleurs ;

Opus sectile, mosaïque de marbres d'une ou deux couleurs, sciés en lames minces et taillés suivant les exigences du dessin ;

Opus vermiculatum, mosaïque de toutes couleurs et formant de grandes compositions.

Les chrétiens se servirent de la mosaïque pour la décoration de leurs basiliques. Dans les premiers siècles, les pavés des églises étaient ordinairement établis de la même manière que ceux des temples païens, et composés de tablettes de marbres alignées avec les colonnes. Les premiers chrétiens imitèrent aussi la mosaïque composée de petits cubes de marbres de diverses couleurs, que les Romains employaient pour leurs édifices publics et pour leurs maisons. « Les tableaux qui ornent la voûte, dit Procope en parlant d'un monument élevé par Justinien, ne sont pas peints avec de la cire fondue et fixée dans le mur ; ils sont composés de petits cubes où brillent toutes les couleurs. »

Enfin un genre de mosaïque appelé *opus Alexandrinum*, importé d'Égypte ou inventé sous le règne d'Alexandre Sévère, fut employé dans les églises jusqu'au XII^e siècle. Il était composé de cercles, de triangles, de

losanges, d'ovales en marbre liés par un ciment de chaux et de pouzzolane. Quelques églises du Rhin et la chapelle primitive de Saint-Bertin à Saint-Omer ont conservé des traces de ces modes de mosaïque. L'*opus articulatum* se propagea également jusqu'au XII^e siècle, et on y mêla des cubes en émail ; on en voit des fragments dans des églises voisines du Rhin et à Saint-Denis.

L'église de la Daurade de Toulouse (*Sancta Maria Deaurata*), construite et décorée par Placidie, ou par Théodoric II, roi des Visigoths, devait, dit-on, son nom à une mosaïque qui ornait le sanctuaire depuis le sol jusqu'à la voûte. Cette mosaïque précieuse a été détruite vers le milieu du siècle dernier. On exécutait aussi des peintures en mosaïque dans le triangle extérieur formé par le fronton des basiliques latines, autour des baies des fenêtres qui s'ouvraient au-dessous du fronton, dans les atria, les chapelles isolées, etc.

Au VII^e siècle, la mosaïque, comme la peinture à fresque, perdit l'unité qu'elle avait jusque-là conservée et qui donnait une véritable valeur artistique aux compositions plus anciennes, et bientôt on confondit, on mêla, sans ordre et sans méthode, dans un même tableau, les objets les plus étrangers les uns aux autres.

Charlemagne, qui avait admiré dans les églises de Rome le bel effet que produisaient les ouvrages de mosaïque, en fit exécuter plusieurs dans la basilique d'Aix-la-Chapelle. Il fit venir d'Italie en France des mosaïques qui furent apportées sur des chariots envoyés exprès, et il en orna quelques églises. L'un de ces produits exotiques fut placé dans l'église de l'abbaye de Saint-Riquier ; mais il fut déplacé au XVI^e siècle, et il n'en reste plus de trace. Les riches prélats faisaient alors assez souvent décorer leurs églises de mosaïques, qui étaient formées de cristaux colorés ou dorés et revêtues d'une lame de verre.

Sous le pontificat de Pascal II (1099-1114), le chœur de l'église d'Enay fut reconstruit et pavé d'une mosaïque. Aux XII^e et XIII^e siècles, les porphyres et les marbres devenant rares, on les remplaça par des dalles de pierre de liais, dans lesquelles on grava profondément des arabesques ou des figures, et dont on remplit les entailles de mastics colorés. On voit encore des restes de cette sorte de pavage dans la cathédrale de Saint-Omer et dans les magasins de l'abbaye de Saint-Denis.

La véritable mosaïque fut peu à peu abandonnée en France, et l'Italie en conserva presque seule la tradition. On fabriqua des pavés en terre cuite vernissée ornée de dessins de diverses couleurs, et on les plaça dans les églises ou dans les hôtels des moines et des seigneurs. On fit aussi pour les meubles ce *lavoro a compospo* qui est encore un des objets de l'industrie florentine, et qui consiste en un assemblage de pierres dures, telles que jaspes, albâtres, lapis lazuli, agates, découpées en raison de

nuances et des nécessités du dessin. Cette espèce de marqueterie, qui avait été introduite à Constantinople, et que les Orientaux faisaient servir à la décoration de leurs édifices publics et de leurs églises, a vu sa naissance à un art tout à fait analogue à son principe et dans ses effets, et différait seulement par la nature des matières employées, la marqueterie en bois.

Dans ces derniers temps, quelques mosaïstes d'assez grande dimension ont été exécutés en France. M. Beltoni, sous l'Empire, a orné le pavé d'une des salles du palais du Louvre. Cet essai heureux, mais isolé, nous fait regretter la perte des nombreuses mosaïques antiques dont les villes romaines de la Gaule étaient ornées, et dont quelques-unes seulement ont échappé à la destruction. Aujourd'hui, les administrations et les musées provinciaux recueillent avec soin ces précieux monuments. La belle mosaïque mise à jour près des murailles d'Auxerre a été négligée par le gouvernement; elle est restée la propriété d'un savant qui du moins a pris à cœur de la conser-

MOTEUR ÉLECTRO-MAGNÉTIQUE. — Les essais de création de machines motrices animées par les courants électriques venus de la pile de Volta perfectionnée continuent en Allemagne, comme chez nous, comme aux États-Unis; mais, si l'on obtient comme chez M. Froment, notre célèbre artiste, un travail utile de ces machines, ce travail est encore beaucoup plus cher que celui que donnent les machines à vapeur. — Voy. PILES ÉLECTRIQUES.

M. Froment et la plupart des physiciens qui se sont occupés de ces essais ont disposé leurs aimants sur une roue; ils ont donc immédiatement obtenu un mouvement rotatoire, si commode dans la plupart des opérations mécaniques.

Quelques physiciens, et de ce nombre est M. Fessel, professeur à l'école industrielle de Flessing, ont cru qu'il était préférable de faire produire par l'électricité un mouvement rectiligne alternatif, comme le mouvement de va-et-vient des tiges de pompes ordinaires. M. Fessel emploie comme principal, comme premier organe mécanique, un barreau de fer doux, qu'il fait osciller horizontalement et qui est terminé par deux bouts de laiton roulant sur deux poulies fixes, pour diminuer les frottements. Ce barreau de fer entre et sort successivement, à chacune de ses oscillations horizontales, dans deux hélices métalliques (ou ressorts à boudin) placés l'une à la suite de l'autre, et dont le courant électrique venu d'une pile suit les fils, qui agissent alors, on le sait, comme des aimants. (Voy. ce mot). Sous l'influence de ces aimants électriques, le fer doux devient aimant lui-même, et toujours dans le même sens, mais aimant temporaire, attendu que, grâce à certaines dispositions, on ne laisse

jamais le courant électrique venu de la pile passer à la fois dans les deux hélices métalliques. Le barreau de fer doux est donc successivement attiré dans chacune des deux hélices, puis repoussé, etc., etc.

D'autres physiciens, et entre autres M. Dumoncel, de Paris, et M. A. Dumon, se sont occupés de projets de machines électro-magnétiques analogues à celle de M. Fessel. Les deux Français que nous venons de nommer ont pris date devant l'académie et dans les journaux. Les expériences de M. Fessel sont décrites dans un journal allemand publié en mai 1852 (*Annales de Poggendorf*), et par conséquent il a dû opérer avant cette époque.

M. Paye, physicien américain, a entrepris dans ces derniers temps de produire une force motrice par l'application, sur une grande échelle, de la force qui attire une masse de fer placée à l'intérieur d'une spirale électro-magnétique. M. Hankel, de Leipzig, a fait des tentatives semblables et a établi une loi importante dans la pratique, savoir que cette force est proportionnelle au carré de la force du courant. De son côté M. Fessel a construit, à ma requête (c'est M. Plücker qui parle), un modèle de machine dont je ne suis pas en mesure d'apprécier la valeur économique quand on l'établira sur un grand modèle, mais qui, comme appareil physique, démontre et présente sous le jour le plus favorable la possibilité de l'application de la force en question.

Le modèle de M. Fessel se compose de deux spirales placées bout à bout dans une position horizontale. Ces spirales servent à conduire le courant toujours dans la même direction, mais de manière qu'il parcourt alternativement chacune d'elles et par conséquent une seule d'entre elles à la fois.

Dans l'intérieur de ces spirales est placé un barreau de fer qui est attiré alternativement de l'une de ces spirales dans l'autre, en conservant constamment la même polarité, et qui exécute ainsi un mouvement de va-et-vient. Aux deux extrémités du barreau sont fixées deux petites tiges en laiton qui reposent sur deux poulies établies aux deux extrémités de l'appareil, et qui ainsi portent tout le poids du fer. Une de ces tiges de laiton met une roue en mouvement. Un commutateur est mu par un excentrique et une triangle à l'aide d'une manivelle et d'une bielle, et cet excentrique est disposé comme dans les bâtiments à vapeur, c'est-à-dire que la machine peut marcher en avant ou en arrière. Dans une modification de l'appareil, ce commutateur a été établi immédiatement sur l'axe.

En se servant de deux petits éléments de Grove (Voy. PILES), le modèle se meut déjà avec une grande vitesse. Avec six éléments la rapidité est devenue telle, qu'elle a menacé de briser l'appareil; et c'est dans cette crainte et avant de développer tout l'effet de la machine que j'ai interrompu le courant.

J'ai reçu de M. Fessel l'avis qu'il venait de terminer la construction d'un nouvel appareil où il a remplacé les poulies par des

(1) Cet article est emprunté à l'excellent ouvrage intitulé : *Patrie*.

bobines oscillantes établies sur le modèle des cylindres à mouvement alternatif des machines à vapeur.

M. Dumoncel a annoncé à l'Académie qu'il a fait construire des moteurs de petite taille, et d'autres d'une puissance utilisable dans les ateliers. Nous donnons, d'après le journal *l'Industrie*, une description succincte de cette machine.

Elle se compose d'un double cylindre ou plutôt de deux cylindres creux réunis bout à bout dans une position horizontale; un fil métallique recouvert de soie entoure chaque cylindre; ce fil traversé par le courant électrique, venu d'une pile voltaïque, de telle façon qu'un cylindre en fer doux qui oscille comme une sorte de piston dans le cylindre creux, qui en sort et qui y rentre alternativement, se trouve attiré, tantôt par le fil en hélice enroulé sur la partie des cylindres creux, située à l'un des côtés de la machine, à gauche par exemple; tantôt par le fil enroulé sur l'autre partie, située à droite. Le double cylindre creux oscille horizontalement autour d'un axe vertical placé vers le milieu de son ensemble; la tige du cylindre intérieur en fer doux, ou piston, agit sur une manivelle dont l'arbre porte une roue-volant. La manivelle est disposée de telle façon, qu'au moyen de parties en métal et d'autres parties inductrices en bois, le courant est transmis d'une manière intermittente. Un galet placé entre les deux cylindres creux, porteurs des hélices, supporte le fer doux (piston), oscillant à l'intérieur, et, avec la jonction de l'axe du piston et de la manivelle, empêche ce fer oscillant de frotter contre les parois du cylindre creux. On voit que ce moteur diffère en certains points de celui de Fessel dont nous avons parlé.

Citons maintenant quelques phrases lues dans le sein de l'Académie par M. Dumoncel.

« Dans la séance du 26 janvier, dit-il, j'ai présenté à l'Académie un mémoire sur un électro-moteur fondé sur le principe de l'attraction des hélices. Ce mémoire m'a fourni en même temps l'occasion de parler des expériences que j'avais faites sur les variations de ce genre de force attractive, suivant qu'on enfonce plus ou moins le fer dans l'hélice et suivant qu'on augmente la masse de ce fer. Je viens aujourd'hui présenter cet appareil, en faisant observer que les avantages de ce genre de moteur sur les autres sont : 1° de pouvoir agir directement sur le mécanisme destiné à la transformation du mouvement, puisque la course du piston dans l'hélice est très-considérable ; 2° d'éviter les inconvénients résultant de la force coercitive du fer, qui n'est jamais assez pur pour abandonner ses propriétés magnétiques aussitôt après l'interruption du courant. Cet inconvénient est immense, car c'est lui qui empêche la précision des instruments fondés sur le principe de l'attraction directe des électro-aimants sur le fer doux. En revanche, le système d'attraction fourni par les hélices agit beaucoup moins énergiquement, mais on peut augmenter

considérablement la force par l'addition de deux rondelles de fer aux extrémités des hélices; et, comme d'ailleurs la force n'est pas affaiblie par des systèmes amplifiants de leviers, on obtient, en définitive, à peu près la même force. Les expériences que j'ai faites pour calculer les dimensions des différentes pièces agissantes de mon appareil m'ont conduit à constater, 1° que la force attractive augmente à mesure qu'on enfonce le fer dans l'hélice; 2° que cette force attractive augmente avec la masse jusqu'à une certaine limite qui dépend de la profondeur à laquelle on enfonce le fer dans l'hélice; 3° qu'on a avantage à faire entrer le fer aux deux tiers de l'hélice. Toutefois, il ne faudrait pas penser à appliquer ce genre d'attraction pour de grandes forces. »

Le journal *l'Industrie* ajoute : « Nous attendrons l'achèvement du grand moteur annoncé par M. Dumoncel pour entamer avec lui la question d'économie. »

Nous venons de parler des deux machines inventées par MM. Fessel et Dumoncel, pour substituer avec avantage aux machines à feu les moteurs électriques. Nous allons exposer maintenant deux dispositions nouvelles dues à M. Dumoncel, fondées sur la même idée que celle que nous avons déjà fait connaître.

Système de transport électrique d'objets matériels. — Cet appareil repose sur le même principe que celui dont nous avons déjà parlé. Il se compose essentiellement d'une verge en fer placée à sa partie supérieure, et coupée de distance en distance par des parties de cuivre dont la longueur est la moitié de l'intervalle de fer qui les sépare. Un conducteur placé au-dessous de la verge supérieure, et trois bobines enveloppant cette même verge, isolées les unes des autres, quoique liées entre elles, complètent l'appareil.

Chaque bobine est disposée de manière que l'une des extrémités du fil qui la couvre touche son canon intérieur, et que l'autre bout se termine par un ressort à boudin qui vient s'appuyer sur le conducteur, soutenu à cet effet par un galet monté sur un anneau d'ivoire, lequel est adapté aux extrémités de chacune de ces bobines. Le conducteur est recouvert de distance en distance de petites plaques non conductrices, disposées de façon à correspondre à toutes les parties de la verge en fer supérieure. Le courant entre par cette verge et peut revenir par le conducteur. De cette manière il circule dans les hélices toutes les fois que les ressorts correspondants se trouvent appuyés sur les parties conductrices du conducteur, et, dès lors, le fer peut agir sur les hélices en les faisant avancer.

Maintenant représentons-nous la machine dont nous nous occupons vue de profil, comme un long parallélogramme : la tige en fer, coupée de distance en distance par des parties de cuivre, forme la ligne supérieure; le conducteur est placé au-dessous, et communique avec elle de la manière que nous

avons indiquée. Supposons les trois bobines placées à l'extrémité à gauche de la tige de fer supérieure, et que dans cette position ce soit la bobine de gauche qui possède le courant, la partie ferrée sur laquelle elle est engagée la sollicite à avancer jusqu'à ce qu'elle ait épuisé son action. Mais alors c'est la seconde bobine, ou celle placée à sa droite qui est devenue en possession du courant, et qui repousse de la même manière le système jusqu'à ce que ce soit au tour de la troisième et dernière bobine placée elle-même à la droite de la deuxième. Après l'action de cette troisième bobine, c'est celle du milieu, ou la deuxième, qui recommence l'impulsion; et ainsi de suite jusqu'au bout de la verge. Alors, en intervertissant la position des fils des trois bobines sur les trois anneaux qui reposent sur le conducteur, et en avançant ce même conducteur de la quantité nécessaire pour que les parties non conductrices se trouvent, eu égard à ces anneaux, dans la position qu'elles avaient primitivement, mais en sens inverse, le système des trois bobines se remet à marcher en sens contraire. Bien plus même, l'appareil peut être organisé pour opérer lui-même ce renversement de la marche du système mobile et fournir ainsi un long mouvement de va-et-vient qui peut être utilisé à bien des usages; il suffit pour cela d'appliquer aux deux extrémités du conducteur deux armatures de fer doux articulées chacune sur un électro-aimant, dont l'aimantation ne s'effectue que quand les bobines sont arrivées à la fin de leur course.

On conçoit que des supports pour la verge en fer supérieure et pour le conducteur pourraient être disposés de manière à ne pas être un obstacle à la course des bobines; car, en plaçant vis-à-vis de ces supports, dont nous supposons le point d'attache en fer, des électro-aimants, les bobines pourraient y établir le courant au moment de leur passage et leur faire enlever momentanément ces obstacles. Le même système pourrait être appliqué pour obtenir un moteur à action directe.

Moteur à double effet. — Dans cet appareil très-puissant, la décomposition du mouvement s'opère à l'aide d'un balancier et d'une roue à rochet.

Quatre systèmes, disposés deux à deux, de trois électro-aimants, sont placés en haut et en bas d'un fort bâti en bois, de telle façon que leurs pôles sont tous en regard les uns des autres: seulement ils sont taillés de manière que le balancier de fer doux, suspendu entre les deux systèmes de la partie supérieure du bâti et les deux systèmes de la partie inférieure, puisse, à la fin de chaque oscillation, toucher les six électro-aimants qui composent les deux systèmes opposés correspondant à ce mouvement; il en résulte qu'en reliant deux à deux et diagonalement ces quatre systèmes et les soumettant au commutateur, on obtient une force puissante qui agit à la fois sur les deux bras du balancier et dans le même sens pour chaque

oscillation. En rendant ensuite les écarts le moins grands possible, et agissant sur la roue à rochet par l'intermédiaire de leviers armés de forts cliquets, on augmente encore la force dans une proportion considérable.

Ce moteur de M. Dumoncel est actuellement en construction (1).

MOTEUR-POMPE.— Cette machine, de l'invention de M. Girard, se compose d'une machine motrice et d'une pompe réunies en un seul appareil (V. POMPES). La machine motrice consiste en une cuve cylindrique placée sous une chute d'eau et dans laquelle se meut un piston percé d'une ouverture avec soupape de forme appropriée; la soupape est suspendue par un collier à un manchon enveloppant un cylindre qui occupe la partie centrale du piston; ce piston est poussé de bas en haut par un ressort ou hélice placé au-dessous de lui autour du cylindre et assez fort pour tenir la soupape levée quand les pressions exercées sur les deux faces du piston sont égales. Le fond de la cuve est baigné dans l'eau du canal de suite; il est percé d'une ouverture avec soupape annulaire semblable à celle du piston, suspendue par un collier à un manchon qui entoure un cylindre fixe s'élevant dans l'axe de la cuve. Cette seconde soupape est aussi tenue levée par l'action d'un ressort en hélice tant que celui-ci n'est point comprimé par une force supérieure. Le cylindre montant dans l'axe de la cuve s'engage dans la partie centrale du piston, qui l'enveloppe à la manière d'un fourneau mobile. Le piston est surmonté d'une tige droite qui passe dans un guide fixé aux parois de la cuve au-dessus de l'eau du bief supérieur; il est en outre rattaché par une bielle à la manivelle d'un volant chargé, à l'opposite de la manivelle, d'un contre-poids suffisant pour équilibrer le piston et le ramener, lorsqu'il est immergé dans l'eau, à la limite supérieure de sa course. La cuve monte jusqu'au-dessus du niveau du bief supérieur dont elle reçoit l'eau motrice par un canal qui se raccorde avec ses parois échancrées sur une demi-circonférence.

L'eau motrice, affluant dans la cuve, pousse le piston, dont la soupape est tenue fermée par cette pression même. D'ailleurs, dans le jeu régulier de la machine, l'eau soutenue par la pression atmosphérique extérieure dans la partie de la cuve inférieure au piston, s'écoule, à mesure qu'il descend, par l'ouverture du fond, dont la soupape est soulevée par le ressort à boudin. Ainsi le piston pendant sa descente supporte la pression constante d'une colonne d'eau dont la hauteur est celle de la chute entière et est en même temps sollicité par son propre poids diminué de celui du volume d'eau dont il tient la place. Quand il approche du bas de sa course, le cylindre creux, qui en occupe le centre et enveloppe le cylindre, montant

(1) Les détails que l'on vient de lire sont extraits d'un mémoire présenté par M. Dumoncel à l'Académie.

dans l'axe de la cuve, vient s'appuyer sur le manchon placé autour du même cylindre auquel est suspendue la soupape du fond. Ce manchon suit donc le mouvement descendant du piston. La soupape s'abaisse en même temps; elle vient s'appliquer sur l'ouverture du fond un peu avant que la manivelle du volant soit arrivée dans sa position verticale inférieure et le piston au bas de sa course. Comme il continue encore de descendre de quelques millimètres, l'eau enfermée dans le fond de la cuve détermine la levée de la soupape du piston. L'égalité de pression sur les deux faces de celui-ci étant alors rétablie, la manivelle dépasse la position verticale en vertu de la vitesse acquise par la masse du volant, et le piston remonte entre deux eaux entraîné par le contre-poids adapté au volant; la dépense d'eau motrice cesse, et la cuve reste pleine d'eau pendant que le piston remonte. Lorsqu'il approche de la limite supérieure de sa course, le manchon auquel est suspendue la soupape dont il est pourvu vient rencontrer deux battoirs fixes qui, s'appuyant sur les extrémités d'un diamètre, empêchent le manchon de suivre le mouvement ascendant du piston. L'ouverture ménagée dans le piston se rapproche donc de la soupape, qui reste immobile, et vient s'appliquer contre elle un peu avant que la manivelle ait atteint sa position verticale supérieure; le piston continue encore de monter un peu; il en résulte une aspiration qui détermine l'ouverture de la soupape du fond; la manivelle dépasse le point mort supérieur en vertu de la vitesse acquise du volant, et une seconde période de mouvements commence. Le cylindre qui s'élève dans l'axe de la cuve et sert de guide au piston est un tuyau qui traverse le fond de la cuve et se relève par un ou deux coudes arrondis jusqu'à la hauteur du bief des eaux motrices, avec lesquelles il communique par une ouverture munie d'un clapet s'ouvrant de dehors en dedans. Ce tuyau est ouvert à la partie supérieure, engagée dans la partie centrale du piston. Celle-ci constitue un cylindre creux qui enveloppe latéralement et ferme en-dessus le tuyau. Le manchon embrassé par le collier qui porte la soupape du fond représente l'embase ou l'épaulement de ce couvercle, avec cette différence que ce couvercle est lui-même mobile de haut en bas entre certaines limites, au lieu de faire corps avec la paroi de l'étui. Lorsque le piston monte, l'eau du bief supérieur s'introduit dans le tuyau et vient remplir l'espace engendré par la levée du couvercle; quand le piston descend, l'eau est refoulée du côté du bief des eaux motrices, où elle ne peut rentrer par suite de la fermeture du clapet; elle passe dans un tuyau ascensionnel qui la porte dans un réservoir supérieur destiné à la recevoir. Le recule de la colonne d'eau ascensionnelle pendant l'aspiration qui succède à ce refoulement est prévenu par un clapet placé au bas du tuyau montant.

Le piston de la machine motrice de M. Gi-

rard n'est point pourvu d'une garniture passant entre les parois de la cuve; l'auteur emploie un cylindre dont la hauteur est égale à un peu plus de la moitié de la course du piston. Ce cylindre est enveloppé d'un manchon en cuir fixé par une *patte* ou une bride annulaire au centre de sa face supérieure; le bas du manchon qui dépasse un peu le cylindre est retroussé (le piston étant supposé en haut de sa course), et son contour est fixé par une *patte* ou une bride à la paroi externe de la cuve suivant une ligne circulaire, située au milieu de la hauteur dans laquelle joue le piston. Le jeu annulaire entre le contour du cylindre formant le piston et l'intérieur de la cuve est un peu plus grand que le double de l'épaisseur du manchon en cuir dans une position quelconque du piston; une partie du manchon est appliquée sur le contour du piston, l'autre contre la paroi de la cuve; ces deux parties sont séparées par un plis circulaire continu dans un plan horizontal et qui le dépasse dans le sens vertical avec une vitesse égale à la moitié de celle de la partie solide du piston.

La cuve de la machine motrice repose sur le sol du canal de suite par des supports en fonte ou en bois disposés circulairement et entre lesquels s'écoule l'eau motrice; un cylindre en tôle, mobile dans le sens vertical, enveloppe extérieurement le bas de la cuve: c'est une vanne cylindrique qui peut s'appuyer sur la base circulaire des supports de la cuve de manière à l'isoler complètement du canal de suite. En la levant plus ou moins, on peut pendant la marche de la machine faire varier à volonté la grandeur du débouché de l'eau qui a traversé la machine à soupape.

La machine de M. Girard, qui est, quant aux principes, une machine à colonne d'eau à simple effet et à piston creux, est appropriée à des chutes basses ou moyennes et des dépenses d'eau qui peuvent être grandes; elle est disposée de façon à utiliser la chute d'eau tout entière sans aucune perte possible de l'eau motrice à son entrée dans la réception. La forme annulaire des ouvertures ménagées dans le piston et le fond de la cuve permet de leur donner de grandes dimensions, et par conséquent de réduire à une proportion minime la perte du travail due à la vitesse que l'eau condense à sa sortie et aux résistances qu'elle éprouve en traversant le piston quand elle remonte. La réunion de la pompe foulante et de la machine motrice à un seul système offre cet avantage, que la pression de la colonne d'eau motrice et celle de la colonne d'eau refoulée, qui se font à peu près exactement équilibre entre elles, sont appliquées à un seul et même piston; que le bouton de la manivelle du volant ne supporte qu'un poids à peu près égal à celui du piston et de la bielle, augmente ou diminue des forces capables de produire des variations de vitesse de ces pièces et des colonnes d'eau qui suivent leur mouvement.

L'effet utile d'une machine de ce genre en son état, bien établie, le piston ayant un mouvement très-lent, sera vraisemblablement au moins égal à celui des meilleures roues hydrauliques employées à élever l'eau (1).

MOULAGE. — Avant d'entrer en détail, faisons un coup d'œil rapide sur l'histoire de l'art du mouleur en plâtre, et tâchons de saisir ce qu'il a été chez les anciens; nous verrons ses progrès chez les modernes et nous finirons par examiner quelle est son utilité.

Tous les commencements des arts sont obscurs; on ne peut former que des conjectures sur la manière d'opérer des anciens. Quelques passages de Moïse, de Pline, de Vitruve, ne nous ont pas laissé absolument sans lumières, mais il est impossible d'en former un système d'opérations suivies, on marche qu'à travers des ténèbres. Tout ce que l'on peut recueillir de quelques traits épars dans leurs ouvrages se réduit à très-peu de chose, et les monuments de ce genre, si rares, ne peuvent suppléer au silence des historiens.

Il paraît que la méthode la plus communément suivie parmi les anciens, et particulièrement pour les grands ouvrages, était de faire en lames de diverses épaisseurs les métaux dont ils voulaient faire leurs statues. Ils rassembaient ensuite ces plaques ou pièces différentes sur une armature de fer, les rapprochaient au marteau et leur donnaient les formes désirées. C'est ainsi que paraissent avoir été construits le colosse de Rhodes, la statue colossale de Néron, etc.; monuments dont la grandeur nous étonne, mais dont le merveilleux disparaît dès qu'on s'est formé une idée de la mécanique qui les a élevés.

Tantôt ils se servaient d'une espèce de pierre dans laquelle ils avaient reconnu la propriété de résister à la violence du feu. Ils la creusaient et en faisaient un moule grossier, dans lequel ils coulaient la matière. Ils n'en retiraient que des figures massives, mais on les perfectionnait au ciseau. Quelquefois même on coulait des métaux sans forme; on en faisait un bloc, dans lequel, à force de travail et de patience, on parvenait à tailler une statue comme on travaille le marbre. Lorsque l'art fut perfectionné, on se servit de modèles, qui n'étaient point destinés à l'usage que nous en faisons aujourd'hui. Ces modèles se faisaient de terre préparée; on enlevait partout une épaisseur égale à celle qu'on voulait donner à la matière qu'on voulait couler, de sorte que le modèle devenait proprement ce que nous appelons noyau. On faisait recuire ce noyau, on le couvrait de cire; l'artiste terminait ces cires; et c'était sur ces cires que se faisait le moule de potée; ensuite l'ouvrage s'achevait comme chez les modernes.

Cependant il y a lieu de croire que les anciens n'ont coulé de cette manière que des mor-

ceaux d'une grandeur médiocre: telles sont les oies du Capitole, qui subsistent encore. Ils coulaient suivant la même méthode les différentes parties de la figure par morceaux séparés, qu'ils rassembaient ensuite avec art: la statue de Marc-Aurèle, seul monument de ce genre qui nous soit resté de la main des anciens, paraît avoir été coulée en deux parties, le cheval et la figure séparément. On ignorait encore, il y a moins d'un siècle, l'art de fondre d'un seul jet.

Il paraît donc constant que les anciens ont absolument ignoré l'usage du plâtre liquide; ils s'en sont servis comme du marbre, pour tailler au ciseau ou pour faire des modèles, mais jamais pour prendre des empreintes, faire des creux sur les reliefs et reproduire les originaux. On s'est quelquefois servi de la cire pour le même objet. Le frère du célèbre Lysippe fit des figures en moulant le visage des personnes avec de la cire, qu'il peignait ensuite: travail peu estimé sans doute; car il y a une grande différence entre le travail fait avec l'ébauchoir et celui qui se jette en moule: l'un est le fruit du génie, l'autre est une manœuvre purement mécanique.

L'art de mouler en plâtre, qui multiplie les chefs-d'œuvre de la sculpture, commença entre les mains de Verrocchio, sculpteur habile autant que peintre célèbre. Il ne moula le premier le visage des personnes mortes ou vivantes, que pour fixer plus sûrement des traits qui s'échappent et copier la nature. Cette découverte s'appliqua bientôt à l'art lui-même; on connaît le prix des chefs-d'œuvre de l'antiquité; on déterre les ruines précieuses, on étudie ces modèles. Le Rosso; le Primatice, paraissent; ils ressuscitent pour ainsi dire ces morceaux jusqu'alors ensevelis; ils moulent quantité de statues, de bustes, de bas-reliefs antiques; nos richesses se multiplient, et chacun jouit de copies fidèles et précieuses, dont l'original ne peut se déplacer. Alors François I^{er}, digne appréciateur des talents, attire en France les artistes célèbres. Ils y viennent chargés de leurs trésors; Fontainebleau s'embellit de statues jetées en bronze. Le Goujon, les Pigaux étudient l'art, devenu pour eux une seconde nature plus sûre que la première; leur goût se développe, leur génie s'enflamme, et la France se glorifie de produire des artistes.

Telle est, sur les bords de la Seine, la marche de cette révolution pendant qu'on élève à Florence, au père de la patrie et des arts, à Côme de Médicis, une statue équestre dont la figure et le cheval sont coulés séparément.

En France tous les arts se replongent dans les ténèbres sous Henri II et ses successeurs. Sous Louis XIII, ou plutôt sous Richelieu, ils commencèrent à reparaitre. On place sur un pont magnifique la statue du plus aimé des rois, cet ouvrage n'est pas en entier de la main d'un Français. Un élève de Michel-Ange a fondu la figure du cheval, à Florence, et Dupré a lutté avec succès contre Jean de

(1) *Bulletins de la Société d'encouragement.*

Bologne, son maître, dans celle du héros. Enfin, sous le règne de Louis XIV, où tout est perfectionné, Keller s'associe à la gloire de Girardon, et de leurs talents réunis naît le plus grand et le plus magnifique ouvrage de ce genre, la statue de la place Vendôme, fondue d'un seul jet. C'est là le plus haut période de l'art, il n'y a rien de mieux à faire en pareil cas que d'étudier et de répéter les procédés qu'on a suivis alors. Aussi n'ignore-t-on pas que cinquante ans après, lorsqu'on a voulu exécuter la statue de Louis XV à Bordeaux, la pratique en était presque oubliée, et que, sans les mémoires de Bosfrand, l'art de fondre d'un seul jet une statue équestre eût peut-être été trouvé et perdu dans l'espace de deux siècles.

Quant aux avantages que l'on retire de la méthode de mouler, ils sont sensibles. On a déjà vu que c'est à cette heureuse découverte qu'on est redevable de la renaissance de l'art. Les antiques moulés par le Roffo et le Primaticcio ont jeté parmi nous les semences du bon goût. Louis XIV avait bien senti l'utilité de cette méthode quand il fit mouler à grands frais, à Rome, toute la colonne Trajane, qui fut apportée au Louvre, où l'on en voit encore quelques débris dans la salle des Antiques. Dans le même lieu sont les creux des figures antiques, ou ce qui s'en est conservé, malgré les ravages du temps et peut-être le défaut de soins nécessaires.

Qu'il nous soit permis de former un vœu : c'est de voir renouveler sur les originaux ces moules si utiles au maintien des arts en France!

Sans parler de la colonne Trajane, dont il n'appartient qu'à des souverains d'avoir des copies, combien de morceaux précieux dont les amateurs ne sont redevables qu'à l'art de mouler! Si la France jouit de l'Hercule Farnèse, de la Vénus de Medicis; si le Mercure de M. Pigalle, la Vénus de M. Coustou font les délices des connaisseurs; enfin, si nos jardins, nos vestibules, nos cabinets sont ornés de ces chefs-d'œuvre, nous ne les devons qu'à cette méthode ingénieuse qui sait les multiplier.

Si de ces avantages généraux nous examinons en détail ceux que les artistes en tirent journellement pour leurs travaux, nous verrons combien cette méthode à servi aux progrès de l'art. Un homme utile à la patrie vient d'expirer, on veut saisir et perpétuer ces traits que la mort va détruire, on se hâte de le mouler : alors ce masque donne à l'artiste le profil et les formes principales qui font la ressemblance. Il ne le dispense pas de copier la nature, mais il lui tient lieu de ce modèle qu'il doit avoir sous les yeux pour la saisir plus sûrement. D'ailleurs, quand un artiste a fait son modèle en terre molle, qu'il l'a animé du feu de son génie, s'il veut travailler le marbre d'après le modèle, il faut en fixer les formes, qui deviendraient molles et arides en séchant. L'imitation serait impossible sans le secours du mouleur.

On coule le modèle en plâtre; c'est d'après ce plâtre, devenu le vrai modèle, à moins cependant que le sculpteur ne fasse son modèle en plâtre à la main, et dans ce cas même il est obligé d'en faire mouler des parties pour faciliter son exécution : quand enfin on veut avoir de bons modèles, soit d'après nature, soit d'après les monuments, on fait mouler des parties séparées, un bras, une jambe, etc. Ce sont des études toujours sûres que l'on multiplie à son gré; c'est le moyen de faire un beau choix.

Il est vrai que l'art de mouler pour les ouvrages de conséquence demande une intelligence qu'on ne trouve pas toujours dans ceux qui l'exercent : de là cette foule de morceaux faits à la hâte et sans soin, qu'on rencontre partout : copies infidèles et difformes, où l'œil de l'artiste même a de la peine à reconnaître son ouvrage.

Les sculpteurs jaloux de leur réputation savent bien faire un choix; pour les autres qui ne veulent que multiplier les plâtres bons ou mauvais, il importe peu de quelle main ils se servent.

MOULIN (du latin *mola, molina*). — En général, on donne ce nom à toutes sortes de machines ayant pour objet de diviser, d'écraser, de pulvériser une substance quelconque. On en distingue donc de plusieurs espèces, suivant les effets qu'ils sont appelés à produire ou les matières sur lesquelles ils doivent agir; c'est ainsi qu'il y a des moulins à huile, à fruits, à drèche, à tan, à moutarde, à monder et à perler l'orge, l'avoine, le riz; des moulins à papier, à foulon, à débiter le bois, à tabac, à broyer les couleurs, etc., etc. Nous n'avons à nous occuper ici d'une manière spéciale que des moulins à moudre le grain pour le réduire en farine. Suivant les moteurs qui les font agir, on les classe en moulins à bras d'hommes, moulins mus par des animaux à l'aide d'un manège, moulins à eau, moulins à vent, et moulins à vapeur.

Les moulins à bras d'hommes et à manège ne sont guère employés aujourd'hui que dans les villes assiégées; leur mécanisme peut être très-simple, et se rapproche plus ou moins de celui du moulin à moutarde, à poivre ou autres. Quant aux moulins à vapeur, ils ne diffèrent des moulins ordinaires que par l'agent qui les met en mouvement. Ils sont d'ailleurs peu répandus.

L'art de moudre les céréales, qui fait presque partout le fond de la nourriture de l'homme, remonte bien haut dans la nuit des temps, mais il a subi de nombreuses variations. L'idée la plus simple fut d'abord de séparer le grain de sa pellicule en le torréfiant; puis ensuite on dut le concasser; et enfin, en le pilant dans des mortiers, on en obtint une sorte de poudre ou farine. Perfectionnant le moyen de convertir le grain en farine, on essaya de l'écraser avec des rouleaux sur des pierres taillées en table, ce qui a vraisemblablement conduit à le broyer entre deux meules couchées, dont

on fait tourner horizontalement la supérieure sur l'inférieure.

Le travail de moudre ainsi le grain était fort pénible : c'était ordinairement l'emploi des esclaves, et même on y faisait servir les criminels. Samson fut condamné à ce travail chez les Philistins. Dans les premiers temps la meule supérieure n'était que de bois, et elle était armée d'espèces de têtes de clous de fer ; on les prit ensuite toutes deux de pierre. Ayant trouvé le moyen de faire mouvoir ces machines autrement qu'à force de bras et avec moins de peine, en employant des ânes et des chevaux, on put augmenter la grandeur et le poids des meules. Le génie de l'homme et les progrès de la mécanique lui firent appliquer les forces mêmes de la nature à mouvoir de plus grandes meules encore, et les moulins à eau, dont on fait remonter l'invention au temps de César ou d'Auguste, se répandirent rapidement en Europe, où ils étaient devenus nombreux vers la fin du *iv^e* siècle. Enfin, pour suppléer à l'insuffisance des cours d'eau, le vent put les remplacer ; dès lors les moulins se multiplièrent, la consommation de la farine augmenta, et l'usage du pain remplaça presque partout celui de l'espèce de galette qu'on préparait auparavant et qu'on prépare même encore aujourd'hui dans certaines contrées, avec des moyens plus bornés.

À la fin du *xvi^e* siècle, un meunier de France, nommé Pigeaut, imagina la mouture économique, qui diffère surtout de la mouture à la grosse employée jusque-là, en ce que les gruaux sont soumis de nouveau à l'action des meules. Cette méthode ne put pas s'introduire immédiatement. Pendant longtemps l'usage du gruau, qui se trouvait mêlé au son et qu'on nommait par dérision farine de Champagne, fut prohibé dans la fabrication du pain, comme étant indigne d'entrer dans le corps humain. Mais quelques boulangers n'en glissèrent pas moins dans leurs pains, et la mauvaise année de 1709 encouragea cette prétendue fraude. Le pain n'en fut pas plus mauvais ; l'indigence fit perpétuer l'expérience, et, en 1725, une seconde disette fit faire de nouveaux efforts pour perfectionner ce système. La bluterie parvint enfin à séparer les gruaux du son gras, et l'on obtint une farine supérieure de ces gruaux auparavant si méprisés. Cette méthode ne se répandit pourtant alors qu'aux environs de Paris ; mais accueillie par l'étranger, et développée en Amérique et en Angleterre, elle s'est fait connaître sous le nom de mouture anglaise, et elle est maintenant généralement adoptée.

Quel que soit l'agent qui lui imprime son mouvement, l'action intérieure d'un moulin est toujours à peu près la même. Ce sont essentiellement deux meules couchées l'une sur l'autre dont l'inférieure, dite gisante, est immobile, et sur laquelle tourne la supérieure, dite courante, qui peut aussi s'élever ou s'abaisser de manière à se rapprocher plus ou moins de la meule inférieure. Ces meules ne doivent pas être unies, parce

qu'elles écraseraient le grain sans le réduire en poudre. C'est pourquoi on les pique ou r'habille de temps à autre, environ tous les deux mois, opération qui consiste à y former une foule de petites aspérités en les frappant avec un marteau pointu ou piquant. On rend ainsi les meules ardentes. Il faut éviter qu'elles le soient trop, car alors elles coupent le grain sans le casser et donnent peu de farine.

En général, il faut que l'ardeur des meules soit proportionnée à la force des moulins où elles sont montées, et que la meule gisante soit moins ardente que la meule de dessus. Le grain arrive entre les meules par l'œillard, trou au milieu de la meule courante, d'où il est déterminé ; par la pression et le mouvement circulaire de cette meule, à passer vers le bord de la meule inférieure. Là se trouve une ouverture par laquelle il sort réduit en farine et en son, pour se rendre dans une huche où le tout est recueilli.

À son arrivée au moulin, le grain est donc transporté au plus haut étage. On le verse alors dans un émotteur, instrument cylindrique animé d'un mouvement de rotation, et composé principalement d'une toile métallique, à travers laquelle le grain doit passer pour se séparer des plus grosses matières qui y sont mélangées. Ensuite il passe par des grilles planes, sortes de cribles qui achèvent de le nettoyer. Le grain tombe de là dans des tarares, dont l'effet se réduit à froter le grain contre une espèce de râpe formée par les bavures de plusieurs feuilles de tôle piquée, et à le soumettre à l'action d'un ventilateur. On ajoute quelquefois au frottement de la tôle piquée celui des brosses. Lorsque le grain est ainsi nettoyé de poussière et de carie, il faut encore le séparer des graines étrangères qui l'infestent, soit au moyen d'un cylindre en toile métallique incliné et animé d'un mouvement lent de rotation, soit à l'aide d'un crible sasseur suspendu.

À mesure qu'il se nettoie ainsi, le grain descend d'étage en étage dans les appareils dont nous venons de parler. Il passe encore dans un cylindre en tôle qui le roule et où on l'humecte, puis entre deux cylindres en fonte semblables à ceux d'un laminoir, mais assez écartés, dont l'action le comprime et l'ouvre en écartant les lobes. C'est dans cet état qu'il est livré aux meules, dont le frottement sépare aussitôt du son la pulpe du grain et la réduit en farine. On évite le broiement des sons en maintenant une quantité suffisante de grains entre les deux meules. En sortant du moulin, la farine est portée à la bluterie, où elle subit une dernière préparation, après laquelle elle est mise en sac et envoyée au marché.

Les moulins dont l'eau est le moteur doivent leur mouvement à l'impulsion de cet agent sur des roues hydrauliques. On les distingue en moulins de pied ferme ou pendants, qui sont bâtis solidement sur les bords des cours d'eau, et en moulins montés sur bateaux. Les roues, qui sont de diffé-

rentes espèces, suivant que le courant est assez fort ou qu'une chute de l'eau est nécessaire, font tourner leur arbre, lequel transmet le mouvement aux parties intérieures du moulin à l'aide d'un rouet ou grande roue verticale et dentée de chevilles perpendiculaires qui est adaptée à cet arbre et qui tourne avec lui. La lanterne, sorte de cage cylindrique, reçoit un mouvement de rotation dans le sens horizontal, qu'elle imprime à la meule courante, dont l'axe est commun au sien. Les moulins à vent doivent pouvoir tourner sur eux-mêmes, afin de présenter leurs ailes au vent, selon qu'il vient d'un côté ou d'un autre. Les ailes sont disposées de façon à recevoir l'action du vent comme les roues hydrauliques subissent celle de l'eau. Ces ailes, au nombre de quatre, tiennent à un arbre, qu'elles font tourner et qui imprime tous les mouvements intérieurs. Afin de leur faire présenter plus ou moins de surface au vent, les ailes sont munies de voiles qu'on étend à volonté. L'axe qui porte les ailes est incliné à l'horizon pour se trouver dans la direction du vent et opposer la surface des ailes à cette direction; cette inclinaison de l'axe ne suffit point : si les ailes du moulin étaient toutes quatre placées à angle droit sur l'axe, l'effort du vent qui agirait sur les ailes se détruirait lui-même; mais, si des deux ailes opposées et parallèles à l'horizon, l'une détourne sa surface de quelques degrés de l'angle droit, en regardant la terre, et l'autre en regardant le ciel, le vent, en heurtant contre la surface qui s'incline vers la terre, la fait monter, et, se glissant de même contre la surface de l'aile opposée, qu'il trouve inclinée en sens contraire, il la dispose à descendre : une action aide l'autre, et les deux autres ailes, placées de la même manière, produisent un double effet.

Tel est le bel artifice du vol des moulins à vent. Malheureusement tous ces moulins ont de graves inconvénients : le moteur vient souvent à manquer. Les crues d'eau, les glaces et les sécheresses font chômer les uns, que les torrents emportent quelquefois; l'absence de vent arrête les autres, que d'autrefois son impétuosité renverse. On n'est plus exposé à cet inconvénient en prenant pour auxiliaire la vapeur; mais les machines, trop chères et difficiles à conduire, leur travail et leur entretien, non moins coûteux, empêchent ces moulins de se répandre.

Tout le monde connaît ces petits moulins à café ou à poivre qui servent dans nos ménages : là une simple manivelle met en jeu une petite sphère en métal et cannelée, qui frotte contre les parois d'une sorte d'entonnoir, et entre lesquelles les grains à moudre viennent se briser. La moindre force suffit pour les mettre en mouvement, parce que les grains sont tendres ou attendris par la torréfaction. D'ailleurs, on peut en faire de plus grands qu'un homme met en mouvements à l'aide d'une plus longue manivelle. Les moulins à fruits, qui consistent en une

meule verticale roulant dans une auge, servent à écraser les fruits pour en exprimer le jus, comme par exemple les pommes et les poires dans la fabrication du cidre et du poiré. On les emploie également dans la préparation du pastel et du vouède pour la teinture en bleu, etc. On peut encore rapporter à ce moulin les grandes machines à fabriquer le chocolat, etc.

Le moulin à tan est aussi à meule verticale. Les moulins à huile ont le même principe que les moulins à fruits; mais on ne peut exprimer l'huile des graines oléagineuses qu'après les avoir broyées et réduites en une sorte de pâte; cette opération se faisait autrefois à l'aide de pilons qu'on a remplacés par l'action de deux cylindres de fonte disposés comme ceux des laminaires. Pour monder et perler l'orge, on se sert de moulins ordinaires dont on fait remonter la meule supérieure de manière à laisser plus d'espace entre les deux meules, qui donnent alors, aux grains une monture très superficielle (1).

Nous donnerons dans les articles qui vont suivre des détails plus complets sur quelques spécialités de moulins.

MOULIN À BROYER LES MORTIERS ET LES CEMENTS. — *Invention de M. Daudin.* — Cette machine, qu'un seul homme ou deux au plus peuvent mettre en mouvement, est composée d'un châssis formé de quatre pièces transversales, dans lesquelles sont assemblés à mi-bois deux longrêmes qui reçoivent huit poteaux montants; quatre sont placés aux deux extrémités pour le support du couvert; les quatre autres sont destinés au soutien de la machine. Trois cylindres établis les uns sur les autres constituent son équipage. Les cylindres, haut et bas tournent dans des caisses fixes. Le premier, qui est placé dans la partie supérieure, est armé de dents acérées sous la forme de triangles isocèles, il sert au mélange des matières sèches, telles que la chaux en poudre, le sable ou le ciment, la pouzzolane naturelle ou factice, le tuileau, etc. Les matières, qui se trouvent broyées et bien mélangées par l'effet de la rotation des manivelles, s'échappent à volonté dans le troisième cylindre, après avoir traversé un réservoir intermédiaire plein d'eau qui, percé d'un nombre de trous dans l'étendue de la moitié de sa circonférence inférieure, l'éparpille comme le fait le tuyau à arrosoir des boulevards de Paris. Cette eau, en tombant régulièrement, imbibe d'une manière uniforme le mélange qui est parvenu dans le cylindre à macérer, auquel au moyen de la chute, on a déjà imprimé quelque mouvement pour le rendre plus égal dans toutes ses parties. Cette dernière manœuvre de rotation se répète sans interruption jusqu'à ce que la poudre de chaux soit complètement dissoute. Lorsque la mixtion est parfaite, le tout passe par une ouverture tenue

(1) Cet article est emprunté à l'*Encyclopédie des gens du monde*.

jusqu'à alors fermée, et tombe sur un plan incliné au pied duquel il se rassemble. Le service de la première manivelle supérieure est destiné à mettre en jeu le cylindre des mélanges : on y parvient à l'aide d'une petite estrade rendue mobile sur les côtés pour ne point gêner le jeu des manivelles. Les avant-train et les poulies mobiles, qui sont placées sous le châssis, permettent d'élever cette machine en tous sens. On la couvre avec une toile cirée pour en mettre toutes les parties à couvert des intempéries de la saison. (*Archives des découvertes et inventions*, tom. III, p. 289.)

MOULIN A MANÈGE. — *Invention de MM. Lenoir et Pitey, de Paris.* — Le moulin pour lequel les auteurs ont reçu un brevet de quinze ans a son manège à quatre bras de levier de chacun douze pieds, à partir du pignon jusqu'au centre de l'arbre; le bras du levier du grand rouet est de huit pieds deux pouces, depuis le centre de l'arbre jusqu'au milieu de la longueur des dents, c'est-à-dire où prennent les fuseaux des premières lanternes. Ces premières lanternes ont cinq pouces un quart de rayon, dans le centre des fuseaux jusqu'au centre du fer. Les hérissons au-dessous ont pour rayon cinq pouces et demi. Les lanternes dans lesquelles ils engrènent ont cinq pouces un quart. Les meules ont cinq pieds de diamètre, et dix à onze pouces d'épaisseur; leur rayon est de vingt pouces. Aux quatre pignons sont attelés quatre chevaux dont la force moyenne est de 175 livres; or, les quatre font 700 livres, sur quoi il faut diminuer le sixième pour les frottements; il reste donc pour toute la force 584 livres qui, étant multipliées par 12 pieds, longueur du premier levier, et ensuite divisées par 8 pieds 3 pouces, levier du grand rouet, donnent un produit de 849 livres, lesquelles multipliées par les rayons des petits rouets ou hérissons produiront 810 livres qui, étant aussi multipliées par 5 pouces un quart, rayon des lanternes supérieures, et divisées par 20, rayon moyen des meules, font 212 livres de force, pour vaincre la résistance que le blé oppose aux meules. Le poids des meules est de 2,200 livres chaque, dont la trente-cinquième partie est de 63 livres pour cette résistance. C'est donc pour les deux meules 126 livres; il y a 212 livres de force, c'est 86 livres en plus; ce qui fait que les deux moulins peuvent être mus avec trois forts chevaux au lieu de quatre; et pour ce supplément de force, l'on fait moulinier sans de blé au troisième étage, et avoir un crible pour nettoyer les blés, une tarare, un cylindre et des bluteries. Les chevaux font deux tours et demi de manège par minute; le rayon est de 12 pieds, ce qui fait un diamètre de 24 pieds, et par conséquent 75 pieds de circonférence; de sorte que les chevaux parcourent en une minute 31 toises de terrain. Le grand rouet fait donc aussi deux tours et demi par minute, et comme il est armé de cent quarante dents, qu'il faut multiplier par deux et

demi, nombre des tours, on voit qu'il passe trois cent soixante-cinq dents dans cette même minute. Les premières lanternes ont sept fuseaux : divisant trois cent soixante-cinq par sept, on a cinquante-deux tours; multipliant ensuite ces cinquante-deux tours par huit, nombre des dents des petits rouets, ils donneront quatre cent seize, qui, divisés par les sept fuseaux des hautes lanternes, produiront cinquante-neuf tours et demi par minute pour ces meules; ce qui fait un moulage égal aux meilleurs moulins à eau. (*Brevets publiés*, t. I^{er}, p. 231.)

MOULINS A PILONS ET A FOULONS (*Procédé pour élever les pilons des*). — *Invention de MM. Lenoir, Maillet et L'Hermillier de Bauvais.* — Dans les moulins à fouler les draps, par ce nouveau procédé, les foulons ou pilons sont levés perpendiculairement à 5 ou 6 centimètres de la circonférence de l'arbre tournant, lequel ayant aussi 45 centimètres de diamètre, ne forme avec le point central d'appui que 26 centimètres, ce qui donne au levier toute sa force, aux foulons ou pilons une levée considérable, et par conséquent une chute bien plus avantageuse. Le mécanisme se compose d'un arbre tournant, au bout duquel est un hérisson; un deuxième arbre aussi tournant porte une lanterne où s'engrènent les dents du hérisson. Sur le tiers de la circonférence du deuxième arbre sont adaptées et entaillées des crémaillères de fonte en forme circulaire retenues par des boulons de fer; d'autres crémaillères aussi entaillées sont placées perpendiculairement aux verges ou épées des pilons, qui, par cette nouvelle forme d'engrenage, se trouvent élevés de 65 centimètres lors même que les piles sont remplies, de 16 à 22 centimètres, d'écorces ou autres matières. Un moulin exécuté d'après ce procédé et qui porte quatre pilons fait deux tiers de plus d'ouvrage qu'il n'en faisait autrefois avec trois pilons et par les anciens moyens. La nouvelle manière est en outre et plus solide et plus économique.

MOULIN A VENT (*perfectionnement de M. Durand*). Nous empruntons au *Journal des connaissances utiles*, la citation suivante. (*Voir aussi le Bulletin d'encour. pour 1890*, p. 153.)

Frappé de l'abandon qu'on semblait faire généralement de la plus économique des forces motrices, la puissance du vent, M. Amédée Durand en a recherché les causes; il pense les avoir trouvées dans l'inégalité de ce moyen d'action, dans l'extrême difficulté d'en régler l'application. Le vent souffle trop ou trop peu, parfois même il ne souffle pas du tout; l'énoncé le plus bref des inconvénients inhérents à cette force motrice, c'est qu'elle expose celui qui s'en sert à ces trois alternatives : trop de force, pas assez de force, pas de force du tout. Trouver le moyen de se débarrasser de l'excès de la force, tirer tout le parti possible de cette force lorsqu'elle faiblit, c'est presque faire disparaître deux des trois inconvénients que nous venons de signaler; une étude pratique a bientôt prouvé que le dernier même de ces

inconvenients, l'absence du vent, la durée du calme plat, dont il semblait impossible de triompher, (car comment d'une puissance nulle, faire une force motrice utile?) était beaucoup plus restreint qu'on ne l'avait jusqu'ici supposé.

Nous sommes fondé à raisonner ainsi sur des expériences dont les résultats ont paru sous nos yeux, que nous avons été à même de contrôler et de vérifier, et qui nous ont donné la conviction que plusieurs moulins de M. A. Durand tournent moyennement seize heures sur vingt-quatre.

M. A. Durand s'est proposé la construction d'un moulin qui utilisât la force du vent dans tous les degrés où elle se développe, qui pût se mouvoir sous l'impression du vent le plus faible, tout en restant incapable de résister au vent le plus fort, sans s'écarter d'un maximum de vitesse susceptible d'être réglé d'avance; enfin il s'est efforcé de doter l'agriculture et l'industrie d'une machine qui prit constamment au vent la totalité de sa force utile, en se suffisant à elle-même dans toutes les circonstances atmosphériques. Décrire fidèlement le moulin de M. Durand sera faire successivement connaître comment les problèmes posés ont été résolus.

Le moulin de M. Durand est du genre de ceux qui reçoivent le vent par derrière; cette disposition a été adoptée de préférence comme celle qui fournit la méthode la plus simple, la plus sûre d'une bonne orientation.

Un support en forme de T porte l'arbre moteur et sert de pivot à tout le système pour l'orientation. A l'une des extrémités de l'arbre sont les ailes; la manivelle qui transmet l'effort est fixée à l'autre extrémité. L'action du vent, en frappant les ailes par derrière, s'exerce sur un point situé au delà du centre de pivotement de tout le système; le support de l'arbre, en cédant à l'impression du vent sur les ailes, place l'arbre auquel elles sont fixées dans une direction parallèle avec le courant d'air; les ailes se trouvent ainsi constamment maintenues à angle droit avec le vent, changeant de position à mesure qu'il varie lui-même d'incidence, pour reprendre toujours la position à angle droit, la seule où la force d'impulsion, se faisant équilibrer à elle-même sur toutes les ailes, ne leur permet plus qu'un mouvement de rotation autour de leur axe commun.

Les ailes sont au nombre de six, dont chacune présente dans son ensemble un triangle acutangle de 1 mètre 50 de base sur 2 mètres 50 de hauteur; l'envergure totale est de 6 mètres 90, celle de la partie entoïlée de 6 mètres 30; les surfaces sont composées de toile commune, comme dans les moulins aériens, mais avec cette différence qu'elles sont fortement tendues dans tous les sens et ne présentent dès lors aucun pli qui s'oppose au glissement du vent; elles ne sont pas non plus supportées, comme à l'ordinaire, par des châssis en forme d'é-

chelle, elles sont tout simplement attachées à la manière des voiles de vaisseau. Il résulte de cette disposition que trois morceaux de bois sans tenons ni mortaises, savoir: une antenne, une vergue et une pièce diagonale dite *livarde*, forment seuls, avec deux légères éclisses, tout le bâti d'une aile; cette combinaison offre les moyens de manœuvre pour soustraire les ailes à la trop grande violence du vent dès qu'il en est temps, et dans la seule proportion convenable pour continuer une marche régulière. L'installation que nous allons décrire a pour but de mettre en relation constante la surface des ailes avec la force du vent, afin d'obtenir une quantité moyenne d'action sensiblement uniforme, malgré les variations dans la puissance à laquelle cette action est empruntée.

La manœuvre qui permet aux ailes de se soustraire à la violence du vent pendant les ouragans, sans cesser jamais de recueillir la force convenable pour que le moulin continue à produire son maximum d'effet, n'est pas sans analogie avec ce qui se pratique en marine. On sait que, pour qu'une voile s'efface au vent, il faut filer l'écoute, c'est-à-dire laisser tourner autour du mât la vergue qui supporte la voile, en mollissant le cordage qui retient l'extrémité de la vergue: la voile arrive ainsi à la position d'un drapeau qui se place toujours parallèlement au courant d'air dont il subit l'influence; c'est un effet semblable qui est opéré dans le moulin de M. A. Durand; le résultat est néanmoins obtenu par un stratagème tout différent.

Qu'on suppose une barque s'avancant sous l'action du vent arrière gonflant une voile tendue sur une vergue fixée à un mât; si pendant la marche de la barque, la vergue venait à rencontrer par l'une de ses extrémités un point fixe, on la verrait tourner autour du mât pour se placer parallèlement à la longueur de la barque. La voile ainsi effacée cesserait d'être une cause d'impulsion; ce mouvement est précisément celui qui s'opère dans l'ingénieux moulin de M. Amédée Durand. Les ailes, mieux appelées voiles, sont tendues chacune sur une vergue fixée à une antenne. Toutes les antennes sont implantées dans un moyeu commun; le moyeu peut glisser sur l'arbre qui le porte et l'entraîne malgré cette possibilité de glissement. Chaque voile est encore traversée diagonalement par une livarde unie avec l'un des bouts de la vergue par l'une de ses extrémités, tandis que l'autre est liée à l'arbre même chargé de tout l'appareil récepteur. On comprend dès lors qu'il suffit d'un changement de relation entre le moyeu qui porte les antennes et l'arbre au bout duquel toutes les livardes sont amarrées, pour faire effacer les voiles. Cet effet est le résultat de la direction imprimée à la vergue par la livarde poussée par l'antenne qui se déplace en prenant sur elle un point d'appui: pour mieux caractériser cette manœuvre, disons que, dans ce cas, pour carguer la voile, ce n'est plus l'écoute qui est filée,

c'est le mât au contraire qui change de place.

La position du moyen sur l'arbre est réglée dans la construction de manière que les ailes offrent toutes les surfaces tant que l'action du vent, multipliée par leur superficie totale, est inférieure à la pesanteur d'un contre-poids qui tend constamment à les ramener à cette position normale; dès que l'équilibre entre la pression du vent sur les ailes et la pesanteur du contre-poids est détruit par la trop grande violence du vent, le contre-poids est soulevé, le moyen se déplace sur l'arbre, le pivotement des livarces autour des antennes efface les voiles d'une quantité suffisante pour permettre une continuité de mouvements sans accélération sensible. Le poids, par son action incessante, ramène constamment les ailes à leur position normale; il empêche ainsi le moulin de s'arrêter pendant ou après un violent coup de vent qui aurait fait effacer les voiles. On conçoit par suite de ces dispositions, combien il est facile de régler *a priori* la vitesse du moteur, puisqu'il suffit d'opposer à l'action du vent qu'on veut utiliser un poids correspondant au maximum d'impulsion qu'on désire obtenir.

Le système d'ailes mobiles sur elles-mêmes devait être porté, à peu de frais, à une hauteur suffisante pour aller prendre le vent au-dessus des obstacles qui pouvaient en empêcher l'effet utile. M. Durand a rempli cette condition en échafaudant son arbre moteur sur l'extrémité d'une pyramide dont quatre pièces de bois forment les ailes; il suffit de prolonger les pièces de bois pour qu'elles atteignent toutes les hauteurs voulues sans nuire à la solidité de la construction, les rapports de base restant les mêmes.

Il importe de faire remarquer, sous le rapport de l'économie, que ces pièces de bois, tout en formant les points d'appui du moulin, peuvent encore recevoir une autre destination utile en devenant la charpente d'une construction agricole obtenue par la seule addition de cloisons ordinaires.

La puissance de ces moulins est attestée d'une manière authentique par le procès-verbal de réception du moulin communal de Villejuif. M. l'ingénieur des ponts et chaussées Stombery constate que, par un vent moyen, le moulin fourni par M. Durand à cette commune élevait d'une profondeur de 15 mètres trois litres d'eau par coup de piston; le nombre des coups de piston était de trente à la minute. Il est bon de faire remarquer que cette évaluation est moins celle de la force réelle du moulin que celle de son produit en eau élevée par l'intermédiaire d'une pompe. Si l'on fait la somme du travail de ce moulin pendant 44 heures, on voit qu'il pourrait, en supposant un vent moyen constant pendant cette durée de service, élever d'une profondeur de 15 mètres une masse d'eau égale à 129,600 litres. Le travail équivaut à 1,944,000 litres élevés à la profondeur de 1 mètre dans le même temps. Une telle masse d'eau répartie sur le terrain couvrirait, sur 1 centimètre d'épaisseur, une surface de 19 hectares. La dépense

annuelle d'entretien n'a pas jusqu'ici dépassé la très-modique somme de 35 francs.

MOULIN CRIBLEUR pour nettoyer le grain. — *Invention de M. Moussé.* — Ce moulin diffère de tous les moulins cribles et tarares employés jusqu'en 1818, soit à raison du mouvement particulier imprimé à la grille sur laquelle tombe le grain, soit par l'extrême facilité de la mise en action de ce crible, soit enfin par la grande solidité avec laquelle il est construit. Ce qui constitue principalement l'invention de M. Moussé, c'est le mouvement donné à la grille de son moulin, qui est tel que la chute du grain est modérée, qu'elle est ralentie dans sa course par les zig-zags de va et vient, d'arrière en avant, en même temps que par les secousses de gauche à droite et de droite à gauche; il en résulte que le grain parcourt, lentement et en se promenant, et même si complètement qu'il n'y reste ni ivraie, ni petites graines, ni criblures. L'un des grands avantages que présente ce moulin sur les anciens moulins cribles est la facilité de changer à volonté les grilles, dont chacune s'applique à l'espèce et à la qualité des grains qui lui est soumise. Manœuvré par deux personnes qui en connaissent bien l'action, il donne communément de neuf à dix hectolitres de blé bien épuré par heure, et souvent de dix à onze. Indépendamment de sa solidité, du peu d'emplacement qu'il occupe et de la facilité de le transporter, pour le mettre partout en action, ce moulin peut être monté et démonté par de simples cultivateurs, tout son mécanisme se composant de pièces marquées, numérotées et assemblées avec des vis et des écrous en fer. (*Extrait d'un rapport fait à la Société royale d'agriculture.*)

MUSIQUE. — Le *Dictionnaire de l'Académie* définit le mot *Musique*, *l'art de combiner les sons d'une manière avantageuse à l'oreille*. Cette définition ne serait que celle de la partie technique de la composition musicale. Nous définirons la musique, d'après M. A. de la Fage, un *art qui a pour but d'ébranler l'âme au moyen des modifications du son*. L'invention de la musique a été attribuée dans l'antiquité à des dieux ou à des héros divinisés: c'est Brahma chez les Indous, Гермès chez les Egyptiens, Fo-hi ou Boudha chez les Chinois; Apollon, Orphée et Amphion chez les Grecs: tous héros civilisateurs et pacifiques, les uns dieux ou émanation divine, les autres messagers de lumières, comme si les anciens avaient voulu baser sur l'harmonie la civilisation et le bonheur des races, qui jusqu'alors ne s'étaient soumises qu'au pouvoir de la force.

Nous nous contenterons ici de donner l'histoire de la musique en France, les limites qui nous sont posées ne nous permettant pas d'entrer dans toutes les parties qui peuvent constituer cette science. Ce résumé historique permettra au lecteur de suivre pas à pas le développement de l'art.

Dans la rédaction de cet article, nous ne pourrions choisir un plus sûr guide que M. Dieudonné Dema-Baron, qui a traité dans

les plus grands détails de l'histoire de la musique française.

I. *De la musique française depuis son origine jusqu'à Charlemagne.* — Les historiens font remonter à une haute antiquité l'origine de la musique en France. Diodore de Sicile, Grégoire de Tours et Fauchet prétendent que les Gaulois cultivaient déjà cet art vers l'an du monde 2140, et que Bardus, leur cinquième roi, créa des écoles publiques où il était enseigné sous la direction de chefs appelés *bardes*. Ces derniers, au dire de Duplex, se seraient fixés principalement à Montbard, en Bourgogne. Subordonnés aux druides, seuls dépositaires de la religion et de la science, les bardes ne se bornaient pas à enseigner la jeunesse; on sait qu'ils étaient encore les poètes des Gaulois: ils chantaient au son de la harpe la gloire des héros, marchaient à la tête des armées, répandaient l'enthousiasme parmi les combattants en leur inspirant le mépris de la mort. Ils exercèrent ces fonctions jusqu'au commencement du 1^{er} siècle de l'ère chrétienne, époque à laquelle ils quittèrent les Gaules.

Les Romains avaient importé dans ces contrées le goût de la littérature et des beaux-arts. Il est permis de croire qu'en adoptant les principes de musique, qu'ils avaient reçus de leurs vainqueurs, les Gaulois leur empruntèrent aussi leurs instruments; les monuments et les auteurs appuient cette conjecture. Plus tard, l'influence des peuples du Nord, qui se répandirent dans les Gaules, et la barbarie dans laquelle ces peuples furent longtemps plongés, firent oublier les anciens instruments pour en adopter de nouveaux. Les Francs en employèrent un grand nombre dans les cérémonies publiques. Fauchet rapporte qu'en 417 Pharamond fut proclamé roi à la tête de son armée aux sons de tous les instruments militaires.

On trouve sous le règne de Clovis la première indication d'un musicien attaché à la cour des rois. Ce monarque, frappé d'admiration, en entendant la musique exécutée dans l'Eglise de Reims à l'occasion de son baptême, voulut avoir près de sa personne un musicien habile. Il s'adressa à cet effet à Théodoric, roi d'Italie. Celui-ci, dans la lettre qu'il écrivit au roi de France, lui dit: «Nous vous envoyons le joueur de harpe que vous nous avez demandé: habile dans son art, par la voix et par les sons de l'instrument dont il s'accompagne, il pourra charmer votre glorieuse puissance; nous espérons qu'il vous sera agréable, puisque vous avez fortement désiré qu'il vous fût envoyé.» Peut-être doit-on à ce musicien, nommé Acorède, l'introduction en France du chant romain, qui brilla d'un assez vif éclat dans les 6^{es}, 7^{es}, 8^{es} et 9^{es} siècles.

Les Francs célébraient par des chants les succès que leurs rois obtenaient dans les combats. Sous la première race, leurs chansons militaires étaient écrites en latin et rimées. Les soldats les entonnaient en chœur lorsqu'ils marchaient à l'ennemi. Nous possé-

sons celle de Clotaire II, composée en mémoire de la victoire que ce roi remporta sur les Saxons. Sidonius Apollinaris, qui nous l'a conservée, dit qu'elle fut chantée à pleine voix (*magna vociferatione*) dans tout le royaume.

Jusqu'au règne de Pépin, les annales musicales ne contiennent rien qui soit digne de remarque. Cette époque, à laquelle on fait remonter la création de la musique de chapelle de nos rois, offre un événement remarquable par l'influence qu'il exerça sur les progrès de l'art: nous voulons parler de l'introduction des orgues dans les églises. Le premier qui parut en France fut envoyé, en 757, à Pépin par l'empereur Constantin Copronyme. On le plaça dans l'église de Saint-Corneille à Compiègne. Ces instruments étaient alors réduits à de très-petites dimensions et servaient à accompagner le chant à l'unisson. Un prêtre vénitien nommé Grégoire passe pour avoir été le premier qui essaya d'en construire en Europe; Louis le Débonnaire le chargea, en 826, d'en faire un pour la ville d'Aix-la-Chapelle. L'art de confectionner les orgues ne se développa que lentement. Vers 1350, plusieurs améliorations y furent apportées par François Laudino, surnommé *Francesco degli organi*, à cause de son habileté à jouer de cet instrument. L'invention des pédales remonte à l'année 1470; elle appartient à un Allemand nommé Bernard, organiste à Venise. Successivement perfectionné, l'orgue est devenu, par la puissance et la richesse de ses effets, le plus majestueux des instruments de nos jours.

II. *Depuis Charlemagne jusqu'au 12^{es} siècle.* — Le chant ecclésiastique, formé de l'ancienne mélodie des Grecs, avait reçu de saint Ambroise, archevêque de Milan, une constitution fixe vers la fin du 4^{es} siècle. Ce chant, appelé depuis chant ambrosien, ou plain-chant, fut, deux cents ans plus tard, modifié et perfectionné par saint Grégoire, qui substitua, dit-on, les lettres romaines aux nombreux signes grecs employés pour la notation. L'introduction en France de cette nouvelle méthode, nommée chant grégorien, date du règne de Charlemagne. Ce prince, dont le génie s'étendait à tout, ne se délassait des fatigues de la guerre qu'en s'occupant des moyens de faire fleurir les sciences et les arts dans son royaume; il attirait à lui les hommes les plus distingués qui pouvaient l'aider à concourir à cette œuvre. Pendant son séjour à Rome, en 787, le pape Adrien II lui donna deux chantres, nommés Théodore et Benoît. Le monarque français, à son retour, les envoya, l'un à Soissons, l'autre à Metz, avec ordre de corriger les antiphonaires du royaume, d'après celui qu'ils avaient apporté d'Italie, et que saint Grégoire lui-même avait noté. Le chant grégorien, enseigné dans les écoles publiques que Charlemagne avait fait établir dans chaque monastère et dans chaque maison épiscopale, fut bientôt généralement adopté. Mabillon pense que l'emploi de

l'orgue contribua puissamment au perfectionnement de ce nouveau genre de musique sacrée. Divers personnages considérables composèrent dans la suite les paroles et la musique de plusieurs hymnes. Selon quelques auteurs, Charlemagne en avait donné l'exemple en composant celui du *Veni, Creator* (Lebœuf, *Traité historique du chant ecclésiastique*; Gerbert, *De musica sacra*). Charles le Chauve fit présent à l'église de Compiègne d'un office de sa composition; mais aucun de nos rois n'aima la musique autant que Robert, qui, vers le commencement du xi^e siècle, écrivit un grand nombre de chants, d'hymnes et de répons, parmi lesquels on remarque le *Veni, sancte Spiritus*, le *Judæa*, et *Jerusalem*, longtemps chanté aux vêpres de Noël, et l'*O constantia martyrum*. Constance, seconde femme de ce roi, ne savait pas le latin et croyait que cette hymne avait été composée en son honneur.

Les chansons militaires, qui, comme on la vu, remontent à l'origine de la nation, furent pendant longtemps les seules en usage. Elles étaient en grande faveur sous le règne de Charlemagne. On les appelait *chansons de gestes*, parce que, à l'exemple des chants des peuples du Nord, elles retraçaient les faits des guerriers. De nombreux bardes et musiciens ambulants, remplissaient en même temps les fonctions de poètes et d'historiens, parcouraient la France en récitant celles qu'ils composaient.

Charlemagne était passionné pour ces chants nationaux; il avait fait réunir avec soin, et se plaisait à apprendre par cœur les anciennes poésies qui consacraient la gloire de ses prédécesseurs. Ce recueil formait la principale partie de l'histoire de France; on a malheureusement à en déplorer la perte.

Nous avons cité le chant de guerre de Clotaire II. Le savant abbé Lebœuf, dans sa Dissertation sur l'état des sciences sous Charlemagne, nous a conservé en ce genre un autre monument d'autant plus intéressant, que la musique, en notation gothique, accompagnait les paroles. C'est une espèce d'ode écrite en langue latine, comme la chanson de Clotaire, où la rime est également employée. L'auteur, saint Paulin, patriarche d'Aquilée, y chante les vertus, les exploits, et déplore le trépas d'Eric, duc de Frioul, mort prisonnier en 799. La chanson de guerre la plus célèbre a été celle de Roland, qu'on commença à chanter vers la fin du ix^e siècle; elle se répandit bientôt dans toute la France, en Italie, en Espagne, en Allemagne, et était encore en usage au xi^e siècle.

Robert Wace, dans son roman du *Rou ou du Rollon*, dit que, pour annoncer l'instinct où devait commencer la bataille d'Hastings, livrée aux Anglais le 14 octobre 1066, par Guillaume le Conquérant, le ménestrel Taillefer entonna, à la tête de l'armée normande, les chansons de Charlemagne, de Roland et d'Olivier. Quelques auteurs ont cru rencontrer des vestiges de celle de Roland

dans nos annales et chez les habitants des Pyrénées; d'autres ont prétendu la reconnaître dans le chant de l'*Homme armé*, que beaucoup de compositeurs des xv^e et xvi^e siècles ont pris pour thème; ce sont vraisemblablement autant d'erreurs. Cette chanson a éprouvé le sort de celles de Charlemagne, d'Ogier, d'Olivier, de Roger et de plusieurs autres, qui, après avoir été longtemps populaires, ont fini par disparaître entièrement.

Depuis que les Romains avaient subjugué la Gaule, le latin était la langue du peuple. La langue romane ou vulgaire prit naissance sous Charlemagne, mais elle ne se forma que lentement, et il y a lieu de croire que jusqu'au temps où les trouvères ou poètes français proprement dits commencèrent à la cultiver, toutes les chansons furent écrites en latin.

Les premières traces d'harmonie se font apercevoir au ix^e siècle. Nous avons dit que, dans l'origine, l'orgue accompagnait à l'unisson les chants d'église; mais lorsque l'habitude eut rendu cet instrument plus familier, on commença à *organiser*, expression par laquelle on désignait une harmonie barbare procédant par suites de quintes, de quarts et d'octaves. Cette méthode, fort goûtée alors, fit d'assez rapides progrès. Dans le principe, elle était pratiquée avec l'orgue seulement; on l'appliqua bientôt aux voix. Dès le x^e siècle, plusieurs ecclésiastiques s'étaient occupés d'en développer les règles. Hucbald, moine de Saint-Amand, et Odon, abbé de Cluny, tous deux élèves de Remi d'Auxerre, en ont parlé dans leur *Traité de musique*. On donna les noms de Diaphonie, de déchant ou double-chant (*discantus*), à cette espèce d'harmonie, qui précéda la science du contre-point. Limitée d'abord à deux parties, on l'étendit ensuite à trois, à quatre, etc. De là vinrent les mots triple, quadruple, et une foule d'autres termes si fréquemment employés aux xii^e et xiii^e siècles dans ce genre de composition.

Vers la fin du x^e siècle, la notation s'était tellement compliquée, que dix années d'études suffisaient à peine pour acquérir la connaissance du chant ecclésiastique ou plain-chant, dont l'échelle, restreinte et imparfaite, servait également à la musique profane. Les *neumes*, ou signes par lesquels on désignait les sons, et que l'on plaçait sur les paroles, avaient varié, non-seulement à diverses époques, mais encore selon les localités. On faisait aussi des lettres simples ou doubles, suivant le degré d'élévation des voix. Toutes ces différentes notations qui se trouvent dans les livres de chœur depuis le vi^e siècle jusqu'au xi^e siècle, rendent ces manuscrits excessivement difficiles à déchiffrer aujourd'hui.

Au commencement du xi^e siècle, c'est-à-dire vers l'année 1022, d'importantes découvertes furent faites en Italie par Gui d'Arezzo, en Toscane, où il était né, en 990. Ce moine ingénieux, auteur d'un traité intitulé *Micrologue*, est, comme on sait, le

fondateur du système musical qui a porté l'art au degré de perfection où il est parvenu. Il substitua aux lettres employées pour nommer les sons les six syllabes *ut, ré, mi, fa, sol, la*, qui lui vinrent à la pensée en chantant la première strophe de l'hymne de saint Jean-Baptiste.

Ut queant laxis resonare fibris
Mira gestorum famuli tuorum..
Solve polluti labii reatum,
Sancte Johannes.

Chacune de ces syllabes s'appliquait, dans l'air de cette hymne telle qu'on la chantait alors, au son correspondant de la gamme, mot dérivé de la lettre grecque appelée *gamma*, par laquelle Gui désigna une note grave qu'il ajouta, dit-on, à l'ancien système. La notation fut simplifiée. Des points posés sur des lignes de différentes couleurs, et entre les intervalles qui les séparent, indiquèrent les degrés de l'intonation. La durée de ces points ou notes ne différait qu'en raison des syllabes longues ou brèves des paroles. Francesco de Cologne, et selon d'autres de Paris, scholastique de la cathédrale de Liège, en 1066, qui a écrit un traité ayant pour titre : *Ars cantus memorabilis*, leur donna des valeurs différentes. Dans la musique à plusieurs parties, les distances respectives des voix étaient marquées par ces points ; de là est venu le mot contre-point (c'est-à-dire point contre point, *punctum contra punctum*), par lequel on désigna l'art de combiner les sons entre eux.

L'invention et la distinction des clefs posées en tête des portées datent aussi du XI^e siècle.

La gamme de Gui d'Arezzo ne fournissant, comme on vient de le voir, que six noms de notes pour solfier les sept sons de l'octave, on avait recours aux nuances, opération consistant à changer le nom des notes selon l'ordre dans lequel elles étaient placées. L'usage incommode des nuances ne fut abandonné qu'au XVII^e siècle, époque à laquelle la septième note de la gamme reçut le nom de *si*.

III. Depuis le XII^e siècle jusqu'au XV^e siècle.

— Au XII^e siècle, plusieurs usages singuliers s'étaient introduits dans les églises. Nous citerons, par exemple, les *épitres farcies*, que l'on chantait au milieu de la messe, particulièrement à la fête de saint Etienne et à celle de saint Blaise. On appelait ainsi un mélange de texte latin et d'une explication en langue vulgaire, souvent remplie de traits ridicules. La fête des Fous ou des Innocents, la fête de l'âne, dont on peut lire la description dans le *Glossaire* de Du Cange, étaient le comble de l'extravagance. Ces jours-là, les scènes les plus scandaleuses se passaient pendant la célébration des saints mystères. Un âne était amené dans l'église ; après lui avoir mis une chape sur le dos, le cœur entonnait devant lui un cantique appelé la prose de l'âne, dont chaque couplet se terminait par le refrain : *Hé ! sire âne, hé !* On voit, dans un manuscrit de l'é-

glise de Sens, où se trouve noté l'office des Fous tel qu'on le célébrait le jour de la Circumcision, une antienne qui devait être chantée faux par cinq chantres à grosse voix. Au lieu de dire *l'ite missa est*, le prêtre officiant imitait par trois fois le braiment de l'âne. Eudes de Sully, évêque de Paris, eut beau publier, en 1198, une ordonnance contre ces abus, il ne put parvenir à les reformer. Dans les longues processions, tandis que le clergé se reposait, les jeunes filles chantaient des chansons badines, dont les paroles étaient fort peu édifiantes.

Le goût des chansons badines, érotiques, bouffonnes et satiriques, était alors généralement répandu ; les prêtres eux-mêmes en composaient ; saint Bernard en écrivit dans sa jeunesse. Le célèbre et infortuné Abeillard, auquel on doit les paroles et la musique d'un grand nombre d'hymnes, et qui dirigea tous les chants religieux de l'abbaye du Paraclet, composa, au temps de ses premières liaisons avec Héloïse, des chansons érotiques dont le succès fut immense. On égayait les repas par des propos agréables, par des contes que chacun récitait à son tour, ou par des chansons dans lesquelles l'amour jouait le plus grand rôle. Ces couplets bachiques, enfantés par le plaisir et la gaieté, que Ronsard et Baif mirent en faveur dans le XVI^e siècle, n'étaient point encore en usage. Une chanson de table ou à boire d'Eustache Deschamps, contemporain de Charles VI, est peut être la première que l'on connaisse en ce genre.

La langue romane était formée. Elle devint uniquement la langue des trouvères et des ménestrels. On la désignait généralement sous le nom de langue d'Oïl. Les troubadours provençaux, qui florissaient déjà depuis plus d'un siècle, et à la tête desquels figure le comte de Poitou, célèbre sous le règne de Philippe I^{er}, se servaient d'une autre langue, appelée langue d'Oc, que l'on parlait dans le midi de la France. C'est à eux que le genre de la chanson dut son perfectionnement. Les trouvères, les ménestrels et les troubadours allaient de château en château, chantant l'amour, flattant les dames et les seigneurs, quelquefois répandant la satire. Encouragés par les bienfaits des princes et des grands, qui les attachaient à leur personne, leur nombre s'accrut considérablement. Les plus habiles d'entre eux se distinguaient dans ces assemblées poétiques et lyriques connues sous les noms de *jeux sous l'ormel*, de *puy* ou *cours d'amour*, etc. (1). Le double talent qu'ils possédaient comme poètes et comme musiciens se nommait *qui-savoir*, en provençal, *gay-saber*.

La chanson la plus noble, la plus grave, et en même temps la plus usitée alors parmi les gens de qualité, était le *lay* (du mot latin *lassus*, plainte), que l'on peut considé-

(1) La première cour d'amour se tint à Aix ; la seconde fut instituée à Avignon, et présidée par Fanette de Cantelme.

rer comme la véritable romance. C'était une espèce de fabliau mis en musique, composé de stances régulières et contenant le récit de quelque infortune amoureuse. Le lay se chantait avec accompagnement de harpe, de guiterne ou guitare, instrument d'origine espagnole et connu en France depuis le XI^e siècle. Les plus anciennes chansons en langue romane que nous ayons datent de la fin du XII^e siècle; elles sont de Gautier de Coincy, de Chrétien de Troyes, d'Auboin de Zézanne, du châtelain de Coucy, etc. Dans le siècle suivant, beaucoup d'autres poètes-musiciens, parmi lesquels on remarque Thibaut, comte de Champagne et roi de Navarre, Perrin d'Ancrecourt, Charles d'Anjou, frère de saint Louis, Gaces Brulez, Colin Muze, simple jongleur que son esprit éleva au grade d'académicien de Troyes et de Provins, en composèrent un grand nombre. Le savant docteur Burney (*A général History of Music*), et Laborde (*Essai sur la Musique*) ont donné la traduction en notes modernes de plusieurs de ces chansons. Elles se distinguent par un chant facile et agréable. Nos compositeurs modernes, particulièrement Grétry, en ont quelquefois reproduit les motifs. La plupart sont écrites pour une seule voix. Cependant on composait déjà à plusieurs parties. Le recueil des poésies du trouvère Adam de La Halle, surnommé le Bossu d'Arras, et l'un des plus habiles musiciens de son temps, contient des chansons et des motets à trois voix, savoir: *superius, tenor et bassus*.

Les instruments étaient employés pendant le service divin, mais on ne sait à quels moments. Saint Louis, en partant pour la croisade, s'était fait suivre de sa chapelle. Après sa captivité, ce roi se rendit à Nazareth, et là, dit Nangis, dévotement il fit chanter la messe, et solennellement glorieuses répres et matines, et tout le service à chant et à déchant (à plusieurs parties), à orgues (orgues: il y en avait de portatives), et à tribles (instruments à cordes).

Le rebec, la, rubebbe, la vielle ou viole, étaient des espèces de violons dont se servaient habituellement les ménestrels ou ménestriers, que pour cette raison on nommait aussi vieilleux. Les monuments du X^e siècle, particulièrement les portails d'église, sont les plus anciens où sont représentés ces instruments à archet. La rubebbe avait deux cordes, le rebec trois, la vielle cinq. Il ne faut pas confondre la vielle dont il s'agit avec l'instrument qu'aujourd'hui nous nommons ainsi; celui-ci s'appela *rote* dans l'ancien langage français. Sous Philippe le Bel, l'usage s'établit de jouer des farces où la musique était alternativement employée avec le dialogue parlé. Le *jeu de Robin et de Marion*, composé par Adam de La Halle, et représenté en 1285, à la cour du duc d'Anjou, roi de Naples, paraît avoir servi de modèle à ces sortes de pièces, qui peuvent être considérées comme l'origine du genre de l'opéra-comique.

Au XIV^e siècle, les règles du déchant étaient généralement appliquées. Vers 1330 Jean de Muris, chanoine et docteur de l'université de Paris, auteur d'un traité intitulé *Speculum musicae*, les développa avec plus de méthode et de clarté qu'on ne l'avait fait avant lui. Jean de Muris et Philippede Vitry, évêque de Meaux, qu'on dit être le même que *Philippus de Vitriaco*, dont on conserve au Vatican un ouvrage sur le contre-point (*Ars contrapuncti secundum Joannem de Vitriaco*, manus. Vat., 5321), contribuèrent à la formation du rythme musical, par les améliorations qu'ils apportèrent dans la forme et dans la valeur des notes. Le manuscrit des poésies de Guillaume de Machault, qui contient un grand nombre de lays, virlays, ballades, rondeaux et motets, à une, deux, trois et quatre voix, ainsi qu'une messe à quatre parties, composée à l'occasion du sacre de Charles V, en 1364, est un monument curieux de l'art de cette époque.

Parmi les institutions de ce temps, nous citerons la compagnie *supergaye*, formée à Toulouse, en 1323, par sept des plus renommés troubadours de cette ville. Chaque année, au 1^{er} mai, cette société poétique et lyrique distribuait des prix. Le premier qu'elle décerna fut une violette d'or, accordée, en 1324, au troubadour Arnould Vidal, auteur d'une romance à la Vierge. Telle est l'origine des Jeux Floraux.

Il existait alors une troupe nombreuse composée de chanteurs, de joueurs d'instruments, de baladins et de faiseurs de tours, qu'on appelait le *ménéstraudie*. Vers 1330, cette troupe, jusque-là errante et vagabonde, se choisit un chef, auquel elle conféra le titre de Roi des ménestriers, et forma, sous la dénomination de Confrérie de Saint-Julien-des-Ménétriers, une corporation dont les actes furent enregistrés au Châtelet, le 23 novembre 1331. En 1397, les musiciens s'étant séparés des baladins, se lièrent entre eux par de nouveaux règlements que sanctionna une ordonnance de Charles VI datée du 24 avril 1407. La qualification de joueurs d'instruments tant hauts que bas, donnée aux ménestriers par cette ordonnance, fait supposer que déjà les basses de viole étaient en usage. En 1658, Louis XIV confirma les statuts de Charles VI, et régla les droits et les émoluments attachés à la charge de roi des violons. Les deux Constantia, les Dumanois, dans le XVII^e siècle, et Guignon, remarquable violoniste du siècle suivant, sont les titulaires les plus connus de cette singulière royauté. Ils voulurent, à plusieurs reprises, obliger tous les musiciens de France indistinctement à prendre la maîtrise et à leur payer un droit. Les organistes, les maîtres de clavecin, et même les compositeurs que cette mesure atteignait, refusèrent énergiquement de se soumettre à une juridiction qui les assimilait aux musiciens de l'ordre le plus inférieur; ils plaidèrent et obtinrent du parlement des arrêts qui leur permirent d'exercer librement leur profession. Guignon, dernier roi des violons, comprit en lui

que sa monarchie, toute ridicule qu'elle était, entravait les progrès de l'art, et il se démit volontairement de sa charge en février 1773, et en demanda la suppression, afin de mettre un terme aux nombreuses contestations et aux procès dont elle était journellement la cause. Un édit du mois de mars suivant supprima l'office de roi et maître des ménétriers; mais la confrérie subsista encore jusqu'en 1789. Jamais corporation ne fut plus turbulente et plus tracassière.

IV. *Depuis le xv^e siècle jusqu'à Louis XIV.* — Dans la première partie du xv^e siècle, le déchant, dont on avait déjà banni toutes les suites de quarts, des quintes et d'octaves, se changea en une harmonie régulière entre les mains de Gilles Binchois et de Guillaume Dufay. Après eux vinrent Busnois, maître de chapelle de Charles le Téméraire, duc de Bourgogne; Régis, Barbingnant et Domart. Les motifs et les chansons à quatre parties qui nous restent de Busnois attestent le savoir de ce musicien. Louis XI avait pour maître de chapelle le célèbre Belge Okenheim. Jean Mouton, qui occupe une place distinguée dans notre ancienne école, remplit les mêmes fonctions auprès de Louis XII. On cite de lui un motet, composé en 1509 pour la naissance de la seconde fille du roi; un autre, écrit en 1514, sur la mort d'Anne de Bretagne, et des messes très-estimées dans ce temps. Antoine Brumel et le fameux Josquin-Desprez, contemporains de Jean Mouton, étaient tous deux disciples d'Okenheim. Brumel se distingua comme habile contrapontiste; mais, au dire de Gloréan, il avait plus de science que de génie. Josquin-Desprez, qui appartient à l'école flamande, jouissait d'une grande réputation à l'école de Louis XII, et y répandit le goût de son art. Il était du bon ton de chanter ses motets. Le roi regrettait de ne pouvoir en faire autant; sa voix était si faible et si peu flexible, qu'il n'avait jamais pu chanter un air sans détonner. Josquin lui procura le moyen de satisfaire son désir en composant exprès pour lui un canon à deux voix auxquelles il ajouta deux autres parties dont l'une n'avait qu'une seule note à soutenir. Ce fut celle-là que Louis eut la modestie de choisir, encore ne parvint-il à s'en acquitter qu'avec beaucoup de peine. Un livre très-curieux, le *Rosier des guerres*, cité par M. Castel-Blaze (*Chapelle-musique des rois de France*), nous apprend que nous devons à Louis XII le cantique *O salutaris hostia*. Ce prince le fit chanter dans toutes les églises du royaume, afin de contrebalancer le pouvoir spirituel du pape Jules II, lorsqu'en 1512, après la bataille de Ravenne, ce pontife se ligua contre la France avec l'empereur Maximilien et la république de Venise. A la chapelle du roi, ce cantique se terminait par *Da robur, serva liliam*. Dans certaines églises, on disait *In te confidit Francia, da pacem, serva liliam*.

Les écoles française et flamande eurent à cette époque une supériorité marquée sur l'école italienne, à laquelle elles avaient été

inférieures dans le xiv^e siècle. On exécutait dans la plupart des églises d'Italie les œuvres des musiciens dont nous venons de parler; mais il est à remarquer que tout le mérite d'un musicien consistait alors dans son habileté à combiner des sons selon les règles du contre-point. En effet, on ne trouve encore aucune trace de goût sous le rapport de la mélodie et de l'expression. Un même chant s'appliquait indistinctement à des compositions dont les paroles avaient un sens différent. L'usage s'introduisit même, parmi les compositeurs, de prendre pour thème obligé de leurs motets et de leurs messes les airs qui avaient le plus de popularité, et qu'ils décoraient de toutes les subtilités de l'art. Les premiers mots de ces chansons servaient de titre à leurs ouvrages de musique religieuse. Telles sont les messes : *Dites-moi toutes vos pensées*, de Jean Mouton; *A l'ombre d'un buissonnet*, de Brumel; *Amour me bat*, de Josquin; *Baisez-moi*, de Pipelare, etc.

Le génie, chose jusqu'alors inconnue en musique, commence à se montrer chez quelques compositeurs du temps de François I^{er}. Ce monarque, protecteur des arts et des lettres, était lui-même poète et musicien. Il créa, outre sa musique de chapelle, dirigée par Auraut et par Claude de Servizy, une musique de sa chambre, qui en 1515 le suivit en Italie. La fameuse victoire qu'il remporta à Marignan fournit à Clément Jannequin, l'un des plus remarquables musiciens de cette époque, le sujet d'un morceau très-original, intitulé *la Bataille ou défaite des Suisses à Marignan*. On trouve dans ce morceau, écrit pour quatre voix, tous les termes militaires usités dans un combat, et l'imitation du bruit du canon, du cliquetis des armes et des instruments de guerre. Clément Jannequin publia, en 1554, un recueil de ses ouvrages sous le titre d'*Inventions musicales à quatre et cinq parties*. La musique avait acquis le rythme qui lui manquait; le caractère de nationalité et l'élégance des mélodies françaises les mirent à la mode dans toute l'Europe. Les chansons et les romances de Le Hurteur, Lupi, Noë, Faignent, Vermont, Consilium, jouissaient d'une grande faveur: les Italiens eux-mêmes imitaient ce genre de composition, qu'ils désignaient sous le titre de *canzonette alla francese*. Les recueils publiés vers le milieu du xvi^e siècle par Pierre Attaignant, Nicolas Duchemin, Adrien Leroy et les Ballard, premiers imprimeurs de musique en France, contiennent les œuvres d'un grand nombre de musiciens de ce temps, parmi lesquels on remarque Certon, maître des enfants de chœur de la Sainte-Chapelle, Hesdin, Mornable, Manchicourt, l'Héritier et Philibert Jambé de Fer.

Le poète Marot présenta à François I^{er}, en 1536, trente psaumes qu'il avait traduits en vers français. Ils eurent un immense succès à la cour, où chacun les chantait sur des airs qui couraient la ville et dont les paroles primitives étaient souvent fort lestes. Plus tard, Théodore de Bèze acheva la traduction

des psaumes : d'habiles musiciens, tels que Goudimel, Rolland de Lassus, Philibert Jambe de Fer, Claude le Jeune, mirent ces prières en musique à trois et à quatre parties. Les nombreux prosélytes que faisait alors la religion réformée adoptèrent ce nouveau mode de chant ; mais les catholiques continuèrent d'appropriier les airs populaires à leurs cantiques, que, pour cette raison, on nommait *chansons spirituelles* ; c'est ainsi qu'étaient appelés les motets de Ronsard, de Baif et de quelques autres poètes de l'époque : telle fut l'origine des *noëls*. La plupart de nos plus beaux airs français appartenaient à ces chansons pieuses, dont le sujet n'était pas toujours relatif à la nativité de Jésus-Christ, bien que les plus curieuses soient celles où il est question de l'adoration des bergers, auxquels on faisait prendre le langage des paysans des diverses provinces de France. Les premiers noëls furent composés et imprimés sous le règne de Henri II et de ses successeurs.

Claude Goudimel, dont nous venons de parler, occupe la première place parmi les compositeurs du temps de Charles IX ; ses ouvrages se distinguent par le savoir et l'originalité. Il avait été à Rome, où Palestrina, qui devait bientôt faire la gloire de l'Italie, devint son élève. Revenu en France, il se fit protestant, et fut massacré à Lyon, en 1572, lors de la Saint-Barthélemy. Après Goudimel, Claude le Jeune, surnommé Claude de Sèze, se fit remarquer par la facilité de ses compositions. Il était en grande faveur à la cour de Henri III. Charles IX et Henri III, que Brantôme nous dépeint comme de grands amateurs de musique, cultivaient même cet art. On connaît du premier de ces rois une assez jolie chanson qu'il écrivit pour Marie Touchet, sa maîtresse. Le second en composa une dont l'air ne manque pas de naturel. Tous deux assistaient aux concerts donnés par le poète Baif dans son habitation du boulevard Saint-Marcel, où se réunissaient les beaux esprits.

En fait de représentations théâtrales, on ne connaissait encore que des pièces, ou, pour mieux dire, des scènes burlesques dans lesquelles la musique n'entraît que comme un élément de décoration : telles étaient celles que jouait, en 1577, à l'hôtel du Petit-Bourbon, la première troupe de comédiens italiens qui parut en France, et qu'on appelait *J. Gelosi*. On payait quatre sous d'entrée par personne pour ce spectacle. En 1581, une espèce de drame musical, dans lequel figurèrent les personnages les plus marquants de la cour, fut représenté au Louvre à l'occasion du mariage du duc de Joyeuse, favori de Henri III, avec mademoiselle de Vaudémont, belle-sœur du roi. Baltazarini, musicien piémontais, envoyé par le maréchal de Brissac à Catherine de Médicis, et que cette princesse nomma surintendant de sa musique, fut chargé d'organiser cette fête : il traça le plan de la pièce ; Beaulieu et Salmon, musiciens de la chambre du roi, composèrent la plupart des chants et des airs de danse. Cette

pièce produisit un effet merveilleux sur les spectateurs, et reçut le nom de *Ballet comique de la Roynne*. Bien que ce premier essai de musique dramatique, où l'on trouve le germe de l'opéra, ait dû mettre sur la voie de ce genre de spectacle, on verra que près d'un siècle devait cependant s'écouler avant que l'opéra n'eût d'existence réelle en France. Les Italiens nous devancèrent. Déjà, en 1597, un premier opéra, proprement dit, la *Dafne*, du poète Rinuccini, musique de Peri, avait été représenté à Florence.

Nous dirons quelques mots des danses alors en usage. Les pavannes, les branles, les bourrées, les giques, les passepieds, les allemandes, les gayliardes, les sarabandes, les courantes, etc., étaient des danses de différentes espèces dont les airs avaient un caractère particulier. Les unes, telles que les branles et les pavannes, étaient graves et se nommaient basses danses, parce qu'on marchait plutôt qu'on ne dansait ; celles-ci étaient les plus anciennes. Les autres, vives et légères, furent introduites à la cour par Catherine de Médicis, qui, pour les faire adopter plus facilement, détermina les demoiselles de sa suite à raccourcir leurs robes. Marguerite de Valois, sa fille, avait de fort belles jambes ; elle oublia la mode des jupons courts, et sauta de manière à scandaliser les vieilles dames. Bien que passés de mode, les branles de Poitou restèrent longtemps célèbres. *L'Orchésographie*, publiée d'abord en 1590, et ensuite en 1596 à Langres, offre une curieuse collection d'airs originaux notés, qui, après avoir servi à faire danser, ont été en grande partie convertis en chansons : beaucoup de ces anciens airs se sont conservés, par tradition, dans les provinces de France : on les retrouve particulièrement en Provence, en Bretagne, en Auvergne, en Bourgogne. L'air si connu de la chanson de Malborough paraît remonter à ce temps.

Les progrès que faisait la musique furent arrêtés par les discordes civiles et religieuses qui désolèrent la France. Deux conditions essentielles au développement de cet art, le repos et le luxe, venant à lui manquer, il tomba en décadence, pour ne reprendre un nouvel essor que sous le règne magnifique de Louis XIV. Plusieurs musiciens jouirent cependant d'une grande célébrité à la fin du *xvi*^e siècle et dans la première partie du siècle suivant ; l'un d'eux, Eustache Du Caurroy, maître de chapelle de Henri IV, et qu'on appela le prince des musiciens, a composé la plupart des noëls que l'on chantait alors. Il reste de lui une messe des morts dont on a souvent fait un éloge beaucoup trop exagéré. Du Caurroy est présumé l'auteur de notre air national *Vive Henri IV* et de celui de *Charmante Gabrielle*. Ce dernier air appartenait originellement à un noël : on l'a faussement attribué à Henri IV ; mais on croit que ce prince, qui a écrit les paroles de la délicieuse romance *Viens, Aurora, je t'implore*, etc., en a fait aussi la musique.

Jacques Mauduit partagea la réputation de Du Courroy. Le premier ouvrage par lequel il se fit connaître fut une messe de *requiem*, qu'il composa, en 1585, pour le service funèbre de son ami Ronsard : elle fut exécutée plus tard aux funérailles de Henri IV, et ensuite aux siennes; en 1627, sous la direction de son fils, Louis Mauduit. Le P. Mersenne, ministre de la Place-Royale à Paris, vanta cette messe, qu'il a insérée dans son *Harmonie universelle*, imprimée en 1636, et qualifie Jacques Mauduit de père de la musique, titre pompeux que l'œuvre de ce compositeur ne justifie point.

Le luth, le théabe, la basse de viole, la viole, le violon et le clavecin étaient les instruments dont on se servait le plus habituellement. Deux Écossais, Jacques et Charles Edington, que Henri IV avait attachés à sa personne, se distinguèrent par leur habileté à jouer du luth, instrument alors le plus à la mode, et sur lequel excellait aussi Jacques Mauduit et Julien Perichon. Vers le xv^e siècle, la viole avait été réduite à de plus petites proportions, pour en former le violon, que l'on borna à quatre cordes. Une des preuves de l'origine française de cet instrument se trouve dans les partitions italiennes de la fin du xvi^e siècle : les violons y sont désignés sous le titre de petits violons à la française, *picolini violini alla francese*. A cette dernière époque parurent en France, en Italie et en Allemagne, de célèbres luthiers, tels que les Amati, les Stradivari, les Guarneri, les Steiner et plusieurs autres encore, dont les violons, maintenant aussi rares qu'estimés, se vendent jusqu'à 6,000 fr.

La bande des vingt-quatre violons du roi, dont nous aurons occasion de parler, existait déjà sous Henri IV; elle formait un orchestre particulièrement destiné aux bals et divertissements de la cour; mais les musiciens privilégiés qui en faisaient partie étaient fort ignorants; la plupart savaient à peine lire la musique et étaient obligés d'apprendre par cœur les morceaux qu'ils exécutaient.

Une multitude de signes introduits dans la notation pendant les xv^e et xvi^e siècles rendaient la lecture et l'étude de la musique fort difficiles. Ce ne fut que sous le règne de Louis XIII que la notation commença à prendre la forme que nous lui voyons aujourd'hui. On trouve dans l'*Harmonie universelle* du P. Mersenne des détails très-intéressants sur l'état de l'art à cette époque. Nous renverrons à cet ouvrage le lecteur curieux de connaître les dessins et la manière de se servir des divers instruments alors en usage. Le P. Mersenne est le premier auteur français auquel on doive un système, sinon complet, du moins fort ingénieux, sur l'harmonie et la composition. Après lui vint le jésuite Varrau, dont on a un *Traité sur la musique théorique et pratique*, imprimé à Paris en 1646, dix ans avant celui publié par La Voye-Mignot. Vers le même temps, c'est-à-dire en 1645, parut l'*Histoire ecclé-*

siastique de la cour, ou les Antiquités et recherches de la chapelle ou oratoire du roy de France, par Guillaume Du Peyrat, qui avait été aumônier de Henri IV.

Louis XIII était bon musicien et composait même à plusieurs parties; les airs qui nous restent de lui sont d'un style assez agréable. Le compositeur de musique d'église le plus connu de ce temps est Arthur-aux-Consteaux. Boesset, habile joueur de luth et surintendant de la musique du roi, fut le musicien favori de la cour; il composa un nombre considérable de chansons à boire et de romances qu'on appelait *airs de cour*. Michel Lambert, qui plus tard maria sa fille à Lulli, était alors le maître de chant à la mode. Parmi les instrumentistes, on cite les luthistes Gauthier, Hémon, Blanchocher, L'Enclos, père de la célèbre Ninon; les violonistes Hottman, Laridelle, et Beauchamp, violoniste de la chambre du roi. Plusieurs artistes s'étaient acquis une grande réputation par leur habileté sur l'orgue et sur le clavecin, instruments qui furent cultivés avec le plus de succès dans la première moitié du xvii^e siècle; ces artistes sont : Monnard, Richard, Thomas et Jacques Champion, surpassés par leur fils et leur petit-fils Champion de Chambonnières, et les trois frères Louis, François et Charles Coupérin, chefs d'une famille de musiciens dans laquelle le talent fut héréditaire pendant deux cents ans.

Richelieu, fondateur de l'Académie française, s'était fait le protecteur des poètes et des littérateurs, qui l'encensaient dans leurs écrits. Ce ministre n'avait point d'éloges à attendre des musiciens; aussi les laissa-t-il dans l'abandon le plus complet. Son successeur, le cardinal Mazarin, contribua, comme on va le voir, à l'établissement de l'opéra en France.

V. Depuis Louis XIV jusqu'à Louis XV. — Aucune tentative de musique dramatique n'avait été renouvelée depuis le *Ballet comique de la royne*, représenté à la cour de Henri III, lorsqu'en 1645 le cardinal Mazarin, voulant montrer aux Français l'opéra tel qu'on l'exécutait dans sa patrie, fit venir à grands frais, d'Italie, une troupe de chanteurs. Le ministre, dont la fortune commençait, trouvait ainsi le moyen, tout en satisfaisant son goût pour la musique, de flatter celui d'Anne d'Autriche pour les spectacles. Cette princesse les aimait à tel point, que, même pendant le deuil du roi son époux, elle y assistait cachée derrière une de ses dames. La troupe italienne s'installa sur le théâtre de l'hôtel du Petit-Bourbon, près le Louvre, et y représenta la *Festa teatrale della finta Pazzo*, opéra dans le genre bouffe, de Giulio Strozzi. En 1647, de nouveaux chanteurs donnèrent sur le même théâtre l'*Orfeo e Euridice*, de Monteverde. Plus tard, aux fêtes du mariage de Louis XIV, en 1660, une troisième troupe, également appelée à Paris par Mazarin, joua au Louvre *Ercole amante*, drame lyrique en cinq actes, dont on donna une traduction en vers français

de faveur des personnes qui n'entendaient pas l'italien.

Accueillis d'abord avec froideur, les ouvrages que nous venons de citer avaient fini par plaire au public. L'abbé Perrin, poète médiocre et maître des cérémonies de Gaston, duc d'Orléans, conçut l'idée de les imiter en français. Après s'être essayé sur de petits airs, des récits, des dialogues, il se hasarda à écrire une pastorale en cinq actes, dont Cambert, organiste de l'église Saint-Honoré et musicien de la reine-mère, composa la musique. Le brillant succès qui couronna cette œuvre, représentée à Issy, en 1659, encouragea les auteurs, Perrin sollicita et obtint, le 28 juin 1669, des lettres patentes portant « permission d'établir dans la ville de Paris et autres du royaume des Académies de musique, pour chanter en public des pièces de théâtre... Tout gentilhomme et demoiselle pouvaient y chanter et déroger. » Perrin, Cambert et le marquis de Sourdeuc, doué d'une grande imagination comme machiniste, se constituèrent en société et construisirent une salle de spectacle dans le jeu de paume de la famille, situé rue Mazarine, en face celle de Quinault. Ils ouvrirent leur théâtre au commencement de mars 1671, par l'opéra de *Pomone*, que l'on peut considérer comme le premier opéra français. Cette pièce, représentée et répétée pendant huit mois, fut suivie d'une autre pastorale, les *Peines et les plaisirs de l'Amour*, musique de Cambert, paroles de Gilbert, secrétaire des commandements de la reine Christine. La division ne se fit pas cependant à se mettre parmi les associés. Lulli, devenu surintendant de la musique du roi, profita de cette mésintelligence et du crédit de madame de Montespan pour leur enlever leur privilège. — De nouvelles lettres patentes, datées du 29 mars 1672, l'autorisèrent à établir l'Académie royale de musique, et révoquèrent en même temps le privilège accordé à Perrin.

Ce fut alors que, s'emparant du sceptre de la musique dramatique, Lulli releva l'art de sa décadence et lui donna une supériorité acquise sur les autres nations. Des circonstances singulières décidèrent de la fortune de cet homme célèbre. Fils d'un meunier des environs de Florence, un cordelier lui donna les premières notions de musique. Il était à peine âgé de treize ans, lorsque le chevalier de Guise, voyageant en Italie, vint à Paris et le recommanda à Mademoiselle. Cette princesse le prit à son service et le plaça parmi les officiers de sa cuisine. Confondu avec les cuisiniers et les hermites, le jeune Lulli, qui jouait fort bien du violon, amusait ses camarades et se distinguait lui-même avec son instrument. Un hasard fit qu'un jour Mademoiselle l'entendit. Frappée des heureuses dispositions qu'il annonçait, elle lui donna des maîtres en clavecin et de composition, qu'il surpassa bientôt. Tout le monde parlait de Lulli. Louis XIV voulut l'entendre jouer du violon : il fut si satisfait de son talent, qu'il lui

donna l'inspection de sa musique. L'inhabileté des vingt-quatre grands violons du roi, qui pouvaient à peine exécuter leurs parties, avait nécessité la création d'une nouvelle troupe de musiciens qu'on appela la bande des seize, ou les petits violons. Ces artistes, formés par Lulli, firent le service de la chapelle et de la chambre de Louis XIV. Quant aux vingt-quatre grands violons, ils conservèrent leur charge qu'ils tenaient d'ancienne date ; mais leurs fonctions se bornèrent à jouer des airs, des menuets et des rigaudons le jour de la fête du roi. Un musicien nommé Philidor, attaché au service de Louis XIV, fut chargé par ce prince de former un recueil des morceaux que l'ancienne bande avait exécutés, sous les règnes précédents, dans les occasions solennelles. Cette curieuse collection est parvenue jusqu'à nous.

Avant l'établissement de l'opéra, on donnait tous les ans à la cour de grands spectacles qu'on appelait *ballets*. Lulli commença par écrire quelques airs pour ces ballets et pour les divertissements des comédies de Molière. Sa musique plut tellement au roi, que bientôt il ne voulut plus en entendre d'autres. Lorsque Lulli obtint le privilège de l'opéra, il ne trouva point de chanteurs, de choristes et de musiciens d'orchestre capables d'exécuter ses ouvrages : tout lui manquait jusqu'aux danseurs. Son intelligence, sa prodigieuse activité, pourvurent à tout. Pour à tour maître de chant, chef d'orchestre, chorégraphe, il forma lui-même en peu de temps les sujets qui lui étaient nécessaires, et fut en mesure d'inaugurer, par les *fêtes de l'Amour et de Bacchus*, la nouvelle salle de spectacle qu'il venait de faire construire par Vigarini, dans le jeu de paume du Bel-Air, rue de Vaugirard, près le Luxembourg, afin de n'avoir plus rien à démêler avec Perrin et ses associés. L'opéra fut joué dans cette salle jusqu'en 1673, époque à laquelle Molière étant mort, le roi donna le théâtre du Palais-Royal, qu'occupait auparavant la troupe du célèbre comique, à l'Académie royale de musique.

Lulli avait fait avec Quinault, dont il eut l'art de découvrir le talent, un traité par lequel ce poète s'engageait à lui fournir chaque année un opéra moyennant 4000 livres. Quinault esquissait plusieurs plans, les portait à Louis XIV, qui en choisissait un ; Lulli indiquait à sa fantaisie les divertissements et les airs ; l'Académie des belles-lettres, d'après l'ordre du roi, examinait ensuite les scènes. Le résultat de cette association fut premièrement, les *Fêtes de l'Amour et de Bacchus*, pastorale représentée en 1672 ; ensuite *Cadmus*, *Alceste*, *Thésée*, *Atys*, *Isis*, *Proserpine*, *Persée*, *Phaéton*, *Amadis*, *Roland*, et enfin, en 1686, *Armide*, qui fut le chef-d'œuvre de ces auteurs. Lulli écrivit ensuite les partitions de *Psyché* et de *Bellerophon*, de Corneille ; d'*Actis et Galathée*, de Campistron ; plusieurs pastorales, vingt-cinq ballets et beaucoup de musique instrumentale. C'est sur le motif d'une invocation en

rhœur de Lulli, qu'on chante en Angleterre le fameux hymne national. *God save the king*. — Les Anglais n'acceptent pas, comme on doit bien le penser, l'origine française de cet air, qui, disent-ils, est d'un de leurs compatriotes, le docteur John Bull, musicien contemporain de Lulli, et qui porte un nom singulier pour un Anglais. On a aussi attribué le même air à Hauder.

La musique de Lulli ne manquait ni de grâce, ni de naturel, mais c'est particulièrement dans le récitatif que ce compositeur se fait remarquer. Les instruments qui entraient dans la composition de son orchestre étaient les violons, les violes de différentes grandeurs, les basses de viole, les doubles basses de viole. Cependant on rencontre quelquefois dans divers endroits de ses partitions l'indication de flûtes, de hautbois, de bassons, de trombes. Le violoncelle n'était pas encore en usage; il ne fut introduit dans l'orchestre de l'opéra que peu de temps avant la mort de Lulli, en 1687, par un musicien de Florence nommé Battistini. La flûte qu'on employait alors était à bec, comme le flageolet, et non la flûte traversière, qu'on n'adopta que vers 1710. Le hautbois est le plus ancien des instruments à anche; les ménestriers s'en servaient déjà au xvi^e siècle. Le basson avait été inventé, en 1639, par un moine italien nommé Afranio. Quant à l'instrument appelé trombe, ce n'était autre chose que le cornet à bouquin, espèce de cor ayant la forme d'une corne, percé de sept trous et se jouant avec une embouchure semblable à celle de la trompette. C'est à la fin de ce siècle qu'on apprit à tourner les cors circulairement; ils ne servirent d'abord que pour la chasse.

Lulline laissa après lui que des imitateurs. On admirait tellement son talent, que jusqu'à Ramon, c'est-à-dire jusqu'en 1733, seconde époque de la musique dramatique en France, personne n'osa prétendre à dépasser les bornes qu'il avait posées. Les compositeurs qui remplirent cet intervalle sont plus connus par leur nom que par leurs ouvrages. Les principaux sont : Colasse, élève de Lulli, qui termina l'opéra d'*Achille et Polyxène*, dont son maître n'avait écrit que le premier acte; Charpentier, Desmarests, Champra, Costi et Destouches; puis, après eux, Bertin, Mouret, Montéclair, Rébel, Franceur, Blamont et Brissac.

Parmi les compositeurs de musique d'église du temps de Louis XIV, on remarquait Dumont et Robert. Ce dernier introduisit, par ordre du roi, les accompagnements de violon dans les motets chantés à la chapelle de Versailles. Lulli donna ensuite plus d'importance à la partie instrumentale de ces motets. Après Dumont et Robert, Lalande, surintendant de la musique du roi, auteur du fameux ballet des *Éléments*, mais qui écrivit peu pour le théâtre, se fit une immense réputation dans le genre sacré. On distinguait aussi Brossard, connu par ses ouvrages de théorie; Nivers, organiste à Saint-Sulpice; Bernier, maître de la Sainte-

Chapelle. Bernier fut professeur de composition du duc d'Orléans, depuis régent, qui écrivit la musique d'un opéra intitulé *Panthée*.

La musique instrumentale avait fait quelques progrès. Les trois Bournonville, Dumont, Le Bègue, Michel, Tommelin, l'abbé de la Barre, François Couperin, surnommé le Grand à cause de sa supériorité sur les autres artistes de sa famille, et après lui Marchand, étaient célèbres comme organistes. François Couperin, Buret, d'Anglebert, possédaient sur le clavecin, comme Marais et Fourqueray sur la viole, un talent qui leur méritait les applaudissements. L'école du violon commençait à se former sous les doigts habiles de Leclair et de Seuillé. Louis XIV avait cru pouvoir former plus facilement des chanteurs, en accordant à ceux qui étaient nobles le privilège de paraître, sans déroger, sur la scène de l'Opéra; il allait même jusqu'à dire, lorsqu'il donnait des fêtes sur l'eau et que le concert était sur le point de commencer : « Je permets à mes musiciens de se couvrir, mais seulement à mes chanteurs, » probablement pour qu'ils ne s'enrhumassent point. Malgré tous ces beaux privilèges et la grande réputation de Camus, de Dambray et de Bacilly, l'art du chant était ignoré et le fut encore longtemps.

Tel était l'état de la musique en France au commencement du xviii^e siècle.

VI. *Depuis Louis XV jusqu'au commencement de la révolution de 1789.* — L'art resta pour ainsi dire stationnaire sous la régence, dans les premières années du règne de Louis XV. Cependant le goût de la musique se répandait de plus en plus. Comme il n'y avait pas de représentation à l'Opéra tous les jours de grandes fêtes, un musicien de la chapelle et de la chambre du roi, Philidor (Anne Danican), parent du célèbre compositeur et joueur d'échecs dont il sera parlé plus loin, conçut le projet de remplacer ces représentations par des concerts spirituels, qu'il obtint le privilège d'établir au château des Tuileries, où ils eurent lieu jusqu'en 1791. Le premier concert fut donné le premier dimanche de la Passion, 18 mars 1725, en présence d'un nombreux auditoire. Il commença à six heures du soir et finit à huit. On y exécuta une suite d'airs de violon de Lalande, un *caprice* du même auteur, son *Confitebor*, un concerto de Corelli, intitulé la *Nuit de Noël* et le *Cantate Domino* de Lalande. L'assemblée se sépara dans le ravissement de ce qu'elle venait d'entendre. Ces concerts furent bientôt en grande faveur; ils attiraient à Paris, dans la quinzaine de Pâques, une foule d'étrangers et les personnes les plus distinguées de la province. Tout artiste de quelque mérite aspirait à s'y faire entendre; s'il obtenait les applaudissements du public, sa réputation était faite.

Les imitateurs de Lulli occupaient la scène lyrique; mais aucun homme de génie ne paraissait. Rameau, habile organiste, connu par plusieurs pièces pour le clavecin, et par

les ouvrages de théorie, dans lesquels il développait son système de la basse fondamentale, cherchait depuis longtemps un thème d'opéra. Pellegrin lui confia celui de *Théâtre de Hippolyte et Aricie*, qui ne fut représenté qu'en 1733. Rameau avait alors 50 ans; son opéra au théâtre annonçait une révolution dans l'art; il excita une grande fermentation dans les esprits. Les admirateurs de la musique de Lulli jetèrent feu et flamme contre le nouveau compositeur qui se frayait une route nouvelle. Celui-ci, chaleureusement soutenu par ses partisans et par ses amis, ne se laissa point abattre. Après plusieurs autres opéras, dont le succès avait été contesté, la reprise de *Castor et Pollux* entraînait les suffrages. Rameau triompha de ses adversaires, qui eux-mêmes finirent par lui rendre justice. Ses chants avaient généralement moins de grâce, ses récitatifs moins de relief que ceux de Lulli; mais rien n'approchait de la vigueur de ses chœurs et de la force de son orchestre; ses airs de danse étaient plus de variété, ses accompagnements plus d'intérêt, enfin sa musique indiquait un progrès. Vingt-deux opéras, écrits dans l'espace de 27 ans, c'est-à-dire depuis 1735 jusqu'en 1760, attestent la fécondité de cet homme de génie, non moins célèbre comme théoricien que comme compositeur; *Hippolyte et Aricie*, *Dardanus*, *Zoroastre* et *Castor et Pollux*, sont les plus remarquables de ses opéras.

Rameau eut pour contemporains et pour successeurs, Mondonville, de 1742 à 1758; Leclair, de 1755 à 1775; d'Avèrigne, de 1752 à 1773; et Tréal, de 1765 à 1771. Ces compositeurs de musique dramatique, et quelques autres moins connus, furent les derniers de l'ancienne école purement française.

Pendant la période que nous venons de parcourir, nos orchestres s'étaient augmentés de plusieurs instruments nouveaux. Les contrebasses construites en Italie, au commencement du XVIII^e siècle, dans le but de remplacer les doubles basses de violes, dont les cordes étaient sourdes et sans énergie, n'avaient été adoptées en France qu'avec beaucoup de difficulté. En 1757, il n'y avait encore qu'une seule contrebasse à l'Opéra; on ne s'en servait que le vendredi, jour de réunion de la même compagnie. A la même époque, le cor de chasse qui, perfectionné depuis, est devenu le cor d'harmonie, fut introduit dans l'orchestre de ce théâtre. On commença aussi à faire usage de la clarinette, instrument inventé en 1690, par Denner, luthier de Nuremberg.

Dans le temps où Rameau brillait de tout son éclat, en 1752, une troupe d'opéra-comique, composée de trois ou quatre médiocres chanteurs italiens, vint à Paris, et fit entendre sur le théâtre de l'Académie royale de musique, à côté des grands et bruyants ouvrages qu'on y exécutait, la *Serva padrona* de Pergolèse, et d'autres partitions d'intermède, dont les mélodies gracieuses, élégantes, spirituelles, soutenues par un ins-

trumentation bien appropriée, excitèrent l'admiration des gens de goût. Les bouffons eurent un succès prodigieux. Quelques amateurs enthousiastes, parmi lesquels on remarquait Diderot et le baron de Grimm, prirent fait et cause pour la musique italienne. J.-J. Rousseau se mit à leur tête. Sa fameuse lettre sur la musique française fut le signal d'une guerre d'opinion qui fit éclore un nombre considérable de brochures. Au parterre de l'Opéra, le public se partagea en deux camps rangés, l'un d'un côté de la loge du roi, l'autre du côté de celle de la reine. Le coin du roi se composait des défenseurs de la musique française; les admirateurs de la musique italienne formaient le coin de la reine. Les deux partis s'injuriaient; peu s'en fallut qu'ils n'eussent vint aux mains. Compositeurs eux-mêmes, les directeurs de l'Académie royale, blessés dans leur amour-propre, ne purent contenir leur haine contre J.-J. Rousseau; ils lui retirèrent ses entrées à vie qu'il avait exigées seulement pour prix de son opéra du *Devin du village*, œuvre pleine de grâce naïve et de sensibilité ingénieuse, dont les représentations avaient produit un argent immense. L'intérêt du théâtre qu'ils administraient fut sacrifié à leur intérêt personnel, compromis par la présence des bouffons, et, en 1754, ces chanteurs furent renvoyés. — La marquise de Pompadour ne contribua pas peu d'ailleurs à leur expulsion; elle s'était ouvertement prononcée contre eux en faveur de la musique française. Quoique bonne musicienne, douée d'une belle voix et de beaucoup de goût, la favorite de Louis XV avait une telle antipathie pour la musique italienne, qu'elle ne voulut jamais permettre l'introduction d'un air italien sur le théâtre particulier qu'elle avait fait construire, en 1746, dans les petits appartements de Versailles, où pour chasser l'ennui qui dévorait le cœur de son royal amant, elle faisait représenter en petit comité des opéras dans lesquels elle remplissait les principaux rôles.

Le Grand-Opéra conserva donc ses anciennes allures; mais l'impression qu'avaient produite des formes mélodiques plus pures et plus naturelles que celles auxquelles on était accoutumé, amena une révolution de goût dont les effets salutaires ne tardèrent pas, comme on va le voir, à se faire sentir. Depuis les Gelosi, d'autres troupes de comédiens italiens, jouant des farces mêlées de musique et de danses, avaient paru à diverses époques. Paris possédait alors une de ces troupes, qui avait été autorisée à prendre le titre de *comédiens ordinaires du roi*. Il existait, en outre depuis longtemps, aux foires Saint-Germain et Saint-Laurent, un spectacle appelé Opéra-Comique, où l'on représentait de petites comédies, dans les scènes desquelles étaient intercalés des couplets chantés sur des airs nouveaux. Ce spectacle, persécuté dès son origine, attirait la foule. On hasarda d'y donner des pièces avec de la musique nouvelle. Déjà, en 1753, les *Troqueurs*, paroles de Vadé, musique de d'Avè-

vergne, avaient été représentés; cette pièce, dans laquelle le compositeur, tout en imitant la manière des intermèdes italiens, conservait les formes françaises, eut un succès presque aussi heureux que celui du *Devin du village*. Après le départ des bouffons, on s'empressa de traduire la *Serva padrona* et d'autres de leurs meilleurs ouvrages. La Comédie-Italienne et l'Opéra-Comique vécurent de ces traductions jusqu'en 1757, époque à laquelle Duni, compatriote de Pergolèse, vint à Paris, s'y fixa, et écrivit pour la scène française le *Peintre amoureux*, dont la musique, simple et naturelle, fut fort goûtée. Les principales productions de ce compositeur sont, avec celle que nous venons de citer : *l'Île des fous*, *Mazet*, *le Milican* (1763), *les Chasseurs et la laitière*, *la Fée Urgèle* (1765), *la Clochette*, *les Moissonneurs et les Sabots*.

Aux premiers essais de Duni succédèrent les opéras de Philidor (André) et de Monsigny. Ces deux célèbres musiciens débutèrent, en 1759, dans la carrière dramatique; le premier par *Blaise le savetier*; le second, par *les Aveux indiscrets*. Monsigny, doué d'une imagination fertile en mélodies pleines de sensibilité, de grâce et de goût, assura sa réputation en donnant ensuite *le Maître en droit*, *le Cadi dupé*, *On ne s'avise jamais de tout*, *le Roi et le Fermier* (1762), *Rose et Colas* (1764), *le Déserteur* (1769), *la Belle Arsène et Félix* (1777). Philidor ne répandit point autant de charmes dans ses chants; mais supérieur à son rival comme harmoniste, il se distingua par la pureté de son style dans *Blaise le savetier*, *le Soldat magicien* (1760), *le Maréchal*, *Sancho Pança*, *le Bûcheron*, *Tom Jones* (1767), et *les Femmes vengées*. Duni, Philidor et Monsigny jouissaient à eux seuls de la faveur du public, lorsqu'en 1768, Grétry né avec l'inspiration des chants les plus heureux, les plus spirituels et les mieux appropriés aux situations, fit représenter le *Huron*, son premier opéra. Cinquante autres ouvrages presque tous couronnés d'un éclatant succès fondèrent la gloire de ce compositeur, qui, pendant près de trente ans, occupa la scène lyrique. Les plus remarquables sont, à l'Opéra-Comique : *Sylvain*, *le Tableau parlant* (1769), *Zémire et Azor* (1771), *l'Ami de la maison* (1772), *la Rosière de Salency* (1774), *la Fausse magie* (1775), *l'Amant jaloux* (1778), *l'Épreuve villageoise*, *Richard Cœur de Lion* (1785); au Grand-Opéra : *Colinette à la cour* (1782), *la Caravane* (1783), *Panurge* (1785), et *Anacréon chez Polycrate* (1797).

Dès que l'Opéra-Comique fut établi, les spectacles de ce genre se multiplièrent en France. Auparavant il n'existait de théâtre que dans deux ou trois grandes villes du royaume; la représentation des grands drames lyriques exigeait des frais trop onéreux pour les villes d'un ordre secondaire. Les pièces du nouveau répertoire n'offrant point le même inconvénient, furent accueillies avec empressement par la province, où elles répandirent le goût de la musique.

Tandis que les progrès de l'art se manifestaient par l'Opéra-Comique, l'Académie royale de musique croyait de sa dignité de conserver dans toute leur intégrité les vieilles traditions de l'école de Lulli et de Rameau. Philidor, en écrivant, en 1767, pour ce théâtre, son opéra d'*Ermeline*, avait inutilement tenté une réforme de style. Les efforts de Gosse dans *Sabinus*, ceux de Grétry dans *Céphale et Procris*, ouvrages représentés en 1773 à l'occasion du mariage du comte d'Artois, tendaient au même but; Gluck seul put l'atteindre. Appelé d'Allemagne, sa patrie, par la dauphine (Marie-Antoinette), Gluck vint à Paris, et donna, le 19 avril 1774, la première représentation de son *Iphigénie en Aulide*, dont les répétitions, qu'il dirigea lui-même, avaient duré six mois. Avant son arrivée à l'Opéra, l'orchestre était de la plus grande faiblesse; l'insouciance des musiciens était telle, qu'en hiver les violonistes jouaient avec gants. Le principal mérite des chanteurs consistait dans les ports de voix, les martèlements, les flattés, les cadences perlées, et une foule d'autres ornements de mauvais goût, qui semblaient ne devoir périr qu'avec ce théâtre. Les choristes, rangés symétriquement sur deux lignes, chantaient machinalement leur partie sans prendre aucune part à l'action. Tout céda devant l'énergique volonté du compositeur; commandant aux exécutants comme à ses sujets, ce puissant génie sut les animer du feu dont il brûlait lui-même. Une expression dramatique portée au plus haut degré, une harmonie forte, colorée par des effets d'instrumentation entièrement neufs, excitèrent l'enthousiasme. *Iphigénie en Aulide* eut un immense succès, et fut suivie en moins de cinq ans, d'*Orphée*, d'*Alceste* (1776), d'*Armide* (1777), d'*Iphigénie en Tauride* (1779) d'*Echo et Narcisse*, ouvrages remplis de beautés du premier ordre.

Peu de temps après le début de Gluck sur la scène française, Piccini, maître de chapelle du roi de Naples, attiré à Paris par la dernière favorite de Louis XV, arrivait précédé de la réputation que plus de cent opéras lui avaient acquise en Italie. Il écrivit la musique de *Roland*, opéra que Marmontel lui confia, et qui fut représenté pour la première fois en 1778. Alors éclata la fameuse guerre entre les gluckistes et les piccinistes. Ceux-ci réclamaient la supériorité pour la grâce des mélodies que le célèbre compositeur italien avait abondamment répandues dans son œuvre; leurs adversaires opposaient, avec raison, la vigueur du style de Gluck, la vérité de diction de son récitatif. Les journaux, les salons, les lieux publics se transformaient en arènes où chaque jour la lutte s'engageait de nouveau. Gluck recueillit la plus grande part dans les honneurs de cette guerre. *L'Iphigénie en Tauride* de Piccini, *Diane et Endymion*, *Pénélope*, du même auteur, eurent peu de succès au théâtre; mais *Roland*, *Atys*, et surtout *Didon*,

demeurèrent d'indestructibles monuments de sa gloire.

Sacchini parut en 1782, et écrivit cinq opéras : *Renald*, *Chimène*, *Dardanus*, *Œdipe à Colone* et *Evelina*. Œdipe à Colone, chef d'œuvre de Sacchini, et inouï par sa perfection de l'union de la musique et de la poésie, ne fut représenté à l'Opéra qu'après la mort de l'auteur, vers la fin de 1786. On fut de même d'*Evelina*, que l'on donna l'année suivante. Saluri, de 1784 à 1787, termina cette troisième et brillante époque de notre musique dramatique par ses deux opéras des *Danaïdes* et de *Tartare*. Quant à la musique d'église, le style en était généralement faible. A l'exception de Gossec, dont il reste plusieurs ouvrages remarquables, tels que sa messe des morts et son *Oratorio à trois voix*; l'abbé Garizargues, Groust, l'abbé Roze, l'abbé d'Haudimont, et les autres compositeurs de ce temps qui vivaient dans le genre sacré, ont joui d'une renommée fort supérieure à leur mérite.

La musique instrumentale, longtemps bornée aux sarabandes, aux courantes, aux dances et aux autres petites pièces semblables, avait pris un plus grand développement. Elle contribua puissamment à cette amélioration en écrivant ses quatuors et ses symphonies, dont les premières parurent en 1752, la même année, où le célèbre Haydn composait la première des siennes. Il perfectionna aussi l'exécution musicale en dirigeant, avec autant de zèle que de talent, le Concert des Amateurs, qui, fondé en 1775, prit en 1780 le titre de Concert de la Loge-Olympique. Ce fut là que les symphonies d'Haydn, apportées pour la première fois en France vers 1779, purent être exécutées dans leur véritable style. L'orchestre de ce concert offrait alors la réunion la plus extraordinaire de talents du premier ordre; au nombre des violonistes figuraient Viotti, Mestrino, Lahoussaye, Berlioz, Fodor, Jarnowich, Guenin, les deux Blasius; parmi les basses, les deux Dupont, les deux Jeanson, les deux Levasseur; dans les instruments à vent, Rault et Lagot pour la flûte, Salentin pour le hautbois, Ozi et Devienne pour le basson, Rodolphe pour le cor. L'école du violon, perfectionnée par Guillimain, par Gavaniès, que Viotti surnomma le Tartini français, et par les autres violonistes que nous venons de citer, avait fait d'immenses progrès. A l'égard des organistes, Duquin, Calvière, sous le règne de Louis XV, et, après eux, Séjan, avaient fait remarquer par une grande habileté sur leur instrument. Parmi les chanteurs, Larrivée, Géliotte, mademoiselle Laguerre, et ensuite Chardini, la spirituelle Sophie Arnould, madame Saint-Huberty, Lays, qui commençait sa carrière, avaient successivement fait les délices des amateurs. Les artistes possédaient de belles voix, auxquelles il ne manquait que d'avoir été développées par une méthode; mais les principes de la pose de la voix étaient igno-

rés, même dans les maîtrises des cathédrales, où se formaient nos meilleurs musiciens, et, à Paris, aucun professeur de chant ne justifiait, à proprement dire, ce titre.

La musique italienne contribua encore, sous ce rapport, au progrès de l'art en France. En 1778, de nouveaux bouffons appelés par Devismes, alors directeur de l'Opéra, avaient fait sentir la supériorité de leur vocalisation dans les ouvrages de Piccini, de Galuppi et de Paisiello; malheureusement, comme le produit des représentations ne couvrait pas les dépenses, cet Opéra-bouffe fut supprimé l'année suivante. En 1786, Léonard, coiffeur de la reine Marie-Antoinette, ayant obtenu le privilège d'un nouvel Opéra italien, s'associa Viotti, qui organisa la troupe la plus parfaite qu'on ait entendue. C'est à l'école de ces virtuoses que le célèbre chanteur Garat allait former son goût et se préparer à fonder son excellente école de chant, la première et la meilleure que nous ayons eue. Cette troupe avait débuté le 26 janvier 1789, dans la salle des Tuileries; mais, après la journée du 6 octobre, qui ramena Louis XVI à Paris, elle fut obligée de s'installer dans la salle de Nicolet, à la foire Saint-Germain, en attendant qu'on eût bâti la salle de la rue Feydeau, dont l'ouverture n'eut lieu que le 6 janvier 1791. Une troupe d'opéra-comique français dans laquelle figuraient Martin, Lesage, Gaveaux, Adrien, avait été jointe à la troupe italienne et jouait alternativement avec elle. Ce spectacle ainsi organisé prit le titre de théâtre de Monsieur.

VII. Depuis la révolution de 1789 jusqu'au retour des Bourbons en 1814. — Une ère nouvelle s'ouvrait pour la musique française. La révolution de 1789, en exaltant les esprits, avait imprimé aux idées un cachet d'énergie dont les arts ne tardèrent point à ressentir l'influence. C'est à cette cause et à la nature du génie de Méhul et de Chérubini que doit être attribuée la transformation subite qui s'opéra vers 1790 dans le style de notre musique dramatique et qui en caractérise la quatrième époque. Jusque-là on avait ignoré tout l'effet que pouvaient produire ces grandes combinaisons harmoniques et instrumentales dont Mozart, quelques années auparavant, avait donné l'exemple dans les *Noces de Figaro* et dans *Don Juan*, en les unissant aux mélodies les plus neuves, les plus heureuses, les plus originales. Ces révélations du génie, stériles encore pour l'Allemagne elle-même où cet illustre musicien allait bientôt s'éteindre, étaient restées étrangères à la France. Gluck, qui avait fixé la forme de notre opéra sérieux, n'avait fait entrer dans sa composition que le récitatif porté à sa plus grande perfection, les chœurs, par lesquels l'école française a toujours brillé, les airs, quelquefois les duos, mais fort rarement les trios, les quatuors ou morceaux d'ensemble. Quant au genre de l'opéra comique, les sujets de pièces étaient trop légers, les personnages trop peu nombreux pour pouvoir écrire

aucun de ces morceaux dont l'exécution exigeait une grande réunion de voix.

Méhul, formé à l'école de Gluck, et doué comme ce grand maître d'une organisation forte, propre à sentir et à exprimer les situations dramatiques, comprit les développements de la scène lyrique sur un plan plus vaste que ses devanciers. Le premier de ses ouvrages, *Euphrosine et Coradin*, qui fut représenté en 1790 sur le théâtre de l'Opéra-Comique, traçait une route nouvelle à nos compositeurs. En effet, Méhul, profitant des améliorations de l'opéra italien, sans pour cela devenir imitateur, donnait à ses airs une coupe plus régulière et faisait entendre pour la première fois des morceaux d'ensemble d'une facture large et bien proportionnée ; enfin, son instrumentation, soignée dans les détails, ses heureuses innovations dans l'emploi des instruments de cuivre, augmentaient l'importance de l'orchestre. La vigoureuse harmonie de ce compositeur, ses chants pleins de noblesse, convenaient à une époque où l'on était avide d'émotions fortes : aussi l'opéra d'*Euphrosine et Coradin* eut-il un succès complet ; l'énergique duo connu sous le nom de *Duo de la Jalousie* produisit surtout une vive sensation. *Stratonice* (1792), *Phrosine et Héliodor* (1794), *Ariodant* (1799), *Joseph* (1807), œuvre remarquable par la couleur antique et l'onction religieuse ; *Uthal*, dans le genre Ossianique, où les violons furent exclus pour faire place aux altos ; *Iruto*, écrit à la manière italienne, et plusieurs autres opéras achevèrent de consolider la réputation de Méhul. Tout le monde connaît l'ouverture du *Jeune Henri*, dont le motif principal est devenu si populaire.

En 1788, Chérubini s'était fixé à Paris, où bientôt après il avait été chargé de diriger la partie musicale de l'opéra-bouffe du théâtre de Monsieur. Ce célèbre compositeur, dont les travaux ont exercé tant d'influence sur la destinée de la musique française, abandonna la manière italienne, qu'il avait suivie jusqu'alors, pour adopter, en y appliquant les qualités distinctives de son talent, le système que Méhul venait d'inaugurer dans *Euphrosine et Coradin*. Il donna, en juillet 1791, sur le théâtre Feydeau, *Lodoiska*, œuvre remarquable par la science profonde, l'exquise pureté de style, la richesse de l'instrumentation. Deux cents représentations successives n'épuisèrent pas l'admiration du public ; et si plus tard la *Lodoiska* de Kreutzer obtint une vogue populaire qu'elle dut à une grande facilité d'exécution, à l'exiguité gracieuse de ses formes mélodiques, la *Lodoiska* de Chérubini, que l'on peut compter parmi les chefs-d'œuvre de l'école française à laquelle elle appartient par le style, reste pour les artistes un sujet d'émulation et l'éclatant manifeste d'un air nouveau. Chérubini ajouta encore à sa réputation en écrivant *Elisa, ou le Mont Saint-Bernard* (1794), *Médée* (1797), *l'Hôtellerie portugaise* (1798), *les deux Journées* (1800) ; mais c'est surtout dans la musique religieuse, à laquelle il se consacra vers 1814, que se trouvent ses plus

heureuses inspirations et ses plus beaux titres de gloire.

Tous les hommes de talent que la France possédait alors prirent part, chacun avec son cachet d'individualité, à la révolution musicale qui s'opérait par les efforts de Méhul et de Chérubini. Lesueur, qui s'était déjà fait une réputation par sa musique d'église, débuta au théâtre, en 1793, par la *Caverne*, à laquelle succédèrent *Paul et Virginie* (1794), et *Télémaque* (1796). Berton, fils du compositeur de ce nom cité plus haut, se plaça au premier rang de nos célébrités artistiques en écrivant *les Rigueurs du cloître*, *Montano et Stéphanie*, *le Délire* ; Boieldieu, qui commençait sa brillante carrière, donna *Zoraïme et Zulnare* (1798) ; Steibelt, *Roméo et Juliette* ; Dalayrac, *Camille ou le Souterrain* ; Grétry lui-même, entraîné dans cette voie nouvelle, en dehors de laquelle il n'y avait point de succès à espérer, composa *Guillaume Tell*, *Lisbeth et Elisca*.

Au nombre des productions musicales qui caractérisent le style énergique de l'époque, figurent les chants patriotiques. Tels sont : l'hymne de la *Marseillaise*, paroles et musique de Rouget de l'Isle, composée, en 1792, lors de la déclaration de guerre, sous le titre de *Chant de guerre pour l'armée du Rhin*, et qui reçut dix mois plus tard le nom sous lequel il est devenu si célèbre ; le *Chant du Départ*, le *Chant de Victoire*, le *Chant du Retour*, musique de Méhul ; le *Réveil du peuple*, de Gaveaux, la *Ronde du camp de Grandpré*, l'*Hymne à la Raison*, l'*Hymne pour la fête de l'Etre-Suprême*, de Gossec, etc.

Lorsque, après avoir été momentanément fermés, en 1792, les spectacles se rouvrirent, la liberté que chacun avait d'en établir et d'y faire jouer des pièces de genres différents les avait multipliés à l'excès. Paris posséda bientôt 25 théâtres, qui, pour soutenir une si redoutable concurrence, étaient obligés de déployer une activité prodigieuse. Aucun d'eux ne l'emporta, sous ce rapport, sur celui de l'Opéra-Comique, alors installé à la salle Favart. Quatre-vingts ouvrages, dont plusieurs en trois actes, y furent représentés dans la seule année 1793. Rivaux l'un de l'autre, ce théâtre et celui de Feydeau offrirent aux compositeurs les moyens de se produire : le domaine de l'art s'agrandit, et la France put enfin se glorifier d'avoir à opposer à l'Allemagne et à l'Italie un genre de musique qui lui appartenait en propre.

Avant la révolution, il existait en France cinq cents maîtrises de cathédrales, où l'on enseignait la musique, et qui ne coûtaient pas moins de douze millions. Leur suppression faisait craindre pour l'amour de l'art. Dans le but de les remplacer, la Convention nationale, sur le rapport de Chénier, décréta, le 16 thermidor an III (1795), la création d'un conservatoire de musique, limitant à six cents le nombre des élèves et à cent quinze celui des professeurs. Quarante-cinq musiciens d'un mérite distingué, provenant du dépôt des gardes-françaises, et réunis par Sarrette en 1789, lors de l'organisation du

corps de musique de la garde nationale parisienne, formèrent le noyau de l'établissement. En l'an V, cette nouvelle école, administrée par un comité composé de six membres, savoir : Sarrette, directeur ; Grétry, Gossu, Chérubini, Lesueur, Méhul, inspecteurs des études, ouvrit ses cours dans l'ancien bâtiment des Menus-Plaisirs. En peu de temps les résultats les plus heureux furent obtenus, et une foule d'habiles instrumentistes formés par les soins de professeurs tels que Gavanus, Rode, Baillet, Kroutzer, Jeanson, Levasseur, Hugo, Vanderlich, Devienne, Ozi, Salentin, Lefebvre, Frédéric Buvrnoy, Domnich, etc., se firent applaudir dans de brillants concerts donnés sous l'humble dénomination d'Exercices du Conservatoire. Initiant ses élèves aux mystères de son art, Garat, secondé par Plantade, forma de véritables chanteurs dont nos théâtres lyriques s'empressèrent de faire l'acquisition : on vit successivement débiter Madame Branchu, Roland, Nourrit, Dérivis, Desjéransons ; mesdames Phillis, Hymnialbert, Duret, Boulanger ; MM. Levasseur, Lechard, etc. Des méthodes élémentaires sur les diverses branches de l'enseignement furent rédigées par les savants professeurs de l'école, et la théorie de l'harmonie, exposée d'après un système plus simple et plus raisonnable que celui de Rameau, par Garat dans son traité sur cette matière, publié en 1802, servit désormais de base à l'étude de la composition. Le Conservatoire obtint bientôt une réputation européenne.

Par un autre décret, en date du 25 octobre 1795, la Convention créait l'Institut national et en ouvrait les portes à nos gloires scientifiques, littéraires et artistiques ; l'art musical y eut pour représentants Méhul, Gossu et Grétry. Des grands prix de composition y furent ensuite fondés, et les élèves qui les remportaient envoyés à Rome aux frais de l'Etat. Le premier prix décerné eut, en 1803, à Andro, élève de Gossu ; le sujet était Alcyon, scène dramatique par Arnault.

Lorsque les passions révolutionnaires se furent apaisées, une réaction s'opéra dans le goût musical, de même qu'elle se manifesta dans les besoins de la société. Adrien Lambert, Solié, Gaveaux, Boieldieu, et surtout Garat et Plantade, eurent la vogue pour leurs romances. Au théâtre, les grands ouvrages auxquels la révolution avait donné jour tirent place à d'autres d'un genre moins sévère. Della Maria parut tout à coup sur la scène de l'Opéra-Comique ; son *Prisonnier* ou *la Ressemblance* (1798), opéra rempli de mélodies gracieuses et naturelles, auxquelles la voix d'Elleviou et celle de Madame Saint-Aubin ajoutaient un nouveau charme, eut un succès prodigieux. Dalayrac, dont on avait déjà apprécié les heureuses inspirations dans *Nina* ou *la Folle par amour* (1786), *Azémi* ou *les Sauvages* (1787), *les Deux petits Savoyards* (1789), *Gulnare* (1797), mérita la faveur du public en donnant *Adolphe* et *Clara* (1799), *Maison à vendre*

(1800), *Picaros et Diego* (1803), *Gulistan* (1805).

Les ouvrages de Grétry, abandonnés depuis longtemps, reparurent sur la scène et furent accueillis avec un nouvel enthousiasme. Dans ce mouvement rétrograde vers la musique légère, nos compositeurs les plus distingués se virent obligés de se conformer au goût dominant ; Chérubini écrivit *la Punition*, *la Prisonnière* ; Méhul, *l'Irato*, *une Folie*, *le Trésor supposé* ; Berton, *le Souper de famille*, *le Dénouement inattendu*, *le Grand Deuil*, *le Concert interrompu*, opéras qui précédèrent celui d'*Aline, reine de Golconde* ; Boieldieu donna *le Calife de Bagdad* ; Ma Tante Aurore, et se plaça par son talent gracieux et spirituel, au premier rang de nos compositeurs d'opéras-comiques, parmi lesquels vinrent bientôt figurer Nicolo (Isouard), auteur de *Michel-Ange*, de *l'Intrigue aux fenêtres*, de *Juconde*, de *Cendrillon* et de *Jeannot et Colin* ; et Catel, qui, déjà connu au théâtre par son grand opéra de *Sémiramis*, fit jouer les *Artistes par occasion*, *l'Auberge de Bagnères*, *les Aubergistes de qualité*.

La France, alors remise de ses commotions politiques, resplendissait de gloire. Napoléon, après avoir organisé son empire, n'avait rien négligé de ce qui pouvait contribuer à en augmenter la splendeur. La musique de sa chapelle, dont la direction fut confiée à Lesueur, sa musique particulière, dirigée par Paër, réunissaient les plus remarquables chanteurs et instrumentistes. Des subventions accordées aux principaux théâtres lyriques secondaient leurs efforts ; plusieurs grands et beaux opéras furent montés à l'Académie impériale de musique. Nous nous bornerons à citer *les Bardes* (1804), de Lesueur, ouvrage qui, comme tous ceux de ce compositeur, porte un cachet particulier ; *la Vestale* et *Fernand Cortez*, de M. Spontini, représentés quelques années après, et dont tout le monde connaît l'immense succès ; *les Abencerrages*, de Chérubini. *La Vestale* et *Fernand Cortez* furent pendant près de vingt ans la ressource du théâtre.

En 1812, Boieldieu, revenu de Russie, où il avait fait un long séjour, donna *Jean de Paris*, et ensuite *la Jeune Femme colère*, *le Nouveau Seigneur*. Ce compositeur, Nicolo et Berton régnaient sur la scène de l'Opéra-Comique, comme M. Spontini sur celle de l'Académie impériale de musique, lorsque les événements de 1814 ramenèrent les Bourbons en France.

VIII. Depuis 1814 jusqu'à nos jours. — Sous la restauration, Lesueur et Chérubini partagèrent la place de surintendant de la chapelle royale. Les voûtes sonores de nos basiliques retentirent des admirables productions de ces deux grands maîtres. — Lesueur rappelait les temps primitifs par la majesté et la couleur antique de ses compositions religieuses ; Chérubini étalant dans les siennes les richesses de l'art, s'élevait jusqu'au sublime en donnant un sens dramatique aux paroles consacrées par l'Eglise. Son *Requiem*, sa messe à trois voix, celle

qu'il écrivit pour le sacre de Charles X, sont restés des chefs-d'œuvre en ce genre.

Une nouvelle génération de compositeurs s'était formée depuis plusieurs années et s'annonçait sous les auspices les plus favorables, lorsque les ouvrages de Rossini, entendus pour la première fois en France sur le théâtre italien de Paris, vinrent, en exerçant leur influence sur le goût du public comme sur les travaux des artistes, opérer une révolution dans la musique dramatique. — Après avoir essuyé bien des critiques, les découvertes dues au génie plein de verve, d'élégance et d'originalité du maître de Pesaro, se classèrent à côté de celles appartenant aux écoles française et allemande, et enrichirent le domaine de l'art d'heureuses innovations dans la manière d'écrire pour les voix et pour les instruments. Nos compositeurs, sans perdre ce qu'il y a d'individuel dans leur talent, ajoutèrent ces découvertes à leurs qualités personnelles. C'est ainsi que Boïeldieu, entrant avec un rare bonheur dans cette voie de progrès, écrivit son délicieux opéra de *la Dame Blanche* (1825). Parmi les hommes dont les travaux jetèrent alors un nouvel éclat sur notre scène lyrique et lui assignèrent le rang élevé qu'elle occupe aujourd'hui en Europe, se présentent d'abord Hérold et Auber. Hérold, que ses opéras des *Rosières*, du *Premier venu*, de *la Clochette*, avaient avantageusement fait connaître, assura sa réputation par ceux du *Muletier*, de *Mairie*, de *Zampa*, du *Pré aux Clercs*. Auber, après avoir donné la *Bergère châtelaine*, *Emma*, écrivit *Leicester*, *la Neige*, *Léocadie*, *le Maçon*, *Fiorella*, *la Muette de Portici*, dont on connaît le prodigieux succès, et beaucoup d'autres délicieux ouvrages que le public applaudit chaque jour. A ces deux compositeurs vinrent se joindre Halévy, auquel on doit les beaux et savants opéras de *la Juive*, de *Guido* et *Ginevra*, de *la Reine de Chypre*; Onslow, qui s'est surtout distingué dans la musique instrumentale; Carafa, l'auteur du *Solitaire* et de *Masaniello*; Adam, dont la verve spirituelle s'est montrée si heureusement dans le *Chalet* et dans le *Postillon de Lonjumeau*; M. Félicien Monpou, que la mort a récemment enlevé aux amis de l'art; MM. Berlioz, Ambroise Thomas, Diesth, et plusieurs autres. Espérons que M. Félicien David, appelé à travailler pour le théâtre, soutiendra la belle et juste réputation que lui a acquise dernièrement sa partition du *Désert*.

L'Académie royale des beaux-arts formant l'une des cinq grandes divisions de l'Institut, ce brillant aréopage dans le sein duquel ont siégé successivement tant de célébrités diverses, compte maintenant parmi ses membres, dont le nombre dans la section de musique (composition) est limité à six, Auber, Halévy, Carafa, Spontini, Onslow, Adam, et parmi ses associés étrangers, Rossini et Meyerbeer, qui tous deux ont payé à la France le tribut de leur talent, en écrivant spécialement pour notre Grand-Opéra, le premier, *le Siège de Corinthe*, le comte Ory,

Guillaume-Tell; le second, *Robert le Diable et les Huguenots*.

S'il est vrai qu'en France les progrès de la musique avaient été lents et que le goût ne se soit épuré qu'avec difficulté, ce n'était ni l'organisation naturelle ni les hommes de génie qui manquaient à notre nation, mais bien une meilleure direction dans son éducation musicale. En effet, dès que cette éducation s'est améliorée, la pratique et la théorie, par leur continuelle réaction l'une sur l'autre, ont imprimé à l'art une rapide impulsion qui, après avoir amené les plus heureux résultats, fait encore concevoir les plus grandes espérances pour l'avenir. Chaque année, les jeunes artistes sortant des diverses classes du Conservatoire, ce centre des hautes études musicales, réalisent ces espérances. Il n'est nulle part d'orchestre comparable, pour la vigueur, le fini et l'ensemble d'exécution, à celui des admirables concerts que donnent, dans cet établissement, les anciens élèves réunis à leurs professeurs.

En 1836, un gymnase musical a été fondé à Paris dans le but de former des chefs de musique pour les régiments de l'armée. Cet établissement, dirigé avec autant de zèle que de talent par Carafa, contribue puissamment aux progrès qui se manifestent chaque jour dans nos musiques militaires. Une décision du ministre de la guerre, en date du 19 août 1845, portant réorganisation des musiques de l'armée, en détermine la composition instrumentale dans laquelle entreront désormais les nouveaux instruments à vent, dus à l'esprit inventif de M. Sax. Cet arrêté fixe le nombre des instrumentistes, pour chaque régiment d'infanterie, à 27 musiciens et 23 élèves, total, 50, y compris le chef de musique, et, pour chaque régiment de cavalerie, à 22 musiciens et 14 élèves, total, 36. Il y a peu d'années encore que la France était dépourvue de ces institutions chorales, qui, à l'instar de celles d'Allemagne, tendent à améliorer la condition matérielle et morale des classes laborieuses en développant leur intelligence et en rendant leur travail à la fois moins pénible et plus productif. Aujourd'hui l'enseignement populaire du chant est introduit dans un grand nombre d'écoles primaires du royaume. A Paris, il est devenu général, et, outre les institutions particulières qui l'ont adopté, il existe officiellement dans 3 écoles supérieures, 55 écoles mutuelles, 29 écoles de frères, 6 écoles de sœurs et 13 classes d'adultes (hommes). Tous les élèves de ces différentes écoles reçoivent une instruction musicale préparatoire, et plus de 7,000, une instruction toute spéciale. Parmi ces derniers sont choisis ceux qui composent les réunions de l'Orphéon. On ne peut sans avoir assisté à ces réunions, se faire une idée de l'impression profonde que produisent ces masses de voix exercées d'après la méthode de Wilhem, et si habilement dirigées par son successeur, M. Hubert. La province rivalise aujourd'hui de zèle avec la capitale; une foule d'élèves du

Conservatoire, devenus professeurs à leur tour, y propagent l'excellence de leur méthode. Depuis quelques années, des écoles de musique, succursales du Conservatoire de Paris, ont été érigées dans quatre chefs-lieux de départements, savoir : à Toulouse, en 1830 ; à Marseille et à Metz, en 1841, et à Dijon en 1845. Partout des sociétés philharmoniques composées d'artistes et d'amateurs sont organisées ; quelques-unes de ces sociétés jouissent même d'une réputation méritée. Les grands ouvrages des compositeurs modernes, si difficiles d'exécution, sont représentés avec un ensemble et un luxe remarquables sur les théâtres de nos principales villes. La province a fourni aux théâtres lyriques de Paris un grand nombre de belles voix ; l'expérience a démontré qu'en France les voix sont, en général, distribuées par cantons comme les vignobles. En Picardie, par exemple, on trouve de plus belles basses et en plus grande quantité qu'ailleurs ; les tenors, particulièrement ceux qu'on nomme haute-contre, se rencontrent plus fréquemment dans le Languedoc et dans les environs de Toulouse qu'en aucune autre localité ; les voix de femmes ont plus d'étendue et un timbre plus pur dans la Bourgogne et dans la Franche-Comté que dans les autres parties du royaume.

Les perfectionnements que nos habiles luthiers apportent chaque jour dans la construction des instruments deviennent pour les compositeurs une source de richesses nouvelles. La quantité d'instruments annuellement confectionnés en France est prodigieuse. Paris seul compte 32 facteurs d'instruments à cordes et à archets, 115 facteurs de pianos, 30 facteurs d'instruments à vent en bois, 24 facteurs d'instruments en cuivre, 29 facteurs d'orgues, 8 facteurs de har-

pes, 16 facteurs d'armonicas et d'accordéons, 2 facteurs de melophones, 8 fabricants d'archets et 9 de cordes d'instruments. Quelques-unes de ces fabriques occupent cent et même cent cinquante ouvriers.

Depuis la publication du *Traité d'Harmonie* de Catel, dont nous avons parlé plus haut, d'importants ouvrages relatifs à l'étude de la composition ont été rédigés. De ce nombre sont les *Cours d'Harmonie* et le *Traité de haute composition* du savant professeur Reicha, la *Méthode élémentaire d'Harmonie et d'Accompagnement* de M. Fétis, le *Traité de Contrepoint et de la Fugue*, du même auteur. Nous mentionnerons aussi le *Traité d'Instrumentation* de Kastner, le *Grand Traité d'Instrumentation et d'Orchestration moderne* de Berlioz, dont les vues, aussi neuves que hardies, ajoutent encore, par l'application qu'il a su en faire, aux découvertes instrumentales des Mozart, des Beethoven et des Weber.

Dans ces derniers temps, Perne, Choron, Castil-Blaze, Fétis, se sont placés, par d'importants travaux, au premier rang de nos littérateurs-musiciens. On doit à Fétis, fondateur de la *Revue musicale*, une excellente biographie universelle des musiciens. La vaste érudition de cet auteur s'est encore déployée dans beaucoup d'autres écrits et a jeté une vive lumière sur les plus hautes questions théoriques, historiques et philosophiques de l'art. Aux noms que nous venons de citer viennent se joindre ceux de MM. Bottée de Toulmon, Anders, Berlioz, J. d'Ortigue, Danjou, Elwart, H. Blanchard, Maurias, Bourges, G. Kastner, G. Héquet, Escudier, A. Delafaye, Prévots, Deloche et plusieurs autres.

Tel est le résumé succinct de l'histoire de l'art musical en France et de ses progrès jusqu'à ce jour.

N

NACRES ET PERLES FINES. — La nacre est cette partie brillante, argentée comme les perles, qui se remarque dans certains coquillages. Plusieurs de ces coquillages n'ont une nacre qu'en leur surface intérieure, et d'autres ont besoin d'être dépouillés de leur drap marin pour que l'on découvre leur nacre.

Le *lauris marina*, petit poisson de mer qui est une espèce d'huitre, a une coquille très-unie intérieurement, avec la blancheur et l'eau de la perle même. Le dehors fait voir un lustre semblable, après qu'on a nettoyé avec de l'eau-forte et le touret du lapidaire les premières lames qui composent la couche ou la tunique extérieure de cette belle coquille.

Le *burgan* est l'espèce de coquille dont la nacre est la plus riche et la plus brillante : c'est un grand limaçon à bouche ronde, fort commun dans les Antilles. Lorsqu'on retire ce coquillage de la mer il est entouré d'une robe grise-brune ; mais à l'aide des acides

on parvient à enlever toute la matière terreuse et l'épiderme qui l'environnaient ; on fait ensuite passer le burgan sous une meule douce ; alors on voit briller une coquille argentée avec des nuances d'iris admirables. Il y a une espèce de burgan émaillé de vert qu'on appelle *peau-de-serpent*.

Les ouvriers tirent de ces diverses sortes de coquilles la plus belle nacre, qu'ils appellent *nautil* : on fait servir la nacre à divers ouvrages de bijouterie, comme tabatières, manches de couteaux, etc.

Perles. — Le coquillage appelé *nacre de perles*, mère de perles, huitre à écaille nacrée, est une espèce d'huitre qui se pêche dans les mers orientales et dans l'île de Tabago. Ce coquillage, bivalve, est pesant, ridé, âpre, gris en dehors ; il est d'un blanc argenté, uni en dedans. La coquille de cette huitre perlière est grande, épaisse et peu creuse ; elle produit des perles plus grandes et en plus grand nombre que tout autre coquillage. Toutes les coquilles bivalves dont l'in-

térieur est nacré produisent aussi des perles, mais bien moins fines ; on en trouve aussi dans les coquilles dites le *marteau*, la *pin-tade*, dans l'*hirondelle*, dans les huîtres et dans les moules.

L'opinion la plus commune et la plus vraisemblable attribue la production des perles à l'abondance de la liqueur nacrée, qui, en transsudant de l'animal, a distillé par gouttes ou par petits pelotons plus ou moins réguliers qui se sont conglomérés. On prétend aussi que la perle doit son existence aux ennemis de l'huître, ou à des accidents qui font des trous à la coquille. L'animal les bouche avec la liqueur nacrée, qui prend une forme épaisse et ronde. Alors on pourrait produire des perles avec le secours de l'art, soit en faisant parquer des huîtres dans des étangs, où l'on mettrait des scolopendres marins, qui s'attachent aux coquilles et les taraudent en y faisant des trous réguliers. En effet, Linnée avait trouvé le secret de multiplier les perles et de les grossir sans doute par ce moyen. On dit même que quelques Asiatiques voisins des pêcheries de perles ont l'adresse d'insérer dans des coquilles des huîtres à perler de petits ouvrages, qui se revêtissent de la matière qui forme les perles. Comme on observe aussi quelquefois dans les moules d'étang l'extrusion du suc perlé, ne pourrait-on pas également tenter de se procurer de ces petits ouvrages incrustés à la manière des Asiatiques.

Il y a communément dans chaque nacre une ou deux perles seulement, mieux formées que les autres. Presque toutes les perles se tirent des pays étrangers. On en compte quatre grandes pêcheries en Orient ; la première dans l'île de Baharein (golfe Persique) ; la deuxième sur la côte de l'Arabie-Heureuse, près Califa ; la troisième dans l'île de Ceylan et la quatrième dans l'île du Japon. Il y a quatre autres pêcheries de perles dans l'Occident, qui sont situées dans le golfe du Mexique, le long de la côte de la Nouvelle-Espagne. On pêche aussi des perles dans la Méditerranée et sur les côtes de l'Océan ; on en trouve encore dans les moules que l'on tire de la petite rivière de Valogne dans les Vosges, et dans d'autres rivières de la Lorraine.

La pêche de perles dans l'île de Ceylan appartient à la Compagnie anglaise des Indes, et lui donne un grand bénéfice par l'espèce de tribut que lui doit chaque bateau qu'elle permet aux habitants d'employer à cette pêche. Le temps de cette pêche est en mars et en avril, et quelquefois il y a une seconde pêche en août et en septembre. On fait d'abord des essais : des plongeurs pêchent chacun plusieurs milliers d'huîtres, qu'ils amènent sur le rivage ; on met à part les perles qu'on y trouve, et, si cet essai promet une pêche abondante et lucrative, la Compagnie des Indes en fait proclamer l'ouverture et les avantages. Alors les pêcheurs arrivent avec leurs bateaux, les commissaires anglais viennent en même temps de Co-

lombo pour présider à la pêche, qui est annoncée le matin par un coup de canon. A ce signal, tous les bateaux partent et s'avancent dans la mer, précédés de deux chaloupes qui se tiennent à droite et à gauche pour marquer les limites de la pêche.

Un bateau a plusieurs plongeurs qui vont tour à tour à l'eau, et, dès que l'un remonte, l'autre s'enfonce. Ces plongeurs sont attachés à une corde, dont le bout tient à la vergue du petit bâtiment ; de façon que les matelots du bateau peuvent, au moyen d'une poulie, tirer ou lâcher cette corde selon qu'il est nécessaire. Le plongeur a une pierre du poids d'environ trente livres, attachée aux pieds afin d'enfoncer plus vite, et porte un sac à sa ceinture pour y mettre les huîtres. Lorsqu'il est descendu au fond de la mer, il court çà et là, tantôt sur du sable, tantôt sur une vase visqueuse ; il ramasse à la hâte les huîtres qu'il met dans son sac ; et s'il y en a plus qu'il n'en peut emporter, il en fait un monceau qu'il revient chercher, ou que son camarade est averti d'aller reprendre. Quand le plongeur veut revenir en l'air, il tire fortement une petite corde, différente de celle qui lui tient le corps, afin d'avertir un ou deux matelots, attentifs à ses besoins. Il est rare qu'un plongeur, exercé dès son enfance à son pénible métier, puisse retenir son haleine au delà de 12 à 15 minutes.

Il met du coton dans ses narines et dans ses oreilles, et il garantit ses mains avec des mitaines de cuir lorsqu'il craint les pointes des cailloux ou des rochers. Il a aussi un instrument de fer pour détacher les huîtres quand elles sont adhérentes à des pierres ou à des rochers. Les plongeurs sont quelquefois très-près l'un de l'autre, et il est même arrivé que ces malheureux se sont battus au fond de la mer pour se disputer des tas d'huîtres. On dit que ces plongeurs y voient aussi bien que sur terre. Mais on ne peut se dissimuler qu'en enfonçant si avant dans la mer ils ne courent de grands risques soit par quelque choc périlleux, soit par la voracité des gros poissons et des requins. Un plongeur ne peut se précipiter plus de 7 ou 8 fois par jour. Ce travail se termine ordinairement à midi ; alors tous les bateaux regagnent le rivage. Quand on est arrivé, le maître du bateau fait transporter les huîtres dans une espèce de parc ou fossé ; on les étale à l'air, et l'on attend qu'elles s'ouvrent d'elles-mêmes, ce qui dure trois ou quatre jours. On en retire alors les perles sans les endommager, on les lave, puis on les pose dans de petits bassins à cribles, qui s'entassent les uns dans les autres ; les trous du second crible sont plus petits, et ainsi de suite. Les perles qui ne passent point par le premier crible sont du premier ordre, celles qui ne passent pas dans le second sont du second ordre, ainsi de suite, et les dernières alors sont appelées semences de perles. Les Hollandais se réservent toujours le droit d'acheter les plus grosses perles et les plus belles. On prétend que toutes les perles que l'on pêche le pré-

mier jour appartiennent de droit au roi de Maduré, ou à tel autre souverain dans la rade duquel se fait la pêche. On pêche les perles occidentales, depuis le mois d'octobre jusqu'au mois de mars. Cette pêche occasionne toujours de grandes maladies, causées, soit parce qu'on mange alors des huîtres en trop grande quantité, ou parce que la corruption des huîtres exposées à l'ardeur de soleil leur fait exhaler une odeur pestentielle.

Les perles varient dans leurs couleurs. Il y en a de blanches, de jaunâtres, de verdâtres, de noirâtres; mais leur couleur ordinaire est blanche. Les perles de couleur plombée ne se trouvent guère qu'en Afrique, où le sol de la mer est très-vaseux. La couleur jaunâtre ou verdâtre doit être attribuée à la maladie ou à la corruption de l'animal qu'on a laissé trop longtemps à l'air.

On appelle loupe ou coque de perles un pierreaux et nacré qui s'est extravasé en forme de nœud. Quand ils en trouvent de sphériques, les joailliers les font scier. Il y a beaucoup de perles haroques, ou de formes irrégulières qui sont peu estimées. La somme perles parangones celles d'une valeur extraordinaire. Les perles les plus recherchées, les plus chères et les plus précieuses, sont les perles d'Orient, qui sont grosses, parfaitement rondes, polies, blanches et qui paraissent transparentes sans défaut.

On dit des perles qu'elles sont d'une belle eau ou d'un bel Orient.

La perfection des perles, soit qu'elles soient rondes ou en forme de poires, consiste dans le lustre et la netteté de leur couleur, ce qu'on appelle leur eau.

Les perles se jaunissent et se gâtent au bout d'un certain temps.

En Europe les perles se vendent ordinairement au carat. On fait usage des différents autres poids dans le commerce des perles, suivant la différence des Etats.

(Voir, pour l'évaluation du poids des perles, ainsi que pour celle des pierres précieuses, le dernier tableau inséré à la fin de l'article MÈTRE.)

NAVETTES VOLANTES. — *Invention de M. Chaptal.* — Toute espèce de chasse d'un métier quelconque peut recevoir les pièces nécessaires pour le jeu de la navette volante; on applique au sommier ou à la base de la chasse une tringle de bois d'une longueur égale, de deux pouces et demi de largeur sur un quart de pouce d'épaisseur. L'extrémité de cette tringle doit dépasser le sommier de 9 à 10 pouces de chaque côté, à compter du milieu des épées, cette longueur étant égale à celle des navettes. Ainsi il faut que la largeur pour que la pointe soit éloignée de la foule, de la moitié d'une des largeurs des épées, ce qui fera en tout un pied environ pour la longueur de la boîte, entre la base et l'extrémité opposée de la navette. La navette se loge dans une petite boîte faite à chaque extrémité de cette tringle, au moyen de deux petites planches de 9 à 10

pouces de longueur, fixées avec des clous d'épingle à la tringle de bois ci-dessus, laquelle est elle-même clouée contre le bas de la chasse. La surface de la tringle doit être bien unie, parce que le tissu, quand il est foulé, s'appuie sur cette tringle pour que la navette n'accroche pas la lisière de la chaîne en passant. Il faut donc que cette tringle soit parfaitement de niveau avec le dessous du peigne. C'est sur la tringle que frottent les roulettes de la navette lorsqu'elle est lancée à travers la foule. La pièce principale qui sert à lancer est une pièce de cuir fort, double, bien cousue; on la nomme taquet; sa largeur est en général d'un pouce, et sa longueur de trois pouces à trois pouces et demi. On choisit du cuir de cheval, comme le plus dur et le moins sujet à se déformer. Le talon du taquet est quelquefois cousu avec des fils de laiton, et les branches supérieures sont, dans quelques fabriques, maintenues dans leur position par une ou deux petites brides en fil d'archal qui traversent les dessus des branches, et sont entortillées ensemble pour les maintenir en respect. Le talon est coupé d'une largeur un peu moindre que les branches; il est destiné à glisser dans une rainure pratiquée dans la tringle qui fait la semelle au fond des boîtes qui reçoivent la navette à droite ou à gauche. La longueur de cette rainure est de 8 à 9 pouces, et la largeur assez grande pour que le talon du taquet puisse s'y glisser avec la plus grande aisance. Au milieu des branches d'un des deux taquets, on perce un trou d'un quart de pouce de diamètre, pour passer les guides: ces guides sont deux verges de fort fil de fer parfaitement poli, pour faciliter la course des taquets, qui glissent sur elles. Ces tringles sont un peu plus longues que les boîtes; elles sont attachées par une de leurs extrémités aux épées de la chasse, et par les deux autres aux extrémités de leurs boîtes respectives, c'est-à-dire dans de petits morceaux de latte cloués à chaque bout de la chasse, à la tringle et à la petite planche, et qui forment ainsi les bouts de ces boîtes. A la partie supérieure de ces deux taquets se trouve attachée une petite corde réunie dans le milieu à un manche de bois que l'ouvrier tient de la main gauche, et au moyen de laquelle il fait la manœuvre. La navette étant placée dans une des boîtes, le tisserand, après avoir appuyé sur les marches pour ouvrir la foule, chasse la navette à travers par saccades et avec une grande vitesse; sa main gauche fait un mouvement d'oscillation, toujours du côté par où la navette est lancée, et sa droite est toujours placée sur la cape de la chasse pour frapper la trame et donner au tissu la consistance nécessaire; dans quelques occasions où l'on est obligé de changer souvent la trame, comme dans quelques espèces de piqués et de basins, les boîtes sont construites d'une manière différente. On les fait avec un fond mobile un peu plus long que la navette, et communiquant, par une corde qui traverse les

poulies placées dans les épées, avec les marches des lisses qui exigent un changement de trame. Dès que le tisserand a appuyé sur les marches, la corde précitée fait soulever le fond mobile, et présente une autre navette aux coups des taquets. Dans les coups subséquents, cette navette disparaît, et l'autre navette, qui a été cachée, remonte à son tour pour être lancée de nouveau par les taquets. Cette manœuvre surtout montre le grand avantage de la navette volante. L'ouvrier ne perd pas le temps qui lui était devenu nécessaire auparavant pour changer la navette de main, et de plus on évite les erreurs qui avaient lieu quand l'ouvrier était forcé de compter le nombre de coups qu'il avait frappés avant de changer de navette, et on sait à combien d'erreurs ce genre de travail doit être exposé. (*Annales des Arts et Manufactures*, t. VIII, p. 100.)

Revendication. — Sous le ministère de M. Necker, on permit à M. Delasalle, de Lyon, de placer ses machines dans le château des Tuileries, et il y disposa les premières navettes volantes, pour faire des gazes et d'autres étoffes de toute largeur. Cette heureuse découverte nous ayant été ramenée depuis comme anglaise, il est juste d'en rendre honneur à son véritable auteur, et à la France, qui l'en a récompensé par une pension, et par le cordon de Saint-Michel. (Extrait de la *Notice nécrologique de M. Delasalle*, de Lyon.)

Inventions. — M. Jean Leroy, de Paris, 1812. — L'auteur a obtenu un brevet d'invention de cinq ans, pour quatre nouveaux moyens de lancer la navette volante. Dans le premier de ces moyens, la navette est lancée par le simple mouvement de la chasse, sans autre secours ni des mains, ni des pieds. Deux cordes, traversant une pièce de bois percée pour cet effet de deux trous, se réunissent et sont tendues par une cheville de bois; par cette tension ces cordes font ressort à droite et à gauche, ce qui permet à la pièce de bois d'agir alternativement dans ses deux sens, pour imprimer le mouvement de va-et-vient à la pièce de bois dont il est question ci-dessus; elle porte des dents à droite et à gauche; derrière la chasse est disposée verticalement une seconde pièce de bois percée d'une mortaise à jour, et embrassée par une corde qui se trouve serrée par une pièce mobile comme une clavette serre la corde de bandage d'une scie. Cette pièce porte une dent qui engrène dans les crans de la première pièce de bois, de sorte que lorsqu'on pousse la chasse, la pièce butte contre la traverse qui est fixée au bâtis; alors la dent de la pièce mobile sort des crans de la première pièce de bois, et elle est lancée par les cordes de gauche à droite ou de droite à gauche. Pendant ce mouvement la chasse revient, et la dent de la pièce mobile rentre dans un des crans situés de l'autre côté de la première pièce de bois; mais comme dans ce mouvement de vibration des cordes, cette même pièce de bois n'a pas parcouru tout le chemin nécessaire

pour recommencer la même opération, une petite cheville rencontre au retour de la chasse une broche placée à l'extrémité d'une pièce de bois retenue à la traverse de devant du métier, ce qui fait reculer d'un cran la première pièce de bois. D'autres cordes sont attachées aux taquets, et comme elles suivent les mouvements de la première pièce de bois, elles lancent la navette tantôt à droite, tantôt à gauche. Dans le deuxième moyen, la navette est mise en action par le mouvement des doigts qui font jouer deux leviers placés au centre de la chasse et correspondant à deux ressorts en bois qui chassent alternativement les taquets. La navette qui est chassée par le ressort en bois, se dirige vers le ressort tendu, et au moment qu'elle arrive près de ce ressort, la main pousse le levier auquel est attachée une ficelle, laquelle dans sa tension tire la détente qui retient le ressort. Ce ressort ainsi abandonné, chasse la navette de l'autre côté. Pendant le temps de la traversée, on achève de tendre le ressort en poussant le levier qui fait tourner la roue autour de laquelle s'enroule la corde; on pousse le levier auquel est attachée la ficelle qui tire la détente, le ressort part et lance de nouveau la navette. L'opération continue de la même manière. Dans le troisième moyen, la navette est lancée par les deux pieds, qui agissent alternativement en passant des marches sur les leviers à bascules placés l'un à droite, l'autre à gauche des marches. Les marches-pieds de l'ouvrier sont continuellement placés l'un sur la marche qui foule, et l'autre sur l'un des leviers. Enfin, dans le quatrième moyen, un seul levier placé entre les deux marches suffit pour imprimer à la navette le mouvement de va-et-vient avec le pied. (*Brevets non publiés.*)

M. Lecoq, de Rouen, 1816. — L'auteur a présenté à la Société d'émulation de cette ville le modèle d'une navette volante pour la fabrication des toiles, laquelle est garnie d'un ressort pour tenir très-ferme, dans l'intérieur de la navette, le fuseau portant la trame; moyen entièrement neuf, qui évite beaucoup d'inconvénients, comme perte de coton, et qui augmente encore l'activité dans les fabriques. La Société lui a décerné une médaille d'encouragement. (*Archives des découvertes et inventions*, tom. IX, pag. 438.) Voy. le *Dictionnaire des découvertes.*)

NAVIGATION. — I. Il n'est aucun écrivain qui, en fait d'histoire, ait la prétention de faire un livre complet, un livre où il n'y ait rien à ajouter, rien à retrancher, où rien n'ait été oublié, où chaque époque ait été appréciée suivant l'influence qu'elle a exercée sur les époques suivantes, où chaque fait ait été classé d'après son importance, où chaque homme ait été jugé selon son mérite.

Les immenses travaux historiques en tout genre, auxquels on s'est livré de nos jours dans toutes les parties du monde, démontrent l'insuffisance d'une foule d'ouvrages accré-

diés et que, pendant un long espace de temps, l'on avait considérés comme classiques; mais nulle histoire ne présente à cet égard plus de difficultés que l'histoire de la navigation maritime. Le voile qui nous dérobe ce que cet art était dans son essence, dans ses principes et dans ses règles, chez les anciens, l'obscurité qui règne dans le langage des auteurs de l'antiquité, la diversité des systèmes propres aux différents peuples, diversité telle, qu'un artiste habile d'une contrée ne saurait s'entendre avec un autre artiste d'une contrée éloignée; toutes ces causes et une foule d'autres contribuent à faire de l'histoire de la marine un ensemble insaisissable pour une seule intelligence, et ont condamné les écrivains qui s'en sont occupés à ne présenter que des tableaux partiels. Le passé est comme la distance, notre vue y décroît et s'y perdrait même, si l'histoire et la chronologie n'eussent placé des fanaux, des flambeaux aux points les plus obscurs. Mais, si l'on remonte à quelques siècles, que d'incertitude dans les faits! que d'erreurs sur les causes des événements, et quelle obscurité profonde environne pas les temps antérieurs à cette nation!

Mais nous bornerons, il est vrai, à cette partie de l'art qui, suivant sa première origine, a été destinée à parcourir les fleuves, à longer les côtes des mers avant de se risquer à les perdre de vue; nous suivrons rapidement la marine des anciens jusqu'à l'époque, sans trop nous enquerir des détails qui l'ont amenée au point où nous voyons.

Tous les poètes, tous les philosophes de l'antiquité sont unanimes pour attribuer à la navigation maritime une origine divine, et par cela même ils excluent toute idée d'invention humaine. Des dieux sont les inventeurs du vaisseau, des rames, des voiles, du grément, etc.; ces mêmes dieux, à l'aide de flottes, font la guerre, fondent des cités ou en prennent d'autres sous leurs auspices; ils deviennent protecteurs de colonies, et font de la navigation la science universelle, le nœud des connaissances divines et humaines.

Par quelles séries d'essais, de tâtonnements, de progrès, puis d'améliorations et de perfectionnements a-t-on passé depuis l'homme hardi qui, le premier, a osé se risquer sur le frêle esquif; depuis le voyage des Argonautes, ceux d'Hercule, de Thésée, de Pirithoüs, depuis le périple d'Hannon, les expéditions dans l'Inde des Egyptiens et des Phéniciens; depuis les flottes réunies de la Grèce dispersées après la victoire par la tempête, abordant les côtes de Sicile et de l'Italie méridionale; — depuis les Phocéens, venus de l'Asie-Mineure sous la conduite de Sinos et de Protes fonder Marseille, 600 ans avant Jésus-Christ; Marseille la ville la plus ancienne de toutes les Gaules, construite alors aussi sauvage que ses habitants, — depuis la fondation de Carthage, depuis les flottes de Pompée, celles d'Athènes, de

Sparte; depuis les vaisseaux d'Alexandre; enfin depuis les cent soixante vaisseaux construits en six semaines par les Romains sous le consul Duillius, sur le modèle d'une galère carthaginoise échouée sur leurs côtes; flotte avec laquelle cet amiral improvisé chercha celle des Carthaginois, la rencontra et la vainquit, victoire qui fraya aux descendants de Romulus les voies à la domination du monde connu alors; — par qu'elles séries d'essais et de progrès n'a-t-on pas dû passer pour arriver à produire l'œuvre presque complète qui constitue de nos jours les navires de tous genres qui sillonnent le vaste Océan!

C'est sur quoi il n'est guère possible de hasarder que des conjectures, l'histoire ne nous fournissant rien de positif à cet égard. Toutefois, il paraîtrait que les premières notions d'architecture navale, quant à la forme des carènes, auraient été fournies par les galères venues du perfectionnement des vaisseaux longs, dont l'origine est grecque, et remonte avant l'époque du siège de Troie. — Thucydide dans son *histoire de la guerre du Péloponèse* nous apprend: que Minos est le plus ancien des souverains que la renommée publie avoir possédé une marine: la plus grande partie de la mer Hellénique recevait ses lois; il fut le premier qui y fonda des colonies, et pour mieux assurer les communications, il purgea autant qu'il le put la mer de Pirates. — *Anciennement, dit cet historien, ceux des Hellènes ou des barbares qui étaient répandus sur les côtes, ou qui habitaient les îles, surent à peine communiquer par mer qu'ils se livraient à la piraterie sous le commandement d'hommes puissants, autant pour leurs intérêts propres que pour procurer de la nourriture aux faibles. Ils attaquaient de petites républiques non fortifiées de murs et dont les citoyens étaient dispersés par bourgades; ils les saccaquaient, et de là tiraient presque tout ce qui était nécessaire à la vie. Cette profession, loin d'avilir, conduisait plutôt à la gloire et a produit plus d'un roi dans cet archipel.* Mais quand Minos eut affermi sa marine, la navigation devint plus libre, parce qu'il déporta les malfaiteurs qui occupaient plusieurs îles. Si l'on accorde quelque confiance au poème d'Homère, on voit que déjà la flotte des Grecs se composait de douze cents vaisseaux qui transportèrent leurs armées pour assiéger la ville de Troie. Ces vaisseaux de forme primitive ne portaient que 120 à 150 hommes de débarquement.

Les Corinthiens changèrent les premiers la forme des vaisseaux, adoptant une manière à peu près semblable aux constructions contemporaines de notre auteur: Ce fut, dit-il, à Corinthe que furent construites les premières trirèmes grecques. On sait que le constructeur Aminoclès de Corinthe fit quatre vaisseaux pour les Samiens.

Le plus ancien combat naval que nous connaissions, et qui est antérieur de 260 ans à la fin de la guerre du Péloponèse, est celui de Corinthe contre Corcyre. Les Ionien

ensuite se formèrent une marine considérable sous le règne de Cyrus, premier roi des Perses, et sous celui de Cambyse, son fils. Ils firent la guerre à Cyrus, et furent quelque temps maîtres de la mer qui baigne leurs côtes.

Polycrate, tyran de Samôs, fut puissant sur mer pendant le règne de Cambyse.

Les Phocéens, fondateurs de Marseille, vainquirent par mer les Carthaginois.

Telles furent, dit en terminant Thucydide, les plus puissantes marines; mais on voit qu'elles ne se formèrent que plusieurs générations après le siège de Troie: elles employèrent peu de trirèmes, et, comme au temps de ce siège, elles étaient encore composées de *Pentécontores* ou de vaisseaux longs. Le tyran de la Sicile et les Corcyréens eurent quantité de trirèmes. C'étaient dans l'Hellade les seules flottes considérables avant la guerre de Xerxès; car les Egynètes, les Athéniens et quelques autres n'en avaient que de faibles et qui n'étaient guère composées que de *Pentécontores*: ce fut même assez tard, et seulement quand Thémistocle eut persuadé aux Athéniens de construire des vaisseaux sur lesquels ils combattirent et qui n'étaient pontés qu'en partie. Telle était la marine des Hellènes dans les temps anciens et à des époques moins éloignées.

La puissante octirème de l'empire romain présentait déjà, sans doute, une grande différence, comparée aux navires des premiers temps héroïques; déjà aussi à cette époque si loin de nous, les Gaulois avaient une marine nombreuse, dont les vaisseaux, construits solidement, permettaient de naviguer en tout temps: c'est à César et à Strabon que nous sommes redevables de presque tout ce que nous savons à cet égard. La victoire difficile que le conquérant romain remporta sur la flotte des Venètes ne lui donna que trop lieu d'étudier la construction de leurs navires.

Les Venètes (habitants du Morbihan), dit César, ont un grand nombre de navires, avec lesquels ils passent en Bretagne (Angleterre); par leurs connaissances et par leur usage de la mer, ils l'emportent sur tous les autres peuples, que les flots soient agités ou tranquilles: ils sont maîtres du petit nombre de ports; ils ont pour tributaires presque tous ceux qui fréquentent cette mer. Leurs vaisseaux avaient le fond plus plat que les nôtres et étaient par conséquent moins incommodes des bas-fonds et du reflux, les proues en étaient fort hautes, et la poupe plus propre à résister aux vagues et aux tempêtes. Tous étaient de bois de chêne, et ainsi capables de soutenir les plus rudes chocs. Les parties transversales, d'un pied d'épaisseur, étaient attachées avec des clous de la grosseur d'un pouce; leurs ancres tenaient à des chaînes de fer au lieu de cordes, et leurs voiles étaient de peaux molles et bien apprêtées; soit faute de lin, soit parce qu'ils ignoraient l'art de faire la toile, soit, ce qui est plus vraisemblable, parce qu'ils ne croyaient pas que la toile pût résis-

ter aux agitations et aux vents impétueux de l'Océan, et faire mouvoir des vaisseaux aussi pesants que les leurs.

Strabon confirme tous ces détails et il ajoute que: *Les Venètes ne joignaient pas exactement les unes contre les autres, les planches dont leurs vaisseaux étaient composés, mais qu'ils y laissaient des interstices, qu'ils remplissaient d'algues, afin que, lorsque les vaisseaux seraient à sec, le bois ne se desséchât pas, la mousse étant plus propre à conserver l'humidité que le chêne qui est sec et maigre par sa nature.*

Les Venètes, possesseurs des rivages de la mer et d'un grand nombre d'îles presque inabordables alors, se révoltèrent contre César (56 ans avant notre ère), et avaient fait des dispositions pour empêcher le général romain de passer en Bretagne (Angleterre), parce qu'ils étaient possesseurs du commerce de ce pays. Ne pouvant être attaqués avec succès du côté de la terre, à moins qu'on ne parvint à détruire d'abord les ressources de leur puissante marine, les Romains construisirent une flotte sur la Loire, descendirent ce fleuve jusqu'à son embouchure et vinrent livrer bataille à ces fiers républicains sur leurs propres côtes. Les Romains vainquirent leur flotte, non pas en se servant des éperons qui ne pouvaient rien contre leurs vaisseaux construits en bois fort épais, mais en faisant arracher leurs voiles de peau par le moyen de faux emmanchées à de longues perches à mesure que les vents les poussaient vers eux. La fortune de César le servit encore dans cette occasion: les vaisseaux de ses adversaires avaient une grande supériorité sur les siens, mais un calme qui survint à propos lui permit l'abordage. Privés des moyens de se défendre et même de fuir, les malheureux Venètes furent complètement vaincus, tout leur sénat égorgé, César voulant le punir d'avoir osé croire que les revers multipliés des Gaulois dans la campagne précédente ne suffisaient point pour légitimer le joug imposé à leur patrie par un général étranger.

Au commencement du moyen âge, vers le vi^e siècle, d'immenses progrès avaient été faits dans l'art de la construction navale; mais la marine proprement dite ne fit dans le cours de cette époque que des progrès fort lents; sans leurs rivalités, les républiques maritimes de l'Italie, déjà maîtresses absolues du commerce et des mers, auraient pu parvenir à un degré de puissance incalculable.

Sous Charlemagne, la prépondérance de Venise sur Gênes et Pise qui, comme elle, tiraient de l'élément maritime une force et une puissance considérables, était déjà décidée. Alors on savait, ainsi que nous le prouvent les travaux accomplis par les Romains, construire des navires vastes et solides et on commençait à connaître les lois de la stabilité; mais les peuples modernes ont laissé bien loin derrière eux leurs devanciers; dans les derniers siècles surtout,

aidés par l'impulsion toute-puissante que les hommes de génie donnèrent à la science, ils ont soumis la construction des navires à des règles plus certaines et sont parvenus à de magnifiques résultats. La construction d'un navire, doué des qualités qu'on doit exiger, est un problème trop compliqué et trop difficile à résoudre pour qu'il n'y ait plus rien à chercher, et, en effet, chaque jour nous apporte de nouvelles études, de nouveaux essais.

L'histoire nous montre tout ce que l'élément maritime a pu donner de force et de puissance à des sociétés renfermées dans l'étroite enceinte d'une ville, ou qui n'occupaient qu'un espace très-circonscrit voisin de la mer. Il n'est pas un homme d'Etat, depuis Sully jusqu'à Colbert, qui, en jetant les yeux sur la France, n'ait compris l'importance politique de son heureuse situation, n'ait mesuré avec l'orgueil d'une vive fierté l'immense étendue de ses côtes et sent, enfin, senti tout ce que le développement de ses ressources maritimes pouvait porter de grandeur et d'influence aux autres éléments de prospérité de ce noble pays ; mais l'esprit national, alors, faisait peu de cas des avantages que lui offrait la mer, et le souvenir des flottes de saint Louis et de Philippe-Auguste, si glorieux pour la marine française, était entièrement effacé.

L'illustre Sully, dans ses *Économies royales*, dit :

Jamais les rois de France, aidés du peuple guerrier, courageux et intelligent que Dieu a commis sous leur destination, ne se résoudront à constituer leurs principaux plaisirs en la seule augmentation de leur grandeur, commerce, réputation et manutention de la seule monarchie française non litigieuse, qu'ils ne tiennent sans difficultés les seuls arbitres de la chrétienté et ne donnent absolument la loi à leurs voisins, par leur prudence et si douce association. C'est ainsi que ce grand ministre caractérisait cette faculté expansive de civilisation dont la France est douée à un si haut degré, après avoir considéré de quelle importance la marine devait être un jour pour le pays.

Un autre homme d'Etat, déplorait, à la même époque, et dans des termes plus vifs, cette incurie qui dominait alors l'esprit français pour le véritable élément de sa prospérité :

C'est, dit le cardinal d'Ossat, un de mes anciens regrets et un des plus notables et honneurs manquements du premier royaume de chrétienté, flanqué des deux mers, et situé par la nature au plus beau et avantageux endroit de l'Europe, pour faire, pour empêcher et aider toutes grandes entreprises, tant par mer que par terre. C'est un de mes anciens regrets que ce royaume se manque à lui-même. On voit avec quelle généreuse ardeur Henri IV s'était associé, sous ce rapport, à l'opinion patriotique de ses graves conseillers. A sa mort, les ports français se repeuplaient de vaisseaux de guerre et de navires marchands, et le gouvernement favorisait, au-

tant qu'il était en lui, le goût des découvertes qui agitaient alors les esprits.

Durant la minorité de Louis XIII, un gouvernement faible et qui se consumait dans de petites intrigues, tenant, avant tout, à sa conservation personnelle, laissa périr ces germes de grandeur, jusqu'au moment où la forte volonté de Richelieu ramena la France dans ses véritables voies, en reportant de nouveau vers la marine son activité sociale.

Sous le règne de Louis XIV, la marine française acquit un développement considérable et parvint à un degré de force et de gloire qu'elle n'avait jamais atteint, et que, nous le disons, à la honte de la France, elle n'a pu ni conserver ni recouvrer depuis. A cette époque de brillante mémoire, nos flottes parcouraient, à la face de toutes les puissances de l'Europe, et majestueusement, toutes les mers où les nécessités de la guerre et les besoins du commerce conduisirent son pavillon.

Il serait intéressant, sans doute, de définir l'influence que la marine a exercée sur la marche progressive de la civilisation, sur l'élévation et l'abaissement des empires, tant au point de vue militaire que commercial, depuis l'origine des sociétés jusqu'à notre époque, où cette influence, devenant chaque jour plus puissante et plus irrésistible, va décider peut-être bientôt des futures destinées du monde, par l'emploi de la vapeur à tous les genres de locomotion ; mais ce serait une tâche qui réclame d'abord une plume plus exercée que la nôtre, une étude du passé de très-longue haleine, et enfin, ce serait sortir de la question que nous nous sommes seulement proposé de traiter.

Un vaisseau, machine puissante soit en paix soit en guerre, qui peut étendre les limites de la patrie jusqu'aux extrémités du monde : source de gloire et de puissance quand il domine les mers, source de richesse et de civilisation quand il va porter à des peuples éloignés les fruits de la science et de l'industrie d'autres peuples ; qui, mu par le vent, peut lutter contre les tempêtes les plus violentes, et qu'on arme pour la guerre, ou qu'on emploie à des moyens de communications, de transport et de commerce, est un corps flottant, construit en bois, de forme oblongue, chef-d'œuvre de l'intelligence humaine et intéressant à examiner dans ses moindres détails.

II. DÉTERMINATION DES DIMENSIONS PRINCIPALES D'UN BÂTIMENT, DÉPENDANTES DU SERVICE AUQUEL IL EST DESTINÉ. — 1° *Bâtiment de guerre.* — La longueur et le déplacement d'un bâtiment de guerre étant déterminés, la largeur et le creux devront être calculés de manière à remplir les convenances les plus essentielles, ce qui ne permet de varier que dans des limites très-étroites. On a calculé et trouvé que la longueur en dehors des membrures est comprise entre le tiers et le quart de la longueur de perpendiculaire, et que le creux sur quille est égal à très-peu près, à la moitié de la largeur. Cependant

dans quelques bâtiments de guerre, récemment construits en Angleterre, on a augmenté la largeur tout en conservant le même creux. On a obtenu ainsi une plus grande stabilité, ce qui a permis d'accroître un peu la surface de la voilure, de supprimer une partie du lest et par ce moyen imprimer au vaisseau une vitesse plus constante.

2° *Navires du commerce.* — Les dimensions principales des navires de la marine marchande reposent sur des bases d'une autre nature. Ces navires sont destinés à des cargaisons évaluées, soit en tonneaux de poids représentant 1,000 kilogrammes, soit en tonneaux d'encombrement représentant un espace de 1 mètre 45 centimètres.

Stabilité. — Cette propriété pour les bâtiments en général, c'est la résistance qu'ils opposent en raison de sa forme et de la position de son centre de gravité, aux forces qui tendent à le faire incliner ; toutefois, ce n'est pas d'une résistance absolue qu'il s'agit, mais d'une résistance relative, de celle seulement qui est nécessaire pour l'inclinaison dans les limites qu'exige la sûreté du vaisseau. La stabilité au surplus n'est pas seulement essentielle sous ce dernier rapport, mais aussi en ce qu'elle assure, toutes choses égales d'ailleurs, la célérité des expéditions, parce qu'elle permet, lorsque le bâtiment possède cette qualité à un degré supérieur, de déployer beaucoup de voiles, sans craindre l'inclinaison latérale que la force du vent peut produire.

Un vaisseau de guerre armé, un grand navire de commerce chargé et prêt à appareiller, ou mieux encore, déjà sous voile, est un immense ouvrage qui, dans son ensemble échappe à tout essai de description ; pour le comprendre il faut le voir, puis comme application des hautes sciences, comme produit perfectionné de tous les arts, ces étonnantes machines flottant sur les mers, excitent plus d'admiration, à mesure qu'on les étudie davantage dans leurs dispositions intérieures, dans l'ordre parfait qui y règne, non moins que dans le mécanisme de mâts, de vergues de voiles, de poulies, de cordages si multipliés dont se compose l'appareil qui les fait mouvoir en leur transmettant l'impulsion du vent.

3° *Des navires de transport.* — La nomenclature des navires de transport comprend cinq classes de gabares, savoir :

1° Les corvettes de charge du port de	800	tonneaux.
2° Les gabares de	550 à 450	—
3° —	400 à 350	—
4° —	300 à 250	—
5° —	200 à 150	et au-dessous.

Quant à l'ordre de vues spéciales qui se rapportent à la construction des gabares comme navires de transport, cette destination indique que leurs fonds doivent être tenus plus pleins que ceux des bâtiments de guerre, dont l'une des qualités les plus essentielles est de bien marcher. Toutefois,

les progrès de l'architecture navale ont eu pour effet de donner une marche avantageuse à ces sortes de bâtiments, ainsi que plusieurs autres qualités qu'il est difficile de concilier avec la condition d'une grande capacité qu'ils doivent remplir.

Les remarques tout à fait générales auxquelles donne lieu la diversité des navires de transport, rapprochées de celles des bâtiments de guerre spécialement envisagés comme tels, remarques qui peuvent s'appliquer tant à presque tous les navires de commerce, que même sous bien des rapports, à ces mêmes bâtiments de guerre, mais qui ont particulièrement en vue l'espèce de navire dont nous nous occupons ici, sont : Que séparant en deux classes toutes les espèces de navires, et rangeant dans la première les plus petits, ceux dont on se sert pour le cabotage et les courtes traversées ; dans la deuxième les plus grands, ceux qu'on emploie aux voyages de long cours et qui sont propres à naviguer sur le vaste océan ; les navires de la première classe présentent nombres de différences dans leurs proportions leurs formes, leurs mâtures et leurs gréements ; différences qui, d'ailleurs, constituent une sorte de perfectionnement, en ce qu'elles résultent des climats, de l'étendue et de la profondeur des mers, des positions des pays par rapport à chaque mer et, entre eux, non moins que la destination particulière des navires ; qu'au contraire ceux de la deuxième classe, construite pour le même but se ressemblent chez les diverses nations sous les rapports les plus importants ; qu'ainsi, en général, la largeur est entre le tiers et le quart de la longueur, les moindres ayant, sauf des exceptions, plus de largeur, par rapport à la longueur, que les plus grands ; que le tirant d'eau est quelque chose de plus ou de moins que la demi-largeur ; que la hauteur au-dessus de l'eau, réglée d'ailleurs d'après la destination du navire, est quelque chose de plus ou de moins que cette demi-largeur ; que la plus grande largeur est toujours un peu en avant du milieu de la longueur ; que les façons de carène sont toujours plus fines à l'arrière qu'à l'avant ; que les bâtiments destinés pour la charge sont plus pleins dans les fonds ; que les fonds de ceux destinés pour la marche sont au contraire plus taillés ; que tous, ou presque tous du moins, ont plus de tirant d'eau à l'arrière qu'à l'avant ; que tous ont leur centre de gravité un peu en avant du milieu ; que le centre de gravité de voilure est toujours en avant du centre de gravité du bâtiment, etc.

Mais avec ces données générales et dans les limites qu'elles déterminent pour la relation usuelle entre les proportions principales, les formes données aux carènes présentent une infinité de différences dans leurs effets, en produisant un très-grand nombre de qualités ou de défauts, rarement toutes les qualités désirables, quelquefois toutes sortes de défauts. C'est, comme on le voit, que rien n'est aussi difficile que de déterminer les meilleures de ces formes, que de

de voir un navire de qualités qui ne se nuisent pas réciproquement.

Il s'est inévitablement écoulé beaucoup de temps avant que l'on ait connu et pu expliquer, même en partie, les principales règles qui viennent d'être posées. On ne lira pas sans intérêt l'aperçu de la marche des progrès successifs que la construction et le gréement du navire, type évident de la gabare, ont vraisemblablement suivie : c'est au *Dictionnaire de marine* que nous l'empruntons :

Lors des premières tentatives faites en vue de naviguer à une certaine distance des côtes, on a dû probablement passer de la galère, nécessairement très-rase sur l'eau (car le besoin de s'élever au-dessus de la mer a dû être senti tout d'abord), à une forme de bâtiment ayant plus de hauteur, et aussi plus de profondeur de pied dans l'eau. En même temps, la longueur a dû probablement aussi être diminuée relativement à la largeur, d'une part, et, de l'autre, les mâts courts avec leurs hunes ou papiers conservés ou peu sensiblement modifiés. On conçoit que les terribles exemples de nombreux naufrages résultant, malgré la timidité des essais, du défaut d'expérience, aient rendu très circonspects dans l'adoption des perfectionnements que l'on pouvait entrevoir, sans auxquels on n'osait s'abandonner, que, par suite, on ait longtemps hésité à risquer de compromettre, pour obtenir l'avantage d'une meilleure marche, ou autres avantages qu'on souhaitait, la sûreté de la navigation, qui est la suprême loi, celle du salut de l'équipage, plus encore que la conservation du navire, ait été la règle limitative des innovations. Cependant quelques succès partiels ayant encouragé, et des observations suivies, que les périls à surmonter rendaient très-perspicaces, étant venues en aide à l'époque où les relations commerciales tendaient à se former ; les proportions principales des navires et entre autres leurs creux ou la capacité de leurs cales, en vue du transport des marchandises, auront sans doute été, quoique timidement encore, augmentées ; la longueur aura été rapprochée de celle des galères avec une largeur plus grande ; on aura aussi commencé à deviner la première de nos règles. Celle du rapport entre la longueur et la largeur en se rapprochant peu à peu ; il en aura été de même des autres principes sur lesquels repose la stabilité à la mer, quoique avec plus de lenteur. On aura vraisemblablement aussi accru les longueurs, ainsi que le diamètre des mâts et des vergues, en embarquant des voiles également plus grandes quoique toujours de la forme primitive (la forme latine) ; pour les essayer dans les beaux temps d'abord, puis dans les mauvais.

Le chouquet aura ensuite été percé pour recevoir un mât supérieur, et sera devenu, à peu près du moins, le chouquet actuel ; vers l'époque de ces premiers progrès, la voile carrée ou trapézoïdale tenue à une vergue horizontale, aura remplacé en partie, comme essai, puis tout à fait, sur le même navire, la voile latine avec son antenne à pic. Cette voile latine aura toutefois été conservée pour les navires perdant peu les côtes de vue, et elle est encore de

nos jours, comme on le sait, en usage principalement dans la Méditerranée.

Les formes de la carène auront été, de tâtonnements en tâtonnements, modifiées et améliorées ; de progrès en progrès dont la recherche et l'application se rapportaient surtout nécessairement aux voyages de long cours, les diverses parties de la mâture et du gréement auront aussi successivement été améliorées jusqu'au jour où le navire aura été jugé en état d'entreprendre de lointaines excursions.

Ainsi perfectionné, comparativement avec les premiers essais, le navire, remarquons-le, ne pouvait être autre qu'une gabare, quelque nom que l'on ait alors donné à ce résultat de tant de longs efforts successifs ainsi que de perfectionnements qui les ont suivis plus tard ; car, comme nous l'avons fait observer, quant à la grande diversité des autres espèces de bâtiments que nous avons rangés dans la première de nos deux distinctions (ceux destinés au cabotage et aux courtes navigations), c'est la considération des climats, des vents le plus constamment régnant le long des côtes, etc, qui a déterminé les perfectionnements, et cette diversité même qui constitue le plus notable des progrès en les résument.

La gabare a donc été le premier bâtiment dont les plus hardis navigateurs des derniers temps se sont servis pour leurs périlleuses explorations ; ainsi, et à leur tête, c'est avec des gabares que les Portugais découvrent et doublent au xv^e siècle le cap de Bonne-Espérance ; que Christophe Colomb découvre l'Amérique (Car la Santa-Maria, la Venta, et la Mina, qui composaient sa flottille, ne pouvaient être que des gabares) ; que Vasco de Gama pénètre jusqu'aux Indes ; que Magellan (avec la Victoria, autre gabarre encore évidemment) passe le fameux détroit qui a conservé son nom, etc., etc.

Les anciens et éminents services des gabares pour l'accomplissement des grands événements produits par ces découvertes capitales, entre une infinité d'autres ne sauraient être mieux prouvés. Mais sans remonter aussi haut, qui, de nos jours, n'a pas entendu avec admiration parler des glorieux voyages autour du monde effectués par les gabares l'Astrolabe, la Zélée, l'Uranie, etc. ? C'est qu'en effet, cette espèce de bâtiment est le plus propre par son tirant d'eau moindre que celui des bâtiments de guerre de même dimension, par la solidité de sa construction, la capacité de sa cale qui lui permet de prendre des rechanges et des vivres pour de très-longues campagnes, par sa stabilité et par les autres qualités dont elle est susceptible à entreprendre les plus lointaines explorations ; elle est conséquemment appelée, plus spécialement que tout autre bâtiment, à rendre, comme par le passé, d'éminents services à la navigation, au commerce, à la science, etc.

Convenons, en ce qui concerne l'art de la navigation à voiles que celui de la construction des navires, s'étant de nos jours élevé à une très-grande hauteur par l'application des sciences physiques et mathématiques, il

n'est pas de perfectionnements définitifs que l'on ne doit espérer ?

Pourrait-on en dire autant pour les navires à vapeur Transatlantiques ? Il est facile d'apercevoir le motif pour lequel nous avons reproduit ici les considérations générales qui précèdent ; c'était notre introduction la plus rationnelle à la question qui va suivre.

Voilà les difficultés que le génie des hommes a eu à vaincre. Ce que nous demandons pour la navigation par la vapeur c'est la transition naturelle, scientifique, régulière, fatale, par laquelle la navigation à voiles a passé, transition cent fois, mille fois plus nécessaire au moteur à feu.

Si les voiles, étant des machines primitives, sont grossières, qu'on les corrige, nul ne s'y oppose ; mais les rompre en faveur des mécaniques de 500 à 1000 chevaux de vapeur de force, pour joncher le sol de leurs débris, serait un acte de désorganisation et de barbarie.

Dans la note du prince de Joinville sur l'état des forces navales de la France, page 20, on lit :

Il faut ensuite retirer notre confiance aux vaisseaux (à voiles) et nous appliquer à étudier et perfectionner nos bateaux à vapeur, les essayer surtout avant d'en jeter un grand nombre dans le même moule, ce qui, en cas de non-réussite, amène des mécomptes dont nous n'avons vu que trop d'exemples.

Dans la réponse de cette note par M. de la Landelle, capitaine de vaisseau en retraite, page 20, on lit :

Monsieur le prince de Joinville a rassemblé, en finissant, les meilleurs arguments qu'on puisse donner en faveur de la marine à vapeur. Pour la guerre d'agression, pour les bombardements et les descentes, pour la certitude et la promptitude des diversions imprévues, pour la garde du littoral, rien n'égale la nouvelle marine. Pour la garde du littoral selon nous, il faut en outre des vaisseaux (à voiles) combinés avec des vapeurs. Les vaisseaux sont nos boulevards flottants ; la future tactique à vapeur ne les a pas encore réduits au simple rôle de spectateur. Les vaisseaux seront l'artillerie de nos rades, les gardiens de nos arsenaux ; il leur faut des remorqueurs, car le règne de la voile est passé, mais ils ne doivent pas encore être rayés des cadres de nos forces navales.

Nos vœux à nous, sont : que la voile reste ce qu'elle est, ce qu'elle doit être, notre instrument principal pour nos transactions commerciales, et notre arme essentielle pour la défense de nos droits comme puissance maritime. Elle est moins coûteuse d'ailleurs que la vapeur, surtout dans un service continu, elle répond mieux à notre génie, à notre caractère, aux ressources de notre pays. L'aliment de la navigation à feu est la houille, et, peu richement pourvue de ce combustible, la France aurait un double mécompte, sous tous les rapports, à échanger la voile contre la vapeur. Évidemment notre dignité en souffrirait, il y aurait

pour nous amoindrissement et déchéance. Les grandes explorations maritimes sont dues à la voile ; c'est aussi à la voile que les peuples de l'univers doivent, depuis près de trois siècles, la prospérité de leurs transactions commerciales. C'est encore à la voile que les la Gallissonnière, les Bailly de Suffren, les d'Estaing, les de Grasse, les Jean-Bart, les Dugay-Trouin, les Surcouf, les Duquesne, les Tourville, les Duperray, les Dumont-d'Urville, etc., ont dû leurs brillants succès ; viennent de nouvelles découvertes à faire, viennent des circonstances analogues à celles où se sont trouvés ces illustres capitaines, on peut être certain à l'avance de ne pas obtenir, par la vapeur seule, d'aussi éclatants résultats ; mais poursuivons :

La science de la navigation embrasse, pour le marin instruit, non-seulement une connaissance spéciale de la manœuvre de tout bâtiment sous le rapport de la conduite du vaisseau selon la direction de la route à suivre, selon l'état de la mer et du temps, selon les courants et les parages, etc., mais encore celle du pilotage, ainsi que les connaissances astronomiques et nautiques d'un ordre élevé qui sont surtout nécessaires en haute mer. De là proviennent les distinctions pour la marine marchande en navigation hauturière ou au long cours, et navigation côtière ou cabotage, lequel se divise lui-même en grand et petit cabotage.

Ces distinctions déterminent les divers degrés d'instructions soit théoriques, soit pratiques, dont les capitaines des navires du commerce doivent justifier.

Les détails dans lesquels nous sommes entrés sur l'origine et les progrès de la navigation chez les divers peuples et l'état de perfectionnement auquel cette science a été amenée jusqu'à nos jours sont évidents et péremptoires. Ajoutons encore qu'à un point de vue général une belle et heureuse navigation est celle qu'on accomplit avec un bon vent, belle mer, et dans le plus court espace de temps possible, relativement à la distance parcourue ; qu'une navigation difficile, dangereuse, est au contraire celle qu'on effectue dans des parages où les vents, les courants, les écueils, etc., forcent à prendre les plus grandes précautions. La navigation à l'aide du vent est, comme on le voit, arrivée à une haute perfection sous les doubles rapports théoriques et pratiques, et l'art de la pyroscaphie est encore presque dans l'enfance.

Tandis que l'un est pour ainsi dire stationnaire, et ne comporte plus que des améliorations de détail, l'autre se trouve encore dans la première fièvre de la découverte, toujours féconde en métamorphoses, toujours pleine de surprises. Chaque jour des procédés nouveaux font place aux anciens ; aucun principe fondamental, aucune loi ne préside ni aux constructions des coques des navires, ni aux forces à appliquer, tout est dans le vague, soit en chantier, soit à la mer, et ces expériences, réalisées à grands frais,

se détruisent l'une et l'autre sans rien produire d'utile, même pour la science.

Nous compléterons cet exposé en donnant un précis de l'histoire chronologique de la navigation maritime par des moyens autres que les voiles, depuis les temps antiques jusqu'à l'époque actuelle. Quelques notes sur les premières tentatives faites pour employer la vapeur termineront cet article.

Chaque population primitive, en présence de l'océan, a compris que ce n'était point une dernière limite ; loin de là, elle a trouvé dans ses flots qu'elle dut craindre d'abord, un agent puissant et actif dont il était nécessaire d'étudier l'emploi. Ainsi on commença par construire des barques avec des troncs d'arbres creusés sur lesquels s'aventurèrent hardiment les premiers navigateurs. Les peuples de la Gaule, voisins de la mer, n'eurent d'abord que de petits bateaux faits de plusieurs cuirs cousus ensemble, ou d'osier trempé de cuir ; alors ils ne s'éloignaient guère des rivages : mais bientôt leurs navires, en se perfectionnant dans la construction qui fut rendue solide, s'agrandirent, et ils osèrent entreprendre des courses plus loignes ; puis, de progrès en progrès, on arriva à l'étude des rames, à celle des roues à palettes, enfin à l'étude des voiles.

L'usage des voiles, comme les rames et les roues à palettes, se perd dans la nuit des temps. En effet, on trouve à Pompeï, sur la côte de Nevolesia, érigée il y a plus de deux mille ans, et parfaitement sculptée, un temple où de petits génies arguent les voiles en entrant dans le port ; il fait allusion au commerce maritime qui illustra Caius Marius, son mari, chez les Pompéiens. Cette allusion au commerce maritime se trouve confirmée par Pétrone ; Sat. caput 26. on lit : Trimalcion, qui était marchand, dit à Abine : *Je te prie aussi que les navires que tu sculpteras sur mon tombeau aillent à pleines voiles et que je sois assis en tribunal avec la toge, avec cinq anneaux d'or, ayant à côté de moi un sac rempli d'argent pour le répandre au peuple.*

Du tronc d'arbre dirigé par l'aviron à la barque propulsée par les rames tournantes, à la barque grée de voiles (plus tard encore, sans doute, on comprit le gouvernail), des siècles s'écoulèrent avant qu'on sût construire une galère. L'usage de revêtir les coques de certains navires de peaux existait encore plus tard chez les peuples habitant l'Irlande, cette plaine de glace, comme dit un auteur latin.

Dans la légende de saint Brandaines on trouve un passage qui a rapport à un voyage d'exploration entrepris par ce moine dans le commencement du vi^e siècle. Cette relation, tirée du manuscrit 7593 de la Bibliothèque nationale trouve sa place ici, et d'ailleurs elle nous a paru de nature à intéresser le lecteur, sous le rapport de la navigation dans ces temps reculés.

Vers la fin du v^e siècle de notre ère, c'est-à-dire à peu près au temps où l'épée des barbares, après avoir percé d'outre en ou-

tre le grand empire romain, et s'être baignée dans le sang jusqu'à la garde, foudait définitivement la monarchie française, naquit un enfant ; bien que né d'une pauvre femme et dans un pauvre village, il n'en devait pas moins devenir en ces époques anciennes, une des gloires du moyen âge. Cet enfant était saint Brandaines. Élevé dans la célèbre abbaye de Eln-Carven, il prit rang parmi les savants et se fit particulièrement distinguer d'entre ses confrères. Parvenu à ce point de la vie où les autres hommes sont à peine des hommes, Brandaines fait un pèlerinage aux îles Shetland. De retour en Angleterre, poussé par cet esprit religieux qui révélait déjà les croisades, excité par la vue incessante de la mer sur laquelle ses compatriotes se jouaient comme sur un élément qui leur appartient ; enthousiasmé par le magnifique spectacle des îles Orcades, avec leurs milliers de colonnes naturelles, plantées comme autant de jalons dans l'Océan, dressées ainsi que de grands index qui vous montreraient le ciel et à travers lesquelles la voix sublime des ondes, soit qu'elle murmure doucement pendant le calme, soit qu'elle mugisse durant la tempête, fait entendre d'ineffables et d'harmonieux concerts, saint Brandaines, qui avait établi en ces lieux plusieurs couvents, résolut, selon les croyances naïves de ces âges primitifs, d'abandonner son pays, et d'aller à la recherche de l'île de *promission*. Est-ce ici une allégorie, ou une fiction inventée par l'imagination d'un peuple auquel devait échoir l'empire de la mer ? Est-ce le récit d'une excursion véritable tentée par Brandaines dans les îles éloignées de l'Angleterre, ou peut-être aussi pour y découvrir la terre des bienheureux ? Toujours est-il que les légendes de cette époque, rapportées par les Bollandistes, considèrent ce voyage comme une chose certaine et que la renommée qu'il acquit fut très-grande au moyen âge. Sur toutes les cartes, on place l'île de Saint-Brandaines au sud de l'île Antilo, à l'ouest des îles du Cap-Vert. Peut-être n'était-ce qu'une excursion à l'île de Madère, aux Açores ou aux Canaries dont le souvenir s'était tronqué dans les récits populaires. Les premières cartes, en effet, donnent aux Canaries le nom de *Fortunées*, et quelques-unes d'îles de *Saint-Brandaines*. Quoi qu'il en soit, le récit en est curieux, nos lecteurs en jugeront.

Voici le texte de saint Brandaines et des merveilles qu'il trouva dans les mers d'Irlande.

Brandaines fut un saint homme bon et de grant abstinence, et nobles en vertus. Comme il estoit dans son oratoire, advint que son abbé vint à lui et le baisa. Si, lui dit Brandaines, biaux père, pourquoi avons-nous tristesse en te venue ? demontre-nous la parole de Dieu, et resjois nos âmes de divers miracles que tu as vu en la mer.

Alors l'abbé raconta à saint Brandaines et à ses religieux tout le bonheur qu'il a goûté dans une île appelée Délicieuse, et lors-

qu'il eut fini de parler, les moines furent souper.

Vins, cete nuits passée, reprend l'écrivain, et prise la benediction de ses frères, saint Brandaines parla à eux et dit : Mi frères, mi ami ; je requiere à vous aide de conseil, car mes cuers et mes pensées sont toutes affolées en uneseule volonté. J'ai propensé toute cete nuit, à conquerre la terre de promesse ; quel conseil me volez donner ? Respondirent los les religieux, come d'une bouche : Sire votre volonté est notre. Parquoi sommes appareillés d'aler avec vos soit à mort ou à vie. De sorte que s'en a la bien vers l'occident XXIII frères, et vinrent en la deerraine partie d'une région ou soit une haute montagne qui s'avance loin dans la mer. Saint Brandaines et cils qui estoient avec li prirent ferrements et bois et s'y firent une nachiele très-legère comme est costume en ces parties et le couvrirent de cuir de buef tanné et joignirent les jointures d'autres piaux, et se mirent en le nef, toutes choses profitables en la vie humaine ; puis saint Brandaines communda ses frères entrer en la nachiele, Saint Brandaines entra enfin dans le nef, et commencerent à naviguer à voiles estendues, en contre le midi. Ils avoient bon vent, et n'avoient autre mestier en peine fort tenir les voiles ; quant à environ XV jors qu'ils se fussent departis, leur cessa li vens. Ci commenchiees à noyier tout qu'ils ne purent plus, dont se mit saint Brandaines à conforter, à monester et dire : Biaux frères, ne veillez mi crainte avoir, car Dieu est nos aidieres et nos notonniers ; metez dehors vos novirons et laissés le gouvernail, tout seulement les voiles tendues, et Dex sache ansi com il veut de ses servans et de le nef. Et ainsi firent-ils, com ils étoient à la vesprée ils eurent tout à coup vent, sans savoir d'où il venoit ni où leur nef estoit portée. Quand XI jors furent passés et qu'ils eurent tout dépendu chose que il tenoit par leur viore, il leur apparut une ile devers le septentrion, meult pleins de prières ils virent aurivage, etc.

Enfin, après une multitude de traverses et une longue navigation, saint Brandaines, au dire du chroniqueur, conquiert la terre de promesse, et après sept ans que dura son pèlerinage, il retourna en son pays où il mourut le 15 mai 578, le même jour où, chez nous, Frédégonde fit assassiner le saint évêque Prétextat dans l'église Saint-Pierre à Paris ; mais revenons à notre histoire chronologique.

Le mouvement sur la surface de l'eau dépendit donc dans l'enfance de la navigation, soit de la puissance manuelle de l'homme sur les avirons, soit de la puissance des roues à palettes mues par des animaux, soit enfin de l'action du vent sur les voiles. Il paraît que, dans l'antiquité, les roues furent pour les navires de guerre un locomoteur fort en usage. En effet, on a trouvé de vieilles effigies représentant des liburnes (vaisseaux de guerre des anciens), armés de trois paires de roues mues par trois paires de bœufs.

Pendant la première guerre Punique, une

ramée romaine fut transportée en Sicile sur des navires qui marchaient au moyen de roues que des bœufs faisaient tourner. Robert Valturio, à la fin du xv^e siècle, dans son ouvrage intitulé *De re militari* (1472), décrit, parmi diverses machines navales, des vaisseaux portant des roues à palettes.

1693. Duquest fait à Marseille un essai de roues tournantes pour faire avancer les bateaux sans le secours du vent et propose dans le même but l'emploi de l'hélice. Le prince Rupert construit sur la Tamise un bateau armé de roues à palettes mues par des chevaux, et qui fonctionna devant Papin, devant Savary et Worchester. C'est d'après cette expérience que Papin a émis l'idée qu'on pourrait un jour remplacer les chevaux par la machine atmosphérique dont il étudiait alors les détails.

1751. Le prince Maurice de Saxe, maréchal de France, décrit et propose des bateaux à manège et à roues à palettes.

1799. Le comte Battyangi, seigneur hongrois, construit à Vienne et fait naviguer sur le Danube un grand bateau armé de roues à palettes, mues par des hommes marchant dans une grande roue placée au centre du bateau.

1803. Le marquis Ducrest, de l'Académie des sciences, après avoir décrit en 1777 l'essai infructueux d'un bateau à vapeur, tenté en 1775 par M. C. Perrier, de l'Académie des sciences, renonce à tout espoir de succès dans l'application de la vapeur à la navigation et conseille l'emploi des chevaux pour mettre en mouvement des roues adoptées aux bateaux.

Dans des temps moins reculés, ce fut avec un certain succès qu'on se servit de roues ; elles furent en usage sur les galères dans la Méditerranée. Avec les roues et les rames toute direction était permise et l'on pouvait affronter le vent, la mer et les courants, lorsque la force appliquée sur ces leviers était suffisante.

La navigation, en s'étendant sur toutes les mers, changea totalement la forme des navires ; on fut obligé de les construire pour les parages lointains qu'ils devaient visiter, et l'art de la construction faisant toujours de nouveaux progrès, l'on atteignit des proportions tellement colossales, qu'on dut abandonner la rame pour n'avoir recours qu'à la seule puissance du vent. Le désir de raccourcir la longueur des voyages en bravant les calmes et les vents contraires enfla la navigation par la vapeur. La force élastique de la vapeur était connue des anciens ; d'après quelques auteurs il paraîtrait que les prêtres égyptiens et ceux du dieu Brutisch adoré sur les bords du Vesco par les Teutons, s'en servaient pour produire des prodiges qui effrayaient le peuple ; chez les premiers, on faisait ouvrir les portes d'un sanctuaire pour l'inflammation des bûchers des autels ; chez les seconds, on remplissait de vapeur la statue du dieu qui faisait sauter avec fracas, dans les réunions solennelles, les coins appliqués sur les ouvertures des yeux et de la bouche. Aristote et Sénèque at-

causent les tremblements de terre à la transformation subite de l'eau en vapeur. Enfin Archimède en aurait fait usage au siège de Syracuse. Néanmoins le premier exemple connu de l'emploi de la vapeur comme force motrice appartient sans contestation à Héron d'Alexandrie, dit l'ancien, qui vivait 120 ans avant Jésus-Christ ; il s'en servit au moyen d'une petite machine à réaction.

Nota. Héron d'Alexandrie, dit l'ancien, vivait il y a plus de deux mille ans. La plupart des nombreux ouvrages qu'il composa ont été perdus, il n'en reste que trois. La première machine à réaction dont il est question est décrite et représentée dans le traité intitulé : *Spirititalia seu Pneumatica* ; mais la vapeur dans cet appareil y agit tout autrement que dans les machines modernes. Pour produire le mouvement rotatif par la réaction de la vapeur, la force expansive de la vapeur avait issue d'une sphère montée sur un axe, par deux petits tubes tangents et situés du côté opposé du diamètre équatorial de la sphère. La sphère recevait la vapeur par un conduit qui communiquait avec un vase d'eau bouillante et qui passait par la sphère par un de ses pôles. Watt, à la suite de ses essais du mécanicien grec n'étaient inconnus, croyait qu'on ne pourrait jamais en tirer rien d'utile ; d'autres personnes, au contraire, augurent assez favorablement des effets qu'il serait possible d'obtenir avec le mécanisme d'Héron perfectionné, le docteur Durvin assure que des savants ont pu s'occuper en ce moment même de construire une machine à vapeur et à réaction : le temps et l'expérience prononceront. Pendant seize siècles environ, il ne paraît pas que le génie de l'homme se soit préoccupé de ce moteur pour l'appliquer aux arts : Blasio de Garray, serait le premier qui en fit usage, en 1543, d'en faire l'application à la navigation dans le port de Barcelone, en l'absence de l'empereur Charles-Quint. Mais aucune description de son appareil n'est arrivée jusqu'à nous. Disons toutefois que d'après les recherches très-curieuses de Blasio de Garray, le capitaine de vaisseau de Montgery, il paraîtrait certain que les Orientaux et surtout les Japonais auraient connu et auraient employé la force de la vapeur longtemps avant les Européens.

Nota. — Blasio de Garray, capitaine de vaisseau, proposa, l'an 1543, à l'empereur et roi Charles-Quint une machine pour faire aller les bâtiments et les grandes embarcations, même en temps de calme, sans rames et sans voiles.

Malgré les obstacles et les contrariétés que ce projet essuya, l'empereur ordonna que l'on fit l'expérience dans le port de Barcelone ; ce qui effectivement eut lieu le jour 17 du mois de juin de ladite année 1543. Garray ne voulut pas faire connaître entièrement sa découverte ; cependant on vit, au moment de l'expérience, qu'elle consistait dans une grande chaudière d'eau bouillante et dans des roues de mouvement attachées à l'un et à l'autre bord du bâtiment.

On fit l'expérience sur un navire de 200 tonneaux, appelé la TRINITÉ, arrivé de Colombie pour décharger du blé à Barcelone, capitaine Pierre de Scarzo. Par ordre de Charles-Quint, assistèrent à cette expérience Don Henry de Tolède, le gouverneur Dom Pierre de Cordova, le trésorier Ravago, le vice-chancelier et l'intendant de la Catalogne.

Dans les rapports qu'on fit à l'empereur et au prince, tous approuvèrent généralement cette ingénieuse invention, particulièrement à cause de la promptitude et de la facilité avec laquelle on faisait virer de bord le navire. Le trésorier Ravago, ennemi du projet, dit qu'il irait deux lieues en trois heures ; avec la machine était trop compliquée et trop coûteuse, et que l'on serait exposé au péril que la chaudière éclatât. Les autres commissaires assurèrent que le navire virait de bord avec autant de vitesse qu'une galère à rames manœuvrée suivant la méthode ordinaire et faisait une lieue par heure pour le moins.

Lorsque l'essai fut fait, Garray emporta toute la machine dont il avait armé le navire ; il ne déposa que les bois dans les arsenaux de Barcelone et garda tout le reste pour lui.

Malgré les oppositions et les contradictions faites par Ravago, l'invention de Garray fut approuvée, et si l'expédition dans laquelle Charles-Quint était alors engagé n'y eût mis obstacle, il l'aurait sans doute favorisée. Avec tout cela, l'empereur avança l'auteur d'un grade, lui fit cadeau de 200,000 maravedis (50,000 fr.), ordonna à la Trésorerie de lui payer tous les frais et dépenses, et lui accorda en outre plusieurs autres grâces.

Cela résulte des documents et des registres originaux que l'on garde dans les archives royales de Simoncas parmi les papiers de l'état du commerce de Catalogne et ceux des secrétariats de guerre, de terre et de mer dudit an 1543.

Simoncas, 27 août 1825.

Signé THOMAS GONZALEZ.

Il résulterait de la note qu'on vient de lire que les navires à vapeur sont une invention espagnole, et que de nos jours on l'a seulement fait revivre ; de là découlerait aussi la conséquence que Blasio de Garray doit être considéré comme le véritable inventeur des machines à feu ? M. Arago, dans l'*Annuaire des longitudes* 1837, repousse ces prétentions par trois motifs que voici : 1° parce que le document dont il s'agit n'a été imprimé ni en 1543, ni plus tard ; 2° parce qu'il ne prouve pas que le moteur de la barque de Barcelone était une véritable machine à vapeur ; 3° parce que Garray n'ayant voulu montrer sa machine à personne, pas même aux commissaires que l'empereur avait nommés, on doit croire selon toute apparence, si une machine à vapeur de Garray a jamais existé, que c'était l'éolipyle à réaction déjà décrite dans les œuvres d'Héron et dont Garray avait pu avoir connaissance.

Le docteur Renwick, dans son Histoire de la navigation par la vapeur, dit : que l'ex-

expérience de Garray était restée inconnue jusqu'à ce que le mémoire qui en contient la description fût découvert dans les anciennes archives de la Catalogne; elle n'avait été d'aucune utilité pour la science et elle ne peut, par conséquent, être considérée que comme l'objet d'une recherche curieuse et non comme un trait digne d'être cité historiquement.

Plus tard, 1563, on rencontra un certain Walhesine, inventeur d'une éolipyle agissant par la vapeur.

Nous avons vu plus haut l'opinion d'Aristote et de Sénèque sur la force élastique de la vapeur; or, les grands effets qu'ils veulent expliquer montrent bien de quelle énorme puissance la vapeur leur semblait douée. Par suite des expériences des temps modernes, il a été démontré que l'eau réduite en vapeur peut, à la longue, rompre les parois des vases qui la renferment. Florence Rivault, dès 1605, dit expressément que les éolipyles crèvent avec fracas quand on empêche la vapeur de s'échapper; il ajoute même : « L'effet de la raréfaction de l'eau a de quoi épouvanter les plus assurés des hommes (*El. d'art.*, page 128, Paris, 1605). » Enfin, apparaît de Caus en 1615, qui ouvre la carrière au progrès qui nous a donné, deux siècles et demi après lui, cette admirable machine à vapeur rendue par Watt applicable à tous les genres d'industrie. Caus, comme Rivault, avait expérimenté sur la raréfaction de l'eau, et voici l'explication qu'il donne à ce sujet dans son ouvrage intitulé : *Les raisons des forces mouvantes*, livre I^{er}, feuille 1^{re} : *La violence sera grande quand l'eau s'exhale en l'air par le moyen du feu et que ledit air est enclos, comme, par exemple, soit une boule de cuivre d'un pied ou deux en diamètre et épaisse d'un pouce, laquelle sera remplie d'eau par un petit trou, lequel sera bouché bien fort avec un clou, en sorte que l'eau n'en puisse sortir : il est certain que si l'on met ladite boule sur un grand feu, en sorte qu'elle devienne fort chaude, qu'il se fera une compression si violente que la boule crèvera en pièces avec bruit semblable à un pétard.*

Depuis Garray jusqu'à de Caus, nul ne paraît s'être occupé de l'application de la vapeur à la navigation; mais la machine de ces avant avait fait conserver la possibilité, et à partir de 1663 jusqu'en 1756, les personnes ci-après proposent et décrivent cette application en indiquant les moyens ou en les perfectionnant, sans toutefois faire d'essais, savoir : 1^o le marquis de Worchester; 2^o Samuel Morland; 3^o Denis Papin; 4^o Savary; 5^o Newcomen et Cowlay; 6^o Brighton et Humphry Polter; 7^o Jonathan J-Bulls; 8^o de Bernouilli et l'abbé Gautier.

NAVIGATION (*Nouveau système de*). — *Invention de M. Ducret de Genève.* — Ce système se divise en deux parties : la première consiste en un nouveau grément applicable tant aux vaisseaux déjà construits qu'aux bateaux des rivières; la deuxième est une nouvelle construction de vaisseaux. Dans ce nouveau grément, ce ne sont pas les

vergues qui tournent autour d'un mât mobile, comme dans le grément ordinaire, mais le mât qui tourne lui-même sur un pivot, en faisant tourner les vergues qui, étant invariablement fixées au mât, sont immobiles à son égard. Le mât est terminé à son extrémité inférieure par un tourillon de fer vertical entrant dans une crapaudine placée dans l'intérieur du vaisseau et est maintenu dans la situation verticale, malgré la rotation, par le moyen d'une jante horizontale placée ou sur le pont supérieur du vaisseau, ou à quelques pieds au-dessus par un échafaudage léger en bois ou en fer. Cette jante horizontale forme à son milieu un trou circulaire appelé étambrai, en terme de marine, dont le diamètre est égal (ou plus grand d'une ligne ou deux au plus) que le diamètre du mât en cet endroit. Il résulte de là que le mât n'est soutenu par aucun de ces cordages appelés en termes de marine haubans et étais. Il se soutient tout seul et ne résiste à l'effort que fait le vent pour le rompre que par sa propre force et son inflexibilité. Il y a sur le mât trois vergues horizontales, placées à distance entre elles. La vergue inférieure est élevée de six pieds au-dessus du pont, afin de laisser aux hommes un passage libre sous elle. Ces vergues sont solidement et invariablement fixées au mât, non par leur point de milieu, mais par un point placé de manière que le rapport de la longueur de la partie de la vergue qui débordé à *babord* à la longueur de la partie de la vergue qui débordé à *tribord* est celui de deux à trois. Les vergues sont garnies dans toute leur longueur sur leurs surfaces antérieures et postérieures de cordages verticaux que l'auteur appelle supports, tous frappés de la vergue supérieure à la vergue inférieure. Les distances horizontales de ces supports sont de six pouces pour les plus petits navires et n'excèdent pas dix-huit pouces pour les plus grands. L'objet pour lequel les supports sont établis est d'appuyer la voile sur une grande multitude de points, de manière qu'étant chargée par le vent, elle ne fasse jamais le sac et soit toujours sensiblement plane.

Le mât porte deux voiles ayant chacune toute la longueur des vergues, dont les longueurs sont égales. La voile supérieure est fixée dans tous ses points sur la vergue supérieure et se déroule jusqu'à la vergue centrale. La voile inférieure est fixée de même dans tous ses points sur la vergue intermédiaire et se déroule jusqu'à la vergue inférieure. La voile supérieure s'appelle *hunier* et la voile inférieure *basse voile*. Chacune de ces voiles est double, c'est-à-dire qu'il y en a une sur le devant du mât, et une sur le derrière. L'objet de cette disposition est de tenir toujours le petit côté de la vergue du côté du vent et le grand côté sous le vent, de manière que, dans les routes obliques, c'est tantôt une face du mât et tantôt l'autre qui en supporte l'action. Les voiles ne se carguent pas

à la manière ordinaire. Elles sont fixées en bas sur un rouleau de bois, autour duquel la voile se roule lorsqu'on veut la serrer pour la soustraire à l'action du vent, et se déroule, au contraire, lorsqu'on veut l'exposer à cette action. Le jeu de la voile pour se déployer est donc absolument semblable à celui d'un store. Ce jeu s'opère au moyen de deux cordages ou cargues disposés ainsi qu'il suit : la cargue est fixée entre les deux poulies du devant et du derrière au-dessus de la vergue plus élevée, sur laquelle la voile est attachée; la cargue descend ensuite derrière la voile jusqu'à la vergue plus basse qui est la limite de sa descente, elle passe sous le rouleau, se relève verticalement en avant de la voile, va passer dans une première poulie placée au haut de celle-ci pour prendre alors une direction horizontale, aller passer dans une seconde poulie fixée au dehors du mât, tomber sur le pont, être tirée de haut en bas, lorsqu'on veut serrer la voile, et au contraire être lâchée, pour que la voile, supposée alors roulée en bas sur un rouleau se déroule d'elle-même par le seul effet de sa pesanteur afin d'être exposée à l'action du vent.

Indépendamment des deux voiles appelées *hauiers* et *basse voile*, le mât porte deux autres voiles appelées *bonnettes*, les deux voiles supérieures et inférieures sont plongées à leurs extrémités par deux espèces de vergues, plus minces appelées bâtons de bonnettes lesquels sont solidement fixés avec des cordages à leurs extrémités sur les vergues. La vergue centrale n'a point de bâtons de bonnettes. Les bâtons sont garnis en avant et en arrière comme le sont les vergues de cordages verticaux appelés supports, et destinés aussi à supporter une voile. Cette voile, appelée *bonnette*, a pour hauteur sa chute, la distance qu'il y a entre la vergue supérieure et la vergue inférieure. Elle est attachée en haut, par tous les points de sa largeur sur le bâton de bonnette le plus élevé, fixée en bas sur un rouleau horizontal, ainsi que les voiles du centre, et elle se déroule et elle se déroule de même par le moyen de cargues disposées comme il est dit plus haut. Ainsi le mât soutient quatre voiles, qui sont le *hancier*, la *basse voile*, la *bonnette de bâbord* et la *bonnette de tribord*. Il n'y a que deux mâts, parce que l'auteur donne une grande largeur au système général des voiles, afin de diminuer la hauteur. Cependant on pourrait placer trois mâts. Dans son grément il n'a que des voiles carrées et point de *focs*, de voiles d'*étai*, d'où résulte la suppression du mât de *beaupré*. Le mouvement de rotation s'imprime au mât par le moyen d'un cordage appelé bras, appliqué à l'extrémité du grand côté de la vergue, et qu'on tire ou qu'on lâche dans le sens horizontal, suivant le sens dans lequel on a besoin de faire tourner la voile. La manœuvre de ce grément est très-simple. Supposons, ajoute l'auteur, qu'on soit au plus près, le vent soufflant du côté de bâbord, et qu'on veuille virer de bord vent devant. On lâche le bras de la voile d'avant, laquelle

se met immédiatement d'elle-même en girouette, parce que la surface de la voile sous le vent l'emporte sur la surface de la voile au vent; le vent n'agit donc plus que sur la voile d'arrière, et le vaisseau doit nécessairement venir au vent avec une force d'une grande énergie, et, pendant qu'il fait le premier mouvement de rotation, la voile de l'avant reste constamment en girouette. Lorsque le vaisseau est venu dans le lit du vent, on lâche le bras de la voile d'arrière, et cette voile se met immédiatement d'elle-même en girouette comme la voile d'avant. La rotation du vaisseau continue en vertu de la force d'inertie, les deux voiles de l'avant et de l'arrière restant toujours en girouette. Lorsque la continuation du mouvement rotatoire a amené les deux voiles à la direction relative au vaisseau, qu'elles doivent avoir pour la route sur le nouveau bord qu'on doit faire, alors on amarre les deux bras : les voiles cessent aussitôt de se mettre en girouette; elles commencent à prendre le vent pour la direction de la nouvelle route, en le recevant sur la face opposée à celle où elle le recevait sur l'autre, et on se sert du gouvernail pour empêcher l'abattage du vaisseau au delà de la direction de la nouvelle route. Dans la deuxième partie du système de l'auteur, ce grément peut s'appliquer aux vaisseaux ordinaires sans rien changer dans leur construction. En donnant alors à la voile une surface égale à celle de la voile qu'ils portent actuellement, il est évident que l'action du vent sur les voiles sera beaucoup plus puissante, et que la décomposition de force qui tend à incliner le vaisseau sera beaucoup moindre. Ainsi, avec une égale surface de voile, la rapidité du sillage sera beaucoup plus grande. Mais cette rapidité peut encore être prodigieusement augmentée, en doublant et en triplant la stabilité du vaisseau par un procédé qui consiste à placer de chaque côté du vaisseau un flotteur dont le déplacement soit réglé suivant l'action du vent sur les voiles, et dont la distance de l'axe du vaisseau soit égale à la hauteur du centre d'impression du vent sur les voiles au niveau d'eau. A la vérité, la distance des deux flotteurs pourrait tripler la largeur du vaisseau; mais cela est indifférent en pleine mer. A l'égard des ports ou rades où une si grande largeur deviendrait très-incommode, cet inconvénient peut disparaître en fixant chaque flotteur par deux traverses horizontales, mobiles sur deux axes verticaux; le premier appliqué contre le bord du vaisseau, et le second posé dans la traverse et dans le flotteur. Par ce moyen lorsqu'on arrivera dans une rade ou un port où l'on voudra faire disparaître l'énorme largeur du vaisseau, résultant de l'application des flotteurs, on lâchera l'arrêt qui les maintient à une grande distance du vaisseau, et en faisant tourner tout le système sur les quatre pivots verticaux, on amènera les flotteurs contre le bord du vaisseau.

Les flotteurs sont de longs cylindres très-

NUCTOGRAPHIE, ou *Art d'écrire sans y voir*. — *Invention de M. Julien Leroy*. — La base de cette invention est dans les deux parallèles élastiques que l'on tend à volonté, soit séparément, soit ensemble, selon qu'on le désire : le reste se compose d'une crémaillère, dans les nuctographes à ressort, et d'un crochet ou étoile, dans ceux portatifs. Le fond et les deux parallèles en soie, quoique peu de chose en eux-mêmes, dit l'auteur, n'en sont pas moins une difficulté vaincue : car les parallèles en bois, ou autres matières, empêcheraient, par leur solidité, de faire les lettres majuscules et les autres jambages plus grands que le corps d'écriture. Avec le nuctographe dont il s'agit ici, on écrit et plus droit et aussi bien qu'en y voyant. L'auteur ayant reconnu la nécessité d'une plume nuctographique, pour qu'on pût se servir avantageusement de l'instrument qui vient d'être décrit, imagina la suivante. Certain de la préférence qu'obtiendraient toujours les plumes d'oie, il a trouvé le moyen d'y adapter une soupape à ressort spiral ; le tuyau de la plume sert de réservoir d'encre ; et, comme l'on tient la plume avec le pouce et le médium, l'index, qui ne fait qu'appuyer sur la plume, fait aller à volonté, par un petit mouvement facile, la soupape qui laisse échapper une partie d'encre nécessaire et calculée pour un nombre de lignes déterminé ; de façon qu'en se servant du nuctographe on sait qu'après tel nombre de signes on a besoin de faire agir la soupape. Le tuyau d'une plume ordinaire porte de l'encre pour un jour ; la soupape peut s'adapter à toutes les plumes. L'auteur a varié les plumes de plusieurs façons : elles peuvent s'établir en métal, en verre ; et ayant reconnu les nombreux inconvénients que présentent les plumes à tube capillaire, M. Julien Leroy a cherché à y remédier et croit y être parvenu. Après avoir reconnu que la hauteur où pouvait se

tenir l'encre était en raison de son adhérence au tube capillaire, et sachant que les fluides ne pèsent qu'en raison de leur hauteur et de leur hauteur, il conclut qu'on pouvait augmenter la quantité d'encre en établissant un réservoir dont le sommet n'excéderait pas la hauteur observée, et que, quelque large que soit le réservoir, la pression n'est toujours relative qu'à une colonne du même diamètre de l'orifice dont la pesanteur est limitée par la hauteur. Cette plume est susceptible de contenir de l'encre pour plusieurs jours, à toujours écrire : elle peut remplacer les tire-lignes. Un petit bouchon de liège, dans lequel on pique cette plume, peut servir à empêcher de sécher l'encre. (*Brevets publiés.*)

NYCTOGRAPHIE. — *Invention de M. Dejean*. — Cette machine, à l'aide de laquelle un aveugle peut écrire avec la plume et l'encre, se compose d'un pupitre sur lequel est établi un châssis ou cadre mobile, pour monter et descendre au-dessus de la feuille de papier, à l'aide d'une crémaillère et d'un bouton à ressort. Le papier reste fixé, par un moyen d'une patte en fer. Une tringle en bois ou en fer sert à guider la main : il suffit de tenir cette tringle entre le quatrième et le cinquième doigt. La tringle est munie d'un bouton pour ne point gêner l'habitude contractée par la main. En avant de la tringle est une corde à boyau qui maintient le dessus de la plume et l'empêche de s'écarter. Un curseur en forme de poids, qui pousse la plume marchant, fixe le point où elle s'est arrêtée. Un moyen également simple apprend qu'on est parvenu au bout de la ligne : alors on baisse la tablette d'un cran et l'on recommence à écrire une nouvelle ligne. Quand toute la page est écrite, on relève la tablette au haut du pupitre, en levant le bouton à ressort. (*Société d'encouragement 1820, pag. 12.*)



OBJECTIFS ACHROMATIQUES. — D'après le rapport fait à l'Institut le 4 mai 1812, par MM. Arago, Bouvard et Delambre, on voit que M. Lerebours a présenté plus de quinze objectifs achromatiques à deux verres, de 43 à 45 lignes d'ouverture, et de 5 pieds de foyer. Trois de ces objectifs sont d'un flint-glass provenant des verreries de M. Dartigues, deux avec du flint de M. Dufougerai : la matière des autres est anglaise. On connaissait déjà la propriété du flint-glass de M. Dartigues, de fournir d'excellentes lunettes achromatiques ; mais les expériences de la commission ont établi que la perfection et l'habileté employées par M. Lerebours sont au-dessus de tout éloge : car tous les objectifs sont parfaitement achromatiques, et terminent les bords des images avec une netteté qui ne laisse rien à désirer. Les épreuves n'ayant laissé aucun doute sur

la bonté absolue des lunettes de M. Lerebours, elles furent comparées aux lunettes anglaises de l'Observatoire, c'est-à-dire à la lunette de Dollond, et à l'instrument de Ramsden. La commission assure que les instruments présentés par M. Lerebours sont de beaucoup supérieurs à ceux dont il s'agit, bien que la lunette de Dollond soit un peu plus courte et celle de Ramsden beaucoup plus longue avec moins d'ouverture. La commission conclut à ce que des félicitations soient adressées à M. Lerebours, sur le succès qui vient d'obtenir. La classe a adopté le rapport et les conclusions. (*Moniteur le 10 page 552.*)

OCEAN (*Courants de l'*). — *Expériences propres à déterminer leur direction et leur rapidité*. — *Découverte de M. Bernardin de Saint-Pierre, de l'Institut*. — Cet excellent

servateur, sur l'expérience et la sagesse qui l'on peut toujours se reposer, propose le moyen suivant, qu'il a éprouvé à plusieurs reprises. Il consiste à abandonner des flots, quand on est en mer, des bouteilles vides et bien bouchées, dans lesquelles on renferme une note relatant la date du jour, la latitude et la longitude. M. de Saint-Pierre cite trois expériences de ce genre qui lui ont réussi. Il n'est pas douteux, dit-il, que les routes parcourues par ces trois bouteilles ne déterminent en grande partie la vitesse et la direction des courants qui ont régné pendant qu'elles étaient à la mer. Il n'est pas moins certain que si, à ces trois points de projection, il se fût trouvé quelque écueil, les vaisseaux qui s'y seraient brisés auraient pu, au moyen de ces trajectoires, donner avis de leur désastre aux côtes habitées et en recevoir des secours. Il y a plus : les trois routes de ces bouteilles eussent offert, dans tous leurs points, les mêmes ressources aux naufragés. Or, suivant M. de Saint-Pierre, ces expériences si simples peuvent en même temps éclairer sur la direction des courants de l'Océan, et servir quelquefois au salut des navigateurs.

OCRE.—(Analyse de celle de Pourrain et de celle de Saint-Amand.) — Le département du Cher était autrefois le seul pays de la France qui exploitait une mine d'ocre. On assure que les Hollandais l'achetaient presque partout, et qu'après l'avoir fait calciner, ils la revendaient dix fois plus cher sous le nom de rouge de Prusse ou d'Angleterre. Le village de Pourrain possède une mine abondante de cette substance qui est exploitée par plusieurs particuliers. La plus grande partie de cette ocre est d'un beau jaune, l'autre tire sur le brun; cette dernière est employée de préférence, pour faire l'ocre rouge. Cette mine offre des couches dont l'épaisseur varie considérablement; on y trouve des lits d'oxyde brun de fer, dont les uns présentent une forme mamelonnée, et les autres sont divisés en pans irréguliers. On y trouve aussi des sulfures de fer dont la plupart sont dans un état de décomposition, ainsi que dans une marnière qui est à l'ouest, et dans laquelle on rencontre, en outre, quelque cornes d'ammon ou nautilus, de diverses grosseurs. On suit à Pourrain deux procédés différents dans l'exploitation de l'ocre. Le premier consiste à laisser sécher, dans un hangar, l'ocre que l'on retire de la mine à l'aide de pioches, à la pulvériser ensuite par le moyen d'une roue verticale qui tourne dans une auge horizontale, puis à tamiser dans une espèce de bluteau. On sait ce qui est connu, dans le commerce, sous le nom d'ocre jaune. Pour faire l'ocre rouge, on chauffe fortement, dans une espèce de four à réverbère, l'ocre qu'on a laissé sécher sous le hangar, et qui est en petits morceaux; ensuite on pulvérise et on tamise. L'action du feu détermine l'oxyde de fer, qui est le principe colorant de l'ocre, à se combiner avec une nouvelle quantité

d'oxygène, ce qui le fait passer de l'état d'oxyde jaune à l'état d'oxyde rouge. Dans le second procédé, on délaye avec de l'eau, dans un bassin carré, l'ocre que l'on a extraite de la mine; on laisse reposer le tout; l'ocre se précipite (ce lavage se fait probablement pour séparer les matières grossières qui se précipitent, et le dépôt dont il est question est celui qui se fait seulement après la séparation de ces premières matières); alors on fait écouler l'eau, et lorsque le dépôt a acquis une certaine consistance, on le divise en masses cubiques d'environ 4 pouces de côté, que l'on envoie dans le commerce après leur dessiccation. Pour obtenir de l'ocre rouge, on fait calciner ces masses cubiques; mais cette manière de préparer l'ocre rouge n'est point aussi bonne que la précédente, parce que l'oxygène, nécessaire à la saturation de l'oxyde de fer, ne peut que difficilement pénétrer jusqu'au centre de ces masses; aussi arrive-t-il fréquemment que leur intérieur n'est pas bien rouge. Néanmoins ce second procédé serait peut-être préférable au premier, et donnerait une couleur plus pure, si on avait soin de pulvériser les pains avant de les exposer au feu. La réputation qu'a acquise l'ocre de Pourrain, non-seulement en France, mais même chez l'étranger, a déterminé MM. Mérat et Guillot à en faire l'analyse. Un autre motif les y a encore engagés, c'est que les auteurs qui parlent des ocres ferrugineuses, se contentent de dire que ce sont des mélanges terreux, siliceux ou argileux, et de fer à l'état d'oxyde. Dans la composition d'une ocre estimée dans le commerce, 100 parties d'ocre calcinée ont fourni :

Silice,	65,54
Alumine,	9,03
Chaux,	5,05
Fer oxidé,	20,58
	<hr/>
	100,00

Il existe aussi, dans le département de la Nièvre, à Saint-Amand, une mine d'ocre que l'on exploite; elle est d'un jaune plus pâle que celle de Pourrain. Les mêmes chimistes l'ont également soumise à l'analyse, et ils en ont retiré les mêmes substances, mais dans des proportions très-différentes; 100 parties calcinées ont donné :

Silice,	92,25
Alumine,	1,91
Chaux,	3,23
Oxide de fer,	2,61
	<hr/>
	100,00

En comparant les résultats de ces deux analyses, on voit que l'ocre de Saint-Amand contient beaucoup plus de silice et bien moins d'alumine et de chaux que celle de Pourrain, et que l'oxyde de fer, qui est la partie colorante de l'ocre, y est environ sept fois moins abondante, ce qui doit, dans le commerce, faire donner la préférence à l'ocre de Pourrain. (Société d'encouragement, an XI, pag. 112.)

ŒUFS (*Incubation artificielle des*). — Depuis un temps immémorial, les Egyptiens sont en possession de faire éclore les poulets sans l'aide de poules. Ils emploient, pour y parvenir, des fours d'une construction particulière, désignés sous le nom de *mamals*. Dans cette contrée, les habitants du village de Bermé parcourent, à certaines époques de l'année, les provinces les plus éloignées, munis d'un fourneau portatif chauffé, à ce qu'il paraît, au moyen d'une lampe. Ils se chargent, à façon, de faire éclore les œufs, en achetant ceux-ci pour les revendre en poulets aux habitants. Les procédés des Berméens, fruit d'une longue pratique et favorisés par le climat du pays, n'ont pas été importés en Europe; ici des expériences assez nombreuses ont été entreprises pour parvenir au même résultat; M. de Bonnemain, physicien français, après avoir étudié avec un grand soin toutes les circonstances favorables à l'incubation naturelle, est parvenu à faire éclore les œufs d'une manière constante et plus assurée même que ne le font ordinairement les oiseaux de nos basses-cours.

Les appareils de M. Bonnemain se composent : 1° d'un calorifère par la circulation de l'eau; 2° d'un régulateur qui y est adapté pour maintenir une température égale; 3° d'une étuve échauffée constamment au degré de l'incubation, qu'il nomme *couveuse*. Il a annexé à celle-ci une *poussinière* destinée à réchauffer les poussins pendant les premiers jours qui suivent leur naissance.

Nous décrirons successivement ces trois appareils.

Le calorifère a pour but de transmettre la chaleur dans toutes les parties de l'étuve, à l'aide de tuyaux dans lesquels l'eau échauffée circule. Il se compose d'un foyer cylindrique en cuivre, contenant une grille qui le sépare du cendrier. Ce foyer est de toutes parts baigné dans l'eau par la chaudière cylindrique dans laquelle il est renfermé, et qui contient, en outre cinq tuyaux dans lesquels circule la fumée, afin qu'elle communique à l'eau la plus grande partie de sa chaleur avant de s'échapper par la cheminée.

Un ajustage, implanté à la partie supérieure de la chaudière, fait communiquer l'intérieur de celle-ci avec un tuyau vertical réuni avec un tuyau horizontal auquel sont soudés des ajustages à brides qui s'adaptent à un égal nombre de tubes. Ce jeu de tubes est introduit dans la paroi de l'étuve; il traverse celle-ci sous une pente presque insensible, et va sortir par le côté opposé; les mêmes tubes, deux fois recourbés, rentrent à 8 ou 9 pouces au-dessous dans l'étuve, qu'ils traversent de nouveau pour ressortir et rentrer encore; enfin, après avoir fait dans l'étuve deux ou trois circulations semblables (1), ils se réunissent de

nouveau au dehors de l'étuve en un seul tube transversal auquel est adapté un tuyau qui descend latéralement dans la chaudière, à la partie inférieure. Ce tuyau pourrait entrer dans la partie supérieure de la chaudière, et cette disposition est même plus commode pour emplir et démonter le calorifère. Mais, dans ce cas, il est convenable de faire descendre le tuyau jusqu'auprès du fond, d'interposer entre son orifice et le fond de la chaudière une capsule en cuivre fixée par trois attaches, afin que l'eau échauffée ne se dirige pas vers cet orifice, ce qui ralentirait le mouvement de l'eau; enfin, il est utile de souder à ce tuyau, autour de toute la partie plongée dans la chaudière, une double enveloppe pleine d'air qui empêche que l'eau descendant ne soit échauffée en passant dans la chaudière, ce qui diminuerait la vitesse de la circulation.

Un tube ouvert, élevé au-dessus du point le plus haut du premier tuyau, sert au dégagement de l'air contenu dans l'eau; un autre tube, adapté à l'une des parties inférieures, mais élevé au niveau des tubes de circulation les plus élevés, est surmonté d'un entonnoir par lequel on remplit l'appareil.

Tout étant ainsi disposé, on enlève le couvercle du foyer, on jette dedans du charbon de bois en quantité suffisante pour remplir à moitié ou aux deux tiers la capacité du fourneau; on remplace le couvercle, puis on ôte le bouchon de l'ouverture qui sert à allumer le feu, et l'on introduit, par cet orifice, quelques charbons embrasés. Lorsque le feu commence à s'allumer, on remplace le bouchon et l'on ouvre la porte du cendrier, jusqu'à ce que le tirage se soit établi, puis on ferme toutes les issues. Dans tout le chemin que suivent les produits gazeux de la combustion, ils communiquent à l'eau une grande partie de leur chaleur et sortent de la cheminée à une température peu élevée.

D'après ce que nous avons dit à l'article CALORIFÈRE, on concevra facilement comment l'eau échauffée dans le calorifère s'élève en raison de sa légèreté spécifique, acquise par un tuyau, et détermine un mouvement progressif dans tous les tubes, qui ramène dans la chaudière une quantité d'eau correspondante par le tuyau plongeur. Ce mouvement circulatoire une fois commencé doit continuer tant que l'eau continue à s'échauffer dans le calorifère, et que la température n'est pas égale dans toutes les parties de l'appareil. On conçoit qu'une égalité parfaite de température ne saurait exister, puisqu'il se fait une déperdition continuelle de chaleur au travers de toute la superficie des tuyaux; cependant la température de l'air renfermé dans l'étuve étant tantôt échauffée à une température peu différente de celle des nombreux tubes qui le traversent et les coudes au dehors

(1) On fait encore ordinairement passer au dehors de l'étuve un jeu de tubes au-dessus d'une sorte de cage doublée, à sa partie supérieure, d'une peau

de mouton avec ses poils, où les jeunes poussins vont se réchauffer.

de l'étuve offrant peu de refroidissement par l'air ambiant, la vitesse de circulation qui est toujours en raison de la différence entre les températures de l'eau sortant et de celle rentrant dans le calorifère, diminuerait beaucoup si l'on ne faisait pas déverser au dehors de l'étuve une plus grande quantité de chaleur, en appliquant donc-ci à entretenir la température douce de la *poussinière*.

On voit donc que plus le refroidissement de l'eau qui passe dans les dernières circulations des tubes sera grand, plus la circulation sera active dans toutes les parties, et plus la température sera égale dans tous les tubes qui échauffent l'étuve, et par suite dans l'air même de cette étuve. Afin de perdre le moins possible de chaleur, on ferait bien d'envelopper, avec des lisières de laine, le calorifère et toutes les parties des tuyaux situées à l'extérieur. M. Bonne-main, en faisant l'application de ces principes avec beaucoup de discernement, est parvenu à maintenir, dans ces sortes d'étuves, une température égale à un demi degré Réaumur près; mais cela ne suffisait pas encore pour résoudre le problème, il faut en outre que ce degré de température également réparti fût constamment celui qui convient à l'incubation. C'est au moyen de l'appareil dit *régulateur du feu* qu'on y est parvenu.

La température, ainsi régularisée dans le calorifère, les tubes qui circulent dans l'étuve y peuvent porter constamment la même quantité de chaleur dans un temps donné. Cependant cette condition ne suffit pas pour entretenir dans celle-ci une température constante, puisque la température de l'air atmosphérique varie beaucoup. Pour contrebalancer son influence, M. Bonne-main a terminé la tige en fer qui maintient le régulateur par une tête de boulon : une aiguille adaptée à celle-ci permet de faire tourner la tige, et par conséquent la vis qui est à l'autre bout, ce qui abaisse ou élève le tube en plomb. Dans le premier cas, le talon s'abaissant fait ouvrir le registre à bascule, et il faut une température plus élevée pour le fermer en dilatant le tube; on obtient donc ainsi une température régulièrement plus haute. Si, au contraire, on élève le tube en tournant l'aiguille dans l'autre sens, le registre offre une ouverture moindre, et se ferme à une température constamment plus basse. On voit qu'il est facile de déterminer ainsi, *à priori* le degré de température que l'on voudra donner à l'eau que le calorifère fait circuler dans le sens des tubes de l'étuve. Afin de faciliter encore les moyens de régler le calorifère, M. Bonne-main a tracé les divisions sur un cadran placé sous l'aiguille, et inscrit les mots *chaleur faible* et *forte* qui indiquent le sens dans lequel on doit tourner pour obtenir l'un ou l'autre effet.

Le calorifère à régulateur de M. Bonne-main, à l'aide de modifications appropriées,

peut être appliqué utilement à entretenir la température convenable à la végétation sous des couches, pour faire venir en toutes saisons, ou du moins avant que la saison la plus convenable les produise en abondance, diverses primeurs, telles que les asperges, petits pois, melons, etc. Des essais heureux en ce genre ont été faits au Jardin du Roi, à Paris. On pourrait encore appliquer cet ingénieux appareil à entretenir la température des serres, des appartements, des étuves, dans lesquelles on opère les fermentations *alcooliques* ou *acétiques*, les cristallisations du sucre candi, de l'acide tartrique, etc.

Lorsque l'on veut faire éclore les poulets dans l'étuve dont nous venons de parler, on allume le feu dans le calorifère et dès qu'au moyen du régulateur on a obtenu dans l'étuve le degré de température de l'incubation, on range les œufs les uns près des autres, sur des tablettes à rebords qui se trouvent dans l'étuve et qui sont fixées au-dessous de chaque jeu de tubes. Il est convenable de ne garnir ainsi, le premier jour, que la vingtième partie environ de la superficie des tablettes et d'ajouter chaque jour, pendant vingt jours une quantité d'œufs égale, afin que le vingt-unième jour les premiers œufs placés, éclosant pour la plus grande partie, l'on obtienne ensuite chaque jour le même nombre de poulets, ce qui occasionne régulièrement les mêmes soins pendant toute l'année.

Les premiers jours de l'incubation naturelle ou artificielle, une faible partie de l'eau contenue dans la substance de l'œuf s'évapore au travers de la coquille; elle est remplacée par une petite quantité d'air utile, plus tard, à la respiration du poulet. Si l'air atmosphérique qui entoure les œufs au degré de température était complètement sec ou très-peu humide, une plus grande partie de l'eau renfermée dans la coquille s'évaporerait au travers de ses pores, et le poulet pourrait souffrir beaucoup et même périr par suite de cette sorte de dessiccation. La vapeur aqueuse qui s'exhale dans la transpiration de la poule prévient ces mauvais effets, et cependant, lorsque le temps est très-sec, à peine cette vapeur suffit-elle; aussi les œufs éclosent-ils bien mieux dans la saison de la sécheresse, lorsqu'ils sont couvés près de la terre que si l'on mettait les œuveuses dans un grenier.

Dans l'incubation artificielle on obtient l'air constamment humide, en plaçant dans l'étuve quelques vases plats, des assiettes par exemple remplies d'eau.

Lorsque les poulets sont éclos, on les retire de l'étuve pour les porter dans la *poussinière* au-devant de laquelle est une petite auge grillée remplie de millet. On sépare à l'aide de compartiments les poulets éclos chaque jour, afin de modifier leur nourriture suivant leur âge.

L'incubation artificielle peut être utile pour fournir de jeunes poulets dans les

saisons où les poules ne couvent pas, et dans certaines circonstances locales, pour produire, fabriquer en quelque sorte un grand nombre de poulets dans un petite espace.

En effet, pour suppléer à un établissement où l'on se bornerait à faire éclore cent poulets par jour (et l'on pourrait obtenir mille poulets par jour dans une seule étuve), il faudrait douze poules couveuses pour cent cinquante œufs : en supposant qu'il en pût éclore les deux tiers, ce serait par un environ quatre mille trois cents couveuses. On sent qu'il serait presque impossible de les obtenir dans les temps utiles, lors même que l'on aurait rassemblé un nombre de quarante-trois mille poules, parce qu'en général il ne se rencontre pas un dixième du nombre des poules qui demande à couver. Il faudrait d'ailleurs que tous les jours sept cent vingt poules conduisissent leurs poussins, ce qui exigerait un emplacement considérable et des soins difficiles; tandis que ces poules, n'ayant pas été occupées à conduire leurs petits, auraient pondu au moins cent vingt mille œufs.

C'est ainsi qu'avant la révolution de 1830 M. Bonnemain avait créé un établissement lucratif, qui approvisionna de poulets, en toutes saisons, la cour de France et les marchés de Paris, dans les temps où les fermiers en manquaient. Les événements désastreux arrivés quelque temps après la formation de cet établissement causèrent sa ruine. On en a formé d'autres depuis; mais aucun ne paraît avoir été dirigé avec ces soins assidus qui avaient été donnés par l'auteur dans l'origine. Du moins il ne paraît pas qu'ils aient présenté des résultats aussi avantageux. (*Dictionnaire technologique*, art. *Incubation des œufs*.)

ŒURS. — (*Leur multiplication et leur conservation.*) — *Découverte de M. Parmentier.* — Selon ce savant, le moyen le plus efficace pour conserver les œufs pondus par les poules qui n'auraient point eu de communication avec les coqs, et ses expériences prouvent que ces œufs, désignés sous le nom d'œufs clairs, aussi sains dans leur usage que les œufs fécondés, résistent, sans s'altérer, à une température de 32 degrés, continuée pendant trente à quarante jours. Il est aisé de concevoir que s'il n'y avait absolument que des œufs clairs, ceux-ci ayant un principe de corruption de moins, les moyens connus et pratiqués pour en prolonger la conservation auraient plus de succès. Les œufs pondus à bord des vaisseaux sont d'une garde facile, parce que les poules qu'on embarque n'ont pas de communication avec les coqs. MM. Moreau et Hamelen-Désessarts ont certifié : le premier, avoir vu des œufs se conserver en bon état pendant trente-deux mois; et le second, en avoir gardé dans le meilleur état pendant trois ans. On pourrait donc faire entrer les œufs au nombre des approvisionnements de la marine, mais ne choisir pour cet effet que des œufs clairs et n'embarquer que des

poules vierges. Il n'est pas douteux, avec M. Parmentier, que si la ponte et la couaison se trouvaient une fois séparées et distinctes, celui dont les soins n'auraient vu que des œufs ne monterait sa baccour que des races de poules qui en fourniraient le plus; il ne leur administrerait les aliments les plus propres à accélérer, soutenir et à prolonger la ponte sans concours du coq. Celui qui spéculerait l'éducation des poulets agirait dans un contraire. (*Société d'encouragement*, an page 186; *Société philomathique*, même née, page 213; *Mémoires des sciences physiques et mathématiques de l'Institut*.)

Conservation des œufs. — La coque d'œufs est assez poreuse pour laisser tanis l'air qui, arrivant au contact de l'albumin ou blanc d'œuf, en détermine l'altération au bout d'un temps assez court. Pour prévenir cette altération, on prend les œufs frais, et on les plonge à plusieurs reprises dans un baquet rempli d'eau de chaux; chaux s'infiltré alors dans les pores de la coque, arrive au contact de l'albumine blanc d'œuf, avec lequel elle forme un composé insoluble qui bouche hermétiquement les pores de la coque, et qui, en s'opposant à tout accès de l'air, prévient ainsi toute altération subséquente.

OKYGRAPHIE, ou *Art de fixer par écrit tous les sons de la parole, avec autant de facilité et de promptitude que la bouche les exprime.* — *Invention de M. Blanc.* — L'okgraphie se propose deux fins : la première de fixer par écrit tous les sons de la parole avec autant de promptitude et de clarté que la bouche les exprime, et d'une manière plus correcte que la sténographie; la deuxième de rendre indéchiffable une correspondance que l'on veut tenir secrète. Pour écrire okgraphiquement, il suffit d'avoir un papi qui représente le manche d'un violon, c'est-à-dire rayé à quatre lignes. Les vingt-quatre lettres de l'alphabet sont réduites à treize signes principaux, qui, n'exigeant chacun pour leur formation qu'un trait de plume semblable à une virgule, sont tracés plus vite qu'aucune de nos lettres. Ces signes appliqués sur un papier réglé, reçoivent leur valeur de leur position : en sorte qu'un sur une ligne tel signe représente un b, sur une autre un f, et sur une autre un e, etc. Cette connaissance ne demande que fort peu d'application. La liaison de ces différents signaux entre eux, pour en former le mot composé toujours d'un seul trait de plume plus ou moins prolongé, exige plus d'étude et d'habileté; mais en peu de jours on peut facilement se rendre cette méthode familière.

OLÉOMÈTRE. — Le prix toujours croissant des graines oléagineuses fait que souvent les huiles que l'on en retire, et surtout l'huile de colza, sont falsifiées. Le plus souvent on mélange ensemble diverses espèces d'huile, d'autres fois, au contraire on ajoute aux huiles de graine des huiles de poisson, de foie de morue, etc., etc.

Divers moyens ont été employés pour reconnaître ces fraudes. M. Laurot, de Rouen, a imaginé une espèce d'aréomètre qu'il nomme *oléomètre*, et qui sert à reconnaître si l'huile de colza est pure ou si elle a été mélangée. L'emploi de cet appareil repose sur cette propriété des huiles, qu'à la température de 100°, elles sont loin d'avoir la même densité, et que les différences sont même très-sensibles.

L'oléomètre se compose d'une burette en fer-blanc faisant fonction de bain-marie; on y place un petit cylindre creux aussi en fer-blanc dans laquelle on introduit l'huile à essayer. On met ensuite l'appareil sur le feu; l'eau ne tarde pas à entrer en ébullition; la chaleur se communique à l'huile qui ne peut prendre une température supérieure à 100°. Un petit aréomètre plonge dans le liquide et en indique la densité; sa tige est partagée en parties égales; il a 200 divisions au-dessus de 0 et 25 au-dessous; enfin, un petit thermomètre indique quand l'huile est à 100°.

Comme nous l'avons dit plus haut, M. Laurot a reconnu que toutes les huiles n'ont pas la même densité à 100°, et que les différences sont très-sensibles sur la tige de l'oléomètre.

Ainsi avec l'huile de colza l'oléomètre s'arrête à

		00°
— de lin	—	210°
— d'œillette	—	124°
— de chènevis	—	136°
— de poisson	—	83°

M. Laurot a construit des tables sur lesquelles sont indiqués les degrés que doit marquer l'oléomètre quand il y a 5, 10 ou 15 p. 100 d'huile de poisson, ou d'une autre, mélangée avec l'huile de colza.

L'oléomètre plongé dans l'acide oléique s'arrête à 25° au-dessous de 0; il s'y enfoncé donc plus que dans l'huile de colza; par conséquent, en mettant de l'acide oléique dans de l'huile de colza, on pourrait y introduire d'autres huiles plus communes et plus denses, donnant un mélange dans lequel l'oléomètre s'arrêterait à 0°. M. Girardin a reconnu qu'avec l'acide oléique on pourrait frauder l'huile de colza de 39 à 40 p. 100 d'huile de lin ou d'œillette; mais on reconnaît facilement l'acide oléique aux caractères suivants: 1° son odeur; 2° avec le papier de tournesol bleu qui se trouve rougi; 3° enfin au moyen de l'alcool qui dissout l'acide oléique.

Ainsi donc, pour essayer une huile de colza, on s'assurera d'abord qu'elle ne contient pas d'acide oléique, puis on opérera comme nous l'avons dit précédemment.

Pour de plus amples détails nous renverrons aux *Mémoires de l'Académie de Rouen*, où se trouve un rapport remarquable de M. Girardin, sur l'instrument de M. Laurot, qui, suivant ce chimiste, est excellent pour reconnaître s'il y a un mélange, mais qui n'indique pas la nature des huiles qui se trouvent mélangées avec l'huile de colza.

Avant M. Laurot, M. Herdenreck avait indiqué le moyen suivant pour reconnaître si les huiles étaient falsifiées: 1° on met environ 1 gramme d'huile dans une petite capsule de porcelaine et on chauffe à la lampe à alcool; l'odeur qui se développe rappelle celle de la plante dont elle provient; 2° dans un verre à pied on verse 12 à 15 gouttes d'acide sulfurique à 66°. Avec les huiles de colza et de navette, il se forme peu à peu une auréole bleue verdâtre à une certaine distance de la goutte d'acide, tandis que vers le centre, là où la réaction est la plus intense, il s'élève quelques stries brunes. Avec les huiles de baleine et de morue, on commence à remarquer un mouvement particulier qui va du centre à la circonférence, et en même temps il se manifeste une coloration de plus en plus rouge. M. Penot, de Mulhouse, a répété les expériences de M. Herdenreck, et les résultats qu'il a obtenus sont à peu près identiques. Ils se trouvent consignés dans les *Bulletins de la Société industrielle de Mulhouse*.

OPTICIEN (Art de l').—Voyez l'article suivant **OPTIQUE** et les titres spéciaux des divers objets d'optique. Nous nous bornerons ici à mentionner les deux inventions suivantes.

Lunettes à diaphragme.—Ces lunettes doivent servir à rendre la vue plus nette et moins fatigante pour les presbytes, et à prolonger la vue aux personnes affectées de la cataracte.

Canne à lunette.—*Invention de M. Jecker, de Paris.*—Cette canne a la forme d'un rotin. Le corps qui reçoit les verres est en cuivre verni; l'objectif a dix-sept pouces et demi de foyer et un pouce d'ouverture; l'oculaire a quatre lentilles ou verres, dont le foyer est réglé selon les convenances de chacun; elles donnent ensemble six lignes de foyer, qui, contenues trente-cinq fois dans dix-sept pouces et demi, foyer de l'objectif, rendent la lunette susceptible de grossir trente-cinq fois. On peut placer un verre noir devant l'oculaire quand on veut examiner le soleil. Le mécanisme de la lunette est semblable à celui des lunettes ordinaires; elle n'est qu'à un seul tirage. La pomme de la canne se visse sur l'objectif, et lui sert de couvercle; il y a un trou à la hauteur convenable pour passer un cordon, qui tourne autour d'un diaphragme placé dans l'intérieur et qui conserve ainsi le passage libre au rayon visuel. Un troisième nœud est un pas de vis qui reçoit le bout inférieur de la canne, lequel est en bois. Les verres peuvent facilement se démonter: on dévisse d'abord la pomme de la canne et on retire l'objectif; pour nettoyer les quatre autres verres de l'oculaire, on dévisse la canne au troisième nœud, puis le ressort dans lequel glisse le coulant et le chapeau, ensuite on retire le porte-verre des deux premiers oculaires. Cette canne convient aux personnes qui habitent sur les côtes, pour observer un vaisseau en mer, ou aux officiers chargés de faire des reconnaissances militaires. (*Société d'encouragement*, juin 1816.)

OPTIQUE. — Ce mot, formé en grec du nom de l'œil (*ὄψις*), est consacré à la science qui s'occupe des lois de la vision, et par conséquent de la lumière qui en est l'objet. On la divise en catoptrique pour les effets des rayons réfléchis par les miroirs, et en dioptrique pour les effets des rayons réfractés par les verres ou par les autres corps transparents. De ces deux moyens employés à la fois, on a donné aux télescopes à miroirs et aux chambres obscures le nom d'*instruments catadioptriques*. On regarde encore comme appartenant à l'optique les lois de la perspective.

L'optique est une des branches les plus importantes des sciences physico-mathématiques; non-seulement elle sert à expliquer les lois naturelles de la vision, non-seulement elle recherche les propriétés de la lumière et expose la théorie des couleurs, elle sert encore à rendre raison d'une grande quantité de phénomènes de la nature qui frappent nos yeux, et surtout à nous faire connaître les erreurs et les illusions de la vue. Elle a permis de pousser bien loin l'investigation dans les sciences naturelles, et l'astronomie doit à son secours ses plus belles découvertes. D'un autre côté, l'optique présente des difficultés qui égalent son utilité. Ses principes généraux, ses lois fondamentales ne sont pas toujours assis avec cette certitude qu'on remarque en d'autres parties des sciences exactes. Ce n'est qu'à force d'expériences et par de savantes combinaisons de ces expériences entre elles qu'on peut espérer de parvenir à fonder l'optique sur des bases solides. Les travaux de notre époque tendent à ce but; les résultats déjà obtenus en promettent de plus grands encore.

Les premières traces des connaissances théoriques concernant les diverses branches de l'optique se trouvent dans l'école de Platon. On croit qu'Empédocle est le premier qui ait écrit systématiquement sur la lumière; cependant le plus ancien traité d'optique que nous possédions, mais sans doute défiguré, est celui qu'on attribue à Euclide. Ptolémée fit sur cette science un ouvrage plus étendu, dont l'*Optique* d'Alhazen, astronome arabe du xi^e siècle, n'est qu'un commentaire. Vitellion, géomètre polonais du xiii^e siècle, et Roger Bacon publièrent des ouvrages sur l'optique; pourtant ce fut seulement vers le milieu du xvi^e siècle qu'elle a commencé à former une véritable science. Maurolyco ouvrit la voie par son ouvrage, plein de remarques intéressantes, intitulé : *Theoremata de lumine et umbra ad perspectivam radorum incidentium* (Venise, 1575, in-4^e). J.-B. Porta, gentilhomme napolitain, prépara la découverte du mécanisme de la vision par son invention de la chambre obscure, à laquelle il compare l'œil dans son livre intitulé *Magia naturalis* (Naples, 1589, in-folio); mais il ne donna aucune suite à cette idée ingénieuse, et ce fut Képler qui, dans son *Astronomiæ pars optica*, exposa le premier la théorie de la vi-

sion, au milieu d'une foule de recherches curieuses.

En 1637, la *Dioptrique* de Descartes vint changer la face de la science. Plusieurs savants s'occupèrent alors de la lumière : toutes les branches de l'optique reçurent de notables développements, et les principaux instruments furent bientôt inventés ou perfectionnés. Jacques Gregory publia son *Optica promota* (Londres, 1663, in-4^e) qui suivirent les *Leçons d'optique* de Barrow, en 1667, et le *Traité de la lumière* de Huyghens, en 1678. Newton pénétra plus profondément dans la science. Avant lui, on connaissait bien les principales propriétés de la lumière, sa réflexibilité, sa réfrangibilité, etc. ; mais on était loin de se douter qu'il fût possible de la décomposer; la révélation de ce grand secret par Newton compléta toutes les théories et rendit raison de phénomènes jusqu'alors inexplicables. Son *Optique* avait paru en 1706. Pendant quelque temps, des géomètres célèbres marchèrent sur les traces de Newton, s'appliquant à développer et à soumettre au calcul les lois de la réfraction et de la réflexion de la lumière. En 1747, Euler, dans le but de remédier à la dispersion des couleurs produite par la réfraction des verres de lunettes, chercha la loi de cette dispersion, et fut conduit à des résultats différents de ceux de Newton. A la discussion qui s'établit à ce sujet entre Euler et Dollond, on doit l'invention des verres achromatiques et l'un des plus beaux ouvrages d'Euler, sa *Dioptrica*. Dans ce livre Euler ramène à des formules générales, et cependant très-simples, la théorie de l'aberration de réfrangibilité et de sphéricité. Depuis, Klugel a exposé les théories d'Euler d'une manière abrégée dans l'*Analytische Dioptrik* (Leipz., 1778).

Dans ces derniers temps, la science s'est encore enrichie d'une foule de belles expériences sur les propriétés de la lumière et de la découverte de propriétés nouvelles, telles que celles de sa polarisation, la photographie, etc. En même temps, les instruments sont arrivés à leur plus haute perfection. — Voy. les *Traités d'optique* de Smith, Priestley, La Caille, etc., le *Traité de la lumière* de Sir J. Herschell, et l'*Histoire de l'optique*, de Priestley (1).

C'est sur l'optique que l'art du lunetier a fondé la théorie de la vision. Cet art est un des plus précieux pour l'humanité; c'est par le secours de cet art que des verres, taillés d'une certaine manière, soutiennent les vues faibles, étendent les vues courtes, rapprochent des yeux et leur rendent sensibles des objets qui étaient cachés dans leur extrême petitesse ou dans leur éloignement. Cet art, si utile pour nos besoins, sert encore à nos amusements, par les spectacles nouveaux qu'il nous procure. Il a aussi beaucoup ajouté aux connaissances de l'astronomie et de l'histoire naturelle; enfin

(1) Extrait de l'*Encyclopédie des gens du monde*.

son invention, qui ne remonte guère que vers 1280, nous donne une jouissance inconnue aux anciens; et les vieillards, les myopes et les presbytes, qui autrefois étaient dans une triste privation de l'usage entier de leurs yeux, n'ont plus à se plaindre aujourd'hui des torts de l'âge ou de la nature envers eux. — *Voy.* LUNETTES, TÉLESCOPE.

Passons maintenant à l'examen de quelques-uns des phénomènes optiques de l'atmosphère :

Transparence de l'air. — « Quoique l'air soit un des milieux les plus transparents qui nous soient connus, dit M. Martin, il absorbe une partie des rayons lumineux qui le traversent; ainsi lorsque la lune et le soleil passent au méridien, leur lumière est éblouissante, tandis qu'on peut fixer le soleil quand il est à l'horizon; et cela tient uniquement à ce que, dans le second cas, la lumière traverse un plus grand espace de l'atmosphère que dans le premier. La transparence de l'air varie beaucoup, suivant une foule de circonstances; elle est singulièrement accrue lorsque l'atmosphère est chargée de vapeur aqueuse. Quand l'air occupe un grand volume, il réfléchit sur tout le rayon comme un verre coloré en bleu; de là la couleur verte du ciel. Ainsi quand en hiver le soleil est à l'horizon, les rayons bleus du spectre sont toujours réfléchis avant que la lumière arrive jusqu'à nous, et l'astre nous paraît rouge.

Crépuscule. — « Quand le soleil se couche, le ciel se teint dans l'horizon de couleurs rouges et jaunes; dans l'orient on remarque une teinte rougeâtre qui atteint son maximum lorsque le soleil descend sous l'horizon; lorsqu'il a disparu, on remarque dans l'est un segment bleu foncé bordé d'une teinte rouge qui monte peu à peu vers le zénith, tandis que dans l'occident la teinte rouge est de plus en plus foncée. Quelques étoiles deviennent alors visibles, et l'on remarque à l'occident un segment de leur blancheur que Brandes a désigné sous le nom de leur crépusculaire; celle-ci s'éteint à son tour, et même les étoiles de sixième grandeur deviennent visibles: c'est la fin du crépuscule astronomique.

« Dans les pays chauds il n'y a pas de crépuscule. En Dalmatie, il fait nuit une demi-heure après le coucher du soleil; au Chili, au bout d'un quart-d'heure, et à l'équateur au bout de quelques minutes, suivant M. de Humboldt. Le crépuscule dure très-longtemps dans les pays froids où la lumière est réfléchie par les parties aqueuses et glacées qui nagent dans l'atmosphère. Chacun sait que dans un même lieu les apparences de l'aurore et même du crépuscule varient d'une saison et même d'un jour à l'autre.

« Lorsque après le coucher du soleil le ciel est couvert d'une teinte pourpre, on peut prédire le beau temps pour le lendemain; c'est le contraire lorsque la teinte est blanche et jaunâtre, surtout lorsque cette teinte est assez vive pour que le soleil paraisse blancheâtre. »

Scintillation des étoiles. — « Elle est beaucoup plus sensible dans les étoiles fixes que dans les planètes; on la remarque principalement lorsqu'elles s'inclinent sur l'horizon, et suivant Kaemtz, lorsque des vents violents règnent dans les régions supérieures de l'atmosphère. Entre les tropiques cette scintillation est presque nulle; suivant Humboldt, elle paraît due à ce que la densité des couches atmosphériques varie à chaque instant, ce qui fait varier en même temps la réfraction des rayons stellaires. Les changements dans l'intensité et la couleur de ces rayons sont dus, comme M. Arago l'a prouvé, à des phénomènes d'interférences. — *Voy.* SCINTILLATION.

Mirages. — « Quand l'air est calme, des objets éloignés, examinés à l'aide d'un télescope, paraissent osciller; s'ils sont petits, ils paraissent doubles, triples et même quadruples. Le même phénomène se produit dans les couches échauffées par un terrain sablonneux; des hommes, des arbres paraissent se réfléchir dans une onde paisible: telles sont les illusions du mirage qui tourmentent les voyageurs altérés dans les déserts de l'Afrique. Si la terre est plus froide que l'atmosphère, les objets paraissent élevés au-dessus de leur position, c'est ainsi que Scoresby et d'autres ont observé que les côtes paraissent souvent élevées dans le nord au-dessus de leur position.

Des halos en général. — « Lorsque la lumière provenant d'un astre quelconque est réfléchie par des particules d'eau et de glace, il en résulte des halos; ceux-ci se distinguent, suivant leur grandeur et leurs causes, en couronnes et en halos proprement dits. Les couronnes se montrent lorsque des nuages légers ou des brouillards passent devant le soleil. Elles sont plus faciles à apercevoir autour de la lune qu'autour du soleil dont la lumière éblouit le spectateur.

« Lorsque le soleil est près de l'horizon et que l'ombre de l'observateur tombe sur de l'herbe, sur un champ de blé, on remarque autour de l'ombre une lumière particulière fort vive, surtout dans le voisinage de la tête. Ce phénomène est commun dans les mers polaires. Un observateur placé dans la hune du mât de misaine voit souvent quatre ou cinq cercles dessinés sur la brume.

Halos, Parhélies et Cercles parhéliques. — « Ils n'existent que lorsque l'air est rempli de particules glacées. On remarque d'abord un grand cercle vertical dont le soleil est le centre. Ce cercle, appelé halo, est coupé par un autre cercle horizontal qui passe par le centre du premier; au point d'intersection des deux cercles sont des surfaces régulières lumineuses appelées parhélies. Ce cercle horizontal est toujours blanc. Souvent on observe plusieurs parhélies sur ce cercle placées à des distances variables du halo blanc; puis des portions de cercles tangentes à la partie supérieure du halo, et enfin des cercles circumgénitaux colorés.

Arc-en-ciel. — « Le phénomène de ce nom a lieu lorsque les rayons du soleil à l'ho-

rizon viennent frapper sur des gouttes de pluie. Il se compose ordinairement de deux arcs : l'un, extérieur, est formé du haut en bas des couleurs suivantes : violet, indigo ; bleu, vert, jaune, orangé, rouge ; dans l'arc intérieur qui est moins visible, les couleurs se suivent dans un ordre inverse. Le centre de l'arc-en-ciel est toujours placé sur la ligne qui passe par le centre du soleil et l'œil de l'observateur. »

ORFÈVRERIE. Voy. BIJOUTIER-ORFÈVRE.

ORGUE DE BARBARIE, D'ALLEMAGNE, OU ORGUE A CYLINDRE. — Instrument mécanique conçu exactement sur le principe de l'orgue ordinaire, mais dans lequel une manivelle, qui met le soufflet en mouvement, fait en même temps tourner un cylindre sur lequel sont placés des crans qui remplacent les doigts de l'exécutant et font lever une bascule qui permet à l'air de s'introduire dans les tuyaux ; les points extrêmes de l'axe du cylindre étant mobiles, on peut y noter différents airs qui se produisent en raison du lieu où le cylindre est momentanément fixé. On en a quelquefois construit d'une assez considérable dimension ; mais les plus répandus sont précisément les plus petits, dont on se sert pour apprendre des airs aux oiseaux et que, pour cette raison, l'on appelle *serinettes* et *merlines*. — On nomme *tonotechnie* l'art de noter les cylindres, c'est-à-dire d'y implanter régulièrement les crans qui doivent mettre les tuyaux en résonance (1).

ORGUE EXPRESSIF. — En 1829, M. Erard s'occupait d'un nouvel orgue pour la chapelle des Tuileries. Indépendamment des ressources et des perfectionnements que présentait celui de 1827, il y avait introduit un jeu d'*anches libres* (Voy. l'article *Orgues*), rendu expressif par le seul enfoncement des touches. L'exécution de ce jeu fut confiée à un nommé Cosyn, qui avait travaillé chez Grénié à faire des essais, et avait construit les premiers instruments. Ce fut lui qui fit aussi les trois jeux expressifs de l'orgue de Beauvais. — L'orgue qu'Erard faisait poser en 1830 fut brisé dans les journées de Juillet, et les débris en furent dispersés. Cependant le jeu expressif fut sauvé, et M. Pierre Erard, neveu de Sébastien, l'a conservé dans ses ateliers ; mais jusqu'à présent cette invention n'a eu aucune suite.

Malgré ces tentatives, l'orgue expressif serait resté presque ignoré si une cause bien minime n'était venue lui procurer une grande popularité. En 1829, un sieur Pinsonnat se fit breveter pour la découverte d'un nouveau diapason nommé *typotone*. Ce n'était qu'une languette de métal fixée sur une petite plaque de nacre ou d'argent que l'on plaçait entre les dents, et que l'on mettait en vibration au moyen du souffle de la bouche (2). Ce petit instrument donna

l'idée de réunir plusieurs de ces languettes sur une même plaque et d'en faire un jouet d'enfant ; puis on augmenta successivement le nombre des languettes et les dimensions de l'instrument au point de ne pouvoir plus le jouer à la bouche. Alors on en fixa les lames à un petit soufflet qu'on faisait agir entre les mains, pendant que les doigts, appuyant sur un clavier de quelques touches, donnaient issue à l'air comprimé, ce qui mettait les lames en vibration. Cet instrument ou plutôt ce joujou, que l'on nomma *accordéon*, eut une vogue prodigieuse, et, tout indigne qu'il était, il osa pénétrer jusque dans le sanctuaire, où le mauvais goût souffrit qu'il mêlât sa voix aigre à la majesté des chants divins.

Mais bientôt l'accordéon, lui-même prit des proportions si étendues, que l'on ne pouvait plus le tenir entre les mains, ni en faire agir les touches devenues trop nombreuses, et l'on prit le parti d'en faire un instrument à clavier régulier et à soufflets séparés mis en jeu par les pieds. — Les premières de ces orgues, qui avaient beaucoup d'analogie avec les anciennes *régales*, n'avaient que trois octaves ; mais on ne tarda pas à leur en donner jusqu'à sept. Fourneaux en fit à deux claviers, dont l'un sonnait le *seize pieds* et l'autre le *huit pieds*. (Voy. l'article *Orgues*.) On plaça dans les angles des tables d'harmonie qui donnèrent aux sons de la rondeur et de la force. Enfin M. Debain en fit à quatre registres différents par leur accord et par leur qualité de sons. Comme le prix peu élevé de ces orgues les rendit bientôt populaires, et que leur vente produisit des bénéfices considérables, beaucoup de personnes se mirent à en fabriquer, et l'on en vit paraître une quantité considérable sous les noms d'*éoline*, *élodicon*, *harmonica*, *orgue expressif*, *poikilorgue*, *harmonium*, *atrophon*, etc., quoique au fond ce fût toujours le même instrument, lesquels eurent une grande vogue, la vogue de la nouveauté ; mais ils ne la justifiaient aucunement, attendu qu'ils n'avaient rien de cette solidité de l'orgue à tuyaux, de cette puissance et de cette suavité de sons qui le distinguent.

L'empirisme et la routine seuls avaient guidé les facteurs qui s'étaient occupés de cet objet, l'art n'avait pas dit son dernier mot. — Il s'agissait avant tout de découvrir les lois acoustiques et physiques qui régissaient ces lames vibrantes, afin que, procédant avec symétrie, on en pût analyser les ressources, faire en sorte d'éviter le timbre maigre et nasillard qui leur est particulier, et donner au contraire plus d'ampleur et de vigueur aux sons qu'elles produisent. Afin de leur ôter leur timbre métallique, on avait bien essayé de renfermer ces lames dans des caisses hermétiquement closes, mais on ne fit rien encore de nouveau, car les sons qu'on obtint, assez mélodieux il est vrai, avaient ce désavantage capital, d'être d'une faiblesse extrême.

Le découragement s'était emparé des fac-

(1) Extrait de l'*Encyclopédie des gens du monde*.

(2) C'est ce que, bien avant 1829, dans nos écoles, nous appelions *guimbarde*.

teurs, et on était menacé de perdre le fruit de tant d'efforts et de ne pouvoir réaliser la belle pensée qui les avait animés, lorsque M. Stein, facteur d'orgues à tuyaux, bien connu par les importants travaux qu'il exécuta en ce genre, fit connaître à cette époque un nouveau moyen d'appliquer cette lame métallique, et vint enrichir la science de ses belles observations sur la forme la plus convenable qu'on devait donner à l'anche et sur les matières les meilleures à employer pour leur fabrication. Le nouveau moyen que proposait M. Stein consistait en une série de cases sonores ou caisses vides, sur lesquelles il adaptait les anches et dont il était parvenu à construire le diapason exact, après des recherches sans nombre et un travail opiniâtre et soutenu. Ces cases sonores, qui vibraient à l'unisson de la lame métallique, faisaient l'office de tuyaux ordinaires en coûtant bien moins cher et sans prendre autant d'espace, enveloppaient le son, l'augmentaient considérablement et lui donnaient l'éclat que l'on avait jusqu'alors supposé inévitable. Muni de cette belle innovation, par laquelle il produisait des sons d'une puissance égale à celle des tuyaux et dont la qualité ne le cédait pas aux derniers, M. Stein établit un nouveau système d'orgues *expressives* qu'il disposa de telle sorte que, par un mécanisme d'une simplicité exemplaire et par là d'une grande solidité, ces instruments pouvaient être livrés à un prix peu élevé.

Nous allons donner en peu de mots l'explication de ces sortes d'instruments en nous basant sur celui de M. Stein, qui mérite à tous égards la seule mention que nous puissions donner. Un soufflet est disposé sous l'instrument de manière qu'en pressant des pieds deux planches de bois ou patins, ce soufflet s'enfle et va exprimer son vent dans une caisse dite *chambre à vent*. Là, au moyen de registres placés au-dessus du clavier, l'organiste peut faire entrer le vent dans tel ou tel jeu. Le clavier ayant pour fonction de soulever les soupapes placées au-dessus des anches, c'est-à-dire des lames, permet à l'air contenu sous le jeu de s'échapper en glissant entre les lames dont les soupapes sont ouvertes, et de cette manière de les faire vibrer.

Il existe, nous l'avons dit, dans l'instrument de M. Stein une amélioration heureuse pour la qualité des sons, celle des *cases sonores*. Ce sont des espèces de caisses formées par l'assemblage de feuillettes minces en bois de tilleul, lesquelles, ayant une capacité raisonnée, vibrent à l'unisson de la lame qu'elles supportent; chaque lame a sa case propre et la forme intérieure de ces cases, ordinairement parallélogramme, varie cependant avec les dimensions, selon le timbre de chaque jeu.

On ne comprend pas comment, jusqu'à l'invention de ces cases par M. Stein, c'est-à-dire jusqu'en 1847, on n'ait pas eu l'idée de ce perfectionnement. Le motif, nous le

croions, est que malheureusement la facture d'orgues n'avait pas encore compté de constructeurs acousticiens.

On s'étonnera peut-être de voir notre prédilection pour les deux facteurs Stein et son fils; mais nous ne faisons ici que leur rendre justice. Puissent ces témoignages que nous donnons à leur talent les consoler au milieu des déboires qu'ils doivent éprouver dans le cours de leur carrière et de leur profession!

ORGUES. — L'orgue est le plus grand, le plus harmonieux et le plus puissant des instruments de musique. Il forme à lui seul un orchestre par la variété des sons qu'il produit, et par la diversité des instruments qu'il imite; il réunit le jeu tendre de la flûte, le cri perçant du fifre, les sons champêtres des musettes, des hautbois, des clarinettes, des bassons; le bruit éclatant des clairons et des trompettes; il rend les effets de l'écho et semble même emprunter les accents des voix humaines. C'est pourquoi il a conservé le nom d'orgue, qu'on donnait autrefois à toutes sortes d'instruments, c'est-à-dire *l'instrument par excellence*. Par sa nature, par son mécanisme, par ses inépuisables ressources, il semble tout à fait digne de l'usage auquel on l'a spécialement destiné, savoir, de présider aux réunions dans lesquelles on invoque la Divinité, soit qu'il unisse ses grandes voix aux prières des fidèles, soit qu'il alterne avec elles, entretenant sans cesse dans tous les cœurs les sentiments de ferveur et de reconnaissance.

L'invention des orgues est aussi ancienne que le mécanisme en est ingénieux. Les voyageurs rapportent que les Chinois ont eu, longtemps avant les autres, une sorte d'orgue, mais assez petit pour qu'on pût le porter dans la main.

La facture d'orgues à tuyaux, de même que tous les arts, n'a dû se développer qu'avec les autres connaissances humaines, et de plus, subir toutes les influences des progrès et des perfectionnements de presque toutes les sciences, physiques, mécaniques et métallurgiques, et particulièrement de la science musicale. Aussi, si l'on se reporte à cette époque que signale la naissance du Christ, verra-t-on l'orgue dans l'enfance la plus complète.

Inventé par Ctésibius, mathématicien d'Alexandrie, environ 150 ans avant l'ère chrétienne, on ne connaissait cet instrument que sous le nom d'*hydraulique*, (*ὕδωρ*, eau, et *αἴλος*, flûte), c'est-à-dire de machine hydraulique; attendu que vers ce temps on ne se servait pas de soufflets pour alimenter les tuyaux. Une chute d'eau, convenablement employée, chassait vivement l'air dans les conduits, et la touche servait à donner passage à cet air qui devait faire vibrer le tuyau qui lui était adhérent. On conçoit combien ce mode d'alimentation devait être inégal, et combien l'accord des sons devait en souffrir; néanmoins les hommages de nos plus illustres écrivains profanes

et sacrés n'ont pas manqué à cet instrument, et il fut maintes fois célébré en prose et en vers.

Tertullien et Claudien sont les deux plus grands admirateurs de l'hydraule, ils en parlent dans les termes les plus éloquents. Saint Jean Chrysostome nous le fait également connaître comme une merveille sans égale. Quoi qu'il en soit, toujours est-il que l'hydraule fut une des plus belles inventions de son époque. Cette conception fut le premier pas dans celle du magnifique instrument qui nous occupe, et si l'empereur romain Néron n'a fait que ce seul bien, celui d'avoir retrouvé l'hydraule, sachons-lui en gré. Tout le monde connaît l'anecdote racontée par Suétone, que ce prince, s'occupant plus des choses futiles que de celles ayant rapport à la bonne administration de l'empire, avait su reconstruire entièrement l'orgue hydraulique et retrouver les idées de Ctésibius et de Hiéron, et que, quoique attaqué par Vindex et Galba révoltés, il n'en continuait pas moins ce travail, puisque, pendant le plus fort du danger et au moment où il avait le plus besoin de l'appui du sénat, au lieu d'en solliciter de prompts secours, il passa la plus grande partie de son temps à leur expliquer le mécanisme de cet instrument et à le leur faire entendre, leur promettant d'en jouer souvent au théâtre, pourvu que Vindex lui en laissât le loisir.

Dès cette époque, l'hydraule servit à une foule d'emplois. Dans les cirques, il réglait les combats des gladiateurs et des athlètes; dans les théâtres, il intervenait surtout pour guider les exercices des pantomimes; dans les palais, il présidait à tous les festins et à toutes les fêtes. Bientôt l'emploi de l'hydraule s'étendit considérablement, et au iv^e siècle, on le rencontrait en Italie, dans les Gaules, partout enfin où Rome avait porté son luxe et ses plaisirs.

Théodore, saint Augustin, saint Hilaire, saint Ambroise, Cassiodore, etc., ont connu l'hydraule, et nous apprennent que de leur temps l'usage profane que l'on faisait de cet instrument était cause que jusqu'alors on ne l'avait pas employé dans les basiliques chrétiennes; aussi ne voyons-nous son usage définitivement consacré qu'en 660, alors qu'un bref du Pape Vitalien vint en ordonner l'adoption générale. De ce moment date véritablement l'ère de l'orgue; car ce n'est guère que de ce temps que nous le voyons grandir et prospérer pour venir, à travers quinze siècles, atteindre les hautes limites de perfection auxquelles il est arrivé de nos jours.

Quoique, suivant une ancienne tradition adoptée par plusieurs historiens, il semble avéré que le premier orgue qui parut en France fut celui qu'envoya Constantin V, Copronyme, à Pépin le Bref, vers 757, et qui fut placé dans l'église de Saint-Corneille à Compiègne, cependant des documents très-authentiques nous apprennent qu'il était déjà connu avant ce temps; car Clovis,

comme on le sait, aimait fort la musique, reçut en gage d'alliance, de Théodoric, roi des Ostrogoths, un orgue et un chanteur nommé Acorède, lesquels faisaient le ravissement de la cour de ce prince. Il ne reste aucun moyen de se convaincre du système de ces deux instruments; mais par analogie il est à croire que c'étaient des orgues hydrauliques.

L'orgue pneumatique était cependant connu, car on en trouve une description dans une épigramme de Julien l'Apostat; et saint Augustin, dont les expressions ne laissent aucune équivoque, dit l'avoir également vu; mais soit que l'hydraule valût mieux, ou soit que dans ce temps-là, comme aujourd'hui, les innovations n'eussent pas le mérite de plaire, toujours est-il que l'hydraule disparut sinon entièrement, car on en trouvait encore des traces en Italie au xvii^e siècle (l'hydraule qui existait dans la célèbre grotte de Ferrare et qui s'alimentait naturellement, conception du fameux cavalier Bernin, en est une preuve), du moins il ne s'employa plus au xii^e siècle, et l'orgue pneumatique conserva seul les privilèges attachés à l'orgue et à ses fonctions. Il résulte encore de l'épigramme de l'empereur Julien et de la description de l'orgue par Vitruve, que la première idée du système des orgues pneumatiques, c'est-à-dire de l'alimentation de vent par condensation, se composait d'une ou plusieurs outres que l'on remplissait d'air à l'aide du souffle. Les soufflets, quoique encore bien imparfaits, ne tardèrent pas à être appliqués cependant, et l'obélisque de Théodose, à Constantinople, érigé après la mort de ce prince, présente sur l'une de ses faces un orgue à soufflets, de la forme des pistons de nos soufflets actuels, que deux personnages pressent de leur poids: on aperçoit un conduit qui amène le vent puisé par ce soufflet dans le système de l'orgue.

Maintenant que nous avons suffisamment établi les commencements de l'orgue, du moins autant qu'il est possible de le faire dans cet article, nous allons suivre, sans nous écarter, la suite chronologique des faits qui s'y rapportent.

Ce ne fut qu'en 811, sous le règne de Charlemagne, que l'on commença à construire des orgues en France. Ce prince, en ayant reçu deux en présent de l'empereur byzantin Nicéphore, et en ayant été charmé, ordonna à ses ouvriers d'en construire de semblables et de les imiter en tous points. Jusque-là, l'art de construire des orgues était resté du domaine de l'Orient; mais l'initiative de Charlemagne produisit ses fruits, et l'Occident rivalisa dès lors avec avantage et resta bientôt sans égal.

En 822, Louis le Débonnaire fit venir de Venise un moine nommé Georges, mécanicien habile, et le chargea de lui construire un orgue pour l'église de son palais d'Aix-la-Chapelle. Cet instrument, au dire de Walafrid Strabon, avait une mélodie si ravi-

sante, « qu'une femme en perdit la vie dans les transports qu'il lui causa. » Sans suivre pas à pas toutes les constructions d'orgues, nous citerons seulement comme remarquable l'orgue que fit construire Elphège, évêque de Winchester, en 951, lequel se composait de 40 touches, de 400 tuyaux et de 25 soufflets. Il fallait deux organistes pour le jouer et 70 hommes robustes pour faire fonctionner les soufflets. Les touches de cet instrument avaient 5 pieds 6 pouces de long, et 6 pouces de large. On était obligé, pour le jouer, de frapper les touches avec le poing et de les enfoncer avec le pied.

Ainsi qu'on peut le remarquer, il y avait déjà du progrès à cette époque, et l'orgue commençait à devenir cet instrument à part que nous connaissons tous par l'imposante majesté de ses formes, et par le sublime étalé de ses chants. Cependant, au lieu d'acquiescer de nouvelles perfections, car on pourrait s'attendre que dès lors il doive augmenter en ressources et en combinaisons, il semblerait, au contraire, que l'orgue ait dégénéré, et l'on est tout étonné, en consultant les documents postérieurs aux temps où nous en sommes restés, que, de monuments, l'orgue redevint *jouet* pour ainsi dire; car du XI^e au XVI^e siècle, on ne connaissait plus de l'orgue que les *nimphali*, les *tormentum* et les *rigabellum*, noms divers qui servent à désigner cet instrument, selon l'emploi que l'on en faisait, ou selon la quantité de tuyaux qu'il possédait. — Les *nimphali* surtout étaient d'un usage admis pour les processions; ils consistaient en une forme de boîte que le clerc portait sur son bras, tandis qu'avec la main de l'autre bras il touchait le clavier: une seconde personne suivait de près et avait pour fonction de faire agir le soufflet qui se trouvait par derrière cet instrument, ou bien encore le clerc lui-même soufflait avec la main qui lui était libre. La forme de ces soufflets ressemblait assez à celle de ceux dont on se sert pour le feu de nos cheminées. En Allemagne cependant, même au XIV^e siècle, la facture de l'orgue était très-avancée. Déjà on commençait à construire des 16 *pieds* et des 32 *pieds*, ce qui doit faire supposer que le système de la soufflerie était déjà amélioré. — Voy. plus bas la définition de ces mots.

Cela fut qu'en 1570 que le facteur allemand Jean Lobsinger, de Nuremberg, inventa des soufflets à éclisses employés encore aujourd'hui avec bien des perfectionnements. Avant lui, les soufflets de l'orgue avaient quelque analogie avec ceux dont se servent les forgerons. Ils n'étaient point chargés de poids pour régler la force du vent, mais on attachait un *sabot* de bois à l'extrémité supérieure de la table, le souffleur se tenant comme suspendu à une perche horizontale, mettant un pied dans le sabot d'un soufflet et l'autre pied dans le sabot du soufflet voisin, et portant tantôt le poids de son corps à droite, tantôt à gauche, il faisait baisser

un soufflet tandis que l'autre remontait. On conceit combien cette manœuvre devait être fatigante et inégale et subordonnée à la lourdeur du souffleur; aussi est-il difficile de comprendre comment de pareilles orgues pouvaient être accordées et même rester d'accord. L'innovation de Jean Lobsinger ouvrit une nouvelle voie aux progrès de l'orgue, et désormais on put l'augmenter en combinaisons. Le système entier s'en ressentit complètement; le vent put alors être régularisé, le nouveau mécanisme être mieux entendu que l'ancien.

L'une des premières grandes orgues qui fut établie selon le système des soufflets à éclisses, fut l'orgue de l'église Sainte-Marie-Madeleine à Breslau, lequel, composé de 36 jeux, trois claviers et pédales, fut achevé en 1596. Il s'y trouvait 114 tuyaux en étain, 1567 en métal et 53 en bois, en tout 1734 tuyaux. On y distinguait, entre autres jeux, un principal de 16 pieds et un de 8 pieds, un *quintatonbasse* de 16 pieds, un *soubasse* de 32 pieds, un *sardineubasse* et un *posaubasse* de 16 pieds. Ce fut pour cet orgue que Essi Compénus inventa la *flûte double*.

Il faut donc reconnaître qu'au XVI^e siècle, le plan de l'orgue était définitivement arrêté, et que depuis, s'il a reçu d'immenses accroissements, ils ne consistent que dans la partie mécanique et dans ses détails: mais les divers usages qu'on en a faits, les sentiments des nations qui l'ont construit, les différences de cultes et de religions ont exercé une influence toute particulière sur sa composition et ses effets harmoniques. On peut encore aujourd'hui remarquer la dissemblance qui existe entre les orgues employées dans les églises catholiques et dans les temples protestants. — Dans celles-là, l'orgue possède éminemment un caractère de grandiose et de sublime reflet des grandeurs et de la beauté des cérémonies augustes auxquelles il est appelé à prendre part; tandis que dans ceux-ci, on lui trouve ce caractère mesquin dérivant du peu de pompe des offices du calvinisme et des tristes emplois qu'il remplit: il n'y sert absolument que de soutien dans l'exécution des chants dont la monotonie n'est rehaussée par aucun sentiment du vrai, ni de la foi.

En France, où les anciens rites de la liturgie catholique se sont conservés intacts, le grand orgue alterne avec le chant du chœur et des fidèles, et comme les offices se composent d'un grand nombre de prières, de cérémonies, de pratiques, dans lesquelles l'orgue est employé, il en résulte que la première condition pour le perfectionnement de nos orgues a été la variété des jeux et des ressources. Mais en Allemagne, où la réforme prédomine, et où l'orgue ne sert absolument qu'à accompagner de grandes masses de voix, le seul but des facteurs de cette contrée est de fournir cet instrument de *jeux de fonds* particulièrement; aussi y remarque-t-on rarement les *jeux d'anches*, et y aperçoit-on au contraire des *plains jeux* et

dans cet ouvrage, il est bon que le lecteur connaisse, ou ait au moins quelques notions de sa construction.

L'orgue se compose essentiellement de trois choses : les tuyaux qui donnent les sons, le vent qui, produit par un soufflet, sert à faire vibrer ces tuyaux, et un *mécanisme*, à l'aide duquel l'organiste, par son clavier, fait communiquer tels ou tels tuyaux avec le vent. On conçoit que ces principes, bases fondamentales de tout orgue, peuvent recevoir des dispositions particulières en raison des lieux et de la quantité de tuyaux que l'organiste doit mettre en fonction.

On appelle *jeux de fonds*, *tuyaux de fonds*, ou *jeux à bouche*, les tuyaux à embouchure de flûte, c'est-à-dire ceux qui, comme la flûte, sont mis en vibration par le vent sortant d'une lumière que forme le pied du tuyau et qui vient se briser sur une lamelle appelée *lèvre*. On appelle *jeux d'anches*, ceux qui, comme certains instruments de l'orchestre, le hautbois, la clarinette, etc., produisent leurs sons au moyen d'une languette ou lame de métal suspendue d'un bout et dont l'autre bout est mis en vibration par le vent que conduit le pied du tuyau. On distingue deux séries de tuyaux à bouche : les *bouchés* et les *ouverts*. Les tuyaux bouchés ont le son plus sourd et présentent cette particularité, qu'à longueur égale le tuyau bouché donne exactement l'octave plus bas que celle du tuyau ouvert. On désigne communément par *bourdons* tous les tuyaux bouchés.

La forme des tubes est exactement cylindrique, mais certains jeux, comme le *dulciana* et autres, présentent un cône tronqué, le sommet en haut.

Il existe des jeux à bouche dits octavians, tels sont la flûte octaviane, la flûte traversière, l'octavin, etc., dont les tuyaux sont doubles de la longueur qu'ils devraient avoir s'ils étaient ordinaires, et un trou se trouve percé à moitié juste de leur longueur, de sorte que, lorsqu'on les fait parler, ils donnent d'abord un ton, puis passent immédiatement à l'octave supérieure. Certains autres jeux à bouche sont disposés pour donner leurs harmoniques; ainsi le quintaton donne d'abord un ton, et passe ensuite à la quinte; cette dernière condition se remplit par l'effet de l'insufflation du vent dans le tuyau.

Il existe deux sortes de jeux à anches, les *libres* et les *battantes*. Les anches libres sont celles dont la languette accomplit toutes ses vibrations, et les battantes celles qui ne peuvent en accomplir que la moitié, attendu qu'elles se trouvent arrêtées à mi-course par l'espèce de gouttière qui les suspend. Le son des anches libres est doux, et celui des anches battantes est rauque et plus puissant. Les tubes pour les jeux d'anches sont de formes différentes et varient de grandeur selon les espèces. Le tube est conique, le

pette, euphone; en forme d'entonnoir pour le hautbois; d'entonnoir surmonté d'un cône tronqué pour le basson; d'un cône, le sommet en bas, surmonté d'un tube cylindrique, pour les jeux de voix humaines, cromorne, clarinette, etc. Le tube du cromorne est ouvert entièrement en haut; mais dans la voix humaine, on le ferme à moitié à peu près, à l'aide d'une plaque de métal que l'on y soude.

Les longueurs de ces tubes varient selon le diapason du jeu et de son espèce.

Certains jeux sont de *grosse taille*: ainsi sont les flûtes, les bourdons, les prestants, etc. D'autres sont de *menue-taille*, tels sont les solicional, gambe, flûte harmonique, traversière, viola di gambo, etc. Ces deux termes sont un peu abstraits, mais on en comprendra la signification aisément, car cela veut dire que les jeux de gambe ou de solicional sont plus petits de diamètre que la flûte ou que le prestant. La grosseur de taille influe beaucoup sur la qualité du son, et un jeu de grosse taille a le son bien plus intense que celui produit par un jeu de menue-taille, mais le timbre des jeux de ce dernier genre y gagne en richesse. Les jeux d'anches varient également d'intensité avec la grosseur des tubes. La pression du vent exerce aussi une grande influence sur la beauté du son des jeux: à certains, il faut un vent *mou*; à d'autres, un vent plus rapide. Aussi les qualités d'un bon orgue dépendent-elles beaucoup de l'entendement et de l'arrangement des différents soufflets destinés à fournir des vents divers. Il est même à remarquer qu'il faudrait deux ou trois sortes de vents à un même jeu: un vent mou pour les basses, un vent un peu plus fort pour le médium, et un vent rapide pour les dessus; et l'on n'aura pas atteintes dernières limites des modifications, si l'on ne parvient pas à obtenir ce résultat. Nous ferons connaître à l'article ORGUES ÉLECTROMAGNÉTIQUES comment il a été obtenu.

L'expression *gravité* est consacrée pour désigner la tonalité; ainsi l'on entend par 32 pieds, 16 pieds, 8 pieds, 4 pieds, 2 pieds, 1 pied, des jeux dont le premier ut de la basse a 32 pieds, 16 pieds, 8 pieds, etc., de longueur, ou plutôt dont le plus grand tuyau, celui de l'ut de la basse, accomplit 32 vibrations par seconde pour un jeu de 32 pieds, 64 pour un jeu de 16 pieds, 128 pour un jeu de 8 pieds, 256 pour un jeu de 4 pieds, 512 pour un jeu de 2 pieds, etc. Les noms de 32 pieds, 16 pieds, 8 pieds servent aussi à désigner un orgue; ainsi l'on dit, c'est un 32 pieds, d'un orgue dans lequel il existe un jeu de cette gravité; on dit que c'est un petit 16 pieds, d'un orgue qui possède au moins un bourdon de 16 pieds; que c'est un petit 8 pieds, quand il n'y a qu'un bourdon de 8 pieds; qu'enfin c'est un grand 8 pieds, quand on trouve dans un orgue une flûte de 8 pieds, un bourdon de 8 pieds et une trompette.

Les matières employées à la confection

des tuyaux sont l'étain, l'étouffe (plomb et étain mélangés) et le bois. Comme il faut, avant tout, pour qu'un tuyau soit bon, que le tabe ne vibre pas, l'étain étant un métal très-tendre et très-malléable, on l'emploie préférentiellement à tout autre, en ce qu'il remplit à peu près toutes les conditions voulues. Cependant, quand les tuyaux doivent être gros, et lorsque l'on pourrait craindre, qu'étant fabriqués en étain, ils ne présentent pas toutes les garanties de solidité, on les construit en bois, ce qui fait peu d'économie, mais ce qui vaut tout autant.

Quelques facteurs font leurs tuyaux très-mince, c'est-à-dire avec des parois trop minces. Nous nous hâtons de conseiller aux maîtres des églises de se prémunir contre cet abus, en ce que des tuyaux de cette sorte ne peuvent ni donner de beaux sons, ni conserver leur accord. En s'adressant à des maisons de confiance, on n'a pas à craindre cette duperie, et il y a beaucoup mieux payer un peu plus cher un orgue construit par un artiste de réputation, que de se laisser séduire par un bon marché insouvenir : car, en fin de compte, un instrument défectueux coûte toujours très-cher par les fréquentes réparations qu'il exige et les changements continus qu'il faut y faire.

Toutes ces notions étant données, il nous reste à dire un mot du mécanisme de l'orgue.

Il serait difficile, à moins de composer un ouvrage spécialement consacré à ce travail, d'exposer tous les moyens que l'on peut employer pour mécaniser les différentes pièces de cet instrument : comme cela est exactement du ressort de la science qui traite cette partie, nous passerons ce sujet sous silence pour ne nous occuper que du but de chaque fonction. Nous avons dit qu'avant tout il est nécessaire qu'un mécanisme soit adapté entre le clavier et les tuyaux, pour que les mouvements imprimés aux touches par les doigts de l'organiste se communiquent à ces tuyaux et les fassent résonner. Pour cela, on concevra que le vent envoyé par les soufflets vient en masse se réfugier dans une caisse appelée *sommier*, sur lequel reposent les jeux. Chaque touche, en s'enfonçant au moyen d'un tirage dont les dispositions sont plus ou moins compliquées, fait baisser une soupape qui lui est propre, et le vent, ayant libre accès par l'ouverture de cette soupape, s'engouffre dans le conduit sur lequel les tuyaux d'une même note sont fixés, et conséquemment fait parler ces tuyaux. Pour n'avoir qu'un seul ou plusieurs jeux qui parlent, des registres sont placés de chaque côté du clavier, et l'organiste, en les tirant, permet que ces jeux reçoivent l'influence du vent. Quand le registre d'un jeu est repoussé, les conduits de vent de chaque tuyau sont obstrués et ce jeu reste muet. Ces dispositions donnent ce que l'on appelle les ressources

de l'orgue ; et pour augmenter ces ressources, un seul jeu a quelquefois deux registres au lieu d'un seul ; l'un de ces registres ouvre les basses, et l'autre ouvre les dessus.

Pour augmenter les ressources et la variété d'un orgue, il est une foule d'autres combinaisons, et pour ne pas être prolix, nous énumérerons les principales seulement. On divise ordinairement un grand orgue en trois, quatre et même cinq corps séparés : le *grand orgue*, le *récit*, le *positif*, les *pédales* et le *clavier de bombarde*. Le grand orgue est le principe de tout instrument de ce genre, et, à mesure que l'on veut augmenter l'orgue, on lui adjoint, outre un plus grand nombre de jeux, le second corps désigné par le nom de *récit*, puis le *positif*, puis les *pédales séparées*, puis le *clavier de bombarde*. Chacun de ces corps de l'orgue doit posséder une essence de jeux dont la majeure partie ne doit pas se ressembler. Les jeux qui composent le grand orgue doivent être surtout de grosse taille, sonores et puissants ; ceux du positif plus sourds et plus fournis de jeux de fonds ; ceux du *récit* plus fins et plus délicats, d'un caractère suave et doux. Quant aux *pédales séparées* et au *clavier de bombarde*, on n'y place que des jeux graves et majestueux. L'étendue des jeux des *pédales* est au plus de deux octaves et demie et au moins d'une octave. Le grand orgue, le *récit*, le positif, le *clavier de bombarde*, se touchent à la main ; ils ont tous au moins 54 notes (4 octaves $1/2$) d'étendue, si ce n'est le *récit* qui fait exception et qui ne possède souvent que 42 notes (3 octaves $1/2$) au plus, et 37 notes au moins, attendu que ce corps de l'instrument est spécialement destiné à exécuter des chants que l'on accompagne sur le positif. Il est cependant des orgues gigantesques où le *récit* possède ces 4 octaves $1/2$ d'étendue. Les *pédales* se jouent aux pieds, sur un clavier nommé de *pédales*, disposé pour cela.

Il est ordinaire que le grand orgue possède une plus grande quantité de jeux que le positif, le positif que le *récit*. Quant au *clavier de bombarde* et à celui des *pédales*, leur nombre de jeux est ordinairement celui du positif ; mais il n'est pas rare, et surtout dans les orgues françaises, de voir peu de jeux aux *pédales*.

Le grand orgue est ordinairement renfermé dans le corps principal du buffet, et le *récit* est au-dessus ; les *pédales séparées* et les *bombardes*, de chaque côté ou derrière. Le positif est presque toujours disposé dans un petit buffet placé au milieu et en avant du buffet principal ; il sert à cacher l'organiste.

Une soufflerie bien entendue doit, autant que possible, se trouver sous l'orgue ; mais il est des cas où cela n'est pas possible, alors on la met derrière le buffet ou dans un lieu à part.

Parmi les autres combinaisons qui servent à augmenter la variété de l'orgue, on doit

citer principalement les *pédales de combinaisons*, dont les plus ordinaires sont celles dont la fonction est de tirer de suite les registres des jeux d'anches dans le grand orgue, et, dans le positif, d'accoupler les différents claviers ensemble, pour que d'un coup toute la force de l'instrument se trouve réunie à un seul clavier. D'autres pédales ont pour objet, soit de faire agir un *tremblant*, c'est-à-dire d'imprimer au vent et par là aux tuyaux, des secousses successives pour produire dans le son un petit tressaillement (le tremblant est ordinairement affecté au récit pour agir sur le jeu de voix humaine, et augmenter l'illusion que l'on en peut concevoir); d'exécuter un accouplement dans les octaves graves et aiguës aux différents claviers à la main, et ainsi de doubler ou tripler la puissance de l'orgue, etc., etc.

Le récit, et cela est encore une acquisition de ces derniers temps, est placé ordinairement dans une caisse fermant bien, ayant sur l'un de ses côtés des sortes de jalousies, qu'au moyen d'une pédale dite d'expression, l'organiste peut ouvrir plus ou moins, puis refermer ensuite, et de cette manière faire passer les sons par toutes les phases d'une gradation de force successive, et produire tous les effets d'écho, c'est-à-dire, musicalement parlant, donner aux mélodies toutes les nuances de *crescendo* et de *decrescendo* voulues.

On peut concevoir, par ces courtes explications, quel talent il faut à un facteur pour construire un bon instrument, et à combien d'études pratiques et théoriques il doit se vouer pour l'acquérir. Aussi sommes-nous surpris qu'en face d'une pareille intelligence, d'un travail pour lequel les auteurs ont fait tant de sacrifices, l'histoire soit autant restée muette. Elle parle d'un peintre habile, d'un écrivain fécond, d'un sculpteur célèbre, d'un architecte fameux, et elle se tait sur le facteur qui illustre toute une époque. Serait-ce que le temps, ce grand rongeur (*tempus edax*), qui détruit plutôt cette œuvre colossale qu'il ne détériore un bas-relief, un palais, devrait effacer aussi de nos fastes jusqu'au souvenir de l'auteur qui a produit une aussi gigantesque conception? Nous laissons à la chronique le soin de réparer cet oubli envers ces hommes de génie, heureux détenteurs de l'art dont nous parlons, et c'est un devoir bien doux pour nous que de leur témoigner ici notre gratitude. S'ils n'ont que la joie de voir leurs travaux appréciés par quelques écrivains libres et impartiaux, nous vous hâtons de prendre date, car notre cœur est leur partage et notre plume leur est dévouée.

ORGUES ELECTRO-MAGNÉTIQUES. — Jusqu'à présent, ainsi que l'on a pu le remarquer, l'art de la facture des orgues n'avait employé pour *mécaniser* l'orgue que les moyens ordinaires du mécanisme. Qu'en résulte-t-il? C'est que, malgré toute la précision possible, malgré l'observation rigoureuse des lois de la statique, l'orgue ayant atteint des dimensions presque infinies,

le mécanisme s'est compliqué de plus en plus, et de cet accroissement il résulte, à côté d'immenses avantages, des dangers sans cesse renaissants et inévitables pour la conservation parfaite de l'orgue et la régularité de ses fonctions. Voyons les chefs-d'œuvre de cet art, les plus beaux monuments de cette science, et rien ne nous semblera parfait.

Les modulations nombreuses de la musique actuelle, la rapidité de leur exécution, exigent des claviers d'une douceur exquise et d'une promptitude extrême. Les claviers sont durs et rendent encore avec difficulté. — D'un autre côté, la partie des sons, quoique ayant subi des améliorations sans nombre et atteint de hautes limites de perfection, n'est pas encore exempte de reproches et laisse beaucoup à désirer. Quelles en sont les causes? La difficulté insurmontable que l'on rencontre quand il s'agit de diriger plusieurs espèces de vents dans un même jeu; car, de même qu'une note produite par une corde à vide sur un violon, résonne avec plus d'ampleur que si la même note était rendue par l'effet du raccourcissement d'une corde par le doigt, de même le vent qui est propre à un certain tuyau pour le faire vibrer et donner au son de ce tuyau toute la qualité dont il est susceptible, sera tout à fait impropre à bien faire sonner un tuyau voisin. Les plus habiles facteurs et acousticiens n'ont pu se dissimuler ces diyers inconvénients, et l'invention de l'orgue électro-magnétique, qui vient détruire toutes ces difficultés, nous semble être une de ces régénérations qui signalent une époque, et qui servira de cortège à notre siècle, aussi bien que ces créations grandioses auxquelles il a déjà donné naissance.

Cette invention étant avant tout gardée en privilège par l'auteur (1), nous ne pouvons en donner qu'un aperçu succinct et en définir les résultats principaux. Il faut d'abord concevoir qu'à l'aide de ce moyen l'auteur évite tout le mécanisme si compliqué de l'orgue et, conséquemment, toutes les inégalités et inconvénients qui en résultent. — L'électricité le remplace, et cela bien simplement; car, à l'aide d'un fil conducteur, la touche du clavier conduit le fluide dans un électro-aimant placé sous la soupape, laquelle est ainsi ouverte et fermée avec une promptitude dont l'électricité seule est capable. Les registres s'ouvrent et se ferment de la même manière; les accouplements s'accrochent et se décrochent également d'après une combinaison analogue. Nul doute dès lors que le système de l'orgue se trouve réduit à la plus grande simplicité. Ce mot, *plus de mécanisme*, définit assez quels sont les avantages de cette belle invention.

Le système de soufflerie d'un pareil orgue sera véritablement l'apogée de l'art, car

(1) Par brevet d'invention du 2 février 1852.

désormais chaque jeu, chaque tuyau, pour ainsi dire, pourra avoir son vent, et cela bien simplement; car, au lieu de deux ou trois réservoirs d'air que l'on mettait dans chaque orgue, on pourra en adapter une infinité. Plus de souffleur; car à l'aide de petites machines électro-magnétiques bien entendues, et d'une fonction admirable, l'air peut alimenter ces diverses soufflantes.

Dorénavant on ne sera plus astreint à faire différentes espèces de jeux sur un même orgue; car, en quelque endroit qu'ils soient les tuyaux d'un orgue, l'électricité les attendra. Chaque jeu pourra dès lors avoir son caractère propre et être disposé selon l'acoustique qui lui est convenable.

On conçoit, d'après ce que nous avons dit à l'article Orgues, tout ce que gagneront l'harmonie et l'esthétique des sons. Ajoutons encore qu'à l'avenir on ne sera plus embarrassé pour assigner une place et un jeu convenable à l'organiste, puisque, pour accroître indéfiniment la longueur des conducteurs, l'organiste pourra être logé au-dessus, n'importe comment.

Voilà, en peu de mots, ce que nous pouvons dire de cette importante application; voilà ce que peut la science réunie à l'art.

M. Stein fils continue cet important travail, qu'il dote nos églises de ses chefs-d'œuvre, et sa gloire, éternisée par ses peuples, neveux en la science de la construction des orgues, n'en sera pas moins grande et vraie. S'il subit des contradictions, qu'il brasse les contradicteurs sous la puissance de la réalité, et, si nous ne sommes plus à un temps où une corde ajoutée à la lyre remuait les empires, nous n'en vivons pas moins à une époque où tout ce qui est grand s'élève et où le génie jette quelque arté.

ORSEILLE (Emploi et fabrication de l'). — *Invention de M. Cocq.* — Le lichen qui produit l'orseille se trouve principalement dans les rochers volcaniques, où toutes les pierres bouleversées présentent diverses surfaces à tous les aspects et permettent au lichen de choisir la position qui convient le mieux à son accroissement, tandis que les sels contenus dans les laves contribuent peut-être au développement de ses parties. L'orseille, quoique de couleur rouge, a la propriété de braver singulièrement l'indigo et d'en partager l'emploi pour les teintures bleues. Malheureusement, tous les lichens semblables en apparence, végétant sur la même pierre, confondus dans le même mamelon, ne possèdent pas les mêmes principes colorants. L'auteur a fait divers essais pour assigner le degré de couleur que produit chaque espèce de parelle. Ainsi la variolaria orangea n'a fourni qu'une mauvaise teinte orangée; le lichen corallinus un jaune creux, tirant tantôt sur le rouge, tantôt sur le verdâtre; le lichen parellus de

Linnée, un chamois rougeâtre fort analogue à celui tiré de l'aspergille; enfin la variolaria orcina a donné la belle et vive couleur rouge amarante que les teinturiers du pays en tirent. Ce lichen se cueille principalement en hiver et dans les temps de pluie, à l'aide d'instruments appropriés. L'ouvrier le plus habile en cueille jusqu'à deux kilogrammes par jour. Ceux qui achètent cette production l'essaiment en mettant un peu de lichen dans un verre, l'arrosant avec de l'urine et y ajoutant un peu de chaux éteinte. Celui propre à la teinture se rembrunit, tandis que l'autre prend une couleur jaune ou verte, suivant son espèce. Pour conserver la parelle, on l'étend dans un grenier, on la remue souvent et lorsqu'elle est sèche, on a soin, aux approches du printemps, de la remuer encore et de l'éloigner des murs où elle pourrait contracter de l'humidité, se réduire en poussière et perdre son principe colorant. Toutefois, la fermentation spontanée qui résulte de l'influence de la saison est infiniment favorable, lorsqu'il s'agit de mettre la parelle en œuvre. Lorsque la parelle est débarrassée, autant que possible, des substances étrangères, on en prend cent kilogrammes qu'on verse dans une auge de bois beaucoup plus longue que large et évasée par le haut; ses dimensions sont communément de deux mètres de longueur, sur six à sept décimètres de profondeur; elle se réduit, par le bas, à quatre décimètres. A cette auge est adapté un couvercle qui la ferme très-exactement. On arrose cette parelle avec cent vingt kilogrammes d'urine. Si la parelle n'est pas d'excellente qualité, cette quantité est plus que suffisante; mais si elle est fortement nourrie, on peut l'augmenter sans inconvénient. On brasse pendant deux jours et deux nuits, et ce travail doit être répété de trois heures en trois heures; le troisième jour, on ajoute cinq kilogrammes de chaux éteinte et passée au tamis de crin, un 1/4 d'arsenic bien pilé, et pareille quantité d'alun de roche. On relève la parelle des deux côtés de l'auge, on place dans le milieu la chaux, l'arsenic et l'alun, en ramenant la parelle de droite et de gauche. On remue avec précaution, afin de diminuer l'évaporation de l'arsenic qui pourrait nuire aux ouvriers. Lorsque cet accident n'est plus à craindre, on travaille vivement toute la matière. La même opération se renouvelle un quart d'heure après, et successivement toutes les demi-heures, si la fermentation est prompte à s'établir; si au contraire elle est lente, il suffit de brasser d'heure en heure; ce travail, en un mot, doit se diriger de manière à prévenir la formation d'une croûte qui, pendant le repos, s'établirait à la superficie des matières, arrêterait trop vite la fermentation et s'opposerait par conséquent au développement des principes colorants. Au bout de deux fois vingt-quatre heures, la fermentation s'affaiblit; pour la ranimer, on peut ajouter un kilogramme de chaux, et alors il suffit de remuer d'heure en heure.

En général, il faut proportionner le travail à la force de la fermentation, et le diminuer à mesure qu'elle se ralentit. D'après l'expérience, un mois entier est nécessaire à la parfaite fabrication de cette substance; lorsque le lichen est de bonne qualité; tandis qu'au bout de trois semaines la pareille moins bien choisie a produit tout son effet. L'orseille, ainsi préparée, se met dans des tonneaux où on peut la conserver plusieurs années: elle est même meilleure au bout d'un an; mais à la troisième année elle commence à se détériorer. Il faut avoir soin de l'humecter de temps en temps avec de l'urine récente, afin qu'elle ne se dessèche point; et en laissant évaporer l'alcali volatil qui s'est formé, l'orseille prend une odeur agréable de violette. Comme cette substance employée à la teinture laisse toujours au fond de la chaudière un dépôt terreux, et que sous ce rapport elle ne peut rivaliser l'orseille des Canaries, l'auteur propose de laver préalablement avec de l'urine celle que l'on veut employer; dégagée du précipité terreux elle fond entièrement à la chaudière, et égale presque celle des Canaries. Avec l'orseille on obtient diverses couleurs; d'abord par un simple bouillon un amarante, ensuite un amarante foncé, puis un brun, dont l'intensité est déterminée par le temps qu'on laisse l'étoffe plongée dans la dissolution. Ces couleurs obtenues par l'orseille sont de peu de durée, néanmoins on peut les rendre solides avec la dissolution d'étain; mais le grand avantage de cette substance est d'aviver le bleu. Lorsqu'on trempe une ou deux fois une étoffe blanche dans la cuve d'indigo, elle prend une teinte claire comme le bleu de ciel; il faut la plonger trois et quatre fois pour obtenir le bleu foncé ou bleu de roi; ces diverses immersions emploient une quantité d'indigo qui rend la couleur progressivement plus chère; en avivant avec l'orseille on atteint le même résultat; mais les frais sont bien moins considérables, et l'œil est également satisfait. Pour aviver une étoffe qui a déjà reçu une teinte légère de bleu, produite par une ou deux immersions dans la cuve d'indigo, on la passe dans une chaudière où l'on a fait dissoudre une quantité d'orseille proportionnée à celle de l'étoffe dont on veut aviver la couleur; pendant l'ébullition, il suffit de la tourner quelques instants sur le rouet pour obtenir ce résultat. Cinquante mètres d'étoffe de six décimètres de large ainsi préparée, n'exigent que quatre kilogrammes d'orseille, pour recevoir la couleur bleue la plus intense, tandis que, pour obtenir la même nuance dans la cuve d'indigo, il faudrait enlever au moins une livre de cette matière. (*Annales de chimie*, 1812, t. LXXXI, p. 258.)

ORIENTEUR. — *Invention de M. Champion.* — Cet instrument très-commode est fondé sur la théorie des hauteurs correspondantes. Une expérience suffit pour donner, avec cet appareil, le midi vrai chaque jour de l'année, partout où l'on voudra le tenter; une fois cette heure connue avec

précision, on a un second instrument composé d'un plan vertical, en avant duquel est fixée une plaque percée; on le dispose sur une muraille éclairée du soleil méridien, par le trou de cette plaque passe un rayon solaire qui va se peindre sur le plan; un fil à plomb qui y est suspendu se place aisément de manière à couper l'image par moitié à l'heure de midi vrai; et on est assuré que chaque jour, à cette même heure, le centre du disque solaire ira se peindre sur quelque point du fil à plomb ainsi fixé. (*Société d'encouragement*, 1819, p. 42.)

OS. — (*Machine pour les réduire en poudre.*) — *Invention de M. de Lastérie.* — Cette machine est mise en action par le moyen de l'eau, qui fait tourner une roue fixée sur un arbre. Un anneau de fer est attaché sur cet arbre. Celui-ci est surmonté d'une traverse de bois qui le coupe à angle droit et qui est soutenue par deux poteaux. La traverse est percée d'une trémie qui s'ouvre sur l'anneau. C'est dans cette trémie, revêtue de plaques de tôle qu'on met les os pour les réduire en poudre. Lorsque l'arbre est en mouvement, un homme exerce une pression sur les os par le moyen d'un levier, qui s'adapte avec son crochet à un piton fixé à l'une des extrémités de la traverse. Vers les deux tiers du levier est attaché un tampon de bois qui entre dans la trémie, et contient les os; lorsque l'ouvrier agit sur le levier, les os sont réduits en poudre à peu près comme de la grosse sciure de bois. Ces os ainsi réduits en poudre sont un très-bon engrais pour les terres qui ne sont ni trop sablonneuses, ni trop dépourvues d'humidité. (*Société philomatique*, bulletin 14, p. 110 et suiv., an VI. — *Société d'encouragement*, 1866, p. 50)

OUTREMER (*Fabrication artificielle de l'*). — Il y a environ trente-cinq ans que M. Torssaert, habile chimiste et directeur de la manufacture royale des glaces de Saint-Gobin, observa pour la première fois dans les démolitions d'un four à soude, que la plupart des pierres qui formaient le sol de ce four étaient teintes d'une couleur bleue de peu d'intensité, mais qui lui parut avoir de l'analogie avec l'outremer; il adressa quelques-uns des fragments colorés à M. Vauquelin, qui les soumit à divers essais, et qui reconnut en effet que cette matière colorante était identique avec celle du lapis lazuli, dont elle possédait tous les caractères chimiques.

Cette importante découverte fut consignée dans les *Annales de chimie* (tome LXXXIX, page 88), et demeura dans l'oubli jusqu'en 1825, époque à laquelle le comité des arts chimiques de la Société d'encouragement la rappela à l'attention publique, et fonda un prix de 6,000 francs pour la fabrication artificielle de l'outremer. Ce prix a été décerné en 1828 à M. Guimet, commissaire des poudres, qui, après quatre années de recherches et de persévérance, a réussi non-seulement à fabriquer de l'outremer

de toutes pièces, mais encore à l'obtenir plus riche que celui de la nature même.

Le soufre, la soude, la silice et l'alumine sont indispensables à la formation de cette couleur, car quel que soit celui d'entre eux qu'on supprime, il n'y a plus de couleur produite; mais s'ensuit-il que tous y restent? C'est ce que nous ne saurions dire, puisque, d'après l'analyse de MM. Clément et Desormes, le soufre, par exemple, n'y demeure qu'en bien petite proportion, et il se pourrait bien qu'il ne fût essentiel à la composition de la soude que comme capable de déterminer exactement la manière d'être de divers autres éléments. Ainsi, supposons pour un instant que cette couleur résulte de l'union de la silice, de l'alumine et du protoxyde de sodium; pourrait-on obtenir cette combinaison directement? Cela n'est guère probable; car par l'action de la chaleur, ces substances se combineraient pour former une espèce de verre, tandis que, par l'intermédiaire du soufre, le sodium y est d'abord porté à l'état métallique; le soufre se dégage, et le métal, par le contact de l'air, peut passer à l'état de protoxyde. Ce qui nous autorise à hasarder cette conjecture, c'est qu'en employant pour faire l'outremer du sulfure de sodium, de la silice et de l'alumine, on n'obtient que très-peu de bleu sans le contact de l'air, et que, d'un autre côté, l'outremer, traité à chaud par l'hydrogène, se décolore complètement. (*Dictionnaire technologique, art. Outremer.*)

OXYDES. — Nom générique des combinaisons binaires de l'oxygène avec les autres corps simples.

Nous avons déjà eu la bonne fortune de pouvoir citer quelques-uns des articles remarquables que M. le baron Berzélius a consignés dans les pages de l'*Encyclopédie des gens du monde* — Voy. FER, GAZ (*Théorie générale*); qu'il nous soit permis, ne pouvant mieux, de suivre la marche et d'exposer les doctrines du maître, avec ses propres expressions.

Les oxydes de tous les métaux dont nous nous occuperons exclusivement dans cet article, dit M. Berzélius, sont tous solides; il n'y en a qu'un très-petit nombre qui jouissent de l'éclat métallique: tels sont les fers oxydulé et oligiste, quelques oxydes de manganèse, etc.; ils perdent cet éclat par la trituration; leur couleur est, en général, différente de celle du métal qui les produit: cette couleur est souvent très-belle et très-éclatante; aussi cette classe de corps fournit des matériaux précieux à la peinture. Leur densité est toujours moindre que celle du métal qui leur sert de base. Ils sont inodores, excepté ceux d'antimoine et d'osmium à l'état de vapeurs. Ils sont tous fixes ou à peu près, à l'exception du protoxyde d'antimoine et des acides molybdique et osmique. Un grand nombre sont solubles. La chaleur réduit complètement les oxydes d'argent, de mercure, d'or, de platine et des nombreux métaux qui accompagnent ce dernier. Elle ramène à un moins

degré d'oxydation les peroxydes et deutoxydes de chrome, de manganèse, de plomb, etc.; beaucoup de protoxydes se peroxydent par le grillage. Le carbone, mélangé intimement avec les oxydes, les réduit presque tous; il en réduit même un grand nombre par cémentation; l'hydrogène et le soufre sont dans le même cas. Par voie sèche, le chlore attaque tous les oxydes, lorsqu'ils sont mélangés de charbon; le fer et l'étain réduisent, à l'aide de la chaleur, les oxydes de presque tous les métaux. Les oxydes sont presque tous insolubles dans l'eau; mais ils sont tous susceptibles de se combiner avec elle pour former les hydrates.

Les acides ont une grande tendance à se combiner avec les oxydes, surtout lorsqu'ils sont à l'état d'hydrates, pour former les sels; cependant il y a certains oxydes, comme les peroxydes de manganèse et de chrome, qui ne se dissolvent dans les acides qu'en abandonnant une certaine portion de leur oxygène. L'acide nitrique dissout la plupart des oxydes, à l'exception des peroxydes d'étain, d'antimoine, de plomb, de manganèse, etc.; il suroxyde, à l'aide de la chaleur, les protoxydes de fer, de cuivre, de mercure, d'étain, d'antimoine, etc. L'acide sulfurique se combine aisément avec la plupart des oxydes; cependant il paraît généralement moins énergique sous ce rapport que l'acide hydrochlorique, qui les dissout presque tous, en donnant lieu à un dégagement de chlore avec beaucoup de peroxydes, celui de manganèse, par exemple.

Quelques oxydes métalliques, jouant pour la plupart le rôle d'acides, sont susceptibles de se combiner avec la potasse et la soude, soit par voie humide, soit par voie sèche, tels sont les oxydes de zinc et de plomb, les acides chromique, stannique, antimonique, tungstique, uranique, etc. L'ammoniaque dissout, surtout lorsqu'ils sont à l'état d'hydrate, les oxydes de zinc, de cuivre, d'argent, les acides chromique, tungstique, les oxydes de nickel, de cobalt, de fer, etc. Le nitre et le chlorate de potasse suroxydent par voie sèche tous les oxydes susceptibles de produire des peroxydes ou des acides permanents à la chaleur blanche.

Les oxydes qui jouent le rôle des bases les plus fortes sont l'oxyde d'argent, les protoxydes de plomb, de fer, de manganèse, de nickel, de cobalt, de zinc, et les deutoxydes de mercure et de cuivre.

Les hydrates des oxydes blancs sont eux-mêmes blancs; ceux des oxydes colorés sont aussi colorés; mais leurs couleurs sont différentes de celles des oxydes. Ces couleurs sont souvent très-belles et très-brillantes. Les hydrates sont, en général, très-facilement décomposables par la chaleur; quelques-uns, celui de deutoxyde de cuivre par exemple, se décomposent même dans l'eau bouillante. Ils sont tous beaucoup plus facilement attaquables par les acides et par les alcalis que leurs oxydes. Ils ne se for-

ment pas directement : on ne les obtient qu'en précipitant les dissolutions métalliques par les alcalis caustiques en excès. Les oxydes étant en très-grand nombre, on ne peut les obtenir tous par les mêmes procédés. On en trouve un grand nombre, dans le règne minéral, à l'état de pureté parfaite. Quelques-uns n'existent qu'en combinaison, à l'état de sels, et ne peuvent être isolés sans se décomposer, les protoxydes de fer et de mercure, par exemple. On les prépare par l'un ou l'autre des procédés suivants : 1° On expose au contact de l'air un métal en fusion et l'on enlève l'oxyde à mesure qu'il se forme à la surface du bain (*litharge*, etc.); 2° on grille à une chaleur convenable un oxyde susceptible d'absorber encore de l'oxygène (*minium*, etc); 3° on calcine, à une température plus ou moins élevée, ces peroxydes susceptibles de perdre une certaine dose d'oxygène par l'action de la chaleur (*oxyde rouge de manganèse*, etc.); 4° on chauffe le mélange d'un oxyde et du métal correspondant dans des proportions convenables (*protoxydes d'antimoine, de cuivre*, etc.); 5° on fait passer un courant de vapeur d'eau sur un métal réduit en limaille et chauffé au blanc dans un tube de

porcelaine (*oxyde de fer magnétique*); 6° on fait bouillir un métal avec de l'acide nitrique concentré, on évapore à sec et on calcine au rouge (*peroxyde de fer, acide antimoniéux, acide stannique*, etc.); 7° on traite un oxyde intermédiaire par l'acide nitrique, lorsque cet acide peut le partager en protoxyde soluble et en peroxyde insoluble (*peroxydes de plomb, de manganèse*, etc.); 8° on précipite une dissolution métallique, soit par un alcali caustique, soit par un carbonate alcalin, et l'on calcine le précipité, qui est un hydrate ou un carbonate. On prépare par ce moyen un très-grand nombre d'oxydes; 9° on précipite une dissolution métallique par un hypo-chlorite alcalin, on obtient un chlorure soluble et un peroxyde hydraté, que l'on peut souvent amener à l'état anhydre sans le décomposer, en le chauffant avec ménagement (*peroxydes de manganèse, cobalt*, etc.); 10° on prépare, le plus souvent, les oxydes métalliques qui jouent le rôle d'acide, en traitant par le nitre, à la chaleur rouge, les oxydes ou les minéraux qui renferment le même radical et en décomposant ensuite le sel de potasse qui se produit par un acide plus fort (*acide chromique*, etc.).

P

PAIN (COMPRESSION ET CONSERVATION DU).— M. Laignel, déjà connu par d'ingénieux travaux, et M. Malepeyre, un de nos plus habiles technologues, viennent de faire, au moyen de la presse hydraulique quelques expériences dignes d'être connues.

On a déjà employé la presse hydraulique à emballer du coton et d'autres marchandises, à déplacer d'énormes masses, à soulever des poids considérables, à écraser des matériaux de construction très-résistants, etc. Dans la guerre d'Espagne, les Anglais l'employèrent à réduire le volume du foin, ce qui leur permit d'approvisionner l'armée à peu de frais.

M. Laignel vient d'étendre encore l'application de la presse hydraulique. Ce qu'il cherchait, c'était le moyen de réduire du pain frais à un état de compression et de sécheresse qui en assurât indéfiniment la conservation. Il crut, et avec raison, qu'il suffirait pour cela de le soumettre à la presse hydraulique, et que, sorti de là, on n'aurait plus qu'à le conserver à l'abri des insectes, de la poussière et de l'humidité; mais des expériences pouvaient seules prouver la valeur du moyen imaginé; c'est pourquoi M. Laignel, aidé de M. Malepeyre, a procédé à des essais qui nous semblent prouver que l'application de la presse hydraulique à la compression du pain aura tôt ou tard des résultats avantageux.

MM. Laignel et Malepeyre ont pris chez un boulanger des pains frais ou de la veille, tels qu'on les fabrique à Paris, et ils les ont soumis entre deux planches à l'action de la

presse hydraulique. Ces pains, qui ont en moyenne de 8 à 10 centimètres d'épaisseur, se sont trouvés en quelques minutes réduits à une épaisseur de 12 à 15 millimètres, et ont été retirés de la presse sans aucune autre altération. L'examen de cet essai a constaté les faits suivants : 1° le pain éprouve un changement de forme et de dimension sous la presse, et devient plus compacte et plus dense; la croûte reste intacte, la mie seule prend un aspect vitreux; 2° en sortant de la presse, le pain est légèrement humide, mais cette humidité s'évapore avec une grande rapidité, et au bout de quelques heures il en est presque totalement dépouillé; en quelques jours il acquiert une sécheresse, une dureté et une densité qui le font ressembler à une pierre; 3° dans cet état, le pain n'est plus susceptible d'éprouver d'altération; il résiste à l'humidité, à la fermentation, au moisi, et un pain de cette espèce, qui a été conservé chez M. Laignel pendant plus d'une année sur une planche, et qui a été mis depuis sous les yeux de l'Académie des sciences, s'est trouvé dans un état parfait de conservation, de l'aveu de tous ceux qui ont pu l'observer; 4° le pain soumis à la pression devient si dur après quelque temps, que pour en faire usage il faut le briser au marteau. Dans cet état, si on le fait tremper dans un liquide, surtout à chaud, il reprend dans un temps qui n'est pas fort long presque tout son volume primitif, et absolument la même couleur qu'il avait au moment où il a été placé sous la presse hydraulique; 5° ce pain desséché, puis trempé, n'a perdu ni sa

avoir ni son odeur de pain frais, et n'a contracté aucun mauvais goût. On peut l'employer, à fort peu près, aux mêmes usages que le pain nouvellement cuit, et la différence est réellement insensible.

Nous n'avons pas besoin de chercher à le démontrer; les expériences de MM. Laignel et Malepeyre prouvent que la presse hydraulique peut rendre de grands services pour les approvisionnements de la marine, pour les places de guerre, pour la nourriture des armées, pour le transport des vivres en nature dans les lieux atteints de disette ou de famine, pour les voyageurs qui trouvent certains pays sans ressources, dans les fermes, où l'on pourrait faire de cette pour toute l'année le pain destiné à la vente, etc.

D'après d'autres expériences, il paraît qu'on peut par le même moyen conserver les pommes de terre et la plupart des légumes.

Comme on voit, les expériences de MM. Laignel et Malepeyre semblent ouvrir de nouvelles voies aux arts économiques, et peuvent manquer de fixer l'attention du public. (Voy. *Journal des connaissances utiles*.)

PAIN. (FERMENTATION PANAIRES.) — De tous les végétaux qui concourent à l'alimentation de l'homme, le froment est sans contredit celui qui contient, sous le plus petit volume, le plus d'éléments nutritifs; mais, pour être utilisables, ces éléments ont besoin d'être débarrassés et modifiés, de passer d'abord à l'état de farine, puis à celui de pâte, puis à l'état de pain; pour parvenir à cette dernière forme, la fermentation et la cuisson sont indispensables. Nous ne nous occuperons en ce moment que de la première des opérations, la fermentation. Nous emprunterons l'exposé de ce travail à une note que M. Rolland a adressée à la Société d'encouragement, sous ce titre : *Fermentation panaires pratiquée en Angleterre et en Allemagne, et appliquée tout récemment à la panification française, avec des modifications qui ont assuré le succès.*

Dans leur panification, dit M. Rolland, les Anglais et Allemands emploient la levure pure, non pas comme levain, car ils n'en connaissent pas l'usage, mais comme ferment agissant spontanément sur la pâte; mais leur fermentation est toujours mousmée et leur pâte sans cohésion, et s'ils n'adoptent la précaution indispensable, les Anglais surtout, de mettre leur pain fermenter dans des moules métalliques, le moindre attouchement ou le plus léger choc ferait affaisser, sans espoir de retour à l'état de développement complet, tant le tissu cellulaire est désorganisé par le ferment.

Cette sorte de panification, abandonnée à l'influence d'une fermentation déréglée, ne produit pas moins un pain dont la structure intérieure est parfaitement convenable pour les préparations alimentaires en usage chez les Anglais particulièrement, mais au goût duquel nous aurions de la peine à

nous habituer, nous à qui cet aliment sert, sans préparations, de principal accompagnement à tout ce qui participe à notre nourriture ordinaire. Cependant elle dérive d'un principe qui, appliqué rigoureusement, suivant les règles générales de la fermentation, est de nature à simplifier et à perfectionner toute espèce de panification. Les Anglais préparent de la manière suivante un liquide fermenté composé de sucre, de pommes de terre cuites, écrasées et passées au tamis, de levûre et d'eau, dans des proportions déterminées.

On fait cuire, à la vapeur d'eau, des pommes de terre très-farineuses; lorsqu'elles sont bien cuites, on les pèle et on les écrase parfaitement, en ajoutant la quantité d'eau nécessaire pour leur donner une consistance pareille à la levure molle de bière; on fait passer ce mélange à travers un tamis; on ajoute, par 500 grammes de pommes de terre, 60 grammes de sucre brut ou de mélasse; on fait chauffer le tout, s'il est nécessaire, et on mêle, par chaque 500 grammes de pommes de terre, deux cuillerées de levûre de bière molle. On conserve le tout dans un état de chaleur modéré, jusqu'au moment où la fermentation a atteint la limite de son premier degré de réaction, environ douze heures après.

500 grammes de pommes de terre traitées de cette manière produisent deux litres de levain, qui peuvent se conserver en cet état pendant trois mois, lorsqu'on en a exprimé toute l'eau et qu'il a été convenablement séché à l'étuve.

En examinant le phénomène de la fermentation et la composition élémentaire des corps de nature à la produire, on est surpris de trouver dans cette panification le sucre et la pomme de terre cuite, réunis pour la formation de la fermentation. L'emploi de ces deux substances ne pourrait se justifier que par un goût blasé, par une prédilection particulière pour la pomme de terre, ou, peut-être, par une ignorance complète de la propriété saccharifère de toutes les substances amylacées. Mais, en France, où la science pénètre jusque dans les industries les plus infimes, et où l'introduction de la pomme de terre dans le pain, sous quelque forme qu'elle se présente, est regardée avec raison comme une falsification répréhensible du premier des aliments, toujours la plus forte dépense du pauvre, et souvent la seule qu'il puisse faire, il est important de démontrer que dans les éléments de la farine même on doit trouver tous les principes de la fermentation, sans avoir recours à des corps étrangers qui n'ont, d'ailleurs, par leur composition chimique, aucune propriété exceptionnelle.

Une seule substance, sous l'influence d'un ferment ou d'une matière organique quelconque en décomposition de l'eau et d'une température convenable, se transforme en alcool et en acide carbonique: cette substance est la glucose, analogue par sa constitution, aux sucres de raisin, de diabète et autres; sa composition élémentaire

peut être représentée par 24 parties de charbon et 12 parties d'eau. Le ferment n'est qu'un agent désorganisateur qui ne cède aucun de ses éléments et qui n'en emprunte aucun. Il faut donc que toutes les matières susceptibles de se saccharifier (le sucre lui-même) soient amenées à leur dernier état de désagrégation, représentées par cette dernière formule pour produire la fermentation. Le sucre de canne, dont la composition élémentaire est représentée par 24 parties de charbon et 11 parties d'eau, en contact avec un ferment et de l'eau, s'hydrate d'une nouvelle partie d'eau et forme la glucose propre à la fermentation.

La composition élémentaire de la fécule est exactement la même que celle de l'amidon (Voy. AMIDON) : elle est représentée par 24 parties de charbon et 10 parties d'eau. Ces deux corps, dépouillés de leurs vésicules par une température élevée jusqu'à 90 degrés, éprouvent un changement moléculaire seulement, d'après lequel le plan de polarisation de la lumière tourne à droite : c'est de cette propriété que lui vient son nom de *dextrine*; mais sa composition est la même que celle de l'amidon. Sous l'influence du ferment, de l'eau et de la chaleur, la dextrine s'hydrate de deux nouvelles parties d'eau et se convertit en glucose. Ainsi le sucre, la fécule et l'amidon, transformés en glucose par l'hydratation, sont également propres à produire séparément la fermentation sous l'influence du ferment, ou levûre de bière, de l'eau et d'une température convenable.

Ces divers corps, jusqu'au moment où commence la fermentation qu'ils doivent produire par leur transformation commune en glucose, ne perdent pas un atome de leur charbon ; ils prennent seulement 1 ou 2 parties d'eau qui, en favorisant leur désagrégation, les rendent spécialement propres à leur décomposition ultérieure, sous l'influence des mêmes agents de désorganisation. C'est alors qu'une véritable réaction chimique se produit. De nouveaux corps d'une composition élémentaire différente se forment successivement, les deux tiers du charbon dont est composée la glucose disparaissent sous la forme d'acide carbonique, en soulevant et en mettant en mouvement toutes les matières insolubles que ce gaz rencontre sur son passage ; enfin c'est la fermentation proprement dite de laquelle résulte la création de l'alcool dont la composition élémentaire est représentée par 8 parties de charbon, sur lesquelles 4 parties se traitent à l'état de carbure d'hydrogène, et 2 parties d'eau. La glucose a donc perdu 16 parties de charbon, passées à l'état gazeux d'acide carbonique, gaz qui se dégage en soulevant, dans la panification, la membrane organique et insoluble qui enveloppe l'amidon.

Si la réaction continue, le carbure d'hydrogène qui entre dans la composition de l'alcool est décomposé par l'air, auquel il emprunte 2 parties de l'eau de ses éléments pour former avec son hydrogène 2 nouvelles

parties d'eau en restituant ses 4 parties de charbon, d'où résulte l'acide acétique dont la composition, dans ce cas, est représentée par 8 parties de charbon et 4 parties d'eau. Cette dernière réaction a lieu sans production d'acide carbonique, attendu que la quantité de charbon est la même dans l'alcool et dans l'acide acétique. C'est pourquoi, dans la panification, lorsque la fermentation est arrivée à ce degré, les cellules que l'acide carbonique provenant de la fermentation alcoolique avait formées en dilatant le gluten et dans lesquelles il s'était logé, sont décomposées par l'acide acétique ; il s'en échappe, et la pâte s'affaisse pour ne plus se relever. On conçoit bien alors l'intérêt que doit avoir le boulanger à maintenir la fermentation dans la limite nécessaire à l'usage auquel il la destine. L'observation est le seul moyen d'investigation connu jusqu'à présent ; malheureusement encore trop souvent on la néglige.

En résumé, pour établir la fermentation panitaire ou alcoolique, la pomme de terre hydratée par la cuisson peut remplacer le sucre ; l'amidon hydraté sous forme d'empois peut remplacer la pomme de terre ; la farine hydratée sous forme de bouillie peut remplacer à son tour l'amidon. La différence du produit matériel qui résulte de l'emploi de la pomme de terre n'est pas assez sensible pour hésiter à en faire le sacrifice, d'autant plus qu'en France il est exposé à de fâcheuses interprétations, et cependant c'est le seul pratiqué aujourd'hui par les boulangers qui font l'application du procédé de panification anglais ; mais, tel que ces derniers l'ont modifié dans sa composition et dans les moyens de le mettre en pratique, il offre déjà des avantages de quelque intérêt, ne fût-ce que l'affranchissement de la surveillance des levains renouvelés trois fois par jour, employés en boulangerie, et un plus grand développement des matières nutritives.

Quoique le procédé employé par quelques boulangers de Paris, par ceux surtout dans le voisinage desquels les étrangers affluent, ne diffère du procédé pratiqué en Angleterre que par la suppression du sucre : il convient néanmoins de décrire les moyens de le mettre en rapport avec notre système de panification. Nous supposons une boulangerie dans laquelle se fabriquent chaque jour cinq fournées de pain. On fait cuire à la vapeur d'eau 16 kilog. de pommes de terre rondes très-farineuses, bien lavées et brossées ; on les écrase, sans être pelurées, soit à l'aide d'un pilon, soit entre deux cylindres métalliques tournant en sens inverse, et on y ajoute une certaine quantité d'eau à la température de 20 à 25 degrés, pour en faire une purée très-liquide que l'on passe à travers un tamis métallique ou une bassine en cuivre dont le fond est percé de trous fins en forme d'écumoire. On jette les téguments grossiers qui n'ont pu passer à travers le tamis. On ajoute à cette purée liquide 1 kilog. 500 gram. de bonne levûre

le bière sèche, délayée préalablement dans de l'eau à la même température et passée aussi au tamis; on agite bien ce mélange dans 133 litres d'eau, y compris celle qui a servi à délayer la purée de pommes de terre de levûre, et toujours à une égale température. On tamise sur ce liquide 15 kilog. de farine, et on remue le tout convenablement; puis on le partage en trois parties égales à peu près, dans trois cuves différentes, afin de pouvoir puiser dans l'une, suivant les besoins, sans troubler le liquide des autres.

Ces cuves doivent être en bois, de forme cylindrique, doubles à peu près de leur diamètre en hauteur; d'une capacité telle, que le liquide n'occupe que le tiers de la hauteur au moment où on l'y dépose, afin de laisser deux tiers libres pour le développement de la fermentation. — Celle-ci se manifeste assez lentement d'abord, tant qu'elle ne se produit que par le sucre qui maintient à leur état normal la pomme de terre et la farine en contact avec le ferment en excès; le liquide en ce moment a une saveur amère. Aussitôt que la diastase, dont le levûre renferme les principes en dissolution, attaque la fécule et l'amidon, on sépare les parties insolubles qui s'agglomèrent tumultueusement à la surface du liquide sous forme de mousse, et on met en liberté la pomme qui se transforme d'abord en dextrine, puis ensuite en glucose. L'effervescence augmente progressivement et ne s'arrête qu'après l'entière conversion des matières amylacées; la liqueur contracte alors une saveur sucrée.

Cette réaction s'opère ordinairement dans l'espace de trois à quatre heures, quand les conditions de température et les proportions de matières ont été bien observées.

Il est convenable d'écraser les pommes de terre aussitôt qu'elles sont cuites, et d'en employer immédiatement la purée, pour ne pas lui donner le temps de se colorer au contact de l'air et de contracter un goût acide, et de profiter en même temps de la température qu'il faudrait renouveler.

Il importe beaucoup aussi de pratiquer cette opération dans un endroit chaud comme le sont ordinairement les fournils de boulangers, et de ne pas déplacer les cuves jusque la fermentation est en activité.

Pétrissage. — On prépare un levain à chaque fournée, en pâte très-douce et très-peu travaillée, composé de 73 litres du ferment ci-dessus et de 3 litres d'eau à une température réglée selon la saison et selon l'état de fermentation du ferment; puis on le met en planche, c'est-à-dire qu'on le consécrit à l'une des extrémités du pétrin, arrêté par une planche taillée exprès pour cet usage et calée avec de la farine tassée. On le couvre d'une couche de farine de 5 centimètres d'épaisseur; celle-ci pénètre peu à peu dans le levain par le mouvement de la fermentation. Lorsqu'elle est complètement absorbée, on peut considérer le levain comme prêt à être employé. Cette der-

nière circonstance est non moins concluante, si elle ne l'est davantage, que les signes apparents d'après lesquels on reconnaît arbitrairement l'apprêt du levain naturel.

La fournée se pétrit par les moyens ordinaires, en ajoutant au levain 6 litres d'eau seulement, toujours à une température réglée, dans laquelle on fait fondre, trente minutes au moins à l'avance, la quantité de sel convenable. Ce ferment peut être ainsi préparé le matin à huit heures et employé le soir à la même heure sans inconvénient; mais, si on voulait s'en servir quatre ou cinq heures après sa préparation, il faudrait augmenter de quelques kilogrammes la proportion de pommes de terre et de quelques degrés la température de l'eau.

Les fournées n'étant pas égales dans toutes les boulangeries, il convient d'établir une proportion uniforme. Pour convertir 100 litres d'eau en liquide fermenté, on ajoute :

12 kilog. de pommes de terre,

1 kilog. 145 gr. de levûre sèche,

12 kilog. de farine.

Quelle que soit la quantité du liquide fermenté employée pour chaque levain, il faut toujours y ajouter, au moment de pétrir, le onzième de son volume d'eau, et, pour pétrir la fournée, le double de ce volume.

Suppression de la pomme de terre. — Dans les années calamiteuses, l'application de cette combinaison fermentative a une grande importance et ne saurait être trop encouragée et autorisée, car elle offre le seul moyen de tirer parti, sans altérer profondément la nature du pain, de toutes les substances amylacées que contiennent non-seulement la pomme de terre, mais encore tous les légumes farineux, sans comprendre les blés et farines avariées. Mais, dans les années d'abondance, elle excite la cupidité des spéculateurs, qui, sous le prétexte de soulager la classe nécessiteuse, sollicitent et obtiennent souvent de l'autorité la permission de créer de nouvelles boulangeries dans lesquelles ils mettent à contribution les farines avariées, la pomme de terre, la féve-rolle, le maïs, les pois, les haricots, les farines de seigle et d'orge, etc., traités par les moyens indiqués plus haut.

La préférence accordée jusqu'à ce jour, sans nécessité impérieuse, à la pomme de terre sur la farine de froment, dont les éléments sont également et même plus propres à produire la fermentation sous l'influence des mêmes agents, témoigne plutôt de l'ignorance des boulangers au sujet de la propriété saccharifère de toutes les fécules et amidons, que de l'intérêt de produits fabuleux qu'on pourrait leur supposer; il importe donc de les éclairer sur cette question de leur fabrication, afin de les préserver d'être confondus avec ces prétendus inventeurs de procédés nouveaux qui cherchent la fortune sous le voile de l'humanité.

La nature même des éléments dont est composée la farine, et qui la rendent plus

propre à faire du pain que toute autre substance, la fait concourir aussi plus efficacement à engendrer la fermentation. En effet, l'amidon, sous l'influence de la chaleur, du ferment et de l'eau, se transforme en glucose aussi bien que la fécule, et de plus le gluten régénère le ferment bien mieux que ne le fait le cellulose des légumineux; d'où résulte une réduction notable dans la proportion de levûre employée avec la pomme de terre.

Le raisonnement m'a amené à la conclusion de ce fait, et l'expérience l'a prouvé, que toute purification pouvait se pratiquer sans le secours d'aucune substance étrangère à la farine de froment, excepté la levûre, dont encore on pourrait se passer en y substituant de la pâte très-fermentée; mais, dans ce dernier cas, la fermentation est beaucoup plus lente, et ne serait applicable que dans les boulangeries des communes et des établissements agricoles, où elle apporterait un perfectionnement de la plus haute importance par le développement plus complet de toutes les parties nutritives des céréales.

Diverses expériences faites à la boulangerie générale des hospices civils de Paris sur plusieurs fournées ont pleinement confirmé les conséquences des observations précédentes, dont la mise en pratique offrirait les avantages suivants: 1^o la substitution de la farine de froment à la pomme de terre et à toute autre substance étrangère à la farine pour produire la fermentation; 2^o la réduction de 833 grammes de levûre sur 1 kil. 145 gr. employés avec la pomme de terre pour 100 litres d'eau; 3^o l'affranchissement de l'entretien des levains, renouvelés trois fois par jour dans toutes les boulangeries; 4^o le développement plus complet des matières nutritives de la farine, etc.

Les moyens de préparer cette fermentation sont beaucoup plus simples, plus prompts et plus faciles à exécuter qu'avec la pomme de terre. Sur 100 litres d'eau destinés à produire une ou plusieurs fournées de pain, 60 litres doivent être convertis en ferment de la manière suivante:

On fait bouillir 22 litres de cette eau dans un vase pouvant contenir à peu près 55 litres. On prépare en même temps un mélange bien homogène composé de 11 kil. de farine et de 22 litres d'eau à la température ordinaire; on verse ce mélange lentement sur l'eau bouillante, et on remue le tout jusqu'à ce que la consistance de la bouillie se soit produite; puis on le répand et on l'agite dans le reste de l'eau froide, moins un litre, qui, à la température de 25 degrés à peu près, a servi à délayer 250 grammes seulement de levûre de bière sèche. Aussitôt que la température de ce liquide s'est abaissée jusqu'à près de 25 degrés, on tamise dessus 11 kil. de farine, et on y ajoute la levûre délayée. On laisse reposer le tout après l'avoir bien mélangé.

La fermentation ne se manifeste d'une manière apparente qu'après une heure en-

viron; puis l'effervescence qui le produit met en mouvement toutes les substances insolubles et les réunit à la surface du liquide sous forme de mousse. Lorsque le liquide, d'amer qu'il était, est devenu sucré, environ quatre ou cinq heures après, il est bon à être employé. Quant aux 20 litres d'eau qui restent, 6 sont ajoutés au liquide fermenté; mais lorsque celui-ci est répandu dans le pétrin pour préparer le levain, et jamais auparavant, le pétrissage de ce dernier se réduit au frottement seulement. Les 14 autres litres d'eau servent à pétrir la fournée lorsque le levain a absorbé la couche de farine qui le recouvrait.

Il est bien entendu qu'un boulanger peut préparer d'une seule fois tout le liquide fermenté nécessaire à son service de vingt-quatre heures, en y puisant pour chaque fournée la proportion destinée à son levain. La levûre n'est indispensable que dans les boulangeries où l'on cuit au même four sept fournées par douze heures au moins; mais dans les boulangeries des campagnes, les établissements agricoles, les manufactures, les pensions, les manutentions militaires de province, etc., où la levûre ne se trouve pas avec la même facilité que dans les grandes villes, on peut la remplacer par vingt fois son poids de pâte abandonnée à la fermentation depuis au moins vingt-quatre heures. Le chef-levain, que les cultivateurs conservent pendant huit jours et plus, est parfaitement propre à ce système de fermentation; mais, comme nous l'avons déjà dit, elle-ci est moins rapide qu'avec la levûre. Cependant, s'ils mettaient ce procédé en pratique, nul doute que leur pain n'eût un aspect et des propriétés alimentaires plus favorables.

PANORAMA (de *πᾶν*, tout, et *ὄραμα*, vue). — Grand tableau circulaire et continu, disposé de manière que le spectateur, qui est au centre, voit les objets représentés, comme si, placé sur une hauteur, il découvrait tout l'horizon dont il serait environné. Pour exécuter un panorama, l'artiste doit se placer sur une tour ou sur une montagne d'où il découvre tous les objets distinctement aussi loin que la vue peut s'étendre; la peinture achevée, on la suspend aux murs d'un bâtiment construit en forme de rotonde, de telle sorte que le spectateur, placé au milieu, se trouve comme transporté à l'endroit qu'avait occupé l'artiste. La lumière tombe d'en haut sans être aperçue du spectateur. Cette invention est due à un Allemand, le professeur Breysig, de Dantzig; Rob. Barker l'introduisit en Angleterre en 1793; Robert Hulton fit connaître les panoramas en France vers 1804.

On appelle *diaphanorama* le tableau d'une ville ou d'un pays représenté en perspective et convenablement éclairé, de manière à en offrir la vue réelle. Quand un tableau semblable représente seulement un objet déterminé, soit l'intérieur d'un édifice, soit l'extérieur, etc., on l'appelle **DIORAMA** (*Voy.* ce mot). Ces sortes de tableaux, qui peuvent recevoir des variations de lumière, sont de

l'invention de MM. Bouton et Daguerre. M. Graupis a beaucoup perfectionné les dioramas sous le rapport artistique, et il est parvenu à produire le plus haut degré possible d'illusion.

On a encore des *stéréoramas* (de *στέρεος*, ferme, fixe), cartes topographiques en relief, faites de pâte de papier; des *myrioramas* (de *μυρίος*, dix mille, milliers), sortes de petites vues que l'on forme à volonté à l'aide de figures mobiles en carton peint, et représentant des arbres, des maisons, des fabriques, des animaux, etc.; et des *néoramas*. Delongard a donné le nom de *géorama* à un globe creux de son invention, ayant 40 toises de diamètre, qui représente sous une forme sphérique la carte de la terre.

Le *cosmorama* est une salle où sont rassemblées, en une longue suite de tableaux, des vues ou scènes remarquables auxquelles des verres grossissants donnent la grandeur naturelle. Le *pléorama* (de *πλέω*, navigue), inventé par Langhaus de Breslau, en 1831, est une espèce d'imitation de la nature en mouvement; les points de vue du paysage changent à chaque instant, et montrent fuyant à peu près comme lorsqu'on s'éloigne dans une barque. (*Extrait de l'Encyclopédie des gens du monde*, t. XIX.)

PANTOGRAPHIE. — Instrument à l'aide duquel on peut copier exactement le trait de toutes sortes de dessins, en les rendant à volonté à la proportion désirée. Cet instrument peut s'employer également pour copier un tableau et même la nature; plusieurs artistes l'ayant rendu propre à s'appliquer aux plus dimensions.

M. Charpentier a déposé en 1812, au Conservatoire des arts et métiers, un pantographe qui sert spécialement à copier le trait de toutes sortes de dessins, et à les rendre à volonté en grand ou en petit. Il se fait remarquer par la composition des charnières qui lient ses différentes branches, et dont on peut régler le jeu afin d'obtenir des résultats exacts. Ce pantographe est accompagné d'un compas à verges muni de trois coulants armés de pointes, qui sert à le disposer pour réduire ou augmenter un dessin d'une grandeur déterminée. (*Moniteur* 1812 page 997.) L. Beradelle fils a également déposé au Conservatoire un pantographe dont les branches sont construites en cuivre et formées de manière qu'elles ne soient point sujettes à se déformer, quoique très-légères. (*Moniteur* 1812, page 998.) — M. Lafond, 1816. — Au moyen du pantographe de l'auteur, la personne la moins versée dans le dessin peut copier et même graver toute figure à deux et même à trois dimensions (car l'instrument s'applique aux solides) d'après toute projection demandée. La théorie de l'instrument se réduit à un principe, savoir : qu'une droite mobile partant d'un point d'appui fixe, pris quelque part dans sa longueur, décrit par ses extrémités, lorsqu'elle est mise en mouvement autour de cet appui, des figures qui sont semblables et même égales, si le point fixe est choisi au milieu de la droite; leur gran-

deur suit la raison directe du carré de la distance du plan sur lequel elles sont tracées au point d'appui. L'instrument ressemble à une lunette d'approche, dont les tubes s'enchâssent, comme à l'ordinaire, les uns dans les autres. A une extrémité est une pointe que la main promène sur les contours du modèle ou plan ou relief; à l'autre côté du tube est un crayon poussé par un ressort à boudin, qui trace sur un plan parallèle à celui du modèle, l'image exacte, mais renversée de ce même modèle. On obtient les réductions à volonté par la position du point d'appui, qui est variable. L'instrument est applicable au dessin d'après la bosse. Il a été présenté à l'Académie des sciences, qui en a fait le plus grand éloge. L'auteur compare son procédé avec tous les moyens connus d'obtenir les mêmes résultats, et il lui trouve de la supériorité sur tous, en y comprenant même la chambre claire de Wollaston. (*Archives des découvertes et inventions*, tom. IX, pag. 275.)

Le pantographe était connu dès l'an 1631; on en lit la description dans un ouvrage imprimé à Rome à cette époque, sous ce titre : *Pantographia, seu ars delineandi res quaslibet*, etc. Outre les artistes dont nous avons cité plus haut les productions, MM. Canivet, Langlois, Gavard principalement, ont apporté au pantographe de nombreux perfectionnements. Les belles collections du musée de Versailles ont depuis longtemps conquis à M. Gavard une célébrité et une supériorité marquées. (*Voy. DIAGRAPHIE. — RÈGLES PANTOGRAPHES.*)

PAPIER (du latin *papyrus*). — Merveilleuse invention qui est d'un si grand usage dans la vie, qui fixe la mémoire des faits et immortalise les hommes ! Cependant ce papier, admirable par son utilité, est le simple produit d'une plante végétale, inutile d'ailleurs, pourrie par l'art, broyée, réduite en pâte dans l'eau, ensuite moulée en feuilles carrées de différentes grandeurs, minces, flexibles, collées, séchées, mises à la presse, et servant dans cet état à écrire les pensées et à les faire passer à la postérité.

Ce mot papier vient du grec *παπίρος*, *papyrus*, nom de cette plante célèbre d'Égypte, dont les anciens ont fait un si grand usage pour l'écriture.

Il serait trop long de spécifier ici toutes les différentes matières sur lesquelles les hommes en divers temps et en divers lieux, ont imaginé d'écrire leurs pensées; c'est assez de dire que l'écriture une fois trouvée, a été pratiquée sur tout ce qui pouvait la recevoir; on l'a mise en usage sur les pierres, les briques, les feuilles, les pellicules, l'écorce, le *liber* des arbres, on l'a employée sur des plaques de plomb, des tablettes de bois, de cire et d'ivoire; enfin on inventa le papier égyptien, le parchemin, le papier de coton, le papier d'écorce, et dans ces derniers siècles le papier qui est fait de vieux linges ou de chiffons. (Maffei, *Hist. dipl.*, liv. II, *Bibl. ital.* tome II. — Leonis Allatii, *Antiq. etrusc.* — Hug., *De script. origine.* — Alexan-

der ab Alexandro, liv. II, c. 20.— Barthol., *Dissert. de libris legendis.*)

Dans certains siècles barbares, et dans certains lieux, on a écrit sur des peaux de poissons, sur des boyaux d'animaux, sur des écailles de tortues. (Mabillon, *De re diplom.*, liv. I, c. 8.— Fabrica, *Biblioth. nat.*, c. 21, etc.)

Mais ce sont principalement les plantes dont on s'est servi pour écrire, c'est de là que sont venus les différents termes de *Biblos, liber, folium, silara, scheda*, etc. A Ceylan on écrivait sur des feuilles de Talipot avant que les hollandais se fussent rendus maîtres de cette île. Le manuscrit brahmin en langue tulingienne, envoyé à Oxford du fort Saint-Georges, est écrit sur des feuilles d'un palmier de Malabar. Herman parle d'un autre palmier de ce pays-là, qui porte des feuilles pliées et larges de quelques pieds; les habitants écrivirent entre les plis de ces feuilles en enlevant la superficie de la peau. (Knox, *Hist. de Ceylan*, l. III.— *Philosoph. Trans.*, n. 155 et 246.— *Hort. Ind. Malab.*, etc.)

Aux îles Maldives, les habitants écrivent aussi sur les feuilles d'un arbre appelé *mu-caraguean*, qui sont longues de trois pieds et larges d'un demi pied. Dans différentes contrées des Indes orientales, les feuilles du mûra ou bananier servaient à l'écriture avant que les nations commerçantes de l'Europe leur eussent enseigné l'usage du papier.

Ray (*Hist. plant.*, t. II, liv. II) nomme quelques arbres des Indes et d'Amérique dont les feuilles sont très-propres à l'écriture; de la substance intérieure de ces feuilles on tire une membrane blanchâtre, large et fine comme la pellicule d'un œuf, et sur laquelle on écrit passablement; cependant le papier fait par art, même le papier grossier est beaucoup plus commode.

Les Siamois, par exemple, font de l'écorce d'un arbre qu'ils nomment *Phlok-Kloi*, deux sortes de papiers, l'un noir et l'autre blanc, tous deux rudes et mal fabriqués, mais qu'ils plient en livres, à peu près comme on plie les éventails; ils écrivent des deux côtés sur ces papiers avec un poinçon de terre grasse.

Les nations qui sont au delà du Gange font leur papier de l'écorce de plusieurs arbres. Les autres peuples asiatiques de deçà le Gange, hormis les noirs qui habitent le plus au midi, le font de vieux haillons d'étoffe de coton; mais faute d'intelligence, de méthode et d'instruments, leur papier est fort lourd et fort grossier. Je ne tiendrai pas le même langage des papiers de la Chine et du Japon, car ils méritent tous nos regards par leur finesse, leur beauté et leur variété.

On garde encore dans de vieux cloîtres quelque sorte de papiers irréguliers manuscrits dont les critiques sont fort embarrassés de déterminer la matière; tel est celui des deux bulles des antipapes Romulus et Formose, de l'an 891 et 895, qui sont

dans les archives de l'église de Gironne. Ces bulles ont près de deux aunes de long sur environ une aune de large; elles paraissent composées de feuilles ou pellicules collées ensemble transversalement et l'écriture se lit encore en beaucoup d'endroits. Les savants de France ont hasardé plusieurs conjectures sur la nature de ce papier dont l'abbé Hirault de Belmont a fait un traité exprès. Les uns prétendent que c'est du papier fait d'algue marine, d'autres de feuilles d'un jonc appelé *la bogua*, qui croît dans les marais du Roussillon, d'autres de papyrus, d'autres de coton, et d'autres d'écorce. (*Mém. de Trévoux*, septembre 1711.)

Longtemps avant l'invention du papier européen, on en faisait en Egypte avec le papyrus, espèce de souchet du Nil, en Orient avec le chiffon de toile de coton, et avec le liber de plusieurs plantes. Les Japonais fabriquent aussi différentes espèces de papier, avec l'écorce et autres parties de leur arbre; les Chinois avec leur bambou, avec du chanvre, de la laine blanche, du coton et de la soie, etc. Busbec nous apprend qu'on en fait au Cathay avec des coques de vers à soie. (Lettre 4 de son ambassade en Turquie.)

Papier d'Egypte, ce papier fameux dont les anciens se servaient, était fait par art d'un espèce de jonc nommé papyrus, qui croissait en Egypte sur les bords du Nil. Selon Isidore, Memphis a la gloire d'avoir la première su faire le papier du papyrus; et Lucain semble appuyer cette idée quand il dit :

Nondum flumineas Memphis contexere biblos.
Noverat.... (*Pharsal.*, lib. III, v. 222.)

Il est certain que les Romains écrivaient sur des tablettes d'ivoire les lettres missives, et souvent leurs affaires domestiques, usage qui s'est même conservé jusqu'à nous.

On ne convient pas du temps où l'on a commencé à se servir du papyrus pour en faire du papier. Varron place cette découverte dans le temps des victoires d'Alexandre le Grand, lorsque ce prince eut fondé la ville d'Alexandrie en Egypte, mais Pline lui-même refuse le sentiment de Varron, et se fonde sur le témoignage de Cassius Hemina, ancien annaliste, qui dit que Ch. Terentius, scribe, travaillant à un fonds de terre qu'il avait sur le Janicule, trouva dans une caisse de pierre les livres de Numa écrits sur ce papier, et qu'ils s'étaient conservés jusqu'à ce temps-là sans pourriture, parce qu'ils étaient frottés d'huile de cèdre, quoiqu'il y eût 535 ans qu'ils avaient été mis sous terre. Il rapporte encore que Mucien qui avait été trois fois consul, assurait qu'étant préfet de Lycie, il avait vu dans un temple une lettre sur ce papier d'Egypte, écrite de Troie par Sarpedon, roi de Lycie. Mais on a des autorités plus sûres, quoique moins anciennes, qui prouvent que le papier égyptien était en usage longtemps avant

Alexandre le Grand; Guillardin cite Homère, Hérodote, Eschyle, Platon, Anacréon, Alcée, etc.

Pline (liv. XIII, chap. 11) a décrit amplement la manière dont les Egyptiens faisaient leurs papiers. Voici ce qu'il en rapporte : « On sépare, dit-il, avec une aiguille la tige du papyrus en lames ou feuillettes fort minces et aussi larges qu'il est possible, dont on compose les feuilles du papier. Les lames du milieu sont préférées, et ensuite selon l'ordre de la division. On étend les meilleures sur une table en leur laissant toute la longueur qu'elles peuvent avoir et coupant seulement ce qui déborde aux extrémités, sur cette première feuille déliée, on en étend une autre en travers, et d'un autre sens. L'eau du Nil dont on les humecte, sert de colle pour les joindre ensemble. On y emploie aussi quelquefois la colle même; ces feuilles ainsi collées sont mises à la presse, où on les retire pour les faire sécher au soleil. Après cela on les joint ensemble, les meilleures d'abord, et ainsi à mesure, selon qu'elles diminuent de bonté; enfin les plus mauvaises; il n'y en a jamais plus de vingt sans une tige. »

Le papier, avant d'être lavé, était anciennement appelé *hiératique*, *sacré*, et ne servait que pour les livres de la religion. Ce même papier étant lavé, prit le nom d'*Auguste*, et porta celui de *Livie*, sa femme, après avoir été lavé une seconde fois; ainsi le papier hiératique descendit du premier rang au troisième; un autre, fort semblable, avait été appelé *amphithétrique*, du lieu où on le faisait: porté à Rome dans la boutique de Fannius, dont les ouvriers étaient fort habiles, il fit de ce papier commun, rendu plus fin par une manœuvre particulière, un papier qui surpassait les autres, et auquel on donna son nom. L'*amphithétrique*, qui n'avait pas été préparé de la même façon, conserva le sien.

« La largeur du papier, continue Pline, varie extrêmement; elle est de treize doigts, le plus beau, de onze dans la hiératique, de dix dans celui de Fannius, de neuf dans le papier d'*amphithéâtre*, et de moins encore dans celui de Saïs, qui a peine de soutenir le marteau; la largeur du papier des marchands ne passe pas six doigts. Ce qu'on regarde le plus dans le papier, c'est qu'il y ait de la finesse, du corps, de la blancheur et du poli.

« L'empereur Claude a privé du premier rang le papier d'Auguste, qui beaucoup trop fin, ne soutenait pas la plume du roseau: de plus, sa transparence faisait craindre que les caractères ne s'effaçassent les uns les autres, sans compter l'œil désagréable d'une écriture qui s'aperçoit à travers la feuille. Il augmenta aussi la largeur de la feuille, qui n'était auparavant que d'un pied: les feuilles les plus larges appelées *macrocolla*, avaient une coudée de largeur; mais l'expérience découvrit l'inconvénient, lorsqu'en ôtant de la presse une seule de ces feuilles, un grand nombre de pages se

trouvèrent gâtées; c'est pourquoi le papier d'Auguste continua d'être en usage pour les lettres particulières, et le papier Livien s'est maintenu dans l'usage où il était auparavant; mais le papier Claudien fut préféré à tous les autres dans l'usage général, parce que, sans avoir les défauts du papier Auguste, il avait la solidité du papier Livien.

« On donne le poli au papier par le moyen de l'ivoire ou de la coquille; mais les caractères sont sujets à se détacher. Le papier poli boit moins l'encre; mais il a plus d'éclat. Quand le papier, dès la première opération, n'a pas été trempé avec précaution, il se refuse souvent au trait de celui qui écrit. Ce défaut de soin se fait sentir sous le marteau et même à l'odeur du papier. Lorsqu'il y a des taches on les découvre à la simple vue; mais quand on a rapporté des morceaux pour boucher les trous, les fentes ou les déchirures, cette opération fait boire le papier, et l'on ne s'en aperçoit que dans le moment qu'on écrit. Telle est la mauvaise foi des ouvriers. Aussi prend-on la peine de donner une nouvelle façon à ce papier.

« La colle ordinaire se prépare avec la fleur de farine détrempée dans de l'eau bouillante, sur laquelle on a jeté quelques gouttes de vinaigre. Car la colle des menuisiers et la gomme sont cassantes; mais une meilleure préparation est celle qui se fait avec de la mie de pain levé, détrempée dans de l'eau bouillante, et passée par l'étamine; le papier devient par ce moyen le plus uni qu'il se peut faire, et même plus lisse que la toile de lin. Au reste cette colle doit être employée un jour après avoir été faite, ni trop tôt ni trop tard; ensuite on bat ce papier avec le marteau; on y passe une seconde fois de la colle, on le remet en presse pour le rendre plus lisse et uni et on l'étend à coup de marteau. C'est ce papier qui donne une si longue durée aux ouvrages écrits de la propre main des Gracques, Tibérius et Caius. Je les ai vus chez Pomponius Secundus, poète et citoyen du premier mérite, près de deux cents ans après qu'ils avaient été écrits. Nous voyons communément ceux de Cicéron, d'Auguste et de Virgile. »

Les savants voudraient bien avoir à leur disposition cette bibliothèque de Pomponius Secundus; mais que dirait Pline, s'il voyait, comme nous, des feuilles de papier d'Egypte qui ont mille et douze cents ans d'antiquité?

On a vu, dans ce détail de la traduction de Pline, que, pour les différentes espèces de bon papier qui se fabriquait en Egypte, les lames du papyrus trempées dans l'eau du Nil, étaient tissées sur une table ou planche; mais il faut retrancher le mérite de cette eau comme étant du Nil; car toute eau de rivière eût été également bonne pour cette première préparation, qui consistait à détrempier les lames du papyrus et à faciliter l'expression du suc qu'elles renfermaient. Mais l'ivoire, la coquille, la dent de loup, l'opération du marteau, etc., étaient dus à la préparation donnée au papier par

les marchands de Rome. Pour ce qui est de la colle, comme les Egyptiens en connaissaient l'usage, il est vraisemblable qu'ils l'ont appliquée à celui du papier, dont l'emploi était également varié et étendu.

Les papiers d'Auguste, de Livie, de Fannius, d'Amphithéâtre, enfin tous ceux qui portaient les dénominations romaines, étaient constamment faits avec le papyrus d'Egypte, mais préparés et travaillés de nouveau à Rome. Le plus grand avantage de ces papiers ne consistait que dans la façon dont ils étaient battus, lavés, etc. On aperçoit, par le récit de Pline, une grande différence dans les grandeurs de chaque feuille, en les comparant au papier fabriqué en Egypte. On voit même que les papiers travaillés à Rome, sont de mesures variées, mais en général plus petites. Enfin il ne faut pas douter que la manufacture du papier d'Egypte n'ait été beaucoup perfectionnée en Europe. Cassiodore fait l'éloge des feuilles de papyrus employées de son temps. Il dit qu'elles étaient blanches comme de la neige et composées d'un grand nombre de petites pièces, sans qu'il parût aucune jointure. Il avait perfectionné l'art dont parle Ovide dans le liv. 1 des *Tristes* de polir le papier avec la pierre-ponce.

Mais comme, malgré tous ces soins, on ne pouvait éviter que les feuilles de papier trop fragiles pour se contenir, ne vinsent à dépérir en peu de temps, surtout quand on les employait à faire des livres, on s'avisait de les entremêler de feuilles de parchemin sur lesquelles l'écriture était continuée; de sorte qu'avec quatre, cinq ou six, ou quelquefois sept feuilles de papier d'Egypte, on mettait deux feuilles de parchemin. On conserve à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés une partie des éptres de saint Augustin, écrites de cette manière sur du papier d'Egypte, entremêlé de feuilles de parchemin. C'est un vieux manuscrit auquel on donne environ onze cents ans. Les lettres y sont encore en bon état, et l'encre, sans s'éteindre, a conservé sa noirceur.

Les Egyptiens faisaient dans tout le monde un grand commerce de leurs papiers. Ce commerce augmenta sur la fin de la république, et devint encore plus florissant sous le règne d'Auguste : aussi, comme le débit de ce papier était prodigieux pour les nations étrangères, on en manquait quelquefois à Rome; c'est ce qu'on vit arriver du temps de Tibère. Comme on ne reçut à Rome qu'une petite quantité du papier d'Egypte, cet événement causa du tumulte, et le sénat nomma des commissaires pour en distribuer à chacun selon ses besoins, autant que la disette le permettait. Plutarque fait voir combien le trafic de ce papier était grand, quand il dit, dans son traité *Colores* : « Ne faudrait-il pas que le Nil manquât de papyrus avant que ces gens-là cessassent d'écrire ? » L'empereur Adrien, dans sa lettre à Servien, consul, que Vopisque nous a conservée, met entre les principaux arts qu'on exerçait à Alexandrie, celui de faire

des feuilles à écrire. « C'est une ville riche et opulente, dit-il, où personne ne vit dans l'oisiveté. Les uns travaillent en verre, les autres font des feuilles à écrire, d'autres de la toile; on les voit tous vaquer à toutes sortes de métiers. Il y a là de l'ouvrage pour les goutteux et pour les aveugles, ceux mêmes qui ont la chirague ou la goutte aux mains, n'y manquent pas d'exercice. » Sous les Antonins ce commerce continua dans la même forme. Apulée dit, au commencement de ses *Métamorphoses*, qu'il écrit sur du papier d'Egypte, avec une canne du Nil; car c'étaient le Nil et Memphis qui fournissaient la plupart des cannes dont on se servait, comme on se sert aujourd'hui de plume.

Les empereurs se servaient des feuilles de papier d'Egypte pour écrire leurs lettres et leurs mémoires. Domitien, dit Dion, écrivit les noms de ceux qu'il voulait faire mourir sur une feuille double de phyllire; car, selon Hérodien, ces sortes de feuilles simples étaient fort minces. Le commerce de ce papier était si grand vers la fin du 1^{er} siècle, que le tyran Firmus s'étant emparé de l'Egypte, se vantait qu'il avait assez de papier et de colle pour nourrir son armée. C'était apparemment du prix qu'il retirait de la vente de ce papier, que Firmus prétendait être en état de nourrir son armée.

Saint Jérôme nous apprend que l'usage de ce papier d'Egypte était toujours le même dans le 5^e siècle, où il vivait. Le papier ne vous a pas manqué, dit-il dans sa lettre à Chromace, puisque l'Egypte continue son commerce ordinaire. Les impôts sur le papier étant trop grands sur la fin du même siècle, ou au commencement du suivant, Théodoric, roi d'Italie, prince modéré et équitable, en déchargea le public. Ce fut sur cela que Cassiodore écrivit la trente-huitième lettre de son livre XI, où il semble féliciter toute la terre de la décharge de cet impôt sur une marchandise si nécessaire au genre humain.

Le 6^e siècle, selon les PP. Monfaucon et Mabillon fournit aussi des monuments écrits sur le papier d'Egypte : ils citent une charte appelée *Charta plenaria securitatis* de l'empereur Justinien. Le P. Mabillon l'a fait imprimer peu de temps avant sa mort avec la forme des caractères; ce monument singulier est à la bibliothèque du roi de France.

Le P. Monfaucon dit aussi avoir vu, en 1698, à Venise, dans la bibliothèque du procureur Julio Justiniani trois ou quatre fragments de papier d'Egypte, dont l'écriture était du même siècle, mais dont on ne pouvait rien tirer, parce que c'étaient des morceaux rompus où l'on ne trouvait aucune suite. Le P. Mabillon parle dans sa *Diplomatique*, d'un autre manuscrit qu'il croit être du même siècle, et qui était autrefois de la bibliothèque de M. Petau; mais le P. Monfaucon n'a jamais pu voir ce manuscrit. Il cite en échange un manuscrit en papier d'Egypte, qu'on conserve à la

bibliothèque de Saint-Ambroise de Milan, et qui contient quelques livres des *Antiquités judaïques* de Joseph en latin. Il donne à ce manuscrit à peu près la même antiquité, mais il l'a trouvé en assez mauvais état.

Le même Père dit avoir vu dans la bibliothèque de Saint-Martin de Tours, les restes d'un vieux livre grec, écrit sur du papier d'Égypte, et qui lui parut être du *vi^e* siècle. Ce manuscrit n'avait ni accents ni esprits.

Il croit encore que l'Évangile de saint Marc, qu'on garde dans le trésor de Venise, est écrit sur des feuilles de papier d'Égypte qui lui ont paru cependant beaucoup plus défectives qu'aucune autre. Il pense que c'est le plus ancien de tous les manuscrits, et qu'on ne hasarde guère en disant qu'il est au plus tard du *iv^e* siècle. Ce manuscrit est presque tout effacé, et si pourri, que les feuilles étant toutes collées l'une contre l'autre, on ne peut tenter de tourner un feuillet sans que tout s'en aille en pièces. Enfin, quelque-til, on n'y saurait lire deux mots de suite.

On se servait, selon le même Père, en France, en Italie et dans d'autres pays de l'Europe du papier d'Égypte pour des lettres et des actes publics. Il en reste encore, et il, un assez grand nombre dans les abbayes et dans les archives des églises, comme à Saint-Denis, à Corbie, à l'abbaye de Grasse, et en d'autres endroits.

Il est vraisemblable que l'invention du papier de coton a fait tomber l'usage du papier d'Égypte ; mais c'est une grande question de savoir dans quel temps on a cessé de faire le *papier égyptien* ; car à présent le *papyrotechnia ægyptiaca*, la manufacture du papier égyptien, est mise au nombre des arts qui sont perdus. Eustachius, le grand commentateur d'Homère, assure que même de son temps, savoir en 1170, il n'était plus en usage. Le P. Mabillon soutient à la vérité que l'usage en a duré jusqu'au *x^e* siècle après Jésus-Christ. Il cite un certain Frédegair, moine, poète du *x^e* siècle, qui en parle encore comme d'une chose qui subsistait le siècle auparavant, c'est-à-dire dans le *ix^e* ; mais le P. Mabillon s'efforce de prouver que l'usage en a duré plus longtemps par plusieurs bulles de papes écrites sur le papyrus dans le *xi^e* siècle. (Mabillon, *De re diplomat.*, lib. 1, c. 8.)

Pendant le comte Maffei soutient dans son *Istor. diplomat.*, l. 11, *Bibl. ital.*, t. II, p. 331, avec plus de probabilité que le papyrus n'était déjà plus en usage avant le *v^e* siècle. Il ne regarde pas comme authentiques, les mémoires écrits sur ce papier, et datés postérieurement à ce temps. Les bulles des papes cités par le P. Mabillon paraissent à ce savant avoir été écrites sur le papier de coton ; mais les observations que nous faisons ne se rapportent qu'à l'usage général et public du papier d'Égypte ; car il ne serait pas étonnant que quelques particuliers eussent continué de l'employer quelques centaines d'années après qu'on avait cessé de s'en servir communément.

Le même savant italien est dans la persuasion que l'Évangile de saint Marc, qu'on conserve à Venise, est écrit sur du papier de coton ; et au contraire, le Joseph de la bibliothèque de Saint-Ambroise de Milan, lui paraît au premier coup d'œil écrit sur du papier égyptien.

Voilà les principales observations des savants de ce genre. Il n'est guère possible aujourd'hui d'ajouter quelque chose de nouveau sur le papier d'Égypte, à ce qu'en ont dit parmi les anciens, Plin, liv. XIII, Théophraste, liv. IV, chap. 9, et parmi les modernes Guillardinus, Scaliger, Saumaise, Kirchmayer, Nigrisoli, le P. Hardoin dans son édition de Plin, le P. Mabillon, dans son ouvrage *De re diplomat.* ; D. Monfaucon, dans sa *Palæograp.* et dans le *Recueil de littérature* ; l'illustre Maffei dans son *Istor. Diplom.*, et dernièrement M. le comte de Caylus, dans les *Mém. de l'Acad. des inscrip.* t. XXVI.

Guillardini (Melch.) *Papyrus*, h. c. *commentarius intra C. Plinii majoris de papyro capita, scilicet*, lib. XIII, cap. 11, 12, 13. Ce traité vit d'abord le jour à Venise, en 1572, in-4° et ensuite à Amberg, en 1613, in-4°, par les soins de Salmuth. C'est le plus savant commentaire qui ait été publié sur cette partie de l'ouvrage de Plin, et on n'en a point encore sur aucun autre livre du grand naturaliste de Rome. Guillardin en a restitué très-heureusement plusieurs passages, et par ses propres lumières, et par l'autorité des anciens auteurs grecs et romains. Il s'est sans doute trompé quelquefois ; mais il a réussi très-souvent dans ses restitutions. Il parle de ce qu'il a vu ; il a fait ses observations dans le pays même où il a examiné la plante dont il s'agit ; c'est un grand dommage, qu'après son examen il n'en ait pas donné de figure, et même qu'il ne l'ait pas décrite ; il eut levé par là tous les doutes des botanistes modernes.

Scaligeri (Joseph-Just.) *animadversiones in Melch. Guillardini comment. de papyro*. Les animadversions de Scaliger ont paru pour la première fois dans les *Lectiones Bibliothecarum memorabiles Rudolphi Capelli*, à Hambourg, en 1682. Elles distillent le fiel, la violence et la dureté ; mais elles n'ont pas pu faire tomber un ouvrage très-estimable par les recherches et l'érudition qui s'y trouvent. Enfin le savant et ingénieux Maffei a vengé Guillardinus, de la plupart des critiques de Scaliger, de Vossius et du P. Hardoin.

Saumaise est très-bon à lire au sujet du papier égyptien, dans son commentaire sur la vie de Firmus par Vopiscus, un des historiens qu'on met au nombre des *historia augustæ scriptores*.

Kirchmayeri (M. Leb.) *dissertatio Philologica de papyro veterum*, Willeberg 1686, in-4°. C'est un simple extrait de Guillardin, où l'auteur aurait dû mettre plus de méthode et de goût.

La dissertation de Nigrisoli, de *Charta*

veterum ejusque usu, est insérée dans la galerie de Minerva.

Mais le mémoire curieux de M. le comte de Caylus sur le papyrus d'Égypte, a répandu des lumières sur une chose que le temps rendait déjà fort obscure, et à l'intelligence de laquelle on ne pût mieux arriver que par la connaissance de la pratique de l'art.

PAPIER DE COTON. — On croit que c'est l'invention du papier coton qu'on appelle *Charta borbicina* qui a fait tomber le papyrus d'Égypte en Grèce. Ce papier est incomparablement meilleur, plus propre à écrire, et se conserve bien plus longtemps. On ne saurait dire précisément quand on s'est avisé d'en faire de la matière. Le P. Montfaucon prouve, par des autorités assez claires que le papier de coton était en usage en 1100.

Ce papier s'appelle en grec *Χάρτις βομβύκεινος* ou *βομβύκεινος*; ce qui signifie papier de coton, quoique *βόμβυξ* se prenne dans les auteurs pour de la soie, il se prend aussi surtout dans les bas temps, pour le coton aussi bien qu'à *βόμβυξ*. De là vient que les Italiens appellent encore aujourd'hui le coton *bambaccio*.

Ce fut au ix^e siècle ou environ, que l'on commença dans l'empire d'Orient à en faire du papier. Et voici les preuves : Il y a plusieurs manuscrits grecs, tant en parchemin ou velin, qu'en papier de coton qui portent la date de l'année où ils ont été écrits; mais la plupart sont sans date. Sur les manuscrits datés on juge plus sûrement, par la comparaison des écritures de l'âge de ceux qui ne le sont pas. Le plus ancien manuscrit de papier de coton que le P. Montfaucon ait vu avec la date, est celui du roi, numéroté 2889 qui fut écrit en 1050. Un autre de la bibliothèque de l'empereur, qui porte aussi la date, est de 1095; mais comme les manuscrits sans date sont incomparablement plus nombreux que ceux qui sont datés, ce Père s'est encore exercé sur ceux-là; et par la comparaison des écritures, il croit en avoir découvert quelques-uns du x^e siècle, entre autres un de la bibliothèque du roi, côté 2426. Si l'on faisait la même recherche dans toutes les bibliothèques, tant de l'Orient que de l'Occident, on en trouverait apparemment d'autres environ du même temps.

Il juge donc que ce papier bombycon ou de coton peut avoir été inventé sur la fin du ix^e siècle ou au commencement du x^e. A la fin du xi^e ou au commencement du xii^e, l'usage en était répandu dans tout l'empire d'Orient, et même dans la Sicile. Roger, roi de Sicile, dit dans un diplôme écrit en 1145, rapporté par Rocchus Pirrhus qu'il avait renouvelé sur du parchemin, une charte qui avait été écrite sur du papier de coton, *in charta cuttona*, l'an 1102, et une autre qui était datée de 1112. Environ le même temps, l'impératrice Irène, femme d'Alexis Comnène, dit dans sa règle faite pour des religieuses qu'elle avait fondée à Constantino-

ple, qu'elle leur laisse trois exemplaires de la règle, deux en parchemin et un en papier de coton. Depuis ce temps-là, ce papier fut encore plus en usage dans tout l'empire de Constantinople. On compte aujourd'hui par centaines les manuscrits grecs de papier bombycien qui se trouvent dans les bibliothèques curieuses.

Cette découverte fut fort avantageuse dans un temps où il paraît qu'il y avait grande disette de parchemin et c'est en même temps ce qui nous a fait perdre plusieurs anciens auteurs : voici comment. Depuis le xii^e siècle, les Grecs plongés dans l'ignorance, s'avisèrent de rayer les écritures des vieux manuscrits en parchemin, et d'en ôter, autant qu'ils pouvaient, toutes les traces, pour y écrire des livres d'église; c'est ainsi qu'au préjudice de la république des lettres, les Polybe, les Dion, les Diodore de Sicile et autres auteurs que nous n'avons plus, furent métamorphosés en triodious, en pentecostaires, en homélies et en autres livres d'église. Après une exacte recherche faite par le P. Montfaucon, il assure que des livres écrits sur des parchemins, depuis le xii^e siècle il en avait plus trouvé dont on avait rayé l'écriture que d'autres; mais que comme tous les copistes n'étaient pas également habiles à effacer ainsi ces premiers auteurs, il s'en trouvait quelques-uns où on pouvait lire au moins une partie de ce qu'on avait voulu raturer.

Ce fut donc l'invention de ce papier de coton qui fit tomber en Orient le papier d'Égypte, s'il en faut croire Eustache, qui écrivait vers la fin du xii^e siècle, l'usage de ces feuilles du papier d'Égypte qu'il appelle *εὐλογητικὴ* avait cessé peu de temps avant qu'il écrivit, *ὅτι ἡ τεχνὴ ὅρασι ἀπηλείπειται*. Il ne faut pas croire cependant que le papier de coton ait d'abord détruit l'usage de celui d'Égypte. Ces sortes de choses nouvellement inventées, ne s'établissent ordinairement que peu à peu.

Le savant grec, qui fit du temps de Henri II, un catalogue des manuscrits grecs de la bibliothèque du roi, appelle toujours le papier bombycien ou de coton *charta damascena*, le papier de Damas; serait-ce parce qu'il y avait en cette ville quelque célèbre manufacture de papier de coton? Quoi qu'il en soit, voyez Montfaucon, *Palaograph. græc.*, lib. 1, c. 2; lib. iv, c. 6, et Maifai, *Histor. diplomat.*, lib. II, ou *Biblioth. italiq.*, tom. II.

PAPIER D'ÉCORCE. — Ce papier des anciens, improprement nommé, était fait du *liber*, ou de la pellicule blanche la plus intérieure qui est renfermée entre l'écorce et le bois de différents arbres; comme l'érable, le plane, le hêtre et l'orme; mais surtout le tilleul, dont on se servait le plus communément à ce dessein.

Les anciens écrivaient des livres sur cette pellicule après l'avoir enlevée, battue et séchée : on prétend qu'il existe encore quelques-uns de ces livres. Il faut consulter Plin, *Hist. nat.*, lib. xii, c. 11; Harduin,

Vol. ad. eund. Suid. Lex. in voce Papyrus; Isid. Orig., l. vi, c. 13; Alexander ab Alexandro, l. ii, c. 30; Salmuth., ad Pancirol., l. ii, t. XIII, p. 252 et seq.

Les PP. Mabillon et Montfaucon parlent souvent des manuscrits et diplômes écrits sur écorce, et font une distinction bien positive entre le papyrus dont les Egyptiens se servaient et le liber ou écorce qui était en usage en d'autres pays. Ces deux espèces différaient en ce que le papier d'écorce était plus épais et plus fragile que le papyrus, et en même temps plus sujet à se fendre et à se rasser; au moyen de quoi l'écriture s'échiffait quelquefois; c'est ce qui est arrivé à un manuscrit sur écorce qui est à l'abbaye de Saint-Germain, où le fond du papier est resté; mais la surface extérieure sur laquelle les lettres ont été tracées, est enlevée en beaucoup d'endroits. (Montfaucon, *Paléogr. græc.*, t. i, c. 2, p. 15. — Mabillon, *De re diplomat.*, l. i, c. 8. — Remm, *Idea syst. antiq. liter.*, p. 311.)

Mais le savant Maffei combat tout le système des manuscrits et des chartes écrites sur l'écorce, comme une erreur populaire, et soutient que les anciens n'ont jamais écrit de diplômes sur l'écorce; que la distinction que l'on fait des papiers faits de papyrus et d'écorce est sans aucun fondement; qu'on ne se servait d'écorce de tilleul que pour faire des tablettes, pour les *Opticha*, ou porte-feuilles et tablettes de poche, sur lesquelles on écrivait des deux côtés comme cela se fait parmi nous; avant que l'on n'ait pas sur le papier égyptien à cause de sa finesse. Chambers.

PAPIER DE LA CHINE. — De tous les peuples de la terre, celui chez qui le papier paraît être le plus ancien, ce sont les Chinois; ils en ont de temps immémorial et de très-ancien; ils en ont d'une grandeur à laquelle toute l'industrie des ouvriers européens n'a pu encore atteindre. Leur beau papier a aussi cet avantage qu'il est plus doux et plus uni que celui de l'Europe. Le pinceau dont se servent les Chinois pour écrire, ne pourrait couler facilement sur un fond un peu raboteux, et y fixer certains traits délicats. Ils ont de tant d'espèces de papiers que nous en connaissons en Europe plus de quarante, toutes curieuses par des circonstances particulières. Enfin, ils en ont de toutes sortes de matières; les uns sont faits de pellicules internes ou d'écorce d'arbre, principalement de ceux qui ont beaucoup de sève, comme le murier et l'orme, mais particulièrement le bambou et l'arbre de coton. A la vérité, chaque province a son papier particulier; celui de Se-Chewen est fait de chanvre; celui de Po-Kien est fait de jeune bambou; celui dont on se sert dans les provinces septentrionales est fait de l'écorce du murier; celui de la province de Che-Kiang de paille de blé et de riz; celui de la province de Kiang-Nam, d'une peau qu'on trouve dans les coques de vers à soie; enfin, dans la province de Hu-Quang, l'arbre Chu ou Ko-

chu fournit la principale matière dont on fait le papier.

La manière de fabriquer le papier des diverses écorces d'arbre, est la même que celle du bambou, qui est une espèce de canne ou roseau creux et divisé par des nœuds; mais beaucoup plus large, plus uni, plus dur et plus fort que toutes les sortes de roseaux.

Pour faire le papier de bambou, l'on prend ordinairement la seconde pellicule de l'écorce qui est tendre et blanche, on la bat dans l'eau claire jusqu'à ce qu'elle soit réduite en pâte que l'on met dans des moules ou formes très-larges, de sorte que cela fait des feuilles longues de dix ou douze pieds. On le perfectionne en le trempant feuille par feuille dans de l'eau d'alun, qui leur tient lieu de la colle dont nous nous servons, et qui non-seulement empêche le papier de boire l'encre, mais de plus lui donne ce lustre qui le fait paraître au premier coup d'œil, argenté, ou du moins verni.

Le papier qu'on fait de la sorte est blanc, doux et serré, sans qu'il y ait la moindre inégalité qui puisse arrêter le mouvement du pinceau, ni occasionner le rebroussement d'aucun des poils qui le composent. Cependant quand il est fait d'écorce d'arbre, il se casse plus facilement que le papier d'Europe. Joignez à cela qu'il est plus sujet à prendre l'humidité; que la poussière s'y attache, et que les vers s'y mettent en peu de temps. Pour obvier à ce dernier inconvénient on est obligé de battre souvent les livres et de les exposer au soleil. Outre cela, la finesse le rendant sujet à sturer, les Chinois se trouvent souvent dans la nécessité de renouveler leurs livres en les faisant réimprimer souvent. (Le Comte, *Nouv. mem. sur la Chine.* — Kust., *Bibl. nov. lib.* an 1697. — *Lettr. édifi. et cur.*, t. XIX.)

Il est bon de remarquer que le papier de bambou n'est ni le meilleur ni le plus usité à la Chine. Par rapport à la qualité, il cède la primauté au papier fait de l'arbrisseau qui porte le coton, qui est le plus blanc et le plus fin et en même temps le moins sujet aux inconvénients dont nous venons de parler; car il se conserve aussi bien et dure aussi longtemps que le papier d'Europe. Le docteur Grew croit qu'on trouverait en Angleterre beaucoup de plantes qui renferment un duvet, lequel très-probablement ferait du papier aussi fin que celui que les Chinois font avec le coton: ce discours fait voir que Grew s'est imaginé mal à propos que le papier chinois est fait non pas de l'écorce de l'arbrisseau de coton, mais du duvet ou du coton même. (Grew., *Mus. reg. soc.*, part. II.)

Le papier dont on se sert le plus communément à la Chine est celui que l'on fait d'un arbre appelé *chu-ku* ou *ku-chu*, que le P. Duhalde compare tantôt au murier, tantôt au figuier, tantôt au sycamore, et enfin pour augmenter l'embaras d'autres fois au fraisier, en sorte que nous connaissons

moins cet arbre que s'il n'en avait rien dit du tout. Cette façon d'écrire est familière à cet auteur, qui est souvent d'une sécheresse extraordinaire au milieu de la plus grande prolixité, et qui n'est jamais plus diffus et moins méthodique que quand il se propose de mettre de l'exactitude et de l'ordre dans ses écrits. Mais pour revenir au *ku-chu*, voici la manière de le préparer pour en faire le papier : on ratisse d'abord légèrement l'écorce extérieure de cet arbre qui est verdâtre, ensuite on enlève la peau extérieure en longs filets minces, qu'on fait blanchir à l'eau et au soleil : après quoi on la prépare de la même manière que le bambou.

Il ne faut pas oublier d'observer que dans les autres arbres ce n'est que l'intérieur qui sert à faire le papier ; mais le bambou aussi bien que l'arbre de coton ont cela de particulier que non-seulement on emploie leur écorce, mais même toute leur substance par le moyen des préparations suivantes.

Outre les bois des plus larges bamboux on choisit les rejetons d'une année qui sont à peu près de la grosseur du gras de la jambe d'un homme ; on les dépouille de leur première écorce verte et on les fend en petites baguettes de six ou sept pieds de long : on trempe ces baguettes ainsi fendues dans un réservoir d'eau bourbeuse, jusqu'à ce qu'elles soient corrompus et attendries à force d'être trempées. Au bout de quinze jours on les retire, on les lave dans l'eau nette, on les étend dans un grand fossé sec et on le couvre de chaux pendant quelques jours. On les retire ensuite, et après les avoir lavé une seconde fois, on les partage en filaments qu'on expose au soleil pour les sécher et les blanchir. Alors on les jette dans de grandes chaudières où on les fait bouillir tout à fait ; enfin on les réduit en une pâte liquide par l'action de plusieurs grands marteaux.

Ensuite, on prend quelques rejetons d'une plante nommée *kotheng*, on les trempe quatre ou cinq jours dans l'eau jusqu'à ce qu'ils soient en une espèce de suc onctueux et gluant qu'on mêle avec la pâte dont on veut faire le papier, à peu près de la même manière que les peintres délayent leurs couleurs, ayant bien soin de n'en mettre ni trop ni trop peu parce que la bonté du papier en dépend.

Quand on a mêlé le jus de *kotheng* avec le bambou, broyé et battu le tout jusqu'à ce qu'il paraisse semblable à de l'eau épaisse et liqueuse, on jette le tout dans un grand réservoir fait de quatre murs élevés jusqu'à hauteur d'appui, et dont les côtés et le fond sont si bien cimentés que la liqueur ne peut pas en sortir, ni s'imbiber dedans.

Ensuite, les ouvriers étant placés aux côtés du réservoir, ils trempent dedans leurs moules et enlèvent la superficie de la liqueur, qui dans l'instant devient papier parce que le jus gluant et liqueux de *kotheng* lie les parties et rend le papier com-

pact doux et luisant ; qualité que le papier européen n'a pas sitôt qu'il est fait.

Pour rendre les feuilles fermes et les mettre en état de supporter l'encre on les trempe dans de l'eau d'alun : cette opération s'appelle *faner* du mot chinois *fan* qui signifie *alun*. Voici qu'elle en est la préparation.

On met dans différentes écuelles pleines d'eau six onces de colle de poisson, coupée bien menue ; on les fait bouillir en les remuant de temps en temps pour empêcher qu'il ne s'y forme des grumeaux : quand le tout est converti en une substance liquide, on y jette trois quartrons d'alun calciné que l'on mêle et qu'on incorpore avec.

On verse ensuite cette composition dans un grand bassin à travers lequel est attaché un petit bâton rond, alors on serre l'extrémité de chaque feuille avec un bâton fendu d'un bout à l'autre, et dans cet état on trempe la feuille, en la tirant promptement aussitôt qu'elle est humectée, et la glissant par-dessus le bâton rond. Quand toute la feuille a passé à travers la liqueur le long bâton qui tient la feuille par l'extrémité est attaché dans un trou à la muraille et la feuille suspendue pour sécher.

A l'égard du moule avec lequel on fait la feuille, c'est une forme inventée de façon qu'on peut le hausser et le baisser à volonté, le fond n'en est pas fait de fil de laiton comme les nôtres, mais de petits filets menus de bambou passés de distance en distance à travers des trous pratiqués dans une plaque d'acier ce qui les rend aussi fins comme s'ils étaient de fil de laiton. On les fait ensuite bouillir dans l'huile jusqu'à ce qu'ils en soient imprégnés, afin que le moule entre plus légèrement dans l'eau et n'enfoncé pas plus avant qu'il ne faut pour prendre de la matière suffisamment pour une feuille. Pour faire des feuilles d'une grandeur considérable ils ont soin d'avoir un réservoir et un moule proportionné. Ce moule est soutenu par des cordons qui glissent sur une poulie. Au moment que le moule est élevé, les ouvriers placés à côté du réservoir, sont prêts à en ôter la feuille, travaillant ensemble et chacun ayant ses fonctions réglées. Pour sécher les feuilles qui sont tirées du moule, ils ont une muraille creusée, dont les côtés sont bien blanchis ; à un côté de ce mur est une ouverture par où, au moyen d'un tuyau, se communique la chaleur d'un fourneau qui est auprès ; et à l'extrémité opposé, est un petit vent qui chasse la fumée. Avec le secours de cette étuve, ils séchent leur papier presque aussi vite qu'ils le font.

La manière d'argenter le papier est un autre secret qu'ont les Chinois dont la pratique est de peu de frais et pour laquelle ils ne se servent pas d'argent ; mais ils prennent deux scrupules de glu faite de cuir de bœuf, un scrupule d'alun et une pinte d'eau claire, ils mettent le tout sur un feu lent, jusqu'à ce que l'eau soit consumée, c'est-à-dire qu'il n'en sorte plus d'exhalaisons ;

alors ils étendent quelques feuilles de papier sur une table bien unie et appliquent dessus, avec un pinceau, deux ou trois couches de cette glu ; ensuite ils prennent une poudre faite d'une certaine quantité de tali bouilli, et mêlé avec le tiers de cette quantité d'alun ; ces deux drogues sont broyées ensemble, passées au tamis, et mise sur le feu avec de l'eau où on les fait bouillir de rechef, ensuite on les fait sécher au soleil et on les broie. Cette poudre étant passée par un tamis fin, on l'étend également sur les feuilles de papier préparées comme devant ; ensuite on les étend à l'ombre pour les sécher ; cela fait, on les remet encore sur la table et on les presse promptement avec un morceau de coton net pour enlever le superflu du tali, qui sert une seconde fois au même usage ; avec cette poudre délayée dans l'eau et mêlée avec la glu et l'alun, ils tracent toutes sortes de figures de fantaisie sur le papier. (Le P. Duhalde, *Descript. de la Chine*, tome I.)

Anciennement les Chinois écrivaient avec un pinceau de fer sur des tablettes de bambou ; ensuite ils se servirent du pinceau pour écrire sur le satin ; enfin, sous la dynastie des Han, ils trouvèrent l'invention du papier, avant Jésus-Christ, suivant le P. Martini. Cette invention se perfectionna insensiblement, et leur procura différentes sortes de papier.

En général le meilleur dont on se sert pour écrire ne peut guère se conserver longtemps dans les provinces du sud et même les livres d'Europe selon le P. Parennin ne tiennent guère à Canton contre la pourriture, les vers et les fourmis blanches, qui, dans quelques nuits, en dévorent jusqu'aux ouvertures ; mais le même Père assure que dans les parties du nord, surtout dans la province de Pékin, le papier, quoique mince, se conserve très-longtemps.

Les Coréens eurent bientôt connaissance de la fabrique du papier des Chinois, et ils réussirent à le fabriquer d'une manière plus solide et plus durable ; car leur papier passe pour être aussi fort que de la toile ; on écrit dessus avec le pinceau chinois. Si l'on veut user des plumes d'Europe, il faudrait auparavant y passer de l'eau d'alun sans quoi l'écriture serait baveuse.

C'est en partie de ce papier que les Coréens payent leurs tributs à l'empereur, ils y fournissent chaque année le palais ; ils y apportent en même temps une grande quantité qu'ils vendent aux particuliers ; on s'en sert pour faire des châssis à leurs fenêtres, parce qu'ils résistent mieux au vent et à la pluie que le leur. Ils huilent ce papier et en font de grosses enveloppes. Il est aussi d'usage pour les tailleurs d'habits, ils le manient et le froissent entre leurs mains, jusqu'à ce qu'il soit aussi maniable et aussi doux que la toile la plus fine et ils s'en servent en même temps de coton pour fourrer les habits. Il est même meilleur que le coton, lequel, lors-

qu'il n'est pas bien piqué, se ramasse et se met en une espèce de peloton.

PAPIER DU JAPON. — Le papier est fait au Japon de l'écorce du *morus papyrisera sativa* ou véritable arbre à papier, de la manière suivante, selon Kaempfer, à qui seul on en doit la connaissance.

Chaque année, après la chute des feuilles qui arrive au dixième mois des Japonais, ce qui répond communément à notre mois de décembre, les jeunes rejetons qui sont fort gros, sont coupés de la longueur de trois pieds au moins, et joints ensemble en paquets, pour être ensuite bouillis dans de l'eau avec des cendres. S'ils sèchent avant qu'ils bouillent on les laisse tremper vingt-quatre heures dans de l'eau commune. Ces paquets ou fagots sont liés fortement ensemble, et mis debout dans une grande chaudière qui doit être bien couverte. On les fait bouillir jusqu'à ce que l'écorce se retire si fort qu'elle laisse voir à nu un bon demi-pouce du bois à l'extrémité ; lorsque les bâtons ont bouilli suffisamment, on les retire de l'eau et on les expose à l'air, jusqu'à ce qu'ils se refroidissent ; alors on les fend sur la longueur pour en tirer l'écorce et on jette le bois comme inutile.

L'écorce séchée est la matière dont ensuite on doit faire le papier, on lui donnant une préparation qui consiste à la nettoyer de nouveau et à tirer la bonne de la mauvaise. Pour cet effet, on la fait tremper dans l'eau trois ou quatre heures ; étant ainsi ramollie, la peau noirâtre est raclée avec la surface verte qui reste, ce qui se fait avec un couteau qu'ils appellent *Kaatsi Kusaggi*, c'est-à-dire le *rasoir de Kaatsi*, qui est le nom de l'arbre ; en même temps aussi l'écorce forte qui est d'une année de crue est séparée de la mince qui a couvert les jeunes branches. Les premières donnent le meilleur papier et le plus blanc ; les dernières produisent un papier noirâtre d'une bonté passable ; s'il y a de l'écorce de plus d'une année mêlée avec le reste, on la trie de même et on la met à part, parce qu'elle rend le papier le plus grossier et le plus mauvais de tous : tout ce qu'il y a de grossier, les parties noueuses, et ce qui paraît defectueux et d'une vilaine couleur, est trié en même temps, pour être gardé avec l'autre matière grossière.

Après que l'écorce a été suffisamment nettoyée, préparée et rangée selon ses différents degrés de bonté, on doit la faire bouillir dans une lessive claire ; dès qu'elle vient à bouillir, et tout le temps qu'elle est sur le feu, on est perpétuellement à la remuer avec un gros roseau, et l'on verse de temps en temps autant de lessive qu'il en faut pour abattre l'évaporation qu'il se fait et pour suppléer à ce qui se perd par là : cela doit continuer à bouillir, jusqu'à ce que la matière vienne si mince, qu'étant touchée légèrement du bout du doigt, elle se dissolve en matière de boue comme un amas de fibres. La lessive claire est faite d'une espèce de cendres, de la manière sui-

vante : on met deux pièces de bois en croix sur une cuve ; on les couvre de paille sur quoi ils mettent des cendres mouillées ; ils y versent de l'eau bouillante qui, à mesure qu'elle passe à travers de la paille, pour tomber dans la cuve, s'imbibe des particules salines des cendres, et fait ce qu'ils appellent *lessive claire*.

Après que l'écorce a bouilli de la manière qu'on vient de dire, on la lave ; c'est une affaire qui n'est pas d'une petite conséquence en faisant du papier et qui doit être ménagée avec beaucoup de prudence et d'attention. Si l'écorce n'a pas été lavée, le papier sera fort à la vérité, il aura du corps, mais il sera grossier et de peu de valeur : si au contraire on l'a lavée trop longtemps, elle donnera du papier plus blanc, mais plus sujet à boire, et peu propre pour écrire. Ainsi cet article de la manufacture doit être conduit avec beaucoup de soin et de jugement, pour tâcher d'éviter les deux extrémités dont nous venons de parler. On lave dans la rivière, et l'on met l'écorce dans une espèce de van et de crible au travers duquel l'eau coule, et on la remue continuellement avec les mains, les bras jusqu'à ce qu'elle soit délayée à la consistance d'une laine, ou d'un duvet doux et délicat. On la lave encore une fois pour faire le papier le plus fin, mais l'écorce est mise dans un linge au lieu d'un crible, à cause que plus on lave plus l'écorce est divisée, et serait enfin réduite en des parties si menues qu'elles passeraient aux travers des trous du crible et se dissiperaient. On a soin en même temps d'ôter les nœuds ou la bourre et les autres parties hétérogènes grossières et inutiles que l'on met à part avec l'écorce la plus grossière pour le mauvais papier. L'écorce étant suffisamment et entièrement lavée est posée sur une table de bois uni et épais pour être battue avec des bâtons de bois dur kusunoki ce qui est fait ordinairement par deux autres personnes jusqu'à ce qu'on l'ait rendue aussi fine qu'il le faut : elle devient avec cela si déliée qu'elle ressemble à du papier qui, à force de tremper dans l'eau est réduit en bouillie, et n'a quasi plus de consistance.

L'écorce ainsi préparée est mise dans une cuve étroite avec l'infusion glaireuse et gluante du riz et celle de la racine arens qui est aussi glaireuse et gluante. Ces trois choses mises ensemble, doivent être déliées avec un roseau propre et délié, jusqu'à ce qu'elles soient parfaitement mêlées et qu'elles forment une substance liquide de la même consistance. Cela se fait mieux dans une cuve étroite, mais ensuite la composition est mise dans une cuve plus grande, qu'ils appellent en leur langage *fine* : elle ne ressemble pas mal à celle dont on se sert dans nos manufactures de papier. On tire de cette cuve les feuilles une par une dans leurs moules qu'on fait de jonc ou bien de fil d'archal : on les appelle *miio*.

Il ne reste plus qu'à les faire sécher à propos : pour cet effet on range les feuilles en pile sur une table couverte d'une double

matte, et l'on met une petite pièce de roseau qu'ils appellent *kamukura*, c'est-à-dire cousin, entre chaque feuille. Cette pièce qui avance un peu, sert ensuite à soulever les feuilles et à les tirer une à une ; chaque pile est couverte d'une planche ou d'un ais mince de la grandeur et de la figure du papier, sur laquelle on met des poids légers au commencement, de peur que ces feuilles encore humides et fraîches ne se pressent si fort l'une contre l'autre qu'elles fassent une seule masse ; on surcharge donc la planche par degrés, et l'on met des poids plus pesants pour presser et exprimer toute l'eau ; le jour suivant, on ôte les poids, les feuilles sont alors levées une à une avec le petit bâton *kamakura*, dont on vient de parler, et avec la paume de la main on les jette sur des planches longues et raboteuses faites exprès pour cela : les feuilles s'y tiennent aisément à cause d'un peu d'humidité qui leur reste encore après cette préparation : elles sont exposées au soleil, et lorsqu'elles sont entièrement séchées, on les prend pour les mettre en morceau, ou les rogne tout autour et on les garde pour s'en servir et pour les vendre.

J'ai dit que l'infusion de riz avec un léger frottement est nécessaire pour cet ouvrage, à cause de sa couleur blanche et d'une certaine graisse visqueuse, qui donne au papier une bonne consistance et une couleur agréable. La simple infusion de la fleur de riz n'aurait pas le même effet, à cause qu'elle manque de cette viscosité, qui est une qualité fort nécessaire. L'infusion dont je parle se fait dans un pot de terre non vernissé, où les grains de riz sont trempés dans l'eau ; ensuite le pot est agité doucement d'abord, mais plus fortement par degrés ; à la fin on y verse de l'eau fraîche, et cela est répété tant qu'il reste quelque viscosité dans le riz. Le riz du Japon est le plus excellent pour cela étant le plus gros et le plus gras qui croisse en Asie.

L'infusion de la racine *oreni* se fait de la manière suivante : la racine, pilée et coupée en petits morceaux est mise dans de l'eau fraîche ; elle devient glaireuse dans la nuit et propre à l'usage destiné, après qu'on l'a passée à travers un linge. Les différentes saisons de l'année demandent une quantité différente de cette infusion, mêlée avec le reste. Ils disent que tout l'art dépend entièrement de cela ; en été, lorsque la chaleur de l'air dissout cette colle et la rend plus fluide, il en faut davantage et moins à proportion en hiver et dans le temps froid. Une trop grande quantité de cette infusion mêlée avec les autres ingrédients, rendrait ce papier plus mince à proportion et trop peu, au contraire, le rendrait épais, inégal et sec. Une quantité médiocre de cette racine est nécessaire pour rendre le papier bon et d'une égale consistance ; pour peu qu'on lève de feuilles, on peut s'apercevoir aisément si l'on en a mis trop ou trop peu. Au lieu de la racine *oreni*, qui quelquefois, surtout au commencement de l'été, devient fort rare les

papieriers se servent d'un arbrisseau rampant, nommé *sane-kadoura*, dont les feuilles rendent une gelée ou glu semblable à celle de la racine *oreni*, mais qui n'est pas tout à fait bonne.

On a remarqué ci-dessus que les feuilles de papier, lorsqu'elles sont fraîchement levées de leurs moules, sont mises en pile sur une table couverte de deux nattes. Ces deux nattes doivent être faites différemment : celle de dessous est plus grossière et celle qui est au-dessus est plus claire, faite de joncs plus fins qui ne sont pas entrelacés trop près l'un de l'autre, afin de laisser un passage libre à l'eau, et ils sont déliés pour ne point laisser d'impression sur le papier. Le papier grossier, destiné à servir d'enveloppes et à d'autres usages est fait de l'écorce de l'arbrisseau *kaadre kadsura* avec la même méthode que nous venons de décrire. Le papier du Japon est très-fort ; on pourrait en faire des cordes. On vend une espèce de papier fort épais à *Syrga* : c'est une des plus grandes villes du Japon et la capitale d'une province du même nom. Ce papier est peint fort proprement et plié en de si grandes feuilles, qu'elles suffiraient à faire un anit. Il ressemble si fort à des étoffes de laine et de soie, qu'on pourrait s'y méprendre.

Pour rendre complète l'histoire des manufactures de papier du Japon, Kœmpfer y joint la description suivante des quatre arbres et des plantes dont on le fait.

1° L'arbre à papier, ou japonais *Kaadsi*, est le principal. Kœmpfer le caractérise ainsi : *papyrus fructu mori celsa, sive morus raris; foliis urticæ, mortuæ, cortice papyrifero.*

D'une racine forte, branchue et ligneuse, s'élève un tronc droit, épais et uni, fort rameux, couvert d'une écorce couleur de châtaigne, grosse dedans, où elle tient au bois qui est mou et cassant, plein d'une moelle grasse et humide. Les branches et les rejetons sont fort gros, couverts d'un petit duvet ou laine verte, dont la couleur tire sur le pourpre brun ; ils sont cannelés jusqu'à ce que la moelle croisse, et sèchent dès qu'ils sont coupés. Les rejetons sont entourés irrégulièrement de feuilles à cinq ou six pouces de distance l'une de l'autre, quelquefois davantage ; elles tiennent à des pellicules minces et velus de deux pouces de longueur, de la grosseur d'une paille, et d'une couleur tirant sur le pourpre brun. Les feuilles diffèrent beaucoup en figure et en grandeur ; elles sont divisées quelquefois en trois, d'autre fois en cinq lobes dentés comme une scie, étroits, d'une profondeur inégale et inégalement divisés. Ces feuilles ressemblent en substance, figure et grandeur à celles de l'*urtica mortua*, étant plates, minces, un peu raboteuses, d'un vert obscur d'un côté, et d'un vert blanchâtre de l'autre. Elles se sèchent vite dès qu'elles sont arrachées, comme sont toutes les autres parties de l'arbre. Un nerf unique, qui trace un grand sillon du côté opposé, s'é-

tend depuis la base de la feuille jusqu'à sa pointe, d'où partent plusieurs petites veines quasi parallèles, qui en poussent d'autres plus petites, tournées vers le bord des feuilles, et se recourbant vers elles-mêmes. Les fruits viennent en juin et en juillet des aisselles des feuilles aux extrémités des rejetons. Ils tiennent à des queues courtes et rondes, et sont de la grosseur d'un pois et un peu plus, entourés de pois pourpres ; ils sont composés de pepins qui sont verdâtres au commencement, et tournent ensuite sur le pourpre brun lorsqu'ils mûrissent. Le fruit est plein d'un jus douceâtre. Je n'ai pas observé si ces fruits sont précédés par des fleurs.

Cet arbre est cultivé sur les collines et sur les montagnes, et sert aux manufactures de papier. Les jeunes rejetons de deux pieds de long sont coupés et plantés à terre à une médiocre distance, environ le dixième mois ; ils prennent d'abord racine et leur extrémité extérieure, qui est hors de terre, séchant d'abord, ils poussent plusieurs jeunes jets qui deviennent propres à être coupés vers la fin de l'année, lorsqu'ils sont parvenus à la longueur d'une brassée et demie, et à la grosseur d'un homme médiocre. Il y a aussi une sorte de *Kaadsi*, ou arbre de papier sauvage qui vient sur les montagnes désertes et incultes ; mais, outre qu'il est rare, il n'est pas propre à faire du papier, c'est pourquoi on ne s'en sert jamais.

2° Le faux arbre à papier que les Japonais nomment *Katzi Kadara*, est appelé par Kœmpfer, en latin : *Papyrus procumbens, lactescens, folio longo lanceato, cortice char-taceo.*

Cet arbrisseau a une racine épaisse, unique, longue, d'un blanc jaunâtre, étroite et forte, couverte d'une écorce grosse, unie, charnue et douceâtre, entremêlée de fibres étroites. Les branches sont nombreuses et rampantes, assez longues, simples, nues, étendues et flexibles, avec une fort grande moelle entourée de peu de bois. Des rejetons fort déliés, simples, bruns et velus aux extrémités, sortent des branches. Les feuilles y sont attachées à un pouce de distance, plus ou moins, l'une de l'autre, alternativement. Elles tiennent à des pellicules petites et minces, et leur figure ne ressemble pas mal au fer d'une lance s'élargissant sur une base étroite, et finissant en pointe longue, étroite et aiguë. Elles sont de différentes grandeurs, les plus basses étant longues d'un empan, larges de deux pouces, tandis que celles du haut de l'arbrisseau sont à peine un quart aussi grandes. Elles ressemblent aux feuilles du véritable arbre à papier, en substance, couleur et superficie ; elles sont profondément et également dentées, avec des veines liées au dos, dont les plus grandes s'étendent depuis la base de la feuille jusqu'à la pointe, partageant la feuille en deux parties égales ; elles produisent plusieurs veines transversales qui sont croisées encore par de plus petites veines. Je ne puis rien

dire des fleurs ni des fruits, n'ayant pu les voir.

3^e La plante que les Japonais appellent *Oreni* est nommée par Kämpfer *Alua, radice viscosa, flore ephemero, magno, punico*.

D'une racine blanche, grosse, charnue et fort fibreuse, pleine d'un jus visqueux transparent comme le cristal, sort une tige de la hauteur d'une brassée environ, qui est ordinairement simple et ne dure qu'un an. Les nouveaux jets, s'il en vient après un an, sortent des aisselles des feuilles; la moelle en est molle, spongieuse et blanche, pleine d'un jus visqueux. Sa tige est entourée à distance irrégulière de feuilles qui ont quatre ou cinq pouces de longueur, cambrées, d'un pourpre détrempé: les pédicules en sont ordinairement creux, charnus et pleins d'humour.

Les feuilles ressemblent assez à l'*alua* de Mathiole, tirant sur le rond d'environ un empan de diamètre, composées de sept lobes divers par des anses profondes, mais inégalement dentées aux bords, excepté entre les anses. Les créneaux ou dents sont grands, en petit nombre et à une moyenne distance l'un de l'autre. Les feuilles sont d'une substance charnue, pleines de jus; elles paraissent raboteuses à l'œil et sont rudes au toucher, d'un vert obscur. Elles ont des nerfs forts, qui partagent chaque lobe également, courant jusqu'aux extrémités en plusieurs veines traversières, rondes et cassantes, recourbées en arrière vers le bord de la feuille.

Les fleurs sont à l'extrémité de la tige et des rejetons, et sont d'un pouce et demi de longueur, portées par des pédicules velus et épais, dont la largeur augmente à mesure qu'ils finissent en calice. Les fleurs sont posées sur un calice composé de cinq pétales ou feuilles verdâtres, avec des lignes d'un pourpre brun et velues d'un bord. Les fleurs sont aussi composées de cinq pétales ou feuilles d'un pourpre clair, tirant sur le blanc. Elles sont grandes comme la main et souvent plus grandes: le fond en est fort grand, d'un pourpre plus chargé et plus rouge. Les feuilles des fleurs sont, comme on l'a dit, grandes, rondes et rayées: elles sont étroites et courtes au fond du calice qui est étroit, court et charnu. Le pistil est long d'un pouce, gras, uni et doux, couvert d'une poussière couleur de chair, jaunâtre, couchée sur le pistil. Le pistil finit par cinq caroncules couvertes d'un duvet rouge et arrondies en forme de globe.

Les feuilles ne durent qu'un jour et se fanent à la nuit; elles sont remplacées peu de jours après par cinq capsules séminifères pentagones, faisant ensemble la forme d'une toupie, qui ont deux pouces de longueur, un pouce et demi de largeur, membraneuses, épaisses, tirant sur le noir au temps de leur maturité, que l'on distingue en cinq capsules, où est contenu un nombre incertain de graines, dix ou quinze dans chacune, d'un brun fort obscur, raboteuses, plus pe-

tites que des grains de poivre, un peu comprimés et se détachant aisément.

Le *Euto-Kadsura* des Japonais est nommé par Kämpfer, *frutex viscosus procumbens, folio telephii vulgaris amulo, fructu racemoso*.

C'est un petit arbrisseau garni irrégulièrement de plusieurs branches de la grosseur du doigt, d'où sortent des rejetons sans ordre, raboteux, pleins de verrues, gercés et d'une couleur brune. L'arbrisseau est couvert d'une écorce épaisse, charnue et visqueuse, composée d'un petit nombre de fibres déliées qui s'étendent en longueur; si peu qu'on mâche de cette écorce, elle remplit la bouche d'une substance mucilagineuse. Les feuilles sont épaisses et attachées une à une à des pédicules minces, cambrés, de couleur pourpre; elles sont placées par ordre et ressemblent aux feuilles du *telephium vulgare*: étroites au fond, elles s'élargissent, finissent en pointe et sont de deux, trois ou quatre pouces de longueur, un pouce de largeur au milieu au plus, un peu raides quoique grasses, quelquefois plissées sur le dos, onduées, douces au toucher, d'un vert pâle, avec un petit nombre de pointes en forme de dents de scie à leur bord, coupées sur la longueur par un nerf traversé par beaucoup d'autres d'une petitesse imperceptible.

Les fruits pendent à des queues d'un pouce et demi de longueur, vertes et déliées: ils sont en forme de grappes composées de baies (quelquefois trente ou quarante) disposés en rond, sur un corps tirant sur le rond qui leur sert de base. Les baies ressemblent parfaitement aux grains de raisin, tirant sur le pourpre en hiver, lorsqu'elles sont mûres. Leur membrane, qui est mince, contient un jus épais, quasi sans goût et insipide: dans chaque baie on trouve deux graines, dont la figure ressemble à un oignon, un peu comprimées là où elles se touchent réciproquement. Elles sont de la grosseur des pepins des raisins ordinaires, couvertes d'une membrane, mince et grisâtre: leur substance est dure, blanchâtre, d'un goût âpre et pourri, très-désagréable au palais. Les baies sont disposées autour d'une base tirant sur le rond ou l'ovale, d'une substance charnue, spongieuse et molle, d'environ un pouce de diamètre, ressemblant assez à une fraise rougeâtre, d'une rayure relevée en forme de crête, dont les niches paraissent moyennement profondes quand les baies en sont détachées.

PAPIER DE LINGE. — C'est là le papier européen; il est nommé papier de linge, parce qu'il se fabrique avec de vieux linges qu'on a portés, qu'on ramasse même dans les rues, et que par cette raison les Français appellent vulgairement chiffons. Les manufacturiers nomment ces morceaux de vieux linges drapeaux, drilles, peilles ou pattes.

Ce papier donc se fait avec des haillons de toile de lin ou de chanvre, pourris, broyés, réduits en pâte dans l'eau; ensuite moulés en feuilles minces, carrées, qu'on

celle, qu'on sèche, qu'on presse et qu'on met en rames ou en mains pour la vente.

Il faut d'abord observer que les anciens n'ont jamais connu cette sorte de papier. Les *libri lentei* dont parle Tite-Live (*Décad.* l. liv. vii), Pline (xiii, c. 11) et d'autres écrivains romains, étaient des livres écrits sur des morceaux de toile de lin ou de canevas, préparés à ce dessein, de même que nos peintres s'en servent toujours; c'est ce qu'a démontré Guillardin dans son commentaire sur Pline, Allatius et d'autres savants. (*Voy. Salluste, Ad panciroalum*, liv. ii, tit. 13.)

Mais ce n'est pas assez d'être sûr que le papier de linge est une invention moderne; on voudrait savoir par quel peuple et quand cette invention a été trouvée. Polydore Virgile (*De inventoribus rerum*, l. ii, c. 8) avoue n'avoir jamais pu le découvrir. Scapiger en donne, sans preuve, la gloire aux Allemands, et le comte Maffei aux Italiens. D'autres en attribuent l'honneur à quelques Grecs réfugiés à Bâle, à qui la manière de faire le papier de coton dans leur pays en suggéra l'idée. Le P. Duhalde a cru mieux montrer en se persuadant que l'Europe nait tiré cette invention des Chinois, lesquels, dans quelques provinces, fabriquent avec le chanvre du papier à peu près de la même manière que l'Occident; mais l'Europe n'avait point de commerce avec les Chinois, quand elle employa le chiffon en papier. D'un autre côté, si l'invention en fut due à des Grecs réfugiés à Bâle, qui s'y retirèrent après le sac de Constantinople, il faudrait qu'elle fût postérieure à l'année 1452, dans laquelle cette ville fut prise. Cependant la fabrication du papier de linge en Europe est antérieure à cette époque. Ainsi le jésuite Inchofer, qui la place seulement, avec Milius, vers l'année 1470, se trompe certainement dans son opinion.

Il est vrai qu'on ne sait rien de précis sur le temps auquel l'Occident commença de faire son papier de chiffon. Le P. Mabillon croit que c'est dans le xi^e siècle, et, pour le prouver, il cite un passage de Pierre de Cluny, dit le Vénérable, qui naquit vers l'an 1100. Les livres que nous lisons tous les jours, dit cet abbé dans son *Traité contre les Juifs*, sont faits de peaux de bœuf, ou de veau, ou de plantes orientales, ou enfin *ex rursis veterum pannorum*. Si ces derniers mots signifiaient le papier tel que nous l'employons aujourd'hui, il y avait déjà des livres de ce papier au xi^e siècle; mais cette citation, unique en elle-même, est d'autant plus suspecte que le P. Montfaucon, qui la rapporte, convient que, malgré toutes ses recherches, tant en France qu'en Italie, il n'a jamais pu voir ni livre ni feuille de papier qui ne fût écrite depuis la mort de saint Louis, c'est-à-dire depuis 1270.

Le comte Maffei prétend aussi que l'on ne trouve point de traces dans l'usage de notre papier, antérieures à l'an 1300. Corringius a embrassé le même sentiment dans une lettre où il tâche de prouver que ce sont les Arabes qui ont apporté l'invention de ce

papier en Europe. (*Voy. Acta erudit.*, Lips. an. 1720.)

Je sais que le P. Hardouin croit avoir vu des actes et diplômes écrits sur le papier européen avant le xiii^e siècle; mais il est très-probable que ce savant jésuite a pris ces manuscrits sur papier de lin. La méprise était facile à faire, car la principale différence entre ces deux papiers consiste en ce que le papier de lin est plus fin; or on sait que nous avons de ce même papier de différentes finesses, et que c'est la même chose du papier de coton. (*Voy. MAFFEI, Hist. diplom.*, lib. ii, ou la *Biblioth. ital.*, tom. II.)

Mais enfin on cite trop d'exemples de manuscrits écrits sur notre papier dans le xiv^e siècle, pour douter que sa fabrication n'ait été connue dans ce temps-là. Le jésuite Balbin parle de manuscrits sur notre papier, qu'il a vus et qui étaient écrits avant 1340. Un Anglais rapporte, dans les *Transactions philosophiques*, que, dans les archives de la bibliothèque de Cantorbéry, il y a un inventaire des biens d'Henri, prieur de l'église du Christ, qui mourut en 1340, lequel inventaire est écrit sur du papier. Il ajoute que dans la bibliothèque Cotonienne il y a divers titres écrits sur notre papier, lesquels remontent jusqu'à la quinzième année d'Édouard III; ce qui revient à l'année 1335. (*Voy. Philosoph. transact.*, n. 388.)

Le docteur Prideaux nous assure avoir vu un registre de quelques actes de Jean Cranden, prieur d'Ely, fait sur papier, et qui est daté de la quatorzième année d'Édouard III, c'est-à-dire l'an de Jésus-Christ 1320. (*Voy. PRIDEAUX, Connect.*, part. 1, t. VII, pag. 710.)

Le même savant penche à croire que l'invention du papier de linge nous vient de l'Orient, parce que plusieurs anciens manuscrits arabes ou en d'autres langues orientales sont écrits sur cette sorte de papier, et que quelques-uns d'entre eux se trouvent plus anciens que les dates ci-dessus mentionnées. Enfin, M. Prideaux juge qu'il est probable que les Sarrasins d'Espagne ont apporté les premiers d'Orient l'invention du papier de linge en Europe. (*Encyclopédie méthodique*, t. XXIV, art. *Papier*.)

DE LA FABRICATION DU PAPIER EN FRANCE. — De tous les pays de l'Europe, celui où la papeterie avait le plus de moyens de se développer était sans doute la France, où la matière première est abondante. On reprochait à nos papiers d'être faiblement collés. La macération des chiffons était peut-être poussée à l'excès; cette opération rend le chiffon plus facile à triturer, et donne une pâte plus blanche, plus moelleuse, et un papier plus propre à l'impression de la gravure en taille-douce; mais, lorsque la macération a été prolongée trop longtemps, le papier est moins fort et plus difficile à coller. Nos papetiers se sont éclairés sur cette pratique, et, sans renoncer aux avantages que procure la macération, ils ont appris à la conduire de manière qu'elle n'influe pas désavantageusement sur la force du papier et

sur le collage. Aujourd'hui les produits de nos premières papeteries offrent une étoffe d'une belle pâte, d'une fabrication plus régulière, et ils sont très-bien collés. On commença, en 1819, dans quelques fabriques, à coller à la cuve. Cette méthode qui épargne de la main-d'œuvre en augmentant la qualité du papier, se perfectionne de plus en plus, et finira par être généralement adoptée. Les fabricants de papiers ne doivent jamais perdre de vue que le collage est une opération de la plus haute importance pour leur réputation, et que c'est surtout d'après la manière dont elle a réussi que leurs produits sont jugés par les consommateurs. L'introduction en France des papiers superfins étrangers a excité l'émulation de nos fabricants : les prix très-favorables auxquels les consommateurs ont consenti de payer ces beaux produits donnèrent aux chefs d'établissements l'assurance d'être indemnisés des frais d'une fabrication qui demandait des soins extraordinaires. On atteignit bientôt une perfection égale à celle des plus beaux papiers étrangers. On y parvint d'abord, il est vrai, en faisant des tours de force ; mais, par l'effet de la pratique et de l'exercice, ces tours de force sont devenus une fabrication habituelle et courante.

L'art de la papeterie est en progression ; chaque année, les papiers que les manufactures mettent dans le commerce se font remarquer par de meilleures qualités, et les procédés du travail se perfectionnent de jour en jour. La première idée de faire le papier à la mécanique est née en France en l'an VI. M. Robert prit, à cette époque, un brevet d'invention pour une machine à faire du papier à grande dimension, il obtint même un encouragement du gouvernement ; mais ce n'est qu'en 1811 qu'il a été formé un établissement où la fabrication courante est entretenue par des machines. C'est cet établissement dont on a vu les papiers en grandes dimensions, qui attirèrent l'attention du public, sans doute à cause de la nouveauté ; car la grandeur des dimensions n'est pas l'objet principal de l'art. D'abord les produits de l'art n'atteignirent pas, pour les qualités super fines, la perfection des papiers faits à la main par les ouvriers les plus habiles ; cependant ils étaient déjà constamment bons pour les qualités les plus usuelles. Une émulation favorable aux progrès de l'art s'établit entre les deux modes de travail. Plusieurs artistes s'occupèrent avec succès du perfectionnement des machines, ou d'en créer de nouvelles ; des mécaniciens sont parvenus à faire à la machine, par un procédé simple et sûr, du papier à vergoures. (*Annales de chimie et de physique*, t. XIII, p. 378.)

M. Désétables qui, en l'an xi, a obtenu une médaille de la Société d'agriculture et de commerce de Caen pour ses établissements et la beauté de ses produits, a communiqué à cette même Société une notice infiniment intéressante sur ce genre de manufacture. M. Désétables y prouve que

si les papiers du département du Calvados n'étaient pas en concurrence avec les plus beaux papiers de France, de Hollande et d'Angleterre, c'est que jusqu'alors on n'avait fait usage que de moulins à maillets. Le travail des cylindres, dont l'achat est coûteux, dédommage à peine des premiers frais. Il a prouvé que l'emploi des cylindres est, par résultat, économe, puisque, sur un quintal de chiffons, les maillets donnent quarante livres de déchet, tandis que le cylindre n'en occasionne que dix. Il est également plus expéditif, triture les chiffons non pourris, et donne une pâte aussi blanche que ferme. Ce fabricant est parvenu à donner de la douceur et de la souplesse aux papiers d'enveloppe pour les produits de nos manufactures, papiers dont M. Bésuchet de Marum était parvenu à imiter la couleur boue de Paris. Il fabriquait également des cartons à presser le drap, qui, rivalisant avec ceux d'Angleterre, résistent non-seulement à l'effort de la presse, mais réagissent contre la surface de l'étoffe et lui donnent un lustre flatteur à l'œil. Il a poussé ses expériences jusqu'à faire, plusieurs années avant M. de Delille de Buges, des papiers d'enveloppe, assez forts pour remplacer le parchemin qu'on emploie aux gargousses de mer. M. Désétables a aussi inventé une machine à l'aide de laquelle il fabriquait des papiers dans les dimensions essentielles à quelques usages, qui simplifie les procédés de fabrication, et substitue au mouvement des bras un mécanisme qui produit le même effet et que l'on dirige à volonté. À l'aide de cette mécanique, la forme destinée à faire le papier descend et se tourne obliquement dans le bassin contenant la pâte où elle se précipite. Elle reprend ensuite le niveau, remonte et paraît chargée de la quantité de pâte nécessaire à former la feuille de papier. Un double balancement, gradué d'une manière convenable au dessèchement de la pâte, étend, rapproche, resserre les molécules de cette pâte, et forme l'espèce de feutrage qui constitue le papier. L'eau s'égoutte ; ensuite l'on dégage la forme du châssis qui la soutient ; on couche la feuille sur le linge ; on remet la forme dans le châssis qui, d'un léger coup de main, part aussitôt et va chercher une autre feuille. Le mouvement uniforme de la machine détermine l'égale épaisseur des feuilles, et un agitateur, toujours en mouvement, tient aussi suspendues les molécules de la pâte. Il faut quatre personnes pour ce service, tandis que trois suffisent pour une cuve ordinaire. Mais elles sont prises indistinctement parmi toutes les classes d'ouvriers, même parmi les femmes et les enfants, car c'est la machine qui fait le papier, les ouvriers ne font que la desservir. Le peu de fatigue qu'ils éprouvent leur permet de travailler toute la journée, tandis que les ouvriers papetiers finissaient souvent leur travail à midi. On peut aussi garnir la machine de trois ou quatre châssis, sans employer un plus grand nom-

bre de bras, et le produit du travail est trois fois plus considérable que celui d'une cuve ordinaire. Cette machine présente au commerce et aux arts un papier très-bien fait, et d'une dimension beaucoup plus étendue que celui fabriqué jusqu'à présent. (*Société d'encouragement*, tome VI, page 129.)

Invention de MM. Léortier, Delisle et Guillemet. — Ces fabricants ont obtenu un brevet de dix ans pour la fabrication d'un papier blanc où se trouvent des caractères de couleur. (*Dictionnaire des découvertes*, t. XII, p. 575 à 577.)

Blanchiment de la pâte du papier. — Le blanchiment de la pâte du papier par le procédé de M. Berthollet, ne peut être révoqué en doute : son application au papier des assignats a donné les meilleurs résultats. M. Loysel, conjointement avec une commission spéciale, a cherché à appliquer en général cet utile procédé à l'art de la papeterie. Il a été reconnu que l'appareil de M. Welter réunissait toutes les qualités requises pour cette opération. Le but de cet appareil est de multiplier les surfaces par lesquelles le gaz se trouve en contact avec l'eau, parce que ce n'est qu'aux points de contact que la combinaison peut s'opérer. Le vase qui est intermédiaire entre le tonneau pneumatique et le matras distillatoire, est destiné à retenir la partie de l'acide muriatique qui ne s'est pas oxygénée. On met dans ce vase un peu d'eau, dans laquelle on fait plonger un tube de verre qui doit surpasser en hauteur la colonne d'eau que le gaz a à vaincre dans le tonneau. Le gaz qui vient du matras comprime l'eau qui est dans le vase, avec une force égale à celle qui l'oppose à son dégagement, de manière que l'eau s'élève dans le tube de sûreté, et y forme une colonne égale à celle de l'eau qui presse sur le tube par lequel le gaz partient dans le tonneau ; mais si, pendant l'opération, il se fait un refroidissement subit ou une absorption rapide du gaz, l'eau redescend dans le tube, et l'air atmosphérique rentre et empêche qu'il ne se forme un vide qui produirait la résorption de la liqueur et qui ferait casser le vaisseau distillatoire ; ce tube de sûreté, dû également à M. Welter, peut s'appliquer avec succès aux autres distillations pneumatiques. Ainsi cet appareil est applicable à toutes les méthodes qu'on peut employer pour se procurer les diverses espèces de liqueurs blanchissantes, soit que l'eau du récipient contienne ou non un alcali fixe en dissolution, soit que dans la distillation on emploie l'acide muriatique sur l'oxyde de manganèse, ou enfin que le gaz s'obtienne pour l'acide sulfurique sur un mélange d'oxyde de manganèse et de muriate de soude. Il est particulièrement préféérable à tous les autres, dans le cas où l'eau du récipient ne contient point d'alcali, parce que l'absorption du gaz s'y trouve favorisée en la mettant en contact avec l'eau sur un grand nombre de points. Mais, la commission s'étant déterminée à employer une dissolution de potasse, on dut faire

quelques modifications à l'appareil : 1° Les trois cuvattes intérieures du récipient, furent réduites à une seule ; le nouveau fut formé d'une cuve qui en contenait une autre renversée, toutes les deux recouvertes de lames de plomb ; 2° la grosseur des tubes de communication met à l'abri des engagements pendant le cours de la distillation ; 3° par suite d'une manipulation bien entendue, on peut supprimer le vase intermédiaire en n'ayant qu'une seule ouverture à luter. M. Loysel donne la description de l'appareil qui a servi à la préparation de l'acide muriatique oxygéné, pour le blanchiment de la pâte du papier-assignat. Il se compose, 1° de huit fourneaux ayant, deux à deux, une cheminée commune en tôle ; 2° de huit chaudrons en fer coulé, contenant des bains de sable ; 3° de huit matras, ballons ou cruches de terre bien cuite et compacte, destinés à contenir les matières qui doivent fournir le gaz. Chaque matras ne doit être rempli que jusqu'aux deux tiers de sa capacité, tout au plus. On peut également se servir de ballons de verre de peu d'épaisseur ; 4° de tubes de verre pour conduire le gaz dans le récipient. On peut aussi en employer de plomb ; 5° d'un récipient composé d'une cuve extérieure, recouverte de lames de plomb bien soudées, et garnie près du fond d'un robinet, pour tirer la liqueur lorsqu'elle est préparée ; et d'une autre cuve aussi couverte de lames de plomb en dehors et en dedans. Cette seconde cuve est renversée dans la première pour contenir le gaz à mesure qu'il se dégage, et pour rester en contact avec l'eau du récipient la partie qui n'a pas eu le temps de s'y dissoudre en la traversant ; un trou est pratiqué à la partie supérieure de cette seconde cuve, et sert au passage de l'air atmosphérique, lorsqu'on met l'eau dans le récipient. On le ferme ensuite avec un bouchon de plomb ou de liège, recouvert de papier trempé ; l'amidon est assujéti avec un linge ou une vessie ficelée avant de commencer l'opération. On pourrait employer également des cuves carrées, et ranger tous les fourneaux sous une cheminée commune. On met dans le récipient 1,000 litres d'eau tenant en dissolution 50 kilogrammes de potasse blanche, purifiée et calcinée. Lorsque le dégagement du gaz a lieu par l'acide muriatique, on emploie les doses suivantes :

Oxyde de manganèse,	24 kil.
Acide muriatique à 20 degrés de densité à l'aréomètre de Baumé,	68
Total.	92 kil.

Ce qui fait pour chacun des huit ballons 11 $\frac{1}{2}$ kilo. de matières. On commence par luter le récipient chargé de ses 1,000 litres d'eau alcaline. On place chaque ballon dans son bain de sable ; on y introduit le manganèse pulvérisé ; on verse l'acide muriatique sur le manganèse ; on place les bouchons des ballons traversés par les tubes de communication, On lute avec du papier trempé

dans l'amidon ; on laisse secher le lut pendant dix à douze heures, puis on allume un feu de charbon dans les fourneaux. La distillation dure dix à douze heures. Quand elle est finie, on délute les tubes, on éteint le feu, et on laisse refroidir les ballons dans leurs bains de sable jusqu'à ce que la température de ces mêmes bains soit descendue à 60 ou 70 degrés ; alors on verse dans les ballons de l'eau chaude au même degré. On y délaie le résidu de la distillation ; on vide les ballons et on les laisse refroidir dans des paniers garnis de paille. La précaution d'introduire de l'eau chaude sur le résidu est indispensable, sans cela il prendrait une telle consistance, quand on opère avec l'acide sulfurique, qu'on ne pourrait le détacher qu'avec beaucoup de peine. Si le dégagement du gaz a lieu par l'acide sulfurique, on emploie les doses suivantes :

Oxyle de manganèse,	25 kil.
Muriate de soude,	78
Acide sulfurique à 50 degrés de densité,	25
Total.	128 kil.

On étend l'acide sulfurique avec un volume d'eau égal au sien, ce qui réduit sa densité à 31 degrés. La huitième partie de ces matières est de 14 $\frac{1}{2}$ kilog. pour chaque matras. Plus la liqueur blanchissante a de force, plus elle décolore de parties de dissolution d'indigo ; et l'on peut, par cette épreuve, déterminer les doses de chaque espèce de liqueur blanchissante à employer pour la mêler avec l'eau et composer les bains dans lesquels la substance à blanchir doit être plongée. D'après M. Descroisilles il faut mettre dans un matras de verre :

Acide sulfurique concentré à 66 degrés de densité,	7 parties en poids.
Indigo pulvérisé,	

On agite le mélange ; on plonge à demi la boule du matras dans l'eau un peu plus que tiède, en l'agitant de temps en temps. Deux heures suffisent pour opérer la dissolution que l'on étend dans neuf cent quatre-vingt-douze parties d'eau. Une mesure (en volume) de la liqueur blanchissante, préparée ainsi qu'il a été dit, anéantit communément la couleur bleue de neuf parties de dissolution d'indigo servant d'épreuve. Si l'on a pour objet d'obtenir un papier d'un blanc éclatant, s'il doit être mince, de manière qu'une rame fabriquée sur la forme du papier connu sous le nom de raisin, ne doive peser que 4 à 5 kilog., c'est-à-dire environ le tiers du papier du commerce fabriqué sur la même forme, et si l'on a employé des chiffons blancs, il suffit de les faire passer au cylindre effilocheur, de leur donner un bain de liqueur blanchissante, puis un bain d'acide sulfurique, les passer au cylindre affineur pendant sept à huit heures, et enfin mettre cette pâte en œuvre. Dans le cas de chiffons écrus ou non blanchis, et pour conserver au papier tout le neuf convenable, on fait subir au chiffon un

degré de fermentation plus ou moins avancé, en le mettant au pourrissoir. Dans cette opération, la matière colorante éprouve une combustion lente, passe à une sorte d'état savonneux, et se laisse enlever par l'eau, en lavant le chiffon dans la pile du cylindre effilocheur. Une seule lessive, deux bains de liqueur blanchissante et un d'acide sulfurique suffisent alors pour blanchir complètement le chiffon écru ou les cordages. On range sur une seule ligne, pour chaque pilée, huit à neuf baquets de bois propres à contenir 600 litres d'eau en totalité. On y verse 450 litres d'eau pure, et l'on y ajoute 90 litres de liqueur blanchissante, partagée également entre tous les paquets ; enfin on met, par portion égale dans chacun, les 50 kilog. de chiffon effiloché ; on le laisse séjourner pendant environ douze heures dans ce bain, en l'agitant de temps en temps : on le lave ensuite complètement dans l'eau claire et on lui donne un bain d'acide sulfurique composé comme il suit :

Eau,	200 litres.
Acide à 50 degrés,	5 kil.

Ce bain donne à peu près quatre degrés à l'aréomètre de Baumé. L'immersion dans le bain doit durer de trois quarts d'heures à une heure. On lave ensuite parfaitement l'effiloché dans de l'eau claire ; on le passe au cylindre affineur pour être enfin mis en œuvre. Si l'action des bains de liqueur blanchissante n'est pas épuisée par l'immersion du chiffon, ce dont on s'assure par la dissolution d'indigo, on les fait servir à d'autres effilochés qui les épuisent, sauf à saturer ce nouvel effiloché dans un bain neuf. Pour remédier à l'inconvénient produit par la liqueur simple dans l'opération des bains, il suffit de ne plus agiter la toile ou la matière en bain découvert, mais de fermer exactement avec un couvercle le bain de liqueur dans lequel la matière est plongée ; on l'y agite avec un volant qu'on fait mouvoir au moyen d'une manivelle placée en dehors de la cuve qui contient le bain. Le calcul fait des dépenses de l'opération, y compris l'établissement de l'appareil, n'a porté le litre de liqueur blanchissante qu'à neuf centimes, et en ajoutant les dépenses pour le reste de l'opération, et le bain sulfurique, on trouve que chaque kilogramme de papier occasionnera une dépense de 27 centimes. Or, le papier ordinaire du commerce se vend ordinairement de 1 fr. 30 c. à 1 fr. 40 c. le kilog., et avec une simple augmentation de 27 centimes, il obtient la préférence sur celui qui se vend 3, 4 et même 5 francs, qu'on ne peut même se procurer qu'en petite quantité à raison du choix qu'on est obligé de faire dans le chiffon ordinaire. (*Annales de chimie*, tome 2, page 163, et tome 39, page 137.)

Machines à fabriquer le papier. — *Inventions de M. A.-L. Robert, mécanicien à Essone.* — La machine pour laquelle M. Robert a obtenu un brevet d'invention de quinze ans, et qui est propre à fabriquer du papier d'une

longueur indéfinie, se compose ainsi qu'il suit : un châssis inférieur supporte toute la machine; des jumelles dépressent partout les deux cylindres de cuivre; de petits montants servent de soutiens au plancher qui porte la cuve; ils servent aussi de conducteurs à la traverse mobile, à laquelle sont adaptés deux ressorts qui servent à porter le balancier. Ces deux ressorts portent une tête qui s'emmanche dans les mortaises du balancier. Les supports du balancier portent une vis de rappel, et les autres portent chacun une vis à pointe. Une pièce de bois sert de support à la vis de rappel. Cette vis est traversée par deux barres de fer rondes, disposées en croix pour la faire mouvoir. Cette vis, en tournant, fait monter ou descendre entre les plateaux la traverse qui supporte les ressorts. Une planchette est placée immédiatement au-dessous des cylindres pour rendre à la cuve l'eau qui s'échappe dans la pression du papier. Deux poutres, jointes ensemble par une traverse, glissent dans des mortaises ou coulisses; une autre vis de rappel sert à faire aller et venir les deux poutres ci-dessus; elle est tirée par une goupille placée derrière la tringle de fer, dont l'objet est d'arrêter la vis de rappel. Une toile de cuivre, semblable à celle dont on fait les formes dans les papiers, est cousue par les deux bouts, ce qui se fait sans fin; elle est supportée par deux rouleaux de bois; elle est mise en mouvement au moyen de deux cylindres de cuivre placés sous le chapeau, et entre lesquels elle est pressée, et, repassant sous le cylindre inférieur, elle va s'étendre au-dessus de la cuve où elle reçoit la matière du papier que lui apporte continuellement en abondance le volant qui est renfermé dans une boîte. Aux deux côtés de la toile sans fin sont des agrafes en cuivre qui y sont cousues à égale distance, et la toile est ensuite pliée, dessus et dessous, de peaux d'anguille coupées en rubans, pliés en deux sur sa largeur, et percés d'un petit trou à la place de chaque agrafe pour en laisser passer seulement le crochet au dehors. Ces agrafes servent à tendre la toile sur sa largeur et à l'empêcher de se déranger dans sa course, au moyen de règles de cuivre, le long desquelles glissent ces agrafes. Un rouleau tend la toile sans fin au moyen de deux autres poutres qui la supportent, et de la seconde vis de rappel. Un autre rouleau soutient le bout de la toile étendue sur la cuve; il est suspendu par un balancier. Un troisième rouleau, qui est en bois, presse également sur la toile et sert à lever le papier, à mesure qu'il sort d'entre les cylindres où il a été pressé. Pour faciliter cette pression, les supports de ce rouleau sont en bois. Chaque fois que ce rouleau est suffisamment chargé de papier, on le ramène, sans rien arrêter, par un autre rouleau de bois qui s'empare aussitôt de la feuille qui suit. La seule attention qu'il faut avoir est que ces rouleaux soient toujours mouillés avant de les placer; c'est

cette humidité qui les met en état de se saisir aussitôt de la feuille et de l'envelopper. Des liens de fer empêchent le soulèvement du chapeau dans la pression. Une vis de pression appuie sur les tourillons des cylindres au moyen des coussinets dont ils sont garnis. Des tringles de cuivre carrées servent, au moyen de trois mains, de supports aux règles de cuivre qui bordent la toile et sur laquelle elles ne font que poser. Ces tringles ont à chaque bout un enfourchement, pour recevoir un petit tenon arrêté par une goupille. Ces charnières sont pour rendre plus facile le mouvement précipité de va-et-vient que la toile doit continuellement avoir pour égaliser la matière à mesure qu'elle arrive dessus. Les petites pièces qui s'ajustent à la charnière à chaque bout des tringles sont traversées chacune par une vis de rappel qui sert à écarter plus ou moins les tringles de cuivre, et en même temps les règles qui y sont fixées, ce qui maintient la toile plus ou moins tendue dans sa largeur. Comme le succès de cette machine dépend beaucoup du degré de tension donné à la toile qui doit présenter, surtout à l'arrivée de la matière, une surface parfaitement unie et de niveau sur sa largeur, il faut placer immédiatement au-dessous de la toile deux tringles minces, en bois de sapin, pour empêcher le poids de la matière chargée d'eau de faire creuser la toile dans son milieu. Ces tringles de bois portent, par leurs extrémités, sur les tringles de cuivre, où elles sont arrêtées par des goupilles, pour ne pas gêner le mouvement horizontal de la toile. Mais, au contraire, cette toile, dans sa longueur, doit avoir une pente d'environ deux centimètres, à partir du rouleau, sans quoi la matière s'étendrait, aussitôt qu'elle arrive, jusqu'aux cylindres, et elle n'aurait pas le temps d'égoutter son eau, de se fixer, enfin, de faire du papier. Cette pente n'est pas assez considérable pour empêcher la matière de se fixer sur la toile, parce que le flot, qui arrive continuellement en forme de nappe, la retient et force le superflu à retourner à la cuve en passant par-dessus les règles de cuivre. Enfin, cette machine se compose des pièces ci-après : 1° d'un support pour empêcher l'arbre de fouetter, à cause de sa longueur; 2° des supports de l'arbre de renvoi; 3° d'une lanterne de huit fuseaux, placée au bout de l'arbre de renvoi; 4° d'une manivelle; 5° d'un arbre commandeur qui donne le mouvement à toutes les parties de la machine; 6° de deux roues de vingt-quatre dents chacune; 7° d'une autre lanterne, aussi de huit fuseaux; 8° d'un frayon à huit pans, ajusté sur l'arbre de renvoi et appuyant contre le ressort qui porte le balancier. Ce frayon, à chaque tour de manivelle, fait éprouver vingt-quatre secousses, en allant et venant, au balancier, et par conséquent à la toile, ainsi qu'à tout ce qui y tient; 9° d'un manchon qui forme l'arbre de deux pièces, pour donner la facilité d'ajuster le frayon ci-dessus; 10° d'une roue de champ, de vingt-quatre dents, en-

grenant dans une lanterne de six fuseaux, ajustée au bout de l'axe d'un volant, qui est une espèce de manchon fait de cuivre laminé fort mince, soutenu intérieurement par de petites barres de fer croisées sur son axe, et garni à sa surface de huit bandes en lames de cuivre fort étroites, qui plongent seules dans l'eau de la cuve; 11° de deux traverses en bois qui sont posées en travers sur la cuve pour supporter le chapeau qui recouvre les volants; 12° de deux cylindres de cuivre entre lesquels passe la toile, et servant à presser le papier; ils sont enveloppés d'une étoffe en feutre de laine, comme ceux qui servent dans les papeteries. Cette étoffe sert à pomper l'eau superflue dans le papier, et à le mettre en état d'être levé après la pression; 13° d'une planchette à charnière, posant d'un bout sur la toile, et de l'autre, ajustée au chapeau, au-dessus d'une petite fente par où s'écoule la matière sur la toile; 14° d'un réservoir qui reçoit la matière que lui apporte le volant en tournant rapidement; 15° d'une autre planchette placée sur les cylindres pour rendre à la cuve l'eau qui s'écoule dans la pression du papier; 16° enfin d'une crapaudine en cuivre qui reçoit la vis de rappel. (*Brevets non publiés.*)

M. Legrand a obtenu un brevet de quinze ans pour une autre machine.

M. Leistenachneider. — Au moyen de la machine dont il s'agit, on n'a plus besoin d'ouvrier ou plongeur, de coucheur, de leveur, de vireur, de presse, dont on ne peut se passer dans les mécaniques en usage. Une fois qu'elle est en mouvement, des millions de feuilles viennent ainsi s'accumuler sans le concours de qui que ce soit, et ne laissent plus au fabricant que le soin de les enlever et de les étendre. Le moment d'effectuer cet enlèvement, qui doit, en cours de fabrique, avoir lieu aussitôt que le nombre des feuilles produites s'élève à une demi-rame, est indiqué par le son d'une petite cloche. On peut même livrer la machine à sa propre conduite, et s'absenter pendant les trois quarts d'heure qu'elle emploie à produire cette quantité de feuilles. On a observé que cet espace de temps pourrait encore être prolongé de beaucoup, si, par suite de légères additions à la machine, la pièce qui supporte la demi-rame se déplaçait elle-même, et était mue en avant à l'instant où elle aurait reçu un nombre de feuilles suffisant; perfectionnement simple et facile, proposé par les membres de l'académie de Dijon, desquels nous empruntons ce rapport. La mécanique nouvelle n'occupant pas un grand espace; ses mouvements étant doux, mesurés et peu résistants, le fabricant pourra en réunir plusieurs dans le même atelier, sous l'action d'une seule roue hydraulique et la conduite de très-peu de personnes. On peut évaluer facilement l'énorme produit d'un semblable atelier, dont chaque machine confectionne en trois quarts d'heure une demi-rame de papier toute passée à la presse. Cette économie considérable de bras

et de salaire n'est cependant pas le plus notable avantage du procédé; il en est deux autres bien plus importants encore: l'un sous le rapport pécuniaire, l'autre sous celui de l'autorité qu'exercent les ouvriers sur les propriétaires des fabriques. Le premier consiste dans la suppression presque totale des déchets de fabrication. Tous les mouvements de la machine s'exécutant avec lenteur et avec la plus parfaite précision, et les feuilles n'étant pas soumises à des manipulations répétées, il n'existe pas de motifs pour qu'une d'elles soit détériorée plutôt qu'une autre. La perte réelle occasionnée par les déchets dans les papeteries est généralement évaluée au dixième de la fabrication totale, et devient un véritable bénéfice en faveur de ce procédé. (*Annales des arts et manufactures*, tome XLIX, page 302.) L'auteur a obtenu, pour sa machine à fabriquer le papier, un brevet de quinze ans.

MM. Berthe et Grevenich, qui, dès 1811, ont pris un brevet de perfectionnement et d'importation de quinze ans, pour des machines propres à fabriquer le papier sans fin, ont obtenu en 1815 un autre brevet d'addition aux mêmes machines, qu'ils ont fait fonctionner cette même année devant *M. Chaptal*, directeur général des manufactures et du commerce; et ils ont fabriqué, sous ses yeux et en quelques minutes, deux feuilles ou pièces de papier de 32 pieds de long sur 4 pieds de large. La précision des mouvements et la parfaite exécution du papier n'ont rien laissé à désirer. (*Société d'encouragement*, 1815, tome XIV, page 127.)

M. Didot Saint-Léger, de Paris, a perfectionné la machine dont la première idée est due à *M. Robert*; il a rectifié les idées primitives, et était sur le point d'en faire jouir la France, lorsqu'il fut forcé de passer en Angleterre. Ce fut dans ce pays qu'il fit construire sa machine, et en revenant en France il rapporta le produit de ses travaux, et prit un brevet d'invention, de perfectionnement et d'importation pour quinze années. La série de cette mécanique se compose de sept machines différentes, pour fabriquer le papier vélin sans fin, et aussi du papier vélin ou à vergeurs sans fin, ou à feuilles séparées avec filigranes, sur des moules séparés; de plus, l'éplucher, le relever, le sécher, le coller et le ressécher de suite. (*Moniteur*, 1818, page 1038; *Société d'encouragement*, tome XIV, page 127.)

MM. Berthe et Grevenich, de Sorel et Sausaye (*Eure-et-Loir*). — Médaille d'argent, pour l'application de la mécanique dont ils sont les auteurs. Ces manufacturiers sont les premiers en France, et jusqu'alors les seuls qui aient établi ce genre de fabrication avec un certain développement; ils pratiquent le collage à la cuve. (*Livre d'honneur*, page 35.)

M. Didot Saint-Léger a employé vingt années de sa vie et toute sa fortune au perfectionnement de la machine au moyen de laquelle il fabrique sans ouvriers une longueur indéfinie, à la vitesse de soixante à

deux cents pieas carrés de papier par minute. Ses produits peuvent, à qualité supérieure, se rendre beaucoup meilleur marché que les autres. L'expérience étrangère a déjà prouvé tous ces avantages. Une médaille d'argent a été délivrée à M. Didot Saint-Léger. (*De l'industrie française*, par M. de Jouy.)

Intention de MM. Porlier et Durieux. — L'ensemble de la machine qui sert aux auteurs à fabriquer le papier à vergeures se compose d'un corps d'environ 4 pieds 6 pouces de longueur sur 2 pieds de largeur, et à peu près 3 pieds 8 pouces de hauteur; elle est non moins remarquable par la solidité de sa construction que par la simplicité de son mécanisme. Mise en action par un mouvement circulaire vertical continu, elle est d'ailleurs disposée de manière que les diverses opérations de la mise en forme, du déchargé, de la presse, etc., qui, dans les papeteries où l'on ne connaît que l'emploi de la main, exigent le concours de trois personnes, ont été exécutées mécaniquement et successivement avec une telle brièveté, qu'en moins de six minutes, et avec deux ouvriers seulement, la machine a fabriqué une feuille d'environ soixante quinze pieds de longueur sur neuf pouces de largeur. Si ce papier eût reçu les apprêts propres à sa consommation, il aurait pu être converti en papier à lettres. Sa qualité, comparée à celle d'un papier analogue obtenu à bras, offre cette particularité importante, que la pâte en est lisse, sans plis, sans ondulations, et sans ces taches produites par des gouttes d'eau, dont on a souvent vu empreintes les feuilles perfectionnées par les procédés manuels. Le papier a été fabriqué à froid, et l'économie qui résulte de ce nouveau mode est relative non-seulement au combustible, mais aussi au temps nécessaire pour le réchauffement de la cuve, le brassage périodique de la pâte qu'elle contient, etc. Le mécanisme des roulements et la forme sans fin qui lui est propre favorisent ce moyen particulier. Ils permettent, en outre, l'emploi des chiffons non teints, en ce qu'ils offrent une plus grande homogénéité du tissu non feutré et une plus grande égalité dans la distribution de la colle. Relativement à la comparaison du temps, trois ouvriers desservant une cuve par les procédés ordinaires ne pourraient donner que moitié des produits obtenus par deux hommes avec la nouvelle machine, dans le même espace de temps. Jusqu'ici le papier à vergeures, qui est généralement le plus employé, n'avait pas été fabriqué par les moyens mécaniques; le papier vélin était le seul dont on se fût occupé: l'un et l'autre le seront désormais à volonté, à l'aide de la machine dont il vient d'être rendu compte. (*Société d'encouragement*, 1820, page 71.)

Tinture du papier. — On peut teindre les papiers de différentes couleurs dans les chaudières mêmes; par exemple, en beau vert, avec une dissolution alcoolique d'acétate de cuivre (verdet). On a remplacé le tournesol, pour teindre en bleu foncé le papier brouil-

lard des pains de sucre par le bain suivant, qu'on prépare en faisant bouillir, dans une chaudière, vingt livres de râpure de bois d'Inde avec quarante seaux d'eau; lorsque la liqueur a diminué de deux à deux pouces et demi, l'on ajoute à cette décoction une livre de bois de Fernambouc, avec une demi-livre de graine d'herbe aux puces (*psysium*), et quand elle a bouilli près d'une heure, une dissolution de cinq livres d'alun: on filtre le mélange, puis on verse le tout encore chaud dans une chaudière, après y avoir ajouté une once de carbonate d'ammoniac. En Angoumois, on colore le papier azuré par le moyen du prussiate de fer (bleu de Prusse), préparé dans la papeterie même, et que l'on fait couler avec l'eau, dans la chaudière, à travers un linge. Les Hollandais, pour donner une teinte de bleu tendre au papier à lettre, y versent, sur la fin de la cuite, une légère bouillie d'amidon et d'azur. (*Bulletin de la Société d'encouragement*, n° 4, p. 92.)

Application d'un principe colorant sur le papier. — *Invention de M. R.-B. Canson, de Vidalon-les-Annonay (Ardèche).* — Le papier que l'auteur fabriquait par le procédé pour lequel il obtint un brevet de cinq ans, présente entre autres avantages celui de ne pouvoir être altéré que par les acides. Les doses d'acide nécessaires pour effacer l'écriture font en même temps disparaître la couleur du papier; et, en faisant usage de ce papier, on met les écrits à l'abri des altérations et des falsifications. Le procédé de M. Canson consiste à saturer d'une dissolution de sulfate de fer le chiffon trituré pour la fabrication du papier. Le mélange d'une eau de chaux, avec cette même matière préparée comme il est dit plus haut, produit une couleur nankin dont les teintes varient en raison de l'abondance du principe. (*Brevets non publiés.*)

MM. Canson frères, d'Annonay (Ardèche). — Médaille d'or pour avoir exposé un assortiment complet de papiers superfins, depuis le papier à lettre jusqu'au papier grand aigle, pour le lavis; on y a remarqué des papiers de diverses couleurs, du papier à calquer, fait avec de la filasse et du chiffon écrit; d'autres, faits avec la même matière, imitant le parchemin, et destinés aux relieurs. Tous ces papiers, comparés aux plus beaux papiers étrangers, ne le cèdent sur aucun point, et l'emportent sur plusieurs. Les papiers à laver ont été essayés, et on a reconnu qu'ils sont parfaitement collés. (*Livre d'honneur*, p. 75; *Dictionnaire des découvertes*, t. XII, p. 553 et 554.)

Procédé pour rendre imperméables les papiers. — *Invention de M. J.-B. Mons, de Paris.* — Ce procédé, qui a valu à l'auteur un brevet de cinq ans, consiste à faire dissoudre deux onces de savon blanc de première qualité dans douze pintes d'eau, et on laisse bouillir pendant un demi-quart d'heure. On fait également dissoudre, dans douze pintes d'eau, douze onces de bon alun: on y ajoute quatre onces de colle

de Flandre et une once de gomme arabique, préalablement fondues dans une quantité suffisante d'eau; on réunit ce mélange à l'eau de savon, et on y trempe les papiers après l'avoir légèrement chauffée. Il est bon d'observer que, pour faire dessécher les papiers, il faut d'abord les mettre les uns sur les autres, et les presser légèrement avec un poids de deux cents livres posé sur la planche qui termine la pile. Au bout de quelques jours, on les étend sur des cordes. (*Brevets publiés*, t. II, p. 173.)

Moyen de refondre le papier écrit et imprimé. — Découverte de madame Masson. — Le procédé pour faire refondre le papier écrit, au moyen de l'acide sulfurique, ayant déjà été employé, nous ne donnerons que celui dont elle fait usage pour le papier imprimé. Elle le met par feuille dans une cuve remplie d'eau de rivière; après douze heures de macération, elle décante l'eau colorée par la colle que cette eau a dissoute; le papier exprimé est mis sur le feu, dans une grande chaudière, avec une suffisante quantité d'eau pour former une pâte claire. Après y avoir fait dissoudre deux livres et demie de potasse par rame de papier, on remue le tout, avec un bâton, pendant une heure d'ébullition; la liqueur devient noire et épaisse par le repos; elle perd sa saveur alcaline, et la pâte, après avoir été lavée à grande eau, offre une substance blanche, qui, passée sous la presse et portée ensuite à la cuve, se débarrasse de l'eau du reste des parties colorantes, et, enfin, se divise au point de présenter une substance susceptible de former du papier très-blanc, qui a conservé tout le nerf nécessaire. (*Société philomatique*, an XI, p. 69.)

L'idée de cette opération a pris naissance en France; mais il n'est pas connu qu'elle y ait été exécutée en fabrique, quoique la commission des subsistances et approvisionnements de la ville de Paris ait fait publier, en l'an XI, et répandre dans les départements, une instruction très-détaillée sur la refonte du papier. Les Anglais se sont emparés de cette découverte. Leur moulin à papier est mû par une machine à vapeur. Ils font un secret des procédés qu'ils emploient; mais, selon toutes les apparences, ce sont les mêmes qui ont été publiés en France, et nous allons les rapporter successivement dans le traitement du papier manuscrit, le but principal étant de détruire l'encre dont le papier est couvert et la colle qu'il recèle; on le met tremper dans une grande cuve remplie d'eau de rivière pure; on y ajoute peu à peu, et en remuant continuellement, deux livres d'acide sulfurique concentré pour cent livres de papier. Le papier est mis feuille à feuille, le cuvier ouvert, et le tout laissé en repos jusqu'à ce que l'écriture ait entièrement disparu; le papier est comprimé dans la liqueur, au moyen d'une claie en bois qui entre exactement dans le cuvier. L'acide sulfurique détruit promptement l'acide gallique et le fer qui composent l'encre à écrire; cette opération

est facilitée en brassant fortement la pâte avec de grandes palettes en bois. Ensuite, on laisse écouler l'eau, en ouvrant une chante-pleure adaptée au fond du cuvier, on en ajoute une grande quantité après avoir remplacé la bonde, et on brasse de nouveau, à plusieurs reprises, jusqu'à ce que la pâte ne contienne plus d'acide, et que la colle soit entièrement dissoute. Lorsque le papier est suffisamment purifié, on le porte sur le cylindre raffineur, et on le traite à la manière ordinaire; il a la même douceur et les mêmes qualités que le papier neuf. Pour le traitement du papier imprimé, on emploie un procédé tout différent; car, ici, il faut détruire l'huile et le noir de fumée qui constitue le noir d'imprimeur. Pour cet effet, on prépare une lessive caustique de potasse, contenant au moins dix parties d'alcali sur cent de potasse; on met le papier feuille à feuille dans un cuvier de bois sans le tasser, et on verse dessus une quantité de lessive suffisante pour le pénétrer complètement. Mais, comme la lessive froide ne dissoudrait pas aussi facilement le noir d'imprimeur que l'acide sulfurique dissout l'encre, il faut l'employer chaude. Pour cet effet, on fait communiquer, au moyen d'un tuyau, le cuvier avec une chaudière de cuivre dans laquelle l'eau est tenue en ébullition. La vapeur de cette eau, en pénétrant dans le cuvier, suffit pour échauffer la lessive et pour la rendre propre à dissoudre le noir d'imprimeur. On laisse le papier tremper dans cette lessive chaude pendant cinq ou six heures, au bout desquelles il est complètement débarrassé du noir d'imprimeur; ensuite on le soumet à l'action du cylindre raffineur, et on le traite à la manière ordinaire. (*Société d'encouragement*, t. XIII, p. 290.)

PAPIER A GARGOUSSE. — M. Delisle, fabricant à Buges, près Montargis. — Ce papier, imité de l'anglais, est d'une étoffe moins épaisse, moins cartonneuse, moins chargée d'alun ou nourrie de sel, mieux mêlé à la pâte et très-propre à recevoir la forme des moules à gargousses, ainsi qu'à prendre la colle qui fixe le contour des sacs. L'expérience a fait remarquer qu'après l'explosion de la poudre, le papier était entièrement chassé, ou que les parcelles qui pouvaient en rester dans les pièces ne brûlaient plus après le tir, et qu'on pouvait de suite recharger sans inconvénient. Un premier essai de l'auteur avait produit des papiers dont l'étoffe était trop forte et empêchait de donner la forme exigée; trop chargé d'alun, il n'était pas assez combustible; et les fragments qui restaient dans l'âme des canons n'en pouvaient être extraits qu'avec le tire-bourre. Les commissaires nommés par l'Institut ont demandé la diminution de l'épaisseur ou de la force des papiers du premier essai, et qu'on conservât aux seconds tout le cartonneux dont ils ont besoin pour résister aux inconvénients auxquels ils peuvent être exposés dans la charge des canons de 18, 24 et 36. Ces papiers peuvent être employés

avec un grand avantage pour le service de la marine. (*Moniteur*, an VIII, p. 824.)

PAPIER DE PAILLE. — *Invention de M. Séguin, de l'Institut de France.* — Ce procédé, pour lequel l'auteur a obtenu un brevet de dix ans, consiste à meurtrir la paille et à la laisser tremper; après l'avoir mélangée, soit avec de l'eau de chaux, soit avec de la soude ou de la potasse caustique, on la laisse séjourner jusqu'à ce qu'elle soit suffisamment altérée pour faire une pâte liante; arrivée à cet état, on la lave et on la broie soit au pilon, soit au cylindre, et on la réduit en feuilles de la manière accoutumée; par ce moyen on obtient du papier coloré. Si on veut avoir du papier encore plus beau, on separe les nœuds et l'écorce, dont on peut se servir pour faire de la même manière du papier plus commun. Pour obtenir du papier encore plus beau, il faut passer la pâte à l'acide muriatique oxygéné, jusqu'à ce qu'elle soit bien blanche, et la laver ensuite avec un peu d'acide sulfurique allongé d'eau. En suivant ce même procédé, dit M. Séguin, on peut faire du papier avec du lin, du chanvre, des feuilles mortes, des aloès, des roseaux, des annes à sucre, des écorces d'arbre, et généralement avec la plupart des végétaux filamenteux; mais particulièrement avec les graminées, les liliacées, les urticées et les malvacées. Pour rendre le papier plus blanc, les chiffons propres à faire du papier, M. Séguin les fait tremper, soit dans l'eau de chaux, soit dans la soude ou de la potasse caustique, soit dans de l'acide sulfurique étendu, soit dans les autres acides minéraux, à des doses convenables. Il les y laisse séjourner jusqu'à ce qu'ils soient suffisamment altérés, et les lave, après quoi il les réduit en pâte au pilon, l'auteur se sert du moyen décrit ci-dessus pour le papier de paille. On peut à volonté, ajoute-t-il, mélanger toutes ces pâtes dans diverses proportions, pour en obtenir du papier plus ou moins beau. (*Brevets d'invention*, tome III, pag. 266.)

M. Pajot-Descharmes a présenté en 1789, à l'administration du commerce, des échantillons de papier fait avec des raclures de bois et les filets des aigrettes du roseau, et a donné la manière de préparer ces pâtes. On en a pu conclure que la paille était plus commode pour faire du papier et plus blanc que celui de M. Séguin; on a trouvé un moyen de blanchir la paille; ce qui rendrait le papier moins cher que celui qui se fait avec des chiffons. (*Moniteur*, an IX, t. 1036.)

PAPIER SYRIEN. — *Invention de M. Couder, de Paris.* — L'auteur se sert, pour rendre le papier ordinaire propre à recevoir la peinture à l'huile, de gomme adragante qu'il réduit en poudre pour être dissoute à froid. Il recommande de faire cette dissolution dans un vase vernissé, afin de ne point al-

térer la blancheur et la netteté de la gomme, et d'avoir soin de la remuer beaucoup, soit avec une cuiller, soit avec un pinceau, pour que sa pureté ne soit altérée par aucun corps étranger, et pour dissoudre les grumelots qui se forment.) La dissolution se fait dans une quantité d'eau suffisante pour former une gelée; on étend ensuite cette liqueur avec un pinceau ou une brosse sur le papier ou sur l'étoffe sur lesquels on veut peindre; on laisse sécher, après quoi l'on peut peindre dessus sans craindre que l'huile ne s'étende ou ne dépasse les limites prescrites par le trait du dessin; toutes les couleurs sont bonnes, excepté toutefois celles qui renferment des mordants. Le dessin fait, si on a lieu d'y vouloir changer quelque chose, rien n'est plus facile: on prend soit une éponge, soit un pinceau, selon l'importance du dessin, on le lave promptement et on enlève de suite d'une manière précise ce qui est à corriger. L'auteur prétend qu'on peut employer ce procédé sur les gravures de prix faites en taille douce, pour conserver la blancheur du papier en lui donnant une qualité de plus; il met, dit-il, entre l'air et lui une barrière, laquelle reçoit ses premières influences. (*Brevets non publiés.*)

PAPIERS MARQUINÉS. — *Invention de MM. L. Röderer et Bahm, de Strasbourg.* — Pour faire ce papier, il faut suivre le procédé ci-dessus. On se procure une colle grasse animale, soit en se servant de la colle forte ordinaire blanche, qu'on fait bouillir avec une quantité proportionnée d'eau, en y ajoutant un peu de graisse ou d'huile, qui, lorsqu'elle sera fondue, surnagera, et que l'on aura soin d'enlever avec une cuiller, soit en employant toute autre matière animale propre à fournir une colle, comme raclures de parchemin, pieds de mouton, de veau, etc. Après une ébullition plus ou moins longue, suivant la nature des objets qu'on fait bouillir jusqu'à la consistance d'une gelée, quand cette gelée est refroidie, on la réchauffe pour pouvoir travailler; on se sert d'un pinceau ordinaire, on prend un beau papier blanc bien collé, et on y donne une couche légère. Cette couche bien séchée, on répète la même opération quatre à cinq fois, toujours en laissant sécher. Le papier ainsi préparé, on y porte la couleur, en le mettant sur une petite planche dans un baquet carré; on prend un pinceau à peu près semblable à celui dont on s'est servi pour donner les couches de colle, on verse la couleur liquide sur le papier, et on l'étend avec le pinceau aussi également qu'il est possible. On continue ainsi jusqu'à ce que cette colle soit assez imbibée de la couleur, suivant qu'on veut l'obtenir claire ou foncée. Souvent on est obligé de faire sécher la première couche et d'en donner une seconde; pour que la colle ne s'en aille pas étant trop mouillée, on prend alors une petite éponge suffisamment humectée avec de l'eau, et on enlève de dessus la feuille les parties de la couleur qui y sont restées sans y entrer; ensuite on fait sécher en étendant le papier

sur des ficelles. Les couleurs se préparent de la manière suivante : pour le rouge, on fait une décoction de bois de Fernambouc, avec très-peu de graine d'Avignon, pour lui donner un œil d'écarlate, et la quantité ordinaire d'alun pour bien extraire les parties colorantes que l'on passe ensuite, ainsi que les autres couleurs, et on filtre. Pour le violet, on fait une semblable décoction de bois de Brésil, en y ajoutant un peu de vinaigre. Pour le bleu, on fait une dissolution ordinaire de l'indigo dans l'acide sulfurique, que, après qu'elle est bien dissoute, on mêle avec une suffisante quantité d'eau, d'après les procédés connus ; on verse le tout sur une quantité proportionnée de craie pilée, afin d'absorber l'acide, jusqu'à ce que la liqueur soit douce sur la langue ; si on veut donner un œil violet au bleu, on y ajoute un peu de la couleur violette ci-dessus décrite. Pour le jaune, on fait une décoction de graine d'Avignon avec de l'alun. Pour le vert, on fait un mélange de bleu et de jaune ci-dessus décrit, suivant la nuance qu'on désire. Pour le noir, on fait une dissolution de couperose dans l'encre, dans laquelle on trempe une éponge qu'on passe sur une feuille teinte en violet avec le bois de Brésil, jusqu'à ce que le noir soit assez vif. En portant cette dissolution sur des feuilles teintes en rouge, mais en petite quantité, on obtient un brun. La couleur nankin de peau ou basane se fait par le mélange du rouge et du jaune. Le gris se fait par un mélange de bleu, de violet et par une décoction de couperose avec beaucoup d'eau, à moins qu'on ne le désire bien foncé. Le papier coloré de la manière indiquée ci-dessus étant bien séché, on y donne une couche de la même colle, afin de le lustrer ; après l'avoir fait sécher, on passe légèrement dessus, avec une éponge, une dissolution d'alun, de nitre, de cristaux de tartre et d'eau à parties égales, pour coaguler les parties glutineuses et pour les rendre moins accessibles à l'action de l'eau. Ce papier étant ainsi humecté, on prend une planche de cuivre gravée soit en longues, soit en petites raies ; on couche la feuille de papier dessus, et on la fait passer ainsi entre les cylindres d'une presse ordinaire d'imprimeur en taille douce. De cette façon le papier acquiert le grain du maroquin. (*Brevets non publiés.*)

M. Forget, de Paris, a obtenu un brevet de cinq ans, pour ses papiers maroquinés de diverses couleurs qui ont été mentionnés honorablement à la Société d'encouragement. Pour la composition de la couleur rouge, l'auteur prend dix livres de bois de Brésil moulu, dix onces de cochenille pilée, soixante pintes d'eau de rivière, et fait réduire le tout à moitié ; il ajoute au premier bouillon trente gros d'alun de Rome ; il tire cette première décoction à part et jette sur le marc du bois de Brésil et de cochenille quarante autres pintes d'eau, ajoute au premier bouillon trente autres gros d'alun de Rome, fait réduire le tout à moitié, et tire

cette décoction dans le premier vase ; il recommence la deuxième opération deux fois, et à la quatrième, au lieu d'alun, il met trois onces de crème de tartre. Ces quatre décoctions faites et la bourbe extraite du fond, l'auteur verse huit livres d'eau-forte où l'on a fait entrer huit onces de sel ammoniac, huit pincées de sel marin dissous pendant cinq heures, et dans laquelle on a fait dissoudre peu à peu, deux livres d'étain filé effilé. Deux heures après, et quand on a eu bien remué la décoction, on en retire l'eau claire surnageante, et on y met une même quantité d'eau de rivière ; cette opération se renouvelle de douze heures en douze heures ; ensuite on jette la laque sur une toile pour en extraire l'eau surabondante qui sert à colorer le papier. Pour préparer le bain pour l'encollage, on prend une livre d'amidon avec une livre de laque que l'on fait cuire dans un seau d'eau pendant une heure à petit bouillon ; on se sert de cet encollage pour colorer le papier des deux côtés. Pour le deuxième bain, deux fois répété sur le même côté, on prend quatre livres de laque, trois quarts de vermillon, un quart d'amidon et huit pintes d'eau de gomme adragante légère ; on fait cuire le tout l'espace de dix minutes ; il est mieux de se servir de cet encollage parce qu'il imprègne mieux les pores du papier.

Le troisième se fait avec trois livres de laque, un quart d'amidon et seize pintes de gomme adragante cuite de la même manière, on donne la dernière couche et l'on passe au vernis. On peut, dans la préparation de la laque rouge, supprimer la cochenille ; à cet effet, on y ajoute un quarteron de bois de Brésil, en remplacement de l'once de cochenille par livre de bois ; on exécute le même procédé dans la cuisson de la décoction de couleur et composition d'eau forte et l'on obtient une laque rouge tirant sur le violet. En suivant les mêmes procédés, et ajoutant trois grosses noix de galle pilées, on obtient une laque rouge plus rembrunie. On peut, en prenant deux livres de vermillon, quatre livres de laque de l'une des trois compositions, un quart d'amidon, seize pintes d'eau de gomme adragante légère, que l'on fait cuire pendant dix minutes, donner une couche de ce bain à chaud ou à froid sur un des côtés d'encollage ; on donne ensuite une deuxième couche ; pour le second bain on prend trois livres de laque, un quart d'amidon et seize pintes de gomme adragante légère. L'eau de gomme adragante se compose d'une demi-livre de gomme sur deux seaux d'eau de rivière. Le vernis se fait avec six douzaines de pieds de mouton qu'on fait bouillir à petit feu pendant douze heures dans quatre seaux d'eau, pour en tirer une forte gelée que l'on passe à la chausse de laine ; on fait dissoudre dans cette eau un quart de gomme adragante et quatre livres de colle-forte très-blanche, on repasse le tout dans une chausse de laine. On se sert de ce vernis pour couvrir des couleurs avec une éponge fine et à chaud.

ensuite l'on procède au maroquinage au moyen d'une planche de cuivre placée sous une presse à cylindre et dont le grain maroquin peut être ou plus fort ou plus faible. Pour le bleu hirondelle, on fait les encollages ordinaires comme pour le rouge, adaptant chaque couleur aux encollages; on prépare le premier bain en prenant dix livres de bleu de Prusse, deux livres de gomme rouge, deux pintes d'eau de gomme adragante légère, six pintes d'eau de rivière, un quart de bleu de vitriol; le tout bien amalgamé ensemble, et l'on répète deux fois successivement le même bain sur un papier des deux côtés de l'encollage; on procède ensuite au vernis et on passe à la presse. Le bain pour le bleu de roi se compose, en premier lieu et après les encollages ordinaires, de cinq livres de bleu de Prusse, trois onces de bleu de vitriol et trois pintes d'eau de rivière; le deuxième bain, de cinq livres de bleu de Prusse et trois pintes d'eau de rivière. Le troisième et dernier bain se compose de cinq livres de bleu de Prusse, trois onces de bleu de vitriol, trois pintes d'eau de rivière et une pinte d'eau de gomme adragante. Le bain pour le vert se fait toujours après les encollages, en prenant pour le premier bain, la décoction de teinture de bois d'Avignon, c'est-à-dire qu'on fait bouillir trois livres de graines d'Avignon dans un seau d'eau réduite au moins à moitié; on ajoute au premier bouillon un quart de sel de Rome; on passe au tamis, et lorsqu'il est froid on y ajoute trois livres de bleu de Prusse, un quart de bleu de vitriol. On donne deux couches sur un des côtés de l'encollage; pour avoir un vert clair, on n'en donne qu'une couche de ce bain sur l'autre côté de l'encollage; ensuite le vernis, et on passe à la presse. Pour le bain du violet, après les encollages, on prend une livre de bois d'Inde, sur six pintes d'eau, deux onces d'alun de Rome au premier bouillon, le tout réduit à moins de moitié, on passe la décoction au tamis, on y ajoute un tiers d'eau de gomme adragante, on donne deux couches sur un des côtés d'encollage, et une couche de la même décoction sans gomme adragante sur l'autre côté de l'encollage; on vernit ensuite et on passe à la presse. Pour avoir un violet plus clair, on ne donne qu'une couche de ce bain sur un des côtés de l'encollage; on y ajoute un tiers d'eau de gomme adragante. On fait le bain pour le jaune, en faisant bouillir huit livres de lait; on les jette sur une livre de gomme adragante, on brasse et on laisse infuser pendant une demi-heure, on passe ensuite au tamis au chinois, et on se sert de cette décoction trois fois, après les encollages ordinaires; on vernit et on passe à la presse. Pour vernir les papiers chargés de couleurs, on prend une demi-livre de gomme arabique fondue dans un verre d'eau de rivière, une once de sucre candi fondu dans pareille quantité d'eau, un demi-poisson d'eau-de-vie à vingt degrés, un blanc d'œuf battu, le tout amalgamé ensemble. Pour avoir un papier maroquin et brossé à la manière anglaise, portant avec lui son vernis, on prend

une livre de noir d'Allemagne dissous dans un poisson d'eau-de-vie, une pinte et demie d'eau de rivière et deux onces de savon de Marseille, le tout bouilli une demi-heure dans un vase de terre vernissé; après refroidissement, on broie cette pâte sur un marbre, avec un quart de colle de farine et de cire jaune fondues ensemble, une once de sucre candi fondu dans un verre d'eau, une once de gomme arabique et gros comme une noix de fleur de soufre; on ajoute deux blancs d'œufs battus et un quart de colle de peau blanche; on se sert de ce hain pour couvrir le papier des deux premières couches. Pour le dernier bain, on prend une demi-livre de noir de fumée très-fin, bouilli avec les mêmes ingrédients et en même quantité; on broie de même sur un marbre avec les mêmes ingrédients, et on donne la troisième couche. Les matières opaques pour les papiers de couleurs se préparent en prenant une livre de beau bleu de plomb, une once de talc de Venise superfin, une once de cire vierge fondue dans de la colle de farine, une demi-once de sucre candi fondu dans un verre d'eau. On broie le tout sur un marbre, et on ajoute deux blancs d'œufs battus, avec une demi-once de gomme arabique blanche fondue dans un peu d'eau, un demi-poisson d'eau-de-vie ou le jus d'un citron, et l'on ajoute telle quantité de couleur, soit rouge, rose ou violette, etc., suivant le goût des personnes, enfin on éclaircit le bain à volonté avec de l'eau de rivière. (*Brevets publiés*, tome IV, page 284.)

PAPIER D'IMMORTELE. — Dans une rapide esquisse des articles déposés à l'exposition provinciale de Québec, en 1854, le journal de cette ville contient le paragraphe suivant :

« Une découverte va probablement changer la face du monde en portant la richesse là où languit la pauvreté, et en donnant un prodigieux développement à l'imprimerie. On sait que le prix du chiffon est aujourd'hui excessivement élevé et élève d'autant le prix du papier. Le chanvre est coûteux, ainsi que le lin. Il fallait donc chercher une autre matière pleine de substance et moins coûteuse. On se rappelle que les propriétaires du *Times* de Londres ont offert 5,000 liv. pour une pareille découverte, et l'on sait que les savants et les industriels de l'Europe sont à l'œuvre. Plusieurs découvertes ont déjà même été annoncées, mais on ne voit pas qu'elles aient encore résolu le problème soulevé par le *Times*.

« La solution en était-elle donc réservée à un Canadien? Nous l'espérons. Nous avons sous les yeux un échantillon de papier fabriqué aux Etats-Unis, à la demande de M. Andrews de Montréal, qui a découvert que l'immortelle, dont on fait des lits à défaut de plume, est une matière excessivement propre à faire le papier, et la matière la moins coûteuse. L'échantillon que nous tenons dans nos mains a beaucoup de corps et prend parfaitement l'encre. S'il n'est pas

encore assez blanc, c'est qu'il n'a pas subi le dernier procédé du blanchissage. D'ailleurs tout, dans cette plante, que l'on trouve en si grande abondance en Amérique et particulièrement au Canada, tout dans cette plante, la tige et la fleur, est matière à papier. La fleur isolée de la tige sera un papier plus fin, et le manufacturier américain, dans le certificat qu'il donne à M. Andrews, ne met pas de limites à la perfectibilité du papier d'immortelles. »

PAPIERS PEINTS. — Nos fabriques de papiers peints sont arrivées à un haut degré de perfection. La France doit sa supériorité dans ce genre à la culture du dessin, qui est généralement entrée dans l'éducation des classes industrieuses, et dont la connaissance s'est répandue parmi les personnes aisées formant la classe des consommateurs, dont le jugement finit toujours par déterminer la direction que les fabricants donnent à leur travail. Cette supériorité se soutiendra, tant que les fabriques continueront à consulter les artistes les plus distingués.

PAPIERS, PARCHEMINS, LIVRES, etc. (*Moyen de les préserver de la moisissure, des rats, des mites et des vers.*) — *Invention de M. Pajot la Forêt.* — Il faut construire les armoires, les bureaux et les boîtes de bois de pin le plus résineux et le plus odorant. Il faut qu'ils soient bien joints et mortaisés à queue d'aronde, sans clous. On revêt l'intérieur et l'extérieur de bon papier lavé dans une dissolution aqueuse de nitrate de mercure, et qu'on applique sur le bois avec une colle composée ainsi qu'il suit. On délaye de l'amidon et de la farine de froment et de seigle, parties égales mêlées et bien tamisées, dans une sorte de dissolution aqueuse de muriate de baryte, qu'on fait cuire dans un vase vernissé, comme la colle ordinaire; on pile sept à huit gousses d'ail, on met l'ail pilé dans un sachet de linge bien lié; on en exprime le jus que l'on met dans le vase avec le sachet, en remuant jusqu'à la fin de la cuisson, c'est-à-dire lorsque la colle file et prend une consistance de bouillie. On emploie ce mélange à froid, et pendant que la colle sèche, on passe dessus un tampon bien uni et on laisse sécher à un air tempéré. Les mites, les vers et les rats, qui rongent le bois ainsi préparé, sont frappés d'une mort inévitable par le nitrate de baryte et le muriate de mercure qui entrent dans la composition. (*Archives des découvertes et inventions, tom. V, pag. 292.*)

PAPIER-MONNAIE. — C'est, comme l'indique son nom, une monnaie en papier, ou plus exactement un papier représentant une valeur monétaire réalisable en métaux ou en marchandises. Comme agent des échanges, le papier offre d'immenses avantages sur les métaux précieux. Beaucoup plus léger, il est facilement transportable; en outre, tandis que les métaux se tirent péniblement et en petite quantité des entrailles de la terre, on crée facilement du papier-monnaie pour les besoins d'un Etat, pour l'urgence du mo-

ment, et, quand l'état normal est rétabli, on peut le faire rentrer dans le néant. Mais en revanche, la différence entre sa valeur nominale ou de convention et sa valeur intrinsèque, à peu près nulle, rend ce signe monétaire beaucoup moins stable; aussi jusqu'à présent le papier-monnaie n'est que le représentant de l'or. Peut-être une civilisation plus avancée lui donnera-t-elle un jour la fixité qui lui manque.

Lorsqu'en 1790, on agita en France la question de la création des assignats, Cérutti s'exprimait en ces termes : « Le premier papier représentatif a été le papier de banque. D'abord, il représentait la remise d'une somme équivalente; telles furent les banques de Gènes et d'Amsterdam. Ensuite il représenta une garantie valable, une caution mobilière et immobilière, telle fut la banque d'Angleterre. Enfin, il représenta une riche espérance et une promesse solennelle: tels furent la banque de Laws et le papier de l'Amérique septentrionale. Ces différentes représentations ont produit trois papiers différents, le papier infailible, le papier probable et le papier incertain. » Dans l'état actuel, le papier-monnaie ne règne pas *in juris*, mais seulement comme représentant de l'or. C'est de la vérité plus ou moins exacte de cette représentation que dépend la sûreté ou le danger de l'emploi du papier-monnaie. Si sa valeur demeure sans faiblir au niveau de la somme énoncée, les services qu'il rend sont quelquefois immenses; il évite les frais et les risques du transport du numéraire; il fait rentrer dans les industries qui en font usage une portion des métaux précieux, il augmente la somme des capitaux disponibles, et la circulation en devient plus active; la facilité des entreprises commerciales, industrielles et agricoles en donne le goût, les travaux pour l'amélioration de la vie matérielle s'exécutent de toutes parts, et comme les produits du travail sont en définitive la seule vraie richesse, la prospérité publique s'accroît. Par le papier-monnaie on remédie, dans un Etat, à l'inattendu, on pourvoit aux besoins d'un présent difficile, et les charges qui en résultent, étendues sur une grande portion d'avenir et par là peu sensibles, dispensent d'un sacrifice trop rude. L'émission du papier-monnaie peut n'être pas bornée à une somme égale à celle qui existe en numéraire; il suffit que l'or réponde immédiatement à l'appel du papier, qu'il vienne appuyer de son autorité celle de son représentant toutes les fois que sa présence est désirée. Ainsi, au commencement de l'établissement de la banque de Law, quoiqu'il eût émis en papier près de dix fois la valeur de ce qu'il avait dans ses coffres de métaux précieux comme garantie, tout était bien encore, dit M. Thiers, parce que ce papier était échangé à présentation contre du numéraire; ce furent les opérations subséquentes de l'aventureux financier qui produisirent la défiance suivie de tant de désastres. Du temps de la jeunesse de Franklin, la ville de Philadelphie dut son accroisse-

ent rapide à une émission de papier-monnaie bien entendue, quoique relativement considérable, parce qu'elle répondait à des besoins réels et s'appuyait sur la confiance. Au contraire, lorsque Law eut mis du papier incertain sur la même ligne que le papier donné en échange de dépôts de valeurs, la dépréciation et le désordre suivirent de près. Dans la révolution, la valeur des biens nationaux excédait de beaucoup la somme présentée par les premières émissions assignats ; mais ces valeurs en forêts et en terres n'étaient ni facilement, ni promptement réalisables, ce qui est un point essentiel dans cette matière, on manquait de confiance dans la stabilité de l'ordre de choses établi dans l'Etat : aussi les assignats ne tardèrent-ils bientôt tombés au-dessous de leur valeur nominale.

Le résultat ordinaire d'une trop grande émission de papier-monnaie, c'est sa dépréciation qui élève le prix nominal de toutes choses ; l'absence d'une valeur réelle pour l'objet de comparaison jette la perturbation dans les fortunes des particuliers, et souvent le désordre passe de là dans l'ordre politique. L'émission du papier-monnaie doit être toujours être restreinte dans des limites telles que l'or paraisse en échange de ce qu'il en est besoin. La règle de l'émission n'a rien d'absolu. Pour le papier-monnaie national, c'est au législateur à approfondir les données de la question. La prudence n'exclut point une certaine hardiesse, seulement il faut un jugement sûr pour bien apprécier les circonstances dans lesquelles on est placé. Cette dépréciation est quelquefois fort difficile ; à toutes les fois que la représentation des métaux précieux par le papier a été tentée, il a toujours rendu à l'Etat des services signalés (1).

Le savant M. Klaproth nous donne à son tour de précieux et curieux renseignements sur les premiers emplois du papier-monnaie ; dans ses *Mémoires relatifs à la haute*

Le célèbre voyageur Marco Polo de Venise est le premier qui ait fait connaître en Europe l'existence du papier-monnaie dont les Mongols, maîtres de la Chine, se servaient à cette époque.

Ces mêmes Mongols l'introduisirent postérieurement en Perse, où leurs assignats s'appelaient *phi-pi* ou *djan*, mot évidemment dérivé du chinois *schhad*, qui désigne la même chose. Le caractère avec lequel on l'écrit est communé de *hin*, métal, et *chao*, pas, et il désigne le manque de métal (monnayé). Quand on le prononce *schhad*, il signifie prendre par force, voler, s'emparer du bien d'autrui.

La circonstance que les Mongols, tant en Chine qu'en Perse, se servaient du papier-monnaie, a induit quelques auteurs à penser qu'ils en étaient les inventeurs, et le célèbre Schloetzer, de Göttingue, a publié une dis-

sertation sous ce titre : *Les Mongols inventeurs du papier-monnaie dans le XIII^e siècle*. Cependant, le savant eût pu éviter d'émettre une assertion aussi hasardée, s'il avait lu l'*Histoire de Tchinghiz-khan et de la dynastie mongole en Chine*, composée, d'après les auteurs chinois, par le P. Gaubel et publiée en 1739, environ soixante ans avant le mémoire de M. Schloetzer. Dans cette Histoire (page 184) il est question de la suppression de l'ancien papier-monnaie qui fut en usage sous la dynastie de Soung, laquelle régna en Chine avant les Mongols ; il y est aussi fait mention d'une nouvelle espèce d'assignats, qui furent substitués aux anciens, en 1364, par le ministre Kia-Sovutao.

« Il m'a paru intéressant de rechercher dans les auteurs chinois la date de l'invention du papier-monnaie. Le succès ayant couronné mon entreprise, j'eus l'honneur de présenter à la Société asiatique le résultat de mes recherches.

« La plus ancienne spéculation financière imaginée par le ministère chinois, pour faire face aux dépenses devenues trop fortes pour les revenus de l'Etat, date de l'an 119 avant l'ère chrétienne et du règne de l'empereur Ou-ti, de la grande dynastie des Han. A cette époque on introduisit les *phi-pi* ou *valeurs en peau*. C'étaient des pièces de peau de certains cerfs blancs qu'on nourrissait dans le parc intérieur du palais. Elles avaient un pied chinois en carré et elles étaient ornées de peintures et de bordures extrêmement fines. Chaque prince ou grand, et même les membres de la famille impériale qui voulaient faire leur cour à l'empereur, ou qui étaient invités à des cérémonies et à des repas dans le palais, étaient obligés de couvrir d'une de ces peaux la tablette qu'ils tenaient devant leur visage en présence du *fil du ciel*. Le ministre de la maison de l'empereur avait fixé le prix de ces *phi-pi* à 40,000 deniers, ce qui revient à peu près à 300 francs. Ils avaient cours pour ce prix dans le palais et parmi les grands, mais il paraît qu'ils n'ont jamais servi de monnaie parmi le peuple.

« Ma-touan-lin rapporte qu'après les années *ta-mi* (605-617 de Jésus-Christ) jusqu'à la fin de la dynastie des Soui, le désordre général en Chine étant monté à son comble, on employait toute sorte de choses en guise de monnaie, comme de petits morceaux de fer ronds, des habits coupés et même du carton.

« Au commencement du règne de l'empereur Hian-tsong, de la dynastie des Thang, ou vers l'an 807 de Jésus-Christ, le cuivre monnayé étant devenu très-rare, on réitéra la défense de se servir des vases et d'ustensiles faits de ce métal ; l'empereur obligea aussi les marchands qui arriveraient dans la capitale, et en général les familles riches, de disperser leur numéraire dans les caisses publiques ; et pour faciliter le commerce, ils reçurent des bons qui eurent cours partout

(1) Extrait de l'*Encyclopédie des gens du monde*.

et auxquels on donna le nom de *sey-thsiam* ou *monnaie volante*. Cependant, trois ans étaient à peine écoulés que l'on fut forcé de supprimer dans la capitale l'usage de ce papier, qui n'eut plus de cours dans les provinces.

« Thai-tsou, fondateur de la dynastie des Soung, qui monta sur le trône en 960 de Jésus-Christ, permit aux marchands de disposer leur acquit et même des marchandises dans les différents trésors impériaux, et les bons qu'ils en recevaient furent appelés *piou-thliau* ou *monnaie commode*; on les reçut partout avec empressement. En 997 de Jésus-Christ, il existait de ce papier pour 1,700,000 onces d'argent, et en 1021 on en avait encore ajouté pour 1,750,000 onces.

« C'est dans le pays de Chou, qui est la province de Szu-tchouan de nos jours, qu'on a introduit pour la première fois un véritable papier-monnaie, c'est-à-dire des assignats, qui remplaçaient l'argent sans être garantis par une hypothèque quelconque. Un certain Tchang-goung l'introduisit pour remplacer la monnaie de fer, qui était trop lourde et trop incommode. Ces assignats furent appelés *tchi-tsi* ou *coupons*, sous le règne de Tchui-tsong des Soung (depuis 997 jusqu'en 1022). On suivit cet exemple et l'on fit des assignats sous le nom de *kiao-tsu* ou *changes* : ils étaient payables sous les trois ans, de sorte, que dans l'espace de soixante cinq ans, il devait y avoir vingt-deux termes de paiement. Chaque *kiao-tsu* valait une *enflade de mille deniers* et représentait une *once d'argent pur*. Seize maisons des plus riches dirigèrent cette opération financière; mais par la suite, ces entrepreneurs, n'étant pas en état de remplir leurs engagements, furent forcés de faire banqueroute; ce qui donna lieu à beaucoup de procès. L'empereur abolit les assignats de cette compagnie et ôta aux particuliers la faculté d'émettre du papier-monnaie, en se réservant d'établir une banque d'assignats à Y-tcheou. Vers l'an 1632 de Jésus-Christ il y avait en Chine pour 1,256,340 d'onces en *kiao-tsu*; en 1068, on s'aperçut qu'il en existait de faux et l'on porta contre les contrefacteurs la même peine que celle qu'on appliquait aux falsificateurs des cachets du gouvernement. On établit plus tard, et à différentes reprises, des banques de *kiao-tsu* dans plusieurs provinces de l'empire; les assignats d'une province n'avaient pas cours dans les autres. Souvent on changea les termes du paiement et leur mode de circulation.

« Sous l'empereur Kao-tsong, en 1131, on voulait faire un établissement militaire à Ou-tcheou, mais comme les fonds nécessaires n'arrivaient qu'avec beaucoup de difficultés, des mandarins chargés de la direction de cette entreprise proposèrent au *hou-pou* ou ministre du trésor, d'émettre des *kouan-tsu* ou des *bons* avec lesquels ils pouvaient payer les personnes qui fournissaient les vivres aux troupes. Ces bons étaient remboursables à un bureau spécial; mais il

paraît qu'ils donnaient lieu à des abus et faisaient murmurer le peuple. Plus tard, et sous le même empereur, de semblables bons furent mis en circulation dans d'autres provinces de la Chine.

« En 1160, toujours sous le règne de Kao-tsong, le *hou-pou* créa un nouveau papier-monnaie appelé *hou-tsu* ou *conventions*. Dans leur origine, ces nouveaux assignats n'avaient cours que dans les provinces de Tchi-kiang et dans le voisinage. Mais bientôt ils furent répandus dans les villes de Hou-tcheou et Tchhi-tcheou du Thiang-nan, plus tard on en fit aussi à Sching-tou-fou, dans le Sgu-tchouan et à Sin-ngan-fou. Dans la province de Tchi-kiang les premiers *hou-tsu* valurent une *enflade de mille deniers*; mais sous le règne de Hian-tsong, en 1163, on en fit de 500 à 300 et 200 deniers. En cinq ans, c'est-à-dire jusqu'à la septième lune de l'an 1166, on avait déjà émis pour 28,000,000 d'onces de ces assignats et le 14 du onzième mois de la même année, cette somme se trouvait encore augmentée de 15,600,000 onces; pendant le reste du règne de la dynastie des Soung, le nombre des *hou-tsu* allait toujours croissant. Outre ces assignats, il y avait encore les *kiao-tsu* et quelques autres papiers particuliers des provinces; de sorte que l'empire se trouvait inondé d'assignats qui perdaient de jour en jour, malgré les différents changements et modifications que le gouvernement jugeait convenable d'y mettre pour faire hausser leurs cours.

« Enfin, sous le règne de Ly-tsong, de la même dynastie, et en 1364, le ministre Kiaszu-tao, voyant le cours des *hou-tsu* si bas et le prix des denrées si élevé, crut devoir substituer en partie en billets de nouveaux assignats qu'il appela *yn-kouan* ou *obligations d'argent*. Les *hou-tsu*, nommés de *dix-sept termes*, furent tout à fait abolis et on retira trois de ceux de dix-huit termes pour un des nouveaux assignats qui portaient le caractère *kia*. Mais quoiqu'on reçût même les billets déchirés dans le paiement des impôts, ce ministre ne put parvenir à faire hausser le cours des papiers émis par le trésor ni à faire baisser le prix des marchandises.

« Pendant que les derniers empereurs de la dynastie des Soung étaient retirés dans le sud de la Chine, le nord de ce pays se trouvait sous la domination des Nui-tong, peuple de la race tOUNGHOUSE qui avait fondé un nouvel empire sous le nom de *Kin* ou *royaume d'or*. Leurs princes sont connus des historiens arabes et persans sous le nom d'Altoun-khan. Les guerres continuelles qui dévastèrent la Chine entière avaient considérablement appauvri toutes les provinces de ce beau pays, de sorte qu'en 1155 de Jésus-Christ, le cuivre étant devenu entièrement rare dans le royaume des Kin, ils furent obligés d'établir chez eux des banques d'assignats sur le plan de celles des *kiao-tsu* des Soung; les assignats de deux, quatre, huit et dix enflades de mille deniers furent appelés

grands billets, et les petits étaient de 100, 200 et 700 ou 900 pièces de cuivre. Leur cours était fixé pour sept ans. Après ce laps de temps, on échangea les anciens billets contre de nouveaux. Dans toutes les provinces il y avait des banques, et le gouvernement envoyait quinze pièces de cuivre par chaque enfilade de mille, pour couvrir les frais de fabrication et de l'enregistrement des billets.

Dans la seconde moitié du XIII^e siècle, les Mongols se rendirent maîtres de la Chine, et ils fondèrent la dynastie appelée Youan, laquelle régna depuis 1279 jusqu'en 1367. Avant l'entière soumission de la Chine, Koublai-khan ou Chi-tsou, premier empereur de cette dynastie, avait déjà introduit les assignats chez les Mongols (entre 1260 et 1263); en 1284, il chargea le mandarin Lou-chi-joung de lui présenter un plan pour l'émission d'un nouveau papier-monnaie, mais cette émission n'eut lieu qu'en 1291, et depuis ce temps les Mongols ne cessèrent qu'augmenter la quantité de leurs assignats, appelés *pao-tchuo* ou *papier-monnaie sérieux*.

Les assignats d'une enfilade, fabriqués dans les années *tchi-youan* (1264-1294), ressemblaient ceux de cinq enfilades ou de 500 deniers qu'on avait créés pendant les années *tsing-thoung* (1260-1263), et qui étaient faits de l'écorce de l'arbre *tchu* (*morus papyrifera*), ayant un pied chinois en carré. Ceux de l'enfilade des années *tchu-ta* (1308-1311), remplacèrent les assignats de *tchi-youan* de cinq enfilades : ils valaient une once d'argent pur et la dixième partie d'une once d'or. De cette manière le gouvernement avait remboursé pour un quart de sa valeur le capital de la première émission, et avec vingt pour cent celui de la seconde. Vers la fin de la dynastie de Youan, le papier-monnaie avait déjà perdu beaucoup de son crédit, et en 1351, on se vit obligé de faire encore des changements dans le système des assignats; mais tous les essais et tentatives pour produire une hausse dans les fonds restèrent inutiles, et les Mongols furent forcés de quitter la Chine qu'ils avaient totalement ruinée par leurs *tchhao sérieux*.

Cet état de choses obligea les empereurs de Ming, qui succédèrent aux Mongols, non seulement de ne pas abolir les *tchhao*, mais d'en créer même de nouveaux. En 1375, on en créa six différentes espèces d'assignats, savoir, d'une enfilade ou de mille deniers, de 500, de 400, de 300, de 200 et de 100 pièces de cuivre. Ceux de mille deniers valaient une once d'argent. On défendit au peuple de se servir de l'or, de l'argent et des choses précieuses pour trafiquer. Le cours de ces assignats baissa de suite et on ne donna que trois enfilades de pièces de cuivre pour dix-sept en papier.

Il paraît que les premiers empereurs de Ming augmentèrent considérablement la quantité de ces assignats, car en 1448, ils jouissaient de si peu de crédit qu'on ne donnait que trois deniers pour un *tchhao*

d'une enfilade de mille. Le gouvernement crut remédier à cette disgrâce de son papier en défendant l'usage des pièces de cuivre, et en forçant le peuple à ne se servir que des assignats. Sept ans plus tard il parut une ordonnance qui statua qu'on percevrait en assignats les impôts des marchés des deux capitales de l'empire. Néanmoins ces mesures ne produisirent pas l'effet désiré, et les *tchhao* restèrent en discrédit et finirent par disparaître de la circulation. Du moins l'histoire n'en fait plus mention après l'an 1455 de Jésus-Christ.

« Les Mandchoux, qui ont succédé aux Ming, et qui sont actuellement les maîtres absolus de la Chine, n'ont jamais essayé d'émettre un papier-monnaie quelconque, car ces barbares ignorent encore le principe fondamental de toute bonne administration financière, savoir que plus un pays a de dettes, plus il est riche et heureux.

« Au Japon, le papier-monnaie s'appelle *kami-zeni*. Son introduction dans cet empire date du temps du Dairi Go-Daigo-no-tinoo, qui régna de 1319 à 1331 et qui fut remis sur le trône en 1334, qu'il occupa encore pendant trois ans. Cependant il n'y a jamais servi à remplacer les pièces de cuivre, et les assignats japonais ont toujours représenté des valeurs considérables. Je ne veux pas affirmer qu'ils sont encore en usage, mais il paraît certain qu'on s'en servait il y a cinquante ou soixante ans. »

PAPIER DE SURETÉ. — *Invention de M. Margard*. — Ce papier, pour lequel on fait usage de talon, se perfectionne de cette manière : au lieu d'un talon d'une seule pièce de métal sur laquelle on grave ou en relief ou en creux des caractères français ou anglais plus ou moins entrelacés, l'auteur se sert d'un talon brisé, c'est-à-dire composé de deux parties détachées, dont l'une est en haut, l'autre en bas de la lettre de change, billet à ordre, etc., laissant entre les deux un espace d'environ treize lignes, destiné à l'usage que nous indiquerons ci-après. Chaque partie du talon n'est formée que de deux lettres placées dans un encadrement de vignettes en pièces mobiles; mais, avant de se servir de ces lettres et de ces vignettes, M. Margard enlève de chaque côté des différentes pièces un peu de métal avec une lime; de sorte qu'un compositeur d'imprimerie, quelque habile qu'il fût, à qui on remettrait des vignettes et des caractères fondus dans les mêmes moules, ne parviendrait jamais à faire des talons des mêmes dimensions que les siens : l'auteur a essayé vainement d'en faire exactement deux semblables. Pareille difficulté se rencontre dans la composition des lettres de change, parce qu'en ôtant aussi du métal des deux côtés de chaque caractère, on fait avec les mêmes lettres une ligne beaucoup moins longue que si les caractères avaient leur épaisseur ordinaire. On voit donc qu'il serait impossible de faire usage de caractères mobiles pour contrefaire ces effets. La gravure en taille-douce ne pouvant jamais imiter les caractères mobiles, les

faussaires n'en peuvent faire usage; il ne leur reste pour ressource que celle d'une planche de cuivre gravée en relief. Mais cette espèce de gravure exige beaucoup de temps; et quelque soin que l'on y apporte, elle ne peut jamais atteindre la perfection des caractères mobiles. Dans le cas où il se trouverait un graveur assez habile pour contre-faire une planche de manière à tromper les artistes les plus experts, l'auteur prouve encore que le faussaire n'en pourrait faire aucun usage, soit en changeant à volonté ou en déplaçant les lettres du talon, en marbrant le papier, etc. On imprime ensuite en noir le corps de la lettre. Après les impressions on satine le papier. Enfin, les difficultés capables d'effrayer les plus intrépides faussaires consistent dans l'empreinte d'un timbre sec, dont la position, quoique resserrée dans le petit espace qui se trouve entre les deux parties du talon, peut varier de cent vingt-huit manières différentes, ce qui assure incontestablement que la réunion de ces divers moyens doit rassurer sur la contrefaçon des billets ainsi fabriqués. (*Brevets publiés*, tome 1, page 437.)

En 1818, M. G. Dorsay prit un brevet pour un papier de sûreté sensitif. Le 6 juin 1831, M. Darcel fit, au nom de la commission nommée par l'Académie, un rapport par lequel rejetant tous les papiers de sûreté qui lui avaient été soumis, il en proposait un nouveau.

PARACHUTE. Voy. **AÉROSTATION.**

PARAGRÈLE. — Appareil destiné à préserver de la grêle en soutirant, comme les paratonnerres, l'électricité des nuages orageux. Dans sa construction première le paragrèle consistait en une longue perche armée à son extrémité supérieure d'une verge en laiton, à laquelle vient s'attacher une corde de paille de froment ou de seigle renfermant dans son centre un cordon de lin écru. Cette corde est tournée autour de la perche et pénètre avec elle dans la terre. Les points les plus élevés sont les plus avantageux pour y placer les paragrèles. Divers perfectionnements furent apportés aux paragrèles; mais l'idée qui leur a donné naissance a paru fautive aux physiciens, en ce sens que l'électricité ne semble pas le seul agent qui concourt à la formation de la grêle.

Imaginé en Amérique, vers 1820, les paragrèles furent importés en Italie, en Suisse et en France, mais jusqu'ici sans grands succès (1).

PARATONNERRES. — Un paratonnerre est une barre de fer terminée en pointe, qu'on élève au-dessus des édifices et à laquelle on joint un conducteur ou une chaîne de fer pour attirer sans explosion, dans les temps d'orage, l'électricité, et en préserver les bâtiments.

La matière électrique est renfermée dans le sein de la terre; elle nage dans l'atmosphère. Si elle conservait un équilibre parfait entre ces deux régions, les commotions terrestres et le tonnerre seraient deux choses

inconnues (Voy. **ÉLECTRICITÉ**); mais pendant l'été, dans les climats chauds, le soleil élève des fleuves d'eau de la surface du globe; condensée dans les régions froides, cette eau forme les nuées. Les conducteurs les plus puissants de la matière électrique sont l'eau réduite en vapeur, l'eau dans l'état d'agrégation, enfin les substances métalliques. Ceci posé, on conçoit que le fluide électrique doit passer continuellement du sein de la terre dans l'atmosphère, à la faveur de l'eau sans cesse vaporisée par le soleil, que les nuées deviennent le réservoir de cette matière en même temps qu'elles en sont le conducteur. Or, deux nuages électrisés dans des proportions différentes venant à se heurter, à se communiquer, engendrent les éclairs, la foudre et tous les autres météores; car la pluie, la grêle, etc., ne sont que l'effet de l'électricité de l'atmosphère. Au moyen d'une machine électrique ces phénomènes ont été imités.

Si la nuée est basse, si la matière électrique est abondante et qu'elle vienne à rencontrer à la surface du globe un corps électrisable, ce corps est foudroyé, à moins que ce corps, perméable à la matière électrique, n'en favorise la libre circulation.

Les conducteurs armés de pointes métalliques ont cette propriété de soutirer continuellement, sans explosion et même à une très-grande distance, la matière du tonnerre, et de ne lui opposer aucune résistance; de la recevoir, comme un canal; comme un tuyau reçoit l'eau; d'en diriger, d'en prescrire la marche, et par là de rendre absolument nuls les effets redoutables de la foudre.

Les accidents si communs du tonnerre prouvent la première de ces choses, qu'un corps électrisable est foudroyé quand il est en communication avec la nuée qui porte la foudre; en effet un arbre au milieu d'un champ, contre lequel s'abrite un voyageur surpris par l'orage, un vaisseau, un bâtiment isolé, un monument, et principalement les églises, sont des asiles dangereux contre la foudre; surtout lorsqu'on a l'imprudence de sonner la cloche, la corde devient le conducteur de la matière électrique que l'élévation du clocher et l'état métallique des cloches attirent puissamment.

Maintenant établissons le paratonnerre: une barre de fer terminée en pointe de 15 à 20 pieds, d'un pouce d'épaisseur, sera élevée sur le faite de la maison. Mais comme le fer se rouille aisément et qu'alors il perd de sa vertu conductrice; comme d'ailleurs le fluide électrique le fait entrer en fusion, il est prudent de souder à l'extrémité de cette barre une pointe de cuivre de 5 à 6 pouces, et pour plus de précaution on la dorera; on remplace cette pointe par du platine.

La pointe solidement établie, on y ajoute le conducteur; c'est-à-dire une chaîne de fer, mieux encore, une corde de fil de laiton, ou enfin des barres de fer vissées: l'une dans l'autre, dont l'extrémité inférieure aboutisse à de l'eau ou dans un lieu humide.

(1) Extrait de l'*Encyclopédie des gens du monde*.

On conçoit que la communication ne doit pas être interrompue et qu'il faut une continuité de métal depuis la pointe jusqu'à l'extrémité des conducteurs.

On préserve de la rouille la partie du conducteur enfoncée dans la terre en l'enfermant dans un tuyau de plomb, où en l'entourant de poussière de charbon. La pointe de ce genre soutire le fluide électrique, le fait couler, et le transmet au moyen du conducteur, du sein de la nue au sein de la terre.

Tel est le procédé au moyen duquel le célèbre Franklin a su enlever la foudre à la terre (*ripuit celo fulmen*) et en préserver les édifices les plus élevés. Écoutez-le lui-même : « Si l'on place, dit-il, une verge de fer à l'extrémité d'un bâtiment, sans interruption depuis son sommet jusqu'à la terre, dans une direction droite ou courbe, s'accommodant à la forme du bâtiment, on recevra la foudre à son extrémité supérieure, en l'attirant de manière à l'empêcher de frapper à aucun autre endroit, et en lui laissant un bon conduit jusque dans la terre, elle l'empêchera d'endommager aucune partie du bâtiment.

La verge, ajoute-t-il, doit être attachée à des crampons de fer : la foudre n'ayant pas la verge bonne conductrice, pour les crampons et le mur, mauvais conducteur. S'il y avait de ce fluide dans la rouille, il passerait plutôt dans la verge que de suivre le conducteur. »

Si le bâtiment est grand et fort étendu, on y place deux ou plusieurs verges pour la grande sûreté.

À la partie inférieure du conducteur on pénètre assez avant dans la terre pour aller à un endroit humide, peut-être à six ou trois pieds de profondeur, et si on le courbe, lorsqu'elle est parvenue au-dessous de la superficie, pour l'étendre en ligne horizontale à six ou huit pieds de distance du mur. L'expérience a consacré l'utilité des conducteurs de la foudre; leur usage est adopté presque généralement.

Les vaisseaux se munirent aussi de chaînes conductrices, surtout depuis le retour des Indes de MM. Banks et Solander, qui ont eu avec raison que leur vaisseau avait été endommagé avec une de ces chaînes d'un métal semblable au vaisseau le *Duck*, mouillé dans la rade de Batavia et qui fut presque détruit par la foudre. Le grand-duc de Toscane, ayant reconnu l'utilité de ses conducteurs, en fit placer sur tous les magasins publics de ses États; ils sont fixés à des chaînes séparées des magasins.

L'exemple de ce souverain fut suivi par la plupart de ceux de l'Europe. Louis XVI fit élever de semblables conducteurs, non seulement sur quelques uns de ses magasins de poudre, mais aussi sur plusieurs palais ou châteaux. Enfin beaucoup de particuliers ont adopté l'usage de ces appareils.

Si de simples fils de fer de sonnettes ont pu, comme on l'a si souvent observé, conduire la foudre à travers tout un bâtiment;

et l'empêcher de faire aucun dégât dans tous les endroits qu'elle traversait; que ne doit-on pas attendre d'une barre de fer pointue plantée sur le sommet d'un bâtiment, et à laquelle est attaché un gros fil de métal, conduisant sans interruption jusque dans l'eau ou dans la terre humide? Assurément elle doit lui offrir un passage libre et sûr, et l'empêcher de se porter sur aucun autre corps.

Un conducteur dont la pointe s'élevait au-dessus du toit de M. West, en Pensylvanie, et dont l'extrémité inférieure s'enfonçait de 4 à 5 pieds sous le pavé de la rue, fut frappé d'un coup de foudre des plus terribles, et qui ne produisit d'autres effets que d'en fondre la pointe.

Cependant M. Barbier croit qu'il nous manque encore bien des informations pour fixer exactement les dimensions d'un conducteur tel qu'on puisse se fier entièrement sur sa solidité. Mais il pense qu'on peut, d'après celles que l'on a recueillies jusqu'à présent, donner un à peu près suffisant pour la pratique.

Dans le petit nombre de relations connues de coups de foudre tombés sur des maisons armées de conducteurs, on rapporte que des fils métalliques minces ont été fondus ou dissipés.

« Dans d'autres exemples de ce genre, ajoute M. Barbier, on a vu des coups de foudre qui paraissaient de la plus grande violence, traverser les conducteurs du diamètre d'une tringle ordinaire, sans les endommager; et l'on n'a pas connaissance que des conducteurs de ce volume (1½ pouce de diam.) aient jamais souffert de la foudre. » On peut donc raisonnablement croire que cette dernière dimension peut suffire; néanmoins, pour plus de sûreté, on donnera à un tel conducteur jusqu'à un pouce de diamètre.

Pour qu'un conducteur puisse transmettre en entier une explosion quelconque de la foudre et préserver complètement un bâtiment, il faut que rien n'y arrête le fluide électrique et que celui-ci, dès qu'il est entré dans le conducteur, puisse le traverser librement et se répandre à l'instant dans toute la masse du globe.

On s'est imaginé que l'intérieur de la terre, à une certaine profondeur, étant toujours humide, il suffirait que le conducteur pût communiquer avec cette humidité, pour être en état de remplir sa fonction. En effet, cela peut arriver souvent. Mais, comme l'observe M. Barbier, une explosion électrique, en partageant une couche d'eau très-mince, la dissipe en vapeur, il peut donc arriver qu'une seconde explosion de la foudre, ne trouvant plus l'humidité qui avait servi à conduire la première, déploie son énergie contre le bâtiment. Cette humidité, d'ailleurs, outre qu'elle est variable, offre toujours à la foudre un passage moins libre qu'un grand volume d'eau. « Lorsqu'il s'agira donc de préserver un bâtiment d'une certaine importance, je conseillerai toujours, dit M. Barbier,

d'observer scrupuleusement la communication du conducteur avec l'eau. »

On voit dans les expériences électriques, lorsqu'on fait passer une explosion par un conducteur dont les parties ne sont que faiblement contiguës, tel qu'une chaîne, des tiges de métal simplement accrochées, etc., qu'à chaque point de contact il éclate une petite étincelle, qui indique un obstacle, et par conséquent un retardement dans le mouvement de l'électricité. « Toutes les fois donc, dit M. Barbier, qu'on voudra se procurer le plus grand degré de sûreté, je conseille d'établir la continuité la plus exacte entre les différentes parties des conducteurs; cela se fait très-aisément en coupant en bec de flûte les extrémités de chacune des barres qui le composent, en les appliquant l'une contre l'autre et en les serrant avec des vis. On peut même, pour plus de précaution, interposer entre les joints des lames de plomb qui rendront le contact plus parfait. »

Quelques physiciens regardent comme une condition indispensable d'unir et de lier toutes les portions de métal qui font partie d'un bâtiment, avec le conducteur qui doit le préserver des ravages de la foudre. Suivant eux, si la foudre vient attaquer les unes ou les autres de ces parties métalliques, elle se dissipera facilement et sans causer aucun dommage.

Le seul motif qui ait pu porter à isoler le conducteur, ce serait la crainte de l'effet latéral de l'explosion qui le traverse. En effet, si le conducteur destiné à préserver un édifice pêche par un trop petit volume, par un défaut de continuité, il est possible qu'une explosion violente de la foudre produise un effet latéral, qui aille même jusqu'à endommager l'édifice. On en a vu l'exemple plus d'une fois; mais, comme l'observe très-bien M. Barbier, un conducteur construit avec toutes les précautions dont nous avons parlé sera en état de transmettre librement et instantanément tout le feu répandu par une explosion de la foudre, et celui-ci n'éprouvant aucun obstacle dans son mouvement, ne fera aucun effort latéral et ne causera aucune altération aux corps qui environnent le conducteur.

Dans l'application des conducteurs aux édifices, on peut se proposer deux objets: l'un de préserver uniquement un bâtiment de la foudre, en offrant à une explosion quelconque qui viendra le frapper un chemin qui la conduise en entier dans l'intérieur de la terre, sans danger pour le bâtiment; l'autre de diminuer l'électricité que contient le nuage orageux, et par conséquent le danger de son explosion même pour les édifices qui entourent jusqu'à une certaine distance celui qui en est armé.

Il est certain que pour remplir le premier objet, l'usage des pointes n'est point nécessaire. Lorsqu'un édifice sera garni d'un conducteur métallique d'une capacité suffisante bien continu, en contact parfait avec les eaux de l'intérieur du globe, et qui se pré-

sentera de tous les côtés à la foudre, de préférence à toute autre partie du bâtiment, quelle que soit la violence du coup qui pourra l'assaillir, et quelle que soit la forme du conducteur, pointue ou obtuse, ce coup pourra bien laisser quelques traces de son entrée dans le conducteur et quelques points de fusion; mais une fois entré, il le traversera sans effet sensible et sans danger pour le bâtiment. Pourquoi s'en tenir à son premier effet, si, sans augmenter les risques, on peut se promettre de remplir jusqu'à un certain point le second dont l'utilité ne peut être contestée? or, il n'y a que les pointes en état de l'effectuer. Un conducteur qui en est dépourvu n'a aucune action sur la nuée qui ne se trouve pas à sa portée assez pour lui donner une explosion; les pointes, au contraire, agissent à une grande distance sur l'électricité du nuage, en la soutirant.

Quant à ce qui concerne l'élévation du conducteur au-dessus du bâtiment, M. Barbier croit avec raison que lorsqu'il sera terminé en pointe, on fera bien de l'élever autant qu'il sera possible; plus il sera élevé, plus il pourra déployer son pouvoir préservatif. Lorsque au contraire on fera son extrémité obtuse, on ne l'élèvera qu'autant qu'il est nécessaire pour qu'il se présente à la foudre, de préférence à toute autre partie du bâtiment, l'objet n'étant pas alors d'aller au-devant de l'explosion, mais de lui présenter seulement une issue qui puisse la transmettre à la terre sans danger.

Il n'est guère possible de fixer la hauteur à laquelle un conducteur pointu peut s'élever et étendre son pouvoir préservatif; elle dépend d'une infinité de circonstances variables, de la grandeur des nuages, de leur éloignement, de la quantité d'électricité qu'ils contiennent, de leur direction, de leur mouvement, de la manière dont ils se présentent aux pointes, car il est certain que l'action de celles-ci se trouve excessivement diminuée, lorsqu'elles ne se présentent point perpendiculairement aux nuages orageux, et c'est la raison pour laquelle on a terminé souvent les conducteurs par des pointes inclinées en différents sens. De ces pointes, l'une est verticale, et les autres sont disposées en croix, faisant avec la première un angle de 60 degrés, pour se présenter avantageusement aux différentes directions par lesquelles les nuages peuvent s'en approcher.

Pour un bâtiment ordinaire, on se contente de donner à la foudre un conduit et une issue; on ne craint pas que ce conduit soit contigu au bâtiment ou passe dans son intérieur. Mais il n'est pas de même des magasins à poudre; la plus petite étincelle électrique qui éclaterait dans leur intérieur pourrait être la cause d'un accident terrible, et l'on doit y pousser les précautions jusqu'au scrupule. Lorsqu'un conducteur est d'une capacité suffisante, bien continu et qu'il plonge exactement dans l'eau, on ne conçoit pas qu'il puisse s'échapper la moindre étincelle électrique; comme cependant

cela pourrait arriver par quelque cause inconnue, il sera préférable de placer le conducteur extérieurement et d'en établir deux à chaque extrémité du bâtiment avec toutes les précautions demandées.

Il serait à désirer que les magasins à poudre n'eussent dans leur construction aucune partie métallique extérieure et saillante, et exposée à être frappée par la foudre; s'il s'en trouvait cependant, il faudrait avoir soin de les réunir au conducteur par un lien métallique dont on rendrait la contiguïté parfaitement établie avec l'une ou avec l'autre. M. Barbier pense qu'avec ces précautions, les magasins seront préservés de la foudre.

Ainsi en construisant un édifice, on fera bien de disposer de suite les gouttières et les tuyaux de manière à pouvoir remplir également la double fonction de conduire les eaux et de décharger la foudre. Le bâtiment le plus complètement armé serait celui sur le sommet du toit duquel régnerait tout le long une bande de plomb servant de fût, communiquant à de semblables bandes qui en recouvriraient les arêtes et viendraient aboutir à des gouttières régnant tout autour, ayant aux angles des tuyaux de décharge qui viendraient jusqu'à terre, et de l'extrémité de ceux-ci, on pratiquerait une communication métallique jusqu'à l'eau; et au sommet de chaque extrémité, on élèverait une barre de fer haute et terminée par une pointe d'un métal qui ne peut se rouiller à l'air.

La seconde observation est que lorsqu'on voudra pratiquer un conducteur à un édifice, surtout pendant l'été, et que sa construction devra durer quelque temps, on fera bien de commencer par sa partie inférieure en remontant; car on pourrait craindre en commençant par le haut qu'un coup de foudre n'endommagât l'édifice. Nous ajouterons à ces observations que s'il n'est pas toujours possible de faire communiquer un conducteur avec une masse d'eau telle que celle que présente un puits, une citerne, on pourra à ce défaut se contenter de faire communiquer avec la terre humide par le moyen d'une barre de fer qu'on y enfoncera profondément. Mais on ne peut trop recommander que cette barre de fer soit éloignée des fondations de l'édifice. Celles-ci sont souvent baignées d'eau, et il serait à craindre que la foudre ayant suivi la barre de fer en terre ne se portât de préférence sur ces fondations, et qu'elles ne s'en ressentissent. On sera en sûreté à leur égard si la barre en est éloignée de 7 à 8 pieds.

Enfin les conducteurs proposés auront le pouvoir de dissiper en silence non-seulement la foudre qui vient des nuages, mais encore celle qui vient de la terre.

Quelques nouvelles observations, que nous ne devons pas omettre, viendront à l'appui de cet art important.

Nouvelles observations. — On a vu le tonnerre tomber avec un bruit épouvantable sur une maison armée d'un paratonnerre,

fondre la pointe du conducteur de la longueur de six pouces, et suivre après cela le conducteur sans causer aucun dommage.

M. Maine ayant armé sa maison d'une pointe métallique, et n'ayant porté les barres conductrices qu'à trois pieds au-dessous du terrain, le tonnerre se jeta de préférence sur la verge électrique, et suivit l'appareil préservateur, mais la matière fulminante, accumulée à l'extrémité inférieure, fit explosion; une partie laboura la superficie de la terre et y fit des trous, une partie s'insinua dans les fondations et les fit sauter.

« Cela nous apprend, dit Franklin, à quoi on avait manqué en établissant cette verge; la pièce inférieure n'étant pas assez longue pour parvenir jusqu'à l'eau pour recevoir la quantité de fluide qu'elle conduisait. »

M. de Morreau, académicien de Dijon, a observé, en 1773, que le tonnerre étant tombé sur le faite d'une maison, à Dijon, avait marqué sa route sur un des côtés du toit en brisant et dispersant les tuiles; qu'il avait suivi, après cela, les chatneaux de fer-blanc, dans toute leur longueur, sans laisser aucune trace; qu'il serait descendu paisiblement le long du corps jusqu'à la terre humide; mais le corps étant coupé, le tonnerre fit explosion et se porta sur une poulie d'un puits, et il suivit la chaîne sans causer aucun dommage.

La matière métallique est donc capable de conduire le fluide électrique, lors même qu'elle n'est pas en pointe; à plus forte raison déterminera-t-elle sa direction lorsqu'on lui aura donné cette forme dont nous avons constaté la puissance. Il n'en faut pas davantage pour démontrer à tout homme raisonnable la sûreté des paratonnerres.

On établit deux espèces de conducteurs dont la construction est différente, suivant leur objet. Le premier ne sert absolument qu'à garantir de la foudre, c'est le véritable paratonnerre; le second sert à faire des observations sur l'électricité atmosphérique, c'est le conducteur isolé. Pour construire le conducteur d'un paratonnerre, il suffit, comme on l'a dit ci-dessus, d'élever sur l'édifice qu'on veut préserver une barre de métal terminée en pointe. Il n'exige ordinairement qu'une élévation de quinze à vingt pieds, à moins que la maison qu'on veut armer ne soit dominée; dans ce cas, on pose la barre métallique sur un mât ou perche attachée à une des aiguilles de la charpente. La pointe doit être fine; comme la rouille pourrait la détruire en très-peu de temps, il est plus sûr de faire souder une pointe en cuivre doré de cinq ou six pouces; on y ajoute aussi un grain d'argent à l'extrémité supérieure. A l'extrémité inférieure de la barre de fer qui se termine en pointe, on réserve une boule pour attacher la chaîne qui doit communiquer au barreau conducteur. On a observé que les tresses de métal étaient préférables, parce que le fluide s'y écoulait avec une plus grande facilité; au lieu que, s'il se trouvait très-abondant, il pourrait faire éclater quelques-uns des anneaux en

sautant de l'un à l'autre. M. de Saussure pense que les tresses de fil de laiton sont moins exposées à être fondues et calcinées qu'une tresse de fil de fer même beaucoup plus grosse; elles ont de plus l'avantage d'être moins sujettes à la rouille. Cette tresse s'écarte du mât qui porte la pointe, et vient s'attacher sur une barre de fer équarrie d'un pouce d'épaisseur, qui est surmontée d'un chapeau de fer blanc pour empêcher la filtration de la pluie, et qui se prolonge continuellement jusque dans la terre. Les barres de fer conductrices doivent être portées jusque dans l'eau, ou à une profondeur où la terre soit constamment humide. On ne doit pas craindre que le fluide électrique communique à l'eau une qualité nuisible. Les physiciens savent qu'il ne fait que la transmettre, et qu'elle n'en retient que ce qui est nécessaire pour son équilibre avec les autres corps. C'est sur ce principe que l'on a établi en Bourgogne beaucoup de conducteurs pour préserver les édifices, et l'on ne pouvait mieux faire que de prendre pour modèle celui qui a été posé sur l'Académie de Dijon, aux frais de M. Duplex, intendant de cette province.

Nous venons, d'après l'*Encyclopédie méthodique*, d'exposer la théorie première de l'effet des pointes sur le fluide électrique. Les pointes, d'après les idées de cette époque, soutiraient le fluide répandu dans l'atmosphère, et le déversaient au grand réservoir commun, au sein de la terre. Une nouvelle théorie a surgi; c'est celle qui indique comme base de la propriété préservatrice des pointes la répartition des fluides de mêmes signes, l'un dans le sol, l'autre dans l'atmosphère. Ce sont ces nouveaux principes que nous voulons faire connaître, ainsi que les dispositions adoptées actuellement pour la confection des paratonnerres, dispositions qui, bien que d'une construction plus achevée, ne diffèrent en rien d'essentiel de celles qu'avaient adoptées nos pères. Franklin conservera donc en son entier sa devise : *Eripuit calo fulmen*.

Nous lisons dans les *Mémoires de l'Académie des sciences* de 1790: Le célèbre Gray, Anglais, par un de ces pressentiments heureux qui n'appartiennent qu'au génie, annonça vers le milieu de ce siècle que le feu électrique et celui de la foudre n'étaient qu'un seul et même feu. De nouvelles expériences donnèrent bientôt à cette idée une nouvelle vraisemblance; néanmoins ce n'était toujours qu'une conjecture, lorsque Franklin prévint, en s'élançant au delà de la sphère des idées ordinaires, ce qu'on pouvait espérer d'une propriété électrique nouvellement découverte, pour faire cesser toute incertitude sur ce sujet. Cette propriété consistait dans le pouvoir qu'ont les pointes métalliques, comme une aiguille, un poinçon, etc., de tirer ou de pousser le fluide électrique des corps électrisés quoiqu'elles en soient fort éloignées. L'expérience que Franklin imagina était d'observer si une

longue verge de fer pointue établie sur un lieu élevé, et isolée ou soutenue par des cordons de soie, la pointe tournée en haut, ne s'électrifierait pas pendant un orage accompagné de tonnerre. Il était réservé à la France de faire la première cette curieuse expérience. Dalibard, habile botaniste, fut, malgré le ridicule qu'on voulait y attacher, assez hardi pour l'entreprendre. Il fit élever en conséquence l'appareil dont nous venons de parler, dans les jardins du château de Marly-la-Ville, village situé à six lieues de Paris, sur la route de Flandre, lieu favorable à l'expérience. A peine son appareil était-il en place, que l'événement justifia son courage; il eut la gloire d'avoir fait l'expérience la plus grande et la plus hasardeuse qu'on eût encore osé tenter en physique; car le 10 mai 1752, un orage s'étant élevé dans le canton, et le vent ayant poussé les nuages chargés de la foudre au-dessus de l'appareil, on vit, avec autant de surprise que d'admiration, le feu du tonnerre passer dans cet appareil, et descendre sur la terre, non en éclats et portant partout l'épouvante, mais tranquillement et d'une manière graduée. En proposant cette belle expérience, Franklin présenta en même temps un moyen de profiter de son résultat pour garantir les édifices de la foudre. Ce moyen consistait à les armer d'un appareil composé d'une pointe métallique dominant sensiblement par sa hauteur sur toutes les parties de la couverture, et faisant corps avec une suite de barres, pareillement métalliques, réunies ensemble, et descendant du haut en bas de ces édifices dans la terre humide; enfin, il proposait ce qu'on appelle aujourd'hui un conducteur, ou plutôt un paratonnerre. Il ajoutait que, par ce moyen, si le feu électrique et le feu de la foudre étaient les mêmes, cet appareil transmettrait la matière fulminante, ou le feu des nuages orangeux du haut en bas d'un bâtiment, insensiblement et sans aucun danger. Il est essentiel d'observer dans la construction des paratonnerres, pour qu'ils remplissent parfaitement cet objet : 1^o que la pointe du paratonnerre dépasse toutes les parties de l'édifice sur lequel il est établi d'une hauteur de douze à quinze pieds; 2^o que toutes les pièces, ou parties métalliques doivent être bien intimement liées et unies les unes avec les autres, en sorte qu'elles fassent un tout bien continu; 3^o enfin que l'extrémité inférieure des barres de transmission, ou qui descendent du haut en bas de l'édifice, doit s'enfoncer de cinq ou six pieds dans le sol et jusqu'à la terre humide, ou aller se perdre dans l'eau. La pointe qui s'élève au-dessus du bâtiment doit être assez forte à sa base pour résister aux efforts du vent; elle ne doit être conique que seulement en partant du tiers de sa hauteur. Afin d'éviter que l'extrémité supérieure se rouille, on la fait en cuivre par l'on dore. Cette partie tient à la barre par un pas de vis. (*Mém. de l'Académie des sciences*, de 1790, page 583.)

Quoiqu'aujourd'hui encore les paratou-

nerres soient établis sur les mêmes principes que ceux adoptés dès le début, cependant d'après une nouvelle théorie soutenue par des savants les plus compétents, les pointes préservent en répartissant les fluides des mêmes signes, l'un dans le sol, l'autre dans l'atmosphère, et non comme on le supposait jusqu'alors, en soutenant tout le fluide restant dans l'atmosphère, pour le déverser au sein de la terre.

PARCHEMIN. — C'est mot vient de *pergamena charta*; car on assure que la fabrication du parchemin avait d'abord son siège à Pergame dans l'Asie Mineure. C'est une peau préparée pour l'écriture, le dessin et plusieurs autres usages; dès les temps les plus reculés on s'en est servi comme matière propre à recevoir l'écriture. A Rome, on l'employait sous le nom de *membrana*, peau, pour les camels, les livres et pour toutes sortes d'écritures. C'est aussi dans cette ville qu'on est parvenu à le blanchir et même à le teindre de différentes couleurs. Le parchemin qui sert à l'écriture et à l'imprimerie se fait avec des peaux de chèvre et de mouton; le vélin ou parchemin vierge, ne s'apprête qu'avec des peaux d'agneau, de chevreau et de veau. Les peaux de bouc, de chèvre et de bœuf servent pour les tambours.

La fabrication du parchemin commence chez le mégissier, qui tond les peaux, les lave et les dégraisse; après lui le parcheminier les tend fortement sur des châssis pour enlever les dernières parcelles de chair qui y sont restées, et les soupoudre de chaux, afin d'absorber l'humidité; le parchemin qui est destiné à l'écriture, au dessin, a besoin d'être gratté avec un instrument tranchant, et frotté avec la pierre ponce. L'emploi restreint que l'on fait aujourd'hui du parchemin n'a pas empêché cette fabrication de suivre le mouvement général de l'industrie (1).

PASTEL [Culture et extraction de l'indigo du 2.]. — La plante appelée *pastel* a la racine fibreuse et pivotante, la tige lisse et rameneuse, les feuilles unies, larges, d'un beau vert, et des fleurs jaunes disposées en panicules à sa sommité; sa graine de forme ovale et de couleur bleue ou violette est renfermée dans une silique oblongue, presque plate et de la même couleur que la graine. Ces caractères servent à distinguer le pastel bâlard qui a des feuilles velues; la deuxième variété a les feuilles lisses et plus larges; dans la troisième, les feuilles sont noirâtres et étroites, et il convient de l'extirper des champs de pastel. Cette troisième qualité est cependant cultivée dans les départements du Calvados et de la Roër. Le pastel réussit peu dans les terrains légers, secs, et dans ceux qui sont compactes, argileux ou qui retiennent l'humidité. Il vient très-bien dans

les terres d'une consistance moyenne, grasses et légèrement humides; il vient encore très-bien dans les terres graveleuses ayant de la profondeur qui laisse à sa racine la faculté de pivoter, et aux autres parties fibreuses latérales celle de s'étendre. Quelle que soit la nature du terrain, il faut le choisir exposé au soleil; il faut éviter de répéter de suite la récolte sur le même terrain: des récoltes d'une autre espèce donnent à la terre le temps de s'imprégner de suc favorables. Le nombre des labours est déterminé par la qualité des terres, mais il est essentiel de les bien diviser, d'en extirper les mauvaises herbes, et l'écobuage est un sûr moyen d'obtenir ce double effet. Si l'on sème en automne, il faut préparer la terre en juillet, août ou septembre, et en octobre, novembre, décembre, quelquefois même en janvier lorsqu'on ne sème qu'au printemps. Les sillons doivent être disposés pour l'écoulement des eaux et espacés de manière que l'on puisse sarcler et effeuiller la plante. Les engrais varient suivant l'habitude de culture de chaque contrée. Pour les semis d'automne, l'époque à peu près générale est du 15 septembre au 15 octobre, et pour ceux du printemps depuis le mois de mars jusqu'au mois de mai. La graine se sème sans préparation, de deux manières, à la volée comme les céréales, ou en la prenant à poignées et la laissant tomber successivement: de quelque manière que l'on sème, on doit tourner le dos au vent parce que la semence, extrêmement légère, serait facilement emportée: on ne doit semer ni trop clair ni trop épais; dix à douze kilogrammes doivent suffire pour un hectare. On peut herser pour recouvrir la semence, ou se servir du râteau. S'il arrive que la graine ne lève pas ou que les insectes la dévorent, on peut, si la saison n'est pas trop avancée, donner un tour de labour et réensemencer. Par un temps favorable la semence lève en douze ou quinze jours; lorsque la plante a développé six feuilles, on fait un premier sarclage, on enlève soigneusement les mauvaises herbes et le faux pastel, on écrase les mottes de terre que la herse a laissées, ce qui garnit et garantit la racine. On arrache également les pieds de pastel qui se trouvent trop rapprochés, ou les repique aux endroits où la graine n'a pas levé, on peut même repiquer ces jeunes plants dans un terrain préparé exprès. Il y a peu de plantes qui demandent autant de propreté dans leur culture et avant la première coupe des feuilles, il faut répéter, une, deux, et même jusqu'à trois fois le sarclage; aux autres coupes on le renouvelle seulement une fois, à moins d'une trop prompt reproduction d'herbes nuisibles.

Le pastel ne craint pas les rigueurs de l'hiver, mais il est sujet à un petit nombre de maladies et aux attaques de quelques insectes; ses feuilles se couvrent parfois de pustules jaunes ou couleur de rouille; on doit les cueillir dans cet état, bien qu'elles ne soient pas parvenues à leur maturité: c'est le seul moyen d'arrêter les progrès du

(1) Extrait de l'Encyclopédie des gens du monde (Paris). — Voy. PEAUX (préparation des). — V. 11. — Paris.

(2) Les observations suivantes ont été publiées par ordre du ministre des manufactures (1812).

mal. L'étiollement provient de la sécheresse : on prévient ou on guérit cette maladie par des arrosements. De tous les insectes qui attaquent cette plante, le plus dangereux est un puceron assez ressemblant à une puce ; il dévore les feuilles tendres en fort peu de temps. L'expérience a démontré que ce puceron meurt lorsqu'on parseme le champ de cendres mêlées à la poussière de chaux. Les cendres de tourbe ou de genêt sont les meilleures. On signale encore un autre insecte moins dangereux, que l'on nomme pou, et qui se montre beaucoup plus tard. Des chenilles tendent également à détruire les feuilles du pastel ; on doit diriger tous ses soins à faire disparaître ces insectes. On juge que le pastel est parvenu à son point de maturité lorsque les feuilles inférieures jaunissent et s'affaissent, ou lorsqu'elles jaunissent et se couvrent de petits trous, ou lorsqu'en jaunissant elles présentent des taches violettes sur les bords, c'est alors qu'on les cueille. Mais soit qu'on veuille les réduire en pâte de pastel, soit qu'on se propose d'en extraire l'indigo, il convient de les cueillir plus tôt. Des expériences comparatives ont prouvé que les coques provenant des feuilles avant qu'elles jaunissent ou s'affaissent au moment où elles offrent sur leurs bords une nuance d'un clair violet, produisent des couleurs plus belles et plus intenses que les coques provenant des feuilles cueillies plus tard. Dans plusieurs endroits, on cueille les feuilles à la main, en ayant soin de ne pas endommager le collet de la plante ; dans d'autres, on coupe les feuilles avec la serpe. Toutes les récoltes doivent être faites par un temps beau et sec, et après que le soleil a dissipé la rosée et les brouillards. Le nombre des récoltes varie suivant les contrées où cette plante se cultive. Dans les pays les plus chauds de la France, les premières récoltes ont lieu en mai ou juin ; dans ceux plus septentrionaux elles ne commencent qu'en juillet. On les continue ensuite de 20 en 25 ou 30 jours suivant le climat, le degré de chaleur et l'état de l'atmosphère. Ordinairement les premières récoltes sont d'une meilleure qualité que les suivantes et surtout que les dernières, à moins que le printemps n'ait été pluvieux : dans ce cas, la première est moins estimée que la seconde. Dans quelques pays, les cultivateurs réservent la dernière pour la culture de leurs bestiaux, et il est à remarquer que les dernières récoltes diminuent graduellement de qualité. Pour recueillir les graines, on est dans l'habitude de ne pas recueillir les feuilles des plantes qu'on destine à devenir porte-graines, du moins à chaque récolte. Cependant des expériences ont prouvé que l'effeuillage complet ne nuisait pas à la graine. Les plantes réservées passent l'hiver et donnent leur graine fin mai et mi-juin dans les pays chauds, et un peu plus tard dans les pays froids. On juge que la graine est mûre quand elle est noire ; alors on coupe la plante près de la terre avec une faucille. on la laisse

quelques jours sur le terrain, on en fait de petites gerbes la graine en dedans ; elles se battent sur l'aire ; la graine se vanne et se conserve sur un lieu sec. Les siliques qui renferment la graine, soit du vrai pastel, soit du pastel bâtard, étant toutes de couleur bleue ou violet foncé, il n'y a pas de signes certains pour distinguer la bonne de la mauvaise.

La graine du pastel conserve longtemps sa faculté germinative. On juge qu'elle dégénère lorsqu'elle ne lève pas, et lorsqu'elle produit beaucoup de pastel bâtard, sa dégénération est manifeste. Dans beaucoup d'endroits on élève, dans un terrain à part et préparé exprès, les plus belles plantes pour porter des graines. Les graines qui ont produit le pastel, dans les départements de la Roër et du Calvados, ont été apportées, en 1811, du Piémont ; elles y ont produit le véritable pastel. On en a cueilli les feuilles jusqu'à cinq fois près de Cologne. Dans le département du Calvados, on prépare, par la fermentation, les feuilles de pastel, et le procédé est très-simple : on y entasse les feuilles en plein champ, les unes sur les autres. Dès que les tas ont fermenté au degré de chaleur nécessaire, on les ouvre, on en étend les diverses parties, et on les fait sécher au soleil ; quand elles sont sèches au point de ne plus éprouver de fermentation, on les réunit et on les porte dans des greniers. Dans la Roër, où l'on entasse les feuilles pour les faire fermenter, on les fait fermenter pendant trente à quarante heures dans une cuve pleine d'eau et élevée à une température de seize à dix-huit degrés Réaumur. Après la fermentation, on presse les feuilles avec les mains pour exprimer la liqueur qu'elles contiennent, et on leur donne en même temps la forme de pains à coques. Les pains étant secs, on les casse, et les teinturiers en emploient les morceaux. Mais le pastel préparé ainsi, par la seule fermentation, est d'une basse qualité ; il ne sert pas longtemps dans les cuves de teinture ; il convient donc de lui faire subir plusieurs fermentations. A mesure qu'on coupe les feuilles du pastel, on les transporte en sacs au moulin. On les place sous une meule comme celles des moulins à huile de noix ou d'olives, qui doit les réduire en une pâte très-fine, de manière qu'on n'en puisse plus distinguer les côtes ou nervures longitudinales. On juge qu'elles sont assez écrasées lorsqu'elles s'attachent fortement à la meule. Il faut que la feuille soit broyée immédiatement après qu'elle a été cueillie, parce qu'autrement elle s'échaufferait et répandrait une odeur infecte en se décomposant. La pâte doit être portée hors du moulin, sous des hangars en pente, pour faciliter l'écoulement du liquide. On en fait des monceaux que l'on bat, que l'on presse et que l'on unit avec la pelle de bois. Le lendemain on disperse les morceaux, puis on les refait, ayant soin de les frapper et presser ; et on répète cette opération jusqu'à ce que la pâte ne laisse plus échapper d'eau noirâtre : on

alors qu'elle est assez nourrie et qu'on la convertit en coques. On l'étend en état sur le carrelage du hangar, en même les parties intérieures avec la croûte s'est formée dessus; on pétrit fortement le tout avec les pieds. Quand on l'a pétri, un ouvrier en prend une poignée, terre et la frappe avec force ou sur le carrelage ou sur une pierre unie; il la fait passer à un second qui répète cette manipulation; celui-ci la livre à un troisième qui applique la pâte dans un petit moule creux, la terre et l'allonge en forme de poire. Ces poires, nommées coques, sont déposées sur des claies, dans un lieu aéré et à l'ombre; sous les grandes chaleurs elles y sèchent quinze ou vingt jours. Elles sont noires sous la dessiccation, s'il a fait beau; si, au contraire, le temps a été sombre, pluvieux et humide, leur couleur est jaune. La qualité diffère pourtant presque pas, pourvu qu'elles soient noirâtres en dedans. Les plus précieuses sont celles qui, ayant du poids, répandent une odeur assez agréable, et dont le supérieur présente une nuance violette. A quelques exceptions près, cette méthode est généralement. Il convient alors de transporter au raffinage. Pour exécuter cette opération, vers les premiers jours de janvier, on transporte les coques dans une grande chambre oblongue, n'ayant de fenêtres qu'au bout et dont le sol carrelé est disposé en carreaux. Il faut en réunir une grande quantité, de sorte qu'on n'opère pas avec succès sur une grande masse. On réduit les coques en morceaux; on range les débris par couches successives; on arrose à plusieurs reprises chaque couche avec de l'eau de rivière ou de fontaine. Les couches ainsi superposées forment de longues monceaux d'un mètre environ de hauteur, un peu inclinés en dos d'âne, et assez espacés pour que la chaleur de la fermentation s'établisse et s'y conserve. Quand ils ont fermenté pendant quelques jours, on les remue aussitôt en les arrosant comme la première fois. Cinq ou six jours après le deuxième arrosement, on détruit les monceaux, et on les range en forme d'autres sans les mouiller ni les presser. Ce travail se renouvelle de trois en trois jours pendant le premier mois, une fois la semaine pendant le second, et ensuite une quinzaine en quinzaine, jusqu'à ce qu'on ne perçoive plus dans la masse ni humidité ni chaleur. Alors on remet le pastel en monceaux, et on l'y laisse l'espace de deux mois avant de le vendre aux teinturiers. Dans quelques départements, les cultivateurs mettent les coques dans un tonneau, lorsqu'ils sont brisées, et les y font fermenter pendant huit à dix jours, après quoi ils les envoient dans une chambre où la fermentation continue. Dans quelques endroits, on se sert de vin au lieu d'eau pour les arroser. Ce sont les deux différences les plus remarquables entre la méthode de raffiner le pastel dans le Languedoc et quelques parties de l'Italie française.

Avant le XVII^e siècle, le pastel servait à teindre en bleu les étoffes de laine.

Jusqu'à ce que cette matière ait remplacé entièrement l'indigo, elle servira toujours à fixer la couleur des cuves où l'on emploie l'indigo. On est entré ici dans de grands détails sur les différents procédés, afin que les cultivateurs puissent du moins transformer le pastel en coques, et le livrer ainsi aux teinturiers, qui se chargeront de l'opération du raffinage. Tout annonce qu'on renoncera aux méthodes de fermentation adoptées jusqu'ici. Déjà deux de nos teinturiers les plus habiles (M. Pavie, de Rouen, et M. Rouquès, d'Alby) ont reconnu qu'en se bornant à en faire sécher les feuilles, elles deviennent préférables, comme servant dans le traitement d'une cuve à chaud, à celles converties en coques. Les expériences qui les ont conduits à ce résultat seraient seules déterminantes pour engager les teinturiers à ne demander aux cultivateurs que les feuilles de pastel simplement réduites à un état complet de dessiccation!

L'art d'extraire l'indigo du pastel contribuera encore plus à éloigner tout autre moyen rival; il y contribuera par les avantages et les bénéfices qu'il promet. MM. Giobert et Puymaurin ont observé que les feuilles doivent être cueillies pendant l'été après seize à vingt jours de végétation; en automne entre le vingtième et le vingt-quatrième jour de végétation, époque où cette plante fournit le plus d'indigo. Le moment le plus favorable à la cueillette se reconnaît : 1^o Lorsque la surface de la feuille est recouverte d'une espèce d'enduit gris bleuâtre, qu'on peut enlever par le frottement. 2^o Plus la feuille est grasse, plus elle donne d'indigo. 3^o Les feuilles provenant du pastel sur lequel on a répandu du plâtre sont plus riches en indigo. 4^o Les feuilles dont les bords commencent à jaunir ou qui ont des taches de rouille doivent être rejetées. 5^o Les feuilles lisses distinguent le vrai pastel de celui bâtard, qui les a veues. 6^o Il ne faut cueillir les feuilles que lorsque la rosée est dissipée, et toujours profiter d'un temps sec et chaud. 7^o On ne doit jamais cueillir après un jour de pluie. 8^o On ne doit point laver les feuilles; les meilleures, qui sont lisses, ne sont jamais souillées ni de terre ni de poussière. 9^o Il faut employer la feuille du moment qu'elle est coupée; sans cela l'indigo se détruirait par la fermentation qui s'y établit avec une grande facilité. Plusieurs procédés sont employés pour extraire l'indigo contenu dans les feuilles du pastel. Les uns emploient l'eau bouillante, qu'ils versent sur les feuilles, et ils la font couler après quelques minutes de séjour. D'autres n'élèvent la température de l'eau que jusqu'au quarantième degré Réaumur et laissent infuser pendant une ou deux heures. D'autres ont observé qu'il suffit d'élever l'eau du cuvier à 22 degrés par la chaleur de l'atelier où l'on travaille. Le plus grand nombre emploie la macération dans l'eau. Elle s'exécute dans des cuiviers de bois, et dans des ateliers où la température s'élève cons-

tamment de 20 à 24 degrés pour que l'eau des cuiviers soit de seize à dix-huit degrés. Ils ne doivent pas contenir chacun plus de 200 kilog. de feuilles; leur profondeur ne doit pas dépasser un demi-mètre ou 18 à 20 pouces. L'eau que l'on emploie doit dissoudre le savon sans grumeaux et être très-limpide; elle doit être à la température avant d'y jeter les feuilles: on les met dans les cuiviers et on verse l'eau dessus; on a soin que les feuilles ne soient pas tassées pour que l'eau les pénètre, et qu'elles ne s'échauffent pas plus dans un endroit que dans un autre. D'ailleurs le tassement nuit singulièrement à l'extraction de l'indigo, et il a été observé que deux cents kilogrammes traités dans un cuvier ont donné une égale et meilleure quantité d'indigo que quatre cents kilogrammes traités à la fois dans le même cuvier et de la même manière. On a quelquefois interposé des châssis à claire-voie entre les couches de feuilles; lorsque le cuvier est garni on fixe des planches au-dessus des feuilles sans les presser pour qu'elles restent immergées pendant tout le temps de la macération. Quelques heures après l'immersion des feuilles, l'eau prend une légère couleur de paille; la feuille devient flasque et a une teinte bleuâtre. Peu à peu l'eau acquiert une couleur verdâtre; les feuilles sont souvent parsemées d'un vert foncé tirant sur le bleu; et après quinze heures de macération en regardant l'eau à contre-jour, on voit à sa surface un iris bleuâtre; la feuille acquiert une couleur vert foncé et devient mollassse et sans consistance: on regarde ce dernier signe comme décisif pour prouver que la feuille a fourni à l'eau tout l'indigo qu'elle contient, et qu'il est temps de découver. Seize à dix-huit heures suffisent ordinairement pour la macération lorsque la température de l'eau a été de seize à dix-huit degrés. La macération est d'autant plus longue que la température est plus basse; mais il serait dangereux de l'élever au-dessus de seize à dix-huit degrés, parce qu'alors il y aurait fermentation et décomposition d'indigo. Dans tous les cas, il vaut mieux découver plus tôt pour éviter la fermentation qui détruit l'indigo, et le mélange de matières étrangères qui nuisent à la qualité. Plus la feuille est vieille et proche de la maturité, plus la macération est longue. Si la fermentation va jusqu'à produire de l'ammoniaque, tout l'indigo est détruit.

On donne la préférence à un autre procédé de M. Giobert. Après avoir placé les feuilles dans un cuvier, on y verse de l'eau bouillante dans laquelle on a dissous six onces de potasse caustique par cent pintes d'eau. On verse d'abord peu à peu l'eau alcalisée pour bien imbiber les feuilles; on en ajoute ensuite une quantité suffisante pour bien pénétrer la masse; on soutire une partie de la liqueur qu'on reverse sur les feuilles et on continue jusqu'à ce que les feuilles restent affaissées dans le fond du

cuvier. On soutire alors toute la liqueur, qui doit être d'un beau vert d'émeraude. Si la liqueur ne présentait pas cette couleur, ce serait une preuve qu'on n'aurait pas employé une suffisante quantité de potasse. Pour prévenir cet inconvénient, on opère d'abord sur une poignée de feuilles, et on s'assure que la proportion est au degré convenable. En soutirant on fait tomber la liqueur sur un tamis fin pour retenir les feuilles et autres corps qui pourraient s'échapper avec l'eau qu'on laisse reposer pendant une demi-heure pour laisser précipiter les parties terreuses; on la décante et on procède au battage que l'on continue jusqu'à ce que la couleur verte ait disparu, et qu'elle soit remplacée par une couleur d'un brun jaunâtre. Un repos de vingt-quatre heures suffit pour opérer la précipitation et le dépôt de l'indigo. On décante la liqueur surnageant le dépôt, on lave ce dépôt deux ou trois fois dans l'eau bien pure et on le laisse dans la cave deux ou trois jours avant de le porter sur la chausse pour le faire égoutter et sécher. Pour s'assurer qu'après le battage la liqueur ne retient plus d'indigo en dissolution, on en prend un peu dans un verre, on y mêle de l'eau de chaux ou de la potasse; si le mélange devient vert, il donnera encore de l'indigo; s'il resta brun, il n'en contient plus. Pour dégager l'indigo dissous dans l'eau, on emploie deux procédés: 1° à l'aide d'un battage prolongé, on le pénètre d'oxygène pour en former un composé insoluble dans l'eau et ramener l'indigo de la plante à l'indigo du commerce, mais cette opération est très-longue; 2° en combinant l'indigo dissous dans l'eau avec une base très-divisée, qui s'empare de toutes les molécules, et forme avec elles un composé qui se précipite: c'est ce qu'on obtient à l'aide de l'eau de chaux. Ainsi, en versant à peu près un cinquième en volume d'eau de chaux, le mélange prend une belle couleur verte; et on précipite ce nouveau composé de chaux et d'indigo par un léger battage opéré à l'aide d'une poignée de baguettes, d'un balai ou de tout autre corps capable d'introduire l'air dans la liqueur. L'écume qui se forme pendant le battage devient blanc, et l'intensité de sa couleur fait présumer quelle sera la qualité de l'indigo.

M. Rouquès compose son précipitant d'eau de chaux dans laquelle il verse de la dissolution de potasse ou une lessive de cendres, jusqu'à ce que le mélange marque un degré à l'aréomètre de Beaumé. L'indigo précipité par ce mélange est constamment plus beau que celui qu'on obtient par la seule eau de chaux. M. Rouquès n'ajoute son précipitant qu'après un premier battage, et au moment où les écumes présentent une belle couleur bleue: après avoir ajouté le précipitant, il continue le battage jusqu'à ce que le grain d'indigo soit bien formé. On a observé que plus le précipitant a été employé en petite quantité, plus l'indigo a été beau; réduit à un dixième, il a été su-

perbe; mais alors le battage a été plus long.

M. Pavie, de Rouen, ajoute un cinq-centième d'ammoniaque au bain de pastel; il mêle cet alcali à la liqueur à mesure qu'on le tire du cuvier et bat le mélange avec soin; l'indigo qu'il obtient est fort beau. D'après de nombreuses expériences ont établi que la précipitation de l'indigo est favorisée : 1° par la chaux; 2° par la température élevée de la liqueur. En effet, malgré la chaux, le battage de l'indigo devient impossible si la température de l'eau est à dix degrés au-dessous de celle de l'atmosphère; que cette même liqueur à vingt ou vingt-deux degrés précipitera par le battage; que la précipitation est plus prompte et plus complète à vingt-cinq degrés; et qu'à trente-cinq degrés elle a lieu sans battage. Si on élève davantage la température, on gagne en vitesse de battage, mais on obtient de l'indigo noir en proportion des degrés de chaleur; le battage est utile en ce qu'il tend à donner à l'indigo une plus belle teinte, et l'on voit que la couleur bleue de l'écume est plus brillante que celle de l'indigo qui se précipite en masse.

Tout ce qui vient d'être dit, on doit conclure que la chaux, aidée de l'élévation de la température, fait obtenir plus promptement la précipitation de l'indigo, mais il se prémunir contre l'abus de ce moyen. La chaux se combine avec trois principes : 1° avec l'indigo; 2° avec une matière végétale qui, séparée de la chaux par les acides, reste insoluble dans l'eau, a la couleur d'un vert foncé, et se combine aisément avec la chaux, les alcalis et l'indigo; 3° avec une matière jaune, soluble dans l'eau lorsqu'on la sépare de la chaux par les acides. La combinaison de la chaux avec l'indigo précipite la première, celle avec la matière verte la seconde, et enfin la combinaison jaune la dernière. D'où il suit qu'il y a un grand inconvénient à employer trop de chaux, parce qu'alors on en fournit une quantité suffisante pour opérer sa combinaison avec les deux derniers principes, et que le mélange altère la pureté de l'indigo. Les couches inférieures du dépôt doivent donner un indigo plus pur que celles supérieures, ce qui est conforme à l'observation. Lorsque l'indigo s'est précipité au fond du cuvier, on décante l'eau qui surabonde, et on verse sur le dépôt une nouvelle quantité d'eau pure, dans laquelle on ajoute la féculé pour la dépouiller de tout ce qu'elle peut contenir de soluble dans ce liquide; on laisse reposer, on décante et on renouvelle cette opération jusqu'à ce que la féculé ne colore plus l'eau. On passe ensuite cette féculé à travers un tamis fin pour en séparer la terre et le sable qu'elle peut contenir, et on porte ensuite cette pâte sur deux litres ou dans des manches pour la faire égoutter et lui donner une certaine consistance. Lorsque la féculé sort des filtres, on la place dans des caissons de bois blanc d'un demi-mètre de largeur sur huit

décimètres de longueur, et un décimètre de hauteur; on garnit le fond avec du papier gris ou du plâtre fin pour absorber l'humidité, on étend une toile dessus, ensuite l'indigo en couches très-minces qu'on retourne et pétrit quatre ou cinq fois par jour avec une truelle de cuivre; on peut aider la dessiccation par la chaleur du soleil ou une chaleur artificielle sèche. Lorsque l'indigo a pris une certaine consistance, on l'entaille par des lignes d'abord un peu profondes, et graduellement jusqu'à la section en cubes. Pour terminer la dessiccation, on place ces cubes sur du papier gris dans des châssis de toile, et on les laisse exposés à l'air jusqu'à ce que, en cassant l'angle d'un de ces cubes, on entende un petit cri. Il ne reste plus à faire subir à l'indigo que l'opération du ressuage. On met les cubes d'indigo desséchés, comme il vient d'être dit, dans un baril qu'on recouvre avec le plus grand soin. Dans peu de jours l'indigo exhale une odeur forte et désagréable; sa surface se couvre de taches blanches, de moisissures et de gouttes d'eau; il s'échauffe et acquiert une chaleur de six degrés au-dessus de celle de l'atmosphère. Trois semaines ou un mois après, l'humidité a disparu; il ne reste plus que des points blancs sur l'indigo de bonne qualité et de la moisissure sur l'autre. On enlève facilement la moisissure, mais les points blancs sont plus adhérents. Le ressuage donne à l'indigo une belle couleur bleue et veloutée, mais la couleur cuivrée ne se développe que lorsque l'indigo est parfaitement desséché. L'indigo ne doit point être extrait du ressuage qu'il ne soit parfaitement desséché, sans cela, sa surface s'écaillerait et on perdrait beaucoup d'indigo. Dans cet état l'indigo-pastel peut être livré au commerce, et il ne tardera pas à être apprécié par les teinturiers : 1° parce que son principe colorant est absolument et rigoureusement le même que celui de l'indigo de l'Inde; 2° parce qu'il ne demande pas de nouveaux procédés pour son emploi. On pourrait ajouter à la pureté de l'indigo et lui donner par le raffinage un degré de pureté égal au guatimala; mais cette opération demande des connaissances particulières, et il convient de laisser ce soin aux teinturiers plus à même d'apprécier le degré de puissance colorante. Il convient mieux aux cultivateurs de cultiver et extraire l'indigo des feuilles du pastel, cette opération n'exigeant que peu de frais d'établissement, qui se borne à quelques cuiviers et de bonne eau assez abondante. La livre de l'indigo-pastel pourra être livrée pour six à sept francs, et, pour les effets, elle représente une demi-livre d'indigo des Indes (1).

Nouveau procédé pour teindre en bleu par la cuve montée à chaud au moyen du pastel. — De tous les procédés connus, celui que M. Pavie, teinturier à Rouen, emploie, est le plus économique, puisqu'il donne le bleu le

(1) Voir le *Moniteur* de 1812, p. 338,

plus solide et le plus beau; il s'applique à la soie comme à la laine, et même au fil de lin et de coton, lorsqu'il est exécuté avec le soin et l'intelligence nécessaires; mais le succès de ce procédé dépend de la manière de cultiver le pastel, et particulièrement de le récolter. L'auteur s'étant convaincu, par le gouvernement journalier de la cuve de bleu à chaud, que les contrariétés que l'on éprouve souvent dans cette opération ne pouvaient provenir que des états divers où se trouve la plante, à raison de la manière dont elle est récoltée, et du plus ou moins de fermentation qu'elle a subie, a conçu le projet de cultiver lui-même l'*isatis tinctoria*. Il fit préparer trois acres de terre qui furentensemencés au commencement de mai. Le premier le fut avec la graine de l'isatis, qui croît naturellement sur les rochers de Saint-Adrien; le second avec la graine de celui qu'on cultive dans le département du Calvados; et le troisième avec la graine d'une espèce que l'on cultive à Alby: cette dernière est supérieure en qualité à celle du Calvados; ses feuilles sont plus larges, plus longues et plus lisses. On donne un premier sarclage aux jeunes plantes au commencement de juin, et un second dans le courant de juillet. Au mois d'août suivant, deux acres seulement, ceuxensemencés avec la graine provenant du Calvados et la graine tirée d'Alby furent coupés dans la même journée, et les plantes étendues sur le sol jusqu'au lendemain à quatre heures de l'après-midi, où elles furent mises en petits tas pour passer la nuit. Le lendemain elles furent étendues sur la terre à neuf heures du matin. Dans cette opération, M. Pavie a observé que les tas étaient extrêmement chauds, ce qui démontre que cette plante fermente avec une certaine activité. La chaleur s'est manifestée dans l'isatis du Calvados pendant trois jours et dans celui d'Alby pendant quatre, en diminuant toujours progressivement. L'isatis du Calvados resta étendu pendant six jours, et celui d'Alby deux jours de plus. Sa dessiccation fut moins prompte parce que la plante était plus forte. Si on ne rencontrait pas un temps très-favorable pour récolter cette plante, il serait impossible de l'obtenir sans fermentation, eu égard à la facilité avec laquelle elle passe à la fermentation. Le troisième acre,ensemencé avec l'espèce qui croît naturellement sur les rochers de Saint-Adrien, fut consacré à une expérience concernant les vaches qui donnent du lait bleu, d'après l'invitation qui en fut faite à l'auteur par M. Tessier. Ce dernier, s'étant transporté à Saint-Adrien, se procura une quantité considérable de cette plante qui, après la dessiccation, donna un produit de cent trente livres pesant. La plante fut fanée sur le sable; la dessiccation ne dura que quatre jours; trois même auraient suffi, parce que la plante était beaucoup plus petite et que le sable sur lequel elle était étendue a pu en hâter la dessiccation.

M. Pavie a observé dans l'isatis de Saint-Adrien la même disposition à fermenter

qu'il avait remarquée dans les autres espèces. Voici la série des opérations exécutées avec l'isatis, comparativement aux différentes méthodes employées dans sa culture: quatre grandes cuves, ayant chacune trois mètres de profondeur sur deux mètres de diamètre dans le bas et un mètre soixante-six centimètres dans le haut, furent emplies d'eau chaude à soixante-quinze degrés du thermomètre de Réaumur; on a mis dans la première, n° 1, cent vingt livres d'isatis cultivé et récolté dans la commune de Luc (Calvados) d'après la méthode en usage dans ce département, et fermenté. Dans la seconde, n° 2, cent vingt livres d'isatis des roches d'Adrien non fermenté. Dans la troisième, n° 3, cent vingt livres d'isatis récolté dans la commune de Belleville-en-Caux, et provenant de la graine du département du Calvados, mais préparé sans fermentation. Enfin dans la quatrième, n° 4, cent vingt livres d'isatis provenant de graine d'Alby, cultivé aussi sur la même terre et récolté sans fermentation. Après avoir ajouté à chacune de ces cuves six kilogrammes d'indigo broyé et amené à une consistance huileuse, sans autre ingrédient quelconque, elles furent bien palliées. On nomme *pallier* la cuve, agiter avec un rable le bain et amener la pâte ou le fond à la surface. Le lendemain, de grand matin, les numéros 2 et 3 se trouvaient dans un état de fermentation satisfaisant. On reconnut cet état en heurtant ces cuves, c'est-à-dire en plongeant la palette du rable avec rapidité de la surface du bain à l'intérieur, jusqu'au pied de la cuve que l'on nomme *pâtée*. Toutes les bulles d'air qui parurent alors à la surface du bain étaient d'un bleu clair et très-vif: le pied était mouleux et donnait déjà, exposé au contact de l'air, une légère variation de nuance: les cuves avaient l'odeur fade de la plante; mais après leur avoir donné un *tranchoir* (1) de chaux du poids de une livre et demie, pendant qu'on les palliait, cette odeur fade disparut sans qu'il se manifestât aucune autre odeur. La fleurée augmentait à vue d'œil, et offrait une couleur bien cuivrée, les veines bleues s'apercevaient bien distinctement à la surface du bain durant cinq minutes, toujours pendant le palliage; on donna à chacune des cuves encore un tranchoir de chaux, ce qui détermina une odeur ammoniacale qui piquait un peu au nez; les cuves furent laissées en cet état pendant quatre heures. Le n° 4 était dans un état de fermentation porté jusqu'à l'effervescence, ce qui avait provoqué une quantité de feuilles à se porter à la surface du bain, effet que l'on nomme, en termes de l'art, *semage*. En heurtant la cuve, le bain présenta les mêmes symptômes que les précédents; mais le pied de celle-ci, exposé au contact de l'air, donna une variation de couleur plus déterminée. Cette cuve absorba trois tranchoirs; la fleu-

(1) C'est une petite palette de bois à rebord dont les teinturiers se servent pour prendre la chaux.

rée se montra plus abondante, mais moins réunie et d'un bleu plus terne; les veines bleues à la surface du bain étaient plus larges et plus apparentes. Si l'on eût pallié cette cuve trois heures plus tôt, on aurait évité cette vive effervescence qui a eu lieu par la qualité supérieure de l'isatis. La cuve n° 1 était restée dans un état de stagnation; en la heurtant, les bulles d'air qui parurent à la surface du bain étaient d'un gris sale; le pied était moins moelleux et ne donnait aucune variation de nuance par son exposition à l'air; on lui donna un demi-tranchoir de chaux, et pendant le palliage se montra un peu de fleurée d'un bleu très-pâle et terne, et on ne put distinguer aucune apparence de veines bleues à la surface du bain. A neuf heures on pallia une seconde fois; les bains des n° 2, 3, 4 présentèrent le plus bel aspect; en heurtant les cuves, il parut à la surface du bain des bulles d'air qui étaient d'un bleu de roi très-vif. La fleurée était d'un bleu cuivré, bien lisse, ayant beaucoup de relief, imitant la forme de grappes de raisins entassées les unes sur les autres. Le bain et le pied étaient de couleur jaune et olivâtre, qui par le contact de l'air se changea en une couleur de bouteille foncée. Pendant le palliage, les veines bleues parurent très-abondamment à la surface du bain, ces trois cuves avaient l'odeur piquante qu'elles avaient manifestée à la fin du second palliage; les n° 2 et 3 reçurent pendant qu'on les heurtait, deux tranchoirs de chaux; et le n° 4, qui était encore en état de semage, en reçut trois, afin de modérer graduellement l'état de fermentation violente où elle avait été trouvée au palliage précédent, et dont elle se ressentait encore. Elles prirent alors une odeur ammoniacale très-piquante, mais où l'on doit tenir ces sortes de cuves, surtout dans les deux premiers jours de chaleur et de travail, et qui doit être ensuite modérée graduellement à raison de leur refroidissement. En heurtant la cuve n° 1 par le pallier, il parut à la surface du bain de petites bulles d'air qui étaient d'un bleu de ciel très-pâle, ce qui annonçait que la fermentation s'établissait. Le bain et le pied étaient de couleur d'eau verdâtre, ne donnant aucune variation de nuance par leur exposition à l'air. Pendant le palliage, il se manifesta un peu de fleurée bleue, les veines bleues étaient presque imperceptibles; la cuve ne donnait ni odeur fade de la plante, ni odeur piquante d'ammoniaque; elle reçut un tranchoir de chaux qui n'apporta aucun changement dans l'odeur, et, pendant le palliage, cette cuve ne donna aucune apparence d'amélioration, ce qui prouvait qu'elle se ressentait encore de l'état de langueur où on l'avait trouvée au palliage précédent. A midi on découvrit les quatre cuves pour reconnaître leur situation; en examinant les bains n° 2, 3, 4, ils parurent de couleur olive jaunâtre bien nourrie; les veines étaient très-multipliées et recouvertes d'une pelli-
cule rougeâtre couleur gorge de pigeon. La

cuve n° 4 ne se ressentait plus de l'état de fermentation violente qu'elle avait éprouvé. Une goutte de bain de chacune de ces trois cuves fut déposée sur le revers de la main. Elle présenta une nuance de vert très-vif et bien corsé, qui vira d'abord en un vert foncé et ensuite en bleu noir. Cette couleur s'imprima sur l'épiderme d'une manière très-tenace; les bains étaient clairs et limpides. Le bain du n° 1 qui, au palliage précédent, était de couleur d'eau verdâtre, était changé en couleur jaune olive très-pâle. Une goutte de ce bain déposée sur le revers de la main présenta une nuance de vert pistache, et ne laissa aucune trace sur l'épiderme. Le bain n° 2 n'était pas très-clair, on mit dans chacun de ces quatre cuves un échantillon d'étoffe de laine; ces échantillons restèrent déposés dans le bain pendant trente minutes, au bout duquel temps ils en furent retirés. Les échantillons des n° 2, 3, 4, avaient acquis une nuance de vert corsé et bien nourri, qui à l'air fonçait graduellement. Ils conservèrent une teinte de vert pendant vingt minutes, et présentèrent une couleur bleu de roi foncé, bien tranchée et très-brillante.

Les cuves étaient alors en état de travailler. En conséquence on abattit dans chacune d'elles une mise composée de trois frocs de Bernay, du poids de 18 à 20 livres chacun. Ces étoffes y furent manipulées pendant trente minutes; on les retira ensuite de la cuve en les tordant, afin de les éventer pour les faire déverdir. On abattit ensuite de nouveau; on manipula pendant le même espace de temps que la première fois, puis on les retira; après avoir été bien déverdiés, les pièces se sont trouvées teintées en bleu très-foncé et brillant. Après ce travail on pallia les cuves, leurs bains qui étaient de couleur olive jaunâtre se trouvèrent d'une nuance vert foncé. Les pieds ou pâtées étaient toujours restés de couleur olive jaunâtre. Mais au contact de l'air, au lieu de virer vert bouteille foncée comme au palliage précédent, elles virèrent au vert bleuâtre, ce qui est l'indice de la situation la plus convenable à ces sortes de cuves. L'odeur des cuves n° 2 et 3 était faiblement piquante; après avoir donné à chacune d'elles un tranchoir de chaux, l'odeur ammoniacale piquant un peu au nez se rétablit aussitôt. L'odeur du n° 4 était extrêmement affaiblie, elle était devenue très-douce et fade. Pour modérer la trop grande activité de la fermentation dans cette cuve, on lui administra deux tranchoirs de chaux, ce qui lui donna l'odeur piquante des n° 2 et 3. La couleur de l'échantillon de la cuve n° 2 n'avait aucune qualité; elle était d'un gris sale; en la heurtant pour la pallier, les bulles d'air qui parurent à la surface du bain se trouvèrent d'un bleu clair assez vif; le pied était plus moelleux et de couleur olive jaunâtre, exposé à l'air il virait en couleur olive verdâtre et avait l'odeur fade de la plante. Tous ces indices annonçaient que la fermentation était établie. On lui donna un tranchoir de chaux, la flu-

rée acquit une couleur bleu foncé cuivré violet, sa forme était de qualité meilleure; elle augmenta aussi un peu, les veines bleues parurent distinctement à la surface du bain, l'odeur fade disparut, sans cependant avoir rien de piquant. On lui donna encore un tranchoir de chaux, et l'odeur ammoniacale piquant au nez se manifesta à l'instant. A six heures du soir on teignit dans les cuves 2, 3, 4, une pareille mise d'étoffes qui furent manipulées comme les précédentes, à l'exception qu'on les tint en cuve à leur première entrée quarante-cinq minutes, et autant de temps à la deuxième entrée, qu'on nomme *rejet*. Ces étoffes se sont trouvées d'une nuance égale à celle des précédentes. On pallia les cuves, et on donna à chacune d'elles un tranchoir de chaux.

L'auteur fait observer qu'on ne pourrait réitérer cette manœuvre sans exposer les cuves à une maladie qu'on nomme *vert-brisé*. Il est reconnu que les cuves du genre de celles-ci ne doivent travailler que trente minutes à l'entrée et autant au rejet, et qu'il faut ensuite les pallier et leur laisser au moins trois heures de repos.

En heurtant la cuve n° 1, pour la pallier, on remarqua les mêmes symptômes pour le bain et le pied qu'on avait aperçus aux n°s 2 et 3, au palliage fait à neuf heures du matin, excepté que l'odeur piquante qui avait disparu de ces deux cuves s'était conservée dans celle-ci; aussi ne lui donna-t-on qu'un tranchoir de chaux. Le lendemain de bonne heure on abattit, dans chacune des quatre cuves, une pareille mise d'étoffes qui ont été manipulées le même espace de temps et de la même manière. Ces étoffes en sont sorties ayant une couleur bleu de roi. Les pièces teintes dans la cuve n° 1 n'étaient pas plus foncées, quoique ce fût la première mise et que les autres en eussent déjà teint deux précédemment. L'auteur ajoute que pendant les quatre jours suivants du travail de ces cuves, et trois autres semaines durant lesquelles elles ont été réchauffées trois fois, le n° 1 a toujours présenté un déficit très-sensible dans son produit. Au quatrième réchaud on lui donna vingt-cinq livres d'isatis ordinaire d'Alby, avec lequel on avait monté la cuve n° 4; après cette addition, elle donna absolument le même produit que les trois autres cuves.

D'après ces expériences, l'auteur pense que la manière dont on récolte la vouède dans le département du Calvados est très-préjudiciable aux teinturiers; il assure que les cuves montées avec le pastel fermenté ne durent qu'un an ou dix-huit mois au plus, tandis que celles montées avec l'isatis non fermenté peuvent durer des siècles; il dit avoir conservé ces dernières pendant vingt-cinq années consécutives. La quantité et la qualité de l'indigo pour monter ces cuves sont subordonnées à la quantité et à la qualité des marchandises que l'on a à teindre: par exemple, pour les cuves où l'on aurait mis six kilogrammes d'indigo on aurait pu en mettre jusqu'à sept kilog. et demi; une

plus grande quantité nuirait aux intérêts des teinturiers. Il n'en est pas de même pour la chaux: on ne peut en déterminer la quantité en raison de celle de l'indigo, ni même de la quantité d'isatis qu'on emploie; la quantité de chaux est subordonnée au degré de fermentation qui s'établit. Ce degré de fermentation dépend de la quantité des matières qui la produisent: il dépend encore de l'état de l'atmosphère, du plus ou moins de chaleur du bain, du refroidissement plus ou moins prompt, de la quantité et de la qualité des étoffes que l'on teint.

L'odorat paraît être le seul guide auquel il faudrait s'en rapporter pour gouverner les cuves de bleu à chaud; mais la moindre indisposition dans cet organe pouvant induire dans des erreurs capitales et exposer le teinturier à de grandes pertes, l'auteur indique un moyen de reconnaître, au simple coup d'œil, le véritable état d'une cuve, et par conséquent de quelle manière on doit la nourrir, c'est-à-dire lui donner la quantité de chaux convenable. Lorsqu'une cuve dans les premiers jours de réchaud présente à l'œil un bain de couleur olive jaunâtre; que les veines bleues qui sont à la surface sont très-multipliées, prolongées et réunies entre elles, recouvertes d'une pellicule rougeâtre gorge de pigeon; qu'en soufflant sur le bain, les veines se rompent et se partagent à cet endroit; qu'elles se réunissent avec la même rapidité qu'elles ont été séparées, qu'elles forment à l'endroit de leur réunion un point bleu sous forme de nœud; que la fleurée est bien réunie, d'une couleur bleu cuivré violet; qu'elle imite la forme de plusieurs grappes de raisins entassées les unes sur les autres; qu'en clapotant le bain avec un petit bâton, les cloches qui paraissent à la surface restent un moment sans s'affaisser; qu'une goutte du bain déposée sur le revers de la main paraît à l'instant d'un vert vif, virant d'abord en vert très-foncé, puis en bleu noir, et qu'une nuance de ce bleu reste imprimée sur l'épiderme; enfin que le bain est clair et limpide; que le pied de couleur olive jaunâtre exposé à l'air devient vert bleuâtre: alors on est assuré que la cuve est dans le meilleur état possible, et il faut dans ce cas la nourrir avec modération. Si au contraire on n'aperçoit pas la pellicule rouge gorge de pigeon; que les veines soient plus abondantes et plus larges en certains endroits que dans d'autres, et qu'en soufflant dessus elles ne se réunissent que très-lentement ou même qu'elles ne se réunissent point; que la fleurée ne soit pas bien réunie et qu'elle soit plus abaissée; qu'en clapotant le bain avec un petit bâton, les cloches qui se forment s'affaissent très-rapidement; qu'une goutte du bain déposée sur le revers de la main paraisse d'un vert olive jaunâtre, virant d'abord au vert bouteille, puis au bleu; et que l'épiderme s'imprime faiblement de cette couleur; enfin que le pied exposé à l'air devienne vert bouteille, c'est une preuve que la cuve est très-douce, et qu'elle a grad

besoin de nourriture, c'est-à-dire de chaux. En administrant la chaux dans les cuves, on remarque que quand la cuve est en bon état, la chaux reste quelques instants à la surface du bain comme si la cuve refusait de la recevoir, et que si le contraire existe, la cuve s'en empare avec une rapidité étonnante, au point que les premier et deuxième tranchoirs de chaux disparaissent à l'instant. En palliant une cuve à laquelle on donne de la chaux, on reconnaît si elle en est suffisamment pourvue à une pellicule de couleur grisâtre qui surnage comme un corps gras à la surface du bain, malgré le mouvement occasionné par le palliage. Dans ce cas il faut suspendre toute nourriture, et, si on l'aperçoit encore au palliage suivant, continuer la diète, sans quoi on s'exposerait à mettre la cuve hors de travail, en empêchant la fermentation de s'établir. On reconnaît ce même état de la cuve à l'odeur, lorsque l'odeur ammoniacale piquante au nez se fait sentir jusque dans la gorge.

L'auteur parle ensuite de quelques maladies auxquelles les cuves de bleu sont exposées lorsqu'elles sont mal conduites : ce sont les *rebutées*. On reconnaît qu'une cuve est rebutée, lorsque, le lendemain du réchaud, le bain et la pâtée paraissent de couleur vert brunâtre; que les veines de la surface du bain sont très-minces; qu'en heurtant la cuve avec le rable, les bulles d'air qui restent à la surface restent longtemps à s'affaisser; que l'odeur est âcre; qu'au toucher, le bain paraît légèrement visqueux entre les doigts. Une cuve qui offre ces apparences est faiblement rebutée, c'est-à-dire un peu trop garnie de chaux; il faut supprimer la nourriture au palliage et laisser la cuve sept à huit heures en repos, et quelquefois davantage, pour donner le temps à la fermentation de se rétablir. Si, au contraire, on la pallie de trois en trois heures, comme cela se pratique lorsqu'elle est en bon état, elle pourrait rester plusieurs jours sans se rétablir, ce qui prouve que ces cuves ne doivent être palliées qu'à propos. Mais lorsque, le lendemain du réchaud, le bain ne présente aucune nuance de couleur déterminée; qu'une goutte placée entre l'œil et la lumière paraît claire comme de l'eau; que le pied de couleur brune rougeâtre ne varie point par son exposition au contact de l'air, qu'il n'a aucune odeur déterminée; qu'au toucher, le bain et le pied sont rudes; qu'en heurtant la cuve, les bulles d'air qui viennent à la surface sont d'un blanc grisâtre et font entendre une espèce de sifflement; qu'on n'aperçoit ni veines bleues ni fleurées, on peut alors être certain que la cuve est tout à fait rebutée.

Voici le moyen qu'on emploie pour rétablir une cuve rebutée : on met un boisseau de son dans un sac, auquel on attache un poids de douze livres pour le forcer à descendre sur la pâtée; on le laisse dans la cuve depuis six jusqu'à douze heures, plus ou moins à raison de l'état de la cuve. Au moment où le sac s'élève de lui-même à la

surface du bain, malgré le poids de douze livres qui tend à le contenir au fond, la personne qui surveille ce mouvement s'en saisit et le tire promptement hors de la cuve. Par ce moyen on perd beaucoup du bain qui est chargé d'une assez grande quantité de substance colorante. Le motif qui détermine à suivre cette pratique, c'est qu'on se persuade que le sac descendu au fond de la cuve a dû s'emparer de la surabondance de chaux qu'elle contenait. On appuie cette opinion sur ce qu'on aperçoit une liqueur blanchâtre qui s'échappe du sac lorsqu'on le retire du bain, et sur ce qu'il exhale une odeur forte et désagréable. On pense aussi que si l'on ne saisissait pas le sac à l'instant où il monte à la surface, il restituerait, en redescendant, toute la chaux dont on croit qu'il a dû se charger.

M. Pavié ne partage point cette opinion; et pour se rendre compte des effets de cette opération, il fait les remarques suivantes sur une cuve entièrement rebutée. Au bout de neuf heures quinze minutes, le sac de son a monté à la surface du bain où il a surnagé sept minutes; quarante-cinq minutes après il s'est élevé de nouveau, et n'a surnagé que quatre minutes; en redescendant la seconde fois, il fit monter à la surface du bain des bulles d'air qui étaient de couleur bleu céleste assez vif, ce qui annonçait qu'il avait produit un bon effet, et que la cuve avait besoin non-seulement d'être palliée, mais même de nourriture; l'auteur n'en donna pas, afin d'examiner avec plus de soin l'effet que le son produirait. Il abandonna le sac jusqu'au lendemain cinq heures du matin : on le trouva alors à la surface du bain où il avait entraîné avec lui une grande quantité de pâtée; s'il y eût resté quelques minutes de plus, la cuve aurait été complètement décomposée ou coulée. D'après cette expérience, il est facile d'apprécier l'effet que produit le sac de son dans une cuve entièrement rebutée. Le son, susceptible de fermentation, devient, à l'aide de la chaleur, un principe de fermentation pour l'isatis; de cette fermentation combinée, ou peut-être de la fermentation du son seul, résulte la formation de l'acide acétique. La chaux excédante, neutralisée par cet acide, ne s'oppose plus à la fermentation, qui se rétablit alors avec activité et détermine dans la masse de liqueur un mouvement suffisant pour porter le sac de bas en haut, et le soutenir pendant quelques minutes à la surface. L'odeur putride du sac, après la fermentation du son, est la même que celle des eaux acides des amidonniers, et s'explique par les mêmes principes. Le degré de fermentation déterminé par l'effet du sac est quelquefois si violent, que, si on ne le modérait pas par l'action de la chaux, la fermentation changerait bientôt de nature, et deviendrait une véritable fermentation putride qui entraînerait la perte totale de la cuve. Les symptômes auxquels on reconnaît une cuve rebutée pendant qu'elle travaille, c'est-à-dire après quelques jours de réchaud, diffèrent entre

eux. Le bain et le pied se présentent sous des formes diverses. Dans un cas, le bain et la pâte paraissent d'une couleur olive vert brunâtre, et dans l'autre d'une couleur olive jaune rougeâtre. Les veines, dans l'un et l'autre cas, sont très-minces; en soufflant dessus pour les diviser, elles ne se réunissent point ou très-lentement. Ce bain, placé entre l'œil et la lumière, ne donne qu'une très-légère nuance d'olive clair et terne. Le pied, exposé à l'air, varie très-peu; le toucher du bain et du pied sont rudes, l'odeur est âcre, d'où l'on doit conclure que la fermentation n'a pas lieu. Les circonstances obligent quelquefois de travailler sur ces cuves. Outre qu'on n'obtient que des bleus ternes et peu tranchés, on aggrave le mal en ajoutant à la maladie des cuves rebutées celle du vert brisé : à chaque opération, les cuves déclinent tellement, qu'en moins de vingt-quatre heures elles ne produisent plus aucune nuance de couleur. La cuve coulée ou décomposée, après quelques jours de réchaud, est très-facile à reconnaître par son odeur putride; elle arrive par degrés à l'état de décomposition, et l'on s'en aperçoit lorsque le bain et le pied paraissent de couleur d'argile rougeâtre et qu'exposés à l'air ils virent au vert jaunâtre. Le bain est doux au toucher et le pied mollassé; les veines sont très-larges; en soufflant dessus, elles se divisent et se réunissent très-lentement; l'odeur est douce et fade. Il est alors indispensable de réchauffer la cuve et de lui administrer deux tranchoirs de chaux. Si, au lieu de la réchauffer, on la fait travailler, cette cuve fait des nuances plus foncées et plus brillantes qu'avant, mais moins solides; ce qui fait présumer que par une fermentation forcée la cuve tiendrait en suspension une plus grande quantité d'indigo. Si on la fait travailler, on la trouve quelques heures après totalement décomposée, et en très-peu de temps en putréfaction complète, exhalant une odeur fétide très-désagréable; ce qui a fait croire qu'il fallait s'empresse de jeter ce bain. A la vérité, en examinant soigneusement le pied et le bain de ces cuves, quelle que soit la quantité d'indigo qu'elles contiennent, il est impossible d'en reconnaître un atome. Cependant, en les traitant comme il est dit ci-dessus, on n'en perd pas la moindre partie.

L'auteur assure que la méthode qu'il recommande lui a toujours parfaitement réussi. Il observe néanmoins que lorsqu'on administre la chaux à une cuve en état de décomposition, il ne faut pas passer trop rapidement d'une extrémité à l'autre. Il est incontestable que l'état de putréfaction commencée où s'est trouvée cette cuve a enlevé en apparence, pour l'instant, la substance colorante de l'indigo; il est de même reconnu que l'excès de chaux dans une cuve, arrêtant la fermentation, ne ferait qu'accumuler les accidents. M. Pavie a vu dans quelques ateliers des cuves ainsi gouvernées qui étaient restées plusieurs mois en stagnation. C'est dans ces cas extraordinaires que les réactifs

sont indispensables, mais ils exposent à de grands inconvénients, donnant une odeur compliquée tout à fait étrangère à l'odeur de la cuve. Le *vert brisé* est une maladie peu connue des teinturiers; elle est provoquée par plusieurs causes : soit en employant du pastel qui a trop fermenté dans sa préparation, ou du pastel de seconde coupe récolté avec fermentation; soit en faisant travailler trop longtemps et trop souvent une cuve qui n'était pas en état; soit en la laissant manquer de nourriture, ou lui en donnant ensuite trop abondamment. Tous ces moyens tendent à troubler le mouvement de fermentation convenable à ces sortes de cuves. On reconnaît cet état aux symptômes suivants : lorsque le bain et le pied de couleur olive vert rembruni, étant exposés à l'air, ne varient pas de nuance; qu'il y a très-peu ou point de fleurée; que les veines sont presque imperceptibles; que le toucher n'est ni rude ni doux; qu'il n'y a point d'odeur déterminée; qu'en heurtant la cuve les bulles d'air sont de couleur grisâtre, et que les marchandises que l'on teint sortent de nuance bleue grisâtre très-terne : alors il faut réchauffer la cuve, sans lui donner de chaux; on peut seulement lui donner quelques livres d'isatis récolté sans fermentation, et en moins de douze heures la fermentation est complètement rétablie. D'après ce qui vient d'être dit, il est facile de se convaincre que la fermentation à un degré quelconque doit être entretenue; que la moindre interruption, occasionnée par quelque cause que ce soit, met la cuve en danger. Pour prévenir tous ces accidents, il est un moyen bien simple, celui de faire usage du pastel récolté sans fermentation. Voici les avantages de cette pratique : une cuve est en œuvre plus promptement; on peut y teindre la laine comme la soie, le fil de lin comme le coton, et elle dure tant qu'on veut. Avec le pastel fermenté la cuve ne dure qu'un an à dix-huit mois au plus, au bout duquel temps il faut jeter le bain et le pied. Il est d'ailleurs plus facile de modérer par l'addition de l'alcali la fermentation dans une substance fermentescible, que de la provoquer dans une substance qui est moins susceptible de fermentation. Il est bien plus rare de rencontrer des cuves tout à fait rebutées, l'odeur en est toujours plus déterminée, et si l'on s'aperçoit qu'elle ait quelque chose de dur ou d'âcre, trois ou six heures au plus de diète suffisent pour la rétablir, et même sans interrompre le travail. Si, par un cas extraordinaire, la cuve se trouve tout à fait rebutée au premier réchaud, il faut lui donner depuis quinze jusqu'à vingt-cinq livres d'isatis non fermenté; ce qui rétablit promptement le mouvement fermentatif. Il en est de même pour les cuves coulées ou décomposées, et pour le vert brisé. Le point principal est de rétablir la fermentation et ensuite de la modérer convenablement (1).

(1) Société d'encouragement, 1811. t. X, pages 190 et 259. — Dictionnaire des découvertes.

PÂTE CÉRAMIQUE (BOUTONS EN). — La fabrication des boutons en pâte céramique est une industrie toute récente. Il y a douze ans environ, elle prenait naissance en Angleterre. M. Prosser, le premier inventeur, avait concédé l'exploitation de ses brevets à deux manufactures célèbres, celle de MM. Minton et Comp., à Stoke-upon-Trent, et celle de MM. Walter Chamberlain et Comp. à Worcester.

Les indications que nous allons donner sur la fabrication par le procédé Prosser nous permettront d'apprécier toute l'importance des progrès que les inventions de M. Bapterosses ont introduits dans cette nouvelle industrie.

Dans le procédé Prosser, la pâte formée généralement d'éléments fusibles, tels que le feldspath et le phosphate de chaux, afin de donner au bouton cuit une translucidité satisfaisante, était moulée tout à fait sèche. On lui donnait le liant indispensable pour le moulage et le maniement des boutons moulés à l'aide d'un corps gras chauffé à une douce chaleur avec la pâte. La poudre préparée était moulée à l'aide de petites machines à balanciers qui frappaient les boutons un à un. Après le moulage, ils étaient placés à la main sur des rondeaux en terre dur, et encastrés dans des manchons que l'on superposait dans les fours où l'on cuit la porcelaine tendre à la manière anglaise. La cuisson des boutons s'opérait, dans ces fours à feu intermittent, de la même manière que celle des porcelaines qu'on y plaque en même temps.

Les procédés dont M. Bapterosses est l'inventeur diffèrent radicalement, à plusieurs égards, des procédés anglais; leur invention remonte à l'année 1843. M. Bapterosses, mécanicien distingué et connu déjà par plusieurs inventions utiles, conçut l'idée d'une machine qui pût mouler à la fois, par un seul coup de balancier, un grand nombre de boutons. Cette idée était réalisée dès l'année suivante, et M. Bapterosses prit, le 6 novembre 1844, un brevet d'invention pour une presse pouvant frapper cinq cents boutons à la fois. Il s'occupa ensuite des autres parties de la fabrication, qui étaient tout à fait étrangères à ses occupations antérieures. Après des essais variés, il arriva à trouver la composition des pâtes dont il se sert aujourd'hui, et les procédés de cuisson si ingénieux dont il nous reste à rendre compte.

M. Bapterosses fabrique deux qualités de boutons : les boutons dits agate et les boutons strass.

La pâte à boutons agate est composée de feldspath lavé aux acides pour le débarrasser de l'oxyde de fer, et d'une petite proportion de phosphate de chaux. La pâte des boutons strass est composée de feldspath; une petite quantité de lait mélangée à la pâte lui donne le liant nécessaire pour qu'elle puisse se mouler après une dessiccation convenable. Une seule presse peut mouler, comme nous l'avons dit, jus-

qu'à cinq cents boutons à la fois, et l'ouvrier qui la dirige peut frapper en moyenne deux à trois coups par minute. En tombant de la presse, les boutons viennent se ranger d'eux-mêmes sur une feuille de papier maintenue par un cadre en fer rectangulaire, d'où par un tour de main très-simple et très-ingénieux, comme nous l'indiquerons tout à l'heure, ils se trouvent placés sur la plaque de terre qui sert à leur cuisson.

Les fours qui servent à la cuisson des boutons sont ronds ou rectangulaires, mais le principe de leur construction est le même dans les deux cas.

Le foyer est central comme dans les fours à cristal. Un certain nombre d'arches se partagent l'espace à l'entour du foyer, et chacune d'elles reçoit six ou sept mouffes superposées. La flamme s'élève du foyer jusqu'à la voûte du four, pour redescendre dans chacune des autres, et en circulant tout à l'entour des mouffes, jusqu'à des carneaux placés à la partie inférieure, et qui vont se réunir dans une cheminée centrale. Les fours ronds de M. Bapterosses ont soixante mouffes, les fours rectangulaires n'en ont que vingt-huit; ils peuvent rester en feu plusieurs mois consécutifs sans avoir besoin de réparations. Chacune des mouffes peut recevoir une plaque en terre réfractaire de la même dimension que la feuille de papier sur laquelle se sont rangés les boutons au sortir de la presse. Quand la plaque est rouge, l'ouvrier vient poser dessus la feuille de papier recouverte de boutons. Le papier brûle, et les boutons se trouvent rangés sur la plaque de terre rouge dans la disposition symétrique qu'ils avaient au moment du moulage. Les plaques sont remises au four; elles y restent pendant dix minutes environ, temps suffisant pour la cuisson. On retire la plaque, on enlève d'un coup de rable les boutons qui la recouvrent, et, comme elle a conservé presque toute sa chaleur, elle peut servir immédiatement à une nouvelle opération. Un four de soixante mouffes, qui peut cuire, en vingt-quatre heures, cinq cents masses de boutons, brûle dans le même temps environ 6,000 kilog. de houille. Un ouvrier est attaché à chaque rangée de mouffes, et travaille pendant douze heures consécutives.

Nous pourrions citer également, comme perfectionnements accessoires de l'invention de M. Bapterosses, les moulins dont il se sert pour le broyage des matières premières, les instruments tels que la *tournette*, qui servent à la manœuvre des plaques, les appareils pour recevoir les boutons cuits. Tous les procédés imaginés par M. Bapterosses portent avec eux un caractère d'ingénieuse simplicité qui fait le plus grand honneur à l'esprit d'invention de leur auteur.

En introduisant dans la pâte des boutons différents oxydes métalliques, M. Bapterosses obtient des boutons de couleur teints dans la masse. On a préparé des boutons bleus de nuances diverses avec l'oxyde de

sel de cobalt seul ou mélangé d'oxyde de zinc, des verts de diverses nuances avec l'oxyde de chrome, des gris avec l'oxyde de nickel, des bruns avec le chromate de fer, etc.

Nous devons signaler également la fabrication des boutons peints par impression, qui prend chaque jour un nouveau développement. Des cylindres d'acier gravés permettent d'obtenir le transport de la couleur sur un papier d'impression sans fin. L'impression s'effectue, par des moyens aussi simples que rapides, sur des boutons collés préalablement sur une feuille de papier. Quant à la cuisson des couleurs, elle s'opère dans des fours analogues à ceux qui servent à la cuisson des boutons blancs, c'est-à-dire à vue et à feu continu, et par des moyens tout à fait semblables à ceux décrits plus haut. Mais ici la température atteint à peine le rouge cerise, tandis qu'elle s'élève jusqu'au blanc dans les fours à cuire la pâte à boutons.

Mentionnons encore ici, comme dignes de remarque, les machines pour piquer les cartes servant à l'encartage des boutons, et les moulins fort bien disposés qu'emploie M. Bapterosses pour le broyage de ses couleurs. L'appareil dont il se sert pour appliquer rapidement des filets d'or autour des boutons mérite aussi d'être signalé pour son élégance et sa simplicité.

M. Bapterosses emploie, dans son établissement de la rue de la Muette, 27 et 29, faubourg Saint-Antoine, plus de sept cents personnes; quatre cents femmes sont employées au dehors pour l'encartage des boutons. Cette dernière opération est la seule qui ne se fasse pas par voie mécanique; aussi l'encartage coûte-t-il 48 à 50 centimes par masse, c'est-à-dire, en moyenne, les 30 pour 100 du prix de la masse des boutons blancs.

Les moyens perfectionnés qu'emploie M. Bapterosses, et la concurrence qui s'est élevée entre ses produits et ceux qui sont obtenus par les procédés anglais, ont amené une baisse considérable sur les prix de vente, et en même temps un accroissement très-grand dans la consommation. Les prix se sont abaissés, de 8 fr. la masse encartée (prix de 1845), à 1 fr. 75 c. La fabrication de M. Bapterosses atteint aujourd'hui de huit cents à mille masses de boutons par jour, y compris cent cinquante masses de boutons imprimés, ces derniers au prix de 4 fr. la masse.

La supériorité des procédés inventés et mis en pratique par M. Bapterosses sur les procédés anglais a amené un résultat des plus honorables pour l'industrie française.

La fabrication des boutons a cessé complètement aujourd'hui en Angleterre, et les cessionnaires du brevet Prosser achètent maintenant à M. Bapterosses les boutons qui se vendent dans ce pays (1).

PEAUX (PRÉPARATION DES). Voy. TANNAGE.
PEINTURE EN ÉMAIL. — *Esquisse gé-*

rale. On donne le nom d'émail à un verre coloré par un oxyde métallique et rendu opaque par le mélange d'une petite quantité d'oxyde d'étain ou d'autres substances métalliques. Le verre, l'émail de la porcelaine, peuvent être considérés comme des émaux transparents.

Les Egyptiens connaissaient et pratiquaient l'art d'émailler. On a recueilli en Egypte de nombreuses figurines colorées par un émail, ordinairement en vert ou en bleu, et des caisses de momies exécutées en mosaïques de pierres ou d'émaux de diverses couleurs. Les Babyloniens tapissaient de briques vernissées les murs de leurs temples. Quant aux Grecs, on ne sait pas bien jusqu'à quel point l'émail leur a été familier. D'après beaucoup de connaisseurs, le vernis qui recouvre les vases dits *étrusques* n'est point un émail, et le mot grec qui désigne cette composition ne se trouve qu'au Bas-Empire. L'art de l'émailleur exista certainement chez les Romains. Un vase antique en bronze, découvert en Angleterre dans un tombeau, est orné de peintures émaillées. On sait d'ailleurs que les Romains imitaient les pierres précieuses, et qu'ils entremêlaient leurs mosaïques de cubes de verre coloré et émaillé. La Gaule, de son côté, fit des émaux très-anciennement, et, à ce qu'il semble, avant qu'elle eût pu en recevoir le secret des Romains. On a trouvé dans les tombeaux gaulois, sous les pierres levées, des globules en verre opaque ou translucide, teints en bleu, en vert, en gris, en blanc, des plaques de cuivre émaillées, etc.

D'après une tradition locale, il y aurait eu des émailleurs à Limoges dès les premiers siècles de l'ère chrétienne; mais on ne peut en constater l'existence dans cette ville qu'après l'an 600, et cela même en admettant que saint Eloi ait réuni l'art de l'émailleur à ceux du ciseleur et de l'orfèvre. On trouve au reste l'émail mentionné au *xiii^e* siècle dans les tableaux de Philostrate. Les Francs renferment des objets émaillés dans le tombeau du roi Chilpéric; saint Colomban donne de l'argenterie émaillée à l'église d'Auxerre, et la couronne du roi lombard Agilulf est ornée d'une inscription dont les lettres sont émaillées en bleu. Peu à peu l'emploi des émaux va devenir plus fréquent et la manière de les travailler plus parfaite. On les utilisera pendant tout le moyen âge pour embellir les bijoux, les bagues, les agrafes, les colliers, les hanaps, les burettes, les aiguères, les plats, les boucliers, les casques, les poignées d'épées, les manches de couteaux, les fermoirs et couvertures de livres, les bahuts, les tombeaux, les reliquaires, les châsses, les crosses, les calices, et la plupart des objets du culte.

On attribue à saint Eloi, monnayeur et orfèvre de Limoges, évêque de Noyon en 640, quelques productions enrichies d'émaux, entre autres une croix en or de hauteur d'homme, qui se trouvait au bout du chœur de l'église de Saint-Denis. Malheureusement ces ouvrages ont disparu. Les plus anciens

(1) Voy. *Bulletins de la Société d'encouragement*, année 1851.

Arbantillons des émaux que nous avons ne remontent pas au delà du VIII^e siècle. Depuis cette époque jusqu'à la fin du XIII^e siècle, la matière vitreuse est coulée par juxtaposition dans des creux, et retenue par des saillies de métal : elle forme comme une sorte de mosaïque. La couronne de Charlemagne, à Vienne, a des ornements d'or émaillé; la croix pastorale des évêques de Monza est ornée d'un émail qui représente la figure de Jésus-Christ. Vers le même temps, les Arabes répandent en Espagne et dans le reste de l'Europe le goût des *azulejos*, briques ornées, émaillées d'un côté et peintes de diverses couleurs. Au IX^e siècle la célèbre coupe de Ptolémée, que l'on conserve aujourd'hui à la bibliothèque impériale, avait été transformée en calice, et c'est dans cet état qu'elle avait été donnée à l'abbaye de Saint-Denis. Son pied d'or, ajouté pour le nouvel usage auquel on le destinait, portait une inscription en émail. On trouve dans les écrits d'Anastase le Bibliothécaire plusieurs mentions de tablettes et d'objets d'orfèvrerie émaillés en 847, 855, 885, etc. Une coupe ornée d'émail, trouvée à Sens, est attribuée par Willemin à l'archevêque Atalde, mort en 933. On rapporte à Ragenfroy, évêque de Chartres, qui siégea de 941 à 960, une autre crose émaillée, sur la douille de laquelle on lit cette inscription indiquant le nom de l'artiste : *Frater Willelmus me fecit*. La trace des émailleurs de Limoges se perd au VIII^e et au IX^e siècle. Au XI^e siècle on retrouve l'art de l'émailleur entièrement tel à celui de l'orfèvrerie; au XII^e la réputation des émaux limousins est répandue en Angleterre et en Italie; on les désigne sous les noms d'*opus de Limogia*, *Limocenium*, *Limovicence*, *Lemovicinum*, de *labor Limosinense*, etc. On cite de cette époque les belles chasses ornées d'émaux de *Chambert*, de *Moussac*, de *Saint-Vincent* (Corrèze), d'*Ambard*, de *Chalard* (Haute-Vienne), un candelabre de *Tarnac* (Corrèze), et un débris de chasse, découvert par M. Texier, curé d'Auriat, et sur lequel on lit : *Fr. Guinamundus me fecit*. Cet artiste paraît être l'auteur du tombeau de saint Front, qui se trouvait dans la cathédrale de Limoges, et qui fut détruit par les protestants pendant les guerres de religion. Le tombeau de Henri le Grand, comte de Champagne, mort en 1181, était en argent massif orné d'émaux. Les émaux du XIII^e siècle se distinguent des précédents, par les procédés matériels employés pour les fixer au métal qui les supporte, et par le style des ornements qu'ils servent à former. La substance vitreuse, appliquée sur des feuilles de cuivre convexe, n'y est plus retenue que par l'adhérence de la fonte, et elle produit des tableaux par la seule variété des couleurs. Pendant quelque temps, l'influence du style byzantin se fait encore sentir, et on en voit la trace sur les émaux d'un calice publiés par M. Dusommerard, et qui porte : *Magister C. Always me fecit Lemovicarum*. Mais déjà, en 1237, les auteurs de la chasse de saint Vaury, et les ornements du coffret de Saint-Aurélien de

Limoges, ont pris quelques-unes des allures du gothique. L'architecture des chasses se modifie comme celle des églises, et les sujets légendaires qu'on y traite sont composés d'après les idées du temps. Parmi les émaux remarquables du XIII^e siècle on peut noter : les tombeaux de Jean et de Jeanne, enfants de saint Louis, ornés de plaques de cuivre émaillé (à l'abbaye de Royaumont); un coffret dans l'église des bouchers de Limoges; la chasse de Laguène; une suspension en forme de colombe dans l'église de Laguène; une autre dans l'église Saint-Yrieix; une croix dans le musée de la *Société des antiquaires de Picardie*; une crosse au musée de Poitiers; un buste en vermeil de saint Martin dans l'église de Sourdeille, etc.

En 1235, une confrérie du saint sacrement fut établie à Limoges, entre les orfèvres émailleurs, dans la paroisse de Saint-Pierre en Queyroix. Il y avait aussi, en 1317, une manufacture d'émail sur or à Montpelier, et, en 1378, une école d'émailleurs à Avignon, ainsi qu'on le voit par une bulle du pape Grégoire XI. Ce pontife donna, en 1380, à Saint-Martial de Limoges une coupe d'or émaillée sur laquelle on lit : *B. Vidal m'a y*.

Il existe au musée du Louvre, salle des bijoux, un reliquaire qui porte la date de 1339, et dont Jeanne d'Evreux, veuve de Charles le Bel, fit présent à l'abbaye de Saint-Denis; c'est une Vierge en or, tenant l'Enfant Jésus sur le bras gauche, et une fleur de lis dans la main droite; on y voit un exemple remarquable de la méthode d'émaillure dite *en apprêt*.

On a prétendu à tort que la manufacture d'émaux de Limoges avait à peu près cessé de produire au XV^e siècle; des émaux et des noms d'émailleurs limousins de cette époque sont parvenus jusqu'à nous; mais au XVI^e siècle, l'art d'émailler prit une direction nouvelle, et se plaça à côté de la peinture. On ajouta un fond d'émail blanc entre le métal et la couleur, et l'on put ainsi exposer souvent l'objet au feu et se livrer à de nombreuses retouches. Les Limousins, les Courteys, les Raymond, firent ainsi de véritables tableaux, remarquables par la pureté du dessin et par l'harmonie des couleurs. Les principaux émaux de Léonard Limousin sont : 1^o deux cadres exécutés pour la Sainte-Chapelle, sur les dessins du Primaticcio, d'après les ordres de François I^{er} et de Henri II (au musée impérial); 2^o deux émaux représentant Henri II en saint Thomas, l'amiral Chabot en saint Paul (*ibid.*), et les dix autres apôtres (à Chartres); 3^o le portrait du duc de Guise (au Louvre); 4^o le portrait du connétable de Montmorency (*ibid.*); 5^o huit tableaux ovales représentant des scènes de la Passion (musée Dusommerard); 6^o les quatre évangélistes (cabinet de madame de La Sayette, à Poitiers). On a de Jehan Limousin deux salières peintes en émail dans la collection de M. l'abbé Depéret, et d'autres ouvrages dans diverses collections particulières. Pierre Courteys a laissé

douze tableaux ovales en émail, de 4 pieds 8 pouces de haut sur 2 pieds 6 pouces de large, représentant les Vertus et les dieux de l'antiquité. Ils formaient la principale décoration de la façade du château de Madrid, bâti par François I^{er}. Trois de ces tableaux sont passés en Angleterre; les neuf autres viennent d'être placés dans le musée de l'hôtel de Cluny. Un coffret émaillé de Pierre Courteys est conservé dans le cabinet de madame de la Sayette. On connaît de Jean Courteys une grande composition de près de 2 pieds de hauteur, une aiguière et deux coupes en camaïeu.

Après le xvi^e siècle, la peinture en émail déclina à Limoges; et l'on ne cite plus, comme l'ayant cultivée avec succès dans cette ville, que les Nouailher et les Laudin. On a dit que, vers 1632, l'application des émaux opaques sur l'or avait été inventée par un orfèvre de Châteaudun, nommé Jean Toutin. Les faits cités plus haut prouvent que cette application était déjà connue depuis bien longtemps. Ce qui est certain, c'est qu'au xvii^e siècle les artistes habiles perfectionnèrent l'émaillage de bijoux, et que les portraits peints sur émail eurent une grande vogue en France, en Italie et en Angleterre. Petitot et Jacques Bordier, de Genève, excellèrent dans ce genre de travaux, et tous les souverains de l'Europe voulurent avoir des portraits faits par eux. Petitot copia aussi sur émail Mignard et Lebrun. Tournon, qui suivit ses traces, a laissé un beau médaillon émaillé, représentant *Vénus et l'Amour*. Plusieurs portraits, exécutés au xviii^e siècle par Louis de Châtillon et par Guerrier, sont conservés au musée du Louvre. Louise Hugler peignit des médaillons pendant le règne de Louis XVI. Après la révolution, Augustin Counis fit sur émail les portraits de Joséphine et de Denon. Salomon-Guillaume Counis, Genevois, élève de Girodet, rappela les beaux temps des émailleurs de Limoges. Il copia la *Galatée* de Girodet, et fit les portraits de la famille impériale, de Louis XVIII et de M. de Forbin.

Aujourd'hui la peinture en émail est très-négligée en France. La peinture sur porcelaine l'a remplacée avec avantage. On ne se sert plus guère de l'émail que pour former une sorte d'étamage moins dangereux que les enduits métalliques, pour imiter les yeux d'animaux artificiels, pour couvrir des cadrans de montre, pour orner des bijoux, etc.

Liste par ordre chronologique des émailleurs français.

Abbon. — *Saint Eloi*. — *Saint Thillo* ou *Theau*; viii^e siècle. — *F. Willelmus*, 940-950. — *Josbert*, 974-982. — *Guinamundus*, 1077. — *Matthæus Vitalis*, 1087. — *Isembertus*, abbé de Saint-Martial de Limoges, composa pour saint Alpinien une châsse d'un travail admirable, 1174-1178. — *Reginaldus*, après 1181. — *Claudius Alpays*. — *De Montval*, xiii^e siècle. — *Chutard*, 1209. — *J. et P. Lemovici*, 1314. — *Marc de Bridier*, 1360. — *Jacques*

de Romans, argentier et émailleur de Montpellier, fit, en 1366, 24 clochettes d'argent doré et 28 écussons portant les armoiries en émail du pape Urbain V et du consulat. — *P. Deu Bost*. — *M. Benoist*. — *P. de Chastelnou*. — *M. Julier*. — *M. Soman*. — *Jehan Cap*. — *A. Vidal*. — *B. Ayauba*, 1389. — *Denisot*, mort en 1470. — *P. Verrier*, 1496. — *Léonard Limousin*, né à Limoges en 1480, a travaillé pendant tout le règne de François I^{er}. — *Jehan Limousin*, jusqu'en 1624. — *Jérôme de Robia*, venu d'Italie, émailleur du roi, en 1549. — *Pierre Courteys*, 1556-1559. — *Jehan Courteys*. — *Martial Courteys*, 1579. — *Suzanne Courteys*, commencement du xvii^e siècle. — *Pierre Raymond*, 1540-1582. — *Martial Raymond*, 1590. — *Jehan Guibert*, 1551-1563. — *Pierre Guibert*, 1599. — *E. P. Mimbule*, 1584. — *P. Pénicaud*, 1555. — *Réchambault*, 1555-1558. — *J.-E.-S. Lobaud*, 1583. — *Paulmet Texandier*, 1596. — *Anthoine*, 1572. — *Pierre Guibert*, 1599. — *Dumats*. — *N. Pénicaud*. — *Pierre Colin*. — *Dominique Mouret*. — *Gilhommet Mouret*. — *Pierre Mouret*. — *Jehan Court*, dit *Vigier*. — *Joseph Blanchard*. — *Jehan Boyse*. — *Jehan P.-E. Nicaulat*. — *Monvaernie*, xvi^e siècle. — *Etienne Mersier*, fin du xvi^e siècle. — *Isaac Martin*. — *N. Pupe*, incertains. — *Jehan Verrier*. — *Masni*, 1600. — *Toutin de Châteaudun*, vers 1632. — *Gribelin*, élève de *Toutin*. — *Dubié*, orfèvre émailleur, qui eut un logement au Louvre. — *Duguernier Al.*, de l'Acad. de peinture, 1614-1689. Il fut obligé d'émigrer lors de la révocation de l'édit de Nantes. — *Morlière*, de Blois, célèbre par ses émaillures sur bagues et montres. — *Robert Vauquer*, de Blois, élève de *Morlière*, mort en 1670. — *Pierre Chartier*, de Blois, habile dans l'art de peindre les fleurs. — *Sylvestre Pontut*, 1602. — *Poirier*. — *M. Lydon*. — *Nihaud*. — *Chausy*. — *Antoine Lemason*. — *A. Tharassin*. — *Bouin*. — *Bernard*. — *Waillet*. — *H. Poncet*, xvii^e siècle. — *Poilecot*, 1694. — *Barbette*, 1696. — *Jacques Bordier*, mort en 1690. — *Petitot*, mort en 1691. — *Tournon*. — *Henri Toutin* copia la famille de *Darius*, de Lebrun. — *Henri Chéron*, de Meaux. — *Sophie Chéron*, fille de *Henri Chéron*. — *Jacques Nouailher*, sous Louis XIV. — *Baptiste Nouailher*, xvii^e siècle. — *Pierre Nouailher*, 1686-1707. — *Bernard Nouailher*. — *Joseph Nouailher*. — *Jean Nouailher*, xviii^e siècle. — *Noël Laudin*. — *J. Laudin*. — *Valérie Laudin*, fin du xvii^e et du xviii^e siècle. — *Jean Ardin*, mort en 1700. — *Charles Boit*, mort en 1700. — *Jacq.-Phil. Ferrand*, mort en 1733. — *Louis de Châtillon*, mort en 1734. — *J. B. Weyler*, académicien mort en 1790. — *Guerrier*. — *Bouquet*, reçu académicien le 23 avril 1753. — *Liotard*. — *Bouton*. — *Kuyler*. — *Pierre Pasquier*, académicien, mort en 1806. — *Augustin-Counis*, sous l'empire. — *Salomon-Guillaume Counis*, sous l'empire et la restauration.

Voyez ÉMAUX. (Cet article est emprunté à M. Bourquelot.)

PEINTURE SUR PORCELAINE. Voy. Porcelaine.

PEINTURE SUR VERRE. — *Esquisse générale.* — L'emploi de verre coulé en feuilles, pour remplacer la pierre spéculaire dans les châssis des fenêtres, ne paraît pas remonter beaucoup au delà du règne de Néron. Les vitres retrouvées à Herculanium, sous les cendres du Vésuve, sont en verre blanc, mais mal fabriquées et d'une teinte verdâtre. Plus tard, il est question de vitres dans les écrits de saint Jérôme, de Grégoire de Tours, de Fortunat et de saint Ouen; mais, au VII^e siècle même, elles étaient peu répandues en France et tout à fait inconnues en Angleterre. Saint Wilfrid, évêque d'York, fit le premier venir de France dans la Grande-Bretagne des ouvriers en vitrerie. Cinq ans après sa mort (714), saint Benoît Biscop, abbé de Yarmouth, envoya des gens sur le continent pour chercher des ouvriers capables de travailler à la construction de son monastère et de son église, et particulièrement les vitriers.

L'usage des verres colorés paraît être né d'un besoin de symbolisme auquel les chrétiens des premiers siècles obéirent dans toutes les branches de l'art; certaines nuances passèrent pour l'expression des effets du soleil naissant, de l'arc-en-ciel, etc., et elles furent en premier lieu mises à profit pour la décoration des églises. Il faut bien se garder, au reste, de confondre sous une même dénomination tous les verres colorés, qui peuvent avoir été traités par trois procédés différents et avoir été teints, émaillés ou peints. Le premier procédé consiste à modifier le verre dans sa substance même; le second, à appliquer la couleur sur le verre et à l'y faire pénétrer par une nouvelle fusion, soit dans toute l'étendue, soit dans quelques parties distinctes; le troisième, à peindre sur le verre lui-même et à fixer les nuances au moyen d'un fondant. Tous les ouvrages antiques de verre qui ont été retrouvés sont teints, dorés ou émaillés; aucun n'est peint. Les vitraux employés par les premiers chrétiens, ceux dont parlent Fortunat, Grégoire de Tours et Anastase, sont teints et sans ornements; ils forment des broderies, des mosaïques transparentes. Les ornements et les figures produits par l'émaillage et par la peinture ne paraissent qu'au IX^e et au X^e siècles; les verriers du XVI^e siècle s'adonnent particulièrement à la méthode de l'apprêt; ils arrivent au modelé, à la fonte des ombres, et ils marchent de pair avec les autres artistes maniant le pinceau.

On trouve dans le *Diversarium artium schedula* du moine Théophile des détails très-intéressants sur la manière de composer le dessin d'une fenêtre vitrée; de le calquer sur le verre, de peindre les ornements, les draperies, les feuillages et les fleurs; de choisir les couleurs les plus convenables, et de les fixer en cuisant le vitrail dans un four particulier (Liv. II, chap. 17 et 21). Les plus anciens ouvrages exécutés d'après ces procédés qui soient parvenus jusqu'à

nous remontent au XII^e siècle. On sait cependant que, vers 1052, il existait au monastère de Saint-Bénigne de Dijon des vitraux colorés qui, dès cette époque, passaient pour être très-anciens. Suger, abbé de Saint-Denis, orna l'église de son couvent de verrières qui représentaient différentes histoires de la Bible et les événements militaires de la première croisade. Une partie de ces précieux tableaux a été détruite au moment de la révolution; le reste, transporté au Musée des Petits-Augustins, a été plus tard restitué à l'église de Saint-Denis. Suger a donné la description de quelques-uns des vitraux qu'il avait commandés :

Nous avons, dit-il, fait peindre une suite de vitraux remarquables par la variété des sujets : elle commence à l'arbre de Jessé, à partir du chevet de l'église, jusqu'au vitrail qui se trouve sur la principale porte d'entrée, tant en haut qu'en bas. C'est l'ouvrage de plusieurs maîtres de pays différents. L'un de ces vitraux, par des objets matériels, dirige la pensée vers les objets immatériels, et représente l'apôtre Paul occupé à tourner un moulin, et les prophètes apprêtant des sacs de blé pour le réduire en farine; on y lit deux distiques qui indiquent le sujet :

Tollis agendo molam de furfure, Paule, farinam,

Mosaicæ legis intima nota facis :

Fit de tot granis verus sine furfure panis,

Perpetuusque cibus noster et angelicus.

Au XIII^e siècle tous les efforts de l'art de peindre se portèrent sur les vitraux. Les verres encadrés dans des meneaux de pierre, liés par des barreaux en fer et par des bandes de plomb; étaient divisés en compartiments irréguliers, et tels que le demandait la forme des objets représentés et la solidité des tableaux. D'abord on se contentait d'un simple trait pour indiquer les figures. Au XIII^e siècle on forma des hachures qui leur donnèrent du relief; mais ce ne fut que plus tard qu'on produisit d'une manière complète les dégradations de ton qui se voient dans la nature. Les objets religieux, les histoires bibliques, les allégories chrétiennes, les légendes des saints, furent particulièrement traités par les artistes. Cependant on voit aussi sur les vitraux des scènes militaires, des portraits, des tableaux représentant les différents ouvriers du moyen âge et leurs ateliers de travail. On remarque à Chartres un tisserand, des corroyeurs, des laboureurs, des changeurs, un boucher, des pelletiers, un tourneur, un charron, des boulangers, des orfèvres, des cordonniers, des drapiers, etc. Les portraits des évêques de Paris sont figurés dans un vitrail du chœur de Notre-Dame (XII^e siècle); celui de l'abbé Suger est représenté plusieurs fois dans les vitraux de Saint-Denis (XII^e siècle), celui de saint Louis a été peint sur verre pour l'abbaye de Royaumont (XIII^e siècle). Les archevêques de Reims, revêtus de leurs ornements pontificaux et décorés du *pallium*, paraissent dans leur ordre successif au-dessus des arcades de la nef et du chœur de la cathédrale de Reims, etc.

Des vitraux du XIII^e siècle subsistent encore en assez grand nombre en France. Nous devons citer particulièrement ceux des cathédrales de Chartres, de Bourges, de Sens; la rose du transept nord et deux grandes fenêtres de la cathédrale de Soissons; les verrières de la cathédrale de Rouen, qui représentent les vies de saint Sever, de saint Julien l'Hospitalier, du patriarche Joseph, la Passion de Jésus-Christ; les roses de Notre-Dame de Paris, etc. Au XIV^e siècle, on confectionna des verrières de très-grande dimension, dans lesquelles les figures peintes superficiellement, encadrées sur un fond d'architecture, ne furent plus uniquement formées de pièces de rapport. En même temps les vitraux devinrent en quelque sorte l'appendice des pierres sépulcrales; les statues des morts furent couchées sur le tombeau; leurs images, dans l'attitude de la prière, brillèrent aux fenêtres des églises. On utilisa la peinture sur verre pour la décoration des palais royaux, des hôtels des seigneurs, des maisons des riches bourgeois. Sauval nous apprend que *toutes les fenêtres des chapelles des appartemens de Charles V, au Louvre, et en l'hôtel Saint-Pol, estoient remplies de vitres aussi hautes en couleur que celles de la Sainte-Chapelle, pleines d'images de saints et de saintes, surmontées d'une espèce de dais, et assises dans une espèce de trône, le tout d'après les dessins de Jean Saint-Romain, fameux sculpteur de ce temps, que ce monarque employoit par préférence pour la décoration de ses palais.* Sauval dit encore que, outre ces images, quelques-unes des vitres des appartemens du roi, de la reine, des enfans de France et des princes du sang royal, estoient rehaussées des armoiries de la personne distinguée qui les occupoit, et que chacun de ces panaux coustoit vingt-deux sous.

La profession de verrier fut particulièrement encouragée en France pendant le moyen âge. Les peintres-verriers tenaient le premier rang parmi les artistes, et ils étaient exempts de tailles, d'aides, de guet, de garde-porte, etc. Les rois Charles V, Charles VI, Charles VII et Charles IX leur accordèrent d'importants privilèges. En Normandie la fabrication du verre était, au milieu du XV^e siècle, entre les mains de quelques familles nobles et anciennes. Antoine de Brossard, écuyer de Charles d'Artois, établit, par le privilège de ce comte, dans la forêt d'Eu, une verrière que les Caqueray, les Bongars, les Levailant exploitèrent longtemps avec succès.

Au XVI^e siècle, la peinture sur verre, comme les autres arts, s'éleva à un haut degré de perfection. Un dessin correct, des formes nobles et élégantes, des couleurs brillantes habilement combinées, une grande entente de l'ombre et des lumières, telles sont les qualités qui distinguent les figures dans les vitraux de la renaissance. Henri Mellein avait préparé et annoncé ces grandes destinées de la peinture sur verre; Pinaigrier, Jean Cousin, Bernard de Palissy, Angrand-le-Prince, et une foule d'autres ar-

tistes habiles, les réalisèrent. L'Italie devint tributaire de la France, et des verriers marseillais allèrent peindre à Rome les vitraux du Vatican et des plus riches églises. La peinture sur verre, sans cesser d'être religieuse, ajouta un nouveau genre d'élégance aux palais des rois et des grands seigneurs; Ecouen, Gaillon, Anet, étaient aussi remarquables par leurs vitraux que par leurs fresques et leurs sculptures, et dans cette diffusion du luxe par l'art, les maisons bourgeoises, et surtout celles de Rouen, de Troyes, de Beauvais étalèrent avec orgueil leurs verrières historiées.

L'espace nous manque pour décrire, et même pour indiquer les vitraux exécutés pendant les XIV^e, XV^e et XVI^e siècle; nous nous bornerons à citer les portraits de Jeanne d'Arc, de Charles VII, de Jacques Cœur, peints en 1436 à l'hôtel Saint-Pol, à Paris, par Henri Mellein; les vitraux de la cathédrale et de l'hôtel-de-ville de Bourges, exécutés par le même artiste, les verrières de la cathédrale de Riom, données vers 1450 par Charles de Bourbon et Agnès de Bourgogne; les vitraux par lesquels, à la fin du XV^e siècle et dans le cours du XVI^e, on remplaça les anciens panneaux de l'église cathédrale de Paris; les vitraux de Notre-Dame-de-Brou (XVI^e siècle), et particulièrement la belle verrière placée dans le collatéral gauche, qui représente l'assomption et le couronnement de la Vierge, et le triomphe de Jésus-Christ; les ouvrages de Nicolas Pinaigrier et d'Angrand-le-Prince à Saint-Etienne-du-Mont de Paris; les vitraux peints par les frères Gontier à Troyes, dans la cathédrale, la collégiale, Saint-Martin-ès-Vignes, Moutier-la-Celle, Saint-Etienne, l'Arquebuse; ceux de la cathédrale d'Auxerre; ceux du château de Gaillon, exécutés d'après les ordres du cardinal Georges d'Amboise; ceux de la cathédrale de Metz; les compositions de Jean Cousin, à Troyes, à Paris, et dans diverses villes de l'Ile-de-France; les verrières du château d'Ecouen; celles de Saint-Patrice de Rouen, celles de l'abbaye de Cerfroy; celles de la cathédrale de Châlons en Champagne, etc.

La peinture sur verre, encore cultivée avec succès au XVII^e siècle, produisit alors des artistes habiles et des œuvres importantes. Les vitres du chœur de Saint-Henry, de Paris, les fenêtres de plusieurs chapelles de la même église, les grisailles de Saint-Gervais, exécutées par Perrin d'après les cartons de Lesueur; les vitraux de Sainte-Croix de Gannat, représentant les quatre Pères de l'Eglise latine; les peintures de Michu, aux Feuillants, aux Invalides, à Versailles; les vitres de l'abbaye de Saint-Nicaise de Reims, celles des charniers de Saint-Paul, à Paris, sont les ouvrages les plus remarquables de cette époque, à la suite de laquelle l'art du verrier décline sensiblement. Au XVIII^e siècle, on exécutait quelques peintures sur verre, et principalement des figures en grisaille et des armoiries; mais le nombre des artistes

minue, on ne sait plus guère que regarnir et plomb les grandes verrières des églises, souvent on les remplace par des verres blancs. Puis vient une époque où l'on cesse même d'apprécier le mérite des anciens ouvrages de verrerie qui remplissent les églises, et on les détruit sans raison et sans pitié. Cependant il n'est pas vrai de dire, comme on l'a fait, que le secret de la peinture sur verre se soit perdu un seul instant en Allemagne, en Suisse, en Angleterre et même en France. Seulement dans ce dernier pays il avait presque complètement cessé de tendre sur verre, lorsque le goût de cet art se réveilla vers 1798. Les essais de Ditt, les travaux de M. Brongniart, et ceux des artistes attachés à la manufacture de Sèvres mirent en honneur la peinture sur verre; on eut à cœur de conserver les vitraux des églises, on les restaura et on se mit en mesure de les remplacer, et l'usage de verrières les nouveaux édifices religieux. Aujourd'hui d'importantes fabriques de vitraux ont été établies, et nos peintres sur verre se rapprochent par la richesse de leurs ouvrages des habiles artistes du xv^e siècle.

Par ordre chronologique des peintres verriers français.

Ballard. Le nom de *Ballardus* est peint sur une verrière du chœur de la cathédrale de Chartres. Cicognara parle d'un maître qui fit réparer son église en 1249 par un peintre nommé *Bailardus*. On lit de même dans une inscription : *doctaque manu Ballardi*. Il y a tout lieu de croire que ces mentions se rapportent au même artiste, vivait au xiii^e siècle. — **Clément**, natif de Chartres, travailla, vers le règne de Philippe le Bel, aux vitraux du pourtour du chœur de la cathédrale de Rouen. On lit dans une de ses verrières : *Clemens vitrearius Carnutensis*. — **Jehan de Damery** peignit sur verre à Troyes, de 1375 à 1379. — **Jacquemin**, retourné, en 1383, une verrière dans le chœur de la cathédrale de Troyes. — **V. de Cassiac**, verrier à Montpellier, en 1362. — **Canonice** (Guil.), peintre-verrier de la cathédrale de Rouen, de 1384 à 1386. — **Jehan Gualaup**, peintre et verrier à Montpellier, en 1400, consul du métier en 1415. — **Guyot Brisetout**, peintre-verrier à Troyes en 1412. — **Gradville** (Guil. de), peintre sur verre de la cathédrale de Rouen, de 1426 à 1432. — **Mellein (Henri)**, de Bourges, peignit en 1436 le portrait en pied de Jeanne-d'Arc sur les vitres de l'église de Saint-Paul à Paris. On lui attribue le *Sacre de Charles VII*, exécuté sur les verrières de l'hôtel-de-ville de Bourges. Par lettres patentes datées de Chinon, 3 janvier 1430, Charles VII accorda à Henri Mellein des exemptions et privilèges importants. — **Jehan de Bar-sur-Aube**, verrier de Sainte-Madeleine de Troyes, en 1460. — **Barbe (Guillaume)**, peintre-verrier de la cathédrale de Rouen, de 1439 à 1485. — **Dumaigne (Robin)**, peintre-verrier de la cathédrale de Rouen, vers 1458. — **Bréhal (Guillemin)**, peintre des vitraux pour

le château d'Evreux (1463). — **Barbe (Jean)**, fils de Guillaume, remplaça son père dans les travaux de verrerie de la cathédrale de Rouen, de 1488 à 1530. Il fut occupé aux verreries du château de Gaillon, de 1502 à 1509. — **Du Puy (Jehan)**, peintre et verrier à Montpellier (1486-1492), fit plusieurs verrières dans l'église de N.-D. des Tables de cette ville, et dans la maison du consulat. — **Chennesson (Antoine)**, fut employé en 1507 et 1508 aux travaux de verrerie du château de Gaillon. — **Masson (Geoffroy)**, travailla aux vitraux de l'église Saint-Ouen de Rouen, en 1508. — **De la Pointe (Arnould)**, maître verrier de Saint-Ouen de Rouen, en 1508. — **Le Pot (Jean)**, Flamand d'origine, s'établit à Beauvais en 1500. Il était sculpteur et peignait la grisaille d'une manière remarquable. Il mourut en 1563. — **Desmoules (Arnould)**, travailla aux vitraux de la cathédrale d'Auch, qui furent exécutés en 1509 et achevés en 1513. — **Joyle (Cardin)**, peintre-verrier de Saint-Ouen de Rouen, en 1512. — **Cornuau (Jean)**, verrier de Sainte-Madeleine de Troyes, en 1512. — **François**. On lit sur un vitrail de l'église de La Borne (Creuse) : MDXXII *F. François*. — **Cordonnier (Nicolas)** et son fils décorent de leurs vitraux les églises de Saint-Jean, de Saint-Nicolas, et de Saint-Pantaléon de Troyes, de 1520 à 1588. — **Pinaigrier (Robert)**. Cet habile verrier exécuta en 1527 et 1530 les vitraux de l'église de Saint-Hilaire de Chartres, dont une partie fut copiée pour le charnier de l'église Saint-Etienne-du-Mont de Paris; il peignit aussi des vitres à Saint-Gervais de Paris et dans plusieurs églises de la même ville. — **Pinaigrier (Nicolas)**, que l'on croit fils ou petit-fils de Robert, concourut, avec ses frères *Jehan, Robert, et Louis*, à la confection des vitraux de Saint-Paul de Paris, et paraît avoir travaillé à ceux de Saint-Etienne-du-Mont. — **Havène (Gabriel)**, peintre-verrier de Saint-Maclou de Rouen, en 1521. — **Courteis (Jehan)** prit, en 1582, ainsi que le prouve un document de cette date, l'engagement d'exécuter une verrière pour l'église de La Ferté Bernard. C'est, selon toute probabilité, le même que le célèbre émailleur de Limoges. — **Germain (Michel)**, fit pour le nouveau portail de la cathédrale d'Auxerre des vitres qu'il posa en 1528. — **Monory**, prieur de l'abbaye de Cerfroy en Soissonnais, peignit en 1529 les vitres du réfectoire de ce monastère. — **Soubdain (Jehan)**, exécuta la grande rose de la cathédrale de Troyes et d'autres belles verrières (xvi^e siècle). — **Besoche (Michel)**, maître verrier de l'église de Saint-Maclou de Rouen, en 1595. — **Palissy (Bernard de)**, physicien, chimiste, naturaliste, géomètre, modeleur, dessinateur et peintre sur verre, est principalement renommé pour les poteries qu'il fabriqua ou dont il donna le goût. On lui attribue les *Amours de Psyché*, exécutés d'après les dessins de Raphaël, qui décoraient les vitres de la salle d'armes du château d'Ecouen, près Paris. Le prince de Condé les a fait enlever après la seconde restauration. Bernard de Palissy mourut en

prison à Paris, vers 1589, à l'âge de 80 ans environ. — *Connet (Jean de)*, verrier contemporain de Bernard de Palissy, qui le dit savant dans son art. — *Anquelil (Pierre)*, maître verrier de Saint-Maclou de Rouen, en 1541. — *Soubdain (Pierre)*, *Gérard, Lyémin, Cochin (Jacques)*, *Lambert (Pierre)*, *Planson (Eustache)*, *Verrat (Charles)*, *Pothier (Jean, Eustache et François)*, *Marcasin, Macadré (Pierre et Jean)*, verriers à Troyes, de 1533 à 1590. — *Bouch (Valentin)*, dans son testament du 25 mars 1541, légua à la cathédrale de Metz : *tous les grands patrons, desquels il a fait les verrières de la dite église, pour s'en servir pour aider à l'avenir à la réparation d'icelles verrières, toutes et quantes fois nécessité en sera.* — *Bosc (Gilles et Michel du)*, verriers, sont mentionnés en 1549, comme demeurant dans la paroisse de Saint-Georges d'Aulnay. — *Rechambaud*, peintre sur verre à Limoges, pendant le xvi^e siècle. — Maître *Claude*, de Marseille, peignit au xvi^e siècle, d'après les cartons et sous les yeux de Raphaël, les vitraux de la chapelle du Vatican à Rome. — Frère *Guillaume*, de Marseille, travailla avec maître Claude à la chapelle du Vatican, peignit, après la mort de cet artiste, les vitres des églises de Santa-Maria del Popolo et dell' Anima, et mourut à Arezzo en 1537, à l'âge de 72 ans. — *Hubert (Martin)*, peintre-verrier, habitait, en 1545, la paroisse de Gurgues (Normandie). — *Labougaulde (René et Remi de)*, peintres-verriers du milieu du xvi^e siècle. — *Bacot (Philippe)*, *Herusse (Robert)*, *Lucas Laurent*, peintres-verriers à Anet (xvi^e siècle). — *Tard (Olivier)*, peintre-verrier de la cathédrale de Rouen, de 1540 à 1554. — *Tardif (Noël)*, succéda à Olivier Tardif, dont il était probablement fils, dans les travaux de la cathédrale de Rouen, de 1562 à 1569. — *Lequier (Jean)*, né à Bourges, exécuta dans cette ville une partie des plus beaux vitraux qui ornent l'église cathédrale de Bourges, et forma plusieurs élèves habiles, qui l'aidèrent ou lui succédèrent dans ses travaux; il mourut en 1556. — *Dallida (Guillaume)*, verrier à Bourges au xvi^e siècle. — *Repel (Soyer)*, maître verrier de l'église Saint-Maclou de Rouen, en 1565, retoucha une partie des vitraux de cet édifice. — *Beuzelin (les frères)*, obtinrent de Charles IX, en 1563, la confirmation des privilèges des peintres-verriers. — *Mehestre (Simon)*, verrier dans la vicomté de Céan, au milieu du xvi^e siècle. — *Delarue (Léon et son fils)*, verriers dans la vicomté de Céan, au milieu du xvi^e siècle. — *Fauconnier (Laurence)*, peintre-verrier de l'église de Saint-Bonnet de Bourges, au xvi^e siècle. — *Eudier (Pierre)*, peintre-verrier en Normandie au milieu du xvi^e siècle. — *Le Prince (Angrand)*, qui vivait au xvi^e siècle, est l'auteur de la belle verrière de Saint-Etienne de Beauvais, où Charles IX et sa femme, tenant par la main deux enfants, représentent saint Eustache et sa famille. Le Prince peignit plusieurs autres sujets à Saint-Etienne, d'après Raphaël, Jules Romain, Albert Durer, et un Christ dans la cathédrale. Au xviii^e siècle on conservait encore à Beau-

vais des dessins que lui avaient envoyés plus habiles maîtres de l'Italie et de l'Allemagne. — *Le Pot (Nicolas)*, né à Beauvais, travailla dans cette ville aux vitraux des églises avec Angrand-Le-Prince, dont il est parent. Il vivait vers 1540. — *Cornouailles* fit en 1573-1575 la belle rose placée au portail occidental de la cathédrale d'Auxerre. — *Cousin (Jean)*, né à Soucy près Sens, géomètre, architecte, sculpteur, peintre à l'huile et peintre sur verre, vivait encore en 1575 dans un âge fort avancé. Ses principaux ouvrages sont les vitres de Saint-Gervais à Paris, qu'il entreprit, dit-on, en concurrence avec Robert Pinaigrier, celles du chœur de Saint-Etienne-du-Mont, celles de la chapelle du château de Fleurigny, près Sens, il peignit, d'après les dessins de Rosso, la sibylle Tiburtine montrant à l'empereur le geste de la Vierge et son Fils; celles des églises de Mareuil et de Fontainebleau; les boiseries grisailles du château d'Anet; les vitres de la sainte Chapelle de Vincennes, d'après les dessins de Luca Penni et de Claude Baldouin; les vitres de l'église des cordeliers de Sens et un Jugement dernier dans la cathédrale de la même ville. — *Désaugives (Nicolas)*, peignit de fort belles vitres pour les églises de Saint-Paul de Paris. — *Madrain*, verrier de Troyes, vivait au xvi^e siècle. — *Derhode* a exécuté les rosaces de la cathédrale de Reims (1581). — *Commonace (Guill.)*, rétablit en 1575 une des verrières de la cathédrale d'Auxerre, et reçut 30 livres pour ce travail. — *Evrard (Mahiet)*, peintre-verrier de la cathédrale de Rouen, de 1574 à 1603, faisait au même temps des vitraux pour l'église de Saint-Maclou. — *Evrard (Michel)*, maître verrier de Saint-Maclou de Rouen, en 1578. — *Porcher*, peintre-verrier très-habile, peignit des vitraux à Saint-Paul de Paris. — *Le Pot (Guill.)* travailla pour l'église de Saint-Maclou de Rouen, en 1584. — *Matthieu (Pierre)*, d'Arras. — *Goust (Philippe)*, peintre-verrier de N.-D. de Rouen, de 1605 à 1620. — *Héron* travailla avant 1612 aux vitraux de Saint-André-des-Arcs et de Saint-Merry à Paris. — *Gontier (Jean et Léonard)*, frères nés à Troyes, en Champagne, décorèrent des vitraux, au commencement du xvii^e siècle, plusieurs édifices de cette ville, la cathédrale, la collégiale, Saint-Martin-ès-Vignes, Métrier-la-Celle, l'Arquebuse, Saint-Etienne, Saint-Pantaléon, etc. — *Chamu* fut un des peintres-verriers de Saint-Merry avant 1611. — *Moles ou Molis (Jean et Arnaud)* réparèrent les vitraux de la cathédrale de Toulouse en 1611. — *Arnaud* exécuta en 1613 ceux de la cathédrale d'Auch. — *De Paroy (Jacques)*, né à Saint-Pourçain-sur-Allier à la fin du xvi^e siècle, élève du Dominiquin, fit des vitraux pour l'église collégiale de Sainte-Croix, à Gannat, et pour l'église de Saint-Merry de Paris. Il mourut à Moulins, âgé de 102 ans. — *Nogé (Jean)*, travailla à la peinture des vitraux de Saint-Merry avant 1612. — *Tacheron (Pierre)*, né à la fin du xvi^e siècle, peignit, à Soissons, en 1622, les beaux vitraux de la salle de la compagnie de l'Arquebuse, représentant de

objets tirés des *Métamorphoses* d'Ovide. Il exécuta aussi les grisailles du cloître des Minimes de la même ville. — *Levasseur* (Nicolas), peignit, dans la première moitié du xviii^e siècle, les quatre vitres de la chapelle de la communion, à Saint-Paul de Paris, d'après les cartons de Vignon. — *Sauvanac* (F.), 1631. Ce nom et cette date se lisent sur le vitrail de la troisième fenêtre du chœur de l'église de Saint-Eustache. — *Perrin*, peintre, au xvii^e siècle, des grisailles d'après les cartons de Lesueur pour une des chapelles de Saint-Gervais de Paris. On lui attribue les armoiries et les chiffres de Richelieu qui se voient à la Sorbonne. — *Perrier* (François), frère de Lanfranc, peignit pour les charniers de Saint-Paul de Paris l'histoire du premier miracle de l'Eglise et l'ombre de saint Pierre guérissant les malades. — *Henriet* (Claude et Claude), père et fils. Claude peignit les vitres de la cathédrale de Châlons, en Champagne, et travailla dans plusieurs églises de Paris. On pense qu'une partie des vitres supérieures de Saint-Etienne-du-Mont est de lui. Israël Henriet était l'ami de Callot. — *Menouflet* (Jean), de Soissons, exécuta les vitraux de la rose de l'abbaye de Saint-Nicaise de Paris au xvii^e siècle. — *Monnier*. Trois membres de cette famille, natifs de Blois, le père, le fils, et le petit-fils, se distinguèrent comme peintres sur verre au xvi^e et au xvii^e siècles. Jean Monnier, protégé par Marie de Médicis, alla à Florence et à Rome, et peignit au retour de fort belles vitres pour les charniers de Saint-Paul. — *Michu* (Benott), reçu, en 1677, maître vitrier, peintre sur verre à Paris. Il fit des vitraux pour le cloître des feuillants de la rue Saint-Honoré, à Paris, pour la chapelle de Versailles, pour l'église des Invalides, pour Saint-Etienne-du-Mont, et pour la cathédrale de Paris, où il peignit, en 1726, les armoiries du cardinal de Noailles. Michu mourut vers 1730. — *Leclerc*, père et fils, verriers à Paris. Leclerc père fut chargé des vitraux du chœur de l'église Saint-Sulpice. — *Sempi* (P.-A.), maître sur verre, travailla en 1701, avec Leclerc, aux vitraux du cloître des feuillants de Paris, et avec le même artiste et Guillaume Leveillé aux vitraux de la chapelle de Versailles et de l'église des Invalides. — *Leveillé* (Guillaume), né à Rouen en 1640, fit des vitraux pour l'église de l'ancien Hôtel-Dieu de cette ville, pour la cathédrale de Meaux, de la Madeleine, de la Sainte-Croix d'Orléans, etc. Il mourut en 1706. — *Leveillé* (Guillaume), fils du précédent, naquit à Rouen, et étudia le dessin chez Jean Jouvenet, son aïeul maternel, et l'œuvre du célèbre Jean Jouvenet. Il peignit le vitrail en croix du vitrail du sanctuaire de l'église des Blancs-Manteaux, à Paris; — les armoiries du Dauphin, au château de Meudon; une partie des frises du dôme des Invalides; des armoiries, des frises et des chiffres à Saint-Roch; une partie des frises de Saint-Nicolas-du-Chardonnet; un Christ en croix aux Célestins de Paris; des vitraux à Saint-Etienne-du-Mont, à l'Hôtel-Dieu, au château de Versailles, à la

Sainte-Chapelle de Bourges, aux Cordeliers d'Etampes, etc. Il mourut en 1731. — *Leveillé* (Jean et Louis), fils du précédent. Jean travailla aux vitraux des frises de la chapelle de Versailles, de la cathédrale de Paris, du château de Crécy, de l'hôtel de Toulouse, du collège des Bernardins, etc. — *Dur* (Jean-François), élève de Leclerc, exécuta des vitraux pour le cloître des carmes déchaussés de Paris en 1717 et 1718. — *Magel* (frère Maurice), religieux récollet, peintre sur verre au commencement du xviii^e siècle. *Goblet* (frère Antoine), religieux récollet, peintre sur verre, né à Dinan, mourut à l'âge de 45 ans le 18 avril 1721. — *Simon* (François), fit des vitraux à Nantes, sa patrie, au commencement du xviii^e siècle. — *Huodé*, neveu et élève de Michu, fut employé aux frises des vitraux des Invalides et de Versailles. Il mourut en 1752. — *Desoier*, peintre sur verre, exécuta des peintures à Versailles sur les vitres du bosquet dit du Dauphin (xviii^e siècle). — *Langlois* (François), maître vitrier et peintre sur verre à Paris, est cité comme l'auteur d'un camaïeu en grisaille placé dans une des chapelles de l'église souterraine de l'abbaye de Sainte-Geneviève. Il mourut en 1725. — *Bricc* (Guill.) remania la verrerie de la grande rose de Notre-Dame de Paris, du côté de l'archevêché. Il mourut en 1768. C'était un vitrier plutôt qu'un verrier. — *Lebrun* fit des vitraux pour l'église de Saint-Nicolas de la Taille (arrondissement du Havre), qui fut commencée en 1754 et finie en 1759. — *Leveillé* (Pierre), auteur de l'important ouvrage intitulé *l'Art de la peinture sur verre et de la vitrerie*, naquit à Paris, en 1798, d'une famille originaire de Normandie. Il ne sut jamais peindre lui-même; mais il dirigea la restauration des vitraux de Saint-Etienne-du-Mont, de Saint-Victor, de Saint-Merry, de Notre-Dame, etc. — *Dhil*. — *Brongnart*, directeur de la manufacture de Sèvres. — *Miraud*, préparateur des couleurs à la même manufacture. — *De Marne*, *Leglay*, artistes, ont concouru à la renaissance de la peinture sur verre en France. — *Mortelègue*, de 1811 à 1823, fait des tableaux sur verre, et entre autres un Christ pour l'église Saint-Roch de Paris. — *Paris*, *Leclair*, *Constantin*, *Pierre Robert*, *Vatinelle*, *Béranger Vigné*, *Hesse*, *Schilt* ont ensuite exposé ou placé dans des églises des peintures sur verre de différentes natures, ornements, fleurs, sujets historiques, etc.

Bibliographie. — E. Hyac, *Langlois, Essai historique et descriptif de la peinture sur verre*, Rouen, 1832, in-8°. — F. de Lasteyrie, *Histoire de la peinture sur verre* d'après les monuments en France. Paris, 1838, in-folio (1).

PENDULE (DÉMONSTRATION DE LA ROTATION DE LA TERRE AU MOYEN DU). Voy. ASTRONOMIE.

PENDULES. — La pendule est une espèce d'horloge à pendule exécutée en général avec plus de précision que les horloges de cette espèce, et qui en diffère dans plusieurs de ses parties, surtout par la cage qui ressemble

(1) Cet article est extrait de l'excellent recueil qui a pour titre : *Patria*.

fort à celle des montres. (Voy. HORLOGES.)

Dans le temps où l'on commença à appliquer le pendule aux horloges, les premières dans lesquelles on employa ce nouveau régulateur furent probablement appelées d'abord *horloges à pendule*, ensuite simplement *pendules*; et comme ces horloges n'étaient que d'une grandeur médiocre et faites avec plus de précision que les autres, il est arrivé de là que, malgré que dans toutes les horloges on ait substitué dans la suite le pendule au balancier, il n'y a eu que celles d'une certaine grandeur, dont nous venons de parler, auxquelles on ait donné le nom de pendules, les autres ayant conservé celui d'horloges, comme l'horloge de clocher.

On distingue les pendules en général en pendules à poids et pendules à ressort. Dans les premières sont toutes les pendules à vibrations, à équation, etc.; dans les secondes sont toutes celles qui se mettent sur un pied, sur une table, qui se plaquent contre le mur, etc. Telles sont ordinairement les pendules à quinze jours, à sonnerie, les pendules à quarts, les pendules à trente heures, les pendules à répétition, les pendules à trois parties, c'est-à-dire celles qui répètent l'heure lorsqu'on tire le cordon et qui sonnent en même temps l'heure et les quarts d'elles-mêmes. Enfin, celles à quatre parties, qui, outre les propriétés de ces dernières, ont encore celle d'être à réveil. Il y a eu des pendules à carillon et des pendules à remontoir, la force motrice originale étant un ressort employé à faire sonner la sonnerie, et en même temps à remonter un poids qui fait aller le mouvement.

Les pendules restent ordinairement huit jours sans être montées. On en fait d'autres qui vont quinze jours, un mois, trois mois, six mois, même une année entière; il en existe à Paris qui, moyennant un poids de deux livres, font remuer un balancier auquel est attachée une lentille de soixante-douze livres pesant, et dont le poids moteur, dans l'espace d'une année entière, ne descend qu'environ de dix-huit pouces. Il se fait même des pendules qui, une fois montées, ne se remontent jamais et vont toujours; mais pour cela elles ne sont pas des mouvements perpétuels, puisqu'une cause extrinsèque (savoir l'air et le vent secrètement introduits dans un corps séparé de la machine) fait remonter le poids moyennant un moulinet ou volant, correspondant par deux roues à la poulie où ce poids est attaché par une seconde cordé sans fin. Ce remontoir pneumatique est très-sûr dans ses opérations, pourvu que l'artiste qui l'exécute ait soin de faire en sorte que, dès que le vent ou l'air extérieur aura suffisamment remonté le poids moteur, une soupape qui le ferme hermétiquement par le moyen d'une bascule, et qui fait une partie essentielle de cette machine, empêche le vent d'entrer dans le conduit ménagé à cette fin. Cette ingénieuse invention est de feu M. Le Plet, maître horloger, qui l'imagina en 1736.

On voit à Paris une pendule de cette pièce, exécutée par M. Le Paute. Elle est placée dans la salle de l'Académie de peinture et sculpture, depuis plusieurs années et fait régulièrement ses fonctions sans autrement remontée que par l'air.

L'art de simplifier les pendules et de faire à une seule roue était connu en Suède avant 1740. M. Rivoz a fait la première; a été annoncée par les journaux de France. Quelques célèbres horlogers de Paris y ont ensuite parfaitement réussi. On voit en France M. Le Paute, dont nous venons de parler ainsi que chez M. Pierre Le Roy, fils du célèbre Julien Le Roy, deux pendules faites avec une roue, marchent aussi bien que d'autres qui en ont le nombre ordinaire. Cette invention, estimée des connaisseurs, n'a pourtant pas pris dans le public, apparemment parce que la machine pourrait être jetée à se gêner plus souvent et plus promptement; elle a été regardée comme une invention plus curieuse qu'utile.

Parmi les avantages que nous procure l'invention des horloges à roues, on peut compter celui de marquer et battre les secondes, comme un des plus essentiels. La division du temps en petites parties est nécessaire dans beaucoup d'opérations physiques et de mécanique, on en a fait un objet de perfection, et on y est parvenu par le moyen d'un pendule qui marque et les secondes à chaque vibration. On voit aujourd'hui dans beaucoup de cabinets des pendules à secondes, et elles seraient multipliées, si la longueur de trois ou huit pouces, qu'exige le régulateur, n'était un obstacle pour placer ces horloges dans des cartels ou boîtes propres à la décoration des appartements. On a essayé cependant de faire usage des cartels pour les pendules à secondes, en adaptant à des mouvements de court pendule des rochets qui marquent les secondes par un sautoir ou par d'autres moyens qui, tout ingénieux qu'ils sont, ne rendent pas cependant l'effet du pendule à trois pieds huit pouces, dont les battements sont distincts; au lieu que, dans les pendules à cartel, le battement des vibrations, étant plus précipité, empêche d'entendre nettement celui des secondes qui lui est étranger.

Un amateur des beaux-arts, savant et ingénieux artiste lui-même, M. Vincent Montpetit, a imaginé depuis quelque temps de donner à un mouvement ordinaire de court pendule les mêmes effets d'un long et afin qu'il convint à toutes les horloges d'ornement et d'utilité, il a fait choix d'un pendule dont les vibrations sont d'une demi-seconde, et qui n'exige que la longueur d'environ neuf pouces. Pour y réussir, il n'a été obligé que de rendre muette une des vibrations, et il y est parvenu en rendant mobile une des palettes de l'échappement, et la plaçant de manière que dès qu'elle a échappé, au lieu d'achever la vibration, elle revient au contraire au-devant de la dent qui doit la pousser; de sorte que, quoiqu'il y ait la même impulsion, il n'y a

point de ballement à cette partie de l'échappement. Ainsi, de deux vibrations, il n'y en a qu'une qui se fait entendre; et, comme elles sont chacune d'une demi-seconde, le ballement est d'une seconde entière, ce qui donne le même effet qu'un pendule de trois pieds et demi. Afin que l'aiguille marque au même temps les secondes, on place un rochet de soixante dents derrière la cage, dont l'axe traverse tout le mouvement, et porte l'aiguille des secondes au centre du cadran. Ce rochet est traversé perpendiculairement par un petit pendule qui porte une pelote mobile en cliquet, lequel fait avancer une dent à chaque vibration, par le moyen d'une petite cheville qui est rentrée à chaque retour par la verge du pendule. La difficulté de l'art consiste à ajuster parfaitement ces pièces en équilibre, ce qu'elles n'exigent point une augmentation sensible de la force motrice.

Par ce moyen on peut avoir sur son bureau ou sur sa cheminée une pendule de peu de hauteur, qui marque et batte les secondes, comme une grande de quatre à six pieds, qui embarrasserait beaucoup, et dont le transport n'est pas facile. On peut même ajuster ce mécanisme à une ancienne horloge qui aurait un pendule de neuf pouces, ou, si elle ne l'avait pas, on pourrait le donner en changeant quelque chose à la machine. Le sieur Nepveu, maître horloger à Paris, a beaucoup exécuté de ces pendules avant les idées de l'inventeur.

Pendule en forme de globe. — Un horloger, près de la ville de Luxembourg dans les Pays-Bas, a imaginé de placer une pendule dans un globe qui reste suspendu au milieu d'un appartement. Sa pesanteur seule lui sert de moteur. Le cadran est circulaire, et l'aiguille des heures, ainsi que celle des minutes, est recourbée. Le tout se trouve dans l'hémisphère intérieur de la boule. Il n'est besoin, pour remonter cette horloge, que de la soulever.

Pendule à équation. — La pendule d'équation est une espèce de pendule construite de façon qu'elle marque et l'heure du temps vrai, et celle du temps moyen; à raison de quoi, la différence entre ces deux espèces d'heures indique l'équation du soleil.

Quoiqu'on ait commencé de très-bonne heure à faire des horloges curieuses qui marquaient les mouvements des planètes, etc., cependant leur mouvement était trop irrégulier, pour qu'on pensât à leur faire marquer les équations du soleil, ces horloges avançant ou retardant souvent d'une demi-heure en très-peu de temps, tandis que l'équation du soleil n'est que de seize minutes dans l'espace de trois mois. Mais dès que l'on eût appliqué le pendule aux horloges, le mouvement de ces horloges, ou plutôt de ces pendules, en devint si juste par rapport à celui des horloges ordinaires, qu'on s'aperçut bientôt que, pour les bien régler, il fallait avoir égard à l'équation du soleil, ce qui fit apparemment naître l'idée

des pendules à équation. Les pendules à équation doivent non-seulement marquer le temps qu'indique une pendule parfaitement exécutée, c'est-à-dire, les vingt-quatre heures justes d'un midi à l'autre, ce qu'on appelle le *temps moyen*, mais elles font en même temps la différence du temps que le soleil parcourt d'un midi à l'autre, et qui est le *temps vrai*.

Ces deux temps ne se rencontrent jamais précisément à la même seconde, parce que le soleil ne revient jamais au même point de son midi en vingt-quatre heures justes, ou, pour mieux dire, en 86,400 secondes précises. La différence est très-inégale et change tous les jours, de sorte qu'il arrive que le soleil retarde même jusqu'à 14 minutes et 44 secondes, tandis que dans un autre temps de l'année il avance par degrés jusqu'à 16 minutes 9 secondes. Or les pendules à équation, moyennant une roue annuelle qui fait son tour en 365 jours, 5 heures, 49 minutes, 12 secondes, et une courbe correspondante à cette roue, marquent le temps vrai par une troisième aiguille; ou bien, selon l'invention nouvelle encore plus sûre et moins compliquée, par un cadran mouvant sur lequel sont gravées les minutes de la différence du soleil, de sorte que d'un seul coup d'œil on peut voir le temps moyen que le pendule marque par sa justesse, et le temps vrai ou les variations du soleil, qui deviennent quelquefois très-considérables. On peut même se dispenser de faire à la roue annuelle les 5 heures 49 minutes 12 secondes de plus que les 365 jours, qui sont le nombre de ceux qui composent l'année civile, parce qu'il faut également remettre tous les ans, le 1^{er} de mars, l'équation à l'heure du soleil. Sans cette précaution, la pendule ne serait pas longtemps à l'heure précise.

Cette réunion des deux temps est une des plus utiles découvertes que l'art de l'horlogerie ait jamais faites. Les plus habiles horlogers de Paris et de Londres sont arrivés à un tel point de perfection, que leurs pendules à équation sont presque toujours parfaitement d'accord avec les tables d'équation reconnues pour les meilleures.

Les premières pendules à équation ont paru en Angleterre vers l'an 1692. Il s'en trouva aussi une dans le cabinet du roi d'Espagne, en 1699, dont parle M. Sully dans la *Règle artificielle du temps*. Cette pendule marquait l'équation du soleil, au moyen de deux aiguilles, dont l'une indiquait le temps vrai, et l'autre le temps moyen; et c'est de cette façon qu'on les a faites en Angleterre. Le même M. Sully propose, dans le même livre, de faire une pendule non pas d'équation, mais dont l'inégalité des vibrations du pendule répondrait à l'inégalité des jours, etc., idée qui était aussi venue au R. P. D. Alexandre, bénédictin, dès 1699, ce qu'il prouve par le certificat de l'Académie royale des sciences, qu'il rapporte. Ce Père, dans son *Traité des horloges*, s'efforce de prouver la beauté de cette invention; mais

pour peu qu'on entende l'horlogerie, on verra combien elle est ridicule, et que les pendules ne sont pas déjà trop précises, pour ajouter de nouvelles sources d'erreur dans l'allongement et le raccourcissement périodique du pendule. Mais il est inutile de parler de cette espèce de pendules, qui ne sont réellement pas des pendules à équation.

Ces pendules furent inventées et perfectionnées en France, vers l'an 1717. Comme celles qui furent faites à Paris eurent une indication du temps vrai différente de celle employée dans les pendules anglaises, on a admis deux sortes d'équation, une *grande* et l'autre *moyenne* : celle-ci produit exactement les effets dont on vient de parler, et qui, à tous égards, sont les plus naturels ; celle-là est indiquée, dans la connaissance des temps, sous le nom d'équation d'horloge. Elle marque le temps vrai d'une manière louche et embarrassante, parce qu'on a jugé à propos de la faire avancer en tout temps de seize minutes, neuf secondes ; en sorte qu'elle ne peut se trouver d'accord qu'une seule fois l'année avec le soleil, ce qui arrive le 2 novembre, jour auquel cet astre devance le temps moyen de seize minutes neuf secondes.

De ces deux espèces d'équation, la moyenne est celle qui se conforme avec plus de précision au mouvement du soleil, puisqu'elle le fait trouver quatre fois l'année parfaitement d'accord avec le temps moyen.

Tout ce qu'on vient de dire sur les pendules à poids peut de même s'exécuter dans des pendules à ressort, qu'on place sur des cheminées, consoles ou bureaux, ou qu'on accroche contre la boiserie des appartements.

Ces pendules ne sont pas tout à fait aussi exactes que celles qui sont à poids, mais elles sont susceptibles d'assez de justesse depuis qu'on ajoute une fusée au barillet. Cette fusée, dont nous parlerons ci-après, artistement entaillée en forme de vis, et attachée au barillet par une chaîne d'acier, attire à elle le ressort moteur que l'on trouve enfermé dans ce barillet, et fait que ce ressort agit toujours avec une force aussi parfaitement égale qu'il est possible.

Quelques horlogers sont dans la persuasion que le ressort moteur peut avoir une égalité assez juste en lui faisant faire moins de tours, et, par cette raison, pour simplifier les pendules, ils retranchent la chaîne et la fusée ; mais ces sortes de pendules ne sont jamais d'un service durable. On a encore prétendu qu'on peut se passer de fusée dans les pendules, en leur appliquant de longs et pesants balanciers, et en pratiquant à leur mouvement des échappements à repos pour corriger l'inégalité de la force des ressorts ; ce qui peut rendre ces mêmes pendules plus simples, pourvu qu'on fasse faire peu de tours à leur ressort. On assure encore que ces pendules peuvent durer tout autant et même plus que celles qui ont des fusées. Mais, quelque précaution qu'on puisse prendre, les pendules à ressort n'approcheront

jamais de la justesse et de la solidité de celles qui sont animées par des poids dont la pesanteur est toujours la même. Toutes les horloges, pendules ou montres, ont des échappements que nous ferons connaître plus particulièrement ci-après. Les *échappements* sont les mouvements alternatifs que la dernière roue, à compter de celle à laquelle est attaché le poids ou ressort moteur, est obligée de faire en vibrations égales, lorsqu'elle se trouve arrêtée pour un instant dans son cours, et qu'elle communique par là ce mouvement à tout le reste du rouage. Ces échappements de pendules, tant à ressort qu'à poids, se réduisent principalement à deux espèces ; savoir : les échappements à *recul*, et les échappements à *repos*. Il suffit de dire ici que, pour distinguer du premier coup d'œil un échappement à recul d'avec un échappement à repos, ou n'a qu'à regarder, pendant quelques instants, l'aiguille des secondes ; si l'on voit qu'après chaque battement elle rebrousse chemin, comme si elle rencontrait une espèce de ressort qui la fait revenir, on conclura que c'est un échappement à recul ; si au contraire, on voit qu'elle reste fixe sur la pointe de la seconde marquée après chaque oscillation ou vibration jusqu'à celle qui la suit, on reconnaîtra par là l'échappement à repos ; c'est aujourd'hui celui qui est le plus usité. Cet échappement à repos, aussi bien que celui à recul, s'exécutent, pour ainsi dire, d'autant de différentes façons qu'il y a d'artistes célèbres. Chacun d'eux a son invention en ce genre.

Les artistes sont d'autant plus portés à adopter l'échappement à repos, qu'il est supérieur aux échappements à ancre et recul, en ce qu'il transmet au pendule les forces telles qu'il les reçoit du rouage, et qu'il n'en exige que très-peu de force motrice, au moyen des petites vibrations qu'il permet au pendule. Sa supériorité consiste encore en ce qu'il ne permet au rouage aucun mouvement rétrograde ; que ce rouage est sans action, pendant qu'une des dents de la roue d'échappement est sur l'arc de repos des leviers, et qu'il n'a d'action que dans l'endroit où l'aiguille passe d'une seconde à l'autre ; par ce moyen, il rend au pendule ce qu'il perd d'une vibration à l'autre, en transmettant au pendule les forces telles qu'il les reçoit. La marche de toute la machine est plus constamment la même.

Pendule en tant qu'appliquée aux horloges. — L'invention des horloges à pendule, qu'on appelle simplement pendules, est due à l'industrie heureuse du siècle passé : Huyghens et Galilée s'en disputent l'honneur. Le premier, qui a fait un volume considérable sur ce sujet, déclare qu'on n'a exécuté cette espèce d'horloge qu'en 1657, et qu'on n'en a imprimé la description qu'en 1678. Becker, dans la *Nova dimetiendi temporis theoria*, se déclare vivement pour Galilée, et rapporte (à la vérité de la seconde main) toute l'histoire de cette invention, ajoutant qu'un nommé Tesler, horloger du père du fran-

de Toscane, qui vivait de son temps, avait fait la première pendule à Florence, sous la direction de Galilée, et qu'il en avait envoyé un modèle en Hollande. L'Académie del Cimento dit expressément que l'application du pendule au mouvement des horloges avait été proposée d'abord par Galilée, et ce n'était son fils, Vincenzo Galilei, qui avait mis le premier en pratique en 1649. Quel qu'ait été l'auteur de cette invention, au moins il est certain qu'elle n'a reçu la perfection que d'Huyghens, lequel fait remarquer avec soin que si Galilée en a eu quelque idée, au moins ne l'a-t-il pas portée à maturité.

C'est en 1662 que M. Fromentel, Hollandois, a fait en Angleterre le premier pendule.

Le pendule, en tant qu'appliqué à l'horloge, est composé d'une verge d'acier suspendue à un point fixe, de façon qu'elle puisse se mouvoir librement autour de lui, à un corps grave, auquel on donne la forme lenticulaire, afin de diminuer la résistance que l'air apporte à son mouvement. Ce qui rend le pendule si supérieur aux autres régulateurs, c'est que, perdant fort peu de son mouvement, il est entretenu en action par une force très-faible à son point, et dont par conséquent les inégalités ont bien moins sur sa justesse.

Qu'on met en vibration dans le même temps un pendule et un balancier joint à un ressort, l'expérience fait voir qu'au bout de 100 secondes, le dernier aura perdu tout son mouvement, au lieu que l'autre le conservera pendant dix heures et plus. Ainsi les variations du mouvement sur le pendule sont à celles qu'exige le balancier aidé du ressort, à peu près comme 1 à 400. Plusieurs causes concourent à cette supériorité du pendule sur le balancier : les particules du ressort éprouvant un frottement les unes sur les autres, quand il reprend sa première forme, la force qu'il devrait communiquer au balancier en est d'autant plus diminuée ; mais ce qui contribue encore plus à la perfection du pendule, c'est la suspension.

L'expérience a montré qu'un long pendule donne plus de régularité qu'un court, en parcourant les mêmes espaces : en voici les raisons. 1° Sa lentille, descendant par un chemin moins incliné, peut être beaucoup plus pesante, parce que son mouvement est moins facile à restituer, et parce qu'il s'en perd une moindre quantité, le nombre des oscillations dans un temps quelconque n'étant pas si considérable, et l'air n'étant point frappé avec autant de rapidité dans chacune d'elles. 2° Pour des solides de figures semblables, les surfaces n'étant point comme des masses, mais comme les carrés de leurs côtés cubiques, les résistances de l'air deviennent d'autant moins puissantes sur les lentilles fort pesantes. 3° Ces vibrations, plus lentes, rendent le rouage plus simple, et constamment le même, et moins sujet à l'usure. On remarque que dans les pendules à secondes, par exemple, les trous des

pivots ne s'usent presque jamais. 4° Par toutes les raisons précédentes, la force motrice d'un long pendule peut être beaucoup moins considérable à l'égard du poids vibrant ; et les inégalités de cette force influent beaucoup moins sur la justesse des vibrations. Enfin, les longs pendules peuvent décrire des arcs beaucoup plus petits, qui, comme il est démontré, approchent davantage des arcs cycloïdaux.

Des boules ou lentilles appliquées aux pendules. — Les boules ou lentilles qu'on applique aux pendules sont faites de plusieurs manières, et il faut s'y prendre différemment pour les remonter et pour les faire descendre. Il y a des lentilles qui ne font que glisser sur le milieu de la verge du pendule. Il faut seulement les pousser de bas en haut, ou de haut en bas, selon qu'il en est besoin pour faire avancer ou retarder le mouvement de la pendule ; mais c'est une mauvaise manière de construire les pendules, car il est très-difficile de les bien ajuster. D'autres pendules ont le fil en bas, fait en vis, et la lentille tourne dessus. Pour remonter la lentille de ces sortes de pendules, il faut la tourner de gauche à droite, et au contraire, pour la faire descendre, il faut la tourner de la droite à la gauche.

Les pendules à secondes, au moins comme on les fait en Angleterre, ont une boule aplatie et pesante de deux à trois livres, qui est faite pour glisser sur un carré au bas du fil, et qui est soutenue par une pièce de cuivre qu'on nomme écrou, formé en 4, 6 ou 8 angles, lequel tourne sur le bout du fil fait en vis, de sorte qu'en tournant cette pièce de gauche à droite, on fait hausser la boule, et la tournant de l'autre côté, on la fait baisser.

Il est d'autres pendules, particulièrement celles à répétition, où il faut allonger ou raccourcir le pendule par le moyen d'une aiguille qu'on fait tourner sur un petit cercle fait au cadran pour cet effet, et la manière de régler ces pendules est précisément la même que dans les montres de poche (*Règle artificielle du temps, par Sully.*)

Pendule circulaire. — Ce pendule ne fait pas son mouvement de côté et d'autre, mais toujours en rond. La verge de ce pendule est suspendue en haut comme celle du pendule à secondes, et la lentille est fixée en bas et appliquée comme si elle était au bout de l'aile d'un tournebroche commun. Le mouvement de ce pendule circulaire est aussi régulier et à peu près le même que celui des autres. Le docteur Hook l'a perfectionné jusqu'au point qu'il pouvait connaître, par les circulations qu'il faisait, les divisions d'un quart, d'une moitié, ou d'une partie encore moindre de son tour, de manière qu'on fût averti, non-seulement d'une seconde, mais aussi de la moindre partie d'une seconde.

Pendule ou balancier pour la musique. — M. d'Onsebray avait imaginé de faire marquer la mesure, dans la musique, par une espèce de pendule, sur le cadran de laquelle

étaient gravés différents mouvements d'air, comme rigodons, sarabandes, menuets, gavottes, chaconne, etc.

En mettant l'aiguille vis-à-vis une de ces inscriptions, on raccourcissait ou allongeait le pendule, en sorte qu'il donnait par ses vibrations le mouvement précis de l'air.

Pendules à quarts. — Les hommes étant toujours portés à imiter, ce n'est qu'avec effort qu'ils sortent des routes ordinaires.

Ainsi la sonnerie des heures, dans les premières horloges, ayant été faite avec un rouage particulier, quand on voulut leur faire sonner des quarts, on n'imagina rien de mieux que de faire aussi un rouage pour la sonnerie des quarts, quoique ce fût employer beaucoup d'ouvrage à produire peu d'effet, ce qui est directement contraire à la

Barillet.	84—14	
2 ^e Roue.	84—7	
3 ^e Roue.	78—6	
Roue de champ.	66—6	
Roue de recontre.	33—2	
		verge des palettes.
Pendule.		

Par ces nombres, on voit que la troisième roue, ou la roue à longue tige, faisant un tour par heure, le nombre des vibrations du pendule, dans le même temps, sera de 9,438, et, par conséquent, que la longueur de ce pendule sera de 5 pouces 3 lignes ou à peu près; un pendule de cette longueur donnant par heure 8,450 vibrations. Or, par les nombres des premiers mobiles, il est clair que la roue à longue tige fait 72 tours dans le barillet, et, le ressort faisant 6 tours dans le barillet, il s'ensuit que le ressort, avant d'être au bas, fera faire à cette roue 432 tours, qui équivalront à autant d'heures; et ce nombre, étant divisé par 24, donnera le nombre de jours que la pendule marchera avant que d'être au bas. La sonnerie des heures n'en diffère pas essentiellement non plus, si ce n'est, 1^e que, cette pendule sonnant la demie pour les quarts, un tour du chaperon, au lieu d'équivaloir à 90 coups de marteau, n'équivaut qu'à 78, nombre des heures qu'une pendule doit sonner en 12 heures; et, 2^e que le détentillon, au lieu d'être levé par la roue des minutes toutes les heures, l'est par un chaperon qui appartient aux quarts; de sorte que l'heure ne peut sonner qu'après les quarts, et qu'il n'est point nécessaire que ce détentillon ait une partie telle que celle d'une pendule à sonnerie ordinaire, pour faire le délai, parce qu'ici la sonnerie des heures est dirigée par celle des quarts, et que, dès que ceux-ci sont sonnés, il faut que l'heure parte. Quant à la sonnerie des quarts, voici comment elle s'exécute : la roue des minutes porte quatre chevilles, qui lèvent alternativement le détentillon des quarts pour faire détendre la sonnerie des quarts comme à l'ordinaire;

saine mécanique, qui veut que la complication des machines soit toujours proportionnelle à celle des effets qu'elles produisent. Plusieurs horlogers, sentant ce défaut des pendules à quarts, ont voulu y remédier en les faisant sonner l'heure et les quarts par un seul rouage; mais jusqu'à présent il y en a peu qui aient réussi, leurs pendules, pour la plupart, étant fort compliquées : il n'y a que quelques habiles horlogers qui en aient fait avec cette simplicité qui est, si cela se peut dire, la véritable élégance dans les machines. Quant à la disposition des rouages du mouvement, de la sonnerie des heures et de celle des quarts d'une pendule à quarts ordinaire, elle ne diffère en rien essentiellement de la pendule à quinze jours.

Quant au nombre des roues du mouvement, le voici :

celle-ci étant libre sonne de la manière suivante. La roue porte un nombre de chevilles égal aux coups de marteau que les quarts doivent frapper pendant une heure, c'est-à-dire dix; et comme ces dix coups doivent être frappés alternativement par deux marteaux, dont l'un doit toujours partir le premier, six de ces chevilles sont d'un côté de la roue et quatre de l'autre, et non toutes d'un même côté; ces chevilles lèvent alternativement une double bascule pour les deux marteaux qui sont placés sur le côté. La sonnerie des quarts ayant été mise en liberté, la pendule sonne un certain nombre de quarts qui sont déterminés, de même que dans la sonnerie des heures, par une roue de compte qui entre à carré sur l'axe de la roue de chevilles, et qui est divisée en quatre parties, 1, 2, 3, 4, pour un quart, deux quarts, etc. Lorsque l'aiguille des minutes est sur le midi, dans l'instant que les quatre quarts sont sonnés, la cheville du chaperon lève le détentillon de la sonnerie des heures, au moyen de quoi l'heure sonne. On conçoit bien que le nombre des tours de la roue de chevilles de la sonnerie des quarts par rapport à ceux de son barillet, sont déterminés de façon que si la pendule va dix-huit jours, par exemple, cette roue fera autant de tours qu'il y a d'heures dans cet intervalle de temps; c'est ce qu'on verra facilement par les nombres de cette sonnerie. On concevra de même, que comme la sonnerie des heures ne frappe que 78 coups en 12 heures, la roue de chevilles de cette sonnerie fera par tour du chaperon un nombre de tours qui, multiplié par celui de ses chevilles, sera encore égal à 78.

Nombre des roues de cette pendule.—Mouvement.

Barillet.	84—14
2 ^e Roue.	77—7
3 ^e Roue.	72—6
Roue de champ.	60—6
Roue de recontre.	31—2
	verge des palettes.

PENDULE. Sonnerie des heures.

Barillet.	84—14
2 ^e Roue.	78—8
	8 chevilles,
Roue de chevilles.	56—7
Roue d'étoquias.	56—6
Roue du volant.	48—6 pignon du volant.
	Sonnerie des quarts.

Barillet.	84—16
2 ^e Roue.	72—8
	10 chevilles.
Roue de chevilles.	60—6
Roue d'étoquiau.	56—6
Roue du volant.	48—6 pignons du volant.

Montre ou pendule à répétition. — C'est une montre ou pendule qui ne sonne l'heure et les quarts, etc., que lorsqu'on pousse le poussoir ou que l'on tire le cordon. On doit cette invention aux Anglais. Ce fut en 1676, vers la fin du règne de Charles II, qu'un nommé Barlow inventa les pendules à répétition. Cette nouveauté excita l'émulation de la plupart des horlogers de Londres, qui s'attachèrent à l'envi à faire des pendules de cette espèce, ce qui en produisit en peu de temps un très-grand nombre construites de toutes sortes de façons.

On continuait toujours à faire de ces pendules, lorsque sur la fin du règne de Jacques II, le même Barlow ayant imaginé de faire des montres de la même espèce, et en avant en conséquence fait faire une par M. Tompion, le bruit courut parmi les horlogers qu'il voulait la présenter à la cour, pour obtenir un privilège exclusif pour ces sortes de montres. Là-dessus quelques-uns d'entre eux ayant appris que Quare, un des plus habiles horlogers que les Anglais aient jamais eus, avait inventé quelque chose de semblable, ils le sollicitèrent de s'opposer au privilège de Barlow. Ils s'adressèrent donc tous les deux à la cour, et une montre de l'une et l'autre construction ayant été présentée au roi dans son conseil, le roi, après avoir fait l'épreuve de l'une et de l'autre, donna la préférence à celle de M. Quare, ce qui fut rendu public dans la Gazette de Londres.

Voici la différence de ces deux répétitions : dans celle de Barlow on faisait répéter la montre en poussant en dedans deux petites

pièces situées l'une d'un côté de la boîte, l'autre de l'autre. La première faisait sonner les heures, et l'autre les quarts. Dans celle de Quare, une seule cheville, située près du pendant, servait à ces deux effets ; car, en la poussant comme cela se fait encore aujourd'hui, la montre sonnait l'heure et les quarts.

On a fait des pendules et des montres à répétition de tant de constructions différentes, que ce serait un grand travail que d'entreprendre de donner une description de chacune en particulier.

PERSPECTIVE.— (*Instruments propres à l'indiquer.*) — *Importation de M. Pictet.* — Cet instrument très-simple, rapporté d'Angleterre par l'auteur, consiste dans une planche brisée au milieu par une charnière. A l'une de ses extrémités est une pinnule où l'œil est appliqué. L'autre extrémité de la planche, tournée vers les objets qu'on veut mettre en perspective, est garnie d'une alidade brisée dont la première partie tourne autour d'un centre pris sur l'épaisseur de la planche, et la seconde, autour du centre pris sur la première. Par ce moyen on peut donner à l'extrémité de l'alidade toutes les positions possibles dans un plan perpendiculaire à celui de la planche. En fixant donc cette extrémité sur le point de l'objet qu'on regarde à travers la pinnule, elle marque la perspective de ce point dans un tableau perpendiculaire à la planche, et si cette dernière est placée horizontalement, son bord pourra être regardé comme la ligne de terre du tableau, et par conséquent ; si on applique un papier sur ce bord, de manière à

faire coïncider toujours l'arête avec une droite de même longueur, représentant sur ce papier la ligne de terre du tableau, l'extrémité de l'alidade marquera la perspective du point observé. En répétant cette opération sur les divers points principaux des objets à représenter, on en déterminera facilement la perspective. Les instruments propres à faire sentir la perspective méritent d'autant plus d'attention que ce n'est que par leur moyen qu'on peut réellement apprendre la partie théorique du dessin, et qu'on peut parvenir à en abrégier l'étude pour ceux qui, n'ayant en vue que de représenter des machines et des objets de construction, doivent plutôt s'exercer à rendre ces objets d'après nature, qu'à copier des dessins d'yeux, de nez, de bouche pendant des années entières. (*Société philomathique*, an X, bull. 57, p. 72.)

PHARES A RÉFLECTEURS PARABOLIQUES. — MM. Charles, de Rossel et Arago ayant été chargés de faire un rapport sur un phare à réflecteurs paraboliques de MM. Lenoir, il est résulté de leurs nombreuses observations : 1° qu'un seul réverbère, à la distance de sept lieues (28,000 mètres) est au moins aussi vif à l'œil nu qu'une étoile de première grandeur, lorsque l'observateur est situé sur le prolongement de son axe ; 2° qu'à trois degrés de cette direction, la lumière du réflecteur a déjà perdu tout son éclat et se voit à peine sans le secours d'une lunette ; 3° qu'au lieu d'augmenter le diamètre de la lumière locale, comme les artistes avaient la coutume de le faire proportionnellement aux dimensions du réverbère auquel elle devait être appliquée, il est convenable de la resserrer le plus possible, et autant que peut le permettre la libre circulation qu'il convient de conserver à l'air dans le canal intérieur de la mèche ; 4° que, par là, en même temps qu'on diminue considérablement la dépense du combustible, on ajoute d'une manière sensible à l'intensité de la lumière que le réverbère réfléchit, soit dans la direction de l'axe, soit dans des directions obliques ; 5° enfin que, lorsqu'un phare est destiné à éclairer un secteur d'une certaine étendue, il faut ou rendre les réverbères mobiles, afin qu'ils soient successivement dirigés vers différents points de l'horizon, ou les multiplier assez pour que leurs axes ne comprennent pas des angles plus grands que six pouces. Ces expériences, disent les rapporteurs, nous semblent propres à montrer ce qu'il est permis d'attendre d'un phare à réflecteurs paraboliques, et nous autoriserons à proposer à la classe d'accorder des éloges à MM. Lenoir qui, dans cette nouvelle branche d'industrie, se sont montrés très-dignes de la réputation qu'ils ont acquise depuis de longues années par une foule de travaux importants. (*Annales de chimie*, t. XCXVI, p. 59.)

PHARE MARITIME. — M. J. B. Bordier-Marcet, de Paris. — Cet appareil consiste en un foyer de lumière établi d'abord pour essai,

dans la lanterne du jardin Beaujon, et qui a pour but de faire des expériences d'éclairage à l'usage des phares maritimes. Ce foyer est composé de neuf réflecteurs de 28 pouces, formant une superficie de 49 pieds carrés de lumière vive et continue. On peut le faire mouvoir sur son axe ou le fixer à volonté sur un ou sur plusieurs points de l'horizon. Sa lumière est assez intense pour qu'à 3,000 mètres de distance on puisse aisément lire des caractères de 6 à 8 lignes; mais n'ayant pas encore réussi à diriger et à réunir tous les axes dans le même rayon de lumière, on doit, maintenant qu'on a obtenu ce perfectionnement, produire des effets encore plus avantageux. On a fait depuis d'autres expériences dans lesquelles l'appareil a été rendu mobile, et a successivement présenté par masses de six réflecteurs, l'aspect des feux blancs, des feux rouges et des feux verts. Ces feux colorés ont été observés très-vifs à la distance de six lieues, les rouges à la vue simple. A la suite de cette expérience on en a fait une autre, après avoir démasqué le grand foyer des neuf réflecteurs, qui est un procédé au moyen duquel ce foyer a présenté une imitation parfaite des effets du lever et du coucher des lumières célestes. (*Moniteur*, 1818, p. 944 et 959.)

PHOSPHORE. — (*Appareils pour sa fabrication.*) — *Invention de M. Destouches.* — Les méthodes employées jusqu'alors pour mouler le phosphore présentaient de graves inconvénients; M. Destouches a fait construire un appareil propre à les éviter. Cet appareil, en cuivre jaune, de la forme d'un cône renversé, se trouve vissé par son sommet à un robinet, terminé par un tube d'un calibre moindre que celui des tubes en verre, destinés à recevoir le phosphore fondu à sa partie supérieure; à un des côtés et un peu au-dessous du rebord, se trouve vissé un manche en bois pour soutenir l'instrument et le promener au-dessus des tubes en verre. Sa forme conique est pour faciliter la sortie du phosphore solide que l'on n'aurait pas voulu ou pu mouler. Pour se servir de l'instrument, on arrange un nombre de tubes proportionné à la quantité de phosphore que l'on a intention de mouler, ou à celle des trous disposés sur une des pièces de l'appareil; on bouche l'extrémité inférieure de chaque tube avec un liège ou du lut gras, on les place verticalement en les faisant passer à travers les trous correspondants des deux plateaux supérieurs, de manière qu'ils reposent sur celui dont les bords sont relevés, puis on plonge le tout dans un vase contenant de l'eau chauffée à 30 ou 34 degrés. On a soin que chaque tube soit rempli d'eau jusqu'à son orifice, qui doit dépasser de 2 ou 3 millimètres la surface qui l'environne. On met ensuite liquéfier du phosphore dans le cône en le plongeant dans l'eau bouillante. Lorsqu'il est complètement liquide, on entre le bout du tube de métal dans l'ouverture d'un tube de verre dans lequel on le laisse cou-

ler, au moyen du robinet, jusqu'aux deux tiers et demi de sa hauteur, de manière qu'il reste de l'eau à sa surface; puis on passe successivement à chacun des autres tubes. Cette opération terminée, on soulève le tout à l'aide d'un manche en bois armé d'un crochet, on plonge dans un récipient d'eau froide, puis on fait sortir chaque cylindre de phosphore par le moyen d'une tige en verre ou en bois. MM. Derosne et Boudet, chargés de faire un rapport sur cet appareil à la Société de pharmacie de Paris, ont reconnu, par l'expérience, que cet instrument était d'un usage facile et de beaucoup supérieur à ce qui a été employé jusqu'à présent, en facilitant les moyens de manipuler, presque sans danger, un produit très-important de l'art chimique et très-difficile à manier. (*Annales de chimie*, tome XXV, p. 93.)

Il est inutile, dit M. Baget, de s'étendre sur les moyens qui conduisent à l'extraction de l'acide phosphorique des os, de son évaporation, de son mélange avec le charbon, et de la dessiccation avec la matière. La matière préparée, M. Baget en emplit une bonne cornue de grès lutée avec un mélange de terre jaune, de crottin de cheval et de chaux éteinte à l'air. L'auteur place la cornue dans un bon fourneau à arrière, dont les supports de la cornue sont en briques; il recouvre le dôme de son fourneau en terre, lequel est surmonté de quatre pieds de tuyaux de tôle; il garnit le passage du col de la cornue avec de la terre bien battue; il ajuste au col de la cornue une allonge de cuivre qui passe à travers un bouchon de liège avant d'entrer dans un récipient en verre, qu'il place par précaution dans une cuvette de faïence; il adapte au liège qui bouche le récipient un tube en verre de sept lignes de diamètre et deux pieds et demi de haut, et un autre de six pouces de haut, bouché en liège; il place au niveau de l'orifice supérieur du grand tube, une petite lampe à bec, laquelle sert à reconnaître les gaz, et à brûler pendant l'opération ceux qui sont combustibles dans le moment de leur dégagement; sans cela, ils incommoderaient l'artiste. M. Baget fait passer aussi à travers le liège un fort fil de fer recourbé en T, de manière qu'il puisse entrer dans l'allonge de cuivre et y faire la fonction d'un ringard, lorsque le phosphore s'y durcit par son contact avec l'eau froide; sans cela il obstruerait le col de l'allonge, et les gaz seraient forcés de rebouler vers l'endroit où elle est lutée, et y produiraient une déperdition de phosphore s'il pouvait s'y ouvrir une issue, ou ferait fendre la cornue par leur effort, si le lut résistait trop.

L'auteur garnit la jointure du col de la cornue, et de l'allonge, et le dessus du récipient avec du lut gras et des bandes de toile enduites de blanc d'œuf et de chaux éteinte à l'air. Il laisse ensuite cet appareil deux jours en repos. Il procède ensuite à la distillation par degrés; il allume du char-

bon et il entretient un feu léger pendant deux heures, en laissant la porte du cendrier fermée. Au bout de deux heures la cornue s'est échauffée graduellement; il ouvre la porte du cendrier et augmente le feu jusqu'à la plus grande incandescence. Pendant les deux premières heures il y a dégagement d'air atmosphérique, ensuite de gaz acide carbonique et de gaz hydrogène sulfuré; c'est alors que l'allonge commence à s'échauffer et l'eau du récipient à se colorer. Vers la septième heure de feu le gaz hydrogène phosphoré se manifeste et dure jusqu'à la fin de l'opération. Une heure après, à la faveur de la transparence du bocal de verre, on voit passer dans le récipient du phosphore mélangé de soufre qui nage en gros flocons à la surface de l'eau qu'il contient; il se volatilise plusieurs fois pendant l'opération le long du grand tube de verre, et s'y attache de manière à l'obstruer, si l'on n'a pas l'attention d'y passer de temps à autre un fil de fer tourné en spirale par le bas. C'est à cette époque, après huit heures de feu, que l'eau du récipient, dans laquelle plonge légèrement le col de l'allonge, s'éclaircit, laisse déposer le charbon qu'elle tenait en suspension, et voir le phosphore distiller par grosses larmes qui s'attachent au bec de l'allonge. On a soin de le détacher alors avec le crochet de fer qui s'y trouve introduit, sans quoi le phosphore, venant à obstruer totalement le bec de l'allonge, occasionnerait quelque accident. On est obligé de le détacher de cette manière, jusqu'à ce que la chaleur se soit assez communiquée à l'eau du récipient pour liquéfier le phosphore sulfuré et laisser distiller le phosphore sous forme d'huile. Il continue à distiller de cette manière pendant douze à quinze heures. On reconnaît que l'opération est terminée lorsque l'on ne voit plus de flamme à l'extrémité du grand tube; c'est aussi à ce tube que l'on juge lorsque le feu se ralentit, car la flamme paraît alors languissante. L'opération dure en totalité de dix-huit à vingt-quatre heures. Pour mouler le phosphore, M. Baget se sert de quatre tubes de verre cylindriques, dont le calibre est bien en dépouille; ils sont du diamètre de deux à trois lignes. Il ajuste avec du mastic, à chaque extrémité supérieure des tubes, laquelle a moins de diamètre que l'inférieure, une virole d'étain. Cette virole a son autre extrémité faite à vis. On adapte à volonté, par le moyen de la vis, un robinet garni d'un cuir gras, terminé par un tube comme celui d'une pipe. C'est par ce tube que l'on aspire le phosphore, le robinet étant ouvert. Lorsque les tubes sont ainsi préparés, on met la terrine vernissée contenant le phosphore purifié, lequel est recouvert de quatre pouces d'eau, sur un fourneau, avec un feu susceptible de maintenir le phosphore et l'eau à 30 degrés de chaleur. On prend alors un de ces tubes sur lequel on visse un de ces robinets que l'on a eu la précaution d'ouvrir; on le plonge dans le phosphore-

liquéfié, et l'on aspire pour faire monter le phosphore dans le tube à la hauteur dont on veut former les cylindres. On ferme ensuite le robinet, on porte le doigt à l'extrémité inférieure du tube pour le boucher, on en secoue le bout dans l'eau pour détacher le phosphore qui pourrait s'y attacher, et l'on porte le tube, ainsi bouché avec le doigt, dans un baquet plein d'eau froide, ayant soin de ne retirer le doigt de son extrémité inférieure que lorsque le phosphore est figé, ce que l'on reconnaît à une secousse qui se manifeste à l'instant que cela arrive. On ouvre alors le robinet que l'on tenait fermé à l'extrémité supérieure, on secoue le tube obliquement pour faire tomber le phosphore dans l'eau, et, lorsque l'on a choisi des tubes bien calibrés en dépouille de haut en bas, il se détache à la première secousse. On recommence ainsi de suite avec le même tube, et l'on varie les grosseurs des cylindres et du phosphore à volonté. Suivant le diamètre des tubes, on en moule, par ce procédé, quatre livres par heure. Les procédés de M. Baget présentent, entre autres avantages : 1° que la transparence du récipient, étant en verre, permet d'observer, dès le premier moment que l'on applique le feu à la cornue, tous les changements qui arrivent pendant l'opération ; 2° que le bocal de verre laisse voir le bec de l'allonge plongée dans l'eau et avertit du moment où le phosphore y est arrêté, et de l'instant où l'on doit se servir du fil de fer recourbé en T, pour en arracher le phosphore, lequel, par son adhérence, tend à l'obstruer en totalité, effet que l'on ne saurait prévoir dans les récipients en cuivre, et qui, conséquemment, pourrait produire des accidents graves ; 3° que les phénomènes de l'obscurcissement de l'eau et de son éclaircissement, qui se répètent souvent, peuvent être aperçus et faire juger de l'état de l'opération dans tous ses moments ; 4° qu'on peut connaître l'instant où le phosphore cesse de passer, et où le phosphore pur commence à couler ; 5° que, par le moyen du grand tube de verre, on a la facilité de reconnaître tous les gaz qui se dégagent successivement jusqu'à la fin de l'opération ; 6° que ce tube indique exactement si le feu languit, et avertit du temps où on doit recharger le fourneau ; 7° que la lampe adaptée à l'orifice de ce même tube donne lieu à la combustion continue du gaz qui sans cela se répandrait et incommoderait les personnes occupées dans le laboratoire ; 8° que la flamme entretenue au bout de ce tube avertit des accidents qui sont arrivés à la cornue ; car, à l'instant où elle se trouve en éprouver un, la flamme dégénère et perd aussitôt de son élévation dans ses mouvements alternatifs, ascendans ou descendans ; 9° que le petit tube est placé pour pouvoir y introduire un siphon de verre afin de retirer de l'eau du récipient, lorsque le bec de l'allonge se trouve trop profondément plongé dans l'eau par l'augmentation du phosphore, lorsqu'on travaille en grand ; car le gaz,

ayant alors trop de résistance à vaincre pour s'échapper de la cornue, pourrait la faire briser ; 10° que ce procédé, employé par M. Baget pour mouler le phosphore, est d'une exécution facile, sûre et prompte. (*Annales de chimie*, tome LXXIII, page 215.)

On désigne en général, par le nom de phosphores, dit M. Boudet, les corps qui ont la propriété de répandre une lumière visible dans les ténèbres. Tels sont ces êtres qui, pendant leur vie, brillent toujours, ou à certaines époques, d'une lumière plus ou moins vive, comme les fulgores, les lampyres, quelques espèces de taupins, et un grand nombre d'autres insectes qui, quelquefois, par leur multitude, rendent la mer lumineuse. Telles sont ces matières animales, et surtout ces poissons qui, privés de la vie, et à une certaine époque de leur décomposition, répandent une lumière extrêmement douce. Telles sont les substances qui, après s'être allumées, pour ainsi dire, à la clarté du jour, continuent à luire quelque temps dans l'obscurité ; tels sont les corps qui deviennent lumineux par le frottement, comme le poil des animaux, le sucre, la grammatite, la blende ; ou par collision, comme le quartz, etc. Telles sont enfin ces matières qui deviennent lumineuses par la chaleur, la calcination ou d'autres préparations chimiques, comme plusieurs variétés du phosphate et de fluat de chaux, de sulfate de baryte. La découverte du phosphore date de 1677 ; elle est due à un alchimiste de Hambourg, nommé Brandt, qui en fit un secret qu'il vendit à Kraft. En 1737, un particulier vendit au gouvernement français un procédé pour préparer le phosphore ; mais ce ne fut qu'en 1774 que Gahn et Scheele reconnurent que la base des os était du phosphate de chaux, et donnèrent alors un procédé pour en retirer le phosphore. Ce procédé fut perfectionné par Lepelletier. Le phosphore ne se rencontre pas à l'état de pureté dans la nature ; il y est toujours à l'état d'acide uni aux bases. Cependant, MM. Fourcroy et Vauquelin, en examinant la laite de quelques poissons, et la substance cérébrale de l'homme, ont trouvé le phosphore non brûlé, mais dans un état particulier d'union avec le carbone, l'hydrogène, l'azote et la petite quantité d'oxygène qui constitue la matière animale. Le phosphore a été placé dans la classe des substances combustibles non métalliques ; son affinité pour l'oxygène lui assigne le troisième rang parmi les substances dont cette classe est formée. Le procédé que l'on suit pour obtenir le phosphore est connu, mais il est bon d'observer que M. Boudet donne la préférence aux os de mouton, et en général aux os des animaux adultes, parce que ces os fournissent, proportion gardée, une plus grande quantité de phosphore. Le phosphore obtenu par la distillation du phosphate acide de chaux, avec le charbon, a besoin d'être purifié ; il contient de l'oxyde de carbone, de l'oxyde de phosphore, et même de l'acide phosphorique. Le phosphore peut

aussi contenir un peu de soufre, si on a employé un excès d'acide sulfurique pour décomposer les os, et si les matières n'ont pas été fortement chauffées avant d'être introduites dans les cornues. Il y a plusieurs moyens de purifier le phosphore, soit en le distillant de nouveau dans une cornue de verre, soit en le traitant par l'acide muriatique oxygéné, au moyen duquel on parvient à le décolorer, puis ensuite, le faisant passer à travers une peau de chamois neuve et bien soigneusement lavée. A cet effet, on place le phosphore dans un morceau de peau de chamois, dont on forme un nouet solidement attaché avec une ficelle; on plonge le nouet dans une terrine remplie d'eau presque bouillante, et aussitôt que le phosphore est devenu fluide, on l'exprime fortement avec la main; mais cette opération est pénible, surtout lorsqu'on agit sur une grande quantité. L'auteur a employé de préférence un anneau fixé au bout d'un manche de buis; il engage le haut du nouet dans l'anneau et peut, sans plonger la main, terminer l'opération. Pour rendre l'usage du phosphore plus commode, on a l'habitude de le mettre en cylindres plus ou moins longs et communément de la grosseur d'une plume. Cette opération s'appelle le moulage du phosphore. Elle consiste à introduire le phosphore fluide dans des tubes de verre, où on le maintient jusqu'à ce qu'il soit refroidi; alors on le fait sortir de ces tubes au moyen d'une tige de verre. Le phosphore pur est un corps solide, de la consistance de la cire, transparent et incolore au moment où il est en fusion, demi-transparent ou noir, suivant que son refroidissement s'est opéré d'une manière plus ou moins prompte. Ces différences peuvent être attribuées à ce que les molécules du phosphore s'arrangent dans le premier cas autrement que dans le second; il agit alors d'une autre manière sur les rayons lumineux.

Comme tous les corps combustibles, le phosphore réfracte la lumière plus qu'en raison de sa densité; il est lumineux dans l'obscurité avec le contact de l'air; sa saveur est un peu âcre; son odeur, *sui generis*, est très-reconnaissable; on la compare à celle de l'ail: sa pesanteur spécifique est de 1,770. Sans parler du parti que la chimie a tiré du phosphore pour opérer diverses analyses et étudier la nature de plusieurs substances sur lesquelles il agit d'une manière particulière, on peut citer l'usage qu'on en fait dans les arts pour la fabrication des mèches et des briquets phosphoriques. Considéré médicalement, le phosphore employé à très-petites doses agit comme aphrodisiaque puissant et un excitant général; mais son emploi est dangereux, car ce corps est un des poisons les plus actifs. Le phosphore est solide et cassant, lorsque la température à laquelle il est exposé est au-dessous de zéro; de zéro à 43 degrés il est encore solide, mais il devient ductile et de plus en plus mou. A 43 degrés centigrades il entre en fusion; enfin il se volatilise à 95 degrés,

lorsqu'il est chauffé sous l'eau; mais, sans eau, il lui faut pour le volatiliser, une chaleur beaucoup plus forte; car lorsqu'on le distille seul dans une cornue, il n'entre en ébullition qu'environ à 300° sur zéro. Le phosphore fondu ne se reprend en masse solide que lorsque la température est revenue à 32° sur zéro. Au moment de la solidification du phosphore, le mercure d'un thermomètre qui y est plongé, monte de six degrés, ce qui est conforme à la théorie générale, que les fluides passant à l'état solide dégagent du calorique. On pourrait peut-être se servir de ce moyen pour connaître la bonté du phosphore, puisque le degré du thermomètre varie au moment de sa solidification, suivant qu'il contient plus ou moins de soufre, depuis 24 degrés jusqu'à 30 et 31. Le dégagement du calorique peut varier de 6 à 9, à raison de la masse sur laquelle on opère. L'auteur traite ensuite des phénomènes que produit le phosphore avec la lumière, l'air atmosphérique, l'oxygène, les combustibles, le soufre, l'iode, les métaux, le sucre, les huiles, l'éther, l'acide acétique et la graisse. Il résulte des faits contenus dans cette dissertation: 1° que tout ce qu'on a pris jusqu'à présent pour du phosphore de carbone n'est peut-être autre chose qu'un oxyde rouge de phosphore; que néanmoins l'union de ces deux corps combustibles ne paraît pas impossible; 2° que l'acide acétique bouillant dissout une assez grande quantité de phosphore, et qu'il en retient après son refroidissement; que l'acide acétique qu'on distille sur ce corps entraîne avec lui une quantité de phosphore qu'il conserve aussi après son abaissement de température; 3° que la graisse et les huiles fixes ont la propriété non-seulement de dissoudre à chaud une portion du phosphore soumis à leur action, mais encore de la diviser, propriété qu'on peut appliquer à la pulvérisation du phosphore, en s'emparant du corps gras par l'alcool ou l'éther; 4° que l'acide phosphorique est susceptible de se combiner au mercure oxidé et à l'ammoniaque, et de former alors un sel à double base, que l'on pourrait nommer phosphate ammoniaco-mercuriel; 5° qu'il peut exister un phosphite de soude phosphuré bien différent du phosphite de soude; 6° que l'acide phosphorique bouillant attaque le verre en s'emparant de son alcali, et mettant à nu la silice. Ce même acide, chauffé fortement dans un creuset de platine recouvert d'un disque de verre, en attaque la surface et la dépolit. Ce dernier fait ne serait-il pas propre à rendre douteuse l'existence de l'acide fluorique dans les os des animaux, puisqu'il présente les mêmes phénomènes que quelques chimistes ont attribués à cet oxyde, dans la calcination du phosphate de chaux arrosée d'acide sulfurique, et opérée également dans un creuset recouvert d'une lame de verre. (*Journal de pharmacie*, 1815, tom. I, p. 155.)

Un mémoire de M. Dulong a pour objet principal de prouver qu'il existe au moins quatre acides distincts, formés par la com-

binaison du phosphore avec l'oxygène. L'acide au minimum d'oxygène, que l'auteur propose de nommer hypophosphoreux, est produit par la réaction de l'eau sur les phosphures alcalins. Lorsque ceux-ci sont convenablement préparés, il résulte de la décomposition qu'ils font éprouver à l'eau du gaz hydrogène phosphoré, à proportions variables, les deux acides qui neutralisent exactement la base du phosphore. L'un de ces acides est l'acide phosphorique; l'autre est l'acide hypophosphoreux. En employant le phosphore de baryte, il est facile d'obtenir ce dernier acide à l'état de pureté, car l'hypophosphite de baryte étant très-soluble, on peut le séparer facilement du phosphite qui s'est formé en même temps; et, par le moyen de l'acide sulfurique, ajouté en quantité convenable, on en précipite entièrement la base. L'acide hypophosphoreux peut être concentré par l'évaporation; il ne se dégage que de l'eau pure, et l'on obtient un liquide visqueux, fortement acide et incristallisable, qui se décompose par une chaleur plus élevée. Cet acide agit, en général, comme un désoxydant très-énergique. Les hypophosphites sont remarquables par leur extrême solubilité. Il n'y en a aucun d'insoluble; ceux de baryte et de strontiane ne cristallisent même que très-difficilement. Ceux de potasse, de soude, d'ammoniaque, sont solubles en toute proportion dans l'alcool très-rectifié; celui de potasse est beaucoup plus déliquescent que le muriate de chaux. Ils absorbent lentement l'oxygène de l'air, et deviennent acides. L'acide hypophosphoreux est composé de

Phosphore,	72,75	—	100
Oxygène,	27,25	—	37,44
	<hr/>		
	100,00		

M. Dulong observe que ces résultats sont calculés dans l'hypothèse que l'acide hypophosphoreux est une combinaison binaire; mais que l'on peut élever des doutes sur cette manière d'envisager sa nature, et qu'il serait possible que ce fût un composé triple d'oxygène, d'hydrogène et de phosphore, formant une nouvelle espèce d'hydracide. L'acide qui est immédiatement au-dessus de celui-ci résulte de la décomposition du chlorure de phosphore au minimum, par l'eau. C'est à M. Davy qu'on en doit la découverte. Il paraît convenable de lui conserver le nom d'acide phosphoreux, qui a été donné jusqu'à présent au produit de la combustion lente du phosphore, dont la nature ne comporte point une pareille dénomination. D'après l'analyse de M. Dulong, qui diffère peu de celle de M. Davy, cet acide serait formé de

Phosphore,	57,18	—	100
Oxygène,	42,82	—	75,88
	<hr/>		
	100,00		

D'où il résulte que l'oxygène de l'acide hy-

pophosphoreux est à celui de l'acide phosphoreux :: 1 : 2. L'auteur expose ensuite les propriétés générales des phosphites, genre de sel qui n'avait point encore été décrit. Il examine ensuite l'acide produit par la combustion lente du phosphore dans l'air. Les nouvelles propriétés de cet acide, qu'il fait connaître, le conduisent à une discussion sur sa nature. Il conclut qu'on doit le considérer comme une combinaison d'acide phosphorique et d'acide phosphoreux. C'est à cause de l'analogie qu'il présente avec les sels dans son mode de composition, qu'il propose de donner à cette substance le nom d'acide phosphatique. Il fait encore remarquer, à ce sujet, qu'il existe plusieurs autres composés, regardés généralement comme des combinaisons primaires, qui doivent être considérées, ainsi que l'expérience le prouve, comme formés de deux composés plus simples. Tel est, par exemple, l'oxyde de fer au médium, qui est réellement une combinaison de deux molécules d'oxyde rouge et d'une molécule d'oxyde au minimum.

En comparant l'analyse de l'acide phosphoreux avec celle de l'acide phosphorique, on voit que les quantités d'oxygène de ces deux acides sont dans le rapport de 3 : 5, au lieu de celui 1 : 2, que M. Davy avait indiqué. M. Dulong s'est aussi occupé de l'analyse des phosphates, pour parvenir aux lois de composition de ces sels, ainsi que des phosphites et des hypophosphites; la comparaison des proportions de ces différents sels devant être d'un grand intérêt pour la théorie. Il a remarqué 1° que les phosphites neutres se changent en phosphates, sans cesser d'être neutres, comme M. Gay-Lussac l'avait déjà observé; 2° que les hypophosphites neutres deviennent des phosphates acides; 3° que les phosphures métalliques correspondent aux protoxydes solubles dans les acides; et qu'en faisant passer le phosphore à l'état d'acide phosphorique, et le métal à l'état de protoxyde, il en résulte un phosphate neutre, dans lequel l'oxygène de l'acide est à l'oxygène de la base :: 5 : 2; et que, par conséquent, si le métal passe à un degré supérieur d'oxydation, il se forme un sous-phosphate dans lequel le rapport des quantités d'oxygène devient celui de 5 : 3, ou de 5 : 4; 4° que les phosphites et les phosphates ont avec les nitrites et les nitrates une très-grande analogie quant aux proportions; que la même analogie se fait déjà remarquer dans les proportions des acides à base de phosphore et d'azole; 5° que les forces qui produisent les combinaisons paraissent dériver d'une autre source que les causes qui déterminent leurs proportions; 6° enfin que, lorsqu'un même corps peut former plusieurs acides avec l'oxygène, la même base produit, avec ces acides, des sels d'autant plus solubles, qu'il y a moins d'oxygène dans l'acide. (*Société philomathique*, 1816, pag. 131. — *Annales de chimie et de physique*, même année, tom. II, pag. 141.)

PHOTOGRAPHIE. — Découverte importante au point de vue des sciences physiques et naturelles et à celui des arts, par laquelle on est parvenu à fixer les images formées au foyer de la lentille de la chambre obscure (Voy. ce mot), et à créer, par la seule puissance de la lumière, sur une plaque de métal ou de verre, ou sur du papier, le dessin exact des objets.

Nous ne saurions mieux faire que d'emprunter à M. Figuiet son beau travail sur la photographie, exposé critique et consciencieux de cette découverte; ses progrès même les plus récents, ses applications aux sciences et aux arts, voilà ce que nous trouverons dans le livre de M. Figuiet, que nous ne saurions trop recommander à l'attention de nos lecteurs.

La création de la photographie appartient à deux hommes dont les travaux et le rôle respectifs, dans cette grande découverte, sont très-nettement établis. Joseph-Nicéphore Niepce a, le premier, trouvé le moyen de fixer, par l'action chimique de la lumière, l'image des objets extérieurs; Louis-Mandé M. Niepce a perfectionné les procédés photographiques de Niepce, et imaginé dans son ensemble la méthode générale actuellement en usage.

Joseph Niepce était un simple propriétaire à Chalon qui vivait retiré avec sa famille dans une maison de campagne aux bords de la Saône. Aidé de l'un de ses frères, qui possédait des connaissances étendues dans les arts mécaniques, il consacrait ses loisirs à des recherches de science appliquée. Les frères Niepce s'occupèrent ensemble en 1806 de la construction d'une machine motrice dans laquelle l'air, brusquement chauffé, devait remplacer la vapeur; cette machine attirait l'attention de Carnot, qui en fit l'objet d'un rapport à l'Institut. La culture du pastel, à laquelle ils se livraient, leur donna ensuite l'occasion de préparer avec cette plante une matière colorante identique avec l'indigo des Indes, question d'une haute importance à une époque où les guerres extérieures privaient le commerce français des produits coloniaux. Enfin une invention des plus précieuses pour les beaux-arts vint changer la direction des travaux de Niepce. La lithographie venait d'être importée en France, et cet art curieux fixait alors toute l'attention des industriels et des artistes; surtout on fouillait les carrières pour y chercher du calcaire lithographique. Niepce fit divers essais de reproduction sur quelques pierres d'un grain délicat destinées à être envoyées sur la route de Lyon. Ces tentatives ayant échoué, il imagina de substituer aux pierres un métal poli. Il essaya de tirer des preuves sur une lame d'étain avec des crayons lithographiques, et c'est dans le cours de ces recherches qu'il conçut l'idée d'obtenir sur des plaques métalliques la représentation des objets extérieurs par la seule action des rayons lumineux.

Par quelle série de transitions mystérieuses Niepce fut-il conduit, en partant de sim-

ples essais typographiques, à aborder le problème le plus compliqué, le plus inaccessible peut-être de la physique de son temps? La question serait bien difficile à éclaircir. Niepce était fort éloigné d'être ce que l'on nomme un savant. Il appartenait à cette classe d'infatigables chercheurs qui, sans trop de connaissances techniques, avec un bagage des plus minces, s'en vont loin des chemins courus, par monts et par vaux, cherchant l'impossible, appelant l'imprévu, invoquant tout bas le dieu Hasard; Niepce, pour tout dire, était un demi-savant. La race des demi-savants est assez dédaignée, l'ignorance surtout aime à l'accabler de ses mépris; cependant il est peut-être bon de n'en pas trop médire: les demi-savants font peu de mal à la science, et, de loin en loin, ils ont des trouvailles inespérées. Précisément parce qu'ils sont malhabiles à apprécier d'avance les éléments infinis d'un fait scientifique, ils se jettent du premier coup tout au travers des difficultés les plus ardues, ils touchent intrépidement aux questions les plus élevées et les plus graves, comme un enfant insouciant et curieux touche, en se jouant, aux ressorts d'une machine immense, et parfois ils arrivent ainsi à des résultats si étranges, à de si prodigieuses inventions, que les véritables savants en restent eux-mêmes confondus d'admiration et de surprise. Ce n'est pas un savant qui a découvert la boussole, c'est un bourgeois du royaume de Naples; ce n'est pas un savant qui a découvert le télescope, ce sont deux enfants qui jouaient dans la boutique d'un lunetier de Middlebourg; ce n'est pas un savant qui a découvert les applications de la vapeur, c'est un ouvrier; ce n'est pas un savant qui a trouvé la vaccine, ce sont des bergers du Languedoc; ce n'est pas un savant qui a imaginé la lithographie, c'est un chanteur du théâtre de Munich; ce n'est pas un savant qui a découvert le galvanisme, c'est un médecin de Bologne, qui, en traversant sa cuisine, s'arrêta devant sa ménagère, occupée à préparer un bouillon aux grenouilles. Il est donc prudent de ménager un peu cette race utile des demi-savants. C'est peut-être parce que Niepce n'était qu'un demi-savant que la photographie existe. Assurément, si Niepce eût été un savant complet, il n'eût pas ignoré qu'en se proposant de créer des images par l'action chimique de la lumière, il se posait en face des plus graves difficultés de la science humaine; il se fût rappelé qu'en Angleterre l'illustre Humphry Davy, le patient Wedgwood, après mille essais infructueux, avaient déclaré le problème insoluble. Le jour où cette pensée audacieuse entra dans son esprit, il l'eût donc reléguée aussitôt à côté des rêveries de Wilkins ou de Cyrano de Bergerac; il eût tout au plus poussé un soupir de regret et passé outre. Heureusement pour la science et pour les arts, Niepce n'était savant qu'à moitié. Il ne s'effraya donc pas trop des difficultés qui l'attendaient. Il ne pouvait guère prévoir que cette

question, en apparence si simple, allait lui coûter vingt années de recherches, et que la mort le surprendrait avant qu'il eût reçu la récompense et la satisfaction légitime de ses travaux.

Les essais photographiques de Niepce remontent à l'année 1813 ; c'est dans les premiers mois de 1814 qu'il fit ses premières découvertes. 1814! cette date ne suffit-elle pas à elle seule pour montrer avec quelle passion ardente il a suivi la série de ses travaux. L'empire est ébranlé, le pays en feu, le sol en proie à l'invasion étrangère, toute l'Europe se réunit pour nous accabler; cependant il y a quelque part, derrière la Saône, un homme que le bruit de ces agitations immenses est impuissant à détourner de sa tâche. Que lui font à lui et les nations qui s'ébranlent et l'empire qui tombe; il a de bien autres sollicitudes : sur sa plaque il a aperçu aujourd'hui les premiers linéaments d'une image. Autour de lui tout s'agite, partout le trouble et l'anxiété, nul ne sait ce que la France sera demain. *Le soleil de demain éclairera-t-il le triomphe ou l'asservissement de la patrie?* Voilà ce que tous les cœurs se demandent avec mille angoisses. Lui, il se dit seulement : *Le soleil de demain impressionnera-t-il la combinaison nouvelle que j'ai trouvée hier?* Dans la notice qu'il a publiée en 1841, M. Niepce fils a pris la peine de nous prouver que les recherches de son père remontent à l'année 1813. Gardez vos preuves, elles sont inutiles; il fallait bien que ses travaux fussent antérieurs à 1814, puisque même les événements de cette année néfaste ne suffirent point à suspendre sa marche.

Quant aux principes de ses procédés photographiques, ils étaient d'une simplicité remarquable. Il savait ce que savent tous les peintres, qu'une certaine substance résineuse de couleur noire, le bitume de Judée, exposée à l'action de la lumière y blanchit assez promptement; il savait ce que savent tous les chimistes, que la plupart des composés d'argent, naturellement incolores, noircissent par l'action des rayons lumineux. Voici comment il tira parti de cette propriété. Il s'occupait d'abord d'un objet assez insignifiant en apparence, mais qui avait l'avantage de préparer et d'éprouver les procédés pour l'avenir : il s'appliqua à reproduire des gravures. Il vernissait une estampe sur le *verso*, pour la rendre plus transparente, et l'appliquait ensuite sur une lame d'étain recouverte d'une couche de bitume de Judée. Les parties noires de la gravure arrêtaient les rayons lumineux; au contraire, les parties transparentes ou qui ne présentaient aucun trait de burin les laissaient passer librement. Les rayons lumineux, traversant les parties diaphanes du papier, allaient blanchir la couche de bitume de Judée appliquée sur la lame métallique, et l'on obtenait ainsi une reproduction fidèle du dessin, dans laquelle les clairs et les ombres conservaient leur situation naturelle. En plongeant ensuite la lame

métallique dans l'essence de lavande, les portions du bitume non impressionnées par la lumière étaient dissoutes, et l'image se trouvait ainsi mise à l'abri de l'action ultérieure de la lumière.

Mais la copie photogénique des gravures n'était qu'une opération d'un intérêt secondaire, ce n'était qu'un prélude; il fallait reproduire les dessins de la chambre obscure. Tout le monde connaît la chambre obscure. C'est une sorte de boîte fermée de toutes parts, dans laquelle la lumière s'introduit par un petit orifice. Les rayons lumineux émanant des objets placés au dehors s'entre-croisent à l'entrée et produisent une représentation en raccourci de ces objets. Pour donner plus de champ à l'image, et pour en augmenter la netteté, on place devant l'orifice lumineux une lentille convergente. C'est donc là véritablement un œil artificiel dans lequel viennent se peindre toutes les vues extérieures. Ces images éphémères, il fallait les fixer; la chambre obscure est un miroir, de ce miroir il fallait faire un tableau.

Niepce résolut ce problème en 1824, et voici, d'une manière générale, comment il procédait : sur une lame de plaqué ou cuivre argenté, il appliquait une couche de bitume de Judée. La planche ainsi recouverte était placée dans la chambre noire et l'on faisait tomber à sa surface l'image transmise par la lentille de l'instrument. Au bout d'un temps assez long la lumière avait agi sur la surface sensible. En plongeant alors la plaque dans un mélange d'essences de lavande et de pétrole, les parties de l'enduit bitumineux que la lumière avait frappées restaient intactes; les autres se dissolvaient rapidement. On obtenait donc ainsi un dessin dans lequel les clairs correspondaient aux clairs, et les ombres aux ombres; les clairs étaient formés par l'enduit blanchâtre de bitume, les ombres par les parties polies et dénudées du métal, les demi-teintes par les portions du vernis sur lesquelles le dissolvant avait partiellement agi. Ces dessins métalliques n'avaient qu'une médiocre vigueur; Niepce essaya de les renforcer en exposant la plaque à l'évaporation spontanée de l'iode ou aux vapeurs émanées du sulfure de potasse, dans la vue de produire un fond noir, sur lequel les traits se détacheraient avec plus de fermeté; mais il ne réussit qu'incomplètement. L'inconvénient capital de cette méthode photographique, c'était le temps considérable exigé pour l'impression lumineuse. Le bitume de Judée est une substance qui ne s'impressionne qu'avec une lenteur excessive; il ne fallait pas moins de dix heures d'exposition pour produire un dessin. Pendant cet intervalle, le soleil, qui n'attendait pas le bon plaisir de cette substance paresseuse, déplaçait les lumières et les ombres avant que l'image fût entièrement saisie. Ainsi le succès n'était jamais assuré d'avance. Ce procédé était donc fort imparfait; néanmoins, comme on

le voit, le problème photographique était résolu dans son principe.

Niepcé put dès lors appliquer sa découverte à l'art de la gravure; car c'était là, il faut bien le remarquer, le but qu'il se proposait dans ses travaux. Il n'eut pas de peine à y réussir; en attaquant ses plaques par un acide faible, il creusait le métal en respectant les traits abrités par l'enduit résineux; il formait donc des planches à l'usage des graveurs. C'est ainsi qu'il put résoudre le problème qu'il s'était posé vingt ans auparavant, c'est-à-dire de créer une branche nouvelle de typographie, supérieure à la lithographie et à la gravure, dans laquelle la lumière seule produirait directement, sur une plaque métallique, un dessin qu'il suffirait ensuite d'attaquer, par un acide, pour rendre la plaque immédiatement propre au tirage typographique. Niepcé désignait ce nouveau procédé de gravure sous le nom d'*Héliographie* (1). M. Lemaître,

à qui Niepcé avait confié le tirage de ses planches, possède encore quelques gravures de ce genre; elles sont loin d'être imparfaites.

Pendant, à l'époque même où Niepcé voyait ainsi réussir ses premières expériences photographiques, il y avait à Paris un homme que le genre tout spécial de ses connaissances et la nature de ses occupations habituelles avaient conduit à s'occuper de recherches analogues: c'était M. Daguerre. Peintre habile, il était depuis longtemps connu des artistes; mais il ne s'était guère occupé que des décorations de théâtre. Les toiles remarquables qu'il avait composées pour l'Ambigu et plus tard pour l'Opéra lui avaient fait en ce genre une sorte de célébrité. Il avait surtout fondé sa réputation par l'invention du *Diorama*. On connaît les effets remarquables qu'il avait réussi à produire en représentant sur une même toile deux scènes différentes, qui ap-

(1) NOTICE SUR L'HÉLIOGRAPHIE, PAR J. NIEPCÉ. La découverte que j'ai faite, et que je désigne sous le nom d'*héliographie*, consiste à reproduire exactement, par l'action de la lumière avec les impressions de teintes du noir au blanc, les images dans la chambre obscure.

Manière première. — Préparation. — La lumière, dans son état de composition et de décomposition, se combine chimiquement avec eux, et leur communique de nouvelles propriétés. Ainsi, elle augmente la consistance naturelle de quelques-uns de ces corps; elle les solidifie même, et les rend plus ou moins insolubles, suivant la durée ou l'intensité de son action. Il est, en peu de mots, le principe de la découverte.

Principe fondamental de cette découverte. — La substance ou matière première que j'emploie, celle qui m'a le mieux réussi, et qui concourt plus immédiatement à la production de l'effet, est l'*asphalte* ou *bitume de Judée*, préparé de la manière suivante :

Je remplis à moitié un verre de ce bitume pulvérisé. Je verse de-sus, goutte à goutte, de l'huile essentielle de lavande jusqu'à ce que le bitume n'en absorbe plus, et qu'il en soit seulement bien pénétré. J'ajoute ensuite assez de cette huile essentielle pour qu'elle surnage de trois lignes environ au-dessus du mélange, qu'il faut couvrir et abandonner à une douce chaleur, jusqu'à ce que l'essence ajoutée soit saturée de la matière colorante du bitume. Si le vernis n'a pas le degré de consistance nécessaire, je le laisse évaporer à l'air libre, dans une capsule, et je le garantis de l'humidité qui l'altère et finit par le décomposer. Cet inconvénient est surtout à éviter, dans cette saison froide et humide, par les expériences faites dans la chambre obscure.

Une petite quantité de ce vernis, appliquée à froid sur un tampon de peau très-douce, sur une planche d'argent plaqué bien poli, lui donne une belle couleur de vermeil, et s'y étend en couche mince et uniforme. On place ensuite la planche sur un fer chaud, recouvert de quelques doubles de papier dont on enlève ainsi, préalablement, toute l'humidité; et lorsque le vernis ne poisse plus, on retire la planche pour la laisser refroidir et finir de sécher à une température douce, à l'abri du contact d'un air humide. Je ne dois pas oublier de faire observer à ce sujet que c'est principalement en appliquant le vernis que cette précaution est indispensable. Dans ces cas, un disque léger, au centre duquel est fixé une courte tige, que l'on tient à la bouche, suffit

pour arrêter et condenser l'humidité de la respiration. La planche, ainsi préparée, peut être immédiatement soumise aux impressions du fluide lumineux; mais, même après y avoir été exposée assez de temps pour que l'effet ait eu lieu, rien n'indique qu'il existe réellement, car l'empreinte reste inaperçue. Il s'agit donc de la dégager, et l'on n'y parvient qu'à l'aide d'un dissolvant.

Du dissolvant. — Manière de le préparer. — Comme ce dissolvant doit être approprié au résultat que l'on veut obtenir, il est difficile de fixer avec exactitude les proportions de sa composition; mais, toutes choses égales d'ailleurs, il vaut mieux qu'il soit trop faible que trop fort. Celui que j'emploie de préférence est composé d'une partie, non pas en poids, mais en volume d'huile essentielle de lavande sur dix parties, même mesure, d'huile de pétrole blanche. Le mélange, qui devient d'abord laiteux, s'éclaircit parfaitement au bout de deux ou trois jours. Ce composé peut servir plusieurs fois de suite. Il ne perd sa propriété dissolvante que lorsqu'il approche du terme de saturation, ce qu'on reconnaît parce qu'il devient opaque et d'une couleur très-foncée; mais on peut le distiller et le rendre aussi bon qu'auparavant.

La plaque ou planche vernie étant retirée de la chambre obscure, on verse dans un vase de fer-blanc d'un pouce de profondeur, plus long et plus large que la plaque, une quantité de dissolvant assez considérable pour que la plaque en soit totalement recouverte. On la plonge dans le liquide, et en la regardant sous un certain angle, dans un faux jour, on voit l'empreinte apparaître et se découvrir peu à peu, quoique encore voilée par l'huile qui surnage plus ou moins saturée de vernis. On enlève alors la plaque, et on la pose verticalement pour laisser bien égoutter le dissolvant. Quand il ne s'en échappe plus, on procède à la dernière opération, qui n'est pas la moins importante.

Du lavage. — Manière d'y procéder. — Il suffit d'avoir pour cela un appareil fort simple, composé d'une planche de quatre pieds de long, et plus large que la plaque. Cette planche est garnie sur champ, dans sa longueur, de deux lineaux bien joints, faisant une saillie de deux pouces. Elle est fixée à un support par son extrémité supérieure, à l'aide de charnières qui permettent de l'incliner à volonté pour donner à l'eau que l'on verse le degré de vitesse nécessaire. L'extrémité inférieure de la planche aboutit dans un vase destiné à recevoir le liquide qui s'écoule. On place la plaque sur cette planche inclinée; on l'empêche de glisser en l'appuyant contre deux petits crampons qui ne doivent

paraissent successivement sous les yeux des spectateurs par de simples artifices d'éclairage. *La Messe de minuit, l'Éboulement de la vallée de Goldau, la Basilique de Sainte-*

pas dépasser l'épaisseur de la plaque. Il faut avoir soin, dans cette saison-ci, de se servir d'eau tiède. On ne la verse pas sur la plaque, mais au-dessus, afin qu'en y arrivant elle fasse nappe et enlève les dernières portions d'huile adhérant au vernis. C'est alors que l'empreinte se trouve complètement dégagée, et partout d'une grande netteté, si l'opération a été bien faite, et surtout si l'on a pu disposer d'une chambre noire perfectionnée.

Application des procédés héliographiques. — Le vernis employé pouvant s'appliquer indifféremment sur pierre, sur métal et sur verre, sans rien changer à la manipulation, je ne m'arrêterai qu'au mode d'application sur argent et sur verre, en faisant toutefois remarquer, quant à la gravure sur cuivre, que l'on peut sans inconvénient ajouter à la composition du vernis une petite quantité de cire dissoute dans l'huile essentielle de lavande.

Jusqu'ici l'argent plaqué me paraît être ce qu'il y a de mieux pour la reproduction des images, à cause de sa blancheur et de son éclat. Une chose certaine, c'est qu'après le lavage, pourvu que l'empreinte soit bien sèche, le résultat obtenu est déjà satisfaisant. Il serait pourtant à désirer que l'on pût, en noircissant la planche, se procurer toutes les dégradations de teintes du noir au blanc. Je me suis donc occupé de ce projet en me servant d'abord du *sulfure de potasse liquide*, mais il attaque le vernis quand il est concentré, et si on l'allonge d'eau il ne fait que rougir le métal. Ce double inconvénient m'a forcé d'y renoncer. La substance que j'emploie maintenant, avec plus d'espoir de succès, est l'*iode*, qui a la propriété de se vaporiser à la température de l'air. Pour noircir la planche par ce procédé, il ne s'agit que de la dresser contre une des parois intérieures d'une boîte ouverte dans le dessus, et de placer quelques grains d'iode dans une petite rainure pratiquée le long du côté opposé, dans le fond de la boîte. On la couvre ensuite d'un verre pour juger de l'effet qui s'opère moins vite, mais bien plus sûrement. On peut alors enlever le vernis avec l'alcool, et il ne reste plus aucune trace de l'empreinte primitive. Comme ce procédé est encore tout nouveau pour moi, je me bornerai à cette simple modification, en attendant que l'expérience m'ait mis à la portée de recueillir l'dessus des détails plus circonstanciés.

Deux essais de point de vue sur verre, pris dans la chambre obscure, m'ont offert des résultats qui, bien que défectueux, me semblent devoir être rapportés, parce que ce genre d'application peut se perfectionner plus aisément et devenir par la suite d'un intérêt tout particulier. Dans l'un de ces essais, la lumière, ayant agi avec moins d'intensité, a découvert le vernis de manière à rendre les dégradations de teintes beaucoup moins senties; de sorte que l'empreinte, vue par *transmission*, reproduit jusqu'à un certain point les effets connus du *Diorama*. Dans l'autre essai, au contraire, où l'action du fluide lumineux a été plus intense, les parties les plus éclairées, n'ayant pas été attaquées par le dissolvant, sont restées transparentes, et la différence des teintes résulte uniquement de l'épaisseur relative des couches plus ou moins opaques du vernis. Si l'empreinte est vue par *réflexion*, dans un miroir, du côté verni et sous un angle déterminé, elle produit beaucoup d'effet, tandis que vue par *transmission* elle ne présente qu'une image confuse et incolore, et ce qu'il y a d'étonnant, c'est qu'elle paraît affecter les couleurs locales de certains objets. En méditant sur ce fait remarquable, j'ai cru pouvoir en tirer des inductions qui per-

Marie, et quelques autres toiles qui furent consumées dans l'incendie du Diorama, en 1839, ont laissé de précieux souvenirs dans la mémoire des artistes. Ces études si spé-

mettraient de le rattacher à la théorie de Newton sur le phénomène des anneaux colorés. Il suffirait, pour cela, de supposer que tel rayon prismatique, le rayon vert, par exemple, en agissant sur la substance du vernis et en se combinant avec elle, lui donne le degré de solubilité nécessaire pour que la couche qui en résulte après la double opération du dissolvant et du lavage réfléchisse la couleur verte. Au reste, c'est à l'observation seule à constater ce qu'il y a de vrai dans cette hypothèse, et la chose me semble assez intéressante par elle-même pour provoquer de nouvelles recherches et donner lieu à un examen plus approfondi.

Observations. — Quoiqu'il n'y ait sans doute rien de difficile dans l'emploi des moyens d'exécution que je viens de rapporter, il pourrait se faire toutefois qu'on ne réussit pas complètement de prime abord. Je pense donc qu'il serait à propos d'opérer en petit, en copiant des gravures à la lumière diffuse, d'après la préparation fort simple que voici :

On vernit la gravure seulement du côté *verso*, de manière à la rendre bien transparente. Quand elle est parfaitement sèche, on l'applique du côté *recto*, sur la planche vernie, à l'aide d'un verre dont on diminue la pression en inclinant la planche sous un angle de 45 degrés. On peut de la sorte, avec deux gravures ainsi préparées et quatre petites planches de doublé d'argent, faire plusieurs expériences dans la journée, même par un temps sombre, pourvu que le local soit à l'abri du froid, et surtout de l'humidité, qui, je le répète, détériore le vernis à un tel point, qu'il se détache par couches de la planche, quand on le plonge dans le dissolvant. C'est ce qui m'empêche de me servir de la chambre noire durant la mauvaise saison. En multipliant les expériences dont je viens de parler, on sera bientôt parfaitement au fait de tous les procédés de la manipulation.

Relativement à la manière d'employer le vernis, je dois rappeler qu'il ne faut l'employer qu'en consistance assez épaisse pour former une couche compacte et aussi mince qu'il est possible, parce qu'il résiste mieux à l'action du dissolvant, et devient d'autant plus sensible aux impressions de la lumière. À l'égard de l'iode, pour noircir les épreuves sur argent plaqué, comme à l'égard de l'acide pour graver sur cuivre, il est essentiel que le vernis, après le lavage, soit tel qu'il est désigné dans le deuxième essai sur verre, rapporté ci-dessus; car alors il est bien moins perméable; soit à l'acide, soit aux émanations de l'iode, principalement dans les parties où il a conservé toute sa transparence: ce n'est qu'à cette condition que l'on peut, même à l'aide du meilleur appareil d'optique, se flatter de parvenir à une complète réussite.

Additions. — Quand on ôte la planche vernie pour la faire sécher, il ne faut pas seulement la garantir de l'humidité, mais avoir soin de la mettre à l'abri du contact de la lumière.

En parlant des expériences faites à la lumière diffuse, je n'ai rien dit de ce genre d'expérience sur verre. Je vais y suppléer, pour ne pas omettre une amélioration qui lui est particulière. Elle consiste simplement à placer sous la plaque du verre un papier noir, et à interposer un cadre de carton entre la plaque, du côté verni, et la gravure qui doit avoir été préalablement collée au cadre de manière à être bien tendue. Il résulte de cette disposition que l'image paraît beaucoup plus vive que sur un fond blanc, ce qui ne peut que contribuer à la promptitude de l'effet, et en second lieu que le

ciales du jeu et des combinaisons de la lumière avaient amené M. Daguerre à entreprendre de fixer les images de la chambre obscure. Toutefois, malgré des recherches persévérantes, il est certain qu'il n'avait encore rien trouvé, lorsqu'il apprit par hasard que dans un coin ignoré de la province un homme avait résolu ce difficile problème.

Laissons M. Niepce fils raconter comment s'établirent les premiers rapports entre les deux inventeurs de la photographie :

Dans les premiers jours de janvier 1826, un de nos parents, M. le colonel Niepce, fut appelé au commandement de l'île de Ré, fut obligé, pour affaires relatives à son service, de se rendre à Paris. A son départ pour la capitale, il se chargea d'acheter pour mon père un prisme ménisque de l'invention de MM. Vincent et Charles Chevalier, opticiens. Ce prisme fut promis sous peu de jours. Dans la conversation qui s'établit entre M. le colonel Niepce et M. Chevalier, quelques mots furent prononcés sur la découverte de mon père. Grande fut la surprise de M. Chevalier, auquel le colonel fut contraint d'assurer que la chose existait réellement, et qu'il en était étonné plus certain qu'il avait lui-même vu des épreuves. Le lendemain de cette communication, M. Daguerre se présenta chez M. Chevalier, qui s'empressa de l'instruire de ce qu'il avait appris. M. Daguerre se montra d'abord incrédule; puis, sur les détails positifs de l'opticien, il le pria instamment de lui procurer le nom et la demeure de l'auteur d'une aussi curieuse invention. M. Vincent Chevalier accéda au désir de M. Daguerre, et quelques jours après mon père reçut une lettre signée par le directeur du Diorama (1).

Niepce accueillit assez mal les ouvertures de M. Daguerre, car les provinciaux de la bonne roche nourrissent à l'endroit des Parisiens certaines défiances instinctives : « Bon,

vernis n'est pas exposé à être endommagé par suite du contact immédiat de la gravure, comme dans l'autre procédé, inconvénient qu'il n'est pas aisé d'éviter par un temps chaud, le vernis fut-il même très sec. Mais cet inconvénient se trouve bien compensé par l'avantage qu'ont les épreuves sur argent plaqué de résister à l'action du lavage, tandis qu'il est rare que cette opération ne détériore pas plus ou moins les épreuves sur verre, substance qui offre moins d'adhérence au vernis, à raison de sa nature et de son poli plus parfait. Il s'agissait donc, pour remédier à cette défectuosité, de donner plus de mordant au vernis, et je crois y être parvenu, autant du moins qu'il m'est permis d'en juger d'après des expériences trop récentes et trop peu nombreuses. Ce vernis consiste dans une solution de bitume de Judée dans l'huile animale de Dippel, qu'on laisse évaporer à la température atmosphérique, au degré de consistance requise. Il est plus onctueux, plus tenace et plus coloré que l'autre, et l'on peut, après qu'il a été appliqué, le soumettre tout de suite aux impressions du fluide lumineux qui paraît le sécher plus promptement, parce que la grande volatilité de l'huile animale fait qu'il sèche beaucoup plus vite.

(1) *Historique de la découverte improprement nommée Daguerreotype*, par Isidore Niepce fils, page 59.

disait-il, voilà un de ces Parisiens qui vent me tirer les vers du nez ! » Il se détermina néanmoins à répondre à M. Daguerre, mais il le fit avec toute la prudence d'un homme qui craint de compromettre son secret (1). Le peintre du Diorama désirait ardemment avoir entre les mains un dessin exécuté par les procédés de Niepce. Ce dernier, après avoir longtemps étudié cette demande, se décida enfin à adresser à M. Daguerre une de ses planches photographiques avec la gravure qu'elle avait fournie. Il accompagna cet envoi de la lettre suivante :

« Châlons-sur-Saône, le 4 juin 1827.

« MONSIEUR,

« Vous recevrez presque en même temps que ma lettre une caisse contenant une planche d'étain gravée d'après mes procédés héliographiques, et une épreuve de cette même planche, très-défectueuse et beaucoup trop faible. Vous jugerez par là que j'ai besoin de toute votre indulgence, et que si je me suis décidé à vous adresser cet envoi, c'est uniquement pour répondre au désir que vous avez bien voulu m'exprimer. Je crois, malgré cela, que ce genre d'application n'est point à dédaigner, puisque j'ai pu, quoique étranger à l'art du dessin et de la gravure, obtenir un semblable résultat. Je vous prie, monsieur, de me dire ce que vous en pensez. Ce résultat n'est pas même récent, il date du printemps passé; depuis lors j'ai été détourné de mes recherches par d'autres occupations. Je vais les reprendre aujourd'hui, que la campagne est dans tout l'éclat de sa parure, et me livrer exclusivement à la copie des points de vue d'après

(1) Voici ce que ce Niepce écrivait à M. Lemaître le 2 février 1827 : « Connaissez-vous, Monsieur, un des inventeurs du Diorama, M. Daguerre? Voici pourquoi je vous fais cette question. Ce monsieur ayant été informé, je ne sais comment, de l'objet de mes recherches, m'écrivit l'an passé, dans le courant de janvier, pour me faire savoir que, depuis fort longtemps, il s'occupait du même objet, et pour me demander si j'avais été plus heureux que lui dans les résultats. Cependant, à l'en croire, il en aurait déjà obtenu de très-étonnants; et malgré cela il me priait de lui dire d'abord si je croyais la chose possible. Je ne vous dissimulerai pas, monsieur, qu'une pareille incobérence d'idées est bien de me surprendre, pour ne rien dire de plus. J'en fus d'autant plus discret et réservé dans mes expressions; toutefois je lui écrivis d'une manière assez honnête, assez obligeante, pour provoquer de sa part une nouvelle réponse. Je ne la reçus qu'aujourd'hui, c'est-à-dire après un intervalle de plus d'un an, et il me l'adresse uniquement pour savoir où j'en suis, et pour me prier de lui faire passer une épreuve, bien qu'il doute qu'il soit possible d'être entièrement satisfait des ombres par ce procédé de gravure; ce qui le fait tenter des recherches dans une autre application, tenant plutôt à la perfection qu'à la multiplicité. Je vais le laisser dans la voie de la perfection, et, par une réponse laconique, couper court à des relations dont la multiplicité, comme vous pouvez bien le penser, pourrait me devenir également désagréable et fatigante. Veuillez me mander si vous connaissez personnellement M. Daguerre et quelle opinion vous avez de lui. »

nature. C'est sans doute ce que cet objet peut offrir de plus intéressant ; mais je ne me dissimule point non plus les difficultés qu'il présente au travail de la gravure. L'entreprise est donc bien au-dessus de mes forces ; aussi toute mon ambition se borne-t-elle à pouvoir démontrer par des résultats plus ou moins satisfaisants la possibilité d'une réussite complète, si une main habile et exercée aux procédés de l'aqua-tinta coopérerait par la suite à ce travail. Vous me demanderez probablement, monsieur, pourquoi je grave sur étain au lieu de graver sur cuivre. Je me suis bien servi également de ce dernier métal, mais pour mes premiers essais j'ai dû préférer l'étain, dont je m'étais d'ailleurs procuré quelques planches, destinées à mes expériences dans la chambre noire, la blancheur éclatante de ce métal le rendant bien plus propre à réfléchir l'image des objets représentés.

« Je pense, monsieur, que vous aurez donné suite à vos premiers essais ; vous étiez en trop bon chemin pour en rester là. Nous occupant du même objet, nous devons trouver un égal intérêt dans la réciprocité de nos efforts pour atteindre le but. J'appréhenderai donc avec bien de la satisfaction que la nouvelle expérience que vous avez faite à l'aide de votre chambre noire perfectionnée a eu un succès conforme à votre attente. Dans ce cas, monsieur, et s'il n'y a pas d'indiscrétion de ma part, je serais aussi désireux d'en connaître le résultat que je serais flatté de pouvoir vous offrir celui de mes recherches du même genre. »

En adressant à M. Daguerre un échantillon de ses produits, Niepce manifestait le désir assez naturel de connaître le résultat des travaux de son correspondant sur le même sujet ; mais rien ne lui fut envoyé. Deux mois après, il fut obligé de se rendre en Angleterre, et, à son passage à Paris, il vit M. Daguerre pour la première fois. On s'entretint longtemps de l'intéressante découverte, mais M. Daguerre ne montra rien qui parût se rattacher à des essais photographiques.

Arrivé à Londres, Niepce présenta à quelques-uns des membres de la Société royale divers échantillons de ses produits, et, sur leur invitation, il écrivit à ce sujet un Mémoire qui fut adressé à la Société royale, le 8 décembre 1827. M. Bauer, qui nous a révélé ce fait, affirme que les spécimens apportés par M. Niepce, et exposés en Angleterre en 1827, et dont quelques-uns sont encore entre ses mains, étaient tout aussi parfaits que les produits de M. Daguerre, décrits dans les papiers français de 1839 (1). Cependant, comme l'inventeur se refusa à rendre ses procédés publics, le Mémoire et les échantillons lui furent rendus, et la Société royale ne s'occupa plus de cet objet.

A son retour de Londres, Niepce se pré-

senta de nouveau chez M. Daguerre, mais il n'emporta que le regret de ne rien avoir acquis sur ses travaux. Cependant la correspondance ne fut pas interrompue entre eux. M. Daguerre assurait avoir découvert, de son côté, un procédé pour la fixation des images de la chambre obscure, procédé tout différent de celui de M. Niepce et qui avait mérité sur lui un degré de supériorité. Il parla aussi d'un perfectionnement qu'il avait apporté à la construction de la chambre noire.

Séduit par cette assurance et estimant que ses procédés en étaient parvenus à un point tel qu'il lui serait difficile, en restant livré à ses seules ressources, de les faire beaucoup avancer, Niepce proposa à M. Daguerre de s'associer à lui pour s'occuper en commun des perfectionnements que réclamait son invention. Un traité fut conclu entre eux à Châlons le 4 décembre 1829, et après la signature de l'acte, Niepce communiqua à M. Daguerre tous les faits relatifs à ses procédés photographiques (1). Une fois initié

(1) TRAITÉ D'ASSOCIATION ENTRE NIEPCE ET DAGUERRE

M. Niepce, désirant fixer par un moyen nouveau sans avoir recours à un dessinateur, les vues qu'offre la nature, a fait des recherches à ce sujet : de nombreux essais constatant cette découverte en ont été le résultat. Cette découverte consiste dans la reproduction spontanée des images reçues dans la chambre noire.

M. Daguerre, auquel il a fait part de sa découverte, en ayant apprécié tout l'intérêt, d'autant mieux qu'elle est susceptible d'un grand perfectionnement, offre à M. Niepce de s'adjoindre à lui pour parvenir à ce perfectionnement, et de s'associer pour retirer tous les avantages possibles de ce nouveau genre d'industrie.

Cet exposé fait, les sieurs comparants ont arrêté entre eux de la manière suivante les statuts provisoires et fondamentaux de leur association.

Art. 1^{er}. Il y aura, entre MM. Niepce et Daguerre, une société sous la raison de commerce *Niepce-Daguerre* pour coopérer au perfectionnement de ladite découverte, inventée par M. Niepce, et perfectionnée par M. Daguerre.

Art. 2. La durée de cette société sera de dix années à partir du 14 décembre courant, et elle pourra être dissoute avant ce terme sans le consentement mutuel des parties intéressées. En cas de décès de l'un des deux associés, celui-ci sera remplacé dans ladite société, pendant le reste des dix années qui ne seraient pas expirées, par celui qui le remplace naturellement. Et encore, en cas de décès de l'un des deux associés, ladite découverte ne pourra jamais être publiée que sous les deux noms désignés dans l'article précédent.

Art. 3. Après la signature du présent traité M. Niepce devra confier à M. Daguerre, sous le sceau du secret, qui devra être conservé à peine de tous dépens, dommages-intérêts, le principe sur lequel repose sa découverte, et lui fournir les documents les plus exacts et les plus circonstanciés sur la nature, l'emploi et les différents modes d'application des procédés qui s'y rattachent, afin de mettre par là plus d'ensemble et de célérité dans les recherches et les expériences dirigées vers le but du perfectionnement et de l'utilité de la découverte.

Art. 4. M. Daguerre s'engage, sous les mêmes peines, à garder le plus grand secret, tant sur le principe fondamental de la découverte que sur la nature, l'emploi et les applications des procédés qui lui seront communiqués, et à coopérer autant qu'il

(1) Lettre adressée le 27 février 1839 au rédacteur de la Gazette de littérature de Londres, par M. F. Bauer, membre de la Société royale.

le secret de la découverte de Niepce, M. Daguerre s'appliqua sans relâche à la perfectionner. Il remplaça le bitume de Judée par la résine que l'on obtient en distillant l'essence de lavande, matière qui jouit d'une certaine sensibilité lumineuse. Au lieu de poser la plaque dans une huile essentielle, il exposait à l'action de la vapeur fournie par cette essence à la température ordinaire. La vapeur laissait intactes les parties de l'encre résineuse frappées par la lumière, elle se condensait sur les parties restées dans l'ombre. Ainsi le métal n'était nulle part mis à nu; les clairs étaient représentés par la résine blanchie, les ombres par la résine

noire. Il sera possible aux améliorations jugées nécessaires par l'utile intervention de ses lumières et de ses talents.

Art. 5. M. Niepce met et abandonne à la société, pour le tiers de mis, son invention, représentant la valeur des produits dont elle sera susceptible, M. Daguerre y apporte une nouvelle combinaison dans la chambre noire, ses talents et son industrie, équivalant à l'autre moitié des susdits produits.

Art. 6. Aussitôt après la signature du présent traité, M. Daguerre devra confier à M. Niepce, sous le sceau du secret, qui devra être conservé à peine de dommages et intérêts, le principe de la chambre noire, et lui fournir les documents les plus précis sur la nature dudit perfectionnement.

Art. 7. Les sieurs Niepce et Daguerre fourniront par moitié à la caisse commune les fonds nécessaires autablissement de la société.

Art. 8. Lorsque les associés jugeront convenable d'appliquer ladite découverte au procédé de gravure, c'est-à-dire de constater les avantages qu'il résulterait pour un graveur de l'application de ce procédé qui lui procureraient par là une avance avancée, MM. Niepce et Daguerre s'engagent à ne choisir aucune autre personne que M. Leblanc pour faire ladite application.

Art. 9. Lors du traité définitif, les associés nommeront entre eux le directeur et le caissier de la société, dont le siège sera à Paris. Le directeur dirigera les opérations arrêtées par les associés, et le caissier recevra et payera les bons et mandats délivrés par le directeur dans l'intérêt de la société.

Art. 10. Les fonctions du directeur et du caissier auront de la durée du présent traité; néanmoins ils pourront être réélus. Leurs fonctions seront gratuites, ou si leur sera alloué une retenue sur les profits, selon qu'il sera jugé convenable par les associés lors du traité définitif.

Art. 11. Chaque mois, le caissier rendra ses comptes au directeur en donnant l'état de situation de la société; et à chaque semestre, les associés se partageront les bénéfices ainsi qu'il est dit ci-après.

Art. 12. Les comptes du caissier et l'état de situation seront arrêtés, signés et paraphés chaque semestre par les deux associés.

Art. 13. Les améliorations et perfectionnements apportés à ladite découverte, ainsi que les perfectionnements acquis au profit des deux associés, qui, lorsqu'ils seront parvenus au but qu'ils se proposent, feront un traité définitif entre eux, sur les bases du présent.

Art. 14. Les bénéfices des associés, dans les proportions nets de la société, seront répartis par moitié entre M. Niepce, en sa qualité d'inventeur, et M. Daguerre, pour ses perfectionnements.

Art. 15. Les contestations qui pourraient s'élever entre les associés, à raison de l'exécution du présent, seront jugées définitivement, sans appel ni recours

qu'avait dissoute l'huile essentielle, et qui formait à la surface du métal une couche transparente. L'opposition de teintes entre le mat des particules blanchies et la diaphanéité des autres parties de la plaque produisait seule les effets du dessin. Toutefois cette modification du procédé de Niepce ne diminua que faiblement la durée de l'exposition dans la chambre noire: sept à huit heures étaient encore nécessaires pour obtenir une vue. Cette méthode avait d'ailleurs un inconvénient fort grave: au bout d'un certain temps, l'image s'effaçait en partie (6).

Heureusement, le hasard amena les inventeurs sur la voie véritable. On a vu qu'avant son association avec M. Daguerre,

en cassation, par des arbitres nommés par chacune des parties à l'amiable, conformément à l'article 51 du Code de commerce.

Art. 16. En cas de dissolution de cette société, la liquidation s'en fera par le caissier, à l'amiable, ou par les associés ensemble, ou enfin par une personne tierce qu'ils nommeront à l'amiable, ou qui sera nommée par le tribunal compétent, à la diligence du plus actif des associés.

Le tout a été ainsi réglé provisoirement entre les parties, qui, pour l'exécution du présent, font éléction de domicile en leurs demeures respectives, ci-devant désignées.

Fait double et signé à Châlons-sur-Saône, le 14 décembre 1839.

J. NIEPCE. LOUIS-MANDÉ DAGUERRE.

MODIFICATIONS APPORTÉES AU PROCÉDÉ DE NIEPCE PAR M. DAGUERRE.

Avant la découverte du daguerrétype. — La substance que l'on doit employer de préférence est le résidu que l'on obtient par l'évaporation de l'huile essentielle de lavande, appliqué en couches très-minces, par le moyen de la dissolution dans l'alcool. Bien que toutes les substances résineuses ou bitumineuses, sans en excepter une seule, soient douées à la même propriété, c'est-à-dire celle d'être sensibles à la lumière, on doit donner la préférence à celles qui sont les plus onctueuses, parce qu'elles donnent plus de fixité à l'épreuve; plusieurs huiles essentielles perdent ce caractère lorsqu'elles sont exposées à une forte chaleur. Ce n'est cependant pas à cause de sa prompte décomposition à la lumière que l'on doit préférer le résidu de l'huile de lavande; il est des résines, le galipot, par exemple, qui, dissoutes dans l'alcool et étendues sur un verre ou sur une plaque de métal, laissent, par l'évaporation de l'alcool, une couche très-blanche et infiniment plus sensible à la radiation qui opère cette décomposition. Mais cette plus grande sensibilité à la lumière, causée par une évaporation moins prolongée, rend les images ainsi obtenues plus faciles à se détériorer; elles se gercent et finissent par disparaître entièrement quand on les expose plusieurs mois au soleil. Le résidu de l'huile essentielle de lavande présente plus de fixité, sans être cependant inaltérable par l'action directe du soleil. Pour obtenir ce résidu, on fait évaporer l'essence dans une capsule à l'aide de la chaleur, jusqu'à ce que le résidu acquière une telle consistance, qu'après son refroidissement il sonne en le frappant avec la pointe d'un couteau, et qu'il se brise en éclats lorsqu'on cherche à le détacher de la capsule. On fait ensuite dissoudre une très-petite quantité de cette matière dans l'alcool ou dans de l'éther acétique; il faut que la solution soit très-claire et d'une couleur citron. Plus la solution est claire, plus la couche qu'on obtient est mince; il ne faut pas cependant qu'elle soit trop claire, car alors elle ne pourrait pas mater ni faire une couleur blanche ce qui est indispen-

Niepce avait essayé de donner plus de vigueur à ses dessins en renforçant les noirs à l'aide des émanations sulfureuses ou des vapeurs de l'iode. Or, il arriva un jour qu'une cuiller laissée par mégarde sur une plaque d'argent iodée y marqua son empreinte sous l'influence de la lumière ambiante. Cet enseignement ne fut pas perdu. Aux substances résineuses on substitua l'iode, qui donne aux plaques d'argent une sensibilité lumineuse exquise. Ce fut le premier pas vers l'entière solution d'un problème qui avait déjà coûté vingt ans de recherches assidues. Mais il n'était pas réservé à l'inventeur de voir s'accomplir le triomphe définitif dans lequel il avait placé toutes les espérances de

sable pour obtenir de l'effet dans les épreuves. L'emploi de l'alcool ou de l'éther n'a d'autre but que de faciliter l'application du résidu sous une forme qui est excessivement divisée; puisque, lorsqu'on opère, l'alcool est entièrement vaporisé. Pour obtenir plus de vigueur, il faut que le métal soit bruni; les épreuves sur verre ont plus de charme et surtout beaucoup plus de finesse.

Lorsqu'on veut opérer, il faut que le métal ou le verre soit parfaitement nettoyé; on peut pour cela se servir d'alcool ou de tripoli très-fin, mais il faut toujours terminer cette opération en frottant à sec, afin qu'il ne reste aucune trace de liquide; on se sert de coton avec l'alcool et le tripoli, qui doit être excessivement fin pour qu'il ne raye pas le métal ou le verre. Pour appliquer la couche, on tient la plaque de métal ou le verre d'une main, et de l'autre on verse dessus la solution (qui doit être contenue dans un petit flacon à large ouverture), de manière que cette solution couvre rapidement, en coulant, toute la surface de la plaque. D'abord il faut tenir la plaque un peu inclinée; mais aussitôt qu'on a versé la solution et qu'elle a cessé de couler, on la dresse perpendiculairement. On passe tout de suite le doigt derrière la plaque, ainsi qu'au bas, pour entraîner une partie du liquide qui, tendant toujours à remonter, doublerait l'épaisseur de la couche. Il faut chaque fois s'essuyer le doigt et le passer très-rapidement dans toute la longueur de la plaque, par-dessous et du côté opposé à la couche. Lorsque le liquide ne coule plus, on place, pour la laisser sécher, la plaque à l'ombre, car autrement la lumière détruirait la sensibilité de la substance.

Dans cet état, la couche est blanche et extrêmement mince; c'est en partie à cette dernière condition qu'est dû le plus ou le moins de promptitude. Cette préparation doit être faite à un faible jour, ou, ce qui est préférable, à la lumière d'une bougie qui n'a pas d'action sur cette substance. Lorsque la couche est bien sèche, la plaque peut être mise dans la chambre noire. On la laisse dans cet état le temps nécessaire à la production de l'image, temps qui ne peut être limité, parce qu'il dépend du plus ou moins d'intensité de la lumière répandue sur les objets dont on veut fixer l'image. Cependant il ne faut pas moins de sept à huit heures pour une vue, et à peu près trois heures pour les objets très-éclairés par le soleil et d'ailleurs très-clairs de leur nature. Cependant ces données ne sont qu'approximatives, car les saisons et les différentes heures de la journée y apportent de grandes modifications.

Quand on opère sur verre, il est nécessaire, pour augmenter la lumière, de le poser sur une feuille de papier; mais pour que ce reflet ne soit pas confus, il faut que le côté de la couche soit posé directement sur le papier et qu'elle le touche parfaitement sur toute sa surface. Pour cela, il faut tendre le papier sur une planche très-plane, en supposant que le verre le soit aussi; on aura soin de choisir le verre

sa vie : Niepce, alors âgé de soixante-trois ans, mourut à Châlons, le 5 juillet 1833. Il mourut pauvre et ignoré. L'auteur de la plus intéressante découverte de notre siècle s'éteignit sans gloire, oublié de ses concitoyens, avec la pensée désolante d'avoir perdu vingt années de sa laborieuse carrière, dissipé son patrimoine et compromis l'avenir de sa famille à la poursuite d'une chimère.

Resté seul, M. Daguerre continua ses recherches avec ardeur. Cinq ans après la mort de Niepce, il avait imaginé dans tout son ensemble la méthode admirable qui immortalisera son nom.

La découverte de Niepce et de Daguerre

le plus blanc possible. Quand l'épreuve a été laissée le temps nécessaire dans la chambre noire, il faut la retirer en ayant toujours soin de la garantir de la lumière.

Comme il arrive très-souvent qu'au sortir de la chambre noire on n'aperçoit aucune trace de l'image, il s'agit de la faire paraître. Pour cela, il faut prendre un bassin de cuivre étamé ou de fer-blanc, plus grand que la plaque, et garni tout autour d'un rebord d'environ 50 millimètres de hauteur. On remplit le bassin d'huile de pétrole, jusqu'à peu près un quart de sa hauteur; on fixe la plaque sur une planchette de bois qui couvre parfaitement le bassin. L'huile de pétrole, en s'évaporant, pénètre entièrement la substance dans les endroits sur lesquels l'action de la lumière n'a pas eu lieu, il lui donne une transparence telle qu'il semble ne rien y avoir dans ces endroits; ceux, au contraire, sur lesquels la lumière a vivement agi ne sont point attaqués par la vapeur de l'huile de pétrole. C'est ainsi qu'est effectuée la dégradation des teintes, par le plus ou moins d'action de la vapeur de l'huile de pétrole sur la substance.

Il faut de temps en temps regarder l'épreuve, et la retirer aussitôt qu'on a obtenu les plus grands vigueurs; car en poussant trop loin l'évaporation, les plus grands clairs en seraient attaqués et finiraient par disparaître. L'épreuve est alors terminée. Il faut la mettre sous verre pour éviter que la poussière s'y attache, et, pour l'enlever, il ne faut pas employer d'autre moyen que de la chasser en soufflant. En mettant les épreuves sous verre, on préserve aussi la feuille d'argent plaqué des vapeurs qui pourraient l'altérer.

Résumé. — Comme il a été dit plus haut, tous les bitumes, toutes les résines et tous les résidus d'huiles essentielles sont décomposables par la lumière d'une manière très-sensible; il suffit pour cela de les mettre en couches très-minces, et de trouver un dissolvant qui leur convienne. On peut employer comme dissolvants l'huile de pétrole, toutes les huiles essentielles, l'alcool, les éthers et le calorique.

M. Niepce plongeait la plaque, couverte d'un vernis de bitume dans un dissolvant liquide; mais un semblable moyen est rarement en rapport avec le peu d'intensité de lumière qu'ont les épreuves obtenues dans la chambre noire. Il arrive toujours que le dissolvant est trop fort ou trop faible. Dans le premier cas, il enlève entièrement le vernis, et dans le second, il ne rend pas l'image assez apparente. L'effet du dissolvant dans lequel on plonge l'épreuve est d'enlever le vernis dans les endroits où la lumière n'a pas frappé, ou bien, selon la nature du dissolvant, on obtient l'effet contraire, c'est-à-dire que les parties frappées par la lumière sont enlevées, tandis que les autres restent intactes. C'est là ce qui arrive lorsqu'on emploie, comme dissolvant, de l'alcool, au lieu d'huile de pétrole ou essentielle.

Les dissolvants par l'évaporation ou par l'effe

fut connue pour la première fois par l'annonce publique qu'en fit M. Arago dans la séance de l'Académie des sciences, du 7 janvier 1839. Chacun se souvient de l'impression extraordinaire qu'elle produisit en France et bientôt dans toute l'Europe. Le nom de Daguerre acquit en quelques jours une célébrité immense. Toutes les voix de la presse célébrèrent à l'envi ce nom presque inconnu la veille; mais, on le sait, du modeste et infortuné Niepce, pas un mot; dans ce concert d'acclamations enthousiastes, il n'y eut pas un cri de reconnaissance pour le pauvre inventeur mort à la tâche. Dans sa communication académique, M. Arago s'était borné à faire connaître le principe de la découverte et à présenter les produits de cet art nouveau. Il avait dû se taire sur les procédés employés par l'habile artiste. Cependant une telle découverte ne pouvait rester secrète. Concentrée entre les mains d'un seul, elle serait restée longtemps stationnaire; devenue publique, elle devait, au contraire, grandir et s'améliorer par le concours de tous. Il était donc nécessaire qu'elle devint une propriété publique.

Dans la séance du 15 juin 1839, le gouvernement présenta à la Chambre des députés un projet de loi portant la demande d'une récompense nationale accordée aux inventeurs de la photographie, qui consentaient à rendre leurs procédés publics. A la suite des rapports remarquables de M. Arago à la Chambre des députés, et de M. Gay-Lussac à la Chambre des pairs, la convention provisoire conclue entre le ministre de l'intérieur et MM. Daguerre et Niepce fils fut convertie en loi. On accorda une pension viagère de 6,000 francs à M. Daguerre, et une pension de 4,000 francs à M. Niepce fils. Le chiffre un peu mesquin de cette rémunération s'efface évidemment devant la pensée qui l'a dictée. Nul, dans le gouvernement ni dans les chambres, n'a prétendu payer la découverte à sa juste valeur. Le titre de *récompense nationale* témoigne suffisamment que c'était là surtout un hommage solennel de la reconnaissance du pays au désintéressement et au génie des inventeurs.

M. Arago put alors donner connaissance du procédé de M. Daguerre; il le communiqua à l'Académie des sciences, le 19 août 1839. Ceux qui eurent le bonheur d'assister à cette séance en conserveront longtemps le souvenir. Il serait difficile en effet de trouver, dans l'histoire des compagnies savantes,

de calorique sont bien préférables; on peut toujours en arrêter les effets à volonté. Mais il est indispensable que la couche ne fasse pas l'effet d'un vernis; il faut qu'elle soit mate et aussi blanche que possible. La vapeur du dissolvant ne fait que pénétrer la couche et en détruire le mat, selon la plus ou moins d'intensité de la lumière. Cette manière de procéder donne une dégradation de teintes qu'il est tout à fait impossible d'obtenir en trempant l'éprouve dans un dissolvant.

Un grand nombre d'expériences faites par l'auteur lui ont prouvé que la lumière ne peut pas frapper sur un corps sans laisser des traces de décomposition à sa surface; mais elles lui ont aussi démontré que

une plus belle, une plus solennelle journée. L'Académie des beaux-arts s'était réunie à l'Académie des sciences. Sur les bancs réservés au public, se pressait tout ce que Paris renferme d'hommes éminents dans les sciences, dans les lettres, dans les beaux-arts. Tous les yeux cherchaient l'heureux artiste qui avait conquis si vite une renommée européenne; on espérait l'entendre prononcer lui-même la révélation si désirée. Lui cependant s'était modestement dérobé à ce triomphe si légitime; il avait déferé cet insigne honneur à M. Arago, qui avait pris l'invention nouvelle sous son savant et bienveillant patronage. Si, au dedans, les rangs étaient pressés, au dehors l'affluence était énorme; le vestibule regorgeait de curieux; gens malavisés qui n'étaient venus que deux heures avant l'ouverture de la séance. Enfin, tout d'un coup la porte s'ouvre, et l'un des assistants arrive tout empressé communiquer au dehors le secret si impatiemment attendu. *Le procédé consiste, dit-il, dans l'emploi du bitume de Judée et de l'essence de lavande!* Je vous laisse à penser l'embarras, la surprise et les mille questions. Le bitume de Judée! l'essence de lavande! Mais que peuvent avoir de commun et le bitume de Judée et l'essence de lavande, avec toutes ces charmantes images que nos yeux ne se lassent pas de contempler? Attendez cependant, voici un autre officieux et mieux renseigné cette fois: *Il est bien question de bitume de Judée! Il est bien question d'essence de lavande! C'est de l'iode et puis du mercure, et puis de l'hyposulfite de soude!* Comprenne qui pourra. Cependant le mystère finit par s'éclaircir et la foule se retire peu à peu, encore tout agitée de ces émotions délicieuses, heureuse d'applaudir à des créations nouvelles du génie de la France, fière d'accorder à l'Europe un si magnifique présent.

Quelques heures après, les boutiques des opticiens étaient assiégées; il n'y avait pas assez de lentilles, pas assez de chambres obscures pour satisfaire le zèle de tant d'amateurs empressés. On suivait d'un œil de regret le soleil déclinant à l'horizon, emportant avec lui la matière première de l'expérience. Mais dès le lendemain, on put voir à leur fenêtre, aux premières heures du jour, un grand nombre d'expérimentateurs s'efforçant, avec toute espèce de précautions craintives, d'amener sur une plaque préparée l'image de la lucarne voisine, ou la pers-

ces mêmes corps ont la propriété de se recomposer en grande partie à l'ombre, à moins que la lumière n'ait déterminé une décomposition complète. On peut s'en convaincre en disposant, par le procédé décrit ci-dessus, deux plaques semblables préparées de la même manière, et en les exposant à la lumière avec des effets d'ombre. Quand on juge que la lumière a produit son action, on retire les deux plaques, et l'une fait subir immédiatement à l'une l'effet du dissolvant; et l'on conserve l'autre enfermée dans une boîte pendant plusieurs jours, après lesquels on l'expose, comme la première, à l'effet du dissolvant. On verra alors que le résultat obtenu sur la seconde plaque ne ressemble pas à celui qu'a donné la première.

pective d'une population de cheminées. Quelles joies innocentes, quelles ravissantes angoisses, mais quels désappointements cruels! Lorsqu'après un quart d'heure de mortelle attente, on retirait la plaque de la chambre obscure, on trouvait un ciel couleur d'encre et des murailles en deuil. Cependant, dans ces tableaux informes, il y avait toujours quelque trait furtif d'une délicatesse achevée; la masse était noire et confuse, mais on pouvait y saisir quelque détail admirablement venu, qui arrachait un cri de surprise et presque des larmes de plaisir. C'était la balustrade d'une fenêtre qui était superbe; c'était le grillage voisin qui avait imprimé sur le fidèle écran son image de dentelle. Sur cette plaque où tout paraît confus, vous n'apercevez rien, mais regardez mieux, prenez une loupe : là, dans ce petit coin du tableau, il y a une mince ligne; c'est la tige éloignée de ce paratonnerre que vos yeux aperçoivent à peine; mais le merveilleux instrument l'a vu, et il vous l'a rapporté.

Au bout de quelques jours, sur les places de Paris, on voyait des daguerréotypes braqués contre les monuments. Tous les physiciens, tous les chimistes, tous les savants de la capitale mettaient en pratique, avec un succès complet, les indications de l'inventeur.

Description des opérations de la photographie sur plaque métallique d'après le procédé de Daguerre. — Perfectionnements successifs apportés aux opérations du daguerréotype. — Les images daguerriennes se forment, comme tout le monde le sait, à la surface d'une lame de plaqué ou cuivre recouvert d'argent. On expose pendant quelques minutes une lame de plaqué aux vapeurs spontanément dégagées par l'iode à la température ordinaire; elle se recouvre d'une légère couche d'iodure d'argent, et le mince voile, ainsi formé, présente une surface éminemment sensible à l'impression des rayons lumineux. La plaque iodée est placée alors au foyer de la chambre noire, et l'on fait arriver à sa surface l'image formée par la lentille de l'instrument. La lumière a la propriété de décomposer l'iodure d'argent; par conséquent, les parties vivement éclairées de l'image décomposent, en ces points, l'iodure d'argent; les parties obscures restent, au contraire, sans action; enfin les espaces correspondant aux demi-teintes sont influencés selon que ces demi-teintes se rapprochent davantage des ombres ou des clairs. Quand on la retire de la chambre obscure, la plaque ne présente encore aucune empreinte visible; elle conserve uniformément sa teinte jaune d'or. Pour faire apparaître l'image, une autre opération est nécessaire; la plaque doit être soumise à l'action des vapeurs du mercure. On la dispose donc dans une petite boîte, et l'on chauffe légèrement du mercure liquide disposé dans un réservoir à la partie inférieure de la boîte. Les vapeurs de mercure se dégagent bientôt et viennent se condenser sur

le métal; mais le mercure ne se dépose pas uniformément sur toute la surface métallique, et c'est précisément cette condensation inégale qui donne naissance au dessin photographique. En effet, les gouttelettes de mercure viennent se condenser uniquement sur les parties que la lumière a frappées, c'est-à-dire sur les portions de l'iodure d'argent que les rayons lumineux ont chimiquement décomposées; les parties restées dans l'ombre ne se recouvrent pas de mercure. Le même effet se produit pour les demi-teintes. Il résulte de là que les parties éclairées sont accusées sur la plaque par un vernis brillant de mercure, et les ombres par la surface même de l'argent non impressionnée. — Pour les personnes qui assistent pour la première fois à cette curieuse partie des opérations photographiques, c'est là un spectacle étrange et véritablement merveilleux. Sur cette plaque, qui ne présente aucun trait, aucun dessin, aucun aspect visible, on voit tout d'un coup se dégager une image d'une perfection sans pareille, comme si quelque divin artiste la traçait de son invisible pinceau. Cependant tout n'est pas fini. La plaque est encore imprégnée d'iodure d'argent, et si on l'abandonnait à elle-même en cet état, l'iodure continuant à noircir sous l'influence de la lumière ambiante, tout le dessin serait détruit. Il faut donc débarrasser la plaque de cet iodure. On y parvient en la plongeant dans une dissolution d'un sel, l'hyposulfite de soude, qui a la propriété de dissoudre l'iodure d'argent. Après ce lavage, l'épreuve peut être exposée sans aucun risque à l'action de la lumière la plus intense; tout à l'heure on ne pouvait la manier que dans l'obscurité, ou tout au plus à la faible lueur d'une bougie; on peut maintenant la manier en plein soleil. On voit en définitive que dans les épreuves daguerriennes, l'image est formée par un mince voile de mercure déposé sur une surface d'argent; les reflets brillants du mercure représentent les clairs, les ombres sont produites par le bruni de l'argent; l'opposition, la réflexion inégale de la teinte de ces deux métaux suffisent pour produire les effets du dessin.

Tel est l'ensemble des opérations dans le procédé primitif imaginé par Daguerre, et nous devons dire que ce procédé, tel qu'il a été décrit par l'inventeur, est d'une exécution si simple, que l'on est assuré de réussir, dans tous les cas, en suivant à la lettre les instructions qu'il a données. Les perfectionnements apportés plus tard à la méthode primitive ont eu pour résultat d'abrégé le temps des opérations; mais les manœuvres sont devenues par cela même plus difficiles, et le succès moins certain. Lorsque la durée de l'opération est une circonstance secondaire, quand il s'agit, par exemple, de reproduire une vue extérieure ou un monument, le plus court est de recourir aux instructions publiées par M. Daguerre en 1839; on peut les considérer

comme un véritable modèle de précision et de clarté.

Une fois tombée dans le domaine public, la photographie a fait des progrès immenses. En résumé rapide suffira pour faire comprendre l'importance de ces perfectionnements successifs. Les épreuves obtenues d'après les procédés de M. Daguerre, bien que remarquables à divers titres, avaient cependant un assez grand nombre de défauts qui en diminuaient beaucoup la valeur artistique. Elles offraient un miroitage des plus désagréables, le trait n'était visible que sous une certaine incidence de la plaque, et, dans certains cas, ce défaut allait si loin que l'épreuve ressemblait plutôt à un moiré métallique qu'à un dessin. Le champ de la vue était extrêmement limité. Les objets éloignés ne pouvaient être reproduits; la vie manquait dans ces tableaux. Les masses de verdure n'étaient accusées qu'en silhouette, et le ton général des dessins était criard. Enfin il était à craindre que, par suite de la volatilisation spontanée du mercure, l'image se brût, sinon par disparaître entièrement, au moins par perdre de sa netteté et de sa valeur. La plupart de ces défauts étaient la conséquence du temps considérable exigé pour l'impression lumineuse : en effet, un quart d'heure d'exposition à une lumière vive était indispensable pour obtenir l'épreuve. Aussi les premiers efforts pour le perfectionnement de cet art nouveau eurent-ils pour but de diminuer la durée de l'exposition de la plaque dans la chambre obscure. Ce premier résultat fut en partie obtenu par des modifications très-heureuses apportées à l'objectif de la chambre noire. M. Daguerre avait fixé avec beaucoup de soin les dimensions de l'objectif; mais on connut bientôt que les règles qu'il avait posées à cet égard, excellentes pour la reproduction des vues et des objets éloignés, ne pouvaient s'appliquer aux objets plus petits et plus rapprochés. On imagina donc de raccourcir le foyer de la lentille; par ce moyen, on put condenser à la surface de la plaque une quantité de lumière beaucoup plus grande, et, la plaque étant plus vivement éclairée, on put diminuer d'une manière notable la durée de l'exposition dans la chambre noire. Bientôt un opticien français, M. Ch. Chevalier, imagina une modification particulière de l'objectif, qui doubla, pour ainsi dire, la puissance de l'instrument. L'emploi d'un double objectif achromatique permit à la fois de raccourcir les foyers pour concentrer sur la plaque une plus grande quantité de lumière, d'agrandir le champ de la vue, et de faire varier à volonté les distances locales. La disposition et la combinaison de ces deux lentilles sont tellement ingénieuses que, sans employer de diaphragme, on conserve à la lumière toute sa netteté et toute son intensité. Le système du double objectif permit de réduire beaucoup la durée de l'exposition lumineuse; on put opérer en deux ou trois minutes. Toutefois ce problème capital d'abrè-

ger la durée de l'exposition lumineuse, ne fut résolu qu'en 1841, d'une manière bien complète, grâce à une découverte d'une incalculable valeur. M. Claudet, artiste français qui a acheté de M. Daguerre le droit et le privilège exclusif d'exploiter, en Angleterre, ses procédés photographiques, découvrit en 1841 les propriétés des substances accélératrices. On donne, en photographie, le nom de substances accélératrices à certains composés qui, appliqués sur la plaque préalablement iodée, en exaltent à un degré extraordinaire la sensibilité lumineuse. Par elles-mêmes ces substances ne sont pas photogéniques, c'est-à-dire qu'employées isolément, elles ne formeraient point une combinaison capable de s'influencer chimiquement au contact de la lumière; mais si on les applique sur une plaque déjà iodée, elles communiquent à l'iode la propriété de s'impressionner en quelques secondes. Les composés capables de stimuler ainsi l'iodure d'argent sont extrêmement nombreux. Le premier, dont la découverte est due à M. Claudet, est le chlorure d'iode; mais il le cède de beaucoup en sensibilité aux composés découverts postérieurement. Le brome en vapeur, le bromure d'iode, la chaux bromée, le chlorure de soufre, le bromoforme, l'acide chloreux, la liqueur hongroise, la liqueur de Reiser, le liquide de Thierry, sont les substances accélératrices les plus actives. Avec l'acide chloreux, on a pu obtenir des épreuves irréprochables dans une demi-seconde, et même dans un quart de seconde.

La découverte des substances accélératrices permit de reproduire avec le daguerréotype l'image des objets animés. On put dès lors satisfaire au vœu général formé depuis l'origine de l'art photographique, c'est-à-dire obtenir des portraits. Déjà, avant cette époque, on avait essayé de faire des portraits au daguerréotype; mais le temps considérable qu'exigeait l'impression lumineuse avait empêché toute réussite. On opérait alors avec l'objectif à long foyer, qui ne transmet dans la chambre obscure qu'une lumière d'une faible intensité; il fallait donc placer le modèle en plein soleil et prolonger l'exposition pendant un quart d'heure. Comme il est impossible de supporter si longtemps, les yeux ouverts, l'éclat des rayons solaires, il avait fallu se résoudre à faire poser les yeux fermés. Quelques amateurs intrépides osèrent se dévouer, mais le résultat ne fut guère à la hauteur de leur courage. Qui ne se rappelle avoir vu à l'étalage de Suisse cette triste procession de *Bélisaires* sous l'étiquette usurpée de portraits photographiques? Par l'emploi des objectifs à court foyer on put réduire l'exposition à quatre ou cinq minutes; alors le patient put ouvrir les yeux; néanmoins il fallait encore poser en plein soleil; or ce soleil, qui tombait d'aplomb sur le visage, contractait horriblement les traits, et la plaque conservait la trop fidèle empreinte des souffrances et de l'anxiété du modèle. On s'asseyait, avec cet air aimable que prend toute personne ayant la conscience

de poser pour son portrait, et l'on vous offrait l'image d'un martyr ou d'un supplicié. Pendant six mois, avec la prétention d'obtenir des portraits photographiques, on n'a guère fait que multiplier les copies d'un même type : la tête du *Laocoon*. Rien qu'à voir ces traits crispés, ces faces contractées, ces spécimens cadavéreux, on eût pris le daguerréotype en horreur. C'est là qu'ont trouvé leur source la plupart des préventions défavorables que les productions daguerriennes ont eu si longtemps à combattre. Les artistes passaient en ricanant devant ces déplorables ébauches. Cependant toutes les préventions durent disparaître, tous les préjugés durent tomber en présence des résultats qu'amènèrent la découverte et l'emploi des substances accélératrices. Dès ce moment, la physionomie put être saisie en quelques secondes et reproduite avec cette continuelle mobilité d'impressions qui forme le signe et comme le cachet de la vie. C'est à partir de cette époque que l'on vit paraître, de jour en jour perfectionnés, ces admirables portraits où l'harmonie de l'ensemble est encore relevée par le fini des détails. C'est alors que put être vraiment réalisé le rêve du conteur allemand : *Qu'un amant, voulant laisser à sa maîtresse un souvenir durable, se mire dans une glace et la lui donne ensuite, parce que son image s'y est fixée.*

Après la découverte des substances accélératrices, le perfectionnement le plus important qu'ait reçu la photographie consiste dans la *fixation des épreuves*. Les images daguerriennes obtenues à l'origine étaient déparées par un miroitement métallique des plus désagréables. En outre, le dessin ne présentait que peu de fermeté, puisque le ton résultait seulement du contraste formé par l'opposition de teintes du mercure et de l'argent. Enfin (et c'était là un des plus graves inconvénients), l'image était extrêmement fugitive, elle ne pouvait supporter le frottement ; le pinceau le plus délicat, promené à sa surface, effaçait entièrement le dessin. M. Fizeau fit disparaître tous ces inconvénients à la fois, en recouvrant l'épreuve photographique d'une légère couche d'or. Il suffit, pour obtenir ce résultat, de verser à la surface de l'épreuve une dissolution de chlorure d'or mêlée à de l'hypo-sulfite de soude, et de chauffer légèrement ; la plaque se recouvre aussitôt d'un mince vernis d'or métallique. Cette opération, si simple en elle-même, est cependant le complément le plus utile de la découverte de Daguerre. Elle a permis, en effet, de relever à un degré remarquable le ton des dessins photographiques, de bannir presque entièrement le miroitement et de communiquer à l'épreuve une grande solidité, c'est-à-dire une résistance complète au frottement et à toutes les actions extérieures.

Comment la dorure d'un dessin photographique peut-elle communiquer à celui-ci la vigueur de ton qui lui manquait et faire disparaître le miroitement ? C'est ce qu'il est

facile de comprendre. L'or vient recouvrir à la fois l'argent et le mercure de la plaque : l'argent, qui forme les noirs du tableau, se trouve bruni par la mince couche d'or qui se dépose à sa surface ; ainsi les noirs sont rendus plus sensibles, et le miroitement de l'argent n'existe plus ; au contraire, le mercure, qui forme les blancs, acquiert, par son amalgame avec l'or, un éclat beaucoup plus vif, ce qui produit un accroissement remarquable dans les clairs. Le ton général du tableau est d'ailleurs singulièrement relevé par l'opposition plus vive que prennent les couleurs des deux métaux superposés. Tous ces avantages ressortent d'une manière surprenante, si l'on compare deux épreuves dont l'une est fixée au chlorure d'or et l'autre non fixée. La dernière, d'un ton gris bleuâtre, paraît exécutée sous un ciel brumeux et par une faible lumière ; l'autre, par la richesse de ses teintes, semble sortir de la chaude atmosphère et du beau ciel des contrées méridionales. Quant à la résistance qu'une épreuve ainsi traitée oppose au frottement et aux actions extérieures, elle s'explique sans peine, si l'on remarque que le mercure, qui tout à l'heure formait le dessin à l'état de globules infiniment petits et d'une faible adhérence, est maintenant recouvert d'une lame d'or uniforme, qui, malgré son extraordinaire ténuité, adhère à la plaque en vertu d'une véritable action chimique. Les épreuves, ainsi fixées, offrent assez de résistance au frottement pour pouvoir être conservées et transportées dans un portefeuille : elles présentent donc plus de solidité qu'un dessin au crayon.

Les perfectionnements successifs apportés au procédé originel de Daguerre ont changé, comme on le voit, d'une manière très-notable, l'ensemble des opérations photographiques. Il ne sera donc pas inutile de préciser la méthode actuellement suivie. Voici, en quelques mots, la série consécutive des opérations qui s'exécutent aujourd'hui pour obtenir l'épreuve daguerrienne : Exposition de la lame métallique aux vapeurs spontanément dégagées par l'iode à la température ordinaire, pour provoquer à la surface de la plaque la formation d'une légère couche d'iode d'argent ; — exposition aux vapeurs fournies par la chaux bromée, le brome ou toute autre substance accélératrice ; — exposition à l'action de la lumière dans la chambre obscure, pour obtenir la formation de l'image ; exposition aux vapeurs mercurielles, pour faire apparaître le dessin, — lavage de l'épreuve dans une dissolution d'hypo-sulfite de soude, pour enlever l'iode d'argent non attaqué ; — enfin, fixage de l'épreuve par le chlorure d'or.

La méthode actuelle, en permettant d'opérer cent fois plus vite que par le procédé primitif, a introduit dans la photographie un perfectionnement immense, mais il faut reconnaître aussi qu'elle a rendu les opérations beaucoup plus compliquées. L'exposition à la lumière étant abrégée de trente ou quar-

rante fois le temps ordinaire, les erreurs sur la durée de cette exposition, sur le temps nécessaire pour l'application de l'iode et des substances accélératrices, sont devenues plus faciles et plus désastreuses. L'artiste le plus exercé n'est donc jamais assuré d'avance de réussir dans l'opération qu'il entreprend, et ces obstacles continuels seraient susceptibles de décourager le plus fervent artiste, si la photographie n'était par elle-même un art des plus attrayants. Ce sont précisément ces difficultés, cette incertitude sur le succès définitif, qui prêtent aux opérations photographiques un charme toujours nouveau et toujours renaissant. Si le cliché n'était qu'une machine aveugle dont le résultat pût être toujours calculé avec certitude ; si le maniement de l'appareil ne laissait aucune part aux soins habiles et aux prévisions de l'intelligence, auprès des amateurs et des artistes, il perdrait son intérêt le plus vif.

Pour terminer cette revue des modifications apportées dans ces derniers temps aux procédés photographiques, nous devons signaler quelques emprunts curieux que l'on a faits à diverses sciences pour perfectionner les épreuves daguerriennes ou pour leur prêter certaines qualités spéciales. Ici se rangent en première ligne les applications de la galvanoplastie. La galvanoplastie, dont les procédés ont été décrits dans cet ouvrage, est un art tout récent et qui n'est aujourd'hui ni assez apprécié, ni assez connu. Il consiste à produire, par l'action de l'électricité, un dépôt métallique à la surface des différents corps, et surtout à la surface d'autres métaux. En décomposant certains sels par la pile voltaïque, on peut, comme nous le verrons, appliquer avec économie le cuivre sur l'argent, l'or sur l'acier, l'argent sur l'étain, le platine sur le fer, sur le bronze, etc. Si donc, mettant à profit ces procédés, l'on soumet à l'action d'un faible courant électrique une dissolution de sulfate de cuivre en plaçant dans la liqueur une image daguerrienne, le cuivre provenant de la décomposition du sel se dépose peu à peu sur toute la plaque, et, se moulant sur les faibles inégalités de sa surface, il donne naissance, au bout de vingt-quatre heures, à une planche de cuivre sur laquelle le dessin photographique se trouve reproduit avec une entière fidélité. *Je ne saurais rendre*, dit M. Ch. Chevalier, *la surprise que j'éprouvai, la première fois que je réussis à reproduire une épreuve photographique au moyen du galvanisme. L'idée de cette expérience me vint en cherchant un objet propre à être placé dans l'appareil galvanoplastique ; ne trouvant ni médaille, ni empreinte, j'imaginai de souder une petite épreuve daguerrienne au conducteur de l'appareil ; je croyais vraiment sacrifier l'épreuve et n'obtenir tout au plus qu'une copie de cuivre bien plane. Le lendemain, en présence de MM. Richoux et de Kramer, je attachai les deux plaques, et nous trouvâmes sur le cuivre une contre-épreuve parfaite de*

l'original (1). Ce qu'il y a de plus étonnant, c'est que la plaque daguerrienne qui a servi de type à ce merveilleux moulage n'est aucunement altérée, et qu'elle peut être reproduite ainsi un grand nombre de fois sans se détruire ou sans se détériorer sensiblement. Il faut ajouter cependant que cette application de la galvanoplastie est plus curieuse qu'utile, car on se décide difficilement à soumettre une belle épreuve à une pareille opération.

Les procédés galvanoplastiques appliqués aux images daguerriennes ont fourni d'autres résultats pleins d'intérêt. Afin de communiquer aux épreuves des tons particuliers ou des effets plus vigoureux, on les a revêtues, par l'action de la pile, d'une mince couche d'un autre métal richement coloré. Si l'on place dans une dissolution d'or une planche photographique, en plongeant dans la liqueur les pôles d'une pile voltaïque extrêmement faible, on la recouvre en quelques instants d'un mince vernis d'or. Cette pellicule métallique donne à l'épreuve des tons qui sont souvent du plus heureux effet ; ils varient depuis la teinte verdâtre jusqu'au jaune intense. On obtient avec le cuivre, en opérant dans des conditions semblables, des tons vigoureux, compris depuis le rose le plus pâle jusqu'au rose vif. L'argent a été essayé dans le même but ; mais ce métal, qui donne au tableau une douceur et un chatoyement très-agréables, lui retire une partie de sa vigueur.

Depuis plusieurs années, on voit aux étalages de produits photographiques un grand nombre de portraits coloriés qui attirent les regards des passants. Il ne s'agit pas, comme on l'a cru d'abord, d'images obtenues dans la chambre obscure avec les couleurs naturelles, mais tout simplement de couleurs appliquées à la main. Il serait difficile de rien imaginer d'aussi barbare. Colorier une planche daguerrienne est aussi ridicule que de vouloir enluminer une gravure de Reynolds ou de Rembrandt. Le mérite essentiel des épreuves photographiques réside dans l'admirable dégradation des teintes et dans une harmonie si parfaite de la lumière et des ombres, qu'elle défie à jamais le burin. Toutes ces qualités restent ensevelies sous cet absurde empâtement de couleurs. Le peintre substitue sa propre exécution à l'exécution de la nature. Prenez donc la peine de créer un de ces merveilleux dessins, pour qu'une lourde main vienne les déshonorer par ce badigeonnage indigne ! Arrivons à quelque chose de plus sérieux. Rien n'est plus sérieux, en effet, rien n'est plus riche de promesses, rien n'est plus digne de l'appui des amis des arts, que les efforts que l'on a faits en France pendant plusieurs années pour transformer une épreuve daguerrienne en planche propre à la gravure. Il ne faut pas que les produits du daguerréotype, d'une perfection si achevée, restent à l'état de type unique ; il faut que l'impres-

(1) *Mélanges photographiques*, pag. 74.

sion puisse les multiplier indéfiniment; il faut perfectionner et surtout régulariser les procédés de gravure photographique actuellement connus; il faut qu'ils ne restent pas plus longtemps concentrés entre les mains d'un ou deux artistes, paralysés dans leur développement par toutes les entraves des brevets. Alors seulement le daguerréotype aura dit son dernier mot, alors la photographie aura trouvé des applications utiles, complètes, étendues, dans la pratique des arts. Le jour où les planches daguerriennes pourront être économiquement transformées en planches de gravure, nous n'aurons plus rien à demander à la photographie, car nous obtiendrons sur le papier des images parfaites, redressées, inaltérables, d'une correction et d'une finesse achevées, et qui présenteront l'inappréciable avantage de pouvoir être multipliées indéfiniment. Nous sommes loin encore d'avoir atteint un si désirable but; cependant les résultats obtenus jusqu'ici, et que nous allons rapidement indiquer, font concevoir à cet égard d'assez légitimes espérances. L'idée de transformer les plaques photographiques en planches à l'usage des graveurs était si naturelle, que, dès les premières applications du procédé de Daguerre, un grand nombre de personnes s'occupèrent de ce problème. M. le docteur Donné essaya de le résoudre le premier. Le procédé qu'il employait est des plus simples. Il reconnut que l'eau-forte étendue de 4 parties d'eau attaque les parties noires des images daguerriennes sans altérer les parties blanches, ou, en d'autres termes, dissout l'argent de la plaque sans toucher au mercure. Il suffit donc de garnir les bords de la plaque d'une marge de vernis de graveur, et de verser sur l'épreuve l'eau-forte qu'on laisse réagir quelques minutes. Quand on juge la morsure suffisante, on lave la plaque à grande eau, et l'on enlève la marge de vernis; elle peut être immédiatement encrée et servir à l'impression. Mais l'argent pur est un métal trop mou pour suffire à un grand tirage; après quarante épreuves, la planche était épuisée. La gravure était d'ailleurs fort imparfaite. M. Fizeau a résolu la question avec beaucoup plus de bonheur. Voici un court aperçu du procédé curieux qu'il a imaginé. On commence par soumettre la plaque à l'action d'une liqueur légèrement acide qui attaque l'argent, c'est-à-dire les parties noires de l'image, sans toucher au mercure qui forme les blancs. On obtient ainsi une planche gravée d'une grande perfection, mais d'un très-faible creux. Or, la condition essentielle d'une bonne gravure, c'est la profondeur du trait; car si les creux sont trop légers, les particules d'encre, au moment de l'impression, surpassant en dimension la profondeur du trait, l'épreuve, au tirage, est nécessairement imparfaite. Pour creuser plus avant, on frotte la planche gravée et peu profonde d'une huile grasse qui s'incruste dans les cavités et ne s'attache pas aux saillies. On dore ensuite la plaque à l'aide de la pile voltaïque. L'or vient se

déposer sur les parties saillantes, et ne pénètre pas dans les creux abrités par le corps gras. En nettoyant ensuite la planche, on peut l'attaquer très-profondément par l'eau-forte, car les parties saillantes recouvertes d'or sont respectées par l'acide. On creuse ainsi le métal à volonté. Enfin, comme la mollesse de l'argent limiterait singulièrement le tirage, on recouvre la planche d'une couche de cuivre par les procédés galvanoplastiques. Le cuivre, métal très-dur, supporte donc seul l'usure déterminée par le travail de l'impression. M. Fizeau a obtenu de cette manière des gravures offrant beaucoup de qualités. Nous devons ajouter cependant que ce genre de produits photographiques est assez négligé depuis quelques années, c'est-à-dire depuis les récents et remarquables progrès de la photographie sur papier. On a réussi, en Angleterre, à graver les épreuves photographiques par un procédé encore plus hardi que le précédent. M. Grove est parvenu à ce résultat par la seule action d'un courant électrique. Si l'on attache une image daguerrienne au pôle négatif d'une pile voltaïque, chargée d'une liqueur faiblement acide, en plaçant au pôle positif une lame de platine, l'acide attaque l'argent de la plaque et grave en creux le dessin. Une plaque ainsi traitée peut à peine se distinguer de l'épreuve daguerrienne. Si on l'examine à la loupe, on y trouve les détails les plus fins et les plus délicats de l'impression lumineuse.

Ainsi un dessin tracé par la lumière est gravé par l'électricité. Tout est surprenant, tout est merveilleux dans ces mille inventions nouvelles qui, chaque jour, apparaissent autour de nous. La lumière est domptée, le fluide électrique est un serviteur obéissant; de la lumière on fait un pinceau, et de l'électricité un burin. Partout la main de l'homme est bannie. A la main tremblante de l'artiste, au regard incertain, à l'instrument rebelle, on substitue les forces inévitables des agents naturels. C'est ainsi que tous les arts, toutes les industries se trouvent aujourd'hui sous le coup de révolutions profondes dont il est impossible de calculer la portée; c'est ainsi que les puissances aveugles de la nature menacent de remplacer partout la main et presque l'intelligence des hommes. Rien n'est plus propre à marquer la grandeur actuelle des sciences, à faire deviner le rôle immense qu'elles sont appelées à jouer dans l'avenir.

Photographie sur papier. — M. Blanquart-Evrard. — *Description des procédés de la photographie sur papier.* — *Photographie sur verre.* — *Reproduction des couleurs par le daguerréotype.* — Ce n'est pas seulement sur des plaques métalliques, c'est sur de simples feuilles de papier que l'on a appliqué les procédés photographiques; il nous reste à parler de la belle série de ces travaux.

Lorsqu'un amateur de Lille, M. Blanquart-Evrard, publia, au commencement de l'année 1847, la description des procédés de la

photographie sur papier, cette communication fut accueillie par les amateurs et les artistes avec un véritable enthousiasme, car elle répondait à un vœu depuis longtemps formé et jusque-là resté à peu près stérile. On devine aisément les nombreux avantages que présentent les épreuves photographiques obtenues sur papier. Elles n'ont rien de ce miroitage désagréable qu'il est difficile de bannir complètement dans les épreuves sur métal, et qui a l'inconvénient de rompre toutes les habitudes artistiques; elles présentent l'apparence ordinaire d'un dessin; une bonne épreuve sur papier ressemble à une *sepia* faite par un habile artiste: l'image n'est pas simplement déposée sur la surface comme dans les épreuves sur argent, elle se trouve formée jusqu'à une certaine profondeur dans la substance du papier, ce qui assure une durée indéfinie et une résistance complète au frottement; le dessin n'est point renversé comme dans les épreuves du daguerréotype; il est, au contraire, parfaitement correct pour la ligne, c'est-à-dire que l'objet est reproduit dans sa situation absolue au moment de la pose. En outre, pour obtenir un dessin-type une fois obtenu, il est possible d'en tirer un nombre indéfini de copies. Enfin, l'énorme avantage de pouvoir substituer une simple feuille de papier aux plaques métalliques d'un prix élevé, d'une manipulation facile, d'un poids considérable, d'un transport incommode; l'absence de tout ce matériel embarrassant, si bien que le *bagage daguerrien*, qui rendait si difficile aux voyageurs l'exécution des manœuvres photographiques, la simplicité des opérations, le bas prix des substances employées, sont autant de conditions qui assurent à la photographie sur papier une utilité pratique véritablement sans limites. Il est donc facile de comprendre l'intérêt avec lequel le monde des savants et des artistes accueillit les premiers résultats de la photographie sur papier. Le nom de M. Blanquart-Evrard, qui n'était, si nous ne nous trompons, qu'un marchand de draps de Lille, méritait rapidement les honneurs de la célébrité. Cependant, il faut le dire, il se passait là un fait étrange et peut-être sans exemple dans la science. Les procédés publiés par M. Blanquart n'étaient, à cela près de quelques modifications utiles dans le manuel opératoire, que la reproduction de la méthode publiée déjà depuis plus de six ans par un riche amateur anglais, M. Talbot. Or, dans son mémoire, M. Blanquart n'avait pas même prononcé le nom du premier auteur de ces recherches, et cet oubli singulier ne provoqua, au sein de l'Académie ni ailleurs, aucune réclamation. M. Talbot lui-même ne prit pas la peine d'élever la voix pour revendiquer l'honneur de l'invention qui lui appartenait. Il se comporta tout à fait en grand seigneur. Il se borna à adresser à quelques amis de Paris deux ou trois de ses dessins photographiques qui faisaient singulièrement pâlir les épreuves de M. Blanquart. En effet, depuis 1834, alors que l'art photo-

graphique était encore à naître, M. Talbot avait essayé de reproduire sur le papier les images de la chambre obscure. Déjà, d'ailleurs, et longtemps avant cette époque, d'autres physiciens avaient abordé cette question, car c'est un fait à remarquer que les premiers essais de photographie ont eu pour objet le dessin sur papier. Niepce, au début de ses travaux, avait dirigé dans ce sens des recherches qu'il fut ensuite forcé d'abandonner. Avant lui, en 1802, Humphry Davy s'en était occupé de concert avec Wedgwood. Ils avaient réussi à obtenir, sur du papier enduit d'azotate d'argent, des reproductions de gravures et d'objets transparents. Ils avaient essayé de fixer aussi les images de la chambre obscure; mais la faible sensibilité du sel d'argent leur avait opposé un obstacle insurmontable. On n'obtenait d'ailleurs ainsi que des silhouettes ou des images inverses, dans lesquelles les noirs du modèle étaient représentés par des blancs, et *vice versa*. En outre, le dessin obtenu, on n'avait pas réussi à le préserver de l'altération consécutive de la lumière; abandonnée à la clarté du jour, l'image noircissait dans toutes ses parties et ensevelissait le dessin. On ne pouvait donc examiner ces productions éphémères que dans l'obscurité, en s'aidant de la lueur d'une lampe. *La copie d'un dessin, dès qu'elle est obtenue*, dit Humphry Davy, *doit se conserver dans un lieu obscur. On peut bien l'examiner à l'ombre, mais ce ne doit être que pour peu de temps. Aucun moyen pour empêcher les parties incolores de noircir à la lumière n'a pu réussir... Quant aux images de la chambre obscure, elles se sont trouvées trop faiblement éclairées pour former un dessin avec le nitrate d'argent, même au bout d'un temps assez prolongé. C'était là cependant l'objet principal des expériences. Mais tous les essais ont été inutiles* (1). Heureusement M. Talbot n'eut point connaissance des travaux de Davy et de Wedgwood; il ignora l'espèce d'arrêt d'impossibilité qu'ils avaient prononcé; il avoua que devant la parole de tels maîtres il eût immédiatement abandonné ses recherches comme une poursuite chimérique. Cependant, après un travail de plusieurs années, il parvint à surmonter tous les obstacles. Il résolut complètement la double difficulté de fixer sur le papier les images de la chambre obscure et de les préserver de toute altération ultérieure. En 1839, il se disposait à mettre sa découverte au jour, lorsqu'il fut surpris par la publication imprévue des résultats de M. Daguerre. Il fit connaître cependant quelques mois après l'ensemble de ses méthodes. En 1841, il compléta ses descriptions dans une lettre adressée à l'Académie des sciences de Paris; mais l'attention était dirigée d'un autre côté, et l'annonce du physicien anglais ne fit en France aucune sensation. Quelques personnes es-

(1) *Description d'un procédé pour copier des peintures sur verre et pour faire des silhouettes par l'action de la lumière sur le nitrate d'argent. (Journal de l'Institut royal de Londres, t. 1, pag. 170 1802.)*

sayèrent de répéter ses procédés, mais divers essais infructueux firent croire que M. Talbot n'avait dit son secret qu'à moitié, et peu à peu la photographie sur papier tomba parni nous dans un complet oubli. Seulement quelques artistes nomades, munis de quelques renseignements plus ou moins précis, parcouraient la province, vendant aux amateurs le secret de cette nouvelle branche de la photographie. C'est dans ces circonstances que M. Blanquart fit paraître son mémoire. Il y reproduisait, sauf quelques modifications, le procédé de M. Talbot; seulement ses descriptions étaient beaucoup plus précises et plus complètes que celles du physicien anglais.

Tel est l'historique fidèle de la découverte de la photographie sur papier. C'était pour nous un devoir que de bien établir à ce sujet les droits méconnus d'un savant étranger, assez malheureux déjà d'avoir été devancé dans sa découverte par M. Daguerre, pour que l'on respecte au moins les titres incontestables qui recommandent son nom à la reconnaissance des savants et des artistes.

Avant de présenter l'exposé sommaire des procédés de la photographie sur papier, donnons en quelques mots la théorie générale de l'opération. Tout le monde sait que les sels d'argent naturellement incolores, étant exposés à l'action de la lumière solaire ou diffuse, noircissent très-promptement par suite d'une décomposition chimique provoquée par l'agent lumineux. D'après cela, si l'on place au foyer d'une chambre obscure une feuille de papier imprégnée d'une dissolution d'un sel d'argent, l'image formée par l'objectif s'imprimera sur le papier, parce que les parties vivement éclairées noirciront la couche sensible, tandis que les parties obscures restant sans action, laisseront au papier sa couleur blanche. On obtiendra ainsi une sorte de silhouette dans laquelle les parties éclairées du modèle seront représentées sur l'épreuve par une teinte noire et les ombres par des blancs: c'est ce que l'on nomme une image inverse ou *negative*, selon l'expression consacrée. Maintenant, si l'on place cette image sur une feuille de papier imprégnée d'un autre sel d'argent et qu'on expose le tout à l'action directe du soleil, l'épreuve *negative* laissera passer la lumière à travers les parties transparentes du dessin et lui fera passage dans les portions opaques. Le rayon solaire allant ainsi agir sur le papier sensible placé au contact de l'épreuve *negative*, donnera naissance à une image sur laquelle les clairs et les ombres seront placés dès lors dans leur situation naturelle, on aura donc formé ainsi une image directe ou *positive*. Tel est le principe général de la photographie sur papier (1). Le procédé pratique de cette branche nouvelle de l'art photographique se

compose, d'après cela, de deux séries distinctes d'opérations: la première ayant pour effet de préparer l'image inverse; la seconde, de former l'épreuve redressée. On obtient l'épreuve inverse en recevant l'image de la chambre obscure sur un papier enduit d'iodure d'argent. Comme ce sel s'impressionne beaucoup plus promptement quand on l'entretient à l'état humide, on place le papier photogénique sur quelques doubles de papier humecté d'eau, et, pour lui donner une surface égale et parfaitement unie, on le presse entre deux glaces. Les choses ainsi disposées, on place ce système au foyer de la chambre noire, l'interposition de la glace transparente ne nuisant aucunement à l'action de la lumière. Au bout de trente à cinquante secondes, l'effet lumineux est produit; l'iodure d'argent se trouve décomposé dans les parties éclairées, et, dans les points sur lesquels a agi la lumière, l'oxyde d'argent est rendu libre. Cependant l'altération chimique qui vient d'avoir lieu n'est en aucune façon accusée à la surface du papier, on n'y observe aucune trace de dessin; mais si on le plonge dans une dissolution d'acide gallique, ce composé forme, avec l'oxyde d'argent mis en liberté, un sel, le gallate d'argent, d'une couleur noire foncée, et l'image apparaît subitement. Il ne reste plus qu'à enlever l'excès du composé d'argent non influencé pour préserver l'épreuve de l'action ultérieure de la lumière. On y parvient en plongeant ce dessin dans une dissolution d'hyposulfite de soude qui dissout immédiatement l'iodure d'argent.

Pour obtenir l'image redressée, on place l'épreuve *negative*, obtenue par les moyens qui viennent d'être rapportés, sur un papier imprégné de chlorure d'argent, on les serre tous deux entre deux glaces, l'épreuve *negative* en dessus, et l'on expose le tout au soleil ou à la lumière diffuse. La durée de cette exposition varie depuis une demi-heure jusqu'à quatre heures à la lumière diffuse, et au soleil depuis quinze jusqu'à vingt-cinq minutes. Au reste, comme on peut suivre de l'œil la formation du dessin, on est toujours le maître de s'arrêter quand on juge le trait suffisamment renforcé. Enfin, pour fixer l'image, on la place dans une dissolution d'hyposulfite de soude qui enlève l'excès de chlorure d'argent non influencé. En prolongeant plus ou moins la durée du séjour dans le bain d'hyposulfite de soude, on peut communiquer à l'épreuve une couleur qui varie, en parcourant toute l'échelle des tons bruns et des bistres, jusqu'au violet foncé et au noir intense. Nous n'avons pas besoin d'ajouter que l'épreuve *negative* peut servir à donner un très-grand nombre d'autres épreuves positives, et qu'une fois obtenue, cette espèce de type peut fournir des reproductions indéfinies.

(1) En appliquant une gravure, une lithographie sur un papier imprégné de chlorure d'argent, et en exposant le tout au soleil, on peut reproduire cette gravure, cette lithographie d'une manière très-simple

et sans appareil optique. C'est une petite opération qui ne manque pas d'intérêt et qui peut avoir une utilité. On a jugé nécessaire de créer un mot pour la désigner: on l'appelle *autophotographie*

Il existe un autre procédé de photographie sur papier qui a l'avantage de donner du premier coup une épreuve directe sans passer par l'épreuve inverse. Il consiste à placer dans la chambre noire un papier imprégné de chlorure d'argent, préalablement noirci par l'action de la lumière et plongé ensuite dans une dissolution d'iodure de potassium. Le mélange de ces deux composés produit un effet précieux. La lumière le détruit et il apparaît par conséquent la surface blanche du papier. On forme un dessin blanc sur un fond coloré, et l'image est directe. Mais cependant que les détails de ce procédé ne sont encore dévoilés qu'à demi. On assure que c'est par une méthode de ce genre qu'opère M. Bayard, employé au ministère des finances, connu depuis longtemps par ses admirables épreuves sur papier. Il en obtient des résultats si magnifiques que la gravure peut à peine en égaler la perfection; nous avons vu de lui des dessins devant lesquels un artiste serait tenté de briser ses crayons. Malheureusement ces dessins s'altèrent à la lumière; conservés pendant quelques années, ils finissent par disparaître. Il paraît de plus qu'on ne peut pas que par une exposition prolongée en plein soleil; par conséquent la reproduction des objets animés serait interdite. Toutefois nous en sommes pour tout cela réduits à conjectures, car les détails de ce procédé ne sont encore qu'imparfaitement connus. La photographie sur papier est loin d'être parvenue aujourd'hui à son dernier degré de perfection. Ses produits sont encore fort au-dessous des planches daguerriennes. On chercherait en vain la rigueur, la délicatesse du trait, la dégradation admirable des ombres qui font le charme des épreuves métalliques. Il ne peut guère d'ailleurs en être autrement. La surface plane et polie d'un métal offre pour l'exécution d'un dessin photographique des facilités véritablement sans pareilles; au contraire, la texture fibreuse du papier, ses aspérités, la communication capillaire qui s'établit entre les diverses parties de sa surface inégalement impressionnées, sont autant d'obstacles qui s'opposent à la rigueur absolue du tracé linéaire comme à l'exacte dégradation des teintes. Il ne faut donc pas s'attendre à voir, comme quelques personnes l'ont pensé, la photographie sur papier détrôner la photographie sur métal. Ces deux branches de l'art ont chacune leurs qualités et leurs avantages spéciaux; toutes deux elles marcheront parallèlement, satisfaisant à des exigences diverses. Lorsqu'il s'agira de reproductions qui demandent une netteté et une rigueur absolues, quand on voudra réaliser les plus parfaites conditions de l'art, on aura recours aux plaques métalliques. On s'adressera aux dessins sur papier quand on cherchera dans les reproductions photographiques ce qu'il faut y chercher surtout, c'est-à-dire des images fidèles dans leur ensemble, arrêtées dans leurs principaux détails, qui, obtenues par une manipulation

prompte et facile, puissent se conserver sans trop de précaution, se renfermer en grand nombre sous un faible volume et se transporter aisément. Ainsi le daguerréotype conservera le privilège de la reproduction des grands sites artistiques, des monuments, des portraits, des représentations délicates qui intéressent l'histoire naturelle; les papiers photogéniques seront aux mains du voyageur qui ne sait pas dessiner, ou de l'artiste qui n'a pas le temps de dessiner.

On désigne sous le nom de *photographie sur verre* un procédé nouveau qu'il importe de signaler en raison des admirables produits auxquels il donne naissance. Comme le nom de *photographie sur verre* est susceptible de jeter une certaine confusion dans les esprits, il est nécessaire de bien préciser la nature de ce nouveau procédé.

La photographie sur verre n'est, à proprement parler, qu'une modification, mais une modification très-heureuse de la photographie sur papier. Nous avons fait ressortir plus haut les inconvénients que présentent les épreuves sur métal; ces inconvénients disparaissent dans les épreuves sur papier, mais ces dernières offrent à leur tour des défauts particuliers qui consistent dans le défaut de netteté du trait, résultat inévitable de la contexture du papier. C'est pour parer à ce défaut que l'on a eu l'idée d'employer, pour former l'image négative, au lieu de papier, une lame de verre ou une feuille mince et flexible de mica, sur laquelle on étend une légère couche d'albumine ou blanc d'œuf. L'albumine étant séchée fournit une substance égale, parfaitement polie et éminemment propre à donner au dessin un contour précis et arrêté. Cette lame de verre, ainsi recouverte d'albumine, est ensuite imbibée avec le sel d'argent, comme s'il s'agissait d'obtenir sur le papier une image négative, et, en opérant comme à l'ordinaire, on forme à sa surface l'image négative. Celle-ci obtenue, on s'en sert pour produire l'image directe que l'on forme cette fois, non plus sur une lame de verre, comme le pensent bien des personnes, mais simplement sur une feuille de papier, en se servant des moyens habituels. L'image terminée, on la recouvre habituellement d'un vernis (1). C'est par ce procédé que s'exécutent les plus belles épreuves sur papier. On les reconnaît facilement à la rigueur extraordinaire du dessin et à ses contours admirablement arrêtés. Elles peuvent presque rivaliser sous ce rapport avec les produits de la plaque.

La photographie sur verre a été imaginée par M. Niepce de Saint-Victor, neveu de Joseph Niepce, le premier inventeur de la photographie. Voué par une sorte de souvenirs de famille à l'étude de ces questions, M. Niepce de Saint-Victor poursuit depuis

(1) Quelques opérateurs remplacent la lame de verre pour la formation de l'image négative, par une feuille de papier revêtu d'une couche d'albumine ou de cire.

plusieurs années une série de travaux ayant la photographie pour base. et il s'adonne à ces recherches délicates avec une ardeur et un zèle que rend plus méritoires encore la nature de sa profession. M. Niepce est officier de notre armée. Lieutenant de dragons, il demanda, en 1846, à être admis dans la garde municipale de Paris afin d'être mieux placé pour suivre la série de ses expériences. Il occupe aujourd'hui le grade de capitaine de cavalerie dans la garde républicaine. Par ses services militaires et par ses travaux scientifiques, il honore doublement le titre d'officier français.

Nous venons de présenter l'histoire de la photographie, d'exposer ses perfectionnements successifs et de marquer l'état actuel de ses méthodes. Est-il nécessaire d'ajouter maintenant que, pour clore la série de ces créations remarquables, un dernier pas reste à franchir. Tous nos lecteurs l'ont dit avant nous, car c'est là le problème que l'impatience des gens du monde ne cesse de poser à la sagacité des savants; il reste à reproduire les couleurs. Aux produits déjà si merveilleux de l'appareil de Daguerre, à ces images d'une si admirable fidélité, d'une délicatesse si parfaite, il faut ajouter le charme du coloris. Il faut que le ciel, les eaux, toute la nature inanimée ou vivante puisse s'imprimer sous nos yeux en conservant la richesse, la variété, l'harmonie de ses teintes. L'action de la lumière nous donne aujourd'hui des dessins, il faut que ces dessins deviennent des tableaux. Mais, avant tout, le fait est-il réalisable et la reproduction spontanée des couleurs naturelles ne dépasse-t-elle point la limite des moyens dont la science dispose aujourd'hui? Si l'on eût, il y a quelques années, adressé cette question à un savant initié aux lois générales de l'optique, il n'eût guère hésité à condamner une telle espérance. « Rien n'autorise, aurait-il dit, rien ne justifie l'espoir de fixer un jour les images de la chambre obscure en conservant leurs teintes naturelles; aucune des notions que nous avons acquises sur les propriétés et les aptitudes de l'agent lumineux ne se trouve liée à un phénomène de cet ordre. On comprend au point de vue théorique l'invention de Daguerre et le parti qu'on en a tiré. Il a suffi, pour en venir là, de trouver une substance qui, au contact des rayons lumineux, passât du blanc au noir ou du noir au blanc. Il n'y avait dans cette action rien de très-surprenant en fin de compte, rien qui ne fût en harmonie avec les faits que l'optique nous enseigne; mais de là à l'impression spontanée des couleurs il y a véritablement tout un monde de difficultés insurmontables. Remarquez bien, en effet, qu'il s'agit de trouver une substance, *une même substance* qui, sous la faible action chimique des rayons lumineux, soit influencée de telle manière que chaque rayon inégalement coloré provoque en elle une modification chimique particulière, et de plus que cette modification ait pour résultat de donner autant de

composés nouveaux reproduisant intégralement la couleur propre au rayon lumineux qui les a frappés. Il y a dans ces deux faits, et surtout dans l'accord de ces deux faits, des conditions tellement en dehors des phénomènes habituels de l'optique, que l'on peut affirmer sans crainte qu'un tel problème est au-dessus de toutes les ressources de la science. »

Ainsi eût parlé notre physicien, et certes il eût trouvé peu de contradicteurs. Cependant une observation des plus inattendues est venue changer, on peut le dire, toute la face de la question. M. Edmond Becquerel a réussi, en 1848, à imprimer sur une plaque d'argent l'image du *spectre solaire*. On sait ce que les physiciens entendent par spectre solaire. La lumière blanche, la lumière du soleil, résulte de la réunion d'un certain nombre de rayons diversement colorés, dont l'impression simultanée sur notre œil produit la sensation du blanc. Si l'on dirige, en effet, un rayon de soleil sur un verre transparent taillé en prisme, les différents rayons composant ce faisceau de lumière sont inégalement réfractés dans l'intérieur du verre; au sortir du prisme, ils se séparent les uns des autres, ils divergent en éventail, et viennent former sur l'écran où on les reçoit une image oblongue dans laquelle on retrouve isolées toutes les couleurs simples qui composent la lumière blanche; on y voit assez nettement indiqués le rouge, l'orangé, le jaune, le vert, le bleu, l'indigo et le violet. On donne le nom de *spectre solaire* à cette bande colorée qui provient de la décomposition de la lumière. C'est là l'image que M. Edmond Becquerel a imprimée sur une plaque d'argent qu'il avait préalablement exposée à l'action du chlore. Ce fait suffit évidemment pour prouver que la reproduction photogénée des couleurs est une opération désormais réalisable, car il fait voir qu'il existe des agents chimiques capables de s'impressionner au contact des rayons lumineux, de manière à conserver les teintes des rayons qui les ont frappés.

Il ne faudrait pas cependant s'exagérer les conséquences de ce fait. L'observation de M. Becquerel présente une valeur théorique de premier ordre, mais elle ne fournit encore aucun moyen pratique d'arriver à la reproduction des couleurs. En effet, cette image colorée n'a pu être fixée par aucun agent chimique; par conséquent, lorsqu'on l'expose à la clarté du jour, le chlorure d'argent continuant à s'impressionner, toute la surface de la plaque devient noire et tout s'évanouit; pour l'empêcher de se détruire, il faut la conserver dans une obscurité complète. Une autre circonstance défavorable, c'est l'extrême lenteur avec laquelle s'accomplit l'impression lumineuse. L'action directe du soleil s'exerce pendant deux heures est indispensable pour obtenir un résultat; aussi les images de la chambre obscure seraient-elles trop faiblement éclairées pour agir ainsi sur la plaque; des journées entières n'y suffiraient pas. Il faut

mentionner enfin une circonstance plus grave. Les couleurs simples, les teintes isolées du spectre sont jusqu'ici les seules que l'on ait pu fixer; les teintes composées, c'est-à-dire toutes celles qui appartiennent aux objets éclairés par la lumière ordinaire, ne s'impriment jamais sur le chlorure d'argent. Les objets blancs, par exemple, au lieu de laisser sur la plaque une couleur correspondante, s'y impriment en noir. Ainsi le fait découvert par M. Becquerel est loin de justifier toutes les espérances que l'on a pu concevoir à ce sujet. Il démontre seulement, contrairement à tout ce que l'on avait pensé jusqu'ici, que le problème de la reproduction photogénée des couleurs pourra recevoir un jour une solution satisfaisante, et que les personnes qui s'adonneront à ce genre de recherches ne trouveront plus, comme autrefois, dans les principes de la science, la condamnation anticipée de leurs tentatives. Quelque limitée qu'elle soit dans ses conséquences actuelles, cette observation n'en conserve pas moins une importance capitale. On peut espérer, en effet, que des recherches bien dirigées feront découvrir d'autres agents chimiques jouissant des propriétés du chlorure d'argent et répondant mieux que cette substance aux exigences de l'application pratique. On pourra donc un jour peindre avec la lumière. La lumière est, de tous les agents naturels, celui dont l'étude est encore aujourd'hui la moins avancée; et depuis quelques années on a vu se succéder, dans cet ordre de phénomènes, des découvertes si inattendues, qu'à ce sujet, il est bien difficile de ne pas s'abandonner à quelques espérances.

Applications de la photographie aux sciences physiques et naturelles. — On connaît maintenant l'histoire et les plus récents progrès de la photographie. Si nous avons cru devoir nous étendre sur cette série d'opérations délicates, si nous les avons décrites avec quelques détails, c'est, on le comprendra aisément, parce qu'il y a dans cette découverte autre chose qu'un procédé ingénieux, qu'un agent mécanique de plus mis à la disposition des arts du dessin. La science a déjà tiré de la photographie de grands services; elle peut en attendre de plus grands encore. Tel est le principal titre des arts photographiques à notre attention, et c'est la portée scientifique de l'invention de Niepce et de Daguerre qu'il nous reste à établir: la tâche sera facile.

Une des parties importantes de la physique, la *photométrie*, qui traite de la comparaison de l'intensité des diverses lumières, a emprunté aux procédés photographiques les plus précieuses ressources d'expérimentation. Avant la découverte du daguerréotype, les physiciens ne pouvaient déterminer avec rigueur l'intensité comparée de deux sources lumineuses, que lorsque celles-ci brillaient simultanément. Les moyens de mesure perdaient la plus grande partie de leur valeur, quand les deux lumières n'étaient pas visibles à la fois. C'est ainsi que

l'intensité relative de la lumière solaire et de la lumière des étoiles ou de la lune n'avait pu jusque-là être fixée avec exactitude. L'emploi des moyens photographiques a permis de procéder avec une rigueur absolue à cette détermination délicate. Une plaque daguerrienne étant exposée à l'influence chimique de l'image formée au foyer d'une lentille par un objet lumineux, le degré d'altération subie par la couche sensible sert de mesure à l'intensité de la lumière émise. On a pu comparer ainsi avec une entière précision les rayons éblouissants du soleil et les rayons trois cent mille fois plus faibles de la lune. MM. Fizeau et Foucault ont eu recours aux mêmes moyens pour étudier comparativement les principales sources lumineuses naturelles ou artificielles en usage dans l'industrie, dans les arts et dans l'économie domestique. Les procédés empruntés à la photographie ont été employés pour enregistrer d'une manière continue les indications de quelques instruments météorologiques, tels que le baromètre et l'aiguille aimantée. Aujourd'hui, grâce à cet admirable artifice, dans quelques observatoires de l'Europe, les instruments de météorologie enregistrent eux-mêmes leurs propres observations. L'aiguille indicatrice de l'instrument vient se peindre sur la surface d'un cylindre tournant sur son axe d'un mouvement uniforme et exécutant une révolution dans l'espace de vingt-quatre heures. Le cylindre, étant préparé comme un papier photographique, conserve dans une sorte de traînée continue la trace de l'indicateur et présente ainsi une courbe dont chaque ordonnée indique l'état de l'instrument à l'heure marquée par l'abscisse correspondante.

Dans l'observatoire de Greenwich, en Angleterre, des instruments fondés sur ce principe sont mis en usage depuis quelques années: le gouvernement a honoré d'une récompense de 500 livres sterling le docteur Brooke, auteur de cette belle application des procédés photographiques. Cette méthode d'observation a fait renoncer à la surveillance de jour et de nuit à laquelle on était soumis depuis si longtemps pour relever l'indication des instruments météorologiques; elle a permis, de plus, de réduire de quatre à deux le nombre des surveillants de l'observatoire magnétique. C'est surtout, en effet, pour enregistrer les observations magnétiques, c'est-à-dire l'inclinaison et la déclinaison de l'aiguille aimantée, que l'appareil de M. Brooke est en usage à Greenwich. Voici, en quelques mots, le principe de sa disposition. L'extrémité de l'aiguille aimantée porte un miroir; et l'on fait réfléchir à ce miroir la lumière d'une petite lampe. Lorsque ce miroir se meut, par suite des mouvements divers que subit l'aiguille aimantée dans les différentes variations qu'il s'agit de noter, la lumière de la lampe réfléchie dans ce miroir décrit sur l'écran, où on la reçoit, un arc d'autant plus grand que cet écran est plus éloigné. Or, cet écran, placé dans un

lieu obscur, porte un papier photographique. On obtient donc ainsi, sur une surface impressionnable, la trace du mouvement angulaire accompli dans un certain intervalle par l'aiguille aimantée. Maintenant, si l'écran, formé par le papier sensible, est fixé à un cylindre tournant horizontalement sur son axe une fois en vingt-quatre heures, la marche du point lumineux réfléchi sera indiquée par l'espace influencé sur le papier. Il n'y a donc plus qu'à rendre permanente, à l'aide des procédés ordinaires, l'impression laissée sur la surface sensible; les papiers ainsi obtenus conservent et représentent l'indication des différents mouvements de l'aiguille magnétique pendant le cours de vingt-quatre heures. On a réussi à Greenwich à employer des moyens semblables pour enregistrer les indications barométriques. Mais on n'a pu parvenir encore à les appliquer à l'observation de la marche du thermomètre.

Plusieurs physiciens ont cru reconnaître que la lumière solaire émise deux ou trois heures avant midi diffère, par quelques caractères, de celle qui est émise aux périodes correspondantes après le passage au méridien. Il était donc utile de chercher à apprécier les caractères propres à la lumière solaire aux différentes heures du jour. M. Herschell, M. Edmond Becquerel et quelques autres physiciens, ont construit divers instruments nommés *actinographes*, qui permettent d'arriver à ce résultat. Le degré d'altération d'une couche de bromure d'argent sert de mesure à l'intensité d'action chimique de la lumière émanant du soleil à chaque période de la journée. L'étude de l'action chimique de la lumière est devenue dans ces dernières années l'objet des recherches et des travaux assidus de nos physiciens. M. Edmond Becquerel en France, M. Herschell en Angleterre, M. Moser en Allemagne, M. Draper en Amérique, ont ouvert dans cette direction une voie toute nouvelle et qui doit aboutir un jour aux découvertes les plus intéressantes sur la nature de l'agent lumineux, sur ses effets physiques et chimiques, sur sa constitution intime; questions qui se rattachent aux parties les plus élevées et les plus délicates de la physique des corps. Les plaques du daguerréotype, et les papiers sensibles préparés avec les composés chimiquement impressionnables, ont été les moyens et les instruments naturels de ces importantes recherches, qui méritent d'être encouragées et secondées de toutes manières.

Tels sont les services que la photographie a déjà rendus aux sciences physiques; les applications de cette découverte à l'histoire naturelle sont plus variées et plus générales. La possibilité d'obtenir dans quelques instants des dessins parfaits d'animaux, de plantes et d'organes isolés, donne aux naturalistes voyageurs la faculté d'accroître indéfiniment les richesses de leurs collections d'études. Les procédés daguerriens constituent donc une des ressources les plus

efficaces offertes à l'avancement des sciences naturelles. L'étude si intéressante, mais si peu avancée encore des races humaines, trouvera surtout dans l'usage de la photographie la source de remarquables progrès. L'imperfection de l'anthropologie tient surtout à l'absence d'un musée des types authentiques. On conçoit dès lors l'utilité que présenterait pour cette science une collection de ce genre exécutée dans les conditions si parfaites de l'art photographique. Les portraits daguerriens des Botocudes, ou naturels de l'Amérique du Sud, apportés en France en 1844 par M. Thiesson, et les études de types africains recueillis par le même artiste dans un voyage postérieur, ont montré tout ce que l'anthropologie comparée peut attendre de l'emploi des procédés daguerriens. MM. Donné et Foucault ont réalisé une autre application de la photographie à l'histoire naturelle, qui est aussi curieuse qu'utile. Ils ont daguerréotypé l'image amplifiée des objets microscopiques, et rendu ainsi permanentes les images éphémères formées par la lentille de l'instrument. L'image que donnent au microscope solaire les globules du sang, par exemple, est reçue sur une plaque iodurée, et y laisse son empreinte qu'il ne reste plus qu'à rendre fixe par les moyens ordinaires. Les épreuves que l'on obtient ainsi ont servi de modèle aux dessins de l'Atlas microscopique de M. Donné.

Est-il nécessaire d'ajouter que les opérations photographiques peuvent se combiner non moins utilement avec les travaux de la cosmographie, de l'archéologie, de l'architecture? *Pour copier les millions et millions d'hieroglyphes qui couvrent, même à l'extérieur, les grands monuments de Thèbes, de Memphis, de Karnak, a dit M. Arago dans son rapport à la Chambre des députés, il faudrait des vingtaines d'années et des légions de dessinateurs. Avec le daguerréotype, un seul homme pourrait mener à bonne fin cet immense travail. Munissez l'Institut d'Égypte de deux ou trois appareils de M. Daguerre, et, sur plusieurs des grandes planches de l'ouvrage célèbre, fruit de notre immortelle expédition, de vastes étendues d'hieroglyphes réels iront remplacer des hieroglyphes fictifs ou de pure invention, et les dessins surpasseront partout en fidélité, en couleur locale, les œuvres des plus habiles peintres; et les images photographiques, étant soumises dans leur formation aux règles de la géométrie, permettront, à l'aide d'un petit nombre de données, de remonter aux dimensions exactes des parties les plus élevées, les plus inaccessibles des édifices.*

Auxiliaire de la physique, de la chimie, de l'histoire naturelle, de la cosmographie et de l'archéologie, la photographie a donc trouvé dans les sciences plusieurs applications utiles. Cependant les services qu'elle leur a rendus jusqu'à ce moment sont probablement peu de chose relativement à ce qu'elle leur promet encore; elle est aux mains des savants depuis si peu d'années, qu'il est difficile aujourd'hui de prévoir et

de fixer avec certitude le parti que l'on pourra en tirer dans l'avenir. En effet, comme l'a dit M. Arago : « Quand les observateurs appliquent un nouvel instrument à l'étude de la nature, ce qu'ils en ont espéré est toujours peu de chose relativement à la succession de découvertes dont cet instrument devient l'origine. »

La photographie au point de vue des arts.

— Les services que la photographie peut nous rendre ne sont pas limités au domaine des sciences; elle peut trouver dans la sphère des arts quelques emplois d'un autre ordre, et nous devons examiner jusqu'à quel point et dans quelle mesure elle peut devenir utile comme moyen d'étude dans les arts de la peinture et du dessin. La question de la valeur artistique des productions daguerriennes est encore très-diversement résolue; il règne à ce sujet des opinions fort opposées. Quelques personnes, considérant l'inimitable perfection de détails que présentent les dessins photographiques, sont disposées à placer hardiment les créations de Daguerre au rang des plus belles productions des arts. D'autres contestent d'une manière absolue le mérite de tous les dessins obtenus par ces procédés, d'où la main de l'homme est bannie. Il existe enfin une troisième opinion, après laquelle, tout en rejetant la valeur des productions daguerriennes comme œuvre artistique, on pense néanmoins que l'étude de ces copies si parfaites de la nature est susceptible de rendre d'utiles services aux études des dessinateurs et des peintres.

Telles sont les opinions assez tranchées qui divisent les artistes sur la valeur des épreuves photographiques. Au point de vue de la métaphysique des arts, en ce qui concerne la pratique de la peinture et du dessin, cette question a son importance, et comme nous ne l'avons trouvée nulle part discutée avec le soin qu'elle mérite, nous croyons nécessaire de la soumettre ici à un rapide examen. Nous allons donc rechercher si les productions daguerriennes présentent quelque valeur au point de vue des arts, et si la photographie est en mesure de rendre à l'étude de la peinture et du dessin quelques services dignes d'être notés.

Pour procéder avec méthode à l'examen de cette question, il est nécessaire de montrer d'abord, par une analyse critique impartiale, les défauts que présentent les épreuves daguerriennes au point de vue des arts. Considérées dans leur valeur absolue comme objet d'art, les images photographiques présentent certaines imperfections faciles à signaler. En premier lieu, les tons de la nature sont altérés presque constamment. Si l'on a sous les yeux une épreuve photographique et son modèle, on reconnaîtra sans peine que les tons de la copie et ceux de l'objet reproduit sont loin de correspondre entre eux. Tel ton vigoureux sur le modèle est peu sensible sur l'épreuve photographique, et au contraire, une nuance lumineuse d'une faible valeur dans la nature se trouve accusée sur la plaque daguerrienne avec

un éclat tout à fait exagéré. Aussi la plupart des demi-teintes sont-elles en général forcées; il résulte de là que l'épreuve daguerrienne est habituellement très-dure. On rencontre quelquefois, il est vrai, certaines épreuves dans lesquelles les rapports naturels des teintes sont conservés avec la plus exquise harmonie; mais ces cas sont des plus rares: ils sont le fait de la réunion de quelques circonstances fortuites qu'il est impossible de provoquer et de reproduire à volonté. Le regrettable effet dont nous parlons est dû, sans doute, à ce que les différentes couleurs des objets extérieurs ont une action propre et variable sur les substances chimiques qui recouvrent la plaque, action qu'il est aussi impossible de prévoir que de diriger. Personne n'ignore, par exemple, les difficultés que présente la couleur verte pour la reproduction photographique (1).

Les amateurs font quelquefois reproduire par le daguerréotype des tableaux peints à l'huile. Il est facile de reconnaître que ces copies n'ont de valeur et de vérité que lorsque les tons du modèle sont peu nombreux et très-voisins les uns des autres. Une peinture de tons uniformes et sobres donne sur la plaque une image d'une ressemblance parfaite dans les tons; mais si elle est riche de couleurs variées et papillotantes, l'épreuve daguerrienne qu'elle fournit est d'une fausseté criante. Faites reproduire par le daguerréotype, d'une part un tableau du style sobre et tranquille de M. Ingres, et d'autre part une toile animée de l'éclat et du brillant coloris de Delacroix, et vous pourrez vous convaincre de la vérité de cette observation. En second lieu, dans les dessins de Daguerre, la perspective linéaire et la perspective aérienne sont très-sensiblement faussées. L'altération de la perspective linéaire est la conséquence presque inévitable de l'appareil optique qui forme les images. Les objets placés à des distances inégales ont, en effet, des foyers lumineux distincts les uns des autres, et, quelle que soit la perfection de l'objectif, il est impossible qu'il fasse converger en un même point les rayons lumineux émanant d'objets fort éloignés entre eux. Tout le monde a remarqué, par exemple, que dans un portrait photographique, si les mains se trouvent placées sur un plan sensiblement antérieur au plan du visage, elles viennent toujours d'une dimension

(1) « La différence entre nos sensations pour les couleurs et leur reproduction par le daguerréotype est si marquée, dit M. Hubert, qu'un jour, en voulant introduire un ton clair dans une composition, et ayant jeté à cet effet un foulard d'un jaune très-tendre et très-pâle, loin d'avoir un ton clair pour le jaune, j'eus un ton très-foncé. Je pourrais citer aussi un paysage où les fleurs d'un lilas foncé étaient devenues blanches dans l'épreuve, ainsi qu'une partie des feuilles vertes; mais je crois inutile d'insister davantage. Il faut donc, quant à présent, adopter l'instrument tel qu'il est, quoique ses résultats diffèrent, dans certains cas, de ce qui se manifeste à notre vue, et tâcher de racheter par des équivalents cette fausse reproduction de nos sensations. » (*Le Daguerréotype, par un amateur, pag. 22.*)

tout à fait exagérée. L'altération de la perspective aérienne est aussi la conséquence presque forcée du procédé photographique. La substance qui reçoit l'impression de la lumière est relativement plus sensible que notre œil même; il en résulte que les aspects lointains, les objets situés à l'extrémité de l'horizon, sont reproduits avec plus de netteté qu'ils n'en présentent à nos yeux, contrairement aux effets habituels de la perspective aérienne. Un autre vice du daguerréotype réside dans son défaut absolu de composition. Le daguerréotype ne compose pas, il donne une copie, un *fac simile* de la nature. Cette copie est admirable d'exactitude jusque dans les derniers détails, mais c'est précisément là qu'est l'écueil. Une œuvre d'art vit tout entière par la composition. Le travail du peintre consiste surtout à atténuer un grand nombre d'effets secondaires qui nuiraient à l'effet général, et à mettre en relief certaines parties qui doivent dominer l'ensemble. Quand un artiste exécute un portrait, il n'a garde de reproduire avec un soin minutieux tous les plis des vêtements, tous les dessins de la draperie, toutes les enjolivures du fond; il éteint tous ces détails inutiles pour concentrer l'intérêt sur les traits du visage; à cette idée capitale il sacrifie toutes les autres, volontairement et en connaissance de cause. Ne demandez pas au daguerréotype aucun de ces artifices salutaires qui sont l'indispensable condition de l'art. Il est inexorable et presque brutal dans sa vérité. Il accorde une importance égale aux grandes masses et aux plus imperceptibles accidents. S'il prend une vue du Pont-Neuf, il vous donnera le plus minutieux inventaire de tout ce qui est visible à la surface du Pont-Neuf; vous pourrez y reconnaître toutes les pierres, tous les pavés et jusques aux écornures des pavés. Dans un portrait il se plaira aux arabesques infinies des draperies et des fonds, il donnera une valeur égale au point lumineux de l'œil et aux boutons d'un gilet. Mais, du moment où tout a de l'importance dans un tableau, rien n'a plus d'importance, et c'est ainsi que s'évanouit tout l'intérêt de la composition pittoresque, car l'intérêt, dans une œuvre d'art, naît seulement de l'unité de la pensée. Il serait puéril d'insister sur cette considération qui est l'évidence même. Il faut seulement faire remarquer que ce défaut de composition qui saute aux yeux dans les dessins du daguerréotype, a pour résultat de donner une représentation fautive de la nature. Lorsque nous recevons, en effet, l'impression d'une vue quelconque, celle d'un paysage par exemple, tous les détails de la vue extérieure viennent sans aucun doute s'imprimer au fond de notre œil; cependant il est certain que ces mille sensations particulières ne sont aucunement perçues, et qu'elles sont pour notre âme comme si elles n'existaient pas; il est certain que nous ressentons, non pas l'impression isolée des divers aspects du paysage, mais seulement l'effet général qui résulte de leur en-

semble. Or, le daguerréotype reproduit impitoyablement les plus inutiles détails de la scène extérieure: il est donc vrai qu'il donne une traduction inexacte des sensations qu'excite en nous l'aspect de la nature. Mais j'entends à ce propos se récrier quelques lecteurs: *Eh quoi! dira-t-on, la copie mathématique d'un objet peut-elle donner de cet objet une représentation inexacte? L'identité est-elle un mensonge? Je monte sur la colline de Meudon un miroir à la main, et arrivé là, je dispose le miroir en face des perspectives qui m'entourent. N'ai-je pas ainsi l'image la plus parfaite du paysage qui se déroule à mes pieds? Quel peintre, quel artiste vivant pourra s'élever jamais à la perfection d'une telle copie? Or, que fait le daguerréotype? Il fixe pour toujours cette image fugitive; de ce miroir fidèle, il en fait un fidèle tableau. Que venez-vous donc nous parler de représentation fautive et d'inexacte reproduction!*

Cet argument ne nous surprend guère, car nous l'avons entendu répéter sur tous les tons. Cependant il n'est pas sans réplique. Evidemment toute la question se réduit à savoir si l'art réside ou non dans la stricte imitation de la nature. Or, l'erreur si commune et si répandue qui consiste à voir la perfection de la peinture dans la perfection de l'imitation matérielle, ne peut provenir que d'une confusion manifeste entre le but et le moyen de l'art. Qu'est-ce, en effet, que la nature? Les réalités extérieures qui nous environnent sont-elles les mêmes pour nous tous? Ne changent-elles pas pour des individus différents et même pour chaque individu, selon les dispositions qui peuvent affecter son âme? Plaçons deux hommes en présence d'un grand spectacle naturel, en face d'un beau site, devant la tête d'un homme de génie: assurément tous les éléments de cette scène viendront identiquement affecter leurs yeux; cependant chacun d'eux les verra d'une manière différente; bien des effets de cet ensemble échapperont à l'un des spectateurs, que l'autre pourra saisir, et certaines particularités inaperçues de tous deux leur deviendront immédiatement sensibles, si l'on appelle spécialement leur attention sur elles. Admettons maintenant que l'un de ces deux hommes soit peintre; comment pourra-t-il communiquer à son compagnon l'impression que ce spectacle lui fait ressentir; par quel moyen pourra-t-il la traduire avec son pinceau? Certes, s'il se borne à tracer de cette vue un calque mécaniquement exact, une copie mathématique, il n'aura pas gagné grand-chose, car son compagnon aura toujours sous les yeux ce même spectacle dont il est impuissant à démêler la beauté. Pour exprimer l'impression qu'il a reçue, il faut donc que le peintre exécute une traduction plus compréhensible de l'original, qu'il exagère certains effets, qu'il en atténue, qu'il en supprime d'autres; il faut qu'il transforme pour rendre saisissable, qu'il altère le texte pour le rendre lisible; il faut qu'il mente, en un mot, et ce n'est que par ce sa-

lata re mensonge qu'il entrera dans les vraies conditions de l'art. J'ai entendu raconter à ce propos une petite histoire qui peut-être trouvera ici sa place toute marquée. Il s'agit d'une compagnie de touristes qui, pendant une excursion dans les Alpes, se trouvent un jour en face d'un site naturel d'un effet pittoresque. C'est une haute montagne, sur le penchant de laquelle un chalet se détache en silhouette déliée. La compagnie admire tout à son aise et se retire; un artiste, resté seul, prend à la hâte un croquis de la vue. Il présente ensuite son dessin à ses amis. Il n'y a qu'un cri pour trouver l'œuvre détestable, et la copie bien différente de la réalité. La montagne était bien plus haute et le chalet bien plus petit. *Notre montagne était une bonne et grosse montagne dont le sommet semblait atteindre aux nues; notre chalet, une étroite maisonnette à peine visible aux limites de l'horizon. La montagne que vous nous faites n'est qu'une colline efflanquée, et votre chalet est si grand qu'il logerait sans peine toutes les vaches de la contrée.* Cependant l'artiste, sûr de son fait, tient bon et maintient l'exactitude de son esquisse. On revient sur ses pas, on mesure les hauteurs, et l'on reconnaît que la copie est mathématiquement fidèle. L'artiste avait donc raison? Non, l'artiste avait tort. Il aurait comment devant tous les grands spectacles naturels notre imagination altère et dénature les sensations primitives. Il était étranger à une règle essentielle de son art; sans cela il eût exagéré la hauteur de la montagne et diminué relativement les dimensions du chalet; ainsi il aurait exactement traduit l'impression qu'avait laissée dans l'imagination des spectateurs le contraste de ce petit chalet et de cette montagne immense (1).

1) Ce n'est pas sans surprise et ce n'est pas sans plaisir que nous avons trouvé une confirmation de ce qui précède dans un écrit purement scientifique, dans l'ouvrage d'un géologue, que la nature de ses études et la direction de son esprit ont dû tenir généralement éloigné de tout ce qui se rapporte aux sciences et à la pratique des arts. Dans ses *Leçons de géologie pratique* (t. I, p. 116), M. Elie de Beaumont parle, dans les termes suivants, un hommage involontaire à la vérité du principe qui nous occupe :

« Si le géologue n'est pas suffisamment exercé au dessin, il peut faire exécuter le paysage par un dessinateur. Mais il y a une grande différence entre un dessin dont les points principaux sont déterminés rigoureusement, et un dessin fait simplement à vue. Le dessin, exécuté sans le secours d'aucun instrument, est ordinairement plus pittoresque que le dessin levé rigoureusement, mais beaucoup moins fidèle. *Quand on voit une montagne, on se la figure toujours plus élevée qu'elle n'est : on en dessine une véritable caricature.* Quand on a fait un croquis, pour mesurer les angles mesurés, on lui donne une forme géométriquement aussi semblable que possible à celle que l'on a devant les yeux; mais on fait involontairement la hauteur trop grande. Lorsqu'on révoque plus tard ce dessin, on est conduit à lui donner une forme beaucoup plus aplatie. Cela tient à une illusion d'optique qu'on n'est pas maître d'éviter, et qui fait que lorsqu'un dessin est exécuté rigoureusement, on ne le reconnaît presque pas; il paraît beau-

Il est donc vrai que l'art n'imité pas, qu'il transforme; que pour traduire la nature, il s'en écarte; que pour copier, il invente; que pour reproduire, il crée. L'identité n'est pas le problème de la peinture, sans cela le trompe-l'œil serait le *nec plus ultra* de la peinture. Le beau visible n'est pas le beau de l'art. Ce qui ressemble dans un tableau n'est pas précisément ce qui est semblable au modèle, mais seulement ce qui rappelle à notre âme l'impression que le modèle y a laissée. Si l'on m'offrait de me montrer sur l'heure la tête de Louis XIV vivant, l'offre me toucherait peu. J'ai mon Louis XIV sous la main, il vit dans les galeries du Louvre, il respire sous le pinceau de Mignard. Je préfère sous le pinceau de Mignard à travers l'âme d'un peintre de génie, qu'à travers le miroir même d'une trop fidèle réalité. Votre Louis XIV pourrait avoir la colique, ou sa grande perruque être mal accommodée; au lieu du vainqueur de la Hollande, je trouverais peut-être l'esclave ridé de madame de Maintenon.

Ainsi, l'imitation n'est que le moyen des arts plastiques; leur but, c'est de rappeler à notre âme les sentiments qu'éveille en nous la vue de la réalité. Dans un tableau, ce qui nous touche, ce qui nous émeut, ce n'est point la reproduction fidèle des objets qui nous entourent, mais bien cet ensemble de confuses pensées mystérieusement attachées à leur forme extérieure, et qui sortent du cœur à leur souvenir comme à la vue de leur image. Le plus grand peintre est celui qui réalise le mieux cette harmonie secrète de nos sensations et de la forme visible.

Avec les moyens les plus simples, un artiste habile émeut profondément nos cœurs; avec un coin de prairie, une chaumière à demi cachée sous de grands arbres, quelques vaches aux alentours d'un ruisseau, Claude Lorrain et Ruysdael ont le privilège d'agiter doucement, de remuer nos âmes, de nous plonger dans un monde de rêveries enchantées. L'impression provoquée par le pinceau du peintre ne résulte pas évidemment de la vérité avec laquelle les objets sont reproduits sur la toile; elle naît seulement des ressouvenirs et des sentiments poétiques qu'éveille en nous l'heureuse et habile disposition des divers éléments de la scène champêtre. Le toit fumant de la maisonnette nous rappelle les joies tranquilles de la famille et du foyer; le ruisseau qui murmure doucement sous les grands arbres, nous apporte comme un écho affaibli et lointain des harmonies rurales; les fleurs à demi ensevelies sous l'herbe et sous la rosée de la prairie, nous rendent les parfums oubliés et les senteurs délicieuses de nos champs; le troupeau qui à l'horizon gravit péniblement la colline, nous envoie le grave enseignement du laboureur fécond et béni de Dieu; et tous les éléments de cette scène heureuse semblent

coups trop plats. Lorsqu'on veut faire un dessin que l'on reconnaisse bien, il faut doubler ou tripler les hauteurs données par les mesures.

se réunir pour nous offrir comme une représentation animée et vivante, où viennent se résumer toutes les harmonies, toutes les délices, toutes les félicités paisibles de la vie des champs.

Mais si, dans les arts, l'imitation, au lieu d'être un but, est simplement un moyen; si les œuvres des grands maîtres vivent par la pensée qu'elles expriment et non par la vérité de la reproduction matérielle; si le secret de la peinture c'est de représenter non l'aspect réel des objets, mais l'impression poétique dont ces objets sont pour nous l'occasion, il faut reconnaître qu'au point de vue des beaux-arts la valeur des images daguerriennes est presque nulle, à proprement parler. Quand il reproduit les scènes changeantes du monde qui nous entoure, le daguerréotype nous donne des copies admirables, dont la perfection dépasse assurément tout ce que la main de l'homme exécutera jamais; mais c'est là tout. Le seul sentiment que ces calques merveilleux puissent exciter en nous, est celui d'une curiosité stérile, sentiment qui renait à chaque exhibition nouvelle, et qui, par conséquent, renait affaibli. L'admiration qu'ils inspirent parle à nos sens et ne va pas au delà. Ils charment les yeux armés de la loupe, non l'esprit; l'œil est ravi, l'âme est muette. C'est dire assez que le daguerréotype a été, comme il devait l'être, une conquête presque inutile pour l'étude et le perfectionnement des beaux-arts. Tous les artistes qui ont essayé d'en tirer parti n'ont rien appris, rien utilisé de ses services, et l'on peut juger par là de l'injustice des reproches adressés à quelques peintres accusés de l'avoir copié. Il ne faut pas avoir beaucoup fréquenté les ateliers pour savoir que M. Meissonnier, l'éminent artiste auquel nous devons ces pages spirituelles où respire toute la vie qui anime les tableaux de Terburg et de Metz, a eu souvent à se défendre de semblables reproches, si tant est que l'on puisse qualifier ainsi des observations de ce genre.

Si le daguerréotype peut en quelque chose être utile aux beaux-arts, c'est seulement, à nos yeux, en ce qu'il permet de mettre en parfaite évidence les simples vérités qui viennent d'être rappelées. Ces principes sont, en effet, ou contestés par beaucoup d'artistes, ou bien mis par eux en pratique d'une manière purement intuitive. La découverte du daguerréotype a terminé victorieusement ce débat. Si, en effet, un artiste, un philosophe, dans l'impuissance où il se trouvait de démontrer péremptoirement le principe de spiritualisme artistique qui nous occupe, se fût proposé d'imaginer quelque artifice propre à fournir de cette idée une preuve ou une représentation matérielle, il n'eût certes pas rencontré de moyen plus heureux ni plus décisif que l'instrument de Daguerre. Le problème en effet était celui-ci : Créer un instrument, une machine, un automate capable d'accomplir toutes les opérations manuelles de la peinture, susceptible d'exécuter tout ce que comporte l'imitation

absolue de la réalité; puis, quand cette machine aurait accompli son œuvre, demander aux artistes si c'est à un tel résultat que s'employait leur génie; demander à la foule si elle peut confondre ces produits mécaniques avec les sublimes créations de l'art. Cet artifice, la science l'a trouvé : le daguerréotype a permis d'opérer, dans les œuvres de l'art plastique, une analyse qui jusque-là avait paru impossible. Ce qui était intimement uni dans un tableau de Raphaël, si bien que l'on ne pouvait dire où commence la poésie, où finit le procédé, où commence la composition, où l'imitation s'arrête, le voilà nettement séparé. Sur une plaque daguerrienne on trouve réalisés, avec une perfection sans égale, tous les tours de force du dessin, toutes les subtilités du clair-obscur, tout ce que peut, en un mot, l'habileté technique et le procédé manuel; mais la poésie, mais l'inspiration, mais ce divin reflet de l'âme humaine, qui prête seul aux créations de l'artiste la vie, le sentiment et la pensée, tout cela manque à ces tableaux. C'est le corps moins l'esprit, c'est l'enveloppe d'une âme absente. Un simple regard jeté sur l'image photographique suffit donc pour mettre hors de contestation le grand fait esthétique de la prééminence de la pensée sur l'imitation matérielle, de la poésie sur le procédé. Là aura donc été l'utilité artistique de la découverte de Daguerre; elle aura fourni une démonstration aussi complète qu'inattendue de l'un des principes les plus salutaires de la métaphysique des arts.

Des observations qui précèdent, je crois pouvoir conclure que la photographie, qui marche au premier rang des inventions scientifiques modernes, est au contraire d'une valeur à peu près nulle au point de vue du perfectionnement des beaux-arts; que ses produits sont loin de satisfaire aux exigences de la reproduction plastique, et qu'elle ne saurait rendre de services aux dessinateurs et aux peintres que dans des cas très-limités. Je ferai cependant, en terminant, une réserve en faveur des dessins photographiques obtenus sur papier, qui me paraissent échapper, au moins pour la nature morte et pour l'architecture, aux principaux reproches que j'ai adressés aux épreuves sur plaques métalliques. Parmi les nombreuses épreuves de photographie sur papier, et surtout de photographie sur verre, que nous voyons se répandre depuis un an, il en est auquel l'esprit le plus prévenu ne saurait refuser un témoignage d'admiration sans réserve. Les vues des monuments antiques envoyées de Rome par M. Flacheron et par M. Eugène Constant, plusieurs sites copiés dans les environs de Paris par M. Martens et par M. Cousin, ont évidemment toute la variété des tons, toute l'harmonie et presque la finesse des gravures. Malheureusement les procédés de la photographie sur papier ont encore trop peu de régularité et de précision; ils sont d'arrivée trop récente dans le domaine scientifique, pour que l'on puisse établir encore quelque chose de pré-

est et de définitif à leur sujet, en ce qui concerne les arts.

PIED ARTIFICIEL. — Les infortunés que la guerre ou divers accidents ont privés d'un de leurs membres, seraient, par cela même, condamnés pour toute leur vie à l'inaction et à l'immobilité, si la substitution des membres artificiels ne venait apporter quelque adoucissement à leur fâcheuse position. Néanmoins quelque parfaite que puisse être la main artificielle, jamais elle ne jouira du tact, de la précieuse faculté de se mouvoir, de s'animer par l'effet de la volonté ; on ne pourra remplacer le pied humain, qui, par son admirable structure, s'adapte aux inégalités du sol et maintient le corps dans un équilibre parfait, bien que la base de sustentation soit très-étroite ; qui, par la disposition du grand nombre de petites pièces solidement articulées qui le composent, amortit les chocs et prévient les funestes effets des contre-coups dans le saut, les marches, etc.

La jambe de bois ou le pilon, qui est généralement employé pour les invalides peu avancés, est terminé à son extrémité inférieure par une rondelle ou disque qui n'a que quelques centimètres de diamètre, ce qui rend la base de sustentation trop étroite et compromet la stabilité du corps. Aussi les invalides sont-ils obligés, pendant un temps assez long, d'étudier les lois de l'équilibre. Quand ils veulent faire des pas allongés, une enclume, le disque ne touche à la terre que en un point de sa circonférence, et sous un angle très-aigu, d'où il résulte que le disque est exposé à glisser en avant, et l'invalides à trébucher, quand le sol est uni et glissant. Outre ces inconvénients bien sérieux de la jambe de bois ordinaire, ce qui contrarie d'autant plus et chagrine un grand nombre d'invalides, c'est, le croirait-on ? de ne pas avoir le moins l'apparence d'un pied.

M. de Beaufort a présenté un pied artificiel dans lequel le disque du pilon est remplacé par une pièce de bois qui a la forme d'un soulier assez court, dont le dessus présente une courbe ayant pour point de cintrage l'articulation de la cuisse sur le tronc. Nous avons vu marcher plusieurs invalides sur le pied de M. de Beaufort : ils en sont extrêmement satisfaits ; ils marchent avec beaucoup de sûreté et d'aplomb ; ils nous ont-ils dit, presque aussi solides qu'ils l'étaient sur leurs pieds naturels, mais beaucoup plus qu'ils ne le sont avec le pilon ordinaire. Les inconvénients de celui-ci sont beaucoup plus sensibles pour les invalides qui font usage du pied de M. de Beaufort : ils ne chancellent alors sur le pilon, bien certainement qu'ils en aient déjà fait usage pendant dix ou vingt ans.

M. le ministre de la guerre a ordonné l'essai du pied artificiel de M. de Beaufort, par un certain nombre d'invalides, pour des cas d'amputation au-dessus et au-dessous du genou, et même pour des amputés des deux jambes ; ce sont précisément ces hommes-là que nous avons vus marcher, et qui nous

ont donné le témoignage rapporté plus haut.

Enfin, nous avons demandé à M. le docteur Hutin, chirurgien en chef des Invalides, chargé plus spécialement par le ministre de la guerre, de faire des essais avec le pied de M. de Beaufort, ce qu'il pensait de cet appareil ; voici sa réponse :

Depuis cinq mois environ j'expérimente, à l'Hôtel des Invalides, le pied de M. de Beaufort. Tout ce que j'ai vu est parfaitement en faveur de ce moyen de prothèse ; les invalides qui sont chargés de l'essayer s'en trouvent très-bien, et tout me fait croire que ce pied artificiel sera un progrès d'autant meilleur qu'il est d'une grande simplicité. — Voir les Bulletins de la Société d'encouragement, juin 1850.

PIERRERIES ARTIFICIELLES. — L'art imite la nature dans la composition des pierreries, dit l'*Encyclopédie méthodique* ; il sait donner aux pierres factices la nuance, l'éclat des pierres fines. Nous allons parcourir ces compositions de pierres précieuses artificielles.

On nomme *doublets* les fausses pierres ou pierres précieuses, imitées avec deux morceaux de cristal, entre lesquels on renferme ou une feuille de métal, ou des couleurs empâtées de mastic et de térébenthine. Voici la manière de faire les doublets ; cette méthode nous est donnée sous la forme de simple recette par M. Kunckel.

« On fera fondre ensemble, dans un vaisseau d'argent ou de cuivre jaune, du mastic en larme et de la térébenthine ; on prendra une matière colorante, comme du vert de gris, du sang de dragon, de la laque de Florence, suivant les pierres que l'on voudra contrefaire ; on réduira ces couleurs en une poudre très-fine par la trituration, puis on ajoutera la couleur qu'on veut employer au mélange fondu de mastic et de térébenthine. » Afin de mettre ces couleurs dans un état de division encore plus grand, Kunckel conseille d'avoir une boîte de bois de tilleul qui soit de la forme d'un gland, et dont le fond soit si mince, qu'il soit presque transparent. On met dans cette boîte le mélange de mastic et de térébenthine ; on couvre la boîte de son couvercle, et on la suspend au soleil en été, ou sur un feu de charbon en hiver ; ce qui fait suinter au travers de la boîte la partie la plus déliée du mélange, qu'on détachera pour s'en servir. La couleur étant ainsi préparée, on aura deux morceaux de cristal bien polis et qui puissent se joindre exactement ; on chauffera le mélange indiqué ci-dessus, aussi bien que les cristaux, de sorte que le tout soit à un point de chaleur égale ; on portera la couleur sur le côté poli de l'un des cristaux, avec un pinceau ; on appliquera promptement l'autre cristal sur le premier, on les pressera pendant qu'ils sont échauffés ; on les laissera refroidir et on les montera de la manière qu'on voudra.

On rapporte qu'un joaillier de Milan vendit un doublet 90,000 livres ; et que l'on fut

longtemps à découvrir que ce fût une pierre fausse.

Mais pour n'être pas trompé et reconnaître les doublets, il suffit d'interposer un des angles de la pierre entre l'œil et le jour ; si la pierre est blanche, c'est un doublet ; car une pierre naturelle est colorée partout.

Pierres précieuses factices. — On imite encore les pierres précieuses, en donnant à des cristaux factices, ou à des portions de cristal de roche taillées et préparées, différentes couleurs, par le procédé indiqué par M. Dutens.

Si l'on fait rougir un cristal pur et transparent, et qu'on l'éteigne plusieurs fois dans la teinture de cochenille, il devient rouge et c'est un faux rubis.

Dans la teinture de santal rouge, le cristal devient d'un rouge foncé ou noirâtre.

Dans la teinture du safran, il devient jaune ; c'est une fausse topaze.

Dans la teinture du tournesol, le cristal devient un faux saphir. On peut aussi teindre des cristaux en mettant de l'arsenic et de l'orpiment, mêlés ensemble dans un creuset, et, en plaçant le morceau de cristal dessus.

On teint même les cristaux à froid. Pour cet effet on prend de l'huile de térébenthine chargée de vert-de-gris ; ou l'on a de l'esprit de vin bien déplegmé, et chargé d'une substance résineuse quelconque, soit du sang de dragon, soit de la gomme-gutte ; on verse de l'un ou de l'autre sur le morceau de cristal une quantité suffisante pour qu'il baigne ; au bout d'un certain temps, il sera coloré.

Cristal factice. — Pour faire ou imiter le cristal, il faut choisir de beaux sables, ou des cailloux pulvérisés, cent cinquante livres ; de potasse très-purifiée, cent livres ; de craie, vingt livres ; de bonne manganèse, cinq onces ; ces matières bien mêlées et mises en fusion donnent un beau cristal.

Si le verre ou le cristal au sortir du fourneau paraît nébuleux, c'est la craie et la potasse qui n'étaient pas dans un assez grand degré de pureté, ou cela provient de la qualité du bois des cendres duquel la potasse a été tirée ; alors le remède à cet inconvénient est d'éteindre le cristal dans l'eau, et de le faire refondre jusqu'à ce qu'il soit tel qu'on le désire.

Pierres colorées. — On soupçonnait depuis longtemps que les pierres précieuses colorées ne devaient leurs couleurs qu'aux vapeurs minérales auxquelles elles avaient été exposées : un morceau de mine de cobalt qui tomba entre les mains de M. Hellot lui fournit la preuve la plus complète de cette opinion. Ce morceau de mine servait de matrice à un grand nombre de cristaux à facettes, tous sans couleurs et fort transparents. M. Hellot l'ayant fait chauffer sous une moufle jusqu'à rougir, il trouva en les retirant tous les cristaux colorés, et le morceau de la mine devint un assemblage de toutes les pierres précieuses colorées que nous connaissons. Les seules vapeurs

arsenicales et sulfureuses que la mine avait exhalées produisirent cet effet. Ainsi l'expérience confirma ce qui n'était qu'une probabilité.

Voici le moyen dont on se sert pour colorer les cristaux : Prenez, dit l'auteur, des morceaux de cristal de roche de différentes grandeurs, choisissez ceux qui sont bien purs et sans aucun défaut ; joignez-y d'antimoine et d'orpiment bien pulvérisés, de chacun, deux onces, et de sel ammoniac, une once ; mettez toutes ces matières pulvérisées au fond d'un creuset et arrangez par dessus les morceaux de cristal, couvrez le creuset d'un autre creuset renversé, de façon que l'ouverture de l'un soit appliquée à l'ouverture de l'autre. Il les faut bien luter, et quand le lut est séché, mettez le tout au milieu des charbons, qu'on laisse allumer petit à petit d'eux-mêmes. Le creuset, en commençant à sentir l'action du feu, fumera considérablement ; il faut pour cette opération une cheminée large ; et lorsque la fumée se lève, le parti le plus sûr est de sortir du laboratoire, car cette vapeur est mortelle. Lorsqu'il ne vient plus de fumée, on laisse le feu s'éteindre de lui-même et le creuset se refroidit. On en ôte pour lors les morceaux de cristal. Ceux qui sont à la surface sont de couleur d'or, de rubis balais et marqués de différentes couleurs. Ceux qui sont au fond sont pour la plupart couleur de vipère. On pourra polir à la roue et briller ces cristaux. Les autres morceaux montés en or et garnis d'une feuille, seront fort beaux et feront un bel effet à la vue. Cette opération n'étant ni longue ni coûteuse, on peut en colorer une bonne quantité. Il s'en trouve alors, sur le grand nombre, d'une singulière beauté.

On parvient encore à donner au cristal de roche la couleur du rubis, de la topaze, de l'opale ; on prend alors d'orpiment bien jaune et d'arsenic blanc, de chacun deux onces ; d'antimoine cru et de sel ammoniac, de chacun une once ; on pulvérise ces matières ; on les mêle avec soin ; on les met dans un creuset assez grand ; on pose par dessus d'abord les morceaux de cristal les plus petits, ensuite de plus grands qui n'aient ni taches, ni défauts ; on couvre ce creuset d'un autre creuset renversé, au fond duquel il doit y avoir une ouverture de la grandeur d'un pois, ce qui se pratique afin que la fumée qui s'élève des matières étant contrainte d'aller droit, colore les matières en passant, mieux que si elle allait obliquement et sortait par les joints du creuset qu'on a eu soin de bien luter. Le lut étant séché, on met le creuset au milieu des charbons, de manière que le creuset de dessous soit entièrement couvert par les charbons et celui de dessus à moitié. On laissera alors le feu s'allumer petit à petit et sans souffler. Il faut que les charbons soient grands et de bois de chêne, et l'on procédera comme il a été dit ci-dessus, en se garant de la fumée. Il faut faire en sorte que les charbons une fois allumés se consomment, et on laissera le

feu et la fumée cesser d'eux-mêmes. Lorsque tout sera refroidi, la plus grande partie du cristal sera peinte de couleur de topaze, de rubis, de chrysolite, d'opale, et formera un très-beau coup d'œil. On choisira les morceaux qui sont les mieux colorés, on les polira à la roue et ils prendront un éclat que n'ont peut-être pas les vraies pierres précieuses. En montant ces cristaux en or et en mettant une feuille dessous ils feront un très-bel effet. On aura soin de choisir de l'orpiment bien jaune, car c'est de là que dépend toute la beauté de l'opération.

J'ai éprouvé, dit Kunckel les deux opérations que l'on vient de rapporter, et je conviens qu'elles donnent de belles couleurs; mais le cristal de roche y devient comme froissé, et il s'y fait de petites fentes, qui empêchent que l'on vienne à bout de le bien tailler; cela est d'autant plus vrai qu'il est difficile qu'un morceau de cristal réunisse les deux qualités d'être bien coloré, et d'être assez dur pour pouvoir soutenir le poli. Il est néanmoins certain que si on pouvait le conserver en entier et en gros morceaux, ce procédé d'imitation serait le meilleur. Quant à ce que l'auteur dit en avoir taillé de belles pierres, je ne trouve pas, ajoute Kunckel, que la chose réussisse, de quelque façon qu'on s'y prenne, comme cela m'est arrivé; si on venait à fendre ces cristaux, ou qu'on en grattât la surface, le beau rubis disparaît, ce qui fait voir que ce n'est qu'un tour d'adresse; et il en est des autres pierres comme du rubis. Voilà ce que j'ai dû devoir faire observer.

Strass ou faux diamant. — On imite assez bien les diamants avec une composition qu'on appelle strass, du nom de son inventeur; elle se fait avec un verre de plomb, qui, étant mêlé avec une quantité suffisante de cristal de roche, forme un diamant brillant et assez dur. Le strass eut une vogue si prodigieuse, que les femmes élégantes de Paris, qui le trouvaient à bon marché, ne portaient plus que de ces pierres, mais comme elles étaient si tendres qu'au bout de quelques mois elles ne brillaient plus, lorsqu'elles s'en plainquirent au lapidaire inventeur, il répondit : *Je travaille tous les jours à leur dureté.* En effet, il est parvenu à ne vendre que du diamant fin.

Le **Cheron**, autre diamant factice de la composition de Cheron, se fait à peu près comme le strass. Une livre de cristal de roche, huit onces de nitre, quatre onces de borax, deux d'arsenic blanc, le tout mis en fusion à un feu fort vif donne un cristal qui sert de base non-seulement au diamant factice, mais aux autres pierres en y ajoutant la couleur.

Rubis faux. — Faites fondre à un feu très-violent six onces de cristal dont nous venons de donner la composition; ajoutez-y un gros d'orpiment, une once de safran de Vénus, deux grains d'or fulminant, auquel on a ôté sa vertu fulminante, et vous aurez un rubis.

Rubis spinel (faux). — Le rubis spinel est,

comme on sait, une pierre d'un rouge clair. Pour le contrefaire, on prend un poids égal de fritte de cristal et de celle de roquette qu'on mêle avec soin. Sur deux cents livres de ce mélange, on met une livre de magnésie de Piémont et une once de safran préparé et bien uni avec la magnésie. On mêle exactement cette poudre avec les frites susdites, puis on jette le tout petit à petit dans les creusets, parce que la magnésie fait gonfler le verre. Le safran bien mêlé à la magnésie lui donnera de l'éclat, et au bout de quatre jours, lorsque le verre sera bien purifié et qu'il aura pris couleur, il faudra mettre la main à l'œuvre. C'est la juste dose de magnésie qu'il faut pour faire des vases d'une grandeur médiocre, et pour que la couleur en soit assez forte. Les vases de moindre grandeur en demandent davantage; les plus grands en exigent moins; alors la moitié de la dose de poudre qui a été prescrite suffit.

Saphir faux. — Le saphir, pierre d'un beau bleu, peut être contrefait de la manière suivante :

Prenez de la fritte de roquette, et sur cent livres de cette fritte mettez une livre de safre; avant de la mêler avec la fritte, ajoutez une once de magnésie de Piémont préparée; exposez le mélange au fourneau; laissez-le entrer en fusion et se purifier; vous aurez par ce moyen une couleur de saphir d'un beau bleu; c'est ce que lui procure la petite quantité de magnésie que l'on y mêle. La couleur sera encore plus belle si on se sert de la seule fritte de cristal. Il faut avoir attention de ne point remuer la composition, car il s'y forme des bulles par le mouvement.

Topaze fausse. — La topaze, qui est une pierre précieuse de couleur jaune, se contrefait de la manière suivante :

Le cristal dont nous avons parlé à l'article strass, joint avec du safre, de l'esprit de nitre et l'écaille du cuivre, donne la topaze.

Autre composition. — Prenez quinze livres de frites de cristal et douze livres de chaux de plomb; mêlez ces matières, passez-les au tamis, exposez-les à un feu doux, et au bout de huit heures faites-en l'extinction dans l'eau; réitérez la même chose une seconde fois et ayez soin d'ôter le plomb qui sera réduit; ajoutez ensuite moitié du verre d'un jaune d'or coloré; mêlez bien le tout et vous aurez une matière bien ressemblante à la topaze orientale.

Nous avons dit plus haut que la topaze peut se transformer en rubis balais.

Émeraude fausse. — On imite l'émeraude, qui est d'une belle couleur verte, par le procédé suivant : quatre onces du cristal déjà énoncé, deux onces de minium, un scrupule de safran de mars ou de chaux d'argent, et dix grains de vert-de-gris font l'émeraude.

Améthyste fausse. — Voici le procédé que donne Neri pour contrefaire l'améthyste, dont la couleur est d'un mélange très-agréable de rouge et de violet. On prendra de la fritte de cristal faite avec le tartre; mais avant qu'elle entre en fusion, on mettra sur cha-

que livre de cette fritte une once de la poudre que l'on va indiquer ci-après : on les mêlera bien ensemble, et on les exposera petit à petit au fourneau, car ce mélange s'enfle beaucoup.

Il faut commencer à travailler ce verre aussitôt qu'il est purifié et qu'il a pris la couleur d'améthyste. Pour sa composition il ne faut qu'une fritte de cristal ordinaire, et l'on peut en rendre la couleur claire ou foncée suivant les ouvrages que l'on se propose de faire.

Pour donner la couleur, prenez de la magnésie de Piémont, une livre ; de safre, une once et demie : mêlez avec soin ces deux matières réduites en poudre, joignez-les ensuite à la fritte de cristal et elles lui donneront une vraie couleur d'améthyste.

Aigue-marine fausse. — L'aigue-marine, comme nous l'avons dit, est une pierre précieuse d'une couleur verte. Cette pierre est plus facile à contrefaire avec le verre de plomb qu'avec du cristal ou du verre ordinaire ; il ne s'agit que de prendre 16 livres de frites de cristal, et dix livres de chaux de plomb. Après les avoir mêlées, tamisées, on met ce mélange dans un creuset un peu chaud ; au bout de douze heures la matière sera bien fondue, il faudra la jeter dans l'eau avec le creuset ; l'on en séparera le plomb pour la remettre au fourneau pendant huit heures, ensuite on prendra quatre onces d'oripeau calciné, et le quart d'une once de safre ; joignez-y ce nouveau mélange en quatre reprises ; au bout de deux heures, remuez bien le verre, faites-en l'épreuve, pour voir si la couleur est telle qu'on la désire. On la laissera au feu pendant dix heures, et l'on pourra la travailler.

La couleur d'aigue-marine est une des principales qui entrent dans la teinture du verre. Si l'on veut l'avoir d'une grande beauté, il faudra se servir du *bolito* ou cristal artificiel, car si l'on employait le verre commun, la couleur n'en serait point si belle. On peut faire usage du cristallin ou verre blanc. Il faut observer de ne pas mettre de magnésie, lorsqu'on veut donner la couleur d'aigue-marine au verre ; quoique le feu consume cette matière, elle ne laisse point de donner à cette couleur une nuance noirâtre. Au reste, il suffirait d'employer un beau verre blanc, dans lequel il n'entre point de magnésie. Prenez donc de la fritte de cristal, tel qu'on vient de l'indiquer, sans magnésie ; lorsque le verre sera bien cuit et purifié, enlevez soigneusement, avec la cuiller de fer des verriers, le sel qui surnagera au verre comme de l'huile ; sans cette précaution la couleur serait louche et le verre gras. Lorsque le verre sera bien purifié, sur vingt livres de cristal, six onces d'oripeau préparé et une dose de safre qui n'excède pas le quart, en observant de bien mêler ces deux poudres, et de ne les mettre dans le creuset que petit à petit et à trois reprises ; car l'oripeau bien calciné enfle de manière à faire sortir tout le verre du creuset. Il faudra y prendre garde et remuer continuellement le verre. Les petits vases minces demandent une couleur plus

foncée et les grands une couleur plus claire. Le choix de la nuance dépend donc des ouvrages qu'on veut faire ; il est néanmoins d'usage de foncer moins que plus la couleur ; car il est toujours facile de remédier au premier défaut lorsque le verre est bien pur.

Vingt-quatre heures, après avoir ajouté la couleur, on pourra travailler le verre, observant, avant d'y mettre la main, de bien remuer le mélange afin que la couleur soit égale partout, car lorsque le verre repose, la couleur tombe au fond. On doit observer les mêmes règles pour les grands vases ; il est bon de savoir qu'à Murano, près de Venise, on prend pour cet ouvrage égale quantité de fritte de cristal et de celle de roquette ; ce qui donne une couleur d'aigue-marine qui n'est guère moins belle.

Grenat faux. — Le grenat est d'une couleur rouge foncée ; le verre de plomb est plus propre que tout autre à contrefaire cette pierre. Pour cet effet on prend vingt livres de fritte de cristal, seize livres de chaux de plomb, on y joint trois onces de magnésie de Piémont et une demie-once de safre ; on met tout ce mélange dans un creuset un peu chaud ; au bout de douze heures, on place le creuset au fourneau et on l'y laisse pendant dix heures, pour qu'il achève de se purifier ; on remue ensuite et l'on en fait l'essai.

Si l'on veut lui donner une couleur foncée, on prend deux onces de cristal de roche, cinq onces et demie de *minium*, quinze grains de magnésie, quatre grains de safre ; on observe de laisser un peu plus de vide en opérant, parce que la matière se gonfle davantage ; par ce procédé on a une couleur rouge foncée tirant sur le violet. Pour obtenir encore une plus belle couleur, il faut prendre une once de cristal de roche, cinq onces de *minium*, quatre grains de magnésie, quatre grains de safre, ayant soin, comme ci-dessus, de laisser un grand vide dans le creuset, parce que la matière enfle considérablement. Enfin, on continue le procédé de la manière accoutumée, et on obtient une couleur de grenat supérieure à toutes les autres.

Agate fausse. — On a trouvé le moyen de contrefaire l'agate et même l'onix pour faire des camées.

On prend à cet effet des morceaux de verre colorés dont on se servait pour faire des vitres d'églises. On les rend opaques en les statifiant dans un creuset, avec de la chaux éteinte à l'air, du plâtre ou du blanc d'Espagne. En exposant ce creuset au feu, en augmentant par degrés pendant trois heures, et en finissant par un feu assez fort, ces verres deviennent opaques en conservant leur couleur, et ceux qui n'en avaient point deviennent d'un blanc de lait comme l'émail ou la porcelaine.

Si le feu a été bien ménagé dans le commencement et qu'on ne l'ait point poussé trop fort sur la fin, ces verres opaques sont encore susceptibles d'entrer en fonte à un plus grand feu. On peut donc souder les uns

sur les autres ceux de différentes couleurs, et par ce moyen imiter les lits de différentes nuances que l'on rencontre dans les agates onyx. On trouve même dans les vitrages peints des anciennes églises des morceaux de verre dans lesquels la couleur n'a pénétré que la moitié de leur épaisseur. Mais avant de se servir de ces verres qui ont des couches de différentes couleurs, il faut les faire passer sur la roue du lapidaire, et user de la surface blanche qui est destinée à représenter la surface blanche du camée, jusqu'à ce qu'elle soit réduite à l'épaisseur d'une feuille de papier. On pose ce verre du côté de la surface blanche que l'on a rendue si mince, sur le modèle dans lequel est l'empreinte de la gravure que l'on veut imiter : les verres que l'on a rendus opaques en suivant le procédé ci-dessus, étant susceptibles d'être travaillés au tour, on y applique la pierre gravée, et avec les mêmes outils dont on se sert pour la gravure en pierres fines, on enlève aisément tout le blanc du champ qui débordé le relief, et les figures paraissent encore isolées sur un champ d'une couleur différente, comme dans les camées.

Agates colorées.— Les agates et les jaspes peuvent aussi facilement se fondre.

Si l'on met sur un morceau d'agate blanchâtre de la dissolution d'argent dans l'esprit de nitre et qu'on l'expose au soleil, on la trouvera teinte d'une couleur brune et tirant sur le rouge. Si l'on y met de nouvelles dissolutions, on l'aura plus foncée et la couleur pénétrera presque entièrement. Si l'agate n'a qu'une ou deux lignes d'épaisseur et qu'on mette de la dissolution des deux côtés, cette teinture n'agit pas uniformément. Il y a dans l'agate et dans presque toutes les pierres dures des veines imperceptibles qui en sont plus facilement pénétrées que le reste; en sorte qu'elles deviennent plus foncées et forment des variétés agréables qu'on ne voyait pas auparavant.

Si l'on joint à la dissolution d'argent le quart de son poids, ou environ de suie et de tarte rouge mêlés ensemble, la couleur sera brune tirant sur le gris.

La dissolution d'or ne donne à l'agate qu'une légère couleur brune qui pénètre très-peu; celle du bismuth la teint d'une couleur qui paraît blanchâtre et opaque lorsque la lumière frappe dessus, et brune quand on la regarde à travers le jour. Pour réussir dans cette opération, il est nécessaire d'exposer l'agate au soleil. M. Dufay en a mis sous une moufle, mais elles n'ont pris que très-peu de couleur, et elle ne pénétrait pas si avant. Il a même remarqué plusieurs fois que celles qu'il avait exposées au soleil ont pris moins de couleur dans le cours de la première journée, qu'en une demi-heure du second jour, et même sans y remettre de la dissolution. Cela lui a fait supposer que peut-être l'humidité de l'air était très-propre à faire pénétrer les parties métalliques. En effet il a fait colorer des agates très-promp- tement en les portant dans un lieu humide

aussitôt que le soleil avait fait sécher la dissolution, et en les exposant derechef au soleil.

Pour tracer sur l'agate blanche ou sur la calcédoine laiteuse des figures qui aient quelque régularité, la manière qui réussit le mieux est de prendre la dissolution d'argent avec une plume, ou un petit bâton fendu, de suivre les contours avec une épingle; si l'agate est dépolie, le trait n'est jamais bien fin; mais si elle est bien chargée d'argent et qu'elle se puisse cristalliser promptement au soleil, elle ne court plus risque de s'épancher et les traits en seront assez délicats. Ils n'approcheront jamais du trait de la plume et de ces petits arbres que l'on voit formés par les dentrites. Supposé qu'on puisse parvenir à les imiter, voici deux moyens de reconnaître celles qui sont vraies d'avec les fausses.

1° En échauffant l'agate colorée artificiellement, elle perd une grande partie de sa couleur et on ne peut la lui faire reprendre qu'en remettant dessus une nouvelle dissolution d'argent. 2° La seconde manière, qui est plus simple et plus facile, est de mettre sur l'agate colorée un peu d'eau-forte ou d'esprit de nitre sans l'exposer au soleil; il ne faut qu'une nuit pour la déteindre entièrement. Lorsque l'épreuve sera faite on lui restituera, si l'on veut, toute sa couleur en l'exposant au soleil plusieurs jours de suite. Cependant il ne faut pas trop compter sur cet expédient, comme on le verra par la suite.

On sait que, par le moyen du feu, on peut changer la couleur de la plupart des pierres fines; c'est ainsi qu'on fait des saphirs blancs, des améthystes blanches. On met ces pierres dans un creuset, et on les entoure de sable et de limaille de fer; elles perdent leur couleur à mesure qu'elles s'échauffent; on les retire quelquefois fort blanches. Si l'on chauffe de même la calcédoine ordinaire, elle devient d'un blanc opaque; et si l'on fait des taches avec de la dissolution d'argent, ces taches seront d'un jaune-citron, auquel l'eau-forte n'apporte plus aucun changement. La dissolution d'argent mise sur la calcédoine ainsi blanchie, et exposée au soleil pendant plusieurs jours, y fait des taches brunes. La dissolution d'argent donne à l'agate orientale une couleur plus noire qu'à la calcédoine commune. Sur une agate parsemée de taches jaunes, elle a donné une couleur de poupre.

Nous avons dit que pour reconnaître l'agate teinte d'avec l'agate naturelle, il ne fallait pas trop compter sur l'eau-forte. En effet, M. de la Condamine ayant mis deux dentrites naturelles dans de l'eau-forte pendant trois ou quatre jours, elles ne changèrent point. Les dentrites mises en expérience ayant été oubliées sur une fenêtre, la pluie en tombant se mêla à l'eau-forte et la partie des dentrites qui trempait dans l'eau forte se déteignit complètement.

Malachite artificielle.— La malachite est, comme nous l'avons dit, une pierre verte, susceptible d'un beau poli. M. Sage, ayant eu occasion d'examiner cette matière, a re

connu que le cuivre contenu dans la malachite a été réduit à l'état où il se trouve par la dissolution qu'il a éprouvée d'abord par l'action d'un alcali volatil, qui, s'étant exhalé ensuite, l'a laissé imprégné d'une matière grasse.

D'après ces connaissances, il a composé une espèce de malachite en faisant dissoudre du cuivre dans l'alcali volatil ou sel ammoniac dégagé par l'alcali fixe. Il a obtenu par cette dissolution des cristaux d'un beau bleu, qui, ayant été exposés à l'air, ont pris la couleur verte propre à la malachite. Mais cette préparation a de l'éclat et non de la dureté.

Turquoise artificielle. — Pour imiter la turquoise, prenez du sel marin gris, mettez-le dans le fourneau à calciner pour en tirer toute l'humidité; broyez-le bien, et vous aurez une poudre fort blanche qu'il faut conserver pour en faire usage dans la préparation du bleu turquoise. Ayez ensuite, dans un fourneau au creuset, de la fritte de cristal teinte en couleur d'aigue-marine verte, et préparée de l'une des matières rapportées à l'aigue-marine factice, d'autant que la qualité du bleu turquoise dépend de la beauté de l'aigue-marine. Mêlez petit à petit et en remuant bien, dans ce verre ainsi coloré, le sel marin préparé comme on vient de le dire, vous verrez alors la couleur d'aigue-marine devenir opaque et produire le bleu turquoise.

Nous joindrons à cet article quelques procédés plus nouveaux employés dans la fabrication des pierreries artificielles; nous emprunterons cette revue au *Dictionnaire des découvertes*, dont l'auteur a lui-même puisé ses renseignements aux sources scientifiques les plus authentiques.

STRASS. (*Sur fabrication et celle des pierres colorées artificielles.*) — *Perfectionnement de Douault Wieland.* — Quoique les chimistes français, qui se sont occupés de la manière de traiter les matières vitrifiables, connaissent parfaitement la composition du flint-glass, du strass et des verres colorés, il ne s'est élevé en France encore aucune fabrique en état de rivaliser avantageusement avec l'Allemagne pour la composition des pierres précieuses artificielles. La *Société d'encouragement*, en proposant pour sujet de prix la fabrication et le perfectionnement du strass, a sans doute jugé que le travail publié sur cette matière par M. Fontanieu était inexact et insuffisant. En effet, ce n'est que par hasard que l'on réussit à faire du bon strass, en suivant les formules indiquées par cet académicien, parce que l'on trouve rarement dans le commerce des substances pures et qu'il n'indique pas les moyens de les purifier; d'ailleurs en n'opérant qu'avec des matières bien choisies, on est obligé de changer les proportions indiquées par M. de Fontanieu. M. Douault Wieland, ayant senti la nécessité de reprendre ce travail dans son entier, et de n'employer que des substances de la plus grande pureté, s'est adjoint, pour le diriger dans ses efforts, MM. Darcel, Rouard et

Cadet de Gassicourt. C'est à la bienveillance de ces trois savants que l'auteur a vu devoir l'avantage de présenter l'histoire théorique et pratique d'un art que l'on peut regarder aujourd'hui comme complet. M. Douault Wieland, ayant réuni toutes les conditions exigées par le programme, a reçu, à titre d'encouragement, le prix de 1,200 fr. et une médaille d'argent pour son mémoire que nous allons reproduire textuellement ici. — La base de toutes les pierres artificielles est le strass, que l'auteur appelle fondant lorsqu'il l'unit aux oxydes métalliques pour former les pierres colorées. Travaillé seul, il sert à imiter les brillants et les roses. Le strass se compose avec la silice, la potasse, le borax, l'oxyde de plomb, et quelquefois l'arsenic. Examinons chacune de ces substances. La silice peut se prendre, 1° dans le cristal de roche; 2° dans le sable; 3° dans le sylex pyromaque. Le cristal de roche donne un verre plus blanc; le silex contient toujours un peu de fer qui colore le verre en jaune; le sable que l'on choisit le plus pur et le plus translucide a besoin d'être lavé avec de l'acide chlorique (muriatique) et ensuite avec de l'eau avant d'être employé. Pour pulvériser et tamiser le cristal de roche ainsi que le silex, il faut d'abord faire rougir les fragments au feu, les plonger dans l'eau froide pour les fendiller, puis les mettre en poudre et les tamiser. La potasse ne doit pas être mélangée avec d'autres sels; il faut choisir la plus belle perlasse ou la potasse caustique purifiée par l'alcool. Le borax de commerce, celui de Hollande, par exemple, produirait un verre brun. Il faut préparer l'acide borique cristallisé, extrait du borax de Toscane; il est blanc, pailleté, très-fusible, et M. Douault le regarde comme le meilleur fondant. L'oxyde de plomb doit être d'une pureté parfaite; s'il contient un atome d'étain, le verre devient louche et laiteux. Le minium est préférable à la plus belle litharge et même à la céruse de Clichy, qui donne un beau verre, mais non exempt de bulles. Il faut analyser le minium avant de l'employer, pour être certain qu'il ne contient aucun acide. L'arsenic doit être également très-pur. Le choix des creusets est très-important. Ceux de Hesse sont meilleurs que ceux de porcelaine. Les creusets colorent quelquefois la matière en jaune ou en brun, quand leur surface interne laisse échapper quelques particules de fer. On n'a pas cet inconvénient à craindre avec des creusets de porcelaine dure, mais ils se cassent ou se percent souvent, et ils sont trop perméables. On se sert pour fondre la matière d'un four à potier ou d'un four à porcelaine, et les creusets restent vingt-quatre heures environ au feu. Plus la fusion est tranquille et prolongée, plus le strass acquiert de dureté et de beauté. Si l'on avait d'excellents creusets, on pourrait se servir du fourneau à porcelaine; mais comme on y fait trop de pertes, il faut se contenter du four à potier. Le mieux est cependant d'avoir un four construit exprès pour fondre le strass. Ce four cylindrique se termine

en dôme; il a la forme d'une roche ou d'une borne haute de sept pieds et ayant quatre pieds de diamètre. On le chauffe avec du bois sec fendu en petites bûches. M. Douault Wiéland a réussi à faire de très-beau strass, en employant plusieurs proportions. Les quatre mélanges suivants ont produit de bons résultats.

N° 1.

Cristal de roche.	7 onces.	0 gros.	24 grains.
Nisium.	10	7 1/2	,
Potasse pure.	3	5 1/2	30
Borax.	,	3 1/2	24
Arsenic.	,	,	12

22 onces. 3 1/2 gros. 18 grains.

N° 2.

Sable.	6 onces.	2 gros.	0 grains.
Céruse de Clichy.	11	5 1/2	18
Potasse.	2	1 1/2	,
Borax.	,	5	,
Arsenic.	,	,	12

20 onces. 7 gros. 6 grains.

N° 3.

Cristal de roche.	6 onces.	0 gros.	0 grains.
Nisium.	9	2	,
Potasse.	3	3	,
Borax.	,	3	,
Arsenic.	,	,	6

19 onces. 0 gros. 6 grains.

N° 4.

Cristal de roche.	6 onces.	2 gros.	0 grains.
Céruse de Clichy.	11	5 1/2	18
Potasse.	2	1 1/2	,
Borax.	,	5	,

20 onces. 6 gros. 18 grains.

Le strass que l'on obtient avec le cristal de roche est en général plus dur que celui qu'on fait avec le sable ou le silex; mais il est quelquefois trop blanc, ce qui n'est pas avantageux pour les petites et moyennes pierres, parce qu'elles ont moins d'orient et jettent moins de feu que celles dont la matière est légèrement colorée en jaune. Cette teinte disparaît dans la taille des pierres. La matière qui nous vient d'Allemagne est toujours colorée et souvent trop colorée. La composition de la topaze est sujette à varier dans la fonte. On pourrait l'appeler le caméléon vitré, tant elle change facilement de couleur, suivant le degré de température qu'elle éprouve, ou la durée du feu. Elle passe du blanc de strass au jaune soufre, au violet et au rouge pourpre suivant des circonstances que M. Douault Wiéland n'a pas pu encore parfaitement déterminer. On peut comparer cette matière au *rubin-glass* des Allemands et des Italiens. Il faut qu'on éprouve de grandes difficultés dans la fabrication de cette pierre, car la matière est rare dans le commerce. Un joaillier en ayant eu besoin pour compléter une commission de

parure de sa fabrique, il lui a été impossible de s'en procurer une once à Paris; il en a fait venir de Genève, qu'il a payée vingt-quatre francs la livre; encore n'était-elle pas belle. Elle devenait presque toujours blanche au feu. Voici comme il l'a préparée :

Fondant (strass très-blanc).	1 once.	6 gros.	0 grains.
Verre d'antimoine.	,	1/2	7
Pourpre de Cassius.	,	,	1
<hr/>			
1 once. 6 1/2 gros. 8 grains.			

Il faut choisir le verre d'antimoine le plus transparent et d'un jaune clair. Les changements que cette composition éprouve au feu, suivant les différents degrés de température, sont dignes de l'attention des chimistes. La matière passe du jaune au rouge, du rouge au blanc; elle repasse du blanc au rouge et au jaune suivant que l'on opère avec ou sans le contact de l'air. La théorie de ces phénomènes est une chose curieuse à déterminer, on ne la connaît point encore. On peut avec le fer seul obtenir une topaze assez belle; pour cet effet on prépare le mélange suivant :

Fondant.	6 onces.	0 gros.	0 grains.
Oxyde de fer dit safran de mars.	,	1/2	,
<hr/>			
6 onces. 1/2 gros. 0 grains.			

Le rubis est la plus chère de toutes les pierres artificielles. M. Douault Wiéland a cherché sa composition en suivant les données de M. Fontanien; mais la grande quantité de substances qu'il emploie rend le succès toujours douteux, et la fabrication du rubis très-difficile. Ses essais sur la topaze lui ont fourni un excellent moyen d'obtenir constamment et à volonté de très-beaux rubis. Très-souvent le mélange qu'il faisait pour obtenir des topazes ne lui donnait qu'une masse opaque, translucide sur ses bords, et offrant dans ses lames minces une couleur rouge quand on les oppose entre les yeux et la lumière. M. Douault ayant pensé que l'opacité de cette matière résultait de ce que les oxydes n'étaient pas bien combinés avec le fondant, et qu'on obtiendrait de la transparence par une seconde fusion, en diminuant les proportions d'oxyde, ou, ce qui est la même chose, en augmentant celle du fondant, entreprit l'expérience suivante qui lui a parfaitement réussi. Il prit une partie de matière topaze opaque, qu'il mélangea avec huit parties de fondant; l'ayant fait fondre dans un creuset de Hesse, qui est resté trente heures au feu d'un four à potier, il eut pour résultat un beau cristal jaunâtre semblable au strass. L'auteur a refondu cette matière au chalumeau pour l'essayer, et elle a produit le plus beau rubis d'Orient. Il a répété cet essai plus de vingt fois, et l'effet a toujours été le même. On peut faire un rubis moins beau et d'une

teinte différente en employant les proportions suivantes :

Fondant.	5 onces.	» gros.	» grains.
Oxyde de manganèse.	»	1	»
<hr/>			
	5 onces.	1 gros.	» grains.

L'émeraude est très-facile à fabriquer. D'après les formules de M. Fontanieu, celle qui réussit le mieux est le simple mélange de l'oxyde vert de cuivre avec le fondant. Quant à celle où il fait entrer de l'oxyde de cobalt, elle donne un vert dont le fond est celui de l'émeraude, mais qui a des reflets bleus. La composition qui imite le mieux l'émeraude naturelle est la suivante :

Fondant.	8 onces.	» gros.	» grains.
Oxyde vert de cuivre pur.	»	1/2	6
Oxyde de chrome.	»	»	2
<hr/>			
	8 onces.	1/2 gros.	8 grains.

On peut, en augmentant la proportion de chrome ou d'oxyde de cuivre et en y mélangeant de l'oxyde de fer, faire varier la nuance verte et imiter le péridot ou l'émeraude foncée. Pour donner une couleur d'un beau bleu oriental imitant le saphir, il faut employer du strass très-blanc et de l'oxyde de cobalt très-pur. Cette composition doit être mise dans un creuset de Hesse soigneusement luté et rester trente heures au feu. Si la fonte a été bien conduite, on obtient un verre très-dur et sans bulles. Il prend facilement le poli. Voici les proportions :

Fondant.	8 onces.	» gros.	» grains.
Oxyde de cobalt.	»	1/2	32
<hr/>			
	8 onces.	1/2 gros.	32 gr.

L'améthyste est une pierre estimée quand sa couleur est belle et veloutée. M. de Fontanieu fait entrer dans sa composition trop d'oxyde de manganèse, et beaucoup trop de pourpre de Cassius. Cela nuit à la transparence et donne une couleur vineuse qui n'est point naturelle. On réussit en adoptant la formule suivante :

Fondant.	8 onces.	» gros.	» grains.
Oxyde de manganèse.	»	1/2	»
Oxyde de cobalt.	»	»	24
Pourpre de Cassius.	»	»	1
<hr/>			
	8 onces.	1/2 gros.	25 grains.

L'aigue-marine est une pierre peu recherchée, même quand elle est naturelle. C'est une émeraude pâle tirant sur le bleu plutôt que sur le vert, et imitant assez la couleur de l'eau de mer. On l'obtient en mêlant :

Fondant.	6 onces.	» gros.	» grains.
Verre d'antimoine.	»	»	24
Oxyde de cobalt.	»	»	1 1/2
<hr/>			
	6 onces.	» gros.	25 1/2 gr.

Le grenat syrien, que les anciens appelaient escarboucle, a une couleur vive qui plaît beaucoup dans le commerce. Il est surtout employé pour les petits bijoux. On lui en a souvent demandé pour les colonies espagnoles. Le grenat artificiel est une espèce de rubis foncé que l'on fabrique d'après la formule suivante :

Fondant.	» onces.	7	gros.	8 grains.
Verre d'antimoine.	»	3 1/2	»	4
Pourpre de Cassius.	»	»	»	2
Oxyde de manganèse	»	»	»	2
<hr/>				
	0 once.	10 1/2	gros.	16 grains.

Dans la fabrication des pierres artificielles, il est beaucoup de précautions à prendre, de soins à observer, que l'habitude de la manipulation peut seule faire connaître. En général les matières doivent être pulvérisées et même phosphorisées avec attention. Les mélanges ne se font bien que pour une tamisation répétée. M. Douault Wieland recommande de ne point se servir du même tamis pour passer différentes compositions, quelques soins que l'on prenne de le nettoyer après l'opération. Enfin, pour obtenir des masses bien fondues, bien homogènes, sans stries, sans bulles, il faut n'employer que des substances d'une grande pureté, mélangées dans un état de ténuité extrême; choisir les meilleurs creusets; fondre à un feu gradué et bien égal dans son maximum de température, laisser la matière au feu pendant vingt-quatre à trente heures, et ne faire refroidir les creusets que très-lentement. (*Société d'encouragement*, 1819, page 311.)

Observations nouvelles. — M. Cadet de Gassicourt. — Quoique M. Douault Wieland, dit l'auteur, ait trouvé une composition de strass supérieure à celle des Allemands, et qu'il imite parfaitement les pierres colorées naturelles, il ne faut pas croire que l'art de colorer les verres par les oxydes métalliques soit arrivé à sa perfection. Il est à désirer qu'un chimiste exercé s'occupe de la théorie de cette coloration. Depuis que les terres vitrifiables et les alcalis sont reconnus pour des oxydes métalliques, depuis qu'on a trouvé le *potassium*, le *sodium*, le *silicium*, le *calcium*, etc., les verres doivent être considérés comme des alliages. Il serait donc utile de les combiner dans leur état de pureté avec les autres oxydes que l'on soumettrait à la vitrification. D'ailleurs il est encore beaucoup d'autres substances qui pourraient être essayées dans la verrerie; tels sont le *bismuth*, le *nickel*, le *tungstène*, le *tellure*, le *molybdène*, le *platine*, l'*urane*, le *titane*, le *colombium*, le *palladium*, le *rhodium*, l'*iridium*, le *cerium*, le *barium* et le *strontium*; plusieurs sels, comme les *fluates*, les *phosphates solubles* et le *verre phosphorique*. On a déjà employé avec succès le *tungstate de chaux* pour imiter l'opale, et le *chromate de potasse* pour la chryso-prase artificielle. On peut donc espérer que cet art agréable fera encore des progrès. (*Société d'encouragement*, 1819, page 315;

et *Annales de chimie et de physique*, 1820, t. XIII, page 57.)

Perfectionnement.—*M. Lançon.*—Ce joaillier a concouru pour le prix proposé par la *Société d'encouragement* à celui qui présenterait le meilleur mémoire sur le strass français, et lui ferait connaître ses procédés. Quoique le prix ait été adjugé à *M. Douault Wéland*, elle n'a pas moins cru devoir accorder une médaille d'or à *M. Lançon*, à titre d'encouragement. Ce fabricant, pour obtenir de beau strass, ne se sert point d'arsenic; il prétend même que lorsqu'il en employait dans ses compositions, il était toujours malade en travaillant les masses et en polissant les pierres qui en provenaient. *M. Lançon* obtient d'assez beau strass avec moins de précautions qu'en met *M. Douault Wéland*. Il emploie les proportions suivantes :

Litharge.	100 livres.
Sable blanc.	50
Terre blanc ou potasse.	10.

Son procédé pour obtenir l'émeraude consiste à mettre par livre fondant un gros d'acétate de cuivre et quinze grains de sulfate de mars (trioxyde de fer). *M. Cadet de Gassicourt*, qui a suivi le travail de *M. Douault*, prétend que, pour imiter l'alexandrite, ce joaillier emploie trop de manganèse, ce qui rend la pierre artificielle un violet foncé. Il cite à ce sujet les proportions de *M. Lançon* comme lui paraissant meilleures. Ce dernier prend :

Fondant.	1 livre.
Oxyde de manganèse.	5 à 24 grains.
Oxyde de cobalt.	1 grain.

(*Société d'encouragement*, 1819, page 311, *Annales de chimie et de physique*, 1820, t. XIII, page 57.) Médaille de bronze à l'exposition, pour avoir présenté des parures et des bijoux de toutes espèces en pierres blanches et de couleur qui ne le cèdent point pour l'éclat aux plus belles pierres précieuses naturelles. (*Livre d'honneur*, page 152.)

PILES VOLTAIQUES.— Nous avons déjà eu l'occasion, à l'article GALVANISME, de dire quelques mots sur cette découverte sublime de la pile qui semble appelée à faire une révolution dans les arts chimiques et dans l'industrie, à nous donner en un mot, si la chose était possible, le secret du Créateur. Il n'est pas hors de propos, croyons-nous, d'exposer ici en son entier la théorie de l'appareil de Volta. C'est à un des maîtres de la science, à *M. Biot*, que nous l'emprunterons; nous ne saurions trouver un guide plus éclairé, ainsi qu'une démonstration plus positive et plus simple de cette admirable invention.

Considérons d'abord, dit *M. Biot*, une seule pièce formée d'une plaque de zinc soudée avec une plaque de cuivre de dimensions égales, et mettons la face de cuivre en communication avec le sol. Cette face sera alors dans l'état naturel; mais la face de zinc se couvrira d'une couche d'électricité vitrée libre, dont je représenterai par + 1 la quan-

tité totale. La valeur de cette unité dépendra de l'étendue des deux plaques, et sera proportionnelle à leur surface. La face du cuivre communiquant toujours au sol, on pose sur la face de zinc une rondelle de drap imbibée d'eau salée, ou de tout autre liquide conducteur, dont l'action électro-matrice est insensible. Alors l'électricité libre de la face zinc se répandra sur la surface du conducteur; mais comme il faut toujours que le zinc possède l'excès d'électricité vitrée que son contact avec le cuivre exige, il le reprendra au cuivre, et celui-ci au sol.

Les choses restant dans cet état, on prend une nouvelle pièce de cuivre et zinc pareille à la première; et, après avoir touché sa face de cuivre, on l'isole; puis on pose cette face sur la rondelle humide, comme si, de ces éléments successifs, on voulait former une colonne, c'est-à-dire qu'on les superpose en pile. Alors, selon Volta, il s'opère deux actions : 1° la face zinc de cette seconde pièce conserve l'excès d'électricité vitrée + 1 qu'elle tient de son contact avec le cuivre; 2° le système entier de la pièce partage l'électricité libre de la rondelle, comme ferait tout autre corps conducteur. La rondelle reprend cette électricité au zinc inférieur, celui-ci au cuivre, et le cuivre au sol; de sorte qu'après un temps qui doit être infiniment petit, si sa conductibilité est parfaite, il s'établit un état électrique stable dans lequel les quantités d'électricité libre sont telles que le représente le tableau suivant :

Pièce supérieure.	}	face zinc Z_2 soudée à C_2 .	+ 2
		face cuivre C_2 communiquant à la rondelle humide.	+ 1
Pièce inférieure.	}	face zinc Z_1 soudée avec C_1 .	+ 1
		face cuivre C_1 communiquant au sol.	0

Sur ce système, poser une seconde rondelle, puis une troisième pièce de cuivre et zinc de la même manière. La face zinc de cette pièce conservera l'excès d'électricité vitrée + 1 qu'elle tient de son contact avec le cuivre; mais en outre elle partagera, comme corps conducteur, l'électricité libre des pièces inférieures qui se réparera aux dépens du sol, et l'état électrique sera devenu stable, on aura ;

Pièce 3.	}	face zinc Z_3 soudée à C_3 .	+ 3
		face cuivre C_3 communiquant à la rondelle humide R_3 .	+ 2
Pièce 2.	}	face zinc Z_2 soudée à C_2 .	+ 2
		face cuivre C_2 communiquant à la rondelle humide R_2 .	+ 1
Pièce 1	}	face zinc Z_1 soudée à C_1 .	+ 1
		face cuivre C_1 communiquant au sol.	+ 0

En continuant toujours la superposition des couples de la même manière, les quantités d'électricité vitrée libre croîtront de bas en haut, suivant une progression arithmétique.

Cette théorie suppose que la transmission de l'électricité s'opère à travers les rondelles humides sans aucun affaiblissement. C'est le cas d'une conductibilité parfaite. On y admet en outre que les liquides interposés entre les éléments métalliques n'exercent sur eux qu'une action électro-motrice nulle, ou assez petite pour pouvoir être négligée. Enfin, pour passer d'un élément à un autre, on introduit une troisième donnée; c'est que l'excès d'électricité $+1$ que le zinc prend au cuivre est constant pour ces deux métaux, soit qu'ils se trouvent dans l'état naturel ou non. Cette dernière supposition est la plus simple que l'on puisse faire; mais toutefois ce n'est qu'une supposition dont les expériences fondamentales ne fournissent aucune preuve. Coulomb, qui a vérifié cette loi, la trouve exacte. Il est clair qu'on ne peut l'établir avec exactitude qu'à l'aide de la balance électrique, en mesurant les quantités d'électricité libre aux diverses hauteurs de la pile; mais cette observation est influencée par la conductibilité toujours imparfaite des conducteurs humides, et par plusieurs autres causes encore. Quoi qu'il en soit, admettons d'abord l'équi-différence dont il s'agit, comme la plus simple des lois imaginables, et cherchons à en développer les conséquences par le calcul.

D'abord, si l'on touche d'une main la base de la pile, et que l'on porte l'autre main à son sommet, tous les excès d'électricité $+1, +2, +3, \dots$ des différentes pièces se déchargeront à travers les organes dans le réservoir commun. En supposant la transmission de l'électricité dans l'intérieur de la pile parfaitement libre, ou seulement très-rapide comparativement à sa transmission par les organes, cette décharge devra produire une commotion comme celle de la bouteille de Leyde, mais avec cette différence remarquable que la sensation en paraîtra continue. Car la pile se rechargeant aux dépens du sol beaucoup plus vite que les organes ne peuvent la décharger, la pièce supérieure se retrouvera toujours presque aussi chargée qu'avant le contact. L'on peut aussi reproduire de la même manière, mais avec une intensité infiniment plus considérable, tous les phénomènes de saveur et de lumière qu'un seul couple de pièces peut présenter, (*Voy. GALVANISME.*) Si l'on veut connaître, dans ce cas, la quantité d'électricité qui forme la décharge à chaque contact, il n'y a qu'à faire la somme des quantités d'électricité qui, d'après les déterminations précédentes, existent à l'état de liberté dans les diverses parties de l'appareil. Mais pour simplifier cette évaluation, on peut supposer les rondelles humides infiniment minces et négliger la quantité d'électricité qui se porte à leur contour extérieur; alors les quantités précédentes répandues sur les sur-

faces du cuivre et du zinc seront les seules qu'il s'agira de sommer. On trouve alors que cette somme est proportionnelle au carré du nombre des couples. On verra plus loin que ce résultat est extrêmement affaibli par l'imperfection des conducteurs humides.

Nous avons supposé la pile montée de cette manière: cuivre, zinc humide, cuivre, etc., le premier cuivre communiquant au sol; mais on pourrait aussi la monter en sens contraire, zinc, cuivre humide, zinc, etc., en établissant la communication du sol avec le premier zinc. Dans ce cas, la théorie serait absolument la même, avec cette seule différence que notre unité $+1$ deviendrait négative, c'est-à-dire que les quantités d'électricité libre seraient de nature résineuse.

Au lieu de poser les plaques métalliques les unes sur les autres en colonne verticale, on peut les placer de champ, et parallèlement les unes aux autres, sur des supports isolants, par exemple, sur des tiges de verre vernies. Alors, au lieu d'interposer entre elles des rondelles de drap qui se tiennent difficilement verticales, on établit de l'une à l'autre des espèces de petites auges dont elles font les parois extrêmes, et l'on verse dans ces auges les liquides qui doivent servir de conducteurs; c'est ce que l'on nomme l'*appareil à auges*. On peut aussi souder ensemble, et bout à bout, des lames de cuivre et de zinc que l'on recourbe à leur point de soudure, de manière que chaque métal puisse plonger dans un vase de verre ou de porcelaine, rempli en partie d'un liquide conducteur. Une suite de vases semblables forment une chaîne électro-motrice dont les extrémités peuvent être ramenées circulairement l'une auprès de l'autre pour la commodité des expériences; c'est ce que Volta nomme l'*appareil des tasses à couronne*.

Nous examinerons plus loin les diverses piles en usage, en faisant connaître leurs diverses propriétés. Contentons-nous de dire ici que, de quelque manière que soient disposés ces appareils, leur mode d'action est exactement le même, et que la théorie que nous venons d'exposer leur convient également sans aucune restriction.

Appliquons maintenant, dit M. Biot, à la partie supérieure de la pile, ou en général à la dernière plaque de l'appareil, un condensateur dont le plateau inférieur communique avec le sol. Avant le contact, cette plaque, que je suppose toujours zinc, avait l'électricité vitrée libre, qui convenait à son rang dans la pile. Le condensateur lui en enlève une partie qu'elle reprend aussitôt à la pièce inférieure, celle-ci à la suivante, et ainsi de suite jusqu'à la dernière, qui reprend tout au sol. Ce mouvement doit donc se continuer jusqu'à ce que la pièce supérieure ait repris la même quantité d'électricité libre qu'elle possédait d'abord, et qui convient à sa position. Ainsi le condensateur se chargera jusqu'à ce que son plateau collecteur ait la même tension que la plaque.

Si la pile était montée en sens contraire, le zinc communiquant au sol, l'électricité

libre à son sommet serait résineuse, et la charge du condensateur serait égale à la précédente, mais résineuse aussi. De même que l'électricité de la colonne s'accumule dans le condensateur, elle s'accumulera dans l'intérieur d'une bouteille de Leyde ou d'une batterie électrique, dont l'extrémité communiquera au réservoir commun; et comme, à mesure que la pile se décharge et qu'elle se recharge aux dépens de ce même réservoir, la batterie se chargera également, quelle que soit sa capacité, jusqu'à ce que la force répulsive de son électricité libre fasse équilibre à celle qui existe au sommet de la pile. Si l'on retire alors la batterie, elle donnera la commotion correspondante à ce degré de force répulsive.

Pour que l'action du condensateur sur la pile soit régulière, constante, et aussi énergique qu'elle peut l'être, il faut avoir le plus grand soin d'établir entre ses plateaux et les pôles de la pile des communications parfaites. Ces quantités d'électricité libre étant excessivement petites, le moindre obstacle suffit pour les arrêter et pour ralentir considérablement leur propagation; et alors le condensateur prend beaucoup moins d'électricité qu'il ne le ferait si les communications étaient libres. C'est bien pis encore si le mode de communication est lui-même variable, comme lorsqu'on tient le condensateur à la main et qu'on se contente de poser sur le sommet de la pile le bouton de son plateau collecteur. Dans ce cas, si on l'applique plusieurs fois de suite à la même pile, les quantités d'électricité dont il se charge peuvent varier en un instant du simple au triple ou au quadruple; au lieu qu'avec un mode de communication plus uniforme, on trouverait une parfaite égalité. Dans les considérations précédentes, nous avons toujours supposé que l'appareil électro-moteur communiquait par sa base au sol duquel il pouvait tirer toutes les quantités d'électricité libre nécessaires à l'équilibre de ses parties. Mais si l'on concevait que toutes les pièces qui le composent fussent placées originairement sur un isoloir, et que la colonne même, et l'observateur qui la forme, fussent isolés pendant qu'on la monte, alors les quantités d'électricité libre nécessaires à l'équilibre ne pouvant se tirer du sol, la pile se les prendrait à elle-même par la décomposition des électricités naturelles de ses plaques. Le pôle zinc aurait donc un excès d'électricité vitrée libre, compensé par un égal excès d'électricité résineuse au pôle cuivre; et à partir de là, les quantités d'électricité libre iraient en décroissant jusqu'au milieu de la colonne qui serait dans l'état neutre. Il est visible, en effet, que de cette manière les conditions d'équidifférence d'une pièce à l'autre seraient satisfaites, et conserveraient le rang que nous leur avons assigné dans l'appareil non isolé. Ces considérations sont confirmées par l'expérience, au moins dans leurs résultats généraux; car toutes les piles, même après avoir été montées en commu-

nication avec le sol, se mettent d'elles-mêmes dans l'état que nous venons de décrire lorsqu'on les place quelque temps sur un isoloir, parce que l'air qui les touche leur enlevant graduellement leur électricité libre, elles ne peuvent que se recharger aux dépens d'elles-mêmes, et les résultats de cette décomposition sont les seuls qui subsistent quand les quantités d'électricité qu'elles avaient prises au sol ont été épuisées avec le temps. Dans cet état, les signes électroscopiques aux deux pôles de la pile sont très-faibles, et les condensateurs, même les plus forts, ne s'y chargent pas sensiblement. Ce phénomène est d'autant plus digne de remarque, qu'il ne s'accorde pas avec la théorie de l'équilibre par équidifférence. Cette théorie indique bien que la charge du condensateur dans la pile isolée doit être moindre que dans la pile non isolée; mais la proportion qu'elle indique est bien éloignée de l'extrême faiblesse que l'expérience démontre.

Effets chimiques de la pile. — Après la continuité des commotions électriques, le premier phénomène que l'on opéra avec la pile fut la décomposition de l'eau. Cette découverte est due à MM. Carlisle et Nicholson. Si l'on adapte aux pôles de l'appareil des fils de platine qui se rendent dans un même vase de verre, en partie rempli d'eau, on voit un courant continu de gaz oxygène se dégager du fil qui communique au pôle vitré, et en même temps un courant de gaz hydrogène se dégage de l'autre fil, qui communique au pôle résineux. Si, au lieu de platine, on emploie des fils de cuivre, d'argent, ou de tout autre métal susceptible d'être facilement oxydé, l'oxygène ne se dégage point sous la forme de gaz, il se combine avec le fil vitré et l'oxyde. Il est indifférent que la pile soit isolée ou non isolée. On a beaucoup cherché comment s'opérait la décomposition de l'eau dans ces circonstances. Il ne s'est élevé à cet égard qu'une opinion qui ait soutenu les regards de l'expérience: c'est que les molécules de l'eau situées entre les deux fils, étant influencées par les électricités opposées qui en émanent, se disposent et s'arrangent les unes à la suite des autres, comme une file de condensateurs, dans chacun desquels il y a un pôle vitré et un pôle résineux, de manière que chaque pôle résineux touche à un pôle vitré, et qu'aux extrémités de la chaîne, le fil métallique qui est vitré communique au pôle résineux d'une particule, et réciproquement. Supposons que, dans cette polarisation, l'oxygène de l'eau possède l'électricité résineuse, et l'hydrogène l'électricité vitrée, alors, si la force attractive de la pile est assez forte pour que la première molécule d'eau se décompose, cela suffira pour toute la chaîne. L'oxygène de cette molécule devenant libre, se dégagera sous forme de gaz, ou se combinera avec le fil vitré et l'oxydéra. Alors l'hydrogène de la même molécule deviendra libre aussi; mais comme il possède l'électricité vitrée, il sera attiré et

retenu par l'oxygène de la molécule suivante qui possède l'électricité résineuse. Il déterminera à son tour la décomposition de cette particule, se combinera avec son oxygène, et formera une nouvelle molécule d'eau. Cette combinaison rendra libre l'hydrogène de la seconde particule, qui agira de même sur la particule suivante, jusqu'à ce qu'enfin la décomposition se transmette à la particule d'eau qui est immédiatement en contact avec le fil résineux. Ici l'action électrique des molécules les unes sur les autres ne se prolonge pas davantage; l'hydrogène de la dernière particule ne trouvera plus d'oxygène électrisé avec lequel il puisse se combiner; par conséquent, il se dégagera sur ce fil, ou se combinera avec lui.

Ce que nous venons de dire pour l'eau peut s'appliquer à toute autre substance que la pile décompose. Alors la possibilité de la décomposition dépendra en général de trois éléments : 1° de la disposition plus ou moins forte qu'auront les principes de cette substance à prendre dans chaque particule des états électriques opposés; 2° de l'énergie plus ou moins grande de cette opposition; 3° enfin, du rapport de cette énergie avec l'affinité chimique que les principes de la substance ont entre eux. Par exemple, si l'on opère sur un corps dont les principes se mettent facilement dans un état électrique très-opposé, il pourra se faire que la pile décompose ce corps, quoique l'affinité chimique qui réunit ses principes soit très-puissante. Si, au contraire, l'affinité est très-faible, mais qu'en même temps les principes constituants de la substance aient très-peu de tendance à se mettre dans des états électriques opposés, il sera fort possible que la décomposition ne s'opère pas. Enfin, de même que dans le frottement des corps les uns sur les autres, il y en a qui prennent tantôt l'électricité vitrée, tantôt l'électricité résineuse, selon la nature du frottoir auquel on les applique; de même il pourra arriver qu'un même principe chimique prenne tantôt l'état vitré, tantôt l'état résineux, selon les combinaisons où il entrera. Et quoique, en général, chaque principe doive porter dans toutes les combinaisons les mêmes dispositions naturelles, néanmoins le résultat définitif dépendra encore des dispositions analogues ou différentes des principes avec lesquels il sera uni. Dans toutes les expériences que l'on a faites avec les piles, l'appareil a paru conserver cette disposition à l'état résineux que nous lui avons reconnu dans l'eau, et que l'on remarque aussi dans les expériences faites avec l'électricité ordinaire, où l'oxygène de l'air se porte vers les surfaces électrisées vitreusement, même lorsque les corps se sont trouvés composés de plusieurs principes, dont quelques-uns avaient de fortes affinités avec l'oxygène; celui-ci leur a communiqué sa disposition résineuse, et les a entraînés vers le pôle vitré, tandis qu'au contraire les autres principes ont alors pris l'état vitré, et se sont portés vers le pôle résineux. En vertu de

cette loi, tous les oxydes et tous les acides qui contiennent de l'oxygène, ont été décomposés par la pile, et le principe qui était uni à l'oxygène a été transporté au pôle résineux, tandis que l'oxygène, suivant sa disposition constante, est venu se rendre au pôle vitré. Ces belles observations ont été d'abord faites par MM. Hisenger et Berzelius. M. Humphry-Davy, en les variant, en les étendant, fut conduit à essayer l'action de l'appareil électro-moteur sur les alcalis, que l'on avait jusque-là regardés comme des corps simples. Il vit alors, et ce fut depuis l'étonnement de l'Europe savante, il vit des bulles d'oxygène se dégager au pôle vitré, tandis qu'au pôle résineux s'assemblaient des substances brillantes d'un aspect métallique et pourtant très-légères, brûlant dans l'air avec énergie, et même jouissant de la singulière propriété de s'enflammer dans l'eau. C'étaient donc les bases métalliques de la soude, appelée depuis *sodium* et *potassium*. Mais ces propriétés même faisaient qu'on ne pouvait extraire que des atomes de ces substances qui se détruisaient dans l'air à mesure qu'ils étaient formés. Il fallut donc chercher un moyen de les préserver du contact de l'air qui les dévorait. Le docteur Seebeck imagina pour cela un procédé fort simple, qui consiste à combiner le sodium et le potassium avec le mercure, à mesure qu'il se dégage. On creuse dans un petit fragment de soude ou de potasse une cavité que l'on remplit de mercure; on pose ce fragment sur une plaque métallique, et l'on plonge dans le mercure le fil résineux d'un appareil électro-moteur, qui doit contenir au moins deux cents couples de plaques. On fait communiquer l'autre fil avec le support de métal; alors la soude ou la potasse est décomposée, ainsi que l'eau qu'elle contient.

L'oxygène de l'un et de l'autre se rendent au pôle vitré, où leur état électrique les entraîne. L'hydrogène et le sodium ou le potassium qu'ils abandonnent se rendent, au contraire, au pôle résineux. Là, l'hydrogène se dégage sous forme de gaz, et le potassium ou le sodium se combinent avec le mercure qui les préserve du contact de l'air. De temps en temps on verse l'*amalgame* dans l'huile de naphte, et on renouvelle le mercure. Lorsqu'on a recueilli une certaine quantité d'amalgame, on le distille dans une cornue, avec le moins d'air possible. L'huile se vaporise d'abord, ensuite le mercure; et enfin le sodium ou le potassium restent libres. Pour que la décomposition de la potasse ou de la soude s'opère par le procédé que nous venons de décrire, il faut que ces alcalis contiennent assez d'eau pour transmettre l'électricité de la pile, mais non pas cependant une quantité assez grande pour que la décomposition de cette eau exige tout l'emploi de l'électricité transmise, car alors la potasse et la soude ne se décomposeraient pas. M. Davy et M. Seebeck, par des procédés de ce genre, sont parvenus à reconnat-

tre dans les autres alcalis des signes non douteux de décomposition.

Jusqu'ici nous n'avons considéré que l'action de la pile pour décomposer les corps. Elle a encore d'autres effets très-remarquables. Par exemple, si l'on établit la communication des deux pôles par des fils métalliques très-fins, et qu'on les approche doucement l'un de l'autre jusqu'au contact, il s'établit entre eux une attraction qui les retient unis malgré la force de leur ressort; si ces fils sont de fer, il excite entre eux une étincelle visible qui produit une véritable combustion du fer. Ce phénomène réussit plus sûrement, lorsqu'on arme l'extrémité d'un des fils avec une légère feuille d'or battu. Cette feuille est consumée à l'endroit où l'étincelle s'élançe. On peut enflammer *du gaz détonnant* (1) avec cette étincelle et même du phosphore et du soufre, comme avec celles que donnent les machines électriques ordinaires.

Nous ne parlerons ici que des effets produits par les piles communes dont les disques ont à peu près la largeur d'une pièce de 5 francs; mais on conçoit qu'ils doivent devenir beaucoup plus considérables, si l'on emploie des plaques qui aient plus de surface, et qui soient assemblées en même nombre (2). Car dans des piles où le nombre des éléments et la nature des conducteurs sont les mêmes, l'épaisseur de la couche électrique libre sur chaque plaque de rang égal est aussi la même; d'où il suit que les quantités totales d'électricité que ces piles possèdent dans l'état d'équilibre, ou qu'elles donnent dans l'état de mouvement, sont *exactement et constamment proportionnelles aux surfaces des plaques*, quelles que soient d'ailleurs les modifications qui puissent y survenir dans le cours de l'expérience, par suite de l'action de la pile même. . . . Une pile à larges plaques, même composée d'un petit nombre de couples, peut enflammer plusieurs centimètres de fil de fer; et si, à la largeur des plaques se joint aussi l'augmentation de force qui résulte de leur nombre, alors l'énergie devient extrême. — Ces phénomènes ont été observés pour la première fois par MM. Hachette et Thénard.

Une des principales applications de la pile est sans contredit la réduction des métaux; nous avons déjà vu à l'article GALVANOPLASTIE tous les prodiges, s'il nous est permis de nous exprimer ainsi, que l'on a su tirer de ses diverses applications. M. Smee s'est surtout occupé de la construction des piles dans le but spécial dont nous venons de parler. Nous le laisserons donc faire ressortir lui-même les avantages de la pile en général, appliquée à la galvanoplastie, et déduire ceux qui sont particuliers à l'appareil qui lui est propre.

« La supériorité du procédé par la pile sur tous les autres, dit-il, dépend surtout de la possibilité de l'appliquer à tous les cas.

(1) Mélange d'oxygène et d'hydrogène.

(2) Cette théorie sera exposée plus loin.

D'abord, quand on ne fait usage que d'une seule de ses cellules, la quantité de zinc dissoute pour produire un résultat donné est équivalente, et même souvent inférieure à celle qui résulte de l'emploi des autres appareils, parce que l'action locale, dans les piles composées, est moindre que celle qui résulte de l'emploi d'un appareil à une seule cellule, et que la quantité du métal précipité peut être réglée avec la plus grande exactitude; je n'hésite même pas à dire que l'emploi du procédé par la batterie est le seul moyen qui puisse être adopté avec avantage par le manufacturier.

« Ma pile à éléments d'argent revêtus de platine est particulièrement avantageuse à l'expérimentateur; car, lorsqu'elle est en action, elle lui fait connaître les progrès du travail dont il s'occupe. Si le courant électrique est faible, on entend un bruit léger; si le courant est un peu plus fort, le bruit augmente; si l'on fait passer un courant modéré, on entend un sifflement; et enfin, si le courant est très-fort, on distingue un véritable mugissement. Au moment où j'écris ces lignes, j'ai sous les yeux dix-neuf batteries qui fonctionnent, et chacune m'indique par un bruit particulier le travail qu'elle exécute. En ce moment la chute d'un corps pesant, dans une pièce voisine, ayant amené un point de contact entre deux fils conducteurs, il en est résulté un bruit considérable qui m'a immédiatement averti de cet accident, malgré le bruit produit par mes dix-huit autres piles. Je viens de séparer les fils conducteurs, et le bruit général produit par les appareils m'annonce qu'ils fonctionnent tous d'une manière satisfaisante. Toute action locale exercée sur le zinc est immédiatement indiquée par le bruit particulier qu'on entend, et j'ai été souvent surpris de la promptitude avec laquelle l'expérimentateur peut saisir les nuances de chaque bruit. Quant à la durée des effets de cette pile, je dirai que, quoiqu'en théorie ils ne soient pas absolument constants, on trouve cependant, en pratique, qu'elle répond à toutes les exigences de l'expérimentateur, puisque cette durée est de deux ou trois jours, ou, qu'en d'autres termes, elle se continue jusqu'à l'épuisement entier de la pile; alors même une minute suffit pour remettre la batterie en marche, en ajoutant un acide affaibli à la solution de zinc. En citant ma propre expérience, touchant le mode d'action de ma pile, je pourrais y joindre le témoignage de plusieurs des plus grands manufacturiers d'Angleterre. J'ajouterai que le platine ne détruit jamais l'argent, et que l'argent revêtu de platine n'éprouve jamais le plus léger changement et n'est pas le moins attaqué. »

Nous allons ajouter à la théorie des piles électriques quelques considérations que nous empruntons à un de ces excellents ouvrages publiés sous le titre de *Manuels Rores*.

« Suivant la manière dont on l'obtient, l'électricité se subdivise : en électricité par *friction*, lorsque ce fluide est obtenu à l'aide

d'une machine électrique ; en *thermo-électricité*, lorsqu'il provient de corps solides par l'intermédiaire du calorique ; en *électricité animale*, quand il est produit par les corps organisés ; en *électricité magnétique*, lorsqu'il dérive de l'aimant naturel ou artificiel ; en *électricité voltaïque ou galvanique*, lorsqu'il est obtenu par la pile de Volta.

« Quoique ces noms, par leur multiplicité, semblent propres à jeter de la confusion sur le sujet qui nous occupe, il faut se souvenir qu'il n'y a qu'une sorte d'électricité qui se manifeste sous ces différentes formes, suivant diverses circonstances. Occupons-nous seulement des effets obtenus à l'aide de la pile voltaïque.

« Les phénomènes auxquels on a imposé le nom d'électricité voltaïque ou galvanique, sont ceux qu'on obtient par l'emploi de la pile de Volta ou de Galvani, ainsi appelées du nom de leurs inventeurs. Ces observateurs remarquèrent que deux fragments de métal, possédant une affinité différente pour l'oxygène, produisaient, quand ils étaient convenablement unis l'un à l'autre, de fortes convulsions dans le cadavre d'une grenouille ; ayant continué leurs expériences, ils finirent par construire la pile qui est maintenant devenue, par suite des dernières découvertes, un instrument puissant et d'une importance immense.

« Sans examiner en détail les expériences intéressantes des auteurs qui les ont suivies, disons que pour construire avec avantage une pile galvanique, on doit se servir de deux corps conducteurs du fluide électrique, ainsi que d'un liquide conducteur composé, qu'on puisse soumettre à la décomposition. L'un des deux corps doit avoir la plus grande affinité possible pour l'un des éléments du fluide, et le second corps doit avoir le moins d'affinité possible pour le même élément de ce fluide. Ainsi, dans un simple circuit composé de zinc, d'argent et d'eau (l'eau étant rendu bon conducteur par l'addition d'un acide), le zinc a une grande affinité pour l'oxygène de l'eau, tandis que l'argent n'a que fort peu d'affinité pour ce gaz ; on produira ainsi un courant d'une grande force. En ce qui concerne le pouvoir conducteur des corps ; on peut dire que les métaux et toutes les variétés de carbone (excepté le diamant) tiennent le premier rang parmi les solides. Les liquides sont en général de mauvais conducteurs, particulièrement l'eau pure, quoiqu'elle devienne bon conducteur si on y ajoute des acides, des alcalis ou un sel quelconque. Les chlorures, les iodures en dissolution, sont aussi de bons conducteurs. Voici une liste des principaux métaux rangés dans leur ordre de conductibilité : l'argent, le cuivre, le plomb, l'or, le laiton, le zinc, l'étain, le platine, le palladium et le fer.

« Si on excepte les métaux terreux et alcalins, tels que le *potassium*, le *sodium*, etc., le zinc a incontestablement la plus grande affinité pour l'oxygène, et c'est à ce titre qu'il est constamment employé comme

métal électro-positif (c'est ainsi qu'on appelle le métal sur lequel agit la dissolution, ou qui, en réalité, agit sur le liquide). Tous les autres métaux, quelle que soit la dissolution acide dans laquelle on les met, sont électro-négatifs, état opposé à l'état électro-positif. Dans la table suivante, tout métal est électrisé positivement par rapport à tous ceux qui le suivent, et négativement par rapport à ceux qui le précèdent. Cette table ne comprend que les dissolutions acides, car elle varie avec presque toutes celles qu'on emploie.

<i>Potassium</i>	<i>Fer</i>	<i>Argent</i>
<i>Barium</i>	<i>Bismuth</i>	<i>Palladium</i>
<i>Zinc</i>	<i>Antimoine</i>	<i>Or</i>
<i>Cadmium</i>	<i>Plomb</i>	<i>Charbon</i>
<i>Etain</i>	<i>Cuivre</i>	<i>Platine.</i>

« Néanmoins cet ordre me paraît exiger de nouvelles expériences ; il me semble que dans cette recherche chaque métal devrait être employé dans un état très-divisé. Lorsqu'un métal qui agit légèrement sur un liquide (comme par exemple le cuivre) est mis en contact avec un autre métal qui a une plus grande affinité pour l'oxygène de ce liquide, ce dernier métal, qui est électro-positif, est dissous, et donne au premier une disposition électro-négative, état qui le rend impropre à agir sur le fluide, parce qu'il est préservé par lui. Sir H. Davy utilisa cette singulière propriété pour protéger le doublage en cuivre des navires. Il se servait à cet effet de pièces de zinc et de fer mises en contact avec le cuivre, sous la flottaison. Malheureusement, ce dernier métal, en perdant ses propriétés délétères, permit aux plantes et aux animaux marins de s'y accumuler en si grande quantité, que la marche du navire en fut notablement retardée. Dans les cas semblables, le zinc, à l'état de pureté, protège tous les métaux moins oxydables, même purs ; mais si les métaux électrisés négativement sont recouverts d'une couche de charbon ou d'un métal ayant moins d'affinité pour l'oxygène, l'action pourra être exercée sur eux. Le contraire de cette observation s'applique au métal électro-positif, tel que le zinc, car, lorsqu'il est pur, l'acide sulfurique n'exerce aucune action sur lui, jusqu'à ce qu'on le mette en contact avec quelque autre métal ayant moins d'affinité pour l'oxygène. Cependant, si le zinc est allié à un métal électro-négatif, il y a non-seulement action de la part du fluide pour la production du courant galvanique, mais en outre on s'expose à beaucoup de frais par suite du métal qui sera attaqué en pure perte. Cette production additionnelle de courant se nomme *action locale*, et doit être évitée autant que possible. L'action locale provenant soit du zinc ou du métal négatif allié à un autre métal, doit être assimilée à une infinité de petites piles, dont l'action est tout à fait indépendante de celle de la grande, où l'hydrogène est entièrement dirigé vers le pôle négatif, et où, par conséquent, aucune action ne devient apparente au pôle positif.

C'est pour cette raison que les métaux à l'état de pureté sont extrêmement difficiles à dissoudre, particulièrement si les acides sont également à l'état de pureté; tel est, par exemple, l'argent pur dans une dissolution d'acide nitrique pur, ou du zinc pur dans une dissolution d'acide sulfurique, parce qu'il n'y a pas de *pile locale* de différents métaux établis pour favoriser la dissolution. Une pile, lorsqu'elle est en action dans une dissolution acide, ne produit en apparence aucun changement du côté du métal électro-positif ou du zinc, si l'action locale est détruite, quoique, en effet, ce soit le zinc qui est dissous. Au contraire, le métal électro-négatif qui, en réalité, n'éprouve aucun changement, laisse apercevoir un dégagement abondant de gaz qui provient du transport de l'hydrogène au pôle négatif, tandis que l'oxygène est absorbé par le pôle positif ou le zinc.

Ceci nous rapproche de la cause du courant voltaïque, car on trouve que la totalité de l'action sur le zinc est exactement proportionnelle à la quantité d'électricité produite; de là le zinc paraît être l'agent calorifique de la pile, et semble y tenir la même place que le charbon dans le feu. D'après ces faits et plusieurs autres, les docteurs Wollaston, Faraday, et, avec eux, le plus grand nombre des expérimentateurs contemporains, croient que l'action chimique de la dissolution acide sur le zinc, ou plutôt du zinc sur l'eau de la dissolution acide, est la source du courant électrique dans la pile voltaïque: c'est là ce qu'on nomme la *théorie chimique* de la pile. Les Allemands, et d'autres encore, suivant les traces de Volta, croient que l'action chimique est l'effet du courant électrique, et que le fluide est produit par le contact de deux métaux hétérogènes. Cette dernière opinion a reçu le nom de *théorie du contact*. En opposition à la théorie du contact, le docteur Faraday a décrit, dans les *Transactions philosophiques*, des faits curieux qui montrent que la communication d'une simple batterie excitée par de l'acide sulfurique étendu, ne s'établit à l'aide d'aucun métal, mais à l'aide d'un liquide capable d'être décomposé par l'action plus énergique de l'acide sulfurique étendu. Cet auteur trouva également que la dissolution d'iodure de potassium était la plus propre à mettre ce fait intéressant en évidence.

Quelle que soit la théorie adoptée, la quantité d'électricité développée, toutes choses égales d'ailleurs, est exactement proportionnelle à la surface du métal négatif employé; ainsi, pourvu qu'il n'y ait pas quelque obstacle à vaincre, si la surface de ce métal est doublée, la quantité d'électricité sera également doublée. Cependant l'étendue de la surface du métal positif n'est pas, jusqu'à un certain point, d'une grande conséquence, quoique néanmoins son trop peu d'étendue soit une circonstance nuisible à l'opération.

Une circonstance à laquelle on doit bien

prendre garde, est qu'il faut que chaque point du métal négatif offre un point d'irradiation au métal positif, car chaque point qui n'est pas ainsi disposé est beaucoup moins actif, quelquefois même tout à fait sans action. Dans différents cas, cette particularité se montre d'une manière plus ou moins frappante; car si l'hydrogène est dégagé à l'état naissant, ce gaz, par l'action combinée de son adhésion et de son élasticité, se montre à une grande distance du métal positif, et tout à fait en dehors de la sphère de son irradiation; comme cela arrive lorsque la face postérieure de la plaque de métal est en action, tandis que l'autre est opposée au fluide. Quand on fait usage des métaux très-polis, le gaz passe également à une grande distance; mais quand un métal est préparé avec du platine, de la manière que j'indiquerai plus loin, le gaz ne s'échappe que d'une petite étendue, quoique avec force, quand on le met en contact avec un fil de zinc très-délié.

Il y a une corrélation entre l'énergie du courant et la distance qui sépare les métaux électro-positif et négatif, car plus on les rapproche et plus on dégage d'électricité, quoique son intensité ne soit point influencée par la différence de leur arrangement.

La fonction que remplit la dissolution acide a été expliquée en partie, car nous avons déjà dit que l'eau est décomposée, l'hydrogène se portant au métal négatif, tandis que l'oxygène se combine avec le zinc, pour former un oxyde de ce métal. C'est alors que commence l'action de l'acide, qui non-seulement donne un pouvoir conducteur très-considérable à la dissolution, mais s'empare de l'oxyde métallique pour former du sulfate de zinc. Quel que soit le liquide qu'on emploie pour charger la pile, son efficacité repose sur les mêmes principes; mais l'intensité varie avec chaque corps étranger qu'on introduit dans l'eau. Ainsi, les acides sulfurique et nitrique étendus, ou la dissolution d'un sel, impriment plus ou moins de puissance à la pile. Cependant une augmentation ou une diminution dans la proportion de ceux-ci n'influe pas sur l'intensité, quoique la quantité soit matériellement changée; car, si dix gouttes d'acide sulfurique sont placées dans un litre d'eau, l'intensité sera aussi considérable que si l'on employait un litre du même acide. Mais la quantité, dans le premier cas, serait infiniment moindre que dans le second. Une pile galvanique présente deux propriétés importantes: la quantité et l'intensité du fluide électrique; la quantité dépend du volume du métal négatif ou de la force de la dissolution, tandis que l'intensité provient de causes qui échappent à nos recherches; la quantité n'exige qu'une seule cellule, et ceci a été supposé dans toutes les expériences précédentes, car nous avons vu qu'il faut avoir deux métaux avec l'intervention d'un liquide. Ceux-ci restent dans l'inaction tant qu'ils ne sont point en contact; mais aussitôt que ce contact a lieu, soit dans le fluide

excitant, soit à travers un liquide d'une décomposition plus facile que le liquide excitant de la pile, l'action commence immédiatement. Le contact peut avoir lieu à l'aide d'un long fil métallique, et avec le même résultat. Dans ce cas, cependant, selon que le fil métallique sera long ou d'un petit diamètre, ou fait d'un métal doué de peu de conductibilité, on verra une diminution notable de quantité dans l'hydrogène dégagé du métal négatif, ce qui prouve qu'un obstacle se présente au fluide électrique; mais si l'on donne de l'intensité au fluide, alors l'hydrogène se dégagera avec autant de facilité qu'auparavant. Pour obtenir cette intensité, il faut recourir à un certain nombre de piles disposées en séries, ce qu'on obtient en faisant communiquer le zinc d'une pile avec l'argent d'une autre pile, en ayant soin de laisser libres le zinc et le cuivre qui en forment les extrémités. On peut ainsi unir une centaine de piles; mais la quantité du fluide ne sera pas augmentée, car il ne se forme qu'une quantité d'électricité égale à celle qu'on obtient quand on se sert d'une seule cellule. Dans ce cas, cependant, la même quantité peut traverser une plus grande résistance, car il semble qu'à chaque alternation de la pile le fluide électrique acquiert une nouvelle impulsion pour vaincre l'obstacle qui s'oppose à son passage, et c'est cette force qu'on nomme *intensité*.

« Ces deux propriétés sont très-difficiles à comprendre pour les commençants (1); mais, cependant, on peut s'en former une idée en comparant la quantité au piston qui imprime le mouvement au convoi d'un chemin de fer qui est mu à l'aide d'une seule machine sur un plan horizontal; mais que ce convoi rencontre un plan incliné ou un monticule, alors deux, trois, cent machines seront nécessaires pour le mettre en mouvement, et cependant le piston qui fait tourner les roues de la locomotive n'agira pas un plus grand nombre de fois, dans un temps donné, que si une seule machine avait été employée.

« Il n'y a aucun avantage, et même il y a

(1) Il est très-important de bien se pénétrer de la différence qui existe entre la quantité et l'intensité du fluide galvanique. L'ignorance où l'on serait de ces deux qualités bien distinctes pourrait entraîner de graves erreurs, et l'on verra plus tard que tels et tels métaux ne peuvent être réduits à l'état métallique qu'en employant plus ou moins d'intensité. On verra plus loin, nos 155 et suivants, qu'au moyen d'une intensité plus ou moins énergique, les métaux sont réduits à divers degrés, soit à l'état de poudre noire, soit à l'état cristallin, soit enfin à l'état métallique pur. Il y a plus, l'intensité du courant galvanique exerce une influence notable sur la qualité du métal réduit, qui se trouve tantôt malléable, tantôt sec et cassant, suivant les circonstances dans lesquelles sa réduction a été obtenue.

Nous dirons, pour nous résumer, que le mot d'intensité s'applique à l'énergie avec laquelle un courant galvanique, d'une force quelconque, traverse un milieu qui lui oppose de la résistance, tandis que la quantité exprime l'abondance de l'électricité produite.

consommation en pure perte, si l'on fait usage d'une pile d'une intensité plus grande qu'il est nécessaire pour vaincre une résistance donnée, que celle-ci soit produite par un fluide à décomposer ou par tout autre agent; car si dix cellules, disposées de manière à former une pile composée, sont suffisantes pour vaincre l'obstacle, l'effet de soixante cellules arrangées en six séries de dix chaque, serait six fois aussi fort que si une série de dix cellules seulement était employée, parce qu'elles formeraient alors une pile de six fois le même volume, mais de la même intensité qu'auparavant. Mais si le tout était employé comme une série composée, la décomposition qui en résulterait serait infiniment moindre que six fois la quantité; et, pour employer la pile avec avantage, il faut se graver ce fait dans la mémoire. En outre, si les surfaces sont augmentées avant qu'on ait obtenu une intensité suffisante, ce fait ne produira pas une puissance totale proportionnée. Une pile composée, ou formée de plusieurs cellules, dégage dans chaque compartiment la même quantité d'électricité, et, conséquemment, la même quantité de zinc est dissoute dans les deux cas: sous ce rapport, moins on emploiera de cellules pour vaincre l'obstacle, plus il y aura d'économie. Il est donc clair qu'aussitôt que, par l'accroissement des séries, on a obtenu une intensité suffisante pour vaincre partiellement la résistance, on devra chercher la quantité en augmentant la surface; car, si une seule cellule, ou une seule série, exige 500 grammes (1 livre) de zinc pour produire une quantité de travail donnée; lorsque ce même travail est obtenu plus vite à l'aide de douze cellules, 6 kilogrammes (12 livres) de zinc sont dissous, savoir: 500 grammes (1 livre) dans chaque cellule. Quelle que soit l'étendue des cellules, le résultat sera le même, car il n'y aura pas plus de zinc de dissous.

« La forme de pile composée la plus simple, est la *couronne des tasses*, qui est formée de disques alternatifs de zinc et de platine soudés ensemble; le zinc doit être placé dans un verre, le platine dans un autre verre, et la série ainsi arrangée peut être chargée avec de l'acide sulfurique étendu. Il faut avoir soin que le métal des paires alternatives ne soit point en contact dans le liquide. Lorsqu'on ne veut obtenir que l'intensité seulement, on doit employer un grand nombre de disques, comme dans la *colonne de Deluc*, qui est construite avec des disques de deux métaux séparés par des disques de papier. Il y a plusieurs méthodes pour construire ces piles: la plus commune de toutes consiste à placer alternativement des disques de papier argenté sur des disques semblables de zinc, en ayant soin que la série (c'est-à-dire la position relative du zinc) ait toujours la même direction. Cette espèce de pile peut aussi être faite de disques de papier dont une face est argentée ou dorée, et l'autre enduite d'une couche de miel et d'oxyde noir de manganèse; toutefois il faut éviter que le

manganèse ne soit exposé à l'action du soleil, car dans ce cas il devient inerte. Il faut aussi que le papier doré ou argenté ne soit pas recouvert d'un vernis comme celui qu'on trouve dans le commerce. 500 à 1,000 disques sont nécessaires pour construire un appareil qui produise quelque effet.

Les plus fortes batteries qu'on employa pendant longtemps consistaient en cuivre et zinc, disposés de différentes manières, suivant le caprice de l'opérateur. Ainsi, le cuivre de chaque cellule entourait le zinc, et tous deux étaient disposés de manière à s'ajuster dans une auge en porcelaine ayant huit, dix cellules et même plus. Chaque cellule doit être considérée comme une pile distincte, quoique le cuivre et le zinc de la totalité de l'auge soient réunis. Cette disposition a été imaginée pour retirer d'un seul coup les couples de l'auge. Dans cette batterie composée, un diaphragme de porcelaine sépare chaque pile simple. Mais le docteur Grove découvrit qu'une série de couples pouvait être placée dans une seule auge, pourvu que les métaux de chaque couple ne plongent pas dans le liquide; et que le métal électro-positif ne fournissait une puissance égale à celle du métal électro-négatif de la pile à laquelle il appartenait; et de même aussi que le métal électro-négatif n'agissait d'une manière identique par rapport à aucun métal électro-positif. Cette forme de pile est très-peu connue en Angleterre, et n'est que rarement employée, je crois, dans les autres pays.

Il y a une autre forme de pile qui a été inventée par Cruikshank, et qui consiste en plaques carrées de zinc et de cuivre soudées ensemble et fixées à des intervalles réguliers dans une auge en bois; le zinc étant toujours dans une certaine direction dans cette pile, ce sont les métaux eux-mêmes dont la distance des uns aux autres forme les cellules. Il existe plusieurs autres formes de piles composées qui ne méritent pas ici une mention particulière, attendu que les principes qui ont été déjà établis les concernent toutes. Pourvu que les métaux soient suffisants pour conduire le courant, leur épaisseur n'exerce aucune influence sur la quantité d'électricité, car cette quantité dépend de la surface qui est offerte au liquide; et, si les métaux sont trop minces pour conduire l'électricité, il s'ensuivra une diminution dans la quantité du courant produit, diminution semblable à celle qui a lieu lorsqu'on emploie les fils très-déliés: pour cette raison, de la poterie, couverte de platine, n'a pas pu être employée comme pôle négatif d'une pile de Grove, la couche de platine n'étant pas d'une épaisseur suffisante. Cependant, quelque mince que soit la surface du corps métallique bon conducteur qui a été employé, le courant le traversera graduellement, propriété d'une grande importance pour l'électrotypie.

Les métaux étant bons conducteurs, et les oxydes métalliques non conducteurs, il est important que le métal négatif présente une surface parfaitement décapée, sans quoi

ce métal serait complètement sans action, c'est pourquoi, lorsqu'on emploie les piles de formes anciennes, le cuivre doit être nettoyé avec soin pour le débarrasser de l'oxyde qui le recouvre, avant de mettre la pile en action. Quand le métal est bien décapé avant de l'employer, cela ne l'empêche pas de perdre sa puissance très-vite et presque instantanément. Ce fait dépend principalement, si ce n'est pas tout à fait, de l'adhérence de l'hydrogène au métal négatif qui, par là, se revêt d'une couche de ce gaz qui est non conducteur, circonstance qui le rend sans action. L'état de la surface exerce une influence sur l'adhérence de ce gaz.

Le lecteur peut, à l'aide de l'expérience suivante, se convaincre facilement de la vérité de cette assertion: qu'on plonge dans un gobelet contenant de l'acide sulfurique étendu une plaque de cuivre poli, et qu'on mette un fragment de zinc en contact avec le cuivre sous la surface du liquide, des bulles d'hydrogène ne tarderont pas à se montrer sur le cuivre, et le couvriront en peu d'instant. On remarquera que ces bulles, au lieu de s'élever à la surface et de crever dès leur dégagement, continueront d'adhérer au métal; ceci dépend du principe appelé adhérence hétérogène, qui ne peut avoir lieu que lorsque la surface de deux corps se trouve en contact immédiat. Une surface polie de métal détermine l'adhérence du gaz, avec assez de force pour contre-balancer la tendance du fluide gazeux à s'élever vers la surface du liquide; cette force doit avoir une grande énergie si l'on considère la différence de pesanteur spécifique de l'hydrogène et de l'eau. En rendant la surface rugueuse, à l'aide d'un gros papier de verre, on obvie jusqu'à un certain point à cet inconvénient, mais cependant on n'y remédie pas entièrement. Le moyen de vaincre cette adhérence sera exposé lorsque je décrirai ma batterie. Pour donner une idée de la quantité d'hydrogène qui adhère sur une surface métallique polie, je dirai que j'ai souvent vu le platine, le plus lourd de tous les corps, s'élever, par la force ascendante de l'hydrogène, jusqu'à la surface de l'eau après avoir été mis en contact avec le zinc. Les mêmes observations s'appliquent au métal positif; car, lorsque le zinc, même impur, est poli, l'hydrogène y adhère avec tant de force, que presque aucune action n'aura lieu jusqu'à ce que la surface soit corrodée; c'est alors qu'elle acquerra immédiatement une grande énergie. Il y a cependant un autre moyen de vaincre cette action locale: je ne l'ai pas indiqué plus tôt, parce que je crois que cette action dépend de ce qu'on facilite l'adhésion de l'hydrogène. Il consiste en un amalgame de zinc. En préparant une pile, cette précaution ne doit pas être négligée, d'autant plus qu'elle est très-économique, puisqu'elle n'exige qu'une très-petite quantité de mercure. Lorsqu'on y a recours, on doit agir sur la surface du zinc soit à l'aide d'un acide, soit en râclant la surface oxydée, puis on la frictionne avec du mercure métallique. N'ou-

blions pas à qui nous devons cette découverte, qui permet à elle seule de répandre dans les arts l'usage des batteries galvaniques. La postérité sera reconnaissante envers son inventeur, M. Kemp, que l'on serait d'autant plus disposé à oublier, qu'il n'appartenait point à la Société royale, et qu'il n'était point au nombre des professeurs officiels de Londres.

« Voici l'explication que j'ai essayé de donner de ce progrès important : le mercure enveloppe les petites parties de charbon et de métaux étrangers qui sont mêlés au métal, c'est pourquoi le premier gaz qui se dégage y adhère avec tant de force, que chaque point du métal en est recouvert, ce qui empêche toute action ultérieure; car, de tous les métaux connus, il n'y en a pas auquel l'hydrogène s'attache aussi fortement qu'au mercure. Voici une expérience qui prouve que l'absence d'action dépend de l'adhérence de l'hydrogène : si on met un amalgame de zinc dans de l'acide sulfurique étendu, il n'y aura pas de dégagement de gaz, mais l'amalgame se recouvrira de larges bulles; mais si on ajoute dans l'acide un peu de sulfate de cuivre, de nitrate d'argent, ou de nitro-hydrochlorate de platine, un changement instantané aura lieu, car l'hydrogène ne se dégagera pas, mais sera absorbé à l'état naissant pour réduire les oxydes de ces métaux.

« Aucune amélioration n'avait encore été faite dans la pile galvanique, telle que nous l'avons décrite. En effet, toutes les modifications n'avaient porté que sur le volume, la forme (telles sont les cellules plates et les cellules rondes) ou sur la disposition plus ou moins intérieure des métaux. Mais ces changements peuvent être à peine considérés comme un progrès. Enfin, le professeur Daniell dirigea son attention sur ce sujet et construisit une pile d'après des principes entièrement nouveaux. La batterie qu'il a préconisée présente de 203 à 609 millimètres (7 pouces $1\frac{1}{2}$ à 2 pieds) de haut sur 100 millimètres (3 pouces $1\frac{1}{2}$) de diamètre. Le récipient extérieur doit être en cuivre. On verse dans ce récipient une dissolution de sulfate de cuivre, au lieu d'acide étendu dont on se sert dans les autres batteries; mais si, dans cette circonstance, une plaque de zinc était plongée dans cette dissolution, et si le contact était opéré, le cuivre de la dissolution serait réduit et se déposerait sur le zinc aussi bien que sur le cylindre extérieur; et, de cette manière, la batterie cesserait d'avoir aucun effet. On vit donc qu'il était nécessaire d'enfermer le zinc dans un vase poreux, afin de le séparer du sulfate de cuivre; on y parvint au moyen d'un sac ou diaphragme de baudruche; c'est dans cette membrane, qui fait l'office de vase intérieur, qu'on met le zinc avec de l'acide sulfurique étendu. On a de cette manière un cylindre extérieur en cuivre contenant une dissolution de sulfate de cuivre, et une capacité intérieure contenant le zinc et l'acide étendu. Aussitôt que le contact a lieu,

le zinc est dissous, le sulfate de zinc est retenu dans la partie intérieure du vase, et l'hydrogène, au lieu de se dégager au pôle négatif, réduit le cuivre de son sulfate

« Le vase intérieur peut être considéré comme désavantageux, en ce qu'il diminue la puissance de la pile : plus le vase est poreux et plus la quantité d'électricité qui se développe est grande. C'est dans ce but qu'on emploie de gros papier commun, de grosse toile, de la poterie poreuse, au lieu d'une membrane, d'une vessie ou d'un fragment d'intestin comme on le faisait précédemment. Le professeur Daniell emploie, comme métal positif, des baguettes de zinc qu'il amalgame; et comme un peu de cuivre passe toujours à travers les parois du vase poreux, cette opération doit être répétée chaque fois qu'on en fait usage. Dès qu'on s'est servi des tubes en poterie, on doit les plonger dans de l'eau et on les y laissera jusqu'à ce que le sulfate de cuivre soit dissous. Sans cette précaution, le sel, en se cristallisant, pourrait boucher les pores du vase et le faire éclater. Quelques expérimentateurs ont pensé que le zinc était trop éloigné du cuivre quand il en était à 50 millimètres (22 lignes) de distance; ils ont donc fait usage de cylindres d'un plus petit diamètre; quoique l'on obtienne une augmentation de puissance à l'aide de ce moyen, cependant son application présente plus d'inconvénients que l'emploi du procédé du docteur Daniell. Quand on fait usage de tubes poreux, de n'importe quelle espèce, toutes les fois que la réduction du métal a lieu, on doit éviter avec soin que les plaques de la batterie ne soient en contact avec le vase poreux; sans cela la réduction du métal s'effectuant, celui-ci se déposerait sur le vase, et, à la longue, une ligne de continuité s'étendrait de l'un à l'autre. Quelques personnes, dans l'unique but de se faire passer pour inventeurs, ont construit, sans aucun avantage, des batteries carrées, oblongues et de beaucoup d'autres formes, dans lesquelles il y a autant d'inconvénients que d'avantages. La batterie de Daniell se fait surtout remarquer par la constance de ses effets, c'est-à-dire qu'elle a la propriété de produire exactement la même quantité d'électricité pendant un long espace de temps; c'est pour cette raison qu'elle est d'une grande importance dans beaucoup d'expériences. Cependant, certaines précautions sont nécessaires pour obtenir de la constance dans ses effets; car, si on changeait le volume des fils métalliques employés pour établir la communication, si leur longueur était sensiblement diminuée ou augmentée, alors il y aurait variation dans la quantité d'électricité. La distance entre les pôles et le volume de ces derniers doivent rester les mêmes, et il faut aussi avoir soin que les tubes poreux soient de la même texture; car on doit se rappeler que si un seul tube en poterie d'une mauvaise construction était mis en usage dans une batterie à grande

surface, la quantité d'électricité en serait influencée.

Plusieurs erreurs sont provenues de l'emploi du mot *constance* : on s'en sert souvent pour exprimer une action longtemps continuée, tandis que cette expression a ici un sens tout différent ; car, une batterie peut être *constante* et ne rester en action qu'un court espace de temps ; tandis qu'une batterie pourrait continuer d'agir pendant des années et n'être pas constante dans son action ; la propriété d'une longue durée est cependant la plus utile (1). Les principaux inconvénients de cette batterie sont : 1° le temps nécessaire pour la mettre en action ; 2° l'embarras et la dépense qui accompagnent l'emploi des tubes poreux ; et enfin la nécessité d'amalgamer de nouveau les plaques à chaque instant.

Le principal avantage que cette batterie possède sur toutes les précédentes, est le transport de l'hydrogène (au lieu de son dégagement) au vase négatif quand il est en train de naître, ce qui a lieu par la décomposition du sulfate de cuivre ; voilà pourquoi cette batterie ne dégage pas de vapeurs. Pour le plus grand avantage de la force de composition de cette pile, il est nécessaire d'employer une série de dix ou douze éléments. Une autre batterie construite sur les mêmes principes, quoique appliqués d'une manière différente, a été imaginée par M. Grove ; il emploie le platine comme métal négatif, il verse dans la cellule intérieure de l'acide nitrique très-concentré, et il place dans la cellule extérieure, avec le zinc, de l'acide sulfurique ou hydrochlorique étendu. La forme que M. Grove préfère est une auge plusieurs cellules, comme celle de Wolaston, qui contient dans son intérieur des tubes poreux plats, de la forme d'un parallépipède ; et comme le platine est un métal suspendueux, il a soin de mettre toute sa surface en action, en l'entourant complètement de zinc. Dans cette batterie, l'acide nitrique est décomposé par l'hydrogène, et il se dégage du deutoxyde de nitrogène, lequel se trouvant en contact avec l'air atmosphérique, est converti en acide nitreux. Cette batterie est remarquable à cause de sa force, une série de quatre couples étant suffisante pour opérer la plupart des décompositions.

Une grande série laisse apercevoir un arc lumineux très-brillant ; ce phénomène est plus marqué que dans toutes les autres batteries. Cependant, malgré sa grande intensité, elle présente de graves inconvénients ; car les vapeurs d'acide nitreux qui se dégagent pendant qu'elle est en action,

sont dangereuses pour l'économie animale, et il y aurait de l'imprudence à s'y exposer sans que l'air circulât librement. Ces vapeurs nitreuses attaquent presque toutes les surfaces métalliques qui sont exposées à leur contact ; c'est pourquoi cette batterie ne doit pas être employée dans un local où il y aurait des appareils en métal poli. L'acide nitrique, en outre, passe à travers les tubes poreux, et attaque fortement le zinc, indépendamment de celui qui est dissous pour engendrer l'électricité. Enfin, à tous ces inconvénients il faut ajouter l'embarras et les frais qui accompagnent l'emploi des tubes poreux.

« Nous avons vu jusqu'ici que la batterie de M. Grove est construite sur le même principe que celle proposée par le professeur Daniell ; car dans toutes deux l'hydrogène est dégagé à l'aide de moyens chimiques : dans l'une, par l'acide nitrique, et, dans l'autre, par le sulfate de cuivre. Il existe plusieurs autres moyens pour obtenir les mêmes résultats ; ainsi, on emploie le nitrate d'argent, les sels d'or, de palladium et de platine, et les autres acides oxygénés, tels que l'acide iodique, chlorique et bromique. J'ai essayé plusieurs autres moyens, mais je ne suis arrivé, jusqu'à présent, à aucun résultat nouveau, et je n'ai pas encore trouvé de disposition supérieure, pour l'intensité, à celle de M. Grove.

« En faisant une série d'expériences sur le ferro-cyanure de potassium, ayant eu plusieurs occasions d'employer la batterie galvanique, j'ai vu que, quoique les deux batteries précédemment décrites fussent des instruments admirablement construits, cependant il était à désirer qu'on pût en imaginer un dont la mise en action fût instantanée et accompagnée de beaucoup moins d'embarras. Je m'efforçai donc de construire une pile qui n'exigeât que peu de soins dans son emploi, et j'y parvins en imaginant la batterie chimico-mécanique.

« Après avoir étudié avec soin tous les caractères des métaux qui entrent dans la construction de ces sortes d'appareils, cette batterie fut établie sur la connaissance de la propriété que les surfaces rugueuses possèdent de dégager l'hydrogène, tandis que les surfaces polies favorisent son adhérence. Ainsi, quel que soit le métal qu'on emploie comme pôle négatif, il faut en rendre la surface rugueuse soit par l'emploi d'un acide concentré, l'acide sulfurique pour le fer, l'acide nitrique pour le cuivre ou l'argent ; ou en frottant mécaniquement la surface avec du papier de verre. Par ces moyens, l'emploi des métaux est rendu beaucoup plus efficace ; mais pour tirer le plus grand avantage de ce principe, je recouvre le platine, à l'aide du fluide galvanique, d'une poudre noire de platine finement divisée ; c'est-à-dire que je dispose le platine comme le cuivre est disposé dans la batterie de Daniell ; mais au lieu d'employer le sulfate de cuivre dans le vase extérieur, j'emploie une petite quantité de chlorure de platine ; et

(1) Pour mieux faire comprendre ce qu'on doit entendre par la constance d'une pile électrique, faisons-nous d'une comparaison : une bonne montre, lorsqu'elle aura été remontée, marchera avec une vitesse constamment égale, jusqu'à ce que son ressort, tout à fait détendu, l'oblige à s'arrêter. Telle doit être la constance d'une pile galvanique à effets continus. Elle doit fournir, jusqu'à son entier épuisement, une quantité et une intensité égales d'électricité.

alors, la poudre métallique est déposée d'une manière aussi efficace sur la plaque de platine préalablement frottée avec du papier de verre. Par le même moyen, cette poudre est déposée avec le même résultat sur le palladium, sur l'argent (attaqué par l'acide nitrique), sur les plaques de cuivre, sur toute espèce de fer et sur du charbon; mais aucun autre métal n'a pu recevoir ce dépôt, l'argent est le métal le plus généralement employé, à cause de son prix peu élevé et parce qu'il ne subit aucune altération. Mais, quel que soit le métal qu'on adopte, le principe est le même, c'est-à-dire qu'on obtient une surface à laquelle l'hydrogène n'adhère pas, mais de laquelle ce gaz se dégage. La multitude de points que présentent les surfaces rugueuses paraît être la cause de cet excellent résultat. La préparation de l'argent est maintenant une branche à part dans le commerce, et les métaux recouverts de platine peuvent être achetés tout prêts à être employés. Le métal qu'on veut préparer doit être d'une épaisseur suffisante pour conduire le courant électrique, et doit être rendu rugueux soit avec du papier de verre, comme dans le cas où on emploie le platine ou le palladium, soit, si c'est de l'argent, en frottant avec un peu d'acide nitrique concentré jusqu'à ce qu'il acquière un aspect miroitant.

« L'argent est d'abord lavé et mis dans un vase avec de l'acide nitrique étendu, auquel on ajoute quelques gouttes de chlorure de platine. On place ensuite dans ce vase un tube poreux avec quelques gouttes d'acide sulfurique étendu, et dans ce tube on met le zinc. Le contact étant obtenu, le platine se déposera en peu d'instants à la surface de la plaque d'argent sous forme de poudre noire. L'opération est alors achevée, et le métal *platiné* est prêt pour l'usage. Le fer, ainsi préparé, est aussi bon que l'argent et lui sera quelquefois substitué avec avantage. Quand on emploie ce dernier métal, il suffit de le frotter avec un peu de chlorure de platine, et l'on verra de suite un dépôt de poudre noire se manifester. Le liquide qu'on emploie généralement pour charger cette batterie, est un mélange d'une partie d'acide sulfurique et de sept parties d'eau. Ce mélange présente assez de force pour n'importe quelle expérience. Quand on veut obtenir une plus grande intensité, il faut ajouter au mélange précédent quelques gouttes d'acide nitrique; mais il ne faut pas mettre une trop grande quantité de ce dernier, sans cela, l'argent serait attaqué. Cependant, lorsqu'on se sert de platine pur, on peut mettre en usage l'acide nitrique, sans inconvénient. L'électro-métallurgiste trouvera avantageux d'employer une dissolution contenant seulement 1/16 d'acide sulfurique pur. On a fait de nombreuses recherches pour trouver la disposition la plus appropriée à l'emploi de cette batterie, mais cette disposition doit dépendre du but qu'on se propose. Les commencentements pourront se contenter de l'aide à douze cellules de Wollaston, qui doit être

construite de manière à employer à volonté toutes ou plusieurs des cellules indépendamment les unes des autres. L'argent, étant le métal le plus dispendieux, doit être complètement entouré de zinc, afin que tout l'argent soit mis en action. Lorsqu'on veut que la batterie continue d'agir pendant longtemps, par exemple des jours et même des semaines, on doit employer un vase suffisamment grand pour contenir une grande quantité d'acide étendu.

« Quand on veut employer une batterie pour la fabrication de quelque objet, il est bon, dans certains cas, de retirer le sulfate de zinc à mesure qu'il se forme, au moyen d'un tube qui le laisse écouler par le bas, tandis qu'on verse de temps en temps de nouvel acide par le haut, mais ceci n'est pas toujours nécessaire. Pour atteindre ce but, la batterie doit être construite de manière que les plaques de zinc puissent être facilement remplacées quand elles sont usées; il y a plusieurs autres formes de batterie qu'on peut adopter, comme la batterie circulaire dont le zinc se trouve en dehors.

« Ce qui caractérise ma batterie, c'est sa simplicité et la grande quantité d'électricité qu'elle produit; en outre, elle occasionne peu d'embarras dans son emploi. Le zinc exige rarement qu'on l'amalgame de nouveau, attendu que l'amalgame dure jusqu'à ce que le métal soit complètement dissous.

« Lorsqu'on fait usage de cette batterie, il faut avoir soin qu'aucune parcelle d'un sel de cuivre, de plomb ou d'autre métal, ne se trouve mélangée, par hasard ou par accident, au fluide excitant, car l'argent platiné serait bientôt recouvert de ce métal. En un mot, il faut éviter de présenter au liquide toute autre surface que le platine réduit en poudre fine. L'ignorance de ces faits de la part de ceux qui employaient cette batterie, faisait que le métal négatif se recouvrait de cuivre, qui, en s'oxydant, rendait le platine inutile.

« Telle est la description des trois sortes de batteries en usage aujourd'hui. L'excellent appareil inventé par M. Daniell se fait remarquer par la constance de son action, celui de M. Grove, par sa force; quant à ma batterie, ce qui la distingue, c'est la quantité d'électricité qu'elle développe et la simplicité de sa construction. Aucun de ces appareils ne peut être considéré comme parfait, car chacun d'eux manque de quelque une des qualités des autres; il faut espérer qu'on parviendra à réunir dans une seule batterie tous les avantages que présente chacun de ces systèmes séparément.

« Dans l'état actuel de la science, lequel des trois doit-on préférer? Cela dépend de l'usage qu'on veut en faire, et l'expérimentateur est seul juge de cette question. Quant à moi, la batterie à éléments d'argent platiné a complètement répondu à mon attente; cependant elle a été trop louée par les uns et trop blâmée par les autres. D'abord, elle a été soumise à des expériences qui ne lui étaient point applicables; c'est ainsi qu'on

a voulu apprécier son intensité, tandis que la quantité est sa qualité distinctive. Malgré ces exagérations contradictoires, son utilité a été sanctionnée par l'expérience, et le public y a eu recours avec un empressement auquel j'étais loin de m'attendre. La raison qui fait préférer ma batterie, surtout dans l'industrie, est qu'elle n'offre pas de tubes poreux; qu'elle n'exige pas l'emploi d'acides concentrés, et qu'elle ne laisse point échapper d'émanations toxiques. Son action peut durer pendant deux, trois et même un plus grand nombre de jours, quand on a soin de la charger d'une suffisante quantité d'acide. Le zinc n'a souvent besoin d'être amalgamé qu'une seule fois; et il faut très-peu de temps pour mettre cette batterie en activité, ou pour l'y maintenir. Enfin les frais qu'elle exige sont très-minimes et proportionnés à la puissance qu'on veut obtenir. Voici un état approximatif des dépenses qu'exigent ces trois batteries. 1° Dans la première ces frais dépendent du zinc qui est dissous par l'acide: zinc + acide + une faible action locale. Dans la batterie à effets constants de Daniell, il y a zinc + acide + pile de cuivre + une forte action locale. Chaque cellule de cette dernière, pour fournir un résultat donné, coûte deux fois autant que la même force obtenue à l'aide de la première. Dans la batterie de Grove, il y a zinc + acide + acide nitrique réduit par hydrogène + acide nitrique combiné avec l'ammoniaque qui s'est formé pendant l'action de la pile + une grande perte de zinc à trois fois celle qui a lieu dans la première. »

Passons maintenant à la description de quelques-unes des piles le plus avantageusement employées: c'est toujours aux *Manuels* de *Baret* que nous continuerons d'emprunter ces descriptions.

Des différentes piles galvaniques. — Depuis la découverte de la galvanoplastie, un grand nombre d'appareils ont été inventés pour la réduction des métaux; il faudrait un volume entier pour décrire toutes les modifications, toutes les dispositions plus ou moins ingénieuses, que chaque expérimentateur a apportées, suivant ses idées, aux piles galvaniques. Toutefois, malgré les formes si nombreuses et si variées de ces appareils, ils peuvent tous être classés sous deux grandes divisions: appareils simples, ou procédé immédiat, et appareils composés, ou procédé médiat. La plupart de ceux qui appartiennent à la première catégorie sont établis sur le même principe que la pile de Daniell; quant aux appareils composés, on en retrouve l'idée primitive dans l'une des piles de Daniell, de Grove ou de Smee.

Nous décrirons successivement les principaux appareils simples et composés; nous entrerons dans quelques détails sur la manière de les construire soi-même, et nous indiquerons les usages auxquels certains de ces appareils nous paraissent plus spécialement appropriés.

Appareils simples ou à effets directs. —

Dans ces appareils, le courant galvanique est transmis directement du zinc au modèle qu'il s'agit de recouvrir: ils se composent d'un seul couple voltaïque dont le moule, qui est l'élément négatif, plonge dans la dissolution du métal à réduire, tandis que l'élément positif, qui est une lame de zinc amalgamé ou non amalgamé, plonge dans un diaphragme de nature poreuse, rempli d'eau acidulée. Ce diaphragme est placé lui-même dans la solution métallique dont il empêche le mélange avec le liquide excitant, et la communication entre les deux pôles est établie au moyen d'un simple fil métallique en contact avec chacun des éléments de la pile. C'est sur ces principes que sont établis les différents appareils simples que nous allons passer en revue; leur construction ne présentera aucune difficulté, et ils devront être préférés toutes les fois qu'il s'agira de revêtir des objets d'une couche peu épaisse de métal réduit, parce que, dans ces cas, l'opération n'a pas besoin d'être aussi prompte ni aussi prolongée. C'est encore avec ces appareils que les commençants devront faire leurs premiers essais de réduction des métaux. Toutefois nous devons signaler les inconvénients attachés à l'emploi des appareils à effet direct.

On reproche aux piles simples la lenteur de leur action, mais il sera facile de remédier, jusqu'à un certain point, à ce défaut, en employant des diaphragmes très-poreux et en élevant la température de la solution métallique sur laquelle on opère. En second lieu, les appareils à simple cellule sont sujets à un affaiblissement graduel du courant galvanique; leur action, vive au premier abord, diminue progressivement d'intensité, et finit par être à peu près nulle en très-peu de temps. Cet effet tient à deux causes: l'eau acidulée que l'on emploie pour charger la pile perd à chaque instant de son énergie, à mesure qu'elle agit sur le zinc, et le zinc, de son côté, se recouvre d'une couche épaisse d'oxyde qui le rend de plus en plus inattaquable au liquide excitant. Il sera donc nécessaire de ranimer de temps en temps la force de l'eau acidulée, en versant quelques gouttes de nouvel acide dans le diaphragme, et la surface du zinc devra être souvent débarrassée, au moyen d'une brosse un peu rude, de l'oxyde brun qui la recouvre. On pourrait aussi amalgamer le zinc, mais alors la pile perdrait un peu de son énergie. Un autre défaut des piles simples est la difficulté de maintenir toujours au même degré de saturation la solution métallique qui s'appauvrit peu à peu en métal à mesure que celui-ci se réduit. On n'a pas ici, comme dans les appareils composés, la ressource d'un anode soluble, qui, en se dissolvant, remplace dans le bain le métal réduit. Il faut alors avoir recours à de petits sachets de mousseline remplis de cristaux du sel métallique sur lequel on opère, et qu'on tient suspendus à la partie supérieure de la dissolution; on peut encore y faire plonger l'extrémité de jour d'une petite trémie

en verre ou en bois, que l'on remplit des mêmes cristaux.

On a signalé, dans l'emploi des piles simples, un dernier inconvénient beaucoup plus grave, en ce qu'il n'est pas possible d'y remédier, puisqu'il tient à la construction même de ces sortes d'appareils. Nous avons dit que pour donner aux piles simples une certaine énergie d'action, il était nécessaire d'employer des diaphragmes très-poreux. Or, cette extrême porosité facilite l'endosmose ou mélange des deux liquides de la pile; la solution métallique traversant les parois du diaphragme pour aller se réduire sur le zinc, celui-ci se recouvre peu à peu d'une couche métallique et devient tout à fait inactif; d'autres fois le métal se réduit sur les parois du diaphragme lui-même, et il en résulte une grande perte causée par la réduction inutile d'un métal souvent précieux. Cet effet est surtout sensible lorsqu'on emploie des diaphragmes en baudruche ou en vessie. Nous verrons plus loin (col. 825) l'expédient proposé par M. Becquerel pour parer à cet inconvénient; mais ce moyen est malheureusement insuffisant, puisqu'on ne peut y recourir sans ôter à la pile une portion de son énergie.

Appareil très-simple de M. Solly. — Un des appareils les plus simples que l'on puisse employer est celui de M. Solly. Cette pile a été attribuée tour à tour à MM. Spencer et Solly, mais, selon nous, l'idée primitive de sa construction appartient à M. Aug. De la Rive. C'est en effet avec un appareil semblable que le savant professeur de Genève a fait ses premiers essais de dorure galvanique, qui, comme on sait, remontent aux premiers temps de la découverte de l'électrométallurgie. Cette pile se compose d'un vase en verre ou en porcelaine, contenant une solution saturée de sulfate de cuivre, dans laquelle plonge un diaphragme en boyau de mouton ou autre membrane dont on forme une espèce de sac en le liant par le bas avec un fil ciré ou une corde à boyau. Ce diaphragme pourrait également être fait en plâtre, en terre poreuse, ou même avec un simple verre à quinquet dont on fermerait une des extrémités avec une membrane de vessie, de parchemin ou de baudruche, assujettie par quelques tours d'un fil ciré. Quelle que soit, au reste, la matière adoptée pour construire ce tube, on le maintiendra plongé verticalement dans la solution de cuivre, au moyen d'une petite traverse de bois dont les extrémités reposent sur les bords du vase. Ce diaphragme sera rempli d'acide sulfurique étendu d'environ 12 fois son poids d'eau, et l'on y plongera une lame de zinc amalgamé, également assujettie à la traverse de bois de manière à ce qu'elle ne touche pas au fond du tube.

Pile simple de M. Becquerel. — M. Becquerel, dont les savants et consciencieux travaux ont précédé et semblent même avoir préparé depuis longtemps la découverte de la galvanoplastie, a donné, dans ses *Éléments d'Electro-Chimie* (Firmin Didot, Paris 1843),

la description d'un appareil fort simple, dont il se sert surtout pour dorer. Nous allons faire connaître cette pile, aussi simple qu'ingénieuse dans sa construction.

On prend un sac de toile à voiles que l'on remplit à moitié, ou aux deux tiers, d'une pâte demi-liquide de kaolin ou d'argile ordinaire, privée de calcaire. On introduit dans ce sac un diaphragme à minces parois en porcelaine dégourdie, de manière à ce qu'il se trouve de toutes parts environné d'une couche d'argile de 1 à 2 centimètres (5 à 10 lignes). Il faut éviter que l'argile ne dépasse le bord supérieur du diaphragme. C'est dans ce tube que l'on verse la solution d'or ou de tout autre métal qu'on veut réduire. On y plonge également l'objet à dorer ou à recouvrir de métal. A cet objet est fixé un fil métallique conducteur dont l'autre extrémité est soudée à une virole de zinc qui entoure le sac de toile à voiles à une distance de 2 à 3 centimètres (10 à 15 lignes). Ces dispositions faites, on plonge le tout dans un vase cylindrique de verre ou de faïence, rempli d'eau salée ou acidulée. Le courant galvanique s'établit immédiatement et la réduction du métal s'opère au même instant. Ainsi qu'on vient de le voir, cette pile se rapproche beaucoup, par sa construction, de celle qui a été décrite au paragraphe précédent, mais elle en diffère sur un point essentiel. La couche d'argile qui revêt le diaphragme s'oppose pendant très-longtemps à l'endosmose; la pile peut donc fonctionner pendant une plus longue durée, ce qui la rend bien préférable à la précédente.

Appareil de M. Spencer. — L'appareil de M. Spencer, que l'on a essayé de vendre à Paris sous le nom d'*électrotypé breveté*, est assez commode lorsqu'on veut revêtir des objets d'une couche mince de cuivre, par exemple, pour métalliser des médailles, bas-reliefs, etc. Néanmoins, on a beaucoup trouvé à la prétendue supériorité de cet appareil, qui est sujet à tous les défauts des appareils simples: inconstance du courant, affaiblissement progressif de l'action, endosmose rapide, appauvrissement de la solution métallique. Nous verrons, en outre, que, par suite d'un vice de construction particulière à cette pile, on est obligé de plonger l'objet dans la solution métallique avant que le courant ne soit établi. Le même inconvénient se représente lorsqu'on veut retirer le moule de la solution pour consulter le marche de l'opération, ou pour toute autre cause. Ce défaut est très-grave et peut entraîner la perte du modèle, surtout lorsque la solution est de nature à agir sur lui.

Ce n'est pas tout encore; la forme bizarre des différents vases qui entrent dans la construction de cette pile les rend très-difficiles à remplacer lorsque, par accident, ils viennent à être brisés. Par la même raison, il est impossible qu'un amateur puisse songer à entreprendre la construction d'un semblable appareil; nous ne sommes donc pas surpris que cette disposition ait été

adoplée, vantée et exploitée par les gens à brevets.

L'absence de planches dans ce Dictionnaire nous empêche d'entrer dans de plus grands détails sur la confection des divers appareils employés dans l'électro-métallurgie. Nous allons donner de suite quelques notions sur les appareils composés.

Des appareils composés. — Les piles composées sont ainsi appelées, parce qu'elles peuvent être réunies en séries, et former ainsi des batteries galvaniques dont on peut régler à volonté l'énergie, en augmentant le nombre d'éléments dont elles sont formées. Au moyen de cette disposition, il est toujours facile de proportionner le courant galvanique à la nature des décompositions qu'il s'agit d'opérer. Mais, outre cet avantage, les appareils composés en possèdent plusieurs autres qui les distinguent essentiellement des piles simples. C'est ainsi que la plupart des appareils composés sont à courant énergique et constant, les effets d'endosmose y sont beaucoup moins sensibles, et surtout moins nuisibles que dans les piles simples, parce que la réduction du métal a lieu dans un vase qui est fait séparé de la pile. Enfin, ce qui est le plus important, la solution métallique peut toujours être entretenue au même degré de concentration, en faisant plonger dans l'auge à précipiter un électrode de même nature que le métal à réduire, communiquant avec le pôle négatif de la pile, et qui, en se dissolvant, remplace dans la solution le métal réduit. Ce dernier avantage suffirait seul pour faire préférer les appareils composés à tous les autres. Ils devront donc être adoptés par les expérimentateurs, aussitôt qu'ils auront acquis une connaissance suffisante des lois de l'électro-métallurgie, en se familiarisant d'abord avec le maniement des piles simples.

M. Smee a décrit avec assez d'étendue les trois principales piles composées, qui ont donné naissance à toutes les autres; toutefois, nous ajouterons quelques détails sur chacun de ces appareils, et nous signalerons les divers perfectionnements, les modifications ou les transformations qui y ont été apportés.

Des diverses piles à courant constant, par M. Ed. Becquerel. — A l'époque actuelle, où l'on cherche de toutes parts à appliquer les sciences physiques et chimiques, et par conséquent l'action des forces électriques, aux arts industriels, je pense qu'il peut être utile de présenter succinctement l'exposé de toutes les recherches qui ont été faites pour obtenir des piles dont l'action fût constante pendant un certain temps.

La pile, telle que l'a décrite Volta, les piles à auges, celles à la Wollaston, et en général les piles dans lesquelles les deux métaux qui composent le couple plongent dans le même liquide, donnent des résultats très-variables, même dans un court espace de temps. L'effet maximum se produit dans les premières minutes, mais bientôt il diminue rapidement, de sorte qu'en laissant continuer l'action, il est, au bout d'un certain temps,

incomparablement plus faible qu'au commencement, à moins qu'on ne charge la pile avec des liquides peu conducteurs; alors la diminution de l'intensité est moins rapide, mais aussi le courant est beaucoup plus faible. C'est mon père qui m'a donné, le premier, les principes sur lesquels est fondée la construction de ces piles, et qui a formé les premières piles de ce genre d'après la méthode suivante.

Dans l'intérieur d'un vase en verre on dispose deux diaphragmes en baudruche, afin de former trois cases; ces diaphragmes sont appliqués sur les parois de la boîte avec tout le soin possible, afin que la communication d'une case à l'autre n'ait lieu que par l'intermédiaire de la baudruche, qui n'est là que pour retarder le mélange ou la combinaison des liquides contenus dans chacune des cases. A la rigueur, on peut ne mettre qu'un diaphragme, mais l'expérience prouve que deux sont nécessaires quand l'action doit durer longtemps. Le fond de cette boîte est ouvert seulement dans la partie située entre les deux diaphragmes, afin qu'en plongeant l'appareil dans un vase qui renferme le liquide conducteur, les liquides contenus dans chacune des cases externes ne se mélangent que difficilement. On plonge alors une lame de zinc et une lame de cuivre chacune dans une des cases externes; le maximum d'intensité s'obtient sensiblement quand le cuivre plongé dans une dissolution de nitrate de cuivre, et le zinc dans une dissolution de zinc; mais il y a aussi une diminution d'intensité avec le temps. Les expériences faites avec cette pile ont démontré que la condition indispensable pour la solution du problème des piles à courant constant consistait à faire plonger les lames dans des liquides différents. Ce problème, mon père l'a aussi résolu à l'aide de l'appareil nommé *chaîne simple d'oxygène*, qui se compose de deux petits bocal en verre, dont l'un renferme une solution de potasse caustique très-concentrée et l'autre de l'acide nitrique concentré; ces deux bocal communiquent ensemble au moyen d'un tube recourbé rempli d'argile (kaolin exempt de carbonate de chaux), humectée d'une solution de sel marin. Dans le bocal où se trouve l'alcali, plonge une lame d'or ou de platine, et dans l'autre une lame de platine; si l'on met en communication ces deux lames au moyen de fils de platine, on a un courant assez énergique qui provient de la réaction de l'acide sur l'eau, le sel marin et la potasse; la lame plongée dans l'alcali prend l'électricité négative, et la lame plongée dans l'acide prend l'électricité positive. La meilleure disposition à donner à cet appareil est de terminer les deux extrémités du tube communicateur d'argile par deux tubes de platine qui servent de lames ou de pôles.

M. Daniell a construit une pile dont nous allons donner la description, et qui est à présent généralement employée. On prend un cylindre de cuivre ouvert à sa partie supérieure, et dont le fond est percé d'un trou;

sur ce fond est une portion de cylindre plus grande que l'ouverture sur laquelle s'attache fortement une portion d'intestin de bœuf, qu'on fixe par le haut. Cette portion d'intestin forme un cylindre creux dans lequel plonge un morceau de zinc amalgamé. Alors si l'on emploie différents couples, le cuivre, qui forme une des lames du couple, est mis en rapport avec le zinc d'un autre couple, et aussi le zinc avec le cuivre d'un autre couple. A l'ouverture inférieure se trouve un siphon recourbé, de telle sorte que si l'on ajoute du liquide dans le cylindre formé par l'intestin, il en coulera autant si l'intérieur du sac membraneux est déjà plein. M. Daniell emploie pour liquide de l'eau acidulée par l'acide sulfurique, pour la case zinc, et une solution saturée de sulfate de cuivre pour l'extérieur du sac membraneux. Seulement l'eau acidulée tombe goutte à goutte dans la case zinc, et, à mesure qu'elle tombe, elle chasse par le siphon l'eau acidulée chargée de sulfate de zinc, qui est plus pesante et qui diminuerait l'action de la pile. Des morceaux de sulfate de cuivre, placés dans la solution de sulfate, saturent cette solution à mesure que le sulfate dissous se décompose. Les couples de M. Daniell avaient 162 millim. (6 pouces) de hauteur sur 95 millim. (3 pouces 1/2) de diamètre. Avec dix de ces couples, il obtenait 317 centimètres (16 pouces) cubes de gaz par quart d'heure; de plus l'intensité de l'action chimique restait sensiblement la même pendant plusieurs heures. Un désavantage de cette pile, comme d'autres analogues, est que la pile ne fonctionne pas quand la communication est interrompue; mais à peine est-elle établie, que le sulfate est décomposé, l'acide sulfurique se porte sur le zinc et concourt à produire le courant électrique; tandis que l'hydrogène de l'eau décomposée réduit le cuivre du sulfate sur la surface du cylindre. Le courant électrique provient donc de trois actions différentes: 1° de l'action des deux dissolutions l'une sur l'autre par l'intermédiaire de la membrane; 2° de l'action de l'eau acidulée sur le zinc; 3° de l'action de l'acide sulfurique du sulfate sur ce même métal.

Voici maintenant d'autres piles d'un usage plus facile que celle de M. Daniell, et dont l'action est constante pendant un temps plus long, mais dans lesquelles on emploie le zinc amalgamé. Ce zinc amalgamé possède la précieuse propriété de ne pas être attaqué par l'eau faiblement acidulée par l'acide sulfurique dans lequel il est plongé; mais vient-on à le toucher avec un fil de cuivre ou de platine, l'action devient très-vive, le zinc se dissout, et l'hydrogène se dégage sur le fil qui est le pôle négatif du couple voltaïque.

On a construit ainsi différentes piles en prenant pour métal négatif, du cuivre, du platine, etc., en ayant soin de séparer les deux métaux du couple à l'aide d'un diaphragme, condition indispensable à la constance du courant; mais il est moins coûteux d'employer du cuivre. Ce métal ne s'altère pas, pour ainsi dire; loin de là, il augmente

plutôt de poids; car si l'on charge la case de cuivre avec du sulfate de ce métal, le cuivre du sulfate se réduit sur la lame de cuivre qui est le pôle négatif, et à la fin de l'expérience on l'enlève facilement. Au lieu de baudruche et d'intestin de bœuf, on peut employer une vessie, et mettre simplement, comme on le fait à Paris, un cylindre creux de cuivre, lesté de sable afin qu'il plonge dans le liquide, dans une poche formée par une vessie. Le tout est plongé dans un vase de verre, et entouré d'un cylindre creux de zinc ou plutôt de zinc amalgamé; la poche en vessie est remplie d'eau saturée de sulfate de cuivre, et des morceaux de sulfate sont placés à la partie supérieure du cylindre en baignant dans la solution, et la saturation continue à mesure que le sulfate est décomposé. Dans la case à zinc, c'est-à-dire dans le vase en terre, on met de l'eau salée saturée. On trouve plus d'avantage à employer l'eau salée que l'eau acidulée; l'action est plus lente, mais aussi elle est constante pendant plus longtemps.

En général, les meilleurs diaphragmes sont ceux qui, tout en étant très-perméables à l'action du courant électrique, ne laissent traverser que très-peu des liquides qui baignent leurs surfaces. De très-bons diaphragmes sont des cylindres en cuir tanné, mais non préparés avec des graisses, de 3 à 4 millim. (1 à 2 lignes) et plus d'épaisseur. On les fait bouillir dans de l'eau salée, et on ne les laisse pas sécher avant d'en faire usage. On peut employer avec égal succès, pour diaphragmes, des vases en porcelaine dégourdie, des cylindres creux en plâtre et des sacs en toile à voiles. Les premiers donnent une action très-énergique, mais le mélange des dissolutions se fait trop vite pour le but que l'on se propose. La terre de pipe présente le même résultat. Cette terre donne de même le maximum d'action quand on s'en sert comme diaphragme dans la pile inventée par M. Grove. Cette pile, qui est très-petite, parce que chaque couple n'a pas une dimension de 3 centim. (1 pouce 2 lignes), a pour diaphragmes des têtes de pipes en terre bouchées par en bas. Dans l'intérieur se trouve le zinc amalgamé, plongeant dans de l'eau salée; à l'extérieur, du platine plongeant dans de l'acide nitrique. Cette pile a une très-grande énergie d'action, comparativement à sa grandeur, puisque, avec six de ces couples, on fait rougir un petit fil de platine et l'on décompose très-rapidement l'eau.

Le plâtre donne un bon résultat, mais il est attaqué avec le temps. Avec la toile à voiles à fils très-serrés, on forme des piles très-énergiques en employant toujours, comme ci-dessus, pour liquides, une dissolution de sulfate de cuivre du côté cuivre, et une dissolution de chlorure de sodium au côté zinc. On a aussi employé des planchettes de bois; l'intensité du courant est alors très-énergique, surtout avec des planchettes de sapin très-minces. Il faut, avant d'opérer sur le bois, le soumettre, dans des

multières à vapeur, à l'action de la vapeur d'eau, afin de lui enlever la sève et les matières résineuses qui pourraient retarder la marche du courant. On peut aussi former des piles à courant constant, de la manière suivante, en n'employant qu'un seul liquide conducteur : on prend un vase en terre creuse, à demi cuite, mais assez cependant pour ne pas se délayer dans l'eau; on y verse l'amalgame liquide de zinc, et l'on plonge ce vase dans un bocal plein d'une solution saturée de sulfate de cuivre. Un fil de cuivre, qui plonge dans l'amalgame, communique l'électricité négative, tandis que l'électricité positive est communiquée par une lame de cuivre plongeant dans le sulfate du même métal. C'est ici la réaction seule de l'acide sulfurique du sulfate de zinc de l'amalgame qui produit le courant électrique. On peut encore imaginer d'autres dispositions, mais qui en réalité reviennent à celles que nous venons de décrire.

Au Muséum, il y a une pile qui agit avec une très-grande énergie pendant au moins six à sept heures. Chaque élément se compose d'une auge en cuivre de 35 centimètres (1 pied 1 pouce) de largeur, sur 40 centim. (1 pied 3 pouces) de hauteur et 5 centim. (1 pouce 10 lignes) d'épaisseur. De petites auges communiquent avec l'auge principale au moyen d'ouvertures pratiquées dans la paroi de celle-ci, et servent à mettre des morceaux de sulfate de cuivre qui saturent continuellement la solution de sulfate contenue dans cette auge, à mesure qu'elle est décomposée par le courant électrique; le métal positif est une plaque de zinc amalgamé, d'une dimension un peu plus petite que l'auge, afin qu'elle puisse entrer dans cette auge; un sac en toile à voiles dans lequel plonge la lame de zinc sert à séparer le zinc du cuivre; on emploie pour dissolution du côté du zinc de l'eau salée. Avec douze couples formés de cette manière et réunis sur une pile au moyen d'un châssis, on a des effets de décomposition chimique et d'incandescence très-énergiques. Je crois que pour l'art de la dorure sur métaux à l'aide de l'électricité, dans le cas où l'on ferait usage de piles voltaïques, comme l'on n'a pas besoin d'une très-grande force voltaïque, il faudrait construire une pile de quelques éléments ayant ses couples disposés à peu près comme le couple ci-dessus; seulement, les dimensions seraient plus petites; un décimètre (3 pouces 9 lignes), par exemple, de hauteur et de largeur, suffirait. Au lieu de toile à voiles, il serait bon d'employer du cuir peu épais, préparé comme nous l'avons indiqué plus haut; le cuir ne donnerait pas un courant aussi énergique qu'un diaphragme en toile à voiles, mais l'action serait constante pendant plus longtemps, peut-être pendant une journée entière.

Perfectionnements apportés à la pile de Daniell. — L'excellente pile de Daniell a été suffisamment décrite par M. Smee, et nous avons déjà fait connaître dans le paragraphe qui précède l'ingénieuse modification que

M. Becquerel père a introduite dans la forme de cette pile. Il a eu surtout en vue de dégager une plus grande quantité d'électricité, en faisant réagir le liquide excitant sur les deux faces d'une lame de zinc. Nous n'insisterons pas davantage sur cette utile innovation. Occupons-nous maintenant de quelques autres améliorations, qui, sans toucher à la forme primitive de cette pile, n'ont pas moins leur degré d'utilité, soit pour faciliter la manipulation de l'appareil, soit sous le rapport de l'économie. Nous placerons en première ligne une disposition également indiquée par M. Becquerel père, dans son important ouvrage intitulé : *Éléments d'Electro-Chimie*, que nous avons déjà cité.

« On prend pour diaphragme un cylindre en terre demi-cuite, que l'on remplit d'amalgame liquide de zinc, dans lequel on plonge une lame de platine soudée à un fil de même métal. Le cylindre est placé dans un bocal contenant une solution saturée de sulfate de cuivre, dans laquelle est un cylindre de cuivre entourant le diaphragme. En fermant le circuit, la réaction du sulfate de cuivre sur l'amalgame donne naissance à un courant dont on utilise l'action. Le zinc consommé est remplacé par des morceaux de même métal, que l'on ajoute dans le cylindre qui contient le mercure. » Cette pile présente une grande analogie avec la *pile de débris*, qui sera décrite dans le présent article. Ainsi que cette dernière, elle offre l'avantage de pouvoir utiliser tous les résidus de zinc provenant d'expériences faites avec les autres piles.

Le docteur Philippe a remplacé le cylindre de cuivre de la pile de Daniell par un cylindre de fer-blanc que l'on revêt d'une couche cuivrée dans l'appareil lui-même. Il suffit, pour cela, de faire communiquer le zinc par un fil avec le cylindre de fer-blanc; et, en mettant la pile en action, il sera en peu de temps entièrement recouvert de cuivre. Pour réussir dans cette opération, il faut n'employer d'abord qu'un très-faible courant; on y parviendra en plongeant le zinc dans une eau renfermant seulement quelques grains de sel en dissolution. La solution métallique devra, au contraire, être saturée de cuivre. Le sulfate de cuivre nous paraît très-peu propre à remplir le but qu'on se propose dans cette opération, à cause de la réaction très-prononcée qui s'opère entre lui et le fer, même étamé. Une solution de cyanure de cuivre serait infiniment préférable dans ce cas.

Messieurs Walker et Smee ont indiqué un autre moyen encore plus économique de construire la pile de Daniell. Voici la description de ce procédé, emprunté à la traduction du docteur Fau :

« On met un peu de cire dans un vase cylindrique de faïence, contenant environ 1 litre 50 centilitres. On met ce vase auprès du feu, jusqu'à ce qu'il soit bien chaud et que la cire entre en fusion. On le tourne alors dans tous les sens, jusqu'à ce qu'une

couche mince de cire adhère à toutes les parois. Quand le vase est refroidi, on frotte, avec de la plombagine, toute la surface enduite de cire. Le vase est alors rempli d'une solution saturée de sulfate de cuivre dans laquelle on plonge un tube poreux contenant de l'eau acidulée et un morceau de zinc amalgamé. A ce morceau de zinc est soudé un fil de cuivre que l'on fait communiquer avec la surface du vase revêtue de plombagine. Le courant s'établit immédiatement, et, en quelques heures, l'intérieur du vase est entièrement recouvert d'une couche de cuivre. Il suffira, pour compléter ensuite l'appareil, d'ajuster sur le bord du vase un fil métallique replié, dont l'extrémité, soigneusement décapée, sera mise en contact avec le vase de cuivre obtenu. »

M. Ch. Chevalier a disposé, d'une manière très-commode, les conducteurs de la pile de Daniell. Deux tiges de cuivre sont soudées, l'une au zinc, l'autre au cuivre de la pile. Ces deux tiges sont percées, à leur extrémité supérieure, de trous qui donnent passage aux fils conducteurs; des vis de pression servent à assurer leur contact avec les éléments cuivre et zinc, et à les maintenir en place. Cette disposition est très-commode, et permet de modifier à volonté la distance des deux pôles, sans être jamais obligé de tordre les conducteurs.

Piles de M. Barratt. — Pour dorer ou argenter, M. Barratt se sert du plomb comme métal positif, et de charbon comme élément négatif. Les deux corps sont disposés par paires et en séries dans un vase de forme convenable, et la batterie est chargée avec du sel marin dissous dans trois fois son poids d'eau. Un électrode soluble, de même nature que le métal à réduire, est en contact avec le charbon et plonge dans l'auge à précipiter. L'action de cette pile est continue et régulière tant qu'il reste du sel dans la solution. Les produits de la batterie sont : du chlorure de plomb et de la soude caustique combinés à du carbonate de soude, produits dont la valeur est supérieure aux dépenses faites pour la précipitation du métal. M. Barratt a encore fait usage, pour la réduction des métaux, d'une autre pile, dont la construction est fort simple. Elle se compose de creusets en plombagine remplis d'eau, et dans lesquels est suspendu un morceau de zinc. Le creuset lui-même et le zinc sont plongés dans un vase plein d'eau. Les fils conducteurs sont établis à la manière ordinaire. En réunissant en séries 20 ou 30 de ces couples, on obtient une force suffisante pour dorer de fortes pièces.

Nouveau couple voltaïque et condensateur électro-chimique, par M. A. De la Rive, de Genève. — Quand on examine de près les résistances que le courant d'un seul couple doit surmonter pour traverser un circuit dans lequel on interpose un voltamètre (1) à

électrodes de platine, on n'est pas surpris de la presque impossibilité qu'il éprouve à le traverser. En effet, dans un couple zinc amalgamé et platiné, plongé dans l'acide sulfurique étendu, le courant parti du zinc doit traverser le liquide du couple où il dépose de l'hydrogène; puis passer à travers le liquide du voltamètre en déposant également des gaz sur l'un et l'autre des électrodes de platine de ce voltamètre. La résistance se manifeste essentiellement dans les trois parties du circuit où le courant doit passer du liquide dans le platine, ou du platine dans le liquide. Il m'a paru que si l'on parvenait à diminuer au moins l'une de ces trois résistances, on aurait déjà beaucoup gagné, et que pour avoir la décomposition de l'eau complète au voltamètre, c'était la résistance qui a lieu au platine du couple qu'il fallait diminuer. M. Grove a déjà obtenu à cet égard un résultat important, en plongeant le platine, non dans de l'eau acidulée où le zinc est placé, mais dans l'acide nitrique à 40 degrés, qui est lui-même séparé de l'eau acidulée par un diaphragme poreux en porcelaine déglorée. L'hydrogène dont le courant tend à recouvrir la surface du platine du couple est absorbé par l'acide nitrique; la résistance est par conséquent beaucoup diminuée, et l'eau est légèrement décomposée au voltamètre. J'ai essayé de substituer à l'acide nitrique un peroxyde en poudre. J'y voyais deux avantages : le premier, de diminuer, comme avec l'acide nitrique, la résistance; le second, d'obtenir un courant par la réduction du peroxyde, courant dont la direction, semblable à celle du courant provenant de l'oxydation du zinc, augmenterait considérablement la puissance électro-chimique du couple. Il y avait en outre un avantage pratique dans la substitution d'un peroxyde à l'acide nitrique, c'était de n'avoir besoin que d'un liquide pour charger la pile. Mes essais ont porté sur le peroxyde de manganèse et sur le peroxyde de plomb; le second a une supériorité très-prononcée. Ce peroxyde, amené à l'état d'une poudre fine et sèche, est tassé avec soin dans une auge poreuse en porcelaine déglorée; une lame de platine est placée au milieu de l'auge, de façon qu'elle est complètement enveloppée de peroxyde; cette lame porte un appendice auquel est fixé un conducteur en cuivre. Le liquide dans lequel plongent l'auge poreuse remplie de peroxyde, et la lame de zinc amalgamé, peut être indifféremment ou de l'eau salée, ou de l'acide sulfurique étendu de plus ou moins d'eau.

Avec le peroxyde de manganèse, je n'ai obtenu que 2 centimètres (174 lignes) cubes de gaz par minute, et l'effet s'affaiblit assez vite. Avec le peroxyde de plomb, j'ai obtenu jusqu'à 10 centimètres (871 lignes) cubes de gaz par minute au même voltamètre, et l'effet ne cesse point, tout en s'affaiblis-

dans lequel plongent deux fils ou lames de platine qui servent à transmettre le courant destiné à décomposer l'eau.

(1) M. De la Rive appelle ainsi, comme l'a proposé M. Faraday, un flacon rempli d'eau acidulée,

sant légèrement. Un moyen de lui rendre toute son énergie, c'est de changer la direction du courant dans le voltamètre; on détruit ainsi la polarisation des électrodes, qui est la cause de la diminution apparente d'intensité du courant.

Dans les mêmes circonstances, un couple de Grove ne donne naissance qu'à une décomposition à peine sensible; la différence est beaucoup moindre en ce qui concerne les effets calorifiques. Un couple de Grove a produit 425 degrés à une hélice de Bréguet; un couple parfaitement semblable, mais dans lequel l'acide nitrique était remplacé par le peroxyde de plomb, a produit 450 degrés. Diverses essais comparatifs, faits avec un couple de Bunsen (zinc et charbon), avec un couple de Daniell, m'ont démontré la grande supériorité du couple au peroxyde de plomb, surtout pour les effets chimiques; les effets avec les autres couples sont ou très faibles ou insensibles. La durée de l'action est considérable avec le couple de peroxyde de plomb, pourvu qu'on ait soin de polariser de temps à autre les électrodes. Ce couple est en usage commode, parce qu'il n'exige aucun emploi que d'un seul liquide facile à se procurer, l'eau salée ou l'acide sulfurique étendu. Aussi j'estime qu'il pourra, tant sous le rapport que sous le rapport économique, remplacer utilement les piles à plusieurs couples, toujours plus coûteuses et plus compliquées dans les applications de l'électricité à la dorure, à l'argenture, et aux arts métallurgiques en général; les essais que j'ai faits dans ce but ont été très-satisfaisants.

La supériorité des couples à peroxyde de plomb ne se soutient pas quand on en met plusieurs en série. Un seul couple donnait 4 degrés à un galvanomètre calorifique formé d'un fil de platine de 12 centimètres (4 pouces) de longueur, et de 1/2 millimètre (1/16 de ligne) de diamètre, que traversait le courant. Deux couples en série ont donné 18 degrés au même galvanomètre, et 24 centimètres (1 pouce 14 lig.) de gaz par minute. Deux couples de Grove ont donné, dans les mêmes circonstances, 19 degrés au galvanomètre calorifique, et 27 cent. (1 pouce 623 lig.) de gaz par minute. Mais, ce qu'il y a d'assez remarquable, c'est qu'une pile formée d'un couple de Grove à l'acide nitrique, et d'un couple de peroxyde, a donné des effets supérieurs à ceux obtenus avec une pile de deux couples de Grove ou de deux couples de peroxyde de plomb. Elle a donné 24 degrés au galvanomètre calorifique, au lieu de 18 et 32 centim. (1,407 lig. et 1 pouce 1,054 lig.) cubes de gaz par minute au voltamètre, au lieu de 24 ou de 27. On obtient également un effet puissant en formant une pile d'un couple de peroxyde de plomb et d'un couple de Daniell à sulfate de cuivre. Une pile de trois couples de peroxyde de plomb donne 12 centimètres (3 pouces 1,068 lig.) cubes de gaz par minute; elle rougit le fil de platine du galvanomètre calorifique; enfin, elle donne une belle lumière avec les pointes de

charbon. Mais employés en série, les couples de peroxyde de plomb n'ont pas un pouvoir bien constant; il s'opère un dépôt d'oxyde de zinc sur les parois des auges poreuses, qu'il faut de temps à autre enlever. Une lame de cuivre substituée à la lame de platine dans les couples à peroxyde de plomb ou de manganèse, les rend incapables de produire aucune action chimique, et affaiblit d'une manière très-prononcée leurs effets calorifiques.

On peut, au lieu d'employer le courant d'un second couple à augmenter l'effet chimique du premier, se servir du courant même d'un couple à augmenter sa propre intensité. Après diverses tentatives, j'ai réussi à réaliser cette conception au moyen d'un appareil fort simple, que je propose de nommer *condensateur électro-chimique*, ou *condensateur voltaïque*. Le principe de l'appareil consiste à employer le courant d'un couple à force constante, qui doit opérer la décomposition, à produire en même temps un courant d'induction, et à diriger ce courant d'induction à travers le couple lui-même, dans un sens tel, que son effet soit de nature à oxyder le zinc et à désoxyder le sulfate de cuivre ou l'acide nitrique. Ce courant produit ainsi sur le couple le même effet que celui que produirait le courant d'un autre couple. La disposition de l'appareil ne présente rien de compliqué: c'est un morceau de fer doux entouré d'un gros fil de métal recouvert de soie; le courant du couple traverse ce fil et aimante le morceau de fer; aussitôt une petite tige de cuivre mobile et munie d'un appendice de fer qui est attiré par le fer aimanté, est soulevée de manière à interrompre le circuit; il se développe alors dans le fil un courant d'induction qui traverse le couple, et qui, réuni à celui du couple lui-même qu'il a ainsi renforcé, traverse le voltamètre qui est resté dans le circuit, et décompose l'eau. Mais le fer doux n'étant plus aimanté, la tige de cuivre retombe, le circuit métallique est de nouveau formé, le fer est de nouveau aimanté, et le même effet se reproduit. Au moyen de cet appareil, un couple de Grove, qui ne décompose l'eau que très-légèrement, un couple de Daniell, qui ne la décompose pas sensiblement, deviennent capables de la décomposer avec une grande énergie. On peut obtenir jusqu'à 10 ou 15 centimètres (871 ou 1,306 lignes) cubes de gaz par minute. Un couple de peroxyde de plomb, qui donnait 9 centimètres (783 lignes) cubes de gaz par minute, donne immédiatement 18 centimètres (1,407 lignes) par l'interposition de l'appareil dans le circuit. Ce couple même donne également dans ce cas une forte lumière avec les pointes de charbon. Les gaz qui proviennent de la décomposition ne sont nullement mélangés par l'interposition, dans le circuit, du couple du condensateur voltaïque, le courant d'induction étant toujours dirigé dans le même sens que celui du couple. On peut recueillir séparément ces gaz avec la plus grande facilité, et on les trouve dans la proportion exacte qui

constitue l'eau. Aussi peut-on employer avec avantage cet appareil simple et peu coûteux dans les applications métallurgiques. Son interposition dans le circuit d'un couple produit le même effet que celui qui résulterait de l'addition d'un ou de plusieurs couples, sans occasionner la même dépense. J'ajouterai que pour que l'appareil condensateur marche bien, il faut que le fil de métal, recouvert de soie, qui entoure le morceau de fer doux, soit d'un fort diamètre et d'une longueur médiocre. Dans l'appareil dont je me suis servi, il y avait trois fils de cuivre de 1 millimètre (1/2 ligne) de diamètre, faisant chacun 100 tours, et réunis par leurs extrémités correspondantes, de façon à représenter un seul fil de 3 millimètres (1 ligne 1/2) faisant 100 tours.

Pile de M. Sorel. — Tout récemment, M. Sorel a fait connaître un appareil dont il s'est servi pour fixer le zinc sur le fer, et qui convient, à ce qu'il assure, également bien pour la galvanoplastie et pour produire la dorure galvanique, l'argenteure, etc. Cet appareil est composé d'un vase en cuivre de la forme d'une casserole, au milieu duquel est placé, sur un pied isolé en bois ou en verre, un cylindre de zinc amalgamé. L'élément cuivre a, du côté du zinc, une surface au moins dix fois aussi grande que celle du zinc, et il y a même de l'avantage à augmenter dans une plus vaste proportion le vase en cuivre, pour qu'il renferme une plus grande quantité de liquide conducteur, ce qui fera que l'appareil fonctionnera plus longtemps avec une force constante. Le liquide conducteur, qui a paru préférable avec cet appareil, a été de l'eau aiguisée d'acide sulfurique à trois ou quatre degrés de l'aréomètre; ce liquide a l'avantage de peu salir le zinc, d'où il résulte que l'appareil marche longtemps sans qu'on soit obligé de nettoyer le zinc. La cause principale de la force constante de cet appareil, c'est que le zinc, en s'appauvrissant de mercure par l'action de l'acide, devient de plus en plus attaquant, ce qui compense l'affaiblissement de l'eau acidulée. Pour obtenir une grande tension, on réunit plusieurs de ces couples. Cet appareil, qui n'exige ni sacs ni diaphragmes, donne, avec le même nombre de couples, des effets plus puissants que la pile de Daniell, et précipite mieux les métaux.

Pile de débris. — Dans le but d'utiliser les nombreux fragments de zinc et les parcelles de mercure qui forment les résidus d'expériences faites avec les piles galvaniques, M. Smee a imaginé un appareil qu'il appelle *pile de débris*. Cette disposition, aussi économique qu'ingénieuse, a été seulement indiquée par M. Smee, et comme cette pile sera nécessairement adoptée par tous les amateurs, nous croyons devoir leur enseigner le moyen de la construire facilement eux-mêmes.

On met dans un vase de faïence ou de verre tous les fragments de zinc, et on les recouvre d'une couche de mercure. On fait plonger ensuite dans cet amalgame un fil d'argent contenu dans un tube de verre, de

manière à ce qu'il soit complètement isolé de l'eau acidulée qui servira plus tard à remplir le vase et à charger la pile. Ce fil d'argent est soudé ou simplement mis en contact à l'aide d'une vis de pression, à son extrémité supérieure, avec le conducteur du modèle à recouvrir; d'un autre côté, une plaque d'argent platinisé est suspendue dans le vase le plus près possible du mercure, mais sans y toucher. Un fil conducteur réunit cette plaque d'argent à l'électrode solide qui plonge en face du modèle, dans la cuve à décomposition. Lorsqu'on veut mettre la pile en action, il suffit de remplir le vase avec de l'acide sulfurique étendu de cinq à six fois son poids d'eau; aussitôt le courant commence, et la réduction du métal s'opère. Ainsi qu'on le voit, la construction si facile de cet appareil repose sur les mêmes principes que ceux de la pile de Smee. On doit donc les diriger de la même manière que cette dernière, et l'on obtiendra les mêmes résultats. Plusieurs de ces piles peuvent aussi être disposées en série, absolument comme les couples de Smee.

Pile de Bunsen. — On a importé récemment, en France, une nouvelle pile galvanique inventée par M. Bunsen, professeur à l'université de Marbourg. Cet instrument a été l'objet d'un engouement exagéré de la part des uns, et d'une critique trop sévère de la part des autres; nous tâcherons d'apprécier à leur juste valeur ses qualités et ses défauts.

La pile de Bunsen, découverte par son auteur en 1841, n'a été connue en France qu'un an plus tard par une communication de M. Reiset à l'Académie des sciences. Elle est établie sur les mêmes principes que la pile de Grove appelée aussi batterie à acide nitrique. Elle diffère seulement de cette dernière, en ce que l'élément de platine est remplacé par un cylindre de charbon, substance dont M. Chevreuse a signalé dès longtemps la faculté conductrice et l'inaltérabilité au contact des acides.

M. Lerebours nous a paru être celui qui a le mieux compris et le mieux exécuté la pile de Bunsen.

On charge la pile en remplissant à moitié le bocal d'acide nitrique du commerce étendu de son volume d'eau, et le diaphragme d'eau acidulée très-faiblement par l'acide sulfurique. La pile de Bunsen est d'un prix peu élevé et présente une grande énergie d'action sous un petit volume; sous ce double rapport, elle pourra être adoptée par un grand nombre d'expérimentateurs, encore bien qu'ils ne puissent pas la construire eux-mêmes à cause de la difficulté que présente la confection des cylindres de charbon. Sous le rapport de son intensité, M. Bunsen a constaté qu'elle est à peine inférieure à celle d'une pile de Grove de même dimension; un seul couple suffit pour souder un fil de fer mince, et peut servir aux expériences de galvanoplastie, de dorure, etc., avec deux éléments on opère la décomposition de l'eau. Enfin, 40 éléments produisent

tous les effets que l'on obtient avec une pile de Faraday, d'un nombre d'éléments beaucoup plus considérable.

Mais à côté de ces avantages incontestables, il existe plusieurs inconvénients qui se présentent tout d'abord à l'esprit et qui ont été signalés par M. Becquerel, autorité grave en pareille matière. En premier lieu, la pile est chargée avec de l'acide nitrique pur ou peu étendu, et il en résulte un dégagement abondant de vapeurs nitreuses et délétères, qui peuvent agir d'une manière nuisible sur l'économie, et qui attaquent tous les objets métalliques situés dans le laboratoire. A cette objection, M. Reiset répond que, par une immersion préalable des cylindres de charbon dans l'acide nitrique, on les débarrasse des sulfures qu'ils pourraient contenir, en sorte qu'on n'a plus à craindre aucun effet délétère des vapeurs dégagées, et qu'il n'en résulte même aucune nuisance désagréable. D'ailleurs, ajoute M. Reiset, dans la plupart des applications industrielles, l'acide nitrique de la pile peut, sans inconvénient, être très-étendu, en sorte que la production de gaz nitreux est à peine appréciable. M. Becquerel a encore signalé un inconvénient grave dans l'emploi de la pile de Bunsen. Le diaphragme en terre poreuse qui sépare les deux liquides ne forme pas un obstacle assez puissant à leur mélange réciproque ; bientôt des effets d'endosmose se font sentir ; le courant cesse alors d'être constant, et finit même par s'arrêter tout à coup. Nous avouons qu'il nous paraît pas difficile de remédier à ce dernier défaut, mais, du reste, est commun à presque tous les appareils composés que nous avons décrits. Malgré tout, la pile de Bunsen est d'une manipulation facile, et nous la croyons appelée à un grand succès.

Nous avons dit que peu d'amateurs seraient tentés d'entreprendre la construction de cet appareil, néanmoins, en faveur de ceux qui voudraient en faire l'essai, nous donnons ici, d'après M. Reiset, la manière de confectionner les cylindres de charbon qui forment un des éléments de la pile.

Fabrication des cylindres de charbon pour les piles de Bunsen. — On prépare un mélange intime et en poudre impalpable de 1 partie (en poids) de houille grasse et de 2 parties de coke ; les proportions varient suivant la qualité de la houille, dont on augmente la quantité lorsqu'elle n'est pas assez grasse pour donner des charbons qui se mouillent bien. Le mélange est introduit dans un moule cylindrique de tôle au centre duquel on place un petit cylindre de bois ou de carton, afin de ménager dans le charbon une cavité intérieure et faciliter le dégagement des gaz pendant la calcination. Ainsi rempli du mélange de charbon et de coke, le moule est fermé au moyen d'un couvercle mobile bien assujéti et luté exactement. On le chauffe ensuite progressivement jusqu'au rouge. On prolonge cette calcination jusqu'à ce que tout dégagement de gaz ait cessé. Cette opération terminée,

le charbon est retiré du moule ; il peut alors se prêter au travail de la lime et de la scie, sans se briser ; il pourrait même recevoir sur le tour la forme convenable.

Toutefois, avant de procéder à cette dernière opération, et pour donner plus de cohésion aux cylindres de charbon, il est indispensable de les tremper à plusieurs reprises dans une solution concentrée de mélasse, de les faire sécher, et de les soumettre à une nouvelle calcination aussi intense que possible. Plusieurs cylindres peuvent subir ensemble cette dernière cuisson, en les renfermant dans un grand creuset de terre ou de fer, muni d'un couvercle bien luté, après avoir eu soin de remplir tous les interstices avec du coke pulvérisé, pour prévenir tout contact de l'air. Il ne faut pas s'attendre à réussir du premier coup dans cette fabrication. Toutefois, si le mélange des charbons a été fait avec un soin judicieux, si le même soin a présidé aux différentes calcinations, on peut être assuré d'obtenir des cylindres durs, cohérents, sonores et excellents conducteurs de l'électricité (1).

Mode simplifié d'emploi du charbon dans les appareils galvaniques. — On sait que M. Bunsen a été le premier qui ait fait connaître l'appareil au charbon minéral pour la production d'un courant électrique puissant et constant, mais cet appareil est encore dispendieux et exposé à des détériorations promptes. Lorsqu'on s'occupe de le monter, l'expérience a démontré également qu'il arrive souvent qu'on ne réussit pas. Les appareils avec le platine sont moins faciles à rompre, mais le métal en feuilles est mou et sans raideur, et le défaut qu'on reproche à ces appareils, c'est la quantité considérable d'acide azotique qu'ils exigent, la consommation considérable qu'ils font en zinc et la cessation du courant au bout de huit à dix heures d'action, parce qu'il se forme du sulfate ou vitriol de zinc qui se dépose sur le cylindre de même métal et s'oppose au développement de l'électricité.

M. H. Reinsch, pour monter un appareil, n'emploie que de la poudre grossière de coke dont il remplit une capsule en terre et qu'il humecte avec de l'eau forte ordinaire, jusqu'à ce qu'elle en soit complètement mouillée. Dans cette poudre acidifiée de coke il plante un morceau ou petit cylindre aussi en coke, à l'extrémité duquel est enroulé un fil de cuivre. L'action est vraiment extraordinaire. Le cylindre de décharge d'une machine électro-magnétique, d'après le modèle de M. Desaga, ne peut plus être tenu avec les mains sèches, et une capsule ou cellule de ce genre présente encore, après trois jours d'activité, la même intensité qu'au commencement. Comme la poudre de coke ne coûte pour ainsi dire rien et peut continuellement resservir, puisque, après que l'acide s'est peu à peu affaibli, il suffit de la

(1) Quelques personnes ajoutent au mélange des charbons 2 parties de farine de seigle.

faire sécher à l'air, puis de l'humecter de nouveau avec de l'eau-forte et qu'on produit ainsi un courant parfaitement constant, on voit qu'on offre ainsi aux galvanoplastes des avantages immenses ; que les frais pour développer l'action électrique se trouvent réduits à leur minimum, et que lorsque l'application du magnétisme comme force motrice pourra enfin être réalisée, l'observation précieuse de M. Reinsch jouera certainement un rôle important.

Nouvelle pile du prince Bagration. — M. Jacoby a publié récemment la description d'une pile de construction entièrement nouvelle, qui, selon lui, l'emporte de beaucoup sur toutes celles qui ont été imaginées jusqu'à ce jour, et par la constance de ses effets, et par son extrême simplicité, et surtout par le peu de soin qu'exige sa manipulation. Cette pile, dont l'invention est due au prince Bagration, nous paraît de nature à opérer une révolution complète dans l'art de réduire les métaux, et nous ne doutons pas que son usage ne soit bientôt universellement adopté, car elle paraît complètement exempte des difficultés et des embarras attachés à l'emploi des autres appareils. En effet, avec la nouvelle pile on n'a plus à s'occuper du liquide excitant, objet d'une surveillance et d'un renouvellement continuel, si on veut le maintenir toujours au même degré de force. Par la même raison, les diaphragmes poreux, sources ordinaires d'un endosmose inévitable, sont complètement supprimés. En un mot, d'après les expériences de M. Jacoby, la pile Bagration peut fonctionner pendant six semaines et plus, avec une constante régularité, sans qu'il soit nécessaire d'y apporter le moindre changement.

Voici la manière de construire cette pile, tellement simple qu'elle pourra être établie dans toutes les localités et par la personne la plus étrangère aux manipulations chimiques : On prend un pot à fleurs ou tout autre vase imperméable à l'eau. On le remplit de terre saturée d'une dissolution assez concentrée de chlorure d'ammoniaque ou de sel ammoniac. On y place ensuite, à quelque distance l'une de l'autre, une plaque de cuivre et une plaque de zinc. On obtiendra ainsi un couple voltaïque, dont l'action pourra se maintenir constante pendant des mois entiers et même des années, pourvu qu'on ait soin d'humecter de temps en temps la terre, et de renouveler la plaque de zinc, lorsque par un long usage, elle sera presque entièrement dissoute. — Avant de mettre la plaque de cuivre dans la terre, il est bon de la plonger pendant quelques minutes dans une solution de sel ammoniac, et de la laisser sécher jusqu'à ce qu'une oxydation prononcée se manifeste à sa superficie. Il ne faut pas placer les deux plaques trop près l'une de l'autre ; elles ne doivent pas non plus être trop petites, afin de pouvoir vaincre la résistance que la terre oppose au passage du courant.

Plusieurs éléments de cette pile peuvent

être réunis en séries au moyen de conducteurs convenables. Elle devient alors susceptible d'un grand nombre d'applications, surtout dans les cas où l'on recherche moins des effets énergiques qu'une action constante, régulière et prolongée, par exemple lorsqu'il s'agit de réduire les métaux à l'état très-malléable. La batterie dont s'est servi M. Jacoby se composait de 24 éléments ; il recommande d'isoler avec soin les vases qui contiennent chaque couple.

Voici maintenant la théorie que M. Jacoby a essayé de donner de cette nouvelle pile, sans toutefois en garantir l'exactitude et la précision : Suivant lui, « la constance d'action provient de ce que l'hydrogène qui devait se développer à la surface du cuivre est employé à réduire la couche du double sel de ce métal, qui se forme par l'action chimique du sel ammoniac sur le cuivre, de telle sorte que la constance d'action pourrait être comme l'expression d'une espèce d'équilibre entre cette action chimique et la réaction galvanique. La terre ferait ici l'office d'un diaphragme poreux qui empêcherait le sel de zinc d'aller se réduire sur le cuivre par l'action du courant, et qui s'opposerait en même temps à ce que le zinc pût réagir chimiquement sur le sel de cuivre. Il n'est pas impossible non plus que la terre, comme tout corps poreux, absorbe les bulles d'hydrogène qui, dans les piles ordinaires, recouvrent l'élément négatif, et diminuent ainsi la force électrique. »

Sans nous attacher à discuter le mérite de cette théorie, nous recommandons vivement à tous les expérimentateurs l'emploi de la pile Bagration. Chacun peut facilement en faire l'essai, et de ces essais multipliés il doit résulter nécessairement des perfectionnements nombreux, qui contribueront à l'avancement de la science.

Pile de Wollaston. — De tous les appareils galvaniques, le moins dispendieux est l'ancienne pile de Wollaston, à éléments de cuivre et de zinc, disposés de manière à ce que le cuivre entoure le zinc. Dans cette construction, l'auge qui renferme le liquide excitateur est séparée en autant de cellules qu'il y a de couples zinc et cuivre ; et, pour établir le courant ou en suspendre l'action, il suffit de les plonger dans cette auge ou de les en retirer. Mais, excitée comme elle l'est ordinairement, soit avec le chlorure de sodium, soit avec l'acide sulfurique ou avec l'acide nitrique, elle présente l'inconvénient grave de ne point avoir un courant constant, et de ne pouvoir même fonctionner qu'autant que les éléments en sont fréquemment nettoyés. Aussi son usage est-il à peu près abandonné pour les opérations de la galvanoplastie. Peut-être n'est-il pas sans intérêt de faire connaître qu'on peut en obtenir un excellent service, et en rendre le courant parfaitement constant, en l'excitant avec une solution suffisamment concentrée de sulfate de zinc, à laquelle on ajoute un peu de sulfate de cuivre et d'acide sulfurique. Ainsi disposée, cette pile marche avec

la même intensité pendant plusieurs jours de suite, et non-seulement n'a pas besoin d'être nettoyée, mais plus elle sert, plus sa marche devient régulière, la solution de zinc se concentrant de plus en plus aux dépens des éléments qui la composent. Lorsque le courant commence à diminuer, il suffit d'ajouter de nouveau une petite quantité de sulfate de cuivre et d'acide sulfurique. On peut ainsi user cette pile jusqu'à la fin sans renouveler le liquide excitateur.

Nouvelle batterie par le prince de Leuchtemberg. — Dans une des dernières séances de l'Académie des sciences de Saint-Petersbourg, S. A. I. le duc de Leuchtemberg, comme on sait, s'occupe avec habileté de galvanoplastie, a communiqué à ce corps la note suivante :

« J'ai fondé, il y a quelques mois, à Saint-Petersbourg, un établissement dans lequel se reproduit toute espèce d'objets par voie galvanoplastique. Le but de cet établissement est de faire, dans sa patrie originelle, une application en grand de la galvanoplastie, qui a pris naissance en Russie, avec tous les progrès qu'elle a faits depuis qu'elle est parvenue de l'amener au plus haut degré de perfection artistique et industrielle. A la suite de nombreuses expériences très-nombreuses qui ont été entreprises, et de travaux multipliés, je n'ai pas tardé à m'apercevoir que les procédés en usage jusqu'à présent, et qui nécessitent si parfaitement avec les petits objets, ne donnaient pas des résultats aussi satisfaisants avec ceux d'un gros volume. J'ai donc été obligé d'introduire, à titre d'essai, quelques modifications aux procédés actuellement connus.

« En effet, quand on fait usage d'une pile Daniell, on est sujet à éprouver quelques inconvénients, et afin d'obtenir des produits irréprochables, j'ai cherché à remplacer le zinc par le fer, et j'ai augmenté la surface de ce métal, aussi bien que la force de l'acide. J'ai réussi à souhait dès les premières tentatives, et, aujourd'hui, ces modifications au fer sont appliquées en grand succès. Le sulfate de fer, qui forme le liquide, est même placé avantageusement. J'ai aussi essayé la batterie coke et zinc (de Bunsen); mais cette batterie présentait à mes yeux des défauts que j'ai cherché à écarter. Les gaz qui se dégagent de l'acide nitrique sont très-désagréables à respirer, et même doivent, quand on travaille sur une grande échelle, nuire à la santé de l'opérateur et des ouvriers. D'ailleurs, une analyse a démontré que le sulfate de fer renfermait ainsi une quantité assez notable d'acide nitrique, qui rendait difficiles les applications de ce produit, ou nécessitait un traitement particulier des liqueurs. Cette idée me vint alors d'abandonner entièrement l'acide nitrique et de ne me servir que de l'acide sulfurique. Il en est résulté une nouvelle batterie, c'est-à-dire une batterie de fer et zinc à un seul liquide excitateur. J'ai soumis cette batterie à l'épreuve avec deux couples seulement, et j'ai obtenu une dévia-

tion de 28° à l'aiguille aimantée, et de 17° après vingt-quatre heures.

« Dans les expériences indiquées ici, la quantité et la force de la liqueur qui baignait le métal positif, ainsi que la surface des éléments, ont été absolument les mêmes. Toutefois j'ai voulu encore accroître la force de cette batterie, et je l'ai montée, en conséquence, à trois couples; l'acide du coke marquant 27°, et celui du fer 10° à l'aréomètre de Baumé. L'aiguille a dévié jusqu'à 50°, et un objet s'est doré en un clin d'œil, dans la véritable acception du mot. Cette batterie, qui manque de force, mais que j'espère perfectionner sous ce rapport, a, sur toutes celles en usage jusqu'à ce jour, le grand avantage que son entretien n'occasionne presque aucun frais, puisque l'acide sulfurique et le fer fournissent un produit qui couvre suffisamment leur propre dépense, et que le coke a toujours sa valeur comme combustible.

« Je me propose d'entreprendre des expériences rigoureuses sur toutes les batteries connues; seulement je ferai remarquer que ces expériences auront plutôt un but technico-pratique qu'une tendance purement scientifique. »

Nouvelle pile voltaïque à courant constant.

— M. Fabre de Lagrange a trouvé le moyen de rendre tout à fait constant et invariable, et même pendant des semaines et des mois, le courant de la pile voltaïque, de quelques métaux que soient formées les *électrodes*, qu'ils soient mis en communication par deux liquides, comme dans la combinaison de Bunsen, ou par un seul liquide comme dans la combinaison de Volta. Cette continuité de l'action électrique s'obtient comme on obtient la continuité de l'action calorifique d'un fourneau, garni en bas d'une grille pour laisser tomber les cendres, et qu'on alimente continuellement par en haut de combustible.

Le moyen qu'emploie M. de Lagrange est simple et remplit toutes les conditions qui peuvent le rendre industriellement praticable; au lieu d'augmenter la dépense, il la diminue. Envisageons d'abord la disposition d'un seul couple à un seul liquide. Soit un vase percé d'un trou au milieu du fond, comme un pot à fleurs; dans ce vase un diaphragme cylindrique en toile à voiles un peu moins élevé, ayant le même axe, et fixé à la partie inférieure au moyen d'un mastic. Dans le diaphragme est un crayon de charbon de cornue très-dense, entouré de petits grains de ce même charbon, et autour du diaphragme, un cylindre de zinc amalgamé et de l'eau acidulée qui a été fournie goutte à goutte par un réservoir supérieur. Joignons maintenant les deux pôles par un fil conducteur, et voyons ce qui se passe dans l'intérieur de l'appareil. L'eau acidulée qui continue d'arriver goutte à goutte se déversera d'une part, par-dessus le bord du diaphragme de toile sur les charbons, qui seront ainsi constamment lavés par le mouvement du liquide sans être inondés, en sorte

que la polarisation sera suspendue et que les bulles d'hydrogène se dégageront librement par les interstices des grains; d'autre part, les couches inférieures d'eau acidulée, par l'effet de la pression qu'elles supportent, filtreront lentement à travers la toile, ce que ne feront pas notablement les couches supérieures et moyennes. Or, ces couches inférieures sont précisément celles qui contiennent le sulfate de zinc qu'il s'agit d'éliminer. Le résultat est un courant électrique tout à fait constant jusqu'à l'entière disparition du zinc, obtenu sans autre soin que celui d'alimenter le réservoir.

Voici comment M. Fabre de Lagrange réunit un grand nombre de ces couples. Les capsules de grès qui les contiennent, longues de 3 ou 4 diamètres, sont réunies et cimentées en faisceau, en bloc facilement transportable; la surface supérieure est horizontale; de petites rigoles amènent l'eau acidulée à chaque capsule. Avec cette disposition, en plaçant au-dessus de la pile un second réservoir et en changeant la nature et l'élévation des diaphragmes, il est facile d'employer un second liquide que l'on fait tomber directement goutte à goutte sur les charbons, soit, par exemple, l'acide azotique. On emploie avec avantage cet acide très-affaibli, et lorsqu'il ne peut plus servir pour la pile de Bunsen, parce qu'il n'absorbe plus l'hydrogène. Les liquides à leur sortie des capsules sont recueillis et peuvent resservir jusqu'à saturation. (*Voy. le journal l'Industrie*, n° d'avril 1852.)

Nous nous empressons de citer, pour terminer toutes ces descriptions, les pages suivantes que nous devons à la communication toute bienveillante de M. Le Molt, dont le nom s'associe si dignement dans la science à ceux de MM. Jacobi, Smee, etc.

*) *Batterie voltaïque de Le Molt. — Couple à anse et à élément carbone électrotypé.* — Les principales conditions de perfectionnement d'une batterie voltaïque, destinée à produire des effets énergiques, consistent à obtenir, à l'aide d'éléments offrant entre eux la moindre étendue de surfaces possibles, les forces de *production* et de *propagation* les plus libres, les plus larges et les moins interrompues du courant électrique. Le nouveau couple que j'ose soumettre à l'examen des savants praticiens qui s'occupent de cette matière, me paraît, dans l'état de nos connaissances actuelles, remplir ces conditions, obtenues au moyen des perfectionnements ou objets de détail ci-après, constituant dans leur ensemble le but essentiel que je me suis proposé, et consistant, savoir : 1° dans un élément électro-négatif de carbone, dit *carbone gaz des retortes*; 2° dans l'emploi du *procédé électrotype* ou galvanoplastique, pour revêtir d'une couche de métal réduit, comme moyen d'attache adhérente, l'une des extrémités supérieures de l'élément carbone; 3° dans le *revêtement*, à l'aide d'un enduit résineux ou autre, des surfaces *non agissantes* de l'élément zinc, ou autre électro-positif, pour préserver ces su-

faces de l'action des acides; 4° dans un nouveau mode de *reliement fixe et intime* des deux éléments entre eux, par l'intermédiaire d'un conducteur, que je nomme *anse métallique*.

« *Élément carbone.* — Chacun sait qu'il existe un grand nombre de combinaisons différentes de métaux pouvant servir à former des couples ou chaînes galvaniques plus ou moins fortes, et classés dans l'ordre suivant : *platine, or, argent, mercure, cuivre, plomb, étain, fer, zinc*. Que plus les deux métaux mis en relation sont éloignés l'un de l'autre, dans la place qu'ils occupent dans cette série, plus le courant a d'énergie; et, en conséquence de cette loi, la batterie la plus agissante serait celle composée d'éléments *platine* et *zinc*. Mais il existe un corps non métallique, le *carbone*, dont l'énergie, comme élément électro-négatif, est encore plus puissante que celle du platine : de manière que le couple ou la paire *carbone* et *zinc* est complé au nombre des combinaisons qui offrent l'action génératrice la plus forte que l'on soit encore parvenu à produire. Mais jusqu'ici, les inconvénients attachés à l'emploi quelque peu prolongé de cet élément précieux, ont fait renoncer à son utilisation dans des circonstances où il pouvait rendre les plus grands services, son immense faculté productrice s'affaiblissant graduellement pour une cause que je vais signaler.

« De 1840 à 1842, faisant à Saint-Petersbourg des expériences sur la lumière électrique avec une batterie du chevalier Bunsen, de 100 couples, dont l'élément carbone, de forme de cylindre creux, était composé d'un mélange pulvérisé de *coke* et de *charbon de terre*, je m'aperçus bientôt que l'affaiblissement graduel du courant de cette pile provenait de l'oxydation rapide des *colliers* de cuivre, ainsi que des *vis* servant à les maintenir sur les surfaces supérieures de l'élément carbone. En effet, l'acide dans lequel était immergée cette matière carbonisée éminemment friable et poreuse, avait bientôt atteint et attaqué la paroi extérieure et surtout intérieure du collier-attache, formé, vers les rares points de contact de métal contre le carbone, des oxydations métalliques, qui, interceptant le libre passage du courant, en affaiblissaient rapidement l'énergie. D'un autre côté, les vis de cette attache, corrodées par l'acide, ne pouvaient plus que très-difficilement se mouvoir dans leur écrou; en sorte qu'après chaque expérience, il fallait, par un travail assez assés jettissant, décaper tous les colliers ainsi que leurs vis, qui, finissant par s'altérer elles-mêmes, amenaient des solutions de continuité qui interceptaient la libre circulation du courant et donnaient à la lumière électrique des effets d'intermittence, d'affaiblissement et même souvent d'arrêt. Je dus, comme tant d'autres, renoncer à l'emploi de cette batterie. J'utilisai ensuite l'élément *platine* de Grove, assurément le plus sûr et le plus énergique qui existât. Mais il présentait deux inconvénients. Le premier :

cherché du métal, dont, en raison de la puissance propagatrice du courant, les lames devaient avoir une certaine épaisseur; le second, c'est qu'à la longue ce métal finissait par subir une assez notable déperdition de substance, surtout quand les acides, échauffés par l'action d'une forte batterie, s'élevaient à une certaine température. Il est bien reconnu, cependant, que l'acide nitrique pur n'a qu'une action dissolvante à peu près nulle sur le platine; mais l'acide nitrique pur et bien rectifié coûte fort cher, et celui ordinairement employé, l'acide nitrique du commerce, est souvent sophistiqué et mélangé à d'autres acides, avec lesquels il forme une espèce d'eau régale, très-faible, il est vrai, mais qui n'en agit pas moins à la longue comme dissolvante. Le fait est qu'après vingt expériences environ, la masse de platine employée pour les cent couples, et pesant environ trois livres, avait perdu quatre onces de son poids. Ce fait a été constaté par le célèbre Jacobi.

De retour en France, j'utilisai, comme élément de la pile, le carbone particulier au *carbone gaz des retortes*, connu vulgairement sous le nom de *crasse des cornues*, matière qui se forme et se dépose à la longue sur la paroi intérieure des retortes, lors de la distillation de la houille (ou autres matières pouvant être réduites à l'état de carbone, matière employée depuis longtemps, sous forme de crayons, comme électrodes conducteurs de la lumière électrique. J'en fis monter une batterie de 80 couples, et j'eus le désappointement de constater, dans l'emploi de ce carbone, les mêmes inconvénients que dans celui de Bunsen, c'est-à-dire que l'on s'attache et les vis qui le maintenaient étaient également attaquées par l'acide. Il est vrai que cette fois l'acide ne trouvait plus dans le carbone gaz (remarquable par sa densité) une capillarité suffisante pour faire ascension vers les attaches; mais la vapeur forte et chaude qu'il dégagait avait les mêmes effets d'oxydation sur le métal.

Galvanisation métallique de l'élément carbone. — J'essayai ensuite d'appliquer sur l'une des surfaces supérieures de l'élément carbone une lame de platine, et de l'y faire adhérer par une pression au moyen d'une attache métallique. L'inconvénient était moindre sans doute; la lame de platine n'était point attaquée; mais l'attache s'oxydait de même. C'est alors que j'eus l'idée de faire adhérer directement, et au moyen de la *révivification électro-plastique*, une couche plus ou moins épaisse de cuivre réduit sur les surfaces supérieures du carbone, établissant ainsi entre cet élément et le métal réduit, un *contact atomique de la dernière adhérence* et qui a été jugé par d'illustres savants français et anglais comme un perfectionnement capital, permettant aujourd'hui d'utiliser, comme premier élément électro-négatif de la pile, la matière la plus énergique, la moins destructible, et qui peut être obtenue au plus bas prix.

Anse métallique. — Il s'agissait également

de relier, par un contact intime, l'élément carbone à l'élément zinc; et pour cela je fis emploi d'une lame de cuivre en forme d'anse, dont je soudai l'une des extrémités à deux des surfaces du métal réduit, et l'autre, à l'une des surfaces de l'élément zinc; de manière que le couple voltaïque, composé de ses deux éléments ainsi que l'anse métallique, ne formait plus qu'une seule pièce, sans aucune espèce d'attaches mobiles. Il n'y avait plus alors d'obstacle à ce que le courant de la pile pût circuler d'une manière libre égale, continue, à travers les éléments et leurs conducteurs; le résultat de la recherche que je poursuivais depuis si longtemps me parut dès lors accompli.

Revêtement d'un enduit des surfaces non agissantes de l'élément électro-positif. — Dans toutes les batteries énergiques en usage, et notamment dans celles de MM. Grove et Smee, j'ai toujours remarqué que les surfaces non agissantes de l'élément zinc n'étaient nullement protégées contre l'action de l'acide. Aussi ai-je voulu garantir mon nouveau couple de ce grave inconvénient, en enduisant ces surfaces neutres d'une ou de plusieurs couches d'un vernis résineux ou autre, résistant à l'action des acides plus ou moins étendus; précaution que je considère comme de la dernière importance. Et d'abord il faut admettre que dans les deux surfaces, immergées dans l'acide, il n'y en a qu'une seule qui agit, c'est-à-dire celle qui est en relation d'influence et de rayonnement avec l'élément de nom contraire. Ceci établi, si l'acide attaque en même temps les surfaces agissantes et les surfaces neutres du zinc, cet élément sera de moitié plus vite dévoré sans profit pour l'énergie du courant, et la solution acide sera aussi de moitié plus vite altérée; par conséquent, moitié moins de durée dans les effets de la batterie, et moitié plus de dépense pour le zinc, l'acide et l'amalgame au mercure. Ces considérations d'économie et de durée m'ont paru devoir être hautement appréciées pour les utilisations pratiques journalières.

En conséquence de ce qui précède, je crois donc, dans l'état actuel du progrès, pouvoir offrir aux expérimentateurs praticiens, et sous la forme la plus simple et de la plus facile manipulation, le couple voltaïque le plus sûr, le plus économique et en même temps le plus énergique qui existe aujourd'hui; couple dont l'un des éléments est indestructible, couple à travers les éléments duquel le courant électrique peut se mouvoir et circuler de la manière la plus large, la plus libre et la moins interrompue.

Les acides dont je me sers ordinairement sont l'acide nitrique du commerce et l'acide sulfurique étendu de huit parties d'eau. L'acide nitrique, dans lequel je plonge l'élément carbone, est contenu dans un vase cylindrique de terre poreuse, immergé lui-même dans la solution d'acide sulfurique contenu dans un vase de terre en grès, et au milieu de laquelle solution plonge l'élément zinc en forme de cylindre creux. La somme

totale des surfaces agissantes de mon couple carbone zinc est de 48 pouces carrés. Dans mon expérience de la lumière électrique, faite le 8 décembre dernier sur la colonne du duc d'York, ma batterie était composée de 78 paires. Surface totale: 26 pieds carrés. Une batterie énergique de 64 paires n'occuperait qu'une surface carrée d'un mètre ou de trois pieds.

« Aujourd'hui qu'on parait revenir à de nouveaux essais sur la *perfluence* des acides conducteurs, afin de les renouveler et de les entretenir au même degré de saturation, pour obtenir un égal degré d'énergie dans le courant, je désire communiquer aux praticiens qui ne paraissent pas avoir deviné tous les inconvénients et embarras attachés à la pratique de ce système, un moyen beaucoup plus simple et moins compliqué de régulariser cette énergie, et qui n'exige nullement le renouvellement des acides dans les vases ou auges. Il consiste à fixer sur un châssis mobile, suspendu à une poulie, les couples de la batterie, de manière à pouvoir les immerger dans les acides à tel abaissement que ce soit. Admettons maintenant que dans un temps donné pour l'expérience, quatre heures, par exemple, les acides perdront un tiers de leur énergie. Dans ce cas, faites plonger vos éléments dans le liquide acide de manière à ne baigner d'abord que les deux tiers de leurs surfaces agissantes; et au fur et à mesure de la *déconcentration de l'acide* (qui vous sera indiquée par un électromètre régulateur, traversé par le courant), vous abaisseriez alternativement votre châssis; et, en multipliant ainsi et successivement les surfaces agissantes-conductrices des éléments, vous compenserez l'affaiblissement progressif des acides.

« *Électrodes-carbones, émetteurs de la lumière électrique.* — Cette lumière est ordinairement produite à l'aide de deux crayons de carbone, mis en regard l'un de l'autre, et maintenus par l'expérimentateur, au fur et à mesure de la combustion de la matière, à une distance convenable d'écartement. Cependant, depuis longtemps l'investigation des physiciens-ingénieurs les plus habiles s'est épuisée d'efforts à la recherche d'un moyen mécanique, à l'aide duquel, sans le secours de la main humaine, ces deux crayons carbone, qui s'usent d'une manière inégale au fur et à mesure de leur combustion, pourraient être respectivement maintenus à la même distance. Quoique je considérasse la solution de ce problème comme à peu près irréalisable, je ne m'en livrai pas moins moi-même à des investigations aussi infructueuses qu'impuissantes. Mais l'habitude de l'observation et d'une longue pratique, et plus encore les inutiles tentatives de tant d'hommes spéciaux, me ramenèrent bientôt vers d'autres recherches.

« Quel que soit le point de perfection auquel la science mécanique ait été élevée, comment comprendre un appareil, quelque compliqué qu'il soit, qui puisse, *doué d'intelligence et de pensée*, prévoir à l'avance des

obstacles ou effets qui ne se produiront qu'à des temps imprévus et indéterminés? Si la matière des crayons électrodes s'usait par la combustion d'une manière toujours égale, la difficulté serait bientôt vaincue; mais il en est bien autrement. Quelque soin qu'on apporte dans la préparation des matières carbonisées composées, ou dans le choix de celles provenant des retortes, qui se forme par superpositions de couches, ces matières s'useront toujours inégalement, par des causes assez variées, tenant, soit à l'inégalité d'énergie du courant, soit à la nature de la matière des électrodes émetteurs, soit à leur distance variable, soit à un défaut d'homogénéité dans le même crayon de carbone, soit au transport irrégulier d'une partie de matière carburée de l'un des crayons sur l'autre, soit à l'altération de l'amalgamation du zinc par le mercure, soit même à la tension électrique de l'atmosphère, agissant quelquefois et par certains temps sur les conducteurs de la batterie, etc.

« La condition favorable au maintien d'une lumière plus ou moins soutenue, sera aussi la plus défavorable au développement d'intensité de l'étincelle. Plus les électrodes seront rapprochés l'un de l'autre, plus la lumière (en raison du peu de déperdition de la lumière carbonisée) se soutiendra davantage, mais aussi elle sera très-faible. Dans le cas contraire, celui du maximum d'écartement des crayons carbone, la lumière aura une grande intensité d'éclat, mais aussi moins de chances de durée. Et dans les circonstances où il est nécessaire d'amplifier la lumière par un système optique quelconque, comment maintiendra-t-on cette lumière au centre de ce système, composé de lentilles ou de réflecteurs paraboliques, et hors du foyer desquels l'étincelle sera continuellement écartée par la combustion des électrodes, dont l'un s'altère deux fois plus rapidement que l'autre? A moins qu'un constructeur entreprenant n'ajoute à la complication énorme de certains appareils celle d'un mouvement assez intelligent pour maintenir l'instrument optique au foyer variable de l'étincelle.

« Après avoir tenté infructueusement et en dernière analyse tous les systèmes de pondération au moyen de *flotteurs*, etc., on s'est enfin décidé à renoncer à l'espoir de maintenir, à l'aide d'une machine, deux crayons de carbone dans une situation convenable d'écartement progressif; et on n'a plus songé qu'au moyen de *rallumer* l'étincelle à chaque temps d'arrêt de la lumière. Pour obtenir ce résultat, on a emprunté à la théorie de l'illustre Oerstaed l'emploi des courants induits dont le savant professeur Wheatstone a fait de si hautes applications; et ce, au moyen du mouvement de va-et-vient du contact d'un électro-aimant placé dans le circuit de la batterie. Mais ce moyen très-ingénieux, et qui a été expérimenté par divers physiciens, est encore loin de résoudre la difficulté. Je conçois qu'à l'aide d'un courant induit, on puisse imprimer au cou-

lact d'un électro-aimant un mouvement de va-et-vient, qui, à chaque extinction de la lumière, rapprochera les électrodes carbonées l'un de l'autre; mais la grande difficulté est de régler d'une manière convenable la course de ce mouvement, qui est toujours uniforme. Et qu'arrivera-t-il alors, si, en raison de tant de circonstances que j'ai signalées et qui ne peuvent être prévues, les électrodes se trouvent tantôt plus rapprochés ou tantôt plus éloignés l'un de l'autre? c'est que, dans le premier cas, la lumière sera considérablement affaiblie; et, dans le second, elle s'éteindra aussitôt que rallumée. Au surplus, je ne serai convaincu de l'efficacité de ce procédé que quand j'aurai vu un expérimentateur consentir à abandonner sa lumière à elle-même pendant un certain temps, sans aide ni surveillance. Jusque-là, je persisterai dans le doute qu'on puisse jamais régulariser convenablement, à l'aide de la science mécanique, le mouvement intelligent de rapprochement des crayons électrodes. C'est là du moins ma conviction; je ne dirai pas qu'elle est le résultat de hautes études, mais elle tient à une longue et persévérante pratique.

Disques électrodes-carbones placés à angle droit, et à mouvement de rapprochement combiné. — Dans le cours de 1843, un savant anglais eut l'idée d'un procédé consistant à produire la lumière électrique continue au moyen de l'emploi de cinq disques de carbone disposés circulairement, dans un plan parallèle, sur un cercle métallique, où, après chaque révolution de l'un des disques, l'étincelle était alternativement et successivement renvoyée du premier au second, du second au troisième, et ainsi de suite jusqu'au dernier. Il ne m'appartient pas d'apprécier cette disposition d'arrangement qui, si ce qu'il paraît, n'a pas réalisé la condition essentielle recherchée, celle de la continuité, et qui n'a pu, par conséquent, recevoir aucune utile application.

Mon procédé consiste à ne faire emploi seulement que de deux disques rotatifs en carbone des retortes, placés en regard à angle droit; lesquels, après chaque révolution accomplie, se trouvent rapprochés l'un de l'autre d'une distance égale à celle dont les avait éloignés la combustion d'une partie de la matière carburée. La position des disques à angle droit est la condition capitale dans laquelle il n'y a pas de continuité possible. Dans mes premiers essais, j'avais d'abord disposé mes deux disques dans une position parallèle verticale. Mais aussitôt que la lumière se produisit entre eux, l'étincelle par un mouvement irrégulier de va-et-vient, d'abaissement ou d'élévation, quittait alternativement le point où elle aurait dû se maintenir, paraissant chercher une situation plus favorable à la combustion du carbone ou au parcours du fluide à travers cette matière; en sorte qu'en changeant de distance, et lorsqu'elle arrivait à des points d'écartement entre les courbes où elle ne pouvait plus se maintenir, cette lumière s'é-

teignait aussitôt. Tout d'abord je ne me rendis pas bien compte de cet effet; mais je fus ramené bientôt par l'observation à constater que le carbone, à l'état d'incandescence, était beaucoup moins bon conducteur que celui qui ne se trouvait pas à cet état, et qu'il fallait attribuer à cette cause la pérégrination de la lumière sur une partie de segment de la courbe des disques. Je ne savais comment obvier à cet inconvénient, auquel il était cependant bien facile de remédier à l'aide d'un moyen bien simple, et que je fus cependant assez longtemps à deviner. Ce moyen consistait à placer, en regard l'un de l'autre, les deux disques *à angle droit*. De cette manière, la lumière se trouvait circonscrite au point où elle devait être maintenue, et ne pouvait plus s'en écarter. La perfection de la lumière ne dépendait plus que du choix de la matière propre à former les électrodes émetteurs, et j'adoptai de préférence le carbone gaz des retortes.

« Je crois donc que de toutes les combinaisons tentées pour maintenir les électrodes carbonées émetteurs de la lumière, à une distance régulière l'un de l'autre, le procédé de disposition mécanique qui m'est propre est, dans l'état actuel de nos connaissances sur cette matière, celui qui approche le plus de cette solution recherchée de la continuité de la lumière électrique. Je dis : *qui approche le plus*, parce qu'il est impossible à un praticien consciencieux d'affirmer qu'il n'arrivera pas, à des époques imprévues, et par des circonstances fortuites, un temps d'arrêt dans la lumière produite et émise par un agent aussi impondérable que capricieux, et soumis lui-même à des influences difficiles à reconnaître. Aussi suis-je parfaitement convaincu et d'avis que toute lumière électrique, produite par une pile énergique, ne peut être abandonnée à elle-même, et que l'une et l'autre doivent être surveillées; soin qui peut être confié au manipulateur chargé de la mise en action de la batterie. Cependant, et à l'occasion de mon système de production de la lumière électrique, je m'empresse de faire connaître que, dans une série d'expériences faites sur ma batterie, dans le cours de l'été dernier, par M. le professeur Cooper, nous avons constaté des effets remarquables d'une longue continuité; et j'ajouterai que, dans le rapport qui s'en est suivi, j'ai trouvé, dans le jugement très-favorable que ce savant chimiste a porté sur les divers avantages de mes perfectionnements, une noble récompense de mes efforts.

« *Application de ma batterie voltaïque et de sa lumière.* — Et d'abord, je commence par déclarer que je n'entends nullement éclairer les appartements privés, ni remplacer la lumière ordinaire du gaz telle qu'elle est distribuée dans les lanternes des rues, par la meilleure de toutes les raisons : celle de mou incapacité. Quant à présent, je laisse à d'autres ce soin. Que les lumières du gaz et de l'huile se rassurent donc : elles n'ont

rien à redouter de ma concurrence au point de vue pratique et industriel. Je n'ai jamais considéré qu'on pût appliquer la lumière électrique à tous les usages pour en faire une panacée d'éclairage, et les objections que j'aurais à opposer à une prétention contraire, seraient trop nombreuses pour que j'aie le courage de les déduire ici. Au surplus, je ne crois pouvoir mieux faire que de me borner, quant à présent, à renvoyer ceux qui désireraient être édifiés sur le mérite de cette prétention, aux lectures pleines d'intérêt faites chaque soir, sur la lumière électrique, à l'Institution royale polytechnique, par M. le professeur Bachhoffner, auquel la science est redevable d'un certain nombre de perfectionnements aussi utiles que remarquables, et qui par une logique aussi spirituelle que concluante, ramène la question aux proportions réduites d'une sage et praticable application. Et d'ailleurs, le domaine des utilisations de la lumière stellaire est encore assez étendu, pour qu'on puisse se restreindre aux cas spéciaux et aux circonstances extraordinaires dans lesquelles ses applications sont appelées à rendre les plus grands services.

« Les principales applications de ma nouvelle batterie ou de la lumière qu'elle émet, sont réservées plus particulièrement à l'usage des phares et de l'éclairage de l'entrée des ports; des signaux télégraphiques de côtes; des navires à vapeur et autres de toutes sortes; des parcours ou abords des lignes de chemin de fer; des théâtres, pour les grands effets de scène; des jardins de réunions publiques ou autres grands espaces ou grandes avenues; à la réduction des métaux par la méthode électrotype; à la reproduction des images par la voie photographique; comme moyen de force motrice dynamique; et à toutes autres utilisations où l'emploi d'une batterie énergique ou d'une puissante lumière peut être réclamé.

« La lumière électrique, dont l'intensité d'éclat se porte à toute distance, peut être très-utilement appliquée *aux phares, comme étincelle de sauvetage*, dans les circonstances extraordinaires de grande pluie, brouillard, et surtout de tempête, et, dans ces divers cas, rendre à la navigation les plus éminents services. Cette lumière ne sera pas moins précieuse à tout navire faisant un voyage de plus ou moins long cours, pour signaler au loin son passage ou son arrivée, et en cas de détresse, réclamer du secours; pour éclairer visiblement à plusieurs milles un point qu'il importe de reconnaître, d'aborder ou d'éviter. A l'aide d'un appareil qui m'est propre et auquel j'ai donné le nom de *porte-étincelle*, la lumière électrique peut être promptement et facilement transportée d'un lieu à l'autre du bâtiment et dirigé sur tous les points de l'horizon. Je crois donc qu'une batterie, simple, énergique, d'une manipulation facile et qui peut être mise en action en moins de dix minutes, est un appareil indispensable à tout navigateur. C'est une seconde ancre de miséricorde qui, au moment

du suprême danger, doublera pour l'équipage, le navire et la cargaison qu'il transporte, les chances de sécurité et de salut. Pour l'usage des convois sur les lignes de chemins de fer, ce moyen ne doit pas être moins apprécié comme ressource préventive contre les accidents de rencontre par des temps obscurs ou de brouillard. Encore bien qu'à l'aide d'un instrument photométrique, M. le professeur Cooper ait constaté que ma lumière, sous le rapport de l'éclat, ne le cédait en rien à celle d'un soleil d'août en plein midi, toujours est-il que par un brouillard épais, ces deux lumières se trouvent interceptées; mais elles traverseront une couche de brouillard trois fois plus longue que ne pourraient le faire les feux ordinaires en usage; et on n'en reconnaîtra pas moins mon étincelle à une assez grande distance, à la coloration jaunâtre qu'elle projette sur le brouillard dans la partie de l'atmosphère placée sous son rayon; ce qui donnera à deux wagons ou à deux navires, le temps nécessaire pour échapper à une rencontre ou à tout autre accident.

« Depuis mon arrivée à Londres, j'ai fait trois grands essais de ma lumière électrique dans des circonstances de temps et de lieux qui pouvaient paraître les plus défavorables au succès des expériences. La première, sous les auspices de l'Amirauté d'Angleterre, à Gosport. Dans la nuit du 9 au 10 juin, placée dans l'une des chambres de l'hôpital d'Haslar, et derrière une fenêtre fermée que ma lumière devait traverser, je dirigeai mon feu sur l'île de Wight dans diverses directions et à des temps de départ et de durée qui m'avaient été rigoureusement imposés. Un violent ouragan et une pluie continue le couvraient d'une eau ruisselante les carreaux de la fenêtre ainsi que mon appareil émetteur, et les acides de ma batterie, exposés à la pluie, se trouvaient considérablement affaiblis. Cependant, malgré ces obstacles, je fis porter ma lumière sur le château royal d'Osborne et sur l'une des jetées de l'île d'où elle fut parfaitement aperçue; et je la soutins toujours énergique, de dix heures à minuit quarante minutes. Ma lumière, jetée sur le point dit *Sea View*, ne put se projeter que très-affaiblie, ce point se trouvant sous un angle qui en raison de la disposition du lieu où mon appareil était fixé à demeure, ne me permettait pas de me placer à son foyer; et d'ailleurs la lumière était obstruée par les châssis de la fenêtre qu'elle était obligée de traverser sous un angle d'obliquité de plus de 50 degrés. Cependant j'éprouvai une vive satisfaction en recevant les sincères compliments de M. l'amiral Parry dont je n'oublierais jamais le bienveillant accueil, et aussi le témoignage d'un ancien officier de marine qui me dit qu'ayant voyagé près de quarante années, il n'avait jamais vu une pareille lumière.

« Ma seconde expérience a eu lieu le 19 novembre, sur le *Great-Western-Railway*, sous les auspices de sir I. Brunel; et la trois-

sième, le 7 décembre dernier, sur la colonne du duc d'York. Plusieurs articles du *Times*, du *Morning Chronicle*, et du *Weekly Dispatch*, furent publiés sur ces deux essais qui ont eu pour juges de nombreux spectateurs.

« Chev. LE MOLT.

« Londres, février 1849.

« Un de MM. les membres du jury près l'exposition universelle de Londres, ayant traité d'exagération cette énonciation que 30 couples de ma pile voltaïque très-faiblement chargés suffisaient au service *simultané* des cinq grandes lignes électriques de France, j'ai cru devoir solliciter de M. A. Foy la déclaration suivante :

« Ministère de l'Intérieur.—Administration des lignes télégraphiques.—Nous soussigné, administrateur en chef des lignes télégraphiques, certifions que l'administration emploie depuis cinq mois, au poste central de Paris, une pile de 30 éléments, système *Le Molt*; qu'elle dessert *simultanément* les cinq lignes suivantes : de Paris à Calais, d'une longueur de 378 kilomètres; de Paris à Angers, 345 kilomètres; de Paris à Châlons-sur-Marne, 172 kilomètres; de Paris à Tonnerre, 197 kilomètres, de Paris à Rouen, 160 kilomètres (total, 1,232 kilomètres, ou 770 milles anglais); que cette pile est remarquable par la constance de son action et la facilité de sa manipulation; que le point où elle peut rendre le plus de services est justement celui où concourent un plus grand nombre de lignes; et le poste de Paris est celui qui réunit ce caractère au plus haut degré; qu'elle remplace avantageusement les piles de Bunsen dont l'administration faisait usage; que les liquides employés sont : l'acide nitrique du commerce étendu de son poids d'eau et de l'eau acidulée d'un vingtième d'acide sulfurique; qu'enfin cette pile peut servir pendant quinze jours sans qu'il soit besoin de renouveler l'acide.

« Paris, 3 juin 1851.

« Signé : ALPHONSE FOY. »

« L'administration a également constaté que ni la pluie ni les orages ni la tension électrique de l'atmosphère, n'avaient aucune espèce d'action sur la constance et la régularité du courant de ma pile, qui fonctionne parfaitement. J'ajouterai que, dans cette batterie, les solutions acides atteignent à peine le tiers de la hauteur des vases qui les contiennent, et que les surfaces actives de mon couple zinc-carbone n'ont qu'un décimètre carré.

« Je lis dans la dernière édition de 1851 du *Traité de télégraphie électrique* de M. C.-V. Walker, directeur des télégraphes du chemin de fer sud-est de l'Angleterre, que l'administration fait usage d'une batterie de zinc-cuivre à bain de sable acidulé, patentée par M. Fothergill-Cooke; que, pour les petits groupes d'une distance de 20 à 15 milles, on emploie 24 couples, pour les distances de 40 à 60 milles, 48 couples; de Douvres à Londres, 72 couples, et pour tout le royaume uni, environ 20,000 couples.

« D'après ces chiffres, je trouve en moyenne qu'un de mes couples, dont les surfaces agissantes ne sont que d'un décimètre carré, équivaut au moins à 15 couples de la pile Fothergill-Cooke dont la somme des surfaces actives est de 50 décimètres carrés. Ma pile est applicable à tous les usages auxquels une batterie puisse être utilisée; puisque, du degré d'élevation ou d'abaissement des solutions acides actives, dépend l'énergie ou l'affaiblissement du courant, lequel, dans tous les cas, se maintiendra toujours avec la plus constante régularité.

« Depuis mon séjour à Londres, j'ai fait, à l'aide d'une batterie de 80 couples, plusieurs essais de ma lumière électrique dans des circonstances de temps et de lieux qui pouvaient paraître les plus défavorables au succès des expériences.

« Ainsi, sous les auspices de l'Amirauté, et par une nuit de pluie et de tempête, j'ai dirigé de Gosport sur l'île de Wight et sur la mer à toute portée d'horizon, un feu de phare puissant et soutenu (de 10 h. à minuit 40 minutes). Au Great-Western-Railway, sous les auspices de MM. Brunel et Russell, j'ai pu maintenir ma lumière forte et continue sur un truck, placé à la suite d'un convoi, de Paddington à Windsor, aller et retour. Sous les auspices de S. Grâce, le duc de Wellington, étant placé sur le sommet de la colonne du duc d'York, j'ai rendu l'étincelle électrique visible sur tous les points culminants de Londres. J'ai expérimenté ma lumière en présence de S. A. R. Mgr le prince Albert, lors de sa visite à l'exposition française chez M. Sallandrouze de Lamornaix, et aussi pour deux des anniversaires de la fête de S. M. la reine Victoria, etc. J'ai trouvé, dans les termes des rapports scientifiques et des comptes rendus par la presse anglaise, un précieux témoignage d'éloges et d'encouragements pour mes efforts.

« Les journaux français ont publié, qu'à l'occasion de l'anniversaire du 4 mai dernier, deux personnes avaient été chargées par le gouvernement d'éclairer par la lumière électrique, l'une, la façade de la Madeleine; l'autre, la belle cascade artificielle tombant du pont de la Concorde dans les eaux de la Seine; que la première personne avait littéralement échoué; mais que la seconde (M. l'ingénieur Loiseau) avait complètement réussi à éclairer la chute d'eau d'une lumière féerique. L'expérimentateur s'était servi d'une batterie formée de cent de mes couples.

« A.-E. LE MOLT.

« Juin 1851. »

On rapporte que lorsque l'empereur Napoléon réorganisa l'Institut de France, il lui fut proposé, afin d'éviter toute pensée de rivalité entre les chefs de la science, d'établir la liste des membres en suivant l'ordre alphabétique des noms; l'empereur s'empressa de consentir à cette proposition, à une condition toutefois, c'est que le nom de *Volta* serait placé en tête de la liste. Le grand empereur avait deviné les immenses projec-

tions qu'atteindrait dans l'avenir l'application dans les arts de la pile électrique. Pour mettre les lecteurs à même de juger de l'avenir immense réservé à cette conquête du génie de l'homme, nous ne saurions mieux faire que de citer les pages suivantes de M. de Valincourt, extraites du *Manuel Roret*.

« L'utilité de la pile dans ses applications aux arts n'a plus besoin de démonstration. Cet instrument, autrefois étranger aux arts, oublié dans les cabinets de physique, grâce à quelques perfectionnements de peu de valeur en apparence, a acquis de nos jours une importance industrielle qui surpassera peut-être celle des machines à vapeur. D'un côté, les recherches des Davy, De la Rive, Faraday, Spencer, Smee, Becquerel, Jacobi et d'autres savants, ont enrichi la science de grandes découvertes; de l'autre côté, les travaux des Weekes, Kœbbel, de Ruolz, Elkington, duc de Leuchtemberg, Walker, Elsner, et tant d'autres, ont porté l'art à un haut degré de perfectionnement. L'électro-chimie appliquée est peut-être une chose unique dans les arts : quoique nouvelle et comptant à peine un lustre d'existence, elle est pleine d'un avenir tellement miraculeux, que, dans d'autres temps, et même au commencement de notre siècle, les résultats qu'on en a déjà obtenus auraient semblé fabuleux. En effet, quand, à l'aide de la pile, on a pu détruire la force occulte, mais puissante, qui unit les éléments entre eux, les séparer et obtenir des corps entièrement inconnus autrefois; quand on a pu, avec le même agent, recomposer les corps, unir les éléments autrefois désunis, et obtenir des substances que la nature, aidée de siècles nombreux, avait seule le droit de préparer dans son grand laboratoire; quand on a pu faire parcourir à la pensée de grandes distances avec une vitesse presque égale à sa conception; enfin, quand on a pu faire tant de choses incroyables, et cela toujours avec le secours de la pile, que n'est-on pas en droit d'espérer?

« Certainement il viendra un temps où quelques soleils électriques, plantés par la main d'un savant, éclaireront toute une ville; où les hauts-fourneaux et autres grands feux métallurgiques seront éteints pour faire place à des piles gigantesques qui travailleront la matière pour en arracher les métaux nécessaires à l'usage de l'homme. Le feu, la vapeur sur les chemins de fer, seront remplacés par des appareils électriques ou par leurs modifications. On verra des vaisseaux destinés à la navigation et des statues colossales sortir du liquide contenu dans des cuves immenses.

« En passant du règne minéral au règne organique, n'est-on pas en droit de penser que ce mouvement intime, qui produit le vin, la bière, et tant d'autres liqueurs alcooliques, pourrait être modifié et perfectionné dans ses résultats par cette force savamment dirigée? du moins, à en juger par les travaux de M. Godard, de Bruxelles, un des

plus habiles distillateurs de Belgique, qui s'occupe depuis quelque temps de la solution de ce problème, il paraît qu'au moyen de la force électrique, mise en jeu pendant la fermentation des grains, toute la substance amylacée est entièrement transformée en esprit, résultat, comme on le sait, impossible dans l'état actuel de l'art. Il est même probable qu'en employant cet agent on parviendra, par la combinaison des corps gazeux et d'autres, à obtenir des substances organiques que l'art n'a jamais pu produire autrement qu'en les isolant des composés où elles se trouvaient. Le sucre, l'alcool, les éthers, les huiles, surgiront peut-être dans les usines chimiques créées par la combinaison des gaz, du charbon et de l'eau, forcés à s'unir par cette puissance récemment acquise à l'homme. Cette électricité même, qui détruit souvent la végétation en donnant naissance aux grêles, trombes, pluies torrentielles, et autres météores dévastateurs, pourra produire des récoltes inépuisables quand elle sera dirigée dans le sol pour y être en contact avec les substances assimilables par les végétaux. Ces probabilités ne sont plus des utopies; elles ont déjà été réalisées pour la plupart, il est vrai, sur une petite échelle, mais on peut le dire de nos jours, et sans exagérer, il n'y a plus rien d'impossible dans les vastes régions des probabilités scientifiques.

« Le plus grand obstacle à la réalisation de cet immense avenir, c'est l'instrument merveilleux lui-même et ses agrès; et, s'il est permis de dire que bientôt il viendra un temps où, grâce à cette nouvelle puissance, le travail de l'extraction des métaux sera d moins exécuté par la pile, il faut avouer aussi qu'actuellement cet instrument, ses accessoires et les manipulations y relatives sont loin d'être au niveau de la science et de l'art. Pour ne parler à présent que de l'instrument seul, toutes les piles connues dites à effet constant, celles-là surtout qui par leur prix peu élevé, sont employées dans les arts, ont les défauts suivants :

- 1° Leur action, quoique plus longue et plus soutenue que celle des anciennes piles, n'est cependant pas assez régulière ni assez longue pour certaines opérations des arts. Ainsi, en employant, par exemple, la pile de Bunsen, charbon et zinc excités par les acides sulfurique et azotique, l'action de la pile, quoique le zinc employé y soit amalgamé, n'est forte et régulière que pendant les deux premières heures, puis elle faiblit et cesse au bout de six heures. Cette irrégularité et cette courte durée sont désespérantes pour les opérations galvanoplastiques, où il faut une action faible relativement, mais régulière et de longue durée;

- 2° Dans les travaux de cabinet, pourvu que l'on puisse atteindre le but désiré, le temps et les dépenses n'entrent presque pas dans les spéculations d'un savant; mais dans les arts, les dépenses et le temps constituent un article de la plus haute importance, et se composent ordinairement de plu-

sieurs données presque imperceptibles dans les essais du laboratoire. Aussi, dans les arts, la plus stricte économie est une condition indispensable, sous peine d'anéantissement de grands établissements et des plus belles conceptions. Sous ce rapport, les piles actuelles ne répondent pas au but que les arts se proposent : ainsi, la pile de Bunsen à deux acides excitants est une des plus dispendieuses ; les deux acides se mêlent aux sels produits par son action, et ce mélange n'a pu encore être utilisé. Les acides excitants ainsi mélangés n'agissent plus : il faut les renouveler souvent, ce qui devient très-couteux à cause de l'acide azotique, dont le prix assez élevé devient très-onéreux pour les travaux qu'on fait un peu en grand. Dans le travail continu, les vases en terre poreuse sont promptement dégradés ; malgré tout ce qu'on fait pour les conserver, ils exigent un renouvellement continu. Les cylindres en zinc, malgré leur amalgamation avec les dissolutions salines de mercure, se dégradent aussi très-vite, la dissolution ne pouvant pas pénétrer dans les fissures capillaires du métal ; la porosité du charbon fait monter l'acide azotique, qui ternit les moutures en cuivre ; la cire, presque toujours falsifiée avec la stéarine ou la térébinte, ne les préserve pas beaucoup, et on a besoin de les nettoyer à chaque opération. Le recirage de tout ce qui est conducteur en cuivre, qu'il faut recommencer tous les jours, est un travail long et malsain. C'est peut-être le plus grave de tous les inconvénients des piles actuelles. Il ne faut pas oublier dans les dépenses la casse continuelle du fil de cuivre, d'argent, de platine ; ce qui a toujours lieu, car ils s'aigrissent rapidement, malgré le recuit qu'on leur fait souvent subir. Ajoutons à tout cela les émanations délétères des acides nuisibles à la santé, la dégradation de tout ce qui est métallique dans le local, et tant d'autres inconvénients, et l'on avouera sans difficulté que ce qu'on a fait au moyen de la pile est dû, non à la perfection de l'instrument, mais à la ténacité des expérimentateurs.

« La pile de Daniell, telle qu'elle est employée par les doreurs de Paris, est, sous quelques rapports, plus commode que la précédente, mais son action n'est pas d'une constance telle qu'on la désirerait avoir dans les arts ; et pour les frais, il suffit de dire que l'entretien seul de cette pile, dans les dimensions conformes aux grands travaux, coûte à un des premiers doreurs de Paris plus de 40 francs par jour.

« 3° Dans les travaux avec la pile, il est extrêmement difficile de régler sa force selon le besoin. Dans l'état actuel de l'art, on obtient, tantôt un métal mal adhérent, tantôt un oxyde, et quelquefois de gros cristaux sans cohésion ; cela dépend de la force de la pile, et on ne réussit qu'en tâtonnant.

« Pour procéder convenablement, il faudrait connaître les lois des rapports de la force électrique avec la résistance à vaincre ; il faudrait pouvoir mesurer cette force avec un

galvanomètre approprié à l'usage, et surtout pouvoir diminuer ou augmenter cette force, non-seulement avant, mais pendant l'opération. On a indiqué, il est vrai, plusieurs moyens dans ce but : tels sont l'augmentation ou la diminution des surfaces de la pile, en plongeant plus ou moins les couples dans des liquides excitants, à différents degrés de concentration de ces liquides excitants et de la dissolution saline électrolysée, celle-ci plus ou moins acidulée, neutre ou basique. On a encore indiqué dans ce but des fils plus ou moins bons conducteurs d'électricité. Tous ces moyens sont très-utiles ; mais, à l'exception de celui des surfaces, ils ne peuvent être employés qu'avant l'opération : car, une fois qu'elle est en train, et que l'on ne peut pas sortir l'objet du bain quand on s'aperçoit que l'action est trop faible ou trop forte, on ne peut plus la régler sans discontinuer ; qu'en augmentant ou diminuant les surfaces de la pile. C'est encore le moyen le plus économique, parce qu'on use de la totalité de la force électrique existante pendant l'opération, tandis que par les autres moyens, quand cette force est trop grande, on est obligé de la laisser exister telle qu'elle est, mais on n'en emploie qu'une partie.

« 4° Une difficulté non moins grave et générale pour toutes les piles, c'est celle qui se présente surtout en galvanoplastie ; alors la dissolution saline électrolysée, par suite des lois de la pesanteur, forme, pendant l'opération, des couches de différentes densités ; d'où il résulte que la couche métallique qui se forme est d'inégale épaisseur, et quelquefois elle ne se forme pas du tout en certains endroits. Les plaques métalliques et les cristaux de sel qu'on emploie ordinairement ne remédient qu'imparfaitement à cet inconvénient. Il paraît que l'ingénieur procédant récemment découvert par MM. Gauthier de Claubry et Déchaud, employé dans la décomposition par la pile du sulfate de cuivre obtenu de son minerai, pour en former des feuilles de ce métal, pourrait peut-être, dans ce but, recevoir une application plus étendue ; mais c'est encore une question de savoir si ce moyen peut également servir à obtenir le cuivre et les autres métaux, sous d'autres formes et dans des circonstances différentes, comme pour l'étagage, l'argentine et d'autres subdivisions de la galvanoplastie.

« 5° L'art de recouvrir avec les métaux précieux d'autres métaux, malgré tout ce qu'on fait, sera toujours peu avancé tant qu'on ne pourra employer dans ce but d'autres sels que les cyanures, parce que ces sels sont très-chers, et que les émanations de l'acide cyanhydrique sont très-délétères ; il cause toujours des maux de tête, et on ne sait pas encore ce qui peut arriver au bout de quelques années de son emploi. Le mercure, qu'on a supprimé dans la dorure, n'est peut-être pas plus malsain. Elsner et d'autres ont fait quelques tentatives dans ce but ; nous nous abstenons de parler des essais faits

dans l'intention de vérifier leurs procédés.

« La plupart de ces difficultés, et d'autres que je passe sous silence, seraient levées si on pouvait avoir une pile économique sans émanations nuisibles, dont la force pourrait être au besoin diminuée ou augmentée sans discontinuer l'opération, et qui pourrait fonctionner plusieurs mois sans être démontée. Ces conditions, si difficiles en pratique, ont occupé depuis quelque temps ceux qui s'intéressent à l'avancement de cet art merveilleux. Suivant la note de M. Jacobi, lue à l'Académie des sciences de Pétersbourg, le prince Bagration serait parvenu à trouver une pile d'une constance extraordinaire, construite avec une grande économie et presque sans frais d'entretien: elle se compose de cylindres en zinc et cuivre, enfouis verticalement dans de la terre arrosée jusqu'à saturation de chlorhydrate d'ammoniaque concentré, le tout contenu dans des vases en terre cuite bien isolés.

« Occupé des applications industrielles de l'électro-chimie, et me servant de la pile de Bunsen, si peu satisfaisante sous ce rapport, j'ai senti vivement l'utilité de cette nouvelle découverte, et j'ai construit une pile du prince Bagration, d'assez grandes dimensions, composée de quatre couples. Mais quel a été mon étonnement quand j'ai vu mes espérances cruellement trompées? et cependant j'ai tout fait pour garder la plus stricte exactitude dans l'exécution de la note précitée. On pourra le voir par la description suivante de ma pile Bagration. Cette pile, comme on vient de le dire, avait quatre couples, dont chacun était composé de deux cylindres, zinc et cuivre; la hauteur du premier était de 70 centimètres, son diamètre de 10 centimètres. Le cylindre en cuivre avait 60 sur 16 centimètres dans les mêmes dimensions. La surface métallique de ces quatre couples était d'environ 2^m095; les métaux étaient en feuilles laminées; l'épaisseur du cuivre était d'un demi-millimètre (quart de ligne), et celle du zinc de 2 millimètres (1 ligne). La terre que j'ai employée, et dont la qualité n'était pas bien spécifiée dans la note, ce qui pouvait cependant avoir une certaine influence sur les résultats, a été un bon terreau (les jardiniers donnent ce nom à la terre noire qui se forme par la décomposition du fumier). Le terreau a été soigneusement séparé des décombres au moyen d'un crible. Son volume était de 3 hectolitres. J'ai employé le terreau, parce qu'il m'a semblé que c'était la terre qui répondait le mieux à l'expression de *terre porcuse* indiquée dans la note précitée. L'eau de Seine fut saturée avec le chlorhydrate d'ammoniaque à la température de 12 degrés centigrades, qui était celle de mon laboratoire. Les vases qui ont servi à contenir la pile étaient de gros tuyaux en terre cuite ayant la hauteur de 0^m75 sur 0^m24 de diamètre; à l'un des deux bouts un fond en bois fut solidement adapté; ce dernier, de deux côtés, et le tuyau seulement à l'intérieur ont été bien goudronnés. Les vases ainsi conditionnés fu-

rent essayés avec de l'eau pour éviter les fuites de la dissolution saline, et par conséquent l'objection du non isolement. On bien mouillé la terre avec la dissolution saline en la travaillant dans un vase à par les cylindres métalliques furent placés concentriquement dans l'intérieur des vases, les intervalles remplis avec de la terre, mouillée encore avec la même dissolution, jusqu'à son apparition à la surface. Les cylindres en cuivre étaient recouverts de 5 centimètres (2 pouces) de terre, ceux en zinc la dépassaient d'autant. A mesure que l'eau se évaporait, pendant le travail avec la pile, elle mouillait la terre avec la dissolution précitée, comme on vient de le dire. Les vases étaient placés sur un banc haut de 0^m40 en bois sec, entièrement goudronné, pour bien isoler la pile, précaution que l'inventeur paraissait recommander beaucoup. Au reste, les éléments et les pôles communiquaient entre eux comme à l'ordinaire, au moyen de bandes en cuivre et de vis de pression; les bandes à l'endroit où elles plongeaient dans la terre à 5 centimètres (2 pouces) au-dessus de la surface, étaient recouvertes avec un vernis de cire.

« Ces détails, en apparence superflus, me paraissent nécessaires pour ceux qui voudraient reprendre mes expériences; d'autant plus que les résultats obtenus paraissent contredire tout à fait l'opinion du célèbre physicien de Pétersbourg sur les effets de cette pile. En effet, l'action de cette pile a été très-faible; elle a complètement cessé au bout de trois jours; au bout de six jours la pile a été démontée, et voici ce que nous avons pu observer:

« 1^o Contrairement à la note en question, son action a commencé de suite, et, aussitôt que les deux pôles ont été mis en communication; au bout de quelques heures, elle a été à son apogée; ensuite elle a été en décroissant lentement, et après trois jours, elle a été presque nulle, comme on vient de le dire.

« 2^o Pour exécuter fidèlement la prescription, le cuivre de deux couples seulement fut préalablement passé dans la solution de chlorhydrate d'ammoniaque, et exposé pendant quelques heures à l'action de l'air, opération que nous n'avons pas faite expressément avec le cuivre de deux autres couples; cependant l'action de tous ces éléments a commencé à peu près dans le même temps et a marché avec la même force; la seule différence visible a été la corrosion plus prompte et plus marquée des cuivres passés dans la dissolution;

« 3^o Quoique cette pile se trouvât dans une pièce dont le volume était au moins de 140 mètres cubes; que les croisées aient été toujours entr'ouvertes, et pendant le travail complètement ouvertes, les vapeurs rongeaient d'une manière effrayante tout ce qui était métallique, et surtout les ustensiles en fer; l'humidité y est devenue tellement grande, et les émanations si malfaisantes,

On fut forcé d'interrompre le cours des travaux du laboratoire; et cela non-seulement quand la pile a été en activité, mais alors même qu'elle a été démontée et qu'à l'évacuation complète de la terre; deux jours après, le laboratoire était inhabitable, tant les émanations de la pile étaient délétères. Cela n'est pas étonnant quand on se que l'eau, le sel et le terreau, pendant la décomposition, activée et modifiée par l'humidité, pouvaient produire des combinaisons miasmiques éminemment nuisibles à la santé.

Quoiqu'on supprimât la communication des éléments et des pôles entre eux, les fois qu'on ne travaillait pas, ce n'est pas l'état de la pile n'était pas satisfaisant; les lames de communication des pôles se rongées, au point qu'elles sont d'elles-mêmes tombées au bout de quatre jours. Les lames en cuivre ont été rongées et percées d'une multitude de trous dans leur partie inférieure, à la hauteur de 30 centimètres (12 pouces). Entre ces trous, il y avait des lamelles intactes, ayant conservé leur éclat métallique. Leur partie inférieure, enfouie dans la terre, à la profondeur de 30 centimètres (12 pouces), était parfaitement intacte. Le zinc fut également, et par intervalles, rongé dans sa partie supérieure, mais n'a pas été percé de trous; à peine sa partie supérieure fut-elle entamée, elle a même conservé son état métallique. Il paraît que ces effets sont dus à l'action de l'air dont l'accès a été facilité par la porosité de la terre. Cela pouvait avoir lieu surtout dans les intervalles où l'on ne travaillait pas. La solution qui recouvrait la surface de la terre disparaissait assez promptement, la corrosion du cuivre commençait ensuite.

Pour les frais de construction, que l'on croyait de peu d'importance, il suffit de dire que l'établissement de ces quatre couples, qui ont été compris, a coûté environ 150 fr., quoiqu'il s'agisse d'un épaisseur de métal, comme on l'a vu, ce n'est pas considérable.

On voit donc que cette pile produit des émanations malsaines, que sa construction est coûteuse, qu'elle se dégrade promptement et qu'elle n'est pas à effet constant. Ainsi dans tous les rapports, elle ne nous paraît pas pouvoir être utile aux arts, et le silence de nos expérimentateurs, gardé depuis sa découverte, semblerait confirmer cette opinion. Mais la modifiant, peut-être pourrait-on construire un appareil utile, car il me semble que les résultats si peu satisfaisants sont principalement dus d'abord à l'isolement de la pile, et qu'elle ne peut pas s'alimenter en puisant l'électricité dans le grand réservoir commun, et ensuite à ce que la pile n'a pas été profondément enfouie dans la terre, ou à l'absence de l'influence de l'air, et à la circonstance qui activait non-seulement la construction des métaux, mais encore qui permettait à l'air de faire naître ainsi des courants opposés aux autres courants, ou de neutraliser l'électricité produite par le contact des métaux; et c'est peut-être à cela

qu'on doit attribuer la cause de l'extrême faiblesse de cette pile, malgré ses dimensions assez considérables.

Il me reste à dire quelque chose sur mes recherches dans le but de construire une pile qui répondrait aux conditions ici exposées; il est juste d'avouer que ces recherches m'ont été suggérées en lisant deux excellents articles sur la galvanoplastie et l'éclairage électrique insérés dans le *Technologiste*.

Dans le rapport précité sur la pile du prince Bagration (Bagrathione), nous avons remarqué que M. Jacobi, le rapporteur, a trouvé de son côté une pile à effet constant, et probablement d'une longue durée, composée des plaques de cuivre et de zinc enfouies dans la terre humide de la cave. A la même époque, M. Bain, en Angleterre, a fait la même découverte; il a même appliqué ensuite cette sorte de pile aux mouvements des horloges marchant d'accord, plusieurs à la fois étant mises en mouvement par ce même moteur. Enfin ces piles enfouies dans la terre, et les télégraphes électriques, ont prouvé jusqu'à l'évidence ce que plusieurs savants ont déjà constaté, savoir: que la terre est un grand générateur et un bon conducteur du fluide électrique. Cette découverte constitue une époque, elle est devenue un axiome dans la science.

Ainsi l'instrument, si peu connu dans les arts, va recevoir, grâce à cette découverte, d'immenses applications. La terre et l'atmosphère sont deux grands réservoirs du fluide qui vivifie les êtres organiques, combine et décompose les substances minérales. Au lieu de le chercher dans un verre et quelques gouttes de liquide, on ira le puiser dans notre globe, et dans l'air qui l'entoure. Quant à présent, la terre seule, à cause de sa conductibilité, peut servir à la construction de piles, dont la force est illimitée, et dont l'action uniforme peut durer plusieurs dizaines d'années. Il suffit d'enfouir dans la terre humide plusieurs plaques métalliques, et on obtient facilement une pile à effet constant, et sans émanations nuisibles à la santé de l'opérateur. On a déjà vu des piles pareilles, et on en trouve la description dans plusieurs écrits périodiques, et particulièrement dans l'article précité sur l'éclairage électrique; cependant, comme on ne peut pas toujours établir des piles enfouies dans la terre, faute de jardin, de cave, ou pour d'autres obstacles il serait quelquefois non-seulement plus économique, mais absolument nécessaire, de construire une pile analogue sans l'enfouir dans la terre; je vais donner une description d'une pile de ce genre, dont les avantages m'ont été indiqués par quelques essais en petit. Cet appareil se construit comme il suit:

Une forte caisse en bois non résineux, ayant intérieurement de chaque côté 1^{er} 25, d'une construction solide, à l'épreuve de l'eau, et munie au fond d'un gros robinet en bois, contiendrait une pile à un seul liquide excitant, savoir: de l'eau salée ou de

l'acide sulfurique très-affaibli. Les éléments seraient cuivre et zinc, ou cuivre et fer, ou bien fer et zinc, composés de plaques de 1 mètre (3 pieds) de surface chacune, placées verticalement dans le liquide, à la distance de 2 à 3 millimètres (1 ligne à 1 ligne 1/2) les unes des autres; l'épaisseur des feuilles en zinc serait de 5 millimètres (2 lignes), celle des feuilles de cuivre d'un millimètre. Ces plaques seraient retenues à la distance voulue avec des languettes en bois fortement goudronnées. La caisse poserait sur la terre humide ou au moins toucherait à un mur humide d'un rez-de-chaussée, etc. Les bandes et les fils métalliques de communication seraient bien recouverts avec un vernis flexible en caoutchouc, à l'endroit de leur contact avec le liquide excitant et à quelques centimètres au-dessus. Je suis persuadé qu'au moyen de cette construction, cette pile offrirait non-seulement de l'économie sur les premiers déboursés, et tiendrait peu de place, mais qu'elle présenterait encore les avantages suivants: elle n'a pas besoin de nettoyage, ce qui est déjà très-important; on peut, au moyen de robinets, diminuer plus ou moins son liquide excitateur pendant l'opération même, ce qui n'est pas possible avec les appareils enfouis dans la terre. Son action ne peut pas s'épuiser, parce qu'elle communique avec la terre par le bois de la caisse devenu humide. Elle est d'une construction très-simple, parce que les feuilles métalliques en parallélogramme ne demandent qu'à être coupées pour avoir cette forme; avantage que les piles à éléments cylindriques ne peuvent pas avoir. En discutant les avantages des différentes piles, il faut avouer que rien ne serait plus économique que la pile proposée par M. le duc Maximilien de Leuchtemberg; dans le cas surtout où l'on aurait de vieux tuyaux en fonte, on en pourrait construire une pile à effet constant, en faisant communiquer la fonte avec des cylindres de charbon placés dans des caisses ou tonneaux, et excités avec de l'acide sulfurique affaibli. Cet appareil pourrait marcher, en effet, pendant plusieurs années; sa force ne serait limitée que par ses dimensions, et au moyen des robinets adaptés aux vases on pourrait diminuer les surfaces, et partant sa force. Sous ce dernier rapport, elle aurait un grand avantage sur les piles enfouies dans la terre. En plaçant les cylindres en fonte dans des vases poreux remplis d'acide sulfurique moins concentré que celui qui baigne le charbon, comme cela est indiqué par l'inventeur, on peut, en raison de la différence des densités des deux liquides excitants, augmenter considérablement l'énergie de cet instrument.

« Je crois que pour de grands appareils on pourrait éviter les inconvénients des membranes animales, ou de la terre poreuse, en leur substituant des vases faits en bois blanc très-mince. Enfin, en évacuant complètement le sulfate de fer quand la diminution de la force électrique l'exigerait, on

obtiendrait un produit plus pur que les ceux qui existent dans le commerce, produits dont la valeur pourrait même compenser les frais de construction et d'entretien de la pile. Ce procédé électro-chimique où le sulfate de fer est un produit accessoire et utilisé à cause de sa bonne qualité n'est plus une supposition; c'est un fait réalisé déjà dans le grand établissement galvanoplastique du duc de Leuchtemberg, Saint-Pétersbourg (*Kopzinski*). »

PIQUET A THERMOMETRE. — *Invention de M. Régnier.* — Ce piquet servant à déterminer les différents degrés de température des couches de terre suivant les saisons, est composé d'un tube en bois de chêne de 10 pouces de long, carbonisé à l'extérieur pour le rendre plus durable. Son extrémité inférieure est terminée par un cône en laiton mince, dans lequel est logée la boule d'un thermomètre à lais; ce cône est criblé de petits trous pour laisser un passage libre aux impressions du calorique sur le thermomètre. La partie supérieure du tube, cannelée de petites rayures, présentant des aspérités à la main pour l'enfoncer plus facilement, est garnie intérieurement d'étoffe de laine qui empêche le passage de l'air; le thermomètre placé au centre est caché par un couvercle de fer vernissé qui recouvre l'orifice du piquet, afin que la pluie n'y puisse pénétrer. On voit, par ces dispositions, que le piquet étant enfoncé de 7 à 8 pouces en terre, le thermomètre reçoit immédiatement les impressions de la chaleur de la couche; l'observateur peut s'assurer facilement du degré de température, en retirant du piquet le thermomètre qui ne risque pas d'être cassé, comme cela arriverait, s'il était mis nu dans la terre, puisque l'étui dans lequel il est renfermé et le cône de cuivre le garantissent des corps durs qu'il pourrait rencontrer. Cet instrument simple et peu dispendieux, dont l'expérience a constaté le succès, offre aux jardiniers un excellent moyen de régler la chaleur des couches et de connaître par l'usage celle qui est la plus convenable aux différents légumes qui exigent des soins particuliers; il est d'ailleurs susceptible de plusieurs applications. (*Société d'encouragement*, 1819, p. 78.)

PISTOLET A RÉVEIL. — *Invention de M. Régnier, de Paris.* — Ce pistolet, destiné à être placé dans les boutiques et magasins, s'accroche dans un coin de la pièce, et porte à côté de sa batterie un cornet en cuivre placé verticalement, qui ne peut contenir qu'une petite quantité de poudre déterminée, pour faire seulement explosion. Un mouvement à ressort reçoit une ficelle qu'on peut tendre tous les soirs, et qui, placée verticalement auprès des croisées, fait partir, sitôt qu'on la touche, l'arme, qui donne aussitôt l'effroi. L'amorce allume en même temps une bougie, qui facilite les recherches qu'on serait obligé de faire si les malveillants avaient pu s'introduire dans l'intérieur. (*Moniteur*, an VIII, pag. 570.)

PLAN INCLINÉ (Ecluse à sas mobile d).

— *Invention de MM. Solage et Bossut.* — Qu'on suppose une différence de niveau de 6 mètres 5 centimètres entre le bief du canal supérieur et celui du canal inférieur, ce qui, dans le cas ordinaire, exigerait deux écluses. MM. Solage et Bossut construisent, à l'extrémité du canal inférieur, un mur vertical qui s'élève jusqu'au canal supérieur. Au pied de ce mur ils creusent une fosse circulaire, dont la profondeur est plus grande que la hauteur de chute d'un bief à l'autre; cette fosse, que l'eau doit remplir, est destinée à contenir un flotteur cylindrique d'une capacité convenable, sur lequel s'élèvent des montants verticaux qui soutiennent le sas mobile, dans lequel on fait entrer le bateau qui doit passer d'un bief à l'autre. Pour que le sas puisse monter ou descendre, et se mettre au niveau de l'un ou de l'autre bief, il suffit que le poids total du système soit plus petit ou plus grand que le poids du volume d'eau déplacé par le flotteur. Des roulettes sont placées sur les faces extérieures des montants qui supportent le sas mobile. Elles glissent dans des coulisses, et obligent le sas à parcourir verticalement la hauteur de la chute. Lorsqu'il est parvenu au niveau de l'un ou de l'autre bief, on le force de s'y appliquer exactement à l'aide de crics ou de leviers d'abatage; et, pour faciliter cette manœuvre, les extrémités du sas sont taillées en biais; en sorte qu'il n'y a point de perte d'eau dans cette opération. Voici maintenant quel est le jeu de cette écluse. Le flotteur de MM. Solage et Bossut déplace un volume d'eau pesant 36,000 kilogrammes; c'est le poids du sas supposé plein d'eau. On rend ce sas plus lourd en y introduisant une lame d'eau de 8 centimètres de hauteur, au delà de ce qui est nécessaire pour l'équilibre; et on le rend plus léger, en en faisant sortir une pareille lame d'eau. On peut ainsi obtenir alternativement une différence de 1,200 kilogrammes, en plus ou en moins entre le poids du sas et la force ascensionnelle du flotteur. Qu'on suppose le sas au niveau du bief supérieur, et pesant 1,200 kilogrammes de moins que le volume d'eau déplacé par le flotteur; qu'on suppose aussi que le niveau de l'eau dans le sas est à 8 centimètres plus bas que le niveau du canal supérieur: si on ouvre les portes du canal et celles du sas, il entrera dans celui-ci une lame d'eau de 8 centimètres, et le sas descendra. Qu'on suppose maintenant le sas parvenu au niveau du bief inférieur, de manière que le niveau de l'eau y soit de 8 centimètres plus haut que dans le canal: si on ouvre la communication entre lui et le sas, il sortira de ce dernier une lame d'eau de 8 centimètres, et le sas remontera. Cette manœuvre du sas mobile s'exécute de même à charge comme à vide; dans les deux cas le poids du sas est toujours de 36,000 kilogrammes. La dévance d'eau de cette écluse, en y comprenant ce qui se perdra autour des gonds, ne surpas-

sera pas le dixième du poids du bateau et de sa charge. Celle des écluses ordinaires s'élève à trois ou quatre fois le poids du bateau chargé. Le niveau de l'eau dans le puits où le flotteur est placé doit être plus bas que l'eau du bief inférieur, afin que le sas puisse descendre à la hauteur convenable. Dans le cas où on n'aurait point d'eau à dépenser, MM. Solage et Bossut ont proposé de mettre le sas en équilibre avec le flotteur, et d'employer un cric et deux hommes pour le faire monter ou descendre. Il n'y a aucun doute sur l'excellent effet de cette machine ingénieuse, qui a été approuvée par l'Institut. (*Société philomathique*, an X, p. 29.)

PLASTRON NAUTIQUE, NAUTILE OU SCAPPANDRE complet. — *Invention de M. Bordier-Marcet.* — Le plastron nautique est une espèce de tunique ou vêtement, composé d'un tissu impénétrable à l'air et à l'eau; il est à double fond, et divisé en deux ou trois cases transversales, afin qu'en cas de rupture de l'une d'elles, le nageur ne perde point l'équilibre, et que celles qui ont soutenu l'effort puissent suffire à sa conservation. A chaque case vient aboutir un petit tuyau flexible, également imperméable à l'air, au bout duquel est adapté un petit canon ou soufflard, suspendu à portée de la main et de la bouche. Cet ajustage, d'une substance quelconque, est à robinet et disposé de manière que le nageur puisse avec facilité remplir les cases de l'air de ses poumons, et les y renfermer hermétiquement pendant qu'il en respire d'autres. Le plastron se place vide d'air sur la poitrine; il est attaché aux cuisses et au cou par des rubans ou courroies; le dossier nautique, semblable en tout au plastron, s'attache de même sur le dos du nageur; les tuyaux doivent être plus longs, afin que leur soufflard soit également à portée des mains et de la bouche. L'emploi du dossier double l'efficacité du scappandre, en présentant la facilité d'alléger davantage le corps par un plus grand déplacement de liquide, et en offrant une plus grande sécurité dans le cas de la rupture de quelque case gonflée. A l'approche du danger on revêt ce scappandre sous sa chemise. On ne gonfle les cases que lorsque fatigué de la natation, on veut se reposer. Alors, ouvrant le robinet, et portant le soufflard à sa bouche, on obtient à volonté le volume déplaçant, qu'il est inutile et même nuisible d'exagérer; car, sauf quelque cas, il convient que le corps reste immergé jusqu'au cou. Lorsque le nageur veut plonger, il ouvre le robinet, l'air s'échappe, et il devient maître de ses mouvements. M. Bordier-Marcet a également joint à son plastron nautique un vêtement composé des mêmes tissus imperméables. Il a la forme d'un soc et se resserre autour du cou par un nœud coulant; les manches sont terminées en forme de gants, et la forme inférieure est taillée en pantalon, afin de faciliter l'usage des mains, des bras et des jambes. Autour du

nautilie sont pratiquées des cases à air qui concourent avec le plastron à l'allégement du corps. Il peut devenir aussi une espèce d'embarcation susceptible de contenir des provisions de tout genre. (*Archives des découvertes et inventions*, t. V, p. 274.)

PLOMB DE CHASSE. — *Importation de MM. Martin et A. Kerman de Paris.* — Les auteurs de cette importation ont obtenu un brevet de dix ans pour le procédé de fabrication qui consiste à prendre d'abord un mille de plomb doux que l'on fait fondre; lorsqu'il est fondu, on sème dans la chaudière de fer où il est, mais seulement autour des bords, ayant soin de laisser le centre bien net, environ deux pelletées de cendre de charbon ou de tan; après quoi, on met dans la partie du milieu non couverte de cendre ou de terre, vingt livres d'arsenic pour être amalgamé avec le plomb, on couvre la chaudière d'un couvercle de fer que l'on ferme hermétiquement avec du mortier ou du ciment, pour empêcher l'évaporation de l'arsenic, on fait ensuite un bon feu sous la chaudière, environ pendant trois ou quatre heures, et on coule le tout en lingot ou dans des moules, ayant eu soin, avant de le couler, de le bien écumer, pour retirer la cendre ou la terre mise sur le bord du plomb fondu. Cette composition sert à la seconde opération qui a lieu en prenant un nouveau mille pesant de plomb doux que l'on fait fondre dans une chaudière de fer; après qu'il est fondu, on y met une barre ou lingot de la composition ci-dessus quand le tout est fondu et mêlé, on en prend avec une écumoire et on en laisse tomber quelques gouttes dans de l'eau, si elles ne sont pas globulaires, on ajoute une autre barre ou lingot de la première composition, et on répète l'essai jusqu'à ce que les gouttes tombent en globules parfaits, alors le métal est dans sa perfection. On prend ensuite une plaque de fer percée de trous du calibre que doit avoir le plomb à giboyer; on met dessus de l'écume de plomb et on aplatit cette écume avec l'écumoire, on verse ensuite le métal qui tombe par les trous dans l'eau placée dessous: lorsque cette plaque percée reçoit le métal, il faut qu'elle soit élevée au-dessus de l'eau d'environ trois pieds pour le plomb le plus menu et plus élevé pour le plomb plus gros. Il faut après retirer le plomb de l'eau et le faire sécher sur un feu modéré, ayant soin qu'il ne se fonde pas. Lorsqu'il est sec, on le passe au fil de laiton pour que les diverses grosseurs se séparent. S'il s'en trouvait qui ne fussent pas parfaitement ronds, l'on peut les séparer en mettant ceux dont on doute sur une surface très-polie, et en inclinant cette surface, le plomb qui est parfaitement rond, tombe, et celui qui ne l'est pas s'arrête.

PLONGEUR (CLOCHE DU). — Invention qui a rendu aux sciences de très-utiles services, et qui a permis à l'homme de travailler sous l'eau avec sécurité et profit. Avant que Halley fût parvenu à remédier aux graves inconvénients que présente la cloche du plongeur,

de premières tentatives avaient eu lieu pour permettre à l'homme de vivre et de rester dans un élément pour lequel ses organes ne sont point faits. L'histoire des arts nous apprend en effet que sous le règne de Charles-Quint, deux Grecs demeurèrent sous l'eau, en sa présence, dans une cuve renversée, ayant en main une lumière, et qu'ils en sortirent sans être mouillés. Mais ce n'est que depuis que Halley s'est occupé de perfectionner la cloche à plongeur, et que les ingénieurs anglais Smeaton et Rennie en ont fait l'objet de leurs études, qu'elle est devenue une invention pratique; et on l'applique maintenant soit à retirer du fond de l'eau des corps qui y sont plongés, soit à des constructions sous-marines. La plus parfaite est celle qui est en activité à Plymouth et à Londres. Sa forme est celle d'un tronc de pyramide quadrangulaire, de 2 mètres de haut, sur 2 de longueur et 1 de largeur, le tout coulé en fonte de fer, pour éviter de la lester. Des bancs mis dans son intérieur permettent aux ouvriers de s'asseoir, et leurs pieds reposent sur une planche placée à 6 pouces de ses bords inférieurs. Une autre planche, à la hauteur des épaules, reçoit des outils, de la craie pour écrire les messages; des verres lenticulaires, solidement fixés dans sa partie supérieure, laissent pénétrer la lumière, et l'on peut parfaitement écrire. Il est d'ailleurs facile d'y allumer des bougies.

Lorsqu'on veut communiquer avec l'extérieur, le plongeur donne une secousse à une corde attachée à un anneau, et à l'extrémité de laquelle est fixé un bout de planche sur laquelle il écrit ses renseignements; le directeur des manœuvres, placé dans un bateau, tient à son bras l'autre extrémité de la corde, amène le message et y répond par le même moyen. Pour entrer sous l'appareil, on l'élève au-dessus de l'eau de trois ou quatre pieds, les plongeurs, placés dans un bateau, s'avancent immédiatement et s'asseyent sur le banc, lorsque la cloche descend graduellement. Au moment où elle touche la surface supérieure de l'eau, les plongeurs éprouvent une douleur dans les oreilles, due à la condensation de l'air dans la cloche, lequel s'échappe à grand bruit par-dessus ses bords. Lorsqu'elle est entièrement plongée, la douleur des oreilles est beaucoup plus vive: on la soulage en s'efforçant, comme si on voulait la faire sortir par ses oreilles, de chasser l'air qu'on peut retirer de ses poumons, ou en avalant sa salive, en ayant soin de fermer à la fois sa bouche et ses narines. Même à une profondeur de 20 pieds, la lumière est très-intense: si l'eau est limpide, on y voit mieux que dans beaucoup d'appartements; si l'eau est boueuse, il faut faire usage de la lumière. L'expérience a également prouvé que la chaleur produite par les rayons solaires n'est pas détruite par leur passage à travers le liquide. Si on les concentre sur des matières inflammables, elles prennent feu.

Les travaux que l'on exécute sous la cloche sont très-variés; on peut l'employer même

à faire sauter des roches sous l'eau, et en Irlande cela se fait souvent. On est à l'abri de tout danger lorsqu'il y a douze pieds d'eau au-dessus de la mine que l'on fait jouer. On a fait aussi une belle application de la cloche du plongeur à l'époque où l'eau de la mer se fit jour dans les travaux de construction du fameux *Tunnel*. Elle fut employée par le célèbre ingénieur Brunel pour découvrir les trous et remédier de suite à l'infiltration des eaux, en jetant sur la ligne indiquant l'axe du tunnel une grande quantité de matières imperméables.

Cette cloche n'est pas le seul appareil qu'on ait imaginé pour se diriger sous l'eau. Parmi les autres, nous citerons le *bateau-plongeur*, de l'américain Fulton, dont l'essai se fit en France en 1801, et qui réussit parfaitement. Fulton resta à la profondeur de 25 pieds pendant plusieurs heures, avec trois autres personnes, et parvint à manœuvrer son bateau en tous sens. Il avait atteint son but en condensant l'air à 20 atmosphères dans une sphère creuse en cuivre d'un pied cube de capacité, ce qui mettait à sa disposition 200 pieds cubes d'air pour renouveler. Le célèbre M. Babbage, ingénieur anglais, a présenté un autre appareil fort ingénieux, au moyen duquel on pourra faire respirer, dans un bateau, quatre personnes pendant plus de trois jours.

Nous compléterons cet aperçu sur la cloche du plongeur, emprunté à l'*Encyclopédie des gens du monde*, par un mémoire de M. Mougel sur les *bateaux plongeurs à air comprimé*.

« Parmi les machines employées dans les travaux hydrauliques, celles qui sont connues sous le nom d'*instruments plongeurs à air comprimé* offrent les plus grandes ressources, soit pour la surveillance, soit pour l'exécution.

« S'agit-il en effet de fixer une étoile, un boulon, d'attacher un cordage ou de chercher un objet tombé dans l'eau à une grande profondeur, le masque à plongeur permet d'exécuter ces divers travaux avec facilité et promptitude. Est-il question de s'assurer que le coulage du béton s'opère avec régularité, qu'une plate-forme repose parfaitement sur des pieux recepés à cette fin, la cloche du plongeur remplit ces fonctions de la manière la plus satisfaisante. Il en est de même lorsqu'il faut aller nettoyer des sources qui surgissent du béton mal coulé, pour les remplir ensuite avec du mortier hydraulique, sans crainte de délavage; lorsqu'il s'agit de visiter le radier d'une écluse ou d'un bassin et l'arrière-radier d'un barrage pour y faire les réparations nécessaires; lorsqu'il faut faire des mines sous l'eau, etc.

« En présence de si grands avantages, il semblerait que l'emploi de ces instruments aurait dû prendre une grande extension dans les ports de mer principalement, et on est surpris de voir que, dans la plupart de ces ports, il n'existe point de ces instruments, et que dans les autres où il s'en trouve, on

en fait peu d'usage. Cela tient, je crois, à deux causes principales, qui sont : 1^o le manque de sécurité, 2^o le défaut d'espace.

« 1^o En prenant pour exemple la cloche anglaise qui est d'une seule pièce en fonte, on voit que cette cloche qui pèse sept tonneaux, est suspendue à une chaîne, et manœuvrée par un treuil. La chaîne éprouvée pour supporter un poids double, est peinte au minium pour empêcher l'oxydation, mais par l'usage elle s'affaiblit, se rouille en quelques points, et de plus reçoit des chocs dans la manœuvre du treuil.

« Au moment où l'on s'y attend le moins, la chaîne peut casser, et les hommes qui sont dans la cloche, sont perdus sans remission. Il en sera de même si le tuyau qui conduit l'air comprimé à la cloche vient à se rompre par quelques circonstances imprévues.

« Quant au masque à plongeur, les chances d'accident sont encore plus nombreuses; si le sang se porte à la tête, comme je l'ai vu, l'homme est mort. Si le plongeur s'embarasse les pieds dans l'échelle, ou fait un faux pas, et que sa tête perde la verticale, l'eau entre dans le masque, et comme il ne peut pas s'en dépouiller immédiatement, sa perte est certaine.

« 2^o Les cloches de plongeur ayant 1 mètre 70 de long sur 1 mètre 30 de large, il est impossible qu'il y ait plus de deux travailleurs et d'un surveillant à la fois. Si donc il s'agit de réparations importantes à faire à un grand travail, il faudra un temps énorme pour en voir la fin; d'un autre côté, il est bien difficile que dans un si petit espace on puisse faire manœuvrer de gros blocs de pierre, et à chaque morceau il faut changer de place. Aussi, quoiqu'on ait construit des quais tout entiers avec la cloche de plongeur, on a abandonné cette méthode comme trop longue et trop coûteuse à la fois. Pénétré de tous ces inconvénients par le long usage que j'ai fait des instruments plongeurs, qui m'ont rendu d'ailleurs de si grands services, j'ai cherché à augmenter la somme des avantages qu'ils présentent tout en supprimant leurs défauts. Voici dans quelles circonstances je me trouvais placé.

« Le radier du barrage coulé en béton, entre deux piles de pieux jointifs, a une largeur de 34 mètres sur une longueur de 1,017 mètres, et se trouve à deux mètres au-dessous de l'étiage réel. Pour faire le pavage du radier et élever les piles, j'ai établi des batardeaux sur une partie même du radier de 2 mètres de largeur. C'est cette partie qu'il s'agissait de construire sous l'eau pour la raccorder avec le pavage. Il y a, en outre, un arrière-radier de 12 mètres de largeur, dont la crête inférieure se trouve à 4 mètres 50 au-dessous de l'étiage. Pour pouvoir non-seulement visiter le radier et l'arrière-radier, mais encore y faire les réparations que les circonstances exigeaient, j'ai voulu une cloche de 8 mètres de longueur, 6 mètres de largeur, et allant à une profondeur de 6 m. 50. Après

tent n'ayant que 15 millim. d'épaisseur, leur ensemble ne pouvait supporter avec sécurité 12 tonneaux; il fallait d'ailleurs quatorze hommes aux treuils pour la manœuvrer. Ces considérations m'ont engagé à mettre une poulie, et, par conséquent, un brin de chaîne de plus, de sorte qu'au lieu de huit brins il y'en a douze. Alors dix hommes ont manœuvré facilement la cloche, tant pour la monter que pour la descendre. Malgré cette modification, je pense qu'il serait beaucoup plus avantageux d'établir, dans la chambre à air, un cylindre à vapeur de la force de 2 chevaux, qui recevrait la vapeur de la chaudière au moyen d'un tuyau à robinet, et qui ferait mouvoir la cloche quand il serait nécessaire. C'est par ce procédé qu'on fournit de l'eau à la chaudière. »

PLUMES MÉTALLIQUES. — Depuis quelques années, on se sert beaucoup, à la place de plumes d'oie qu'il faut sans cesse tailler, de plumes métalliques en acier, taillées au moyen d'emporte-pièces, d'étampes, etc., dans des feuilles d'acier laminées. Actuellement on emploie très-souvent de la tôle de fer, ce qui est plus économique, et on acièrè les plumes fabriquées, en les faisant recuire dans des pots avec du charbon. Cette fabrication, du reste, n'offre rien de particulier.

POISSONS. — Notre objet est de rapprocher dans cet article plusieurs procédés épars, relativement aux poissons, et à quelques avantages particuliers que le commerce et l'industrie savent en tirer. On sent que ce n'est pas dans ce Dictionnaire que l'on doit traiter l'histoire naturelle des poissons, ainsi que les pêches et autres connaissances de cette grande peuplade du règne animal.

Castration du poisson — M. Tull, célèbre physicien anglais, voyant que le poisson multipliait trop dans ses étangs, ce qui l'empêchait de grossir, ayant réfléchi un instant sur l'effet de la castration sur les animaux terrestres et sur les oiseaux, pensa par analogie que cette opération devait réussir et produire le même effet sur les poissons; en conséquence, il essaya d'en châtrer, en enlevant aux femelles l'ovaire, et aux mâles les vaisseaux spermatiques, et substituant à la place un morceau de chapeau noir. Le poisson languissait quelques instants, mais bientôt après il reprenait toute son activité et s'enfuyait sous les eaux. Cette castration arrêta la multiplication successive, son poisson devint de la plus grande beauté, eut l'avantage d'être agréable au goût en toute sorte de temps; au lieu que le poisson d'eau douce n'est point bon, comme on le sait, dans le temps du frai; et ce poisson castré surpasse même les autres en délicatesse de goût, autant qu'une poularde surpasse un coq et un bœuf gras un taureau.

L'expérience lui apprit que le temps le plus favorable pour cette opération est lorsque les ovaires sont remplis de leurs

œufs et que les vaisseaux du mâle, qui sont analogues aux ovaires, sont pleins de leur matière séminale; car alors on les distingue plus facilement des uretères qui sont situés près de ces vaisseaux; si on ne faisait cette opération qu'après le frai, le poisson serait trop faible et ne pourrait point le supporter facilement; pourvu qu'elle soit bien faite, il n'en meurt que très-peu. Pour castrer le poisson il faut le tenir dans un morceau de drap mouillé, le ventre en haut, ensuite avec un canif bien tranchant dont la pointe est courbée en arrière, l'opérateur fend les téguments de la coiffe du ventre, en évitant de toucher à aucun des intestins. Sitôt qu'il a fait une petite ouverture, il glisse un canif crochu avec lequel il dilate cette ouverture, depuis les deux nageoires du devant jusqu'à l'anus, comme le dos de l'instrument n'est pas tranchant, il ne blesse point les intestins; ensuite avec deux petits crochets d'argent qui ne piquent pas, et, à l'aide d'un assistant, il tient le ventre du poisson ouvert et écarte avec soin les intestins avec une spatule ou cuillère. Quand ils sont écartés, on aperçoit l'uretère qui est un petit vaisseau placé à peu près dans la direction de l'épine, et en même temps l'ovaire qui est un vaisseau plus gros paraît immédiatement devant, et plus proche des téguments du ventre. On prend ce dernier vaisseau avec un crochet, et le détachant par un côté assez pour ce que l'on veut faire, on le coupe transversalement avec des ciseaux bien tranchants, en observant toujours de ne point blesser les intestins. Comme les ovaires ainsi coupés pourraient se réunir, ce qui empêcherait l'effet de l'opération, M. Tull en a souvent coupé un bout sans que le poisson en soit mort. Quand on a ainsi coupé un ovaire on procède la même manière pour couper l'autre; on recoud les téguments séparés du ventre avec de la soie, en ayant soin de faire les points de couture bien drus et proches les uns des autres.

Le temps du frai arrive suivant les espèces de poissons; on doit se régler là-dessus pour la castration. Les truites fraient à Noël, les perches en février, les brochets en mars, et les carpes en mai.

De la pisciculture. — Les anciens Romains, qui furent nos maîtres dans l'étude des sciences économiques, s'occupaient beaucoup de l'art d'élever les poissons (1).

Columelle, Téreence, Varron, Caton, ont écrit sur l'importance des étangs et piscines, sur les dépenses et les revenus qu'occasionnait leur entretien, car c'était une branche très-importante d'économie domestique; mais elle devint d'un luxe tellement grand, que les législateurs exercèrent une censure répressive à cet égard. On sait que les riches patriciens, afin d'avoir continuellement à leur disposition une nourriture de prédilec-

(1) La notice que l'on va lire est extraite d'un travail et consciencieux de M. Ladmira: la grande question industrielle des pêcheries.

béton délavé par du béton frais et posé à quelque sorte à sec

« Voyons maintenant les avantages qu'on peut tirer de ce système. 1° La sécurité est complète : car supposons, par impossible, que tout l'air comprimé de la chambre vienne disparaître, quatre échelles en fer, faisant partie de la cloche même, sont là pour recevoir les ouvriers qui remontent ainsi dans la chambre. 2° On peut travailler jour et nuit sur la cloche avec la plus grande facilité, mettre à la fois quarante ouvriers dans la cloche et autant pour le service. Il y a un grand espace pour déposer les approvisionnements, et des trous pour le lavage des matériaux, quand il s'agit de matériaux de petit volume, comme béton, moëlon, mortier, etc. On peut faire un service continu du moyen de l'écluse à air qu'on remplit de ces matériaux pour les faire entrer dans la chambre. 3° On peut faire toutes les réparations possibles sous l'eau, en prenant le bateau comme réservoir d'air comprimé. Supposons, en effet, qu'il s'agisse de refaire la chambre des portes d'une écluse de 6 mètres de longueur sur 10 mètres de largeur, il suffira pour cela de construire une chambre en tôle de 6 mètres en carré, sur la hauteur voulue avec son antichambre, et de suspendre cette chambre à l'arrière d'un ponton au moyen d'un système de treuils inclinés, avec treuil, palan, etc.; on descend cette chambre à l'endroit du travail, on la charge convenablement ou bien on l'étréssillonne suivant la localité, et au moyen d'un tuyau flexible on amène l'air comprimé du bateau dans cette chambre, et on travaille comme si on était dans le bateau même. Lorsque le travail est fini dans ce dernier emplacement, on dégage la chambre pour la reporter un peu plus loin, et ainsi de suite. On peut échanrer le bas de la cloche là où cela est nécessaire, et y ajouter des feuilles de tôle suivant certaines formes, pour obtenir toujours que la place où l'on travaille soit étanchée. C'est là un véritable batardeau beaucoup plus simple et plus économique que ceux que l'on emploie ordinairement. On peut aveugler de fortes sources qui se manifestent dans certains ouvrages, comme les bassins de radoub, par exemple, en tenant les bassins à sec par les moyens ordinaires. On imagine, en effet, une caisse en tôle ouverte seulement par le bas, munie de lentilles qui permettent de voir ce qui se passe dans l'intérieur, d'un manomètre extérieur indiquant la pression à l'intérieur, surmonté d'un récipient à double robinet comme ceux qui servent à graisser les pistons des machines à vapeur. Si cette caisse a en outre une petite ouverture par le bas qui se ferme à volonté, et si elle se trouve en communication au moyen d'un tuyau avec le bateau-plongeur, rien ne sera plus facile que d'aveugler les sources. Il suffit de nettoyer et d'approfondir la source, placer ensuite la caisse sur l'endroit ainsi disposé, et après avoir convenablement chargée, exercer la pression à l'intérieur en fermant l'ouverture

du bas. Lorsque le manomètre indique une pression suffisante, on remplit le récipient de ciment romain presque liquide, qui par la manœuvre des robinets descend dans la partie mauvaise et s'infiltré par toutes les voies qui donnaient issue à l'eau. Lorsque l'endroit à boucher est bien rempli, il suffit de maintenir la pression pendant quelques heures pour que le ciment se durcisse, et l'opération est terminée. 5° Le plus grand avantage qu'on retirera des bateaux-plongeurs (*Voy. ce mot*) se trouvera dans leur application à la construction des ponts. Quand on songe à ce que coûte l'établissement d'un batardeau, les frais d'épuisement qu'il exige et les inconvénients qu'il présente, on est surpris que le système des batardeaux soit encore employé par un grand nombre d'ingénieurs. Il est vrai qu'en Angleterre, où il est presque exclusivement usité, le sol argileux des vallées et des fleuves se prête très-bien à ce système; mais les ingénieurs anglais transportent partout cette méthode avec eux. C'est ainsi que sur le Danube on a exécuté les piles et les culées d'un pont suspendu au moyen de batardeaux ou *cofferdam*, ayant une triple enceinte de pieux jointifs. Malgré ces précautions et ces dépenses, il fallait encore une machine à vapeur de 12 à 15 chevaux pour les épuisements, car le sol du fleuve, au lieu d'être argileux, était composé de sable et de graviers.

« Supposons que les piles à établir aient 12 mètres de longueur sur 4 mètres d'épaisseur. Si on construit une cloche qui ait 14 mètres de longueur, 6 mètres de largeur, et pour hauteur la profondeur de l'eau au-dessus des fondations; que cette cloche soit placée dans une chambre à air établie sur deux bateaux espacés entre eux d'un peu plus de 6 mètres pour le jeu de la cloche, rien ne sera plus facile que de faire, au fond de l'eau, toutes les opérations que réclamera la construction de la pile, comme battage et rochage des pieux, pose d'un cadre en charpente, maçonnerie, etc. Il y a plus, avec ce système, aucune crainte que les batardeaux soient submergés et encombrés par une crue subite du fleuve; car la cloche fait fonction d'un batardeau parfaitement étanché et mobile qu'on lève ou qu'on abaisse à volonté. Une fois la pile faite, il suffit d'enlever quelques feuilles de tôle pour retirer le bateau et l'amener sur l'emplacement de la seconde pile.

« Je pense donc que le nouveau bateau-plongeur, quand il sera bien connu des ingénieurs, sera appelé à rendre de grands services, sinon à faire une révolution dans l'art des travaux hydrauliques. Je ne prétends pas qu'il puisse servir partout et dans toutes les circonstances, mais je crois que dans la plupart des grands travaux il remplacera, avec avantages, les batardeaux et même l'emploi du béton. Je termine cette notice par quelques observations pratiques.

« La cloche du bateau décrit, ayant neuf rangs de feuilles de tôle formant ensemble une hauteur de 6^m,30, pesait 15 tonneaux, toute complète. Les chaînes qui la suppor-

Depuis longtemps, M. Arnold, habitant le comté de Norfolk, en Angleterre, est parvenu à acclimater dans l'eau douce un grand nombre de poissons qui n'y viennent pas habituellement; tels sont :

La limande,	genre pleuronecte,	division thoraciques.
L'athérine ou prestre,	— athérine,	— abdominaux.
La sole,	— pleuronecte,	— thoraciques.
Le boulereau, ou gobius noir,	— gobie,	— thoraciques.
Le bellicant,	— trigle.	— thoraciques.
Le lieu ou colin,	— gade,	— jugulaires.
Le turbot,	— pleuronecte,	— thoraciques.
Les huîtres,	— coquille,	
Les moules,	— coquille,	

Et tout porte à croire que le frai fécondé des espèces de mer peut éclore dans les eaux douces et s'y naturaliser, si l'on a soin de protéger le premier âge du fretin contre le gros poisson.

L'aménagement des fonds submergés offre un moyen de protection bien nécessaire à ces petits êtres. Que leur faut-il ? des graminées, des plantes naiaphytes à peu de profondeur dans l'eau; ce sont des remises dans lesquelles ils trouvent leur première nourriture et qui leur servent d'asile contre les gros poissons qui ne s'aventurent pas à les poursuivre dans les bas-fonds touffus et branchus. C'est sur la lisière de ces végétations que les gros poissons se réchauffent pendant la saison du frai; ils passent et repassent sur les feuilles épaisses ou sur les rameaux des plantes en s'y frottant l'abdomen, et cette pression amène l'émission des œufs ou des laitances. Les œufs plus ou moins fécondés s'agglomèrent sur les plantes, ou bien entre les pierres au fond de l'eau, et c'est à cet abri qu'éclôt une partie des œufs; mais la plus grande quantité sert de pâture à toutes les familles aquatiques, à commencer par celles des progéniteurs, ou doit être perdue par différentes causes dont nous parlerons à l'article du frai.

Les fleuves, les rivières et les cours d'eau de la France procurent un revenu au gouvernement, et la régie en appartient au ministère des finances, qui veille aux aménagements du poisson et afferme les pêcheries d'eau douce. Nous sommes heureux de constater que sous le ministère de M. Dumas, continué par M. Schneider, la mission a été donnée à MM. Géhin et Remy, les intelligents pêcheurs des Vosges, d'aller dans les départements faire connaître le procédé qu'ils ont déjà mis heureusement en pratique pour la fécondation artificielle du frai de poisson. Cette mesure administrative nous fait espérer qu'on pourra, dans l'espace de quelques années, repeupler nos cours d'eau, qui fourniront alors une res-

source alimentaire à nos populations croissantes. L'utile industrie de la fécondation artificielle du frai mérite d'être vulgarisée, puisqu'elle doit augmenter la richesse publique; nous allons l'expliquer.

Des étangs d'eau douce. — L'aménagement du poisson exige plusieurs pièces d'eau à des niveaux différents, afin que l'eau puisse s'écouler par le biez du premier étang dans le second, et enfin dans le troisième. L'expérience prouve qu'il faut trois ans pour que le poisson de 30 à 40 grammes atteigne une grosseur convenable. Les sols foncièrement argileux retiennent bien les eaux, mais ne sont pas les plus favorables à l'établissement des étangs. Les fonds légèrement argileux et graveleux sont préférables, et les meilleurs sont ceux où passe un ruisseau d'eau vive.

M. de Marivault a publié, en 1826, une notice indiquant une excellente méthode pour la construction des étangs; nous ajouterons seulement que, lorsqu'on creuse un étang, il est essentiel de donner à ses bords une pente douce qui se prolonge pendant environ 6 mètres. Cette disposition favorise la croissance des plantes que les poissons recherchent, et sur ces bords on protégera l'herbe à tanches (*potamogeton natans*), la patte-de-coq (*ranunculus aquatilis*), etc. On arrachera les joncs et les roseaux trop abondants et qui peuvent nuire, car un fort ombrage est pernicieux, et la décomposition des feuilles nuit au frai. Si l'on fait des plantations d'arbres à l'entour des eaux, on les éloignera de 12 à 15 mètres des berges. La mise à sec d'un étang est une opération qui demande de la précaution et tout le temps nécessaire, afin que l'eau s'écoule lentement sans nuire à l'économie des étangs inférieurs, et pour que les poissons soient contraints à se concentrer dans le bassin creusé en avant de l'écluse; on les pêche alors très-facilement. Lorsqu'on fait la pêche, il est essentiel d'avoir des cuves avec de l'eau claire, afin d'y déposer le poisson, qui s'y lave et se débarrasse de la vase, avant d'être transporté dans les réservoirs ou au marché. Dans les saisons pluvieuses, il est essentiel que les étangs s'emplissent entièrement; mais il faut éviter leur débordement, car ce serait l'émigration des plus gros poissons d'un étang dans l'autre; l'aménagement des étangs souffrirait de cette irruption.

On veillera donc à ce que la décharge des eaux s'opère du premier bassin dans le second, et de celui-ci dans le troisième, d'une façon régulière. Il convient de se ménager des réservoirs de 8 à 10 mètres de surface, à eau courante, pour y conserver le poisson qui doit être vendu, ou bien pour y recueillir momentanément celui d'un étang en réparation ou en pêche.

Lorsque la gelée atteint la surface des étangs ou des réservoirs, il ne faut pas négliger de ventiler les eaux en brisant la glace, et en introduisant des faisceaux de longues ramées, qui facilitent, sur la surface de l'eau

courant d'air nécessaire au poisson à été engourdi.

Après avoir donné une idée générale de la construction et de l'aménagement des étangs, nous allons nous occuper de leur empoisonnement tel qu'il doit être appliqué par le cultivateur qui veut se faire un revenu de ces eaux. Disons d'abord que, de même qu'un certain espace de terre peut donner plus ou moins grande valeur en produits, suivant la préparation et la fécondité du sol, de même une certaine étendue d'eau peut contenir des poissons en quantité plus ou moins grande, mais en rapport de l'alimentation qu'ils doivent y trouver qu'on peut y introduire.

On emploie ordinairement pour l'empoisonnement des étangs trois espèces principales de poissons : la *carpe*, la *tanche*, le *brochet*. L'*anguille* est rejetée, parce qu'elle démolit les berges par les cavités qu'elle y creuse. La *perche* est écartée, parce qu'elle est aussi vorace que le brochet, mais ne peut pas en raison de ce qu'elle absorbe. Pour la carpe, il y a le choix de l'espèce, et on recommande la carpe d'Allemagne, dite *carpe miroir*, c'est-à-dire à larges écailles. Cette espèce grossit plus vite que les autres, et a une chair plus savoureuse et a moins d'écailles. La *tanche* est un poisson très-délicat au goût, et, à ce titre, elle est bien choisie pour l'aménagement des étangs. Le *brochet* forme également une excellente nourriture, et sa voracité profite doublement ; d'abord il grossit en proportion, et ensuite il prévient le trop grand accroissement des carpes et des tanches.

Avons maintenant dans quelle proportion l'expérience a limité le nombre des individus de ces trois familles qui doivent peupler un étang. Supposons une étendue d'eau de 100 hectares, on y jettera : 800 carpes de 40 grammes ; 120 tanches de 40 grammes ; 80 brochets de 30 grammes. Après trois années de séjour, voici, en moyenne, le produit qu'on aura :

800 carpes pesant	1 kilog. 75.	1,400 kilog.
120 tanches pesant	2 kilog. 25.	270
80 brochets pesant	1 kilog. 75.	140
Total.		1,810

Lesquels, à raison de 1 fr. 50 c. le kilog., forment une somme de 2,715 fr., soit un revenu annuel de 905 fr., ou 302 fr. par hectare.

Étangs à truites. — La truite (*salmo trutta*), genre salmone, division des abdominaux. — Pour former un bon étang à truites, il faut une vallée ombragée, une eau courante, froide et claire, un fond de sable ou de cailloux, de grands arbres placés près des bords, pour entretenir la fraîcheur et pousser des racines dans l'eau, de grosses pierres sur les rives, et quelques roches au milieu du courant pour le contrarier. Il est bon que l'étang ait une profondeur de 3 mètres au moins au milieu ; il ne faut pas, surtout, de fond vaseux, et éviter les dépôts de feuilles ou

végétaux morts dont la décomposition est nuisible. La nourriture des truites sera composée de cyprins, tels que loches, gardons, goujons et d'épinoches, de têtards, de grenouilles, coupées en morceaux, de vers, etc., d'une abondance de foies hachés, d'entrailles d'animaux, de boules séchées et faites avec du sang de bœuf et de l'orge mondé.

L'époque du frai des truites varie suivant les localités et la froideur des eaux, suivant l'âge des individus, depuis novembre jusque vers la fin de janvier.

Les poissons nommés l'*ombre-chevalier* (du lac de Genève), l'*ombre-bleu* (du lac de Constance), la *truite saumonée*, qu'on trouve dans plusieurs de nos rivières, peuvent recevoir les mêmes soins et enrichir l'étang.

On comprend que, pour assurer le revenu qu'on doit obtenir d'un étang à truites, il faut empêcher ces poissons de s'entre-dévorner ; il est donc nécessaire de séparer complètement les produits pour la pêche de chaque année, et de faire en sorte que les individus réunis dans une même enceinte aient le même âge.

La mesure de croissance des truites est assez incertaine pour qu'on ne puisse pas assigner une période à leur longévité moyenne. On dit généralement que la longueur ordinaire de ce poisson est de 4 décimètres ; il pèse alors 4 hectogrammes, et cependant on en pêche dans quelques rivières qui pèsent 2 à 3 kilogrammes. On parle d'une truite, pêchée en Saxe, du poids de 4 kilogrammes, et plusieurs individus de cette grosseur ont été pris, en France, dans le Gardon. On peut croire que la même espèce de truite diffère de longueur et de poids, suivant les eaux dans lesquelles elle vit, et suivant l'abondance de nourriture qu'elle y trouve.

Réserves à saumons.

Saumon (*salmo salar*), } truite de mer, tacon lorsqu'il est petit, saumoneau à deux ans.
 genre salmone, division des abdominaux.

C'est une des questions les plus intéressantes de la pisciculture que celle de naturaliser le saumon dans nos fleuves et dans nos rivières. Ce poisson est une richesse commerciale pour l'Ecosse et pour l'Irlande ; la Suède et la Norvège en exportent. Les Etats-Unis d'Amérique, où ces poissons abondent, en expédient dans le monde entier, après les avoir fumés ou salés. La consommation qui se fait de ce poisson frais est quotidienne en Angleterre et dans les Etats de l'Union. Le saumon pourrait devenir, en France, une grande ressource alimentaire, si on adoptait dans les départements une mesure d'économie administrative qui paraît facile : ce serait de former dans le haut des fleuves, ou dans les cours d'eau y affluant, des réserves où l'on ferait éclore en quantité, d'après le procédé de la fécondation artificielle du frai, des œufs de saumon. Il est facile de transporter du frai fécondé d'un bout de la France à l'autre. On protégerait, par des soins spéciaux, et

pendant la première année, l'alevin provenant de cette fécondation, et, à la fin de l'automne, on l'abandonnerait à son instinct, qui le ramènera toujours dans les eaux où il a pris naissance. L'établissement de ces réserves pourrait être commencé aux frais de l'Etat, et continué au moyen d'une redevance payée par les fermiers et sous-fermiers de la pêche.

Pour donner une idée du choix à faire des localités propices à ces réserves, et pour les disposer d'après les mœurs et les instincts du saumon, nous croyons utile de tracer brièvement l'histoire naturelle de ce poisson. Le saumon commun (*truite de mer*) remonte les fleuves dans toutes les saisons de l'année; mais c'est pendant l'été qu'il voyage en plus nombreuses compagnies, surtout lorsque les eaux des rivières sont grossies par les pluies. Ce poisson nage lentement, si rien ne l'inquiète; mais il parcourt en une heure 40 kilomètres, s'il est effrayé. Sa puissance est telle, qu'il peut franchir en une seconde au moins 8 mètres dans l'eau, et qu'il remonte des chutes d'eau en s'élançant par bonds de 4 à 5 mètres. Le saumon né dans les fleuves y passe les trois quarts de l'année; il recherche les eaux qui coulent sur un fond de gravier, et c'est après avoir accompli la reproduction de son espèce par le frai qu'il dépose et féconde (en France dans les mois de mai et juin, en Ecosse et Irlande en août et septembre, aux Etats-Unis en juillet, août et septembre, époques variables suivant les latitudes et la température des eaux), qu'il émigre vers la mer en décembre, pour revenir dans ces mêmes eaux où il est né, dès que les froids ont cessé. Dans le temps du frai, les femelles du saumon (comme celles de la truite, car c'est le même genre salmone, et ces poissons se ressemblent aussi dans leurs mœurs) cherchent un endroit commode pour la ponte des œufs sur le gravier ou sur le sable des rivières ou ruisseaux dont le courant semble propice et tranquille. Les saumons mâles et femelles se réunissent alors pour creuser des lits d'ailevinage ou frayères de 1 mètre de longueur, de 6 à 7 décimètres de largeur, et ayant un rebord de 1 à 2 décimètres. C'est toujours après le coucher du soleil que les femelles travaillent à préparer ces creux, où elles ont, au préalable, laissé ou roulé d'assez grosses pierres. Pour former ces cavités, elles font face au courant, relèvent le gravier avec le museau, tandis qu'elles nivellent le fond avec la queue; le mâle se tient alors côte à côte de sa femelle, mais au moment où les femelles émettent leurs œufs en se frottant lentement sur les pierres laissées au fond de la frayère, et sur lesquelles elles reviennent sans cesse reprendre le cours d'eau, les mâles les suivent et se frottent sur les mêmes pierres, et conséquemment répandent aux mêmes endroits la laite qui doit féconder les œufs. Cette opération continue pendant quelques jours suivant la grosseur des poissons, et par conséquent suivant la quantité de frai à déposer et à enfouir dans le sable, où il devra

demeurer, avant d'éclore, pendant quarante-vingt-dix ou cent quinze jours, suivant la température des saisons. Le fretin, sortant de l'œuf, reste encore dans le sable pendant quinze jours, conservant l'enveloppe de l'œuf attachée à son abdomen et formant une poche rouge comme un grain de groseille; il trouve dans cette vésicule ombilicale la substance appropriée à ses besoins. La tête du poisson naissant est, à ce moment, d'une dimension assez forte par rapport au corps, car celui-ci est très-petit et ressemble à une sorte de nageoire longue et frangée, ou à la queue des têtards de grenouilles; il grandit ensuite assez rapidement, jusqu'à 10 à 12 centimètres; mais, lorsqu'il a atteint une longueur de 2 à 3 décimètres, il quitte le haut des rivières et suit le courant qui le mène vers la mer; il revient ensuite dans les eaux de sa naissance, après avoir acquis une longueur de 4 à 5 décimètres. Les petits saumons ou *tacons* n'émigrent pas tous; il en reste un grand nombre dans les ruisseaux, rivières ou fleuves pendant plusieurs saisons. On les suppose âgés de deux ans lorsqu'ils pèsent 3 à 4 kilogrammes, âgés de 5 à 6 ans lorsqu'ils pèsent 5 à 6 kilogrammes; leur développement devient ensuite considérable, mais tant de périls les environnent, qu'il est difficile qu'ils puissent parvenir à un âge avancé. On en a pêché, en Ecosse et en Suède, d'une longueur de 2 mètres pesant 40 kilogrammes; on en prend encore quelquefois aux Etats-Unis et même en Ecosse, du poids de 25 à 30 kilogrammes; mais ordinairement ceux qu'on met dans le commerce pèsent de 6 à 8 kilogrammes.

M. Georges Dormer, de Stone-Mills, dans la paroisse de Brideport, en Angleterre, nous met à même d'apprécier les instincts sociaux du saumon. Ayant pris, en 1829, dans la pale de son moulin, un saumon femelle d'environ un demi-mètre de longueur, il le plaça dans une fontaine dont le bassin n'avait qu'une profondeur d'à peu près 1 mètre, et où cependant ce poisson a vécu douze ans, car il est mort par accident, en 1842. Au premier appel, il présentait le museau à la surface de l'eau et prenait sans timidité sa nourriture dans une assiette qu'on tenait à la main; il mangeait rapidement 250 grammes de viande crue. M. Dormer pouvait le prendre, le sortir de l'eau, l'y replacer, et à l'instant même il prenait de ses mains la nourriture qu'on lui offrait. Les enfants, quelquefois, s'amusaient à le tromper, en lui présentant le doigt, qu'ils retiraient au plus vite par crainte de ses dents aiguës; cependant une jeune servante, qui l'agaçait souvent ainsi, l'irrita tellement une fois, qu'il bondit hors de l'eau et saisit le doigt trompeur, qu'il mordit sévèrement.

Viviers d'eau de mer et viviers d'eau alternantes. — Une réserve à poissons d'eau salée sera parfaite lorsqu'elle sera disposée de façon à ce que le flot de la mer, en y entrant, pousse celui qui le précède, de sorte que l'eau sera toujours renouvelée et rafraîchie. Le fond, qui devra être à peu près de 3 mè-

tres de profondeur, aura des parties rocheuses et couvertes d'algues, et d'autres parties découvertes de plantes, avec un sol de sable. La nourriture des poissons qu'on y enfermera sera appropriée à leurs habitudes et d'après la conformation de leurs mandibules.

Une réserve pour les poissons plats ne peut être semblable à celle décrite ci-dessus ; car, pour les *turbots*, les *soles*, les *barbues*, les *carrelets*, etc., on peut creuser un bassin à 1 mètre en terre sur un fond vaseux, mais qui ne manque jamais d'eau après que la mer s'est retirée. La nourriture de ces poissons sans dents sera celle qui peut mieux leur convenir, comme des sardines et des harengs gâtés, des ouïes et intestins de poissons, des fruits et des salaisons avariées, etc., etc.

Il est bien entendu que ces bassins seront entourés de digues élevées, de telle sorte que l'impétuosité des vagues de la mer se trouvera brisée et que le vivier ne se chargera pas de ces amas d'herbes marines que la fureur des flots y jetterait. Ces môles seront percés de passages sinueux et très-étroits, pour laisser passer l'eau de la mer sans que l'agitation s'en fasse sentir dans le bassin. Les dépôts d'eau salée, qui sont nombreux le long des côtes de la Méditerranée et de l'Océan, pourront être utilisés pour y former des réserves à poissons de mer.

Il est certain que l'adoption du parcage des poissons d'eau salée, largement établi et mis en pratique par les spéculateurs marins de nos ports de mer, auraient l'avantage de régulariser, dans ces ports, la vente à l'arrivée des produits des pêches, de faciliter ensuite les apports constants des poissons sur les grands centres de population, afin d'approvisionner en tout temps et en toutes saisons les marchés où les prix de la marée prendront un cours normal. Le commerce des huîtres, si régulier dans sa vente et dans ses prix, doit cet avantage aux parcs établis par les amateurs ; cet exemple pourrait être imité pour le commerce des poissons de mer.

Réserves à eaux alternantes. — Les réserves que l'on établira à l'embouchure des criques, rivières ou fleuves recevant le flux de la mer, et qui seront combinées de manière à ce que les eaux salées et les eaux douces rempliront les bassins, les unes au flux, les autres au reflux, auront l'avantage d'améliorer les poissons, qui s'y engraisseront promptement et prendront une grande finesse de chair. Les changements de la température et de la qualité de l'élément dans lequel les poissons se meuvent, ainsi que la variété de nourriture qu'ils trouvent dans ces eaux alternantes, sont convenables à leur nature et agissent d'une façon hygiénique qui leur est favorable.

Du frai des poissons et de la fécondation artificielle du frai. — On a souvent remarqué que la reproduction réelle des poissons n'est pas en rapport avec l'énorme quantité d'œufs déposés, chaque année, dans nos cours

d'eau par les diverses espèces qui s'y trouvent ; on peut expliquer ainsi les causes de ce déficit : 1° Une grande portion du frai sert de nourriture aux poissons producteurs eux-mêmes, de toutes les espèces et de toutes les grandeurs : aux écrevisses, aux rats d'eau et en général à tous les animaux aquatiques. 2° A l'époque du frai, la laite émise au hasard par le mâle ne féconde pas toujours les œufs déposés par la femelle. 3° Les phénomènes naturels détruisent beaucoup cette semence, car les inondations causées par la fonte des neiges et les débâcles de glaces emportent au loin le frai que la retraite des eaux laisse ensuite à sec sur les terres. 4° Les déplacements subits de l'eau et les remous qui bouleversent les berges des fleuves lorsque les bateaux à vapeur y naviguent, détruisent considérablement de frai, soit en l'ensablant, soit en le rejetant au loin sur les rives. 5° Dans les lacs et étangs, les matières végétales altérées, et qui ne sont pas séparées par le mouvement des eaux, corrompent et pourrissent quantité d'œufs, quoique fécondés depuis plusieurs jours. 6° On pourrait citer encore, comme s'opposant à la reproduction des poissons, la pêche en temps de frai, et le trouble apporté parmi les diverses espèces pendant les époques de leur ponte, qui se prolonge sans interruption pendant les trois quarts de l'année ; mais, la nécessité d'alimentation étant une raison péremptoire qu'on a le droit d'opposer à cette dernière observation, il convient d'en parler seulement pour faire comprendre que cette destruction devrait être compensée par une mise en pratique générale de la fécondation artificielle du frai de toutes les bonnes espèces de poissons.

Depuis longtemps les naturalistes et les expérimentateurs savaient que la fécondité d'un grand nombre d'animaux inférieurs peut se faire d'une manière artificielle. Golstein, de Hambourg, en 1757 ; Jacobi, de Hambourg, en 1763 ; sir Anthony Carlisle, en 1813 ; Boccius, à Hammersmith en 1841 ; Andrew Young, à Ivershin, en 1842 ; James Wilson, en Angleterre, et MM. Duhamel du Monceau, Cuvier, Emery, Baudrillart, Valenciennes, Quatrefages, Milne-Edwards, Coste et autres savants, en France, en ont parlé. Parmi ces naturalistes, plusieurs se sont occupés de porter remède à cette destruction fatale de la famille des poissons, et ils ont conseillé, démontré ou fait pratiquer divers essais de reproduction des poissons. Ce problème, dévoilé par les naturalistes, a été réalisé, en 1841, par deux pêcheurs intelligents des Vosges, qui, complètement étrangers à ce qui se passait dans le monde scientifique, suivirent les indications que la nature mettait chaque jour sous leurs yeux. et pratiquèrent l'empoissonnement par la fécondation artificielle du frai. MM. Géhin et Remy, de la Bresse, village des Vosges, empoissonnaient avec le frai des truites, dès l'année 1841, deux étangs situés près de leur village, et deux ans après tiraient de ces réserves plus de cinquante mille indivi-

du qu'ils lâchèrent dans la Mosellotte et dans les ruisseaux de leurs montagnes ; depuis, ils ont repeuplé plusieurs cours d'eau du département du Haut-Rhin.

En thèse générale, toute espèce de poisson pourra se reproduire, dont les œufs, arrivés à maturité, seront amalgamés en proportion convenable avec la laite du poisson mâle, et placés dans un creux du rivage sur un lit de gravier recouvert de sable fin, ou dans le fond d'un vase peu profond, qu'on disposera de manière à ce qu'il soit toujours sous le niveau d'une eau qui se renouvelle et qui est exposée à la lumière du soleil, tempérée par les végétations qui croissent sur les rives. La laitance d'un mâle peut féconder les œufs de cinq ou six femelles de même grosseur que le mâle. Le procédé de MM. Géhin et Remy est simple et facile à mettre en pratique ; il diffère à peine de celui adopté par M. Boccius, de Hammersmith, et ressemble exactement à la méthode décrite par Jacobi il y a près d'un siècle. A l'époque du frai de l'espèce de poisson qu'on veut multiplier, et pour se procurer les œufs destinés à être fécondés artificiellement, il suffit de presser légèrement, de l'avant à l'arrière, l'abdomen d'une femelle ; les œufs qui en sortent sont reçus dans un vase contenant de l'eau, le mâle, à son tour, subit la même friction ; la laitance, qui s'écoule dans l'eau du même vase, s'y délaye, et cette eau, spermatisée, change la teinte des œufs ; avant la fécondation ils étaient transparents, aussitôt fécondés ils deviennent d'une couleur opaline. Ainsi que nous l'avons déjà dit, la laite d'un mâle suffit pour la fécondation des œufs de cinq à six femelles aussi grandes que lui (1). Après avoir remué avec soin les œufs baignés dans cette eau fécondante, on les retire pour les mettre sur une couche de gravier dans des boîtes en zinc dont les parois, perforées à une certaine hauteur du fond, laissent passer l'eau : ces caissettes, dont la partie supérieure est protégée par un grillage en fil de zinc à mailles assez écartées pour permettre la libre sortie du fretin, sont placées dans le courant d'une eau vive, claire et peu profonde ; on les y dispose de façon à ce que le courant opère un renouvellement rapide de l'eau dont les œufs sont baignés, afin d'éviter le développement des conferves, qui ne tarderaient pas à envahir les boîtes, et aussi pour assurer le contact de l'air nécessaire aux embryons.

Il conviendra de choisir dans le cours d'eau, à proximité et en aval des boîtes à frai, une remise bien garnie d'herbes aquatiques, où le fretin fera sa première station. Si en commençant l'opération du frottement sur le poisson les produits ne sont pas arrivés à terme et ne s'écoulent pas sous l'influence d'une certaine pression, il faut mettre alors ces animaux en réserve pendant quelques jours ; car en provoquant cet ac-

couchement forcé avant l'état de maturité on mettrait la vie des poissons en danger, et ni les œufs ni la laite ne seraient employés utilement. MM. Géhin et Remy ont remarqué que les œufs égrenés à maturité du ventre de la truite femelle étaient injectés de sang, et que cette couleur rouge disparaissait presque immédiatement au contact de la liqueur séminale du mâle, pour prendre une teinte opaline ; tandis que les œufs non susceptibles de fécondation, parce qu'ils n'étaient pas arrivés à terme, restaient transparents. Un point noir accompagne toujours le signe de la conception, et ce point persiste dans l'œuf jusqu'au moment de l'éclosion, qui se fait d'une manière particulière ; car de chaque œuf il sort : 1° une saillie qui forme la tête, et 2° une saillie opposée qui forme la queue du poisson : c'est l'œuf lui-même qui semble d'abord former le corps en poisson. Plusieurs semaines après la naissance, cette vésicule fait encore partie de l'abdomen du petit poisson, qui y trouve la substance nécessaire à son âge.

C'est après la disparition de cette poche du ventre de l'alevin qu'il convient de mettre dans les eaux quelques boules séchées de sang et de farine, afin de procurer aux petits poissons une nouvelle nourriture appropriée à leurs besoins. A mesure que ces jeunes poissons grandissent, ils descendent dans les eaux plus profondes, mais ils ne s'y hasardent que lorsqu'ils sont assez agiles pour se soustraire aux gros poissons, leurs ennemis naturels. Aussi, lorsqu'on veut former des réserves spéciales pour les élèves de poissons, il faut avoir la précaution de séparer complètement les sujets de chaque année et diviser son cours d'eau en autant de viviers qu'on veut avoir de grosseurs de poissons.

La France possède, sur les côtes de l'Océan, de la Manche, de la Méditerranée, en Algérie et en Corse, de nombreux dépôts d'eau salée ; en y élevant des poissons de mer, au moyen de la fécondation artificielle du frai de diverses espèces, on créerait une abondance précieuse de poissons dont la pêche serait une source de richesse pour les populations. Dans ces lacs, étangs, ou dépôts d'eau salée, on ne doit pas craindre d'y pratiquer sans cesse cette éclosion du frai fécondé artificiellement, car les poissons qui seront ainsi multipliés, même en quantité prodigieuse, coûteront d'autant moins de soins pour leur nourriture qu'ils se serviront les uns les autres de pâture. En ayant l'attention d'entourer quelques remises bien garnies de graminées et de plantes aquatiques, afin d'y faire éclore et croître tout le frai qu'on y aura déposé ; en ne négligeant pas de couvrir, par un grillage, les baquets ou vases servant de frayères, pour que les œufs soient garantis contre les oiseaux aquatiques, on pourra, chaque année, faire sortir de ces réserves des essaims de petits poissons qui grandiront avec le temps.

(1) Une trop grande quantité de laitance empêche les œufs, qui restent improductifs.

Par l'ordonnance de 1669 de Colbert, par l'ordonnance dite de Lorraine en 1707, par les déclarations du roi des 24 août 1773, 23 avril, 1 septembre, 24 décembre 1726, etc., etc., on a cherché à favoriser la multiplication du poisson dans nos cours d'eau, en rotégeant le frai; mais ces règlements ont le grave inconvénient d'agir en sens contraire des vues des législateurs, car les époques assignées pour la défense ou pour autorisation de la pêche sont en contradiction avec les lois de la nature qui font varier l'époque du frai chez les poissons de même espèce, suivant les qualités des eaux et la température de la saison, et aussi suivant l'âge des individus. Admettons que le temps de la ponte des œufs des poissons de même espèce dure, en moyenne, de quinze à vingt jours, il ne suffira pas, comme proposition, de prohiber la pêche pendant cet espace de temps, car dans la même localité un dérangement des saisons peut avancer ou retarder cet acte de la reproduction, et certainement la pêche la plus destructive sera celle qui se fera dans le temps qui précédera celui qui suivra l'époque désignée par le Code pour le frai des poissons. Comment justifier une prohibition de pêche lorsque les poissons du genre salmone (*truites, saumons, éperlans*,) commencent à pondre en novembre jusqu'en février; que le genre cyprin (*barbillons, carpes, goujons, tanches*, etc.) fraie depuis le mois de mars jusqu'en août; que le genre ésoche (*brochet*) fraie en février et mars; le genre perche en mai et avril, etc.? Les prohibitions ont l'inconvénient de restreindre l'industrie des pêcheurs, d'arrêter les moyens d'alimentation des consommateurs, et enfin de nuire aux intérêts du trésor. Il est plus rationnel, pour remédier à ces inconvénients, d'encourager la pratique de la fécondation artificielle du frai dans les fleuves, les rivières, les cours d'eau, les lacs, les étangs, et de laisser la pêche libre à ceux qui l'affirment du gouvernement, mais avec clause expresse de s'appliquer à l'exercice de cette fécondation artificielle du frai, de surveiller l'éclosion de ce frai déposé dans les eaux affermées, et d'empêcher la destruction des petits poissons. Cette prévision sera facile à suivre, par le pêcheur qui connaît dans sa localité l'époque de la maturité du frai de chaque espèce de poisson pourra égrener les ovaires des femelles, faire écouler les laitances des mâles suivant les proportions voulues (d'une cuiller contre cinq ovaires), et recueillir les produits dans des vases qu'il placera dans les endroits convenables pour l'éclosion.

En peu d'années ce fermier sera récompensé de ses soins par des pêches abondantes. (Voy. les *Bulletins de la Société d'encouragement*, année 1851.)

Nous terminerons cet article par un rapport de M. Aymar-Bression sur le procédé de fécondation artificielle, employé par MM. Géhin et Remy.

RAPPORT DE M. AYMAR-BRESSION,

Secrétaire général perpétuel de l'Académie nationale, agricole, manufacturière et commerciale, et de la Société de Statistique universelle.

La France devrait jouir depuis dix ans de la précieuse découverte que la Providence vient de placer sous la main de deux pêcheurs des Vosges. C'est, en effet, de 1841 que datent les premiers essais de ces deux hommes qui, en l'absence de toute donnée scientifique, ont cependant persévéré avec courage dans l'œuvre qu'ils viennent d'accomplir. Non, je le répète, ce n'est pas le flambeau de la science qui les a guidés vers cette découverte, mais bien cette faculté naturelle qui, sans cesse, pousse l'homme à améliorer la position dans laquelle il se trouve. Pêcheurs de profession, perdus dans quelque coin obscur des montagnes vosgiennes, ils avaient eu à déplorer la pauvreté des cours d'eau dans lesquels ils pratiquaient leur modeste industrie. « Il faut que ces cours d'eau s'enrichissent, » se dirent-ils, et les voilà cherchant dans leur vieille expérience le moyen de repeupler les rivières, le moyen de centupler les produits de la pêche, le moyen enfin de doter l'humanité d'une ressource alimentaire dont on ne saurait mesurer l'importance.

MM. Géhin et Remy, élevés dans cette simplicité rustique qui tend à disparaître de notre sol, et que l'on retrouve cependant encore avec plaisir dans leurs montagnes, n'avaient pas pu calculer le service qu'ils venaient de rendre au pays; étrangers à l'esprit de spéculation, ils n'avaient point pensé que la fortune pût être le prix de leur découverte; ils pratiquaient humblement leur procédé, repeuplaient silencieusement les rivières, les cours d'eau, les étangs qui les entouraient et attendaient, avec la plus admirable patience, l'heure de la justice qui, je l'espère, va sonner enfin pour eux. Un premier rapport a déjà signalé à M. le ministre de l'agriculture et du commerce la magnifique conquête de MM. Géhin et Remy, et ce rapport, empressons-nous de le dire, a été immédiatement suivi d'une allocation de 2,000 fr. à titre de récompense pour leur succès, et aussi pour les aider dans leurs tentatives de production artificielle du poisson. M. le ministre de l'agriculture a même autorisé MM. les préfets à envoyer, en novembre et décembre, auprès de MM. Géhin et Remy, les personnes qu'ils voudraient charger d'importer dans leurs départements respectifs les pratiques dont ces deux pêcheurs ont tiré un si bon parti.

Mais, qu'est-ce que cette allocation comparativement aux immenses résultats du procédé? Qu'est-ce que cette récompense pour deux hommes qui ont trouvé le moyen de faire vivre des milliers de familles? Qu'est-ce que cet encouragement pour deux hommes qui, dans leur humble sphère, ont augmenté indéfiniment la richesse publique? Sans doute, l'administration, placée en face d'un résultat si merveilleux, a voulu

que les promesses de MM. Géhin et Remy se réalisassent publiquement ; sans doute, elle a voulu se tenir dans une prudente réserve jusqu'à ce que l'expérience eût démontré l'évidence de ces résultats. Eh bien ! l'évidence est là.... et nous ne doutons pas qu'elle ne soit accueillie avec joie. Sans doute aussi certains détails du rapport de M. Milne Edwards, membre de l'Institut, avaient commandé cette réserve. L'honorable rapporteur, en effet, avait peut-être traité trop scientifiquement le sujet qui lui était soumis. A propos d'une découverte française sortie de l'humble cerveau de deux pêcheurs français complètement dénués de ce que nous appelons la science, et parfaitement ignorants des tentatives qui se faisaient ailleurs pour arriver au but qu'une courageuse et persévérante pratique venait de leur faire toucher, M. Milne Edwards semble s'être efforcé de prouver que cet honneur n'appartenait pas à la France. Triste résultat de la science, en vérité, que celui qui consiste à contester à son pays, à force d'érudition, la gloire d'une découverte quelconque ! Mais nous oserons ne pas être entièrement de l'avis du savant rapporteur lorsqu'il attribue le procédé de MM. Géhin et Remy au comte de Golstein (vers le milieu du siècle dernier), quoique cette opinion soit à peu près partagée par M. Quatrefages, dont les connaissances spéciales sont cependant d'un grand poids ; nous oserons encore douter de l'entière authenticité des détails donnés sur l'ingénieur Boccius qui, en 1841, aurait appliqué le même procédé à plusieurs rivières de la Grande-Bretagne.... ou bien alors, à quoi servirait la science ?

Comment ! on sait, il est acquis à la science que depuis un siècle on a trouvé le moyen de féconder artificiellement le poisson ; on sait que ce procédé est appliqué chez nos voisins, et on laisse nos populations dans l'ignorance, on abandonne nos rivières et nos cours d'eau à tous les inconvénients de la routine, on laisse complètement improductives des ressources immenses pour notre régime alimentaire ! Comment ! la science n'a qu'à dire un mot pour peupler nos rivières, nos étangs, pour nourrir des milliers de pauvres, et la science se tait, la science dort.... et il faut que le travail de deux pauvres pêcheurs vienne la tirer de sa léthargie... et quand elle sort de ce coupable sommeil, c'est pour s'écrier : Je le savais ! Que nous importent donc les travaux théoriques du comte de Golstein et les expériences locales de l'ingénieur Boccius ! Ces deux noms se recommandent à l'estime publique ; mais avouons que cette estime se fût convertie en reconnaissance, si la théorie eût été convertie en pratique. Et si M. l'ingénieur Boccius a réellement trouvé la fécondation artificielle, d'où vient que l'Angleterre, si prompt d'ordinaire dans l'application des inventions qui peuvent lui être utiles, ne s'est pas emparée du procédé et n'en a pas encore enrichi tous ses cours

d'eau ? Cette dernière considération seule nous ferait douter de la réussite des essais de M. Boccius que, cependant, nous ne voulons pas contester.

Nous revendiquons donc bien haut, pour MM. Géhin et Remy, la priorité de leur procédé propre, la priorité de son application en France. M. Milne Edwards nous pardonnera, sans doute, cette susceptibilité nationale en faveur des raisons sur lesquelles elle s'appuie.

Nous allons, actuellement, reproduire la partie du Rapport de M. Milne Edwards, qui contient la description de la découverte de MM. Géhin et Remy. Le savant rapporteur ne nous laisse ici rien à désirer, et nous sommes heureux de rendre hommage au travail consciencieux qui a provoqué les premiers encouragements du ministère de l'agriculture et du commerce.

« Les premiers essais de MM. Géhin et Remy, les deux pêcheurs dont il vient d'être question, dit M. Milne Edwards, datent de 1842. Ayant constaté, par une longue suite d'observations, le mode de reproduction de la truite, et s'étant assurés de la possibilité d'opérer à volonté la fécondation de ses œufs, ils se sont appliqués à multiplier ce poisson pour en repeupler les ruisseaux de leur canton. Le succès est venu couronner leurs efforts ; et, malgré la faiblesse des ressources dont ils pouvaient disposer et les difficultés de toutes sortes qu'ils rencontrèrent, ils ont obtenu des résultats considérables. Ainsi ils ont empoisonné, avec de jeunes truites obtenues au moyen de la fécondation artificielle, deux étangs situés à peu de distance du village de La Bresse, où ils habitent, et une de ces réserves a fourni, l'année dernière, environ 1,200 truites âgées de deux ans. MM. Géhin et Remy évaluent à environ 50,000 le nombre de jeunes individus qu'ils ont lâchés dans la Mosellotte, petite rivière qui passe à La Bresse et qui se jette dans la Moselle près de Remiremont ; ils ont mis en pratique leurs procédés d'empoisonnement dans plusieurs autres localités du même canton, ainsi que le constatent diverses pièces fournies par les autorités de Saulxure, de Cornimont et Gerardmer. Enfin M. Kientzy, maire de Waldestin, dans le département du Haut-Rhin, les a chargés de repeupler les cours d'eau de sa commune, et cet administrateur habile assure qu'ils ont parfaitement réussi. J'ajouterai encore que, voulant se rendre aussi utiles que possible, nos pêcheurs n'ont jamais fait mystère de leurs procédés, et y ont initié tous ceux qui leur témoignaient le désir de se livrer à des expériences analogues. Toutes les personnes qui ont eu l'occasion de voir les travaux de MM. Géhin et Remy leur donnent de grands éloges. J'ai visité leur établissement, et j'ai été témoin de quelques-unes de leurs expériences. Enfin la société d'émulation des Vosges s'en est fait rendre compte à plusieurs reprises, et a accordé à chacun de ces hommes industriels une médaille honorifique. La question qu'ils s'é-

taient posée me semble être, en effet, pleinement résolue, et pour rendre au pays un service considérable, il ne leur manque que de pouvoir disposer des moyens nécessaires pour étendre leurs opérations.

« C'est en novembre ou au commencement de décembre que la reproduction de la truite a lieu, et, pour se procurer les œufs destinés à être fécondés artificiellement, il suffit de presser légèrement d'avant en arrière l'abdomen d'une femelle prête à pondre; les œufs qui en tombent doivent être reçus dans un vase contenant de l'eau, et ensuite arrosés avec de la laite obtenue de la même manière et également délayée dans de l'eau. Si ces produits ne sont pas arrivés à terme au moment où l'on commence l'opération, ils ne s'écoulent que sous l'influence d'une pression forte, et il faut alors laisser le poisson dans une réserve pendant quelques jours avant que de déterminer cette espèce d'accouchement forcé, car ni les œufs ni la laite ne pourraient être employés utilement dans un état d'immaturité, et la vie des poissons procréateurs serait mise en danger par des manœuvres violentes. Au contact de l'eau spermatisée, les œufs changent de teinte : avant la fécondation, ils sont transparents et jaunâtres; aussitôt fécondés, ils deviennent blanchâtres ou plutôt opalins. Une truite âgée de deux ans seulement, et pesant à peu près 125 grammes, peut fournir environ 600 œufs, et une truite de trois ans, 700 à 800. Il est aussi à noter que la laitance d'un mâle suffit pour féconder les œufs fournis par une demi-douzaine de femelles ou même davantage.

« MM. Géhin et Remy placent les œufs ainsi fécondés sur une couche de gravier, dans des boîtes en fer-blanc criblées de trous; ces boîtes ont environ 15 centimètres de diamètre sur 8 de profondeur, et peuvent contenir chacune environ un millier d'œufs. On les place dans quelque petit ruisseau dont les eaux sont vives et claires, mais peu profondes; on les y enterre un peu et on dispose les choses de façon que le courant puisse opérer un renouvellement rapide dans l'eau dont les œufs sont baignés, car l'agitation du liquide est nécessaire, non-seulement pour assurer la respiration des embryons, mais aussi pour empêcher le développement de conferves qui ne tarderaient pas à envahir les œufs si l'eau était stagnante, et déterminerait la mort du frai. Le développement de ces embryons dure environ quatre mois, et c'est, en général, vers la fin de mars ou en avril que l'éclosion a lieu; pendant six semaines encore les truites nouvellement nées portent sous l'abdomen la vésicule ombilicale ou vitelline qui renferme les restes de la matière nutritive, analogue au jaune de l'œuf des oiseaux, et c'est d'abord aux dépens de cette substance que le frai se nourrit; mais, lorsque l'absorption s'en est effectuée, le petit poisson a besoin d'autres aliments, et il faut alors le faire sortir de la boîte qui lui a servi de

berceau, et le laisser vaguer librement dans le ruisseau ou l'étang que l'on veut peupler. Enfin, pour procurer à ces petits animaux une nourriture abondante et appropriée à leurs besoins, il suffit de laisser ou d'introduire quelques grenouilles dans les eaux où ils se tiennent, car le frai de ces batraciens est un aliment qu'ils recherchent avec avidité, et les têtards constituent aussi une excellente pâture pour les truites plus avancées en âge. Lorsque les petites truites que l'on élève de la sorte sont destinées à servir de suite à l'empoissonnement d'une rivière, il faut les placer dans les ruisseaux tributaires de celle-ci et choisir les cours d'eau qui bouillonnent sur un fond de cailloux ou de rocher.

« A mesure que ces poissons grandissent, ils descendent spontanément vers les eaux plus profondes, et n'y arrivent que lorsqu'ils sont déjà assez agiles pour avoir des chances de se soustraire aux ennemis qu'ils y rencontrent; tandis que, si on les plaçait directement au milieu d'autres poissons voraces, il n'y en aurait que peu qui échapperaient à la mort. Lorsque c'est dans des étangs ou des viviers qu'on veut les élever, il faut aussi avoir la précaution de séparer complètement les produits de chaque année, car les grosses truites dévorent les petites, et, pour éviter cette cause de destruction, il faut que tous les individus réunis dans une même enceinte aient le même âge. Pour établir d'une manière régulière ce genre d'industrie, il faudrait, par conséquent, avoir au moins trois étangs, et en faire la pêche alternativement trois ans après leur empoissonnement respectif, puis verser de nouveaux produits dans le vivier ainsi épuisé. Malheureusement, MM. Géhin et Remy n'ont pas à leur disposition les fonds nécessaires pour compléter de la sorte l'exploitation de leur procédé; ils ont obtenu la concession d'un petit étang qu'ils ont approprié à cet usage, et ils en ont acheté un autre au prix de 800 fr.; mais aujourd'hui leurs ressources pécuniaires se trouvent épuisées, et s'ils n'obtiennent pas quelques secours du gouvernement, je crains bien qu'ils ne se trouvent dans l'impossibilité de donner suite à des essais dont les débuts sont des plus satisfaisants. Les travaux de MM. Géhin et Remy me semblent d'autant plus dignes d'encouragements, que le succès ne peut donner que peu ou point de profit à ces deux hommes dévoués et actifs, mais contribuera à accroître les ressources alimentaires dont les populations riveraines ont la disposition. Ce ne serait même qu'en considérant les opérations d'empoissonnement comme des travaux d'utilité publique, et en les faisant exécuter aux frais de l'Etat, qu'on pourrait espérer donner une importance réelle à nos pêches fluviales; mais en y consacrant des fonds même très-faibles, on arriverait, je n'en doute pas, à des résultats importants pour le pays.

« Si les procédés d'empoissonnement pratiqués par MM. Géhin et Remy n'étaient ap-

plicables qu'à la truite et à quelques autres poissons d'un produit faible, je n'y accorderais pas tout l'intérêt que j'y attache; mais on peut l'employer pour l'élevé du saumon, et je suis convaincu qu'il serait facile de rendre ainsi à nos rivières de la Bretagne les richesses ichthyologiques qui tendent à en disparaître, et même d'acclimater le saumon dans des fleuves qui, jusqu'ici, n'ont été que peu ou point fréquentés par ce poisson.

« Rien n'est plus facile que le transport des œufs fécondés nouvellement, ou de saumons vivants dont l'abdomen est rempli soit d'œufs, soit de laitance, et lors même que ces individus reproducteurs viendraient à mourir en route, la fécondation et le développement de leurs œufs pourraient encore s'effectuer. En plaçant les œufs ainsi fécondés artificiellement dans des ruisseaux convenablement choisis, les jeunes saumons se développeraient comme dans les lieux que leurs parents auraient choisis pour y frayer; ils émigreraient comme d'ordinaire vers la mer, et lorsque après avoir grandi dans les profondeurs de l'Océan, ils éprouveraient le besoin de frayer à leur tour, ils ne manqueraient pas de revenir en grand nombre vers le fleuve dont ils étaient sortis, et en remonteraient le cours afin d'y chercher un lieu convenable pour le développement de leur progéniture. On sait, en effet, par des expériences déjà anciennes faites en Bretagne par Deslandes, et par des observations du même genre répétées de nos jours en Ecosse par le duc d'Athol, sir W. Jardine, M. Baigrie, M. Haysham et M. Young, le directeur des pêcheries du duc de Sutherland, à Invershin, que, guidé par un singulier instinct, comparable à celui des hirondelles voyageuses, le saumon, après avoir émigré au loin dans la mer, revient d'ordinaire dans les eaux où il est né, et que les individus d'une même race se perpétuent de la sorte dans certains fleuves sans se mêler à la population des eaux étrangères. Il me semble, par conséquent, indubitable que, dans l'espace d'un petit nombre d'années, il serait possible, non-seulement de multiplier beaucoup les saumons dans toutes les rivières où ils s'engagent naturellement, mais aussi d'introduire et d'acclimater ces grands et précieux poissons dans plusieurs de nos cours d'eau qui, jusqu'ici, en ont été complètement privés.

« Pour le saumon et pour la truite, ainsi que pour beaucoup d'autres poissons, le procédé de multiplication mis en pratique par MM. Géhin et Remy me semble être le moyen le plus sûr et le plus facile pour obtenir l'empoissonnement des rivières; mais on ne peut pas avoir recours à la fécondation artificielle des œufs pour peupler nos eaux douces de certaines espèces dont l'introduction serait cependant fort utile dans un grand nombre de localités. Ainsi on ne trouve jamais les anguilles chargées de lait ou d'œufs en maturité, et ces poissons paraissent ne se reproduire que dans les pré-

fondeurs de la mer, d'où l'on voit sortir chaque année des légions innombrables d'anguilles nouvellement nées, qui s'engagent dans les rivières et sont connues des pêcheurs sous le nom de *montée*. Pour peupler les étangs et les ruisseaux qui en manquent aujourd'hui, il faudrait, par conséquent, y transporter de ce frai et renouveler l'opération périodiquement. Or, M. Coste a fait voir dernièrement que ce transport peut s'effectuer avec la plus grande facilité, même à des distances fort considérables. Pour cela, il suffit de placer la *montée* au milieu d'une masse de brins d'herbe mouillée et d'en empêcher la dessiccation. Les expériences que M. Coste poursuit en ce moment à Paris, dans le laboratoire du collège de France, prouvent aussi qu'on peut nourrir à peu de frais les petites anguilles, de façon à les faire grandir rapidement; et il me semble probable que, dans beaucoup de localités marécageuses, l'élevé de ces anguilles serait une industrie lucrative pour nos agriculteurs.

« D'après l'ensemble des résultats dont j'ai eu l'honneur de vous rendre compte, monsieur le ministre, et d'après des expériences analogues à celles de MM. Géhin et Remy, faites par M. Lefebvre de Vaugouard, il me semble démontré qu'avec de la persévérance on pourrait, à peu de frais, améliorer beaucoup la faune ichthyologique de la France, et obtenir ainsi de la portion de notre territoire qui est recouverte par les eaux un revenu beaucoup plus considérable que celui qu'on tire aujourd'hui. Ce serait pour le pays tout entier un accroissement de richesses, et des essais de ce genre me paraissent d'autant plus importants à faire, que plusieurs circonstances tendent à diminuer journellement les ressources alimentaires que nous procure la pêche fluviale. La rareté croissante du poisson dans un grand nombre de nos rivières ne dépend pas seulement de la manière dont la pêche y a été pratiquée; elle tient aussi à d'autres circonstances, parmi lesquelles on doit ranger l'extension de notre industrie manufacturière. Ainsi les barrages que l'on établit en si grand nombre pour le service des moteurs hydrauliques sont autant d'obstacles à la reproduction des poissons divers qui ont besoin de remonter les cours d'eau jusqu'aux sources pour y trouver des lieux propres à recevoir leur frai, et les individus procréateurs arrivant en moindre nombre dans les petits ruisseaux, la population ichthyologique de la rivière en souffre, car les œufs ne se trouvent plus dans les conditions favorables au développement des jeunes, et les moyens de recrutement de toute la faune s'en amoindrissent avec rapidité. Si, comme en Ecosse et même en Angleterre, il existait en France beaucoup de riches propriétaires qui possédassent des cours d'eau d'une étendue très-considérable, on pourrait laisser à la charge de l'industrie privée tous les travaux relatifs à l'amélioration de la pêche fluviale, car celui à qui l'une de ces rivières appartiendrait aurait un intérêt direct à en

augmenter les produits. Mais, chez nous, il en est tout autrement, et l'individu qui s'occuperait de l'empoisonnement d'un cours d'eau ne pourrait guère espérer recueillir lui-même quelques profits de son entreprise; il augmenterait les ressources alimentaires dont disposent ses concitoyens, et rendrait de la sorte un service réel à son pays; mais il n'aurait qu'une faible part dans les bénéfices obtenus, et d'ordinaire il manquerait de stimulants pour entreprendre ce travail. L'empoisonnement de nos rivières serait une opération d'utilité publique; ce serait donc, ce me semble, à l'État qu'incomberait le soin d'y pourvoir. Des essais de ce genre, faits sur une grande échelle, mais conduits avec sagesse et confiés à des hommes intelligents, n'entraîneraient pas à de fortes dépenses et pourraient conduire à des résultats importants. Si vous jugiez convenable d'en faire exécuter, vous trouveriez dans les deux pêcheurs de la Bresse dont je viens d'avoir l'honneur de vous entretenir, monsieur le ministre, des agents capables et zélés, et j'ajouterai que les charger de ce travail serait, ce me semble, la meilleure récompense que le gouvernement pût leur donner. Du reste, une entreprise pareille nécessiterait des études préliminaires sérieuses et soulèverait plusieurs questions pour la solution desquelles le concours de l'administration des eaux et forêts serait nécessaire ainsi que les lumières des naturalistes, et peut-être serait-il bon d'en charger une commission mixte.

« En résumé, nous voyons que l'empoisonnement des eaux douces, par la méthode des fécondations artificielles, a été proposé il y a fort longtemps, mais n'a été tenté en France que dans ces derniers temps; que MM. Géhin et Remy paraissent avoir été les premiers à mettre ce procédé en pratique chez nous, et sont arrivés de leur côté à des résultats analogues à ceux obtenus vers la même époque en Angleterre, par M. Bocquet; que les travaux de ces deux pêcheurs sont dignes d'intérêt; et qu'en appliquant à la multiplication du saumon les moyens dont ils font usage avec succès pour l'élevage de la truite, on parviendrait probablement à augmenter beaucoup les produits fournis par nos pêches fluviales. »

Ce que nous venons d'extraire du remarquable rapport de M. Milne Edwards, et les expériences positives qui ont été faites par M. Géhin lui-même dans une séance (du 28 janvier 1851) du comité des Arts, Manufactures et Commerce de l'Académie nationale, ne nous laissent aucun doute sur les immenses avantages qui résulteront infailliblement de cette admirable découverte sur laquelle la science s'est nettement prononcée, et qui doit rassurer quelque peu ceux de nos alarmistes qui veulent bien nous prédire que dans un temps prochain nos ressources alimentaires ne seront plus en harmonie avec les besoins de nos populations.

Il demeure donc acquis à l'histoire que

MM. Géhin et Remy ont trouvé par eux-mêmes, et sans qu'aucune tradition théorique ait pu les aider dans leurs recherches, la fécondation artificielle du poisson; qu'ils avaient complètement réussi dans leurs travaux, avant même que la science se fût emparée de leur procédé, et qu'ainsi ces deux pêcheurs vosgiens ont rendu un service d'une portée incalculable, non-seulement à la France, mais à l'humanité tout entière. En effet, nous allons indiquer sommairement les conséquences de leur découverte.

1° Avant la ponte artificielle du poisson, il était, sinon impossible, du moins d'une grande difficulté de transporter la truite d'un ruisseau dans un autre; la truite exigeant pour vivre une eau vive et sans cesse renouvelée, et ne pouvant rester plus d'une ou deux minutes hors de l'eau. Mais ce qui était presque impossible, avant la découverte de l'éclosion artificielle, devient non-seulement possible aujourd'hui, mais d'une exécution très-facile, car les œufs fécondés peuvent se transporter à des distances de plus de huit cents kilomètres sans être altérés, pourvu qu'on ait le soin de renouveler de temps en temps l'eau du vase ou de la bouteille, qui renferme ces œufs. Le moyen de repeupler les rivières est donc trouvé.

2° La ponte naturelle avait contre elle quatre causes permanentes d'insuccès que le procédé Géhin et Remy a pour résultat de faire disparaître : *Première cause* : les œufs de truite sont généralement déposés dans les cours d'eau vive et torrentielle assez près de la surface de l'eau; de sorte que si le nid venait à se trouver à sec par la baisse des eaux la progéniture était perdue. *Deuxième cause* : si, au contraire, une crête d'eau subite arrivait, souvent le nid était culbuté ou recouvert de limon, de pierres ou de sable qui empêchaient complètement l'éclosion. *Troisième cause* : indépendamment de ces deux obstacles il en existait un troisième, provenant de la truite elle-même qui, comme on le sait, vit principalement d'épinoches, dont les ruisseaux sont remplis, et dévore, sans distinction de famille, tous les poissons plus petits qu'elle-même; or, il arrive assez fréquemment que la truite dévore sa progéniture, quand ce n'est pas le brochet. Enfin une *quatrième cause* d'insuccès de la fécondation naturelle des œufs de poissons, pour la truite surtout, c'est que le nid consistant en un creux pratiqué dans le sable, était comblé d'œufs, non-seulement par une truite, mais par toutes celles du voisinage qui arrivaient à leur tour y déposer les leurs. Ces œufs ainsi accumulés recevaient la liqueur séminale du mâle, mais on conçoit que la couche supérieure étant seule mise en contact avec la laitance, cette couche seule était fécondée et arrivait à éclosion.

Tous ces empêchements sont les causes permanentes du dépeuplement malheureusement trop évident de nos fleuves, rivières et ruisseaux. Mais grâce au procédé de MM. Géhin et Remy, grâce à l'intelligence de l'homme dont la destinée paraît devoir

être, en toute chose, d'aider la nature dans tous ses enfantements, la multiplication des poissons peut être à volonté portée à son plus haut degré, puisque ces ingénieux pêcheurs peuvent faire produire des milliers et des millions là où la nature n'arrivait à produire que des unités ou des dizaines, rarement des centaines.

Une troisième conséquence de cette importante découverte est la possibilité d'*acclimater* certaines espèces dans des eaux qui, jusqu'ici, ne leur paraissaient pas favorables. MM. Géhin et Remy sont même convaincus, qu'à fort peu d'exceptions près, toutes nos eaux courantes peuvent recevoir et nourrir de la truite, celle-ci étant déposée dans le bas lit de nos rivières, étangs ou ruisseaux, après son éclosion. Un autre avantage que permettra cette découverte sera la substitution, dans la plupart de nos étangs, de la truite au brochet; car la valeur de ce dernier poisson est incontestablement moindre que celle de la truite qui remplira mieux encore le rôle du brochet dans les étangs, savoir : de les désencombrer de l'innombrable multitude de petits poissons dits *fretin*, produits par la carpe principalement, qui peut en pondre, dit-on, jusqu'à soixante mille par femelle. Enfin, tout le monde sait qu'il est très-fréquent de voir les poissons de nos réservoirs périr d'une maladie dite *le blanc*, dont, jusqu'à ce jour, on n'a pu les préserver. Dans certaines contrées, cette maladie est ainsi appelée, parce que ses symptômes se manifestent par des taches blanches à la tête et à la queue des poissons. Eh bien ! MM. Géhin et Remy viennent encore apporter à cette maladie un remède infailible : ils ont reconnu que jamais poisson mâle ou femelle, provoqué à la ponte, selon leur procédé, ne prenait cette maladie; de là à l'induction rationnelle de ces phénomènes il n'y avait qu'un pas; ils ont observé, en effet, que les poissons déposés dans nos réservoirs y gardaient leurs œufs et leur *laitance*, malgré leur *maturité* (pour nous servir de leurs expressions); et que ces œufs, finissant par se corrompre dans le corps des poissons, étaient la seule cause de la maladie qui les faisait périr.

Mais si la ponte a lieu avant le dépôt en réservoir, les poissons peuvent s'y conserver plus de dix ans pleins de vigueur et de santé.

Encore un mot sur quelques détails de la multiplication artificielle des poissons : MM. Géhin et Remy n'agissent point par tâtonnement, mais d'une manière sûre dans l'acte de la fécondation. Ils ont remarqué que les œufs sortant du ventre de la femelle étaient injectés de sang, que cette couleur rouge disparaissait presque subitement après le contact de la liqueur séminale du mâle, pour prendre la teinte du jaune d'or foncé; enfin que les œufs, non encore susceptibles de fécondation, parce qu'ils n'étaient pas arrivés à tout l'accroissement désirable, restaient blancs; *tout ceci peut, disent-ils, être reconnu en moins de dix minutes*. Un point

noir accompagne toujours le signe certain de la conception; ce point persiste jusqu'à l'éclosion; et chose sur laquelle nous appelons surtout l'attention des naturalistes, cette éclosion se fait d'une manière toute particulière, et tout à fait à l'encontre de la formation naturelle, car de chaque œuf il sort : 1° une saillie qui forme la queue; 2° une autre saillie opposée qui forme la tête de chaque poisson, avec cette circonstance non moins remarquable que l'œuf lui-même forme le corps, le tronc du poisson, et que les déchirures en avant et en arrière de cet œuf se convertissent en nageoires. L'œuf est encore visible après plusieurs semaines et forme l'abdomen, probablement parce que la matière qu'il renferme sert de nourriture première à l'être nouveau-né. Une précaution essentielle dans l'opération de la fécondation artificielle, est de ne charger les œufs que d'une quantité donnée de liqueur séminale: trop ou trop peu produit le même résultat, c'est-à-dire l'insuccès. Le point délicat à obtenir fait le secret des inventeurs comme le lieu et la manière d'exposer les œufs dans les cours d'eau.

Plus tard, lorsque la découverte de MM. Géhin et Remy sera publiquement reconnue et récompensée, des renseignements complémentaires seront sans doute fournis. Aujourd'hui, nous demanderons à l'Académie nationale de vouloir bien ratifier les conclusions suivantes : 1° MM. Géhin et Remy sont admis, à dater de ce jour, parmi les membres de l'Académie nationale, agricole, manufacturière et commerciale, et leurs noms renvoyés à son comité des récompenses. 2° Le présent rapport, imprimé immédiatement aux frais de la Société, sera adressé à M. le ministre de l'agriculture et du commerce avec recommandation spéciale.

L'Académie nationale en procédant ainsi à l'égard des auteurs d'une découverte qui présente le double avantage d'enrichir le présent et l'avenir, ne fait qu'accomplir un acte de souveraine justice. (*Conclusions adoptées à l'unanimité.*)

POLYTYPIE. — On donne ce nom à l'art de reproduire sur le métal la gravure sur bois. On ne l'emploie que pour les dessins qui ont peu d'étendue; car pour les grandes planches on les cliche selon le procédé ordinaire pour la reproduction de la typographie, soit au moyen d'un moule en plâtre ou en pâte de papier.

Pour la polytypie, il est nécessaire d'établir une matrice comme pour le clichage ordinaire; mais on la fait en plomb, en versant dans un vase ce métal que l'on agite jusqu'à ce qu'il devienne pâteux. L'on fait descendre alors rapidement le bois gravé sur ce plomb, et au moyen d'une pression suffisante, le dessin s'y imprime parfaitement. Il est facile de concevoir que cette matrice ne peut être employée pour en prendre l'empreinte avec un métal liquide; aussi opère-t-on à peu près de la même manière pour obtenir le relief que pour former la matrice.

POMMES DE TERRE (*Machines à piler à rayer, à pétrir et à râper les.*) — *Inventions de M. Burette.* — Cette machine consiste en un bâti solide en chêne, de forme oblongue, monté sur un quatre-pieds, maintenu en haut et en bas par des traverses, et constitue l'assemblage qui porte des diverses parties du nouveau mécanisme, presque toutes disposées sur la longueur des traverses supérieures. Ces parties se composent d'un cylindre plein et en bois, préparé convenablement, il a dix-huit pouces de diamètre et huit pouces de largeur, et porte sur sa circonférence, quatre-vingts lames de soie et de sept pouces de longueur. L'axe de ce cylindre est garni à l'une de ses extrémités d'un pignon de fer garni de seize dents, auxquelles s'engrènent dans celle d'une roue pareillement en fer, et qui en porte vingt. L'axe de cette roue, porte à chacune de ses extrémités, une manivelle de dix-huit pouces; sous ce cylindre est placée une espèce de coffre incliné de manière à renvoyer la pulpe obtenue dans un baquet au lieu de récipient. Sur la même face du bâti et en avant de la circonférence de ce cylindre, est ajusté sur un centre mobile une sorte de volet en bois qui reçoit de la main du pignon, et à l'aide de bascule, un mouvement de va-et-vient, en telle sorte que l'intervalle existant entre le cylindre et ce volet, pour le passage de la pomme de terre, est alternativement resserré et ouvert; l'ouverture toutefois est limitée par une petite barre sur laquelle le volet, dans son recul, vient s'appuyer. Toutes les parties de la machine qui débordent du bâti sont enveloppées par une boîte surmontée d'une espèce de trémie, devant contenir au moins un quintal de pommes de terre. Il résulte de cette espèce de cage que la trituration est opérée très-prompement, sans éclabousser et sans perte de matière. (*Soc. d'enc.*, t. XVI, p. 80.) *M. Mathieu de Domballe.* — La lèvre de l'auteur se compose de disques de bois de chêne de deux pouces d'épaisseur superposés les uns aux autres en tournant alternativement à angles droits les uns du bois et en nombre déterminé par la longueur qu'on veut donner au cylindre, ces disques assemblés par quatre boulons de fer, parallèles à l'axe, forment un cylindre massif d'une extrême solidité, qui ne peut point se déjeter et dont le poids remplace fort bien les volants. On tourne exactement le cylindre et on garnit la circonférence de lames dentées, incrustées dans de profondes rainures, parallèles à l'axe, et qui se font en dirigeant un trait de scie vers le centre, jusqu'à une profondeur un peu moindre que la largeur des lames; celles-ci sont ensuite introduites au frottement dans les rainures, et ajustées en présentant successivement chacune d'elles devant une barre de bois fixée horizontalement tout près de la circonférence du cylindre; on enfonce tant qu'il est nécessaire les lames, au moyen d'un ciseau obtus qu'on place entre

les dents de manière que le tout soit parfaitement rond; dès que le cylindre est humecté, les lames y sont retenues avec beaucoup de force. On a soin de leur donner une longueur plus grande d'une ligne ou deux que celle du cylindre afin que lorsqu'elles ont besoin d'être limées, on puisse les faire sortir facilement au moyen d'un ciseau pourvu qu'on ait préalablement laissé sécher le cylindre. Au reste, on ne doit limer les lames que lorsqu'elle sont usées des deux côtés, ou, en d'autres termes, lorsque le cylindre est usé, en tournant dans une direction, on change les bouts de son axe pour faire travailler l'autre face des lames qui présente encore des angles tranchants, parce qu'ils n'ont éprouvé aucune fatigue dans la première direction du cylindre. Lorsque les dents des lames deviennent trop courtes, on enlève avec un guillaume un peu de bois entre les lames. Deux râpes construites comme on vient de l'indiquer, et ayant chacune un cylindre de rechange, ont été employées par l'auteur, pendant quatre ans, à râper continuellement vingt à trente mille quintaux de betteraves (voyez *BETTERAVES*), et les cylindres étaient en aussi bon état qu'avant d'avoir servi, cependant, ils ont été soumis à une assez rude épreuve, car l'un d'eux mit pas un manège à deux chevaux, et tournant avec une vitesse de quatre à cinq cents révolutions par minute, a travaillé continuellement. Cette extrême vitesse était nécessaire pour débarrasser par la force tangentielle le cylindre de la pulpe qui s'y attachait. Dans le râpage des pommes de terre, la vitesse doit être moindre, parce qu'on nettoie le cylindre en faisant plonger sa partie inférieure dans l'eau. (*Société d'encouragement*, t. XVI, p. 279.)

POMPES. — Machines employées à élever l'eau ou tout autre liquide au-dessus de son niveau. Les formes de ces appareils varient presque à l'infini, mais tous sont basés sur le même principe, la pression atmosphérique. Nous examinerons dans le cours de cet article les divers systèmes de pompes le plus généralement adoptés.

Vitruve attribue l'invention des pompes à l'Athénien Ctésibius, et l'on croit généralement que la pompe employée par lui était à la fois aspirante et foulante, peut-être bien aussi l'appareil dont parle Vitruve pourrait-il bien n'être qu'une simple fontaine d'Héron.

Voici de quelle manière l'*Encyclopédie méthodique* parle des pompes.

On voit dans les cabinets de physique des modèles de ces machines ingénieuses, à l'aide desquelles on élève l'eau du sein de la terre, on la transporte par-dessus les plus hautes montagnes, soit pour l'utilité, soit pour l'agrément; on la lance dans les airs pour détruire l'activité du feu dévorant; on dessèche des marais; on rend à la culture des terres ensevelies sous les eaux; on dessèche des mines pour en arracher les richesses qu'elles contiennent.

On construit des pompes de plusieurs es-

pèces, les unes *aspirantes*, par le moyen desquelles l'eau s'élève, par suite de la pression de l'air dans le vide formé à l'instant où on élève le piston; celles-ci ne peuvent élever les eaux qu'à trente-deux pieds, parce qu'alors la colonne d'eau élevée par le poids de la colonne d'air se trouve en équilibre avec elle.

Dans nos climats et dans les lieux qui ne sont pas beaucoup élevés au-dessus du niveau de la mer, pour élever les eaux plus haut, on a recours aux pompes *foulantes*. Comme dans celles-ci la colonne d'eau qu'on élève est immédiatement portée par le piston et que le piston est mené par une puissance aussi grande que l'on veut, il est évident qu'avec leur secours on élèvera les eaux à telle hauteur que l'on désirera. Si les pompes foulantes ont l'avantage de porter l'eau à toutes sortes de hauteurs, elles n'ont pas celui de pouvoir être placées hors du puits ou du bassin d'où l'on veut tirer l'eau, comme les pompes aspirantes.

C'est une incommodité très-grande de placer et d'entretenir ces sortes de machines dans des lieux fort profonds, souvent étroits, difficiles à épuiser, et assez ordinairement dans les pays où la disette d'ouvriers intelligents ajoute encore à la difficulté des réparations. On évite ces inconvénients, et l'on jouit d'un double avantage, en construisant les pompes de manière à ce qu'elles soient aspirantes et foulantes. Le piston aspire en montant et foule en descendant. Le tuyau qui conduit l'eau de la source à la pompe ne peut, à la vérité, avoir que trente-deux pieds de hauteur perpendiculaire; mais cela suffit pour placer la pompe dans un lieu de facile accès, pour avoir autant de longueur que la force motrice le permet.

On emploie des forces différentes pour faire mouvoir les pompes; les bras des hommes, les chevaux, etc. On a soumis à ces ouvrages les éléments : l'air, l'eau, le feu. Avec la vapeur d'eau dilatée on fait mouvoir les pistons dans la pompe à feu. (Voy. MACHINES A VAPEUR.)

Les pompes mues à force de bras sont les moindres de toutes les machines, parce que la force de l'homme, avec quelque art qu'on l'emploie, ne peut suffire longtemps à élever une grande quantité d'eau. Les pompes à chevaux sont d'une grande utilité, et fournissent souvent plus d'eau en une heure que la source n'en fait jaillir en quatre jours.

Les éléments sont les agents les plus puissants que l'on puisse employer; l'eau agit jour et nuit lorsqu'on peut faire usage de son courant ou de sa chute pour faire mouvoir les pompes. Lorsqu'on est voisin d'un ruisseau ou d'une rivière, on y établit des moulins pour faire mouvoir les pompes.

Voici de quelle manière l'*Encyclopédie* parle de la machine de Marly, qui, pour l'époque où elle fut construite, était un véritable chef-d'œuvre de mécanique. Son premier mobile est l'eau d'un bras de la rivière de Seine, lequel, par son courant, fait tourner quatorze grandes roues qui mènent des

manivelles, et celles-ci des pistons qui amènent l'eau dans les pompes. Les pompes foulantes la forcent à monter dans des canaux le long de la montagne, jusqu'à un réservoir placé sur son sommet : un superbe aqueduc conduit ces eaux à Versailles. Les eaux dans cette machine s'élèvent, pour ainsi dire, par deux stations le long de la montagne. Les pompes aspirantes et foulantes font monter d'abord l'eau par cinq tuyaux à cent cinquante pieds de hauteur dans le premier puisard, éloigné de la rivière de cent toises. Des balanciers, mis en mouvement par les roues que l'eau fait mouvoir, font agir des pompes placées dans les deux puisards celles qui répondent au premier puisard, reprennent l'eau qui a été élevée à mi-côte, et la font monter par sept tuyaux dans le second puisard élevé au-dessus du premier de cent cinquante pieds, et éloigné de trois cent quatre-vingts toises de la rivière; de là elle est reprise de nouveau par les pompes qui sont dans le second puisard, et qui la relèvent, par six tuyaux de huit pouces de diamètre, sur la plate-forme, élevée au-dessus du puisard supérieur de cent soixante-quinze pieds, et de cent cinquante-deux pieds au-dessus de la rivière, dont elle est éloignée de six cent quatorze toises; de cet endroit l'eau coule sur un aqueduc de trois cent trente toises de long, percé de trente-six arcades en suivant la pente qu'on lui a donnée, jusqu'auprès de la grille du château de Marly, d'où elle descend dans les grands réservoirs qui la distribuent aux jardins et aux bosquets.

Les eaux élevées dans les réservoirs de la Samaritaine et du pont de Notre-Dame, d'où elles se distribuent dans les fontaines, dans les jardins publics, le sont par des roues mises en mouvement par le courant de la rivière, qui font jouer des pompes aspirantes et foulantes.

On peut construire sur des rivières ou sur de petits ruisseaux des moulins qui servent à moudre du blé et à monter les eaux quand on le veut, en décrochant seulement la manivelle. Sur les montagnes, sur les lieux élevés, ou dans les endroits où le vent a un libre cours, on peut employer des moulins pour faire jouer des pompes. Ces moulins ressemblent à des moulins à vent ordinaires. Ils offrent cependant un avantage de plus, c'est de se mettre d'eux-mêmes au vent par le moyen d'une queue en forme de gouvernail, portant sur un pivot qui tourne dans tous les sens. On en a exécutés de pareils à Versailles, Marly, Meudon, Châtillon, Bercy. — Voy. MARAIS (*Dessèchement des*).

La machine pour épuiser les eaux de la mine de Pomplan est, sans contredit, la plus parfaite en ce genre.

Dans l'économie domestique, les choses sont d'autant plus précieuses qu'elles peuvent servir à plusieurs fins utiles : les pompes à puits inventées par le sieur Thillage sont dans ce cas; elles ont l'avantage de fournir beaucoup plus d'eau que les pompes ordinaires, et d'être mises en jeu par une

simple manivelle. Les unes sont aspirantes et propres aux puits dont la profondeur n'excède point trente pieds qui est la hauteur où l'eau s'élève par le poids de l'atmosphère. Les autres sont aspirantes et foulantes, et propres à élever les eaux dans un réservoir d'où l'on peut ensuite les distribuer dans la maison, pour les divers usages, soit bains ou autres commodités, sans augmenter beaucoup la dépense. On dispose cette même pompe à puits, de manière à pouvoir servir à éteindre l'incendie dans la maison où elle est placée; ces mêmes pompes peuvent être aussi d'usage pour arroser les jardins, et pour lancer l'eau sur les arbres à l'effet de faire périr les chenilles et autres insectes. Il a pareillement imaginé des pompes à incendie de plusieurs grandeurs qui donnent depuis six jusqu'à trente muids d'eau par heure.

On a annoncé en 1764 de nouvelles pompes de l'invention du sieur Darles de Linière, qui sont simples, légères, d'un transport commode, sans cuirs, agissent sans ébranlement d'eau, et sans frottement sensible de piston et portent l'eau à toutes sortes d'élévations; trois nouveaux moyens de mécanique que M. de Linière a trouvés, et par lesquels s'opère le produit de ces pompes. Son grand objet de recherches a été principalement pour l'usage des vaisseaux de guerre et des bâtiments marchands; ces pompes élèvent beaucoup plus d'eau que les pompes que l'on emploie actuellement dans les vaisseaux de guerre, et cela dans la proportion de neuf à un; elles réunissent encore à ces avantages celui de mettre à l'abri du feu de la mousqueterie et du canon de l'ennemi les matelots qui les font mouvoir. Le moyen de mécanique qu'il emploie pour faire mouvoir les pompes, est une machine très-simple, applicable à l'élévation de toutes sortes de fardeaux comme à l'action des pompes. Avec cette machine, un ou plusieurs hommes, dans un nombre presque arbitraire, sans qu'ils puissent jamais s'embarasser entre eux, leurs pieds placés sur des pédales ou châssis suspendus par des pointes mobiles à des leviers, peuvent appliquer en entier, sur la résistance et sans interruption toute la pesanteur de leur corps réunie à la plus grande force possible de leurs muscles.

M. de Linière a approprié ses pompes à tous les usages qui intéressent la société; il en a fait faire de tous diamètres, pour porter plus ou moins l'eau à toutes sortes d'élévations, pour les incendies, pour remplir des réservoirs au faite des maisons et pour se procurer des eaux jaillissantes; elles agissent par toute espèce de moteurs, tels que les hommes, les chevaux, les machines à feu, les chutes d'eau, les puissances des vents.

Les descriptions en ce genre sont insuffisantes, elles ne peuvent qu'inspirer le désir de voir les objets.

Le même a construit des chapelets nommés communément *pompes à chapelets*. D'une

construction nouvelle, ils ne sont point sujets aux fractures continuelles et aux interruptions ordinaires du travail des chapelets connus. Ces chapelets sont plus solides et plus parfaits que les autres; mis en action par les nouveaux moyens de mécanisme de l'auteur, ils sont propres à toute espèce de puisement, et à meilleur compte.

Tout le monde connaît aujourd'hui l'expérience hydraulique par laquelle on peut faire monter l'eau jusqu'à plus de soixante pieds par une simple pompe aspirante, en faisant une ouverture au corps de cette pompe, au-dessus du réservoir. M. l'abbé Nollet, qui a répété avec succès cette expérience, a observé qu'aussitôt l'ouverture faite, l'eau, qui se trouve au-dessous de cette ouverture, retombe par son propre poids, et qu'il n'y a que celle qui se trouve au-dessus qui soit attirée par l'aspiration de la pompe. Il est évident que, dans ce cas, la colonne d'eau qui a été aspirée se trouve partagée en deux; la partie inférieure ne communique plus avec le vide de la pompe, et retombe par l'effet de sa pesanteur; mais la partie supérieure à l'ouverture, conservant toujours sa communication avec le vide, reçoit toute l'impression de la colonne d'air extérieur qui la fait monter aussitôt à trente-deux pieds de l'ouverture faite au tuyau. Depuis l'on a fait connaître à M. l'abbé Nollet une pompe simplement aspirante qui élève l'eau sans interruption à la hauteur de cent cinquante pieds au-dessus du réservoir où est plongé le tuyau montant, et cet effet a lieu jusqu'à l'entier épuisement de l'eau contenue dans ledit réservoir. Cette pompe a, comme la précédente, un trou à son tuyau montant, mais qui, beaucoup plus petit, est placé à une moindre distance au-dessus du réservoir, et reste toujours ouvert. M. l'abbé Nollet attribue cette espèce de phénomène à l'air qui entre impétueusement par le petit trou pratiqué au tuyau et qui entre coupe l'eau à mesure qu'elle monte, de sorte qu'il se forme dans le tuyau une colonne mixte, composée alternativement de volume d'eau et de volume d'air; elle se trouve par là assez légère pour être soulevée par l'air extérieur qui pèse sur le réservoir, et cependant assez longue pour atteindre à la hauteur de cent cinquante pieds; bien loin donc que la nouveauté dont il est ici question déroge au principe hydrostatique sur lequel sont fondées toutes les pompes aspirantes, elle prouve de plus en plus que ces sortes de machines élèvent les différentes liqueurs plus ou moins haut, en raison de leur densité; et que la pression de l'atmosphère, qui ne peut y porter que trente-deux pieds d'eau quand elle est sans mélange, doit faire monter bien davantage un fluide composé d'eau et d'air, parce qu'il est beaucoup plus léger.

M. l'abbé Nollet a observé que les pompes aspirantes, qui élèvent l'eau au-dessus de trente-deux pieds, sont plus curieuses qu'utiles, parce qu'elles s'élèvent au delà de la hauteur ordinaire.

Il existe, ainsi que nous l'avons dit au

commencement de cet article, nombre de moyens mécaniques employés dans la construction des pompes. Nous allons passer en revue quelques-unes de ces utiles inventions, afin de pouvoir faire embrasser au lecteur l'ensemble des progrès accomplis dans cette partie de la science hydraulique.

POMPES FOULANTES ET ASPIRANTES. — Inventions de M. Berger. — An X. — L'Institut, dans sa séance du 16 germinal an X, ayant nommé MM. Bory et Monge pour lui faire un rapport sur la pompe de M. Berger, voici le compte qu'en ont rendu ces commissaires :

« Cette pompe diffère des autres pompes aspirantes, tant en elle-même que par la manière dont l'auteur la fait mouvoir. Cet artiste n'ayant fourni aucun mémoire, nous allons y suppléer afin de mettre en état d'apprécier ses idées, et les avantages qu'il se propose ; ils sont de nature à mériter l'attention. Pour ne point entrer dans des détails superflus, nous supposons une pompe aspirante en pleine activité, et nous allons rappeler ce qui arrive. Dans la levée du piston, la soupape dormante, que dans la marine on nomme la *chopine* de la pompe, est ouverte ; l'eau du réservoir s'élève dans le corps de pompe par la pression de l'atmosphère et suit le piston, tandis que l'eau qui est au-dessus du piston monte avec lui et arrive au dégorgeoir. L'eau du réservoir entre avec d'autant plus de vitesse que la soupape dormante est plus étroite et que la course du piston est plus rapide. Dès que cette ascension du piston est finie, la soupape dormante se ferme avec vivacité, tant par le poids qui lui reste que par celui de l'eau qui tend à descendre, et qui en effet descend un peu, la direction de son mouvement étant changée brusquement. Ce dernier effet n'est pas très-sensible lorsque l'aspiration n'est pas considérable, ou qu'il n'y a pas une grande distance entre le piston et la soupape dormante. Mais lorsqu'une pompe est établie à cent ou deux cents mètres d'une rivière ou d'un réservoir, et qu'au lieu d'un aqueduc on amène l'eau à la pompe par une conduite inclinée, ce qui est toujours possible, lorsque la différence du niveau entre le réservoir et la pompe n'excède pas vingt-sept à vingt-huit pieds de nos anciennes mesures ; alors, dans le cas dont on vient de parler, il y a une lame ou oscillation du fluide dans toute la longueur de la conduite, qui, dans son retour, fait fermer la soupape dormante avec une telle violence qu'elle est assez promptement détruite. Cet effet est d'autant plus grand que la conduite a plus de longueur, et que la course du piston est plus rapide et plus étendue. Lorsque le piston descend, l'eau qu'il supporte descend avec lui d'une quantité d'autant plus grande que l'ouverture de sa soupape est plus petite relativement à l'aire entière du piston avec sa garniture, et que la partie de la verge du piston qui s'immerge dans la descente est d'un moindre volume. L'eau prend donc ici un mouvement contraire à celui qu'elle avait d'abord, et, dans l'ascen-

sion suivante, il faut remonter de nouveau une partie de l'eau qu'on avait élevée par le coup précédent, et ainsi de suite. Il faut ainsi sans cesse vaincre l'inertie qui résulte du changement de direction du mouvement de l'eau, ou de son passage alternatif du mouvement au repos et du repos au mouvement. C'est principalement ce qu'on a cherché à détruire dans la pompe qui est soumise à notre examen ; voici les moyens qu'on y emploie : la soupape dormante est établie comme à l'ordinaire ; mais au lieu d'un seul piston dans le corps de la pompe, il y en a deux. Le piston inférieur est soutenu par deux verges verticales artiellement placées vers les extrémités d'un diamètre du piston, et le supérieur est supporté par une seule verge forcée à un étrier, de manière qu'elle répond au milieu du piston et ne nuit en rien au jeu de sa soupape. Les deux verges du piston inférieur traversent par conséquent le piston supérieur ; mais les trous qui lui donnent passage n'ont pas besoin d'être parfaitement calibrés avec les deux verges : il peut y avoir un peu de jeu sans inconvénient ; on le sentira aisément en faisant attention que ce piston est toujours environné d'eau. Le jeu de la pompe est tel que tandis que le piston inférieur monte, le supérieur descend précisément avec la même vitesse, et par sa soupape, qui est alors ouverte, il donne passage à l'eau que l'inférieur élève. De même, lorsque le piston inférieur descend, le supérieur monte, et porte encore l'eau au dégorgeoir. On voit que, par cette manœuvre, l'eau est sans cesse portée au dégorgeoir, qu'elle n'a ni mouvement rétrograde ni repos, et par conséquent qu'il n'y a point à cet égard d'inertie à vaincre ; on voit encore que la soupape dormante reste toujours ouverte, et qu'elle n'est même utile que lorsque les hommes suspendent leur action et lorsqu'on commence à pomper. Cette disposition nous a paru à la fois ingénieuse et importante ; on peut l'appliquer avec avantage à toutes sortes de pompes, surtout à celles destinées aux épuisements des mines ; elle serait de la plus grande utilité lorsqu'on élève l'eau par une grande conduite inclinée. Cette idée n'appartient pas à M. Berger, qui convient lui-même la devoir à un Anglais nommé Noble. Dans les pompes anglaises, le jeu simultané, égal et contraire des pistons se fait par des manivelles coudées, et les verges sont maintenues dans la verticale pendant toute leur course, à l'aide d'un appareil d'un usage sûr, mais compliqué et dispendieux. C'est en ceci que M. Berger diffère des Anglais. Il propose deux moyens pour faire mouvoir ses pompes, qui peuvent, dit-il, être employés conjointement ou séparément. Nous allons les décrire et en faire sentir les effets.

« La pièce principale est un losange, formé de quatre triangles de fer réunis à charnières par leurs extrémités, de manière qu'il puisse ouvrir et fermer les angles, et former tous les losanges isopérimètres. Qu'on

se représente le plan de ce losange, placé verticalement avec une de ses diagonales dans une position horizontale, et soutenu par deux piliers d'égale hauteur, de manière que le même boulon réunit en même temps ces côtés au pilier correspondant. Dans cette position, il est clair que l'autre diagonale du losange sera verticale; elle doit répondre au milieu du corps de pompe, et être dans le prolongement de son axe. A l'extrémité supérieure de cette diagonale, sont attachées les deux verges du piston inférieur, et à son autre extrémité est fixée celle du piston supérieur; et le même boulon qui réunit les règles contiguës à cette diagonale, les réunit aussi aux verges des pistons. Devant faire varier les angles du losange, et par là la longueur de ses diagonales, on sent que les deux piliers qui le supportent ne peuvent être fixes. En conséquence, ils sont établis sur le pont entre les deux flasques, auxquelles ils sont réunis par un boulon, et ont ainsi un mouvement de rotation dans le plan du même losange. L'auteur nomme cet appareil un *losange à diagonales changeantes*. Sa disposition entendue, on sent qu'en rapprochant les angles horizontaux du losange, l'angle supérieur se lève, tandis que l'inférieur s'abaisse de la même quantité; c'est le contraire en les écartant; tel est le jeu des pistons. On voit que dans cet appareil, le maximum de la course de chaque piston est égal au côté du losange; mais ce maximum n'est pas nécessaire, et il ne serait même pas possible de l'obtenir, car il importe que les piliers ne s'écartent pas trop de la verticale. M. Berger se propose d'employer un losange d'environ six décimètres de côté, et se contente de donner à chaque piston une course d'environ dix-huit pouces de nos anciennes mesures. Dans le jeu des pistons que nous venons de décrire, on sent que les différents points des côtés du losange s'élèvent et s'abaissent proportionnellement, de manière que la course de chaque piston et la course verticale d'un point quelconque, d'un côté, sont toujours en raison des distances du point de suspension du piston et du point dont il s'agit, au centre du mouvement du losange, qui est à l'extrémité du pilier voisin. Ainsi la ligne horizontale qui joindrait le milieu des côtés inférieurs, monte ou descend d'une quantité égale à la moitié de la course de chaque piston. C'est à cette ligne rendue matérielle que M. Berger transmet immédiatement l'action du moteur, et voici la disposition qu'il emploie: chaque côté inférieur du losange est traversé dans son milieu par un essieu de fer, auquel sont fixés deux moyeux de bois d'environ un décimètre de hauteur. La partie excédante de chacun des essieux est bien cylindrée et reçoit des roulettes de cuivre qui ont un épanchement du côté extérieur; ces roulettes supportent une esèce de brancard qui embrasse le losange, n'entrant dans des ouvertures longitudinales faites dans les côtés de ce brancard,

et le tout est contenu par des écrous comme dans les voitures. La longueur des ouvertures des côtés du brancard est déterminée par la course que l'on veut donner aux pistons. Au milieu de chacun de ces côtés est un axe fixe; ils doivent être bien cintrés, devant faire l'office d'un seul axe qui traverserait le brancard: ces axes entrent dans les côtés du châssis d'une brinqueballe qui embrasse tout le système; elle est à peu près semblable à celles des pompes à incendie. L'axe du mouvement de la brinqueballe est supporté par deux poteaux verticaux, et le bras qui regarde le losange se trouve divisé au tiers de sa longueur par les axes du brancard. Il est visible qu'avec cet appareil, les hommes agissant sur les barres, font hausser et baisser le brancard, parce que les roulettes à épalement, parcourant les ouvertures de ses côtés, permettront au losange de s'ouvrir et se fermer alternativement, ce qui produit le jeu des pistons. On voit également que la course du brancard ne sera que la moitié de celle des pistons, et que les hommes qui agissent sur les barres n'auront à parcourir que le même espace que les pistons, lesquels auront une course simultanée, parfaitement égale en sens contraire. Enfin les verges des pistons se maintiendront dans la même verticale, parce que, en vertu de ce mécanisme les points du losange où elles sont attachées tendent à décrire en même temps deux courbes planes verticales égales et semblables, lesquelles sont adossées, ayant leur concavité tournée dans des sens opposés. Ainsi ces points ne peuvent suivre que leur tangente commune, qui est la verticale. Lorsque nous disons que la course des pistons sera le double de celle du brancard, cela ne doit pas se prendre à la rigueur, car, dans la disposition que nous avons décrite, elle sera un peu plus grande par l'effet de la rotation des piliers qui supportent le losange, parce que, en vertu de ce mouvement, la diagonale horizontale s'élève et s'abaisse dans un plan horizontal; mais cet effet est plus avantageux que nuisible. Tel est le premier moyen de M. Berger.

« Avant de décrire le second, nous ferons en passant une remarque qui a échappé aux machinistes, dans l'application des brinqueballes qu'on vient de décrire. Ordinairement les hommes sont en dehors des barres et se regardent; mais il vaudrait mieux qu'ils fussent placés en dedans et se tournassent le dos; en voici la raison: dans la première disposition, lorsque les hommes abaissent la barre, les parties de leur corps qui participent à cette action décrivent des arcs dont la courbure est dans le même sens que celle de la surface cylindrique que décrit la barre, et, lorsqu'ils la relèvent, les mêmes parties décrivent des arcs adossés aux premiers, ou dont la courbure est tournée dans un sens opposé. Ces mouvements alternativement contraires fatiguent très-promptement, et la lassitude se fait surtout sentir vers les reins. Au contraire, lorsque les

hommes se tournent le dos, les parties de leur corps décrivent toujours le même arc et dans le même sens que la courbe décrite par la barre, soit qu'ils l'élèvent, soit qu'ils l'abaissent. Cette distribution des hommes n'augmente pas leurs forces ; mais elle produit le même effet, en ce qu'elle permet d'appliquer leur action plus longtemps et sans éprouver aussi promptement le décroissement progressif qui résulte de la fatigue. Le second moyen de M. Berger consiste à substituer un mouvement de manivelle à celui de la brinqueballe ; tout reste d'ailleurs le même que dans le premier appareil. Il établit ses manivelles sur le faux pont du vaisseau, et, pour communiquer de là au brancard et lui transmettre l'action, il adapte carrément et par le milieu aux extrémités des axes du brancard une pièce de fer d'une force suffisante, et un peu plus grande que le diamètre du corps de pompe. Aux extrémités de ces pièces il attache des tringles de fer qui traversent les ponts du vaisseau et soutiennent à leur extrémité inférieure un châssis aussi de fer qui embrasse la pompe ; à l'un des côtés de ce châssis il attache une autre tringle de fer qu'il fait descendre jusqu'à l'endroit où est placée la manivelle, et il la maintient parallèlement au corps de pompe au moyen de guides. Cette tringle est terminée par un axe fixe fort court, qui reçoit deux rouleaux de cuivre. Celui qui est le plus proche du corps de pompe est un rouleau de friction ; il passe entre deux jumelles verticales fixées à l'époutille ou au corps de la charpente qui soutient la manivelle, et ces jumelles servent de guide à la tringle. C'est au second rouleau que s'applique l'action de la manivelle dont l'axe doit être parallèle à celui du rouleau ; c'est en l'élevant et l'abaissant alternativement qu'on élève et qu'on abaisse le châssis avec tout le système qui y tient, et qu'on produit le jeu des pistons. Pour cela l'auteur adapte solidement, à l'extrémité de l'axe de la manivelle, une pièce de fer d'une forme assez semblable à celle d'un 8 ; il met autour de cette pièce quatre cannes courbes, égales et semblables ; leur courbure est sensiblement elliptique. Ces cannes sont de cuivre, mais elles peuvent être de bois et dans leur ensemble elles forment sur le plan de la première pièce, un 8 en relief dont les extrémités et le centre ne sont pas fermés, mais laissent un intervalle un peu plus grand que le diamètre du rouleau. Cette disposition est telle, que la partie convexe d'une des cannes forme une courbe continue avec la partie concave de la suivante et ainsi de suite : de sorte que le centre du 8 serait un point multiple de cette courbe. Cette disposition entendue, il est bien facile de concevoir le jeu de la machine. Le piston inférieur étant au point le plus bas de sa course et par conséquent le supérieur au point le plus élevé, le grand axe du 8 doit être vertical et la machine doit être disposée et calée, de manière que le rouleau réponde à la partie supérieure du 8 et dans

l'espace que laissent entre elles les deux cannes contiguës ; tournant alors la manivelle dans le sens convenable, la concavité d'une des cannes appuie sur le rouleau et le force à descendre avec tout ce qui fait système avec lui. Continuant de tourner la manivelle, la convexité de la seconde canne vient appuyer sur le rouleau et le force à monter, puis, la concavité de la troisième canne fait descendre de nouveau pour remonter dans le dernier quart de tour de la manivelle, en appuyant contre la convexité de la quatrième canne et ainsi de suite. On voit que chaque coup de manivelle produit quatre coups de piston, ce qui fait huit coups pour les deux pistons, et que la longueur du coup est déterminée par le demi-grand axe du 8, moins le rayon de la circonférence que décrivent les extrémités inférieures des cannes ; et de plus qu'elle est double de cette quantité comme dans le premier appareil. L'auteur dit qu'on peut faire usage de l'un ou de l'autre de ces appareils, ou les faire agir simultanément. On peut sans doute prendre ce dernier parti ; mais comme il faut qu'ils agissent ensemble, qu'ils tendent à donner exactement la même course aux pistons, et que leur action commence et finisse en même temps, cela exigerait une perfection trop grande dans les deux mécanismes pour qu'on puisse s'arrêter à cette idée. Enfin, M. Berger propose d'adapter ses moyens aux pompes actuelles des vaisseaux ; mais pour celles qu'on construirait à l'avenir, il propose de faire les corps de pompe en cuivre rouge au lieu de les faire en bois. Dans la marine, les pompes sont en trois parties, dont celle du milieu est de cuivre jaune et les deux autres de bois ; ces parties sont réunies par les moyens ordinaires de raccordement. C'est dans la partie du cuivre qui est bien alaisée que se meut le piston. M. Monge pense que cette disposition est bonne, sans décider s'il convient de substituer le cuivre au bois. La partie supérieure de la pompe est la seule qui soit exposée au canon de l'ennemi ; mais en reçût-elle un dommage majeur, la réparation est facile et n'exige pas de grands soins.

« Nous devons cependant dire que la grande pesanteur des pompes en bois est un obstacle assez grand à leur prompt réparation en mer. Si l'on avait des tuyaux de rechange en cuivre, la réparation se ferait avec plus d'aisance et de célérité. Les tuyaux de cuivre doivent être, en outre, plus économiques que ceux de bois ; car, n'ayant pas à soutenir une grande colonne d'eau, ils n'ont pas besoin d'une grande épaisseur ; de plus ils sont d'une grande durée et la matière conserve toujours la moitié de son prix ; enfin, ils permettent d'augmenter le diamètre des pompes en diminuant leur volume. Tels sont les moyens de M. Berger ; il nous reste à les apprécier. En premier lieu, il n'y a pas de doute que la pompe aspirante à double piston ne soit préférable à la pompe aspirante simple. La théorie est ici d'accor-

avec l'expérience, mais nous rappellerons que si cette pompe produit autant que deux pompes simples de même diamètre, elle exige aussi à peu près deux fois plus de force pour la faire mouvoir et en soutenir l'action ; car un effet double exige une puissance double. On ne peut gagner que par la perfection de la main-d'œuvre et la bonne disposition des parties. On demandera peut-être s'il ne serait pas plus convenable d'employer deux pompes ordinaires au lieu d'une seule de l'espèce proposée, puisqu'il faut à peu près la même puissance dans les deux cas ; mais nous n'hésitons pas à donner la préférence à la pompe unique, surtout pour la marine, où il est nécessaire de ménager l'emplacement ; avec quatre de ces pompes on aura le même avantage qu'avec huit des autres ; et si cela ne suffisait pas pour affranchir les voies d'eau et y apporter remède, on pourrait encore en augmenter le nombre ; mais si cela ne suffisait pas encore, il faudrait avoir recours à d'autres moyens de salut dont ce n'est pas ici le lieu de parler. Admettant donc une fois les pompes à double piston, il faut un moyen pour les mettre en action. Le premier, proposé par M. Berger, nous paraît préférable aux manivelles coudées et leurs accessoires employés par les Anglais. Nous dirons seulement que si la course du piston est double de celle du centre d'action du moteur dans le même temps, cet effet, avantageux en lui-même, ne peut s'obtenir qu'aux dépens du moteur ; c'est encore ici le même principe. Quoique dans l'usage du losange changeant il y ait assez peu de frottement, et qu'on puisse le diminuer par divers artifices mécaniques bien connus, il y a cependant une composition de forces qui rend variable l'effort des hommes, de sorte que leur action n'est pas constante dans tous les points de la course du piston ; mais cette circonstance ne nous paraît pas mériter une grande attention. Ce premier appareil peut manœuvrer sur le pont ou sur le faux pont à volonté ; et le passage d'une de ces dispositions à l'autre se fait avec autant de facilité que de promptitude ; mais, si on en excepte le cas de combat, il nous paraît plus convenable de pomper au jour, surtout dans les ars chauds. On pourrait bien regarder la double brinqueballe de M. Berger comme embarrassante, mais nous dirons : 1° qu'elle n'est pas plus que les manivelles coudées des Anglais ; qu'elle occupe moins de place que celles-ci, car ils sont dans l'usage de manœuvrer deux pompes à la fois, ce qui peut aussi se faire dans le système de M. Berger avec un seul losange et la même brinqueballe : 2° que dans les cas ordinaires où l'action d'une seule pompe suffit, on peut faire usage d'une seule brinqueballe et ne pomper que d'un bord, réservant la double brinqueballe pour les circonstances extraordinaires. D'ailleurs ces brinqueballes sont volantes et peuvent ne se mettre en place qu'au moment du service. Dans ce système on peut porter le brancard plus bas que le milieu des côtés du losange ; ces change-

ments adouciraient les mouvements de la pompe, sans autre différence que d'exiger du moteur une courbe plus grande. Au reste, tout peut être arrangé pour passer facilement d'une disposition à une autre. En second lieu, nous dirons que le second appareil de M. Berger nous paraît fort inférieur au premier, et nous n'hésitons pas même à le rejeter : 1° attendu que l'action des cannes sur le rouleau, en se décomposant en deux, l'une verticale et l'autre horizontale, il n'y a que la première d'utile et son effet est encore diminué par celui de la force horizontale qui produit un frottement considérable, frottement qu'à la vérité l'auteur diminue par le rouleau de friction qui est entre les deux jumelles verticales, mais il doit être encore très-grand ; 2° parce qu'au passage du rouleau d'une canne à l'autre il doit y avoir un saut qui ne peut qu'être diminué dans la pratique sans pouvoir jamais être anéanti ; 3° enfin, chaque tour de manivelle produisant quatre coups de piston, à moins d'une force beaucoup plus grande que celle qu'on peut naturellement appliquer sur des manivelles dont la longueur est bornée par les limites de l'emplacement, ces manivelles doivent tourner très-lentement et être par conséquent d'une manœuvre excessivement dure ; d'ailleurs on ne peut faire ici usage des doubles manivelles des Anglais, le mécanisme de M. Berger s'y refuse, et cela est un grand inconvénient pour vaincre les points désavantageux où l'on serait infailliblement arrêté. Tout considéré, nous pensons qu'il serait avantageux d'introduire dans notre marine l'usage des pompes aspirantes à double piston ; l'expérience a constaté leurs avantages et la théorie concourt à cette conclusion. Quant à la manière de les mettre en action, il y en a sans doute plusieurs, sans compter celle des Anglais ; mais le premier moyen proposé par M. Berger est sûr et ingénieux. Il nous a paru lui appartenir, du moins ne connaissons-nous pas d'applications semblables du parallélogramme. Nous concluons donc que l'auteur mérite l'approbation de la classe. Cette pompe aspirante, applicable aux usages de la marine, peut aussi être employée à l'exploitation des mines, etc. » (*Annuaire des Arts et Manufactures*, tome VII, pages 85 et 196, pl. 8.)

M. Champion. — 1809. — L'auteur pense que sa pompe est propre à remplacer celle à feu, ou machine à vapeur, dont il se flatte d'avoir soustrait le jeu à l'action de la pesanteur de l'air. Cette idée étant neuve, et pouvant en faire naître d'autres, nous avons cru devoir publier le mémoire de M. Champion, en le laissant parler lui-même.

« Vers le milieu du XVII^e siècle, les physiiciens italiens, Toricelli particulièrement, délivrèrent leurs contemporains d'un préjugé, en manifestant la véritable cause de l'ascension des fluides dans les tubes où l'on avait fait le vide, et dès lors la théorie des pompes aspirantes fut déterminée ; mais elle le fut sans produire aucune facilité de plus pour élever les eaux. Quoiqu'il soit

difficile d'imaginer qu'on puisse trouver une chose qui a résisté aux recherches et aux méditations des savants de tous les pays, je n'ai pas craint de m'en occuper, non par la présomption que le moyen d'élever les eaux sans éprouver la résistance de l'air me fût réservé ; mais d'après cette remarque, que le problème n'avait contre lui aucune démonstration négative, et que tant qu'un problème n'est pas démontré insoluble, on peut raisonnablement s'occuper de sa solution, et se flatter d'y arriver. Quelques méditations sur ce sujet me mirent bientôt à portée d'apercevoir que la solution du problème tenait essentiellement à la faculté de se soustraire à l'action que la pesanteur de l'air exerce sur le piston d'une pompe aspirante lorsqu'elle s'élève. Or, c'est à quoi je suis parvenu par une combinaison de moyens en une série de dispositions particulières des parties qui entrent dans la composition de cette nouvelle pompe qui, ne laissant rien à désirer dans l'usage, obvie en même temps à tous les inconvénients des autres pompes. Je commence par déterminer la résistance qu'on éprouve dans le jeu des pompes aspirantes ordinaires. Dans une pompe aspirante ordinaire, supposons le piston d'un pied carré de surface à sa base, soutenant une colonne d'eau de trente pieds d'élévation ; il aurait besoin pour être soutenu à cette hauteur, ou mû de bas en haut, d'une puissance égale à deux mille cent soixante, qui est le produit de trente pieds, hauteur de la colonne d'eau, par soixante-douze livres, poids d'un pied cube. Ainsi la pression de l'air exercée sur ce piston, lorsqu'on l'élève est de cette quantité. C'est cette résistance qu'il faut vaincre dans les pompes ordinaires, pour faire sortir ou exfluer l'eau à la hauteur de trente pieds, avec une pompe de la dimension supposée ; c'est cette résistance qui de tout temps a fait le désespoir de ceux qui ont eu des eaux à élever à de grandes hauteurs, et qui peut être réduite à un trentième, ou même à moins, abstraction faite des frottements, moins considérables dans mes pompes que dans aucune autre. Mais je ne parlerai que de la réduction à un trentième pour ne point anticiper sur les moyens de perfectionnements dont mon invention est susceptible. Avant de procéder à la solution difficile de ce problème intéressant sous tous les rapports, il est bon de remarquer que, dans le mouvement des pompes aspirantes ordinaires, l'action d'aspirer et celle de faire exfluer se font en même temps, et sont le résultat d'une seule et même opération, qui est celle d'élever le piston. Son abaissement n'exige aucune puissance. Le premier pas à faire pour parvenir à se soustraire à l'action de la pesanteur de l'air, pour détourner cette action, pour ainsi dire, est de rendre indépendante l'une de l'autre, l'action d'aspirer et celle de faire exfluer. Nous allons d'abord nous occuper de l'aspiration ; cette action qui, dans les pompes ordinaires nous soumet à toute la difficulté

possible, ou en quoi l'on rencontre toute la résistance qui résulte du poids de la colonne d'eau suspendue par la pression de l'atmosphère, peut se faire sans résistance, à l'aide des dispositions particulières dont nous allons rendre compte. Soit un corps de pompe occupé par une colonne d'eau dont la partie supérieure soit élevée de trente pieds ; soutenue à cette hauteur par la pression de l'air extérieur, il est clair que cet air extérieur et la colonne d'eau seront en équilibre. Si l'on suppose une boule déplaçant un pied cube d'eau, et qu'on suppose ce corps par son poids en parfait équilibre avec le volume d'eau qu'il déplace ; en un mot, que déplaçant un pied cube d'eau, estimé peser soixante-douze livres, il ait lui-même exactement ce poids, je dis qu'on pourra l'abaisser jusqu'au bas du corps de pompe sans être obligé d'y employer aucune force, parce que se trouvant en parfait équilibre avec le volume d'eau qu'il déplace, il n'opposera aucune résistance à son transport d'un lieu à l'autre. Parvenu là, il est évident qu'il y occupe la place d'un pied d'eau, qui par là se trouve élevé dans la partie supérieure du corps de pompe. l'ai donc élevé à trente pieds ou transporté de bas en haut un pied cube d'eau, sans y avoir employé le moindre effort, parce que je n'ai pu y trouver la moindre résistance. Ceci figure donc incontestablement un moyen d'aspiration sans résistance ou sans action de la pesanteur de l'atmosphère. On peut concevoir ceci d'une manière plus simple, en supposant un cylindre à la place d'une boule, et supposant ce cylindre en parfait équilibre avec le volume d'eau qu'il déplace. Pour porter un pied cube d'eau, de bas en haut, ou de haut en bas, il suffit d'abaisser ou d'élever ce cylindre d'un pied ; de deux pieds s'il s'agissait d'élever deux pieds d'eau, et ainsi de suite. Ce moyen d'élever une quantité d'eau indéterminée à la hauteur de trente pieds, pourra paraître loin du moyen d'aspirer en pratique sans éprouver de résistance ; mais il n'en est pas moins celui que j'emploie avec succès et qui est fait pour étonner les personnes les moins disposées à se rendre à l'évidence d'une chose qui contrarie l'opinion qu'elles se sont formée ou qu'elles nourrissent. Représentons-nous un corps de pompe avec la même colonne d'eau par la pression atmosphérique, mais avec deux séparations garnies chacune de deux soupapes ; celles de la séparation supérieure sont couvertes d'eau à la hauteur d'un pied : la boule ou le cylindre sont transformés dans une nouvelle disposition en un piston d'un pied carré de base sur trois de hauteur, et déplaçant conséquemment trois pieds cubes d'eau ou en tenant place.

« Si l'on abaisse le piston il abandonnera successivement un certain espace qui sera immédiatement rempli par l'eau de la partie inférieure à la séparation de cette partie, en passant par les soupapes qu'elle ouvre. Au moyen de cette opération, trois pieds cubes

l'eau de la partie inférieure seront passés dans la partie supérieure, entre les deux séparations sans résistance, parce que l'action de la pesanteur de l'air atmosphérique qui contient la colonne d'eau dans le corps de pompe, n'aura point été augmentée par cette opération, qui n'est qu'un déplacement de l'eau déjà soulevée dans le corps de pompe, et non l'introduction d'une nouvelle quantité; on ne fait que mettre en mouvement deux quantités en parfait équilibre entre elles. On peut remarquer que cette opération, étant parfaitement la même que la précédente ou que celle de l'ascension du pied cube d'eau par le déplacement ou l'abaissement de la boule ou le cylindre, n'offre pas plus de difficultés, et plutôt n'en offre aucune. Le piston est également en équilibre par son poids avec le volume d'eau qu'il déplace et se trouve également soustrait dans son abaissement à l'action de l'air atmosphérique avec lequel il est sans communication. Ce piston passe à l'état ordinaire à travers la séparation inférieure. Si l'on suppose le piston au bout de sa course de trois pieds et descendu jusqu'à la soupape inférieure, et qu'ensuite on le compose commençant à monter, alors les soupapes inférieures ouvertes dans la première opération se ferment dans la seconde pour empêcher le retour de l'eau, et les soupapes supérieures s'ouvrent, obligées à cet effet par l'eau forcée d'exfluer par l'ascension du piston. On peut remarquer qu'au moyen de la fermeture des soupapes inférieures l'action d'exfluer est entièrement indépendante de celle d'aspirer. En réfléchissant sur la disposition de toutes les parties du corps de pompe dans l'action d'exfluer, on remarquera que les deux soupapes supérieures se trouvant ouvertes soumettent ou livrent le piston à toute l'action de l'air extérieur, et qu'il résulte que si je n'avais d'autres moyens à mettre en œuvre, le problème d'élever les eaux sans être soumis à l'action de la pesanteur de l'atmosphère, dont mon titre annonce la solution, resterait à résoudre; car la première partie du problème, celle d'aspirer sans éprouver de résistance, dont je viens de démontrer la facilité, n'est rien dans la seconde, ou sans celle de faire exfluer sans éprouver également l'action de la pesanteur de l'air. J'ajouterai, pour plus grande intelligence de ce qui vient d'être dit, que si l'on cherche à déterminer quelle peut être la résistance produite ou exercée par le piston du corps de pompe par l'action de la pesanteur de l'atmosphère à l'instant où on le force à s'élever, on reconnaîtra qu'elle doit être égale à la colonne d'eau correspondante à sa base, à partir du niveau de l'eau jusqu'au niveau d'exfluence au-dessus des soupapes supérieures égale à 31 pieds, et ainsi, du poids de 2,232 livres. Telle est la résistance qu'on éprouverait, mais qu'on peut faire disparaître entièrement à l'aide d'une nouvelle disposition du corps de pompe et de sa transformation en celle que je vais décrire. Mais, avant d'aller plus

loin, nous allons indiquer en quoi peuvent consister les moyens de se soustraire à l'action de la pesanteur de l'atmosphère dans l'élevation des eaux. Ces moyens si inutilement désirés ou cherchés jusqu'à présent, résultent tout simplement de l'anéantissement de la colonne d'eau inférieure au piston et répondant à sa base supposée d'un pied carré de surface, de la hauteur de vingt-trois pieds, et du poids de seize à dix-sept cents livres. L'anéantissement de cette colonne s'opère par le prolongement du piston jusqu'au niveau de l'eau. Elle peut encore s'opérer de plusieurs autres manières. Nous supposerons le piston, malgré ce prolongement, du poids seulement de trois pieds cubes d'eau ou du poids de deux cent seize livres.

« Ce prolongement cependant ne suffit pas seul pour nous soustraire à l'action de la pesanteur de l'atmosphère à travers les soupapes supérieures ouvertes, il faut encore ôter à ce piston prolongé toute communication avec l'eau qui l'environne ou l'isoler complètement au moyen d'une gaine de métal ou, autrement, laissant une portion d'air entre elle et lui sans communication quelconque avec l'air extérieur, en prolongeant le piston que j'appellerai *piston-colonne* jusqu'à la fin de sa course ascendante ou de son action d'exfluer; il est actuellement soustrait à l'action de la pesanteur de l'atmosphère malgré l'ouverture des soupapes, et dans cet état il n'éprouve point de pression, puisqu'il n'y a lieu à aucune; la seule pression qu'il éprouve dans cet instant n'étant pas produite par la pesanteur de l'air, je n'ai point dû en tenir compte dans ma démonstration; elle n'est que celle de la quantité d'eau qui le surmonte et qui surmonte en même temps les soupapes supérieures pour leur ôter toute communication directe avec l'air; pression égale à celle d'un pied cube, ou à celle de soixante-douze livres seulement, formant un trentième de la hauteur à laquelle l'eau se trouve élevée avec cette pompe, et formant la résistance à laquelle j'ai dû pouvoir réduire les pompes aspirantes dans le jeu de leurs pistons, et que je crois avoir suffisamment démontrée; on doit se rappeler, pour acquiescer facilement à cette démonstration, le principe constant qu'on ne peut éprouver l'action de la pesanteur de l'air atmosphérique qu'autant qu'on fait le vide; or, ce vide ne peut en aucune manière résulter du mouvement de mon piston dans aucun cas, puisque, au moyen de l'artifice employé par les dispositions que je viens d'expliquer, il se maintient constamment dans le plein; on peut, si l'on veut, ne regarder cette démonstration que comme une simple explication, la véritable démonstration résulte de l'artifice que présentent les corps de pompe, dans l'équilibre des colonnes d'air et d'eau qui ne peut être rompu dans le mouvement du piston, soit qu'on l'élève, soit qu'on l'abaisse. Je m'abstiendrai de tout discours tendant à faire remarquer l'importance de mon nou-

veau moyen d'élever les eaux, c'est au public, qui en recueillera les avantages et à qui je l'offre, qu'il appartient de l'apprécier. »

M. Champion, passant en revue les divers usages auxquels on peut appliquer sa nouvelle pompe, la croit propre à remplacer celles foulantes et aspirantes qui dès lors seraient oubliées : qu'en la substituant à celle de Marly, elle produirait une économie annuelle de deux cent mille francs et de plus de cinq cent mille si on la substitue aux autres pompes à feu à la charge du gouvernement ; que la marine en retirerait un avantage notable, puisque les pompes ordinaires exigent vingt-cinq ou trente hommes, lorsque deux hommes suffiraient avec les siennes qui produisent le même effet, enfin qu'elle est propre aux dessèchements, à l'arrosage, aux usines ; pour les épouvements dans les travaux hydrauliques toujours longs et pénibles, ainsi que les pompes foulantes la pompe aspirante de l'auteur fournit, à ce qu'il dit, les moyens d'élever les eaux à toutes les hauteurs, quoiqu'il n'ait été question ici que de celle de trente pieds. (*Annales des Arts et Manufactures*, t. XXXII, page 225, planche 364.)

M. Nantes. — 1817. — La pompe dont il s'agit ici, et pour laquelle l'auteur a obtenu un brevet de dix ans, sert aux fosses d'aisance et ressemble à celle des incendies, mais elle n'a qu'un seul corps. Lorsqu'on veut en faire usage, on introduit dans la fosse et verticalement un tuyau en cuivre ; un autre, correspondant au premier, mais étendu horizontalement sur le pavé jusqu'au corps de pompe qui est placé en dehors près la porte de la maison. Un tuyau pareil au premier part de la pompe en s'élevant à angle droit, pour déboucher les matières dans un grand tonneau monté sur une charrette comme celles qu'on emploie pour conduire les eaux clarifiées. Enfin, un autre tuyau vertical s'élève du tonneau en se prolongeant jusqu'à la hauteur du toit de la maison, pour laisser échapper l'air méphitique qui se dégage du tonneau au fur et à mesure que la matière y entre. L'appareil étant ainsi disposé, deux hommes placés à chaque bras du levier de la pompe, font agir les pistons, et, par le vide qu'elle opère, la matière liquide monte en passant dans un réservoir où elle est comprimée, pour s'élever ensuite dans une grande tonne contenant environ quatre-vingts pieds cubes qu'une demi-heure suffit pour remplir. Sur cette tonne est placé un indicateur qui avertit, en se levant, du moment où il faut cesser le jeu de la pompe pour ne pas répandre les immondices. Cette machine offre plus de célérité dans le travail que par les moyens ordinaires, prévient les exhalaisons méphitiques qui accompagnent ordinairement l'opération, ainsi que les dangers qu'on évite aux malheureux ouvriers employés à ces sortes de travaux. (*Société d'encouragement*, t. XVI, page 15.)

POMPES A DEUX PISTONS DANS LE MÊME CORPS. — *Perfectionnement de M. Gerin, de Nantes*. — 1810. — Cette pompe pour laquelle

l'auteur a obtenu un brevet de cinq ans, peut être mise en mouvement par un cheval, par le vent ou par tout autre moteur ; elle se compose des pièces ci-après, savoir : d'un corps de pompe, d'une plaque qui ferme le corps de pompe dans le réservoir et qui force l'eau à remonter au besoin, d'un réservoir sur la pompe, d'un tuyau de refroidissement au-dessus des robinets, d'une bride pour corps et rallonge, d'un piston d'aspiration, d'un corps renversé qui est placé au bas de la pompe, d'un piston renversé, qui est placé dans un cadre en fer, d'un cadre en fer qui porte le piston, d'un support en enfourchement pour servir d'appui à un contre-levier, d'un contre-levier, d'une soupape d'aspiration et de celle de repos, d'un balancier qui suspend celui d'aspiration, d'un montant et support du balancier, d'un petit montant y étant adopté pour le support de la manivelle, d'une manivelle qui sert à faire mouvoir l'axe coudé, de tirettes qui servent à faire mouvoir les leviers, d'un support pour porter les ferrures du volant et des roues dentées, d'un lien pour consolider la charpente, d'une roue dentée qui tient à l'arbre du volant, d'une roue excentrique à tire-point adoucie sur une face pour le jeu et le mouvement de la pompe, d'un volant. Le levier auquel est attaché le cadre de fer et où passe la roulette fait mouvoir les deux pistons ; le montant et l'appui font partie de la charpente pour porter le levier ; le lien du montant fait corps avec la traverse ; l'arbre en fer du volant, auquel est tenu le mouvement, fait agir la pompe. On peut à l'extrémité de cet arbre adapter une seconde manivelle en cas de besoin ; la tringle qui tient au levier fait corps avec le balancier ; une pierre de taille porte l'encadrement de la charpente ; enfin, dans le cadre en fer ovale, roule la roue excentrique. (*Brevets non publiés*.)

POMPE A DEUX CORPS ACCOLÉS. — *Perfectionnement de M. Boitias*. — 1811. — Cette pompe est composée de deux corps accolés, de vingt-deux centimètres en carré intérieurement, formée par l'assemblage à languettes et rainures, de sept madriers de cinquante-quatre millimètres d'épaisseur ; les quatre madriers intermédiaires sont plus courts que les trois autres, afin de laisser à l'eau une issue dans la pompe. Deux soupapes sont placées au bas des corps de pompe ; ce sont des espèces de tétraèdres tronqués en bois, chargés d'un peu de plomb ; elles sont garnies d'une tige plate en fer pour empêcher leur dérangement ; ces tiges passent dans des trous percés aux brides en fer fixées aux liteaux cloués aux parois des corps de pompe pour clore l'ouverture que ferment les soupapes. Les pistons sont des cubes en bois, percés d'un trou carré, fermé par une soupape semblable à celle ci-dessus ; ils sont, ainsi qu'il est d'usage, enveloppés d'une bande de cuir et joints à une verge en fer. Deux jumelles sont fixées avec entailles sur les bords des madriers extrêmes des corps de pompe, et sont engagées cha-

cane dans une clavette, elles sont destinées à recevoir des boulons fixes sur lesquels se meuvent des leviers de renvoi qui portent à leur extrémité les verges des pistons. Ces mêmes leviers sont liés par des tirants en fer au balancier, tournant par son centre dans une mortaise faite au madrier du milieu, et armé à ses extrémités de deux bâtons pour être saisis par les mains des hommes destinés à manœuvrer la pompe. Le mouvement d'oscillation dans le sens vertical, de quatre-vingts centimètres d'étendue, a été proposé à l'auteur préférable au mouvement circulaire usité par les chapelets, à cause du resserrement de la poitrine produit par la tension des bras. Ce balancier décrit dans son mouvement un arc de quatre-vingts centimètres; ainsi, pour donner aux pistons une percussion de vingt-six centimètres, il faut que le tiers de celle de quatre-vingts centimètres et pour déterminer la position sur les leviers des boulons des tirants, il suffit de tracer plusieurs parallèles, de chercher sur la plus haute de ces lignes la quantité, qui, sur les droites, est égale entre les lignes; les points trouvés de cette manière seront les points demandés. La hauteur de la colonne d'eau à élever dans chaque corps de pompe est de un mètre cinquante centimètres, et le diamètre de vingt-deux centimètres en diamètre, il en résultait un volume d'eau de quatre-vingt-douze décimètres cubes soixante, ou soixante-douze kilogrammes soixante par l'effort que chaque piston avait à surmonter; or, la vitesse de l'extrémité du balancier étant à la percussion des pistons comme 1 est à 3, la puissance agissante à l'extrémité n'est donc que le tiers de la longueur du piston, ou de vingt-quatre kilogrammes vingt, abstraction faite de la résistance causée par les frottements. Les quatre hommes qui agissaient à l'extrémité du balancier n'avaient à vaincre, en baissant, qu'un effort de six kilogrammes chacun; ainsi un plus petit nombre d'hommes aurait pu le faire par le mouvoir avec la même vitesse, puisqu'on estime dix kilogrammes la force avec laquelle un homme peut agir avec une vitesse de quatre vingt-dix centimètres par seconde. La percussion des pistons étant de vingt-six centimètres, ou plutôt de vingt-quatre centimètres, à cause de l'abaissement de l'eau dans la pompe pendant que la soupape se ferme, en multipliant cette hauteur de percussion par la surface de quatre décimètres quatre-vingt-quatre du diamètre de l'un des corps de pompe, on aura 0^m0116 cubes pour le volume d'eau levé à chaque coup de piston. L'expérience a prouvé que cette pompe étant mue par quatre hommes, et la vibration du levier n'étant que de quatre-vingts centimètres, ils peuvent donner soixante-quinze coups de piston par minute et par conséquent épuiser cinquante-deux mètres cubes d'eau par heure. Le volume d'eau contenu dans le réservoir formé par les batardeaux était de cinquante mètres cubes; en une heure et demie de temps, la pompe le vidait entièrement,

malgré les filtrations abondantes qu'avaient lieu sous le batardeau, lequel était établi sur un rocher couvert d'une couche de deux à quatre décimètres d'épaisseur d'une grosse grève. (*Société d'encouragement*, 1811, t. X, page 138, planche 791, figures 1, 2, 3.)

POMPE À DOUBLE PISTON. — Mécanique. — Perfectionnement. — M. Boittas. — 1811. — Cette pompe, beaucoup plus légère que celle à deux corps accolés, du même mécanicien, n'a qu'un seul corps qui ne porte point de soupape; elle a deux pistons, mus par des leviers de la même manière que la pompe à deux corps accolés. On conçoit que ces deux pistons dans le même corps étant toujours en mouvement, l'un montant, l'autre descendant, l'aspiration est continuelle, et en conséquence la soupape au corps de la pompe est inutile, ce qui est une grande sujétion de moins. On peut avoir des pistons de recharge en cas que ceux en activité viennent à se déranger : ôter et remettre les leviers, et remplacer les pistons, est l'ouvrage d'un quart-d'heure. Les épreuves répétées que l'on a faites sur cette pompe prouvent sa supériorité sur celle à deux corps accolés. Le bras du balancier est égal à quatre fois la percussion des pistons, et les leviers de renvoi sont égaux chacun à trois fois la même percussion. Le piston supérieur a deux verges en fer, larges et minces, qui s'élèvent près des parois de la pompe, et qui vont se fixer à deux boulons que porte le bout du levier. Ces boulons correspondent au milieu du corps de la pompe. Le piston inférieur est maintenu par une verge en fer, plate ou carrée, placée suivant son axe; cette verge passe dans le milieu de la soupape du piston supérieur, où elle glisse librement; le jeu de la soupape est limité par un petit crochet fixé au piston; la verge du piston inférieur, après avoir traversé la soupape du piston supérieur, se visse à une chape mobile autour du bouton que porte le bout du levier, correspondant aussi au milieu de la pompe. (*Société d'encouragement*, 1811, tome X, page 140, planche 79, figures 4 et 5.)

POMPE D'OVERDAM. — Observations nouvelles. — M. Marcel de Serres, 1813. — Lorsqu'on fait usage des pompes pour élever l'eau, et que le moteur qu'on emploie produit un mouvement circulaire continu, on est obligé de le transformer en mouvement rectiligne alternatif, pour élever et abaisser successivement les pistons des pompes. M. Marcel de Serres rend compte d'un de ces mécanismes, remarquable par sa simplicité et par son exactitude. Ce mécanisme est composé principalement de deux pistons parallèles dont les tiges portent des crémaillères. Ces crémaillères engrènent dans des roues ou lanternes dont un seul quart de la circonférence porte des alluchons au nombre de quatre : ces roues sont tellement disposées par rapport aux crémaillères, que quand l'une des deux cesse de presser sur la crémaillère qui lui appartient, l'autre commence à presser sur la sienne; de cette

manière il se trouve toujours que l'un des deux pistons est pressé par sa roue, et comme il tient à l'autre par une chaîne qui les unit, ce dernier, qui devient indépendant de la roue à laquelle il est joint, s'élève de la même quantité dont le premier s'abaisse. Le mouvement est imprimé à la machine par une roue à eau ; sur l'arbre de la quille est fixée une roue dentée qui engrène dans une lanterne dont l'axe porte les roues qui opèrent l'élévation ou l'abaissement des pistons ; ces roues, au nombre de quatre, forment deux à deux le système de va-et-vient, et poussent alternativement les quatre pistons qui forcent l'eau à s'élever dans un réservoir qui distribue l'eau par des tuyaux. Cette machine présente, dit M. de Serres, une application heureuse du mécanisme, au moyen duquel on change le mouvement circulaire en mouvement rectiligne, alternatif, et son effet est plus considérable que sembleraient le promettre la grandeur et la quantité des pompes qui entrent dans sa composition, puisqu'une machine établie sur les mêmes principes sur l'Alster, à Hambourg, élève 18,8 mètres cubes d'eau à 27,611 mètres de hauteur en vingt minutes, ce qui fait 142 mètres cubes en vingt-quatre heures. (*Annales des Arts et Manufactures*, tom. XLVII, p. 225.)

POMPES ROTATIVES. — Les pompes rotatives ne sont employées que dans l'économie domestique, et encore leur complication et le peu d'effet utile qu'elles rendent ont empêché leur usage de se répandre, de sorte que, en définitive, elles sont très-peu employées. Comme elles se ressemblent à peu de chose près, nous nous contenterons de décrire ici celle qui est la plus employée, et qui est connue sous le nom de *pompe rotative* de Dietz. Le corps de pompe y est remplacé par un tambour ou boîte cylindrique, en cuivre ou en fonte, qui contient entre les deux fonds une seconde boîte, d'un moindre diamètre et sans couvercle, mobile autour d'un arbre tournant muni d'une manivelle ; à l'intérieur de la seconde boîte se trouve un excentrique, fixé d'une manière invariable, au moyen de vis, sur les fonds du tambour extérieur. Ce dernier renferme encore, du côté des tuyaux, une large lame de fer, qui est pressée contre la convexité de la boîte intérieure, et qui est percée de deux ouvertures ; par l'une, l'eau passe du tuyau d'aspiration, dans l'intervalle qui existe entre les deux boîtes ; et par l'autre, elle entre dans le tuyau d'ascension. Enfin, la boîte intérieure présente, dans toute son épaisseur, quatre entailles en croix, dans lesquelles sont et glissent quatre languettes en fer, dont la largeur est égale à la distance qui sépare les deux fonds du tambour ; une de leurs extrémités est constamment appuyée contre le bord intérieur de l'excentrique, et l'autre l'est contre le paroi concave de l'intervalle entre les deux bouts, et de sorte que, pareilles à des cloisons, elles divisent cet intervalle en cases séparées. Lorsqu'on met en mouvement la boîte

intérieure, la première languette, après avoir passé son point d'arrêt, laisse derrière elle un vide ; et, dès qu'elle est au delà de l'ouverture pratiquée dans le compartiment, l'eau entre pour le remplir, la languette, qui vient ensuite, pousse devant elle cette eau lui fait parcourir l'intervalle compris entre ces deux boîtes, la force à passer par l'ouverture, et à monter dans le tuyau d'ascension ; le jet est continu. Ces pompes doivent être construites avec une grande perfection.

POMPES DES PRÊTRES. — Parmi les autres pompes nous mentionnerons celle dite des *prêtres*, et qui est employée dans les lampes mécaniques. Le corps de pompe est formé de deux cylindres assemblés à rainures et à languette. On pince dans la jointure les bords d'un manchon ou plutôt d'un sac de cuir mince et très-flexible, dont le fond est saisi entre deux plaques parallèles qui sont liées par un étrier à la tige oscillante, et qui portent les soupapes en retenue. Lorsque le piston se meut, le manchon de cuir qui se relie aux parois du corps de pompe présente tantôt sa concavité, tantôt sa convexité, au tuyau d'aspiration, suivant le sens du mouvement, et produit soit l'aspiration du liquide sous le piston, soit son passage au-dessus des soupapes de retenue.

POMPES ALIMENTAIRES. — Les pompes alimentaires employées sur les locomotives, sont des pompes à corps de pompe horizontal et à piston plein, passant ordinairement dans une boîte à étoupes et rentrant dans la classe des pistons plongeurs. Les tuyaux d'aspiration et de sortie de l'eau sont placés verticalement, à angle droit, sur l'extrémité du corps de pompe, et portent deux soupapes à boulets s'ouvrant de bas en haut. Ces soupapes, que nous avons déjà vu employer avec succès dans le bélier hydraulique, se composent de boulets creux en bronze reposant sur un siège parfaitement rodé ; des tiges verticales, placées à l'entour de chaque soupape, forment un cylindre à claire-voie terminé par une calotte hémisphérique également à jour, qui sert à guider les boulets dans leur mouvement et à limiter leur levée.

Les pompes alimentaires des machines à vapeur fixes sont ordinairement à piston plein, se mouvant dans un corps de pompe alésé : les soupapes sont des clapets, ou des troncs de cône en métal, reposant sur un siège rodé et portant une tige centrale qui passe dans une bague qui sert à les diriger et à limiter leur levée : ces dernières soupapes sont dites *soupapes à coquille*.

Les soupapes à boulets et les soupapes à coquille, ainsi, du reste, que toutes les soupapes exclusivement métalliques, doivent être ajustées avec beaucoup de soin, et ne peuvent servir que dans des eaux claires et limpides.

POMPES D'ÉPUISEMENT. — C'est l'épuisement des eaux des mines qui exige les pompes les plus puissantes : nous rangerons dans

la même classe, les pompes destinées à élever l'eau pour les besoins des villes.

Pour des épuisements temporaires, à de petites profondeurs, on se sert assez fréquemment de pompes aspirantes en bois d'une construction extrêmement simple, qui sont confectionnées sur la mine même et entretenues par les ouvriers boisiers. Ces pompes se composent d'un tronc d'arbre foré, dont le diamètre intérieur est plus grand à la partie supérieure qui lui sert de pompe, qu'à la partie inférieure qui sert de tuyau aspirateur, et qui est surmontée d'une soupape à clapet en cuir s'ouvrant de bas en haut; le piston est en bois, garni de chanvre à l'extérieur, creux à l'intérieur, et muni de soupapes à clapets s'ouvrant de bas en haut. On trouve encore dans beaucoup d'anciennes mines de pareilles pompes, disposées en cascade les unes au-dessus des autres; chacune d'elles déversant l'eau qu'elle élève dans une bêche ou réservoir, où elle est reprise par la pompe placée immédiatement au-dessus. (*Extrait du Dict. des Arts et Manufactures.*)

Description d'une pompe, sans piston ni soupape, qui a été appliquée d'une manière utile dans plusieurs localités, par M. A. de Caligny. — Commissaires : MM. Poncelet, Regnault, Morin. — « Tout le monde sait que si l'on enfonce vivement, dans un réservoir plein d'eau, un entonnoir ordinaire ouvert à ses deux extrémités, dont la plus large est tournée vers le bas; il en résulte un jaillissement par le sommet. Mais on n'avait pas remarqué que, si l'entonnoir était au contraire déjà enfoncé dans l'eau, toujours par sa grande base, on le tire vivement de bas en haut, il en résulte une dénivellation intérieure, suivie d'une ascension plus puissante que pour le dernier mode de jaillissement, du moins pour certaines conditions de la construction de l'entonnoir renversé dont il s'agit. J'ai communiqué verbalement, en 1840, à la Société philomathique, ce principe que je viens d'appliquer plus en grand, pour des dimensions où le second mode, qui est nouveau, est seul d'une application facile par les moyens suivants : Un tuyau cylindrique de 2 mètres de long et de 8⁷⁵ de diamètre est soudé au sommet d'un tuyau conique, à peu près de même longueur, et dont le plus grand diamètre, qui est à l'extrémité inférieure, est de 25 centimètres. Ces deux tuyaux, ainsi réunis sur le même axe, n'en forment qu'un, bien uni à l'intérieur et à l'extérieur, étant fait en zinc n° 13. Une anse, à laquelle est attachée une corde, est soudée au sommet du tuyau cylindrique à l'intérieur, de sorte que ce tuyau glisse librement dans un tuyau fixé au milieu d'un baquet dans lequel est reçue l'eau élevée. Le tuyau fixe, dont il s'agit, sert de guide au tuyau mobile, et empêche l'eau élevée dans le baquet de retomber le long de ce tuyau mobile. Ce dernier est suspendu par la corde, attachée à son anse, à l'une des extrémités d'un balancier, à l'autre extrémité duquel un homme

agit comme sur une pompe ordinaire. Quand on soulève le tuyau, il tend à se produire un vide conique annulaire, d'où résulte une dénivellation à l'intérieur. Cette dénivellation est suivie d'une ascension au-dessus du niveau du réservoir dans lequel le tuyau est en partie plongé. Lorsque le tuyau conique est rempli d'eau, si la force motrice continue à le soulever, on conçoit qu'il peut agir sur cette eau en mouvement à la manière d'un piston de pompe aspirante. Cette époque est peut-être la plus intéressante du jeu de l'appareil. A la fin de l'ascension du tuyau, le moteur se repose pendant que l'eau élevée sort par le sommet. On est averti par le bruit de l'eau tombant dans le baquet de l'instant où l'on doit laisser retomber le tuyau, abandonné alors à son propre poids; la colonne liquide oscille, et ainsi de suite indéfiniment.

« Le mouvement de balancement est le mouvement naturel de l'homme qui se repose instinctivement à chaque période, car on sait qu'il est très-utile pour le bon emploi de la force de l'homme de ménager ainsi de fréquents intervalles de repos. Il y a trente périodes à la minute. Ce nombre n'a rien d'ailleurs de rigoureux, il n'est pas le même pour toutes les dimensions du système.

« Quand on veut élever l'eau plus haut que cet appareil ne le comporte, la colonne liquide sort très-divisée, ce qui est une cause évidente de perte de travail, l'eau jaillissant, en partie du moins, plus haut que cela n'est nécessaire. Pour atténuer cet inconvénient, j'ai diminué l'angle de convergence du tuyau conique, en allongeant cette partie du tuyau d'environ moitié en sus. Mais cela n'a pas beaucoup diminué la division de l'eau, tout en exigeant une profondeur d'eau plus grande au-dessous du niveau de l'eau qu'il s'agit d'épuiser. Cette dernière disposition a été adoptée pour un puits d'un des établissements municipaux de la ville de Versailles, l'autre a été conservée pour élever les purins de fumier à Canisy, près Saint-Lô, chez M. de Kergorlay, où la profondeur du liquide est beaucoup moindre.

« Quand on n'enlève l'eau qu'à 1⁵⁰, ou même 2 mètres, la colonne liquide est assez peu divisée. Au-dessous de 1⁵⁰ le bouillonnement est à peine sensible. On conçoit, au reste, que cela dépend du rapport de la longueur du tuyau au diamètre de la partie cylindrique. J'ai fait construire d'autres modèles plus gros; mais les expériences furent interrompues par la rigueur de la saison. Ceux dont je viens de parler ne sont pas tout à fait assez gros pour employer la force d'un homme de peine qui fait jaillir l'eau avec une telle force, qu'on est obligé de s'en garantir. Un enfant les manœuvre assez convenablement.

« Un de ces appareils a été employé à remplir une auge de maraîcher, d'où un homme tirait continuellement de l'eau avec une escoppe à environ 2⁵⁰ au-dessus

du niveau d'un puits; mais il ne pouvait pas servir à vider le puits jusqu'au fond. Il faut qu'il y ait toujours une profondeur d'eau suffisante pour le jeu de la partie conique, et le libre écoulement alternatif de l'eau à l'extrémité inférieure. Il y a pour chaque profondeur une limite de diamètre qu'il n'est pas utile de dépasser, puisqu'il faut avoir égard à cette dernière circonstance, malgré la diminution des frottements. Cet appareil bien conduit paraît élever plus d'eau qu'une pompe ordinaire, c'est ce qu'un plus long usage fera mieux connaître; mais le point essentiel consiste en ce qu'il est beaucoup moins cher, beaucoup plus facile à poser et à transporter, et surtout en ce qu'on n'a point à craindre les engorgements des pistons et des soupapes, puisqu'il n'y en a point.

« On peut le confectionner partout, en peu de temps, avec quatre planches et un lest convenable. Il y aura même lieu d'examiner si cette circonstance n'en ferait point un moyen de sauvetage pour des navires dont les autres pompes seraient endommagées ou insuffisantes. » (*Comptes rendus de l'Académie des sciences.* — 1851.)

POMPES D'ÉPUISEMENT. — Ces sortes de pompes s'emploient dans les mines pour l'épuisement des eaux; on s'en sert encore pour élever l'eau destinée aux besoins des villes. En général leur mécanisme est extrêmement simple. Les pompes ordinaires des puits en sont un diminutif.

POMPES À FEU. — *Mécanique.* — *Observations nouvelles.* — MM. les rédacteurs des ANNALES DES ARTS ET MANUFACTURES. — An VIII. — Ce sont MM. Périer, disent les auteurs de cet article, qui les premiers ont substitué la pompe à feu aux anciennes machines à molettes dans le service d'extraction du charbon des mines, et principalement dans les exploitations près de Valenciennes, dont les puits ont plus de deux cents pieds de profondeur. Ils ont choisi la machine à double effet et de rotation; au balancier ils ont substitué deux roues d'engrenage qui dirigent la tringle du piston dans une direction perpendiculaire. Ce changement réduit le volume de la machine, la rend plus transportable et plus facile à démonter et remonter. Son cylindre a un diamètre tel que la puissance est égale à celle de quatre chevaux au moins. L'axe du volant porte un pignon qui engrène sur un rouet fixé au tambour sur lequel s'enroule la corde. Pour changer alternativement le sens du mouvement de la machine, on place sur l'axe de ce même volant un frein dont le levier est calculé de manière qu'un homme, avec un petit effort, est capable d'arrêter toute la machine. Lorsque la machine est arrêtée, elle se trouve naturellement disposée à prendre un mouvement contraire, et, par conséquent, à faire redescendre la tonne qui vient d'être montée. Le même mouvement qui fait agir le frein ferme en même temps la soupape d'injection. Sans

cette précaution, le condensateur s'emplit d'eau dans le peu d'instant que la machine serait arrêtée. Le conducteur doit avoir soin, lorsqu'il arrête la machine, pour donner le temps de décharger la tonne, d'achever le décrochement du régulateur, si toutefois le piston du cylindre n'avait pas achevé sa course; sans cette attention, le tambour continuerait à tourner du même sens. Pour que cette machine marche régulièrement, il est nécessaire que la résistance qu'elle a à vaincre soit à peu près uniforme: il convient donc d'équilibrer le poids de la corde, de manière que, dans telle situation qu'elle se trouve dans le puits, soit que les deux tonnes arrivent à la même hauteur, soit que l'une se trouve en haut et l'autre en bas, le fardeau soit le même. En conséquence, sur le même axe du tambour, un autre plus petit est placé; une corde y est fixée de manière qu'elle est entièrement développée, lorsque les deux tonnes sont vis-à-vis l'une de l'autre dans le puits. Cette corde est attachée par l'un de ses bouts à ce petit tambour, et par l'autre au premier anneau d'une chaîne qui, dans cette situation, se trouve renfermée et repliée sur elle-même dans un des angles du puits. Si la machine tourne dans l'un ou l'autre sens, le petit tambour enveloppe la corde et développe en même temps la chaîne. Cette chaîne ayant une pesanteur double du poids de la corde qui s'allonge, lui fait équilibre, en sorte que la machine n'a réellement que le poids du charbon à monter. (*Annales des arts et manufactures*, an VIII, tome I^{er}, page 219.)

MM. Villcox et Crépu. — 1815. — Un bateau qui supporte cette pompe, de forme et de dimensions arbitraires, a à son arrière-bout une espèce de plafond, au niveau des bords du bateau, qui est destiné à supporter l'appareil qui porte et fait mouvoir les rames pour la direction du bateau, et sur lequel se place aussi le conducteur. Ce plafond est traversé d'une tige de fer perpendiculaire et fixée dans le fond du bateau. Cette tige est recouverte d'un tube cylindrique qui tourne librement sur la partie supérieure de la tige. Le tube est fixé dans la partie inférieure à une espèce de plateforme horizontale supportée par des roulettes et ayant la faculté de tourner à droite et à gauche; cette plate-forme porte aussi de chaque côté latéral, un tourillon qui sert à porter deux jumelles en bois ou en fer, qui se prolongent derrière le bateau, et qui portent la mécanique qui fait mouvoir les rames, au nombre de douze: elles sont de toute la largeur du bateau, et n'agissent pas toutes ensemble, mais par série de six, et pendant que les six premières donnent le premier coup pour faire avancer le bateau, les six autres reprennent le coup pour le donner alternativement, au moyen de quoi le bateau avance sans saccades. Ce mouvement alternatif de chaque série, dont l'une travaille dans un sens et l'autre dans l'autre, est donné par une barre fixée dans une des extrémités inférieures qui porte la première

série de rame ; c'est-à-dire que la première branche de chaque série de rames est du double de la longueur des autres, dont la moitié se prolongeant verticalement au-dessus des jumelles, forme un bras de levier égal à sa partie inférieure. La barre ou branche de communication étant fixée à l'extrémité inférieure du premier levier et à l'extrémité supérieure du second, elle imprime à chaque série de rames un mouvement inverse et alternatif. A l'extrémité supérieure du premier levier est fixée une branche double qui forme une espèce de fourchette, dont les deux branches de communication se terminent à certaine distance pour n'en former qu'une dont l'extrémité communique au piston de la pompe qui fait jouer et mouvoir toute la machine. A quelque distance, et au-dessus de la plate-forme qui supporte les jumelles et le train des rames, il y a une roue dentée et fixée au même tube qui tient à la plate-forme, cette roue est engrenée par une vis sans fin ; celle-ci porte aussi, dans un de ses bouts, une espèce de roue verticale qui sert de levier ou de manivelle pour faire agir la vis sans fin, laquelle étant mue dans un sens ou dans un autre, fait mouvoir la roue dentée qui ne faisant qu'un même corps, avec la plate-forme qui tient aux deux jumelles, fait par conséquent agir le train des rames dans un sens ou dans un autre. Il est donc facile à comprendre que cette force motrice qui agit derrière le bateau dans le sens qu'on désire, l'oblige à suivre la ligne que lui a décrite la volonté du conducteur. On peut, selon le besoin, mettre le train des rames devant ou derrière, et même devant et derrière le bateau ; le même moteur les faisant agir, le mouvement se trouve donné aux unes et aux autres en même temps, et par ce moyen, on fait à volonté dévier le bateau. On peut placer les jumelles au sommet des leviers pour donner plus d'étendue au jeu des rames ; mais alors les leviers doivent tous être de même longueur, et les rames reçoivent leur mouvement dans la partie moyenne des leviers par une barre de communication avec la pompe à feu, qui les fait de même jouer en deux séries alternatives. Les auteurs se réservent de varier la forme des bateaux, des machines, et les diverses distributions de ces dernières. Dans les eaux basses, et lorsque la rivière est obstruée par les graviers, les rames servent à nettoyer le passage, et, en cas d'insuffisance, un appareil de pilons mus par la pompe à feu sert à briser les cailloux, les roches, les pierres qui, triturés et réduits en terre, sont chassés par l'action des rames. Une manivelle excentrique fait agir l'appareil. La pompe à compression d'air ne diffère des machines à vapeur que par la forme de la chaudière et par l'introduction de l'air. La chaudière est de forme cylindrique. La pompe qui comprime l'air pousse dans la chaudière, à chaque coup de piston, un quart ou un tiers de son contenu d'air froid. Elle agit par la puissance de son piston. La chaudière est garnie d'un

quart de son contenu d'eau ; l'air comprimé est distribué par un tuyau longitudinal, percé par dessous en arrosoir et fixé à deux ou trois pouces du fond de la chaudière. Un robinet sert à faire entrer à volonté une quantité d'eau avec l'air. Plusieurs chaudières de même forme, et placées du côté de l'aspiration, peuvent augmenter la puissance de la pompe sans avoir besoin de plus de combustible. Un brevet d'invention de cinq ans a été délivré aux auteurs. (*Brevets non publiés.*)

POMPES A INCENDIE. — *M. Picot* — Médaille de bronze pour avoir apporté des améliorations sensibles dans les pompes à incendie. (*Moniteur*, an X, page 5.)

M. Hellet fils a obtenu de la Société d'émulation de Rouen une médaille d'argent, pour un modèle de pompe à incendie qu'il a présenté à cette société. (*Dictionnaire des découvertes*, tome XIV, page 66.)

POMPE DE VAISSEAU. — *Invention de M. Bidot, de Paris.* — Cette pompe se compose d'un châssis de chêne de 5 pieds de long, sur 2 pieds 8 pouces de large. A chacun des angles de ce châssis est une rainure, pour y loger quatre corps en cuivre de 5 pieds de diamètre intérieur et de 2 pieds de long, revêtus chacun de deux soupapes, l'une pour permettre à l'eau d'entrer dans le corps du tuyau, et l'autre pour l'y retenir. L'eau est poussée dans un corps montant de 7 pouces de diamètre intérieur, et s'élève à volonté. Deux crémaillères, ayant chacune deux pistons, sont mises en jeu alternativement par une roue que quatre hommes font mouvoir facilement sans éprouver de fatigue. Cette pompe peut fournir 6 tonneaux par minute. Ses avantages consistent, 1° à n'occuper aucune place utile à la manœuvre du vaisseau ; 2° en ce que l'ennemi ne peut en voir le jeu ni l'atteindre ; 3° en ce qu'elle nettoie et débarrasse le vaisseau de ses matières infectes ; 4° en ce qu'on peut adapter au corps montant une virole et un corps de cuir, au bout duquel est un ajustoir, et jeter avec violence de l'eau pour arroser les voiles en cas d'incendie. Elle peut également servir dans tous les endroits où l'on voudrait user de l'eau en abondance : par exemple, tirer l'eau du milieu de la Seine pour en remplir les tonneaux publics sans le secours du réservoir. Elle procurerait l'eau la plus saine, et remplirait un tonneau en vingt minutes. Le mouvement, au lieu d'être horizontal, devra être perpendiculaire. (*Brevets non publiés.*)

Invention de M. Touboulie. — L'auteur a obtenu un brevet de cinq ans pour une pompe portative qui consiste en une caisse renfermant la pompe. Cette caisse a 2 pieds de long, 15 pouces de large et 14 pouces de profondeur ; elle est en bois d'orme de 9 lignes d'épaisseur. Deux poignées servent pour le transport de la pompe, qui est placée sur un patin de 5 pouces de haut. Le corps de pompe, qui est fixé, ainsi que le récipient, sur une planche, a 2 pouces 3 lignes de diamètre et 7 pouces de haut ; le réci-

pient à 4 pouces de diamètre et 8 pouces de haut. Un tuyau conduit l'eau au dehors. Il y a un piston, une soupape, et un levier fait monter et descendre le piston. Ce levier est brisé, pour que la pompe occupe moins de place quand elle est au repos. Lorsqu'on met cette pompe en mouvement, l'eau qui est repoussée du corps de pompe par le piston entre dans le récipient par la soupape, qui se ferme quand le piston se retire, et l'air comprimé oblige l'eau à sortir par le tuyau. Deux veltes suffisent pour mettre cette pompe en activité. (*Brevets publiés*, tome IV, p. 320.)

PONTS. — *Pont sur le Tessin, à Boffalora, comparé à ceux de Bordeaux et de Waterloo.* (*Annal. univ. de statist., écon. publique*, etc., vol. IX, avec figure; juillet 1826, p. 71.)

Le pont sur le Tessin fut commencé en 1809, sous la direction de M. Stephano Melchioni, ingénieur en chef du département d'Agogna, aujourd'hui inspecteur général du génie civil en Piémont, et de l'ingénieur en chef Ch. Parea, inspecteur général, et ensuite adjoint hydraulique près la direction des constructions publiques.

Ce pont se compose de onze arches développées sur une corde de 24 mètres et de 4 mètres de rayon. La courbe entière est une portion de cercle tracée sur un rayon de 20 mètres, l'épaisseur des murs est de 1 mètre, la grosseur des piles est de 4 mètres, le pied droit de 2 mètres 50 centimètres. L'ouverture du pont, entre les deux épaulements, est de 304 mètres. La largeur du pont, y compris l'épaisseur des deux parapets est de 10 mètres. La largeur prise entre les deux parapets, est de 9 mètres. Il y a deux trottoirs latéraux, larges chacun de 0^m.90. Sur la voie des voitures, il y a deux rangs de grands pavés ou guides; et, latéralement aux trottoirs, se trouvent les percepteurs. Les piles sont

dépendues par deux éperons composés de deux segments de cercles égaux. Aux deux entrées du pont il y a une place rectangulaire, longue de 24 mètres et large de 18; sous cette place, on a pratiqué une galerie pour le service de la navigation et pour l'accès aux terrains limitrophes; cette galerie est large de 2 mètres et haute de 3. De chaque côté de la place il y a un escalier large de 2 mètres. Toute la partie visible de ce superbe édifice est de pierre de taille ou de granit du lac Majeur.

Les travaux de ce pont avaient été portés, en 1813, jusqu'à 1 mètre au-dessus de l'imposte des arches, moyennant une dépense d'environ 1,900,000 livres italiennes. Depuis cette époque, les travaux ont été repris sous la direction de l'ingénieur en chef Gionella, déjà directeur de la route du Simplon, et de l'inspecteur général Melchioni, et furent terminés en 1827.

De 1813 à 1818, la dépense s'est élevée à 200,000 livres italiennes. La construction des arches, les parties supérieures et autres ouvrages accessoires entraînent à une dépense, de 1,100,000 livres. Ainsi la dépense totale pour cet édifice a atteint 3,200,000 livres.

La beauté de ce pont, tant par la qualité des matières qui y sont employées que par l'élégance et l'accord de toutes ses parties, fixe l'attention des personnes de l'art, qui admirent les difficultés qu'ont dû présenter les fondations établies à 4 mètres au-dessous du lit naturel de la rivière indépendamment du pilotis.

Il est assez curieux de comparer ensemble trois ponts célèbres, construits presque simultanément au commencement de ce siècle: l'un à Waterloo, en Belgique, le second, en France, à Bordeaux, et enfin le troisième à Boffalora, en Italie.

ÉLÉMENTS DE COMPARAISON.	
Nombre d'arches,	9
Longueur totale du pont,	377 mè.
Voûte totale des arches, non compris l'épaisseur des piles,	529
Corde d'un arc,	36
Épaisseur d'une pile,	6,09
Hauteur des plus petites eaux sous les arches,	3,07
Hauteur ordinaire au-dessus des plus petites eaux,	3,65
Maximum au-dessus de la hauteur ordinaire,	1,22
Plus grande hauteur des eaux,	7,94
Largeur du pont entre les parapets,	12,80
Largeur de chacun des trottoirs,	2,15
Longueur de la rue qui aboutit au pont,	8,54
Hauteur du parapet,	4,52
Matière employée pour la construction du pont,	Granit.
DÉPENSES,	24,000,000 fr.

PONT DE WATERLOO.	PONT DE BORDEAUX.	PONT DE BOFFALORA.
9	17	11
377 mè.	586,68 mè.	304 mè.
529	419,32	264
36	26,49	24
6,09	4,21	4
3,07	7,50	6
3,65	5	1,90
1,22	1,20	1,50
7,94	13,70	4
12,80	14,86	9
2,15	2,50	0,90
8,54	19,56	10
4,52	1,80	1,10
Granit.	Pierres et briques.	Granit.
24,000,000 fr.	7,000,000 fr.	3,200,000 fr.

Ponts de cordes suspendus, aux Indes orientales. — La *Gazette de Calcutta*, après avoir rappelé un accident occasionné par la rupture d'un sangah ou pont de torrent, dit: « Nous sommes informés qu'il existe

maintenant, sur les rivières de l'Almorah, quatre ponts de cordes dont l'amplitude diffère de 138 à 175 pieds. Ces ponts sont établis, l'un bâti en 1825, sur la Kassilain, à Hawul-Bagh (station de Kemaon); et les

trois autres, construits l'année dernière sur les rivières de Bulleah, de Remgur et de Sawul, qui coupent la grande route de Dâk, de l'Almorah aux plaines. Ces ouvrages d'art remplacent les ponts de bois qui, jusque-là avaient été construits à grands frais par ordre du gouvernement, et que la rapidité des courants et la nature du sol avaient constamment fait fléchir. Les ponts de corde artificiels ont été tous construits par des ingénieurs, d'après un modèle envoyé à cet effet; et un comité de gens de l'art, nommé par le gouvernement, est chargé de surveiller l'exécution de ces travaux et de lui faire un rapport de leur état. On travaille en ce moment à d'autres ponts de la même espèce, mais de plus grandes dimensions. Ces sortes d'ouvrages sont aujourd'hui généralement adoptés dans l'Inde. » (*Asiatic Journ.*, mai 1828, p. 678.)

Mémoire sur l'emploi du fer dans les ponts suspendus; par le lieutenant-colonel Henry. Journal des voies de communications de Saint-Petersbourg, 1826, n° V, p. 19.) — L'auteur, après avoir rappelé les observations déjà faites sur les différences que présentent les diverses espèces de fers forgés, sur l'effet du martelage, etc., rapporte les résultats des expériences sur la traction du fer par divers observateurs, parmi lesquels sont les colonels Lainé, Clapeyron et Henry, élèves de l'École polytechnique, employés au service de Russie.

Toutes ces expériences s'accordent pour conclure que généralement les gros fers se rompent que sous environ 36 kilogrammes par millimètre; car ils commencent à s'allonger sensiblement sous moitié de ce poids, mais de manière à reprendre leur longueur primitive, la charge étant levée, et s'allongent enfin sous les $\frac{1}{2}$ du poids qui les fait rompre, sans pouvoir alors reprendre la longueur qu'ils avaient auparavant.

Le but de l'auteur paraît être d'attirer l'attention sur les anomalies que présente le fer sous le rapport de la résistance à la traction, et surtout sous celui de l'élasticité. Il cite, 1° sous le premier rapport, une pièce de 3 pouces $\frac{1}{2}$ d'équarrissage (0^m,079), qui, ayant résisté une première fois sous une traction de 18 kilogrammes 60 grammes par millimètre, s'est rompue le lendemain sous la même charge, toutes les circonstances étant les mêmes; 2° un grand nombre de boulons qui ont présenté le même phénomène; 3° une barre de 2 pouces et $\frac{1}{2}$ en carré (0^m,0635), qui, à une première épreuve, subit, sur 19 pieds (5,791), un allongement de 0^m,0116, sous une traction de 18 kilogr. 60 grammes par millimètre; mais sous la même charge ne s'allongea plus que de 0^m,0032, mais en revenant alors sur elle-même; puis, sous les $\frac{1}{2}$ seulement de cette charge, elle présenta encore le même phénomène qu'avait produit la charge entière. Cette dernière épreuve confirme l'observation faite par plusieurs auteurs et par le colonel Henry: c'est que, dans cer-

tains cas, le rapprochement des particules du fer, opéré par la traction, a des effets analogues à ceux que produit le martelage. L'auteur lui-même ne regarde pas les expériences précédentes comme concluantes; elles doivent, seulement, d'après lui, élever des doutes et inspirer une certaine circonspection dans l'emploi du fer à de hautes tractions.

C'est surtout sous le rapport de l'élasticité que l'auteur a cherché à mettre sur la voie de la différence qu'offrent les diverses espèces de fer. Il présente un tableau des fers classés sous ce rapport, mais sans donner les expériences sur lesquelles il s'appuie. Il regarde les règles qu'il conclut de ce tableau comme peu importantes pour la pratique, en ce qu'elles ne concernent que des classes de fers peu nombreuses, et les indique seulement comme pouvant servir de base à des recherches ultérieures.

Quelques remarques de l'auteur méritent d'être relevées. Il a trouvé, dit-il, pour l'allongement du fer, par millimètre carré, plus que M. Duleau ne l'indique dans ses expériences. La raison en est toute simple: ces dernières expériences étaient propres à donner l'allongement tout à fait à son origine, tandis que celles de M. Henry ne pouvaient l'indiquer qu'à un degré d'avancement assez grand. Or, on sait que l'allongement n'est proportionnel aux charges que dans des limites fort resserrées, et qu'au delà il s'accroît beaucoup plus rapidement. Il avance aussi plus loin que les effets de la traction ou de la pression sur une barre de fer ne lui semblent pas pouvoir être confondus; et que les deux élasticités, dans ces deux cas, sont essentiellement différentes. L'analogie indiquait que ces deux dérangements, l'un dans un sens, l'autre dans un autre, de l'état d'équilibre des particules du fer ont à leur origine la même mesure. Cette présomption, ainsi que le principe de Coulomb, qui s'appuie sur elle, ont été complètement prouvés par les expériences de M. Duleau, sur un prisme triangulaire, placé, une arête en bas ou en haut, et présentant dans les deux sens la même résistance. Le même phénomène a lieu pour la fonte, mais seulement à l'origine de la flexion; si on charge des prismes en fonte horizontalement jusqu'à les rompre, le phénomène est essentiellement différent, et la résistance qu'ils offrent, lorsque l'arête est inférieure, est de beaucoup moindre que dans l'autre sens, parce qu'à cette limite extrême la résistance à la traction est considérablement plus petite que celle contre la pression; le contraire a lieu dans le bois. Il existe des expériences pour ces deux matières.

On a cru utile de dissiper ces doutes élevés contre des principes bien reconnus, en ce que, pour des recherches ultérieures, ces doutes pourraient éloigner du but au lieu d'y mener. (*Bulletin des sciences technologiques*, rédigé par M. Dubrunfaut, article *Ponts*.)

Il existe encore d'autres remarquables constructions en bois, nous nous bornerons à citer ici les ponts à arcs en planches dus à un ingénieur des ponts et chaussées, M. Saint-Far.

Ponts à arcs en planches de sapin. — Dans ces derniers temps on a fréquemment employé sur les chemins de fer, pour franchir les fleuves ou les vallées, un système de ponts-viaducs dont les arches sont formées d'un certain nombre de planches de sapin de 7 à 8 centimètres d'épaisseur, posées à plat. Ces fermes ont généralement remplacé celles des ponts en bois de chêne composées de trois ou quatre cours de pièces superposées et d'un équarrissage de 25 à 30 centimètres chacune.

Les planches de sapin s'assemblent les unes sur les autres, à joints recouverts sur le cintre provisoire disposé pour les recevoir; elles sont séparées entre elles par une feuille de papier goudronné posée dans le double but de réunir les planches entre elles et de chasser l'humidité de ces joints multipliés. On assure d'ailleurs la liaison d'une planche à l'autre, à mesure que la pose s'avance, au moyen de chevilles en bois noyées. En outre, lorsque l'arc est fini, on complète l'assemblage en l'entourant d'un certain nombre de brides en fer.

Ces arcs sont plus économiques que ceux en bois de chêne équarri; il faut, pour ceux-ci, des pièces de forte dimension qui se plient mal, et qui périssent par les joints, où la pourriture fait de rapides progrès au bout d'un petit nombre d'années. La ferme en planches de sapin se plie sans difficulté à la courbure du cintre sans trancher le fil du bois et sans avoir recours au pliage dispendieux par la vapeur. L'homogénéité de l'arc, alors qu'il est bien assujéti par de solides tympans, permet d'atteindre les plus grandes ouvertures des ponts en fonte.

On remarque des exemples de ces ponts sur les chemins de fer de Rouen et du Havre où ils ont été adoptés par M. l'ingénieur anglais, J. Locke; à Bezons, au Manoir, à Oissel, à Rouen, en amont du pont de pierre, quatre de ces grands ponts-viaducs franchissent la Seine. A Saint-Germain, l'embranchement atmosphérique qui aboutit à la place du Château a également emprunté l'arc en sapin plié pour traverser les deux bras de la Seine séparés par l'île de la Corbière.

Ce système, dont les arcs reposent d'ailleurs sur des culées et des piles en maçonnerie, a été établi sur la ligne du chemin de fer de Rouen, comme venant d'Angleterre, et nous voyons, en effet, que dans une réunion récente des ingénieurs civils à Londres, une notice l'a attribué à MM. John et Benjamin Green, de Newcastle-sur-Tyne.

Ce système d'arches en sapin laminé, y est-il dit, fut imaginé par M. Green en 1827, lorsqu'il s'occupait d'un projet de pont pour traverser la rivière Tyne à Scotswood, mais où la profondeur et la rapidité des eaux déterminèrent, à cette époque, la construction

d'un pont suspendu. Plus tard, quand la compagnie du chemin de fer de Newcastle à Carlisle offrit un prix au meilleur modèle de pont pour franchir la Tyne au-dessus de Scotswood, M. Green présenta un modèle dans le système de planches pliées à plat, et cette disposition d'arc, de 120 pieds de corde, obtint la préférence. En 1833, après avoir étudié de nouveau ce système de construction dans tous ses détails, M. Green commença les ponts-viaducs d'Ouseburn et de Willington sur le chemin de fer de Newcastle à Carlisle.

Le succès de ces ponts les a fait substituer, même en Angleterre, à beaucoup de viaducs qu'on projetait en fonte; on en trouve l'application dans l'un des beaux ouvrages du chemin de fer de Manchester à Sheffield, pour franchir la vallée de Dautin. Nous citons particulièrement cette vaste construction que nous avons visitée lorsqu'elle s'élevait par les soins de M. l'ingénieur Alfred Jee.

Aujourd'hui donc que les ponts à arcs en planches de sapin superposées sont partout substitués avec avantage aux cintres en bois de chêne équarri, il convient de rendre au véritable inventeur le mérite de l'invention. Nous ne contestons pas à M. Green le mérite de l'application et du perfectionnement, mais le système en lui-même appartient à un autre : M. le colonel Emy, bien antérieurement à 1827, avait établi déjà plusieurs cintres de sapin plié pour des fermes de manège, ainsi que le constate son ouvrage sur un système d'arcs pour les grandes charpentes; toutefois, l'idée première ne lui appartient pas, ou, du moins, elle avait été émise avant lui. En effet, ce mode de construction est dû à un ingénieur des ponts et chaussées, M. Saint-Far, qui se trouvait employé à Mayence en 1811. Il avait été invité, par ordre de l'empereur Napoléon, à faire l'étude d'un projet de pont fixe à établir sur le Rhin. M. Saint-Far présenta alors au conseil des ponts et chaussées un projet de pont en charpente dont les arcs étaient formés de planches de sapin superposées, et le modèle qu'il fit construire à cette époque est encore au musée de Mayence.

On a donné le nom de fermes à la Philibert Delorme aux cintres en bois de champ, à deux ou trois cours, avec joints recouverts, employés dans un grand nombre d'édifices. Si on voulait désigner, par une abréviation, le système d'arcs, en planches de sapin posées à plat, il semblerait naturel de l'appeler système à la Saint-Far. (*Voy. Bulletins de la Société d'encouragement.*)

PONTS A TUBES RECTANGULAIRES. — Deux ouvrages d'art remarquables ont attiré, dans ces derniers temps, l'attention du public anglais, et méritent également d'être portés à la connaissance de nos lecteurs, par la hardiesse et le grandiose de leur construction et les moyens ingénieux employés pour les établir; ce sont le pont de Conway et celui désigné sous le nom de

Britannia, l'un et l'autre destinés à faciliter les communications entre l'Angleterre et l'Irlande.

La baie d'Holy-Head, dans l'île d'Anglesey, est le point du territoire de la Grande-Bretagne le plus rapproché de l'Irlande. La distance d'Holy-Head à Kingston, port de Dublin, est de 64 milles; elle est de 138 milles entre Liverpool et Kingston. Dans cette mer brumeuse et difficile, appelée le *canal de Saint-Georges*, la brièveté du parcours est un avantage considérable.

Le port de Holy-Head avait donc toujours été en possession du transport des dépêches, et c'était le passage le plus fréquenté par les voyageurs avant l'établissement du chemin de fer.

La route de Londres à Holy-Head, qui traverse l'Angleterre dans toute sa largeur, a été construite par Telford. Parmi les travaux d'art dont elle est semée, on remarque le pont suspendu du Menai jeté sur le bras de mer qui sépare l'île d'Anglesey de l'Angleterre; il a 530 pieds anglais de long et est établi à 126 pieds au-dessus des hautes marées, afin que les navires puissent passer dessous. C'est cette œuvre gigantesque dont nous avons parlé précédemment qui inspira à Stephenson l'idée de faire franchir par un chemin de fer le même détroit sans gêner le passage des vaisseaux qui le fréquentent. C'est pour préluder à cette œuvre hardie que Stephenson a construit le pont de Conway, jeté sur la crique du même nom et ayant 124 mètres de longueur d'une même travée. Ce pont se compose de 2 tubes rectangulaires, chacun de 5 mètres de large et de 7^m66 de hauteur; les tubes consistent: 1^o en une enveloppe ou étui extérieur formé de plaques de tôle de 1^m20 à 2^m40 de long sur 0^m60 de large, rivées ensemble et renforcées par des nervures composées de cornières disposées de chaque côté des joints, de manière à former un T; 2^o en un plancher composé de 6 tubes cellulaires larges chacun de 0^m677 et hauts de 0^m525; la longueur totale du tube est de 123^m60; sa hauteur est de 6^m677 aux extrémités et de 7^m650 au milieu, y compris les tubes cellulaires du plancher et du plafond; pour permettre la libre dilatation du tube, ses extrémités reposent sur 24 rouleaux en fer, réunis ensemble par des pièces en fer forgé, et placés entre deux plaques de fonte dont l'inférieure repose sur une semelle en madriers fixée à la maçonnerie. Le tube est aussi suspendu, par des boulons en fer forgé, à six poutres en fonte dont les extrémités reposent sur des supports longitudinaux de 3^m60 de longueur, avec une gorge circulaire sous la partie inférieure. Les pièces reposent sur 12 boulets placés sur une semelle creuse en fer et dont les extrémités posent sur des tapis en fonte.

On a construit ces poutres sur des pilotis battus sur la rive, et quand elles ont été complètement achevées, on a fait passer dessous, à marée basse, six pontons; à

marée haute, le tube a été enlevé au-dessus des pilots sur lesquels il avait été construit. On l'a fait alors flotter jusqu'à l'emplacement qu'il devait occuper entre ces deux appuis qu'on avait laissés inachevés.

Le pont tubulaire de Conway a été achevé au mois de mars 1849, après avoir surmonté de nombreuses difficultés. Il a été soumis à des épreuves très-rigoureuses, et a résisté aux poids énormes dont on l'a chargé et aux vibrations qu'éprouvent les ponts suspendus. Le succès de cette belle entreprise est dès lors assuré et les convois peuvent y passer avec la plus grande sécurité.

C'est sur ce modèle qu'a été construit le pont de Holy-Head par M. Stephenson; ce pont s'appuie sur un pilier massif de 45 pieds d'épaisseur, reposant sur un rocher, auquel on a donné le nom de *Britannia*. L'exécution de cette œuvre gigantesque n'a demandé que quatre années, tandis que la construction du pont de Telford a duré huit ans. La dépense totale a été évaluée, de 600,000 à 700,000 livres sterling (15 à 17 millions de francs).

Le 18 mars, le pont-tube *Britannia* a été ouvert au public; tous les wagons étaient remplis de voyageurs. (Voir *Bulletins de la Société d'encouragement*, 1850.)

PONTS EN FER. — Les ponts sont, tout le monde le sait, des constructions servant au passage d'un cours d'eau. On les classe, suivant les matériaux employés, en *ponts de pierre*, *ponts de bois*, et *ponts de fer*; les ponts suspendus forment une catégorie à part. — Voy. **PONTS AMÉRICAINS**, **PONTS A TUBES RECTANGULAIRES**, **PONTS SANS ARCHES** ET **SANS CULÉES**, **PONTS SUSPENDUS**.

La nécessité d'alléger les maçonneries des piles et de diminuer leur section, a introduit dans la construction des ponts l'emploi du fer et de la fonte. C'est aux Anglais qu'on doit la construction des premiers ponts en fer. Ils jetèrent, en 1793, sur la rivière le Wear, le pont de Sunderland, formé d'une arche de 73^m15 d'ouverture, sous laquelle les navires passent à pleines voiles. Le *Bulletin de la ville de Lyon* réclame avec raison, en faveur des Français, l'invention des ponts en fer. Le fait est, comme on le verra plus bas, qu'un peintre lyonnais, au milieu du dernier siècle, conçut le premier en Europe le projet d'un pont de fer, dont la longueur devait être de deux cent cinquante-quatre pieds, et la largeur de dix-huit pieds six pouces; il devait être d'une seule arche.

Nos lecteurs nous sauront gré, sans doute, d'entrer dans quelques détails sur les projets qui ont été émis dès le principe par les premiers auteurs de la substitution du fer aux autres matériaux dans la construction des ponts.

Le premier projet que nous présenterons a été conçu et démontré par M. Vincent de Montpetit, déjà bien connu par plusieurs inventions utiles en plus d'un genre, telles que la peinture érudorique, ou l'art de peindre à l'huile dans l'eau; telles que le

secret pour couvrir les peintures, pour les conserver, par un mordant sans couleur et par une glace.

Prospectus d'un pont de fer d'une seule arche proposé depuis vingt toises jusqu'à cent d'ouverture, pour être jeté sur une grande rivière, présenté au roi le 5 mai 1783.

— Les dangers que présentent à la navigation les piles des ponts sur les grandes rivières, ont des motifs assez intéressants, pour avoir de tout temps engagé les constructeurs à chercher les moyens de faire les plus grandes arches possibles; mais ils n'ont pu les ouvrir qu'en raison de la ténacité des matériaux; car, si l'on avait la faculté de se servir de granit ou de porphyre, au lieu de pierre ordinaire, pour établir des ponts, on pourrait doubler facilement l'ouverture des plus grandes arches; à défaut de ce moyen on a proposé celui d'employer le fer, comme de toutes les matières de construction la plus tenace et la moins destructible; et quoique l'histoire ancienne ne nous ait rien transmis à ce sujet, il est probable que cette idée n'a pas échappé aux architectes de l'antiquité.

Dans ce siècle, le docteur Désaguillier l'avait conçue pour la Tamise; le sieur Garin, en 1719, fut sur le point d'en exécuter un à Lyon, depuis, un autre a été proposé pour le pont Saint-Vincent sur la Saône; en 1755, les sieurs Goissons et de Montpetit s'en occupèrent pour le Rhône. De tous les projets, cependant, qui ont paru, aucun n'a été exécuté en France, soit parce que les connaissances sur cette matière n'étaient point aussi étendues qu'elles le sont aujourd'hui, soit par esprit de prévention ou de parti qui s'élève toujours contre les nouveautés, soit enfin par défaut de combinaison dans la composition. Dans ce dernier cas, il est malheureux qu'on n'y ait pas pris assez d'intérêt pour en conserver des modèles qui auraient dans la suite servi de moyens de comparaison pour en perfectionner le mécanisme.

En 1777 et 1778, deux projets de ce genre ont paru, chacun d'un système différent, par les sieurs de Callipe et de Montpetit. M. de Morveau, de l'Académie de Dijon, en a fait une critique judicieuse, à laquelle ce dernier auteur a répondu. Le projet qui est renouvelé aujourd'hui, est une suite de celui projeté sur le Rhône en 1755; l'auteur, depuis ce temps, s'est occupé à en perfectionner le mécanisme, et en combinant toutes les idées conçues et digérées par des expériences, il s'est convaincu que le plus sûr moyen de succès dans la composition d'un tel édifice était de faire porter toutes les principales pièces de force à angle droit par pression et non par tension; de là, la nécessité de soumettre la longueur du pont à un arc quelconque, afin d'anéantir les oscillations par la pression, et de déterminer toute la portée sur les culées, qui à cet égard n'auront pas plus de résistance à opposer, pour ne pas dire beaucoup moins, que pour une grande arche en pierre dure qui aurait

les mêmes dimensions, ce qu'il est aisé de prouver.

L'auteur a exécuté un modèle de fer en 1779, dont le développement est détaillé dans un mémoire lu à l'Académie royale contenant le calcul des forces tant vives que mortes de tout cet édifice. Ce modèle fut en suite déposé pendant quatre mois dans la salle d'assemblée, afin de recueillir les avis des académiciens sur les moyens de la plus grande perfection. Il fut aussi, l'hiver, exposé chez M. de la Blancherie pour y être critiqué non-seulement par les connaisseurs nationaux, mais encore par les savants étrangers qui assistaient à ces séances.

Nous empruntons au *Dictionnaire des découvertes* les détails qui vont suivre :

Invention de M. Gaston Rosnay, de Paris — An VII. — L'auteur s'est proposé, dit-il, en employant le fer pour établir différentes sortes de ponts, de réaliser un nouveau système de constructions plus solides, plus durables, plus commodes, moins chères, et d'une exécution plus facile et plus prompte que celle des ponts en pierre, en bois ou en bateaux. Ses moyens consistent : 1° dans l'emploi du fer doux, forgé en bandes semblables à celles livrées au commerce, ou d'un calibre plus fort au besoin et forgé en barres, ou rondes ou carrées, de diverses grosseurs ; 2° dans la manière d'assembler ces pièces avec des boulons à écrous ; 3° à faire ainsi des assemblages inflexibles fixes ou amovibles, ou d'après les systèmes des parallèles, ou d'après celui des cintres combinés, ou d'après l'un et l'autre réunis ; 4° de former, au moyen de ces diverses méthodes d'assemblages, une carcasse de pont ou horizontale ou cintrée qui portera le plancher du pont ; 5° d'ajouter des moyens de renfort par des pièces de raccord, par des piliers en fer, par des cintres, et autres moyens dérivés de ces principes. L'auteur a obtenu un brevet de cinq ans pour ce nouveau système. (*Brevets non publiés.*)

Importation. — M. Dillon, ingénieur des ponts et chaussées. — An XI. — Le pont des Arts est le premier en France dont les arches aient été faites en fonte; il est même le premier qu'on ait exécuté en Europe, d'après le système adopté dans sa construction qui a l'avantage d'économiser la fonte. Le poids des neuf arches de ce pont ne monte pas à vingt-neuf mille trois cent quarante-neuf myriagrammes (six cent mille livres); sa longueur entre les culées est de cent soixante-sept mètres (six cent seize pieds), et sa largeur entre les balcons, de dix mètres (trente pieds). Le pont du Louvre ne sert qu'aux gens de pied; il est composé de neuf arches, et chaque arche est formée de cinq fermes; dans chaque ferme il y a deux montants implantés dans les coussinets en fonte, et scellés dans les piles; un grand arc en deux pièces qui se joint au milieu; deux petits arcs, deux contre-fiches et huit supports. Les cinq fermes sont assemblées par des entretoises et d'autres en celles-ci, et les montants sont

tés entre eux par une entretoise et les arcs-boutants. Les pièces de fonte qui composent ce pont ont été coulées près de Courlande, département de l'Orne. C'est dans le haut fourneau, et dans une des cours du bâtiment des Quatre-Nations, que M. Dillon, chargé de la construction de ce pont, a fait les expériences suivantes : une ferme de pont prise au hasard avait été établie sur une charpente liée tellement dans ses parties, qu'elle ne pût s'allonger sensiblement. On y avait adapté des coussinets pareils à ceux scellés sur les piles ; ces montants formant fourchette ou coulisse de la partie supérieure pour empêcher la ferme de dévier de son aplomb pendant la charge, comme aussi de la retenir au cas où elle viendrait à casser ; et sept caisses en charpente suspendues aux mêmes points où chaque ferme éprouvera la pression d'une partie du plancher et des personnes passant sur le pont. Ces caisses ont été remplies à six fois, jusqu'à ce qu'elles continssent le double du poids que chaque ferme doit porter dans la supposition d'un concours extraordinaire de personnes sur le pont, et pendant cette opération on a pris note des changements de figure du grand arc. Il a successivement baissé à la clef du sommet, et remonté vers les raies, comme l'aurait fait tout autre corps doué d'une faible élasticité, et il est revenu de même à la première position à mesure qu'on a diminué la charge. Ces expériences prouvent : 1° que le système adopté a le degré de solidité que nécessite sa destination, puisque les fermes mises en expérience ont résisté à un poids double de celui qu'elles doivent porter, quoique privées de l'accroissement de résistance qu'elles acquerront par le plancher, d'après la manière avec laquelle il sera lié avec elles ; 2° que la fonte, assez ductile pour permettre de la buriner et de la percer à froid afin d'obtenir un assemblage régulier et solide, a assez de ténacité pour ne pas changer sensiblement de figure, et maintenir la pureté des formes, et occasionner quelques inconvénients. (*Bulletin de la société philomat.*, an XI, page 134.)

Le pont d'Austerlitz, construit en 1804, a donné les habitants de Paris par la célérité et la beauté de sa construction. Sur la première pile, du côté droit de la Seine, s'élevaient les arbalétriers en fer auxquels s'attachent les embranchements des arches ; des montants ou coulisses métalliques, dont le nombre et la direction répondent aux arbalétriers des piles, sont incrustés dans la surface intérieure de la culée. Sept fermes ou courbes en fer par chaque arche s'appuient sur les coulisses et sur les arbalétriers en question. Chaque courbe est une portion de cercle. Deux rangées inférieures sont figurées par des parallélogrammes qui offrent l'image des voussoirs en pierre, et en remplissent exactement les fonctions ; leur pression mutuelle promet une simultanéité de résistance égale à celle de plusieurs cubes de pierre placés dans une disposition sem-

blable. Chaque carré, contenant huit parallélogrammes, pèse cinq cents kilogrammes, et la totalité du métal employé dans les arches pèse au delà d'un million de kilogrammes. Sur deux rangées qui présentent la courbe, s'élèvent deux lignes verticales métalliques, entretenues dans la direction de la longueur du pont par des entretoises fondues avec leurs masses. Elles rattachent par leur hauteur la ligne qui détermine l'horizontalité de la chaussée ; car celle-ci n'a aucune inclinaison vers les culées. Des entretoises établies entre une courbe et l'autre, parallèlement au cours de l'eau, contiennent fortement les arches, et les rassurent contre toute pulsion latérale. Enfin, un plancher en bois, couvert de sable et de pavé, est solidement disposé pour résister aux charrois les plus lourds. Cette chaussée offrait la solution d'un problème difficile ; car le poids du pavé, agité par le transit des voitures lourdement chargées, aurait pu inspirer quelque soupçon sur la résistance des attaches inférieures. La méthode qui a été adoptée a le double avantage de la simplicité et de l'économie ; elle dissipe victorieusement toutes les craintes ; elle est plus rassurante et plus ingénieuse que celle dont les Anglais ont fait usage dans les constructions de cette nature. On a donc projeté un plancher en bois, attendu que la moindre durée est compensée par l'avantage d'une grande solidité et d'une élasticité précieuse dans la transmission des mouvements et des percussions. Le pavé dont ce plancher est couvert est d'un échantillon très-petit. Ce pavé est habituellement et constamment couvert d'une couche de gros sable journallement entretenue. L'expérience a démontré aux charretiers que la marche la plus douce est celle d'une voiture traînée sur le sable répandu sur un sol bien affermi.

Le dernier des ponts en fer construits à Paris est le pont du Carrousel. Il a été terminé en 1836 ; il est formé de trois arches de 47 mètres 66 centimètres. Les voussoirs de ce pont élégant sont surmontés de cercles en fonte dont les diamètres vont en diminuant à mesure qu'ils se rapprochent des sommets de ces voussoirs. Le plancher, tangent à tous ces cercles, pèse également sur chacun d'eux.

Des ponts en fer remarquables ont été également construits en divers lieux de l'Europe. Nous ne citerons ici que le pont de Southwarck, à Londres, dont l'arche du milieu, modèle de grandeur et de hardiesse, a 73 mètres 15 centimètres d'ouverture, et les deux autres 64 mètres.

PONTS MILITAIRES. — « Les ponts que les armées sont forcées de construire par elles-mêmes pour franchir les cours d'eau qui s'opposent à leur marche, ponts en quelque sorte improvisés, s'établissent, dit M. le commandant d'artillerie Haillet, soit avec les matériaux trouvés sur les bords des rivières, comme au passage de la Bérézina, en 1812, soit au moyen des équipages de ponts que les armées mènent à leur suite.

« L'histoire nous apprend que César et l'empereur Julien avaient à leurs armées des équipages de ponts, dont le corps de support était une nacelle légère, tressée en osier recouvert à l'extérieur de peaux d'animaux. Mais l'usage des équipages de ponts militaires se perdit dans le moyen âge. Nous les voyons reparaitre à l'époque de la guerre de trente ans; ils se composaient alors de gros bateaux et de matériaux lourds et embarrassants, qui exigeaient par voiture un attelage de quatorze chevaux. Les Hollandais les premiers, dans le xvii^e siècle, substituèrent au bateau un ponton plus léger en fer-blanc; cet exemple ne tarda pas à être suivi par l'Angleterre et par les puissances de l'Allemagne; mais les Français et les Espagnols adoptèrent, comme le plus durable, un ponton formé d'une carcasse en bois recouverte de feuilles de cuivre jaune; chez les Russes, cette carcasse était enveloppée d'une toile goudronnée et poissée ou de peaux d'animaux. Tous ces pontons avaient la forme d'une caisse dont les bouts étaient inclinés sur le fond; on les transportait, ainsi que les poutrelles et les madriers nécessaires au tablier du pont, sur une voiture d'une construction particulière, nommée *haquet*; chaque haquet portait une travée, c'est-à-dire un ponton et tous les agrès qu'il fallait pour le ponter. A l'époque de la révolution, les Français avaient, outre leur ponton en cuivre, de gros bateaux en chêne susceptibles d'être portés isolément sur des voitures, et destinés seulement au passage du Rhin. Mais les Autrichiens avaient déjà un équipage de bateaux légers en bois de sapin; les Français imitèrent cet exemple pour la campagne de Russie; malheureusement, on renforça toutes les parties de l'équipage autrichien, on lui fit perdre une de ses qualités essentielles, la mobilité, il ne put suivre la retraite de l'armée; c'est une des causes des désastres du passage de la Bérézina.

« Depuis la paix, toutes les nations d'Europe, profitant de l'expérience des guerres passées, se sont occupées avec une vive sollicitude de la recherche de nouveaux équipages de ponts de campagne. L'un, dit de *réserve*, sert pour toutes les rivières et le passage des grands fleuves; il se compose de soixante-quatorze voitures, dont trente-cinq haquets portant trente bateaux, quatre nacelles, et les poutrelles, trente-cinq chariots de parc, chargés de madriers, d'agrès, de cordages, d'engins, etc., et quatre forges de campagne; il permet de jeter des ponts de 204 mètres de longueur. Le second équipage, appelé d'avant-garde, ne comprend que sept voitures; il sert à jeter des ponts sur des canaux et rivières de 40 à 50 mètres au plus de longueur.

« Les équipages de ponts de plusieurs puissances de l'Allemagne ont été construits sur le modèle français. L'Angleterre a un système particulier de pontons en fer-blanc et en cuivre; il est nécessité par l'obligation où l'on est de pouvoir aisément embarquer

ce matériel et de le faire servir dans tous les climats du globe. Le nouvel équipage autrichien (que nous avons eu mission d'aller étudier à Vienne en 1842), dû à M. le colonel de Birago, a pour corps de supports des parties de pontons indépendantes les unes des autres, mais qu'on peut rassembler en tel nombre qu'on voudra pour former des bateaux de grandeurs diverses et des chevalets à parties mobiles d'une grande simplicité, et se transportant aisément sur voiture (ce qu'on n'avait point trouvé jusqu'ici). Avec cet équipage, on aura les moyens de seconder en tous lieux, en toutes circonstances, les projets d'un général en chef, quelles que soient les irrégularités du fond de la rivière, le plus ou moins de profondeur d'eau et le profil qu'affecte le lit. Une armée qui transporte à sa suite des équipages de ponts bien organisés franchira où elle le voudra les rivières qu'elle rencontre. Cependant un passage de rivière effectué en présence de l'ennemi a toujours été considéré comme une des opérations critiques de la guerre. Notre histoire militaire moderne renferme les plus beaux faits d'armes de cette nature, il suffit de citer les passages du Rhin par Jourdan et par Moreau, les passages du Pô et du Danube par Napoléon, surtout celui qui précéda la bataille de Wagram. Avant d'entreprendre de vive force le passage d'une rivière, on fait une reconnaissance de son cours, afin de trouver l'emplacement le plus avantageux; on choisit ordinairement une partie sinueuse dont la convexité soit tournée du côté de l'armée attaquante, on établit sur les deux branches de l'arc des batteries dont les feux croisés balayeront la rive coupée par l'ennemi et l'obligeront, dans l'incertitude où on le met sur le véritable point de passage, de disséminer ses forces. Aussitôt que les premières salves ont été tirées et que l'opération est démasquée, les bateaux sont lancés dans l'eau, des troupes s'embarquent; on les jette sur le bord opposé pour en déloger l'ennemi, on entreprend le plus tôt possible la construction du pont; l'hésitation n'est plus permise, tout doit être rapide et instantané. Le passage des troupes en bateaux continue sans interruption pendant la construction du pont. Le pont se déploie, il semble marcher sur l'eau, son tablier avance de plus de 2 mètres à la minute. Un pont de 100 mètres se trouve solidement établi en moins de trois quarts d'heure, et donne passage à la cavalerie et à l'artillerie de l'armée.

« Lorsqu'une armée qui a une rivière à passer est dépourvue d'équipage de ponts, elle est forcée, pour effectuer son passage, d'avoir recours aux ressources locales. On explore le pays, on utilise tout ce que l'on trouve, on réunit au point de passage les bateaux, barques, nacelles dont on peut se rendre maître, on remet à flot les bateaux que les habitants auraient coulés, on dispose tous ces corps de support de manière à pouvoir les ponter sans difficulté; on

l'empare des dépôts de bois, de fer, de cordages, de tonneaux; on abat les arbres; les uns sont débités en poutrelles et en matiers, les plus légers serviront à former les radeaux. On démolit les habitations le plus à proximité de la rivière pour en examiner ce qu'elles renferment en bois et en fer, etc., etc. Une fois les matériaux trouvés, on procède, suivant les lieux et les circonstances, à l'établissement des moyens de passage. Il faut, pour les fleuves et les rivières larges et rapides, des ponts de bâteaux solidement ancrés; on peut se borner, pour des rivières de rapidité moyenne, à la construction des ponts de radeaux formés de arbres ou de tonneaux; pour les rivières tranquilles et peu profondes, on a recours aux ponts de chevaux.

Les ponts militaires prennent le nom des corps de supports dont ils sont construits, de là : ponts de bateaux, de pontons, de radeaux, de chevaux, etc., et ponts mixtes quand il y a différents corps de supports. Les armées ont aussi construit des ponts de pirogues, de voitures, de gabions, etc. Les ponts militaires les plus célèbres qui aient été construits sont ceux de Darius sur le Danube; de Xerxès, sur l'Hellespont; de César, sur le Rhin; du duc de Parme sur l'Escaut, en 1585; ceux des Français, sur le Rhin, la Limmat, le Pô, le Danube, le Niemen, la Bérézina, etc., etc., pendant les guerres de la révolution et de l'empire; ceux des Anglais, en 1814, sur l'Adour; et ceux des Russes, en 1837 et 1839, sur le Danube.

On désigne sous le nom de pont volant une portion de pont construite le plus ordinairement sur deux grands bateaux. Elle est soutenue à un long cordage ou à une chaîne qui a son point d'attache dans le lit même de la rivière. La force seule du courant fait passer le pont volant d'une rive à l'autre. C'est le mode qu'on se propose en l'établissant. Les ponts volants ne peuvent donc s'établir que sur des cours d'eau qui ont une certaine rapidité. Les bateaux qui supportent le tablier (plancher du pont) doivent être longs, étroits et à bordages verticaux, pour mieux se prêter à l'action du courant. La grandeur du tablier et la force des bois qui y sont employés sont proportionnés à la charge qu'ils auront à porter et à la capacité des bateaux. On donne ordinairement au câble du pont volant une longueur égale à une fois et demie la largeur de la rivière. On choisit son point d'attache (presque toujours une ou deux fortes ancrures), de manière que le pont volant aille et vienne d'une rive à l'autre avec la même facilité et la même vitesse. Ce câble est élevé au-dessus de la surface des eaux par un certain nombre de petites nacelles, et il glisse, sur le pont volant, le long d'une potence en forme de porche. On construit des embarcadères au point où le pont volant aborde aux rives. Deux ou quatre hommes suffisent à la manœuvre d'un pont volant. Ce moyen de passage prompt et commode, très-aisé à établir,

est employé sur les grandes rivières, particulièrement sur le Rhin et sur le Danube. Les armées ont fait un fréquent usage de ponts volants pour passer les rivières; on s'en servait simultanément avec les autres moyens pour accélérer le passage (1).

PONT SANS ARCHES ET SANS CULÉES, par M. Giraud. — Un pont d'une portée égale à deux fois la largeur de la Seine, sans arches et sans culées, est certainement un problème mécanique difficile, curieux et d'une grande importance: il vient d'être résolu par M. Giraud, petit homme sans jambes, sans bras, ou plutôt avec des membres rudimentaires, sans fortune, isolé, avec les seules forces d'une grande intelligence. Voici la description du système de M. Giraud, d'après M. Poncelet, l'illustre membre de l'Institut.

« Ce système consiste en un mode particulier de liaison entre des pièces mises bout à bout et formant une arche horizontale en plate-bande, sans aucune flèche ni courbure.

« Depuis assez longtemps on a essayé de former des arches en plate-bande, en donnant à des voussoirs réunis la force suffisante pour résister à la charge, comme le ferait une seule pièce. Mais ces diverses combinaisons, qui sont formées ou de pièces triangulaires, ou de voussoirs composés de parties droites et courbes, ne présentent pas les avantages du système de M. Giraud.

« Pour le bien concevoir, il faut se reporter d'abord à un autre un peu plus simple. On concevra qu'on réunisse bout à bout une suite de poutres de bois ou de fonte, et qu'on place à côté et tout contre un deuxième cours semblable, dont les joints répondent aux pleins du premier. Des liens ou étriers en fer, embrassant les deux cours de poutres aux emplacements des joints des unes et des milieux des autres, donneront à l'ensemble une roideur qui dépendra, d'une part, de la force des liens en fer, et, d'une autre, de celle de ces pièces dans l'interval de ces liens. Ce mode n'aurait rien de nouveau ni d'avantageux: il exige trop de matière, soit pour les pièces de bois ou de fonte, soit pour les liens en fer. Ce qui distingue l'idée de M. Giraud, c'est d'avoir donné à chaque poutre ou voussoir la forme du solide d'égale résistance, c'est-à-dire d'une demi-ellipse dont la courbe est en dessous et le diamètre en dessus, et d'avoir remplacé les liens ou étriers par un système de liaison très-différent. Ce système exige qu'au lieu de deux cours de voussoirs, il y en ait au moins trois, ou un nombre impair. Nous supposons ici qu'il y en ait trois: les mêmes considérations s'étendraient facilement à un autre nombre. Les constructeurs donnent le nom de *ferme* à ces cours de voussoirs; nous nous servirons de cette dénomination. Les joints de chaque ferme répondent aux milieux des voussoirs formant le cours contigu. Des bandes de fer ou des cordes en fil de fer embrassent le dessous courbe de chaque voussoir et viennent

(1) Voy. *Encyclopédie des gens du monde*, t. XXI.

s'accrocher à des clavettes longitudinales qui sont placées par dessus des poutres transversales dites *pièces de pont*, et qui les serrent fortement sur les milieux des voussoirs des première et troisième fermes pour le lien qui répond à la ferme intermédiaire, et sur les milieux des voussoirs de la deuxième ferme, pour les liens qui répondent aux première et troisième fermes. Dans le premier cas, la traverse ou pièce de pont est serrée par quatre liens et s'appuie sur la deuxième ferme; dans le second cas, elle est serrée par deux liens et s'appuie sur les première et troisième fermes. Cette liaison des bandes ou cordes aux clavettes se fait très simplement, en mettant les cordes doubles pour qu'elles embrassent les clavettes. Pour le voussoir suivant dans la même ferme, le lien embrasse la même clavette, qui, prise ainsi par ses deux extrémités, serre la traverse ou pièce de pont contre les fermes qu'elle relie. Cette traverse presse la ferme du milieu quand elle est prise par deux clavettes répondant aux première et troisième fermes; elle presse les deux fermes extrêmes quand elle est prise par une clavette sur la ferme intermédiaire. On a donc ainsi l'un contre l'autre deux systèmes de polygones articulés, tendus en ligne droite, l'un formé de la ferme du milieu, l'autre des deux fermes extrêmes, chacun étant composé d'une suite de pièces ou voussoirs rectilignes en dessus et courbés en dessous, et disposés dans les trois fermes de manière que les joints dans l'une répondent aux milieux des pleins dans la voisine. Toute légère flexion occasionnée par leur poids ou par une charge extérieure sur la réunion de ces polygones, tend à prononcer les angles aux articulations, et à produire de fortes tractions sur les liens; ces tractions agissent sur un même voussoir pour enfoncer son milieu et pour relever ses deux extrémités, et le mettre ainsi dans la situation statique d'une pièce chargée au milieu et soutenue par les deux extrémités. On conçoit donc que la forme d'une demi-ellipse donnée à ces voussoirs soit la plus convenable à la résistance et à l'économie. Ainsi, dans le système de M. Giraud, on aura toujours une garantie suffisante sous ce rapport. L'incertitude sur la solidité de la construction se porte principalement sur les liens, qui éprouvent des tractions très-considerables. Le calcul de ces tractions offre une question de statique qui a été bien résolue par l'auteur, et dont la solution conduit à une règle susceptible d'être énoncée simplement: elle mérite d'être introduite dans les cours d'application de la mécanique à l'art des constructions. Cette règle consiste en ce que, si, comme cela arrive ordinairement, la charge est distribuée uniformément sur la longueur, les tractions des liens croissent depuis les points d'appui jusqu'au milieu de l'arche, comme les ordonnées d'une parabole à axe vertical; l'effort maximum qui répond à ce milieu est exprimé très-approximativement par le poids de

l'arche multiplié par le quart du nombre des voussoirs; en sorte qu'il est proportionnel au poids d'un voussoir et au carré de leur nombre. »

Le système de M. Giraud satisfait à des conditions spéciales: on peut donc espérer qu'il aura d'utiles applications. Il a l'avantage de ne pas produire de poussée ou de traction sur ses points d'appui, et de laisser de la hauteur pour le passage des bateaux. Dans les expéditions militaires, on peut emporter des voussoirs sur un petit nombre de modèles et s'en servir là où le bois manquerait. Mais il n'est pas possible, lorsqu'une idée neuve surgit, d'en prédire toutes les applications. L'Académie des sciences l'a bien compris, car elle a approuvé le système imaginé par M. Giraud, quoiqu'il ne soit encore qu'à l'état de théorie.

PONTS DIVERS. — Ce serait ici le lieu de parler des ponts les plus remarquables qui ont été construits et que surpasse de loin encore celui dont nous parlerons à la fin de cet article. Mais bornons-nous aux quelques citations suivantes extraites de l'*Encyclopédie méthodique*.

« *Ponts de la Chine.* — Le premier, dit l'*Encyclopédie méthodique*, digne des ouvrages les plus fameux des Romains, est le grand pont chinois, entre la capitale Focheu et le faubourg Nautai. Il y a cent arcades si élevées et si grandes, que les vaisseaux y passent à pleines voiles. Les pierres dont il est bâti sont de grandes pierres de taille blanches, avec des balustrades, dont les piédestaux sont garnis des deux côtés de lions de marbre.

« Le pont de Loyang, dans la province chinoise Sokien, est plus beau encore que le précédent. Il est porté par trois cents piliers joints sans arcs par des pierres d'un marbre noir de dix-huit pas de longueur, de deux de hauteur et de deux de largeur; les piédestaux des balustrades sont ornés de lions à la chinoise.

« On voit aussi en Chine deux ponts d'une construction bien surprenante. L'un sert à traverser des montagnes; il a trente stades de long, et est porté par de grosses poutres qui appuient sur des pointes de rochers, entre lesquels sont des précipices affreux, de sorte qu'on ne traverse jamais ce pont sans frémir. Ce pont sert à aller à la capitale de la Chine sans être obligé de se détourner.

« Le deuxième pont qu'on admire en Chine, situé près de la ville de Kingtung, est un pont de charpente attaché à vingt chaînes de fer, qui joignent les extrémités de deux montagnes.

« Il n'y a point en Europe de ponts aussi hardis que ceux des Chinois; mais ceux qui nous avons peuvent tenir à d'autres égards un rang distingué parmi les plus beaux ouvrages de l'antiquité.

« *Pont du Gard.* c'est-à-dire le pont du Gardon. — Pont de France au Bas-Languedoc, sur le Gardon, à trois lieues de Nîmes et à deux d'Uzès. Il fut peut-être construit

peu de temps après l'amphithéâtre de Nîmes, pour y porter l'eau de la rivière d'Eure, qui est auprès de la ville d'Uzès. Il traversait la rivière du Gardon et formait la jonction des deux montagnes. Il était voûté, pavé de bonne maçonnerie, soutenu dans les lieux bas par des arcades; mais il fut depuis presque entièrement ruiné. On sait que cet antique monument était composé de trois ponts l'un sur l'autre. Le premier avait pour soutien six arcades, chacune de 58 pieds dans œuvre; la longueur de ce premier pont était de 438 pieds, et sa hauteur de 83. Le second pont était porté par onze arcades, chacune de 56 pieds de diamètre, et de 67 pieds de haut. Ce qu'il y a de plus remarquable au sujet de ce second pont, c'est qu'il soutenait sur le point d'un cylindre tout le poids du troisième pont de dessus. Le troisième pont avait trente-cinq arcades, chacune de 17 pieds de diamètre; sa longueur était de 280 pieds; les trois ponts ensemble avaient environ 182 pieds.

« On n'a rien pu découvrir qui marque en quel temps et par qui ce pont a été construit. C'est une faible conjecture que de supposer que ce fut par Agrippa, gendre d'Auguste, qui fit les grands chemins de la Gaule, car il n'y avait que trois lettres énigmatiques gravées sur ces ponts; savoir :

A. E. A.

« *Pont d'Apurima.* — Pont fameux qu'on a fait au Pérou, auprès d'Andaguélais. On dit qu'il se trouve dans la montagne une coupure d'environ 120 brasses de large, et d'une profondeur affreuse que la nature a taillée à plomb dans le rocher, pour ouvrir passage à une rivière; et comme cette rivière roule ses eaux avec tant d'impétuosité, qu'elle entraîne de fort grosses pierres, on ne peut la traverser à gué qu'à vingt-cinq ou trente lieues de là. La largeur et la profondeur de cette brèche, et la nécessité de passer en cet endroit, ont fait inventer un pont de cordes, faites d'écorces d'arbres, qui est large d'environ six pieds, entrelacées de traverses de bois, sur lesquelles ont passé, même avec les charges des mules, non sans crainte; car, vers le milieu, on sent un balancement capable de causer des vertiges; mais, comme il faudrait faire un détour de six à sept journées pour passer ailleurs, tout ce qui circule de denrées et de marchandises à Cusco, et dans le haut Pérou, passe par-dessus ce pont. Pour l'entretenir, on exige quatre réaux de chaque charge de mule.

« *Ponts de l'Europe.* — Entre les ponts les plus distingués de l'Europe, sont les deux ponts de Londres, du Saint-Esprit sur le Rhône, le Pont-Royal, le Pont-Neuf, etc., à Paris. Le premier pont de Londres fut commencé sous Henri II, l'an 1176, achevé sous le règne de Jean, l'an 1209, brûlé, détruit, et enfin rebâti aux frais du roi et de la ville. Il a 19 arches, 800 pieds de longueur, et 30 pieds de large. Le même nombre d'arches compose le pont du Saint-Esprit. Chaque arche à 15 à 18 toises d'ouverture; ce

qui fait 400 toises de longueur. » (*Encyclopédie méthodique*, tome XXVI, article *Ponts*.)

Citons maintenant quelques inventions dont il n'a pas été fait mention dans les articles précédents, parce qu'elles remontent déjà à une époque antérieure; puis nous donnerons sur la construction des ponts en fer quelques détails techniques qui ont été omis.

« *Ponts en bois et en fer.* — *Invention de M. Poyet, architecte.* — L'auteur, dans un mémoire adressé aux membres de l'Académie royale des beaux-arts, leur soumet les plans pour la construction des ponts de bois, qui présentent à ses yeux des avantages que l'on ne doit pas dédaigner dans l'intérêt de l'économie et de la prospérité de l'Etat. Les ponts de cette nature sont propres au passage des voitures, et leur construction peu coûteuse permet de les multiplier. M. Poyet a déjà obtenu le suffrage de MM. Molard, Rochon, Chaindelet, etc., etc. Suivant le projet qu'il a déposé, ces ponts n'ont pas besoin de culées, les piles peuvent être écartées de 30 à 40 mètres, ce qui facilite la navigation et ne laisse point de prise à l'action des grosses eaux et débâcles; toute la charpente peut être facilement démontée, ressource importante dans les pays frontières, et les dépenses de construction donnent une très-grande économie. M. Poyet avance à l'appui, que le pont du Jardin-du-Roi a employé 865,000 kilogrammes de fer, et a coûté 2,700,000 francs, tandis que s'il avait été fait d'après son système, il n'aurait eu besoin que de 93,981 kilogrammes de fer, et n'aurait coûté que 700,000 francs. L'auteur a obtenu pour les ponts dont il est l'inventeur, un brevet de quinze ans. (*Moniteur*, 1818, page 474.)

« *Pont d'une seule arche.* — *Invention de M. J.-P. Moreau, agent de change à Anvers.* — Dans un mémoire descriptif des avantages qu'on peut retirer de la construction des ponts d'une arche soit en fer, soit en bois, pour lesquels l'auteur a obtenu un brevet de cinq ans, il cite les suivants qui sont : 1° de pouvoir franchir d'un seul arc des rivières de 200 à 300 pieds de largeur; 2° de ne point avoir, comme les arcs ordinaires, des poussées ou pressions sur les culées, avantage d'autant plus grand que ces arcs sont plus étendus; 3° de ne point entraver le cours des rivières, soit pour la navigation, soit pour les crues extraordinaires d'eau ou de glaces; 4° d'éviter tous les inconvénients et frais de la construction des piles, soit en pierre, soit pilotées, dans des emplacements trop profonds, ou peu propres à les établir solidement; 5° de n'avoir besoin, vu la manière dont les arcs sont construits, que d'un très-petit nombre de moules pour la fonte des pièces et par cela même de diminuer de beaucoup les frais d'entretien; 6° enfin de ne point être assujettis à employer des bois courbés beaucoup plus dispendieux que les droits, de n'être dans le cas de rechercher que des

bois sains, de n'avoir besoin que de pièces d'une longueur facile à se procurer, et il n'entre dans sa construction que des bois de fil, faits sans effort sur leur longueur. Au moyen des doubles passages que l'auteur a établis, il a obtenu une grande facilité pour les réparations, en enlevant sans difficulté les pièces de bois qui ont besoin d'être renouvelées. (*Brevets non publiés.*)

Pont à bascule à trois leviers ou pont-balance. — Invention de M. Merlin, de Strasbourg. — Dans ce pont, pour lequel l'auteur a obtenu un brevet de dix ans, et dont la partie mécanique est en fer, toutes les articulations sont placées sur un même plan horizontal; tous les points d'appui, au nombre de quatorze, ont la forme de couteaux et sont en acier, trempé en paquets aussi bien que leurs coussinets. La partie la plus importante de cette machine est un levier ou moteur principal, sur lequel porte particulièrement l'invention; à l'une des extrémités de ce levier est suspendu à un couteau une caisse remplissant les fonctions d'un bassin de balance. Dans le milieu sont adaptés des couteaux, portant des oreilles destinées à communiquer simultanément, à deux autres leviers latéraux, le mouvement qu'elles reçoivent du moteur principal. Il résulte de cette disposition un exhaussement du tablier du pont qui n'excède jamais deux ou trois millimètres. Quatre vis sont placées à chaque extrémité du tablier du pont, pour isoler les couteaux, dans le temps où leur fonction n'est pas nécessaire et pour les garantir du choc des voitures. Les deux leviers sont formés de deux pièces réunies par des boulons, et portent chacun à leur base deux barres de fer carrées, dont les extrémités terminées en couteau ou coin portent sur des coussinets placés au sommet des branches perpendiculaires des étriers. Les extrémités de ces leviers sont terminées chacune par un couteau suspendu à une petite pièce en fer ou oreille. Le grand levier ou moteur principal est formé d'une seule pièce en fer. Deux des couteaux sont placés de chaque côté du levier dans une situation renversée, deux autres aussi renversés supportent, dans la partie des coussinets, la partie supérieure de l'oreille; les deux premiers sont portés sur des coussinets ajustés sur un fort étrier; dans une pièce en fer est une mortaise qui reçoit l'extrémité du moteur que l'on fixe au moyen d'un coin chassé dans la mortaise dans le bout du levier. L'extrémité inférieure de cette pièce porte un anneau qui reçoit un crochet auquel est suspendu un contre-poids en plomb. L'extrémité supérieure se divise en deux branches recourbées à angles droits, à l'extrémité de chacune desquelles est un coussinet qui reçoit un couteau ajusté dans le milieu d'un cadre rectangulaire qui enveloppe la caisse en fer battu, faisant fonction de bassin de balance. Cette caisse reçoit les poids et contre-poids en fonte; à l'autre extrémité du moteur principal est adapté le

contre-poids en plomb, maintenu par des liens en fer. (*Brevets publiés*, tome IV, page 317, planche 31.)

Pont mécanique. — Invention de M. Rignier, de Paris. — On peut, à l'aide de cette machine, vérifier aux barrières et de l'intérieur des bureaux, le poids d'une voiture passant au dehors. (*Dictionnaire des découvertes*, tome XIV, page 93.)

Ponts en fer. — Ces constructions s'établissent ordinairement sur des piles en pierres; les cintres se font ensuite avec des barres de fer convenablement assemblées et portent les madriers du plancher. Il y a deux modes usités pour former les cintres: l'une est analogue aux ponts en charpente, l'autre aux voûtes en pierres. Dans l'un, les fermes sont composées de grandes pièces arquées et appuyées par les bouts sur les pieds-droits; la charge tend à faire plier et rompre ces arcs qui résistent par leur seule force d'élasticité; dans l'autre, ces fermes sont disposées comme le sont les voussoirs d'une voûte en pierre. Le pont des Arts, à Paris, est de la première espèce. Ici, comme pour les ponts en bois, il est indispensable que les deux moitiés d'une ferme se composent d'un seul corps, depuis les naissances jusqu'au sommet, et que la force d'élasticité de ces deux moitiés fasse équilibre aux pressions qui s'exercent dans le sens de leur longueur. On doit y préférer le fer forgé, parce que la fonte est trop cassante pour pouvoir être employée avec sûreté dans les grandes longueurs.

Dans les ponts en fer de la seconde espèce tous les voussoirs sont les pierres des voûtes. Le fer forgé coûte environ deux fois plus que le fer fondu, sa résistance n'est pas de beaucoup plus grande, et il faudrait lui donner plus de grosseur qu'à la fonte. D'ailleurs les difficultés d'exécution pour celles-ci sont moindres. Ainsi on doit préférer pour les grands ponts l'emploi des voussoirs en fonte. Les pièces de chaque voussoir forment un corps à jour, comparable pour sa solidité à un voussoir en pierre. C'est ainsi que M. Lamandé a construit le pont d'Austerlitz, à Paris, avec des soins et des dispositions de détails qui annoncent un grand talent. Ces développements ne sauraient trouver place ici. Ce pont est composé de cinq arches de 32 mètres 36 centimètres d'ouverture; les piles en pierre ont 3 mètres d'épaisseur aux naissances, sur 6 mètres 8 centimètres de hauteur au-dessus de l'étrépage. La forme des arches est un arc de cercle de 42 mètres de rayon et 3 mètres 34 centimètres de flèche. Elles offrent cinq formes écartées de 2 mètres de milieu en milieu: les châssis ont 1 mètre 54 centimètres de longueur et sont composées de trois portions d'arcs concentriques liés par des montants normaux. (*Dictionnaire technologique*, article *Ponts*.)

Le pont Victoria, qu'on jette en ce moment sur le Saint-Laurent, sera le plus bel ouvrage de ce genre exécuté dans le Cana-

da, et même dans le monde entier. Ce pont rappelle les vieilles constructions romaines, telles que les anciens aqueducs qui traversent les vallons de l'Italie. Le succès de l'architecte dans le pont Britannia a justifié entièrement l'adoption du même plan pour le pont Victoria. Il sera élevé sur vingt-quatre piles et deux culées. L'arche central aura 110 mètres, et chacune des vingt-quatre autres 73 mètres. La longueur des piles rapprochées des culées sera de cinq mètres; quant aux autres, elles auront une largeur d'autant plus grande qu'elles seront plus distantes des bords; toutefois aucune ne dépassera 6 mètres d'épaisseur. Les culées auront chacune 81 mètres de long et 49 mètres de large. En avant des culées, des massifs de grosse maçonnerie, mesurant pour une rivière de 400 mètres de longueur, et pour l'autre la moitié, serviront à protéger les constructions contre la force du courant. La longueur du pont sera de 3,428 mètres. La distance séparant le point supérieur de l'arche central du niveau moyen de l'eau, en été, sera de 20 mètres. La décroissance de hauteur des arches, du point central aux bords du fleuve, sera de 33 centimètres sur 43 mètres; de sorte que, au bord de la rivière, les culées auront une élévation de 12 mètres seulement au-dessus du niveau d'été de la rivière. S'il n'arrive pas de difficultés imprévues, les trains de chemin de fer circuleront sur le pont Victoria en 1858. Ce pont, dans quelques années, attirera les touristes et les voyageurs. Le colosse de Rhodes, sous lequel passaient de méchantes petites barques, était considéré comme une merveille par l'ancien monde; mais combien sera plus admirable ce pont de fer lancé sur une rivière de plus de 3 kilomètres, et laissant passer sous ses arches vertigineuses les vaisseaux du plus fort tonnage. (*Montreal Pilot.*)

Ponts suspendus dans la Grande-Bretagne.
— On a introduit, en Ecosse, un nouveau système pour la construction des ponts suspendus. Suivant ce système, les suspensoirs attachés en dessous du plancher du pont en supportent tout le poids au moyen de goussets de fer fondu, sur lesquels portent les poutres. Ces tiges, qui consistent en chaînes de fer, sont recourbées autour des extrémités de la poutre, et assujetties avec un cercle du même métal, afin d'empêcher qu'elles ne cèdent. Près des goussets sont fixées sur les tiges de suspension des vis d'attache, destinées à alléger les tiges et à élever les poutres au niveau requis, en sorte que toutes les parties du pont peuvent être ajustées avec la plus grande facilité. Tout le poids, toute la pression agit sur les tiges dans la direction de leur longueur, de manière qu'elles n'ont aucune tendance à rompre ou à fléchir dans une direction latérale. La force étonnante que ce mode de lier les extrémités d'une poutre de bois lui communique, peut être démontrée par une expérience très-simple. Prenez un morceau de bois de la longueur de 2 ou 3 pieds et de

1 pouce de diamètre, appuyez-en les bouts sur deux chaises ou pierres, et essayez de vous tenir debout sur ce morceau de bois, il rompra aussitôt. Ensuite, prenez-en un autre de tous points semblables, et recourbez autour des deux extrémités un fil d'archal d'une longueur telle, que vous puissiez engager verticalement un petit coin ou une cheville en bois de la longueur de 2 ou 3 pouces entre le bois et le fil d'archal, et vous verrez qu'il vous sera impossible de le rompre, quand même vous sauteriez dessus de toute votre force. On peut juger de l'application de ce principe dans tous les cas où on emploie des goussets et des poutres assemblées, bien que cette application n'ait été, peut-être, portée que rarement au degré de perfection dont elle est évidemment susceptible. (*Lond. and Paris Observer*, 27 avril 1828.)

La hardiesse des ingénieurs ne devait pas s'arrêter aux constructions connues jusqu'à ce jour : voici ce que nous apprennent les journaux étrangers :

Les Américains ont commencé la construction d'un pont suspendu sur le Niagara, à l'endroit où le fleuve commence à se resserrer, et un peu au-dessus de la célèbre cataracte. Ce pont, qui aura huit cents pieds de long, aura deux voies superposées, l'une consacrée au trafic ordinaire, l'autre destinée à mettre en communication le chemin de fer que l'on construit au Canada avec le chemin de fer de New-York. Les ingénieurs américains ont choisi comme moyen de suspension des câbles en fil de fer, regardant ces sortes de câbles comme éminemment propres, à raison de leur force de cohésion, à supporter d'énormes fardeaux et à résister à de violentes secousses. Le pont présentera extérieurement l'aspect d'une immense poutre creuse de vingt pieds de largeur et de dix-sept pieds d'épaisseur. Le tablier supérieur, destiné au chemin de fer, aura vingt-quatre pieds de largeur entre les deux garde-fous; il sera suspendu à deux câbles de fil de fer, soutenus par des attaches. Le tablier inférieur, destiné à la circulation ordinaire, aura dix-neuf pieds de large et sera suspendu à quinze pieds au-dessous du premier, auquel il sera relié par des travées verticales, qui serviront en même temps de balustrades. Les deux câbles qui supporteront ce second tablier seront infléchis de dix mètres de plus que ceux qui supporteront le tablier supérieur. Le pont sera ancré au moyen de huit puits de vingt-cinq pieds de profondeur creusés dans le roc; le fond de ces puits sera élargi de façon à recevoir comme ancrés des billets de fonte de six pieds carrés; ces chambres seront taillées à section prismatique, et une fois bouchées avec une maçonnerie solide, elles ne pourront céder à la traction du pont sans que le roc soit soulevé et arraché sur une étendue considérable. Les tours destinées à porter le pont auront six cents pieds de haut, quinze pieds carrés à la base et huit au sommet. La pierre cal-

caire dure et compacte qu'on emploiera à la maçonnerie de ces tours subira une pression de 500 tonneaux par chaque pied carré. Le sommet des tours sera revêtu de chevalets de fonte pour supporter les câbles; les chevalets se composeront de deux parties : la partie inférieure fixe et la partie supérieure mobile et reposant sur des cylindres de fer forgé. Ces chevalets supporteront une pression de 600 tonneaux chaque fois qu'un convoi au maximum de charge traversera le pont.

Le poids du pont se décompose ainsi qu'il suit :

Bois de construction . . .	455,065	kilog.
Fer forgé et attaches . . .	56,560	
Fonte	22,166	
Rails du chemin de fer . . .	33,370	
Câbles de suspension . . .	267,700	

Total 834,861 kilog.

Le poids des trains qui traverseront le pont a été ainsi calculé : 1 locomotive, 25 tonneaux; 27 wagons de marchandises de 23 pieds de long à 15 tonneaux chacun, 405 tonneaux; en tout un poids de 430 tonneaux pèsera sur les câbles, lorsqu'un train occupera le pont dans toute sa longueur; en ajoutant à cette pression 61 tonneaux ou 13 0/0 en sus comme résultat d'une vitesse de deux lieues à l'heure, et 782 tonneaux le poids du double pont, on trouve que la charge maximum sera de 1,273 tonneaux.

La tension des câbles, résultant d'une charge de 1,273 tonneaux et d'une inflexion moyenne de 59 pieds, est évaluée à 2,240 tonneaux. Comme cette tension maximum ne se présentera que rarement, on croit suffisant d'avoir une force de résistance quadruple ou égale à 8,960 tonneaux. Mais en prenant 2,000 tonneaux comme la tension à laquelle les câbles peuvent être soumis, on s'est assuré une force de résistance quintuple ou égale à 10,000 tonneaux. Pour avoir cette force, il sera nécessaire d'employer 15,000 fils de fer n° 10; à chaque extrémité du pont supérieur, les câbles seront soutenus par 18 attaches dont la force équivaldra à 1,440 fils de fer, ce qui laisse 13,560 fils de fer pour les quatre câbles de suspension : chaque câble sera donc formé de 3,390 fils de fer, et aura neuf pouces un quart de diamètre.

Le pont du chemin de fer sera à dix-huit pieds au-dessus du niveau de la rive canadienne, et à vingt-huit pieds au-dessus de la rive américaine. Nulle part au monde on ne trouve un pont de chemin de fer qui offre une pareille longueur entre deux points d'appui. — Voy. CHEMINS DE FER.

PORCELAINES. — D'après un savant et ancien directeur de la manufacture de Sèvres, M. A. Brongniart, nous définirons la porcelaine : une poterie à pâte fine et grenue, ne se laissant pas entamer par l'acier; translucide et susceptible de recevoir une couleur, vernis, ou émail brillant, solide et dur.

La porcelaine ne fut connue en Europe que vers le commencement du xvi^e siècle, époque où les Portugais importèrent les premières porcelaines de l'extrême Asie orientale, c'est-à-dire de la Chine. La porcelaine est employée dans la confection des meubles les plus usuels des Chinois; elle revêt leurs monuments ainsi que l'intérieur de leurs maisons; elle est employée presque seule dans leurs ustensiles de ménage; sous des formes quelquefois bizarres, mais toujours élégantes et riches, elle décore leurs demeures. Depuis la plus haute antiquité, cette partie de l'art céramique était poussée chez eux à un haut degré de perfection; leurs peintures, que vulgairement nous appelons grossières, sont d'un fini et d'un coloris achevé; il est de certaines porcelaines que, malgré nos sciences, malgré l'habileté de nos artistes et de nos chimistes, nous ne sommes pas encore parvenus à reproduire : les belles porcelaines de Chine et du Japon sont encore si recherchées aujourd'hui en Europe, et payées à des prix si élevés, qu'il nous semble à propos de donner un court aperçu sur l'état de cette industrie en Chine, et d'y joindre en même temps quelques détails sur la fabrication de ce précieux produit.

King-Te-Ching n'est qu'un village, c'est-à-dire une réunion d'habitations non encloses de murs; mais peu à peu l'industrie a grossi le nombre de ses habitants, qui s'élève aujourd'hui à plus d'un million (1). « Lorsque j'arrivai, dit l'auteur de cette relation, la nuit, sur les hauteurs qui la dominent, je crus assister à un vaste incendie : sous un dôme épais de fumée, des milliers de fournaies ardentes étincelaient à la fois. La rivière sur laquelle *King-te-ching* est bâti, et qui forme un bassin d'une lieue de large, réfléchit ces feux épars. J'aurais pu me croire pour un moment, sauf le bruit sifflant des *steam-engines* et le doux balancement de ma chaise à porteurs, sur le point d'entrer à Manchester ou à Birmingham. Mais ce n'est pas le fer qu'on travaille à *King-te-ching*; une matière plus fragile et plus élégante y sert de but à l'activité humaine. Ses manufactures, au nombre de cinq cents, fournissent la Chine entière de ces vases de terre cuite dont la perfection a si longtemps désolé nos imitateurs européens.

« La porcelaine (en chinois, *Tsé-Ki*) a tiré son nom de sa ressemblance avec un coquillage univalve (*porcella*), ainsi nommé lui-même

(1) C'est ainsi que s'exprime un remarquable, consciencieux, et très-exact ouvrage, publié sous le pseudonyme d'*Old-Nick*, avec ce titre : *La Chine ouverte*. L'auteur a dû avoir des notes venant d'un homme qui a vécu longtemps dans l'intimité de Chinois, et qui a été à même de bien voir. Pour notre compte, nous avons eu l'occasion de rencontrer dans l'un des principaux établissements en France des Pères de l'ordre de Jésus, un de ces jeunes néophytes (Chinois), de ces privilégiés que Dieu destine à la propagation de sa parole; il nous a affirmé que tous les détails de mœurs, de politique, de religion, contenus dans cet ouvrage, étaient de la plus grande exactitude.

orce que sa forme arrondie offrait quelque rapport avec l'embonpoint d'un jeune pour-
eau. Sa composition, longtemps probléma-
tique, est aujourd'hui connue dans tous ses
détails, grâce à la studieuse persévérance
des missionnaires jésuites, et notamment
de P. D'Entrecolles, qui résida longtemps à
Kiang-te-ching. L'argile (*kao-lin*) et le silex
(*pé-tun-tsé*) sont les principaux éléments
de la pâte desquels cette substance se forme.
On extrait le premier des rochers granitiques
qui bordent le lac *Poyang*, en choisissant
les endroits où la surface de la terre est rou-
geâtre et micacée. Le pé-tun-tsé, sorte de
sable quartzique, broyé dans un mortier à
pilons, devient une sorte de pâte, et se vend
en pains aux manufacturiers; ils l'emploient
avec les cendres de fourneaux chargées d'al-
cali pour obtenir le poli vitré de la porce-
laine. Le meilleur provient des environs de
Kwei-tcheou dans le Kiang-nan. Le hoa-chi
est une *terre glissante*, espèce de smectite ou
terre savonneuse, et l'albâtre ou gypse
(*chi-kao*), entrent aussi dans cette fabri-
cation (1).

La beauté de la porcelaine dépend de la
proportion dans laquelle ces substances
sont employées. Pour la première qualité,
le *kao-lin* et le pé-tun-tsé s'amalgament à
part égale; pour la seconde, quatre parties
de *kao-lin* répondent à six parties de pé-
tun-tsé; enfin, pour la troisième et la plus
commune, il est dans les proportions d'un à
trois. Le hoa-chi s'emploie par préférence
avec le *kao-lin*, il donne un grain plus fin et
est mieux disposé à recevoir la couleur, mais il
est plus coûteux en revanche trois fois plus cher. Le
chi-kao, qui sert à composer le vernis, se
mêle à un ingrédient formé de chaux vive
et de fougères brûlées ensemble.

(1) Lorsque les Chinois veulent faire une porce-
laine plus blanche et plus précieuse, ils substituent
à la place du *kao-lin* une terre blanche qu'ils nom-
ment *hoa-chi*: elle est glutineuse, et se rapproche
de quelque sorte de savon. Le hoa-chi des Chinois
n'est pas la même terre décrite dans l'*Histoire naturelle*
de Plin, dans le *Traité des pierres* de Théophraste,
dans *Matthioli sur Dioscoride* et dans la *Métalotheca*
de Mercati, sous le nom de *terre cimolée*, ainsi ap-
pellée parce que les anciens la tiraient de l'île de
Cimolide dans l'Archipel, d'où ils la faisaient venir
principalement pour dégraisser leurs étoffes. — Voy.
l'article Savon.

Une grasse, qui n'est attaquable par aucune
acide, est une argile très-blanche et très-pure;
on expose seule sous le four d'une faïencerie,
et commence à prendre une fusion portée à
un tel degré que l'on pourrait en faire des vases. Il
y a aussi la sorte d'une terre rouge de la même espèce,
que Plin appelle *cimolia-purpurascens*, qui se trouve
quelquefois dans son voisinage, et de quelques parties
de ces terres, qui se trouvent mêlées avec elle. Plus
la terre est sèche, plus elle devient blanche; elle
absorbe très-peu de sable, et lorsqu'elle est bien
séchée et qu'on la met dans l'eau, elle y produit un
écumeux qui s'élève et qui est plus épais que celui de la chaux.
C'est pourquoi la terre *cimolée* de Plin est sèche, elle
adhère fortement à la langue, et elle emporte
facilement les taches sur les étoffes, lorsqu'après
avoir été délayée dans l'eau et l'avoir appliquée sur
une étoffe, on vient à froter celle-ci alors qu'elle est
encore humide. — Voy. *Encyc. Méth. (ARTS ET MÉTIERS)*, t. VI.

« Peu de gens, parmi ceux qui portent né-
gligemment à leurs lèvres une de ces frêles
tasses appelées *coquilles d'œufs* à cause de
leur transparence ténuité, peu de gens,
disons-nous, savent par combien de mains
elle a passé. Une vingtaine d'ouvriers
l'avaient successivement préparée à la cuis-
son; plus de quarante autres l'ont perfec-
tionnée ensuite pour la mettre en état d'être
vendue. Nulle part la *division du travail* n'est
poussée plus loin que dans le *céleste empire*;
et le *bas prix des salaires*, résultat ordinaire
d'un excès de population, y permet de multi-
plier à l'infini les *rouages vivants* que la
science mécanique a supprimés chez nous
comme trop coûteux. Ce système a ses in-
convénients comme tout autre; en rédui-
sant l'homme à l'état de pure machine, il
arrête en lui l'essor des facultés intellec-
tuelles. Par là s'explique l'infériorité des
peintures déposées sur les vases chinois, non
par un seul artiste, mais par une dizaine
de manœuvres (*ho-apei*), payés comme tels :
l'un ne sachant dessiner qu'une fleur, l'autre
une pagode, le troisième une figure de
femme ou de mandarin, etc. (1). Il ne faut

(1) Nous ne serons pas ici entièrement de l'avis du
pseudonyme *Old-Nick*: la division du travail en un
grand nombre de mains rend ce même travail à la
fois plus rapide et plus perfectible (exemple: les
fabriques d'horlogerie de la Chaux-de-Fonds, de
Besançon, etc., etc.); elle donne à une plus grande
masse la possibilité de se procurer les moyens ali-
mentaires, c'est-à-dire, de pourvoir d'abord à ce
que l'on appelle les premiers besoins. Quant à
l'introduction des machines, comme agents produc-
teurs, dans l'industrie, elle a pu, dans un pays
peupleux, se présenter dès l'abord comme une
plaie; mais de cette plaie, qui n'est qu'apparente,
n'a-t-il pas dû résulter un grand bien, le retour à la
terre, cette mère nourricière, en laquelle se trouvent
toutes les herbes vraies et solides, qui rend toujours
plus qu'on ne lui donne, d'une masse de ses enfants
que la spéculation et l'espoir souvent trompeur du
gain avaient arrachés au sol qui les avait vus
naître? — Nous ne pensons pas que, par le fait seul
de la division du travail en Chine, l'homme ait été
réduit à l'état de pure machine, ainsi que le dit
notre auteur. Il nous semble plutôt qu'il manque à
ces masses ouvrières, intelligentes et patientes une
direction que la civilisation chrétienne saurait seule
leur donner. Nous ne voudrions d'autres preuves à
l'appui de notre assertion que tout ce qu'ont pu
produire dans les arts de simple fabrique ou d'orne-
mentation, et dans les parties sublimes qui touchent
aux sciences, ces laborieux ouvriers, ces maîtres des
œuvres du moyen âge chrétien, dont grand nombre
se sont mis à la tête de la vie civilisatrice et ascen-
dante de l'Occident. La liste de ces grands découvreurs,
le martyrologe de ces sublimes ouvriers, seraient
trop longs pour pouvoir prendre place dans cette
note. Nous renverrons les lecteurs, non-seulement
aux ouvrages spéciaux, qui traitent de chaque
science, de chaque art, mais encore à eux qui ont
relaté les plus minimes inventions qui ont pu être
utiles à l'humanité. — Le génie prend sa place par-
tout et surgit même des régions les plus infimes;
mais pour développer son germe il faut une pensée,
une foi. Ces seuls mots peuvent expliquer, nous le
crovons du moins, cet état d'apathie, de stagnation
intellectuelle dans lequel sont tombés les peuples
de l'extrême Orient, depuis que s'est retiré d'eux la
lumière. Ils nous devancèrent dans la science, ils

done pas s'étonner que, loin de progresser, un art placé dans de telles conditions reste stationnaire, et tende même à s'amoindrir. C'est ce qui arrive en Chine, où les porcelaines antiques ont une valeur très-supérieure à celles qui se fabriquent aujourd'hui. Une telle préférence ne pouvait manquer d'engendrer certaines fraudes commerciales, fort usitées partout où le cachet des ans ajoute à la valeur de certains objets. Chaque année on enfouit une bonne quantité de porcelaines neuves, qui sortent de terre au bout de quelque temps avec tous les signes et tout le prix de la vétusté. Ces *kou-tong*, comme on les appelle, se font avec une terre jaunâtre qui leur donne une couleur vert de mer. Après la première cuisson, on les jette dans un bouillon très-gras dont elles s'imprègnent, et leur séjour de quelques mois au sein d'un étang bourbeux complète la contrefaçon. Elles ont encore ceci de commun avec les véritables antiques, qu'elles ne résonnent point sous la main qui les frappe.

« L'histoire de presque tous les arts a ses traditions merveilleuses, et dans les *Annales de King-Te-Ching*, qui forment quatre gros volumes, on en trouve beaucoup de cette sorte. Ainsi l'on raconte qu'un marchand de porcelaine, naufragé sur une côte déserte, où il errait tandis que ses compagnons s'occupaient à radouber les débris de leur navire, trouva, parmi les cailloux du rivage, une énorme quantité de pierres d'azur, qu'il jugea propres à la peinture du *tse-ki*, et dont il rapporta une grosse charge. Jamais, ajoute la chronique, on ne s'était servi d'un bleu plus pur et plus beau; mais ensuite, le même marchand et bien d'autres recherchèrent en vain la côte où les avait jetés le hasard des tempêtes; on ne l'a jamais retrouvée.

« On dit aussi qu'autrefois un empereur chinois voulut exécuter des porcelaines sur un modèle extraordinaire dont il avait conçu l'idée. Vainement lui écrivit-on qu'il demandait l'impossible; ce mot n'est jamais pris à la lettre par le *fiis du ciel* (1). Il arriva donc de Pékin des ordres plus pressants et plus rigoureux; les mandarins effrayés redoublèrent de soins, et, par des sévérités inouïes, ils cherchèrent à aiguillonner le zèle des ouvriers. Les choses allèrent si loin, continue la chronique, qu'un de ces derniers, au désespoir, se précipita dans le fourneau allumé devant lui, et y fut consumé à l'instant même. Ce coup de tête eut pour résultat la solution du problème impérial, car la porcelaine qui cuisait dans ce fourneau en sortit parfaitement réussie. L'empereur satisfait n'insista point pour qu'on renouvelât l'épreuve, et l'on décerna au défunt les honneurs cé-

furent plus près que nous de la Révélation, mais ils furent comme ceux dont parle l'Écriture: *Aures habent et non audient, oculos habent et non videbunt.*

(1) Un des plus que nombreux titres dont se pare l'empereur des Chinois.

lestes: il est encore aujourd'hui le dieu de la porcelaine.»

Nous avons parlé du P. Dentrecolles; ce missionnaire avait une église à King-te-ching; parmi les ouvriers de ses fabriques il comptait de nombreux fidèles. C'est d'eux qu'il a tiré des connaissances exactes de toutes les parties qui constituent la fabrication de la porcelaine; lui-même a suivi tous les détails de la fabrication; il a consulté, étudié les livres chinois; nous ne saurions donc mieux faire que d'exposer, d'après ce missionnaire, au risque de nous répéter, et l'historique de ces belles productions, et les procédés mis en usage par les peuples que nous pourrions en quelque sorte appeler, quelque barbare que puisse paraître notre épithète, les inventeurs ou *indigènes* de la porcelaine.

« On a cherché inutilement, dit le P. Dentrecolles, quel est celui qui a inventé la porcelaine. Les annales n'en parlent point, et ne disent pas même à quelle tentative, ni à quel hasard on est redevable de cette invention. Elles disent seulement que la porcelaine était anciennement d'un blanc exquis, et n'avait nul défaut; que les ouvrages qu'on en faisait, et qui se transportaient dans les autres royaumes, ne s'appelaient pas autrement que les bijoux précieux de *Ja-tcheon*, plus bas, on ajoute: La belle porcelaine, qui est d'un blanc vif et éclatant, et d'un beau bleu céleste, sort toute de *King-te-ching*. Il s'en fait dans d'autres endroits, mais elle est bien différente, soit pour la couleur, soit pour la finesse. En effet, sans parler des ouvrages de poterie qu'on fait par toute la Chine, auxquels on ne donne jamais le nom de porcelaine, il y a quelques provinces, comme celle de Canton et de Fokien, où l'on travaille en porcelaine; mais les étrangers ne peuvent s'y méprendre: celle de Fokien est d'un blanc de neige qui n'a nul éclat, et qui n'est point mélangée de couleurs. Des ouvriers de *King-te-ching* y portèrent autrefois tous leurs matériaux, dans l'espérance d'y faire un gain considérable, à cause du grand commerce que les Européens faisaient alors à Amouy; mais ce fut inutilement, ils ne purent jamais y réussir. L'empereur Cang-hi, qui ne voulait rien ignorer, fit conduire à Pékin des ouvriers en porcelaine, et tout ce qui s'emploie à ce travail. Ils n'oublièrent rien pour réussir sous les yeux du prince; cependant on assure que leur ouvrage manqua (1). Il se peut faire que des raisons d'intérêt et de politique eussent part à ce peu de succès. Quoi qu'il en soit, c'est uniquement King-te-ching qui a l'honneur de donner de la porcelaine à toutes les parties du monde. Le Japon même vient en acheter à la Chine (2).

(1) Ceci se rapporte à la légende que nous avons citée plus haut.

(2) Le Japon fabrique aussi de belles porcelaines, elles sont plus vitreuses et plus transparentes que celles de Chine, les dessins pour être plus riches, sont peut-être moins fins de trait.

• Tout ce qu'il y a à savoir sur la porcelaine, dit encore le P. Dentrecolles, se réduit à ce qui entre dans la composition et aux préparatifs qu'on y apporte ; aux différentes espèces de porcelaine, et à la manière de les former ; à l'huile qui lui donne de l'éclat (1), et à ses qualités ; aux couleurs qui en font l'ornement, et à l'art de les appliquer à la cuisson et aux mesures qui se prennent pour lui donner le degré de chaleur qui lui convient ; enfin, on finira par quelques réflexions sur la porcelaine ancienne, sur la moderne, et sur certaines choses qui rendent impraticables aux Chinois des ouvrages dont on a envoyé et dont on pourrait envoyer les dessins. Ces ouvrages, où il est impossible de réussir à la Chine, se feraient peut-être facilement en Europe, si l'on y trouvait les mêmes matériaux.

« Mais avant que de commencer, il est à propos de détromper ceux qui croiraient peut-être que le nom de *porcelaine* vient d'un mot chinois. A la vérité, il y a des mots, quoique en petit nombre, qui sont français et chinois tout ensemble ; ce que nous appelons *thé*, par exemple, a pareillement le nom de *thé* dans la province de Fokien, quoiqu'il s'appelle *tcha* dans la langue mandarine ; mais pour ce qui est du nom de porcelaine, c'est si peu un mot chinois, qu'aucune des syllabes qui le composent ne peut ni être prononcée, ni être écrite par des Chinois, ces sons ne se trouvant point dans leur langue. Il y a apparence que c'est des Portugais qu'on a pris ce nom, quoique parmi eux *porcelena* signifie proprement une tasse ou une écuelle, et que *loca* soit le nom qu'ils donnent généralement à tous les ouvrages que nous nommons porcelaine. Les Chinois l'appellent communément *tsé-ki*. (Nous avons vu plus haut la véritable origine de cette appellation.)

« La matière de la porcelaine se compose de deux sortes de terres, l'une appelée *pé-tun-tsé*, et l'autre qu'on nomme *kao-sin* : celle-ci est parsemée de corpuscules qui ont quelque éclat, l'autre est simplement blanche et très-fine au toucher. En même temps qu'un grand nombre de grosses barques remontent la rivière de Jao-theon à King-te-ching pour se charger de porcelaine, il en descend de Ki-muen presque autant de petites, qui sont chargées de pé-tun-tsé et de ka-olin réduits en forme de briques ; car King-te-ching ne produit aucun des matériaux propres à la porcelaine. Les pé-tun-tsé, dont le grain est si fin, ne sont autre chose que des quartiers de rochers qu'on tire des carrières, et auxquels on donne cette forme. Toute sorte de pierre n'est pas propre à former le pé-tun-tsé, autrement il serait inutile d'en aller chercher à vingt ou trente lieues dans la province voisine. La bonne pierre, disent les Chinois, doit tirer un peu sur le vert. »

(1) Le P. Dentrecolles parle ici de la *couverte* ou du *vernis émaillé*.

Nous terminons ici le récit du P. Dentrecolles, nous lui ferons plus tard de nouveaux emprunts. Nous allons suivre maintenant l'*Encyclopédie méthodique*, et donner avec elle le classement des diverses espèces de porcelaines.

« Quoique le nombre des manufactures de porcelaine se soit actuellement fort multiplié, et que chacune de ces manufactures emploie des matières différentes dont elle fait mystère, et qu'elle regarde comme un secret qui lui est particulier, on peut cependant réduire la porcelaine en général à deux espèces, savoir : la *porcelaine des Indes*, et sous ce nom on comprend celle qui se fait à la Chine et au Japon ; la seconde espèce peut être appelée *porcelaine d'Europe*, et sous ce nom on comprend toutes les différentes manufactures qui s'en sont établies en Europe. Quoique ces deux espèces de porcelaine paraissent se ressembler au premier coup d'œil, et être toutes une espèce de demi-vitrification, on fera voir qu'elles diffèrent beaucoup quant aux matières dont elles sont composées, et quant aux qualités qu'elles renferment.

« La porcelaine des Indes et la porcelaine d'Europe peuvent être regardées toutes deux comme une espèce de demi-vitrification, mais avec la différence que la demi-vitrification de la porcelaine d'Europe peut être rendue complète, c'est-à-dire qu'elle peut devenir totalement verre, si on lui donne un feu plus violent ou qui soit continué plus longtemps ; au lieu que la porcelaine des Indes, une fois portée à son degré de cuisson, ne peut plus, par la durée du même feu et même d'un feu plus violent, être poussée à un plus grand degré de vitrification. L'usage que l'on en a fait en l'employant pour servir de support aux matières que l'on a exposées au feu des miroirs ardents les plus forts, est une preuve qui paraît ne rien laisser à désirer là-dessus.

« Nous n'entrerons point ici dans le détail des différentes matières dont on se sert pour faire la porcelaine en Europe : chaque manufacture a la sienne, et en fait un grand secret ; tout ce que l'on sait en général, c'est que la base ordinaire des porcelaines d'Europe est une *fritte* (1). (Nous donnerons plus loin quelques-uns des procédés employés par la science moderne.) Cette fritte est une composition pareille à celle dont on se sert pour faire le verre et le cristal : c'est un mélange d'alcali fixe (on emploie ordinairement la potasse) et de pierres vitrifiables calcinées, comme pierres à fusil, sable blanc, etc. On expose ce mélange sous le four qui sert à cuire la porcelaine, afin que les matières grasses qu'il peut contenir se brûlent, ce qui le purifie, et qu'il y prenne un commencement de vitrification. Comme cette manipulation est la même que l'on observe pour faire le verre et le cristal, il n'est pas douteux que cette matière n'en produise de fort

(1) La *fritte* est une matière fondante, composée de sable siliceux, de soude et de nitre.

beau et de fort transparent, si l'on venait à la pousser davantage au feu ; mais comme il ne faut qu'une demi-vitrification pour faire la porcelaine, et que cette composition, qui est friable, ne pourrait ni se mouler ni se travailler au tour, on la mêle, après l'avoir purifiée, avec une terre gluante qui retarde la vitrification et la rend en même temps susceptible de pouvoir être travaillée. C'est dans le choix de cette terre que consiste la grande difficulté de la manipulation des porcelaines d'Europe ; c'est aussi dans le choix de cette terre que consiste le secret des différentes manufactures.

« Il faut que cette terre soit gluante pour qu'on la puisse travailler ; il faut aussi qu'elle soit blanche après avoir passé par le feu, sans quoi la porcelaine qui en serait faite ne serait pas blanche, qualité essentielle surtout à ceux qui mettent dessus une couverture ou vernis transparent. Si on mêle cette terre avec la fritte en trop petite dose, la fritte, étant une poudre de verre, diminue l'aggrégation de la terre, et produit une pâte courte qui n'a point assez de liaison pour pouvoir être travaillée. Si, au contraire, on emploie la terre en trop grande dose, la pâte, à la vérité, se travaille bien ; mais comme il n'y a point assez de fritte pour lier ensemble toutes les parties de la terre grasse, les ouvrages, après la cuisson, se mettent en pièces et cassent aussitôt qu'on y touche. On peut conclure de ce que l'on vient de voir, que la meilleure terre pour la porcelaine d'Europe, que l'on nommera *porcelaine à fritte*, est celle qui, en admettant la plus grande quantité de fritte, en se fondant avec au feu, fait une pâte qui peut être travaillée plus facilement. Il y a même des manufactures où l'on est obligé de rendre gommeuse ou visqueuse l'eau avec laquelle on forme la pâte. Cette terre, dans la plus grande partie des manufactures, est calcaire ; ce n'est pas que l'argile n'y soit aussi propre, et peut-être meilleure ; mais on trouve difficilement de l'argile blanche et qui reste telle au feu. D'ailleurs, il y a des terres calcaires colorées naturellement, qui blanchissent au feu, au lieu que dans les argiles la moindre couleur, au lieu d'être emportée par le feu, ne fait qu'y devenir plus foncée. Ce qui doit faire conjecturer que les métaux attachés à une pierre calcaire sont plus aisément emportés par le feu que ceux qui se trouvent dans l'argile, pour que l'argile seule entre en fusion, ce que ne fait pas la pierre calcaire seule.

« On juge aisément, par tout ce que l'on vient de lire touchant la nature des matières qui composent la porcelaine d'Europe, de tous les inconvénients auxquels elle doit être sujette. La fritte, qui est la matière même avec laquelle on fait le verre, entrant dans la composition communément pour les deux tiers, pour peu que le feu soit trop violent ou continue trop longtemps, la vitrification s'achève. Il faut donc saisir le moment où la vitrification est à moitié faite, pour cesser le feu. Comment peut-on espérer

que l'on obtiendra ce degré de feu, distribué également dans toute la capacité du fourneau, que les pièces les plus épaisses auront été assez échauffées, et que les plus minces ne l'auront pas été trop ? Il arrive très-souvent que le feu agit avec plus de force dans certaines parties du fourneau que dans les autres ; la fusion de la porcelaine ou plutôt d'un vase est par là plus accélérée dans une de ses parties que dans les autres, et le vase se trouve nécessairement déformé. Cet accident est si ordinaire, que l'on ne manque jamais d'ajuster aux gobelets, avant de les exposer au four, un couvercle qui, embrassant extérieurement le cercle du gobelet, le contient dans sa rondeur. Comme ce couvercle doit être de la même pâte que le gobelet, et qu'il ne sert qu'une fois, cela fait une partie de la matière en pure perte.

« On est obligé de mettre des supports aux pièces où il se trouve des parties détachées qui avancent, pour les ôter après la cuisson. Il ne doit donc pas paraître étonnant que l'on trouve dans cette porcelaine un aussi grand nombre de pièces défectueuses et déformées, et qu'il se trouve beaucoup de morceaux qu'il ne soit pas possible d'exécuter. On voit par la cassure de cette porcelaine, qui est lisse comme celle du verre, et point grenée, que ce n'est, à proprement parler, qu'un verre rendu opaque par une terre grasse.

« La porcelaine de Saxe mérite cependant une exception parmi les porcelaines d'Europe. On soupçonne qu'elle est composée d'une terre grasse, mêlée avec du spath fusible calciné. Le spath fusible vitrifié avec une grande facilité toutes les pierres avec lesquelles on le mêle ; il ne s'est donc plus agi, pour la porcelaine de Saxe, que de chercher la dose de spath fusible propre à ne produire que la demi-vitrification qui constitue la porcelaine, et cette dose s'étant trouvée beaucoup plus petite que celle de la fritte qu'on est obligé d'employer vis-à-vis de la terre grasse dans les autres porcelaines d'Europe dont on vient de parler, et se liant d'ailleurs plus aisément, il en est résulté une pâte plus facile à travailler, et sujette à moins d'accidents. En un mot, dans les porcelaines à fritte, la terre grasse mêlée avec de la fritte fait une porcelaine, quand on saisit la matière à moitié vitrifiée ; et dans la porcelaine de Saxe, le spath met en fusion, vitrifie la terre grasse et fait une porcelaine, lorsqu'on n'a mis que la quantité nécessaire de spath pour vitrifier la terre grasse à moitié.

« Il faut convenir que la porcelaine de Saxe est fort au-dessus de toutes les autres porcelaines d'Europe, dont la fritte fait la plus grande partie de la composition ; elle se vitrifie beaucoup plus difficilement, puisque l'on peut faire fondre un gobelet de porcelaine à fritte dans un gobelet de porcelaine de Saxe, sans que ce dernier en soit endommagé. Comme il n'entre point de sels dans sa composition comme dans celle de la fritte, le passage à l'entière vitrification est

beaucoup plus difficile et plus long que dans la porcelaine à fritte, dont la facilité des sels à se mettre en fusion fait un passage plus prompt de la demi-vitrification à la vitrification entière. Par conséquent, les pièces qui auront plus d'épaisseur se trouveront suffisamment cuites, sans que les pièces plus minces aient passé à la vitrification, et les ouvrages dans lesquels il se trouve des endroits minces et d'autres plus épais ne seront point déformés; ce qui rend cette porcelaine moins sujette à produire des pièces de rebut, et plus propre à exécuter des ouvrages délicats que la porcelaine à fritte.

« On a exposé de la porcelaine de Saxe à côté de la porcelaine de Chine au feu le plus violent pendant deux fois vingt-quatre heures; les deux terres ont également résisté à la fusion, et leurs cassures n'en ont paru que plus blanches et plus belles; mais la couverte de la porcelaine de Chine a coulé en une espèce de verre vert, tandis que celle de la porcelaine de Saxe est seulement devenue plus acide, et n'en est pas restée moins blanche. Dans l'une et l'autre porcelaine, les couleurs qui étaient sur la couverte ont été détruites, et celles qui étaient dessous ont été endommagées.

« La porcelaine des Indes n'est par sa nature sujette à aucun des inconvénients de la porcelaine d'Europe; on a vu que dans cette dernière son principal défaut se trouvait plus grand à proportion qu'elle avait plus de facilité à être poussée à l'entière vitrification. Celle des Indes ne peut pas, pour ainsi dire, être poussée jusqu'à ce point, puisqu'on l'a employée à servir de support aux matières les plus difficiles à fondre que l'on a exposées aux miroirs ardents les plus forts. Il n'entre que deux, ou tout au plus trois matières différentes dans sa composition dans laquelle les verres et par conséquent les sels ne sont pour rien; chacune des manufactures d'Europe fait un grand secret des matières qu'elle emploie pour la porcelaine; il n'y a que celle des Indes qui n'en soit point un.

« Le P. Dentrecolles a donné une description très-ample des matières qui la composent et de leurs manipulations, dans le recueil des *Lettres édifiantes*; cet auteur a depuis été copié dans la *Description de la Chine* du P. Duhalde; dans le *Dictionnaire du commerce*, dans l'*Histoire des voyages*, et dans le *Recueil d'observations curieuses*; il est donc inutile de répéter ici une chose qui a été dite tant de fois; on fera seulement quelques observations sur la nature des matières, et sur quelques points de manipulation que le P. Dentrecolles n'avait pas vu. En attendant on commence par assurer que quelque différence que l'on imagine entre le terroir des Indes et celui de l'Europe, on peut cependant trouver en ce pays-ci et dans beaucoup d'autres de cette partie du monde des matières qui, si elles ne sont pas absolument semblables à celles dont on fait la porcelaine dans les Indes,

leur sont assez analogues pour qu'on soit certain d'en faire une qui aura les mêmes qualités, et sera pour le moins aussi belle.

« Le pé-tun-tsé et le kao-lin sont les deux matières dont on se sert pour faire la porcelaine des Indes. Le pé-tun-tsé est une pierre qui paraît d'abord avoir beaucoup de ressemblance avec plusieurs des pierres auxquelles nous donnons le nom de grès dans ce pays-ci, mais qui, quand on vient à en examiner la nature de près, se trouve fort différente. Le grès frappé avec l'acier donne beaucoup d'étincelles, le pé-tun-tsé n'en donne que difficilement quelques-unes: deux morceaux de grès frottés l'un contre l'autre dans l'obscurité ne laissent point de traces de lumière; le pé-tun-tsé, au contraire, laisse en pareil cas, une trace de lumière phosphorique, à peu près comme deux morceaux de spath fusible frottés de la même manière. Le grès mis en poudre assemblé dans un petit tas humecté et placé sous le four d'une faïencerie, ne fait point corps, et reste friable; le pé-tun-tsé traité de la même manière, se lie et prend un commencement de fusion. Le grain du pé-tun-tsé paraît plus fin et plus lié que celui du grès, de façon qu'il représente une espèce d'argile spathique pétrifiée. Si nous joignons à ces qualités celle de n'être soluble dans aucun acide, pas même après avoir passé au feu, nous serons assurés d'avoir un véritable pé-tun-tsé.

« Le kaolin est une terre blanche remplie de morceaux plus ou moins gros d'un sable vitrifiable et parsemée d'une grande quantité de paillettes brillantes qui sont un véritable talc; elle paraît être un détrit d'un de ces grains talqueux et brillants, dans lequel la terre blanche qui lie les grains de sable gris aurait abondé en très-grande quantité. Comme, suivant la manipulation des Chinois, on jette le kaolin tel qu'il est dans des cuves pleines d'eau, et qu'après l'avoir un peu laissé reposer, on ne prend que l'eau qui surnage, on voit aisément que le sable vitrifiable tombe au fond, et que par conséquent il n'entre point dans le kaolin préparé, qui ne reste composé que de la terre blanche et du talc; l'un et l'autre paraissent insolubles dans les acides. Il est difficile de croire, comme quelqu'un l'a avancé, que la terre blanche ne soit que le talc plus affiné; quelque soin que l'on prenne à broyer le talc avec de l'eau, il ne produira jamais une matière gluante comme la terre blanche; il faut donc regarder cette terre blanche comme une véritable argile dont le gluten est nécessaire pour lier le pé-tun-tsé qui n'en a point, et rendre la pâte susceptible d'être travaillée. Il est vrai que dans le kaolin en pain et tout préparé pour le mêler avec le pé-tun-tsé, tel que les Chinois le travaillent, on voit encore beaucoup de paillettes talqueuses, mais on doit se souvenir que dans les expériences de la lithogéognosie de Pott, le mélange du talc avec l'argile et la pierre vitrifiable en accélère la fusion.

« On emploie le hoa-chi des Chinois, dont

nous avons parlé au commencement de cet article, à la place du kaolin, en le joignant au pé-tun-tsé lorsqu'on veut obtenir une porcelaine plus blanche et plus fine ; sa préparation est bien décrite dans la relation du P. Dentrecolles : il ne prescrit pas exactement les doses, parce que cette terre étant très-gluante, on est le maître d'en mettre moins, et la pâte se travaille toujours très-aisément ; on croit cependant que la dose de parties égales est ce qui réussit le mieux. Pour ce qui regarde les manipulations que les Chinois emploient pour former une pâte, soit du pé-tun-tsé et du kaolin, soit du pé-tun-tsé et du hōa-chi, ou terre *cimolée*, toutes celles qui sont décrites dans les *Lettres* du P. Dentrecolles sont très-vraies et fort exactes, si l'on en excepte pourtant ce que le P. Dentrecolles dit de la *crème* qu'il prétend se former sur la surface de l'eau dans laquelle on a délayé les matières : il est certain qu'il ne se forme point à la surface de cette eau une crème qui ait une épaisseur très-apparente. Le P. Dentrecolles, voyant que les ouvriers ne prenaient pas la surface de cette eau, a conjecturé l'existence de la crème sans l'avoir bien examinée. Cette opération ne se fait que pour avoir les parties les plus subtiles de chaque matière, qui n'ayant pas encore eu le temps, à cause de leur extrême finesse, de se précipiter au fond, se trouvent enlevées avec l'eau qui est à leur surface. Ce qu'il dit ensuite confirme cette opinion. Il assure que les ouvriers, après avoir enlevé la première surface de l'eau, agitent la matière avec une pelle de fer pour reprendre un moment après la surface de l'eau, comme ils avaient fait la première fois. Comment pourrait-on imaginer qu'une matière de cette espèce, qui n'est point dissoluble dans l'eau, pût reproduire la seconde fois une crème à la surface. Il faut même avoir attention, après avoir agité la matière et l'eau, de ne pas attendre trop longtemps à prendre la surface de l'eau, sans quoi on n'aurait rien ou presque rien. Quant à sa recommandation de conserver longtemps humides, avant d'en former des vases, les pains que l'on fait avec le mélange des matières, elle est de la plus grande utilité ; en effet, l'eau dont cette pâte est abreuvée se putréfie avec le temps, et contribue par là à affiner et mieux disposer les matières à se joindre. C'est par cette raison que l'on recommande de conserver les pains formés avec la pâte dans des caves humides, et même de les couvrir de linges, sur lesquels on jette un peu d'eau de temps en temps : au bout de quelques semaines la putréfaction est telle que la pâte devient d'un vert bleuâtre. Ce qui paraît le plus embarrassant, c'est que le P. Dentrecolles fait entendre dans ses *Lettres* que la porcelaine des Chinois ne va au four qu'une seule fois, et que l'on met l'émail, autrement dit la couverture, sur les vases à cru, et avant qu'ils aient eu la moindre cuisson : cette manœuvre semble extraordinaire ; comment imaginer que des pièces aussi grandes que celles

que l'on fait à la Chine puissent être trempées tout entières dans une composition qui doit avoir la consistance d'une purée ? Car il ne faut pas s'y tromper : pour que la couverture soit bien unie, il faut absolument que la pièce soit trempée dans la composition qui doit former la couverture, ou que cette composition soit versée sur la pièce.

« Lorsqu'on a voulu se servir du pinceau pour mettre la couverture, comme cela est arrivé sur des *magots de la Chine*, dont on voulait laisser plusieurs parties sans couverture, il a été bien difficile d'y distinguer les traits du pinceau, et la couverture n'y paraissait jamais bien unie.

« Quant à ce que dit le P. Dentrecolles du pied des tasses que l'on laisse massif, et qu'on ne met sur le tour pour le creuser qu'après avoir donné le vernis ou la couverture en dedans et en dehors, et l'avoir laissé sécher, voilà ce qu'il est difficile d'expliquer.

« On sent bien que les Chinois, en laissant le pied des tasses massif, se servent de ce pied pour coller avec de la pâte les tasses sur le tour toutes les fois qu'elles changent de main ; mais comment une tasse, lorsqu'elle est vernie et sèche, peut-elle être assez assujettie sur le tour pour que l'on puisse en creuser le pied avec un outil, sans que les points de contact qui assujettissent la tasse en dérangent le vernis ?

« Il paraît cependant constant dans plusieurs autres endroits de la relation du P. Dentrecolles, que le vernis est mis sur la porcelaine avant la cuisson, parce qu'il y est dit qu'on a fait pour l'empereur des ouvrages si fins et si délicats, qu'on était obligé de souffler le vernis dessus, parce qu'il n'aurait pas été possible de les plonger dedans sans s'exposer à les rompre, et qu'on les mettait sur du coton. Il est certain que quelque minces que fussent ces ouvrages, on n'aurait pas été exposé à cette crainte, s'ils avaient eu une première cuisson.

« Le même auteur, parlant d'une espèce de porcelaines colorées qui se vendent à meilleur compte, dit qu'on fait cuire celles-là sans qu'elles aient été vernissées, par conséquent toutes blanches et n'ayant aucun lustre. Il ajoute qu'on les colore après la cuisson en les plongeant dans un vase où la couleur est préparée, et qu'on les remet de nouveau au fourneau, mais dans un endroit où le feu a moins d'activité, parce qu'un grand feu anéantirait les couleurs. Puisque le P. Dentrecolles fait une distinction de cette espèce de porcelaine avec l'autre, il en faut conclure qu'il a bien vu que les Chinois mettaient leur vernis sur la porcelaine avant qu'elle eût été cuite, et que tout se trouvait achevé au fourneau par une seule et même cuisson. Si la porcelaine ordinaire des Chinois avait eu besoin d'aller deux fois au feu, il n'aurait pas manqué de le dire, comme il l'a fait au sujet de cette dernière. Quant à la difficulté de vernisser les grandes pièces, on voit que les Chinois ont donné plus d'épaisseur à proportion de la grandeur de leurs vases, et que lorsqu'ils ont

voulu appliquer le vernis à des vases qu'ils avaient tenus très-minces, ils ont eu, suivant le P. Dentrecolles, la précaution de donner deux couches, en attendant, pour donner la seconde, que la première fût sèche. Le besoin des deux couches suppose que dans ce cas le vernis était trop liquide pour qu'une seule pût être suffisante; ce qui prouve que le vernis trop épais expose les pièces minces à se casser quand on le leur donne, et que par conséquent ces pièces n'avaient point été cuites.

« Pour ce qui est de l'inconvénient de toucher aux pièces déjà vernissées, il paraît que l'on peut moins gâter le vernis lorsqu'il a été donné à une pièce qui n'a point été cuite, que lorsqu'il a été appliqué sur une pièce qui a eu la cuisson; dans le premier cas le vernis pénètre un peu sur la surface de la pièce, et dans l'autre il n'y pénètre point du tout; ce qui le rend plus facile à être enlevé.

« Il paraît donc constant que les Chinois donnent leur vernis à leur porcelaine avant qu'elle ait passé au feu des fourneaux, ce qui la rend à meilleur marché, puisqu'il en coûte de moins le bois qu'on emploierait à la cuisson de la couverte. Mais comment la porcelaine peut-elle être plongée dans le vernis sans se rompre? Il faut se souvenir que le P. Dentrecolles dit que le premier ouvrier forme la tasse sur la roue en devant le morceau de pâte destiné à la faire, comme nous le pratiquons; que cette tasse passe à un autre ouvrier qui l'assied sur sa tasse, c'est-à-dire, qu'il façonne son pied de la grosseur qu'il doit avoir, sans cependant le creuser, afin que ce pied massif serve à s'attacher sur le tour la tasse avec de la pâte, lorsque la tasse passe aux autres ouvriers; le troisième ouvrier reçoit alors la tasse et la met sur un moule qui est une espèce de tour; il presse sur le moule également de tous les côtés; il faut que ce soit le moule et la pression que l'on fait de la pâte par son moyen, qui contribue à rendre les parois de la tasse assez fortes pour, lorsqu'elle est sèche, résister à l'impression qu'y cause le vernis; d'ailleurs on commence à donner le vernis dans le dedans de la tasse, et on le laisse sécher avant que de l'appliquer au dehors; la couche de vernis du dedans étant sèche, fait une épaisseur de plus qui permet à la tasse de supporter la couche du dehors.

« L'opération du creusement du pied, après que la tasse a eu tout son vernis, se comprend facilement; cela ne peut pas s'exécuter en renversant la tasse sur le tour; comment y assujettir la tasse sans gâter le vernis, et comment préserver le vernis de la poussière que le travail de l'outil y répandrait? Il est plus vraisemblable d'imaginer que le pied se creuse en tenant la tasse dans sa situation naturelle, collée sur le tour par un morceau de pâte qui élève le pied, et donne le moyen de le creuser en dessous avec un outil crochu.

« Puisqu'on connaît en Europe des matières

de la même qualité que celles qu'emploient les Chinois pour faire leur porcelaine, on connaîtra aussi celles qui sont décrites par le P. Dentrecolles, pour en faire le vernis. Il n'y a qu'une matière que les Chinois nomment du *ché-kaou*, qui pourrait embarrasser; mais on trouve ce minéral, que les uns ont cru mal à propos être du *borax*, et les autres de l'*alum*, très-bien décrit dans le manuscrit du médecin chinois, que nous avons déjà cité.

« Le médecin chinois dit que le *ché-kaou* est blanc et brillant, qu'il est friable, et que, quand on le fait passer par le feu, il se réduit aisément en un sel blanc, fin et brillant, mais qui tient un peu du verre, et où on remarque de petites lignes longues et fines comme des filets de soie: il ajoute qu'il se trouve en morceaux avec des raies droites et des espèces de côtes blanches et dures comme des dents de cheval; quand on le frappe, il se rompt aisément en diverses pièces, mais en travers; il a différentes lames qui se séparent facilement et qui sont brillantes; mais ce brillant se perd à la calcination.

« Il y en a de parfaitement semblable aux environs de Toulouse, et comme on a vu que ce n'est qu'un beau gyps, il y a lieu de croire que l'on pourrait employer pour le même effet avec succès tous les gyps transparents (1). Ce minéral calciné sert à rendre le vernis des Chinois plus épais; et, conjointement avec la chaux, il sert aussi à le rendre un peu opaque et blanc, lorsque le feu l'a mis en fusion; car en regardant le pied de toutes les porcelaines de la Chine dont on a ôté le vernis pour qu'elles ne s'attachent point par là dans la cuisson, il n'y a personne qui ne voie clairement que la couverte de la porcelaine de la Chine doit être un peu opaque et blanche, pour cacher entièrement à la vue la terre qui n'est pas de la première blancheur. On a cependant grand soin, lorsque les ouvrages ont été peints sur le cru, comme les bleus, de ne point rendre la couverte assez opaque pour qu'on ne puisse pas voir les couleurs au travers. Il ne faut point que l'on fasse cuire la porcelaine tout à fait avant de la mettre en couverte; il serait même beaucoup mieux de lui donner la couverte à cru; mais comme les pièces qui n'ont pas beaucoup d'épaisseur sont su-

(1) A l'appui de ce fait, ainsi que pour confirmer ce qui a été dit précédemment sur l'existence en France des matières analogues à celles employées par les Chinois dans la composition de leurs porcelaines, nous citerons les deux formules suivantes dues, dès l'année 1812, à M. Desprut fils:

Composition de la pâte :

Sable de Nevers.	108 livres.
Quartz très-blanc	18
Argile blanche de Limoges	
décantée.	25 1/2
Terre de Dreux.	43

Composition de l'émail :

Sable de Nevers.	25 liv.
Terre du sable de Nevers.	25
Blanc d'Espagne.	25
Quartz blanc.	25

jettes à casser lorsqu'on les plonge dans la couverte, on peut faire passer ces pièces au four, et les en retirer aussitôt qu'elles ont été simplement rougies; on donne ensuite deux fois vingt-quatre heures de cuisson pour la pâte et la couverte. Cette couverte des Chinois est analogue à leur pâte, puisque le pe-ten-tsé, qui en est une des principales matières, y entre pour beaucoup; il n'y a, pour ainsi dire, de différence que dans la vitrification, qui, au moyen du sel de la fougère, se fait dans la couverte, et n'est point dans le corps de la porcelaine. Comme elle est appliquée avant que la porcelaine soit cuite, elle en pénètre un peu la surface; et la cuisson étant la même, elle s'y trouve jointe plus parfaitement que si elle avait été mise après une première cuisson de la porcelaine: la différence est visible lorsqu'on examine avec une loupe la cassure des porcelaines de la Chine et celle des porcelaines d'Europe. Il faut surtout bien se garder de chercher à employer une couverte qui ait déjà été vitrifiée. On doit regarder comme un principe, que la vitrification de la couverte doit se faire sur la pièce même; il est aisé de composer un verre opaque et très-blanc, mais quelque soin que l'on se donne pour broyer ce verre, il ne s'étendra jamais aussi bien et ne se joindra point aussi intimement à la porcelaine qu'une composition qui formera la vitrification opaque et blanche sur la porcelaine même.

« On n'emploie ordinairement sur les porcelaines à fritte que l'on fait en Europe, que des couvertes faites avec une composition qui a déjà été vitrifiée; il n'est pas étonnant qu'elles y réussissent; la pâte dont elles sont composées contenant deux huitièmes de fritte, qui est la matière du verre, se trouve tout à fait analogue avec ces couvertes, et s'y joint très-bien, au lieu que la pâte de la porcelaine de la Chine est trop éloignée de la vitrification pour se joindre à une matière qui n'est purement qu'un verre. L'expérience s'est trouvée conforme à ce raisonnement toutes les fois qu'on a voulu tenter de mettre les couvertes d'Europe sur la porcelaine faite à la manière des Chinois. On a vu que les degrés de bonté de la pâte d'une porcelaine doivent se mesurer à la difficulté que l'on rencontrerait à la faire passer à l'entière vitrification; on en doit conclure que celle que l'on fait aux Indes doit l'emporter sur toutes celles d'Europe, puisque l'on peut faire fondre un gobelet de porcelaine à fritte dans un gobelet de Saxe et dans un gobelet de porcelaine des Indes. Il est vrai que la porcelaine des Indes demande, pour être portée à son entière cuisson, un degré de feu beaucoup plus grand que les autres porcelaines; mais comme on n'est obligé de l'y mettre qu'une seule fois, il n'en coûte pas plus de bois pour la cuire que pour la porcelaine d'Europe, que l'on met deux fois au feu.

« Au reste, si l'on veut se donner la peine d'étudier et de suivre les manipulations décrites par le P. Dentrecolles, on est assuré de faire de la porcelaine qui aura les mêmes

qualités que celle que l'on fait dans les Indes, et pourra se donner à meilleur compte que toutes celles que l'on fabrique en Europe. On croit cependant qu'il ne sera pas inutile de faire attention à l'eau que l'on emploie dans les manipulations. Le P. Dentrecolles dit que les mêmes ouvriers qui la font à King-te-ching, n'en ont pas pu faire de pareille à Péking; il attribue ce manque de succès à la différence des eaux, et il pourrait bien avoir raison. On a vu qu'il fallait garder la pâte liquide pendant un certain temps après l'avoir faite, et qu'elle entrait en fermentation: tout le monde sait que la différence des eaux produit des effets singuliers lorsqu'il s'agit de fermentation, comme il est aisé de le voir dans la bière, les teintures, etc.

« Pour ce qui est des peintures que l'on applique sur la porcelaine après qu'elle est faite, je crois que l'on peut se passer de prendre les Chinois pour modèles: les couleurs sont assez médiocres et en très-petit nombre; la céruse, ou quelque autre préparation de plomb, leur sert toujours de fondant. Le plomb se revivifie, c'est-à-dire reprend sa forme métallique fort aisément; alors il noircit et gâte les couleurs; ces couleurs s'étendent et font des traits qui ne sont ni déliés ni bien terminés. On voit bien que je ne parle ici que des couleurs qui se mettent sur la porcelaine après qu'elle a reçu son vernis et sa cuisson entière; car, pour celles que les Chinois mettent sur le cru, en appliquant le vernis par-dessus, il est impossible d'en former des dessins tant soit peu corrects. On croit donc qu'il vaut mieux abandonner tout à fait les couleurs dont se servent les Chinois, pour y substituer celles que l'on emploie pour peindre sur l'émail. Comme ces couleurs sont exposées à supporter un feu très-fort, on ne peut y employer que les matières dont la couleur ne peut être enlevée par la force du feu; il faut donc renoncer à toutes les couleurs tirées des végétaux et des animaux, pour s'en tenir uniquement à celles que peuvent fournir les terres et les pierres, qui conservent leur couleur après la calcination; mais comme celles-ci ne sont colorées que par le moyen des métaux, la chaux des métaux, ou, ce qui est la même chose, les métaux privés de leur phlogistique pour la calcination, fournissent la seule matière que l'on puisse employer avec succès, d'autant plus que les terres et les pierres donnent toujours des couleurs plus ternes et plus sales, à cause de la grande quantité des terres qu'elles contiennent. On trouvera ces manipulations décrites fort au long dans un *Traité de la peinture en émail*. On peut être assuré que toutes les couleurs qui réussissent dans cette peinture réussiront également bien dans celle sur la porcelaine. On y verra que l'on a pour principes de ne point se servir de couleurs déjà vitrifiées, comme les verres colorés, les pains d'émaux, etc., et que l'on exclut pareillement toutes les compositions où il entre du plomb: les raisons que l'on y rap-

porte, pour bannir ces couleurs de la peinture en émail, subsistent également pour les couleurs de la peinture sur la porcelaine; on verra que l'étain donne les blancs pour éclaircir et rehausser toutes les autres couleurs; que l'or donne des pourpres, les gris de lin, les violets et les bruns; que l'on tire du fer les vermillons, les marrons, les olives et les bruns; que le cobalt fournit les bleus et les gris; que le jaune de Naples donne le jaune; que le mélange du blanc et du rouge fait les couleurs de rose; que le mélange du bleu et du jaune fait tous les verts; et, enfin, que le mélange du bleu, du rouge et du jaune fait toutes les trois couleurs. On voit par là que l'on est en état de peindre sur la porcelaine avec une palette garnie d'un aussi grand nombre de couleurs que celle du peintre à l'huile. — Voy. PEINTURE SUR ÉMAIL.

Il y a cependant une remarque essentielle à faire, qui met une espèce de différence entre la peinture sur porcelaine et la peinture en émail. Pour transporter la couleur des métaux, ou plutôt celle de leurs chaux, sur l'émail, on est obligé de joindre à la chaux de ces métaux un verre qu'on appelle fondant, qui, par sa fusion, vitrifie les couleurs et les fait pénétrer dans l'émail. Pour que les couleurs puissent pénétrer dans l'émail sur lequel on peint, on sait qu'il est nécessaire que l'émail commence à entrer en fusion, lorsque les couleurs y sont déjà, parce que les couleurs resteraient en relief sur l'émail, s'il n'entraît point en fonte. Il faut donc qu'il se trouve une proportion dans la facilité à fondre entre l'émail sur lequel on peint et le fondant que l'on mêle avec les couleurs. On voit aisément que la même proportion dans la facilité à fondre doit se trouver entre la couverte de la porcelaine sur laquelle on peint, et le fondant qu'on aura mêlé avec les couleurs; et la couverte de la porcelaine étant beaucoup plus difficile à mettre en fusion que l'émail, on doit employer dans les couleurs à peindre sur la porcelaine un fondant beaucoup moins facile à mettre en fusion que dans celles à peindre en émail; ce qui tient à l'emploi moins grand du salpêtre et du borax dans la composition du fondant. Comme on ne doit point employer de plomb dans la composition du fondant, il est plus facile d'en composer un qui soit dur à fondre que d'user de celui qui est propre à la peinture en émail, à cause de la quantité des sels qu'on est obligé de mettre dans ce dernier, et qui, à moins que ce verre ne soit bien fait, s'y font sentir, et gâtent les couleurs.

La principale qualité du verre, qui servira de fondant, est d'être blanc, et exempt de préparation de plomb dans sa composition, comme la céruse, le minium, la litharge, etc. Pour ce qui est du plus ou moins de facilité qu'il doit avoir à entrer en fusion, il faut qu'elle soit bien proportionnée à celle de la couverte de la porcelaine, c'est-à-dire que la couverte ne soit pas assez dure à fondre pour que la fusion du verre, qui sert de fondant, n'entraîne pas la sienne dans les endroits où

les couleurs sont appliquées. On peut donc essayer de se servir de verres blancs de différents degrés de fusibilité, pour s'arrêter à celui qui se trouvera convenir au degré de fusibilité de la couverte. Le verre dont on fait les tuyaux des baromètres est le plus facile à mettre en fusion; celui des glaces vient après, et ensuite celui des cristaux de Bohême, etc. On ne doit point craindre que la force du feu nécessaire pour mettre ces verres en fusion, emporte les couleurs; celles dont on vient de parler sont toutes fixes, et y résisteront; il n'y a que les couleurs tirées du fer, dont jusqu'ici l'usage a été très-difficile, à cause de leur volatilité au feu; mais il sera aisé de voir dans le *Traité de la peinture en émail*, qu'en tenant les safrans de mars exposés au grand feu pendant deux heures, avec le double de leur poids de sel marin, et les édulcorant ensuite, on les rend tout aussi fixes que toutes les autres couleurs. La proportion du fondant à mettre avec les chaux des métaux est la même que celle de la peinture en émail, c'est-à-dire, presque toujours en poids trois parties de fondant sur une partie de couleur. Si l'on s'apercevait que quelque-une de ces couleurs ne prit pas dans la fonte le luisant qu'elle doit avoir, on en serait quitte pour ajouter quelques parties de fondant de plus; par exemple, les couleurs tirées de l'or exigent jusqu'à six parties de fondant. Ces couleurs s'emploient facilement au pinceau, avec la gomme ou l'huile essentielle de lavande, avec la précaution, si l'on s'est servi d'huile essentielle de lavande, d'exposer les pièces peintes à un très-petit feu, jusqu'à ce que l'huile soit totalement évaporée, avant de les enfourner.

On ne parlera pas des couleurs qui se mettent sous la couverte : il faut les placer sur le cru, dans lequel venant à s'emboîrer, on ne peut former avec elles aucun dessin correct. Elles ne seraient donc propres qu'à employer à faire des fonds d'une seule couleur, et, en ce cas, il vaut mieux mêler la chaux des métaux avec la matière de la couverte, et tremper les vases dedans.

Il résulte de tout ce que l'on vient de dire, que les porcelaines dans lesquelles on emploie de la fritte sont les plus mauvaises de toutes, et qu'on ne doit jamais chercher à en faire sur ce principe, par conséquent qu'il ne faut employer aucuns sels pour mettre en fusion les matières qui doivent composer la porcelaine; que le spath fusible est le principal agent pour la liaison des terres que l'on doit employer dans la porcelaine; puisque le pe-tun-tsé est une pierre composée de spath, d'argile et de sable, qui, jointe à une terre onctueuse, fait la porcelaine de la Chine, et que celle de Saxe est composée sur les mêmes principes, avec cette différence seulement que le pe-tun-tsé est déjà composé d'une partie de ces matières par la nature, et que dans la porcelaine de Saxe on est obligé de la faire des mêmes différentes matières séparées que l'on rassemble; ce qui fait voir que les combinaisons

faites par la main sont supérieures à celles faites par la main des hommes.

« Quant à ce qu'on appelle l'émail ou la couverte, il ne fallait jamais chercher à la faire avec une vitrification toute faite, mais il fallait que la vitrification ne se fit que sur la porcelaine même; que l'on n'employât jamais des métaux, comme des préparations de plomb ou d'étain dans la couverte; qu'il entrât du spath dans celle de la Chine, puisqu'il y entrât du pe-tun-tsé, qui est une pierre spathique; qu'il y avait toute apparence que le spath entrât aussi pour beaucoup dans la couverte de la porcelaine de Saxe, et même pour plus que dans la porcelaine de Chine, puisque la force du feu ne la faisait pas couler comme celle de la Chine.

« Pour ce qui regarde les couleurs, il ne fallait jamais employer des verres colorés tout faits, et surtout ceux dans lesquels le plomb était entré, comme les pains d'émaux, etc. Mais il fallait que la vitrification des couleurs se fit sur la couverte et en la pénétrant. »

PORCELAINE DE SAXE ET AUTRES PORCELAINES D'EUROPE. — Nous devons à M. le comte de Mille une excellente description de l'art de faire la porcelaine d'Allemagne ou de Saxe : c'est de ce savant que nous emprunterons tout ce que nous allons dire sur cet art, si longtemps ignoré en Europe; ce ne fut que dans le siècle dernier que le hasard fit connaître en Saxe un procédé dont les Chinois et les Japonais gardaient si soigneusement le secret.

« Un gentilhomme allemand, le baron de Boettcher, chimiste à la cour d'Auguste, électeur de Saxe, en combinant ensemble des terres de différentes natures pour faire des creusets, fit cette découverte précieuse, qui s'est conservée avec soin dans la manufacture de Meiffen, près de Dresde. Le bruit de cette nouvelle fabrique se répandit en France et en Angleterre, et les chimistes de ces deux royaumes travaillèrent à l'envi à faire de la porcelaine.

« Les Anglais firent venir à grands frais du kaolin de Chine; mais n'ayant point les autres substances que les Chinois mêlent à cette terre, au lieu de porcelaine ils ne firent que des briques. Les Français firent également venir de la Chine des matières, pour servir d'objet de comparaison avec ceux que notre continent pouvait fournir. Un Jésuite, le P. Dentrecolles, joignit aux matières qu'il envoya des observations sur le travail des Chinois, mais elles étaient si peu exactes, que les chimistes français, opérant d'après les fausses instructions de ce missionnaire, ne purent parvenir à faire de la vraie porcelaine. On désespérait presque de réussir en Europe, lorsque M. de Tschernhausen trouva une composition de porcelaine qui, selon les apparences, était la même que celle dont on fait usage en Saxe : il la confia en France au seul M. Homber; mais ces deux amis moururent sans en communiquer le secret au public. M. de Réaumur soupçonna, à

force de génie, quelles étaient les vraies substances qui entraient dans la composition de la porcelaine de la Chine, et nous donna le premier des idées très-justes sur la nature de ces substances, et la manière de les employer. Après cet académicien, MM. Lauragais, Guettard, Montomy, Laffone, Baumé, Macquer, Montigny et Sage, tous chimistes du plus profond savoir, se sont occupés fructueusement du même objet. M. de Lauragais présenta, en 1766, à l'Académie, de la porcelaine de son invention; elle fut jugée aussi parfaite que celle de Sèvres et de Saxe; mais cet illustre savant n'a point publié sa composition. »

Il y a aujourd'hui plusieurs manufactures de porcelaine en Allemagne, en Angleterre, en Hollande et en Italie; les plus célèbres d'Allemagne sont, après la manufacture de Dresde, celle de Fronkental dans le Palatinat et celle de Louisbourg, près de Stuttgart.

« La porcelaine de Fronkental a le même fonds de richesses que celle de Saxe et de France : elle est, comme elles, bien au-dessus de celle de la Chine et du Japon; elle est surtout recommandable par l'éclat de l'or qu'on y applique en feuille avec tant d'adresse, qu'on prendrait les vases qui en sont enrichis pour être d'or massif. Cette manufacture excelle aussi dans les figures, elle a atteint le degré de perfection de celle de Saxe, et approche de celle de France par la variété et le dessin correct des figures, par la force et le naturel des statues, et par la vérité de l'expression; à ces bonnes qualités elle joint l'avantage du bon marché, le prix étant de près d'un tiers au-dessous de celui des porcelaines de Saxe.

« La manufacture de Louisbourg, établie par la magnificence du duc de Wurtemberg, ne le cède guère à celle de Fronkental; la pâte en est des plus réfractaires; elle résiste au feu le plus violent, et soutient le passage subit du froid au chaud et du chaud au froid sans se casser. Les formes en sont agréables, et l'on y exécute des morceaux d'architecture pour la décoration des desserts d'une grandeur énorme : le seul défaut de la pâte est de n'être pas d'un blanc aussi parfait que celui de Saxe et de France; elle est d'un gris cendré, et reste grenue dans la cassure; la couverte présente le même défaut, et n'est jamais de ce beau blanc qui plaît à l'œil et qui caractérise les belles porcelaines; mais il serait aisé d'y remédier.

« Les porcelaines qu'on fabrique en Angleterre ne valent absolument rien, et les Anglais qui ont perfectionné tant d'autres arts, sont bien au-dessous des Français, des Allemands, des Hollandais et des Italiens à l'égard de celui dont nous parlons. Ce qu'ils appellent porcelaine n'est qu'une vitrification imparfaite, à laquelle il ne manque qu'un degré de feu un peu plus fort pour en faire du verre.

« La porcelaine de Hollande et celle d'Italie sont belles, mais au-dessous de celle de Saxe. »

PORCELAINE DE FRANCE. — La *porcelaine de France* était, il n'y a pas longtemps, si fragile qu'on craignait de l'exposer à la moindre chaleur : elle était sujette à se fêler comme le verre, de la nature duquel elle participait.

« On avait tâché de suppléer à la vraie composition qu'on ignorait (dit M. Macquer dans un *Mémoire sur une nouvelle porcelaine*, qu'il lut à l'Académie des sciences de Paris, le 17 juin 1769), par un assortiment dont la base était de sable et de cailloux broyés, qu'on faisait blanchir par l'action du feu et par le mélange de différents sels. On ajoutait à cette composition une certaine quantité de terre liante pour la mouler plus facilement et la travailler sur le tour. L'argile dont on se servit ne procurant pas à la porcelaine cette blancheur qui est une de ses plus belles et plus apparentes qualités, on lui préféra les marnes comme conservant plus de blanc dans les cuites. Ces dernières ne pouvant point soutenir l'action d'un grand feu sans se fondre, les ouvrages qu'on en faisait n'acquerraient point par la cuite la dureté et la compacité nécessaires pour résister à l'alternative du chaud et du froid sans se casser; tendres et friables par leur nature, ils ne pouvaient recevoir pour couverture ou vernis, qu'un verre de plomb plus tendre encore et plus fusible, par conséquent susceptible de se rayer, de se dépolir, de jaunir et de perdre toute sa beauté par le service. Cette fausse porcelaine a été en usage jusqu'à l'époque où des savants, tels que MM. de Réaumur, Guettard, Hellot, Macquer et Baumé trouvèrent, à force d'expériences, les moyens de faire une porcelaine aussi dure et aussi solide que celles du Japon et de Saxe, approchant de leur beauté, mais n'ayant pas encore le dernier degré de blancheur qu'on lui désirait.

« En 1766, M. le comte de Lauragais présenta de la porcelaine de son invention à l'Académie; cette porcelaine fut reconnue pour être aussi parfaite qu'on pouvait le désirer; mais comme ce seigneur n'en a point publié la composition, on ne peut point dire de quelle terre elle était fabriquée.

« Ce n'est que depuis que M. Vilaris, pharmacien de Bordeaux eut découvert en France une terre convenable, qu'on est parvenu dans la manufacture royale de Sèvres à faire de la porcelaine uniquement composée des terres de France, dans la pâte et la couverte de laquelle il n'entre ni fritte, ni sel, ni aucune matière métallique, qui se travaille facilement sur le tour et qui prend toutes sortes de formes dans les moules; qui ne peut être cuite qu'à un feu de la dernière violence, et dont la couverte exige le même degré de feu pour se fondre, qui est infusible au plus grand feu des fourneaux, et qui peut servir de creuset pour vitrifier toutes les porcelaines de fritte et de marne; qui acquiert par suite une densité et une dureté qui y est proportionnée; qui rend un son semblable à celui d'un vase de métal lorsqu'elle est frappée; qui résiste à l'impression subite et

alternative du chaud et du froid; qui, dans sa cassure, a un grain qui tient de celui de la porcelaine de Saxe et de l'ancien Japon; qui a enfin une blancheur et une demi-transparence égales à celles des plus belles porcelaines de l'ancien Japon et de Saxe.

« Après avoir fait diverses épreuves sur les nouvelles porcelaines de Sèvres avec la terre de France, trouvée par M. Vilaris, l'Académie des sciences de Paris a certifié que les vases faits de cette matière sont en état de résister à la plus grande chaleur du café, du chocolat et du potage; qu'avec tout le mérite de l'ancien Japon, ils sont encore très-sonores, font feu avec le briquet, peuvent servir de creuset pour vitrifier l'ancienne porcelaine de Sèvres, ne sont point déformés par un feu de forge longtemps continué, vont au feu sans se rompre, peuvent servir à faire fondre du beurre et cuire des œufs, et passent du plus grand chaud au plus grand froid sans souffrir aucune altération. Mais, ce que cette même Académie assure être plus intéressant pour le public, c'est qu'avec le secours de cette terre nouvellement trouvée, ou d'autres semblables qu'il ne sera pas difficile de découvrir dans ce royaume, on pourra peut-être donner à un prix modique les porcelaines qu'on pourra désirer.

« Il résulte de ce que nous venons de dire, continue la même Académie, que le kaolin qu'on a trouvé en France est meilleur que celui du Japon, et qu'il fait une porcelaine plus blanche et plus fine.

« La *porcelaine de la manufacture de Sèvres* est aujourd'hui, de l'aveu même des étrangers, supérieure à tout ce qu'on peut voir de plus agréable et de plus parfait pour l'élégance des formes, la correction du dessin, le brillant des couleurs, le vif éclat du blanc, le brillant de la couverte.

« La *porcelaine de Sèvres* obtiendrait infailliblement la préférence sur toutes les autres, tant d'Europe que de la Chine et du Japon, si le prix en était un peu plus à la portée de tout le monde; il ne lui manque que cet avantage, qui est essentiel pour le commerce; mais on peut dire que la cherté est compensée par la solidité. »

Les magnifiques produits de la *manufacture de Sèvres* sont trop connus pour que nous nous étendions davantage sur les immenses progrès qu'a faits l'industrie de la porcelaine en France; nous pourrions, sous le rapport des produits de notre sol, renvoyer à notre article intitulé *INDUSTRIE MINÉRALE EN FRANCE*; nous nous bornerons ici, quant à l'art moderne, à citer quelques mots que nous extrayons de l'*Encyclopédie des gens du monde* :

« On distingue deux sortes de porcelaines : la porcelaine dure et la porcelaine tendre, qui diffèrent par leur composition connue par leur mode de fabrication. »

D'après ce que nous avons dit précédemment, on peut déjà apprécier la différence de composition de ces deux espèces de porcelaines.

« La *porcelaine tendre*, dit le même recueil que nous venons de citer, diffère principalement de la porcelaine dure par la composition de son émail (1), qui renferme toujours une certaine quantité d'oxyde de plomb : sa pâte aussi est plus fusible. Cette porcelaine a d'ailleurs l'inconvénient de ne point aller sur le feu, comme les porcelaines dures, et de se rayer aisément. Le mode de cuisson et les principes de coloration sont également différents.... L'ancienne porcelaine tendre de Sèvres avait pour base argileuse une marne calcaire, et pour matière fondante une fritte. L'émail de cette porcelaine, souvent mis à deux couches et cuit à deux feux, prenait ainsi un *glacé* très-remarquable. Les nombreux inconvénients attachés à la fabrication de l'ancien Sèvres l'ont fait abandonner vers l'année 1806. « Néanmoins, dit M. Brougniart, comme cette porcelaine a, dans le glacé gras de sa couleur verte, dans sa couleur jaunâtre, quelques caractères qui la font très-bien reconnaître des amateurs de raretés et des marchands qui les rassemblent ; et comme les inconvénients de sa fabrication leur assurent qu'on n'en fera plus d'exactlyement semblable, elle est très-recherchée de ces amateurs, et payée à un très-haut prix. »

Porcelaine dure. — Nous nous sommes suffisamment étendu sur ses qualités et sur sa fabrication. Elle est la seule fabriquée aujourd'hui. Elle doit, ainsi que nous l'avons dit précédemment, aller sur le feu, être même réfractaire aux foyers les plus intenses ; nous avons vu, dans le commencement de cet article, qu'elle devait pouvoir servir de creuset pour fondre des argiles moins pures.

Pour terminer, nous citerons encore quelques lignes de l'*Encyclopédie des gens du monde* : « La belle porcelaine doit être d'un blanc de lait, exempt de taches ; le vernis doit présenter une surface glacée, sans ondulations ni picotements ; les formes et les contours des pièces doivent se dessiner avec pureté et finesse. Mais la qualité fondamentale de la porcelaine, celle qui permet de l'employer à tous les usages domestiques, c'est de pouvoir résister, sans se briser, à de grandes variations de température. »

POTASSE — (*Moyen de la retirer des cendres du marron d'Inde*). — On connaît depuis longtemps toutes les qualités du marron d'Inde et sa propriété alcaline ; mais on n'en avait pas recherché les causes. Des chimistes, ayant analysé ce fruit, ont trouvé que cette propriété est due à la potasse qu'il renferme en quantité. En effet, il y a peu de plantes qui fournissent autant de potasse ; car trente-deux livres de marrons torréfiés au four donnent une livre et demi-once de cendres, dont on retire dix onces de potasse. En comparant ce résultat avec celui que donnent d'autres plantes où l'alcali se

trouve en abondance, on pourra se convaincre qu'il en est peu qui réunissent autant d'avantages. L'enveloppe épineuse du marron d'Inde est à cet égard préférable au fruit même ; car, d'après des expériences faites avec soin, il est prouvé qu'elle fournit, par la torréfaction, plus de potasse que le marron. C'est pour cette raison qu'il importe de recueillir et de conserver les marrons d'Inde, ainsi que leurs bourses ou enveloppes, et de les faire torrifier dans des fosses convenablement disposées pour en retirer toutes les cendres. La potasse qu'on obtient du marron d'Inde dédommage amplement des frais que peuvent occasionner sa récolte ; il en résultera un autre avantage non moins important, celui de livrer au commerce beaucoup de potasse, que l'on pourra se procurer à plus bas prix que celle que l'on extrait de plusieurs autres plantes. Il est à remarquer que la potasse que l'on obtient des cendres du marron d'Inde est plus pure que celle des autres plantes, qui donnent, outre la potasse, des sels neutres que l'on ne peut séparer qu'en employant plusieurs procédés qui sont communément longs et dispendieux. Lorsqu'on ne veut pas se donner la peine de convertir en potasse la lessive des cendres de marron d'Inde, on peut se contenter de se servir de cette lessive, qui, à raison de la grande quantité d'alcali qu'elle contient, est plus propre que toute autre au blanchiment des toiles. (*Société d'encouragement*, 1805, p. 68.)

Fabrication de la potasse par l'incinération de diverses espèces de plantes. — *Invention de M. Matthieu de Dombasle*. — L'auteur, à la suite de nombreuses expériences, a reconnu que les plantes les plus riches en alcali sont l'épinard et la rhubarbe. La betterave contient une si grande quantité de nitrate de potasse, que, si l'on fait sécher à l'ombre et très-lentement le pétiole d'une de ses feuilles, sa surface se couvre souvent d'une grande quantité de cristaux de ce sel, assez gros pour pouvoir en reconnaître la figure à l'œil nu. Les tiges d'arrocche présentent le même phénomène. Dans la rhubarbe, la potasse est à l'état de suroxalate, de même que dans l'oseille, son congénère. M. Dombasle, voulant s'assurer de la quantité de potasse que peut produire une étendue donnée de terrain cultivé en betteraves, sema en avril une pièce de trois hectares convenablement ameublie et fumée de dix-huit voitures de fumier de cheval par hectare. On arracha les betteraves en septembre ; les feuilles furent laissées sur le parterre, et, comme le temps était chaud et sec, on les brûla trois ou quatre jours après. On obtint 1,206 kilog. de cendres. La cendre qui résulte de cette combustion éprouve une demi-fusion lorsque la masse des substances brûlées est assez considérable pour produire une forte chaleur. C'est une fritte poreuse, assez dure, développant sur la langue une saveur alcaline presque insupportable. Cette fritte a beaucoup d'analogie avec les soudes brutes du commerce ; et, si

(1) Nous ajouterons, nous, que c'est surtout dans la composition de la pâte qu'existe cette différence. Voyez ce qui précède.

la combustion des feuilles de betteraves s'opérerait d'après les mêmes procédés que les soudes naturelles, ces deux substances présenteraient une ressemblance parfaite. Comparable aux meilleures soudes naturelles, cette fritte l'emporte sur la majeure partie des potasses du commerce. Elle peut servir à la plupart des usages pour lesquels on emploie les cendres gravelées et la potasse. Ainsi la fabrication de cette fritte devient une opération extrêmement simple, qui n'exige ni ustensiles ni établissement quelconques. Quatre cents kilogrammes de potasse brute provenant de la combustion des feuilles de betteraves ont donné à M. Dombasle 180 kil. de potasse calcinée. La potasse brute, analysée par M. Vauquelin, donnait 40 $\frac{1}{4}$ pour 100 d'alcali, contenant 88 à 90/1000 de sous-carbonate de potasse, pur et sec. Elle marque 34 degrés alcalimétriques; ce qui est le titre moyen des soudes faciles et des bonnes soudes naturelles. La potasse purifiée a été trouvée par le même chimiste contenir 77 centièmes de sous-carbonate de potasse pur et sec, de l'eau, du sulfate et du muriate de potasse, et 2/5 de sable par quintal. En purifiant cette potasse, M. Vauquelin l'a amenée à contenir jusqu'à 59 degrés alcalimétriques. (*Société d'encouragement*, 1814, t. XV, p. 260.)

Extraction de la potasse des fanes de pommes de terre. — Découverte de M. Lapostolle. — Ce chimiste assure, par l'expérience, que les cultivateurs peuvent, sans nuire à la récolte de leurs pommes de terre, en retrancher les fanes en ayant soin de pratiquer cette opération dans le moment où la plante a acquis sa plus grande vigueur; que cette fane, après l'avoir fait sécher convenablement, produit, en la brûlant, une cendre extrêmement riche en potasse, laquelle a une valeur d'autant plus grande qu'elle aura été mieux recuite, et que, soit qu'ils la vendent à ceux qui la convertissent en salin, soit qu'ils en exploitent eux-mêmes le salin, c'est une nouvelle richesse qui devra les encourager à se livrer à cette culture. (*Société d'encouragement*, tome XVI, page 163.)

Extraction de la potasse des lessives rebutées des blanchisseries. — Découverte de M. Flahault Fokedey. — Dans un mémoire qui a été mentionné honorablement par la Société d'encouragement pour le prix relatif à la culture des plantes à potasse, l'auteur passe en revue les végétaux indigènes qui, selon lui, offrent la plus grande quantité d'alcali, et dont on peut l'extraire avec le plus d'économie. Il place en première ligne les cendres de bois, qui en contiennent plus ou moins, selon l'espèce ou la qualité du combustible employé. Les cosses renfermant la graine de colza fournissent des cendres supérieures aux meilleures cendres de bois. La combustion des feuilles et racines de colza, des fanes de fèves et celles de pois, les tiges et les racines de tabac, donnent encore de très-bonnes cendres. (*Société d'encouragement*, t. XVI, p. 231.)

Moyen de saturer la potasse d'acide carbonique. — Invention de M. Curraud. — Après avoir fait dissoudre dans une suffisante quantité d'eau bouillante, autant de potasse qu'il en faudra pour saturer; on y incorpore de la tannée sèche, jusqu'à ce que tout le liquide soit absorbé, et qu'il en résulte un mélange qui paraisse passablement sec. On remplit un creuset de cette matière, on le ferme avec un couvercle et on en lute les jointures avec de la terre grasse. On soumet ce creuset à l'action d'un feu de reverbère environ pendant une demi-heure, ou jusqu'à ce qu'il soit rouge cerise; lorsque le creuset est refroidi, on verse sur un filtre toute la matière qu'il contient, on la lessive avec la quantité d'eau nécessaire pour la dessaler promptement, on fait évaporer cette liqueur jusqu'à forte pellicule, et après un refroidissement d'environ vingt quatre heures, cette lessive fournira de très-beaux cristaux de carbonate de potasse. Lorsque l'évaporation a été poussée un peu loin, et qu'on opère en grand, la cristallisation commence à se décider à vingt et vingt-cinq degrés de chaleur, ce qui prouve que l'évaporation est un moyen pour obtenir cette substance saline en très-grandes masses, et régulièrement cristallisée. La figure de ces cristaux varie suivant la plus ou moins grande concentration de la lessive, et selon les conditions du refroidissement. Une lessive évaporée jusqu'à pellicule, et refroidie d'après les principes de la cristallisation, a fourni à l'auteur, des cristaux formés de pyramides à quatre faces, dont le sommet était extrêmement aigu, et dont la base était recouverte de cristaux figurés en losanges. Ces cristaux, soumis au contact de l'air, en attirent un peu l'humidité.

Lorsqu'on a obtenu, après plusieurs évaporations et cristallisations, tout le carbonate que la lessive tenait en dissolution; l'eau mère peut encore subir une calcination avec la tannée, et fournir par cette opération, une nouvelle quantité de cristaux de carbonate de potasse. Enfin, comme il arrive que la liqueur finit par être plus surchargée de sels étrangers que de potasse, on peut la faire évaporer jusqu'à siccité, et destiner ce résidu à la fabrication du nitrate de potasse. La partie théorique de cette opération est d'accord avec ce que l'on connaît sur les phénomènes de la décomposition de l'eau; en effet, lorsque le mélange a acquis assez de chaleur pour que l'eau qu'il retient encore puisse se décomposer, il se forme abondamment de l'acide carbonique par la combinaison immédiate de l'oxygène de l'eau avec le carbonate; c'est dans cette circonstance que la potasse se sature d'acide carbonique qui, au moment de sa formation, se trouve en contact avec chaque molécule d'alcali. Pendant ce temps il se dégage beaucoup d'hydrogène que l'on voit brûler autour de la jointure du couvercle du creuset. (*Annales des arts et manufactures*, an XI, tom. XIII, page 254.)

Procédé économique pour obtenir en grand la potasse fondue. — Découverte de M. Bouillon-Lagrange, dont le procédé consiste à prendre plusieurs baquets en bois blanc, et mieux en pierre calcaire, dont les dimensions peuvent varier, suivant la quantité que l'on en veut préparer. Ceux établis pour l'École polytechnique sont en pierre, d'un pied cube intérieurement, le fond cannelé; les cannelures d'un pouce de profondeur et autant de large, espacées de manière qu'il y en ait à peu près cinq ou six parallèles, et venant se rendre d'un côté dans une pareille qui les traverse toutes, et qui sert de gouttière pour rassembler toutes les eaux. Au milieu de cette dernière, on perce un trou pour y mettre un tube de verre qui doit sortir obliquement sous un angle de 45° à l'horizon. Les cannelures sont recouvertes de tubes de verre, rangés transversalement, sur lesquels on place une toile de manière qu'elle les recouvre sans laisser de jour; alors on la saupoudre d'un petit lit de cendres, et l'on y place ensuite le mélange dont nous allons parler. Au défaut de baquets de pierre, on peut opérer en se servant de petits baquets en bois blanc, et l'on remplace les cannelures en mettant au fond du sable de rivière, qu'il faut avoir soin de bien laver; on en ajoute par dessus une autre couche mais plus fin, et l'on recouvre le tout d'une toile saupoudrée de cendres; il faut aussi, comme aux autres, y ajouter un tube pour laisser couler la liqueur qui se filtre. Les choses ainsi disposées, on prend deux parties égales de chaux vive et de potasse, surtout lorsque la chaux est bien caustique; dans le cas contraire, on prend 20 parties de chaux sur 15 de potasse, on met de l'eau dans une marmite de fer; on la fait chauffer, de manière qu'elle soit près de l'ébullition; alors on ajoute la chaux qui, par son extinction, la porte à cet état; lorsqu'elle est éteinte, on y mêle la potasse, et on forme du tout une bouillie épaisse qu'on laisse un peu refroidir. On verse ensuite le mélange dans les baquets, que l'on recouvre d'eau sur le champ; et pour éviter en la jetant sur la matière qu'elle ne fasse des trous, on y place une petite planche qui s'élève avec l'eau. Il faut avoir soin de placer des cruches et autres vases pour recevoir la liqueur qui s'écoule par le tube, et, pour que la lessive n'absorbe pas l'acide carbonique contenu dans l'atmosphère; on doit boucher légèrement les vases, de manière à empêcher la circulation de l'air extérieur. Il est aussi nécessaire de tenir toujours de l'eau sur le mélange, et on cesse de la recueillir lorsqu'elle sort insipide par le tube. Les liqueurs qu'on obtient sont, jusqu'à la fin à peu près au même degré, car elles s'affaiblissent tout d'un coup, ce qui évite d'abord des liqueurs faibles. Pour évaporer les eaux, on peut se servir de marmites de fer. On commence par les dernières, qui sont un peu plus faibles, pour éviter de tenir les plus fortes longtemps

en contact avec l'air, et l'on emploie une forte ébullition. Lorsqu'elle est concentrée jusqu'à un certain point, le sulfate de potasse se cristallise et se précipite. On peut aisément le recueillir en plaçant au fond de la marmite une cuiller de fer creuse, dans laquelle le sel vient se rendre de lui-même. La forte ébullition est nécessaire pour tenir éloigné l'air atmosphérique, et à la fin elle sert à transporter le sulfate de potasse dans la cuiller. Si l'on veut obtenir la pierre à cautère, on verse la liqueur rapprochée dans une plus petite marmite, on achève ensuite de l'évaporer jusqu'au point qu'en la coulant sur une plaque de fer ou de marbre, elle se fige.

Si pour les expériences délicates de la chimie, on veut obtenir cet alcali plus pur, au lieu de se servir de potasse on peut employer l'acidule tartareux, ou la crème de tartre, que l'on fait calciner; ou bien on peut encore purifier la potasse fondue dont nous venons de parler, par l'alcool, à la manière de Berthollet. Dans ce cas on fait évaporer la lessive en consistance de sirop épais dans une bassine d'argent, et mieux dans des vaisseaux fermés; alors on dissout cette matière dans l'alcool, la potasse seule s'y combine; les sulfate et muriate de potasse, les portions de terre et même d'acide carbonique qu'elle retient opiniâtement, ou qu'elle a repris dans l'air pendant l'évaporation, restent au fond de la dissolution. Si l'on a versé l'alcool sur la matière encore chaude, et si l'on n'a pas employé une plus grande quantité de ce réactif qu'il n'en faut pour dissoudre la potasse, elle se cristallise en refroidissant, en larmes blanches qui ont quelquefois plusieurs pouces de long; si l'on veut séparer la potasse de l'alcool, et l'avoir à part à l'état de siccité, il faut faire évaporer la dissolution dans une bassine d'argent, et non dans un vase de verre; car souvent la potasse dissout une portion de silice qui en altère la pureté. (*Annales de chimie*, tome XXII, p. 157).

Conversion de la potasse en métal — Découverte de M. Curaudau — Ce chimiste, qui depuis longtemps s'occupait de la décomposition des alcalis, qu'il n'a jamais regardés comme des corps simples, s'est empressé de répéter l'expérience d'après laquelle on avait annoncé que la potasse et la soude peuvent être converties en métal par le moyen du fer. Mais M. Curaudau ayant, comme beaucoup d'autres, obtenu des résultats peu satisfaisants, a fait, de son côté, des recherches sur le même objet; ce qui l'a conduit à trouver un procédé à la faveur duquel on peut métalliser la potasse et la soude sans le secours du fer; procédé qu'il a communiqué à l'Institut de France, et qui consiste à mêler exactement quatre parties de charbon végétal ou animal avec trois parties de carbonate de potasse ou de soude séchée au feu sans avoir été fondue; il dispose ensuite le tout avec une suffisante quantité d'huiile de lin, pour que le mélange ne cesse

pas d'être pulvérulent. Ce composé, soumis à l'action du feu dans une cornue de grès ou dans un tuyau de fer, produit le métal. Pour le recueillir, on introduit, dans le vide du vase, une tige de fer bien décapé, et, pour qu'elle n'ait pas le temps de rougir, on la retire au bout de quatre à cinq secondes, alors elle est toute couverte de métal, qu'on enlève en plongeant la tige de fer dans une cucurbitte de verre remplie d'essence de térébenthine. On continue ainsi tant qu'il se produit du métal. Pour le succès de cette opération, il faut l'action d'un feu de forge, car ce n'est qu'à la chaleur du fer fondant que la production du métal a lieu. Aussi les cornues fondent-elles souvent avant qu'on ait obtenu le métal, ce qui fait que M. Curaudau préfère les tuyaux de fer aux cornues de grès. Quant à l'opinion de ce chimiste sur la nature de ce composé, il ne croit pas que la métallisation des alcalis soit due à leur désoxygénation; il pense, au contraire, que ce composé n'est autre chose qu'une combinaison de l'alcali avec de l'hydrogène; mais qui, suivant lui, s'y trouve très-condensé. (*Annales de chimie*, 1808, t. LXV, p. 97.)

MM. Gay-Lussac et Thénard. — Aussitôt qu'on a connu en France les expériences que M. Davy a faites sur la potasse et la soude au moyen de la pile voltaïque, les auteurs se sont empressés de les répéter; mais, quoiqu'ils les aient trouvées exactes, ils n'en ont point tiré les mêmes conséquences que ce célèbre chimiste. M. Davy a conclu de ces expériences que les alcalis étaient formés d'oxygène et d'une substance métallique très-inflammable, tandis que MM. Gay-Lussac et Thénard en ont conclu qu'on n'avait pas plus de raisons, pour admettre la composition des alcalis, que pour les regarder comme des corps simples. En effet, on pourrait supposer que les métaux qu'on en retire ne sont que des combinaisons de ces alcalis avec l'hydrogène. Cette hypothèse expliquait même, au moins aussi bien que la première, le petit nombre de faits connus alors; ou si quelques-uns étaient plus favorables à l'une, on pouvait en citer de plus favorables à l'autre, par conséquent ni l'une ni l'autre ne devait être préférée, et ce n'était que d'après des expériences multipliées qu'on pouvait faire un choix. Mais la quantité de métal qu'on se procure par la pile est si petite que, faute d'autres moyens de s'en procurer, on serait resté longtemps flottant entre ces deux hypothèses, quoique certains que l'une d'elles était vraie. Il était donc vivement à désirer qu'on découvrit un procédé au moyen duquel on pût en obtenir abondamment et facilement, et c'est ce que MM. Gay-Lussac et Thénard ont découvert, et qu'ils ont fait connaître à l'Institut. S'étant ainsi mis dans le cas de résoudre la question, ils n'ont cessé de s'en occuper depuis cette époque; enfin, après avoir communiqué à l'Institut différents résultats plus ou moins favorables à l'une ou à l'autre de ces hypo-

thèses, ils lui en ont présenté de nouveaux, qui semblent lever tous doutes et qui prouvent que les alcalis ne sont réellement que des combinaisons des alcalis avec l'hydrogène. Nous allons donner un extrait de leurs recherches, et rapporter le procédé qu'ils suivent pour préparer les métaux de la potasse et de la soude. On prend un canon de fusil très-propre dans son intérieur, on en courbe la partie moyenne et l'un des bouts, de manière à le rendre parallèle à l'autre; on couvre cette partie moyenne d'un lut insensible, et on la remplit de limaille de fer, ou mieux de tournure de fer bien pure; puis on dispose ce tube en l'inclinant sur un fourneau à reverbère, ensuite on met de l'alcali bien pur dans le bout supérieur, et on adapte une allonge bien sèche, portant un tube bien sec lui-même au bout inférieur. Les proportions de fer et d'alcali qu'on emploie sont trois parties du premier et deux parties du second, mais on peut les faire varier. L'appareil ainsi disposé, on fait rougir fortement le canon du fusil en excitant la combustion, au moyen d'un soufflet de forge ou d'un tuyau de tôle, qui détermine une plus vive aspiration. Lorsque le tube est extrêmement rouge, on fonde peu à peu l'alcali, qui, par ce moyen, est mis successivement en contact avec le fer, et converti presque entièrement en métal. Dans cette opération, il se dégage, en même temps que le métal se volatilise, beaucoup de gaz hydrogène qui quelquefois est très-nébuleux, et qui provient de l'eau que contient l'alcali. On est même averti que l'opération touche à sa fin, quand le dégagement du gaz cesse; alors on retire du feu le canon, qui n'a nullement souffert, si les luts ont bien tenu, et qui, au contraire, est fondu, si les luts se sont détachés; on le laisse refroidir, et on coupe l'extrémité inférieure de l'endroit où elle sortait du fourneau; c'est dans cette extrémité inférieure, et en partie dans l'allonge qu'on trouve le métal; on l'en retire en le détachant avec une tige de fer tranchante, en le recevant, soit dans les naphtes, soit dans une petite éprouvette bien sèche. Pour l'obtenir plus pur encore, on le passe au travers d'un nouet de linge dans la naphte même, à l'aide d'une température et d'une compression convenables. Le métal ainsi préparé est pur; il ne contient ni fer ni alcali, et peut se conserver dans l'huile indéfiniment. Il faut bien se garder d'employer du charbon ou des matières qui en contiennent pour retirer ces métaux des alcalis, car alors ils en retiendraient une plus ou moins grande quantité, et jouiraient de propriétés très-variables. C'est surtout le métal de la potasse que MM. Gay-Lussac et Thénard ont étudié: aussi ne sera-t-il ici question que de ses propriétés. Ce métal a un éclat métallique semblable à celui du plomb; on peut le pétrir entre les doigts comme de la cire, et le couper plus facilement que le phosphore le plus pur: sa pesanteur spécifique est de 874, celle de l'eau étant 1000.

Aussitôt qu'on le jette sur l'eau, il s'enflamme et se promène lentement sur le liquide; lorsque l'inflammation cesse, il se fait ordinairement une petite explosion, et il ne reste dans l'eau que de la potasse caustique très-pure. Pour déterminer la quantité d'hydrogène que le métal dégage dans son contact avec l'eau, les mêmes savants ont rempli un tube de fer, qui avait reçu par là un accroissement en poids de 2,284 grammes, et ont introduit ce tube fermé par un disque de verre sous une cloche pleine d'eau. A peine le métal a-t-il touché l'eau, qu'il a été projeté contre la partie supérieure de la cloche en dégageant beaucoup de gaz hydrogène, mais sans aucune apparence d'inflammation.

Ce gaz hydrogène était très-pur, et formait un volume de 64,892 millimètres cubes; le thermomètre étant à six degrés, et le baromètre à 76 centimètres. Le métal de la potasse se combine très-bien avec le phosphore, le soufre, avec un très-grand nombre de métaux, et surtout avec le fer et le mercure, et forme des composés particuliers. Sa combinaison est même si intime avec le phosphore et le soufre, qu'au moment où elle a lieu; il y a un grand dégagement de chaleur et de lumière. Le phosphore projeté dans l'eau forme beaucoup de gaz hydrogène phosphoré qui s'enflamme; le sulfure y forme un sulfate et un sulfure hydrogène. Mais parmi les combinaisons qu'il est susceptible de former, il n'en est point de plus curieuse et de plus importante que celle qui résulte de son action sur le gaz; il brûle vivement dans le gaz oxygène à la température ordinaire, l'absorbe et se transforme en potasse. Mis en contact avec l'air atmosphérique, sans élever la température, il prend d'abord une belle consistance; ensuite en l'agitant, il se fond, forme un bain brillant, s'enflamme, absorbe tout l'oxygène de l'air, se convertit en potasse et n'absorbe point d'azote. Ainsi donc, il n'a aucune action sur ce dernier gaz. Il n'en est pas de même sur le gaz hydrogène; il peut, à une haute température, en absorber une quantité remarquable, et il se transforme alors en une matière solide d'un gris blanchâtre, dont on retire du gaz hydrogène par le mercure et par l'eau. Son action sur le gaz hydrogène phosphoré, sulfuré et arséniqué, est encore plus grande que sur le gaz hydrogène. A une température d'environ soixante-dix degrés, il le décompose, s'empare de tout le phosphore, le soufre, l'arsenic, et d'une portion de l'hydrogène qu'ils contiennent. La décomposition de l'hydrogène phosphoré a même lieu avec flamme. La portion de gaz hydrogène non absorbée, reste à l'état de gaz. La combustion dans les gaz acide nitreux et acide muriatique oxygéné, est aussi vive que dans le gaz oxygène. Quelquefois pourtant, l'inflammation n'a point lieu de suite, mais cela tient à ce que le métal se recouvre de muriate ou de nitrate de potasse, qui protège le centre contre l'action du gaz,

alors il faut remuer la matière, et bientôt une vive lumière est produite. On peut analyser rigoureusement et en un instant le gaz nitreux et le gaz oxydé d'azote par le métal de la potasse. Aussitôt ou presque aussitôt que le métal est fondu et en contact avec ces gaz, il devient bleu, s'enflamme, absorbe tout l'oxygène, et laisse l'azote à nu. C'est encore de cette manière qu'il se compose avec le gaz acide sulfureux, et avec le gaz acide carbonique et le gaz oxyde de carbone, provenant de la décomposition du carbonate de baryte par le fer, seulement il faut plus élever la température dans toutes ces expériences que dans la précédente: le métal devient bleu, bientôt s'enflamme, et la base du gaz est séparée. Avec le gaz acide sulfureux, on obtient un sulfure de potasse et point de résidu gazeux; avec les gaz acide carbonique et oxyde de carbone, on obtient du charbon, de la potasse, et toujours point de résidu gazeux. L'acide fluorique sec a aussi offert avec le métal des phénomènes dignes de la plus grande attention. A froid, il n'y a aucune action; mais à chaud, il y a une inflammation très-vive: tout le gaz disparaît sans qu'il s'en développe aucun autre, et le métal se convertit en une matière noirâtre, qui ne fait aucune effervescence avec l'eau, et qui contient du fluat de potasse, et un peu de charbon provenant du métal. On peut présumer que, dans cette expérience l'acide fluorique est décomposé; mais cette décomposition ne sera démontrée, et ne pourra être admise qu'autant qu'on en séparera le radical, et qu'avec ce radical, on pourra en former cet acide. MM. Gay-Lussac et Thénard ont fait un grand nombre d'essais sur le gaz acide muriatique; mais, comme jusqu'ici ils ne l'ont point obtenu sans eau, ils n'ont point parlé de son action sur ce métal. Seulement ils ont rapporté qu'en traitant le mercure doux par le phosphore, dans l'espérance d'avoir de l'acide muriatique bien sec, ils ont trouvé une liqueur nouvelle très-limpide, sans couleur, répandant de fortes vapeurs, s'enflammant spontanément lorsqu'on en imbibe le papier joseph: laquelle ne paraît être qu'une combinaison de phosphore, d'oxygène et d'acide muriatique, et par conséquent analogue à celle qu'on obtient en traitant le soufre par le gaz acide muriatique oxygéné. Toutes les expériences dont nous venons de parler peuvent s'expliquer dans les deux hypothèses qui ont été exposées précédemment, et probablement que beaucoup d'autres pourront également recevoir une double interprétation; mais il n'en est pas de même de celles qui suivent. Lorsqu'on met ce métal en contact avec le gaz ammoniacque, dans un tube bien sec, sur le mercure, et qu'on le fait fondre, il disparaît peu à peu, se transforme en une matière grise verdâtre très-fusible; l'ammoniacque elle-même disparaît en presque totalité, et se trouve remplacée dans le tube par un volume de gaz hydrogène égal à environ les deux tiers de

celui du gaz ammoniac employé. Si on chauffe fortement, dans le tube de verre même tout rempli de mercure, la matière grise verdâtre qui est attachée à la partie supérieure sous forme de plaque, on peut en retirer au moins les trois cinquièmes de l'ammoniac absorbée; savoir, deux cinquièmes d'ammoniac non décomposée et un cinquième d'ammoniac décomposée, ou dont les éléments ont été rendus par le feu à l'état de liberté. Si ensuite on met avec quelques gouttes d'eau la matière grise verdâtre ainsi fortement chauffée, on en dégage sensiblement les deux autres cinquièmes d'ammoniac absorbée; on n'en dégage point d'autre gaz, et ce qui reste n'est que de la potasse très-caustique. Enfin, si on reprend le gaz ammoniac dégagé par le feu de la matière grise verdâtre, et si on s'en sert pour traiter de nouveau métal, il y a de nouveau formation de matière grise verdâtre semblable à la précédente; absorption de gaz ammoniac et apparition d'une grande quantité de gaz hydrogène. On peut encore répéter cette expérience avec l'ammoniac retirée de cette seconde matière grise verdâtre, etc., et toujours on obtiendra les mêmes phénomènes; en sorte que, par ce moyen, avec une quantité donnée d'ammoniac, on peut obtenir plus que son volume de gaz hydrogène. Actuellement recherchons d'où peut provenir ce gaz hydrogène. Admettra-t-on qu'il vient de l'ammoniac décomposée? Mais c'est impossible, puisqu'on a retiré toute l'ammoniac employée. D'ailleurs on a vu que le métal ne peut point se combiner avec le gaz azote, et qu'au contraire il se combine assez bien avec le gaz hydrogène pour qu'on puisse, par ce moyen, opérer la séparation de ces deux gaz. De plus, on peut encore ajouter à toutes ces preuves, qu'en traitant des quantités égales de métal par l'eau et par le gaz ammoniac, on obtient absolument, de part et d'autre, la même quantité de gaz hydrogène. Ainsi cet hydrogène ne provient que de l'eau qu'on pourrait supposer dans le gaz ammoniac, ou du métal lui-même; mais d'après les expériences de M. Berthollet, il est prouvé que le gaz ammoniac ne contient point sensiblement d'eau, et on obtient tant d'hydrogène que, pour supposer qu'il soit dû à l'eau de l'ammoniac, il faudrait admettre que cette ammoniac contient plus que son poids d'eau, ce qui est absurde. Donc, le gaz hydrogène provient du métal; et comme, lorsqu'on en a séparé ce gaz, ce métal se trouve transformé en alcali, donc ce métal ne paraît être qu'une combinaison d'alcali et d'hydrogène. (Extrait de plusieurs notes sur les métaux, de la potasse et de la soude, lues à l'Institut, depuis le 12 janvier jusqu'au 16 mai 1808, par MM. Gay-Lussac et Thénard. — *Société philom.*, 1808, bulletin 9, page 153 et 173. — *Annales de chimie*, t. LXVI, p. 205. — *Bulletin de pharmacie*, 1809, page 215.)

POTERIE. — (*Hygiocérames.*) — (*Poteries*

salubres.) — *Invention de M. Fourmy.* — L'art de la poterie, quoique un des plus anciens et des plus utiles, est cependant resté jusqu'au commencement de ce siècle, dans une très-grande imperfection. Il fut entièrement abandonné à la routine d'ouvriers qui, trouvant un avantage certain et présent à suivre la méthode dont ils avaient l'habitude, et à employer les matériaux qu'ils connaissaient, se gardaient bien de faire des essais, dont le succès est incertain et éloigné. Ces essais nécessitaient, en outre, une dépense de temps, de peine et d'argent que la plupart trouvaient sans doute plus avantageux d'employer ailleurs. Si l'on joint à ces causes cette force d'inertie si puissante dans la plupart des ateliers, et à laquelle les efforts du génie même ont souvent été obligés de céder, on ne sera plus étonné d'avoir vu l'art de la poterie, et la plupart des autres arts ensevelis pendant des siècles dans l'ignorance la plus profonde, et n'offrir que des productions imparfaites. Les défauts des poteries, les plus généralement en usage, consistaient alors dans leur insalubrité, due à la couverture dont on était obligé de les revêtir, et que le plomb constituait en grande partie; dans la perméabilité de leur pâte ou biscuit par les liquides et les graisses fondues; enfin, dans l'impossibilité où elles étaient de soutenir, sans se détruire, les passages subits à différents degrés de température. Les premiers efforts faits parmi nous, pour la perfection des poteries, furent dus à Bernard Palissy, dont on connaît les pénibles travaux et les succès; mais ses recherches sur les poteries ajoutèrent bien plus à leur agrément qu'à leur utilité. On eut, il est vrai, des poteries couvertes d'un émail blanc, de la faïence enfin, mais elles ne furent ni plus susceptibles de supporter les alternatives du chaud et du froid, ni moins nuisibles à la santé que celles dont on faisait usage auparavant. Ce ne fut que deux siècles après qu'on parvint en France à faire la porcelaine, et de toutes les poteries, c'est la seule, jusqu'alors, qui, avec les grès, ait été sans inconvénient pour la santé. Cette porcelaine qui, de temps immémorial, était connue à la Chine, et qui, depuis quelque temps l'était en Saxe, fut en France le résultat des recherches des savants, et de l'application de la chimie à l'art du potier. Par l'extrême distance qui se trouve entre la faïence et la porcelaine, distance qui a été franchie du premier élan, on peut se faire une idée des avantages nombreux qu'il y a à diriger un art quelconque d'après des raisonnements fondés sur des connaissances théoriques et générales, plutôt que d'après les longs tâtonnements d'une pratique machinale. Mais si la porcelaine possédait plusieurs des avantages qui sont à désirer dans toute poterie, elle avait aussi des défauts essentiels, et dont quelques-uns lui étaient particuliers. Elle ne supportait pas plus que les autres les passages subits à différentes températures, et son prix très-

élevé ne la rendait utile qu'à la classe riche. Ses avantages étaient réellement illusoire pour la grande majorité de la société. Le haut prix de la porcelaine vient principalement de la dépense considérable de combustible nécessaire pour sa cuisson ; et comme c'est à ce degré de cuisson que sont dus la salubrité et les autres avantages qui la distinguent, le problème de produire une poterie saine et à bon marché, restait encore tout entier à résoudre. A la vérité, par la découverte de la porcelaine, l'art de la poterie avait été fondé sur des principes sûrs, et on avait droit d'espérer qu'on ne tarderait pas à atteindre la perfection vers laquelle on tendait. En effet, depuis les travaux des Réaumur, des Lauraguais, des Darcey, des Guettard, pour procurer la porcelaine, et surtout depuis qu'on a senti plus généralement la nécessité d'étudier les sciences pour perfectionner les arts, on a entrepris de nombreux essais pour l'amélioration des poteries. Cependant ceux de ces essais qui ont été dirigés dans la vue d'ajouter aux agréments de ces poteries ont eu plus de succès que ceux qui ont eu pour objet leur utilité. On a indiqué plusieurs procédés pour donner aux poteries une couverture salubre, qui n'ont pas réussi, peut-être parce qu'on a mis trop de négligence à les suivre. Mais la faïence blanche, dite terre de pipe, terre d'Angleterre, quoiqu'avec presque les mêmes défauts, que les poteries communes, a obtenu les plus grands succès. L'art de la poterie en était à ce point, lorsque l'Institut proposa, en l'an VIII, la question suivante : Indiquer les substances terreuses et les procédés propres à fabriquer une poterie résistante aux passages subits du chaud et du froid, et qui soit à la portée de tout le monde. Le prix devait être décerné en l'an X. La question ne fut point résolue, mais l'on vit à l'exposition de l'an IX les nouvelles poteries de M. Fourmy, pour lesquelles il obtint du gouvernement une médaille d'argent ; il les nomma hygiocérames, ce qui signifie poteries salubres. Ce nom convient aussi parfaitement à la porcelaine, et n'en distingue nullement les poteries auxquelles on l'a particulièrement appliqué, quoique celles-ci aient des qualités qui les distinguent en effet des premières, comme le constatent de nombreuses expériences, et notamment celles du comité des arts chimiques de la Société d'encouragement, qui avait été chargé par elle d'examiner ces hygiocérames, et de lui en rendre compte. Il résulte de ces expériences, que les nouvelles poteries de M. Fourmy possèdent à un très-haut degré la faculté de passer subitement et sans aucun danger à des températures très-différentes. Nous avons mis, dit M. Conté, rapporteur, un vase rempli d'eau froide sur un feu de flamme et de charbon, ayant soin que la flamme échauffât en même temps la partie de ce vase qui contenait l'eau et celle qu'elle n'attaquait pas. La dilatation était extrême dans la partie supérieure, et l'eau,

dans l'ébullition, ayant mouillé cette partie, le vase n'a éprouvé aucune altération. On l'a retiré du feu, et l'eau bouillante qu'il contenait a été versée de suite dans un vase semblable, froid, qui a résisté également à cette épreuve ; on a jeté dans de l'eau de puits celui dont l'eau bouillante venait d'être ôtée, et il est resté intact. Poussant plus loin ce genre d'expérience, on a mis un morceau de beurre dans un vase sur des charbons, et on l'a fait chauffer sans précaution jusqu'à ce que le beurre commençât à se réduire à l'état de gaz. On a renversé le beurre brûlant dans un vase froid, et le premier a été jeté dans de l'eau de puits : l'un et l'autre ont résisté, et n'ont point offert la moindre tressaillure. M. Guyton-Morveau, chargé de prononcer, en l'an IX, sur les nouvelles poteries de M. Fourmy, rapporte l'expérience suivante : on fit absolument rougir le fond d'un de ces vases, et on le remplit subitement d'eau froide ; ce vase sortit intact de cette épreuve difficile. Ces mêmes poteries, soumises à l'action des acides, aux températures des plus élevées, n'ont éprouvé aucune altération ; les alcalis ne les ont attaquées qu'à l'aide d'une grande chaleur, comme ils le font ordinairement sur les substances siliceuses. Mais comme ces hygiocérames exigent pour leur cuisson un degré de feu aussi élevé que la porcelaine, puisque leur vitrification est poussée au même point, il résulte qu'elles consomment une grande quantité de combustible, et que leur prix est beaucoup plus haut qu'il ne le faudrait pour l'utilité générale. La couverture de cette poterie, se dilatant par la chaleur, et se condensant par le froid, suivant des lois différentes du biscuit qui la recouvre, elle est sujette à se fendiller ; mais ce biscuit étant absolument imperméable par les liquides de toute espèce à cause de son état vitreux, il ne peut en résulter d'inconvénient que pour l'agrément. Voilà donc l'art de la poterie bien près de sa perfection : ses produits ont toute la salubrité possible, et une inaltérabilité suffisante pour les usages auxquels ils sont destinés. Il reste à trouver les moyens d'en diminuer le prix, afin d'en faire jouir toutes les classes de la société ; mais il est à présumer qu'on n'y parviendra que difficilement, tant que, pour donner la consistance nécessaire à une poterie, il faudra la faire passer à l'état demi-vitreux, et conséquemment employer une quantité très-considérable de combustible.

D'après ces considérations, il est évident que, pour conduire les poteries à leur perfection, et résoudre la question proposée par l'Institut, il restait à chercher les moyens de donner à celles qui n'éprouvent qu'une légère cuisson, comme les poteries communes en général, les qualités salubres et durables de la porcelaine. Mais relativement à ces poteries, l'art n'avait encore rien exécuté ; seulement la science indiquait la route qu'il fallait prendre. En suivant les principes qui ont dirigé M. Fourmy,

dans la fabrication de ses hygiocérames, c'est-à-dire en formant un biscuit dont la texture laisse assez d'espace au calorique pour s'échapper librement, mais qui conserve encore assez de solidité, on était sûr de parvenir à rendre toutes les espèces de poteries susceptibles de passer du chaud au froid sans aucun danger. Il restait, pour leur donner la salubrité nécessaire, à trouver une couverture dans laquelle il n'entrât aucune substance dangereuse pour la santé, et qui éprouvât par la chaleur et par le froid, les mêmes degrés de dilatation et de condensation que le biscuit qu'elle est destinée à revêtir; autrement cette couverture se foudrait, et mettrait ainsi à nu le biscuit qui, étant perméable par les liquides et les graisses, ne tarderait pas à s'en pénétrer. C'est à M. Fourmy qu'il était réservé de lever toutes les difficultés, en répondant à la question proposée pour la troisième fois par l'Institut. En effet, cette célèbre société lui a décerné le prix qu'elle proposa en l'an VIII, et qui avait été remis pour l'an XI. La santé de la classe pauvre ne sera plus exposée, comme elle le fut jusqu'à présent, par l'insalubrité de la couverture qui revêt les poteries communes, les seules dont elle puisse faire usage. Outre ces perfectionnements appropriés aux poteries par M. Fourmy, cet habile potier vient encore de fabriquer des vases réfrigérants, semblables à ceux qui sont en usage dans tout le Levant, où on les nomme badaques, et en Espagne où ils sont connus sous le nom d'alcarazas. La propriété qu'ont ces vases vient de ce qu'ils laissent transsuder une partie de l'eau qu'ils contiennent. Lorsque cette eau recouvre la partie extérieure du vase, elle est dissoute et réduite en gaz par l'action de l'air. Elle ne prend cet état gazeux qu'en se combinant à une portion de calorique, qu'elle enlève aux corps environnants; l'eau qui reste dans l'intérieur du vase, fournissant la plus grande partie de ce calorique, sa température s'abaisse à proportion de la perte qu'elle en fait. M. Fourmy a approprié ces vases réfrigérants à nos usages; il a varié agréablement leurs formes, et il les a surtout perfectionnés en augmentant leur solidité par la nature de la pâte employée à leur fabrication. Les succès multipliés de M. Fourmy sont la plus belle preuve que l'on puisse offrir aux manufacturiers, des avantages qu'il y a de se diriger ainsi d'après les connaissances théoriques de leur art. (*Société d'encouragement*, an XI, page 34.)

Dans un compte rendu à cette même société sur les hygiocérames de M. de Fourmy, M. de Conté dit qu'il a soumis ces vases à un nouvel examen: l'eau s'y rafraîchit, et descend au-dessous de la température, depuis quatre jusqu'à sept ou huit degrés, d'où il résulte une fraîcheur très-agréable. Au moyen de ce que ces vases sont cuits à un feu approchant de celui de la porcelaine, ils ne communiquent à l'eau ni goût ni odeur, avantage qu'on n'a point encore

rencontré dans aucun vase de ce genre. (*Société d'encouragement*, an XII, page 193. — *Annales des arts et manufactures*, tome XIV, pages 74, 128 et 234.)

Mittenhoff et Mourot, au Val-sous-Meudon. — Une commission, composée de MM. Duville, Conté, Mérimée, Molant et Darcey, a été chargée par la société d'encouragement d'examiner la poterie de terre blanche de MM. Mittenhoff et Mourot; plusieurs pièces de cette poterie de formes diverses, prises au hasard par les commissaires dans le magasin de la manufacture, ayant été soumises à différentes expériences, ils ont fait un rapport au conseil d'administration de la société, duquel il résulte que la poterie dont il s'agit, possède à un degré auquel peu de poteries du même genre soient parvenues, les qualités essentielles à leur destination, la solidité et la salubrité. (*Bulletin de la société d'encouragement*, an XIII, n° XXI, p. 259.)

Découverte de MM. Piranest, frères. — Ces fabricants ont découvert, près de Mortfontaine, une terre précieuse, propre à faire de la poterie aussi belle que l'ancienne poterie étrusque. Ils ont établi, à Plailly, village près de Mortfontaine, une manufacture de plastique, en terre modelée sous toutes sortes de formes, appropriées à divers usages, et ont présenté à l'exposition des produits de l'industrie française, des trépiers, des bas-reliefs, des vases, des urnes, etc., dont la terre est d'une finesse et d'une légèreté surprenantes. Sa couleur est rouge jaunâtre, comme celle des beaux vases étrusques; le mélange de cette terre avec une marne et une argile qu'ils ont découverte dans le voisinage, a fait une faïence commune qui reçoit tous les vernis et toutes les espèces d'émaux. Des cailloux, qu'on trouve en grand nombre dans le même canton, pilés et mêlés avec d'autres matières, donnent une très-belle faïence anglaise. C'est des environs de Mortfontaine que la manufacture de Saint-Gobain tire le beau sable qui sert à la fabrication de ses glaces si renommées. (*Archives des découvertes et inventions*, t. I^{er}, p. 399.)

Invention de MM. Utzschneider et Comp. de Sarreguemines (Moselle), qui ont fabriqué des poteries en grès brun et rouge, pouvant aller au feu, résister aux passages brusques de température, d'un grain dur et fin, susceptibles de prendre un beau poli. En mélangeant la pâte avec des fragments de terre diversement colorés, M. Utzschneider est parvenu à faire des vases parfaitement polis, imitant le porphyre, l'agate, le granit, le basalte et le jaspe. La pâte est excellente, et susceptible des formes les plus variées, sous le rapport de la solidité et de la salubrité, cette poterie ne le cède point à la porcelaine. (*Livre d'honneur*, p. 47.)

MM. Mittenhoff et Mourot, au Val-sous-Meudon. — On désirait depuis longtemps une composition qui pût remplacer les pierres de touche qu'il est si important d'avoir de

SOLE, de la fabrication du PAPIER (*Voy.* ces mots); telle est aussi l'histoire de ces mélanges incendiaires qui, en usage chez les Orientaux dès les temps les plus reculés, ne reçurent qu'en Europe les modifications et les perfectionnements divers qui devaient donner naissance à notre poudre à canon.

« Le naphte, l'huile de naphte et quelques autres combustibles de la même nature sont, en Asie, des produits naturels très-abondants; il est donc tout simple que les Orientaux aient eu de bonne heure l'idée de s'en servir comme agents offensifs. Mélangés avec des substances résineuses, du goudron, des huiles, et différents corps gras combustibles, ils servaient à préparer divers mélanges inflammables que les Chinois, les Indiens et les Mongols ont consacrés depuis les temps les plus reculés aux usages de la guerre. Ces mélanges combustibles avaient la propriété d'adhérer aux objets contre lesquels on les projetait, et constituaient ainsi un moyen assez dangereux d'attaque. Si l'on considère, d'ailleurs, que la sécheresse et la chaleur du climat de l'Asie rendaient ces agents de guerre plus efficaces et plus désastreux, on comprendra que les compositions de ce genre soient bientôt devenues d'un usage général chez les Chinois, les Indiens et les Mongols. Cependant, il faut le dire, on a beaucoup exagéré le degré de perfection auxquels les feux de guerre seraient parvenus chez les Chinois. Le P. Amyot (1), le savant Abel Rémusat (2), ont voulu établir que tous les emplois actuels de la poudre avaient été connus dans le céleste empire, et que dès le x^e siècle on y faisait usage de canons. MM. Reinaud et Favé ont parfaitement prouvé que toutes les connaissances pyrotechniques des Chinois se réduisaient à l'emploi du pétard et de la fusée, dont ils tiraient parti dans les feux d'artifice, et que leurs moyens de guerre se bornaient aux mélanges combustibles. Le P. Amyot nous a laissé une longue description des diverses machines qui servaient à jeter les compositions incendiaires. Les *flèches de feu*, les *nids d'abeille*, le *tonnerre de la terre*, le *feu dévorant*, la *ruche d'abeille*, le *tuyau de feu*, etc., étaient autant d'instruments ou d'engins divers destinés à lancer des flammes contre l'ennemi.

« Personne n'ignore, d'un autre côté, que chez les Indiens les feux d'artifice étaient connus depuis un temps immémorial et faisaient partie de toutes les réjouissances publiques. On a trouvé, dans des contrées très-reculées des Indes, où les Européens n'avaient jamais pénétré, des espèces de fusées volantes que les naturels employaient à la guerre. L'usage, chez les Indiens, de mélanges analogues, remonte d'ailleurs aux temps les plus reculés. Un commentaire des

Vedas ou livres sacrés des Indoux attribue l'invention des armes à feu à un artiste nommé Visvacarma, le Vulcain des Indiens, qui fabriqua, disent les livres sacrés, les traits employés dans la guerre des bons et des mauvais génies. Le code des Gentoux défend l'usage des armes à feu; or les lois rassemblées dans cette compilation datent de la plus haute antiquité et se perdent même dans la nuit des temps. Ce n'est qu'au *vii^e siècle* que les mélanges incendiaires, depuis si longtemps en usage chez les Orientaux, furent introduits en Europe. Callinique, architecte syrien, avait appris à connaître en Asie la composition et le mode d'emploi de ces substances. C'est à lui que les Grecs du Bas-Empire durent la connaissance de ces composés, qui furent désignés depuis ce moment sous le nom de *feu grégeois*, et qui devaient exercer une influence si puissante sur les destinées de l'empire d'Orient.

« Callinique se trouvait en Syrie lorsque, en 674, pendant la cinquième année du règne de Constantin Pogonat, les Arabes, sous la conduite du calife Mouraïa, vinrent mettre le siège devant Constantinople. Callinique, passant secrètement dans le parti des Grecs, se rendit dans la capitale de l'empire, et vint faire connaître à Constantin les propriétés et le mode d'emploi des compositions incendiaires dont il se dit l'inventeur. Grâce à ce secours inattendu, l'empereur put repousser l'invasion des Sarrasins, qui, pendant cinq années consécutives, revinrent avec des forces nouvelles et des flottes considérables, mais furent chaque fois contraints de lever le siège.

« Depuis le *ix^e siècle* jusqu'à la prise de Constantinople par les Croisés en 1204, les Byzantins durent au feu grégeois de nombreuses victoires navales qui retardèrent la chute de l'empire d'Orient. Aussi les empereurs apportèrent-ils la plus sévère attention à réserver pour leurs seuls États la possession de cet agent précieux. Ils ne confiaient sa préparation qu'à un seul ingénieur qui ne devait jamais sortir de Constantinople, et, selon M. Lalanne, cette fabrication était exclusivement réservée à la famille et aux descendants de Callinique. La préparation du feu grégeois fut mise au rang des secrets d'État par Constantin Porphyrogénète qui déclara infâme et indigne du nom de chrétien celui qui violerait cet ordre.

« Tu dois par-dessus toute chose, dit à l'empereur à son fils, dans son traité de *l'Administration de l'empire*, porter les soins et ton attention sur le feu liquide qui se lance au moyen de tubes; et si on ose te le demander, comme on l'a fait souvent à nous-même, tu dois repousser et rejeter cette prière, en répondant que ce feu a été montré et révélé par un ange au grand et saint premier empereur chrétien Constantin (1). Par ce message et par l'aug-

(1) *Mémoires concernant les sciences et les arts des Chinois*, t. VIII, p. 331.

(2) *Relations diplomatiques des princes chrétiens avec les rois de Perse*. (*Mémoires de l'Académie des inscriptions*, t. VII, p. 416.)

(1) Cependant l'empereur se contredit plus loin, lorsque, dans un autre passage de son livre, il s'y

« lui-même, il lui fut enjoint, selon le témoignage authentique de nos pères et de nos ancêtres, de ne préparer ce feu que pour les seuls chrétiens, dans la seule ville impériale, et jamais ailleurs; de ne le transmettre et de ne l'enseigner jamais à aucune autre nation quelle qu'elle fût.

« Alors le grand empereur, pour se précautionner contre ses successeurs, fit graver sur la sainte table de l'église de Dieu des imprécations contre celui qui oserait le communiquer à un peuple étranger. Il prescrivit que le traître fût regardé comme indigne du nom de chrétien, de toute charge et de tout honneur; que s'il avait quelque dignité, il en fût dépouillé. Il déclara anathème dans les siècles des siècles, il déclara infâme, n'importe quel qu'il fût, empereur, patriarche, prince ou sujet, celui qui aurait essayé de violer une telle loi. Il ordonna en outre à tous les hommes ayant la crainte et l'amour de Dieu, de traiter le prévaricateur comme un ennemi public, de le condamner et de le livrer à un supplice vengeur. Pourtant une fois il arriva (le crime se glissant toujours partout) que l'un de nos grands, gagné par d'immenses présents, communiqua ce feu à un étranger; mais Dieu ne put supporter de voir un pareil forfait impuni, et un jour que le coupable était près d'entrer dans la sainte église du Seigneur, une flamme descendue du ciel l'enveloppa et le dévora. Tous les esprits furent saisis de terreur, et nul n'osa désormais, quel que fût son rang, projeter un pareil crime, et encore moins le mettre à exécution. »

« On observa ces injonctions sévères et le secret de la préparation du feu grégeois resta fidèlement gardé. Quand les princes d'Occident obtinrent de Constantinople le secours du feu grégeois, au lieu de leur communiquer les recettes de sa préparation, on leur envoyait les navires tout appareillés de ce produit.

« Quelle était la composition du feu grégeois? Sous quelle forme, par quels artifices particuliers fut-il employé à la guerre? Le feu grégeois était formé par la réunion de plusieurs substances grasses ou résineuses d'une combustibilité excessive; le naphte, le goudron, le soufre, la résine, l'huile, les graisses, les sucs desséchés de certaines plantes et les métaux réduits en poudre étaient ses ingrédients ordinaires. Selon de nouvelles recherches, publiées en 1849, par MM. Reinard et Favé, dans le *Journal asiatique*, le salpêtre n'en faisait pas encore partie. Ce n'est que plus tard que l'on apprit retirer ce sel des terres où il se forme naturellement et que l'on eut l'idée de l'ajouter aux matières primitives. Voici l'une des recettes citées par MM. Reinard et Favé d'un manuscrit arabe de la bibliothèque

portée à Callinique l'invention du feu grégeois. Il s'agit ainsi le jugement de Lebeau qui appelle ce mince : un grand conteur de fables.

DICTIONN. DES INVENTIONS. II.

de Loyde qui remonte à l'an 1225 de Jésus-Christ, intitulé: *Traité des ruses, des guerres, de la prise des villes et de la défense des défilés, d'après les instructions d'Alexandre fils de Philippe* (1). « Feu qui brûle sur l'eau: Tu prendras de la résine ainsi que de la paille et de la poix noire et tu les feras cuire ensemble; quand le mélange sera fondu, tu y verseras du naphte blanc; ensuite tu le répandras dans de l'eau quelle qu'elle soit. Si tu veux que la flamme soit bien pure, il faut ajouter du soufre et de la colophane. »

« Il serait inutile de citer d'autres formules. Les recettes pour la préparation des compositions incendiaires chez les Grecs se résument toujours dans un mélange de soufre et de diverses substances de nature grasse ou résineuse, dont les proportions varient de mille manières. Quel était le mode d'emploi de ces compositions combustibles, pour les usages de la guerre? Le feu grégeois fut surtout employé chez les Grecs du Bas-Empire pour la guerre de siège et pour les combats maritimes. Dans les sièges on lançait le feu grégeois avec des balistes, des mangonneaux ou des arbalètes contre les travaux de défense, les tours en bois, etc., que l'on voulait incendier. Dans les batailles navales, on disposait des brûlots remplis de cette matière enflammée, qui, poussés par un vent favorable, allaient consumer les vaisseaux ennemis. On disposait aussi sur la proue des navires de grands tubes de cuivre ou d'airain à l'aide desquels on lançait le feu grégeois dans l'intérieur des vaisseaux; en outre, les soldats embarqués à leur bord étaient armés de tubes à main qui servaient au même usage. Quelquefois on renfermait le mélange dans des fioles de verre ou dans des pots de terre vernissée, que l'on jetait à la main après en avoir allumé la mèche. C'est ce que montrent clairement les textes originaux sur lesquels M. Lalanne a appelé l'attention dans son beau mémoire sur le feu grégeois. Voici quelques passages de ces textes curieux.

« L'empereur Léon le Philosophe, qui écrivit vers l'an 900 son livre des *Institutions militaires*, donne en ces termes les détails précis sur l'emploi du feu grégeois dans les combats maritimes.

« Nous tenons, tant des anciens que des modernes, divers expédients pour détruire les vaisseaux ennemis ou nuire aux équipages. Tels sont ces feux préparés dans des tubes, d'où ils partent avec un bruit de tonnerre et une fumée enflammée qui va brûler les vaisseaux sur lesquels on les envoie.....

« Vous mettrez sur le devant de la proue un tube couvert d'airain pour lancer des feux sur les ennemis; au-dessus vous ferez une petite plate-forme de charpente entourée d'un parapet et de madriers. On y placera des soldats pour

(1) *Journal asiatique*, 1819, n° 16.

« combattre de là et lancer des traits. On
 « élève dans les grandes dromones (1) des
 « châteaux de bois sur le milieu du pont.
 « Les soldats qu'on y met jettent dans les
 « vaisseaux ennemis de grosses pierres, ou
 « des masses de fer pointues, par la chute
 « desquelles ils brisent le navire ou écrasent
 « ceux qui se trouvent dessous; ou bien ils
 « jettent des feux pour les brûler.... Il faut
 « préparer surtout des vases pleins de ma-
 « tières enflammées, qui, en se brisant par
 « leur chute, doivent mettre le feu au vais-
 « seau. On se servira aussi de petits tubes à
 « main, que les soldats portent derrière les
 « boucliers et que nous faisons fabriquer
 « nous-même : ils renferment un feu pré-
 « paré qu'on lance au visage des ennemis...
 « On jette aussi avec un mangonneau de la
 « poix liquide et brûlante, ou quelque autre
 « matière préparée.

« ... Il y a plusieurs autres moyens qui
 « ont été donnés par les anciens, sans
 « compter ceux qu'on peut imaginer et
 « qu'il serait trop long de rapporter ici. Il y
 « en a même tels qu'il est à propos de ne
 « pas divulguer de peur que les ennemis
 « venant à les connaître, ne prennent des
 « précautions pour s'en garantir, et ne s'en
 « servent eux-mêmes contre nous (2). »

« Marcus, auteur grec dont la personnal-
 « ité est fort incertaine, mais qui, selon
 « MM. Reinaud et Favé, a écrit dans la pre-
 « mière moitié du XIII^e siècle, fait connaître
 « dans son *Livre des feux pour brûler les en-
 « nemis (Liber ignium ad comburendos hostes)*,
 « les moyens employés par les Grecs du Bas-
 « Empire pour incendier les vaisseaux.

« Prenez, dit Marcus, de la sandaraque
 « pure une livre, du sel ammoniac dissous,
 « même quantité; faites de tout cela une
 « pâte que vous chaufferez dans un vase de
 « terre verni et luté soigneusement. Vous
 « continuerez à chauffer jusqu'à ce que la
 « matière ait acquis la consistance du
 « beurre; ce qu'il est facile de voir en
 « introduisant par l'ouverture du vase une
 « baguette de bois à laquelle la matière
 « s'attache. Après cela vous y ajouterez
 « quatre livres de poix liquide. On évite, à
 « cause du danger, de faire cette préparation
 « dans l'intérieur d'une maison. Si l'on veut
 « opérer sur mer, on prendra une outre,
 « une peau de chèvre, dans laquelle on
 « mettra deux livres de la composition que
 « nous venons de décrire, dans le cas où
 « l'ennemi est à proximité; on en mettra
 « davantage si l'ennemi est à une plus
 « grande distance. On attache ensuite cette
 « outre à une broche en fer, dont toute la
 « partie inférieure est elle-même enduite
 « d'une matière huileuse; enfin on place
 « sous cette outre une planche de bois pro-
 « portionnée à l'épaisseur de la broche et
 « on y met le feu sur le rivage. L'huile s'al-

« lume, découle sur la planche, et l'appa-
 « reil marchant sur les eaux, met en com-
 « bustion tout ce qu'il rencontre (1). »

« Ainsi ces brûlots n'avaient pas de mou-
 « vement propre, ils devaient être dirigés par
 « des nageurs ou poussés par le vent; la broche
 « qui portait les ingrédients inflammables
 « servait ensuite à fixer, par sa pointe, le
 « feu contre les flancs du vaisseau. Il est cer-
 « tain, comme le remarquent MM. Reinaud
 « et Favé, que cette disposition était très-
 « habilement calculée pour le but qu'elle de-
 « vait atteindre. Une substance enflammée,
 « suspendue au-dessus de la surface de l'eau,
 « protégée par son élévation contre l'atteinte
 « des vagues et qu'un vent léger suffisait à
 « pousser vers les navires, était sans contre-
 « dit un moyen d'incendie des plus redouta-
 « bles, surtout quand on en faisait usage
 « pour la première fois et avant que l'ennemi
 « eût appris à se prémunir contre les attaques
 « de ce genre. « Aujourd'hui, » disent
 « MM. Reinaud et Favé, « l'on possède des
 « moyens d'incendie qui agissent à de
 « grandes distances, et l'on n'en connaît peut-
 « être pas d'aussi efficaces à des distances
 « rapprochées. »

« On voit par ce qui précède, que chez
 « les Grecs du Bas-Empire le feu grégeois fut
 « employé surtout dans les combats sur mer
 « et dans les sièges; dans les combats sur
 « terre, il ne reçut que de rares applications;
 « mais son usage dans la guerre maritime
 « devait avoir reçu des développements bien
 « étendus, puisque, suivant une chronique
 « anonyme citée par M. Lalanne, le nombre
 « des navires armés de feu grégeois s'éleva
 « jusqu'à deux mille, dans une expédition
 « entreprise sous Romain le jeune contre les
 « Sarrasins de l'île de Crète. Pour bien com-
 « prendre d'ailleurs ses effets, il ne faut pas
 « perdre de vue qu'à cette époque les navires
 « ne pouvaient s'attaquer que de près, et que
 « les combattants en venaient tout de suite à
 « l'abordage. »

« Le feu grégeois introduit chez les Arabes
 « au XIII^e siècle. — Son emploi durant les croi-
 « sades. — Ses véritables effets. — Après la
 « prise de Constantinople par les croisés en
 « 1204, la connaissance du feu grégeois se ré-
 « pandit chez les Arabes. Faut-il penser, avec
 « M. Lalanne, que les infidèles en durent la
 « communication à quelque Grec fugitif, ou
 « peut-être même à l'empereur détrôné
 « Alexis III, qui, retiré en 1210 à la cour du
 « sultan d'Iconium, en obtint une armée contre
 « les princes grecs de Nicée, et aura pu de
 « cette manière chercher à payer au sultan son
 « hospitalité? Il est, selon nous, plus probable
 « que les Arabes empruntèrent aux Chinois
 « l'art des compositions incendiaires. En effet,
 « au VII^e siècle, certains rapports avaient com-
 « mencé de s'établir entre les Arabes et les
 « Chinois, et ce dernier peuple avait envoyé,
 « au premier siècle de l'hégire, une ambassade
 « à la Mecque. Au VIII^e et au IX^e siècle de no-

(1) Navires de course.

(2) *Institutions militaires de l'empereur Léon le philosophe*. Traduction de Joly de Mauzeroy, 1778, t. II, p. 157.

(1) Traduction de M. Hoëfer (*Histoire de la ché-
 mie*, t. I^{er}).

tre èra, les Arabes et les Persans entretenaient avec les Chinois des relations suivies ; ces rapports furent repris au milieu du XIII^e siècle, après la conquête de la Chine par les Mongols. Ce fut donc sans doute par cette dernière voie que les Sarrasins, qui avaient tant souffert des mélanges incendiaires, apprirent à leur tour à les manier à leur profit. Quoi qu'il en soit, dès les premières années du XII^e siècle, nous voyons les Arabes en possession du feu grégeois.

« Les mélanges incendiaires subirent à cette époque un perfectionnement des plus importants dans leur composition. C'est de ce moment, en effet, que date l'introduction du salpêtre dans les substances destinées à provoquer et à propager l'incendie. Le salpêtre est dans plusieurs contrées de l'Asie, mais principalement en Chine, un produit naturel. Il y prend naissance spontanément, aux dépens des éléments de l'air. Formé à la surface du sol, sur les lieux élevés, il est dissous par les eaux pluviales qui l'entraînent le long des pentes, dans le fond des vallées ; là il pénètre dans l'intérieur du sol ; plus tard, par l'effet de la capillarité, cette dissolution, remontant peu à peu à la surface, y produit des efflorescences salines ; il suffit de recueillir ces terres pour en retirer le salpêtre par un simple lessivage à l'eau. Cette opération, pratiquée de temps immémorial en Chine, fournit le salpêtre dans un certain état de purté.

« Ainsi, dès les temps les plus reculés, les Chinois eurent connaissance de ce sel ; ils observèrent, par conséquent, la propriété dont il jouit de fuser sur les charbons incandescents, c'est-à-dire de les faire brûler avec un très-vif éclat et d'activer la combustion avec une grande énergie. Il est donc tout simple que les Chinois aient eu de bonne heure l'idée d'ajouter le salpêtre à leurs mélanges combustibles. Cependant il est impossible, selon MM. Reinaud et Favé, de fixer avec exactitude à quelle époque les Arabes empruntèrent aux Chinois l'emploi du salpêtre et à quelle époque les Chinois eux-mêmes avaient appris à s'en servir. Il est seulement parfaitement établi qu'avant l'année 1225, date du manuscrit arabe de la bibliothèque de Leyde, que nous avons cité plus haut, les compositions salpêtrées étaient encore ignorées. Mais tous les manuscrits arabes postérieurs à cette date renferment la description d'un grand nombre de recettes dans lesquelles le salpêtre entre comme agent essentiel. D'après les formules rapportées dans ces traités, le feu grégeois employé chez les Sarrasins était formé de la réunion de diverses substances grasses ou résineuses, auxquelles venaient s'ajouter le salpêtre et le soufre. D'autres renfermaient seulement du soufre, du charbon et du salpêtre dans toutes les proportions imaginables. On trouve même indiqué parmi ces derniers le mélange de 12 1/2 de charbon, 12 1/2 de soufre et 75 de salpêtre, qui forme notre poudre à canon.

« Marcus donne les recettes suivantes pour

préparer les feux qu'il appelle *feux volants* (1) :
 « Huile de pétrole, une livre ; moelle de
 « *comma ferula*, six livres : soufre, une livre ;
 « graisse de béliet, une livre ; huile de
 « térébenthine, quantité indéterminée. »

« Les feux volants, dit encore Marcus peuvent être faits de deux manières : 1^o on prend une partie de colophane, autant de soufre et deux parties de salpêtre ; on dissout ce mélange pulvérisé dans de l'huile de lin ou de lamium ; on place ensuite cette composition dans un roseau ou dans un bâton creux, et l'on y met le feu. Aussitôt il s'envole vers le but et incendie tout. 2^o On prend une livre de soufre pur, deux livres de charbon de vigne ou de saule, six livres de salpêtre ; on broie ces substances avec beaucoup de soin dans un mortier de marbre. On met ensuite la quantité que l'on voudra de cette poudre dans un fourreau destiné à voler dans l'air ou à éclater. »

« Les Grecs du Bas-Empire avaient surtout appliqué le feu grégeois à la guerre maritime ; les Sarrasins n'en firent guère usage que dans les combats sur terre. Mais ils perfectionnèrent beaucoup ce genre d'application, et ce n'est pas sans étonnement qu'on lit dans l'ouvrage de MM. Reinaud et Favé la longue énumération des instruments, des machines, des engins de toutes sortes qui constituaient l'arsenal du feu grégeois. Chez les Arabes, les mélanges incendiaires étaient devenus l'un des principaux moyens d'attaque ; on avait étendu leur emploi à toutes les armes, à tous les instruments de guerre. Les Sarrasins attachaient le feu grégeois à leurs lances, à leurs boucliers ; ils le lançaient avec des flèches et avec des machines. Le nombre de ces machines était d'ailleurs très-considérable et leur mécanisme très-varié. On employait les *arbalètes à tour* qui lançaient à l'ennemi le mélange enflammé ; les *machines à fronde* destinées à jeter divers projectiles remplis de feu grégeois, tels que des pots de terre, des marmites de fer et même des tonneaux. Il y avait encore les *lances à feu* et les *flèches à feu* dont les formes et les dispositions variaient beaucoup ; les *massues à asperger*, espèces de torches armées à leur pointe de feu grégeois brûlant, dont on couvrait son ennemi en brisant sur lui la massue ; on employait encore des *tubes à main* qui lançaient en avant un jet de matières enflammées à la manière des fusées. En un mot, selon MM. Reinaud et Favé, chez les Arabes, « le feu, considéré comme moyen de blesser directement son ennemi, était devenu l'agent principal d'attaque, et ils s'en

(1) Les *feux volants* dont parle Marcus étaient des espèces de fusées très-analogues aux nôtres. On n'en faisait point usage comme arme de guerre ; on s'en servait seulement dans les feux d'artifice. On verra plus loin cependant que c'est par l'observation de leurs effets que l'on a été conduit plus tard à imaginer les premières armes à feu destinées à lancer des projectiles.

« servaient peut-être de cent manières diffé-
« rentes (1). »

« Un autre moyen qu'ont employé les
« Arabes pour tirer parti des composés incen-
« diaires, et jeter le désordre et la terreur
« dans les armées, consistait à lancer contre
« les bataillons ennemis des cavaliers montés
« sur des chevaux enveloppés de flammes. On
« nous permettra de citer un passage de l'ou-
« vrage de MM. Reinaud et Favé qui explique
« les moyens employés chez les Arabes pour
« ce genre d'attaque.

« L'invasion des Tartares donna lieu, di-
« sent MM. Reinaud et Favé, chez les mu-
« sulmans de l'Égypte et de la Syrie, à l'em-
« ploi d'un autre moyen qui joua un rôle
« important, et dont les traités arabes d'art
« militaire parlent assez au long. On sait
« que, dès la plus haute antiquité, les In-
« diens firent usage de substances ou de
« compositions incendiaires pour faire peur
« aux éléphants, qui composaient jadis dans
« l'Inde une partie principale des armées.
« Ces animaux effrayés répandaient le dé-
« sordre autour d'eux, et quelquefois il n'en
« fallait pas davantage pour décider du sort
« d'une grande bataille. Ce moyen était si
« bien connu, que, lorsqu'après les conquê-
« tes d'Alexandre les éléphants figurèrent
« dans les armées occidentales, on l'em-
« ploya chez les Romains. Les musulmans
« d'Égypte et de Syrie, vivement pressés
« par les armées de Houlagou, eurent re-
« cours à des moyens analogues pour ef-
« frayer les chevaux de l'armée ennemie,
« et même pour brûler les cavaliers. Des
« artificiers armés de massues à asperger
« étaient chargés de répandre la terreur et
« le trouble par le bruit qu'occasionnait la
« combustion, et par la menace de répandre
« une matière brûlante sur le cheval et le
« cavalier; quelquefois les guerriers por-
« taient sous l'aisselle des flacons de verre
« remplis de matières incendiaires qu'on
« lançait sur l'ennemi. Le bout du verre
« était enduit de soufre. Au moment voulu,
« on mettait le feu au soufre; le flacon en
« tombant se brisait, et le cheval avec son
« cavalier étaient enveloppés de flammes.
« En même temps, on imagina des vête-
« ments imperméables pour garantir les
« chevaux consacrés à ce service. »

« On lit le passage suivant dans le manus-
« crit arabe de Saint-Petersbourg :

« *Manière d'effrayer la cavalerie ennemie et
« de la faire fuir.*—Ce procédé est de l'invention
« d'Alexandre. « Tu revêtiras un bornou de
« poil, et tu y disposeras des clochettes
« avec du naphte. Voici comment. Tu pren-
« dras un cordon auquel tu attacheras des
« boutons faits d'étoupe; ce bornou sera
« imbibé d'huile grasse, depuis la tête jus-
« qu'en bas. Au-dessus de la tête, tu place-
« ras un bonnet de fer garni d'un khesmanat
« de feutre rouge, que tu arroseras de
« naphte. Tu prendras à la main une mas-
« sue à asperger, remplie de colophane en

« poudre, de sésame, de carthame, de toux
« et de diverses espèces de graines à huile.
« Au feutre rouge arrosé de naphte et placé
« sur ta tête on ajoutera des fusées.... Le
« cheval sera revêtu d'une manière analo-
« gue : une couverture de poil lui envelop-
« pera la croupe, le poitrail, le cou et le
« reste du corps jusqu'au jorret. Il sera
« aussi chargé de fusées. Tu prendras une
« lance garnie des deux côtés de feutre
« rouge et de plusieurs fusées. L'étrier sera
« garni de quelque chose propre à produire
« un cliquetis, ou de grosses sonnettes.
« Le cavalier en s'avancant mettra tout en
« mouvement. Tu marcheras accompagné
« de deux hommes à pied, vêtus de noir, et
« portant des masses à asperger, telles qu'é-
« les ont été décrites. Partout où tu te pré-
« senteras, l'ennemi prendra la fuite. Dix
« cavaliers ainsi équipés feraient fuir une
« troupe nombreuse. »

« MM. Reinaud et Favé donnent, d'après
« le même manuscrit, d'autres détails sur ce
« procédé de guerre :

« *Manière de couvrir le cheval et le cavalier.*
« —On prend du feutre et l'on y applique une
« préparation protectrice; puis ce feutre
« sert de doublure (ou de revêtement exté-
« rieur) à la chemise (ou cotte), et aux cou-
« vertures (ou caparaçons). Cette préparation
« se compose de vinaigre de vin, d'argile
« rouge, de talc dissous, de colle de pois-
« son et de sandaraque. On a soin de bien
« mouiller la chemise, qui est de gros drap,
« avant d'y fixer les sonnettes; on mouille
« aussi la doublure qui est appliquée sur le
« drap : cette doublure n'est pas autre chose
« que le feutre qui a reçu la préparation
« protectrice. Ce procédé est très-propre à
« effrayer l'ennemi, surtout lorsqu'il est em-
« ployé pendant la nuit; car il donne une
« apparence formidable au groupe qui est
« ainsi revêtu; en effet, l'ennemi ne se doute
« pas de ce qui est caché sous ce déguise-
« ment qui offre, pour ainsi dire, un objet
« d'une seule pièce. C'est une ressource pré-
« cieuse pour quiconque veut recourir à ce
« stratagème. Mais, d'abord, il est indispen-
« sable de familiariser son cheval avec un
« équipement si étrange; autrement, le
« cheval s'effaroucherait et renverserait son
« cavalier. Voici le moyen qu'on emploie :
« on bouche les oreilles du cheval avec du
« coton; on tient prêtes les fusées..., avec
« les sonnettes, les massues et les lances; on
« fait détoner un petit madfaa sur le cheval;
« on fait fuser les fusées..., ensuite on dé-
« bouche les oreilles du cheval, l'une après
« l'autre. Cet essai se fait dans un lieu isolé,
« pour qu'on ne soit vu de personne. Même
« quand l'essai est terminé, on ne revêtira
« les chevaux du caparaçon que dans un
« lieu à part, et loin de tout regard. Etant
« ainsi habitués, si l'on veut s'avancer au
« combat, les chevaux savent où on les mène,
« et s'animent à l'attaque. S'ils sont poussés
« contre un corps d'armée, quel qu'il soit,
« ils le rompent. Mais il faut que, devant cha-
« que cavalier, un homme marche à pied, muni

(1) Du feu grégeois et des feux de guerre, p. 51.

d'une massue à asperger. Ce fut le moyen le plus efficace qu'on employa pour repousser Houlagou. Les rois doivent entretenir dans leurs arsenaux ce qui est nécessaire pour en assurer l'effet, surtout contre les ennemis de la religion; si quelques-uns ont négligé ce moyen, c'est qu'ils n'en ont pas connu la puissance. Quand le cavalier s'avance vers l'ennemi, les troupes doivent marcher derrière lui: c'est une raison pour qu'il évite de revenir sur ses pas; autrement le désordre se mettrait dans les rangs, et il s'ensuivrait une défaite. Qu'il marche sans crainte; personne n'osera s'opposer à lui, ni avec l'épée, ni avec la lance. »

Il est dit, à la fin du passage, ajoutent MM. Reinaud et Favé, que lorsque l'artilleur s'avance vers l'ennemi, toute l'armée doit se mettre en mouvement après lui. C'était pour profiter du désordre qui ne tardait pas à se mettre dans les troupes ennemies. Une autre chose que l'auteur arabe ne dit pas, et à laquelle il fallait veiller, c'est que les matières incendiaires qui devaient jeter la terreur chez l'ennemi devaient être assez bien ménagées pour qu'on eût le temps de produire l'effet voulu avant qu'elles fussent consumées. Pour cela, on mesurait la distance que l'artilleur avait à franchir; et si l'on avait des raisons de croire que l'ennemi épargnerait une partie du chemin, on tenait compte de la différence. En pareil cas, la tactique de l'ennemi consistait à déjouer les calculs. En conséquence, il fallait que le général qui machinait cette espèce de surprise eût le plus grand mystère dans l'opération. C'est ce que fait entendre l'écrivain arabe, quand il dit que, même après que les chevaux étaient suffisamment dressés, on ne leur faisait pas revêtir du caparaçon chargé d'artifices que dans un lieu dérobé à tous les regards.

Voici un exemple sensible de ce qui se pratiquait à cet égard. On était alors dans l'année 699 de l'hégire (1321 de Jésus-Christ). L'armée du sultan d'Égypte en vint aux mains, aux environs d'Emèse en Syrie, avec l'armée de Gazan, khan des Mongols de Perse. Suivant l'historien arabe Makrizi, au moment où l'action allait commencer, Gazan donna à ses troupes de rester immobiles, et de ne bouger que lorsqu'il en donnerait le signal. Tout à coup cinq cents mamelouks égyptiens, choisis parmi les artificiers, sortirent des rangs de l'armée, leur naphte allumé, et s'élançant de toute la vitesse de leurs chevaux; mais, au bout d'un certain temps, comme les Mongols étaient restés à leur place, le naphte s'éteint, et les artificiers voient leurs espérances déçues. C'est lors que Gazan commande la charge (1). » Ce ne fut point cependant contre leurs sens que les Arabes firent surtout usage du feu grégeois. L'art des feux de guerre

avait depuis trop longtemps pris racine dans l'Asie pour que les Orientaux n'eussent point appris de bonne heure à se préserver de leur atteinte. Le feu grégeois fut principalement dirigé contre les chrétiens dont les croisades amenaient les incessantes irruptions sur le sol des infidèles. On connaît par les récits des historiens de ces guerres, l'épouvante que ces moyens de combat semaient dans les rangs des croisés. Il est facile de comprendre en effet la surprise et la terreur profonde que devaient éprouver les Occidentaux, habitués aux luttes loyales de leur pays, où le fer n'avait que le fer à combattre, et qui tout d'un coup se trouvaient en face d'une attaque si étrange et si imprévue. Quel que soit le courage du soldat, il n'aime pas à braver les périls dont il ne connaît pas bien la nature; les dangers qui s'environnent d'un caractère surnaturel ou mystérieux glaceent les plus intrépides cœurs. Or, l'emploi de ces feux à la guerre avait quelque chose de magique en apparence qui devait très-vivement agir sur leur imagination. Qu'on se représente un chevalier chrétien enfermé dans son armure et qui tout d'un coup voit arriver sur lui, au galop de son cheval, un musulman armé du feu grégeois. Avec la lance à feu le Sarrasin dirige la flamme ardente contre le visage de son ennemi; avec la massue à asperger il couvre sa cuirasse du mélange enflammé, et le guerrier tremblant, éperdu à cette apparition magique, croit avec horreur se sentir consumé sous son armure brûlante.

Joinville, dans sa précieuse *Chronique*, nous a laissé de curieux témoignages de l'impression produite par les feux des Sarrasins sur l'armée de saint Louis qui vint porter la guerre sur les bords du Nil en 1248. On nous permettra de reproduire une partie des récits de ce chroniqueur naïf, historien et acteur de ces guerres lointaines.

« Ung soir advint, dit Joinville, que les Turcs amenerent ung engin qu'ilz appeloient la perriere, ung terrible engin à faire: et le misdrent vis à vis des chaz chateils (1) que Messire Gaultier de Curel et moy guettions de nuict, par lequel engin il nous gettoient le feu gregeois à planté, qui estoit la plus orrible chose que oncques jamés je veisse. Quant le bon chevalier messire Gaultier mon compaignon vit ce feu, il s'escrie et nous dit: Seigneur nous sommes perduz à jamais sans nul remede. Car s'ilz brusient nos chaz chateils

(1) Les chaz chateils dont parle Joinville étaient probablement des tours de bois dans lesquelles se renfermaient durant la nuit les soldats qui devaient défendre des travaux commencés. Les Français travaillaient à se frayer un passage sur une des branches orientales du Nil. Ils avaient construit une digue pour traverser le fleuve; à droite et à gauche de cette digue ils avaient placé ces chaz chateils que les musulmans s'efforçaient d'incendier pendant la nuit, pour empêcher le passage de l'armée ennemie.

(1) Du feu grégeois. (*Journal asiatique*, n. 10, 3.)

« teilz, nous sommes ars et brulez; et si
 « nous laissons nos gardes, nous som-
 « mes ashontez. Pourquoi je conclu que
 « nul n'est qui de ce péril nous peust
 « defendre, si ce n'est Dieu notre benoist
 « créateur. Si vous conseille à tous, que,
 « toutes et quantes foiz qu'ilz nous gette-
 « ront le feu gregeois, que chacun de nous
 « se gette sur les coudes, et à genoulz: et
 « crions mercy à nostre Seigneur, en qui est
 « toute puissance. Et tantoust que les Turcs
 « getterent le premier coup du feu, nous
 « nous mismes à coudez et à genoulz, ainsi
 « que le preudoms nous avoit enseigné. Et
 « cheut le feu de cette premiere foiz entre
 « nos deux chaz chateilz, en une place qui
 « estoit devant, laquelle avoient faicte nos
 « gens pour estoupper le fleuve. Et incont-
 « nent fut estaint le feu par ung homme que
 « nous avions propre à ce faire. La maniere
 « du feu gregeois estoit telle, qu'il venoit
 « bien devant aussi gros que ung tonneau,
 « et de longueur la queue en duroit bien
 « comme d'une demye canne de quatre paus.
 « Il foisait tel bruit à venir, qu'il sembloit
 « que ce fust fouldre qui cheust du ciel, et
 « me sembloit d'un grant dragon vollant par
 « l'air; et gettoit si grant clarté, qu'il faisoit
 « aussi cler dedans nostre ost comme le jour,
 « tant y avoit grant flamme de feu. Trois
 « foiz cette nuyctée nous getterent le dit feu
 « gregeois avec la dicte perriere et quatre foiz
 « avec l'arbaleste à tour. Et toutes les foiz
 « que nostre bon roy saint Loys oyoit qu'ils
 « nous gettoient ainsi ce feu, il se gettoit à
 « terre, et tendoit ses mains la face levée au
 « ciel et crioit à haulte voix à nostre Sei-
 « gneur et disoit en pleurant à grans larmes:
 « *Beau sire Dieu Jésus-Christ, garde moy et*
 « *tout ma gent; et croy moy que ses bonnes*
 « *prieres et oraisons nous eurent bon mes-*
 « *tier. Et davantage, à chacune foiz que le*
 « *feu nous estoit cheu devant, il nous en-*
 « *voyoit ung de ses chambellans, pour sa-*
 « *voir en quel point nous estions, et si le*
 « *feu nous avoit grevez. L'une des foiz que*
 « *les Turcs getterent le feu, il cheut de*
 « *costé le chaz chateil que les gens de*
 « *monseigneur de Corcenay gardoient, et*
 « *ferit en la rive du fleuve, qui estoit la de-*
 « *vant: et s'on venoit droit à eulz, tout ar-*
 « *dant. Et tantoust veez cy venir courant*
 « *vers moy un chevalier de celle compagnie*
 « *qui s'envenoit criant: Aidez-nous, sire,*
 « *ou nous sommes tous ars. Car veez y cy*
 « *comme une grant haie de feu gregeois, que*
 « *les Sarrasins nous ont traict, qui vient*
 « *droit à nostre chastel. Tantoust courismes*
 « *la, dont besoing leur fust. Car ainsi que*
 « *disoit le chevalier, ainsi estoit-il, et es-*
 « *taignismes le feu à grant ahan et malaise.*
 « *Car de l'autre part les Sarrasins nous ti-*
 « *roient à travers le fleuve trect et pilotz*
 « *don't nous étions tous plains (1). »*

« La feu gregeois, dont il est question dans ce curieux passage, était lancé par différen-

tes machines, telles que les *arbalestes à tour*, les *flèches à mangonneau*, etc., dont MM. Reinaud et Favé nous ont restitué avec beaucoup de bonheur les descriptions et les figures. Joinville parle plus loin du feu gregeois lancé directement à la main par des soldats ou des vilains.

« Devant nous avoit deux héralz du Roy, « dont l'un avoit nom Guillaume de Bron, et « l'autre Jehan de Gaymaches, auxquels les « Turcs qui estoient entre le ru et le fleuve, « comme j'ay dit, amenerent tout plain de « villains à pié, gens du pais, qui leur get- « toient bonnes mottes de terre, et de gros- « ses pierres à tour de braz. Et au darnier, « ils amenerent ung autre villain Turc, qui « leur getta trois foiz le feu gregeois, et à « l'une des foiz il print à la robe de Guil- « leaume de Bron et l'estaignit tantost, dont « besoing lui fust. Car s'il se fust allumé, il « fust tout bruslé (1).

« Vous diray tout premier de la ba- « taille du conte d'Anjou, qui fust le pre- « mier assailly, parce qu'il leur estoit le plus « prouche du costé de devers Babilone. Et « vindrent à lui en façon de jeu d'eschetz. « Car leurs gens à pié venoient courant sus « à leur gens, et les brusloient de feu gre- « geois, qu'ils gettoient avecques instruments « qu'ilz avoient propices... tellement qu'ilz « déconfirent la bataille du conte d'Anjou « lequel estoit à pié entre ses chevaliers à « moult grant malaise. Et quant la nouvelle « en vint au Roy, et qu'on lui eut dit le « meschief ou estoit son frere, le bon Roy « n'eut en lui aucune tempérance de soy « arrester, ne d'attendre nully; mais sou- « dain ferit des esperons, et se boute parmy « la bataille l'espée au poing, jusques au « meilleur ou estoit son frere, et tres aspre- « ment frappoit sur ces Turcs, et au lieu où « il voit le plus de presse. Et la endura-t-il « maints coups, et lui emplirent les Sarra- « zins la coulriere de son cheval de feu gre- « geois (2)... De l'autre bataille estoit maistre « et capitaine le preudoms et hardy messire « Guy Malvoisin, lequel fust fort blécié en « son corps. Et voians les Sarrasins la grant « conduite et hardiesse qu'il avoit et don- « noit en sa bataille, ils lui tiroient le feu « gregeois sans fin, tellement que une foiz « fust, que à grant peine le lui peurent es- « tindre ses gens; mais nonobstant ce, « tint-il fort et ferme, sans estre vaincu des « Sarrasins (3). »

« Comme tous les chrétiens dont il parla-
 gea les périls, Joinville avait conçu une
 grande épouvante des effets du feu gregeois,
 et cette impression est clairement reconnais-

(1) Joinville, *Histoire du roi saint Loys*, p. 46

(2) Joinville, *ibid.*, p. 52.

(3) Plusieurs autres historiens ont parlé avec détail de ces projectiles incendiaires dont les Arabes tirèrent un si grand parti dans toute la durée des croisades; mais nous nous sommes borne à rappeler les récits de Joinville, dont la fidélité comme chroniqueur est assez établie.

(1) Joinville, *Histoire du roi saint Loys*, 1668, p. 39.

sable dans l'extrême exagération de ses récits. Il faut bien le reconnaître en effet, le feu grégeois qui avait exercé de grands ravages dans l'origine, et quand on l'employait à incendier les navires ou à détruire les travaux de défense des cités, était peu redoutable dans les combats corps à corps. Ce n'était à vrai dire qu'une sorte d'épouvantail. Eminemment propre à incendier des barques, de petits bâtiments, des tours de bois, des palissades, objets très-combustibles, il était moins redoutable pour les hommes que le fer des lances ou l'acier des épées. Dans toutes les chroniques qui parlent du feu grégeois pendant les croisades, il n'est pas dit une seule fois, selon M. Lalanne, qu'on doive lui attribuer la mort d'un homme. Comme on le voit dans les récits de Joinville, Guillaume de Bron en reçoit un pot sur son bouclier, saint Louis eut la cullière de son cheval toute remplie, Guy Malvoisin en est tout couvert, sans qu'il en résulte pour aucun d'eux quelque accident sérieux. On voit d'après cela dans quelles erreurs sont tombés les historiens, qui, sur les récits de Joinville, ont si démesurément grossi les effets du feu grégeois; et combien il y avait loin de ces projectiles qui, lancés à la face de l'ennemi et leur brûlant la barbe, leur faisaient prendre la fuite (1), à ce feu qui, selon Lebeau, décorait des bataillons entiers. M. Lalanne fait remarquer avec raison que si les effets du feu grégeois eussent été aussi puissants que le disent les écrivains modernes, ils auraient indubitablement opéré une révolution dans l'art de la guerre. Or, il n'en est rien, et tous les ouvrages originaux de cette époque montrent que le feu grégeois était loin d'avoir fait abandonner les projectiles même les plus grossiers en usage de toute antiquité. Ainsi l'empereur Léon ordonne de lancer sur les navires ennemis de la poix enflammée, des serpents, des scorpions et autres bêtes venimeuses « et des pots pleins de chaux vive » qui, en se brisant, répandent une épaisse fumée dont la vapeur suffoque et enveloppe d'obscurité les ennemis. »

« C'est ici le lieu de relever une autre erreur accréditée par tous les historiens; nous voulons parler de la prétendue *inextinguibilité* du feu grégeois. Au dire de tous nos auteurs, l'eau était impuissante à éteindre l'incendie allumé par ce feu; le vinaigre, le sable ou l'urine pouvaient seuls arrêter ses ravages. Ce préjugé existait en effet chez les chrétiens, mais ce n'était que le résultat de la terreur que leur inspiraient les effets des mélanges incendiaires. Les écrivains de l'époque ne font nulle part mention de ce fait, et l'examen le moins attentif des textes originaux aurait suffi pour le réduire à sa juste valeur. Il y avait dans l'armée des croisés des *estaigneurs*, pour éteindre l'incendie allumé par les feux des Arabes; c'est ce qu'indique Joinville dans ce passage : *Fut estaint le feu par un homme que nous avions propre a ce faire*. Il dit en parlant de Guy

Malvoisin : *Une fois fust que a grant peine la lui peurent estaindre ses gens*. Il ajoute ailleurs que le feu grégeois ne leur fit aucun mal, parce qu'il tomba dans le fleuve. Mais un autre texte tranche la question d'une manière bien plus concluante encore. Cinname, parlant d'une chasse donnée par des Grecs à un navire vénitien, s'exprime ainsi : « Les Grecs le poursuivirent jusqu'à Abydos et s'efforcèrent de le brûler en lançant le feu » mède; mais les Vénitiens, accoutumés à son usage, naviguèrent en toute sécurité, « ayant recouvert et entouré leur navire » d'étoffes de laine imbibées de vinaigre. « Aussi les Grecs s'en retournèrent-ils » sans avoir pu rien faire ni atteindre leur but : car le feu lancé de trop loin, ou ne parvenait pas jusqu'au bâtiment, ou, atteignant les étoffes, était repoussé et s'éteignait en tombant dans l'eau (1). »

« Ces textes, empruntés au mémoire de M. Lalanne, prouvent que le feu grégeois n'était nullement, comme on l'a toujours prétendu, à l'abri des atteintes de l'eau. On a vu d'ailleurs, à propos des brûlots employés chez les Byzantins, que le feu grégeois destiné à incendier les navires n'était préservé de l'action de l'eau que par l'artifice de l'appareil qui le tenait suspendu à la surface de la mer et hors de l'atteinte des vagues. Il ne faudrait cependant pas conclure de là que dans certaines limites le feu grégeois ne pût résister à l'action de l'eau. La présence du salpêtre, qui fournissait au mélange incendiaire assez d'oxygène pour que sa combustion pût se passer de l'oxygène atmosphérique, pouvait lui permettre de brûler pendant quelque temps hors du contact de l'air. Plusieurs de nos pièces d'artifice de guerre peuvent de la même manière brûler quelque temps sous l'eau, et tous nos canoniers savent qu'ils ne peuvent empêcher leur lance à feu de brûler autrement qu'en la coupant. Si, pour l'éteindre, ils mettaient le pied sur la partie qui flambe, ils brûleraient leur soulier sans y parvenir. Mais il y a loin de cet effet momentané à tout ce qu'ont écrit les historiens sur ce feu » que l'eau nourrissait au lieu de l'éteindre. »

« *Naissance de la poudre à canon au xiv^e siècle. — Ses premiers usages. — Invention des bouches à feu. — Les canons employés pour la première fois à Florence en 1325. — Leur usage répandu chez les différentes nations de l'Europe. — Berthold Schwartz perfectionne la fabrication des bouches à feu. — Derniers progrès de l'artillerie.* — Nous arrivons à l'époque où les compositions incendiaires des Arabes subissent la transformation qui doit produire la poudre à canon des temps modernes. Ce n'est qu'au xiv^e siècle que fut observée d'une manière positive la force de projection des poudres salpêtrées. Les Arabes avaient appris des Chinois à mélanger le salpêtre au charbon et au soufre. Cependant cette espèce de poudre ne pouvait produire encore tous les effets de l'explosion; elle fusait, mais ne dé-

(1) Anne Comménè, *Alexiade*, liv. XIII, p. 285.

(1) Cinnamus, p. 129.

tonait pas; on ne l'employait que pour rendre plus vive la combustion des mélanges incendiaires, ou tout au plus pour servir d'amorce. Le salpêtre dont les Arabes faisaient usage était en effet assez impur; il renfermait plusieurs autres sels, et particulièrement du sel marin: or, la présence de ces sels étrangers non combustibles avait pour résultat de retarder l'inflammation des mélanges incendiaires; dès lors ils ne pouvaient que fuser, c'est-à-dire que leur combustion, au lieu de se faire brusquement et sur toute la masse à la fois, ne se propageait que lentement et de place en place. Mais au *xiv*^e siècle le progrès des arts chimiques chez les Arabes permit de mieux purifier le salpêtre et de le débarrasser des matières étrangères non combustibles; ce sel put dès ce moment provoquer tous les phénomènes de l'explosion et l'on put appliquer sa puissance de projection à lancer au loin des projectiles.

« Une grande incertitude avait régné jusqu'ici sur l'époque où l'on vit se réaliser la découverte des propriétés explosives de la poudre, et sur la contrée qui fut la première le théâtre de cette observation capitale qui devait peser d'un si grand poids dans les destinées du monde. D'après les documents nouveaux récemment mis en lumière par MM. Reinaud et Favé, c'est aux Arabes qu'appartiendrait l'honneur de cette découverte. Ces savants auteurs ont trouvé dans un manuscrit arabe de la bibliothèque de Saint-Petersbourg, qui remonte au *xiv*^e siècle, la description de certaines armes à feu extrêmement imparfaites, et qui, en raison de cette imperfection même, semblent marquer les débuts de la découverte et de l'application de la force explosive de la poudre. Voici un passage de ce manuscrit dans lequel il s'agit évidemment d'une manière de lancer un projectile au moyen de la poudre à canon :

« *Description de la drogue à introduire dans les madfaa, avec sa proportion* : — baroud, dix; charbon, deux drachmes; soufre, une drachme et demie. Tu le réduiras en poudre fine et tu rempliras un tiers du madfaa; tu n'en mettras pas davantage, de peur qu'il ne crève. Pour cela, tu feras faire par le tourneur, un madfaa de bois, qui sera pour la grandeur en rapport avec sa bouche; tu y pousseras la drogue avec force; tu y ajouteras, soit le bondoc, soit la flèche, et tu mettras le feu à l'amorce. La mesure du madfaa sera en rapport avec le trou; s'il était plus profond que l'embouchure n'est large, ce serait un défaut. Gare aux tireurs! fais bien attention. »

« Dans ce passage, l'instrument qui reçoit la poudre est appelé *madfaa*; c'est le non qui sert quelquefois, chez les Arabes, à désigner le fusil. La poudre est composée de dix parties de salpêtre, de deux parties de charbon, et d'une partie et demie de soufre. On ne remplit de poudre que le tiers du madfaa, de peur qu'il ne crève. Par-dessus la poudre, on mettait un bondoc, c'est-à-dire une aveline, ou bien une flèche. Les figures

qui sont jointes au texte représentent, selon MM. Reinaud et Favé, un cylindre assez court porté sur un long manche qui fait suite à son axe. Cet instrument ressemble beaucoup aux massues incendiaires connues sous le nom de *massues à asperger*.

« Voici un second passage du manuscrit de Saint-Petersbourg contenant la description d'une arme à feu analogue à la précédente:

« *Description d'une lance de laquelle, quand tu te trouveras en face de l'ennemi, tu pourras faire sortir une flèche qui ira se planter dans sa poitrine.* — Tu prendras une lance que tu creuseras dans sa longueur, à une étendue de quatre doigts près; tu foreras cette lance avec une sorte tarière, et tu y ménageras un madfaa; tu disposeras aussi un pousse-flèche en rapport avec la largeur de l'ouverture; le madfaa sera de fer. Ensuite tu perceras sur le côté de la lance un petit trou; tu perceras également un trou dans le madfaa; puis tu prendras un fil de soie brute que tu attacheras au trou du madfaa; tu le feras entrer par le trou qui est sur le côté de la lance. Tu te procureras, pour cette lance, une pointe percée à son sommet, de manière que, lorsque tu tireras, le madfaa pousse fortement la flèche, par la force de l'impulsion que tu auras communiquée; le madfaa marchera avec le fil, mais le fil retiendra le madfaa, de manière à l'empêcher de sortir de la lance avec la flèche. Quand tu monteras à cheval, ainsi armé, tu auras soin de te munir d'un troussequin: c'est afin que la flèche ne sorte pas de la lance. »

« Il s'agit ici, selon MM. Reinaud et Favé d'une lance disposée de telle manière que lorsqu'on était en face de l'ennemi, il en sortait un trait qui allait lui percer le sein. Pour cela on logeait dans la lance un madfaa de fer, qui recevait la poudre. Une flèche, dont la grosseur était proportionnée à l'ouverture était introduite dans le creux de la lance, pour en sortir au moment favorable. Les instruments dont la description est rapportée dans ces deux passages du manuscrit arabe représentent donc des armes à feu imparfaites, et paraissent former la transition entre les instruments purement incendiaires employés chez les Grecs et les Arabes d'Afrique au *xiii*^e siècle, et les armes à feu proprement dites, dans lesquelles on met à profit la force de projection de la poudre pour lancer au loin des projectiles meurtriers. Ces premières armes à feu étaient destinées à agir de très-près et presque par surprise, car cette espèce de lance ne pouvait projeter qu'à une très-faible distance, en raison de l'impureté de la poudre, l'aveline, la flèche ou le projectile quelconque qu'elle contenait.

« L'opinion de MM. Reinaud et Favé, qui attribuent aux Arabes la découverte de la propriété explosive des poudres salpêtrées, s'appuie donc sur des faits très-acceptables. Ce qui peut d'ailleurs la confirmer, selon nous, c'est l'état avancé des arts chimiques chez cette nation. Pendant le moyen âge, l'Espagne, occupée et régie par les Arabes,

est devenue le foyer le plus brillant des lettres et des arts ; les sciences chimiques s'y trouvaient particulièrement en honneur. La découverte des propriétés explosives de la poudre n'est que la conséquence de la purification du salpêtre par les procédés chimiques ; il est donc probable que c'est aux Arabes que doit revenir l'honneur de cette observation importante. La poudre préparée au *xiv^e* siècle était extrêmement imparfaite. On l'obtenait sous forme de poussier, état qui lui enlève une grande partie de sa force ; en outre, le salpêtre qui servait à sa fabrication était fort impur. Cette poudre, qui ne donnait lieu qu'à une explosion assez lente, n'aurait donc pu imprimer aux projectiles une vitesse assez grande pour percer les cuirasses et les armures métalliques en usage à cette époque. Aussi durant le *xiv^e* siècle les projectiles lancés par les machines à feu ne furent que très-rarement dirigés contre les hommes. La poudre servit surtout à lancer de grosses pierres qui, par leur chute, écrasaient les édifices et ruinaient les défenses extérieures des places. Ce fut le premier emploi des bombes à feu, qui prirent le nom de *bombardes* ou *lions à feu*. Mais les bombardes ne furent destinées seulement à lancer de lourds projectiles contre les travaux de défense des villes assiégées, elles servirent encore à jeter l'ennemi le feu grégeois et les compositions incendiaires. On nous permettra d'insister sur ce point particulier ; il nous fournira l'occasion de montrer que l'usage et le secret du feu grégeois n'ont aucunement été perdus, comme on l'entend dire tous les jours. En effet, la découverte de la poudre canon ne fit pas complètement abandonner l'emploi des mélanges incendiaires ; on les conserva comme un moyen d'attaque utile en plus d'une circonstance. Les Européens eux-mêmes finirent par en faire usage, et tous ces phénomènes de combustion qui avaient paru si effrayants aux Occidentaux du *viii^e* au *xiii^e* siècle leur étaient devenus plus tard d'un usage familier.

Il est souvent question du feu grégeois dans les chroniques de Froissart. En racontant le siège du château de Romorantin par le prince de Galles, cet historien dit en parlant des Anglais :

« Si ordonnerent à apporter canons avant et à traire carreaux et feu grégeois dedans la basse cour : car si cil feu s'y vouloit prendre, il pourroit bien tant multiplier qu'il se buteroit au toit des couvertures des tours du châtel... Adonc fut le feu apporté avant, et trait par bombardes et par canons en la basse cour, et si prit et multiplia tellement que toutes ardrent (1). »

Le nom du feu grégeois se retrouve chez presque tous les auteurs de pyrotechnie du *xiv^e* siècle, et on lit dans les ouvrages de cette époque la description détaillée des divers instruments à feu en usage en Europe

vers le *xv^e* et le *xvi^e* siècle. Voici, par exemple, suivant un de ces écrivains, Biringuccio, la manière de faire les lances à feu. »

« *Moyen de faire langues à feu pour jeter où il vous plaira attachées à la pointe des lances.*— Pour la défense d'une forteresse, ou pour dresser une escarmouche de nuit, ou pour assaillir un camp, c'est chose utile d'attacher à la pointe des lances des gens de cheval, et sur la cime des piques des gens de pié, certains canons de papier posez dans autres de bois longs de demi-brasse. Lesquels vous remplirez de grosse poudre avec laquelle vous meslerez pièce de feu grégeois, de soufre, grains de sel commun, lames de fer, voire brisé et arsenic cristallin. Et le tout pousserez dedans à force, et après avoir mis quelque chose au devant, tournerez l'issue du feu contre voz ennemis. Lesquels resteront effrayez au possible, appercevant une langue de feu excédant en longueur deux brasses, faisant un bruit épouvantable. Et peut ceste façon de langue grandement servir à ceux qui veulent faire profession des armes sur la mer (1). »

Comme le remarquent MM. Reinaud et Favé, on voit que c'est bien là l'art des anciens Arabes : l'effet des instruments est le même, leur disposition toute semblable ; seulement l'imagination n'ajoutant plus à la crainte que ces armes inspiraient, leur usage se borne à des circonstances rares et exceptionnelles.

Les écrivains de cette époque signalent quelques actions de guerre dans lesquelles on eut recours à ces moyens. Daniel Davellourt, dans sa *Briefve instruction sur le fait de l'artillerie en France*, imprimée en 1597, parle de l'usage que l'on fit du feu grégeois au siège de Pise.

« Toute chose seiche et qui bruste facilement, multipliant le feu par quelque propre et intérieure nature, se peut mettre à composition du feu : comme sont, soulfre, salpêtre, poudre à canon, huile de lin, de pétrole et de térébenthine, poix résine, camphre, chaux vive, sel ammoniac, vif argent et autres telles matières dont on a accoustumé de faire trompes, pots, cercles, langues, piques, lances à feux, et autres feux artificiels propres à refroidir l'ardeur de ceux qui vont les plus hardis assaillir une breche. »

Comme l'on cogneut au siège de Pise, où les Florentins, sous la conduite de Paul Vitelli, ayant fait la breche raisonnable, et les Pisans se réparant par dedans avec fossés et terrasses, encore ajoutèrent-ils les feux grégeois et artificiels, avec lesquels ils empescherent que les Florentins ne peurent exécuter leur dessein. Les soldats de Véronne attendant l'assaut des François, dressèrent pots de feu artificiels et autres fricassées, qui leur

(1) *Chroniques de Froissart*, t. I, p. 337, édit. 1857.

(1) Vanoccio Biringuccio, *La Pyrotechnie* traduite de l'italien par Jacques Vincent. Paris, 1572, fol. 164.

« donnoient aux flancs et par derrière les « remparts. »

« Zantliet affirme dans ses Chroniques que le feu grégeois était usité en Hollande en 1420. Il fut encore employé en 1453 au siège de Constantinople par Mahomet II. Les assiégés et les assiégeants en faisaient usage chacun de leur côté. L'historien Phrantzès, cité par M. Lalanne, rapporte qu'un Allemand nommé Jean, très-habile à manier le feu grégeois, et qui dirigeait la défense de la ville, se servait de ce feu pour faire sauter des mines. Ainsi en 1453 les compositions incendiaires étaient encore employées concurremment avec l'artillerie, et l'on avait trouvé le moyen d'en tirer un parti nouveau en l'appliquant à l'art des mines. On peut donc établir, en s'appuyant exclusivement sur des données historiques, que le secret du feu grégeois n'a jamais été perdu. Ainsi les bouches à feu furent employées dans l'origine pour lancer des pierres contre les remparts extérieurs des cités, et aussi pour jeter le feu grégeois. Cependant à mesure que la préparation de la poudre à canon se perfectionna, et que les projectiles purent recevoir une vitesse suffisante pour percer les armures métalliques, ce dernier usage se perdit, et le nom même du feu grégeois finit par s'oublier. C'est alors seulement que les bouches à feu commencèrent à jouer un rôle important dans les armées. Suivons rapidement leurs progrès dans les diverses contrées de l'Europe. Presque tous les peuples ont revendiqué à leur tour le contestable honneur d'avoir les premiers fait usage du canon. Ce point très-longtemps débattu est maintenant éclairci d'une manière satisfaisante. D'après l'historien espagnol Conde, les Arabes auraient les premiers employé le canon en Europe, Assiégés en 1259 à Niebla, en Espagne, par les populations dont ils avaient envahi le territoire, ils se défendirent en lançant des pierres et des dards *avec des machines et des traits de tonnerre avec feu*. Le même historien rapporte aussi un exemple de l'usage du canon en Espagne en 1323, lorsque le roi de Grenade, ayant mis le siège devant Baza, se servit contre la ville : *de machines et engins qui lançaient des globes de feu avec grand tonnerre*.

« Cependant comme il n'existe aucun ouvrage technique qui puisse venir en aide à ces textes trop peu explicites, il est difficile de savoir si les machines à feu dont parle l'historien espagnol étaient véritablement des canons, ou si ce n'étaient pas simplement des balistes, des mangonneaux ou des machines à fronde, depuis si longtemps employés chez les Arabes pour lancer des matières combustibles et des carcasses incendiaires, qui, préalablement remplies de feu grégeois, s'enflammaient avec une violente explosion (1). Les termes dont se sert

(1) Ces machines à fronde en usage pendant tout le moyen âge dans la guerre de sièges avaient une force de projection très-considérable. Les assie-

l'auteur ne permettent pas de prononcer. Espérons que quelques documents encore enfouis dans les archives espagnoles viendront un jour jeter la lumière sur cette question, l'une des plus curieuses et des plus controversées de l'histoire de l'artillerie. En l'absence de textes plus positifs, la priorité de l'emploi du canon ne saurait être contestée à l'Italie. Dans son *Histoire des sciences mathématiques en Italie*, M. Libri rapporte une pièce authentique de la république de Florence, datée du 11 février 1325, qui constate que *les prieurs, le gonfalonier et les douze bons hommes* ont la faculté de nommer deux officiers chargés de faire fabriquer des boulets de fer et des canons de métal pour la défense des châteaux et des villages appartenant à la république de Florence. Cette pièce suffit évidemment pour établir l'existence des bouches à feu en Italie dès l'année 1325. A partir de l'année 1326, les historiens italiens mentionnent assez souvent l'emploi des armes à feu. Nous nous bornerons à citer l'attaque de Cividale en 1331. (1).

« L'usage de la poudre à canon s'est introduit de très-bonne heure en France. L'histoire a constaté son emploi en 1359 au siège de Puy-Guillem, et pendant la même année au siège de Cambrai par Edouard III. Elle a également établi la fabrication de canons à Cahors en 1345, ainsi que l'usage à la même époque des boulets et des balles de plomb. Les Anglais n'ont adopté qu'après nous la poudre à canon (2) : ils ont cependant sur tous les peuples de l'Europe l'avantage d'avoir les premiers employé l'artillerie en rase campagne. On sait l'usage funeste qu'ils en firent contre nous à la journée de Crécy, le 26 août 1346. Selon la Chronique de Saint-Denis, le roi Philippe de France venant à l'encontre des Anglais, ceux-ci « tirèrent « trois canons, d'où il arriva que les arbalétriers génois qui étaient en première ligne « tournèrent le dos et cessèrent le combat. » L'historien Villani ajoute que les Anglais lançaient de petites balles de fer pour effrayer les chevaux : « Le roi d'Angleterre « ordonna à ses archers dont il n'avait « pas grand nombre, de faire en sorte avec

geants lançaient aussi dans les villes des pierres énormes qui, tombant sous un angle élevé, écrasaient les maisons et les édifices. On lança même par ce moyen les prisonniers faits à l'ennemi.

(1) Lacabane, *Bibliothèque de l'École des chartes*, 2^e série, t. 1^{er}, p. 35.

(2) C'est un écrivain anglais qui a le premier propagé l'opinion, si répandue et si inexacte, d'après laquelle Roger Bacon est regardé comme l'inventeur de la poudre à canon. Plot, dans son ouvrage, *The natural history of Oxford*, attribue à son compatriote l'honneur de cette découverte, d'après ce fait que personne n'aurait parlé de la poudre avant Roger Bacon. Or tout ce que dit en plusieurs endroits de son livre, au sujet des effets explosifs de la poudre, l'auteur de l'*Opus majus*, est évidemment emprunté et presque copié de l'ouvrage de Marcus. On voit sur quels fondements repose une opinion qui a joui cependant de tant de crédit depuis trois siècles.

« les bombardes de jeter des boules de fer
 « avec du feu pour effrayer et disperser les
 « chevaux des Français..... Les bombardes
 « menaient si grande rumeur et tremble-
 « ment, qu'il semblait que Dieu tonnât
 « avec grande tuerie de gens et déconfiture
 « de chevaux. » Selon Villani, le désordre
 des Français arriva surtout par suite de
 l'embaras des corps morts laissés par les
 Génois ; toute la campagne était jonchée de
 chevaux et de gens renversés, tués et blessés
 par les bombardes et les flèches.

« Le revers éprouvé par les troupes fran-
 çaises à la journée de Crécy fut attribué à
 l'emploi des bouches à feu, et ce fait, qui
 produisit une grande sensation, eut pour
 résultat de faire adopter l'artillerie par toutes
 les grandes nations militaires de l'Europe.
 Jusque-là, en effet, le canon n'avait encore
 agi que contre les édifices et les murailles
 des villes ; son emploi contre les hommes
 avait rencontré, dans l'Occident, les plus
 vives répugnances. Pour les guerriers
 du moyen âge, c'était une félonie que
 d'employer à la guerre ces armes perfides
 qui permettaient au premier vilain de tuer
 un brave chevalier, qui donnaient aux tim-
 mides et aux lâches le moyen d'attaquer à
 couvert et à distance les plus intrépides
 combattants. Au XII^e siècle, le second concile
 de Latran, dont les décisions faisaient loi
 pour toute la chrétienté, avait défendu l'u-
 sage de toutes les machines de guerre di-
 rigées contre les hommes, comme *trop*
mourrières et déplaisant à Dieu. Christine
 de Pisan, qui a composé sous Charles VI un
 Traité de l'art de la guerre, parle du feu
 grégeois et des compositions analogues usi-
 tées de son temps, comme d'un moyen dé-
 loyal et indigne d'un chrétien. Enfin il suf-
 fit de citer à ce sujet le serment exigé au
 moyen âge des artilleurs allemands qui de-
 vaient jurer « de ne point tirer le canon de
 « nuit ; de ne point cacher de feux claudes-
 « tins....., et surtout de ne construire aucuns
 « globes empoisonnés ni autres sortes
 « d'invention, et de ne s'en servir jamais
 « pour la ruine et la destruction des hom-
 « mes, estimant ces actions injustes autant
 « qu'indignes d'un homme de cœur et d'un
 « véritable soldat (1). »

« Les Anglais, qui à toutes les époques
 ont marché hardiment et sans scrupule
 vers tout ce qui peut contribuer à servir
 leurs desseins, furent les premiers à fouler
 aux pieds l'opinion de leur temps. L'exem-
 ple une fois donné, les autres nations n'hésitèrent plus à entrer dans cette voie et ne tardèrent pas à élever leurs ressources mili-
 taires à la hauteur de celles de leurs voisins.
 Aussi voit-on, après la bataille de Crécy,
 l'usage des armes à feu se généraliser en
 France et se répandre bientôt dans toute
 l'Europe. A dater de cette époque, Frois-
 sart ne manque plus de faire l'énumération
 les pièces d'artillerie qui marchent à la
 suite des armées. C'est ainsi qu'il mentionne

l'usage des armes à feu devant Calais en
 1347, à l'attaque de Romorantin ; en 1356
 et en 1368, à la défense de Saint-Valéry ;
 en 1359, contre les murailles de Mons et le
 château de la Roche-sur-Yon. Enfin de 1373
 à 1378, on trouve l'emploi du canon cité
 contre un grand nombre de villes et de
 châteaux. L'esprit d'indépendance des com-
 munes se développant de plus en plus dans
 les provinces françaises, les villages et les
 bourgs ne manquèrent pas de s'emparer à
 leur tour de ce puissant moyen de défense
 contre les envahissements et les attaques de la
 féodalité. Chaque ville libre voulut avoir à sa
 solde son *maître d'artillerie et ses artilleurs*.
 Dès l'année 1348, Brive-la-Gaillarde était
 défendue par cinq canons, et dans les an-
 nées 1349 et 1352 la ville d'Agen en avait
 placé à ses principales portes et dans ses
 quartiers les plus exposés (1). Aussi les
 bouches à feu qui à la bataille de Crécy se
 comptaient par unités, augmentent bientôt
 en nombre d'une manière prodigieuse. A
 l'assaut de Saint-Malo en 1376, les Anglais
 avaient « bien quatre cents canons postés
 « autour de la place (2), » ce qui ne les
 empêcha pas d'être repoussés par Clisson et
 Duguesclin. Sous Charles VI, en 1411, on
 compte à l'armée du duc d'Orléans *quatre*
mille, tant canons que couleuvrines (3). Enfin
 l'armée des Suisses, qui remporta en 1476
 sur Charles le Téméraire la sanglante vic-
 toire de Morat, avait dans ses rangs, selon
 le récit de Philippe de Commines, dix mille
 couleuvrine (4) ; seulement il est bien en-
 tendu qu'ici les armes à feu ont été réduites
 à de petites dimensions, et sont devenues
 des armes à main comme nos fusils. Vers
 l'année 1370 la marine adoptant l'usage de
 l'artillerie, les navires de guerre et de com-
 merce commencèrent à disposer des can-
 ons à leur bord.

« On voit, d'après l'ensemble des faits qui
 viennent d'être rapportés, ce qu'il faut pen-
 ser de l'opinion des historiens qui ont pré-
 tendu nier l'emploi de la poudre dans les ar-
 mées d'Europe au XIV^e siècle. Cette opinion
 a prévalu assez longtemps, appuyée sur
 des interprétations vicieuses de quelques
 textes historiques. On sait, pour ne citer
 qu'un exemple, que l'existence de l'artille-
 rie en France en 1339 a été prouvée par le
 fameux extrait cité par Du Cange, du registre
 de la chambre des comptes qui porte : *Payé à*
Henri de Fumechon pour achat de poudre et
autres objets nécessaires aux canons employés
devant Puy-Guillem..... Or, l'historien Tem-
 pler veut que dans ce document on lise *poutre*
 au lieu de *poudre*. D'un autre côté, le P.
 Lobineau, dans son *Histoire de Bretagne*,
 fait des efforts d'esprit inimaginables pour
 prouver que les canons dont il est question

(1) Lacabane, *Bibliothèque de l'École des char. es*,
 2^e série, t. 1^{er}, p. 46.

(2) Froissart, *Histoire et chronique*, Lyon, 1559,
 vol. 1^{er}, p. 459 et 458, et vol. II, p. 27.

(3) Juvénaul des Ursins, *Histoire de Charles VI*,
 p. 215.

(4) *Mémoires*, livre V, chap. 5.

(1) Siemenow 12, *Grand art de l'artillerie*, p. 299.

dans la romance faite en 1382 en l'honneur de Duguesclin n'étaient que des espèces de clarinettes. N'en déplaise à ces érudits chroniqueurs, le sénéchal de Toulouse, Pierre de la Pallu, qui assiégeait Puy-Guillem en 1639, affrontait autre chose que des poutres, et le vaillant Duguesclin ne bravait pas des clarinettes.

« Pendant que la France multipliait ses bouches à feu, l'Allemagne apportait un perfectionnement capital à leur fabrication. Jusque-là les canons avaient été fabriqués au moyen de pièces de fer reliées entre elles par des liens circulaires, comme le sont les douves de nos tonneaux ; les arts métallurgiques ayant fait de grands progrès en Allemagne, on trouva dans ce pays l'art d'obtenir des bouches à feu par la fusion d'un alliage métallique d'une dureté considérable, qui permettait à la pièce de résister aisément à l'action du tir.

« S'il faut s'en rapporter aux textes cités par M. le colonel Tortel (1), l'auteur de ce perfectionnement remarquable de l'artillerie ne serait autre que Berthold Schwartz, le même auquel la tradition attribue la découverte des effets explosifs de la poudre. En admettant cette identité, qui paraît difficilement contestable d'après des textes nouveaux récemment découverts, et commentés avec beaucoup de bonheur par M. Lacabane (2), Berthold Schwartz reprendrait dans l'histoire de nos découvertes la place qu'il avait perdue, et les événements de sa vie, longtemps contestés, pourraient être acceptés par la critique. Berthold Schwartz était un cordelier de Fribourg. Les écrivains allemands sont loin de s'accorder sur la date de son invention qu'ils placent en 1320, 1330, 1350, 1378 et 1380. Il est cependant bien établi qu'il se rendit à Venise en 1378, et qu'il y fit connaître le nouveau perfectionnement qu'il avait apporté à la fabrication des bouches à feu. Ses canons furent essayés, et les Vénitiens en firent usage au siège de Chiozza en 1380. Cependant les magistrats de Venise, fidèles aux vieilles habitudes des républiques italiennes, récompensèrent mal l'inventeur. Le siège terminé, pour se dispenser de payer à Berthold Schwartz la récompense promise, on le fit jeter en prison, et du fond de son cachot il revendiqua inutilement l'honneur et le prix de ses services. Une croyance populaire menace tous les auteurs d'inventions funestes à l'humanité du destin de périr eux-mêmes victimes de leurs pernicieuses découvertes : Berthold Schwartz aurait fourni une frappante confirmation de cette pensée, s'il est vrai, comme l'ont écrit les Fribourgeois, que l'empereur Venceslas, pour punir cet homme de sa terrible invention, l'ait fait attacher à un baril de poudre auquel on mit le feu.

« L'artillerie, ainsi perfectionnée en Italie et en Allemagne, fit bientôt en France de

nouveaux progrès, dans le détail desquels il serait hors de propos de nous engager. C'est à cette circonstance que l'armée de Charles VIII dut ses triomphes si rapides dans la campagne de Naples. Enfin le rôle de l'artillerie et de la poudre à canon ayant pris tous les jours plus d'importance dans les armées, François I^{er} établit dans le royaume un grand nombre de fonderies, de poudreries et d'arsenaux. C'est sous le règne de ce prince que fut rendue l'ordonnance qui institue et règle pour la première fois l'administration des poudres et salpêtres. »

« *Perfectionnements apportés dans les temps modernes à la composition de la poudre à canon. — Essais pyrotechniques de Dupré et de Chevallier. — Poudre à chlorate de potasse, expérimentée par Berthollet en 1788.* — Nous ne suivrons pas plus loin cette histoire rapide des emplois de la poudre à canon ; la revue des perfectionnements successifs qui ont amené l'artillerie européenne au degré éminent où nous la voyons de nos jours appartient spécialement à l'histoire militaire. Ici nous devons nous en tenir à envisager sous le rapport scientifique les modifications apportées à la composition des poudres de guerre. A ce point de vue, notre tâche est à peu près terminée. Depuis deux siècles, en effet, la fabrication et l'emploi de l'agent qui nous occupe n'ont fait que des progrès presque insensibles, et pour arriver jusqu'à notre époque, nous n'avons à signaler que quelques essais curieux, mais restés sans applications. C'est dans cette catégorie qu'il faut ranger les essais entrepris sous Louis XV, par Dupré, pour retrouver le feu grégeois ; ceux que fit à la fin du dernier siècle le célèbre chimiste Berthollet, dans le but de modifier la composition de la poudre ; enfin, les expériences pyrotechniques de Chevallier, exécutées sous l'empire.

« Dupré, né aux environs de Grenoble, était orfèvre à Paris. En essayant de fabriquer de faux diamants, il découvrit, dit-on, par hasard, une liqueur inflammable d'une activité prodigieuse. Chalvet, qui rapporte ce fait dans sa *Bibliothèque du Dauphiné*, assure que cette liqueur consumait tout ce qu'elle touchait, qu'elle brûlait dans l'eau, et reproduisait en un mot tous les effets anciennement attribués au feu grégeois. Dupré fit instruire Louis XV de sa découverte, et, d'après ses ordres, il exécuta quelques expériences à Versailles, sur le canal, et dans la cour de l'Arsenal à Paris. C'était en 1755, on était engagé contre les Anglais dans cette guerre désastreuse qui devait amener la ruine de notre puissance navale. Dupré fut envoyé dans divers ports de mer pour essayer contre les vaisseaux l'action de sa liqueur incendiaire. Les effets que l'on produisit furent si terribles, que les marins eux-mêmes en furent épouvantés. Cependant Louis XV, cédant à un noble sentiment d'humanité, crut devoir renoncer, malgré les pressantes nécessités de la guerre, aux avantages que lui promettait cette invention. Il défendit à Dupré de publier sa découverte, et, pour assu-

(1) *Spectateur militaire*, 15 septembre 1811, p. 623.

(2) *Loc. cit.*, p. 46.

rer son silence, il lui accorda une pension considérable et la décoration de Saint-Michel. Dupré est mort sans avoir trahi son secret ; mais Chalvet avance une atrocité inutile lorsqu'il prétend que l'opinion commune accusa Louis XV d'avoir précipité sa mort.

« Selon M. Coste, un artificier nommé Torrè aurait retrouvé sous le ministère du duc d'Aiguillon un secret analogue à celui de Dupré. « Le secret du feu grégeois, dit M. Coste, a été retrouvé en France, sous le ministère du duc d'Aiguillon, par un metteur en œuvre qui ne le cherchait certainement pas et qui travaillait au Havre à des pierres de composition. Mon témoignage à cet égard est irrécusable, car c'est moi qui ai rédigé le *Mémoire au conseil*, par lequel cet honnête artiste faisait hommage au roi de sa funeste découverte, lui demandait ses ordres, et offrait d'enfermer dans un canon de bois qu'un seul homme pouvait porter sept cents flèches remplies de sa composition, lesquelles s'enflammeraient, éclateraient et mettraient le feu en tombant. Cet appareil et le canon de bois qui devait porter le feu grégeois à huit cents toises étaient de l'invention de l'artificier Torrè (1). » Toutefois cette idée n'a jamais eu de suite, et le nom de l'artificier Torrè est aujourd'hui complètement inconnu. Il en a été autrement de l'invention du mécanicien Chevallier, sur laquelle la fin tragique de son auteur appela quelque temps l'attention du public. Chevallier, ingénieur et mécanicien à Paris, avait réussi à préparer des fusées incendiaires qui brûlaient dans l'eau, et dont l'effet était, dit-on, aussi sûr que terrible. Les expériences pyrotechniques, faites le 30 novembre 1797 à Meudon et à Vincennes, en présence d'officiers généraux de la marine, et reprises à Brest le 20 mars suivant, montrèrent que ces fusées, qui avaient quelques rapports avec nos fusées à la Congrève, reproduisaient une partie des effets que l'on rapporte communément au feu grégeois. Chevallier s'occupait à perfectionner ses compositions incendiaires lorsqu'il périt victime d'une fatale méprise politique. Depuis le commencement de la révolution, il s'était fait remarquer par l'exaltation de ses idées républicaines ; en 1795, il avait déjà été arrêté comme agent d'un complot jacobin et mis en liberté à la suite de l'amnistie de l'an IV. En 1800, dénoncé à la police ombrageuse de l'époque comme s'occupant, dans un but suspect, de fusées incendiaires et de préparation d'artifices, il fut emprisonné sous la prévention d'avoir voulu attenter aux jours du premier consul. Cette affaire ne pouvait avoir aucune suite sérieuse, et Chevallier s'appêtait à sortir de prison, lorsque, par une fatale coïncidence, arriva l'explosion de la machine infernale. Chevallier n'avait eu évidemment aucune relation avec les auteurs de cet

horrible complot ; cependant il fut traduit quelques jours après devant un conseil de guerre, condamné à mort, et fusillé le même jour à Vincennes.

« Les essais entrepris par Berthollet en 1788 pour remplacer le salpêtre de notre poudre à canon par le chlorate de potasse ont un caractère scientifique sérieux et sont plus connus que les faits précédents. En étudiant les combinaisons oxygénées du chlore, Berthollet avait découvert les chlorates, genre de sels des plus remarquables par leurs propriétés chimiques. Les chlorates sont des composés qui se détruisent avec une facilité extraordinaire, et comme ils renferment une très-grande quantité d'oxygène, cette prompte décomposition fait de cette classe de sels un des agents de combustion les plus actifs que l'on possède en chimie. Le chlorate de potasse mélangé avec du soufre, avec du charbon ou du phosphore, constitue un mélange tellement combustible que le choc du marteau suffit pour le faire détoner. Aussi, quand on triture rapidement dans un mortier de bronze un mélange de chlorate de potasse, de soufre et de charbon, il se produit des détonations successives qui imitent des coups de fouet et l'on voit s'élanter hors du vase des flammes rouges ou purpurines. Ces faits, observés par Berthollet, mirent dans la pensée de ce chimiste le projet de substituer au salpêtre le chlorate de potasse, dans notre poudre à canon. Les essais qu'il entreprit dans cette vue amenèrent les résultats les plus avantageux en apparence ; un mélange bien intime de soufre, de charbon et de chlorate de potasse dans les proportions habituelles de la poudre, présentait une force explosive d'une énergie extrême, et qui l'emportait à ce point sur la poudre ordinaire, que les projectiles étaient lancés à une distance triple. Encouragé par ce fait, Berthollet demanda au gouvernement l'autorisation de faire préparer une assez grande quantité de la nouvelle poudre pour servir à des expériences plus étendues. La poudrière d'Essonnes fut mise à sa disposition, mais l'entreprise eut une bien triste fin ; une explosion terrible détruisit la fabrique et coûta la vie à plusieurs personnes. Voici quelques détails positifs sur ce malheureux événement.

« M. Letort, directeur de la manufacture d'Essonnes, était plein de confiance dans le succès des expériences de Berthollet et dans l'avenir de la poudre nouvelle ; il assurait qu'elle n'offrirait aucun danger dans son maniement et qu'elle se comporterait en tous points comme la poudre au salpêtre. Le jour où devait commencer la fabrication, il invita Berthollet à dîner, et au sortir de table on descendit dans les ateliers. Le mélange se faisait comme à l'ordinaire, dans des mortiers avec des pilons de bois et par l'intermédiaire de l'eau afin d'éviter le développement de chaleur provoqué par les frottements. M. Letort prétendit que l'addition de l'eau était superflue et que l'on

(1) *Essai sur de prétendues découvertes nouvelles*, 1803.

aurait pu tout aussi bien faire le mélange à sec. Pour le prouver, il s'approcha de l'un des mortiers et du bout de sa canne il se mit à triturer une petite motte de poudre qui s'était desséchée sur ses bords. Aussitôt une détonation épouvantable se fit entendre, la maison fut à moitié renversée et l'on releva parmi les décombres le cadavre du directeur, celui de sa fille et les corps de quatre ouvriers; Berthollet fut préservé comme par miracle. Cependant on avait attaché tant d'importance à l'emploi de la poudre au chlorate de potasse, que cet événement terrible ne porta point tous ses fruits. Quatre années après, le gouvernement autorisa de nouveaux essais. Au milieu des guerres de la république il était difficile de renoncer à l'espoir de posséder un agent d'une si merveilleuse puissance. On multiplia les précautions indiquées en pareil cas; mais tout fut inutile, une nouvelle explosion fit sauter la fabrique et tua trois ouvriers: on n'a plus songé depuis cette époque à recommencer de si funestes essais. D'ailleurs, on sait aujourd'hui que la poudre au chlorate de potasse n'a que des dangers et n'offre point d'avantages. Elle est si détonante que le mouvement seul d'une voiture peut déterminer son explosion. Toutes les substances qui, comme le chlorate de potasse, détonent par le simple choc, donnent en effet des poudres *brisantes*, dont l'action brusque et instantanée, s'exerçant à la fois contre le projectile et contre les parois intérieures du canon, provoque presque toujours la rupture des armes.» — Voy. POUDRE FULMINANTE.

POUDRE-COTON (1). — « Les perfectionnements apportés à la fabrication et aux divers emplois de la poudre à canon n'ont marché qu'avec une lenteur extrême; il a fallu quatre siècles pour amener cet art à sa situation présente. Aussi l'histoire de la poudre au point de vue scientifique ne présente que de rares épisodes, et pour arriver au seul fait important qui l'ait signalée depuis, il faut arriver sans intermédiaire à l'époque actuelle. Dans les derniers mois de 1846, les journaux commencèrent à s'occuper d'une découverte des plus singulières. Un chimiste de Bâle avait, disait-on, trouvé le moyen de transformer le coton en une substance jouissant de toutes les propriétés de la poudre. On avait fait à Bâle des expériences publiques qui ne pouvaient laisser aucune place au doute: avec une petite boulette de coton, offrant l'aspect ordinaire, on avait chargé des armes et obtenu ainsi tous les effets explosifs de la poudre. On prêtait à cette substance nouvelle des propriétés merveilleuses:

(1) Ici encore, dans l'intérêt de nos lecteurs, nous n'avons pu mieux faire que de puiser, dans l'excellent ouvrage de M. Figuier, ce qui concerne l'invention de la poudre-coton, qui a débuté avec tant d'éclat et qui, depuis, semble avoir beaucoup déchu dans l'opinion, ce qui, soit dit en passant, ne prouve pas que la poudre-coton ne soit destinée à la même vogue, si ce n'est plus, que celle dont jouit la poudre ordinaire.

elle pouvait impunément être plongée dans l'eau et y séjourner très-longtemps; séchée, elle reprenait ses propriétés primitives, elle brûlait sans fumée, elle ne noircissait pas les armes, enfin elle avait une force de ressort trois ou quatre fois supérieure à celle de la poudre ordinaire. En matière de science, les dires des journaux politiques ne sont pas articles de foi; cette annonce ne trouva d'abord qu'un médiocre crédit. Cependant le public fut contraint de prendre cette découverte au sérieux, quand on la vit franchir le seuil de l'Académie des sciences et passer tout d'un coup du journal à la tribune de l'Institut. Dans la séance du 5 octobre 1846, M. Dumas donna lecture à l'Académie, d'une lettre de M. Schönbein, auteur de l'invention annoncée. M. Schönbein exposait dans sa lettre les caractères de cette substance nouvelle qu'il nommait *poudre-coton* (schiesvolle); il précisait ses effets, indiquait les avantages particuliers de son emploi et donnait la mesure exacte de sa force balistique. M. Schönbein disait tout; il n'oubliait qu'un point, c'était d'indiquer le procédé au moyen duquel il obtenait ce curieux produit; il se réservait, pour en retirer un profit personnel, la possession de ce secret. Je me souviens de l'impression que produisit la lecture de la lettre de M. Schönbein sur l'auditoire savant qui se presse aux séances de l'Académie. Quand on fut une fois bien certain de l'existence du fait; lorsqu'on apprit, à n'en plus douter, que le corps dont il était question n'était autre chose que du coton à peine modifié dans son aspect ordinaire, tous les gens du métier, tous les chimistes qui se trouvaient là devinèrent aussitôt le secret de l'inventeur. Au sortir de la séance, tout le monde avait compris que le nouvel agent n'était probablement autre chose qu'une modification ou une forme particulière de la *xyloïdine*, composé bien connu des chimistes, qui s'obtient en plongeant dans de l'acide azotique (eau-forte) des matières ligneuses telles que du bois, du papier ou du coton. Dès le lendemain tous les laboratoires de Paris se mirent en demeure de vérifier cette conjecture, et au bout de huit jours, on avait trouvé que pour préparer le coton-poudre, il suffit de plonger pendant quelques minutes du coton non cardé dans de l'acide azotique très-concentré. Le secret de l'inventeur était devenu le secret de Paris. Comment se fait-il qu'une découverte si soigneusement tenue cachée par son auteur ait pu être ainsi surprise et divulguée en quelques jours? C'est ce que l'on comprendra sans peine d'après l'histoire de la *xyloïdine*.

« En 1832, M. Braconnot, chimiste de Nancy, découvrit que si l'on traite l'amidon par l'acide azotique très-concentré, l'amidon entre en dissolution, et que si l'on ajoute alors de l'eau au mélange, il se précipite aussitôt un produit blanc pulvérulent, qu'il désigna sous le nom de *xyloïdine*. Entre autres caractères, M. Braconnot reconnut à ce composé la propriété de brûler avec une

certaine activité. M. Braconnot ne soumit point à l'analyse le produit nouveau qu'il avait découvert, il se contenta d'en étudier les caractères. En cela, il était fidèle à un système qu'il semble avoir adopté. En effet, M. Braconnot a fait en chimie organique des découvertes fondamentales, et toujours il s'est abstenu de leur appliquer le sceau de l'analyse élémentaire. C'est lui qui a trouvé le moyen de changer en sucre le bois et l'amidon par l'action de l'acide sulfurique, fait d'une nouveauté et d'une portée immenses et qui est loin encore d'avoir donné tout ce qu'il promet à l'avenir des études chimiques. Il a découvert la *pectine*, ce curieux composé qui se retrouve partout dans le monde végétal et dont les transformations, quand elles seront étudiées d'une manière sérieuse, jetteront les plus utiles lumières sur les phénomènes intimes de la vie des plantes. Or, dans tous ces cas, M. Braconnot s'est passé du secours de l'analyse organique; il est arrivé à ces belles observations avec les seuls moyens de recherches que nous possédions il y a cinquante ans. Homme heureux! il a vu sortir de ses mains fécondes des découvertes d'une portée inattendue, et jamais il n'emprunta à la science du jour ses instruments ambitieux. Avait-il deviné que ce moyen si vanté de l'analyse organique tiendrait si mal, en fin de compte, les promesses de son début? Avait-il compris à l'avance, qu'au lieu d'élever l'édifice tant annoncé de la chimie organique, il n'aboutirait qu'à jeter cette science naissante dans le dédale inextricable où elle s'égarait de nos jours? C'est ce que nous n'essayerons pas de résoudre. Toujours est-il que M. Braconnot ne fit point l'analyse élémentaire du produit nouveau qu'il avait trouvé, et qu'il laissa à d'autres le soin et l'honneur de compléter son travail.

« Le chimiste qui a repris et terminé l'étude de la xyloïdine est M. Pelouze, savant bien connu par la précision de ses travaux et la prudence de ses vues. En 1838, M. Pelouze publia sur la xyloïdine un de ces mémoires corrects et achevés comme on les aime à l'Institut. Il fit le nombre voulu d'analyses organiques, fixa le poids atomique de ce composé et établit sa formule, conformément aux principes en honneur à l'Académie. Mais, ce qui valait mieux encore, il fit une observation entièrement neuve et de laquelle la découverte de la poudre-coton devait nécessairement sortir. Il trouva que la xyloïdine peut se produire avec d'autres substances que l'amidon, et que si l'on plonge pendant quelques minutes du papier, des tissus de coton ou du lin, dans l'acide azotique concentré, ces matières se changent aussitôt en xyloïdine et deviennent extrêmement combustibles. Cependant M. Pelouze ne met aucun détour à convenir que la pensée ne lui vint pas d'employer dans les armes à feu, en guise de poudre, le coton ainsi traité. Tant simple soit-elle, cette idée ne se présenta pas à son esprit, et sa gloire, nous le

croyons, n'y perdra pas grand chose. Il entrevit néanmoins et il annonça que ces substances « seraient susceptibles de quelques applications, particulièrement dans « l'artillerie. » Il remit même à un capitaine d'artillerie, M. Haquien, un échantillon de cette matière, en le priant d'examiner si l'on ne pourrait pas en tirer quelque parti. Mais dans l'intervalle, M. Haquien vint à mourir et M. Pelouze ne songea pas davantage à cette affaire.

« La xyloïdine était donc à peu près oubliée, et restait seulement au nombre des produits intéressants de laboratoire, lorsque M. Schönbein, professeur de chimie à Bâle, ayant eu à préparer de la xyloïdine, se servit pour cette opération de coton non cardé et constata avec beaucoup de surprise que la xyloïdine ainsi obtenue jouissait d'une combustibilité extraordinaire; une boulette de ce coton azotique s'enflammait avec autant de vivacité et de promptitude qu'un amas de poudre. De l'observation de ce fait, à l'idée d'employer le coton azotique dans les armes en remplacement de la poudre, il n'y avait qu'un pas; de cette idée à son exécution, il n'y avait qu'un geste; M. Schönbein prit un fusil, fit le geste nécessaire et la poudre-coton fut découverte. C'est ainsi que cet enfant de la chimie, perdu sur les rives de la Seine, fut heureusement retrouvé dans un canton de la Suisse allemande et produit aussitôt dans le monde, par le savant honorable qui s'en était fait le parrain.

« La découverte de la poudre-coton fut accueillie avec une faveur sans exemple. Aucune invention scientifique n'a occupé à ce point l'attention du public; pendant un mois on ne parla pas d'autre chose et jamais on n'avait entendu dans les salons et dans les cercles s'agiter tant de savantes questions. Cet empressement contrastait beaucoup, d'ailleurs, avec l'accueil fait à la découverte nouvelle par les savants spéciaux sur la matière. Ceux-ci n'avaient qu'un mépris superbe pour cette *poudre de salon*. Il existe au ministère de la guerre un comité chargé d'étudier toutes les questions nouvelles qui intéressent l'artillerie. J'ignore comment ce comité remplit habituellement sa tâche; mais il est certain qu'il prit dans cette circonstance une singulière attitude. En principe, il était rempli d'un dédain suprême pour les personnes qui avaient la prétention de traiter des questions pareilles sans toutes les notions indispensables du métier, et quand on parlait de la poudre-coton 'au Comité d'artillerie, le Comité d'artillerie haussait les épaules. Le colonel Piobert et le colonel Morin, qui représentent à l'Institut l'artillerie savante, arrivaient tous les lundis à l'Académie avec les notes les plus accablantes pour cette innocente invention, qui n'avait eu d'autre tort que de naître et de grandir loin de la sphère de l'administration officielle. Ils gourmandaient l'ignorance et la crédulité du public, ils nous renvoyaient dédaigneusement aux vieilles expériences de Réaumur et de Rumfort

Enfin, ils faisaient eux-mêmes des essais avec des produits mal préparés, et apportaient à l'Académie leurs résultats négatifs avec un très-visible sentiment de bonheur. Je n'ai jamais bien compris quel genre de satisfaction ces messieurs pouvaient ressentir alors. Les *Comptes rendus de l'Académie* ont même imprimé une note précieuse sous ce rapport, et que je recommande d'une manière spéciale à l'auteur futur du livre qui reste à faire sur les *encouragements accordés aux découvertes nouvelles*. Voici le passage le plus curieux de la note de MM. Piobert et Morin.

« Malgré le vague des renseignements « transmis jusqu'à ce jour sur les effets de « la poudre de coton, ou coton azoté, ainsi « que le désigne M. Pelouze, auquel on doit « la connaissance de cette matière vague « qui ferait même douter de ses propriétés « balistiques, l'artillerie n'en a pas moins « étudié cette substance. Les essais qui ont « été exécutés ont montré que ce coton, « contrairement à ce qui avait été annoncé, « donnait ordinairement un résidu formé « d'eau et de charbon; que sa combustion « ne donnait pas lieu à un très-grand déve- « loppement de chaleur, qu'elle produisait « peu de gaz, à tel point qu'il s'échappait « quelquefois en totalité par la lumière et « par le vent du projectile sans le déplacer; « que le volume des charges les plus faibles « était en général très-considérable et excé- « dait celui qu'il est convenable d'affecter à « la charge des armes à feu. » Les auteurs concluent que cette *singulière substance* ne paraît nullement propre à remplacer la poudre à canon (1).

« Ainsi, selon MM. Piobert et Morin, la poudre-coton n'avait aucune force explosive, les gaz s'échappaient par la lumière et par le vent du projectile sans le déplacer. Or, on sait aujourd'hui que l'inconvénient du coton-poudre n'est point son défaut de force explosive, mais tout au contraire, une puissance de ressort tellement considérable, qu'il est difficile de la contenir et de la régulariser pour son emploi dans les armes. Une autre circonstance curieuse de l'histoire de la poudre de coton, c'est la résistance obstinée que mit M. Schönbein à avouer sa défaite. Tout le monde préparait du coton-poudre, la fabrication de ce produit existait déjà sur une échelle assez étendue, on discutait les frais probables de l'opération industrielle, M. Schönbein persistait encore à tenir son procédé secret. Le 13 novembre 1846, il écrivait de Bâle la lettre suivante au journal le *Times* :

« Des chimistes ont déclaré que mon « fulmi-coton (ou coton-poudre) était la même « chose que la xyloïdine de Braconnot et de « Pelouze, et l'autre jour, la même opinion a « été exprimée dans l'Académie française des « sciences. J'ai plus d'une raison de nier « l'exactitude de cette assertion. La déclara-

« tion d'un très-simple fait suffira pour prou- « ver ce que j'avance. La xyloïdine de Pe- « louze est, conformément aux déclarations « de ce chimiste distingué, facilement solu- « ble dans l'acide acétique formant avec ce « dernier une sorte de vernis. Cet acide « n'a pas la moindre action sur le co- « ton-poudre, quelque longtemps et à quel- « que température que les deux substances « soient tenues en contact l'une avec l'autre. « Le coton-poudre montre tout son volume « et sa force d'explosion, après avoir été « traité par cet acide pendant des heures « entières. Il existe en outre d'autres dif- « férences entre mon coton et la xyloïdine « de Pelouze. Je les ferai connaître en temps « utile. »

« Mais on laissait dire le pauvre inventeur qui voyait son secret lui échapper et ne savait pas en prendre son parti. Heureusement pour les intérêts de M. Schönbein, l'Allemagne a fait de cette question une affaire d'amour-propre national. M. Boettger, de Francfort-sur-le-Mein, qui avait l'un des premiers pénétré le secret de M. Schönbein, s'était associé à lui pour son exploitation. La Diète germanique, afin de constater les droits du pays à cette découverte, a accordé, comme récompense aux deux associés, une somme de 260,000 francs. Dès lors M. Schönbein a pu parler. Il va sans dire que ce qu'il nous a appris sur son procédé est parfaitement conforme à tout ce que l'on avait annoncé et écrit depuis six mois. »

« *Propriétés et effets explosifs du coton-poudre. — Comparaison de ses effets et de ceux de la poudre ordinaire. — Ses avantages et ses dangers. — Son avenir. — Applications diverses du coton-poudre.* — Comme toutes les inventions sérieuses, la poudre-coton a eu ses partisans et ses détracteurs passionnés. Une connaissance imparfaite des effets généraux des matières explosives avait fait naître des espérances exagérées, les préventions et la routine ont provoqué une résistance aveugle. Il est fort difficile de se prononcer aujourd'hui entre des assertions contradictoires, dans lesquelles, de part et d'autre, la vérité ne se montre que par un bout. Aussi, dans le public et parmi les savants, règne-t-il encore une très-grande incertitude sur la valeur réelle de la poudre-coton et sur les avantages ou les inconvénients de son emploi dans les armes. On avait attaché d'abord beaucoup d'importance à cette question, et dès l'origine de la découverte, une commission, composée d'ingénieurs, de membres de l'Institut et d'officiers supérieurs d'artillerie, fut instituée pour l'étudier d'une manière approfondie; le duc de Montpensier, qui avait particulièrement pris l'entreprise à cœur, eut une part active à ses premiers travaux. Par malheur, l'empressement et la promptitude sont, comme on le sait, les moindres défauts des commissions officielles; depuis cette époque le gouvernement et le public attendent inutilement l'arrêt définitif de la commission du coton-poudre. Comme il serait évidemment in-

(1) *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, 1846, 2^e semestre, p. 841.

peu long d'attendre le bon plaisir de nos savants officiels, nous allons essayer de faire connaître l'état présent de cette question; il nous suffira, pour cela, d'établir d'une manière précise, d'après les faits connus jusqu'à ce moment, les avantages et les inconvénients principaux que présente le coton-poudre relativement à son emploi dans les armes à feu. Toutefois disons d'abord un mot du procédé qui sert à obtenir ce produit. Le coton-poudre se prépare avec une simplicité et une promptitude extraordinaires. Toute l'opération consiste à plonger du coton non cardé dans de l'acide azotique très-concentré. Seulement, comme l'acide azotique très-concentré est un produit assez cher, on a eu l'idée d'employer l'acide ordinaire du commerce en y ajoutant de l'acide sulfurique. Ce dernier, qui est extrêmement avide d'eau, s'empare de l'eau excédante de l'acide azotique et le concentre ainsi à peu de frais. Les meilleures proportions de ce mélange ont été indiquées par M. Meynier, de Marseille; elles sont de trois volumes d'acide azotique pour cinq volumes d'acide sulfurique à 66 degrés. On fait donc le mélange de ces deux acides et on l'abandonne quelque temps à lui-même pour laisser dissiper la chaleur que ce mélange a dégagée. On plonge ensuite dans le liquide le coton non cardé, tel qu'on le trouve dans le commerce. Après douze à quinze minutes de séjour dans ce bain, on retire le coton avec une baguette de verre; on le comprime pour faire écouler l'acide en excès, et on le lave à grande eau, jusqu'à ce qu'il n'ait plus ni odeur ni saveur. Il ne reste plus qu'à le sécher en l'exposant à l'air libre, à la température ordinaire. Cent parties de coton donnent ordinairement cent soixante-douze parties de coton fulminant. Le papier traité de la même manière fournit un produit identique par ses propriétés avec le précédent.

« Le *pyroxyle*, tel est le nom scientifique récemment imposé au coton-poudre et aux substances analogues, est un produit éminemment et essentiellement combustible; une étincelle l'enflamme, le choc d'un lourd marteau suffit quelquefois pour le faire détoner. On s'explique aisément cet effet quand on connaît sa composition chimique. Le pyroxyle est en effet une combinaison de la matière organique qui constitue le coton avec les éléments de l'acide azotique. Le coton et les matières végétales de la même espèce sont déjà des corps assez combustibles par eux-mêmes; en brûlant, ils donnent naissance à des produits gazeiformes, l'acide carbonique et la vapeur d'eau. Mais le coton pur ne renferme pas assez d'oxygène pour brûler complètement; il reste toujours, comme on le sait, après sa combustion un résidu de charbon assez abondant. Dans le pyroxyle, au contraire, l'acide azotique combiné au coton fournit à celui-ci tout l'oxygène nécessaire à sa combustion complète, et comme d'ailleurs l'acide azotique en se décomposant donne lui-même nais-

sance à des produits gazeux, il résulte de ces deux effets réunis que le pyroxyle en brûlant se transforme totalement en fluides élastiques. Ce composé réunit donc toutes les conditions nécessaires pour constituer une poudre explosive, une matière solide se réduisant instantanément en gaz. Nous donnerons une idée de la masse énorme de gaz qui se forme dans cette circonstance en disant que, d'après des expériences directes, un volume de coton-poudre produit en brûlant huit mille volumes de gaz. On comprend d'après cela la possibilité de consacrer ce produit remarquable aux usages ordinaires de la poudre à canon.

« Les avantages que présente le pyroxyle dans les armes à feu sont faciles à résumer. La poudre-coton n'est pas altérée par l'eau; on peut l'abandonner longtemps à l'air humide sans qu'elle perde sensiblement de sa force explosive; on peut la plonger dans l'eau et l'y laisser séjourner; on lui rend en la séchant ses qualités ordinaires. Ainsi dans un cas d'incendie à bord d'un navire ou dans les bâtiments d'un arsenal, on pourrait noyer les poudres, et les retrouver ensuite avec leurs propriétés respectives. Le pyroxyle n'attaque pas, ne salit pas les armes qui, après quarante coups, sont aussi propres qu'au paravant; il ne laisse point, comme on l'avait dit, les armes humides, par suite de la production d'eau qui accompagne sa combustion: la chaleur produite est si considérable, que tous les produits volatils sont chassés du canon. Le coton-poudre brûle sans fumée et sans odeur. On a déjà tiré parti de cette propriété sur plusieurs théâtres de l'Allemagne, où l'on en fait usage pour les pièces de combat, à la grande satisfaction du public, des acteurs, et surtout des chanteurs. Dans les armées, cette propriété du pyroxyle aurait à la fois des inconvénients et des avantages; la fumée de la poudre ne masquant plus les hommes, la justesse du tir serait assurée; mais d'un autre côté les batailles en deviendraient bien plus meurtrières. J'ai entendu des marins prétendre qu'à bord des navires, l'usage de la poudre-coton rendrait les combats entièrement impossibles, attendu qu'au bout d'une heure d'engagement, les deux vaisseaux ennemis seraient, chacun de son côté, mis en pièces. La fabrication du pyroxyle ne présente aucun danger sérieux. Les accidents qui ont été signalés aux premières époques de la découverte tenaient uniquement à ce que l'on desséchait la matière à l'aide de la chaleur. Or, comme il n'y a aucune espèce d'avantage à sécher le coton-poudre en élevant sa température, et qu'en élevant sa température on s'expose à amener son explosion, on se contente aujourd'hui de le sécher dans un courant d'air, à la température ordinaire. Grâce à cette précaution bien simple, la préparation du pyroxyle est beaucoup moins dangereuse que celle de la poudre ordinaire. Le pyroxyle présente en outre dans sa fabrication l'avantage d'une rapidité excessive; une semaine suffirait pour approvisionner

de munitions une armée de cent mille hommes.

Quant au prix de revient, il résulte des données fournies en 1849 par M. Meynier, de Marseille, que la poudre-coton pourrait s'obtenir à un prix qui n'est pas extrêmement supérieur à celui de la poudre ordinaire. D'après les résultats d'une fabrication exécutée sur une grande échelle, M. Meynier offre au gouvernement de lui fournir, avec bénéfice pour le fabricant, du coton-poudre à cinq francs le kilogramme. La poudre de guerre revient dans les poudreries nationales à un franc trente-cinq centimes le kilogramme; mais comme le pyroxyle produit dans les armes un effet explosif triple de celui de la poudre, et que par conséquent, pour obtenir un résultat donné il faut employer trois fois moins de pyroxyle que de poudre, on voit que le prix de revient de la poudre s'établit ainsi comparativement à quatre francs le kilogramme. Dans l'état actuel des choses, il n'y aurait donc qu'une différence de un franc entre les deux matières, différence considérable sans doute, mais qui probablement, à la suite d'une fabrication longue et régulière, finirait par s'effacer. Nous venons d'avancer que l'effet explosif du pyroxyle est triple de celui de la poudre. Tel est en effet assez sensiblement le rapport qu'ont fourni les expériences comparatives exécutées jusqu'à ce moment sur ces deux substances. M. le capitaine Suzanne et M. de Mézières, élève-commissaire des poudres et salpêtres, ont établi que cinq grammes de poudre-coton produisent sur une balle de fusil le même effet que treize à quatorze grammes de poudre à mousquet ordinaire. Ces expériences variées et étendues par MM. Piobert et Morin ont donné à peu près les mêmes résultats. Le pyroxyle offre sous le rapport de l'économie des avantages incontestables pour les travaux des mines. MM. Combes et Flandin ont trouvé en effet qu'il produit un effet cinq à six fois plus considérable que la poudre ordinaire des mines dans le tirage de la plupart des roches (1). L'emploi de la poudre-coton dans

(1) Il est certain, d'après ce résultat, que lorsque le gouvernement voudra remplacer la poudre de mine par le pyroxyle, il pourra réaliser sur ses dépenses une économie de plus de trois millions par an. C'est ce qu'il est facile d'établir. On consomme chaque année en France, très-approximativement, trois millions de kilogrammes de poudre de mine. Cette poudre, bien qu'elle ne coûte en frais de fabrication que un franc vingt centimes le kilogramme, revient cependant à l'État, au moment où elle arrive aux mains du consommateur, à très-peu de chose près, ce que celui-ci la paye, c'est-à-dire à deux francs. C'est donc sensiblement six millions que coûte cette poudre. En se fondant sur la donnée rapportée plus haut relativement à la force explosive du pyroxyle (et cette évaluation est plutôt atténuée qu'exagérée), il ne faudrait que six cent mille kilogrammes de pyroxyle pour produire le même effet que les trois millions de kilogrammes de poudre de mine. Or, ces six cent mille kilogrammes de pyroxyle reviendraient au plus, à l'État, à deux millions quatre cent mille francs. Il y aurait donc pour le gouvernement un bénéfice de trois millions six cent mille francs.

les mines a paru d'abord présenter un inconvénient particulier : sa combustion sa compagnie de la formation de gaz oxyde de carbone, et la présence de ce gaz est doublement fâcheuse en ce qu'il est vénéneux et inflammable. Mais M. Combes a trouvé qu'ajoutant au pyroxyle 8 à 10 pour 100 de salpêtre, on s'oppose à la production du gaz oxyde de carbone, qui se trouve brûlé par l'oxygène du salpêtre et changé en acide carbonique. La force explosive du pyroxyle en est d'ailleurs notablement accrue, car présente dès lors une puissance sept à huit fois plus considérable, à poids égal, que la poudre de mine. Tels sont les avantages qui se rattachent à l'emploi du coton-poudre. Nous venons maintenant au côté inverse de la question. Les inconvénients que présente l'usage du pyroxyle peuvent se résumer en deux mots : sa force explosive est trop considérable; sa conservation est difficile; et ces deux inconvénients ont chacun une gravité qu'il est impossible de méconnaître. Pour qu'une poudre puisse s'employer avec une entière sécurité dans les armes, il faut qu'elle ne brûle pas trop vite. Quelle que soit, d'une manière relative, la rapidité de l'inflammation de la poudre dont nous faisons communément usage, il est facile cependant de montrer par l'expérience que pendant sa combustion, sa masse entière ne s'embrase point à la fois, mais que toujours elle brûle de place en place, et pour ainsi dire couche par couche. Il résulte de là que les gaz qui proviennent de cette combustion ne sont pas brusquement et instantanément formés, mais qu'au contraire ils prennent naissance d'une manière graduelle et successive. Dès lors tout leur effet se porte sur le projectile et n'exerce sur les parois de l'arme aucune action destructive. Tel n'est pas malheureusement le mode de combustion du coton-poudre. Comme ce n'est pas un simple mélange de matières inflammables mais une véritable combinaison, le pyroxyle s'embrase tout entier dans un espace de temps presque indivisible, et cette excessive rapidité d'inflammation, qui fait sa supériorité comme agent balistique, constitue précisément ses dangers. Avec des charges ordinaires, son usage n'offre aucun inconvénient, mais si l'on dépasse les limites nécessaires pour une arme donnée, il peut arriver que l'arme éclate entre les mains ou qu'elle souffre au bout de peu de temps des dégradations considérables. Au mois de janvier 1849, M. Morin a communiqué à l'Académie des sciences des faits dont la portée sous ce rapport semble très-sérieuse. Il a parlé de fusils de munition et de bouches à feu mis hors de service par des charges de coton-poudre qui ne dépassaient pas de beaucoup les limites ordinaires. L'auteur de ces expériences a trop de crédit en pareille matière pour que son témoignage puisse être contesté; on peut cependant faire observer à cet égard que Berzélius, dans le dernier de ses *Rapports annuels*, en parlant du coton-poudre, assure qu'en Suède et en Angleterre,

il n'a occasionné aucun accident sérieux. Les faits signalés par M. Morin paraissent donc réclamer un examen nouveau, et quand la commission du coton-poudre voudra bien nous communiquer ses conclusions définitives, elle aura résolu une question dont la solution prompte-et entière touche à des intérêts bien divers.

« La difficulté de conserver le pyroxyle est un fait grave et nouveau sur lequel M. Maurey, directeur de la poudrerie du Bouchet, a récemment appelé l'attention des savants. Le pyroxyle semble jusqu'à ce moment un produit peu stable, ses éléments paraissent avoir une tendance particulière à se désassocier; de là des altérations diverses et un commencement de décomposition dans les produits conservés un certain temps. D'après M. Maurey, la poudre-coton placée dans un lieu bien sec, et tenue dans des barils fermés à l'abri de l'action de l'air, présente néanmoins, au bout de huit à dix mois, des signes d'altération. La masse s'est humectée, elle répand une odeur vive et piquante; elle s'est ramollie et quelquefois presque réduite en pâte. Cette décomposition peut s'accompagner d'un dégagement de chaleur, et s'il arrive que la masse en travail soit considérable, l'échauffement peut aller au point de provoquer son inflammation. Telle est probablement, selon M. Maurey, la cause de l'explosion arrivée à Vincennes le 25 mars 1847 et le 2 août de la même année.

« C'est sans doute un fait du même genre qui a amené la catastrophe arrivée le 17 juillet 1848, à la poudrerie du Bouchet. On avait préparé au Bouchet seize cents kilogrammes de poudre-coton, et quatre ouvriers étaient occupés à l'enfermer dans des barils, lorsque sans cause connue le magasin sauta. Les désastres furent effroyables. Les quatre ouvriers occupés à emmagasiner le coton-poudre furent tués, trois autres blessés. Le bâtiment, dont les murs avaient, les uns un mètre, et les autres cinquante centimètres d'épaisseur, fut détruit de fond en comble; il se forma à sa place une excavation de seize mètres de diamètre sur quatre de profondeur. Toutes les douelles et tous les cercles des barils où le pyroxyle était enfermé avaient entièrement disparu, comme s'ils eussent été volatilisés. Toutes les pièces de bois de la construction étaient brisées. Cent soixante-quatre arbres situés aux environs étaient ou complètement emportés ou coupés, les uns ras de terre, les autres à diverses hauteurs; les plus voisins étaient dépouillés de leur écorce et divisés jusqu'aux racines en longs filaments. Jusqu'à trois cents mètres environ on retrouva une ligne de matériaux placés par ordre de densité, les pièces de bois le plus près, ensuite les pierres, enfin plus loin les débris de fer.

« Nous avons scrupuleusement et impartiallement exposé les inconvénients et les avantages qui se rattachent à l'emploi du coton-poudre. Quelle conclusion tirer de ces faits? Faut-il croire que cette découverte, accueillie à son origine avec tant d'admira-

tion et d'enthousiasme, soit destinée à s'en-sevelir bientôt dans l'oubli? Faut-il penser qu'après avoir éveillé tant d'espérances, elle n'aura créé pour nous que des dangers sans nous laisser quelques avantages en échange? Cette question, grave et complexe, impose nécessairement une extrême réserve. Il nous semble cependant que, même dans l'état présent des choses, le pyroxyle présente une série d'avantages de nature à mériter l'attention. Une poudre absolument inattaquable par l'eau, de propriétés et de composition constantes, qui ne souille ni la main ni les vêtements, ni les armes; trois fois plus légère à transporter que l'ancienne poudre, puisqu'elle est trois fois plus puissante, susceptible de subir sans la moindre altération les voyages par mer; une poudre qu'on peut inonder dans un arsenal ou dans la cale d'un navire, et retrouver plus tard intacte: voilà assurément un produit qui l'emporte sous bien des rapports sur l'ancienne poudre, qui souille les mains, qui noircit les armes, que l'air humide altère, que l'eau détruit sans retour. La supériorité du coton-poudre pour l'usage des mines et le tirage des rochers paraît d'ores et déjà à peu près établie. En 1847, le duc de Montpensier et le général Turgot de Lanoye, directeur des poudres et salpêtres, avaient formé le projet d'établir plusieurs ateliers de fabrication de pyroxyle pour le tirage des rochers; la révolution de Février est venue retarder l'exécution de ce projet qui, nous l'espérons, sera repris et permettra de décider la question d'une manière définitive. Quant à l'emploi de la poudre-coton dans les armes, il est certain qu'il existe ici des difficultés sérieuses; cependant elles ne sont peut-être pas assez graves pour faire abandonner sans retour les espérances conçues. Une étude approfondie et persévérante des faits nouveaux que ces questions soulèvent pourra fournir un jour les moyens de modérer, de retarder, de régulariser l'explosion du pyroxyle, comme aussi de modifier sa préparation de manière à éviter le fâcheux phénomène de sa décomposition spontanée. Que les hommes du métier, que les savants compétents prennent en main l'étude de ce problème, et sans doute quelque solution inattendue viendra couronner et récompenser leurs efforts. Il ne faut pas l'oublier, en effet, la découverte du coton-poudre date de sept ans à peine (1846). Et qu'est-ce qu'un intervalle de sept années pour le perfectionnement des inventions humaines? N'a-t-il pas fallu quatre siècles pour faire de la poudre actuelle l'agent puissant et sûr que nous connaissons? Mais, d'ailleurs, de nos jours, après tant de travaux, d'expériences, d'innombrables essais, malgré les précautions inouïes dont on s'environne, peut-on dire avec certitude que notre poudre à canon présente dans ses effets une sécurité absolue? L'existence d'une poudrière aux abords de nos villes n'est-elle pas pour les populations une cause d'invincibles terreurs, la source de perpétuelles alarmes? Des événements formidables ne viennent-ils

le premier adopté parmi nous. On se sert, d'après son conseil, de bandelettes trempées dans le collodion, ce qui donne plus de solidité à l'appareil. Aujourd'hui l'emploi de la dissolution éthérée du coton-poudre est devenu habituel dans nos hôpitaux. Ainsi, comme la lance d'Achille, la poudre-coton peut guérir les blessures qu'elle a causées. Si donc, contre toute attente probable, il fallait un jour définitivement renoncer à consacrer le coton-poudre aux usages de la guerre, sa découverte ne serait pas encore restée absolument stérile, puisqu'elle aurait au moins servi à étendre les ressources de l'art chirurgical. Destiné dans l'origine à devenir un instrument de destruction, ce singulier produit aurait plus pacifiquement terminé sa carrière en prenant place parmi les salutaires moyens de la chirurgie moderne. Et trop heureuse l'humanité si tant d'inventions meurtrières créées pour semer autour de nous le deuil et les funérailles, se trouvaient, par quelque revirement subit, heureusement transformées en autant de baumes bienfaisants propres à panser nos blessures et à calmer nos douleurs ! »

POUDRE FULMINANTE. — Composition chimique susceptible de faire explosion au moindre choc. Jusqu'ici on ne se rend pas facilement raison de la rapidité avec laquelle les gaz se dégagent. Nous avons déjà donné à l'article **POUDRE A CANON** quelques notions sur la poudre chlorate de potasse expérimentée par Berthollet en 1788; nous allons extraire du *Dictionnaire des Arts et Manufactures* ce qui concerne les fulminates de mercure et les fulminates d'argent plus particulièrement employés dans la composition des capsules destinées aux armes à percussion. — Voy. **ARMES**.

Fulminate de mercure. — « Ce sel, qui se compose de 0,24 d'acide fulminique (1) et de 0,76 d'oxyde de mercure et qui est aussi connu sous le nom de poudre fulminante de Howard, est actuellement exclusivement employé pour la fabrication des capsules et amorces fulminantes.

« Le procédé de préparation le plus convenable, tant sous le rapport de la qualité du produit que sous celui de l'économie et de la sûreté de l'opérateur est le suivant :

« On dissout à une douce chaleur 100 parties en poids de mercure dans 1,000 parties d'acide nitrique ayant une densité de 1,40, et on verse cette dissolution, préalablement portée à 55° cent. dans 830 p. d'alcool ayant une densité de 0,83. Si l'on mesure le mercure, l'acide nitrique et l'alcool au volume, ce qui est plus commode, il faudra pour 1 partie du premier, prendre 7 p. 1/2 du second et

(1) **ACIDE FULMIQUE.** — Cet acide isomère avec l'acide cyanique n'a pu encore être obtenu à l'état libre; on ne connaît que ses combinaisons avec les bases; à cet état, il est représenté par la formule $C^2 Az^2 O^2$, et ses sels par la formule $C^2 Az^2 O^2 + 2 MO$; les fulminates renferment, tantôt 2 atomes de base fixe, et ils sont alors neutres au papier, tantôt 1 atome de base fixe et 1 atome d'eau; dans ce dernier cas, ils possèdent une réaction acide.

10 p. du dernier de ces corps. La dissolution du mercure dans l'acide nitrique se fait dans une cornue en verre tubulée dont le col plonge dans un ballon à deux tubulures, placé dans un vase où arrive constamment de l'eau fraîche, et dans lequel se condense une grande partie des vapeurs acides qui se dégagent de la cornue; la liqueur ainsi condensée est plus tard reversée dans la cornue. Quand tout le mercure est dissous, et que la dissolution a atteint la température de 55°, on la verse lentement à l'aide d'un entonnoir en verre dans l'alcool renfermé dans un matras en verre dont le volume soit au moins six fois plus considérable que celui de la liqueur qu'il doit contenir. Au bout de quelques minutes, il commence à se former, sur le fond du matras, un léger dégagement de gaz, dont la quantité augmente peu à peu, jusqu'à produire un bouillonnement très-vif et à donner au liquide une apparence mousseuse. Il se dégage alors, par le col du matras, une vapeur épaisse et blanchâtre qui est extrêmement inflammable, et qui par conséquent doit être conduite au dehors et rejetée dans l'atmosphère, en ayant bien soin qu'elle ne rencontre aucun corps enflammé. Cette vapeur est en grande partie composée d'éther nitreux, qui entraîne avec lui, probablement d'une manière mécanique, une certaine quantité de mercure. Les essais faits pour condenser ce dernier, en faisant passer cette vapeur à travers une dissolution de sous-carbonate de soude, rendant la formation du fulminate beaucoup plus difficile et altérant sa qualité, par suite du léger excès de pression qui en résulte, on a été obligé d'y renoncer. Quand le bouillonnement et le dégagement des vapeurs blanchâtres ont cessé, on jette le contenu du matras sur un filtre en double papier sans colle, et on lave le précipité de fulminate à l'eau pure et froide, jusqu'à ce que les eaux de lavage n'exercent plus aucune réaction acide sur le papier de tournesol. On enlève alors le filtre de l'entonnoir et on l'étend sur une plaque de cuivre laminé ou de faïence chauffée en dessous à 100° par un courant de vapeur. On partage ensuite le précipité desséché en portions de 5 à 6 grammes; de ces parties on renferme chacune dans un papier, que l'on introduit après dans une caisse ou un grand bocal en verre fermé avec un bouchon.

« Lorsque le fulminate a été bien préparé, il se présente sous la forme de petits cristaux brillants d'un gris brunâtre, qui paraissent transparents lorsqu'on les place sur un verre de montre, et qu'on les humecte de quelques gouttes d'eau; ils se dissolvent sans résidu dans 130 parties d'eau bouillante, et se précipitent de nouveau à l'état cristallin par le refroidissement. En suivant le procédé que nous venons de décrire, et qui est celui qui a été adopté en Angleterre à la suite des recherches du docteur Ure, faites en 1831 au nom de la commission d'enquête, instituée lors du remplacement, dans l'armée anglaise, des fusils à pierre par les fusils à

piston et qui est celui qui donne la plus forte proportion de fulminate; on obtient de 100 parties en poids de mercure, 130 p. de fulminate; or, comme 100 p. de mercure correspondent à 142 de fulminate, la perte en mercure est de 8 1/2 p. 100 du mercure employé. Le fulminate de mercure se décompose avec flamme et explosion, soit par le choc, soit lorsqu'on le chauffe à la température de 188°; il se dégage de l'azote, de l'acide carbonique et des vapeurs d'eau et de mercure.

« Il est nécessaire, pour que le choc donne lieu à une explosion, que les corps choqués possèdent une certaine dureté; ainsi, le choc du bois contre du bois, ou même du fer contre du bois, ne détermine pas l'explosion; elle n'arrive que très-rarement entre le fer et le plomb, plus facilement, quoique avec difficulté, entre le verre et le verre, le marbre et le marbre. Elle se produit toujours entre le fer et le fer, un peu moins facilement entre le fer et le bronze, le fer et le cuivre; par le frottement on la détermine entre deux plaques de bois. Les cristaux les plus gros détonent le plus facilement. Lorsqu'on humecte le fulminate de 5 p. 100 de son poids d'eau, la partie plus violemment choquée détone seule; l'inflammation ne se propage pas lorsqu'on l'humecte avec 30 pour 100 d'eau; on peut sans danger le broyer sur une table de marbre avec une molette en bois; lorsqu'on le recouvre d'une trainée de poudre ordinaire, celle-ci est projetée par l'explosion sans s'enflammer; mais si la poudre est renfermée dans une cartouche, elle s'enflamme à coup sûr. Aussi on pourrait n'employer que du fulminate pur pour la confection des capsules fulminantes; mais il vaut mieux le mélanger, dans le but d'assurer complètement l'inflammation de la charge, avec une petite quantité de poudre ordinaire ou de toute autre matière combustible analogue, qui s'enflamme infailliblement par son mélange intime avec son fulminate, et qui projetée violemment entre les grains de poudre qui composent la charge en détermine à son tour l'inflammation. L'expérience, du reste, a montré que dans les nouveaux fusils à percussion, on obtenait la même portée que dans les anciens fusils à pierre, en réduisant la charge de poudre aux 85 centièmes de ce qu'elle était primitivement.

« En France, on calcule que, en moyenne, 1 k. de mercure produit 1 k. 1/4 de fulminate, qui suffit pour préparer 40,000 capsules. A cet effet, on broie le fulminate avec 30 p. 100 de son poids d'eau, sur une table en marbre avec une molette de bois, et on y incorpore 6/10 de son poids de poudre ordinaire. On introduit ensuite cette pâte dans les capsules. Pour prévenir l'action de l'humidité, on recouvre la pâte ou on la broie avec de la teinture de benjoin, ou mieux, suivant les essais faits par la commission d'enquête que nous avons déjà citée, avec une dissolution de mastic dans l'huile essentielle de térébenthine.

« Les capsules se font en cuivre mince embouti à la mécanique; pour empêcher le crachement, on refend ordinairement les bords en quatre jusqu'à la moitié de leur hauteur, et on pratique dans le piston une échancrure dirigée en avant du côté du canon du fusil. L'expérience a montré que lorsque, par un choc ou au moyen d'une tige de fer rouge, on fait détoner une ou plusieurs capsules au milieu d'une caisse qui en est remplie, les capsules touchées détonent seules et l'inflammation ne se propage pas, à moins que l'on n'ait jeté de la poudre à tirer entre les capsules.

« *Fulminate d'argent.* — Le fulminate d'argent se prépare absolument de la même manière que le fulminate de mercure, à cette différence près que l'on remplace le mercure par de l'argent fin, et que l'on laisse refroidir la dissolution d'argent dans l'acide nitrique avant de la verser dans l'alcool. Une autre méthode très-simple de le préparer est la suivante. On prend du nitrate d'argent réduit en poudre fine que l'on introduit dans un matras avec de l'alcool concentré, on agite, et on y ajoute une quantité d'acide nitrique fumant égale à celle de l'alcool. La liqueur se met à bouillonner, le nitrate d'argent se dissout d'abord, puis il se décompose, et il se sépare un précipité floconneux formé d'une agglomération de petites aiguilles de fulminate d'argent. Lorsqu'il ne se forme plus de précipité, on étend l'eau, on filtre, on lave jusqu'à ce que les eaux de lavage n'aient plus de réaction acide, et on dessèche le précipité avec précaution.

« Le fulminate d'argent est encore beaucoup plus explosif que celui de mercure, et n'est pas par suite employé dans la confection des capsules et amorces fulminantes; sa préparation exige les plus grandes précautions, et on ne doit opérer à la fois que sur des quantités extrêmement minimes; elle a donné lieu à beaucoup d'accidents; le plus récent est celui du chimiste anglais Hennel, qui en préparant un demi-kilog. à la fois y trouva la mort. L'explosion de cette masse le mit en pièces et ses membres séparés furent projetés à des distances considérables les uns des autres. On n'emploie guère le fulminate d'argent que pour la préparation des pois fulminants et autres objets analogues. Pour préparer les pois fulminants, on prend de petites perles en verre creux de la grosseur d'un petit pois, on y introduit un peu de fulminate d'argent humide, et on enveloppe la perle d'un morceau de papier brouillard, puis on laisse sécher; lorsqu'on jette ce pois par terre avec force ou qu'on le brise de toute autre manière, le frottement des esquilles de verre sur le fulminate en détermine l'explosion. »

POUDRETTE DÉSINFECTÉE. — La Société centrale d'agriculture, ainsi que la Société pour l'encouragement de l'industrie nationale avaient proposé, depuis douze ou quinze ans, des prix importants pour la de-

sanfection des matières fécales et leur appropriation aux besoins de l'agriculture (1).

Comme agriculteur exploitant une contrée éloignée de Paris, où cette sorte d'engrais, convenablement préparé et condensé, produirait des avantages immenses, j'attendais avec impatience le résultat des concours ouverts sur ce sujet.

Plusieurs années s'écoulèrent, et malheureusement les espérances que l'on avait conçues n'étaient point encore réalisées. M. de Gérando disait, dans le rapport sur le résultat général des concours ouverts pour l'année 1839 : « Les questions mises au concours demandent une tout autre solution; on doit regretter que les concurrents n'aient pas mieux compris les exigences. »

« Aucun des concurrents, disait M. Gaultier de Claubry, rapporteur du même concours pour l'année 1844, n'a satisfait complètement aux conditions du programme. »

Ce fut alors que je me décidai à reprendre la suite de quelques expériences que j'avais tentées autrefois sur les moyens de désinfecter les matières fécales en faisant usage *seulement* de substances *nécessaires* à la végétation. J'avais déjà dit moi-même dans un rapport à cette Société : « La solution la plus rationnelle et la plus désirable du problème consiste dans la dessiccation et la désinfection rapide des matières, et leur utilisation pour l'agriculture. » Enfin, en 1847, le prix fut à peu près retiré du concours : beaucoup de concurrents s'étaient présentés; ils avaient, sans contredit, avancé la question, mais aucun d'eux n'en avait trouvé, à mon avis, la solution complète, tant au point de vue agricole que sous le rapport industriel et économique.

Je fus vivement contrarié du faible résultat qu'avaient produit des concours aussi importants; c'est alors que, dans une conversation qui eut lieu dans les bureaux de la Société d'encouragement entre plusieurs de mes collègues et moi, j'exprimai hautement ma surprise et mes regrets de ce qu'il ne fût venu à l'idée d'aucuns des concurrents d'employer les moyens si simples, si économiques, *très-connus d'ailleurs*, que l'expérience m'avait indiqués comme les plus avantageux, savoir : le *charbon*, comme désinfectant et l'un des principaux éléments constitutifs des végétaux; le *plâtre*, qui est l'un des excitants les plus puissants de la végétation des plantes qui composent les prairies artificielles, qui est à la fois un corps absorbant et antiseptique, jouissant de la précieuse propriété de convertir l'ammoniaque, qui se perd et se volatilise dans l'air, en un sel fixe et non volatil, qui fournit *peu à peu* l'azote dont les plantes ont besoin pour leur végétation. Je rendis compte alors des essais auxquels je m'étais livré, ainsi que des résultats que j'en avais obtenus. C'est à la communication obligeante qu'en a faite l'une des personnes présentes

à cette discussion, M. E. Vincent, que je dois l'honneur d'avoir été cité dans le *Bulletin* de la *Société d'encouragement* (juin 1848), et dans le *Cultivateur*, journal des progrès agricoles, au nombre des agronomes qui se sont utilement occupés de cette question.

Je n'ai pas cru devoir publier plus tôt les expériences que j'ai faites sur ce sujet, d'abord parce qu'elles étaient très-incomplètes; qu'il y avait, d'ailleurs, fort peu de mérite à faire une application si facile et si naturelle des propriétés chimiques très-connues du *plâtre* et du *charbon*; enfin parce qu'une telle publication m'eût peut-être posé en rival des concurrents que je pouvais être appelé, moi-même à juger. Aujourd'hui que mes essais sont parvenus indirectement et surtout d'une manière insuffisante et incomplète à la connaissance du public, que des agriculteurs distingués se sont adressés à moi pour avoir des renseignements précis et positifs, j'ai pensé qu'il était de mon devoir de livrer à la publicité les résultats des expériences et des recherches que j'ai faites sur ce sujet; les voici :

Expériences. — Les déjections solides d'un individu, pendant une semaine, ont été recueillies dans un vase, saupoudrées et recouvertes, immédiatement après chaque dépôt, avec du *plâtre* cuit, pulvérisé, et du poussier de *charbon*.

À la fin de la semaine, il se trouva que l'on avait employé :

Plâtre, 1 kilo 200 grammes (1 litre 10 centilitres).
Charbon, 260 grammes (50 centilitres).

Il y avait environ un tiers de poudre de trop, c'est-à-dire qui n'avait pas été utilisé. Aussitôt après que cette poudre désinfectante avait été répandue, l'odeur de la matière diminuait considérablement; elle aurait même disparu tout à fait, si ces matières eussent été triturées ou mélangées avec la poudre, ce qui n'eut pas lieu; cependant, quelques jours après, elles étaient sèches et tout à fait inodores. Plus tard, la substance organique avait acquis une grande dureté; elle avait conservé sa forme, mais les cylindres étaient réduits aux deux tiers de leur volume primitif; ils étaient poreux, c'est-à-dire qu'ils contenaient un grand nombre de petites cavités; ils étaient aussi d'une extrême légèreté. Six mois après, le mélange, qui était resté dans un lieu bas et obscur, avait contracté une odeur de moisi; il fut broyé et pulvérisé avec facilité: en cet état, il n'avait aucune apparence ni la moindre odeur qui pussent faire soupçonner son origine.

Son volume était de 1 litre 80 centilitres.

Son poids était de 1 kilo 500 gram.

Comme l'emploi des poudres employées était de 1,460 grammes, on voit qu'il ne restait que 40 grammes pour le poids de la matière organique sèche, ce qui paraît insuffisant, quelle qu'en soit la légèreté ou

(1) La note industrielle qui suit est de M. J. Ch. Herpin (de Metz).

le degré de dessiccation ; il est donc probable qu'une petite quantité des poudres aura été perdue ou enlevée par le vent. Le mélange fut ensuite humecté et délayé avec de l'eau. Dans cet état, il n'a pas présenté la moindre trace d'odeur ou de similitude rappelant le produit primitif. Enfin cet engrais fut essayé, à l'état pulvérulent, sur des céréales, du trèfle, des choux, des haricots, etc., et l'on ne tarda pas à en apercevoir les bons effets, notamment sur les choux et les plantes de la famille des crucifères.

Fabrication de la poudrette désinfectée. — La première condition à remplir pour la préparation de cet engrais est la séparation des matières solides d'avec les liquides. Le travail important publié par M. E. Vincent dans le *Bulletin de la Société d'encouragement* pour les années 1847 et 1848 fait connaître plusieurs procédés et appareils qui peuvent être employés avantageusement pour obtenir cette séparation.

Le mieux est de *recueillir séparément* les déjections solides et les liquides, puisque la nature elle-même les a séparées, et que la conformation de nos organes se prête parfaitement à cette division. La seconde condition est le bon choix des matières qui doivent entrer dans la composition de l'engrais ; car l'expérience a démontré que les matières provenant des hôpitaux, des casernes ou des maisons de détention sont beaucoup moins fertilisantes que celles qui proviennent des maisons d'aubergistes, de restaurateurs, et de celles qui sont habitées par des personnes riches ou aisées. Enfin, en troisième lieu, les proportions du plâtre et du charbon que l'on doit employer ne sont pas indifférentes. Ainsi, pour l'engrais destiné à être porté au loin et dont le transport sera nécessairement dispendieux, il convient d'augmenter le plus possible les proportions de la matière organique, de choisir la meilleure qualité, et enfin de diminuer beaucoup la proportion du plâtre, qui augmente considérablement le poids du composé.

Les matières solides, recueillies dans des vases portatifs ou garde-robes disposés à cet effet, seront recouvertes, comme il a été dit plus haut, avec la poudre absorbante et désinfectante (plâtre et charbon), aussitôt après leur production, elles seront transportées, tous les huit ou quinze jours à l'établissement central dans lequel se fera la préparation en grand de la poudrette désinfectée. Il est convenable que le plâtre et le charbon soient toujours bien secs, et qu'ils soient renouvelés à chaque quinzaine. Au moyen d'un mécanisme fort simple, en tournant ou en tirant un bouton, ou même par le seul poids du corps posé sur le siège, le réservoir adapté à l'appareil laissera échapper la quantité de poudre désinfectante nécessaire, ainsi que cela se fait d'ailleurs pour l'eau, dans quelques appareils dits à l'*anglaise*. Le même mécanisme pourrait, au besoin, faire le mélange des matières elles-mêmes avec les poudres. Enfin, la cuvette

peut être recouverte et close hermétiquement par une fermeture hydraulique. Arrivées à la fabrique, les matières sont mélangées et triturées au moyen de machines appropriées, telles que par exemple, le manège dont on se sert pour la confection des mortiers, ou simplement par le piétinage avec des bœufs ou des chevaux. Ensuite on déposera ces matières dans des boîtes, où elles seront soumises à l'action d'une forte presse, d'un mouton, ou tout simplement foulées et comprimées à coups de pilon, et réduites en tourteaux cubiques de 25 centimètres de côté et du poids d'environ 15 kilogrammes chacun. Ces cubes seront percés au milieu, de part en part, avec une broche de fer, d'un petit trou destiné à donner issue à l'humidité intérieure. Les tourteaux seront ensuite exposés pendant quelques jours sous des hangars à l'action de l'air, pour en compléter la dessiccation. Ils peuvent être alors emmagasinés ou empilés avec la plus grande facilité, être chargés de même, et *sans aucun emballage*, dans des wagons ou voitures quelconques, pour être transportés à leur destination.

Prix de revient de la poudrette désinfectée. — On estime que le poids moyen des matières fécales solides rendues chaque jour par un individu est de 125 grammes ; par conséquent, pour un an 45 kilogrammes 625 grammes. Mais cette matière contient, dans l'état normal, environ 75 ou 80 pour 100 de son poids d'eau ; par conséquent, le poids de la matière organique, à l'état sec, se réduit à 9 kilogrammes par an pour chaque individu. Il s'agit donc d'enlever et d'absorber une partie (le tiers ou le quart) de l'eau normale que contiennent les matières, pour les désinfecter et les dessécher de manière à ce qu'on puisse les travailler sans inconvénient ni danger. Or, d'après nos expériences, 1 décimètre cube ou 1 litre de plâtre blanc cuit, pulvérisé, tamisé, pèse 1 kilogramme 90 grammes et absorbe ou boit 1 kilogramme 100 grammes d'eau, lorsqu'on le gâche de manière à en faire une pâte susceptible de se solidifier (ni fort ni noyé). Un litre de poussier de charbon pèse 550 grammes et absorbe 260 grammes d'eau, pour être converti en une pâte assez ferme ; mais, par suite de l'évaporation de l'eau, le charbon revient à son poids primitif ; la pâte est alors très-dure et très-compacte. Le plâtre cru, conduit à la gare du chemin de fer de Paris à Orléans coûte 5 francs 50 centimes la tonne de 1,000 kilogrammes. Le prix du plâtre cuit pulvérisé est, à Paris, de 12 à 15 francs le mètre cube ou les 1,000 litres pesant 1,100 kilogrammes. Le prix des plâtres qui, étant desséchés, pourraient servir très-bien à la confection de l'engrais dont il s'agit, est, à Paris, de 5 francs le mètre cube. Le prix de l'hectolitre de poussier de charbon chez les marchands de bois, à Paris, est de 1 franc 25 centimes.

Ainsi, pour désinfecter et dessécher convenablement les 45 kilogrammes de matières dont il s'agit, il suffira d'y ajouter le

quart ou le tiers de leur poids de plâtre mélangé au charbon, ou, en d'autres termes, d'absorber un quart ou un tiers de l'eau surabondante qu'ils contiennent : par conséquent, il faudra employer environ 12 kilogrammes (11 à 12 litres) de plâtre, et 2 kilogrammes et demi, ou 5 litres de charbon pulvérisé.

La dépense pour chaque personne, pendant une année, serait de 24 centimes, comme il suit :

Plâtre, 12 kilogrammes (à 15 francs les 1,000 kilogrammes)	18 cent.
Charbon, 5 lit. (à 1 fr. 25 c. l'hect.)	6 cent.
Total	24 centimes.

Le mètre cube ou la tonne de 1,000 kilogrammes de poudrette désinfectée, sèche, composée d'environ 600 à 700 kilogrammes de matière organique sèche, de 300 kilogrammes de plâtre et de 100 kilogrammes de poussier de charbon, coûterait donc au plus 7 francs, pour la valeur du plâtre et du charbon seuls, non compris les frais de fabrication. Mais il est possible de diminuer encore notablement cette dépense : 1° en affaiblissant plus ou moins les proportions du plâtre et du charbon, et en laissant plus longtemps les tourteaux exposés à l'action de l'air pour en opérer la dessiccation complète ; 2° les cendres et la suie des cheminées, qui sont ordinairement perdues à Paris, peuvent être ajoutées fort avantageusement à la poudre désinfectante, et diminuer d'autant la quantité qu'il en faut employer ; 3° il en est de même du charbon et de la braise que l'on jette avec les cendres qui ont servi pour les lessives ; 4° dans les forêts où l'on prépare le charbon pour le service des forges et des autres usines, on laisse perdre une grande quantité de poussier de charbon, parce qu'il n'a aucun emploi aujourd'hui, ni par conséquent de valeur ; 5° enfin il existe en France de nombreux dépôts naturels d'anthracite ou de charbon minéral qui peut remplacer parfaitement le charbon végétal pour l'usage dont il s'agit.

Frais de fabrication. — Dans la préparation de la brique destinée aux constructions, un mouleur fait, par jour, dix mille briques du poids de 1 à 2 kilogrammes chacune.

Deux batteurs corroyent et préparent la terre nécessaire.

Un brouetteur amène cette terre de 30 mètres de distance.

Un porteur range les briques moulées dans le séchoir.

Il est donc probable qu'un mouleur assisté de deux brouetteurs pourrait confectionner, chaque jour, 1,600 ou 1,800 tourteaux d'engrais, pesant environ 15 kilogrammes chacun, soit 25,000 kilogrammes ou 25 mètres cubes.

Il faudrait deux hommes, ou bien un homme et un cheval pour faire le mélange complet des matières avec le plâtre et le charbon. Ainsi :

Un mouleur à 3 francs, ci	3 francs
Deux brouetteurs à 2 fr. 50 cent., ci	5
Deux batteurs à 2 fr. 50 cent., ci	5
Total	13 francs.

coûtait ensemble la somme de 13 francs, pourraient confectionner 25,000 kilogrammes d'engrais ; ce qui porte à 52 centimes le prix de la fabrication du mètre cube (1,000 kilog.) composé de 66 à 70 tourteaux de 15 kilogrammes chacun.

En résumé, 1000 kilogrammes de poudrette désinfectée coûteraient :

Pour le plâtre et le charbon, comme il a été dit ci-dessus	7 fr.
Pour frais de fabrication	0 52
Pour faux-frais et bénéfices (62 fr. par jour).	2 48
Total	10 francs.

coûteraient, disons-nous, la somme de dix francs.

Nous supposons que les matières sont amenées et déposées dans l'établissement aux frais des propriétaires de maisons, comme cela se pratique aujourd'hui à Montfaucon et à Bondy.

Des avantages de la poudrette désinfectée, et de son emploi pour l'agriculture. — Avant d'aller plus loin, nous pensons qu'il est utile de rapporter ici l'opinion de divers savants sur la valeur agricole des déjections humaines.

A. « Les déjections humaines sont considérées comme un des fumiers les plus actifs dont puisse disposer le cultivateur. » (M. BOUSSINGAULT, *Economie rurale*, t. II.)

B. « Dans les excréments liquides et solides des hommes et des animaux nous retrouvons tout l'azote, tous les principes inorganiques solubles et insolubles que renfermaient les aliments introduits dans l'économie. Or, comme ces principes inorganiques proviennent du sol, il s'ensuit que les excréments restituent à ce dernier les éléments que nous lui avons enlevés sous forme d'herbes, de graines et de racines. » (J. LIEBIG, lettre 25 sur la Chimie.)

C. « En restituant au sol les excréments des animaux, nous lui rendons les principes que les récoltes précédentes lui ont enlevés, nous lui rendons ainsi la faculté de nourrir une nouvelle récolte. » (LIEBIG, *ibid.*)

D. « Il est évident que, à l'exception d'une certaine quantité de carbone et d'hydrogène qui a été éliminée par les voies cutanée et pulmonaire, nous devons retrouver dans les excréments solides et liquides de l'homme et des animaux tous les autres principes qui entrent dans la composition des substances alimentaires. » (LIEBIG, *ibid.*)

E. « Les excréments solides et liquides d'un animal qui s'est nourri de certaines plantes sont l'engrais qui convient le mieux à ces mêmes plantes ; c'est dans ceux de l'homme que l'on trouve ces principes minéraux de toutes les semences en plus fortes proportions. » (LIEBIG, *ibid.*)

F. « A peine applique-t-on à l'agriculture,

en France, l'engrais d'un cinquième de la population; eh bien! tout ce que l'on perd pourrait pourtant faire produire au sol le quart des grains et denrées nécessaires à la nourriture de la population entière.

« Si l'on admet, avec MM. Liebig et Bous-singault, que les excréments liquides et solides de l'homme ne s'élèvent, par jour, qu'à 750 grammes; savoir: 625 grammes d'urine et 125 grammes de matières fécales, et qu'ils renferment ensemble 3 pour 100 d'azote, cela donne pour un an, 275 kilog. 750 gram. d'excréments contenant 8 kilog. 250 gram. d'azote, quantité qui suffirait pour 400 kilog. de graine de froment, de seigle, d'avoine ou d'orge, et qui, ajoutée à l'azote puisé dans l'atmosphère, est plus que suffisante pour faire produire annuellement à 50 ares la récolte la plus riche. » (M. GIRARDIN).

G. « Si nous prenions la ville de Paris pour exemple, nous verrions que son million d'habitants produit chaque année :

En matières solides	} 563,000,000 kilog.
275,000,000 kilog.	
En liquides	
288,000,000 kilog.	

et que, si nous étendions ce calcul à toute la France, nous aurions, pour une population de 35,000,000 d'habitants, une masse,

En matières solides	} 17,605,000,000 kilog.
9,625,000,000 kilog.	
En liquides	
7,980,000,000 kilog.	

« Quantité suffisante pour fumer 17,850,000 hectares de terrains. » (M. A. CHEVALLIER [1].)

Nous avons dit plus haut que nos essais avaient eu pour but essentiel et principal de dessécher et de désinfecter les matières fécales au moyen d'agents nécessaires à la végétation, de manière à augmenter encore, s'il était possible, les propriétés fertilisantes de l'engrais.

Obtenir, sous le plus petit volume, et au plus bas prix possible, un engrais très-actif, d'un transport facile, et n'ayant rien de repoussant à la vue ni à l'odorat.

Tel est le problème que nous nous étions proposé.

Le charbon et le plâtre sont de toutes les substances que nous avons essayées celles qui satisfont le plus complètement à ces conditions. Les propriétés désinfectantes du charbon sont connues et utilisées depuis longtemps. Le carbone forme la charpente des végétaux; il en constitue l'élément principal: il absorbe les gaz produits par la décomposition spontanée des substances organiques; il modère et ralentit cette décomposition, en s'opposant à la déperdition trop rapide des éléments de l'engrais; il en aug-

(1) La France contient 52,760,298 hectares, dont 5,586,788 sont annuellement cultivés en froment et autant en seigle, orge, méteil et avoine; ce qui porte à environ à 12 millions d'hectares l'étendue totale des terres annuellement cultivées en céréales.

mente l'effet utile et en prolonge la durée. Les propriétés végétatives éminemment fertilisantes du charbon sont mises à profit avec le plus grand succès par les agriculteurs de tous les pays. L'écoubage, le brûlis des chaumes sur pied, l'emploi des cendres lavées, du noir des raffineries, du terreau même, etc., sont autant de moyens d'ajouter ou de fournir le carbone nécessaire à la nutrition des plantes. Le plâtre (sulfate de chaux) est aussi l'un des excitants les plus énergiques de la végétation, surtout lorsqu'on l'applique aux plantes légumineuses qui forment les prairies artificielles. Mais, indépendamment de la propriété qu'il a d'absorber et de solidifier instantanément une quantité d'eau considérable, le plâtre est un antiseptique puissant; il a surtout la propriété précieuse de fixer l'ammoniaque qui se volatilise et se dégage des matières animales en putréfaction, de la convertir en un sel fixe, stable (sulfate d'ammoniaque), qui fournit ultérieurement et petit à petit aux végétaux l'azote dont ils ont besoin.

Cette propriété si remarquable et si précieuse du plâtre semble avoir été méconnue, c'est-à-dire oubliée par le plus grand nombre des personnes qui se sont occupées de la conversion des matières fécales en engrais: c'est pour cette raison que nous insistons encore davantage sur ce point; car nous considérons le plâtre comme étant à la fois l'un des agents chimiques les plus puissants pour opérer la désinfection et la dessiccation immédiate des matières fécales; l'un des plus utiles et des plus précieux pour l'agriculture, parce qu'il retarde la putréfaction, qu'il retient et fixe les sels ammoniacaux volatils qui seraient perdus ou enlevés par l'air; qu'il les restitue aux végétaux peu à peu et à mesure de leur croissance; enfin le plâtre est l'un des amendements les plus utiles, les plus répandus et les plus économiques, car la France, et notamment le bassin de Paris, en contiennent des gisements inépuisables.

Pour apprécier la valeur de la poudrette désinfectée, il faut la comparer à celle du bon fumier de ferme, qui est la base ou le type de ces sortes d'évaluations. Il suffit pour cela de connaître les principes chimiques, c'est-à-dire les proportions de carbone et surtout d'azote qui entrent dans la composition des deux sortes d'engrais.

1,000 kilogrammes de fumier de ferme contiennent, d'après les analyses faites par MM. Payen et Bous-singault (1) :

Eau normale	800 kilog.
Carbone	100
Azote	4

Pour une fumure convenable à la production du froment, il faut employer environ 30 mètres cubes ou 30,000 kilogrammes de ce fumier par chaque hectare de terre

Ces 30,000 kilog. contiennent :

(1) *Economie rurale*, t. II, p. 146

Eau normale	24,000 kilog.
Carbone	3 000
Azote	123

Si nous comparons à ce même fumier de ferme d'autres engrais provenant des matières fécales, nous trouvons, d'après les mêmes auteurs, qu'ils contiennent les quantités suivantes d'azote pour 1,000, savoir :

La poudrette de Montfaucou, à l'état normal, contient	15 kilog. 6 d'azote.
La poudrette de Beloni, à l'état normal, contient	38 kilog. 5
La colombine de Beloni, à l'état normal, contient	83
Le guano, terme moyen, à l'état normal, contient	84 kilog.

Nous pensons que 1,000 kilogrammes de notre poudrette désinfectée, en tourteaux sèches à l'air, ne contiennent pas moins de 24 kilogrammes d'azote (2 à 2, 4 d'azote pour 100).

Ainsi, pour avoir une fumure égale à 30,000 kilog. de fumier de ferme, contenant, comme nous l'avons dit, 123 kilog. d'azote, il faudra, par hectare, 5 ou 6,000 kilog. (5 à 6 mètres cubes ou tonnes) de notre engrais désinfecté. Le prix du fumier de ferme, estimé dans les campagnes, est d'environ 1 franc le mètre cube, ou les 1,000 kilog.

30 mètres cubes à 4 francs. — 120 francs.

Le mètre cube de poudrette désinfectée coûte, comme nous l'avons dit plus haut,

Pour le plâtre, le charbon et la main d'œuvre	7 fr. 52 c.
Frais, bénéfices de l'exploitation	2 fr. 48 c.
Total	10 francs.

Le prix du mètre cube ou 1,000 kilog., pris à l'atelier de Paris, serait donc de 10 francs.

1° Pour 6 mètres cubes	60 fr.
2° Transport de la fabrique à la gare du chemin, à raison de 1 fr. le mètre cube, les 6 font	6 fr.
3° Transport à 200 kilom., distance moyenne de Paris, à raison de 4 fr. 60 les 4,000 k log. pour 6 tonn.	9 fr. 60
4° Transport du débarcadère d'arrivée à la ferme, (2 myriamètres en moyenne), à raison de 5 fr. la tonne, les 6 tonnes.	30 fr. 60
Total	106 fr. 20

Différence en faveur de l'engrais désinfecté comparé au fumier de ferme, pour chaque hectare, 6 fr. 88 cent. Il faut y ajouter la valeur du plâtre, qui sera utilisé pour les prairies artificielles et l'amélioration des fumiers de ferme, valeur qui n'est point comprise dans le compte précédent; soit 1,800 kilogrammes de plâtre dont on doit porter la valeur à 8 francs 12 centimes, ce qui, par conséquent, réduirait le prix de la fumure d'un hectare de terre avec la poudrette désinfectée à 105 francs, et donnerait en faveur de cet engrais, à la distance de 200 kilomètres de Paris, une différence pou

bénéfice de 15 francs par hectare, ce qui équivaut à peu près à la moitié du prix de location de la terre. Pour les environs de Paris, cette différence serait double.

Si, en outre, l'on remarque que la poudrette désinfectée ne contient aucun germe de plantes parasites ou nuisibles qui se trouvent habituellement dans le fumier de ferme, et qui nécessitent de nombreux sarclages et diminuent notablement la quantité et la qualité des récoltes; que la conduite de l'engrais désinfecté de la ferme aux champs est réduite aux quatre cinquièmes du temps des hommes et des voitures qu'on y emploie, on trouvera encore une économie et un avantage considérables dans l'usage de cette sorte d'engrais

De l'emploi de la poudrette désinfectée. — Cet engrais, disposé sous la forme de gros moellons ou tourteaux, facilement transportables, peut être employé, soit à l'état de poudre grossière, soit délayé dans l'eau.

Le mode d'emploi sous la forme sèche et pulvérulente est le plus facile et le plus commode. On le répand sur la terre aux époques convenables; on le mélange ou on le stratifie par couches minces avec du fumier de ferme. Pour les prairies artificielles, il faut répandre à la volée la poudrette, au printemps, lorsqu'elles commencent à pousser et à couvrir la terre, ou bien après l'enlèvement de la première coupe; c'est le moment où il faut l'employer pour les trèfles, qui doivent être retournés et remplacés par du blé d'hiver. On peut aussi répandre l'engrais avant le labour destiné à enterrer le blé que l'on veut semer, ou bien en même temps que ce blé, pour les enfouir ensemble. Il en sera de même pour l'orge, pour l'avoine, pour le lin, le chanvre, le colza, la navette, etc., qui seront semés à la volée. Quant aux cultures en ligne, telles que les betteraves, les choux, les haricots, les pommes de terre, le tabac, les plantes oléagineuses et les cultures industrielles, il faut déposer l'engrais dans les lignes et quelquefois dans les trous.

Enfin on peut délayer la poudrette dans l'eau et verser le liquide sur chaque plante, comme cela se pratique pour l'engrais flamand; il serait mieux encore de mélanger la poudrette désinfectée avec l'engrais lui-même, dans les pays où l'on fait usage de ce dernier.

Nous avons déjà dit que la poudrette désinfectée, soit sèche, soit délayée avec de l'eau, n'a aucune odeur et ne présente à la vue, à l'odorat ni au toucher, absolument rien de ce qui rappelle son origine. Nous devons faire observer, toutefois, que la présence du plâtre et du charbon, qui ont l'un et l'autre la propriété de modérer la décomposition des substances animales et de ralentir la putréfaction, rendra l'action de la poudrette désinfectée moins vive et plus lente, mais aussi plus durable et plus persistante que celle de l'engrais flamand seul,

dont les effets se font apercevoir immédiatement après le dépôt de l'engrais, mais ne s'étendent pas à la récolte suivante.

POURPRE. — *Observations de M. Chazot.* — 1808. — La pourpre est une couleur qui fut l'objet de préférence de beaucoup de peuples de l'antiquité. Chez les Romains son emploi était la marque de la haute magistrature dans la république, et le signe de la puissance impériale. Cette teinture est de la plus haute antiquité : *Tullus Hostilius, Romulus, Porcenna*, l'employaient dans leurs vêtements royaux. Plus tard les riches particuliers et les femmes employèrent les étoffes teintes de pourpre. Cette précieuse substance se trouvait sur les rivages de la mer de beaucoup de contrées. La pourpre de Tyr a constamment joui de la plus grande réputation. Suivant Plutarque, *Alexandre*, après la prise de Suze, y trouva 5,000 quintaux de pourpre d'hermione, la plus précieuse, que l'on avait amassée depuis 190 ans, et qui conservait encore toute sa fleur et tout son lustre. « Les pourpres, suivant Pline, vivent le plus ordinairement sept ans; comme le murex, ils se cachent au lever de la canicule. Ils se rassemblent au printemps, et, dans un mouvement mutuel, ils rendent, par salivation, une espèce de cire gluante. Ils ont au milieu du cou cette couleur de pourpre si recherchée pour la teinture des étoffes. La très-petite quantité de liqueur qu'ils contiennent est dans une veine blanchâtre. C'est de ce réservoir que l'on extrait ce suc précieux, dont le léger éclat est de la couleur d'une rose qui s'obscurcit; le reste du corps en est privé. On met tous ses soins à les prendre vivants, parce qu'ils perdent ce suc avec la vie. Ce n'est qu'après les avoir détachés de la coquille qu'on dépouille les pourpres de cette liqueur. On écrase les petits encore vivants et avec leurs coquilles. » On peut, d'après ces données, se faire une idée de l'effrayante consommation que la mode devait faire chaque année de ce poisson maintenant oublié. On devrait croire qu'en raison du repos que nos teinturiers ont accordé au pourpre, il serait facile d'en trouver une grande quantité, et avec d'autant plus de raison, que nos naturalistes en ont trouvé sur les côtes du Poitou, sur celles d'Angleterre, ainsi qu'à Saint-Domingue. Mais avec les produits des Indes, l'industrie a pris une autre direction.

Les anciens, dit l'*Encyclopédie méthodique*, ont tous connu les étoffes de laine, teintes en pourpre; cette couleur qui était employée, chez les Hébreux, dans les ornements du grand prêtre, entraînait aussi dans plusieurs ouvrages du tabernacle. On la tirait des deux petits coquillages de mer nommés le murex et le purpura; tous les deux sont univalves, allongés en voûte, terminés en pointe, et hérissés de piquants; ils contiennent un petit poisson, dont le suc servait à la teinture pourpre. La pêche de ces deux coquillages se faisait sur les côtes de Phénicie, d'Afrique, de Grèce, et autour de quelques îles de la Méditerranée.

POZZOLANE. On appelle ainsi une substance minérale, que les uns considèrent comme rejetée par les volcans, et les autres comme provenant de la décomposition des laves. Ce qu'il y a de certain, c'est que la pouzzolane se trouve toujours dans le voisinage des volcans brûlants, ou dans les contrées qui portent encore l'empreinte de ravages occasionnés par des volcans actuellement éteints. Ainsi il en existe des amas prodigieux dans les environs de Pouzzoles, ville voisine de Naples et du Vésuve, et de laquelle cette substance a tiré son nom; l'Etna en produit moins; on l'a rencontrée abondamment en France, aux environs des volcans éteints d'Auvergne, du Vivarais, du Velay, du Languedoc, etc.

La pouzzolane est tantôt sous la forme de poussière, de cendre de couleur grise et noirâtre; tantôt sous forme de grains bruns, violâtres ou rouges, semblables à des fragments de briques pilées. Elle a pour caractère essentiel, lorsqu'elle a été pulvérisée, de s'unir intimement à la chaux et au sable, et de former avec ces matières de très-bon ciment, qui a la faculté de se durcir par le contact de l'eau; de là résulte qu'on s'en sert avec le plus grand avantage pour la composition des mortiers hydrauliques. Ce ciment se compose de deux parties de pouzzolane, d'une partie de chaux et d'une partie de sable de rivière. On en revêt le fond et les parois des bassins, des réservoirs, des canaux; on en forme aussi des digues, et en général il est employé avec succès dans toutes les constructions qui doivent être recouvertes d'eau, et s'opposer à toute infiltration de ce liquide.

Les minéralogistes modernes reconnaissent plusieurs variétés de pouzzolane, auxquelles ils ont donné les dénominations de *porreuse, argileuse, tufusee* et de *trass*. La première, qui est celle de Pouzzoles, ou *pozzolite* de M. Cordier, provient de laves spongieuses et varie dans ses couleurs, noire, brune, violette et rouge; on en exploite à Civitta-Vecchia, près Rome, pour tous les pays de l'Europe; celle du Vivarais égale en bonté les pouzzolanes d'Italie. La deuxième qui renferme plus d'alumine que la précédente, ressemble, en apparence aux terres ocreuses; elle vient de l'Etna et est fort recherchée. La troisième n'est pas le produit de la décomposition d'une seule lave; elle offre la réunion de fragments hétérogènes agglutinés. C'est, à proprement parler, un tuf volcanique. Quant à la quatrième variété, connue surtout en Hollande, elle est sous la forme d'une masse poreuse blanchâtre, qui est composée de fragments de pierre-ponce, liés par un ciment de même nature.

L'emploi de chaux hydrauliques, soit naturelles, soit artificielles, ne peut manquer de diminuer, au moins en partie, la valeur et l'importance qu'on attachait aux pouzzolanes. (*Dict. techn.*, art. **POZZOLANE**)

PRESSE. — On donne ce nom à toute machine ayant pour objet de rapprocher les molécules des corps, sans recourir au choc. Les presses sont les divers agents dont on se sert pour transmettre à la résistance les effets d'une force non interrompue. On rapproche ainsi les molécules des corps par *percussion*, comme dans le cas où l'on écroute un métal; mais la force vive qui est mise en jeu, étant d'une tout autre nature que celle qu'on emploie dans les presses, il n'en sera pas question ici. La plupart des substances qu'on veut comprimer ont une puissance d'élasticité qui restitue au corps une partie de son volume primitif, dans l'intervalle qui sépare une impulsion de la suivante. C'est par une action continue qu'on s'oppose à cette force de restitution, et voilà pourquoi on préfère employer la pression plutôt que le choc pour diminuer les volumes sans compter que les trépidations causées par les chocs sont toujours des causes de destruction des corps et des appareils. Mais, quand le choc est assez puissant pour détruire l'élasticité des corps, on le préfère ordinairement; c'est ce qu'on fait dans l'écroutissage. Dans tout autre cas, on renonce à la percussion, et l'on met la presse en usage.

Les presses varient beaucoup de force et de puissance. Comme la résistance des corps croît très-rapidement à mesure qu'ils cèdent à la pression, il arrive un terme où la puissance n'a plus d'effet. Ce terme dépend de la composition de la machine et de la nature des corps pressés. On conçoit que, selon les circonstances, il doit être avantageux de donner la préférence à telle machine sur telle autre. Comme la force a des instants de repos, son action est intermittente; le frottement est presque toujours le moyen qu'on y emploie pour soutenir la pression, pendant l'intervalle des actions de la puissance; celle-ci doit donc surmonter ce frottement à chaque effort qu'elle exerce. En outre, si l'on veut que l'action soit poussée très-loin, et la réduction de volume très-considérable, il faut en même temps, par le principe général, que la puissance agisse lentement et réciproquement, en sorte qu'une force donnée doit presser peu, mais vite; ou beaucoup, mais avec lenteur. On voit donc que, selon les cas, on doit choisir les presses qui remplissent le mieux leur destination. Nous allons faire une revue rapide des principaux appareils de ce genre.

On distingue six espèces de presses; les leviers, les cylindres, les excentriques, les coins, les vis et l'eau, sont, dans chacune, le principal agent. Mais ces modes d'action sont souvent aussi combinés entre eux, en sorte que cette distinction est plus théorique que pratique.

Presse à levier. — Imaginez qu'un corps soit placé près du point d'appui d'un levier; la puissance se transmettra au corps, et le rapport de cette force à la pression qu'elle produira sera celui des bras de le-

viers respectifs. Ainsi, en supposant que ces bras soient 10 pour la puissance et 1 pour la résistance, cette force sera décuplée: un poids de 70 kilogrammes placé au long bras du levier exercera une pression de 700 kilogrammes.

Cette machine est souvent employée, parce qu'elle est fort simple; mais elle n'est pas susceptible de produire de grands effets, et exige une place assez étendue pour que le levier puisse jouer. Je l'ai vue servir très-utilement pour exprimer l'huile des graines oléagineuses. Ces graines étant hachées sous la meule et enfermées dans des sacs de grosse toile, on plaçait la substance ainsi préparée sur un sommier, près d'un point fixe, sous l'extrémité d'une longue poutre; le poids de cette poutre commençait la pression. A l'extrémité libre était suspendue une caisse en tôle de fer ayant la capacité d'environ 1 mètre cube et dans laquelle on faisait arriver l'eau d'un ruisseau. Quand le vase était plein, il pesait à peu près 1,000 kilogrammes; ce qui exerçait une pression de plus de 20,000 kilogrammes sur la matière. Lorsque l'huile était chassée des sacs par la pression, une trappe qu'on levait au fond de la caisse, laissait écouler l'eau de ce vase, allégeait la poutre, et permettait de la soulever avec des coins pour retirer les sacs.

Comme la substance à presser occupe sous le levier une étendue plus ou moins grande, la distance de chaque point à l'axe varie, et certaines parties du corps sont plus pressées que d'autres; c'est un des inconvénients de la presse à levier; aussi est-on obligé de retirer la substance de dessous la presse pour l'y présenter de nouveau, et plusieurs fois, dans différentes positions, ce qui allonge la durée de l'opération.

Presse à cylindre. — Cet appareil est un véritable laminoir composé de deux cylindres dont les axes sont parallèles et dont les surfaces courbes sont plus ou moins rapprochées l'une de l'autre. On imprime par un engrenage un mouvement de rotation à des cylindres dans des sens contraires, et l'on présente à leur surface le corps à comprimer. Le frottement fait adhérer la substance aux surfaces des cylindres, qui, en tournant, obligent cette substance à passer d'un côté à l'autre de l'espace qui les sépare. Ainsi le corps doit dans ce passage, prendre la forme d'une lame dont l'épaisseur diminue avec le moindre intervalle des axes. Il faut, en général, que cet intervalle puisse varier à volonté, pour graduer la pression. En conséquence, les tourillons qui portent les axes doivent être mobiles, sans que le parallélisme des axes soit altéré. Cette partie de l'appareil exige beaucoup de précision; il faut d'ailleurs que les axes soient solidement retenus, parce que tout l'effort de la pression se porte sur les tourillons.

L'avantage de cette machine consiste à ne faire porter la pression que sur une petite surface, ce qui rend sa force d'autant

plus efficace. Souvent cette presse n'est faite que de deux rouleaux de bois d'orme posés horizontalement l'un près de l'autre; mais lorsqu'on veut que l'appareil soit capable d'une grande résistance, on fait l'un des cylindres ou tous deux, en fonte de fer, et l'axe en fer forgé. Cet axe tourne sur des coussinets de cuivre fixés au bâti de la machine.

Presse à coin. — De toutes les presses, celle qui a la plus grande énergie est la *presse à coin*, parce que le mouvement est imprimé par une force vive, qui chasse le coin dans l'espace qu'il doit occuper pour comprimer la substance. Imaginez que cette substance soit entre deux plaques de fonte, et que le tout soit posé sur la semelle horizontale de la presse; qu'une autre semelle parallèle, et fixée aussi solidement que la première au bâti de la machine, soit voisine de la plaque supérieure; qu'enfin on chasse, dans l'intervalle entre celle-ci et la semelle, des coins en fer ou en bois: cette force vive déterminera l'introduction des coins et le rapprochement des plaques. La substance sera donc fortement comprimée.

C'est ainsi qu'on aplanit la corne, dont on fait ensuite des peignes, des vitres, des lanternes, des rapporteurs, etc. Après avoir préparé la corne à chaud, l'avoir dérivée du noyau plein et avoir fendu la partie creuse dans la longueur, on la développe entre deux plaques de fonte chauffées. Entre les semelles verticales et parallèles de la presse on dispose ainsi des plaques alternatives de fonte et de corne. Enfin on chasse les coins entre la dernière plaque et la semelle du bout; cette force, aidée du feu qu'on entretient par-dessous, aplanit la corne et l'étend: on la retire au bout de quelque temps, il reste à la débiter en lames minces et à la travailler, etc.

La force prodigieuse que transmet le coin et le frottement qui le retient en position dépendent de l'angle du prisme, du nombre et de la puissance des chocs, etc. Cet appareil est si énergique, qu'il est très-difficile ensuite de retirer les coins. Il faut donc se ménager d'avance les moyens de les ôter facilement. Pour y parvenir, on dispose sur la semelle inférieure de la presse d'autres coins placés en sens contraire des premiers, afin qu'après les avoir chassés, l'espace soit libre et les autres coins dégagés.

C'est ce qu'on observe dans la presse de M. Canning, décrite p. 340, du *bulletin de la Société d'encouragement* pour l'année 1830. Cet appareil très-énergique a l'avantage d'être facile à établir et peu coûteux.

La même chose a lieu pour la presse à huile figurée tom. XLIII, de l'ouvrage de M. Christian. Les graines oléagineuses, broyées et enfermées dans des sacs de crin, sont placées entre des plaques de fonte parallèles, dans l'espace qui sépare les deux semelles inébranlables de la presse. On chasse les coins à l'aide de pilons qu'on fait monter avec des *comes*, et qui retombent sur la tête des coins par leur poids. On a

d'avance disposé d'autres coins la tête en bas, et quand la pression est poussée assez loin, on suspend l'action des *comes*. D'autres pilons soulevés par le même moteur chassent ces derniers coins et permettent de retirer les *tourteaux*, pour les soumettre à une nouvelle compression, ou pour les rejeter, s'ils sont épuisés de toute l'huile qu'ils contiennent.

Presse hydraulique. (Voyez ce mot à l'article suivant *PRESSES HYDRAULIQUES*.) — On attribue à Pascal l'invention de cette utile machine, parce qu'il a découvert le principe sur lequel elle est fondée; mais la vérité est que ce théorème était resté jusqu'à nos jours sans application à la mécanique usuelle, parce qu'on n'avait pas trouvé le moyen de coércer le liquide enfermé dans un vase clos de toutes parts. Quand on exerçait une pression énergique sur ce fluide, à l'aide d'un piston, le liquide se faisait jour par les joints du piston, et fuyait sous la pression. Le véritable inventeur de la presse hydraulique, celui qui le premier en fit une machine utile, est Bramah, qui réussit à fermer toutes les issues, même quand l'action produite était énorme. Ainsi Pascal est l'homme de génie qui enleva à la nature le secret de la loi suivant laquelle la pression se transmet à travers des fluides; Bramah est l'artiste intelligent qui sut tirer parti de cette loi pour l'appliquer à nos besoins, en imaginant la *botte à cuir*, qui est d'un usage si général dans tous les cas où un piston agit avec énergie sur un fluide.

Rappelons ici le théorème de Pascal. Lorsqu'un vase est hermétiquement clos et rempli d'eau, si l'on pratique deux ouvertures circulaires aux parois, pour y introduire deux pistons à bases inégales quelconques et ayant leurs axes dans des directions arbitraires, lorsque deux forces agiront sur ces pistons, elles seront en équilibre quand elles seront dans les rapports des bases. Si le vase est pourvu de cent pistons égaux, poussés par cent forces égales, l'équilibre existera encore, en sorte qu'une seule de ces forces suffit pour faire équilibre aux quatre-vingt-dix-neuf autres; et si l'on réduit toutes ces dernières à une seule force égale à leur somme, et leurs pistons à un seul dont la base soit la somme des bases, la première force résistera à cette dernière et fera équilibre à une puissance quatre-vingt-dix-neuf fois plus grande, agissant sur une base de quatre-vingt-dix-neuf fois plus d'étendue.

D'après cela, si un poids de 20 kilogrammes pousse un piston d'un centimètre de diamètre, il fera équilibre à un poids de 2,000 kilogrammes agissant sur un autre piston ayant un décimètre de diamètre; car les bases sont comme les carrés, ou comme un est à cent. Ainsi 1 kilogramme appliqué au petit piston en soutient 100 qui poussent le grand; 20 kilogrammes en soutiennent 2,000. On peut augmenter beaucoup ce rapport en diminuant l'une des bases et faisant croître l'autre; et même en

faisant agir le poids qui presse le petit piston, à l'aide d'un long bras de levier.

Maintenant supposons que la tige du grand piston soulève un plateau sur lequel on aura placé un corps, et qu'un autre plateau inébranlable soit disposé au-dessus de ce corps : la pression, que dans notre exemple nous avons vue être de 2,000 kilogrammes, se transmettra aux plateaux et au corps interposé, et cette transmission suivra la loi des surfaces. Ainsi en supposant que l'aire occupée par le corps sur le plateau mobile soit équivalente à un carré de 3 décimètres (1 pied) de côté, la surface sera de 9 décimètres carrés, et chaque centimètre carré portera le poids du 900^e des 2,000 kilogrammes ou 2 1/2 kilogrammes. Comme les pressions produites par la presse hydraulique sont énormes, pour éviter les grands nombres, on est dans l'usage de les exprimer par atmosphères, à raison d'un kilogramme par centimètre carré de surface : la pression serait dans notre exemple de 2 atmosphères, 2/9.

Les personnes qui voudraient des détails plus étendus sur cet utile appareil, les trouveront dans l'ouvrage de M. Molard jeune et M. Leblanc, sur les filatures de coton anglaises, et surtout dans les planches 11 et 12 du *Recueil* de M. Leblanc, pour les machines d'agriculture. (*Dictionnaire technologique*, art. PRESSES.)

PRESSE A BASCULE. — *Invention de M. Molard.* — Cette machine très-simple et très-économique a été inventée pour frapper avec une grande vitesse le timbre sur les poids et les mesures. Elle a encore été destinée, soit à servir de découpoir ou emporte-pièce, soit comme outil agissant sur le principe du levier funiculaire : elle exerce une force étonnante avec beaucoup de vitesse. Cette machine se compose : 1^o d'un banc de presse porté par trois pieds ; 2^o d'un pied montant dans lequel est fixé à la charnière le bras de fer qui porte le poinçon ; 3^o d'une traverse à chapeau réunissant un pied à la poupée pour rendre son assemblage sur le banc plus solide ; 4^o d'une poupée formée de deux pièces réunies par une traverse fixée sur le banc à tenon et à mortaise : cette poupée sert de support à la cage de la presse ; 5^o d'un levier double à bascule en fer, portant à son extrémité supérieure une poignée et un rouleau de pression tournant sur pivot et placé en avant de la cage de la presse ; 6^o d'un bras en fer fixé à la charnière par l'une de ses extrémités sur le milieu de la largeur d'un pied montant, et dont l'autre extrémité, armée d'un poinçon, est reçue dans la gorge plate du rouleau de frottement où il est maintenu par le contrepoids ; 7^o d'un contrepoids suspendu par une courroie fixée à un bras et qui embrasse une poulie de renvoi ; 8^o de deux boulons à écrou à oreilles servant à fixer sur la table de la presse les supports de rechange nécessaires aux divers usages auxquels on destine l'instrument. Lorsque cette machine est destinée à imprimer un poinçon, si on le place dans

l'ouverture pratiquée à l'extrémité du levier où il est retenu par la vis, et que l'on pose l'objet à marquer sur le support, dans lequel on introduira la contremarque ou un coussin de plomb, alors la machine sera prête à fonctionner. L'ouvrier étant assis sur le siège et les pieds posés sur l'étrier à cheville, s'il pousse ses pieds en avant avec secousse et avec un effort convenable, la pièce est, ou marquée, ou percée, ou découpée. Le support de la contremarque ou du coussinet est mobile et peut être remplacé par tout autre, suivant l'usage ou la destination qu'on veut donner à cet outil. On change facilement ce support en desserrant les écrous à oreilles ; on enlève l'écrou, alors le boulon tombe et l'on retire la pièce qu'on veut remplacer. (*Annales des arts et manufactures*, tome XVI, page 161.)

PRESSE A CRIC ET A DOUBLE ENGRENAGE. — *Invention de M. Hu, de Paris.* — Cette presse, propre aux fabriques de sucre indigène, opère une pression dont la force approche beaucoup de celle de la presse hydraulique. Les essais comparatifs qui ont eu lieu ont établi que la presse à cric donnait dans le même temps trois cent soixante-quatre litres de suc, et celle hydraulique trois cent quatre-vingt-trois. La solidité de cette presse, le peu d'espace qu'elle occupe, la facilité qu'elle offre pour être manœuvrée, et la modicité de son prix feront rechercher cette utile invention. (*Moniteur*, 12 juin 1813. — *Archives des découvertes et inventions*, t. VII, p. 319.)

PRESSE A CYLINDRE (Nouvelle espèce de). — *Invention de M. Burette.* — Le jus exprimé des betteraves à sucre s'altérant très-promptement par le contact de l'air atmosphérique, il était essentiel de trouver une presse dont l'effet fût à la fois assez prompt et assez énergique pour extraire par une seule pression toute la partie sucrée contenue dans la pulpe soumise à son action. M. Burette a atteint ce but par l'invention d'une presse à cylindre en bois. 1^o L'auteur a substitué une toile métallique sans fin aux plaques de tôle et à la toile de chanvre sans fin des presses ordinaires à cylindre, dont le moindre inconvénient était d'occasionner une perte de temps et d'opérer une pression inégale. 2^o La pulpe est distribuée convenablement sur la surface de la toile, par l'effet d'un volet régulateur qui ne laisse passer sous les cylindres que la quantité destinée à subir la pression. 3^o La toile et les cylindres sont constamment dégagés des portions de marc qui peuvent s'y attacher. 4^o Dans le cas où une nouvelle pression de ce marc serait nécessaire, un râteau est ingénieusement appliqué à la division et au mélange de ce marc déjà exprimé. 5^o Les engrenages sont tellement établis qu'on peut facilement les varier et appliquer, selon le besoin, la force de deux hommes à la manivelle. 6^o Le cylindre supérieur est rendu indépendant du cylindre inférieur, au moyen de leviers qui contribuent, non-

seulement par les poids dont ils sont chargés, à donner une pression plus ou moins énergique et proportionnelle à la couche de pulpe qui doit la subir, mais qui souvent procurent la facilité de dégager les diverses ordures qui, par accident, peuvent se trouver mêlées à la substance ; à presser et nettoyer convenablement la toile, en soulevant seulement le cylindre supérieur ; 7° toutes les pièces qui composent cette nouvelle presse sont ajustées entre elles de manière à pouvoir à volonté être démontées très-facilement ; 8° elle est susceptible de recevoir, à sa partie supérieure, une râpe dont le produit, tombant dans la trémie, serait de suite pressé ; 9° enfin elle exprime soixante-cinq kilogrammes de suc par cent kilogrammes de pulpe de betteraves, en vingt-quatre minutes. (*Société d'encouragement*, bulletin d'octobre 1819, et *Archives des découvertes et inventions*, même année, tome XII, page 291.) — Mention honorable pour cette presse qui exprime le jus des végétaux par cylindres, dont le mouvement est continu et qui sont munis d'un manchon de tôle criblé de trous, pour le perfectionnement de la presse à cylindres et à toiles sans fin, décrite ci-dessus, et pour sa râpe à pommes de terre connue et employée avec succès. (*Livre d'honneur*, pag. 67.)

PRESSE et procédé pour extraire l'huile des olives. — *Invention de M. Favre.* — Cette presse se compose d'une cage en bois dont la partie inférieure est scellée dans le sol et scellée en maçonnerie, et le sommet fixé solidement sur deux jumelles, appuyées et scellées dans la muraille. Les jumelles, dont les bases sont dans le sol, ont environ trois pouces d'écartement, présentant un des angles en devant ; elles ont environ onze pieds d'élévation. Le couronnement, c'est-à-dire la traverse du haut a quatre pieds trois pouces de longueur sur dix pouces de largeur, et trois pouces d'épaisseur sur douze et treize pouces de largeur ; il est percé au milieu de sa longueur pour le libre passage de la vis. La base a de même une longueur de quatre pieds trois pouces sur neuf ou treize pouces de largeur, mais l'épaisseur n'est que de deux pouces environ. La cage est arrêtée dans les jumelles, ou par des boulons ou par des vis et des écrous. Un repos ménagé sur le couronnement, et arrêté par des vis pour être enlevé au besoin, sert à empêcher la vis de redescendre. La vis est fixe et dans le système de l'auteur, c'est l'érou qui travaille. Cette vis a environ sept pieds six pouces de longueur ; la longueur des filets est de trois pieds six pouces sur six pouces de diamètre ; le reste, qui forme prolongement, est carré dans le haut pour recevoir l'œil du balancier. L'érou est en cuivre d'une forme cubique. Deux ou même un plus grand nombre de pièces placées à des distances égales, servent à consolider la machine ; des guides embrassant les jumelles offrent peu de frottement, qu'on peut diminuer encore à l'aide de cylindres en cuivre ; des plaques aussi en cuivre sont

placées pour le même effet, en dessus et en dessous de l'œil du couronnement. Il est pratiqué un trou en terre devant la presse, pour placer un vase dans lequel l'huile découle par une chante-pleure. Les solives qui consolident le sommet du couronnement de la cage ont des ancras en fer qui les maintiennent ; sur ces solives et sur ces ancras est construit un plancher en forme de galerie, sur lequel se placent ceux qui font tourner le manège. Un garde-fou règne autour, on y monte par un escalier ou une échelle suivant les localités. Le carré du prolongement de la vis doit être, à compter du sol de la galerie, à la hauteur de la poitrine d'un homme. Un levier de seize pieds de longueur sert à faire agir la presse, il est percé au milieu de sa longueur pour être placé sur le carré du prolongement de la vis ; il est mû par deux hommes placés sur la galerie ; pour éviter le fléchissement du balancier, on peut y adapter des contreforts. On construit de semblables presses de petites dimensions, qu'on appliquera à divers usages. L'auteur fait plusieurs changements et additions dans lesquels l'érou ne voyage pas, mais bien la vis ; et la puissance permanente dans son nouveau système agit sur l'érou au lieu d'agir sur la vis. (*Brevets non publiés.*)

PRESSE à vis. — *Invention de M. Valcourt aîné, de Toul, 1820.* — Ces presses sont destinées à remplacer celles à bras, anciennement employées par les nègres pour presser les cuirs, les peaux, les balles de coton et toutes les marchandises de cette espèce, qu'il est nécessaire de réduire au plus petit volume possible ; pour pouvoir les embarquer sans nuire au chargement des navires. Les anciennes presses à bras, à deux vis, étaient mues communément par huit nègres, dont la tâche était de presser vingt-cinq balles par jour. Les perfectionnements furent introduits à diverses époques afin d'éviter les secousses trop violentes et toujours dangereuses pour les hommes, à la fin de la pression. 1° On remplaça les anciennes manivelles par un arbre vertical, portant un pignon destiné à transmettre le mouvement par deux roues dentées, aux vis de la presse ; 2° on ajouta une double presse, en faisant mouvoir la machine par un manège à deux chevaux. M. Valcourt avait reconnu, par suite de l'examen de ces presses, que toute vis et tout érou ont deux points de résistance, dus à divers frottements inutiles, qui tendent toujours à causer une perte considérable de force. Il a utilisé cette perte ; d'abord par l'application du manège à deux chevaux, pour mettre en mouvement une machine à deux presses, dont la tâche ordinaire était de cent balles par jour par huit nègres, et un grillon chargé de la conduite des chevaux. Ensuite, en remplaçant le manège par une machine à vapeur à haute pression, à l'aide de laquelle il faisait marcher les presses simultanément ou séparément, soit qu'il voulût les arrêter pour lier les balles, soit que la machine dût marcher en sens inverse.

quoique le succès eût parfaitement répondu aux vues et aux calculs de M. Valcourt, et que ses machines parussent portées aux plus hauts degrés de perfection, cet habile ingénieur, par une nouvelle combinaison, aussi sage et aussi simple que parfaitement conçue, est parvenu à augmenter la puissance de ses presses, et même à l'accroître dans la proportion de l'augmentation de la résistance, au moyen de deux cônes ou visées, ayant une gorge en spirale dans laquelle s'enroulent tour à tour les câbles des deux tambours de l'arbre vertical d'un même à deux chevaux, tournant toujours dans le même sens. (*Société d'encouragement*, 1820, page 25.)

PRESSE D'IMPRIMERIE. — *Invention de F. Didot (F.-A.)*, qui a imaginé une presse au moyen de laquelle on peut fouler également et d'un seul coup la feuille de papier dans toute son étendue. — M. Sutordus, de Cologne. — La presse au moyen de laquelle on peut imprimer huit feuilles de papier à la fois, est composée de deux cylindres principaux, de quatre rouleaux conducteurs, les formes, d'un engrenage mis en mouvement par le moyen d'un levier, ce qui donne le mouvement au cylindre supérieur; une boîte fermée, contenant deux formes d'imprimerie; de deux formes ouvertes garnies de leurs caractères; d'un couvercle de la forme où l'on voit deux feuilles, telles que celles sont après la pression; d'un châssis qui recouvre les feuilles à imprimer; de deux coins de bois qui servent à presser les cylindres; d'un train sur lequel on met les formes avec leurs caractères; de deux montants avec traverses en forme de dossier de roulette, sur lesquels reposent les couvercles des boîtes, lorsqu'on veut faire entrer et sortir les feuilles; de quatre lériers à fourchettes, qui, au moyen d'une rotation de roue divisée et d'une crémaillère, ouvrent et ferment alternativement les couvercles; de deux pièces de fer courbées à angles droits, pour recevoir le bras du levier à droite et à gauche; enfin d'une plaque de fer fixée par des vis aux couvercles, pour les faire tomber exactement dans le train de la presse. (*Brevets publiés*, t. XLIV, page 229, pl. 25.)

M. Szar, dans sa presse d'imprimerie, a eu principalement en vue, 1° de l'affermir assez solidement sur son pied pour ne pas avoir besoin d'employer des étaçons qui ont l'inconvénient de se déplacer pendant le travail; 2° de lui conserver son ancienne forme, ainsi que le barreau, le train, le tympan ordinaires, et la manière de mettre le train généralement usitée, afin que les imprimeurs habitués à se servir des anciennes presses puissent employer la nouvelle avec la même facilité. Pour atteindre le but proposé, M. Szar a composé sa presse d'un cadre de 2 mètres de surface, servant de base à la machine, formé de cinq fortes pièces de bois d'assemblage, et recouvert d'un plancher sur lequel les ouvriers travaillent; de deux fortes jumelles fixées solidement sur

le cadre et qui s'élèvent à la hauteur du barreau qui couronne la presse. Ces deux jumelles sont assemblées vers le milieu par le grand sommier, et à leur extrémité supérieure par un chapiteau: elles sont encore affermies dans leur position verticale par les traverses qui les lient aux deux petits pieds servant de support au train de la presse. Les autres parties essentielles du mécanisme, la vis exceptée, n'offrent presque aucune différence avec celles qui composent les presses ordinaires. Cette vis est 1° filetée vers son extrémité inférieure qui traverse un écrou logé dans l'épaisseur d'un sommier mobile, et elle se termine par un pivot qui appuie sur la platine; 2° elle est munie, vers son extrémité supérieure, d'une embase sur laquelle repose le collier auquel sont attachées les fourchettes qui soutiennent la platine; 3° elle traverse ensuite le sommier supérieur, ainsi que le chapiteau où elle est maintenue par un collier en cuivre, et elle se termine par un carré sur lequel on fixe le barreau. Au moyen de cette disposition, la platine n'étant distante de l'écrou que d'environ 0^m 05 doit descendre parallèlement à elle-même, et presser le tympan sans friser l'impression. M. Molard, chargé d'examiner le modèle de presse d'imprimerie sans étaçons, a remarqué quelques imperfections qui en rendent l'usage difficile. La largeur des montants, presque double de celle qu'on leur donne dans les presses en usage, gênerait le toucheur. On ne peut retirer la forme du coffre qu'en l'enlevant verticalement; ce qui est d'autant plus pénible que le poids de la forme excède ordinairement 40 kilogrammes. Le pivot de la vis pose seulement sur une crapaudine de cuivre, tandis qu'il devrait être reçu dans un gobelet plein d'huile, qui diminue le frottement et conserve la crapaudine. L'art de l'imprimerie possède déjà des presses qui n'exigent aucun étaçon. Celle à levier, de M. Pierre, a cette propriété, ainsi que celle où le barreau est manœuvré par un levier de renvoi qui se meut dans un plan vertical. (*Société d'encouragement*, 1811, t. X, p. 51.)

Il serait trop long d'énumérer ici les progrès successifs que firent les presses d'imprimerie depuis la presse mécanique de William Nicholson pour laquelle il prit un brevet en 1790; celle de Kœning, de 1804 à 1815 jusqu'aux presses monstres qui existent aujourd'hui. La première presse mécanique qui a tiré 1,000 exemplaires à l'heure, a fait pousser, et à juste titre, de nombreux cris d'admiration; puis on est venu à obtenir un tirage de 3,000 exemplaires. On croyait que c'était le dernier terme du progrès, quand on a appris qu'un mécanicien américain en construisait qui tiraient 6 et 8,000 exemplaires; et voici qu'on nous apprend que les propriétaires du journal le *Sun*, de New-York, viennent d'installer dans leur établissement une presse gigantesque, sortie des ateliers de M. Hoe, dont les effets dépassent tout ce qu'on connaissait dans ce genre

jusqu'à ce jour. Construite sur le même plan que celles sorties, il y a trois ans à peu près, des mêmes ateliers, pour le *Sun* et pour le *Herald*, cette presse a huit cylindres et peut tirer 20,000 exemplaires à l'heure.

PRESSES HYDRAULIQUES (1). — Les principes de la presse hydraulique sont fondés sur les lois de l'hydrostatique et sur l'incompressibilité de l'eau. Que l'on suppose deux corps de pompe de diamètre différent communiquant ensemble d'une manière quelconque. Qu'on les suppose remplis d'eau et garnis de pistons ; ceux-ci, pour rester en équilibre, devront être chargés par des poids qui soient entre eux comme le carré des surfaces de ces mêmes pistons. Ainsi le diamètre de l'un étant, par exemple, d'un pouce, et celui de l'autre de dix pouces, les poids qui les tiendront en équilibre seront dans le rapport de un à cent. D'après ce calcul, on voit que, pouvant donner aux diamètres des corps de pompe telle différence qu'on voudra, on sera toujours maître d'exercer avec une force donnée une pression quelconque, et suffisante pour l'objet qu'on se propose, sans avoir à craindre les pertes de force occasionnées par les frottements dans les presses ordinaires à vis. D'après ces principes, les auteurs ont établi une presse composée d'un châssis en fer ou en bois ; d'un corps de pompe en fonte de fer, dont l'intérieur parfaitement alésé porte huit pouces de diamètre ; d'un piston fixé à une forte tige en fer qui passe à frottement dans le centre du couvercle, et qui a, à sa partie supérieure, un plateau ; d'un autre corps de pompe également en fer fondu, ayant un pouce de diamètre, garni d'un piston, dont la tige prolongée est maintenue dans la verticale par un guide ; d'un levier, au moyen duquel on manœuvre cette petite pompe : on voit qu'en agissant sur la tige du piston à l'aide de deux petites bielles, il ne tend nullement à en changer la direction ; d'une soupape qui ferme le tuyau de communication d'une pompe à l'autre ; d'une autre soupape placée au bas de la petite pompe plongée dans une bêche pleine d'eau qui se trouve placée sous la presse ; enfin d'un robinet, avec lequel on retire l'eau de l'intérieur du corps de la grande pompe, et qui retombe dans la bêche. Si l'on imprime, dans le sens vertical, au levier un mouvement d'oscillation, la petite pompe élèvera l'eau de la bêche et la forcera d'entrer dans le corps de la grande pompe dont elle soulèvera le piston, et par conséquent le plateau placé sur le haut de sa tige. Si donc une matière quelconque à presser est mise entre ce plateau et la traverse supérieure du châssis, elle sera comprimée par une force qu'il est facile de calculer puisque l'on connaît les dimensions des deux corps de pompe. Dans le cas où le diamètre du petit piston est d'un pouce et celui du grand de huit pouces, le rapport de leur carré sera de un à soixante-quatre. Ainsi le poids d'une

livre appliqué sur le petit piston fait équilibre à un poids de soixante-quatre livres placé sur le plateau du grand piston : les bras du levier étant dans le rapport de un à dix, il est clair que la puissance employée à son extrémité se multipliera dix fois et que le grand piston sera soulevé avec un effort égal à six cent quarante livres. Un homme pouvant facilement faire un effort de vingt-cinq livres, produira sur la matière placée entre le plateau et la traverse supérieure du châssis une pression équivalente à seize mille livres. La pression étant terminée, on fait redescendre le grand piston, en ouvrant le robinet placé au bas du corps de la grande pompe dont l'eau retombe dans la bêche pour servir encore, et toujours de la même manière. Cette presse est supérieure à tout autre moyen pour la pression des draps. Appliquée à la fabrication des tuiles et briques, cette machine presse à sec avec une telle force, que presque au moment on peut mettre au four les briques ou tuiles qui en sortent plus compactes et mieux faites que par les procédés ordinaires.

PRESSOIRS. — Machines employées pour exprimer les parties liquides ou fluides et les séparer ainsi des substances solides avec lesquelles elles se trouvent combinées. C'est ainsi qu'on obtient le jus du raisin et d'autres fruits, les huiles végétales et même animales, le suc de la canne à sucre, de la betterave, etc. Cette machine, si universellement répandue, a fourni aux inventeurs d'innombrables modifications ; nous avons le pressoir à coins, celui à poids, la presse à vis, à excentriques, à levier, enfin la presse hydraulique, la plus puissante et peut-être la plus simple de toutes. — *Voy. Press. HYDRAULIQUE.*

Ces machines sont d'un usage trop vulgaire pour qu'il soit besoin d'en rapporter ici les nombreuses et diverses descriptions. Nous nous bornerons à la suivante, qui pourra donner une idée générale des dispositions et du jeu des pièces d'un pressoir ordinaire, ainsi que des moyens de perfectionnement qu'il est possible d'y apporter.

Pressoirs à vin. — Le mécanisme dont il va être question a déjà été employé dans les **LAMINOIRS** (*Voyez ce mot*), mais n'avait point encore été utilisé pour les pressoirs dont les vices de construction réclamaient depuis longtemps une réforme, et qui était vivement sollicitée par tous les propriétaires de vignobles. Le nouveau pressoir est composé : 1° du patin des vis en fer, ou châtier de la maie ; il est formé de deux pièces de bois de dix-huit à vingt pouces d'équarrissage, placées l'une à côté de l'autre, et fortement assemblées par des boulons de quinze lignes de grosseur, placés de distance en distance ; 2° du chapeau ou moulin composé aussi de deux pièces de mêmes forme et dimensions, et liées également l'une à l'autre par des boulons qui les traversent dans la largeur ; 3° d'une maie dans la forme et les dimensions ordinaires des pressoirs. Son épaisseur sur les bords et

(1) La presse hydraulique fut inventée en France par le célèbre Pascal.

autour du bassin est de sept pouces environ; dans le bassin, elle n'en a que cinq; 4° de vis ouvrières en fer; leur diamètre est de quatre pouces et leur longueur de six pieds huit pouces, leur talon compris, ainsi que toutes les épaisseurs qu'elles ont à traverser; 5° d'écrous de fer ou de cuivre sur lesquels sont établies des roues d'engrenage. Ces écrous sont fixés sur le mouton de manière à ce qu'ils puissent tourner facilement sans jamais l'abandonner: à cet effet, deux plaques ou colliers de fer d'un pouce d'épaisseur entrent dans une gorge ou rainure circulaire, ménagée autour de chacun des écrous qu'elles embrassent; soutenues alors par un renflement ou bourrelet qui ne permet pas aux écrous de les traverser, elles forcent le mouton, auquel elles sont liées par des boulons, à monter et descendre; 6° chacune de ces plaques porte un trou circulaire afin de pouvoir embrasser la circonférence de la gorge de l'écrou qui doit la recevoir. Elles sont de deux pièces, pour qu'elles puissent, en se divisant, pénétrer dans la gorge; 7° de roues fixées sur les écrous, qui engrènent dans une vis sans fin qui les fait mouvoir, et avec elle les écrous; 8° de vis sans fin à l'aide desquelles on met à la fois deux écrous en mouvement; elles sont à cet effet pratiquées toutes les deux sur le même arbre; 9° enfin des manivelles, des vis sans fin. La puissance de ce pressoir se compose: 1° de l'effet de la force motrice appliquée sur la manivelle; 2° de l'effet produit par la vis sans fin, et qui est proportionné à la hauteur du pas; 3° de celui de la roue d'engrenage; 4° enfin de celui des vis ouvrières. Comme l'on sait que dans une vis, la force motrice ou la puissance étant à l'effet produit ou à la résistance comme la hauteur du pas de la vis est à la circonférence décrite par la force qui imprime le mouvement, il est évident que cinquante livres de force appliquées sur une manivelle de quinze pouces de rayon et qui décrivent avec elle une circonférence de 94,23 pouces, produiront avec une vis sans fin d'un pouce de pas un effort de 4711,5 livres; l'action calculée de chaque écrou sur le mouton sera de 221,982 livres; et, conséquemment abstraction faite des frottements, pour les deux écrous, on aura un effort de 443,964 livres, puissance énorme, mais établie sur des calculs irrévocables. Comme il ne faut que cinquante livres de force motrice pour obtenir ce résultat, un seul homme suffira pour manœuvrer le pressoir, et, en conservant les dimensions de quinze pouces de diamètre aux roues des écrous, et un pouce de pas à la vis sans fin, un homme pourra faire à la manivelle 47 révolutions par minute, et en dix-huit minutes le mouton aura parcouru sa course et l'opération sera terminée. Sous le rapport de la solidité, le mécanisme présente toute sécurité, puisqu'il faudrait un effort de 5,474,700 kil. pour rompre le mouton, et que, dans toutes les hypothèses, ce serait plutôt la substance

pressée qui céderait. Les proportions indiquées pour ce nouveau pressoir sont telles, qu'il est même impossible d'assigner un terme à sa durée. Les frais que peut occasionner sa construction, d'après un devis calculé sur des prix très-hauts, ne s'élèvent qu'à 2,542 fr. 50 c., et son entretien n'exige au plus que deux hommes pour sa manœuvre, et quelques gouttes d'huile pour les vis. (*Annales des Arts et Manufactures*, t. XXVIII, page 45.)

M. Huguet, de Mâcon. — 1812. — Le pressoir de l'auteur est composé d'une cage formée par six colonnes de vingt-cinq à trente centimètres d'équarrissage et de quatre mètres de long. Ces six colonnes sont assemblées deux à deux, dans trois semelles de trente à trente-trois centimètres de large, quinze de hauteur, et un mètre cinquante centimètres de longueur. L'intervalle entre chaque paire de colonnes est d'un mètre cinquante centimètres et de seize à dix-sept centimètres entre les colonnes assemblées sur la même semelle. Elles sont maintenues à cette distance par trois traverses: la traverse supérieure est assemblée par entailles entre les colonnes; elle a vingt-sept centimètres de large et trente-huit de hauteur; elle est percée d'un trou vertical d'environ quatre centimètres de diamètre pour donner passage à un petit cylindre de fer que l'auteur nomme la soie de la vis. Cette vis en fer tourné et dont le pas est triangulaire, doit être de la grosseur de celle d'un fort étai. La partie vissée à soixante-six centimètres de long. Entre cette partie vissée et la soie, est un carré avec épaulement pour recevoir une roue en fer à dents obliques qui recevra son mouvement d'une vis sans fin, dont l'axe sera terminé par une manivelle. Les calculs ont démontré que la force d'un seul homme appliquée à cette manivelle de trente-trois centimètres de rayon sur une surface circulaire d'un mètre de diamètre, égalerait celle de quarante hommes appliquée à un pressoir ordinaire, sur un marc de sept pieds de couche, ou de quarante-neuf pieds de surface avec une vis en bois, dont le pas aurait sept centimètres de hauteur. Le mouvement de cette manivelle faisant tourner la roue, la vis qui lui sert d'axe tourne avec elle et fait descendre l'écrou. Cet écrou doit être en cuivre, et avoir à peu près vingt-cinq centimètres de hauteur; il porte un rebord qui est renforcé par quatre arêtes saillantes qui descendent de haut en bas; ce bord est percé de deux trous qui servent à l'assujettir au moyen de deux boulons en fer au sommier et à la dame. Le sommier glisse entre les colonnes et la dame presse le marc en entrant elle-même dans la *damaide* ou cuve sans fond, et le diamètre de la dame doit être un peu moindre que celui de l'intérieur de la *damaide*: elle est composée de deux tronçons de cylindre creux ou tonneaux sans fond et percés latéralement, posés l'un au-dessus de l'autre. Chaque tronçon est garni de deux forts cerceaux en fer et de deux mains qui

s'élèvent un peu au-dessus de leur hauteur. Ces tronçons, réduits à cinquante ou soixante centimètres de hauteur, pourront être maniés avec la plus grande facilité, et les mains de fer s'évasant, aideront sans tâtonnement à leur juste position. La danaïde repose sur une couche en pierre d'environ vingt centimètres d'épaisseur. Dans cette couche est creusée une rigole tout autour de la danaïde pour recevoir le vin qui en découle et le conduire par une grille mastiquée dans les vases ordinaires. La couche est portée par deux traverses qui ont, ainsi qu'une troisième, trente-huit centimètres de hauteur. Si le marc est peu considérable, et que la dame, après être descendue, laisse encore du vin, alors, à l'aide d'un disque en bois et de quelques morceaux de poudrette bien équarris, on presse jusqu'à siccité. Quand la dame remonte, on prévient la chute de la vis à l'aide de la soie qui traverse la pièce de bois et la dépasse de quelques centimètres. L'extrémité de cette soie est terminée par une vis à laquelle s'adapte un double écrou : entre l'écrou et la pièce de bois est une rondelle en fer qui reçoit le frottement et la charge quand le sommier remonte. On est parvenu à prévenir le faussement de la vis sans fin par son mouvement oblique entre les dents de la roue, dans les moments du plus grand effort, et, pour cet effet, on a placé près de la vis sans fin deux roulettes en cuivre qui maintiennent l'horizontalité de la roue; pour empêcher que le marc ne s'attache trop fortement à la danaïde alors qu'il est comprimé et devenu très-dur, on place le tronçon rempli de marc pressuré sur un autre tronçon foncé, et d'un diamètre un peu plus grand; en lui faisant subir une seconde pression, le marc tombe dans le vase inférieur et la place restera nette pour recommencer une autre foulée. La pression se fera infiniment plus vite; on pourra remplir une danaïde pendant qu'on pressera dans l'autre : la même vis sans fin pouvant servir pour les deux, le support étant disposé de manière que l'on peut mettre et ôter la vis à volonté. Ce pressoir, supérieur aux anciens, occupe peu de place, est d'un service facile, n'exige point d'effort, et coûte moins qu'un autre à établir. (*Archives des découvertes et inventions*, t. V, p. 405.)

PRISMES DIVERS. — *Invention de M. Rochon.* — De la propriété du cristal d'Islande, qui est d'avoir une double réfraction et de donner deux images, M. Rochon a su tirer le parti le plus avantageux. Il a placé un prisme de ce cristal dans une lunette; il obtient deux images de l'objet observé, et ces images s'approchent ou s'éloignent l'une de l'autre, suivant que ce prisme est plus ou moins rapproché de l'œil; si l'on met les images en contact, alors une échelle gravée extérieurement à la lunette, indique à l'observateur combien sa distance à l'objet observé contient de fois le diamètre de ce même objet. Ainsi, connaissant la distance on aurait la grandeur du diamètre; et le diamètre bien connu, donnerait une idée

suffisamment approchée de la distance. Ainsi en mer, apercevant un vaisseau que vous avez intérêt d'éviter ou d'atteindre, il faut mettre en contact les deux images. Si l'on s'approche, elles ne tarderont pas à empiéter l'une sur l'autre, si on peut s'éloigner, elles seront bientôt séparées. Ainsi, l'on calculera l'éloignement d'un vaisseau, l'observation vous apprenant son rang, vous connaissez la dimension de sa mâture, si vous mettez en contact et bout à bout les deux images du grand mâ, vous saurez à combien de longueurs de ce mâ vous êtes actuellement du vaisseau. A terre, on peut observer les images d'une troupe; on les place de manière que les pieds des uns soient sur la tête des autres; et évaluant à 17 décimètres la taille moyenne, la lunette montrera combien de fois on compte de 17 décimètres jusqu'à l'objet observé. L'expérience a été répétée à Saint-Cloud, le 11 prairial, et Napoléon ordonna la fabrication de plusieurs lunettes semblables. (*Moniteur*, an XI, p. 1294.)

M. Chevalier (Vincent), de Paris. — L'auteur, dit une commission de la Société d'encouragement, s'est proposé de remplacer, par un seul prisme, la lentille et le miroir plan de l'ancienne chambre obscure. Nous allons d'abord décrire la forme du prisme. Sa base ne diffère d'un triangle rectangle isocèle que parce que l'un des côtés de l'angle droit est remplacé par un arc de cercle qui a ce côté pour corde. Cet arc est la section d'une face sphérique du prisme adjacente à la petite face plane de la forme d'un parallélogramme. Le plan de la plus grande face sphérique de même forme, passe par des hypothénuses des deux triangles, bases du prisme. Des cinq faces du prisme, quatre sont planes, et chacune a pour l'un de ses côtés l'arc de cercle intersection de son plan et de la cinquième face qui est sphérique. Cette courbure de l'une des faces du prisme de M. Vincent Chevalier le distingue des prismes ordinaires, et c'est par cette raison qu'il l'appelle prisme convexe. Lorsque ce prisme est en place sous la chambre obscure, les plans des deux bases sont verticaux, la petite face perpendiculaire à ces plans est horizontale; la grande face est inclinée à 45 degrés par rapport à l'horizon. Les dimensions de ces prismes sont arbitraires; cependant, si l'on considère la section à égale distance des deux bases, formée d'un arc de grand cercle de la face sphérique, et des deux droites inclinées, l'une horizontale, et l'autre à 45 degrés, il importe que la longueur de ces droites soit la plus grande possible; cette dimension contribue plus à l'effet du prisme que la longueur ou la distance des deux bases. Le prisme que nous avons vu en expérience, a les dimensions suivantes : sa longueur est de 60 millimètres; les côtés rectilignes de l'une ou l'autre base sont respectivement de 64 et 45 millimètres; la longueur du foyer de la face convexe du prisme est, pour les rayons parallèles, d'environ 50 centimètres.

es. Nous ferons d'abord remarquer qu'au-
 fois on obtenait difficilement une face de
 verre de cette dimension qui fût bien ho-
 mogène, sans stries, sans bulles, et d'une
 épaisseur uniforme. Cette partie de l'art de
 l'opticien s'est perfectionnée de nos jours.
 M. Vincent Chevalier nous a montré des
 miroirs de glace qu'il choisit lui-même
 dans les manufactures, parmi ceux qu'on
 applique à la miroiterie; il les amollit au
 feu d'un fourneau de coupelle, et leur fait
 prendre, dans un moule en terre, une forme peu
 différente de celle du prisme taillé. D'une
 épaisseur de miroir, qui n'a que 9 à 11 milli-
 mètres d'épaisseur, on en fait un prisme dont
 la dimension peut être dix fois plus grande.
 Nous avons décrit la forme du prisme con-
 vexe de M. Vincent Chevalier, nous allons
 expliquer ses effets. Un faisceau de lumière
 horizontal, dirigé vers le centre de la face
 convexe, traverse le prisme, rencontre la
 face plane inclinée à 45 degrés, et s'y réflé-
 chit, tombe sur la face plane horizontale,
 et sort du prisme pour rentrer dans l'air.
 Il reçoit sur une feuille de papier l'im-
 age de l'objet d'où le faisceau de lumière
 est parti. En général, un rayon de lumière
 qui se réfracte de l'air dans un verre, se ré-
 fracte ensuite de ce verre dans l'air. Mais il
 a des angles d'incidence pour lesquels
 la seconde réfraction se change en ré-
 flexion. Le rayon de lumière qui passe du
 verre dans l'air, milieu moins dense, s'éloi-
 gne de la perpendiculaire sur un plan d'inci-
 dence, et lorsque la réfrangibilité est telle
 que l'angle de la perpendiculaire et du rayon
 réfracté surpasse un angle droit, ce rayon
 de lumière ne sort pas du verre; il se ré-
 fléchit dans l'intérieur du prisme sur la face
 inclinée, qui fait dans ce cas la fonction
 d'un miroir. Si la distance entre la face con-
 vexe du prisme et le foyer des rayons pa-
 rallèles est donnée, par exemple cinquante
 centimètres, la distance entre le point où
 se fait la réflexion et l'image qui se peint
 au foyer sur une feuille de dessin, est
 la même que la première, de la longueur du
 prisme que la première parcourt horizon-
 talement dans l'intérieur du prisme. Nous
 nous comparer l'effet du prisme convexe au
 système d'une lentille doublement convexe
 et d'un miroir plan; il y a pour l'un et pour
 l'autre appareil une réflexion de lumière et
 deux réfractions. Néanmoins l'image des ob-
 jets formée par le prisme nous a paru
 beaucoup plus nette, tant pour les contours
 que par les effets de lumière; l'expérience
 a été faite avec un miroir plan que M. Vin-
 cent Chevalier avait reconnu de bonne qua-
 lité. Le prisme convexe présente les avan-
 tages suivants: 1° l'image des objets est
 plus vive, plus nette que dans la chambre
 obscure où l'on se sert du système de la
 lentille et du miroir; 2° on évite par la ré-
 flexion sur la face du prisme, l'inconvénient
 de la double réflexion sur les faces paral-
 lèles d'une glace de miroir plan qui a une
 certaine épaisseur; 3° un prisme est préfé-
 rable, pour la durée, au miroir, dont l'éta-

mage peut se détériorer par l'humidité ou
 par d'autres causes accidentelles assez fré-
 quentes; 4° L'artiste ou l'amateur peut tra-
 vailler longtemps et commodément sous le
 rideau de la chambre obscure à prisme,
 parce que l'air y circule facilement; 5° le
 prisme convexe sans monture, qui ne se
 vend que quinze francs, produit l'effet d'une
 lentille avec son miroir, qui coûterait le
 triple, à cause de la grande difficulté de
 faire de bons miroirs plans, même d'une
 petite dimension. La chambre obscure por-
 tative à prisme convexe, de l'invention de
 M. Vincent Chevalier aîné, est un appareil
 recommandable, digne d'être accueilli par
 toutes les personnes qui s'occupent du des-
 sin d'après nature. (*Société d'encouragement*,
 séance du 29 décembre 1819.)

PRONOPIOGRAPHE. — *Invention de M. Soleil.* — Cet instrument, qui a valu à son
 auteur un brevet de cinq ans, est une nou-
 velle chambre obscure perfectionnée; le
 pronopiographe fait voir les objets d'une
 ligne horizontale, sur un plan vertical. Il
 diffère des chambres obscures connues jus-
 qu'en 1812, et il n'a rien de commun avec
 les chambres obscures à prismes des Anglais,
 dites de Newton. Cet instrument consiste en
 un prisme rectangle d'une forte proportion;
 lorsqu'il est placé derrière l'objectif, dans
 une boîte conique, à laquelle est adaptée
 une glace dépolie encadrée et qui se place dans
 l'épaisseur du mur d'un appartement, il fait
 voir un tableau vivant des objets du dehors re-
 présentés avec toutes les couleurs et dans leur
 position naturelle. Le pronopiographe se fait
 aussi en une boîte carrée qui a la forme d'un
 meuble; il représente trois tableaux, dont
 deux sont latéraux et ne déplacent pas les
 images qu'ils représentent; ce qui est à
 droite reste de ce côté, il en est de même
 pour ce qui est à gauche. Par ce moyen,
 trois personnes peuvent dessiner le même
 dessin sans se gêner. Le pronopiographe se
 compose: 1° d'un objectif; 2° d'un prisme
 rectangle; 3° d'un miroir; 4° d'un tuyau en
 cuivre qui renferme le prisme et l'objectif.
 (*Brevets non publiés.*)

PROPULSEUR. Voyez HÉLICE.

PRUNELLE ARTIFICIELLE. — *Invention*
de M. Demours, membre de l'ancienne Faculté
de médecine, et oculiste à Paris. — Le pro-
 cédé de cet oculiste consiste à placer une
 prunelle artificielle tout auprès du blanc de
 l'œil pour remplacer la prunelle naturelle,
 détruite par des suppurations répétées, et
 quand le désordre de l'organe est devenu
 tel, qu'il est unanimement regardé comme
 irréparable. Un particulier, nommé Sauvage,
 de Ham, département de l'Orne, et qui avait
 été privé quatre ans de la vue, l'a recouvrée
 par ce moyen. Il peut être appliqué avec le
 même succès sur les personnes ayant perdu
 la vue par des cicatrices ou taches blanches,
 regardées jusqu'à ce jour comme incur-
 ables. M. Sabatier, dans un rapport à l'Insti-
 tut, a dit qu'on devait recueillir, conserver et
 publier l'observation que M. Demours a pré-
 sentée comme renfermant une découverte

importante, propre à reculer en ce point les limites de l'art de guérir. (*Rapport à l'Institut*, en date du 26 prairial an VIII.)

PRUSSIATES. — (*Leur usage en teinture*). — *Découverte de M. Berthollet.* — Ce savant est parvenu à obtenir toute la beauté et toute la solidité désirables dans la couleur bleue, par l'usage du bleu de Prusse, ou prussiate de fer. Il procède en étendant de trois ou quatre parties d'eau le prussiate de chaux, ou bien en étendant de beaucoup d'eau une quantité de prussiate d'alcali. Il y met très-peu d'acide sulfurique, tient la liqueur à une chaleur de vingt à trente degrés, et y plonge l'étoffe pendant quelques minutes, ce qui lui donne une couleur belle et solide; en ajoutant un acide puissant à la dissolution de prussiate de potasse, l'acide prussique se combine avec l'oxide de fer qui se trouve uni à l'étoffe, et forme du bleu. (*Séance de l'Académie des sciences*, du 13 avril 1792.)

PUITS (*Appareil propre à enlever les asphyxiés des*). — *Invention de M. Brizé-Fradin.* — L'air atmosphérique suffit, dit l'auteur, pour communiquer au sang une couleur vermeille, brillante, qui le rend plus léger, plus écumeux et qui constitue la vie. D'après les lois propres à notre espèce, l'air vital est uni à l'azote comme à un températeur nécessaire. L'azote est destiné à modérer l'énergie de l'air vital, de même que l'eau sert à diminuer la force des liqueurs spiritueuses: on ne peut détruire cette économie sans altérer la constitution humaine. Dans ces moments urgents et critiques, on est réduit à employer la compression pour transmettre l'air atmosphérique aux personnes courageuses qui enlèvent les victimes des mines et des puits. Mais les difficultés s'accroissent de plus en plus. Comment un homme, entièrement occupé de descendre l'échelle et de manœuvrer, peut-il faire usage de ses bras pour agiter un soufflet et communiquer l'air à travers un long tuyau? Comment transporter et utiliser un semblable appareil? L'auteur a aplani les obstacles en considérant que cet air peut être transmis par voie mécanique, à l'aide d'un agent opérant en vertu d'une puissance qui lui est propre, de manière à ne point embarrasser l'ouvrier chargé de fournir à la respiration de celui qui va chercher la victime. Il suppose qu'un asphyxié soit étendu au fond d'un puit de trente mètres de profondeur, et que la sphère respirable ait un diamètre de dix mètres. Le premier ouvrier qui descend pour enlever le cadavre est muni d'un tuyau à deux branches: l'une est dirigée vers une petite lanterne, l'autre vers la bouche; ce tuyau est fixé à une ceinture. Un second ouvrier suit le premier le long de l'échelle; il porte sur le dos un soufflet carré, fixé dans un châssis et des coulisses en bois; le soufflet est terminé à sa base par un petit tuyau de trente mètres de long et dont l'extrémité communique avec celui qui veut enlever l'asphyxié. Avant de mettre ce soufflet en

jeu, l'ouvrier chargé du réservoir s'assure qu'il est dans une sphère respirable par la présence de la flamme d'une bougie; il se cramponne à l'échelle et prend une position assurée, au moyen d'un crochet en fer. Il élève le soufflet placé sur son dos en tirant en avant et à la fois deux cordons placés sur deux tringles terminées par des poulies. La table, surchargée d'un poids d'un kilogramme, s'abaisse lentement et l'air comprimé, chassé dans ce tuyau, fournit abondamment à la respiration et à l'entretien de la lumière de celui qui enlève la victime. Comme le jeu du soufflet peut durer trente secondes, l'ouvrier qui le porte peut facilement monter et descendre. Cet appareil ne pèse pas plus de dix kilogrammes; il est partagé d'ailleurs avec l'ouvrier qui est descendu le premier, et il n'est point embarrassant. Cette expérience simple, décisive a été répétée à Orléans, en présence des autorités et devant une nombreuse assemblée. (*Annales des arts et manufactures*, 1813, tome L, page 213, planche 609.)

PUITS EN COFFRE. — *Invention de M. Dufour, fondeur, à Paris.* — Ces puits sont d'autant plus avantageux qu'ils offrent la facilité d'être établis dans des maisons déjà construites, sans craindre de nuire à leur solidité. On peut, par ce moyen, se procurer abondamment et à peu de frais l'eau qui manque dans la plupart des maisons de Paris; et ce serait une ressource en cas d'incendie. Les procédés du sieur Dufour ont l'avantage de pouvoir utiliser les puits gâtés et ceux qui ne fournissent pas une quantité d'eau suffisante. (*Moniteur*, an VIII, page 721.)

PUITS ARTÉSIENS. On rencontre des sources d'eau jaillissante dans les déserts de l'Asie, dans l'Inde, dans la Chine, etc.; ce qui prouve que cet usage remonte à la plus haute antiquité. On a donné à ces puits le nom d'*artésiens*, parce qu'ils sont connus dans l'Artois depuis six à sept siècles. Le plus profond des puits artésiens, en France, est celui de Grenelle, profond de 548 mètres, et donnant 3,000 litres d'eau par minutes. Celui de Bage, près Perpignan, en donne 2,000, et celui de Tours 1,100.

Il est facile de comprendre que ces puits ont pour but de rencontrer une nappe d'eau souterraine comprise entre deux couches de sol imperméables, et de faire rejaillir cette eau à la surface du globe. Les nappes d'eau souterraines sont de véritables courants qui paraissent avoir une largeur considérable. Ils circulent à l'intérieur de la terre dans les vides de certaines couches qui sont comprises entre d'autres couches imperméables. Ces courants intérieurs proviennent de l'infiltration des eaux pluviales, et ils sont le plus souvent alimentés par les eaux des fleuves et des rivières. Cela est si vrai qu'à Tours, la fontaine jaillissante a ramené des coquillages et des débris de végétaux, tels qu'on en rencontre dans les rivières.

PUPIRE pour donner aux aveugles la facilité d'écrire droit et avec assurance. — *Invention de M. Dejeron, de Paris.* — L'auteur a fait un petit pupitre sur lequel se trouve placée une règle à ressort, qui se baissant et s'arrêtant à volonté à chaque ligne que transcrit l'aveugle, lui donne la facilité d'écrire droit et avec assurance. Ce pupitre est creusé dans le milieu pour recevoir la feuille de papier sur laquelle on écrit, et les deux bords de la partie creusée sur lesquels est appuyée et glisse la petite règle, indique à l'aveugle l'endroit où il doit commencer et finir la ligne. Enfin, comme la partie creusée du pupitre est égale au papier dont l'aveugle veut faire usage, la règle l'arrête à la fin de ladite feuille; l'aveugle comprend alors que la page est finie; il remonte la règle jusqu'au haut du papier et en recommence une autre. Cette invention, aussi utile qu'agréable, peut servir à écrire la nuit sans lumière. (*Moniteur*, 1819, page 396.)

PUTRÉFACTION. — (*Moyen d'en préserver les animaux en conservant leur forme essentielle, et même en leur donnant la fraîcheur et l'apparence de la vie.* — *Découverte de M. Chaussier.* — Les corps des animaux, lorsqu'ils sont privés de la vie, abandonnés à l'action de l'atmosphère, plongés dans les eaux ou enfouis dans la terre, ne tardent pas à passer à la putréfaction, à devenir la pâture des vers, des insectes, et après un temps toujours très-court, la masse de leurs chairs se trouve réduite à quelques hectogrammes d'une poussière que les vents dispersent, que les eaux entraînent, que les végétaux s'approprient pour leur nourriture. Cette destruction, cette altération si grande, si rapide, est une suite nécessaire de la qualité, de la nature même de leurs parties constituantes, de leur tendance à la décomposition de la quantité considérable de fluides relativement aux solides; aussi, pour conserver le cadavre des animaux ou quelques-unes de leurs parties, il faut nécessairement changer l'ordre naturel de leur composition, et, à l'aide de différents agents, déterminer des combinaisons nouvelles, qui, en conservant la forme, la texture essentielle, soient en même temps imputrescibles, inaltérables aux vicissitudes de l'atmosphère, inattaquables aux insectes. Après ces considérations premières qui servent de base à ses recherches, M. Chaussier examine les divers procédés qui ont été successivement employés pour la conservation des cadavres entiers, ou des pièces anatomiques; et après avoir remarqué que les uns sont illusoire, que les autres ne garantissent pas les substances animales de la voracité des insectes, que tous ont l'inconvénient d'altérer la configuration essentielle, de réduire le corps en une masse informe, il indique la solution de muriate suroxygéné de mercure dans l'eau distillée, comme le moyen le plus propre à remplir l'objet qu'on se propose. S'il s'agit uniquement d'une pièce sc, arée, comme la plupart des préparations auto-

miques, il suffit de la plonger dans une solution de muriate suroxygéné de mercure, et d'ajouter dans le vase un ou plusieurs nouets de linge fin qui contiennent quelques grammes de ce sel mercuriel, précaution essentielle pour qu'elle reste toujours également saturée. Après dix, vingt ou trente jours d'immersion, c'est-à-dire lorsque la partie a été pénétrée dans toute son étendue par la solution saline, lorsqu'il s'est opéré dans tous ses points une combinaison nouvelle, on peut la retirer de la liqueur, la placer dans un bocal que l'on remplit d'eau distillée légèrement chargée de muriate suroxygéné de mercure, ou bien on l'expose dans un endroit aéré, à l'abri du soleil, de la poussière; peu à peu elle se dessèche, prend une consistance, une dureté presque ligneuse; et, dans cet état, elle ne peut plus être altérée par l'air, ni attaquée par les insectes, comme le démontrent les expériences de M. Chaussier, qui, depuis plusieurs années, a abandonné des pièces ainsi préparées aux insectes et aux vicissitudes de l'atmosphère. La conservation du corps entier exige des soins et des attentions particulières. Pour réussir complètement dans cette opération, il faut, par des incisions préliminaires, pratiquées avec art, préparer des ouvertures par lesquelles la solution saline puisse pénétrer facilement et promptement dans le tissu de toutes les parties; et lorsqu'on se propose de donner au cadavre la fraîcheur, l'apparence de la vie, il faut auparavant remplir les vaisseaux, les tissus cellulaires, d'une dissolution de gélatine colorée. Il faut placer dans les orbites des yeux d'émail proportionnés à l'âge, à l'état habituel du sujet. C'est après ces procédés préparatoires que l'on plonge le cadavre dans la dissolution saline de muriate suroxygéné de mercure. On l'y maintient plus ou moins longtemps, suivant le volume du corps, après quoi on le retire pour le laisser sécher lentement, et former ainsi une momie aussi durable que celles de l'Égypte, et qui a encore l'avantage de conserver les caractères, les traits essentiels de la physionomie. M. Chaussier a continué ses expériences, et il a fait l'application de sa méthode à divers objets; ainsi, il a reconnu que la solution de muriate suroxygéné de mercure, préservait, non-seulement les substances animales de la putréfaction, mais qu'elle en arrêtait les progrès et les ramenait, en quelque sorte, à leur premier état. Il en a fait aussi usage avec le plus grand succès, pour conserver les bois, les cartons, les pelletteries, de la voracité des insectes. On peut également l'employer dans les cabinets d'histoire naturelle pour la conservation des oiseaux et des petits quadrupèdes. Par exemple, au lieu de suivre la méthode ordinaire pour empailler les oiseaux d'un volume médiocre, M. Chaussier se contente de faire une incision sur la ligne médiane de l'abdomen; il enlève les viscères qui y sont contenus, ainsi que ceux du thorax; fait à la base du crâne, par

le fond du gosier, une ouverture pour enlever l'encéphale; et, après avoir pratiqué sous la peau, dans l'épaisseur des cuisses, différentes incisions, il plonge le corps dans la solution saline, l'y maintient pendant un temps plus ou moins long, après quoi il le retire, et lorsqu'il est suffisamment égoutté, il remplit l'abdomen, le thorax, d'étoupes fines, coud l'incision qui avait été faite, et il donne au corps l'attitude qu'il doit conserver par la suite. On détruira, on éloignera les insectes des animaux anciennement préparés, en les plongeant pendant un certain temps dans la solution saline. (*Société philomathique*, an X, page 118.)

PYREOLOPHORES. — *Mécanique.* — *Invention.* — *MM. Niepce.* — 1806. Les inventeurs en donnant le nom de *pyréolophores* à leur machine, ont voulu que ce nom indiquât les moteurs de cette machine, qui sont le vent d'un soufflet, le feu et l'air dilaté soudainement. Leur intention a été de trouver une force physique qui pût égaler celle des pompes à feu sans consumer autant de combustible. Pour se faire une idée de la manière dont les inventeurs produisent et font agir la dilatation subite de l'air, qu'on se figure un récipient de cuivre fortement attaché à une table horizontale; à l'une des parois est attaché un tube par lequel on fait passer une masse d'air dans le récipient; sur son chemin cet air rencontre quelques grains de matières combustibles qu'il projette sur une flamme où elles entrent en ignition; la matière embrasée pénétrant dans le récipient en dilate l'air avec une grande force qui s'exerce contre les parois, pousse en avant un piston qui glisse dans un second tube adapté à l'une des parois. Ce piston chasse devant lui une colonne d'eau ou tout autre corps qu'on expose à son action, après quoi ce piston reprend de lui-même sa première place, et toute la machine revenant à sa première disposition, se trouve prête à jouer de nouveau. Tous ces effets s'accomplissent en cinq secondes de temps. Dans une expérience faite par les auteurs, un bateau chargé de neuf quintaux et présentant à l'effort de l'eau une proue de 63 décimètres carrés (6 pieds carrés) a remonté la Saône avec une vitesse double de celle du courant. Dans une autre expérience faite par les commissaires chargés de l'examen de la machine, la pression exercée sur un piston de 22 centimètres (3 pouces carrés) a fait équilibre à un poids de 57 kilogrammes; la capacité intérieure était de 418 centimètres cubes (21 pouces) et la consommation du combustible n'a été que de 32 centigrammes (6 grains). Sur le rapport fait par *MM. Berthollet et Carnot*, la classe des sciences physiques et mathématiques a arrêté qu'il serait fait mention honorable de cette intéressante machine. [*Mémoires de l'Institut*, 2^e semestre, 1807, page 146; *Annales de Chimie et Physique*, t. VIII, p. 294, 1817 (1).] — *Voy. MACHINE A VAPEUR.*

(1) Extrait du *Dictionn. des découvertes.*

PYROMÈTRE. — Instrument destiné à mesurer la chaleur des foyers les plus intenses. A un certain degré de température, l'alcool, le mercure, qui entrent dans la composition des *Thermomètres* (*Voy. ce mot*) ordinaires, se vaporisent. Les arts céramiques, les divers arts de la fonderie réclamaient impérieusement un nouveau moyen d'appréciation des températures les plus élevées. Ces besoins amenèrent l'invention du *Pyromètre*. Deux sortes de pyromètres sont employés dans l'industrie; les uns à *platine*, les autres à *argile*; nous examinerons plus tard, avec le *Dictionnaire des découvertes*, les divers perfectionnements qui ont été apportés à ces instruments. Les premiers indiquent le degré de chaleur par la dilatation du platine, et consistent en deux branches qu'un cylindre de platine écarte à mesure que la chaleur s'élève: on estime l'intensité de cette dernière au moyen d'un arc de cercle gradué. Le *pyromètre d'argile* donne le degré de chaleur par la diminution du volume de l'argile. Il est dû à *Wedgwood*; il consiste en deux règles graduées de cuivre, inclinées l'une à l'autre comme deux branches d'un compas. Ces règles sont graduées: entre elles est placé un petit cylindre d'argile; ce cylindre, se rétrécissant par suite de l'évaporation produite par l'augmentation de la chaleur, s'enfoncé de plus en plus vers le sommet de l'angle formé par les deux règles, et indique ainsi le degré de température.

PYROMÈTRES DE PLATINE. — *Observations nouvelles.* — *M. Guyton de Morveau.* — Au XI. — L'auteur a présenté à l'Institut un instrument exécuté pour mesurer le degré de la plus haute chaleur de nos fourneaux. Il consiste en une verge ou lame de platine posée de champ dans une rainure pratiquée dans un tourteau d'argile réfractaire; cette lame s'appuie à l'une de ses extrémités sur le massif qui termine la rainure; l'autre extrémité porte sur un levier coudé, dont la grande branche forme aiguille sur un arc de cercle gradué; de sorte que le déplacement de cette aiguille marque l'allongement que la lame de métal prend par la chaleur. Le tourteau d'argile ayant été cuit au dernier degré, il n'y a pas à craindre qu'il prenne du retrait, et la dilatation qu'il pourrait éprouver pendant la durée de l'incandescence, n'affecterait que la très-petite distance de l'axe du mouvement de l'aiguille, au point du contact de la verge d'allongement, c'est-à-dire de manière à en diminuer plutôt l'effet qu'à l'augmenter. Toutes les pièces de cet instrument étant de platine, il n'y a ni fusion, ni oxydation à redouter. Par rapport à ses dimensions, l'auteur a pensé qu'elles devaient être réduites à ce qui était nécessaire pour obtenir des variations sensibles si l'on voulait en rendre l'usage commode et sûr; commode, par la facilité de le placer sous un moufle, sous un creuset renversé, etc.; sûr, à raison de la diminution des accidents d'inégalité de cha-

leur, qu'il est impossible d'éviter, même au milieu d'une grande masse de feu sur une certaine étendue. M. Guyton est parvenu à rendre sensibles des variations d'un deux centième de millimètre. La verge d'allongement est de quarante-cinq millimètres de longueur, cinq de largeur et deux d'épaisseur. Le bras du levier coudé qui s'appuie sur l'extrémité de cette verge a vingt-cinq millimètres de longueur, et le bras en équerre, qui fait fonction d'aiguille sur l'arc de cercle gradué a cinquante millimètres. L'espace parcouru par le déplacement du petit bras est donc agrandi dans le rapport de un à vingt. Le grand bras portant un nomus qui indique, sur le même arc de cercle gradué les dixièmes de degrés, on aura distinctement le deux centième de l'un de ces degrés. Enfin la division décimale d'un arc de cercle de cinquante millimètres de rayon ne donnant pour un de ces degrés que 7,8538 décimillimètres, il est évident que l'on pourra mesurer un allongement de 0,078538 décimillimètres, ou d'un cinq mille sept cent trentième de la verge de l'instrument. Comme il pourrait arriver qu'en retirant l'instrument du fourneau le mouvement changeât la position que la dilatation aurait donnée à l'aiguille, on a adopté une lame de platine qui fait ressort sur son extrémité. (*Annales de chimie*, t. XLVI, page 276, 1814.)

M. Guyton de Morveau s'étant livré à l'examen de la table de Wedgwood et de ses pièces pyrométriques, ayant fait un grand nombre d'expériences, et rapporté celles de plusieurs autres sur le même objet, conclut à ce que les valeurs assignées par Wedgwood aux degrés de l'échelle de son pyromètre doivent être considérablement réduites; et il cite une expérience répétée trois fois avec l'antimoine; le terme moyen de cette expérience achevée sans aucun accident a été de 1131,5 millimètres de dilatation du barreau de platine et 702 du pyromètre de Wedgwood: ce qui donne la correspondance du 7° degré de son échelle à 955° de Fahrenheit, au lieu de 1987 et 512° 77 du thermomètre centigrade, au lieu de 1086, 11; que tous les moyens connus de mesurer la chaleur concourent également à établir ce résultat, depuis le zéro du thermomètre jusqu'à la température du fer incandescent; que les corrections que l'auteur en a déduites se trouvent en concordance avec les indications données par les appareils les plus ingénieux et les instruments les plus parfaits; enfin que ces corrections ne peuvent manquer d'ajouter à l'utilité du pyromètre d'argile, soit dans les travaux chimiques, soit dans les arts; quand même le pyromètre de platine, plus exact, mais moins usuel, serait réservé pour en assurer la marche. (*Même ouvrage*, 1814, t. XC, p. 325.)

PYROMÈTRE EN TERRE CUITE. — *Observations nouvelles.* — M. Fourmy. — 1810. — On n'avait attribué, jusqu'à ce jour, l'irrégularité

de la marche de ces instruments qu'à la différence de nature des argiles employées, à leur lavage, broyage, ou pétrissage plus ou moins parfait, à la quantité plus ou moins considérable d'eau employée pour faire la pâte, à la dessiccation lente ou rapide de celle-ci, à l'inégalité de pression qu'elle éprouve dans son moulage, enfin, à son plus ou moins d'ancienneté; chacune de ces causes apporte en effet des différences dans la retraite que la même masse de pâte argileuse éprouve lorsqu'on l'expose à une même température: qu'on juge, d'après cela, de la confiance qu'on peut avoir dans de pareils instruments. Mais il est une cause d'anomalie encore plus puissante, qui n'avait été constatée par aucune expérience directe, comme vient de le faire M. Fourmy. On avait remarqué dans la pratique, que des pièces faites de la même pâte prenaient souvent plus de retraite lorsqu'elles étaient tenues pendant longtemps à une haute température, que lorsqu'elles n'éprouvaient cette température que pendant peu de temps. M. Fourmy a exposé une vingtaine de cylindres du pyromètre de Wedgwood à une température tantôt égale et tantôt inférieure à celle qu'ils avaient déjà éprouvée; et il a reconnu, dans presque toutes ses expériences, que ces cylindres avaient pris une nouvelle retraite qui les faisait entrer quelquefois de 15° de plus dans l'échelle pyrométrique. Ici, la même température plusieurs fois renouvelée a tenu lieu d'une même température longtemps continuée; et si chacune des expériences de M. Fourmy, prise isolément, ne peut pas prouver l'assertion qu'il a mise en avant, à cause de toutes les circonstances qui peuvent déranger la marche d'un cylindre pyrométrique, la coïncidence de vingt expériences qui ont toutes donné le même résultat semble être une preuve suffisante de la vérité de ce principe. M. Fourmy en conclut donc: 1° que non-seulement la température, mais encore la durée plus ou moins longue de la même température font éprouver à la même masse d'argile des retraites différentes; 2° que le pyromètre de Wedgwood, et tous ceux qui sont construits en argile et sur les mêmes principes, ne peuvent donner des résultats utiles dans la pratique que lorsqu'ils sont faits avec la même masse de pâte argileuse, et employés à comparer des températures obtenues dans les mêmes circonstances; 3° qu'ils ne peuvent être nullement considérés comme un instrument propre à donner, soit au physicien, soit au manufacturier, les moyens de comparer de hautes températures obtenues dans des lieux ou dans des temps éloignés. M. Brongniart se range du même avis que M. Fourmy et croit pouvoir assurer que tout pyromètre métallique destiné à mesurer de hautes températures, qui aura pour support ou pour point d'appui un corps argileux quelconque, empruntera de ce corps, exposé au feu avec lui, toutes les causes d'inexactitude attribuées avec raison aux pyromètres des terres cuites;

et ces causes seront d'autant plus multipliées, que l'instrument sera plus sensible, et par conséquent plus compliqué. (*Société philomathique, 1810, page 37.*)

PYROPANE.—*Invention de M. Thilorier.*—Cet appareil est composé d'un creuset enveloppé de tôle ou de cuivre maintenu à un décimètre du fond qui est en tôle. A la partie inférieure du creuset est une portée qui supporte un gril circulaire en fonte au-dessous duquel descend une base d'un demi décimètre; sur ce même gril est un tube de fonte de deux ou trois décimètres de haut

correspondant à la base et maintenu à l'aide d'un anneau fixé à demeure à la partie supérieure du poêle. Un tuyau de tôle ou de cuivre est ajusté à la partie supérieure du tube pour répandre le gaz, soit dans l'appartement, soit dehors. Une clef à double manche sert à suspendre un couvercle percé. Ce poêle est portatif, il est monté sur des pieds ou des roulettes, la cendre s'élève à l'aide d'un conduit à couvercle placé en contre-bas. (*Brevets publiés, tome III, page 144 et suivantes, pl. 34.*)



QUINQUINA FRANÇAIS.—*Découverte de M. Alphonse Leroy, ancien docteur régent de la faculté et professeur de l'école spéciale de médecine de Paris, en 1808.*—Le kina est l'écorce d'un arbre qui contient des principes qui sont d'un si grand effet dans l'économie que ce médicament est devenu de première nécessité en médecine. « J'ai administré fréquemment, dit l'auteur, le quinquina et ses diverses préparations, et même à de très-grandes doses; j'en ai donné beaucoup dans la goutte avec un grand succès; j'ai surtout obtenu des effets étonnants de l'extrait fait par l'esprit de vin. Mais cet extrait résineux, d'une efficacité admirable, n'est qu'en très-petite quantité dans le kina, car le meilleur n'en donne pas plus d'une once, au plus une once et demie par livre. Je n'ai recherché cet extrait que pour donner la partie active du kina à grande dose, et dégagée de la partie ligneuse inerte. Ne pouvant plus me procurer ce remède efficace, j'ai fait beaucoup de recherches et d'essais pour le suppléer. Enfin je suis parvenu à trouver en France un quinquina rouge qui a toutes les propriétés, tous les principes, toutes les vertus médicales et chimiques du meilleur quinquina du Pérou. J'en extrais par l'esprit de vin une quintessence qu'on peut appeler, quand elle est desséchée, *sés essentiel*, comme on l'appelle ordinairement. J'en ai beaucoup administré, et dans un grand nombre de circonstances; c'est pourquoi sa grande efficacité m'est aujourd'hui confirmée. » Cette découverte est d'autant plus importante, que les Espagnols eux-mêmes sont aujourd'hui privés du quinquina qui devient rare même au Pérou. Il n'y en a déjà plus aux environs de Loxa, où il existait capitalement. On croit que l'écorce d'un arbre qu'on recueille depuis plus de cent soixante ans, et dont on fait annuellement un commerce de plusieurs millions, que l'écorce d'un arbre qu'on abat pour le déjouiller, que cette écorce qu'on ne remplace pas par une culture spéciale, doit bientôt manquer au commerce; cependant de plus en plus on en demande. Il y a plusieurs

espèces de kina; tous sont de la même famille. On en connaît trente-deux espèces; quinze à seize sont bien déterminées, et toutes sont plus ou moins fébrifuges; mais chaque espèce produit des effets différents. Parmi ces divers quinquinas on en compte quatre principaux: le blanc, le gris, l'orangé et le rouge. M. Leroy s'en est tenu au rouge qu'il a trouvé constamment plus efficace et moins irritant que les autres; il a cherché et trouvé en France la famille du kina; il y a ajouté les principes qui lui manquaient: la chimie et l'expérience les lui ont procurés, et de plusieurs végétaux inusités en médecine, il a composé un quinquina qui, appartenant à la famille, doit être appelé quinquina français. Il a toutes les qualités de celui du Pérou, couleur, saveur, principes chimiques, effets, tout s'y rencontre, et de nombreuses expériences lui en ont, dit-il, donné la preuve. (*Moniteur, 1808, p. 608.*)

Nous lisons dans le *Bulletin de Pharmacie*. « Le kina croît sur des montagnes excessivement humides; c'est un arbre qui, dans les forêts, surpasse de beaucoup en hauteur tous les autres. Ses pousses de l'année sont très-tendres; elles s'élèvent quelquefois de cinq à neuf pieds, et même au-dessus. Les Indiens montent sur le haut d'un kina, de là ils aperçoivent les autres quinquinas qu'ils doivent abattre. Ils sont dans la fautive opinion que les graines du kina ne peuvent germer; en sorte que l'on n'a pas fait au Pérou la moindre tentative pour propager cet arbre qu'on abat, depuis près de deux cents ans, pour exporter chaque année des milliers de quintaux de son écorce; que l'ignorance, le préjugé et la mauvaise méthode rendent de jour en jour cet arbre si rare, que l'on ne le trouve presque plus aux environs de Loxa, et que la meilleure espèce, apportée par La Condamine, y est peu commune. Les récolteurs, pour satisfaire à leur corvée, qui devient de jour en jour plus difficile, mêlent fréquemment au kina l'écorce d'un arbre qui s'élève également très-haut: c'est le *weinantha*, arbre dont l'écorce est rouge

comme celle du bon quinquina, et difficile à en être distingués. Le *weinannfa* sert dans le Pérou au tannage des cuirs, à quoi on n'emploie pas le kina, vu son prix excessif. Ces deux écorces agissent différemment contre les fièvres intermittentes. Pour que le kina ait toute son efficacité, il faut qu'aussitôt que l'arbre a été abattu et que l'écorce est recueillie, elle soit transportée rapidement au soleil brûlant de ce climat; mais, si par négligence les *écarilloires* (on appelle ainsi les récolteurs) laissent les écorces à l'humidité, elles perdent un principe fugace très-fébrifuge. M. Ruis, botaniste espagnol, a observé au Pérou que l'extrait de quinquina fait avec l'écorce nouvellement recueillie et parfaitement desséchée, est d'une efficacité bien supérieure à l'extrait d'un kina qui aurait été gardé ou qui aurait éprouvé tant soit peu d'humidité. Le quina recueilli est apporté sur la place du marché à Loxa; là se trouvent des officiers inspecteurs du kina, appelés *cascaillans*; et les écorces qui ne leur semblent pas propres à

être mises dans le commerce, doivent être rejetées et publiquement brûlées.

« L'habitude du goût et de la vue ont été pendant longtemps les seuls moyens de reconnaître la qualité du quinquina. M. Séguin a employé, pour arriver à ce but, les réactifs chimiques, et il a reconnu dans le principe fébrifuge du quinquina des caractères très-tranchants: il précipite la dissolution de tan, et ne précipite pas les dissolutions de gélatine et de sulfate de fer. Tout quinquina qui n'a point ces caractères est mélangé, ou ne contient pas de principe fébrifuge.

« M. Alphonse Leroy, ancien professeur à l'École de médecine de Paris, a trouvé en France un quinquina rouge qui a, dit-il, toutes les propriétés, tous les principes, toutes les vertus médicales et chimiques du meilleur quinquina du Pérou. Il en extrait, par l'esprit de vin, une quintessence, qu'on peut appeler, quand elle est desséchée, *sel essentiel*. Ce médecin a obtenu de son emploi, ajoute-t-il, les meilleurs résultats. »

R

RAPE A TABAC.—*Invention de M. Dubroca.*—Cette machine, est composée d'une vis à pas carrés, forée comme un canon de fusil et fixée entre deux supports; d'un arbre rond, qui porte d'un côté un volant, de l'autre une manivelle et un couteau circulaire, formé de soixante-quatre lames d'acier dentées comme une scie. Les supports sont fixés aux extrémités d'un fort madrier ou établi, porté par quatre pieds. L'un des deux supports est une plaque circulaire en cuivre, échancrée d'un côté, afin de pouvoir inspecter le jeu du couteau. Le reste de la plaque est percée d'un trou carré. Une vis traverse et porte un assemblage mobile composé de plusieurs pièces, dont la principale est une platine en cuivre où sont fixées cinq petites roues dentées, correspondant aux cinq lunettes ci-dessus énumérées. Cette platine est traversée par l'écrou de la vis, de manière à pouvoir y tourner librement, ainsi qu'une roue à dents attachée sur le devant à une virole brasée autour dudit écrou, et qui s'engrène dans les cinq petites. L'écrou est en partie cylindrique et en partie carré. A quatre lignes de la grande roue, ce qui représente l'épaisseur de la platine, est fixée une seconde virole de même épaisseur et du diamètre de la grande roue, de sorte que la platine se trouve entre deux épaulements: elle est de même forme, en-dessus, que le support qui est à la tête de l'établi; mais elle se termine en pointe tronquée par le bas. Elle a une entaille rectangulaire qui a pour objet d'enchaîner une barre de fer, fixée sur le dessus du banc, et dans la même direction que la vis; ce qui maintient la platine dans son aplomb lorsqu'elle est en action. A quatre lignes en

avant de la platine, est fixé un cercle de cuivre, par le moyen de six petits boulons à écrous; sa fonction est de fournir un point d'appui à chacune des petites roues; les tourillons ou axes de ces roues ont un bout carré qui dépasse le point d'appui de huit à neuf lignes, pour recevoir la douille d'une griffe en calotte, armée de trois pointes à sa partie concave. Les griffes ont pour objet de porter une carotte de tabac, de concert avec les lunettes du support qui est près du couteau. Derrière la platine est un treuil à deux joues, traversé par une partie carrée en fer. La fonction de ce treuil est d'enrouler une corde qui porte un poids de vingt-cinq livres, qui, lorsqu'il a la liberté d'agir, déroule ladite corde et oblige le treuil à tourner et à cheminer en avant avec tout l'assemblage, ainsi que les carottes, dont les révolutions sont continues. Les carottes mises en chantier, sont enveloppées d'une ficelle, dont elles sont dépouillées au fur et à mesure que le couteau opère, par le moyen d'un petit poids et d'un autre treuil que l'on fait tourner. La râpe offre un croisillon à quatre branches, enveloppées sur les bouts par un cercle d'un pied de diamètre et d'un pied de face, sur deux lignes d'épaisseur. A trois pouces en dedans de ce cercle, il y en a un autre des mêmes dimensions, si ce n'est que le diamètre n'a que six pouces; il est fixé solidement aux branches du croisillon. Chacun de ces cercles est percé de soixante-quatre petits trous correspondants. A quatre lignes des bords, et au-dessus de chacun d'eux, est une entaille faite dans l'épaisseur de chaque cercle pour maintenir les lames qui ont, pour cet effet, deux tenons à chaque extrémité. Les carottes de tabac,

sortant des manufactures, sont ficelées solidement : chaque tour de ficelle a son nœud particulier, qu'il n'est pas aisé de dénouer. On ne peut pas présenter les carottes, ainsi ficelées, à la machine; cette corde empêcherait absolument l'action de la râpe; on commence donc par en dépouiller la carotte, pour en substituer une autre sans nœud, par le moyen d'une seconde machine, qui est indépendante de la première, et dont la description suit : une coulisse, un volet, et une vis à pas carrés, forment toute la machine. La coulisse est composée de deux pièces de bois jumelles, de vingt pouces de longueur sur deux pouces d'équarrissage, fixées parallèlement, sur une table, à deux pouces de distance l'une de l'autre, par le moyen de deux traverses qui les recouvrent, et par des boulons à écrous vissés en dessous de la table. Le volet est une pièce de trois pieds deux pouces de longueur. Cette pièce porte à sa tête un montant en fer et à lunette, dans laquelle doit entrer le collet de la vis. A l'autre bout de ce montant on en voit une autre de même hauteur, mais percé seulement d'un trou de deux lignes de diamètre, pour donner passage à la queue d'une calotte à trois pointes, pareilles à celles dont on a déjà parlé. La vis passe par un écrou fixé sur la traverse qui est à la tête de la coulisse; elle porte aussi, à son extrémité, une calotte semblable à celle ci-dessus. Ces calottes ont pour objet de contenir la carotte que l'on doit ficeler. Lorsqu'elle est fixée entre les deux calottes, de manière à ne pouvoir se déranger, on enfonce, sur le bout de ladite carotte, une petite pointe attachée à un des bouts de la ficelle; on fait ensuite passer cette ficelle, par un crochet fixé sur le dessus des jumelles, et on la tient légèrement d'une main, tandis que de l'autre on fait tourner la vis par le moyen de la manivelle; alors le volet glisse en arrière, et la carotte se trouve enveloppée par la ficelle conformément aux filets de la vis. (*Brevets publiés*, tome II, page 154.)

REFLECTEUR DIURNE. — Pour taire apprécier cet utile instrument nous ne croyons pouvoir mieux faire que de transcrire ici le rapport fait par M. Benoît à la *Société d'encouragement* sur un appareil réflecteur de l'invention de M. Troupeau. (*Voir le Bulletin* de décembre 1831.)

« Messieurs, M. Troupeau vous ayant soumis ses appareils réflecteurs, vous les avez renvoyés à l'examen du Comité des arts économiques, qui m'a chargé de vous en rendre compte ainsi qu'il suit :

« Comme l'air, le jour est nécessaire à nos habitations, à nos établissements publics et particuliers. La lumière factice, indépendamment de ce qu'elle a de moins commode, est toujours plus ou moins dispendieuse, et l'on a dû chercher à faire pénétrer la lumière du jour dans tous les endroits qui en étaient naturellement privés, et où il n'était pas complètement impossible de la faire parvenir. Dans une de vos séan-

ces de cette année, M. Ronget de Lisle vous a rappelé des essais de ce genre faits à l'aide de glaces, et mentionnés dans l'article **APPARTEMENTS** du *Dictionnaire de l'Industrie*, publié, en 1795, par une société de gens de lettres, article qui a été reproduit dans votre *Bulletin* de juin dernier, p. 354. Mais les glaces sont toujours assez coûteuses et fragiles, et l'on a dû naturellement chercher à y suppléer au moyen des surfaces métalliques. Tel a d'abord été l'objet d'un brevet pris, en 1844, par M. Jacquesson, pour l'éclairage de ses magnifiques caves à vins de Champagne, à Châlons-sur-Marne (département de la Marne), comme le fait voir la description qui en a été également donnée dans le *Bulletin* précité. Une application analogue a été faite depuis longtemps aux docks des Indes occidentales, à Londres, et l'on ne peut que s'étonner que cela n'ait pas eu lieu plus généralement, soit dans ces docks, soit dans nos entrepôts de matières combustibles ou inflammables, etc. Il restait surtout à faire cette application d'une manière générale à nos habitations, aux usines, etc.; tel est l'objet des *réflecteurs* de M. Troupeau.

« Ils ont pour but, comme l'exprime son prospectus : « 1° de procurer du jour dans « des localités (passages, escaliers, arrière- « boutiques et autres) qui ne sont pas éclairés « directement, ou qui ne le sont que d'une « manière insuffisante, et de rendre ainsi « avantageuses, utilisables des localités d'un « usage impropre ou nul; 2° de projeter la « lumière des appareils d'éclairage et d'en « multiplier les effets; 3° de diminuer, dans « l'un et l'autre cas, les frais d'éclairage, les « chances d'incendie, le taux des primes « d'assurance; 4° d'augmenter la valeur loca- « tive, et, par suite, la valeur capitale des « propriétés. »

« M. Troupeau fait observer avec raison que ces avantages sont d'un grand prix dans la capitale et dans d'autres villes où la cherté des terrains a porté à diminuer les cours et, en général, les espaces vides, et à établir des escaliers, des passages, etc., sans éclairage direct et suffisant.

« Ces appareils consistent généralement en planchettes de dimensions et de proportions variables suivant les besoins, recouvertes : 1° d'une feuille de cuivre argenté ou plaqué, inoxydable en elle-même; 2° d'une feuille de verre d'un nettoyage facile. Placées à environ 45 degrés d'inclinaison, ces planchettes peuvent, en outre, être articulées en une ou plusieurs parties, de façon à renvoyer la lumière dans telle ou telle direction jugée la plus nécessaire. Ces appareils sont dès à présent en usage à Paris, dans un grand nombre de maisons, d'usines, d'administrations, etc., où l'utilité et la convenance en ont été appréciées, ainsi que plusieurs membres de votre comité l'ont reconnu. Nous citerons principalement les ateliers de l'imprimerie Dupont, établis à l'ancien *Hôtel des Fermes*, dans un étage souterrain où l'on se servait habituellement d'un grand nombre de lampes, qui, presque

ules, ont pu être supprimées, grâce à l'emploi habilement combiné des réflecteurs.

« Dans l'état actuel de cette fabrication, ces appareils sont livrés à raison de 1 fr. le décimètre carré (10 centim. sur 10 centim.), et tout doit faire espérer que ce prix deviendrait susceptible d'une certaine diminution, comme on doit le penser, le succès de ces appareils va croissant.

« En résumé, considérant de quel avantage l'emploi de ces appareils peut être pour la commodité d'un grand nombre de nos habitations, de nos usines, etc.,

« Votre Comité des arts économiques a l'honneur de vous proposer : 1° de remercier M. Troupeau de sa communication; 2° de l'engager à persévérer dans l'étude et l'application de ses appareils, et à y apporter tous les perfectionnements, toutes les améliorations dont ils pourraient être susceptibles; 3° de faire connaître ces appareils par l'impression du présent rapport dans le *Bulletin de la Société*, accompagné d'une planche qui en donne la représentation. »

RÈGLES PANTOGRAPHES. — Nous ne pouvons avoir le pouvoir mieux faire, pour donner une idée de cet utile instrument, que de citer le rapport fait à la *Société d'encouragement* par M. Benoit, au nom du Comité des arts mécaniques, sur les *règles pantographes* présentées par M. Portaut.

« Tout procédé simple, ayant pour objet de faciliter soit la réduction, soit l'amplification des dessins géométriques, même par courbes, peut rendre des services à certaines branches d'industrie, pour lesquelles l'art du dessin est utilisé. Les règles pantographes que M. Portaut a soumises à l'appréciation de la *Société*, bien qu'ayant pour but principal la réduction et l'amplification des plans topographiques, sont dans ce cas. Aussi, le Comité des arts mécaniques, que vous avez chargé de l'examen de ces instruments, m'a-t-il désigné pour rédiger en son nom le rapport dont je vais avoir l'honneur de vous donner lecture.

« On sait que lorsque deux polygones semblables sont posés sur un même plan de manière à ce que leurs côtés homologues soient parallèles entre eux, ce qui peut être réalisé de deux manières, les droites indéfinies que l'on imagine pour joindre les sommets de l'une de ces figures au sommet homologue de l'autre, concourant en un certain point unique que l'on a désigné sous le nom de *centre de similitude*. On sait que, selon la position relative *directe* ou *inverse*, les deux polygones soit qu'ils ne se superposent en aucun de leurs points, soit qu'ils aient un point de contact, ce point se place ou au delà du plus petit ou dans l'intervalle qui les sépare l'un de l'autre. On sait enfin que les distances, soit du centre de similitude directe, soit du centre de similitude inverse au sommet homologue de deux polygones semblables concédés, sont toujours proportionnelles aux longueurs de leurs côtés homologues de ces figures.

« Tels sont les principes que M. Portaut

a voulu matérialiser par des *règles pantographes*, destinées à obtenir sans calcul, sans *compas de proportion*, sans *compas de réduction*, et surtout sans pantographe, dont le prix est plus ou moins élevé, un polygone semblable à un autre polygone donné et dans un rapport de grandeur voulue. Ce rapport étant connu, M. Portaut trace sur le biseau d'une règle et à partir d'un même point destiné à lui servir de pivot, deux séries de deux divisions égales dans chaque série et observant le même rapport de grandeur que les côtés de polygones doivent offrir. Cela fait, si l'on suppose les deux polygones tracés et placés l'un à côté de l'autre, de manière à ce que leurs côtés homologues soient parallèles, il est clair que si le point du biseau de la règle choisie pour lui servir de pivot, est constamment maintenu sur le centre de similitude des deux polygones, et si la série de petites divisions est tracée et graduée sur toute la partie du biseau qui, pendant le pivotement de la règle, correspondra aux divers points des petits polygones, tandis que les grandes divisions le seront sur la portion du biseau qui dans la même circonstance passera sur les divers points des grands polygones, il est évident que lorsque le bord de la règle effleurera deux points homologues des deux polygones, les graduations des divisions correspondantes à ces points dans les deux séries seront toujours les mêmes.

« Si donc un de ces polygones est donné, et qu'il faille tracer l'autre, il suffira d'aligner le bord de la règle sur ses sommets, successivement décrire sur le biseau le nombre de divisions qui séparent chacun d'eux du centre de similitude, et de pointer, sur le papier disposé pour recevoir le polygone à tracer, le point de la même rive de la règle portant la même graduation dans l'autre sens de division. Ce point décalqué sera le sommet du polygone à tracer homologue de celui du polygone donné sur lequel le bord de la règle aura été aligné. Cette opération étant répétée pour tous les sommets du polygone donné, il ne restera plus qu'à joindre par des droites les points obtenus correspondant aux extrémités des divers côtés du polygone à imiter, et l'on aura ainsi dessiné le polygone semblable demandé.

« Il est manifeste que, dans le cas où la *similitude est directe*, le centre laissant les deux polygones du même côté, toute la partie du biseau de la règle aboutissant au point de pivotement auquel l'origine des graduations est placée, et qui ne passe pas sur le petit polygone, peut être dénuée de divisions et de graduations, que la série de petites divisions doit occuper toute la partie du biseau de la règle qui passe sur le petit polygone, et enfin que la partie suivante du même biseau qui correspond aux divers points du grand polygone doit porter la série de grande division.

« Dans le cas pour lequel la *similitude est inverse*, le centre se place entre les deux

polygones; alors les deux séries de divisions, au lieu d'être placées sur le biseau de la règle du même côté du point de la rive choisie pour lui servir de pivotement, doivent être situées à l'opposé l'une de l'autre et graduées dans des sens contraires à partir de ce point.

« Les règles que M. Portaut désigne sous le numéro 1 servent pour le premier cas, et ne peuvent être employées que lorsque les côtés des polygones semblables doivent être dans le rapport de 10 à 1,5 ou à 3, à moins que ces signes ne soient de petites dimensions; car, pour opérer sur des polygones ayant leurs côtés dans le rapport de 10 à 8, il faudrait, par exemple, une règle et une table de 5 mètres de longueur, si le grand polygone occupait seulement la superficie d'un mètre carré.

« Les règles à employer dans le second cas sont désignées par M. Portaut sous le numéro 2. Il est manifeste qu'elles ne doivent avoir pour longueur totale que la somme des deux plus grandes dimensions que les deux polygones peuvent offrir, quand on a rapproché les uns des autres leurs points correspondants à leurs plus petites dimensions. Mille circonstances permettent d'utiliser ces règles avec avantage, quel que doive être le rapport des côtés des deux polygones semblables; toutefois la dénomination de *règles pantographes*, donnée par M. Portaut à ses règles pivotantes, paraîtra peut-être ambitieuse, puisqu'il est vrai que pour *chaque rapport voulu entre les longueurs des côtés des deux polygones, il faut se servir d'une règle spéciale*; les dessinateurs devront donc avoir un assortiment de règles pivotantes; et, quelque nombreux qu'ils soient, ils ne pourraient pas en déduire les réductions ou les amplifications à jour dans les proportions intermédiaires, outre celles que les règles de l'assortiment emportent, tandis que le même pantographe sert à réduire ou à amplifier un dessin dans toutes les proportions imaginables, problème à la solution duquel le compas de proportion et celui de réduction peuvent être aussi appliqués dans tous les cas. « Cependant, comme les règles pivotantes dont il s'agit sont d'un service fort simple, comme chacun peut les utiliser pour son usage c'est-à-dire les diviser, les graduer, et y fixer, au moyen de vis à bois ou autrement, la douille de pivotement ou lame mince de cuivre percée d'un petit trou, donnant passage à un axe de pivotement en forme de piquoir pour arrêter la règle sur la table ou sur le carton où sont collés le dessin original et la feuille de papier qui doit en recevoir la copie réduite ou amplifiée, votre Comité des arts mécaniques vous propose de remercier M. Portaut de sa communication, et de faire insérer dans le *Bulletin* le présent rapport accompagné d'un dessin représentant les deux règles que ce géomètre du cadastre a mis sous les yeux de la Société.

« Signé BENOÎT, rapporteur. »

Rapport fait par M. Le chatellier au nom du Comité des arts mécaniques sur le marégraphe de M. Chazallon construit par M. Wagner.

« L'appareil soumis à la Société d'encouragement a été appliqué par M. Chazallon, ingénieur hydrographe, à l'étude des phénomènes des marées. Sans entrer à ce sujet dans des détails d'un intérêt exclusivement scientifique, le Comité des arts mécaniques doit rendre compte à la Société de l'heureuse application qui a été faite par ce savant ingénieur des moyens mécaniques destinés à enregistrer par le tracé d'un *diagramme* les observations des phénomènes naturels à la nature des marées, et que M. Wagner neveu a réalisée sur ses indications par la construction de plusieurs appareils. Le phénomène des marées présente de très-grandes variations; la grandeur de la marée varie de 20 mètres à 1 mètre suivant les localités: tantôt elle atteint rapidement et perd avec une égale rapidité son niveau le plus élevé; tantôt elle se soutient pendant longtemps à une grande hauteur. Les ondes principales sont les compagnes d'ondes intermédiaires séparées par des intervalles très-différents. Il y a donc là un phénomène très-complet et très-variable, qui se complique par l'agitation superficielle de la mer, qu'il importe d'observer d'une manière très-exacte, soit au point de vue de la mécanique céleste, soit au point de vue des travaux hydrauliques à exécuter à la mer, soit pour la navigation aux abords des côtes et à l'entrée des ports.

« Il y a longtemps déjà qu'on a songé à employer des moyens mécaniques pour les observations des marées. A l'époque du creusement des bassins de Cherbourg, on disposa un flotteur dans un puits communiquant avec la mer dans un canot étroit et dans l'intérieur duquel l'eau avait perdu son agitation superficielle; on fit agir ce flotteur sur une sorte de compteur dont les aiguilles indiquaient à un instant quelconque la hauteur de la mer, et qui laissait, au moyen d'un petit index, la marque des indications *maxima* et *minima*.

« Vers 1833, un ingénieur anglais construisit un système analogue; mais, au moyen d'un petit cylindre mis en mouvement par un mécanisme d'horlogerie, on avait sur la surface du cylindre la courbe des marées tracée par un crayon et réduite à un vingtième. M. Chazallon a conçu et M. Wagner, sur les indications de M. Chazallon, a réalisé sur un principe analogue un mécanisme très-complet, qui permet d'enregistrer avec une netteté très-remarquable tous les détails du mouvement de la mer. Cet appareil fonctionne depuis plusieurs années dans nos principaux ports. L'appareil se compose: 1° d'un cylindre horizontal en métal recouvert en drap et sur lequel on enroule une feuille de papier bien tendue; 2° d'un mécanisme d'horlogerie qui fait tourner le cylindre; 3° d'une forte règle correspondant à la règle supérieure et sur laquelle roule un chariot; 4° du chariot indiqué ci-dessus qui

porte le style traceur (ce style est une pointe sèche rigide dans le sens horizontal, qui presse sur une bande de papier à décalquer) 5° d'un flotteur placé dans un puits de marée; 6° de deux poulies dont l'une reçoit le fil auquel est suspendu le flotteur et dont l'autre, réduite dans le rapport de 10 à 1, supporte un fil qui fait courir le chariot sur son support. On obtient ainsi des courbes dont les *abscisses* sont proportionnelles au temps, et les ordonnées proportionnelles à la hauteur de la marée.

« Il serait impossible, dans une description orale, de rendre compte de tous les détails et l'agencement du mécanisme qui, présente des dispositions très-bien combinées. » — *Voy. DIAGRAPHE. — Voy. aussi PANTOGRAPH.*

RESSORTS EN CAOUTCHOUC. — M. Gaignau, représentant de M. Ch. de Bergué, rue Notre-Dame-des-Victoires, 38, a soumis à l'examen de la *Société d'encouragement* un système de ressorts en caoutchouc appliqué au véhicule qui circule sur les chemins de fer. Ces appareils sont fabriqués au moyen du caoutchouc vulcanisé, préparation connue depuis quelques années en Angleterre et en France où elle a été introduite par M. Goodyears, Américain. Ces ressorts rendent d'éminents services à l'industrie des chemins de fer, et leur emploi devient maintenant général.

Le caoutchouc vulcanisé se prépare en mélangeant deux parties de caoutchouc ordinaire en dissolution dans l'huile essentielle recueillie dans la fabrication du gaz avec 1 partie de fleur de soufre; on forme une pâte consistante que l'on moule dans les formes que l'on veut donner aux objets et que l'on fait recuire dans une étuve à la température de 120 à 130°. Le produit ainsi obtenu jouit de propriétés remarquables; il conserve sa consistance et son élasticité dans toutes les conditions de température atmosphérique et même à des températures relativement très-élevées au delà de 100 jusque vers 150°.

Les ressorts de wagon en caoutchouc vulcanisé se composent de plusieurs rondelles d'égaies dimensions, enfilées sur la tige du tampon ou de la barre de traction et séparées par des plaques de tôle. Tout ce système est enfermé dans une boîte en fonte d'un diamètre assez grand pour que les rondelles en s'aplatissant ne viennent pas presser contre les parois.

On a également appliqué ce système de ressorts à la suspension des caisses de voitures sur les boîtes à caisse; mais il convient surtout pour les tampons de choc et pour les barres d'attelage. Deux années au moins d'essais sur diverses lignes sur une très-large échelle ont fait apprécier la durée de ces ressorts et démontré la convenance de leur application générale. L'avantage résulte à la fois de l'économie des frais de premier établissement et de l'économie des frais d'entretien.

M. Ch. de Bergué a établi en dernier lieu un modèle de tampons de choc pour les wagons de marchandises et dont le prix est

inférieur à deux cents francs par garniture. Il y a tout lieu de croire que son usage pour le matériel de marchandises deviendra général sur nos chemins de fer, où l'on arrivera ainsi, sans surcroît considérable de dépenses, à mettre tout ce matériel dans des conditions d'attelage les plus favorables pour sa propre conservation et celle des marchandises transportées.

Le caoutchouc vulcanisé est susceptible de nombreuses applications dans les arts; on l'a déjà utilisé pour faire des joints de tuyaux et toutes les garnitures qui doivent résister à une pression élevée, pour faire des clapets de pompe, etc. Son prix encore assez élevé peut aller à 17 fr. le kilogramme; il est à désirer que l'accroissement considérable de la consommation et l'extension de nos relations commerciales en fassent diminuer le prix d'une manière notable. (Voir les *Bulletins de la Société d'encouragement*, année 1849.) — *Voy. CAOUTCHOUC. — Voy. aussi GUTTA-PERCHA.*

ROMAINE A QUEUE OSCILLANTE. — *Invention. — M. Fourché de Paris. — An XII.* — Cette romaine, propre à peser depuis cent jusqu'à neuf cents kilogrammes, sans qu'on soit obligé de la retourner et sans que sa sensibilité soit détruite, est composée d'un fléau ou levier de fer posé sur le champ, ayant deux mètres vingt-cinq centimètres de longueur; il est suspendu dans une chape dans laquelle se prolonge une aiguille placée au-dessus d'un couteau qui sert de point d'appui ou de centre; à cinq cents millimètres de ce couteau est placé celui qui doit recevoir une chape à crochet auquel on suspend les fardeaux; à l'extrémité du grand levier se trouve un autre couteau à la même hauteur que celui de la chape à crochet, destiné à recevoir successivement trois poids supplémentaires, dont l'usage est d'augmenter la pesanteur du bras du levier à mesure qu'on en a besoin pour l'objet que l'on pèse, et le rapport des leviers est d'environ dix-neuf à un. Comme dans une aussi grande longueur du bras de levier la charge qu'il éprouve lui fait prendre une courbure assez forte pour détruire en grande partie la sensibilité qui résulte de la position respective des couteaux, l'auteur a imaginé de mettre une tringle de fer faisant les fonctions d'une corde, qui prend depuis la partie supérieure de l'aiguille, et va se fixer solidement à l'extrémité du grand levier près du couteau extrême; et, pour donner à l'aiguille la force de résister au tirage que cette corde lui ferait éprouver, l'on a adapté, depuis l'extrémité du petit levier jusqu'à la partie supérieure de l'aiguille, à l'endroit où s'attache la corde, une contrefiche en fer, d'une construction assez solide pour s'opposer à l'effet du tirage. Cette corde forme, avec le bout du grand levier, un angle aigu d'environ douze degrés. Le poids curseur destiné à courir le long du levier, dont le poids est d'environ douze kilogrammes $3/10$ est garni d'un crochet qui forme un couteau propre à en-

grener les entailles de division du levier; la partie supérieure de ce crochet est garnie de deux petites roulettes de cuivre qui, au moyen d'un mécanisme très-ingénieux, viennent, lorsqu'on en a besoin, s'appuyer sur le levier, enlèvent légèrement le poids curseur au-dessus des divisions, et laissent ensuite la faculté de l'avancer ou de le reculer facilement sans qu'on coure le risque d'endommager aucune des divisions; deux petites alitudes ou index, qui dépassent ces poulies de cuivre, indiquent le moment où le tranchant du couteau est exactement en face d'une des divisions, afin qu'on ne l'y fasse descendre que lorsqu'il est bien vis-à-vis pour ne rien endommager. Les trois poids supplémentaires, dont il a déjà été parlé, pesant chacun 10 kilogrammes $\frac{1}{10}$, sont de forme à peu près pareille: le premier seul a un crochet fait en fourchette, ajusté de manière à pouvoir se mettre aisément sur le couteau extrême du grand levier; les deux autres ont de simples crochets, et peuvent s'accrocher l'un au-dessous de l'autre, leur poids étant égal. Il résulte de ce genre de construction que l'on a une romaine qui se trouve suspendue dans une longue chape, et qui porte une aiguille longue comme on en voit aux balances; que le poids curseur mis à son point de départ fait équilibre à cent kilogrammes de marchandises, et que, porté à l'extrémité du grand levier, il fait équilibre à trois cents kilogrammes, en ramenant le poids curseur à son point de départ; en suspendant le premier poids supplémentaire au couteau extrême, l'on a encore l'équilibre de trois cents kilogrammes. Le poids curseur amené à l'extrémité du grand levier procure équilibre pour cinq cents kilogrammes: on ajoute ensuite le second poids supplémentaire au premier, on ramène le curseur à son point de départ, et l'on a alors l'équilibre de cinq cents kilogrammes.

Le poids curseur ramené de rechef à l'extrémité du grand levier, fait équilibre à sept cents kilogr.; on place le troisième poids supplémentaire, on remet le poids curseur à son point de départ et l'on a le même équilibre de sept cents kilog., qu'on porte jusqu'à neuf cents en poussant le curseur jusqu'à l'extrémité de sa course: d'où il résulte que par une simple addition de poids, on multiplie l'usage de cette romaine au point de pouvoir y faire un plus grand nombre de pesées qu'il serait possible de se procurer, puisque, suivant les constructions usitées, on ne leur faisait que deux points de suspension différents, et que, d'après ce principe, celle dont il est question, au lieu de peser depuis cent jusqu'à neuf cents kilogrammes, n'aurait pu peser que depuis cent jusqu'à quatre ou cinq cents kilogrammes tout au plus, ce genre de construction ne permettant pas de pousser les pesées plus loin que quatre ou cinq fois la première; encore pour cela il aurait fallu y ajouter une chape de suspension de plus, et y faire une seconde échelle de division. La première

n'aurait guère marqué que de kilog. en kilog. et la seconde de trois en trois ou de cinq en cinq kilog., au lieu que celle dont il est question indique toutes les pesées depuis la première jusqu'à la dernière par demi-kilog.; ce qui met dans le cas de peser avec une exactitude plus grande qu'on n'a pu le faire jusqu'à présent. — L'auteur a eu dessein de donner à la romaine de son invention la même sensibilité que pourrait avoir une bonne balance de commerce assez forte pour porter le même poids. Avec un instrument de cette espèce, on ne peut faire d'erreur que d'une demi-livre sur trois mille livres, ce qui ne fait pas la sixième partie de la pesée. Pour parer à tous les inconvénients des anciennes romaines. M. Fourché a ajouté à celle-ci un étrier suspendu à une chaîne qui sert à porter la grande branche du levier lorsqu'on décharge le plateau ou le crochet de suspension, et il a marqué sur toutes les pièces essentielles de sa romaine les poids qu'ils doivent peser, afin que, par la suite des temps, la réparation en devienne plus facile, et qu'on puisse d'ailleurs la vérifier aussi souvent qu'on le désire. Il a aussi indiqué le long de son échelle de division, sur trois points différents, les valeurs de son échelle en raison des poids supplémentaires suspendus au bout du levier. Pour ne faire aucune erreur à cet égard, et rendre la manière de compter plus facile, il a réglé la course de son poids curseur de manière à augmenter successivement de deux cents en deux cents pour chaque poids supplémentaire. Cette nouvelle romaine a valu à l'auteur une médaille d'argent. *Société d'encouragement*, an XIII, p. 3, pl. 10, et *Livre d'honneur*, page 179(1). — Voy BALANCES.

ROTATION DE LA TERRE. Voyez ASTRONOMIE.

ROUES. — ROUE A DOUBLE FORCE. *Invention de M. C. Albert.* — Ce nouveau treuil est formé de deux roues parallèles, placées sur le même arbre et liées entre elles, non-seulement par huit doubles croix de Saint-André, mais encore par un nombre suffisant de marches ou fuseaux soutenus par des taquets engagés à mi-bois, dans chacune de ces mêmes marches. Sur le devant de la roue, à droite et à gauche, deux poteaux à échelons soutiennent une cabane dont le plancher, élevé horizontalement à la hauteur de l'axe, reçoit les ouvriers qui, lors du travail, se placent, l'un à côté de l'autre, sur les fuseaux, à environ quinze pouces au-dessous de la ligne horizontale; ils posent leurs mains sur la roue, comme s'ils montaient à l'échelle; ils marchent extérieurement, sans cependant changer de place, et font ainsi tourner la roue. Ils sont pourvus de bretelles (comme les porteurs de braccards), lesquelles, attachées au plancher de la cabane, leur servent de point d'appui. Près des fuseaux, presque sous les pieds de l'ouvrier, est disposée une traverse de bois à laquelle sont adaptées des bascules; de manière que si l'ouvrier y pose le pied, il

(1) Extrait du *Dictionnaire des découvertes*.

à déplacé et reporté aussitôt sur le planer de la cabane. Cette manœuvre rapproche aussitôt contre la roue deux arcs-boutants qui se placent sous les fuseaux à l'en-voit des taquets et arrêtent immédiatement roue. A la cabane, et à portée de l'ou-rier, se trouve une manivelle à la poignée laquelle est attachée une corde qui passe au-dessus trois poulies et qui s'attache aux arcs-boutants ci-dessus. Lorsqu'on a fait un demi-tour à cette manivelle, les arcs-boutants sont dégagés, et ils restent cet état jusqu'à ce qu'on leur ait fait faire un autre demi-tour en sens inverse pour les remettre. Les avantages que présente la roue à double force sont : 1° d'employer toute la force dont le travail est susceptible, et de porter la pression de la puissance à l'extrémité horizontale du levier; 2° d'ajouter, lorsqu'il est besoin, à l'action du poids de l'ouvrier, celle de l'effort d'une partie de sa force musculaire; 3° de pouvoir employer sur la même machine, avec le même avantage, de position, pour le poids de la force, un nombre d'hommes nécessaires pour enlever un fardeau plus pesant; 4° de garantir les ouvriers contre toute espèce d'accident qui pourrait résulter du malheur imprévu de la rupture du câble, et de faire avec cinq hommes autant d'ouvrage que douze hommes peuvent faire avec le treuil ordinaire; 5° de pouvoir, à volonté, empêcher aisément, ou faciliter le mouvement rétrograde de la roue; 6° enfin, d'assurer aux ouvriers un abri qui garantit leur santé et les défend contre l'insalubrité des saisons. La roue à double force de M. Albert peut s'appliquer aux fabriques de vermicelle, aux pressoirs à vin, à cidre, et aux presses des papeteries, à écraser ou à mouler le plâtre. Elle est plus particulièrement propre à l'exploitation des carrières. *Brevets non publiés. Annales des arts et manufactures*, tom. XX, pag. 219, pl. 9; t. XXI, pag. 324 et 47, et tom. XLVII, pag. 322.)

ROUE POUR UTILISER LES CHUTES ET COURS D'EAU. *Invention de M. F.-J.-N. Lefèvre.* — Cette machine se compose de deux plateaux placés parallèlement et séparés par six plaques de tôles, qui se glissent dans six coulisses tracées sur l'un et l'autre plateau, en forme spirale, dont l'étendue est d'environ deux tiers d'un tour entier; son extrémité la plus près du centre ne s'en approche que d'environ deux tiers du rayon qui croise l'extrémité la plus éloignée; le plateau est percé d'un trou d'un diamètre égal au diamètre du tambour, qui est quatre sixièmes de celui des plateaux; ce tambour est lui-même percé d'un trou dont le diamètre est moitié du premier. Dans cette pièce, et entre les deux plateaux, se place la tête d'un siphon qui puise l'eau dans le courant par-dessus une digue : le tout est assemblé sur un axe qui passe à travers le siphon, le tambour et les deux plateaux. En fermant la vanne, on fait entrer l'eau par un trou à la digue, pour que l'espace s'emplisse jusqu'au niveau du dessus de la digue. L'eau, arrivée à cette hauteur, baigne une partie

du siphon; alors l'ayant empli, en faisant le vide dans une partie supérieure, le courant s'établit aussitôt; la vanne levée, l'eau qui baignait la roue s'échappant, celle amenée par le siphon dans l'intérieur de cette roue, n'ayant jamais son centre de gravité suivant la ligne perpendiculaire de l'axe, à cause des lignes spirales qu'elle occupe, contraint cette roue à tourner, et une nouvelle eau la remplaçant perpétue ce mouvement. Quant au moyen à employer pour parvenir à faire le vide dans le haut du siphon, un soufflet d'aspiration satisfait entièrement au besoin. La résistance étant peu forte, puisqu'elle n'est, dans ce genre d'opération, que proportionnelle à la hauteur où il faut élever l'eau, la colonne est ici peu considérable, et on parvient facilement à l'élever si on peut aspirer, pendant un long espace de temps. (*Brevets non autorisés.*)

ROUE SPÉCIALE POUR LE TOUR. — *Invention de M. Theillard, mécanicien à Sedan.* — L'auteur a imaginé de placer, dans le corps des supports d'un tour, une roue spirale, dont l'axe porte une clef qu'il suffit de tourner dans un sens ou dans l'autre pour augmenter ou diminuer la hauteur du support : ce qui facilite le travail dans beaucoup de circonstances. (*Moniteur* 1812, pag. 998.)

ROUES À AUBES. — *Invention de M. Privat, de Lodève.* — Les roues de l'invention de M. Privat sont destinées à tourner horizontalement dans un courant, et leur arbre vertical employé à faire mouvoir un mécanisme quelconque. Les essais que l'on avait faits n'avaient pas offert de résultats satisfaisants, et les constructions avaient toujours été plus ou moins défectueuses. M. Privat a vaincu la difficulté. Sa roue a douze rayons et un pareil nombre d'aubes. Les aubes sont grandes; elles ont une longueur des deux tiers du rayon de la roue. Leur forme est celle d'un trapèze rectangle; elles ne sont pas fixées, chacune est attachée vers le tiers de sa largeur par deux charnières, au rayon qui la porte; ce qui leur donne la facilité de se plier, pour ne présenter aucune résistance au courant de l'eau dans le demi-diamètre qui tourne en sens contraire, et alternativement chaque aube s'ouvre et se ferme. Cette roue peut remplacer avantageusement les roues des moulins à cuvette, et beaucoup d'autres de ce genre. Elle peut servir à faire mouvoir les mécaniques, et M. Privat en a fait une heureuse application à l'arrosage des prés. A l'extrémité d'une vis d'Archimède, dont les hélices sont aussi rapprochées qu'il est possible, afin que la vis soit moins inclinée, il place la roue, et dans ce cas il lui donne dans son ensemble la forme d'un cône plus ou moins élevé, selon que la vis est plus ou moins inclinée. Par cette construction, il n'y a jamais dans l'eau que les aubes agissantes, tandis que celles sur lesquelles l'eau ne doit faire aucun effort sont au-dessus du courant. Dans le cas où une vis ne serait pas assez longue pour atteindre la hauteur qu'on se propose, et pour ne pas

donner à la vis une trop grande longueur aux dépens de sa solidité, M. Privat place, vers la partie supérieure de la vis, un angle dans laquelle cette vis déverse les eaux. Là, une seconde vis, semblable à la première, vient puiser les eaux pour les porter plus haut. La première vis imprime le mouvement de rotation à la seconde, à l'aide de deux roues dentelées qui engrènent l'une dans l'autre, et qui sont fixées, l'une à la partie supérieure de la première vis, l'autre à la partie inférieure de la seconde. Ainsi l'on peut faire monter les eaux à telle hauteur qu'on le désire. Pour parer à l'inconvénient d'une crue d'eau qui pourrait emporter le mécanisme, M. Privat place deux forts piquets dans le lit de la rivière; on les enfonce comme les pilotis, à l'aide du mouton. Les piquets, qui s'élèvent au-dessus des plus fortes eaux, servent à porter un fort châssis, dont la traverse supérieure et la traverse inférieure portent les pivots de la vis. Ce châssis est porté par des piquets, à l'aide de deux forts boulons à clavettes, et peut avoir un mouvement de rotation sur ces deux points, de manière que dans un cours d'eau l'on incline le châssis, et par ce moyen l'on élève la roue: on fixe tout le mécanisme au-dessus de l'eau. (*Annales des arts et manufactures*, 1811, t. XL, pag. 5.)

ROUES A ÉLEVER L'EAU. M. Navier a présenté un mémoire à l'Académie des sciences, et il s'est proposé de déterminer le rapport entre la force motrice et l'effet produit dans les machines de rotation employées pour élever l'eau. Il a présenté les découvertes que l'on doit en ce genre à Huyghen, Jean Bernouillet, Daniel et Borda; il a rappelé que c'est à M. Carnot que l'on doit la loi générale qu'il a renfermée dans le théorème suivant: Dans tout système de corps en mouvement, qui passe d'une situation à une autre, la somme des quantités d'actions qui ont été, dans cet intervalle, imprimées par toutes les forces, est toujours numériquement égale à la moitié de la somme des forces vives, acquises dans cet intervalle par les divers corps du système, plus la moitié des forces vives perdues par l'effet des changements brusques de vitesse. Enfin, M. Navier est entré dans la comparaison des machines employées jusqu'en 1819; il a offert leurs résultats respectifs et indique les moyens théoriques d'apprécier leurs effets. Sur le rapport des commissaires, l'Académie a ordonné l'impression de cet intéressant travail dans le volume des savants étrangers. (*Archives des découvertes et inventions*, 1819, t. XII, p. 277.)

ROUES A JANTES LARGES. — Il est important de prévenir, autant qu'il est possible, les causes de la dégradation des routes; le peu de largeur des jantes des roues de voitures de transport est certainement la principale de ces causes; des jantes étroites s'ouvrent passage entre le gravier qui forme l'aire des chemins et creusent des ornières, tandis que les jantes larges les affermissent.

Mais il ne suffit pas que les jantes soient larges, il faut encore que leur largeur soit proportionnée à la charge des voitures; en effet, passé un certain poids, une voiture qui aurait les jantes larges de six pouces, causerait autant de dégradations aux chemins qu'une dont les jantes auraient trois pouces, et qui serait chargée d'un poids moitié moindre que la première. L'importance et l'établissement des jantes larges, et de la proportion de leur largeur à la charge des voitures, étant bien sentie, on doit chercher les moyens de l'établir et fixer en même temps cette proportion. Son établissement serait très-facile en adoptant ce que propose M. Mahuet; mais au lieu d'établir, comme il le demande, une taxe médiocre sur chaque quintal au-dessus de trente quintaux pour les voitures à deux roues, et de quatre-vingts pour les voitures à quatre roues, on pourrait l'établir sur chaque quintal, jusqu'à la concurrence du poids fixé relativement à la largeur des jantes. Au-dessus de ce poids, la taxe augmenterait progressivement, et de manière que les rouliers qui voudraient conduire une plus grande quantité de marchandises sur une même voiture, seraient engagés à augmenter la largeur de leurs jantes, plutôt qu'à les accumuler sur des voitures à jantes étroites. D'après cette proportion, qui est très-moderée, on pourrait faire un tarif, dans lequel seraient marqués les poids que les voitures pourraient porter à chaque largeur de leurs jantes, de même que la taxe que les rouliers devraient payer, jusqu'à la concurrence du poids fixé, et progressivement au-dessus, suivant le projet de M. Mahuet. Ce tarif, publié et affiché à chaque pont à bascule, rendrait très-facile la perception de cette taxe. Les règlements que je propose, dit M. Reynier, sont un moyen bien facile d'engager les rouliers à adopter les jantes larges; en effet, lorsqu'ils ont de bons chevaux, le transport des charges considérables leur coûtera beaucoup moins en un seul voyage qu'en plusieurs; et comme ils payeraient moins pour de fortes charges, en se servant des jantes larges, qu'en se servant de jantes étroites, leur intérêt les forcerait à les changer. (*Moniteur*, 1790, pag. 1108.)

Invention de M. Dupuis. — Les roues de l'auteur diffèrent des roues ordinaires en ce qu'elles sont composées chacune, 1° de vingt-quatre rais emboîtés sur deux rangs, afin de conserver au moyeu la même solidité que si la roue ne contenait que douze rais sur un seul rang, comme il est d'usage de les construire; 2° de douze jantes jumelles, assemblées de manière qu'avec les jantes de treize centimètres ou quatre pouces neuf lignes, on peut construire des roues de vingt-cinq centimètres de largeur de bandes ou neuf pouces trois lignes, ainsi que les lois l'exigent. L'économie de cette manière de construire résulte de ce qu'il est beaucoup plus facile de se procurer des jantes de treize centimètres de largeur que de

celles de vingt-cinq centimètres. Cette économie est telle, dit M. Dupuis, qu'une paire de roues à larges jantes, qui, construite à la manière ordinaire, coûte jusqu'à 450 francs, non compris la ferrure, ne reviendrait qu'à 191, faite suivant ces procédés. Ces nouvelles roues ont parcouru près de six cents lieues sous une charge de six mille kilogrammes, et dans la saison la plus rigoureuse, sans éprouver le moindre dommage. (*Société d'encouragement*, 1807 et 1808, page 5 et 62, *Moniteur*, 1809, page 416.)

Machine propre à tailler et à arrondir les dents et les pignons des roues. — *Invention de M. Petitpierre.* — Cette machine se compose 1° d'une plate-forme horizontale en cuivre, montée sur un arbre vertical, et sur laquelle sont marquées des divisions plus ou moins espacées; au-dessus de cette plate-forme, qui est mobile sur pivot, se trouve la pièce de cuivre arrondie en forme de roue, et destinée à être dentée; 2° d'un équipage ou chariot qu'on fait avancer au moyen d'une vis sans fin, et dans lequel s'ajuste une hache brisée, qui prend toutes les inclinaisons nécessaires, soit pour tailler des roues droites, des roues d'angle, des roues de champ, arrondir des dents, faire des pignons et des rateaux pour l'horlogerie. Ces diverses opérations s'exécutent promptement et avec une grande précision, à l'aide de fraises ou de burins d'acier qu'on fixe sur un arbre mobile qu'une roue fait tourner. On forme, de cette manière la dent et on l'arrondit en même temps, ce qui dispense du travail long et incertain de la lime, surtout pour les roues d'angle. M. Petitpierre a ajouté à cette machine un mécanisme entièrement simple pour diviser et tracer les lignes droites et circulaires, en cisposant sur la hache brisée une pièce qui règle la longueur des traits, dans laquelle le levier à tracer est maintenu entre deux vis, qui permettent de l'allonger ou de le raccourcir, suivant la longueur des traits qu'on veut obtenir. A cette pièce se joint un traçoir, qui se fixe sur l'arbre portant la fraise. La cage qui porte le chariot et la plate-forme ne sont pas d'invention nouvelle; l'auteur n'a eu que le seul but de donner de la solidité aux accessoires, afin d'obtenir dans le travail toute la perfection désirable. En effet, la machine opère avec une promptitude et une précision remarquables, toutes les pièces s'ajustent parfaitement les unes dans les autres, et leur jeu est aussi facile que bien conçu. (*Société d'encouragement*, tome XIII, page 182.)

Roues (machines à tailler les dents des). — *Invention de M. Japy, de Beaucourt (Haut-Rhin).* — L'auteur a obtenu un brevet de quinze ans pour une machine au moyen de laquelle on peut tailler les dents des roues. Pour cet objet, on en place un certain nombre de même diamètre, et devant avoir le même nombre de dents, sur des tasseaux de change, où elles sont fortement assujetties par une contre-vis. Ces tasseaux sont ajustés à leur tour sur un arbre horizontal, por-

tant un diviseur qui conduit une vis sans fin à manivelle. Une alidade, en forme de ressort, arrête le diviseur au point de division convenable. Pendant que tout cet équipage, se mouvant dans des coulisses bien réglées, fait passer la pile de roues sur une fraise qui les refend toutes en même temps. Cette machine se compose : 1° d'un plateau en fer, portant deux rebords sur ses côtés, parallèles entre eux, servant de guide à tout l'équipage, mobile sur ce plateau dans le sens de sa longueur; 2° d'un arbre tournant dans un collet et sur une pointe à vis, comme dans un tour à bidet : il est percé, afin de pouvoir mettre plusieurs tasseaux de rechange; 3° d'un tasseau monté sur l'arbre dont il est parlé ci-dessus, et portant un certain nombre de roues à refendre; 4° d'une vis de pression, faisant partie, ainsi que son écrou, du système mobile; son objet est de fixer d'une manière invariable les roues sur le tasseau pendant qu'on les refend; 5° d'un petit manchon percé d'un trou, juste du diamètre de la broche du tasseau; il est terminé par une pointe, contre laquelle vient appuyer, aussi fortement qu'il est nécessaire, l'écrou coulant de la vis de pression; 6° d'une roue qui est montée sur l'arbre tournant et qui sert de diviseur; 7° d'une vis sans fin; elle est placée au-dessous et dans le plan de la roue ci-dessus; le plan de cette vis, qui s'engage dans les dents de la roue, est tel qu'en faisant un tour, les roues qu'on refend se trouvent exactement changées d'une dent; 8° d'un ressort placé sur le côté de la machine; ce ressort, à l'aide d'un petit mentonnet d'un cran correspondant, pratiqué sur la tête de la vis sans fin, fixe celle-ci au point de division; 9° d'une manivelle montée sur la tête de la vis sans fin; 10° d'une vis de pression, servant à faire appuyer la vis sans fin contre la roue qui sert de diviseur; 11° d'un axe horizontal tournant dans des cintres à vis, et placé perpendiculairement à la direction de l'arbre tournant : il porte une poulie à plusieurs gorges et une fraise; 12° d'un étrier qui porte l'axe horizontal; il est disposé de manière à pouvoir monter et descendre dans les limites qu'exigent les différents diamètres des roues qu'on a à refendre; 13° de vis de pression qui servent à fixer à la hauteur convenable l'étrier qui porte l'axe horizontal. (*Brevets publiés*, 1818, tome II, page 25, planche 8, figures 5, 6 et 7.)

ROUGE. — *ROUGE À POLIR.* — *Perfectionnement de M. F. Cuvier.* — Il était répandu parmi la plupart des artistes que l'art de faire le bon rouge à polir, nommé communément rouge d'Angleterre, et qui n'est autre chose que l'oxide rouge de fer, est un secret très-peu connu. Cette erreur vient sans doute autant des différentes espèces de ce rouge, et des difficultés qu'on rencontre pour s'en procurer toujours de la même qualité, que de l'importance que l'on met à ces recettes cachées avec lesquelles on fit quelquefois cette matière avec succès. Les grands établissements se procurent leur

rouge à polir en traitant, par des lavages et des pulvérisations répétées, l'oxyde de fer résultant de la décomposition du sulfate de fer dans la fabrication de l'acide nitrique. Mais ces procédés, d'ailleurs très-pénibles, ne sont point généralement en usage, et la plus grande partie du rouge à polir qui entre dans le commerce, y est fournie par des personnes qui possèdent le secret de sa fabrication, et qui en font monter le prix à quinze ou vingt fois sa valeur réelle. Il est un grand nombre d'artistes qui, par leur position, tireraient un avantage certain en fabriquant eux-mêmes ce rouge, dont ils font une assez grande consommation, car à la modicité du prix se joindrait encore l'important avantage de pouvoir toujours s'en procurer de la même qualité, la différence entre les espèces de rouges purement métalliques ayant pour cause principale les différents degrés d'oxydation du métal. On connaît un très-grand nombre de procédés pour faire passer le fer à l'état d'oxyde rouge; mais la plupart sont compliqués, et exigent des soins délicats ou des dépenses qu'il est toujours avantageux d'éviter dans les arts. La décomposition immédiate du sulfate de fer (couperose verte) par le feu est sans doute un des moyens les plus simples à l'aide desquels on peut se procurer l'oxyderouge de fer; mais, outre qu'il est très-pénible, rebutant et même dangereux par les vapeurs suffocantes d'acide sulfureux qui se dégagent pendant l'opération, on n'a pas la liberté de fixer à volonté l'oxydation du métal au point où, pour ses différents emplois, il pourrait être nécessaire de le faire; on n'a jamais qu'un oxyde de même nature, un rouge de même qualité. Il pouvait donc être utile de trouver un moyen simple, peu dispendieux et à la portée de chacun, de faire du rouge à polir de toutes sortes de qualités, c'est-à-dire de pousser l'oxydation du fer graduellement depuis le noir jusqu'au rouge le plus éclatant. Si l'on met dans une terrine très-évasée une couche de limaille de fer, et qu'on la recouvre par une légère couche d'eau, celle-ci se décompose assez rapidement et le fer s'oxyde; si l'eau était plus abondante, l'oxydation se ferait plus lentement, parce qu'il paraît que dans le premier cas l'oxygène de l'air est absorbé et probablement aussi l'acide carbonique, comme l'a observé M. Fourcroy. Si on laisse dessécher le mélange, toutes les parties s'agglutinent, et l'on ne parvient pas à son but; mais si l'on a soin de toujours entretenir le même degré d'humidité, le fer ne tarde pas à passer en partie à l'état d'oxyde noir, surtout si l'on sépare de temps à autre, par des lavages, l'oxyde qui s'est formé. On voit que ce procédé n'est qu'une légère modification de celui employé par Lémery, pour faire son éthiops minéral. On aurait sans doute pu employer d'autres moyens pour se procurer cet oxyde noir; mais il s'agissait du moyen le plus simple, et c'est évidemment celui-ci qui exige le moins de soins et de dépenses. Lorsqu'on a recueilli

une assez grande quantité d'oxyde noir, il suffit de l'exposer à l'action simultanée du feu et de l'air pour en augmenter l'oxydation. Et comme dans ce cas le contact le plus parfait de l'oxyde et de l'air est essentiel, on parvient à l'opérer d'une manière assez complète et assez uniforme, en agitant l'oxyde chauffé à un certain degré dans un vase bien fermé, où l'on a laissé une certaine quantité d'air. Suivant les quantités de ces deux corps, l'oxygène de l'air peut être complètement absorbé, et, en employant la détermination de ces quantités, on pourrait toujours fixer d'une manière assez précise le degré d'oxydation du métal, cet instrument formant un véritable endiomètre. Je me suis convaincu par expérience, dit M. Cuvier en terminant ses observations, que, lorsque cet oxyde est arrivé au rouge violet, c'est le degré où il est le plus propre à polir l'acier trempé; à mesure qu'il se pénètre d'une plus grande quantité d'oxygène, il devient toujours plus divisible, et alors il peut être employé à polir les substances plus tendres. (*Société d'encouragement*, an XI, p. 21; et même société, t. XII, p. 319; et *Société philomatique*, an XI, p. 150.)

ROUGE D'ANDRINOPLE. — *Perfectionnement de MM. Heilmann frères et compagnie.* — Cette maison est la première qui ait imprimé en rouge d'Andrinople des châles fond blanc, perses, foulards, etc., de la plus belle exécution. (*De l'industrie française*, par M. Jouy.) *Voy. GARANCE.*

ROUGE VÉGÉTAL LIQUIDE. — *Invention de mademoiselle Goubet.* — Ce rouge liquide se compose de quatre onces d'esprit-de-vin rectifié à trente-six degrés, de deux onces d'eau distillée, de vingt grains de carmin première qualité, de dix grains d'ammoniaque liquide, de six grains d'acide oxalique, de six grains de sulfate d'alumine, de dix grains de baume de la Mecque. L'esprit de vin et l'eau distillée sont mêlés ensemble; on y ajoute ensuite l'acide oxalique, l'alumine et le baume de la Mecque; on agite le mélange, on tient la bouteille à une douce chaleur cinq à six heures pour faciliter la dissolution du baume par l'alcool; on filtre la liqueur, on met le carmin dans un mortier de verre, on verse par dessus l'ammoniaque, on broie bien et on verse peu à peu la liqueur en continuant de broyer. On met le tout dans une bouteille, on agite le mélange, on laisse reposer dix minutes, on décante la liqueur; le rouge est fait: on le conserve en bouteilles bien bouchées. Pour se servir de ce rouge on agite la bouteille, on y trempe un petit pinceau à plume ou le bout du doigt, on l'étend légèrement sur les parties que l'on veut colorer; ensuite on en remet un peu aux endroits qui doivent être plus vifs; de cet emploi il résulte un coloris superbe, imitant parfaitement le naturel. Ce rouge s'identifie tellement avec la peau, qu'il ne se détache même pas, lorsqu'on s'essuie pendant la transpiration. (*Brevets non publiés.*)

ROULEAU À BATTRE LE BLÉ. — *Invention de M. de Puymaurin.* — Dans presque tous

les départements, mais principalement dans ceux du Midi, on éprouvait le besoin d'une amélioration dans le mode de battre le grain. Dans les contrées où ces travaux s'exécutent en plein air, on employait, ou les hommes avec le fléau, ou les bœufs et les chevaux : tous ces procédés, en fatiguant les ouvriers et les animaux, occasionnaient encore près d'un trentième de perte de la récolte. Un canonier, originaire du département de la Haute-Garonne, de retour d'Italie, fit construire chez un agriculteur distingué, M. Crauzet, un rouleau pareil à celui usité dans l'Italie ; mais ce rouleau ne remplissait pas le but, en ce qu'une partie posait toujours à terre et fatiguait beaucoup le cheval. M. de Puymaurin a divisé ce rouleau, qui dans sa longueur a 1 mètre 31 centimètres, en neuf segments d'à peu près 5 pouces de diamètre, séparés l'un de l'autre par des anneaux de fer. Ces segments sont percés à leur centre, et traversés par un axe de fer poli. Ils ne portent sur cet axe qu'au moyen de deux boîtes de cuivre enchâssées aux deux extrémités de chaque rouleau, de manière que ce n'est que sur ces deux boîtes de cuivre que se fait le frottement, et non dans le bois ; ce qui diminue beaucoup la résistance. La circonférence de ces segments est divisée en neuf parties égales, dans lesquelles on a incrusté des dents faites en orme, ainsi que le rouleau, qui sont placées à queue d'aronde, et assujetties par une cheville de fer, ce qui

donne la facilité de les remplacer. Cet axe de fer, sur lequel roulent les boîtes de cuivre adaptées aux segments, est fixé à un petit avant-train par deux branches de fer recourbées, ce qui donne au rouleau la facilité de faire toutes les révolutions circulaires qu'exige le succès du battage. Cet avant-train porte deux roues armées de dix dents également espacées et incrustées comme celles qui sont aux segments du rouleau. Il est mis en mouvement par le secours d'une limonière fixée par deux branches de fer à l'essieu des roues. On place le grain sur une aire ; on le dispose en cercle dans la circonférence de deux mètres, les épis tournés vers le centre, et d'une épaisseur double de celle usitée pour le fléau. Le conducteur se place au centre, fait circuler à la loupe le cheval, au trot ; et des hommes avec des fourches, armées de grands rateaux, retournent le grain pour présenter celui de dessous à l'action du rouleau. Par la méthode de M. Puymaurin, on peut, en un jour, et avec un seul cheval, battre trois cent soixante gerbes, c'est à dire plus que trois chevaux et trois ouvriers, ou douze batteurs, n'en pourraient faire dans la même espace de temps. Et avec deux chevaux ordinaires qu'on relâierait toutes les heures sur une aire spacieuse et un terrain uni, on porterait le battage à cinq cent quatre-vingts gerbes par jour, ou quarante hectolitres. (*Annales des arts et manufactures*, t. XXXI, p. 239.)

S

SABOTS EN FONTE DE FER pour empêcher les fourmis de monter sur les arbres encaissés. — *Invention de M. Salmon Mauge.* — Ces sabots ou vases circulaires sont faits en forme de coupe relevée au milieu, coulés en fonte de fer et destinés à être placés sous les quatre pieds des caisses, à l'effet de garantir les arbres et arbustes de l'approche des fourmis, en les tenant remplis de liquide. Les expériences qui ont été faites au jardin du muséum d'histoire naturelle ont prouvé que l'auteur avait bien rempli l'objet qu'il s'était proposé ; ils pèsent environ un kilogramme chaque et coûtent 50 centimes, ce qui fait 2 francs pour les quatre. (*Société d'encouragement*, bulletin 133, tome XIV, page 166).

SALINOGRADÉS, ou Instrument pour reconnaître, par la pesanteur spécifique, la proportion d'un sel déterminé dissous dans l'eau. — *Invention de M. Hassenfratz.* — Ce savant s'est livré à des travaux infiniment intéressants pour établir un instrument à l'aide duquel on pût peser la proportion d'un sel déterminé dissous dans l'eau. Il a reconnu que le nombre des sels simples serait de huit-cent-dix, et qu'en y réunissant ceux provenant des différents degrés d'oxygénation des bases des acides, le nombre des sels connus pourrait être de quinze

cents. A l'aide des tables qu'il a établies pour quarante de ces principaux sels, et en premier lieu pour le nitrate de potasse, il suffira, pour graduer la tige de chaque salinograde d'avoir pour chacun deux observations, l'une qui indique l'enfoncement de la tige dans l'eau distillée, l'autre l'enfoncement dans un mélange d'eau et de sel d'une proportion ou d'une pesanteur spécifique connue. La longueur des calculs et des tables ne permet pas de les faire entrer dans le cadre de cet ouvrage, mais nous nous faisons un devoir de les signaler aux chimistes et aux manufacturiers. (*Annales de chimie*, tome XXVII, page 18, et tome XXVIII, page 28.)

SANGSUES MECANIQUES. — Les sangsues prescrites à la chirurgie, dit M. Huzard, sont devenues si chères depuis quelques années, mais cette cherté en fait employer un si grand nombre de mauvaises, c'est-à-dire qui remplissent si imparfaitement les fonctions pour lesquelles on en use, que l'on a cherché à remplacer leur action par un mécanisme. C'est d'un mécanisme de ce genre que vous m'avez chargé de vous rendre compte. Il se compose d'une lancette à deux pointes accolées de manière à opérer sur la peau une piqûre de la forme que produit celle de la sangsue. Cette lancette, pour

pouvoir faire une piqûre instantanée, subite, est mue par un ressort en caoutchouc vulcanisé d'une grande simplicité; il est en même temps facile à remplacer s'il vient à manquer. Pour que la peau soit aisément percée, et pour que les tissus sous-jacents ne soient pas attaqués par la lancette, l'appareil qui porte celle-ci sert en même temps à faire une ventouse qui soulève la peau dans le point où l'on veut faire la piqûre; c'est encore un ressort en caoutchouc vulcanisé, aussi simple que le premier qui remplit cette fonction. Pour comprendre comment il agit, il faut voir fonctionner l'instrument ou au moins en avoir la description et la figure.

L'appareil entier opère donc à la manière d'une ventouse scarifiée; mais cela ne serait pas suffisant; la piqûre une fois faite, il faut qu'elle donne un écoulement de sang; pour arriver à ce nouveau résultat, d'autres petites ventouses sans lancette et confectionnées de la même manière sont appliquées sur la piqûre, et pour peu que la pointe de la lancette ait rencontré quelques vaisseaux, on peut tirer du sang autant qu'on en désire.

Chacune des ventouses est de plus calibrée, en sorte qu'on règle pour ainsi dire à volonté la quantité de sang que l'on obtient; je regrette cependant que pour arriver à ce résultat il faille que la lancette ait trouvé quelques vaisseaux suffisamment forts, mais cela n'arrive pas toujours; en moyenne, pour tirer une quantité de sang assez considérable on est quelquefois obligé de faire un certain nombre de piqûres, il est bon, même, sous le rapport médical de faire plusieurs piqûres. L'inflammation locale qui en résulte agit comme un puissant révulsif de quelque durée et vient souvent aider puissamment aux effets de la saignée elle-même, c'est un des avantages que les sangsues ont sur les saignées.

L'instrument est simple, peu coûteux; sous ce rapport il doit être convenable, mais son emploi n'est pas aussi facile qu'il peut le paraître. D'après ce que je viens de dire, la saignée se compose d'abord de l'application plusieurs fois répétée de la ventouse scarifiée et ensuite de l'application successive de plusieurs ventouses destinées à tirer du sang; tout cela demande du temps et de la dextérité, et aussi une certaine habitude de l'opérateur. Je crois même qu'il est bon qu'il soit aidé, pour qu'on puisse laver les ventouses à mesure qu'elles ont servi une première fois, si on est obligé de les faire servir une seconde; l'inventeur prétend que ce n'est pas nécessaire, que la même ventouse peut servir plusieurs fois sans être lavée. Cette pratique demande du soin et de l'intelligence; je le répète, je pense qu'il faut même que la boîte soit remplie de plusieurs lancettes toujours en bon état, afin que si l'une manque, une autre soit toujours prête; cela augmentera le prix, car la lancette est ce qu'il y a de plus cher. De plus, la lancette jointe à la boîte qui a été déposée à la Société n'est pas suffisam-

ment solide et elle a besoin d'être perfectionnée, ce qui est facile du reste; tout cela augmentera bien le prix de l'appareil, mais ne le rendra pas tellement dispendieux que son emploi, dans beaucoup de circonstances, par exemple dans les campagnes, par un praticien, ne puisse remplacer l'application des sangsues vivantes.

L'appareil a été essayé dans les hôpitaux de Paris, et il y a bien fonctionné; et par son moyen on a pu mesurer exactement la quantité de sang qu'on a tiré du malade, ce qui est un grand avantage.

En me résumant, je pense que cet instrument, entre les mains d'un praticien habile, peut avantageusement suppléer les sangsues dans beaucoup de cas; actuellement où les bonnes sangsues deviennent rares, ou celles qu'on trouve chez les pharmaciens les plus honnêtes ont été nourries souvent avec du sang et même ont déjà servi à l'emploi chirurgical, et, par ces raisons diverses, sont peu avides de sang, je pense que l'appareil sera préférable à ces mauvaises sangsues. Quant aux personnes auxquelles l'emploi des sangsues qui ont déjà servi répugnent, et qui craindraient qu'il n'y en eût dans celles livrées à l'emploi chirurgical, elles trouveront préférable sans aucun doute l'appareil de M. Alexandre.

A ce sujet je crois que quelques personnes font profession de l'appliquer lorsqu'elles sont appelées à le faire. (Voir les *Bulletins de la Société d'encouragement*, année 1849.)

SAVON. — Ce corps est le résultat de l'action d'une base, le plus souvent alcaline, sur un corps gras d'origine végétale ou animale. Le savon paraît avoir été connu des Égyptiens et des Hébreux. Plin en fait mention sous le nom de *sapo*, et attribue sa découverte aux Gaulois. Celui que fabriquaient les Germains était très-recherché à Rome du temps des empereurs. Les Romains pratiquaient aussi cette industrie, car on a découvert dans les ruines de Pompéïa, ensevelie en 79 sous les cendres du Vésuve, un atelier complet de savonnerie, avec ses différents ustensiles et des baquets pleins de savons, dans un très-bon état de conservation, bien que sa préparation remontât à plus de dix-sept siècles.

On peut partager les savons en deux grandes classes: les savons solubles dans l'eau, ce sont ceux de potasse, de soude et d'ammoniaque; et les savons insolubles, qui sont formés par les autres oxydes métalliques. Les premiers sont seuls employés dans l'économie domestique. On sait qu'ils servent au nettoyage des vêtements, au dégraissage des tissus ou des fils de laine, au décreusage de la soie, enfin aux soins de la propreté. Les savons solubles sont de deux sortes: les savons durs ont pour base la soude; ils se préparent avec l'huile d'olives, le suif et diverses graisses. En France, en Italie et en Espagne, c'est l'huile d'olives de qualité inférieure qu'on emploie le plus souvent; on y ajoute toujours une certaine quantité d'huile de graines, qui rend, comme

on dit, la coupe du savon douce en diminuant sa consistance. Pour la préparation du savon blanc, on emploie les huiles les moins colorées. En Angleterre, dans le nord de l'Europe et de l'Amérique, à défaut d'huile d'olives, on emploie le suif ou les graisses animales. Les savons mous se préparent au moyen des huiles de graines, telles que celles de chènevis, de lin, de colza, de sésame, etc. On fait aussi, au moyen de l'aronge, un savon mou pour l'usage de la toilette. Les huiles de graines se distinguent en *huiles chaudes* et *huiles froides*; ce qui signifie que les premières se figent à une température moins basse que les secondes. Dans le nord de la France on emploie les huiles froides à la préparation des savons mous, lesquels sont généralement colorés en vert ou en noir, soit à l'aide de l'indigo, soit au moyen du sulfate de fer et de la noix de galle.

Les savons à base de soude et de potasse sont très-solubles dans l'alcool bouillant, qui est leur véritable dissolvant; l'eau pure les dissout aussi, surtout à chaud, pourvu que la quantité d'eau ne soit pas trop considérable. Lorsqu'on ajoute en effet un grand excès d'eau à leur dissolution, le savon est décomposé: il se précipite une matière nacrée, douée de beaucoup d'éclat; c'est un savon avec excès d'acide gras, tandis qu'une portion de l'alcali reste libre. On sait que les eaux calcaires et les eaux sténiéuses, c'est-à-dire celles qui contiennent du carbonate et du sulfate de chaux en dissolution, comme l'eau des puits de Paris, l'eau d'Arcueil, etc., forment avec le savon des dépôts blancs, floconneux et comme caillebotés: ces eaux sont, par suite, impropres aux savonnages; on dit vulgairement qu'elles ne prennent pas le savon; ces dépôts sont des savons calcaires résultant de la combinaison des acides gras avec la chaux. On rend ces eaux propres au savonnage en y ajoutant une petite quantité de cristaux de soude (*carbonate de soude cristallisé*), lesquels précipitent la chaux à l'état de carbonate calcaire; l'eau claire qui surnage au bout d'un certain temps prend le savon et peut servir même, à défaut d'une eau plus pure, à la cuisson des légumes.

L'acte de la formation d'un savon, comme résultat du contact d'une matière grasse avec un alcali, est désigné sous le nom de *saponification*. La théorie de cette opération a été pendant bien longtemps erronée. C'est à M. Chevreul qu'on doit d'avoir dissipé les épaisses ténèbres qui la cachaient aux yeux des anciens chimistes; c'est lui qui, dans une série d'admirables mémoires, qui n'exigèrent pas moins de douze années de travaux assidus, dévoila la véritable nature des corps gras et celle des savons. Exposons d'une manière sommaire la théorie de la saponification, telle qu'on la conçoit aujourd'hui.

Les huiles fixes et les graisses peuvent être considérées comme des mélanges en

proportions variables de certaines substances organiques neutres, d'une composition définie et invariable. Les plus communes de ces substances, celles qui constituent la plupart des corps gras, sont: la stéarine (*Voy. Bougie*), la margarine et l'oléine; la première se rencontre particulièrement dans les corps gras d'origine animale; les deux autres constituent la plupart des matières grasses végétales, et elles existent aussi, conjointement avec la stéarine, dans celles qui proviennent des animaux. Or, lorsqu'on fait agir un alcali caustique sur l'une de ces matières, elle est décomposée, surtout si l'action s'accomplit à la température de l'ébullition de l'eau; elle éprouve un véritable dédoublement, et elle se transforme d'une part en un acide gras qui s'unit à l'alcool pour former un savon, d'autre part en une substance particulière qui reste en dissolution dans l'eau, au milieu de laquelle la saponification s'accomplit. Cette dernière substance se distingue par une saveur sucrée, qui lui a fait donner par Scheele, qui l'a découverte, le nom de principe doux des huiles: on la désigne maintenant sous celui de *glycérine*. L'acide gras qui s'est formé est l'acide stéarique, l'acide margarique ou l'acide oléique, selon qu'il provient de la stéarine, de la margarine ou de l'oléine. Ainsi le savon de Marseille, fait avec l'huile d'olives et la soude, est un mélange d'oléate et de margarate de soude. Le savon de *Windsor*, qu'on fabrique avec le suif, contient, outre ces deux sels, du stéarate de soude; de plus, les savons, même les plus secs, renferment toujours une forte proportion d'eau.

Les principales opérations d'une fabrique de savon sont les suivantes: 1° préparation des lessives caustiques; 2° empâtage de l'huile; 3° relargage de la *pâte saponifiée*; 4° coction du savon; 5° madrage (ou moyen de marbrer le savon); 6° coulage du savon dans les mises ou caisses; 7° division du savon en gros pains et subdivisions de ces derniers en barres. Dans le cas où l'on fabrique du savon blanc, le madrage se trouve supprimé. On emploie, dans le courant de la fabrication, deux sortes de lessives: l'une est caustique et ne contient que de la soude pure; elle sert à l'empâtage de l'huile; l'autre contient du sel marin, et s'emploie pour le relargage et la coction du savon. La première s'obtient en ajoutant à la soude artificielle, aussi exempte que possible de sel marin, le tiers de son poids de chaux éteinte et en lessivant le mélange dans des bassins en maçonnerie appelés *barquieux*; l'autre en remplaçant une partie de la soude ordinaire par de la soude salée, contenant au moins 50 centièmes de sel marin.

Le savon se fabrique à Marseille dans de grandes chaudières à parois inclinées en briques et à fond de cuivre, pouvant contenir jusqu'à 12,000 kilogr. de savon qu'on y fait à chaque opération. L'huile d'olives, toujours mélangée d'une certaine quantité d'huile de moindre valeur, étant versée dans

la chaudière, on procède à l'empâtage en l'agitant avec la lessive faible portée à l'ébullition : on obtient ainsi une pâte molle, une émulsion, et le mélange se trouve convenablement préparé pour la saponification; on en sépare l'eau qui a été employée en trop grande quantité (*relargage*), puis on ajoute à diverses reprises des lessives fortes, et on procède à la coction, qui dure 10 à 18 heures; c'est pendant ce temps que la saponification a lieu. Lorsque le savon est parfaitement cuit, la pâte devient dure par le refroidissement; sa couleur est d'un gris bleuâtre foncé, uniforme, due à un mélange de sulfure de fer et de savon alumino-ferugineux; on a eu soin, en effet, d'ajouter à la lessive, lors de l'empâtage, une certaine quantité de sulfate de fer, destinée à produire la couleur bleue qui caractérise le savon marbré dit de Marseille. Pour produire une coloration en veines bleues tranchées sur un fond blanc, on procède au madrage ou à la madrure. Pour cela on épuise, c'est-à-dire on soutire la lessive qui reste, puis on moule la pâte dans toutes les parties de la chaudière et on y verse de temps en temps de la lessive faible; la liquéfaction du savon se produit et la partie colorée, par suite de l'agitation, se répand dans la masse et détermine les veines bleuâtres qu'on cherche à produire dans le savon marbré. Enfin on enlève le savon des chaudières de cuite en le puisant avec des poches à long manche, et en le jetant dans un canal incliné en bois qui le conduit dans les caisses ou mises destinées à le recevoir; au bout de 8 ou 10 jours, il a acquis assez de consistance pour supporter le poids d'un homme qui, au moyen d'un long couteau, le débite en pains de la dimension exigée par le commerce.

Ces détails sont à peine suffisants pour donner une idée de cette importante fabrication; ajoutons que cette industrie, pratiquée sur une immense échelle à Marseille, s'exécute dans cette ville comme dans plusieurs localités, par des procédés qui varient très-peu et qui ne paraissent pas susceptibles de recevoir des progrès de la science des perfectionnements importants, quoiqu'ils soient aujourd'hui ce qu'ils étaient il y a un siècle, bien avant que la théorie exacte des opérations que nous venons de décrire fût établie.

Outre le savon marbré et le savon blanc de Marseille, on fabrique plusieurs autres sortes de savon que nous devons mentionner : les savons mous, comme nous l'avons dit, se préparent en général avec des huiles de graines et de la potasse; le savon de résine, qui est employé maintenant en grande quantité, surtout en Angleterre, s'obtient en ajoutant à du savon de suif, pendant sa préparation, le tiers ou le quart de son poids de résine.

Les savons de toilette constituent une branche d'industrie spéciale qui, depuis quelques années, a pris une grande extension. Ces savons présentent la même com-

position que les savons ordinaires, seulement ils sont préparés avec plus de soin, et on les parfume le plus souvent; les uns sont fabriqués avec de l'axonge (graisse de porc) ou du suif; les autres avec les huiles d'olives, d'amandes ou de palmier. Ces savons, mélangés en proportions convenables et parfumés, suivant le goût du consommateur, par l'addition de diverses huiles essentielles, constituent les variétés infinies de savons de toilette. Le savon de Windsor, par exemple, est un savon d'axonge et d'huile d'olives aromatisée avec les essences de carvi, de lavande et de romarin.

Les savons légers se préparent en ajoutant à la pâte saponifiée un septième ou huitième de son volume d'eau, et en agitant le mélange sans interruption jusqu'à ce que la masse en moussant ait doublé de volume; on la verse alors dans les mises. Pour les savons transparents, on dissout du savon de suif coupé en copeaux et bien desséché à l'étuve, dans un poids d'alcool égal à son propre poids; quand la masse est bien liquide, on laisse déposer et on coule dans des mises en fer blanc disposées de manière à donner des formes et des reliefs divers aux pains. Enfin, dans ces derniers temps on a inventé le *savon-ponce*, qui est du savon additionné de pierre ponce pulvérisée, et le savon dit *hydrofuge*, qui a la propriété précieuse de rendre imperméable à l'eau une étoffe qu'on trempe dans sa dissolution bouillante : c'est du savon ordinaire auquel on a ajouté une forte portion d'alun (1).

SCIERIE PORTATIVE.—*Invention de M. Bourdeaux de Bayonne.*— Cette scierie qui peut être mue par l'eau ou par la machine à vapeur se compose : 1° pour ce qui concerne le bâti, de poutrelles qui maintiennent les traverses et qui reçoivent les montants réunis deux à deux par des traverses horizontales. Des chapeaux sont assemblés mortaises et tenons sur les montants, des semelles sont chevillées sur les côtés intérieurs des chapeaux et reçoivent une traverse à queue d'aronde recouverte après que la grande roue horizontale montée sur son arbre est mise en place. Cette roue doit engrener avec une autre petite roue dentée, munie d'une manivelle; de deux montants dans chacun desquels est pratiquée une rainure qui reçoit une lame de fer qui sert de coulisse au châssis des scies verticales; de deux autres montants dépendants du châssis des scies verticales; ils sont garnis de chaque côté, en haut et en bas, de petites roulettes dont l'objet est de rendre plus doux le frottement du châssis de trois traverses servant à maintenir l'écartement des chapeaux et à supporter le porte-chariot. Les coulisses ont une rainure et sont fixées au moyen de boulons à écrou contre les montants entaillés pour les recevoir; les deux traverses assemblées par un boulon sont destinées à assujettir ces montants vers leur partie su-

(1) Cet article est tiré de l'*Encyclopédie des gens du monde*.

érieure, et pour empêcher leur écartement, elles sont supportées par des consoles pour que le boulon ne porte pas leur poids et celui du volant. 2° *Châssis et scies horizontales et verticales.* Les deux montants portent des entailles pour recevoir les roulettes dont ils sont armés, ils sont traversés chacun par un boulon porteur d'une petite roulette dont le frottement s'opère sur le champ de la lame de fer; cette roulette doit être disposée de manière à pouvoir, en cas d'usage, avancer contre la lame de fer. Les montants sont assemblés par le moyen de leurs traverses. Une des traverses reçoit à charnière le bras d'un levier qui fait mouvoir le châssis des scies verticales. La traverse est formée de deux parties; celle de derrière est assemblée à tenons de deux pouces de long, qui lui permettent de monter et de descendre dans une mortaise pratiquée dans chacun des montants; au moyen de vis dont la pression se fait par-dessus une petite console, on tend plus ou moins les scies. Cette même partie de traverse porte une entaille d'une profondeur égale à la largeur de la tige de l'embranchement des scies. La partie de devant sert de joue pour écarter les tiges des emmanchements des scies; elle est fixée à celle de derrière au moyen de deux vis à écrou placées à chacune des extrémités. Ces deux parties de traverse sont revêtues intérieurement de lames de fer d'un demi-pouce d'épaisseur sur deux et demi ou trois de large, qui servent à fortifier pour que la tension des scies ne les fasse pas plier, et pour empêcher que les tiges des ajustages des scies ne les usent trop facilement. Le châssis des scies horizontales est composé de deux montants portant chacun une rainure garnie de fer. Les traverses horizontales portent les tenons. Deux écharpes servent à consolider la traverse supérieure et les montants, pour que ceux-ci ne puissent plier lorsqu'on tend les scies. Ce châssis est mû par le moyen d'un levier à équerre dont le coude est traversé par un fort boulon qui lui sert d'appui, et qui traverse deux fortes plaques de fer bien boulonnées. Ce levier est composé de deux parties brisées mobiles. La partie supérieure est ajustée à l'extrémité d'un boulon saillant portant embase par devant et vis et écrou par derrière. La partie inférieure est réunie à la poignée qui embrasse le montant, de sorte que la course du châssis des scies verticales fait faire celle du châssis des scies horizontales. 3° *Rouleaux ou cylindres qui portent la pièce de bois.* Ces rouleaux sont supportés par des montants assemblés à tenon sur des traverses; ils sont frottés à chaque bout pour que leurs tourillons en ne puissent les faire fendre; ils servent à porter l'arbre ou billot, à faciliter sa marche vers les scies et empêcher les grandes secousses que le chariot pourrait recevoir par l'impulsion des scies; leurs tourillons sont reçus dans des coussinets de cuivre, ajustés à queue d'aronde et ayant la facilité de monter et descendre le long des montants,

ce qui donne le moyen d'ajuster le centre de l'arbre vis-à-vis le centre des vis. Les montants sont liés par des traverses qui elles-mêmes sont maintenues sur le derrière par des jambes qui empêchent leur écartement. 4° *Porte-chariot.* Deux pièces de bois sont liées ensemble par des traverses qui ont des entailles pour les recevoir, elles sont réunies avec des boulons à écrous. Ces pièces portent chacune deux feuillures en dedans: celle de dessus est formée d'un liteau recouvert d'une plaque de fer et fixé par des vis à têtes fraisées; la seconde est faite sur la pièce même, et sert de conducteur aux anneaux où est fixée la corde. Les pièces de bois sont composées, dans leur longueur, de deux parties liées ensemble par des plaques de fer fixées en dessus et en dessous par d'autres plaques aussi en fer. Ce porte-chariot est sur des traverses. 5° *Chariot.* Deux pièces de bois sont munies de roulettes, et sont liées ensemble par quatre montants assemblés deux à deux à la traverse par des boulons. Des montants portent des pilons destinés à recevoir des tringles en fer qui empêchent l'écartement des pièces. Les pièces de bois sont percées en quatre endroits de leur longueur de trous horizontaux formant écrou pour recevoir les vis qui doivent maintenir l'arbre sur le côté, et le porter dans la direction des scies. 6° *Montants à roulettes.* Le montant est à roulette dans une bride, de manière à pouvoir monter et descendre, suivant la grosseur de l'arbre; il est maintenu en respect par une vis à laquelle la bride sert d'écrou. Les deux montants portent chacun une semblable roulette qui appuie sur les pièces du chariot, pour les empêcher de monter avec le châssis des scies verticales. Ces deux montants sont aussi maintenus par une bride pareille à celle du montant, ils portent chacun une entaille pour recevoir une traverse qui est liée avec eux d'une manière invariable. L'une des deux traverses est assemblée de la même manière de l'autre côté; l'un et l'autre sont destinés à recevoir à demeure les brides qui reçoivent les montants à roulettes. 7° *Volant.* L'embase est entaillée et consolidée sur une traverse, à gauche par une vis, et à droite par une poignée qui passe dessus. Un montant coudé est soudé et vissé sur l'embase, il est courbé à sa partie supérieure pour faciliter le jeu du bras. La partie courbée forme une fourchette qui reçoit à charnière une des extrémités d'un bras de levier en cuivre, garni à son autre extrémité d'une bride de même métal qui reçoit une manivelle coudée servant d'axe rompu à la grande roue verticale. Cette manivelle est encore fixée à la même roue en un second point par un boulon, en sorte que cette roue entraîne la manivelle dans son mouvement. Les deux parties de la manivelle qui servent d'axe sont fixées sur le milieu de deux pièces de bois au moyen de coussinets de cuivre. Une crapaudine en bronze reçoit l'arbre du volant; cet arbre est carré dans sa longueur, il est maintenu dans sa

sition verticale par un crampon à deux pieds fixé sur une pièce de bois au moyen de fortes vis. Ce crampon porte à sa partie supérieure un coussinet fixé par des vis qu'on enlève à volonté lorsqu'on veut ôter l'arbre qui est maintenu dans sa crapaudine à l'aide d'une embase soudée; deux pièces de fer ayant la forme z, prennent la roue horizontale par dessous, de sorte que, pour placer cette roue, on commence par mettre ces deux pièces en place le long de l'arbre, puis on enfle la roue par dessus et on la laisse descendre jusqu'à ce qu'elle appuie sur la partie inférieure et coudée de ces pièces. Des boulets servant de poids sont destinés à donner de la volée au volant. (*Brevets publiés*, t. III, p. 239, planche 46.)

SCIÉS (Machine propre à tailler les dents des). *Invention de M. Massuco, maître forgeron, à Castellamot (Loire)*. Cette machine, dit M. Baillet, ingénieur en chef des mines, dans un rapport à la Société d'encouragement, sert à tailler les dents de scie des scieurs de long et des moulins à scier le bois: elle est remarquable par sa grande simplicité, autant que par la grande précision avec laquelle elle agit. Elle consiste en un emporte-pièce de fer convenable, fixé sur la face extérieure d'une tige carrée qui glisse dans une coulisse verticale. Le support sur lequel on pose la lame de la scie qu'on veut tailler offre une entaille ou échancrure de même forme que l'emporte-pièce et dans laquelle celui-ci peut entrer quand on frappe sur la tige pour former une dent de la scie. Un ressort en v, placé sous cette tige, sert à relever à chaque coup; enfin une cheville fixée sur le support, à une distance donnée de l'échancrure dont nous avons parlé, sert successivement de point d'appui aux dents déjà taillées, et oblige à mettre entre toutes les dents des intervalles parfaitement égaux. Deux hommes sont nécessaires pour le service de cette machine: le maître forgeron qui guide la lame de la scie et le compagnon qui frappe sur l'emporte-pièce avec une masse du poids de trois kilogrammes et demi (dix livres de Piémont environ). Le maître, pendant le coup de marteau, n'a d'autre soin que de tenir la lame près de la tige de l'emporte-pièce, l'une des dents déjà taillées étant accrochée sur la cheville. Après le coup, il pousse la lame et accroche la dent suivante, et ainsi successivement. Ce travail s'exécute avec beaucoup de célérité. (*Bulletin de la Société d'encouragement*, 1816, p. 63.)

SCIÉS DIVERSES. — *Invention de M. L.-C. A. Albert*. — Ces scies sont de divers diamètres, selon que la grosseur des bois à débiter peut l'exiger. Le premier corps, qui est au centre et en tôle de fer, a environ un millimètre d'épaisseur; sur sa circonférence sont adaptés plusieurs morceaux en tôle d'acier sur lesquels on forme les dents de la scie. Le premier corps étant bien plané, on pratique sur la circonférence une rainure pour recevoir les morceaux suivants, lesquels sont limés et ajustés à biseaux dans

ladite rainure; ils sont ensuite soudés à l'étau fin. Cette opération faite, on remet le tout sur le tour; on fait une nouvelle rainure, et ainsi de suite. Si l'on veut une scie d'un plus grand diamètre, les morceaux d'acier sont ajustés de même; on y forme les dents, on les trempe et on les soude comme les morceaux de tôle. Ces scies sont montées sur un arbre qui porte d'un bout une poulie, laquelle reçoit son mouvement de rotation par une corde sans fin, de la puissance motrice qui dépend, quant à sa forme, des diverses localités. Sur l'arbre est une embase contre laquelle reposent des rondelles en cuivre avec lesquelles on fixe à volonté les scies; un écrou placé au bout de l'arbre sert à presser le tout contre l'embase. A l'autre bout de l'arbre, et à l'opposé de la poulie, est un pignon qui communique au chariot un mouvement uniforme et proportionné à la vitesse de la scie. Ce pignon engrène une roue dont le pignon engrène à son tour une seconde roue; le pignon de celle-ci en engrène une troisième dont le pignon engrène une crémaillère placée au-dessous du chariot sur lequel se place la pièce de bois à débiter. Deux pièces de bois servent de poupées à l'arbre qui porte l'embase dans laquelle est pressée la scie. Les arbres des autres roues sont supportés par des poupées en cuivre. Une traverse en fer soutient de petites roulettes qui servent de conducteur à la scie. Deux supports soutiennent la traverse en fer. D'autres roulettes, qui se trouvent en dessous et aux deux côtés du chariot, glissent dans des coulisses portées par des supports et facilitent le mouvement du chariot. (*Brevets non publiés*.)

M. Couronde. — La machine présentée par l'auteur à la Société d'encouragement est principalement composée d'une lame de scie dont les deux bouts sont réunis au sans fin. Elle embrasse deux plateaux circulaires tournant sur leurs axes et placés à une distance plus ou moins grande l'un et l'autre, suivant la longueur de la scie. Ces plateaux sont montés sur un châssis, de manière qu'en leur imprimant le mouvement de rotation dans le même sens, on fait circuler la lame qui refend le bois placé sur un chariot à la manière ordinaire. Un poids proportionné à la dureté et à la grosseur du bois à refendre fait avancer celui-ci contre la partie de la scie qui forme une ligne droite tangente aux deux plateaux qu'elle embrasse et qui l'oblige à circuler par le frottement. La scie sans fin coupe le bois sans interruption pendant tout le temps qu'on fait tourner les plateaux qui lui servent de moteurs. Elle peut faire, suivant l'auteur, plus d'ouvrage qu'une scie ordinaire qui ne coupe qu'en descendant, et ne doit pas être confondue avec les scies circulaires appelées fraises. (*Société d'encouragement*, bulletin 135, tome XIV, p. 157.)

La scie circulaire de M. Hacks n'a pas été faite à l'imitation de celle des Anglais, et telle qu'elle est, elle est tout entière de son

invention : Il en existait en Angleterre qui lui ont donné l'idée d'en faire une. Le premier inventeur de ces scies circulaires est un Français, M. Brunel, qui a enrichi les arts et les ateliers de la marine, en Angleterre, de nombreuses et admirables machines. Cette scie, de sept pieds de diamètre, est plus légère et ne pèse certainement pas le quart de celle des Anglais ; d'où il résulte moins de dépense de construction et moins de résistance dans les frottements ; aussi tourne-t-elle avec une rapidité bien plus grande, et les traits de scie étant plus rapprochés, le bois est mieux dressé, et plus près d'être poli. En second lieu, les traits sont bien moins profonds et moins marqués sur le bois, ce qui lui permet de tirer plus de feuilles au pouce, tout en conservant une épaisseur suffisante. M. Hacks dispose les dents de ses scies de telle manière qu'elles ne sont jamais engorgées et n'exigent pas, comme à Londres, l'action continuelle d'un surveillant pour les nettoyer. Il peut faire trois cents pieds carrés de placage par jour avec deux chevaux sur son manège, marchant très-librement et sans effort ; ce nombre est suffisant, parce que les chevaux ont assez de repos pendant que l'on change le bois et que l'on affûte. Par la disposition que M. Hacks a donnée aux segments de ses lames de scie, et par la manière dont elles pénètrent dans le bois, il a prévu le cas où le madrier viendrait à se décoller, ce qui arrive à la fin du travail ; cet accident n'entraîne chez lui aucun dérangement dans la machine. Enfin, un ouvrier attentif et intelligent suffit pour la surveiller, et il n'est pas besoin qu'il ait plus de talent qu'un simple menuisier. Ce mécanicien a obtenu à l'exposition une médaille de bronze pour des feuilles débitées au moyen de sa scie circulaire. (*Société d'encouragement*, 1819, p. 72.)

On peut mettre la fabrication des scies au nombre des nouvelles acquisitions de l'industrie française. Comme la fabrication des lames et celle des faux, elle se ressent de la perfection à laquelle on est parvenu dans la préparation de l'acier. On a vu la preuve des progrès que la fabrication des scies a faits parmi nous dans les articles de ce genre envoyés aux expositions de l'industrie, principalement par les départements de la Haute-Saône, de la Loire et du Bas-Rhin, par MM. Coulaux frères, entrepreneurs de la manufacture d'armes de Klin-

genthal, établissement dans lequel la fabrication des outils de menuiserie, et d'autres outils en fer et acier, est unie à la fabrication des scies. Ils ont appelé à Molsheim une colonie d'habitants des pays qui sont en possession de fournir avec plus de succès tous ces objets au commerce. Cette colonie comptait, dans son principe, trente-six maîtres et douze compagnons. En 1819, elle avait déjà été augmentée de quatre-vingt-dix ouvriers français, précédemment employés dans les manufactures d'armes.

SCINTILLATION (2). — HISTORIQUE. — Les phénomènes du ciel étoilé qui ne sont pas susceptibles de mesures rigoureuses, excitent à peine aujourd'hui l'attention des astronomes. Il n'en était pas de même jadis ; témoin le rendez-vous que Kepler assignait à Simon Marius, dans la ville de Francfort, pour une conférence sur la scintillation.

S'il est peu de phénomènes qui se reproduisent plus souvent que celui de la scintillation, on peut ajouter qu'il n'en est pas dont on connaisse moins la cause. Essayons de la découvrir, sans nous laisser décourager par les tentatives infructueuses de nos prédécesseurs.

En quoi consiste la scintillation ? — Question bien posée est à moitié résolue, dit un vieil adage. C'est pour n'avoir pas nettement défini le mot *scintillation*, que tant de savants illustres se sont complètement égarés dans l'explication qu'ils ont donnée du phénomène. Ne commettons pas la même faute ; disons, sans équivoque, ce que c'est que la scintillation ; ensuite nous en chercherons la cause.

Pour une personne regardant le ciel à l'œil nu, la scintillation consiste en des changements d'éclat des étoiles très-souvent renouvelés. Ces changements sont ordinairement, sont presque toujours accompagnés de variations de couleurs et de quelques effets secondaires, conséquences immédiates de toute augmentation ou diminution d'intensité, tels que des altérations considérables dans le diamètre apparent des astres ou dans les longueurs des rayons divergents qui paraissent s'élaner de leur centre, suivant diverses directions.

Des changements instantanés de couleur des étoiles observables à l'œil nu. — Les changements instantanés de couleur qui ont lieu dans l'acte de la scintillation, devant jouer

Lalande a consacré au phénomène de la scintillation un page et demi environ de son *Traité d'Astronomie*, en trois volumes in-quarto, mais sans en donner une définition nette et précise.

D'autres ouvrages ne sont ni plus exacts ni plus développés.

Ces circonstances m'ont déterminé à réunir et à coordonner les notes que j'avais anciennement recueillies dans mes lectures. En les publiant, j'évitai aux savants qui voudront écrire sur la matière, des recherches minutieuses et une figure qu'un auteur s'impose alors seulement que, traitant un sujet déterminé, il veut rendre une complète justice à ceux qui l'ont précédé dans la carrière.

(2) J'avais eu d'abord le projet de restreindre, dans cette Note, ma contribution personnelle à la seule description nouvelle que j'ai eu pouvoir donner de la scintillation, et d'emprunter aux ouvrages spéciaux la description et l'histoire de ce phénomène compliqué ; mais j'ai été forcé, malgré moi, de changer mon plan. L'*Histoire de l'Astronomie* de Bailly et de Lalande, sur la scintillation, qu'une vingtaine de lignes (t. II, page 57). Le mot ne figure même pas dans la table des matières contenues dans le troisième volume.

On ne trouve pas davantage ce mot dans les tables des quatre gros volumes de Montucla.

un rôle décisif pour faire apprécier les explications diverses qu'on a données du phénomène, il devient curieux de rechercher si l'observation de ces changements est nouvelle, ou si elle n'avait pas échappé aux anciens astronomes.

L'observation n'est pas nouvelle.

Au moment où je cherchais des preuves de ce fait, M. Bahinet me fit remarquer qu'un des noms donnés à Sirius par les Arabes, le nom de *Barakesch*, peut être traduit par l'étoile aux mille couleurs.

Tycho avait aperçu des couleurs dans la scintillation des étoiles; il cite particulièrement la scintillation de l'étoile nouvelle de 1572. Il la compare aux éclats successifs que présente un diamant à facettes tournant en présence d'une lumière. Mais l'astre de 1572 était-il une étoile ordinaire?

Galilée signale les teintes particulières à Mars et à Jupiter qu'affectait successivement l'étoile nouvelle de 1604 dans ses scintillations. Kepler parle des couleurs variables de la même étoile. Rien de plus clair, à l'égard de la scintillation des étoiles proprement dites, que les passages suivants tirés de l'*Astronomiæ pars optica*, de Kepler :

Les étoiles du Chien (Sirius) et Arcturus (α du Bouvier), le Chien principalement, revêtent tour à tour toutes les couleurs de l'arc-en-ciel.... Arcturus, dont la couleur principale est rougeâtre, présente, de temps à autre, différentes nuances.

Je trouve dans la *Micrographie* de Hooke, à la page 218 :

On peut noter que les étoiles scintillent avec diverses couleurs, en sorte que dans certains moments elles paraissent rouges, quelquefois jaunes et d'autres fois bleues. Cela arrive même quand les étoiles sont assez élevées au-dessus de l'horizon.

Le changement de couleur des étoiles dans l'acte de la scintillation avait aussi fixé l'attention de Michell et de Melville vers le milieu du siècle dernier.

M. Forster (*Philos. Magaz.*, 1824), non-seulement remarquait les couleurs, mais il essayait de noter les périodes de leur reproduction. *Quelquefois, dit-il, la lumière rouge intense se montrait après deux dilatations de l'étoile; dans d'autres circonstances, après trois seulement; d'autres fois, enfin, sans aucune loi régulière.*

Scintillation des planètes.

Mercure et Vénus.

Tous les observateurs, Tycho, Kepler, etc., s'accordent à reconnaître que Mercure scintille fortement. Gassendi dit même que c'est à raison de cette forte scintillation qu'on avait donné à la planète le surnom *Σιδεωσ*, qui indique une lumière à éclats successifs.

On trouve le même accord relativement à la scintillation de Vénus. Tycho, Kepler, etc., ont vu scintiller cette planète. Scheiner ajoute que Vénus scintille moins dans ses moyennes distances qu'aux époques où elle est apogée et périégée.

Voici une observation de Kepler, consignée dans l'*Astronomiæ pars optica*, où la scintillation de Vénus est notée à la fois directement et par la projection de ses rayons sur un mur.

En 1602, le 17 décembre, vers le soir, je voyais par une fenêtre Vénus déjà sur son déclin.... La planète scintillait avec force. Lorsque je regardais le mur blanchâtre sur lequel se projetaient les rayons de Vénus, il présentait des ondulations comme lorsque la fumée empêche de voir la flamme, et cela avec une grande célérité et des mouvements irréguliers.... J'ai remarqué que cette ondulation de lumière était en rapport avec la scintillation qu'on apercevait sur la planète.

Le 1^{er} juin de l'année 1603, Vénus, et la Lune qui avait trois jours, envoyaient des rayons sur le même mur blanc... Les rayons de Vénus ondulaient beaucoup; ceux de la Lune presque pas.

Mars.

Tycho place Mars au nombre des astres qui scintillent, mais faiblement. Kepler dit que des yeux exercés parviennent à distinguer une petite scintillation dans cette planète. Simon Marius lui donne le premier rang après Mercure et Vénus.

Voici comment s'exprime Scheiner :

Mars scintille beaucoup et avec force, surtout quand il est apogée.

Après toutes ces assertions catégoriques, comment expliquer que Jacques Cassini ait affirmé, dans son *Astronomie*, page 52, que *l'on ne distingue pas de scintillation dans Mars.*

Cassini s'est certainement trompé : Mars scintille quelquefois d'une manière non équivoque.

Remarquons, quant à la scintillation des planètes, qu'aucun astronome ne dit, comme pour les étoiles, qu'elle est accompagnée d'un changement de couleur. La scintillation dans ce cas serait donc un simple changement d'intensité. On pourrait s'étonner, après tous ces témoignages concordants sur les scintillations de Mercure, de Vénus et même de Mars, que Cléomède eût soutenu que toute lumière empruntée, que toute lumière réfléchie n'est pas sujette au genre de mouvement de vibration qui constitue la scintillation, si nous ne savions que les anciens ignoraient la nature de la lumière des planètes. L'opinion de Cléomède adoptée par Kepler, à une certaine époque, entraînait une hypothèse devant laquelle l'auteur de l'*Astronomie copernicienne* était loin de reculer. Il soutenait et disait avoir rendu *vraisemblable*, dans ses thèses publiées en 1602, que *les planètes ont une partie de lumière qui leur est propre et une autre partie venant du Soleil.* La seule partie de lumière propre contribuerait à la scintillation. Vénus n'aurait presque que de la lumière propre; Saturne, au contraire, que de la lumière empruntée.

Scheiner fit une observation qui, en point de fait, réduisait au néant l'opinion de Clé-

mêle et les théories de Kepler. Cette observation montre de plus la véritable cause, la cause géométrique de la différence reconnue par tous les astronomes entre les scintillations très-visibles de Mercure et les scintillations à peine sensibles de Jupiter, si on laisse de côté les considérations imaginaires dans lesquelles l'auteur s'est égaré : Voici l'observation :

Les images du Soleil, dit Scheiner, réfléchies par les boules dorées qui surmontent les clochers, paraissent animées d'une sorte de trépidation, semblent sautiller de haut en bas.

Après avoir fait cette subtile remarque, Scheiner n'a pas l'idée si simple que la petitesse de l'angle sous lequel l'image solaire se présente alors à l'œil, entre pour quelque chose dans le phénomène observé ; il s'en va étourdiment l'attribuer soit à l'humidité, à la rosée déposée à la surface des boules, soit à des nuages légers interposés entre la boule et l'observateur.

On lit dans Hooke (*Micrographie*, p. 219) : *J'ai souvent remarqué la scintillation de la lumière du Soleil réfléchi sur la vitre d'une fenêtre.*

Cette observation suffit pour prouver que la scintillation peut appartenir à des rayons réfléchis ; mais l'illustre auteur ne fait pas la remarque que, dans son observation, l'image du carreau de vitre ne sous-tendait qu'un petit angle.

Jupiter et Saturne.

Simon Marius place Jupiter au nombre des astres qui scintillent. Scheiner est de la même opinion : *La scintillation de Jupiter, dit-il, se fait par éclairs.* Jacques Cassini assure que Jupiter ne scintille jamais.

On lit, dans la *Météorologie* de Kæmtz :

Quand la scintillation des étoiles est très-forte, les planètes scintillent aussi, comme je l'ai vu pour Jupiter, placé près de l'horizon.

Tycho dit que Saturne ne scintille pas du tout. Cette opinion est corroborée par Roger Bacon, Gassendi et Jacques Cassini ; elle est contredite par Simon Marius et Scheiner. Ces deux derniers observateurs reconnaissent toutefois que Saturne est, de toutes les planètes, celle où le phénomène est le plus difficile à saisir (1).

Scintillation dans les lunettes. — On croit généralement que la scintillation n'existe pas dans les lunettes. Cette opinion, quoique professée par des hommes de génie, par Newton par exemple, est erronée, ainsi qu'on va le voir.

Simon Marius est le premier qui ait appliqué une lunette, et même une lunette sans oculaire, à l'observation de la scintillation. Voici ses propres paroles :

(1) Scheiner ajoute : *La lune scintille rarement. On se de sauve alors de quel phénomène Scheiner a voulu parler. Qu'est-ce que la scintillation de la lune ?*

Que celui qui a entre les mains une bonne lunette, en ôte le verre concave (l'oculaire), et qu'il substitue son œil au verre enlèvé ; qu'il dirige ensuite la lunette vers l'étoile ou la planète dont il veut observer la scintillation. Il verra avec admiration ce que je vais dire, pourvu que le ciel soit bien clair et l'air bien tranquille.

L'étendue du corps des étoiles et des planètes devient très-considérable, et la scintillation parait comme une fulmination, ou une ébullition de la matière des étoiles. Pendant ce temps-là on verra, par ordre et tour à tour, des couleurs déterminées et distinctes, en plus ou moins grand nombre, suivant les étoiles. Ainsi, pour les étoiles qu'on a jusqu'ici regardées comme étant de la nature de Mars, le rouge domine sur toutes les autres couleurs, tandis que dans le grand Chien, toutes les couleurs, le vert, le jaune, le rouge et le bleu, se succèdent dans le même ordre, avec à peu près le même éclat et la même abondance, en sorte qu'elles inspirent à l'observateur la plus profonde admiration, jointe au plus vif plaisir.

Je laisse, ajoute l'auteur, l'explication de ce phénomène à de plus habiles que moi. On trouve dans Scheiner cette remarque : *Lorsqu'on regarde Sirius à travers une lentille convexe, il parait par moments entièrement éteint et comme étouffé ; il se rallume ensuite tout à coup.*

Regarder à l'œil nu à travers une lentille convexe, comme le faisaient Simon Marius et Scheiner, c'était regarder à travers une lunette après en avoir ôté l'oculaire. Si l'expérience n'avait pas été renouvelée avec des objectifs achromatiques, on pourrait supposer que dans les observations de Marius et de Scheiner le défaut de fixité de l'œil, en présence de la série de foyers diversement colorés d'une lentille simple, entraînait pour quelque chose dans les phénomènes observés.

Hooke rapporte (*Micrographie*, page 218) qu'il a vu, au moyen d'une lunette, des petites étoiles scintiller, comme les petites étoiles visibles à l'œil nu. Dans le passage cité, Hooke ne parle pas de couleurs.

Venons à une observation de Nicholson publiée en 1813. L'auteur veut prouver que les étoiles scintillent dans les lunettes. Il prend un de ces instruments (achromatiques), le laisse complet, mais pousse l'oculaire hors du foyer ; il le dirige ensuite vers une étoile brillante, dont l'image devient un disque irrégulier, approchant de la forme circulaire d'un diamètre plus ou moins grand suivant la position où l'on a arrêté l'oculaire. Voici la traduction du passage où l'auteur décrit les phénomènes qu'on observe avec l'instrument ainsi disposé. — L'analogie, la presque identité de ces phénomènes, avec ce que rapporte Simon Marius, n'échapperont pas au lecteur :

Le disque circulaire de l'étoile a un tel genre de vacillation, qu'on croirait voir un certain nombre de disques passer successivement les uns devant les autres. Ces disques

sont de couleurs différentes. L'illumination paraît venir de divers côtés. Du bleu, du bleu d'acier, du vert de pois, la teinte cuivre brillant, du rouge et du blanc, sont les couleurs les plus fréquentes.

Toute théorie de la scintillation qui ne satisfera pas aux phénomènes que je viens de décrire, devra évidemment être rejetée comme erronée ou comme insuffisante. Il est un second moyen non moins instructif d'appliquer la lunette à l'étude de la scintillation. Je m'en étais servi dès l'année 1812 ; mais Nicholson l'ayant publié avant moi (en 1813), c'est à lui qu'il faut reporter exclusivement l'honneur de la découverte. Je dois borner mes prétentions, à ce sujet, à quelques conséquences que l'emploi de ce moyen perfectionné m'avait fournies.

Laissons d'abord parler M. Nicholson :

Après avoir dirigé sur Sirius une lunette achromatique de Ramsden, grossissant vingt-quatre fois, l'oculaire étant à la distance de la vision distincte, je frappai légèrement le tube à coups redoublés, avec les doigts de la main droite. L'image de l'étoile dansait dans le champ de la vision et formait une ligne lumineuse semblable à la traînée continue que donne un charbon enflammé qui se meut rapidement dans une courbe. A chaque secousse, l'étoile décrivait une courbe rentrante, mais si irrégulièrement contournée, que jamais deux de ces lignes successives ne coïncidaient entre elles. Je donnais environ dix coups par seconde. Les courbes étaient teintées des plus vives couleurs dans leurs diverses parties. Les plus remarquables de ces couleurs étaient le bleu verdâtre, le bleu d'acier, le marron ou couleur de cuire très-intense. Il m'a semblé que chacune d'elles pouvait occuper un tiers ou un peu moins de l'étendue totale de la courbe. La lumière de Sirius changeait donc distinctement de couleur avant d'arriver à l'œil, au moins trente fois par seconde.

Ce résultat numérique étonnera peut-être. On doutera que Nicholson ait pu, avec le doigt, imprimer dix vibrations par seconde à sa lunette ; mais le nombre de ces vibrations n'eût-il été que de six à sept, la conséquence n'en serait pas moins curieuse (1).

(1) Bien des personnes éprouvant un peu de difficulté à concevoir comment une petite oscillation imprimée à une lunette transforme l'image très-concentrée d'une étoile en un long ruban de lumière, entrons, à cet égard, dans quelques détails.

Une lunette bien réglée se compose de deux lentilles, l'objectif et l'oculaire, dont les axes se correspondent, dont les axes sont situés sur le prolongement l'un de l'autre. L'image d'une étoile, que, pour simplifier les idées, je supposerai immobile, se formera toujours dans la direction de la ligne joignant cette étoile et le centre de l'objectif. Si cette ligne rencontre l'objectif perpendiculairement, ou d'autres termes, si elle coïncide avec son axe, l'image occupera le milieu de ce qu'on appelle le champ. Dans le cas contraire, elle sera plus ou moins excentrique, suivant que l'axe de l'objectif et le rayon venant de l'étoile seront plus ou moins inclinés l'un par rapport à l'autre.

Supposons que les rayons qui ont concouru à la

Il résulte évidemment d'une expérience qui prouve qu'une étoile ne se montre à nous généralement qu'avec une partie de sa lumière, que la scintillation a pour effet nécessaire, d'affaiblir les images des étoiles. C'est très-rarement que ces astres s'aperçoivent avec leur éclat intrinsèque. Des étoiles qu'on a rangées dans la sixième grandeur, parce que de temps en temps elles sont visibles à l'œil nu, peuvent donc disparaître habituellement. Une étoile, qui aurait été classée dans la septième grandeur parce qu'elle serait ordinairement invisible, peut, quand le phénomène de la scintillation cesse tout à fait pour elle, devenir perceptible. Hooke s'est assuré que les choses se passent comme je viens de le dire, relativement à certaines étoiles de sixième et de septième grandeur.

On voit quelle difficulté le phénomène de la scintillation doit apporter aux mesures destinées à déterminer l'éclat comparatif des différentes étoiles qui brillent au firmament. Il m'a semblé curieux de rechercher à quelle limite de grandeur les diverses parties d'une étoile scintillante, développée en ruban, cesseraient de paraître colorées. M. Goujon, qui, à ma prière, a bien voulu faire cette expérience, a trouvé qu'on voit encore des couleurs quand on opère sur une étoile de sixième grandeur, et qu'il n'en reste aucune trace lorsqu'on observe une étoile de septième.

Nicholson n'avait observé que Sirius.

J'ai découvert un troisième moyen d'étudier la scintillation à l'aide des lunettes ; je vais en donner la description. Dès qu'on se sert de lunettes à petites ouvertures naturelles, ou, mieux encore, à ouvertures réduites à l'aide d'un couvercle percé d'un trou circulaire placé devant l'objectif, on aurait pu voir, en s'éloignant du foyer, que l'image élargie des étoiles était percée dans son centre d'un trou obscur régulier. Je ne trouve dans les auteurs aucune observation de ce genre. Une remarque relative à l'existence simultanée de plusieurs trous est consignée dans les ouvrages de Simon Marius et de Scheiner ; mais les trous dont ils par-

l'formation de l'image, prolongés au delà, sortent de la lunette et entrent dans l'œil par l'action de l'oculaire, parallèlement entre eux, parallèlement, en outre, à la ligne qui joint l'image et le centre de cette même lentille oculaire. Il est évident que la direction de cette ligne ou du faisceau parallèle qui pénètre dans l'œil, détermine le point de la rétine où va définitivement se peindre l'étoile. Admettons maintenant (la lunette restant immobile, les rayons de l'étoile tombant perpendiculairement sur l'objectif, l'image occupant le centre du champ), admettons qu'on fasse marcher horizontalement l'oculaire de droite à gauche ou de gauche à droite. A chaque position correspondra sur la rétine une image plus ou moins éloignée de l'image primitive, mais toujours placée, relativement à elle, dans la position horizontale. Supposons que le mouvement de l'oculaire dans toute sa course s'effectue dans un temps plus court qu'il ne faut pour que chaque image de l'étoile ne s'efface (en moi s d'un septième de seconde, suivant l'expérience de Darcy), et l'étoile

lent n'occupent pas les centres des images et ils sont irréguliers. Ces deux auteurs les attribuent aux imperfections de la matière dont l'objectif était formé.

Voici, en effet, comment s'exprime Marius :

Les disques des étoiles fixes et des planètes paraissent, dans chaque position de l'oculaire, percés de plusieurs trous, ce qui tient à la nature du verre concave.

Scheiner s'énonce à peu près dans les mêmes termes. Les trous obscurs dont parlent Marius et Scheiner existent aussi pour certains yeux, dans les images confuses des étoiles et des lumières terrestres observées sans lunettes, mais avec ce caractère particulier, que le nombre et la position de ces trous changent souvent du jour au lendemain. Ce n'est pas de cela qu'il va être question. Le phénomène dont je vais parler est constant, parfaitement régulier et le même pour tous les yeux. La description que je vais en donner diffère à peine de celle que je publiai dans le tome XXVI des *Annales de chimie et de physique*, page 431, année 1824. Quand on place, devant l'objectif d'une lunette astronomique achromatique, un couvercle percé d'une ouverture circulaire d'un diamètre réduit, de 3 à 4 centimètres par exemple, les images des étoiles au foyer sont rondes, bien terminées et entourées d'une série d'anneaux lumineux et obscurs, très-déliés et très-serrés. L'éclat de ces anneaux varie incessamment sur les diverses parties de leurs contours : souvent, en quelques points, il y a disparition totale. Tout restant dans le même état, si l'on enfonce peu à peu l'oculaire, on verra l'image de l'étoile se dilater graduellement, et bientôt une tache noire, ronde, tranchée, un véritable trou obscur se formera dans le centre. La distance du foyer à laquelle on observera cette tache variera avec le diamètre de l'ouverture placée devant l'objectif. Un nouveau mouvement de l'oculaire dans le même sens amènera d'abord la dilatation de la tache obscure, et, ensuite, la naissance d'un petit disque lumineux qui en occupera le milieu. L'image de l'étoile, en allant du centre vers la circonférence, sera alors ainsi composée : disque lumi-

sera transformée en une ligne continue de lumière horizontale.

Un mouvement vertical de l'oculaire aurait donné une ligne continue de lumière verticale ; un mouvement incliné, une ligne de lumière inclinée. Conséquemment, un mouvement curviligne de l'oculaire suffisamment rapide transformerait l'étoile en un ruban curviligne et continu de lumière.

Les mouvements que je viens de décrire ont consisté uniquement dans le déplacement de l'oculaire *relativement à l'image focale* ; or, on arrivera exactement au même déplacement en dirigeant successivement la lunette à gauche, à droite de l'étoile, en la pointant un peu plus haut ou un peu plus bas, etc. Ces déplacements, en effet, ont pour résultat de faire naître l'image de l'étoile à gauche, à droite, en haut, en bas, etc., du centre de la lunette, du centre où elle existait primitivement : la position de ce centre dans l'espace reste constante ; les parois de

neux, large anneau obscur, large anneau lumineux. Dans une troisième position de l'oculaire plus voisine encore de l'objectif, le centre de l'image sera obscur ; à l'anneau large et brillant qui entourera ce centre succédera un anneau sombre, suivi à son tour d'un anneau lumineux.

Tout le monde savait que, par un simple déplacement de l'oculaire d'une lunette, on peut donner à l'image confuse d'une étoile des dimensions de plus en plus considérables ; mais j'ignore si l'on avait remarqué que pendant ce déplacement, lorsque les dimensions de l'objectif sont suffisamment réduites pour une distance focale déterminée, le centre de l'image devient périodiquement un disque obscur ou lumineux, circulaire et bien terminé.

Supposons, pour un moment, que l'oculaire de la lunette soit dans une de ces positions où le centre de l'image de l'étoile, encore tout à fait obscur, est près de devenir lumineux. Si l'étoile ne scintille point, la forme de son image reste constante ; quand l'étoile scintille légèrement, un petit point lumineux apparaît de temps en temps au milieu de la tache noire, comme si, dans cet instant, on avait légèrement enfoncé l'oculaire. Lorsque la scintillation est fréquente, les changements de cette espèce sont continus. Toutes ces circonstances découlent simplement, comme on le verra plus loin, de l'explication du phénomène que j'ai conçue. Je n'ajoute qu'un mot pour terminer : j'ai indiqué le mouvement de l'oculaire vers l'objectif comme un moyen de faire naître successivement au centre de l'image d'une étoile des taches obscures et lumineuses ; en éloignant l'oculaire de l'objectif, on observe des phénomènes analogues ; mais ils ont moins de netteté et sont compliqués de quelques effets de coloration. M. Brewster avait annoncé, dans son *Traité sur les instruments astronomiques*, que les images *circulaires des étoiles*, ou les sections faites dans les cônes de rayons qui se réunissent au foyer d'une lunette, ne sont jamais aussi distinctes ni aussi bien définies au delà de ce foyer qu'avant le croisement de la lumière ; je rappelle les observations de l'illustre physicien écossais pour faire remar-

quer que les taches, au contraire, s'approchent ou s'éloignent par un côté ou par l'autre du lieu qu'elle occupe, suivant le sens du mouvement qu'on leur a imprimé ; et si l'on se rappelle que l'oculaire est supposé maintenant lié à la lunette d'une manière invariable, que son axe prolongé coïncide constamment avec l'axe du tuyau, on concevra que tout déplacement de l'image, relativement à telle ou telle autre partie du tuyau, est inévitablement accompagné d'un déplacement correspondant de l'oculaire relativement à cette même image, et que ces déplacements auront le même effet que, si l'image étant fixe, l'oculaire avait marché. Lorsqu'on voudra régulariser ces mouvements, dans la vue de substituer des mesures à de simples aperçus, les constructeurs décideront si des déplacements réguliers et rapides de l'oculaire ne sont pas plus faciles à produire mécaniquement que des oscillations de la lunette.

quer qu'elles n'ont aucun rapport avec celles qui précèdent : il parle, en effet, du contour de l'image, et j'ai seulement voulu porter l'attention du lecteur sur les modifications qu'éprouve son centre.

Les étoiles, quelle que soit leur grandeur, scintillent-elles également quand elles sont placées à la même hauteur au-dessus de l'horizon? Y a-t-il, au contraire, sous le rapport de la scintillation, des différences spécifiques entre des étoiles de même grandeur ou de grandeur différente? — Roger Bacon disoit que toutes les étoiles ne scintillent pas, que le phénomène est surtout apparent dans les étoiles brillantes; il ajoute : *Que de même qu'un éclat trop faible ne suffit point à la scintillation, de même un éclat trop vif confond le sens de la vue, l'absorbe tout entier de telle sorte que la trépidation n'est plus perçue.*

Scaliger place la grandeur d'un astre au nombre des causes qui favorisent sa scintillation.

Kepler cite, à l'appui de cette remarque, l'étoile nouvelle de 1604 : *D'abord son éclat, dit-il, répondit à sa grandeur extrême; elle décroût, et sa scintillation s'affaiblit.*

Il y a dans ces passages un peu de confusion. Aucun moyen d'observation ne permit, en 1604, de mesurer la grandeur de l'étoile nouvelle. L'observation de Kepler, convenablement interprétée, se réduit à ceci : la scintillation de l'étoile de 1604 diminua avec son éclat.

Gassendi affirme que les petites étoiles scintillent moins que les grandes.

Hooke (*Micrographie*, page 218) parle de la scintillation des étoiles de sixième grandeur.

Cette scintillation, ajoute-t-il, amène de temps en temps leur disparition complète.

Kepler, dans son ouvrage sur la nouvelle étoile de 1604, dit que toutes les étoiles n'ont pas le même degré de scintillation, quoique leur grandeur et leur hauteur au-dessus de l'horizon soient les mêmes. Dans son *Astronomia pars optica*, Kepler caractérise en ces termes les différences en question : *Sirius offre des scintillations plus marquées et à des intervalles plus éloignés que Arcturus... On observe des scintillations très-fréquentes dans le cœur du Scorpion. On n'en observe que de très-lentes dans l'ail du Taureau. La Chèvre et la Lyre ont le même éclat; cependant on ne distingue aucun changement de couleur dans la Lyre, tandis qu'ils sont très-nombreux dans la Chèvre, particulièrement la couleur pourpre.*

Lalande prétend que α du Lion (*Régulus*) scintille plus que l'Épi de la Vierge, quoique cette dernière étoile lui paraisse un peu plus lumineuse que l'autre.

M. Forster, portant particulièrement son attention sur le changement de couleur, lequel pourrait bien être identique avec la scintillation, signale entre diverses étoiles les différences suivantes : *Antarès, α d'Orion et quelques autres étoiles rouges(?) présentent ces changements de couleur avec beaucoup*

d'intensité, surtout Antarès; tandis qu'ils sont faibles dans Sirius et d'autres étoiles brillantes et blanches. On ne les observe pas dans Procyon; ils sont faibles dans la Chèvre, et très-considérables, au contraire, dans α de la Lyre et Arcturus. Antarès est, toutefois, l'étoile dans laquelle on les observe le plus aisément.

Il y a, comme on voit, une différence manifeste entre les résultats de Kepler et ceux de M. Forster. Le premier signale la Lyre comme une étoile dans laquelle les changements de couleur sont insensibles; le second cite cette étoile parmi celles où ces changements atteignent la plus forte intensité. Les conclusions sont également contradictoires relativement à la Chèvre. Suivant Kepler, cette étoile scintille beaucoup; suivant M. Forster, elle scintille peu, ce qui me paraît contraire aux faits.

Ces discordances, ces contradictions ne disparaîtront qu'après qu'on aura inventé un *scintillomètre*. Nous reviendrons sur cet objet plus loin. Je ne crois pas, toutefois, qu'il soit nécessaire d'attendre l'invention d'un scintillomètre pour se prononcer sur une assertion de Scheiner, suivant laquelle la scintillation aurait d'autant plus d'intensité que l'étoile serait plus boréale. Il n'est nullement besoin d'instruments pour oser affirmer que la distinction entre les étoiles boréales et australes n'a aucun fondement.

Influence supposée des distances des astres sur leur scintillation. — Copernic croit à l'influence de la distance des astres sur leur scintillation; témoin ce passage de son ouvrage, liv. 1, chap. 10 : *Qu'il y ait une énorme distance entre Saturne, la plus éloignée des planètes, et la sphère des étoiles fixes, c'est ce que démontre la scintillation de celles-ci, car c'est ce caractère qui les distingue surtout des planètes.* Copernic n'avait évidemment observé la scintillation d'aucune planète. Mais lorsque Tycho soutient aussi que la scintillation des astres est dépendante de leur distance; lorsque, dans le tome I^{er} des *Pragymasmata*, chapitre 6, page 401, il dit à l'occasion de l'étoile nouvelle de 1572 : *La belle, la brillante scintillation de cet astre démontre qu'il se trouvait dans la suprême et immense région des fixes; bien loin, par conséquent, de celle où s'opèrent les révolutions des planètes,* on se demande comment Tycho peut concilier ces paroles avec les observations qu'il a faites de la scintillation de Mercure et de Vénus.

Quant à Kepler, il entend prouver que la distance n'influe pas sur la scintillation, en faisant remarquer que tandis que Mercure et Vénus, planètes voisines, scintillent beaucoup, Jupiter et Saturne, planètes éloignées, ne scintillent pas. Mais dans ce raisonnement Kepler oublie l'angle sous-tendu qui peut influencer et qui influe réellement beaucoup.

Quelles modifications les circonstances atmosphériques apportent-elles à la scintillation? Quand l'atmosphère est humide et agitée par des vents impétueux, dit Kepler (*Stella nova*,

les astres ont une vive splendeur ; ils paraissent grands, et leur scintillation a plus d'intensité. Dans un autre endroit il s'exprime ainsi :

Il est faux que la scintillation tiende à des changements dans l'atmosphère.

Scheiner assure avoir observé aussi que le phénomène de la scintillation est plus apparent dans un temps humide que dans un temps sec.

Pour combattre l'idée que la scintillation dépend d'exhalaisons ou de vapeurs répandues dans l'atmosphère, Musschenbroek remarque qu'en Hollande lorsqu'il fait excessivement froid, lorsque la gelée est intense et que le temps est serein en hiver, toutes les étoiles scintillent très-vivement.

M. de Humboldt assure que dans les régions tropicales, l'arrivée de la saison des pluies est annoncée plusieurs jours à l'avance par la scintillation des étoiles élevées.

M. Biot dit que la scintillation s'observe principalement aux approches de la pluie lorsqu'elle va suivre une longue sécheresse. Le tremblement des étoiles est alors si marqué, ajoute-t-il, qu'il devient un signal pour les matelots. (*Traité d'Astronomie physique*, tome I, page 289 ; 3^e édition.)

Le *Traité de Météorologie* de M. Kæmtz renferme l'observation suivante : *La scintillation est très-marquée quand des vents violents règnent dans l'atmosphère, et quand le ciel est alternativement serein et couvert.*

Je réunirai maintenant les observations desquelles il paraît résulter que, dans certains lieux et dans certaines saisons, les étoiles scintillent peu ou ne scintillent pas du tout.

La Condamine disait avoir constaté que, dans la portion du Pérou où il ne pleut pas, la scintillation est moindre que dans nos climats. (*Académie des Sciences*, 1743, p. 31.)

Garcin annonçait à l'Académie des Sciences, en 1743, qu'à Bender-Abassi, sur le golfe Persique, pendant la sécheresse extraordinaire qui règne dans ce port, au printemps, en été et en automne, les étoiles ne scintillent pas. *Leur lumière, dit-il, est pure, ferme, éclatante, sans nul étincellement. Ce n'est qu'au milieu de l'hiver que la scintillation, quoique très-faible, se fait apercevoir* (1). Garcin ajoutait qu'au Bengale, par la latitude de Bender, mais dans un climat humide, il avait vu les étoiles scintiller.

Au retour de son voyage dans l'Inde, Le Gen'il assurait qu'à Pondichéry, dans les mois de janvier et de février, les étoiles n'ont aucune scintillation. (*Académie des Sciences*, 1771, page 264.)

Beauchamp écrivait à Lalande qu'à Bagdad, les étoiles ne scintillaient plus dès qu'elles étaient parvenues à 45 degrés de hauteur au-dessus de l'horizon.

(1) Garcin dit qu'à Bender-Abassi, le printemps, l'été, l'automne, se passent sans qu'il se d'pose le moindre rosée.

Citons maintenant les ouvrages de M. de Humboldt, ce savant illustre, à qui rien n'a échappé dans ses voyages ; nous y trouverons des faits moins absolus que ceux qui précèdent, et qui, par cela même, doivent inspirer plus de confiance. Au commencement d'avril, sur les bords de l'Orénoque, par une atmosphère très-humide, aucune scintillation ne se faisait remarquer dans les étoiles, pas même à 4 ou 5 degrés de hauteur au-dessus de l'horizon. (*Relation historique*, tome II, page 236.) Dans la vallée de Tuy (Venezuela), par 10° 17' de latitude nord, le 9 février, malgré une extrême sécheresse, M. de Humboldt voyait les étoiles scintiller jusqu'à 80 degrés de hauteur. (*Relation historique*, tome II, page 48.) Ordinairement la scintillation n'est pas sensible à Cumana au-dessus de 25 degrés de hauteur. Cependant, les 24 et 26 octobre, le thermomètre étant descendu rapidement à 18°, 5 R, elle devint très-apparente jusqu'au zénith. M. de Humboldt croit, en général, que, dans cette localité particulière, le phénomène se manifeste moins sous l'influence de l'humidité qu'à cause de quelque refroidissement subit de l'atmosphère. Sa cause principale serait ainsi le mélange de courants ascendants et descendants de différentes températures. (*Relation historique*, tome II, page 317.)

Ussher disait, en 1788 : *J'ai toujours remarqué que les aurores boréales rendent les étoiles singulièrement ondulantes dans les télescopes.* (*Annales de Chimie*, 1822, tome XIX, page 332.)

M. Necker de Saussure assure que les étoiles ne scintillent pas en Ecosse, à moins qu'il n'y ait une aurore boréale visible. (*Comptes rendus*, tome XII, page 348.)

Ce résultat, extrêmement singulier, mérite, à tous égards, de fixer l'attention des excellents observateurs dont l'Ecosse fourmille. Il faudra beaucoup rabattre des opinions courantes sur la scintillation au sommet des hautes montagnes, en lisant ce que rapporte Saussure de ses observations sur le col du Géant :

« Au col du Géant, dit le célèbre naturaliste, on vit toujours une scintillation « très-forte dans les étoiles voisines de « l'horizon, dans la Chèvre par exemple. » Le 2 juillet, à minuit, la Lyre, le Cygne, l'Aigle et leurs égales en hauteur, n'en avaient ABSOLUMENT AUCUNE. Au contraire, le 6 (malheureusement l'heure n'est pas indiquée), je voyais beaucoup de scintillation à Arcturus, assez à l'Aigle, un peu au Cygne. La Lyre seule en était exempte. (*Voyage au col du Géant*, tome IV, page 301.)

Toutes ces observations ont besoin d'être répétées par des méthodes moins sujettes à erreur. Ce sera alors seulement qu'on pourra inscrire dans la science, comme des faits constants, qu'il existe des lieux, des saisons, des jours et des hauteurs où les étoiles n'éprouvent aucune scintillation.

Modification que la hauteur au-dessus de l'horizon apporte au phénomène de la scintillation. — Scheiner et la généralité des

observateurs qui ont traité de la scintillation disent que les étoiles scintillent d'autant plus qu'elles sont plus voisines de l'horizon. Ceci est vrai en ce sens que le phénomène est plus facilement observable près de l'horizon qu'à certaines hauteurs. Toutefois, on trouve dans la *Micrographie* de Hooke l'observation suivante, remarquable par sa finesse : *On observe que la scintillation, près de l'horizon, n'est pas à beaucoup près aussi rapide, aussi soudaine dans le passage d'un état de l'étoile à l'état suivant, que dans les scintillations des étoiles situées près du zénith.*

La scintillation d'une étoile est-elle la même pour des observateurs diversement placés ? — Voici comment s'explique Kepler à ce sujet, *Astronomiæ pars optica* :

Je me suis adjoint plusieurs personnes qui à l'instant où elles observaient un changement dans la lumière d'une étoile l'indiquaient par un signe. Nous avons toujours remarqué que le phénomène qui frappait l'observateur muet, était à l'instant dénoncé par l'autre.

Rien de plus net, de plus catégorique que ce résultat. Cependant, lorsque je me rappelle les changements excessivement rapides observés dans *Sirius*, j'ai peine à concevoir la possibilité de l'expérience, certainement très-intéressante, faite par Kepler et ses collaborateurs. Cette expérience ne contribua pas peu, je suppose, à persuader Kepler que la scintillation n'est pas un phénomène atmosphérique, et qu'elle dépend, en très-grande partie, de *changements réels* qui s'opèrent dans la substance des astres. Elle mérite donc d'être répétée. Voici, ce me semble, comment on pourra s'y prendre : on se servira, non pas d'une lunette ordinaire, mais d'un *héliomètre*, c'est-à-dire d'une lunette à objectif partagé par le milieu. On aura ainsi, à volonté, deux images distinctes d'une même étoile et vues simultanément : l'image, que je suppose formée par les rayons qui tombent sur la moitié orientale de l'objectif, et l'image provenant des rayons qui tombent sur la moitié occidentale légèrement déplacée. Cela fait, on appliquera à ces deux images le procédé que j'ai décrit quand nous nous occupions de l'image unique d'une lunette ordinaire ; on les transformera en deux rubans lumineux, par une légère vibration du tuyau de l'héliomètre. Je me hasarde à prédire que les deux images en ruban seront dissemblables, contrairement au résultat de Kepler, et quoique dans cette expérience on ait soumis à l'épreuve comparative des rayons séparés originaires, non de plusieurs mètres, mais de quelques centimètres seulement.

THÉORÈME.

Explication de la scintillation. — L'explication que je vais donner reposant sur des propriétés de la lumière peu connues du public, je commencerai par les signaler à l'attention du lecteur le plus clairement

qu'il me sera possible. Je ferai toutefois précéder cette exposition de quelques détails indispensables sur les *couleurs complémentaires*.

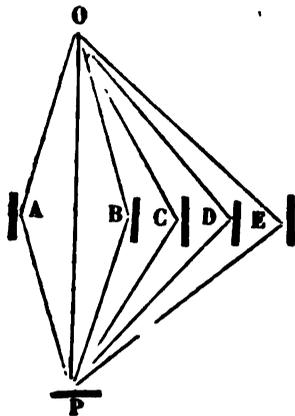
Couleurs complémentaires. — Toutes les étoiles du firmament devant vivement colorées dans l'acte de la scintillation, il y a indubitablement quelques-uns des rayons dont leur lumière se compose, qui n'agissent pas alors sur l'œil, soit qu'ils aient été arrêtés au moment de leur pénétration dans l'organe, soit que leur effet ait été détruit avant qu'ils aient atteint la rétine, ou sur la surface même de cette membrane. Il nous sera donc utile de savoir quelle couleur prend la lumière blanche lorsqu'on en sépare quelques-uns des rayons constituants. Il existe plusieurs moyens de résoudre ce problème ; je n'en citerai qu'un seul : qu'on superpose deux lentilles de verre d'un long foyer. Si on les expose à de la lumière blanche, on verra autour du point de contact une série d'anneaux colorés, tant par réflexion que par transmission. Ces anneaux résultent de la décomposition que la lumière blanche a éprouvée aux épaisseurs diverses de la lame d'air comprise entre les deux lentilles. La partie de cette lumière qui manque dans l'anneau réfléchi se trouve en entier dans l'anneau transmis, comme on le prouve en faisant arriver simultanément à l'œil les deux séries d'anneaux provenant de deux faisceaux blancs également intenses. Alors, en effet, toute trace d'anneaux disparaît ; les anneaux transmis neutralisent, ou, si on l'aime mieux, *blanchissent* les anneaux réfléchis. En comparant donc les couleurs individuelles des anneaux correspondants, des anneaux de même diamètre, réfléchis et transmis, on connaîtra une série de teintes *complémentaires*, une série de teintes qui réunies forment du blanc. On trouve dans l'*Optique* de Newton une comparaison de divers anneaux réfléchis et transmis correspondants ou de même diamètre. Voici les résultats :

Anneaux réfléchis.	Anneaux correspondants transmis.
1 ^{er} anneau	Rouge.
2 ^e anneau	Bleu.
3 ^e anneau	Vert bleuâtre.
4 ^e anneau	Vert bleuâtre.
1 ^{er} anneau	Violet.
2 ^e anneau	Violet.
1 ^{er} anneau	Rouge.
2 ^e anneau	Rouge.

Il y a donc divers genres de rouge ; il existe des couleurs qui, sans cesser de porter le nom de rouge, peuvent avoir pour nuance complémentaire : du bleu, du bleu verdâtre, du vert bleuâtre, du vert. LE JAUNE a toujours pour couleur complémentaire LE VIOLET. En soustrayant d'un faisceau de lumière blanche une couleur élémentaire rouge, ou un ensemble de couleurs donnant à peu près la même teinte, le faisceau restera peut-être ou bleu, ou vert bleuâtre, ou vert. En soustrayant d'un faisceau blanc du jaune ou du violet, ce qui reste est ros-

pectivement violet ou jaune. Ces notions sont tout ce dont nous aurons besoin pour arriver au but que nous avons en vue.

Des interférences ; des lois qui les régissent (A). — Soient O un point d'où rayonne de la lumière homogène, du rouge, par exemple ; A et B deux miroirs réfléchissants qui renvoient au même point P d'un écran les rayons également vifs OA, OB. Supposons que la figure OABP soit un losange ; que la longueur de la route OAP parcourue par l'un des rayons égale le trajet OBP qu'a fait l'autre rayon pour aller aussi de O en P.



Chaque rayon pris isolément éclaire le point P d'une certaine manière ; les deux rayons réunis y produiront une intensité bien supérieure.

Imaginons maintenant que le miroir B marche graduellement de gauche à droite, en restant toujours parallèle à lui-même. Les rayons OC, OD, etc., qu'il enverra au point P, dans chacune de ses nouvelles positions, auront parcouru des chemins OCP, ODP, etc., d'autant plus différents de OBP, ou, ce qui est la même chose, de OAP, que la position actuelle du miroir sera plus éloignée de la position primitive B. Revenons à cette position primitive et examinons attentivement P, pendant que le miroir B s'avance progressivement vers la droite. D'abord ce point était très-éclairé par suite de l'action simultanée des rayons OAP et OBP ; ensuite son intensité diminue peu à peu et d'une manière graduelle à mesure que le miroir se déplace ; bientôt enfin on arrive à une position C pour laquelle P est d'une obscurité complète, quoique deux rayons OAP et OCP viennent s'y croiser. Dès qu'on a dépassé la position C, la lumière en P renaît ; elle acquiert son intensité maximum quand le miroir est en D, par exemple, et disparaît une seconde fois si l'on atteint la position E ; le mouvement continué dans le même sens au delà de E donne indéfiniment lieu à des apparitions et

à des disparitions successives de la lumière au point P. Pour mettre dans une entière évidence les conséquences qui découlent inévitablement de cette expérience, arrêtons-nous un instant à l'une des positions C du miroir réfléchissant, pour laquelle P est complètement obscur, et plaçons successivement un écran opaque sur les chemins OAP et OCP ; nous constaterons ainsi que *chacun* de ces rayons pris isolément, éclaire parfaitement le point P. ; l'obscurité résulte de leur réunion.

Deux rayons lumineux homogènes partant d'un même point peuvent donc, *suivant les circonstances*, s'ajouter, se détruire en partie ou s'anéantir complètement ; on peut, quelque extraordinaire que cela puisse paraître, produire de l'obscurité en ajoutant de la lumière à de la lumière. L'action par laquelle deux rayons s'ajoutent ou se détruisent a été appelée du nom d'*interférence*. En quoi consistent maintenant les *circonstances* qui font que deux rayons de même origine s'ajoutent ou se détruisent ? Ces circonstances sont les différences des chemins, parcourus par ces rayons depuis leur commune origine jusqu'au point de leur croisement en P sur l'écran.

Les rayons s'ajoutent lorsque la différence des chemins parcourus est nulle. Soit d la première, la moindre différence de chemins parcourus, pour laquelle les rayons s'ajoutent de nouveau, c'est-à-dire la différence correspondant au miroir réfléchissant D. Les rayons s'ajouteront pour toutes les différences de routes comprises dans la série :

$$0, d, 2d, 3d, 4d, \text{ etc.}$$

Ils se détruiront, au contraire, complètement, pour toutes les différences de chemins parcourus, comprises dans la série :

$$\frac{1}{2}d, d + \frac{1}{2}d, 2d + \frac{1}{2}d, 3d + \frac{1}{2}d, \text{ etc.}$$

Pour les différences de routes d'une valeur comprise entre les termes de ces deux séries, les rayons s'ajouteront ou se détruiront partiellement.

Le résultat de la réunion de deux rayons sera d'autant plus près de son maximum d'éclat, d'autant plus près d'un anéantissement absolu, que la différence des chemins parcourus approchera davantage d'un des termes de la série :

$$0, d, 2d, 3d, \text{ etc.,}$$

ou de ceux de la série :

$$\frac{1}{2}d, d + \frac{1}{2}d, 2d + \frac{1}{2}d, \text{ etc.}$$

La quantité d qui détermine les circonstances périodiques d'addition ou de soustraction de deux rayons, varie avec leur couleur, ce qui revient à dire, géométriquement parlant, que les positions C, D, E, etc., du miroir réfléchissant mobile de droite, correspondantes, respectivement : 1° à la première destruction des rayons croisés ; 2° à leur addition ; 3° à une seconde destruction, etc., sont différentes suivant la place qu'occupent dans le spectre prismatique les rayons sur lesquels on opère. En point de fait, on trouve que la quantité d est égale à $0^m,00061$ pour les rayons violets

(1) La disposition des miroirs qu'on a figurée n'est pas celle à laquelle les physiciens ont ordinairement recours pour vérifier les lois des interférences. Mais celle que j'ai adoptée ici me paraît plus propre à rendre les phénomènes sensibles aux personnes peu habituées aux considérations géométriques.

extrêmes ; à 0^m.00049 pour le bleu verdâtre ; à 0^m.00053 pour le vert jaunâtre ; à 0^m.00060 pour l'orange rouge ; et à 0^m.00064 pour le rouge extrême. Le changement total de d , du violet extrême au rouge extrême, est donc de 0^m.00023. Substituons au point rayonnant O, d'où partait de la lumière homogène, un point rayonnant d'où émanera de la lumière blanche, et recommençons la même série d'essais en faisant marcher de nouveau le miroir B vers la droite. Dans la position initiale B, les rayons de toute couleur que ce miroir réfléchit, sont d'accord en P avec ceux que réfléchit le miroir A. Le point P est donc très-brillant et blanc. En marchant graduellement de B vers la droite, le miroir arrive d'abord à une position correspondante à la destruction des rayons violets. Le point P est alors blanc, *moins violet* ; c'est-à-dire *jaune*. Quand le miroir arrive à la position correspondante à la destruction des rayons rouges, P sera du blanc moins le rouge, ou *du bleu*, et ainsi de suite pour toutes les positions intermédiaires. Rigoureusement parlant, pour déterminer les couleurs du point P, résultant de la suppression des rayons violets, rouges, etc., il faudrait tenir compte des affaiblissements partiels éprouvés par les rayons qui, dans l'ordre prismatique, occupent des places voisines des rayons annulés. Le blanc résulte, en effet, de mélanges qui ont besoin d'être complémentaires, non-seulement en couleur, mais encore en intensité. Mais ces détails minutieux sont inutiles, quant au but que nous nous proposons. Il nous suffit d'avoir montré que deux rayons blancs de même origine donnent, par leur superposition, du rouge, du jaune, du bleu, etc., suivant que la différence des chemins parcourus par ces deux rayons a telle ou telle valeur.

Passons à d'autres considérations non moins curieuses. La différence des chemins parcourus par deux rayons n'est pas le seul élément qui détermine le mode de leur interférence. La nature, ou plutôt la réfringence des milieux traversés, joue aussi un rôle essentiel dans le phénomène.

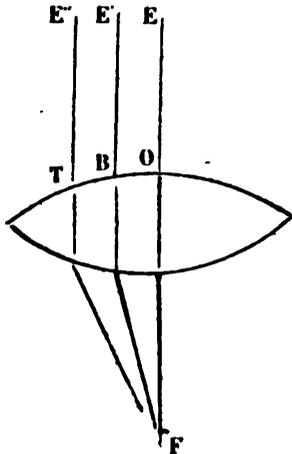
Reprenons notre premier appareil, et plaçons sur le trajet des rayons, deux tubes d'une égale longueur, fermés hermétiquement par des plans de verre de même épaisseur. Supposons encore qu'il ne reste du point rayonnant O que de la lumière homogène. Tout étant égal de part et d'autre, si l'air renfermé dans les deux tubes est le même, également pur, et à la même densité, les expériences réussiront exactement comme avec l'appareil primitif ; l'interposition des deux plaques de verre qui ferment le tube de gauche ; l'interposition simultanée des plaques de verre *toutes pareilles* qui ferment le tube de droite, ne changent nullement le caractère du phénomène ; les rayons homogènes qui, partis de O vont se croiser au point P, sont d'accord, ils y produisent une lumière très-intense. Supposons maintenant qu'on établisse une communication entre le

tube de gauche et une machine pneumatique, à l'aide de laquelle on puisse diminuer graduellement la densité de l'air contenu dans ce tube. En faisant fonctionner la machine, le point P sera successivement éclairé et obscur ; éclairé pour une certaine série de densités de l'air ; obscur pour une autre série. On observera soigneusement cette circonstance importante, que la série de densités qui correspond aux destructions ou aux additions successives des rayons, est différente suivant les couleurs ; qu'une densité pour laquelle les rayons rouges sont anéantis laisse intacts les rayons bleus, en sorte que si le point O, au lieu d'émettre des rayons homogènes, émet de la lumière blanche, le point P, pendant le mouvement graduel de la pompe, passera, à autant de reprises qu'on le voudra, par toutes les couleurs prismatiques : par le rouge, quand la densité de l'air dans le tube de gauche correspondra à la destruction des rayons verts ; par le jaune, quand, à raison de cette même densité, ce seront les rayons violets qui se détruiront mutuellement, etc. Je dois ajouter que ces curieux phénomènes ont lieu, pour des différences de densités très-minimes, même avec des tubes de très-petites longueurs, comme d'un mètre par exemple. Avec cette longueur, il suffit d'une diminution d'environ un millimètre dans la force élastique de l'air contenu dans le tube de gauche, la force élastique dans l'autre tube étant de 760 millimètres, pour faire passer les rayons de la période d'accord à celle de destruction. Il faudrait une différence de densité proportionnellement plus faible si les tubes devenaient plus longs. Tout restant dans le même état, si, à force élastique égale, on renferme dans le tube de gauche de l'air plus ou moins humide et dans le tube de droite de l'air plus ou moins sec, on observera dans les interférences des rayons au point P, des effets exactement pareils à ceux qui étaient déterminés par des variations de densité. Les vapeurs provenant de l'alcool, des éthers, etc., agissant seules ou mêlées à l'air, conduiront à des résultats analogues.

Dans ces diverses expériences, nous sommes partis d'un état initial où les rayons provenant de O se croisaient en P, après avoir parcouru des chemins exactement égaux entre eux. A cet état initial on peut en substituer un autre jouissant précisément des mêmes propriétés, quoique les chemins parcourus par les deux rayons qui, partis de O, vont se croiser en P, soient très-inégaux. Il suffit, pour cela, que, si l'un des chemins, celui de droite par exemple, est plus long que le chemin de gauche, le rayon de ce dernier côté trouve sur sa route une épaisseur suffisante d'un milieu réfringent que celui à travers lequel le rayon de droite s'est propagé. La théorie à l'aide de laquelle on détermine les réfringences et les épaisseurs comparatives des milieux qui se font ainsi compensation, qui placent deux rayons dans les mêmes conditions d'interférence que s'ils avaient parcouru l'un et l'autre.

avant leur croisement des routes égales dans le même milieu, dans le vide, dans l'air, etc., doit prendre le nom de *théorie des équivalents optiques*(1).

Application de la théorie des interférences à l'explication de la scintillation. — Voyons ce qui résulte de la *théorie des équivalents optiques*, sur la manière dont les rayons provenant d'une étoile doivent interférer dans une lunette, ou, plus simplement, voyons ce qui arrive au foyer d'une lentille de verre, car une lunette n'est autre chose qu'une lentille pareille armée d'un microscope simple ou à plusieurs verres pour étudier ce qui se passe à son foyer; voyons, enfin, si les résultats de cet examen sont conformes à ceux que les observations des étoiles faites avec des lunettes nous ont dévoilés.



(1) Si, au lieu d'opérer sur un rayon isolé ou plutôt sur un faisceau réduit à de très-faibles dimensions transversales, à l'aide d'ouvertures percées dans des diaphragmes, on laisse deux faisceaux divergents et homogènes, ayant une origine commune, se croiser dans l'espace, on verra simultanément des bandes lumineuses parallèles, résultant de l'interférence des rayons qui ont parcouru des chemins égaux ou différant entre eux de 0 , de d , de $2d$, de $3d$, etc., et des bandes obscures provenant de l'interférence des rayons qui ont parcouru des chemins différant entre eux de $\frac{1}{2}d$, de $d + \frac{1}{2}d$, de $2d + \frac{1}{2}d$, etc. Substituons maintenant des faisceaux blancs aux faisceaux homogènes que nous avons d'abord employés, et des bandes colorées de toutes les nuances prismatiques viendront se placer les unes à côté des autres; et la bande centrale, celle qui résulte de l'accord de tous les rayons ayant parcouru des chemins exactement égaux, se distinguera parfaitement des autres par l'absence de toute irradiation. A gauche et à droite de celle-là, le nombre de bandes visibles sera de cinq à six. On appelle, suivant leur rang, ces bandes situées à gauche ou à droite de la bande centrale, les bandes du premier, du second, du troisième, etc., ordre.

Lorsque la différence des chemins parcourus par les faisceaux interférents est un peu grande, on ne voit aucune trace de bandes; mais on peut ramener les choses à l'état normal, rendre les bandes de nouveau visibles, en interposant sur la route d'un des faisceaux un milieu d'une réfrangibilité et d'une épaisseur convenables. C'est dans la détermination de la réfrangibilité, la longueur du chemin étant connue, et dans la détermination de la longueur, la réfrangibilité étant connue, que consiste la théorie des équivalents optiques.

Le rayon central EO, venant d'une étoile située presque à l'infini, a parcouru, au moment où il atteint le foyer F, au chemin EOF plus court que le rayon latéral et parallèle E'R qui a traversé la lentille vers son bord pour se rendre aussi en F; mais ce rayon central a rencontré une plus grande épaisseur de verre. Or cette plus grande épaisseur de verre fait la compensation exacte de la moindre longueur de chemin parcourue dans l'air. La compensation est la même, quelle que soit la position relative des deux rayons que l'on compare; si l'on prend, par exemple, le rayon central et le rayon E'T.

Les rayons lumineux qui tombent sur la première surface d'une lentille, s'y réfractent, et, après une autre réfraction à la seconde surface, vont se réunir au foyer, y sont conséquemment d'accord et s'ajoutent entre eux. Il faut toutefois qu'ils aient satisfait à cette *condition expresse*, qu'à partir du point rayonnant et jusqu'à la rencontre de la première surface de la lentille, et qu'à partir de la seconde surface jusqu'au foyer, les rayons aient parcouru des milieux d'une égale réfringence. La moindre différence à cet égard peut changer complètement l'état relatif des rayons, comme lorsque nous opérions sur deux tubes, et faire entrer dans une phase de destruction, des rayons qui, sans cela, auraient été d'accord et se seraient ajoutés.

Supposons que les rayons qui tombent à gauche du centre de l'objectif aient rencontré, depuis les limites supérieures de l'atmosphère, des couches qui, à cause de leur densité, de leur température ou de leur état hygrométrique, étaient douées d'une réfringence différente de celle que possédaient les couches traversées par les rayons de droite; il pourra arriver, qu'à raison de cette différence de réfringence, les rayons rouges de droite détruisent en totalité les rayons rouges de gauche, et que le foyer passe du blanc, son état normal, au vert; que l'instant d'après, par la même cause, les rayons verts soient totalement anéantis et que le foyer, conséquemment, devienne rouge, etc. Dans l'hypothèse d'une destruction complète des rayons rouges, verts, etc., la couleur complémentaire verte, rouge, etc., dont brille le foyer F, est très-vive. Mais généralement, les rayons de la droite et de la gauche de l'objectif, au lieu de s'anéantir en totalité par leur interférence, ne se détruisent qu'en partie. Dans ce cas, on aura encore coloration du foyer, mais elle sera moins intense et elle dépendra des mêmes causes. J'ai établi, par des expériences rapportées ailleurs, qu'il suffit que la destruction par interférence des rayons rouges, verts, etc., porte sur le vingtième d'un faisceau, pour que le foyer F où ce faisceau total se réunit, paraisse sensiblement coloré. Il doit donc suffire que les couches atmosphériques affectent convenablement et par intermittence, à raison de leur inégalité de réfringence, un vingtième des rayons qu'eux-

brasse la surface d'une lentille, pour que le point focal acquière successivement différentes nuances prismatiques. Or, si l'on songe à la grande longueur du trajet qu'a parcouru la lumière depuis les limites supérieures de l'atmosphère jusqu'à la lentille; à la très-petite différence comparative de réfringence qui suffit pour faire passer deux rayons de la période d'accord à celle de destruction; à l'effet des vents amenant sans cesse, pour modérés qu'ils soient, des couches atmosphériques nouvelles en face de la lentille; on ne s'étonnera pas qu'en observant *Sirius*, étoile assez basse dans nos latitudes, on ait noté jusqu'à trente changements de couleur par seconde. Il faudra plutôt chercher comment, dans certains climats, le foyer de la lentille reste invariable en intensité et en couleur, si tant est que le fait soit réel.

Voilà donc le résultat théorique parfaitement d'accord avec les observations; voilà le phénomène de la scintillation dans une lunette, rattaché d'une manière intime à la doctrine des interférences. Que l'on veuille bien remarquer maintenant que l'œil peut être assimilé à une lentille ayant à son foyer un écran nerveux nommé la *rétine*, et l'on reconnaîtra que tout ce que nous avons dit de la grande lentille, partie principale de la lunette, est applicable à l'œil; il suffira, pour que l'image d'une étoile se colore en vert, par exemple, que dans le faisceau de lumière parallèle blanche qu'embrasse la surface de la pupille, un vingtième se trouve dans la condition de destruction des rayons rouges; l'image de l'étoile deviendra rouge, au contraire, lorsque la destruction de lumière à la surface de la rétine portera sur les rayons verts, etc. Si enfin, par voie d'interférence, les rayons blancs arrivant à la pupille par la gauche deviennent rouges et les rayons de droite deviennent verts, ces deux couleurs se neutraliseront, et l'effet définitif sera un changement d'intensité. Le faisceau dont la pupille permet la libre introduction dans l'œil est à la vérité très-étroit; les rayons qui doivent se détruire sont presque contigus; ils ont donc traversé des régions de l'atmosphère qui se touchaient; mais ces circonstances ne constitueront pas une difficulté si l'on se rappelle combien est long le trajet qu'ont fait les rayons dans l'atmosphère avant d'atteindre l'œil, et combien peut être légère la différence d'état individuel de ces couches, sous le rapport de la densité, de la température, de l'état hygrométrique, sans qu'en somme elles cessent d'être une fois favorables à la destruction de la lumière rouge, une autre fois, à la destruction de la lumière verte, et ainsi de suite.

Je n'ai fait intervenir la différence de chemins parcourus par les rayons, ni dans l'explication de la scintillation à l'œil nu, ni dans l'explication de la scintillation qui s'opère au foyer d'une lunette. Ces différences, si elles ont lieu, devraient être prises en considération; or il est évident que de

très-légères inégalités de routes existent quelquefois. En effet, les étoiles éprouvent souvent, dans les lunettes, un très-petit déplacement vertical que les astronomes appellent une *ondulation*, et qui dépend évidemment d'une augmentation ou d'une diminution accidentelle dans la réfraction normale. Or supposons qu'un rayon dont la réfraction a été troublée *en plus* dans un certain point de l'atmosphère, éprouve plus tard, dans un autre point, une perturbation *en moins* qui compense la première perturbation; ce rayon ira au foyer de la lunette rencontrer un rayon normal, un rayon qui n'aura subi aucun trouble dans sa marche, qui n'aura pas éprouvé, si l'expression n'est permise, le *mouvement d'anguille* d'où peut résulter une différence de route propre à produire une interférence positive ou négative. La même chose peut être dite des rayons qui ont été déviés latéralement, déviation à l'aide de laquelle on explique comment l'image d'une étoile *s'étale, s'épanouit* parfois, subitement et pour de très-courts instants. Ce sont là des causes microscopiques, presque insaisissables, et qui cependant amènent des changements d'intensité et de couleur manifestes.

Dans le chapitre où j'ai décrit les phénomènes de la scintillation tels qu'ils se montrent dans une lunette, j'ai particulièrement insisté sur les effets singuliers résultant d'une diminution convenable dans l'ouverture de l'objectif, et qui s'observent en enfonçant graduellement l'oculaire. J'ai fait remarquer, de plus, que dans la succession de points lumineux et obscurs qu'on découvre ainsi graduellement dans le centre de l'image, les points obscurs *doivent* résulter de l'interférence des rayons directs, avec d'autres rayons déviés latéralement par les bords de l'ouverture placée devant l'objectif; enfin on a vu que les points obscurs deviennent de temps en temps lumineux et que les points lumineux, à leur tour, disparaissent de temps en temps. Revenons un moment sur nos pas; voyons en quoi consistent, au fond, les observations que nous avons faites à différentes distances du foyer d'une lunette, et quelles conclusions on doit en tirer. Supposons que les rayons, à très-peu près parallèles entre eux, qui partant d'une étoile tombent sur les circonférences de cercles concentriques dont la surface de l'objectif d'une lunette est composée, soient réduits à des lignes sans dimension comme l'avaient admis jusqu'ici tous les physiciens partisans du système de l'émission, qui s'étaient occupés de la théorie des lunettes. Ces rayons forment, après leur réfraction, au sortir de cette lentille, des cônes concentriques dont les sommets coïncident au foyer. Dans ce foyer, tous les rayons se trouvent réunis et concourants; à partir de ce point, ils sont d'autant plus écartés qu'on se rapproche davantage de l'objectif, où se trouvent les bases des cônes. Les sections circulaires faites par des

plans parallèles à ces bases et de plus en plus éloignés du sommet commun, sembleront donc de moins en moins brillantes, mais avec cette circonstance essentielle, qu'il n'y a pas un point de ces sections qui ne reçoive un rayon, qui ne soit éclairé. Ce résultat paraît démenti par les observations rapportées plus haut. En examinant avec l'oculaire, sorte de microscope, les sections circulaires faites dans les cônes lumineux, à diverses distances du foyer, nous avons trouvé une section où le centre était entièrement obscur; une seconde section plus voisine de l'objectif, où le centre était lumineux; une troisième section à centre obscur, et ainsi de suite.

Comment concilier des observations aussi nettes, aussi catégoriques, et desquelles il résulte que l'axe des cônes, à différentes distances du foyer, est *successivement* obscur et lumineux, avec les lois géométriques du mouvement des rayons, qui nous présentent cet axe lumineux partout? Il n'y a dans le système de l'émission qu'un moyen pour cela : c'est de supposer que des rayons déviés par les bords de l'ouverture placée devant l'objectif, ou des rayons de toute autre origine, vont croiser les premiers et les *détruire* en quelques points. Il faut de plus que ces destructions en un point donné n'empêchent pas les rayons de renaître au delà. Cette double conséquence peut paraître étrange, mais c'est l'expression logique et nécessaire des faits. Elle sera d'ailleurs justifiée plus loin.

Scintillation des planètes. — Supposons qu'on regarde avec une lunette à ouverture réduite les planètes Jupiter et Saturne qui ne scintillent évidemment pas ou ne scintillent qu'exceptionnellement; ces planètes ne présenteront aucun des effets que nous avons décrits quand il s'agissait des étoiles. En transformant la planète en rubans lumineux, comme dans l'expérience de Nicholson, on ne voit de couleur dans aucun point. Le déplacement du foyer ne donne jamais naissance à ces images percées de trous obscurs, que nous avons décrites précédemment en détail. Quand la planète a, comme Mars, un petit diamètre, on voit quelques traces de ces phénomènes d'interférence, mais sans une netteté suffisante.

Une planète est une agglomération de points lumineux; les rayons partant de chacun de ces points semblent devoir éprouver des effets analogues à ceux que nous avons décrits en nous occupant des étoiles. Il faut cependant remarquer que lorsqu'il s'agissait d'un de ces derniers astres vu à l'œil nu, des rayons parallèles interférents provenant de l'étoile n'étaient séparés au maximum, dans leur trajet à travers l'atmosphère, que d'une quantité égale au diamètre de la pupille, et que dans le cas d'une observation faite avec une lunette, ce maximum de distance des rayons interférents était égal au diamètre de la portion libre de l'ob-

jectif. Les rayons qui concourent à la formation de chacun des points de l'image d'une planète, soit à l'œil nu, soit dans une lunette, sont précisément dans le même cas; mais il y a une différence essentielle quand on compare ensemble les rayons qui ont formé l'image d'un de ces points à ceux qui ont produit l'image d'un autre point. Considérons, par exemple, le faisceau de rayons parallèles qui a concouru à la formation de l'une des extrémités du diamètre horizontal de Jupiter. Si ce diamètre est de 40 secondes, le faisceau de rayons parallèles qui produira l'image de l'autre extrémité du diamètre, fera, avec le premier, un angle de 40 secondes. Ce dernier n'a donc pas traversé exactement les mêmes couches atmosphériques que le premier dans une grande partie de son trajet. On en pourrait dire tout autant des faisceaux qui ont formé les deux extrémités du diamètre vertical, et, sauf la quantité, de ceux qui se réunissent dans tous les points de l'image. L'agglomération d'étoiles à laquelle nous avons assimilé le disque de la planète n'est exacte qu'à la condition de supposer que les rayons de ces différentes étoiles n'ont pas traversé des couches atmosphériques presque contiguës. Les scintillations, déjà si diverses dans le cas de la contiguité, doivent être plus dissemblables encore dans le cas que nous considérons; de leur ensemble doit résulter du blanc et une intensité à peu près constante.

Encore un mot pour rendre, s'il est possible, cette explication plus claire. L'expérience de Nicholson nous a montré qu'à chaque instant l'intensité de la couleur d'une étoile est, à cause de la durée de la sensation dans l'œil, la résultante de l'intensité et de la coloration que l'étoile a reçue par l'effet des interférences pendant un dixième de seconde. Si l'on parvenait à réunir les images de deux étoiles occupant dans le ciel des positions différentes, la résultante varierait moins que sur chaque étoile prise isolément; il en serait de même à chaque addition d'une nouvelle étoile. Enfin, lorsque le nombre de ces étoiles dont l'agglomération se composerait, dépasserait une certaine limite, l'image paraîtrait blanche et d'un éclat uniforme. Or, qu'est-ce qu'une planète vue à l'œil nu, si ce n'est une pareille agglomération d'étoiles? Il semble seulement que sur les bords du disque, vu avec une lunette, chaque point devrait offrir des traces manifestes d'interférence; or c'est ce qui a lieu en effet. Les ondulations que présentent les planètes sur leur contour, et qu'on a l'habitude d'attribuer exclusivement à des inégalités de réfraction, dépendent, en partie, des interférences de la lumière. C'est ce que je me réserve de prouver dans un mémoire spécial.

Scintillomètres. — Les destructions intermittentes de la lumière dans un point déterminé de l'axe d'une lunette se rattachent d'une manière intime à la cause de la scintillation, et peuvent même servir à sa me-

sure. Nous n'avions d'abord cité ces changements qu'en point de fait. Nous pouvons maintenant faire un pas de plus, nous pouvons les rattacher, avec une très-grande probabilité, à de légères inégalités intermittentes de réfrangibilité dans les milieux traversés par les rayons interférents, ou à de très-petites différences des routes parcourues et perpétuellement changeantes de ces mêmes rayons, c'est-à-dire aux vraies causes de la scintillation. Les changements des points obscurs en points lumineux, et des points lumineux en points obscurs, peuvent, je crois, servir, avec les précautions convenables, à donner la mesure du phénomène, à servir de base à la construction d'un *scintillomètre*.

Premier scintillomètre. — Supposons que l'on vise à une étoile, ou à un objet qui ne scintille pas, avec une lunette achromatique de 1^m,70 de distance focale, dont l'objectif, de 91 millimètres par exemple, ait été réduit à 47 millimètres, à l'aide d'une plaque percée d'une ouverture. Nous avons déjà dit que la forme qu'affectera l'image de cette étoile sera variable, et dépendra de la position de l'oculaire. Partons de celle où l'étoile offre un disque planétaire entouré d'une série d'anneaux très-étroits d'une lumière vacillante. On est alors au foyer. Si, à partir de cette première position, on approche graduellement l'oculaire de l'objectif, on trouve une deuxième position, dans laquelle le centre de l'image sera noir. Dans une troisième position, qui succédera à la précédente, le centre de l'image sera lumineux. Le mouvement dans le même sens conduira à une quatrième image avec un centre obscur, et ainsi de suite.

Pour déterminer la deuxième position, celle dans laquelle l'image de l'étoile est percée d'un trou entièrement noir, on peut, au lieu de l'observation directe, fixer l'oculaire au milieu de l'intervalle qu'il occupait pour la première et la troisième forme de l'astre. Supposons que l'oculaire occupe exactement cette position intermédiaire, et qu'on vise à une étoile scintillante. La scintillation se manifestera par des réapparitions accidentelles du point lumineux. Ces réapparitions auront lieu, dans un temps donné, d'autant plus fréquemment que la scintillation sera plus forte. Je vais rapporter ici des observations de ce genre faites à ma prière par MM. Goujon et Ch. Mathieu.

Noms des étoiles.	Hauteur au-dessus de l'horizon.	Nombre des apparitions en 5 minutes.
14 Janvier 1851.		
Sirius.	20°	40
Rigel.	31°	17
Aldébaran.	57°	13
La Chèvre.	81°	8
15 Janvier 1851.		
Sirius.	24°	23
Procyon.	46°	14
Régulus.	54°	15
g Petit Lion.	74°	6

22 Janvier 1851.		
Sirius.	24°	23
Procyon.	46°	20
α Orion.	48°	15
Pollux.	69°	12

22 Mars 1851.		
Sirius.	18°	30
Procyon.	40°	20
Poll. x.	65°	9
Wéga.	74°	6
La Chèvre.	78°	5

16 Octobre 1851.		
Fomalhaut.	10°50'	30
	8. 0	31
	5.40	33

17 Octobre 1851.		
Rigel.	21° 0'	25
	28 30	22
	35. 0	20
α Orion.	24°30'	21
	32.30	20
	44.45	18
Aldébaran.	44° 0'	18
	50.30	16
	55.30	15

1 ^{re} Novembre 1851.		
Sirius.	8°39'	30
	12.48	28
	17.30	26

Répetons que ces nombres ont été obtenus en comptant les réapparitions du point central pendant un intervalle de temps de cinq minutes.

J'avais conclu de considérations théoriques que si, au lieu de laisser l'oculaire dans la position où ont été faites les observations précédentes, on l'avait placé entre cette position et la troisième, les réapparitions du point lumineux devraient être plus fréquentes pour une scintillation de même intensité. Ces prévisions ont été complètement confirmées, ainsi qu'on va le voir.

Noms des étoiles. Première position de l'oculaire. Deuxième position de l'oculaire.

Noms des étoiles.	Première position de l'oculaire.	Deuxième position de l'oculaire.
13 Mars 1851.		
Sirius.	21°..	18
Procyon.	47°..	12
Arciurus.	50°..	13
Pollux.	69°..	7

15 Mars 1851.		
Sirius.	17°..	16
Procyon.	40°..	12
Pollux.	58°..	6

1 ^{re} Novembre 1851.		
Sirius.	9° 5'	45
	15. 5	37
	17.53	33

En suivant de l'œil tous ces résultats numériques, il me paraît impossible qu'on ne voie pas, en dehors de toute considération théorique, qu'il existe une dépendance immédiate entre les réapparitions du point lumineux et la scintillation, et que ces réapparitions peuvent être, jusqu'à un certain

point, la mesure du phénomène. Sous ce rapport, la lunette modifiée comme nous l'avons expliqué devait prendre le nom de *scintillomètre*. Avec cet instrument, on pourra décider quels sont les climats, les saisons, les hauteurs, les circonstances atmosphériques où la scintillation disparaît totalement; si tant est qu'on ne se soit pas fait illusion à cet égard.

Deuxième scintillomètre. — On pourrait former aussi un scintillomètre en développant une étoile en ruban suivant la méthode de Nicholson. On a vu que ce physicien faisait décrire à l'étoile une courbe rentrante dans l'intervalle d'un dixième de seconde; il distribuait ainsi sur le contour de cette courbe les images successives et de couleur différente qui se formaient en un point unique et se compensaient, quant à la couleur, dans l'intervalle d'un dixième de seconde. Mais il paraît bien difficile de dénombrer exactement les couleurs ainsi distribuées dans une courbe qui, à l'œil, occupe un grand espace. Il vaudrait mieux, pour rendre le dénombrement possible, faire parcourir à l'étoile une partie seulement de la courbe qu'elle paraissait décrire dans la première expérience, le dixième, par exemple. Supposons qu'à partir d'une position de la lunette, on la déplace en un vingtième de seconde, de manière que dans ce court espace de temps l'étoile semble décrire dans le champ une ligne droite qui occupe 2 minutes. Cet espace angulaire renfermera les images diversement colorées qui auraient pris naissance dans un vingtième de seconde et se seraient superposées si la lunette était restée immobile. On peut compter le nombre de ces images de couleurs diverses, répéter l'expérience dix fois, par exemple, et prendre la moyenne; on aurait ainsi la vraie mesure de la scintillation. C'est aux artistes à choisir le meilleur moyen d'assurer le mouvement angulaire de la lunette ou de l'oculaire qui produirait un tel allongement de l'étoile égal à 2 minutes, et de s'assurer du temps (un vingtième de seconde) pendant lequel le mouvement s'opérerait. S'il m'était permis d'émettre une opinion à ce sujet, je proposerais de placer un peu en avant du foyer de la lunette, c'est-à-dire entre l'objectif et le foyer, un petit miroir plan incliné de 45 degrés, et qui rejetterait l'image de l'étoile latéralement sur un oculaire préparé *ad hoc*. C'est la disposition à laquelle on a recours toutes les fois qu'on veut observer avec de petits instruments des étoiles situées près du zénith. Un mouvement de rotation imprimé à ce miroir à l'aide de quelque rouage d'horlogerie conduirait au but. Au lieu d'un miroir on pourrait se servir d'un prisme rectangulaire de verre, sur l'hypoténuse duquel s'opérerait la réflexion totale. Afin que l'observation portât toujours sur la même étendue de l'image allongée de l'étoile, on bornerait l'étendue du champ à 2 minutes avec deux plaques métalliques placées convenablement par rapport à l'oculaire.

Troisième scintillomètre. — Une troisième manière de mesurer la scintillation consisterait à observer l'image dilatée d'une étoile lorsque l'objectif n'est pas réduit, lorsqu'il conserve toute son ouverture, et à noter le nombre de fois que cette image est pour ainsi dire parcourue par des images colorées qui paraissent se mouvoir sur l'image dilatée dans un sens ou dans l'autre.

J'ai donné, à l'occasion des observations de Simon Marius et de Nicholson, une description détaillée de ce phénomène. On peut, je crois, l'expliquer de cette manière. Lorsque toute la lumière tombée sur l'objectif est réunie au foyer, les interférences des rayons provenant du bord oriental, du bord occidental, du bord supérieur, du bord inférieur, etc., de la lunette, sont nécessairement confondues. Si l'image, au contraire, est observée hors du foyer, en d'autres termes, si elle est dilatée, les interférences des rayons provenant des divers points de l'objectif pourront être observées séparément; et comme les couches atmosphériques dont la densité, l'humidité, la température, déterminent la nature des interférences, ne restent pas immobiles, on doit voir les couleurs qui sont nées sur un des bords par exemple, se propager sur toute l'étendue de l'image dilatée dans un temps égal à celui que les couches atmosphériques en question ont mis à se déplacer, d'une quantité équivalente au diamètre de l'objectif de la lunette. Telle est en substance l'explication que je pense pouvoir donner des phénomènes observés.

Quoi qu'il en soit de ce troisième scintillomètre, je puis engager de nouveau les voyageurs à recourir à l'un quelconque de ces trois moyens, surtout au premier, pour décider définitivement s'il existe des pays dans lesquels les étoiles ne scintillent pas du tout.

Examen des explications qui avaient été données jusqu'ici du phénomène de la scintillation.

Quand on cherche l'explication de phénomènes du monde physique, de phénomènes dont il serait possible qu'on pût rendre un compte satisfaisant de plusieurs manières différentes, avoir exposé sa propre théorie ne suffit pas; il faut, de plus, montrer l'insuffisance des explications qui l'avaient précédée. Tel est le but de ce chapitre. Je dois dire, une fois pour toutes, à la décharge de plusieurs auteurs dont j'ai réfuté les théories, que j'ai tiré mes objections d'observations récentes qui ne leur étaient pas, qui ne pouvaient pas leur être connues.

Explication d'Aristote.

Géminus a donné, dans l'extrait suivant du *second livre d'Aristote sur le ciel*, les idées de ce philosophe au sujet de la scintillation. J'emprunte la traduction de Halma :

La vue, en s'étendant fort loin, vacille par suite de sa faiblesse : c'est la cause de la scintillation apparente des étoiles fixes et de ce que les planètes ne scintillent pas; car les planètes sont proches de nous. Le trem-

blement de notre vue fait paraître les étoiles en mouvement ; car l'effet est le même, soit que la vue soit en agitation, ou que ce soit l'objet aperçu qui s'agite.

Le passage précédent serait tout à fait inintelligible si nous ne rappelions ici qu'une certaine école de l'antiquité croyait que nous voyons par des rayons, par des sortes de tentacules partant de nos yeux et allant embrasser les objets. Dans cette hypothèse, disait-on, la vue est d'autant plus ferme que les objets sont plus près. Les rayons, les tentacules flexibles qui se saisissent facilement d'une planète, doivent trembler lorsqu'ils se prolongent jusqu'aux étoiles. Une pareille théorie n'a pas besoin d'être réfutée. On ne la cite même ici que pour montrer jusqu'où a pu aller l'égarement des hommes du plus grand génie, lorsqu'ils n'ont pas pris l'expérience pour guide ; on ne la rappelle que pour servir à l'histoire de l'esprit humain.

Ptolémée.

Ptolémée, d'après ce que rapporte Roger Bacon, s'était occupé de la scintillation dans sa *Perspective*, dont je crois qu'il ne nous est arrivé que des fragments ; mais il n'avait pris la question que par un très-petit côté. Ptolémée voulait seulement expliquer pourquoi les étoiles scintillent davantage à l'horizon : c'est, disait-il, parce qu'elles paraissent plus éloignées ; parce que l'œil fait de plus grands efforts pour les voir ; parce que de là résulte une trépidation de l'organe, et dès lors le tremblement des objets. *Admettons*, ainsi que le veut l'auteur de l'*Almageste*, que les étoiles situées près de l'horizon paraissant plus éloignées, l'œil doit faire un plus grand effort pour les voir ; nous n'en aurons pas moins le droit de demander comment ce plus grand effort amènera un changement d'intensité, et surtout un changement de couleur. Le mot *trépidation* dont se sert l'auteur n'ajoute rien à la valeur de son explication, puisqu'il ne dit pas en quoi cette trépidation consiste. J'ai montré d'ailleurs surabondamment que ce n'est pas un tremblement qui constitue réellement la scintillation.

Averrhoës.

Averrhoës dit, dans son livre *du Ciel et du Monde*, que la densité des milieux traversés par les rayons lumineux contribue à la scintillation des astres dont ils émanent ; que ces milieux étant animés d'un mouvement continu, font tomber les images en divers points de l'œil ; que l'effort fait pour voir un objet très-éloigné, met l'œil dans une position forcée et tremblante ; qu'enfin la vision intermittente résultant de la fermeture et de l'ouverture des paupières, est aussi une des causes de la scintillation. Cette analyse de l'explication d'Averrhoës, que j'emprunte à Roger Bacon, est sujette à des difficultés insurmontables. Je ne parle pas de la position forcée et tremblante de l'œil : on a vu, dans l'article de Ptolémée, ce qu'il faut en penser ; mais je m'élève

contre l'idée que les ondulations de l'air contribuent à la scintillation, en faisant tomber les rayons sur divers points de l'œil ; car si ces points étaient très-voisins, le déplacement ne serait pas visible, et s'ils étaient éloignés, l'étoile oscillerait énormément dans une lunette, ou s'y montrerait sous la forme d'une *ligne lumineuse*. La fermeture et l'ouverture successive des paupières doivent être également écartées, comme étant sans effet dans les lunettes, où la scintillation s'observe cependant, et comme devant produire une égale scintillation à toutes les hauteurs et dans tous les climats, ce qui est contraire aux observations. Averrhoës, d'ailleurs, ne mentionne pas les couleurs, partie si essentielle du phénomène.

Alhazen et Vitellion.

Alhazen et son commentateur Vitellion regardaient la scintillation comme un effet de la réfraction que les rayons des étoiles éprouvent dans l'atmosphère. Cette réfraction n'étant pas toujours la même, les étoiles doivent, disaient-ils, paraître en mouvement.

La preuve qu'aux yeux de ces deux observateurs la scintillation était un mouvement, se trouve dans le passage où Vitellion assure que la scintillation est énorme quand on observe l'image d'une étoile réfléchie sur une nappe d'eau un peu agitée. Un mouvement visible à l'œil nu deviendrait très-considérable dans une lunette ; or les étoiles scintillent quelquefois beaucoup sans osciller d'une manière sensible. Cette seule remarque suffit pour montrer le peu de fondement d'une explication dans laquelle, d'ailleurs, on n'essaye même pas de rendre compte des couleurs. Vitellion, imbu des idées d'Aristote, ne manquait pas de ranger l'*incertitude* de la vue, à la distance des étoiles, au nombre des causes qui favorisaient la scintillation ; il rappelait aussi que, suivant la philosophie péripatéticienne, il existe *sous le ciel* une région ignée où tout est dans une agitation perpétuelle, en sorte que les rayons lumineux qui traversent cette région, les rayons des étoiles, doivent être déviés et éparpillés, tandis que les planètes, situées entre ce ciel igné et la terre, ne peuvent manquer de briller d'une lumière pure et tranquille.

Je croirais faire injure à mes lecteurs si je m'arrêtai à réfuter en détail les deux causes de la scintillation ajoutées par Vitellion à celles d'Alhazen : l'incertitude de la vue produite par la distance, et ce ciel igné situé entre la région des étoiles et celle des planètes.

Aguilonius et Aversa.

Franciscus Aguilonius attribue la scintillation à un mouvement de rotation très-rapide dans les astres où elle se manifeste ; en vertu de ce mouvement, les étoiles nous présenteraient alternativement des parties brillantes et des parties obscures. Raphaël Aversa approuve l'explication ; seulement,

pour rendre compte de l'existence des parties brillantes et des parties obscures des étoiles, il suppose qu'une portion de la lumière de ces astres naît dans leur intérieur et traverse divers obstacles avant d'atteindre leur surface. (*Almageste* de Riccioli.)

On peut opposer à l'explication d'Aguilonius et d'Aversa, comme à toutes celles qui font du phénomène une réalité et non une apparence, que les étoiles scintilleraient également à toutes les hauteurs au-dessus de l'horizon, ce qui est démenti par l'expérience.

Tycho.

Tycho, observateur très-habile, très-exact et très-ingénieur, n'a pas été, en général, heureux quand il a essayé de remonter à la cause des phénomènes. Ses conceptions sur la scintillation ne supportent pas plus l'examen que les idées dont je viens de donner l'analyse, et que la plupart de celles que je dois encore mentionner. Tycho donne pour cause principale de l'agitation de la lumière des étoiles, le mouvement de rotation dont ces astres sont animés, et qui ne saurait manquer d'amener la dispersion de leurs rayons. Les étoiles auraient, de plus, une grande quantité de facettes qui se montreraient tour à tour à nos yeux. La scintillation serait ainsi analogue à celle qu'on observe sur les facettes d'un diamant. Les planètes, ajoute-t-il, ne scintillent pas, parce qu'elles ne tournent pas. Qu'entend dire Tycho lorsqu'il présente le mouvement de rotation d'un astre comme cause de la dispersion de sa lumière? La dispersion dont il veut parler est-elle un effet de la force centrifuge, analogue à ce que présentent les soleils rotatifs des feux d'artifice? Sans examiner ce qu'une telle assimilation aurait d'inexact, je me contenterai de faire remarquer qu'une cause, quelle qu'elle soit, agissant perpétuellement et d'une manière continue, ne pourrait donner lieu à un phénomène intermittent et irrégulier. Tycho voulant expliquer par l'absence de mouvements de rotation pourquoi les planètes ne scintillent pas, avait apparemment oublié qu'il résultait de ses propres observations que quelquefois Mercure et Vénus scintillent fortement.

Cardan.

Cardan admit l'opinion d'Aristote sur la scintillation. La vue prolongée au loin, dit-il, oscille à CAUSE DE SA FAIBLESSE. Les planètes sont rapprochées de nous, aussi notre vue les atteint avec toute sa vigueur; mais elle tremble vers les étoiles à cause de leur distance. Or ce tremblement de la vue les fait paraître en mouvement, car il importe peu que ce soit la vue qui oscille ou que ce soit l'objet qu'on regarde (Riccioli).

Nous n'avons pas pensé devoir nous arrêter à réfuter l'opinion d'Aristote. Cardan n'y a rien ajouté. Il s'est même servi, à très-peu près, des propres termes de Géminius; nous pouvons donc passer outre.

Scaliger.

Scaliger attribuait la scintillation à cinq causes différentes: 1° à la grandeur de l'astre; 2° à sa clarté; 3° à son mouvement; 4° à l'air traversé par les rayons; 5° au mouvement de la lumière dans l'astre. Faire spéculativement l'énumération de toutes ces causes, vraies ou imaginaires, était chose facile; indiquer la part de chacune d'elles dans la production de la scintillation ne l'était pas autant; aussi Scaliger n'a-t-il point réussi. La première et la deuxième cause ne sont pas justifiées. La troisième se trouve déjà dans l'explication d'Aguilonius, et nous l'avons réfutée. Quant à la cinquième, en supposant qu'il fût établi, comme le veut Scaliger, « qu'il existe dans les corps incandescents une faculté de production intermittente de lumière, analogue à ce qui s'observe dans la déflagration de nos flammes; » en admettant qu'il n'y eût rien de forcé et d'irrégulier dans l'assimilation d'une flamme de chandelle, à des étoiles dont le volume surpasse celui du Soleil, il y aurait toujours à se demander en quoi l'hypothèse, appuyée de la double concession que nous avons faite, contribuerait à expliquer logiquement un phénomène qui varie d'intensité avec la hauteur des astres au-dessus de l'horizon.

En venant, enfin, à l'influence de l'atmosphère, nous trouverons, quoi qu'en ait pu penser Kepler, que Scaliger donnait de la scintillation, réduite à un simple changement d'intensité, l'explication la plus simple, la plus vraisemblable à laquelle on pût s'arrêter à son époque, lorsqu'il disait: Les vapeurs légères, flottantes dans l'air, arrêtent partiellement et laissent passer successivement, dans tout leur éclat, les rayons des étoiles, d'où il doit résulter des changements d'intensité continuels.

Jordano Bruno.

Suivant Jordano Bruno, la scintillation appartient aux étoiles mêmes, lesquelles, d'après le sentiment de Platon, tournent autour de leur propre centre, et dont les images doivent, par conséquent, sautiller (Riccioli). Le passage renfermé est curieux. Il montre de quelles explications on se contentait dans le xvi^e siècle, et ne devait être rappelé qu'à ce titre.

Galilée.

J'estime que nous philosopherons convenablement en attribuant la scintillation des étoiles à la vibration qu'elles impriment à leur lumière propre, c'est-à-dire à une lumière qui naît dans leur substance intime. (Galilée, l. V, pag. 17.)

Si je comprends bien ce passage, la scintillation tiendrait à une variation réelle et intermittente dans l'émission de la lumière des étoiles; mais alors comment expliquer la diminution constante que la scintillation éprouve avec la hauteur des astres au-dessus de l'horizon, et l'absence presque totale de scintillation dans certains climats? Il suffit de cette remarque pour renverser l'hypothèse de fond en comble.

Kepler.

Voici comment Kepler (*Stella nova*) termine son article sur la scintillation de la nouvelle étoile de 1604 :

La nouvelle étoile a surpassé toutes les autres en clarté, en pureté, en grandeur. Elle a été vue au couchant, près de l'horizon, par un air très-humide ; néanmoins tout cela aurait été sans effet, si le corps de cet astre n'eût fourni à sa lumière la cause de ses scintillations et de ses couleurs ; or cette cause est le mouvement très-acceléré de ce corps lui-même ou une faculté interne.

Ailleurs (*Astronomiæ pars optica*), Kepler attribue la scintillation *ou à une altération intérieure qu'on pourrait appeler un paroxysme, ou à la révolution extérieure d'un corps opaque.*

Dans plusieurs passages, il compare les étoiles à des diamants taillés à facettes, dans lesquels le moindre mouvement fait naître les couleurs de l'arc-en-ciel. Il imagine que les astres peuvent avoir des parties anguleuses, des régions inégalement lumineuses, et explique ainsi comment il n'est pas nécessaire qu'elles fassent une révolution totale à chaque scintillation. En analysant l'explication de Scaliger, Kepler range l'action de l'air au nombre des causes secondaires et sans importance du phénomène. Tout cela, avouons-le franchement, semble peu digne du génie de Kepler.

Nous avons déjà fait voir, en rappelant l'explication de Galilée, que l'hypothèse de changements réels, de *paroxysmes* dans l'émission de la lumière des étoiles, ne pouvait pas servir à rendre compte des phénomènes de la scintillation les plus simples, les plus élémentaires ; la même chose peut être dite de l'hypothèse que Kepler ajoute à celle de son contemporain : *Le mouvement de révolution d'un corps opaque extérieur devrait produire le même effet à toutes les hauteurs des astres et dans tous les pays, ce qui est contraire aux observations. La cause des couleurs reste dans une complète obscurité, malgré la comparaison empruntée à un diamant à facettes, car il y a loin de la formation d'images prismatiques par voie de réflexion, aux phénomènes que présenterait une lumière propre aux corps, en s'échappant par des surfaces inclinées.*

Scheiner.

Scheiner croit que la scintillation des étoiles a pour cause unique l'absence momentanée, intermittente, de la formation des images des astres au fond de l'œil, provenant de l'interposition de vapeurs de diverses sortes. Cette explication rentre dans la quatrième cause du phénomène indiquée par Scaliger. Nous n'avons donc pas besoin de nous y arrêter davantage.

Descartes.

D'après Descartes, les tourbillons dont tous les corps célestes sont entourés, étant composés d'une matière fluide, tremblent et ondoient à leur surface. Dès lors, les étoiles qu'on voit à travers doivent paraître étince-

lantes et comme tremblantes ; il pense même qu'il doit en résulter un agrandissement ; ainsi, dit-il, qu'on le remarque dans l'image de la lune réfléchie à la surface d'un lac crispée par le souffle de quelque vent (t. IV, p. 323, édition de Paris). Admettons que les tourbillons fluides et ondoyants existent ; admettons que la scintillation consiste dans un tremblement de l'image des astres, l'explication de Descartes n'en portera pas moins à faux. Pour le prouver, il me suffira de citer de nouveau une remarque dont j'ai déjà fait un fréquent usage pour réfuter les théories des prédécesseurs de notre illustre compatriote. Les tourbillons produiraient nécessairement le même effet, quelle que fût la hauteur des étoiles au-dessus de l'horizon : or cela est démenti par l'observation ; il n'est donc pas besoin de s'arrêter davantage sur le phénomène que Descartes appelle le *tremblement de l'image*.

Huygens.

Suivant Huygens, *la scintillation des étoiles est le résultat d'une agitation tremblante des vapeurs qui environnent notre terre (Cosmotheoros).*

Comment un homme du génie d'Huygens s'est-il persuadé qu'une phrase d'un tel vague pourrait être prise pour l'explication plausible d'un phénomène aussi compliqué que celui de la scintillation ? Cela doit d'autant plus étonner, qu'Huygens était à la fois géomètre et observateur.

Gassendi.

Gassendi définit la scintillation, des *éclairs, des fulgurations*. Elle lui *paraît provenir uniquement* de ce que les étoiles brillent d'une lumière propre, comme le soleil ; de la pureté de leur éclat, qui nous parvient exempt de tout mélange, en sorte que l'œil en reçoit une vive sensation qui le met en mouvement, en vibration. D'où vient alors que Mercure scintille, que la lumière solaire *réfléchie* par une boule scintille, que les étoiles, affaiblies par les vapeurs voisines de l'horizon, scintillent plus que les étoiles élevées, que quelquefois elles ne scintillent pas ? Indépendamment de ces objections, Gassendi ne s'aperçut pas qu'il substituait à une difficulté une difficulté non moins abstruse ; qu'on pouvait lui demander quelle différence physique existait entre une lumière propre peu intense et une lumière empruntée très-vive, pour que l'une scintillât et l'autre ne scintillât pas, pour que l'une mit l'œil en vibration et l'autre fût sans effet. Gassendi était certainement un esprit d'élite, mais il subissait l'influence de son siècle. Quand on voulait tout expliquer avant le temps, il fallait bien se payer de mots.

Riccioli.

Riccioli pense que la scintillation ne provient pas seulement des vapeurs et des mouvements de notre atmosphère, mais encore des poussières et des filaments opaques qui voltigent perpétuellement dans l'air.

C'est, ce me semble, rapetisser le phéno-

mène, que de le réduire à un effet de poussières ou de filaments opaques voltigeant dans l'air. Est-ce qu'il n'y a point de scintillation en pleine mer, au sommet des plus hautes montagnes ? Est-ce qu'il n'y a pas de poussières dans les plaines de l'Arabie où les étoiles ne scintillent pas ? Je reviendrai plus loin sur cette explication, qui a été reproduite par des observateurs modernes.

Hooke.

L'auteur de la *Micrographie* publiée en 1667 avait fixé à une minute de degré la force de la vision ; il résultait de ses expériences qu'un objet circulaire ou carré d'une intensité modérée, est invisible lorsqu'il sous-tend un angle au-dessous d'une minute : ne semble-t-il pas découler de là, qu'un mouvement angulaire de moins d'une minute dans une étoile ne doit pas être perceptible à l'œil nu ? Comment concilier ce résultat avec la théorie que Hooke adopte pour expliquer la scintillation ? Suivant lui, ce phénomène dépend des réfractions irrégulières subies par les rayons qui traversent notre atmosphère. Les étoiles vues dans les lunettes quand elles scintillent éprouveraient donc des déplacements d'une minute, c'est-à-dire des déplacements supérieurs au diamètre du disque de Jupiter : ce qui est démenti par les observations (1). Hooke concevait, en outre, que les irrégularités dans la distribution de la chaleur peuvent donner à une portion limitée de l'atmosphère, comparée aux parties voisines, la forme d'une lentille convexe ou d'une lentille concave. Dans le premier cas, dit-il, l'image d'une étoile devrait paraître dilatée ; le contraire arriverait dans le second. Je ne m'arrêterai pas à examiner, par un calcul minutieux, si des couches atmosphériques chaudes ou froides, ayant la forme de lentilles et distinctes des couches environnantes par une moindre ou une plus grande température, seraient susceptibles d'engendrer les effets très-sensibles annoncés par Hooke ; je me contenterai de dire en point de fait qu'une lentille convexe ou concave, placée à une distance quelconque devant l'objectif d'une lunette, devrait raccourcir ou augmenter la distance focale, en sorte que, pendant la

(1) Depuis que le manuscrit de cette Notice est dans les mains de l'imprimeur, j'ai fait tailler une mince plaque de verre de manière qu'elle déviait les objets d'environ une minute de degré. Lorsque ce rudiment de prisme était placé devant la pupille, chaque objet devait donc paraître à une minute de sa position réelle. En visant à une étoile et faisant passer le prisme devant la pupille à de courts intervalles, tous les cinquièmes de seconde de temps, par exemple, on devait voir l'image de cet astre à la distance d'une minute de son image réelle. MM. Laugier et Goujon, à qui j'avais confié cette expérience, n'ont rien vu de pareil. Comme il était possible qu'un déplacement d'une minute, invisible à l'œil nu, devint sensible par un autre genre de phénomène, j'ai prié mes jeunes amis d'examiner si le mouvement rapide du prisme devant la pupille faisait naître la scintillation sur une étoile élevée. L'expérience faite, avec le plus grand soin, sur celle de la Lyre a conduit à un résultat négatif.

scintillation, il y aurait des changements continuels de foyer. J'ajoute que ces agrandissements dont parle l'auteur devraient se produire ou partiellement ou en totalité sur le disque des planètes, ce qu'aucun astronome n'a jamais observé.

Pour expliquer les couleurs, Hooke rappelle que les images des objets produites par une lentille ordinaire paraissent toujours colorées lorsqu'elles se forment près des bords du champ. Mais, pour réfuter cette idée ingénieuse, il me suffira de répéter ici que les mêmes effets de coloration devraient inévitablement s'apercevoir sur les bords des disques des planètes lorsque la lentille aérienne viendrait se placer devant l'objectif d'une lunette achromatique, et personne n'a remarqué de pareils phénomènes. Qu'ils seraient d'ailleurs, dans l'hypothèse de Hooke, les causes des apparitions successives des points lumineux dans les centres obscurs des images dilatées des étoiles ?

L'explication fondée sur le phénomène des interférences a pour caractère essentiel de rendre compte des changements d'intensité et des changements de couleur sans avoir besoin d'admettre des variations sensibles dans la réfraction atmosphérique éprouvée par les rayons qui parviennent à l'ouverture de la pupille ou à celle de l'objectif de la lunette avec laquelle on fait l'observation.

Newton.

Lorsqu'on est amené, sur quelque sujet que ce puisse être, à s'écarter d'une opinion professée ou admise par Newton, le respect dû à un si grand nom veut qu'on cite textuellement les passages objets de la critique. En pareil cas, les analyses ne suffisent pas. Newton s'est occupé de la scintillation, dans le troisième livre de ses *Principes mathématiques de la philosophie naturelle*, et à la fin de la première partie du livre premier de son *Optique* ; voici le passage de la *Philosophie naturelle* :

La radiation et la scintillation des fixes doit être attribuée aux réfractions des humeurs de nos yeux et à celles de l'air, qui a toujours un petit mouvement de trémulation, ce qui se prouve, parce que cette trémulation cesse lorsqu'on regarde les étoiles à travers un télescope ; car la trémulation de l'air et des vapeurs qui y sont contenues est cause que les rayons sont détournés facilement et par secousses de la prunelle, qui est très-étroite ; mais il n'en est plus de même de l'ouverture beaucoup plus grande du verre objectif. Voilà pourquoi la scintillation que nous éprouvons lorsque nous regardons les étoiles avec nos yeux seulement, cesse lorsque nous les regardons à travers un télescope. (Edition de madame du Châtelet.)

Cette explication est sensiblement modifiée dans l'*Optique*, ainsi qu'on le remarquera en lisant attentivement le passage suivant :

L'air, au travers duquel nous regardons les astres, est dans une agitation continuelle, ce qui se remarque au vacillement de l'ombre

d'une haute tour et à la scintillation des étoiles fixes. Vues au travers des lunettes de grande ouverture, ces étoiles ne scintillent point; car leurs rayons, qui passent par différents points de l'ouverture, oscillant chacun à part. (toujours d'une manière différente et quelquefois opposée), tombent en même temps sur différents points du fond de l'œil, où leurs oscillations deviennent trop vives et trop confuses pour être aperçues séparément. Or, tous ces points, confondus par de courtes oscillations extrêmement promptes, produisent un large point lumineux, et font paraître l'étoile non-seulement plus grande qu'elle ne devrait, mais exempte de scintillation. (Traduction publiée par Beauzée.)

Dans la première explication, celle de la philosophie naturelle, Newton fait jouer à la trémulation de l'air un rôle qu'on a quelque peine à admettre. En effet, si cette trémulation détourne de la prunelle, dans un moment donné, des rayons qui y seraient entrés sans cela, elle doit, par compensation, y faire pénétrer des rayons voisins qui, dans une atmosphère tranquille, seraient tombés sur la cornée opaque. Dans l'*Optique*, il n'est plus question des déviations latérales qui faisaient tomber de minces faisceaux lumineux en dehors de la prunelle vers laquelle ils se dirigeaient, mais seulement de petites déviations des rayons d'où devraient résulter les images des étoiles dilatées et non scintillantes. Or, des observations faites ad hoc ont prouvé que les images des étoiles, dans les lunettes, sont quelquefois scintillantes, sans dilatation sensible, et que, de plus, elles passent successivement par toutes les couleurs prismatiques. Il ne semble donc pas nécessaire de se livrer plus longuement à l'examen d'une théorie qui ne rend pas compte d'une circonstance aussi essentielle, et qui, sur les autres points donne des résultats démentis par l'observation.

Kern.

En parcourant le Catalogue de la bibliothèque de Poulkova (observatoire central de la Russie), je vis que cet établissement possédait deux dissertations *ex professo*, sur la scintillation : l'une, imprimée à Wittenberg, en 1686, a pour auteur Jean-Jérémie Kern; l'autre, imprimée à Upsal, en 1799, est de Bernard Odström. M. Struve voulut bien me les adresser en communication; mais je n'y ai rien trouvé qui soit digne de remarque.

Kern s'arrête à l'opinion que la scintillation se fait par les paroxysmes propres à toutes les fortes lumières, paroxysmes dont on voit des exemples dans les oscillations des chandelles, des flumbeaux.

Nous avons déjà réfuté cette opinion. Nous sommes dispensé de nous en occuper de nouveau.

Jurin.

Jurin entend prouver qu'en prenant à la lettre la théorie newtonienne des accès de facile transmission et de facile réflexion,

l'image ordinaire d'un point lumineux sur la rétine doit être formée d'un petit cercle central, lumineux ou obscur, entouré d'une série d'anneaux circulaires très-serrés, successivement obscurs et lumineux. Et comme la longueur de chemin parcouru, qui suffit pour faire passer un rayon de l'accès de facile transmission à l'accès de facile réflexion, est excessivement petite, l'auteur remarque que le moindre mouvement du corps ou de l'œil de l'observateur doit suffire pour rendre lumineux ce qui était obscur dans l'image, et vice versa. Passant de ces considérations théoriques à l'explication du phénomène de la scintillation, Jurin s'exprime ainsi : *Si le milieu de l'image d'une étoile devient de lumineux obscur, et que l'anneau adjacent devienne en même temps lumineux, d'obscur qu'il était, ce qui peut arriver par le moindre mouvement de l'œil pour s'approcher ou pour s'éloigner de l'étoile, cela doit occasionner l'apparence que nous appelons scintillation, ou pétitement des étoiles.*

Le plus grand défaut de cette explication ne consiste pas en ce qu'elle suppose que l'image confuse sur la rétine, pour un œil observant sans le secours d'aucun instrument, est formée d'une série d'anneaux lumineux et obscurs dont personne n'a pu vérifier l'existence; mais on doit remarquer qu'elle ne satisfait pas aux circonstances les plus simples du phénomène. La scintillation, suivant cette théorie, serait indépendante de l'état de l'air. Elle aurait, au contraire, une liaison intime avec l'immobilité ou la mobilité de l'observateur; en sorte, par exemple, qu'un très-léger mouvement de la tête en avant ou en arrière, ferait scintiller un astre aussi souvent que ce mouvement se renouvellerait, ce qui est contraire aux observations. L'hypothèse ne rend d'ailleurs aucun compte du changement de couleurs ni des effets singuliers que le phénomène présente quand on l'étudie avec une lunette dont l'oculaire n'est pas au point.

Jacques Cassini.

Pour Jacques Cassini, la scintillation est une sorte de chevelure lumineuse dont les étoiles paraissent entourées (à l'œil nu). Les rayons composant cette chevelure ont éprouvé dans l'atmosphère des réfractions ou des réflexions extraordinaires. Les lunettes rendent cet étincellement moins sensible, parce qu'elles réunissent plus parfaitement les rayons écartés et parce qu'elles interceptent même une partie de la lumière. Si j'étais certain d'avoir bien saisi l'explication de Cassini, je n'hésiterais pas à dire qu'elle renferme autant d'erreurs que de mots, et à m'écrier : La scintillation n'est pas une chevelure lumineuse; les rayons qui composent cette chevelure n'ont pas éprouvé dans l'air des réfractions ou des réflexions extraordinaires; si dans les lunettes cette chevelure est moins sensible, ce n'est pas parce que les lunettes réunissent plus parfaitement les rayons écartés, parce qu'elles inter-

ceptent la lumière. La chevelure est une illusion provenant de l'œil, voilà tout.

D^r Long.

L'opinion qui fait consister la scintillation en des disparitions momentanées des étoiles, dépendantes de l'interposition fortuite entre ces astres et l'œil, de *poussières voltigeant dans l'air*, opinion renouvelée de Riccioli, se trouve développée dans le tome I^r de l'*Astronomie* de Robert Long, imprimé en 1742. Mais l'auteur n'a pas remarqué que, pour petite que soit une étoile, sa *disparition* exigerait une poussière d'un *diamètre égal à celui de la pupille*. Long a du reste observé comme Hooke, son prédécesseur, que les rayons du soleil réfléchis par un verre sous-tendant un petit angle, scintillent beaucoup. Il ne parle pas des couleurs dont le phénomène est accompagné.

Mairan.

Mairan assimile la scintillation au mouvement *ondulatoire*, au mouvement d'oscillation qu'on aperçoit en regardant l'horizon *par-dessus une vaste campagne éclairée du soleil*, ou au mouvement que les rayons partant d'un objet éprouvent en pénétrant dans l'œil après avoir presque rasé la surface d'un poêle. (*Académie des Sciences*, 1743, p. 28.) La scintillation étant tout autre chose qu'une ondulation, l'assimilation faite par Mairan est absolument sans objet et sans utilité.

Michell.

Voici l'explication que Michell, ce physicien si ingénieux, a donnée de la scintillation. Une simple particule de lumière produit une impression sensible sur l'organe de la vue. Cette impression a une certaine durée. Dès lors il suffira qu'il nous arrive un petit nombre de molécules chaque seconde, trois ou quatre, si l'on veut, pour qu'un objet soit visible. Peut-être le nombre de celles que nous recevons des plus brillantes étoiles, même de Sirius, ne surpasse pas 3,000 ou 4,000 par seconde. Dans ce cas il ne serait pas extraordinaire que les inégalités qu'amènera le hasard (*chance*) dans le nombre de rayons, ou rares ou condensés, qui pénètrent dans l'œil à chaque quart ou cinquième de seconde, soient suffisantes pour rendre compte des changements d'intensité qui constituent la scintillation et se répètent si fréquemment. L'addition ou la soustraction de un sur vingt doit amener ces résultats. On n'en doutera pas si l'on remarque que l'étoile située au milieu de la queue de la grande Ourse est seulement quinze ou vingt fois plus lumineuse que la petite étoile voisine. Suivant Michell, les rayons rouges et bleus existent dans la lumière blanche en moindre quantité que ceux des nuances intermédiaires. Dès lors, l'inégalité provenant *from the common effect of chance*, sera proportionnellement plus grande relativement au rouge et au bleu que pour les autres nuances, et un petit excès ou un petit déficit dans le nombre de ces premiers rayons, donnera naissance aux phénomènes de coloration dont la scintillation est toujours accompa-

gnée. Qu'est-ce dans cette explication, que le *common effect of chance*? Les changements d'intensité tiennent-ils à des inégalités réelles dans l'émission des rayons, ou à l'influence de notre atmosphère? Dans le premier cas, les étoiles scintilleraient également à toutes les hauteurs, ce qui n'est pas. Dans le second, il faudrait définir les accidents atmosphériques qui auraient la propriété de produire souvent le *common effect of chance* dans une *plus grande proportion* sur les rayons rouges ou bleus que sur les autres; sans cela on n'aurait rien expliqué: on aurait redit le phénomène en d'autres termes. Ne résulterait-il pas de l'explication donnée par Michell, que la scintillation devrait totalement cesser dans une lunette? Comment d'ailleurs rendre compte, dans cette même théorie, des phénomènes décrits col. 1125, et qui s'observent en dehors du foyer?

Lalande.

Le diamètre d'une étoile est si petit, dit Lalande, *que les moindres molécules de matière qui passent entre elles et nous, par l'agitation de l'atmosphère, suffisent pour nous cacher l'étoile et nous la montrent alternativement. Si l'on conçoit que ces alternatives soient assez fréquentes et assez courtes pour qu'à peine notre œil puisse les distinguer l'une de l'autre, on comprendra que les étoiles doivent paraître dans une espèce de tremblement continu.* (Lalande, tome III, p. 85.)

Il y a dans ce raisonnement une erreur manifeste que Michell avait déjà signalée en 1771. (*Voy. les Transactions philosophiques.*) Il ne suffirait pas de la *moindre particule de matière opaque* pour faire disparaître une étoile, quelque petit que fût son diamètre apparent; il faudrait que la particule eût un diamètre au moins égal à celui de la pupille: or on ne voit rien flotter habituellement de si volumineux dans notre atmosphère. Des molécules opaques pareilles existeraient, qu'il resterait à expliquer les couleurs.

Musschenbroek.

Musschenbroek, après avoir rapporté ses observations sur la scintillation; après avoir soutenu qu'elle *ne dépend pas de l'atmosphère, ou de l'abondance des exhalaisons qui s'y élèvent*, ne trouve rien à dire sur le phénomène, si ce n'est qu'il *dépend de la vivacité de la lumière et de l'activité avec laquelle elle agit sur l'organe de notre vue.* (T. II, p. 465, édition française.)

Ceci ne fait pas faire un seul pas à la question. En effet, on doit se demander comment la *vivacité* de la lumière, comment l'*activité* de son action sur l'organe sont capables de produire la scintillation. Ou remarquera que cette prétendue explication avait déjà été donnée par Gassendi.

Darwin.

Le savant qui a consacré une grande partie de sa carrière à l'étude d'un fait scientifique spécial, est involontairement conduit, par une tendance naturelle de l'esprit humain, à y trouver l'origine, la cause, l'ex-

plication de phénomènes qui n'ont avec ce fait aucune relation. Telle est en abrégé l'histoire de Darwin.

Lorsque la rétine a été fatiguée, dans une portion limitée de sa surface, par l'action d'une lumière colorée, du rouge par exemple, si l'œil se porte sur un fond blanc, il aperçoit aussitôt une image, dont la couleur est celle qui résulte de la réunion de toutes les nuances prismatiques, *moins le rouge*. Le résultat est tout autre, mais découle des mêmes principes, lorsque le fond sur lequel l'œil fatigué se porte, est lui-même coloré. Tel est le principe employé pour rendre compte des *phénomènes de contraste*, auquel Darwin a recours pour expliquer les couleurs observées par Melville pendant la scintillation de Sirius. La vue, dit-il, étant fatiguée par les rayons blancs et brillants de l'étoile, si l'œil se portait sur le bleu du ciel, on devrait voir une image bleue.

Les objections contre cette explication sont si nombreuses, qu'on ne sait vraiment par lesquelles commencer. D'abord les couleurs se montrent dans l'étoile et non à côté; elles se voient dans la nuit la plus obscure, lorsque le bleu du ciel ne peut jouer absolument aucun rôle. On aperçoit non-seulement du bleu quand Sirius scintille, mais encore du vert, du jaune, du rouge; ces couleurs, on ne saurait en rendre compte par le *spectre oculaire*. Enfin, car il faut se borner, comment expliquerait-on que, dans certains climats et dans certaines saisons, les couleurs qui accompagnent la scintillation des étoiles cessassent presque tout à fait? Prétendrait-on que les propriétés physiologiques de l'œil sont alors suspendues? En vérité, on est surpris et confus lorsqu'on voit une théorie qui ne supporte pas le moindre examen, admise dans un ouvrage tel que les *Transactions philosophiques*, et donnée sous l'autorité d'un homme aussi distingué que l'était Darwin.

Saussure.

Saussure fait de la *scintillation* une *oscillation* des rayons lumineux, produite par des alternatives de condensation et de dilatation dans certaines parties de l'atmosphère. (*Voyage au Col du Géant*, t. IV, p. 303.) Nous avons déjà trouvé cette idée de la scintillation dans Alhazen et Hooke; Newton la suit en partie; Mairan l'adopte complètement. Nous la rencontrerons encore dans des auteurs plus modernes; mais elle est renversée d'un seul mot: *la scintillation n'est pas une oscillation des images*. (Voir la note de la col. 1153.)

Odström.

Odström (voir l'article de Kern) soutient que la scintillation est produite par l'interposition de corps ou de vapeurs opaques, égaux en surface ou supérieurs à la pupille, ce qui engendre la disparition des étoiles; ou par l'interposition de vapeurs ou de corps ayant moins de surface que la pupille, ce qui alors n'amène que l'affaiblissement de l'astre. Odström explique ainsi pourquoi les étoiles, suivant l'opinion commune (qu'il

adopte), ne scintillent pas dans les lunettes et surtout dans les télescopes à *grandes ouvertures*. Quant aux planètes, la rareté de leur scintillation tient à ce que les vapeurs opaques ont rarement un diamètre apparent égal à celui de ces astres, et à ce qu'une diminution dans une *faible lumière produit moins d'effet* qu'une diminution proportionnée dans une lumière brillante. Je renvoie, pour l'appréciation de l'explication d'Odström, aux articles de Scheiner, de Riccioli, etc.

Young et Nicholson.

Voici comment Young parle de la scintillation dans le tome 1^{er} de son *Traité de Natural Philosophy*, page 490 :

La cause de la scintillation des étoiles n'est pas parfaitement connue; mais on rapporte ce phénomène, avec quelque probabilité, à des changements qui arrivent perpétuellement dans l'atmosphère et en altèrent le pouvoir réfringent (its refractive density).

Après avoir rapporté la curieuse expérience où l'image de Sirius, étant transformée en un ruban de lumière, conduit à la conséquence que l'image de cette étoile change de couleur trente fois au moins par seconde, Nicholson déclare *n'avoir trouvé dans aucune propriété connue de la lumière l'explication de ce phénomène*. Peut-être, après ces deux déclarations négatives et si formelles, trouvera-t-on étrange de me voir inscrire les noms de Young et de Nicholson parmi ceux des astronomes qui ont cru pouvoir expliquer la scintillation. Je dirai, pour mon excuse, qu'il m'a paru utile de constater que l'auteur de la doctrine des interférences, du moins en tout ce qui est relatif aux chemins parcourus; que l'auteur de la seule expérience vraiment nouvelle qui ait été faite sur la scintillation depuis l'époque d'Aristote jusqu'à ces derniers temps, n'avait pas hésité, en présence des difficultés du problème, à dire *nous ne savons pas!* Il y a plus de vrai mérite dans cette franchise que dans des essais d'explication avortée.

M. Biot.

La *scintillation*, suivant M. Biot, est une sorte de *tremblement*, de *déplacement* des étoiles, occasionnée par de fréquentes *inégalités* dans les réfractions que les rayons de lumière éprouvent en traversant l'atmosphère. Ces inégalités de réfraction, mon illustre confrère les attribue à la condensation plus ou moins irrégulière des vapeurs aqueuses suspendues au milieu de l'air, et aux variations locales et passagères de densité ou de température qui en résultent. M. Biot explique, dans la même hypothèse, l'absence de scintillation des planètes, en disant que les inégalités accidentelles des réfractions atmosphériques ne sont pas assez fortes pour déplacer en totalité les disques de ces astres. (*Astronomie physique*, tome I, pages 231 et 232; 2^e édition.)

Si la scintillation, ce que toute observa-

tion exacte dément, était un déplacement des images des astres, cette explication pourrait être admise. Il resterait, toutefois, à rendre compte des variations de couleurs de ces images, ce qui ne semble pas aisé lorsqu'on se borne à ne faire jouer un rôle qu'aux inégalités de réfraction. Pour me soustraire au reproche d'avoir réfuté une théorie empruntée à la seconde édition du *Traité d'Astronomie*, alors qu'elle a été modifiée dans la troisième, je dirai que les modifications n'ont rien d'essentiel, que l'auteur attribue toujours la scintillation à une sorte de trépidation des étoiles, qui serait quelquefois visible à l'œil nu, ce qui lui donnerait une valeur d'au moins une minute de degré, contrairement à tout ce qui résulte des observations les plus certaines. M. Biot, dans sa troisième édition, sent le besoin de considérer le changement de couleur des étoiles dont il n'avait nullement parlé dans la seconde, et a la bonté de citer la liaison que j'ai cherché à établir entre ce phénomène et celui des interférences. Mais ce célèbre physicien ne dit rien de ce qu'on observe dans les lunettes.

M. Forster.

Dans un Mémoire publié en 1824, M. Forster dit qu'il avait d'abord pensé devoir attribuer les variations de couleurs d'une étoile qui scintille, à quelque changement survenu dans l'étoile elle-même, ou à un mouvement de rotation qui aurait successivement rendu visibles de la terre, des parties de la surface de l'astre diversement colorées. Mais je crois maintenant, ajoute-t-il, que le phénomène dépend de l'atmosphère. J'imagine qu'il peut y avoir dans les parties supérieures de l'air une sorte de mouvement ondulatoire, et que les couleurs alternatives résultent de leur pouvoir réfractif; car l'atmosphère, agissant alors comme un prisme imparfait, peut envoyer à l'œil différentes couleurs, suivant les inclinaisons diverses que doit prendre la surface ondulante.

Comment M. Forster n'a-t-il pas vu que, dans son hypothèse, toute étoile scintillante se présenterait à l'œil nu, comme dans une lunette, sous la forme d'un spectre prismatique d'une certaine longueur et à couleurs très-séparées, et que la réfraction atmosphérique éprouverait, même à de grandes hauteurs, des changements intermittents qu'aucune observation n'a signalés?

M. Capocci.

M. Capocci, directeur de l'observatoire de Naples, a inséré dans le second numéro des *Comptes rendus de l'Académie de Naples*, pour 1843, sa théorie de la scintillation. M. Capocci voit dans la scintillation deux phénomènes distincts: la formation des rayons divergents qui semblent partir des étoiles dans tous les sens (*l'irraggiamento*), et la scintillation proprement dite, en vertu de laquelle la couronne de rayons s'étend et se resserre sans cesse par intermittence. M. Capocci déclare d'abord que la cause des rayons divergents est dans l'œil et non dans

le corps lumineux, ce que personne assurément ne contestera. Je l'avertirai même que la preuve qu'il prend la peine de donner de son opinion; que l'expérience, sans doute nouvelle suivant lui, dans laquelle il voit les rayons d'une étoile tourner et suivre exactement le mouvement de la tête, est consignée dans un Mémoire d'Hassenfratz, dont l'analyse a paru en 1809, tome XLIX du *Journal de Physique*. M. Capocci ne trouvera pas plus de contradicteurs lorsqu'il annoncera que les rayons divergents dont les images des étoiles paraissent entourées sont d'autant plus étendus que les étoiles ont plus d'éclat. Il n'y a pas une personne qui n'ait remarqué combien les étoiles de première grandeur paraissent, à l'œil nu, occuper d'espace dans le firmament; combien les images des étoiles de quatrième et de cinquième sont, au contraire, resserrées. Ceci est en quelque sorte un axiome, un axiome applicable aussi aux lumières terrestres. Mais en quoi toutes ces observations surannées donnent-elles des vues nouvelles sur le phénomène qu'il s'agit d'expliquer?

Une étoile change d'intensité; les rayons dont elle semble entourée changeront simultanément d'étendue, c'est convenu de toute éternité: mais quelle a été la cause du changement d'intensité? Quand on dit, avec M. Capocci, c'est le défaut de transparence homogène de l'atmosphère, on tourne la difficulté, on ne la résout pas. Que sont d'ailleurs, dans cette prétendue explication, les variations de couleurs des étoiles, si manifestes même à l'œil nu; les changements singuliers observables dans les lunettes, etc., etc.? Laisser de côté ces traits saillants, ces traits caractéristiques du phénomène, lorsqu'on avoue avoir eu connaissance des efforts d'un autre astronome pour en rendre compte, c'est, j'ose le dire, plus que de la légèreté, c'est ne pas comprendre les exigences de ce qu'on prétend décorer du nom d'explication ou de théorie. M. Capocci prétend, à tort, placer ses insignifiantes remarques sous l'autorité du grand nom de Galilée. L'illustre astronome de Florence voyait dans ces humeurs de l'organe de la vision la cause des rayons divergents dont les étoiles paraissent entourées à l'œil nu; quant à la scintillation, phénomène totalement différent, il en plaçait la cause dans l'astre lui-même, ainsi que je l'ai rappelé.

M. Kaemtz.

M. Kaemtz, le célèbre physicien allemand, s'est occupé en détail de la scintillation dans son *Traité de Météorologie*; il regarde, en partie, ce phénomène comme une oscillation de l'étoile autour de sa position moyenne. Ceci, je l'ai déjà dit, ne me semble pas pouvoir être admis. En effet, l'oscillation devrait être considérable pour qu'on pût l'apercevoir à l'œil nu; elle se ferait sentir dans les instruments de mesure et empêcherait les observations. C'est par erreur, je le répète, qu'on a cherché

à établir une connexion nécessaire entre la scintillation et les oscillations des étoiles. Les planètes, ajoute l'auteur allemand, ayant un diamètre apparent de 30 à 40 secondes, il est plus difficile d'apprécier leur changement de volume apparent. Je ne ferai aucune remarque critique sur ce passage, parce que c'est peut-être par une erreur de traduction qu'il est question ici d'un changement de volume. M. Kaemtz reconnaît que, outre son prétendu mouvement oscillatoire, il y a dans la scintillation des variations d'intensité et de coloration; il rappelle à ce sujet que l'auteur de cet article avait déjà très-anciennement essayé de rattacher ces deux phénomènes aux interférences de la lumière. Mais, faute de s'être rappelé les lois qui régissent les additions et les destructions de lumière, lorsque les rayons ont traversé des couches inégalement réfringentes, ce qu'il dit à ce sujet manque de clarté et, qui plus est, de précision. Ainsi, M. Kaemtz regarde une inégalité dans les réfractions éprouvées par les rayons interférents, comme la seule cause qui puisse amener successivement la destruction des rayons de diverses couleurs dont le spectre se compose. Tandis qu'il résulte de ce qu'on a pu lire, que des rayons au point de leur croisement s'ajoutent ou se détruisent sans qu'il soit nécessaire de faire intervenir une inégalité de réfraction. M. Kaemtz me paraît ne pas avoir connu les phénomènes de scintillation qu'on observe dans les lunettes et sur lesquels j'ai tant insisté.

M. Arago.

Dès le moment où mes réflexions se portèrent sur les causes de la scintillation, il me vint à l'esprit que le changement d'intensité et le changement de couleur des étoiles pouvaient être rattachés aux phénomènes des lames minces si minutieusement analysées par Newton. D'après la théorie de cet immortal physicien, il existe, pour toute nature de corps solide ou fluide, des épaisseurs où ces corps ne réfléchissent aucun rayon lumineux; des épaisseurs différentes, mais également très-petites, où la lumière tombant blanche, se réfléchit rouge, jaune, verte, bleue, violette; où la lumière transmise présente précisément les teintes complémentaires. Ceci admis, *supposons* qu'il existe dans l'atmosphère des couches flottantes, des couches d'eau par exemple, ayant ces différentes épaisseurs; les étoiles vues au travers paraîtront avec des éclats variables; elles se montreront tantôt colorées en bleu, tantôt en violet, en vert, en jaune, en rouge. Toutes ces conséquences étant conformes aux observations, pourquoi ne regarderait-on pas l'hypothèse qui les a données comme parfaitement justifiée? Pourquoi chercher dans des phénomènes complexes d'interférences une explication qui se déduit si naturellement des propriétés des lames minces?

Examinons.

L'explication *suppose* qu'il y a dans l'air

des lames flottantes assez minces pour produire, par voie de transmission, le rouge, le jaune et le vert, etc. De telles lames existent-elles dans notre atmosphère? Je crois qu'on peut prouver qu'elles n'existent pas. Supposons, en effet, qu'une de ces lames vienne se placer entre l'œil de l'observateur et le soleil, la lune, Jupiter, Saturne ou Mars. On verra sur-le-champ, à la surface de ces astres, suivant l'épaisseur de la lame interposée, une tache rouge, jaune, bleue, verte ou violette. On verrait même ces teintes en plein air, sur des parties circonscrites du bleu du ciel. L'absence de ces phénomènes m'autorise, je crois, à affirmer que la cause n'existe pas. Un motif non moins puissant m'a déterminé à renoncer à cet explication, c'est l'impossibilité de rendre compte par des lames minces, sans recourir du moins aux interférences, des disparitions et réapparitions que le centre d'une image d'étoile dilatée éprouve de temps en temps dans une lunette.

Voilà, dira-t-on, bien des critiques; ni l'ancienneté, ni la célébrité des auteurs des théories n'ont trouvé grâce devant vous. Ne craignez-vous pas qu'on vous applique la peine du talion? Non, je ne crains rien de pareil; mes réfutations ont été dictées par l'amour de la science et de la vérité. Je recevrai avec déférence tout ce qui pourrait ébranler la nouvelle explication. Pour parler sincèrement, je pense qu'en rattachant la scintillation aux interférences, qu'en faisant intervenir dans ma théorie la densité ou plutôt la réfringence des couches traversées par les rayons, j'ai envisagé le phénomène sous son véritable jour. Je suis loin cependant de croire qu'après avoir établi ces bases, il ne reste plus rien à faire; que l'explication, au point de vue théorique et expérimental, ne pourrait pas être perfectionnée. Par exemple, personne, à ma connaissance, n'a rattaché d'une manière entièrement satisfaisante et jusque dans leur valeur numérique les disques planétaires que les étoiles acquièrent et les anneaux dont ces disques sont entourés, à la théorie des interférences.

On m'assure qu'un géomètre allemand, M. Schwerd, a réussi dans cette recherche, mais on me dit en même temps que, suivant les calculs de M. Schwerd, appliqués d'ailleurs à des lentilles simples non achromatiques, les diamètres des planètes, quand ces astres sont observés avec un objectif réduit, devraient être augmentés comme le diamètre des étoiles; or, ce résultat est complètement démenti par les observations directes, ainsi que je le ferai voir dans un Mémoire à part (1).

(1) Un jour, conversant avec M. Babinet à la fin de 1827, je lui communiquai des expériences que j'avais faites, en vue d'une théorie de la scintillation, sur les trous obscurs et les petits disques lumineux qu'on voit successivement dans l'image dilatée d'une étoile observée en dehors du foyer. Ces phénomènes le frappèrent au plus haut degré, et le lendemain il m'apporta des calculs fondés sur la

J'ai attribué, en termes généraux, la formation des trous noirs au centre de l'image d'une étoile dilatée à l'interférence des rayons directs qui étaient arrivés à ce point avec les rayons infléchis sur les bords de l'ouverture circulaire placée devant l'objectif. Fresnel a déjà montré, dans son second et mémorable Mémoire sur la diffraction, que cette manière d'envisager les phénomènes, adoptée avant lui par Young, n'était pas exacte, et qu'il fallait prendre l'intégrale des ondes élémentaires partant de tous les points des ondes tronquées. On devra appliquer cette conception lorsqu'on voudra donner à l'explication toute la rigueur mathématique. Les trous formés aux centres des images dilatées des étoiles sembleraient devoir être successivement rouges, jaunes, verts, bleus, etc.; mais ces trous sont tout à fait noirs. D'après un premier aperçu, les images variables qui viennent momentanément se former aux centres de ces trous sembleraient devoir offrir successivement toutes les couleurs du spectre; l'observation montre cependant que ces points lumineux intermittents sont d'une extrême blancheur lorsqu'on se sert d'un objectif achromatique. Mais aussi, pourquoi s'en rapporterait-on à un premier aperçu? Je me rappelle que l'un des commissaires chargés d'examiner le second Mémoire de Fresnel sur la diffraction, fit, contre la théorie de ce célèbre physicien, une objection qu'il croyait insurmontable; il avait trouvé par le calcul qu'à une certaine distance d'un écran circulaire opaque, le centre de l'ombre de cet écran devait être parfaitement lumineux et blanc, son état ne paraissait pas devoir différer sensiblement de celui de la lumière dont l'écran était extérieurement entouré. Eh bien! vérification faite, je trouvai que le résultat était conforme aux observations. Au reste, l'absence de couleurs dans les points lumineux qui viennent se former de temps en temps dans le centre obscur de l'image d'une étoile dilatée tient peut-être à l'achromatisme de l'objectif; il est du moins certain que l'on ne pourrait l'expliquer par la faiblesse de la lumière; car, en déroulant l'étoile en ruban, suivant la méthode de Nicholson, on voit le ruban correspondant à ces points lumineux teint de toutes les couleurs prismatiques.

J'ajouterai qu'en regardant un jour l'image du soleil, réfléchi, si je ne me trompe, par la boule qui supporte la croix du dôme de la Sorbonne, je la trouvai très-scintillante, et que le point lumineux qui paraissait au centre de cette image dilatée, comme dans l'expérience des étoiles, me sembla vivement coloré. Pour savoir quel rôle joue dans ce phénomène l'intensité de la lumière, j'avais fait construire des boules de verre et des boules métalliques de différents diamètres

et parfaitement polies; j'avais également en vue de déterminer expérimentalement le diamètre angulaire que devait avoir l'image du soleil pour qu'elle ne scintillât pas dans les circonstances atmosphériques les plus favorables. Je me proposais aussi d'examiner le rôle qu'on pourrait vouloir attribuer à l'oculaire dans l'ensemble de ces phénomènes. Mais l'état de ma santé, surtout celui de mes yeux, me force de laisser à d'autres plus heureux le soin de compléter ce que je n'ai pu qu'ébaucher. Ils trouveront une ample moisson d'observations et de recherches intéressantes, au point de vue de l'optique générale et de la théorie des ondulations, s'ils font varier la forme de l'ouverture par laquelle la lumière pénètre dans la lunette.

En subsistant, suivant mon désir, un triangle équilatéral à un cercle, mes deux jeunes collaborateurs, MM. Goujon et Charles Mathieu, sont arrivés à des résultats très-curieux; mais je dois leur laisser le plaisir de les communiquer eux-mêmes au monde savant (1).

SCULPTURE PAR PROCÉDÉS MÉCANIQUES. — La sculpture est l'art de donner à différentes matières la forme des corps organisés, soit en taillant, à l'aide du ciseau, le bois, la pierre, soit en façonnant une pâte molle, soit en coulant des métaux dans un moule. Voy. MOULAGE.

L'art de la sculpture remonte à la plus haute antiquité, et sans parler des idoles et des images fabriquées qu'anathématisa la Genèse, ne trouvons-nous pas chez les peuples les plus antiques du monde, chez les Indous, de nombreux restes de statues dans leurs temples primitifs; mais ce n'est pas ici le lieu de parler de l'histoire de cet art, nous n'avons à nous occuper que des procédés employés dans la reproduction des images en relief.

Nous lisons dans l'*Encyclopédie des gens du monde*, t. XXI : « Les procédés dont on fait usage en sculpture sont plus simples qu'on ne l'imagine, généralement. Et d'abord il ne faut pas croire que la difficulté réside dans la taille du marbre. Ce qu'il y a de délicat, c'est la composition du modèle en matière molle : c'est là que le génie se déploie; c'est là qu'il faut avoir dans la main même le sentiment exquis de l'expression du jeu de l'âme par l'addition ou le retranchement d'une parcelle de la matière, par telle dépression plus ou moins prononcée. Mais une fois le modèle achevé au gré de l'artiste, le reste n'est plus qu'un procédé presque entièrement mécanique. On fixe bien solidement sur une base, en l'y scellant avec du plâtre, le bloc de marbre qu'on veut travailler; on fait de même du modèle. Au-dessus de celui-ci on place horizontalement un châssis carré de manière qu'il soit invariable. Ce châssis a sur ses quatre côtés des divisions en intervalles égaux, et ces divisions portent des numéros. On établit au-dessus du

doctrine des interférences qui les expliquaient d'une manière satisfaisante. Il est bien desirable que le public ne soit pas privé plus longtemps des investigations de mon savant confrère.

(1) Cet article est dû à M. Arago, 1852.

bloc de marbre un châssis absolument pareil ; puis, à l'aide de fils à plomb qui en descendent, et aussi de compas, on détermine sur le bloc des points de repère placés exactement comme les points correspondants du modèle. On a enfoncé dans le plâtre de celui-ci de petits clous en cuivre, dont la tête porte à son centre un trou pour loger la pointe du compas qui mesure les distances obliques. Les points les plus saillants sont déterminés les premiers et de telle sorte qu'ils fixent, trois à trois, la position de plans enveloppant la statue. Établir ces plans s'appelle *épanneler*, et ce travail de dégrossissement est abandonné à un manoeuvre qu'on nomme *praticien*. Pour atteindre ces premiers points, qui sont d'abord à une certaine profondeur dans le marbre, on perce celui-ci avec un foret, puis on enlève des éclats jusqu'à ce que le fond du trou soit à découvert.

« Les points principaux servent ensuite à la fixation d'autres points que l'on multiplie au fur et à mesure que l'œuvre avance, et qui, dans certains endroits, ne sont pas à plus d'un centimètre l'un de l'autre. Quand l'ouvrier a mis au jour ces points, dont l'ensemble forme la surface de la figure représentée, survient alors le sculpteur qui enlève comme le rideau de marbre derrière lequel est la statue avec toute son expression. Les Italiens, au lieu de châssis, emploient un instrument en bois qui a la forme d'une double croix, et qui sert comme de compas à trois pointes. Gatteaux père a inventé un procédé à l'aide duquel on peut rendre le modèle avec une exactitude mathématique, et même si l'on veut, le copier dans une position inverse. »

COMPAS à l'usage des sculpteurs. — *Invention de M. Gois fils.* — Ce compas, propre à mettre au point, se compose de trois branches de cuivre formant un triangle. A ces branches, s'en adaptent d'autres de rechange en acier, de diverses grandeurs, savoir : aux deux parallèles deux branches courbes, sous la dénomination de pointes fixes, et à la troisième, qui est supérieure, une autre branche à laquelle on donne le nom de pointe de sonde. Sur cette pointe est fixée une tige de cuivre, où, placé dans deux viroles, se trouve rouler le pivot qui suspend un quart de cercle mobile appelé régulateur. Des divisions très-rapprochées les unes des autres sont tracées sur ce quart de cercle, et servent à indiquer à combien de profondeur se trouve le point que l'on cherche, et qu'il est facile de reconnaître par une aiguille fixe devant laquelle s'arrête une des divisions quelconques du régulateur. La tête du compas est faite de manière à laisser la facilité de tourner les branches dans tous les sens. La pointe de sonde tourne elle-même à volonté dans le milieu de sa longueur, de sorte que le régulateur est toujours d'aplomb. On voit que la combinaison du compas à mettre au point est extrêmement simple, et que son exécution est dispendieuse. En s'en servant, l'ouvrier le

moins habile ne saurait commettre d'erreur ; plusieurs compagnons peuvent, sans craindre de déranger les aplombs, travailler au même bloc, et enfin, ce qui est un avantage remarquable, l'artiste peut changer de place son modèle ou son bloc, et être toujours sûr de se trouver dans tous ses points, pourvu toutefois, qu'il mette de niveau le bloc ou le modèle, opération très-facile à faire au moyen d'un niveau d'eau. Tant d'avantages ne sauraient manquer d'être appréciés par les artistes, qui trouvent, en faisant usage du compas de M. Gois, économie de temps et d'argent. (*Gazette de France*, 4 mai 1813. — *Dictionnaire des découvertes*, t. III, p. 402 et 403.)

SCULPTURES EN BOIS (*Art de mouler les*). — *Invention de M. Lemormand.* — Le procédé de l'auteur consiste à faire de la colle très-claire avec cinq parties de colle de Flandres et une partie de colle de poisson. Il fait fondre séparément ces deux colles dans beaucoup d'eau et les mêle ensemble après les avoir passées à travers un linge fin pour en séparer toutes les ordures et les parties hétérogènes qui n'auraient pas pu se dissoudre. Toutes les colles n'étant pas homogènes, on ne peut fixer la quantité d'eau à employer, mais lorsqu'elles sont parfaitement refroidies, elles doivent former un commencement de gelée. S'il arrivait qu'elles fussent alors trop liquides, on ferait évaporer un peu d'eau en exposant le vase qui les contiendrait à la chaleur. Dans le cas contraire, on ajouterait un peu d'eau chaude. La colle ainsi préparée, on la fait chauffer jusqu'à ce qu'on ait de la peine à y tenir le doigt plongé : par cette opération il s'évapore un peu d'eau qui, par son absence, donne à la colle une plus grande consistance. Alors on prend de la rapure de bois que l'on veut mouler, on la tamise très-fin et l'on en forme une pâte qu'on place dans des moules de plâtres ou de souffre, après les avoir enduits d'huile de lin ou de noix de la même manière que lorsqu'on veut mouler du plâtre. On tasse avec la main la pâte dans le moule afin qu'elle prenne bien toutes les formes de la sculpture ; ensuite on la couvre avec une planche huilée qu'on charge, afin que la pâte entre bien dans tous les contours et on laisse ainsi sécher. On peut hâter la dessiccation et la rendre parfaite au moyen d'une étuve. Les empreintes une fois sèches, on enlève les bavures, on aplatit le derrière s'il y était resté des inégalités, qu'on peut éviter avec un peu de soin, et on les colle ensuite sur le meuble auquel on les destine. On passe dessus quelques couches de vernis à l'esprit de vin, comme on le pratique ordinairement pour la sculpture, ou bien l'on cire à l'encastique. Ces moules imitent parfaitement le bois sculpté à la manière ordinaire et peuvent être dorées facilement. Par un procédé analogue, l'auteur est parvenu à mouler ainsi des figures qui n'éprouvent aucune altération de l'humidité ou de la sécheresse de l'air, enfin de la chaleur, jusqu'à 50 degrés

du thermomètre de Réaumur. Ces sculptures ont la solidité du bois, elles lui sont même préférables, parce qu'elles ne sont pas susceptibles de s'enlever par parties. (*Annales des arts et manufactures*, t. XII, p. 267.)

SEMOIRS. — *Invention de M. Gairal, de Lyon.* — Brevet d'invention de quinze ans, pour la construction d'un semoir qui peut s'adapter à toutes espèces de charrues. Ce semoir répand la semence à neuf différents degrés d'épaisseur; il lui fait un lit, une matrice avec une portion de la terre de dessous qui est toujours fraîche, et que l'oreille de la charrue vient de retourner; il la recouvre à l'instant avec le reste de cette même terre à l'épaisseur que l'on veut. Un émoltoir brise les mottes de terre que l'oreille de la charrue n'a pu casser. Enfin le semoir de M. Gairal joint, à l'inappréciable avantage de ne froisser en aucune manière le grain et de ne lui pas faire souffrir la moindre altération, celui d'être d'un usage facile, d'une solidité parfaite, et de n'être presque pas sujet aux réparations. Deux petites caisses où l'on met le grain sont pratiquées de chaque côté de la caisse supérieure, au milieu de laquelle est placée la partie mécanique du semoir. Au milieu d'une plaque de côté, de près de deux lignes d'épaisseur, sont quatre ouvertures en carré long, derrière lesquelles se trouvent placées quatre platines mouvantes dans des trous pratiqués au rebord du haut et du bas de cette même plaque. Ces quatre platines en fer ont deux lignes et demi d'épaisseur, et sont terminées en bas par un massif carré de toute leur largeur, qui sert de poids pour les faire retomber. Un petit mentonnet carré est destiné à les faire lever. Dans le bout se trouve un écrou où l'on met une vis en bois qui, une fois vissée et serrée avec force, ne peut plus ressortir. Chacune de ces quatre pièces, que l'auteur appelle aussi tringles, est percée de trois trous que l'on remarque entre le mentonnet et le massif. Deux poulies en bois, de neuf lignes d'épaisseur et de cinq pouces de diamètre, sont placées aux deux extrémités d'un axe portant une autre poulie dont il va être parlé. Chacune est armée de six ailes en fer (trois de chaque côté); ces ailes sont incrustées et clouées dans le bois et placées de manière que celles de la seconde poulie se trouvent au défaut de celles de la première et à égales distances entre elles. Une troisième poulie en bois, de la même épaisseur que les deux autres, mais de six pouces et demi de diamètre, occupe le milieu de l'axe. Deux petites planches de séparation de cinq lignes d'épaisseur, vont de la plaque de tôle à la planche de derrière de la caisse supérieure; elles y sont attachées par des vis à bois et se trouvent placées entre elles et celles qu'on va décrire (à une égale distance de dix-huit à vingt lignes) et entre une petite coulisse qui descend sur l'axe. Ces deux planches de séparation, en même temps qu'elles servent de support à cet axe, servent encore

à former deux petites trémies, dont le fond est plus haut que celui des deux petites caisses à blé, d'où le grain s'écoule et passe dans les trémies par un petit trou pratiqué au fond de ces caisses. Deux autres planches, de même épaisseur que les précédentes, forment la séparation entre les deux petites caisses à blé et les deux petites trémies où le grain tombe. Une soupape en fer-blanc sert à retrécir le trou, pour, si on le désire, y laisser passer moins de grain. Un entonnoir en fer-blanc est destiné à recevoir le grain sortant par les trous des platines, et à le conduire dans le lit de terre que lui fait la partie à trois dents d'un double rateau. Dans des petits trous pratiqués autour de l'orifice de l'entonnoir est passée une petite ficelle, qui, en se croisant, forme de petits carreaux dont l'objet est de bien diviser le grain. Au moyen d'un écrou inférieur et des vis, on fixe l'entonnoir par sa partie intérieure à la plaque de tôle. Les douze ailes en fer, dont sont armées les deux poulies dont on a parlé plus haut, servent à lever alternativement, lorsque le mouvement de rotation leur est imprimé, les quatre platines, au moyen du mentonnet que portent ces dernières, et à conduire le grain qui a passé dans les petites trémies contre les trous de chacune de ces platines, et quand elles sont en bas, par l'effet du mouvement imprimé à la machine. Deux planches rondes de neuf à dix lignes d'épaisseur et dix à douze pouces de diamètre, sont armées de huit pointes de fer fixées autour de chacune d'elles, et à égales distances. Ces pointes entrent dans la terre par le seul poids du semoir; ces planches qui forment une double roue, sont aux deux extrémités d'un axe; elles tournent nécessairement à mesure que les chevaux ou les bœufs tirent la charrue, et elles communiquent leur mouvement à la partie mécanique du haut du semoir. La roue que l'auteur appelle de mouvement, est une triple poulie d'inégale grandeur. Elle est placée sur le milieu de l'arbre entre les deux planches qui précèdent; cette poulie sert à accélérer ou à diminuer la vitesse du mouvement du mécanisme supérieur, en faisant passer la corde sans fin qui tourne dessus, d'une grande à une plus petite coche, ou d'une petite à une plus grande. Au lieu d'une triple poulie, l'auteur peut adapter encore à son semoir, comme roue de mouvement, une roue triple de trois diamètres différents sur la circonférence desquels, des pointes étant implantées, on peut obtenir par l'effet de la chaîne de Vaucanson, qui remplacerait, dans ce cas, la corde sans fin, un résultat plus sûr, pourvu cependant que l'on fit la queue des charrues un peu plus haute, pour avoir la facilité d'élever d'avantage le semoir, lorsqu'on voudrait tourner au bout des raies. Cette plus grande élévation devient nécessaire pour que les pointes de fer ne puissent pas toucher la terre dans cette opération, et pour que le grain ne puisse pas tomber des caisses du

semoir, en forçant celui-ci à tourner, ce qu'on évite avec la corde sans fin, en lâchant un peu la vis du moufle qui la tient tendue lorsqu'on serre le moufle dont on parlera ci-après. Quand cette corde est détendue, le mouvement cesse d'être imprimé au mécanisme supérieur. Le moufle qui opère la tension de la corde sans fin est composé de deux petites poulies en cuivre, dont les axes passent dans l'épaisseur de deux branches en fer séparées à l'une de leurs extrémités et réunies à leur extrémité opposée pour former une vis de rappel qui, passant à travers une planche de séparation qui se trouve à la partie postérieure de la caisse inférieure, joue au moyen d'un écrou à oreille vissé derrière cette planche. Les planches de support ou, autrement, la caisse inférieure, sont écartées l'une de l'autre d'environ sept pouces; elles sont fixées par la planche de séparation à travers laquelle passe la vis de rappel du moufle, dont l'épaisseur est de neuf lignes, et la largeur, de haut en bas, de huit pouces. Cette planche porte de chaque bout deux tenons et deux clefs en bois pour la serrer. Une seconde planche de séparation, dont la largeur n'est que de quatre pouces, sert encore à fixer la caisse inférieure à son autre extrémité; mais elle ne porte à chaque bout qu'un seul tenon et une seule clef. Le double râteau, dont la partie à trois dents fait à la semence un lit de la terre de dessous, retournée par l'oreille de la charrue, recouvre aussitôt, au moyen de sa partie à dix dents, cette semence avec cette terre. Ce râteau, qui a la forme d'un triangle, est attaché par des crochets au bas de la planche qui est à droite de la caisse inférieure. Sa partie à huit dents forme l'un des côtés du triangle et sa partie à trois est placée antérieurement vis-à-vis et dans un angle. Une petite clef en bois à pour objet de bien serrer et, conséquemment, de bien consolider toutes les parties qui composent le râteau dont il s'agit. Deux crochets en fer servent à accrocher le semoir à la partie postérieure de la charrue au moyen de deux pitons dont l'un est posé au dedans de son oreille. L'autre pignon est placé de l'autre côté à son montant. Les crochets doivent dépasser d'environ six pouces les planches de support auxquelles ils sont fixés. Le gros bout de l'axe de l'émettoir se place dans un trou pratiqué dans l'une de ces planches et ce trou doit être assez large pour le recevoir. L'axe dont il s'agit effectue son mouvement dans une plaque de fer, faite de deux pièces, et qui lui sert de grenouille. L'autre bout de ce même axe passe dans le trou d'une autre plaque qui est assujettie en face de la première, et dans lequel il exécute également son mouvement. Placés ainsi, les cinq mentonnets de fer implantés dans la roue à crampon font lever et baisser cinq fois l'émettoir pour chaque tour que cette roue fait. (*Brevets non publiés.*)

Un autre semoir importé en France en 1820 est originaire d'Espagne où il est fort

estimé. Cette machine se compose d'un petit chariot assez semblable à celui des remouleurs, sur lequel est placée une trémie; il est conduit par une roue disposée sur le devant, et muni du côté gauche d'une autre petite roue qui met en mouvement un régulateur de la quantité de grains qui doit être semée. La trémie est percée par le bas; elle est fixée sur une plaque de fer ou sur une feuille de fer-blanc qui est destinée à donner issue aux grains de blé. Là se trouve une soupape qui s'ouvre par l'impulsion communiquée, au moyen de la roue, à une petite barre de bois; cette soupape se ferme à l'aide d'un ressort placé du côté opposé à la roue latérale. Ce semoir, aussi simple que facile à manœuvrer, a présenté de grands avantages. Il économise beaucoup la semence, et la récolte est plus abondante. (*Bibliothèque physico-économique, mai 1820. — Archives des découvertes et inventions, t. XIII, page 136.*)

SERRURES DIVERSES. — *Invention de M. Sabatier.* — Dans toutes les serrures il s'agit de soulever un ressort pour dégager le pêne; dans celle de M. Sabatier, il faut de plus soulever un second ressort pour dégager un canon qui doit tourner avec la clef pour qu'elle puisse agir. Le trou de la serrure est rond, et ne laisse passer que la tige de la clef dans laquelle le panneton se trouve renfermé comme la lame d'un couteau à ressort l'est dans son manche. En pénétrant dans le canon qui est renfermé dans l'intérieur de la serrure, la tige rencontre une dent triangulaire fixée au canon, et dont la pointe, s'introduisant derrière le panneton, le force à tourner et à sortir par une fente antérieure du canon qui est du côté opposé au pêne; en continuant d'enfoncer la tige, durant ce mouvement du panneton, elle rencontre du côté du pêne une pièce logée dans une fente postérieure pratiquée dans le canon; de ce côté, cette pièce n'y est retenue que par son extrémité antérieure; un ressort qui porte une dent qui appuie contre elle par le dehors, la force à rentrer dans le canon par son autre extrémité qui se loge dans une encoche pratiquée dans une petite rondelle fixée sur le palastre; la tige de la clef glisse le long de cette pièce, la dégage de l'encoche et repousse le ressort et sa dent; c'est alors que le canon est libre de tourner et que le panneton tournant avec lui agit comme à l'ordinaire. (*Brevets publiés, tome I, page 188.*)

Invention de M. Koch. — L'auteur a obtenu un brevet de dix ans pour des serrures qui, dans leurs dispositions intérieures, ne ressemblent en aucune façon aux anciennes. Elles peuvent être regardées comme des serrures de sûreté, où l'usage des signols, des crochets ou passe-partout, n'est nullement à craindre. Cette propriété résulte des trois moyens suivants, combinés ensemble. Dans le premier moyen, les pannetons des clefs forées ou non forées, sont évidés et mandrinés sous diverses formes, dans toute leur longueur. Des broches ana-

logues, les remplissant exactement, sont fixées sur des plaques circulaires mouvant autour de la broche principale du centre; de sorte que les pannetons introduits dans leurs serrures se trouvent comme pleins et parfaitement solides, n'étant pas découpés pour le passage des garnitures. Ces pannetons peuvent être variés à l'infinie. Dans le second moyen, les garnitures, au lieu d'être fixées sur les palastres et les faussets traversant les pannetons comme dans les serrures ordinaires, sont montées sur la surface convexe d'un tambour formé par les plaques circulaires, tournant avec le canon autour d'un pivot correspondant qui porte le palastre. Dans le troisième moyen, les plaques circulaires ou tambours sont à deux garnitures, dont une pour la clef ordinaire et l'autre pour le passe-partout. Ces tambours sont d'ailleurs à un seul canon. (*Brevets publiés*, tome III, page 28, planche 14.)

Invention de M. Edgeworth. — L'auteur a fait présent à la société d'encouragement d'un modèle de serrure du genre de celles nommées à bec-de-canne, que l'on ouvre au moyen d'un double bouton et avec laquelle on peut fermer la porte en la poussant. Quelques additions et perfectionnements la rendent d'un usage plus facile, plus sûr, et d'un moindre entretien. Le bout du pêne, au lieu d'être coupé en chanfrein comme à l'ordinaire, est formé d'une pièce fixée à charnière d'une part, au sommet d'un tenon rivé sur le palastre, et de l'autre au bout du pêne. Au moyen de ce plan incliné formant bec-de-canne, la porte se ferme très aisément et sans bruit. Au lieu d'un ressort en acier forgé et roulé par l'une de ses extrémités, destiné à faire avancer et maintenir le pêne hors de la serrure, l'auteur s'est servi d'un ressort à boudin en fil de cuivre ou d'acier fixé par l'une de ses extrémités au palastre de la serrure, par l'autre sur le côté du pêne tout près de la charnière du levier du bouton. Ce ressort à boudin joint à l'avantage de n'éprouver aucun frottement et de produire constamment ses effets, celui d'être facile à remplacer et de durer plus longtemps. Pour donner à ces sortes de serrures la propriété de remplacer les serrures ordinaires de sûreté, l'auteur a fixé sur le même palastre une petite serrure dont le pêne étant fermé s'oppose au recul du bec-de-canne, et empêche qu'on ne puisse ouvrir la porte au moyen du bouton; par la même combinaison, il sera facile de fermer une serrure à gros pêne, d'une porte cochère, avec une petite clef que l'on peut porter avec soi. La même serrure est munie d'un verrou ordinaire du côté de l'intérieur de l'appartement, servant à fixer le pêne ou à maintenir la porte fermée sans le secours de la clef. La société d'encouragement a fait construire plusieurs serrures de ce genre qui ont été distribuées dans différentes manufactures où l'on fabrique les ouvrages de serrurerie. Les commissaires chargés de surveiller l'exécution de ces modèles, n'ont pas

crû devoir imiter dans toutes ses parties les serrures de M. Edgeworth. Le tenon rivé sur le palastre ne leur ayant pas paru assez solide, ils jugèrent convenable de plier en équerre le palastre à cette extrémité, et de le faire servir par ce moyen à fixer solidement le nez du pêne. Le moyen employé par l'auteur pour fixer le ressort par chacune de ses extrémités, présentait aussi quelques difficultés; il exigeait que les tenons fussent bien proportionnés au diamètre intérieur du ressort, et que les pas de vis fussent compassés suivant la grosseur du fil. Cette précision indispensable aurait augmenté le prix de la fabrication et aurait rendu le remplacement d'un ressort d'autant plus difficile qu'il est rare qu'on puisse se procurer partout du fil de la grosseur convenable et qu'on puisse rouler des ressorts à boudin, toujours du même diamètre quoiqu'en employant la même broche ou mandrin. Pour éviter cet inconvénient, on a fixé sur l'extrémité antérieure du pêne, c'est-à-dire du côté du bec-de-canne un piton contre lequel le ressort agit; tandis que par son autre extrémité il s'appoie contre un piton servant de point d'arrêt, fixé sur le palastre de la serrure. Au moyen de cette disposition, on peut composer le ressort à boudin avec du fil de différente grosseur et le changer avec la plus grande facilité. Enfin, on a supprimé dans les nouvelles serrures le ressort employé par M. Edgeworth, pour élever le verrou au moment où l'on fait glisser le bouton pour ouvrir la porte; le même bouton est construit de manière qu'il abaisse ou élève le verrou suivant qu'on le repousse à droite ou à gauche. Il a suffi pour cet effet de lui ménager un tenon assez long pour traverser l'épaisseur du palastre et du verrou, et d'incliner l'une à l'autre les ouvertures qui donnent passage au tenon. (*Bulletin de la société d'encouragement*, tome III, page 87.)

L'usage des serrures de bois, dit M. Sivart, remonte à la plus haute antiquité. M. Denon, dans son voyage en Egypte, rapporte qu'il en a trouvé une sculptée parmi les bas-reliefs qui décorent le grand temple de Karnak. On en a aussi découvert dans les fouilles de Pompéïa. Cette même serrure s'est conservée depuis quatre mille ans en Egypte, où elle sert à fermer les portes des villes, des maisons, etc. Les Turcs, les Arabes et les Grecs de l'Archipel l'emploient aussi; en Asie, on l'adapte aux portes des caravanserais et d'autres grands édifices: elle est simple de conception, facile d'exécution, et aussi sûre que toutes les autres serrures. La serrure égyptienne est composée d'une pièce de bois dans laquelle s'engage un pêne horizontal, ayant une entaille carrée pour recevoir la clef. Cette clef, qui peut se combiner de mille manières différentes, est formée d'une pièce de bois carrée, à l'extrémité de laquelle sont plantées cinq à six chevilles de bois ou de fer, correspondant à un pareil nombre de trous, pratiqués dans la partie supérieure du pêne horizontal.

Lorsqu'on veut ouvrir la serrure, on introduit la clef dans l'entaille du pêne, et, en la levant, ses chevilles rencontrent les trous et repoussent d'autres chevilles logées dans le pêne et qui tombent par leur propre poids, dans les mêmes trous, pour arrêter le pêne; elles sont garnies de têtes afin de les maintenir au point convenable. Cette serrure est usitée en Egypte et a beaucoup d'analogie avec celle qui est employée dans les départements de la Manche et quelques autres cantons de l'ancienne province de Normandie. Cette serrure, remarquable par la sûreté, la solidité et la facilité de sa construction, y sert à fermer les barrières des champs, de préférence aux serrures de fer que les pluies et les intempéries des saisons détériorent en peu de temps, surtout dans le voisinage de la mer. Elle est susceptible d'une infinité de combinaisons dans sa garniture, soit en augmentant ou en diminuant les dimensions des pièces principales, soit en variant le nombre et la position respective des clavettes ou petits pénes verticaux qui arrêtent le grand pêne horizontal. La serrure est formée d'une pièce de bois dur, de six pouces de haut, sur quatre de large et un d'épaisseur. On y pratique quatre ou cinq coulisses ou mortaises longitudinales ayant trois pouces et demi de long, six lignes de large et neuf lignes de profondeur, en observant de ne laisser à la serrure que deux lignes de bord au côté opposé à celui où l'on doit présenter la clef. Des clavettes ou tenons occupent ces coulisses et se meuvent indépendamment l'une de l'autre; elles glissent de manière à pouvoir monter et descendre dans ces mortaises, ayant un espace de six lignes pour leur jeu. Ces clavettes étant disposées dans les mortaises, afin d'en toucher l'extrémité inférieure, on pratique à dix lignes du bord supérieur des coulisses une entaille transversale de neuf lignes de haut, quatre lignes de profondeur et de la largeur de la serrure, excepté les deux lignes de bord dont on a parlé et que l'on conserve. Cette entaille faite, on pousse les clavettes jusqu'au haut de leurs coulisses, et à trois pouces de leur bord supérieur on pratique une seconde entaille transversale d'un pouce de haut sur quatre lignes de profondeur, et de toute la largeur de la serrure, sans lui laisser de bord, parce qu'il faut que le pêne puisse sortir de cette extrémité de l'entaille. La clef est une pièce de bois de six pouces de long, qui a la largeur de la serrure et la hauteur et l'épaisseur des deux entailles transversales. Cette clef qu'on enfonce jusqu'au bout de l'entaille, est percée de plusieurs mortaises correspondant aux parties restées pleines dans la serrure entre les coulisses, et d'un demi-pouce de haut pour qu'elles égalent ce que les clavettes ont de moins que leurs coulisses, jusqu'au haut desquelles les dents de la clef, formées par les entailles, doivent les pousser. Le pêne est une pièce de bois de huit pouces de long. Il occupe la seconde entaille transversale, et doit sortir d'un

pouce et demi au dehors de la serrure pour la fermer. Placé ainsi et débordant, on y fait plusieurs entailles destinées à recevoir le bout inférieur des clavettes. Ces entailles ont un demi-pouce de haut, c'est-à-dire qu'elles sont égales à l'espace laissé aux tenons dans leurs coulisses. Pour fixer le pêne de manière que ses entailles correspondent précisément aux clavettes quand on veut fermer la serrure, on donne plus d'épaisseur à la partie du pêne qui déborde la serrure, afin que l'arrêtant au point convenable, il puisse favoriser la chute des clavettes. Cette serrure, dont on pourrait se servir comme objet d'agrément pour la clôture des parcs et des chaumières qui décorent nos jardins, est encore aujourd'hui employée par les nègres des Antilles pour fermer leurs cases. On en fait aussi usage dans quelques bâtiments de manufactures, comme les greniers, les poulaillers, les colombiers, parce que la garde en est confiée à des esclaves. Les colons donnent la préférence aux serrures de fer. Il n'est pas facile de savoir si l'usage des serrures de bois a passé d'Afrique en Amérique, ou plutôt d'Amérique en Afrique. Il est certain que dans quelques parties de l'Afrique, où les nègres sont industriels, on trouve des serrures de bois. M. Sivart est porté à croire que cette invention, qui s'est conservée dans le fond de nos départements, y a pu être apportée par les Sarrasins, auxquels nous devons l'espèce de plante céréale qui a retenu leur nom, et qui sert à la nourriture des habitants des campagnes dans un grand nombre de départements de la France. (*Société d'encouragement*, 1806, pag. 177, planche 26.)

Le mécanisme de la serrure de M. Pons est fondé sur celui de la serrure égyptienne, c'est-à-dire que des chevilles montées sur des ressorts, servent à arrêter et à dégager le pêne. Cette serrure est de cuivre, à l'exception du pêne qui est d'acier et taillé en queue d'aronde, afin d'offrir plus de résistance. Son extrémité glisse dans une pièce de cuivre, et sa partie inférieure porte un râteau dans lequel s'engagent les dents d'un pignon en acier, traversé par son centre du carré qui reçoit le canon de la clef. Trois ressorts en acier, placés à l'opposé de la serrure, portent des vis saillantes destinées à arrêter le pêne lorsqu'il est fermé, ainsi que les broches qui sont d'inégale hauteur, et que le volant de la clef repousse quand on veut dégager le pêne. La clef a une forme particulière; elle est composée d'un canon en acier qui s'emboîte sur l'arbre carré du pignon, et d'une lame mince et mobile entaillée de manière à poser exactement sur les broches, et à les repousser quand on veut ouvrir ou fermer la serrure. Une garniture de cuivre recouvre le pignon, les broches et une partie de l'engrenage du pêne. Lorsqu'on veut le fermer, on introduit le canon de la clef dans le trou et le volant dans l'entaille. En pressant sur la clef, le volant repousse les broches et les

vis saillantes qui retiennent le pêne, on tourne la clef de droite à gauche, et le canon, imprimant le mouvement au pignon dont les dents engrènent celles du pêne, fait avancer ce dernier. Il est maintenu ensuite dans sa position sans pouvoir reculer par les vis saillantes. Cette combinaison présente un moyen de fermeture aussi simple que sûr, il est impossible de crocheter la serrure. Quand on veut l'ouvrir on presse de nouveau sur le volant, qui, en repoussant les broches et les vis saillantes montées sur les ressorts en acier, dégage le pêne; puis on fait tourner la clef de gauche à droite, et les dents du pignon rencontrant celles du pêne, le font reculer. L'auteur a combiné la forme des ressorts avec la résistance qu'ils opposent à la pression du volant sur les broches; ils sont construits en acier trempé, afin qu'aucun d'eux ne puisse être forcé. Les broches portent des têtes qui les empêchent de rentrer plus qu'il n'est nécessaire pour faire avancer ou reculer le pêne. (*Société d'encouragement*, t. VI, p. 57.)

M. Mathé a obtenu un brevet de cinq ans pour ses serrures de sûreté, dont l'une très-simple, se compose de deux pages, sur l'une desquelles est une entrée qui déguise la figure de la clef et empêche d'en prendre l'empreinte; d'une plaque de recouvrement, d'un pêne, d'un ressort portant une dent qui entre dans les crans du pêne, d'un équerre pour le demi-tour, de deux boulons avec écrous, servant à diriger l'un la course du pêne, et l'autre le bec du canon, d'un autre ressort avec gâchette, servant d'amusette à secrets; d'une barre de sûreté fixée par une vis à bouton et un écrou à rosette, de deux pitons qui, au moyen d'une agrafe, servent à fixer la serrure sur la porte, de manière qu'on n'aperçoit ni clous, ni vis, ni écrous; d'une plaque de tôle, sur laquelle est découpée la fausse entrée; d'une autre plaque de tôle, sur laquelle est découpée la forme de la clef, et qui peut servir à faire une clef sans le secours de la serrure; d'une rosette pour cacher l'entaille de la coulisse du pêne, de rosettes servant à ouvrir le demi-tour, d'étoiles pour lever l'arrêt du pêne. (*Brevets publiés*, tome IV, page 132, planche 13. — *Société d'encouragement*, 1808, t. VII, pag. 255.)

M. Regnier a fait, sous le nom de serrures égyptiennes, des serrures pour portes d'appartement et d'autres pour meubles. Les premières sont composées, 1° d'un écusson égyptien posé à l'extérieur de la porte; 2° d'un palastre qui renferme les pènes et un bec-de-canne: ces trois pièces doivent être considérées comme des verrous dégagés de toutes garnitures qui surchargent les serrures ordinaires, dites de sûreté; un fort bouton à olive, placé à l'extérieur, fait jouer les pènes; un second bouton est également placé à l'intérieur de l'appartement, en sorte qu'on peut se fermer en dedans comme en dehors. La clef de cette serrure a quatre dents. La manière d'ouvrir cette serrure est la même du cache-entrée. On

place la clef dans une mortaise pratiquée au-dessus de l'écusson, on soulève le râteau autant qu'il est possible, et, pendant qu'il est soulevé, on retire l'onglette du petit point d'arrêt, et le bouton devient mobile. Alors la serrure est ouverte et ne présente plus que l'effet d'un bec-de-canne ordinaire pour le service journalier, que tout le monde peut ouvrir en tournant le bouton. Lorsqu'on est dans l'appartement et qu'on veut s'y renfermer, on ferme la serrure à double tour et on abat un petit tourniquet fixé au palastre, alors le jeu des pènes est arrêté pour ceux qui sont en dehors, et, lorsqu'on veut permettre l'entrée, on relève le tourniquet: ce moyen simple et facile dans l'usage, établit une grande sûreté pour se renfermer avec sécurité. Lorsqu'on veut fermer sa serrure en dehors, il faut tourner le bouton à un point convenable, lequel point est désigné par un petit index en acier fixé sur la tige du bouton: cet index doit être dirigé immédiatement au-dessous du clou supérieur de l'écusson. Dans cette position, on fait avancer la coulisse en soulevant la clef, et alors le bouton devient immobile et la serrure est fermée. La poignée du bouton extérieur devient mobile sur son pivot lorsque l'on veut le forcer à tourner, en sorte que, si un mal intentionné voulait employer la force pour obliger les pènes à marcher, la poignée tournerait sur son axe, sans altérer les pièces intérieures, parce que leur résistance est plus grande que la puissance du bouton; ainsi cette serrure réunit la sûreté à la solidité qu'une bonne fermeture doit avoir. Les serrures de meubles ne diffèrent des serrures d'appartements que par leurs dimensions, et la manière de les ouvrir est la même; mais elles n'ont pas besoin de clefs pour être fermées, il suffit d'aligner l'index du bouton immédiatement au-dessous du clou supérieur, et de faire revenir l'onglette à son point de fermeture. (*Société d'encouragement*, bulletin 59, tome VIII, page 135.)

M. Regnier s'étant procuré une serrure de M. Bramah, a reconnu en effet qu'elle était incrochetable, mais qu'à l'aide d'une fausse clef on pouvait briser les garnitures, et par conséquent forcer la serrure, non pas sans efforts, mais presque sans bruit; ce qui l'a convaincu que cette serrure, quelque ingénieuse qu'elle soit, avait un grand défaut. Pour remédier à cet inconvénient, il fallait fortifier les garnitures de manière qu'une fausse clef se rompit avant de pouvoir les forcer, et c'est ce qui a été fait; en sorte que cette serrure est parvenue à un degré de perfectionnement qu'elle n'a pas à Londres, et par un procédé de fabrication on l'établit maintenant à Paris à meilleur marché qu'en Angleterre. Jusqu'à présent les serrures Bramah n'ont pu être employées que pour des meubles, aujourd'hui elles peuvent servir aux portes d'appartements les plus fortes sans augmenter le volume de la clef. Ainsi, la petite clef d'un nécessaire pourrait également fermer une porte cochère s'il en

était besoin. M. Regnier en a présenté quatre à la Société d'encouragement : la première est une serrure de coffret pour nécessaire; la seconde est une petite serrure d'armoire, qui peut également servir pour un secrétaire ou un tiroir : c'est celle qui est le plus en usage; la troisième est une serrure de l'invention de M. Regnier, à deux tours et demi et à trois pènes, pour portes d'appartement ou de cabinet; enfin, la quatrième est un fort verrou de sûreté qu'on peut appliquer extérieurement à toutes les portes, comme fermeture auxiliaire.

Quoique ces sortes de serrures soient de différentes formes et dimensions, la petite clef n'en est pas moins la même; en sorte que si on ne voulait avoir qu'une clef seule pour la porte d'un cabinet et de tous les meubles qu'il renferme, il serait aisé de se la procurer. Cette clef fait agir directement les pènes des petites serrures de porte d'entrée ou d'appartement, elle fait mouvoir un petit verrou d'acier à coulisse qui arrête le mouvement d'un fort bouton en fer qui agit sur les pènes; ainsi la serrure reste fermée tant que le bouton est immobile. L'olive de ce bouton est fixée sur sa tige par une forte rivure qui comprime cette poignée olive, en lui donnant un frottement dur sur son axe; en sorte que si l'on voulait employer la force pour faire agir le bouton quand la serrure est fermée, l'olive tournerait sur son pivot sans forcer la serrure, parce que la résistance du petit verrou d'acier est plus considérable que la puissance de l'olive. Ce moyen que l'auteur a déjà employé pour les serrures égyptiennes et pour ses cadenas à combinaison, ajoute à celle-ci un nouveau degré de sûreté qui n'existe pas dans les serrures ordinaires. Après s'être assuré de la solidité de ce mécanisme, par la rupture de deux fausses clefs qui se sont tordues ou cassées sans pouvoir ouvrir la serrure, on a calculé le nombre des difficultés que les garnitures opposent aux fausses clefs, et on a trouvé que les cinq petits barreaux d'acier qui composent cette garniture sont susceptibles de recevoir en fabrication chacun dix positions différentes: or, ces cinq pièces mobiles par l'effet d'un seul ressort à boudin, peuvent donner entre elles un nombre de combinaison égal à la cinquième puissance du dixième, c'est-à-dire à cent mille dispositions différentes, lesquelles sont autant d'obstacles qui s'opposent au passage d'une fausse clef. Les gens de l'art qui ont vu ce mécanisme conviennent que cette fermeture présente des avantages particuliers par la sûreté et la commodité dans l'usage, et qu'elle fait époque dans l'art du serrurier. Dans la collection que M. Regnier a présentée à la Société d'encouragement, on remarque la petite serrure de coffret qui est composée: 1° d'un palastre en laiton garni d'un pêne à deux fermetures; 2° d'un tambour en cuivre fixé au palastre qui renferme cinq petits barreaux d'acier formant la garniture; 3° d'une clef forée fendue de cinq encoches inégales, suivant les entailles des

cinq barreaux d'acier renfermés dans le tambour. L'orifice de cette serrure ne présente qu'une ouverture de la grosseur d'une plume à écrire. On introduit la clef dans cette ouverture, et en appuyant sur l'anneau le ressort cède, et dans un tour de main la serrure est ouverte, il en est de même pour la fermer. La serrure de secrétaire peut également servir pour les portes d'armoires et les tiroirs. Son pêne est simple et solide. Le tambour de la garniture est semblable à celui de la serrure précédente, et la manière de faire jouer la clef est la même, en sorte qu'en appuyant sur cette clef, dans un tour de main la serrure est ouverte ou fermée. La serrure de porte de cabinet est comme celle de nos appartements ordinaires, elle est pourvue d'un pêne fourchu à deux tours et d'un bec-de-canne. Sur le foncet de cette serrure est fixé le tambour qui renferme les pièces mobiles de la garniture; par dessous ce tambour est une petite règle d'acier à coulisse, portant à son extrémité supérieure un petit verrou qui pénètre dans une mortaise pratiquée dans la tige des boutons à olive; mais cette introduction du petit verrou à coulisse ne peut avoir lieu que lorsqu'on a placé les boutons à un point convenable. Ce point est reconnu par un index fixé sur les tiges des deux boutons. Ils doivent être placés dans la ligne perpendiculaire que l'œil ou le tact jugent facilement. Lorsque les index sont ainsi placés, il est aisé de faire jouer le petit verrou à coulisse, soit en dehors, soit en dedans. En dehors on le fait mouvoir à l'aide de la clef, et alors la serrure est fermée; en dedans on n'a qu'à soulever le petit bouton de cuivre. Ce mécanisme peut-être considéré comme un verrou de nuit ou de jour, quand on ne veut pas permettre l'entrée chez soi. Ainsi cette serrure forme à volonté un simple bec-de-canne pour le service journalier, et une serrure de sûreté à deux tours et demi, que l'on ne peut ouvrir. Ces sortes de serrures peuvent varier en force et en grosseur, sans exiger une clef plus volumineuse, puisque cette clef ne fait pas mouvoir les pènes, mais seulement le petit verrou qui arrête le mouvement du bouton. Il en est de même pour le gros verrou de sûreté qu'on peut appliquer indistinctement à toutes les portes extérieures. Enfin il est démontré qu'avec une petite clef qui paraît simple en apparence, on peut aujourd'hui fermer les plus grosses serrures avec la plus grande sûreté, et il y a tout à parier qu'on n'ouvrira pas cette espèce de serrure avec une fausse clef. (*Société d'encouragement*, 1811, t. X, p. 5, pl. 74. — *Dictionnaire des découvertes*, t. XV, p. 81 à 96.)

Comme l'emploi de la serrurerie est d'un usage journalier, il ne sera pas inutile de terminer notre article sur cette matière par quelques réflexions sur les mémoires des serruriers. Il faut une grande habitude de la serrurerie et avoir l'œil bien exercé pour ne pas se laisser tromper par leurs comptes amplifiés.

Dans la serrurerie on distingue trois choses : 1° le prix principal d'acquisition ; 2° celui des fournitures accessoires, comme les vis, les clous, etc. ; 3° le prix enfin de la pose. Nous ne pouvons ici déterminer aucun prix ; car ils varient à l'infini, suivant la nature des serrures et la qualité du fer qui y est employé. Mais lorsque l'architecte reconnaît qu'au lieu d'une marchandise de première qualité, le serrurier en a fourni de qualité inférieure, il doit diminuer les prix d'un quart, et même de moitié.

Il n'est pas rare de rencontrer des fournisseurs qui, pour grossir leurs mémoires, comptent séparément des articles qui ne doivent figurer qu'en globe sur ces mêmes mémoires. Ainsi, pour une serrure ils comptent la fourniture, puis l'entrée, puis la gâche, puis encore les boutons, les vis, la pose, etc. Il faut avoir soin de ne pas se laisser séduire par cette énumération, et lorsque l'on traite avec eux, il est nécessaire de bien spécifier les conditions ; sans cette précaution, l'on est souvent leur dupe pour des sommes considérables. C'est surtout dans de menues réparations que l'on se trouve lésé, si l'on n'y fait une attention sérieuse, et si l'on n'a pas soin de ramener à un seul article tout ce qui a rapport à un même objet.

SEXTANT À RÉFLEXION. — *Invention de M. Le Noir.* — Les astronomes distinguaient un sextant établi par le successeur de Ramsden. M. Le Noir a su tirer un parti avantageux d'une espèce de toit fixé au-dessus des miroirs, et qui reçoit en même temps le bout de la vis qui sert à hausser ou à baisser la lunette ; il y a fixé deux petits cylindres auxquels on suspend un niveau à crochets. Les points de suspension ont une vis de correction, de même que le niveau, qu'on peut corriger par le retournement, comme on corrige celui d'une lunette méridienne. La ligne qui passe par les points de suspension sera alors horizontale ; si elle était en même temps parallèle à l'axe optique de la lunette, cet axe serait horizontal également, et il suffirait, pour mesurer la hauteur d'un astre, de faire coïncider son image réfléchie avec le fil horizontal de la lunette, lequel, dans cette supposition, marque l'horizon vrai. Le parallélisme de la ligne des points de suspension avec l'axe optique se vérifie par le renversement, que le petit volume de l'instrument rend facile. En répétant cette opération et en corrigeant chaque fois la moitié de l'erreur par la vis de correction des points de suspension, on peut obtenir le parallélisme parfait ; mais il est plus simple, suivant M. Burckhardt, d'observer la hauteur d'un objet terrestre assez éloigné et peu élevé dans les deux positions de l'instrument. La différence de deux hauteurs donnera l'erreur totale de l'instrument, composée de l'erreur de collimation et du défaut de parallélisme de l'axe optique avec les points de suspension. Il s'ensuit, continue toujours M. Burckhardt, qu'en appliquant un tel niveau à un cercle de réflexion, ainsi que l'a fait M. Le Noir,

une observation croisée donnera la hauteur double de l'astre. Le nouveau mécanisme est susceptible de toute exactitude, et sera très-utile aux voyageurs, en leur permettant de déterminer leur latitude et leurs temps par le moyen des étoiles ; et, pendant la nuit, on obtient une observation facile et exacte, car on peut éclairer les fils de la lunette en tenant une lumière derrière le petit miroir, et en affaiblissant son éclat par les différents verres colorés destinés pour le soleil. M. Burckhardt pense que le nouveau mécanisme de M. Le Noir ne complique nullement la construction des instruments destinés à un genre d'observations trop difficiles avec les moyens actuels, et par cela même presque totalement négligé ; et, par ces considérations, il lui semble mériter l'approbation de la classe. (*Mémoires de l'Institut*, 1808.)

SIRÈNE. — (*Machine d'acoustique.*) — *Invention de M. Cagniard de la Tour.* — Cette machine se compose d'une boîte circulaire en cuivre d'environ quatre pouces de diamètre. Le dessus de cette boîte est percé obliquement de cent ouvertures ayant un quart de ligne de largeur et deux lignes de longueur. Son milieu porte un axe qui sert de centre de mouvement au plateau qui recouvre les ouvertures. Ce plateau est aussi percé de cent ouvertures correspondantes à celles de la boîte, et ayant une obliquité semblable, mais en sens inverse des premières. L'obliquité des ouvertures n'est pas une condition nécessaire à la production du son ; elle ne sert qu'à donner au courant la direction convenable pour faire tourner le plateau : ce qui dispense, quand on le veut, d'employer pour cet effet un agent extérieur. Sur le côté de la boîte est ajusté un tube par lequel arrive le vent du soufflet. Dans les expériences auxquelles on a soumis cette machine pour déterminer les vibrations de chaque ton, le plateau a été mù par le moyen d'un rouage que mettait en jeu la descente d'un poids suspendu à la corde du harillet moteur. On faisait varier la vitesse du volant régulateur sur lequel était fixé l'axe prolongé du plateau, en éloignant plus ou moins de cet axe les ailettes portées par les branches du volant. Le soufflet n'a été mis en action que pour faire juger seulement si les tons de la machine s'accordaient avec les notes de l'instrument d'après lequel on s'est réglé. Cet instrument est le fer harmonique monté en *ut* comme le piano-forté. Le son, qui se prolonge dans cet instrument comme dans le violon, est produit par la friction d'un archet sur les tiges de fer ou d'acier de longueurs et de grosseurs différentes, et sa justesse est à peu près constante comme celle des diapasons. (*Dict. des découvertes*, t. XV.)

SOLEIL (*constitution physique du*), par M. Arago. — 1852. — Vers le milieu du mois de juillet dernier, des astronomes appartenant aux principaux observatoires de l'Europe se rendirent en Norwège, en Suède, en Allemagne, en Russie, et s'établirent dans

des villes où l'éclipse de soleil du 28 du même mois devait être totale. Ils espéraient que ce phénomène, étudié avec des instruments puissants, conduirait à des explications plausibles de diverses apparences signalées dans les éclipses antérieures, et sur lesquelles personne n'avait osé se prononcer d'une manière définitive. Comment! se sont écriés des esprits chagrins, peu au fait, je dois le supposer, de l'histoire de l'Astronomie, comment! la science qu'on dit la plus parfaite trouve encore des problèmes à résoudre, même en ce qui concerne l'astre autour duquel tous les mouvements planétaires s'exécutent! est-il vrai qu'à beaucoup d'égards nous ne soyons pas plus avancés que les philosophes de la Grèce antique? On a cru que ces questions devaient être prises au sérieux. Je me suis chargé de rédiger la réponse, sans me dissimuler tout ce qu'elle aura d'aride, et sans oublier que des détails devenus aujourd'hui élémentaires viendront forcément se placer sous ma plume; mais j'ai pensé que l'indulgence ne saurait manquer à celui qui remplit un devoir.

Un coup d'œil général sur les travaux des philosophes anciens et des observateurs modernes nous prouvera d'abord que si l'on a étudié le soleil depuis deux mille ans, le point de vue a souvent changé, et que, dans cet intervalle, la science a fait d'immenses pas en avant.

Anaxagore prétendait que le soleil n'était guère plus grand que le Péloponèse.

Eudoxe, qui jouit dans l'antiquité d'une si grande estime, donnait au même astre un diamètre neuf fois plus grand que celui de la lune. C'était un grand progrès si l'on compare cette évaluation à celle d'Anaxagore. Mais le nombre donné par le philosophe de Gnide s'éloignait encore énormément de la vérité.

Cléomède, qui écrivait sous le règne d'Auguste, dit que les épicuriens, ses contemporains, s'en rapportant aux apparences, soutenaient que le diamètre réel du soleil ne surpassait pas un pied.

Mettons en regard de ces évaluations arbitraires la détermination qui se déduit des travaux des astronomes modernes, exécutés avec les soins les plus minutieux, et à l'aide d'instruments d'une délicatesse extrême. Le soleil a 357,000 lieues (de 4 kilomètres) de diamètre; il y a loin, comme on voit, de ce nombre à celui qu'adoptaient les épicuriens. En supposant le soleil sphérique, son volume est égal à quatorze cent mille fois celui de la terre. Des nombres aussi énormes n'étant pas fréquemment employés dans la vie usuelle, et ne nous donnant pas une idée précise des grandeurs qu'ils impliquent, je rappellerai ici une remarque qui fera mieux sentir l'immensité du volume solaire. Imaginons que le centre du soleil coïncide avec celui de la terre; sa surface non-seulement atteindra la région dans laquelle la lune circule, mais ira presque une fois au delà.

Ces résultats, si remarquables par leur immensité, ont la certitude des principes de géométrie élémentaire qui leur ont servi de base.

La carrière que j'ai à parcourir étant assez étendue, je n'établirai pas en détail la comparaison entre les résultats vraiment absurdes par leur petitesse, auxquels les anciens s'étaient arrêtés sur la distance du Soleil à la Terre, et ceux qu'on a déduits des observations modernes. Je me bornerai même à dire ici qu'il est démontré, et ce n'est pas sans raison que je me sers d'un terme aussi positif, qu'il est démontré, depuis le passage de *Vénus* observé en 1769, que la distance moyenne du soleil à la terre est de 38 millions de lieues, et qu'entre l'hiver et l'été, l'astre s'éloigne de nous de plus d'un million de lieues: telle est la distance du globe immense, dont les astronomes modernes sont parvenus à déterminer la constitution physique. Nous ne trouvons rien à ce sujet dans les anciens philosophes qui mérite de nous occuper un instant.

Leurs disputes sur la question de savoir si le soleil est un feu pur ou grossier, un feu éternel ou susceptible de s'éteindre, n'étant appuyées sur aucune observation, laissaient dans la plus profonde obscurité le problème que les modernes ont essayé de résoudre.

Les progrès qu'on a faits dans cette voie datent de 1611. A cette époque peu éloignée de celle de l'invention des lunettes, un astronome hollandais, *Fabricius*, vit distinctement des taches noires se montrer sur le bord oriental du soleil, s'avancer graduellement vers le centre, le dépasser, atteindre le bord occidental, puis disparaître pendant un certain nombre de jours. De ces observations souvent répétées depuis, on a pu déduire la conséquence que le soleil est un globe sphérique doué sur son centre d'un mouvement de rotation dont la durée est égale à vingt-cinq jours et demi. Ces taches noires, irrégulières et variables, mais bien définies sur leur contour, ont quelquefois des dimensions considérables; on en a vu dont la largeur était plus de cinq fois celle de la terre: elles sont généralement entourées d'une auréole sensiblement moins lumineuse que le reste de l'astre, et qu'on a appelée *pénombre*. Cette pénombre, primitivement remarquée par Galilée, et observée avec soin, dans les changements qu'elle éprouve, par les astronomes ses successeurs, a conduit, sur la constitution physique du soleil, à une supposition qui, de prime abord, doit paraître bien singulière. Cet astre serait un corps obscur entouré, à une certaine distance, d'une atmosphère qui pourrait être comparée à l'atmosphère terrestre, lorsque celle-ci est le siège d'une couche continue de nuages opaques et réfléchissants. A cette première atmosphère en succéderait une seconde, lumineuse par elle-même, qu'on a appelée la *photosphère*. Cette photosphère, plus ou moins éloignée

de l'atmosphère nuageuse intérieure, déterminerait par son contour les limites visibles de l'astre. Suivant cette hypothèse, il y aurait des taches sur le soleil toutes les fois qu'il se formerait, dans les deux atmosphères concentriques, des éclaircies correspondantes, qui permettraient de voir à nu le corps obscur central.

Les personnes qui ont étudié les phénomènes avec des lunettes puissantes, les astronomes de profession, les juges compétents, reconnaissent que l'hypothèse dont je viens de parler sur la constitution physique du soleil rend un compte très-satisfaisant des faits. Cependant elle n'est pas généralement adoptée : des ouvrages qui font autorité représentaient naguère les taches comme des scories flottant à la surface liquide de l'astre et sorties de volcans solaires, dont nous ne trouverions qu'une faible image dans les volcans terrestres. Il était donc désirable qu'on parvint à déterminer par des observations directes la nature de la matière incandescente du soleil. Mais lorsqu'on songe que nous sommes séparés de cet astre par un intervalle de 38 millions de lieues, et que nous ne pouvons nous mettre en communication avec sa surface visible qu'à l'aide des rayons lumineux qui en émanent, se proposer ce problème semblait être une témérité injustifiable. Les progrès récents de l'optique ont fourni cependant les moyens de le résoudre complètement. Quelques détails, qu'on me pardonnera, rendront cette solution évidente.

Personne n'ignore aujourd'hui que les physiciens sont parvenus à distinguer deux espèces de lumière : la lumière naturelle et la lumière polarisée. Un rayon de la première de ces deux lumières jouit des mêmes propriétés sur tous les points de son contour; il n'en est pas ainsi de la lumière polarisée. Les différents côtés de ses rayons n'ont pas les mêmes propriétés; ces dissemblances se manifestent dans une foule de phénomènes que je ne puis mentionner ici. Avant d'aller plus loin, remarquons ce qu'il y a d'étrange dans des expériences qui ont amené légitimement les physiciens à parler des divers côtés d'un rayon de lumière, à distinguer ces côtés les uns des autres; le mot *étrange*, dont je viens de me servir, paraîtra certainement naturel à ceux qui songeront que des milliards de milliards de ces rayons peuvent passer simultanément dans le trou d'une aiguille sans se troubler. La lumière polarisée a permis d'enrichir les moyens d'investigation des astronomes de quelques instruments curieux dont ils ont déjà tiré un parti avantageux, entre autres de celui qu'on appelle *lunette polariscope*. Si vous regardez directement le soleil avec une de ces lunettes, vous verrez deux images de même intensité et de même nuance, deux images blanches. Supposons main-

tenant qu'on vise à l'image réfléchie de cet astre sur de l'eau ou sur un miroir de verre. Dans l'acte de la réflexion, les rayons se polarisent; la lunette ne donne plus alors deux images semblables et blanches, elles sont teintées au contraire des plus vives couleurs sans que les formes aient éprouvé aucune altération. Si l'une est rouge, l'autre sera verte; si la première est jaune, la seconde offrira la teinte violette, et ainsi de suite, les deux teintes étant toujours ce qu'on appelle complémentaires ou susceptibles par leur mélange de former du blanc. Quel que soit le procédé à l'aide duquel on ait polarisé la lumière naturelle, les couleurs se montrent dans les deux images de la lunette polariscope comme lorsqu'on a visé aux rayons réfléchis par l'eau ou le verre. La lunette polariscope fournit donc un moyen très-simple de distinguer la lumière naturelle de la lumière polarisée.

On a cru pendant longtemps que la lumière, émanant de tout corps incandescent, arrive à l'œil à l'état de lumière naturelle, lorsque dans le trajet elle n'a été ni partiellement réfléchie ni fortement réfractée. Cette proposition manquait d'exactitude à certains égards. Un membre de l'Académie est parvenu à reconnaître que la lumière qui émane, sous un angle suffisamment petit, de la surface d'un corps solide ou d'un corps liquide incandescent, lors même qu'elle n'est pas polie, offre des marques évidentes de polarisation; en sorte qu'en pénétrant dans la lunette polariscope elle se décompose en deux faisceaux colorés. La lumière qui émane d'une substance gazeuse enflammée, d'une substance semblable à celle qui éclaire aujourd'hui nos rues, nos magasins, est toujours, au contraire, à l'état naturel, quel qu'il ait été son angle d'émission. Le procédé mis en usage pour décider si la substance qui rend le soleil visible est solide, liquide ou gazeuse, ne sera plus qu'une application très-simple des remarques qui précèdent, malgré les difficultés qui paraissaient découler de l'immense distance de l'astre.

Les rayons qui nous font voir les bords du disque sont évidemment sortis de la surface incandescente sous un très-petit angle. Les bords des deux images vus directement, que fournit la lunette polariscope, paraissent-ils colorés, la lumière de ces bords provient d'un corps liquide; car toute supposition qui serait de la surface extérieure du soleil un corps solide est écartée définitivement par l'observation du rapide changement de forme des taches. Les bords ont-ils conservé dans la lunette leur blancheur naturelle, ils sont nécessairement gazeux (1).

(1) Les corps incandescents dont on avait étudié, avec un polariscope, la lumière émise sous différents angles sont les suivants : solides, le fer forgé et le

Les observations faites en regardant directement le soleil un jour quelconque de l'année, à l'aide de grandes lunettes polariscopes, ne laissent apercevoir aucune trace de coloration. Donc la substance enflammée qui dessine le contour du Soleil est gazeuse. Nous pouvons généraliser la conclusion, puisque les divers points de la surface du Soleil, par l'effet du mouvement de rotation, viennent chacune à leur tour se placer sur le bord. Cette expérience fait sortir du domaine des simples hypothèses la théorie que nous avons indiquée précédemment sur la constitution de la photosphère solaire. On ne trouve, bien entendu, ni dans les conceptions arbitraires, fruits de l'imagination brillante des anciens philosophes de la Grèce, ni dans ce qui nous est resté des travaux des plus célèbres astronomes de l'école d'Alexandrie, rien qui puisse, même par une assimilation forcée, être comparé aux résultats que je viens d'énoncer : ces résultats, proclamons-le hautement, sont entièrement dus aux efforts réunis des observateurs du XVII^e et du XVIII^e siècle, et aussi pour une certaine part, à ceux des astronomes nos contemporains. Consignons ici une remarque dont nous aurons bientôt l'occasion de faire l'application, lorsque nous chercherons à déterminer la constitution physique des étoiles. Si la matière de la photosphère solaire était liquide, si les rayons émanés de son bord étaient polarisés, on verrait non-seulement des couleurs sur chacune des deux images fournies par la lunette polariscopie, mais elles seraient différentes dans les divers points du contour. Le point le plus élevé sur l'une des images est-il rouge? le point

platiné; liquides, la fonte de fer et le verre en fusion. D'après ces expériences, vous avez le droit d'affirmer, dira-t-on, que le soleil n'est ni de la fonte de fer fondue, ni du verre en fusion; mais qui vous autorise à généraliser? Voici ma réponse : Suivant les deux seules explications qu'on a données de la polarisation anormale que présentent les rayons émis sous des angles aigus, tout doit se passer de même, sauf la quantité, quel que soit le liquide, pourvu que la surface d'émission ait un pouvoir réfléchissant sensible. Il n'y aurait que le cas dans lequel le corps incandescent serait, quant à sa densité, analogue à un gaz, comme, par exemple, le liquide, d'une rareté presque idéale, que plusieurs géomètres ont été amenés à placer hypothétiquement aux dernières limites de notre atmosphère où les phénomènes de polarisation et de coloration disparaîtraient peut-être. Je n'ignore pas ce que j'ajouterais de valeur à l'expérience rapportée dans le texte en la discutant au point de vue photométrique. Je possède tous les éléments d'un pareil examen, mais ce n'est pas ici le lieu de les développer. J'ai cependant au-devant d'une difficulté : je dois faire remarquer que les lumières provenant de deux substances liquides peuvent, suivant la nature spéciale de ces substances, ne pas être identiques sous le rapport du nombre et de la position des bandes obscures de Fraunhofer, que leurs spectres prismatiques offrent aux yeux du physicien. Ces dissimilitudes sont de nature à être considérablement augmentées par les atmosphères diversement constituées que les rayons ont traversés avant d'arriver à l'observateur.

diamétralement opposé sur cette même image sera rouge aussi. Mais les deux extrémités du diamètre horizontal offriront l'une et l'autre une teinte verte, etc. Si donc l'on parvenait à réunir en un point unique les rayons émanés de toutes les parties du limbe du soleil, même après leur décomposition dans la lunette polariscopie, le mélange serait blanc.

La constitution du soleil telle que je viens de l'établir peut également servir à expliquer comment il existe à la surface de l'astre des taches non pas noires, mais lumineuses. Les unes furent appelées *facules*; Galilée les observa le premier; les autres, beaucoup moins étendues, rondes pour la plupart, aperçues par Scheiner, et qu'il nomma des *lucules*, font que la surface de l'astre paraît pointillée. Je pourrais, chose singulière, faire remonter la découverte d'une des principales causes des *facules* et des *lucules* à une visite administrative dans un magasin de nouveautés, situé sur nos boulevards.

J'ai à me plaindre de la compagnie du gaz, disait le propriétaire de l'établissement; elle devrait diriger sur mes marchandises la partie la plus large de cette flamme à papillon, et souvent, par la négligence de ses employés, c'est par la tranche qu'on les éclaire. — Etes-vous bien sûr, répondit un des assistants, que dans cette position la flamme éclaire moins que dans la première? Le doute ayant paru mal fondé, je dirai même, ayant paru absurde, on se livra à des expériences exactes, et il fut constaté qu'une flamme verse sur un objet une égale quantité de lumière quand elle l'éclaire par la tranche et lorsqu'elle se présente à lui par sa plus large surface. De là résultait la conséquence qu'une surface gazeuse incandescente et d'une étendue déterminée, est plus lumineuse si on la voit obliquement que sous l'incidence perpendiculaire. Par conséquent, si la surface solaire offre des ondulations comme notre atmosphère lorsqu'elle se couvre de nuages pommelés, elle doit paraître comparativement faible dans les parties de ces ondulations qui se présentent perpendiculairement à l'observateur, et plus brillante dans les portions inclinées; toute cavité conique doit nous sembler une lucule. Il n'est donc pas nécessaire, pour rendre compte des apparences, de supposer qu'il existe sur le soleil des milliers de foyers plus incandescents que le reste du disque, ou des milliers de points se distinguant des régions voisines par une plus grande accumulation de la matière lumineuse.

Après avoir constaté que le soleil se compose d'un corps obscur central, d'une atmosphère nuageuse réfléchissante et d'une photosphère, nous devons naturellement nous demander s'il n'y a rien au delà, si la photosphère finit brusquement et sans être entourée d'une atmosphère gazeuse peu lumineuse par elle-même, ou faiblement réfléchissante. Cette troisième atmosphère

disparaîtrait ordinairement dans l'océan de lumière dont le soleil paraît toujours entouré, et qui provient de la réflexion de ses propres rayons sur les particules dont se compose l'atmosphère terrestre. Un moyen se présentait de lever ce doute, c'était de choisir le moment où, dans une éclipse totale, la lune couvre complètement le soleil. Presque à l'instant où les derniers rayons partis des bords de l'astre radieux disparaissent sous l'écran opaque formé par la lune, notre atmosphère, dans la région qui se projette sur les deux astres, et les parties environnantes cessent d'être éclairées.

On sait maintenant quel fut l'objet principal que se proposèrent les astronomes qui, en 1842, se rendirent dans le midi de la France, en Italie, en Allemagne, en Russie, où l'éclipse de soleil du 8 juillet devait être totale. Dans tous les genres de recherches, la part de l'imprévu est toujours immense; aussi les observateurs furent étrangement surpris lorsque, après la disparition des derniers rayons directs du soleil derrière le bord de la lune, et celle de la lumière réfléchie par l'atmosphère terrestre environnante, ils virent quelques protubérances rosacées de 2 à 3 minutes de hauteur s'élançant pour ainsi dire du contour de notre satellite. Chaque astronome, suivant la pente ordinaire de ses idées, s'arrêta à une opinion particulière sur la cause de ces apparitions. Les uns les attribuèrent à des montagnes de la lune; cette hypothèse ne supportait pas une minute d'examen. D'autres y voulurent voir des effets de diffraction, ou de réfraction. Mais le calcul est la pierre de touche de toutes les théories, et le vague le plus indéfini accompagnait, quant à leurs applications aux phénomènes signalés, celles dont je viens de parler. Des explications qui ne rendent un compte précis, ni de la hauteur, ni de la forme, ni de la couleur, ni de la fixité d'un phénomène, ne doivent pas prendre place dans la science.

Venons à l'idée, fort préconisée un moment, que les protubérances de 1842 étaient des montagnes solaires dont les sommets dépassaient la photosphère couverte par la lune au moment de l'observation. D'après les évaluations les plus modérées, la hauteur d'un de ces sommets au-dessus du disque solaire aurait été de 19,000 lieues. Je sais très-bien qu'aucun argument basé sur l'énormité de cette hauteur ne devait conduire à rejeter l'hypothèse. Mais on pouvait l'ébranler fortement en faisant remarquer que ces prétendues montagnes offraient des parties considérables en surplomb, et qui conséquemment, en vertu de l'attraction solaire, auraient dû s'écrouler.

Jetons un coup d'œil rapide sur une quatrième hypothèse, celle suivant laquelle les protubérances seraient assimilées à des nuages solaires nageant dans une atmosphère gazeuse. Nous ne trouverions alors aucun principe de physique qui pût nous empêcher d'admettre l'existence de masses

nuageuses de 25 à 30.000 lieues de long, à contours arrêtés et affectant des formes les plus tourmentées. Seulement, en suivant plus loin l'hypothèse, on aurait le droit de s'étonner qu'aucun nuage solaire n'eût été jamais aperçu entièrement séparé du contour de la lune. C'est vers cette constatation, le cas échéant, que devaient être dirigées les recherches des astronomes.

Une montagne ne pouvant se soutenir sans une base, il devait suffire de l'observation fortuite d'une protubérance séparée en apparence du bord de la lune, et, par conséquent, du bord réel de la photosphère solaire, pour renverser de fond en comble l'hypothèse des montagnes solaires. Mais, qu'on le remarque bien, il n'en est pas des recherches astronomiques comme de celles des chimistes et des physiciens; ces derniers font varier à volonté les conditions dans lesquelles ils opèrent, et qui peuvent changer la nature des résultats. Les astronomes n'exercent aucune influence sur les phénomènes qu'ils étudient; ils sont obligés d'attendre, quelquefois pendant des siècles, que les astres s'offrent à eux dans les positions favorables à la solution d'une difficulté. Cette fois, les doutes soulevés par les observations de 1842 ont déjà pu être soumis à un nouvel examen expérimental, l'année dernière. Une éclipse de soleil était annoncée pour le 8 août 1850; elle devait être totale aux îles Sandwich.

Le capitaine de vaisseau Bonnard, commandant notre station d'Otaïti, eut l'heureuse pensée d'envoyer le conducteur des ponts et chaussées, M. Kutscyki, de l'île de Taïti à Honolulu, capitale de l'archipel des Sandwich. La relation que nous avons reçue de cet observateur habile renferme la phrase suivante : *Le trait délié et rougeâtre qui se trouvait près de la protubérance nord a paru complètement détaché du bord de la lune.*

Postérieurement, dans l'éclipse du 28 juillet 1851, MM. Mauvais et Goujon, établis à Dantzig, et des astronomes étrangers très-célèbres, qui s'étaient transportés en divers points de la Norvège, de la Suède et du nord de l'Allemagne, virent, les uns et les autres, dans toutes les stations, une tache également rougeâtre, qui se trouvait séparée du limbe de la lune.

L'observation de M. Kutscyki, et les observations concordantes de 1851, mettent fin sans retour aux explications des protubérances, fondées sur la supposition qu'il existerait dans le soleil des montagnes dont les sommets dépasseraient considérablement la photosphère.

Lorsqu'il sera prouvé rigoureusement que ces phénomènes lumineux ne sauraient être l'effet des inflexions que les rayons solaires éprouveraient en passant près des aspérités qui bordent le contour de la lune; lorsqu'il sera démontré que ces teintes rosacées ne peuvent être assimilées à de simples apparences optiques, et ont une existence réelle, qu'elles sont de véritables nuages solaires; il y aura une nouvelle atmosphère à ajouter

aux deux dont nous avons déjà parlé, car des nuages ne pourraient se soutenir dans le vide (1).

Chacun sait maintenant ce qui reste d'incertain sur un point très-particulier de la constitution physique du soleil. Si l'on songe que les phénomènes qui pouvaient servir à trancher tous les doutes sont habituellement invisibles, qu'ils ne peuvent être aperçus que pendant les éclipses totales de soleil; que les éclipses totales de soleil sont peu nombreuses; que, depuis l'invention des lunettes, les astronomes d'Europe et d'Amérique n'avaient guère eu l'occasion d'en observer convenablement que six; personne n'aura plus le droit de s'étonner qu'au milieu du XIX^e siècle, la question soulevée par les flammes rougeâtres mystérieuses dont on a tant parlé soit encore à l'étude.

Après les éclaircissements que nous venons de donner, indiquons en peu de mots par quelle série de mesures et de déductions la science est parvenue à fixer la véritable place du soleil dans l'ensemble de l'univers.

Archélaüs, qui vivait en 448 avant Jésus-Christ, fut le dernier philosophe de la secte ionienne; il disait du soleil : *C'est une étoile, seulement cette étoile surpasse en grandeur toutes les autres.* La conjecture, car ce qui ne repose sur aucune mesure, sur aucune expérience, ne mérite pas une autre qualification, était certainement très-hardie et très-belle. Franchissons un intervalle de plus de deux mille ans, et nous trouverons les rapports du soleil et des étoiles établis par les travaux des modernes, sur des bases qui défient toute critique.

(1) Pour que ces nuages se soutinssent dans le vide, il faudrait que la force centrifuge résultant de leur mouvement circulaire fût à chaque instant égale à la pesanteur qui tendrait à les faire tomber vers le soleil. Il faudrait les transformer en de véritables planètes faisant leur révolution autour de cet astre avec une extrême rapidité. Telle est, en substance, l'explication que M. Babinet a donnée des protubérances de 1842, dans la séance de l'Académie des sciences du 16 février 1846. Le lecteur verra, dans le Mémoire du savant académicien, les considérations ingénieuses sur lesquelles s'appuie cette théorie, et comment elle peut se rattacher au système cosmogonique de Laplace. Je crois, maintenant que le phénomène a été minutieusement observé, que M. Babinet trouvera plus d'une difficulté à concilier l'immense vitesse qu'il est forcé d'attribuer à la matière des protubérances avec l'immobilité relative de celles qui ont été observées en 1851, et le changement de hauteur qu'elles ont offert. Ces difficultés disparaissent lorsque les taches sont assimilées à des nuages flottant dans une atmosphère solaire douée d'un mouvement de rotation peu rapide.

Je ferai, au reste, remarquer que l'existence de cette troisième atmosphère est établie par des phénomènes d'une toute autre nature, par les intensités comparatives du bord et du centre du soleil, et aussi à quelques égards par la lumière zodiacale, si visible dans nos climats aux époques des équinoxes. Mais la question envisagée de ce point de vue exigerait des détails que je suis forcé de m'interdire.

Depuis près d'un siècle et demi, les astronomes cherchaient à déterminer la distance des étoiles à la terre; les succès répétés semblaient prouver que le problème était insoluble. Mais quels sont les obstacles dont le génie uni à la persévérance ne parvient à triompher. Nous connaissons depuis très-peu d'années la distance qui nous sépare des étoiles les plus voisines. Cette distance est d'environ 206,000 fois la distance du soleil à la terre, plus de 206,000 fois 38 millions de lieues. Le produit de 206 mille par 38 millions serait trop en dehors des nombres que nous avons l'habitude de considérer, pour qu'il soit utile de l'énoncer. Ce produit frappera davantage l'imagination si je le rapporte à la vitesse de la lumière. Alpha de la constellation du Centaure est l'étoile la plus voisine de la Terre, si toutefois il est permis de parler de voisinage lorsqu'il s'agit des distances que je vais rapporter. La lumière d'Alpha du Centaure emploie plus de trois ans à nous parvenir, en sorte que si l'étoile était anéantie, nous la verrions encore trois ans après sa destruction. Qu'on se rappelle que la lumière parcourt 77,000 lieues (308,000 kilomètres) par seconde, que le jour se compose de 86,400 secondes, l'année de 365 jours, et l'on restera comme atterré devant l'immensité de ces nombres. Munis de ces données, transportons le soleil à la distance de cette étoile la plus voisine de toutes, et ce disque circulaire si vaste, qui le matin s'élève peu à peu et majestueusement au-dessus de l'horizon, qui le soir emploie un temps considérable à descendre tout entier au-dessous de ce même plan, n'aura plus que des dimensions insensibles, même dans les plus fortes lunettes, et son éclat le rangera parmi les étoiles de troisième grandeur. On voit ce qu'est devenue la conjecture d'Archélaüs. On se sentira peut-être humilié d'un résultat qui réduit à si peu de chose notre place dans le monde matériel; mais qu'on y songe, l'homme y est parvenu en tirant tout de son propre fonds; par là il s'est élevé au rang le plus éminent dans le monde des idées. Les investigations astronomiques seraient donc très-propres à faire excuser de notre part un peu de vanité. Que ne m'est-il permis de suivre les astronomes modernes dans leur pérégrination immortelle à travers la multitude de soleils qui brillent au firmament! Nous les verrions d'abord fixer, à l'aide de leurs instruments, les positions relatives de ces astres, en cataloguer une centaine de mille; on sait que Pline l'Ancien s'étonnait qu'Hipparque eût essayé d'en observer 1,023 et qu'il comparait ce travail à celui d'un dieu. Nous remarquerions dans des ouvrages récents des recensements complets qui nous montreraient que le nombre des étoiles visibles à l'œil nu dans un seul hémisphère, l'hémisphère boréal, est inférieur à 3,000. Résultat certain et qui cependant frappera d'étonnement par sa petitesse les personnes qui ont examiné vaguement le

ciel dans de belles nuits d'hiver. Cet étonnement changerait de nature si nous passions aux étoiles télescopiques. En faisant cette fois porter le dénombrement jusqu'aux étoiles de quatorzième grandeur, les dernières qu'on aperçoit dans nos plus puissantes lunettes, nous trouverions, par une évaluation qui ne fournirait qu'une limite en moins, un nombre supérieur à 40 millions (40 millions de soleils!), et la distance des plus éloignées d'entre elles serait telle, que la lumière aurait besoin de trois à quatre mille ans pour la parcourir. Nous serions donc amplement autorisé à dire que les rayons lumineux, ces courriers si rapides, nous apportent, s'il est permis de s'exprimer ainsi, l'histoire très-ancienne de ces mondes éloignés.

Une expérience photométrique dont les premières indications existent dans le *Cosmotheoros* d'Huygens, expérience reprise par Wollaston peu de temps avant sa mort, nous apprendrait qu'il faudrait réunir 20,000 millions d'étoiles semblables à Sirius, la plus brillante du firmament, pour que leur agglomération répandît sur notre globe une lumière égale à celle du soleil. Guidé par le génie perçant de William Herschell, nous examinerions les étoiles qui se touchent presque, et le grand astronome nous prouverait que ces astres, en quelque sorte accouplés, ne paraissent pas voisins les uns des autres, seulement par un effet de perspective, mais qu'ils sont dans une dépendance mutuelle et circulent autour de leur centre commun de gravité dans des temps d'assez courte durée, qui déjà ont pu être déterminés dans certains cas. En observant que ces étoiles doubles sont de couleurs très-dissemblables, nos pensées se porteraient naturellement sur les habitants des corps planétaires obscurs et tournant sur eux-mêmes, qui, suivant toute apparence, circulent autour de ces soleils, et nous remarquerions, non sans une anxiété réelle pour les œuvres des peintres de ces mondes éloignés, qu'à un jour éclairé d'une lumière rouge succède, non pas la nuit, mais un jour également éclatant, éclairé seulement par une lumière verte.

La comparaison des positions des étoiles déterminées à différentes époques nous prouverait qu'elles sont très-improprement appelées des *fixes*, qu'elles se meuvent dans l'espace en divers sens, de manière qu'à la longue, la forme des constellations actuelles sera complètement changée, que les vitesses absolues de ces astres sont inégales, qu'une de celles qu'on a pu obtenir, avec une entière certitude, est de 20 lieues par seconde, que le soleil, semblable en cela à toutes les autres étoiles, n'est pas immobile et entraîne avec lui le cortège de planètes dont il est entouré. Nous serions frappés de l'inégale répartition des étoiles dans la sphère céleste. Là, nous en verrions plus de 20,000 dans un espace superficiel égal à la dixième partie de la sur-

face apparente de la lune; ici, dans une surface de même étendue, pas un seul point lumineux ne serait perceptible, même avec les meilleures lunettes. Après avoir jeté un coup d'œil attentif sur la matière lumineuse disséminée dans des espaces immenses, et qui, par son agglomération continuée pendant des siècles, semble devoir donner naissance à des étoiles nouvelles, nous discuterions les idées grandioses de Wright, de Kant, de Lambert et de William Herschell, sur la constitution de la voie lactée, sur ses dimensions. Enfin, quelques pas de plus dans l'astronomie conjecturale, c'est-à-dire dans cette branche de la science fondée seulement sur d'imposantes probabilités et des généralisations naturelles, nous dévoileraient des phénomènes qui, par leur nature, ou l'énormité des nombres qui les mesurent, jetteraient les esprits les plus fermes dans une sorte de vertige. Mais abandonnons ces spéculations, si dignes d'admiration qu'elles soient, pour rentrer dans la question principale que je me suis proposé de traiter dans cette Notice, pour essayer, si cela est possible, d'établir quelque connexité entre la nature physique des étoiles et celle de notre soleil.

Nous avons réussi, à l'aide de la *lunette polariscope*, à déterminer la nature de la substance dont se compose la photosphère solaire, parce que, à raison du grand diamètre apparent de l'astre, il a été possible d'observer séparément les divers points de son contour. Si le soleil s'éloignait de nous, jusqu'à la distance où son diamètre apparent serait inappréciable comme l'est celui des étoiles, la méthode deviendrait inapplicable. Les rayons colorés, provenant des divers points du contour, se trouveraient alors intimement mêlés, et nous avons déjà dit plus haut que leur ensemble produirait du blanc. Il paraît donc qu'il faut renoncer à appliquer à des astres sans dimensions sensibles le procédé qui nous a si bien conduit au but quand il s'agissait du soleil; il est cependant quelques-uns de ces astres qui se prêtent à ces moyens d'investigation, je veux parler des étoiles changeantes.

Les astronomes ont remarqué des étoiles dont l'éclat varie considérablement: il en est qui passent, dans un très-petit nombre d'heures, de la deuxième à la quatrième grandeur; il en est d'autres chez lesquelles le changement d'intensité est beaucoup plus tranché. Ces étoiles, très-apparences à certaines époques, disparaissent ensuite totalement pour reparaître de nouveau dans des périodes plus ou moins longues, et sujettes à quelques légères irrégularités. Deux explications de ces curieux phénomènes se présentent à l'esprit: l'une consiste à supposer que l'astre n'est pas également lumineux dans tous les points de sa surface, et qu'il éprouve un mouvement de rotation sur lui-même; alors il est brillant quand sa partie lumineuse est tournée du côté de la Terre, et sombre lorsque la partie obscure arrive à la même position. Dans l'autre hypothèse, un satel-

lité opaque et non lumineux par lui-même, circulant autour de l'étoile, l'éclipserait périodiquement. En raisonnant suivant l'une ou l'autre de ces deux suppositions, la lumière qui nous éclaire quelque temps avant la disparition ou avant la réapparition de l'astre, n'est pas partie de tous les points du contour; il ne peut donc plus être question de la neutralisation complète des teintes dont nous parlions tout à l'heure. Si une étoile changeante, examinée avec la lunette polariscope, reste parfaitement blanche dans toutes ses phases, on peut assurer que sa lumière émane d'une substance analogue à nos nuages ou à nos gaz enflammés. Or, tel est le résultat du petit nombre d'observations qu'on a pu faire jusqu'ici, et qu'il sera très-utile de compléter. Ce même moyen d'investigation exige plus de soin, mais réussit également lorsqu'on l'applique aux étoiles qui n'éprouvent qu'une variation partielle dans leur éclat.

La conséquence à laquelle ces observations nous conduisent, et que nous pouvons, je crois, généraliser sans scrupule, peut être énoncée en ces termes : *Notre soleil est une étoile, et sa constitution physique est identique à celle des millions de soleils dont le firmament est parsemé.*

Je me suis efforcé, dans le cadre qui m'était assigné d'avance, de tracer l'esquisse de tout ce que nous savons aujourd'hui relativement au volume, à la distance et à la constitution physique du globe immense qui nous éclaire. Cette esquisse, dans ses bornes circonscrites, suffira pour détrouper les personnes qui avaient cru devoir mettre en question l'importance et la certitude des résultats obtenus par les observateurs modernes. Elles reconnaîtront, si elles étaient de bonne foi, que, dans l'histoire du progrès de nos connaissances, progrès qui sera sans doute indéfini, les travaux des astronomes du XIX^e siècle ne passeront pas inaperçus. Quant à des critiques qui n'auraient point été inspirées par l'amour de la vérité, elles ne mériteraient pas de fixer un instant l'attention du lecteur, et je pense que je pourrais moi-même les dédaigner.

SOMNAMBULISME. Voy. **MAGNÉTISME-ANIMAL.**

SOUFFLERIE (*Machines soufflantes*).—Les machines soufflantes servent, comme leur nom l'indique, à lancer l'air destiné à alimenter les feux et fourneaux métallurgiques, et dans quelques cas à l'aérage des mines. Nous allons décrire ces machines en commençant par les simples et les plus anciennes.

Dans les forges pyrénéennes où l'on dispose généralement d'un excès de force motrice, on emploie presque partout, pour machines soufflantes, des trompes, ainsi qu'on les nomme. Cette machine se compose de deux arbres verticaux forés, qui plongent inférieurement dans une caisse de forme variable, et qui aboutissent par le haut à un réservoir, où afflue un courant d'eau. Les arbres, de forme carrée ou cylindrique,

sont munis à leur partie supérieure d'entonnoirs évasés, qui descendent dans leur intérieur et que l'on peut fermer ou bien ouvrir plus ou moins à l'aide de tampons en bois. Ces entonnoirs, un peu au-dessous de l'extrémité supérieure des arbres, ont un étranglement ou *étranguillon*, autour duquel l'arbre est percé de plusieurs trous, appelés *aspirateurs*. La colonne d'eau qui traverse l'étranglement et qui entraîne l'air fourni par les aspirateurs, vient heurter, dans la caisse inférieure, un fort madrier, appelé le *tablier*, sur lequel elle se brise en laissant dégager l'air qui adhère à ses filets. L'air accumulé dans la caisse suit un tuyau flexible de peau de mouton, pour se rendre à la base du fourneau, qui consiste en un tube de fer portant le nom de *bourace*. L'eau alimentaire s'échappe de la caisse par une ouverture.

Au lieu de régler la quantité d'eau débitée par la trompe au moyen de tampons en bois qui ferment plus ou moins l'étranglement, on adapte quelquefois au canal une vanne mobile, percée dans sa hauteur d'un trou qui remplit l'office d'un aspirateur. Une trompe bien établie ne rend que 10 p. 100 d'effet utile.

Il y a deux siècles, on se servait généralement, en Europe, de doubles soufflets en cuir analogues à ceux que l'on voit encore dans les forges de maréchaux. Plus tard on remplaça le cuir, qui s'usait assez rapidement, par des plateaux en bois munis de ressorts, et au lieu d'un seul soufflet, on en mit deux pour régulariser le vent. Ces machines, quoique fort imparfaites, firent faire un grand pas à la métallurgie, et sont encore employées sur le continent dans un grand nombre d'usines à plomb, à étain, et de feux de forge; on leur a donné le nom de *soufflets pyramidaux*. L'effet utile des soufflets pyramidaux est de 0,25 à 0,30 de la force existant sur l'arbre des camés.

Après ces soufflets, on a employé, et on emploie encore dans quelques endroits, des caisses rectangulaires en bois, munies séparément de clapets s'ouvrant du dehors au dedans, et dans lesquelles se meuvent des pistons en bois garnis de liteaux à ressorts; l'air s'échappe de ces caisses par des soupapes placées en sens contraire des précédentes, et se rend par un tuyau dans le porte-vent ou dans le régulateur (1).

De là aux machines soufflantes à pistons, que l'on emploie généralement aujourd'hui, à cylindre alésé en fonte et double effet, il n'y avait qu'un pas. Représentons-nous un cylindre alésé en fonte, dans lequel se meut un piston dont la tige traverse le couvercle dans une boîte à étoupes, et vient se rattacher à un parallélogramme articulé (Voy. **MACHINES À VAPEUR, l'invention de Watt**), qui termine un balancier mû par un moteur quelconque. L'air est aspiré au-dessous du piston par trois soupapes, et au-dessus par deux autres soupapes; il est ensuite refoulé

(1) Voir le Dictionnaire des Arts et Manufactures.

par l'orifice que ferme une troisième soupape dans un tube qui le conduit aux régulateurs, ou bien directement au *porte-vent*. Au-dessus de ce tuyau se trouve une ouverture qui communique avec un petit cylindre dont le piston, par sa tige, est lié par le moyen de leviers coudés et de bielles à la valve ou vanne d'arrivée du moteur (eau ou vapeur), de sorte que celui-ci se trouve réglé par la pression de l'air sous le piston de ce petit cylindre. Lorsque le moteur est une roue hydraulique et que l'on a peu de place, on dispose le cylindre soufflant au-dessus d'un arbre parallèle à l'arbre de couche de la roue, qui communique avec ce dernier au moyen d'un engrenage, et qui est lié par des manivelles coudées et des bielles à la tige du piston de la machine, dont le mouvement rectiligne est assuré par deux glissières verticales dans lesquelles roulent des galets portés sur une tringle horizontale qui, en son milieu, est fixée à la tige du piston.

Les machines soufflantes à cylindre alésé en fonte rendent 50 à 55 p. 100 d'effet utile, c'est-à-dire du travail transmis à l'arbre moteur.

MM. Ramus, de Digoin (Saône-et-Loire), ont perfectionné les soufflets à cylindres. Le récipient d'où partent les tuyaux est une cuve en fonte renversée, ayant les bords plongés dans l'eau; de sorte que l'air étant forcé dans le récipient, détruit l'équilibre de l'eau qui remonte à l'extérieur de ses bords. La différence du niveau de l'eau en dedans du récipient, d'avec celle du dehors, est la mesure de la pression sur la colonne d'air qui alimente le feu; l'effet en est très-régulier. On a remarqué dans cette construction une heureuse application des manivelles qui font mouvoir les pistons. Au lieu de les mettre, comme il est d'usage, dans la position verticale de l'une à l'autre, situation dans laquelle elles laissent un instant en repos la machine, elles ont été placées à angle droit; de sorte qu'avec deux manivelles qui font mouvoir la machine, l'air subit, pendant tout le temps de la révolution de l'axe, une compression égale; mais cette disposition ne peut être appliquée qu'à des soufflets à double effet, ou à ceux qu'on fait mouvoir par un balancier. Les auteurs emploient encore d'autres récipients; on remarque entre autres: une cuve remplie d'eau aux deux tiers et placée au-dessus des soufflets; les tuyaux qui communiquent l'air des soufflets au récipient traversent le fond de la cuve et débouchent au-dessus de la surface de l'eau; le tuyau qui communique le vent du récipient au foyer est placé de même. On a renversé une seconde cuve, dont le diamètre permet d'entrer librement dans la première, sur ces tuyaux de communication. Une tige placée sur le fond de la cuve renversée, passe dans un anneau et la maintient dans une position verticale. La machine ainsi disposée, et les soufflets en mouvement, si l'air s'y introduit plus vivement qu'il n'en peut sortir, cette

cuve se lève, et cela sans frottement, de sorte que son poids est la mesure juste de la pression qu'on donne au courant d'air dirigé vers le foyer. (Voy. *Annales des Arts et Manufactures*.)

SOUFFLET DE FORGE, SOUFFLET A CYLINDRE. Voy. SOUFFLERIE.

SOUFRE (Procédé pour raffiner le). — *Invention de M. Michel, de Marseille.* — L'une des branches de commerce les plus intéressantes de Marseille, est le raffinage du soufre que l'Italie y verse brut et que l'Europe entière vient y chercher à l'état de soufre raffiné.

La raffinerie se compose d'une chambre en forte maçonnerie, voûtée et chargée sur la voûte d'un massif de 1 mètre 5 décimètres d'épaisseur. Deux ouvertures de 0 mètre 3 centimètres carrés sont pratiquées au haut de la voûte, et servent de soupiraux à la chambre; ces soupiraux se ferment avec des portes en fer battu. Cette chambre a 8 mètres de long sur 4 de large; des fourneaux avec leurs grilles, renfermant chacun une chaudière en fonte de 1 mètre de diamètre à l'ouverture, de 0 mètre 65 centimètres de profondeur, et de 0 mètre 135 millimètres d'épaisseur au fond seulement. Ces fourneaux ont leurs foyers séparés du cendrier par une simple grille, et communément chacun a un tuyau; ces deux tuyaux se réunissent ensuite en un seul; des trois massifs de maçonnerie élevés au-dessus des chaudières, et qu'on peut comparer à des espèces de dômes de fourneaux à réverbères, avec cette différence que les voûtes en sont oblongues, et qu'elles vont en montant un peu obliquement s'appuyer sur le mur de la chambre, avec laquelle elles établissent une communication par trois ouvertures pratiquées à cet effet dans ledit mur; de trois petites portes carrées, ménagées sur le devant des massifs, par où on jette le soufre dans les chaudières; elles servent aussi à retirer la crasse; de petits intervalles vides qui séparent les fourneaux de la chambre, diminuent la chaleur qu'elle pourrait recevoir des foyers. Après avoir chargé les trois chaudières de 65 myriagrammes de soufre brut, et mis le feu aux fourneaux, on fait fermer, avec des plaques de fer fondu, les trois ouvertures, ainsi que les portes de la chambre. Ces plaques de fer doivent être arrêtées avec des barres de même métal, placées transversalement, et retenues par des équerres de fer, fixées dans la bâtisse. On doit aussi les mastiquer tout autour avec une pâte d'argile mêlée de fiente. Avant de pousser le feu, et de porter le soufre à l'ébullition, les portes des soupiraux doivent être soulevées de 4 à 5 centimètres; et demeurer ainsi entr'ouvertes par le moyen d'un caillon qu'on place sur le bord. On augmente ensuite le feu, et le soufre, en passant à l'ébullition, donne des vapeurs qui, réunies à l'air dilaté de la chambre, occasionnent un violent soufflement; ce soufflement, qui ne manquerait pas de faire sauter la chambre, sans l'is-

sue des soupiraux, soulève leurs portes, qui retombent ensuite d'elles-mêmes, et se referment par leur propre poids; il n'y a plus rien à faire alors qu'à soutenir le feu environ huit heures. Pendant ce temps, le soufre, s'élevant à gros bouillons au-dessus des chaudières, monte en écume à la hauteur de la marche, la franchit, et tombe, après avoir traversé l'embrasure du mur dans la chambre, où il s'étend également sur le sol. On juge que le soufre des chaudières est entièrement passé dans la chambre, à l'aide d'une sonde qu'on introduit par un petit trou pratiqué aux portes de fer des ouvertures. Le lendemain on ouvre les portes de ces ouvertures pour retirer les crasses que le soufre a laissées au fond des chaudières, on charge de nouveau celles-ci, et, après avoir entr'ouvert, comme la première fois, les portes des soupiraux, et fermé celles par lesquelles on charge les chaudières, on recommence le feu pour répéter l'opération de la veille. On fait la même chose tous les matins, pendant huit jours, au bout duquel temps les différentes couches de soufre qui se sont accumulées dans la chambre forment une épaisseur de 0 mètre 3 centimètres, et plus, d'un soufre étonnant par sa qualité et sa couleur. La seule précaution à prendre dans cette opération, c'est d'ouvrir les espèces de soupapes des soupiraux. L'on comprend aisément que, sans cette issue, les vapeurs du soufre et l'air dilaté de la chambre occasionneraient une explosion terrible. Par ce procédé, la totalité des corps étrangers ne pouvant s'élever avec l'écume du soufre qu'on tire de la chambre est, à l'état de matière première, parfaitement pure, d'un degré de couleur et de beauté auquel il est impossible de rien ajouter. (*Brevets publiés, 1820, tome IV, page 178, pl. 8.*)

STENOGRAPHIE (de στενός *στενός*, écriture étroite, serrée, abrégée). — Toute écriture abrégative est une espèce de sténographie; mais ordinairement on entend par ce nom l'art d'écrire aussi vite qu'on parle, avec d'autres caractères que ceux de l'écriture usuelle.

L'invention de caractères spéciaux, formant une écriture aussi prompte que la parole, n'est pas aussi ancienne qu'on le croit : elle suppose un état de civilisation déjà avancée. Diogène Laërce nous apprend que Xénophon écrivait par signes, qu'il se servait de la séméiographie pour recueillir la parole de Socrate et des philosophes qui se réunissaient dans les jardins d'Académie. Cette manière d'écrire a passé d'Athènes à Rome. Cicéron eut un affranchi nommé *Tiron*, qui recueillait ses discours avec des notes que nous connaissons sous le nom de notes tironiennes (*Voy. ΤΑΧΥΓΡΑΦΙΑ*). Plutarque, dans la *Vie de Caton d'Utique*, rapporte comment fut conservée la harangue que Caton prononça dans le sénat, à l'époque de la conjuration de Catilina : *Ce jour-là Cicéron avait disposé, dans la salle du sénat, des élèves qui, d'une main légère, traquaient certaines notes et abréviations qui,*

en peu de traits, valaient et représentaient beaucoup de lettres. Les notaires, ainsi que leur nom (*notarii*) l'indique, se servaient de notes pour écrire plus vite les conventions des parties et les dispositions testamentaires. Sénèque composa, à ce qu'on dit, une espèce de dictionnaire des mots les plus usités de la langue latine, représentés par des figures arbitraires, n'ayant aucun lien commun entre eux. Le nombre s'en élevait à plus de 4,000. Ce dictionnaire ne nous est pas parvenu; le fait ne peut donc être vérifié; mais il nous paraît peu vraisemblable. Quelle mémoire eût pu retenir tous ces signes, s'ils n'eussent été formés des mêmes éléments ?

Les notes tironiennes nous ont été transmises par Pierre Diacre, moine du mont Cassin; plus tard, en 1747, un Bénédictin, dom Charpentier, publia l'alphabet tironien, suivi du texte latin capitulaire de Louis le Débonnaire, écrit à l'aide de ces notes. On peut juger, en voyant cette écriture, de ce qu'était l'art tironien, et en général, l'art abrégatif chez les anciens. Il n'est pas présumable qu'avec des figures aussi compliquées on ait pu suivre une parole bien rapide; mais la langue latine étant plus articulée, plus cadencée que la langue française, le débit de l'orateur romain devait être plus lent, et laisser plus de temps au sténographe.

Dans les républiques de l'antiquité, et particulièrement dans la république romaine, on n'attachait qu'un médiocre intérêt à la reproduction des discours prononcés devant le peuple assemblé. La parole de l'orateur n'avait guère d'action au delà de la place publique, où se décidaient les affaires les plus importantes. D'ailleurs, les moyens de publicité manquaient. L'usage de la sténographie fut donc restreint dans ces républiques. Ce n'est que depuis la découverte de l'imprimerie que l'utilité de l'écriture sténographique a pu être mieux appréciée. L'art de produire les discours improvisés, répétant au loin les accents de la tribune, fut merveilleusement secondé par ce puissant moyen de publicité. Le besoin d'une écriture rapide se fit beaucoup sentir dans les pays où l'établissement du gouvernement représentatif ouvrait une nouvelle arène à la lutte des partis, à l'éloquence parlementaire; aussi est-il à remarquer que la sténographie était pratiquée en Angleterre longtemps avant qu'elle fût connue en France. Un des premiers ouvrages de ce genre qui parut en France fut la *Tachéographie* de Charles Ramay, Ecossais, imitée du procédé graphique de Shelton, et publié en 1681, avec une dédicace à Louis XIV. D'après ce procédé, les voyelles sont indiquées par la place que les consonnes occupent, ce qui empêche leur liaison, et ne permet d'écrire que par syllabes détachées. Un siècle après, en 1786, Taylor, convaincu par des tentatives infructueuses que, pour parvenir à suivre la parole improvisée, il fallait écrire non par syllabes détachées, mais par mots, publia

son système sténographique, qui réduisit l'art abrégatif à sa plus simple expression, et lui fit faire des progrès rapides. La sténographie de Taylor, adaptée à la langue française par Théodore Bertin, parut dans un moment favorable, lorsque la tribune nationale retentissait de la parole si animée des orateurs sortis du sein de la révolution de 1789. Il est à regretter que cette traduction n'ait pas été faite avec une connaissance plus approfondie du mécanisme de ces deux langues. Comme il entre moins de consonnes dans la composition des mots français, il eût fallu exprimer en plus grand nombre les voyelles pour que l'écriture sténographique fût plus lisible. L'omission des voyelles initiales et médiales en rendit la lecture tellement difficile, que les premiers praticiens furent arrêtés par un obstacle insurmontable. La tachygraphie de Coulon-Thévenot, pratiquée à la même époque, moins rapide, mais plus facile à lire que la sténographie, eut longtemps la préférence.

La sténographie était alors si peu connue en France, que le *Moniteur universel* ne put se procurer aucun sténographe pour rendre compte des séances de l'Assemblée constituante; elles furent rédigées par Marot, depuis duc de Bassano, qui, à défaut de l'écriture sténographique, était aidé par une heureuse mémoire et une intelligence supérieure.

On eut recours sous l'Assemblée législative, à un singulier moyen employé par le journal le *Logographe*. Cinq à six rédacteurs placés autour d'une table ronde, se servant de l'écriture ordinaire, écrivaient des phrases ou parties de phrases qui étaient ensuite réunies pour former un tout. Le *Logographe*, véritable écho de la tribune, répétait tout ce qui se disait, sans prendre soin de la rédaction. On se rappelle que c'est dans la loge du *Logographe*, que le 10 août, furent placés Louis XVI et sa famille, pendant que l'Assemblée délibérait sur leur sort. Le *Logographe* avait cessé de paraître sous la Convention; on pense bien que les journaux de ce temps rendirent compte des séances de la Convention avec beaucoup de circonspection.

L'écriture sténographique commença à être plus pratiquée sous le Directoire; et il se forma alors des tachygraphes et des sténographes assez habiles; mais ils étaient plus particulièrement occupés à recueillir les plaidoiries des avocats, que les leçons des professeurs. La pratique de la sténographie, circonscrite dans un cercle étroit, ne put s'étendre sous l'empire, avec un corps législatif muet. Il est peut-être à regretter qu'elle n'ait pas contribué à reproduire les discussions du conseil d'Etat, où la parole de l'empereur a brillé d'un si vif éclat. Locre s'est acquitté de cette tâche avec beaucoup de talent; mais n'a-t-il rien omis qui méritât d'être recueilli? Quoi qu'il en soit, sous le régime consulaire et impérial, l'art sténographique, très-borné dans son application, ne fit aucun progrès. Il seut convenir

que les ouvrages qui parurent alors n'étaient guère propres à lui en faire faire. L'okygraphie de M. Blanc, publiée en 1802, espèce d'annotation de la parole par signes syllabiques, qui se placent sur deux lignes parallèles, comme des notes de musique, fondée sur la même idée que la tachéographie, ne pouvait avoir plus de succès. La sténographie méthodique de M. Montigny n'était autre chose que la sténographie de M. Taylor, avec l'addition de quelques points, pour des voyelles omises, comme s'il était possible de suivre la parole en ajoutant ces points.

Après la chute de l'empire, le gouvernement représentatif, s'établissant sur une base plus large, ouvrit à la sténographie une carrière plus vaste. Les séances de la Chambre des députés excitèrent un vif intérêt; les journaux pour en rendre compte commencèrent à employer des sténographes. En 1817, les discours improvisés étant plus fréquents, le concours de la sténographie devint nécessaire à la rédaction du *Moniteur universel*. C'est à cette époque seulement qu'un sténographe fut attaché à sa rédaction. Le *Moniteur* n'eut pendant longtemps qu'un ou deux sténographes à la Chambre des députés; mais après 1830, le service de la sténographie fut organisé sur une grande échelle: huit sténographes formant une espèce de roulement se succédèrent sans cesse au pied de la tribune, revenant tour à tour reprendre leur place, après avoir transcrit ce qu'ils avaient sténographié. Ce travail, contrôlé par des sténographes réviseurs qui suivaient l'orateur de l'autre côté de la tribune, était immédiatement envoyé à l'imprimerie du *Moniteur*, qui pouvait, dans la soirée même, fournir aux orateurs et aux autres journaux des épreuves des discours improvisés. Si les Anglais nous ont devancés dans la carrière sténographique, il faut avouer qu'aujourd'hui nous les laissons bien en arrière: le *Times* ne peut être comparé au *Moniteur* pour la reproduction des débats parlementaires.

Parmi les ouvrages publiés depuis 30 ans sur l'art sténographique, on doit distinguer la *Sténographie exacte* de M. Connen Prépian, fondée sur de nouvelles combinaisons, dont les praticiens ont su tirer parti pour atteindre leur but, en écartant les obstacles que la théorie n'avait point prévus. L'auteur, persuadé qu'on pouvait suivre la parole en exprimant exactement tous les sons de voix, s'était engagé dans une fausse route, mais plus tard, éclairé par sa propre expérience, il s'attacha à simplifier la forme des signes dans six éditions successives, si l'on peut donner le nom d'éditions à des combinaisons de signes entièrement différentes. On ne parvient à écrire aussi vite qu'on parle qu'en omettant certaines lettres vocales. C'est d'après cette règle que l'auteur de cet article, guidé par une longue pratique, a modifié pour son usage la sténographie de Prépian.

MM. Breton, Fossé-Grosselin, Marmet et Hipp. Prévost, ont pris pour base de leur

écriture l'alphabet de Taylor; cherchant à la rendre plus lisible, tout en lui conservant sa rapidité. MM. Astier, Chauvin, Célestin, Lagache, Midy, Aimé Paris, ont publié des traités de sténographie qui sont plus ou moins suivis. Frappés de l'inconvénient que présente l'écriture sténographique, formée de diverses figures tracées dans diverses directions, MM. Fayet et Senock n'ont employé que des figures inclinées vers la droite, ayant tout une pente uniforme, qui facilite les mouvements de la main. Cette manière d'écrire, très-régulière, serait la meilleure de toutes si la forme des signes n'était pas trop compliquée. M. Vidal, marchant sur les traces de l'okygraphie, a composé, sous le nom de *notographie*, une écriture syllabique; seulement, les signes représentant des syllabes détachées, au lieu de se placer sur des lignes parallèles et horizontales, se placent verticalement, rapprochées plus ou moins d'une ligne perpendiculaire.

Toutes les écritures abrégatives sont formées de figures simples combinées de diverses manières. La ligne droite, l'oblique à droite ou à gauche, la perpendiculaire, l'horizontale, l'arc de cercle tourné dans des sens différents, le cercle entier ou la boucle et le point, tels sont les éléments de toute sténographie. On distingue trois combinaisons principales de signes : la combinaison des signes qui ont tous une pente vers la droite et uniforme, comme l'écriture anglaise, d'une forme élégante et compliquée, plus propre à exercer l'habileté du calligraphe que celle de la sténographie; la combinaison des signes détachés exprimant des syllabes séparées, et ayant une signification de position, comme l'okygraphie et la notographie; enfin, la combinaison de tous les signes simples, liés entre eux, et représentant, dans leur liaison, des mots et non des syllabes. Cette dernière combinaison, la plus féconde de toutes en heureux résultats, est celle qui exige la plus longue pratique, puisqu'il faut du temps pour accoutumer la main à tracer des lignes dans tous les sens. Mais le sténographe exercé, qui écrit par mots, peut seul atteindre à un haut degré de célérité et prouver que l'art difficile d'écrire aussi vite que l'on parle n'est point une vaine théorie (1).

STEREOTYPÉ, de στερεός, *solide*, et τύπος, *type, caractère*. — Art de convertir en une forme solide et unique un certain assemblage de caractères mobiles. Pour cela, on emploie divers procédés. Le plus simple et le plus usité est celui qui consiste à prendre en creux, avec une sorte de plâtre gâché, l'empreinte en relief des caractères mobiles composés comme à l'ordinaire, puis à couler, par des moyens qui varient, sur cette espèce de matrice séchée au four, de la composition métallique qu'emploient les fondeurs en caractères, ce qui donne en une seule planche toute une page composée.

(1) Cet intéressant article a été inséré par un sténographe distingué, M. Delsart, dans l'*Encyclopédie des gens du monde*.

D'autres prennent cette empreinte dans une composition métallique particulière dont ils forment la matrice, et font tomber prestement celle-ci sur du métal en fusion prêt à se figer : c'est là proprement ce qu'on appelle cliché ou l'opération de clichage (mots que Camus croit dériver de l'allemand *klatschen*, claquer, donner une claque); mais à présent ces mots sont devenus synonymes de *stéréotyper* par quelque moyen que ce soit, et l'on entend par cliché la forme, la plaque qui résulte de la stéréotypie. D'autres enfin se sont servis pour stéréotyper de caractères spéciaux en cuivre, dont l'œil est frappé en creux, et qui, après la composition, servent immédiatement de matrice sans opération intermédiaire. Peut-être la galvanoplastie donnera-t-elle bientôt un nouveau moyen de reproduction solide des types mobiles (1).

Quel que soit le procédé employé, le but de la stéréotypie est toujours le même, savoir, d'obtenir, avec un nombre restreint de caractères mobiles, des plaques minces et assez légères de métal, où toute une page se trouve représentée, et dont on puisse imprimer des exemplaires à volonté, et seulement à mesure du débit, sans avoir besoin de refaire les frais de composition, les planches subsistant toujours entières et n'exigeant qu'un assez petit emplacement de magasinage.

Comme on le voit ce procédé n'a d'avantages réels que pour les ouvrages dont le débit est assez lent et néanmoins assuré dans un plus ou moins grand nombre d'années; en outre, il offre un moyen certain d'épurer chaque édition, puisqu'on peut corriger des pages solides sans commettre de fautes nouvelles. Pour cette dernière opération, on fait une entaille dans le cliché à la place à corriger, on y introduit la correction en caractères ordinaires, et l'on y soude ceux-ci.

Depuis l'invention des caractères mobiles on avait dû plus d'une fois rechercher les moyens d'en conserver certains assemblages unis d'une manière indissoluble. L'idée vint d'abord en Allemagne de les souder ensemble par le pied pour éviter leur déformation; mais ce procédé dispendieux exigeait une grande quantité de caractères et les rendait désormais impropres à tout autre usage. Pour parer à cet inconvénient, on imagina un nouveau moyen : les caractères mobiles composés furent empreints sur une composition argileuse et un bloc de cuivre fut fondu dans ce moule.

Telle est la forme des pages d'un calendrier perpétuel que l'on a retrouvé, et dont se servait l'imprimeur français Valleyre au XVIII^e siècle; la date de ces monuments n'a pas encore été déterminée d'une manière

(1) Nous avons été témoin, chez un de nos amis, d'une expérience suivie d'un excellent résultat : Une image photographique de caractères en quelque sorte microscopiques avait été obtenue; ces caractères, à l'aide d'une opération galvanoplastique, ont été transformés en véritable cliché. Voilà ce que l'on peut obtenir de ces deux sciences réunies.

certaine; mais la forme de leurs types et leur genre de composition se rapprochent de l'impression au xviii^e siècle, date que leur donne Lottin. Un compositeur assurait encore, au commencement de notre siècle, avoir vu ces planches chez Valleyre avant 1735. Quoi qu'il en soit, de 1725 à 1739, un orfèvre écossais nommé *William Ged* fit d'autres tentatives, il imprima des livres entiers avec des planches moulées d'une seule pièce pour chaque page. D'Édimbourg, il vint à Londres, et s'associa aux frères Teuner, dont l'un était fondeur en caractères et l'autre libraire; bientôt ils obtinrent de l'Université de Cambridge le privilège d'imprimer une Bible et d'autres livres de piété. Le procédé de Ged était le moulage en plâtre des caractères mobiles, et la fonte dans ce moule d'une planche en métal d'imprimerie. Traversé dans ses projets par la jalousie des imprimeurs et des libraires, Ged retourna ruiné à Édimbourg. Il ne se laissa pourtant pas abattre; il mit son fils James en apprentissage chez un imprimeur, et, conjointement avec lui, il donna une édition de *Salluste* en 1739. Six ans après Ged fut impliqué dans une rébellion; mais on lui fit grâce en considération du secret dont il était possesseur. Il mourut peu de temps après en 1749. James, son fils, publia, deux ans plus tard, un mémoire où il exaltait le procédé de son père, et proposait une souscription qui ne fut pas sans doute remplie, car on ne trouve plus rien d'imprimé par lui de cette façon. D'un autre côté, dès 1740, Fancker, imprimeur d'Erfurt, publiait un livre où il indiquait le moyen de mouler et de couler, lettres, vignettes, médailles, etc.; puis il décrivait le procédé qu'emploient les graveurs, pour tirer ce qu'on nomme une épreuve par le moyen du plomb à la main, et qui n'est autre chose que le clichage proprement dit. Ces procédés continuèrent d'être suivis en petit en Allemagne, mais aucun livre ne paraît plus avoir été stéréotypé avant la fin du xviii^e siècle.

Depuis les expériences qu'avait entreprises Darcet, en 1773, sur les compositions métalliques, pour en trouver une qui fût fusible à l'eau bouillante, Rochon et Franklin s'étaient occupés de graver, par simple pression ou à l'eau-forte, des planches métalliques, dont on pût tirer immédiatement quelques épreuves. L'Alsacien Hoffmann poursuivit ce but sans grands résultats; mais, alliant les découvertes de ses prédécesseurs, il sut fondre des blocs stéréotypes, en alliage métallique, dans des moules d'argile.

Depuis 1786, il publiait avec son fils un journal polytype. L'année suivante, il fit paraître, ainsi polytypé, l'ouvrage de Chénier père, intitulé: *Recherches historiques sur les Maures*, 3 vol. in-8^e. Déjà en 1784, l'*Encyclopédie méthodique* (Arts et Métiers, art. *Imprimerie*) avait parlé des recherches des Hoffmann, qui les faisaient remonter jusqu'en 1783. Bulliard, auteur de la *Flore française*; L'Héritier, depuis membre de l'Institut; Pierres, imprimeur de Versailles;

Pingeron, mécanicien habile; Rochon, de l'Académie des sciences, découvrirent les procédés Hoffmann, et quelques-uns surent même les mettre en pratique; mais on n'était encore arrivé à aucun résultat remarquable avant Carez, imprimeur de Toul, qui imagina une machine pour le clichage à l'aide d'un moule en métal ordinaire en fusion frappé par les types mobiles au moment du refroidissement.

En 1786, Carez exécuta par ce procédé un livre d'église en 2 vol. grand in-8^e de plus de 1,000 pages chacun, et successivement il imprima de la même manière 20 volumes de liturgie ou d'instruction à l'usage du diocèse. Après la première législature française, dont il fit partie, Carez s'occupa d'un Dictionnaire de la Fable ainsi que d'une Bible latine, en caractères très-fins qui réussit parfaitement. Pendant ce temps, Hoffmann imaginait un procédé pour éviter les frais de composition dans la stéréotypie; à cet effet, il construisait un moule argileux, et y imprimait successivement l'empreinte des lettres de son texte, ayant eu soin de faire fondre d'un seul morceau les syllabes qui reviennent le plus souvent dans le discours. Hoffmann obtint, en 1792, un brevet pour exercer l'art polytype et logotype, et le céda la même année à Salzmann. Mais déjà des émissions d'assignats avaient été votées. Les premiers furent imprimés d'une manière déplorable qui encourageait la contrefaçon. Des savants et des artistes furent réunis pour arriver à la formation d'une planche type, qui pût facilement se reproduire dans des clichés exactement pareils, pour être ensuite livrés à l'impression. C'est ce à quoi l'on parvint en réunissant des poinçons gravés séparément, et en un seul coin avec lequel on frappait, dans le métal en fusion, autant de moules ou matrices que l'on voulait, chacun pouvant donner ensuite des clichés propres à l'impression, et tous identiquement semblables à la réunion des poinçons. La machine à polytyper ou à cliquer fut alors inventée par Grassal.

Herhan, mécanicien; Henri et Firmin Didot, imprimeurs; Gatteaux, graveur, etc., avaient été appelés dans le sein de la commission chargée de l'exécution des assignats, et leurs connaissances spéciales avaient servi à la bonne confection de ces effets publics. Gatteaux, chargé plus tard de la fabrication des billets de la seconde loterie de maisons nationales, imagina de se servir des caractères mobiles ordinaires comme des poinçons: il réussit; mais il avait rencontré des difficultés d'exécution dont il s'ouvrit à son beau frère Anfry et à Firmin Didot, qui pensèrent que le seul moyen de les éviter était de frapper la matrice dans un métal à froid; Anfry prépara une composition trop chère; bientôt Herhan en trouva une aussi bonne et moins dispendieuse. Herhan, F. Didot et Gatteaux prirent des brevets d'invention en l'an VI; mais Herhan ayant déjà découvert un autre procédé, son brevet s'appliquait à l'usage des caractères, où l'œil de la

lettre est représenté en creux, et qui, après la composition, donnent de suite le moule où se fond la planche stéréotype. Dès lors, on annonça des éditions stéréotypes; et à la première exposition des produits de l'industrie, au Champ-de-Mars, dans les jours complémentaires de l'an VI, Herhan, Pierre et F. Didot, associés, exposèrent leurs planches solides, propres à l'impression. La même année, ils avaient mis en vente un *Virgile* in-18, de 400 pages, au prix de 75 c. A la même époque, un nommé *Bouvier*, lithographe aussi employé autrefois aux assignats, revint aux moules en argile et à la fonte, en cuivre : il réussit assez bien, mais il était loin de la perfection qu'avaient atteinte les Didot. Cependant F. Didot, imprimant les tables de Logarithmes de Callet, et craignant les déplacements de chiffres mobiles qui pouvaient se produire pendant le moulage, souda tout simplement les planches en-dessous, revenant ainsi au procédé primitif de la stéréotypie. Plus tard, MM. Treutzel et Würtz, ayant acquis le procédé de Herhan, le mirent en usage pour leurs belles éditions des ouvrages de madame de Staël, leur nouvelle Bibliothèque classique (80 vol. in-8°), etc. Les étrangers ne restèrent point indifférents aux succès de cet art : en 1800, on stéréotypait une Bible à Londres, et un Hongrois, *Samuel Falka*, graveur de caractères à Bude, en 1801, trouva l'occasion de faire usage de ses découvertes et de ses procédés. Mais la stéréotypie est principalement une invention française, très-probablement par son origine et incontestablement par son usage et ses perfectionnements. Parmi ceux qui ont su tirer un nouveau parti des procédés stéréotypiques, nous devons citer M. E. Duverger, qui a ingénieusement adapté cet art à la reproduction de la musique et des cartes géographiques exposées par lui en 1844, en composant comme à l'ordinaire, la notation musicale ou les noms de lieux géographiques, puis les moule en plâtre, et traçant dans cette matrice les lignes de portée ou les lignes qu'on emploie dans la géographie. — Voir *Camus, Histoire et procédés du polytypage et de la stéréotypie*, Paris, an X, in-8° (1).

SUCRE. — L'histoire du sucre est une des plus curieuses et des plus intéressantes qui se puissent étudier; c'est une des gloires du XIX^e siècle, dont elle est pour ainsi dire une création. En effet, prendre des jus plus ou moins sucrés, liquides, décomposables presque instantanément, de couleurs et de goûts excessivement variables, et tirer de là une pierre blanche, sonore, homogène comme du Carare pur, d'un goût toujours égal, sans mélange de saveur étrangère, presque inaltérable, n'est-ce pas là, certes, une chose étrange, et qui montre chez l'homme une singulière puissance?

Les anciens avaient des sucres; mais c'était presque toujours des miels. Strabon.

(1) Extrait de l'*Encyclopédie des Gens du Monde*. — Voy. IMPRESSION.

Lucaïn, Galien et autres, parlent bien du sucre d'Arabie et qu'Archigène nomme *sel indien*; voilà où s'arrêtent les documents. Avicenne parle d'un bambou qu'il nomme *tabaxir*, et que Juba dit croître dans les îles Fortunées; mais il ne donne rien de plus précis.

Le moyen âge commença à connaître le sucre à l'état cristallisé, mais encore grossièrement : il venait tantôt de la canne, tantôt d'autres plantes; enfin, les colonies d'Amérique en versèrent sur le vieux monde de telles quantités, qu'il en fut tout étonné, et qu'en 1791 M. Valmont de Bomare, voyageur et démonstrateur d'histoire naturelle, avoué du gouvernement, membre d'un très-grand nombre d'académies, s'écriait :

« Il est étonnant de voir combien l'on consomme de sucre dans les cuisines et dans les pharmacies; il n'y a point d'aliments agréables, s'ils ne sont assaisonnés de sucre, surtout dans les desserts; c'est ce qui a donné naissance à un nouveau genre d'artistes, les confiseurs. »

Le sucre le plus communément connu jusqu'à la fin du XVIII^e siècle était celui de canne, qui venait d'Amérique; l'on était parvenu, il est vrai, à retirer du sucre de la betterave, du chervis et de plusieurs autres plantes; mais ce n'étaient là, pour ainsi dire, que des essais nuls pour la consommation. Alors commencèrent ces années terribles où le sucre se vendait 5 et 6 francs la livre, et pendant lesquelles il n'était plus employé, à cause de sa rareté, par suite du blocus continental, que dans les pharmacies. Ce fut alors que l'intelligence humaine, faisant un effort, créa le sucre de betterave.

Un homme, qui s'appelait Bonmatin, découvre un jour que l'on n'a qu'à courir en portant son sirop, pour qu'il ne se décompose pas et qu'il se cristallise parfaitement. Il trouve ainsi le mot d'ordre de la fabrication : *Rapidité*. Un autre s'avise de faire cuire les sirops sous une cloche dans laquelle on fait le vide, et ses sirops ne brûlent plus, ne fermentent plus, et la fabrication du sucre de betterave est trouvée; et tout le monde sait quelle extension elle a prise depuis ce moment.

Tandis que les colons se servaient encore de presses imparfaites; qu'ils ne retiraient pas des cannes les deux tiers du jus qu'elles contiennent; qu'ils perdaient une partie de leurs mélasses, en France, les progrès dans la fabrication sont tellement rapides que, dès l'origine presque, l'on retirait 95 p.100 du jus des betteraves.

C'est à M. Tilloy, de Lille, que l'on doit ce résultat : après une première pression des betteraves renfermées dans des sacs, on les plonge à l'instant dans de l'eau contenant un millième de tannin; une deuxième pression leur fait rendre la moitié du jus que recélait la pulpe; les mêmes sacs sont encore plongés dans l'eau qu'ils absorbent, puis, soumis à une dernière pression; on obtient ainsi :

De la première pression,	0,70
De la deuxième,	0,16
De la troisième,	0,09
Total,	0,95

Ce jus obtenu, il fallait promptement le convertir en sucre par divers procédés. Celui de M. Rousseau en extrait la presque totalité du sucre qu'il contient. M. Dubrunfaut vint à son tour perfectionner la fabrication des sucres. Il trouva le moyen de retirer des plus affreuses mélasses un sucre parfait. Il substitua pour cela la baryte à la chaux employée autrefois. Les mélasses dont il tire si bon parti étaient données avant lui comme nourriture aux bestiaux, ou abandonnées comme perdues.

Les sucres coloniaux commencent à comprendre leurs véritables intérêts ; ils établissent des machines à vapeur, et font venir d'Europe des presses mieux combinées que leurs presses à bras. M. John Léon vient d'en inventer une qui, mieux que tous les abaissements de droits, pourra leur permettre de lutter contre la betterave.

Cette presse fait rendre aux cannes 80 0/0 et même davantage, au lieu de 55 0/0, presque un tiers en plus ! Elle est ainsi faite : Dans une caisse en fonte se meut un piston carré mû par une machine à vapeur à double effet. A chaque course de piston, il coupe dans chaque sens 30 centimètres environ de tige de canne qu'il comprime ensuite dans la caisse, à chaque extrémité de laquelle il finit par en accumuler une certaine quantité qu'il presse avec une force croissante ; le jus exprimé sort par le plancher à jour de la caisse, et les résidus sortent d'eux-mêmes par une étroite ouverture pratiquée à chaque bout. Voici donc déjà 80 0/0 au lieu de 55 0/0, et quelquefois 50 0/0 seulement. Que l'on ajoute à cela l'application des procédés Rousseau et Dubrunfaut, et l'on pourra tripler la quantité de sucre obtenu, et les colonies seront florissantes.

Procédés pour raffiner les sucres. — Découverte de MM. Boucherie, frères, de Bordeaux. — Leur procédé de raffinerie des sucres, premièrement, a pour but d'enlever au sucre brut, tel qu'il arrive des colonies, la partie colorante et la mélasse dont il est enveloppé ; et, secondement, d'éviter la décomposition qui se fait sur le feu d'une grande portion de sucre qu'on raffine. On dépose, pour le premier objet, le sucre brut, tel qu'il sort des barriques et sans le dissoudre, dans des caisses ou dans des cuiviers ; ces caisses ou cuiviers contiennent depuis dix jusqu'à vingt quintaux de matière première : elles sont percées, sur toute l'étendue du fond, de cinq trous par pouces carrés, et elles doivent être assez larges pour que le sucre qu'on y dépose ne monte pas à plus de douze ou quinze pouces de hauteur. On met alors sur la surface supérieure une couverture de terre glaise détrempée avec de l'eau en consistance nécessaire ; l'eau qui se sépare de la terre se filtre à travers la masse

du sucre, le lave et entraîne avec elle la partie qui le colore ; il en résulte un écoulement qui est reçu dans des cuvettes ou dans des caisses doublées en fer-blanc ; le sirop qui constitue cet écoulement fournit, à l'aide d'une douce chaleur, une cristallisation abondante ; les cristaux retirés et séparés de la masse subissent la même purification que les sucres bruts, qui, après ce lavage, sont blancs et en tout semblables aux sucres terrés de nos colonies. On arrive ensuite à la seconde partie du procédé, et le sucre brut ainsi purgé est clarifié par le même procédé que celui qui est employé dans les raffineries. La clarification faite, on obtient ce qu'on appelle une clairée parfaitement limpide et presque sans couleur ; on dépose cette clairée dans des chaudières à évaporer : ces chaudières sont plates et ne portent qu'un bord de huit à neuf pouces de hauteur ; la clairée n'y est exposée qu'à une chaleur de quatre-vingt-cinq degrés, en sorte qu'elle ne bout presque jamais, et qu'il faut trois heures pour qu'elle parvienne au degré d'épaississement nécessaire pour la couler dans les formes où la cristallisation s'opère par le refroidissement. On place alors, comme les raffineurs, les formes sur des pots ; il s'en découle un premier sirop qu'on nomme non couvert, après quoi les pains demeurent blancs et semblables à ceux des raffineurs. Le sirop non couvert provenant du premier écoulement est presque aussi blanc que la clairée, et rentre de suite dans un nouveau travail avec la matière première, ainsi que la portion de la clairée qui a été enlevée pour les écumes. Lorsque après le premier écoulement on couvre les sucres en pain avec de la terre glaise détrempée dans de l'eau, le sucre ainsi couvert fait de très-beau sucre royal. Le sirop qui provient de cette couverture se nomme sirop couvert ; il est blanc comme la clairée et rentre toujours avec elle dans la suite du travail. Tel est le procédé des auteurs. Les différences essentielles qu'il a avec celui des raffineurs se réduisent à deux :

1° Le terrage des sucres bruts en nature, et sans dissolution préliminaire, opération dont la découverte leur appartient absolument, et que les raffineurs regardent comme impraticable malgré l'évidence ; 2° l'évaporation lente, à l'aide d'une chaleur de 85 degrés au plus, qui ne s'opère qu'en trois heures, au lieu que dans les raffineries elle est achevée en quarante ou quarante-cinq minutes. Les auteurs ont depuis apporté quelques améliorations dans leur procédé ; d'abord ils se servent exclusivement de caisses, et rejettent l'usage des cuiviers, par la raison que la forme carrée des caisses évite une grande perte de terrain, et qu'elles ne se dérangent pas comme les cuiviers, qui se démontent d'eux-mêmes lorsque la chaleur a séché leurs douves et leurs cercles. Ils ont substitué au fond du bois percé, un treillis d'osier qui produit le même effet, et qui a deux avantages que les fonds percés n'avaient pas : le premier, c'est

d'être moins coûteux ; le second, c'est d'être mobile, et par conséquent susceptible d'être nettoyé au besoin, c'est-à-dire quand le sucre qui s'y attache à la longue est parvenu à obstruer cette espèce de filtre. Ensuite, quoiqu'il soit dit dans la première description du procédé : « que le sucre brut purgé est clarifié par les mêmes procédés que dans les raffineries, » le fait est que, si la manœuvre est la même, les agents sont différents ; car, dans les expériences précédemment faites, on substitua l'eau commune et le blanc d'œuf à l'eau de chaux et au sang de bœuf, et depuis, après s'être assuré que l'eau de chaux était non-seulement inutile, mais même nuisible, elle a été entièrement bannie des ateliers, de même que le sang de bœuf. A l'égard de la cuite ou évaporation, les auteurs ayant reconnu que l'état de pureté où la purgation préliminaire porte le sucre brut, leur permettait de se servir de l'évaporation rapide, sans risquer de le décomposer, ils l'ont substituée à l'évaporation lente. Cette faculté de rendre inutile une précaution si bien indiquée, est due au terrage préliminaire du sucre brut, qui est le cachet de ce procédé.

RAFFINAGE DES SUCRES. — *Procédé de MM. C.-L. Cadet et J.-P. Boudet. — 1815.*

— Les travaux que l'on a faits depuis plusieurs années sur les végétaux qui peuvent fournir du sucre ; les recherches auxquelles on s'est livré sur l'art de purifier les miels ; les expériences que l'on a faites pour convertir en sucre les féculs amylicés ont beaucoup éclairé l'art de raffiner les sucres de canne. Autrefois une raffinerie était toujours une grande fabrique exigeant de forts capitaux et n'opérant que sur de grandes masses ; aujourd'hui, l'on peut également agir sur des quantités considérables ou faibles, à volonté, raffiner dans un vaste atelier ou dans son ménage, employer mille formes ou deux ou trois seulement ; aussi voit-on dans Paris beaucoup de personnes raffiner le sucre dont elles ont besoin pour leur consommation personnelle. Deux petites chaudières ou bassines en cuivre, quelques filtres ou chaussees, quelques formes en terre cuite, une petite étuve, leur suffisent. On peut n'employer ni la chaux, ni le sang de bœuf, ni l'argile. On a supprimé les cristallisoirs et les rafraichissoirs ; enfin, on a réduit la fabrication aux opérations les plus simples et les plus faciles. Le problème à résoudre dans le raffinage consiste à séparer le sucre cristallisable de celui qui ne l'est pas, et d'une matière empyreumatique, provenant d'une portion du sucre décomposé par le feu dans les premiers travaux sur le vezou. On arrive à ce résultat par trois opérations successives. Supposant qu'on veuille raffiner un quintal de sucre brut : 1° on met ces cent livres dans une bassine de cuivre à fond plat, avec cinq litres (dix livres) d'eau, et l'on chauffe jusqu'à ce qu'en plongeant le doigt dans la solution, on ait peine à l'y tenir ; on la verse alors dans des formes ou *lumps*, bouchées à l'aide d'un

morceau de linge, et on la tient dans un lieu frais. Les formes doivent avoir été préalablement trempées dans l'eau, afin qu'elles en soient imprégnées, et que le pain de sucre qui s'y moule puisse s'en détacher facilement ; autrement on risquerait de briser les formes en le retirant. Le repos et la fraîcheur déterminent une sorte de cristallisation confuse ; quand elle est opérée, on débouche l'extrémité des lumps, on perce même la masse solide de part en part, à l'aide d'une tarière, pour donner issue à la mélasse, que l'on reçoit dans le vase qui supporte les formes. En ce moment, les formes doivent être placées dans un lieu dont la température soit élevée de trente à quarante degrés, afin de faciliter l'écoulement du gros sirop. 2° On reprend ce premier sucre encore coloré, et qui n'est pas encore débarrassé du sirop non cristallisable, on le pèse. On prépare dans un vase particulier de l'eau albumineuse, qui se fait en délayant à froid un blanc d'œuf dans cinquante parties d'eau, dans la proportion de cinquante centièmes du sucre employé. On verse moitié de cette eau dans la bassine que l'on met sur le feu avec la totalité du sucre, et un dixième de charbon animal ou végétal en poudre, lavé et préparé. On chauffe jusqu'à ce que le mélange se boursoufle. On apaise ce mouvement en versant la seconde moitié de l'eau albumineuse et en agitant avec une spatule ; on attend un second soulèvement ; alors on jette la solution sur les chaussees, et l'on obtient un sirop limpide et décoloré. Après avoir nettoyé la bassine, on la remet sur le feu, et l'on chauffe fort lentement, jusqu'à ce que la température soit de quatre-vingts à quatre-vingt-dix degrés. On reconnaît que le sucre est suffisamment cuit au *petit soufflé* (la preuve du petit soufflé consiste à plonger une écunioire dans le sirop et à souffler fortement au travers de ses trous ; si le sucre, en s'en détachant, forme un petit réseau blanc et nuageux qui se prend comme de la mousse, le sirop est assez cuit) ; ou au *boulé* (pour essayer le sucre au boulé, on prend un vase contenant de l'eau froide ; on plonge avec célérité dans le sirop, un doigt préalablement mouillé, et on le porte dans l'eau ; alors, si, en roulant le sucre qui s'est attaché au doigt, on en forme une petite boule, on dit que le sucre est au degré). Il faut avoir l'habitude pour faire cet essai sans se brûler et pour bien juger de la cuite. On ne laisse atteindre le degré du *petit cassé* (on dit que le sucre est cuit au cassé, lorsque procédant, comme il est dit pour le coulé, le sirop solidifié ne se roule point et ne se détache du doigt qu'en se cassant), que lorsqu'on veut faire du sucre candi. On retire la bassine du feu ; mais il est prudent de ne pas verser de suite le sirop dans les formes, parce que sa température élevée pourrait faire casser ces dernières. Il est même d'usage de l'agiter jusqu'à ce qu'il commence à se grener ; on s'aperçoit de cette disposition par un changement dans la transparence. Le sirop se trouble, et, si l'on ex-

mine de près, on remarque les éléments de petits cristaux : on saisit cet instant pour le mettre dans les formes, et l'on obtient une cristallisation plus égale et plus serrée. 3^e Quand le sucre est pris et bien égoutté, on couvre les pains avec des rondelles ou disques de flanelle blanche que l'on trempe préalablement dans de l'eau pure et froide. On superpose ces rondelles à un demi-pouce d'épaisseur. Après les avoir remouillées deux ou trois fois, on les retire; on remplace les rondelles de laine par une couche de beau sucre blanc en poudre que l'on foule un peu et que l'on arrose avec de l'eau. Il se forme un sirop blanc qui, à raison de sa plus grande densité, chasse plus facilement le sirop non cristallisable, achève de purifier les pains, et cristallise lui-même dans les interstices laissés par les précédentes imbibitions. Quand on juge que les pains sont suffisamment égouttés (ce que l'habitude apprend à connaître), on les retire des formes, on les place sur leur base dans l'étuve que l'on chauffe à trente degrés environ, et on les y laisse quinze jours à trois semaines avant de les envelopper de papier et de les livrer au commerce. Les trois opérations auxquelles est réduit le raffinage sont susceptibles de modifications, suivant l'espèce de sucre brut ou de cassonade sur lesquels on opère. Quand on traite un sucre qui ne donne pas un sirop coloré, on peut se dispenser d'employer le charbon qui, lorsqu'il n'est pas soigneusement préparé, donne quelquefois une légère saveur étrangère au sucre. Alors on peut substituer à la seconde opération la suivante : le premier sucre retiré des *lumps* se remet sur le feu avec une quantité d'eau suffisante pour le liquéfier; moins on en met et mieux il vaut, ou en d'autres termes plus on clarifie serré, mieux la clarification s'exécute, moins le sucre s'altère, par la raison que l'on n'a pas besoin de faire bouillir le sirop aussi longtemps pour le ramener à la cuite convenable. Ordinairement $\frac{1}{10}$ d'eau suffisent pour liquéfier. On modère le feu, soit en glissant sous la bassine une plaque de fer très-épaisse, soit en fermant les registres du fourneau et en diminuant le courant d'air qui l'alimente, soit en jetant sur le sucre bouillant une très-petite quantité de beurre ou de sirop d'orgeat (le sirop d'orgeat est préférable). On chauffe de manière à ce que la masse se boursoufle; alors on modère le feu. Quand la masse est affaissée on ranime le feu, et ainsi deux ou trois fois de suite, afin que le sucre soit bien fondu, et que les *grugeons* ou grumeaux qui résisteraient d'abord ne puissent s'élever avec l'écume si on la séparait aussitôt; la troisième ascension s'apaise avec de l'eau albumineuse. On ralentit le feu au même instant. On ne doit écumer que lorsque l'affaissement est complet. Quand une partie de l'écume est enlevée, on détermine l'ébullition au centre de la liqueur, on verse de l'eau albumineuse au moment où on s'aperçoit que la masse va se boursouffler, et l'on cherche à éviter

autant que possible ce boursoufflement qui pourrait mélanger les écumes avec le sirop déjà clair. On ajoute de l'eau albumineuse par petites parties, jusqu'à ce que l'écume commence à blanchir et que l'on aperçoive le fond de la bassine à travers le sirop. On termine cette clarification à l'aide d'eau froide et pure pour séparer ce qui pourrait rester d'albumine dans le sirop. Quand il est cuit à la preuve du *soufflé* ou du *boulé*, on le fait grener et on le verse dans les formes. (*Bull. de pharmacie*, 1815, t. I, p. 353.)

Il n'est pas superflu de faire connaître ici, en peu de mots, la canne à sucre que les botanistes nomment *arunda saccharifera*. Ceux-ci la rangent dans la famille des graminées. Sa hauteur varie entre 3 et 6 mètres, et son diamètre est de 4 à 5 centimètres. Sa tige, d'un vert tirant sur le jaune, aux approches de la maturité, est pesante et se casse facilement. Des nœuds circulaires et saillants la partagent de distance en distance d'environ 8 centimètres. De ces nœuds partent des feuilles de plus d'un mètre de long, et elles tombent à mesure que la canne mûrit.

A l'état complet de maturité, la canne, très-lisse, est d'un jaune violacé ou blanchâtre, suivant la variété. Sous l'écorce est renfermée une moelle fibreuse, spongieuse, d'une couleur aussi blanchâtre, qui contient un suc doux et très-abondant. La canne se reproduit par graine ou par bouture, mais les cultivateurs préfèrent le dernier mode, comme étant le plus sûr et le plus expéditif. On repique surtout les rejetons qui poussent après que l'on a coupé la matresse-tige. Ces rejetons parviennent ordinairement en maturité au bout de douze mois.

L'on distingue plusieurs variétés de cannes à sucre. La plus ancienne est celle qu'on nomme la *créole* ou canne à sucre commune. Elle croît partout sous les tropiques, même dans des terrains élevés de 1,500 à 1,800 mètres au-dessus du niveau de la mer. Cette variété rend d'autant plus de sucre qu'elle est cultivée dans une région plus méridionale et moins humide.

La seconde variété, appelée canne d'Otaïti, fut introduite en Amérique à la fin du XVIII^e siècle. Elle est plus forte, plus haute, plus hâtive que la canne commune, et son produit est bien supérieur à celui de la première espèce. En outre, elle exige un sol moins fertile et moins chaud que la canne créole; elle résiste plus facilement aux ouragans; elle donne quatre récoltes, tandis que l'on n'en retire que trois de la créole. L'on évalue à un sixième en plus le sucre que l'on retire de la canne d'Otaïti, parce que sa moelle est moins mucilagineuse.

SUCRE DE BETTERAVES. V. BETTERAVE.
SULFATE DE FER. (*Procédé pour le fabriquer en grand.*) — Découverte de M. Vitalis. — Le sulfate de fer, formé par la combinaison de l'acide sulfurique avec le fer, est un des sels métalliques dont l'usage est le plus fréquent dans les arts, et principalement dans la teinture. Les fabriques françaises, qui faisaient usage des procédés alors con-

nus, étaient bien éloignées de pouvoir fournir toute la quantité de sulfate nécessaire à nos besoins; elles en tiraient de l'Angleterre, qui se trouvait en possession de cette branche importante. C'est afin de nous affranchir de ce tribut que M. Vitalis indiqua un moyen aussi simple qu'économique de combiner directement l'acide sulfurique au fer. La question se réduisait à trouver les meilleures proportions d'acide, d'eau et de fer à employer dans la fabrication de la couperose; les données n'étaient point déterminées avec précision, et c'est à quoi l'auteur a cru devoir s'appliquer. Après des expériences faites avec le plus grand soin, il s'est assuré que 1,958 kilogrammes de fer suffisent pour saturer, autant qu'il est possible, 3,059 d'acide sulfurique étendu de trois fois son poids d'eau, et qu'ainsi pour 48,651 kilogrammes (100 livres) de fer, il faut employer 76,363 kilogrammes (156 livres) d'acide sulfurique, augmenté de trois fois son poids d'eau. L'acide sulfurique dont s'est servi M. Vitalis est celui qui est concentré au soixante-sixième degré de l'aréomètre de Baumé; mais il y a, suivant l'auteur, beaucoup d'économie à se servir du même acide non concentré, c'est-à-dire, marquant de quarante-cinq à quarante-huit degrés au même aréomètre, surtout si l'on fabrique soi-même l'acide, ou si l'on est voisin d'une fabrique d'huile de vitriol, et alors il suffit de l'étendre de deux fois son poids d'eau. En faisant le mélange, on doit, pour éviter tout inconvénient, avoir soin de verser l'acide sur l'eau, et non pas l'eau sur l'acide. Il est nécessaire aussi de bien agiter la masse liquide, afin de faciliter la combinaison de l'acide avec l'eau; ce mélange étant fait dans des cuiviers de bois doublés en plomb et placés sous un hangar, on jette aussitôt la quantité convenable de tournures de fer ou de ferraille, la plus propre et la moins rouillée qu'il est possible de trouver. Une chaleur considérable se produit à l'instant: une portion de l'eau se décompose; l'oxygène, l'un des principes de ce fluide, se porte sur le fer; et l'hydrogène, autre principe du même fluide, se fond dans le calorique, et se dégage sous la forme d'un gaz très-fétide et très-dangereux à respirer. Le dégagement du gaz hydrogène est accompagné d'une effervescence si vive, que la liqueur s'élèverait au-dessus des bords du vaisseau qui sert à l'opération, si l'on n'avait la précaution de ne le remplir qu'au trois-quarts environ de sa capacité; au bout de quelques heures le mouvement tumultueux et intérieur de la masse s'apaise, la chaleur diminue, et une partie du sulfate de fer, tenue en dissolution dans la portion d'eau non décomposée, ne tarde pas à se déposer en petits cristaux irréguliers et empâtés dans un dépôt noirâtre qui se précipite avec eux. Pour parer à cet inconvénient, on saisit l'instant où il ne se dégage plus que quelques bulles de gaz hydrogène qui viennent crever à la surface du liquide; on retire alors la liqueur au moyen d'un robi-

net placé au bas des cuiviers ou tonneaux; cette liqueur marque de vingt-cinq à trente degrés de l'aréomètre de Baumé pour les sels. On le verse avec le fer qui pourrait rester à dissoudre, dans des chaudières de plomb posées sur un fourneau évaporatoire, et on chauffe jusqu'à ce qu'elle marque de quarante à cinquante-cinq degrés de l'aréomètre; on la fait passer alors, à l'aide d'un robinet placé à deux centimètres du fond de la chaudière dans des futailles doublées en plomb, où le sel ne tarde pas à se cristalliser. Le procédé que M. Vitalis donne comme le meilleur pour obtenir la couperose cristallisée, consiste à la renfermer dans des pyramides tronquées de bois blanc, dont les surfaces sont liées par des brides de fer qu'on enlève pour mettre les cristaux à découvert; à deux ou trois centimètres au-dessus du fond de ces vaisseaux, on établit un double fond à claire voie, qui permet au dépôt de se former au-dessous, ce qui sert de support à la masse des cristaux; on y adapte aussi un robinet pour l'écoulement des eaux mères; il reste au fond des chaudières un dépôt plus ou moins abondant, qu'on retire avec une pelle de fer; on le lave pour en extraire tout le sel qu'il pourrait contenir, et après avoir laissé déposer quelque temps, on décante la liqueur claire, et on la réunit aux eaux mères que l'on évapore de nouveau. Les eaux étant bien séparées des cristaux, on laisse égoutter ceux-ci pendant vingt-quatre heures, après quoi on les enferme dans des barriques pour les livrer au commerce et aux ateliers. Tel est le procédé de M. Vitalis, par lequel on obtient un sulfate de fer d'un vert foncé, et qui contient une si petite quantité d'acide libre, que les teinturiers n'ont rien à redouter, ni pour la solidité des matières à teindre, ni pour les nuances des couleurs, même les plus délicates. (*Société d'encouragement*, tome V, page 7.)

MM. Berard et Martin de Montpellier. — Le sulfate de fer ne s'obtenait, disent les auteurs, que par des procédés imparfaits, sujets à de graves accidents et très-dispendieux. Les moyens de MM. Berard et Martin consistent: 1° à chauffer l'acide sulfurique par la vapeur d'eau, portée par des tubes dans de grandes caisses doublées de plomb laminé; 2° dans le choix du degré de densité de l'acide qui doit varier, suivant la quantité de vapeur d'eau qu'il condense pour être porté au degré de chaleur nécessaire, et suivant la quantité d'eaux mères qu'on a fait passer dans les cuites; enfin le but principal du nouveau procédé est d'éviter de concentrer les eaux mères et les autres dissolutions par l'évaporation ordinaire. L'appareil consiste: 1° en un fourneau avec une cheminée en spirale, enveloppant la chaudière, passant sous un bassin supérieur, et terminé par un tuyau de cheminée qui porte la fumée au dehors; 2° en une tirelle adaptée au tuyau de cheminée pour régler le courant d'air; 3° en une chaudière en cuivre d'une contenance

de 400 litres environ, ayant une douille d'écoulement et un petit robinet pour indiquer lorsque la chaudière est suffisamment chargée d'eau; en un chapiteau fixé à son collet; en une soupape de sûreté en bronze, qui reste fermée quand la vapeur agit, et qui tombe d'elle-même lorsque la vapeur n'a plus d'action. Cette soupape donne accès à l'air à la fin de l'opération, et s'oppose aux effets de la pression atmosphérique sur le liquide contenu dans les caisses en plomb; en une douille pour charger la chaudière à l'aide d'un robinet. Ce robinet est pratiqué au bas d'un bassin enchâssé dans une partie de la cheminée, et chauffé par la chaleur qui serait perdue. Cette eau est introduite dans la grande chaudière presque bouillante et sans ralentir le travail. Ce bassin doit contenir la moitié de la charge de la chaudière; 4° en caisses de bois doublées en plomb, dans lesquelles on met l'acide sulfurique et le fer nécessaire à la combinaison; la vapeur d'eau est portée dans le fond des caisses à l'aide de tuyaux adaptés à la chaudière. Ces caisses sont de 2 mètres 70 centimètres de longueur, sur 1 mètre 27 centimètres de largeur, et 86 centimètres de profondeur: les couvercles sont divisés en plusieurs parties; ils sont également doublés en plomb et munis d'anses; 5° en tuyaux de plomb destinés à porter au dehors le gaz hydrogène qui se dégage pendant l'opération. Voici la manière de procéder indiquée par les auteurs: on place d'abord la ferraille dans les caisses doublées en plomb, en quantité beaucoup plus considérable que celle nécessaire à l'opération, afin que l'acide puisse s'en saturer plus aisément; on y verse de l'acide sulfurique, sortant des chambres en plomb, au vingt-cinquième degré de l'aréomètre de Baumé; les caisses doivent être remplies aux deux tiers de leur contenance. Cette charge consiste à peu près, pour une première opération, en 600 kilogrammes de fer et 1,200 kilogrammes d'acide pour cha-

que caisse. On remet en place les portions de couvercles; on introduit l'eau dans le bassin et dans la chaudière jusqu'au petit robinet indicateur. On a soin de tenir le bassin plein, on ferme tous les robinets, on allume le feu, et au moment où l'eau de la chaudière va entrer en ébullition, on ouvre un robinet de communication, on soulève la soupape, qui est soutenue par l'effort de la vapeur; celle-ci ne tarde pas à chasser l'air du chapiteau, et à passer par les tuyaux pour aller chauffer le liquide contenu dans la caisse. Ce passage se fait avec bruit; mais ce bruit diminue à mesure que la température du liquide s'élève; l'acide ne tarde pas à agir, et l'action est très-vive lorsque les vapeurs d'eau le traversent sans bruit, ce qui arrive ordinairement dans l'espace de six heures, à compter du moment où l'eau de la chaudière entre en ébullition. On ouvre alors le robinet de communication avec la deuxième caisse, les vapeurs y passent de suite, on ferme un robinet pour les intercepter avec la première caisse, et on ouvre un autre robinet pour introduire l'air dans les tuyaux et s'opposer à la pression atmosphérique. L'eau de la chaudière se trouvant consommée à moitié, on la remplace avec celle du bassin. Pendant cette manipulation l'ébullition s'est ralentie, la soupape tombe d'elle-même, et empêche que la pression atmosphérique ne fasse remonter le liquide de la caisse dans la chaudière, ce qui pourrait la corroder et produire même des accidents plus fâcheux; on active le feu, on soulève la soupape, et l'eau ne tarde pas à se remettre en ébullition; la vapeur passe par les tuyaux, elle chauffe le liquide des caisses et le met en action sur le fer; on soutient le feu pendant six heures, ou jusqu'à ce que la vapeur, passant sans bruit, indique que l'acide est suffisamment échauffé pour terminer l'opération sans le secours du feu.

SYSTEME METRIQUE. V. MIRAUX.

T

TACHYGRAPHIE, — TACHÉOGRAPHIE, — BRACHYGRAPHIE (de *βραχύς* court, ou *ταχύς*, prompt, et *γραφία*, écriture). — On appelle ainsi tout système abrégé d'écriture dans lequel on peut représenter par un seul signe un nombre plus ou moins grand de lettres ou de syllabes, et même des mots entiers. Les anciens avaient poussé très-loin cet art. Nous empruntons à l'*Encyclopédie des gens du monde* ce court aperçu sur l'art de la brachygraphie chez les anciens. Tiron, affranchi de Cicéron, et l'un des hommes les plus instruits de son temps, en est cité comme l'inventeur; de là le système d'écriture abrégée qu'il avait composé, est connu sous le nom de *Notes tironiennes*. Il est pourtant certain que l'art de la brachygraphie est plus ancien; le besoin dut d'abord indiquer

dans plusieurs circonstances des moyens d'abréviations isolés pour augmenter la rapidité de l'écriture; et même comme art soumis à des règles précises, pouvant s'enseigner et se transmettre. On fait remonter la brachygraphie jusqu'aux beaux temps de la littérature d'Alexandrie, sous les premiers Ptolémées. Là elle prit sans doute naissance aux cours publics et si fréquentés des rhéteurs. Il est probable que Tiron compléta ce système d'écriture abrégée en étendant à tous les sujets ces moyens d'abréviation qui, chez les Grecs d'Alexandrie, durent se borner aux matières de critique et de grammaire. Peut-être alors, pour plus d'ensemble dans son travail, choisit-il des signes tout nouveaux. Quoi qu'il en soit, cette écriture, dans le peu d'échantillons qui nous en

restent, ne varie jamais : elle est la même sur les manuscrits du x^e siècle et sur ceux du v^e, ce qui fait supposer qu'elle devrait remonter de même sans altération, sinon jusqu'aux temps des premiers Ptolémées, au moins jusqu'aux premiers Césars. Elle est d'une lecture extrêmement difficile, et ne nous est parvenue que dans de courtes remarques en marge de quelques manuscrits. Ces remarques n'ont quelquefois pas de rapport avec le texte ; il y en a qui sont des imprécations de l'écrivain contre quelque homme puissant du jour, qu'il n'a osé attaquer en écriture ordinaire, comme celle du reste du manuscrit. Gruter a réuni tous les signes des notes tironiennes, et les a fait graver à la fin de son *Corpus inscriptionum*, 1616, in-fol. Dans la grande édition en 5 volumes que Grævius a donnée de cet ouvrage, 1707, elles se trouvent à la fin du 2^e vol. ; malgré la facilité que donne ce répertoire, la lecture du plus petit morceau en est toujours fort pénible, à cause de la rapidité avec laquelle on l'écrivait. La grande rareté des monuments en brachygraphie vient même de ce qu'on ne s'en servait jamais que pour recueillir rapidement des paroles prononcées en public. Quand on était entré chez soi, on les mettait au net en écriture cursive, ou on les faisait écrire en onciale par un esclave lettré.

Les Romains étaient devenus très-habiles dans l'emploi de la brachygraphie. *On achève d'écrire une phrase*, dit Ausone, *avant que l'orateur ait fini de la prononcer*. Sans prendre au pied de la lettre cette hyperbole poétique, on ne peut s'empêcher de reconnaître qu'ils avaient atteint en ce genre une grande perfection, résultat d'une organisation sociale où tout se faisait en public et où la grande influence de la parole exerçait les premiers citoyens à une élocution facile. Ainsi la grande utilité de la brachygraphie lui avait assigné une place dans toute éducation soignée. On appelait cela *notis scribere*, et les personnes qui faisaient leur principale occupation de recueillir ainsi les discours publics (comme font aujourd'hui les sténographes, mais en plus grand nombre) se nommaient *notarii*. Plus tard, sous le christianisme, on voit l'importance que les fidèles mettaient à recueillir ainsi les sermons des Pères de l'Eglise : quant aux anciens Athéniens, il ne paraît pas qu'ils aient eu les mêmes motifs de rechercher cette facilité. Passionnés surtout pour les finesses et l'élégance du style, ils n'attachaient de prix qu'aux discours travaillés, comme ceux de Démosthène, d'Eschine, etc. ; et l'on voit dans plusieurs endroits de ces deux orateurs que non-seulement leurs discours étaient écrits en entier avant d'être prononcés, mais qu'ils étaient même communiqués à un certain nombre d'amis.

Cet art, chez les modernes, est connu sous le nom de STÉNOGRAPHIE. — Voyez ce mot.

TANNAGE. L'art de conserver les peaux et de les faire servir à divers usages est un des plus anciens et des plus importants.

Quoique cet art soit connu depuis longtemps dans tous les pays, et exercé par un grand nombre de personnes, ses progrès ont été lents, et il y a sans doute beaucoup à faire encore pour le porter à sa perfection. Les progrès les plus notables ont été faits depuis la publication des méthodes proposées par Machride, Saint-Keal et M. Seguin. On doit à ces hommes habiles, distingués par des connaissances profondes en chimie, des améliorations importantes dans la pratique de l'art. Quant à sa théorie, qui n'était pas même soupçonnée, elle appartient entièrement aux recherches de M. Seguin. Tanner une peau, c'est la changer en cuir, c'est-à-dire en un tissu plus pesant, plus solide, sans être sec et cassant, plus coloré, beaucoup moins altérable par les intempéries de l'air, et non pénétrable à l'humidité. La réunion de ces qualités précieuses caractérise le bon cuir.

L'art du tannage comprend deux opérations distinctes ; l'une a pour objet de préparer la peau, de la disposer à recevoir le tan. Elle consiste en plusieurs opérations, telles que le lavage, ou la trempe, l'écharnement, ou l'écolage, le palmage à la chaux, la dépilation ou débourrement, et le gonflement de la peau, qui précède immédiatement et facilite le tannage proprement dit, qui s'opère chez nous par la mise en fosses. La deuxième partie de l'art du tanneur est la plus importante ; en voici les procédés.

Du tannage par la poudre de tan. — On pratique l'opération du tannage par la poudre de tan dans des fosses circulaires en maçonnerie, ou des cuves en bois, cerclées en fer, ayant six pieds de diamètre et de profondeur, enfoncées en terre, et pouvant contenir cinquante à soixante peaux que l'on y place, soit entières, soit fendues par le dos, et formant deux bandes.

Avant de coucher les peaux, on place sur le fond de la fosse une couche d'environ six pouces d'épaisseur de tannée ou de tan qui a déjà servi, que l'on recouvre d'une autre couche de tan neuf, de un ou deux pouces d'épaisseur, suivant la force des peaux ; on étend dessus une peau que l'on recouvre d'une couche de tan neuf. On place ainsi et alternativement une peau et une couche de tan, jusqu'à ce que la fosse soit remplie ; par cette disposition, les deux surfaces de chaque peau se trouvent dans un contact immédiat avec le tan : on a bien soin de garnir également tous les vides qui pourraient exister entre les peaux ou vers la circonférence de la fosse ; enfin, on met sur le tout une couche épaisse de tannée que l'on nomme le chapeau, sur lequel on place des planches que l'on assujettit avec des pierres, qui exercent une compression utile. On abreuve de temps en temps la fosse avec quelques seaux d'eau ordinaire, et on laisse les peaux dans cet état pendant trois mois : elles doivent avoir été étendues le plus uniment possible, car les moindres plis qui y restent sont autant de défauts qu'il est très-difficile, pour ne pas dire impossible

de faire disparaître lorsqu'elles ont subi l'action du tan, qui leur a donné la consistance du cuir. Dans les tanneries bien dirigées, on a également soin, pour la mise en fosse ou première poudre, d'employer du tan assez fin, par exemple du *tan au pilon* (1); car les peaux étant alors très-molles, les parcelles d'écorces trop grossières entrent dans leur tissu et y forment des empreintes qui disparaissent imparfaitement, même à l'aide du maillet, que l'on emploie en dernier ressort pour unir leur surface, comme nous le dirons plus bas. Ce tan au pilon a encore une autre propriété, qu'il est bon de ne pas négliger pour obtenir un bon résultat : comme il contient toujours une assez grande quantité de poudre très-fine, il se tasse fortement, et le liquide avec lequel on arrose la fosse le pénétrant lentement, l'action du tannin sur la peau est très-lente et permet à cet agent de pénétrer dans toute son épaisseur; ce qui n'aurait pas lieu si, par une pratique contraire, on durcissait, pour ainsi dire, instantanément les surfaces de la peau; pratique vicieuse, par laquelle on ne produirait qu'un mauvais cuir, dont les surfaces seulement seraient tannées et l'intérieur spongieux. Dans quelques fabriques, on se sert, pour arroser les fosses, du liquide qui s'écoule des fosses elles-mêmes, et que l'on recueille à l'aide de puisards ou de cuves à double fond. Nous croyons cette pratique utile, pourvu qu'elle soit conduite avec discernement; nous pensons, par exemple, que le liquide chargé de principes tannants, qui s'écoule pendant les premiers temps du séjour en fosse, doit, de même que le tan, jouir de la propriété de tanner; mais, passé certaine époque, ce liquide, susceptible de fermentation, doit acquérir les propriétés de l'acide acétique, qui s'y développe, et ne doit plus agir qu'à la manière des acides, qui n'ont d'autre propriété que de relâcher le tissu au lieu de le resserrer. On voit donc qu'il est préférable, quand on aperçoit que le jus a fermenté et qu'il a acquis une saveur acide, de se servir d'eau ordinaire au lieu de jus, pour arroser les fosses, et conserver celui-ci pour préparer les passements.

Trois mois écoulés, on retire les peaux pour leur donner une seconde *poudre* ou les remettre de nouveau en fosse avec de nouveau tan. Après trois autres mois de séjour dans cette seconde fosse, on les retire encore pour leur donner une troisième, enfin une quatrième et dernière poudre, dans une autre fosse, où on les laisse séjourner encore pendant trois mois. Ainsi l'opération du tannage, proprement dit, dure au moins une année. L'expérience a prouvé que plus on laisse le cuir en fosse plus il acquiert de qualité et de poids. En France

(1) On connaît, dans le commerce, deux sortes de tan : l'une, désignée sous le nom de *tan au pilon*, que l'on obtient au moyen de pilons armés de lames de fer tranchantes; l'autre, nommé *tan à la noix*, est fournie par un moulin construit dans le même principe que les moulins à café.

on abreuve peu les fosses; à Liège on les abreuve davantage; en Angleterre on les abreuve au point qu'on peut dire que les cuirs sont constamment plongés dans un bain de tan. On obtient par ce dernier procédé, d'aussi bon cuir que par la méthode française, mais d'une couleur beaucoup plus foncée; chez nous, le commerce recherchant outre la bonne qualité, une teinte fauve légère; il s'ensuit que l'on n'emploie pas la méthode anglaise. A chaque mise en fosse on a bien soin de presser les peaux, dans toute leur étendue, avec les pieds, afin que le contact de leurs surfaces avec la poudre de tan soit immédiat. Lorsqu'on retire les cuirs, on les place les uns sur les autres près du bord de la fosse, et, l'on a soin en couchant de nouveau, de mettre en dessous ceux qui étaient en dessus, afin qu'ils se trouvent chacun à son tour dans les mêmes circonstances. A chaque changement de poudre, ou secoue, on bat et l'on balaye les cuirs, afin qu'il ne reste aucune portion d'ancienne poudre, qui, s'opposerait à l'action de la nouvelle. Pour les dernières poudres, on se sert avec avantage du tan à la *noix*: les surfaces des peaux ayant déjà acquis assez de consistance, on ne craint plus que les morceaux d'écorce un peu volumineux ne forment des empreintes difficiles à faire disparaître; de plus, l'écorce ayant subi dans la machine à laquelle on l'a soumise pour la diviser une espèce de froissement, le tan qui en résulte est très-spongieux, se laisse aisément pénétrer par l'eau avec laquelle on arrose les fosses, et par cela même fournit plus facilement au cuir soumis à son action tout le principe tannant qu'il contient.

Le plus ordinairement on ne donne que quatre poudres aux cuirs forts; mais il y a des fabricants qui jugent à propos de leur en donner cinq: il est certain que le cuir n'en est que meilleur et plus pesant, parce qu'il s'est combiné avec une plus grande quantité de principe tannant; mais il est douteux que cette augmentation de poids puisse les indemniser de la perte qu'ils éprouvent en les gardant trois mois de plus. D'autres, au contraire, ne laissent leurs cuirs en fosses que huit à neuf mois; temps qui paraît suffisant pour que le cuir soit parfaitement tanné. Une année est le temps généralement jugé convenable pour avoir de bons cuirs.

Au sortir des fosses, les cuirs dont le tannage est terminé sont portés au séchoir, où ils sont suspendus sur des perches ou à des crochets en fer, disposés pour cet usage. Leur dessiccation doit être lente, et pour cela être faite à l'ombre, à l'abri du grand air; avant qu'ils soient entièrement secs, on a coutume de les battre sur des tables en pierre bien unies, au moyen de maillets en bois très-dur ou en cuivre. Cette opération a pour but de rendre les deux surfaces du cuir bien unies, et de lui donner un coup d'œil agréable. Le cuir qui a été ainsi frappé se nomme, dans le commerce, *cuir plaqué*.

On reconnaît qu'un cuir est parfaitement tanné, par l'examen de la tranche nouvellement coupée; l'intérieur doit être luisant, comme marbré, et ne doit pas présenter dans son milieu une raie blanche qu'on nomme la *corne* ou *crudité des cuirs*. Ce signe indique que le cuir n'a pas été assez nourri par l'écorce et que le principe tannant n'a pas suffisamment pénétré à l'intérieur. Dans ce cas, son tissu, au lieu d'être serré et compact, est lâche et poreux : aussi est-il désigné, dans le commerce, sous le nom de *cuir creux* et toujours rejeté par les connaisseurs.

Tannage par la dissolution du tan ou tannage à la flotte. — Cette méthode de tannage dont nous avons déjà donné une idée plus haut et qui est celle suivie dans plusieurs tanneries anglaises doit être également attribuée à Machride qui eut le premier l'idée de plonger les peaux, préalablement gonflées, dans une infusion de tan, au lieu de les mettre en fosse pour opérer le tannage.

Malheureusement Machride s'imagina en même temps, de faire son infusion de tan dans l'eau de chaux au lieu d'employer l'eau ordinaire; il détruisait ainsi, sans s'en douter, en grande partie, sinon en totalité, l'effet qu'il se proposait de produire. C'est ce qu'a complètement démontré M. Seguin, dans son travail concernant l'action chimique que le principe tannant exerce sur différentes substances, et notamment sur la chaux. M. Seguin, éclairé par le résultat de ses ingénieuses expériences, évita facilement l'écueil que son devancier s'était créé lui-même, et rectifia ce que le procédé de celui-ci avait de défectueux. Il lui fut alors facile de voir et de démontrer que le principe soluble du tan, en solution dans l'eau simple jouissait d'une action infiniment plus énergique et plus prompte que le tan lui-même légèrement humecté, comme on l'emploie encore en ce moment dans presque toutes les tanneries, et qu'en employant l'eau de chaux qui en neutralise l'effet pour servir de véhicule à l'infusion.

Ces résultats heureux lui firent naître la pensée qu'il était possible de tanner, même les peaux les plus fortes, en peu de temps; il fit alors, en présence de commissaires nommés pour vérifier ses travaux, des expériences tendant à démontrer que trente à trente-trois jours suffisaient non-seulement pour les diverses préparations des peaux les plus épaisses, mais encore pour en opérer complètement le tannage, et quatre ou huit jours seulement pour les cuirs minces comme ceux de veau, de chèvre, etc. Ces résultats, qui parurent d'abord si extraordinaires, ne présentèrent en réalité que de faibles avantages comparativement à ceux qu'on avait dû en espérer. On reconnut bientôt, et M. Seguin lui-même que la seule immersion des peaux dans l'infusion de tan, telle qu'il la conseillait, quelles que fussent d'ailleurs les précautions apportées aux opérations préparatoires, n'é-

tait point propre à donner de bon cuir. On vit également que l'action, trop instantanée de l'infusion du tan, resserrait les surfaces du cuir, au point de s'opposer à la pénétration du principe tannant dans l'intérieur. Quoique l'infusion seule du tan ne réalisât pas les trop flatteuses espérances que l'on avait conçues sur son emploi, il n'était pas difficile de prévoir qu'entre les mains de manufacturiers habiles qui sauraient en tirer tout le parti possible, elle serait d'un grand secours pour diminuer la longueur des manipulations du tannage; et l'expérience l'a prouvé par le procédé mixte actuellement employé, et la méthode dite à *la flotte* employée avec succès en Angleterre.

M. Seguin se servait, pour préparer ses infusions de tan, d'un appareil à peu près semblable à celui dont les salpêtriers font usage pour lessiver leurs terres, et les priver entièrement des principes solubles qu'elles renferment. Des tonneaux élevés sur des chantiers, de manière à pouvoir placer au-dessous des vases destinés à recevoir le liquide qui en découle, étaient remplis de tan neuf sur lequel on versait de l'eau : celle-ci ayant traversé le tan, et déjà chargée de principes solubles, au point de marquer 12 degrés à l'aréomètre des sels. On ne voyait point d'inconvénient à cette concentration, attendu qu'il était facile de la diminuer à volonté en ajoutant une plus ou moins grande quantité d'eau, suivant le besoin. Dans l'hypothèse d'un succès complet, et conséquemment d'un emploi considérable d'écorce, on proposait d'aller exploiter au loin les chênes de forêts, et de préparer sur les lieux mêmes l'extrait du tan, qu'il aurait suffi de dissoudre ensuite dans les quantités d'eau nécessaires.

Cette méthode était vicieuse; et, pour s'en convaincre, il suffira d'observer qu'elle avait été connue, et que, quoiqu'elle intéressât un grand nombre de fabricants, personne n'avait songé à en faire l'application.

Cuirs d'œuvres. — Les manipulations ci-dessus décrites, pour la préparation et le tannage des peaux, concernant plus spécialement la fabrication des *cuirs forts*, destinés à faire des semelles; celles que l'on emploie à la préparation des peaux minces se rapprochant beaucoup des premières et, en ayant d'abord donné une idée en parlant du travail à la chaux, il nous semble inutile de rentrer dans des détails dont la répétition serait sans intérêt. Nous passerons donc légèrement sur les opérations déjà connues, et nous nous bornerons à indiquer quelques suppressions, additions ou changements dans la durée des opérations que peut nécessiter l'emploi auquel on destine les peaux que l'on doit soumettre au tannage.

Dans l'art du tanneur on appelle *cuirs d'œuvres* ceux que l'on prépare avec des peaux minces de petits bœufs, de vaches et de veaux, etc., vraisemblablement parce qu'ils

sont en usage dans un grand nombre d'arts. Ces cuirs, en général, moins épais et moins solides que les cuirs forts, se distinguent par une plus grande souplesse. Parmi ces derniers on peut ranger ceux que l'on tanne par une méthode particulière en usage dans certains pays du nord, et à laquelle on donne le nom de *sippage* ou *apprêt à la da-moise*.

Après avoir suffisamment lavé et ramolli les peaux, on les plonge de suite dans un bain neuf de chaux et on les y laisse environ un mois, ou jusqu'à ce qu'elles soient en état d'être débourrées; après le débourrement, le lavage et le travail au chevalet, on les plonge dans un passement rouge, comme l'on fait pour les cuirs à l'orge. Il ne s'agit plus ensuite que de les soumettre au tannage. On y procède de la manière suivante: on coud les peaux sur les bords, on en fait des espèces de sacs; on ne laisse qu'une ouverture, par laquelle on introduit du tan neuf et de l'eau, et qu'on bouche ensuite en achevant de les coudre. Ainsi disposées en boules, les peaux sont placées dans des fosses ou cuves remplies de dissolution de tan; on les comprime pour qu'elles soient entièrement submergées; on les retire tous les deux jours; on les bat fortement pour que toutes les parties des sacs soient également mises en contact avec le tan. Deux mois de séjour avec cette seule écorce suffisent, dit-on, pour obtenir le but qu'on se propose. Ce cuir, très-souple, très-liant, d'une couleur jaune clair, est un cuir à œuvres proprement dit, et ne peut jamais remplacer les cuirs forts.

On prépare encore les veaux minces, à l'usage des relieurs, par une méthode qui se rapproche beaucoup de celle que nous venons de décrire. L'usage que l'on fait de ce cuir n'exigeant pas qu'il soit résistant, les peaux de veaux mort-nés, celles en un mot, qui sont les plus minces et à bas prix, suffisent pour cette préparation. Comme elles sont ordinairement apportées sèches, on les fait revenir en les jetant dans une fosse remplie d'eau, que l'on nomme *échange*, où on les laisse tremper pendant trois jours, après lesquels on les travaille au chevalet et on les repasse dans l'échange, jusqu'à ce qu'elles soient suffisamment ramollies. On leur donne ensuite, successivement, les trois bains de chaux, mort, faible et neuf; et dès que les poils se détachent, on les débourre et on les écharne jusqu'au vif, au point que le côté de la chair soit presque semblable à celui de la fleur. On les replonge dans l'échange, on les presse de nouveau au chevalet pour en extraire la chaux; on les met ensuite, autrefois, dans un bain d'eau chaude où l'on avait délayé de la fiente de poule; on a substitué à ce bain une eau de son aigrie, on les y laisse en l'entretenant chaud jusqu'à ce qu'elles se prêtent et s'allongent, en ayant bien soin néanmoins de modérer la chaleur, pour empêcher qu'elles ne se fondent et ne se réduisent en colle. Au sortir de ce bain, on

les met dans de l'eau à laquelle on ajoute une corbeille de tan, et après les avoir agitées et retournées à plusieurs reprises, on les y laisse jusqu'au lendemain; on les retire, on les fait égoutter sur des planches, puis on les coud par les bords à l'exception d'une ouverture par laquelle on introduit dans l'intérieur une suffisante quantité de tan; puis enfin on continue la couture jusqu'au point de ne laisser que de quoi passer la tige d'un entonnoir, au moyen duquel on les remplit de jus de tan chaud. On lie ensuite l'ouverture avec une petite lanière prise sur les queues pour cet usage, et on place sur un ratelier disposé sur une cuve, pour que l'eau filtre peu à peu à travers les coutures. On répète trois fois cette opération, toujours avec de nouveau jus chaud, ensuite on les découd et on les vide de leur tan. Cette opération porte le nom de *chip-page*, vraisemblablement par corruption du mot *sippage*, méthode qui sert dans la préparation des peaux au tannage.

Cuir façon de Russie. — Préparé d'abord exclusivement en Russie, ainsi que son nom l'indique, ce cuir a été depuis très-bien imité en Angleterre et plus récemment en France, par MM. Grouvelle et Duval-Duval. Il est remarquable par sa souplesse, son inaltérabilité à l'air humide, au contact duquel il ne contracte point de moisissure, par son imperméabilité à l'eau et surtout par son odeur particulière qui en éloigne les insectes. Il doit ces deux dernières qualités, à ce qu'on l'imprègue d'huile empyreumatique de bouleau, qui contient elle-même une matière résineuse qui recouvre l'épiderme de l'écorce de cet arbre; matière découverte par M. Chevreul qui lui a donné le nom de *Betuline*. La préparation du cuir de Russie appartient aux arts du tanneur et du corroyeur. Nous n'hésitons pas à penser que ce n'est point au tannage léger qu'on lui fait subir qu'il doit son imperméabilité et les autres qualités qui le font rechercher, mais bien à l'huile empyreumatique et à la résine de bouleau dont il est pénétré. Ce cuir est rarement employé dès qu'il sort des mains du tanneur, il est le plus souvent soumis ultérieurement à quelques préparations nécessaires pour le mettre en œuvre. Le corroyeur est chargé de ce travail.

Cuir façon de Hongrie. — Ce cuir n'est point soumis à l'action du tan; il doit sa conservation et son inaltérabilité aux matières grasses dont il est imprégné. Cette méthode de conserver les peaux, qui n'exige que deux mois de préparation est mise en pratique par des ouvriers auxquels on donne le nom de *hongroyeurs*. Après avoir lavé, écorné, fendu les peaux, on les rase, on les trempe, on les foule à plusieurs reprises dans des solutions d'alun et de sel marin, et on les *passé au suif*.

On ne tanne pas les peaux de chèvres, de moutons, avec lesquelles on fait le parchemin, les peaux de veaux, de chevreaux et d'agneaux mort-nés destinées à la fa-

brication du vélin; les peaux de boucs et de loups pour les tambours, ni les peaux d'âne dont on se sert pour les timbales. Ces peaux lavées, écharnées, sorties des plains à la chaux, pelées et lavées de nouveau, sont mises à sécher sur la herse, pour les empêcher de se raccourcir. Lorsque la peau est bien sèche on l'écharne à sec, jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de chair et que ce côté soit semblable à celui de la fleur; puis on procède au ponçage avec de la chaux éteinte en passant dessus fortement la pierre ponce. (*Dictionnaire technologique*, art. TANNAGE.)

Pour terminer l'article tannage, il nous resterait à parler des *cuirs de Russie, des cuirs hongrois, de la mégisserie, de la chamoiserie et du maroquin*. Mais ce ne sont pas là précisément des découvertes, et nous renvoyons aux traités spéciaux pour ces objets. Toutefois nous dirons que le maroquin se fait ordinairement avec les peaux de chèvres et même avec celles de moutons que l'on fait revenir pendant deux ou trois jours; puis on écharne, on épile à la chaux et l'on fait dégorger avec le plus grand soin. Lorsqu'on veut donner à ces peaux la teinte rouge, on les coud deux à deux en forme de sacs, la chair en dedans, puis on les passe dans un bain préparé à la chlorure d'étain, et ensuite dans un autre bain de cochenille. On rince, on tanne en introduisant du sumac dans le sac et le gonflant d'air. Enfin on agite ces peaux pendant quatre heures dans une dissolution de sumac.

L'art du mégissier consiste à préparer les peaux de moutons pour la ganterie; au lieu du tan, il emploie le chlorure d'aluminium pour la conservation des peaux.

TAPISSERIE. — La tapisserie est une pièce d'étoffe faite à l'aiguille ou au métier avec des fils de laine, de soie ou autres, dont les diverses couleurs sont disposées de manière à former des dessins d'ornements ou de figures. Nous n'entreprendrons point ici d'entrer dans tous les détails que comporte la fabrication des tapisseries, ce que nous avons dit aux mots LAINES, TEINTURE, DRAPS, LIN, MÉTIERS À LA JACQUART, mettant suffisamment le lecteur au courant de la fabrication et de la teinture des divers tissus; nous nous contenterons de donner, d'après M. Bourquelot, un rapide historique des divers genres de tapisserie connus.

Ce genre d'ouvrage semble avoir été pratiqué de toute antiquité. Au temps de la guerre de Troie, il était déjà célèbre en Asie, et surtout en Phrygie, d'où est venu son nom d'*opus Phrygium acupictum*. Homère en fait mention en divers endroits.

Les Grecs suspendaient dans les temples des tapisseries peintes et historiées, et les Romains faisaient grand cas de ces tissus colorés qu'ils appelaient *picturae textiles*. Verrès en mit quelques-uns au nombre des curiosités dont ses palais étaient remplis.

Le goût des tapisseries persista à travers les événements qui signalèrent l'agonie de l'empire romain. Les historiens parlent de

tapisseries en décrivant le palais de Justinien. En Gaule, sous les Romains, la ville d'Arras était renommée pour les tissus de pourpre qu'on y fabriquait. Dès le *vii^e* siècle, les tapisseries furent employées à la décoration des églises. Dagobert, qui prodigua dans la construction de la basilique de Saint-Denis l'or, l'argent, le marbre, les pierreries, ne fit point peindre l'intérieur de l'édifice: il couvrit entièrement les murailles et même les colonnes de tentures enrichies de perles, et cette innovation eut une grande influence sur la décoration ultérieure des églises. L'usage des tapisseries s'étendit successivement et devint de plus en plus commun, au préjudice de la peinture à fresque. Les riches abbés tenaient à honneur d'étaler dans leurs églises les plus grands et les plus magnifiques tapis. D'après les règlements de l'abbaye de Cluny, fondée en 910, les murs, les bancs, les sièges du monastère, dans la partie destinée aux étrangers, devaient être, aux jours de grandes fêtes, couverts de tapisseries. En 1095, le jour de Pâques, l'église de l'abbaye de Fleury fut, disent les historiens, convenablement ornée de tentures de soie.

Il est question, au *x^e* et au *xi^e* siècle, de diverses fabriques de tapisseries. Il y en avait une, vers 985, dans l'abbaye de Saint-Florent de Saumur. Les moines tissaient des tapisseries et les ornaient de fleurs et de figures d'animaux. En 1025, on faisait à Poitiers des tapisseries et des tapis dont les dessins représentaient des portraits de rois et d'empereurs, des animaux, des personnages bibliques, etc. Les prélats d'Italie faisaient venir des produits de cette manufacture, et Guillaume V, comte de Poitiers, offrit au roi Robert, outre une grosse somme d'argent, de lui donner cent pièces de tapisseries, s'il voulait favoriser ses projets sur l'Italie. En 1060 Gerwin, abbé de Saint-Riquier, se signala par les tentures et les beaux tapis dont il enrichit son monastère; enfin on sait qu'il y avait, depuis le *ix^e* jusqu'au *xii^e* siècle, un grand nombre de tapisseries à l'abbaye de Saint-Denis, à celle de Saint-Wuast, au Mans, dans diverses églises de la Picardie et de la Normandie, à Saint-Martin du mont Canigon (Pyrénées-Orientales), etc., et l'on peut en conclure que la fabrication des tapisseries était alors très-commune en France.

On a tant parlé de la tapisserie de Bayeux, précieux monument qui existe encore, qu'il nous semble inutile d'en donner ici la description. Elle date du *xi^e* siècle, et représente la conquête d'Angleterre par les Normands. La tradition et la plupart des écrivains qui s'en sont occupés l'attribuent à Mathilde, femme de Guillaume le Bâtard, c'est-à-dire à la première reine normande de la Grande-Bretagne. Quelques-uns veulent que la tapisserie de Bayeux soit l'ouvrage d'une autre Mathilde, fille de Henri I^{er}, roi de France, d'abord femme de l'empereur Henri V, puis du comte d'Anjou, Geoffroy Plantagenet.

Paris avait, sous le règne de saint Louis, des fabricques de tapisseries dont les ouvriers formèrent dans la ville un corps à part. Etienne Boileau, dans son *Livre des Métiers*, cite la corporation des tapissiers de tapis sarrazenois, qui imitaient dans leurs ouvrages la manière des Orientaux. On voit ainsi que l'art de la tapisserie pratiqué à Alexandrie, à Damas, au Caire, etc., eut une certaine influence sur l'Occident à la suite des croisades; mais cette influence ne paraît pas avoir été aussi grande que l'on prétendu quelques écrivains, et l'on a dit à tort que l'industrie des tapis était venue en Europe par les croisades. Saint Louis envoya des tapis aux princes musulmans; et quand la rançon de Jean, fils de Louis de Male, comte de Flandre, fait prisonnier en 1396 à la bataille de Nicopolis, fut payée à Bajazet, on donna à ce prince de riches tapisseries d'Arras, représentant l'Histoire d'Alexandre.

Au xiv^e siècle, les tentures en tapisseries furent très-recherchées, et la manufacture de Saint-Florent de Saumur eut à lutter contre celles qui s'établirent en Picardie et dans la Flandre. Dans un inventaire des meubles de Charles d'Orléans, il est question d'un *tappiz à ymages*, où sont représentés les Vices et les Vertus, les Joûtes de Lancelot, l'Histoire de Renaud de Montauban, la Destruction de Troie, l'Histoire de Thésée, etc. Ces ouvrages étaient fort anciens. Car le tapis de haute lisse représentant Thésée est mentionné dans une cédule de Louis d'Orléans, du 11 janvier 1392, comme ayant été acheté quelques années auparavant, moyennant la somme de 1,200 francs d'or. Le même prince fit faire des tapisseries par Jehan de Faudroigne et Jacques Dourdan (1393). Il est question de tapis sarrazenois à or, de l'Histoire de Charlemagne, faits pour le duc de Touraine, en 1398, et destinés au château de Beauté par Jehan de Croizottes.

Au xv^e siècle, la tapisserie à personnages, ou historique, prit un grand développement. On la prodigua dans les églises, dans les monastères, dans les palais et les maisons des gens riches. Les bannières des saints, la tasse ou tablier dans lequel les maires mettaient les placets qu'on leur adressait, étaient ornés de broderies à l'aiguille. Les tapisseries provenant de la cathédrale de Montauban, à laquelle elles avaient été données par un évêque nommé Despien, datent du xv^e siècle. Elles représentent en seize tableaux la Légende de saint Martin de Tours. L'église de Saint-Anatole de Salins possédait autrefois quatorze panneaux de tapisserie de haute lisse faite à Bruges; il n'en reste aujourd'hui que quatre. En 1428, Simon de Crois était réparateur de la tapisserie de Charles d'Orléans. En 1450, Nic. de La Ruelle, tapissier, fabriqua pour le consulat de Montpellier un bancal vert, sur lequel étaient tracées les armes de la ville. La cathédrale de Sens possède de belles tapisseries des xv^e et xvi^e siècles, qui heureusement ont

attiré dans ces dernières années l'attention du Comité des arts et monuments. Jean Briche, avocat de Tours, qui écrivait en 1558, parle de belles étoffes en soie et en or, et de tapisseries au point et au métier, exécutées par Jean Duval et ses enfants, ouvriers célèbres au milieu du xvi^e siècle. Des produits de cette époque ornent encore la cathédrale de Beauvais; enfin il existe au musée de Dijon une tapisserie de la première moitié du xvi^e siècle, divisée en trois compartiments et représentant le siège de Dijon par les Suisses, en 1513.

Les manufactures de tapisseries de Flandre et de Bruges avaient été pendant longtemps les plus renommées en ce genre. Depuis le xvi^e siècle, la France put lutter avantageusement avec l'étranger. Un teinturier de Reims, *Gilles Gobelins*, qui vivait au temps de François I^{er}, fonda à Paris, en s'associant ses frères, la célèbre fabrique qui garda son nom. Cette fabrique, que Gobelins fut bientôt obligé d'abandonner faute de ressources suffisantes, passa en diverses mains. En 1630, elle devint la propriété d'un Hollandais nommé *Gluck* et d'un tapissier de Bruges, qui lui rendirent quelque éclat, et l'établissement, agrandi par le ministre Colbert (1666), prit le nom de *Manufacture royale des tapisseries et meubles de la couronne*. On y installa des ateliers de bijouterie, de marqueterie, d'ébénisterie, de peinture, de gravure, etc., qui furent dirigés par des artistes habiles. Le peintre Lebrun, mis à la tête de la maison des Gobelins, et Mignard, son successeur (1690), avaient élevé au rang d'objets d'art les produits de cette manufacture, lorsque la pénurie des finances força Louis XIV à la fermer. Elle fut rouverte sous Louis XV, et, d'après les conseils de Vaucanson, des améliorations importantes furent introduites dans la fabrication.

Au milieu du xviii^e siècle, il y avait à la cour huit tapissiers servant chez le roi par quartier, et employés à la confection des meubles des palais royaux. Les fabriques les plus en réputation étaient celles des Gobelins, de la Savonnerie, celles de Rouen et de Bergame, où l'on faisait des ouvrages destinés aux pauvres gens; celles de Flandre et d'Oudenarde, celle de Bruges, celles de Venise, d'où sortaient les brocarts et les cuirs dorés, celle de Beauvais, transformée par Colbert en manufacture royale et celle d'Abbeville fondée par ce grand ministre.— Aujourd'hui l'art de la tapisserie a en partie changé de destination. Les papiers peints ont remplacé les étoffes tissées, pour la tenture des murailles. On orne les meubles de tapisseries, et l'on couvre de riches tapis fabriqués à la mécanique le sol des palais et des maisons privées.

La manufacture des Gobelins, qui avait été déclarée nationale en 1789, et qu'on avait réservée uniquement à la confection des tapisseries, fut bientôt après fermée et demeura vacante jusqu'à l'an IX. En 1793,

on livra à la république des États-Unis, en paiement du blé qu'elle avait fourni à la France, de belles tapisseries de Beauvais et des Gobelins. Le premier consul rouvrit les Gobelins. On y copia des tableaux de Gros, de Gérard et de Girodet, sous l'empire, et des peintures de Rubens sous la Restauration.

En 1826, on entreprit la fabrication des tapis façon de Perse, et, dans la même année, l'établissement de la Savonnerie fut uni à celui des Gobelins. L'art de la tapisserie, rendu plus facile par l'admirable invention de Jacquart, a pris une grande extension et acquis une perfection remarquable; la manufacture d'Aubusson en particulier a pu faire concurrence à la manufacture royale. C'est dans cette dernière qu'on a terminé un immense tapis destiné à orner la grande salle des Ambassadeurs à Versailles, et commencé en 1783. Il est entouré de fleurs et d'arabesques. Aux quatre coins sont de gros bouquets de roses exécutés d'après les aquarelles faites par Madame Elisabeth, sœur de Louis XVI, et renfermant toutes les espèces de roses connues vers la fin du XVIII^e siècle.

On doit rattacher à la tapisserie la soie brochée, les dentelles brodées à la main, la guipure, les étoffes à rames et ces tissus avec lesquels étaient faits les ornements des prêtres, et dont on trouve de très-anciens et très-beaux exemples à Sens et à Provins. (Extrait de *Patria*.)

TEINTURE — La teinture est l'art de fixer des particules colorantes à la surface des fibres textiles. Les matières textiles sont rarement employées dans leur état originel. Par la teinture, on leur communique une variété considérable de couleurs; mais pour cela il est essentiel qu'elles aient été soumises préalablement à différentes opérations: le lin, le chanvre, le coton sont soumis au blanchiment, la laine au dessuintage, la soie au décreusage. — Voy. LIN, LAINE, COTON.

Il n'entre pas dans notre cadre de donner un traité de l'art du teinturier, on trouvera dans ce Dictionnaire nombre d'articles qui s'y rapportent. Voyez BLEU DE PRUSSE, BLANC, JAUNE, OUTREMER, KERMÈS, INDIGO, PASTEL, BRUN, CARMIN, GARANCE, etc. Nous nous contenterons de donner avec le *Manuel Roret* un aperçu des travaux auxquels la teinture a donné lieu à diverses époques.

« La riche variété des couleurs de la nature, en éveillant chez l'homme dont elle flatte la vue le désir de les imiter, a dû faire naître les premiers essais de l'art de la Teinture, qui, sans doute remonte à la plus haute antiquité. Les sauvages eux-mêmes, après avoir choisi pour parure des plumes et des coquillages des couleurs les plus vives, ont tenté de reproduire ces brillantes couleurs naturelles par des peintures fixées sur la peau et dont les impressions les plus riches, réservées à la vanité des chefs, servent à les faire distinguer, en attirant les regards de la multitude. Il est plus que probable que la nature

offrant des substances colorantes dont l'application devint facile aux peuples les moins avancés en civilisation, ces couleurs, d'abord imitées, furent ensuite perfectionnées par les nations plus policées, qui vinrent après eux. Nous voyons ainsi que les Gaulois préparèrent des couleurs, et qu'il s'établit chez eux quelques espèces de teintures qui ne furent pas dédaignées des Romains. L'art de la teinture a dû naturellement suivre les progrès de l'industrie ainsi que ceux du luxe.

« Les Egyptiens, au rapport de Plin, avaient trouvé un moyen de teindre qui avait quelque analogie avec celui que nous employons pour les toiles peintes. Ce fut à l'époque de l'invasion d'Alexandre dans les Indes, qu'on y teignit de différentes couleurs les voiles de ses vaisseaux; d'où Plin conclut que ce fut aux Indiens que les Grecs empruntèrent l'art de teindre les toiles, qui leur avait été jusqu'alors inconnu.

« D'après les belles couleurs que présentent les toiles des Indes, connues d'abord sous le nom de *perces*, parce que ce fut par le commerce avec la Perse qu'elles nous parvinrent; il y aurait lieu de croire que l'art de la teinture avait été porté dans l'Inde à un grand degré de perfection; mais on voit dans le *Traité sur les toiles peintes*, par Dufay, où se trouve décrite la manière dont on les fabrique aux Indes et en Europe, que les procédés indiens, compliqués, longs et imparfaits, avaient été bientôt surpassés par l'industrie européenne, tant à raison de la correction du dessin que sous les rapports de la variété des nuances et de la simplification des manipulations. Cependant l'Europe resta longtemps sans pouvoir égaler la vivacité de deux ou trois couleurs que les Indiens obtenaient de quelques substances colorantes particulières à leur pays, et qu'ils appliquaient sans art, à peu de frais, et avec cette dextérité que donne toujours une longue habitude. Parmi ce petit nombre de substances, il convient surtout de distinguer celle que sir Humphry Davy désigne par l'*ostrum* des Romains, la pourpre des Grecs, regardée chez ces peuples comme la plus belle couleur et l'objet du luxe le plus recherché; les procédés de cette teinture ont été mieux conservés dans les monuments historiques que ceux des couleurs obtenues par d'autres substances colorantes. La pourpre, si célèbre parmi les anciens, dit le docteur Edward Bancroft, dans ses *Recherches expérimentales sur la physique des couleurs permanentes*, paraît avoir été trouvée à Tyr, environ douze siècles avant l'ère chrétienne: cette découverte, fameuse dans l'antiquité, de la pourpre de Tyr, contribua beaucoup à l'opulence de cette ville si renommée. On tirait cette teinture d'un coquillage univalve (*murex*) dont il y a deux espèces. Vitruve assure que la couleur différait suivant le pays d'où provenait le coquillage; que sa couleur était plus foncée et approchait davantage du violet dans les pays du nord, tandis qu'elle était plus rouge dans les contrées méridionales: il ajoute qu'on préparait la couleur en battant l'ani-

nal avec des instruments de fer; puis, après avoir séparé la liqueur pourpre du reste de l'animal, on la mêlait avec un peu de miel. Suivant Bancroft, le coquillage se pêchait sur les bords de la Méditerranée; on faisait des incisions à la gorge de l'animal, ou bien on le broyait tout entier, et on le tenait ensuite pendant plusieurs jours en dissolution dans de l'eau et du sel, en renfermant le mélange dans des vases de plomb. La très-petite quantité de liqueur que l'on retirait de chaque coquillage, et la longueur du procédé de teinture, dont les opérations duraient au moins dix jours, avaient fait monter le pourpre à un si haut prix, que du temps d'Auguste on ne pouvait avoir pour 1,000 deniers (environ 700 francs de notre monnaie) un demi-log de laine teinte en pourpre de Tyr. Cette précieuse teinture fut presque partout un attribut de la haute naissance et des dignités. La pourpre servait de décoration aux premières magistratures de Rome, jusqu'à ce que les empereurs se fussent réservé le droit de la porter; bientôt elle devint le symbole de leur inauguration; et enfin la peine de mort fut décrétée contre ceux qui auraient osé porter la pourpre, même en la couvrant d'une autre teinture.

« Comme on employait différentes méthodes pour teindre avec le suc de la pourpre, on obtenait ainsi une grande variété de couleurs de pourpre que l'on distinguait par différents noms : la pourpre de Tyr avait, suivant Pline, la couleur du sang coagulé; la pourpre améthyste avait celle de la pierre de ce nom; une autre pourpre ressemblait à la violette. Il paraît que quelques-unes de ces espèces de pourpre conservaient pendant très-longtemps leur couleur; car Plutarque fait remarquer, dans la Vie d'Alexandre, que les Grecs trouvèrent dans le trésor du roi de Perse une grande quantité de pourpre dont la beauté n'était pas altérée, quoiqu'elle eût 190 ans d'ancienneté.

Le docteur Bancroft raconte qu'en 1683, un homme qui gagnait sa vie en Irlande à marquer du linge avec une belle couleur ramoisie qu'il obtenait d'un coquillage marin, trouva, après quelques recherches, sur les côtes des comtés de Sommerset et de Galles, une grande quantité de buccins qui donnaient une couleur visqueuse blanche lorsque l'on ouvrait une petite veine près de la tête de l'animal; des marques blanches avec cette liqueur prenaient, au contact de l'air, une couleur d'un vert tendre, qui passait ensuite par degrés, lorsqu'on exposait au soleil, à un pourpre très-beau et durable. En 1799, M. de Jussieu trouva sur les côtes occidentales de la France un petit buccin semblable au limaçon des jardins; et l'année suivante, M. de Réaumur observa sur les côtes du Poitou ce même coquillage en grande abondance. Le même naturaliste trouva, en 1736, sur les côtes méridionales, la *purpura*, seule espèce de coquilles qu'on connaisse maintenant. Tous ces coquillages fournissent un liquide qui possède dans un degré plus ou moins émi-

nent les propriétés dont il vient d'être parlé. On peut conclure de ces découvertes, dit le docteur Bancroft, que nous avons tout le secret de la pourpre de Tyr.

« Ainsi, l'opinion de ceux qui regardaient cette couleur, si fameuse par sa beauté, comme perdue, n'était pas fondée. Les coquillages qui fournissaient la liqueur colorante de la pourpre existent probablement avec autant d'abondance qu'autrefois, et ils ont été suffisamment désignés pour qu'on puisse les reconnaître; en effet, indépendamment de ceux qu'on a trouvés dans l'Amérique méridionale, jouissant de toutes les propriétés décrites par Pline et les auteurs anciens, et dont il est dit, dans l'*Histoire philosophique et politique du Commerce des Indes*, qu'on fit quelque emploi dans ces contrées pour teindre du coton, il fut découvert de semblables coquillages, en 1686, sur les côtes d'Angleterre, et depuis on en rencontra une espèce aux Antilles. Réaumur a fait plusieurs expériences sur les buccins trouvés par lui sur les côtes du Poitou. Duhamel en a fait aussi sur le suc colorant du coquillage qui doit porter le nom de pourpre, et qu'il a trouvé en abondance sur les côtes de Provence. Il a observé, ainsi que Réaumur l'avait déjà remarqué dans le suc colorant du buccin, que ce suc, d'abord blanc, prend une couleur vert jaunâtre, qui se fonce en tirant au bleu; qu'enfin on le voit rougir, et qu'en moins de vingt minutes il devient d'une couleur pourpre très-vive et très-foncée; or, la couleur pourpre des anciens avait ces caractères.

« Si nous négligeons de nous procurer la pourpre des anciens, si l'on n'a pas cherché à tirer parti des expériences que quelques modernes ont faites avec succès à cet égard, c'est que l'art de la teinture nous a enrichis de couleurs plus belles et moins chères. Il est vrai que la découverte du nouveau monde nous a procuré la connaissance de plusieurs substances tinctoriales, telles que la cochenille, le bois de Brésil, le campêche, le rocou; mais c'est à l'art de préparer l'alun et la dissolution d'étain, qui ravivent un grand nombre de substances colorantes et les font briller d'un nouvel éclat, que nous devons surtout la supériorité de nos teintures.

« La découverte de l'orseille fut faite par hasard vers l'an 1300, par un négociant de Florence: ayant remarqué que l'urine donnait une belle couleur à une espèce de mousse, il fit des essais, et apprit à préparer l'orseille. Il tint pendant longtemps cette découverte secrète.

« Les arts continuèrent à être cultivés en Italie avec succès. En 1429 parut à Venise le premier recueil des procédés employés dans les teintures, sous le nom de *Maraviglia dell' arte dei tintori*, dont il se fit une nouvelle édition en 1510. Un certain *Giovanni Venture Rosetti* ayant voyagé dans les différentes parties de l'Italie et des pays voisins où les arts avaient commencé à renaitre, pour s'instruire des procédés qu'on y suivait

dans les ateliers de teinture, donna, sous le nom de *Plictho*, un recueil qui, selon Bischoff, est le premier où l'on ait rapproché les différents procédés de teinture, et qui doit être regardé comme le premier mobile de la perfection à laquelle a été porté depuis l'art de la teinture, devenu maintenant un art chimique ; mais comme dans *Plictho* il n'est parlé ni de la cochenille ni de l'indigo, il paraît probable que ces deux substances colorantes n'étaient pas encore en usage en Italie. Cependant l'Italie, et particulièrement Venise, posséda presque exclusivement cet art des teintures, qui contribuait à la prospérité de ses manufactures et de son commerce, et qui ne s'introduisit en France que plus tard et peu à peu. Gilles Gobelin établit un atelier de teinture dans le lieu qui porte encore actuellement son nom. On regarda cette entreprise comme tellement téméraire, qu'on donna à l'établissement le nom de *Folie-Gobelin*, et le succès qu'elle eut fut un grand sujet d'étonnement et d'émulation pour nos aïeux.

« La découverte de la teinture en écarlate doit faire époque dans l'art de la teinture, non-seulement par l'éclat qui caractérise cette belle couleur, mais encore par celui que l'on procure, au moyen du même procédé, à plusieurs autres couleurs.

« La cochenille était connue depuis peu de temps en Europe, lorsque l'on découvrit le procédé de l'écarlate par la dissolution d'étain. On raconte qu'en 1630, Corneil Debbrel observa, par un mélange accidentel, l'éclat donné par la dissolution d'étain à l'infusion de cochenille.

« L'usage de l'indigo, cette précieuse acquisition pour la teinture, fut d'abord proscrit en Angleterre sous le règne d'Elisabeth, et depuis en Saxe; ce ne fut qu'avec beaucoup de peine que l'on parvint à l'établir, tant l'industrie s'affranchit difficilement des entraves du pouvoir absolu. Enfin, l'administration chargée de la surveillance des arts et manufactures, s'occupant du soin de faire fleurir l'industrie française, eut recours aux moyens les plus sûrs et les plus efficaces pour y parvenir, ceux de répandre l'instruction et les lumières.

« Dufay, Hellot, Macquer, ont été successivement chargés de s'occuper de la perfection de l'art de la teinture, et leurs travaux ont puissamment contribué à ses progrès. Dufay fut le premier qui fit des recherches sur la nature des parties colorantes, et sur la force par laquelle elles adhèrent aux étoffes. Il examina quelques procédés, et il établit les épreuves les plus sûres que l'on put trouver alors pour déterminer d'une manière prompte et usuelle la bonté d'une couleur. Hellot publia une description méthodique des procédés que l'on exécute dans la teinture en laine; c'est peut-être encore le meilleur ouvrage qu'on ait sur cet objet. Macquer a décrit avec exactitude, dans un traité spécial, la teinture de la soie; il a fait connaître les combinaisons du principe colorant du bleu de Prusse; il a cherché à en appliquer l'usage à la tein-

ture : il a donné un procédé pour communiquer à la soie des couleurs vives par le moyen de la cochenille.

« Toutes ces recherches contribuèrent efficacement aux progrès de l'art de la teinture en France. Anderson attribue à la perfection des teintures la supériorité que quelques manufactures françaises ont conservée sur celles des nations qui possèdent cependant les plus belles laines; et dans son *History of Commerce*, M. Home dit que c'est à l'Académie des Sciences que les Français doivent la supériorité qu'ils ont dans plusieurs arts, notamment dans celui de la teinture.

« Les chimistes français depuis ce temps, en contribuant puissamment aux progrès de la science générale de la chimie, ont fait faire un pas immense à l'art de la teinture; aussi les industriels de tous les pays rattachent désormais avec reconnaissance à cet art important et qui exerce tant d'influence sur la prospérité du commerce, les noms depuis longtemps célèbres de Berthollet et Vauquelin, auxquels se joignent maintenant ceux de MM. Vitalis et Chevreul. »

Nous terminerons cet article par une note insérée au *Bulletin de la Société d'encouragement* (1849) sur de nouvelles machines employées dans la teinture (1). Ces machines ont été importées en France par M. Léveillé, elles fonctionnent dans son grand et bel établissement de teinture à Rouen. Elles sont au nombre de trois : la première est une dégorgeuse concentrique, la deuxième une dégorgeuse excentrique, la troisième une machine à tordre; toutes trois ont pour but le lavage et les manipulations que subissent les cotons en pente (ou écheveau) dans les diverses opérations de la teinture.

La teinture est un art mixte qui exige tout à la fois le concours de la mécanique et celui de la chimie : tel bain de teinture, quoique fort bien préparé, chimiquement parlant, ne produira que des nuances douteuses, marbrées, si les préparations qui ont précédé ce bain n'ont pas été bien faites; au nombre de ces préparations sont les lavages, opérations toutes mécaniques, et qui cependant exigent bien des précautions. On conçoit, en effet, que si une pente de coton (écheveau pesant 150 à 250 gram.) qui sort d'une préparation quelconque n'est pas uniformément lavée, si certaines parties retiennent encore plus de cette préparation que d'autres, lorsqu'on la plongera dans le bain où elle doit absorber la matière colorante ou le mordant, elle l'absorbera inégalement; de là de mauvais résultats. Or, comment se font ces lavages ordinairement? Sur le bord de la rivière sont enfoncés en terre un certain nombre de tonneaux défoncés par le bout supérieur; c'est dans ces tonneaux que les ouvriers se placent. Le coton à laver est déposé tout près de l'ouvrier : il le prend

(1) Cette note est de M. Bresson, ingénieur civil à Rouen.

pente à pente, le passe dans la rivière en l'agitant plus ou moins pour bien l'épurer de toutes les matières dont on veut le débarrasser; puis il remet la pente à côté de lui, en prend une autre, et ainsi de suite. On voit tout d'abord ce qu'une telle manipulation doit présenter d'irrégularité; certaines pentes seront lavées, dégorgees à fond, d'autres le seront moins; dans chaque pente, la partie que tenait l'ouvrier dans sa main n'a pu se dégorger aussi bien que le reste, ce à quoi il remédie le plus possible en la changeant de position; enfin, ce qui est plus grave, c'est que ce lavage, tout imparfait qu'il soit, est pénible, long, et dès lors coûteux.

Souvent, pour opérer un lavage plus complet, on place, à la suite les uns des autres, quatre, cinq, six et jusqu'à sept ouvriers qui se passent chaque pente de coton de main en main, après l'avoir agitée dans l'eau. Pour les lavages après le passage au chlore, ce mode est nécessairement suivi, et néanmoins il est rare qu'après cette manipulation l'odorat ne révèle pas encore la présence du chlore dans le coton, preuve évidente qu'il y a mieux à faire. C'est donc ce travail, coûteux et rarement parfait, que M. Léveillé confie à une machine dite à *dégorgier*. Elle se compose de deux paires de cylindres horizontaux en bois, d'environ 0^m50 de longueur sur 0^m15 de diamètre; un bâti en fonte reçoit cette double paire de cylindres et leurs accessoires, ce qui forme deux machines symétriques ou jumelles qui sont placées sur le bord postérieur d'un pont en bois établi sur la rivière, et dont la partie antérieure est occupée par les ouvriers employés au lavage et leurs ustensiles de transport pour les cotons. Le pont est mobile, on le monte ou on le descend suivant que les eaux s'élèvent ou s'abaissent. Dans chaque machine, le cylindre inférieur a une de ses extrémités entièrement libre, sans cela on ne pourrait placer la pente de coton: l'arbre en fer qui le traverse et se confond avec son axe sort par l'autre extrémité; il porte deux gorges qui se logent dans des collets attachés au bâti; il est muni aussi d'un débrayage et d'une roue dentée pour commander le cylindre supérieur qui en porte une semblable. La distance de l'axe des cylindres inférieurs à la surface de l'eau est d'environ 0^m40, telle enfin qu'une pente de coton, assise sur le cylindre, trempe dans l'eau d'un tiers de sa hauteur. Les cylindres supérieurs sont également indépendants l'un de l'autre; chacun est monté sur un châssis en fonte qui se meut autour d'un axe en fer parallèle et postérieur à celui des cylindres, ce qui permet d'écarter à volonté chaque cylindre supérieur de l'inférieur. Un arrêt mobile sert à retenir le cylindre supérieur à une distance de 6 ou 7 centimètres pendant que l'on engage ou dégage la pente. Dans le travail, le cylindre supérieur pèse de tout son poids sur l'autre; cette pres-

sion est même augmentée d'une partie du poids du châssis, et on peut lui donner telle intensité que l'on veut. C'est le cylindre inférieur qui commande le cylindre supérieur, parceque c'est lui qui reçoit l'action du moteur, et que ces deux cylindres sont armés de roues d'engrenage égales, à dentures profondes, afin de rester engrenées, quelle que soit l'épaisseur de la pente de coton engagée entre les deux cylindres.

S'il n'en était pas ainsi, si le cylindre inférieur ne commandait le cylindre supérieur que par entraînement, par frottement, il pourrait y avoir glissement, et les cotons en souffriraient. Lorsqu'on place ainsi une pente de coton sur le cylindre inférieur, elle n'occupe d'abord qu'un très-petit espace en largeur, quelques centimètres seulement; mais à peine a-t-elle fait quelques tours, qu'elle s'est étendue en nappe mince sur toute la surface du cylindre sur laquelle elle roule, comme le ferait un tissu. Pour contenir cet élargissement qui porterait le coton au delà des extrémités des cylindres, des guides en fer rond sont placés un peu au-dessus de la surface de l'eau; ils maintiennent cette largeur dans des limites convenables. Dans quelques cas, on ajoute un compteur à sonnerie à chaque machine à dégorger; on le règle de manière à sonner après vingt, trente, quarante tours de cylindre, suivant que le genre de marchandise l'exige; de cette manière, l'ouvrier est averti quand il doit mettre une nouvelle pente au lavage. Ce mécanisme n'est pas utile dans la plupart des cas, l'ouvrier étant suffisamment prévenu que le lavage est parfait quand l'eau qui jaillit du coton est claire et limpide.

Pour son service ordinaire, M. Léveillé a placé sur le même pont et sur une seule ligne quatre de ces machines (deux machines doubles); il suffit de deux ouvriers pour les desservir, et quelquefois d'un seul. Les cotons à laver sont amenés sur le pont, derrière les ouvriers, au moyen de brancards. A mesure qu'une pente est lavée, l'ouvrier la jette sur un autre brancard; les hommes n'arrêtent point, et chaque machine n'arrête tout juste que le temps nécessaire à enlever la pente lavée et à en mettre une autre.

Il est facile de comprendre comment le lavage du coton se pratique dans ce cas: la machine est arrêtée, dès lors le cylindre supérieur est écarté de 6 à 7 centimètres du cylindre inférieur. L'ouvrier prend la pente, il l'ouvre et la place sur le cylindre inférieur qu'il met en mouvement au moyen de l'embrayage, puis il abaisse le cylindre supérieur et l'abandonne; la pente de coton baigne dans l'eau et s'y développe successivement par le mouvement des cylindres; l'eau en est continuellement expulsée par la pression du cylindre supérieur qui appuie dessus. Pendant que le lavage s'opère ainsi, l'ouvrier va faire la même opération sur la machine voisine, et il parvient à alimenter deux dégorgeurs, s'il s'agit d'un petit lavage, et quatre s'il s'agit d'un grand lavage,

parce que, dans ce dernier cas, le coton restant davantage sur la machine, l'ouvrier peut alimenter plus longtemps ces machines.

Le lavage est d'une grande uniformité et aussi parfait qu'on le veut, puisqu'il suffit de laisser chaque pente un quart ou une demi-minute de plus pour obtenir toute la perfection désirable; il n'y a plus à redouter l'inattention ou la paresse, ou bien encore la fatigue de l'ouvrier; ce n'est pas lui qui fait le lavage, il le surveille seulement. En une heure un seul homme lave une *mise* de coton (115 à 120 kilog.) grand lavage; en trois quarts d'heure deux hommes lavent une *mise* petit lavage, ce qui, pour être moins bien fait à la main, aurait exigé le travail de six hommes pendant une heure et demie; un homme fait donc le travail de six dans ce cas.

Pour toutes les opérations dans lesquelles il n'y a qu'à se débarrasser d'un liquide, cette dégorgeuse concentrique est excellente. Je l'appelle concentrique par opposition à la suivante dans laquelle le cylindre a un mouvement excentrique; mais s'il faut purger le coton de matières solides, en poudre, en copeaux minces, etc., comme il arrive lorsqu'il sort d'un bain de garance, où la matière tinctoriale en poudre, le liquide et le coton sont mêlés ensemble dans la même chaudière, alors la dégorgeuse que nous avons décrite ne pourrait servir; la pression du cylindre supérieur rendrait les matières étrangères au coton plus adhérentes. Il faut enfin une autre machine, dans laquelle le mouvement de la main de l'homme, qui secoue la pente dans l'eau, soit imité. C'est ce qui a été réalisé par la dégorgeuse excentrique. Elle consiste en un cylindre horizontal en bois d'environ 0^m35 de longueur et 0^m25 de diamètre, dont l'axe de mouvement (arbre en fer) est parallèle, mais ne se confond pas avec l'axe de figure; il en résulte que ce cylindre sautille au lieu de tourner sur lui-même; la pente de coton placée dessus, et qui trempe en même temps dans la rivière, se développe successivement sur la surface du cylindre, et subit un mouvement saccadé qui l'ouvre et la débarrasse des impuretés qu'elle contient.

Plus le mouvement de rotation du cylindre est rapide, plus la secousse qu'il donne au coton est vive, ce qui fournit un moyen d'augmenter à volonté l'action de la machine. Quant à la disposition générale et au service, ils sont les mêmes que pour les dégorgeuses concentriques; deux machines jumelles, soit quatre cylindres, sont établies dans des bâtis en fonte sur le bord postérieur d'un pont dont la partie antérieure est occupée par les ouvriers et les agrès du service; deux hommes suffisent au travail de cet assortiment.

M. Léveillé a encore introduit en France une troisième machine qui est un complément nécessaire aux opérations mécaniques de la teinture que nous venons de décrire; c'est une machine à tordre les pentes de coton, c'est-à-dire une machine à expulser

le liquide qu'elles peuvent contenir, soit en sortant de telle ou telle opération, soit en sortant du rinçage. Cette opération se fait ordinairement à la main; l'ouvrier place la pente à tordre sur un crochet en fer rond fixé à la hauteur de sa tête dans un poteau vertical, puis la laissant pendre, il passe dans la partie inférieure un fort bâton de 30 à 40 centimètres de longueur en lui faisant faire trois, quatre ou cinq tours, il tord ainsi cette pente dont le liquide est expulsé. Pour que l'extraction soit plus complète et plus uniforme, l'ouvrier recommence la manœuvre sur la même pente une deuxième fois, mais après avoir fait glisser la pente sur le crochet, afin que la torsion s'opère sur d'autres points. Cette opération n'est ni longue ni difficile, seulement il n'est pas aisé d'obtenir un degré uniforme de torsion, et dès lors d'extraction pour toutes les pentes; puis il pourrait arriver qu'un ouvrier brutal tordît avec trop de force et altérât ainsi les cotons.

C'est dans ces limites qu'il faut regarder la machine à tordre comme utile. Elle se compose de deux forts crochets en fer rond ou en cuivre, disposés horizontalement en face l'un de l'autre. Le premier a un mouvement de rotation qui lui est transmis par une courroie passée sur la poulie que porte la tige de ce crochet; l'autre n'a point de mouvement de rotation; mais il glisse parallèlement à lui-même dans une boîte cylindrique, et peut ainsi avancer vers le premier crochet ou s'en éloigner. La machine est réglée de telle sorte que, une fois que ce deuxième crochet est amené à une certaine distance du premier, un petit butoir soulève un déclanchement qui fait passer la courroie sur la poulie folle, ce qui produit la suspension du mouvement. Tout cela est monté sur un bâti en fonte dont la partie moyenne et inférieure est occupée par une bassine en zinc pour recevoir le liquide extrait des pentes par la torsion. La manœuvre se fait de la manière suivante: l'ouvrier passe une des extrémités de la pente à tordre dans le crochet fixe, puis son autre extrémité dans le crochet mobile qui doit être à une distance telle que la pente, ainsi placée, soit légèrement tendue: alors l'ouvrier fait passer la courroie sur la poulie de commande; aussitôt le premier crochet fait quelques tours et tord la pente. Mais il ne peut en être ainsi sans que cette pente se raccourcisse; dès lors le deuxième crochet, qui n'est retenu dans sa boîte que par un contre-poids suspendu à une corde, avance toujours à mesure que la torsion a lieu; mais bientôt le butoir soulève le déclanchement, et la machine s'arrête. L'ouvrier détord la pente, l'enlève, en met une autre, et ainsi de suite tant qu'il y en a à tordre. Cette manipulation est pour le moins aussi longue, et plus peut-être que la torsion à la main, mais elle est plus régulière; toutes les pentes sont également tordues, et la torsion ne peut dépasser le terme qui convient.

Les machines à dégorger sont susceptibles

d'une foule d'applications avantageuses en teinture. C'est ainsi que M. Léveillé emploie la dégorgeuse concentrique pour le passage des cotons à l'huile, préparation que doivent subir tous les cotons pour la teinture grand teint (rouges, brunes, lilas, etc.); je dis à l'huile et au bain blanc, pour me conformer à l'usage, car le bain dans lequel on passe ainsi les cotons est un mélange d'huile et d'une dissolution aqueuse de carbonate de soude, c'est-à-dire que c'est un véritable savon liquide non encore complètement formé.

Ce travail se faisait autrefois à la main; l'ouvrier malaxait le coton dans une terrine contenant le bain d'huile et d'alcali, un autre le tordait, et ainsi de suite jusqu'à la fin. C'était long et pénible, les cotons se trouvaient fatigués et rarement ils étaient bien uniformément atteints.

Si l'on considère que ces passages au bain d'huile se répètent sans autre interruption qu'un passage à l'air et jusqu'à huit et dix fois, selon qu'on veut obtenir des nuances plus ou moins intenses, plus ou moins solides, on conçoit que cette manipulation doit être fort coûteuse, et qu'il est bien important de la faire mécaniquement. Ayant une machine à dégorger double dans un seul bâti, et au-dessous de chaque paire de cylindres une bassine en zinc dans laquelle on met le bain d'huile et d'alcali, on place la pente sur le cylindre inférieur, elle trempe dans le bain, et on met la machine en mouvement; en moins d'une minute le coton est infiniment mieux imprégné, pénétré du liquide savonneux, qu'il ne peut l'être par le travail à la main. Un autre avantage fort important qui résulte de l'emploi de ce procédé mécanique, c'est l'économie d'huile. M. Léveillé affirme qu'avec 60 kilogrammes d'huile il fait autant qu'avec 100 kilogrammes, ce qu'il faut attribuer à ce que cette huile, étant mieux battue, infiniment plus divisée, se trouve plus utilement employée: l'action mécanique facilite l'action chimique en augmentant les contacts; il y a donc tout à la fois économie de matières et perfectionnement des résultats.

Ces machines, si simples, si légères, si peu coûteuses, ont été inventées par M. Prévinaire, manufacturier à Harlem, en Hollande.

TÉLÉGRAPHIE. — L'idée de communiquer à de grandes distances a été connue et pratiquée des anciens. Dès la plus haute antiquité les Indiens se servaient des feux artificiels pour signaux. Ces procédés, perdus dans la suite des temps, ont été retrouvés depuis. Nous donnerons un bref exposé de la composition de ces feux, connus sous le nom de *feux blancs des Indiens*.

Feu blanc Indien. — Ce feu consiste en une poudre dont la composition a été tenue secrète jusqu'ici, parce que les Anglais, qui la connaissaient, en ont fait un objet de commerce, et la vendaient dans des boîtes en bois aux astronomes français, qui en faisaient des signaux, etc. Le feu d'une boîte de dix pouces de diamètre et de quatre pouces de hauteur se voit à une distance de quarante milles en mer, pendant un temps

couvert et nébuleux, à la vue simple et sans télescope. Voici quelle en est la préparation. On pulvérise et on mêle bien ensemble vingt-quatre parties de salpêtre, sept parties de fleur de soufre, et deux parties d'arsenic soufré; ce mélange est renfermé dans des boîtes rondes ou carrées, fermées d'un couvercle du même bois, dans le milieu duquel on pratique une petite ouverture pour allumer la poudre. Pour transporter ces boîtes, on les colle tout autour, de même que l'ouverture du couvercle, avec du papier, pour que la poudre ne puisse se disperser; si ensuite on veut allumer une pareille boîte, on coupe d'abord le papier qui couvre la jointure du couvercle, et l'on ouvre également l'ouverture du milieu; par cette ouverture on allume la poudre avec une mèche ordinaire; la poudre s'enflamme tout à la fois sans explosion. Elle répand une lumière très-brillante avec un peu de fumée, qui oblige celui qui l'allume à se mettre au vent, pour éviter les vapeurs arsenicales. Une boîte de six pouces de diamètre et de trois pouces de hauteur brûle à peu près l'espace de trois minutes, et l'on en peut apercevoir la lumière, peu avant le coucher du soleil, à une distance de trente-six mille toises. La lumière de ce feu est d'un éclat tellement brillant, qu'il blesse les yeux de ceux qui s'en approchent beaucoup, au point qu'il les rend, quelque temps incapables de distinguer les objets, et qu'ils éprouvent les mêmes effets qu'on ressent après avoir regardé le soleil. Le prix de cette poudre est à peu près égal à celui de la poudre de canon ordinaire. Quant aux mèches, voici la manière de les préparer: On pulvérise quatre parties de salpêtre raffiné, deux parties de poudre à canon, deux parties de charbon et une partie de fleur de soufre; et, après avoir bien mêlé le tout, on le passe au tamis. Cette poudre est mise dans des cartouches de papier de la longueur d'un tuyau de plume; on ferme ces cartouches d'un papier collé fort, roulé autour d'un bâton de la longueur d'un jusqu'à deux pieds. La poudre est foulée au moyen d'un morceau de bois d'égale dimension; on attache ces mèches à un bâton de longueur convenable; on coupe avec des ciseaux le bord du papier, et l'on allume la mèche au moyen d'une chandelle ou de charbons ardents. L'effet ne manque jamais, et les mèches résistent au vent et à la pluie. Lorsqu'on veut les éteindre, il faut couper avec des ciseaux la partie enflammée. L'auteur, artificier à Marseille, propose pour ces mèches un mélange de huit parties de fleur de soufre, quatre parties de salpêtre, et deux parties de poudre à canon, le tout réduit en poussière fine et bien mêlé ensemble. (*Annales des Arts et Manufactures*, tome XL, page 312.)

Revenons maintenant à la **TÉLÉGRAPHIE** proprement dite. Cette importante invention, qui est appelée à faire en quelque sorte une révolution dans les relations politiques et commerciales, doit être exposée ici avec

tous les détails que son importance exige. Nous ne pouvons rien faire de mieux que de suivre l'excellent travail de M. Figuiet, dont nous recommandons l'ouvrage à nos lecteurs. Nous laissons parler M. Figuiet.

« La télégraphie électrique, dont la réalisation parfaite ne date que de quelques années, est cependant d'une origine ancienne; il y a tout juste un siècle que les premiers essais de ce genre furent exécutés. L'idée d'appliquer l'électricité à la transmission des signaux est en effet si simple, qu'elle vint naturellement à l'esprit des physiciens qui observèrent les premiers la rapidité prodigieuse avec laquelle le fluide électrique circule dans ses conducteurs. Mais pour plier aisément l'électricité aux exigences infinies des communications télégraphiques, il aurait été nécessaire de posséder une connaissance approfondie des propriétés de ce fluide. Or, pendant toute la durée du XVIII^e siècle, l'électricité ne fut que très-imparfaitement connue. Aussi, bien des tentatives, bien des essais inutiles furent-ils réalisés à cette époque; l'idée de la télégraphie électrique fut dans cet intervalle cent fois abandonnée et reprise. D'ailleurs, en même temps que les physiciens s'efforçaient d'appliquer l'agent électrique à la transmission de la pensée, d'autres savants cherchaient la solution du même problème dans l'emploi de moyens en apparence plus simples. Un grand nombre de mécaniciens s'occupaient d'établir un système rapide et régulier de correspondance, en combinant divers signaux formés dans l'espace et visibles à des distances éloignées. Les difficultés sans cesse renaissantes que l'on rencontrait dans le maniement pratique de l'électricité encourageaient naturellement les efforts des partisans de la télégraphie aérienne. Enfin, dans les dernières années du siècle, la persévérance et le génie d'un mécanicien français mirent un terme à ces luttes. La découverte du télégraphe de Chappe, qui remplit d'une manière si remarquable les conditions les plus variées et les plus difficiles de l'art, consacra le triomphe de la télégraphie aérienne. C'est alors que fut adopté et établi le système de télégraphes aériens qui couvrent aujourd'hui de leur réseau la surface de la France et des grands États de l'Europe.

« Cependant, depuis cette époque, la physique s'est enrichie d'admirables conquêtes; l'électricité a révélé à nos savants des propriétés inattendues. Ces caractères, ces aptitudes nouvelles, si heureusement découverts dans l'agent électrique, ont permis de le manier et de l'assouplir comme le plus docile de nos instruments. Dès lors la télégraphie électrique a pu regagner le terrain qu'elle avait perdu, elle n'a pas tardé à mettre en évidence son incontestable supériorité sur la télégraphie aérienne, et partout aujourd'hui elle tend à se substituer à sa rivale. Il sera donc nécessaire de comprendre ici, dans la même étude, l'histoire de ces deux inventions. Elles ont mar-

ché simultanément, s'atteignant, se dépassant entre elles au milieu des fortunes les plus diverses, s'empruntant mutuellement le secours de leurs méthodes, se disputant à des titres divers le succès et la faveur publique. Leur marche, leurs progrès, leurs perfectionnements successifs sont si étroitement unis, qu'à les disjoindre, à les considérer isolément, on courrait le risque d'être inexact ou inintelligible.

« *Premiers essais de télégraphie. — Amontons. — Guillaume Marcel. — Télégraphie acoustique de dom Gauthey.* — Les premiers essais sérieux de télégraphie ne datent que de la fin du XVII^e siècle. Chez tous les peuples et dans tous les temps on a employé, il est vrai, divers systèmes de signaux destinés à transmettre rapidement des avis d'un point à un autre; mais ces moyens, imparfaits et grossiers, n'offraient aucune combinaison possible, ou du moins suffisante, pour exprimer plus de trois ou quatre pensées bien déterminées d'avance. L'art des signaux, que l'on rencontre à divers degrés de perfectionnement chez toutes les nations civilisées, ne pouvait en effet se développer et s'étendre que par les progrès de l'optique. Pour écrire de loin, il faut voir de loin: la découverte des lunettes d'approche et des télescopes pouvait donc seule permettre de créer la télégraphie.

« C'est à un physicien français, Amontons, que revient l'honneur d'avoir appliqué le premier les instruments d'optique à l'observation des signaux aériens. Dans l'*Eloge d'Amontons*, Fontenelle a décrit son invention avec assez d'exactitude: *Peut-être, dit Fontenelle, ne prendra-t-on que pour un jeu d'esprit, mais du moins très-ingénieux, un moyen qu'il inventa de faire savoir tout ce qu'on voudrait à une très-grande distance, par exemple de Paris à Rome, en très-peu de temps, comme en trois ou quatre heures, et même sans que la nouvelle fût vue dans tout l'espace d'entre-deux. Cette proposition, si paradoxale et si chimérique en apparence, fut exécutée dans une petite étendue de pays, une fois en présence de Monseigneur et une autre fois en présence de Madame. Le secret consistait à disposer dans plusieurs postes consécutifs des gens qui, par des lunettes de longue-vue, ayant aperçu certains signaux du poste précédent, les transmettaient au suivant, et toujours ainsi de suite, et ces différents signaux étaient autant de lettres d'un alphabet dont on n'avait le chiffre qu'à Paris et à Rome. La plus grande portée des lunettes faisait la distance des postes, dont le nombre devait être le moindre qu'il fût possible; et comme le second poste faisait des signaux au troisième à mesure qu'il les voyait faire au premier, la nouvelle se trouvait portée de Paris à Rome presque en aussi peu de temps qu'il en fallait pour faire les signaux à Paris.*

« Amontons était un des physiciens les plus habiles du XVII^e siècle. Ses travaux sur le thermomètre à air, sur le baromètre co-nique et sur l'hygrométrie ont exercé sur les progrès de la physique naissante une

influence manifeste. Il était né inventeur. Mais, s'il avait le génie qui dicte les découvertes, il était loin de réunir les qualités d'esprit qui font le succès et la fortune des inventions. Hors de ses livres et de ses machines, c'était l'homme le plus gauche et le plus ennuyeux du monde. Ajoutez qu'il était sourd. Il ne voulut jamais essayer de guérir sa surdité; il se trouvait bien, dit Fontenelle, de ce redoublement d'attention et de recueillement qu'elle lui procurait, semblable en quelque chose à cet ancien que l'on dit qui se creva les yeux pour n'être pas distrait dans ses méditations philosophiques. Ceci était admirable pour faire des découvertes, mais fort peu propre à en assurer le retentissement au dehors. Aussi est-il probable que la machine à signaux qu'il imagina vers 1690 serait restée à jamais inconnue, si le hasard ne s'en était mêlé.

« Mademoiselle Chouin, maîtresse du premier dauphin, fils de Louis XIV, entendit parler à Versailles de la découverte d'Amontons. En sa qualité de favorite, mademoiselle Chouin avait ses caprices; elle eut la fantaisie de voir fonctionner la machine du savant. Mais mademoiselle Chouin avait d'autres qualités: elle avait du cœur; elle s'intéressa à la fortune du pauvre inventeur ignoré; elle ne manquait pas d'ailleurs d'un certain esprit d'intrigue, ce qui fit qu'en dépit de l'indolence et de l'apathie du dauphin, elle obtint de lui la promesse d'une expérience publique. L'expérience eut lieu dans le jardin du Luxembourg; mais elle tourna fort mal. La présence du dauphin, les brillants costumes des seigneurs qui l'entouraient, tout cet étalage solennel et inusité troublèrent le savant. Sa surdité augmentait sa confusion. Il manœuvra tout de travers et ne put transmettre aucun signal; le prince se mit à bâiller, et tous les courtisans de l'imiter. La séance se termina sur cette triste impression. Cependant mademoiselle Chouin ne se découragea pas: elle obtint une seconde épreuve, qui se fit en présence de la dauphine. Cette fois les choses marchèrent mieux; mais tout le crédit de la favorite ne put aller plus loin. Que pouvait-elle obtenir de plus de la nullité d'un prince qui, au rapport de Saint-Simon, depuis qu'il était sorti des mains de ses précepteurs, n'avait de sa vie lu que l'article Paris, dans la *Gazette de France*, pour y voir les mariages et les morts? Amontons, découragé, abandonna sa découverte. Il se consola de cet échec en prenant place, quelques années plus tard, sur les bancs de l'Académie des sciences.

« On a beaucoup vanté les encouragements et les honneurs qui furent accordés sous Louis XIV aux lettres et aux beaux-arts. Il faudrait ajouter, pour tout dire, que les sciences ne participaient guère à ces hautes faveurs. Quand Louis XIV eut fondé l'Académie, lorsqu'il l'eut installée au Louvre, et qu'il eut ainsi fait aux académiciens la politesse royale de les recevoir chez lui, il se crut suffisamment acquitté envers la science. Cinq ou six pensions ac-

cordées à quelques savants bien en cour, adulateurs émérites, de la trempe de Fontenelle ou de Fagon, en de rares occasions, quelques visites solennelles aux académiciens assemblés, voilà à peu près à quoi se réduisit la protection du grand roi. On cesse d'être surpris de la lenteur qu'a présentée, au XVIII^e siècle, le développement des sciences, quand on songe qu'elles avaient Fontenelle pour interprète et Louis XIV pour protecteur. On vient de voir comment fut accueillie l'idée d'Amontons, qui renfermait le germe de la télégraphie moderne; quelques années après, un autre inventeur se présenta avec la même découverte, et il ne fut pas mieux traité. Cet autre inventeur s'appelait Guillaume Marcel; il occupait à Arles la place de commissaire de marine. Après plusieurs années de recherches, il était parvenu à construire une machine qui transmettait des avis dans l'intervalle de temps qu'il aurait fallu pour les écrire. Les expériences faites à Arles, et dont le procès-verbal existe encore, ne laissent aucun doute à cet égard. Les mouvements de la machine s'exécutaient, dit-on, avec une rapidité égale à la pensée. En outre, l'appareil fonctionnait de nuit aussi bien que de jour; il présentait donc le phénix tant cherché de la télégraphie nocturne. L'inventeur se refusa à publier sa découverte; il voulut d'abord la mettre sous l'invocation et la protection de Louis XIV. Marcel avait déjà servi, quoique indirectement, le grand roi. Avocat au conseil, il avait suivi M. Girardin à l'ambassade de Constantinople; nommé ensuite commissaire près du dey d'Alger, il y conclut le traité de 1677, qui rétablit nos relations commerciales dans le Levant. C'est en récompense de ses services qu'il avait obtenu la place de commissaire de la marine, à Arles. Il voulut donc présenter au roi l'hommage et les prémices de son invention: il lui adressa un mémoire descriptif avec les dessins de son appareil; il ne demandait rien d'ailleurs, et sollicitait seulement le transport de sa machine à Paris. Ce mémoire resta sans réponse; le roi était vieux, il commençait à négliger pour les choses du ciel son royaume terrestre. Marcel écrivit lettres sur lettres aux ministres; mais Colbert n'était plus là, il n'y avait plus que Chamillard, et le pauvre homme avait assez à faire avec la coalition européenne à combattre et madame de Maintenon à ménager. Marcel attendit longtemps. Enfin un jour, fatigué d'attendre et dans un moment de désespoir, il brisa sa machine et jeta au feu ses dessins. A quelques années de là il mourut, emportant son secret. Il ne laissa ni plan, ni description de ses instruments, et l'on ne trouva dans ses papiers que son *Livre des signaux* (*Citata per aera decursiones*), dont sa femme et un de ses amis avaient seuls la clef. Le nom de Guillaume Marcel est à peu près oublié aujourd'hui, ou du moins il n'est resté attaché qu'à quelques ouvrages qu'il a laissés, concernant l'histoire sacrée et profane et la chronologie. C'était

le premier chronologiste de son siècle. Il réunissait, en effet, toutes les qualités de l'état; sa mémoire tenait du prodige; le *Journal des sava*nts de 1678 (où il est désigné, par erreur typographique, sous le nom de Marcet) nous apprend qu'il *faisait faire l'exercice à un bataillon, nommant tous les soldats par le nom qu'ils avaient pris en défilant une fois devant lui, et qu'il exécutait de mémoire une opération d'arithmétique, fût-elle de trente figures. On ajoute qu'il dictait à la fois à plusieurs personnes en six ou sept langues différentes.*

« L'histoire des premiers essais de la télégraphie nous amène à dire quelques mots des expériences de télégraphie acoustique, faites en France vers la fin du siècle dernier.

« Le 1^{er} juin 1782, l'Académie des sciences tenait sa séance au Louvre, lorsque l'on vit entrer, conduit par Condorcet, un moine revêtu de la robe des Bénédictins; c'était dom Gauthey, religieux de l'abbaye de Cîteaux. Dans les loisirs du cloître, il avait imaginé un moyen de correspondance entre les lieux éloignés, et il venait en faire l'exposition devant l'Académie. Dom Gauthey avait vingt-cinq ans à peine; il était d'une taille élevée, et son visage était empreint d'une douceur et d'un charme inexprimables. Quand il prit la parole pour faire connaître les principes de son invention, son éloquence contenue et grave produisit sur la docte assemblée l'effet le plus heureux. Son succès fut complet; il dépassa bientôt les limites de l'enceinte académique. Pendant quelques jours, le jeune bénédictin fut le héros de la cour et de la ville. Condorcet écrivit à ce sujet un rapport plein d'éloges, et Louis XVI s'empressa d'ordonner l'essai public du système de dom Gauthey. Ce système consistait à établir, entre des postes successifs, des tubes métalliques d'une très-grande longueur, à travers lesquels la voix se propageait sans perdre sensiblement de son intensité. Dom Gauthey affirmait pouvoir transmettre ainsi, dans une heure, un avis à deux cents lieues de distance.

« Les expériences ordonnées par Louis XVI eurent lieu dans un des tuyaux qui conduisent l'eau à la pompe de Chaillot, sur une longueur de huit cent mètres. Elles ne laissèrent aucun doute sur la vérité des assertions de dom Gauthey. A la suite de ce premier essai, l'inventeur demanda l'épreuve de son système acoustique sur une échelle plus étendue. Il proposa de poser des tubes enchâssés les uns dans les autres de manière à former un tuyau non interrompu; il prétendait avec trois cents tuyaux de mille toises chacun pouvoir faire passer en cinquante minutes les dépêches à cent cinquante lieues de distance. Cependant cette expérience fut jugée ruineuse, et la munificence royale recula devant les dépenses qu'elle devait entraîner. Dom Gauthey se tourna alors d'un autre côté; il ouvrit une souscription, mais elle fut insuffisante pour couvrir les frais probables de l'entreprise. L'engouement

du public avait disparu. Dans cette société frivole, les impressions se formaient et s'effaçaient avec la même promptitude; le caprice d'un jour avait élevé la fortune du jeune bénédictin, elle s'envola au premier souffle contraire. Au bout de six mois, dom Gauthey était si parfaitement oublié, qu'il ne put trouver en France un imprimeur qui consentît à publier, même à prix d'argent, l'exposé de son système. En désespoir de cause, le pauvre inventeur s'embarqua l'année suivante pour l'Amérique; il y fit connaître sa découverte et demanda des souscriptions. Mais il ne put trouver qu'un imprimeur qui voulût bien publier son *Prospectus*, qui parut à Philadelphie en 1783.

« Les idées de dom Gauthey étaient cependant beaucoup plus rationnelles et plus pratiques qu'on ne le penserait peut-être au premier aperçu. Rien n'indique dans la théorie mathématique du mouvement de l'air, que le son doive s'affaiblir en parcourant de longs tuyaux, et il est probable que les expériences de dom Gauthey, reprises d'une manière sérieuse, amèneraient d'utiles résultats. Le son parcourt trois cent quarante mètres par seconde, ou trois cent six lieues par heure; on conçoit donc que s'il peut se transmettre sans s'altérer dans des tuyaux cylindriques, on pourrait obtenir, en disposant un certain nombre de postes aux distances convenables, un moyen de correspondance qui ne serait pas sans valeur. Non-seulement, en effet, les tubes propagent très-bien le son, mais ils en accroissent singulièrement la puissance. Un coup de pistolet tiré à l'une des extrémités d'un tube fait entendre à l'autre extrémité le bruit du canon. M. Jobard a reconnu que le mouvement d'une montre, qui n'est pas sensible à la distance de seize centimètres, s'entend très-bien au bout d'un tuyau métallique de seize mètres, sans que la montre touche le métal et même lorsqu'elle en est éloignée de plusieurs pieds. Dom Gauthey avait déjà reconnu le même fait avec un tuyau de cent dix pieds. MM. Biot et Hassenfratz ont fait des expériences plus décisives encore et qui confirment parfaitement les faits avancés par le moine de Cîteaux. Ils ont reconnu qu'à travers des tubes souterrains la voix se propage sans rien perdre de son intensité à un kilomètre de distance (1). Le son peut

(1) Ces curieuses expériences ont été faites à l'aide des tubes cylindriques qui servent à l'écoulement souterrain des eaux de Paris. Au moyen de ces tubes, M. Biot put soutenir une conversation à voix basse avec une personne placée à près d'un kilomètre de distance; ni lui ni son interlocuteur n'eurent besoin de poser l'oreille sur le tuyau, tant la perception était aisée. Les sons leur parvenaient dans toute leur pureté; on les entendait même deux fois très-distinctement: une fois dans le tube, une autre fois à travers l'air extérieur.

« Les mots, dits aussi bas que lorsqu'on parle en secret à l'oreille, étaient reçus et appréciés. Des coups de pistolet, tirés à l'une des extrémités, occasionnaient à l'autre une explosion considérable; l'air était chassé du tuyau avec assez de force

d'ailleurs se transporter à des distances considérables sans l'intermédiaire d'aucun conducteur. Le docteur Arnoldt raconte que pendant son retour d'Amérique en Europe à bord du paquebot, tout à coup un matelot s'écria qu'il entendait le son des cloches. Ceci fit beaucoup rire l'équipage; on était à cent lieues de la côte. Cependant le docteur prit la chose au sérieux. Il remarqua qu'il régnait une brise de terre assez forte et que dans ce moment la voile du vaisseau était concave. Il se plaça au foyer de la voile et entendit parfaitement la volée des cloches. Il tint note du jour et de l'heure. Six mois après, de retour en Amérique, il apprit qu'au jour et à l'heure qu'il avait notés, il y avait eu à Rio-Janeiro un branlebas des cloches à l'occasion de la fête de la ville. Un autre jour, le docteur Arnoldt, se trouvant sur le bord d'un lac de sept lieues de large, entendit d'une rive à l'autre le cri des marchands d'huitres et le bruit des rames. Au rapport de Franklin, des globes de feu formés par des météores à plus d'une lieue d'élévation dans les airs produisent, en éclatant à cette hauteur, un bruit que l'on entend sur la terre vingt-cinq lieues à la ronde (1). Le traducteur de Franklin ajoute qu'il a entendu à Paris des coups de canon tirés à Lille.

« C'est d'après tous ces faits que quelques personnes ont cru à la possibilité d'établir

« pour jeter, à plus d'un demi-mètre, des corps légers, et pour éteindre des lumières... Enfin, ajoutent les auteurs de cette expérience, le seul moyen de ne pas être entendu à cette distance eût été de ne pas parler du tout. » (*Mémoires de la Société d'Arcueil*, t. II.)

M. Jobard a répété et a beaucoup étendu ces expériences. Il fit placer 600 pieds de tubes de zinc de 5 pouces de diamètre dans un vaste atelier. Ces tubes, dont les diverses portions étaient mal jointes, formaient entre eux onze coudes à angle droit; ils montaient et descendaient d'étage en étage, une partie était suspendue aux murs, une autre couchée sur le plancher. Plusieurs centaines de personnes ont constaté qu'on s'entendait ainsi parfaitement, même en causant à voix basse. Ce dernier fait a mis hors de doute un point que MM. Biot et Hassenfratz n'avaient pas résolu : c'est que le bruit extérieur n'entrave pas les communications acoustiques; en effet, pendant cette expérience, des machines à vapeur marchaient, des tours, des limes et des marteaux ébranlaient tous les étages de l'atelier, sans nuire aucunement à la perception des sons.

Des ingénieurs distingués ont étudié, en Belgique, la question de l'établissement des tubes acoustiques. On a reconnu que les conditions de succès résident dans la nature des tubes, qui doivent être composés de métaux sonores et dans leur isolement le plus complet possible par rapport au sol. Le gouvernement belge a depuis longtemps accordé l'autorisation d'établir le long des routes des tubes de ce genre. Il n'est pas douteux qu'on ne pût parvenir à correspondre ainsi entre des villes fort éloignées l'une de l'autre. Le savant Babbage se fait fort de causer de Londres avec une personne résidant à Liverpool, qui en est éloignée de 70 lieues. Rumford était plus hardi : il pensait que la voix humaine peut franchir ainsi des centaines de lieues.

(1) Lettre de Franklin du 20 juillet 1762.

des télégraphes par le langage parlé. Il serait facile, selon le docteur Arnoldt, de créer un service télégraphique fondé sur ces principes. Tout l'appareil consisterait en une sorte de miroir métallique concave placé sur une éminence à l'une des extrémités de la ligne; puis à quelques lieues de là, à l'autre extrémité de la ligne, un porte-voix parabolique serait dirigé vers cette surface. On recueillerait les sons envoyés par le porte-voix en se plaçant au foyer du miroir. Ce serait là évidemment un moyen de correspondance fort peu dispendieux. Malheureusement la démonstration pratique a manqué jusqu'ici au système proposé par le docteur Arnoldt.

« Le désir de justifier les idées de dom Gauthey, à peu près oubliées aujourd'hui, nous a entraîné à une digression un peu longue. Revenons à la série des essais télégraphiques.

« Première application de l'électricité à la transmission des signaux. — Lesage. — Lomond. — Reiser. — Bétancourt. — François Salva. — Retour à la télégraphie aérienne. — Linguet. — Dupuis. — Bergstrasser. — La découverte des phénomènes généraux de l'électricité vint bientôt changer la direction des essais entrepris jusqu'à cette époque pour la création ou le perfectionnement de l'art des signaux.

« Les phénomènes de l'électricité statique ne sont connus que depuis le milieu du siècle dernier. C'est vers l'année 1750 que Grey en Angleterre et Dufay en France découvrirent les premiers les faits qui devaient servir de base à toute une science nouvelle. L'observation du transport à distance de l'électricité, celle des corps conducteurs et non conducteurs, les curieuses propriétés de l'étincelle électrique, tous ces faits si remarquables et si nouveaux avaient excité au plus haut degré l'attention des savants. Les découvertes arrivaient de tous les côtés. Mussenbroëk construisait la bouteille de Leyde; Lemonnier observait les singuliers effets de l'électricité statique sur le corps de l'homme et des animaux, Franklin essayait d'apprécier la vitesse de transmission de l'électricité, et il voyait avec un étonnement profond ce fluide franchir, dans un temps inappréciable, la distance de deux lieues. Peu de temps après, il découvrait au sein de l'atmosphère la présence de l'électricité libre; préludant à la plus éclatante des découvertes humaines, il s'appretait à aller conjurer au sein des nuées orageuses les terribles effets de l'électricité météorique. Au milieu de cet élan général vers l'étude des phénomènes électriques, il était impossible que l'idée si élémentaire et si simple d'appliquer l'électricité à la transmission des signaux ne vint pas à se produire. Dès l'année 1750, on avait, dit-on, conçu, en Angleterre, l'idée d'un télégraphe mis en action par l'électricité; cependant ce projet resta sans exécution. L'honneur d'avoir réalisé pour la première fois cette belle application des phénomènes électriques ap-

partient à un savant genevois d'origine française, nommé *Georges-Louis Lesage*. C'était un physicien habile qui a laissé des travaux estimés ; il vivait à Genève du produit de quelques leçons de mathématiques. C'est vers l'année 1760 que Lesage conçut le projet d'un télégraphe électrique qu'il établit à Genève en 1774. Cet instrument, qui ne pouvait être qu'un appareil de démonstration et d'essai, se composait de vingt-quatre fils métalliques séparés les uns des autres et noyés dans une substance non conductrice. Chaque fil allait aboutir à un électromètre particulier formé d'une petite balle de sureau suspendue à un fil de soie. En mettant une machine électrique ou un bâton de verre électrisé en contact avec l'un de ces fils, la balle de l'électromètre qui y correspondait était repoussée, et ce mouvement indiquait la lettre de l'alphabet que l'on voulait désigner d'une station à l'autre.

« Lesage était en correspondance suivie avec les savants les plus distingués de l'Europe, et particulièrement avec d'Alembert. C'est ce dernier sans doute qui lui suggéra l'idée de faire hommage de sa découverte au grand Frédéric qui aurait aisément fait la fortune de l'invention. Lesage se proposait en effet d'offrir sa découverte au roi de Prusse ; il avait même préparé la lettre suivante, qui devait accompagner l'envoi de ses instruments :

« Ma petite fortune est non-seulement suffisante pour tous mes besoins personnels, mais elle suffit même à tous mes goûts, excepté un seul, celui de fournir aux besoins et aux goûts des autres hommes. Ce désir là, tous les monarques du monde réunis ne pourraient me mettre en état de le satisfaire pleinement. Ce n'est donc point au patron qui peut donner beaucoup que je prends la liberté d'adresser la découverte suivante, mais au patron qui peut en faire beaucoup d'usage. »

« Mais Frédéric se trouvait à cette époque au milieu des embarras de la guerre de sept ans ; Lesage abandonna son projet.

« Cependant l'idée de la télégraphie électrique avait déjà si bien pénétré dans tous les esprits, qu'on la trouve, quelques années après, réalisée à la fois en France, en Allemagne et en Espagne. En 1787, un physicien, nommé *Lomond*, avait construit à Paris une petite machine à signaux fondée sur les attractions et les répulsions des corps électrisés. C'est ce que nous apprend Arthur Young dans son *Voyage en France* :

« *M. Lomond*, dit-il, a fait une découverte remarquable dans l'électricité. Vous écrivez deux ou trois mots sur du papier, il les prend avec lui dans une chambre, et tourne une machine dans un étui cylindrique au haut duquel est un électromètre avec une jolie petite balle de moelle de plume ; un fil d'archal est joint à un pareil cylindre placé dans un appartement éloigné, et sa femme, en remarquant les mouvements de la balle qui y correspond, écrit

les mots qu'ils indiquent ; d'où il paraît qu'il a formé un alphabet du mouvement. Comme la longueur du fil d'archal ne fait aucune différence sur l'effet, on pourrait entretenir une correspondance de fort loin, par exemple, avec une ville assiégée, ou pour des objets beaucoup plus dignes d'attention ou mille fois plus innocents. Quel que soit l'usage qu'on en pourra faire, la découverte est admirable. »

« En Allemagne, Reiser proposa en 1794 d'éclairer à distance, au moyen d'une décharge électrique, les diverses lettres de l'alphabet, que l'on aurait découpées d'avance sur des carreaux de verre recouverts de bandes d'étain. L'étincelle électrique devait se transmettre par vingt-quatre fils correspondant aux vingt-quatre lettres ; on surait isolé les fils en les enfermant sur tout leur parcours dans des tubes de verre.

« En Espagne, Bétancourt avait déjà essayé en 1787 d'appliquer l'électricité à la production des signaux, en se servant de bouteilles de Leyde, dont il faisait passer la décharge dans des fils allant de Madrid à Aranjuez. Mais, quelques années plus tard, la télégraphie électrique était beaucoup plus avancée dans le même pays. En 1796, François Salva établit à Madrid un télégraphe électrique. François Salva était un médecin catalan qui s'était acquis dans la Péninsule une grande réputation par le courage et la persévérance qu'il avait montrés comme propagateur des progrès de la vaccine. Il lutta pendant toute sa vie contre l'ignorance du peuple. Ce médecin, qui savait, comme on le voit, reconnaître et servir les découvertes utiles, présenta à l'Académie des sciences de Madrid un mémoire sur l'application de l'électricité à la production des signaux. Le prince de la Paix voulut examiner ses appareils, et, charmé de la promptitude de leurs effets, il les fit fonctionner lui-même en présence du roi. A la suite de ces essais, l'infant don Antonio, fils de Ferdinand, fit construire, dit-on, un télégraphe semblable qui embrassait un espace très-étendu.

« Toutefois, hâtons-nous de le dire, un télégraphe électrique, fondé sur les seuls phénomènes d'électricité que l'on connaissait à la fin du dernier siècle, ne pouvait, dans aucun cas, être considéré comme un appareil sérieux. On pouvait en faire une curieuse machine de cabinet, un instrument propre à fournir quelques expériences intéressantes, mais il était impossible de penser à l'appliquer au dehors à une correspondance télégraphique. A cette époque, on ne connaissait en effet, que l'électricité *statique*, c'est-à-dire celle qui est dégagée par le frottement ou fournie par les machines électriques et la bouteille de Leyde. Or, l'électricité provenant de cette source ne réside qu'à la surface des corps qu'elle occupe, et tend continuellement à s'en échapper. C'est une électricité animée d'une grande tension, comme on le dit en physique. Il résulte de là qu'elle abandonne ses conducteurs sous

l'influence des causes les plus indifférentes ; l'air humide, par exemple, suffit pour la dissiper. Un agent aussi difficile à manier et à contenir ne pouvait donc, en aucune façon, être utilisé pour le service de la télégraphie. C'est dire assez que toutes les tentatives faites jusqu'à la fin du siècle dernier pour plier l'électricité au besoin de la correspondance durent être frappées d'une impuissance radicale. Après trente ans de travaux et de recherches inutiles, on abandonna cette idée comme impraticable, on fut contraint de revenir aux signaux formés dans l'espace et visibles à de grandes distances. C'est à cet époque, c'est à la suite de ces travaux infructueux, que le télégraphe aérien aujourd'hui en usage en Europe fut découvert en France par la patience et le génie de *Claude Chappe* ; mais, avant d'en venir à une découverte qui a si dignement marqué dans l'histoire de la civilisation moderne, il convient de signaler quelques recherches intermédiaires qui l'ont précédée, sinon préparée.

« Dans ses *Mémoires sur la Bastille*, le journaliste *Linguet* revendique l'honneur de la découverte du télégraphe français. Par suite de son humeur agressive et inquiète, *Linguet* passa, comme on le sait, plusieurs années de sa vie à la Bastille. Dans les loisirs forcés de la captivité, son ardente imagination continuait de se donner carrière. Comme il s'était occupé de tout, *Linguet* avait fait quelques études sur la lumière ; il a même publié quelques pages sur cette question. C'est à la suite de ses observations d'optique qu'il fut conduit à imaginer un plan de télégraphe aérien. Il proposa au gouvernement d'en révéler le secret en échange de sa liberté ; il ne donnait cependant aucune description de sa machine, disant seulement qu'elle avait beaucoup d'analogie avec un outil très-employé dans les ateliers. On ne voulut pas écouter le journaliste, et peu de temps après le ministère le laissa sortir sans conditions. Une fois dehors, *Linguet* oublia sa découverte ; il ne s'en souvint qu'au bout de plusieurs années, pour revendiquer vis-à-vis de *Claude Chappe* la découverte du télégraphe.

« En 1788, l'auteur de *l'Origine des cultes*, *François Dupuis*, habitait Belleville, tandis que son ami *Fortin* avait fixé sa résidence à Bayeux. Pour correspondre avec son ami à travers la distance de plusieurs lieues qui les séparait, il imagina et fit placer au-dessus de sa maison une machine télégraphique. Cette machine devait avoir quelque valeur, car elle a subsisté longtemps. Cependant, à l'apparition du télégraphe de *Chappe*, *Dupuis* la fit enlever.

« En Allemagne, un savant de Hanau, nommé *Bergstrasser*, a consacré sa vie presque entière à l'étude de la télégraphie. Il a écrit sur ce sujet quelques ouvrages estimés et a construit un très-grand nombre d'appareils télégraphiques. Le mérite principal de ses travaux se trouve dans les perfectionne-

ments qu'il a apportés au vocabulaire de la correspondance. Il représentait les mots par des chiffres ; seulement, comme le système ordinaire de numération aurait exigé un trop grand nombre de caractères, il faisait usage de l'arithmétique binaire ou quaternaire, qui n'emploie que deux ou quatre signes pour représenter tous les nombres. C'est le système qu'ont adopté plus tard les ingénieurs anglais pour leur télégraphe aérien.

« Cependant *Bergstrasser* se proposait moins de construire un télégraphe que d'expérimenter les divers moyens de transmettre au loin la pensée. Il avait étudié dans cette vue tous les procédés de correspondance imaginés avant lui. Il employait le feu, la fumée, les feux réfléchis sur les nuages, l'artillerie, les fusées, les explosions de poudre, les flambeaux, les vases remplis d'eau, signaux des anciens Grecs, le son des cloches, celui des trompettes et des instruments de musique, les cadrans, les drapeaux-mobles, les fanaux, les pavillons et les miroirs. Nous n'avons pas besoin de faire remarquer tout ce qu'avait d'impraticable la combinaison de tant de moyens. L'arithmétique binaire exige que l'on répète un très-grand nombre de fois les deux signes qui représentent les différents nombres, lorsque ces nombres sont un peu élevés ; il résultait de là que, pour transmettre une phrase de quelques lignes, il fallait reproduire à l'infini le même signal. Si l'on faisait usage du canon ou de fusées, pour une phrase composée d'une vingtaine de mots, *Bergstrasser* faisait tirer vingt mille coups de canon ou vingt mille fusées. L'excentricité allemande ne perd pas ses droits ; *Bergstrasser* fut un moment sur le point de voir adopter ses vingt mille coups de canon. Il ne manquait à sa gloire que d'avoir composé un télégraphe vivant. C'est ce qu'il fit en 1787, en dressant un régiment prussien à transmettre des signaux. Les soldats exécutaient les manœuvres télégraphiques par les divers mouvements de leurs bras. Le bras droit étendu horizontalement indiquait le numéro un ; le gauche placé de la même manière, le numéro deux ; les deux bras ensemble, le numéro trois ; le bras droit élevé verticalement, le numéro quatre, et le bras gauche en l'air, le numéro cinq. Ces télégraphes animés ont manœuvré en présence du prince de Hesse-Cassel. Le régiment obtint un succès de fou rire. A part ces bizarreries, *Bergstrasser* a rendu à la télégraphie des services sérieux. Ses calculs pour la combinaison des chiffres représentatifs des mots étaient d'une rare justesse. Sa prévoyance n'était jamais en défaut. Il embrassait même le cas où les interlocuteurs ne pourraient s'apercevoir entre eux, bien qu'ils fussent assez près pour se toucher. Alors il armat leurs mains d'un miroir avec lequel ils dirigeaient les reflets du soleil sur un objet placé à l'ombre ; la répétition de ce signal à intervalles fixes était, dans ce cas, la base de l'alphabet.

« Un autre original, le baron Bouchérouder, paraît avoir été jaloux de l'une des inventions de Bergstrasser, c'est-à-dire de ses télégraphes animés. Il était colonel d'un régiment de chasseurs hollandais, et en 1795, il dressa ses soldats à des manœuvres télégraphiques. La moitié du régiment déserta, l'autre moitié entra à l'infirmerie. Au sortir de l'hôpital, les soldats refusèrent de recommencer les exercices; le colonel, furieux, alla se plaindre à l'empereur François qui lui rit au nez, ce qui occasionna, dit-on, au savant guerrier une telle colère, qu'il en mourut. C'est ce même Bouchérouder qui, dans son traité de *l'Art des signaux*, imprimé à Hanau en 1795, prétend que la tour de Babel n'avait d'autre objet que d'établir un point central de communications télégraphiques entre les différentes contrées habitées par les hommes.

« Ainsi jusqu'à la fin du siècle dernier, l'art télégraphique ne présentait que des principes confus et vagues, entièrement privés de la sanction d'une pratique sérieuse. Toutes ces idées, dont la plupart sont restées sans application, n'enlèvent donc rien à l'originalité des travaux de Chappe, qu'il est juste de considérer comme le seul inventeur de la télégraphie moderne.

« *L'abbé Chappe. — Ses expériences télégraphiques. — Etablissement des premiers télégraphes aériens. — La télégraphie aérienne établie en Europe.* Claude Chappe était fils d'un directeur des domaines de Rouen; il était le neveu de l'abbé Chappe d'Auteroche que son dévouement à la science a rendu célèbre, et qui, envoyé par l'Académie des sciences dans les déserts de la Californie pour observer le passage de Vénus sur le disque du soleil, y périt victime du climat de ces contrées. Claude Chappe était né à Brûlon, dans le département de la Sarthe. Cadet d'une famille nombreuse, il entra dans les ordres. Il avait obtenu à Bagnolet, près de Provins, un bénéfice d'un revenu assez considérable, qui lui fournissait les moyens de se livrer à son goût pour les recherches de physique. A l'âge de vingt ans, il faisait déjà partie de la *Société philomathique*, qui commençait à cette époque à prendre beaucoup d'importance. La révolution française l'arrêta dans ses travaux. Il perdit son bénéfice et retourna à Brûlon au milieu de sa famille, où il retrouva quatre de ses frères, dont trois venaient aussi de perdre leurs places. Dans ces circonstances il lui vint à la pensée de mettre à profit quelques essais qui remontaient aux premières années de sa vie. Il espéra pouvoir tirer parti, dans l'intérêt de sa famille, d'une sorte de jeu qui avait fourni des distractions à sa jeunesse. L'abbé Chappe avait été élevé dans un séminaire près d'Angers, tandis que ses frères étaient placés dans une pension à une demi-lieue du séminaire. Pour tromper les ennuis de la séparation et de la solitude, il avait imaginé une manière de correspondre avec eux. Une règle de bois tournant sur un pivot et por-

tant à ses extrémités deux règles mobiles de moitié plus petites, était l'instrument qui leur avait servi à échanger quelques pensées. Par les diverses positions de ces règles, on obtenait cent quatre-vingt-douze signaux qu'il était facile de distinguer avec une longue-vue. Claude Chappe pensa que l'on pourrait tirer un grand parti de ce mode de signaux, en l'appliquant sur une échelle étendue aux rapports du gouvernement avec les villes de l'intérieur et de la frontière. Il proposa donc à ses frères de perfectionner ce moyen de correspondance et de l'offrir ensuite au gouvernement. Il fit adopter ses vues à sa famille, et décida ses frères à le seconder dans ses recherches.

« Le système des règles mobiles, qui avait fonctionné heureusement lorsqu'il ne s'était agi que d'une correspondance entre deux points, rencontra des difficultés insurmontables quand on voulut multiplier les stations. On renonça donc à cette combinaison pour essayer l'électricité. Dans ses travaux de physique, l'abbé Chappe s'était surtout occupé d'électricité, et cet agent semblait si bien satisfaire à toutes les conditions du problème télégraphique, que des essais de cette nature étaient pour ainsi dire commandés. Son cabinet de physique permit d'entreprendre les expériences; mais les frais qu'elles occasionnaient ne tardèrent pas à s'élever si haut, qu'il fallut vendre tous les instruments. D'ailleurs, ces essais, exécutés nécessairement avec l'électricité statique, n'apportaient aucun résultat avantageux. On en vint alors à se servir d'un corps opaque, isolé dans l'atmosphère et qui, par son apparition et sa disparition successives, indiquait l'instant précis de marquer le chiffre désigné par deux pendules placées aux deux stations et parfaitement concordantes entre elles. On put ainsi correspondre régulièrement et avec une grande promptitude à trois lieues de distance. Ces résultats furent parfaitement constatés par des expériences spéciales dont le procès-verbal existe encore, et qui furent exécutées en présence des officiers municipaux et des notables du pays, au château de Brûlon. Muni de ces procès-verbaux, l'abbé Chappe vint à Paris vers la fin de 1791, et après bien des difficultés et des démarches, il obtint la permission d'élever un de ses télégraphes sur le petit pavillon de gauche de la barrière de l'Étoile. Deux de ses frères le secondaient dans ces expériences qui donnaient les meilleurs résultats. Mais une nuit plusieurs hommes masqués envahirent le pavillon et enlevèrent le télégraphe. Cette mystérieuse disparition de leur machine, qui n'a jamais été bien expliquée, découragea les inventeurs et refroidit leur zèle. Ils auraient probablement renoncé pour jamais à l'entreprise sans un événement qui vint leur rendre quelque espoir. L'aîné des frères Chappe fut nommé, par le département de la Sarthe, membre de l'Assemblée législative. Comptant dès lors sur le crédit du nouveau député, l'abbé

Chappe retourna à Paris, et il obtint l'autorisation d'établir un autre télégraphe dans le beau parc que Lepelletier de Saint-Fargeau possédait à Ménilmontant. Ce nouvel appareil consistait en une sorte de grand tableau de forme rectangulaire, qui présentait plusieurs surfaces de couleurs différentes et dont l'axe pivotait de telle sorte que ces surfaces paraissaient et disparaissaient à volonté. Ce n'était pas encore là, comme on le voit, le télégraphe actuel; c'est néanmoins la disposition qui a servi de modèle au télégraphe aérien aujourd'hui en usage en Angleterre et en Suède. Les frères Chappe travaillaient avec ardeur à perfectionner et à régulariser le jeu de cet instrument, lorsqu'un matin, au moment où ils entraient dans le parc, ils virent accourir vers eux le jardinier tout épouvanté, qui leur cria de s'enfuir. Le peuple s'était inquiété du jeu perpétuel de ces signaux; on avait vu là une machination suspecte, on avait soupçonné quelque correspondance secrète avec le roi et les autres prisonniers du Temple, et l'on avait mis le feu à la machine. Le peuple menaçait de jeter aussi les mécaniciens dans les flammes. Les frères Chappe se retirèrent consternés. Cependant Claude Chappe ne se laissa point abattre. Il voulut poursuivre jusqu'au bout une découverte dont la première pensée lui appartenait. Pour la troisième fois, il demanda l'autorisation d'établir de nouvelles machines à ses frais et il l'obtint par le crédit de son frère le député. Il disposa donc trois postes, dont l'un fut placé à Ménilmontant, l'autre à Ecouen, village situé à cinq lieues de Paris, et le troisième à Saint-Martin-du-Tertre, à quatre lieues d'Ecouen. C'est à cette époque que furent arrêtées entre les frères Chappe les dispositions et les combinaisons du télégraphe actuel. Le mécanisme des trois règles mobiles et le vocabulaire qui se rapporte à ces signaux furent alors mis en pratique pour la première fois. Quand les stationnaires furent convenablement exercés à toutes les manœuvres de la ligne, l'inventeur demanda au gouverneur l'examen public de sa découverte. Un an s'écoula sans amener de réponse. En d'autres temps peut-être ce retard eût été indéfini, et le projet de Chappe, enseveli dans les cartons poudreux d'un ministère, serait resté à jamais oublié. Mais à une époque où plusieurs armées éparses sur divers points éloignés du territoire avaient besoin de pouvoir communiquer librement et rapidement entre elles, un agent de correspondance précieux à tant d'égards devait appeler l'attention des dépositaires de l'autorité publique. Un député, nommé Romme, qui avait quelques notions de sciences, découvrit l'exposé de Chappe dans les bureaux du comité de l'instruction publique. Frappé de la lucidité de ce travail et en comprenant toute l'importance, il le signala avec éloge au comité. Nommé rapporteur du projet, le 4 avril 1793, il monta à la tribune le mémoire de Chappe à la main, et obtint de la

Convention qu'une somme de six mille francs fût consacrée à l'essai de ce système télégraphique. Les expériences eurent lieu le 12 juillet suivant. Daunou et Lakanal, commissaires de la Convention, se tenaient à Saint-Martin, l'un des postes extrêmes, avec Abraham Chappe; Arbogast et quelques autres députés se trouvaient, avec l'abbé Chappe, à Ménilmontant. Les expériences durèrent trois jours. A la distance de sept lieues, toutes les dépêches furent transmises avec une précision et une promptitude extraordinaires. De retour à Paris, les commissaires firent à la Convention un rapport qui détermina l'assemblée à ordonner l'établissement d'une ligne télégraphique de Paris à Lille. L'abbé Chappe fut chargé du soin d'organiser cette première ligne; la Convention crut devoir l'honorer à cette occasion du titre peu euphonique d'*ingénieur télégraphe*.

« Les travaux pour la construction de cette ligne durèrent plus d'une année. Nous n'avons pas besoin de dire quels obstacles il fallut surmonter, quelles ressources, quelle activité il fallut déployer dans l'organisation d'un système si nouveau. Ces difficultés ne pouvaient être vaincues que par le courage, la persévérance et l'accord d'une famille-intéressée au succès d'une création dont la gloire devait lui revenir tout entière. La ligne télégraphique fut inaugurée par l'annonce d'une victoire. Dans la séance du 30 novembre 1794, Carnot apporta à la Convention la nouvelle expédiée par le télégraphe de la prise de Condé sur les Autrichiens. Aussitôt les applaudissements éclatèrent sur tous les bancs de l'assemblée. La Convention transmit immédiatement cette réponse : *L'armée du Nord a bien mérité de la patrie*. Elle envoya en même temps un décret par lequel le nom de la ville de Condé était changé en celui de *Nord-Libre*. La dépêche, la réponse et le décret furent transmis avec une telle promptitude, que les ennemis crurent que la Convention elle-même siégeait au milieu de l'armée.

« En 1798, on construisit la ligne de Strasbourg. En l'an VII, le Directoire commença la ligne du Midi, qui s'arrêta à Dijon et ne fut pas mise immédiatement en activité. En 1805, Napoléon décréta la ligne de Paris à Milan. Celle de Lyon à Toulon a été construite sous la Restauration. Toutes ces lignes ont été organisées par les frères Chappe, qui furent mis dès le début à la tête de l'administration des télégraphes.

« L'abbé Chappe est mort sous l'empire, à la suite d'un dîner de savants. Les convives étaient un peu animés; il se laissa choir dans un puits qu'il n'avait pas aperçu. Il eut la fin de l'astrologue de la Fable, avec lequel il n'est pas sans avoir eu quelque ressemblance durant sa vie. Ses deux frères René et Abraham restèrent, après lui, à la tête de l'administration jusqu'en juillet 1830, époque à laquelle le gouvernement provisoire les mit à la retraite. Abraham

Chappe fut destitué pour avoir refusé, le 31 juillet 1830, de faire passer dans les départemens les dépêches du gouvernement provisoire. René Chappe fut renvoyé tout simplement, parce que l'on avait besoin de sa place. Il avait cependant prêté serment au gouvernement nouveau, *comme j'en avais prêté dix autres*, ajoute-t-il assez piteusement dans sa brochure publiée, en 1840, au Mans, où il s'était retiré.

« Il faut convenir que, dans cette affaire, la sévérité fut poussée jusqu'à l'ingratitude. Le nom des Chappe est une des gloires de la France; leur découverte a excité l'envie et l'admiration de l'Europe; ils avaient épuisé leur fortune dans de longues et dispendieuses études; ils avaient donné à l'administration quarante ans de leur vie; ils avaient donc bien acquis le droit de mourir à leur poste. Si quelquefois les gouvernements sont ingrats, la conscience publique se montre plus fidèle au souvenir de nos gloires nationales. Quand on entre dans le cimetière de l'Est, on aperçoit, dans un coin retiré, un monument très-simple qui porte pour tout emblème un télégraphe de fonte: c'est la tombe de l'abbé Chappe. Les hommes n'ont pas élevé d'autre monument à sa mémoire; mais celui-là suffira, dans sa simplicité éloquente, pour rappeler le nom du savant, laborieux et modeste, dont la vie n'a pas été sans influence sur nos destinées contemporaines.

« La découverte du télégraphe français produisit en Europe une sensation très-vive; tous les peuples étrangers s'empresèrent de l'adopter ou de l'imiter. Notre télégraphe fut établi en Italie et en Espagne. Dans les pays septentrionaux, les brumes particulières à ces climats rendent difficilement visibles les signaux allongés; on préféra se servir de volets mobiles, dont les combinaisons sont assez variées pour offrir une multitude de signaux. On a vu d'ailleurs que Chappe avait pendant quelque temps employé cette disposition. En Angleterre et en Suède, les télégraphes aériens sont construits d'après ce système. Le télégraphe suédois, construit par M. Endelerantz, se compose d'un grand cadre offrant des volets placés à égale distance, et disposés sur trois rangées verticales; chacun de ces volets est fixé sur un axe mobile; ils peuvent prendre une position horizontale ou verticale, et en s'ouvrant ou se fermant de cette manière, ils forment mille vingt-quatre signaux qui suffisent aux besoins de la correspondance. Les premiers essais du télégraphe suédois furent faits entre Drottningholm et Stockholm le 30 octobre 1794. En 1796, on disposa trois télégraphes pour servir à la correspondance des deux bords d'Aland, à la distance de 8 lieues de France. Le télégraphe suédois était à peine établi, que le gouvernement anglais en adopta un à peu près semblable, qui fut élevé en 1796 sur l'hôtel de l'Amirauté. C'était une sorte de grille remplie de six volets très-rappro-

chés. Mais cette disposition, qui expose trop aisément à confondre entre eux les signes placés à côté ou au-dessus les uns des autres, jointe d'ailleurs à l'existence habituelle des brouillards sous le climat si défavorable de l'Angleterre, empêcha de retirer du télégraphe tous les avantages qu'on en obtient dans les pays méridionaux. On a prétendu que le premier télégraphe établi à Londres en 1796 ne pouvait servir que vingt-cinq jours au plus dans l'année. Diverses modifications apportées à cet appareil ont amélioré, depuis cette époque, l'état de la télégraphie aérienne, sans l'amener cependant à un degré suffisant de valeur. C'est précisément en raison des insuccès répétés de la télégraphie aérienne que la télégraphie électrique devait plus tard prendre en Angleterre un essor si rapide.

« La découverte française se répandit plus lentement en Allemagne. Bergstrasser, qui n'abandonnait pas aisément la partie, dépeça, mutila le télégraphe français, et en fit une machine assez informe qui ne put jamais être employée. Il allait chercher toutes les raisons du monde pour donner le change à ses compatriotes sur le mérite de l'invention française. Et parfois il rencontrait de singuliers arguments. *Au reste*, dit-il dans un ouvrage dédié à l'empereur François II, *je pense que les Français n'emploient pas leur télégraphe à autre chose qu'à un but politique: on s'en sert pour amuser les Parisiens, qui, les yeux sans cesse fixés sur la machine, disent: Il va, il ne va pas. On profite de cette occasion pour détourner l'attention de l'Europe, et en venir insensiblement à ses fins.* Cependant on ne tint pas compte d'aussi bonnes raisons, et le télégraphe de Chappe est le seul appareil aérien qui fonctionne aujourd'hui dans les États allemands.

« Le télégraphe aérien fut un moment sur le point de s'installer en Turquie. L'ambassadeur ottoman fit demander pour son souverain un modèle de télégraphe au gouvernement français. Les appareils furent envoyés, mais personne à Constantinople ne put réussir à les faire fonctionner. La découverte de Chappe devait trouver en Egypte un accueil plus heureux. Méhémet-Ali, désireux de doter son pays de cette nouvelle conquête de la civilisation européenne, chargea un ingénieur, M. Abro, d'établir une ligne télégraphique du Caire à Alexandrie. On fit venir de France les modèles, les lunettes d'approche et tous les instruments nécessaires. M. Abro, accompagné de M. Coste, un des ingénieurs du prince, fit la reconnaissance des lieux et présida à la construction des tours. La ligne télégraphique créée par Méhémet-Ali fonctionne très-bien aujourd'hui en Egypte; on reçoit en quarante minutes à Alexandrie les nouvelles du Caire au moyen de dix-neuf stations.

« La télégraphie a rencontré plus de difficultés en Russie; ce n'est guère qu'en 1831 qu'elle a pu s'y établir d'une manière définitive. Cependant l'utilité d'un tel agent de

correspondance se faisait sentir en Russie plus que dans toute autre partie de l'Europe. L'immense étendue de cet empire est un obstacle continuel à la transmission des ordres envoyés de la capitale ; il faut des mois entiers pour les faire parvenir et pour assurer leur exécution. La distance qui sépare les divers peuples soumis à l'autorité du czar est si considérable, qu'ils ne peuvent former entre eux de relations suivies, et qu'ils sont pour la plupart comme é rangés les uns aux autres. Toutes ces circonstances devaient donner à l'établissement de la télégraphie chez les Russes un prix inestimable. Aussi l'empereur attachait-il la plus haute importance à cette question. Malheureusement les résultats répondirent mal à son impatience et à ses désirs. Un grand nombre de personnes avaient essayé à Saint-Petersbourg de construire des télégraphes, mais leurs tentatives avaient été si mal combinées, qu'il en reste à peine quelques traces. Nous ne connaissons de ces essais infructueux que l'esquisse de machine télégraphique qui fut proposée au czar par l'abbé Haüy, connu par sa méthode d'éducation des aveugles. Dans une brochure publiée en 1805, Haüy annonce : *qu'il vient d'appliquer heureusement sa méthode à la composition d'un système et d'une machine télégraphique dont il a accommodé le service exprès pour l'usage de l'empire de Russie*. Il est assez difficile de comprendre comment une méthode imaginée pour des aveugles peut servir à apercevoir des signaux à de grandes distances. Cette idée n'eut aucune suite. Les journaux annoncèrent en 1808 qu'un M. Volque allait enrichir Saint-Petersbourg d'un télégraphe aérien. Cet appareil devait mal remplir les vues du gouvernement, puisque son auteur crut devoir l'année suivante le transporter à Copenhague. Cependant, en 1809, le consul de Danemark fit au gouvernement français la demande d'un télégraphe, ce qui ne plaide pas en faveur de l'appareil imaginé par M. Volque. Tous les essais entrepris en Russie pour la création des lignes télégraphiques avaient donc échoué, et depuis trente ans une commission officielle, instituée en vue de cette question, n'avait encore absolument rien produit, lorsqu'en 1832 un ancien employé de la télégraphie française vint proposer au czar de doter son empire du moyen de correspondance depuis si longtemps cherché. C'était M. Chatau, qui, au moment de la révolution de juillet, avait été destitué avec Abraham Chappe. Le système qu'il imagina est une modification du télégraphe de Chappe qui a pour principal avantage de diminuer le nombre des signaux. M. Chatau a établi en Russie deux lignes de télégraphie aérienne, l'une de huit postes entre Saint-Petersbourg et Cronstadt, et une seconde de cent quarante-huit postes entre Saint-Petersbourg et Varsovie. La première a été ouverte à la fin de février 1834, la seconde à la fin de mars 1839. La ligne télégraphique de Varsovie est la plus étendue de l'Europe.

Elle a 300 lieues de longueur. Son organisation est entièrement militaire. Chacun des postes renferme une chambre à coucher, une cuisine, deux remises, une cave, une vaste cour, un jardin et un puits. Quatre employés sont attachés au service de chacune des stations. Cette ligne donne d'excellents résultats ; M. de Barante et le général Lamoricière ont rendu témoignage des parfaites conditions du service organisé par M. Chatau. Après avoir doté la Russie de cet établissement remarquable, notre compatriote est rentré en France honoré d'une pension de l'empereur.

« *Principes du télégraphe aérien. — Mécanisme des signaux. — Vocabulaire. — Inconvénients de la télégraphie aérienne. — Télégraphie de nuit. — Le télégraphe de Chappe, dit M. Jules Guyot, homme fort compétent sur cette matière, est le plus parfait de tous ceux qui ont été inventés soit avant, soit après son établissement. Non-seulement il est plus parfait, mais il dépasse encore d'une perfection infinie tous ceux qu'on a essayé d'établir ou qu'on a établis après lui tant en France qu'en Europe* (1).

« Essayons de faire comprendre le mécanisme du télégraphe de Chappe et les principes sur lesquels repose le vocabulaire dont il fait usage. Il est d'autant plus utile d'entrer à cet égard dans quelques détails, que la télégraphie est encore aujourd'hui un art fort peu connu. On s'imagine en effet qu'elle constitue un des secrets de l'Etat ; c'est une erreur : les principes de la télégraphie n'ont rien de mystérieux ; le gouvernement ne réclame que le secret de ses dépêches, qui n'est en rien compromis par la publicité donnée aux règles de cet art. Le télégraphe proprement dit, ou la partie de la machine qui forme les signaux, se compose de trois branches mobiles : une branche principale de quatre mètres de long, appelée *régulateur*, et deux petites branches longues d'un mètre appelées *indicateurs* ou *ailes*. Le régulateur est fixé par son milieu à un mât qui s'élève au-dessus du toit de la maisonnette où se trouve placé le stationnaire. Ces branches mobiles sont disposées en forme de persienne, c'est-à-dire composées d'un cadre étroit, dont l'intervalle est rempli par des lames minces, inclinées les unes au-dessus des autres. Cette disposition a l'avantage de donner aux pièces une grande légèreté ; elle leur permet aussi de résister aux vents et de combattre les mauvais effets de la lumière. Les branches mobiles sont peintes en noir, afin qu'elles se détachent avec plus de vigueur sur le fond du ciel. L'assemblage de ces trois pièces forme un système unique, élevé dans l'espace et soutenu par un seul point d'appui, l'extrémité du mât, autour duquel il peut librement tourner. Les pièces du télégraphe se meuvent à l'aide de cordes de laiton. Ces cordes communiquent, dans la maisonnette, avec les branches d'un autre télégraphe, qui est la reproduction en

(1) *De la télégraphie de jour et de nuit, par le doc.eur Jules Guyot, p. 31.*

petit du télégraphe extérieur. C'est ce second appareil que le guetteur manœuvre; le télégraphe placé au-dessus du toit ne fait que répéter les mouvements imprimés directement à la machine intérieure. Le régulateur est susceptible de prendre quatre positions : *verticale, horizontale, oblique de droite à gauche, oblique de gauche à droite*. Les ailes peuvent former avec lui des angles droits, aigus ou obtus; ces signaux sont clairs, faciles à apercevoir, faciles à écrire, il est impossible de les confondre. Voici maintenant les conventions et les principes qui régissent la formation des signaux. Les frères Chappe ont décidé qu'aucun signal ne serait formé sur le régulateur placé dans la situation horizontale ni perpendiculaire; les signaux ne sont valables que quand ils sont formés sur le régulateur placé obliquement. Ils ont encore décidé qu'aucun signal n'aurait de valeur et ne devrait par conséquent être écrit et répété que lorsque, étant formé sur une des deux obliques, il serait transporté tout formé soit à l'horizontale, soit à la verticale. Ainsi le guetteur qui voit former le signal le remarque pour se préparer à le répéter, mais il ne l'écrit point; aussitôt qu'il le voit porter à l'horizontale ou à la verticale, il est certain que le signal est bon; alors il le répète et le note. On appelle cette manœuvre *assurer* un signal. Cette manière d'opérer a pour but de bien marquer au stationnaire quel est, au milieu de tous les mouvements successifs des pièces du télégraphe, le signal définitif auquel il doit s'arrêter pour le reproduire. Les diverses positions que peuvent prendre le régulateur et les ailes donnent quarante-neuf signaux différents; mais chaque signal peut prendre une valeur double, selon qu'il est transporté à l'horizontale ou à la verticale: ainsi quarante-neuf signaux peuvent recevoir quatre-vingt-dix-huit significations, en partant de l'oblique de droite, pour être affichés horizontalement ou verticalement; de même pour l'oblique de gauche: ce qui donne en tout cent quatre-vingt-seize signaux. Les frères Chappe ont arrêté que la moitié de ces cent quatre-vingt-seize signaux serait consacrée au service des dépêches, et l'autre moitié à la police de la ligne, c'est-à-dire aux avis et indications à donner aux stationnaires. Les quatre-vingt-dix-huit signaux formés sur l'oblique de droite servent à la composition des dépêches; les quatre-vingt-dix-huit signaux formés sur l'oblique de gauche sont destinés au règlement de la ligne. Maintenant, comment ces différents signaux peuvent-ils transmettre l'expression de la pensée? C'est ici que le génie de l'inventeur va se montrer avec toute la simplicité qui le distingue. Les frères Chappe ont consacré quatre-vingt-douze des signaux primitifs de l'oblique de droite à représenter la série des quatre-vingt-douze nombres, depuis un jusqu'à quatre-vingt-douze; ensuite ils ont composé un vocabulaire de quatre-vingt-douze pages, dont chaque page contient quatre-vingt-douze mots. On est con-

venu que le premier signal donné par le télégraphe indiquera la page du vocabulaire, et que le second signal indiquera le numéro porté dans cette page répondant au mot de la dépêche. On peut ainsi, par deux signaux, exprimer huit mille quatre cent soixante-quatre mots. C'est là le *Vocabulaire des mots*. Cependant huit mille quatre cent soixante-quatre mots seraient insuffisants pour traduire toutes les pensées et pour répondre aux cas imprévus; d'un autre côté, il est des idées qui doivent revenir fréquemment dans le cours de la correspondance; on a donc composé un second vocabulaire, que l'on nomme *vocabulaire des phrases*. Il est formé, comme le précédent, de quatre-vingt-douze pages, contenant chacune quatre-vingt-douze phrases ou membres de phrases, ce qui donne huit mille quatre cent soixante-quatre idées reproduites. Ces phrases s'appliquent particulièrement à la marine et à l'armée. Il est bien entendu que, pour se servir de ce vocabulaire, le télégraphe doit donner trois signaux: le premier, pour indiquer qu'il s'agit du vocabulaire phrasique; le second, pour indiquer la page du vocabulaire, et le troisième, pour le numéro de cette page.

« On a créé enfin sur les mêmes principes un autre vocabulaire, nommé *géographique*, qui porte la désignation des lieux. Depuis 1830, on a refondu en un seul les trois vocabulaires de Chappe, que l'on a d'ailleurs fort étendus. Les phrases et les mots sont disposés dans un ordre plus simple qui facilite considérablement la composition et la traduction des dépêches. Il est inutile de dire que l'administration a soin de changer très-souvent, pour dérouter les observations indiscrettes, la clef du vocabulaire. Quant aux signaux destinés simplement à la police de la ligne, on comprend que l'emploi de tout vocabulaire serait superflu. Les cent quatre-vingt-douze signaux formés sur l'oblique de gauche, qui ont cette destination, sont connus de tous les employés. Ils expriment les avis que l'administration transmet aux stationnaires: l'urgence, le but, la destination de la dépêche, les congés d'une heure, d'une demi-heure accordés aux guetteurs, l'erreur commise dans un signal, l'absence d'un employé, en un mot tous les cas qui peuvent être prévus, depuis l'absence ou le retard d'un stationnaire, jusqu'à la destruction d'un télégraphe par le vent ou la foudre. Ces sortes d'avis parcourent la ligne avec la rapidité de l'éclair, et l'administration est instruite en un clin d'œil de la nature de l'obstacle qu'a rencontré la dépêche et du lieu précis où elle s'est arrêtée.

« La France est couverte aujourd'hui d'un vaste réseau de télégraphes aériens, dont la principale artère, partant de Paris, traverse Dijon et descend jusqu'à Lyon et Avignon, puis prenant à l'ouest, passe par Montpellier et Toulouse, remonte vers le nord-ouest pour gagner Bordeaux et de là revient à Paris par Poitiers et Tours. Grâce à cette cou-

tinuité non interrompue, les dépêches d'un point quelconque de cette ligne peuvent atteindre Paris par deux routes différentes, disposition qui peut devenir d'une grande utilité lorsque, par suite d'obstacles ou d'accidents particuliers, la communication se trouve arrêtée sur l'un des points du trajet.

« La vitesse de transmission des dépêches varie suivant les lignes. On reçoit à Paris les nouvelles de Calais (68 lieues) en trois minutes, par trente-trois télégraphes; celles de Lille (60 lieues) en deux minutes, par vingt-deux télégraphes; celles de Strasbourg (120 lieues) en six minutes et demie, par quarante-quatre télégraphes; celles de Brest (150 lieues) en huit minutes, par cinquante-quatre télégraphes; celles de Toulon (267 lieues) en vingt minutes, par cent télégraphes.

« Cinquante ans d'expérience ont suffisamment montré toute l'étendue des services que l'on retire de la télégraphie aérienne; cependant cette télégraphie a ses imperfections, et nous devons les signaler. Les signaux se transmettent à travers l'atmosphère, par conséquent ils sont soumis à tous les accidents, à toutes les vicissitudes atmosphériques. Les brouillards, les pluies abondantes, la fumée, le mirage, les brumes du matin et du soir, paralysent le jeu du télégraphe aérien. Claude Chappe avait constaté que de son temps le télégraphe ne pouvait bien fonctionner que deux mille cent quatre-vingt-dix heures durant l'année, c'est-à-dire six heures par jour, terme moyen. Aussi affirmait-il que sur douze dépêches envoyées par les ministres et les autorités à l'administration télégraphique ou aux directeurs du télégraphe en province, six restaient dans les cartons ou étaient envoyées par la poste; trois ne parvenaient à leur destination que six, douze ou vingt-quatre heures après avoir été remises, et trois seulement arrivaient aussi promptement que possible. Cependant, par suite des perfectionnements apportés dans le service depuis cette époque, ces observations de Chappe ont beaucoup perdu de leur vérité, et la pratique démontre que le télégraphe aérien suffit, dans la généralité des cas, à tous les besoins de l'administration. Le vice fondamental de la télégraphie aérienne ne réside donc pas, à proprement parler, dans le trouble accidentel que les variations de l'atmosphère introduisent pendant le jour dans le passage des signaux; elle présente un inconvénient plus sérieux, et que, depuis trente ans, on essaye inutilement de combattre. On devine qu'il s'agit de l'absence des signaux pendant la nuit. Le repos forcé du télégraphe pendant toutes les nuits laisse dans le service une lacune funeste, puisqu'il diminue de moitié le temps de la correspondance. Pendant seize heures sur vingt-quatre en hiver, le télégraphe aérien est condamné à l'immobilité. En mai et en septembre, il ne peut fonctionner que pendant douze heures, et durant les jours les

plus longs de l'été, il doit encore se reposer huit heures. Aussi toutes les dépêches que l'on apporte au ministère après le coucher du soleil sont-elles forcément renvoyées au lendemain. Alors, le salut d'une armée doit-il en dépendre, l'état fût-il en péril, la révolte eût-elle arboré son étendard triomphant dans nos rues ensanglantées, nulle puissance humaine ne pourrait arracher le télégraphe à son fatal repos. Aux premières ombres du soir il a replié ses ailes; comme un serviteur paresseux, il dort jusqu'au lever de la prochaine aurore. Et cependant de quelle importance n'aurait pas été, en tant d'occasions de notre histoire, l'existence d'une bonne télégraphie nocturne! La bataille ou l'émeute sont suspendues aux approches de la nuit; dans ces heures de silence et de trêve, l'autorité publique a le temps d'organiser ses mesures. Les masses dorment, les chefs doivent veiller; par leurs soins, sous l'ombre protectrice de la nuit, les ordres s'élancent dans toutes les directions avec la rapidité de la pensée, et le lendemain, quand le soleil monte sur l'horizon, la défense est prête ou l'attaque concertée. Les données fournies par la science montrent sous un autre aspect les avantages de la télégraphie nocturne. La météorologie nous apprend que les nuits limpides sont plus fréquentes que les jours sereins. Presque tous les phénomènes atmosphériques qui, dans le jour, contrarient la transmission des signaux, perdent leur influence pendant la nuit. Jusqu'au lever du soleil, les fleuves, les bois, les marais, cessent de fournir des vapeurs. Le mirage est nul, les brouillards tombent avec le crépuscule. La nuit abaisse les vapeurs que le soleil avait élevées; la nuit, les villes, les villages, les usines, sont sans fumée. Le refroidissement du soir précipite, il est vrai, l'eau répandue en vapeur dans l'atmosphère, et la résout en un brouillard léger; mais ce phénomène ne se passe qu'à quelques pieds du sol, et n'atteint jamais la hauteur des régions télégraphiques. Il faut remarquer de plus que presque toujours des nuits sereines succèdent à des jours pluvieux, et réciproquement. En supposant donc la télégraphie nocturne établie conjointement avec la télégraphie de jour, il serait difficile que l'intervalle de vingt-quatre heures s'écoulât sans laisser quelques moments favorables au passage des signaux.

« Ces considérations ont été si bien appréciées par toutes les personnes qui ont mis la main à l'administration des télégraphes, que depuis trente ans on a fait de continuel efforts pour arriver à créer la télégraphie nocturne. Les frères Chappe n'ont jamais perdu de vue cet objet capital. De leurs recherches assidues il est résulté que le problème de la télégraphie nocturne ne peut se résoudre que par ce moyen: éclairer pendant la nuit les branches du télégraphe ordinaire. Malheureusement les essais pour cet éclairage ont presque tous échoué, et il est aisé de le comprendre, car les conditions à remplir sont aussi nombreuses que diffi-

viles. Il faut que le combustible employé donne une lumière assez intense pour que la distance des postes télégraphiques ne lui fasse rien perdre de son éclat (cette distance est en moyenne de trois lieues); il faut que, sans entretien et sans réparation, cet éclat reste invariable pendant toute la durée des nuits; il faut que la flamme résiste à l'impétuosité des vents et des courants atmosphériques qui balayent les hauteurs; il faut enfin qu'elle suive sans vaciller les branches du télégraphe mises en mouvement par les manœuvres. La plupart des combustibles essayés ont présenté chacun des inconvénients particuliers. Les graisses, les résines, la bougie, donnent peu de lumière et une fumée abondante qui masque et offusque les branches du télégraphe. Le gaz employé à l'éclairage de nos rues donnerait une lumière d'une intensité convenable, mais il serait impossible de le distribuer à tous les postes télégraphiques. Selon M. Jules Guyot, l'huile ne soutient pas la flamme dans le mouvement de l'appareil, la lumière vacille et disparaît par intervalles. Le gaz tonnant, c'est-à-dire le mélange explosif des gaz hydrogène et oxygène, fut essayé à l'époque où Napoléon armait le camp de Boulogne et préparait sa descente en Angleterre. Les expériences faites sur la côte de la Manche eurent les plus beaux résultats : le volume de lumière était énorme; au milieu de l'obscurité des nuits, le télégraphe brillait comme une étoile détachée des cieux; mais le maniement de ce mélange explosif pouvait causer de terribles accidents, et l'on dut renoncer à en faire usage. Plus récemment, M. le docteur Jules Guyot a montré que l'*hydrogène liquide*, combustible nouveau qu'il a découvert, brûlé dans des lampes de son invention, suffirait à toutes les exigences de la télégraphie nocturne. On a trouvé cependant que la pose de ces lampes serait peut-être, par les mauvais temps, très-difficile ou même impossible, et, par suite de ce déplorable système qui consiste à exiger qu'une découverte atteigne du premier coup la perfection absolue, le projet de M. Guyot, qui aurait pu offrir à l'état de sérieuses ressources, a été abandonné. Le problème de la télégraphie nocturne est cependant bien loin d'être insoluble. Il est résolu en Russie depuis plus de dix ans, puisque la ligne télégraphique de Varsovie à Cronstadt, établie par M. Chatau, fonctionne de nuit aussi bien que de jour (1).

(1) Dans sa petite brochure publiée en 1842, sous le titre de *Télégraphe de jour et de nuit*, M. Chatau donne les détails suivants sur la disposition qu'il a adoptée en Russie pour éclairer le télégraphe pendant la nuit :

« Mes lanternes et mes feux ne laissent rien à désirer. L'huile est le seul combustible employé. Les réservoirs sont à l'abri des froids les plus intenses. Les lampes sont à niveau constant, à mèche plate. Le foyer lumineux ne craint ni la pluie, ni le vent le plus violent, ni les mouvements les plus rapides du télégraphe. Ce foyer se maintient à un degré d'éclat suffisant durant vingt heures, sans deman-

« Toutefois, il faut le dire, ces essais de télégraphie nocturne auraient été poursuivis avec plus de persévérance par les inventeurs, accueillis avec plus de faveur par le gouvernement et les chambres, si des conditions capitales et toutes nouvelles n'étaient venues apporter dans la question un élément d'une irrésistible influence. Pendant que la télégraphie aérienne cherchait péniblement à accomplir de nouveaux progrès, la télégraphie électrique avançait à pas de géant dans la carrière. Longtemps délaissée, elle grandissait tous les jours en puissance, et un jour vint où il fallut sérieusement compter avec cette rivale à moitié vaincue et presque oubliée.

« *Découverte de l'électro-magnétisme. — Son application au jeu des télégraphes. — Etablissement de la télégraphie électrique aux Etats-Unis. — Télégraphe de M. Morse. — La télégraphie électrique en Angleterre. — Télégraphe à cinq aiguilles de M. Wheatstone. — Télégraphe à cadran. — Télégraphe à double aiguille. — Etat actuel de la télégraphie électrique en Angleterre.* — Tous les essais entrepris avant les premières années de notre siècle pour appliquer l'électricité au jeu des télégraphes ne s'écartaient guère, comme on l'a vu, des conditions d'une belle utopie philosophique. L'électricité statique est un agent si capricieux, si difficile à manier, que l'on ne pouvait raisonnablement en espérer aucun avantage sérieux dans un service régulier et continu. La découverte de la pile de Volta vint changer profondément la face de cette question. On sait que la pile électrique, découverte par Volta en 1800, est un instrument qui fournit une source constante d'électricité, électricité sans tension, c'est-à-dire qui n'a aucune tendance à abandonner ses conducteurs. La pile voltaïque offrit donc un moyen de faire agir ce fluide à travers un espace très-étendu sans déperdition pendant le trajet. Il restait cependant à remplir une condition capitale : il fallait rendre sensible à distance la pré-

der aucun soin, pourvu qu'on emploie de l'huile bien épurée et de bonnes mèches. Bien que la largeur des mèches ne soit que de 12 millimètres, tous les signaux sont distingués à la distance de 30 kilomètres; ainsi on obtient une très-bonne transmission à 12 kilomètres, la plus grande distance qui doit exister sur une ligne télégraphique.

« Si une lanterne s'éteint, le stationnaire le sait à l'instant, et cette lanterne est bientôt rallumée; mais un pareil accident est extrêmement rare avec mon télégraphe, et je doute qu'il arrive trois fois par an sur une ligne de cent cinquante postes. Les lanternes portent un signe qui indique le côté de Varsovie; chacune d'elles a, excepté aux postes extrêmes, deux réverbères, deux réservoirs et deux foyers. ... Si un verre se casse (ce qui arrive très-rarement), il faut quinze secondes pour enlever la porte dont le verre est cassé, et quinze secondes pour mettre une nouvelle porte, qui est toujours prête; mais les verres sont à l'abri de tout accident, une fois que mes lanternes sont posées au télégraphe. Quelle que soit la rapidité des mouvements du télégraphe, aucune lanterne ne peut s'ouvrir, ni se détacher, ni donner contre un po. eau. »

sonce de l'électricité par une action mécanique ou physique d'une intensité suffisante. Ce dernier pas fut heureusement franchi par la découverte bien connue du physicien danois OERSTED. Dans l'année 1820, OERSTED découvrit ce fait fondamental, que les courants électriques produits par la pile de Volta ont la propriété d'agir sur l'aiguille aimantée et de la détourner de sa position naturelle. Si l'on fait circuler autour d'une aiguille aimantée un courant voltaïque, on voit aussitôt l'aiguille dévier brusquement, osciller pendant quelques instants, et abandonner sa direction vers le nord. La possibilité d'appliquer ce fait remarquable à l'art télégraphique fut bien vite saisie par les physiciens. Voici, en effet, ce qu'écrivait Ampère très-peu de temps après la découverte d'OERSTED : *D'après le succès de cette expérience, on pourrait, au moyen d'autant de fils conducteurs et d'aiguilles aimantées qu'il y a de lettres, et en plaçant chaque lettre sur une aiguille différente, établir, à l'aide d'une pile placée loin de ces aiguilles, et qu'on servirait à communiquer alternativement par ses deux extrémités à celles de chaque fil conducteur, une sorte de télégraphe propre à écrire tous les détails qu'on pourrait transmettre, à travers quelques obstacles que ce soit, à la personne chargée d'observer les lettres placées sur les aiguilles. En établissant sur la pile un clavier dont les touches porteraient les mêmes lettres, et établiraient la communication par leur abaissement, ce moyen de correspondance pourrait avoir lieu avec assez de facilité, et n'exigerait que le temps nécessaire pour toucher d'un côté et lire de l'autre chaque lettre (1).*

« Le principe de la déviation de l'aiguille aimantée par l'influence d'un courant électrique a servi, en effet, à construire deux télégraphes : ceux de Richlie et d'Alexander d'Edimbourg. Cependant ces appareils présentaient un vice capital, qui devait singulièrement en compliquer le jeu : c'était la nécessité d'employer un grand nombre de fils métalliques pour indiquer les diverses lettres de l'alphabet. Le télégraphe proposé par Alexander exigeait trente fils de cuivre. Ainsi le problème n'était pas encore résolu, et la télégraphie électrique, pour atteindre son point de perfection, réclamait de nouvelles découvertes dans les propriétés de l'agent électrique. Elles ne se firent pas attendre. En 1820, M. Arago observa ce fait fondamental, que l'électricité circulant autour d'une lame de fer doux, c'est-à-dire de fer parfaitement pur, communique à ce métal les propriétés de l'aimant. Si l'on enroule autour d'une lame de fer doux plusieurs tours de fil de cuivre, et que l'on fasse passer dans ce fil un courant électrique, en le mettant en communication avec une pile en activité, aussitôt la lame métallique est aimantée, c'est-à-dire qu'elle acquiert la propriété d'attirer, comme l'aimant, un

morceau de fer. L'aimantation cesse dès que l'on interrompt le courant, de telle sorte qu'en établissant et rompant alternativement la communication avec la pile, on peut successivement donner et enlever au fer son aimantation. C'est sur ce fait capital de l'aimantation temporaire du fer par les courants électriques qu'est fondé le principe essentiel de la télégraphie électrique moderne. Supposons en effet qu'il s'agisse d'établir une communication électrique entre Paris et Rouen. Plaçons à Paris une pile voltaïque en activité, étendons jusqu'à Rouen le fil conducteur de la pile et enroulons à Rouen l'extrémité de ce fil conducteur autour d'une lame de fer doux. Le fluide électrique, en circulant autour de la lame de fer, l'aimantera, et si l'on place au-devant de cette lame ainsi artificiellement aimantée un disque de fer mobile, aussitôt ce disque sera attiré et viendra se coller contre l'aimant. Maintenant, que l'on interrompe le courant électrique, en supprimant la communication du fil conducteur avec la pile : au sitôt la lame de fer doux revient à son état habituel, elle cesse d'être aimantée, elle n'attire plus le disque de fer. Or admettons que, pour se porter vers l'aimant, la pièce de fer ait eu à vaincre la résistance d'un petit ressort ; dès que le courant sera interrompu, le petit ressort ramènera la pièce de fer mobile à sa position primitive, puisque la puissance de l'aimant ne contre-balancera plus la tension du ressort. Ainsi, chaque fois que l'on établira et que l'on interrompra le courant, la pièce de fer sera portée en avant, puis repoussée en arrière ; par la seule action de la pile, on pourra exercer de Paris à Rouen une action mécanique qui donnera naissance à un mouvement de va-et-vient. L'aimantation temporaire du fer par l'influence d'un courant électrique donne donc le moyen d'exercer, à travers l'espace, un effet d'attraction et de répulsion ; la pile voltaïque permet, à travers toutes les distances, de mettre un levier en mouvement. Tel est le principe fondamental de la télégraphie électrique. En effet, ce mouvement de va-et-vient une fois produit, la mécanique nous offre vingt moyens différents d'en tirer parti pour l'appliquer au jeu des télégraphes. Rien de plus varié que les procédés que l'on a mis en œuvre pour utiliser cette action mécanique. Les différentes combinaisons imaginées pour l'application de l'électricité à l'art des signaux ont donné naissance à autant de télégraphes particuliers, qui, bien qu'identiques dans leur principe, diffèrent cependant beaucoup entre eux par les détails secondaires de leur mécanisme. Nous n'entreprendrons pas la tâche beaucoup trop longue de décrire en particulier chacun de ces instruments. Les personnes que cette question intéresse trouveront la description des divers appareils de ce genre dans le traité spécial publié sur cette matière par M. Moigno. Il nous suffira d'exposer, selon l'ordre historique, la constitution des systèmes de télégraphie électrique établis suc-

(1) *Annales de physique et de chimie*, t. XV, p. 73.

cessivement aux Etats-Unis, en Angleterre, en Allemagne et en France.

« Le télégraphe électrique, qui fonctionne depuis sept ans aux Etats-Unis, a été imaginé et construit par M. Samuel Morse, professeur à l'université de New-York. M. Morse a été longtemps regardé comme le premier et le seul inventeur du télégraphe électromagnétique. Cette gloire lui est cependant disputée aujourd'hui par de nombreux rivaux. On nous permettra de ne pas toucher ici à cette question de priorité, débattue de part et d'autre avec une passion infatigable. Il est bon, il est juste de rapporter à leur véritable auteur la gloire de ces découvertes immortelles qui changeront un jour les destinées de l'humanité; mais quand une question de ce genre est obscure, complexe, hérissée de difficultés de toute espèce, il est permis d'en suspendre l'examen. M. Wheatstone disait en 1838 qu'il avait recueilli pour sa part les noms de soixante-deux prétendants à la découverte du télégraphe électromagnétique. Jusqu'à plus ample informé, nous nous en tiendrons aux allégations de M. Morse, en laissant toutefois reposer sur lui la responsabilité de ses assertions. M. Morse, qui prétend à l'honneur d'avoir le premier conçu l'idée de la télégraphie électrique telle qu'elle est établie aujourd'hui, assure qu'il a imaginé son télégraphe électromagnétique le 19 octobre 1832. Il revenait de France aux Etats-Unis, à bord du paquebot *le Sully*. Dans une conversation avec les passagers, on parla de l'expérience de Franklin, qui avait vu l'électricité franchir, dans un instant inappréciable, la distance de deux lieues. Il lui vint aussitôt à la pensée que, si la présence de l'électricité pouvait être rendue visible dans une partie du circuit voltaïque, il ne serait pas difficile de construire un système de signaux par lesquels une dépêche serait instantanément transmise. Pendant les loisirs de la traversée, cette idée grandit dans son esprit; elle devint fréquemment l'objet des conversations du bord. On lui opposait difficultés sur difficultés, il les surmontait toutes. Au terme du voyage, le problème pratique était résolu dans sa pensée. En quittant le paquebot, M. Morse s'approcha du capitaine William Pell, et lui prenant la main : *Capitaine*, lui dit-il, *quand mon télégraphe sera devenu la merveille du monde, souvenez-vous que la découverte en a été faite à bord du paquebot le Sully*. Une semaine après son retour, M. Morse s'occupa de préparer les bases pratiques de son système de télégraphie; cependant, en raison de difficultés et de longueurs aisées à concevoir, ce ne fut que cinq ans après qu'il put l'établir. Les premières expériences qu'il exécuta, à l'invitation du congrès des Etats-Unis, eurent lieu le 2 septembre 1837, sur une distance de quatre lieues, en présence d'une commission de l'Institut de Philadelphie et d'un comité pris dans le sein du Congrès. Sur les rapports extrêmement favorables de ces deux commissions, le Congrès, par un acte

passé le 3 mars 1843, accorda une somme de 30,000 dollars (150,000 fr.) pour de nouvelles expériences sur une échelle plus étendue. C'est à la suite de ces derniers essais, dont les résultats furent sans réplique, que le système télégraphique de M. Morse fut établi tel qu'il existe aujourd'hui aux Etats-Unis. Il commença à fonctionner régulièrement dans les premiers mois de l'année 1844.

« Il sera utile, avant d'aller plus loin, de donner une description succincte du télégraphe électro-magnétique américain. A la station où les dépêches doivent être reçues, se trouve un aimant temporaire de fer doux, ayant la forme d'un fer à cheval, autour duquel vient s'enrouler l'extrémité du fil conducteur du télégraphe. Une pièce de fer mobile est placée en regard de cet aimant, et est attirée vers lui lorsque passe le courant électrique. Cette pièce de fer mobile est armée d'un petit levier recourbé qui porte un crayon. Sous ce crayon est un ruban de papier qui marche continuellement à l'aide de rouages d'horlogerie. D'un autre côté, à la station d'où partent les dépêches, il existe une pile voltaïque en communication avec le fil conducteur; ce fil est interrompu sur un point de son trajet, à peu de distance de la pile. Les deux extrémités disjointes du fil conducteur sont plongées dans deux coupes contiguës contenant du mercure, de telle manière qu'on peut établir ou interrompre à volonté le courant, en plongeant ces extrémités dans la coupe remplie de mercure ou en les retirant. Quand on établit le courant électrique, ce qui se fait en plongeant les deux extrémités du fil dans les deux coupes, le fer à cheval est instantanément aimanté; il attire à lui la pièce de fer doux et, par ce mouvement, le crayon vient porter sur le papier tournant; quand le circuit est interrompu, le magnétisme du fer à cheval disparaît, et le crayon s'éloigne du papier. Lorsque le circuit est ouvert et fermé rapidement, il se produit sur le papier de simples points; si au contraire il reste fermé pendant un certain temps, la plume trace une ligne d'autant plus longue que la durée du circuit a été plus prolongée; enfin, rien n'est tracé sur le papier tant que le courant est interrompu. Ces points, ces lignes et ces espaces blancs conduisent à une grande variété de combinaisons. M. Morse a construit un alphabet à l'aide de ces éléments. C'est ainsi que l'on écrit :

A B C D E, etc.

« Le télégraphe américain est, comme on le voit, un instrument qui écrit lui-même les dépêches qu'il transmet. C'est évidemment une disposition des plus avantageuses en ce que le texte même du message peut être conservé et reproduit, s'il est nécessaire, avec toutes les conditions voulues d'authenticité. En outre, la présence d'un employé à la station où la dépêche est expédiée n'est pas absolument nécessaire, puisqu'elle s'imprime elle-même sans que l'on ait besoin de surveiller son inscription; la

premier modèle de ce genre de télégraphe, construit par M. Morse, employait un crayon de mine de plomb. Comme il fallait à chaque instant aiguïser ce crayon, on le remplaça par une plume à laquelle un réservoir fournissait constamment de l'ancre. Cette plume donna d'assez bons résultats, mais l'écriture parut confuse ; d'ailleurs, si la plume s'arrêtait quelque temps, l'ancre s'évaporait et laissait dans la plume un sédiment qu'il fallait retirer avant de la mettre de nouveau en activité. Ces difficultés forcèrent l'inventeur à rechercher d'autres manières d'écrire. Après bien des expériences, il s'arrêta à l'emploi d'un levier d'acier à trois pointes, qui imprime sur le papier tournant des traces très-nettes et très-durables. Ces pointes métalliques laissent sur le papier, qui est très-épais, des marques qui ne le percent pas, mais qui s'y impriment en relief, comme les caractères à l'usage des aveugles (1).

« M. Morse avait d'abord enfoui sous terre les fils de fer qui forment les conducteurs, en les enveloppant d'une substance isolante. Il eut plus tard l'idée de les placer le long de la voie des chemins de fer, en les soutenant en l'air à l'aide de poteaux. Comme cette disposition si avantageuse a été adoptée depuis pour la plupart des lignes télégraphiques, nous la décrivons en quelques mots. Voici donc comment le fil conducteur est élevé et soutenu le long de la voie : des poteaux de bois, solidement plantés à la distance de vingt ou trente mètres, supportent le fil à la hauteur de deux ou trois mètres au-dessus du sol. Sur ces poteaux sont placées des plaques de porcelaine, de verre ou de terre cuite, destinées à isoler le fil, et qui sont protégées contre la pluie par de petits toits de zinc ou de fer ; car, s'il arrivait que les poteaux fussent mouillés, et que les supports isolants le fussent aussi, l'isolement serait imparfait, il s'établirait des courants dérivés, et il faudrait des piles beaucoup plus énergiques pour conserver au courant principal une intensité suffisante. De cinq cents mètres en cinq cents mètres, on place des poteaux plus forts, que l'on appelle *poteaux de traction*, sur lesquels on établit des espèces de cabestans propres à tendre le fil et à prévenir de trop grandes inflexions.

(1) L'emploi du crayon est évidemment bien préférable à celui de ces pointes d'acier auquel M. Morse a été contraint d'avoir recours par suite de la difficulté qu'il a éprouvée à faire retailler le crayon à mesure qu'il s'use par le travail. M. Froment a parfaitement résolu cette difficulté. Il a construit un appareil de ce genre portant un crayon qui se taille lui-même en écrivant, parce qu'il tourne continuellement sur son axe, tout en exécutant ses mouvements ; ce frottement contre le papier naît le crayon dans le sens convenable pour l'entretenir constamment taillé. Les signes formés par ce télégraphe présentent la forme de spirales successives reliées par des traits en carré dans la forme de l'ornement architectural connue sous le nom de *Grègue*.

D'après le nombre de ces traits, on peut construire un alphabet en chiffres qui suffit à toutes les nécessités de la correspondance.

Cependant cette disposition pour la pose des fils conducteurs n'est pas la seule adoptée aux États-Unis. Comme on recherche avant tout l'économie, dans le but de multiplier autant que possible les lignes, on prend en général la voie la plus courte, et l'on n'hésite pas à placer les conducteurs sur le bord des grandes routes, ou même à travers champs. Sur le trajet des routes, le fil est soutenu, comme le long de la voie des chemins de fer, par des poteaux de bois de sapin. Si la ligne prend à travers la campagne, on utilise souvent les arbres sur pied ; on élague les branches, et le tronc, resté debout, sert de support au fil télégraphique. S'il se rencontre une rivière, un bras de mer qu'on ne puisse franchir, on recouvre le fil de *gutta-percha*, et on le place tout simplement sous l'eau. C'est ainsi que le télégraphe de New-York à Washington possède seize lieues de fils plongés dans l'eau salée. Le *gutta-percha* étant une substance très-adhésive et qui jouit d'une propriété isolante très-prononcée, on n'a rien à redouter sur la dissémination du fluide électrique dans l'eau salée. Comme les fils établis dans les champs ont besoin d'être surveillés, on a intéressé à leur conservation les propriétaires des terrains traversés, en leur accordant la faculté de transmettre gratuitement les dépêches qui les concernent. En retour de cet avantage dont ils sont très-jaloux, ils gardent et surveillent avec soin la portion de ligne établie sur leurs terres.

« La télégraphie électrique occupe aux États-Unis une étendue immense ; elle relie le golfe du Mexique aux forêts du Canada. L'une des lignes télégraphiques partant de Burlington-Vermont, sur la frontière du Canada, traverse Boston, New-York et Washington, en passant par Baltimore et Philadelphie ; elle parcourt la Virginie, la Caroline, la Géorgie, et descend par Richmond, Raleigh, Columbia, Augusta et Mobile, jusque vers le golfe du Mexique, et jusqu'à l'embouchure du Mississippi, qu'elle atteint à la Nouvelle-Orléans. Une seconde ligne principale part de cette dernière ville et remonte les vallées du Mississippi et de l'Ohio jusqu'à Louisville. Quelques autres partent des côtes de l'Océan pour se diriger vers le centre du pays, en remontant vers les grands lacs qui le bornent au nord. La ligne de Burlington-Vermont présente une étendue considérable, en raison de la grande distance qui sépare les villes qu'elle doit relier. Entre Burlington-Vermont et Boston, elle a 116 lieues à parcourir ; entre Boston et New-York, 102 lieues ; entre New-York et Washington, 137 lieues ; entre Washington et Columbia, 205 lieues ; entre Columbia et la Nouvelle-Orléans, 485 lieues. La ligne de la Nouvelle-Orléans à Louisville présente, y compris les embranchements, une étendue de 460 lieues. Depuis l'année 1845, dans tous les États de l'Union américaine, le télégraphe électrique a été mis à la disposition du public. Au mois de décembre 1844, M. Morse écrivait au Congrès des États-Unis pour l'engager à

s'emparer de sa découverte dans un but d'intérêt général et comme source importante de revenu pour le Trésor. Quelques mois après, le *Comité des routes*, dans un rapport au Congrès, concluait au monopole du télégraphe électrique par l'Etat, en le considérant comme une branche nouvelle du *post-office* (poste aux lettres), et par suite, comme un cas prévu par la constitution. Mais l'existence d'un tel monopole ne s'accordait pas avec les habitudes et les mœurs de la république américaine. Le Congrès rejeta cette proposition, et abandonna à la concurrence industrielle l'exploitation du service général de la télégraphie nouvelle. Le gouvernement se réserva seulement l'usage d'un ou deux fils sur les lignes établies. Aussi la concurrence n'a-t-elle pas tardé à multiplier singulièrement le nombre des lignes et à perfectionner les appareils; entre certaines villes il existe quelquefois deux établissements rivaux pour l'exploitation de la correspondance électrique. Toutes ces circonstances ont contribué à donner, aux Etats-Unis, une extension remarquable à la télégraphie électrique, et depuis plusieurs années, elle rend au commerce, à l'industrie, aux relations privées des citoyens, des services qui sont de tous les jours et de tous les instants. Grâce à cet agent merveilleux, les commerçants américains sont instantanément informés du départ et de l'arrivée des navires dans les ports de l'Océan, des mercuriales, du prix des cotons et des cafés dans les différentes villes du littoral et de l'intérieur. Les producteurs du pays qui expédient des blés, des cotons, des bestiaux et des fourrures par les fleuves l'Ohio et le Mississippi, sont avertis, pendant tout le cours de cette longue navigation, des différentes particularités et des accidents qui peuvent signaler le voyage, des variations du temps pendant la traversée, et enfin du moment précis de l'arrivée des bateaux. Les particuliers ont aussi recours au télégraphe électrique dans un grand nombre de cas où son usage vous surprendrait beaucoup: par exemple, pour transmettre des mandats de paiement; en un mot, le télégraphe électrique est pour eux une seconde poste aux lettres, qui souvent n'est guère moins occupée que son aînée. Aussi la plupart des lignes télégraphiques, surtout dans les villes importantes telles que New-York, Boston et Washington, sont-elles presque toujours employées au service du public; il faut souvent attendre plusieurs heures son tour de transmission, et il arrive quelquefois que les bureaux doivent rester ouverts une partie de la nuit. Les journaux américains, si nombreux et si utilement remplis, donnent chaque jour un grand nombre de renseignements arrivés par la même voie. Il est même assez remarquable que, grâce au télégraphe électrique, les nouvelles d'Europe sont connues à New-York deux jours avant l'arrivée du bateau-poste d'Europe, et voici comment: en arrivant en Amérique, le paquebot touche à Halifax; là on fait rapidement un résumé des nouvelles qu'il apporte, et ce

résumé, immédiatement transmis à New-York par le télégraphe électrique, arrive par conséquent dans cette dernière ville avant le paquebot lui-même, qui doit employer deux jours pour cette dernière traversée.

« Le tarif pour l'expédition des dépêches du public est fixé comme il suit: sur la ligne de New-York à Washington, 25 centimes par mot sans y comprendre la date, l'adresse et la signature de l'expéditeur; sur la ligne de Boston à New-York, 1 franc 25 centimes pour les dix premiers mots, et 10 centimes pour chaque mot suivant. Les journaux jouissent d'une réduction sur ce tarif.

« La télégraphie électrique n'a pas fait en Angleterre des progrès moins rapides qu'aux Etats-Unis. La plupart des lignes de télégraphie électrique qui fonctionnent aujourd'hui sur les chemins de fer anglais, ont été créées par M. Wheatstone, dont le nom mérite une place à part dans l'histoire de la grande invention qui nous occupe. S'il n'est pas authentiquement prouvé qu'il ait le premier conçu l'idée de la télégraphie électro-magnétique, on ne peut contester cependant qu'il ne l'ait le premier réalisée d'une manière pratique. C'est à lui qu'appartient en effet l'honneur d'avoir le premier rattaché deux villes entre elles par un lien de correspondance électrique. C'est à lui qu'il revient encore d'avoir fondé la théorie de ces phénomènes et d'avoir élevé les procédés de cet art nouveau à un degré de perfection remarquable.

« M. Wheatstone, l'un des physiciens les plus distingués de notre époque, fut conduit à l'invention de ses appareils télégraphiques par les expériences qu'il fit en 1833 sur la vitesse de transmission de l'électricité. Il s'assura que cette vitesse est de 333,800 kilomètres par seconde, ou si l'on veut, que l'électricité pourrait faire, dans l'espace d'une seconde huit fois le tour du globe. Pour exécuter ces expériences, il avait employé des fils de plusieurs lieues. Les effets produits par l'électricité à d'aussi grandes distances lui prouvèrent que les communications télégraphiques par l'électricité étaient non-seulement possibles, mais très-praticables. Il se mit donc à rechercher les appareils les plus convenables pour réaliser son projet, et il arriva bientôt aux résultats les plus satisfaisants. Le premier télégraphe construit par M. Wheatstone fut établi en 1838 sur une partie du chemin de fer de Londres à Liverpool; il était fondé sur le principe de la déviation des aiguilles aimantées par l'influence du courant voltaïque, et se composait de cinq fils qui servaient à faire apparaître instantanément les diverses lettres de l'alphabet. L'emploi de cinq conducteurs était une complication sérieuse et une aggravation de dépenses. Aussi ce système fut-il bientôt abandonné par l'inventeur, qui construisit de nouveaux appareils fondés sur le principe de l'aimantation temporaire par les courants électriques. Le système télégraphique, imaginé en 1840 par M. Wheatstone, et qui a fonctionné quelque temps sur les

lignes anglaises, porte le nom de *télégraphe à cadran*. Indiquons rapidement les principes sur lesquels reposent le mécanisme et le jeu de ce bel instrument. Aux deux extrémités de la ligne télégraphique, on place deux cadrans circulaires parfaitement semblables et qui portent inscrits sur leur circonférence les vingt-quatre lettres de l'alphabet et les dix chiffres de la numération. Ces deux cadrans communiquent entre eux par le fil conducteur de la pile. A l'aide de dispositions mécaniques convenables, chacune des lettres du cadran peut, par l'action du courant voltaïque établi ou interrompu, se détacher du cercle et venir se placer au-devant d'une sorte d'indicateur qui permet de la lire. Ces deux cadrans placés aux deux stations extrêmes sont liés entre eux de telle manière, que les mouvements qui s'exécutent sur l'un sont répétés exactement et au même instant par l'autre. D'après cela, si l'on fait passer l'électricité fournie par la pile dans le conducteur qui relie les deux cadrans, et qu'à la station d'où partent les dépêches on amène successivement les diverses lettres de l'alphabet devant l'indicateur, les mêmes lettres se détachent instantanément sur le cadran placé à la station extrême. On peut transmettre ainsi quarante lettres au moins par minute et faire immédiatement la lecture des mots transmis. Malgré tous les avantages qu'il présente, le télégraphe à cadran de M. Wheatstone a cessé d'être employé en Angleterre. Le système adopté par son auteur pour faire apparaître les lettres sur les cadrans offrait dans son maniement quelques difficultés, parce qu'au lieu d'avoir simplement recours à un effet mécanique, on avait cru devoir se servir de la force électro-magnétique. Cette disposition, plus élégante sans doute, amenait cependant certaines difficultés manuelles dont on ne pouvait triompher qu'avec une grande habitude et beaucoup de dextérité. Ce vice de construction auquel il était facile de remédier et que M. Froument a d'ailleurs, chez nous, si admirablement annulé dans son *télégraphe à clavier*, a fait renoncer en Angleterre à l'emploi des cadrans. Ils sont remplacés aujourd'hui par une nouvelle combinaison imaginée par M. Wheatstone, qui porte le nom de *télégraphe à double aiguille*. C'est l'instrument télégraphique réduit, on peut le dire, à sa plus simple expression. Il se compose uniquement en effet de deux aiguilles fixées chacune au centre d'un cercle; elles peuvent se mouvoir autour du cercle, auquel elles appartiennent en s'arrêtant à volonté à l'un quelconque des points de sa circonférence. Ces aiguilles sont mises en mouvement à l'aide de deux manivelles ou poignées que l'opérateur tient dans chacune de ses mains. Le mouvement imprimé aux manivelles établit ou interrompt le courant électrique et l'aiguille peut, de cette manière, prendre sur la circonférence du cercle toutes les positions que l'on désire. Ces deux aiguilles et leurs cadrans sont fixés sur le panneau antérieur d'une sorte de grande boîte offrant l'aspect

d'un tombeau antique. On sait que les Anglais aiment à donner à leurs meubles ou à leurs appareils cette forme que nous nous accordons, en France à trouver un peu lugubre.

« Les différentes positions que peuvent prendre les deux aiguilles ont servi à former un alphabet télégraphique. Les signes adoptés pour la désignation des lettres sont les suivants :

- A un coup à gauche de l'aiguille de gauche.
- B deux coups de la même aiguille à gauche.
- C trois coups de la même aiguille à gauche.
- D quatre coups de la même aiguille à gauche.
- E un coup de l'aiguille de gauche et deux de l'aiguille de droite.
- F un coup de l'aiguille de gauche et trois de l'aiguille de droite, etc.

« C'est, comme on le voit, un véritable alphabet de sourd et muet. M. Wheatstone a compté sur l'adresse, sur l'habitude particulière des employés pour suppléer à l'insuffisance du mécanisme de son instrument et à la simplicité de son vocabulaire. L'expérience a parfaitement justifié d'ailleurs la confiance qu'il avait mise dans les ressources infinies de l'organisation physique servie et réglée par l'intelligence. Le moyen physiologique supplée ici de la manière la plus heureuse à l'imperfection de la combinaison mécanique. Pour faire manœuvrer les aiguilles des cadrans, on a choisi en Angleterre de jeunes garçons de quinze ou seize années; on comptait avec raison sur la vivacité et la délicatesse de mouvements naturels à cet âge, pour se plier plus aisément aux conditions si nouvelles et si particulières de ce service. Ces enfants n'ont pas tardé, en effet, à acquérir une habileté prodigieuse à comprendre ce vocabulaire et à exécuter les signaux qui le composent. Rien n'égale leur dextérité dans le maniement pratique de ce langage de sourd et muet. Les aiguilles s'agitent sous leurs doigts avec la promptitude de la pensée; les mouvements sont si pressés et si rapides, que l'œil a de la peine à les suivre. On lit en gros caractères sur les murs de la salle : *Ne dérangez pas les employés pendant qu'ils sont occupés à leurs appareils*. Cet avis est assez superflu, car pendant le cours de leur travail on voit les enfants causer, rire et s'occuper de ce qui se passe autour d'eux, comme s'ils exécutaient la besogne la plus simple et la plus indifférente. Il leur arrive même pendant l'expédition d'un message, de faire des *a parte* télégraphiques et d'assaisonner les dépêches qu'ils sont occupés à transcrire de quelques plaisanteries à l'adresse de leur camarade. On a observé, en effet, que les jeunes employés du télégraphe finissent par faire en quelque sorte connaissance avec les agents des autres stations qui correspondent habituellement avec eux. Cette espèce d'intimité est si bien établie, qu'ils savent reconnaître aux premiers mouvements des cadrans celui de leurs camarades qui se dispose à leur écrire. On entend quelquefois un des employés de

Londres s'écrier, en remarquant les mouvements de ses aiguilles que l'on commence à faire agir de Manchester, par exemple : *Ah ! voilà Georges qui est revenu !* Un autre, en voyant les premières oscillations de ses aiguilles que l'on fait marcher de Liverpool, s'assied devant son appareil d'un air de contrariété et de mauvaise humeur, en disant : *Allons ! c'est encore ce brutal de John qui est là-bas !* Ces sentiments d'antipathie qui s'établissent ainsi entre les employés d'une même ligne vont quelquefois au point de forcer l'administration à les séparer ; c'est ce que l'on fit récemment sur la ligne de Londres à Birmingham, où deux jeunes gens étaient sans cesse occupés à se quereller et à échanger des injures par le télégraphe.

« Le langage télégraphique permet d'obtenir une vitesse de transmission telle, que l'on expédie facilement en trois secondes un mot d'une longueur ordinaire, ce qui revient à une vingtaine de mots par minute. En cas d'accident arrivé à l'appareil, on peut écrire avec une seule aiguille au moyen d'un alphabet différent préparé pour ces sortes de cas. Mais alors la vitesse n'est plus que de huit à neuf mots par minute. Les fils conducteurs employés en Angleterre sont de cuivre. Ils sont, comme en Amérique, suspendus à trois ou quatre mètres de hauteur sur des poteaux de bois de sapin ; mais on les établit avec plus de solidité et on les préserve de l'action destructive de l'atmosphère par la galvanisation, c'est-à-dire en les enveloppant d'une légère couche de zinc qui les défend de l'oxydation. Cependant l'usage des fils souterrains commence à se répandre en Angleterre. Notons en passant qu'un seul conducteur suffit pour le service d'un télégraphe ; l'expérience a démontré, en effet, que le sol peut fonctionner comme un conducteur excellent, de telle sorte que, au lieu d'employer comme autrefois un second fil destiné à compléter le circuit, on se contente aujourd'hui de placer, à la station extrême, le bout du conducteur en contact avec un des rails du chemin de fer ; l'électricité retourne à la pile par le conducteur naturel que forme la terre. Cette heureuse modification est d'ailleurs mise en usage aujourd'hui dans les télégraphes électriques de tous les pays.

« Voilà les principales dispositions adoptées en Angleterre pour l'application de l'électricité à la correspondance télégraphique. Nous avons dû seulement négliger ici la description d'un grand nombre d'appareils accessoires qui sont indispensables pour assurer la régularité et la commodité du service : tels sont, par exemple, les moyens de sonner la cloche qui avertit les stationnaires de se préparer à recevoir et à lire une dépêche ; le mécanisme très-simple qui permet de faire savoir à la station du départ qu'un mot ou une lettre n'ont pas été compris ; l'appareil qui sert à indiquer que le fil en fonctionne pas, qu'il a été brisé, et le

point probable de la ligne où il s'est rompu ; enfin la machine qui, si on le désire, peut imprimer les dépêches à mesure qu'elles sont transmises. Personne n'ignore qu'en Angleterre la télégraphie électrique est exploitée aujourd'hui sur une échelle très-considérable. Depuis 1846, une compagnie puissante, connue sous le nom de *Compagnie du télégraphe électrique*, s'est formée pour étendre ce genre de communication à toutes les villes importantes de l'Angleterre et de l'Ecosse. Elle a fait élever, en 1848, un établissement magnifique dans la cité de Londres, à proximité de la Bourse et du quartier de la Banque. Ces bâtiments forment le point de jonction où viennent aboutir les lignes télégraphiques qui rayonnent de soixante villes importantes. Londres se trouve ainsi mise en communication instantanée avec Cambridge, Norwich, Portsmouth ; avec Birmingham, Stratford, Derby, Nottingham, Liverpool, Manchester, Glasgow, Edimbourg, etc. Elle communique aussi de la même manière avec Folkstone et Douvres. Le bureau central de la compagnie se trouve relié avec toutes les têtes de chemins de fer qui ont des bureaux électriques, par des conducteurs qui passent dans les rues à travers des conduits souterrains. Ce bureau central communique ainsi avec toutes les lignes électriques d'Angleterre, et il correspond dans ce moment avec cent dix-huit stations ou bureaux électriques situés dans Londres et les autres villes importantes de la Grande-Bretagne. Depuis l'année 1847 jusqu'à cette année, la compagnie a étendu d'une manière remarquable les fils du réseau télégraphique. D'après un relevé donné récemment par M. Valkor, 2,218 milles anglais (917 lieues de France) sont aujourd'hui occupés par les fils du télégraphe électrique, ce qui revient à dire qu'en Angleterre presque tout le parcours des chemins de fer se trouve muni de ces précieux appareils.

« Mieux éclairée et plus libérale que la nôtre, l'administration anglaise a mis dès les premières années le télégraphe électrique à la disposition du public. Tandis qu'en France nous jouissons à peine depuis quelques mois de ce précieux privilège, il existe en Angleterre depuis plus de six ans. La *Compagnie du télégraphe électrique*, qui, en Angleterre, a le monopole de toutes les communications télégraphiques, est chargée de l'exécution de ce service. Les correspondances du gouvernement ont lieu comme celles du public, par le bureau central de la compagnie ; seulement le gouvernement obtient, *par déférence*, la priorité pour le passage de ses dépêches. On assure même que ce privilège peut lui être contesté.

« Comme l'organisation des établissements publics de télégraphe électrique est de nature à intéresser nos lecteurs, nous donnerons une idée des dispositions intérieures du *Télégraphe central de Londres*. Le *Télégraphe électrique central* est situé dans la rue Lothbury, en face du mur extérieur de

la Banque. Quand on entre dans l'établissement, on trouve d'abord une grande salle commune éclairée par le haut et supportant trois galeries placées les unes au-dessus des autres. Au milieu de cette salle règne une longue table divisée par des rideaux verts en six compartiments ou pupitres. C'est là que le public est admis à écrire les communications destinées à être expédiées par le télégraphe. Les messages doivent être inscrits sur une feuille de papier à lettre, dont près de la moitié est déjà remplie par une formule imprimée, avec des blancs destinés à recevoir le nom et l'adresse de l'expéditeur, celui de la personne à qui la communication est adressée, le prix du message et celui de la réponse, la date et l'heure de la réception de la dépêche, enfin la date et l'heure à laquelle la transmission a été commencée et terminée. A mesure que les messages sont écrits, ils sont passés l'un après l'autre par un guichet vitré, dans une petite pièce appelée *bureau d'enregistrement*. Là il en est pris note, et on les marque d'un numéro d'ordre; l'employé qui vient de faire cet enregistrement les place ensuite dans une petite boîte et tire le cordon d'une sonnette. Au même instant la boîte s'envole par une espèce de cheminée de bois et transporte son contenu à la partie supérieure de l'édifice dans la *salle des instruments*. Si l'on rejoint la dépêche en suivant la voie plus lente, mais plus commode, de l'escalier, on arrive dans une assez grande pièce où se trouvent disposés huit appareils télégraphiques destinés à transmettre dans les différentes directions le texte des messages. Chacun de ces appareils porte les noms des six ou huit stations avec lesquelles il correspond. En général, un employé suffit pour desservir trois de ces appareils.

« Quand les différents messages sont arrivés à l'étage des instruments, un employé les apporte sur l'appareil qui doit en faire l'expédition, et le jeune garçon chargé de ce travail se met aussitôt à l'œuvre. Il commence par faire sonner, à l'aide du courant électrique, une petite sonnette, qui donne simultanément l'éveil à toutes les stations de la ligne. Mais, tout en attirant ainsi l'attention des agents placés à chacune des stations, le bruit produit par les sonnettes cesse presque immédiatement partout, excepté à la station vers le nom de laquelle l'enfant dirige l'aiguille indicatrice. A ce signal, l'agent de cette station sait que le message qui va arriver n'est adressé qu'à lui, et au moyen d'un signal correspondant, il fait savoir à la station de Londres qu'il est à son poste, prêt à recevoir la communication annoncée. Notre jeune garçon saisit alors de ses deux mains les manivelles de cuivre qui font mouvoir les aiguilles, et se met à transcrire la dépêche, en faisant rapidement manœuvrer en divers sens cette poignée, qui imprime à ses aiguilles et à celles de son correspondant des mouvements convulsifs désignant telle ou telle lettre de l'alphabet électrique. Le message reçu à la station où

il a été envoyé est immédiatement copié et remis à son adresse par un piéton attaché à l'établissement. Les dépêches expédiées des différentes stations du royaume et aboutissant à Londres sont reçues dans la même *salle aux instruments*, d'où nous venons de voir partir un message. La manœuvre pour la réception est tout aussi simple que celle de l'envoi. Deux employés se tiennent au-devant de l'appareil occupé à transmettre une dépêche. L'un d'eux lit les mots à mesure qu'ils se présentent sur le cadran, et les dicte à son camarade. Cette dictée est si rapide que la plume a de la peine à la suivre. Si un mot n'a pas été bien compris, l'employé en informe immédiatement son correspondant par un signal particulier, et celui-ci recommence. Quand la dépêche est terminée, celui qui l'a reçue relit le manuscrit pour reconnaître si aucune erreur n'a été commise. L'heure et la minute de la réception sont notées; la copie est signée et elle descend au bureau d'enregistrement où elle est transcrite sur un registre, et enfin envoyée à son adresse par un facteur. Le tableau suivant donnera une idée des prix assez élevés perçus par la *Compagnie du télégraphe électrique* pour l'expédition des dépêches adressées de Londres aux différentes stations provinciales :

Birmingham,	45	lires,	30	centimes	par mot.
Derby,	53	»	42	»	»
Live pool,	80	»	51	»	»
York,	87	»	54	»	»
Edimbourg,	170	»	78	»	»
Glascow,	188	»	84	»	»

« Indépendamment de la transmission des messages particuliers, la *Compagnie du télégraphe électrique* a établi, au centre des principales villes du royaume, des bureaux où l'on peut recevoir et d'où l'on peut expédier à toutes les autres stations des renseignements et des communications diverses. Il y a à chacune de ces stations une salle pour les abonnés, dans laquelle on affiche sur des tableaux, au fur et à mesure qu'elles arrivent, toutes les informations d'un intérêt public ou commercial, telles que le cours de la bourse de Londres, les mercuriales des différents marchés, le prix courant des marchandises dans les principaux centres manufacturiers, l'état de la mer et de l'atmosphère pris à neuf heures du matin dans les divers ports, l'arrivée et le départ des navires, les sinistres de mer, les nouvelles du sport et du parlement, les nouvelles générales, etc. Les communications de cette nature sont confiées, dans l'établissement central de Londres, à un département spécial nommé *département des nouvelles*, distinct du *département des messages privés*, et qui a pour mission exclusive de fournir des nouvelles aux salles de souscription d'Edimbourg, de Glasgow, de Liverpool, de Leeds, de Manchester, de Hull, de Newcastle, etc. A sept heures du matin, tous les journaux de Londres sont apportés au chef de ce département, qui en extrait, pour être trans-

mises, sous une forme abrégée, aux différentes stations provinciales, les informations qu'il juge devoir être plus particulièrement utiles à chacune d'elles. Les journaux de ces diverses localités attendent, pour mettre sous presse, l'arrivée de ces communications électriques, et c'est ainsi que le négociant de Manchester reçoit, à huit heures du matin, des nouvelles que le chemin de fer n'apportera qu'à deux heures moins un quart, et qui ne parviendront à Édimbourg, par cette même voie, qu'à neuf heures et demie du soir. La plupart des journaux de province ont des abonnements au télégraphe électrique de Londres pour recevoir instantanément les nouvelles de la journée. Il en résulte un avantage précieux pour eux; car ils ont ainsi, sur les journaux de la capitale, une priorité qui tourne au profit de leur influence.

« Telles sont les dispositions intérieures de l'établissement central de télégraphie électrique à Londres. Ajoutons que l'édifice est décoré sur sa porte extérieure d'une horloge mise en mouvement par l'électricité; une petite pile met les aiguilles en mouvement. Si la compagnie adoptait pour son éclairage la lumière électrique au lieu du gaz, l'établissement, on le voit, serait complet dans son genre. Nous n'ajouterons rien au récit de ces faits. Pour les admirer il suffit de les connaître.

« La télégraphie électrique est assez avancée en Allemagne, car ce pays a suivi l'un des premiers la voie si heureusement ouverte par le génie américain; dans ce moment, elle est établie entre toutes les villes suivantes: Aix-la-Chapelle, Cologne, Elberfeld, Hanovre, Brunswick, Hambourg, Berlin, Cassel, Dresde, Leipzig, Nuremberg, Augsbourg, Francfort-sur-le-Mein, Munich, Stettin, Breslau, Vienne, Pesth et Prague. La ligne télégraphique se continue même jusqu'à Trieste, Cracovie, Milan, Vérone et Venise. Le système adopté en Prusse est le télégraphe à cadran et à vocabulaire alphabétique, assez heureusement modifié par M. Siemens, de Berlin. Pour la pose des fils conducteurs, il se rapproche de celui des Etats-Unis, en ce qu'il est tout à fait indépendant des chemins de fer. La plus grande partie des fils est enfouie dans le sol, le reste disposé sur le bord des routes. Les conditions libérales accordées en Angleterre et aux Etats-Unis pour l'exploitation des télégraphes électriques n'ont pas été imitées en Allemagne. En Prusse et en Autriche, ce moyen de correspondance est la propriété exclusive et le privilège de l'Etat; cependant le gouvernement le livre sous son contrôle et sous surveillance, à l'usage du public.

« Les télégraphes électriques qui existent en Hollande et en Belgique sont soumis aux mêmes conditions. Le télégraphe électrique belge a été mis à la disposition du public depuis quelques années. Le taux pour la transmission des dépêches est le suivant:

De Bruxelles à	Malines	de 4 à 20 mo's.	fr. c.
—	Anvers.	—	2 50
—	Gand.	—	2 50
—	Ostende.	—	2 50
—	Liège.	—	7 50
—	Verviers.	—	2 50
—	Quiévrain.	—	7 50

« En Hollande et en Belgique, la télégraphie électrique n'a reçu encore qu'une extension assez faible; elle est néanmoins suffisante pour que, dans ce moment, Vienne, Berlin et Bruxelles soient rattachées entre elles par un lien électrique. Comme, d'un autre côté, Bruxelles correspond directement avec Paris par une voie semblable, on voit que toutes les grandes capitales du continent européen profitent aujourd'hui des avantages de cette conquête précieuse de la science moderne. En résumé, on peut dès à présent correspondre directement de Paris avec Bruxelles, Cologne, Francfort-sur-le-Mein, Hanovre, Berlin, Hambourg, Leipzig, Dresde, Breslau, Vienne et Trieste. Lorsque le fil sous-marin qui, traversant l'Océan, doit faire communiquer Douvres et Calais, sera établi d'une manière définitive, cet admirable réseau, symbole futur de la paix universelle et de la mutuelle affection des peuples, sera complété sur toute son étendue. La pose du fil sous-marin tentée au mois de juin de l'année dernière a malheureusement rencontré certaines difficultés, et bien que les journaux anglais se plaisent à annoncer tous les mois l'heureux fin de l'entreprise, il est certain que dans ce moment les travaux sont loin d'être terminés. Cependant, comme les obstacles à vaincre sont assez médiocres en définitive, le retard apporté à l'exécution de ce projet admirable ne sera que momentané.

« *La télégraphie électrique en France.*—Quand on se propose de faire connaître l'établissement de la télégraphie électrique en France, l'histoire de ses progrès en Amérique et en Angleterre est, il faut en convenir, un préambule d'un assez fâcheux effet. A côté de l'initiative hardie, des expériences brillantes, des résultats magnifiques obtenus à l'étranger, il faut se résigner à signaler chez nous des essais tardifs, timides, embarrassés, une réussite presque contestable. A de telles comparaisons, l'amour-propre national court les risques de plus d'un fâcheux mécompte.

« Tandis qu'en Angleterre et dans le nouveau monde, la télégraphie électrique se jouait, grâce au génie de Wheatstone et de Morse, de la distance et de l'espace, elle rencontrait en France une résistance obstinée. Enchaînée par ses habitudes de routine, notre administration fermait les yeux à la lumière des plus éclatants progrès. Sans la persévérance du savant qui eut la gloire de découvrir les phénomènes physiques sur lesquels repose le mécanisme du télégraphe électrique, il est probable que nous en serions encore à envier à nos voisins la possession de cet instrument merveilleux. C'est en effet à l'initiative de M. Arago que nous sommes redevables de l'existence dans notre

pays de la télégraphie électrique. Au mois de juin 1842, le gouvernement présenta à la chambre des députés une demande de crédit pour perfectionner la télégraphie aérienne. Il s'agissait d'expériences de télégraphie nocturne, et si nous ne nous trompons, on se proposait d'essayer le système d'éclairage de M. Jules Guyot. M. Pouillet était rapporteur du projet. Dans un rapport de ce genre il était bien difficile de se taire sur l'existence de la télégraphie électrique, dont les journaux étrangers apportaient par intervalles les plus étonnants récits. M. Pouillet en parla en effet, mais ce fut pour déclarer que la télégraphie électrique n'était qu'une utopie brillante qui ne se réaliserait jamais. Une telle assertion, émise par un juge aussi compétent, semblait devoir retarder indéfiniment l'installation de la télégraphie électrique en France. Heureusement M. Arago prit en main les droits de la science. Il énuméra, dans une improvisation brillante, les avantages de la télégraphie électrique; il fit connaître les admirables résultats obtenus en Amérique par les instruments de M. Morse; il prouva enfin qu'il était facile de créer en France des établissements analogues. Dès ce jour, les incertitudes, les résistances de l'administration durent cesser, et peu de temps après, le gouvernement envoya en Angleterre M. Foy, administrateur en chef des lignes télégraphiques, avec mission d'y étudier les nouveaux appareils électriques.

« A la suite des rapports de M. Foy, le gouvernement s'entendit avec M. Wheatstone pour l'établissement en France d'une ligne de télégraphie électrique. On stipula le prix qui serait accordé à l'inventeur pour l'emploi de ses procédés et la fourniture des instruments. M. Wheatstone vint à Paris. Mais au moment de prendre les arrangements définitifs, des difficultés regrettables s'élevèrent inopinément. M. Arago et les savants français prétendaient que les lignes établies en Angleterre n'embrassaient pas une étendue suffisante pour décider *a priori* que les communications entre deux villes très-éloignées telles que Paris et le Havre, Paris et Lyon, pussent se faire sans aucune station intermédiaire; on exigeait donc des expériences spéciales. M. Wheatstone assurait, au contraire, que tout essai de ce genre était superflu, parce qu'il avait théoriquement et expérimentalement prouvé que le télégraphe électrique peut transmettre une dépêche à cent quarante lieues de distance sans aucune station intermédiaire. Les doutes de nos savants blessèrent un inventeur que huit années de travaux et de triomphes incontestés semblaient devoir affranchir d'un pareil contrôle. Ces premières difficultés en amenèrent d'autres; bref, le conflit dégénéra en rupture complète. La commission instituée par le gouvernement pour l'établissement d'une ligne télégraphique de Paris à Rouen, crut pouvoir se passer des lumières du physicien anglais, et M. Wheatstone quitta Paris. Pour l'avenir de nos établissements de télégraphie électrique, il ne pou-

vait rien arriver de plus fâcheux. On va voir, en effet, à quels regrettables errements s'est laissée entraîner la commission livrée à ses seules lumières, et privée du concours et de l'expérience du savant illustre qui a doté l'Angleterre de son nouveau système de télégraphie. Il y avait bien des manières d'établir en France la télégraphie électrique. On pouvait adopter le système américain de M. Morse, dont la pratique attestait tous les jours la parfaite convenance. On pouvait employer les appareils à cadran imaginés par M. Wheatstone, que nous croyons pour notre compte le dernier mot de l'art. On pouvait prendre, en les modifiant, les combinaisons mécaniques adoptées par M. Steinheil ou par M. Jacobi, dans les télégraphes construits par ces savants en Allemagne et en Russie. La commission repoussa tout cela. M. Foy, qui présidait la commission et qui paraît avoir eu la haute main dans la direction de ses travaux, s'arrêta à l'idée étrange et bizarre de faire exécuter par le télégraphe électrique les signaux ordinaires du télégraphe aérien. Comment une idée pareille a-t-elle pu être accueillie par une commission formée d'hommes instruits et familiers avec toutes les difficultés et les exigences de la télégraphie électrique? Nous l'ignorons; toujours est-il que le projet de M. Foy fut adopté. M. Breguet construisit deux petits télégraphes longs de quelques pouces; on les plaça aux deux extrémités de la ligne; on tendit deux fils métalliques aboutissant à chacune des ailes de ces télégraphes, et, après de très-longes essais préalables, ce système fut définitivement installé le 9 décembre 1843. Il fonctionne aujourd'hui sur toutes nos lignes de télégraphie électrique.

« On se serait proposé de chercher le plus imparfait de tous les systèmes de télégraphie électrique, certes on n'aurait pas trouvé mieux. Nous allons essayer de le prouver. En premier lieu, le télégraphe Foy-Breguet exige l'emploi de deux courants voltaïques et de deux conducteurs au lieu d'un seul courant et d'un seul fil qui présentent tous les appareils employés aujourd'hui. En effet, pour faire agir une des branches de ce petit télégraphe aérien, il faut une pile, un courant, un fil conducteur, un mécanisme d'horlogerie formant les signaux; pour faire agir l'autre branche, il faut une autre pile, un autre courant, un autre conducteur, un autre mécanisme d'horlogerie. Il faut faire travailler côte à côte ces deux appareils jumaux qui cependant sont indépendants l'un de l'autre. On comprend tous les inconvénients qui découlent de cette inutile et ma'encontreuse complication. Les dépenses sont doublées; mais ce qu'il y a de plus grave, c'est que les chances d'erreurs sont illimitées par suite des embarras continuels qu'amène la manœuvre de ces deux instruments isolés et cependant liés entre eux. Un autre inconvénient du système de M. Foy, et qui a tout autant de gravité que le précédent, c'est que le nombre des signaux est excessi-

vement restreint. Quand on voit manœuvrer ces télégraphes en miniature on est assez naturellement porté à croire qu'ils reproduisent fidèlement tous les signaux de l'instrument de Chappe; c'est là cependant une erreur qu'un peu d'attention fait aisément reconnaître. Les télégraphes de M. Foy ne donnent que tout juste la moitié des signaux consacrés à la correspondance du télégraphe aérien. Ceci exige, pour être compris, une courte explication. Le télégraphe de Chappe se compose, nous l'avons dit, de *trois pièces mobiles* : le régulateur et les deux ailes. Les ailes peuvent prendre quarante-neuf positions; ces quarante-neuf combinaisons graphiques sont vues sous deux aspects différents, selon que le régulateur est porté à l'oblique de droite ou à l'oblique de gauche : de là, deux fois quarante-neuf ou quatre-vingt-dix-huit signaux dans la télégraphie aérienne. Or le télégraphe électrique de M. Foy ne possède que *deux pièces mobiles*, les ailes. En effet, le régulateur, qui n'existe que pour la forme, est fixé dans la position horizontale, au lieu d'être mobile autour de son point d'appui comme dans le télégraphe de Chappe. Ce régulateur ne peut donc plus servir, comme celui du télégraphe aérien, à doubler par ses deux positions le nombre des combinaisons qui résultent de la situation des ailes. Le télégraphe électrique de M. Foy reproduit très-bien les quarante-neuf signaux du télégraphe aérien dans lesquels le régulateur est horizontal, mais il ne peut représenter un seul des signaux dans lesquels le régulateur est oblique ou vertical. Le vocabulaire du télégraphe de Chappe, destiné à la composition des dépêches, se compose, comme nous l'avons vu, de quatre-vingt-dix-huit figures. Le télégraphe Foy-Bréguet ne donne que quarante-neuf de ces figures; il ne fournit donc que la moitié des signaux qui forment le vocabulaire de la télégraphie aérienne. Pour justifier l'emploi du système qu'il a fait adopter sur les lignes françaises, M. Foy invoquait ce motif, qu'il désirait ne rien changer au personnel des employés de la télégraphie. Mais il est facile de voir, au contraire, que tout employé ayant l'habitude de manœuvrer le télégraphe aérien est par cela même impropre au service électrique. La raison en est simple. La manivelle qui fait tourner les ailes du télégraphe de Chappe se meut dans tous les sens, et l'employé doit, d'après le mécanisme de l'instrument, la tourner tantôt à droite, et tantôt à gauche; au contraire, dans le télégraphe électrique de M. Foy, la manivelle doit constamment tourner dans le même sens, et si l'employé, obéissant à l'empire de l'habitude, la ramène dans le sens contraire, l'aiguille est déplacée d'un cran et tout le système des signaux se trouve compromis. On a dit encore en faveur du télégraphe Foy-Bréguet, que les tronçons de lignes électriques devant se souder aux lignes aériennes dans la partie de la France où le réseau électrique n'est pas encore terminé, il sera

plus commode pour le service, que le signal ne change pas de forme pendant le trajet. Cette observation serait fondée si le signal conservait sa forme, mais nous avons vu que le télégraphe de M. Foy ne donne que la moitié des signaux du télégraphe Chappe. Comme on ne peut pas s'astreindre à se priver ainsi volontairement sur les lignes aériennes de la moitié du vocabulaire, il est évident que les signaux doivent se transformer pour passer du système électrique au système aérien. D'ailleurs il doit exister tout au plus trois ou quatre de ces soudures, et cet état ne peut durer que quelques années; il serait peu logique, pour un avantage d'une durée si faible, de laisser s'établir parmi nous un système dont les inconvénients et les impossibilités parlent à tous les yeux. Il nous paraît donc indispensable d'abandonner le système que M. Foy a fait établir sur les lignes françaises; les embarras, les inconvénients sans nombre des dispositions actuellement adoptées en font une loi. Les appareils à cadran nous semblent appelés à remplacer la vicieuse combinaison en usage aujourd'hui. Si, néanmoins, l'administration tenait absolument à conserver pour le télégraphe électrique l'usage des signaux aériens, on pourrait dessiner ces signes sur un appareil à cadran et les faire successivement apparaître ainsi dessinés à la station extrême; on pourrait tracer sur un même cadran deux ou trois séries concentriques portant deux ou trois séries des signaux de Chappe. M. Froment a construit et livré à l'étranger quelques télégraphes électriques sur ce modèle. On pourrait encore, comme le propose M. Moigno, employer un certain nombre de cadrans portant tous des signes différents, quatre-vingt-douze cadrans, si l'on veut, pour correspondre aux quatre-vingt-douze pages du vocabulaire phrasique de l'administration. Remplacer un cadran par un autre serait une opération de quelques secondes; on indiquerait, par un signal particulier, celui des cadrans que l'on doit installer actuellement, celui des segments dont les signes vont être transmis et doivent, par conséquent, être remarqués et notés.

« Nous ne voyons pas néanmoins pourquoi on s'obstinerait à conserver dans la télégraphie électrique l'usage des signaux de la télégraphie aérienne. Il n'y a qu'une utilité très-contestable à combiner entre eux ces appareils qui ont été institués chacun en vue d'exigences très-diverses. Les inconvénients de cette fusion sont, au contraire, de la nature la plus grave. On limite en effet, par là, les ressources de la correspondance au répertoire très-borné du vocabulaire de Chappe. Et quelle nécessité d'enchaîner ainsi la langue des communications télégraphiques dans ce cercle étroit d'où elle ne pourra jamais sortir? Evidemment, le meilleur parti à prendre, c'est de renoncer à l'usage des signaux aériens et d'adopter le système à cadran. Un cadran circulaire portant les vingt-quatre lettres de l'alphabet et

les dix chiffres de la numération est parcouru par une aiguille qui, par un mécanisme approprié, s'arrête à volonté devant chacune de ces lettres. Deux cadrans parfaitement semblables étant disposés aux deux stations extrêmes, par exemple à Paris et à Rouen, les aiguilles des deux cadrans sont d'abord placées sur un même signe servant de point de repère; les cadrans sont ainsi réglés et mis d'accord. Si alors, sur le cadran de Paris, on amène successivement l'aiguille devant les différentes lettres qui doivent composer le mot, le mécanisme de l'appareil présente l'aiguille au-devant des mêmes lettres sur le cadran de Rouen. L'employé peut ainsi lire et noter successivement les mots qui lui sont transmis. Pour indiquer la fin du mot, il suffit, à la terminaison de chaque mot, de ramener l'aiguille à la position de son point de départ. Tel est le principe des télégraphes électriques que construit aujourd'hui M. Froment, et que nous avons vus fonctionner dans les ateliers de ce savant mécanicien. Le clavier qu'il a ajouté récemment à cet appareil, et dont le jeu repose sur une des combinaisons les plus remarquables de la mécanique, rend l'emploi de cet instrument plus facile et plus merveilleux encore. Ce clavier est semblable à celui des pianos, chaque touche portant une lettre ou un chiffre; il suffit de poser le doigt sur une des touches pour que l'aiguille de l'autre station vienne se fixer sur la lettre correspondante. La main la moins exercée peut envoyer une dépêche en touchant sur le clavier les lettres qui la composent, sans craindre d'erreur provenant de l'appareil. Une touche frappée mal à propos n'amène aucune altération dans les signes suivants, et la disposition mécanique est si parfaite, que l'on peut promener au hasard et tant qu'on veut les doigts sur le clavier sans introduire le moindre désaccord entre les signes suivants. L'extrême simplicité, l'exactitude, la régularité du jeu de cet appareil, nous paraissent lui assigner le premier rang parmi les divers systèmes de télégraphes électriques exécutés jusqu'ici. C'est à grand tort que l'on objecterait qu'avec les appareils de M. Froment, le secret des dépêches ne serait pas suffisamment assuré. Pour réunir toutes les garanties nécessaires, il suffirait de prendre pour le vocabulaire une clef de convention, c'est-à-dire d'attacher aux lettres une valeur différente de leur signification habituelle, ainsi qu'on le fait pour les messages diplomatiques. Il faut bien remarquer d'ailleurs que cette question du secret des dépêches, si grave lorsqu'il s'agit de la télégraphie aérienne, n'a qu'une très-faible importance dans la télégraphie électrique. Le télégraphe aérien étale ses signaux à tous les yeux; il les déploie librement à la face du public, dont il semble provoquer sans cesse et irriter la curiosité. Aussi doit-on prendre des précautions de tout genre pour dérober les surprises de commentaires intéressés. Mais avec le télégraphe électrique, rien ne transpire au dehors; non-seulement

personne ne peut observer les signaux au passage, mais même aucun indice extérieur ne trahit le moment où la correspondance est en action. Toute surprise étrangère est donc impossible, et l'on n'a à se prémunir que contre l'indiscrétion de quelques employés. Le changement de la clef du vocabulaire suffit, et bien au delà, pour remplir cette condition. Ainsi la question du secret des dépêches, si grave, lorsqu'on fait usage du télégraphe de Chappe n'est qu'infiniment accessoire avec les appareils électriques.

« En résumé, nous croyons pouvoir conclure avec assurance que le système de télégraphie électrique aujourd'hui usité en France ne saurait être plus longtemps conservé. Des intérêts de toute nature en prescrivent l'abandon. Il sera bon alors de soumettre à un examen sérieux les appareils de M. Froment, ou plutôt il sera plus convenable et plus juste d'adopter une mesure depuis longtemps réclamée par les mécaniciens français et les constructeurs étrangers; il faudra ouvrir un concours de télégraphes électriques, en choisissant, pour juges, les savants les plus compétents sur la matière. Il appartiendrait à un gouvernement éclairé de prendre l'initiative de cette mesure, qui serait à la fois conforme à la justice, importante pour l'avenir de nos établissements de télégraphie, et en harmonie enfin avec l'esprit de nos institutions actuelles. Il serait d'autant plus urgent de s'occuper des perfectionnements que réclame le mécanisme de nos appareils, que depuis cinq ans la télégraphie électrique a subi en France une extension notable, et qu'elle semble vouloir regagner au milieu de nous le temps qu'elle a perdu. A l'heure où nous écrivons, vingt-cinq villes en France sont reliées par des conducteurs électriques, et ce système est destiné à acquérir un plus grand développement à mesure que s'étendra le réseau de nos lignes de fer. En mettant les télégraphes électriques à la disposition du public, la loi du 29 novembre 1850 a donné une satisfaction légitime à des besoins depuis longtemps exprimés; tout perfectionnement qui permettra de rendre plus sûr, plus commode et plus rapide le jeu de nos appareils électriques, sera donc reçu avec reconnaissance, parce qu'il constituera un nouveau et remarquable service rendu à la fois à l'administration et au public.

« La télégraphie électrique s'étend aujourd'hui à peu près sur tous nos chemins de fer en cours d'exploitation. Dans ce moment, la ligne de Paris à la frontière belge, celle de Paris à Calais et au Havre sont pourvues de conducteurs électriques qui mettent Bruxelles, le Havre et Calais en communication instantanée avec Paris. Le chemin de fer du Centre, qui s'étend jusqu'à Angers d'une part et jusqu'à Châteauroux de l'autre, et le chemin de Paris à Lyon, terminé maintenant jusqu'à Châlons-sur-Saône, sont également reliés avec Paris par un conducteur électrique. L'administration a le projet de munir de cette annexe pré-

cieuse chacune de nos voies ferrées, au fur et à mesure de leur terminaison (1). Conformément à la loi du 29 novembre 1850, le service de la télégraphie privée est organisé en France depuis le 1^{er} mars de cette année. Il n'existe encore que sur quelques lignes, sur les chemins de fer du Nord et sur celui du Centre, mais il ne tardera pas à recevoir toute l'extension nécessaire.

« L'institution de la télégraphie privée est encore parmi nous de date trop récente pour qu'elle ait pris beaucoup d'importance; elle n'en est encore qu'à ses débuts. Dans les deux premiers mois on n'a guère expédié de Paris que 500 dépêches; c'est à peu près le travail que fait en un seul jour la télégraphie de Londres. Aussi le service est-il établi chez nous dans des proportions et sur une échelle infiniment plus modestes que chez nos voisins. C'est au ministère de l'intérieur qu'est placé le bureau qui doit recevoir et expédier les communications du public. Au fond de la grande cour du ministère, sous le télégraphe qui la décore, se trouve une grande voûte servant de passage; c'est à droite de cette voûte, au bout d'un corridor obscur, que l'on trouve une petite salle consacrée au service de la télégraphie privée. Cette pièce est divisée en deux parties par une cloison grillée et vitrée; derrière ce vitrage, trois ou quatre employés attendent le public. Tout se passe là assez bourgeoisement. Un employé vous présente une feuille de papier blanc sur laquelle vous inscrivez en termes aussi laconiques que possible votre missive que vous signez et dont vous acquittez le prix. La dépêche est ensuite portée dans la pièce suivante, où se trouvent deux petits télégraphes Foy-Bréguet. Traduite en signaux selon le vocabulaire de Chappe, elle est immédiatement transmise à sa destination.

« La taxe des dépêches privées est fixée d'après le tarif suivant :

De Paris à	de 1 à 20 mots.	fr.	c.
— Amiens —		4	68
— Arras —		4	80
— Lille —		5	64
— Calais —		6	36
— Valenciennes —		7	56
— Donkerque —		6	36
— Orléans —		7	32
— Blois —		4	56
— Tours —		5	28
— Angers —		5	88
— Bourges —		7	20
— Nevers —		5	88
— Châteauroux —		6	72
		6	24

(1) Pour étendre à toute la surface de la France le réseau de la télégraphie électrique, il ne serait pas nécessaire d'attendre l'achèvement complet de nos chemins de fer. L'enfouissement des fils conducteurs sous le sol des grandes routes suffirait pour atteindre ce résultat. On a craint pendant longtemps que la télégraphie souterraine ne présentât pas toutes les conditions de sûreté et de régularité nécessaires; mais l'expérience a prononcé, et ce système qui fonctionne en Prusse et dans plusieurs parties de l'Amérique, avec toute l'exacritude désirable, a reçu

« La loi du 29 novembre 1850, qui a réglé les rapports du public avec l'administration des télégraphes, renferme plusieurs dispositions qui ont été l'objet de critiques assez vives (2). La nécessité de faire constater son identité pour être admis à expédier une missive, l'obligation d'écrire la dépêche en langage *parfaitement intelligible pour les employés*, enfin la faculté exorbitante accordée à ces derniers d'accepter ou de refuser la missive, sont des mesures marquées évidemment au coin d'une rigueur administrative des plus exagérées. Ces entraves, nous l'espérons, sont destinées à disparaître. Nous ne pouvons penser que l'administration ne consente à accorder au public l'usage d'un moyen de correspondance si précieux à tant d'égards, qu'à la condition de rendre son exécution difficile et parfois impossible. Malheureusement les considérations politiques ont toujours dominé et opprimé en France les questions d'intérêt public. Il serait temps cependant de comprendre que le gouvernement n'est pas précisément une abstraction posée en face de la société, ayant un but distinct et des intérêts opposés; mais que c'est, au contraire, la société elle-même administrant avec unité les intérêts communs à tous les citoyens, et que, par conséquent, tout ce qui contribue à augmenter les ressources, les moyens d'action et le bien-être des individus, doit tourner en même temps au profit de l'influence de l'Etat. Aucune entrave n'est apportée, en Angleterre et aux Etats-Unis, au droit de se servir des appareils télégraphiques; on a pensé que la signature de l'expéditeur apposée au bas de la dépêche était une garantie parfaitement suffisante pour sauvegarder tous les intérêts. Les conditions sont-elles assez différentes entre ces deux peuples et nous, pour justifier des mesures si opposées ?

« Il s'est formé tout récemment à Paris deux entreprises industrielles connues sous le nom d'*Offices télégraphiques*, dont l'une son siège rue Laffitte, et l'autre place de la Bourse. Elles ont pour but de recevoir, par la voie des télégraphes électriques étrangers et par le télégraphe français, des nouvelles des points les plus importants de l'Europe. Les agents de ces établissements vont tous les jours recevoir, au bureau du télégraphe public, les dépêches que leur expédient leurs correspondants de l'étranger. Nos journaux ont des abonnements aux *Offices télégraphiques*, et c'est par cette voie que les cours des principales bourses de l'Europe et quelques nouvelles politiques ou commerciales, sont mis depuis quelque temps sous les yeux du public. Le cours de

de la pratique une sanction définitive. Rien ne empêcherait donc d'adopter cette disposition, mais éprouvée, qui nous permettrait de faire des avantages de la télégraphie nouvelle toutes les parties de la France qui, comme nos départements du Midi sont encore dépourvues de voies ferrées.

(2) On trouvera à la fin de l'article, le texte de cette loi.

bourse d'Autriche, expédié de Vienne à quatre heures de l'après-midi, est ainsi connu à Paris dans la soirée.

« Réponse aux objections contre l'usage de la télégraphie électrique. — Services qu'elle a rendus. — Messages télégraphiques. — La télégraphie électrique, qui a si bien triomphé en Angleterre et aux Etats-Unis, a trouvé parmi nous d'assez nombreux adversaires. Le motif de la résistance ou plutôt de la tiédeur qu'elle eut à combattre se puisait surtout dans l'importance exagérée que l'on accordait à certains inconvénients attachés à son emploi. Il sera donc utile de résoudre ici brièvement les diverses objections qu'elle a suscitées.

« Dans une brochure intitulée Des télégraphes aériens et électriques, publiée en 1845, M. Ennemond Gonon a instruit d'une manière assez complète le procès de la télégraphie électrique. M. Gonon est l'inventeur d'un nouveau télégraphe aérien fonctionnant de jour et de nuit, et dans l'intérêt de son œuvre il a essayé de battre en brèche le système électrique. Il s'efforce donc de mettre en relief les avantages de la combinaison télégraphique dont il est l'inventeur, et de faire ressortir en même temps les inconvénients qui résultent de l'emploi des appareils électriques. Aussi trouverons-nous tout tracé dans la série de ses raisonnements le programme des objections que l'on a coutume d'élever contre l'usage de la télégraphie électrique. Il nous suffira, pour répondre à notre objet, d'emprunter à M. Gonon le texte de ses arguments et d'essayer ensuite de les réfuter.

« On ne connaît pas encore, dit M. Gonon, le moyen de faire mouvoir le télégraphe électrique sûrement et perpétuellement à travers les mille variations de l'atmosphère; et quoiqu'il ait été publié dans les journaux que le télégraphe électrique avait parfaitement fonctionné jour et nuit de Paris à Rouen, j'ose affirmer que c'est faux; car depuis les premiers essais de ce télégraphe jusqu'aujourd'hui, on ne peut justifier qu'il y en ait un seul qui ait marché six heures de suite. Les inconvénients que présentent les variations de l'atmosphère sont déjà très-nombreux, et cependant tous ne sont pas encore connus. Je citerai comme exemple les forts brouillards et la pluie qui déchargent le fil conducteur le long des poteaux. Ce système a en outre des causes de déperdition dans l'application aérienne le long des chemins de fer. Lorsque la vapeur de la locomotive est portée sur le fil, elle fait l'office du brouillard et de la pluie; elle termine le circuit ou l'affaiblit considérablement. Ce défaut se fait bien plus remarquer encore sous les tunnels, lors du passage des convois. Tout y est humide, tout y devient conducteur, et la perte devient énorme. Cette perte croîtra encore avec la prolongation de la ligne télégraphique. Le voisinage de la mer, les pays marécageux, etc., seront des causes de déperdition du courant dont on ne peut encore indiquer les limites (1).

(1) Des télégraphes aériens et électriques, p. 45.

La pratique a suffisamment répondu à ces craintes. L'isolement des fils conducteurs est absolu. Sous les tunnels, comme sur les bords de la voie, le courant n'est jamais interrompu ni dissipé. Les métaux étant les conducteurs les plus parfaits du fluide électrique, on n'a aucune crainte de ce genre à concevoir. Aussi le courant se maintient-il avec la même régularité par les temps humides, durant la pluie, au milieu des plus épais brouillards. On a même remarqué que la pluie est quelquefois une condition plutôt favorable que contraire à la transmission des signaux.

« La foudre, ajoute M. Gonon, attirée par ce long conducteur, peut le fondre instantanément dans plusieurs points de son parcours, et cette attraction, augmentée encore par le mouvement des convois, est un danger réel pour les voyageurs, quand bien même ils se trouveraient fort éloignés du lieu où l'orage éclate. Ce que j'ai fait connaître dans la dernière brochure publiée par moi sur les télégraphes électriques vient de se réaliser en partie. Voici ce qu'on lit dans le Constitutionnel du 15 juin dernier :

« Deux fois le tonnerre est tombé aux environs de Rouen. Il a frappé, au pont du Manoir, les poteaux qui soutiennent les fils conducteurs du télégraphe électrique, dont il a ainsi momentanément intercepté les fonctions entre Paris et Rouen. » Si ce dernier événement n'a pas été plus fatal, c'est parce que, je l'affirme sans crainte d'être démenti, le télégraphe électrique n'était pas, comme on le dit, en fonction dans ce moment-là; car autrement il eût été dévoré d'un bout à l'autre par la foudre.

« L'objection tirée de la présence de l'électricité libre dans l'atmosphère a un côté sérieux, bien qu'elle offre plus d'apparence que de gravité. Comme, d'ailleurs, beaucoup de personnes partagent les craintes manifestées à ce sujet par M. Gonon, il ne sera pas inutile d'examiner ici la question avec quelque détail.

« L'électricité qui existe à l'état libre dans l'atmosphère peut troubler en effet le jeu des appareils télégraphiques. Ces perturbations varient d'intensité selon l'état de l'atmosphère. Par un ciel serein, l'électricité répandue dans l'air n'exerce aucune action appréciable sur les instruments télégraphiques. Seulement, si le vent vient brusquement à changer, il s'établit un courant qui influence faiblement le fil conducteur; dès lors l'appareil parle, c'est-à-dire que les signaux, subitement mis en jeu, exécutent pendant quelques instants de brusques oscillations. Si le ciel est couvert et les nuages fortement électrisés, quand le vent les chasse dans la direction du fil, ces nuages agissent sur le conducteur, et les signaux se mettent encore en branle. Dans ces deux cas cependant, ces effets n'ont rien de fâcheux, ils ne peuvent aucunement troubler le service, car les employés savent tenir compte de ces perturbations passagères. Mais si la foudre éclate, si l'étincelle électrique partant d'un nuage fortement électrisé vient à frapper le

sol, le fil métallique du télégraphe offrant à l'écoulement du fluide un passage facile, le conducteur peut être foudroyé. Quels sont les effets de ce coup de foudre? Quelquefois le fil est rompu, les communications sont alors interceptées entre les deux stations; mais ces événements sont extrêmement rares, le fil étant d'un trop fort diamètre pour être aisément fondu. Dans tous les cas, si le fil est fondu, il ne l'est jamais que sur quelques points de sa continuité, et tout se borne à cette rupture. M. Gonon nous fait redouter que la foudre ne dévore le conducteur d'un bout à l'autre; c'est une crainte qui fera sourire les physiciens. Le plus souvent la foudre, en frappant le conducteur, n'a d'autre effet que de fondre le fil très-fin qui s'enroule autour de l'électro-aimant, c'est-à-dire de l'appareil qui forme les signaux; alors les communications sont arrêtées. C'est un accident qui s'est présenté quelquefois sur la ligne de Rouen. Quand la foudre vient frapper un conducteur télégraphique, tout le dommage est habituellement supporté par les poteaux placés le long de la voie. Ils sont renversés ou mis en pièces. M. Baumgartner a rapporté quelques faits de ce genre observés sur la ligne de Vienne. Le 17 août 1849, un orage qui avait éclaté à Ollmutz se propagea jusqu'à Triebitz, c'est-à-dire à une distance de 10 milles: un ouvrier employé à cette station à monter les fils ressentit une secousse qui le renversa, et il éprouva une véritable brûlure aux doigts qui avaient touché le métal. Le 25 août, par suite d'un autre orage à Ollmutz, l'électricité, conduite par les fils du télégraphe, foudroya un support aux environs de Brodek. Une partie du courant s'échappa dans le sol le long de ce support, une autre partie fila jusqu'à Prague; on put s'en assurer par l'inspection du conducteur dont l'extrémité était fondue. Dans la nuit du 18 au 19 juin 1849, un violent orage éclata entre Brunn et Reigem; la foudre brisa complètement deux supports et en endommagea neuf autres. Le 9 juillet, la foudre anéantit trois poteaux situés entre Kindberg et Krieglach, dans la Styrie, et respecta le fil conducteur. C'est encore aux environs de Kindberg que le tonnerre détruisit les supports télégraphiques le 19 juillet dernier. Les ouvriers occupés à proximité éprouvèrent un éblouissement, et l'on observa, à l'extrémité d'un des fils situés le long d'un poteau, une aigrette lumineuse. Ainsi, dans ces divers cas, les poteaux de bois avaient seuls supporté les effets de la décharge électrique. Si le coup de foudre n'a pas assez de violence pour endommager les supports placés le long de la voie, ou pour rompre le fil de l'électro-aimant, il peut cependant produire encore certains effets désagréables. La présence, dans les conducteurs, d'un excès d'électricité étrangère fait que l'électro-aimant est à diverses reprises fortement attiré et qu'il s'établit ainsi, dans l'appareil destiné à former les signaux, une série d'oscillations folles qui persistent pendant plu-

sieurs minutes. Sur le télégraphe américain, qui, comme nous l'avons vu, écrit lui-même ses dépêches, on voit quelquefois l'instrument, subitement mis en action par l'électricité atmosphérique, inscrire sur le papier une série de signes confus et précipités: c'est l'éclair qui envoie son message et qui consigne lui-même sa présence par écrit. Ajoutons enfin que l'appareil télégraphique peut être influencé, bien que la foudre n'ait pas directement frappé le conducteur. Quand un nuage électrisé se décharge à quelque distance du fil du télégraphe, il s'établit aussitôt dans le conducteur un de ces courants électriques que les physiciens appellent *courant d'induction*, et qui est provoqué par le voisinage de la décharge atmosphérique; ce nouveau courant fait encore parler les appareils, mais ce dernier accident n'a aucune importance.

« Ainsi les troubles que peuvent provoquer les phénomènes électriques de l'atmosphère dans le sein des appareils télégraphiques n'ont, en définitive, rien de grave, et dans aucun cas ils ne peuvent sérieusement compromettre le service. L'expérience a bien vite éclairé les employés sur la nature de ces perturbations accidentelles, et la transmission des dépêches ne peut jamais en être compromise d'une manière durable. Pour combattre les mauvais effets de la présence de l'électricité atmosphérique sur les fils conducteurs, il suffit presque toujours d'augmenter l'intensité du courant de la pile au point de le rendre supérieur au courant perturbateur. Aussi les irrégularités du genre de celles qui nous occupent n'ont-elles été remarquées que dans les télégraphes dans lesquels le courant électrique est réduit à la plus faible intensité possible; dans ceux où l'on fait usage de courants énergiques, les troubles de ce genre sont rares ou insignifiants. Disons, d'ailleurs, que sur les chemins de fer anglais, M. Wheatstone a établi quelques appareils qu'il nomme *conducteurs de la foudre*, et qui ont pour but de préserver le fil métallique de l'action de l'électricité météorique. Ces appareils, fondés sur le principe connu en physique sous le nom de *pouvoir des pointes*, sont de véritables petits paratonnerres et suffisent à écarter les effets fâcheux provenant de l'électricité atmosphérique.

« Les fils conducteurs, dit encore M. Go-
 « non, sont exposés forcément, dans leur état
 « de continuité, aux injures de l'ignorance
 « et de la malignité. Qui ne prévoit pas que
 « ce défi porté par le pouvoir à la curiosité
 « et à l'obéissance passive du vulgaire tour-
 « nera inmanquablement à mal, dans tous
 « les cas de mécontentement, de sourdes
 « menées et de révoltes? Croit-on que les
 « complices d'un assassin ou d'un banquer-
 « outier laisseront transmettre l'ordre d'ar-
 « rêter leur associé? Pense-t-on que l'eu-
 « nemi, en cas d'invasion, respecterait
 « davantage ce moyen de communication?
 « Non, assurément. L'intérêt des criminels
 « et de tous les partisans de troubles étant

« de détruire ce qui s'oppose à leurs desseins, « il est par trop imprévoyant, de la part du « gouvernement, de mettre les moyens de « correspondance à la portée des hommes « dangereux. L'engouement du jour peut à « peine expliquer ce fait. »

« En Angleterre et en Amérique, il est en effet arrivé quelquefois que le fil s'est trouvé rompu au moment précis où l'on avait à expédier les dépêches les plus importantes, mais ces accidents sont prévus dans le service. M. Wheatstone a construit un appareil qui permet de reconnaître approximativement sur quel point de la ligne existe la rupture. Dans ce cas, le fil est promptement rétabli, car les cauloniers du chemin de fer sont munis des outils nécessaires pour souder les conducteurs rompus. L'accident est donc assez promptement réparé, et la dépêche un instant retardée, s'élançe de nouveau avec la rapidité de l'éclair et peut ainsi triompher des effets de la méchanceté ou du crime. Pour ce qui est de la destruction des fils par suite de désordres ou de révolte intérieure, nous n'avons pas besoin de faire remarquer que les maisonnettes des stationnaires de la télégraphie aérienne isolées et perdues dans la campagne, sont tout aussi exposées que les conducteurs du télégraphe électrique à des attaques de ce genre. Il suffit, en effet, pour interrompre dans toute son étendue, une ligne de télégraphie aérienne, de forcer l'entrée d'une cabane et d'emporter la lunette d'approche. N'oublions pas d'ailleurs que les télégraphes sont avant tout les établissements de la paix ; la régularité de leur service n'est assurée que par la tranquillité du pays et sa sécurité intérieure. C'est donc sortir des bornes véritables de la question que de raisonner, en ce qui le concerne, sur des éventualités de désordre ou de guerre.

« Le télégraphe électrique, dit enfin M. Go- « non, coûte énormément cher à établir. « D'après des calculs fort justes, on peut es- « timer les frais d'établissement, pour une « ligne de 200 lieues, à 4 millions de francs « environ, auxquels il faudrait ajouter en- « suite les dépenses annuelles pour l'entretien « journalier des appareils, le renouvellement « des fils au moins tous les deux ans, le « traitement des hommes de l'art et le per- « sonnel des employés. »

« L'évaluation des frais d'établissement des télégraphes électriques est ici notablement exagérée. Il est reconnu que tous les frais d'installation ne dépassent point la somme de 800 francs par kilomètre, ce qui sur une ligne de 200 lieues porte la dépense seulement à six cent quarante mille francs. D'un autre côté, les frais journaliers sont assez faibles, puisque tout se réduit à l'entretien des fils conducteurs, et le personnel est si peu nombreux que les dépenses d'administration sont insignifiantes. Il ne faut dans la télégraphie électrique qu'un très-petit nombre d'employés. Les frais d'entretien et de personnel pour les télégraphes aériens sont bien plus considérables, puis-

qu'ils s'élèvent annuellement à plus d'un million. Toutefois les frais d'installation de la télégraphie électrique fussent-ils beaucoup plus considérables qu'ils ne le sont réellement, cette considération ne pourrait dans aucun cas constituer un obstacle sérieux. La question des frais de premier établissement est ici entièrement secondaire, car les télégraphes électriques livrés au public deviennent pour l'État la source d'un revenu important qui couvre une partie de ses avances. D'un autre côté, la vitesse prodigieuse de l'expédition représente une autre source d'économie. Aujourd'hui la télégraphie aérienne coûte annuellement plus d'un million au budget, le gouvernement ne s'en inquiète guère, car cette dépense est convertie en grande partie par les économies que l'on réalise sur les estafettes et les courriers ; que sera-ce donc lorsque la vitesse sera centuplée et quand le télégraphe pourra manœuvrer en toute saison, à toute heure de la nuit, à toute heure du jour, sans rien perdre de sa prodigieuse rapidité ! Nous n'avons pas la prétention de surprendre beaucoup nos lecteurs en leur parlant de la merveilleuse promptitude avec laquelle les dépêches sont transmises par le télégraphe électrique. Nous ne pouvons cependant nous dispenser de citer quelques exemples susceptibles de donner en quelque chose la mesure de cette vitesse. Nous nous bornerons toutefois à un petit nombre de faits dont la plupart même se rapportent à l'époque des débuts de la télégraphie nouvelle.

« Le discours prononcé en 1846 par le président des États-Unis, annonçant la déclaration de la guerre contre le Mexique, discours qui occupait deux longues colonnes en petits caractères, dans un journal de la plus grande dimension, fut transmis entier par le télégraphe de M. Morse et copié en moins de trois heures. Pendant cette longue communication, le télégraphe transcrivait 84 lettres par minute, c'est-à-dire, le double de ce que l'inventeur avait promis.

« Le discours du roi des Belges, à l'ouverture des chambres de 1849, était entièrement parvenu à Anvers quarante-sept minutes après avoir été prononcé à Bruxelles. Ce discours ne comprenait pas moins de 842 mots formant 4,600 lettres. La transmission de cette dépêche avait donné lieu à 11,660 mouvements télégraphiques.

« Le discours de M. Clary sur la guerre du Mexique, dans le Congrès des États-Unis de 1849, a été transmis en deux heures de Cincinnati à New-York avec une exactitude inappréciable, quoique le résumé n'occupât pas moins d'une colonne et demie d'un journal, petit texte.

« Un journal américain, le *New-York Express*, rapportait en 1849 que le volumineux message du président Polk, contenant plus de 50,000 mots, fut transporté en un jour de Baltimore à Saint-Louis, alimentant de copies sur son passage dix-

sept villes des Etats-Unis. Encore faut-il en déduire deux heures perdues à la suite d'un orage.

« Le discours de la reine d'Angleterre pour la prorogation du parlement en 1849 fut expédié de Londres à Norwick, à la distance de 61 lieues, en moins de 18 minutes.

« Les premières nouvelles de la révolution de Février arrivèrent en Angleterre par un bateau-pilote, et furent immédiatement transmises à la métropole. Dès ce moment, jour par jour et presque sans relâche, un fleuve continu de correspondances arrivait à Londres par le fil magique; et pendant que le commissaire et le directeur du chemin de fer se tenaient nuit et jour à la station de Londres, le directeur des télégraphes se plaça sur la côte, aux stations de Douvres et de Folkstone, pour recevoir les avis et les communiquer à Londres. De cette façon, chaque scène successive de la révolution arrivait d'abord à Londres par la ligne télégraphique; ce qui permit de prendre beaucoup de dispositions importantes pour les villes de la côte intéressées à ces événements.

« Les journaux anglais et américains se plaisent à raconter des faits particuliers qui viennent par intervalles prouver d'une manière frappante toute l'utilité du télégraphe électrique dans les rapports privés des citoyens. On remplirait aisément un volume de récits de ce genre. Comme nous n'entendons pas user d'un tel procédé, nous nous bornerons à deux ou trois de ces faits.

« En 1848, un convoi du chemin de fer avait apporté à Norwick la nouvelle de la chute du pont suspendu de Yarmouth. Qu'on juge de l'inquiétude et de l'effroi des habitants! ils avaient presque tous leurs enfants en pension à Yarmouth. Ils coururent en foule à la station du chemin de fer, demandant à grands cris des nouvelles de leurs enfants: *Tous les enfants sont sauvés!* dit le télégraphe électrique.

« Le jour du nouvel an de 1850, le télégraphe électrique prévint en Angleterre une catastrophe terrible. Un train vide s'étant choqué à Gravesend, le conducteur fut jeté hors de la machine, et celle-ci continua à courir seule et à toute vapeur, vers Londres. Avis fut immédiatement donné par le télégraphe à Londres et aux stations intermédiaires; le directeur s'élança sur la ligne avec une autre machine à la poursuite de l'échappée; il l'atteignit, et manœuvra de manière à la laisser passer; puis il se mit en chasse après elle. Le conducteur de sa machine réussit enfin à s'emparer de la fugitive, et tout danger disparut. Onze stations avaient été traversées ainsi sans accident; la locomotive n'était plus qu'à deux milles de Londres quand on l'arrêta. Il est certain que si, sur le parcours du chemin de fer,

on n'avait pas été prévenu de l'événement, le dommage causé par la locomotive aurait surpassé la dépense de toute la ligne télégraphique. Ainsi le télégraphe paya ce jour-là le prix de son installation.

« Les journaux anglais ont raconté avec beaucoup de détails le fait suivant, qui produisit à Londres une grande sensation et qui fournit en effet une preuve éclatante de l'utilité du télégraphe électrique en matière criminelle. Au mois de janvier 1844, un horrible assassinat fut commis à Salthil. L'assassin, nommé *John Tawell*, s'étant rendu immédiatement à Slough, y prit une place pour Londres dans le convoi du chemin de fer, qui passait à sept heures quarante-deux minutes du soir. La police, avertie du crime, était déjà à la poursuite du coupable. Elle arriva à Slough presque au moment où le train devait arriver à Londres. Mais le télégraphe électrique fonctionnait, et pendant que le meurtrier, confiant dans la vitesse extraordinaire du convoi, se croyait en sûreté parfaite, le message suivant volait sur les fils du télégraphe :

« Un assassinat vient d'être commis à Salthil. On a vu celui qu'on suppose être l'assassin prendre un billet de première classe pour Londres, par le train qui a quitté Slough à sept heures quarante-deux minutes du soir. Il est vêtu en quaker, avec une redingote brune qui lui descend presque sur les talons. Il est dans le dernier compartiment de la seconde voiture de première classe.

« Arrivé à Londres, *John Tawell* se hâta de monter dans un des omnibus du chemin de fer. Blotti dans un coin de la voiture, il se croyait dès ce moment à l'abri de toutes les atteintes de la justice. Cependant le conducteur de l'omnibus, qui n'était autre chose qu'un agent de police déguisé, ne le perdait pas de vue, sûr de tenir son homme comme un rat dans une souricière. Arrivé dans le quartier de la Banque, *John Tawell* descendit de l'omnibus, se dirigea vers la statue du duc de Wellington, et traversa le pont de Londres; il entra ensuite au café du Léopard, dans le Borough, et se retira enfin dans une maison garnie du voisinage. L'agent de police qui, attaché à ses pas, l'avait suivi dans toutes ses évolutions, entra après lui, et tenant la porte entr'ouverte, lui demanda d'un ton très-calme: *N'êtes-vous pas arrivé ce soir de Slough?* A cette question si effrayante pour le coupable, *John Tawell* se troubla et balbutia un *Non* qui était l'aveu de son crime. Arrêté aussitôt, il fut mis en jugement, condamné comme assassin et pendu.

« A quelques mois de là, dit le journal The Family library, nous faisons le trajet de Londres à Slough, par le chemin de fer, dans une voiture remplie de personnes étrangères les unes aux autres. Tout le monde gardait le silence, comme c'est assez généralement l'usage des voyageurs anglais. Nous avions déjà parcouru près de quinze milles sans qu'un seul mot eût été prononcé, lorsqu'un petit monsieur, à la taille épaisse, au cou court,

« *À l'air d'ailleurs très-respectable, qui était assis à l'un des coins de la voiture, fixant les yeux sur les poteaux et les fils du télégraphe électrique, qui semblaient voler dans un sens opposé au nôtre, murmura tout haut, en accompagnant son observation d'un mouvement de tête significatif :*

« Voilà les cordes qui ont pendu John « Tawell ! »

LOI

SUR LA CORRESPONDANCE TÉLÉGRAPHIQUE PRIVÉE.

Des 3 juillet, 18 et 29 novembre 1850.

Art. 1^{er}. Il est permis à toutes personnes dont l'identité est établie de correspondre, au moyen du télégraphe électrique de l'État par l'entremise des fonctionnaires de l'administration télégraphique. La transmission de la correspondance télégraphique privée est toujours subordonnée aux besoins du service télégraphique de l'État.

Art. 2. Les dépêches, écrites lisiblement, en langage ordinaire et intelligible, datées et signées des personnes qui les envoient, sont remises par elles ou par leurs mandataires au directeur du télégraphe, et transcrites dans leur entier, avec l'adresse de l'expéditeur, sur un registre à souche. Cette copie est signée par l'expéditeur ou par son mandataire, et par l'agent de l'administration télégraphique. Sont exemptés de la transcription sur le registre à souche les articles destinés aux journaux et les dépêches relatives au service des chemins de fer.

Art. 3. Le directeur du télégraphe peut, dans l'intérêt de l'ordre public et des bonnes mœurs, refuser de transmettre les dépêches. En cas de réclamation, il en est référé, à Paris, au ministre de l'intérieur, et dans les départements, au préfet ou au sous-préfet, ou à tout autre agent délégué par le ministre de l'intérieur. Cet agent, sur le vu de la dépêche, statue d'urgence.

Si, à l'arrivée au lieu de destination, le directeur est avisé que la communication d'une dépêche peut compromettre la tranquillité publique, il en réfère à l'autorité administrative, qui a le droit de retarder ou d'interdire la remise de la dépêche.

Art. 4. La correspondance télégraphique privée peut être suspendue par le gouvernement, soit sur une ou plusieurs lignes séparément, soit sur toutes les lignes à la fois.

Art. 5. Tout fonctionnaire public qui viole le secret de la correspondance télégraphique est puni des peines portées en l'article 187 du Code pénal.

Art. 6. L'État n'est soumis à aucune responsabilité à raison du service de la correspondance privée par la voie télégraphique.

Art. 7. Les dépêches télégraphiques privées sont soumises à la taxe suivante, qui est perçue au départ :

Pour une dépêche de un à vingt mots, il est perçu un droit fixe de trois francs, plus douze centimes par myriamètre.

Au-dessus de vingt mots, la taxe précédente est augmentée d'un quart pour chaque dizaine de mots ou fraction de dizaine excédant.

Sont comptés dans l'évaluation des mots l'adresse, la date et la signature.

Les chiffres sont comptés comme s'ils étaient inscrits en toutes lettres.

Toute fraction de myriamètre est comptée comme un myriamètre.

Lorsqu'il sera établi un service de nuit, la taxe sera augmentée de moitié pour les dépêches transmises la nuit.

Le ministre de l'intérieur est autorisé à concéder des abonnements à prix réduit, pour la transmis-

sion des nouvelles qui se rapportent au service des chemins de fer.

Art. 8. En payant double taxe, les particuliers ont la faculté de recommander leurs dépêches. Toute dépêche recommandée est vérifiée par une répétition de la dépêche faite par le directeur destinataire.

Art. 9. Indépendamment des taxes ci-dessus spécifiées, il est perçu, pour le port de la dépêche, soit au domicile du destinataire, s'il réside au lieu de l'arrivée, soit au bureau de la poste aux lettres, un droit de cinquante centimes dans les départements, et de un franc pour Paris.

Si le destinataire ne réside pas au lieu d'arrivée, la dépêche lui sera transmise, sur la demande et aux frais de l'expéditeur, par exprès ou estafette. Les conditions de ce service seront fixées par le règlement à intervenir en vertu de l'article 11 de la présente loi.

Art. 10. Les dépêches sont transmises selon l'ordre d'inscription pour chaque destination. L'ordre des transmissions, entre les diverses destinations, est réglé de manière à les servir utilement et également. Toutefois, la transmission des dépêches dont le texte dépasserait cent mots peut être retardée pour céder la priorité à des dépêches plus brèves, quoique inscrites postérieurement.

Les dépêches relatives au service des chemins de fer, qui intéresseraient la sécurité des voyageurs, pourront, dans tous les cas, obtenir la priorité sur les autres dépêches.

Art. 11. La présente loi recevra son exécution à partir du 1^{er} mars 1851.

Le service de la correspondance télégraphique privée, les conditions nécessaires pour constater l'identité des personnes, et les dispositions réglementaires de la comptabilité seront réglés par un arrêté concerté entre le ministre de l'intérieur et le ministre des finances. Cet arrêté sera converti en un règlement d'administration publique dans l'année qui suivra la promulgation de la présente loi.

Délibéré en séance publique, à Paris, les 3 juillet, 18 et 29 novembre 1850.

Le Président et les Secrétaires,

Signé DUPIN, ARNAUD (de l'Ariège),
CHAPOT, BÉCARD, DE HEC-
KEREN, PEUPIN.

La présente loi sera promulguée et scellée du sceau de l'État.

Le Président de la République,

Signé LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

Le Garde des sceaux, Ministre de la justice,

Signé E. ROUHER.

(Bulletin des lois, n° 330.)

RÈGLEMENT POUR LE SERVICE DE LA TÉLÉGRAPHIE PRIVÉE.

Le ministre de l'intérieur,
Vu la loi du 29 novembre 1850, sur l'établissement du service de la correspondance télégraphique électrique privée ;

Vu le rapport de l'administrateur en chef des lignes télégraphiques sur les mesures à prendre pour l'exécution de la dite loi, et après s'être concerté avec M. le ministre des finances ;

Arrête ce qui suit :

Ouverture des bureaux.

Art. 1^{er}. Les bureaux télégraphiques seront ouverts tous les jours, y compris les fêtes et dimanches : du 1^{er} avril à la fin de septembre, de sept heures du matin à neuf heures du soir ; du 1^{er} octobre à la fin de mars, de huit heures du matin à neuf heures du soir. L'heure de tous les bureaux télégra-

pbiques sera l'heure du temps moyen pris à l'Observatoire de Paris.

Art. 2. Jusqu'à nouvel ordre, aucune dépêche ne pourra être envoyée hors des heures du bureau qu'autant qu'elle aura été déclarée avant neuf heures du soir, et que la transmission en aura été acceptée par le bureau de départ.

Formalités relatives à l'enregistrement des dépêches.

Art. 3. Toute personne qui voudra faire usage de la correspondance télégraphique devra d'abord faire constater son identité. L'identité pourra être établie d'après les manières suivantes : Toute personne domiciliée dans la commune où est situé le bureau télégraphique, aura la faculté d'apposer sa signature sur un registre à souche, et, après vérification faite de l'identité du signataire, le feuillet contenant le double de la signature et détaché de la souche, lui sera remis pour qu'il puisse le joindre à toute dépêche qu'il voudrait expédier. La présentation du feuillet et la conformité des signatures sur la dépêche, le feuillet et le registre à souche formeront la constatation de l'identité. L'identité de la signature pourra encore être certifiée par un visa des préfets, sous-préfets, maires et commissaires de police ; elle pourra l'être encore, en matière civile, par le visa du président du tribunal de première instance, du juge de paix et par tous les notaires ; en matière commerciale, par le visa du président et des juges du tribunal de commerce, par les agents de change, les courtiers d'assurances et de commerce. Elle pourra enfin être établie par des pièces telles que pas-ports, acte de naissance, acte de notoriété, jugement et autres actes et papiers dont la réunion prouverait l'identité de la personne qui les posséderait.

Art. 4. Les dépêches, écrites lisiblement, en langage ordinaire et intelligible, sans aucune abréviation de mots ou caractères écrits dans le texte, datées et signées, seront remises au directeur du télégraphe, qui vérifiera si les désignations de l'adresse sont assez précises pour qu'on puisse avoir l'espoir fondé de la faire parvenir à la personne à qui elle est destinée, et s'il n'y a rien dans le texte qui puisse porter atteinte à l'ordre public ou aux bonnes mœurs. Si le directeur refuse de transmettre la dépêche, soit parce que l'identité n'est pas constatée, soit par tout autre motif, il écrira sur la minute la cause de son refus, et signera. Si rien ne s'oppose à la transmission, le directeur fera transcrire en entier la dépêche sur un registre à souche. Au bas de la dépêche, on ajoutera le nom et l'adresse du signataire, le nom et l'adresse de la personne qui l'aura apportée, le nombre de mots que la dépêche contient, la ville pour laquelle elle est destinée, et la somme perçue. On fera signer le tout par l'expéditeur ou son mandataire, à qui sera délivrée une quittance avec talon de la somme qu'il aura déboursée.

Art. 5. La dépêche recevra un numéro d'ordre, et l'on inscrira, en marge et au-dessus du numéro, l'heure à laquelle elle aura été remise au stationnaire de service, qui devra la transmettre immédiatement, si la ligne est libre. Si la ligne est occupée, la dépêche prendra son rang et sera transmise à son tour.

On inscrira sur les dépêches transmises l'heure de l'arrivée à destination. Toutes les dépêches seront remises, le soir, au directeur, qui en fera un paquet scellé du cachet de la direction.

Ordre de la transmission des dépêches.

Art. 6. Il sera tenu, dans chaque bureau télégraphique, un rôle des dépêches d'après l'ordre de leur dépôt, et chacune d'elles sera expédiée dans chaque bureau, selon le rang qu'elle occupera sur le rôle. Toutefois, les dépêches du gouvernement et

les dépêches relatives au service des chemins de fer, qui intéresseraient la sécurité des voyageurs, pourront avoir la priorité sur les dépêches privées. La transmission des dépêches privées dont le texte dépasserait cent mots, pourra être retardée pour céder la priorité à des dépêches plus brèves, quoique inscrites postérieurement.

Art. 7. Chaque jour, au moment de l'ouverture du service, chaque bureau, en se mettant en communication avec Paris, indiquera le nombre des dépêches qu'il a à transmettre pour Paris. Puis l'administration centrale commencera la transmission et fera la distribution du temps du service entre tous les bureaux pour la correspondance avec Paris. L'administration indiquera, à chaque fois, le bureau qui devra se mettre en travail, et le temps qui lui sera accordé. Les transmissions se feront alternativement dans un sens et dans l'autre. Le temps accordé à chaque bureau sur chaque ligne, ne pourra pas dépasser une demi-heure. Toutefois une dépêche commencée et devra être achevée. Autant que possible, la transmission se fera directement entre les deux lieux qui doivent entrer en correspondance. Pénant la transmission directe entre Paris et les bureaux successivement désignés, les autres bureaux, partout où il y aura un troisième fil disponible, se transmettront entre eux les dépêches pour les villes intermédiaires. Les bureaux les plus rapprochés de Paris commenceront la transmission, qui alternera de dépêche en dépêche avec la transmission des bureaux les plus éloignés. Chaque transmission de bureau à bureau ne pourra durer qu'une demi-heure.

Chaque bureau destinataire accusera réception définitive de la dépêche envoyée, aussitôt qu'il l'aura comprise.

Art. 8. Aucune dépêche déposée à un bureau télégraphique ne pourra être retirée de la transmission que par la personne même qui l'aura envoyée. Dans tous les cas, la somme payée ne sera pas rendue.

Communication des dépêches.

Art. 9. Au bureau d'arrivée, la dépêche reçue sera visée par le directeur, qui, si rien ne s'oppose à la communication, y inscrira la mention *visé à communiquer*. La dépêche visée sera remise à un expéditionnaire, qui en fera la copie. Si le directeur juge qu'une dépêche reçue ne saurait être communiquée sans danger pour la tranquillité publique, il en enverra copie à l'autorité administrative, et attendra sa décision. Si la communication est interdite, il en sera donné connaissance au directeur qui l'a expédiée, pour qu'il puisse en faire rembourser la taxe perçue.

Art. 10. Si rien n'empêche la communication, la dépêche copiée sera timbrée du sceau de l'administration et signée du directeur. Elle sera remise immédiatement à un piéton, chargé de la porter à l'adresse indiquée ou au bureau de poste. À la dépêche sera joint un reçu qui devra être signé, soit de la personne à qui la dépêche est adressée, soit d'une personne attachée à son service ou à sa famille.

Si l'on ne trouve à l'adresse indiquée ni le destinataire, ni personne qui le connaisse, la dépêche sera rapportée au bureau d'arrivée, et la déclaration du piéton sera inscrite sur la dépêche.

S'il est demandé que la dépêche reste au bureau d'arrivée, elle sera déposée dans un coffre ou tiroir solennement établi et fermant à clef, jusqu'à ce qu'on la vienne réclamer.

Art. 11. Les dépêches adressées à des personnes se trouvant hors de la commune où est situé le bureau télégraphique d'arrivée, seront envoyées à destination par la poste ou par un messenger exprès, selon que la demande en aura été faite dans la dépêche elle-même. Quand aucune disposition particulière

n'aura été prise pour une dépêche à envoyer hors de la commune où est situé le bureau, elle sera remise au bureau de poste.

Art. 12. Il sera tenu, dans chaque bureau, un registre où seront inscrites par premier et dernier ont toutes les dépêches reçues. On y mentionnera le nombre de mots, l'heure de la réception et celle de la remise au destinataire ou au bureau de poste, les décisions qui ont ordonné la non-communication, et les autres incidents de la dépêche.

Perception.

Art. 13. La taxe pour la transmission des dépêches sera perçue d'après la longueur totale des lignes télégraphiques réunissant les lieux de départ et d'arrivée. Toutefois, lorsque les lignes télégraphiques ne se dirigeront pas directement d'un lieu à un autre, et que la route ferrée sera plus courte que la ligne électrique, on prendra la distance sur le chemin de fer pour base de la taxe.

Les distances entre les divers bureaux télégraphiques seront calculées d'après le tableau joint au présent arrêté.

Art. 14. Les mots seront comptés de la manière suivante : les mots composés seront comptés pour le nombre des mots qu'ils contiendront ; les traits d'union, les signes de ponctuation ne le seront point, mais tous les autres signes seront comptés pour le nombre de mots qu'il aura été nécessaire d'employer pour les exprimer.

Art. 15. Les dépêches qui devront être communiquées en plusieurs copies en un même lieu ne payeront qu'une taxe, mais le droit pour port de la dépêche sera répété autant de fois qu'il y aura de copies.

Les dépêches qui devront être envoyées en différents lieux sur le même trajet ne payeront la taxe proportionnelle que sur le plus long trajet, mais la taxe fixe sera répétée autant de fois qu'il y aura de lieux différents.

Art. 16. Quand l'expéditeur demandera que la dépêche soit envoyée au destinataire par exprès, il devra déposer au bureau du départ une somme de un franc pour le premier kilomètre de distance entre le bureau d'arrivée et le lieu de destination, et de cinquante centimes pour les autres.

Dans tous les cas où un exprès sera envoyé, il y aura lieu à une liquidation supplémentaire.

Le choix des exprès sera fait par les directeurs du télégraphe.

Art. 17. Quand une dépêche dont la transmission aura été acceptée n'aura pu être communiquée au destinataire en temps opportun, soit parce que les lignes électriques auraient éprouvé un accident, soit parce que des fautes en auraient altéré le texte, soit enfin parce que l'autorité administrative du lieu de destination se serait refusée à permettre la communication, la taxe sera remboursée à l'expéditeur. La taxe ne sera remboursable que partiellement lorsque la dépêche, arrêtée par un accident sur la ligne, ne pu être réexpédiée à destination par la poste et qu'elle a pu gagner sur le courrier ordinaire.

(Monsieur.)

TÉLESCOPE (de *ταλε*, loin et *σκοπε*, la vue). Instrument d'optique, composé de verres et de miroirs, dont l'effet est de rapprocher et de rendre plus distincts ou de découvrir les objets très-éloignés qu'on n'aperçoit que confusément à la vue simple, ou même qui sont invisibles. Nous avons parlé ailleurs du télescope de Galilée ou de Hollande et des autres télescopes à réfraction, connus plus généralement sous le nom de *lunettes* ; nous n'avons donc à nous occuper ici que du télescope à réflexion ou catoptrique, inventé par le P. *Mersenne*

et perfectionné par *Grégory Newton* et surtout par *Herschell* à qui cet instrument doit un degré de perfection inconnu jusqu'à lui. Le télescope Newtonien se compose d'un tube muni d'un grand miroir concave en métal qui renvoie l'image de l'objet à son foyer ; entre ce point et le grand miroir sphérique, on place un petit miroir plan également de métal sous une inclinaison de 45°. L'image est renvoyée par ce petit miroir à un oculaire, placé dans un petit tube latéral qui la fait apercevoir en l'amplifiant. Le télescope Grégorien se compose de deux miroirs de métal, concaves, l'un plus grand percé à son centre d'un trou circulaire ; l'autre plus petit, d'une autre sphéricité, et placé parallèlement vis-à-vis du grand, de manière que les deux axes soient sur la même ligne, mais que leurs foyers ne coïncident pas. A l'extrémité du tube, du côté du grand miroir et vis-à-vis du trou circulaire, on ajuste un autre tube de moindre dimension avec un ou deux verres oculaires qui reçoivent l'image réfléchie par le petit miroir. Dans le télescope de *Herschell*, le petit miroir est supprimé et remplacé par une lunette qui s'applique immédiatement à la première focale.

THERMOMÈTRES. — THERMOMÈTRE A

ALCOOL. — Les thermomètres à alcool colorés en rouge par de l'oseille, sont si faciles à faire, même sous de grandes dimensions, qu'ils sont extrêmement répandus et à fort bas prix dans le commerce ; ils n'exigent pas d'être soumis à l'opération la plus délicate, qui est de les purger d'air et d'eau, car on n'a pas besoin de faire bouillir la liqueur. On remplit l'instrument à la manière des autres thermomètres, et comme il s'y produit des interruptions dans la colonne, on attache le bout du tube à une ficelle et l'on tourne rapidement, comme on ferait d'une fronde. La force centrifuge pousse l'alcool au fond du réservoir et chasse l'air qui est bientôt remplacé par de la vapeur alcoolique ; on bouche le tube et on le soumet aux épreuves ordinaires de la graduation.

Mais il faut ici se servir d'un étalon à mercure pour marquer les divisions d'espace en espace ; car si l'on plongeait le thermomètre dans la glace fondante et dans l'eau bouillante pour avoir les termes réguliers, ce qu'on fait quelquefois, ce thermomètre ne serait pas comparable à ceux de mercure, parce que la distillation de l'alcool ne se ferait pas régulièrement. En général, la loi de distillation des liquides est très-compiquée, c'est-à-dire que pour des variations égales de température, les volumes croissent de quantités inégales. Nous donnons ici une table résultant d'observations de *Plougergues*, qui indique les degrés correspondants des deux thermomètres l'un de mercure, l'autre d'alcool, lorsqu'on a divisé leurs échelles en 100 ou 80 degrés, depuis la glace fondante jusqu'à l'ébullition de l'eau.

ALCOOL en 80	MERCURE)	
	en 80	en 100
18	17,40	21,37
17	16,26	20,32
16	15,40	19,25
15	14,51	18,14
14	13,60	17,00
13	12,62	15,77
12	11,74	14,67
11	10,79	13,49
10	9,82	12,27
9	8,85	11,06
8	7,87	9,84
7	6,88	8,60
6	5,89	7,36
5	4,90	6,12
4	3,91	4,89
3	2,92	3,65
2	1,94	2,42
1	0,96	1,20
0	0,00	0,00
<hr/>		
1	0,92	1,15
2	1,84	2,30
3	2,76	3,45
4	3,68	4,60
5	4,60	5,75
6	5,52	6,90
7	6,44	8,05
8	7,36	9,20
9	8,28	10,35
10	9,20	11,50
11	10,12	12,65
12	11,05	13,81
13	11,97	14,94
14	12,89	16,11
15	13,81	17,26
16	14,73	18,41
17	15,64	19,55
18	16,55	20,69
19	17,46	21,82
20	18,38	22,97
21	19,29	24,11
22	20,20	25,25
23	21,21	26,51
24	22,02	27,52
25	22,92	28,65
26	23,82	29,77
27	24,72	30,90
28	25,62	32,02
29	26,51	33,14
30	27,40	34,25
31	28,29	35,36
32	29,18	36,47
33	30,07	37,59
34	30,95	38,69
35	31,85	39,79
36	32,70	40,87
37	33,54	41,96

Ainsi deux thermomètres, l'un à mercure, l'autre à alcool, qui marquent ensemble 0,80 degrés, sont tout à fait discordants; dans l'intervalle à 36 degrés du dernier, le premier marque 3^e,003 m. de moins. Le thermomètre à alcool n'est donc propre à indiquer les températures qu'autant que son échelle est marquée par comparaison avec un étalon à mercure. Sous la pression ordinaire, l'alcool bout à 78 degrés centigrades; mais, cette liqueur, hermétiquement enfermée dans un vase, développe une atmosphère qui retarde considérablement

le terme de l'ébullition; on peut donc soumettre ce thermomètre aux mêmes termes de graduation que celui à mercure: mais alors l'instrument est défectueux; il ne peut plus même servir à mesurer des températures un peu élevées; parce que, près du terme de l'ébullition ou du *changement d'état*, la dilatation doit être très-irrégulière.

Et voilà pourquoi précisément le thermomètre à mercure ne peut servir à mesurer de basses températures, puisque ce fluide se congèle à 39 degrés centigrades. L'eau ne pourrait pas être employée vers $\frac{1}{4}$ degrés, et même au-dessous de ce terme, le verre se briserait par l'accroissement de volume de la glace qui se formerait.

Comme il importe de ne pas donner au tube barométrique trop de longueur, ce qui rend l'instrument difficile à faire, fragile et embarrassant, il n'y a guère que les étalons qu'on construit avec l'échelle entière d'au moins 100 degrés; presque tous les usages de l'instrument n'exigent que quelques degrés au-dessous de zéro, et 40 à 50 degrés au-dessus; c'est pour cette étendue qu'on le construit; mais il convient, pour que les subdivisions soient faciles à distinguer, qu'elles soient grandes, et par conséquent, que le tube soit très-capillaire; mais alors le filet de mercure est si délié qu'on a peine à le voir. On a réussi à éviter cette difficulté en se servant de tubes plats intérieurement, qui, ayant même capacité que les cylindriques, présentent plus de largeur, et laissent mieux voir l'extrémité de la colonne; seulement, il est plus difficile de les trouver calibrés; alors, par les procédés ci-dessus, on fractionne la longueur en parties d'égales capacités, qu'on est en droit de regarder comme cylindriques, et qui ont leurs subdivisions égales entre elles, mais un peu différentes des inférieures et des supérieures.

THERMOMÈTRES À AIR. — L'air et les gaz secs se dilatent tous de la même quantité par des températures égales. Ces fluides sont donc excellents pour faire des thermomètres. On introduit dans la boule de l'air sec, par les procédés connus; une petite goutte de mercure intercepte la communication avec l'air extérieur. Lorsque la température varie, cette goutte sert d'index, monte et descend au gré des variations correspondantes du volume d'air.

Ces instruments ont le défaut de ne montrer que des résultats complexes, parce que la pression atmosphérique agit dans l'expérience; en outre, il ne faut pas que la boule dépasse en capacité le triple de la colonne du tube, parce qu'à 100 degrés le mercure sortirait et il entrerait dans la boule à zéro. On n'emploie les thermomètres à air que dans les recherches délicates, et pour mesurer de basses températures.

Les thermomètres différentiels de Leslie sont composés de deux boules réunies par un tube et l'on y introduit de l'air sec, ou du mercure qui intercepte la communication. Un petit tube ouvert et effilé sert à

faire entrer ces fluides, par le moyen de la chaleur et de soins qu'il serait superflu de décrire ici. On ferme ensuite l'orifice à la lampe. On peut faire passer une partie de l'air d'une boule dans l'autre aussi par la chaleur, de manière à loger le mercure dans telle partie qu'on veut de l'appareil.

Cet instrument ne sert qu'à mesurer les différences de températures auxquelles les deux boules sont exposées, attendu que celle qui est le plus échauffée refoule le mercure dans le tube. Le zéro de l'échelle est mis au point où les deux boules sont à la même température; on se procure un autre point en plongeant l'une des boules dans de l'eau chauffée à un degré déterminé. Si l'eau est à 20 degrés de plus que l'air, la différence de température des deux boules est de 10 degrés (du moins si on est mis à l'abri du rayonnement en interposant un écran); on divise ensuite l'intervalle parcouru par le mercure en 10 parties égales qu'on répète au delà et en deçà des deux limites. Ces instruments sont le plus souvent faits avec de l'acide sulfurique coloré qui remplace le mercure.

Le *thermomètre de Rumford* n'est que l'instrument qu'on vient de décrire dont les deux boules sont très-écartées, pour en assurer les indications: on sépare ces boules par un écran revêtu de papier doré.

Thermomètre a maxima et a minima. — Souvent on désire qu'un thermomètre indique la plus haute ou la plus basse température survenue en l'absence de l'observateur. Voici comment on atteint ce but.

Sur une planchette sont fixées deux thermomètres à tiges horizontales; l'un est en alcool limpide, et contient dans son tube un petit cylindre d'émail plus mince que le tube n'est large; on amène cet index, par l'inclinaison, au dedans du liquide et au bout de la colonne; si la liqueur se dilate, cet index reste en place; mais, dans le cas contraire, la liqueur l'entraîne avec elle, et il rétrograde le long du tube, s'arrêtant dès que la température est au *minimum*.

L'autre thermomètre est à mercure et renferme un index d'acier qui est poussé par le mercure, quand il y a dilatation et qui demeure en place, lorsque la condensation ramène le fluide. Cet effet résulte de ce que l'acier n'est pas mouillé par le mercure. Ainsi l'index marque le *maximum* de température.

Thermomètres métalliques. — Thermomètre de Bréguet. — Cet instrument est un des plus ingénieux qu'on ait imaginés. L'hélice cylindrique est formée de trois feuilles excessivement minces de platine, d'or et d'argent, soudées par une forte pression, et ensuite découpées et contournées; on fixe un bout à un support, l'autre extrémité porte une aiguille très-légère, l'inégalité de dilatation des métaux fait tordre ou dérouler la spirale; l'aiguille tourne donc, et ses excursions sont indiquées sur un cadran horizontal. Le tout est recouvert d'une petite cloche de verre.

Comme il a été constaté que les arcs dé-

crits par l'aiguille sont proportionnels aux degrés de température, il a suffi, pour évaluer toutes les variations en degrés du thermomètre à mercure, de comparer ces deux instruments. On sait alors combien il faut de degrés du cercle pour représenter un degré thermométrique et à quelle division on doit placer le zéro de température. Cet instrument est surtout utile dans les expériences dans lesquelles la chaleur joue un rôle subit, parce que le métal est si sensible à ses effets, qu'il en rend sur-le-champ témoignage; tandis qu'un thermomètre en verre est ordinairement très-paresseux à se mettre à l'unisson de température de l'air ambiant.

Le plus commode des thermomètres métalliques est celui qu'on fabrique par la méthode de compensation de balancier. Une lame courbe est formée de cuivre et de platine soudés sur leur épaisseur: comme ces deux métaux ont des dilatations inégales, les variations de température déforment la courbe, et l'extrémité étant fixée par une vis, le bout s'approche ou s'éloigne du centre d'un rateau denté dont elle pousse le court talon. Le plus petit mouvement de la lame est de la sorte agrandi et rendu sensible à l'extrémité de l'arc dont le rayon a dix fois au moins la longueur du talon. Ce rateau engrène avec un pignon et le fait tourner. Une aiguille portée par l'axe de ce pignon agrandit encore ces effets, et va marquer sur un cadran concentrique les variations de température, ou plutôt les degrés thermométriques; car par quelque essai et en comparant les excursions de l'aiguille à un bon thermomètre à mercure, il est facile de marquer sur le cadran les deux températures extrêmes qui font accomplir à l'aiguille une révolution complète; et faisant pirouetter l'aiguille sur son axe, où elle n'est tenue qu'à frottement, on fait en sorte que la température moyenne, ou 10 degrés, soit à la division de la demi-circonférence. Les arcs égaux marquent sur le cadran des variations égales de température.

Un ressort spiral et capillaire, monté sur l'axe du pignon, à la manière de ceux des balanciers de montre, ramène sans cesse le talon de la lame dont il doit suivre les mouvements. En limant cette lame ou le talon pour l'accourcir, on les travaille et on les amène au point de ne pas produire de trop grands mouvements. Dans les limites de température qu'on veut mesurer, cet instrument est très-sensible et aussi exact qu'un thermomètre à mercure. Il se place dans une boîte de montre et compose un bijou fort élégant. Du reste, l'exécution en est assez délicate; ce sont les horlogers de Genève, de Neuchâtel, qui en fournissaient le commerce. Il a été inventé par un horloger de Copenhague, nommé Jungersenn.

Le plus simple des thermomètres métalliques est celui qui est formé d'un barreau de métal qu'on fait lutter par un bout contre un obstacle, tandis que les variations de longueur sont attestées à l'autre extré-

mité par un appareil à levier semblable à ceux du *comparateur*.

Les règles de platine qui servent à mesurer les bases géodésiques contiennent dans une rainure sur leur épaisseur, une réglette en cuivre fixée par un bout et libre par l'autre. Comme la longueur absolue d'une règle dépend de sa température, il importe d'en mesurer les variations pendant qu'on l'emploie; mais la réglette en cuivre s'allonge deux fois plus qu'une pareille longueur de la règle de platine. Si l'on a fait un trait rectiligne sur l'une et l'autre, quand la température était à zéro, il n'y a plus coïncidence entre les deux traits quand celle-ci s'élève ou s'abaisse, et l'on peut, à l'aide d'expériences, de verniers et de loupes microscopiques, saisir jusqu'aux moindres variations de température. (*Dictionnaire technologique*, art. *Thermomètre*.)

THERMOMÈTRES DIVERS. — *Invention de M. Regnier.* — On sait, par expérience, qu'une lame de cuivre jaune ne s'allonge, pour un degré de température de plus, que de $\frac{1}{1100}$ de sa longueur, quantité excessivement petite, et qui, pour devenir sensible, exige un mécanisme très-complicé. Une lame de cuivre jaune, telle que M. Regnier se propose de l'employer et qui a pour longueur un double mètre, ne s'allonge donc, pour un degré de température, de plus que d'environ $\frac{1}{55}$ de ligne ou de $\frac{1}{1100}$ de millimètre. Mais le moyen employé par M. Regnier rend cet allongement beaucoup plus sensible. Il a remarqué qu'une règle de 97 $\frac{1}{2}$ millimètres de long, posée à plat sur une table, et soulevée par son milieu, de manière à lui donner une courbure qui ait 27 millimètres de flèche, ne faisait éprouver à la règle qu'un raccourcissement de 2,26 millimètres. En plaçant son mécanisme à cette courbure, il a donc un effet douze fois aussi sensible que si le mécanisme était placé à l'extrémité de la règle. Il compte donner à son thermomètre 60 degrés de marche, 40 au-dessus du terme de la glace et 20 au-dessous, afin d'avoir plus qu'il n'en faut pour se prêter à toutes les variations de température de l'atmosphère. Or une lame de cuivre jaune d'un double mètre de longueur s'allonge pour 60 degrés de température, de plus de 2,7 millimètres, puisque la courbure de la lame donne environ douze fois autant de jeu qu'en donne son allongement : donc, si pour 60 degrés elle s'allonge de 2,7 millimètres, la courbure donne un jeu de 32,5 millimètres. Mais M. Regnier, au lieu d'une seule lame de cuivre, en emploie deux, dont les courbures se font en sens opposé, et se présentent l'une à l'autre par leur concavité; l'une porte un pignon sur l'axe duquel est portée l'aiguille qui marque les degrés, et l'autre porte un rateau qui engrène les ailes du pignon, et qui, en avançant et en reculant, le fait tourner et l'aiguille avec lui. Ce moyen donne un jeu double, puisque les deux lames se courbent de plus en plus, le rateau et le pignon reculent tous deux à la

fois, et, lorsqu'elles se redressent, le rateau et le pignon avancent l'un sur l'autre, ce qui donne, pour 60 degrés, 65 millimètres. Mais il faut retrancher de ce jeu celui que peut donner, par son allongement ou son raccourcissement, le fer dont est formé le châssis dans lequel sont fixées les deux lames de cuivre. Ce jeu du fer est à peu près les $\frac{1}{2}$ de la totalité; il reste donc pour le jeu réel de l'instrument environ 26 millimètres; ainsi, tout le mécanisme de cet instrument se réduit à fixer dans un châssis de fer, ou de toute autre substance, qui, pour le même degré de chaleur, s'allonge sensiblement moins que le cuivre, et à fixer deux lames de cuivre jaune à quelque distance l'une de l'autre, et déjà assez courbées pour que l'effet de leur raccourcissement, causé par le froid, ne puisse pas les redresser entièrement. L'excès de leur allongement ou de leur raccourcissement sur ceux du fer se porte en entier dans la courbure, puisqu'elles ne peuvent pas, dans leur longueur, s'allonger ou se raccourcir plus que le châssis. M. Regnier se propose de donner 649 millimètres de rayon à l'aiguille de son thermomètre; elle parcourt donc un cercle de 1^m299 de diamètre. Si l'on donne huit ailes au pignon et que huit dents du rateau occupent l'espace de 27 millimètres, la proportion est telle que les 60 degrés, pour lesquels il n'y a que 26 millimètres de jeu, ne font pas faire à l'aiguille tout à fait le tour du cadran, qui a 1^m299 millimètres de diamètre. La circonférence de ce cadran est de près de 4^m85 millimètres; chaque degré peut donc avoir environ 67 millimètres, étendue assez grande pour qu'on puisse l'apercevoir aisément, même de loin. L'auteur se propose, au lieu de faire le châssis de fer, d'y substituer la pierre ou le marbre, comme moins sujets à se détériorer; il produirait encore un assez grand effet, parce que les pierres s'allongent moins que le fer pour le même degré de chaleur; et pour prévenir l'oxydation du rateau et du pignon, M. Regnier se propose de les faire en cuivre doré ou en platine, et de faire mouvoir les pivots du pignon dans des trous percés dans l'agate. Ces thermomètres, en petit, peuvent se poser horizontalement ou verticalement. (*Mémoires de l'Institut, sciences physiques et mathématiques*, an vii, tom. II, page 18.)

Invention de M. Goubert. — Cet artiste a eu l'idée ingénieuse de faire un thermomètre avec le baromètre lui-même; on peut observer, sur son instrument, d'abord la hauteur barométrique; puis, par un simple changement de situation, la température du mercure. Il n'est pas plus compliqué que le baromètre à siphon. L'Académie de Dijon, sur le rapport d'une commission, a donné son approbation à cet instrument. Le thermomètre de M. Goubert, à l'esprit de vin et au mercure, est gradué d'après la congélation du mercure; il a l'avantage de rendre les observations plus courtes; et plus faciles à faire et à inscrire qu'en employant les thermomètres anciens. L'instrument à l'es-

prit de vin, coloré en jaune foncé, conserve mieux sa couleur, et, étant rézilé sur des étalons en mercure, il s'accorde parfaitement avec ce dernier dans l'usage ordinaire. (*Moniteur*, 1806, p. 1205.)

TOILES PEINTES. — La perfection de ce genre de produits dans l'Inde lui a fait donner le nom d'*indiennes*, sous lequel on le désigne dans le commerce. La fabrication des toiles fut introduite en Europe vers le milieu du siècle dernier, et en France, comme on sait, par Oberkampf, vers 1760 (1). Sans avoir atteint le degré d'éclat et de solidité dans leurs teintes propres aux véritables indiennes, nos fabricants ont su successivement apporter de notables améliorations à leurs procédés, et se sont surpassés à l'envi par la beauté de leurs couleurs, la variété et la richesse de leurs dessins.

La principale opération pour la peinture des toiles est l'application des mordants (*Voy. ТРИТУМ*) sur les tissus. Ces mordants sont généralement l'acétate d'alumine et l'acétate de fer, susceptibles tous deux de se mêler avec des matières épaississantes. Les couleurs s'épaississent au moyen de farine bouillie, de l'eau d'amidon torréfié ou encore de leïcone ou dextrine. Lorsque les tissus ont été mordancés, il est utile de les faire sécher et de leur enlever, par le lavage, l'acide et les matières épaississantes. On emploie pour cela l'eau mélangée d'une certaine quantité de bouse de vache. Après ces premières préparations, on fait subir aux tissus le bain ordinaire de la teinture, puis, comme sur toutes les parties qui n'ont pas été soumises à l'action des mordants la couleur s'altère aisément, on expose sur pré les toiles, et, en les lavant avec une légère eau de chlore, on rend au fond sa blancheur. Mais revenons à l'application des mordants. On se sert à cet effet de plusieurs moyens, les planches ou blocs, les planches plates et les cylindres. Les blocs sont en bois dur, gravés en relief ou incrustés de lames ou fils de métal; on les imprègne de mordant, puis on les applique sur la toile recouverte d'une étoffe de laine, en les portant successivement sur tous les points nécessaires. Les planches plates gravées en taille-douce ayant environ un mètre carré de surface, sont aussi recouvertes de mordant; mais avant de les appliquer sur la toile, on les essuie avec une lame d'acier que l'on nomme le *docteur*, de telle sorte que le tissu ne reçoit que le mordant, resté dans les tailles. On a généralement remplacé ces deux procédés longs et minutieux par des cylindres gravés soit au poinçon, soit à la molette. Ces cylindres font partie d'une machine qui les introduit dans une auge, où ils reçoivent le mordant, puis les mène au docteur qui ne leur en laisse que ce qui est nécessaire, et enfin, les met en contact avec les cylin-

dres sur lesquels sont roulés les tissus, qui s'imprègnent en passant, jusqu'à la fin de la pièce.

En Angleterre, on est parvenu à perfectionner cette machine, en combinant des cylindres gravés en relief, avec lesquels on obtient d'admirables résultats. On a aussi trouvé le moyen d'imprimer jusqu'à trois couleurs, à l'aide d'un mélange convenable de couleurs et de mordants, qu'il ne peut entrer dans notre cadre de décrire ici.

La difficulté d'obtenir des teintes parfaitement pures, à cause de l'action incomplète du docteur, a fait découvrir à M. Perrot, de Rouen, une machine très-ingénieuse, et dont la rapidité est telle que deux ouvriers peuvent avec son secours faire le travail de quarante-huit autres. Cette machine est connue sous le nom de **PERROTINE**.

La fabrication des toiles peintes exige surtout une connaissance approfondie de l'action des couleurs, les unes sur les autres, et de la combinaison des mordants et des couleurs. Ainsi, la garance avec l'acétate d'alumine donne du rouge et du noir, et avec l'acétate de fer, des bruns foncés et des noirs, et des teintes brunes, rouges, avec leur mélange. On tire un très-grand parti de ces réactions pour obtenir des dessins variés à l'infini.

Il y a des cas, appelés *réserves*, où, avant de passer une étoffe dans un bain de teinture, on applique sur certains points de sa surface une substance qui empêche la couleur de s'y fixer; et d'autres cas encore, où l'on veut avoir des parties colorées sur le même fond, ce que l'on désigne par le nom de *tapis*. Les premières réserves se font par des dissolutions de sulfate ou d'acétate de cuivre, ou de sulfate de zinc avec de la terre de pipe, de la farine, de l'amidon soluble ou de la gomme; les secondes se font par le mélange de mordants, ou de sels qui, par double décomposition, peuvent fournir certaines couleurs. On se sert encore de certains corps, appelés *rongeurs* ou *rongeants*, pour obtenir, sur un fond uni, des points complètement blancs: tels sont d'abord l'acide oxalique et le chlore, puis, à un degré inférieur, le protochlorure d'étain, le chromate de plomb et de sel d'étain, l'acide hydrochlorique, l'acide chromique, etc.

Il existe, dans la fabrication des toiles peintes, un grand nombre de couleurs brillantes qui ne résistent pas à l'action de la lumière et de l'air, lorsqu'on n'a pas recours, pour les fixer, à un dernier procédé, qui consiste à enrouler l'étoffe autour de cylindres percés de trous, ou à les étendre sur des cages à claire-voie dans lesquelles on introduit de la vapeur. On laisse ensuite refroidir, et l'étoffe est exposée à un courant d'eau, d'où la couleur sort aussi solide que le comporte sa nature (1).

TOILES À EMPLOYER SANS COUTURE (*Procédé pour la fabrication des*). — Invention de M. Debezieux, de Nice (*Alpes-Maritimes*).

(1) Mulhouse, où les premières toiles de coton furent tissées en 1762, était encore, à cette époque, une république alliée de la Suisse. Voir Schentzier, *De la création de la richesse*, t. 1^{er}, page 220 et suivantes.

(1) Extrait de l'*Encyclopédie des gens du monde*.

— Le métier de tissage dont il se sert est le même que le métier ordinaire de tisserand. Voici en quoi les procédés de M. Debezieux diffèrent de ceux employés précédemment. En ourdissant la chaîne, on lui donne une longueur double de celle qu'elle devrait avoir pour une toile simple; les ensouples du métier à lisser doivent être parfaitement au niveau l'une de l'autre; on place la chaîne, double en nombre de fils, sur l'ensouple de derrière, comme on fait actuellement. On noue tous les fils comme à l'ordinaire; lorsqu'ils sont repris, et les deux ensouples les ayant tendus, on rapproche les barres de celle de derrière, et les deux toiles se trouvent séparées et superposées; on garnit les bobines selon le nombre dont on a besoin. De la main gauche on lance la navette dans la toile de dessus, aussitôt la main droite la renvoie à la première, à travers la toile de dessous; et tandis qu'elle parcourt cette toile, on porte la main droite sur le battant, qu'on ne doit jamais faire mouvoir qu'après cette double opération, c'est-à-dire qu'après que l'une et l'autre des deux parties de la toile a reçu un fil de trame. Ainsi que le métier de tisserand, celui de l'auteur n'a que deux marches, mais elles sont échan-crées à l'extrémité; chacune d'elles font mouvoir deux cordes, dont l'une, qui porte sur le plein, se trouve toujours à peu près tendue; l'autre, qui correspond à l'échan-crure, n'y devient adhérente qu'au moment où l'on fait descendre la marche, de manière qu'elle soit mise en jeu plus tard, et moins profondément. La manière de faire le croisage de la toile, de façon à rendre les chemises closes du haut, les sacs du bas, les paillasses des deux bouts, consiste à repousser avec le pied celle des deux cordes qui joue dans l'échan-crure de chaque marche vers le plein bois, et jusqu'à l'endroit où se trouve l'autre corde qui est tendue; on fait la même opération sur l'autre marche et on pèse successivement une fois sur chacune d'elles. Il résulte de ce mouvement, que l'ouverture qui était auparavant alternativement au milieu de chacune des deux moitiés de la toile pour y laisser circuler la navette, se trouve alors dans le milieu entre les deux pièces. Lorsque cette nouvelle voie est pratiquée, on y jette la navette, on baisse l'autre marche, et on y jette de nouveau la navette: dès lors la toile se trouve parfaitement croisée et close; on ramène les cordes de devant au point des marches où elles étaient précédemment, et on continue le travail comme avant cette opération. L'auteur fait observer que pour travailler aux chemises, on doit avoir deux navettes en activité, c'est-à-dire afin que les ouvertures auxquelles doivent s'appliquer les manches, et par lesquelles les chemises qui sont terminées par le bas, sortent faites, on doit employer une navette pour chaque partie (dessus et dessous) de la toile. Il est bien entendu qu'on n'en doit conserver

qu'une, des qu'on en est au corps de la chemise, à l'endroit où il n'y a pas d'ouverture. Le travail avec deux navettes est le même, et ne présente pas plus de difficultés que si l'on faisait certaines étoffes grossières rayées fil et coton. Au moyen du métier de M. Debezieux, les chemises en sortent plissées. Pour obtenir ce résultat, il faut avoir une navette en réserve, garnie de fil torsu, et, lorsqu'on en est au croisage, on peut se servir de ce fil qui le rend plus fort, et ensuite on le jette au tour, dont on laisse sortir les deux bouts. Telles sont les différences qu'il était nécessaire d'indiquer entre le travail ordinaire du tisserand et la manière de travailler dont M. Debezieux est l'inventeur. (*Brevets non publiés.*)

TOILES A VOILES. — *Invention de MM. Forest père et fils, de Montereau (Seine-et-Marne).* — La manière qui entre dans la fabrication des toiles dont il s'agit ici est une filasse provenant des écorces de tilleul, de bouleau, de merisier, de hêtre, de mûrier et de châtaigner, que l'on mêle avec de la filasse de chanvre. La préparation pour obtenir de la filasse des écorces de tous les arbres que l'on vient de désigner, consiste à faire rouir ces écorces dans l'eau froide; à les lessiver ensuite dans l'eau bouillante; à les faire sécher un peu; à les battre avec un morceau de bois préparé à cet effet; à les faire bien tremper encore dans l'eau froide; à les frotter avec les mains de la même manière qu'on frotte le linge pour le savonner, ce qui fait séparer les fils de l'écorce; à les faire sécher de nouveau; enfin, à le passer au séran. La filasse étant faite par les moyens que l'on vient d'indiquer, la toile se fabrique au métier comme la toile ordinaire, en y mettant pour la rendre plus forte, un tiers ou moitié de filasse de chanvre; il résulte de ce mélange une toile de très-bonne qualité. On doit faire remarquer que la grosse écorce de dessus ne serait point propre à ce genre de fabrication, parce qu'elle ne peut produire de la filasse assez fine; il faut donc la séparer avec soin de celle qui se trouve dessous, et qui est la seule que l'on puisse employer comme il vient d'être dit. On peut au surplus tirer un parti très-avantageux de la grosse écorce qui donne une filasse dont on peut faire de la ficelle, du cordeau et de la petite corde d'emballage; elle serait aussi très-bonne pour faire de la grosse toile d'emballage et cette même toile peut en outre servir à recevoir du papier. Une partie de ces écorces ayant la propriété de repousser la vermine de toute espèce, notablement les punaises, on obtiendrait salubrité et propreté en collant du papier sur cette toile que l'on appliquerait dans les endroits où on la jugerait nécessaire. La préparation pour la grosse écorce est la même que pour l'écorce fine, excepté qu'il est indispensable de la lessiver deux fois au lieu d'une dans l'eau

bouillante pour faire disparaître la gomme dont elle est imprégnée. Le déchet provenant de la préparation en filasse produit encore des étoupes qui sont d'un usage précieux ; ces étoupes sont très-bonnes pour faire des matelas propres à remplacer ceux de laine. En employant les matelas faits avec ces mêmes étoupes, dans les maisons de détention, dans les dépôts de mendicité, dans les casernes, etc., l'auteur assure qu'on y trouverait le double avantage d'une économie notable, et d'une propreté qu'il est difficile d'atteindre dans tous ces grands établissements, la vermine fuyant, comme on l'a dit plus haut, l'odeur de plusieurs de ces écorces.

Métiers à fabriquer les toiles à voiles. — *Invention de MM. Queval et compagnie de Fécamp, 1805.* — Ce métier marche avec la plus grande régularité, et on peut lui donner telle célérité que l'on juge convenable pour l'espèce du tissu qu'il s'agit de fabriquer. La navette passe avec une vitesse de dix-huit à vingt fois par minute. La chasse frappe deux coups sur chaque fil de trame, et l'on peut calculer par approximation, que le travail de ce métier est le double de celui d'un bon ouvrier dans le même espace de temps. L'ensouple destinée à recevoir la chaîne de même que celle sur laquelle s'enroule la toile fabriquée, marchent de manière que, quelle que soit la grosseur ou la finesse du tissu ou de la chaîne, celle-ci se trouve lâchée, et la toile faite, recueillie dans la proportion convenable. Ce métier mécanique peut être appliqué à toute espèce de tissu et sans aucun changement ; tous les numéros de la toile à voile peuvent y être fabriqués ; on peut y adapter indifféremment toute espèce de moteur, et le faire travailler soit au moyen d'un courant d'eau, soit à bras, soit par le vent ou par un manège. Une propriété particulière de ce mécanisme est de pouvoir être mu sans interruption, et le métier s'arrête à la volonté de l'ouvrier, quoique le moteur commun continue toujours d'être en activité. Le mécanisme de la navette est tellement combiné avec celui des chasses et des autres parties du métier, que jamais les chasses ne peuvent frapper quand la navette parcourt la chaîne et que toutes les fois qu'elle se trouve arrêtée dans cette dernière, soit par l'éboulement de la trame, soit par un fil cassé de la chaîne, ou tout autre accident, le métier se trouve arrêté de lui-même dans toutes ses parties et le moteur marche toujours. (*Société d'encouragement*, tome IV, p. 224.)

TOILES ET TAFFETAS GOMMÉS IMPERMÉABLES. — *Invention de M. Collet.* — On tend les tissus en soie, fil ou coton sur un cadre de bois, on les couvre d'un enduit imperméable composé d'huile de lin, de blanc de plomb, de terre d'ombre et d'ail, dans les proportions suivantes : pour une livre d'huile, une once et demie de blanc de plomb, deux onces de terre d'ombre et une gousse d'ail ; on fait bouillir le tout pendant douze heures

à petit feu. On connaît que l'enduit est parfait lorsqu'il se forme une peau sur la surface et qu'il a de la consistance. Lorsqu'il est bien appliqué et sec, on unit l'étoffe par la pierre ponce, on la recouvre d'un mordant composé d'huile de lin, d'oxyde vitreux de plomb, de sulfate de zinc et d'oxyde de céruse légèrement calciné au jaune, dans les proportions suivantes : pour une livre d'huile, une once d'oxyde vitreux, quatre gros de sulfate, quatre onces d'acide de céruse. On fait bouillir le tout dans une chaudière de fer, jusqu'à ce qu'il prenne la consistance de pâte. On l'applique sur l'étoffe de manière que toute sa surface en soit également couverte. Le lieu de l'opération doit être échauffé. On introduit l'étoffe dans un coffre dont le fond est en peau ; dès que le mordant happe, on le recouvre de laine moulue, et, en frappant avec une baguette le fond du coffre, on agite la laine et le mordant la happe jusqu'à ce qu'il en soit saturé. Pour perfectionner l'adhérence, on transporte l'étoffe sur une table bien unie, et on promène un rouleau dessus. On la fait sécher à une chaleur de trente à quarante degrés. On fait la même opération des deux côtés du tissu ; il en résulte un beau drap qui résiste au frottement et au lavage, et qui est imperméable. Sans altérer le mordant, on lui donne la couleur de la laine que l'on veut appliquer. (*Brevets non publiés.*)

TOILES IMPERMÉABLES. — *Invention de M. Desquinemare, ingénieur mécanicien à Paris.* — La toile imperméable de M. Desquinemare peut remplacer avec succès, dit-il, pour le service de la mer, toutes les toiles connues sous le nom de *prélarts*. Elle a sur elles l'avantage d'une plus grande durée ; elle est très-flexible et n'est point cassante. Loin de pourrir à l'eau, elle n'en reçoit aucune atteinte, et surnage, quel que soit le volume de capacité qu'elle renferme. Les hardes des équipages, presque toujours à l'air et exposées aux injures du temps, renfermées dans des sacs de cette toile, en sont parfaitement garanties ; et les équipages eux-mêmes peuvent s'en revêtir, convertie en capotes, gilets et pantalons. Pour le service de terre, ajoute M. Desquinemare, on peut en faire les havre-sacs des soldats ; outre une moindre pesanteur, comparative-ment au poids de ceux dont ils se servent, ces nouveaux sacs peuvent les soutenir sur l'eau dans le passage des rivières. On en fait des guêtres, des souliers, des bottes et des capotes pour les soldats en faction et au bivouac. (*Moniteur*, an VII, p. 1448.)

Tissus doubles imperméables. — Dès 1793, M. Besson fabriquait des tissus doubles ; en 1811, M. le chevalier Champion en fit pour l'armée ; mais comme il était possible de produire pour ce service des tissus simples tout aussi avantageux et moins coûteux, on dut préférer ceux-ci. Plus tard, MM. Rattier et Guibal ont exploité, en France, la fabrication des tissus doubles importés d'Angleterre. Cette industrie acquiert tous les jours un grand développe-

ment. Nous allons dire son historique, puis examiner les avantages et les inconvénients de ces produits. M. Mackintosh préparait à Manchester, vers 1825, des tissus doubles en caoutchouc, d'abord seul, et, plus tard, avec M. Hancock. MM. Rattier et Guibal achetèrent à ces manufacturiers le secret du procédé qu'ils suivaient pour enduire les tissus et les réunir; mais ceux-ci gardèrent la recette pour composer leur enduit liquide, et fournirent cette substance aux deux fabricants français jusqu'au moment où un industriel, honorablement connu par ses travaux et sa coopération au *Journal des connaissances utiles*, M. Claudot-Dumont, leur offrit, à un prix moins élevé, un enduit comparable pour le moins à celui qu'ils tiraient de Manchester. Le procédé de M. Claudot-Dumont reposait sur la dissolution du caoutchouc dans l'huile essentielle de charbon de terre; et, à cette époque, M. Claudot-Dumont avait passé un marché avec l'une des fabriques de gaz extrait de la houille, pour l'achat du goudron brut, résidu de leur fabrication, et dont on sépare l'huile essentielle. Depuis cette époque, MM. Rattier et Guibal ont cessé d'importer d'Angleterre l'enduit de caoutchouc, toute l'huile essentielle des fabriques de *gaz-light* de Paris ayant été mise à leur disposition.

Quant à la fabrication des tissus doubles, l'enduit de caoutchouc est étendu sur ces étoffes, non dans un état de liquidité parfaite, car il imprégnerait et traverserait ces étoffes, mais à l'état de consistance presque pâteuse, par couches successives aussi égales que possible; et l'action du cylindre, en serrant et faisant adhérer les tissus à la dernière couche, achève d'aplanir et d'étendre l'enduit dont l'excès déborde de chaque côté.

Les tissus doubles de ce genre conservent l'odeur, malheureusement trop sensible, de l'huile essentielle de charbon de terre.

Les *tissus doubles* sont employés à la fabrication des *manteaux*, des *matelas* et des *coussins*, que l'on gonfle en y soufflant de l'air, des *choussures*, des *tabliers de nourrice*, des *clysoirs*, etc.; les *tissus simples* ont sur eux l'avantage d'une plus grande légèreté, de l'infériorité du prix, et en outre ils ne peuvent se décoller comme les tissus doubles.

Les tissus doubles ou simples employés pour renfermer du gaz, comme dans les coussins à air, les aérostats, présentent une difficulté. Quand on coud les bords rapprochés de l'étoffe, chaque point de l'aiguille laisse un vide que couvre mal le fil, et à travers lequel peut s'écouler le gaz enfermé. Cette difficulté, plus sensible dans les tissus simples que dans les tissus doubles, peut être vaincue, soit en étendant sur les coutures une nouvelle couche d'enduit, ce qui est, à la vérité, assez coûteux; soit en superposant les bords, sur une certaine largeur, de manière à faire adhérer les deux surfaces d'enduit dans la même étendue. On pourrait rendre ce moyen plus efficace en imprégnant d'enduit les surfaces in-

ternes au moment de les coudre. (*Dictionnaire technologique*, art. *TOILE*.)

TOILES INCOMBUSTIBLES. — *Découverte de M. Gay-Lussac, de l'Institut.* — Ce savant a découvert que la toile trempée dans une solution de phosphate d'ammoniaque, et séchée ensuite, ne produit aucune flamme lorsqu'elle est exposée à l'action du feu. Le sel se fond, l'ammoniaque se dégage, la toile se roussit et se charbonne, sans changer de forme, et est préservée de toute combustion ultérieure par le vernis que l'acide phosphorique forme autour des fils. Ce procédé, qui garantit aussi le papier de la flamme, peut être très-utile pour les décorations de théâtres et beaucoup d'autres objets. (*Journal de pharmacie*, 1820, p. 150. *Revue encyclopédique*, janvier 1821, 25^e livraison, p. 207.)

TOILES COTON. — L'on nous saura gré, sans doute, de faire connaître l'histoire de cette industrie en France. En 1746, on imprimait des étoffes colorées pour tapisserie. Mais les couleurs étaient si peu solides qu'elles ne résistaient pas à une simple immersion dans l'eau. Aussi les Hollandais et les Suisses versaient-ils en France, à cette époque, d'immenses quantités de toiles peintes en couleurs vives et solides. Mais le commerce se plaignit amèrement contre la fabrication et l'usage des cotonnades imprimées. Pour mettre fin à ces plaintes, le gouvernement prohiba l'entrée des cotonnades. Alors le commerce de France chercha le moyen de rivaliser avec ses voisins. Le gouvernement fut assez sage pour encourager leurs efforts et ils obtinrent des succès merveilleux.

Parmi les fabricants du siècle dernier qui ont laissé la réputation la plus glorieuse, par la hardiesse et la constance dans les entreprises, nous devons citer au premier rang le célèbre OBERKAMPF, qui a porté les procédés du garantage sur les toiles de coton au plus haut degré de splendeur.

OBERKAMPF (*Christophe-Philippe*, baron), fondateur de l'industrie des toiles peintes et de la filature du coton en France, naquit, le 11 juin 1738, à Weissenbach (margraviat d'Anspach). Son père qui s'établit à Aarau (canton d'Argovie), lui donna les premiers principes de l'art qu'il était destiné à perfectionner. Il quitta la maison paternelle à l'âge de 19 ans, avec 25 louis, pour venir à Paris naturaliser une industrie qui devait affranchir la France du tribut qu'elle payait à l'étranger. L'ordonnance royale de 1759, autorisa une fabrication jusqu'alors défendue dans le but de protéger la culture du chanvre, du lin et de la soie. Plein de courage, Oberkampf se livra presque sans aide à ses premiers essais. Logé dans une chaumière du village de Jouy, dans la vallée de Bièvre, non loin de Versailles, il était à la fois dessinateur, graveur, teinturier et imprimeur. Le progrès vint rapidement. Oberkampf forma des ouvriers, et son établissement prit de l'extension; une contrée marécageuse fut desséchée et assainie; en peu d'années, le village de Jouy ne fut pas re-

connaissable. Quand l'envie voulut nuire à ses travaux, l'abbé Morellet, partisan de la liberté de l'industrie, le défendit avec chaleur. Oberkampf ne se reposait point dans son succès, mais il y puisait les moyens d'améliorer ses procédés. Pour cela, il envoyait, à ses frais, des hommes capables, afin qu'ils étudiassent les manières de faire, en Allemagne, en Angleterre et jusqu'en Perse. On fabriqua, à Jouy, des toiles peintes transparentes et d'un merveilleux effet quand la lumière venait se jouer dans leurs couleurs; des stores de fenêtres colorés et offrant des dessins dans le genre de ceux des anciens vitraux d'église. L'établissement de la belle filature d'Essonnes ne fut pas moins utile. Si l'on veut apprécier par des chiffres les services qu'Oberkampf rendit au pays, il suffit de remarquer que, pour 60 millions de matière brute, la France gagna, par la fabrication, 240 millions, et que les deux industries naturalisées par lui occupent maintenant plus de 300,000 ouvriers. Les honneurs suivirent la fortune de cet homme de bien. Déjà Louis XVI lui avait fait offrir des lettres de noblesse, qu'il avait refusées pour ne pas faire d'envieux. Il ne voulut pas davantage accepter la dignité de sénateur qui lui fut proposée plus tard. Dans une première visite à la manufacture de Jouy, Napoléon détacha de sa poitrine sa croix de la Légion d'honneur pour en décorer Oberkampf; il lui conféra aussi le titre de baron. En 1815, Oberkampf vit avec douleur, par suite de l'invasion, ses ouvriers sans travail et sans pain. *Ce spectacle me tue*, disait-il; et il mourut en effet le 4 octobre 1815. — Son fils *Emile OBERKAMPF*, ancien député de Saint-Quentin, etc., est mort le 9 avril 1837, âgé de 49 ans.

Nous ne saurions terminer cet article sans citer encore cette grande famille des Kœchlin dont l'activité et le génie industriel ont su dans l'espace d'un siècle seulement porter le travail, l'aisance et la richesse au sein de l'une de nos plus belles provinces. La famille Kœchlin remonte à *Samuel Kœchlin*, né à Mulhouse, en 1719. Dans l'année 1746, ce patriarche de l'industrie alsacienne établit dans cette ville, en société avec *Jean-Henri Dollfus* et *Jean-Jacques Schmalzter*, la première fabrique de toiles peintes, industrie encore dans l'enfance alors, mais qui était destinée à faire la gloire et la prospérité de Mulhouse. *Samuel Kœchlin* mourut en 1771, laissant 12 enfants, dont 8 fils.

Jean Kœchlin, l'aîné, continua les travaux de son père, et c'est principalement de sa branche que nous devons nous occuper, bien que plusieurs autres fils de *Samuel* aient rempli honorablement diverses fonctions. *Jean Kœchlin* renouça pendant quelque temps à l'industrie pour diriger une sorte d'école supérieure connue sous le nom d'*Institut*, et qu'il fonda dans sa ville natale, de concert avec un de ses beaux-frères. Cependant il rentra dans la carrière industrielle, et ce fut dans ses

ateliers de *Wesserling* qu'*Oberkampf* de *Jouy* fit pour ainsi dire ses premières armes.

Son fils, *M. Nicolas Kœchlin*, né en 1781, est le créateur de l'important établissement connu, depuis l'année 1802, sous la raison de *Nicolas Kœchlin et frères*. Il y associa son père et successivement neuf de ses frères et beaux-frères. Cette maison acquit le plus grand développement et tenta, une des premières en France, de faire concurrence sur les marchés lointains au peuple le plus manufacturier du monde; elle eut, pendant plusieurs années, des dépôts d'indiennes dans les deux Amériques, en Turquie, en Perse et jusqu'aux grandes Indes. La fabrication du coton avait donné un brillant essor à l'industrie manufacturière, jusque-là renfermée dans de petites proportions. Bientôt les découvertes et les applications utiles se multiplièrent dans la chimie et dans la mécanique. La famille Kœchlin voulut y associer l'Alsace, et par elle la France. Indépendamment de feu *M. Nicolas Kœchlin*, l'honneur en revient à l'un de ses frères, *M. Daniel Kœchlin*, chimiste distingué qui reçut la décoration de la Légion d'honneur en récompense de ses travaux, à la suite de l'exposition de 1819.

Quant aux autres branches de la famille Kœchlin, nous citerons dans celle du docteur *Jacques Kœchlin* (fils de *Samuel*) son fils, *M. André Kœchlin*, né en 1789. Choisi pour devenir son gendre par un des premiers et des plus riches manufacturiers de Mulhouse, *Dollfus-Mieg*, dont le nom a retenti dans nos expositions publiques de l'industrie, et qui lui légua la direction de ses vastes établissements, *M. André Kœchlin* ne faillit pas à ses destinées. La mort de son beau-père, en 1818, le mit à la tête de la maison *Dollfus-Mieg et C.* Sous son habile direction, cette maison, qui embrassait la filature, le tissage et l'impression des toiles peintes, continua à marcher dans la voie du progrès (1).

TOLE. — Nous avons déjà parlé, aux articles *ETAMAGE* et *FER-BLANC*, des avantages que procure au fer réduit en feuilles minces l'application d'un autre métal; nous emprunterons à l'*Encyclopédie des gens du monde* la note que l'on va lire sur l'ensemble de cette espèce de préparation.

« La TÔLE, dit *M. Déadé*, est une plaque en feuille de fer métallique, dont la surface est rendue lisse à l'aide du martinet ou du laminoir. On en distingue de deux sortes : la tôle forte ou fer noir, employée pour la confection des chaudières à vapeur, et qui exige une certaine épaisseur, et le fer-blanc qui est beaucoup plus mince. Autrefois la tôle forte se fabriquait avec des marteaux sur une table d'enclume un peu voûtée pour hâter l'étirage. On se servait alors, et l'on se sert encore dans certaines fabriques, de fer méplat d'une médiocre épaisseur que

(1) Voir l'*Encyclopédie des gens du monde*.

l'on fait chauffer en barres. A l'aide du marteau, on en fait des languettes, puis une nouvelle préparation les transforme en semelles, que l'on réunit au nombre de six à vingt pour en faire des trousse; on les étire ensuite en feuilles que l'on finit par battre avec un marteau de bois pour les rendre encore plus lisses. Ces diverses opérations constituent ce qu'on appelle le dégrossissage et le finissage. Aujourd'hui, l'usage du laminoir les a beaucoup simplifiées et en a diminué la main-d'œuvre. Le principal travail de l'ouvrier consiste à faire chauffer à plusieurs reprises les barres de fer et à les présenter à l'action des cylindres. Ceux qui servent au dégrossissage sont ordinairement cannelés. La tôle corroyée au bois, que l'on emploie de préférence dans la fabrication des chaudières de machines à vapeur, se fait principalement en France, à Imphy, avec les fers du Berry; à Abainville, avec les fers de la Meuse; et à Bazeilles, avec ceux des Ardennes. La tôle mince ou fer-blanc ne se fabrique avec le martinet que dans quelques usines du nord de la France et en Silésie. Le laminoir, dont l'usage est devenu presque universel, exige quatre opérations : le dégrossissage, l'espatage, le décapage et le finissage. Le dégrossissage se fait avec des cylindres beaucoup plus cannelés que ceux dont on se sert pour la tôle forte, puis on découpe les barres en plaques ou bidons qui sont soumis à l'espatage, second dégrossissage partiel; le décapage a pour but de dégager les feuilles de tôle des couches d'oxyde qui les recouvrent; on les soumet ensuite au finissage par le laminoir et on y revient à plusieurs reprises. C'est alors que les lames sont portées à l'étamage; de cette opération dépend cette teinte plus ou moins brillante qui a fait donner à la tôle mince le nom de fer-blanc.

« Le principal foyer de la fabrication du fer-blanc est, pour la France, à Montataire, Audincourt, Bains, et autres usines de la Franche-Comté. »

TOUR A TIRER LA SOIE. — *Invention de M. Tabarin.* — Cette machine est composée d'un fourneau, d'une bassine, d'une croisade et d'un tour ou asple, avec un va-et-vient. Le fourneau peut être fait en tôle ou en briques; son principal mérite consiste dans les distributions intérieures, qui doivent être construites de manière à répartir différents degrés de chaleur, selon les besoins. Il doit avoir environ 22 pouces de large, sur 26 de long et 20 de haut. On peut employer toute espèce de combustible pour le chauffer. La fumée ne peut sortir de la cheminée qu'après avoir parcouru les différents conduits qui lui sont destinés. La cheminée peut être en tôle ou en briques. La bassine en cuivre, de la forme d'un carré long, doit être bien scellée sur le fourneau; elle doit avoir 18 pouces de large, sur 22 de long et 2 de profondeur; elle est divisée diagonalement, aux trois quarts à peu près, par une séparation de même métal, qui doit jouer à charnière avec son milieu, et qui sert

à faire la battue. Cette séparation, placée de champ, doit diviser en deux parties égales un tuyau qui est placé à l'angle où aboutit cette séparation, et par où doit s'écouler à volonté, au moyen d'un robinet, l'eau contenue dans la bassine. Presque au-dessus de ce tuyau, et à peu près sur le bord de la bassine, est une gouttière qui sert à purifier, et à tenir de niveau l'eau contenue dans la bassine. La partie de cette bassine qui se chauffe le plus est destinée à recevoir les cocons qui se dépouillent. Cette partie est vis-à-vis de la tireuse, qui peut d'autant mieux les entretenir égaux, qu'il lui suffit d'avancer le bras environ à moitié, et qu'elle peut s'asseoir commodément. La disposition de la bassine et la construction du fourneau lui offrent, en un mot, les plus grands avantages pour que la fumée ou la vapeur, les temps sombres, secs ou humides, ne la gênent point. La battuse est placée au bout de la bassine, et à droite de la tireuse, de manière à ne se gêner ni l'une ni l'autre. Dans ces positions, ces deux ouvrières font ensemble et séparément leur besogne, avec autant de célérité que de perfection. La croisade est différente de celle de Vaucanson en ce qu'elle fixe invariablement le nombre des tours, sans qu'il soit à la liberté de l'ouvrière de croiser plus ou moins. L'on s'est servi d'une lunette dont la forme est à peu près pareille à celle de Vaucanson. Elle est en bois, suspendue par une corde sans fin à une poulie soutenue par deux montants ou pièces de bois debout, verticalement et parallèlement posées. Ces pièces ont une rainure dans laquelle la lunette est fixée sans pouvoir balancer, et qui cependant la laisse tourner aisément. La poulie d'en haut est traversée par un axe qui la fixe au moyen de deux cordes adaptées à cette poulie, et dont l'une est enroulée autour de l'axe autant de fois qu'on veut donner de tours à la croisade; l'autre corde pend dans toute la longueur, de manière qu'en tirant celle qui est enroulée on fait tourner la poulie, qui, par suite, fait faire à la lunette autant de tours qu'il y en avait d'enroulés. Par ce moyen, l'autre corde, adaptée à l'autre côté, et qui restait développée, s'enroule en même temps autant de fois que celle que l'on tire se déroule. Si les brins de soie cassent, il n'est besoin que de les repasser dans les deux filières de la lunette et de tirer la seconde corde, qui répète l'opération et fait enrouler la première en se déroulant elle-même. Cette opération simple est inimitable. Pour éviter que l'ouvrière ne croise pas assez en ne tirant la corde qu'à moitié environ, il existe un contre-poids qui tend malgré elle la corde jusqu'au bout. La construction du tour diffère de celui de Vaucanson par deux roues d'engrenage qui servent à faciliter et à régulariser le mouvement circulaire de l'asple. Le va-et-vient à peu près celui du Piémont, perfectionné par Vaucanson. Le surplus des détails, qu'il serait trop long de consigner ici, se trouve dans un mémoire de M. Tabarin, imprimé

à Paris en 1783, intitulé : *Réflexions sur le tirage des soies en France. (Brevets publiés, tome IV, page 19.)*

TOURBE (Moyens de fabriquer la). — *Invention de MM. Dyon et compagnie.* — Dans ce procédé, l'extraction de la tourbe se fait comme à l'ordinaire. On pratique sur les bords de la fouille un encaissement en terre, où l'on délaie la tourbe dans une eau saturée de chaux vive. On emploie, pour agiter cette composition, un instrument connu sous le nom de *rabot à mortier*; et quand elle a acquis un peu de consistance par une légère évaporation de son humidité, on la transporte, avec des brouettes à coffre, dans une espèce d'atelier en plein air; là, on la verse dans des caisses sans fond, mais placées sur des tables qui leur en servent. La première opération s'y répète, en quelque sorte; c'est-à-dire qu'on fait un broiement nouveau avec la même eau. Cependant, l'ouvrier dont la fonction est de donner à la tourbe une qualité liante et onctueuse ajoute ou retranche de la quantité de chaux : l'habitude de juger les effets dirige alors son travail; car la tourbe plus ou moins grosse exige des préparations différentes dans l'emploi de cette saturation. On doit ensuite unir le dessus de la matière placée dans les caisses; on soulève ces caisses, et la préparation reste empreinte de leurs formes sur la table qui leur servait de fond. Cette masse, restée sur la table, se divise en morceaux avec une scie de scieur de pierre, et sans dents; ces morceaux restent en place pour y sécher, jusqu'à ce qu'ils soient transportables à l'étendage, où l'on en forme des pyramides, en laissant des intervalles pour la circulation de l'air. Lorsque la dessiccation est suffisante, on porte à l'empilage. L'empilage se fait sous des hangars, pour être à l'abri du soleil et de la pluie. L'auteur a perfectionné son procédé en se servant d'un cylindre composé d'une ou de deux roues, selon les consistances, pour broyer et diviser la tourbe. Ce cylindre est mù par deux hommes. La tourbe se manipule dans des encaissements formés par des plates-formes en bois, qui leur servent de fond, et dont la longueur est de 10 mètres; elles sont fermées sur leur pourtour par des planches de 32 centimètres de hauteur. A côté de ces encaissements sont placées des caisses sans fond, dans lesquelles on jette à la pelle la tourbe, après qu'elle a été préparée comme il a été dit ci-dessus, et battue avec une batte en bois, pour la comprimer. On a soin d'en unir le dessus à la truelle; puis on enlève les caisses sans fond, et on découpe la tourbe à l'aide d'une scie composée d'un simple fil de laiton, et montée sur celle des scieurs de pierre. (*Brevets non publiés.*)

Machines à extraire la tourbe sous l'eau. — *Invention de M. Hesselet-du-Héré.* — La première machine imaginée par l'auteur est composée d'un louchet à ailes, tenant à un manche garni de bas en haut de petites traverses servant d'échelons, et d'une tige mobile à charnière à la partie supérieure

du manche, et s'en écartant à l'aide d'un ressort. Cette tige porte, à son extrémité inférieure une lame horizontale, destinée à couper la tourbe sous le louchet. Lorsque le louchet est enfoncé par la pression exercée sur les échelons, l'ouvrier, au moyen d'une corde, fait rapprocher la lame qui coupe la tourbe, et la retient en même temps qu'on retire le louchet. Pour donner un talus au terrain, on incline l'instrument selon le bord du radeau, taillé en conséquence; ou l'on se règle sur un garde-feu incliné et mobile, qu'on transporte et qu'on fixe dans la partie du radeau où l'on travaille. Pour l'usage de cette machine, il est nécessaire que, par un moyen quelconque, on ait déjà fait, dans la tourbe, un trou qui permette le jeu de la lame horizontale. La deuxième machine à tourber est composée d'un emporte-pièce carré, surmonté de deux tiges parallèles en bois, liées l'une à l'autre par de petites barres de fer; toutes ces barres sont traversées par une autre tige, à l'extrémité inférieure de laquelle est une croix. Les ouvriers, placés sur un radeau et appuyant sur les différents échelons, enfoncent la machine, à laquelle ils donnent l'inclinaison convenable en la dirigeant, comme il a été dit plus haut; l'emporte-pièce rempli, on doit faire faire à la tige qui traverse les barres, un peu plus d'un quart de révolution, les bras de la croix coupent la tourbe, la retiennent lorsqu'on relève l'instrument, et l'on retire ainsi quatre morceaux triangulaires. (*Annales des arts et manufactures, tom. XXXVI, p. 217, pl. 400.*)

Importation de M. de Prony. — La description de la machine importée par ce savant, et qui est employée au curage des ports et canaux de Venise, a été donnée par M. de Prony. Elle est formée d'une poutre verticale de 5 mètres environ de longueur, et armée, à sa partie inférieure, d'une ferrure plate, ou espèce de bêche ou pelle destinée à être enfoncée dans le terrain à la profondeur de 15 à 18 décimètres. Vers l'assemblage de la poutre et de la bêche, est un axe horizontal en fer, autour duquel tourne la caisse ou cuiller destinée à ramener les matières qu'on veut extraire du fond. Cette caisse est une portion de cylindre qui a pour axe l'axe de rotation dont on vient de parler, et qui est de dimensions telles, que lorsqu'elle est abaissée et juxta-posée contre la pelle, celle-ci la ferme exactement. La caisse se meut par le moyen d'un levier de 5 à 6 mètres de longueur, auquel elle est assemblée très-solidement. Si l'on veut curer, on enfonce verticalement la bêche dans le lit du canal. La cuiller est tenue ouverte par un crochet adapté à sa partie postérieure, auquel tient une chaîne tirée par un moufle. Lorsque la pelle est suffisamment enfoncée, on lâche le moufle d'un côté, et de l'autre on tire l'extrémité du levier avec une corde enroulée sur le cylindre d'un cabestan. Ce mouvement tend à faire fermer la cuiller, ce

qui ne se peut opérer sans qu'elle se remplisse des matières dans lesquelles la bêche est enfoncée; et, lorsqu'elle vient à être iuxta-posée contre cette bêche, les matières ne peuvent plus en sortir; on enlève alors tout l'équipage au-dessus de la surface de l'eau, on rouvre la pelle, et les matières tombent dans un bateau qui vient se placer au-dessous. L'enfoncement et l'extraction de la bêche s'opèrent au moyen d'un grand levier extrêmement solide, dont chaque branche à 6 mètres et demi de longueur. A l'une des extrémités de ce levier est attachée la poutre, à laquelle tiennent la pelle et la cuiller; l'autre extrémité porte un taraud dans lequel tourne une forte vis, dont le bout inférieur, non taraudé, est maintenu, et tourne dans un collier, de manière à ne pas se mouvoir parallèlement à l'axe de ce collier. D'après cette disposition, en faisant tourner la vis au moyen des leviers qui y sont adaptés, soit dans un sens soit dans l'autre, on fait baisser ou lever les extrémités du levier, et par conséquent la bêche et la cuiller. Les pièces qui unissent les extrémités du levier au manche de la pelle et à la vis, et le collier du bout inférieur de cette vis, tournent sur des tourillons horizontaux, afin de former des articulations telles, que rien ne soit forcé pendant le mouvement du levier. Ce levier et son équipage sont portés sur un bateau fixé, pendant l'opération, avec les précautions ordinaires. La machine est manœuvrée par cinq hommes qui peuvent, en travaillant pendant six heures de suite, enlever 60 pieds cubes de matières. (*Archives des découvertes et inventions*, t. V, p. 396.)

TRANSPOSITEUR. — On nomme *transpositeur*, dans les orgues ou dans les pianos, la disposition particulière du mécanisme du clavier, qui permet à ce clavier de pouvoir glisser de droite à gauche et de gauche à droite, afin qu'une même note communiquant son mouvement d'enfoncement à un certain tuyau ou à une certaine corde, puisse, selon que le clavier glisse de plus ou moins de crans dans un sens ou dans un autre, venir communiquer ce même mouvement à d'autres tuyaux ou cordes et par là changer la *tonalité* de l'instrument. — Voy. l'article **ORGUES**.

On verra de suite quels sont les avantages que présente un pareil système pour l'organiste peu habitué à transposer, en ce qu'il lui procure de suite et sans aucun travail le moyen de se mettre au ton d'un chœur qu'il accompagne. Cette idée que le célèbre abbé Vogler avait conçue et qui n'était pas sans précédents, devait être l'objet, dans ces derniers temps, d'un développement considérable dû au charlatanisme des facteurs.

Nous expliquerons en peu de mots, le mécanisme du transpositeur, tel qu'il a été conçu par l'abbé Vogler et tel que l'a retrouvé M. Clergeau. Le tout consiste en un clavier supérieur adapté à l'aide de deux

coulisses sur le clavier ordinaire de l'instrument. — Entre ces deux claviers, il existe une tringle de bois mince fixe, laquelle supporte une rangée de *pilotes* d'un nombre égal à celui des touches de ce dernier clavier. Ces pilotes portent de leur extrémité inférieure sur la touche du clavier de l'instrument et portent par leur extrémité supérieure sur la semelle des touches du clavier supplémentaire, de sorte que le mouvement d'enfoncement des touches du clavier supérieur se communique dans le même ordre à celles du clavier inférieur.

Rien n'est plus simple à comprendre maintenant qu'à l'aide de ce moyen l'organiste pourra baisser ou monter le ton de son orgue, c'est-à-dire transposer, car il n'aura pour tout travail à faire que celui qui consiste à faire glisser le clavier supérieur du nombre de divisions utiles. Ajoutons qu'une broche est fixée sur le devant du clavier mobile et que pour faciliter à l'organiste le moyen de ne pas se tromper, cette broche entre dans les trous d'une plaque portant le nom de chacun des tons différents de la transposition. A ce moyen préconisé par M. Clergeau, les facteurs habiles ne tardèrent pas à ajouter des perfectionnements nombreux et en fait de transpositeurs, celui qui mérite le plus l'attention par sa bonne construction et sa solidité, est celui que M. Stein adapte à ses orgues.

Le transpositeur de M. Stein n'est aucunement apparent : tout le mécanisme est logé intérieurement, de sorte qu'un seul et même clavier, celui de l'instrument s'y présente à l'extérieur, et il suffit de lever un crochet placé sur la face de ce clavier, pour qu'à l'instant la transposition ait lieu.

Un immense perfectionnement au transpositeur vient encore d'être fait tout nouvellement par un organiste de talent, M. l'abbé Perrard, vicaire à Digoin, département de Saône-et-Loire, voici en quoi il consiste : Le transpositeur ordinaire n'avait qu'un but et ne présentait qu'un seul avantage; celui de changer à volonté les tonalités, mais il ne laissait pas moins à l'organiste le travail résultant de la lecture de la musique dans les différents tons procédant par *dièses* et par *bémols*. Ainsi, si un morceau était écrit avec 4 bémols à la clef, il fallait néanmoins que l'organiste jouât ce morceau dans le ton de la *bémol*.

L'idée qui a amené M. l'abbé Perrard aux combinaisons de son invention était celle-ci d'éviter cette grande difficulté encore à l'organiste et de lui ramener tous les tons dans un seul et unique, celui d'*ut naturel majeur*, et alors le travail à faire pour toucher l'orgue serait tellement amoindri qu'il n'y aurait plus une seule personne ayant un peu de bonne volonté qui ne parvint bientôt à jouer ce magnifique instrument.

Les moyens qu'emploie M. l'abbé Perrard pour réaliser cette belle idée sont aussi simples qu'ingénieux. — Le clavier est disposé de manière que chaque touche porte sur deux leviers à la fois et à l'aide de vis fichées

à la semelle de chaque touche, dans un certain ordre, selon que l'on amène le clavier plus ou moins en avant, une de ces vis porte tantôt à gauche, c'est-à-dire sur un bémol, tantôt à droite sur une note naturelle ou diésée, d'après l'ordre voulu par le nombre de dièses ou de bémols de la clef, c'est-à-dire, d'après le ton du morceau de musique que l'on exécute. On conçoit dès lors que l'organiste n'aura plus aucunement à se préoccuper de reproduire les accidents de la clef, et qu'en jouant les notes naturellement, c'est-à-dire telles qu'il les aperçoit dans le cours du morceau, ces notes ne se reproduiront pas moins telles que l'exige cette musique.

Quelle simplification ne résulte-t-il pas de cette belle idée, tous les tons ramenés en ut, c'est-à-dire dans un ton qui peut s'apprendre en huit jours d'étude !

A cette innovation M. l'abbé Perrard ajoute la transposition ordinaire, de sorte qu'il n'y a plus qu'un seul reproche à faire à l'auteur, c'est de ne pas avoir produit sa conception plus tôt, et de la laisser gémir et oublier. Heureusement que M. l'abbé Perrard a bien voulu confier l'exécution de ses moyens et la propagation de son système à notre habile facteur d'orgues M. Stein qui, lui donnant l'appui de son nom et de sa maison, saura bientôt la répandre comme elle le mérite.

Nous ne saurions trop louer M. l'abbé Perrard du zèle et du désintéressement qu'il a apporté dans la cession de son brevet à M. Stein : *Voilà mon idée, dit-il, voilà le produit de quelques années de labeur intellectuel. Donnez-lui l'essor dont vous le jugerez digne, et pour toute récompense, je ne réclame que l'honneur de mon invention; je serai assez heureux, si, comme je le crois, elle est utile à mes confrères et au bien de la religion.*

TREMPE. — Opération par laquelle on augmente considérablement la dureté de l'acier. Pour cela, il suffit, lorsqu'il a acquis une chaleur convenable, de le refroidir subitement en le plongeant dans l'eau froide ou dans le mercure, dans les acides, des huiles ou autres compositions anciennement fort en vogue et à peu près négligées aujourd'hui. L'acier acquiert, par la trempe, de l'élasticité, de la dureté et devient cassant; il perd, par conséquent sa ductilité et sa malléabilité, son tissu est plus serré et plus fin. L'acier se détrempe et reprend ses qualités primitives quand, après l'avoir fait rougir, on le laisse refroidir lentement à l'air; une pièce détrempe peut se retremper plusieurs fois; mais elle perd de son carbone et par conséquent de ses qualités, à moins qu'on ait le soin de le lui rendre par la cémentation. Une fois trempé, l'acier devient propre à une foule d'usages auxquels il ne pouvait servir auparavant. Tous les outils exigent une trempe douce; tous les instruments tranchants doivent leur qualité à la trempe; poli, l'acier trempé augmente d'éclat, mais s'il l'est d'une manière trop forte, il se brise comme du verre; recuit après la trempe, il devient au contraire si souple que les ressorts en sont fabriqués.

Bien que l'opération de la trempe soit des plus simples, elle n'en exige pas moins beaucoup d'habitude et d'habileté, surtout pour l'appréciation du moment où le métal est arrivé au juste degré de chaleur nécessaire. Au-dessous de ce point l'acier ne se trempe pas; au-dessus, la trempe est moins bonne ou imparfaite, si même elle n'est tout à fait mauvaise; l'acier reste mou ou devient cassant. Pour les aciers ordinaires, la chaleur convenable est indiquée par la couleur rouge cerise; malheureusement, ce degré doit varier suivant les qualités de l'acier; c'est donc inutilement qu'on avait imaginé de faire chauffer l'acier dans un bain d'alliages métalliques dont la fusibilité était en rapport avec la chaleur qu'on croyait bon de donner à l'acier.

L'eau convient tout particulièrement pour le refroidissement des pièces destinées à être trempées, et certaines eaux jouissent d'une préférence de la part de quelques praticiens. Il est des cas aussi où l'eau crue donnerait une trempe trop vive : on répand alors sur l'eau une couche d'huile qui s'oppose au saisissement trop prompt de la pièce qu'on y plonge; d'autres fois, on fait tiédir l'eau ou bien l'on trempe dans l'huile, dans la graisse, dans de la corne même, etc. Les eaux alcalines sont bonnes quand l'acier est peu carboné. Lorsqu'on trempe des pièces délicates, on les enduit d'un lut fait d'argile délayée dans de l'eau pour les mettre au feu, et dont on les débarrasse en les secouant avant de les jeter dans le liquide refroidissant.

L'acier trempé, s'il restait dans tout son dur, serait trop cassant; on ne le laisse donc dans cet état que lorsque le polissage est sa seule destination. Pour lui donner du liant et de l'élasticité, on le fait revenir, c'est-à-dire qu'on le remet au feu après avoir été refroidi. Il passe alors par les couleurs d'eau, jaune paille, jaune d'or, rouge-gorge de pigeon, violet foncé, bleu foncé, bleu clair; c'est alors qu'essentiellement élastique il est propre à faire des ressorts; on ne doit attendre le gris cendré auquel il arrive ensuite, que pour les aciers très-fins.

La trempe, dite au *paquet* n'est autre chose qu'une cémentation interrompue. Pour cela, on met au feu du simple fer mêlé de charbon de bois dans une boîte bien fermée. Quand la boîte est arrivée à la couleur rouge blanc, on l'ouvre et on retire la pièce qu'on jette dans l'eau. Si la pièce est mince, elle est entièrement transformée en acier; si elle est épaisse, sa surface seulement s'est plus ou moins profondément combinée au carbone, et par conséquent aciérée. On la recuit ensuite si cela est nécessaire (1).

TURBINES. Voy. ROUES HYDRAULIQUES.

TYPOGRAPHIE. Voy. IMPRIMERIE.

(1) Extrait de l'Encyclopédie des gens du monde. (M. L. Louvet.) — Voir pour plus amples détails les articles ACIER et DAMAS.

U

URANE, substance minérale découverte en France dans le département de Saône-et-Loire. Il résulte de l'analyse que l'urane de France est un oxyde métallique, une combinaison d'urane et d'oxygène. En 1846 M. Pé-

ligot a reconnu que cette substance était un oxyde de l'*uranium*. On l'emploie, sous le nom d'oxyde d'urane, dans les peintures sur porcelaine; il sert aussi dans les verreries où l'on fabrique les verres de couleur.

V

VACCIN. Voy. **VACCINE**.

VACCINE (de *vacca*, vache). — Le vaccin est en effet un virus emprunté à ces animaux, et inoculé aux hommes par la vaccination.

Le *cow-pox*, vérole ou picote des vaches, est une pustule qui survient au pis de ces animaux, et qui se communique par le contact. La remarque faite que les personnes atteintes de ces pustules échappaient à la terrible contagion de la *variolo* conduisit l'illustre Jenner à l'une de ces découvertes immortelles (la *vaccination* ou l'*inoculation*) qui le place au premier rang parmi les bienfaiteurs de l'humanité. Grâce à sa sublime découverte nos campagnes et nos villes ont cessé d'être décimées par le fléau. Nous ne croyons pas qu'il soit hors de propos de donner ici un court aperçu biographique sur cet *homme utile*; nous emprunterons ces lignes à l'*Encyclopédie des gens du monde*.

JENNER (*Edward*), médecin anglais dont le nom est inséparable de l'utile découverte de la vaccine, naquit à Berkeley (Gloucestershire) le 17 mai 1749. Destiné à la carrière médicale, il reçut à Londres les leçons du célèbre anatomiste *John Hunter*, qui voulut se l'attacher; mais Jenner revint dans son pays natal, au sein de sa famille, pour cultiver les sciences naturelles et exercer les différentes branches de sa profession. Un mémoire de Jenner, plein d'originalité et d'une grande exactitude d'observations sur l'histoire naturelle du coucou le fit recevoir membre de la Société royale des sciences de Londres. Les différentes observations qu'il fit en médecine offrent généralement un grand fond d'intérêt et de nouveautés; mais les plus belles, celles qui consacrent à jamais sa gloire, sont celles qui l'amènèrent à découvrir dans la vaccine l'antidote assuré de la petite vérole. Depuis 1776 son attention s'était portée sur cet objet et ce fut en 1798 qu'il offrit au public sa grande découverte dans le livre intitulé : *An Inquiry into the causes and effects of the variolæ vaccinae, a Disease discovered in some of the western countries of England particularly Gloucestershire and known by the name of the Cow-pox* (trad. dans toutes les langues). Les années suivantes, il publia de nouvelles observations, et en 1801 il fit paraître l'*Origine de l'inoculation de la vaccine*. Bientôt on lui contesta le mérite de l'invention, on exhuma de vieux livres, on rappela des conversa-

tions. Rien ne prouve que Jenner en ait eu connaissance; et d'ailleurs il avoue lui-même que depuis longtemps il avait entendu parler de la propriété qu'avait la communication d'une éruption survenant au pis des vaches et appelé *cow-pox*, picote de vaches, pour préserver de la variolo; mais ce fait extraordinaire avait été si mal observé que cette opinion populaire était regardée comme un préjugé par les hommes instruits et surtout par les médecins. Que ne doit-on pas dès lors à celui qui a entrepris les expériences nécessaires, et qui, après avoir trouvé la vérité, a su répandre avec succès une méthode si utile au bien de l'humanité?

La vaccine, due aux savantes observations de Jenner, fut pour la première fois appurée en France par M. Aubert; les premiers essais en furent faits sous les yeux de M. Pinel (1). Dès le mois d'avril an VIII, M. le duc de La Rochefoucault-Liancourt ouvrit une souscription, et contribua puissamment à l'établissement d'un comité de vaccine. Des expériences nombreuses furent faites, de savants observateurs se livrèrent sans relâche à l'examen de cette nouvelle inoculation. On donna la plus grande publicité aux expériences et aux résultats, et trois membres de l'Institut firent inoculer leurs enfants. Le préfet de la Seine destina spécialement l'hospice dit du *Saint-Esprit* au service de la vaccine, et dès lors les expériences se multiplièrent, les faits furent et mieux suivis et mieux jugés, et l'on en conclut que la vaccine était un préservatif de la petite vérole. Le vaccin ou la liqueur prise soit au pis de l'animal, soit dans le bouton qui a été le résultat d'une première *inoculation*, étant inséré de quelque ma-

(1) Voici ce que dit M. Cadet relativement à la découverte de la vaccine : « M. Chaptal, dans une séance de la Société d'encouragement, a prouvé que la découverte de la vaccine a eu lieu à Montpellier en 1781. M. Pew, chirurgien anglais, y vint à cette époque accompagné dans cette ville M. Irland, négociant du Brésil, M. Rabaud-Saint-Etienne, ministre protestant, qui depuis la révolution a figuré dans nos assemblées législatives, proposa à M. Pew d'essayer le vaccin des vaches, appelé *picote* dans le pays, pour inoculer la petite vérole. Ces détails sont établis par deux lettres écrites en 1784 de Bristol par M. Irland à M. Rabaud. Heureux d'avoir diminué les maux de l'humanité et peu ambitieux, ce digne pasteur n'a point réclame la découverte de la vaccine, dont la première idée lui appartient. »

nière que ce soit sur un sujet disposé à le recevoir, reste le plus communément trois jours environ sans qu'aucun symptôme apparent manifeste son existence. Au bout de ce temps, et quelquefois plus tard, l'endroit de la piqûre s'élève, devient rouge, une vésicule se forme au sommet de cette rougeur. Lors de la formation du bouton de la vaccine, on observe ordinairement un petit mouvement de fièvre, ce qui est surtout remarquable chez les enfants. Le dessous des aisselles devient douloureux. Le bouton formé, le calme se rétablit et dure jusqu'au moment où une auréole rouge doit paraître autour du bouton. C'est ce qui arrive le huitième jour à dater de l'insertion; quand le bouton s'est annoncé le quatrième, alors souvent on éprouve un accès de fièvre qui dure vingt-quatre heures: un cercle rouge entoure la pustule, il s'étend assez loin, et est souvent doublé par un autre cercle qui lui est extérieur et qui en est distinct: c'est là ce que l'on appelle l'auréole; la peau est profondément engorgée et rénitente. Bientôt la liqueur contenue dans la pustule devient moins limpide, l'engorgement se résout et se dissipe. La dessiccation s'étend, et, faisant corps avec l'épiderme qui la recouvrait, se durcit et forme une croûte brune, lisse et luisante qui adhère à la peau et ne se détache que le quatorzième ou le dix-huitième jour, laissant l'empreinte d'une légère cicatrice circulaire, qui reste au niveau de la peau, et ne s'efface point, ou ne s'efface que très-tard. La fausse vaccine ne se présente pas sous ces symptômes, et elle peut provenir de deux causes, soit que la personne vaccinée ayant eu la petite vérole ne se trouve pas disposée à recevoir cette inoculation, soit que l'on ait employé du vaccin défectueux ou qui ait perdu de ses qualités primitives. L'effet résultant se présente sous deux aspects: le premier, qui ne mérite pas le nom de fausse vaccine, offre les phénomènes suivants: le lendemain de l'insertion il se forme une rougeur, une démangeaison, et même on éprouve de la douleur aux aisselles. La rougeur va croissant jusqu'au quatrième jour. Le lieu qui répond à la piqûre s'élève en pointe et se couronne à peine d'une vésicule très-petite. La rougeur tombe ensuite et tous les symptômes s'évanouissent. On ne peut tirer aucune liqueur de ce bouton, et l'on ne peut guère supposer que l'on s'en soit jamais servi pour inoculer. On n'accorde donc point à ces exanthèmes le nom de *fausse vaccine*. La fausse vaccine au contraire est vraiment une pustule; mais voici comment elle se distingue de la véritable: Elle débute, dès le second jour de l'insertion, par une véritable inflammation, à laquelle succède bientôt une vésicule; mais elle est irrégulière, mal arrondie, saillante, dans son milieu commé dans son contour, elle n'est point partagée en cellules ni formée en bourrelet circulaire, et elle contient une liqueur lymphatique trouble, prenant la nature d'un pus ichoreux. Elle ne sèche pas

en totalité comme la liqueur gommeuse de la vraie vaccine; enfin c'est véritablement un petit ulcère. Sa liqueur inoculée reproduit la fausse vaccine, et peut ainsi, par des résultats toujours sensibles, mais toujours trompeurs, inspirer une sécurité malheureuse à ceux qui n'ont point appris à reconnaître la vraie vaccine par ses caractères distincts. La différence essentielle entre la vraie et la fausse vaccine est dans la propriété préservative de la petite vérole. Pour établir victorieusement que la vaccine préservait de la contagion de la petite vérole, on s'est livré constamment à des expériences, on a tenu note des observations, les faits les plus authentiques ont été cités. Plusieurs fois on a fait coucher des enfants vaccinés avec ceux atteints de la petite vérole, et elle ne s'est communiquée dans aucun essai de ce genre. On a inoculé la petite vérole à des sujets vaccinés un an ou dix-huit mois auparavant, et la petite vérole ne s'est point déclarée; seulement quelques-uns des enfants soumis à ces épreuves ont ressenti dans le lieu de la piqûre une inflammation locale, quelquefois même une suppuration; mais ces phénomènes ne proviennent que de l'effet d'une introduction plus ou moins profonde d'un corps étranger et de l'irritation qu'il excite dans le tissu cutané. Dans des contrées menacées de devenir victimes d'une épidémie variolique, on a vu les sujets vaccinés échapper à ce fléau, et souvent échapper presque seuls. Des faits nombreux observés, des expériences multipliées et suivies avec le plus grand soin, on a été en droit de conclure que la vaccine était un sûr et infailible préservatif; que dans les circonstances qui se sont montrées dans certains cas où la petite vérole avait plus ou moins envahi des sujets vaccinés, on devait en déduire: 1° que le virus inoculé n'avait point eu son effet, ou avait eu pour résultat une pustule de la nature de la fausse vaccine; 2° que les maladies survenues après l'inoculation de la vaccine ont été prises pour la petite vérole, et ne l'étaient pas; 3° que la petite vérole s'est développée avec la vaccine avant que celle-ci eût pu produire son effet préservatif. L'observation est venue donner une nouvelle force à ces conclusions, car, dans la plupart des cas sur lesquels on établissait ces réclamations et dans lesquels la petite vérole avait succédé à la vaccination, on s'est assuré que la fausse vaccine seule avait eu lieu, et l'on s'en est convaincu par la description même des phénomènes qu'elle avait présentés dans son développement, et des circonstances qui avaient accompagné le choix de la liqueur insérée. Des observations ont encore démontré que la petite vérole pouvait se montrer pendant les deux premières périodes de la vaccination, mais que l'envahissement n'était plus possible lors de la formation de l'auréole, jusqu'à la formation de la pustule en croûte.

Il est à remarquer que le développement du bouton de la vaccine peut éprouver de

telles variations, que l'on serait tenté de croire que l'opération aurait manqué. Chez un enfant, la marche de la vaccine se trouve arrêtée par les douleurs et les ravages de la dentition, tandis que la mère vaccinée avec le même virus voit se développer les symptômes de la vaccine dans leur ordre naturel. Chez l'enfant, et dans un moment de calme, treize jours après l'inoculation, le bouton paraît, la rougeur se forme, les orages de la dentition se renouvellent, mais les phases de l'irruption n'en sont pas moins troublées. On a vu des boutons provenant de piqûres faites au même bras dans la même vaccination, et à des bras différents, se développer à des époques assez distantes, et présenter toutefois les caractères de la véritable vaccine. Enfin, on assure que l'on a observé un enfant chez lequel il n'y a eu éruption que dix-huit jours après la piqûre, que l'éruption fut précédée de fièvre et d'accidents graves, et qu'enfin les boutons parurent autre part qu'aux piqûres. On a vu en outre, que différentes maladies, comme la dentition, les affections cutanées, pouvaient retarder la marche de la vaccine, mais on s'est convaincu que rien ne pouvait l'altérer, et on a prouvé que même en mêlant au vaccin des substances provenant d'affections cutanées, et vaccinant avec ce virus mélangé, le bouton vaccinal est sorti isolément, et les humeurs provenant des autres causes ont paru dans d'autres places. On a remarqué que la vaccine avait une influence assez prononcée sur les maladies que pouvaient avoir les sujets au moment de la vaccination, que la dentition en était facilitée et adoucie, que les éruptions cutanées étaient plus fortes et plus promptes, et que l'insertion du vaccin donnait une grande augmentation à l'action organique. L'innocuité de la vaccine est donc aussi bien établie que sa vertu préservative; il est reconnu qu'elle ne se propage que par l'insertion, et qu'à elle ne peut être attribuée la cause des désordres qui peuvent survenir pendant sa période. (Voir le *Moniteur*, au XI.)

La propriété préservative de la vaccine est suffisamment démontrée; mais il reste encore des observations à faire sur les modifications dont elle est susceptible. M. Hallé en a communiqué à l'Institut de très-intéressantes sur les irrégularités que l'inoculation de la vaccine a éprouvées à Lucques dans le cours de l'année 1806. Ces différences n'ont point affecté la marche, les périodes ni les caractères essentiels de l'éruption vaccinale; elles se sont manifestées dans la forme du bouton qui, en s'étendant et en se confondant avec de petites pustules réunies autour de la pustule principale, perdait et sa forme régulière, et la dépression ombilicale qu'il offrait au moment de sa formation. Quant à la nature de la croûte qui succéda à la pustule, celle-ci n'avait point la couleur brune, luisante, polie de la croûte de la vaccine ordinaire; elle était irrégulière dans sa forme comme

le bouton qui lui avait donné naissance, et laissait dans la peau un enfoncement plus ou moins profond, qui se remplissait ensuite complètement; enfin, quant aux éruptions de pustules sur tous les corps qui se sont montrées dans le moment où se formait l'aurole autour du bouton principal, ces irrégularités ont été épidémiques dans tout le territoire de Lucques. Les contre-épreuves faites par l'inoculation de la petite vérole sur les individus qui avaient éprouvé des vaccines irrégulières, ont démontré que leur irrégularité n'avait aucunement altéré la propriété préservative de la vaccine. (Voir *Travaux de la classe des sciences physiques mathématiques de l'Institut*, en 1806, deuxième semestre.)

Berthollet, Percy et Hallé, nommés par l'Institut rapporteurs de la commission chargée de présenter l'historique de la vaccine, et de déterminer son utilité, ou de signaler les dangers que l'introduction du virus pourrait présenter, émettent ainsi leur opinion :

« Nous croyons avoir mis hors de doute : 1° que l'insertion du virus de la vaccine n'introduit point dans le corps une matière qui soit de nature à porter dans nos organes un trouble remarquable, et qui doit être rejetée au dehors par des mouvements comparables à celui qui suit nécessairement l'inoculation de la variole; 2° que les éruptions qui se sont jointes dans l'origine aux effets ordinaires de la vaccination, sont dues non à la nature du vaccin lui-même, mais à des circonstances le plus souvent connues et déterminables, au milieu desquelles les vaccinations ont été faites; 3° que les événements malheureux qui ont été observés dans quelques cas, ont dû évidemment être rapportés à des causes étrangères à la vaccine, qui se sont développées pendant son cours, et qui, déjà existantes, y ont acquis une intensité qu'on doit attribuer, non, comme on l'a dit, au mélange du virus de la vaccine, mais à l'état particulier des sujets vaccinés; 4° que les désordres consécutifs qu'on a quelquefois observés, après les vaccinations, quand ils ne se rapportent pas à des maladies préexistantes, sont évidemment des cas particuliers dus à des conditions individuelles, et qui, n'étant en aucune proportion remarquable avec la somme connue des observations exemptes de toutes suites fâcheuses, ne peuvent donner lieu à aucune conséquence générale; 5° que ces observations particulières, en les supposant incontestables, sont avantageusement compensées par de nombreux exemples de maladies chroniques et rebelles qui ont complètement et inopinément cessé à la suite des vaccinations; 6° que ces exemples (si l'on en compare le nombre et les circonstances aux exemples semblables cités en faveur de l'inoculation variolique, et si à cela on joint la différence essentielle du caractère propre des deux virus et celle de leurs propriétés contagieuses) donnent au virus vaccin un avantage incomparable sur le virus variolique, considérés l'un et l'autre comme préserva-

tifs de la variole et comme remèdes de plusieurs autres maladies ; 7° Enfin, que l'effet préservatif du *virus vaccin*, quand ce virus a été pris dans des circonstances déterminées qui en assurent la pureté, qu'en conséquence, il a donné lieu à une véritable vaccine, et que le développement en a été complet, est pour le moins aussi assuré que l'effet de la petite vérole elle-même, ou que celui qui résulte de l'inoculation variolique ; que de plus, considérée relativement à la société en général, la vaccine a un avantage que ne peut avoir l'inoculation, celui d'arrêter, de circonscire, de faire *disparaître* les épidémies varioliques, de diminuer considérablement la mortalité qui menace les premiers âges de la vie, de conserver en conséquence à la population des proportions plus avantageuses, qu'enfin, les résultats obtenus jusqu'à ce jour motivent d'une manière probable l'espérance de voir enfin disparaître du sein de la société le fléau de la petite vérole, l'un des plus déplorables dont gémissent l'humanité (1). »

VACHES LAITIÈRES (*Découverte de M. Guénon*). — M. Guénon est un paysan de Libourne qui a trouvé moyen de distinguer les bonnes vaches laitières des mauvaises, et d'évaluer la quantité de lait qu'une première vache venue peut donner, avec autant de précision et de certitude que si on l'avait nourrie et éprouvée soi-même pendant plusieurs années.

Cette connaissance est basée sur des signes extérieurs très-apparents chez tous les individus de l'espèce bovine ; ces signes ou marques sont situés sur la partie postérieure du corps de la bête. M. Guénon leur a donné le nom d'*écusson* et d'*épis*. Une partie du poil qui forme l'écusson s'élève du milieu des quatre trayons et s'étend sous le ventre dans la direction du nombril ; l'autre partie s'élève en arrière, un peu au-dessous des jarrets, déborde sur les cuisses, et se prolonge quelquefois jusqu'à la vulve. Sur l'écusson, ou plutôt dans le corps de l'écusson, on remarque des touffes de poil à contre-sens : ce sont les épis. Chaque épi a une valeur et une signification particulière, selon la place qu'il occupe, sa grandeur et la finesse de son poil.

Si l'étendue de l'écusson est grande, le réservoir sécréteur du lait est grand et, par conséquent, la vache est bonne laitière ; au contraire, l'étendue de l'écusson est-elle petite, le réservoir sécréteur est peu développé et la vache est mauvaise laitière.

Les épis que l'on remarque dans l'écusson, indiquent le temps que la vache maintiendra son lait pendant la gestation. Si les épis sont larges et si leur poil est long, c'est un indice que la vache perdra promptement son lait ; au contraire, si les épis sont formés d'un poil fin, soyeux et s'ils occupent peu d'étendue, on est assuré que la vache conservera son lait pendant longtemps.

Les écussons et les épis formés d'un poil

gros et hérissé signifient à la fois que la vache ne donnera pas de lait pendant longtemps et que celui qu'on obtiendra d'elle sera de qualité inférieure ; au contraire, les vaches qui portent un écusson et des épis d'un poil fin sont de première qualité, surtout si, depuis l'intérieur des cuisses jusqu'à l'anus, la peau est de couleur jaunâtre, et si les pellicules qui s'en détachent en forme de menu son quand on gratte cette partie, portent une couleur safranée. Il y a des vaches et des génisses chez lesquelles ces marques s'étendent jusqu'au panache de la queue et à l'intérieur des oreilles, et laissent tomber, en les frottant, une poussière de même couleur ; on peut être certain que celles-là donneront un lait gras et butyreux ; au contraire, on est sûr que toutes les vaches ou génisses dont la peau sera unie, sèche et blanche, et couverte d'un poil clair et allongé aux endroits indiqués ci-dessus, ne donneront qu'un lait maigre et séreux.

Pour bien distinguer les signes ou marques dont nous venons de donner la description, il suffit de se placer à trois ou quatre pas en arrière de la bête.

Les observations qu'on vient de lire au sujet de la vache s'appliquent aussi au taureau. L'influence du mâle est grande sur la qualité du sujet, aussi fera-t-on bien de ne conserver pour reproducteurs que les mâles portant les signes décrits plus haut ; ils sont absolument les mêmes que chez les vaches, seulement un peu moins grands, attendu que les organes de la génération chez le mâle sont moins développés que la sécrétion du lait chez la femelle.

Ce que nous venons de voir est la partie pratique de la méthode Guénon : comme on le voit, elle est simple. La partie scientifique, sans être moins simple, est cependant plus détaillée et exige une étude plus soutenue : elle comprend la classification de toute l'espèce bovine, et sa division en dix classes ou familles. Ces classes viennent de la disposition de l'écusson qui affecte dans l'espèce bovine en général dix formes différentes ; il n'est pas indispensable de s'attacher à une de ces formes plus particulièrement qu'à une autre pour être sûr que la vache sera bonne, puisque, en général, celle qui porte l'écusson le plus large est toujours la meilleure.

Une méthode qu'une femme ou un enfant peuvent apprendre et appliquer avec succès, après avoir reçu trois ou quatre leçons ou plutôt trois ou quatre démonstrations pratiques, doit devenir usuelle aussitôt que son appréciation sera introduite dans la pratique journalière. Eh bien ! devenue pratique, usuelle enfin, elle permettra d'écarter, dès le jeune âge, les élèves qui n'auront pas la marque qui caractérise une bonne laitière ; et après deux générations de vaches, on sera assuré de n'en trouver sur le marché que d'excellentes. D'où il résultera que, après avoir augmenté le nombre de têtes du bétail en France, on aura triplé les productions laitière et beurrière, sans parler de la plus-value résultant forcément de l'amélioration de l'espèce.

(1) *Mémoires de l'Institut.*

Guénon a expérimenté son système devant un grand nombre de Sociétés agricoles, devant le Congrès d'agriculture et le Conseil général de l'agriculture, du commerce et des manufactures; les résultats ont été si satisfaisants, et, par suite, les rapports si positifs, si précis sur la réalité et l'importance de sa découverte, qu'il n'est plus possible, depuis bien longtemps, d'en douter.

Le ministère de l'agriculture lui aussi, a nommé des commissions pour statuer sur la valeur de cette méthode. L'auteur a expérimenté devant ces corps officiels dans plusieurs fermes et vacheries de l'Etat; les résultats qu'il a obtenus ont été si concluants, que l'Assemblée constituante, instruite de ce qui se passait, décida, sur la proposition de plusieurs de ses membres, qu'une récompense nationale serait décernée à Guénon, afin qu'il se mit en devoir d'aller immédiatement dans les campagnes vulgariser sa découverte.

VAPEUR. *Voy.* MACHINES.

VARIOLE. *Voy.* VACCINE.

VELOPÈDES. — La navigation maritime par la vapeur, c'est-à-dire, l'art de la *pyroscaffie*, est un problème qui est loin encore d'être complètement résolu : nous ne venons point, dès aujourd'hui, remplir les lacunes importantes que nous aurons à signaler dans le cours de cet article; mais dans les vues générales comme dans les faits que nous nous proposons d'exposer ici, si nous ne prétendons pas résoudre toutes les difficultés qui entourent encore cette science, nous nous efforcerons du moins de les poser dans des termes assez explicites pour en faciliter l'accès à de plus habiles que nous.

L'histoire de l'industrie humaine montre dans presque toutes ses périodes le tableau des exploitations et des créations premières compromises dans leurs résultats par suite d'erreurs inévitables et de tâtonnements dans la mise en œuvre qui ne s'appuie sur aucune base, sur aucune théorie expérimentée. Puis après cette première phase, les calculs positifs se dessinent, les difficultés de l'avenir sont mises à l'abri par celles du passé. Les moins ingénieux et les moins hardis se montrent et profitent des études souvent ruineuses des premiers qui ont ouvert la voie, et qui souvent, pour récompense de leurs travaux, ne recueillent que des embarras nouveaux et les sarcasmes de la presse qui leur devrait l'éloge et l'encouragement. Aujourd'hui encore, tous les savants se préoccupent avec une louable ardeur de la navigation transatlantique par la vapeur qui, telle qu'elle est pratiquée depuis nombre d'années, est reconnue à l'évidence ruineuse pour le commerce et surtout très-dangereuse pour les équipages. Les Américains et les Anglais multiplient à grands frais des essais de tout genre pour utiliser le moteur à feu dans les longues traversées et arriver à communiquer entre eux par les moyens les plus sûrs, les plus rapides, et le moins dispendieusement possible.

Chez ces deux nations, les inventions sont accueillies et protégées, les inventeurs encouragés et honorés. En France il n'en est point ainsi; les inventions utiles sont la plupart du temps vues avec indifférence, les inventeurs ne sont nullement appurvés, et la science devient un sujet d'intrigues soumises au creuset des corporations, et tout reste stationnaire. *Sic vos non vobis* est plus souvent la devise des savants que celle des poètes. Cependant les merveilles de l'industrie ont été en général conçues par des Français, enfantées sur notre sol, par le travail pénible de génies courageux et patients; mais ne pouvant y vivre faute de protection, elles ont été presque toujours transportées au dehors pour revenir ensuite dans leur ingrate patrie à titre d'importation et au profit de personnes étrangères à leurs découvertes, pour y être copiées servilement.

Ils se résignèrent pendant un temps, *Papin, de Jouffroy, Girard, Jacquart, Lebon, Laurent, Brunel* et tant d'autres dont le génie eut besoin du baptême de l'adversité avant d'obtenir l'admiration de leurs compatriotes.

On se contente encore aujourd'hui de copier à l'aide de sommes énormes, dans les chantiers de la marine française, et en partie au profit des manufactures anglaises, les steamers monstres dont ces insulaires ont fourni les modèles, et que tous les hommes de science condamnent. Mais ce qu'il y a de curieux en ceci, c'est que l'on savait d'avance que ces navires merveilleux, qui coûteront tant de millions, seraient impropres à l'usage qu'on voulait en faire. Cette vérité, établie d'abord par les hommes les plus compétents des deux hémisphères, avait même été reconnue et avouée officiellement par les chefs de notre marine, par ceux-là mêmes qui les font construire aujourd'hui, et a elle été plus tard confirmée par l'expérience.

Depuis plusieurs années, l'Académie des sciences et la presse ont retenti de discussions élevées sur la navigation transatlantique par la vapeur, et l'on a conclu que les inconvénients des pyroscaffes ne faisaient que s'accroître avec la grandeur de ces navires.

Nous n'avons d'autre but ici que de rassembler quelques faisceaux de lumière sur cette importante question. Toutes les autorités s'accordent à signaler comme défaut essentiel des navires à vapeur, l'emploi des roues à aubes, le poids excessif du moteur et l'emplacement qu'il exige, l'énorme quantité de combustible qu'il consume, enfin la forme inusitée de la carène qui, détruisant tout principe de stabilité, ne permet pas de lui appliquer une voilure proportionnée à sa longueur ni à sa capacité.

La France, après avoir renié l'invention du pyroscaffe, s'est vue, soixante ans plus tard, forcée, pour se mettre au ni-

veau de l'Angleterre, de ramener dans son berceau, coûte que coûte, l'institution de la locomotion maritime par la vapeur. Dès l'origine des travaux, on aurait dû sagement opérer par tâtonnements faute d'expérience; mais on a fait tout le contraire et on s'est beaucoup moins préoccupé de la vie des hommes et de leur fortune, qu'on devait livrer après achèvement à la merci d'un appareil dangereux, installé contre toutes les règles de la sécurité, que de la satisfaction donnée par cette *quasi-création* à l'orgueil national.

Bientôt de grands désastres nous ont fait repentir de la précipitation avec laquelle on avait agi. Les amis de l'humanité ont gémi en même temps que les économistes qui demandaient pourquoi on engloutissait tant de capitaux là où l'on pouvait faire les choses beaucoup mieux et à meilleur compte. En ce moment on aurait pu croire que l'administration de la marine s'engagerait dans une autre voie. Il aurait dû y avoir une halte dans l'exécution de ces grands vaisseaux, on aurait dû expérimenter, plutôt que de continuer l'œuvre. Au lieu de cela, on a poussé les constructions, sans s'arrêter aux inconvénients du système, sans vouloir admettre au concours des systèmes qui paraissent meilleurs.

Mais reprenons l'invention de l'application de la vapeur à la navigation à son origine véritable.

Le premier bateau à vapeur qui navigua avec succès sur une rivière, date du mois de juillet 1783. Ce bateau, combiné dans sa forme pour recevoir un moteur à feu, et l'appareil locomoteur à roues, avait 41 mètres de longueur, 4 mètres 15 c. de largeur, un mètre de tirant d'eau et portait un poids de cent cinquante mille kilogrammes.

La disposition et les dimensions que l'auteur de ce bateau donna à ses roues à aubes étaient en tout semblables aux dispositions adoptées aujourd'hui : bien que le procès-verbal des membres de l'Académie des sciences de Lyon, qui assistaient aux expériences, renferme peu de détails sur la construction de l'appareil, on peut cependant en induire que la force de la vapeur produite par les machines correspondait à environ trente chevaux et que la vitesse imprimée au pyroscaphe n'était pas moindre de neuf kilomètres à l'heure, puisqu'il remontait facilement le cours de la Saône à l'époque des hautes eaux au moyen de la vapeur seule. Les machines au surplus paraissent avoir été exécutées dans ce temps d'ignorance de mécanique appliquée, fort imparfaitement, et n'avoient pas eu la solidité suffisante pour résister à un long service : mais n'importe, le bateau n'en a pas moins navigué pendant quinze mois, et le problème de la navigation par la vapeur n'en fut pas moins résolu. Or, nous en appelons ici au jugement de tout ingénieur éclairé et impartial, le bateau dont il s'agit, celui du marquis de Jouffroy, ne possédait-il pas dès l'abord les propriétés

et tous les inconvénients attribués aujourd'hui à ceux qui sillonnent les mers ? Comme dans ceux-ci, la carène avait été rétrécie, le tirant d'eau diminué, tout en un mot dans sa construction, avait été sacrifié au besoin d'obtenir la plus petite aire de résistance possible par rapport au poids du bateau. En donnant à ce pyroscaphe de rivière une forme marine, tout en conservant ses proportions, il eût été ce que sont nos steamers, sans stabilité, incapable de porter une voilure suffisante et dépourvu de solidité dans les tourmentes.

Partant de ce point, Fulton ne fit que copier en Amérique, vingt-cinq ans plus tard, le bateau de Lyon; même à sa mort les Américains ne faisaient guère que six milles nautiques (11 kilomètres) à l'heure; ce ne fut qu'après lui qu'on réussit à leur donner peu à peu les grandes vitesses auxquelles ils sont parvenus, ce qui parut un progrès, si tant il est qu'on puisse appeler progrès ce qui n'a été obtenu qu'en sacrifiant d'importants avantages dans une proportion non moins équivalente.

En prenant pour point de départ les expériences de Lyon en 1783, nous avons besoin de dire que ce n'est pas seulement la question de priorité qui nous occupe, elle est dès longtemps jugée; celle des perfectionnements faits ou à faire nous intéresse plus particulièrement, et c'est pour l'éclaircir que nous sommes forcés de suivre la série des faits qui se sont succédé dans cet art depuis son origine, jusqu'aux constructions gigantesques de l'époque actuelle.

Les bateaux de Fulton n'étaient armés que d'une médiocre puissance de vapeur; tout l'art des ingénieurs après lui s'appliqua à accroître cette puissance sans augmenter la résistance des bateaux. Dès lors il ne fut plus question de renfler les carènes, mais au contraire de les diminuer pour ne pas augmenter le tirant d'eau ou allonger les coques.

Les Américains employèrent les premiers les machines à haute pression dont le poids est de moitié moindre que celles de Watt : et l'on put, par la réunion de ces divers moyens, parvenir à appliquer à un pyroscaphe de dimensions données deux et trois fois plus de puissance motrice que n'aurait pu en installer l'inventeur des bateaux à vapeur et son imitateur Fulton. Enfin, on s'aperçut que toutes conditions étant égales, les vitesses des pyroscaphes devaient être proportionnelles à leur grandeur, ou, pour nous exprimer plus exactement, proportionnelles aux racines carrées de leurs dimensions linéaires; de même que pour un géant et un nain, dont l'organisation serait identiquement similaire, le chemin parcouru dans un temps donné et au prix de la même fatigue serait proportionnel à leurs dimensions respectives. Dès lors on calcula que pour obtenir de grandes vitesses, il suffisait d'agrandir démesurément les coques, et l'on arriva aux dimensions monstrueuses d'aujourd'hui. Voilà en définitive à quoi se bornent les progrès qu'a faits l'art de

la pyroscaphie depuis Claude de Jouffroy ; la science proprement dite est demeurée à l'écart. C'est comme si, en copiant le mécanisme d'une montre sur une échelle décuple et même centuple, on croyait perfectionner l'horlogerie.

Ainsi les inconvénients à éviter, les avantages à obtenir sur lesquels tous les savants sont d'accord, n'ont point été mis en ligne de compte, et après avoir fait un appel au génie des inventeurs pour améliorer cet art, on a pris le parti de reculer l'art lui-même en combinant dans des proportions colossales tous les moyens défectueux si franchement signalés par le baron Tupinier, directeur général des ports.

En s'agrandissant, les steamers sont devenus plus impropres à profiter du vent, plus incapables de résister à la mer. Sous le rapport de l'économie, l'inconvénient est encore plus considérable, car si la résistance s'accroît comme le carré de la vitesse, la force motrice ne peut être multipliée qu'au cube de la vitesse du navire : il a donc fallu surcharger ces grands vaisseaux d'appareils énormes et d'immenses approvisionnements de combustibles, car pour imprimer, par exemple, une vitesse double, il faut une machine huit fois plus puissante; pour une vitesse triple, il faudrait une machine vingt-sept fois plus forte. Au fond, voilà à quoi se réduisent les merveilles qu'on nous raconte des steamers américains et anglais dont notre marine a suivi le funeste exemple. C'est l'art dans son enfance qu'on maintient aux lisières et qui a grossi prodigieusement sans se perfectionner. Quelques esprits ingénieux, apercevant cette lacune dans la science, ont essayé de la remplir, et de toutes les tentatives qui ont été faites jusqu'ici pour tenir lieu des roues à aubes on a cru pouvoir s'arrêter à l'appareil à hélices, le plus dispendieux, le plus incommode, le plus fragile et le plus défectueux de tous ceux connus et essayés, pour la navigation au long cours; son application permet à peine d'améliorer la forme du navire, en la rapprochant de l'ancienne forme marine. (Voy. Hélice.)

Une seule tentative nous paraît renfermer toutes les conditions que la science nautique prescrit; c'est le système vélo-pède. Ce système est l'alliance de la vapeur à la force du vent, et on peut l'appliquer avec économie à toutes espèces de navires voiliers sans changements aucuns à leurs carènes, agrès, etc.

Les principes théoriques sur lesquels M. A. de Jouffroy s'est appuyé sont de la dernière évidence, et ils ont cela de particulier que personne ne paraît les avoir pris pour base de calculs. M. A. de Jouffroy regardait depuis longtemps l'appareil à roues ainsi que l'appareil à hélice, comme une sorte de monstruosité mécanique.

« Rien dans la nature, disait-il, ne peut inspirer l'idée de tels procédés ni leur servir de point de comparaison; à quoi, en

effet, peut-on comparer en général un navire à vapeur? à un animal nageant; la force de la vapeur remplace ici la force animale. Cherchons donc à imiter le mieux possible l'appareil que la nature a fourni aux oiseaux nageurs; ni les palmipèdes ni même les poissons ne se meuvent par un effort continu et à l'aide d'un appareil de rotation. »

« Considérons un cygne dont la largeur et la longueur dans sa partie flottante équivalent à environ la centième partie d'un navire à vapeur de moyenne grandeur. Si la nature, au lieu de lui donner des palmes articulées, l'avait pourvu de rames à aubes dans les proportions usitées parmi nous, cet étrange animal aurait de chaque côté de son corps deux roues de diamètre d'une pièce de deux francs dont les aubes auraient trois millimètres de longueur et plongeraient dans l'eau d'une profondeur de deux millimètres. Ces roues tourbillonneraient avec une vitesse indicible et l'animal s'avancerait lentement; il n'est pas bien sûr qu'il pût se mouvoir. Si au contraire ce cygne se meut au moyen de palmes articulées, il les prépare d'abord, les pousse et les appuie fortement contre le fluide, les arrête et les retire pour les préparer de nouveau; son maximum de force n'agit que dans le court instant où la palme est déployée dans la direction la plus favorable à sa marche, les autres temps de l'évolution se font avec lenteur et consomment peu de puissance; l'œil est quelquefois étonné quand il mesure l'immense étendue qu'une seule manœuvre fait parcourir à ce monarque des eaux. Supposons maintenant un cygne de cinquante mètres de longueur armé de palmes proportionnées, c'est-à-dire gigantesques, qui sillonnerait l'Océan; quel pyroscaphe dans le système usité oserait se mesurer avec lui? »

En méditant ce simple rapprochement, il nous semble que la lumière est faite sans qu'il soit besoin d'autres calculs pour le prouver. M. A. de Jouffroy a donc étudié et décomposé les mouvements des palmipèdes dans leurs diverses allures, car ils ont, comme les quadrupèdes, le pas, le trot et le galop. Il a choisi celui des trois modes qui a paru le moins difficile à imiter, et l'observation lui a appris que le point d'appui que prend l'oiseau nageur ou le poisson dans le fluide n'a rien de régulier, et que sa pression n'est jamais continue. Il fallait, pour combiner cette manœuvre, combiner la force intelligente continue et irrégulière de la vapeur avec un effort alternatif et irrégulier, sans toutefois qu'il y eût ni secousse, ni arrêt, ni course de destruction. C'est à quoi notre savant mécanicien est parvenu par une combinaison aussi neuve qu'ingénieuse du mouvement circulaire et régulier de la manivelle avec celui du pendule par l'intermédiaire de bielles. Il en résulte un système lié dans toutes ses parties, simple et solide; c'est, en un mot, la palme articulée du cy-

gne qui s'ouvre, se ferme et qui agit en avant, en arrière, à volonté.

Ce mécanisme, appliqué à une goëlette de forme marine de 120 tonneaux de déplacement que M. A. de Jouffroy construisit dans la gare Saint-Ouen, manœuvra dans la Seine en présence d'une première commission de l'Académie des Sciences, composée de MM. Arago, Poncelet, Charles Dupin et Séguier, rapporteur, qui constata officiellement dans son rapport que l'appareil d'impulsion, tout à fait rationnel en théorie, avait fidèlement rempli toutes ses fonctions. Pendant les expériences préliminaires, une circonstance qui parut d'abord fâcheuse, mais qui fut très-heureuse en réalité, mit à même d'apprécier la force de l'appareil palmipède : c'était sous le pont d'Asnières. La goëlette échoua et la quille, sur toute sa longueur, s'engagea dans un gravier résistant. Les mariniers disaient hautement qu'on ne pourrait pas la remettre à flot, qu'il faudrait attendre la crue de la rivière. Trois fois on hala le navire sur une ancre profondément enfoncée, trois fois l'ancre revint à bord sans que la goëlette eût été même ébranlée. Plein de confiance dans ses palmes articulées qui se trouvaient libres, M. de Jouffroy enfin ordonna de les faire agir. Elles s'étaient à peine ouvertes et refermées trois fois que la goëlette, dégagée sur tous les points instantanément, s'éloignait avec vitesse de ce fatal écueil. Son système venait de faire ses preuves.

M. de Jouffroy, voulant se rendre un compte exact de la force de vapeur à appliquer à son appareil palmipède, construisit de ses propres mains un charmant modèle de frégate à l'échelle d'un 37^e de grandeur naturelle muni du double mécanisme des palmes articulées et des roues à aubes, afin qu'une seule expérience comparative suffît alors à rendre évidents à tous les yeux les immenses avantages de son nouveau système. Ce modèle terminé fut présenté à l'Académie des sciences le 10 octobre 1840, et renvoyé à l'examen de quatre illustres membres, MM. Poncelet, Robert, Gambey et Cauchy, rapporteur, c'est-à-dire de toute la section mécanique à l'exception de M. Coriolis à qui sa santé ne permit pas d'en faire partie. Plusieurs longues séries d'expériences faites dans le canal de la maison de plaisance connue à Neuilly sous le nom de *Folie Saint-James*, ont fourni à MM. les commissaires tous les documents dont ils avaient besoin pour rédiger leur rapport : l'épreuve a réussi au delà de toutes les espérances, et M. Cauchy, au nom de ses collègues, demanda à l'Académie pour M. de Jouffroy sa haute et entière approbation.

Ce rapport, modèle de précision et de clarté, a vivement intéressé un nombreux auditoire; mais quelques académiciens ayant manifesté des doutes sur la réalité des faits qui leur parurent extraordinaires, M. Cauchy, fort de ses assertions, remit à la séance prochaine à formuler ses conclusions en invitant les membres qui présentaient des

objections à venir en personne à Neuilly, assister à de nouvelles expériences. La commission a fait de nouveau manœuvrer la frégate-modèle en présence de M. Séguier, organe de la première commission et qui a applaudi bien sincèrement au nouveau succès de M. A. de Jouffroy, en présence de M. le capitaine de vaisseau Freycinet, qui a voulu tout examiner par lui-même, en présence enfin de plusieurs autres officiers de marine, collègues et amis de M. Freycinet, tous justement célèbres et qui ne pouvaient assez admirer, assez exprimer leur conviction profonde de la supériorité du nouveau système sur l'ancien. Là, les objections sur la solidité de l'appareil palmipède, les seules qui eussent réellement été formulées à l'Académie, ont été sérieusement discutées et complètement résolues. Fort de ces documents nouveaux et de l'appui unanime des trois autres commissaires, M. Cauchy est venu le 2 novembre présenter ses conclusions qui ont été adoptées à l'unanimité. Il était beau de voir après les interpellations d'usage faites par le président, toutes les mains fermes et bien décidées, aucune à la contre-épreuve ne s'étant montrée dans les airs, et d'entendre l'auditoire nombreux, attiré par une question des plus intéressantes de l'époque, proférer un murmure unanime d'approbation à ce passage remarquable du rapport :

Nous aimons à croire que la vue des avantages ci-dessus indiqués déterminera la marine française à faire en grand l'essai du nouveau système; que si M. Jouffroy père a pu voir ses belles expériences trop longtemps oubliées dans sa patrie, le fils sera plus heureux, et que cette fois du moins la France ne se laissera pas ravir une découverte qui peut devenir si utile à ceux qui les premiers auront su en profiter.

Par suite d'un aussi honorable succès, M. A. de Jouffroy crut pouvoir s'adresser et présenter son système à l'administration de la Marine; mais hélas! la volonté de M. l'amiral Duperré, alors ministre, et l'énergie persévérante d'un célèbre vice-amiral, M. Ch. Baudin, vinrent se briser contre les remparts des bureaux.

A cette occasion, M. le vice-amiral écrivit à M. A. de Jouffroy la lettre suivante :

Monsieur le marquis,

Retenu chez moi depuis dix jours, je n'ai pu aller à la Marine pour m'informer de la situation de votre affaire; aujourd'hui voici ce que m'écrit le ministre :

« Le Conseil des travaux auquel j'ai soumis le Mémoire de M. le marquis de Jouffroy n'a pas trouvé les détails qu'il comitait suffisants pour se former un jugement positif sur le mérite de son invention; mais de nouveaux essais de cet appareil perfectionné vont être faits, dit-on, sur une goëlette de 100 tonneaux; j'attendrai le résultat de ces expériences pour reprendre cette affaire, à laquelle votre recommandation ne peut que m'engager à donner une attention toute particulière. »

Je regrette, monsieur le marquis, de n'avoir pu vaincre les résistances que j'ai rencontrées; mais ces résistances dominent le ministre lui-même: vous savez quelle est dans notre organisation admini-

trative l'influence des bureaux et des corporations.
Recevez, monsieur le marquis, l'assurance de ma haute considération.

Charles BAUDIN.

Le 12 septembre 1842, l'Académie avait sous les yeux le procès-verbal d'un premier essai fait à la mer. La solution du problème était complète, elle avait coûté quatre années d'études, de travaux, et deux cent mille francs ! c'est tout ce qu'on peut exiger d'un particulier. Il reste maintenant à expérimenter le système dans un voyage de long cours, mais une traversée entre l'Europe et l'Amérique exige des frais tels, qu'une compagnie ou le gouvernement peuvent seuls la tenter.

En attendant que le système vélopède soit repris et appliqué en grand, soit par M. de Jouffroy, soit par quelque imitateur qui, plus heureux que lui saura profiter habilement de sa découverte, l'importance extrême qu'aurait cette application nous engage à exposer la théorie de ce système telle que M. de Jouffroy l'a lui-même présentée à l'Académie des sciences :

« Un bateau à vapeur ou *pyroscaphe* est un vaisseau qui se meut à la surface de l'eau par l'effet d'une force motrice qu'il transporte en lui et qui prend son point d'appui dans le fluide même. Cette simple définition prouve que dans le calcul du mouvement des navires à vapeur il y a trois choses principales à considérer :

« 1^o La résistance que le bâtiment éprouve et doit vaincre pour s'avancer dans le fluide, cette résistance n'est que l'expression exacte de la quantité de mouvement imprimé au fluide par le navire dans sa marche, et cette quantité étant toujours en raison composée de la masse et de la vitesse du corps, je l'appellerai *M V*.

« 2^o La résistance ou la quantité de mouvement imprimé au fluide par le point d'appui, je la désignerai par *M. V*.

« 3^o La puissance ou force motrice *F* qui agit entre ces deux résistances, et qui, dans le mouvement uniforme, équivaut exactement à leurs sommes réunies.

« On aura donc dans le mouvement des pyroscaphes :

$$F = M V + M. V.$$

« On aura aussi :

$$M V = F - M. V.$$

« On aura enfin :

$$M. V. = F - M V.$$

« Ou il est évident que l'effet utile ou *MV* sera d'autant plus grand que *M. V.* sera plus petit, car si on réduisait *M. V.* jusqu'au point de le faire disparaître, il resterait.

$$M V = F - 0.$$

« C'est-à-dire que toute la puissance motrice serait employée à faire avancer le bâtiment. Ce cas aurait lieu si la force motrice *F* s'appuyait sur un point fixe.

« Supposons d'abord une force motrice agissant d'un point fixe, dont l'impulsion,

dans un temps donné, fasse parcourir à un corps flottant ou navire, une certaine vitesse, par exemple 4 mètres dans une seconde. Supposons maintenant qu'au lieu de s'appuyer sur un corps mobile, la puissance motrice ait pour point d'appui un navire semblable au premier, placé bout à bout dans le fluide en se mouvant dans la direction opposée; l'impulsion étant donnée, chacun des deux navires parcourra la moitié de la distance fixée pour le premier cas, c'est-à-dire 2 mètres; et si, après chaque impulsion, le navire qui sert de point d'appui était rapporté sans frais au bout du premier, celui-ci naviguerait régulièrement avec une vitesse de deux mètres par seconde. On voit déjà que, dans les circonstances les plus favorables, et abstraction faite de tout mécanisme et de toute dépense de force motrice pour rapporter successivement le point d'appui, il faut, pour obtenir la même vitesse, en ramant, une puissance double que dans le cas de halage.

« Maintenant admettons que le corps flottant qui sert de point d'appui soit diminué à tel point, par exemple, que sa résistance *M. V.* qui résulte de sa surface, déduction faite d'une portion équivalente à l'accroissement de vitesse, soit précisément moitié de *MV*, résistance du navire. A chaque impulsion la force motrice se divisera toujours en deux parties égales, le navire comme précédemment s'avancera de 2 mètres, mais le point d'appui en parcourra quatre, puisque nous l'avons réduit dans de telles proportions que sa masse soit doublée.

« Eh bien ! renversons les termes de la proposition, faisons de *M. V.* le navire et de *MV* le point d'appui, sans rien changer aux conditions du mouvement, sans que la puissance motrice soit accrue, on naviguera avec une vitesse double que dans le premier cas, on fera 4 mètres par seconde.

« On voit donc déjà qu'une première condition de vitesse ou d'économie, c'est que le point d'appui ait la plus grande surface possible et qu'il se meuve plus lentement que le navire. C'est ce qui faisait dire à mon père au sujet des incovenients des aubes, qu'il faudrait, pour que la puissance fût toute employée utilement, que la surface de l'aube embrassât toute l'eau et que le rayon de la roue se prolongeât jusqu'au ciel. En effet, puisque la seule condition où toute la puissance agit pour la marche du navire est celle où son point d'appui est fixe et inébranlable, le seul moyen de se rapprocher de cette condition est d'augmenter la surface et conséquemment la lenteur du point d'appui. Si l'on supposait à l'aube une surface infinie, elle deviendrait un point fixe.

« Mais comme il s'agit ici d'un point d'appui pris dans le fluide, on ne saurait concevoir l'annihilation de *M. V.* car

dans deux cas supposés ; le *premier* si la surface du point d'appui était infinie, car alors nulle molécule d'eau ne pourrait faire place à une autre, et le mouvement n'aurait pas lieu ; le *second* si la force motrice accumulée agissait tout entière dans un instant d'une brièveté infinie ; car le mouvement pour se produire exige aussi bien le temps que l'espace, et une percussion sans durée ne troublerait pas le repos.

« Ces deux suppositions purement théoriques n'ont pour objet que d'indiquer les meilleures conditions à procurer au point d'appui dans l'appareil des vaisseaux nageurs ; on voit que pour rapporter à *MV* ou à la marche du bâtiment le *maximum* de la force motrice, il s'agit de réduire à un *minimum* la quantité de mouvement imprimée au fluide par le point d'appui ; soit en agissant sur de grandes surfaces, soit en répartissant l'action de la force continue en une série de chocs rapides et pour ainsi dire instantanés. Mais quelque parfait que puisse être l'appareil employé à cet effet, il imprimera toujours une quantité quelconque de mouvement au fluide, et c'est ici que se présente un quatrième élément de calcul indispensable à notre théorie.

« Dès que le point d'appui est mobile, toute molécule d'eau repoussée par lui dans une direction non parallèle à celle du bâtiment donne lieu à une déperdition équivalente de la puissance motrice. La quantité de mouvement imprimée par le vaisseau lui-même est toujours parfaitement égale à la quantité de mouvements imprimée par l'appareil en sens directement opposé. Tout choc oblique consomme inutilement, quant à la marche du navire, une portion de force vive proportionnelle au degré d'obliquité. La plus simple démonstration géométrique fournit les moyens de calculer cette perte que les praticiens semblent trop souvent perdre de vue. Supposons un bâtiment dont l'appareil nageur soit composé de deux surfaces immergées de chaque bord, agissant horizontalement de l'avant à l'arrière par l'effet de la force motrice, et repoussant le fluide dans un sens parallèle à la ligne de direction du vaisseau ; celui-ci s'avancera en imprimant à l'eau une quantité de mouvement égale à celle imprimée en sens contraire par les deux points d'appui, on aura :

$$M V = M' V'.$$

Et chacun de ces deux termes par $F/2$.

« Dirigeons maintenant les deux appareils toujours horizontalement dans le sens perpendiculaire à la quille du vaisseau. Toutes choses demeurant égales, la force motrice s'épuisera tout entière à repousser l'eau à droite et à gauche, les deux moitiés de l'appareil se feront équilibre l'un et l'autre ; le bâtiment restera stationnaire. Or, entre le parallèle et la perpendiculaire, il existe un arc d'un quart de cercle dont

les degrés indiquent exactement la quantité de force motrice dépensée sans utilité pour la marche du bâtiment. Cette perte par exemple serait de moitié si l'obliquité répondait à 45 degrés de l'arc.

« Cette proposition évidente, si jamais il en fut, prouve que toute parcelle de fluide repoussée dans une direction autre que celle du navire donne lieu à une déperdition de puissance motrice exprimée par la somme de mouvement communiqué hors de cette direction, et cette perte est subie soit que l'obliquité du choc ait lieu dans le plan vertical ou dans le plan horizontal, quoiqu'il s'agisse d'un fluide qui agit en tous sens.

« Ainsi, dans les roues à aubes dont on fait généralement usage, pas une goutte d'eau soulevée par l'aube qui émerge, sans une perte correspondante de force motrice ; mais l'aube qui plonge presse aussi le fluide obliquement par rapport à la quille et occasionne une autre perte. Il y a plus, si l'on donnait à l'aube une grande longueur dans le sens du rayon, et qu'on ne lui imprimât qu'un certain degré de vitesse, l'obliquité de son choc entraînerait un inconvénient bien plus grave. Il pourrait arriver, et il est facile de s'en rendre compte, que l'extrémité intérieure de l'aube choquât l'eau dans le sens contraire à la pression du bord extérieur, et ceci aurait lieu par suite de différentes vitesses des points de la surface, vitesses correspondantes à leur degré d'éloignement du centre de mouvement de l'axe de la roue.

« C'est pour parer à cet inconvénient de l'obliquité des aubes que l'on a été forcé jusqu'ici de donner à leur centre d'impression une vitesse beaucoup plus grande que celle du navire, ce qui, nous l'avons vu, est au détriment de sa marche. On ne saurait diminuer cette vitesse des aubes qu'en diminuant leur obliquité, et on ne peut le faire qu'en augmentant le diamètre des roues ; mais pour arriver seulement à ce point où la vitesse du navire et celle du point d'appui seraient égales, cas auquel la moitié de la force motrice serait utilement employée, il faudrait donner aux roues des dimensions que nul navire ne pourrait supporter. Il est donc clair que dans l'application des roues à aubes, quelque perfection d'exécution qu'on y apporte, il n'y aura toujours que la moindre partie de la puissance motrice représentée par la somme de mouvement imprimée au bateau lui-même.

« On a cru pourtant améliorer les roues à aubes en ajoutant à leur obliquité dans le sens vertical une autre obliquité dans le sens horizontal. Il existe sous nos yeux des bateaux établis sur ce principe dont les constructeurs s'applaudissent comme d'un perfectionnement. Je ne nierai pas que sous quelques rapports de peu d'importance, on n'ait pu trouver quelques avantages à incliner légèrement les aubes pour éloigner du corps du bâtiment le remou qu'elles produisent, c'est-à-dire qu'on aura obvié à un défaut essentiel, par un défaut moins grand ; d'ailleurs, les inconvénients de l'obliquité dans

les roues ordinaires sont tellement considérables qu'il serait difficile d'apprécier la légère augmentation qu'on y a introduit et qui se trouve compensée par un sillage plus doux et par une diminution de frottement sur les parois du bateau. Quoi qu'il en soit, la loi générale des choses obliques ne saurait être méconnue ni contredite par quelques résultats particuliers qui peuvent provenir de plusieurs autres circonstances et qui au surplus, je le répète, sont de peu de valeur.

« D'autres ont imaginé qu'ils supprimeraient les inconvénients de l'obliquité des aubes en les rendant mobiles sur un axe et en les guidant par une tige de manière à les maintenir verticales pendant leur évolution dans l'eau. Si l'on analyse avec précision l'effet produit par cette combinaison ingénieuse, on trouvera que la somme du mouvement imprimé au fluide par ces aubes mobiles dans la direction de la marche du navire ne surpasse pas celle imprimée par des aubes fixées dans la direction du rayon seulement, la vitesse du point d'appui se trouve accrue, en sorte que pour épuiser la même quantité de force motrice à vitesse égale, il faut augmenter la surface de ces aubes mobiles. Le seul avantage qu'elles présentent, c'est de diminuer un peu le clapotage.

« En résumé, les aubes des roues sont des rames verticales qui ont, sous le rapport de l'obliquité du choc les inconvénients des rames ordinaires, mais à un degré bien plus élevé, car cette obliquité dépend de la proportion existante entre la longueur du rayon et la corde de l'arc que l'extrémité de ce rayon parcourt dans le fluide, où la longueur des rames ordinaires est égale à deux fois la largeur du bâtiment, tandis que le rayon des plus grandes roues dont on puisse faire usage à bord des bâtiments n'est égale qu'à la moitié de leur largeur.

« L'obliquité des aubes est donc généralement à celle des rames ordinaires comme 2 est à 1.

« Nous avons donc déjà pour la formule de la marche des bâtiments :

$$M V = F - M. V. - P.$$

« P. représentant l'obliquité du point d'appui.

« Un autre élément de calcul du mouvement des bateaux à vapeur le moins bien connu jusqu'ici, le point sur lequel il me semble que la théorie adoptée est entièrement fautive, c'est le phénomène qui se passe dans le fluide dans une motion continue, entre le corps qui se meut et son point d'appui; tous les ingénieurs jusqu'ici ont paru croire que le mouvement le plus régulier, le plus continu, le plus doux, s'il m'est permis de m'exprimer ainsi, était la condition la plus favorable au point d'appui. De là on a proposé l'hélice ou *vis d'Archimède*, la pompe foulante à jet continu, les roues à ailes inclinées, et tant d'autres moyens analogues.

« L'expérience pourtant a indiqué que même les roues à aubes consommeraient inutilement une plus grande quantité de force motrice lorsque les aubes étaient trop multipliées. Il a fallu les limiter à un nombre tel que lorsque l'une des aubes agit en plein, les deux voisines touchent seulement la surface de l'eau, la première en entrant, l'autre en sortant, de sorte que chaque aube à son tour ait le temps de produire une percussion séparée. Cette simple observation devait déjà inspirer quelques doutes aux partisans de la pression continue. En effet, plus on multipliera le nombre des aubes, plus on rapprochera l'intervalle des percussions dans un temps donné. Si on supposait ce nombre porté à l'infini, on obtiendrait une pression parfaitement continue; mais alors l'effet du choc serait nul, le fluide ne résisterait plus et le bâtiment cesserait de marcher.

« Ce n'est pas ainsi que se gouvernent les corps que la nature a destinés à se mouvoir dans le fluide; pour chercher les vraies bases de la théorie, il convient encore ici d'étudier celles des œuvres de Dieu que la science de l'homme se propose d'imiter, quoique d'infiniment loin. Ni les poissons dans l'eau, ni les oiseaux nageurs, ni les oiseaux dans l'air ne se meuvent par un effet continu; la force qu'ils emploient pour repousser le fluide n'agit que par intervalles de temps plus ou moins rapprochés. Chez les animaux les plus puissants, ces percussions distinctes sont quelquefois séparées par de grands espaces. L'aigle étend ses vastes ailes, frappe l'air dans la direction opposée au but vers lequel il se dirige, et s'élève à une certaine hauteur par le seul effet de ce choc instantané; pendant la durée de cette portion de sa course, ses ailes demeurent comme inutiles à son mouvement, soit qu'il les laisse immobiles, soit qu'il les ramène en sens contraire pour recommencer un nouveau choc. Le poisson, le palmipède, offrent la même particularité: toujours chaque évolution complète de l'animal qui se meut dans le fluide peut se diviser en deux temps fort inégaux, dont l'un, très-court, est celui durant lequel le *maximum* de force est employé pendant que l'appareil se trouve dans la disposition la plus favorable à la marche; l'autre durée de l'évolution, qui n'exige qu'une dépense de force médiocre, se passe à ployer l'appareil, à le ramener, à le déployer de nouveau pour recommencer une évolution nouvelle.

« L'action des rames représente assez bien ce genre de mouvement: les rameurs exercés appuient sur la rame pour en soulever l'extrémité hors de l'eau, puis la poussent en avant pour aller chercher le point d'appui derrière eux, puis ils se soulèvent pour la plonger, puis enfin, ils retombent sur leur banc en la retirant à eux. De ces quatre temps de leur évolution, le dernier est le plus court, c'est celui où les rameurs appliquent toute leur force, et c'est le seul qui soit utile à la marche du bateau.

« Le pouvoir propulseur du poisson résulte

aussi d'une action alternative, et une forme semblable à celle de sa queue peut n'être pas aussi bien adaptée au mouvement rotatif. Le poisson est, comme les oiseaux et les palmipèdes, doué de vie, sa queue est élastique, de sorte qu'elle l'oblige à se prêter au mouvement du fluide d'une manière telle que sa forme pourrait perdre ses meilleures propriétés si elles n'étaient pas réglées et changées à la volonté de l'animal.

« On doit donc admettre comme principe incontestable que le Créateur a adopté les meilleures formes pour tous ses ouvrages; la difficulté que nous rencontrons dans nos imitations provient de ce que nous ne comprenons pas parfaitement toutes les intentions du système, ou de ce que nous sommes inhabiles à les appliquer de la même manière; ou enfin à leur donner les mêmes propriétés.

« Il est à remarquer que, toutes proportions gardées de grandeur et de puissance, le simple appareil des rames surpasse par son effet tous les moyens qu'on a essayés jusqu'ici pour le suppléer.

« En 1812, nous fîmes à ce sujet, mon père et moi, des expériences décisives sur un canot de médiocre grandeur chargé d'un certain poids, et auquel deux rameurs imprimaient une certaine vitesse. Nous plaçâmes deux roues à aubes construites avec le plus grand soin, dont l'axe tournait sur des galets, qui étaient munies de volants et de manivelles coudées selon différents plans, afin que les hommes pussent y appliquer leur force d'une manière continue et le plus commodément possible. Nous variâmes successivement le nombre, la grandeur et l'inclinaison des aubes; nous transportâmes l'appareil en divers points de la longueur du bateau; jamais nous ne pûmes obtenir du travail forcé de trois hommes la même vitesse que deux seuls rameurs suffisaient à lui imprimer.

« Il y a certes une déperdition de force motrice dans l'évolution des rames, puisque, sur les quatre temps ou mouvements différents dont cette évolution se compose, il en est trois d'inutiles à la marche du bateau; mais la déperdition est encore bien plus grande dans les roues à aubes, quoiqu'il n'y ait pas de retour ni pour ainsi dire de temps perdu dans leur action. D'où vient cette infériorité? Dans les chaloupes de même grandeur, l'obliquité du choc des aubes est à la vérité plus grande que celle des roues à course de la différence de longueur des rayons; mais ce désavantage paraît être jusqu'à un certain point compensé par la différence des surfaces choquantes, beaucoup plus grandes dans les aubes que dans les rames. On ne peut donc attribuer cette infériorité reconnue qu'à la nature même du mouvement alternatif dans les rames, et continu ou presque continu dans les rames à aubes.

« C'est ici que la science peut seule venir au secours de l'art. Le mode d'action d'un corps qui se meut dans le fluide, par l'effet d'une réaction qu'il imprime à ce fluide

même, est un problème de haute portée dont l'analyse devrait soigneusement s'occuper: tant qu'il ne sera pas éclairé et résolu, on ne procédera que par tâtonnements dans les applications les plus importantes de l'hydrodynamique; je n'en veux d'autres preuves que les essais infructueux de tant d'ingénieurs artistes, et les machines proposées ou approuvées par des savants mêmes dont l'effet n'a pas répondu à leur attente et a démenti leurs calculs.

« Pour en finir avec l'idée si généralement admise, qu'une pression ou mouvement continu serait à désirer dans l'appareil nageur des pyroscaques, je me bornerai au raisonnement suivant:

« Il est évident que la quantité de mouvement imprimée au fluide par le navire qui marche correspond à une quantité de mouvement imprimée au fluide en sens contraire par le point d'appui; mais aussitôt que ce mouvement continu est imprimé, la condition du point d'appui se trouve changée; le fluide qui d'abord était immobile relativement au navire, fuit maintenant derrière lui avec une certaine vitesse, l'appareil ne peut plus agir sur lui qu'en augmentant lui-même sa propre vitesse et en communiquant au fluide un degré de plus: de degré en degré, cette vitesse deviendrait infinie et l'appareil travaillerait, pour ainsi dire, à vide.

« Veut-on conserver au point d'appui sa condition première, que l'appareil n'agisse que dans une portion du fluide qui soit en repos par rapport à lui, c'est-à-dire à laquelle il n'ait pas encore communiqué son propre mouvement, soit directement, soit indirectement par l'effet du remplacement naturel de l'eau qu'il a déplacée. Ainsi les rames qui vont chercher le point d'appui au large et à des intervalles considérables, sont dans une condition bien meilleure que les aubes qui plongent dans le courant même produit par le sillage du bâtiment, et qui se succèdent à des intervalles trop rapprochés pour laisser à l'eau le temps de se replacer convenablement. Voilà donc une nouvelle cause de déperdition de la force motrice, eu égard à la marche du bateau, déperdition qui sera d'autant plus considérable que l'action de l'appareil sur le fluide se rapprochera davantage d'une pression continue; cet élément variable étant désigné par Y , on aura pour le mouvement du bateau:

$$M V - F - M. V. - P. - Y.$$

« S'il fallait maintenant déterminer la valeur de chacun de ces termes, nous en serions réduits au point où en est la science, à une foule de suppositions que l'expérience dément trop souvent. Nous serions forcé, d'ailleurs, de tenir compte d'un grand nombre d'éléments inappréciés jusqu'ici, sans qu'il résultât de formules ainsi composées des lumières nouvelles pour le perfectionnement de l'art. On a écrit des volumes d'algèbre pour essayer de déterminer les re-

lations qui existent entre la grandeur du piston et la vitesse du navire, sans qu'il en soit résulté, que je sache, de règles admises généralement par les praticiens; quelques-uns même ont pu puiser dans ces calculs des notions rétrogrades.

« Heureusement le problème du perfectionnement des bateaux à vapeur n'exige pas, pour être résolu, tant de connaissances qui nous manquent encore. Ce problème se borne, ainsi qu'on va le voir, à trouver et à établir les rapports les plus avantageux entre les termes que j'ai indiqués, sans s'occuper de déterminer la meilleure condition de chacun d'eux.

« *M V*, par exemple, qui représente la résistance du navire, est en raison composée de sa grandeur et de sa vitesse, la nature de la surface exposée au frottement de l'eau, et surtout la forme du bâtiment, peuvent modifier beaucoup cette résistance: perfectionner cette forme, c'est améliorer en général l'art des constructions navales. Les navires à vapeur profiteraient sans doute de ce progrès; mais ce n'est pas la question spéciale qui les concerne.

« *F* est un moteur généralement en usage que l'art des bateaux à vapeur s'est appliqué; ainsi que l'ont fait tant d'autres industries, ce moteur s'est perfectionné et il se perfectionnera sans doute encore; peut-être même sera-t-il remplacé par quelque autre; mais cette étude est en dehors aussi du problème qui nous occupe.

« Le perfectionnement de la navigation à vapeur aura lieu, si de deux navires bien construits exactement semblables, armés de moteurs d'égale force et d'égale qualité, et munis du meilleur appareil nageur connu jusqu'à ce jour, on substituait à l'un d'eux un appareil nouveau qui lui donnerait sur l'autre une supériorité marquée de vitesse, d'économie, de stabilité, de sécurité, de durée, etc., etc. Et comme il ne s'agit de modifier dans ce cas ni le moteur ni le navire, on voit que le perfectionnement ne consiste, à proprement parler, que dans l'appareil nageur ou point d'appui, ce qui réduit la question à un problème de mécanisme.

« Le bâtiment et le moteur ou *M V* et *F* étant donnés, tout consiste donc à faire *M. V.* le plus petit possible, afin de conserver la plus grande somme de mouvement à *M V*, qui est la marche du bâtiment; on un mot, il ne s'agit que de découvrir l'appareil nageur, qui, toutes choses égales d'ailleurs, exige dans le mouvement du vaisseau la moindre consommation de force motrice. Ce problème, plusieurs l'ont cherché, quelques-uns le poursuivent encore. Les inconvénients des roues à aubes, la déperdition considérable de force motrice qu'entraîne cet appareil, ont fixé l'attention de la plupart des ingénieurs; mais, chose étrange! les causes principales de cette déperdition, l'obliquité des surfaces, la vitesse excessive et la pression continue, se trouvent à un degré plus haut encore dans tous les appareils qu'on s'est proposé jusqu'ici de subs-

tituer aux aubes. Aussi toutes ces inventions, à l'expérience, se sont-elles trouvées plus imparfaites que celles qu'il s'agissait de remplacer, ce qui montre que leurs auteurs, guidés dans cette recherche par une sorte d'instinct, ont fait fausse route et n'ont point suivi de véritable théorie. Cette théorie, en effet, est toute à faire, elle n'existe point.

« La science de l'hydrodynamique n'a pas fait grand progrès depuis longues années; les lois du mouvement des corps dans les fluides sont aujourd'hui comme autrefois des règles sujettes à plusieurs exceptions imparfaitement reconnues. On suppose, par exemple, que le corps qui se meut dans l'eau avec une vitesse quelconque se trouve dans la même condition quant à la résistance qu'il éprouve, que celui qui, demeurant fixe, serait choqué par l'eau avec une vitesse semblable: le raisonnement démontre l'identité dans les deux cas; l'expérience ne paraît pas en confirmer l'exactitude.

« La loi qui rend cette résistance proportionnelle au carré des vitesses est fondée sur une observation qui paraît de la dernière évidence, car un corps qui parcourt dans le même temps une étendue double, imprime une somme double de mouvement à une quantité double de molécules. Eh bien! ici encore l'expérience nous oblige à n'admettre cette base de calculs que d'une manière très-approximative.

« J'en dirai autant sur la meilleure figure à donner aux vaisseaux, sur ce qu'on appelle la forme du solide de moindre résistance. La théorie a même renoncé, en quelque sorte, à déterminer exactement cette forme, et nous en sommes réduits à des tâtonnements plus ou moins heureux, dont les résultats sont quelquefois inattendus et nous paraissent inexplicables.

« Mon père avait aussi pendant longtemps cherché à éclaircir ces points douteux; il avait fait une longue série d'expériences sur les solides de diverses formes, mus avec des vitesses différentes. Bien d'autres ont fait ces expériences avant et après lui; nous avons celle de *Bougeno*, celle de *Bosnut*, celle de *Borda*, celle de *Dubuat*, auxquelles concourent *MM. de Prony, Lacroix, Dumas, Bougainville* et *Soulague*; nous avons les expériences de la Société de Navigation anglaise, celles du colonel *Bauffoy* et de nombre d'autres savants. Si je plaçais ici en regard les résultats de toutes ces expériences, j'offrirais un tableau de contradictions propres à confondre celui qui voudrait y chercher des bases de calculs exactes. Que conclure de cela? Que les expériences sont à refaire probablement dans des proportions et avec des appareils différents de ceux qui ont servi jusqu'ici; car je trouve, du moins dans le travail de mon père, une conclusion qui paraît avoir échappé aux autres expérimentations, « c'est que l'état d'un corps n'est « dans le fluide diffère de celui du même « corps mù à la surface du fluide; c'est « que la loi de la résistance paraît varier « avec la grandeur des corps, leur pesanteur

« spécifique et les diverses profondeurs où
« ils sont immergés ; de sorte que ce qui
« serait vrai pour un modèle de petite di-
« mension, cesserait de l'être pour un vais-
«seau de guerre (1). »

(1) Qu'il nous soit permis d'ajouter aux citations de l'illustre auteur de cette théorie ce que nos recherches sur cette matière nous ont appris, après quoi nous reviendrons à cet intéressant essai.

1^o Dans l'ouvrage intitulé *Vues nouvelles sur les courants d'eau, la navigation intérieure et la marine, chapitre VII sur la résistance des fluides*, par M. Ducresse, de l'Académie des sciences, an XII (1803), on lit :

« (62) Une foule de grands géomètres, à la tête desquels on doit placer l'immortel Newton, n'ont cessé depuis plus d'un demi-siècle de s'occuper de la recherche des lois de la résistance des fluides. L'inutilité de leurs travaux à cet égard, ou pour mieux dire, les erreurs très-graves où ils ont été conduits, lorsqu'ils n'ont eu d'autres guides que leur sagacité et la force de leurs raisonnements, ont enfin été convaincus que le flambeau de l'expérience pouvait seul porter la lumière sur un sujet si délicat et où la nature paraît s'envelopper d'un voile impénétrable : aussi un grand nombre de savants :

Borda	} en France
Bossut	
Thevenard et Romé	
Dou Juan d'Ulloa en Espagne	
Smith	} en Angleterre
Brent	
et Randall	
Chapmann en Suède	

ont-ils multiplié de tous côtés les expériences, et néanmoins la théorie de la résistance des fluides est restée tout aussi incertaine qu'elle l'était auparavant.

« Les expériences ont bien démontré les fautes des anciens principes de la science, mais elles ne leur en ont substitué aucun nouveau ; elles ont tout détruit et n'ont rien édifié.

« Il est très-remarquable que les recherches de tant de personnes éclairées dans une route qui paraissait si facile et si sûre, aient été entièrement infructueuses.

« Cela prouve que l'on n'a point assez senti la difficulté des expériences, et surtout qu'on ne s'était pas assez pénétré de la nécessité de bien méditer avant de les commencer, et l'objet précis que l'on devait avoir en vue et le plan à suivre pour remplir cet objet.

« Il est donc essentiel, avant de se livrer à de nouvelles expériences, de commencer par chercher à bien connaître, afin de les éviter, tous les inconvénients qui ont rendu inutiles toutes les expériences faites jusqu'à ce jour. »

2^o Dans le *Dictionnaire des sciences mathématiques*, par M. C. de Montfalgier (1837), page 429, on lit :

« La théorie mathématique de la résistance des fluides, si importante pour les constructions navales est encore malheureusement peu avancée et jusqu'ici les efforts des plus grands mathématiciens ont été insuffisants pour l'établir d'une manière non pas rigoureuse, mais seulement satisfaisante.

« D'après Newton on avait généralement admis que cette résistance est dans le rapport composé du carré de la vitesse du corps en mouvement, de l'étendue de la surface du fluide qui résiste et de la densité du fluide ; mais un grand nombre d'expériences faites en France, ont prouvé que ces principes sont incertains. Ils ne s'accordent à pen-

« Il ne m'appartient pas d'expliquer ces lacunes de la science : on parviendra sans doute quelque jour à les remplir ; en les indiquant, j'ai seulement voulu montrer que l'application de l'analyse à l'art des bateaux à vapeur sera de peu de secours tant que des expériences convenablement faites n'auront pas fourni des évaluations plus certaines que celles que nous possédons.

« S'il existe encore tant d'obscurité dans la théorie du navire, ce qui concerne la puissance motrice est bien aussi sur quelques points resté dans l'imperfection ; je n'en veux pas d'autre preuve que l'ouvrage curieux et savant que vient de publier M. de Pambour.

« Lorsqu'il s'agira d'exécuter une des nombreuses variétés de machines à vapeur qui existent, on ne pourra en prédire l'effet réel que d'une manière approximative.

« Vouloir supputer à *priori* les rapports les plus parfaits entre les diverses parties de la machine et celles du navire, c'est risquer de voir se multiplier les chances d'erreur ; c'est introduire dans les formules un nombre double d'éléments d'une valeur inconnue, et je ne puis m'empêcher de le dire ici : le perfectionnement des bateaux à vapeur n'arrivera jamais par cette route, quelque ordée qu'elle soit de syllogismes algébriques.

« Aussi l'art de construire et de perfectionner les bateaux à vapeur est resté abandonné à des artistes mécaniciens plus ou moins ingénieurs qui n'ont pu s'écarter des chemins battus, faute de posséder une théorie.

« Je ne viens pas en offrir une, je n'ai ni l'amour-propre qui enhardirait à la proposer, ni l'autorité qui serait nécessaire pour l'appuyer. Je viens signaler une lacune importante qui pourrait être remplie, au grand contentement de ce siècle d'activité et d'industrie, par l'Assemblée la plus savante de l'Europe.

« Depuis sa création par Colbert, l'Académie

près avec les faits que pour les vitesses moyennes, mais pour les vitesses très-grandes et très-petites, elles s'écartent beaucoup. »

3^o Enfin dans le *Journal des Débats*, 20 et 24 septembre 1839, M. Michel Chevalier nous apprend encore que :

« En 1825 l'illustre Ampère, professeur d'analyse et de mécanique à l'École polytechnique, commençait la leçon d'hydrodynamique qui terminait son cours par un préambule dont le sens est tel :

« J'ai à vous enseigner, Messieurs, une théorie sur le mouvement des fluides, qui n'est fondée sur rien, qui n'est bonne à rien, que tous les faits démentent et que vous aurez grand soin d'oublier toutes les fois que vous aurez à exécuter des travaux. »

Pour abrégé ces citations, qui pourraient se reproduire à l'infini, nous renvoyons nos lecteurs, à la *Mécanique d'Euler*, à l'*Hydrodynamique* de D. Bernoulli, au *Traité d'artillerie* de Robins, aux Mémoires de Borda (1763) enfin aux travaux de d'Alembert, Condorcet et Bossut.

démie des sciences, parmi ses immortels travaux a rendu de si grands, de si nombreux services, que les yeux se portent naturellement sur elle, aussitôt qu'une question relative à cet art difficile vient à se présenter.

« La science de la navigation à vapeur est dans son enfance, elle est née française, c'est presque un devoir pour l'Académie d'en faire un sujet d'adoption, de l'éclairer, de la rendre accessible au grand nombre de ceux qu'elle intéresse et de diminuer par là les périls qu'encourent ceux qui s'y exercent sans guides et sans principes.

« Voici les trois inconvénients principaux du système adopté jusqu'ici pour les bateaux à vapeur :

« 1^o Nécessité de donner au point d'appui une grande vitesse aux dépens de celle du bâtiment.

« 2^o Obliquité du choc des aubes, différence de vitesse aux divers points de la surface et déperdition de force motrice qui en résulte.

« 3^o Enfin continuité, ou presque continuité du mouvement, ce qui paraît contraire aux lois que la nature elle-même a posées.

« Obvier à ces inconvénients, construire un appareil qui en soit complètement à l'abri, ce serait une entreprise que je crois au-dessus du génie et de l'art humains, mais du moins de grandes améliorations sont possibles, et pour se lancer dans la voie du perfectionnement il est essentiel de bien reconnaître la nature des défauts auxquels il s'agit de remédier.

« Or, puis-je croire que cet examen ait été fait jusqu'ici d'une manière suffisante, puisque tous les appareils qu'on a proposés pour remplacer le système des roues à aubes n'ont fait que reproduire à un degré plus élevé les inconvénients inhérents à ce système ?

« On a imaginé des palettes ou pattes, plongeant dans l'eau près des bords du bateau, poussées et retirées par un mouvement régulier, appareil qui pourrait équivaloir aux roues à aubes s'il n'entraînait pas une perte de temps et de force dans le retour des rames.

« On a placé soit aux côtés du bâtiment soit à l'arrière des roues à aubes inclinées comme celles des moulins à vent. Leur effet sur le bâtiment n'a été qu'une résultante proportionnelle à l'obliquité, et cette obliquité même a forcé d'augmenter leur vitesse aux dépens de celle du bateau.

« On a disposé de chaque côté des châssis portant des volets mobiles agissant, soit lorsqu'on plongeait perpendiculairement les châssis, soit lorsqu'on les relevait, sous un angle favorable à la marche du bateau. Cette idée ingénieuse et aussi d'une exécution facile n'a point eu de résultat, l'obliquité constante du choc consommant

en pure perte une grande partie de la force motrice.

« On a aussi essayé à grands frais tout récemment l'emploi de l'hélice ou vis d'Archimède comme l'appellent assez improprement les Anglais. Cette idée, caressée et proposée à mon grand étonnement par un savant anglais, M. Tredgold, vient d'être exécutée sur une grande échelle, et les journaux nous ont annoncé le succès de cette entreprise.

« Pour moi, sans contester ce qu'ils rapportent de la marche du bateau à vapeur l'Archimède, je persiste à dire que l'hélice présente sous le rapport de l'effet dynamique tous les inconvénients des roues à aubes, à un bien plus haut degré, motion continue, vitesse extrême, obliquité du choc. Pour qu'un navire armé de l'hélice puisse équivaloir, toutes choses égales d'ailleurs, à un bâtiment muni de roues, il faut appliquer au premier une force motrice plus considérable et par conséquent d'une consommation plus coûteuse. J'attendrai donc avec confiance qu'on nous ait donné des bases authentiques de comparaison entre la marche de l'Archimède et celle de tel autre navire à vapeur à roues, en tenant compte rigoureusement du degré de dilatation auquel la vapeur est employée et de la quantité du combustible consommé par chacun d'eux. On conçoit que l'infériorité d'un appareil peut être suppléée par une augmentation de la force motrice ; mais dans ce cas, où est le perfectionnement de l'art (1) ? »

(1) M. Tredgold établit (§ 16) que la forme angulaire d'une carène à surfaces droites éprouve moins de résistance contre le fluide qu'une carène à surfaces courbes, ce qui est entièrement contraire aux notions les plus familières aux constructeurs et aux marins, et ce qui est solennellement démenti par l'expérience. En effet si à un parallépipède terminé à l'avant et à l'arrière par des prismes rectilignes, on ajoute extérieurement d'une extrémité à l'autre des appendices curvilignes, le corps flottant déplacera plus d'eau par l'effet de ces renflements, et pourtant il éprouvera moins de résistance à se mouvoir. La science n'est point encore assez avancée pour déterminer la nature des courbes propres à réduire à un minimum la résistance d'une carène ; mais l'infériorité des surfaces droites est un fait hors de doute et généralement reconnu. Ainsi les formules que donne M. Tredgold à ce sujet ne peuvent être d'aucune utilité pour les constructions, puisqu'il s'y rencontre toujours un terme dont l'évaluation a lieu en sens inverse à la réalité.

M. Tredgold (§ 635) établit au sujet de la disposition à donner aux aubes, que la résistance ou mouvement devient moindre quand la surface frappe l'eau obliquement.

C'est pourquoi il reconnaît (§ 640) que les très-grandes roues frappent le fluide dans une direction plus favorable que les autres.

Il reconnaît aussi (§ 629 et 630) l'inconvénient des différentes vitesses entre le bord extérieur et le bord intérieur de l'aube : différence provenant de ce qu'elle agit circulairement à l'extrémité d'un rayon.

Après ces observations n'y a-t-il pas lieu de s'étonner qu'il ait consacré plusieurs pages de son ouvrage (dont quelques-unes sont qualifiées d'erreurs par M. Galloway), à démontrer les avantages de la vis

Arrivant à l'application pratique, M. de Jouffroy établit les corollaires suivants :

I. Deux pyroscaphes de grandeurs différentes, mais similaires dans leurs formes, dans les proportions de leurs diverses parties entre elles, dans les relations respectives de la puissance motrice à la résistance du navire, en un mot, organisés de même, aux dimensions près, et placés dans des conditions identiques parcourront dans un temps donné des espaces proportionnels à leurs grandeurs ou mieux à chacune de leurs dimensions homologues. Connaissant la vitesse moyenne de chacun d'eux, on pourra en déduire le rapport qui existe entre leurs dimensions, et *vice versa*.

Si l'un, par exemple, parcourait 300 mètres dans une minute, et que l'autre n'eût qu'une vitesse de 100 mètres dans le même espace de temps, on saurait que le premier est trois fois plus long, plus large, plus profond, etc., que le second.

Si en effet il arrivait que la marche de ces deux navires, dont nous supposons l'un triple de l'autre, ne fût pas dans la même proportion, s'il est évident que leur organisation ne serait pas identique, il faudrait reconnaître dans celui des deux qui surpasserait dans sa marche la limite proportionnée à sa grandeur une supériorité provenant, soit d'un excès de force motrice par rapport à l'autre navire, soit d'une forme plus favorable, soit d'un mécanisme plus parfait ou mieux exécuté.

Les comparer ne serait plus comparer le petit au grand, puisque les deux navires ne seraient pas dans les mêmes conditions : ce serait sortir du problème dont nous nous occupons, ce serait agir comme on l'a fait dans la note adressée à l'Académie des sciences relativement aux luttes qui ont eu lieu naguère dans le bassin de la Manche entre le *Napoléon* de 120 chevaux, le *Pluton* et l'*Archimède* de 220 chevaux.

II. Le modèle que M. A. de Jouffroy a construit représente à l'échelle de 1/37^e une

d'*Archimède* dans laquelle se rencontrent précisément l'obliquité la plus forte et la différence de vitesse la plus considérable à cause du peu de longueur du rayon ?

Enfin un des plus célèbres savants du dernier siècle, M. Bernouilli, a proposé sérieusement de faire mouvoir les bateaux au moyen d'une pompe qui refoulerait l'eau à l'arrière, et réellement ce procédé a été, à ma connaissance, essayé plusieurs fois. Toujours on a obtenu un résultat pareil pour une grande force de pensée, une très-faible quantité d'effet utile produit.

C'est un étrange point d'appui que l'eau refoulée par l'eau ; outre que ce système implique une grande vitesse de corps choquant et une motion parfaitement continue, ne voit-on pas que les molécules du fluide se dispersent au moment même du choc dans une infinité de directions ? la réaction qui résulte dans la direction utile à la marche se réduit à peu de chose.

Voula donc où en est resté la science des bateaux à vapeur ; elle est à faire, et le peu de succès de toutes les tentatives a découragé les artistes et les mécaniciens pratiques qui ont conclu du silence de la théorie qu'il n'y avait rien de mieux à faire que ce qui existe aujourd'hui.

frégate de guerre du poids de 1,500 tonnes environ, portant 44 pièces d'artillerie.

Prenant pour moitié chacune des dimensions du modèle, la frégate représentera dans toutes ses parties 37 fois ces moitiés.

La vitesse des navires étant connue, leurs dimensions (I) et le modèle étant au 1/37^e une représentation exacte de la frégate, celle-ci devra parcourir dans un temps donné 37 fois plus de chemin.

III. Les proportions du modèle et celles de la frégate qu'il représente sont :

Longueur.	Modèle 1 = 480 =	Frégate 54 = 760 =
Largeur.	— 0, 325 =	— 12 = 025
Croix.	— 0, 163	— 6 031

Dès lors les aires de résistance, le poids d'eau déplacé et les vitesses sont respectivement, savoir :

1^o Aire de résistance (surface immergée de la tige au maître compte) :

Modèle 0 = 040 = carrés. Frégate 35 = 530 = carrés.

2^o Poids d'eau déplacé :

Modèle 29 = 50. Frégate 29 = 50 × 37 = 1,494,265 =

3^o Vitesse par minute :

Modèle 8 mètres. Frégate 8 = × 37 = 296 mètres.

Éléments comparatifs de la force motrice.

— IV. Pour que le résultat des expériences comparatives fournisse une base de calculs exacts, il fallait non-seulement que la forme et les proportions de chacun des bâtiments fussent en parfait rapport avec celles de l'autre, mais encore que la somme de force motrice employée sur chacun d'eux fût dans la proportion exacte de la masse et de sa vitesse particulière.

Pour obtenir ce résultat, M. A. de Jouffroy a dû s'appuyer sur les données suivantes, déduites d'expériences faites sur tous les pyroscaphes connus :

1^o La vitesse moyenne des meilleurs navires à vapeur de mer d'après le relevé des observations faites de 1830 à 1834 a été de 6, 1 nœuds ou milles nautiques par heure, soit 11^k 5. Mais depuis cette époque on est parvenu à la vitesse moyenne de 8 nœuds par heure, soit 14^k 8 en augmentant la force motrice et la consommation du combustible aux dépens du fret.

2^o Pour obtenir la vitesse de 6, 1 mille en moyenne, on employait une force de vapeur égale à 7,50 et 8 chevaux par chaque mètre carré de l'aire de résistance du pyroscaphe, et pour obtenir la vitesse moyenne de 8 milles on a dû élever cette force motrice à 11 et 12 chevaux-vapeur par mètre carré de l'aire de résistance.

3^o Les forces motrices sont entre elles comme les résistances des navires à vitesses égales. Pour des navires similaires, ces résistances sont entre elles comme les produits des surfaces des aires de résistance par le carré des vitesses.

Cela posé, la résistance du modèle sera à celle de la frégate qu'elle représente

$$:: 1 : 1,369 \times 372 = 1,874,161.$$

Les résistances sont aussi entre elles comme les produits des masses multipliés par la simple vitesse. On a en effet

$$\text{Masses } 1369 \times 37 = 50,653. \times 37 = 1,874,161.$$

V. Dans l'état actuel de l'art, l'aire de la frégate exigerait pour une vitesse de 7 1/2 à 8 milles (14 à 15 k. environ), 391 chevaux-vapeur en minimum produit de l'aire de résistance par 11 ; la force motrice nécessaire pour parcourir une vitesse de 8 mètres au modèle $\frac{11}{4}$ (IV. 3°) sera de 0,000,218 environ, cheval-vapeur soit 0,98 kilogrammes élevés à un mètre de hauteur par minute.

Telle est, en effet, la force réelle dépensée par le modèle armé de son appareil de roues à aubes ; le ressort moteur s'épuise en 8 minutes, le nombre de tours ou de révolutions de l'arbre est de 180 ; pendant ce temps le modèle parcourt 60 à 65 mètres dans une eau calme ; mais aussitôt qu'on substitue l'appareil palmipède perfectionné de M. A. de Jouffroy, aux roues à aubes, la vitesse du petit bâtiment s'augmente dans une forte proportion. On est obligé pour ramener cette vitesse à 8 mètres par minute, de réduire de plus de moitié la force du ressort qui, dans ce dernier cas, ne supporte plus que 0,40 kilog. au lieu de 0,98 et qui ne se trouve épuisé qu'au bout de 16 à 17 minutes ; le modèle ayant parcouru pendant ce temps 130 à 140 mètres au lieu de 60 à 65 par l'effet des roues.

VI. Tels sont les résultats des expériences comparatives que MM. les commissaires de l'Académie des sciences ont eu à juger et qu'ils ont vérifiés dans six séries d'expériences répétées sous leurs yeux. Ces résultats ne sauraient laisser aucun doute sur la solution pratique du problème que la théorie avait indiquée à M. A. de Jouffroy.

Le rapport lu à l'Académie le 2 novembre 1840, rédigé par l'illustre M. Cauchy, et adopté par tous les membres de cette seconde commission, c'est-à-dire par la section presque entière de mécanique, a reconnu franchement et proclamé sans réserve aucune (en termes suivants, que nous lui empruntons pour donner à nos paroles toute la force convenable) l'immense portée d'une invention qui doit produire une révolution complète et efficace dans l'art du navigateur, et enfin généraliser l'application de la vapeur à la navigation maritime, et remplacer partout inévitablement les divers systèmes employés ou essayés jusqu'ici pour traverser le vaste océan.

Extrait du rapport lu à l'Académie des sciences, par M. A. CAUCHY.

« L'appareil que M. A. de Jouffroy propose de substituer aux roues à aubes, se compose de deux palmes ou pattes de cygne articulées placées à l'arrière du bâtiment et doué d'un mouvement alternatif qui s'ouvrent pour frapper à reculons et se ferment pour revenir ensuite à la place qu'elles occupaient d'abord. L'heureuse

idée de cet appareil a été suggérée à M. A. de Jouffroy, comme il le dit lui-même, par le désir bien naturel d'imiter cet admirable mécanisme dont la sagesse du Créateur a pourvu le cygne et les oiseaux navigateurs destinés par elle à sillonner la surface des eaux.

« La surface des palmes étant considérable par rapport à la surface immergée des aubes, donne aux palmes cet avantage, qu'avec la même force motrice elles impriment une moindre vitesse au fluide placé en arrière du bâtiment, et par suite une vitesse plus grande au bâtiment lui-même : d'ailleurs les palmes agissant toujours en sens opposé de la direction que suit le bâtiment, ne produisent qu'un effet utile à la marche de celui-ci. On ne pourrait en dire autant des aubes, qui, en raison de leur mouvement rotatoire, lorsqu'elles ne sont pas articulées, choquent et poussent le fluide dans diverses directions.

« On ne sera donc point étonné d'apprendre que les expériences faites en notre présence et dans lesquelles nous nous sommes surtout proposé de comparer les deux systèmes, l'un à l'autre, soient entièrement favorables au nouveau système. Il résulte en particulier de ces expériences que le nouveau système présente une grande économie de force motrice et par conséquent de combustible.

« Aux avantages que nous avons signalés dans le nouveau système, on doit joindre la facilité que présentent les palmes de pouvoir être appliquées à toutes sortes de bâtiments, même à voiles ; ajoutons que la grande profondeur dans laquelle elles travaillent tend à les préserver d'un inconvénient offert par les roues à aubes, qui peuvent devenir inutiles ou même nuisibles, non-seulement au milieu d'une tempête pendant laquelle ces roues se trouveraient exposées avec les tambours qui les renferment au choc violent des lames et des vents, mais aussi par un vent large, puisque alors une des roues sortant de l'eau, tournerait à vide, l'autre étant noyée. Observons encore qu'appliquées à un bâtiment de guerre, les roues, en obstruant au moins douze sabords, le privent d'autant de canons et peuvent d'ailleurs être facilement endommagées par l'artillerie, tandis que les palmes travaillant sous l'eau et se dérochant à la vue, courent moins de dangers et ne causent nul embarras.

« Avant de terminer ce rapport, nous ferons une dernière observation qui n'est pas sans importance, quelles que soient la perfection et l'unité d'un appareil, il peut arriver que dans certains cas cette utilité devienne douteuse ou même disparaisse entièrement. La grande mobilité des roues doit être recherchée dans un chariot, dans une voiture, et pourtant le chemin peut offrir une pente tellement rapide, qu'on soit obligé de les enrayer. Personne ne conteste l'utilité des voiles

pour faire marcher un navire sous l'action du vent, et toutefois cette action peut être tellement violente, qu'il devienne absolument nécessaire de les carguer ou même de les caler. Enfin les roues à aubes peuvent devenir non-seulement inutiles, mais encore nuisibles, comme nous l'avons expliqué. Les palmes seraient-elles seules exemptes des inconvénients que peuvent offrir en des circonstances données les autres appareils? Attachées, comme M. A. de Jouffroy le suppose, à la poupe du bâtiment, seraient-elles assez solides pour n'avoir rien à craindre, dans une mer violemment agitée, du choc des vagues et d'un mouvement de tangage marqué? Il faudra évidemment recourir à l'expérience en grand pour être en état de résoudre cette question, si l'expérience prouve que dans la navigation en pleine mer, et dans les temps d'orage, le nouvel appareil ne peut travailler sans être compromis, ce que l'on devra faire alors, ce sera de le mettre au repos en le ramenant sous les flancs du navire, où il pourra demeurer en sûreté. Il deviendra pour un temps inutile comme le sont les voiles ou les roues dans des cas semblables, et reprendra ses fonctions lorsque la tempête sera calmée.

« En résumé, l'avantage incontestable qu'offrent les palmes de pouvoir s'adapter à toutes sortes de bâtiments, de guerre ou de commerce, grands, quelles que soient d'ailleurs leur construction ou leur forme, sans exiger aucune modification dans leur voilure, sans priver les bâtiments de guerre d'une partie de leur artillerie, sans élargir les bâtiments de commerce destinés à naviguer sur les canaux; les avantages non moins évidents qu'elles tiennent de leur immersion totale, de la direction unique et toujours utile de leur mouvement propre et de la grande étendue de surface qu'elles présentent au liquide, doivent faire vivement souhaiter que la marine française essaye en grand le nouveau système. Cet essai paraît d'autant plus désirable qu'une économie notable de force motrice de combustible est indiquée par la théorie comme conséquence nécessaire des avantages que nous venons de signaler. Nous dirons même que, suivant l'opinion personnelle de tous les membres de la commission, cette économie est déjà suffisamment constatée par les diverses expériences exécutées jusqu'à ce jour, soit par celles qui, en présence des premiers commissaires, ont été tentées sur une goëlette d'environ 120 tonneaux, pourvue d'un appareil malheureusement trop faible et encore imparfait, soit par celles que nous avons dû exécuter sur le modèle présenté à l'Académie et soumis par elle à notre examen. Nous pensons d'ailleurs que, dès à présent, il est juste de reconnaître les avantages du nouveau système tels que nous les avons

définis, et que ce système est très-digne de l'approbation de l'Académie. »

Les conclusions de ce rapport ont été adoptées.

Pour rendre plus faciles des expériences propres à faire connaître les avantages ou les inconvénients du nouveau système, M. A. de Jouffroy a construit sur l'échelle de 1 m. pour 37 m. une frégate modèle qu'il arme à volonté de palmes de cygne ou de roues à aubes, dont les dimensions ont avec celles du modèle les mêmes rapports qui subsistent et doivent subsister dans l'exécution en grand. Voici les résultats de quelques expériences, dans lesquelles un seul et même moteur a été appliqué à la frégate placée sur un canal et pourvue de l'un et l'autre appareil.

Première expérience dans laquelle la frégate a navigué en remontant contre le vent.

Armée de roues à aubes, la frégate a parcouru 41-60, en 7 minutes. Dans cet intervalle de temps, au bout duquel la force motrice a été complètement épuisée, les roues ont fait chacune 130 révolutions.

Armée de palmes, la frégate a parcouru 49-40, en 7 minutes, pendant lesquelles le nombre des battements ou oscillations des palmes a été de 130. Mais ce qu'il importe de remarquer, c'est qu'alors, au bout de 7 minutes, la force motrice, loin d'être épuisée, a continué de faire marcher, pendant onze autres minutes, la frégate qui, dans ce nouvel intervalle de temps, a parcouru plus de cinquante mètres.

Deuxième expérience dans laquelle la frégate a navigué dans le canal en descendant sous le vent.

La frégate armée de roues, a parcouru 52-60, en 8 minutes. Dans cet intervalle de temps, au bout duquel la force motrice a été complètement épuisée, chaque roue a exécuté 182 révolutions.

« Armée de palmes, la frégate a parcouru 70-20, en 8 minutes; le nombre des battements dans cet intervalle ayant été de 182. Mais au bout de 8 minutes, la force motrice n'était pas épuisée comme dans le premier cas, et elle a continué de faire marcher pendant 8 autres minutes. La frégate qui, dans ce nouvel intervalle de temps, a parcouru 59-80.

Le rapport de l'économie de force motrice est donc ici en faveur du nouveau système

:: 2,41 : 1.

Ces expériences démontrent évidemment que les palmes ont sur les roues un grand avantage sous le rapport de l'économie de force motrice. Si cet avantage eût été déduit par la théorie d'expériences faites sur la frégate armée du nouvel appareil, on pourrait jusqu'à un certain point contester un résultat de calcul; mais ici pour se rendre indépendant de toutes causes d'erreurs on a comparé

directement l'ancien système au nouveau, et l'on a opéré successivement avec l'un et l'autre appareil, en les plaçant tous les deux dans les mêmes conditions. *Il n'y a donc aucune possibilité de révoquer en doute l'avantage incontestable que donne l'expérience au nouveau système*, avantage qui d'ailleurs était déjà clairement indiqué par la théorie, et les principes les plus certains de la dynamique.

Nous aimons à croire que la vue de tous les avantages ci-dessus indiqués déterminera la marine française à faire l'essai en grand du nouveau système; que si M. de Jouffroy père a pu voir ses belles expériences trop longtemps oubliées dans sa patrie, le fils sera plus heureux, et que cette fois, du moins, la France ne se laissera pas ravir une découverte qui peut devenir si utile à ceux qui les premiers auront su en profiter.

En résumé, les avantages du système vélopède sont :

1° Economie notable de forces motrices, puisque l'appareil du point d'appui presse le fluide sans obliquité avec une grande surface, à une grande profondeur, par efforts rapides, et que le fluide a tout le temps nécessaire pour se replacer dans l'intervalle des pressions. Donc, à dépenses égales, augmentation de vitesse.

2° Il conserve au bâtiment sa stabilité, puisqu'on n'a besoin de rien changer à la forme usuelle du navire auquel on conserve tout son gréement et toute sa voilure à l'ordinaire. L'appareil suspendu à l'arrière en descendant à la profondeur de la quille, travaille sur les flancs du navire.

3° Cet appareil est moins embarrassant que celui des roues; il n'occupe (la chaudière exceptée) point de place qui puisse embarrasser les manœuvres à la mer : plus de tambours, plus d'interruption dans les batteries des bâtiments de guerre. Les palmes, presque entièrement immergées, ne sont pas plus exposées que ne l'est le gouvernail aux projectiles de l'ennemi.

4° Le port des navires voiliers du commerce ne serait diminué qu'en raison du poids des machines qui est à peine le tiers du poids de celles employées à bord des pyroscaphes à roues du même déplacement, et du poids du combustible réduit dans la même proportion, de sorte que le navire vélopède porterait six fois autant de marchandises que le steamer auquel nous le comparons.

VELOURS. — Étoffe précieuse, ordinairement de soie, et le plus souvent velue d'un côté et rase de l'autre. Le velours a deux *chatnes*; l'une appelée *chatne de pièce*, forme le bâti ou le corps de l'étoffe; l'autre, nommée *poil*, sert à former le velouté. Les fils de cette dernière sont moins nombreux d'un tiers ou d'un quart, mais chaque poil est composé de plusieurs brins dont le nombre varie de 1 1/2 à 4; on dit que le velours est à 2, 3, 4 poils, selon le nombre

de ces brins. Le velours est *plein* ou *ras*. Le velours plein n'a ni figures ni rayures; le ras est souvent *figuré* ou *ciselé*, c'est-à-dire chargé d'ornements, quelquefois à fond d'or ou d'argent. On voit aussi des velours qui présentent deux raies, l'une en velours plein, l'autre en velours ras : on les appelle *cannelés*.

Le prix des velours de soie étant encore fort élevé il y a un siècle, on imagina en Angleterre d'en faire entièrement de coton. Cette fabrication s'introduisit en France en 1740; mais quels que soient les perfectionnements qu'elle ait reçus, on reconnaît toujours le velours de coton à sa couleur terne, et, nous ajouterons, à l'inégalité de sa teinture.

Ailleurs, et notamment à Utrecht, on avait déjà eu l'idée d'employer le fil de lin ou de chanvre pour le tissu, et la laine ou le poil de chèvre pour le velouté. Ce velours de laine ne s'emploie guère que pour couvrir les meubles.

L'invention du velours remonte à un temps immémorial. Cette brillante étoffe, fabriquée d'abord dans les Indes, s'introduisit en Europe par la Grèce et l'Italie. Aujourd'hui il y en a des fabriques en Italie, en Hollande, en Allemagne et en Angleterre. Les villes qui se distinguent le plus dans ce genre de fabrication sont Lyon pour les velours ciselés et façonnés, Amiens et Manchester pour les velours de coton, Gênes pour les velours unis, Utrecht pour les velours de laine, et Crevelt pour les velours à bas prix (1).

VELOURS (Tableaux en). — *Invention de M. Grégoire.* — Cet artiste a présenté à la Société d'encouragement des échantillons de velours imitant la peinture, dont la perfection du tissu, la beauté du coloris, et la pureté du dessin ont été admirées par tous les membres de cette société, sous les yeux desquels ils ont passé et qui ont témoigné le désir qu'une branche aussi précieuse de l'industrie française fût justement encouragée. Dans l'histoire de ses progrès, disent les rapporteurs, la découverte de M. Grégoire doit tenir une place distinguée. On ne verra pas sans admiration qu'on soit parvenu à trouver un procédé tel qu'un ouvrier ordinaire, ne sachant que faire des velours, puisse, dans l'espace de quelques heures, tisser une peinture qui, par les moyens ordinaires de l'art, exigerait, pour être aussi parfaite, beaucoup plus de temps et la main d'un habile artiste. De toutes les fabrications de tissus où l'on se propose d'imiter les effets de la peinture, c'est celle qui, pour des objets délicats approche le plus de la perfection; et ce qui est plus étonnant, c'est qu'elle emploie bien moins de temps qu'une autre dans ses dispositions préparatoires. (*Société d'encouragement, 1805, p. 144.*)

Une médaille d'argent pour avoir tissé des tableaux en velours avec une correction

(1) Extrait de l'*Encyclopédie des gens du monde*

et une perfection qu'il ne paraissait pas possible d'atteindre. L'imitation est plus parfaite que dans aucune autre espèce de tissu connu, et cependant la fabrication s'exécute avec plus de promptitude. Le jury a considéré que ce nouvel art pourrait donner des produits qui serviraient de base à un commerce intéressant. (*Livre d'honneur*, p. 210.)

Cet artiste a présenté des tableaux en velours; son procédé qui paraît réunir les deux moyens employés à la Savonnerie et aux Gobelins a le précieux avantage de faire avec la même facilité une contre-épreuve exacte de tableaux. (*Revue encyclopédique*, t. IV, p. 138.)

VENTILATEURS. — *Invention de M. J. M. Pochon.* — Malgré les difficultés présentées par un local humide dont l'élévation rendait presque nuls les effets de la chaleur, une pièce de mousseline a été séchée en trente-cinq minutes, des serviettes et des chemises en deux heures, et des peaux de bœuf en trois heures. La pompe d'air donne une quantité considérable de chaleur et renouvelle l'air avec une extrême rapidité. (*Moniteur*, an X, p. 556.)

M. Curraudau. — Le ventilateur est un poêle par le moyen duquel la chaleur qui s'en dégage est employée à chauffer l'air que l'on distribue dans les différentes parties d'un atelier où l'on veut obtenir une température élevée. Lorsqu'on veut s'en servir pour la dessiccation des toiles, on pratique un réservoir dans la partie supérieure de la cage qui renferme l'appareil ventilateur. Ce réservoir se remplit de la liqueur à évaporer. On fait rouler celle-ci par des conduits sous des toiles tendues verticalement, en proportionnant l'écoulement à l'évaporation jusqu'à ce que ce liquide ait acquis au bas des toiles la consistance que l'on désire. On chauffe l'air du local par un courant d'air chaud arrivant du ventilateur et se trouvant suivant les besoins, à 40° au-dessus de zéro. Par les procédés anciens et pour évaporer 5,000 kilogrammes d'eau on consomme 75 francs de combustible, tandis qu'à l'aide du ventilateur cette dépense ne s'élève qu'à 10 francs; ce procédé peut être appliqué avec succès à la concentration du souf, à l'exploitation des salpêtriers et des salines. (*Archives des découvertes et inventions*, tome IV, p. 432.)

Les ventilateurs actuels consistent en ailettes montées sur un croisillon dont l'axe est animé d'une grande vitesse de rotation et renfermées dans un tambour. L'air est aspiré par deux ouvertures, et une courroie sans fin communique le mouvement au ventilateur dont la vitesse atteint jusqu'à quinze cents tours à la minute.

VERNIS. — Espèces d'enduits liquides composés généralement de matières gommeuses ou résineuses, qu'on applique en couches minces à la surface des corps pour en faire ressortir les couleurs, leur donner de l'éclat, et pour les préserver de l'action des agents extérieurs.

L'art du vernissen est très-moderne en Europe. Le lustre que le vernis donne aux ouvrages qu'il recouvre, et les qualités préservatives qu'on attribue à cette matière, ont produit, en France, une grande émulation parmi ceux qui s'occupent de rechercher les compositions des vernis, et cet art est aujourd'hui un de ceux qui ont acquis la plus grande perfection.

Comme l'objet d'un vernis est de conserver les matières qu'il recouvre, et surtout les couleurs que l'action de l'air peut faire changer, une de ses qualités principales est d'être d'une transparence parfaite, et entièrement incolore. Cette première considération doit diriger dans le choix des matériaux qu'on destine aux vernis; mais ceux-ci doivent, en outre, se dessécher promptement, avoir de la solidité, et, dans beaucoup de circonstances, un grand éclat. Les matières employées à la composition des vernis sont ordinairement des substances solides qu'on dissout dans des liquides, afin de pouvoir les étendre sur les objets destinés à les recevoir. Ces matières sont, ainsi que nous l'avons dit plus haut, les résines, les gommes, et, en un mot, toutes substances qui, après leur dissolution, peuvent reprendre leur état solide, et remplir toutes les conditions indiquées ci-dessus. Mais on sent qu'il doit y avoir grande différence entre leur degré de bonté, par la différence des matières qui entrent dans leur composition. Cependant les vernis s'emploient dans un grand nombre de circonstances, et il en est qui favorisent plus ou moins l'emploi des uns ou des autres. Les différentes matières qui constituent les vernis les ont fait diviser en genres. A une époque où la nature de ces matières n'était pas encore parfaitement connue, on avait distingué trois sortes de vernis: ceux à l'esprit-de-vin, les vernis gras, et le vernis façon de la Chine, qui se faisait par la dissolution de l'ambre, du succin, du copal, etc. M. Tingry, dans un ouvrage qu'il a publié à Genève, a divisé les vernis en cinq genres principaux qu'il a sous-divisés par des espèces, qu'il a accompagnées d'observations sur la préparation de chacune d'elles. Le premier de ces genres contient les vernis à l'esprit-de-vin, qui sont les plus siccatifs, mais qui ont plus d'éclat que de solidité. Le second genre a pour objet les vernis à l'alcool, mais moins siccatifs et odorants que les premiers. Le troisième genre renferme les vernis à l'essence qui sont beaucoup plus solides que les premiers; on les emploie pour les tableaux, pour broyer et détrempier les couleurs; ils sont de plus très-propres à être appliqués sur les métaux.

Le quatrième genre est formé des vernis de copal à l'éther ou à l'essence. Ce vernis est de l'invention de M. Tingry, et, par son inaltérabilité, sa dureté, la facilité de sa composition, son odeur agréable, peut remplacer, avec de très-grands avantages, tous les autres vernis destinés à recouvrir les objets d'un certain prix. Voici

la recette que donne l'auteur de la première espèce, qui est composée de copal et d'éther.

Copal ambre. . . 1/2 once (15,28 gram).
Éther pur . . . 2 onces (61,14 id.

On réduit le copal en poudre très-fine, on l'introduit par petites parties dans le flacon qui contient l'éther, on bouche le flacon avec un bouchon de verre ou de liège, on agite le mélange pendant une demi-heure, et on le laisse en repos jusqu'au lendemain. Si, en secouant le flacon, les parois intérieures se couvrent de petites ondes; si la liqueur n'est pas très-claire, la solution n'est pas complète; on y ajoute alors un peu d'éther (5,964 gram.), et on laisse le mélange en repos. Ce vernis est d'une légère couleur citrine. L'essence à l'essence est surtout solide et brillante: elle résiste au choc des corps durs mieux que ne le ferait une glace d'émail, et elle se polit très-bien. On l'applique, avec le plus grand avantage, sur les instruments de physique, et sur les peintures dont on décore les vases, et autres ustensiles métalliques. La cinquième espèce de ces vernis est destinée aux objets qui exigent la solidité, la souplesse et la transparence. A la suite de la description des différentes espèces de ce quatrième genre, se trouvent des observations très-détaillées et très-intéressantes sur la dissolution du copal. Dans ce genre, M. Tingry comprend les vernis gras, qui sont les plus solides de tous, mais aussi les plus longs à sécher. Cette première partie de son ouvrage est terminée par des préceptes généraux sur la préparation des vernis en grand, et par la description d'un alambic à bain-marie, dont l'usage met à l'abri des accidents qui accompagnent souvent la fabrication des vernis.

On trouve dans ce livre un art presque tout nouveau sur l'emploi des vernis de copal. Ces vernis peuvent servir d'excipient aux différentes couleurs transparentes, et faire alors l'office d'une glace sur les surfaces métalliques, unies ou guillochées. De cette manière on imite très-exactement les émaux transparents, et on peut, à l'aide de ces préparations, réparer les accidents qui peuvent arriver aux pièces émaillées, sans les remettre au feu, comme il faudrait le faire sans le secours de ces vernis. On sent facilement les nombreuses ressources que les arts peuvent retirer de l'emploi de ces vernis colorés; leur extrême solidité rend leur application d'une étendue illimitée (1).

VERNIS METALLIQUES. — Ces vernis, de l'invention de madame *Guyonne-Leroi*, sont destinés à préserver le fer et le cuivre de l'oxydation. Il est deux manières de les composer.

(1) Voy. *Bulletins de la Société d'encouragement. — Annales de chimie.* — Voy. aussi *Dictionnaire des découvertes.*

L'étain est le seul métal employé dans la première composition; les doses pour les matières épuratoires sont en raison de la quantité de métal employé. On en met suffisamment pour couvrir d'environ deux lignes toute la surface en fusion. Pour les lavages on prend assez de liquide pour que la matière y baigne amplement. Les poëtes à fondre l'étain doivent être assez évases pour ne contenir que quatre pouces d'épaisseur de matière: pour la première composition on doit faire fondre l'étain, le laisser longtemps en fusion, l'écumer, le purifier et le jeter dans l'eau pour le laver; ensuite faire fondre le même étain à vingt-quatre reprises différentes, en y projetant, chaque fois, différentes matières comme du charbon en poudre, du salpêtre raffiné, des os de séches, et le laver aussi après chaque fusion, tantôt dans de la lessive de sarment ou dans du vinaigre, tantôt dans de l'urine, de l'eau pure ou de l'eau de chaux; tantôt enfin dans de l'eau de miel, ou de l'eau mercurielle.

Une autre composition plus économique remplit le même objet. On la fait en prenant cinq livres d'étain, huit onces de zinc, huit onces de bismuth, huit onces de cuivre jaune en baguettes, et huit onces de salpêtre pour purifier. Ces matières s'amalgament de manière que le métal qui en résulte est dur, blanc et sonore. Le peu de cuivre qui entre dans cette composition ne produit aucun vert-de-gris, parce que le bismuth le décompose totalement. Pour appliquer ce vernis on fait chauffer les objets que l'on veut enduire, autant qu'il est possible, dans la matière même mise en fusion dans des tuyaux de tôle. On les retire lorsque la chaleur est suffisante et on répand dessus du sel ammoniac; on les passe rapidement, couverts de ce sel, dans le vernis; on les essuie avec des étoupes ou du coton, comme cela se pratique pour l'étamage ordinaire, et de suite l'on trempe dans l'eau le morceau enduit. Voy. **ÉTAMAGE** (1).

VERNIS DIVERS. — *MM. Demouge et Kreszer, de Strasbourg.* — Vernis imitant l'émail, le marbre, le jaspe, et les pierres de toutes les espèces. (*Livre d'honneur*, page 129.) — *M. Meullersten.* — Le vernis dont il s'agit ici est applicable sur plusieurs substances. La Société d'encouragement a renvoyé à l'examen de son comité des arts chimiques quelques échantillons de peaux et de taffetas enduits de ce vernis, et qui leur avaient été envoyés par M. Meullersten. M. Conté, au nom du comité, rend compte des expériences suivantes: On a successivement plongé des morceaux de peau et de taffetas dans la potasse et la soude caustique, dans l'ammoniaque, l'éther et l'eau de chaux, à la température de 20 degrés. Ces échantillons sont restés dans ces liquides depuis cinq jusqu'à quinze minutes, et on a observé les effets ci-après: Dans la soude et la potasse caustique, et dans l'ammoniaque, ils ont été détériorés; mais on a vu avec

(1) Voy. *Bulletins de la Société d'encouragement.*

plaisir que cette altération avait lieu assez lentement, et par des couches successives, c'est-à-dire, que le vernis, quoique atteint par ces alcalis, n'est pas hors de service. Quand il ne reste que peu de temps en contact avec eux, il ne perd qu'une partie de son épaisseur et de son brillant, et il recouvre un peu ce brillant par l'usage. L'éther l'a attaqué légèrement; mais comme l'emploi de cette substance est assez rare, on ne doit pas en craindre les effets. Ce vernis peut résister à l'action de l'eau de chaux. On est cependant porté à croire qu'il en serait attaqué si l'immersion était prolongée, parce qu'aucune substance résineuse ou huileuse n'en est à l'abri. Les carbonates de potasse, de soude, et l'eau de savon ne paraissent avoir aucune prise sur lui, à moins qu'un long contact avec ces substances, élevées à une assez haute température, ne changeât cette propriété, ce qu'on ne peut craindre toutefois dans les usages domestiques. On a ensuite essayé d'attaquer ce vernis par les acides; on a remarqué qu'il est inattaquable aux acides acétique, citrique et muriatique, et que les acides sulfurique et nitrique ne l'attaquent que dans un état de parfaite concentration, effet qui est commun à la majeure partie des corps combustibles; encore cette altération n'a lieu que par couches, en attaquant les surfaces, ce qui ne diminue que l'épaisseur, et n'empêche pas le vernis de servir. La peau et la soie sont plus endommagées dans cette opération que le vernis. On a voulu aussi déterminer quel degré de température il peut soutenir sans perdre de sa qualité; mais n'ayant pas d'instrument préparé pour opérer avec exactitude, on s'est contenté d'approcher un morceau de peau vernissée assez près du feu, et de l'y laisser assez longtemps pour que le vernis se détériorât. La peau s'est crispée avant qu'il eût subi aucun changement. Le taffetas résiste davantage à l'action du calorique, et le vernis conserve une partie de son brillant, quand même il a éprouvé une température assez haute pour faire réduire à l'état de gaz quelqu'une de ses parties constituantes, et celle de la soie elle-même, au point que le tout est presque réduit en charbon. D'où on conclut que ce vernis résiste au calorique dans toutes les circonstances où il peut être employé. Il restait encore à l'éprouver, en l'exposant aux effets combinés de la lumière, de l'oxygène et du calorique; mais comme le temps seul peut assurer l'exactitude d'une pareille expérience, on n'a pu la tenter. On présume toutefois que dans cette exposition il peut perdre de sa souplesse, et devenir plus cassant. Au reste, cet effet est inévitable, puisque tous les vernis sont faits avec des matières susceptibles d'absorber l'oxygène jusqu'au point d'être réduites en une sorte de charbon. On a remarqué que ce vernis résiste bien au frottement, que les peaux et taffetas qui en sont enduits peuvent être pliés en tous sens sans qu'il s'écaille; il ne colle point sous

les doigts; les corps étrangers posés dessus ne s'y attachent point; il a peu d'odeur; il est bien imperméable. M. Conté termine son rapport en disant: Nous estimons, d'après cet exposé, qu'indépendamment des légers inconvénients inévitables que présente le vernis de M. Meullersten, il mérite l'approbation de la Société, comme offrant de grands avantages sur tout ce qui a paru jusqu'à ce moment en ce genre. (*Société d'encouragement*, an XI, page 7.)

MM. Lebreton et Didier avec MM. Liégeois et Valentin, application de leur vernis sur des vases en cuir bouilli, sur des peaux et des feutres. Ce vernis est souple, élastique et brillant; soumis à des épreuves rigoureuses, il a paru solide. (*Livre d'honneur*, page 143.) — *MM. Liégeois et Valentin* ont exposé des applications de leur vernis sur des cuirs, des harnais, des baudriers, des chapeaux de soie, et des pièces de draps imprimés ou brodés en or ou argent. Ce vernis, souple, élastique et brillant, a été soumis à des épreuves rigoureuses; il a paru très-solide. (*Moniteur*, an XI, page 55.)

Dans un mémoire M. Fourmy remarque que les poteries communes qui se font en France, sont de deux sortes: les unes qui résistent suffisamment au passage subit du chaud au froid, mais qui ont une couverture insalubre: ce sont les poteries communes proprement dites; les autres, dont la couverture n'a rien de dangereux, mais qui ne supportent pas les alternatives du chaud au froid, ce sont les grès. Par cette observation, M. Fourmy est conduit, pour résoudre la question proposée, ou à rechercher un vernis salubre pour les poteries communes, ou une composition de terre plus lâche pour les grès. Cependant les poteries communes, telles que celles qui se fabriquent à Paris, ont, outre le défaut de leur vernis, celui de n'être pas assez cuites. Mais il est facile de remédier à cet inconvénient en renonçant à la mauvaise économie que présente une température trop faible et en donnant un coup de feu plus vif que ne le font les potiers de Paris. Les essais de M. Fourmy l'ont conduit à composer quatre biscuits qui ont toutes les propriétés à désirer dans ces sortes de compositions; la perméabilité par le calorique, la solidité et la susceptibilité de recevoir un vernis salubre. Mais ces compositions ne renferment rien d'absolu, étant relatives aux températures employées et devant nécessairement varier avec elles. Le premier de ces biscuits est composé de trois parties d'argile de Vanves et d'une partie de sable de Belleville; le deuxième, d'une partie d'argile de Forges et d'une partie de sable de Solut-Samson, très-gros; le troisième, de deux parties d'argile de Forges et de trois parties de sable de Saint-Samson, moyen; le quatrième, d'une partie d'argile de Forges et d'une partie de sable de Saint-Samson, très-fin. Quant au vernis, c'était ce qui offrait le plus de difficulté. M. Fourmy, pour en trouver un qui

joignit à une solidité convenable, et qui conservât un bas prix aux potiers, après avoir essayé une grande partie des composés fusibles que présente la matière, s'est arrêté aux matières volcaniques que M. Chaptal a indiquées comme pouvant être employées avec avantage à la vitrification; et, parmi ces matières volcaniques, la pierre-ponce lui a paru, dans cette circonstance, mériter la préférence, tant à cause de son degré de fusibilité, qu'à cause de son abondance et des autres qualités qui en facilitent l'usage. Le prix des matières employées généralement par les potiers de terre commune, pour la composition de leur couverture, est d'un tiers au moins plus élevé que la pierre-ponce; et si celle-ci exige, pour se vitrifier, un coup de feu un peu plus considérable qu'un mélange d'oxyde de plomb et de sable, outre que les poteries gagnent à ce plus haut degré de température, la dépense du combustible, que cette pierre nécessaire, est suffisamment balancée par la modicité de son prix. Pour ce qui concerne les grès, l'emploi de la pierre-ponce, à cause de sa facile fusibilité, ne peut point ajouter à leur prix, lorsqu'on croit devoir la préférer à la couverture employée jusqu'à présent sur ces sortes de poteries. Une poterie commune, fabriquée avec un des biscuits dont il est parlé plus haut et recouverte de pierre-ponce vitrifiée, est parfaitement salubre et suffisamment durable pour les usages auxquels elle est généralement destinée; et c'est sans doute beaucoup d'être parvenu à ce point de perfection. Mais M. Fourmy n'a rien dit sur la tressaillure. Son silence sur cet objet peut faire soupçonner que les poteries sont encore susceptibles d'un degré de perfection. Il est vrai que, lorsque les tressaillures sont très-nombreuses, la dilatation qu'éprouve le biscuit étant répartie sur toutes les petites fentes de la couverture, la largeur de chacune d'elles est très-petite; mais cela dépend du degré de chaleur, et il est bien des cas où cette chaleur est suffisante pour offrir au liquide un passage entre les intervalles que laissent entre elles les petites écailles dont se forme alors la couverture. (*Société d'encouragement*, an XI, page 59.)

M. Parmentier. — Ce vernis, qui est propre à recouvrir les tasses à café, et qui résiste à l'eau bouillante, se compose ainsi qu'il suit :

Huile de lin,	1	liv. 1/2
Karabé,	1	
Litharge pulvérisée,	5	onces.
Minium pulvérisé,	5	—
Céruse pulvérisée,	5	—

On fait bouillir, dans une marmite non vernissée, l'huile de lin; on a un petit sachet de toile propre à contenir aisément la litharge, le minium et la céruse; on lie ce sac et on le suspend dans la marmite pour qu'il n'en touche pas le fond. On continue l'ébullition jusqu'à ce qu'il commence à brunir; alors on le retire et on continue à

faire bouillir l'huile de lin, en y ajoutant une gousse d'ail mondée; et quand elle est desséchée on en met une autre, et on continue à en mettre jusqu'au nombre de six ou sept; alors on fait fondre dans une marmite de terre non vernissée, le karabé de la manière suivante. On prend environ deux onces d'huile de lin pour humecter le karabé et faciliter sa fonte, qui doit s'exécuter à l'aide d'un feu très-violent. Quand il est fondu, on le mêle avec l'huile de lin et on le fait bouillir environ deux minutes; on le retire et on le coule à travers un linge un peu clair; quand il est refroidi on le met dans une bouteille bien bouchée, pour qu'il ne se dessèche pas. Pour se servir du vernis, on prend la pièce qu'on veut vernisser, on la polit bien avant d'appliquer le vernis dessus. Afin d'opérer cette application, on prend du noir de fumée, du vernis et un peu d'essence de térébenthine, que l'on mêle ensemble avec un pinceau. On donne une couche sur la pièce, et quand la couche est sèche on en met une autre, jusqu'au nombre de quatre; lorsqu'elles sont sèches on met la pièce dans une étuve ou dans un four, pour la faire dessécher entièrement. On la polit ensuite avec la pierre-ponce en poudre et du tripoli. Pour préparer la pièce que l'on veut vernisser, on prend du bois de noyer, d'aulne ou de cerisier, parceque ces bois sont poreux, et qu'ils ne se tourmentent plus quand ils sont parfaitement secs. On commence par dégrossir la pièce que l'on veut faire et on la met sécher au four; après cela on la travaille et on la polit comme si c'était fini; ensuite on vernit ainsi qu'il vient d'être indiqué. Si l'on veut que le fond de la tasse ait une nuance rouge, on projette dans le vernis un peu de minium ou plutôt du cinabre; il en est de même pour toute autre couleur que l'on veut donner à la pièce vernissée. (*Annales de chimie*, 1805, tome LVI, page 254.)

Découverte de M. Laurent, de Saint-Amand (Nièvre). — L'auteur a trouvé le moyen de tirer du laitier des hauts-fourneaux, en le réduisant en poudre très-fine, un vernis dont il recouvre les objets de poterie de sa manufacture. (*Moniteur*, 1806, page 1254.)

M. Schweighaenser, de Strasbourg, a obtenu de la Société d'encouragement, une médaille d'argent, pour son vernis qu'on peut appliquer sur des casseroles de fonte. Il résiste à une forte percussion, à l'action de la lime, à celle des acides végétaux et aux changements brusques de température. (*Moniteur*, 1816, page 1319.)

M. W. Smith, de Paris. — Meubles dont le vernis imite le laque de la Chine. (*Livre d'honneur*, page 415.)

M. Le Normand. — Tout copal n'est pas propre à faire le vernis blanc; il faut le choisir avec soin, et ne prendre que les morceaux essayés de la manière suivante: On verse sur chaque morceau de copal une goutte d'huile essentielle de romarin, bien pure et non altérée, et on ne prend que ceux qui se sont ramollis dans la partie

qui en a été imbibée, et sur lesquels, par conséquent, l'huile a fait une certaine impression. On pulvérise ce copal, on le passe à travers un tamis de soie fin, et on le met à l'air dans un verre, à la hauteur d'un travers de doigt au plus; on verse dessus autant d'essence de romarin, et on remue avec un morceau de bois pendant quelques minutes; le copal est dissous sous la forme d'un corps visqueux, et le tout forme une liqueur assez épaisse. On laisse reposer pendant deux heures, après quoi on verse doucement deux ou trois gouttes d'alcool bien pur, qu'on promène sur la masse aqueuse, en inclinant le verre en différents sens par des mouvements doux. Par ce moyen on parvient à l'incorporer, et on répète cette opération peu à peu jusqu'à ce que le vernis soit au point de liquidité convenable. Il faut observer que les premières gouttes d'alcool sont les plus difficiles et les plus longues à incorporer; que la difficulté diminue à mesure que ces gouttes sont incorporées, ou bien que la masse approche de la saturation. Lorsque le vernis est parvenu au degré de liquidité convenable, on le laisse reposer pendant quelques jours, et lorsqu'il est bien clair on le décante. Le marc qui reste peut encore être utile, en y versant de l'alcool, mais très peu à la fois. Ce vernis se fait à froid; il est très-limpide et sans couleur. On l'emploie avec le même succès sur le carton, le bois et les métaux; il se travaille et se polit avec facilité, et mieux que les autres vernis connus. On le place sur les peintures, dont il relève singulièrement les beautés. (*Archives des découvertes et inventions*, tome 1^{er}, page 303.)

VERNIS. (*Leur emploi dans la peinture à l'huile.*)—Lorsqu'on vernit un tableau immédiatement après qu'il est achevé, le vernis se mêle avec les glacés et les touches légères qui ne sont pas complètement desséchées; dans cet état, il est presque impossible de ne pas gâter le tableau en le nettoyant. On peut remédier à cet inconvénient avec un vernis de copal, aussi blanc que celui au mastic, et dur en même temps comme celui des voitures. Lorsque la couche qui a été appliquée sur le tableau est complètement sèche, on en met une autre au mastic pour défendre la première du contact de l'air et l'empêcher de jaunir; car il n'y a point de vernis ni de résine qui ne jaunissent avec le temps par le contact de l'air. On supplée au vernis de copal par une couche légère d'une dissolution de colle de poisson. On emploie ce moyen lorsqu'on a à vernir un tableau dont la toile est très-vieille; sans cela la toile absorbe cinq à six couches de vernis. Quand on vernit un tableau trop frais, on court le risque de le faire gercer; surtout lorsque la superficie de la peinture est plus sèche que les couches intérieures. (*Société d'encouragement*, an XII, pag. 194.)

VERNIS. (*Moyen de l'enlever de dessus les tableaux.*)—Ce procédé consiste à mêler partie égale d'huile un peu siccatif et

d'essence de térébenthine; on frotte le tableau avec ce mélange. La première couche s'emboîte aussitôt si le tableau est desséché; on en remet de nouvelles couches jusqu'à ce qu'il ne s'emboîte plus. L'huile essentielle de térébenthine dissout peu à peu le vernis, ou du moins le ramollit au point qu'avec un tampon de coton on l'enlève quelquefois totalement; s'il en reste des parties qui résistent, on ajoute au mélange d'huile et d'essence un peu d'esprit-de-vin; et, pour prévenir les accidents, on tient d'une main un petit tampon rempli d'huile, afin d'arrêter l'action dissolvante de l'esprit-de-vin aussitôt qu'elle se porte sur la couleur. L'avantage de cette méthode sur celle des lessives alcalines, est que l'on voit toujours l'état du tableau; et qu'au lieu de le dessécher, l'huile le nourrit et rattache les écailles prêtes à tomber. (*Société d'encouragement*, an XII, pag. 194.)

Vernis pour métaux. — *Invention de M. Chaumette.* — L'auteur a obtenu un brevet de quinze ans, pour la fabrication d'un vernis propre à être mis sur les métaux. (*Dictionnaire des découvertes*, tom. VI, p. 484.)

MÉTAL VERNIS (*Moyens de dorer à l'huile, en or bruni, toutes sortes d'objets fabriqués en* — *Invention de M. Monteloux-la-Villeneuve.*

Par le premier procédé, on emploie pour mordant la composition suivante: or couleur et huile cuite dégraissée mêlés ensemble en proportion égale. Les pièces étant vernies et polies, l'opération consiste à appliquer le mordant de la manière suivante: il faut d'abord réchauffer la pièce et la faire ressuyer dans l'étuve, afin de s'assurer qu'il n'y a pas la moindre humidité sur les parties qu'on destine à être enduites du mordant; dans cet état parfait de siccité, on place avec précaution et le plus également possible, tant en quantité qu'en distance, des mouches du mordant préparé, et assez promptement pour que les premières gouttes ne prennent pas un degré de consistance qui pourrait nuire à la parfaite extension qui se fait d'abord en se servant d'un petit tampon de taffetas et ensuite d'un velours qui étend le mordant et en diminue la quantité au point nécessaire. Sans cette précaution, le principal inconvénient serait de nettoyer l'or en l'appliquant, ce qui lui ôterait tout le brillant qu'il obtient par la seule application. Dans le deuxième procédé, toutes les préparations ci-dessus étant effectuées, on peut parvenir à produire le même effet par l'addition de deux parties de cire à une partie de vernis à mastic, fait d'huile de lin dégraissée et de mastic, qu'on applique de même que le mordant; lorsqu'il est frotté et bien étendu, il faut l'exposer à la chaleur d'une étuve pour achever l'extension. Dans le troisième procédé, on compose le mordant d'une portion de vernis blanc au carabé, et de vernis noir aussi au carabé, et de deux portions d'huile grasse; on couche le mordant au pinceau, et après cette opération, on essuie avec un velours, et l'on met un intervalle entre l'application du mordant et

celle de l'or. On se sert d'un coussin de peau de veau fauve sur lequel on étale une feuille d'or battu, qu'on divise en petites portions relatives à la dimension de la place mise en mordant, on appuie dessus avec un morceau de peau bien propre; on repasse ensuite avec un velours bien net afin d'unir et de donner le brillant nécessaire; on le laisse sécher dans une étuve très-douce, et on lui donne après une ou plusieurs couches de vernis gras, mais lorsque l'or est parfaitement sec et n'est plus susceptible d'être imbibé du vernis. Les couches de vernis que l'on donne par-dessus l'or servent à le mettre à l'abri des frottements et à même d'être lavé. (*Brevets publiés*, tome III, page 190.)

VERRE.—Le verre est connu depuis la plus haute antiquité. — Au chapitre XXVIII, § 17, Job parle du cristal qu'il met sur le même rang que l'or et les pierres précieuses. Au chapitre XXIII, § 31 du livre des *Proverbes* on lit : « Ne regardez point le vin, lorsqu'il paraît clair, lorsque sa couleur brille dans le verre. » L'an 370 avant Jésus-Christ, Théophraste cite les verreries phéniciennes. Les Egyptiens possédaient l'art de fabriquer les verres blancs ou de couleurs, de les tailler et de les dorer. Deux siècles avant Jésus-Christ, les Romains connaissaient le verre; et au moyen âge, Venise se distingua par ses verreries. Nous empruntons au *Dictionnaire technologique* les détails suivants sur cette importante industrie.

On nomme verre une substance diaphane, blanche ou colorée, dont les usages sont généralement répandus.

Le verre était connu des Phéniciens, qui, pendant longtemps ont, pour ainsi dire, conservé le monopole de sa fabrication, favorisés par la réunion du natron, du sable et du combustible, et la proximité des bords de la mer.

Il est probable que les anciens Egyptiens n'ont pas connu le verre, car la Bible n'en fait pas mention. D'après Pline et Strabon, les verreries de Sidon et celles d'Alexandrie étaient fort célèbres et produisaient des ouvrages très-perfectionnés : déjà on taillait, on gravait, on dorait le verre, et même on faisait des verres colorés, à l'imitation des pierres précieuses, ce qui annonce une fabrication très-ancienne.

Les Romains employaient le verre à divers usages, indiquant ainsi une fabrication active. On trouva dans Herculanium des vitres, évidemment faites par un procédé de soufflage plus ou moins analogue à celui employé encore dans ces derniers temps.

Les procédés de fabrication conservés en Phénicie furent sans doute pris, aux XII^e et XIII^e siècles, par les Européens, au temps des croisades. Transportés d'abord à Venise, qui fut longtemps la métropole du verre, ils furent importés en France par Colbert.

Le hasard fut sans doute pour beaucoup dans l'invention du verre; mais on aurait pu trouver, à cet égard, parmi les arts con-

nus des anciens, des phénomènes propres à y conduire. La fabrication des poteries, l'extraction des métaux, exigent l'emploi d'un feu violent et soutenu, ce qui suffit pour donner naissance à des silicates fusibles, ayant plus ou moins d'analogie avec le verre.

Dès la plus haute antiquité, la fabrication eut lieu par des moyens analogues à ceux qu'on emploie aujourd'hui. Toutefois, cette industrie a beaucoup profité des progrès de la chimie moderne, depuis surtout qu'elle trouve à bon marché des alcalis très-purs dans le commerce.

Agricola, le plus ancien de tous les auteurs qui ont écrit sur la fabrication du verre, décrit des fourneaux et des procédés analogues à ceux qu'on emploie encore de nos jours.

Neri, Merret, Kunckel, Henckel, Pott, Achard et quelques autres chimistes se sont occupés de la fabrication du verre; mais on doit mettre hors ligne, comme ouvrages remarquables sur cette matière, ceux de Neri; de Bosc, d'Antié, de Loysel, etc.; malheureusement tous ces travaux sont incomplets ou datent d'une époque où les matières premières différaient trop par leur impureté de celles que l'on emploie de nos jours, pour que les phénomènes observés alors puissent être aujourd'hui fort utiles à consulter.

Quoique la théorie de la fabrication du verre soit à peu près établie, ce n'est guère dans les ouvrages spéciaux qu'il faut la chercher : presque tous ont été écrits avant que le rôle de la silice y fût bien connu.

Depuis les recherches de Berzelius, qui levèrent tous les doutes sur le caractère acide de la silice, la composition générale du verre ne peut plus offrir de difficultés : le verre se compose d'un ou de plusieurs sels; ce sont des silicates à base de potasse, de soude, de chaux, d'oxyde de fer, d'alumine ou d'oxyde de plomb, dans lesquels on peut remplacer l'une de ces bases par l'autre, pourvu qu'il reste toujours une base alcaline. La silice, à son tour, peut être remplacée en partie par l'acide borique, sans que le verre perde ses caractères principaux.

On désigne généralement, sous le nom de verre, diverses substances fusibles à une température élevée, solides à la température ordinaire, cassantes et brillantes; mais, dans les arts industriels, le verre est toujours formé de silicates, parmi lesquels on peut distinguer les espèces suivantes :

1° *Verre soluble.* Silicate simple de potasse ou de soude, ou mélange de ces deux silicates.

2° *Verre de Bohême (crown-glass).* Silicate de potasse et de chaux.

3° *Verre à vitres, gobletterie, glaces, etc.* Silicate de potasse, ou de soude et de chaux.

4° *Verre à bouteilles.* Silicate de potasse ou de soude, de chaux, d'alumine et de fer.

5° *Cristal ordinaire.* Silicate de potasse et de plomb.

6° *Flint-glass*. Silicate de potasse et de plomb plus riche en plomb que le précédent.

7° *Strass*. Silicate de potasse et de plomb encore plus riche en plomb que le flint-glass.

8° *Email*. Silicate et stannate ou antimonié de potasse, de soude et de plomb.

Tous ces verres peuvent être teints par des silicates colorés, qu'on mélange à dessein ou accidentellement dans leur masse, pendant qu'ils sont fondus. Nous nous en occuperons plus loin ainsi que de l'art de peindre le verre qui a fait des progrès si remarquables en France, dans ces derniers temps.

Propriétés du verre. — Nous allons examiner les propriétés générales du verre, sous les influences chimiques et physiques de ce corps si utile dans ses usages variés.

Toutes les espèces de verre comprises dans le tableau précédent, peuvent éprouver une fusion complète à la température de rouge cerise ou au-dessus. Les verres à base de plomb sont les plus fusibles et ils le sont d'autant plus qu'ils renferment une quantité plus considérable d'oxyde de plomb. Les verres ordinaires le sont, au contraire, d'autant moins qu'ils contiennent une plus forte dose de chaux et d'alumine; ainsi, le strass, le flint-glass et le cristal sont plus fusibles que le verre ordinaire qui, lui-même, l'est un peu plus que le verre à bouteilles.

Les verres à plusieurs bases peuvent éprouver diverses altérations quand ils sont fondus ou refroidis lentement; la silice se partage entre ces bases, et forme ainsi des composés à proportions définies qui cristallisent en se séparant, de sorte que le mélange intime des matières qui constituent le verre se trouve détruit. Le verre devient alors très-dur, fibreux, opaque, beaucoup moins fusible et meilleur conducteur de l'électricité et de la chaleur; c'est en cet état que Réaumur l'appelle *verre dévitrifié*.

La dévitrification du verre, dont la découverte est due à Réaumur est un phénomène général que peuvent présenter toutes les espèces de verre, mais plus particulièrement les verres à plusieurs bases terreuses et plus difficilement les verres plombiférés ou les verres seulement à base de soude et de potasse.

On peut presque toujours produire la dévitrification en fondant le verre et l'abandonnant à un refroidissement très-lent, ou bien en le chauffant au point de le ramollir, puis le soumettant à cette température prolongée et à un refroidissement gradué. L'opération réussit mieux sur le verre à bouteilles que sur tous les autres; viennent ensuite classés sous ce rapport le verre vert ordinaire, puis le verre blanc, ensuite le verre simplement à base de soude; après celui-ci, le cristal, puis le verre simple à base de potasse: le dernier est le moins facilement dévitrifiable. (*Dictionnaire technologique*, art. *Verre*.)

Verre soluble. — Le verre soluble est un composé qui, longtemps inconnu, laissa bien des accidents inexplicables. C'est un silicate simple, à base de potasse ou de soude, soluble complètement dans l'eau bouillante, quoique peu altérable dans l'eau froide. Un semblable verre devait être fortement hygrométrique. Le fait suivant, parmi tant d'autres, démontre les inconvénients qui en résultent. En 1780, on faisait en France des verres de Bohême, dont le procédé était alors récemment importé au moyen de deux recettes ci-après indiquées :

En Champagne.		Dans les Vosges.	
Silice,	100	Silice,	100
Potasse,	100	Potasse,	100
Chaux	0	Chaux,	100

Il arriva que le verre des Vosges fut inaltérable à l'air, tandis que celui de la Champagne manquait de limpidité, de brillant et de solidité; il attirait l'humidité de l'air au point que le fond des verres à boire se remplissait dans les magasins d'une dissolution saturée de carbonate de potasse. Ce fait rapporté par M. Bosc d'Antic et beaucoup d'autres, prouve la nécessité indispensable de la chaux ou de l'oxyde de plomb pour la fabrication des verres, qui doivent résister soit à l'action de l'eau, soit à l'air humide.

Le verre soluble, fabriqué pour l'objet spécial que M. Puchs se proposa, c'est-à-dire son application sur les bois ou les tissus qu'on veut rendre incombustibles, est composé de telle manière que la silice contient sept fois plus d'oxygène que de potasse, ou ce qui revient au même, que pour sept atomes de silice il s'en trouve un de potasse. Ce verre contient donc :

7 atomes silice =	1348	ou	69,88
1 atom. potasse =	587		30,12
	1935		100,00

Il paraît que le verre soluble à base de soude, ne conserve sa solubilité qu'autant que la dose de soude est plus grande; elle peut même être portée jusqu'à deux atomes pour sept de silice, sans que le verre devienne soluble à froid.

Verre de Bohême. — M. Perdonnet qui a eu l'occasion de visiter une verrerie de Bohême, à Kenvelt, fit connaître à M. Dumas le dosage suivant que l'on y emploie.

Quartz,	100
Chaux caustique,	50
Carbonate de potasse,	75
Salpêtre, acide arsénieux, peroxyde de manganèse en quantité convenable.	

Le verre pris dans cette verrerie, par M. Perdonnet, a été analysé par M. Gras, dans le laboratoire de l'École des mines.

Cette analyse a donné :

Silice,	71,6	=	37,4	} = 8,83 oxygène des bases.
Chaux,	10,0	=	2,81	
Potasse,	11,0	=	1,86	
Alumine,	2,2	=	1,02	
Magnésie,	2,5	=	1,89	
Oxyde de fer,	5,9	=	1,20	
Oxyde de manganèse,	0,2	=	0,05	
			101,2	

La silice contient à peu près quatre fois l'oxygène des bases.

Dans un verre de Bohême, d'ancienne fabrication, M. Dumas a trouvé :

Silice,	69,4	—	36	} = 9,04 ox. des bas.
Alumine,	9,6	—	4,48	
Chaux,	9,2	—	2,57	
Potasse,	11,8	=	1,99	

Ce qui donnerait exactement le rapport de 1 : 4 entre l'oxygène des bases et celui de l'acide.

Silice,	62,8	=	32,6	} = 8,4 oxygène des bases.
Alumine, oxyde de fer et manganèse,	2,6	=	1,2	
Chaux,	12,5	=	3,5	
Potasse,	22,1	=	3,7	

En calculant les résultats dans la position que les quadri-silicates s'y trouvent atome à atome, on trouve :

1 atome potasse,	588	ou	23,8
1 atome chaux,	356	—	14,5
8 atomes silice,	1540	—	61,9
1 atome crown.	2484	ou	100,0

Verres à vitre. — Le verre à vitre est généralement formé de silice, de soude et de chaux. Comme l'atome de la soude diffère peu de celui de la chaux, il en résulte que, dans ce verre, la quantité de silice varie à peine, bien qu'il renferme des qualités fort différentes de la chaux. Celle-ci remplace alors, presque poids pour poids, une portion de la soude. Dans le verre à vitre bien fait, la silice contient environ quatre fois l'oxygène des bases.

On peut aussi employer le sulfate de soude et même une petite quantité de cendres dans les compositions de verre à vitre.

100 parties de sulfate de soude fondent 200 parties de sable. En effet, 100 parties de carbonate de soude contiennent une quantité d'alcali, qui est à celle du sulfate de la même base comme 3 est à 2.

On a remarqué que les salins fortement colorés par une matière organique, ne marquant que 33, 35 ou 40 degrés, fondent autant de sable que les potasses incolores marquant 55 degrés. Cela pouvait, peut-être, dépendre de la matière organique qui facilitait la décomposition du sulfate de potasse contenu dans les salins.

Ces salins ne donnent pas de sel de verre, qui est composé de sulfate de potasse, de chlorure de potassium, et d'une quantité minime de sulfate de chaux. Cela peut tenir encore à la présence de la matière organique; car, en ajoutant une petite quantité de charbon à des compositions renfermant des po-

Il paraît que dans quelques verreries d'Allemagne on emploie le silicate de chaux (*wallastonite*) dans la fabrication du verre de Bohême.

Crown-Glass. — C'est aussi un verre à base de potasse et de chaux. L'analyse suivante d'un crown de fabrication allemande, trouvé très-bon par M. Cauchoix, montre que la proportion d'oxygène entre l'acide et ses bases y est sensiblement la même, c'est-à-dire : : 4 : 1.

tasses incolores, on empêche aussi la formation du sel de verre.

Des cendres de bois, complètement lessivées, sont fusibles sans aucune addition, et, dans un four chauffant bien, elles peuvent même dissoudre du sable. Cela tient à ce que les cendres contiennent, en général, un excès de silicate de potasse saturé de silice, et du carbonate de chaux.

Les verres à vitre contiennent toujours, outre la soude et la chaux, de l'alumine provenant du sable, des creusets, et du sel de soude employé. Il paraît que la proportion d'alumine augmente quand on diminue celle de chaux. Cette dernière base, en doses convenables, doit donc ménager les creusets; l'alumine qui se trouve dans le verre exerce une influence marquée sur ses propriétés; quand la proportion en devient considérable, elle rend le verre plus dur, moins fusible et plus facile à vitrifier. Il faut donc éviter, dans le choix et le dosage des matières, tout ce qui tend à prolonger la fusion, car on perd du combustible et on gâte les creusets. La présence de l'alumine dans les verres tend à modifier leur loi de saturation; car l'alumine exige moins de silice que les autres bases.

On peut apprécier ces diverses assertions par les analyses suivantes de M. Dumas.

Silice,	69,65	=	36,21	} oxygène.	36,21		
Alumine,	1,82	=	0,85		} = 8,45 × 4 = 33,80		
Chaux,	13,31	=	3,72			} oxyg. de la silic.	
Soude,	15,22	=	3,88				} en excès,
Silice,	69,25	=	36,69	} oxygène.			
Alumine,	2,20	=	1,02		} = 8,72 × 4 = 34,88		
Chaux,	17,25	=	4,83			} oxyg. de la silic.	
Soude,	11,30	=	2,87				} en excès,
Silice,	68,55	=	35,64	} oxygène.			
Alumine,	2,40	=	1,12		} = 8,92 × 4 = 35,68		
Chaux,	16,17	=	4,52			} oxyg. de la silic.	
Soude,	12,88	=	3,28				} en moins.

Silice,	68,65 = 35,06	Oxygène,	35,6
Alumine,	4,00 = 1,86	} = 9,6 × 4 = 36,24	
Chaux,	9,65 = 2,07	} oxyg. de la silic.	
Soude,	17,70 = 84,50	} en moins, 0,64	

Nous ferons en outre observer ici que le moindre état de saturation du verre à vitres paraît se réaliser quand la silice contient quatre fois l'oxygène des bases réunies, pourvu qu'elles ne contiennent pas beaucoup d'alumine.

Verre à glaces. — Sa composition admet toujours les silicates de soude, de chaux et d'alumine. Relativement à la blancheur de la teinte, il serait avantageux de remplacer la soude par la potasse; les glaces se trouveraient débarrassées de la nuance verdâtre ou bleuâtre qu'elles offrent toujours, et on pourrait sans doute augmenter la dose de la chaux, que l'on tient faible dans ces sortes de verres pour éviter la dévitrification. Voici l'analyse d'un verre à glace :

Silice,	75,99 ou 39,4	39,4 oxyg. de l'acid.
Alumine,	2,08 1,3	} 6,7 oxyg. des bases.
Chaux,	3,08 1,0	
Soude,	17,50 4,4	

Comme on le voit, cette composition diffère du verre à vitres dans les proportions seulement; mais ses différences, sous ces rapports, sont notables dans le verre à vitres. En effet, pour chaque atome de soude, il y a toujours au moins un demi-atome de chaux; dans le verre à glace, au contraire, pour un atome de soude, on ne trouve qu'un quart d'atome de chaux. Dans le verre à vitres, en réunissant l'alumine et la chaux, l'oxygène de ses bases dépasse toujours l'oxygène de la soude, tandis que, dans le verre à glaces, l'oxygène de la chaux et de l'alumine sont à peine la moitié de celui de la soude. Il résulte de ces différences que le verre à glaces est plus fusible, plus inaltérable et moins dur que le verre à vitres; mais il est aussi moins cassant et moins prompt à se dévitrifier.

Dans l'analyse qui précède, on peut observer que la quantité d'oxygène de la silice est à peu près six fois celle des bases; ce qui tend à confirmer que le verre à glaces se rapproche en effet beaucoup de la composition du verre soluble.

On a remarqué que la soude détruit les creusets beaucoup plus promptement que la potasse, lorsqu'on la substitue à cette dernière dans la vitrification. La cause de ce phénomène tient surtout à ce que ceux qui les premiers firent usage de la soude lui croyaient une action seulement égale à celle de la potasse et en consumaient une aussi grande quantité. Or, comme la capacité de saturation de la soude est beaucoup plus grande que celle de la potasse, la soude est d'ailleurs moins volatile, la quantité qui se trouvait en excès devait attaquer les creusets avec facilité. Cet excès est d'autant plus notable que la potasse elle-même était déjà employée en trop grande proportion. Quant aux doses de carbonate de soude que l'on

substitue à celle du carbonate de potasse, on peut se fonder sur les observations suivantes que MM. Pelouze et Baudrimont ont faites : 100 parties de potasse de 55 à 58 fondent 200 parties de sable, tandis que la même quantité de sel de soude à 73° en fond 300 parties à la même température.

VERRE À BOUTEILLES. — La composition de ce verre doit être très-variable quant aux proportions des matières qui la constituent; mais, quant à leur nature, tout porte à croire qu'ils offrent entre eux peu de différence. On y rencontre toujours du silice, de l'alumine, de l'oxyde de fer, de l'oxyde de manganèse en petite proportion, de la chaux, de la potasse et de la soude, ou bien seulement l'une de ces deux dernières bases.

Voilà l'analyse du verre à bouteilles de la manufacture de Sèvres :

Silice,	53,55 =	} = 26,70 oxygène.
Alumine,	6,01 = 2,8 ox.	
Perox. de fer,	5,74 = 1,7	} = 4,5 id.
Chaux,	29,22 = 8,2	
Potasse,	5,48 = 0,9	} = 9,1 id.
	100,00	

La composition de ce verre est, comme on le voit, bien définie, puisque d'une part la silice contient deux fois plus d'oxygène que les bases, tandis que de l'autre l'alumine et l'oxyde de fer contiennent moitié moins d'oxygène que la chaux et la potasse. On peut donc la considérer comme équivalente à un atome de bi-silicate de chaux et de potasse.

Analyse d'un autre verre à bouteilles.

Silice,	43,6 =	} = 23,56 oxyde.
Alumine,	14,0 = 6,58	
Peroxyde de fer,	6,2 = 1,92	} = 8,50 id.
Chaux,	28,1 = 7,64	
Potasse,	6,1 = 1,00	} = 8,64 id.
	100,00	

Au lieu de bi-silicates, on trouve donc ici des sesqui-silicates. Au lieu du rapport de 1 à 2 entre l'oxygène des bases indifférentes et celui des bases alcalines, on a le rapport de 1 : 1. Ces différences permettent de supposer qu'il peut en exister de plus grandes encore.

Ce dernier verre se dévitrifie bien plus facilement que le premier.

La vase de mer, des côtes de Dunkerque, est employée dans la composition du verre à bouteilles par plusieurs verriers des environs de Valenciennes. Fondue, elle donne du verre propre au travail, mais fragile et peu dense.

Cette vase, molle comme l'argile, est d'un brun verdâtre; elle jaunit d'abord à sa superficie, puis graduellement dans toute son épaisseur lorsqu'elle se dessèche. Elle renferme du sable en grains, quelques débris de coquilles, des mollusques, et répand une odeur qui rappelle son origine. Elle contient :

Silice,	45,75
Alumine,	15,82
Carbonate de chaux,	56,28
Peroxyde de fer,	0,63
Chlorure de sodium et sulfate de soufre,	2,78
Matière organique contenant du soufre,	1,86
Trace d'iode et perte,	0,91
	<hr/>
	100,00

Il faut ajouter à ces matières une quantité d'eau qui varie de 1,60 jusqu'à 10 et 12 pour cent.

Cette composition paraît se rapprocher d'un verre de bouteilles analysé par M. Dumas; mais la dose des bases alcalines y est beaucoup plus faible; elle n'est peut-être pas vitrifiable sans addition.

Cristal. — Il est toujours formé de silice, potasse ou oxyde de plomb; mais le rapport de ces trois corps varie selon que le four est chauffé au bois ou à la houille. Dans ce dernier cas, on augmente la proportion de l'oxyde de plomb.

Voici deux analyses de cristal :

Silice,	58,0 = 29,0	= oxy. de l'ac. = 29
Chaux,	2,6 = 0,72	
Oxyde de plomb,	52,5 = 2,25	} = 4,47 ox. des bases.
Potasse,	8,9 = 1,50	

Cristal de Vonèche fait à la houille, analysé par M. Berthier.

Silice,	61,0 = 31,7	= ox. 34 = ox. de l'ac.
Oxyde de plomb,	56,3 = 2,3	} 3,5 oxyg. des bases.
Potasse,	6,0 = 1,0	

Ces analyses démontrent assez que la loi de cristallisation du cristal varie, et que l'oxygène des bases peut être à celui de l'acide dans le rapport de 1 : 7 ou de 1 : 9.

Flint-glass. — Cette espèce de verre diffère essentiellement du cristal ordinaire sinon pour la nature, du moins pour l'état de saturation des éléments et pour les quantités relatives de silicate de plomb et de silicate de potasse. Voici la composition du flint-glass

Silice,	42,5	} 100,0
Alumine,	1,8	
Oxyde de plomb,	43,5	
Chaux,	0,5	
Potasse,	11,7	
Acide arsénique,	trace.	

Si on représente cette composition par deux atomes de silicate de potasse et trois atomes de plomb, en admettant que, dans les deux silicates, l'oxygène de la base soit à celui de la silice dans le rapport de 1 à 4 on trouve la composition suivante :

2 atom. de potasse,	= 1179	ou	0,126
3 atom. ox. de plomb,	= 4183		0,455
20 atomes de silice,	= 5852		0,419

D'où 1 atome flint-glass, = 11,214 ou 1,000

Vitrification de la baryte. — Les verriers ont reconnu que le verre dans lequel entre cette matière est plus dense, plus homogène, plus fusible, et se travaille plus facilement. Ils ont encore remarqué que cette matière avait du fondant.

Dans la proportion de 1 atome de silicate

de baryte plus 3 atomes de silicate de soude, ce mélange placé dans un four de verrerie se vitrifie facilement. Le verre qui en résulte peut se travailler un peu au-dessous du rouge cerise, et avec autant de facilité que le verre plombiféré dont il a presque l'éclat.

Il est donc très-probable que les verriers pourront souvent avec avantage faire entrer, pour son équivalent en baryte, le sulfate de cette base broyé très-fin, et ajouté avec les fondants ordinaires. Ils y trouveraient surtout l'avantage d'obtenir ainsi des qualités commerciales les plus belles et mieux vendables.

Relativement à leur éclat, les verres ont été ainsi classés, par MM. Baudrimont et Pelouze en allant du plus au moins; verres à base d'oxyde de plomb, de baryte, de potasse, de soude. Il est à remarquer que cet éclat est en rapport avec les poids des atomes basiques qui entrent dans la composition du verre avec sa densité, sa fusibilité et sa puissance réfractive. On peut admettre que c'est à la faible réfraction du verre de base de soude qu'il faut attribuer son peu d'éclat.

La composition du verre influe sur sa densité. Ainsi les verres à base d'oxyde de plomb sont les plus lourds, tandis que les verres alcalins calcaires sont les plus légers, et le verre à bouteille offre un poids intermédiaire. (*Dictionnaire technologique, art Verre.*)

Procédés pour fabriquer le verre avec le sulfate et muriate de soude, sans le secours des alcalis. — Invention de MM. les administrateurs de la manufacture de Saint-Gobain. — Les auteurs ont obtenu deux brevets d'invention, de chacun dix ans, pour deux procédés de fabrication. Le premier consiste à prendre :

Sulfate de soude desséché,	100 parties.
Muriate de soude,	100
Silice,	656
Chaux éteinte à l'air,	540

On mélange toutes ces matières le plus exactement possible, on chauffe le four et les pots au rouge-blanc; et lorsqu'ils sont au degré de chaleur convenable, on enfourne le mélange peloté par pelletées, jusqu'à ce que les pots soient remplis; on bouche les ouvertures aussitôt qu'on aperçoit que la matière s'affaisse, on continue d'enfourner du mélange jusqu'à ce qu'enfin les pots soient remplis de matière vitreuse fondue. On entretient alors la chaleur, afin d'obtenir une belle et bonne fusion dans le moins de temps possible. Lorsque les fumées diminuent, on tire de temps en temps des lames d'essai, afin de connaître le moment où le verre est assez affiné; ce qui a lieu ordinairement au bout de vingt-deux heures de travail. On peut alors employer le verre; mais on peut aussi, et sans le moindre risque, le laisser même le double de temps s'il est nécessaire. Le second procédé consiste à prendre :

Muriate de soude desséché, 100 parties.	
Si. ice.	125
Eaux éteintes à Fair,	92

On mélange bien ces matières et on opère avec les mêmes précautions que dans l'expérience ci-dessus. Au bout de seize heures, on obtient un beau verre bien affiné, dont on peut faire l'usage que l'on veut. (*Dictionnaire des découvertes*, tome XVI, pages 485-488.)

Moyen de juger la qualité du verre. — Découverte de M. Guyton de Morveau, 1806. — L'auteur, voulant appeler l'attention des physiiciens et des artistes sur la prompte altération des verres à vitre que l'on nomme *gras* ou *taïés*, qui sont si communs dans les croisées à grands carreaux des plus beaux hôtels, et qui les rendent désagréables à la vue, en même temps qu'elle leur ôte la transparence, examine successivement les divers genres d'épreuves auxquels on peut avoir recours pour en déterminer les procédés, le degré de confiance qu'ils méritent, et les motifs de préférence. Il pense que la *pesanteur spécifique* présente un moyen d'épreuve insuffisant; que l'*inspection de la cassure* n'offre à l'œil le plus exercé que des conjectures hasardées; que le meilleur parti à tirer du procédé de preuve de sa dureté est de prendre un morceau de verre en table pour toucher l'échantillon à juger, en comparant en même temps les traces qu'il a faites sur lui-même. M. Guyton de Morveau, essayant l'électricité par différentes espèces de verre, a reconnu que les verres à vitre les plus communs s'électrisent parfaitement en les frottant sur un morceau de drap; que le verre oit à *boudine* ainsi frotté, agit fortement sur l'électromètre de Saussure; que les oxydes métalliques dans la composition des verres, tels que le flint-glass, les verres bleus, les verres verts, les verres noirs, et même l'émail dur des faïenciers, ne font point d'obstacle à cette propriété; que la glace et les bons verres de table acquièrent de même une électricité sensible, tandis que les verres blancs qui n'ont pu résister aux quatre épreuves, se refusent constamment à imprimer le moindre mouvement à la petite aiguille électrique; que le mauvais verre s'altère très-facilement au feu; que les moyens d'épreuves, en se servant des sels neutres sont absolument inefficaces; que les verres bien composés résistent à l'acide sulfurique, même en les tenant en digestion dans l'acide, et en poussant la chaleur jusqu'à l'élever en vapeur. Ce moyen d'épreuves remplit donc toutes les conditions exigées; mais comme M. Guyton de Morveau prévoit que cette opération chimique est souvent négligée par la crainte des accidents, il signale un agent tout aussi puissant, que l'on peut se procurer très-facilement et employer sans aucun danger. Cet agent est la couperose verte du commerce (*sulfate de fer*). Après avoir placé dans un petit creuset les lames de verre que l'on veut éprouver, soit seules, soit par comparaison, on remplit à peu près le creuset de ce sulfate grossière-

ment pulvérisé, et on le met sur un feu qui ait l'avantage de le mettre à l'abri des vapeurs. On entretient le feu jusqu'à ce que le sel métallique se colore en rouge, et il ne s'agit que de plonger les lames dans l'eau après le refroidissement pour juger si elles ont été ou non altérées et le degré de leur altération. (*Société d'encouragement*, 1806, p. 259. — *Annales de chimie*, 1807, tome LXII, page 5.)

Dévitrication du verre. — Après avoir considéré le verre comme un corps transparent et homogène produit par la combinaison de corps de nature différente, à l'aide d'une haute température, M. Dartigues passe à l'examen du phénomène dans lequel cette combinaison vitreuse change de nature, et devient plus ou moins opaque par l'effet d'une sorte de cristallisation. On trouve assez communément dans les fours de verreries, des masses de verre qui se forment dans les creux produits sur le sol de ces fours par l'action de la chaleur, et des matières qui coulent des creusets. Ces masses vitreuses contiennent quelquefois dans leur intérieur des corps opaques d'une forme régulière. Examinant ces espèces de cristaux, M. Dartigues est parvenu à en distinguer de plusieurs sortes. Les uns ne se présentent que comme de légères nébulosités, d'autres en masses confuses et d'autres encore en prismes ou en aiguilles; et parmi ces dernières, les aiguilles sont ordinairement à un centre commun. La circonstance qui favorise la dévitrification du verre, semble être un refroidissement très-lent; mais il paraît encore que cet effet n'a point lieu sur les verres dont les éléments sont dans des proportions convenables et telles, que les affinités de ces substances élémentaires puissent agir réciproquement, même lorsque le calorique ne favorise plus leur action. Dans le cas contraire, la masse vitreuse, en fusion, donne une précipitation lorsqu'elle se refroidit lentement, et qu'elle conserve ainsi assez longtemps de la fluidité pour que les molécules, qui ne sont plus retenues par l'action du calorique, puissent quitter la combinaison, ou pour mieux dire, lorsque la force de cohésion se rétablit assez lentement pour laisser agir les affinités de composition; aussi la plupart de ces dévitrifications se trouvent-elles au centre des masses vitreuses. C'est à de semblables dévitrifications que M. Dartigues attribue la formation de la porcelaine de Réaumur, et toutes les autres productions analogues que l'on a généralement attribuées à une sorte de cémentation. (*Annales de chimie*, an XII, tome I, p. 325.)

Verres à vitres et autres. — M. Pajot-Descharmes a inventé le procédé suivant: Avec une cuiller, ou poche de cuivre rouge bien polie, et chauffée à l'avance, on puise dans un pot du verre convenablement chaud, qu'on verse aussitôt avec précaution dans une espèce de trémie, également en cuivre rouge poli, sous forme quadrilatère; le fond en est ouvert dans les longueurs et largeurs

nécessaires pour donner passage à la matière vitreuse propre à en fournir une feuille. Cette ouverture forme le commencement d'un corps ou appendice, disposé verticalement, haut seulement de quelques pouces, et présentant une espèce de moule au verre versé dans la trémie. Celui-ci, obligé par son poids et sa fluidité à s'introduire dans ce conduit, ne tarde pas à en remplir la capacité, et à y subir ensuite une diminution de température, telle que, reçu à sa sortie du moule dans une petite auge aussi en cuivre poli, et traversé dans le sens de sa longueur par une petite barre de fer enveloppée bientôt par le verre qui s'y trouve promptement solidifié, remplit ainsi les fonctions de *pointil*, par rapport à la lame vitreuse actuellement formée dans l'appendice. Il faut avoir soin auparavant de mettre celui-ci en contact, par son extrémité inférieure, avec cette auge, dans laquelle il entre légèrement. Cette sorte de *pointil*, garni sur sa surface intérieure de deux mains ou poignées, et à ses extrémités de deux guides, s'appuyant sur et entre deux supports perpendiculaires, est ramené en bas d'une manière lente et progressive; il attire aussi la lame de verre logée dans l'appendice, et celle-ci en attire une nouvelle. Ce tirage, continué à la main, forme une feuille composée de plusieurs lames successivement moulées, allongées, et devenues d'une consistance continuellement croissante, par le changement de température, opéré soit dans la traverse de l'appendice, susceptible d'être rafraîchi constamment, à l'aide d'un filet d'eau dirigé à cet effet, sur son pourtour, de bas en haut, soit par le tirage extérieur, et par le contact immédiat de l'air environnant. Ces feuilles ou lames filées de cette manière, et autant que la masse de verre suffisamment chaud, versé dans la trémie peut en fournir, sont détachées de la manière suivante : aussitôt que la feuille a reçu son entier allongement, elle est percée de plusieurs trous à son extrémité supérieure au-dessus de l'appendice avec une fourchette en fer, armée de quatre dents disposées exprès et destinées à la supporter, tandis qu'à son extrémité opposée, rasant le pointil, elle est incisée avec le ferret mouillé d'avance légèrement, et promené en cet endroit sur toute la largeur de cette même feuille. Un petit mouvement en contre-bas de ce même pointil suffit pour la séparer; la feuille alors soutenue par la fourchette, et attirée doucement, est dégagée de l'appendice dans la faible partie qui peut s'y trouver encore logée. On doit avoir soin de gouverner le tirage d'après la masse de verre versé et la durée de sa chaleur. Dans le cas, cependant, où la partie cachée dans l'appendice se trouve liée à celle qui reste gelée, en quelque sorte, on incise la feuille au-dessous de trous faits avec la fourchette, au moyen d'un ferret froid, et, par un petit mouvement dirigé en bas, la feuille se sépare de la partie figée, que l'on tire ensuite hors de la trémie à l'aide d'une pince. Lors-

que les feuilles sont minces, elles n'ont pas besoin d'être recuites; mais, si elles sont filées avec une certaine épaisseur, elles sont plongées debout et rangées avec précaution dans une caisse couverte et remplie d'eau chaude au degré convenable pour recevoir sans frémissement la feuille aussitôt dégagée de son pointil. Introduites dans cette eau, dont la température est entretenue par les feuilles mêmes, elles y sont suspendues à l'aide d'une espèce de ratelier à pointes, dont chaque division n'en admet qu'un certain nombre. En cet état elles éprouvent, après le travail terminé, le refroidissement insensible qu'y reçoit naturellement l'eau qui les submerge. Elles en sortent ensuite à l'épreuve du diamant. L'eau de la caisse peut être échauffée par une lunette particulière au four, et son évaporation peut être remplacée par l'eau chaude qui sort continuellement de l'espèce de réfrigérant dont il a déjà été parlé, et disposé autour de l'appendice. (*Société d'encouragement*, 1816, t. XV, p. 183.)

VERRES DÉPOLIS (*Dispersion de la lumière par les*). — La facilité avec laquelle l'œil distingue les objets ne dépend pas uniquement de l'intensité de la lumière qui les éclaire, mais aussi des ombres; si elles sont simples et bien marquées, la vision est distincte; mais si la lumière vient de plusieurs côtés à la fois, il y a plusieurs ombres qui se confondent et s'affaiblissent, on voit mal, même avec beaucoup de clarté. Une bonne distribution de lumière est donc importante pour l'économie, et surtout pour la conservation des yeux. Les rayons directs de la lampe à double courant d'air fatiguent la vue. Pour diminuer cet inconvénient on a imaginé des écrans de différentes espèces et des globules de verre dépolis. Ce qui rend l'usage de ces derniers moins communs, c'est la crainte de perdre trop de lumière. Cette crainte est un préjugé. M. Rumford démontre que cette perte est insensible. La surface du verre poli, pleine de sillons et d'aspérités, présente à la lumière une multitude de plans lisses, mais différemment inclinés, qui, dispersant la lumière, la rendent plus douce, et la distribuent de manière à porter une clarté plus uniforme dans toutes les parties de la pièce qu'on veut éclairer. Cet avantage n'est pas le seul que présente le verre dépoli. Substitué au verre poli dans le vitrage des fenêtres, il répartit la lumière du jour avec plus d'égalité dans les parties les plus élevées comme dans les plus basses, dans les plus enfoncées comme dans les plus voisines; et cette remarque est surtout utile pour les grandes villes, où le peu de largeur des rues, la hauteur des maisons ne laissent pénétrer le jour que d'une manière très-oblique. (*Mémoire des sciences physiques et mathématiques de l'Institut*, deuxième semestre, 1806, page 12.)

VERRES PLANS. — D'après le rapport fait à l'Institut, par MM. Arago, Bouvard et Delambre, il résulte que les verres plans de

M. Lerebours ont de 0,105 à 0,160 (46 à 71 lignes) de diamètre ; ils sont destinés principalement à former des horizons artificiels et des miroirs de sextants ou de cercles de réflexion ; on les emploie encore avec beaucoup d'avantage dans la construction des grandes chambres noires portatives.

Il importait, pour condition première et principale, que les surfaces fussent bien planes, et ensuite exactement parallèles. En soumettant les miroirs aux épreuves les plus décisives, la commission a eu la satisfaction de voir que l'artiste a rempli ces deux conditions avec une exactitude vraiment remarquable. Ces verres, placés successivement devant l'objectif de la lunette méridienne de l'Observatoire, ont altéré si peu la distance focale, qu'il était extrêmement difficile, pour ne pas dire impossible, de deviner, en visant à une mire éloignée, si les verres plans étaient interposés, ou si on les avait retirés. Les expériences, qui ont eu pour but de vérifier le parallélisme des verres, ayant été faites avec la plus grande rigueur, n'ont laissé apercevoir que quelques inégalités accidentelles et très-légères vers les bords. Dans leur maximum, ces inégalités peuvent occasionner tout au plus une déviation de trois à quatre secondes ; mais, près du centre la déviation ne s'élève que très-rarement à une seconde. Ainsi ces verres sont très-propres à former d'excellents horizons artificiels, pour la construction des instruments de réflexion, tels que les octants, les sextants et les cercles supérieurs.

VERRES D'OPTIQUE (MACHINE PROPRE À POLIR LES). — La matière dont on se sert pour *doucir* (1) les verres est l'*éméri* ; et pour les polir on emploie ou de l'*éméri* très-fin, ou quelque oxyde métallique, et principalement de l'oxyde d'étain. Ces matières, en polissant le verre, l'entament et le rayent, et l'art de l'ouvrier consiste à croiser ces raies dans tous les sens possibles, et à les détruire, pour ainsi dire les unes par les autres. L'ouvrier doit encore avoir un autre soin, c'est d'appuyer également sur toute la surface du verre afin de ne point altérer sa forme. Ainsi il faut qu'une machine destinée à polir le verre puisse imprimer, soit au verre, soit au *bassin* ou *polissoir* (2), des mouvements assez variés pour imiter le travail de la main, et que tous ces mouvements ne tendent pas à détruire la forme précédemment donnée au verre. La machine à polir les verres, de l'invention de M. Tournant, ressemble par ses

parties principales à un *tour en l'air*, et elle se meut, comme lui, au moyen d'une pédale. La roue du tour est en plomb ; le prolongement de son axe est carré, afin d'y pouvoir arrêter une poulie que l'on fixe, à la distance convenable, au moyen d'une vis à oreille. L'arbre du tour soutenu sur les deux poutres porte également à son extrémité, qui est aussi carrée, une poulie. Cette extrémité de l'arbre est percée dans le centre, et reçoit une vis à tête, qui arrête la poulie contre une embase faisant partie de l'arbre ; une corde sans fin passe sur les deux poulies dont il est parlé ci-dessus. La pédale, communiquant par une corde à la roue de plomb, la met en mouvement ; cette roue fait tourner la première poulie, et celle-ci fait tourner la seconde, qui est attachée à l'extrémité de l'arbre du tour. C'est à l'autre extrémité de cet arbre que le verre ou le bassin sont fixés dans une monture en cuivre. Ainsi, ce verre ou ce bassin reçoivent par là un mouvement circulaire. La roue de plomb a quatre rayons. Sur l'un de ces rayons est placée une manivelle doublement coudée et ayant la forme d'un Z. Elle est en fer, et fixée sur une pièce de fer carrée, qui peut glisser le long du rayon au moyen d'une vis de rappel, et que l'on arrête à la distance convenable du centre, par une vis à tête perdue. La corde qui tient à la pédale est accrochée à la première partie de la manivelle au moyen d'une espèce d'anneau formé par une lame de cuivre ployée. A l'autre partie de la manivelle est suspendue aussi, par un semblable anneau, une chaîne flexible, vers le milieu de laquelle est la monture qui contient le *bassin* ou *pres-soir*. Ce bassin est élevé et abaissé avec le rayon de la roue qui porte la manivelle. Lorsque ce rayon est horizontal, le centre du bassin correspond à celui du verre ou de l'arbre du tour. Ainsi, le bassin déborde le verre, soit en montant, soit en descendant, d'une quantité égale à la distance qui existe entre la seconde partie de la manivelle et le centre de la roue ; cette quantité peut devenir plus ou moins grande, au moyen de la vis de rappel. On voit que le même mouvement qui fait tourner le verre fait monter et descendre le bassin, en sorte que les petites parties d'*éméri* ou d'oxyde d'étain tracent sur le verre une foule de courbes qui, se croisent dans tous les sens, produisant le même effet que le travail de la main. La portion de la manivelle décrit autour du centre de la roue de plomb un cercle dont le rayon est égal à la distance ; conséquemment elle s'éloigne autant à droite et à gauche de ce centre, qu'elle s'élève ou s'abaisse au-dessus ou au-dessous. Il suit de là que le bassin attaché à la chaîne a non-seulement un mouvement d'ascension et de descension, mais qu'il est encore porté à droite et à gauche, si, pour éviter un mouvement superflu, on ne fait glisser la monture qui porte le bassin entre deux jumelles en bois ; et, comme il y a des montures de divers diamètres, les jumelles peuvent s'éloigner ou se rapprocher l'une de l'autre, au moyen d'une vis. Le polissoir, suspendu au-

(1) On appelle *doucir* les verres d'optique, leur donner la forme qu'ils doivent avoir, et les mettre en état de recevoir le poli.

(2) Le *bassin* est le moule auquel on a donné la forme que le verre doit avoir : il est ordinairement en cuivre ou en laiton. On met de l'*éméri* entre lui et le verre ; on use le verre en le tournant dans tous les sens et on lui donne ainsi la même courbure qu'un bassin. Lorsque le verre a pris la forme convenable, on le polit en interposant entre lui et le bassin des matières extrêmement ténues ; alors le bassin prend communément le nom de *polissoir*.

devant du verre est pressé contre lui afin que les matières destinées à polir le verre puissent l'user convenablement. Pour cela, on met d'abord au bas de la chaîne flexible un poids qui glisse dans une coulisse pratiquée à l'extrémité de la pédale, et qui par sa position tend à appliquer le polissoir contre le verre.

Mais comme ce moyen n'est pas suffisant, on fait appuyer directement le polissoir contre le verre de la manière suivante : dans la pièce de bois qui tient à l'établi, est placée une équerre en bois, mobile autour d'une broche ; à l'extrémité de la branche verticale est une longue tige aussi en bois, terminée par une pointe en fer qui entre dans une petite cavité formée au centre de la monture. Cette tige est mobile autour du point. A l'autre branche de l'équerre est un poids dont on augmente ou on diminue l'effet, selon qu'on l'éloigne ou qu'on le rapproche du sommet de l'équerre ; ce poids fait appuyer la tige contre le polissoir, et conséquemment celui-ci contre le verre. La chaîne flexible est faite avec un ressort de pendule, ou bien avec du fil de fer. Dans sa partie supérieure il y a une vis de rappel qui sert à placer le centre de l'anneau qui porte le polissoir précisément au-devant de celui du verre. Il y a encore dans la partie inférieure de la chaîne une autre vis de rappel au moyen de laquelle le poids qui est à l'extrémité de la chaîne est mis à une distance convenable pour être toujours contenu dans la coulisse de la pédale. Enfin, la monture en cuivre suspendue vers le milieu de la chaîne flexible, est un anneau à oreille fait en cuivre, dans lequel on ajuste le bassin ou le polissoir, selon que l'on veut *doucir* ou *polir* le verre. Pour polir un verre, il est nécessaire que l'arbre du tour tourne très-lentement, et pour cela il faut que la poulie portée sur l'arbre de la roue de plomb soit d'un très-petit diamètre, tandis que celle de l'arbre de tour est beaucoup plus grande : il arrive alors que, tandis que le verre fait un tour, le polissoir monte ou descend sept ou huit fois. Pour *doucir* le verre, ou pour obtenir, pour quelque objet que ce soit, un mouvement rapide, on emploie des poulies d'un tout autre diamètre. Les procédés employés par l'auteur pour former des polissoirs d'une forme parfaite sont les suivants : il se sert indistinctement de deux méthodes. — 1° On colle sur le verre qui doit être poli un papier-très fin ; on en colle un semblable dans le bassin qui a servi à *doucir* ce verre, c'est-à-dire à lui donner la courbure qu'il doit conserver (on suppose que le verre est convexe et le bassin concave, mais il en est de même dans le cas contraire). Par cette opération la surface convexe est un peu étendue, et celle concave un peu diminuée. On frotte ensuite ces deux surfaces l'une contre l'autre, jusqu'à ce que le grain du papier soit usé par l'émeri à demi fin que l'on a répandu entre elles en très-petite quantité : après quoi on ôte le papier collé

sur le verre ; on souffle, on brosse, on essuie celui qui est dans le bassin, et l'on y répand un peu d'émeri très-fin et propre à polir. Cet émeri s'obtient en en agitant une certaine quantité dans de l'eau, et en ne prenant que celui qui y reste suspendu après un long repos. — 2° L'autre méthode, que l'auteur préfère à la première, consiste à avoir un bassin de fer ou de tôle épaisse enduit d'un ciment mou, suivant la saison (en hiver, la poix pure peut être employée sans addition). On fait chauffer ce bassin, et l'on y applique une feuille de papier dont le grain a été usé préalablement avec une pierre ponce. Ce papier, un peu plus large que le bassin, se colle sur le ciment ; on en replie le bord en dehors, et on le retient par un cercle formé d'un ressort de pendule, que l'on serre au moyen d'une vis. En cet état, après avoir donné une faible chaleur au verre, on le place dans le bassin, et l'on force le ciment à prendre la véritable forme du verre, en appuyant celui-ci au moyen d'une petite presse que l'on serre de temps en temps. Ces procédés sont, ainsi que la machine, très-propres à porter la perfection dans le travail du polissage des verres d'optique. Cette machine a de plus l'avantage de rendre le travail fort rapide, en permettant de polir plusieurs verres à la fois. Pour cela, on enchâsse, dans un ciment qui puisse devenir très-solide, plusieurs verres de même convexité, et on les arrange de manière à faire faire à leur surface partie de la surface d'une même sphère : on place ensuite cette réunion de verres sur l'arbre du tour, comme si c'était un seul grand verre ; on suspend à la chaîne un bassin ou polissoir également grand et d'une courbure convenable ; et, par le mouvement de la machine, tous les verres se polissent à la fois. Enfin l'on voit que par l'emploi de cette machine il est facile de *doucir* et de *polir* des verres et des miroirs d'optique de toutes les grandeurs. (*Bulletin de la Société d'encouragement* [1]).

VIANDÉS (Conservation des). — M. Parmentier a proposé un moyen certain d'améliorer l'art de saler les viandes : et ce moyen consiste à les désosser, parce que les os ne prennent pas le sel, et que les chairs qui les recouvrent immédiatement sont précisément celles qui, comme plus animalisées, se gâtent avec plus de facilité. *Viande confite dans la graisse*. — L'huile, l'axonge, le beurre et la graisse ont encore un pareil emploi dans les pays où ces condiments sont à bon compte. En Asie et en Afrique, la viande de chameau, à moitié cuite, est divisée par morceaux arrangés dans les jarres et sur lesquels on verse du beurre fondu. Là où l'huile est commune, ce fluide sert à conserver le thon, par exemple, le saumon et le brochet ; mais il est nécessaire que ces poissons soient parfaitement frais, nettoyés

(1) La description de cette ingénieuse machine est empruntée au *Dictionnaire des Découvertes*.

et essuyés, coupés par fragments d'un pouce ou deux au plus, ayant soin, chaque fois qu'on en retire un morceau, que le reste soit bien couvert de graisse. Ces agents de la conservation ont quelque défaut dont on peut les corriger : le plus frappant, c'est cette disposition de passer à la rancidité, et de contracter alors un goût âcre et fort, qu'ils communiquent ensuite à la viande ou au poisson; rien n'est plus aisé que de le détruire. Il suffit de les soumettre préalablement à l'opération du beurre fondu, c'est-à-dire, d'évaporer leur humidité surabondante, de les tenir sur le feu pendant un certain temps dans l'état fluide, et d'enlever, avec l'écumoire, la matière caséuse ou albumineuse qui se rassemble à la surface et prend une forme à demi concrète. *Viande marinée.*— L'application des acides aux végétaux n'est pas seulement utile à la conservation des fruits et des légumes; elle a encore de grands avantages pour les substances animales menacées de s'altérer dans les grandes chaleurs; en laissant macérer les viandes pendant 48 heures dans le vinaigre, on parvient à les attendrir et à corriger même cette saveur rude et ammoniacale qu'on trouve souvent au gibier et même à la viande de boucherie, surtout au temps du rut; mais il faut convenir qu'en sortant de cette espèce de saumure ou marinade, ces viandes n'ont plus la saveur qui leur appartient; car quelles que soient les précautions dont on se serve, le vinaigre se fait toujours remarquer; et si quelquefois on en aime le goût, on désirerait le plus souvent qu'il ne fût pas aussi sensible; dans ce cas, le vinaigre faible doit être préféré. L'usage de conserver le poisson est beaucoup plus général dans le Nord que parmi nous; non-seulement on le sale et on le confit dans l'huile, mais on emploie encore le vinaigre pour en prolonger la durée pendant six mois. Les acides minéraux peuvent aussi concourir à la conservation des viandes; mais il ne faut pas qu'ils soient dans leur état de concentration ordinaire, car ils agissent alors sur leur tissu et les rendent coriaces; l'alcool rectifié est aussi moins propre que l'eau-de-vie à ce genre d'opération. Dans cette circonstance, on a laissé de la viande pendant neuf mois dans l'alcool à 30 degrés, elle a fourni au bout de ce temps de fort bon bouillon, et si on préconise l'acide muriatique comme un moyen merveilleux de leur donner une saveur agréable et de favoriser leur digestion, c'est lorsqu'il est étendu dans une certaine quantité d'eau. Un autre fait qui constate la préférence que l'on doit donner aux acides affaiblis pour conserver pendant quelques jours les substances animales au milieu des chaleurs excessives de l'été, et pour les préserver de leur tendance naturelle à la corruption; c'est le procédé qui consiste à les faire macérer dans le lait caillé; non-seulement elles y conservent tout leur caractère; mais on remarque qu'elles acquièrent plus de disposition à se cuire, qu'elles

deviennent plus délicates et d'une digestion plus facile. Cette pratique, adoptée dans les départements du Haut et du Bas-Rhin, offre l'avantage de se procurer de la viande dans un état frais. *Viande boucanée.*— Les soldats, auxquels on distribue quelquefois de la viande pour huit ou dix jours, sont dans l'usage de lui faire subir une légère dessiccation préalable au feu ou à la fumée, ce qu'on appelle boucaner; ils parviennent, par ce moyen, à la manger le dixième jour, sinon aussi délicate, au moins aussi saine que quand elle est nouvelle; mais, les viandes salées préalablement à l'opération qui fume, comme le bœuf de Hambourg, le lard, le petit salé, les jambons, sont d'une conservation infiniment plus durable. Exposées dans une cheminée, à une distance suffisante de la flamme de bois vert; d'abord, elles perdent leur humidité surabondante, et elles éprouvent une sorte de combinaison; leurs surfaces s'enduisent ensuite d'une espèce de vernis noirâtre, qui les préserve, pendant un certain temps, de la rancidité, et leur donne un goût de fumée qui n'est point désagréable. C'est à la faveur d'un procédé à peu près semblable que les Irlandais préparent les harengs saures; dès que ces poissons sont retirés de la saumure, on les suspend dans des espèces de cheminées faites exprès, dans lesquelles on fait un feu susceptible de donner beaucoup de fumée, où ils séchent en moins de 24 heures, et se recouvrent d'un vernis conservateur. La dessiccation est un des plus puissants moyens de conservation des viandes; les Lapons s'en servent pour prolonger la durée de leur poisson, et ils la poussent aussi loin qu'ils le peuvent; elle est bien plus efficace quand on l'applique à la viande salée. Il y a déjà fort longtemps que M. Casalet, de Bordeaux, a découvert un procédé pour dessécher le bœuf et le mouton pendant cinq à six ans. Il consiste à mettre la viande déossée et sans la cuire, à l'étuve, et à la vernir ensuite, soit avec de la gomme, soit avec de la colle de poisson ou de la gélatine. Cette viande, renflée dans l'eau et préparée, a autant de saveur que la même viande la plus fraîche. On peut conserver la viande dans un endroit où il ne règne que 10 à 12 degrés de chaleur, mais on doit s'abstenir de la porter à la cave, parce qu'elle y contracte toujours un goût désagréable, surtout si, dans le voisinage, il existe un tuyau de fosse d'aisance, quand même il serait revêtu d'un double mur. Exposée à une température au-dessous de zéro, la viande reste dans l'état de fraîcheur qu'elle avait à l'instant où le froid l'a surprise; c'est ainsi que les habitants du Canada gardent leurs provisions. Lorsqu'il s'agit d'en faire usage, il faut la soumettre à un dégel insensible, afin qu'elle perde moins de sa saveur naturelle. *Viande altérée.*— C'est en vain qu'on se flatte de rétablir la viande qui a éprouvé un commencement d'altération, en la lavant à diverses reprises avec de l'eau saturée d'acide carbonique, en la faisant

bouillir avec un nouet de charbon, ou en plongeant dans le bouillon qui la cuit un charbon allumé; on peut bien, à l'aide de ces précautions, diminuer sa déféctuosité, mais elle n'a jamais la couleur, la saveur, la consistance et l'aspect d'une viande fraîche, quoique masquée à force d'assaisonnement. Quand le poisson arrive dans cet état qu'on nomme pâmé, il faut se hâter de le vider, de le jeter et le laver dans plusieurs eaux, de le cuire ensuite dans un court bouillon qu'on puisse encore faire servir une autre fois; si, traité ainsi, il n'a pas la même saveur que le poisson frais, on peut du moins le manger le jour même ou le lendemain sans répugnance. (*Bulletin de pharmacie*, 1809, p. 405.)

Dès 1841, M. Gannal avait présenté à l'Académie des sciences un procédé de conservation des viandes qui avait l'inconvénient de donner à la viande une saveur particulière, mais qui avait cependant de tels avantages, que les Montévidéens et leurs voisins de Buenos-Ayres l'emploient aujourd'hui journellement.

Depuis cette époque M. Gannal a continué ses recherches, et les résultats qu'il a obtenus permettent de garder la viande fraîche pendant quinze ou vingt jours si on a le soin de l'abriter des mouches : au bout de ce temps, elle n'a rien perdu de sa fraîcheur et de son goût, la surface seule est peut-être un peu desséchée. A cet état elle soutient facilement la comparaison avec la viande ordinaire.

Si on la laisse plus longtemps exposée à l'air, elle se dessèche peu à peu et complètement; elle devient alors dure et sèche comme du bois, et est inaltérable indéfiniment; nous avons vu des bifsteaks ainsi conservés qui avaient l'air de morceaux de bois.

Déposée dans l'eau pendant une vingtaine d'heures, cette viande reprend la presque totalité de son humidité; on peut alors la faire cuire, et on obtient ainsi un aliment qui, s'il est réellement inférieur à la viande fraîche, est du moins bien préférable à la viande salée et fumée qui fait la base de la nourriture de nos marins. De plus, cette viande fait d'excellents bouillons.

Il y aurait donc là une économie notable, car on garderait pour les rôtis et les ragoûts la viande du pays, et l'on sacrifierait pour le bouillon les viandes sèches et à bon marché venant de l'Amérique du Sud.

Il y a donc deux choses distinctes dans l'invention de M. Gannal : d'abord, l'établissement dans tous les pays d'élèves, d'abattoirs où l'on préparerait la viande et on l'enverrait à Paris, où elle pourrait être vendue à la criée à des prix modérés.

Puis l'application de ce procédé à une industrie fructueuse et d'une exploitation facile, qui consisterait à importer en France les viandes des pays où elles sont à si vil prix qu'on les y perd, et à créer ainsi un produit qui, facilement transportable, serait excellent pour les marins et les soldats.

Ce qu'il y a de plus remarquable dans le procédé de M. Gannal, c'est que son emploi ne reviendrait pas à plus de 3 francs par bœuf et proportionnellement pour les autres bestiaux.

VINAIGRE DE BOIS. *Voy.* ACIDE PYROLIGNEUX.

VINS. — (*Siphon propre à augmenter la qualité des*). — *Invention de M. Lavocat*. Ce siphon a pour objet de retenir une partie des gaz qui se dégagent pendant la fermentation du moût des raisins. Il est composé de trois tubes en fer étamé réunis; le premier, plus long que les autres, traverse la bonde et plonge dans le tonneau qu'il ferme hermétiquement, à l'aide d'étoupes dont on l'entoure. L'intérieur du tonneau, préalablement rempli de moût jusqu'aux trois quarts et demi, ne doit pas avoir de communication avec l'air extérieur. Pour cet effet, on introduit dans le dernier tube de l'eau qui passe aussi dans le second et se met de niveau. Tout étant ainsi disposé, la fermentation ne tarde pas à avoir lieu, et les gaz qui se dégagent du liquide en fermentation exercent une pression sur l'eau, puis la traversent lorsqu'ils sont assez abondants; ils sortent facilement par le dernier tube, mais l'air extérieur ne peut s'y introduire, tant que les gaz se dégagent ou qu'il ne se fait point de vide dans le tonneau. C'est à l'interception de l'air de l'atmosphère et à son isolement de la masse en fermentation que M. Lavocat attribue la qualité que le vin acquiert. (*Annales des arts et manufactures*, tom. V, 2^e collect., pag. 101.)

M. Julien, de Paris, a inventé un siphon et divers autres ustensiles, propres à transvaser les vins. En ajoutant quelques perfectionnements au siphon ordinaire, M. Julien a eu pour but de le rendre propre à la décantation des fluides éthérés, sans répandre d'odeur dans l'atmosphère; il y est parvenu sans augmenter la longueur et la difficulté de l'opération. Il a substitué au tube d'aspiration une pompe dont le piston se meut à l'aide d'une manivelle passant par l'axe d'une roue dentée qui engrène un cric. Par ce moyen l'aspiration se fait plus exactement qu'avec la bouche; celle-ci est très-fatigante lorsqu'on a à employer de grands siphons, et désagréable quand il s'agit de transvaser des liqueurs fétides, des huiles essentielles ou des esprits de vin, parce que l'ouvrier ne peut éviter d'en recevoir quelques gouttes dans la bouche. M. Julien a ajouté au tube ordinaire qui porte le liquide d'un vase dans l'autre, un second tube destiné à transmettre l'air du vase qu'on remplit dans celui qu'on vide; ce tube, qu'il nomme aërifère, prend naissance à l'extrémité de la branche inférieure du siphon; ils traversent ensemble un bouchon ou une bonde servant à fermer hermétiquement le vase qu'on remplit; le tube aërifère remonte ensuite jusqu'à la branche plongeante, au haut de laquelle il se termine, après avoir traversé un autre bouchon qui ferme le vase qu'on vide. Une cannelé

adaptée à l'extrémité de la branche inférieure, se ferme quand on aspire, et s'ouvre lorsqu'on veut faire couler. Pour vider des vases plus ou moins profonds et plonger à volonté dans le liquide, l'auteur a brisé la branche plongeante, dont une partie rentre dans l'autre, de manière à pouvoir s'allonger et se raccourcir à volonté. Ce siphon, qui réunit plusieurs avantages, permet de transvaser le liquide d'un grand vase dans un petit, sans crainte de voir couler le trop plein, parce que les deux vases sont parfaitement bouchés. Lorsque la liqueur du vase qu'on vide se trouve au niveau de la branche plongeante, et que l'écoulement cesse, la totalité de celle déjà montée dans le siphon descend dans le vase qu'on remplit; en employant le siphon ordinaire, elle se partage et une partie retombe dans le vase qu'on vide, ce qui peut troubler les liqueurs sujettes à déposer. (*Société d'encouragement,*

1809, tome VIII, page 57, planche 4, figure 12; *Moniteur*, même année, page 520; *Annales de chimie*, tome LXXII, page 108, et brevets non publiés.)

VIS DIVERS (*machines et procédés pour fabriquer les*). — *Invention de M. Jecker, de Paris.* — Sur le rapport des commissaires, MM. Coulomb, Lagrange et Borda, le bureau de consultation accorda à cet habile artiste un encouragement de 3,000 francs. La machine à tailler les vis est en entier de son invention; elle a été présentée en modèle au bureau de consultation; il en fut fait un rapport infiniment favorable. L'auteur a présenté ensuite la machine elle-même, exécutée d'après les dimensions convenables pour le service auquel elle est destinée; on ne peut obtenir de résultats plus satisfaisants, ni de dimensions plus exactement régulières. (*Moniteur.*)

Z

ZINC (BLANC DE) OU OXYDE DE ZINC. — Tout le monde sait que la peinture à l'huile dans l'intérieur des bâtiments cause souvent des maladies funestes, entre autres celle connue sous le nom de *colique des peintres*: ces maladies ont été attribuées avec juste raison aux miasmes émanés du plomb et de ses différentes compositions. Depuis longtemps effectivement on a reconnu que la préparation des blancs de plomb donne naissance à des vapeurs qui deviennent mortelles pour les ouvriers qui les manipulent. C'était donc une œuvre de haute philanthropie que de rechercher une substance qui réunit la salubrité dans son emploi, aux avantages de brillant et de solidité des préparations à base de plomb. Le célèbre Guyton de Morveau s'était occupé de cette recherche avec succès, mais ce n'est que plus tard que cette belle découverte a pu être exploitée en grand, et donner les résultats que l'on était en droit d'en attendre. Le rapport suivant, fait par M. Chevallier à la *Société d'encouragement*, au nom du Comité des arts chimiques, sur la substitution du blanc de zinc et des couleurs à base de zinc au blanc de plomb et aux couleurs à base de plomb et de cuivre, par M. Leclaire, entrepreneur de peintures, mettra le lecteur au courant de toutes les phases qu'a parcourues cette utile découverte, et lui retracera mieux que nous ne saurions le faire les efforts et les recherches qu'ont dû faire les hommes de la science ou de la pratique pour atteindre leur but philanthropique.

« Voici, dit M. Chevallier, l'exposé des faits contenus dans le mémoire de M. Leclaire.

« M. Leclaire, frappé des nombreux accidents qui atteignent les ouvriers cérusiers, les ouvriers qui travaillent à la peinture, s'est occupé de rechercher quelles seraient les substances inoffensives que l'on pourrait employer dans les arts et dans l'industrie

pour remplacer le carbonate de plomb, la céruse. Son attention s'étant portée sur l'oxyde de zinc, il fit des essais dès 1825; mais ce n'est qu'en 1844, et après de nombreuses expériences, qu'il parvint à reconnaître que cet oxyde, préparé d'après certains procédés, offrait, pour la peinture, tous les avantages désirables et qui sont les suivants :

« Obtention de tons frais, d'une blancheur éclatante, tons qui ne sont point altérés par les vapeurs hydrosulfurées, qui, comme on le sait, noircissent les peintures au blanc de plomb.

« M. Leclaire, après avoir reconnu les avantages qui résultent de l'emploi de l'oxyde de zinc, s'est occupé : 1° de la préparation d'une huile siccatrice qui ne dut pas ses propriétés au plomb; il y est parvenu en faisant usage de l'oxyde de manganèse : 2° de la préparation des couleurs que l'on peut obtenir avec le zinc, en excluant de ces couleurs les préparations plombiques.

« Cet industriel dit qu'à partir de 1845, il a appliqué de mille à douze cents fois son procédé de peinture, soit sur des maisons entières, soit sur des parties de maison, que cinquante entrepreneurs de ses confrères ont aussi fait usage de la peinture à l'oxyde de zinc, de façon que cette nouvelle peinture a été appliquée dans plus de deux mille maisons ou édifices publics.

« M. Leclaire termine son mémoire en établissant : 1° que ceux qui, avant lui, s'étaient occupés de l'application de l'oxyde de zinc avaient laissé beaucoup à faire, puisque, la découverte faite, il n'y a pas eu d'application suivie de cette découverte; 2° qu'il a fabriqué le premier le blanc de zinc sur une large échelle par des procédés de son invention, procédés qui lui permettent de livrer cet oxyde au même prix que la céruse; 3° que l'emploi de l'oxyde de zinc, celui de la peinture préparée avec cet

oxyde n'offrent aucun danger pour les ouvriers; 4° qu'il a trouvé le moyen d'obtenir une huile siccatrice dans la préparation de laquelle il n'entre pas de plomb; 5° qu'il est parvenu à préparer une série de couleurs inoffensives, inaltérables aux vapeurs hydro-sulfurées, couleurs qui sont destinées à remplacer avec avantage, dans la peinture historique et industrielle, les couleurs à base de plomb et de cuivre.

« Avant de vous faire son rapport, le Comité des arts chimiques a cru devoir faire procéder à des expériences, visiter des maisons peintes au blanc de zinc, consulter les documents fournis par les personnes qui ont fait usage de cet oxyde. Nous allons successivement vous faire connaître ce qui est résulté de nos investigations; mais avant tout, nous pensons qu'il est convenable d'établir, le plus succinctement possible, quel était l'état de la question lorsque M. Leclaire a cru devoir s'en occuper.

« M. Leclaire, nous devons le dire, en prenant ses brevets à fait connaître : 1° que *Guyton de Morveau*; 2° qu'*Atkinson*, s'étaient occupés de la préparation du blanc de zinc.

« L'idée d'employer 1° l'oxyde de zinc, 2° le carbonate de ce métal dans l'art de la peinture n'est pas nouvelle. En effet, on sait que, dès 1780, *Courtois*, attaché au laboratoire de l'Académie de Dijon, présenta à cette compagnie, par l'intermédiaire de *Guyton de Morveau*, du blanc de zinc qui avait la propriété d'être inaltérable. Plus tard, en 1789, *Guyton de Morveau* publia, dans les Mémoires de l'Académie de Dijon, une dissertation sur le blanc de zinc, dissertation qui fut reproduite dans les *Nouvelles de la république des lettres et arts*, et dans l'*Encyclopédie méthodique (arts et sciences)*, t. VI, p. 146. Dans cette dissertation, *Guyton* après avoir démontré que la céruse devrait être abandonnée, et par mesure d'hygiène et parce que les peintures à la céruse poussent au noir, fait connaître : 1° les expériences qu'il a faites sur diverses préparations de couleurs blanches, la *sélnite*, le *spath pesant*, le *borate de chaux*, le *tartrate de chaux*, le *saccharate de chaux* (1), le *oxalate de chaux*, les *sulfates de plomb* et de *bismuth*, préparations qui ne présentent aucun avantage, si ce n'est le *tartrate de chaux*, pour la préparation des couleurs blanches. 2° Les essais qu'il a faits sur les *oxydes d'étain*, d'*antimoine*, de *bismuth*, de *manganèse*, de *zinc*, ont fait connaître que l'oxyde d'étain et celui de zinc pouvaient être employés dans la peinture; il dit que, pour obtenir ce dernier oxyde, il a fait usage des dissolutions de zinc et des alcalis caustiques et effervescents (carbonates alcalins) de la calcination du métal, soit seul, soit avec le nitre, de la calcination du métal dans un creuset posé horizontalement

(1) *Guyton de Morveau* désigne ce produit sous le nom de *saccharate calcaire*, ou *chaux sucrée*.

dans l'échancrure d'un fourneau à réverbère, prenant les fleurs de zinc produites. les passant à l'eau pour séparer le métal non oxydé, broyant ensuite l'oxyde avec un peu d'alumine, de craie ou *gubr blanc*.

« *Guyton* dit que, plus tard, considérant le procédé de la calcination à l'aide du creuset comme imparfait, pénible et même dangereux pour les ouvriers, il proposa un appareil tout différent établi sur de nouveaux principes et qui a été exécuté avec le plus grand succès.

« Par des expériences faites dans une séance publique présidée par M. le prince de Condé, *Guyton* fit constater que des peintures exécutées avec le *tartrate de chaux*, le *blanc d'étain*, le *blanc de zinc*, qui avaient été exposées au contact de l'hydrogène sulfuré, n'avaient pas sensiblement changé de couleur.

« Le prix du blanc de zinc, à cette époque, était de 12 fr. le kilogramme pour la première qualité, de 8 et 9 fr. pour la seconde.

« Le blanc de zinc fournissant des couleurs moins siccatives que la céruse, *Guyton* conseillait d'ajouter à la peinture un peu de sulfate de zinc calciné, ce qui lui donnait la propriété de sécher.

« L'application du blanc de zinc à la peinture fut, dès sa découverte, le sujet d'observations critiques; ces critiques furent réfutées par M. *Vincent-Montpetit*, dans un travail intitulé : *Observations sur le zinc proposé dans la peinture intérieure des appartements au lieu du blanc de plomb*. Ce travail fut le sujet d'un rapport favorable de MM. *Mauduit*, *Bossut*, *Cherpitel* et *Antoine*, membres de l'Académie royale d'architecture, qui avaient été chargés par l'Académie, le 13 mars 1786 de l'examen de ce travail.

« Plus tard, *Guyton de Morveau* fut forcé de s'occuper encore du blanc de zinc; un étranger, M. *Atkinson*, de Harrington, près Liverpool, prit, le 8 mars 1796, une patente pour l'application du blanc de zinc comme succédané du blanc de plomb; *Guyton* réclama, dans les *Annales des Arts et Manufactures*, rédigées par O'Reilly, la priorité de cette application. Dans sa réclamation, *Guyton* établit : 1° que la fabrication du blanc de zinc, ainsi qu'il l'avait indiquée en 1781, n'était pas un simple aperçu, mais un acte sérieux; que le citoyen *Courtois* en avait entrepris la fabrication en grand, qu'elle était en pleine activité; qu'il y avait magasin ouvert à Dijon et à Paris; que des avis imprimés furent distribués et affichés avec la permission de M. *Lenoir*, alors lieutenant de police; que des détails sur la fabrication et sur l'emploi du blanc de zinc avaient été, en outre, insérés dans le *Journal de Paris* et dans les *Petites Affiches*; 2° que le blanc de zinc avait été employé à la peinture de divers ta-

bleaux, que les artistes ont déclaré n'avoir employé que du blanc de zinc pour rompre les autres couleurs; un de ces tableaux était dû au pinceau de M. Vincent-Montpetit.

« Guyton, dans sa réclamation, parlait du fourneau qu'il avait employé et dont les dessins accompagnaient la description des arts qui traitent du zinc, dans ses cours publics à Dijon, et plus tard dans ses leçons à l'École polytechnique. Il fait aussi connaître les difficultés qu'il rencontra lorsqu'il voulut faire l'application de l'oxyde de zinc à la peinture; on reprochait alors à cette peinture :

« 1° De ne pas sécher aussi vite que celle à la céruse;

« 2° De ne présenter aucun avantage sous le rapport de la salubrité.

« 3° De ne pas couvrir comme la peinture à la céruse.

« Des essais furent alors faits sur quelques panneaux intérieurs du vaisseau le *Languedoc*, par une commission chargée d'examiner la question de la peinture au blanc de zinc. Le rapport de cette commission, composée de MM. Lapoterie, Sané, Fraboulet, Guignam, le comte de Bruyères, rapport qui porte la date du 18 novembre 1786, établit :

« 1° Que la peinture au blanc de zinc a donné un blanc assez beau, un peu moins vif que celle à la céruse (1);

« 2° Que, dans sa fraîcheur, cette peinture avait une odeur moins forte et moins désagréable que celle au plomb;

« 3° Que la dessiccation n'a été complète que le sixième jour, celle du plomb le quatrième (2);

« 4° Que 8 onces (250 grammes) de blanc de zinc, qui ont pris un poids égal d'huile de noix, ont couvert une surface d'un peu plus de 36 pieds carrés (3 mètres cubes 798); que 8 onces (250 grammes) de céruse, qui ont pris 3 onces (96 grammes) d'huile, n'ont couvert que 15 pieds carrés (1 mètre cube 572); d'où il suit que malgré le haut prix du blanc de zinc, qui coûterait 4 livres 10 sous (4 fr. 50) la livre, il n'y avait de différence réelle, par toise carrés (3 mètres cubes 798), que 8 sous (10 centimes) à 34 sous (1 fr. 70).

« Copie du rapport de la commission fut envoyée à Guyton par M. le maréchal de Castries, alors ministre de la marine; ce ministre exprimait, lors de cet envoi, le désir qu'il avait de voir adopter la peinture au blanc de zinc dans l'intérieur des vaisseaux.

(1) Il paraît que le blanc de zinc fabriqué à cet égard n'était pas aussi beau que celui qu'on obtient actuellement.

(2) On sait que M. Leclaire ajouta à la peinture un sucraif énergique, l'huile préparée au gazolène.

« La différence du prix établie dans le rapport fut encore levée par Guyton de Morveau, qui envoya au ministre une pièce par laquelle il s'engageait à livrer le blanc de zinc au prix de 1 fr. 25, à partir du jour où il lui en serait fait une commande de 6,000 livres.

« Guyton fait connaître encore que le blanc de zinc en trochisques, de la fabrique du sieur Courtois, de Dijon, fut vendu par des marchands de couleurs sous le nom de *blanc d'argent*, au prix de 75 centimes les 32 grammes.

« Guyton de Morveau adressa, le 28 pluviôse an XI, au citoyen O'Reilly, un mémoire sur le moyen d'employer le blanc de zinc.

« Dans un rapport fait à l'Institut national, en 1808, par MM. Fourcroy, Berthollet et Vauquelin, rapport relatif à la fabrique de M. Mollerat, on trouve le passage suivant :

Parmi les produits de l'établissement de M. Mollerat figure le blanc de zinc, dont on ne saurait trop recommander l'emploi; les défauts qu'on lui reproche sont si peu de chose, auprès des inconvénients que présente l'emploi du blanc de plomb, qu'on ne peut raisonnablement se refuser à l'adopter, au moins pour la peinture en bâtiments. A l'avantage de la salubrité il réunit ceux-ci : les teintes qu'il donne sont plus pures, plus nettes; son éclat, s'il est moins vif, ne se ternit point; à quantités égales, il couvre plus de superficie que le carbonate de plomb. Il est vrai qu'il ne foisonne pas assez sous le pinceau; mais on y remédie en chargeant le pinceau plus souvent, ou en donnant une couche de plus aux ouvrages. Si les particuliers qui sont décorer leurs appartements pouvaient bien se pénétrer du danger que présente l'emploi du blanc de plomb, il n'y a point de doute qu'on n'en restreignît l'usage; mais on se prémunit rarement contre un danger que l'on ne connaît pas, et que l'on regarde comme incertain et éloigné. Il est cependant bien prouvé que beaucoup de maladies, dont il est souvent difficile d'assigner les causes, peuvent être occasionnées par les émanations du plomb, toujours nuisibles à la santé. On doit savoir gré à MM. Mollerat d'avoir dirigé leurs travaux sur un objet d'un si grand intérêt (1).

« Si l'on examine ce qui s'est passé depuis 1808, on voit que, malgré toutes les démarches faites par Guyton de Morveau en 1786, puis en 1802; que, malgré le rapport de Fourcroy, de Berthollet et de Vauquelin, la peinture au blanc de zinc n'a pas eu d'application suivie en France : cela résulte des faits, qui démontrent qu'elle était entièrement abandonnée lorsque M. Leclaire s'occupait de nouveau de son application.

« Le blanc de zinc a été employé dans la

(1) Nous pourrions citer, à l'appui du dire des savants, qui ont été nos maîtres, la mort du docteur Corrain, qui succomba pour avoir voulu trop tôt habiter les pièces qu'il avait fait peindre.

peinture pour le tableau. *M. Duval-Lecamus*, en 1821, sur la demande de *M. Lassaigue*, fit le portrait de ce savant, portrait qui fut exécuté avec le blanc de zinc préparé par *M. Lassaigue*; ce tableau que nous avons eu entre les mains, et que nous avons fait voir à divers artistes, a conservé dans les tons blancs toute sa vivacité et toute sa fraîcheur.

« Nous devons dire que l'on a aussi indiqué sous le nom de *blanc de zinc* le carbonate de ce métal.

« Ainsi *Gray* (*Traité pratique de chimie*, 1829, t. III, p. 23) dit que le blanc de zinc, (*zinc white*) carbonate de zinc, se prépare en versant du carbonate d'ammoniaque dans le sulfate de zinc, jusqu'à ce qu'il ne se forme plus de précipité, lavant et faisant sécher.

« Selon l'auteur, ce sel est employé comme couleur; mais il ne couvre pas aussi bien que le blanc de plomb.

« *Herman* (*Bulletin des sciences technologiques de France*, t. VII, p. 295) indique la préparation d'un blanc de zinc qui n'est autre chose que le carbonate de ce métal.

« En septembre 1844, *M. Mathieu* a adressé à l'Académie des sciences une *Notes sur l'oxyde de zinc*, produit qu'il obtient, dit-il, dans un grand état de pureté, de beaucoup supérieur aux oxydes fournis par le commerce. Ce produit est obtenu par un procédé beaucoup moins coûteux; mais *M. Mathieu* ne

(1) Après avoir signalé tous les avantages que présente, sous le rapport de l'hygiène, la substitution des composés zinciques aux composés plombiques, dans la peinture, *M. Gaultier de Claubry* indique une application d'une très-haute importance qui faciliterait singulièrement cette substitution, en même temps qu'elle réaliserait une des grandes modifications que l'on peut attendre des mécaniques, par l'emploi des forces électriques en remplacement de la vapeur. En effet, on a déjà appliqué très-utilement la force motrice provenant des actions galvaniques, et l'on peut citer particulièrement, à cet égard, *M. Froment*, qui fait mouvoir plusieurs machines de ses ateliers au moyen de courants électriques; mais le prix élevé auquel revient cette force ne s'abaisserait au point convenable que si les dissolutions de zinc trouvaient des applications importantes. Il serait donc à désirer que l'on parvint à faire servir le carbonate ou l'oxyde de zinc obtenu par le moyen de ces dissolutions à la peinture, puisque l'on aurait, par là, déterminé l'extension de l'emploi des forces électriques. (*Annales d'hygiène publique.*)

(2) Lors de la lecture de ce rapport, notre honorable collègue *M. Jomard* nous fit connaître que le savant *Conté* s'était occupé de l'application de la peinture au blanc de zinc. A l'appui de cette assertion on trouve, dans une notice sur *Conté*, insérée dans l'*Athenæum*, janvier 1806, le passage suivant: *Conté* occupait aussi de joindre à sa manufacture un nouveau genre de couleur pour la peinture à l'huile, la miniature et le lavis. *M. Fourcroy* a publié les avantages de ces couleurs, dans un rapport sur le progrès des arts, fait à la tribune de la Convention pendant la révolution. Les couleurs de *Conté* sont inattaquables par les agents connus. Le blanc même, qui fait le désespoir des artistes, a résisté, depuis vingt-cinq ans, à toutes les influences de la

fait pas connaître ce procédé; seulement il insiste sur l'importance de l'économie qui doit résulter du nouveau mode, en faisant remarquer que l'oxyde de zinc paraît destiné à remplacer, avant peu, le blanc de plomb dans beaucoup d'applications, et avec d'autant plus d'avantage qu'il ne compromet pas la santé des ouvriers employés à le préparer. (*Comptes rendus*, année 1844, 2^e semestre, séance du 9 septembre 1844 [1].)

« Là se bornent les faits relatifs au blanc de zinc et à son application à la peinture qui sont arrivés à la connaissance du Comité (2).

« Nous allons maintenant vous faire connaître le résultat des travaux entrepris par *M. Leclaire*.

« *M. Leclaire*, pour obtenir l'oxyde de zinc en grand, a fait établir dans les environs de Paris, un four dit *silézien*, pour recevoir dix cornues. Un système de gratoirs dégage régulièrement la bouche des cornues; devant cette bouche est une très-petite chambre qu'on désigne par le nom de *guérite*, dont le plancher est mobile, et dont la porte ouvre dans la pièce où est le four; au-dessus de la guérite est un conduit communiquant avec la partie supérieure des chambres dites de *condensation*, qui sont placées à droite et à gauche du four, et qui descendent plus bas que le sol de la chambre du four.

« Un puissant système d'appel est appliqué à l'extrémité d'une série de toiles destinées à condenser et à recueillir l'oxyde de zinc; dans le plancher des chambres sont pratiquées des trémies à travers lesquelles l'oxyde de zinc tombe dans des tonneaux.

« *Fabrication.* — Quand le four est porté à un degré de température suffisant, on ouvre la porte de la guérite, on introduit le zinc dans la cornue, on ferme la porte, on la lute, on relève le plancher mobile sur la guérite, et l'on met ainsi en communication la cornue avec la partie inférieure de la chambre de condensation; la combustion du zinc commence immédiatement pour ne s'arrêter que lorsque le métal est brulé.

« L'air s'élève de la partie inférieure de la chambre de condensation, et l'oxygène se combine avec le métal enflammé à la bouche de la cornue; l'oxyde ainsi formé tombe par la trappe, ou est entraîné par le cheminée d'appel à travers le tuyau placé au-dessus des guérites, et va tomber par les trémies, au-dessous desquelles sont des tonneaux pour recueillir l'oxyde de zinc.

« On sait que l'on trouve, dans le commerce, 1^o de la *céruse*, 2^o du *blanc d'argent*.

lumière et aux variations de l'atmosphère, sans rien perdre de sa pureté.

Conté, appelé, avec d'autres savants, à faire partie de l'expédition d'Égypte, n'a pu mettre la dernière main à cette entreprise précieuse, réclamée avec impatience par eux qui connaissaient ses travaux.

M. Leclair, par suite de l'examen des procédés de fabrication de l'oxyde de zinc, est parvenu à faire : 1° de l'oxyde de zinc blanc et léger, 2° de l'oxyde de zinc plus blanc encore ; il a donné à ce dernier le nom de blanc de neige. Ce blanc de neige peut d'autant mieux servir à remplacer le blanc d'argent, que Guyton de Morveau s'est assuré que très-anciennement on remplaçait le produit plombique, connu sous le nom de blanc d'argent, par du blanc de zinc réduit en trochisques. À l'aide des appareils de M. Leclair, on peut fabriquer par jour, avec deux fours, 6,000 kilogr. d'oxyde de zinc, et cet oxyde est livré au commerce au prix de 70 à 75 francs les 100 kilogr.

« La peinture au blanc de zinc n'offre pas plus de difficultés dans son application que la peinture au blanc de céruse ; le blanc de zinc se mêle parfaitement à l'huile sans qu'il soit nécessaire d'employer le broiement, et on doit procéder de la manière suivante :

« On prend le blanc de zinc, l'huile et l'essence : quand on en ajoute à la peinture, on mêle, on laisse en contact pendant six minutes ; on délaye avec une brosse, et on fait passer à travers un tamis.

« Le blanc de zinc, et les couleurs ayant cet acide pour base s'emploient à l'huile, soit pour les tableaux, soit pour le bâtiment ; on peut s'en servir pour les peintures à la colle, au vernis, pour l'aquarelle, la gouache, le lavis. On peut aussi se servir du blanc de zinc : 1° pour la fabrication de papiers lissés, pour la fabrication des cartes dites de porcelaine, destinées à remplacer les mêmes cartes fabriquées avec le blanc de plomb ; 2° pour préparer un mastic destiné au lutage des machines à vapeur ; 3° pour préparer un blanc de fard, coloré par le carmin ; il est probable qu'on pourra en faire usage dans la préparation des dentelles dites de Bruxelles.

« Le blanc de zinc peut être mêlé à diverses couleurs peu altérables, les oxydes de fer, le charbon, l'oxyde de manganèse, l'outremer, etc., etc., et fournir des couleurs composées qui ne sont pas susceptibles de varier de ton, ce qui, comme on le sait, présente de très-grands avantages dans l'art de la peinture.

« Les couleurs blanches préparées à l'oxyde de zinc, les couleurs grises qui participent de cet oxyde ne sont pas, comme les couleurs à la céruse, altérées par les vapeurs hydrosulfurées ; les essais que nous avons faits et répétés nous ont convaincus, ce que déjà l'on savait, que les peintures au zinc pourraient être appliquées dans les cabinets où l'on administre des bains de Barréges, dans les cabinets où sont les fosses d'aisances, et que les couleurs ne changent pas de nature, comme cela arrive avec le plomb.

« La commission, voulant s'assurer de la facile application des couleurs au zinc, s'est

adressée à M. Chérot, et elle lui a fait exécuter divers travaux avec la peinture à la colle et avec la peinture à l'huile.

« Les couleurs employées par M. Chérot, et qui nous avaient été fournies par M. Leclair s'élevaient au nombre de quatorze ; leur emploi a démontré : 1° qu'on pouvait, avec la plus grande facilité, s'en servir pour la peinture à l'huile, pour la peinture à la colle, qu'on pouvait les mêler à d'autres couleurs ; 2° que ces couleurs, employées seules, ne changent pas de ton ; 3° que, soumises à l'action de l'acide hydrosulfurique, elles ne poussaient pas au noir.

« Ces essais ont été faits et répétés ; ils ont été complétés par une expérience qui a démontré que la peinture au zinc pouvait être employée, de même que le minium et la mine orange, pour peindre les objets exécutés en fer et les soustraire à l'oxydation.

« Dans d'autres expériences, des croquis exécutés par M. Chérot l'ont été moitié en se servant du blanc de zinc, moitié en employant la céruse ; on a vu, comme on devait s'y attendre, que les croquis mixtes, exposés aux vapeurs hydrosulfurées, noircissaient dans les parties peintes au blanc de plomb, tandis qu'elles ne changeaient pas dans les parties exécutées avec l'oxyde de zinc.

« Ces derniers essais ont été faits en présence d'une commission du Comité central des artistes : ce Comité, voulant faire des essais sur l'application du blanc de zinc à la peinture artistique, avait désiré voir quelques expériences ; nous avons cru remplir le but que se propose la Société d'encouragement en faisant connaître à ce Comité les avantages que présente l'oxyde de zinc employé dans les arts.

« M. Leclair a indiqué un mode de préparation d'une huile siccatif qui ne participe pas du plomb, et pour cela, il a eu recours à l'oxyde de manganèse ; il prend 2 parties d'huile de lin épurée et cuite, 10 parties de peroxyde de manganèse du commerce concassé ; il fait cuire pendant six à huit heures en ayant soin d'agiter le mélange ; on suspend ensuite le feu, on laisse refroidir et on filtre ; l'huile ainsi préparée est un très-bon siccatif. M. Thévenin, à qui l'un de nous a remis de cette huile, nous a dit en avoir tiré un très-bon parti dans la peinture artistique.

« M. Leclair s'est occupé de la préparation de diverses couleurs à base de zinc destinées à être appliquées à la peinture artistique et à la peinture en bâtiments ; les couleurs qu'il a obtenues jusqu'à présent sont :

« 1° Le jaune bouton d'or, 2° le jaune nuance citron, 3° le jaune pâle, 4° le jaune de baryte, 5° le vert anglais foncé, 6° le vert anglais clair, 7° le vert milori, 8° la terre verte.

« Dans des pièces communiquées à votre rapporteur, M. Leclaire fait connaître les modes qu'il a suivis pour obtenir ces diverses couleurs.

« Quelques personnes avaient dit à votre rapporteur que la peinture au blanc de zinc serait plus coûteuse et moins solide (1) que celle au blanc de plomb. Nous avons pu nous convaincre que cette assertion est inexacte; le résultat des expériences a démontré que la peinture au blanc de zinc a l'avantage d'être salubre et économique.

« D'autres avaient avancé que cette peinture ne pouvait soutenir la comparaison avec la peinture à la céruse; nous avons dû examiner ce qu'on devait penser de ce dire, visiter divers appartements où des peintures avaient été exécutées au blanc de zinc. — Nous nous sommes présentés : 1° au ministère des travaux publics, et nous avons visité l'appartement de feu M. Le-grand; 2° à l'hôtel du comte de Marcillac, rue Saint-Dominique-Saint-Germain; 3° chez M. de Mongeou, place Saint-Sulpice; 4° enfin carrefour de l'Odéon, n° 10.

« Nous devons dire que les résultats obtenus par M. Leclaire nous ont paru des plus positifs. Nous avons ensuite consulté les lettres écrites, les attestations données par diverses personnes, des artistes peintres, des architectes, des ingénieurs, des inspecteurs de bâtiments. Ces pièces sont des plus satisfaisantes.

« Dans un passage de son Mémoire adressé à la *Société d'encouragement*, M. Leclaire a fait connaître qu'il avait été conduit, par suite des nombreux accidents qui atteignent les ouvriers qui préparent ou qui appliquent le blanc de plomb, à rechercher des couleurs salubres; nous avons voulu faire connaître à la *Société* le résultat de nos recherches sur les avantages qui peuvent résulter, pour la santé des ouvriers, de l'application de la peinture à l'oxyde de zinc. Voici le résultat de ces recherches.

« Le travail de la céruse, du minium, l'application du blanc de plomb, soit dans la peinture, soit dans des opérations diverses, donnent lieu, chaque année, à de nombreux accidents et à des décès. Nous avons été à même de constater qu'en 10 ans, de 1838 à 1847 inclus, les hôpitaux de Paris, et Paris ne compte que deux fabriques de cérusé et de minium (2), ont reçu 3,142 malades atteints de coliques saturnines; que, sur ces 3,142 malades, 2,030 sont sortis des hôpitaux guéris ou soulagés, que 112 ont succombé, et quelquefois, heureusement cela est rare, avec une telle rapidité, qu'ils sont morts le jour de leur entrée à l'hôpital, sans pouvoir donner de renseignements sur les causes de la maladie; un de ces mal-

heureux a même succombé sur la voie publique en se rendant à l'hôpital (1).

« Sur ces 3,142 malades, on comptait 1,898 ouvriers travaillant soit au blanc de plomb, soit au minium, 712 peintres (2), 63 broyeurs de couleur, 10 ouvriers préparant les cartes de porcelaine (3).

« Les 112 décès ont porté : 86 sur les ouvriers travaillant au minium ou au blanc de plomb, 13 sur les ouvriers peintres (4), 1 sur les broyeurs, 1 sur les lamineurs de plomb, 1 sur les imprimeurs, 1 sur les ouvriers en papiers peints, 1 sur les ouvriers préparant les cartes en porcelaine, 1 sur un ouvrier potier de terre, 6 sur des ouvriers qui ont été tellement malades qu'on n'a pu avoir de renseignements, enfin sur un ouvrier qui succomba sur la voie publique en se rendant à l'hôpital.

« Les ouvriers qui travaillent à la fabrication et à l'application des préparations saturnines sont encore exposés à de longues maladies. Nous donnons ici deux tableaux qui démontrent que les maladies saturnines sont quelquefois légères, mais que d'autres fois elles se prolongent; en effet, on verra que, sur 404 malades atteints de coliques saturnines, il en est qui sont restés 114 et 160 jours à l'hôpital (5).

« On n'a pas porté, dans le premier tableau, le nombre de jours de maladie de 12 ouvriers qui ont succombé. On trouvera ces renseignements dans le second de ces tableaux.

(1) On doit se rappeler les paroles remarquables et pleines d'humanité prononcées par M. le président Turbat, qui avait à juger des malheureux accusés de vagabondage; ces malheureux déclaraient qu'affibli par le travail de la céruse ils n'avaient pu se rétablir et se livrer au travail.

(2) La colique saturnine se déclare le plus ordinairement, chez les peintres, dans les grands chaleurs de l'été; dans l'hiver, dans les emvais où l'on fait beaucoup de feu; elle se déclare fréquemment chez les ouvriers qui opèrent le grattage des vieilles peintures à l'huile; 2° chez les ouvriers qui font les peintures sur enduit.

(3) Nous venons d'acquiescer la preuve que le nombre des ouvriers qui sont atteints de la colique de plomb est plus grand que le porte le chiffre indiqué pour les dix années de 1838 à 1847; en effet, nous avons la preuve démonstrative (au certificat de l'hôpital) que le nommé B..., ouvrier peintre, est entré, en 1848, à Beaujon, pour coliques saturnines, le 17 avril, le 2 octobre, et le 2 décembre. Cet ouvrier n'a pas été une seule fois porté sur les tableaux.

(4) Pendant un certain temps encore, et malgré l'emploi du blanc de zinc, des ouvriers peintres seront atteints de la colique saturnine; ces ouvriers sont ceux qui enlèveront, par le grattage, des anciennes peintures exécutées à la céruse; cela est facile à concevoir; lors du grattage il y a production d'une poussière plombique qui sera absorbée par les ouvriers. Nous pensons que M. Leclaire, qui a tant fait pour la classe ouvrière, trouvera le moyen d'obvier à ce grave inconvénient. Il consigne à cet effet ses travaux indiquant un mode de faire qui tournerait au profit de l'hygiène publique.

(5) Le nombre de ces ouvriers s'est accru depuis 1847.

(1) L'oxyde de zinc employant plus d'huile que la céruse dans son application, fournit une peinture qui résiste mieux aux influences atmosphériques.

(2) Les ouvriers qui travaillent chez les entrepreneurs qui emploient des céruses pures sont plus sujets que les autres à la colique saturnine.

Durée de la maladie des ouvriers guéris. — Sur 292 malades sortis guéris, sont restés à l'hôpital, savoir :

JOURS.	NOMBRE de malades.	JOURS.	NOMBRE de malades.	JOURS.	NOMBRE de malades.	JOURS.	NOMBRE de malades.	OBSERVATIONS.
		Report.	155	Report.	238	Report.	263	
1	1	14	9	27	1	43	1	Total, 275
2	4	15	15	28	3	47	1	
3	5	16	8	29	2	48	1	Portés présents sur les feuilles mensuelles, 17
4	7	17	11	50	2	49	1	
5	8	18	6	31	4	57	1	
6	11	19	4	32	2	62	1	
7	23	20	3	33	1	64	1	
8	14	21	1	34	1	68	1	
9	20	22	4	36	2	76	1	Total des ouvriers guéris ou soulagés, 292 (1)
10	18	23	8	37	1	95	1	
11	9	24	4	38	4	114	1	
12	22	25	6	39	1	160	1	
13	10	26	4	40	1			
	155		238		263		275 (2)	

Durée de la maladie des ouvriers morts.

JOURS.	NOMBRE DE MALADES.	JOURS.	NOMBRE DE MALADES.
3	2	17	8
10	2	38	1
11	1	47	1
15	2	48	1
16	1		1
à reporter	8	Total, 12	

256 jours ou 19 jours 2/3 (donnée moy. ann.).

« Les renseignements que nous avons fait prendre sur les ouvriers qui travaillent à la fabrication du blanc de zinc, nous ont démontré que ces ouvriers sont peu affectés par suite de leur travail : ces renseignements ont été pris : 1° près des ouvriers eux-mêmes ; 2° près de M. le docteur Gervais (de Caen), qui avait été à même d'étudier ces ouvriers. Quelques ouvriers ont déclaré avoir quelquefois éprouvé de la sécheresse dans la bouche, de légers maux de gorge, mais que ces faibles accidents n'avaient pas persisté.

« Ces attestations sont appuyées : 1° d'un certificat de 42 ouvriers peintres, qui déclarent que la plupart d'entre eux ont plus ou moins souffert de la colique des peintres causée par l'emploi de la céruse, mais que depuis qu'ils n'emploient que le blanc de zinc, aucun d'eux n'a été atteint ni de coliques saturnines, ni des autres symptômes de malaise causés par la céruse, que leur santé s'est améliorée ; 2° d'un certificat de 9 ouvriers travaillant à la fabrication du blanc de zinc, ils n'ont jamais éprouvé aucun accident ; 3° d'une lettre de M. le docteur Bossut, qui contient les énonciations suivantes : *Je soussigné, docteur médecin, demeurant à*

Paris, rue de Seine, 31, déclare et certifie qu'ayant été choisi par M. Leclaire, entrepreneur de peinture, dès l'année 1839, pour donner des soins aux ouvriers peintres malades, composant la Société que M. Leclaire a organisée et instituée, j'ai, jusqu'en l'année 1846, eu, tous les ans, plusieurs coliques de plomb à traiter parmi ces ouvriers, mais que, depuis cette époque, je n'ai pas vu de semblables maladies, bien que je n'aie pas cessé d'être le médecin de la Société.

« J'ajouterai même que le nommé Wagner avait été obligé d'abandonner son état, la colique saturnine se répétait souvent et devenait plus intense, et que, depuis qu'il a repris ses travaux de peinture, à partir de la fin d'avril 1846, je n'ai point été appelé à le visiter. En foi de quoi, etc. Paris, le 19 décembre 1848. Signé Bossut (3).

« De tout ce qui précède, il résulte pour le Comité :

« 1° Que M. Leclaire a réalisé l'idée philanthropique émise par Guyton de Morveau et par Courtois dès 1780, de substituer au blanc de plomb, dangereux pour la santé des ouvriers, le blanc de zinc (l'oxyde de zinc), qui ne possède pas de propriétés toxiques ;

(1) Nous dirons soulagés, parce que nous avons été à même de constater que des ouvriers sortis de l'hôpital étaient forcés d'y rentrer presque aussitôt leur sortie et sans avoir de nouveau exercé leur profession.

(2) Ces 275 ouvriers sont restés à l'hôpital 6,562 jours, ce qui fait plus de 16 jours et moins de 17.

(3) Nous avons insisté sur ces faits parce que, d'après les écrits de Guyton de Morveau, il semblait que les vapeurs d'oxyde de zinc étaient insalubres.

Chaussure. 617
 Chaussures imperméables. 618
 Chaussures des anciens. 618
 Chaussures faites à la mécanique. 619
 Chaux. 620
 Chaux natives diverses. 622
 Chaux de construction. 625
 Chaye. 627
 Chemins de fer. 630
 Chemins de fer atmosphériques. 663
 Cheminées. 681
 Chiffres. 686
 Chiffres diplomatiques. 692
 Chimie. 693
 Chloroforme. *Voy. Éthérisation.*
 Chronomètre. 725
 Ciment (Machine à broyer le). 726
 Ciment calcaire. 727
 Ciment imperméable. 727
 Cloche. 729
 Cloche du plongeur. *Voy. Bateau sous-marin. — Plongeur.*
 Cloches à sauttes. 733
 Cloches en terre cuite. 734
 Clous. 734
 Colle de pâte. 733
 Colonies. 735
 Combustion. 747
 Conserves. 749
 Conservation de l'eau. 753
 Coton. 755
 Coton. (Sa teinture en diverses couleurs.) 759
 Coton (Machine à imprimer les toiles de). 780
 Cotonnier. 781
 Couleurs. 788
 Couleurs (Machine à broyer les). 790
 Coupe-cep. 790
 Couvertures en cuivre laminé. 790
 Couverts plaqués en argent. 791
 Couvreur. 793
 Craie. 810
 Crayon. 812
 Crayons. 813
 Crème. 820
 Cremonomètre. 820
 Crépuscule. *Voy. Optique.*
 Crête ventilateur. 820
 Cristal. 821
 Cuirage de fer. 821
 Cuivre. 822
 Cuivre rouge. 823

Canes. 824
 Cylindre à battoirs. 824
 Cylindres en papier. 827
 D
 Dactylographie. 827
 Daguerrotyp. *Voy. Photographie.*
 Danside. 828
 Danais. 828
 Dentelle. 832
 Désinfection. *Voy. Air.*
 Diagraphie. 852
 Diamant. 854
 Diamantaire. — Lapidaire. 869
 Diorama. 890
 Distillation. 891
 Dounavy. (Machine à élever l'eau.) 944
 Dorure. 946
 Doublage des navires. 964
 Drainage. 977
 Draps. 984
 Draps imperméables. *Voy. Caoutchouc.*
 E
 Eau (Appareils à élever l'). 1027
 Eau (Machines à élever les). 1029
 Eau (Appareil propre à la décomposition des). 1034
 Eaux minérales. 1043
 Ebénisterie. — Marqueterie. 1051
 Eclairage au gaz. 1069
 Eclairage électrique. *Voy. Lumière électrique. — Gaz. — Usine à gaz.*
 Ecluse. 1093
 Ecriture. 1110
 Électricité. 1129
 Électricité dynamique. 1134
 Électricité. (Médecine.) 1134
 Electro-magnétisme. 1138
 Emaux. 1139
 Embaument. 1144
 Enduits hydrofuges. 1158
 Épingles. 1158
 Escalier hydraulique. 1161
 Étamage. 1163
 Éther phosphorique. 1166
 Éthérisation. 1167
 Étophographie. 1237
 F
 Fanaux. *Voy. Phares.* 1237

Fardeaux. (Moyens de les transporter sur des terrains impraticables.) 1241
 Feldspath. 1242
 Fer blanc. 1244
 Fer émaillé. 1245
 Fer hydraté. 1246
 Fer vitriolé. 1247
 Feu blanc des Indes. 1251
 Feu grégeois. 1252
 Feutre. 1253
 Feutre (Etoffes de). 1256
 Ficelle (Machine à filer la). 1258
 Fil de caret. 1257
 Filets pour la pêche. 1258
 Filligrane. 1261
 Fils de chanvre et de lin. 1261
 Filtre. 1262
 Filtres-presses. 1266
 Fleurs artificielles. 1270
 Flintglass. 1272
 Flûtes traversières. 1273
 Fondeur en métaux. 1274
 Fours à âtres mobiles. 1278
 Fours ardothèmes. 1278
 Fours de boulangerie. 1279
 Foyers économiques. 1281
 Fumivores (Fournaux). 1283
 Fusil à vent. 1285

G

Galvanisme. 1283
 Galvanomètre. 1287
 Galvanoplastie. 1288
 Gammographie. 1324
 Garantie. 1324
 Gaz (Cuisine au). 1336
 Gaz. 1339
 Gaz hydrogène des mines. 1339
 Gaz hydrogène phosphoré. 1362
 Gazomètre. 1362
 Gélatine. 1363
 Géodésie (Appareil complet et portatif de). 1366
 Géométrie descriptive. 1370
 Glaces (Étamage des). 1370
 Glaces (Machine à polir les). 1373
 Glaces (Soudage des). 1373
 Globe géo-céleste. 1374
 Globes célestes et terrestres. 1374
 Glo marine. 1375
 Grains (Conservation des). 1376
 Gravure. 1381
 Grilles fumivores 1410
 Gutta-percha. 1413

TOME SECOND.

H
 Halos. *Voy. Optique.*
 Harpe. 9
 Harpe éolienne, ou Harpe d'Éole. 14
 Hélice (Propulseur à), *Voy. Pyroscaphie.* 19
 Hiéroglyphes. 24
 Horloge. 61
 Horloge électrique. 55
 Horloge polaire. 59
 Horlogerie. 40
 Horlogerie dite de fabrique. 69
 I
 Impression sur étoffes. 61
 Imprimerie. 62
 Incendie (Machines contre l'). 102
 Indigo. 123
 Industrie minérale en France. 125
 Inoculation. *Voy. Vaccine.*
 J
 Jacquart. *Voy. Métier à la Jacquart.*
 Jauge logarithmique. 153
 Jaune de Naples. 154
 Jenner. *Voy. Vaccine.*
 Jenny-Mull-Jenny. *Voy. Coton.*
 K
 Katiéroscope. 154

Kaolin. *Voy. Feldspath. — Porcelaine.*
 Kermès. 153
 L
 Laine (Machine à préparer et à filer la). 153
 Lait. (Instrument propre à reconnaître sa pesanteur spécifique.) 173
 Lait (Sucre de). 173
 Lait (Conserves de). 174
 Laminoir. 181
 Lampes. 183
 Lettres de change. *Voy. Papier-monnaie.*
 Lime. 188
 Limes (Machines à tailler les). 190
 Limes (Fabrication des). 191
 Lis. 202
 Lin incombustible. 219
 Liquides (Décoloration de divers). 221
 Lithographie. 222
 Lithotritie. 229
 Livre. 232
 Lock perpétuel. 244
 Logarithmes. 246
 Lumière électrique. 253
 Lunettes. 254

M
 Machine à colonne d'eau. 257
 Machine à transplanter les arbres. 259
 Machines hydrauliques. 260
 Machine à vapeur. 264
 Machine pneumatique. *Voy. Machine à vapeur.*
 Magnétisme. 353
 Magnétisme animal. 357
 Mains artificielles. 372
 Manèges. 373
 Mantivelle à ressort. 373
 Marais (Dessèchement des). 374
 Marbre (Machine à scier le). 381
 Marbres précieux (Machine propre à débiter en rond les). 383
 Marc de raisin (Distillation du). 383
 Marmorillo. 384
 Maroquins (Préparation des). 384
 Marqueterie de métal dans le bois (Machine à faire la). 389
 Mastic de bitume minéral 391
 Mastic et ornements. 392
 Mastic lithocolla. 392
 Mastic pour les conduits d'eau. 395
 Mastic pour les décors en relief. 395
 Mastic qui résiste à l'action du feu et de l'eau. 394
 Mastics des Dith. 394



